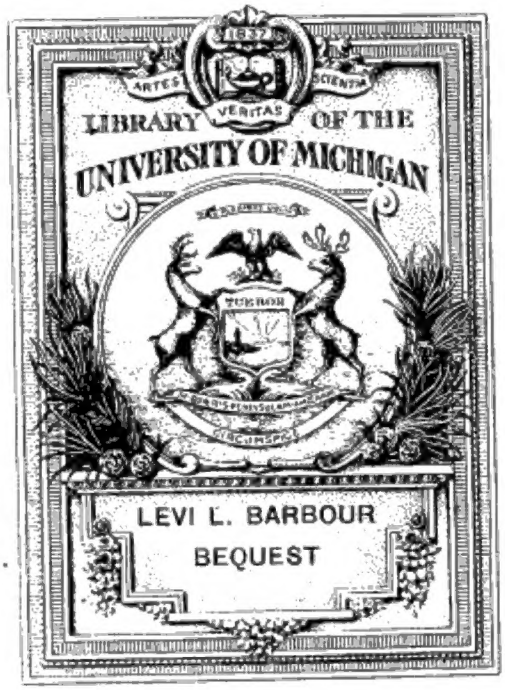
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
LEVI L. BARBOUR
BEQUEST

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIEME ÉDITION.

TOME DIX-HUITIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME DIX-HUITIEME.

A GENEVE,
Chez J. L. PELLET, IMPRIMEUR DE LA RÉPUBLIQUE.

M. DCC. LXXIX.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

I, ſ. m. c'eſt la neuvieme lettre de l'alphabet latin. Ce caractere avoit chez les Romains deux valeurs différentes; il étoit quelquefois voyelle, & d'autres fois conſonne.

I. Entre les voyelles, c'étoit la ſeule ſur laquelle on ne mettoit point de ligne horizontale pour la marquer longue, comme le témoigne Scaurus. On allongeoit le corps de la lettre, qui par-là devenoit majuſcule, au milieu même ou à la fin des mots PISO, VIVUS, ÆDILIS, &c. C'eſt à cette pratique que, dans l'Aululaire de Plaute, Staphyle fait alluſion, lorſque voulant ſe pendre, il dit: *ex me unam faciam litteram longam.*

L'uſage ordinaire, pour indiquer la longueur d'une voyelle, étoit, dans les commencemens, de la répéter deux fois, & quelquefois même d'inſérer *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte; delà *aĥala* ou *aala*, pour *ala*, & dans les anciens *mehecum* pour *mecum*; peut-être même que *mihi* n'eſt que l'orthographe proſodique ancienne de *mi* que tout le monde connoît, *vehemens* de *vemens*, *prehendo* de *prendo*. Nos peres avoient adopté cette pratique, & ils écrivoient *aage* pour *âge*, *roole* pour *rôle*, *ſéparement* pour *ſéparément*, &c.

Un *I* long, par ſa ſeule longueur, valoit donc deux *ii* en quantité; & c'eſt pour cela que ſouvent on l'a employé pour deux

ii réels, *MANUBIS* pour *MANUBIIS*, *DIS* pour *DIIS*. Delà l'origine de pluſieurs contractions dans la prononciation, qui n'avoient été d'abord que des abréviations dans l'écriture.

Par rapport à la voyelle *I*, les Latins en marquoient encore la longueur par la diphthongue oculaire *ei*, dans laquelle il y a grande apparence que l'*e* étoit abſolument muet. *Voyez* ſur cette matiere le *traité des lettres de la Méth. lat. de P. R.*

II. La lettre *I* étoit auſſi conſonne chez les Latins; & en voici trois preuves, dont la réunion combinée avec les témoignages des Grammairiens anciens, de Quintilien, de Charifius, de Diomede, de Térencien, de Priſcien, & autres, doit diſſiper tous les doutes, & ruiner entiérement les objections des modernes.

1°. Les ſyllabes terminées par une conſonne, qui étoient breves devant les autres voyelles, ſont longues devant les *i* que l'on regarde comme conſonnes, comme on le voit dans *ād jŭvat*, *āb Jŏve*, &c. Scioppius répond à ceci, que *ad* & *ab* ne ſont long que par poſition, à cauſe de la diphthongue *iu* ou *io*, qui étant forte à prononcer, ſoutient la premiere ſyllabe. Mais cette difficulté de prononcer ces prétendues diphthongues, eſt une imagination ſans fondement, & démentie par leur propre briéveté. Cette briéveté même des premieres ſyllabes de *jŭvat* & de *Jŏve* prouve que ce ne ſont point des diphthongues, puiſque les diphthongues ſont & doivent être longues de leur nature, comme je l'ai prouvé à l'article *HIATUS*. D'ailleurs ſi la longueur d'une ſyllabe pouvoit venir de la plénitude & de la force de la ſuivante, pourquoi la premiere ſyllabe ne ſeroit-elle pas longue dans *ādaūctus*, dont la ſeconde eſt une diphthongue longue par nature, & par ſa poſition devant deux conſonnes? Dans l'exacte vérité, le principe de Scioppius doit produire un effet tout contraire, s'il influe en quelque choſe ſur la prononciation de la ſyllabe précédente; les efforts de l'organe pour la production de la ſyllabe pleine & forte, doivent tourner au détriment de celles qui lui ſont contiguës ſoit avant ſoit après.

2°. Si les *i*, que l'on regarde comme conſonnes, étoient voyelles; lorſqu'ils ſont au commencement du mot, ils cauſeroient l'éliſion de la voyelle ou de l'*m* finale du mot précédent, & cela n'arrive point: *Audaces fortuna juvat; interpres divûm Jove miſſus ab ipſo.*

3°. Nous apprenons de Probe & de Térencien, que l'*i* voyelle ſe changeoit ſouvent en conſonne; & c'eſt par-là qu'ils déterminent la meſure de ſes vers: *Arietat in portas, parietibuſque premunt arctis.*, où il faut prononcer *arjetat* & *parjetibus*. Ce qui eſt beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, ſelon lequel ces vers commenceroient par un pied de quatre breves: il faudroit que ce ſentiment fût appuyé ſur d'autres exemples, où l'on ne pût ramener la loi générale, ni par la contraction, ni par la ſyncreſe, ni par la transformation d'un *i* ou d'un *u* en conſonne.

Mais quelle étoit la prononciation latine de l'*i* conſonne? Si les Romains avoient prononcé, comme nous, par l'articulation *je*, ou par une autre quelconque bien différente du ſon *i*; n'en doutons pas, ils en ſeroient venus, ou ils auroient cherché à en venir à l'inſtitution d'un caractere propre. L'empereur Claude voulut introduire le *digamma* F ou Ⅎ à la place de l'*u* conſonne, parce que cet *u* avoit ſenſiblement une autre valeur dans *uinum*, par exemple, que dans *unum*: & la forme même du *digamma* indique aſſez clairement que l'articulation déſignée par l'*u* conſonne, approchoit beaucoup de celle que repréſente la conſonne *F*, & qu'apparemment les Latins prononçoient *vinum*, comme nous le prononçons nous-mêmes, qui ne ſentons entre les articulations *f* & *v* d'autre différence que celle qu'il y a du fort au foible. Si le *digamma* de Claude ne fit point fortune, c'eſt que cet empereur n'avoit pas en main un moyen de communication auſſi prompt, auſſi ſûr, & auſſi efficace que notre impreſſion: c'eſt par-là que nous avons connu dans les derniers temps, & que nous avons en quelque maniere été contraints d'adopter les caracteres diſtincts que les Imprimeurs ont affectés aux voyelles *i* & *u*, & aux conſonnes *j* & *v*.

Il ſemble donc néceſſaire de conclure de

tout ceci, que les Romains prononçoient toujours *i* de la même maniere, aux différences proſodiques près. Mais ſi cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un *i* conſonne ? c'eſt qu'ils avoient ſur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marſais lui-même, qui prétendent diſcerner un *i* conſonne, différent de notre *j*, par exemple, dans les mots *aïeux*, *foyer*, *moyen*, *paycur*, *voyelle*, que nous prononçons *a-ïeux*, *fo-ïer*, *moi-ïen*, *pai-ïeur*, *voi-ïelle* : MM. Boindin & du Marſais appellent cette prétendue conſonne un *mouillé foible*. *Voyez* CONSONNE. Les Italiens & les Allemands n'appellent-ils pas conſonne un *i* réel qu'ils prononcent rapidement devant une autre voyelle, & ceux-ci n'ont-ils pas adopté à peu-près notre *i* pour le repréſenter ?

Pour moi, je l'avoue, je n'ai pas l'oreille aſſez délicate pour appercevoir, dans tous les exemples que l'on en cite, autre choſe que le ſon foible & rapide d'un *i* ; je ne me doute pas même de la moindre preuve qu'on pourroit me donner qu'il y ait autre choſe, & je n'en ai encore trouvé que des aſſertions ſans preuve. Ce ſeroit un argument bien foible que de prétendre que cet *i*, par exemple dans *payé*, eſt conſonne, parce que le ſon ne peut en être continué par une cadence muſicale, comme celui de toute autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'eſt qu'il eſt la voyelle prépoſitive d'une diphthongue ; qu'il dépend par conſéquent d'une ſituation momentanée des organes, ſubitement remplacée par une autre ſituation qui produit la voyelle poſtpoſitive ; & que ces ſituations doivent en effet ſe ſuccéder rapidement, parce qu'elles ne doivent produire qu'un ſon, quoique compoſé. Dans *lui*, dira-t-on que *u* ſoit une conſonne, parce qu'on eſt forcé de paſſer rapidement ſur la prononciation de cet *u* pour prononcer *i* dans le même inſtant ? Non ; *ui* dans *lui* eſt une diphthongue compoſée des deux voyelles *u* & *i* ; *ïé* dans *pai-ïé* en eſt une autre, compoſée de *i* & de *é*.

Je reviens aux Latins : un préjugé pareil ſuffiſoit pour décider chez eux toutes les difficultés de proſodie qui naîtroient d'une aſſertion contraire ; & les preuves que j'ai données plus haut de l'exiſtence d'un *i* conſonne parmi eux, démontrent plutôt la réalité de leur opinion que celle de la choſe : mais il me ſuffit ici d'avoir établi ce qu'ils ont cru.

Quoiqu'il en ſoit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation *je* : les Latins leur annonçoient un *i* conſonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par *je* : ils en conclurent la néceſſité d'employer l'*i* latin, & pour le ſon *i* & pour l'articulation *je*. Ils eurent donc raiſon de diſtinguer l'*i* voyelle de l'*i* conſonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage ? Notre orthographe a changé ; le Bureau typographique nous indique les vrais noms de nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conſéquens & de les adopter.

L'Encyclopédie étoit aſſurément l'ouvrage le plus propre à introduire avec ſuccès un changement ſi raiſonnable : mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, ſi l'on alloit ſi directement contre un uſage univerſel. Qu'il me ſoit permis du moins de diſtinguer ici ces deux lettres, & de les cotter comme elles doivent l'être, & comme elles le ſont en effet dans notre alphabet. Peut-être le public en ſera-t-il plus diſpoſé à voir l'exécution entiere de ce ſyſtême alphabétique, ou dans une ſeconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter.

I, c'eſt la neuvieme lettre & la troiſieme voyelle de l'alphabet françois. La valeur primitive & propre de ce caractere eſt de repréſenter le ſon foible, délié, & peu propre au port de voix que preſque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les ſyllabes du mot latin *inimici*. Nous repréſentons ce ſon par un ſimple trait perpendiculaire, & dans l'écriture courante nous mettons un point au deſſus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voiſine. Au reſte, il eſt ſi aiſé d'omettre ce point, que l'attention à le mettre eſt regardée comme le ſymbole d'une exactitude vetilleuſe :

c'eſt pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choſes, on dit qu'il met les points ſur les *i*.

Les Imprimeurs appellent *ï tréma*, celui ſur lequel on met deux points diſpoſés horizontalement : quelques Grammairiens donnent à ces deux points le nom de *diérèſe* ; & j'approuverois aſſez cette dénomination, qui ſerviroit à bien caractériſer un ſigne orthographique, lequel ſuppoſe effectivement une ſéparation, une diviſion entre deux voyelles ; *διαίρεσις*, *diviſio*, de *διαιρέω*, *divido*. Il y a deux cas où il faut mettre la diérèſe ſur une voyelle. Le premier eſt quand il faut la détacher d'une voyelle précédente, avec laquelle elle feroit une diphthongue ſans cette marque de ſéparation : ainſi il faut écrire *Laïs*, *Moïſe*, avec la diérèſe, afin que l'on ne prononce pas comme dans les mots *laid*, *moine*.

Le ſecond cas eſt, quand on veut indiquer que la voyelle précédente n'eſt point muette comme elle a coutume de l'être en pareille poſition, & qu'elle doit ſe faire entendre avant celle où l'on met les deux points : ainſi il faut écrire *aiguïlle*, *contiguïté*, *Guiſe* (ville) avec diérèſe, afin qu'on les prononce autrement que les mots *anguille*, *guide*, *guiſe*, fantaiſie.

Il y a quelques auteurs qui ſe ſervent de l'*ï tréma* dans les mots où l'uſage le plus univerſel a deſtiné l'*y* à tenir la place de deux *i i* : c'eſt un abus qui peut occaſionner une mauvaiſe prononciation ; car ſi au lieu d'écrire *payer*, *envoyer*, *moyen*, on écrit *païer*, *envoïer*, *moïen*, un lecteur conſéquent peut prononcer *pa-ïer*, *envo-ïer*, *mo-ïen*, de même que l'on prononce *païen*, *a-ïeux*.

C'eſt encore un abus de la diérèſe que de la mettre ſur un *i* à la ſuite d'un *e* accentué, parce que l'accent ſuffit alors pour faire détacher les deux voyelles ; ainſi il faut écrire, *athéiſme*, *réintégration*, *déifié*, & non pas *athéïſme*, *réïntégration*, *déïfié*.

Notre orthographe aſſujettit encore la lettre *i* à bien d'autres uſages, que la raiſon même veut que l'on ſuive, quoiqu'elle les déſaprouve comme inconſéquens.

1°. Dans la diphthongue oculaire *A I*, on n'entend le ſon d'aucune des deux voyelles que l'on y voit.

Quelquefois *ai* ſe prononce de même que l'*e* muet ; comme dans *faiſant*, nous *faiſons*, que l'on prononce *feſant*, nous *féſons* : il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec l'*e* muet, de même que je *ferai*, nous *ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, & de l'analogie des temps qui conſervent *ai*, comme *faire*, *fait*, vous *faites*, &c. ils ſe rapprochent de l'analogie de ceux où l'on a adopté univerſellement l'*e* muet, & de la vraie prononciation.

D'autres fois *ai* ſe prononce de même que *l'e* fermé ; comme dans *j'adorai*, je *commençai*, *j'adorerai*, je *commencerai*, & les autres temps ſemblables de nos verbes en *er*.

Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert ; comme dans les mots *plaire*, *faire*, *affaire*, *contraire*, *vainement*, & en général par-tout où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet.

Ailleurs *ai* repréſente un *è* fort ouvert ; comme dans les mots *dais*, *faix*, *mais*, *paix*, *palais*, *portraits*, *ſouhaits*. Au reſte, il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'établir des regles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait ſemblables, ſe prononce diverſement : on prononce je *ſais* comme je *ſés* ; & je *fais*, comme je *fés*.

Dans le mot *douairière*, on prononce *ai* comme *a*, *douarière*.

C'eſt encore à-peu-près le ſon de l'*e* plus ou moins ouvert, que repréſente la diphthongue oculaire *ai*, lorſque ſuivie d'une *m* ou d'une *n*, elle doit devenir naſale ; comme dans *faim*, *pain*, *ainſi*, *maintenant*, &c.

2°. La diphthongue oculaire *E I* eſt à-peu-près aſſujettie au même uſage que *A I*, ſi ce n'eſt qu'elle ne repréſente jamais l'*e* muet. Mais elle ſe prononce quelquefois de même que l'*é* fermé ; comme dans *veiné*, *peiner*, *ſeigneur*, & tout autre mot où la ſyllabe qui ſuit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois *ei* ſe rend par un *è* peu ouvert, comme dans *veine*, *peine*, *enſeigne*, & tout autre mot

où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet ; il en faut ſeulement excepter *reine*, *reitre* & *ſeize*, où *ei* vaut un *é* fort ouvert. Enfin, l'*ei* naſal ſe prononce comme *ai* en pareil cas ; *plein*, *ſein*, *éteint*, &c.

3°. La voyelle *i* perd encore ſa valeur naturelle dans la diphthongue *oi*, qui eſt quelquefois impropre & oculaire, & quelquefois propre & auriculaire.

Si la diphthongue *oi* n'eſt qu'oculaire, elle repréſente quelquefois l'*è* moins ouvert, comme dans *foible*, il *avoit* ; & quelquefois l'*é* fort, ouvert, comme dans *Anglois*, *j'avois*, ils *avoient*.

Si la diphthongue *oi* eſt auriculaire, c'eſt-à-dire, qu'elle indique deux ſons effectifs que l'oreille peut diſcerner ; ce n'eſt aucun des deux qui ſont repréſentés naturellement par les deux voyelles *o* & *i* ; au lieu de *o*, qu'on y prenne bien garde, on prononce toujours *ou* ; & au lieu de *i*, on prononce un *e* ouvert qui me ſemble approcher ſouvent de l'*a* : *devoir*, *fournois*, *loix*, *moine*, *poil*, *poivre*, &c.

Enfin, ſi la diphthongue auriculaire *oi*, au moyen d'une *n*, doit devenir naſale, l'*i* y déſigne encore une *è* ouvert : *loin*, *foin*, *témoin*, *jointure*, &c.

C'eſt donc également un uſage contraire à la deſtination primitive des lettres, & à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, que de repréſenter le ſon de l'*e* ouvert par *ai*, par *ei* & par *oi* : & les Ecrivains modernes qui ont ſubſtitué *ai* à *oi* par-tout où cette diphthongue oculaire repréſente l'*e* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, je *liſais*, il *pourrait*, *connaître*, au lieu d'écrire *anglois*, *françois*, je *liſois*, il *pourroit*, *connoître* ; ces écrivains, dis-je, ont remplacé un inconvénient par un autre auſſi réel. J'avoue que l'on évite par-là l'équivoque de l'*oi* purement oculaire & de l'*oi* auriculaire : mais on ſe charge du riſque de choquer les yeux de toute la nation, que l'habitude a aſſez prémunie contre les embarras de cette équivoque ; & l'on s'expoſe à une juſte cenſure, en prenant en quelque ſorte le ton légiſlatif, dans une matiere où aucun particulier ne peut jamais être légiſlateur, parce que l'autorité ſouveraine de l'uſage eſt incommunicable.

Non-ſeulement la lettre *i* eſt ſouvent employée à ſignifier autre choſe que le ſon qu'elle doit primitivement repréſenter : il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelqu'autre pour exprimer ſimplement ce ſon primitif. Ainſi les lettres *u i* ne repréſentent que le ſon ſimple de l'*i* dans les mots *vuide*, *vuider*, & autres dérivés, que l'on prononce *vide*, *vider*, &c. & dans les mots *guide*, *guider*, &c. *quitte*, *quitter*, *acquitter*, &c. & par-tout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précede le ſon *i*. De même les lettres *i e* repréſentent ſimplement le ſon *i* dans *maniement*, je *prierois*, nous *remercierons*, il *liera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, & dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précede l'*i* dans le premier cas, & l'*e* qui le ſuit dans le ſecond, ſont des lettres abſolument muettes.

La lettre *J*, chez quelques auteurs, étoit un ſigne numéral, & ſignifioit *cent*, ſuivant ce vers,

J, C *compar erit*, & centum *ſignificabit*.

Dans la numération ordinaire des Romains, & dans celle de nos finances, *I* ſignifie *un* ; & l'on peut en mettre juſqu'à quatre de ſuite pour exprimer juſqu'à quatre unités. Si la lettre numérale *I* eſt placée avant *V* qui vaut *cinq*, ou avant *X* qui vaut *dix*, cette poſition indique qu'il faut retrancher *un* de *cinq* ou de *dix* ; ainſi *IV* ſignifie *cinq moins un* ou *quatre*, *IX* ſignifie *dix moins un* ou *neuf* : on ne place jamais *I* avant une lettre de plus grande valeur, comme *L cinquante*, *C cent*, *D cinq cent*, *M mille* ; ainſi on n'écrit point *IL* pour *quarante-neuf*, mais *XLIX*.

La lettre *I* eſt celle qui caractériſe la monnoie de Limoges.

J, ſ. m. c'eſt la dixieme lettre & la ſeptieme conſonne de l'alphabet françois. Les Imprimeurs l'appellent *i d'Hollande*, parce que les Hollandois l'introduiſirent les premiers dans l'impreſſion. Conformément au ſyſtême de la *Grammaire générale de P. R.* adopté par l'auteur du *Bureau typographique*, le vrai nom de cette lettre eſt *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la premiere perſonne : car la valeur propre de ce ca-

ractere eſt de repréſenter l'articulation ſifflante qui commence les mots *Japon*, *j'oſe*, & qui eſt la foible de l'articulation forte qui eſt à la tête des mots preſque ſemblables, *chapon*, *choſe*. *J* eſt donc une conſonne linguale, ſifflante, & foible. *Voyez au mot* CONSONNE, le ſyſtême de M. du Marſais ſur les conſonnes, & à l'article *H*, celui que j'adopte ſur le même ſujet.

On peut dire que cette lettre eſt propre à l'alphabet françois, puiſque de toutes les langues anciennes que nous connoiſſons, aucune ne faiſoit uſage de l'articulation qu'elle repréſente; & que parmi les langues modernes, ſi quelques-unes en font uſage, elles la repréſentent d'une autre maniere. Ainſi les Italiens, pour prononcer *jardins*, *jorno*, écrivent *giardino*, *giorno*. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, *p. 9. édit. de Paris 1709*. Les Eſpagnols ont adopté notre caractere, mais il ſignifie chez eux autre choſe que chez nous; *hijo*, fils, *Juan*, Jean, ſe prononçant preſque comme s'il y avoit *ikko Khouan*. Voyez *la Méthode eſpagnole de P. R. p. 5. édit. de Paris, 1660*.

Les maîtres d'écriture ne me paroiſſent pas apporter aſſez d'attention pour différencier le *J* capital de l'*I*: que ne ſuivent-ils les erremens du caractere courant? L'*i* ne deſcend pas au-deſſous du corps des autres caracteres, le *j* deſcend: voilà la regle pour les capitales. *Article de M. BEAUZÉE.*

* *J*, *(Ecriture.)* nous avons auſſi dans l'écriture, ainſi que dans l'impreſſion, un *j* conſonne & un *i* voyelle; & dans chacun de ces caracteres, un *i* conſonne ou voyelle, coulé; un aigu, un rond. Après avoir expliqué la formation du *g*, nous n'avons rien à dire de la formation de l'*j* conſonne, qui n'en eſt qu'une portion. Pour l'*i* voyelle coulé, il ſe forme d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que l'*i* italien, & celui-ci d'un trait droit & d'un angle de plume moins obtus que le rond. On n'emploie à tous que le mouvement ſimple des doigts mus dans une direction verticale, mais un peu plus ou un peu moins inclinée de droit à gauche. A la partie inférieure de cette lettre, le poignet agit de concert avec les doigts.

IA JA

* JAA-BACHI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* capitaine de gens de pié chez les Turcs. C'eſt auſſi un officier des janiſſaires chargé de lever les enfans de tribut. Il eſt accompagné dans ſes fonctions d'un écrivain ou ſecrétaire qui tient le rôle des provinces, des lieux, & du nombre d'enfans qui doivent être fournis.

JAA-JA, ſ. m. *(Bot. exotiq.)* arbriſſeau de la contrée des noirs. Les Hollandois l'appellent *maugelaar*. Il croît aux lieux marécageux & aux bords des rivieres. Il pouſſe un ſi grand nombre de tiges, qu'on a peine à diſcerner la principale. Le *Jaa-Ja* croît dans l'eau, & l'on y trouve ſouvent des huitres attachées. *Dict. de Trévoux.*

* JAAROBA, ſ. m. *(Bot. exotiq.)* eſpece de feve du Bréſil; elle eſt ſemblable à la cuiette, ſeulement plus petite. On mange les racines de la plante qui la porte.

JAATZDE, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* c'eſt un arbriſſeau du Japon, à feuilles de ricin commun; ſes fleurs ſont blanches, à cinq pétales. Ses baies ſont moins groſſes qu'un grain de poivre. Elles ont à leur ſommet une eſpece d'aigrette formée par les cinq étamines de la fleur.

JABARIS *ou* GIABARIS, *(Hiſt. mod.)* ſectaires mahométans qui, ſelon Ricaut, ſoutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir, ni ſur ſa volonté, ni ſur ſes actions, mais qu'il eſt abſolument conduit par un agent ſupérieur, & que Dieu, exerçant une puiſſance abſolue ſur ſes créatures, les deſtine à être heureuſes ou malheureuſes, ſelon qu'il le trouve à propos. Quand il s'agit d'expliquer cette opinion, ils diſent que l'homme eſt tellement forcé & néceſſité à faire tout ce qu'il fait, que la liberté de faire bien ou de faire mal ne dépend pas de lui; mais que Dieu produit en lui ſes actions, comme il fait dans les créatures inanimées & dans les plantes, le principe de leur vie & de leur être. Cette doctrine de la prédeſtination eſt univerſel-

lement reçue en Turquie, & dans la plupart des pays mahométans. (†)

JABAYAHITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ſecte parmi les Muſulmans, qui ſuivant Ricaut, enſeignent que la ſcience de Dieu ne s'étend point à toutes choſes; que le temps & l'expérience lui ont appris pluſieurs choſes qu'il ignoroit auparavant. Dieu, diſent-ils, n'ayant point eu de toute éternité une connoiſſance exacte de tous les événement particuliers qui doivent arriver dans le monde, il eſt obligé de le gouverner ſelon les occurrences. *Voyez* PROVIDENCE, PRÉSCIENCE, CONTINGENT. *Dictionn. de Trévoux.*

* JABE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) l'acception de ce mot eſt incertaine. C'eſt ou le nom de Dieu chez les Samaritains, ou un terme correſpondant au Jas des Juifs, ou une corruption de Juba, ou de Jeſora.

JABATOPETA, *Voyez* JABOTAPITA.

JABI, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'or, derriere le fort de Saint Georges de la Mine. Boſman dans ſa deſcription de la Guinée, dit que le roi de ce canton eſt un ſi petit ſeigneur, qu'il auroit peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandiſe, de peur de n'en être jamais payé, vu ſa pauvreté. Ce pays eſt arroſé par la riviere de Rio de Saint-Jean, que les negres appellent *Boſſumpra*, à cauſe qu'ils le tiennent pour être un dieu. Voilà donc enfin une riviere diviniſée par des Maures. (*D. J.*)

JABIRU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) grand oiſeau de riviere de l'Amérique, qui a du rapport avec la grue; il eſt plus grand qu'un cigne, ſon cou eſt gros comme le bras, ſa tête eſt fort grande, ſon bec eſt droit, & a environ dix à onze pouces de long, il eſt un peu recourbé par le bout; ſes jambes ont environ deux piés de longueur, & ſont couvertes d'écailles. Il eſt tout blanc comme un cigne ou une oie. Le cou n'eſt point garni de plumes, & n'eſt couvert que d'une peau noire & dure. On conjecture que cela vient de ce que les plumes étoient tombées, & que l'on n'a vu cet oiſeau que mort. *Voyez* Margrave, *Hiſt. Braſilienſis.*

JABIRUGUACU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, appellé par quelques-uns *nanduapoa*, & par les Hollandois *ſcheurvogel*; cet oiſeau tient beaucoup au genre des grues; il a un bec large, long de ſept à huit pouces, arrondi, & un peu élevé à l'extrêmité. Il porte ſur le ſommet de la tête une eſpece de couronne oſſeuſe, d'un gris blanc; ſon long cou & ſa tête ſont revêtus de peau écailleuſe, ſans aucunes plumes: le reſte du corps eſt couvert de plumes blanches; mais les groſſes plumes des ailes ſont noirâtres avec une teinte pourpre. Il paſſe pour un manger délicieux. Ray, *Ornitholog.* pag. 202. (*D. J.*)

JABLE, ſ. m. *terme de Tonnelier*, c'eſt la partie des douves d'un tonneau qui excede les fonds des deux côtés, & qui forme en quelque façon la circonférence extérieure de chacune de ſes extrêmités.

Le *jable* ſe prend depuis l'entaille ou rainure dans laquelle ſont enfoncées & aſſujetties les douves du fond de la futaille, juſqu'au bout des douves de longueur. Cette entaille ou rainure ſe nomme auſſi quelquefois le *jable*.

Pour jauger les tonneaux, il faut d'abord appuyer un des bouts du bâton de jauge ſur le *jable* du tonneau ou futaille qu'on ſe propoſe de jauger, faiſant attention cependant que quand le *jable* d'une piece eſt plus court qu'il ne doit l'être, cette diminution du *jable* donne néceſſairement un excédent de jauge. *Voyez* JAUGE & TONNELIER.

On appelle *peignes de jable* de petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force ſous les cerceaux pour rétablir les *jables* rompus.

JABLER, c'eſt faire des jables aux tonneaux & aux douves.

JABLOIRE, ſ. f. (*Tonnelier.*) c'eſt un inſtrument dont les Tonneliers ſe ſervent pour faire le jable des tonneaux, ou la rainure où on fait entrer les fonds. Cet outil eſt compoſé de deux pieces de bois, l'une cylindrique & l'autre quarrée; au bout de celle-ci eſt un morceau d'acier dentelé comme une ſcie. Le tonnelier qui s'en ſert appuie la partie cylindrique de plat ſur les bords des tonneaux qu'il a aſſemblés, &

conduiſant l'outil tout autour, il y forme avec le morceau d'acier une rainure qu'on appelle le *jable*.

JABLONOWSKI (STANISLAS), *Hiſt. de Pologne*, palatin de Ruſſie, brave ſoldat, habile général, profond négociateur: on diſoit de lui: " Eſt-il plus grand dans » le ſénat que dans l'armée? » Il s'étoit attaché à la fortune & à la gloire de Jean Sobieski, & s'il n'avoit pas eu ce héros pour concurrent, il eût été en Pologne, l'homme le plus célebre de ſon ſiecle: il contribua beaucoup au ſuccès de la bataille de Choczin, l'an 1667, c'étoit lui qui conduiſoit le centre de l'armée Polonoiſe; la gloire de Sobieski enflammoit ſon émulation ſans piquer ſa jalouſie: ce fut lui qui dans la diete d'élection, l'an 1674, réunit les ſuffrages en faveur de ce grand homme, & pour mettre la derniere main à ſon ouvrage, appaiſa les troubles que cette élection avoit fait naître: il fut le compagnon des travaux militaires de ce prince, & ce fut ſur lui que Sobieski ſe repoſa du commandement de l'armée, lorſque ſes infirmités ne lui permirent plus de marcher en perſonne contre les ennemis de l'état. Il battit les Turcs & les Tartares en pluſieurs rencontres, ſauva Léopold, courut les plus grands périls, & parut auſſi grand dans ſes retraites que dans ſes victoires. Sobieski avoit plus de talens; *Jablonowski* avoit moins de défauts, & peut-être que ſi la fortune l'avoit mis à la place de Sobieski, il l'auroit égalé. La nature & l'éducation donnent le mérite, mais ce ſont les circonſtances qui le font connoître. (*M.* DE SACY.)

JABLUNKA, (*Géogr.*) petite ville ſans murailles, de la Siléſie Autrichienne, dans la principauté de Teſchen, aux frontieres de Hongrie & de Moravie: de hautes montagnes l'environnent, & la riviere d'Elza la baigne; elle eſt moins importante en elle-même que par le fort qui porte ſon nom, & qui avance d'un mille vers la Hongrie, couvre ou défend l'entrée de la Siléſie de ce côté-là. (*D. G.*)

* JABORANDE, ſ. m. (*Bot. exot.*) plante haute de deux piés, qui a ſes tiges ligneuſes, grandes, noueuſes, tortues & inégales; ſa racine fort groſſe, & diviſée en un grand nombre de parcelles & de filamens; ſes fleurs blanches, & à quatre feuilles, & ſes graines renfermées ſous une double coſſe, brunes, aplaties, & de la figure à-peu-près d'un cœur tronqué par la pointe. On ne ſait où croît le *jaborande*; ſa racine paſſe pour alexipharmaque. *Dict. de Trévoux.*

JABOT, ſ. m. (*Ornithol.*) *ingluvies*, *colum*, poche membraneuſe ſituée près du cou des oiſeaux, & au bas de leur œſophage.

Les oiſeaux ont deux ou trois eſtomacs, ſi l'on définit l'eſtomac par une partie dilatée du canal des alimens, dans laquelle les alimens ſont retenus & macérés.

Un grand nombre d'oiſeaux ont un *jabot*; c'eſt un ſac membraneux & muſculeux extrêmement dilatable, & garni d'un grand nombre de glandes, qui ſéparent une humeur fort copieuſe; ce *jabot* eſt placé dans la gorge, à une diſtance aſſez conſidérable de l'eſtomac. Quelques oiſeaux ont le *jabot* attaché au bec même, comme l'onocrotale. Généralement le *jabot* eſt un organe néceſſaire aux oiſeaux granivores, qui ſe nourriſſent des ſemences & des fruits des plantes; & on le retrouve dans des oiſeaux qui, outre les graines, ſe nourriſſent d'inſectes, comme dans la poule même, & dans la ſultane.

Les oiſeaux carnivores n'ont point de *jabot*, ou l'ont foiblement marqué. L'aigle en manque, auſſi-bien que le hibou, la cigogne, le héron, pluſieurs oiſeaux aquatiques, qui vivent d'inſectes, comme l'oie, le canard, le plongeon.

Le ſecond eſtomac de M. de Reaumur, ou le bulbe de l'œſophage, eſt la partie de l'œſophage qui va s'ouvrir immédiatement dans l'eſtomac muſculeux; il eſt rempli de glandes dont le ſuc ne laiſſe pas que d'être âcre. Je n'ai pas diſſéqué un aſſez grand nombre d'eſpeces, mais à en juger par les auteurs qui ont traité des oiſeaux, cet eſtomac paroît être un attribut aſſez général des volatilles.

Le dernier eſtomac eſt membraneux dans les oiſeaux de proie, dans pluſieurs oiſeaux qui ſe nourriſſent d'inſectes, & dans une partie des oiſeaux aquatiques.

Dans d'autres oiſeaux il eſt muſculeux, mais

mais moins robuſte que dans les granivores; on en trouve de cet ordre dans les oiſeaux carnivores & dans le plus grand nombre d'oiſeaux qui ſe nourriſſent d'inſectes.

Ce troiſieme eſtomac eſt d'une force ſurprenante dans la plus grande partie des oiſeaux granivores, & dans pluſieurs oiſeaux aquatiques, mais ce n'eſt pas ici le temps & la place d'en parler.

Les uſages du *jabot* ſont aiſés à découvrir. Le troiſieme eſtomac eſt ſec & muſculeux : il auroit, malgré ſa force étonnante, trop de peine à broyer les graines ſouvent très-dures, des fruits que les oiſeaux avalent ſans les mâcher, la nature ne leur ayant pas donné des dents. Ces alimens ſecs & durs ſont retenus dans le *jabot* qui eſt rempli de glandes, dont le ſuc mucilagineux arroſe avec abondance les graines; elles enflent, s'amolliſſent, & ne paſſent au dernier eſtomac, que lorſqu'elles ſont aiſées à broyer. Voilà pourquoi des oiſeaux deſtinés à un aliment moins dur & qui vivent de la chair des animaux, n'ayant aucun beſoin de cette macération, n'ont point de *jabot*.

Ariſtote attribue un *jabot* aux animaux aquatiques, qu'on appelle *molluſca*, comme aux eſcargots, au loligo. *(H. G. D.)*

JABOTAPITA, ſ. m. *(Botan. exot.)* arbre d'une hauteur médiocre du Bréſil, & du genre des ochna de Linnæus; *voyez* OCHNA.

Margrave & Piſon l'appellent, *arbor bacciſera racemoſa, Braſilienſis, baccâ trigonâ, proliferâ.* Il ſe plait ſur les rivages de la mer; ſon écorce eſt inégale, de couleur griſâtre; ſes branches ſont molles & pliantes, ſes feuilles ſont alternes, vertes, oblongues, pointues; ſes fleurs ſont petites, en bouquets, à cinq pétales jaunes, & d'une odeur très-agréable. Après qu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede un fruit qui vient en grapes, c'eſt-à-dire que chaque pédicule porte une baie de la groſſeur d'un noyau de ceriſe, de figure preſque triangulaire, à laquelle ſont attachées trois ou quatre autres baies ſans pédicule, ovoïdes, de la même groſſeur, de couleur noire comme nos myrtilles, & donnant la même teinture; leur goût eſt ſtiptique; on en tire de l'huile par expreſſion. Ces baies ſervent encore aux mêmes uſages que nos baies de myrthe, pour arrêter les cours de ventre, reſſerrer, & fortifier les inteſtins. *(D. J.)*

JABOTI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Zool.)* nom qu'on donne en Amérique à une eſpece de tortue qui s'y trouve; ſon écaille eſt noire, & l'on y remarque pluſieurs figures hexagones comme en relief. La tête & les piés ſont bruns; mouchetés de taches verdâtres. Ray, *Synopſ. quadruped.*

JABURANDIBA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* arbre du Bréſil, dont les voyageurs ne nous ont point donné la deſcription; ils ſe ſont contentés de dire que ſes feuilles ſont un ſpécifique contre toutes les maladies du foie. Il y en a une autre eſpece à feuilles rondes, moins grandes que les premieres; ce dernier a des racines dont le goût eſt auſſi fort que le gingembre, & qui appliquées ſur les gencives, diſſipent tous leurs maux.

* JABUTICABA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* grand arbre qui croît au Bréſil. Il porte des fruits qui le couvrent depuis le bas du pié juſqu'au ſommet, enſorte qu'on apperçoit à peine l'arbre. Ce fruit eſt noir, rond, de la groſſeur d'un petit limon, d'un ſuc doux comme celui du raiſin mûr, & ſalutaire aux fiévreux. Il y a beaucoup de ces arbres dans le territoire de Saint-Vincent. *Dict. de Trévoux.*

JAC, *ou* JACHT, *(Marine.)* *Voyez* YACHT.

JACA, ſ. m. *(Botan. exot.)* arbre des Indes orientales, de la grandeur du laurier. C'eſt le *jaca* de Parkinſon, le tijacamarum, *Hort. Malab. palma, fructu aculeato, ex trunco prodeunte*, de C. Bauh. le *papa d'Acoſta*, & le *jaqua* ou *jaca* de nos voyageurs, *Acoſta*, *Garcias*, *Tragoſo*, *Linſchoot*, & autres.

Cet arbre a la feuille large comme la main, d'un verd clair, & nerveuſe. Il croît le long des eaux, & porte le plus gros fruit qui ſoit connu dans le monde. Il ſort du tronc, ainſi que des principales branches, & eſt ſouvent enſeveli dans la terre avec le bas du tronc, auquel il eſt adhérant. Il eſt de figure conique, d'une palme de large ſur deux de longueur, & peſe ordinaire-

ment quinze à vingt livres; il eſt couvert d'une coque verte, épaiſſe, & parſemée d'une infinité de tubercules, écailleux, piquans, mais blancs & laiteux en dedans. Ce fruit en contient une infinité d'autres plus petits, oblongs & enveloppés d'une écorce commune; leur pulpe eſt épaiſſe, jaunâtre, d'un goût & d'une odeur agréable. Chacun de ces fruits renferme une amande placée dans ſa chair, comme dans un ſac; ces amandes ſont couvertes d'une peau mince, cartilagineuſe, blancheâtre & tranſparente; ſous cette pellicule extérieure, on en trouve une autre rougeâtre, qui contient une ſeconde amande, dont le goût approche beaucoup de celui de nos châtaignes.

Il s'éleve du milieu de ce cône un piſtil épais, cendré, ſemblable à une colonne, autour duquel les petits fruits ſont diſpoſés circulairement; une de leurs extrêmités pénetre dans le piſtil, & l'autre aboutit diamétralement à l'écorce: on obſerve entre ces fruits, une infinité de ligamens membraneux, blancheâtres, jaunâtres, qui tiennent au piſtil & à l'écorce, & qui rendent, après qu'on a coupé le fruit, le piſtil & l'écorce, un ſuc gluant & laiteux.

Le *jaca* vient dans toutes les Indes orientales Il y en a pluſieurs eſpeces, que l'on diſtingue par leurs fruits, qui ſont plus ou moins gros, ſucculens & ſavoureux. *(D. J.)*

JACAMADRI, ſ. m. *(Ornith. exot.)* oiſeau très-remarquable du Bréſil, qu'on peut ranger parmi les pies, ayant les piés faits de même, deux orteils devant, & deux derriere. Il eſt de la groſſeur de l'alouette, ſes piés ſont jaunes; ſa tête, ſon dos, & ſes ailes ſont d'un verd gai, mélangé de jaune & de rouge; ſon ventre & ſa poitrine ſont d'un cendré ſale; mais comme toutes ſes couleurs ſont très-éclatantes au ſoleil, on ne peut s'empêcher d'en admirer le luſtre & la beauté, ſelon Margrave. *Hiſt. Braſ. (D. J.)*

JACAMAR, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornithol.)* *galbula*, Briſſ. M. Briſſon a donné ce nom, fait du bratilien *jacamaciri*, à un genre d'oiſeau que M. Linné réunit à celui du martin-pêcheur. Les *jacamars* ont le bec fort long, pointu & quadrangulaire, 4 doigts aux piés dénués de membranes, dont deux dirigés en avant & deux en arriere, les jambes couvertes de plumes juſqu'au talon, & la langue pas plus longue que le bec, caractere qui les diſtingue des pies, comme la diſpoſition des doigts les diſtingue des martins-pêcheurs, avec leſquels l'éclat du plumage leur donne d'ailleurs beaucoup d'affinité. On en connoît deux eſpeces, 1°. le *jacamar* proprement dit, ou le *jacamaciri* de Margrave; *alcedo galbula*, Linn. Cet oiſeau, qui ſe trouve au Bréſil & à Caïenne, eſt à peu près de la grandeur de l'alouette: il a 8 pouces 3 quarts de longueur, & 9 pouces & demi de vol: ſon plumage ſur toute la face ſupérieure du corps eſt d'un verd doré, éclatant, changeant en couleur de cuivre roſette; le deſſous du corps eſt rouſſâtre, l'iris des yeux eſt d'un beau bleu, le bec eſt noir & les piés d'un jaune verdâtre.

2°. Le *jacamar* à longue queue, *alcedo paradiſea*, Linn. eſt un peu plus grand que le précédent; il a la tête d'un brun changeant en violet ſombre, la gorge blanche, & le reſte du plumage d'un verd doré, le bec & les piés noirs. La queue eſt compoſée de douze pennes dont les deux du milieu ſont beaucoup plus longues que les autres: on le trouve à Surinam & à Caïenne. Conſ. Briſſ. *Ornithol. 4, pag. 86. ſuiv. (D.)*

JACANA, ſ. m. *(Ornith. exot.)* belle eſpece de colombe du Bréſil, qui aime les lieux humides; ſes jambes d'un jaune verd, ſont plus élevées que celles de nos pigeons, & ſes orteils, principalement ceux de derriere, ſont plus longs; ſa couleur du dos, du ventre & des ailes, eſt nuée de verd & de noir; ſon cou & ſa poitrine jettent toutes les couleurs changeantes de nos plus beaux pigeons; ſa tête eſt petite, & couverte d'une coëfe colorée comme la turquoiſe orientale; ſon bec a la forme de celui de nos poules, petit, en partie d'un jaune verdâtre, & en partie d'un rouge éclatant. Margrave, *hiſt. Braſ. (D. J.)*

* JACAPÉ, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* eſpece de jonc du Bréſil, qui ne porte ni ſemence ni fleurs. On le met au deſſus de la plaie de la morſure d'un ſerpent, & il

ſoulage. Piſon dit avoir fait uſage avec ſuccès de la décoction de ſa racine contre le poiſon. Ray.

JACAPU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) oiſeau du Bréſil qu'on doit ranger dans la claſſe des merles, puiſqu'il en a la figure, la groſſeur & la noirceur, à l'exception que ſa poitrine eſt d'un très-beau rouge. Ray, *Ornith. pag.* 143. (*D. J.*)

JACAPUCAIO, ſ. m. (*Botan. exot.*) Piſon caractériſe cet arbre en ces termes, *arbor nucifera, Braſilienſis, cortice, fructu, ligneo, quatuor nuces continente.* C'eſt un grand arbre du Bréſil, qui ſe plaît dans les lieux marécageux du cœur du pays; ſon bois eſt très-compact; ſon écorce eſt griſe, dure, inégale, telle que celle d'un vieux chêne; ſes feuilles reſſemblent à celles du mûrier, dentelées en leurs bords, & en quelque maniere torſes & recourbées; ſon fruit eſt gros comme la tête d'un enfant, de figure ovoïde, terminé à ſa partie inférieure en cône obtus, attaché & ſuſpendu par un pédicule ligneux. Il eſt couvert d'une écorce jaune extrêmement dure; & au bout qui regarde la terre, il eſt fermé en façon de boîte par un couvercle qui paroît d'un artifice admirable. Ce couvercle ſe détache de lui-même lors de la maturité du fruit, & en même temps qu'il tombe, il laiſſe tomber auſſi des noix jaunes, ridées, approchant en figure des mirobolans chébules, & contenant une amande d'un goût très-ſavoureux, comme celui des piſtaches; on les mange rôties, on en donne pour nourriture à pluſieurs animaux; on en tire beaucoup d'huile par expreſſion. La coque des noix eſt employée à faire des taſſes, des gobelets; le bois de l'arbre réſiſte à la pourriture, & on le préfere à tout autre pour des axes de moulins à ſucre; ſon écorce extérieure deſſéchée & pilée, ſert pour calfeutrer des vaiſſeaux. (*D. J.*)

JACAPUYA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Bréſil, qui produit un fruit ſemblable à un gobelet garni d'un couvercle, & qui contient des eſpeces de châtaignes qui ont du rapport avec les mirobolans. Dans la maturité le couvercle de ce fruit s'ouvre de lui-même. On lui attribue la propriété ſinguliere de faire tomber tous les poils du corps à ceux qui en mangent avec excès: inconvénient qu'il n'a point lorſqu'on le fait rotir.

JACARANDA, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre des Indes, dont Piſon a décrit deux eſpeces; l'une a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux ſont marbrés, durs, & employés dans la Marquéterie.

Le blanc eſt ſans odeur; ſes feuilles ſont petites, pointues, luiſantes en deſſus, blanches en deſſous, oppoſées directement le long des branches; chaque rameau pouſſe divers rejettons, qui portent pendant pluſieurs jours des boutons gros comme des noyaux de ceriſes, olivâtres, & diſpoſés en grapes; ces boutons en s'ouvrant, ſe diviſent chacun en cinq feuilles inclinées en bas, & ſoyeuſes au toucher. Il naît entre ces feuilles une fleur monopétale, preſque ronde, jaune, d'une odeur ſuave, s'épanouiſſant vers le côté, & pouſſant au milieu pluſieurs étamines blanches, terminées par des ſommets jaunes, en maniere de vergettes de ſoie. A ces fleurs ſuccede un fruit grand comme la paume de la main, mais d'une figure que la nature a voulu ſinguliere; car il eſt inégal, boſſu, tortueux, inclinant toujours en bas par ſon poids, rempli d'une chair verte blancheâtre, dont les habitans des lieux ſe ſervent au lieu de ſavon; ils l'appellent *manipoy*.

Le *jacaranda* noir differe du blanc, en ce que ſon bois eſt noir, dur, compact comme celui de campêche, & odorant. (*D. J.*)

* JACARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) l'animal que les Portugais appellent *adive*, & les Malabares *jacard*, reſſemble au chien en grandeur & en figure, mais il a la queue du renard & le muſeau du loup. Ces animaux ne ſortent guere que la nuit; ils vont en troupes, ils ont le cri plaintif; à les entendre de loin, on diroit que ce ſont des enfans qui pleurent. Ils font la guerre aux poules & à toutes ſortes de volaille. Il y a entre eux & les chiens grande antipathie. Ils attaquent quelquefois les enfans; mais un homme armé d'un bâton peut toujours s'en défendre. On les enfume dans leurs tanieres, qui contiendroient vingt perſonnes, où l'on trouve raſſemblés juſqu'à trente *jacards*.

JACCARE *ou* JACARET, ſ. m. *(Zoolog. exot.)* animal du Bréſil peu différent du crocodile des autres parties du monde. Il n'a point de langue, mais ſeulement une eſpece de membrane qui l'imite, & qui eſt mobile; ſes yeux ſont gros, ronds, brillans, gris & bleux, avec une prunelle d'un beau noir; les jambes antérieures ſont foibles & très-déliées, les poſtérieures ſont plus longues & plus fortes; les piés de devant ont chacun cinq orteils, trois au milieu plus longs & armés d'ongles pointus, & les deux autres en ſont dénués; les piés de derriere ont chacun quatre orteils, dont l'un d'eux n'a point d'ongles. Il a, ſur une moitié de ſa queue, une forte nageoire, à la faveur de laquelle il peut nager comme les poiſſons. Ray. *ſynt. quadr. p.* 262. *(D. J.)*

JACARINI, ſ. m. *(Zool. exot.)* ſorte de chardonneret du Bréſil, pour la figure & la groſſeur, mais ayant d'autres couleurs que ceux de l'Europe; car celui du Bréſil eſt d'un noir brillant comme l'acier poli, & a le deſſous des ailes tout blanc. Margrave, *hiſt. Braſil. (D. J.)*

JACATET, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* ſixieme mois de l'année des Ethiopiens & des Coptes. Il répond à notre Février. On l'appelle auſſi *Jachathith* & *Jacatrih*, & non *Lécatrih*, comme on lit dans Kirker.

JACATIBA, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* arbre du Bréſil, qui porte un fruit ſemblable au limon, dont le jus eſt très-acide. Ce jus ſe trouve auſſi dans toute l'écorce de l'arbre qui eſt fort rare, & qui ne ſe trouve que dans la Capitainie de St. Vincent.

JACATRA, *(Géog.)* ancienne ville d'Aſie dans l'île de la grande Java, détruite par les Hollandois, & dont ils ont fait enſuite, ſous le nom de Batavia, une des plus belles places des Indes, & la capitale de tous les pays que poſſede la compagnie au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance. *Voyez* BATAVIA. *(D. J.)*

JACCA, *(Géog.)* ancienne ville d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, avec un évêché ſuffragant de Sarragoſſe, & une fortereſſe; elle eſt ſur la riviere d'Arragon au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. O. d'Hueſca, 10 N. E. de Sarragoſſe. Ptolomée en parle, & elle a conſervé ſon nom ſans aucun changement. *Long.* 17. 16; *lat.* 42. 22. *(D. J.)*

JACCAL, ſ. m. *(Zoolog.)* Dellon écrit *jacard*; eſpece de loup jaune, nommé par les Latins *lupus aureus*, & par les Grecs modernes *ſquilachi*. Il eſt plus petit que le loup, & a la queue du renard; on les voit preſque toujours en troupe juſqu'à des centaines enſemble; ils habitent dans des tanieres, d'où ils ſortent pendant la nuit, & volent tout ce qu'ils attrapent juſqu'à des ſouliers. C'eſt un animal d'ailleurs timide, & très-commun en Cilicie; il a un cri lugubre. C'eſt ſelon toute apparence le même que le *jacard*. *Voyez* Dellon, *voyages*, ou mieux encore Bellon, *Obſerv. l.* 2. *c.* 108. & Ray, *Synopſ. quad. p.* 174. *(D. J.)*

IACCHAGOGUE, ſ. m. *(Antiq.)* on nommoit de ce nom ceux qui portoient en proceſſion la ſtatue de Iacchus, c'eſt-à-dire de Bacchus, à la célébration des fêtes éleuſiniennes; ils avoient leurs têtes couronnées de myrthe. *(D. J.)*

IACCHUS, ſ. m. *(Littér.)* c'eſt le nom, ſous lequel Bacchus étoit révéré à Eleuſis. Des neuf jours deſtinés chaque année à la célébration des myſteres de Cérès, le ſixieme étoit entiérement conſacré à *Iacchus*, c'eſt-à-dire à Bacchus. Ce jour-là on portoit ſa ſtatue en grande cérémonie d'Athènes à Eleuſis, & tous les initiés chantoient & danſoient autour depuis le matin juſqu'au ſoir. Les Grecs ayant une fois admis l'exiſtence des dieux, ils en tirerent parti pour ſatisfaire leurs goûts & leurs penchans. Ce ſont eux qui pourroient dire à Cérès, à *Iacchus*, à l'Amour, *vous n'êtes dieux que pour nos plaiſirs. (D. J.)*

JACÉE, *jacea*, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embrion, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épine; l'embrion devient dans la ſuite une ſemence qui porte une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Quoiqu'on en compte au-delà de quarante eſpeces, la plus commune mérite ſeule d'être ici décrite; les Botaniſtes la nomment *jacea nigra*, *jacea vulgaris*, *jacea nigra pratenſis*, *latifolia*.

Sa racine eſt aſſez épaiſſe, ligneuſe, vivace, fibreuſe, d'une ſaveur aſtringente, & qui cauſe des nauſées. Les premieres

feuilles, qui ſortent de la racine, ont quelque choſe de commun avec celles de la chicorée, car elles ſont longues, un peu découpées, d'un verd foncé, garnies d'un duvet court. Sa tige eſt quelquefois unique, quelquefois il y en a pluſieurs qui ſortent d'une même racine; elle eſt haute d'une coudée ou d'une coudée & demie, velue, cylindrique, cannellée, ferme, roide, difficile à rompre, & remplie de moëlle. Les feuilles, placées ſur la tige, ſont nombreuſes, ſans ordre, ſemblables à celles qui ſont vers la racine, mais plus étroites, & dentelées à leur baſe. Des aiſſelles de ces feuilles s'élevent de petits rameaux garnis de folioles ſemblables, plus petites, portant à leur cime une, deux, ou trois fleurs compoſées de pluſieurs fleurons en tuyau, découpées profondément vers leur ſommet en cinq parties; ces fleurons ſont purpurins, fort ſerrés appuyés ſur un embrion, & renfermés dans un calice; ce calice eſt compoſé d'écailles noirâtres, diſpoſées en maniere de tuile, & garnies de poils à leurs bords. Quand les fleurs ſont ſeches, les embryons ſe changent en des ſemences oblongues, petites, d'un noir-gris dans la maturité, chargées d'une aigrette, & nichées dans un duvet court & épais.

Cette plante eſt commune dans les pâturages. Elle contient beaucoup de ſel alkali, fixe ou volatil, joint à une huile bitumineuſe; ſes feuilles & ſes fleurs ſont rarement d'uſage, excepté pour détergei & réſoudre les ulceres. *(D. J.)*

JACHAL, *voyez* JACCAL.

JACHERE, ſ. f. *(Agricult.)* c'eſt une terre labourable, ſur laquelle on ne ſeme rien pendant une année, & que cependant on cultive pour la diſpoſer à produire du bled. *

* Quelques habiles agriculteurs, fondés ſur des expériences modernes, croient fermement que s'il eſt vrai, comme l'on n'en peut douter, que la fertilité de la végétation depend uniquement de l'humidité & de la chaleur néceſſaires, il ſuit de ce principe fondamental, 1. que les marais d'eau douce doivent produire des plantes annuelles plus abondamment que de celles de la même eſpece, qui croiſſent dans le meilleur terroir du voiſinage: 2. que l'on ne doit point être étonné de ce que les marais d'eau douce de la zone torride, produiſent des plantes dix fois plus groſſes & plus abondantes que celles qui végetent dans les marais des climats tempérés.

Les ennemis des *jacheres* ajoutent que les terroirs ne s'épuiſent jamais par diminution de matiere, qu'au contraire, plus on les cultive, plus ils augmentent: ils penſent avec le célebre Wallerius, que toutes les eſpeces de ſels ſont nuiſibles à la végétation des bleds & des foins, que les terres ne perdent leur fertilité, que parce qu'elles ſe deſſechent, ou parce que les racines de la récolte précédente, n'ayant pas eu le temps de ſe purifier & de ſe décompoſer, elles nuiſent eſſentiellement aux racines de la récolte ſuivante; ſur-tout ſi l'on plante un noyer dans le foſſé où l'on vient d'arracher un noyer; ſi l'on ſeme du froment après du froment: en un mot, ſi l'on cultive tout de ſuite des plantes d'une eſpece après une récolte des plantes de la même famille. Nos agriculteurs ſoutiennent donc, que plus un terroir eſt ſec ou ſabloneux, plus il faut du temps à la pluie, aux neiges ou bien aux arroſemens, pour décompoſer les racines de la récolte précédente.

De toutes ces obſervations nos agricoles concluent que tout laboureur qui peut imiter les Chinois, c'eſt-à-dire, arroſer ſes terres à volonté, eſt le maître de la fertilité de ſes récoltes, proportionnellement à la chaleur du climat, & pour lors il ne doit jamais laiſſer ſes terres en *jachere*; que lorſque l'agriculteur ne peut pas arroſer les terres ſabloneuſes ou légeres, il peut néanmoins les fertiliſer, en arrachant le chaume après la premiere pluie qui ſuit la moiſſon, en y mêlant beaucoup de fumier gras & humide, ou en y tranſportant beaucoup de terre glaiſe, compacte & tenace, dont la propriété eſt d'abſorber & de retenir l'humidité. Ils obſervent que cette terre forme un engrais perpétuel, au lieu que le fumier ne dure que pendant une ou deux années.

Si les terres ſont graſſes, argilleuſes, ſeches, & ſituées ſur une pente rapide, alors on peut les fertiliſer en les atténuant par de fréquens & profonds labours, en tenant le terrain ombragé, en y mêlant du ſable, ou plutôt des terres qui n'ont point de conſiſtance: la meilleure de toutes les pratiques eſt de faire de petits fourneaux pour bruler le gluten de cette terre glaiſe, lorſqu'elle eſt trop compacte & impénétrable à la pluie.

Si les terres ſont dures, créteuſes ou calcaires, on doit les brûler & les mélanger en même temps avec de la terre glaiſe. Celle qui n'a point de gluten doit alors être préférée.

De toutes les obſervations que nous venons de faire, il ſuit que lorſque l'on ſeme alternativement différens genres de plantes, lorſque l'on peut arroſer ou mélanger les différentes eſpeces de terres, c'eſt une duperie de laiſſer repoſer le terroir. Il faudroit abolir les loix qui ordonnent les *jacheres*, & ſupprimer les coutumes qui limitent les droits que les laboureurs ont naturellement de cultiver leurs terrains en tout temps & en tout lieu. *(V. A. L.)*

Les ſpéculateurs en agriculture ont beaucoup raiſonné pour & contre ce repos périodique, qui de trois années paroît en faire perdre une. L'uſage conſtant de cette méthode dans beaucoup de pays eſt une préſomption qu'elle eſt appuyée ſur des raiſons tres-fortes; & le ſuccès d'une culture différente dans d'autres lieux eſt une preuve que cette année de repos n'eſt pas par-tout d'une indiſpenſable néceſſité.

Il paroit difficile de ſe paſſer de l'année de *jachere* dans toutes les terres que la nature n'a pas douées d'une fertilité extraordinaire, ou dont on ne peut pas compenſer la médiocrité par des engrais fort abondans. En général les terres qu'on fait rapporter ſans interruption s'épuiſent, à moins qu'on ne répare continuellement ce que la fécondité prend ſur elles. L'année de repos eſt pour la plupart une condition eſſentielle à la récolte du bled.

Pendant cette année la culture a deux objets; d'ameublir la terre, & de détruire l'herbe. Ces deux objets ſont remplis par les labours, lorſqu'ils ſont diſtribués & faits avec intelligence. On donne aux terres trois ou quatre labours pendant l'année de *jachere*, mais il vaut toujours mieux en donner quatre, excepté dans les glaiſes, parce que la difficulté de ſaiſir le moment favorable pour les labourer, eſt beaucoup plus grande.

On dit *lever la jachere*, lorſqu'on donne le premier labour. Il doit être peu profond, & fait, autant qu'il eſt poſſible, pendant les mois de Novembre & de Décembre. Les gelées qui ſurviennent, ameubliſſent & façonnent la terre, lorſqu'elle eſt retournée. Ce labour d'hiver a beaucoup plus d'influence qu'on ne croit ſur les récoltes.

Vers la fin d'Avril, lorſque les ſemailles de Mars ſont finies, on donne le ſecond labour aux *jacheres*, & les autres ſucceſſivement, à meſure que l'herbe vient à croître. *Voyez* LABOUR. Dans les intervales de chacun de ces labours, les troupeaux paiſſent ſur les *jacheres* qui leur ſont très-utiles depuis le printemps juſqu'au moment où la récolte des foins leur laiſſe les prés libres.

La terre expoſée ainſi pendant un an, dans preſque toutes ſes parties, aux influences de l'air, acquiert une diſpoſition à la fécondité qui eſt néceſſaire pour aſſurer une récolte abondante de bled. Mais ſi l'on veut rendre & le repos & les labours auſſi utiles qu'ils peuvent l'être, il faut que ces labours ſoient toujours faits par un temps ſec, & ſuivis, quelques jours après, d'un herſage. Sans ces deux conditions la terre n'eſt point ſuffiſamment ameublie, & les herbes ne ſont pas aſſez détruites. Dans les années pluvieuſes, ſouvent quatre labours ne ſuffiſent pas; il faut les multiplier autant que les herbes qui renaiſſent en établiſſent la néceſſité.

A ces préparations on joint l'engrais. C'eſt pendant l'année de *jachere* qu'on porte le fumier ſur les terres. Lorſque la cour en eſt ſuffiſamment fournie, on fait bien de répandre ce fumier immédiatement avant le ſecond labour. Il ſe deſſeche moins alors, que lorſqu'il eſt répandu pendant les grandes chaleurs de l'été, & il eſt mieux mêlé avec la terre par les labours qui ſuivent le ſecond.

Si une terre eſt dans un état habituel de bonne culture, & qu'elle ait été long-temps engraiſſée, on peut, ſans crainte, ne pas la laiſſer entiérement oiſive pendant l'année de *jachere*. Alors on retourne le chaume de mars au mois de novembre, & on herſe bien ce labour. Au mois de mars ſuivant on fume bien la terre, on la laboure de nouveau, & on y ſeme de bonne heure des pois ou de la veſce. Dès qu'ils ſont recueillis, on laboure encore pour ſemer le bled dont on peut ſe promettre une bonne récolte. Mais il eſt ſage de ne pas toujours demander à la terre cette fécondité continue. On doit conſeiller aux cultivateurs de ne traiter ainſi chaque année que la moitié de leurs *jacheres*, afin que leurs terres ſe réparent tous les ſix ans par un plein repos. Il y a cependant des méthodes qu'on peut tenter peut-être avec de grands ſuccès, quoique le repos n'y entre pour rien. Telle eſt celle qui a été pratiquée par Patulot. *Voyez* l'*Eſſai ſur l'amélioration des terres*.

JACHERER, v. act. (*Agricult.*) c'eſt donner à un champ le premier labour.

JACI D'AQUILA, (*Géog.*) petite ville maritime de Sicile ſur la côte orientale, entre le golphe de ſainte-Thecle & Ponta

Sicca, à mi-chemin de Catane à Tavormina. *Long.* 33. 2. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

JACINTE, ſ. f. (*Bot. Jard. d'agrément.*) *hyacinthus*, genre de plante liliacée dont la fleur n'a point de calice, mais ſeulement une corolle monopétale en cloche plus ou moins allongée, à ouverture évaſée ou rétrecie, diviſée plus ou moins profondément à ſon bord en ſix lobes: au dedans ſont ſix étamines courtes & un piſtil dont l'ovaire devient une capſule compoſée comme de trois coques arrondies, contenant dans chaque loge deux ou pluſieurs ſemences. M. Linné indique encore pour caractere générique, trois petits trous ou pores pleins d'un ſuc mielleux à la pointe du germe. Linn. *Gen. pl. hex. monog.* On rapporte à ce genre non-ſeulement les *jacintes* communément ainſi nommées, mais auſſi les *muſcari* de Tournefort, dont les corolles ont l'orifice rétreci. Le nombre des eſpeces de ce genre eſt aſſez grand; nous allons parler de celle qui eſt ſur tout connue des fleuriſtes.

La *jacinte* des fleuriſtes ne fait qu'une ſeule eſpece appellée *jacinte orientale*, *hyacinthus corollis infundibuliformibus ſemiſexfidis baſi ventricoſis*, Linn. *Sp. pl.* Mais elle ſe ſubdiviſe en pluſieurs variétés dont les fleuriſtes ont fait tout autant d'eſpeces, & auxquelles ils ont donné des noms arbitraires encore plus variés. Il y en a de ſimples & de doubles, de hâtives & de tardives, de bleues, de blanches, & de diverſes nuances du rouge au blanc. Il y en a qui ne produiſent que peu de fleurs, & d'autres qui fleuriſſent en abondance, & qu'on nomme pour cette raiſon *polyanthes*. (*D.*)

Deſcription de la jacinte en général. C'eſt une plante dont la tige eſt ronde, liſſe, mollette, d'un verd mêlé de pourpre, & s'éleve quelquefois à un pié de haut. Les feuilles ſont engaînées entr'elles par leur baſe, qui eſt longue & blanche. Elles s'écartent en forme de bras autour de la tige, dont elles égalent ordinairement la longueur. Elles ſont liſſes, d'un beau verd, épaiſſes, creuſées en longuiere, fermées à leur extrêmité, enſorte qu'on n'y peut pas ſéparer leurs bords. Le haut de la tige eſt garni de pluſieurs rangs de fleurs qui ont une odeur agréable, diſpoſées une à une irréguliérement, portées par un court pédoncule. Ces fleurs ſont en lys, formées par un tuyau allongé, renflé à ſa baſe, compoſé de ſix pieces qui ſe rabattent ſur les cotés. Lorſque la fleur eſt paſſée, le piſtil, qui en occupe le fond, devient un fruit arrondi, à trois corps, diviſé intérieurement en trois loges, qui contiennent des ſemences noires, tantôt arrondies, tantôt applaties. La racine eſt communément bulbeuſe, longuette, tendre, ſucculente.

De dix mille *jacintes*, à peine en trouve-t-on une bleue qui devienne blanche, ou une double qui dégénere en ſimple. On en a vu, après une durée de cinquante ans, conſerver encore leur beauté. Nous ferons voir que cette plante peut commodément être tranſportée au loin, ſans courir de riſque, & par-là devenir un objet conſidérable de commerce, ſoit amical ſoit lucratif. Le profit regardant proprement ceux qui font commerce de fleurs, il ſembleroit que la nobleſſe en ſeroit exclue. Mais quel faux préjugé! pourquoi ne profiteroit-elle pas de l'occaſion? eſt-il moins noble de gagner ſur ſes fleurs, que ſur ſes grains, & ſur les fruits de ſes terres, dont le gentilhomme, comme le roturier, ne fait pas difficulté de ſe défaire publiquement? Au ſurplus, ce préjugé paroit avoir vieilli; & je ſuis bien aiſe que tout le monde ſache que j'ai vu des perſonnes de la premiere diſtinction, en Hollande, ne ſe faire aucun ſcrupule de paſſer outre.

Caracteres qui relevent le mérite d'une jacinte. 1°. L'oignon doit être paſſablement gros, ſans défaut & non écailleux: ce qui doit être conſidéré ſeulement pour la perfection, car on voit preſque toutes les plus belles *jacintes* rouges n'avoir que de petits oignons; & ceux de la plupart des belles *jacintes* pleines, blanches mêlées de rouge, avoir la peau défectueuſe.

2°. Il eſt à déſirer que la *jacinte* ne pouſſe pas de trop bonne heure ſa fane. Les gelées de février & de mars pourroient endommager conſidérablement cette partie encore tendre, ainſi pénétrer juſqu'à l'oignon.

3°. On voit de fort belles *jacintes* termi-

ner leur tige par cinq ou ſix boutons maigres & deſſéchés. Ce défaut, s'il étoit habituel, obligeroit à abandonner ces eſpeces.

4°. Une *jacinte* doit ne fleurir ni trop tôt ni trop tard; elle a un temps limité. La pleine peut retarder ſa fleuriſon juſqu'à trois ſemaines après la ſimple: & l'une & l'autre doivent fleurir dans l'intervalle des mois de mars, avril, & un peu au-delà. Avancent-elles de beaucoup? la fleur ſe paſſe avant qu'on ait pu en jouir; car en général, on ſe ſoucie moins de voir une ſeule plante en fleur, qu'une planche entiere bien fleurie. Sont-elles tardives? elles ont le même ſort, parce qu'alors leur bouton reſte verd.

Au reſte, ſi elles ſont belles, on peut conſerver celle qui eſt hâtive, afin d'en avoir de primeur, & la tardive à cauſe de ſa ſingularité, quand même elle auroit de la peine à s'ouvrir. Si la pouſſe de cette derniere promet beaucoup, on la mettra ſous une cloche dès que les boutons commenceront à paroître, & on la rebutera enſuite, ſi elle n'a rien qui flatte.

5°. Chaque tige doit porter quinze ou vingt fleurs, au moins douze, ſi elles ſont grandes. Trente, ſont ce que l'on peut attendre de mieux, dans les doubles & dans les pleines. Il faut rebuter toute *jacinte* bornée à ſix ou ſept fleurs.

6°. C'eſt une beauté dans la *jacinte*, qu'une tige bien droite, forte dans toute ſa longueur, bien proportionnée, ni trop haute, ni trop baſſe, & dont les feuilles ſont dans une direction moyenne entre la droite & l'horizontale: trop droites, elles empêcheroient qu'on ne vît la fleur. Mais on tient peu de compte des défauts à cet égard, lorſqu'ils ſont d'ailleurs compenſés par de grandes beautés.

7°. Les fleurs doivent ſe détacher de la tige, ſe ſoutenir à-peu-près horizontalement, & garnir également la tige. Celle qui termine doit ſe tenir droite; toutes enſemble doivent former une eſpece de pyramide, & par conſéquent leurs pétioles diminuer de longueur par degrés de bas en haut.

8°. Il faut auſſi que les fleurs ſoient larges, courtes, bien nourries, & qu'elles ne paſſent pas trop vîte.

Quoique ce ſoit la *jacinte* pleine qui fixe le plus les curieux, la ſimple a un mérite réel, qui lui attire des partiſans. 1°. Elle eſt d'environ trois ſemaines plus hâtive que la *jacinte* pleine. 2°. Elle forme généralement un plus grand bouquet, quelquefois garni de trente, quarante ou cinquante fleurs. 3°. Une planche entiere de *jacintes* ſimples fleurit d'une maniere uniforme, enſorte qu'en l'arrangeant avec art, on ſe procure le ſpectacle d'un champ ou d'un côteau couverts de fleurs. C'eſt un agrément que l'on ne peut pas attendre de la *jacinte* pleine. Pour avoir une jouiſſance complette, il faut donc cultiver des pleines & des ſimples, afin que les plus hâtives tranſmettent juſqu'aux plus tardives une ſucceſſion continuelle de fleurs dans leur beauté, depuis l'équinoxe du printemps juſqu'à mi-mai.

Culture. En général il faut en éloigner tout ce qui a ſeulement quelque rapport avec du fumier frais.

Les terres crétacées & argilleuſes ſont abſolument contraires aux *jacintes*. M. Van Zompel dit avoir vu cultiver avec ſuccès la *jacinte* aux environs d'Amſterdam, dans des terrains qu'il qualifie de ſulfureux. Pour ce qui eſt de la terre ſabloneuſe, il la regarde comme la plus convenable aux *jacintes*, pourvu qu'on ait ſoin d'en ôter le ſable rouge, le jaune, le blanc, & le maigre. Le meilleur ſable, ajoute-t-il, eſt le gros, lorſqu'il eſt un peu gluant, gras, & qu'il ne ſe convertit pas en pouſſiere jaune à meſure qu'il ſe ſeche. La terre ſabloneuſe qu'il recommande, eſt griſe ou de couleur fauve noirâtre, & l'eau qui en dégoutte eſt douce. Au moins, dit-il, tel eſt le ſol des environs de Harlem, ſi favorable aux *jacintes*.

Quand aux amendemens, les curures récentes de foſſés, d'étangs, ou de puits ne peuvent que nuire à l'ameubliſſement de la terre. Les fumiers de cheval, de brebis & de porc, capables de hâter le progrès des plantes, occaſionnent des chancres pernicieux aux oignons. La poudrette, de quelque nature qu'elle ſoit, & toutes les préparations recherchées, ne ſont point de miſe ici. Le ſeul fumier de vache ſuffit pour mettre cette ſorte de terre en état de nourrir

de

de belles *jacintes*. On peut y ſubſtituer les feuilles d'arbre bien conſommées, ou le tan réduit en terreau, à force d'avoir ſervi à d'autres uſages dans le jardin. Il y a des gens qui élevent leurs *jacintes* ſans terre, dans un mélange de moitié fumier de vache, & moitié feuilles ou tan bien conſommés : on travaille ce mélange pendant deux ans, & la réuſſite eſt auſſi certaine que dans les ſables gris, pourvu que le tan ait été tiré des foſſes deux ans avant de le mêler avec du fumier, enſorte qu'il ſoit déja à demi conſommé. Le monceau de ce mélange, ainſi que de tout autre, doit être placé au grand ſoleil. On indique comme très-bonne une compoſition bien ſimple ; c'eſt de prendre trois parties de terre neuve, ou de taupinieres ; deux parties de débris de couches bien terreautés, & une partie de ſable de riviere.

D'autres exigent une terre de potager ordinaire, d'un demi-pié de profondeur.

Quand on fait des monceaux de fumier mélangés de terre, pour ſe procurer du terreau propre aux *jacintes*, on doit y employer une terre de potager qui n'ait de long-temps ſervi à ces fleurs.

En Hollande, on mêle enſemble deux parties de ſable gris, ou fauve noirâtre, trois parties de fumier de vache, & une partie de feuilles ou tan conſommés. On préfere le fumier frais à celui d'un an, parce qu'il ſe conſomme plus vîte, & ſe marie mieux. On fait le monceau le plus mince que l'on peut, relativement à la place, afin que le ſoleil ait plus de facilité à la pénétrer. Les matieres y ſont rangées par lits. Pendant les ſix premiers mois, on ne remue ce mélange qu'autant qu'il faut pour en ôter les mauvaiſes herbes encore jeunes. Après quoi on le retourne de ſix en ſix ſemaines. Sa préparation ne dure pour l'ordinaire qu'un an. On peut travailler le tout pendant une ſeconde année pour le perfectionner : mais un plus long-temps l'affoibliroit. On ne l'emploie à nourrir les *jacintes* qu'un an. Lorſqu'on leve à la fin de l'année les oignons que l'on y a mis, on défait cette eſpece de couche pour en expoſer la terre au ſoleil & à l'air, & la remuer. Elle eſt enſuite en état de ſervir pour les tulipes, renoncules, anémones, & oreilles-d'ours. On n'en fait pas uſage pour les œillets, parce que l'expérience a prouvé que la *jacinte* y donne une qualité qui leur eſt contraire.

L'endroit que l'on deſtine aux *jacintes* doit être bien aéré, élevé, & ſeulement aſſez ſec pour que les eaux n'y ſéjournent pas en hiver. Comme on n'eſt point dans l'uſage d'arroſer ces plantes, il faut que les oignons trouvent à leur portée en tout temps certain degré d'humidité : mais une eau ſtagnante leur eſt pernicieuſe.

L'expoſition du levant donne le ſoleil aux *jacintes* moins directement que celle du midi, qui néanmoins les défend des vents du nord & d'eſt. La plupart des fleuriſtes préferent le midi, mais alors il faut avoir un bâtiment ou une haie pour briſer le vent de ce côté, qui, alongeant la fane, diminueroit la beauté de la pyramide, & en même temps pour affoiblir l'action du ſoleil, & empêcher ainſi la fleur de paſſer trop vîte.

La *jacinte* ſe multiplie de graine, ou par ſes caïeux.

Pour la multiplier par ſes ſemences, le plus ſûr eſt de prendre de la graine de ſimples ; & à cet effet en ſemer quantité d'eſpeces ; en même temps que l'on cultivera un grand nombre d'oignons de chacune de celles qui promettront davantage. Plus on a de ſemence, plus on ſe procure de hazards. C'eſt aux eſpeces ſimples qu'on eſt redevable de preſque toutes les *jacintes* qui jouiſſent d'un grand nom. Quoique les doubles donnent quelquefois de la ſemence, elle produit fort rarement des eſpeces parfaites. C'eſt cependant un moyen de ſe procurer plutôt des fleurs doubles & de pleines : & on peut en faire uſage avec une ſorte de ſatisfaction, quand on ne cherche pas à primer.

Ce n'eſt point la couleur qui doit déterminer à recueillir la graine de telle *jacinte* préférablement à telle autre. Il eſt mieux de ſe régler ſur les qualités que nous avons dites caractériſer l'excellence de ces plantes. Outre cela, comme on cherche à ſe procurer des *jacintes* pleines, & que celles-ci ſont toujours tardives, une culture bien entendue preſcrit de faire choix de graines formées ſur des piés tardifs, plutôt que ſur

des hâtifs. Les curieux recueillent avec grand ſoin celle qui provient de fleurs dont les pétales ſont doubles ou triples.

Quand on ne ſe ſoucie pas de la graine d'une *jacinte*, on coupe les fleurs dès qu'elles ont fait leur effet. L'oignon prend ainſi plus de nourriture, que ſi on laiſſoit former & mûrir la graine.

On ne ſe diſpoſe à recueillir la graine, que quand la pellicule dont elle eſt environnée jaunit, commence à s'ouvrir, & laiſſe appercevoir la graine dont la maturité s'annonce par une couleur noire. Alors ayant enlevé la tige, on la met ſoit dans un vaſe un peu profond, ſoit ſur une table où le ſoleil ni la pluie ne puiſſent donner. La ſemence acheve de s'y perfectionner. Après quoi on la nettoie bien, & on la garde dans un lieu ſec.

Une terre préparée comme celle où l'on met des oignons de *jacinte*, convient pour y en ſemer de la graine. C'eſt vers la fin d'octobre que l'on fait cette ſemaille, dans un climat tel que celui de la Hollande. Si on y dévançoit ce temps, les jeunes plantes ſortant en hiver, ſeroient ſurpriſes de la gelée qui les feroit périr. D'un autre côté, en différant davantage, la levée ſeroit fort incertaine, ou au moins aſſez retardée pour occaſionner une année de perte. En France, ſuivant le local, on les ſeme depuis le mois d'août juſqu'à la fin d'octobre.

La graine étant couverte d'un pouce de terre, on y répand un peu de tan à demi conſommé, pour la garantir du froid lorſqu'elle levera.

On ne tire de terre les oignons qui en proviennent, que quand ils ont paſſé deux ſéves. Durant ce temps, on arrache avec précaution les mauvaiſes herbes qui y naiſſent, ſans leur donner le temps de grandir aſſez pour nuire. Aux approches du premier hiver que ces jeunes plantes doivent ſoutenir, on les fortifie par un demi-pouce de tan. On n'arroſe jamais ces jeunes oignons : durant les ſéchereſſes de l'été, leur végétation eſt très-lente ; & en tout autre temps, ils trouvent une humidité capable de faire pouſſer leurs racines ſouvent à ſix ou huit pouces de profondeur. Quand une fois on les a levés de terre, on les gouverne comme ceux qui ſont plus avancés. Il y en a un certain nombre qui fleuriſſent au bout de quatre ans, d'autres au bout de cinq, beaucoup davantage l'année ſuivante, & communément tous à la ſeptieme. On jette alors ceux qui ne donnent pas.

A chaque fleuraiſon l'on obſerve les degrés de perfection que ces fleurs acquierent, afin de ne pas garder inutilement celles qui paroiſſent ne pas promettre juſqu'à certain point.

En Hollande, on regarde les mois d'octobre & novembre comme la vraie ſaiſon de planter les *jacintes*. Il y eſt également dangereux de les faire plutôt ou plus tard. En devançant, on donne lieu aux fleurs de paroître dans un temps où la gelée les fait périr. Si l'on tarde trop, les tiges & les fleurs ne viennent qu'imparfaitement. D'ailleurs ceux qui ne plantent les *jacintes* qu'au mois de décembre, ont enſuite le déſagrément de voir preſque toujours les oignons s'épuiſer en racines. En France, dans nombre d'endroits, on les met en terre dans les mois d'août & ſeptembre. Les petits caïeux ſe mettent en pépiniere à un ou deux pouces de diſtance, ſous un pouce ſeulement de terre.

Les fleuriſtes varient entr'eux ſur la profondeur où ils enterrent les oignons ; l'uſage ordinaire eſt de quatre à cinq pouces, obſervant d'enfoncer davantage quelques eſpeces hâtives, & moins quelques-unes des tardives, afin que les unes & les autres fleuriſſent en même temps. L'oignon enterré à plus de cinq pouces, ne produit communément qu'une tige maigre, & des fleurs qui ne ſont pas bien pleines. Moins on l'éloigne de la ſuperficie, plus il produit ; enſorte que, au lieu de donner des fleurs pendant quatre, cinq ou ſix ans, il ſe trouve épuiſé dès la deuxieme ou la troiſieme année.

Les fleuriſtes mélangent avec art les différentes eſpeces ; ils les écartent, les rapprochent, les aſſocient, de façon que toutes les couleurs ſe faſſent valoir réciproquement, & brillent avec tout leur éclat.

On les plante à demi-pié de diſtance ; au bout de trois ans on les leve.

Entre les oignons qui acquierent une bonne groſſeur, ceux qui peſent une once ou une once & demie, ſont en état de

fleurir parfaitement. Deux onces & demie annoncent une vigueur extraordinaire & de longue durée. On voit de tels oignons fleurir quelquefois ſeize ans de ſuite, avant de commencer à s'épuiſer en caïeux.

La *jacinte* eſt moins ſuſceptible de gelée que la renoncule, l'anémone & quelques autres fleurs, mais plus que la tulipe & l'oreille-d'ours. Elle ſoutient un froid modéré. La gelée qui devient trop forte, prive les racines de la facilité de pomper les ſucs de la terre, enſorte que l'oignon eſt flétri. On prévient le mal, en couvrant la terre avec deux à quatre pouces de tan ou de feuilles d'arbres, que l'on a ſoin de retirer au commencement de mars.

La fleur a cependant alors à craindre le froid des nuits. En ſe ſervant de chaſſis & de volets, on garantit les fleurs & les plantes contre tous les accidens du froid. Suppoſé que la ſaiſon devienne bien rigoureuſe, on environne le tout avec des feuilles, du tan ou de la terre.

M. Van Zompel aſſure qu'un froid qui ne ſe fait ſentir que juſqu'à deux pouces dans la terre, n'eſt pas contraire à cette plante; & que ce n'eſt même pas un mal de laiſſer la caiſſe découverte au milieu de l'hiver, ſi l'on eſt probablement sûr qu'il ne viendra pas de grandes gelées. Il ajoute que les volets rendroient un mauvais ſervice, ſi on les laiſſoit dans le temps de la roſée, qu'il regarde comme très-favorable aux fleurs de la *jacinte*. C'eſt pourquoi, durant le printemps; on ne les fermera le ſoir que très-tard, & on les ouvrira le matin d'auſſi bonne heure qu'il ſera poſſible.

Comme la tige de la *jacinte* eſt ſucculente, elle ne réſiſte pas aux grands vents. Entre les moyens imaginés pour l'aſſurer contre leur violence, un des meilleurs eſt d'avoir une baguette ſouple, bien droite, bien unie, groſſe comme le tuyau d'une plume d'oie, & longue d'environ deux piés; l'enfoncer à une profondeur ſuffiſante pour lui donner du ſoutien, auſſi près de la tige que l'on peut, ſans entamer, ou du moins ſans offenſer l'oignon; puis embraſſer à volonté la tige & la baguette avec du fil verd, ou encore mieux, avec de la laine verte, que l'on noue un peu lâche, au deſſus de la plus baſſe fleur. Il faut que la tige puiſſe ſimplement flotter au gré du vent. C'eſt pourquoi un nœud commun à la baguette & à elle, vaut mieux que ſi l'on nouoit d'abord l'une, puis l'autre, vu que d'ailleurs le fil ou la laine doit avoir l'aiſance d'être ſoulevé par la fleur à meſure que la tige grandit.

Pour conſerver la couleur des belles eſpeces hâtives où le rouge domine en dedans, ſoit ſeul, ſoit avec le blanc, qui s'épanouiſſent quelquefois de très-bonne heure, on leur donne à chacune un paraſol, en forme de demi-bonnet, fait de bois léger ou de fer-blanc, & ſupporté par un bâton fiché en terre. L'ardeur du ſoleil dans ſon midi rendroit tout d'un coup leur couleur pâle, & feroit paſſer les fleurs bien plus vîte. Quand la plupart des autres *jacintes* de la planche ſont en fleur, on ſubſtitue à ces paraſols particuliers, un paraſol général fait de toile, qui demeure tout le jour tendu en pente au deſſus de la planche, & ſoutenu par des pieux de bois léger, à une hauteur convenable, pour qu'on puiſſe ſe tenir debout commodément dans les ſentiers. Il eſt à propos que cette toile puiſſe aller & venir au moyen d'un reſſort comme celui des ſtors: car indépendamment qu'il faut ne pas priver les *jacintes* de la roſée, c'eſt une ſatisfaction que de voir d'un coup-d'œil toute la planche découverte dans une belle matinée, ou le ſoir quand il fait beau. La toile doit être abaiſſée toutes les fois que le ſoleil donne ſur la planche, qu'il pleut ou que la nuit eſt trop fraîche. On la ſupprime dès que la trop grande partie des fleurs commence à ſe paſſer, attendu que les oignons ont beſoin de la chaleur du ſoleil pour profiter.

La maniere de lever les oignons eſt importante; le temps de le faire eſt lorſque la fane eſt mi-partie de jaune & de ſec. M. Van Zompel rejette le ſcrupule de ceux qui prétendent que chaque oignon doit être choiſi dans ce point, enſorte que ce ſoit nuire à ceux qu'on laiſſe en terre, quoique leur fane ſoit entiérement ſeche, juſqu'à ce que toute la planche puiſſe être levée enſemble. Il trouve plus d'inconvénient à ſe preſſer trop de les tirer de terre.

On doit avoir la précaution de ne point

offenſer l'oignon. Ayant ſéparé la fane, qui ſe détache ſans peine, on leve l'oignon avec ſes racines, ſans en ſéparer les caïeux, & ſans ôter la terre qui peut y tenir : on enleve toutes les enveloppes chancreuſes. Si quelques oignons ſont altérés, on les nettoie juſqu'au vif ; à meſure on met chacun dans une caſe étiquetée qui fait partie d'une grande layette, diſtribuée exactement comme la planche. Cette layette eſt enſuite dépoſée ſur une table, dans une chambre ſeche & bien éclairée, dont on ouvre les fenêtres quand l'air eſt pur & ſerein, & que l'on ferme ſoigneuſement avant la nuit toutes les fois que le temps eſt couvert.

Les oignons demeurent ainſi juſqu'au temps de la plantation. C'eſt ſeulement alors qu'on les nettoie de la terre qui y eſt reſtée, qu'on en ſépare les caïeux, & qu'examinant l'état de chaque oignon, on lui deſtine dans la layette une place convenable à l'effet qu'il devra produire dans la planche.

Une autre méthode pour lever & conſerver les oignons, conſiſte à les lever par un beau jour ; couper la fane tout contre l'oignon, ſi elle ne s'en détache pas d'elle-même ; ne frotter, manier, ni néttoyer l'oignon, mais le remettre auſſi-tôt ſur le côté, la pointe dirigée vers le nord, dans le même endroit, preſqu'à fleur de terre après avoir rempli le trou & égaliſé le terrain ; puis, avec la terre qui ſe trouve auprès de l'oignon, le couvrir de toutes parts en forme de taupiniere épaiſſe d'un pouce. Si le temps eſt au ſec, il faut viſiter la terre tous les jours, examinant ſi elle n'eſt point deſcendue, & ſi l'oignon n'eſt pas à découvert ; car le ſoleil occaſionneroit durant les premiers jours, une fermentation violente dans les ſucs dont l'oignon eſt rempli, & ſa perte ſeroit certaine. C'eſt pourquoi il eſt même avantageux de couvrir les taupinieres, ſeulement pendant les deux ou trois heures où le ſoleil eſt plus fort. Elles ne ſeroient pas couvertes le reſte du jour, ſans produire une moiſiſſure très-difficile à détruire, & qui altere toujours la fraîcheur & la beauté de l'oignon. On laiſſe ordinairement les oignons ainſi enterrés, l'eſpace de trois ſemaines ou un mois, après quoi on leur trouve la peau unie, ſaine, rouge, brillante, & preſque auſſi dure & ſeche que celle de la tulipe. En les levant alors tout-à-fait, on les nettoie, on les garde dix ou douze jours dans la chambre, comme nous l'avons dit ci-deſſus, puis on peut ſans riſque les tranſporter où l'on veut, & les tenir empaquetés & privés d'air pendant cinq à ſix mois ; ce qui ſeroit impraticable, ſi l'oignon n'avoit pas été ainſi mûri, & ſes ſucs digérés & perfectionnés par l'action de la pluie ou du ſoleil ſur la terre qui le touchoit de toutes parts. Suivant M. Van Zompel, il faut attendre à exécuter cette opération, que le plus grand nombre de *jacintes* aient la fane jaune, & ne point imiter la précipitation de ceux qui levent un oignon dès que les pointes de ſa fane annoncent que ſa croiſſance va ſe ralentir. Ce cultivateur avertit qu'en empêchant l'oignon de croître davantage, on a preſque toujours le chagrin de voir qu'il ne devient enſuite ni mûr, ni ferme, & qu'il s'y forme un moiſi verd qui, pénétrant l'intérieur & juſqu'à la couronne des racines, le fait gâter, malgré tous les ſoins de cette méthode laborieuſe & aſſujettiſſante.

Au reſte, cette économie n'eſt pas ſans inconvénient, lors même qu'on l'a obſervé avec le plus d'exactitude. Il y a, par exemple, des années où les mois de juin, juillet & août, la ſaiſon ordinaire, ſont fort chauds ; & s'il y ſurvient de la pluie, la ſurface de la terre entre en fermentation, les oignons s'y cuiſent, deviennent infects, & ſont morts lorſqu'on les leve. On pare néanmoins cet accident, ſi l'on met les oignons ſur une petite élévation d'où l'eau s'écoule promptement, & ſi l'on a ſoin de les couvrir pendant les deux ou trois heures de grand ſoleil, comme nous l'avons dit. Il peut encore être utile de les garantir de la pluie, & même du ſoleil, quand la chaleur eſt exceſſive.

Si l'on a deſſein de garder les oignons, on les met dans une boîte remplie de ſable fin bien deſſéché, & on les met par couches alternatives de ſable & d'oignons. On peut les conſerver ainſi dans un lieu bien ſec, pour les planter dans les mois d'avril, de mai & de juin, pour donner des fleurs en juillet & août.

On ne ſauroit cependant conſerver ces oignons au-delà de l'année.

Les oignons étant ainſi perfectionnés, ſi on veut les tranſporter au loin, on a ſoin, pour tout empaquetage, de les envelopper, chacun à part, dans un papier doux & bien ſec, & enſuite on les met dans une boîte fermée de maniere qu'il n'y pénetre abſolument ni air ni humidité. Après quoi on peut emballer la boîte avec de la toile cirée, du cuir, ou telle autre choſe que l'on juge propre à conſerver durant le tranſport les effets ordinaires. Il faut recommander avec grand ſoin que cette boîte ſoit placée dans l'endroit le plus ſec du navire. M. Van Zombel blâme la pratique d'empaqueter les oignons de *jacinte* avec de la mouſſe d'arbre, quelque ſeche qu'elle ſoit; parce que ces oignons, demeurant toujours remplis d'un ſuc abondant, communiquent à la mouſſe une humidité qu'elle pompe très-vite, & qui delà paſſant à la couronne, fait pouſſer de longues racines, avec un grand préjudice pour l'oignon enfermé: au lieu qu'il eſt d'expérience que le papier doux & ſec ne favoriſe nullement de telles productions; tout ce qui peut arriver eſt que, dans l'eſpace de pluſieurs mois, la pointe de l'oignon s'allonge d'un ou deux pouces, mais il n'en réſulte aucun mal; & quand cet oignon ſera mis en terre, il formera très-promptement de belles racines. En un mot tout oignon de *jacinte* bien aoûté ſe conſerve mieux dans du papier doux & ſec, ſans autre enveloppe, que ceux qui demeurent expoſés à l'air dans une chambre ſeche.

On peut avoir des *jacintes* en fleur dès le mois de janvier, en plantant quatre ou cinq oignons d'eſpece hâtive ſous un pouce de terre, dans des pots que l'on plonge dans une couche de tan échauffé. Si on a une ſerre chaude, on y tient ces pots auprès des fenêtres, & on les arroſe quand ils en ont beſoin.

Les oignons de *jacinte* doubles fleuriſſent toujours plus tard, même avec ces ſoins. mais en les entremêlant avec les ſimples, on peut ſe former des planches artificielles dont la ſaiſon ſera de durée, ſur-tout ſi l'on a ſoin d'y obſerver les gradations de hâtives & de tardives.

On ſe procure encore des fleurs de *jacintes* en hiver dans les appartemens, au moyen de caraffes de verre, hautes de ſept à neuf pouces, dont la partie ſupérieure ſoit aſſez large pour que l'oignon y poſe commodément. Ayant choiſi parmi les oignons de ſimples & doubles hâtives, certaine quantité de ceux qui ſont bien ronds & qui ſemblent avoir pris toute leur croiſſance, on met, vers le 20 d'octobre, aſſez d'eau de pluie fraîche dans chaque caraffe, pour qu'une partie de l'oignon au deſſus du cercle des racines y baigne. Il ne s'agit plus que de renouveller cette eau de quatre en quatre ſemaines. Quelques perſonnes jettent tous les quinze jours dans l'eau une pincée de nitre. On voit profiter les racines & la tige: & quand on en a beaucoup en fleur, on peut les ranger ſur un théatre.

Ces caraffes réuſſiſſent très-bien ſur les tablettes de chéminée où l'on fait habituellement du feu. Cependant ſi la chaleur de ces tablettes devient aſſez forte pour échauffer ſenſiblement l'eau, cette liqueur ſe décompoſe, contracte une mauvaiſe odeur, les racines ſe pourriſſent en augmentant l'infection, & la plante périt ſans avoir fleuri. Lors donc que l'on fait grand feu, on doit être attentif à renouveller ſouvent l'eau des caraffes.

Il y a des perſonnes qui diſtribuent les caraffes en divers endroits d'une chambre où l'on entretient une chaudiere d'eau bouillante, dont la vapeur contribue beaucoup à la réuſſite des *jacintes*, ſoit en ſe répandant ſur elles en forme de roſée douce & très-fine, ſoit en entretenant l'air dans une température proportionnée à celle qui eſt favorable à leur progrès.

Les oignons qui ont ainſi fleuri en hiver, étant enſuite mis en terre, puis levés dans la même ſaiſon que les autres, y reprennent de la vigueur; mais ils ne ſont pas en état de donner une ſeconde fois cet agrément. Tout ce que l'on a droit d'en attendre, eſt que l'année ſuivante ils jeteront quantité de caïeux.

On voit donc que la culture des *jacintes* n'a pas plus de difficultés & d'inconvéniens que celle des tulipes ou des oreilles-d'ours.

Les *jacintes* peuvent être cultivées avec ſuccès dans toute l'Europe, quoiqu'en général un climat tempéré ſoit celui qui leur convient le mieux. Elles réuſſiſſent très-bien en Italie, & particuliérement à Rome, où il y a des curieux qui le diſputent en ce genre aux Hollandois. La France, embraſſant dans ſon étendue différens climats, de chauds, de froids, & ſon climat principal étant tempéré, elle poſſede de grands avantages pour la culture de cette belle fleur. Les Hollandois ſous un ciel moins favorable, ne priment ſur les François que par leur application laborieuſe & intelligente. Au moyen des étuves ou ſerres chaudes, les pays ſeptentrionaux peuvent ſe procurer la même jouiſſance.

Maladies des jacintes. Ces plantes ſont ſujettes, 1°. à une eſpece de chancre caractériſé par un cercle ou demi-cercle brun, ou couleur de feuille morte, qui s'étend depuis la ſurface dans tout l'intérieur de l'oignon, & répond à la couronne des racines. C'eſt une corruption dans les ſucs de l'oignon. Quand le mal n'a pas fait de grands progrès, il n'occupe qu'une partie de l'oignon, & on s'en apperçoit rarement, tandis que la plante eſt en terre; enſorte que l'on eſt ſurpris de trouver ce vice, en levant telle *jacinte* qui aura très-bien fait dans la même année. Mais dès que le cercle eſt entiérement formé, la maladie eſt mortelle; l'oignon ne profite plus; & l'état de ſa fane au printemps indique qu'il eſt prêt de périr. Lorſque ce vice attaque d'abord la couronne, il gagne tout l'intérieur ſans que l'on s'en apperçoive, & il ſe déclare au dehors quand il n'y a plus de remede. Si au contraire il commence par la pointe, on en arrête le progrès en coupant au deſſous, juſqu'à ce que l'on ne découvre plus aucune marque de la contagion: l'oignon, réduit même à moitié, ſe répare enſuite; & ſi on l'expoſe au ſoleil derriere un verre, auſſi-tôt après l'opération, la partie ſe ſeche & cicatriſe promptement.

Ce mal étant contagieux, il faut jeter tous les oignons qui en ſont infectés ſans eſpérance de remede: tout ce qui en proviendroit auroit le même vice. Il faut donc viſiter chaque oignon avant de le planter, & enlever avec un couteau tous les endroits ſuſpects: ſi le deſſous eſt blanc, on n'a rien à craindre. Les autres préſervatifs ſont de ne pas planter des oignons auprès de ceux qui ont le mal; ne point ſe ſervir de terre qui ait nourri des *jacintes* pluſieurs fois de ſuite, coup ſur coup; ne pas mettre ces plantes dans un endroit où l'eau ſéjourne en hiver; n'y employer aucun fumier de cheval, de brebis ou de cochon, à moins qu'il ne ſoit abſolument conſumé.

2°. La deuxieme maladie, preſque toujours mortelle, eſt un gluant infect qui, corrompant d'abord l'extérieur de l'oignon, en pénetre enſuite toute la ſubſtance. Quand le mal eſt à ce point, la plante périt néceſſairement. L'oignon contracte cette viſcoſité dans la terre, ſur-tout quand il n'eſt pas à une certaine profondeur, & que la terre eſt trop humide. Il en eſt bien moins ſuſceptible, quand on l'a fait aoûter en terre, comme nous l'avons enſeigné ci-deſſus, après l'avoir levé. On prétend que c'eſt un inſecte qui eſt la cauſe du mal, & que pour y remédier, on doit mettre ces oignons tremper dans de l'eau diſtillée de tabac, ou dans une forte décoction de tanaiſie. On les y laiſſe environ une heure, on les met enſuite ſécher, dans un lieu bien aéré, mais à l'ombre.

3°. Lorſqu'on voit au printemps la pouſſe nouvellement ſortie de terre s'affoiblir & ſe ſécher, on peut conjecturer que les racines ont été endommagées, ſoit par la gelée, ſoit par quelqu'autre accident. On y remédie, en levant l'oignon pour nettoyer les racines, & en retrancher les endroits malades, puis couper toute la pouſſe; après quoi on remet l'oignon en terre, deſorte qu'il ne ſoit couvert que très-légérement: il s'y ſeche, & peut, l'année ſuivante, donner des caïeux qui réuſſiront bien.

4°. On ne doit pas regarder comme une maladie de cette plante, l'avortement de ſa fleur prête à ſe former. Cet accident eſt preſque toujours l'effet de la preſſion que ſouffre la plante dans la terre gelée; & il attaque moins les oignons plantés au mois de novembre, que ceux que l'on a mis plutôt en terre.

5°. A la ſurface de l'oignon qui eſt hors

de terre, il ſe trouve quelquefois des peaux mal ſaines qui le rongent pendant tout le temps qu'il reſte à l'air. Avant que ces peaux gâtent les racines, il faut les couper : ſi l'on néglige de le faire, elles y portent la mort. Quand la cauſe du mal eſt ôtée, la plaie ſe ſeche promptement, & on peut être tranquille pour l'avenir. Seulement l'oignon eſt diminué de groſſeur, mais redevient vigoureux dans la terre.

6°. On doit être également ſoigneux d'ôter un moiſi verd qui ſe forme à la ſurface de l'oignon, & qui ordinairement devient dangereux quand l'oignon n'a pas été aoûté, puis gardé bien ſéchement.

Si ces divers accidens font périr beaucoup de *jacintes*, on trouve de grandes reſſources dans la multitude de caïeux que cette plante fournit. Sa faculté réproductive eſt même ſi féconde, qu'il naît des caïeux au bord de toutes les plaies qui arrivent aux tuniques de l'oignon, ſoit par l'effort de la ſéve abondante qui les diviſe, ſoit par les inciſions que l'on peut y faire.

Cette obſervation a ſuggéré un moyen de multiplier abondamment certaines eſpeces indolentes qui ne paroiſſoient pas diſpoſées à produire des caïeux. Un peu avant le temps de lever les oignons, on tire donc de terre celui que l'on veut exciter à la génération, & l'ayant fendu en croix, depuis le bas juſque vers le tiers de ſa hauteur, on le remet en terre, en ne le couvrant que l'épaiſſeur d'un pouce. Quatre ſemaines après on l'aoûte, on le retire & on le fait ſécher comme les autres, puis on le replante en même temps qu'eux. Il ne donne plus de fleurs ; mais l'année ſuivante il produit quelquefois juſqu'à dix caïeux, leſquels ſont en état de bien faire au bout de deux ans.

On peut diviſer l'oignon en plus grand nombre de parties, au moyen d'inciſions qui, de divers points de la circonférence, en prenant au-deſſus de la couronne des racines, pénetrent juſqu'au cœur. Ces inciſions doivent même être de biais, en montant & en tournant, deſorte que la partie inférieure de l'oignon & ſon cœur ſe détachent en un morceau. Si l'opération eſt bien faite, ce morceau peut enſuite former un nouvel oignon, & la partie ſupérieure, conſiſtant en un cercle de pluſieurs tuniques aſſemblées, donne quelquefois naiſſance à vingt ou trente caïeux. Mais cette derniere diviſion n'eſt pas ſans danger pour le chef.

On met au nombre des *jacintes* qui ont été apportées des Indes en Europe, celle qu'on nomme *polyante étoilée* ou *jacinte du Pérou*. Il naît à l'extrêmité de ſa tige, comme un gros épi compoſé de pluſieurs boutons, qui, s'écartant & ſe ſéparant les uns des autres, forment un bouquet rempli d'étoiles, varié d'incarnat blanc & bleu. Il eſt vrai qu'elles ne fleuriſſent pas toutes à la fois, mais elles commencent par le bas ; & quand les unes fleuriſſent, les autres ſe paſſent ; c'eſt ce que l'on appelle encore quelquefois *jacinte des poëtes*, nom que l'on donne auſſi au lis orangé.

C'eſt un ornithogalon, & non une vraie *jacinte*, ſelon M. Tournefort.

Cette fleur veut de l'ombre, une terre de potager, quatre doigts de profondeur, & ſix pouces de diſtance. Comme elle multiplie beaucoup, il faut en ôter les caïeux tous les ans.

La tubéreuſe porte à juſte titre le nom de *jacinte des Indes*. (†)

JACINTHE, *Voyez* HYACINTHE.

JACKAASHAPUCK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à une plante qui eſt connue par les Botaniſtes ſous le nom de buſſerole, *vitis idaa*, *uva urſi*, *myrtillus ruber minor humi ſerpens*. Il y a quelques années que cette plante étoit en vogue en Angleterre ; on la faiſoit venir d'Amérique, & on en mêloit les feuilles ſéchées avec le tabac à fumer. Ces feuilles donnoient une odeur agréable à la fumée ; & comme elles ſont fort aſtringentes, elles empêchoient la trop grande abondance de ſalive que la fumée du tabac excite ordinairement. On n'a pas beſoin de faire venir cette plante d'Amérique ; elle ſe trouve en très-grande quantité ſur nos montagnes, & ſur-tout ſur les Pyrénées ; on en trouve auſſi ſur les Alpes & en Suede. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suede, année 1743*. On attribue à cette plante des vertus beaucoup plus intéreſſantes, & ſur-tout

celle d'être un puiſſant litontriptique, & de diviſer la pierre très-promptement de la veſſie. (—)

JACOB, *qui ſupplante*, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Iſaac & de Rebecca, qui étoient mariés depuis dix-neuf ans ſans avoir eu d'enfans. Ce patriarche, craignant que la ſtérilité de Rebecca ne fût un obſtacle à l'accompliſſement des promeſſes que Dieu avoit faites à Abraham ſon pere, pria Dieu qu'elle devînt féconde. Il fut exaucé, elle conçut, & elle porta dans ſon ſein deux enfans qui ſembloient ſe battre & s'entrechoquer. Rebecca conſulta le Seigneur, qui lui dit qu'elle ſeroit mere de deux fils, dont l'aîné ſeroit aſſujetti au plus jeune. L'Ecriture remarque que *Jacob* étoit d'un naturel doux, attaché aux affaires domeſtiques: *Jacob autem vir ſimplex habitavit in tabernaculis. Gen. xxv. 27.* & que ſa mere avoit plus d'inclination pour lui que pour Eſaü, dont le caractere étoit dur & farouche: *Et Rebecca diligebat Jacob. 28.* Celui-ci vendit à ſon frere ſon droit d'aîneſſe pour un plat de lentilles, dont il parut fort avide. Ce droit conſiſtoit en ce que le premier né avoit une eſpece d'autorité ſur tous ſes freres, double portion dans la ſucceſſion, & droit à une bénédiction particuliere, que l'on croyoit appartenir à l'aîné des enfans d'Iſaac. Eſaü étoit coupable, d'avoir mis à ſi vil prix une choſe ſi ſainte, que le privilege attaché à ſa qualité; mais nous ne devons pas conclure pour cela, que *Jacob* eût tort de le lui propoſer, parce que dans toutes les choſes myſtérieuſes, comme celles-ci, il faut être moins attentif à ce qui paroît au dehors, qu'à ce qu'il a plu à Dieu de cacher ſous les apparences; & pluſieurs actions qui bleſſent certaines regles par l'extérieur, rentrent dans l'ordre par le myſtere qu'elles renferment. Or dans celle-ci il eſt aiſé d'appercevoir l'image de la prudence des élus qui ſont prêts à renoncer à tout ce qui n'eſt que pour la vie préſente, pour acheter le tréſor immenſe de la vie éternelle; & la figure de la folie des réprouvés qui renoncent au droit qu'ils ont à l'héritage éternel pour de faux biens & des plaiſirs paſſagers. Longtemps après, Iſaac ſe voyant vieux & infirme, ordonne à Eſaü d'aller à la chaſſe, lui promettant au retour de lui donner ſa bénédiction. *Jacob*, par le conſeil de ſa mere, feignit d'être Eſaü, & ſe couvrant ſes mains de poil, parce que celui-ci étoit velu, il s'approcha d'Iſaac, aveugle, & reçut la bénédiction de ſon pere, qui tranſfera ainſi dans ſa perſonne tous les avantages qui appartenoient à l'aîné. Il ſeroit difficile d'excuſer de menſonge la conduite de *Jacob*, qui aſſure qu'il eſt Eſaü, avec deſſein de le faire croire à ſon pere, ſi nous ne ſavions que cette action eſt encore dans l'ordre des myſteres, & nous trace l'image des Gentils fideles, & des Juifs incrédules, des élus & des réprouvés. Cependant, Eſaü ayant appris ce qui s'étoit paſſé, réſolut de ſe venger de ſon frere, & il n'attendoit que la mort d'Iſaac pour s'en défaire: *Venient dies luctûs patris mei, & occidam Jacob fratrem meum. Gen. xxvj, 41.* Rebecca, pour prévenir les effets de ſa colere, fit conſentir Iſaac à envoyer *Jacob* en Méſopotamie, auprès de Laban ſon oncle. *Jacob* partit ſeul à pié & un bâton à la main, pour figurer celui, qui, étant le fils unique du pere, maître de tous ſes biens, s'eſt rendu pauvre pour nous, afin que nous devinſſions riches par ſa pauvreté. Etant arrivé dans un endroit où il vouloit paſſer la nuit, il prit des pierres dont il ſe fit un oreiller, & s'endormit. Alors il vit en ſonge une échelle, dont le pié étoit appuyé ſur la terre, & le haut touchoit au ciel, & des Anges qui montoient & deſcendoient par cette échelle. Il vit auſſi le Seigneur appuyé ſur le haut de l'échelle, qui lui promit de lui donner, & à ſes deſcendans, la terre où il dormoit, de multiplier ſa race comme le ſable de la mer, & de bénir en lui toutes les nations de la terre. *Eritque ſemen tuum, quaſi pulvis terræ: dilataberis ad occidentem & orientem, & ſeptentrionem & meridiem, & benedicentur in te, & in ſemine tuo cunctæ tribus terræ. Gen. xxviij, 14. Jacob* s'étant éveillé, verſa de l'huile ſur la pierre qu'il avoit miſe ſous ſa tête; l'érigea en monument, qui devoit déſigner le lieu où il avoit eu cette viſion myſtérieuſe, & promit de donner au Seigneur la dîme de tous ſes biens. Partant enſuite de ce lieu, qu'il appella *Bethel*, il arriva près de Haran, dans l'endroit où les paſteurs abreuvoient leurs troupeaux. Rachel, fille de Laban, y étant venue, il ſe

fit

fit connoître pour le fils de Rebecca, & cette fille courut auſſi-tôt l'annoncer à ſon pere, qui vint avec empreſſement recevoir ſon neveu, & l'amena dans ſa maiſon. *Jacob*, image de Jeſus-Chriſt, qui devoit acheter l'égliſe ſon épouſe, par le plus profond anéantiſſement, ſervit ſon oncle pendant ſept ans, au bout deſquels il devoit, ſelon leurs conventions, épouſer Rachel ſa fille cadette; mais Laban, le jour des noces, ſubſtitua à celle-ci Lia ſon aînée; deſorte qu'il fallut que *Jacob*, pour avoir Rachel qu'il aimoit, s'engageât à ſept autres années de ſervice, après leſquelles il l'épouſa. Mais Dieu, toujours admirable dans la diſpenſation de ſes dons, voyant que Lia étoit moins aimée, la rendit féconde, & elle eut d'abord Ruben, Siméon, Lévi & Juda: & Rachel ſe voyant ſtérile, engagea *Jacob* à prendre pour femme ſa ſervante Bala, dont il eut deux enfans, Dan & Nephtali. Lia, après avoir auſſi donné, à ſon mari, Zelpha ſa ſervante, dont il eut Gad & Aſer, eut encore Iſſachar, Zabulon, & une fille appellée *Dina*. Le Seigneur ſe ſouvint de Rachel, il l'exauça & la rendit féconde; elle devint enceinte, & eut un fils qu'elle nomma *Joſeph*. Ces divers mariages de *Jacob* repréſentoient les caracteres de l'Egliſe, dont les principaux ſont la fécondité, après la venue de l'époux, ſon unité & ſon univerſalité. Avant l'incarnation du fils de Dieu, l'égliſe, preſque ſtérile, n'avoit qu'un très-petit nombre d'enfans; mais depuis que Jeſus-Chriſt eſt venu lui-même chercher ſon épouſe, ſa famille a rempli toute la terre. Depuis la venue de Jeſus-Chriſt, l'unique époux, la grace & la foi ont ſupprimé toutes les différences entre l'eſclave & le libre; & c'eſt pour cela que les ſervantes de Lia & de Rachel ſont miſes en liberté par *Jacob*, qui tient la place de Jeſus-Chriſt, en qui toutes les diſtinctions diſparoiſſent. Vingt ans s'étant écoulés depuis l'arrivée de *Jacob* chez Laban, il ſongea enfin à retourner dans ſon pays; mais ſon oncle, qui connoiſſoit le prix de ſes ſervices, le retint encore par bien des promeſſes, par leſquelles il cherchoit à le tromper; & cet homme, avaricieux & jaloux, changea juſqu'à dix fois ce que *Jacob* devoit avoir pour récompenſe de ſes ſervices

Dieu rendit vaines toutes ces précautions, & bénifſoit *Jacob*, qui devint très-riche. Il lui ordonna de retourner dans la terre de Chanaan: il le fit, & partit avec ſes femmes, ſes enfans & tous ſes troupeaux, ſans en avertir Laban. Celui-ci courut après lui, & l'atteignit ſur les montagnes de Galaad. Après pluſieurs plaintes réciproques, le gendre & le beau-pere firent alliance entr'eux, & dreſſerent un monceau de pierre ſur les monts de Galaad pour en être un monument. Ils ſe ſéparerent enſuite, & *Jacob* continuant ſon chemin vers la terre de Chanaan, arriva ſur le torrent de Jabock, où des anges vinrent à ſa rencontre. Le lendemain il lutta toute la nuit avec un de ces eſprits céleſtes, qui, voyant qu'il ne pouvoit le vaincre, lui toucha le nerf de la cuiſſe, le rendit boiteux, & changea ſon nom de *Jacob* en celui d'*Iſraël*. Cependant, Eſaü qui demeuroit dans les montagnes de Séïr, informé de la venue de *Jacob*, vint au-devant de lui; & les deux freres s'étant donné réciproquement des marques d'amitié, *Jacob* vint s'établir d'abord à Socoth, & enſuite près de Sichem. Pendant le ſéjour qu'il y fit, ſa famille fut troublée par l'outrage fait à Dina, & la vengeance que ſes freres en tirerent. Dieu lui ordonna alors de ſe retirer à Béthel. En étant parti avec toute ſa famille, & étant arrivé près d'Ephrata, appellée depuis *Bethléem*, Rachel fut ſurpriſe des douleurs de l'enfantement: elle accoucha d'un fils qu'elle nomma *Benjamin*, & mourut. La douleur de cette perte fut augmentée par celle de Joſeph, qu'il crut mort, & que ſes freres, par jalouſie, avoient vendu à des marchands Madianites qui alloient en Egypte. Depuis ayant ſu que ce fils chéri étoit élevé à la dignité de premier miniſtre dans ce royaume, il quitta la vallée de Mambré, dans laquelle il demeuroit, & vint en Egypte, où il vécut dix-ſept ans. Sentant approcher ſa fin, il fit promettre à Joſeph qu'il porteroit ſon corps dans le ſépulcre de ſes peres, & après avoir adopté Ephraïm & Manaſſé, fils de Joſeph, & donné une bénédiction particuliere à ſes enfans, à qui il prédit ce qui devoit leur arriver, il rendit l'eſprit, âgé de cent quarante-ſept ans, an du monde 2515. Joſeph le fit embaumer,

& toute l'Egypte le pleura pendant ſoixante-dix jours, au bout deſquels Joſeph & ſes freres, accompagnés des premiers de l'Egypte, le porterent dans le tombeau de ſes peres, près d'Hébron. Ce patriarche a non-ſeulement prédit la venue du Sauveur par ſes prophéties, mais il l'a encore repréſentée dans toute ſa conduite, dans ſes travaux, dans ſa fuite, dans ſon mariage avec Lia, figure de la ſynagogue, puis avec Rachel, figure de l'égliſe. (†)

JACOBÉE, *jacobæa*, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de fleurons; & la couronne de demi-fleurons; les fleurons & les demi-fleurons ſont portés chacun ſur un embryon, & tous ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & fendu en pluſieurs pieces. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences garnies d'une aigrette & attachées à la couche. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante, dont on compte une vingtaine d'eſpeces, toutes inutiles en médecine; ainſi nous ne décrirons que la plus commune, nommée par les botaniſtes *jacobæa* ou *jacobæa vulgaris*.

Sa racine eſt attachée fortement en terre, & on a peine à l'en tirer, à cauſe du grand nombre de fibres blancheâtres qu'elle jette de toutes parts. Ses tiges ſont ſouvent nombreuſes; quelquefois il n'y en a qu'une, cylindrique, cannelée; quelquefois elles ſont liſſes, d'autres fois un peu cotonneuſes, purpurines, ſolides, garnies de beaucoup de feuilles, placées alternativement & ſans ordre, hautes d'une coudée & demie & plus, partagées à leur partie ſupérieure en quelques rameaux; ſes feuilles ſont oblongues, diviſées profondément, d'abord en quelques paires de découpures, qui vont preſque juſqu'à la côte; enſuite par d'autres découpures ſecondaires, liſſes, d'un verd foncé, ſur-tout en deſſus.

Ses fleurs naiſſent à la cime des tiges & des rameaux; elles ſont diſpoſées en forme de paraſols d'une grandeur médiocre, radiées de couleur jaune; leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons en tuyaux, diviſés en cinq ſegmens à leur ſommet, & la couronne eſt de demi-fleurons pointus, portés ſur des embryons, & renfermés dans un calice tubulaire, qui eſt partagé en pluſieurs pieces. Les embryons ſe changent après que la fleur eſt ſéchée, en des ſemences très-menues, oblongues, garnies d'aigrettes rougeâtres quand elles ſont mûres.

Cette plante vient par-tout dans les champs, fleurit en été, & eſt quelquefois d'uſage pour ſécher, déterger, conſolider les ulceres; ſes feuilles ameres, aſtringentes, & très-déſagréables au goût, changent légérement la teinture de tournefol. Il paroît qu'elles contiennent un ſel eſſentiel uni à beaucoup d'huile & de terre.

Comme les tiges de la *jacobée* qu'on cultive dans les jardins s'élevent à quatre, cinq, ou ſix piés, on lui donne des appuis pour l'empêcher de ſe rompre; elle ſoutient le froid des plus grands hivers, & ſe multiplie de bouture. (*D. J.*)

JACOBINS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom qu'on donne en France aux religieux & aux religieuſes qui ſuivent la regle de S. Dominique, à cauſe de leur principal couvent qui eſt près de la porte S. Jacques, à Paris, c'étoit auparavant un hôpital de pélerins de S. Jacques, quand ils s'y vinrent établir en 1218. *Voyez* DOMINICAIN.

D'autres prétendent qu'ils s'appellerent *Jacobins*, dès qu'ils vinrent s'établir en Italie, parce qu'ils prétendoient imiter la vie des apôtres.

On les appelle auſſi les *freres prêcheurs*; ils ſont un des corps des quatre mendians. *Voyez* PRÊCHEUR & MENDIANT. *Dict. de Trévoux.*

JACOBITE, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on nomma dans la grande Bretagne, les partiſans de Jacques II. qui ſoutenoient le dogme de l'obéiſſance paſſive, ou pour mieux m'exprimer en d'autres termes, de l'obéiſſance ſans bornes. Mais la plupart des membres du parlement & de l'égliſe anglicane, penſerent avec raiſon, que tous les Anglois étoient tenus de s'oppoſer au roi, dès qu'il voudroit changer la conſtitution du gouvernement; ceux donc qui perſiſterent dans le ſentiment oppoſé, formerent avec les catholiques, le parti des *Jacobites*.

Depuis, on a encore appellé *Jacobites*, ceux qui croient que la ſucceſſion du trône

d'Angleterre ne devoit pas être dévolue à la maiſon d'Hanovre ; ce qui eſt une erreur née de l'ignorance de la conſtitution du royaume.

On peut faire actuellement aux *Jacobites*, ſoit qu'ils prêtent ſerment, ou n'en prêtent point, une objection particuliere, qu'on ne pouvoit pas faire à ceux qui étoient ennemis du roi régnant, dans le temps des factions d'Yorck & de Lankaſtre. Par exemple, un homme pouvoit être contre le prince, ſans être contre la conſtitution de ſon pays. Elle tranſportoit alors la couronne par droit héréditaire dans la même famille ; & celui qui ſuivoit le parti d'Yorck, ou celui qui tenoit le parti de Lankaſtre, pouvoit prétendre, & je ne doute pas qu'il ne prétendît, que le droit ne fût de ſon côté. Aujourd'hui les deſcendans du duc d'Yorck ſont exclus de leurs prétentions à la couronne par les loix, de l'aveu même de ceux qui reconnoiſſent la légitimité de leur naiſſance. Partant, chaque *Jacobite* actuellement eſt rébelle à la conſtitution ſous laquelle il eſt né, auſſi-bien qu'au prince qui eſt ſur le trône. La loi de ſon pays a établi le droit de ſucceſſion d'une nouvelle famille ; il s'oppoſe à cette loi, & ſoutient ſur ſa propre autorité, un droit contradictoire, un droit que la conſtitution du royaume a cru devoir néceſſairement éteindre. (*D. J.*)

JACOBSTADT, (*Géog.*) petite ville maritime du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Cajanie, ſur la côte orientale du golfe de Bothnie.

JACOUTINS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de faiſans du Bréſil, dont le plumage eſt noir & gris ; ils different pour la groſſeur : ſuivant les voyageurs, leur chair eſt ſi délicate, qu'elle ſurpaſſe pour le goût celles de tous nos oiſeaux d'Europe.

JACQ *ou* JACQUE, ſ. m. (*Marine.*) on nomme ainſi le pavillon de Beaupré d'Angleterre ; il eſt bleu, chargé d'un fautoir d'argent & d'une croix de gueule bordée d'argent. *Voyez Planche XIX. ſuite des pavillons, celui de Jacque.* (*Q*)

JACQUERIE (LA) ſ. f. *Hiſt. de France*, ſobriquet qu'on s'aviſa de donner à une révolte de payſans, qui maltraités, rançonnés, déſolés par la nobleſſe, ſe ſoulévérent à la fin en 1356, dans le temps que le roi Jean étoit en Angleterre. Le ſoulévement commença dans le Beauvoiſis, & eut pour chef un nommé Caillet. On appella cette révolte la *jacquerie*, parce que les gentilshommes non contens de vexer ces malheureux laboureurs, ſe moquoient encore d'eux, diſant qu'il falloit que *Jacque-bon-homme* fît les frais de leurs dépenſes. Les payſans réduits à l'extrêmité, s'armerent : la nobleſſe de Picardie, d'Artois, & de Brie, éprouva les effets de leur vengeance, de leur fureur, & de leur déſeſpoir. Cependant au bout de quelques ſemaines, ils furent détruits en partie par le dauphin, & en partie par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui prit Caillet, auquel on trancha la tête ; & tout le reſte ſe diſſipa. Mais s'ils euſſent été victorieux ? (*D. J.*)

* JACQUES I, roi d'Angleterre & d'Irlande, (*Hiſtoire d'Angleterre.*) fils de Marie Stuart, né en 1566, régnoit ſur l'Ecoſſe lorſqu'il fut nommé par la reine Eliſabeth pour être ſon ſucceſſeur. Il perſécuta les Catholiques, & quelques Catholiques tramerent contre lui & le parlement, la fameuſe conſpiration des poudres, qui fut découverte aſſez à temps pour en empêcher l'effet. Il méconnut les bornes de ſon autorité ; & en voulant lui donner trop d'éclat & une étendue illimitée, il excita le parlement à la reſtreindre autant qu'il put, & à veiller d'une maniere particuliere à la conſervation des privileges & de la liberté de la nation : ce peuple jaloux ſentit ſon amour pour le monarque ſe refroidir à meſure que le monarque vouloit s'en faire craindre. Théologien juſqu'au pédantiſme, il préféra le plaiſir de la controverſe & des vaines diſcuſſions aux plus importantes affaires : enflé de ſon érudition, il étoit ſoupçonneux & jaloux du moindre mérite qu'il n'avoit pas & qu'il haïſſoit dans les autres : livré à ſes favoris & à tous ceux qui flattoient ſes fantaiſies & ſes paſſions ; il acheva de s'aliéner le cœur de ſes ſujets par ſes profuſions inconſidérées, ſon indolence coupable qui mit l'état à la merci des hommes indignes d'approcher du trône, par ſes inconſéquences, ſa foibleſſe & ſon orgueil. En même temps qu'il affectoit le deſpotiſme le plus arbitraire, il

n'avoit pas la force de rien tenter de relatif à ſes deſſeins, & l'on eût dit qu'il ne formoit des vœux biſarres que pour ſe préparer la honte de céder au moindre obſtacle. Plus indolent que pacifique, plus foible que bon, fier & lâche, politique mal habile, *Jaques I* ſembla n'être monté ſur le trône d'Angleterre que pour laiſſer à ſon malheureux fils une ſucceſſion funeſte, la haine de ſes peuples, l'indignation du parlement, & un royaume en proie aux flammes d'une guerre civile. Il mourut en 1625; après un regne de vingt-deux ans.

JACQUES II, fils de Charles I, naquit à Londres en 1633, & fut proclamé duc d'Yorck à l'âge de dix ans. Obligé de s'expatrier pour ſauver ſes jours, lorſque ſon pere infortuné expiroit ſur un échafaud, il rentra en Angleterre au rétabliſſement de Charles II, ſon frere, & à ſa mort il monta ſur le trône, en 1685; ſinon avec acclamation, au moins ſans obſtacle & ſans concurrens. Son regne fut court. Son zele pour le Catholiciſme, qui avoit déja indiſpoſé les eſprits contre lui, du vivant de ſon frere, le porta, lorſqu'il fut roi, à pluſieurs actions imprudentes, telles que la révocation du ſerment du teſt; une diſtinction trop marquée pour les ſujets de ſa religion, à qui il prodigua toutes les charges, à l'excluſion des autres; une ambaſſade ſolemnelle au Pape; la demande d'un nonce, qui fit ſon entrée publique à Londres. Les Anglois allarmés, craignirent qu'il ne détruisit le Proteſtantiſme, auquel ils étoient plus attachés qu'à leur roi; ils inviterent le prince d'Orange, Guillaume de Naſſau, ſtathouder de Hollande, & gendre de *Jacques*, à venir les délivrer de la domination d'un roi catholique. Guillaume paſſa en Angleterre, & *Jacques* alla chercher un aſyle en France, mais ſans renoncer à l'eſpérance de remonter ſur le trône. L'Irlande lui étoit reſtée fidele. Le comte Tyrconnel y avoit une armée de trente mille hommes à ſes ordres. Louis XIV lui donna une flotte & des troupes. *Jacques* paſſa en Irlande; mais ayant été défait par l'armée de Guillaume à la bataille de la Boine: en 1690, il perdit tout eſpoir de recouvrer ſon royaume, revint en France, & paſſa le reſte de ſes jours à Saint-Germain, vivant des bienfaits de Louis XIV, & d'une penſion de trois mille livres ſterlings que lui faiſoit Marie, reine d'Angleterre, ſa fille. Il mourut en 1710, à ſoixante-huit ans.

JACQUES DE L'ÉPÉE (St.) *ſecond juge de l'Eſpadal*, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre militaire établi en Eſpagne en 1170, ſous le regne de Ferdinand II, roi de Léon & de Galice.

Sa fin fut d'empêcher les courſes des Maures qui troubloient les pélerins de St. Jacques de Compoſtelle. Treize chevaliers s'obligerent par vœu à aſſurer les chemins.

Ils propoſerent aux chanoines de Saint Eloi, qui avoient un hôpital ſur la voie françoiſe, de s'unir à leur congrégation. L'union ſe fit en 1170, & l'ordre fut confirmé en 1175.

La premiere dignité de l'ordre eſt celle de grand-maître, qui a été réunie à la couronne d'Eſpagne. Les chevaliers font preuve de quatre race de chaque côté. Il faut encore faire preuve que les ancêtres n'ont été ni Juifs, ni Sarraſins, ni hérétiques, ni repris en aucune maniere par l'inquiſition.

Les novices ſont obligés de faire le ſervice de la marine pendant ſix mois ſur les galeres, & de demeurer un mois dans un monaſtere. Autrefois ils étoient véritablement religieux, & faiſoient vœu de chaſteté; mais Alexandre III leur permit de ſe marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéiſſance, & de chaſteté conjugale, auxquels ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la vierge, depuis l'an 1652. Leur habit de cérémonie eſt un manteau blanc avec une croix rouge ſur la poitrine. Cet ordre eſt le plus conſidérable de tous ceux qui ſont en Eſpagne. Le roi conſerve avec ſoin le titre de grand-maître *de S. Jacques*, comme un des plus beaux droits de ſa couronne, à cauſe des revenus, & des riches commanderies, dont il lui donne la diſpoſition. Le nombre des chevaliers eſt beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands aimant mieux y être reçus que dans celui de la toiſon d'or, parce qu'ils eſperent parvenir par-là aux commanderies,

& que cette dignité leur donne dans tout le royaume d'Eſpagne, mais particuliérement en Catalogne, des privileges conſidérables.

Les anciennes armes de cet ordre étoient d'or à une épée de gueules, chargée en abîme d'une coquille de même, & pour deviſe, *rubet enſis ſanguine Arabum*. Aujourd'hui c'eſt une croix en forme d'épée, le pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs-de-lis. On croit que ces fleurs-de-lis qui ſe rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Eſpagne, ſont un monument de reconnoiſſance des ſecours que les François donnerent ſouvent aux Eſpagnols contre les Maures.

* JACQUES (*S.*) *hôpital S. Jacques*, *Hiſt. mod.* il a été fondé par les bourgeois de Paris vers la fin du douzieme ſiecle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII, reconnoiſſant le droit de patronage & d'adminiſtration laïque que les fondateurs de cette maiſon s'étoient réſervés à eux & à leurs ſucceſſeurs, voulut par une bulle donnée en faveur de cet établiſſement qu'on conſtruiroit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle ſeroit deſſervie par quatre chapelains; que l'un d'eux ſous le nom de *tréſorier*, ordonneroit de toutes les choſes eccléſiaſtiques & autres qui concerneroient l'office divin ſeulement; qu'il auroit charge d'ame des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur adminiſtreroit les ſacremens; que ce tréſorier rendroit compte tous les ans aux adminiſtrateurs; que ceux-ci préſenteroient au tréſorier des perſonnes capables de remplir les chapellenies, & que la tréſorerie venant à vaquer, un des chapelains ſeroit préſenté par les adminiſtrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de tréſorier. Une bulle de Clément VI confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la ſuite; mais quatre ſeulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'inſtitution étoit l'hoſpitalité envers les pélerins de *S. Jaques*; mais elle y a toujours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre ſexe. En 1676, on tenta de réunir cette maiſon à l'ordre hoſpitalier de S. Lazare; mais en 1693, le roi anéantit l'union faite: depuis, l'adminiſtration & l'état de l'hôpital *S. Jaques* ont été un ſujet de conteſtations qui ne ſont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit propoſé de ramener cet établiſſement à ſa premiere inſtitution; mais il ne paroit pas qu'on ait goûté ſon projet. *Voyez* parmi les différens mémoires qu'il a publiés ſous le titre de *vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit.

JACQUES, (*pierre de S.*) *gemma divi Jacobi*, nom que quelques naturaliſtes ont donné à une eſpece de quartz ou d'agate opaque, d'une couleur laiteuſe. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius.

JACQUES, (*S.*) *Géog.* *Voyez* SANT-IAGO.

JACTANCE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt le langage de la vanité qui dit d'elle le bien qu'elle penſe. Ce mot a vieilli, & n'entre plus dans le ſtyle noble, parce qu'il eſt moins du bon ton de ſe louer ſoi-même que de dire du mal des autres. La *jactance* eſt quelquefois utile au mérite médiocre, elle ſeroit funeſte au mérite ſupérieur; je ne hais point trop la *jactance*, ſon but eſt de s'élever & non de rabaiſſer.

JACTATION, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt un ſymptôme de maladie; il conſiſte en ce que les malades étant extrêmement inquiets, ne peuvent reſter au lit dans une même attitude, & en changent continuellement, parce que, comme on dit communément, ils ne trouvent point de bonne place: ils ſe jettent d'un côté du lit à l'autre; ils ſe tournent ſouvent; ils s'agitent, s'étendent, ſe courbent; ils promenent leurs membres çà & là, & ne diſcontinuent point ces différens mouvemens du corps entier ou de ſes parties, ayant la phyſionomie triſte, & pouſſant ſouvent des ſoupirs, des gémiſſemens.

Cet état accompagne ſouvent les embarras douloureux d'eſtomac, les nauſées fatiguantes, la diſpoſition au vomiſſement prochain, les douleurs vives, comme convulſives, qui viennent par tranchées, par redoublemens, comme dans certaines coliques, dans le travail de l'enfantement & dans les cas où les humeurs morbifiques

d'un caractere délétere, portent des impreſſions irritantes dans le genre nerveux; quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup de foibleſſe.

La *jactation* eſt toujours un mauvais ſigne dans les maladies, ſur-tout lorſqu'elle ſurvient à l'abattement des forces, conſtant & conſidérable; lorſque le vice morbifique a ſon ſiege dans quelques parties nobles; lorſqu'elle eſt accompagnée de ſueurs de mauvaiſe qualité, de froid aux extrêmités; mais elle eſt de moindre conſéquence, lorſqu'elle arrive dans les temps de criſe; qu'elle ne ſe trouve avec aucun autre mauvais ſymptome, & qu'elle n'eſt point ſuivie de défaillance, de délire ou de phrénéſie.

La *jactation* eſt à-peu-près la même choſe que l'anxiété, l'inquiétude: on peut conſulter ſur ce qui y a rapport, les traités de Séméiotique dans la partie qui roule ſur les prognoſtics: mais on trouve le précis très-bien circonſtancié de tout ce qu'ont obſervé les anciens ſur le ſujet dont il s'agit, dans l'excellent ouvrage de Proſper Alpin, *de præſagiendâ vitâ & morte ægrotantium, lib. III. cap. iv. &c.* dans celui de Duret, *in coacas prænotiones Hippocratis paſſim*, &c.

JACUA-ACANGA, ſ. m. (*Botan. exot.*) eſpece d'héliotrope du Bréſil décrite par Piſon, & que les Portugais appellent *fédagoſo*; ſa tige rameuſe & velue croît à la hauteur de deux à trois piés, ſes feuilles ſont grandes comme la main, de la figure de celles de l'herbe aux chats, rudes, plus piquantes que celles de l'ortie, & repliées. Il s'éleve d'entr'elles, une ſorte d'épi long d'un pié, garni de grains verds comme au plantain, excepté que ces épis ſont courbés en queue de ſcorpion, finiſſant par de petites fleurs bleues & jaunes, faites en forme de calice; ſa racine eſt longue d'un pié, preſque droite, ligneuſe, jetant peu ou point de filamens, brune en dehors, blanche en dedans, & d'un goût inſipide. (*D. J.*)

JACULATOIRE, *ou* ÉJACULATOIRE, adject. (*Théolog.*) par cette épithete, on déſigne des prieres courtes & ferventes adreſſées à Dieu du fond de l'ame; les pſeaumes de David en ſont remplis.

JACUPEMA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de faiſan du Bréſil de la groſſeur de nos poules; ſa large queue eſt d'un pié de longueur; ſes jambes ſont hautes, couvertes de plumes noirâtres; il peut élever les plumes de ſa tête en maniere de crête, qui eſt bordée de blanc; ſa gorge a un appendice aſſez ſemblable aux barbes du coq; ſon ventre eſt légérement tacheté de blanc; ſes piés ſont d'un beau rouge; on apprivoiſe aiſément cet oiſeau; il tire ſon nom de ſon cri qui eſt *jacu, jacu, jacu*. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JACUT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) on croit que les médecins arabes déſignent ſous ce nom le rubis; ils croyoient que c'étoit à l'or que cette pierre précieuſe étoit redevable de ſa couleur, & en conſéquence la regardoient comme un excellent cordial. D'autres penſent que les arabes déſignoient par ce mot général le rubis, le ſaphir & l'hyacinthe; ce qui paroît certain, c'eſt que rien n'eſt plus mal fondé que les vertus médicinales que l'on attribue à ces ſortes de pierres.

JACUT-AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un officier à la cour du grand-ſeigneur. C'eſt le premier des deux eunuques qui ont ſoin du tréſor; ils ſont l'un & l'autre au deſſus de l'eſneder-baſſi. Le *jacut-aga* a le tiers du deuxieme denier que l'eſneder-baſſi prend ſur tout ce qui ſe tire du tréſor. *Dict. de Trév. & Vigece.*

JADDESES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'île de Ceylan des prêtres d'un ordre inférieur & obſcur, qui ſont chargés de deſſervir les chapelles ou les oratoires des génies qui forment un troiſieme ordre de dieux parmi ces idolâtres. Chaque habitant a droit de faire les fonctions des *jaddeſes*, ſur-tout lorſqu'il a fait bâtir à ſes dépens une chapelle, dont il devient le prêtre; cependant le peuple a recours à eux dans les maladies & les autres calamités, & l'on croit qu'ils ont beaucoup de crédit ſur l'eſprit des démons, qui paſſent chez eux pour avoir un pouvoir abſolu ſur les hommes, & à qui les *jaddeſes* offrent un coq en ſacrifice dans la vue de les appaiſer. Les *jaddeſes* ſont inférieurs aux *gonnis* & aux *koppus*. *Voyez* KOPPUS.

JADE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) c'eſt une pierre, ou d'un verd pâle, ou olivâtre, ou griſâtre; elle eſt d'une dureté extrême, au point qu'on ne peut la travailler qu'avec la poudre de diamant; elle ne prend jamais un beau poli, mais ſa ſurface paroît toujours comme humide ou graſſe; elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier; quand elle eſt briſée, ſon tiſſu intérieur eſt parfaitement ſemblable à celui du quartz ou du caillou; elle n'a que très-peu de tranſparence, à-peu-près comme un morceau de cire blanche; ſa couleur, quoique toujours verte, varie pour les nuances; on en trouve d'un vert jaunâtre très clair, & d'un verd foncé & terne comme celui de l'olive.

On a donné au *jade* le nom de *pierre divine*, à cauſe des propriétés merveilleuſes que les Indiens lui ont attribuées; ils croyoient que cette pierre appliquée ſur les reins étoit très-propre à en ſoulager les douleurs, & faiſoit paſſer le ſable & la pierre par les urines; ils la regardoient auſſi comme un remede ſouverain contre l'épilepſie, & étoient perſuadés que de la porter en amulette c'étoit un préſervatif contre les morſures des bêtes vénimeuſes. On a un traité imprimé ſous le nom de *pierre divine*, l'on y trouvera les détails des propriétés prétendues qu'on lui a attribuées. Il y a peu de temps que cette pierre étoit fort en vogue à Paris, ſes grandes vertus la faiſoient rechercher avec empreſſement par les dames, & elles en payoient très-chérement les plus petits morceaux; mais il paroît que cet enthouſiaſme populaire eſt actuellement paſſé, & que le *jade* ou la pierre divine a perdu la réputation qu'on lui avoit ſi légérement accordée.

On a donné auſſi au *jade* le nom de *pierre néphrétique*, mais il ne faut point le confondre avec d'autres pierres, à qui quelques auteurs ont auſſi donné ce nom. *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

Les Turcs & les Polonois font avec le *jade* des manches de ſabres & de coutelas, ainſi que d'autres ornemens.

Quelques auteurs donnent au *jade* le nom de *pierre des Amazones*, parce qu'on aſſure qu'il ſe trouve ſur les bords de la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale; quelques naturaliſtes ont prétendu que les pierres qu'on y trouve ne ſont point la même choſe que le vrai *jade* qui vient des Indes orientales, & qui ſe rencontre dans l'île de Sumatra; mais M. de la Condamine aſſure que la pierre des Amazones ne differe en rien du *jade* oriental: elle ſe trouve chez les Topayos, nation indienne établie ſur les bords de la riviere des Amazones, plus aiſément que par-tout ailleurs.

Les morceaux de *jade* qu'on trouve en Amérique ſont très-artiſtement travaillés, & paroiſſent l'avoir été par les anciens Américains; on en rencontre des morceaux qui ſont cylindriques, & percés depuis un bout juſqu'à l'autre; cela paroît d'autant plus ſurprenant, que la pierre eſt extrêmement dure, & que ces peuples ignoroient l'uſage du touret & du fer; cela a donné lieu de croire que cette pierre n'étoit que le limon de la riviere des Amazones, à qui on avoit donné différentes formes en le paitriſſant quand il étoit mou, & qu'il s'étoit enſuite durci à l'air, fable que l'expérience a ſuffiſamment réfutée. *Voyez le voyage de la riviere des Amazones*, par M. de la Condamine, *page 140. & ſuiv. édit. in-8°.*

On trouve auſſi des morceaux de *jade* creuſés, & taillés en vaſes & en figures différentes; d'autres ſont en plaques, ſur leſquelles on a gravé des figures d'animaux pour en faire des taliſmans, *&c.*

Quelques naturaliſtes regardent le *jade* comme une eſpece de jaſpe; mais il ſemble en différer par ſa dureté, qui eſt beaucoup plus conſidérable que celle du jaſpe; outre cela, il a plus de tranſparence que le jaſpe, il ne prend point le poli comme lui, puiſque, comme nous l'avons déja remarqué, le *jade* a toujours un air gras à ſa ſurface. (—)

JADE, (*Mat. méd.*) *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

JADÉRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville & colonie de la Liburnie, ſelon Pline & Ptolomée: elle eſt appellée ſur une médaille de Claudius, *Col. Claudia, Auguſta, Felix, Jadera*; & une médaille de Domitien porte, *Col. Auguſta, Jadera*; c'eſt aujourd'hui *Zara Vecchia*. (*D. J.*)

JADIS, *(adv. de temps.)* *Jadis* eſt ſynonyme à *autrefois*, ils ſe diſent l'un & l'autre d'un temps très-éloigné dans le paſſé; mais *autrefois* eſt d'uſage dans la proſe & dans la poéſie, au lieu que *jadis* ſemble réſervé à la poéſie: on s'en ſert auſſi dans le ſtyle plaiſant; on dit quelquefois une femme de *jadis*; on n'aime plus comme on aimoit *jadis*.

JÆGERNDORFF *(principauté de)*, *Géogr.* province de la haute-Siléſie, entremêlée avec celle de Troppau, & ayant ainſi pour bornes communes avec elle, les principautés de Neyſſe, de Ratibor, d'Oppeln & de Teſchen, les ſeigneuries de Freudenthal, de Losſlau & d'Oderberg, avec le marquiſat de Moravie. La riviere d'Oppa, groſſie de celle de Mora, traverſe ce pays, & va ſe jeter dans l'Oder. Le ſol en eſt généralement montueux, mais cependant aſſez fertile: il y croît des grains & des fourrages, & il y a de belles forêts: il y a auſſi quelques eaux minérales. L'on y trouve les villes de *Jægerndorff*, de Leobſchutz, de Benſche, de Pauerwitz & de Zauditz, avec nombre de villages & pluſieurs terres ſeigneuriales.

Originairement incorporée à celle de Troppau, la principauté de *Jægerndorff* en fut détachée dans le ſeizieme ſiecle, pour devenir le partage propre d'un cadet de la premiere de ces maiſons: ce cadet en mourant n'eut qu'une fille pour héritiere; & cette fille en premieres noces épouſa un duc de Teſchen; en ſecondes noces elle épouſa un baron de Schellenberg; & celui-ci, conjointement avec ſes enfans, & par la permiſſion du roi Louis de Hongrie, vendit à pur & à plein *Jægerndorff* au marcgrave Georges de Brandebourg, l'an 1524, pour la ſomme de 58900 florins. A la faveur de cette vente, les princes de la maiſon de Brandebourg poſſéderent tranquillement ce pays-là, & s'y ſuccéderent juſqu'à la guerre de trente ans. Dans cette guerre ils en furent dépouillés par le violent empereur Ferdinand II, qui en inveſtit la maiſon de Lichtenſtein. L'an 1686, le grand électeur Frédéric-Guillaume, dont l'empereur Léopold avoit beſoin, reçut le cercle de Schwibus, à compte des dédommagemens dus à ſa maiſon pour la perte de *Jægerndorff*; & l'an 1742, à l'iſſue d'une courte & heureuſe guerre, le roi de Pruſſe mit fin à ſes prétentions ſur ce pays-là, en prenant poſſeſſion de la meilleure partie de la Siléſie, & en conſentant que les villes de *Jægerndorff* & de Benſche, avec quelques diſtricts, reſtaſſent ſous la ſouveraineté de l'Autriche. *(D. G.)*

JÆGERNDORFF; en Bohémien, *Karnow*; en Latin, *Carnovia*, *Cornuvia*, *(Géogr.)* ville de la Siléſie, ſur la riviere d'Oppa, & au centre de montagnes aſſez élevées. C'eſt la capitale de la principauté qui en porte le nom, & dont on vient de parler. Elle eſt fermée de murailles, & ornée d'un palais, où réſidoient autrefois les princes du pays. L'on y profeſſe la religion Catholique; & l'on y obéit à la maiſon de Lichtenſtein, ſous la ſouveraineté de l'Autriche. Cette ville eſt une de celles que cette puiſſance ſe réſerva par le traité de paix fait avec la Pruſſe, l'an 1742.

Elle eſt la patrie de Georges Frantzkius, ſavant juriſconſulte d'Allemagne; il devint par ſon mérite chancelier d'Erneſt, duc de Gotha, fut annobli, & gratifié du titre de comte Palatin par l'empereur, perdit dans un incendie ſa bibliotheque & ſes manuſcrits, & mourut en 1659, âgé de 65 ans. La plupart de ſes ouvrages, entr'autres ſes *Commentarii in pandecta juris civilis*, & ſes *Exercitationes juridicæ*, ont été réimprimés pluſieurs fois. *(D. G.)* *Long.* 35, 22; *lat.* 50. 4.

JAEN, *(Géog.)* ville d'Eſpagne, capitale d'un canton appellé *Royaume*, dans l'Andalouſie, avec un évêché ſuffragant de Tolede, riche de 20 mille ducats de revenu fixe. Ferdinand III, roi de Caſtille prit *Jaen* ſur les Maures en 1243; elle eſt dans un terrain abondant en fruits exquis, & très-riche en ſoie, au pié d'une montagne, à 16 lieues N. de Grenade, 6 S. O. de Bacca, 46 N. E. de Seville, 72 S. E. de Madrid. *Long.* 14, 45; *lat.* 37, 38. *(D. J.)*

JAFA, *(Géog.)* autrefois dite par les étrangers *Joppé*, ancienne ville d'Aſie dans la Paleſtine, & fameuſe dans l'Ecriture-ſainte, à 8 lieues de Jéruſalem, avec un mauvais port. Saladin la ruina; quelques années après, S. Louis tâcha de la rétablir, & y donna des exemples de ſa charité; elle

elle eſt aujourd'hui ſi miſérable, qu'on y comptoit à peine 300 pauvres habitans, au rapport de Paul Lucas, qui la vit en 1707. Le plus beau bâtiment conſiſte en deux vieilles tours quarrées, où demeure un aga du grand-ſeigneur, qui y reçoit quelque tribut des pélerins du lieu. *Long.* 52. 55. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

JAFANAPATAN, (*Géog.*) ville forte des Indes orientales, capitale d'un royaume ou d'une preſqu'île de même nom, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois la prirent ſur les Portugais le 21 juin 1658, & depuis ce temps-là elle leur eſt demeurée. *Long.* 98. *lat.* 9. 30. (*D. J.*)

JAFISMKE, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt ainſi que les Ruſſes appellent les écus blancs d'Allemagne, de la figure de S. Joachim empreinte ſur cette monnoie, qui fut battue en 1519 à Joachimſtal, en Bohême. Les *jafiſinkes* paſſent en Ruſſie ſur le pié des écus de France.

JAGARA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les Indiens donnent à une eſpece de ſucre que les Indiens tirent d'une liqueur, qu'on obtient en coupant la pointe des bourgeons du tenga ou cocotier; ce ſucre eſt fort blanc, mais il n'a point la délicateſſe de celui qu'on tire des cannes.

JAGAS, GIAGAS *ou* GIAGUES, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Géog.*) peuple féroce, guerrier, & anthropophage, qui habite la partie intérieure de l'Afrique méridionale, & qui s'eſt rendu redoutable à tous ſes voiſins par ſes excurſions & par la déſolation qu'il a ſouvent portée dans les royaumes de Congo, d'Angola, c'eſt-à-dire ſur les côtes occidentales & orientales de l'Afrique.

Si l'on en croit le témoignage unanime de pluſieurs voyageurs & miſſionnaires qui ont fréquenté les *Jagas*, nulle nation n'a porté ſi loin la cruauté & la ſuperſtition: en effet, ils nous préſentent le phénomene étrange de l'inhumanité la plus atroce, autoriſée & même ordonnée par la religion & par la légiſlation. Ces peuples ſont noirs comme tous les habitans de cette partie de l'Afrique; ils n'ont point de demeure fixe, mais ils forment des camps volans, appellés *kilombos*, à-peu près comme les Arabes du déſert ou Bédouins; ils ne cultivent point la terre, la guerre eſt leur unique occupation; non-ſeulement ils brûlent & détruiſent tous les pays par où ils paſſent, mais encore ils attaquent leurs voiſins, pour faire ſur eux des priſonniers dont ils mangent la chair, & dont ils boivent le ſang; nourriture que leurs préjugés & leur éducation leur fait préférer à toutes les autres. Ces guerriers impitoyables ont eu pluſieurs chefs fameux dans les annales africaines, ſous la conduite deſquels ils ont porté au loin le ravage & la déſolation: ils conſervent la mémoire de quelques héroïnes qui les ont gouvernés, & ſous les ordres de qui ils ont marché à la victoire. La plus célebre de ces furies s'appelloit *Ten-ban-dumba*; après avoir mérité par le meurtre de ſa mere, par ſa valeur & par ſes talens militaires de commander aux *Jagas*, elle leur donna les loix les plus propres qu'elle put imaginer pour étouffer tous les ſentimens de la nature & de l'humanité, & pour exciter une valeur féroce, & des inclinations cruelles qui font frémir la raiſon; ces loix, qui s'appellent *Quixillos*, méritent d'être rapportées comme des chefs-d'œuvre de la barbarie, de la dépravation, & du délire des hommes. Perſuadée que la ſuperſtition ſeule étoit capable de faire taire la nature, *Ten-ban-dumba* l'appella à ſon ſecours; elle parvint à en impoſer à ſes ſoldats par un crime ſi abominable, que leur raiſon fut réduite au ſilence; elle leur fit une harangue, dans laquelle elle leur dit qu'elle vouloit les initier dans les myſteres des *Jagas*, leurs ancêtres, dont elle alloit leur apprendre les rites & les cérémonies, promettant par-là de les rendre riches, puiſſans, & invincibles. Après les avoir préparés par ce diſcours, elle voulut leur donner l'exemple de la barbarie la plus horrible; elle fit apporter ſon fils unique, encore enfant, qu'elle mit dans un mortier, où elle le pila tout vif, de ſes propres mains, aux yeux de ſon armée; après l'avoir réduit en une eſpece de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle ſe fit frotter tout le corps en préſence de ſes ſoldats; ceux-ci, ſans balancer, ſuivirent ſon exemple, & maſſacrerent leurs enfans pour les employer aux mêmes uſages. Cette pratique abomi-

nable devint pour les *Jagas* une loi qu'il ne fut plus permis d'enfreindre ; à chaque expédition, ils eurent recours à cet onguent déteſtable. Pour remédier à la deſtruction des mâles, cauſée par ces pratiques exécrables, les armées des *Jagas* étoient recrutées par les enfans captifs qu'on enlevoit à la guerre, & qui devenus grands & élevés dans le carnage & l'horreur, ne connoiſſoient d'autre patrie que leur camp, & d'autres loix que celles de leur férocité. La vue politique de cette odieuſe reine, étoit, ſans doute, de rendre ſes guerriers plus terribles, en détruiſant en eux les liens de la nature & du ſang. Une autre loi ordonnoit de préférer la chair humaine à toute autre nourriture, mais défendoit celle des femmes ; cependant on remarque que cette défenſe ne fit qu'exciter l'appétit exécrable des *Jagas* les plus diſtingués, pour une chair qu'ils trouvoient plus délicate que celle des hommes ; quelques uns de ces chefs faiſoient, dit on, tuer tous les jours une femme pour leur table. Quant aux autres, on aſſure qu'en conſéquence de leurs loix, ils mangent de la chair humaine qui ſe vend publiquement dans leurs boucheries. Une autre loi ordonnoit de réſerver les femmes ſtériles, pour être tuées aux obſeques des grands ; on permettoit à leurs maris de les tuer pour les manger. Après avoir ainſi rompu tous les liens les plus ſacrés de la nature parmi les *Jagas*, leur légiſlatrice voulut encore éteindre en eux toute pudeur ; pour cet effet elle fit une loi, qui ordonnoit aux officiers qui partoient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes en préſence de l'armée. A l'égard des loix relatives à la religion, elles conſiſtoient à ordonner de porter dans des boîtes ou chaſſes les os de ſes parens, & de leur offrir de temps en temps des victimes humaines, & de les arroſer de leur ſang, lorſqu'on vouloit les conſulter. De plus, on ſacrifioit des hécatombes entieres de victimes humaines aux funérailles des chefs & des rois ; on enterroit tout vifs pluſieurs de ſes eſclaves & officiers pour lui tenir compagnie dans l'autre monde, & l'on enſeveliſſoit avec lui deux de ſes femmes, à qui on caſſoit préalablement les bras. Le reſte des cérémonies religieuſes étoit abandonné à la diſcrétion des *ſinghillos*, ou prêtres de cette nation abominable, qui multiplient les rites & les cérémonies d'un culte exécrable, dont eux ſeuls ſavent tirer parti. Quelques *Jagas* ont, dit-on, embraſſé le chriſtianiſme, mais on a eu beaucoup de peine à les déshabituer de leurs rites infernaux, & ſur-tout de leur goût pour la chair humaine. *Voyez the modern. part. of an univerſal hiſtory, vol. XVI.*

JAGELLON *ou* LADISLAS V, (*Hiſtoire de Pologne.*) roi de Pologne, étoit auparavant duc de Lithuanie, de Samogitie, & d'une partie de la Ruſſie. Après la mort de Louis, en 1382, il prétendit au trône de Pologne, lutta pluſieurs années contre ſes concurrens, & fut préféré. Son attachement à l'idolâtrie, le ſouvenir des maux qu'il avoit faits aux Polonois, oppoſoient de grands obſtacles à ſon ambition ; mais le peuple aima mieux l'avoir pour maître que pour ennemi. Il reçut le baptême, & fut couronné l'an 1387. Hedwige, ſon épouſe, fut accuſée d'un commerce ſecret & criminel avec le duc d'Autriche : c'étoit une calomnie. L'accuſateur, ſuivant un uſage antique conſervé en Pologne, parut au milieu du ſénat, ſe traîna ſous le ſiege de la reine, avoua qu'il avoit menti comme *un chien*, & abboya trois fois : c'eſt la peine des calomniateurs. Hedwige mourut peu de temps après. Son époux inconſolable abdiqua la couronne : trait de déſeſpoir, dont il ſe ſeroit bientôt repenti ſi on ne l'avoit forcé de la reprendre. On oſa même lui propoſer la main d'Anne, niece de Caſimir le Grand : il conſentit à tout. Cependant, ſoit politique, ſoit équité, il refuſa la couronne de Bohême, & ne voulut point s'enrichir de la dépouille du malheureux Venceſlas. Bientôt il marcha contre l'armée Teutonique, & remporta ſur elle une ſanglante victoire, l'an 1410. Avant le combat, le grand maître de cet ordre lui avoit envoyé des épées, comme pour inſulter à ſa foibleſſe. « Il n'étoit pas » temps encore, dit *Jagellon*, de rendre » les armes, mais je les accepte comme un » préſage de mes ſuccès. » On prétend que cinquante mille ennemis demeurerent ſur le champ de bataille. Il ſuſpendit le cours de ſes triomphes pour aller lui-même pré-

cher l'évangile dans la Samogitie. Il étoit ſingulier de voir un roi, la couronne ſur la tête, entouré de tout le faſte du rang ſuprême, & les mains toutes fumantes encore du ſang Teutonique, annoncer un dieu de paix, mort volontairement au milieu de l'opprobre & des ſupplices. Il avoit promis à ſon ſacre de confirmer les anciens privileges de la nation : il le refuſa. La nobleſſe indignée, déchira ſous ſes yeux l'acte de ſon élection ; mais la fermeté de *Jagellon* réprima cette révolte naiſſante. Il mourut l'an 1434. C'étoit un prince affable, généreux, grand, intrépide, mais ſingulier en amour ; il eut quatre femmes, qu'il pleura amérement : également prompt à ſoupçonner & à perdre ſes ſoupçons, il rompoit & renouoit avec elles à chaque inſtant. Sophie, ſa derniere épouſe, accuſée d'adultere, en fut quitte pour ſe purger par ſerment. *M.* DE SACY.

JAGGORI, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom donné par les habitans de Ceylan à une eſpece de ſucre, qui ſe tire d'un arbre appellé *kutele*. *Voyez* ce mot.

JAGIR *ou* JAQUIR, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'empire du mogol un domaine ou diſtrict aſſigné par le gouvernement, ſoit pour l'entretien d'un corps de troupes, ſoit pour les réparations ou l'entretien d'une fortereſſe, ſoit pour ſervir de penſions à quelqu'officier favoriſé.

IAGO DE LOS CAVALÉROS, SANT, *(Géog.)* ville de l'Amérique, une des principales de l'île eſpagnole, & dont les habitans ſont de la derniere pauvreté ; elle eſt ſur le bord oriental de la riviere d'Yague, dans une terre fertile & un air pur, à 10 lieues de la Conception de la Véga. *Long.* 307. 30 ; *lat.* 19 40. *(D. J.)*

IAGO *de* CUBA, *Sant*, *(Géog.)* ville de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'île de Cuba, avec un port au fond d'une baie, & ſur la riviere de même nom ; elle fut bâtie par les Eſpagnols en 1514, mais la Havane a pris le deſſus, & tout le commerce de cette ville a été transféré. *(D. J.)*

IAGO *del* ESTERO, *Sant*, *(Géog.)* ville de l'Amérique méridionale, ſans murs, ſans foſſés, & ſans habitans, car on y trouveroit à peine une centaine de maiſons ; c'eſt néanmoins la réſidence de l'inquiſiteur ordinaire de la province. Elle eſt ſituée ſur une riviere poiſſonneuſe, dans un pays plat, fertile en froment, en ſeigle, en orge, en fruits, & en tigres carnaſſiers ; ſa diſtance du Potoſi eſt à environ 70 lieues. *Long.* 315. 35 ; *lat. mérid.* 28. 25. *(D. J.)*

IAGO *de las* VALLES, *Sant*, *(Géog.)* petite ville preſque déſerte de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'audience de Mexico ; elle eſt ſur la riviere de Panuco, à 30 lieues de Panuco. *Long.* 276. 40 ; *lat.* 23. *(D. J.)*

IAGO *de la* VÉGA, *Sant*, *(Géog.)* belle ville de l'Amérique, capitale de la Jamaïque, bâtie par les Eſpagnols, à qui les Anglois l'ont enlevée ; c'eſt la réſidence du gouverneur de la Jamaïque : elle eſt à préſent fort peuplée, ſiſe à 2 lieues de la mer, dans une plaine, ſur une riviere, à 5 lieues de Port-Royal. *Long.* 300. 50 ; *lat.* 18. *(D. J.)*

IAGO, *Sant*, *(Géog.)* conſidérable ville de l'Amérique méridionale, capitale du Chili, avec un beau port, un évêché ſuffragant de Lima, & une audience royale ; c'eſt la réſidence du gouverneur du Chili, & du tribunal de l'inquiſition. Elle fut bâtie par Pierre de Valdivia en 1541, dans une belle & vaſte plaine, abondante en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, au pié de la Cordillera de los Andès, ſur la petite riviere de Mapécho, qui la traverſe de l'E. à l'O. Il y a différens canaux, par le moyen deſquels on arroſe les jardins, & on rafraîchit les rues.

Elle a éprouvé de fréquens tremblemens de terre, & quelques-uns qui l'ont fort endommagée, entr'autres ceux de 1647 & 1657. Le premier renverſa cette ville de fond en comble, & répandit dans l'air des vapeurs ſi vénéneuſes, que tous les habitans, qui ſont Eſpagnols & Indiens, en moururent, à trois ou quatre cents perſonnes près.

Cependant les chaleurs de ce climat, qui gît ſous le 33e. degré de lat. Sud, ſont extrêmement modifiées par le voiſinage des montagnes de la Cordeliere, dont les cimes élevées juſqu'aux cieux, & couvertes d'une neige éternelle, entretiennent à *Saint-Iago*,

au plus fort de l'été, une heureuſe température; la terre y eſt d'une fertilité ſinguliere, & procure toutes ſortes d'arbres fruitiers; le pâturage eſt excellent, & on y engraiſſe une grande quantité de bétail; le bœuf & le mouton s'y vendent pour rien, & ſont d'un goût délicieux. *Long. 308; lat. mérid. 33. 40. (D. J.)*

JAGOARUM, *(Hiſt. nat. Zoolog.)* animal aſſez mal décrit. Ce qu'on nous en dit, c'eſt qu'il aboie comme le chien, qu'il ſe trouve au Bréſil; qu'il eſt comme le chien de cette contrée; qu'il eſt fort vorace; qu'il vit de fruit & de proie; qu'il eſt marqueté de brun & de blanc, & qu'il a la queue fort touffue.

JAGODNA, *(Géog.)* ville de la Turquie européenne, dans la Servie, près de la Moravie, à 25 lieues N. O. de Niſſa, 38 S. E. de Belgrade. *Long. 39^d 50'; lat. 44. (D. J.)*

JAGOS, ſ. m. *(Géog.)* nom d'un peuple d'Afrique, dont il eſt parlé dans Maty & de la Croix: ce ſont des Arabes errans, adorateurs de la lune & du ſoleil, hommes agiles & robuſtes, & voleurs de profeſſion. Ils ſont armés d'une hache, d'arc & de fleches, & paſſent pour anthropophages; ils habitent la baſſe Ethiopie, & ſur-tout le royaume d'Anzico.

JAGRE, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* eſpece de ſucre, qu'on fait avec le tari ou vin de palmier & de cocotier. Si lorſque le tari eſt récemment tiré de l'arbre, on le met bouillir dans un chaudron avec un peu de chaux vive, il s'épaiſſit, & devient en conſiſtance de miel; en le laiſſant bouillir plus longtemps, il acquiert la ſolidité du ſucre, moins délicat à la vérité que celui qu'on prépare avec le jus de cannes, mais cependant preſqu'auſſi blanc; c'eſt avec ce ſucre que le menu peuple des Indes orientales fait toutes ſes confitures, au rapport de Dellon; les Malabares appellent ce ſucre *jagara*, & les Portugais *jagre. Dict. de Trévoux. (D. J.)*

JAGRENATE *ou* JAGANAT, *(Géog.)* lieu des Indes, ſitué à 45 milles de Ganjam, ſur l'une des embouchures du Gange; c'eſt-là où le grand bramine, c'eſt-à-dire le grand-prêtre des Indiens, fait ſa réſidence, à cauſe du pagode qu'on y a bâti, & dont nous allons parler. *Long. 103^d 45' 30"; lat. 19. 50.*

L'édifice de ce temple indien, le plus célebre d'Aſie, eſt extrêmement élevé, & renferme une vaſte enceinte. Il donne ſon nom à la ville qui l'environne, & à toute la province; mais la grande idole qui eſt ſur l'autel, en fait la gloire & la richeſſe: cette idole, nommée *Keſora*, a deux diamans à la place des yeux; un troiſieme diamant, attaché à ſon cou, lui deſcend ſur l'eſtomac; le moindre de ces diamans eſt d'environ 40 karats, au rapport de Tavernier; les bras de l'idole étendus & tronçonnés un peu plus bas que le coude, ſont entourés de bracelets, tantôt de perles, tantôt de rubis; elle eſt couverte, depuis les épaules juſqu'aux piés, d'un grand manteau de brocard d'or ou d'argent, ſelon les occaſions; ſes mains ſont faites de petites perles, appellées *perles à l'once*; ſa tête & ſon corps ſont de bois de ſantal.

Ce dieu, car c'en eſt un dans l'eſprit des Indiens, quoiqu'il ſoit aſſez ſemblable à un ſinge, eſt continuellement frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entiérement noirci; il a ſa ſœur à ſa main droite, & ſon frere à ſa gauche, tous deux vêtus & debout, devant lui paroît ſa femme, qui eſt d'or maſſif: ces quatre idoles ſont ſur une eſpece d'autel entouré de grilles, & perſonne ne peut les toucher que certains bramines deſtinés à cet honneur. Autour du dôme qui eſt fort élevé, & ſous lequel cette famille eſt placée, ce ne ſont, depuis le bas juſqu'au haut, que des niches remplies d'autres idoles, dont la plupart repréſentent des monſtres hideux, faits de pierres de différentes couleurs; derriere la déeſſe *Keſora*, eſt le tombeau d'un des prophetes indiens, à qui l'on rend auſſi des adorations.

Il y a dans le même temple une foule d'autres idoles, où les pélerins vont faire leurs moindres offrandes; & ceux qui dans leurs maladies, ou dans de grands événemens, ſe ſont voués à quelque dieu, en apportent la reſſemblance dans ce lieu-là, pour reconnoître le ſecours qu'ils croient en avoir reçu.

Le temple de *Jagrenate* qui poſſede toutes ces idoles, eſt le plus fréquenté de l'Aſie,

à quoi contribue beaucoup ſa ſituation ſur le Gange, dont les eaux lavent de toutes ſouillures; on y abordé de toutes parts, & le revenu en eſt ſi conſidérable, par les taxes & les aumônes, qu'il pourroit ſuffire à nourrir dix mille perſonnes chaque jour: l'argent que produit le culte que l'on y vient rendre aux idoles, eſt un des plus grands revenus du raja de *Jagrenate*, qui eſt prince ſouverain, quoiqu'en apparence tributaire du grand-mogol.

En entrant dans la ville, il faut payer trois roupies, c'eſt pour le raja; avant même que de mettre le pié dans le temple, il faut payer une roupie pour les bramines, & c'eſt la taxe des plus pauvres pélerins, car les riches donnent magnifiquement. Le grand-Prêtre, qui diſpoſe ſeul des revenus du temple, a ſoin, avant que d'accorder la permiſſion aux pélerins de ſe raſer, de ſe laver dans le Gange, & de faire les autres choſes néceſſaires pour s'acquitter de leurs vœux, de taxer chacun ſelon ſes moyens, dont il s'eſt exactement informé; le tout eſt appliqué à l'entretien du pagode, à celui des dieux du temple, à la nourriture des pauvres, & à celle des prêtres qui doivent vivre de l'autel.

Mais on a beau payer cher l'entrée du temple, & les dévotions aux idoles, le concours de monde qui y aborde de toutes les parties de l'Inde, ſoit en-deçà, ſoit en-delà du Gange, n'en eſt que plus grand & plus fréquent.

Il y a des pélerins qui pour être dignes d'entrer dans le temple font des deux cents lieues, en ſe proſternant ſans ceſſe ſur la route, juſqu'à la fin de leur pélerinage, qui dure quelquefois pluſieurs années. D'autres traînent par mortification de longues & peſantes chaînes attachées à leur ceintures; quelques-uns marchent jour & nuit les épaules chargées d'une cage de fer, dans laquelle leur tête eſt enfermée: on a vu des Indiens ſe précipiter ſous les roues du char qui portoit l'idole de *Jagrenate*, & ſe faire briſer les os par pitié.

Enfin, la ſuperſtition réuniſſant tous les contraires, on a vu d'un côté les prêtres de la grande idole amener tous les ans une fille à leur dieu, pour être honorée du titre de ſon épouſe, comme on en préſentoit une quelquefois en Egypte au dieu Anubis; & d'un autre côté, on conduiſoit au bucher de jeunes veuves, qui ſe jetoient gaiement dans les flammes ſur les corps de leurs maris. *(D. J.)*

JAGST *ou* JAXT, *(Géog.)* riviere de Franconie, qui prend ſa ſource dans le Comté d'Œttingen, & qui ſe jette dans le Neckar, près de Wimpfen.

JAGUACATI-GUACU, ſ. m. *(Ornith. exot.)* eſpece de martin-pêcheur du Bréſil, nommé par les Portugais *papa-péixe*; ſon bec eſt noir, long, & pointu; ſes jambes ſont fort courtes, & un des orteils eſt placé derriere ſon dos; ſa tête, ſa queue, & ſes ailes ſon couleur de fer; ſon cou eſt entouré d'un collier de plumes d'un grand blanc; le goſier, la poitrine & le ventre, ſont d'un blanc uniforme: il eſt marqueté ſur chaque œil d'une tache blanche; ſa queue & ſes ailes ont auſſi des moucheturres blanches, qui paroiſſent à découvert quand cet oiſeau vole. Margrave, *Hiſt. Braſil.* *(D. J.)*

JAGUACIRI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Zoolog.* animal du Bréſil de la groſſeur & de la couleur du renard; il vit de crabe, d'écreviſſe & de la canne de ſucre; il fait quelquefois un grand dégat dans ces plantations; du reſte il eſt innocent, il dort beaucoup, & on le prend ſans peine. *Dict. de Trév.*

JAGUANA, *(Géog.)* les Eſpagnols la nomment Sancta-Maria del Puerto, *fanum ſanctæ-Mariæ ad Portum*; petite ville de l'Amérique, dans l'île Hiſpaniola, à ſoixante lieues de Saint-Domingue. Elle fut ſurpriſe par le Anglois en 1591, mais ils l'ont rendue aux Eſpagnols. *Long.* 306. 15. *lat.* 19. 25. *(D. J.)*

JAGUARA, ſ. m. *) Zoolog.)* nom d'un animal du Bréſil, que Margrave regarde comme une eſpece de tigre; mais il en differe en pluſieurs choſes, & approcheroit davantage du léopard par ſes moucheturres rondes. Les Portugais appellent cet animal *onça*, *l'once*, & il paroit en effet qu'on peut aſſez bien le mettre dans la claſſe des onces ou lynx proprement ainſi nommés. Sa tête, ſes oreilles, ſes piés, & toutes ſes autres parties, quadrent à cette eſpece de chat; ſes griffes ſont crochues en demi-lune; & très-pointues; ſes yeux ſont bleus, & bril-

lent dans l'obſcurité ; ſa queue eſt de la longueur de celle du chat ; en quoi elle differe de celle du lynx ordinaire. Le *jaguara* eſt jaune ſur tout le corps, avec de belles tacheures noires différemment diſpoſées. C'eſt une bête ſauvage, courageuſe & auſſi friande de chair humaine, que de celle des autres animaux. *(D. J.)*

JAGUARACA, ſ. m. *(Ichthyol. exot.)* poiſſon du Bréſil, ſemblable en pluſieurs choſes au ſcorpion de la méditerranée. Il eſt de la groſſeur d'une perche d'eau douce, & préſente une grande gueule édentée. Il n'a qu'une nageoire ſur le dos ; ſa queue eſt fourchue, ſes ouies ſont armées de pointes qui bleſſent ceux qui le prennent ; tout ſon corps eſt revêtu de petites écailles d'un brillant argentin, excepté ſur le ventre qui eſt d'un blanc mat ; ſa tête eſt rouge, couverte d'une eſpece de croûte chevelue. On prend ce poiſſon parmi les roches, & il eſt excellent à manger. Margrave, *Hiſt. Braſil. (D. J.)*

JAGUARETE, ſ. m. *(Hiſt. nat. Zoolog.)* eſpece de bête féroce du Bréſil que Margrave regarde comme un tigre, & que d'autres prennent pour un lynx ou un léopard. Sa peau eſt jaunâtre, remplie de grandes taches noires & brunes, qui ſont rondes ou d'une figure indéterminée. Il reſſemble au jaguara : mais il eſt plus grand que lui. *Voyez* JAGUARA. Cet animal eſt très-cruel & avide de chair humaine. Ray, *Synopſ. quadruped.*

JAHEL, *qui monte*, *(Hiſtoire ſacrée.)* femme d'Hébert le Cinéen, Sizara, général de l'armée de Chanaan, s'étant retiré dans la tente de cette femme, elle lui enfonça à coups de marteau, un gros clou dans la tête, l'an du monde 2719. *Jug. iv.* 22. Les interpretes trouvent difficile d'excuſer de perfidie l'action de *Jahel*. Si les louanges que lui donne Débora, inſpirée de Dieu, ne nous répondoient qu'elle y fut pouſſée par un mouvement extraordinaire de l'eſprit de Dieu ; la maniere dont elle parle à ce général, en ſuppoſant qu'elle ait dès lors envie de le tuer, ne ſeroit pas ſuſceptible de juſtification, & il faudroit la regarder comme un menſonge, dont elle ſeroit ſeule coupable ; mais il ſe peut faire que Dieu ne lui inſpira la penſée de tuer Sizara, que lorſque ce général fut endormi.

IAHOUA-KATTO *ou* AIOUA, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* poiſſon de mer du Bréſil, dont la face reſſemble, dit-on, à la tête d'un bœuf ; c'eſt un poiſſon de la famille des orbes ; il a la queue fourchue.

JAICK LE, *(Géog.)* grande riviere de la Tartarie à ſon extrêmité orientale. Elle ſépare du Turqueſtan, prend ſa ſource au Caucaſe, dans la partie que les Tartares nomment *Aral-tag*, à 53 degrés de *latit.* & à 85 de *longit.* après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne ; elle ſe jette dans la mer Caſpienne, à 45 lieues à l'Eſt de l'embouchure de Wolga ; il y a une quantité prodigieuſe de poiſſon dont on tranſporte les œufs ſalés par toute l'Europe, ſous le nom de *caviar*. *Voyez* CAVIAR. *(D. J.)*

JAICZA, *(Géog.)* ville forte de la Turquie européenne, dans la Boſnie, dont elle eſt la capitale, ſur la Pliva, à 20 lieues N. O. de Bagnaluck, 52 S. O. de Bude, 54. N. O. de Belgrade. *Long.* 35. 10 ; *lat.* 45. 5. *(D. J.)*

JAILLIR, verb. & JAILLISSANT, adj. *(Hydr.)* ſe dit des eaux qui s'élevent en l'air, & qui y ſont pouſſées avec violence. *Voyez* JET D'EAU. *(K.)*

JAIS *ou* JAYET, ſ. m. *gagates*, *lapis thracius*, *ſuccinum nigrum* *(Hiſt. nat. min.)* On nomme ainſi une ſubſtance d'un noir luiſant, opaque, ſeche, & qui a preſque la dureté d'une pierre ; elle prend un poli auſſi vif qu'une agate ; elle eſt légere au point de nager ſur l'eau ; elle brûle dans le feu, répand une fumée fort épaiſſe, accompagnée d'une odeur ſemblable à celle du charbon de terre. Le *jais* eſt une ſubſtance réſineuſe ou bitumineuſe, qui a pris de la ſolidité & de la conſiſtance dans le ſein de la terre ; elle eſt plus légere, plus pure & moins chargée des parties terreſtres, que le charbon de terre ; & quand on la brûle, elle donne moins de cendres ou de terre que lui. Il y a en Angleterre une eſpece de charbon foſſile très-pur, qu'on nomme *kennel-coal*, qu'il ſeroit aiſé de confondre avec le *jais*. Cependant il y a des différences réelles, attendu que le *jais* ſe trouve par maſſes détachées, ou par morceaux de différentes grandeurs dans le ſein de la terre, au

lieu que le charbon de terre ſe trouve par couches; joignez à cela que le *jais* s'allume beaucoup plus promptement que le charbon de terre.

Le *jais* ſe trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, & ſur-tout dans le duché de Wirtemberg; il y en a auſſi en France dans le Dauphiné & dans les Pyrénées. Les morceaux de *jais* qu'on trouve ſont toujours accompagnés d'une terre argileuſe, noirâtre; ils ont une figure qui les fait reſſembler à des morceaux de bois; & on ne peut douter que, de même que le charbon de terre, le ſuccin & touts les bitumes, le *jais* ne tire ſon origine des bois extrêmement réſineux, qui ont été enfouis dans le ſein de la terre par des révolutions arrivées au globe; la partie ligneuſe s'eſt décompoſée & a été détruite dans la terre, de maniere qu'on ne trouve plus que la partie réſineuſe qui, en ſe durciſſant, a conſervé la forme du bois qui lui a ſervi comme de moule.

Tout le monde ſait qu'on fait avec le *jais* un grand nombre de bijoux & d'ornemens, comme des boites, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, & des boutons pour le deuil; on les taille pour ces uſages comme on feroit des pierres. On contrefait le *jais* avec du verre noir, dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe & que l'on enfile les uns près des autres, pour faire des ajuſtemens de deuil pour les femmes, & on les nomme *jais artificiel*. Il y en a de noir & de blanc; ce dernier n'eſt appellé *jais* que très-improprement. (—)

JAYET, (*Chymie & matiere médicinale*) l'analyſe chymique prouve clairement que le *jayet* eſt un bitume fort analogue au charbon de terre, dont il ne differe preſque que par un plus grand degré de pureté, & une moindre proportion de parties terreſtres. Le *jayet* diſtilé ſans intermede donne d'abord un phlegme blancheâtre un peu acide, & une huile empyreumatique qui devient de plus en plus noire & épaiſſe. Il laiſſe un réſidu abondant très-ſpongieux, qui n'a pas été examiné que je ſache.

Le *jayet* s'enflamme aiſément & ſans le ſecours des ſoufflets; il brûle en repandant une fumée noire & épaiſſe, & il ne ſe fond point au feu. L'eſprit de vin n'en tire qu'une teinture tres-légere.

Quelques anciens, tels que Dioſcoride & Ætius ont célébré dans le *jayet* la vertu émolliente & réſolutive; le dernier de ces auteurs dit que le vin, dans lequel on a éteint des morceaux de *jayet* enflammés, guérit la cardialgie. On ne fait plus d'uſage parmi nous que de ſon huile, ſoit noire, ſoit rectifiée. On la fait flairer aux femmes pendant les paroxyſmes de paſſion hyſtérique, & l'odeur bien forte de cette huile les ſoulage en effet; on donne auſſi quelquefois intérieurement cette huile rectifiée, auſſi bien que l'huile de ſuccin, contre les vapeurs hyſtériques, & la ſuppreſſion des menſtrues & des vuidanges. Il regne au ſujet de ce remede une erreur populaire qui n'a pas le plus léger fondement. On penſe communément que l'uſage intérieur de l'huile de *jayet* cauſe infailliblement la ſtérilité, & que les loix défendent au médecin d'en donner à une femme ſans l'aveu de ſon mari. (*b*)

JAIZI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecrétaire ou contrôleur. En Turquie toutes les dignités ont leur chécaya & leur *jaizi*. Le *jaizi de* l'imbro-orbaſſi eſt grand écuyer ſur le regiſtre ou contrôle des écuries.

JAIHAH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de renard de la baſſe Ethiopie. On dit qu'il a l'odorat très-fin, & qu'il chaſſe de concert avec le lion qui partage avec lui ſa proie.

JAKAN, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon, à fleur-de-lis, petite, rouge & marquetée en-dedans de taches de couleur de ſang. Une autre eſpece, qui ſe nomme *ſiaga*, croît ſur les montagnes, & porte une fleur blanche, double, quelquefois d'un bleu détrempé.

JACK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de fruit particulier à l'île de Ceylan, & à qui les habitans donnent différens noms ſuivant ſes différens degrés de maturité; on le nomme *polos* lorſqu'il commence à pouſſer, *coſe* lorſqu'il eſt encore verd, & *ouaracha* ou *vellas* lorſqu'il eſt parfaitement mûr. Ce fruit croît ſur un grand arbre; ſa couleur eſt verdâtre; il eſt hériſſé de pointes & d'une groſſeur prodigieuſe; il eſt rempli de graines comme la citrouille; ce fruit eſt

d'une grande reſſource pour le peuple ; on le mange comme on fait les choux, & il en a le goût ; un ſeul *jack* ſuffit pour raſſaſier ſept à huit perſonnes ; ſes graines ou pepins ont la couleur & le goût de châtaignes ; on les fait cuire à l'eau ou ſous les cendres,

JAKSHABAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme & dernier mois de l'année des Tartares orientaux, des Egyptiens & des Cataïens. Il répond à notre mois de Novembre. On l'appelle auſſi *jachchaban* ou *mois de roſées.*

JAKUSI, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent au dieu de la médecine ; ils le repréſentent debout, la tête entourée de rayons ; il eſt porté ſur une feuille de tarato ou de *nymphœa.*

JAKUTES *ou* YAKUTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation tartare payenne de la Sibérie orientale, qui habite les bords du fleuve Lena. Elle eſt diviſée en dix tribus d'environ trois mille hommes chacune. Dans des certains temps ils font des ſacrifices aux dieux & aux diables ; ils conſiſtent à jeter de lait de jument dans un grand feu, & à égorger des chevaux & des brebis qu'ils mangent en buvant de l'eau-de-vie juſqu'à perdre la raiſon. Ils n'ont d'autres prêtres que des *ſchamans*, eſpeces de ſorciers en qui ils ont beaucoup de foi, qui les trompent par une infinité de tours & de ſupercheries, par leſquels il n'y a qu'une nation auſſi groſſiere qui puiſſe être ſéduite. Ils ſont tributaires de l'empire de Ruſſie, & payent leur tribut en peaux de zibelines & autres pelleteries. Un uſage bien étrange des *Jakutes*, c'eſt que, lorſqu'une femme eſt accouchée, le pere de l'enfant s'approprie l'arriere-faix & le mange avec ſes amis qu'il invite à un régal ſi extraordinaire. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*

JAKUTSK, (*Géog.*) ville de Sibérie ſur les bords du grand fleuve de Lena, qui va ſe jeter dans la mer glaciale. Il y regne un froid extraordinaire, & la terre y eſt toujouts gelée juſqu'à une très-grande profondeur. Les habitans dépoſent leurs proviſions de poiſſon & de viande dans leurs caves, où étant gelées, elles ſe conſervent très-long-temps. Les environs de cette ville ſont très-ſtériles à cauſe du froid qui y regne. C'eſt dans ſon territoire qu'on trouve une très-grande quantité de dents d'élephans enfouies en terre. *Voyez* IVOIRE FOSSILE. Elle eſt placée au 58e. degré 26 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle eſt habitée par les *Jakutes*, nation tartare, & par les Ruſſes. Gmelin, *voyage de Sibérie.*

JALA, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie dans la partie orientale de l'île de Ceylan. Cet état eſt fort dépeuplé, à cauſe de la mauvaiſe qualité de l'air.

JALAC, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la Nubie, bâtie ſur une île formée par le Nil.

JALAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que quelques ſeigneurs ſont fondés à prendre ſur chaque piece de vin vendue en détail ; c'eſt la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *droit de forage.* Ce mot *jalage* vient de ce qu'on meſure le vin, dû pour ce droit, dans une jale ou vaiſſeau contenant un certain nombre de pintes de vin. Le *jalage* d'Orléans, qui paroît avoir rapport à ces termes de *jale* & de *jalage*, contient ſeize pintes. *Voyez* l'*article 492 de la Coutume d'Orléans.* (*A*)

JALAP, *jalapa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, découpée, pour l'ordinaire, très-légérement ; elle a deux calices ; l'un l'enveloppe, l'autre la ſoutient ; celui-ci devient dans la ſuite un fruit arrondi qui renferme une ſemence de même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb, Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plantes, & nomme *jalapa officinarum fructu rugoſo*, celle dont on emploie les racines ſous le nom de *jalap* dans les boutiques. Voici la deſcription de cette eſpece. Elle porte au Pérou de groſſes racines noirâtres en dehors, blancheâtres en dedans, d'où ſort une tige haute de deux coudées, ferme, noueuſe & fort branchue : les feuilles naiſſent oppoſées, & ſe terminent en pointe d'un verd obſcur, ſans odeur. Les fleurs ſont monopétales en forme d'entonnoir, jaunes ou panachées de blanc, de pourpre & de jaune, ayant un double calice, l'un qui les enveloppe, & l'autre qui les ſoutient. Le dernier devient

un

un fruit ou une capſule à cinq angles, arrondie, noirâtre, longue de trois lignes, un peu raboteuſe & chagrinée, obtuſe d'un côté, & terminée de l'autre par un bord ſaillant en forme d'anneau. Cette capſule renferme une ſemence ovoïde, rouſſâtre : toute cette plante ne differe preſque du *ſolanum mexicanum magno flore C. B. P.* que l'on a coutume d'appeller en françois *belle-de-nuit*, qu'en ce qu'elle a le fruit plus ridé; ou plutôt c'eſt un liſeron d'Amérique, *convolvulus americanus*, comme le prétend M. William Houſton.

On cultive en Angleterre, dans les jardins des curieux, la plupart des eſpeces de *jalap*, ſoit par le moyen des racines qui réuſſiſſent très-bien, ſoit par les graines; on ſeme d'abord les graines au commencement du printemps dans une couche modérée pour la chaleur, & quand elles ont levé, on les tranſplante dans une autre couche, à ſix pouces de diſtance, pour leur faire prendre racine; on les couvre avec des verres pendant la nuit, & on les ôte dans le jour. Dès qu'elles ſe ſont élevées à la hauteur d'un pié, on les met dans des pots pleins de bonne terre, qu'on place dans des couches qui ne donnent point trop de chaleur, pour faciliter leur enracinement. On tranſporte ces pots à la fin de mai dans des lieux à demeure, ayant ſoin de ſoutenir la tige de la plante par un petit bâton, & de l'arroſer au beſoin.

Les *jalaps*, par cette culture, montent à la hauteur de trois ou quatre piés, s'étendent au large, & donnent conſtamment des fleurs différentes ſur un même pié, depuis le mois de juin juſqu'à l'hiver, ce qui produit le double plaiſir de la variété des fleurs & de leur durée.

Il eſt vrai cependant que les fleurs de *jalap* ſe ferment pendant le jour à la chaleur du ſoleil; mais le ſoir à ſon coucher, elles s'épanouiſſent de nouveau & continuent dans cet état juſqu'à ce que le lendemain le ſoleil vienne les refermer; c'eſt pourquoi, ſans doute, on appelle cette plante *belle-de-nuit*, ou *merveille du Pérou*. Ainſi, toutes les fois que le ciel eſt couvert, ou qu'on arrive au milieu de l'automne, les fleurs de *jalap* reſtent épanouies preſque tout le jour.

Comme elles naiſſent ſucceſſivement & ſe ſuccedent promptement, leurs graines qui mûriſſent peu de temps après, tombent à terre. C'eſt-là qu'il faut les ramaſſer ſoigneuſement une ou deux fois par ſemaine, pour les reſemer enſuite. On choiſit celles qui viennent de la plante qui a donné la plus grande variété de fleurs, parce qu'elles produiſent toujours cette même variété, & ne changent jamais du rouge ou du jaune au pourpre & au blanc, quoiqu'elles dégénerent quelquefois en fleurs ſimples, jaunes, rouges, pourpres, blanches; mais elles retiennent conſtamment une ou deux de leurs couleurs primordiales.

De toutes les eſpeces de *jalap*, il n'y a que le *jalap* à fruit ridé, *fructu rugoſo*, eſpece de liſeron du nouveau monde, qui donne la racine médicinale, dont on fait un ſi grand débit. Elle tire ſon nom de Xalappa, ville de la nouvelle Eſpagne, ſituée à ſeize lieues de la Vera-Crux, d'où elle eſt venue pour la premiere fois en Europe.

On compte que preſque tous les deux ans, il arrive d'Amérique à Cadix environ ſix mille livres de cette racine. (*D. J.*)

JALAP, (*Mat. méd.*) le *jalap* eſt une racine qu'on nous apporte de l'Amérique, dans un état très-ſec, & coupée en tranches. L'extérieur en eſt noir ou très-brun, & le dedans d'un gris foncé, & même un peu noirâtre, parſemé de petites veines blanches, ou d'un jaune très-pâle.

Il faut choiſir le *jalap* en gros morceaux brillans ou réſineux, qu'on ne puiſſe rompre avec les mains, mais qui ſe briſent facilement ſous le marteau, qui s'enflamment dès qu'on les expoſe à la flamme, ou au charbon embraſé, & qui ſoient d'un goût vif & *nauſéeux*. Il faut toujours le demander en morceaux entiers, & non pas briſé, ou en poudre; parce que celui qu'on trouve chez les marchands dans ce dernier état, eſt communément vieux, carié, ſans vertu.

Le *jalap* contient une réſine & un extrait, qu'on peut en retirer ſéparément par les menſtrues reſpectives de ces ſubſtances, c'eſt-à-dire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, & par celui de l'eau. Selon

Geoffroy, douze onces de *jalap* donnent trois onces de réſine, & quatre onces d'extrait. Cartleuſer a retiré d'une once de *jalap* bien choiſi, environ demi-once d'extrait, & deux ſcrupules de réſine; ce qui donne une proportion bien différente de celle de Geoffroy. Il eſt vraiſemblable que cette variété de réſultats, eſt plutôt due dans les expériences de ces deux auteurs, à des différences dans la maniere de procéder, qu'à la diverſité des ſujets ſur leſquels chacun a opéré : car, quoiqu'on trouve des *jalaps* plus ou moins réſineux, il n'eſt pas permis de ſuppoſer qu'ils puiſſent tant varier à cet égard, étant obſervé d'ailleurs que tout bon *jalap* poſſede un degré d'activité, à-peu-près conſtant & uniforme.

La vertu propre du *jalap* entier, ou donné en ſubſtance, eſt de purger puiſſamment, & pourtant ſans violence. C'eſt le plus doux des hydragogues, & cependant un des plus ſûrs. Les expériences que Wepfer a faites avec le magiſtere, c'eſt-à-dire, la réſine de *jalap* ſur des chiens, & dont le réſultat a été que cette drogue cauſoit ſur l'eſtomac & les inteſtins de ces animaux les effets des poiſons corroſifs; ces expériences, dis-je, ne prouvent rien, même contre la réſine de *jalap*, attendu que Wepfer a employé des doſes exceſſives, & que tous les remedes actifs, vraiment efficaces, deviennent nuiſibles, mortels, lorſqu'on force leur doſe juſqu'à un certain point. Elles prouvent encore moins contre les vertus de *jalap* entier ou en ſubſtance; car nous obſerverons, tout-à-l'heure, que l'action de ces deux remedes eſt bien différente. Nous diſons donc que l'obſervation conſtante prouve, malgré les expériences de Wepfer, que le *jalap* en ſubſtance eſt un excellent, & un très-ſain, très-fidel purgatif, que les médecins abandonnent très-mal-à-propos aux gens du peuple, ou du moins qu'ils réſervent dans leur pratique ordinaire, pour les cas où les plus forts hydragogues ſont indiqués. Le *jalap* entier eſt, encore un coup, un purgatif qui n'eſt point violent, & qui ajouté à la doſe de douze, quinze & vingt grains aux médecines ordinaires, avec la manne, & au lieu du ſenné & de la rhubarbe, purgeroit efficacement & ſans violence, le plus grand nombre des adultes. De bons auteurs le recommandent même pour les enfans; mais il n'eſt pas aſſez démontré par l'expérience que cette derniere pratique ſoit louable.

Le *jalap* entier eſt, à la doſe de demi-gros & d'un gros donné ſeul dans de l'eau ou dans du vin blanc, un excellent hydragogue, qu'on emploie utilement dans les hydropiſies, les œdèmes, les queues des fievres intermittentes, certaines maladies de la peau, *&c.* *Voyez* HYDRAGOGUE.

L'extrait aqueux, ou l'extrait proprement dit de *jalap* ne purge preſque point, & pouſſe ſeulement par les urines : ce remede n'eſt point d'uſage.

La réſine de *jalap* donnée ſeule ou nue dans de l'eau, du vin, ou du bouillon, purge quelquefois très-puiſſamment, mais ce n'eſt jamais ſans exciter de tranchées cruelles; l'irritation qu'elle cauſe s'oppoſe même aſſez ſouvent à ſon effet purgatif, & alors le malade eſt violemment tourmenté, & eſt peu purgé, beaucoup moins que par le *jalap* entier. Ce vice eſt commun aux réſines purgatives; *voyez* PURGATIF. Mais on le corrige efficacement en combinant ces ſubſtances avec le jaune d'œuf, ou avec le ſucre; *voyez* CORRECTIF. C'eſt principalement avec la réſine de *jalap* & le ſucre, qu'on prépare les émulſions purgatives, qui ſont des remedes très-doux. *Voyez à l'article* EMULSION. *(b)*

JALAVA, *(Hiſt. nat. Bot.)* fruit d'un arbre des Indes orientales, qui eſt de la groſſeur d'un gland. On nous dit que les Indiens l'emploient dans différentes potions médicinales, ſans nous apprendre pour quelles maladies.

JALDABAOTH, ſ. m. *(Hiſt. eccléſ.)* nom que les Nicolaïtes donnoient à une divinité qu'ils adoroient. Barbelo étoit mere de *Jaldabaoth*. Il avoit découvert beaucoup de choſes; il méritoit nos hommages ſur tout. On lui attribuoit des livres, ces livres étoient remplis de noms barbares des principautés & des puiſſances qui occupoient chaque ciel, & qui perdoient les hommes.

JALÉ, ſ. f. *(Commerce.)* meſure de liquides qui tient envion quatre pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

IALEME, ſ. m. (*Belles-lettres.*) ſorte de chanſon lugubre, en uſage parmi les anciens grecs dans le deuil & les funérailles.

Ces pieces étoient ordinairement ſi languiſſantes qu'elles avoient donné lieu au proverbe grec, rapporté par Heſychius, ιαλεμου αθλιωτερος, *plus miſérables*, ou *plus froid qu'un ïalème.* Adrianus Junius rapporte auſſi, comme un proverbe, ces mots grecs, ις των ιαλεμων γεγραπται, *digne d'être mis au rang des ïalèmes.* Il ſe fonde ſur ce que dit le poëte comique Menandre; que ſi vous ôtez la hardieſſe à un amant, c'eſt un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des *ïalèmes.* Junius ajoute qu'*ïalème* étoit le nom d'un homme plein de défauts & de déſagrémens, quoique fils de Calliope. On ignore quelle forme de vers entroit dans la compoſition des *ïalèmes.*

JALOCZINA, (*Géog.*) riviere de Valachie, qui prend ſa ſource ſur les frontieres de la Tranſilvanie, & qui ſe jette dans le Danube.

JALOFES, *les, ou*, GELOFFES, ſ. m. pl. (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie. Ils occupent le bord méridional du Sénégal & les terres compriſes entre cette riviere, & celle du Niger; ce qui fait un pays de plus de cent lieues de long, ſur quarante de côtes maritimes.

Les *Jalofes* ſont tous extrêmement noirs, en général bien proportionnés, & d'une taille aſſez avantageuſe. Leur peau eſt très-fine, très-douce, mais d'une odeur forte & déſagréable, quand ils ſont échauffés. Il y a parmi le peuple des femmes auſſi-bien faites, à la couleur près, qu'en aucun autre pays du monde; & c'eſt cette couleur vraiment noire qu'elles eſtiment le plus.

Elles ſont gaies, vives, & très-portées à l'amour. Elles ont du goût pour tous les hommes, & particuliérement pour les blancs, auxquels elles ſe livrent pour quelque préſent d'Europe, dont elles ſont fort curieuſes; d'ailleurs leurs maris ne s'oppoſent point à leur goût pour les étrangers, & même ils leur offrent leurs femmes, leurs filles & leurs ſœurs, tenant à honneur de n'être pas refuſés, tandis qu'ils ſont fort jaloux des hommes de leur nation. Ces négreſſes ont preſque toujours la pipe à la bouche, ſe baignent très-ſouvent, aiment beaucoup à ſauter & à danſer au bruit d'une calebaſſe, d'un tambour ou d'un chaudron; tous les mouvemens de leurs danſes, ſont autant de poſtures laſcives, & de geſtes indécens.

Le P. du Jarric dit qu'elles cherchent à ſe donner des vertus, comme celles de la diſcrétion, & de la ſobriété, deſorte que pour s'accoutumer à manger & à parler peu, elles prennent de l'eau, & la tiennent dans leur bouche, pendant qu'elles s'occupent à leurs affaires domeſtiques, & qu'elles ne rejettent cette eau, que quand l'heure du premier repas eſt arrivée. Mais une choſe plus vraie, c'eſt leur goût pour ſe peindre le corps de figures inéfaçables; la plupart des filles, avant que de ſe marier, ſe font découper & broder la peau de différentes figures d'animaux, ou de fleurs, pour paroître encore plus aimables. Ce goût regne chez preſque tous les peuples d'Afrique, les Arabes, les Floridiennes, & tant d'autres. *Voyez* FARD.

Les *Jalofes* ſont mahométans, mais d'une ignorance incroyable. Il ne croît ni bled ni vin dans leur pays, mais beaucoup de dattes dont ils font leur breuvage, & du mays dont ils font leur pain. On tire de ce pays des cuirs de bœufs, de la cire, de l'ivoire de l'embre-gris, & des eſclaves. *Voy.* Dapper. *Deſcrip. de l'Afrique, p. 228. & ſuiv.* (*D. J.*)

JALOIS, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont on ſe ſert à Guiſe, & aux environs, pour meſurer les grains. Le *jalois* de froment peſe 80 livres poids de marc; de métail, 76; de ſeigle, auſſi 76; d'avoine, 50 livres: un *jalois* fait cinq boiſſeaux de Paris. A Riblemont vers la Ferre, le *jalois* comble fait quatre boiſſeaux meſure de Paris. *Dict. de Commerce.* (*G.*)

JALONS, ſ. m. pl. (*Arpentage.*) ce ſont des bâtons droits, longs de cinq à ſix piés, & unis & planés par un des bouts, qui s'appelle la tête du *jalon*, & aiguiſés par l'autre qu'on fiche en terre. Ils ſervent à prendre de longs alignemens, & ſouvent on garnit leurs têtes de cartes, de linge, ou de papier, pour les diſtinguer de loin dans le

nivellement; on les arme d'un carton blanc coupé à l'équerre.

On appelle *jalon d'emprunt* une meſure portative, qui eſt la même que la hauteur des *jalons* qui ſupporte le niveau, & que l'on préſente à tous les *jalons* d'un alignement, pour les faire butter & décharger. De *jalon*, on a fait *jalonner*.

JALOUSIE ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talens d'autrui; cette paſſion eſt ſi fort ſemblable par ſa nature & par ſes effets, à l'envie dont elle eſt ſœur, qu'elles ſe confondent enſemble. Il me paroît pourtant que par l'envie, nous ne conſidérons le bien, qu'en ce qu'un autre en jouit, & que nous le déſirons pour nous; au lieu que la *jalouſie* eſt de notre bien propre, que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe: on envie l'autorité d'autrui, on eſt *jaloux* de celle qu'on poſſede.

La *jalouſie* ne regne pas ſeulement entre des particuliers, mais entre des nations entieres, chez leſquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeſte; elle tient à la rivalité de la poſition, du commerce, des arts, des talens, & de la religion.

Pour ce qui regarde la *jalouſie* en amour, cette fievre ardente qui dévore les habitans des régions brûlées par les influences du ſoleil, & qui n'eſt pas inconnue dans nos climats tempérés, nous croyons qu'elle mérite un article à part. (*D. J.*)

* La *jalouſie*, dans ce dernier ſens, eſt la diſpoſition ombrageuſe d'une perſonne qui aime, & qui craint que l'objet aimé ne faſſe part de ſon cœur, de ſes ſentimens, & de tout ce qu'elle prétend lui devoir être réſervé, s'allarme de ſes moindres démarches, voit dans ſes actions les plus indifférentes, des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en ſoupçons, & fait vivre un autre dans la contrainte & dans le tourment.

Cette paſſion cruelle & petite, marque la défiance de ſon propre mérite, eſt un aveu de la ſupériorité d'un rival, & hâte communément le mal qu'elle appréhende.

Peu d'hommes & peu de femmes ſont exempts de la *jalouſie*; les amans délicats craignent de l'avouer, & les époux en rougiſſent.

C'eſt ſur-tout la folie des vieillards, qui avouent leur inſuffiſance, & celle des habitans des climats chauds qui connoiſſent le tempérament ardent de leurs femmes.

La *jalouſie* écraſe les piés des femmes à la Chine, & elle immole leur liberté preſque dans toutes les contrées de l'orient.

JALOUSIE, (*Architecture.*) c'eſt une fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois, croiſées diagonalement, qui laiſſent des vuides en loſange, par leſquelles on peut voir ſans être apperçu. Les plus belles *jalouſies* ſe font de panneaux d'ornemens de ſculpture évidés, & ſervent dans les égliſes, aux jubés, tribunes & confeſſionnaux, aux écoutes, lanternes, & ailleurs.

JALOUSIE, ſ. f. en latin *ſymphonia*, (*Hiſt. natur.*) nom vulgaire de l'amarante de trois couleurs, ou *tricolor*, que l'on cultive dans les jardins, à cauſe de ſa grande beauté. Ses feuilles ſont faites comme celles de la blette; mais elles ſont colorées, & comme enluminées de verd, de jaune, & d'incarnat. Les enfans font de la tige de cette plante, des tuyaux, dont ils ſe ſervent pour produire une eſpece de ſon ou d'harmonie: d'où vient ſon nom latin. (†)

JALOUX, adjectif, (*Grammaire*) celui qui a le vice de la jalouſie. *voyez* JALOUSIE.

JALOUX, adj. (*Marine.*) ſe dit d'un vaiſſeau qui roule & ſe tourmente trop, deſorte qu'il eſt en danger de ſe renverſer, s'il n'eſt pas aſſez leſté, ou ſi l'arrimage n'eſt pas bien fait. Ce terme n'eſt guere en uſage que dans la Méditerranée, où l'on dit bâtiment *jaloux*, galere *jalouſe*.

Vaiſſeau *jaloux*, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau qui a le côté foible. (Z)

* JAM *ou* JEM, (*Hiſt. mod.*) la troiſieme partie du cycle duodénaire des Cathaïens & des Turcs orientaux. Ce cycle comprend les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Ils ont un autre cycle de douze ans dont le *jam* ou *jem* eſt auſſi la troiſieme partie. *Jam* ou *jem* ſignifie *léopard*. Les autres parties du cycle portent chacune le nom d'un animal. D'Herbelot. *Biblioth. orientale.*

JAMA, (*Géog.*) ville de l'empire ruſſien, ſur la riviere de même nom, dans l'Ingrie, à deux milles géographiques, N. E. de Narva. *Longitude* 47. *lat.* 59, 15. (*D. J.*)

JAMACAII, ſ. m. (*Ornith. exot.*) oiſeau très-joli du Bréſil, & de la groſſeur d'une alouette. Son bec eſt un peu courbé en bas; la jolie petite tête eſt noire, ainſi que ſon goſier. Le deſſus du cou, la poitrine, & le ventre ſont jaunes; ſes ailes ſont noires, & ont chacune une grande moucheture blanche; ſa queue qui égale en longueur celle de nos hochequeues, eſt toute noire; ſes jambes & ſes piés ſont rembrunis. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

* JAMACARU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) il y a en Amérique pluſieurs eſpeces de figuiers ſous ce nom. Ray en compte ſix, toutes rafraîchiſſantes, à l'exception de la ſemence qui eſt aſtringente & deſſicative. La gomme, le fruit, la feuille & la racine en eſt conſeillée dans les fievres, de quelque maniere qu'on en uſe. *Dictionnaire de Trévoux.*

JAMAGOROD, (*Géog.*) place importante & forteresſe de l'Ingrie, vers la Finlande, ſur la riviere de Laga, à trois milles de Narva; elle a été priſe en 1703 par les Ruſſes ſur les Suédois.

JAMAIQUE, ſ. f. *la*, (*Géog.*) grande île de l'Amérique ſeptentrionale, découverte par Criſtophe Colomb, en 1494. Elle eſt à 15 lieues de Cuba, à 20 lieues de Saint Domingue, à 116 de Portobello & à 114 de Carthagène.

Sa figure tient un peu de l'ovale; c'eſt un ſommet continu de hautes montagnes, courant de l'E. à l'O. remplies de ſources fraîches, qui fourniſſent l'île de rivieres agréables & utiles; cette île a 20 lieues de large du N. au S. 50 de long de l'E. à l'O. & 150 de circuit.

Le terroir s'y trouve d'une fertilité admirable en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Les rivieres & la mer ſont fort poiſſonneuſes; la verdure y eſt perpétuelle, l'air ſain, & les jours & les nuits y ſont à-peu-près d'égale longueur pendant tout le cours de l'année. Elle a pluſieurs bons ports, baies & havres, un nombre incroyable d'oiſeaux ſauvages, des plantes très-curieuſes, peu d'animaux mal-faiſans, excepté l'alligador, qui même attaque rarement les hommes.

Toute l'hiſtoire naturelle de cette île a été donnée en Anglois par le chevalier Hans-Sloane, qui y a long-temps ſéjourné. Son ouvrage qu'il fit imprimer à ſes dépens, forme deux volumes *in-folio*, pleins de tailles-douces. Le premier volume parut à Londres en 1707, & le ſecond en 1725; cet ouvrage vaut une dixaine de guinées, & l'on ne le trouve que dans des ventes de bibliotheques de curieux.

L'Amiral Pen, ſous le regne de Cromwel, prit *la Jamaique* ſur les Eſpagnols en 1655; depuis ce temps-là elle eſt reſtée aux Anglois, qui l'ont ſoigneuſement cultivée, & l'ont rendue une des plus floriſſantes plantations du monde. On y compte aujourd'hui près de ſoixante mille Anglois, & plus de cent mille Negres: enfin ſon importance pour la nation britannique, fait qu'on n'en confie le gouvernement qu'à des gens du premier rang: elle eſt diviſée en quatorze paroiſſes ou juriſdictions.

Cette île produite du ſucre, du cacao, de l'indigo, du coton, du tabac, des écailles de tortue, dont on fait de fort beaux ouvrages en Angleterre; les cuirs, le bois pour la teinture, le ſel, le gingembre, le piment, & autres épiceries: les drogues, comme le guyac, les racines de ſquine, la ſalſpareille, la caſſe, entrent encore dans le commerce des habitans. *Long.* ſelon Harvis, 301d 33′ 45″ *lat.* 17, 40. *Long.* 18. 45. (*D. J.*)

JAMA-JURI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de lis ainſi nommé par les habitans du Japon; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle qu'ils nomment *kanako-juri*, excepté que ſes feuilles ſont minces & plus longues, & la ſemence très-dure; elle croît ſur les montagnes. *Voyez éphémérid. nat. curioſ. décur. II. anno 8. obſ. 191.*

JAMAIS, adv. de temps, (*Gramm.*) Il ſe dit par négation de tous les périodes de la durée, du paſſé, du préſent, de l'avenir. Il eſt impoſſible que l'ordre de la nature ſoit jamais ſuſpendu. De quelque phénomene que les temps paſſés aient été témoins, & quelque phénomene qui ſ'appe

les yeux des hommes à venir, il a la raiſon de ſon exiſtence, de ſa durée, & de toutes ſes circonſtances dans l'enchaînement univerſel des cauſes qui comprend l'homme, ainſi que tous les autres êtres ſenſibles, ou non.

JAMBA, *(Géog.)* petit royaume de l'Indouſtan, ſur le Gange, qui le traverſe du N. au S. On n'y connoît qu'une ſeule ville du même nom. *(D. J.)*

JAMBAGE, ſ. m. *(Maçonnerie.)* ſe dit d'un pilier entre deux arcades. Toutes ſortes de *jambages*, piliers quarrés, & piédroits, ſont appellés *orthoſtatæ* par Vitruve.

JAMBAGES *de cheminée*, ſont les deux petits murs qu'on éleve de chaque côté d'une cheminée pour en porter le manteau, & former la largeur de l'âtre.

Les Tourneurs appellent les *jambages* d'un tour deux groſſes pieces de bois d'équarriſſages poſées à plomb ſur des ſemelles, & aſſujetties par les côtés avec des liens en contre-fiches; dans ces deux *jambages* ſont emboîtées les deux autres longues pieces de bois paralleles à l'horizon, & appellées les *jumelles*, entre leſquelles ſont placées les poupées. *Voyez* TOUR.

JAMBAGE, *en Ecriture*, ſe dit en général d'une partie de lettre, & particuliérement des pleins droits.

Il y a deux ſortes de *jambages*, des *jambages* obliques droits, des *jambages* obliques gauches.

JAMBE *la*, ſ. f. *(Anat. Chir. Médec. Orthoped.)* en grec κνήμη, en latin *crus* ou *tibia*, ſeconde partie de l'extrêmité inférieure du corps humain, qui s'étend depuis le genou juſqu'au pié; elle eſt compoſée de deux os, dont l'un ſe nomme le *tibia*, & l'autre le *péroné*; on pourroit fort bien ajouter à ces deux os la rotule, qui a beaucoup d'analogie avec l'olécrane, ou la grande apophyle ſupérieure du cubitus; quoiqu'il en ſoit, *Voyez* ROTULE, TIBIA, PERONÉ.

Continuons la deſcription générale de la *jambe*, enſuite nous parlerons des principaux accidens, & des défauts auxquels cette partie eſt expoſée; la Chirurgie, la Médecine, & l'Orthopédie, s'uniſſent pour y porter une main ſecourable.

La premiere choſe qui frappe nos yeux dans l'adminiſtration anatomique de la *jambe*, c'eſt la forte articulation du tibia avec le fémur, par pluſieurs ligamens nerveux qui ſe croiſent en ſautoir. De la ſeule articulation du tibia avec le fémur dépendent les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi rotation que la *jambe* fait, ſoit en dedans, ſoit en dehors; car le péroné immobile par lui-même, obéit toujours au tibia.

Les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi-rotation de la *jambe*, s'exécutent par l'action de pluſieurs muſcles: on en fixe ordinairement le nombre à celui de dix, qui ſont; 1°. le droit antérieur, ou grêle antérieur; 2°. le vaſte externe; 3°. le vaſte interne; 4°. le crural; 5°. le couturier; 6°. le droit interne, ou grêle interne; 7°. le biceps; 8°. le demi-nerveux; 9°. le demi-membraneux; 10°, le poplité. Quelques-uns y joignent le faſcia-lata; on peut lire les articles particuliers de chacun de ces muſcles, car nous ne parlerons ici que de leurs uſages en général.

On attribue communément l'extenſion de la *jambe*, à l'action du droit antérieur, des deux vaſtes & du crural; l'on regarde le biceps, le demi-nerveux, le grêle interne, le couturier, & le poplité, comme fléchiſſeurs. L'on croit que les mouvemens de demi-rotation que fait la *jambe* à demi-fléchie, dépendent uniquement de l'action alternative du biceps & du poplité, le biceps tournant la *jambe* de devant en dehors, & le poplité la tournant de devant en dedans.

Mais ſi l'on conſidere attentivement les attaches de preſque tous les muſcles de la *jambe*, & leur direction, on évitera de borner leur action aux ſimples fonctions qu'on vient de rapporter. En effet, il paroît que le grêle antérieur, par exemple, vû ſon attache à l'os des iſles, peut fléchir la cuiſſe, indépendamment de ſon uſage pour l'extenſion de la *jambe*. Le muſcle couturier, outre la flexion de la *jambe*, à laquelle il contribue, ſert encore ſûrement à faire la rotation de la cuiſſe de devant en dehors, ſoit qu'elle ſoit étendue ou fléchie; il faut croiſer cette *jambe* avec l'autre, on le voit dans les tailleurs d'habits, lorſqu'ils travaillent étant aſſis.

La plupart des autres muſcles, comme le *faſcialata*, ſont communs à la cuiſſe & à la *jambe*, qu'ils meuvent l'une ſur l'autre, les élevent, ou les éloignent. Ils ne ſont pas même les ſeuls moteurs de la *jambe* ſur la cuiſſe, & de la cuiſſe ſur la *jambe*; car ces mouvemens réciproques peuvent encore s'exécuter par les muſcles jumeaux, dont l'on borne le ſervice à l'extenſion du pié.

De plus, quelques-uns des muſcles de la *jambe*, comme le grêle antérieur, le couturier, le grêle interne, le demi-nerveux, & le demi-membraneux, meuvent encore la cuiſſe ſur le baſſin, & le baſſin ſur la cuiſſe.

En un mot, preſque tous les muſcles de la *jambe* ſont auxiliaires les uns des autres, & à peine y en a-t-il un, qui, outre ſon uſage principal, ne concoure à d'autres fonctions particulieres.

Remarquez enfin, que tous ces muſcles ſont très-longs, & ſitués les uns près des autres, ce qui produit la multiplication de leurs uſages. Il n'y a que le poplité qui ſoit un petit muſcle; il eſt même comme hors de rang, étant placé au deſſus de la cuiſſe.

Parlons maintenant des principales difformités, auxquelles les *jambes* ſont expoſées, car nous n'avons rien à dire de nouveau ſur les arteres, les veines, & les nerfs de cette partie; on en a déja fait mention *à l'article* CRURAL, *Anatomie*.

Quelques enfans viennent au monde avec les *jambes* tortues, mais le plus ſouvent ils ne contractent cette difformité que par la faute des nourrices qui les ont mal ſoignés, mal emmaillottés, ou qui les ont fait marcher trop tôt; delà, les uns ont le tibia tortu, d'autres les genoux, d'autres les piés tournés en dedans, à l'endroit de l'articulation du tibia avec le tarſe; l'on appelle en latin ces derniers *vari*: il y en a d'autres, au contraire, dont les piés ſont tournés en-dehors, & ceux-ci ſont nommés *valgi*, en françois *cagneux*. Enfin, il y a des enfans qui ont une *jambe* plus longue que l'autre, ſoit par maladie, ſoit par conformation naturelle, ſoit par des tiraillemens violens lors de leur naiſſance.

Tous ces divers états, & le degré où ils peuvent être portés, demandent différens traitemens, pour leſquels il faut s'adreſſer aux maîtres de l'art; les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que quelques remarques générales.

1°. Le moyen le plus sûr pour prévenir ces ſortes de difformités, eſt de veiller à ce que les enfans ſoient emmaillotés ſoigneuſement, avec intelligence, & de les empêcher, ſur-tout ceux qui ont de la diſpoſition au rachitis, de marcher trop-tôt, ou de demeurer debout; il faut au contraire les tenir couchés, ou aſſis ayant les piés appuyés; les porter dans les bras, & les traîner dans un chariot, juſqu'à ce que leurs *jambes* aient acquis une force ſuffiſante.

2°. Suppoſé que l'enfant ait apporté la difformité de naiſſance, ou qu'elle paroiſſe ſe former, il faut ſe ſervir de machines faites exprès, de cuir, de carton, de lames de fer fort minces, que l'enfant gardera nuit & jour. Si l'inflexibilité de la partie s'oppoſe à la guériſon, on joindra les bains, les linimens, les fommentations émollientes, aux machines qu'on vient de recommander.

3°. Il eſt des moyens très-ſimples, qui ſuffiſent ſouvent pour corriger la difformité. Si, par exemple, l'enfant a les piés tournés en dedans, on peut ſe ſervir des marche-piés de bois en uſage chez les religieuſes pour leurs jeunes penſionnaires. Ces marche-piés ont deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les piés, & ces deux enfoncemens ſont creuſés de maniere que les piés y étant engagés ſe trouvent néceſſairement tournés en dehors. Si c'eſt ce dernier défaut qu'il s'agit de rectifier dans l'enfant, on fera faire les enfoncemens des marche-piés contournés en dedans; un peu d'art, de ſoins, & d'attention, operent des miracles dans cet âge tendre.

4°. Quelquefois les *jambes* d'un enfant deviennent tortues par la faute de la nourrice, qui le tient toujours entre ſes bras ſur le même côté; engagez-la de changer ſa méthode de porter votre enfant, & de la varier cette méthode, les *jambes* de l'enfant n'en recevront aucun dommage.

5°. Lorſque la courbure des *jambes* vient du rachitiſme, il s'agit de guérir la cauſe du mal, & après cela de redreſſer la *jambe*,

comme on s'y prend pour redreſſer la tige courbe d'un jeune arbre.

6°. Si les *jambes* penchent plus d'un côté que de l'autre, on peut eſſayer d'y remédier, en donnant à l'enfant des ſouliers plus hauts de ſemelles & de talons, du côté que les *jambes* penchent.

7°. Il faut donner aux enfans des ſouliers fermes & qui ne tournent point, ſur-tout en dehors, parce qu'alors ils font ſans ceſſe tourner la pointe du pié en dedans.

8°. Les *jambes* peuvent devenir paralytiques par toutes ſortes d'efforts. Salzmann rapporte le cas d'un enfant à qui ce malheur arriva, pour avoir été ſouvent porté à califourchon ſur les épaules de ſon frere aîné; il eſt vraiſemblable que la cauſe de cet accident provenoit de la violente tenſion que les muſcles des *jambes* ſouffrirent, étant long-temps & ſouvent pendantes ſans avoir eu de points d'appui.

9°. Quelquefois une *jambe* ou un bras ſe retire par maladie ou par accident. Si la maladie procede du roidiſſement des muſcles, il faut les aſſouplir par des bains, des douches, des linimens; ſi elle eſt produite par le deſſéchement, on tâchera de ramener la nourriture à la partie, par des frictions & des onctions convenables; ſi c'eſt l'effet d'un accident, comme d'une luxation, le remede eſt entiérement du reſſort de la Chirurgie.

10°. Enfin, quelquefois une *jambe* excede la longueur de l'autre, ſoit par conformation naturelle, accident qui eſt incurable, ſoit par des tiraillemens faits à la *jambe*, ou à la cuiſſe de l'enfant, lors de ſa naiſſance; dans ce dernier cas on trouvera le baſſin de travers, & penché du côté de la *jambe* qui paroît trop longue. Comme d'heureux ſuccès ont juſtifié qu'on pouvoit remédier à ce malheur, les gens de l'art conſeillent de s'y prendre de la maniere ſuivante.

Après avoir couché l'enfant ſur le dos, on lui liera légérement, au genou de la *jambe* qui paroît trop longue, un mouchoir en pluſieurs doubles, & en façon de jarretierre; attachez à ce mouchoir, vers la partie antérieure du genou, une large bande de toile, longue d'environ deux aunes; liez cette bande le plus court que vous pourrez, néanmoins ſans violence, ſur l'épaule de l'enfant, du même côté; aſſujettiſſez-l'y, de maniere qu'elle ne puiſſe gliſſer; enſuite, vous emmaillotterez l'enfant avec adreſſe. La compreſſion que le bandage du maillot fait ſur la bande, qui eſt tendue depuis le genou de l'enfant juſque ſur ſon épaule, oblige cette bande à ſe tendre encore d'avantage, détermine la partie trop inclinée du baſſin à remonter & à ſe remettre dans ſa ſituation naturelle.

Pour ce qui regarde les malheureux cas de fracture & d'amputation de *jambe*, on en fera deux articles ſéparés; ſavoir, JAMBE *amputation*, & JAMBE *fracture*, *Chirurg.* (*D. J.*)

JAMBES *antérieures & poſtérieures de la moëlle allongée*, (*Anat.*) *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALLONGÉE.

JAMBE, ſ. f. (*Hiſt. des Inſectes.*) partie du corps des inſectes qui leur ſert à ſe ſoutenir à marcher, & à d'autres uſages.

Les inſectes ailés connus ont tous des *jambes*, ſans exception, mais ils n'ont pas tous les *jambes* de la même longueur; quelques-uns les ont très-courtes, avec une ſeule articulation: de ce nombre ſont les chenilles, dont les *jambes* antérieures ſe terminent par un crochet pointu. L'on trouve auſſi des inſectes à *jambes* longues, & qui ont trois, quatre, cinq, ſix, & même juſqu'à huit articulations. Les *jambes* d'un même inſecte ne ſont pas toutes égales en longueur; les poſtérieures du plus grand nombre ſont plus longues que les antérieures, & principalement dans les abeilles; cette regle n'eſt cependant pas ſi générale, qu'il n'y en ait dont les *jambes* antérieures ſurpaſſent les poſtérieures en longueur.

Les *jambes* des inſectes ſont ordinairement compoſées de trois parties; la premiere eſt une eſpece de cuiſſe, elle tient immédiatement au ventre, & eſt plus groſſe vers ſon origine, quoiqu'il y ait des inſectes dont la cuiſſe eſt moins groſſe en haut qu'en bas; la ſeconde eſt la *jambe*, proprement dite; les articulations de l'une & de l'autre de ces parties ſont revêtues chez quelques inſectes de poils forts & pointus, qu'on pourroit fort bien appeller *pointes articulaires*; la troiſieme partie de la *jambe* eſt le pié, qui mérite une plus grande attention que les deux autres parties. *Voyez* PIÉ.

• Les

Les inſectes ne ſont pas tous le même uſage de leurs *jambes ;* elles leur ſervent principalement pour marcher, mais il y en a à qui elles ſervent encore de crampons pour s'attacher fortement ; quelques-uns en font uſage pour ſauter, & les ſauts qu'ils font ſont ſi grands, qu'on dit qu'une puce ſaute deux cents fois plus loin que la longueur de ſon corps. Pour cet effet, ces inſectes ont non-ſeulement des *jambes*, des cuiſſes fortes & ſouples, mais encore des muſcles vigoureux ; & doués d'une vertu élaſtique, par laquelle l'animal peut s'élever aſſez haut en l'air.

Les *jambes* ſervent de gouvernail aux inſectes qui nagent, & c'eſt par la direction du mouvement de ces membres, qu'ils arrivent préciſément au point où ils veulent aller ; elles tiennent en équilibre le corps des inſectes qui volent, & le dirigent ſelon la volonté de l'animal ; elles leur procurent le même avantage qu'aux cigognes, & leur ſervent de gouvernail, pour ſe tourner du côté qu'il leur plait. D'autres, qui ont la vûe courte, s'en ſervent pour ſonder le terrain, devant ou derriere eux. Quelques-uns les emploient à nettoyer leurs yeux, leurs antennes, & leur corps, & à en oter la pouſſiere qui pourroit les incommoder.

Ceux qui fouiſſent la terre, ſe ſervent de leurs *jambes* en guiſe de bêche ; car la force que la nature a donnée aux *jambes* de pluſieurs inſectes, qui l'emploient à cet uſage, eſt prodigieuſe, ſi on la compare avec leur petiteſſe. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſerrer dans la main quelque ſcarabée, on ſera ſurpris des efforts qu'il faut faire pour les retenir. C'eſt encore avec ce ſecours qu'ils font des creux dans la terre & des routes ſouterraines. Comme quelques animaux uſent de leurs *jambes* pour ſe défendre, l'on trouve auſſi des inſectes qui en font le même uſage ; il y en a qui s'en ſervent pour ſaiſir leur proie, & la tenir ſerrée.

Enfin, la conſtruction des *jambes* des inſectes eſt ſouvent une marque pour diſtinguer les eſpeces reſſemblantes les unes des autres ; c'eſt ainſi qu'on peut diſtinguer les mouches carnaſſieres des autres mouches, comme on connoît le faucon & le vautour à leurs ſerres.

Quelques naturaliſtes modernes prétendent qu'il y a des inſectes qui ont d'abord les *jambes* ſur le dos, & qui, après leur transformation, les ont enſuite ſous le ventre ; c'eſt ce que M. de Reaumur ſemble dire de l'inſecte ſingulier dont il a fait la deſcription dans les *Mém. de l'acad. des ſciences, année 1714 ;* mais, outre qu'il n'avance pas ce fait comme certain, ſi l'animal avoit par hazard la tête & l'anus un peu différemment placés du commun des inſectes, ce qui n'eſt pas ſans exemple, il ſe pourroit que, malgré les apparences du contraire, l'inſecte de M. de Reaumur eût les *jambes* à l'oppoſite de ſon dos. (*D. J.*)

JAMBE DE BOIS, *membre artificiel*, qu'on met à la place de celui qu'on a perdu par accident, ou par une opération de chirurgie. La conſtruction de ces ſortes d'inſtrumens, doit être dirigée par le chirurgien intelligent, afin d'imiter la nature autant qu'on le peut, & ſuppléer aux fonctions dont on eſt privé par la perte d'un membre. La nature du moignon plus ou moins court dans l'amputation de la cuiſſe, dans celle de la *jambe ;* les difformités naturelles ou accidentelles de la partie, les complications permanentes de certains accidens incurables, telles que des tumeurs, des cicatrices, &c. toutes ces choſes préſentent des variations, qui obligent à chercher des points d'appui variés pour l'uſage libre & commode d'une *jambe de bois.* Il faut choiſir un ouvrier ingénieux, qui ſache ſaiſir les vues qu'on lui donne, & qui puiſſe les rectifier en cas de beſoin. Ambroiſe Paré a recueilli dans ſes œuvres la figure de diverſes inventions de *jambes*, de bras, & de mains artificielles, qui réparent les difformités que cauſe la perte des membres, & qui ſervent à remplir l'action qu'ils exerçoient, & il en fait honneur à un ſerrurier de Paris, homme de bon eſprit, nommé *le petit Lorrain.* La *jambe de bois* dont les pauvres ſe ſervent eſt aſſez connue ; mais il y en a d'autres qu'on modele ſur la *jambe* ſaine, qu'on chauſſe comme elle, qui par des charnieres & reſſorts artiſtement placés dans le pié facilitent la progreſſion. Lorſque la perſonne veut s'aſſeoir, elle tire un petit verrou, qui donne la liberté de fléchir le genou. Cette *jambe* eſt gravée dans Ambroiſe Paré, & la

deſcription eſt faite dans les termes connus des ouvriers, pour qu'on puiſſe la leur faire exécuter ſans difficulté. Ce grand chirurgien, dont les écrits ne reſpirent que l'amour de l'humanité & le bien public, donne pour ceux qui ont la *jambe* courte, après quelque accident, une béquille très utile, inventée par Nicolas Picard, chirurgien du duc de Lorraine. Il y a un étrier de fer pour ſoutenir le pié, & un arc-boutant qui embraſſe le moignon de la feſſe, & qui fait que l'homme en marchant eſt comme aſſis du côté dont il boite. On ne peut trop faire connoître les reſſources que l'on a dans la multitude des maux qui affligent l'humanité. L'hiſtoire de l'académie royale des ſciences nous apprend dans l'éloge du P. Sébaſtien, carme, & grand mécanicien, que ſur ſa réputation un gentilhomme ſuédois vint à Paris lui redemander, pour ainſi dire ſes deux mains, qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui reſtoit que deux moignons au deſſus des coudes. Il s'agiſſoit, dit M. de Fontenelle de faire deux mains artificielles, qui n'auroient eu pour principe de leur mouvement que celui de ces moignons, diſtribués par des fils à des doigts qui ſeroient flexibles. Pour peu qu'on faſſe attention à ce projet, on ſentira qu'il n'étoit pas raiſonnable, & qu'il n'eſt pas poſſible de faire agir la puiſſance motrice au gré de la volonté, par le principe intérieur, ſur les reſſorts d'une machine. On dit cependant que le P. Sébaſtien ne s'effraya pas de l'entrepriſe, & qu'il préſenta ſes eſſais à l'académie des ſciences. Ambroiſe Paré donne la figure de mains & de bras artificiels, qui paroiſſent remplir toutes les intentions qu'on peut ſe propoſer dans les cas où ils ſont néceſſaires. *Voy.* PROTHESE.

JAMBE DE HUNE. *(Marine.)* *V.* GAMBES.

JAMBE, *(Maréchallerie.)* partie des deux trains du cheval, qui prend au train de devant depuis le genouil juſqu'au ſabot, & au train de derriere depuis le jarrêt juſqu'au même endroit. Lorſqu'on veut exprimer ſimplement la partie des *jambes* qui va juſqu'aux boulets, on l'appelle *le canon de la jambe*. *Voyez* CANON. Les bonnes qualités des *jambes* du cheval ſont d'être larges, plates & ſeches; c'eſt-à-dire, que quand on les regarde de côté; elles montrent une ſurface large & applatie; *nerveuſes*, c'eſt-à-dire, qu'on voye diſtinctement le tendon qui cotoye l'os, & qui du genouil & du jarrêt va ſe rendre dans le boulet. *Voyez* BOULET. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être fines, c'eſt-à-dire étroites & menues, on les appelle auſſi *jambes de cerf*; d'être rondes, qui eſt le contraire des plates, *les jambes* du montoir *& les jambes hors* du montoir. *Voyez* MONTOIR. *Avoir bien de la jambe & avoir peu de jambe*, ſe dit du cheval ſelon qu'il a les *jambes* larges ou fines. *N'avoir point de jambes*, ſe dit d'un cheval qui bronche à tout moment. Les *jambes* gorgées. *Voyez* GORGÉ. Les *jambes* ruinées & travaillées. *Voyez* RUINÉ & travaillé. Les *jambes roides*. *Voyez* ROIDE. La *jambe* de veau eſt celle qui au lieu de deſcendre droit du genouil au boulet, plie en devant; c'eſt le contraire d'une *jambe* arquée. Aller à trois *jambes*, eſt la même choſe que boiter; chercher la cinquieme *jambe* ſe dit d'un cheval qui peſe à la main du cavalier, & qui s'appuie ſur le mors pour ſe repoſer la tête en cheminant ou en courant. Un cheval ſe ſoulage ſur une *jambe*, quand il a mal à l'autre. Raſſembler ſes quatre *jambes*. *Voy.* RASSEMBLER. Droit ſur ſes *jambes*. *Voyez* DROIT. Faire trouver des *jambes* à ſon cheval, c'eſt le faire courir vîte & très-long-temps. Comme les *jambes* du cavalier ſont une des aides, *voyez* AIDES. *Jambe* dedans, *jambe* dehors ſont des expreſſions qui ſervent à diſtinguer à quelle main ou de quel côté il faut donner des aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Le long d'une muraille, la *jambe* de dehors ſera celle du côté de la muraille, & l'autre celle de dedans. Sur les voltes, ſi le cheval manie à droite, le talon droit ſera le talon de dedans, & de même la *jambe* droite ſera celle de dedans. Par conſéquent la *jambe* & le talon gauches ſeront pris pour la *jambe* & le talon de dehors. Le contraire arrivera ſi le cheval manie à gauche. Soutenir un cheval d'une ou de deux *jambes*. *Voyez* SOUTENIR. Laiſſer tomber ſes *jambes*. *Voyez* TOMBER. Approcher les gras des *jambes*. *Voyez* APPROCHER. On dit du cheval qui devient ſenſible à l'approche des *jambes* de l'homme, qu'il commence à prendre les aides des *jambes*. Con-

noître, obéir, répondre aux *jambes*, ſe dit du cheval. *Voyez* ces termes à leurs lettres. Courir à toutes *jambes*. *Voyez* COURIR.

JAMBES *de fileu*, *(terme de riviere.)* c'eſt la partie d'un bâteau foncet, ſervant à retenir les rubans du mât.

IAMBE, ſ. m. *(Litter.)* *ïambus*, terme de proſodie grecque & latine, pié de vers compoſé d'une breve & d'une longue,

⏑ – ⏑ –

comme dans Θεον, λεγω, *Deī*, *mĕās*. *Syllaba longa brevi ſubjecta vocatur ïambus*, comme le dit Horace, qui l'appelle auſſi un pié vîte, rapide, *pes citus*.

Ce mot, ſelon quelques-uns, tire ſon origine d'*Iambe*, fils de Pan & de la nymphe Echo, qui inventa ce pié, ou qui n'uſa que de paroles choquantes & de ſanglantes railleries à l'égard de Cerès affligée de la perte de Proſerpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du grec ιος, *venenum*, venin, ou de ιαμβιζω, *maledico*, je médis; parce que ces vers compoſés d'*ïambes*, furent d'abord employés dans la ſatyre. *Dict. de Trév.*

Il ſemble qu'Archiloque, ſelon Horace, en ait été l'inventeur, ou que ce vers ait été particuliérement propre à la ſatyre.

Archilochum proprio rabies armavit ïambo.

Art. Poët. *Voyez* IAMBIQUE.

IAMBE, *(Muſiq. des anc.)* Pollux, *(Onomaſt. liv. IV, chap. 9,)* met le *ïambe* au nombre des modes propres aux petits joueurs de cithare. *Voyez* PYTHIQUE. *(Muſiq. inſtr. des anc.)*

Le *ïambe* étoit auſſi la troiſieme partie du nome *Pythien*, ſuivant le même auteur. Suivant Strabon, le *ïambe* compoſoit, avec le dactyle, la quatrieme partie de ce même nome. *Voyez* PYTHIEN. *(Muſiq. des anc.)* *(F. D. C.)*

JAMBÉ, adj. f. *(Maréchallerie.)* bien *jambé*, ou bien de la jambe; bien dans les talons, dans la main. *Voyez* TALONS & MAIN; bien en ſelle, *voyez* SELLE.

JAMBEIRO, ſ. m. *(Bot. exot.)* nom que les Portugais donnent à l'arbre des Indes orientales, qui porte le jambos, fruit de la groſſeur d'une poire, rouge-obſcur en couleur, ſans noyau, & très-agréable au goût. Le *jambeiro* croît à la hauteur d'un prunier, jette nombre de branches, qui s'étendent au long & au large, forment un grand ombrage & un bel aſpect; ſon écorce eſt liſſe, de couleur griſe cendrée; ſon bois eſt caſſant; ſa feuille reſſemble de figure au fer d'une lance; elle eſt unie, d'un verd brun par le haut, & d'un verd clair par le bas; ſes fleurs ſont rouges purpurines, odorantes, d'un goût aigrelet, & ont au milieu pluſieurs étamines. Cet arbre fournit toute l'année des fleurs & des fruits verds ou mûrs; on les confit avec du ſucre. *(D. J.)*

JAMBETTE, ſ. f. *(Charpenterie.)* eſt une piece de bois, qui ſe met au pié des chevrons & ſur les enrayures.

* JAMBETTE, *(Pelleterie.)* c'eſt la ſeconde eſpece de Pelleterie, que les Turcs tirent de la peau des martres-zibelines; elle eſt fort inférieure à la martre proprement dite, ou celle de l'échine, & fort ſupérieure au famoul-bacha ou celle du cou. On en pourroit avoir encore une quatrieme eſpece, du ventre; mais on n'en fait aucun cas, ſur-tout à Conſtantinople.

JAMBI, *(Géog.)* royaume des Indes ſur la côte de l'île de Sumatra; on n'y connoît qu'une ſeule ville ſituée ſur une riviere qui forme un aſſez beau golfe. *(D. J.)*

JAMBIDES, *(Muſiq. des anc.)* nome ou mode, à l'uſage de ceux que Pollux appelle *petits joueurs de cithare*. *Onom. liv. IV, chap. 9.* *Voyez* PYTHIQUE. *(Muſiq. inſtr. des anc.)* *(F. D. C.)*

JAMBIER, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un nom que l'on donne à deux muſcles de la jambe, dont l'un s'appelle *antérieur*, & l'autre *poſtérieur*.

Le *jambier* antérieur vient de la partie inférieure antérieure du condile externe du tibia, & s'avance le long de la partie antérieure de cet os, devient peu-à-peu large & charnu vers ſon milieu; enſuite il ſe retrecit & forme un tendon grêle & uni qui paſſe ſous le ligament annulaire, & va s'inſérer au grand os cunéiforme à l'os du métatarſe qui ſoutient le gros orteil. La fonction de ce muſcle eſt de tirer le pié en haut. *Voyez* nos *Planches d'Anatomie*.

Le *jambier* poſtérieur vient du tibia & du péroné, & du ligament interoſſeux; ſon tendon qui eſt fort & uni paſſe ſous le ligament annulaire par le ſinus qui eſt der-

riere la malléole interne, & va s'inſérer à la partie interne de l'os ſcaphoïde. *Voyez* nos *Planches anat.*

Petit jambier poſtérieur, *voyez* PLANTAIRE.

IAMBIQUE, adj. (*Littér.*) eſpece de vers compoſé entiérement, ou, pour la plus grande partie, d'un pié qu'on appelle *ïambe*. *Voyez* IAMBE.

Les vers *ïambiques*, peuvent être conſidérés ou ſelon la diverſité des piés qu'ils reçoivent, ou ſelon le nombre de leurs piés. Dans chacun de ce genre, il y a trois eſpeces qui ont des noms différens.

1°. Les purs *ïambiques* ſont ceux qui ne ſont compoſés que d'*ïambes*, comme la quatrieme piece de Catulle, faite à la louange d'un vaiſſeau.

Phaſelus ille, quem videtis hoſpites.

La ſeconde eſpece ſont ceux qu'on appelle ſimplement *ïambes* ou *ïambiques*. Ils n'ont des ïambes qu'aux piés pairs, encore y met-on quelquefois des tribraques, excepté au dernier qui doit toujours être un *ïambe*; & aux impairs des ſpondées, des anapeſtes, & même un dactyle au premier. Tel eſt celui que l'on cite de la Médée de Seneque.

Servare potui, perdere an poſſim rogas?

La troiſieme eſpece ſont les vers *ïambiques* libres, qui n'ont par néceſſité, d'ïambe qu'au dernier pié, comme tous les vers de Phedre.

Amittit meritò proprium, qui alienum appetit.

Dans les comédies, on ne s'eſt pas plus gêné, & peut-être moins encore, comme on le voit dans Plaute & dans Térence, mais le ſixieme pié eſt toujours indiſpenſablement un *ïambe*.

Quant aux variétés qu'apporte le nombre de ſyllabes, on appelle *ïambe* ou *ïambique* dimetre celui qui n'a que quatre piés.

Queruntur in ſylvis aves.

Ceux qui en ont ſix s'appellent *trimetres*, ce ſont les plus beaux, & ceux qu'on emploie pour le théatre, ſur-tout pour la tragédie; ils ſont infiniment préférables aux vers de dix ou douze piés, en uſage dans nos pieces modernes, parce qu'ils approchent plus de la proſe, & qu'ils ſentent moins l'art & l'affectation.

Dii conjugales, tuque genialis tori
Lucina cuſtos, &c.

Ceux qui en ont huit, ſe nomment *tétrametres*, & l'on n'en trouve que dans les comédies.

Pecuniam in loco negligere, maximum
Interdum eſt lucrum. Terent.

Quelques-uns ajoutent un *ïambe* monometre, qui n'a que deux piés.

Virtus beat.

On les appelle *monometres*, *dimetres*, *trimetres* & *tétrametres*, c'eſt-à-dire, d'une, de deux, de trois, de quatre meſures, parce qu'une meſure étoit de deux piés, & que les Grecs les meſuroient deux piés à deux piés, ou par épitrices, & en joignant l'ïambe & le ſpondée enſemble.

Tous ceux dont on a parlé juſqu'ici ſont parfaits, ils ont leur nombre de piés complets, ſans qu'il y manque rien, ou qu'il y ait rien de trop.

Les imparfaits ſont de trois ſortes; les catalectiques auxquels il manque une ſyllabe.

Muſæ jovem canebant.

Les brachycatalectiques auxquels il manque un pié entier.

Muſæ jovis gnatæ.

Les hypercatalectiques qui ſont ceux qui ont une ſyllabe ou un pié de trop.

Muſæ ſorores ſunt Minervæ,
Muſæ ſorores Palladis lugent.

La plupart des hymnes de l'Egliſe ſont des *ïambiques* dimetres, c'eſt-à-dire de quatre piés. *Dict. de Trévoux.*

IAMBIQUE, adj. (*Muſiq.*) Il y avoit dans la muſique des anciens deux ſortes de vers *ïambiques*, dont on ne faiſoit que réciter les uns au ſon des inſtrumens, au-lieu que les autres ſe chantoient. On ne comprend pas bien quel effet devoit produire l'accompagnement des inſtrumens ſur une ſimple récitation, & tout ce qu'on en peut conclure raiſonnable-

ment, c'eſt que la plus ſimple maniere de prononcer la poéſie grecque, ou du moins l'*iambique*, ſe faiſoit par des ſons appréciables, harmoniques, & tenoit encore beaucoup de l'intonation du chant. (*S*)

JAMBLIQUE SEL DE, (*Pharmac. anc.*) ſorte de ſel préparé avec le ſel ammoniac, le poivre, le gimgembre, le thym, l'origan, & autres drogues aromatiques, dont il eſt inutile de donner les noms & les doſes; cette compoſition imaginée par un certain *jamblique*, inconnu d'ailleurs, paſſoit chez les anciens pour un excellent minoratif ſtomachique. On le prenoit à jeun, ſoit ſeul en poudre, ſoit dans un œuf poché, ou dans quelque liquide. *Voyez* Gorræus. (*D. J.*)

JAMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, dont on dit que les fruits reſſemblent à des pommes, & qu'il porte des fleurs jaunes d'une odeur très-agréable.

JAMBOLI LE, (*Géog.*) contrée de la Macédoine moderne aux confins de la Romanie, de la Bulgarie & de la Macédoine propre. (*D. J.*)

JAMBOLIFERA, (*Botan.*) Ce genre de plante dont on ne connoît qu'une eſpece, a pour caractere une fleur formée d'un calice à quatre dents avec quatre pétales diſpoſés en forme d'entonnoir, huit étamines à filets plats, & un piſtil dont l'ovaire placé ſur le fond du calice, devient un fruit arrondi. Linn. *gen. pl. octan. monog.* (†)

JAMBOLONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbuſte des Indes, qui eſt à peu près comme le myrthe, mais dont la feuille reſſemble à celle du fraiſier & le fruit aux groſſes olives; ſon fruit ſe confit dans le vinaigre & on le mange, il excite l'appétit.

JAMBON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliol.*) nom que quelques auteurs donnent à une coquille de mer bivalve, parce que par ſa forme elle reſſemble à un *jambon*; c'eſt une eſpece de pinne marine.

JAMBON, *en terme de Cuiſinier*, c'eſt la cuiſſe ou l'épaule du porc ou du ſanglier, ſéchée & aſſaiſonnée pour être gardée plus long-temps, & mangée avec plus de goût. On prépare de la maniere qui ſuit les *jambons* de Weſtphalie qui ſont ſi fort en vogue: on les ſale avec du ſalpêtre, on les met en preſſe pendant huit ou dix jours, on les fait tremper dans de l'eau de génievre, & enſuite on les fait ſécher à la fumée de bois de génévrier.

Les meilleurs *jambons* que nous ayons en France ſont ceux qui nous viennent de Bayonne; on appelle *jambonneau* ou un *petit jambon*, la partie inférieure détachée d'un gros *jambon*.

JAMBOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes qui eſt de la groſſeur d'une poire; il y en a de deux eſpeces; l'une eſt d'un rouge obſcur ſans noyau, & qui eſt d'un goût très-agréable; l'autre eſt d'un rouge-clair & a un noyau auſſi gros que celui d'une pêche. Les Malabares nomment ce fruit *jomboli*, les Perſans *tuphat*, & les Portugais *jambos*. L'arbre qui produit ce fruit eſt très-touffu, & donne beaucoup d'ombre, il eſt grand comme un prunier, ſa fleur eſt d'un rouge vif tirant ſur le pourpre, l'odeur en eſt très-agréable, il ſort de ſon calice un grand nombre de petits filets qui ont un goût aigrelet. La racine eſt forte & va profondément en terre. Cet arbre porte des fleurs & du fruit pluſieurs fois dans l'année, les Chinois le nomment *ven-ku*, & les Portugais *jamboa*. On eſt dans l'uſage d'en manger le fruit au commencement du repas, on le confit dans du ſucre auſſi-bien que la fleur, on les regarde comme bonnes pour les fievres bilieuſes.

IAMBOURG, (*Géog.*) ville ruinée de la Ruſſie en Europe, dans l'Ingrie, & dans le gouvernement de Petersbourg, ſur la riviere de Luga. Elle donne ſon nom à l'un des diſtricts de la contrée; mais elle n'a pas pu ſe relever encore des pertes qu'elle eſſuya dans la guerre de Suede, au commencement de ce ſiecle; ſon vieux château & ſes verreries ſont tout ce qui lui reſte d'un peu remarquable. (*D. G.*)

JAMBU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) eſpece de perdrix du Bréſil, d'un jaune-brun, & d'une délicateſſe de goût qui ne le cede point à nos perdrix européennes. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

IAMBYCE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*)

Parmi les inſtrumens à cordes des anciens dont parle Pollux, on en trouve un nommé *iambyce*; & Muſonius, *de luxu græcorum*, dit que c'étoit une eſpece de cithare triangulaire inventée par Ibicus. (*F. D. C.*)

JAMES-BOROUGH, (*Géog.*) ville d'Irlande ſur la riviere de l'Hannon, dans la province de Leinſter.

JAMES-ISLE, (*Géog.*) grande île des terres arctiques, ou plutôt vaſte pays peu connu, mais que l'on a pris d'abord pour une ſeule île. Il eſt borné au nord par la mer Chriſtiane, à l'orient par le détroit de Davis, au ſud-oueſt par le détroit d'Hudſon, & à l'occident par un bras de mer, qui joint ce dernier détroit à la baie de Baffin; on le croit partagé en trois îles, mais ce ne ſont que des conjectures, puiſque les navigateurs n'y ont point encore abordé; en un mot, tout ce pays nous eſt inconnu. (*D. J.*)

JAMES-RIVER, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale en Virginie; elle arroſe divers cantons, & ſe décharge finalement à l'entrée de la baie de Cheſapeack. (*D. J.*)

JAMES *ſainte*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au diocèſe d'Avranches, à 3 lieues de Pontorſon, 67 S. O. de Paris. *Long.* 16d. 28′. 1″. *lat.* 48d. 29′. 22″. (*D. J.*)

JAMES-TOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale de la Virginie, ſur la riviere de Powatan, dans une contrée nommée *James-Land*; elle eſt ſur une preſqu'île au nord de la riviere, à environ 40 milles au deſſus de ſon embouchure; elle a été bâtie par les Anglois en 1607. *Long.* 300. 5; *lat.* 37. (*D. J.*)

JAMETS, *Geminatium*, (*Géog.*) petite ville de France au Barrois, ſur les frontieres du Luxembourg & du Verdunois, à 2 lieues S. de Montmedi, & à 3 E. de Stenay. *Long.* 23. 5; *latit.* 49. 25. (*D. J.*)

JAMEZ, (*Géog.*) ville d'Afrique, au royaume de Jereja, dans le pays des Hups, au nord de la riviere de Kaſamanka, dont elle eſt peu éloignée. Cette ville eſt une eſpece de république ſous le gouvernement de ſes anciens. Les Portugais qui s'y ſont établis ont des maiſons fort agréables; mais ils ſont infeſtés par les moſquites. Cette ville eſt l'endroit du pays qui produit le plus de cire. Il s'y tient deux fois la ſemaine un marché pour le commerce. Les Portugais qui l'achetent ſans préparation, la purifient & la font tranſporter à Kachao. (†)

JAMI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un temple privilégié pour les dévotions du vendredi, qu'ils appellent *jumanamaji*; & qu'il n'eſt pas permis de faire dans les petites moſquées appellées *meſchids*. Un *jami* bâti par quelque ſultan eſt appellé *jami-ſelatyn* ou *royal*. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. Ottomane*.

* JAMIDES, ſ. m. p. (*Hiſt. anc.*) nom d'une des deux familles ſpécialement deſtinées dans la Grece à la fonction d'augures; l'autre étoit des Clytides.

* JAMIS TOILE A, (*Commerce.*) eſpece de toile de coton, qui ſe tire du levant par la voie d'Alep.

JAMMABOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des moines japonnois, qui font profeſſion de renoncer à tous les biens de ce monde, & vivent d'une très-grande auſtérité; ils paſſent leur temps à voyager dans les montagnes; & l'hiver ils ſe baignent dans l'eau froide. Il y en a de deux eſpeces; les uns ſe nomment *Toſanſa*, & les autres *Fonſanſa*. Les premiers ſont obligés de monter une fois en leur vie au haut d'une haute montagne bordée de précipices, & dont le ſommet eſt d'un froid exceſſif, nommé *Ficooſan*; ils diſent que s'ils étoient ſouillés lorſqu'ils y montent, le renard, c'eſt-à-dire, le diable les ſaiſiroit. Quand ils ſont revenus de cette entrepriſe périlleuſe, ils vont payer un tribut des aumônes qu'ils ont amaſſées au général de leur ordre, qui en échange leur donne un titre plus relevé, & le droit de porter quelques ornemens à leurs habits.

Ces moines prétendent avoir beaucoup de ſecrets pour découvrir la vérité, & ils font le métier de ſorciers. Ils font un grand myſtere de leurs prétendus ſecrets, & n'admettent perſonne dans leur ordre ſans avoir paſſé par de très-rudes épreuves, comme de les faire abſtenir de tout ce qui a eu vie, de les faire laver ſept

fois le jour dans l'eau froide, de les faire aſſeoir les feſſes ſur les talons, de frapper dans cette poſture les mains au deſſus de la tête, & de ſe lever ſept cent quatre-vingt fois par jour. *Voyez* Kempher, *Voyage du Japon.*

JAMMA-BUDO, *(Hiſt. nat. Bot.)* c'eſt une vigne ſauvage du Japon, dont les grapes ſont petites, & les grains de la groſſeur des raiſins de Corinthe ſans pepins; elle ſert à garnir les berceaux.

JAMNA, *(Géog. anc.)* ancienne ville de la petite île Baléare, c'eſt-à-dire de l'île Minorque; on croit communément que c'eſt *Citadella* ſur la côte occidentale de l'île. *(D. J.)*

JAN, ſ. m. *(jeu.)* au *trictrac* ſe dit de la diſpoſition du jeu, lorſqu'il y a douze dames abattues deux à deux, qui font le plein d'un des côtés du trictrac. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus, auquel les Romains donnoient pluſieurs faces, & diſent qu'on l'a mis en uſage dans le jeu du trictrac pour marquer la diverſité des faces; il y a pluſieurs ſortes de *jans*, comme le grand & le petit *jan*, le *jan* de trois coups, le *jan* de deux tables, le contre *jan* de deux tables, *jan* de Mézéas, contre *jan* de Mézéas, *jan* de retour, *jan* de récompenſe, *jan* qui ne peut. *Voyez* tous ces termes expliqués à leur article.

Quelques-uns définiſſent encore le *jan* en général un coup de trictrac qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs, quelquefois l'un & l'autre enſemble.

Jan de Mézéas, au trictrac, eſt un coup qui ſe fait quand au commencement d'une partie, on ſe ſaiſit de ſon coin de repos ſans avoir aucune autre dame abbatue dans tout ſon jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorſqu'on amene un as, & ſix, ſi l'on en amene deux.

Jan qui ne peut, au trictrac, ſe fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amene tombent ſur une dame découverte de l'adverſaire, & que les caſes ferment les paſſages; & il ſe fait encore au *jan* de retour, lorſque vous ne pouvez jouer les nombres que vous avez amenés.

Jan de récompenſe. On fait un *jan* de récompenſe au trictrac, lorſque le nombre de points produits par les dés jetés, tombe en les comptant ſur une dame découverte de ſon adverſaire; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos, & celle du petit *jan*, ſont differens. Dans la premiere on ne gagne ſur chaque dame découverte que deux points par ſimples pour chaque moyen, & quatre points par doubles; au lieu que dans la derniere on profite de quatre points par ſimples, & de ſix par doubles. Mais ſi on bat par deux manieres ſimples, on gagne huit points, & douze par trois.

Le *jan de récompenſe* arrive quantité de fois dans le jeu de trictrac, comme on vient de le voir, & il ſe fait encore, quand s'étant ſaiſi de ſon coin de repos, on bat celui de ſon adverſaire qui eſt vuide, & pour lors on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles.

Jan de retour, au trictrac, eſt un jeu qu'on ne peut faire ſans avoir rompu ſon grand *jan*, parce qu'il faut ſe ſervir des mêmes dames qui le compoſoient. Pour y parvenir, on paſſe les dames dans la premiere table de ſon adverſaire, & on les conduit dans la ſeconde qui eſt celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui on joue; & ſi-tôt que les caſes de cette derniere table ſont remplies, le *jan de retour* eſt fait. On ne ſauroit paſſer, que la fleche ſur laquelle on prend paſſage ne ſoit abſolument nue, autrement le paſſage eſt fermé: c'eſt un paſſage pour la battre, & même une autre qui ſeroit plus loin; mais on ne pourroit pas paſſer pour cela; tant qu'on garde ſon *jan de retour*, & lorſqu'on le fait, on gagne autant qu'au grand & petit *jan*. On ſaura pour regle générale, que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour*, perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer, ſoit qu'il ait joué par ſimples ou par doubles; quand le *jan de retour* eſt rompu, on leve à chaque coup, ſelon les dés, les dames du trictrac; & celui qui a plutôt fait, gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames, & faire de nouveaux plains juſqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui ſont le tout ou la partie complette du trictrac.

Jan de deux tables au trictrac, eſt celui qui ſe fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées deſorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverſe partie. *Jan de deux tables* eſt un hazard du jeu de trictrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par ſimple & ſix par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puiſſe pas placer ſes dames dans l'un ni dans l'autre de ſes coins, ne pouvant être pris que par deux dames à la fois; cependant, parce qu'on a la puiſſance de les y mettre on en tire le profit.

Jan de trois coups, au trictrac, ſe dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups ſix dames de ſuite depuis la pile juſqu'où eſt compriſe la caſe de ſannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut ſe faire par doublets. Pour que ce *jan* profite, les regles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut ſeulement marquer quatre points pour ſon *jan*, & faire une caſe dans ſon grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*, tel que *jan de courtes chauſſes*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever ſon *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amenent les mêmes dés, *&c.* On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plupart de ces *jans*.

* JANA, ſ. f. (*Mythолog.*) nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du *D*, que l'*J* conſonne entraîne dans pluſieurs langues. Varron appelle la lune dans ſes différentes phaſes, *Jane croiſſante* & *décroiſſante*. D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le ſoleil s'eſt appellé auſſi *divos Janos*, dieu Janus.

JANACA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) animal quadrupede qui ſe trouve en Afrique dans la Nigritie; il eſt auſſi haut qu'un cheval, mais il n'eſt point ſi long; ſes jambes ſont menues, ſon cou eſt long, ſa peau eſt rouſſe ou jaunâtre avec des raies blanches; ſon front eſt armé de cornes comme les bœufs.

* JANACI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) jeunes hommes courageux, ainſi appellés chez les Turcs de leur vertu guerriere.

JANACONAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la nouvelle Eſpagne un droit que les Indiens ſoumis aux Eſpagnols ſont obligés de payer pour leur ſortie, lorſqu'ils quittent leurs bourgs ou leurs villages.

* JANCAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petit fourneau de terre à l'uſage des Chinois qui s'en ſervent pour faire le thé & pour cuire le *jancam*.

JANCOMA, (*Géogr.*) royaume d'Aſie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la peninſule de l'Inde, qui eſt au-delà du Gange.

JANÉRIO Rio, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale ſur la côte du Bréſil; elle donne ſon nom à une province ou capitainerie où eſt St. Sébaſtien. Elle fut découverte par François Villegagnon proteſtant, en 1515; mais les Portugais s'emparerent du pays en 1558. Le *Rio Janério* que j'ai qualifié de riviere, eſt plutôt un golfe, puiſque l'eau en eſt ſalée, & que l'on y trouve des poiſſons de mer, des requins, des raies, des marſouins, & même juſqu'à des baleines. (*D. J.*)

JANGOMAS, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre de la côte de Malabar, nommé par C. B. *aubius arbor pruno ſimilis, ſpinoſa.* Il vient ſans culture dans les champs, s'éleve à la hauteur du prunier ordinaire, & eſt tout hériſſé d'épines; ſa fleur eſt blanche; ſon fruit reſſemble à celui du ſorbier, jaune quand il eſt mûr, d'un goût de prune ſauvage, ſtiptique, & acerbe; on l'emploie dans les remedes aſtringens, pour arrêter le cours de ventre. (*D. J.*

JANJA, (*Géogr.*) fleuve de la Sibérie ſeptentrionale, qui ſe jette dans la mer glaciale.

JANICULE, (*Géogr. anc. & Littérat.*) montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne ſoit pas compriſe dans le nombre des ſept, qui ont fait donner à cette capitale le

nom de la ville aux ſept montagnes, *urbs ſepticollis*.

Le *Janicule* avoit tiré ſa dénomination de Janus qui y demeuroit, vis-à-vis du Capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne, ils poſſédoient chacun une petite ville ; & quoique ni l'une ni l'autre ne ſubſiſtaſſent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laiſſé d'orner l'Enéide de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen ces deux villes dont les murs ſont renverſés ; leurs ruines même vous rappellent le regne de deux anciens monarques : celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne : l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appellée *Saturnie*.

Hæc duo præterea diſjectis oppida muris,
Reliquias, veterumque vides monimenta virorum,
Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit urbem;
Janiculum *huic, illi fuerat Saturnia nomen.*

Æneid. lib. VIII. v. 355.

Cette oppoſition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*, dont Pline ſe ſert pour déſigner le *Janicule*. Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir ſur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Pline, & Solin. Euſebe dans ſa chronique y met auſſi la ſépulture du poëte Stace ; Victoré place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septinienne.

On poſoit au *Janicule* un corps-de-garde dans le temps des Comices, & on y montoit la garde pour la ſûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend ſous elle le Vatican, & ſe termine à l'égliſe de *Santo-Spiritu in Saſſia*. On l'appelle communément *Montorio*, à cauſe de la couleur de ſon ſable qui eſt jaunâtre ! c'eſt un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculenſis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il ſe rompit par la ſuite des temps, & demeura dans un triſte état de décombres, juſqu'à ce que Sixte IV en ait conſtruit un autre à la place ; c'eſt delà que lui vient ſon nom moderne, *ponte Siſto*. (*D. J.*)

JANIPABA, ſ. m. *ganipa fructu ovato*, (*Botan. exot.*) Plum. eſpece de génipa du Bréſil, & des îles de l'Amérique, dont il eſt un des plus grands arbres, reſſemblant au hêtre ; ſon écorce eſt griſe ou blanche ; ſon bois eſt moëlleux & fragile ; ſes rameaux ſont revêtus de feuilles longues de plus d'un pié, de couleur verte, luiſantes, & en forme de langue de bœuf, ſa fleur eſt petite, d'une ſeule piece, en cloche, approchante de celle du narciſſe, blanche, tachetée de jaune en dedans, repandant une odeur de girofle ; ſon fruit eſt plus gros qu'un orange, rond, couvert d'une écorce tendre, & cendrée ; ſa chair ſolide, jaunâtre, viſqueuſe, s'amolit, en mûriſſant, & donne un ſuc aigrelet, d'un parfum aſſez agréable : on trouve au milieu de ce fruit, qui eſt partagé en deux, des ſemences comprimées, preſque orbiculaires ; on mange le fruit quand il eſt mûr ; on en tire par expreſſion une liqueur vineuſe, qui dans le commencement eſt aſtringente & rafraîchiſſante, mais qui étant gardée, perd ſon aſtriction, & devient échauffante. (*D. J.*)

JANISARKI, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi à Conſtantinople le baſar couvert, où l'on vend les drogues & les toiles. C'eſt un vaſte bâtiment fermé par deux grandes voûtes, ſous l'une deſquelles ſont toutes les boutiques de Droguerie, & ſous l'autre celles des marchands de toile. *Dictionnaire de Commerce.*

JANISSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. turq.*) ſoldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & ſur-tout à celui qui le paye.

Les gen-y-céris, c'eſt-à-dire, *nouveaux ſoldats*, que nous nommons *janiſſaires*, ſe montrerent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs,) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établiſſement, dont nous ignorons l'époque. Quelques hiſtoriens prétendent que c'eſt le ſultan Amurath II, fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déja inſtituée, la forme qu'on voit ſubſiſter encore.

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *janiſſar-aghaſi* ; nous diſons en françois l'*aga des janiſſaires* ; & c'eſt un des premiers officiers de l'empire.

Comme on diſtingue dans les armées de ſa hauteſſe, les troupes de l'Europe, & les troupes d'Aſie, les *janiſſaires* ſe diviſent auſſi en *janiſſaires* de Conſtantinople, & *janiſſaires* de Damas. Leur paie eſt depuis deux aſpres juſqu'à douze ; l'aſpre vaut environ ſix liards de notre monnoie actuelle.

Leur habit eſt de drap de Salonique, que le grand-ſeigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une ſurveſte de drap bleu ; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *zarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend ſur les épaules.

Leurs armes ſont en temps de guerre un ſabre, un mouſquet, & un fourniment qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce ſont les ſoldats du monde qui ont toujours été le mieux alimentés ; chaque oda de *janiſſaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on ſera peut-être bien aiſe de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant ; les choſes à cet égard, n'ont point changé depuis ſon voyage en Turquie.

Les *janiſſaires* vivent honnêtement dans Conſtantinople ; cependant ils ſont bien déchus de cette haute eſtime où étoient leurs prédéceſſeurs, qui ont tant contribué à l'établiſſement de l'empire turc. Quelques précautions qu'aient pris autrefois les empereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles, elles ont dégénéré. Il ſemble même qu'on ſoit bien-aiſe depuis plus d'un ſiecle, de les voir moins reſpectés, de crainte qu'elles ne ſe rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janiſſaires*, il eſt pourtant sûr que dans tout ce vaſte empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui ſoient vrais *janiſſaires*, ou *janiſſaires* de la Porte ; autrefois cette milice n'étoit compoſée que des enfans de tribut, que l'on inſtruiſoit dans le Mahométiſme. Préſentement cela ne ſe pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janiſſaires* de ſe marier, les Muſulmans étant perſuadés que les ſoins du ménage rendent les ſoldats moins propres à la profeſſion des armes : aujourd'hui ſe marie qui veut avec le conſentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas ſans argent ; mais la principale raiſon qui détourne les *janiſſaires* du mariage, c'eſt qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées ſont d'être chefs de leur oda.

Toute cette milice loge dans de grandes caſernes, diſtribuées en pluſieurs chambres : chaque chambre a ſon chef qui y commande. Il reçoit ſes ordres des capitaines, au deſſus deſquels il y a le lieutenant général, qui obéit à l'aga ſeul.

Le bonnet de cérémonie des *janiſſaires* eſt fait comme la manche d'une caſaque ; l'un des bouts ſert à couvrir leur tête, & l'autre tombe ſur leurs épaules ; on attache à ce bonnet ſur le front, une eſpece de tuyau d'argent doré, long de demi-pié, garni de fauſſes pierreries. Quand les *janiſſaires* marchent à l'armée, le ſultan leur fournit de chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes, ſavoir ; un cheval pour 10 ſoldats, & un chameau pour 20. A l'avénement de chaque ſultan ſur le trône, on augmente leur paie pendant quelque temps d'un aſpre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent ſans enfans ; & les autres, quoiqu'ils aient des enfans, ne laiſſent pas de léguer quelque choſe à leur chambre. Parmi les *janiſſaires*, il n'y a que les Solacs & les Peyes qui ſoient de la garde de l'empereur ; les autres ne vont au ſerrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les déſordres. Ordinairement on les met en ſentinelle aux portes & aux carrefours de la ville : tout le monde les craint & les reſpecte, quoiqu'ils n'aient qu'une cane à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorſqu'ils vont en campagne.

Pluſieurs d'entr'eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des azaucoglans, parmi leſquels leur impatience, ou quelqu'autre défaut, ne leur a pas permis de reſter : ceux qui doivent être reçus, paſſent en revue devant le commiſſaire, & chacun tient le bas de la veſte de ſon compagnon. On écrit leurs noms ſur le regiſtre du grand-ſeigneur ; après quoi ils courent tous vers leurs maîtres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils ſont ſous ſa direction, leur donne à chacun en paſſant, un coup de main derriere l'oreille.

On leur fait faire deux ſermens lors de leur enrôlement ; le premier, de ſervir fidellement le grand-ſeigneur, le ſecond de ſuivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janiſſaires* : & cette grande union ſoutient ſinguliérement leur autorité ; car quoiqu'ils ne ſoient que 12 à 13 mille dans Conſtantinople, ils ſont sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

Delà vient leur force, qui eſt telle, que le grand-ſeigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui ſe dit l'invincible ſultan, doit trembler au premier ſignal de la mutinerie d'un miſérable *janiſſaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaiſie la face de l'empire ? les plus fiers empereurs, & les plus habiles miniſtres, ont ſouvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en temps de paix, une milice ſi redoutable. Elle dépoſa Bajazet II en 1512 ; elle avança la mort d'Amurat III en 1595 ; elle menaça Mahomet III de le détrôner. Oſman II, qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater ſon deſſein, en fut indignement traité, puiſqu'ils le firent marcher à coups de piés depuis le ſerrail juſques au chateau des ſept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Muſtapha que cette inſolente milice mit à la place d'Oſman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faîte des grandeurs. Ils firent auſſi mourir le ſultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieuſement aux ſept tours ; ils renverſerent du trône ſon fils Mahomet IV, à cauſe du malheureux ſuccès du ſiege de Vienne, lequel pourtant n'échoua que par la faute de Cara Muſtapha, premier viſir. Ils préférerent à cet habile ſultan ſon frere Soliman III, prince ſans mérite, & le dépoſerent à ſon tour quelque temps après. Enfin, en 1730, non content d'avoir obtenu qu'on leur ſacrifiât le grand viſir, le rei Effendi, & le capitan-bacha ; ils dépoſerent Achmet III, l'enfermerent dans la priſon, d'où ils tirerent ſultan Mahomet, fils de Muſtapha II, & le proclamerent à ſa place. Voilà comme les ſucceſſions à l'empire ſont réglées en Turquie. *(D. J.)*

JANISSAR-AGASI, *(Hiſt. mod.)* Les Turcs donnent le nom de *janiſſar-agaſi*, à celui qui a le commandement général ſur tout le corps des *janiſſaires*. Cette charge répond à-peu-près à celle de colonel général de l'infanterie en France, quand elle étoit en pié ſous les ordres du duc d'Epernon, & depuis ſous celle de M. le duc d'Orleans en 1720. Cet aga dont on n'a dit que peu de choſes ſous ce titre, eſt le premier de tous les agas ou officiers d'infanterie de l'empire Ottoman. Son nom vient du mot turc *aga*, qui ſignifie un bâton, & même dans les jours de cérémonie il en porte un en main, pour marque de ſon autorité, & les *janiſſaires* en portent auſſi un dans les grandes villes, pour marque de leur rang de ſervice.

Ce général étoit autrefois tiré d'entre les *janiſſaires*. Mais depuis que le grand-ſeigneur a remarqué qu'il s'y faiſoit des brigues, & que ſon élection étoit ſuivie de jalouſie & de haine, qui la rendoit quelquefois mépriſable à ſes officiers, il le choiſit préſentement entre les ichoglans dans ſon ſerrail.

Cet aga a de paie par jour cent aſpres, ou vingt écus, & ſept à dix mille écus, pris ſur des timars qui ſont affectés à ſa charge. Il a auſſi preſque tous les jours des préſens du ſultan, principalement quand les *janiſſaires* ont bien fait leur devoir dans quelque occaſion conſidérable ; & quand il eſt aſſez heureux pour plaire à ſon prince, c'eſt à qui lui fera des préſens, pour parvenir par ſon moyen aux emplois : car en Turquie, on ne donne point les charges au mérite, mais à celui qui en donne plus de bourſes, (qui eſt leur maniere de compter

les grandes ſommes,) chaque bourſe étant d'environ cinq cents écus.

Ce commandant ne marche guerre dans Conſtantinople, qu'il ne ſoit ſuivi d'un grand nombre de *janiſſaires*, principalement quand il eſt arrivé quelque fâcheuſe révolution à l'empire. C'eſt dans ces momens que les *janiſſaires* prennent leur temps pour demander leur paie, ou pour en avoir augmentation, menaçant de piller la ville; ce qu'ils ont fait en pluſieurs rencontres. Cet aga, pour réſiſter à ce ſoulevement, & pour faire mieux exécuter ſes ordres, ſe fait dans ces occurences accompagner de trente ou quarante mungis, ou prévôts des *janiſſaires*, avec cinq ou ſix cents de cette milice, pour ſe ſaiſir des malfaiteurs, & les conduire dans les priſons: car il a tout pouvoir ſur la vie des *janiſſaires*, qu'il ne fait néanmoins mourir que de nuit, de peur de quelque ſoulevement. La falaque, ou baſtonnade ſur la plante des piés, eſt pour les moindres crimes: mais quand leurs crimes méritent la mort, il les fait étrangler ou coudre dans un ſac, & jeter dans quelque lac ou riviere.

Quand le *janiſſar-agaſi* meurt, ſoit de mort naturelle ou violente, tous ſes biens vont au profit du tréſor commun des *janiſſaires*, ſans que le grand-ſeigneur en touche un aſpre. (†)

JANNA (LA), *Géog.* contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine (*) ſur l'Archipel, bornée N. par le Comenolitari, S. par la Livadie, O. par l'Albanie, & E. par l'Archipel. Elle répond à la Theſſalie des anciens. Lariſſe en eſt la capitale; ſes principales rivieres ſont le Sélampria, le Pénée des Grecs, l'Epidène qui eſt leur *Apidanus*, & l'Agrioméla, qui eſt leur *Sperchius*. (*D. J.*)

JANNANINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) c'eſt le nom que les Negres de quelques parties intérieures de l'Afrique donnent à des eſprits qu'ils croient être les ombres ou les ames de leurs ancêtres, & qu'ils vont conſulter & adorer dans les tombeaux. Quoique ces peuples reconnoiſſent un dieu ſuprême nommé *Kanno*, leur principal culte eſt réſervé pour ces prétendus eſprits. Chaque negre a ſon *jannanin* tutélaire, à qui il s'adreſſe dans ſes beſoins, il va le conſulter dans ſon tombeau, & regle ſa conduite ſur les réponſes qu'il croit en avoir reçues. Ils vont ſur-tout les interroger ſur l'arrivée des vaiſſeaux européens, dont les marchandiſes leur plaiſent autant qu'aux habitans des côtes. Chaque village a un *jannanin* protecteur, à qui l'on rend un culte public, auquel les femmes, les enfans & les eſclaves ne ſont point admis: on croiroit s'attirer la colere du génie, ſi on permettoit la violation de cette regle.

JANOUARE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede du Bréſil, monté ſur des jambes hautes & ſeches comme un lévrier, ce qui le rend très-léger à la courſe. Il eſt de la grandeur d'un chien, ſa peau eſt tachetée comme celle d'un tigre. Cet animal, qui eſt très-agile & très-vorace cauſe beaucoup de frayeur aux habitans.

JANOW, (*Géog.*) il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere eſt dans la haute Podolie; la ſeconde dans la province de Mazovie, ſur les frontieres de la Pruſſe; & la troiſieme eſt en Lithuanie, dans la province de Brieſcia.

JANOWECZ, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, ſituée dans le Palatinat de Sendomir.

JANOWITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohême au cercle de Kaurſchim, fameuſe par la bataille de 1645, où le général ſuédois Torſtenſon défit les Impériaux. Elle eſt à ſix milles de Prague, en allant vers la Moravie. *Long.* 32. 28. *latit.* 5. 12. (*D. J.*)

JAN-RAIA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; ſon calice devient dans la ſuite un fruit ailé, qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme une ſemence arrondie. *Plumier.*

JANSENISME, (*Hiſt. eccléſ.*) Nous avons fait connoître à l'article Bayaniſme, & Janſénius & les cinq propoſitions que l'on a condamnées dans ſon ouvrage.

Diverſes aſſemblées du clergé de France, tenues en 1654, 5, 6, & 7, ſtatuerent, 1°. que les cinq propoſitions étoient dans le

* Elle eſt habitée par des riches marchands grecs, qui y ont un évêque.

livre de Janſénius ; 2°. qu'elles avoient été condamnées dans le ſens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X adreſſa à ce ſujet un bref en 1654. Alexandre VII, ſon ſucceſſeur, dit dans ſa conſtitution de 1659, que les cinq propoſitions extraites de l'*Auguſtinus*, ont été condamnées dans le ſens de l'auteur.

Cependant M. Arnauld, *lett. à un duc & pair*, ſoutint que les propoſitions n'étoient point dans Janſénius ; qu'elles n'avoient point été condamnées dans ſon ſens, & que toute la ſoumiſſion qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, ſe réduiſoit au ſilence reſpectueux. Il prétendit encore que la grace manque au juſte dans des occaſions où l'on ne peut pas dire qu'il ne péche pas ; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la tradition.

La Sorbonne cenſura en 1656 ces deux propoſitions ; & M. Arnauld ayant refuſé de ſe ſoumettre à ſa déciſion, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats ſignent encore cette cenſure.

Cependant les diſputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes aſſemblées tenues depuis 1655 juſqu'en 1661, dreſſa une formule de foi que les uns ſouſcrivirent, & que d'autres rejeterent. Les évêques s'addreſſerent à Rome, & il en vint en 1665 une bulle qui enjoignit la ſignature du formulaire, appellé communément d'Alexandre VII, dont voici la teneur.

Ego N. conſtitutioni apoſtolicæ Innocent. X. datæ die tertiâ Maii, an. 1653, & conſtitutioni Alex. VII. datæ die ſextâ Octob. an. 1656. ſummorum pontificum, me ſubjicio, & quinque propoſitiones ex Cornelii Janſenii libro, cui nomen eſt Auguſtinus, *excerptas, & in ſenſu ab eodem autore intento, prout illas perdictas propoſitiones ſedes apoſtolica damnavit, ſincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc ſancta Evangelia.*

Louis XIV donna en 166; une déclaration qui fut enregiſtrée au parlement, & qui confirma la ſignature du formulaire ſous des peines grieves. Le formulaire devint ainſi une loi de l'Egliſe & de l'Etat.

Les défenſeurs du formulaire diſent que les cinq propoſitions ont été condamnées dans le ſens de Janſénius, car elles ont été déférées & diſcutées à Rome dans ce ſens.

Ce ſens eſt clair ou obſcur. S'il eſt clair, le pape, les évêques & tout le clergé eſt donc bien aveugle. S'il eſt obſcur, les Janſéniſtes ſont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X eſt irréformable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & accepté par l'Egliſe. Perſonne ne doute, dit M. Boſſuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propoſitions ne ſoit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Aleth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers diſtinguerent expreſſément dans leurs mandemens la queſtion de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commiſſaires. Il s'éleva une conteſtation ſur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & ſous ſon ſucceſſeur Clément IX, MM. d'Eſtrées, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Vialart évêque de Châlons, propoſerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs dioceſes une nouvelle ſignature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propoſitions de Janſénius ſans aucune reſtriction, la premiere ayant été jugée inſuffiſante.

Les quatre évêques y conſentirent. Cependant dans les procès-verbaux des ſynodes diocéſains qu'ils tinrent pour cette nouvelle ſignature, on fit la diſtinction du fait & du droit, & l'on inſéra la clauſe du ſilence reſpectueux ſur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée ? C'eſt une grande queſtion entre les Janſéniſtes & leurs adverſaires.

Il eſt certain que la queſtion de fait peut être priſe en divers ſens. 1°. Pour le fait perſonnel, c'eſt-à-dire quelle a été l'intention perſonnelle de Janſénius. 2°. Pour le fait grammatical, ſavoir ſi les propoſitions ſe trouvent mot pour mot dans Janſénius. 3°. Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propoſitions à Janſénius, & leur liaiſon avec le dogme.

On convient que la déciſion de l'Egliſe ne peut s'étendre au fait pris ſoit au premier ſoit au ſecond ſens. Mais eſt-ce du fait pris au troiſieme qu'il faut entendre la diſtinction dans laquelle perſiſterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui ſe joignirent à eux ? C'eſt une difficulté que nous laiſſons à examiner à ceux qui ſe chargeront de l'hiſtoire eccléſiaſtique de ces temps.

Quoi qu'il en ſoit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clément IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la ſouſcription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêcherent à Rome un des leurs, appellé *Honnebel*, pour ſe plaindre de cette témérité ; & Innocent XII donna en 1694 & en 1696 deux brefs, dans l'un deſquels il dit : « Nous » attachant inviolablement aux conſtitu- » tions de nos prédéceſſeurs Innocent X » & Alexandre VII, nous déclarons que » nous ne leur avons donné ni ne donnons » aucune atteinte, qu'elles ont demeuré & » demeurent encore dans toute leur force. » Il ajoute dans l'autre : « Nous avons appris » avec étonnement que certaines gens ont » oſé avancer que dans notre premier bref, » nous avons altéré & réformé la conſtitu- » tion d'Alexandre VII ; & le formulaire » dont il a preſcrit la ſignature. Rien de » plus faux, puiſque par ledit bref nous » avons confirmé l'un & l'autre, que nous » y adhérons conſtamment ; que telle eſt » & a toujours été notre intention. »

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Janſéniſtes, les *prétendus Janſéniſtes*. Ce mot de *prétendus* diverſement interprété par les deux partis, acheve d'obſcurcir la queſtion de la ſignature pure & ſimple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX, les eſprits avoient été aſſez tranquilles, lorſqu'en 1702 on vit paroître le fameux cas de conſcience. **Voici ce que c'eſt.**

On ſuppoſoit un eccléſiaſtique qui condamnoit les cinq propoſitions dans tous les ſens que l'Egliſe les avoit condamnées, même dans le ſens de Janſénius, de la maniere qu'Innocent XII l'avoit entendu dans ſes brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit refuſé l'abſolution, parce que, quant à la queſtion de fait, c'eſt-à-dire, à l'attribution des propoſitions au livre de Janſénius, il croyoit que le ſilence reſpectueux ſuffiſoit ; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle penſoit de ce refus d'abſolution.

Il parut une déciſion ſignée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le ſentiment de l'eccléſiaſtique n'étoit ni nouveau ni ſingulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Egliſe, & qu'on ne devoit point pour ce ſujet lui refuſer l'abſolution.

Cette piece ralluma l'incendie. Le cas de conſcience occaſionna pluſieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient ſigné une rétractation. Un ſeul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les diſputes renouvellées ne finiſſant point, Clément XI, qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après pluſieurs brefs, publia ſa bulle, *Vineam Domini ſabaoth*. Elle eſt du 15 Juillet 1705. Et il paroît que ſon objet eſt de déclarer que le ſilence reſpectueux ſur le fait ne ſuffit pas pour rendre à l'Egliſe la pleine & entiere obéiſſance qu'elle exige des fideles.

La queſtion étoit devenue ſi embarraſſée, ſi ſubtile, qu'on diſpute encore ſur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au ſilence reſpectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, ſe rétracta dans la ſuite.

Jamais les hommes n'ont peut-être montré tant de dialectique & de fineſſe que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la diſtinction du double ſens des propoſitions de Janſénius, l'un qui eſt le ſens vrai, naturel & propre de Janſénius, & l'autre qui eſt un ſens putatif & imaginé. On convint que les propoſitions étoient hérétiques dans le ſens putatif & imaginé par le ſouverian pontife, mais non dans leur ſens vrai, propre & naturel.

Voilà où la queſtion du *Janſéniſme* & du formulaire en eſt venue.

Les diſputes occaſionnées par le livre de Queſnel & par ſa condamnation, ayant commencé préciſément lorſque celles que l'ouvrage de Janſénius avoit excitées, alloient

peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *Janſéniſtes* aux défenſeurs de Queſnel & aux adverſaires de la bulle *Unigenitus*. Voyez *les articles* QUENELISTES, *UNIGENITUS*, &c.

JANSÉNISTE, ſ. m. (*Mode.*) c'eſt un petit panier à l'uſage des femmes modeſtes, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'a appellé *janſéniſte*. Voyez *l'article* PANIER.

JANTE, ſ. f. (*Arts méchan.*) piece de bois de charronage de deux à trois piés de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carroſſe, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1°. remarquer ſur les *jantes* des roues, qu'elles doivent etre bien chantournées : 2°. que quoiqu'elles n'aient pas beſoin d'une épaiſſeur conſidérable, cependant il eſt néceſſaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais ſeront forts : 3°. il faut encore avoir attention que les *jantes* ſoient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne ſoient point coupées : 4°. il ne faut pas laiſſer aux *jantes* aucun aubier, car ſi l'aubier eſt dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais ſera éclater l'aubier, & ce rais ſera comme inutile ; ſi au contraire l'aubier eſt dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particuliérement les bouts des bandes, ſeront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante* ; pourlors la roue pendant ſa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par ſauts & par ſecouſſes, qui contribueront beaucoup à ſa deſtruction entiere, & à caſſer la bande qui porteroit à faux. (*D. J.*)

JANTES, *dans l'Artillerie*, ce ſont ſix pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes enſemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, compoſent les roues de l'affut du canon.

L'épaiſſeur des *jantes* varie ſuivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment eſt deſtiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont ſix pouces de haut, & quatre pouces d'épaiſſeur ; à celles de ſeize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur ; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaiſſeur ; à celles de huit, quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur ; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaiſſeur.

* JANTILLE, ſ. f. (*Art. méchaniq.*) gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chûte de l'eau, & accélérer ſon mouvement. Elle ſert auſſi à élever les eaux à l'aide des roues diſpoſées à cet effet. de *jantille* on a fait le verbe *jantiller*.

JANUAL, ſ. m. (*Littérat.*) ſorte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit conſacré ; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de ſel nouveau, d'encens & de vin. (*D. J.*)

JANUALE PORTE, (*Antiq.*) porte de Rome ſituée ſur le mont Viminal, & qui fut appellée *porte januale*, à l'occaſion d'un prétendu miracle que Janus opéra dans cet endroit, en faveur des Romains contre les Sabins. Ovide embellit ce conte populaire de toutes les graces de la poéſie. (*D. J.*)

JANUALES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) fêtes de Janus qu'on célébroit à Rome le premier janvier par des danſes & d'autres marques de réjouiſſances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les conſuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitole faire des ſacrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on ſe faiſoit des préſens & d'heureux ſouhaits les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, ſelon Ovide, à ne rien dire qui ne fut de bon augure pour tout le reſte de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel ; la douceur de ces fruits étant regardée comme le ſymbole de préſages favorables pour l'année. (*G*)

JANVIER, (*Aſtron. & Hiſt. anc.*) mois que les Romains dédierent à *Janus*, & que Numa mit au ſolſtice d'hiver.

Quoique les calendes de ce mois fuſſent ſous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci ſe trouvoit conſacré particuliérement au dieu *Janus*, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *januale*, auſſi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont

la douceur faiſoit tirer d'heureux prognoſtics pour le cours de l'année. *Voyez* JANUAL, & JANUALES.

Ce même jour tous les artiſtes & artiſans ébauchoient la matiere de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'eſt, dit Ovide, le dieu Janus qui le preſcrivit en ces termes:

Tempora commiſi naſcentia rebus agendis,
Totus ab auſpicio, ne foret annus iners.

Cette idée étoit bien plus raiſonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de *Janvier* pour ſe diſtinguer des Romains, parce que ceux-ci ſe régaloient le ſoir en l'honneur de Janus.

Les conſuls déſignés prenoient poſſeſſion ce jour-là de leur dignité, depuis le conſulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Luſcus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitole accompagnés d'une grande foule de peuple tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis ſous le joug.

Les flamines faiſoient des vœux pendant ce ſacrifice pour la proſpérité de l'empire & pour le ſalut de l'empereur, après lui avoir prêté le ſerment de fidélité. Ces vœux & ce ſerment étoient faits pareillement par tous les autres magiſtrats. Tacite nous dit dans ſes annales, *liv. XVI.* qu'on fit un crime à Thraſea d'avoir manqué de ſe trouver au ſerment & aux vœux de la magiſtrature, pour le ſalut de l'empereur. Ovide vous dira plus diſtinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains ſe ſouhaitoient une heureuſe année, & prenoient garde de laiſſer échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient ſoin d'envoyer des préſens à leurs amis, qu'on appelloit *ſtrenæ*, des étrennes. *Voyez* ÉTRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & ſes diverſes fêtes.

Le ſecond jour étoit eſtimé malheureux pour la guerre, & appellé par cette raiſon *dies ater*, jour funeſte.

Le troiſieme & le quatrieme étoient jours commitiaux

Le cinquieme jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le ſixieme paſſoit pour malheureux.

Le ſeptieme on célébroit la venue d'Iſis chez les Romains.

Le huitieme étoit jour d'aſſemblée.

Le neuvieme des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixieme étoit un jour mi-parti, marqué ainſi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzieme, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déeſſe Carmenta, mere d'Evandre. *Voyez* CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de mars.

Le douzieme étoit jour d'aſſemblée, quelquefois on y faiſoit la fête des compitales ou des carrefours.

Le treizieme jour des ides, conſacré à Jupiter, ſe marquoit dans le calendrier par ces deux lettres. N. P.

Nefaſtus primâ parte diei, pour dire qu'il étoit ſeulement fête le matin; on ſacrifioit au ſouverain des dieux une brebis appellée *ovis idulis*.

Le quatorzieme ſemblable au dixieme, étoit coupé moitié fête, moitié jour ouvrier.

Le quinzieme on ſolemniſoit pour la ſeconde fois les carmentales, nommées par cette raiſon *carmentalia ſecunda*.

Au ſeixieme arrivoit la dédicace de ce grand & ſuperbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Druſilla décora de pluſieurs ſtatues, & d'un autel magnifique.

Depuis le ſeize juſqu'au premier février, étoient des jours comitiaux, ou d'aſſemblée, ſi vous en exceptez le dix-ſept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les féries ſémentines pour les ſemailles; le vingt-ſept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Caſtor & de Pollux à l'étang de Juturna, ſœur de Turnus, le vingt-neuvieme, où ſe donnoient les *équiries*, *equiria*, c'eſt-à-dire les jeux de courſes de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentieme, qui étoit la fête de la paix, où l'on ſacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens.

Dans

Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient Τελειων, ils ſolemniſoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon; fête inſtituée par Cécrops, au dire de Favorin. *Voyez* GAMÉLIES.

Les Joniens célébroient auſſi dans ce mois, les lénées. *Voyez* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la ſortie d'Iſis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit conſulter Ovide dans *ſes faſtes*, Varron, Feſtus, Hoſpinien *de origine feſtorum*, Meurſius, Pitiſcus, Danet, & les *antiquités grecq. & romaines*. Le ſoleil entre dans ce mois au ſigne du verſeau. *(D. J.)*

JANVIER (L'ORDRE DE SAINT), fut inſtitué le 2 juillet 1738, par Charles, infant d'Eſpagne, roi de Jéruſalem & des deux Siciles.

La croix de cet ordre a huit pointes pommetées, & quatre fleurs-de-lis dans les angles, le tout d'or, émaillé de blanc; au centre eſt l'image de *Saint-Janvier*, évêque, avec ſes ornemens pontificaux, la mitre ſur la tête, la main dextre levée comme pour donner la bénédiction, tenant de la main ſeneſtre ſa croſſe; il paroît à mi-corps, naiſſant ou mouvant de pluſieurs nuées: ſur le revers eſt une médaille émaillée d'azur; au centre, on voit un livre d'or, chargé de deux burettes de gueules, & accompagné de deux palmes de ſinople.

Le collier eſt une chaîne, & des trophées de croſſes & de croix longues paſſées en ſautoirs, entremêlées de fleurs-de-lis, le tout d'or.

Les chevaliers portent ſur leurs habits un large ruban bleu céleſte, où eſt attachée cette croix. *(G. D. L. T.)*

JANVILLE, *(Géog.)* petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long. 19. 40. lat. 48. 16. (D. J.)*

JANUS TEMPLE DE, *(Hiſt. rom. Médaill. Littér.)* temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa ſon ſucceſſeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en temps de guerre, & que l'on tenoit fermées pendant la paix. Delà cette inſcription que l'on voit au revers de pluſieurs médailles de Néron, avec le temple de Janus; *pace terrâ marique partâ, Janum clauſit*; & cette inſcription trouvée à Mérida en Eſpagne: *Imp. Cæſar. Divi F. Auguſtus, Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pont. X. Imp. VIII, Orbe, mari & terrâ pacato, templo Jani clauſo, &c.* Delà les ſurnoms de *Patulcius*, & de *Clufius*, comme qui diroit l'*ouvert*; & le *fermé*.

Il paroît par le plus grand nombre des inſcriptions, que ce temple ſe nommoit tout court Janus; *Janum clauſit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'eſt-à dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout-à-l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, juſqu'au regne d'Auguſte, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La premiere fois qu'on le ferma, fut ſous le regne de Numa, l'inſtituteur de cette cérémonie; la ſeconde fois, à la fin de la premiere guerre punique, l'an 519 de Rome; la troiſieme fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguſte le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrieme fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Eſpagne, l'an 730; la cinquieme fois, ſous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la ſixieme fois, ſous Néron, l'an 811; la ſeptieme fois ſous Veſpaſien, l'an 824; la huitieme fois enfin, ſous Gordien le jeune, à-peu-près vers l'an 994 de Rome.

Il n'eſt pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens aient obſervé cette cérémonie. Il eſt vrai qu'Ammian Marcellin dans ſon *hiſt. liv. XVI. ch. x.* ſemble dire poſitivement, que Conſtance II, après ſes victoires, vint à Rome l'an 1105 de ſa fondation, & ferma le temple de Janus, *concluſo* Jani *templo, ſtratiſque hoſtibus cunctis*; mais comme on aſſure que ce paſſage ſe lit différemment dans les

manuſcrits, & aſſez obſcurément, il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaiſes raiſons ſur l'inſtitution de l'ouverture du temple de *Janus* en temps de guerre, & de ſa clôture en temps de paix. Les uns nous diſent que dans un combat de Romulus avec les Sabins, la victoire penchant du côté de ces derniers, un prodige parut ſur le champ de bataille, qui les mit en fuite, & Romulus bâtit un temple dans le même lieu, que l'on ouvroit en temps de guerre, afin de tirer toujours du ſecours de ce temple. D'autres prétendent que Tatius & Romulus bâtirent un temple à frais communs, en mémoire de leur alliance, & que l'uſage de l'ouvrir en temps de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la penſée d'Ovide: pourquoi, demande le poëte à Janus, ferme-t-on votre temple en temps de paix, & l'ouvre-t-on en temps de guerre? J'ouvre les portes de mon temple, répond le dieu, pour le retour des ſoldats romains quand ils ſont une fois partis pour l'armée; & je le ferme en temps de paix, afin que la paix y étant rentrée, elle n'en ſorte plus.

Il y avoit à Rome pluſieurs autres temples de *Janus*, outre celui dont nous venons de parler; les uns portoient le nom de *Janus bifrons*, ou à deux faces; les autres de *Janus quadrifrons*, ou à quatre faces: ces derniers étoient à quatre faces égales, avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient, dit-on, les quatre ſaiſons de l'année, & les trois fenêtres de chaque côté déſignoient les trois mois de chaque ſaiſon, ce qui faiſoit les douze mois de l'an. Varron nous aſſure que par rapport à ces douze mois, on avoit érigé douze autels à *Janus*; ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du janicule.

La Fable & les hiſtoriens ne connoiſſent point de plus ancien roi, ni de plus ancien dieu de l'Italie que *Janus*. On le ſuppoſe communément originaire de Grece, équipant une flotte, abordant en Italie, où il bâtit une ville qu'il appella de ſon nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ère chrétienne, & eut Saturne pour ſucceſſeur, après un regne de trente-trois ans. Ovide, au premier livre de ſes Faſtes, lui fait raconter ingénieuſement les merveilles de ſon hiſtoire, de ſon culte, & de ſa ſouveraine puiſſance. Ce ſont du moins des fictions plus amuſantes que celles de nos chrétiens modernes, qui retrouvent Noé dans *Janus*, & qui forment ſon nom de l'hébreu *jaïn*, du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raiſon hiſtorique, pourquoi les Romains invoquoient *Janus*, le premier des dieux, dans leurs ſacrifices & leurs prieres; c'eſt, dit-il, parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples, & qui inſtitua des rites ſacrés. " Le ſeul nom de *Janus*, ſuivant le récit » de ce mythologue, indique qu'il préſide » ſur toutes les portes qui s'appellent *ja-* » *nuæ*. On le peint tenant d'une main » une clé, & de l'autre une baguette, » pour marquer qu'il eſt le gardien des » portes, & qu'il préſide aux chemins; » quelques-uns prétendent que *Janus* eſt » le ſoleil, maître des portes du ciel, qu'il » ouvre le jour en ſe levant, & qu'il le » ferme en ſe couchant. Ses ſtatues le » repréſentent offrant de la main droite » le nombre de CCC, & de la main » gauche celui de LXV, parce qu'il eſt » le dieu de l'année. Dans le culte que » nous lui rendons, continue Macrobe, » nous invoquons *Janus geminus*, Janus » *pater*, Janus *junonius*, Janus *conſivius*, » Janus *Quirinus*, Janus *Patuleius*, & » Janus *Cluſivius*. » Tous ces noms s'entendent d'eux-mêmes.

Comme *Janus* paſſa pour un roi ſage, prudent & éclairé, on ſuppoſa qu'il ſavoit le paſſé, & qu'il prévoyoit l'avenir, & en conſéquence de cette idée, on le peignit avec une tête à deux viſages, l'une devant, l'autre derriere.

Plutarque dans ſes queſtions romaines, rapporte deux opinions différentes ſur les deux têtes adoſſées de *Janus*; c'eſt, dit-il, ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe, il vint en Italie, s'établit parmi des Barbares, & changea de langue & de genre de vie; ou parce qu'il perſuada au peuple groſſier du Latium, de s'appliquer à l'Agriculture, & de ſe policer.

Quoi qu'il en ſoit, on repréſentoit preſque toujours *Janus* avec deux viſages; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaiſamment d'avoir ſeul le privilege de ſe voir pardevant & par derriere, *ſolus de ſuperis qui tua terga vides.*

Sa monnoie étoit de l'eſpece que l'on appelloit *ratita*, parce qu'elle portoit d'un coté ſa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaiſſeau. Cette monnoie déſignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il ſe réfugia dans les états de *Janus*, après avoir été détrôné par ſon fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux. *(D. J.)*

JANUS, *(Littérat. rom.)* les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhauſſées, qui traverſent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & ſous leſquelles on paſſe. Ces *janus* étoient pour la plupart incruſtés & ornés de ſtatues; Suetone & Publius Victor le diſent expreſſément. Il y avoit pluſieurs de ces ſortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La ſeule place romaine, cette place qui formoit le quartier des banquiers, des marchands & des uſuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, *liv. XLI.* ſavoir une à chaque bout & une troiſieme au milieu : *forum porticibus, tabernisque claudendum*, & Janos *tres faciendos locavêre*; ce ſont les paroles de cet hiſtorien, qui ſignifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troiſieme de ces *janus* nommé *janus medius*, étoit célebre; Horace en parle dans une de ſes ſatyres, & Cicéron en pluſieurs endroits de ſes offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans ſa *VI Philippique*, eſt ſous la protection d'Antoine, *Antonius* jani medii *patronus eſt*. On peut voir ſi l'on juge à propos, l'ancienne Rome du Nardini. *(D. J.)*

JAOCHEU, *(Géog.)* ville de la Chine dans la province de Kiangſi, dont elle eſt la ſeconde métropole. Son territoire fournit preſque toute la vaiſſelle de porcelaine dont ſe ſervent les Chinois. Elle eſt plus occidentale que Pékin de 32d. & eſt à 29. 40. de *latitude*. *(D. J.)*

JAPACANI, ſ. m. *(Ornitholog. exot.)* oiſeau du Bréſil de la plus petite eſpece; ſon bec noir, eſt long, pointu, un peu courbé en bas; ſon dos & ſa tête ſont noirs; le cou & les ailes ſont d'un verd brun; ſa queue en deſſus eſt toute noire, & toute tachetée de blanc en deſſous; ſa gorge, ſon ventre & ſes cuiſſes ſont mélangées de blanc & de jaune, avec des bandes noires tranſverſales. Margrave, *hiſt. Braſil.* *(D. J.)*

JAPARANDIBA, ſ. m. *(Botan. exot.)* arbre du Bréſil, *arbor pomifera Braſilienſis, flore roſaceo; fructu rotundo, ſegmento ſuperius velut ablato*, de Margrave & Piſon. Son écorce eſt cendrée; ſon bois eſt dur & moëlleux; ſes feuilles nombreuſes, oblongues, pointues, nerveuſes, naiſſent ſans ordre, ſur les rameaux. Ses fleurs ſemblables en grandeur, en couleur & en odeur à celles de la roſe, ſont polypétales, & ſoutenues trois à trois par un même pédicule; elles ont au milieu pluſieurs petites étamines, diſpoſées en rond avec un ſommet jaune & tremblant. Il leur ſuccede des fruits gris en dehors, jaunes en dedans, faits comme des pommes orbiculaires, mais applatis au deſſus, comme ſi on en avoit coupé une tranche. Ils contiennent chacun un noyau de la groſſeur d'une aveline, anguleux, cordiforme, & de couleur de foie luiſante. *(D. J.)*

JAPARE, *(Géog.)* ville des Indes orientales, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, avec un bon port. Il s'y fait un très-grand commerce, & l'on y voit aborder de toutes les nations des Indes, Javanois, Perſans, Arabes, Guzarates, Chinois, Malais, Péguans, *&c.* Les femmes y ſont également laides, & portées à l'amour. *Voyez* les récits des *voyages de la Compagnie hollandoiſe*. *Long.* 128. 40. *latit.* méridionale. 6. 45. *(D. J.)*

JAPHET, *qui dilate*, *(Hiſt. ſacr.)* fils de Noé, que les hébreux & pluſieurs modernes croient être l'aîné, eut pour partage l'Europe & une partie de l'Aſie. Son pere en le béniſſant, lui dit : *que le Seigneur dilate* Japhet, *que* Japhet *demeure dans les tentes de Sem, & que Chanaan ſoit ſon eſclave. Gen. ix* 27. Cette bénédiction de Noé s'accomplit littéralement, lorſ-

que les Grecs, & après eux, les Romains, porterent leurs conquêtes dans l'Aſie & dans l'Afrique, où Sem & Chanaan s'étoient établis ; mais dans le ſens figuré elle avoit pour objet cette multitude innombrable de Gentils, que Dieu a appellés à la foi par la grace, & qui, d'étrangers qu'ils étoient, ont été unis & incorporés au petit nombre des Iſraélites fideles, pour ne faire qu'un troupeau. *Japhet* eut ſept fils, Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Moſoch & Tiras. L'Ecriture dit qu'ils *peuplerent les îles des nations, & s'établirent en divers pays, chacun ſuivant ſa langue, ſa famille & ſon peuple. Gen. x. 5.* Sous le nom *d'îles des nations*, les Hébreux entendent les îles de la Méditerranée, & tout les pays ſéparés par la mer, du continent de la Paleſtine. De *Japhet*, fils de Noé, les poëtes ont fait leur Japhet, qui ſe rendit célebre en Theſſalie, & fut pere d'Heſper, Atlas, Epiméthé & Prométhée, tous célebres dans la fable. (†)

JAPODES, *les*, *(Géog. an.)* les *Japodes*, ſelon Strabon, ou JAPIDES, ſelon Ptolomée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit endeçà & au-delà des Alpes, juſqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV.* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie ; qu'elle poſſédoit quatre villes, *Metulum*, *Arupinum*, *Monetum*, & *Vendum* ; qu'elle étoit très-belliqueuſe, quoiqu'elle vécut pauvrement de miel & d'épautre ; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faiſoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguſte laſſé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réuſſit. Dion Caſſius, *l. XLIX. de ſon Hiſtoire*, parle de cette conquête d'Auguſte. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Iſtrie, & du Vendiſmarck. Il eſt très-vraiſſemblable que les *Japodes* ſont les *Jaunthaliens* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé Aveſperg, les *Monetii*, Manſperg, les *Metuli*, Medaitz, & les *Vendi*, Windiſchgratz. *(D. J.)*

JAPON, *le*, *(Géog.)* grand pays de la partie la plus orientale de l'Aſie. C'eſt un compoſé de quantité d'îles, dont les trois principales ſont celles de Niphon, de Saikokf, & de Sikokf : ces trois îles ſont entourées d'un nombre prodigieux d'autres îles ; les unes petites, pleines de rochers ſtériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces îles & terres qui forment le *Japon*, ont été diviſées l'an 590 de Jeſus-Chriſt en ſept principales contrées, qui ſont partagées en quarante-huit provinces & ſubdiviſées en pluſieurs moindres diſtricts.

Le revenu de toutes les îles & provinces, qui appartiennent à l'empire du *Japon*, monte tous les ans à 3228 mans, & 6200 kokfs de riz ; car au *Japon*, tous les revenus ſont réduits à ces deux meſures en riz ; un mans contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou ſacs de riz.

Le temps eſt fort inconſtant dans cette vaſte contrée ; l'hiver eſt ſujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs exceſſives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & ſur-tout dans les mois de juin & de juillet, mais ſans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnere & les éclairs ſont très-fréquens. La mer qui environne le *Japon*, eſt fort orageuſe, & d'une navigation périlleuſe, par le grand nombre de rochers, de bas-fonds & d'écueils qu'il y a au deſſus & au deſſous de l'eau.

Le terroir eſt en général montagneux, pierreux, & ſtérile ; mais l'induſtrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrême frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à ſe paſſer des pays voiſins. Toute la nation ſe nourrit de riz, de légumes & de fruits : ſobriété qui ſemble en elle une vertu plutôt qu'une ſuperſtition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivieres, & de fontaines froides, chaudes & minérales : les tremblemens de terre n'y ſont pas rares, & détruiſent quelquefois des villes entieres par leurs violentes & longues ſecouſſes.

La plus grande richeſſe du *Japon* conſiſte en toutes ſortes de minéraux & de

métaux, particuliérement en or, en argent, & en cuivre admirable. Il y a quantité de ſoufrieres, entr'autres une île entiere qui n'eſt que ſoufre. La province de Bungo produit de l'étain ſi fin & ſi blanc, qu'il vaut preſque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance; d'autres provinces fourniſſent des pierres précieuſes, jaſpes, agathes, cornalines, des perles dans les huitres, & dans pluſieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris ſe recueille ſur les côtes, & chacun peut l'y ramaſſer. Les coquillages de la mer, dont les habitans ne font aucun cas, ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des îles Moluques. Le *Japon* poſſede auſſi des drogues eſtimées, qui ſervent à la Teinture & à la Médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine, & le ſel ammoniac; le vif-argent & le borax y ſont portés par les Chinois.

L'empire du *Japon* eſt ſitué entre le 31 & le 42 d de *latitude* ſeptentrionale Les Jéſuites, dans une carte corrigée ſur leurs obſervations aſtronomiques, le placent entre le 157 & le 175 d 30′ de *longitude*. Il s'étend au nord-eſt, & à l'eſt-nord-eſt; ſa largeur eſt très-irréguliere & étroite en comparaiſon de ſa longueur; qui priſe en droite ligne, & ſans y comprendre toutes les cotes, a au moins 200 milles d'Allemagne. Il eſt comme le royaume de la Grande-Bretagne, haché & coupé, mais dans un plus haut degré, par des caps, des bras de mer, des anſes & des baies. Il ſe trouve un bras de mer entre les côtes les plus ſeptentrionales du *Japon*, & un continent voiſin; c'eſt un fait confirmé par les découvertes récentes des Ruſſes; Jedo eſt aujourd'hui la capitale de cet empire; c'étoit autrefois *Méaco*. *Voyez* JEDO & MÉACO.

Si le *Japon* exerce la curioſité des Géographes, il eſt encore plus digne des regards d'un philoſophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur, ſur le tableau intéreſſant qu'en a fait l'hiſtorien philoſophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant, le ſeul de l'Aſie qui n'a jamais été vaincu, qui paroit invincible; qui n'eſt point, comme tant d'autres, un mélange de différentes nations, mais qui ſemble aborigene; & au cas qu'il deſcende d'anciens Tartares, 1200 ans avant J. C. ſuivant l'opinion du P. Couplet, toujours eſt-il sûr qu'il ne tient rien des peuples voiſins. Il a quelque choſe de l'Angleterre, par la fierté inſulaire qui leur eſt commune, & par le ſuicide qu'on croit ſi fréquent dans ces deux extrêmités de notre hémiſphere; mais ſon gouvernement ne reſſemble point à l'heureux gouvernement de la Grande-Bretagne; il ne tient pas de celui des Germains, ſon ſyſtême n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le xiij. ſiecle, par le récit du célebre Marco Paolo. Cet illuſtre vénitien avoit voyagé par terre à la Chine; & ayant ſervi long-temps ſous un des fils de Gengis-Kan, il eut les premieres notions de ces îles, que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*; mais ſes contemporains qui admettoient les fables les plus groſſieres, ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit: ſon manuſcrit reſta long-temps ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Chriſtophe Colomb, & ne ſervit pas peu à le confirmer dans ſon eſpérance, de trouver un monde nouveau, qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne ſe trompa que dans l'opinion, que le *Japon* touchoit à l'hémiſphere qu'il découvrit; il en étoit ſi convaincu, qu'étant abordé à Hiſpaniola, il ſe crut dans le *Zipangri* de Marco Paolo.

Cependant, pendant qu'il ajoutoit un nouveau monde à la monarchie d'Eſpagne, les Portugais de leur côté s'aggrandiſſoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du *Japon* leur eſt due, & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542, lorſque Martin Alphonſe de Souza étoit vice-roi des Indes orientales, trois Portugais, Antoine de Mota, François Zeimoto, & Antoine Peixota, dont les noms méritoient de paſſer à la poſtérité, furent jetés par une tempête ſur les cotes du *Japon*; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir, qui alloit de Siam à la Chine: voilà l'origine de la premiere connoiſſance qui ſe répandit du *Japon* en Europe.

Le gouvernement du *Japon* a été pendant deux mille quatre cents ans aſſez ſemblable à celui du calif des Muſulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été, chez les Japonnois, les chefs de l'empire plus long-temps qu'en aucune autre nation du monde. La ſucceſſion de leurs pontifes rois, & de leurs pontifes reines, (car dans ce pays-là les femmes ne ſont point exclues du trône pontifical,) remonte 660 ans avant notre ére vulgaire.

Mais les princes ſéculiers s'étant rendus inſenſiblement indépendans & ſouverains dans les provinces, dont l'empereur eccléſiaſtique leur avoit donné l'adminiſtration, la fortune diſpoſa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux, & d'une habileté conſommée, qui d'une condition baſſe & ſervile, devint un des plus puiſſans monarques de l'univers; on l'appella *Taïco*.

Il ne détruiſit, en montant ſur le trône, ni le nom, ni la race des pontifes, dont il envahit le pouvoir; mais depuis lors l'empereur eccléſiaſtique, nommé *Dairi* ou *Dairo*, ne fut plus qu'une idole révérée, avec l'apanage impoſant d'une cour magnifique; *Voyez* DAIRO. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat, ce que les Allemans ont voulu faire à Rome; Taïco l'a fait au *Japon*, & ſes ſucceſſeurs l'ont confirmé.

Ce fut ſur la fin du xvj. ſiecle, vers l'an 1583 de J. C. qu'arriva cette révolution. Taïco inſtruit de l'état de l'empire, & des vues ambitieuſes des princes & des grands, qui avoient ſi long-temps pris les armes les uns contre les autres, trouva le ſecret de les abaiſſer & de les dompter. Ils ſont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo, c'eſt-à-dire, de l'empereur ſéculier, qu'il peut les diſgracier, les exiler, les dépouiller de leurs poſſeſſions, & les faire mourir quand il lui plaît, ſans en rendre compte à perſonne. Il ne leur eſt pas permis de demeurer plus de ſix mois dans leurs biens héréditaires; il faut qu'ils paſſent les autres ſix mois dans la capitale, où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne ſont gouvernées par des lieutenans & par des receveurs; tous les revenus de ce terres doivent être portés dans les coffres de l'empire; il ſemble que quelques miniſtres qu'on a eus en Europe aient été inſtruits par le grand Taïco.

Ce prince, pour mettre enſuite ſon autorité à couvert de la fureur du peuple, qui ſortoit des guerres civiles: fit un nouveau corps de loix ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſemblent pas être écrites, comme celles de Dracon, avec de l'encre, mais avec du ſang. Elles ne parlent que de peines corporelles, ou de mort, ſans eſpoir de pardon; ni de ſurſéance pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il eſt vrai, dit M. de Monteſquieu, que le caractere étonnant de ce peuple opiniâtre, capricieux, déterminé, bizarre, & qui brave tous les périls & tous les malheurs, ſemble à la premiere vue abſoudre ce légiſlateur de l'atrocité de ſes loix; mais des gens, qui naturellement mépriſent la mort; & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaiſie, ſont-ils corrigés ou arrêtés par la vue des ſupplices, & ne peuvent-ils pas s'y familiariſer?

En même temps que l'empereur dont je parle, tâchoit, par des loix atroces, de pourvoir à la tranquillité de l'état, il ne changea rien aux diverſes religions établies de temps immémorial, dans le pays, & laiſſa à tous ſes ſujets la liberté de penſer comme ils voudroient ſur cette matiere.

Entre ces religions, celle qui eſt la plus étendue au *Japon*, admet des récompenſes & des peines après la vie; & même celle de Sinto qui a tant de ſectateurs, reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien; quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans; mais ces deux ſectes s'accordent dans la morale. Leurs principaux commandemens qu'ils appellent *divins*, ſont les nôtres; le menſonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, ſont défendus; c'eſt la loi naturelle réduite en préceptes poſitifs. Ils y ajoutent le précepte de la tempérance, qui défend juſqu'aux liqueurs fortes, de quelque nature qu'elles ſoient, & ils étendent la défenſe du meurtre juſqu'aux animaux; Siaka qui leur donna cette loi, vivoit environ mille ans avant notre ére vulgaire. Ils ne different donc de

nous en morale, que dans le précepte d'épargner les bêtes, & cette différence n'eſt pas à leur honte. Il eſt vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion, en quoi ils reſſemblent à tous les peuples, & à nous en particulier, qui n'avons connu que des fables groſſieres avant le Chriſtianiſme.

La nature humaine a établi d'autres reſſemblances entres ces peuples & nous. Ils ont la ſuperſtition des ſortileges que nous avons eu ſi long-temps. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves de feu, qui faiſoient autrefois une partie de notre juriſprudence; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il eſt permis de parler ainſi) a ſeul, comme celui de Rome moderne, le droit de faire des apothéoſes, & de conſacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont auſſi depuis très-long-temps des religieux, des hermites, des inſtituts même, qui ne ſont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avoit une ancienne ſociété de ſolitaires, qui faiſoient vœu de combattre pour la religion.

Le *Japon* étoit également partagé entre pluſieurs ſectes ſous un pontife roi, comme il l'eſt ſous un empereur ſéculier; mais toutes les ſectes ſe réuniſſoient dans les mêmes points de morale. Ceux qui croyoient la métempſycoſe & ceux qui n'y croyoient pas, s'abſtenoient & s'abſtiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent ſervice à l'homme; tous s'accordent à les laiſſer vivre, & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moyſe *tue & mange*, n'eſt pas dans leurs principes, & vraiſemblablement le Chriſtianiſme adopta ceux de ce peuple, quand il s'établit au *Japon*.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire; comme elle ſe réduit toute à la ſimple morale, elle a charmé tous les eſprits de ceux qui ne ſont pas attachés aux bonzes, & c'eſt toujours la ſaine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philoſophie, n'a pas peu contribué à ruiner la puiſſance du Dairi: l'empereur qui régnoit en 1700, n'avoit pas d'autre religion.

Il ſemble qu'on abuſe plus au *Japon* qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philoſophes Japonnois regardent l'homicide de ſoi-même, comme une action vertueuſe, quand elle ne bleſſe pas la ſociété; le naturel fier & violent de ces inſulaires met ſouvent cette théorie en pratique, & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au *Japon*, qu'il ne l'eſt en Angleterre.

La liberté de conſcience ayant toujours été accordée dans cet empire, ainſi que dans preſque tout le reſte de l'Orient, pluſieurs religions étrangeres s'étoient paiſiblement introduites au *Japon*. Dieu permettoit ainſi que la voie fut ouverte à l'évangile dans ces vaſtes contrées; perſonne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux ſur la fin du ſeizieme ſiecle, dans la moitié de cet empire. La célebre ambaſſade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire XIII, eſt, ce me ſemble, l'hommage le plus flateur que le ſaint ſiege ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & dont aucun ſujet ne peut ſortir: a été ſur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étoient honorés plus que parmi nous; à préſent leur tête y eſt à prix, & ce prix même y eſt fort conſidérable: il eſt d'environ douze mille livres.

L'indiſcrétion d'un prêtre portugais, qui refuſa de céder le pas à un des officiers de l'empereur, fut la premiere cauſe de cette révolution. La ſeconde, fut l'obſtination de quelques Jéſuites, qui ſoutinrent trop leurs droits, en ne voulant pas rendre une maiſon qu'un ſeigneur Japonnois leur avoit donnée, & que le fils de ce ſeigneur leur redemandoit. La troiſieme fut la crainte d'être ſubjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes poſſeſſions, & l'empereur enfin craignit pour l'état. Les Eſpagnols s'étoient rendus maîtres des Philipines voiſines du *Japon*; on ſavoit ce qu'ils avoient fait en Amérique, il n'eſt pas étonnant que les Japonnois fuſſent allarmés.

L'empereur ſéculier du *Japon* proſcrivit donc la religion chrétienne en 1586; l'exercice en fut défendu à ſes ſujets ſous peine de mort; mais comme on permettoit toujours

le commerce aux Portugais & aux Eſpagnols, leurs miſſionnaires faiſoient dans le peuple autant de proſélytes, qu'on en condamnoit au ſupplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays; malgré cette défenſe, le gouverneur des îles Philippines fit paſſer des cordeliers en ambaſſade à l'empereur du *Japon*. Ces ambaſſadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale; ils furent chaſſés, & la perſécution redoubla. Il y eut long-temps des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuſe rébellion des chrétiens, qui ſe retirerent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire; alors ils furent pourſuivis, attaqués, & maſſacrés au nombre de trente-ſept mille l'année ſuivante 1638, ſous le regne de l'impératrice Mikaddo. Ce maſſacre affreux étouffa la révolte, & abolit entiérement au *Japon* la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y troduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Eſpagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouiſſoient, ils auroient été auſſi paiſibles dans cet empire, que les douze ſectes établies à Méaco, & qui compoſoient enſemble dans cette ſeule ville, au-delà de quatre cent mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du *Japon*. Il paroît aſſez, par les ſoins qu'ont les Hollandois de ſe le conſerver, à l'excluſion des autres peuples, que ce commerce produiſoit, ſurtout dans les commencemens, des profits immenſes. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Aſie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, verniſſés, comme paravents, tables, coffres, boîtes, cabarets, & autres ſemblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambre gris, du cuivre d'une eſpece ſupérieure au notre; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entrepriſes de négoce.

Le *Japon*, auſſi peuplé que la Chine à proportion, & non moins induſtrieux, tandis que la nation y eſt plus fiere & plus brave, poſſede preſque tout ce que nous avons, & preſque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien ſupérieurs à nos peuples occidentaux, dans tous les arts de l'eſprit & de la main. Mais que nous avons regagné le temps perdu, ajoute M. de Voltaire! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphaël a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyggens appliqua la cycloïde aux pendules à ſecondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits; ces pays, dis-je, ſont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne ſont à préſent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux. (*D. J.*)

JAPONNER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt donner une nouvelle cuiſſon aux porcelaines de la Chine, pour les faire paſſer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoute des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui ſont toutes bleues & blanches; mais ces ornemens ajoutés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu: avec toutes ces précautions, les connoiſſeurs ne ſont pas trompés.

* JAPONNOIS, PHILOSOPHIE DES, (*Hiſtoire de la Philoſophie.*) Les Japonnois ont reçu des Chinois preſque tout ce qu'ils ont de connoiſſances philoſophiques, politiques & ſuperſtitieuſes, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui aient abordé au Japon, & qui nous aient entretenus de cette contrée. François Xavier, de la compagnie de Jeſus, y fut conduit en 1549 par un ardent & beau zele d'étendre la religion chrétienne: il y prêcha; il y fut écouté; & le Chriſt ſeroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, ſi l'on n'eût point allarmé les peuples par une conduite imprudente qui leur fit ſoupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au ſalut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en ſouffre point d'autre: on ne l'eut pas plutôt déshonoré au Japon en lui aſſociant celui d'intérêt & de politique, que les perſécutions s'éleverent, que les échaffauds ſe dreſſerent, & que le ſang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien eſt telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui ſans fouler le

Chriſt

Chriſt aux piés ; cérémonie ignominieuſe à laquelle on dit que quelques Européens plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu, ſe ſoumettent ſans répugnance.

Les fables que les *Japonnois* & les Chinois débitent ſur l'antiquité de leur origine, ſont preſque les mêmes, & il réſulte de la comparaiſon qu'on en fait, que ces ſociétés d'hommes ſe formoient & ſe poliſſoient ſous une ére peu différente. Le célebre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliſte, géographe, politique & théologien, & dont le voyage tient un rang diſtingué parmi nos meilleurs livres, diviſe l'hiſtoire *japonnoiſe* en fabuleuſe, incertaine & vraie. La période fabuleuſe commence long-temps avant la création du monde, ſelon la chronologie ſacrée. Ces peuples ont eu auſſi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit, leur premier gouvernement fut théocratique ; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de ſon bonheur & de ſa durée. Le temps du mariage du dieu Iſanagi Mikotto & de la déeſſe Iſanami Mikotto, fut l'âge d'or pour eux. Allez d'un pole à l'autre ; interrogez les peuples, & vous y verrez par-tout l'idolâtrie & la ſuperſtition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce ſont des hommes qui ſe rendent reſpectables à leurs ſemblables, en ſe donnant ou pour des dieux ou pour des deſcendans des dieux. Trouvez un peuple ſauvage ; faites du bien ; dites que vous êtes un dieu, & l'on vous croira, & vous ſerez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de rois dont on ne peut fixer l'ére, remplit la période incertaine. Ils y ſuccedent aux premiers fondateurs, & s'occupent à dépouiller leurs ſujets d'un reſte de férocité naturelle, par l'inſtitution des loix & l'invention des arts ; l'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'inſtitution des loix qui en fait la ſécurité.

Fohi, le premier légiſlateur des Chinois, eſt auſſi le premier légiſlateur des *Japonnois*, & ce nom n'eſt pas moins célebre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le repréſente tantôt ſous la figure d'un ſerpent, tantôt ſous la figure d'un homme à tête ſans corps, deux ſymboles de la ſcience & de la ſageſſe. C'eſt à lui que les *Japonnois* attribuent la connoiſſance des mouvemens céleſtes, des ſignes du zodiaque, des révolutions de l'année, de ſon partage en mois, & d'une infinité de découvertes utiles. Ils diſent qu'il vivoit l'an 396 de la création, ce qui eſt faux, puiſque l'hiſtoire du déluge univerſel eſt vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonnois* inſtruits par un même homme, n'ont pas eu vraiſemblablement un culte fort différent. Le Xékia des premiers eſt le Siaka des ſeconds. Il eſt de la même période ; mais les Siamois, les *Japonnois* & les Chinois qui le réverent également, ne s'accordent pas ſur le temps précis où il a vécu.

L'hiſtoire vraie du Japon ne commence guere que 660 avant la naiſſance de J. C. c'eſt la date du regne de Syn-mu ; Syn-mu qui fut ſi cher à ſes peuples qu'ils le ſurnommerent *Nin-O*, le très-grand, le très-bon, *optimus*, *maximus* ; ils lui font honneur des mêmes découvertes qu'à Fohi.

Ce fut ſous ce prince que vécut le philoſophe Rooſi, c'eſt-à-dire le vieillard enfant. Kooſi ou Confucius naquit 50 ans après Rooſi. Confucius a des temples au Japon, & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les diſciples les plus illuſtres de Confucius, on nomme au Japon Ganquai, autre vieillard enfant. L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans, fut tranſmiſe à Koſſoboſati, diſciple de Xékia ; d'où il eſt évident que le Japon n'avoit dans les commencemens d'autres notions de philoſophie, de morale & de religion, que celles de Xékia, de Confucius & des Chinois, quelle que ſoit la diverſité que le temps y ait introduite.

La doctrine de Siaka & de Confucius n'eſt pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine, & le Japon a préféré celle de Siaka ou Xékia.

Sous le regne de Synin, Kobote, philoſophe de la ſecte de Xékia, porta au Japon le livre kio. Ce ſont proprement des pandectes de la doctrine de ſon maître. Cette philoſophie fut connue dans le même temps à la Chine. Quelle différence entre nos philoſophes & ceux-ci ! Les réveries d'un Xékia ſe répandent dans l'Inde, la Chine & le Japon, & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme naît quelque-

fois parmi nous avec les talens les plus ſublimes, écrit les choſes les plus ſages, ne change pas le moindre uſage, vit obſcur, & meurt ignoré.

Il paroît que les premieres étincelles de lumiere qui aient éclairé la Chine & le Japon, ſont parties de l'Inde & du Brachmaniſme.

Kobote établit au Japon la doctrine ésotérique & exotérique de Foi. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui éleva le Fakubaſi, ou le temple du cheval blanc; ce temple ſubſiſte encore. Il fut appellé du *cheval blanc*, parce que Kobote parut au Japon monté ſur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Siaka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particuliere & ſecrette lorſque Darma, le vingt-huitieme diſciple de Xékia, paſſa de l'Inde au Japon.

Mokuris ſuivit les traces de Darma. Il ſe montra d'abord dans le Tinſiku, ſur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut-là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes, ſous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune, & ſe répandit dans les contrées voiſines, d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet événement fait date dans la chronologie des *Japonnois*. Le prince Tonda Joſimits porta la connoiſſance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'eſt au dieu Amida que le temple Sinquoſi fut élevé, & ſa ſtatue ne tarda pas à y opérer des miracles, car il en faut aux peuples. Mêmes impoſtures en Egypte, dans l'Inde, à la Chine, au Japon. Dieu a permis cette reſſemblance entre la vraie religion & les fauſſes, pour que notre foi nous fut méritoire; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations ſur leſquelles Dieu n'avoit point réſolu dans ſes décrets éternels d'ouvrir l'œil de ſa miſéricorde.

Voilà donc la ſuperſtition & l'idolâtrie s'échappant des ſanctuaires égyptiens, & allant infecter au loin l'Inde, la Chine & le Japon, ſous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva; car il n'eſt pas donné aux opinions des hommes de reſter les mêmes en traverſant le temps & l'eſpace.

Nous obſerverons d'abord que le Japon entier ne ſuit pas le dogme de Xékia. Le menſonge national eſt tolérant chez ces peuples; il permet à une infinité de menſonges étrangers de ſubſiſter paiſiblement à ſes côtés.

Après que le Chriſtianiſme eut été extirpé par un maſſacre de trente-ſept mille hommes, exécuté preſqu'en un moment, la nation ſe partagea en trois ſectes. Les uns s'attacherent au ſintos ou à la vieille religion; d'autres embraſſerent le budſo ou la doctrine de Budda, ou de Siaka, ou de Xékia, & le reſte s'en tint au ſindo, ou au code des philoſophes moraux.

Du Sintos, du Budſo, & du Sindo. Le ſintos qu'on appelle auſſi *ſinſin* & *kammiſi*, le culte le plus ancien du Japon, eſt celui des idoles. L'idolâtrie eſt le premier pas de l'eſprit humain dans l'hiſtoire naturelle de la religion; c'eſt delà qu'il s'avance au manichéiſme, du manichéiſme à l'unité de Dieu, pour revenir à l'idolâtrie, & tourner dans le même cercle. Sin & Kami ſont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie ſe rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoiſtes paroiſſent avoir de l'immortalité de l'ame, eſt fort obſcure; ils s'inquietent peu de l'avenir: rendez-nous heureux aujourd'hui, diſent-ils à leurs dieux, & nous vous tenons quittes du reſte. Ils reconnoiſſent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux, des dieux ſubalternes qu'ils ont placés dans les étoiles; mais ils ne les honorent ni par des ſacrifices ni par des fêtes. Ils ſont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent par ces dieux inutiles, & ils invoquent ceux qu'ils imaginent préſider aux élémens, aux plantes, aux animaux & aux événemens importans de la vie.

Ils ont un ſouverain pontife qui ſe prétend deſcendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une aſſemblée générale chez lui le dixieme mois de chaque année. Il a le droit d'inſtaller parmi eux ceux qu'il en juge dignes, & l'on penſe bien qu'il n'eſt pas aſſez mal-adroit

pour oublier le prédéceſſeur du prince régnant, & que le prince régnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il eſpere un jour les honneurs divins. C'eſt ainſi que le deſpotiſme & la ſuperſtion ſe prêtent la main.

Rien de ſi miſtérieux & de ſi miſérable que la phyſcologie de cette ſecte. C'eſt la table du chaos défigurée. A l'origine des choſes le chaos étoit; il en ſortit je ne ſais quoi qui reſſembloit à une épine; cette épine ſe mut, ſe transforma, & le Kunitokhodatſno micotto, ou l'eſprit parut. Du reſte, rien dans les livres ſur la nature des dieux ni ſur leurs attributs, qui ait l'ombre du ſens commun.

Les Sentoiſtes qui ont ſenti la pauvreté de leur ſyſtéme, ont emprunté des Budſoiſtes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui font ſecte, croient que l'ame d'Amida a paſſé par métempſycoſe dans le Tin-ſio-dai-ſin, & a donné naiſſance au premier des dieux; que les ames des gens de bien s'élevent dans un lieu fortuné au deſſus du trente-troiſieme ciel; que celle des méchans ſont errantes juſqu'à ce qu'elles aient expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur à venir par l'abſtinence de tout ce qui peut ſouiller l'ame, la ſanctification des fêtes, les pélerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple eſt rappellé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en eſt ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, ſont des ignorans & des ambitieux; & le peu de cérémonies religieuſes auxquelles le peuple eſt aſſujetti, eſt conforme à ſon caractere mou & voluptueux.

Les Budſoiſtes adorent les dieux étrangers Budſo & Foroke: leur religion eſt celle de *Xékia*. Le nom *Budſo* eſt Indien, & non *japonnois*. Il vient de *Budda* ou *Budha* qui eſt ſynonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'eſt ſous la forme de cet homme que Wiſthnou s'incarna pour la neuvieme fois; & les mots *Buda* & *Siaka* déſignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils ſoient, ſans en excepter les ſaints & les philoſophes qui ont prêché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon où les eſprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoit en mépris les idoles; mais de quoi ne viennent point à bout l'enthouſiaſme & l'opiniâtreté aidés de l'inconſtance des peuples, & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux! Darma attaqua avec ces avantages la ſageſſe de Confucius. On dit qu'il ſe coupa les paupieres de peur que la méditation ne le conduiſît au ſommeil. Au reſte les *Japonnois* furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité, & des récompenſes à venir; & une multitude des diſciples de Confucius paſſerent dans la ſecte de Xékia, prêchée par un homme qui avoit commencé de ſe rendre véritable par la ſainteté de ſes mœurs. La premiere idole publique de Xékia fut élevée chez les *Japonnois* l'an de J. C. 543. Bientôt on vit à ſes côtés la ſtatue d'Amida, & les miracles d'Amida entraînerent la ville & la cour.

Amida eſt regardée par les diſciples de Xékia comme le dieu ſuprême des demeures heureuſes que les bons vont habiter après leur mort. C'eſt lui qui les rejette ou les admet. Voilà la baſe de la doctrine éſotérique. Le grand principe de la doctrine éſotérique, c'eſt que tout n'eſt rien & que c'eſt de ce rien que tout dépend. Delà le diſtique qu'un enthouſiaſte xékien écrivit après trente ans de méditations au pié d'un arbre ſec qu'il avoit deſſiné: arbre, dis-moi qui t'a planté? Moi dont le principe n'eſt rien, & la fin rien; ce qui revient à cette autre inſcription d'un philoſophe de la même ſecte: mon cœur n'eſt ni être ni non-être; il ne va point, il ne revient point, il n'eſt retenu nulle part. Ces folies pareiſſent bien étranges; cependant qu'on eſſaye, & l'on verra qu'en ſuivant la ſubtilité de la métaphyſique auſſi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne ſeront guere moins ridicules.

Au reſte, les Xékiens négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, mépriſent toute diſcipline qui conſiſte en

paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *ſoquxin*, *ſoqubut*, ou *du cœur*.

Il n'y a, ſelon eux, qu'un principe de toutes choſes, & ce principe eſt par-tout.

Tous les êtres en émanent & y rétournent.

Il exiſte de toute éternité; il eſt unique, clair, lumineux, ſans figure, ſans raiſon, ſans mouvement, ſans action, ſans accroiſſement ni décroiſſement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquierent la gloire parfaite de Fotoque & de ſes ſucceſſeurs.

Les autres errent & erreront juſqu'à la fin du monde: alors le principe commun abſorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenſes à venir.

Nulle différence réelle entre la ſcience & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation eſt le ſouverain bien, & l'état le plus voiſin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie, ils forment des communautés, ſe levent à minuit pour chanter des hymnes, & le ſoir ils ſe raſſemblent autour d'un ſupérieur qui traite en leur préſence quelque point de morale, & leur en propoſe à méditer.

Quelles que ſoient leurs opinions particulieres, ils s'aiment & ſe cultivent. Les entendemens, diſent-ils, ne ſont pas unis de parentés comme les corps.

Il faut convenir que ſi ces gens ont des choſes en quoi ils valent moins que nous, ils en ont auſſi en quoi nous ne les valons pas.

La troiſieme ſecte des *Japonnois* eſt celle des Sendoſiviſtes ou de ceux qui ſe dirigent par le ſicuto ou la voie philoſophique. Ceux-ci ſont proprement ſans religion. Leur unique principe eſt qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu ſeule peut nous rendre auſſi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant eſt aſſez à plaindre en ce monde, ſans lui préparer un avenir fâcheux; & le bon aſſez heureux ſans qu'il lui faille encore une récompenſe future. Ils exigent de l'homme qu'il ſoit vertueux, parce qu'il eſt raiſonnable, & qu'il ſoit raiſonnable parce qu'il n'eſt ni une pierre ni une brute. Ce ſont les vrais principes de la morale de Confucius & de ſon diſciple *japonnois* Mooſi. Les ouvrages de Mooſi jouiſſent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendoſiviſtes ou philoſophes *Japonnois* ſe réduit à quatre points principaux.

Le premier ou *dſin* eſt de la maniere de conformer ſes actions à la vertu.

Le ſecond *gi*, de rendre la juſtice à tous les hommes.

Le troiſieme *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrieme *tſi*, des regles de la prudence.

Le cinquieme *ſin*, de la pureté de la conſcience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux point de métempſycoſe; il y a une ame univerſelle qui anime tout, dont tout émane, & qui abſorbe tout; ils ont quelques notions de ſpiritualité; ils croient l'éternité du monde; ils célebrent là mémoire de leurs parens par des ſacrifices; ils ne reconnoiſſent point de dieux nationnaux; ils n'ont ni temples ni cérémonies religieuſes: s'ils ſe prêtent au culte public, c'eſt par eſprit d'obéiſſance aux loix; ils uſent d'ablutions & s'abſtiennent du commerce des femmes dans les jours qui précedent leurs fêtes commémoratives; ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous; ils ne permettent pas ſeulement le ſuicide, ils y exhortent; ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius eſt dans leurs écoles. On exigea d'eux au temps de l'extirpation du Chriſtianiſme, qu'ils euſſent une idole. Elle eſt placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur ſecte ſouffrit beaucoup de la perſécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-temps qu'un prince *japonnois*, appellé *Siſen*, qui avoit pris du goût pour les Sciences & pour la Philoſophie, fonda une académie dans ſes domaines, y appella les hommes les plus inſtruits, les encouragea à l'étude par des récompenſes; & la raiſon commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorſque de vils petits ſacrificateurs qui vivoient de la ſuperſtition & de la cré-

dulité des peuples, fachés du diſcrédit de leurs rêveries, porterent des plaintes à l'empereur & au dairo, & menacerent la nation des plus grands déſaſtres, ſi l'on ne ſe hâtoit d'étouffer cette race naiſſante d'impies. Siſen vit tout-à-coup la tyrannie eccléſiaſtique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ſes projets, & en cédant ſes livres & ſes dignités à ſon fils. C'eſt Kemper même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous inſtruire ſur l'eſpece d'obſtacles que les progrès de la raiſon doivent rencontrer par-tout. *Voyez* Bayle, Bruker, Poſſevin, *&c. Voyez auſſi les articles* INDIENS, CHINOIS & EGYPTIENS.

JAPPER, v. n. (*Gramm.*) C'eſt le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens *jappent*, le renard *jappe*.

JAPU, ou JUPUJUBA, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) oiſeau du Bréſil de la claſſe des pic-verds. Tout ſon corps eſt d'un noir luiſant, avec une grande moucheture jaune ſur le milieu de chaque aile, & une rayure ſemblable près du croupion. On admire l'adreſſe & la délicateſſe avec laquelle il forme ſon nid qui pend à l'extrêmité des branches d'arbres. Ray, *Ornitholog. p. 98.* (*D. J.*)

JAPYGIE, ſ. f. *Japygia*, (*Géog. ancienne.*) ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle eſt nommée indifféremment par les auteurs, *Japigie*, *Meſſapie*, *Pincétie*, *Salentine*, *Pouille*, & *Calabre*. *Voyez* Hérodote, *lib. III. cap. cxxxviij. lib. IIII. cap. lxxxxix. lib. VIII. cap. clxx.* Strabon, *lib. VI.* & Pline, *liv. V. chap. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna ſon nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Meſſapie. M. de Liſle dans ſa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, ſavoir la Dauniene & la Pencétienne. Antoine Galatœus, médecin, a publié un livre exprès, fort rare & fort ſavant, de la ſituation de la *Japygie*, *de ſitu Japygiæ*. Baſilieæ, 1558, *in-12.* (*D. J.*)

JAPYX, (*Géog. anc.*) c'eſt-là le nom de l'oueſt-nord-oueſt quand il ſouffle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argeſtés* des Grecs. Le vent régionaire, nommé *japyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il ſoufloit toujours en poupe juſqu'au deſſous du Péloponneſe; voilà pourquoi Horace, *liv. I. od. 3*, le ſouhaite au vaiſſeau qui devoit porter Virgile ſur les côtes de l'Attique :

Ventorumque regnat pater
Obſtrictis aliis, præter japyga,
Navis, quæ tibi creditum
Debes Virgilium; finibus Atticis
Reddas incolumem, precor,
Et ſerves animæ dimidium meæ. (*D. J.*)

JAQUE LE, *ou* LA JAQUE, (*Art. milit.*) étoit autrefois une eſpece de juſte-au-corps qui venoit au moins juſqu'aux genoux, que Nicot définit ainſi : JAQUE, habillement de guerre renflé de coton.

Ces *jaques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient compoſés. Ils s'appelloient auſſi *gambeſſons* ou *gambeſon*. *Voyez* GAMBESON.

JAQUEMART, ſ. m. (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un reſſort placé au premier balancier; on le croyoit capable de relever la vis du balancier. C'eſt ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certains horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, ſ. f. (*Gram. mod.*) c'eſt le vêtement des enfans; il conſiſte en un jupon attaché à un corps. On dit auſſi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vêtement d'enfant ou de religieux, qui deſcend juſqu'aux piés, ſous lequel le corps eſt nud, & qui ne couvre pas un autre vêtement.

JAR *ou* JIAR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois d'avril. Il étoit le huitieme de l'année civile, & le ſecond de l'année ſainte, & n'avoit que vingt-neuf jours.

Le dixieme de ce mois les juifs font le

deuil de la mort du grand-prêtre Heli & de ſes deux fils Ophni & Phinées. Ceux qui n'ont pu faire la pâque dans le mois de Mian, la font dans le mois de *jar*, & de plus on y jeûne trois jours pour l'expiation des péchés commis pendans la pâque.

Le dix-huitieme jour les Juifs commençoient la moiſſon du froment trente-trois jours après la pâque. Le vingt-troiſieme ils célebrent une fête en mémoire de la purification du temple, faite par Judas Macchabée, après qu'il en eut chaſſé les Syriens. Le vingt-neuvieme ils font mémoire de la mort du prophete Samuel. *Diction. de la Bib.* (*G*).

JARANNA, (*Géog.*) forteresſe de l'empire ruſſien dans la province de Daurie, habité par les Tonguſes, nation tartare. C'eſt près de cet endroit qu'on prend les plus belles zibelines.

JARARA, ſ. m. *coaypitinga*, (*Ophiolog. exot.*) ſerpent d'Amérique aſſez ſemblable à notre vipere européenne, & non moins dangereuſe par ſon venin. (*D. J.*)

JARARA, EPHEBA, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) nom d'une eſpece de ſerpent d'Amérique, de couleur brune marquetée d'une belle rayure rouge, ondée, & qui décourt en forme de chaîne ſur toute l'étendue du dos. Ray, *Syn. Anim. pag. 330.* (*D. J.*)

JARARACA *ou* JARACUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent d'Amérique; il eſt vivipare & produit un très-grand nombre de petits; on en a trouvé treize dans le corps d'une femelle. Il a entre deux & trois piés de longueur; ſes dents ſont très-grandes & longues comme celles des autres ſerpens venimeux; elles ſont cachées dans les gencives, & contiennent une liqueur jaunâtre qui ne ſort que lorſqu'il mord. Sa morſure eſt ſi dangereuſe, qu'on en meurt en vingt-quatre heures. Ray, *Synopſis anim.*

JARDIN, ſ. m. (*Arts*) lieu artiſtement planté & cultivé, ſoit pour nos beſoins, ſoit pour nos plaiſirs.

On a compoſé les *jardins*, ſuivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terraſſes, d'allées, de boſquets, de jets-d'eau, de ſtatues, de boulingrins, pour les promenades, la fraîcheur, & les autres apanages du luxe ou du goût. Auſſi le nom de *jardin* ſe prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres; c'eſt ce que déſigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec παραδεισος, *paradis*, ſignifie la même choſe. Delà vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés; c'eſt ainſi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme; la Touraine eſt nommée le *jardin de la France* par la même raiſon.

Il eſt quelquefois parlé, dans l'Ecriture-ſainte, des *jardins* du roi, ſitués au pié des murs de Jéruſalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* conſacrés à Vénus, à Adonis. Iſaïe, *chap. j. verſ.* 29, reproche à ce peuple les ſcandales & les actes d'idolâtrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* ſuſpendus de Sémiramis ou de Babylone. *Voyez* JARDIN DE BABYLONE.

Les rois de Perſe ſe plaiſoient fort à briller par la dépenſe de leurs *jardins*; & les ſatrapes, à l'imitation de leurs maîtres, en avoient dans les provinces de leur diſtrict, d'une étendue prodigieuſe, clos de murs, en forme de parcs, dans leſquels ils enfermoient toutes ſortes de bêtes pour la chaſſe. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabaſe fit à Daſcyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le temps de leur opulence, étoient, pour me ſervir de ſes expreſſions, *inſtar villarum, quibus vivaria includi ſolebant.* On y priſoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Luculle, & de Mecene. Ils n'offroient pas ſeulement en ſpectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, de vergers, de potagers, de parterres, mais de ſuperbes palais & de grands lieux de plaiſance, ou maiſons champêtres faites pour s'y repoſer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 29. ch. 4. *horum nomine in ipſâ urbe, delicias, agros, villaſque poſſident.* Le même goût continue de régner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reſte quelques lettres à Cicéron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguſte*, qui enſeigna le premier aux Romains le rafinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques-uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduiſit auſſi la méthode de tailler les arbres & les boſquets dans des formes régulieres. Il paſſa la fin de ſes jours dans un de ces lieux de plaiſance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit ſon temps & ſes études au progrès des plantations, auſſi bien qu'à rafiner ſur la délicateſſe d'une vie ſplendide & luxurieuſe, qui étoit le goût général de ſon ſiecle. Enfin il écrivit, ſur les *jardins* & l'agriculture, pluſieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie ruſtique qui parurent après lui.

Les François ſi long-temps plongés dans la barbarie, n'ont point eu d'idées de la décoration des *jardins* ni du jardinage, avant le ſiecle de Louis XIV. C'eſt ſous ce prince que cet art fut d'un côté créé, perfectionné par la Quintinie pour l'utile, & par le Nôtre pour l'agréable. Arrêtons-nous à faire connoître ces deux hommes rares.

Jean de la Quintinie, né près de Poitiers en 1626, vint à Paris s'attacher au barreau & s'y diſtingua; mais ſa paſſion pour l'Agriculture l'emporta ſur toute autre étude; après avoir acquis la théorie de l'art, il fit un voyage en Italie pour s'y perfectionner, & de retour il ne ſongea plus qu'à joindre la pratique aux préceptes. Il trouva, par ſes expériences, ce qu'on ne ſavoit pas encore en France, qu'un arbre tranſplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a pouſſées depuis qu'il eſt replanté, & qui ſont comme autant de bouches par leſquelles il reçoit l'humeur nourriciere de la terre. Il ſuit delà qu'au lieu de conſerver les anciennes petites racines, quand on tranſplante un arbre, il faut les couper, parce qu'ordinairement elles ſe ſechent & ſe moiſiſſent.

La Quintinie découvrit encore la méthode de tailler fructueuſement les arbres. Avant lui nous ne ſongions, en taillant un arbre, qu'à lui donner une belle forme, & le dégager des branches qui l'offuſquent. Il a ſu, il nous a enſeigné ce qu'il falloit faire pour contraindre un arbre a donner du fruit, & à en donner aux endroits où l'on veut qu'il en vienne, même à le répandre également ſur toutes ſes branches.

Il prétendoit, & l'expérience le confirme, qu'un arbre qui a trop de vigueur ne pouſſe ordinairement que des rameaux & des feuilles; qu'il faut réprimer avec adreſſe la forte pente qu'il a à ne travailler que pour ſa propre utilité; qu'il faut lui couper de certaines groſſes branches, où il porte preſque toute ſa ſéve, & l'obliger par ce moyen à nourrir les autres branches foibles & comme délaiſſées, parce que ce ſont les ſeules qui fourniſſent du fruit en abondance.

Ainſi la Quintinie apprit de la nature,
Des utiles jardins *l'agréable culture.*

Charles II roi d'Angleterre, lui donna beaucoup de marques de ſon eſtime dans des voyages qu'il fit à Londres. Il lui offrit une penſion très-conſidérable pour ſe l'attacher; mais l'eſpérance de s'avancer pour le moins autant dans ſon pays, l'empêcha d'accepter ces offres avantageuſes. Il ne ſe trompa pas; M. Colbert le nomma directeur des *jardins* fruitiers & potagers de toutes les maiſons royales; & cette nouvelle charge fut créée en ſa faveur.

André le Nôtre, né à Paris en 1625, mort en 1700, étoit un de ces génies créateurs, doué par la nature d'un goût & d'une ſagacité ſinguliere, pour la diſtribution & l'embelliſſement des *jardins*. Il n'a jamais eu d'égal en cette partie, & n'a point encore trouvé de maître. On vit ſans ceſſe éclore, ſous le crayon de cet homme unique en ſon genre, mille compoſitions admirables, & nous devons à lui ſeul toutes les merveilles qui font les délices de nos maiſons royales & de plaiſance.

Cependant depuis la mort de ce célebre artiſte, l'art de ſon invention a étrangement dégénéré parmi nous, & de tous les arts de goût, c'eſt peut-être celui qui a le plus perdu de nos jours. Loin d'avoir enchéri ſur ſes grandes & belles idées, nous avons laiſſé tomber abſolument le bon goût, dont il nous avoit donné l'exemple

& les principes ; nous ne ſavons plus faire aucune de ces choſes, dans leſquelles il excelloit, des *jardins* tels que celui des Thuilleries, des terraſſes comme celle de Saint-Germain en Laye, des boulingrins comme à Trianon, des portiques naturels comme à Marly, des treillages comme à Chantilly, des promenades comme celles de Meudon, des parterres du Tibre, ni finalement des parterres d'eau comme ceux de Verſailles.

Qu'on blâme, ſi l'on veut, la ſituation de ce dernier château, ce n'eſt point la faute de le Nôtre ; il ne s'agit ici que de ſes *jardins*. Qu'on diſe que les richeſſes prodiguées dans cet endroit ſtérile y ſiéent auſſi mal que la friſure & les pompons à un laid viſage ; il ſera toujours vrai qu'il a fallu beaucoup d'art, de génie & d'intelligence, pour embellir, à un point ſingulier de perfection, un des plus incultes lieux du royaume.

Jetons ſans partialité les yeux ſur notre ſiecle. Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles ſituations de notre choix, & dont le Nôtre auroit ſu tirer des merveilles ? Nous y employons un goût ridicule & meſquin. Les grandes allées droites nous paroiſſent inſipides ; les paliſſades, froides & uniformes ; nous aimons à pratiquer des allées tortueuſes, des parterres chantournés, & des boſquets découpés en pompons ; les plus grands lieux ſont occupés par de petites parties toujours ornées ſans grace, ſans nobleſſe & ſans ſimplicité. Les corbeilles de fleurs, fanées au bout de quelques jours, ont pris la place des parterres durables ; l'on voit par-tout des vaſes de terre cuite, des magots chinois, des bambochades, & autres pareils ouvrages de ſculpture d'une exécution médiocre, qui nous prouvent aſſez clairement que la frivolité a étendu ſon empire ſur toutes nos productions en ce genre.

Il n'en eſt pas de même d'une nation voiſine, chez qui les *jardins* de bon goût ſont auſſi communs, que les magnifiques palais y ſont rares. En Angleterre, ces ſortes de promenades, pratiquables en tout temps, ſemblent faites pour être l'aſile d'un plaiſir doux & ſerain ; le corps s'y délaſſe, l'eſprit s'y diſtrait, les yeux y ſont enchantés par le verd du gazon & des boulingrins ; la variété des fleurs y flatte agréablement l'odorat & la vue. On n'affecte point de prodiguer dans ces lieux-là, je ne dis pas les petits, mais même les plus beaux ouvrages de l'art. La ſeule nature modeſtement parée, & jamais fardée, y étale ſes ornemens & ſes bienfaits Profitons de ſes libéralités, & contentons-nous d'employer l'induſtrie à varier ſes ſpectacles. Que les eaux faſſent naître les boſquets & les embelliſſent ! Que les ombrages des bois endorment les ruiſſeaux dans un lit de verdure ! Appellons les oiſeaux dans ces endroits de délices ; leurs concerts y attireront les hommes, & feront cent fois mieux l'éloge d'un goût de ſentiment, que le marbre & le bronze, dont l'étalage ne produit qu'une admiration ſtupide. *Voyez* au mot JARDIN *d'Eden*, la charmante deſcription de Milton ; elle s'accorde parfaitement à tout ce que nous venons de dire. *(D. J.)*

JARDIN *d'Eden*, *(Géog. ſacrée.)* nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Éden, c'eſt-à-dire, dans un lieu de délices, comme porte le texte hébreu. Tandis que les ſavans recherchent ſans ſuccès la poſition de cette contrée, (*voyez* EDEN & PARADIS TERRESTRE,) amuſons-nous de la deſcription enchantereſſe du *jardin* même, faite par Milton.

A bliſsfull field, circled vvith groves of myrrh,
And flovving odours, caſſia, nard, and balm,
A vvilderneſs of ſvveets! for nature here
Wantonn'd as in prime, and play'd at vvill
Her virgin fancies, pour ing forth more ſvveet
Wild, above rule or art, enormous bliſs!
Out of this fertile ground, God cauſed to grovv
All trees of nobleſt Kind for ſight, ſmell, taſte,
And all amidſt them, ſtood the Tree of life,
High eminent, blooming ambroſial fruit
Of vegetable gold; and next to life,
Our death, the Tree of Knovvledge, grevv faſt by.
A happy rural ſeat, of various vievv!
Groves, vvhoſe rich trees vvept odorous gums, and balm;

Others

Others whoſe fruit, burniſh'd with golden rind,
Hung amiable; Heſperian fable true,
If true, here only, and of delicious taſte!
Betwixt them lawns, or level downs, and flocks
Grazing the tender herb, were interpos'd;
Or palmy hillock, or the flowry lap,
Of ſome irrigonous valley, ſpread her ſtore;
Flow'rs of all hew, and without thron, the roſe:
Another ſide, umbrageous grots, and caves
Of cool receſs, o'er which the mantling vine
Lays forth her purple grapes, and gently creeps
Luxuriant. Mean while murm'ring water fall
Down the ſlope hills, diſpers'd, or in a lake
That to the fringed bank, with myrtle crown'd,
Her cryſtal, mirrour holds, unite their ſtreams.
The birds their choir apply: Airs, vernal airs,
Breathing the ſmell of field and growe, attune
The trembling leafs, While univerſal Pan,
Knit With the graces, and the Hours in dance,
Led on th' eternal ſpring, ...

Thus was this place. (*D. J.*)

JARDIN, ſ. m. (*Marine.*) nom que quelques-uns donnent aux balcons d'un vaiſſeau, lorſqu'ils ne ſont point couverts. (*Q.*)

JARDIN, (*Fauconnerie.*) on dit *donner le jardin*, & jardinier le lanier, le ſacre, l'autour, *&c.* c'eſt l'expoſer au ſoleil dans un *jardin*, ou ſur la barre, ou ſur le roc, ou ſur la pierre froide.

JARDINS *de Babylone*, (*Hiſt. anc.*) les *jardins de Babylone* ou de *Semiramis*, ont été mis par les anciens au rang des merveilles du monde, c'eſt-à-dire des beaux ouvrages de l'art. Ils étoient ſoutenus en l'air par un nombre prodigieux de colonnes de pierre, ſur leſquelles poſoit un aſſemblage immenſe de poutres de bois de palmier; le tout ſupportoit un grand poids d'excellente terre rapportée, dans laquelle on avoit planté pluſieurs ſortes d'arbres, de fruits & de légumes, qu'on y cultivoit ſoigneuſement. Les arroſemens ſe faiſoient par des pompes ou canaux, dont l'eau venoit d'endroits plus élevés. Avec la même dépenſe, on auroit fait dans un terrain choiſi des *jardins* infiniment ſupérieurs en goût, en beauté & en étendue; mais ils n'auroient pas frappé par le merveilleux, & l'on ne ſauroit dire juſqu'à quel point les hommes en ſont épris. (*D. J.*)

JARDINAGE, le *jardinage* eſt l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes ſortes de jardins; il fait partie de la Botanique.

Cet art eſt fort étendu, & a pluſieurs branches, ſi l'on fait attention à toutes les différentes parties qui compoſent les jardins, *voyez* JARDIN. On ne peut douter que ce ne ſoit une occupation très-noble, dont les Grecs & les Romains faiſoient leurs délices. Pline (*Hiſt. nat. liv. XVIII. chap. iij.*) nous le fait ſi bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus colebantur agri.* Les philoſophes les plus diſtingués ont ſuivi leur exemple, & nous liſons dans Goetzius, *de eruditis hortorum cultoribus diſſertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraſte, Démocrite, Platon, Caton, Cicéron, Columelle, Palladius, Warron, & autres ont aimé le *jardinage*. Feu Gaſton frere de Louis XIII, Louis XIII, Louis XIV, Monſieur, frere unique de Louis XIV, les princes mêmes de nos jours n'ont pas dédaigné, après leurs travaux guerriers, de s'y appliquer.

On peut diviſer les jardins en *jardin de propreté*, *jardin flauriſte* ou *des fleurs*, & *jardin fruitier*, *potager*, ou *botaniſte*.

Jardin de propreté. Celui-ci comprend les autres, & on y ajoute encore quelques ouvrages d'une plus grande ou d'une moindre étendue, ſelon la dépenſe qu'on eſt en état de faire, ou le terrain qu'on veut employer. Les *jardins* de propreté accompagnent ordinairement les maiſons de plaiſance; c'eſt pourquoi leurs avantages doivent être réciproques.

C'eſt ce qui fait que la ſituation du terrain eſt eſſentielle, & renferme cinq conditions. 1°. Une expédition ſaine; 2°. un bon terrain; 3°. Une abondance raiſonnable d'eau; 4°. Une belle vue; 5°. la commodité du lieu, & un accès facile.

I. Le ſommet d'une montagne, & une vallée trop baſſe ou marécageuſe, ſont des

extrêmités qu'il faut également éviter. La mi-côte, dont la pente eſt très-douce, ou la plaine, donnent une expoſition ſaine. Les promenades de plein pié dans la plaine, & le terrain qui demande peu d'entretien, ſont d'un agrément infini. L'abondance de l'eau, l'abri des vents, & la perſpective de la mi-côte, ſemblent l'emporter ſur les avantages de la plaine. La plus mauvaiſe expoſition eſt celle du nord; celle du midi ou au moins du levant, peut être regardée comme la meilleure.

II. La terre qui y convient, doit n'être point pierreuſe, difficile à labourer, trop ſeche, trop humide, trop forte, trop légere, ni trop ſablonneuſe. Quand on la fouillera, on doit la trouver de bonne qualité juſqu'à deux piés au moins de profondeur. On jugera que le terrain eſt mauvais, s'il eſt couvert de bruyeres, de ſerpolets, de chardons, & autres mauvaiſes herbes; & ſi les arbres qui croiſſent auprès ſont tortus, mal-faits, rabougris, d'un verd altéré, & pleins de mouſſe.

III. Si les eaux ſont néceſſaires pour conſerver les plantes, qui périroient par la trop grande ſéchereſſe, elles ne ſont pas moins utiles pour l'embéliſſement des *jardins*. Les canaux, les caſcades, & les jets d'eau donnent des agrémens que tout le monde connoît aſſez. Mais il faut prendre garde à deux choſes; la premiere, c'eſt que ces eaux ne ſoient point en trop grande quantité; elles rendroient l'air malſain; & la ſeconde, eſt qu'on ne doit point les laiſſer croupir, mais ménager quelques iſſues pour les faire écouler.

IV. La vue fait encore un des plus beaux ornemens des *jardins*. Il faut prendre un extrême ſoin de profiter de tous les avantages que le lieu fournira; & ne point boucher la perſpective par quelques bois ou paliſſade, qu'on ſeroit obligé d'arracher dans la ſuite. L'étendue de pays qu'on découvre, contribue beaucoup à la végétation des plantes, qui, par ce moyen ont un grand air, & ne ſe trouvent point enſevelies par un air trop reſſerré.

V. La maiſon de campagne ne doit point être loin d'une riviere, afin de pouvoir faire commodément apporter ce dont on a beſoin, ou faire tranſporter les denrées à la ville ou ailleurs. Une forêt voiſine fournira du bois à la maiſon. On fera encore attention au chemin, qui ſera de ſable ou pavé, afin qu'on puiſſe y aller aiſément, ſoit en hiver, ſoit en été. Enfin, ces ſortes de *jardins* ne ſeront point éloignés des villages: s'ils étoient ſitués en pleine campagne, ceux qui s'y trouveroient ne pourroient pas être ſecourus, en cas d'accident.

On peut ajouter à toutes ces conditions les ſoins d'un jardinier, & l'œil du maître.

Précautions à obſerver pour les jardins de propreté. 1°. On doit faire choix d'un homme dont la capacité dans l'art du jardinage ſoit reconnue par quelques beaux morceaux.

2°. Il ne faut point exécuter ſes deſſins avec précipitation. Il eſt bon de les laiſſer mûrir, pour ainſi dire, pendant quelque temps, & de conſulter à loiſir les connoiſſeurs.

3°. Plus un *jardin* eſt grand, plus il en coûte pour en exécuter le deſſin & l'entretenir quand il eſt exécuté. C'eſt ce qui fait qu'on doit examiner la dépenſe qu'on veut faire, & proportionner l'ouvrage à cette dépenſe. Un *jardin* de trente ou quarante arpens eſt d'une belle grandeur.

Maximes fondamentales pour bien diſpoſer un jardin. 1°. L'art doit céder à la nature. Tout doit paroître naturel dans un *jardin*. On placera un bois pour couvrir des hauteurs, ou remplir des fonds, qui ſe trouveront ſur les ailes d'une maiſon. Un canal ſera mis dans un endroit bas, pour paroître comme l'égout de quelque hauteur voiſine.

2°. Le *jardin* ne doit point être étouffé. Les *jardins* qui ſont trop couverts & trop remplis de broſſailles, ſont ſombres & triſtes. Il faut laiſſer régner autour du bâtiment des eſplanades, des parterres, & des boulingrins, & ne mettre que des ifs & des arbriſſeaux ſur les terraſſes & en quelques autres endroits où on le trouvera à propos.

3°. On ne doit point trop découvrir les *jardins*. C'eſt une choſe déſagréable, que de voir toute l'étendue d'un *jardin* d'un ſeul coup d'œil.

4°. Un *jardin* doit paroître plus grand qu'il ne l'eſt effectivement. Le véritable moyen de faire cette eſpece d'enchantement, eſt d'arrêter la vue dans certains endroits, par des boſquets & des ſalles vertes ornées de fontaines, & de ménager ſi bien les allées & les ornemens, qu'on ſe laſſe à parcourir les unes, & qu'on emploie du temps à regarder les autres.

Diſpoſitions générales d'un jardin de propreté. 1°. La longueur doit être d'un tiers ou d'une moitié plus grande que la largeur : les pieces bar-longues ſont plus agréables à la vue, que les autres.

2°. On placera le parterre auprès du bâtiment. Il eſt bon que le bâtiment ſoit élevé au deſſus du parterre, afin que des fenêtres on puiſſe juger plus aiſément de la beauté du deſſin du parterre, & que la vue jouiſſe des différentes fleurs qui y ſeront plantées. Il dépendra de la ſituation du lieu de placer les boſquets, les paliſſades, les ſalles vertes dans des endroits convenables. Ces pieces doivent accompagner le parterre pour le relever. On pratiquera dans ce parterre des boulingrins & autres pieces plates. Un parterre quelque beau qu'il ſoit, demande à être diverſifié.

3°. La tête du parterre doit être ornée de baſſins ou de pieces d'eau. On plantera, au deſſus des paliſſades, ſoit hautes, ſoit baſſes, un bois auquel on donnera une forme circulaire, percée en patte-d'oie, pour mener dans les grandes allées. L'eſpace qui ſe trouvera entre le baſſin & la paliſſade, ſera rempli de pieces de broderie ou de gazon, garnies d'ifs, de caiſſes & de pots de fleurs.

Ce que nous venons de dire, ne doit être obſervé que quand il n'y a point de vue. S'il y en a, on pratiquera pluſieurs pieces de parterre tout de ſuite, ſoit de broderie, ſoit de compartimens à l'angloiſe, ſoit de pieces coupées, de gazon, *&c.* ſéparées d'eſpace en eſpace, par des allées de traverſe. Les parterres les plus ornés ſeront toujours près du bâtiment.

4°. La grande allée ſera percée en face du bâtiment, & traverſée par une autre, d'équerre à ſon alignement. A l'extrêmité de ces allées, on ouvrira les murs : on placera des grilles à ces ouvertures, ou bien on fera par dehors un foſſé aſſez large & aſſez profond pour empêcher l'entrée du *jardin*. On aura ſoin de percer les autres allées de traverſe, de maniere qu'on puiſſe profiter de la vue que donneront ces ouvertures.

5°. Tout ce qu'on vient de dire ayant été obſervé, on diſpoſera dans les lieux les plus convenables, des bois de futaie, des quinconces, des cloîtres, des galeries, des cabinets, des ſalles vertes, des labyrintes, des boulingrins, des amphithéatres & autres pieces que l'on ornera de fontaines, canaux & figures qui contribuent beaucoup à l'embelliſſement d'un *jardin*. Dans les endroits bas & marécageux qu'on ne veut point relever, on pratique des boulingrins, des pieces d'eau, ou des boſquets. On releve ſeulement le terrain par où l'on doit continuer les allées qui y aboutiſſent.

6°. On doit diverſifier toutes ces parties du *jardin*, les oppoſer les unes aux autres, ne pas mettre tous les parterres d'un côté & tous les bois d'un autre, mais un bois contre un parterre ou un boulingrin ; en un mot, le plein contre le vuide, & le plat contre le relief pour faire oppoſition. Un baſſin rond ſera environné d'une allée octogone.

7°. On ne répétera les mêmes pieces des deux côtés que dans les lieux découverts, où l'œil en les comparant peut juger de leur conformité, comme dans les parterres, les boulingrins, les quinconces & les boſquets découverts à compartiment. Mais dans les boſquets formés de paliſſades & d'arbres de futaie, on doit toujours varier les deſſins & les parties détachées. Cependant quelque variées qu'elles ſoient, elles doivent avoir entr'elles un rapport & une convenance, enſorte qu'elles s'alignent & s'enfilent les unes les autres, pour faire des percées, des pertes de vue, des enfilades agréables.

8°. Les deſſins doivent préſenter quelque choſe de grand. Evitez les petites pieces, ſur-tout les allées où deux perſonnes peuvent à peine aller de front, prévoyez l'eſpace que rempliront les arbres quand ils ſeront parvenus à une juſte groſſeur.

9°. Toutes ces regles s'obſerveront diverſement dans les différentes ſortes de *jardins*, que l'on peut réduire à trois,

ſavoir, les *jardins* de niveau parfait, les *jardins* en pente douce, & les *jardins* dont le niveau & le terrain ſont entrecoupés par des chûtes de terraſſes, des glacis, des talus, des rampes, *&c.* Les deſſins qui conviennent à une ſorte de ces *jardins*, ne ſauroient très-ſouvent convenir à l'autre.

10°. Il eſt à propos de diſpoſer un *jardin*, enſorte que dès le commencement du printemps on ait un boſquet d'arbres verds, dans leſquels ſeront ménagées des plate-bandes remplies d'arbuſtes ou de plantes qui fleuriſſent dans les premiers jours d'avril. Après quoi, d'autres boſquets deſtinés à faire jouir d'un ſpectacle très-agréable au milieu de cette ſaiſon, ſeront formés d'un grand nombre d'arbres & d'arbuſtes qui fleuriſſent tous dans le même temps. Qu'y a-t-il de plus raviſſant, dit M. Duhamel, ce génie cultivateur, que de trouver dans ſon parc une très-grande ſalle ornée de tapiſſeries auſſi riches que les plus belles plate-bandes formées des fleurs les plus précieuſes, & meublées d'arbriſſeaux & d'arbuſtes qui tous portent dans le même temps des fleurs qui charment par la beauté de leurs couleurs, par la variété de leurs formes & par leurs agréables odeurs ?

Comme les arbres qui conſervent leurs feuilles ſont une reſſource d'agrément pour l'hiver, on doit auſſi en faire des boſquets; mais en les maſquant par des paliſſades ou par des ſalles d'arbres qui ſe dépouillent. La raiſon de cette diſtribution eſt que les arbres verds ont une couleur foncée qui contraſte trop avec le beau verd des autres; & qu'ainſi il eſt avantageux qu'il n'y ait que ceux-ci que l'on apperçoive des appartemens pendant l'été. Mais dans les beaux jours d'hiver, on ira volontiers chercher le boſquet où l'on aura le plaiſir de ſe promener à l'abri du vent, au milieu d'arbres touffus & remplis d'oiſeaux qui abandonnent les autres bois pour profiter de l'abri qui leur eſt offert, & qu'ils ne peuvent plus trouver ailleurs.

Jardin botaniſte. Nous avons amplement traité de la culture des différentes plantes qui le compoſent. La terre qui convient à chacune en particulier produit dans ces ſortes de *jardins* un inconvénient ordinaire; je veux dire que peu de plantes conſervent le port qui eſt naturel, ſi le fond du *jardin* eſt une terre ſubſtantieuſe. Telles plantes qui n'en veulent que de maigre y deviennent plus ou moins méconnoiſſables, & dégénerent. Une qualité oppoſée occaſionne le même effet ſur celles à qui il faut un terrain gras & beaucoup d'humidité. Ce n'eſt qu'avec beaucoup d'attention & une certaine dépenſe, que l'on peut donner à chaque plante le ſol qu'elle demande. Plus le *jardin* eſt étendu, plus cela devient difficile.

Une autre circonſtance qui préjudicie au ſuccès des plantes, eſt que l'on n'a pas toujours la commodité de donner à chacune l'expoſition qui lui convient. On eſt gêné par l'arrangement ſyſtématique. On s'épargneroit beaucoup de peine & de déſagrément ſi l'on pouvoit trouver dans la méthode même de diſpoſition, le moyen d'imiter l'ordre de la nature, placer à découvert les plantes qui viennent naturellement ainſi, & garantir par le voiſinage d'arbriſſeaux celles qui croiſſent de cette maniere à l'ombre, dans les bois ou ailleurs.

Pour ce qui eſt de la diſtribution générale, chacun adopte celle qui lui plaît davantage.

Jardins fruitiers, potagers & fleuriſtes. Nous réunirons ces trois ſortes de *jardins*, parce qu'il n'eſt pas aſſez rare que celui qui s'applique à l'un ne s'applique pas à l'autre, & que d'ailleurs pluſieurs choſes conviennent aux trois.

Le *jardin* fruitier eſt celui où l'on cultive les arbres qui portent des fruits, comme pêchers, poiriers, pommiers, abricotiers, pruniers, cériſiers, & autres.

Le *jardin* potager eſt celui où l'on cultive les légumes & les herbes qu'on emploie dans le potage, les ſalades, & en général à la cuiſine.

Le *jardin* fleuriſte eſt celui où l'on éleve toutes ſortes de plantes qui donnent des fleurs, comme les orangers, les violettes, les anemones, les tubéreuſes, les giroflées, *&c.*

Ces *jardins* ont divers degrés de fécondité, qui influent auſſi ſur la qualité de leurs productions, ſelon qu'ils ſont plus

ou moins aérés, & par rapport aux vents auxquels ils ſont particuliérement expoſés.

Leur diſpoſition ordinaire, la meilleure, auſſi bien que la plus commode pour le jardinier, eſt celle qui ſe fait autant qu'on peut, en quarré, dont la longueur ſoit un peu plus grande que la largeur. Les allées doivent auſſi être d'une largeur proportionnée tant à la longueur qu'à toute l'étendue du *jardin*. Les moins larges ne doivent pas avoir moins de ſix à ſept piés de promenade; & les plus larges, de quelque longueur qu'elles ſoient, jamais excéder trois ou quatre toiſes au plus. Pour ce qui eſt de la grandeur des quarrés, c'eſt un défaut d'en faire qui aient plus de quinze ou vingt toiſes d'un ſens, ſur un peu plus ou un peu moins de l'autre: ils ſont aſſez bien, de dix à douze ſur quatorze à quinze. Le tout ſe doit régler ſur la grandeur du *jardin*.

Les ſentiers ordinaires pour la commodité du ſervice des quarrés ou des planches, ſe font d'environ un pié.

Un *jardin* quelque agréable qu'il ſoit dans la diſpoſition, ne réuſſira jamais ſi la commodité de l'eau pour les arroſer ne s'y trouve.

Pour ce qui eſt de la terre qui convient à ces *jardins*, conſultez l'*article* ARBRE, & les articles reſpectifs des plantes que l'on y deſtine.

On ne doit pas épargner les labours. Le ſuccès dépend en grande partie de cet article eſſentiel. Labourez d'abord profondément: & quand les plantes ſeront hors de terre, donnez leur fréquemment de légers labours, qui les chauſſent par le pié, en même temps qu'ils ſervent à empêcher la pouſſe des herbes nuiſibles. Une terre, ainſi tenue en bonne façon, eſt d'ailleurs plus agréable à voir que celle qui eſt battue ou négligée.

Toutes ſortes de fumier pourri, de quelque animal que ce ſoit, chevaux, mulets, bœufs, vaches, &c. ſont excellens pour amender les terres employées en plantes potageres. Celui de mouton ayant plus de ſel que les autres, il n'en faut pas mettre en ſi grande quantité. On doit penſer à-peu-près la même choſe de celui de poule & de pigeon: mais on ne conſeille guere d'en employer, à cauſe des puceions dont ils ſont toujours pleins, & qui d'ordinaire font tort aux plantes.

Le fumier des feuilles bien pourries n'eſt guere propre qu'à répandre ſur les ſemences nouvellement faites, pour empêcher que les pluies ou les arroſemens ne battent trop la ſuperficie, enſorte que les graines auroient peine à lever.

Tous les légumes d'un potager demandent beaucoup de fumier: les plants d'arbre n'en demandent point.

Pour ce qui eſt des fleurs, tantôt on leur donne du terreau bien conſommé; tantôt on leur compoſe une terre mélangée de ſable, gravier, terre de potager, argile, &c. Nous en parlons, en traitant en particulier de chaque plante.

Pour les jardins ſujets à la ſéchereſſe. Si le *jardin* n'a ni puits ni fontaine, ni réſervoir, vous fouirez votre *jardin* trois ou quatre piés plus profond que d'ordinaire: par ce moyen il ne craindra pas les ſéchereſſes.

Pour conſerver les ſemences en terre, ſans aucun dommage. 1°. Faites-les tremper dans le ſuc de joubarbe, quelque temps avant de les mettre en terre. Non-ſeulement, dit-on, elles ne ſouffriront aucune atteinte de la part des inſectes & des oiſeaux, mais auſſi elles produiront de plus belles plantes, des feuilles & des racines plus vigoureuſes & mieux nourries. Nous n'avons fait ſur cela aucune expérience.

On aſſure que les plantes ne prennent point le goût de ſuie ou d'autre choſe dont on a induit les graines pour les garantir d'être dévorées dans la terre.

2°. Répandez de la cendre ſur vos couches ou tout autour de vos planches.

3°. Mêlez de la ſuie avec les ſemences, ou arroſez les plantes avec de l'eau où ait trempé de la ſuie de cheminée.

4°. Enterrez dans le *jardin*, vers l'endroit qui paroît le plus rempli d'animaux nuiſibles, les boyaux d'un mouton ſans en vuider les excrémens; & mettez un peu de terre par deſſus. Au bout de deux jours ces animaux s'y amaſſeront; alors on les brûlera avec les boyaux, ou l'on enfouira le tout dans un creux profond, que l'on recouvrira bien; ou pour le plus sûr, on

en tuera le plus qu'il ſera poſſible. En trois ou quatre fois on les aura exterminés à-peu-près tous.

5°. Faites bouillir de la coloquinte dans de l'eau, & en répandez dans les endroits que vous voulez garantir.

Nous ne donnons point ces cinq indications comme certaines, quoiqu'il y en ait dont on peut vraiſemblablement attendre quelque ſuccès. (†)

JARDINEUX, adj. *terme de jouaillier*, on appelle *émeraude jardineuſe* celle dont le verre n'eſt pas d'une ſuite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air brun entre-courant & entre-luiſant, un éclat engourdi, foible & plein de craſſe. *Voyez* EMERAUDE.

JARDINIER, ſ. m. (*Art. Méch.*) eſt celui qui a l'art d'inventer, de dreſſer, tracer, planter, élever & cultiver toutes ſortes de jardins, il doit outre cela connoître le caractere de toutes les plantes, pour leur donner à chacune la culture convenable.

Les différentes parties des jardins détaillées au *mot* JARDIN, font juger qu'un *jardinier* ne peut guere les poſſéder toutes; l'inclination, le goût l'entraîne vers celle qui lui plaît davantage: ainſi on appelle celui qui cultive les fleurs un *jardinier-fleuriſte*, celui qui prend ſoin des orangers un *orangiſte* (Daviler,) des fruits un *fruitier*, des légumes & marais un *maréchais*, des ſimples un *ſimplicite* (Furetiere,) des pépinieres un *pépineriſte* (la Quintinie & Daviler.)

On ne donnera point le détail des travaux d'un *jardinier* dans chaque mois de l'année. Il ſuffit de dire qu'ils doivent être continuels, qu'ils ſe ſuccedent, & ſont preſque toujours les mêmes. La ſaiſon de l'hiver, qui en paroît exempte, peut être utilement employée à retourner les terres uſées, à les améliorer, & à faire des treillages, des caiſſes & autres ouvrages.

JARDINIERE, ſ. f. (*Brodeur.*) petite broderie étroite & légere en fil, exécutée à l'extrêmité d'une manchette de chemiſe ou de quelqu'autre vêtement ſemblable.

JARDON *ou* JARDE, ſ. m. (*Maréchallerie.*) l'humeur calleuſe & dure qui vient aux jambes de derriere du cheval, & eſt ſituée au dehors du jarret, au lieu que l'éparvin vient en dedans. *Voyez* ÉPARVIN.

Les *jardons* eſtropient le cheval lorſqu'on n'y met pas le feu à-propos. Ce *mot* ſignifie auſſi l'endroit du cheval où cette maladie vient. *Soleiſel.*

JARENSK, (*Géogr.*) ville de la Ruſſie européenne, dans le gouvernement d'Archangel, ſur la riviere de Wytſchega; c'eſt le chef-lieu d'un grand diſtrict aſſez mal peuplé. (*D. G.*)

JARETTA LA, (*Géog.*) riviere de Sicile dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce ſont diverſes petites rivieres réunies dans un même lit, qui prennent le nom de la *Jaretta*, laquelle va ſe perdre dans le golfe de Catane. (*D. J.*)

JARGEAU, *ou* GERGEAU, *Gargolium*, *Jorgoilum*, *Jurgolium*, (*Géogr.*) petite ville de l'Orléanois ſur la Loire, à quatre lieues d'Orléans, connue dès le IXe ſiecle ſous Charles le Chauve, ſous le nom de *Gergofilum*. L'évêque d'Orléans en eſt Seigneur. Charles VII y tint les grands jours en mai 1430, & Louis XI y maria ſa fille, Anne de France, avec Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu, en 1473. Il y a une collégiale ſous le nom de S. Umin.

Cette ville fut priſe par les Anglois lorſqu'ils aſſiégerent Orléans en 1428, repriſe en 1429, par Jean, duc d'Alençon, & la Pucelle d'Orléans.

C'eſt la patrie des trois freres Gaignieres qui, quoique de baſſe naiſſance, s'éleverent par leur mérite dans le dernier ſiecle, aux premiers honneurs de la guerre; ils mirent le comble à leur gloire en ne rougiſſant jamais de la pauvreté de leurs parens. La Martiniere, *Dictionnaire* de la Croix, *tome I*, *page 152*, édition 1766 *Long. 19, 45; lat. 47. 50.* (*C*)

* JARGON, ſ. m. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions. Il ſe dit 1°. d'un langage corrompu, tel qu'il ſe parle dans nos provinces. 2°. D'une langue factice, dont quelques perſonnes conviennent pour ſe parler en compagnie & n'être pas entendues, 3°. D'un certain ramage de ſociété qui a quelquefois ſon agrément & ſa fineſſe, & qui ſupplée à l'eſprit véritable, au bon ſens,

au jugement, à la raiſon & aux connoiſſances dans les perſonnes qui ont un grand uſage du monde ; celui-ci conſiſte dans des tours de phraſe particuliers, dans un uſage ſingulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expreſſion recherchée. On peut le pardonner aux femmes ; il eſt indigne d'un homme. Plus un peuple eſt futile & corrompu, plus il a de *jargon*. Le précieux, où cette affectation de langage ſi oppoſée à la naïveté, à la vérité, au bon goût & à la franchiſe dont la nation étoit infectée, & que Moliere décria en une ſoirée, fut une eſpece de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de joli, d'obligeant, de délicat, d'ingénieux ? il emporte toujours avec lui une idée de frivolité. On diſtingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme ſimples, unies & primitives, d'autres langues modernes qu'on regarde comme compoſées des premieres, par le mot de *jargon*. Ainſi l'on dit que l'italien, l'eſpagnol & le françois ne ſont que des *jargons* latins. En ce ſens, le latin ne ſera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue ; & il n'y en a pas une dont on n'en pût dire autant. Ainſi cette diſtinction des langues en langues primitives & en *jargons*, eſt ſans fondement. *Voyez l'article* LANGUE.

JARGON, ſ. m. (*Belles-Lettres, Poéſie.*) *Il n'a manqué à Moliere que d'éviter le jargon & d'écrire purement*, dit la Bruyere : & il a raiſon quant à la pureté du ſtyle. Mais quel eſt le *jargon* que Moliere auroit dû éviter ? Ce n'eſt certainement pas celui des précieuſes & des femmes ſavantes : il eſt de l'eſſence de ſon ſujet. Ce n'eſt pas celui d'Alain & de Georgette : il contribue à caractériſer leur naïveté villageoiſe, & à marquer la précaution ridicule de celui qui en a fait les gardiens d'Agnès. Ce n'eſt pas non plus celui que Moliere fait parler quelquefois aux gens de la cour & du monde, car il n'imite les ſingularités recherchées de leur langage que pour tourner en ridicule cette même affectation. Nulle recherche dans le langage du Miſantrope, ni du Chriſale des femmes ſavantes, ni de Cléante dans le *Tartuffe* ; & ce qu'on appelle le *jargon* du monde, il le réſerve à ſes marquis.

Scarron, dans ces pieces bouffonnes, employoit un burleſque emphatique du plus mauvais goût. Ce *jargon* fait rire un moment par ſa bizarre extravagance ; mais on a honte d'avoir ri.

Le *jargon* villageois a été heureuſement employé quelquefois par Dufredi & par Dancourt : il eſt très-bien placé dans le jardinier de l'*Eſprit de contradiction* ; mais Dancourt, dont le dialogue eſt ſi vif, ſi gai, ſi naturel, s'eſt éloigné de la vraiſemblance en entremêlant ſans raiſon dans les perſonnes du même état le *jargon* villageois & le langage de la ville : dans *les trois Couſines*, ſes payſannes parlent comme des demoiſelles, & leurs peres & meres comme des payſans.

Le *jargon* villageois a quelquefois l'avantage de contribuer au comique de ſituation, comme dans l'*Uſurier gentilhomme* ; c'eſt-là ſur-tout qu'il eſt piquant. Quelquefois il manque une nuance de ſimplicité dans les mœurs, & Moliere s'en eſt habilement ſervi pour diſtinguer la ſimplicité groſſiere de Georgette, de la naïveté d'Agnès. Mais ſi le *jargon* villageois n'a pas l'un de ces deux mérites, on fera beaucoup mieux de mettre un langage pur dans la bouche des payſans. L'ingénuité, le naturel, la ſimplicité même n'a rien d'incompatible avec la correction du langage. Mais ce qu'il y a de plus incompatible avec le *jargon* villageois, c'eſt un rafinement d'expreſſion, une recherche curieuſe de tours ſinguliers ou de figures étudiées ; & c'eſt ce qui gâte le naturel des payſans de Marivaux.

Dans la langue italienne, les différens idiômes ſont annoblis, parce qu'il n'y a point de ville principale qui donne excluſivement le ton, & parce que de bons écrivains les ont tous employés, & quelquefois mêlés enſemble, non-ſeulement dans la comédie, mais dans des poëmes badins.

Le *jargon* du monde & de la cour a ſa place dans le comique : Moliere en a donné l'exemple ; mais on en abuſe ſouvent ; & parce que dans une piece moderne d'un coloris brillant & d'une vérité de mœurs

très-piquante, ce *jargon* employé avec goût, & ſemé de traits & de ſaillies, a réuſſi au théatre, on n'a ceſſé depuis d'écrire d'après ce modele, & de copier ce *jargon*. Les jeunes gens ne parlent plus d'autre langage ſur la ſcene comique; aux perſonnages même qu'on ne veut pas tourner en ridicule on donne ſans diſcernement ce ridicule de l'expreſſion, & cela, faute de connoître le ton du monde & de la cour, dont le vrai caractere eſt d'être uni & ſimple. (*M. MARMONTEL.*)

JARGONS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle auſſi *jargons* des chryſtalliſations d'un rouge jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes; elles viennent d'Eſpagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, ſ. m. (*Antiq.*) divinité palmyrénienne, dont le nom ſe lit dans les inſcriptions des ruines de palmyre. Elle avoit, ſelon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire une couronne ſur la tête, & un croiſſant derriere les épaules; car *jari* ſignifie le *mois* auquel la lune préſide. *Jaribolus* n'eſt peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le ſoleil qui tourne en différentes manieres, à cauſe de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caracteres grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens; de ce *mot* de *baal* ou *belus* ont été formés *malakbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres ſemblables qu'on trouve dans les inſcriptions. (*D. J.*)

* JARJUNA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) arbre qui croît dans l'île de Huaga & qui reſſemble au figuier. Il porte un fruit oblong d'un palme, mou comme la figue, ſavonneux & vulnéraire; on emploie ſa feuille dans les luxations. *Ray.*

JARLOT *ou* RABLURE, (*Marine.*) c'eſt une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaiſſeau. *Voyez* RABLURE.

JARLSBERG, (*Géogr.*) comté de Norwege, dans la préfecture de Chriſtiana: il eſt de vingt-cinq paroiſſes, & renferme la ville de Tonsberg. L'on y découvrit, en 1729, une bonne mine d'argent, & l'on y a d'ailleurs pour reſſources la pêche & l'agriculture: c'eſt un des cantons du royaume le moins ſtérile en grains. La famille de Wedel en eſt en poſſeſſion. (*D. G.*)

JARNAC, (*Géogr.*) bourg de France dans l'Angoumois ſur la Charente, à 2 lieues de Cognac, 6 N. O. d'Angoulême, 100 S. O. de Paris. *Long.* 17°. 22′; *lat.* 45. 40.

C'eſt à la bataille donnée ſous les murs de ce lieu en 1569, que Louis de Bourbon fut tué à la fleur de ſon âge, & traîtreuſement, par Monteſquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui ſous le nom d'Henri III monta depuis ſur le trône; ainſi périt (non ſans ſoupçon des ordres ſecrets de ce prince) le frere du roi de Navarre pere d'Henri IV. Il réuniſſoit à ſa grande naiſſance toutes les qualités du héros & les vertus du ſage, ſa vie n'offre qu'un mélange d'événemens ſinguliers; la faction des Lorrains l'ayant fait condamner injuſtement à perdre la tête, il ne dut ſon ſalut qu'au décès de François II, qui arriva dans cette conjoncture il fut enſuite fait priſonnier à la bataille de Dreux en changeant de cheval, & conduit au duc de Guiſe ſon ennemi mortel, mais qui le reçut avec les manieres & les procédés les plus propres à adoucir ſon infortune; ils mangerent le ſoir à la même table, & comme il ne ſe trouva qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou diſperſés, ils coucherent enſemble; ce qui eſt, je penſe, un fait unique dans l'hiſtoire. Henri de Bourbon mort empoiſonné à S. Jean d'Angely, ne dégénéra point du mérite de ſon illuſtre pere; les malheurs qu'ils éprouverent l'un & l'autre dans l'eſpace d'une courte vie, & qui finirent par une mort prématurée, arrachent les larmes de ceux qui en liſent le récit dans M. de Thou, parce qu'on s'intéreſſe aux gens vertueux, & qu'on voudroit les voir triompher de l'injuſtice du ſort, & des entrepriſes odieuſes de leurs ennemis. (*D. J.*)

JAROMITZ, (*Géogr.*) petite ville de Bohême ſur l'Elbe, à 11 lieues S. O. de Glatz, 25 N. E. de Prague. *Long.* 33, 55; *lat.* 50. 18. (*D. J.*)

JAROSLAW, (*Géogr.*) ville de Pologne au Palatinat de Ruſſie, avec une bonne citadelle;

citadelle ; elle eſt remarquable par ſa foire & par la bataille que les Suédois gagnerent ſous ſes murs en 1656 ; elle eſt ſur la Sane, à 28 lieues N. O. de Lemberg, 50 S. E. de Cracovie. *Long.* 40. 58′. *lat.* 49. 58′. (*D. J.*)

JAROSLAWL, (*Géogr.*) grande ville de la Ruſſie en Europe, dans le gouvernement de Moſcow, à l'embouchure de la Weda dans le Wolga. C'eſt la capitale d'une province qui a eu jadis ſes ducs particuliers ; & qui comprend encore les villes de Romanow & de Luch : & c'eſt une des villes les plus commerçantes de l'empire ; il y a d'immenſes magaſins de draps ; de toiles & de cuirs fabriqués dans ſes murs & à la ronde : on y livre, on y débite & l'on y expédie les marchandiſes avec un ordre admirable ; & celles que l'on y tire de l'étranger y ſont de même reçues, tenues & expoſées en vente avec tout le ſoin poſſible. Le négoce y trouve, dit-on, en un mot, plus de facilité que par-tout ailleurs en Ruſſie. C'eſt dans cette ville que le duc de Courlande, mort il y a quelques mois, paſſa l'exil que l'impératrice Eliſabeth lui fit ſubir. (*D. G.*)

JARRE, ſ. f. (*Commerce.*) cruche de terre à deux anſes, dont le ventre eſt fort gros. Ce mot vient de l'eſpagnol *jarre* ou *jarro*, qui ſignifie la même choſe.

C'eſt auſſi une eſpece de meſure : la *jarre* d'huile contient depuis 18 juſqu'à 26 jallons ; la *jarre* de gimgembre peſe environ cent livres.

M. Savari dit que la *jarre* eſt une meſure de continence pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant, particuliérement à Mételin où elle eſt de ſix orques, qui ſont environ quarante pintes de Paris. *Voyez* ORQUE & PINTE. *Dictionn. de Commerce.* (*G.*)

JARRE, terme dont les *Chapeliers* ſe ſervent pour déſigner le poil long, dur & luiſant, qui ſe trouve ſur la ſuperficie des peaux de caſtor, & qui n'étant pas propre à ſe feutrer, eſt tout-à-fait inutile, & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

Arracher le jarre, c'eſt l'ôter de deſſus les peaux avec des eſpeces de pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des ouvrieres qu'on appelle *arracheuſes* ou *épluchеuſes*.

Les chapeliers ſe ſervent du *jarre* pour remplir des eſpeces de pelotes couvertes de chifons de laine, avec leſquelles ils frottent les chapeaux, & leur donnent le luſtre. *Voyez* CHAPEAU, *voyez auſſi* CASTOR.

Jarre ſe dit auſſi du poil de vigogne.

JARRES *ou* GIARES, plur. (*Marine.*) ce ſont de grandes cruches ou vaiſſeaux de terre, dans leſquels on met de l'eau douce pour la conſerver meilleure que dans les futailles : on les place ordinairement dans les galeries du vaiſſeau. (*Q.*)

JARREBOSSE, (*Marine.*) *Voyez* CANDELETTE, qui eſt la même choſe.

JARRET LE, ſ. m. (*Anat.*) c'eſt la jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie poſtérieure. La jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie antérieure ſe nomme le *genou*, au ſujet duquel M. Mery rapporte un fait bien ſingulier dans le recueil de l'académie des Sciences, c'eſt l'hiſtoire d'une exoſtoſe au genou qui peſoit vingt livres. (*D. J.*)

JARRET ; (*Maréchallerie.*) dans le cheval ; s'eſt la jointure du train de derriere, qui aſſemble la cuiſſe avec la jambe. Il faut qu'un cheval ait les *jarrets* grands, amples, bien vuidés & ſans enflure, qu'il ſache bien plier les *jarrets*. Des *jarrets* gras, charnus & petits ſont défectueux. *Plier les jarrets*, *voyez* PLIER ; on dit d'un cavalier qui ſerre les *jarrets* avec trop de force & ſans y avoir de liant, qu'il a des *jarrets de fer*.

JARRET, (*Hydr.*) en fait de fontaines, s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude, & qu'on n'a pu faire aller en droite ligne à cauſe de la ſituation du terrain, ou de la diſpoſition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarrette* : il faut prendre ces *jarrets* de loin pour éviter les frottemens. *Voyez* CONDUITE. (*K.*)

JARRET, (*Coupe des pierres.*) imperfection d'une direction de ligne ou de ſurface, qui fait une ſinuoſité ou un angle. Le *jarret* ſaillant s'appelle *coude*, & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un *jarret* avec une ligne courbe, lorſque leur jonction ne ſe fait pas au point d'attouchement, ou que la ligne droite n'eſt pas tangente à la courbe,

JARRET, *en terme d'Eperonnier* ; eſt cette partie d'un mors qui deſcend depuis le rouleau juſqu'aux petits tourets de la premiere chaînette. *Voyez* CHAINETTE & TOURETS.

JARRET, (*Jardinage.*) ſe dit d'un coude ou d'une branche d'arbre très-longue, dénuée de toutes ſes ramilles, & dont on ne laiſſe pouſſer que celles qui viennent à ſon extrêmité, ce qui forme une eſpece de *jarret*.

JARRETE, adj. (*Maréchallerie.*) c'eſt la même choſe que *crochu*. *Voyez* CROCHU.

JARRETIER, (*Anat.*) *Voyez* POPLITÉ.

JARRETIERE, ſ. f. lien avec lequel on attache ſes bas.

L'ordre de la jarretiere, c'eſt un ordre militaire inſtitué par Edouard III, en 1350, ſous le titre des ſuprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la *jarretiere*. *Voyez* ORDRE.

Cet ordre eſt compoſé de vingt-ſix chevaliers ou compagnons, tous pairs, ou princes, dont le roi d'Angleterre eſt ou le chef, ou le grand-maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretiere* garnie de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe, *honni ſoit qui mal y penſe*. *Voyez* DEVISE.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une ſociété qui a ſon grand & ſon petit ſceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huiſſier. *Voyez* PRÉLAT, CHANCELIER, *&c.*

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des ſous-chanoines, des porte-verges, & vingt-ſix penſionnaires ou pauvres chevaliers. *Voyez* CHANOINES, *&c.*

L'ordre de la *jarretiere* eſt ſous la protection de ſaint Georges de Cappadoce, qui eſt le patron tutélaire d'Angleterre. *Voyez* GEORGES.

L'aſſemblée ou chapitre des chevaliers ſe tient au château de Windſor dans la chapelle de ſaint Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, ſous le regne de Charles I, & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait conſtruire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie ſont la *jarretiere* enrichie d'or & de pierres précieuſes, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours ; aux fêtes & aux ſolemnités, ils ont un ſurtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de G G G, compoſé de roſes émaillées, *&c.* *Voy.* MANTEAU, COLLIER, *&c.*

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de ſaint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public ſans la *jarretiere*, ſous peine de ſix ſous huit deniers qu'ils ſont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretiere* eſt de tous les ordres ſéculiers le plus ancien & le plus illuſtre qu'il y ait au monde. Il a été inſtitué 50 ans avant l'ordre de ſaint Michel de France, 83 ans avant celui de la toiſon d'or 190 ans avant celui de ſaint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *Voyez* TOISON D'OR, CHARDON, *ou* L'ORDRE DU CHARDON, *ou de* SAINT ANDRÉ, en Ecoſſe, ELÉPHANT, *&c.*

Depuis ſon inſtitution, il y a eu huit empereurs & vingt-ſept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes ſouverains étrangers qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient ſur ſon origine : on raconte communément qu'il fut inſtitué en l'honneur d'une *jarretiere* de la comteſſe de Saliſbury, qu'elle avoit laiſſé tomber en danſant, & que le roi Edouard ramaſſa : mais les antiquaires d'Angleterre les plus eſtimés traitent ce récit d'hiſtoriette & de fable.

Cambden, Fern, *&c.* diſent qu'il fut inſtitué à l'occaſion de la victoire que les Anglois remporterent ſur les François à la bataille de Crécy : ſelon quelques hiſtoriens, Edouard fit déployer ſa *jarretiere* comme le ſignal du combat, & pour conſerver la mémoire d'une journée ſi heureuſe, il inſtitua un ordre dont il voulut qu'une *jarretiere* fût le principal ornement, & le ſymbole de l'union indiſſoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-deſſous.

Le pere Papebroke, dans *ſes analectes* ſur ſaint Georges, au troiſieme tome des actes des Saints publiés par les Bollandiſtes, nous a donné une diſſertation ſur l'ordre de la *jarretiere*. Il obſerve que cet ordre n'eſt pas moins connu ſous le nom de *ſaint Georges* que ſous celui de la *jarretiere*; & quoiqu'il n'ait été inſtitué que par le roi Edouard III, néanmoins avant lui, Richard I s'en étoit propoſé l'inſtitution du temps de ſon expédition à la terre-ſainte, (ſi l'on en croit un auteur qui a écrit ſous le regne d'Henri VIII;) cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas ſur quoi cet auteur fonde ſon opinion, & que malgré preſque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette inſtitution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froiſſard, à l'an 1344; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'hiſtoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une aſſemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette aſſemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'enſuivra que cet ordre ſubſiſtoit dès l'an 1344; par conſéquent l'origine que lui ont donné Cambden, Fern & d'autres, eſt une pure ſuppoſition, car il eſt conſtant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'août. Comment donc Edouard auroit-il pu inſtituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la claſſe des choſes poſſibles? ou s'il a retardé juſqu'en 1350 à l'inſtituer en mémoire de la victoire de Crécy, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'uſage commun de ces ſortes d'établiſſemens, qui ſuivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne ſeroit il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là ſauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & nous le fit bien ſentir; mais comme beaucoup d'autres heros, il eut ſes foibleſſes. En tout cas, ſi la *jarretiere* de la comteſſe de Salisbury eſt une fable, la *jarretiere déployée* à la bataille de Crécy pour *ſignal du combat*, eſt une nouvelle hiſtorique.

En 1551 Edouard VI fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le compoſa en latin, & l'on en conſerve encore aujourd'hui l'original écrit de ſa main; il y ordonna que l'ordre ne ſeroit plus appellé *l'ordre de ſaint Georges*, mais celui de la *jarretiere*; & au lieu du portrait de ſaint Georges ſuſpendu ou attaché au collier, il y ſubſtitua l'image d'un cavalier portant un livre ſur la pointe de ſon épée, le mot *protectio* gravé ſur l'épée, & *verbum Dei* gravé ſur le livre, & dans la main gauche une boucle ſur laquelle eſt gravé le mot *fides*. *Larrey*.

On trouvera une hiſtoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawſon, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn.

Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des deſcriptions des cérémonies uſitées à l'inſtallation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Cîteaux, nommé Mendocius Valetus, a compoſé un traité intitulé la *jarretiere*, ou *ſpeculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis ſous le titre de *cathéchiſme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur ſens moral.

JARRETIERES, (*Littérature.*) En Italie comme en Grece, les femmes galantes ſe piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches; c'étoit même un ornement des filles les plus ſages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danſes publiques, les *jarretieres* ſervoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos uſages n'exigent pas ce genre de luxe; c'eſt pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne ſont pas ſi magnifiques que celles des dames grecques & romaines. (*D. J.*)

JARS, *voyez* OYE.

JAS D'ANCRE, ſ. m. (*Marine.*) aſſemblage de deux pieces de bois de même forme & de même groſſeur, jointes enſemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne ſe couche ſur le fond lorſqu'on la jette en mer; ce qui eſt néceſſaire pour que les pattes de l'ancre puiſſent s'enfoncer & mordre dans le fond, ſoit ſable ou vaſe. *Voyez* ANCRE. (*Z*)

JAS, ſ. m. (*Salines.*) c'eſt, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans

les marais ſalans au premier réſervoir de ces marais. Le *jas* n'eſt ſéparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre ſeche, & on y laiſſe entrer l'eau ſalée par la varaigne, qui eſt une ouverture aſſez ſemblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. *V.* MARAIS SALANS, SALINES, *&c.* (*D. J.*)

JASIDE, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) les *jaſides* ſont des voleurs de nuit du Curdiſtan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, juſqu'à ce que les grandes neiges les obligent de ſe retirer; & en attendant ils ſont à l'affut, pour piller les foibles caravannes qui ſe rendent à Téflis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *jaſides*, parce que par tradition, ils diſent qu'ils croient en *Jeſide*, ou Jeſus; mais ils craignent & reſpectent encore plus le diable.

Ces ſortes de voleurs errans s'étendent depuis Monſul ou la nouvelle Ninive, juſqu'aux ſources de l'Euphrate. Ils ne reconnoiſſent aucun maître, & les Turcs ne les puniſſent que de la bourſe lorſqu'ils les arrêtent, ils ſe contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accommode aux dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorſqu'ils ſont les plus forts; on en eſt quitte alors pour une ſomme d'argent, & c'eſt le meilleur parti qu'on puiſſe prendre; il n'en coûte quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont conſumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, ſuivant toujours les caravanes à la piſte, pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, à élever leurs enfans, & à avoir ſoin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils deſcendent des anciens Chaldéens; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la ſcience des aſtres; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de détourner les mulets chargés de marchandiſes, qu'ils dépayſent adroitement à la faveur des ténebres. (*D. J.*)

JASMELÉE, ſ. f. (*Pharm. anc.*) eſpece d'huile que les Perſes nommoient auſſi *jaſme*; on la préparoit par l'infuſion de deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de ſéſame; on s'en ſervoit pour oindre le corps au ſortir du bain, quand il s'agiſſoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à ſupporter; c'eſt tout ce qu'en dit Ælius dans ſon *Tétrab. I. ſerm. 1.* (*D. J.*)

JASMIN, ſ. m. *jaſminum* (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme d'entonnoir, & découpée; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ou deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JASMIN, *jaſminum*, arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpeces qui ont entr'elles tant de différences, qu'il n'eſt guerre poſſible de faire en général une deſcription ſatisfaiſante ſur leurs qualités, leur culture, leur agrément: quelques-uns de ces arbriſſeaux ſont des plantes ſarmenteuſes & grimpantes, qui veulent un appui, tandis que les autres ſe ſoutiennent ſur leurs tiges. Il y a des *jaſmins* à fleurs blanches, à fleurs jaunes & à fleurs rouges; les uns ſont toujours verts, d'autres quittent leurs feuilles: dans pluſieurs eſpeces les fleurs ont une excellente odeur, & dans d'autres elles n'en ont que peu, ou point du tout; ceux qui peuvent paſſer l'hiver en pleine terre, ſont en petit nombre; la plupart exigent l'orangerie; & il faut même la ſerre chaude à quelques-uns. Toutes ces diſſemblances exigent un détail particulier pour chaque eſpece.

Le *jaſmin blanc commun* pouſſe de longues tiges, ſarmenteuſes, auxquelles il faut un ſoutien; ſa feuille d'un verd foncé eſt compoſée de pluſieurs folioles attachées à un filet commun. Ses fleurs paroiſſent à la fin de juin, & ſe renouvellent juſqu'aux gelées; elles ſont blanches, viennent en bouquet, & rendent une odeur agréable qui ſe répand au loin. Cet arbriſſeau ne porte point de graines dans ce climat, mais il ſe multiplie aiſément de boutures ou de branches couchées, qu'il faut faire au printemps. De l'une ou de l'autre façon, les plants feront des racines ſuffiſantes pour être tranſplantés au bout d'un an; mais les branches

couchées ſont toujours des plants plus forts & mieux conditionnés ; c'eſt la méthode la plus ſimple & la plus ſuivie. Ce *jaſmin* réuſſit dans tous les terrains ; mais il lui faut l'expoſition la plus chaude afin qu'il ſoit moins endommagé par le givre & les gelées, qui quelquefois le font périr juſque contre terre, dans les hivers trop rigoureux : cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il faut le tailler ſouvent pour le retenir dans la forme qu'on veut lui faire garder ; avec l'attention néanmoins de conſerver & paliſſer les petites branches ; ce ſont celles qui produiſent le plus de fleurs. Si la taille d'été n'a pas été ſuivie, il faudra y ſuppléer en hiver, & ne la faire qu'après les gelées au mois de mars ou d'avril : ſi on la faiſoit plutôt, les frimats venant à deſſécher le bout des branches, en oteroient l'agrément & la production. Ce *jaſmin* ſert à garnir les murailles, à couvrir des berceaux, à former des haies : c'eſt ſur-tout à ce dernier uſage qu'on peut l'employer le plus avantageuſement, lorſqu'il eſt entremêlé de roſiers & de chevre-feuilles. La verdure égale & conſtante de ſes feuilles, la beauté, la durée & l'excellente odeur de ſes fleurs, & la qualité aſſez rare de n'être ſujet aux attaques ni à la fréquentation d'aucun inſecte, doivent engager à placer ce *jaſmin* dans les jardins d'ornement. Cette eſpece de *jaſmin* a deux variétés ; l'une a les feuilles tachées de jaune, & l'autre de blanc : elles ſont plus délicates que l'eſpece commune, la blanche ſur-tout ; il faut les tenir en pot & les ſerrer pendant l'hiver. On les multiplie par la greffe en écuſſon, & cette greffe réuſſit rarement : néanmoins ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le ſujet greffé contracte les mêmes bigarures que celles de l'arbriſſeau dont l'œil écuſſonné a été tiré, malgré qu'il n'ait pas pouſſé, & qu'il ſe ſoit deſſéché. Ce qui déſigne dans le *jaſmin* une fineſſe de ſéve très-active & très-communicative.

Le *jaſmin jaune d'Italie*, c'eſt un petit arbriſſeau qui ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Sa tige ſe ſoutient, ſa feuille eſt large, brillante & d'un beau verd ; ſa fleur eſt jaune, petite & ſans odeur. Il eſt encore plus délicat que l'eſpece précédente. Il faut le mettre dans un terrain léger, contre un mur de bonne expoſition, & le couvrir de paillaſſons dans les grandes gelées. On le multiplie de boutures & de branches couchées : on peut auſſi le greffer en écuſſon ou en approche ſur le *jaſmin* jaune commun, qui eſt le ſuivant : ce ſera même un moyen de le rendre plus robuſte.

Le *jaſmin jaune commun* s'éleve à cinq ou ſix piés : il pouſſe du pié quantité de tiges minces qui ſe ſoutiennent fort droites, & dont l'écorce eſt verte & cannelée ; ſa feuille eſt petite, faite en treſſle, & d'un verd brun ; ſes fleurs d'un jaune aſſez vif, viennent en petite quantité le long des nouvelles branches ; elles paroiſſent au mois de mai, & elles ſont ſans odeur. Les baies noires qui leur ſuccedent, peuvent ſervir à le multiplier ; mais il eſt plus court & plus aiſé de le faire par les rejettons que cet arbriſſeau produit dans la plus grande quantité. Il réuſſit dans tous les terrains ; il eſt très-robuſte ; il fait naturellement un très-joli buiſſon : & comme il garde ſes feuilles pendant tout l'hiver, il doit trouver place dans un boſquet d'arbres toujours verds.

Le *jaſmin d'Eſpagne* eſt un bel arbriſſeau, qui de la façon dont on le cultive, ne s'éleve dans ce climat qu'à deux ou trois piés. Il pouſſe des tiges minces & foibles, dont l'écorce eſt verte ; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles du *jaſmin* commun ; mais elles les ſurpaſſent par le brillant & l'agrément de la verdure. Ses fleurs blanches en deſſus & veinées de rouge en deſſous, ſont plus grandes & d'une odeur plus délicieuſe ; ce *jaſmin* eſt délicat, il faut le tenir en pot & lui faire paſſer l'hiver dans l'orangerie, où il fleurira pendant toute cette ſaiſon. Mais pour l'avoir dans toute ſa beauté, il faut le mettre en pleine terre, où, avec quelques précautions, il réſiſtera aux hivers ordinaires : on pourra le planter en tournant le pot dans une terre limoneuſe & fraîche contre un mur, à l'expoſition, la plus favorable & la plus chaude ; ce qui ſe doit faire au mois de mai, afin que l'arbriſſeau puiſſe faire de bonnes racines avant l'hiver. Il faudra paliſſer les rejettons à la muraille, & retrancher à deux piés ceux qui ſeront trop

vigoureux, afin de faire de la garniture. Les fleurs commenceront à paroître au mois de juillet, & dureront juſqu'aux gelées ; alors il faudra ſupprimer toutes les fleurs & couper les bouts des branches, qui étant trop tendres, occaſionneroient de la moiſiſſure en ſe flétriſſant, & infecteroient l'arbre ; enſuite couvrir l'arbriſſeau par un temps ſec avec des paillaſſons qu'on levera dans des temps doux, & qu'on n'ôtera entiérement que vers le milieu d'avril ; alors il faudra le tailler, & réduire à deux piés les rejettons les plus vigoureux ; ce qui fera produire quantité de fleurs qui ſeront plus grandes & beaucoup plus belles que celles des plants que l'on tient en pot. La culture de ceux-ci conſiſte à couper tous les ans au mois de mars, toutes leurs branches à un œil au deſſus de la greffe. Il leur faut cette opération pour les ſoutenir en vigueur, car ſi on les laiſſoit monter à leur gré, ils s'épuiſeroient & dépériroient bientôt. **On multiplie cet arbre par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de cet arbriſſeau** qui eſt à fleurs doubles ; cette fleur eſt compoſée d'un premier rang de cinq ou ſix feuilles, du milieu deſquelles il s'en éleve trois ou quatre, qui, quand elles ne s'épanouiſſent pas, reſtent ſerrées dans le milieu de la fleur, où elles forment un globule : cette fleur a l'odeur plus forte que celle du *jaſmin* d'Eſpagne ſimple, & elle ſe ſoutient plus long-temps ſur l'arbriſſeau, où elle ſe deſſeche ſans tomber ; & il arrive quelquefois que le même bouton qui a fleuri ſe rouvre, & donne une ſeconde fleur. **On multiplie & on cultive ce *jaſmin* comme celui à fleur ſimple ; l'un & l'autre ſont toujours verds.**

Le *jaſmin jaune des Indes*, ou le *jaſmin jonquille* : c'eſt un bel arbriſſeau, qui par l'éducation qu'on eſt forcé de lui donner, faute d'une température ſuffiſante dans ce climat, ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Il prend une tige forte & ligneuſe, qui a du ſoutien : ſes feuilles en forme de treffles, ſont grandes & de la plus brillante verdure ; ſes fleurs qui viennent aux extrêmités des branches, ſont jaunes : petites, raſſemblées en bouquets d'une excellente odeur de jonquille, & de longue durée ; l'arbriſſeau en fournit pendant tout l'été, & une partie de l'automne. On le tient en pot, & on le met pendant l'hiver dans l'orangerie comme le *jaſmin* d'Eſpagne, quoiqu'il ſoit moins délicat. **On peut le multiplier de graines ou de branches couchées ;** mais cette derniere méthode a prévalu par la longueur & la difficulté de l'autre : ſi on marcotte ſes branches au mois de mars, elles auront au printemps ſuivant de bonnes racines pour la tranſplantation. Il faut **tailler ce *jaſmin* au printemps**, ſupprimer les branches languiſſantes, & n'accourcir que celles qui s'élancent trop, attendu que les fleurs ne viennent qu'à leur extrêmité, **& que cet arbriſſeau étant plus ligneux que les autres *jaſmins*, les nouveaux rejettons** qu'il pouſſeroit ne ſeroient pas aſſez forts pour fleurir la même année. **Il eſt toujours verd.**

Le *jaſmin des Açores* eſt un très-bel arbriſſeau, **dont la délicateſſe exige dans ce climat l'abri de l'orangerie pendant l'hiver** ; auſſi ne s'éleve-t-il qu'à trois ou quatre piés, parce qu'on eſt obligé de le **tenir en pot. Ce *jaſmin* ſe garnit de beaucoup** de branches, ce qui permet de lui donner une forme réguliere. Sa feuille eſt grande, d'un verd foncé, très-brillant. Ses fleurs ſont petites, blanches, d'une odeur douce, très-agréable, elles viennent en grapes & en ſi grande quantité que l'arbriſſeau en eſt couvert : elles durent pendant tout l'automne. Les graines qu'elles **produiſent dans ce climat ne levent point.** On peut le multiplier de marcotte ; mais l'uſage eſt de le greffer comme le *jaſmin* d'Eſpagne ſur le *jaſmin* blanc commun. Il lui faut la même culture qu'au *jaſmin* **jonquille, ſi ce n'eſt pour la taille, qu'il** faut faire au printemps, & qui doit être relative à la forme que l'on veut faire prendre à l'arbriſſeau. Nul ménagement à garder pour conſerver les branches à fleurs, attendu qu'elles ne viennent que ſur les **nouveaux rejettons. Il eſt toujours verd.**

Le *jaſmin d'Arabie*, c'eſt le plus petit & le plus délicat de tous les *jaſmins* ; on ne peut guere le laiſſer en plein air que pendant trois ou quatre mois d'été ; il lui **faut une ſerre chaude pour lui faire paſſer** l'hiver. Ses feuilles ſont entieres, arron-

dies, de médiocre grandeur, & placées par paires ſur les branches; ſes fleurs ſont purpurines en deſſous, & d'un blanc terne en deſſus qui devient jaunâtre dans le milieu; elles exhalent une odeur délicieuſe, qui approche beaucoup de celle de la fleur d'orange. Ce *jaſmin* fleurit au printemps & pendant tout l'automne. Dans ſa jeuneſſe la taille lui eſt néceſſaire pour lui faire prendre de la conſiſtance; on doit au printemps couper à moitié les jeunes rejettons juſqu'à ce que la tête de l'arbriſſeau en ſoit ſuffiſamment garnie, après quoi on ſe contente de retrancher les branches foibles, ſeches ou ſuperflues. On le multiplie par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de ce *jaſmin* qui **eſt à fleur double, & c'eſt ce qui en fait** toute la différence. L'un & l'autre ſont **toujours verds.**

Le *jaſmin de Virginie*, cet arbriſſeau ſelon les méthodes de Botanique, ne devroit pas avoir place parmi les *jaſmins*, attendu qu'il eſt d'un genre tout différent, que l'on nomme *bignone*. Mais comme il eſt plus généralement connu ſous le nom de *jaſmin*, **il eſt plus convenable d'en traiter** à cet article. Ce *jaſmin* pouſſe des tiges longues & ſarmenteuſes qui s'attachent **d'elles-mêmes aux murailles, à la** faveur des griffes dont les rejettons ſont garnis à chaque nœud. Ces griffes reſſemblent à celles du lierre, & ſont auſſi tenaces; l'écorce des jeunes branches eſt jaunâtre; **ſa feuille eſt auſſi d'un verd jaunâtre**; elle eſt grande, compoſée de pluſieurs folioles qui ſont profondément dentelées & attachées à un filet commun; elle a quelque reſſemblance avec celle du frêne. Ses fleurs paroiſſent au mois de juillet, & elles durent juſqu'en ſeptembre; elles ſont raſſemblées en grouppes: aſſez gros au bout des jeunes rejettons: un grouppe contient quelquefois juſqu'à vingt-cinq fleurs, qui ſont chacune de la groſſeur & **de la longueur du petit doigt, & d'un** rouge couleur de tuile; elles fleuriſſent par partie; les unes ſe détachent & tombent, **tandis que les autres s'épanouiſſent**; elles n'ont point d'odeur. Ce *jaſmin* ne donne point de graines dans ce climat. On le multiplie de branches couchées que l'on fait au printemps, & qui font aſſez de racines pour être tranſplantées au bout d'un an. On peut auſſi le faire venir de boutures, qui à voir les griffes qui ſont attachées à chaque nœud, font préſumer une grande diſpoſition à faire des racines; cependant ces griffes n'y contribuent en rien, & les boutures ne réuſſiſſent qu'en petit nombre: on les fait au mois de mars; celles qui proſperent ne ſont en état d'être tranſplantées qu'après deux ans. **La taille de cet arbriſſeau demande des attentions pour lui faire produire des** fleurs: il faut retrancher au printemps toutes les branches foibles ou ſeches, tailler celles qu'on veut conſerver à trois ou quatre yeux, à-peu-près comme la vigne, & les paliſſer fort loin les unes des autres. Cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il eſt force d'y revenir ſouvent; **mais il faut ſe garder de** le tondre au ciſeau, & d'accourcir indifféremment **tous les rejettons. Comme les fleurs ne viennent qu'au bout des branches, & qu'elles ne paroiſſent qu'au commencement de juillet, il faut attendre ce temps pour arranger ce *jaſmin*: on retranche alors** toutes les branches gourmandes qui ne **donnent aucune apparence de fleurs, &** on attache à la paliſſade toutes celles qui en promettent. Ce *jaſmin* eſt très-robuſte, il croît très-promptement, & il s'éleve à une grande hauteur. Il réuſſit à toutes expoſitions & dans tous les terrains, ſi ce n'eſt pourtant que dans les terres ſeches & légeres ſon feuillage devient trop jaune, mais il y donne plus de fleurs. Il y a deux variétés de cet arbriſſeau; l'une a les feuilles plus vertes, l'autre les a plus petites; toutes deux ſont d'un moindre accroiſſement: elles ne s'élevent qu'à quatorze ou quinze piés. On doit les **multiplier, les cultiver, & les conduire comme** la grande eſpece. M. Miller, auteur anglois, fait encore mention dans la ſixieme **édition de ſon dictionnaire des Jardiniers,** d'un *jaſmin de Caroline à fleur jaune*; mais cet arbriſſeau eſt très-rare. C'eſt un grimpant **toujours verd, ſes feuilles ſont étroites** & brillantes, & il donne en été des fleurs jaunes en bouquets qui ſont d'une odeur délicieuſe. Il peut paſſer en pleine

terre dans les hivers ordinaires : on le multiplie de branches couchées.

Dans le ſyſtême botanique de Linnæus, le *jaſmin* eſt un arbriſſeau qui fait un genre de plante particulier, qu'il caractériſe ainſi ; le calice de la fleur eſt oblong, tubulaire, d'une ſeule piece, découpé à l'extrêmité en cinq ſegmens. La fleur eſt compoſée ſemblablement d'un ſeul pétale, formant un long tube cylindroïde, partagé en cinq quartiers dans ſon extrêmité ſupérieure. Les étamines ſont deux courts filamens ; les antheres ſont petites, & cachées dans le tuyau de la fleur. Le piſtil eſt compoſé d'un germe arrondi. Le ſtile eſt un filet de la même longueur que les étamines. Le fruit eſt une baie liſſe, rondelette, avec une loge qui contient deux graines ovoïdes, allongées, couvertes d'un pédicule, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

M. de Tournefort compte quatorze eſpeces de *jaſmin*, auxquelles il faut néceſſairement ajouter le cafier, ou l'arbre du café, nommé par Commelin *jaſminum arabicum, caſtaneæ folio, flore albo, odoratiſſimo, cujus fructus coffy in officinis dicuntur nobis*, & dont la culture intéreſſe tant de peuples. Mais nous ne ferons ici que la deſcription du *jaſmin* ordinaire de nos jardins, *jaſminum vulgatius, flore albo.*

C'eſt un arbriſſeau qui pouſſe un grand nombre de tiges longues, vertes, grêles, foibles & plantes, leſquelles s'étendent beaucoup, & ont beſoin d'être ſoutenues. Elles ſont couvertes de feuilles oblongues, pointues, liſſes, crénelées, d'un verd obſcur, rangées comme par paires le long d'une cote, qui eſt terminée par une ſeule feuille beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs blanches, petites, agréables, d'une odeur douce, naiſſent d'entre les feuilles par bouquets, & en maniere d'ombelles, elles forment un tuyau évaſé par le haut, & découpé en étoile, en cinq parties, & elles ſont portées ſur un calice fort court, ce qui fait qu'elles ſont ſujettes à tomber après leur épanouiſſement. Chaque fleur eſt remplacée par une baie molle, ronde, verdâtre, contenant deux ſemences ovoïdes & plates. Cet arbriſſeau fleurit aux mois de juin & de juillet ; & ſes charmantes fleurs, que l'air ne ternit jamais exhalent un parfum délicieux. (*D. J.*)

JASMIN, (*Chymie.*) les fleurs de *jaſmin* ſont du nombre de celles qui contiennent une partie aromatique qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la diſtillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle eſt réellement miſcible.

On choiſit pour cette eſpece d'extraction une huile par expreſſion abſolument inodore, & qui ne ſoit point ſujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne ſauroit ſe ſervir pour cet uſage des huiles eſſentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce que elles ont toutes de l'odeur. On y procede par l'opération décrite *à l'article* BEN, *Hiſt. natur. & Botan.* Voyez *cet article.*

L'eſſence de *jaſmin* de nos Parfumeurs n'eſt autre choſe que l'une ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jaſmin.*

Si l'on veut faire paſſer le parfum de cette eſſence dans l'eſprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre enſemble dans une bouteille pendant un certain temps ; l'eſprit-de-vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatiſera d'une maniere très-agréable. (*b*)

JASMIN, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une chûte de différens ornemens en franges, en paquets, en ſabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, *&c.* Pour plus grand enjolivement, on varie les *jaſmins* en diverſes manieres, enſorte qu'une partie eſt en franges, une autre en aſſemblages de différens ouvrages brillans pour faire contraſte. *Voyez* PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jaſmins* le nom de *chûte*, ſans doute parce qu'ils pendent de quelque endroit que ce ſoit.

JASMINOIDE, (*Bot. Jard.*) en latin *Jaſminoïdes*, en anglois *boxthorn*, en allemand *baſtart-jaſmin.*

Caractere générique.

La fleur eſt un tube campaniforme & incliné, dont les bords ſont découpés en cinq ſegmens obtus ; cinq étamines en forme d'alêne environnent un embryon arrondi, qui

qui devient une baie ſphéroïde à deux cellules ? celle-ci contient pluſieurs ſemences réniformes attachées au placenta.

Eſpeces.

1. *Jaſminoïde* à feuilles très-étroites & longues, dont le tube des fleurs qui eſt allongé a les ſegmens obtus. *Jaſminoïde* d'Afrique premier.

Lycium foliis linearibus-longioribus, tubo florum longiori. Mill.

Box-thorn with longer linear leaves, &c.

2. *Jaſminoïde* à feuilles très-étroites & courtes, dont le tube des fleurs qui eſt court a les ſegmens ovales & étendus. *Jaſminoïde* d'Afrique, ſecond.

Lycium foliis linearibus-brevioribus, tubo florum breviori, ſegmentis ovalibus patentiſſimis. Mill.

Box-thorn with ſhorter linear leaves.

3. *Jaſminoïde* à feuilles cunéiformes. *Jaſminoïde* d'Italie & de Provence.

Lycium foliis cuneiformibus. Vir. Cliff.

Box-thorn with wedge-ſhaped leaves.

4. *Jaſminoïde* à feuilles lancéolées, un peu épaiſſes, & qui a un calice de trois feuilles. *Jaſminoïde* d'Afrique, troiſieme.

Lycium foliis lanceolatis craſſiuſculis, calicibus trifidis. Linn. *Sp. pl.*

Box-thorn with ſpear-ſhap'd thick leaves.

5. *Jaſminoïde* à feuilles ovales lancéolées, à rameaux épars, à fleurs ſolitaires, étendues & axillaires, à ſtile long. *Jaſminoïde* de la Chine.

Lycium foliis ovato-lanceolatis, ramis diffuſis, floribus ſolitariis, patentibus, alaribus, ſtilo longiori. Mill.

China box-thorn.

6. *Jaſminoïde* à feuilles lancéolées, aiguës.

Lycium foliis lanceolatis acutis. Mill.

Box-thorn with ſpear-ſhap'd acute leaves.

7. *Jaſminoïde* à feuilles ovales-oblongues, épaiſſes, grouppées, à épines robuſtes. *Jaſminoïde* d'Afrique, quatrieme.

Lycium foliis oblongo-ovatis, craſſiuſculis, confertis, ſpinis robuſtioribus.

African box-thorn with leaves growing in cluſters and ſtrong ſpines.

8. *Jaſminoïde* à feuilles très-étroites lancéolées, grouppées, à calices courts & aigus.

Lycium foliis linearibus-lanceolatis, confertis, calicibus brevibus acutis. Mill.

Box-thorn with linear ſpear-ſhap'd leaves, growing in cluſters and ſhort acute empalements.

9. *Jaſminoïde* déſarmé, à feuilles lancéolées, alternes & pérennes.

Lycium inerme foliis lanceolatis alternis, perennantibus. Mill.

Ever-green ſmooth box-thorn.

10. *Jaſminoïde* à feuilles ovales-cordiformes, aſſiſes, oppoſées, pérennes, à épines épaiſſes accouplées, & à fleurs grouppées.

Lycium foliis cordato-ovatis, ſeſſilibus, oppoſitis, perennantibus; ſpinis craſſis bigeminis, floribus confertis.

Ever-green box-thorn with thick double ſpines and flowers growing in cluſters.

Le *jaſminoïde n°. 1*, croît de lui-même en Eſpagne, en Portugal & au cap de Bonne-Eſpérance : il s'éleve ſur pluſieurs tiges irrégulieres, garnies de branches tortues, à la hauteur de dix ou douze piés : ſes fleurs d'un pourpre terne, naiſſent aux côtés des branches, & ſont remplacées par des baies jaunâtres : on le multiplie par ſes graines, qu'il faut ſemer en automne dans des pots qui paſſeront l'hiver ſous une caiſſe à vitrage, & qu'on plongera au printemps dans une couche tempérée : on peut auſſi le reproduire par les marcottes & les boutures au mois de juillet : les arbuſtes obtenus par ces moyens doivent être plantés chacun dans un pot, & conſervés l'hiver avec les myrthes ; car ils auroient peine à ſoutenir à l'air libre, les froids les moins rigoureux du nord & de l'occident de la France.

La ſeconde eſpece habite le cap de Bonne-Eſpérance, & ne s'éleve guere qu'à trois ou quatre piés de haut ; les fleurs & les fruits ſont plus petits que dans le *n°. 1* ; il ſe trouve dans cette eſpece, comme dans celle que nous venons de décrire, des touffes de feuilles larges, & des touffes de feuilles étroites ; les premieres ſont dans celle-ci plus larges, & les ſecondes plus étroites que dans la précédente : elle ſe multiplie & s'entretient de la même maniere.

La troiſieme vient naturellement dans les haies, en Eſpagne, en Italie, & dans les provinces méridionales de la France : elle s'éleve à huit ou dix piés de haut ſur

pluſieurs tiges irrégulieres, dont l'écorce eſt blancheâtre : ſes feuilles d'un verd-pâle ſont étroites par leur baſe & s'élargiſſent vers le bout : ſes fleurs ſont petites & purpurines, elles naiſſent aux cotés des branches. Cette eſpece ſe multiplie comme la premiere ; ſi l'on expoſe cet arbuſte à l'air libre, il faut avoir ſoin de le couvrir durant l'hiver, & de mettre beaucoup de litiere ſur ſa racine qui pourroit périr par de fortes gelées.

L'eſpece, *n°. 4.* s'élance ſur des tiges irrégulieres ; à la hauteur de ſept ou huit piés ; les branches ſont armées d'épines robuſtes & garnies de feuilles ovales, terminées en lance, épaiſſes, courtes & placées ſans ordre : les fleurs ſont axillaires, petites, blanches & de peu d'effet ; elle ſe multiplie & ſe conſerve comme la premiere ; elle eſt naturelle d'Afrique, d'où elle a été apportée en Angleterre, dit Miller, par le docteur Shavv.

Le *jaſminoïde n°. 5*, eſt originaire de la Chine ; cet arbriſſeau pouſſe une quantité prodigieuſe de branches ſouples, déliées & tombantes, deſorte que ſi on ne les ſupporte pas, après s'être élevées à deux ou trois piés, elles ſe courbent & traînent par terre ; mais qu'on leur donne un appui, elles vont prendre un eſſor prodigieux, juſques-là que j'ai meſuré une pouſſe de quinze piés d'une ſeule année : on en peut garnir des murs ou des tonnelles ; les feuilles ſont légeres, ovales, d'un verd gai & aſſez larges : les fleurs naiſſent ſolitaires aux côtés des rameaux, elles ſont d'une forme agréable & d'un purpurin tirant ſur le violet ; comme elles ne ſont pas grouppées, elles n'ont que peu d'effet, mais elles ſe ſuccedent depuis le mois de juin juſqu'à la mi-novembre, & ſont remplacées par des baies oblongues & pointues d'une belle couleur orangée ; cet arbuſte eſt très-dur, il reprend de boutures auſſi facilement que l'oſier ; il trace prodigieuſement & pouſſe des rejets à plus de deux toiſes de ſon pié, ce qui le rend incommode ; les vaches en mangent les bourgeons, mais je n'ai pas continué mon expérience aſſez long-temps pour ſavoir ſi cette nourriture leur conviendroit.

Le *n°. 6* eſt auſſi indigene de la Chine ; cet arbriſſeau prend une hauteur très-conſidérable, il jette quantité de branches couvertes d'une écorce blancheâtre, & armées d'un petit nombre de foibles épines : les feuilles ont environ trois pouces de long ſur neuf ou dix lignes de large par le milieu, ce qui le fait nommer par quelques-uns, *jaſminoïde de la Chine, à feuilles étroites* ; les fleurs ſont de la même couleur, mais un peu plus grandes que celles du précédent : elles paroiſſent en juin & en juillet, il leur ſuccede des baies d'un rouge-vif, cette eſpece ſe multiplie de boutures, faites en avril ; cet arbuſte étant ſoutenu par un bon piquet, & recoupé du haut annuellement, parviendra à ſe ſoutenir de lui-même, & formera une grande gerbe très-agréable ; on peut auſſi le laiſſer ſerpenter négligemment parmi d'autres arbuſtes, en couvrir des tonnelles ou en garnir des murs ; il convient de le placer dans les boſquets d'été : ſes tiges & ſes branches ſont plus robuſtes que celles du *n°. 5*, & s'élancent plus haut avant de retomber.

La ſeptieme eſpece atteint à la hauteur de ſept ou huit piés : elle pouſſe pluſieurs tiges rameuſes armées de longues & fortes épines, au deſſus deſquelles ſont attachés des grouppes de petites feuilles oblongues, ovales, & diſpoſées ſans ordre ; quelquefois auſſi les feuilles naiſſent ſeules : elles ſont toutes d'une conſiſtance aſſez épaiſſe, & leur couleur eſt un verd tendre : Miller a reçu cette eſpece du cap de Bonne-Eſpérance, il ne l'a pas vu fleurir, il aſſure qu'elle a paſſé deux hivers à l'air libre : au pié d'un mur expoſé au ſud-eſt ; cependant il convient de l'abriter : elle ſe multiplie de la même maniere que les premieres eſpeces.

La huitieme n'eſt pas ſi dure que la précédente, elle demande une bonne ſerre, elle reſſemble beaucoup à l'eſpece *n°. 1* ; ſeulement les feuilles ſont plus larges, d'un verd plus clair, & naiſſent par touffes à chaque joint : les épines ſont moins robuſtes & plus rares ; les fleurs ſont plus petites, d'un pourpre plus foncé, & leurs calices plus courts ont des ſegmens aigus : elle fleurit dans le même temps que la premiere, mais elle ne fructifie pas dans nos climats.

Le *n°. 9* eſt depuis long-temps dans le

jardin de MM. les apothicaires de Londres, à Chelſea ; il y a été élevé, dit Miller, de graines envoyées de la Chine, on l'a pris d'abord pour le vrai thé, mais ſa fleur a découvert ſon vrai genre ; ce n'eſt que depuis 1772 qu'on a le vrai thé en Angleterre. Gordon, marchand herboriſte & grainetier de Londres, en conſerve deux piés ; ce *jaſminoïde* porte des fleurs blanches & s'éleve ſur une tige robuſte, à ſix ou ſept piés ; cette tige ſe diviſe en pluſieurs branches déſarmées, couvertes d'une écorce brune & polie : les feuilles d'un verd ſombre ſont figurées en lance & permanentes ; elles ont trois pouces de long, près de neuf lignes de large, & ſont attachées alternativement par de courts pétioles, il ſe multiplie avec beaucoup de peine ; les marcottes ne s'enracinent qu'au bout de deux ans, & les boutures demandent pour réuſſir toutes les précautions indiquées pour les boutures d'arbres toujours verds. (*Voyez* BOUTURE.) Il ne croît annuellement que de trois ou quatre pouces ; au reſte il réſiſte aſſez bien au froid extérieur, & peut ſubſiſter en plein air, ſi on le plante dans un terrain ſec à bonne expoſition.

La dixieme eſpece n'eſt qu'un petit buiſſon, dont les branches partent du pié ; ces branches, dont l'écorce eſt d'un verd-brun, ſont armées d'épines courtes & fortes, elles naiſſent deux à deux, & ſouvent il s'en trouve deux paires enſemble ; alors deux regardent le ciel, & les deux autres la terre : elles ſont ſituées préciſément au bas des feuilles ; celles-ci ſont condiformes, un peu plus larges que celles du buis, mais de la même couleur & de la même conſiſtance ; elles ſe terminent en pointe, & ſont attachées par de très-courts pétioles, oppoſés & aſſez proches les uns des autres : les fleurs ſont de couleur blanche & naiſſent en grapes aux côtés des bourgeons où elles ſont attachées par des pédicules courts & déliés ; elles ont de petits calices & d'aſſez longs tubes, diviſés par les bords en cinq ſegmens aigus, elles exhalent une odeur gracieuſe, & ſont remplacées par des baies ovales de couleur d'écarlate, chacune de ces fleurs contient deux ſemences : on multiplie cette eſpece par les boutures, qu'on doit planter en juillet dans une planche de bonne terre, ombragée avec des paillaſſons ; elle ſe conſerve très-bien ſous une caiſſe vitrée & dans les ſerres communes ; on n'a pas encore eſſayé de la planter en pleine terre : elle a été apportée du cap de Bonne-Eſpérance, en Hollande, où on la cultive depuis pluſieurs années ; les autres eſpeces, qui étoient autrefois compriſes ſous ce genre, appartiennent à celui de celaſtrus. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

JASON, (*Myth. & Phil. Herm.*) ſelon la fable, étoit fils d'Eſon & de Polymede, fille d'Autolicus. Il eut Créthée pour aïeul, Eole pour biſaïeul, qui étoit fils de Jupiter. Eſon avoit pour frere un nommé *Pelias*, ſous la tutelle duquel il mit *Jaſon* ; mais la mere de celui-ci le mit entre les mains de Chiron pour y apprendre la médecine. Etant devenu grand & bien inſtruit, il redemanda à Pélias le royaume que ſon pere Eſon lui avoit laiſſé en mourant. Pélias ne voulut conſentir à cette reſtitution, qu'à condition que *Jaſon* iroit préalablement faire la conquête de la toiſon d'or. Ce que *Jaſon* exécuta, après s'être aſſocié cinquante braves compagnons, preſque tous deſcendus des dieux comme lui. Ayant donc préparé tout ce qu'il crut néceſſaire pour cette expédition, Pallas lui conſeilla la conſtruction & la forme du navire, dont le mat fut d'un chêne pris dans la forêt de Dodone. Il aborda à Lemnos pour ſe rendre Vulcain propice, puis à Mariias, à Cius, en Ibérie, à Bébrycie & vers les Syrtes de Lybie, où ne pouvant paſſer, ſes compagnons & lui porterent le navire Argo ſur leurs épaules pendant douze jours, & le remirent en mer ; & après avoir vaincu tous les obſtacles qui s'oppoſoient à leur deſſein, ils arriverent enfin à Colchos, où par l'art de Médée, ils vinrent à bout d'enlever la toiſon d'or.

Si peu que l'on veuille faire attention à cette hiſtoire fabuleuſe, & que l'on ſoit inſtruit des myſteres de l'art chymique ; ſi peu même que l'on ait lu les livres des auteurs qui en traitent, l'on reconnoîtra aiſément que cette prétendue hiſtoire n'eſt qu'une allégorie du grand œuvre, comme on va le voir par l'explication ſuivante.

Jaſon tire ſon étymologie du grec, & ne veut dire autre choſe que *l'art de guérir*. *Jaſon* ne fut jamais médecin ou chirurgien,

puiſqu'il n'a jamais exiſté en réalité ; mais la fable dit qu'il fut inſtruit par Chiron, le même qui inſtruiſit auſſi Hercule & Achille. Chiron lui apprit donc l'expérience manuelle, Médée la théorie néceſſaire pour la perfection de l'œuvre. Jupiter étoit un de ſes ancêtres ; & Médée, femme de *Jaſon*, étoit petite-fille du Soleil & de l'Océan, & fille d'Æéte, dont les ſœurs étoient Circé l'enchantereſſe, & Paſiphaé qui engendra le Minotaure. La mere de Médée fut Idie, auſſi enchantereſſe : par où l'on peut juger que cette parenté ne pouvoit pas mieux convenir qu'à *Jaſon* ; qui devoit être un grand médecin & un grand ſcrutateur des choſes naturelles. Il ſe choiſit cinquante compagnons de voyage, tous iſſus des dieux. On en peut voir les noms dans l'hiſtoire de la fable. Le navire Argo fut conſtruit des chênes de Dodone, qui donnoient des oracles. Cette groſſe & grande maſſe fut portée par cinquante hommes dans les déſerts de la Lybie pendant douze jours ; Orphée, ſon pilote, ne la gouvernoit que par ſa muſique & ſon chant ; enfin ce navire périt de vieilleſſe, enſévelit *Jaſon* ſous ſes débris, & fut mis au rang des aſtres. Que veulent dire tous ces lieux où aborda le navire ? Pourquoi d'abord à Lemnos pour ſe rendre Vulcain favorable ? Pourquoi Euripyle donna-t-il de la terre en préſent à *Jaſon* ? C'eſt qu'Euripyle étoit fils de Neptune, que de l'eau on fait de la terre, & que de cette terre il faut faire de l'eau ; c'eſt auſſi de cette terre que Médée augura bien de l'expédition. Ce n'eſt pas auſſi ſans raiſon que Phinée fut délivré des Harpies par Calaïs & Zetès, tous deux fils d'Éole ; puiſque Baſile Valentin dit dans ſa *ſixieme clef*, que deux vents doivent ſouffler, l'un le vent d'orient, qu'il appelle *vulturnus*, & l'autre le vent du midi ou *notus*. Après que ces deux vents auront ceſſé, les Harpies ſeront miſes en fuite, c'eſt à-dire, les parties volatiles deviendront fixes.

Ils trouverent auſſi ſur leur route les deux rochers Cyanées, dont il faut éviter l'écueil au moyen d'une colombe ; cette colombe que ſignifie-t-elle autre choſe que la matiere parfaite au blanc ? Ce qui marque infailliblement que l'œuvre tend à ſa perfection, & n'a preſque plus d'écueils à craindre, ceux qui déſirent une explication chymique plus détaillée, trouveront de quoi ſe ſatisfaire amplement dans le *chap. 1 du livre II des fables Egypt. & Grecques dévoilées.* (†)

JASPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuſes*. Elle eſt très-dure, prend très-bien le poli, donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier ; elle eſt opaque à cauſe de la groſſiereté de ſes parties colorantes, ſans quoi le *jaſpe* ne différeroit en rien de l'agate, & l'on pourroit avec raiſon dire que le *jaſpe* eſt une agate non-tranſparante, mêlée d'un plus grand nombre de parties terreſtres & groſſieres. Cependant il y a des morceaux de *jaſpe* dans leſquels on trouve des taches ou veines tranſparentes ; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité, n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le quartz ou le caillou fait la baſe du *jaſpe*, ainſi que celle de l'agate, & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli, doit être regardé comme un véritable *jaſpe*.

Il regne une grande variété de couleurs parmi les *jaſpes* ; il y en a qui n'ont qu'une ſeule couleur, qui eſt ou blanche, ou brune, ou bleue, ou verte, ou griſe, *&c.* le *jaſpe* rouge eſt le plus rare, & cela dans différentes nuances ; d'autres ſont de pluſieurs couleurs différentes, tels ſont ceux qu'on nomme *jaſpes fleuris*, dans lequel on voit des couleurs jaunes, rouges, griſes, blanches, *&c.* confuſément répandues. L'imagination des naturaliſtes a travaillé ſur ces ſortes de *jaſpes*, où quelques-uns ont vu ou du moins ont cru voir les figures les plus extraordinaires, qui ne ſont ſouvent repréſentées que très-imparfaitement, & que l'on ne peut regarder que comme formées par le hazard pur, & par la diſpoſition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaſpes* leur ont fait donner des noms différens par les anciens Naturaliſtes ; c'eſt ainſi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierre de panthere*, un *jaſpe* jaunâtre moucheté de rouge,

Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaſpe* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, ſans parler d'une infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaſpes* en faveur des différences qui ne ſont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne ſont donc propres qu'à charger inutilement la memoire : les vrais naturaliſtes ne doivent s'embarraſſer que de ce qui conſtitue l'eſſence d'une pierre, ſans s'arrêter à des petites variétés minutieuſes. Si cependant quelqu'un vouloit un détail ſur les différentes dénominations données au *jaſpe* à cauſe de ſes différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *hiſtoire naturelle des foſſiles* en anglois.

Le *jaſpe ſanguin* eſt verd, & rempli de taches rouges comme du ſang.

Le *jaſpe floride* ou *fleuri* eſt de pluſieurs couleurs différentes, commme nous l'avons déja fait remarquer.

Le *lapis lazuli* eſt un vrai *jaſpe* d'un bleu plus ou moins vif, parſemé de petits points brillans comme de l'or. *Voyez* LAPIS.

Le caillou d'Egypte eſt un vrai *jaſpe* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait ſinguliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes eſt auſſi un vrai *jaſpe* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les Minéralogiſtes allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée*, n'eſt qu'une eſpece de *jaſpe* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs mettent auſſi le porphyre au rang des *jaſpes*.

Quelques naturaliſtes mettent le jade au rang des *jaſpes* ; mais il y a des différences entre ces deux pierres. *Voyez* JADE.

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaſpe* avec le marbre. La différence entr'eux eſt très-ſenſible : le premier donne des étincelles, lorſqu'on le frappe avec un briquet, & ne ſe diſſout point dans les acides ; au lieu que le marbre s'y diſſout, & ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaſpe* ſe trouve dans le ſein de la terre par maſſes détachées de différentes grandeurs : des voyageurs parlent d'un morceau de *jaſpe* de neuf piés de diametre, qui fut tiré d'une carriere de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans ſon voyage de Sibérie, dit y avoir vu, dans le voiſinage de la riviere d'Argun, une montagne qui eſt preſqu'entiérement compoſée d'un *jaſpe* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brute, deſorte qu'il eſt rare de trouver des morceaux de trois livres exempts de gerſures & de défauts. Le même auteur ajoute que quelquefois on en a tiré des maſſes qui peſoient un ou deux piés, (le pié fait 33 livres ;) mais ils ſe fendoient à l'air au bout de quelques jours, deſorte qu'on ne pouvoit point s'en ſervir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

On trouve auſſi des *jaſpes* de différentes couleurs en Bohême, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe ; mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales ; parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en ſont plus vives.

On ne peut ſe diſpenſer de rapporter ici l'expérience ſinguliere de Beccher ſur le *jaſpe*. Ce ſavant chymiſte mit du *jaſpe* dans un creuſet avec un mélange convenable, (*adhibitis requiſitis*,) pour le faire entrer en fuſion, il lutta le couvercle avec le creuſet ; en donnant un feu violent, la matiere ſe fondit. Quand le creuſet fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaſpe* avoit formé une maſſe ſolide preſque auſſi dure que cette pierre étoit auparavant ; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuſe & demi-tranſparente, comme une agate blanche ; mais les parois ſupérieurs du creuſet, c'eſt-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaſpe* n'avoit pu toucher pendant la fuſion, étoient couverts d'une couleur de *jaſpe* parfaite, & il ne leur manquoit que la conſiſtance & la dureté pour reſſembler parfaitement à du *jaſpe* poli ; mais cette couleur n'étoit que légérement attachée à la ſuperficie. De cette maniere Beccher a ſéparé la partie colorante du *jaſpe*, qu'il

nomme ſon *ame*, & l'a ſublimée par la violence du feu. *Voyez* Beccher, *Phyſica ſubterranea*, *édition de 1739*, *page 77*. Il y a lieu de croire que Beccher joignit de l'acide vitriolique à ſon *jaſpe* pulvériſé; du-moins eſt-il certain qu'en verſant de l'huile de vitriol ſur du *jaſpe* en poudre, & le mettant enſuite ſous une mouffle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaſpe* diſparoît, & il reſte ſous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans ſa *Pyritologie*, décrit un *jaſpe* très-ſingulier qui ſe trouve près de Freyberg en Miſnie, dans un endroit qu'on nomme *la carriere de jaſpe*, ou *de corail*: on trouve 1°. une couche de ſpath très-peſant, 2°. au deſſous eſt du cryſtal de roche; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doigt d'épaiſſeur; enſuite, 3°. vient de l'améthiſte, 4°. une nouvelle couche de cryſtal, 5°. du *jaſpe*, 6°. du cryſtal. 7°. du *jaſpe*, 8°. du cryſtal, 9°. du *jaſpe*, 10°. du cryſtal. Chacune de ces huit dernieres couches n'eſt ſouvent pas plus épaiſſe qu'un fil; & toutes enſemble ont à peine trois lignes d'épaiſſeur, & ſont cependant très-diſtinctes. Il vient enſuite 11°. du *jaſpe* d'un rouge clair, 12°. un *jaſpe* d'un rouge obſcur, 13°. de la chalcedoine, 14°. du *jaſpe*, 15°. de la chalcedoine; enfin on voit un quarré compacte & ſolide. Les ſix ou huit dernieres couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaſpe* a plus d'un pouce d'épaiſſeur. Ces couches ſont ſi intimement liées, que la maſſe de pierre où elles ſe trouvent ſe diviſe plus aiſément ſelon ſon épaiſſeur, que ſuivant la direction des couches. C'eſt ce *jaſpe* que les ouvriers des mines & quelques naturaliſtes, pour ſe conformer à leur langage, nomment *hornſtein*, ou *Pierre de corne*. *Voyez la Pyritologie* de Henckel. (—)

JASPE-AGATE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'agate, dans laquelle ſe trouvent quelques endroits entiérement opaques qui ſont du *jaſpe*. On en trouve des pierres de cette eſpece aux Indes orientales & occidentales, ainſi qu'en différens pays de l'Europe, & ſur-tout en Italie, en Allemagne, &c. On regarde celles d'Orient comme plus dures que celles d'Europe. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE-CAMÉE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe demi-tranſparente, connue ſur-tout des lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere parmi nous. Il eſt rare de la trouver grande; elle eſt compoſée de zones ou de couches aſſez larges, d'un beau blanc & d'un beau verd, qui reſſemble à celui de quelques *jaſpes*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique; les Italiens en ſont fort curieux; ils la nomment *jaſpi-cames*, & s'en ſervent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles*. (—)

JASPE-ONYX, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une eſpece de *jaſpe*, dans lequel il ſe trouve des taches ou des veines tranſparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telle que l'onyx; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré partout. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE, (*Mat. méd.*) c'eſt un des corps dans leſquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caracteres extérieurs, ou une *ſignature*; c'eſt un médicament *ſigné*. *Voyez* SIGNATURE. (*Mat. méd.*) & ces vertus ſont occultes, magnétiques, aſtrales. En un mot, le *jaſpe* ſpécialement celui qu'on appelle *ſanguin*, qui eſt veiné de rouge, (ce qui eſt ſa ſignature,) a la propriété conſtante & infaillible d'arrêter les perres de ſang, en le portant attaché à la cuiſſe. Boot, Sinnert, & la tourbe des pharmacologiſtes paracelſiſtes l'aſſurent. Boyle lui-même, qui fait profeſſion ouverte de pyrrhoniſme ſur les merveilles de cet ordre, n'a pas été aſſez incrédule ſur celle-ci. (*b*)

* JASPER, v. act. (*Peinture & Relieure.*) c'eſt peindre en jaſpe. Les Relieurs *jaſpent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racines de chien-dent d'une moyenne groſſeur, avec lequel ils

jettent la couleur qui eſt ou verte ou rouge, ou bleue, ou mêlée : il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. *Voyez l'article* RELIEURE.

JASPRIN, *(Géog.)* petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Peſt, ſur la riviere de Zagiwa.

JASQUE, *(Géog.)* petite ville maritime de Perſe, ſur un cap qui reſſerre le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25d. 31′. d'élévation, & eſt éloignée d'Ormus de 30 lieues ; il dépend du gouvernement de Gomron. *Voyez* Thévenot, *voyage du Levant (D. J.)*

JASSI, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* poiſſon qui, ſuivant M. Gmelin, ſe trouve abondamment dans quelques rivieres de Sibérie ; il dit que c'eſt le même poiſſon que Geſner appelle *rutilus* ou *rubellus*.

JASSUS *ou* JASUS, *(Géog. anc.)* ville d'Aſie dans la Carie ; Polybe dit qu'elle étoit ſituée ſur la côte d'Aſie, dans le golfe qui eſt terminé d'un côté par le temple de Neptune ſur le territoire des Miléſiens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle auſſi deux fois, *liv. IX. chap. viij.* La notice de Hiéroclès qui la met entre les villes épiſcopales de la Carie, l'appelle Ἴασος ; c'eſt préſentement *Askem-Kaléſi*. *Voyez* ASKEM-KALÉSI.

Chérille poëte grec, étoit natif de *Jaſe* ; il ſe rendit célebre par ſon poëme ſur la victoire que les Athéniens remporterent contre Xercès ; & cet ouvrage leur parut ſi beau, qu'ils lui donnerent une piece d'or pour chaque vers. C'eſt ainſi qu'Octavie récompenſa Virgile pour l'éloge de Marcellus, qu'il avoit placé avec tant d'art dans le VI. livre de l'Enéïde. Nous connoiſſons cet éloge de la plume du cygne de Mantoue, & nous ne ceſſons de l'admirer ; mais le temps nous a envié la piece de Chérille qui lui fit tant d'honneur ; il ne nous reſte que quelques courts fragmens des vers du poëte de Carie. *(D. J.)*

JASTIEN, adj. *(Muſiq.)* eſt en muſique le nom qu'Ariſtoxene & Alypius donne à ce mode, que la plupart des autres auteurs appellent *Ionien*. *Voyez* MODES. *(S.)*

JASWA-MOREWAIA, *(Médec.)* c'eſt ainſi que les Ruſſiens nomment une maladie épidémique fort contagieuſe qui paroît être la peſte ; elle ſe fait ſentir aſſez fréquemment en pluſieurs endroits de la Sibérie, & ſur-tout dans la ville de Tara, près des bords de la riviere d'Irtiſch, & chez les Calmouques. Le mot ruſſien *moreſwie* ſignifie *peſte* & *jaſwa* ſignifie *bubon* : cependant cette maladie differe de celle à qui nous donnons ce nom. Cette contagion attaque tout le monde ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, les chevaux eux-mêmes n'en ſont point exempts : elle s'annonce par une tache blanche ou rouge, qui ſe place ſur une des parties du corps, & au milieu de cette tache on dit qu'il y a ſouvent un petit point noir. Cette tache ou tumeur eſt entiérement dépourvue de ſentiment ; elle eſt dure & s'éleve un peu au deſſus du reſte de la peau ; elle augmente en peu de temps, & en quatre ou cinq jours elle acquiert la groſſeur du poing & a toujours la même dureté & la même inſenſibilité. Le malade éprouve durant ce temps une grande laſſitude, & une ſoif extraordinaire ; il perd entiérement l'appétit, eſt toujours aſſoupi ; il lui prend des étourdiſſemens auſſi-tôt qu'il ſe tient debout ; il ſent un ſerrement conſidérable de la poitrine ; enfin il a de la difficulté à reſpirer ; ſon haleine devient puante ; il pâlit ou jaunit ; il éprouve de grandes douleurs intérieurement ; il ſe retourne & change perpétuellement de ſituation, & la ſoif va toujours en augmentant. Quand tous ces ſymptômes ſont ſuivis d'une ſueur abondante, c'eſt un ſigne que la mort approche, & les perſonnes robuſtes périſſent ordinairement le dixieme ou onzieme jour ; les plus délicates ne vont pas ſi loin. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ne ſe plaignent que de douleurs de tête tant qu'elle dure ; on ne remarque aucun changement ſur la langue, aucune conſtipation, ni rétention d'urine, & la tête demeure ſaine juſqu'au dernier moment.

Auſſi-tôt qu'un tartare apperçoit une de ces taches ſur ſon corps, il va trouver un colaque, qui n'eſt ordinairement qu'un médecin de beſtiaux ; il arrache la tache

avec ſes dents juſqu'au ſang, où il enfonce dans le milieu une aiguille & la tourne en deſſous en tous ſens, & continue à la détacher ainſi juſqu'à ce que le malade ſente ſon aiguille ; après quoi il acheve de l'arracher avec les dents : il mâche enſuite du tabac, & le ſaupoudre d'un peu de ſel ammoniac ; il applique ce mélange ſur la plaie, & recouvre le tout d'un emplâtre, ou bien il ſe contente de la bander ; il renouvelle le tabac & le ſel ammoniac toutes les vingt-quatre heures, juſqu'à la guériſon parfaite, qui ſe fait au bout de deux, cinq, ou ſept jours, ſuivant le degré de dureté, & la grandeur de la tache ou du bubon : il n'y a pas lieu de craindre que ſes autres parties du corps prennent la contagion. La partie affligée reprend ſa couleur naturelle, & la plaie ſe cicatriſe. Le régime qu'on fait obſerver au malade conſiſte à le tenir dans un endroit obſcur, à l'empêcher de boire, ou ſi on le lui permet, ce n'eſt que du petit lait aigri ; les autres boiſſons lui ſont interdites : on lui défend auſſi les fruits à ſiliques, & toute nourriture ſujette à fermenter ; on lui permet le pain trempé dans le petit-lait, du bouillon de poulet, des raves ; mais toute viande eſt regardée comme nuiſible. On a remarqué que la chair qui eſt au deſſous de la tache qu'on a enlevée, eſt bleuâtre.

Cette maladie ſe manifeſte dans les chevaux à-peu près par les mêmes ſymptômes, excepté que la tache ou le bubon ſont beaucoup plus conſidérables ; ſouvent leur ſoif eſt ſi ardente, qu'ils ſe noient dans les rivieres à force de boire. Quand on s'apperçoit à temps qu'ils ſont attaqués de cette maladie, on ouvre le bubon avec un couteau, ou bien on y enfonce juſqu'au vif un fer rouge. Ce bubon ſe forme ſur toutes les parties du corps du cheval, mais ſur-tout ſur le poitrail, & ſur les parties de la génération : on laiſſe manger très-peu l'animal durant la cure ; les vaches ſont moins ſujettes à cette contagion que les chevaux, & les brebis encore moins que les vaches. M. Gmelin, dont nous avons tiré le détail qui précede, obſerve qu'on ne ſe ſouvient point d'avoir jamais éprouvé la vraie peſte en Sibérie. *Voyez* Gmelin, *voyage de Siberie*. Ce ſavant voyageur dit avoir eu occaſion de traiter un homme du pays attaqué de la même maladie : la tache ou la tumeur lui étoit venue au menton ; & comme après avoir eu recours au remede uſité par les Coſaques, il négligea de faire autre choſe ; M. Gmelin voyant que le cas étoit preſſant, eut recours aux remedes les plus violens ; il commença par faire à la plaie des ſcarifications profondes ; il arrêta le ſang avec de l'eau-de-vie, faute d'autre choſe ; il répandit ſur la plaie du précipité rouge, & mit par deſſus un emplâtre émollient, pour exciter la ſuppuration, & lui fit prendre intérieurement en quatre priſes quatre grains de mercure doux à trois heures de diſtance : de cette maniere, il le tira d'affaire & fit diſparoître les ſymptômes qui menaçoient ſa vie. Gmelin, *voyage de Sibérie, tome IV. de l'édition allemande*. (—)

JASZ-BERENY, *(Géogr.)* ville de la haute-Hongrie, dans la province des Jazyges, au milieu d'une plaine vaſte, fertile & bien cultivée, qui lui donne bien des avantages ſur la plupart des autres villes de la contrée. *(D. G.)*

JASZSZO, *(Géogr.)* petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté d'Abaujuar, au fond d'un valon. Elle eſt importante par la force du château qui la couvre, & par les archives dont elle eſt le dépôt : ces archives ſont celles de toute la province. *(D. G.)*

IATRALIPTE, ſ. m. *(Gymn. milit. & médic.)* un *iatralipte* dans ſa premiere ſignification, étoit un officier particulier du gymnaſe, dont l'emploi ſe bornoit à oindre les atheletes pour les exercices athlétiques ; on le nommoit autrement *aliptés*, alipte.

Enſuite le mot *iatralipte*, déſigna un médecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuſes, un médecin oignant, ἰατραλείπτης, mot compoſé de ἰατρὸς, *médecin*, & ἀλείφω, *je oins* ; cette méthode de traitement s'appella ἰατραλειπτική, *iatroliptique*. Ce fut au rapport de Pline, *liv. XXIX. ch. j.* Prodicus, natif de Sélymbria, & diſciple d'Eſculape, qui mit ce genre de médecine en uſage.

On ſait que dans le temps des Romains, l'application

l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on ſe ſervoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de perſonnes. Alors ceux qui enſeignoient l'art d'adminiſtrer ces onguens ou ces huiles aux gens en ſanté, ſe firent à leur tour appeller *iatraliptes*, & établirent ſous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuſes de jointures pour aſſouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des dépileurs & des dépileuſes, *alipilarii* & *tonſtrices*; enfin, des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens, & parfums néceſſaires, *unctores*, & *unctrices*; j'ai déja dit quelque choſe de ces divers offices, au mot GYMNASTIQUE *(médicinale.) Voyez-le. (D. J.)*

IATRIQUE, ſ. f. *(Med.)* ἰατρικὴ, *iatrice*, *medica*; c'eſt une épithete du mot grec τέχνη, *ars*, qui eſt ſous-entendu: enſorte qu'elle eſt employée comme ſubſtantif, pour ſignifier l'art ou la ſcience de la *médecine*.

C'eſt dans le même ſens, que le mot ἰατρὸς eſt ſynonyme de *medicus*, *médecin*: ainſi on dit *iater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chymicus*, *medicinæ ſtudioſus*, c'eſt-à-dire, *médecin*, *premier médecin*, *médecin praticien*, *médecin chymiſte*, *étudiant en médecine*. *Voyez* MÉDECINE, MÉDECIN.

Le terme grec ἰατρικὴ eſt encore employé quelquefois, pour ſignifier un *médicament*, comme le mot françois *médecine* a auſſi deux acceptions: par l'une il ſignifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puiſqu'on dit *prendre une médecine*, dans le même ſens, que *ſe purger*: & même dans quelques provinces le peuple appelle toute ſorte de remede une *médecine*. *Voyez* PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMEDE.

* JATTE, ſ. f. *(Art. méchaniq.)* vaiſſeau rond, fait d'une piece de bois creuſée autour, qui ſert à la cuiſine, à la vendange, & à une infinité d'autres uſages dans le domeſtique & dans les ateliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, ſ. f. *(Marine.)* c'eſt une enceinte de planches miſes vers l'avant du vaiſſeau, qui ſervent à recevoir l'eau qui entre par les écubiers, lorſqu'elle eſt pouſſée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuider. *Voyez* GATTE. *(Z)*

JATTE, *ou* GIRANDOLE POUR L'EAU, *(Artificier.)* l'artifice dont il s'agit, eſt ſemblable aux roues de feu appellées *girandoles*, ſi on le conſidere ſeulement par ſon effet; mais il en differe en pluſieurs choſes dans la conſtruction.

1°. Dans ſa ſituation qui eſt horizontale, au lieu que les roues à feu ſont ordinairement poſées verticalement, pour qu'elles ſoient mieux expoſées à la vue.

2°. Leur révolution ne ſe fait pas ſur un eſſieu fixe, mais ſur une baſe flotante ſur l'eau.

3°. Son centre n'eſt pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4°. Ce qui tient lieu de roue n'eſt qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre des fuſées pour le faire tourner plus ou moins long-temps, ce qui en détermine auſſi le diametre. Suppoſons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fuſées de la groſſeur de celle qu'on appelle de *parteuns*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diametre, on en creuſera les bords en cavet ou demi-canal d'environ un pouce de diametre, pour y attacher & arranger tout autour les fuſées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, aſſujettiſſant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois ſur leſquels on fait paſſer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou aſſez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu'autre artifice.

Pour ſupporter cet octogone ainſi équippé, & lui donner le pivot ſur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diametre beaucoup plus petit que le plateau; ſon fond extérieur doit être convexe en hémiſphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait auſſi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter ſur le milieu un cône renverſé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau,

aſſujettira mieux le pirouettement de la *girandole*. Ce plat ou baſſin ſera cloué ſous le plateau de rouage, & gaudronné le long de ſes joints & ſur toute ſa ſurface, pour le rendre impénétrable à l'eau.

JATTE, *terme de Paſſementier Boutonnier*, eſt une eſpece de ſébille à preſſoir trouée par le milieu, & placée à la renverſe ſur quatre piés de bois C'eſt ſur cette *jatte* que les paſſementiers boutonniers fabriquent avec des fuſeaux les gros cordons de ſoie, de fleuret, de fil, *&c.* qui ſervent à faire des guides de chevaux de carroſſe, à ſuſpendre des luſtres, à attacher aux bras des cochers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres uſages, *&c.*

JAU, *voyez* DORÉE.

JAVA, (L'ILE DE) *Géog.* nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une eſt appellée la grande *Java*, & l'autre la *petite Java*, ou *Bali*.

La grande *Java* a au N. O. l'île de Sumatra, dont elle eſt ſéparée par le détroit de la Sonde, au N. les îles de Banca & de Borneo, au N. E. l'île de Madura, à l'E. celle de Bali, & au S. la mer des Indes, qui la ſépare de la terre d'Endraght, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'île de *Java*, c'eſt la Ἰαβὰ διού, *Jaba diu* de Ptolomée: ce mot *diu*, qui dans le langage des Indiens, veut dire une *île*, nous fait connoître que l'île de *Java* portoit déja le même nom qu'aujourd'hui du temps de cet auteur, & c'eſt une choſe bien remarquable. Ptolomée ajoute que *Jaba diu* ſignifie *l'île de l'Orge*, & l'on ſait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il ſemble que les habitans de Borneo aient les premiers découverts cette île; dumoins ils y ont eu un grand hameau, mais elle eſt au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne ſont pas les uniques ſouverains de l'île; elle a ſes rois & ſes peuples qui ſont alliés de la compagnie; cette compagnie poſſede la côte du Nord, où elle a bâti de très-bonnes fortereſſes pour ſa défenſe; la côte méridionale eſt occupée par des peuples indomptés, & indépendans, dont le plus puiſſant eſt le *ſourapati*; l'intérieur du pays eſt ſous la domination d'un empereur appellé le *Mataram*, qui fait ſa réſidence à Cartaſoura.

L'île de *Java* comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karavang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tſieribom qui eſt conſidérable; ſon roi eſt indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve enſuite le pays de Tagal, où ſont de vaſtes campagnes de riz, le petit royaume de Greſſic qui a ſon roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Diapan.

Preſque toute la côte méridionale eſt bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaſte région preſque inacceſſible; c'eſt entre cette chaîne & la mer, que ſe trouve le pays de Kadoevang, qui eſt ſoumis à l'empereur; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie; à plus forte raiſon peut-elle compter ſur les vaſſaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui ſont entre la mer & les montagnes au midi de l'île; en un mot, elle a par-tout la ſupériorité territoriale, & finalement ce qui lui aſſure la poſſeſſion de la grande *Java*, c'eſt la conquête qu'elle a fait de l'île de Madura, qui lui eſt aſſurée par un traité conclu en 1725, & exécuté juſqu'à ce jour.

L'île de *Java* en renferme pluſieurs autres; elle eſt traverſée par diverſes grandes montagnes, & coupée par quantité de rivieres; elle produit beaucoup de riz; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, *&c.* On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries; on y a très-abondamment des bêtes domeſtiques & ſauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à ſouhait.

Les lieux inhabités ſont peuplés de

tigres, de rinocéros, de cerfs, de bufles, de ſangliers, de fouines, de chats ſauvages, de civettes, de ſerpens; & les rivieres ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui ſe promenent ſur le rivage ſans précaution. Quelques montagnes de l'île ſont des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes, & de la fumée.

La religion des *Javans* eſt la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau eſt en grande vénération dans le pays. Les Européens y profeſſent comme en Hollande, la religion réformée: Valentin qui a ſéjourné long-temps dans cette île, en a publié en hollandois la deſcription la plus exacte, mais trop diffuſe, & compilée ſans ordre; l'article qu'en a donné M. de la Martiniere, ne laiſſe rien a déſirer.

La grande île de *Java* gît ès-quart de ſud-eſt, près de l'île de Sumattra, entre le 123 & le 134^{d} de *long.* & entre le ſixieme^{d} de *lat.* ſud pour ſa partie la plus ſeptentrionale, & 8^{d}. 30′. pour ſa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement l'*île de Bali*, & eſt ſituée à l'E. de l'île de *Java*; elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit: on remarque au ſud de cette île un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8^{d}. 30′. de *lat.* ſud; l'île de Bali eſt très-peuplée; ſes habitans ſont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus; le pays abonde en coton, en riz, en gros & menu bétail, & en chevaux de la plus petite race; les fruits les plus communs, ſont des noix de coco, des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis; la mer y eſt des plus poiſſonneuſes; le prince de Bali exerce ſur ſes ſujets un empire abſolu; ſon île eſt une rade commune pour les vaiſſeaux qui vont aux îles Moluques, à Banda, Amboine, Macaſſar, Timor, & Solor; ils viennent tous relâcher ici pour y prendre des rafraîchiſſemens, à cauſe de l'abondance & du bon marché des denrées; la ville capitale de l'île porte auſſi le nom de *Bali*. (*D. J.*)

JAVARIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) animal quadrupede aſſez ſemblable au ſanglier, qui ſe trouve dans quelques parties de l'Amérique; ſes oreilles ſont très-courtes, & il n'a preſque point de queue; ſon nombril eſt ſur le dos; il y a de ces animaux qui ſont tous noirs; d'autres ſont mouchetés de blanc; ils ont un cri plus déſagréable que celui du cochon; leur chair eſt aſſez bonne à manger; ils ſont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont ſur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poumon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-temps ſans ſe fatiguer; d'ailleurs ils ſont armés de fortes dents ou défenſes.

JAVART, ſ. m. (*Maréchallerie.*) c'eſt une petite tumeur qui ſe réſoud en apoſtume au bourbillon, & ſe forme au paturon ſous le boulet, & quelquefois ſous la corne: le *javart* nerveux eſt celui qui vient ſur le nerf, & *javart* encorné, celui qui vient ſous la corne. Il faut deſſoler le plus ſouvent un cheval qui a un *javart* encorné, & lui couper le tendon. *Voyez* DESSOLER. *Dictionn. de Trévoux.*

JAVEAU, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme uſité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer une île nouvellement formée au milieu d'une riviere par alluvion ou amas de limon & de ſable. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. I. art. iv.* (*A.*)

JAVELINE, ſ. f. (*Art. milit.*) on appelloit ainſi une eſpece de demi-pique dont les anciens ſe ſervoient. Elle avoit cinq piés & demi de long, & ſon fer avoit trois faces aboutiſſantes en pointes; on s'en ſervoit à pié & à cheval: cette arme eſt encore en uſage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit piés de longueur; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu juſqu'au talon, où il y a une eſpece de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi livre; la lance d'un grand pié de long très-aiguë & très tranchante, de deux pouces ou environ dans ſa plus grande largeur, avec une petite banderolle ſous le fer. Les Maures ſe ſervent de cette *javeline* avec une adreſſe ſu prenante; ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre; & le poids qui eſt à l'extrêmité du talon fait que le coté du fer eſt toujours plus long que vers le talon; ce qui ſert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un eſcadron armé de la ſorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du ſecond, ſi celui-ci veut tenter l'avanture, chaque cavalier étant comme aſſuré de tuer ſon homme; car il porte ſon coup de toute la longueur de ſon arme, en ſe levant droit ſur les étriers. Il ſe baiſſe & il s'étend juſque ſur le cou de ſon cheval, & porte ſon coup avec tant de force & de roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le temps de l'approcher, & il ſe releve avec la même légéreté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais ſans remede, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant; mais rien ne ſauroit réſiſter contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée. *Comment. par* Polybe, *par* M. le chevalier Folard.

* JAVELLE, ſ. f. (*Écon. ruſtiq.*) c'eſt la quantité de bled, d'avoine, de ſeigle, ou d'un autre grain qui ſe moiſſonne, que le moiſſonneur peut embraſſer avec ſa faucille & couper d'une ſeule fois: on ramaſſe les *javelles*, & l'on en forme des gerbes.

On appelle *avoines javellées*, celles dont le grain eſt devenu noir & peſant par la pluie qui les a mouillées en *javelles*. De *javelle*, on a fait le verbe *javeller*: *javeller*, c'eſt mettre le grain en *javelle*, pour le faire ſécher; il faut laiſſer javeller le bled pendant trois ou quatre jours: dans les ſaiſons pluvieuſes, le bled eſt plus long-temps à javeller.

JAVELOT, ſ. m. *jaculus*, *acontias*, *ſerpens*, *ſagittaris*, (*Hiſt. nat.*) ce ſerpent a été ainſi nommé, parce qu'étant monté ſur les arbres, il s'élance de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait ſur les animaux & même ſur les hommes qui ſont aux alentours; il eſt ſi prompt qu'on l'a auſſi appellé *ſerpent volant*: on dit qu'il ſe porte d'un ſeul ſaut à la diſtance de vingt coudées; on lui a auſſi donné le nom de *cenchrias*, *aſpis-acontias*, &c. Il y a différentes eſpeces d'*acontias*; Bellon en trouva un dans l'île de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt; ſa couleur étoit cendrée, tirant ſur le blanc de lait; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient ſur toute la longueur du dos juſqu'à la queue; il étoit parſemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des ſerpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques îles de la Méditerranée. Mathiole a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre, mais on en doute, il faudroit ſavoir ſi le ſerpent que les habitans de ces pays appellent *ſaettone* eſt un *acontias*; on prétend que ces ſerpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande, Jonſton. *Voyez* SERPENT.

JAVELOT, (*Art. milit.*) eſpece de dard, dont ſe ſervoient les anciens, & particuliérement les vélites ou troupes légeres des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & ſi amenuiſée, dit Polybe, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, (*Art. milit.*) eſpece de petite pique qui s'élançoit ſans le ſecours de l'arc, c'eſt-à-dire par la force ſeule du bras. Le *javelot* étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens ſe ſervoient tant à pié qu'à cheval. *Voyez* ARMES DES ROMAINS.

JAVELOT, (*Gymnaſt. athlétiq.*) eſpece de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agoniſtiques, & celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le *javelot* dont ſe ſervoient les Pentathles, ſe nommoit ἀκοντισὶς chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit ἀκόντιον; c'étoit un des cinq qui compoſoient le pentathle, ſuivant l'opinion la plus commune; les quatre autres étoient la courſe, le ſaut, le diſque & la lutte. Dans la ſuite des temps, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* conſacré par un long uſage. *Voyez* PENTATHLE. (*D. J.*)

JAUER, *principauté de*, (*Géogr. mod.*) province de la Siléſie pruſſienne, l'une des

plus étendues & des mieux peuplées de tout ce duché : elle adoſſe aux Sudetes ou monts des Geans, & renferme même dans ſon enceinte quelques-uns de ces monts; ſes autres limites ſont la Baſſe-Luſace, avec les principautés de Sagan, de Glogau, de Lignitz & de Schweidnitz. Elle eſt arroſée du Bober, de la Queiſſ, de la Neiſſe la furieuſe; de la Zacka, de la Lomnitz & du Katzbach. Son ſol preſque tout en monts & en vallons, ne lui donne pas tous les grains néceſſaires à la ſubſiſtance de ſes habitans; ſon cercle de Buntzlau eſt à-peu-près le ſeul qui lui en produiſe; & les provinces voiſines lui fourniſſent le reſte. Mais d'autres bienfaits de la nature abondent dans cette province, & juſtifient ſa population : l'on y trouve les plus belles forêts de la Siléſie, & ſes meilleures mines tant en cuivre qu'en fer : l'on y trouve auſſi de la houille, de belles carrieres & d'excellentes eaux minérales; l'on y cultive le lin avec un ſuccès étonnant; & il y a de la terre de poterie, connue ſous le nom de *buntzlau*, dont les vaſes travaillés ſur les lieux ſont du plus grand débit en Pologne, & dans toute la Baſſe-Allemagne.

La diviſion de cette province eſt en quatre cercles, & *Jauer*, Hirſchberg, Leuwenberg & Buntzlau, ſes villes principales, ſont les chefs-lieux de chacun de ces cercles : l'on y compte encore huit autres villes, nombre de châteaux & de terres ſeigneuriales, & une multitude de grands villages : c'eſt dans ces villages, & ſur tout dans ceux du cercle de Hiſchberg, que ſe fabriquent toutes ces toiles & tous ces tiſſus de lin & de chanvre, qui rapportent tant à la Siléſie.

Dès la fin du XIIIe ſiecle, cette province eut ſes princes particuliers, deſcendans des ducs de Brieg & de Lignitz : dans le XIVe, elle échut avec Sweidnitz à l'empereur Charles IV, roi de Bohême, qui avoit épouſé l'héritiere de l'un de ces princes. Sous cet empereur, les habitans de *Jauer* & de Schweidnitz, & ſinguliérement la nobleſſe & les villes de ces deux principautés, obtinrent des faveurs & des privileges, que les révolutions de la contrée n'ont point encore anéantis, & que le reſte de la Siléſie, déclarée à cette époque fief de Bohême, n'a jamais obtenus : le commerce & la population de ces deux provinces n'ont pas peu gagné à cette diſtinction. Depuis que *Jauer* eſt à la Pruſſe, l'on y reſſortit, pour le civil, du conſeil de régence établi dans Breſlau, & pour les finances, de la chambre de guerre & des domaines établis dans Glogau. *Long.* 34. 4; *lat.* 50. 66. (*D. G.*)

JAUERNICK, (*Géog.*) petite ville de la Siléſie autrichienne, dans la principauté de Neiſſe, & ſous la ſeigneurie de l'évêque de Breſlau; elle eſt ſans murailles, mais elle eſt flanquée d'un aſſez bon château, appellé *Johanneſberg*. (*D. G.*)

* JAUFENDEIGRA, ſ. m. (*Hiſt.*) nom du troiſieme mois des Iſlandois, il répond à notre Mars; c'eſt le mois de l'équinoxe du printemps. *Jauffndeigra manadar* ſignifie *mois équinoctial*.

JAUGE, ſ. m. (*Gram. & Art.*) c'eſt en général un inſtrument dont on ſe ſert pour connoître la quantité de quelque qualité phyſique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la conſiſtance *&c.* d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de *jauges*. Il y a

La *jauge* à déterminer la capacité des vaiſſeaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, *&c.* qu'un muid contient de liquide. *Voyez* ſa conſtruction & ſon uſage au *mot* JAUGE. On dit la *ligne de jauge*; c'eſt le trait marqué ſur le bâton ou la verge de *jauge*. *Voyez* le *même article*.

JAUGE facile pour les vaiſſeaux en vuidange, tels que tonneaux, feuilletes, *&c.* Pour commencer l'opération, il faut avoir indépendamment du modele qu'on voit *Planche de Mathématique*, une verge de fer ou de bois ſur laquelle les pouces ſoient marqués. Cette verge ſert à mettre dans la piece dont on veut ſavoir combien il y a de * pots débités. Pour prendre la hauteur des pouces, non-compris l'épaiſſeur du bois à la bonde, que la piece a de diametre, en laiſſant tomber perpendiculairement par le bondon cette verge dans la piece juſques au fond; cette verge ſert en même temps à voir combien il reſte de pouces marquant mouillant dans la piece.

* Le pot ou le lot contient à-peu-près deux bouteilles ou pintes de Paris.

Cela poſé & bien compris, il faut préſentement tâcher de s'expliquer plus clairement ſur l'uſage que l'on fait du triangle de *jauge*.

Avant que d'aller plus avant, il faut ſavoir que les lignes tranſverſales du triangle ne ſont d'aucun autre uſage que pour conduire l'échelle des pouces toujours ſur une ligne droite & égale, n'y ayant que les lignes diamétrales de haut en bas du triangle en le plaçant ſen forme d'équerre, qui comptent; je dis, en le plaçant en forme d'équerre pour faire comprendre ce que j'entends par lignes diamétrales; car, pour opérer, le triangle doit être couché à plat, le plus grand côté en haut.

Je ſuppoſe à préſent une piece marquée de la continence de 186 pots, telle meſure que l'on voudra, qui a 25 pouces de diamettre à la bonde non-compris l'épaiſſeur du bois à ladite bonde; reſtent à 8 pouces marquans, mouillans. Il faut trouver combien ces 8 pouces forment de pots reſtans dans la piece.

Pour y parvenir, on cherche ſur l'échelle des pouces (qui eſt la même que cette regle de papier diviſée en trente-deux parties égales) le nombre 25, qui eſt la quantité de pouces, que la piece a de diametre à ſa bonde; je mets ce nombre 25 parallelement du côté vis-à-vis ſa premiere ligne du triangle, & de l'autre côté qui eſt le nombre premier de cette échelle des pouces vis-à-vis la derniere ligne du triangle qui eſt le nombre 100. Lorſque je ſuis parvenu à rendre ces deux nombres de pouces juſtes; ſavoir, le nombre 25 vis-à-vis la premiere ligne, & le nombre premier vis-à-vis la derniere ligne du triangle, je vois combien de lignes ſur le triangle me donne le nombre 8 de mon échelle des pouces, lequel nombre 8 eſt les 8 pouces reſtans mouillans dans la piece. Je trouve qu'il me donne 26 lignes ſur le triangle, pour lors je multiplie la continence de ma piece qui eſt de 186 pots, par cette quantité de lignes que donne le triangle, c'eſt-à-dire par 26. La multiplication faite, j'en retranche les deux dernieres figures. Les deux premieres figures ſont la quantité de pots reſtante dans la piece, & les deux dernieres retranchées ſont autant de centaines parties d'un pot en ſus des entiers.

Exemples. La piece contient 186 pots; elle reſte à huit pouces marquans mouillans de liqueurs, leſquels 8 pouces me donnent ſur le triangle 26 lignes

Multiplication
1116
372

les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte 48 pots $\frac{16}{100}$ de pots. $48\frac{16}{100}$

Preuve. La piece ayant 25 pouces de diametre à la bonde, & ne reſtant qu'à 8 pouces mouillans, il y a 17 pouces vuides.

Je poſe l'échelle de pouces, comme ci-deſſus, ſur le triangle, & je cherche combien de lignes ſur ledit triangle, donnera le nombre 17 de l'échelle des pouces, qui ſont les 17 pouces vuides. Je trouve que le triangle me donne 74 lignes. Je fais la même opération pour le vuide, que j'ai faite pour le reſtant mouillant, en multipliant la continence de la piece qui eſt 186, par les 74 lignes du triangle; & je trouve par l'addition du réſultat de mes deux multiplications enſemble, la continence entiere de ma piece.

Exemple. La piece contient 186 pots. il y a 17 pouces de manque de liqueur, qui donnent 74 lignes ſur mon triangle, 74

Multiplication
744
1302

Les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte de vuide $137\frac{64}{100}$

Et par l'opération ci-deſſus, il reſte de liqueur dans la piece, $48\frac{16}{100}$

Total égal à la continence marquée ſur la piece, $185\frac{100}{100}$ *ou* 186

On voit par cette opération combien il reſte de liqueur dans une piece, ſuivant la continence qui eſt marquée ſur la piece; mais cette opération ne prouve pas que la piece eſt jaugée à ſa juſte continence: ce qui ne ſe peut qu'en jaugeant la même piece à l'eau lorſqu'elle eſt vuide, c'eſt-à-dire en comptant la quantité de pots d'eau

qui entreront dans la piece pour la remplir.

Dans le commerce, un muid eſt de bonne ou mauvaiſe *jauge*, quand il eſt plus ou moins grand, relativement à ſon eſpece, à ſon uſage, aux uſages & aux lieux.

La *jauge* en *Architecture*, c'eſt dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné ſur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, ſur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métiers à bas* ont chacun leur *jauge*. La premiere s'appelle *jauge de ſoie*; la ſeconde *jauge du métier*. *Voyez* l'*article* BAS AU MÉTIER.

La *jauge* de l'*Aiguilletier* eſt une plaque de fer, fendue de diſtance en diſtance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & ſervent à déterminer les meſures & les eſpeces différentes d'aiguilles.

Les *Chaînetiers*, les marchands de *fils de fer & de laiton* ont auſſi leur *jauge*; c'eſt un compoſé de pluſieurs *s* redoublées. L'intervalle qui ſe trouve entre deux *s*, ſert à meſurer le fil dont la groſſeur eſt marquée à côté par un chiffre qui la déſigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les ſortes dont les numéros ne ſont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Ceinturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jauge* à bord leur ſert à marquer ſur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jauge* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La premiere eſt un morceau de fer rond, de la longueur de ſept à huit pouces, emmanché de bois par en haut, un peu recourbé par en bas, & applati de maniere à former une ſurface quarrée longue qui finit en s'arrondiſſant; cette ſurface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorſque la *jauge* étant chauffée, on la fait couler ſur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La ſeconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas eſt fendu en deux & eſt mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis ſur le côté qui ſert à augmenter ou à retrécir l'intervalle des deux raies. On s'en ſert comme de la *jauge* à bord.

La *jauge* du *Charpentier* eſt une petite regle de bois fort mince, d'un pié de long ſur un pouce de large, diviſée par lignes & par pouces, & ſervant à tracer les mortoiſes, tenons, &c.

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle, *&c.* ont un fil d'archal plié en *s* à pluſieurs plis, plus ou moins ſerrés les uns contre les autres, & meſurent par leurs intervalles la groſſeur des fils de laiton.

Voyez à l'*article* FAYENCE ce que c'eſt que la *jauge* du *fayencier*.

Les *Jardiniers* labourent à *vive-jauge*, ſoit une terre, ſoit un quarré, ſoit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont auſſi une meſure portative qui leur ſert à déterminer la profondeur de chaque tranchet à placer des arbres, & qu'ils appellent *jauge*.

Le *Tonnelier* a ſa *jauge*; c'eſt un inſtrument qui lui ſert à réduire à une meſure connue, la capacité ou continence de divers tonneaux. C'eſt un bâton ou une treingle de fer, quarrée, de quatre à cinq lignes d'équarriſſage, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur. Par un des côtés, elle eſt diviſée par pouces & piés de roi. Les quatre côtés portent encore la meſure de neuf différentes ſortes de vaiſſeaux réguliers, marquée par deux points qui donnent la longueur & la hauteur. Sur le premier, il y a le muid & le demi-muid; ſur le ſecond, la demi-queue & le quarteau d'Orléans; ſur le troiſieme, la pipe & le buſſard, ſur le quatrieme, la demi-queue, & le quarteau de Champagne & le quart de muid. Chacune de ces neuf eſpeces de tonneaux a deux places ſur la *jauge*, l'une pour le fond, l'autre pour la longueur. Au deſſus de chaque caractere appartenant à chaque vaiſſeau, des points placés d'eſpace en eſpace déſignent un ſeptier ou huit pintes de liqueur, meſure de Paris, excédant la juſte continence du tonneau jaugé.

Le *Fontainier* a une boîte de fer-blanc, percée pardevant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expoſe cette boîte à une ſource, tous les trous bouchés; elle s'emplit & ſe répand; alors il débouche le plus petit,

puis le ſuivant, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la boîte laiſſant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la ſource, & demeurant par conſéquent toujours pleine, les trous débouchés lui donnent la quantité d'eau qu'il cherche à connoître.

Les *Tireurs-d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il ſera fait mention aux *articles* de leur art, & aux *articles* JAUGER; *voyez* ce *dernier*.

JAUGEAGE, ſ. m. *(Commerce.)* action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

Jaugeage ſe dit auſſi du droit que prennent les jurés-jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaiſſeaux à liqueurs.

Jaugeage ſignifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides ſur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainſi l'on dit: « Il a été payé » tant pour les droits de *jaugeage* & cour- » tage de ce vin ». *Dict. de Com. (G.)*

JAUGER, v. act. *(Géom.)* c'eſt l'art de meſurer la capacité ou le contenu de toutes ſortes de vaiſſeaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matieres que ces vaiſſeaux peuvent contenir, *&c.* Ainſi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tient de vin, d'eau-de-vie, *&c.* Si toutes les ſurfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y en auroit pas même beaucoup pour les géometres habiles, ſi les ſurfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs auſſi approchées que l'on voudroit; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces ſurfaces preſque au hazard, n'ont rien de régulier & ſont tranſcendantes à la Géométrie la plus tranſcendante. Il faut donc renoncer à *jauger* les tonneaux exactement & géométriquement, & leur ſuppoſer des courbures régulieres les plus approchantes qu'il ſe pourra des irrégulieres qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes même ne ſeront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne ſoient en même temps fort ſimples, & ne produiſent des méthodes courtes & faciles, car le plus ſouvent ce ne ſeront pas de bons géometres ou de grands calculateurs qui *jaugeront*, & d'ailleurs dans l'uſage cette matiere demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promptitude méritent qu'on leur ſacrifie quelque choſe de la juſteſſe. Le jaugeage le plus difficile eſt celui des vaiſſeaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de différentes courbes qui entrent dans la ſurface d'un même vaiſſeau, & produiſent ſa capacité. Comme on ne *jauge* les vaiſſeaux que pour ſavoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandiſes, outre toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires pour faire voyage, parce que les ſouverains levent des droits ſur ces marchandiſes, on appelle proprement *jaugeage des vaiſſeaux* la meſure, non de la capacité entiere de leur creux ou vuide, mais ſeulement de la partie de cette capacité que les marchandiſes peuvent remplir. Ainſi le vaiſſeau étant conſtruit, & pourvu ſeulement de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau*; ſi de plus on le charge de toutes les marchandiſes qu'il peut porter commodément ou ſans péril, il enfonce beaucoup davantage & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la diſtance de cette ligne juſqu'à celle où le vaiſſeau ſeroit prêt de ſubmerger, ſe prend par rapport au milieu du vaiſſeau qui en eſt la partie la plus baſſe, & en même temps la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaiſſeau auſſi chargé qu'il peut l'être, eſt ordinairement un pié au deſſous du fort. La ligne de l'eau & celle du fort ſont toutes deux horizontales, & par conſéquent paralleles, & il faut concevoir que par elles paſſent deux ſections ou coupes du vaiſſeau, qui ſont auſſi deux plans horizontaux. Il eſt viſible que c'eſt entre ces deux plans qu'eſt compriſe toute la capacité du vaiſſeau que les marchandiſes occupent ou peuvent occuper; c'eſt elle qui doit les droits, & qu'il faut *jauger*. Le volume d'eau qui la rempliroit, eſt d'un poids égal à celui des marchandiſes; & ſi l'on ſait quel eſt ce volume & par conſéquent

ſon

ſon poids, car un pié cube d'eau peſe 72 livres, on ſait le poids des marchandiſes du vaiſſeau. La difficulté de ce jaugeage conſiſte en ce que chacune des deux coupes horizontales du vaiſſeau à une circonférence, ou un contour très-bizarre formé de différentes portions de courbes différentes; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainſi la Géométrie doit déſeſpérer d'en avoir les aires. Quant à la diſtance des deux plans, qui eſt la hauteur du ſolide qu'ils comprennent, il eſt très-aiſé de la prendre immédiatement. La lumiere de la Géométrie manquant, les hommes ont, pour ainſi dire, été abandonnés chacun à ſon ſens particulier; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens temps, on a pris différentes manieres de *jauger*. Sur cela M. le comte de *Toulouſe*, amiral de France, chef du conſeil de marine, demanda à l'académie royale des Sciences de Paris ſon ſentiment, en lui envoyant en même temps les meilleures méthodes pratiquées, ſoit chez les étrangers, ſoit en France, afin que par la préférence qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque choſe d'aſſez ſûr & d'uniforme pour le royaume. MM. *Varignon* & de *Mairan* furent principalement chargés du ſoin de répondre aux intentions de S. A. S. On peut voir dans l'*hiſtoire de l'académie an. 1721, pag. 57*, ce qu'ils firent pour cet effet. M. *Varignon* ſuivit une route purement géométrique. M. de *Mairan* entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conſeil de la marine, & préféra celle de M. *Hocquart*, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle conſiſte à prendre l'aire des deux ſurfaces horizontales de la partie du vaiſſeau ſubmergée par la charge, & à multiplier la moitié de la ſomme des deux aires par la hauteur de la partie ſubmergée. Tout bien conſidéré, (c'eſt la concluſion de M. de *Fontenelle*,) il faut que la pure Géométrie ſe recuſe elle-même de bonne grace ſur le fait du jaugeage, & qu'elle en laiſſe le ſoin à la Géométrie imparfaite & tâtonneuſe. M. *Formey*.

Le jaugeage conſiſte donc à réduire à quelque meſure cubique connue la capacité inconnue de vaiſſeaux de différentes formes, cubiques, parallélipipedes, cylindriques ſphéroïdes, coniques, *&c.* & à ſupputer, par exemple, combien ces vaiſſeaux peuvent contenir de quartes, de pintes, *&c.* d'une liqueur, comme de bierre, de vin, d'eau-de-vie.

Le jaugeage eſt une partie de la Stéréométrie. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE.

Les principaux vaiſſeaux, que l'on a communément à *jauger*, ſont des tonneaux, des barrils, des barriques, des muids, *&c.*

Par rapport aux ſolidités des vaſes cubes, parallélipipedes, priſmatiques, il eſt facile de les déterminer en pouces cubes, ou en autres meſures, en multipliant l'aire de leur baſe par leur hauteur perpendiculaire. *Voyez* PRISME, *&c.*

Quant aux vaſes cylindriques, on trouve la même choſe, en multipliant l'aire de leur baſe circulaire, par leur hauteur perpendiculaire, comme ci-deſſus. *Voyez* CYLINDRE.

Les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barils, *&c.* peuvent être conſidérés comme des ſegmens d'un ſphéroïde, coupés par deux plans perpendiculaires à l'axe; ce qui les ſoumet au théoréme d'Ougthred, qui apprend à meſurer les tonneaux : le voici. Ajoutez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la ſomme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaiſſeau.

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, Meſſieurs Walis, Caſwel, *&c.* penſent qu'il ſeroit mieux de conſidérer nos tonneaux comme des portions de fuſeaux paraboliques, qui ſont moindres que les portions des ſphéroïdes de même baſe & de même hauteur. Cette maniere de les conſidérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Ougthred, qui les ſuppoſe des ſphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les ſuppoſe des conoïdes paraboliques; ou que celle de Clavius, qui les prend pour des cônes tron-

qués ; cette derniere méthode eſt la moins exacte de toutes.

La regle ordinaire, pour tous les tonneaux, eſt de prendre les diametres au bondon & au fond ; moyennant quoi on peut trouver les aires de ces cercles. Alors prenant les deux tiers de l'aire du cercle au bondon, & un tiers de l'aire du cercle du fond ; faiſant enſuite une ſomme de ces tiers, que l'on multiplie par la longueur intérieure du tonneau, elle donne en pouces ſolides la capacité du tonneau.

Mais le jaugeage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, s'exécute ou ſe fait principalement par le moyens d'inſtrumens, que l'on appelle *verge ou regle de jauge* ; avec cela l'affaire eſt expédiée ſur le champ, & l'on ſait, ſans un plus long calcul, quelle eſt la capacité d'un vaiſſeau propoſé, ce qui n'eſt pas d'une petite conſidération, tant par rapport à la facilité d'opérer, qu'à la célérité avec laquelle on expédie l'ouvrage : c'eſt pourquoi nous allons ici nous étendre principalement ſur les différens inſtrumens de jaugeage.

Conſtruction d'une verge ou regle de jauge, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vaſe cylindrique quelconque, ou de tout autre vaiſſeau ordinaire. Prenez le diametre *A B* d'un vaiſſeau cylindrique *ABDE* (*Pl. d'arpent. fig. 26.*) qui tient une des meſures dans leſquelles on évalue le fluide ; que ce ſoit, par exemple, en pintes, & mettez-le à angles droits ſur la ligne indéfinie *A 7*. depuis *A* juſqu'à 1 portez une ligne droite égale au diametre *AB*, alors *B* 1 ſera le diametre d'un vaſe qui contient deux meſures, & de même hauteur que le premier.

De plus, ſoit *A 2 = B 1*, alors *B2* ſera le diametre d'un vaſe qui contient trois meſures, & de même hauteur que celui qui n'en contient qu'une. On peut trouver de la même maniere les diametres *B 4*, *B 5*, *B 6*, *B 7*, *&c.* .... d'autres vaiſſeaux plus grands.

Enfin, mettez ſur le côté d'une verge ou d'une regle, les différentes diviſions *A 1*, *A 2*, *A 3*, *&c.* ainſi trouvées ; & ſur l'autre côté mettez la hauteur ou la profondeur d'un cylindre, qui contient une meſure autant de fois qu'elle pourra y aller, vous aurez par ce moyen une verge, une regle, ou un bâton de jauge entiérement complet.

Car, les cylindres de même hauteur ſont entr'eux comme les quarrés de leurs diametres ; par conſéquent le quarré du diametre qui contient 2, 3 ou 4 meſures, doit être double, triple ou quadruple de celui qui n'en contient qu'une ; & puiſque dans le premier *AB = A1*, le quarré de *B1* eſt double, celui de *B2* eſt triple, celui de *B3* eſt quadruple, *&c.* il eſt évident que les lignes droites *A2*, *A3*, *A4*, *&c.* ſont les diametres des vaiſſeaux ou des vaſes propoſés.

Ainſi, en appliquant ces diviſions ſur le côté d'un vaſe cylindrique, on verra tout-à-coup combien de meſures contiendra un vaſe cylindrique d'une certaine baſe, & de même hauteur que celui qui contient une meſure.

C'eſt pourquoi, en trouvant par les diviſions de l'autre côté de la verge, combien de fois la hauteur d'une eſt contenue dans la hauteur du vaſe donné, & multipliant par ce nombre le diametre que l'on a trouvé ci-devant, ce produit ſera le nombre de meſures que contient le vaſe propoſé.

Par exemple, ſi le diametre du vaſe cylindrique = 8, & la hauteur = 12, ſa capacité ſera = 96 meſures. Remarquez 1°. que plus petite on prend la hauteur du cylindre qui contient une meſure, plus auſſi ſera grand le diametre de la baſe : d'où il ſuit que ce diametre, & les diametres des cylindres qui contiennent pluſieurs meſures, ſeront plus facilement diviſibles en plus petites parties.

2°. Les diametres des vaſes qui contiennent une, ou pluſieurs parties décimales d'une meſure, ſe trouveront en diviſant une ou pluſieurs parties décimales du vaſe qui contient une meſure, par la hauteur de ce vaſe, ce qui donnera l'aire de la baſe circulaire, d'où il eſt aiſé d'en déterminer le diametre.

Et l'on trouvera de la même maniere les diametres pour les diviſions des vaſes qui contiennent deux ou pluſieurs meſures.

Uſage de la verge ou du bâton de jauge. Pour trouver la capacité d'un tonneau, c'eſt-à-dire, pour déterminer le nombre de meſu-

rer, par exemple, le nombre de pintes qu'il contient, appliquez au vaſe la verge ou le bâton de jauge, ainſi qu'on l'a enſeigné dans l'article précédent, & cherchez la longueur du tonneau *AC fig.* 27. & des diametres *GH*, *AB*. Maintenant, comme on trouve par l'expérience, quoique éloignée de la rigueur ou de l'exactitude géométrique, qu'un tonneau ordinaire de cette forme peut être pris, ſans une grande erreur, pour un cylindre qui a ſa hauteur égale à la longueur intérieure du tonneau, & ſa baſe égale au cercle, dont le diametre eſt moyen proportionnel arithmétique entre les diametres à l'endroit des fonds, & celui du milieu ſous le bondon, trouvez ce diametre que vous appellerez *diametre égal*; alors multipliant ce nombre ainſi trouvé, par la longueur du tonneau *AC*, le produit ſera le nombre des meſures contenues dans le vaiſſeau propoſé.

Suppoſons, par exemple, $AB = 8$, $GH = 12$, $AC = 15$, le *diametre d'égalité* ſera 10, lequel multiplié par 15 donne 150 meſures pour la capacité du tonneau.

S'il arrive que les diametres des deux bouts ou des deux fonds, ne ſoient point égaux, meſurez-les l'un & l'autre, & prenez la moitié de leurs ſommes pour le diametre qui doit vous ſervir à faire votre opération.

Il y a une autre méthode de connoître la capacité d'un vaiſſeau, ſans aucun calcul abſolument, & dont on fait uſage en différentes parties de l'Allemagne & dans les pays-bas; mais comme on y ſuppoſe que tous les vaiſſeaux ſont ſemblables les uns aux autres, & que leur longueur eſt double du *diametre égal*, c'eſt-à-dire, double de la moitié de la ſomme des diametres *AB*, *GH*, on ne peut pas s'en ſervir partout avec ſûreté. Cependant Kepler la préfere à toutes les autres, comme renfermant toutes les précautions, dont cette matiere eſt ſuſceptible. Il voudroit même que l'on établît une loi, par laquelle il fût ordonné que l'on conſtruiſît tous les tonneaux ſelon cette proportion. *(E)*

On trouve dans *les Mémoires de l'académie des Sciences 1741* un excellent mémoire de M. Camus, ſur la jauge des tonneaux. Il les regarde comme des ſegmens d'un rhomboïde, formé par la révolution d'une parabole, qui auroit ſon ſommet ſur le bondon; il a de plus imaginé une verge ou bâton de jauge d'une conſtruction nouvelle.

La verge de jauge ordinaire, eſt un bâton quarré, de quatre à cinq lignes de largeur, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur; une des faces eſt diviſée en piés, pouces, *&c.* les autres ſont marquées de diviſions relatives aux différentes eſpeces de tonneaux qu'on peut avoir à meſurer. Le bâton de jauge de M. Camus eſt d'une conſtruction très-différente, & d'un uſage plus sûr & plus univerſel. *Voyez* le volume cité *des Mém. de l'ac. de 1741*, *pag. 385. Voyez* auſſi *l'Hiſtoire de la même année. (O)*

Addition à l'article jauger.

Les différentes méthodes, dit M. le Marquis de Condorcet, que je vais donner pour le *jaugeage des tonneaux*, me paroiſſent du moins auſſi ſimples, & beaucoup plus exactes que les méthodes connues. Je les ai communiquées à quelques Géometres, & je les donne ici, parce que je crois qu'elles pourront être utiles.

1. Soit m le rapport de la circonférence au diametre, l la longueur du tonneau, a' le grand diametre, & $b' = a' - x'$ le petit, on aura (*Mém. acad. 1741, p. 391*) la ſolidité ou capacité du tonneau & à très-peu-près à $ml\left(\frac{a'a'}{4} - \frac{a'x'}{4} + \frac{a'x}{18} + \frac{17x'^2}{270}\right)$ en ſubſtituant dans la formule de ces mémoires $\frac{a'}{2}$, au lieu de a, & $\frac{a'-x'}{2}$ au lieu de b.

2. Delà on tire la méthode ſuivante pour jauger les tonneaux. Ayez une regle *ABO*, (*fig. 9. Pl. de Géom. Suppl. des Pl.*) diviſée en piés, pouces & lignes, & traverſée perpendiculairement d'un autre regle *CB* non diviſée, laquelle puiſſe gliſſer librement de *A* vers *B* & vers *O*. Meſurez d'abord avec la regle le grand diametre *CD*, (*fig. 10*,) appliquez enſuite la regle le long du petit diametre *AE*, le point *A* ſur le point *A*; faites gliſſer la regle mobile *BC* juſqu'à ce qu'elle touche le tonneau à l'extrémité *C* du grand diametre; prenez enſuite à vue, ce qui ſe peut

faire très-aiſément, le milieu b de la ligne BE, laquelle ligne BE eſt évidemment la moitié de la différence x' des deux diametres, je dis que la ſolidité du tonneau ſera à très-peu-près égale à $\frac{ml}{16}(CD+Ab)^2$.

3. Car on aura évidemment $Eb = \frac{x'}{4}$; $CD+Ab = a'+a'-x'+\frac{x'}{4} = 2a'-\frac{3x'}{4}$; donc $\frac{ml}{16}(CD+Ab)^2 = ml\left(\frac{a'a'}{4}-\frac{3a'x'}{16}+\frac{9x'^2}{16.16}\right)$, quantité dont la différence d'avec la ſolidité du tonneau trouvée ci-deſſus eſt très-petite, puiſque cette différence eſt égale à ml multiplié par $\frac{ax'}{16.9}-x'^2\times\frac{192}{16.16.270} =$ à très-peu-près $\frac{a'x'}{16.9}-\frac{x'^2\times 192}{16.16.27} = \frac{a'}{16}\frac{x'}{9}-\frac{x'^2}{3.3.4.}$

4. Cette différence eſt zero abſolu, 1°. quand $x'=o$, 2°. quand $x'=\frac{a'}{4}$, c'eſt-à-dire, quand $EB; = \frac{CD}{8} = \frac{CQ}{4}$, & la plus grande qu'il eſt poſſible, quand $x'=\frac{a'}{8}$, c'eſt-à-dire, quand $EB = \frac{CD}{10} = \frac{CQ}{8}$; ſa valeur eſt alors $\frac{a'x}{9.4.8.8.}$, & ſon rapport à $\frac{1}{12}\left(2a'-\frac{3x'}{4}\right)^2$ ou $\frac{1}{12}\left(\frac{61a'}{32}\right)^2$ eſt celui de $\frac{1}{9}$ à $\frac{1}{12}\times\left(\frac{61}{4}\right)^2$, c'eſt-à-dire, environ de 1 à 523, d'où l'on voit que l'erreur eſt fort petite, même dans ſon *maximum*.

5. Si on conſidere la douve du tonneau comme une parabole dont le ſommet ſoit au bondon, on trouvera la ſolidité du tonneau entier $= ml\left(\frac{a'a'}{4}-\frac{a'x'}{6}+\frac{x'^2}{20}\right)$ = à très-peu-près $\frac{ml}{16}\left(2a'-\frac{2x'}{3}\right)^2 = \frac{ml}{16}\left(a'+a'-x'+\frac{x'}{3}\right)^2 = \frac{ml}{16}\left(CD+Ab\right)$ en ſuppoſant Eb, $= \frac{x'}{3}$, c'eſt-à-dire, $\frac{1}{3}EB$; puiſque $2EB$ eſt égale à la différence x' des diametres.

6. On pourra donc encore jauger les tonneaux par la méthode de l'article précédent, en prenant à l'œil $Eb = \frac{1}{3}EB$, ou ce qui eſt encore plus facile $Bb = \frac{EB}{3}$.

7. La quantité dont le *jaugeage* ſurpaſſe la ſolidité, eſt $ml\left(\frac{x'x'}{36}-\frac{x'^2}{20}\right) = \frac{-mlx'^2}{45}\times\frac{3}{45} = \frac{-mlx'^2}{45}$; & par conſéquent très-petite, puiſque x' eſt déja fort petite elle-même, au moins dans la plupart des tonneaux. L'erreur ſera donc ici toujours en défaut, mais toujours fort petite.

8. On peut conſidérer encore, 1°. que $\frac{ml}{4}\times a'\times\left[a'-\frac{3x'}{4}\right]$ ne differe que très-peu de $\frac{ml}{4}\left(a'-3\frac{x'}{8}\right)^2$ ou $\frac{ml}{16}(CD+Ab)^2$ (Eb étant $= \frac{EB}{2}$), & qu'ainſi en prenant $Eb = \frac{1}{3}EB$, on peut prendre encore pour la ſolidité du tonneau $\frac{ml}{4}\times CD\times Ab$, puiſque $Ab = a-x'+\frac{x'}{4} = AE+EB$; 2°. que $\frac{ml}{4}\times a'\left[a'-\frac{2x'}{3}\right]$ ne differe auſſi que très-peu de $\frac{ml}{4}\left(a'-\frac{x'}{3}\right)$ ou $\frac{ml}{16}(CD+Ab)^2$ (Eb étant $= \frac{1}{3}EB$); & qu'ainſi en prenant $Bb = \frac{EB}{3}$, on peut prendre encore pour la ſolidité du tonneau $\frac{ml}{4}\times CD\times Ab$, puiſque $Ab =$ évidemment alors $AE+Eb$ ou $AE+\frac{2EB}{3}$, ou $a-x'+\frac{x'}{3} = a'-\frac{2x}{3}$.

9. Pour apprécier l'erreur des deux meſures précédentes, on conſidérera :

1°. Que $\frac{ml}{4}\times a'\left(a'-\frac{3x'}{4}\right)$ ne differe de la ſolidité trouvée *art.* 3, c'eſt-à-dire, $\frac{ml}{4}\left(a'-\frac{3x'}{8}\right)^2$, que de la quantité $\frac{9mlx^2}{4.64}$ en défaut, & qu'ainſi la différence d'avec la ſolidité du demi-tonneau

eſt $\left(\frac{a'x'}{16.9} - \frac{x'^2}{3.3.4} - \frac{9x'^2}{64.4.}\right) ml$; différence qui eſt nulle quand $x' = o$, & quand x' eſt à-peu-près $= \frac{a'}{8}$; c'eſt-à-dire que l'erreur eſt preſque nulle par cette meſure, quand elle eſt la plus grande par celle de l'art. 3, quoique très-petite en ce dernier cas même, *(art. 4.)*

2°. Que $\frac{ml}{4} \times a' \left[a' - \frac{2x}{3}\right]$ differe de $\frac{ml}{4}\left(a' - \frac{x'}{3}\right)^2$ de la quantité $\frac{ml\,x'}{4.9}$ en défaut, laquelle eſt fort petite ; enſorte que l'erreur totale en défaut eſt, *(art. 7)* $ml \times x'^2 \left(\frac{1}{18} + \frac{1}{81}\right)$, quantité très-petite, quoique double de l'erreur de l'article 7.

10. On trouve encore dans les *Mém. de 1741*, *pag.* 392, une autre formule pour la ſolidité des tonneaux ; elle équivaut à celle-ci $\frac{ml\,a'}{4} \times \sqrt[3]{\left[a' \times (a' - x')^2\right]}$ & ſe réduit à $\frac{ml\,a'a'}{4}\left(1 - \frac{2x}{3a} - \frac{x'^2}{9aa} \&c.\right)$ qui differe très-peu de la ſeconde formule, *(art. 5. ci-deſſus.)* On peut donc employer dans le *jaugeage* des tonneaux la formule $\frac{ml\,a'}{4} \times \sqrt[3]{\left[a'(a' - x')^2\right]}$; mais elle eſt moins commode que les précédentes.

11. Voilà donc quatre formules différentes, & toutes très-approchées, pour trouver la ſolidité du tonneau, ſavoir :

1°. *(art. 2)* $\frac{ml}{16}(CD + Ab)^2$ Eb étant $= \frac{1}{3} EB$.

2°. *(art. 8.)* $\frac{ml}{4} \times CD \times Ab$, Eb étant encore $= \frac{1}{3} EB$.

3°. *(art. 5.)* $\frac{ml}{16} \times (CD + Ab)^2$ Bb étant $= \frac{1}{3} EB$.

4°. *(art. 8)* $\frac{ml}{4} \times CD \times Ab$, Bb étant encore $= \frac{1}{3} EB$.

12. Quoique ces différentes formules aient chacune leur avantage, je préférerois en général la premiere, & enſuite la troiſieme. Si on ſe ſert de l'une de ces deux formules, on n'aura pas même beſoin d'employer d'autres tables que celles dont ſe ſervent les jaugeurs ordinaires, & qui ſont fondées ſur la formule $\frac{ml}{16} \times (CD + AE)^2$, car au lieu du petit diametre réel AE, il n'y a qu'à prendre Ab pour petit diametre ſuppoſé.

13. On peut remarquer encore que m étant ſuppoſé $= \frac{11}{7}$, & par conſéquent un peu trop grand, $\frac{ml}{16} = \frac{11}{56}$ ſera un peu peu trop grand, ce qui rendra un peu plus exacte la troiſieme formule, laquelle eſt en défaut, *art. 7.*

JAUGER, *(Coupe des pierres.)* c'eſt appliquer une meſure d'épaiſſeur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les ſurfaces oppoſées paralleles.

JAUGER, *(Hydr.)* On connoît la quantité d'eau que fournit une ſource, par le moyen d'un inſtrument appellé *jauge*, conſtruit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée pardevant de pluſieurs ouvertures circulaires, d'inégale groſſeur, qui vont depuis un pouce juſqu'à deux lignes de diametre. Il y a ſouvent des tuyaux appellés *canons*, qui ſe bouchent avec des couvercles attachés à une petite chaîne, leſquels ſe tirent ou ſe bouchent ſuivant le beſoin ; la jauge eſt meilleure ſans canons, & il y a moins de frottement. Elle eſt ſéparée dans le milieu par une cloiſon de la même matiere, appellée *languette de calme*, ſervant à calmer la ſurface de l'eau, que le tuyau de la ſource amene avec impétuoſité, & à empêher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où ſont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit ſa force, & par conſéquent ſa dépenſe. Les cloiſons, ou languettes de calme, ne touchent point au fond des cuvettes ; elles ont environ 4 lignes de jour par en bas, pour que l'eau puiſſe remonter dans l'autre partie de la cuvette, & ſe communiquer par-tout.

On fait entrer dans une cuvette l'eau d'une ſource, & enſuite on la vuide par ces ouvertures ; ſi elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, ſi elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainſi des autres. Quand elle ne remplit pas entiérement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce,

d'un quart, d'un demi-quart, & juſqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainſi elle doit être 7 lignes au deſſus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, juſqu'à ce que l'eau ſoit montée une ligne au deſſus, & on la laiſſe couler enſuite pour juger de ſon effet; alors l'eau ſe trouve un peu forcée, & le tuyau eſt entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faiſoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au deſſus de l'orifice des jauges, elle ſeroit alors trop forcée, & dépenſeroit beaucoup plus; l'eau étant donc tenue une ligne au deſſus de l'orifice d'un pouce, où à 7 lignes de ſon centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépenſe pendant l'eſpace d'une minute 13 pintes ½ meſure de Paris, ce qui donne par heure deux muids ¼ & 18 pintes; le pié cube étant de 36 pintes, huitieme du muid; & l'on aura par jour 67 muids & demi, ſur le pié de 288 pintes le muid.

Le pouce quarré qui a douze lignes en tout ſens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes quarrées. Il eſt conſtant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les ſurfaces des cercles ſont entr'elles comme les quarrés de leurs diametres; cependant le pouce circulaire eſt toujours plus petit que le quarré, à cauſe des quatre angles. L'uſage eſt de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce quarré au pouce circulaire, ce qui eſt trop, puiſque par la proportion du quarré au cercle, qui eſt de 14 à 11, on trouve dans la ſuperficie du pouce quarré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui eſt de 13 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui eſt 36, il ne reſte que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes ½ meſure de Paris, en donneroit, étant quarré, près de 18 pintes même meſure, ce qui eſt une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que n'ayant point d'angles, elle eſt moins ſujette aux frottemens, & moins expoſée à ſe détruire; on devroit donner aux jauges la forme quarrée, & il y en a pluſieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépenſe des eaux, & de les diſtribuer; les particuliers y gagneroient auſſi, & ils perdroient proportionnellement, chacun ſuivant leurs jauges dans les diminutions d'eau qui ſont inévitables. Il eſt aiſé de concevoir une ouverture rectangulaire, qui auroit trente-ſix lignes de large, ſur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes quarrées qui ſont la valeur du pouce quarré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui eſt une des plus petites jauges, la baſe aura une ligne ſur la même hauteur 4 ainſi des autres.

Les fontainiers ont un inſtrument appellé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; ſa baſe a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque ſaut, de maniere que le plus petit terme de la diviſion commence par une ligne ½, le ſecond eſt 2, enſuite 2 ½, enſorte que tous les termes ont pour différence un ½; ces nombres ſont chiffrés ſur 23 ſéparations; les uns dénotent les diametres des jauges, les autres marquent leurs ſuperficies. Le manche qui ſoutient cette quille ſert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette, la pointe la premiere; on bouche le trou de la jauge, de maniere qu'il n'y paſſe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille ſur le champ, on connoît ſi la meſure eſt exacte.

Cet inſtrument n'eſt point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépenſe d'une jauge qui a 3 lignes de diametre ou neuf lignes de ſortie, ne donne pas préciſément le quart de dépenſe de celle qui a 6 lignes de diametre ou 36 lignes de ſortie, comme elle devroit faire, puiſque la ſuperficie de la premiere qui eſt 9 lignes eſt le quart exactement de la ſeconde qui eſt 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports de ſuperficie des jauges qui produiroient quelqu'avantage aux conceſſionaires.

La quantité d'eau fournie par un ruiſſeau ou une petite riviere, ſe peut *jauger* en cette maniere. Arrêtez-en le cours par une digue ou batardeau, conſtruit de clayonnages avec des pierres & de la glaiſe, & ajuſtez ſur le devant une planche de pluſieurs trours d'un pouce de diametre, avec des tuyaux de fer blanc du même Calibre, rangés ſur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruiſſeau, qui ſera contrainte de paſſer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruiſſeau donne en un certain temps.

On *jauge* l'eau que fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faiſant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le réſervoir pendant l'eſpace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine. (K)

JAUGEUR, ſ. m. officier de ville qui ſait l'art & la maniere de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage. *Voyez* JAUGEAGE & JAUGER.

Chaque juré *jaugeur* doit avoir ſa jauge juſte & de bon patron, ſuivant l'échantillon qui eſt dans l'hôtel-de-ville de Paris. Il doit auſſi imprimer ſa marque ſur l'un des fonds du tonneau ou futaille qu'il a jaugé, avec une rouanette, & y mettre la lettre *B*, ſi la jauge eſt bonne, la lettre *M*, ſi elle eſt trop foible ou moindre, & la lettre *P*, ſi elle eſt plus forte avec un chiffre, pour faire connoître la quantité des pintes qui s'y ſont trouvés de plus ou de moins.

Chaque *jaugeur* doit avoir ſa marque particuliere, laquelle il doit figurer en marge du regiſtre de ſa réception, pour y avoir recours dans le beſoin, en cas de fauſſe jauge; le *jaugeur* de la marque duquel la piece ſe trouve marquée, demeurant reſponſable envers l'acheteur, ſi la jauge eſt moindre, & envers le vendeur pour l'excédent.

Il eſt permis à chacun de demander une nouvelle jauge, dont les frais ſont payés par le premier *jaugeur* ſi la jauge ſe trouve défectueuſe, & par celui qui s'en plaint, ſi elle ſe trouve bonne.

Nul apprentif *jaugeur* ne peut s'immiſcer de faire aucune jauge, s'il n'a ſervi un maître *jaugeur* au moins un an, à peine d'amende; & en cas qu'il l'ait fait par ordre du maître, celui-ci en eſt reſponſable en ſon nom.

Il y a eu en France des *jaugeurs* pour les groſſes meſures de liqueurs, dès que la police a commencé à y avoir des regles certaines. Il en eſt parlé dans le recueil *des ordonnances de Saint. Louis en 1258*; & ils étoient alors commis par le prévot des marchands & échevins de Paris. Charles VI, en 1415, en fixa le nombre pour cette ville à ſix *jaugeurs* & ſix apprentifs. Henri IV, par un édit de Février 1596, les créa en titre d'office, tant pour Paris que dans les autres villes, & leur attribua douze deniers par chaque muid. Louis XIII, en 1633, créa deux nouveaux *jaugeurs*, & augmenta leurs droits; en 1645, Louis XIV créa huit nouveaux *jaugeurs*, & les droits de tous ces officiers furent portés à cinq ſous par muid de vin, cidre, bierre, eau-de-vie, *&c.* entrant à Paris par eau ou par terre. On ajouta encore trente-deux nouveaux *jaugeurs* en 1689; cinquante-deux en 1690, & cinquante-deux autres en 1703, ſous le titre d'eſſayeurs & contrôleurs d'eau-de-vie. Par un édit du mois de Mai 1715, tous les nouveaux offices créés depuis 1689 ayant été ſupprimés les jurés-*jaugeurs* ſe trouverent réduits à leur ancien nombre de ſeize. Celui des commis *jaugeurs* nommés pour les remplacer, fut fixé à 24 par arrêt du conſeil, du 12 Septembre 1719; enfin, les officiers *jaugeurs* ont été rétablis par l'édit de Juin 1730. *Dict. de Commerce.* (G.)

JAUMIERE, ſ. f. (*Marine.*) petite ouverture à la poupe du vaiſſeau proche l'étambord, par laquelle le timon paſſe pour ſe joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en dedans les deux tiers de l'épaiſſeur du gouvernail, & en dehors un tiers moins qu'en dedans; à l'égard de ſa hauteur, elle eſt un peu plus grande que ſon ouverture intérieure. Lorſqu'on eſt en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile gaudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par-là dans le vaiſſeau; mais

ſi on ne veut pas prendre cette précaution, on laiſſe entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, ſans autre inconvénient.

JAUNE, adj. (*Gram. Phyſiq. & Teint.*) couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumiere après le blanc. *Voyez* COULEUR & LUMIERE.

Il y a pluſieurs ſubſtances *jaunes* qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque temps au ſoleil & à la roſée, telles ſont la cire, la toile de chanvre, *&c. Voyez* BLANCHISSEMENT, POIL, *&c.*

Ces mêmes ſubſtances, quoiqu'entiérement blanches, ſi on les laiſſe long-temps, ſans les mouiller redeviennent *jaunes.*

Le papier & l'ivoire préſentés au feu deviennent ſucceſſivement *jaunes*, rouges & noirs. La ſoie qui eſt devenue *jaune* ſe blanchit, par le moyen de la fumée du ſoufre. *Voyez* BLANC & BLANCHEUR.

Le *jaune* en teinture eſt une des cinq couleurs primitives. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les *jaunes* les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potaſſe, enſuite, on lui donne la couleur avec la gaude. *Voyez* GAUDE.

La turmeric donne auſſi un bon *jaune*, mais moins eſtimé cependant. On a encore un bois des Indes, qui donne un *jaune* tirant ſur l'or; & l'on fait une quatrieme eſpece de *jaune* avec de la ſariette, mais c'eſt le moindre de tous.

Le verd ſe fait ordinairement avec du *jaune* & du bleu, mêlés l'un avec l'autre.

Avec du *jaune*, du rouge de garance, & du poil de chevre teint par la garance, on fait le *jaune* doré, l'aurore, la penſée, le macarat, l'iſabelle & la couleur de chamois, qui ſont toutes des nuances du *jaune.*

JAUNE DE NAPLES. (*Peinture.*) Le *jaune de Naples* eſt une pierre ſeche, & trouée comme nos pierres communes que l'on met dans des fondations avec la chaux & ſable pour faire corps enſemble; elle eſt cependant friable. Elle ſe tire des environs du mont Véſuve, proche Naples, & participe beaucoup du ſoufre; elle a un ſel très-âcre, que l'on ne peut lui ôter qu'en la faiſant tremper dans de l'eau, & la changeant d'eau tous les jours; malgré cela le ſel pénetre au travers de la terrine, & paroît tout blanc au dehors; il faut auſſi la réduire en poudre avant de la mettre tremper, & lorſqu'on la broye ſur le porphyre, ne point ſe ſervir de couteau de fer pour la ramaſſer, parce que le fer la fait verdir & noircir; mais on ſe ſert pour cela de couteau de bois de châtaignier, cette couleur eſt très-bonne à l'huile comme à l'eau.

JAUNE *des Corroyeurs*, couleurs que ces ouvriers donnent aux cuirs; cette couleur ſe fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun ſur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, juſqu'à ce que le tout ſoit réduit aux deux tiers pour le moins. *Voyez* CORROYEUR.

JAUNE d'*œuf. Voyez* ŒUF.

JAUNIR, verb. act. & neut. (*Gram.*) on dit ce corps *jaunit*; on dit auſſi *jaunir* un corps.

JAUNIR, *en terme de Doreur ſur bois*, ſe dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'aſſiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR *en terme d'Epinglier*, s'entend de la premiere de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudiere, où il bout pendant quelque temps dans de l'eau & de la gravelle; on bat enſuite le paquet ſur un billot, à force de bras, pour en ſéparer la rouille & la gravelle; on le jette enſuite dans de l'eau fraîche, on le feſſe encore quelque temps, *voyez* FESSER; on le fait ſécher au feu ou au ſoleil, pour le tirer enſuite. *Voyez* TIRER, & l'*article* LAITON.

JAUNIR, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les ſécouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. *Voyez* GRAVELLE.

JAUNISSE, ſ. f. (*médecine.*) eſt une maladie dont le ſymptôme caractériſtique eſt le changement de la couleur naturelle du corps en jaune; on l'appelle auſſi en françois par Pléonaſme, *ictere jaune*, en latin *ictterus flavus*, *aurugo*, *morbus regius*; en

en grec ἱκτερος ; l'étymologie de ce mot vient d'une eſpece de belette, ἱκτις, ou milan, qu'on appelloit auſſi du même nom, & qui avoient les yeux jaunes ; ainſi *ictere* eſt ſynonyme à *jauniſſe* : les anciens l'employoient auſſi dans ce ſens-là Hyppocr. *paſſim*, & Galien, *definit. medical. n°. 176.* Le nom d'*aurigo* lui vient de la reſſemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or, c'eſt peut-être auſſi pour cette raiſon qu'on l'appelle *morbus regius* ; cette étymologie a beaucoup exité les recherches des écrivains : c'eſt avec plus d'eſprit que de raiſon que Quintus Severinus dit,

Regius eſt vero ſignatus nomine morbus
Molliter hic quoniam celsâ curandus in aulâ.

On diſtingue pluſieurs eſpeces de *jauniſſe*, par rapport à la variété des ſymptômes, à la différence des cauſes, & à la maniere de l'invaſion ; on peut diviſer d'abord l'ictere en chaud & en froid ; cette diviſion eſt aſſez importante en pratique, en primaire & ſecondaire, en critique & ſymptômatique ; il y en a auſſi une eſpece qui eſt périodique. La décoloration jaune qui conſtitue cette maladie, n'eſt quelquefois ſenſible que dans les yeux & au viſage ; d'autres fois on l'obſerve ſur toute l'habitude du corps ; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures ſont auſſi dans certains cas teintes de la même couleur ; il y a même des cas où elle a infecté juſqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte, *Obſervat. anatom. 57*, qu'une femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie, dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent auſſi quelquefois la même couleur, la ſalive, la tranſpiration, la ſueur, mais plus fréquemment les urines en ſont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier, que chez les Perſans la ſueur eſt quelquefois tellement jaune que non-ſeulement elle teint de cette couleur les linges, les habits, les couvertures, mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impreſſion jaune très-ſenſible ſur les murs & les portraits qui ſe trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques ictériques la liqueur du péricarde extrêmement jaune ; il y a quelques obſervations qui prouvent, ſi elles ſont vraies, que la couleur même du ſang a été changée en jaune ; Théodore Wuingerus dit avoir vu quelquefois le ſang des perſonnes ictériques imitant la couleur de l'urine de chevaux, & il aſſure qu'ayant fait ſaigner une femme attaquée de *jauniſſe*, il avoit peine à diſtinguer ſon ſang d'avec ſon urine. Quelquefois la couleur jaune du viſage devient ſi forte, ſi *ſaturée*, qu'elle tire ſur le verd, le livide & le noir ; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictere verd & noir*. La couleur des yeux eſt quelquefois ſi altérée, que la vue en eſt affoiblie & dérangée ; les objets paroiſſent aux ictériques tout jaunes, de même qu'ils trouvent ſouvent par la même raiſon, c'eſt-à-dire par le vice de la langue, tous les alimens amers. Outre cette décoloration, on obſerve dans la plupart des ictériques des vomiſſemens, cardialgie, anxiétés, difficulté de reſpirer, laſſitude, défaillances ; les malades ſe plaignent d'une douleur *compreſſive* aux environs du cœur, & vers la région inférieure du ventricule, d'un malaiſe, d'un tiraillement ou déchirement obſcur, quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit ; le pouls eſt toujours petit, inégal, concentré ; quelquefois, & ſur-tout au commencement, dur & ſerré ; l'inégalité de ce pouls conſiſte, ſuivant M. Bordeux, *en ce que deux ou trois pulſations inégales entr'elles ſuccedant à deux ou trois pulſations parfaitement égales, & qui ſemblent naturelles.* Dans l'ictere chaud, la chaleur eſt plus forte, elle eſt acre, la ſoif eſt inextinguible, le pouls eſt dur & un peu vîte, les diarrhées ſont bilieuſes, de même que les rots & vomiſſemens, les urines ſont preſque rouges couleurs de feu ; dans l'ictere froid, la chaleur eſt ſouvent moindre que dans l'état naturel, le pouls eſt ſans beaucoup d'irritation, ſans roideur, le ventre eſt conſtipé, les excrémens ſont blancheâtres, les vomiſſemens glaireux, le corps eſt languiſſant, engourdi, fainéant, &c.

Les cauſes qui produiſent le plus conſtamment cette maladie, les ſymptômes qui la conſtituent, les obſervations ana-

toniques faites ſur le cadavre des ictériques, les qualités & propriétés connues de la bile, ſont autant de raiſons de préſumer que la *jauniſſe* eſt formée par une pléthore de bile mêlée avec le ſang, ou par un ſang d'un caractere bilieux. Les ouvertures de cadavres font preſque toujours appercevoir des vices dans le foie; le plus ſouvent ce ſont des obſtructions dans le parenchyme de ce viſcere, occaſionnées par une bile épaiſſe, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'obſervations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliotheque médicinale de Manget, dans leſquelles on voit l'ictere produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans le véſicule du fiel; on en tira juſqu'à ſoixante & douze de la véſicule de Rumoldus van-der-Borcht, premier médecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jauniſſe*. *Journal des curieux*, *an.* 1670. On a trouvé dans pluſieurs le foie extrêmement groſſi, la véſicule du fiel gorgée de bile, le canal cholidoque obſtrué, rempli de calculs & de vers. Bartholin Cabrot rapporte l'obſervation d'une *jauniſſe*, occaſionnée par la mauvaiſe conformation de ce conduit, qui étoit telle que ſon extrêmité qui eſt du coté du foie étoit fort évaſée, tandis que ſon ouverture dans les inteſtins étoit capillaire. On a vu auſſi quelquefois la ratte d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une petiteſſe incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à-fait. Zacutus-Luſitanus fait mention d'un ictere noir, ſurvenu à une perſonne qui n'avoit point de ratte. *Prax. admirand. lib. III. obſerv.* 137. Je ſupprime une foule d'autres ſemblables obſervations, qui donnent lieu de penſer que dans la *jauniſſe* la bile regorge dans le ſang, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi le ſang trop tourné à cette excrétion d'*un caractere bilieux*, en fournit plus qu'il ne peut s'en ſéparer, ſans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en ſecond lieu, ſi cette excrétion ou ſécrétion eſt empêchée par l'épaiſſiſſement de la bile, l'atonie de vaiſſeaux, leur obſtruction, &c. le premier cas eſt celui de l'ictere chaud, qui eſt principalement excité par les paſſions d'ame vives, par des travaux exceſſifs, des voyages longs ſous un ſoleil brûlant, par des boiſſons vineuſes, ſpiritueuſes, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos, ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieuſes, & cependant va ſe ſéparer dans les autres couloirs, ſans avoir égard aux loix de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les paſſions d'ame languiſſantes, une vie ſédentaire, méditative, triſte, mélancolique, des études forcées, faites ſur-tout d'abord après le repas, ſont les cauſes les plus fréquentes de l'ictere froid; la morſure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, *&c.* les exhalaiſons du crapaud, l'aconite, & quelques autres poiſons, excitent auſſi quelquefois à l'ictere: ces cauſes concourent aux obſtructions du foie, aux calculs biliaires, *&c.* La ſécrétion de la bile empêchée pour lors, fait que le ſang ne peut ſe décharger de celle qui s'eſt formée déja dans ſes vaiſſeaux ou dans le foie, & il en paſſe très-peu dans les inteſtins, ce qui rend le ventre pareſſeux & les excrémens blancheâtres, *&c.*

Lorſque la *jauniſſe* eſt l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le ſeptieme jour, c'eſt-à-dire avant la coction, elle eſt cenſée ſymptômatique; celle qui paroît aprés ce temps-là, & qui termine la maladie, eſt critique. Lorſque la *jauniſſe* ſuccede à l'inflammation, ou skirrhe du foie, à la colique hépatique, elle eſt ſecondaire ou deutéropathique; ſi elle paroît avant aucune léſion manifeſte de ce viſcere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui eſt périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la véſicule du fiel ou dans le canal cholidoque.

Diagnoſtic. La plus légere attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie, du viſage, des yeux, par exemple, ſuffit pour s'aſſurer de la préſence de cette maladie, & l'on peut auſſi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un diagnoſtic aſſuré des eſpeces & des cauſes.

Prognoſtic. La *jauniſſe* ne ſauroit être regardée comme une maladie dangereuſe; il

eſt rare, lorſqu'elle eſt ſimple, d'y voir ſuccomber les malades; lorſqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des cauſes particulieres des maladies qui l'ont déterminée, *&c.* La *jauniſſe* eſt ſouvent ſalutaire, critique; toutes les fois qu'elle paroît dans une fievre aiguë, le 7, le 9 ou le 14e. jour, elle eſt d'un bon augure, pourvu qu'en même temps l'hypocondre droit ne ſoit pas dur, autrement elle ſeroit un mauvais ſigne. Hyppocr. *aphor. 64. lib. IV.* L'ictere ſurvenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'eſtomac, des coliques, diſſipe tous ces ſymptômes, & met fin à un état valétudinaire auquel ils ſont fort ſujets. Il eſt fort avantageux auſſi à quelques hyſtériques; il eſt critique dans la maladie ectique chronique.

L'ictere eſt prêt à guérir quand le malade ſent une démangeaiſon par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le pouls conſervant ſon *inégalité particuliere* devient ſouple & mou; on a obſervé que les ſueurs, le flux hémorrhoïdal, la diſſenterie, ont terminé cette maladie ſujette à de fréquens retours. L'hydropiſie eſt une ſuite aſſez fréquente des *jauniſſes* négligées ou mal traitées, alors le foie ſe durcit, & c'eſt avec raiſon qu'Hippocrate regarde comme pernicieuſe la tumeur dure du foie dans cette maladie. *Aphor. 52. lib. VI.* On peut auſſi craindre quelquefois qu'il ne dégénere en abſcès au foie. La tenſion du ventre, la tympanite, le vomiſſement purulent, les déjections de la même nature, l'oppreſſion, les défaillances, la conſomption, *&c.* ſont dans cette maladie des ſignes mortels. Si l'ictere paroît ſans friſſon dans une maladie aiguë, avant le ſeptieme jour, il eſt un ſigne fâcheux. *Aphor. 62. lib. IV.* L'ictere chaud eſt accompagné d'un danger plus prompt, preſſant, mais moins certain que le froid; celui qui eſt périodique eſt très-fâcheux; celui qui ſuccede aux fievres intermittentes, aux inflammations du foie, eſt le plus dangereux, il déſigne un dérangement ancien & conſidérable dans le foie.

Les différentes eſpeces de *jauniſſe* demandent des traitemens particuliers; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictere froid, ſeroient pernicieux dans le chaud; & par la même raiſon, ceux qui pourroient réuſſir dans le chaud ne ſeroient que blanchir dans l'ictere froid; les uns & les autres ſeroient tout au moins inutiles dans la *jauniſſe* critique, qui ne demande aucune eſpece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictere chaud ſont les émétiques en lavages, les rafraîchiſſans, antibilieux, acides, le petit lait nitré; par exemple, une légere limonade, des apozemes avec la patience, la laitue, l'oſeille, la racine de fraiſier, le nitre, le criſtal minéral, *&c.* Les purgatifs légers acidules conviennent très-bien, il eſt bon même de les réitérer ſouvent; *l'ictere qui dépend d'une cacochimie, bilieuſe, ne ſe diſſipe que par de fréquens purgatifs.* Hippocr. *Epidem. lib. VII.* Les médicamens appropriés pour lors ſont les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de ſcammonée; mais il faut avoir attention d'aſſouplir, de détendre, de relâcher auparavant les vaiſſeaux qui ſont dans l'irritation, d'appaiſer l'orgaſme & la fougue du ſang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmenter le trouble, *de l'oc. in homin.* On peut terminer le traitement de cet ictere par le petit lait ferré, les eaux minérales acidules; telles ſont celles de Vals, de Paſſi, de Forges, *&c.*

Dans l'ictere froid, l'indication qui ſe préſente naturellement à remplir, eſt de diviſer & de déſobſtruer; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particuliérement leur action ſur le foie, ceux-là ſont préférables; tels ſont l'aigremoine, la fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & ſur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes ſtomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par des légers apéritifs, principalement ſalins, des légeres diſſolutions de ſel de glauber; de ſel de ſaignette, & autres ſemblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques; celle qui eſt compoſée avec l'aloës & le tartre vitriolé produit des effets admirables. J'ai éprouvé dans pareils cas l'efficacité des cloportes écraſés en vie, & mêlés, avec le ſuc de cerfeuil; l'élixir de propriété de Paracelſe, ou l'élixir de Garrus, qui n'en differe pas beaucoup, ſont

auſſi très-convenables dans ce cas-là. Les ſavonneux ſont très-propres pour emporter les réſidus d'une *jauniſſe* mal guérie ; ils ſont particuliérement indiqués dans les *jauniſſes* périodiques qui dépendent des calculs biliaires : on ne connoît pas juſqu'ici de diſſolvans, de fondans plus aſſurés ; il s'en faut cependant de beaucoup qu'ils ſoient infaillibles. Lorſque l'ictere commence à ſe diſſiper, il faut recourir aux martiaux, & ſur-tout aux eaux minérales ferrugineuſes, ſalines, & principalement aux thermales, comme celles de Balaruc, *&c.* Comme dans cette eſpece d'ictere le ventre eſt pareſſeux, les lavemens peuvent avoir quelque avantage, ou du moins de la commodité ; ne pourroit-on pas ſuppléer le défaut de bile naturelle en faiſant avaler des pilules compoſées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont penſé ? *Article de M.* MENURET.

JAUNISSE, (*Maréchallerie.*) c'eſt une maladie des chevaux, qui eſt fort approchante de la *jauniſſe* des hommes.

Cette maladie eſt de deux eſpeces, la jaune & la noire.

La jaune eſt, ſuivant les Maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obſtructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutiſſent : ces obſtructions ſont occaſionnées par des matieres viſqueuſes ou gravelеuſes que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compreſſion des vaiſſeaux ſanguins qui l'avoiſinent, moyennant quoi la matiere qui devroit ſe changer en fiel enfile les veines, & eſt portée dans toute la maſſe du ſang, ce qui le teint en jaune ; deſorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroiſſent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie conſiſte à rendre un cheval lâche, peſant, morne, aiſément ſurmené par le plus petit travail ou moindre exercice, *&c.*

JAVOUX, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) village du Gevaudan, dont il étoit autrefois la capitale, ſelon Corneille & M. l'abbé Belley. Ils croient qu'elle s'appelloit anciennement *Anderitum*, *Anderidum*, *Civitas Gabalorum*, *Gabalus*, & qu'elle étoit épiſcopale. L'évêché a été tranſféré à Mende. Ce lieu, que quelques-uns écrivent *Javols*, *Javouls*, eſt dans les Cevennes, à quatre lieues de Mende. De Marca penſe que cette place fut détruite au ve ſiecle, & qu'elle s'appelle aujourd'hui *Ghaue*. L'inſcription rapportée par le P. Sirmond, & trouvée chez les *Gabali*, près de la frontiere des *Arverni*, & qui ſe termine ainſi, M. P. GABALL. V, peut convenir à la diſtance de cinq lieues gauloiſes, en partant de *Javols*. *Not. Gal. D. Anv. p. 67. Mem. acad. des inſcript. t. XXXII. p. 49.* in-12. (*C*)

JAUTEREAUX, (*Marine.*) *Voyez* JAUTEREAUX.

JAXARTES, ſ. m. (*Géog.*) riviere d'Aſie qui bornoit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ſes ſoldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanaïs, dont ils étoient bien loin ; mais ſi cette erreur eſt excuſable dans des gens de guerre déſorientés, elle n'eſt point pardonnable à Quint-Curce, qui *liv. VI. liv. VII.* & ailleurs, appelle toujours cette riviere le *Tanaïs*. Le nom moderne que les hiſtoriens lui donnent eſt *Sihun*. *Voyez* SIHUN.

J'ajouterai ſeulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus juſqu'à la mer. (*D. J.*)

JAYET GAGATES, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* JAIS.

JAYME *ou* JACQUES I, roi d'Aragon, (*Hiſt. d'Eſpagne*) Conquérir des royaumes, réunir de nouvelles provinces aux états de ſes aïeux, porter le fer & la flamme, le ravage & la mort dans des régions éloignées ; ravager de riches contrées, & y répandre la terreur & la conſternation, c'eſt acquérir, ſans doute, de grands droits à la célébrité. Par cette route glorieuſe, *Jacques I*, roi d'Aragon, ſe rendit très-illuſtre ; & ce ne furent pourtant pas les brillantes conquêtes qui lui aſſurerent les titres les plus inconteſtables à l'admiration de ſes contemporains, & à l'eſtime de la poſtérité : ce fut ſa grandeur d'ame, & ce déſintéreſſement, plus rare encore, qui le porta à renoncer à un tróne ſur lequel il avoit les droits les plus

ſacrés, les plus inconteſtables; ſacrifices d'autant plus généreux, que rien alors ne réſiſtoit à la force de ſes armes; auſſi cette action noble, grande, ſublime, le fit-elle regarder comme un héros dans le ſens le plus rigoureux. Ce héros cependant ſe ſignaloit auſſi par des actes d'injuſtice, d'uſurpation, de violence qui euſſent fait rougir l'homme le moins jaloux de ſa réputation, & dans le temps qu'il renonçoit à un royaume qui lui appartenoit, il en uſurpoit un autre par la force, la violence, & contre la foi des traités. Qu'étoit-ce donc que ce *Jacques I?* un ſouverain ambitieux, enflammé du déſir de remplir l'Europe & la terre du bruit de ſes actions guerrieres & héroïques; il réuſſit: on s'occupa beaucoup de lui. Mais depuis le XIIIe. ſiecle combien peu de perſonnes y a-t-il qui connoiſſent l'exiſtence du Roi *Jacques I?* Au reſte ce n'eſt pas que ce prince ne réunît à la plus éclatante valeur des talens ſupérieurs & quelques vertus: il fut d'ailleurs excellent politique, habile négociateur; & toutes fois malgré tant de brillantes qualités, ſon nom à peine s'eſt ſauvé de l'oubli. Si les rois conquérans ſavoient combien peu, lorſqu'ils ne ſeront plus, on s'occupera d'eux, leur amour propre ſeroit cruellement humilié! *Jayme* pourtant mérite qu'on lui donne quelques lignes. Il étoit fils de don Pedre II, roi d'Aragon, & de dona Marie, fille unique du comte de Montpellier, & il naquit le premier février 1207. Il n'avoit pas encore ſept ans lorſque la mort de ſon pere, tué à la bataille de Mont, fit paſſer ſur ſa tête la couronne d'Aragon: mais ce ne fut qu'après bien des troubles ſuſcités par ſes oncles qui vouloient lui ravir le ſceptre, que les grands du royaume attachés au ſang de leurs ſouverains, parvinrent à le faire reconnoître pour roi, & formerent un conſeil de régence, à la tête duquel ils mirent don Sanche, comte de Rouſſillon, ſon grand-oncle, & celui-là même qui avoit fait les plus grands efforts pour s'aſſeoir ſur le trône. On s'apperçut bientot de l'imprudence qu'on avoit eue de confier le royaume & le prince à un tel homme, & on prit des meſures pour réprimer ſon ambition; mais elles furent inutiles: Sanche leva des troupes, fit pluſieurs tentatives pour s'emparer de la couronne, ne réuſſit pas; mais cauſa tant de mal, ménaça l'état d'un tel bouleverſement que les états aſſemblés crurent ne pouvoir mieux faire que d'acheter de lui, la paix à prix d'argent; il ſe fit accorder des revenus conſidérables, & à cette condition, il conſentit à rendre hommage à ſon petit-neveu. Cet orage calmé ne rendit pas encore la tranquillité au royaume, dévaſté dans toutes ſes parties par la licence des ſeigneurs, armés les uns contre les autres, quand ils ne l'étoient pas pour opprimer leurs vaſſeaux & uſurper leurs poſſeſſions. Ces violences n'étoient pas les ſeules qui déchiraſſent l'Aragon, encore plus ravagé par les armes des rébelles qui, ſous prétexte du bien public, excitoient des ſoulévemens, opprimoient les citoyens & bravoient audacieuſement l'autorité royale. *Jayme*, quoiqu'il n'eût que douze ans, fut ſi ſenſible à cet excès d'inſolence, qu'il ſe mit, quelques efforts que l'on fit pour l'en détourner, à la tête de ſes troupes, marcha contre les révoltés, les réduiſit; obligea les ſeigneurs à terminer leurs querelles, leur défendit les voies de fait, s'empara des places fortes des plus obſtinés, & fit l'eſſai le plus heureux de ſon autorité. Encouragé par les avantages qu'il avoit remportés, il crut que le moyen le plus sûr d'affermir ſa puiſſance étoit de s'aſſurer de l'appui du plus formidable des ſouverains d'Eſpagne, & dans cette vue, il fit demander en mariage l'infante dona Eléonore, ſœur de dona Berangere, reine de Caſtille; ſa demande fut accueillie: le mariage fut célébré, & le roi n'ayant alors que treize années, reſta un an ſans avoir commerce avec ſa jeune épouſe, parce qu'il n'étoit point encore en âge: ſi cependant il n'étoit point aſſez âgé pour ſe conduire en époux, il l'étoit aſſez pour gouverner; mais avant il lui reſtoit quelques obſtacles à applanir, & il n'en impoſoit pas aſſez pour ſe faire obéir de tous les grands. Le plus turbulent d'entr'eux étoit l'infant don Ferdinand, abbé de Monte-Aragon, qui voulant à toute force gouverner le royaume, ſe ligua avec quelques ſeigneurs, s'aſſura de la perſonne du

roi & de la reine, ſous prétexte que les flatteurs & les favoris les perdroient, s'empara du gouvernement, & abuſa autant qu'il fut en lui, de l'autorité qu'il avoit uſurpée. *Jayme* ſouffroit impatiemment ſa captivité, n'oſoit pourtant ſe plaindre hautement de don Ferdinand ſon oncle, qui lui marquoit les plus grands égards, & il diſſimula pendant un an. Alors paroiſſant tout accoutumé à ſa ſituation, & feignant de ne prendre aucun intérêt au gouvernement, il propoſa aux ſeigneurs qui le gardoient d'aller à Tortoſe, ils y conſentirent, mais pendant le voyage il leur échappa, & ſe rendit à Tervel, d'où il envoya ordre à toute la nobleſſe de venir le joindre pour l'accompagner dans une expédition contre les maures. Cette expédition réuſſit; il tourna ſes armes contre l'infant don Ferdinand, & il réuſſit encore. Sa valeur & ſa conduite lui ramenerent la plupart des ſeigneurs rebelles; ils ſe ſoumirent, & les villes fatiguées enfin de ſe ſoulever pour des factieux qui les fouloient, ſe ſoumirent auſſi: mais le feu des diſſentions n'étant pas totalement éteint, & quelques grands étant aſſez puiſſans pour ſuſciter de nouveaux troubles, *Jayme I*, dans la vue d'étouffer toute ſemence de diviſion, propoſa de terminer tous les différends par la voie de l'arbitrage, & de s'en rapporter à la déciſion de l'archevêque de Tarragone, de l'évêque de Lerida & du grand-maître des Templiers. Sa propoſition fut acceptée; les arbitres mirent fin aux diſſentions & prévinrent par leur déciſion tout ſujet de brouillerie. Le roi fut ſi content du ſuccès de ce moyen, qu'il ne manqua point dans la ſuite à l'employer dans toutes les affaires épineuſes, & il eut toujours lieu de s'applaudir de cette voie. Il avoit vingt ans alors, & depuis quelque temps il méditoit la conquête du royaume de Majorque, occupé par les Maures: il fit part de ſon projet aux états qui l'approuverent & l'engagerent à l'exécuter! mais il avoit un autre deſſein qui l'occupoit encore plus que le déſir de conquérir Majorque; il vouloit, ou du moins quelques hiſtoriens aſſurent qu'il vouloit ſe défaire de la reine ſon épouſe, dont il étoit fort dégoûté. Auſſi le cardinal évêque de Sabine, légat du pape, étant informé que le roi & la reine étoient parens au quatrieme degré, ſe plaignit & prétendit que leur mariage étoit nul: *Jayme* eut de grands ſcrupules, & parut fort agité. La reine dona Berengere conſentit que cette affaire fût examinée par un concile; il s'en aſſembla un à Tarragone, & les peres du concile déclarerent le mariage nul; mais comme il faut être conſéquent dans les déciſions, ils déclarerent en même temps que l'infant don Alphonſe, né de ce mariage nul & proſcrit, étoit & devoit être légitime & l'héritier de la couronne. Il faut avouer que les peres du concile de Tarragone raiſonnoient avec une étonnante ſagacité, & qu'ils jugeoient bien ſainement. Quoi qu'il en ſoit, *Jayme* fut très-ſoumis à leur déciſion, renvoya ſon épouſe, & ne ſongea plus qu'à l'expédition de Majorque, dont il s'empara malgré la réſiſtance des Maures, & la valeur du roi de cette île, qui fut fait priſonnier. Le roi de Valence ayant fait depuis peu une treve avec l'Aragon, refuſa de ſécourir celui de Majorque, & ſes ſujets le ſoupçonnant d'être ſecrétement chrétien, l'obligerent de ſortir, ainſi que ſon fils, de Valence, & quoiqu'il pût compter encore ſur la fidélité de quelques villes, il ſe retira en Aragon avec ſon fils: *Jayme* leur fit un accueil diſtingué, leur aſſigna des revenus conſidérables, & conçut le deſſein de s'emparer auſſi de Valence, comme il s'étoit rendu maître de Majorque. Peu de monarques ont été auſſi heureux que *Jayme*; il eût pu ſe diſpenſer de conquérir; la fortune prenoit ſoin d'accroître ſa puiſſance & de lui donner des états. Don Sanche, roi de Navarre, vieux, ſans enfant & irrité contre ſon neveu Thibaut, comte de Champagne, adopta le roi d'Aragon, & le fit reconnoître par les grands pour ſon ſucceſſeur: mais les acquiſitions de ce genre ne flatoient pas *Jayme I*, & il aimoit mieux conquérir une ville, que de recevoir à titre de donation, une monarchie entiere. Il ne s'étoit point propoſé d'envahir la Navarre, & il fut peu ſenſible au don que Sanche lui en fit, il avoit formé le projet de ſe rendre maître du royaume de Valence, & le pape Gré-

groire IX lui accorda une croiſade pour cette expédition : il ne négligea rien pour en aſſurer le ſuccès, & déja il avoit commencé les hoſtilités lorſque le roi don Sanche mourut ; les grands de Navarre qui n'avoient que forcément adhéré aux volontés de leur ſouverain, crurent & délibérerent qu'il étoit de l'intérêt de l'état de mettre ſur le trône le comte de Champagne, & de proteſter contre le ſerment qu'ils avoient fait de reconnoître le roi d'Aragon, qu'ils prierent même de vouloir bien les diſpenſer de tenir un engagement qu'ils n'avoient pris que malgré eux & par obéiſſance aux volontés de don Sanche. Les grands de Navarre connoiſſoient ſans doute la grandeur d'ame & les ſentimens heroïques de *Jayme* quand ils lui firent cette demande ſinguliere & qui eut irrité tout autre ſouverain. Leurs eſpérances ne furent point trompées ; &, par le plus rare déſintéreſſement, le roi d'Aragon renonçant à ſes droits ſur ce trône, conſentit qu'on y fît monter le comte de Champagne ; & ſans attendre les remercimens de Thibaut & des Navarrois pour ce généreux ſacrifice, il ne s'occupa qu'à étendre ſes conquêtes & ſa domination dans le royaume de Valence. Ce fut pendant le cours de cette expédition, que Gregoire IX, rempli d'eſtime & d'admiration pour *Jayme*, auquel d'ailleurs il venoit d'être redevable de l'établiſſement de l'inquiſition dans les états d'Aragon, lui propoſa d'épouſer dona Yolande, fille d'André, roi de Hongrie : *Jayme* y conſentit, & quelques mois après, couvert de lauriers qu'il avoit moiſſonnés dans l'île d'Ivica, dont il avoit fait la conquête, il ſe rendit à Barcelone, où ſon mariage avec dona Yolande fut célébré. Sa nouvelle épouſe ne put le retenir auprès d'elle que peu de jours ; une paſſion plus impérieuſe, le deſir de la gloire, le ramena ſous les murs de Valence, qui malgré la réſiſtance de Zaën qui en étoit ſouverain, fut contrainte de capituler & de ſe rendre, aux conditions que Zaën & ſes ſujets ſortiroient librement de cette capitale avec tout ce qu'ils pourroient emporter ſur eux, & qu'ils lui livreroient tous les châteaux & toutes les forteresſes qui étoient au-delà de la riviere de Xucar. Cette condition fut exactement remplie ; les Maures, précédés de leur roi, ſortirent de Valence au nombre de cinquante mille ; *Jayme* leur accorda une treve de ſept ans, & entra en triomphe dans Valence qui fut bientôt repeuplée de chrétiens. De cette ville conquiſe, *Jayme* partit pour Montpellier, où ſa préſence étoit d'autant plus néceſſaire, que les habitans ſoulevés contre le gouverneur, menaçoient de ne plus reconnoître le roi d'Aragon pour leur comte. Pendant ſon abſence, ſes généraux, violant ſans pudeur la treve qu'il avoit accordée à Zaën, ſe jeterent avec fureur ſur les Mahométans de Valence, & s'emparerent de pluſieurs forteresſes. *Jayme* eut dû punir exemplairement une infidélité auſſi manifeſte, & qui bleſſoit la foi publique avec tant d'indignité. Les Maures qui comptoient ſur ſon intégrité, attendirent ſon retour, & auſſi-tôt qu'il fut rentré dans ſes états, ils lui demanderent juſtice ; mais à leur grand étonnement, *Jayme*, au lieu de punir ſes généraux, approuva la violence de leur conduite, l'excita lui-même ; & ſans reſpecter l'équité ni l'honneur, abuſant de ſa ſupériorité, il s'empara de preſque tout le royaume de Valence. L'ancien & criminel uſage où ſont les ſouverains d'en agir comme *Jayme*, lorſqu'ils ſont les plus forts, excuſe d'autant moins l'iniquité de cette infraction, qu'il avoit paru juſqu'alors auſſi jaloux de l'eſtime des peuples que de la gloire de ſes armes ; mais les faveurs trop éclatantes de la fortune l'éblouirent, & dès-lors il ſe crut tout permis, & il ne ſe conduiſit que d'après les conſeils de ſon ambition. Deſpote dans ſa famille, comme il l'étoit à l'égard des Maures, il régla ſa ſucceſſion & partageant ſes états, il aſſura à don Alphonſe, qu'il avoit eu de ſon premier mariage avec Eléonore de Caſtille, le royaume d'Aragon ; & à l'infant don Pedre, né de dona Yolande, la principauté de Catalogne. Don Alphonſe, encore plus ambitieux que ſon pere, ſe crut lézé par cette diſpoſition, & furieux de voir démembrer des états qu'il croyoit devoir lui appartenir en entier, il prit les armes, & voulut ſoutenir ſes droits par la force, & s'empara de quelques places : *Jayme* prit

les armes auſſi, obligea ſon fils de ſe ſoumettre, le traita avec ſévérité, & acheva de conquérir le royaume de Valence. On rapporte que pendant cette conquête, il donna un exemple de ſévérité, qui, à la vérité, donne une grande idée de ſon autorité, mais qui n'eût pas dû, à mon avis, ſoulever contre lui pluſieurs hiſtoriens auſſi rigoureuſement qu'ils l'ont fait. Berenger, évêque de Girone & confeſſeur de *Jayme*, révéla au pape quelques ſecrets importans, que ce prince lui avoit déclarés en confeſſion; le prince informé de la criminelle indiſcrétion de Berenger, le fit ſaiſir, lui fit couper la langue & le bannit de ſes états. Le pape furieux de cet acte de vengeance, excommunia le roi, & ce ne fut que long-temps après que deux légats vinrent l'abſoudre publiquement, après lui avoir impoſé une rude pénitence. L'évêque Berenger eut à ſouffrir ſans doute un châtiment fort douloureux; mais enfin ſa coupable révélation ne méritoit-elle pas une punition exemplaire? Et ſi les ſecrets que Berenger révéla importoient à l'état, quand même cet évêque eût été puni de mort, ne l'eût-il pas mérité? Dans le temps que le pape ſe plaignoit ſi amérement de l'injuſtice de *Jayme*, ce ſouverain faiſoit recueillir toutes les loix du royaume en un même code qui ne formoit qu'un volume, & faiſoit ordonner par les états, qu'on s'y conformeroit par-tout dans le jugement des procès. Pendant qu'excommunié, il s'occupoit ainſi de l'adminiſtration de la juſtice, ſon fils, don Alphonſe, quoique ſoumis en apparence, ne ceſſoit point de murmurer & d'envier la Catalogne à don Pedre. *Jayme* fatigué de ſes plaintes, & ſa famille étant accrue de deux fils, crut devoir faire un nouveau partage de ſes domaines entre ſes quatre fils: nul d'eux ne fut content, quelque ſoin qu'il eût pris de les ſatisfaire tous, ils ſe plaignirent, menacerent; mais afin de leur ôter l'eſpoir de trouver de l'appui chez l'étranger, il commença par marier ſa fille dona Yolande à don Alphonſe, infant de Caſtille; enſuite, ſuivant ſa coutume, il remit leurs plaintes à la déciſion des arbitres que les états nommeroient: cette modération fut très-applaudie: les arbitres prononcerent conformément aux volontés du ſouverain, & ſes fils furent contraints de les reſpecter. La ſentence des arbitres n'étoit point encore rendue, que la reine Yolande mourut; & le roi qui ne la regrettoit que médiocrement, épouſa en ſecret dona Thereſe Bidaure, ſon ancienne maîtreſſe, de laquelle il avoit eu déja quelques enfans. Après avoir terminé tous les différends qu'il avoit, ou qu'il prévoyoit pouvoir s'élever entre lui & les princes ſes voiſins; après avoir auſſi terminé les anciens différends qu'il y avoit entre les couronnes de France & d'Aragon, & en ſe déſiſtant de ſes prétentions ſur les comtés de Carcaſſonne, de Béziers, d'Albi, de Rhodez, de Foix, de Narbonne, de Niſmes, obtenu que de ſon côté S. Louis renonceroit à ſes droits ſur les comtés de Barcelone, de Gironne, d'Urgel, d'Ampurios, de Cerdagne & de Rouſſillon, *Jayme* crut avoir tout pacifié; mais il ſe trompoit: don Alphonſe ſon fils, toujours mécontent, lui ſuſcita de nouveaux embarras, & ſe diſpoſoit à exciter des troubles dans l'état; mais la mort vint, heureuſement pour l'Aragon, mettre fin à la vie de ce prince inquiet & entreprenant. *Jayme* fit auſſi-tôt reconnoître don Pedre pour l'héritier de ſa couronne, & malgré les oppoſitions & les menaces du pape Alexandre IV, il le maria avec dona Conſtance, fille de Mainfroi, prince de Tarente. La gloire du roi d'Aragon & ſa célébrité s'étoient étendues ſi loin, qu'il reçut une magnifique ambaſſade du ſultan d'Egypte, qui recherchoit ſon amitié; & il eſt vrai qu'alors il n'y avoit point en Europe de prince qui par l'éclat de ſes entrepriſes & le ſuccès de ſes expéditions, ſe fût fait un auſſi grand nom. Ligué avec le roi de Caſtille, il tenta la conquête du royaume de Murcie, & dès la ſeconde campagne il ſe rendit maître de la capitale de cette ſouveraineté, rien ne réſiſtoit à ſes armes; heureux à la guerre, & plus heureux encore dans les négociations, tout ſuccédoit au gré de ſes déſirs. Mais le ſoin de conquérir ne l'occupoit point aſſez, qu'il ne trouvât encore bien des momens à donner à ſon goût pour les plaiſirs, qui l'entraînoient impétueuſement, & quelquefois au-delà des bornes de la bienſéance. La reine dona

Yolande

Yolande étoit à peine expirée, qu'il avoit épouſé dona Théreſe Bidaure; & il quitta celle-ci pour dona Bérengere ſa parente, & fille de don Alphonſe de Molina, oncle du roi de Caſtille; il en avoit eu un enfant, don Pedre Fernandez de Hijar: & ſa paſſion ne faiſoit que s'accroître. Il fit prier le pape de rompre ſon mariage avec dona Théreſe, ſous prétexte qu'elle avoit une lepre contagieuſe. Le pape informé des véritables motifs de *Jayme*, & de ſon amour inceſtueux, l'avertit d'abord de renoncer à ſa paſſion & de ſe ſéparer de ſa maîtreſſe; il le menaça enſuite de l'excommunier: cette menace fit vraiſemblablement impreſſion ſur le roi d'Aragon; on ignore s'il quitta dona Bérengere, mais on ſait que pour appaiſer le pape, il ſe croiſa, s'embarqua pour la Terre-Sainte, & fut contraint, par une violente tempête, de revenir dans ſes états. On ſait auſſi qu'il ſe trouva au concile de Lyon, & qu'ayant prié Grégoire IX de le couronner ſolemnellement, le pontife exigea qu'avant cette cérémonie le roi d'Aragon ſe ſoumît à payer au ſaint ſiege le tribut auquel ſon pere, don Pedre, s'étoit engagé; condition humiliante, que *Jayme* rejeta avec indignation. Il ſortit de Lyon, & alla en Catalogne éteindre, par la force des armes, une rébellion ſuſcitée par quelques mécontens, qu'il réduiſit & qu'il punit. Il ne fut pas auſſi heureux avec les Mahométans de Valence qui, ſecondés par le roi de Grenade, prirent les armes & ſe révolterent ouvertement. *Jayme* envoya contr'eux un détachement ſous les ordres de don Pedre Fernandez de Hijar, & un autre corps commandé par deux de ſes généraux, don Pedre eut du ſuccès, mais les deux généraux furent complétement battus. Le roi d'Aragon accoutumé à vaincre, fut plus ſenſible à la défaite de ſes deux généraux, que flatté de la victoire de don Pedre Fernandez, & ce revers lui cauſa tant de chagrin, qu'il en tomba malade; il avoit encore d'autres ſujets d'inquiétude: il y avoit quelque temps qu'ayant enlevé de force une femme mariée, il s'étoit attiré des cenſures ameres de la part du pape. *Jayme* irrité de l'oppoſition perpétuelle que le ſouverain pontife mettoit à ſes plaiſirs, avoit pris le parti de n'avoir aucun égard à ces menaces, & de s'abandonner ſans retenue à ſes penchans; & il s'y étoit livré avec ſi peu de ménagement, que ſa conduite étoit devenue fort odieuſe à ſes ſujets. La connoiſſance qu'il avoit de ce mécontentement général, & peut-être les remords aggraverent ſa maladie; il changea d'air, ſe fit tranſporter à Aleira; mais au lieu de trouver quelque ſoulagement, il ſentit qu'il touchoit à ſes derniers momens. Alors il témoigna un vif regret du ſcandaleux exemple qu'il avoit donné à ſes enfans & à ſes peuples, il ſe fit vêtir du froc de l'ordre de Cîteaux, & mourut avec toutes les marques extérieures d'un homme repentant, le 25 juillet 1276, âgé de 69 ans, & dans la ſoixante-troiſieme année de ſon regne. Il fut grand conquérant, illuſtre ſouverain, mais injuſte dans ſes conquêtes, & fort corrompu dans ſes mœurs.

JAYME *ou* JACQUES II, roi d'Aragon, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Ce n'eſt pas toujours l'obéiſſance des peuples, l'apparente tranquillité des nations, la ſoumiſſion des citoyens, la prompte exécution des ordres ſupérieurs, qui ſont l'éloge des vertus & de la ſageſſe des rois; c'eſt ſouvent par contrainte que les peuples obéiſſent; & le calme qui ſemble régner dans un état, eſt ſouvent auſſi le ſigne de la conſternation publique, & non la preuve & l'expreſſion de la fidélité; enchaîné par la terreur, un peuple qui n'oſe, ni ſe plaindre, ni remuer, n'obéit, ni par zele, ni par amour pour le deſpote qui l'opprime; il ſe tait ſeulement, fait des vœux en ſecret, & attend avec impatience le moment de la révolution qui, tôt ou tard viendra briſer ſes fers. Le maître de ce peuple ſe croit aimé peut-être; quelques lâches adulateurs le lui répetent même; mais il ſe trompe & on le trompe; on le plaint tout au plus d'ignorer combien l'avide ambition de quelques mauvais citoyens abuſe de ſon nom & de ſa confiance; mais, très-certainement il n'eſt point chéri, peut-il l'être; à quels ſignes connoît-on donc qu'un roi eſt véritablement aimé, à ces expreſſions non équivoques de douleur, à ce ſaiſiſſement ſubit & général qui s'empare de la nation entiere, au plus léger accident qui arrive à ſon ſouverain, à ces

vœux empreſſés que lui dicte la crainte de le perdre, auſſi-tôt qu'elle apprend qu'une indiſpoſition paſſagere altere ſa ſanté, & ſur-tout à ces pleurs, à ces ſanglots, à ces torrens de larmes qui l'accompagnent au tombeau : ce fut auſſi par ces expreſſions que les Aragonnois témoignerent l'étendue & la force de leur tendreſſe, de leur attachement, & de leur reconnoiſſance pour leur roi *Jayme* ou *Jacques II*. Ce n'étoit point l'uſage alors de prendre des vêtemens lugubres à la mort des ſouverains ; mais les nations étoient dans l'uſage plus raiſonnable, de gémir, de ſe livrer à leur profonde triſteſſe, lorſqu'elles perdoient en eux, les protecteurs, les peres, les bienfaiteurs de leurs ſujets. Les hiſtoriens contemporains de *Jacques II* aſſurent que par leurs larmes & leur douleur les Aragonnois confirmerent, après ſa mort, le beau ſurnom de *Juſte* qu'ils lui avoient donné pendant ſa vie, & qu'il avoit mérité même avant que de régner ſur eux ; & il eſt vrai que toutes les actions de ce prince marquent en lui l'équité la plus pure & la plus inaltérable. Avant que de mourir, don Pedre III, ſon pere, roi d'Aragon ; lui laiſſa la couronne de Sicile, qui lui appartenoit du chef de ſon épouſe dona Conſtance, fille de Mainfroi, prince de Tarente, & qui lui appartenoit bien plus inconteſtablement encore par la conquête qu'il en avoit faite, de l'aveu même des Siciliens, & malgré tous les efforts du pape, qui vouloit qu'il y renonçât. A peine les Siciliens eurent reçu la nouvelle de la mort de don Pedre, qu'ils ſe hâterent de proclamer *Jayme*, ſon fils, qui gouverna avec autant de bonheur que de ſageſſe ces inſulaires ſi difficiles à gouverner, juſqu'à la mort d'Alphonſe IV, ſon frere. Alphonſe, après cinq années de regne, mourut ſans poſtérité, & tranſmit au roi de Sicile le ſceptre d'Aragon. *Jayme II* ſe hâta de venir en Eſpagne, & fut couronné à Sarragoſſe, le 6 ſeptembre 1291 ; il ſe ligua avec Sanche, roi de Caſtille, dont Alphonſe, ſon frere, avoit abandonné les intérêts pour ſoutenir les prétentions de l'infant de la Cerda, & conſentit à l'accepter pour médiateur dans les différends qu'il avoit avec les rois de France & de Naples. Afin même de prouver à Sanche combien il déſiroit que cette nouvelle alliance fût ſolide & durable, il demanda en mariage dona Iſabelle, fille de ce monarque, & s'engagea par ſon conſeil à renoncer au trône de Sicile, ſur lequel Charles de Valois ne ceſſoit de faire valoir ſes prétentions ; ceſſion, au reſte, d'autant plus inutile, que la reine dona Conſtance, mere du roi d'Aragon, ni Frédéric, ſon frere, auquel il avoit remis le gouvernement de la Sicile, n'étoient rien moins que diſpoſés à abdiquer cette couronne. Chez la plupart des hommes les liens de l'amitié ſont faciles à rompre ; ces liens pour les rois ſont encore plus fragiles ; & malgré les proteſtations mutuelles des ſouverains de Caſtille & d'Aragon, leur union fut de très-courte durée. *Jayme* ne prévoyant que des déſavantages dans l'alliance qu'il avoit contractée avec ce roi foible & timide, y renonça, ſe déclara le défenſeur des droits de l'infant don Alphonſe de la Cerda, le reconnut pour roi de Caſtille, emporta d'aſſaut Alicante, & ſe rendit maître d'une partie du royaume de Murcie. *Jacques II* eût bien voulu ſe délivrer des importunités du pape Boniface, auſſi facilement qu'il s'étoit dégagé de l'alliance de don Sanche, mais il étoit alors trop dangereux de marquer ſeulement de l'indifférence au ſouverain de Rome. Boniface ne ceſſoit de le preſſer d'engager ou de contraindre Frédéric à renoncer à la couronne de Sicile, que le pape vouloit abſolument placer ſur la tête de Charles de Valois. Le roi d'Aragon, dans l'eſpoir de ménager les intérêts de ſon frere, prit le parti d'aller à Rome : Boniface lui fit l'accueil le plus diſtingué, le nomma, ſans en être ſollicité, gonfalonier de l'Egliſe, lui donna les îles de Sardaigne & de Corſe qui ne lui appartenoient pas ; le combla d'honneurs, de diſtinctions, & le preſſa fort vivement de faire la guerre à ſon frere : conſeil rempli d'humanité, fort charitable & digne du pontife qui le donnoit. Le roi d'Aragon réſiſta, refuſa de conſentir à cette guerre parricide, ſortit de Rome avec ſa mere, y laiſſa ſa ſœur, qui y épouſa Robert, duc de Calabre, & revint dans ſes états.

Boniface ne l'y laiſſa pas plus tranquille qu'à Rome ; enſorte qu'excédé par les inſtances des émiſſaires du pontife, & beaucoup plus encore par les larmes de ſon épouſe, il ſe détermina enfin, mais malgré lui, à porter la guerre en Sicile, & à y paſſer lui-même pour détrôner ſon frere : il mit en effet à la voile, & tenta cette expédition ; mais le roi de Sicile ſe défendit ſi courageuſement, que *Jayme* fut obligé de ſe retirer, après avoir eſſuyé des pertes très-conſidérables. Plus irrité des revers qu'il avoit éprouvés, que zélé pour les volontés du pape, *Jayme II* fit en Aragon les plus grands préparatifs, mit en mer une flotte nombreuſe, s'embarqua lui-même, & alla pour la ſeconde fois entreprendre de détrôner ſon frere ; il n'eût tenu qu'à lui, s'il eût voulu profiter des avantages que lui donnoit la victoire complette qu'il remporta ſur la flotte Sicilienne, & qui penſa coûter la vie à Frédéric ; mais le danger que ce prince avoit couru, fit une ſi forte impreſſion ſur le cœur tendre & ſenſible du roi d'Aragon, qu'au lieu de paſſer en Sicile, comme il le pouvoit, il ſe retira à Naples, revint dans ſes états ; & ne penſant qu'avec horreur aux remords qu'il eût eu ſi ſon frere étoit mort dans le combat naval qu'il lui avoit livré, il déclara avec la plus inébranlable fermeté, au légat du pape, que jamais Rome ni toutes les puiſſances réunies ne l'engageroient à tourner ſes armes contre le ſein de Frédéric, & afin d'occuper ſes troupes ailleurs, & de maniere à ôter aux alliés de Charles de Valois tout eſpoir de l'entraîner encore dans leur ligne, il ſe diſpoſa à ſoutenir auſſi vivement qu'il ſeroit poſſible, les prétentions de l'infant don Alphonſe de la Cerda, mais lorſqu'il avoit embraſſé cette cauſe, il s'étoit flatté que le roi de France, parent de la Cerda, le ſeconderoit auſſi, & du moins partageroit les frais de la guerre : il fut trompé, & ſe vit ſeul obligé de lutter contre les forces de Caſtille ; il ne ſe découragea point, & malgré le mécontentement d'une foule de grands qui ſe liguerent avec la reine régente de Caſtille, il ſoutint avec autant de dignité que de valeur les intérêts de ſon allié. Cependant, après quelques hoſtilités, *Jayme* n'ayant point eu le ſuccés qu'il eût obtenu, s'il eût été mieux ſecondé, & voyant que cette guerre n'aboutiroit qu'à épuiſer infructueuſement ſes états, il fit propoſer la paix à la régente de Caſtille, & conſeilla ſagement à don Alphonſe, de tirer, par la voie de la négociation, le meilleur parti qu'il pourroit de ſes droits, & de ſe ménager un accommodement utile. *Jayme II* avoit alors d'autant moins d'intérêt à combattre contre la Caſtille, que le pape, las enfin de la guerre de Sicile, venoit de reconnoître le roi don Frédéric, & qu'il ſongeoit lui-même à faire valoir, par les armes, la conceſſion qui lui avoit été faite des îles de Corſe & de Sardaigne. Dans cette vue, à peine il eut terminé les conteſtations qui avoient diviſé l'Aragon & la Caſtille, au ſujet des droits d'Alphonſe, qu'il obtint du pape Clément V, la bulle de donation de ces deux îles, & qu'il prit les plus ſages meſures pour s'en aſſurer la conquête ; mais alors une importante affaire le retenoit dans ſes états : le cruel & inique procès intenté aux templiers, qui, pourſuivis par-tout ailleurs avec une inhumanité ſans exemple, étoient traités avec la plus atroce rigueur, en Caſtille & en France. Le peuple également prévenu contr'eux, en Aragon, demandoit à grands cris qu'on les envoyât tous périr dans les ſupplices ; à la ſollicitation du pape, & ſur les accuſations les plus graves, portées contr'eux, le roi d'Aragon les fit tous arrêter, mais il refuſa de les juger avant que d'avoir eu des preuves évidentes des crimes qu'on leur imputoit. Pendant la ſuite & l'inſtruction de cette affaire, *Jayme* eut une entrevue avec Ferdinand, roi de Caſtille, & ſucceſſeur de Sanche ; les différends des deux monarques furent terminés dans cette conférence ; & il fut convenu entr'eux qu'ils feroient conjointement la guerre aux Maures, & que l'infant don *Jayme* d'Aragon épouſeroit dona Eléonore, infante de Caſtille : fidele à ſes engagemens, le roi d'Aragon fit équipper une flotte formidable, s'embarqua lui-même à Valence, & alla aſſiéger Almerie, tandis que le roi de Caſtille aſſiégeoit Algezire. Les armes des deux ſouverains eurent des ſuccès éclatans, ils battirent ſéparément les Maures ; &

dans une entrevue qu'ils eurent, ils convinrent, pour reſſerrer les nœuds de leur alliance, que don Pedre, frere du roi de Caſtille, épouſeroit dona Marie, fille du roi d'Aragon. *Jacques II* vint dans ſes états, couvert de gloire, mais le cœur rempli de triſteſſe, & profondément affligé de la perte qu'il venoit de faire de la reine dona Blanche, ſon épouſe. Le procès des templiers ſe pourſuivoit toujours avec activité; *Jayme II* fut vivement ſollicité par le pape & quelques ſouverains, d'exterminer cet ordre, en faiſant mettre à mort tous les membres; mais les violences qu'on exerçoit ailleurs contr'eux, ne furent pas, au jugement de ce prince équitable, des regles qu'il dût ſuivre; il fit examiner, dans un concile aſſemblé à Tarragone pour cette grande affaire, la conduite des chevaliers de cet ordre; ceux qui furent trouvés coupables des crimes dont ont les accuſoit, furent punis; les autres déclarés innocens, & maintenus dans la poſſeſſion des biens de leur ordre. Cet arrêt honora autant les peres du concile de Tarragone, qu'il fit l'éloge de l'exacte & impartiale juſtice du roi, qui, peu de temps après, envoya une flotte contre les corſaires de Tunis, qui ruinoient par leurs pirateries le commerce d'Aragon & du royaume de Valence. Les mers libres, le commerce national protégé & floriſſant, *Jayme II* épouſa dona Marie, fille du roi de Chypre; & il donna en mariage don Alphonſe, le ſecond de ſes fils, à dona Thereſe, héritiere du comté d'Urgel, qu'Alphonſe, dans la ſuite, annexa à la couronne, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere. Le ſceptre Aragonnois devoit néanmoins paſſer des mains de *Jacques II*, dans celles de l'infant don *Jayme*, ſon fils aîné; mais la ſingularité du caractere de ce prince, aſſura le trône à don Alphonſe. En effet, le roi d'Aragon ayant, après bien des inſtances inutiles été obligé de contraindre don *Jayme* à épouſer, comme il s'y étoit obligé, Eléonore de Caſtille, l'infant ſe prêta forcément à cette cérémonie, abandonna le moment d'après ſon épouſe, & déclara qu'il renonçoit à la couronne. Le roi ſon pere fit tous ſes efforts pour le faire changer de réſolution, mais l'infant perſiſta, & dit qu'il préféroit les douceurs de la vie privée, à tout l'éclat de la ſouveraineté: il renouvella ſa déclaration devant les états aſſemblés, qui, ſur ſa rénonciation, reconnurent don Alphonſe pour héritier préſomptif de la couronne. L'infant don *Jayme* ne parut pas ſe repentir de la démarche, ou très-raiſonnable, ou très-inſenſée qu'il avoit faite; il prit l'habit des chevaliers de Calatrava, & paſſa enſuite dans les chevaliers de Monteſo: on dit qu'il eut des vices: cela peut être; mais on convient auſſi qu'il vécut & mourut content, & je crois que cet avantage vaut bien celui de porter une couronne pour laquelle on ne ſe ſent pas fait. *Jayme* vit avec plaiſir Alphonſe, dont il connoiſſoit les excellentes qualités, ſuccéder aux droits d'un prince dont il ne connoiſſoit que trop auſſi les mœurs peu régulieres & les inconſéquences; mais ſi cet événement lui donna quelque ſatisfaction, elle fut cruellement troublée par la mort imprévue de la reine dona Marie; mais comme les rois ſe doivent à leurs ſujets, & que la mort pouvoit encore lui enlever dans leur jeuneſſe ſes enfans, il ſe détermina à ſouſcrire aux vœux de la nation, en épouſant, en troiſiemes noces, dona Eliſinde de Moncade. Les fêtes célébrées à l'occaſion de ce mariage, l'occuperent moins que les préparatifs qu'il avoit ordonnés pour l'expédition de Sardaigne. Les états avoient approuvé le plan de la conquête de cette île, que don Sanche, roi de Majorque, avoit offert de faire à ſes dépens avec vingt galeres; l'infant dont Alphonſe avoit été nommé général de cette entrepriſe, il partit ſuivi d'une flotte redoutable, & réuſſit au gré des vœux du roi don *Jayme* qui, pendant cette expédition, donna à tous les ſouverains l'exemple le plus rare d'équité, de déſintéreſſement & de généroſité. Le roi de Majorque, don Sanche, étant mort ſans poſtérité, ſon royaume paroiſſoit appartenir à *Jayme II*, qui en envoya prendre poſſeſſion en ſon nom; mais don Philippe, oncle paternel de l'infant de Majorque, fils de don Ferdinand, ayant repréſenté au roi d'Aragon les droits de ſon neveu, *Jacques II*, qui, s'il l'eût voulu,

pouvoit reſter paiſible poſſeſſeur de ce trône, fut aſſez juſte pour ne pas abuſer des droits que lui donnoit la force; renonçant à ſes prétentions au trône de Majorque, il nomma don Philippe tuteur du jeune ſouverain. Cependant il s'éleva dans l'île de Sardaigne des troubles qui euſſent pu avoir des ſuites très-fâcheuſes, ſi par ſon activité, le roi d'Aragon, ne les eût appaiſés; il acheva, avec autant de bonheur que de gloire, la conquête de cette île; & il ne ſongeoit plus qu'à aſſurer la paix & la proſpérité qu'il avoit procurées à ſes ſujets, lorſque partageant avec trop de ſenſibilité le chagrin de l'infant don Alphonſe, ſon fils, qui venoit de perdre dona Théreſe, ſon épouſe, il tomba lui-même malade, ſouffrit quelques jours, & mourut au grand regret de la nation, le 31 octobre 1327, après un regne de vingt-ſept années. L'équité qui préſida à toutes ſes actions, lui fit donner le ſurnom de *Juſte*. Aux intérêts de l'état près, qui l'obligerent quelquefois d'abandonner la cauſe des princes, dont il s'étoit engagé de ſoutenir les prétentions ou les droits, il ne manqua dans aucune circonſtance de ſa vie, aux loix les plus rigides de l'équité. *(L. C.)*

JAZYGER-LAND, *pays des Jazyges*, *(Géogr.)* province de la haute-Hongrie, à la droite de la Theiſs, communément compriſe dans le comté de Hevès, & dans la juriſdiction des Cumans. C'eſt un pays plat, très-fertile en grains & en fourrages, & très-cultivé. L'on y compte quatre villes & quatre bourgs très-peuplés. Jaſz-Bereny en peut paſſer pour la capitale. *(D. G.)*

JAZYGES, *(Géog. anc.)* peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'orient. Les *Jazyges* Métanaſtes, qui furent ſubjugués par les Romains, habitoient ſur les bords de la Theiſſe & du Danube; voilà tout ce que nous en ſavons aujourd'hui, quoique Ptolomée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de *longitude* & de *latitude*, dans un chapitre exprès qu'il leur a deſtiné; c'eſt *le chapitre vij. du livre III.* de ſon ouvrage. *(D. J.)*

I B

IBA-PARANGA, ſ. m. *(Hiſt. nat Bot.)* eſpece de prunier du Bréſil; il a le fruit doux, il renferme un noyau de la groſſeur & de la figure d'une amende; il en renferme trois: il eſt bon à manger, mais on ne lui attribue aucune vertu, ni à l'arbre qui le produit. *Ray.*

IBAICAVAL, *(Géog.)* riviere d'Eſpagne dans la Biſcaye, qui va ſe jeter dans la mer à Bilbao.

IBAR, *(Géog.)* riviere de la Servie en Hongrie, qui ſe jette dans le Danube près de Semendria.

IBBENBOURG, *(Géographie.)* petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, & dans la partie inférieure du comté de Lingen. Elle eſt connue dans la contrée par ſes carrieres & ſes mines de charbon. *(D. G.)*

IBÉIXUMA, ſ. m. *(Botan. exot.)* arbre du Bréſil, décrit par Margrave. Il porte un fruit ſphérique, de la groſſeur d'une balle de paume & verd avant que d'être mûr; il eſt hériſſé de tubercules bruns, & contient une ſubſtance viſqueuſe; il noircit dans ſa maturité, & ſe partage enſuite en cinq ſegmens égaux, contenant chacun des ſemences brunes, rondes & oblongues, de la groſſeur de celles de moutarde. L'écorce de cet arbre eſt gluante, & ſert aux mêmes uſages que le ſavon d'Eſpagne. Margrave, *Hiſt. Braſil.* & Ray. *Hiſt. plant. Voyez* auſſi SAVONIER. *(D. J.)*

IBÉRIE, *(Géog. anc.)* ancien nom de deux pays différens, l'un en Aſie & l'autre en Europe. L'*Ibérie aſiatique* eſt une contrée de l'Aſie, entre la mer Noire & la mer Caſpienne; Ptolomée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide; elle eſt préſentement compriſe dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* eſt l'ancienne Eſpagne, nommée *Iberia*, ſoit pour ſa poſition occidentale à cauſe des Ibériens aſiatiques qui s'y établirent ſelon Varron, ſoit à cauſe de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la ſéparoit

en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'euſſent entiérement conquiſe.

L'*Ibérie* maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & enſuite par les Phéniciens, ainſi que depuis les Eſpagnols ont découvert l'Amérique; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour à tour de quoi les enrichir dans les tréſors que la terre produiſoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, auſſi riches que celles du Mexique & du Pérou, que le temps a épuiſées comme il épuiſera celles du nouveau monde. Pline rapporte que les Romains en tirerent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus deſcendans de Gomer profiterent bien mal des préſens que leur faiſoit la nature, puiſqu'ils furent ſubjugués ſucceſſivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & ſont auſſi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inſcriptions, médailles, qui ſe trouvent par-tout dans leur royaume, que le ſeroient les *Ibériens* aſiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoit encore les Eſpagnols de nos jours dans le portrait que Juſtin fait des *Ibériens* de l'Europe; *corpora hominum ad inediam.... parati; dura omnibus & adſtricta parcimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quàm vitæ.* Leur corps peuvent ſouffrir la faim; ils ſavent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité, que les autres hommes de perdre la vie. (*D. J.*)

IBIBIRABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, qui porte des baies, une fleur en roſe, & un fruit de la groſſeur de la ceriſe, où l'on trouve pluſieurs pepins que l'on mange avec la chair. Ce fruit eſt doux, & d'un goût un peu réſineux; il irrite la gorge quand on en mange beaucoup. On emploie la feuille de l'*ibibiraba* avec ſa fleur, mêlée au camara, dans les lotions des piés indiquées par le mal de tête: on tire de ſes fleurs, cueillies avant le lever du ſoleil, & de ſes feuilles, une eau rafraîchiſſante & mondificative, dont on uſe dans les inflammations des yeux. *Ray.*

IBIBOBOCA, ſubſt. maſ. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ſerpent d'Amérique que les Portugais nomment *cobra de coral*. Il a communément deux piés de long, eſt gros comme le pouce, & ſa queue ſe termine en une pointe très-mince; il eſt entiérement d'un blanc luiſant ſous le ventre, ſa tête eſt couverte d'écailles d'une figure cubique dont quelques-unes ſont noires ſur les bords. Son corps eſt moucheté de blanc, de noir & de rouge. Il ne ſe remue que fort lentement, & eſt regardé comme très-venimeux. Ray, *ſynops. anim.*

IBIJARA, ſubſt. maſ. (*Ophiol. exot.*) le même ſerpent d'Amérique que les Portugais nomment *cega cobre vega*, ou *cobra de la cabeças*. Il paſſe pour être de la claſſe des amphisbènes, c'eſt-à-dire, des ſerpens à deux têtes, ce qui eſt une grande erreur. Comme ſa tête & ſa queue ſont d'une même forme & épaiſſeur, & que cet animal frappe également par ſes deux parties de ſon corps, on a ſuppoſé qu'elles étoient également dangereuſes, ſeconde erreur à ajouter à la premiere. L'*ibijara* eſt un ſerpent de la plus petite eſpece; car il n'a guerre que la longueur d'un pié, & la groſſeur du doigt; ſa couleur eſt d'un blanc luiſant, tacheté de rayures & d'anneaux d'un jaune de cuivre ou brun; ſes yeux ſont ſi petits qu'ils ne paroiſſent que comme une tête d'épingle; il vit en terre de fourmis & autres petits inſectes. Les Portugais du Bréſil prétendent que ſa piquure eſt inguériſſable. Ray, *Syn. anim. p. 289.* (*D. G.*)

IBIJAU, ſ. m. (*Ornith. exot.*) ſorte de chat-huant du Bréſil, du genre des tête-chevres, & de la groſſeur d'une hirondelle; ſa tête eſt groſſe & applatie; ſon bec eſt extrêmement fin, & laiſſe appercevoir au deſſus ſes deux narines; ſa bouche ouverte eſt exceſſivement grande; ſa queue eſt large, & ſes jambes ſont baſſes; tout ſon corps eſt couvert de plumes les unes blanches, les autres jaunes. (*D. J.*)

IBIRACOA, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) ſerpent des Indes occidentales, marbré de blanc, de noir, & de rouge; ſa morſure paſſe pour être extrêmement cruelle par ſes effets. (*D. J.*)

IBIS, *ibis*, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau d'Egypte: celui qui a été décrit *dans les mé-*

moires pour ſervir à l'Hiſt. nat. dreſſée par M. Perrault, III. partie, reſſembloit beaucoup à la cygogne. *Voyez* CYGOGNE. Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le cou & les piés à proportion encore plus petits ; le plumage étoit d'un blanc ſale & un peu rouſſâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au deſſous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à ſon origine ; le bout n'étoit pas pointu ; il avoit un demi-pouce de largeur ; les deux pieces du bec étoient recourbées en deſſous dans toute leur longueur ; elles avoient à la baſe une couleur jaune claire, & ſur l'extrêmité une couleur orangée ; toute leur ſurface étoit polie comme de l'ivoire : lorſque le bec étoit fermé, il paroiſſoit parfaitement conique au dehors, & il avoit au dedans une cavité de même forme qui communiquoit au dehors par un trou rond placé au bout du bec ; le bas de la jambe & le pié en entier, depuis le talon juſqu'aux doigts, étoient gris ; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point ; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrêmité des doigts. L'*ibis* ſe nourrit de ſerpens, de lézards, de grenouilles, *&c. Voyez* OISEAU.

IBITIN, ſ. m. *(Hiſtoire naturelle.)* ſerpent très-dangereux des îles Philippines, il eſt d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe ; il ſe tient ſuſpendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre ſa proie ſur laquelle il s'élance. Il attaque de cette maniere les hommes, les cerfs, les ſangliers, *&c.* qu'il dévore tout entiers, après quoi il ſe ſerre contre ſon arbre pour digérer ce qu'il a mangé.

IBUM, ſ. m. *(Théologie.)* les rabins ont donné ce nom à la cérémonie du frere qui, ſelon la loi moſaïque rapportée au *chap. xxv.* du Deutéronome, peut épouſer ſa belle-ſœur, veuve de ſon frere, mort ſans enfans. *(D. J.)*

IBURG, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, dans l'évêché d'Oſnabruck ; elle eſt à quatre lieues d'Oſnabruck, 12. N. E. de Munſter. *Long. 25. 46 ; lat. 52. 20. (D. J.)*

* IBYARA, ſ. m. *(Hiſt. nat Zoolog.)* ſerpent du Bréſil, dont on nous dit que la morſure produit le même effet que celle de l'hémorrhois. *Voyez* HEMORRHOIS.

I C.

ICACO, ſ. m. *(Bot.)* genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond ; il s'éleve du fond du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ovale & charnu. Ce fruit renferme un noyau de la même forme, qui eſt caſſant & ridé, & qui contient une amande arrondie. *Plumier.*

ICADES, ſubſt. fem. *(Hiſt. ancienne.)* fêtes que les philoſophes épicuriens célébroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtieme de la lune, qui étoit le jour de la naiſſance de ce philoſophe. C'eſt du mot *εικὰς vaingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*Icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maiſons, & lui faiſoient des ſacrifices ou des libations.

* ICANATES, ſ. m. *(Hiſt. & Art. milit.)* ſoldats qui dans l'empire grec gardoient les dehors du palais. Ce corps avoit pour chef un officier qu'on appelloit *domeſtique. Diction. de Trév.*

* ICAQUES, ſ. m. pl. *(Géogr.)* peuples du golfe d'Honduras, ainſi appellés d'un petit prunier dont les branches ſont revêtues en tout temps de petites feuilles longuettes, & deux fois l'an d'une grande quantité de fleurs blanches ou violettes, ſuivies d'un petit fruit rond de la groſſeur d'une prune de damas. Les *Icaques* qui s'en nourriſſent, empêchent leurs voiſins de dépouiller cet arbre de ſon fruit quand il eſt mûr, par des gardes compoſés des plus braves d'entr'eux, & armés des fleches & de maſſues. L'*Icaque* croit aux Antilles en buiſſon.

ICARE, *(Myth.)* fils de Dédale, s'enfuyoit avec ſon pere de l'île de Crete, où Minos les perſécutoit. Etant arrivés au bord d'une île très-éloignée de la terre ferme, dit Diodore, *Icare* qui y deſcendoit

avec précipitation, tomba dans la mer & ſe noya. On donna depuis à cette mer & à cette île le nom d'*Icarienne*. Cet événement fort ſimple a été habillé en fable par les poëtes qui ont imaginé que Dédale avoit ajuſté des ailes à *Icare* ſon fils, & l'avoit mené avec lui par les airs, en lui recommandant de ne point voler, ni trop haut, ni trop bas, de peur qu'en approchant trop près du ſoleil, la cire qui tenoit les ailes attachées au corps, n'en pût ſoutenir la chaleur, ou qu'en volant à fleur d'eau, leurs plumes n'en fuſſent mouillées. *Icare* ſe lance comme en tremblant au travers de ce chemin nouveau, mais bientôt il s'aguerrit, il ne doute plus de rien, il force ſon vol outre meſure, il s'élance fort haut, & abandonne ſon guide : alors les liens qui tenoient ſes ailes ſe relâchent, la chaleur du ſoleil fond la cire; & n'ayant plus rien qui le ſoutienne en l'air, le téméraire *Icare* tombe dans la mer, & il ne reſte plus de lui que ſon nom donné à la mer où il fut précipité, c'eſt la mer Icarienne, qui fait partie de la mer Egée. (+)

ICARE, (*Aſtron.*) nom que porte quelquefois la conſtellation du bouvier ou bootès. (*M. DE LA LANDE.*)

ICARIENNE, MER. (*Géogr. ancien.*) Les anciens ont appellé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les îles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites îles & de rochers dont elle eſt remplie, en rend la navigation dangereuſe, *ſcopulis ſurdior Icari*, dit Horace. Les poëtes ont feint qu'Icare, dont tout le monde ſait l'avanture, tomba dans cette mer & lui laiſſa ſon nom. (*D. J.*)

ICCIUS PORTUS, ou *STIUS*, & même *ITCIUS PORTUS*, (*Géogr. ancienne.*) car on varie ſur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit Ἰτίου, ancien port de la Gaule, ſur la Manche. Les uns, comme Mr. de Thou, Vigenere, Marlieu, &c. penſent que c'étoit le port où l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joſeph Scaliger, Sanſon, & pluſieurs autres, prétendent que c'eſt Boulogne; ce dernier a compoſé un traité pour la défenſe de cette opinion. Enfin d'autres ſavans (car nous avons quantité de diſſertation ſur ce port) diſent que c'eſt entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Itium portus* : or Wiſſant ou Wiſſand eſt ſitué au nord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, eſt le plus reſſerré, & d'où le trajet pour paſſer en Angleterre eſt le plus court; ſon nom ſignifie originairement *ſable blanc*; les Romains n'ayant point de double w, l'ont omis, & avec une terminaiſon latine en ont fait *Itius*, *Itcius*, *Iccius*. Wiſſand eſt préſentement un village aſſis ſur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais; mais ce lieu a été de plus grande étendue; c'étoit un bourg précédemment; & Froiſſard lui donnoit de ſon temps le nom de *groſſe ville*. Trente hiſtoriens rapportent qu'avant que les Anglois ſe fuſſent emparé de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour paſſer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reſte aucun veſtige. M. du Cange a remarqué en ſe rendant ſur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chauſſées de Brunehaut*, aboutiſſent à Wiſſand auſſi-bien qu'à Boulogne. (*D. J.*)

ICELE, ſ. m. (*Mythol.*) fils du ſommeil, ſelon la fable; & frere de Morphée. Il avoit la propriété de ſe changer en toutes ſortes de formes parfaitement reſſemblantes, comme ſon nom le déſigne du verbe ἴκελω, *je ſuis ſemblable*. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v. 639.* l'appelloient *Icèle*, & les hommes *Phobetor*, c'eſt-à-dire celui qui épouvante. Cette fable étoit priſe des illuſions trompeuſes que font les ſonges dans le ſommeil, *varias imitantia, formas ſomnia, deluſæ mentis imago*. *Voyez* SONGE. (*D. J.*)

ICÉNIENS, *Iceni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'île de la Grande-Bretagne; ils habitoient les bords de l'Ouſe, que d'autres appellent *Iken* ou *Yan*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conſervent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth*; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxford, s'appelle *Ike* : mais il y avoit auſſi d'autres *Icéniens* dans l'Hampshire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching*; Cambden donne aux *Icéniens* le pays voiſin des Trinobantes, qui fut enſuite appellé *Caſt-Angleæ*; il y comprend Suffolck,

Suffolck, Norfolck, Cambridge, Huntingtonshire, & il décrit les avantures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur hæptarchie, le pays des *Icéniens* devint le royaume des Anglois orientaux, qui, à cauſe de ſa poſition à l'orient fut appellé *Eaſt-Angle-Ryk*, & eut pour premier roi Uffa. *(D. J.)*

ICH-DIEN, *(Hiſt. mod.)* C'eſt le mot des armes du Prince de Galles, qui ſignifie en haut-Allemand *je ſers.*

M. Henri Spelman croit que ce mot eſt ſaxon *ic ð ien*, *ic-thien*; le ſaxon ð *d* avec une barre au-travers ꝺ étant le même que *th*, & ſignifiant *je ſers* ou *je ſuis ſerviteur*; car les miniſtres des rois ſaxons s'appelloient *thiens.*

* ICHARA-MOULI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* racine qui croît aux indes orientales, & à laquelle on attache pluſieurs propriétés médicinales, mais dont on ne donne aucune deſcription.

ICHIEN *ou* ICHIN, ſ. m. *(Comm.)* C'eſt l'aune du Japon, à laquelle on meſure les étoffes de ſoie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichien* eſt à-peu-près de trois aunes de Hollande. *Voyez l'article ſuivant. (G)*

ICHIN, ſ. m. *(Commerce.)* aune ou meſure des longueurs dont on ſe ſert au Japon. Cette meſure eſt uniforme dans toutes les îles qui compoſent ce vaſte empire; non-ſeulement chaque marchand a des *ichins* dans ſa boutique auquels il meſure & vend ſes marchandiſes; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus preſqu'à chaque coin de rue, où l'acheteur peut aller vérifier ſi on ne lui a point fait faux aunage. Cette eſpece d'aune a environ ſix piés de long diviſés en ſix parties, & chacune de ſes diviſions en dix autres, enſorte que l'*ichin* entier a ſoixante diviſions. Un *ichin* fait à-peu-près trois aunes de Hollande, & une canne de Provence. *Voyez* AUNE & CANNE, *Dictionnaire de Commerce. (G.)*

* ICHNÉ, adj. fém. *(Mythologie.)* ſurnom de Thémis déeſſe de la juſtice, & de Nemeſis vengereſſe des crimes. *Ichnée* vient de ἴχνος, trace, veſtige. Ces divinités furent ainſi appellées de ce qu'on les ſuppoſoit toujours attachées ſur les pas des coupables.

ICHNEUMON, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* animal quadrupede. *Voyez* MANGOUSTE.

ICHNEUMON, *(Hiſt. nat.)* inſecte; on a donné ce nom à des mouches voraces qui mangent les araignées: elles ont deux fortes dents, quatre ailes, & d'aſſez longues antennes qu'elles agitent continuellement; c'eſt pourquoi on a appellé ces inſectes *vibrantes.* Le ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin. Il y a grand nombre d'eſpeces d'*ichneumons*, & de grandeur très-différente; les uns n'ont point de queue apparente; d'autres en ont une qui eſt très-longue dans pluſieurs eſpeces. Les *ichneumons* qui n'ont point de queue apparente, dépoſent leurs œufs ſur des chenilles; les vers qui en éclоſent vivent de la ſubſtance de ces chenilles, & forment des coques qui ſont rangées réguliérement les unes à côté des autres, & attachées à des branches d'arbres, d'arbriſſeaux, ou à des tiges de chaume. Des vers un peu plus gros, & qui éclоſent auſſi ſur des chenilles, forment leurs coques ſur une feuille: ces coques ſont blanches & diſperſées ſur la feuille; de gros *ichneumons* ne dépoſent qu'un œuf ou deux ſur chaque chenille: les vers qui en ſortent ſuffiſent pour la manger, & deviennent preſqu'auſſi grands qu'elle. Il y a de ces vers qui après avoir vécu dans le corps d'une chenille, la percent par le côté, & filent une coque qu'ils attachent à la chenille & au terrain ſur lequel elle ſe trouve poſée: ces coques ſont rondes, blanches, & groſſes comme un grain de froment; elles ſemblent être les œufs de la chenille. On trouve de ces coques qui ſont ſur des feuilles, & qui ont différentes couleurs, du noir, du blanc, du brun, diſpoſées par bandes. On voit dans les forêts de chênes des coques d'*ichneumons* qui ſont attachées à des fils longs de trois ou quatre pouces, & attachées à de petites branches. Ces coques ont une bande blanche ſur le milieu. « Lorſqu'on les prend ſur la main elles ſautent » à terre où elles continuent de faire pluſieurs ſauts à des diſtances de temps trop » éloignées les unes des autres pour que l'on » puiſſe croire que ce ſont les bons d'une » balle qui feroit reſſort. » En effet les bons

que fait la coque ſont cauſés par le mouvement du ver qu'elle renferme. Les femelles des *ichneumons* ont à leur partie poſtérieure une eſpece d'aiguillon qui pénetre dans les chairs les plus compactes, & même dans des ſubſtances beaucoup plus dures; cet aiguillon eſt renfermé dans le corps de l'*ichneumon*, ou ſort tout entier en dehors; il paroît être la queue de l'inſecte; il s'en ſert pour enfoncer ſes œufs dans le corps des chenilles. Il y en a qui les dépoſent ſeulement ſur la chenille, mais le ver ſort de l'œuf par le bout qui poſe ſur ſon corps, & y entre en naiſſant. D'autres *ichneumons* placent leurs œufs auprès de ceux d'autres inſectes, tels que l'abeille maçonne, avant que le nid ſoit fermé; lorſque le ver de l'*ichneumon* eſt éclos, il mange les vers qui ſortent des autres œufs. Les *ichneumons* à longue queue, c'eſt-à-dire à longue tarriere, percent avec cette tarriere des matieres dures, telles que le bois, la terre, le mortier, pour introduire leurs œufs dans des lieux convenables. La tarriere des *ichneumons* eſt compoſée de trois filets auſſi déliés que des poils. Quelquefois ils ſont réunis enſemble, d'autrefois ils ſont ſéparés les uns des autres: celui du milieu eſt la tige de la tarriere, les autres ſont les étuis. La tarriere eſt ferme; ſolide & dentelée par le bout: « l'eſpece de » cannelure qui paroît la partager en deux » eſt le canal par lequel l'inſecte fait deſ» cendre ſes œufs. » Il fait faire à ſa tarriere des demi-tours à droite & à gauche en la preſſant contre la ſubſtance qu'il veut percer. *Abrégé de l'hiſtoire des Inſectes, tom. III. pag. 142 & ſuiv.* *Voyez* INSECTE.

ICHNOGRAPHIE, ſub. f. (*Mathém.*) Ce mot ſignifie proprement le plan ou la trace que forme ſur un terrain la baſe d'un corps qui y eſt appuyé

Ce mot vient du grec ἴχνος, *veſtigium*, trace, & de γράφω, *ſcribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une deſcription de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

En perſpective, c'eſt la vue ou la repréſentation d'un objet quelconque, coupé à ſa baſe ou à ſon rez-de-chauſſée par un plan paralliele à l'horizon.

L'ICHNOGRAPHIE, *en Architecture*, eſt une ſection tranſverſe d'un bâtiment, qui repréſente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaiſſeur des murailles, les diſtributions des pieces, les dimenſions des portes, des fenêtres, des cheminées, les ſaillies des colonnes & des piédroits: en un mot, avec tout ce qui peut être vû dans une pareille ſection.

En fortification, le mot *ichnographie* ſignifie le *plan* ou la *repréſentation* de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une fortereſſe, ſoit qu'on trace cette repréſentation ſur le terrain ou ſur le papier. *Voyez* FORTIFICATION. (*E.*)

C'eſt auſſi, dans la même ſcience, le plan ou le deſſin d'une fortereſſe coupée parallelement & un peu au deſſus du rez-de chauſſée. *Voyez* PLAN.

L'ICHNOGRAPHIE eſt la même choſe que ce que nous appellons *plan géométral*, ou ſimplement *plan*. L'*ichnographie* eſt oppoſée à la *ſtéréographie*, qui eſt la repréſentation d'un objet ſur un plan perpendiculaire à l'horizon, & qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* PLAN

ICHOGLAN, ſ. m. (*Hiſt. turq.*) eſpece de page du grand-ſeigneur.

Les *ichoglans* ſont de jeunes gens qu'on éleve dans le ſerrail, non-ſeulement pour ſervir auprès du prince, mais auſſi pour remplir dans la ſuite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce deſſein, eſt ineſtimable aux yeux des Turcs. Il n'eſt pas inutile de la paſſer en revue, afin que le lecteur puiſſe comparer l'eſprit & les uſages des différens peuples.

On commence par exiger de ces jeunes gens qui doivent un jour occuper les premieres dignités, une profeſſion de foi muſulmane, & en conſéquence on les fait circoncire: on les tient dans la ſoumiſſion la plus ſervile; ils ſont châtiés ſévérement pour les moindres fautes par les eunuques qui veillent ſur leur conduite; ils gémiſſent pendant 14 ans ſous ces ſortes de précepteurs, & ne ſortent jamais du ſerrail, que leur terme ne ſoit fini.

On partage les *ichoglans* en quatre chambres bâties au-delà de la ſalle du divan: la premiere qu'on appelle *la chambre inférieure*,

eſt ordinairement de 400 *ichoglans*, entretenus de tout aux dépens du grand-ſeigneur, & qui reçoivent chacun quatre ou cinq aſpres de paie par jour, c'eſt à-dire, la valeur d'environ ſept à huit ſous de notre monnoie. On leur enſeigne ſur-tout à garder le ſilence, à tenir les yeux baiſſés, & les mains croiſées ſur l'eſtomac. Outre les maîtres à lire & à écrire, ils en ont qui prennent ſoin de les inſtruire de leur religion, & principalement de leur faire faire les prieres aux heures ordonnées.

Après ſix ans de cette pratique, ils paſſent à la ſeconde chambre avec la même paie & les mêmes habits qui ſont aſſez communs. Ils y continuent les mêmes exercices, mais ils s'attachent plus particuliérement aux langues: ces langues ſont la turque, l'arabe, & la perſiene. A meſure qu'ils deviennent plus forts, on les fait exercer à bander un arc, à le tirer, à lancer la zagaie, à ſe ſervir de la pique, à monter à cheval, & à tout ce qui regarde le manége, comme à darder à cheval, à tirer des fleches en avant, en arriere, & ſur la croupe, à droite & à gauche. Le grand ſeigneur s'amuſe quelquefois à les voir combattre à cheval, & récompenſe ceux qui paroiſſent les plus adroits. Les *ichoglans* reſtent quatre ans dans cette claſſe, avant que d'entrer dans la troiſieme.

On leur apprend dans celle-ci pendant quatre ans, de toutes autres choſes, que nous n'imaginerions pas, c'eſt-à-dire, à coudre, à broder, à jouer des inſtrumens, à raſer, à faire les ongles, à plier des veſtes & des turbans, à ſervir dans le bain, à laver le linge du grand-ſeigneur, à dreſſer des chiens & des oiſeaux; le tout afin d'être plus propres à ſervir auprès de ſa hauteſſe.

Pendant ces 14 ans de noviciat, ils ne parlent entr'eux qu'à certaines heures; & s'ils ſe viſitent quelquefois, c'eſt toujours ſous les yeux des eunuques, qui les ſuivent par-tout. Pendant la nuit, non-ſeulement leurs chambres ſont éclairées; mais les yeux de ces argus, qui ne ceſſent de faire la ronde, découvrent tout ce qui ſe paſſe. De ſix lits en ſix lits, il y a un eunuque qui prête l'oreille au moindre bruit.

On tire de la troiſieme chambre les pages du tréſor, & ceux qui doivent ſervir dans le laboratoire, où l'on prépare l'opium, le ſorbet, le café, les cordiaux, & les breuvages délicieux pour le ſerrail. Ceux qui ne paroiſſent pas aſſez propres à être avancés plus près de la perſonne du ſultan, ſont renvoyés avec une petite récompenſe. On les fait entrer ordinairement dans la cavalerie, qui eſt auſſi la retraite de ceux qui n'ont pas le don de perſévérance, car la grande contrainte & les coups de bâton leur font bien ſouvent paſſer la vocation. Ainſi la troiſieme chambre eſt réduite à environ 200 *ichoglans*, au lieu que la premiere étoit de 400.

La quatrieme chambre n'eſt que de 40. perſonnes, bien éprouvées dans les trois premieres claſſes; leur paie eſt double, & va juſqu'à neuf ou dix aſpres par jour. On les habille de ſatin, de brocard, ou de toile d'or; & ce ſont proprement les gentilshommes de la chambre. Ils peuvent fréquenter tous les officiers du palais; mais le ſultan eſt leur idole; car ils ſont dans l'âge propre à ſoupirer après les honneurs. Il y en a quelques-uns qui ne quittent le prince, que lorſqu'il entre dans l'appartement des dames, comme ceux qui portent ſon ſabre, ſon manteau, le pot à eau pour boire, & pour faire les ablutions, celui qui porte le ſorbet, & celui qui tient l'étrier quand ſa hauteſſe monte à cheval, ou qu'elle en deſcend.

C'eſt entre ces quarante *ichoglans* de la quatrieme chambre, que ſont diſtribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imaginent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités néceſſaires à ceux que le ſultan honore des grands emplois. Nous croirions-nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'eſclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant ſi longtemps, qui ont mis leurs études à faire les ongles, à raſer, à parfumer, à ſervir dans le bain, à laver du linge, à plier des veſtes, des turbans, ou à préparer du ſorbet, du café, & autres boiſſons, ſeroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On penſe différemment à la cour du grand-ſeigneur; c'eſt ces gens-là que l'on en gratifie par choix &

par préférence ; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumieres, ni expérience pour remplir leurs charges, ils s'en repoſent ſur leurs lieutenans, qui ſont d'ordinaire des fripons ou des eſpions que le grand-viſir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir ſous ſa férule. *(D. J.)*

ICHOREUX, EUSE, adj. *(terme de Chirurg.)* on appelle *ichoreuſe*, l'humeur ſéreuſe & âcre qui découle de certains ulceres. Les parties exagues, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroſes, les tendons, ne fourniſſent jamais une ſuppuration vraiment purulente ; les ulceres qui affectent ces parties donnent un *pus ichoreux*, une eſpece de ſanie ; ce mot vient du grec ἰχὼρ, *ichor*, *ſanies*, ſanie, ou ſéroſité âcre.

On tarit la ſource de l'humeur *ichoreuſe*, dans les plaies des parties membraneuſes & aponévrotiques, par l'uſage de l'eſprit de térébenthine. Ce médicament deſſeche l'extrêmité des vaiſſeaux qui fournit *l'ichor*. Lorſque dans la piquure d'une aponévroſe ou d'un ligament, les matieres *ichoreuſes* & âcres ſeront retenues derriere, elles y produiſent des accidens qu'on ne fait ceſſer ordinairement qu'en faiſant une inciſion pour donner une iſſue à ces matieres ; l'inciſion eſt d'ailleurs indiquée pour arrêter les ſuites funeſtes de l'étranglement que l'aponevroſe enflammée fait ſur les parties qu'elle embraſſe. *Voyez* GANGRENE.

Si le pus eſt *ichoreux* par le défaut de reſſort des chairs relâchées & ſpongieuſes d'un ulcere, les remedes déterſifs corrigent ce vice ; l'indication particuliere peut déterminer à les rendre cathérétiques ou antiputrides. *Voyez* DÉTERSIF. Les chairs molaſſes d'un cautere forment quelquefois un bourelet pâle dont il ne ſort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me ſuis ſervi avec ſuccès dans ce cas de la poudre de ſcammonée & de rhubarbe ; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du poids. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & produit un dégorgement purulent ? ces bons effets montrent la juſteſſe de l'idée des anciens ſur la qualité des remedes déterſifs qu'ils appelloient les *purgatifs des ulceres*. *(Y.)*

ICHOROIDE, ſub. f. *(Médecine.)* moiteur, ſueur, dite *mal-ſaine*, & ſemblable à la ſanie que rendent les ulceres.

ICHTERSHAUSEN, *(Géog.)* ville d'Allemagne dans le cercle de haute-Saxe, & dans le duché de Saxe-Gotha, ſur la riviere de Gera. C'eſt le ſiege d'un bailliage, & celui d'une ſurintendance eccléſiaſtique. Le château de Marienbourg, qui en eſt fort proche, étoit originairement deſtiné à la réſidence des ducs de Saxe-Meinungen. *(D. G.)*

ICHTYOCOLLE, *ou colle de poiſſon*, *(Arts méchaniques. Commerce.)* Cette *colle* provient de poiſſons gluans, qui ſe trouvent communément dans les mers de Moſcovie. C'eſt de là que les Hollandois nous apportent cette *colle*.

Maniere de faire la colle de poiſſon, ou de Moſcovie. On prend toutes les dépouilles du poiſſon nommé *huſo* ou *exoſſis* ; d'autres veulent qu'on puiſſe y employer également les dépouilles de morue, &c. c'eſt-à-dire, la peau, les nageoires, les entrailles, les nerfs, & autres parties muqueuſes. Après les avoir coupés en morceaux, on les met tremper dans l'eau chaude, & on les fait bouillir à petit feu, juſqu'à ce qu'ils ſoient fondus & réduits en *colle*, qui, ſe ſéchant ſur des inſtrumens faits exprès, où elle eſt étendue, prend la conſiſtance de parchemin. Avant qu'elle ſoit entiérement ſeche, on la roule en cordons, ou on la met en pains.

Celle qui eſt blanche, claire, tranſparente, ſans odeur, & en petits cordons, eſt la meilleure ; car il arrive aſſez ſouvent que celle qui eſt en gros cordons eſt remplie d'une *colle* jaune, ſeche & de mauvaiſe odeur. Cette ſubſtance s'humecte à l'air ; c'eſt ce qui fait qu'on doit la garder dans une boite.

Suivant un mémoire envoyé de Péterſbourg à M. Duhamel, la *colle de poiſſon* ſe trouve dans une veſſie attachée intérieurement le long de l'épine du dos de différentes eſpeces d'eſturgeons. La *colle* y eſt toute faite naturellement : on expoſe ces veſſies à l'air pour qu'elles ſechent, & on ne donne aucune préparation à cette *colle*.

M. Hales dit avoit expérimenté que cette *colle* fait que l'eau douce devient putride en peu de temps. Si on la diſſout dans de l'eau très-peſante, elle tombe & entraîne avec elle un ſédiment. Mêlée avec du ſable, elle eſt très-propre à clarifier le vin. Quand on la met dans les tonneaux elle ſe fond, & forme ſur la ſuperficie du vin une peau qui venant à ſe précipiter, entraîne avec elle toutes les parties groſſieres, & clarifie la liqueur.

On l'emploie encore à donner du luſtre aux rubans de ſoie, à blanchir les gazes, à contrefaire, dit-on, les perles fines, à éclaicir le café, *&c.*

Pour ſe ſervir de la *colle de poiſſon*, à d'autres uſages qu'à clarifier des liqueurs potables, il faut la bien battre, & la faire amollir pendant quelques jours dans du vinaigre. On y ajoute enſuite de l'eau commune, & on la fait bien bouillir; ſi l'on y mêle un peu de chaux d'étain, cette *colle* ſera plus forte. Il faut remuer & mêler bien le tout enſemble, & s'en ſervir le plus chaudement qu'il ſera poſſible.

Il eſt bon de la paſſer dans un linge, quand elle a bouilli un demi-quart-d'heure.

D'autres font tremper la *colle* durant une nuit, dans de l'eau nette, un demi-ſetier d'eau pour quatre onces de *colle*; puis la coupent en petits morceaux, la font bouillir dans d'autre eau pendant un demi-quart-d'heure, en remuant bien tandis qu'elle bout; enſuite ils la paſſent dans un linge, laiſſent repoſer la liqueur, & l'écument. On remet l'écume avec le marc, pour les faire bouillir avec un peu d'eau: ce qui donne une *colle* plus claire.

On fait un vernis, en mettant tremper la *colle* dans de l'eau-de-vie, au lieu d'eau commune: elle en eſt bien plus belle.

Il n'y a guere de drogue qui *colle* mieux la porcelaine & la fayance, que la *colle de poiſſon*, détrempée dans de l'eau-de-vie ou dans de l'eſprit-de-vin. (+)

ICHTYODONTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux dents de poiſſons que l'on trouve répandues dans l'intérieur de la terre, telles que les gloſſopetres ou dents de lamies, les crapaudines, *&c.* (—)

ICHTYOLITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom générique donné par quelques naturaliſtes à toutes les pierres dans leſquelles on trouve des empreintes de poiſſons, ou à toutes les parties de poiſſons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, *&c.* En un mot, le nom d'*ichtyolite* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renferment des poiſſons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poiſſons; on en trouve auſſi en Allemagne dans le voiſinage d'Abenſleben, d'Eiſleben, de Mansfeld, d'Oſterode, ainſi que dans le duché de Deux-Ponts. *Voyez* PIERRES, EMPREINTES, PÉTRIFICATIONS, *&c.* (—)

ICHTHYOLOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) la ſcience qui traite des poiſſons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de piés.

L'affaire de l'*Ichthyologie* eſt premiérement de diſtinguer toutes les parties des poiſſons, par leurs noms propres; ſecondement, d'appliquer à chaque poiſſon ſes noms génériques & ſpécifiques, c'eſt-à-dire ceux qui conſtituent ſon genre & ſes eſpeces; troiſiémement d'expoſer quelques-unes des qualités particulieres de l'animal.

Le naturaliſte qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poiſſon, pour rapporter à ſa propre famille tout poiſſon étranger ou inconnu qui s'offre à ſes yeux; deſorte qu'au moyen de ſes marques caractériſtiques, il puiſſe découvrir ſon eſpece & l'aſſigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Enſuite, par des obſervations ſubſéquentes, il tâchera de ſavoir le lieu de l'habitation du poiſſon dont il s'agit, ſi c'eſt l'eau douce, ſalée, courante ou dormante; *item* ſa nourriture végétable ou animale, & de quelle ſorte; ſon temps, ſa maniere de multiplier & de faire des petits. Ces dernieres particularités veulent être jointes très-briévement à la deſcription des parties du poiſſon; car les diſcours étendus à cet égard ſont plutôt une charge qu'une inſtruction judicieuſe. La vraie méthode des genres & des eſpeces, eſt la principale fin de l'Hiſtoire naturelle.

On diviſe communément les poiſſons en trois claſſes, les cétacés, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés ſont ceux dont la queue eſt parallele à l'horizon, quand le poiſſon eſt dans ſa poſture naturelle : les cartilagineux ſont ceux dont les nageoires qui ſervent à nager ſont ſoutenues par des cartilages à la place des rayons oſſeux qui ſoutiennent les nageoires dans les autres poiſſons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels ſont les caracteres des deux premieres claſſes de poiſſon. Tous les poiſſons qui ont leurs nageoires ſoutenues par des rayons oſſeux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horizontalement, & qui ont des os & non des cartilages, ſe nomment *poiſſons épineux*.

Les poiſſons cétacés ſont rangés par les derniers écrivains de l'Hiſtoire naturelle, ſous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en pluſieurs choſes avec les animaux terreſtres ; & on les diſtingue les uns des autres par les caracteres qui ſervent à la diſtinction des quadrupedes, particuliérement par les dents. La ſtructure générale de ces poiſſons, c'eſt la même dans tous ; leur ſeule différence conſiſte dans les dents & le nombre des nageoires. C'eſt donc des dents & des nageoires ſeules qu'on tire proprement les caracteres génériques des *plagiuri*, ou poiſſons cétacés.

Les poiſſons cartilagineux different ſeulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouie, le nombre de leurs nageoires, la figure & la poſition de leurs dents, qui dans les cétacés conſtituent les caracteres génériques, varient ſi fort dans les cartilagineux, que cela s'étend juſque ſur les diverſes eſpeces du même genre : ainſi les diſtinctions des genres des poiſſons cartilagineux, ne peuvent être tirées que de leurs figures & du nombre des trous de leur ouies.

Les caracteres des deux claſſes des poiſſons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, ſon aiſés à trouver ; mais les caracteres des épineux demandent plus de ſoins, & ne s'offrent pas ſi promptement aux yeux. L'étendue de cette claſſe & la grande reſſemblance qui ſe trouve entre pluſieurs genres différens, ne facilitent pas l'entrepriſe qui conſiſte à les diſtinguer les uns des autres. Quoique ce ſoit une regle générale, que les caracteres génériques des poiſſons doivent être pris de leurs parties extérieures ; cependant dans les cas ou ces parties extérieures different elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il eſt néceſſaire que les caracteres primitifs du genre ſoient tirés des parties qui ſont les moins variables de toutes, les plus particulieres au genre de poiſſon dont il s'agit, en même temps qu'elles ſont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichthyologiſte pour diſcerner ſolidement ces caracteres ; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui ſembloient d'abord les plus propres à les établir, ſont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poiſſon peut paroître un des caracteres eſſentiels pour fonder la diſtinction générique ; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choſes ne ſont ici d'aucun ſervice. Preſque toutes les eſpeces de *cyprini*, genre fondé ſur des caracteres naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrêmité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choſes les caracteres de ce genre de poiſſon, on en eût exclus la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuſes & des queues unies. D'ailleurs il y a pluſieurs genres différens de poiſſons, dans leſquels les nageoires & la queue ſont entiérement ſemblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au-moins paſſer pour des marques collatérales de diſtinction ; mais cette idée même n'eſt pas ſuffiſante ; parce que ces marques ſont communes à pluſieurs genres de poiſſons.

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps conſidéré en longueur & largeur, ſemblent encore des caracteres eſſentiels ; mais ils ne le ſont pas davantage pour établir les diſtinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, eſt un peu pointu, comme dans la carpe

ordinaire, tandis qu'il eſt convexe dans preſque tous les autres. Ce ſeul fait écarteroit l'idée de la forme du dos, comme propre à conſtituer un caractere générique.

Le ventre de la plupart des poiſſons du même genre eſt applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de ſillon entre les nageoires du ventre & l'anus : cependant dans la tenche tout le corps eſt applati de la tête à la queue. Ajoutez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie ſinguliérement dans les *cyprini* de différentes eſpeces, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, ſont plus fixes, & par conſéquent d'une grande importance pour conſtituer les diſtinctions des genres entre les poiſſons. Cependant comme les mêmes figures ſont communes à pluſieurs eſpeces également, elles ſervent plutôt à diſtinguer les ordres, les claſſes & les familles des poiſſons, que leurs genres. Ainſi les poiſſons nommés *clupeæ*, les *cotti*, les *coregoni*, les *ſcorpænæ* des auteurs, ſe reſſemblent par la figure de la tête, & néanmoins ſont de genres très-différens.

Comme la poſition & la forme des écailles ſont aſſez ſemblables dans le même genre de poiſſon, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale diſtinctive ; mais cette forme même d'écailles étant commune à pluſieurs genres de poiſſons, il eſt impoſſible d'en tirer avantage pour les caracteres des genres. Diſons la même choſe d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices ſuffiſans, pour former les caracteres diſtinctifs des genres.

Quant à la poſition des nageoires, tout le monde convient que les ſaumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cobitides*, ou loches, ſont autant de divers genres de poiſſons ; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même ſituation. Celles de la poitrine ſont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, enſuite celles du ventre, & derriere toutes, eſt la nageoire de l'anus. La même obſervation ſe peut étendre à d'autres genres de poiſſons.

La ſituation des dents eſt ſemblable dans pluſieurs eſpeces d'un même genre, comme dans pluſieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, ſavoir, dans le goſier à l'orifice de l'eſtomac. Les ſaumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires, au palais, à la langue, & au goſier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au goſier, & n'en ont point ſur la langue ; mais parmi les *coregoni*, il y a une eſpece, ſavoir, *l'albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire ſupérieure, au palais, & au goſier. Une autre eſpece que les Suédois nomment *ſilk-joia*, n'en a que ſur la langue ; & une autre eſpece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *gréyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & ſur la langue. Il eſt donc certain, qu'aucun caractere générique ne ſauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux ſervir à former le caractere des genres, à cauſe de leur variété dans les individus d'une même eſpece, comme dans les brochets, & les ſaumons.

Le nombre des nageoires n'eſt pas plus favorable à ce deſſein, parce qu'il eſt égal dans pluſieurs genres, & quelquefois variable dans diverſes eſpeces des mêmes genres. La longue merluche, *aſellus longus*, eſt évidemment du même genre que les autres *aſelli* ; néanmoins elle n'a que deux nageoires ſur le dos, tandis que les autres en ont trois ; elle n'en a qu'une ſur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-ſept nageoires, & le thon vingt-cinq ou environ ; cependant on n'en fera pas deux genres de poiſſons, puiſqu'ils conviennent enſemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui ſoutiennent les nageoires des poiſſons, particuliérement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverſes eſpeces d'un même genre ; il eſt vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour diſtinguer les eſpeces, mais elle ne l'eſt pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui ſe trouvant dans tous les poiſſons épineux, ne differe dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os ſe rencontrent dans preſque tous les poiſſons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaiſſeur de la membrane les rende moins viſibles que dans d'autres. Le nombre de ces os eſt d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poiſſons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *ſcombri*, de perches, de *gadi*, de *ſyngnathi*, c'eſt-à-dire, de ceux dont les mâchoires ſont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrêmité du muſeau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverſes eſpeces de chaque genre; mais dans tous ces genres le nombre des os de la membrane qui tapiſſe les ouies, eſt régulièrement le même dans chaque eſpece; tous les *gadi* ont régulièrement ſept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* ſix, les *clariæ* ſept, les *clupeæ* huit, les *eſoces* quatorze, & ainſi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poiſſons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs eſpeces pour le nombre de ces os; ce ſont les ſaumons & les *coregoni*. Parmi les ſaumons, quelques eſpeces en ont ſept, d'autres huit, neuf, dix, onze & douze. C'eſt une choſe cependant bien digne d'obſervation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes eſpeces, ſeulement pour les genres de poiſſons, chez leſquels toutes les eſpeces ſe reſſemblent ſi fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette reſſemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les ſaumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuſe, ſemblable à une nageoire ſur le derriere du dos, les diverſes eſpeces de chaque genre ſe reſſemblent tellement, qu'il eſt difficile de les diſtinguer en pluſieurs occaſions.

Par rapport aux nageoires, pluſieurs genres de poiſſons, comme on l'a déja dit, en ont tous le même nombre en général, comme les ſaumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *oſmeri*, les *cobitides*, les *ſpari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils ſont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres ſont épaiſſes & prominentes; les *gaſteroſtei* ou ceux dont le ventre eſt ſoutenu par des bandes oſſeuſes, les *eſoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un ſeul côté; tous, dis-je, ont ſept nageoires radiées de côtes oſſeuſes. Ce même nombre de ſept nageoires eſt commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les eſpeces d'un même genre ont conſtamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il eſt très-rare que les divers genres aient ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous ſept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gaſteroſtei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont ſix. Cependant tous ces genres different tellement dans leurs autres caracteres & dans leur face externe, qu'on n'eſt point en crainte de les confondre enſemble. Concluons que le nombre des os qui ſoutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus eſſentiel de tous les caracteres pour la diſtinction des genres des oſtéoptérygions ou poiſſons oſſeux; cependant, quoique ce caractere ſoit eſſentiel à la détermination des genres, il n'eſt pas toujours ſuffiſant.

En effet, pour rapporter ſolidement les poiſſons à leurs propres genres, il eſt non-ſeulement néceſſaire que tous ceux d'un même genre aient le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils aient dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils aient une même poſition, & le même nombre de nageoires. 4°. La poſition des dents doit ſemblablement être la même; car généralement toutes les eſpeces de poiſſons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être ſemblables en figure & en poſition. Voilà les conſidérations néceſſaires pour fonder les genres naturels & véritables de poiſſons. Si toutes ces choſes ſe rencontrent dans toutes les eſpeces; s'il ſe trouve de plus une analogie dans la ſituation, la forme des

autres

autres parties externes & internes, particuliérement de l'eſtomac, des appendices, des inteſtins de la veſſie urinaire, il ne reſtera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie*, ſur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caracteres ſe trouve réguliérement parfait dans chaque eſpece du même genre; quelques-uns le ſeront plus, d'autres moins; mais les trois choſes eſſentielles au genre pour la ſimilitude, ſont le même nombre d'os dans la membrane branchioſtege, la même figure & forme extérieure générale, & la même poſition des nageoires; les autres circonſtances ne ſont qu'additionnelles & confirmatives.

Il réſulte de ce détail, qui eſt un précis du ſyſtême & des découvertes d'Artedy, quelles ſont les vraies marques qui peuvent fonder les caracteres génériques des poiſſons, & quelles ſont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artedy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous diſons ſeulement que ſes recherches ſur cette matiere, ſont plus approfondies & plus ſolides que celles de tous les naturaliſtes qui l'on précédé juſqu'à ce jour en cette partie. *(D. J.)*

ICHTHYOLOGISTE, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* c'eſt ainſi qu'on appelle, en termes d'art, un naturaliſte qui a donné quelque ouvrage ſur les poiſſons.

Quoique les auteurs, qui ont traité ce ſujet, ſoient en grand nombre, on peut néanmoins les ranger commodement ſous les claſſes particulieres que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologiſtes* ſyſtématiques ſont Ariſtote, Pline, Albert-le-Grand, Gaza, dans ſon interprétation d'Ariſtote, Marſchall, Wotton, Bellon, Rondelet, Salvian, Geſner, Aldrovand, Jonſton, Charlton, Ray, Willughby, Artedy.

Les *Ichthyologiſtes*, qui ont écrit ſeulement ſur des poiſſons de pays ou de lieux particuliers, ſont Ovide, ſur les poiſſons du Pont-Euxin; Oppian & Donati, ſur ceux de la mer Adriatique; Auſone & Figulus, ſur ceux de la Moſelle; Mangolt, ſur ceux du lac Podamique; Paul Jove, ſur ceux du lac Larins; Pierre Gilles, ſur ceux de la côte de Marſeille; Salviani, ſur ceux de la mer de Toſcane; Schwencfeld, ſur ceux de Siléſie; Schoenveld, ſur ceux d'Hambourg; Piſon & Margrave, ſur ceux du Bréſil; Petiver, Ruyſch & Valentin, ſur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs, Ovide, Auſone, Oppian, ont écrit en vers, & les autres en proſe.

Les *Ichthyologiſtes*, qui ont tiré leurs obſervations des écrivains qui les ont précédé, ſont Pline, Athénée, l'auteur des livres *de naturâ rerum*, Albert-le-Grand, Marſchall, Geſner en grande partie, Aldrovand en grande partie, Johnſton, Charlton & autres.

Par rapport à la méthode, il y a des *Ichthyologiſtes* qui n'en ont point obſervé; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaiſe; d'autres enfin ſe ſont contentés de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologiſtes*, qui n'ont point ſuivi de méthode, ſont Ovide Œlien, Athénée, Auſone, Paul Jove, Figulus, Salviani, dans ſon *Hiſtoire des poiſſons romains*, Parthénius, Ruyſch, *&c.*

Les *Ichthyologiſtes* méthodiques ſont Ariſtote, inventeur de la diviſion générale des poiſſons en cétacés, cartilagineux & épineux; Wotton & Rondelet ſont encore de ce nombre; mais Willughby & Ray ont ajouté pluſieurs choſes aux idées d'Ariſtote, & ont fait un pas en avant, qui a donné naiſſance à la belle méthode trouvée par Artedy.

Les *Ichthyologiſtes* qui, négligeant toute méthode, ont employé l'ordre alphabétique, pour ne ſe point gêner, ſont Marſchall, Salviani, dans ſa *Tabula piſcatoria*, Geſner, Schoenveld, Johnſton, *&c.*

Il eſt d'autres écrivains qui n'ont conſidéré que l'*Ichthyologie* ſacrée, ou l'anatomie particuliere de quelques poiſſons, comme par exemple, Blaſius, Severinus, Tyſon; outre d'autres naturaliſtes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la ſociété royale; il faut mettre au rang de ceux qui ſe ſont attachés à éclaircir l'E-

criture-ſainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommandables *Ichthyologiſtes* ſont ſans doute Ariſtote, Bellon; Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artedy. Il faut auſſi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs deſcriptions de poiſſons particuliers, ont jeté des lumieres ſur cette partie de l'hiſtoire naturelle: tels ſont Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marſigly, Grew, Catesby, *&c.* Cependant Willughby eſt avec raiſon regardé par Artedy, comme étant à tous égards le premier des *Ichthyologiſtes*; mais Artedy lui-même ne mérite guere de moindres éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront ſe faire une belle bibliotheque ichthyologique.

Ælianus, *de animalibus*, curâ Gronovii. Amſt. 1731. in-4°. 2 vol. edit. *opt.*

Albertus Magnus, *de animalibus*, libri xxxvj. Venet. 1519 fol. Lugd. 1651 fol. edit. *opt.*

Aldrovandi (Illyſſis) *de piſcibus.* Bonon. 1613, in fol. cum fig. edit. *opt.*

Athenæus, græco latin. è curâ Caſauboni. Lugd. 1657. in fol. edit. *opt.*

Ariſtoteles, *de animalibus*, græc. & lat. curâ Scaligeri. Toloſæ 1619, fol. ed. *opt.* Item, *ex interpretatione* Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. *opt.*

Artedi (Petri) *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnæi. Lugd. Batav. 1738, in-8°.

Auſonii (Decii Magni) *Opera*, *curâ* Tollii. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moſelle, dont il décrit les poiſſons, eſt le meilleur de ſes ouvrages.

Belon, (Pierre) *Hiſtoire naturelle des étranges poiſſons marins.* Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diverſité des poiſſons*, chez Charles Etienne 1555, in-8°. obl. Item, *Obſervations de choſes mémorables*, &c. Paris 1554; in-4°.

Blaſii (Gerardi). *Anatom. aquatilium*, *Amſtel.* 1681. 4°. fig.

Bochart (Samuel). *Hieroʒoicon*, Lond. 1663, fol. fig. edit. *opt.*

Bonſueti (Franciſci) *de univerſâ aquatilium naturâ*, carmen. Lugd. 1558, in-4°.

Catesby (Marc). *Hiſtory of Florida, Carolina;* &c. Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans ſon dictionnaire & dans ſes commentaires ſur la bible.

Charlton (Gualter.) *Onomaſticon ʒoicon. Oxon.* 1677, fol. edit. ſecunda *opt.*

Columna (Fabius). *aquatilium nonnullorum Hiſtoria.* Romæ 1616, in-4°. edit. *unica.*

Donati (Antonii). *Trattato de peſci marini, che naſcono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°.

Dubravius (Janus,) *de piſcinis & piſcibus*, Tigmi 1659. 8°. edit. prima. Norib. 1623. 8°. ed. *aucl.* Hemſt. 1671, in-4°. edit. *opt.*

Figuli (Caroli) Ἰχθυολόγια, *ſive de piſcibus Dialogus*, Colon. 1540, in-4°.

Franzii (Wolfgangi). *Hiſtoria animalium*, &c. Francof. 1712, 4°. 4 vol.

Geſnerus (Conrad.) *de piſcibus & aquatilibus, lib. iv.* Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus.) *de gallicis & latinis nominibus piſcium.* Lugd. 1535, 4°. edit. *prima.*

Grew (Nehem.) *in muſæo ſociet. regiæ.* Lond. 1681. fol. fig.

Johnſtonus (Joannes.) *de piſcibus & cetis. lib. v.* Francof. 1649. fol. fig. edit. *prima.*

Jovius (Paulus,) *de piſcibus romanis*, Romæ 1524. fol. edit. prima *opt.* Baſil. 1531, in-8°. edit. ſecunda.

Klein (Jacob. Theodor.) *de piſcibus Tractatus.* Gedani 1739. in-4°.

Linocier (Geoffroy,) *Hiſtoire des plantes, animaux, poiſſons, ſerpens.* Paris 1584, in-8°.

Mangoldus (Joan. Gaſpar.) *in operibus editis.* Baſileæ 1710. in-4°.

Marſchalcus (Nicolaus,) *de aquatilium & piſcium hiſtoriâ.* Roſtochii *apud autorem* 1520; in-fol.

Marſigli (Aloiſius Ferdin. Comes de), *dans ſon hiſtoire phyſique de la mer*, Amſt. 1725. fol. fig. & dans ſon quatrieme tome de ſon Danube.

Maſſarius (Franc.) *Annotationes & caſtigationes in nonum Plinii librum*, *de*

naturâ piſcium. Baſileæ 1537, in-4°. Lutetiæ apud Vaſcoſan 1542, in-4°. edit. *opt.*

Oppiani Ἁλιευτικων, *ſive de naturâ & venatione piſcium*, lib. v. apud Juntas, 1515 in 8°. Lutetiæ 1555, in-4°. Lugd. Batav. 1597 in-8°. edit. *opt.*

Parthenius (Nicolaus) *de halieuticâ.* Neapoli 1693, in-12.

Petiver (Jacob.) *aquatilium amboinæ icones & nomina*, xx tabulis. Lond. 1713, in-fol. Item, *in ſui gazophylacii naturæ & artis*, decadibus X. Lond. 1702. in-fol.

Piſo & Margravius, *in hiſtoriâ Braſiliæ.* Lugd. Batav. 1648 & 1651, in-fol.

Plinius (Cajus) *in hiſtoriâ naturali, curâ Harduini.* Lutetiæ 1723, in-fol.

Raii (Joannis) *ſynopſis methodica piſcium.* Lond. 1713, in-8°.

Rondelet (Guillaume.) *de piſcibus marinis.* Lugd. 1554, in-fol. 2 tom. fig. Le même ouvrage en françois plus abrégé parut à Lyon en 1558, fol. fig.

Rudbeck (Olai.) *Ichthyologia Biblica.* Upſal. 1705, in-4°.

Rumphii (Georg. Everhard.) *theſaurus imaginum piſcium teſtaceorum*, &c. Lugd. Batav. 1711, fol. & dans ſon livre intitulé: *Amboiniſche Rariteit-Kamer*, Amſt. 1705, fol.

Ruyſch (Frederic.) Il n'y a de ce célebre anatomiſte, que quelques courtes deſcriptions de poiſſons étrangers dans ſes ouvrages. Le Tréſor latin des animaux, publié ſous ſon nom, à Amſterdam en 1718, in-fol. fig. n'eſt autre choſe qu'une nouvelle édition de Johnſton.

Salviani (Hippoliti) *aquatilium hiſtoria.* Romæ 1555, 1558, 2 tom. fol. fig. *nitid.* édition unique, rare & précieuſe.

Schoenveld (Stephani) *Ichthyologia.* Hamb. 1624, in-4°.

Schwencfeldi (Gaſpari) *Theoriotrophæum Sileſiæ.* Lignit. 1603, in-4°.

Seba (Alberti) *Theſaurus rerum naturalium.* Amſtel. 1734. 4 vol. fol. *Max. ubi nonnulla de piſcibus exoticis.*

Severinus (Marc. Aurel.) *De reſpiratione piſcium*, Neapoli 1659, in-fol. Amſtel. 1661, fol. edit. *opt.*

Sibbaldi (Roberti,) dans ſa *ſcotiâ illuſtratâ.* Edinb. 1684, fol. fig.

Sydeta (Marcellus,) *de remediis ex piſcibus*; Græce cum metricâ verſione. Lutet. apud Morellum, 1591, in-8°. rare.

Valentini (Michael Bernardus) *Amphitheatrum zootomicum.* Francof. 1720, fol. fig.

Vincentii (Bellovacenſis.) *Specu'um naturale.* Duaci 1604, fol. 4 vol. *Ibi quædam de piſcibus.*

Willughby (Franciſci.) *Hiſtoria piſcium* Oxonii 1686, fol. fig. C'eſt une édition donnée pat Ray, qui a revu, corrigé & augmenté ce bel ouvrage.

Wotton (Edward.) *de differentiis animalium*, lib. x. Lutetiæ apud Vaſcoſan, 1552, in-fol. *(D. J.)*

ICHTYOMANTIE, ſ. f. *(Art. divinat.)* eſpece de divination qui ſe tiroit en conſidérant les entrailles des poiſſons. On faiſoit ſur ces animaux à peu près les mêmes obſervations, que l'on avoit coutume de faire ſur les autres victimes. Tirésias & Polydamas y recoururent dans le temps de la guerre de Troye. Pline, *livre xxxij, chap. ij*, rapporte qu'à Myre en Lycie, on jouoit de la flûte à trois repriſes, pour faire approcher les poiſſons de la fontaine d'Apollon, appellée *curius*; que ces poiſſons ne manquoient pas de venir; que tantôt ils dévoroient la viande qu'on leur jetoit, ce que les conſultans prenoient en bonne part; & que tantôt ils la mépriſoient & la repouſſoient avec leur queue, ce qu'on regardoit comme un préſage funeſte. *Ichtyomantie* eſt un terme formé de ἰχθὺς, *poiſſon*, & de μαντεία, *divination. (D. J.)*

ICHTOPÉTRES, ſ. f. *(Hiſt. nat. foſſ.)* pierres qui portent empreinte de poiſſons. *Voyez l'article* PIERRE.

ICHTHYOPHAGES, *(Géogr. anc.)* c'eſt-à-dire, mangeurs des poiſſons; les anciens ont ainſi nommé pluſieurs nations, dont ils ignoroient les vrais noms, & ſavoient ſeulement qu'elles habitoient au bord de la mer, & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolomée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédroſie; Pauſanias en décrit ſur la

mer Rouge ; & Pline en peuple pluſieurs îles à l'orient de l'Arabie heureuſe. C'en eſt aſſez pour faire voir que cette dénomination générale, donnée par les anciens à tant de peuples différens, prouve qu'ils ne les connoiſſoient point. *(D. J.)*

ICHTHYS, *(Hiſt. eccléſiaſtiq.)* fameuſe acroſtiche de la ſibylle Erytrée, dont parlent Euſebe & ſaint Auguſtin, dans laquelle les premieres lettres de chaque vers formoient les mots de Ιησοῦς, χριστὸς, θεοῦ υἱος Σωτηρ, c'eſt-à-dire, *Jeſus-Chriſt fils de Dieu ſauveur*, dont les lettres initiales en grec ſont Ιχθυς, *Supplément de Chambers.*

ICHTHYPÉRIE ; ſ. m. *(Hiſt. des Foſſiles.)* le D. Hill a donné le nom d'*ichthypéries*, *ichthyperſa*, aux palais oſſeux des poiſſons, qu'on trouve fréquemment foſſiles, à une grande profondeur en terre, & enſevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. L'Huyd les a nommés *ſiliquaſtra*, à cauſe de leur reſſemblance dans cet état à des ſiliques, ou gouſſes de lupins, & autres plantes légumineuſes.

C'eſt cette reſſemblance qui a fait croire à pluſieurs naturaliſtes, que c'étoit des foſſiles qui provenoient des végétaux dans leur premiere origine ; mais ce ſont uniquement des couvertures oſſeuſes des différentes parties de la bouche de poiſſons cartilagineux, & peut-être d'autres eſpeces, dont la principale nourriture ayant été de coquillages, un palais oſſeux leur convenoit pour les pouvoir briſer ; en effet, les *ichthypéries* ſont pour la plupart entiérement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état foſſile, en tas joints enſemble, tels qu'ils étoient dans la bouche du poiſſon ; cependant ils paroiſſent communément en pieces & en fragmens.

Ils ſont tous de la ſubſtance des crapaudines, & de cent figures différentes, conformément aux diverſes eſpeces de poiſſons, ou aux différentes parties de la bouche du poiſſon.

Le plus grand nombre reſſemble de figure à une demi-gouſſe de lupin, à un pois, ou à une feve de marais ; mais courts, larges, les autres longs & éfilés, boſſelés, cintrés, applatis, crochus à une extrémité, tortueux, rhombo"des : triangulaires, en un mot de toutes ſortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce juſqu'à deux pouces de long & un pouce de large ; les uns liſſes & polis, d'autres ſtriés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules ; leur couleur n'eſt pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verds, de bleus, de jaunâtres, de blancheâtres, enfin de tachetés de diverſes couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que partout ailleurs ; car il eſt peu de carrieres de pierres de ce pays-là qui n'en fourniſſent plus ou moins. *Voyez* l'hiſtoire des foſſiles ; écrite par M. Hill en anglois. *(D. G.)*

ICI, adv. de lieu, *(Gramm.)* il déſigne l'endroit où l'on eſt ; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maiſon & qui demande du maître s'il eſt *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maiſon. En changeant la queſtion, on concevra par la réponſe que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville, mais je ne connois aucun cas où il puiſſe déſigner une province, une très-grande contrée : je ne crois pas qu'un homme qui ſeroit aux îles, diſe d'un autre qu'il eſt *ici*. Il répéteroit le mot îles, ou il changeroit ſa façon de parler.

ICICARIBA ; ſ. m. *(Botan. exot.)* c'eſt l'arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique ; car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, eſt l'olivier d'Egypte aſſez ſemblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* eſt caractériſé par Rey, *arbor Braſilienſis, foliis pinnatis, floſculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, hiſt. 2. 1546. C'eſt le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini*, kakouſa *javanis*, Hort. Beaum. 55. *Prunifera, fago ſimilis, ex inſula Barbadenſi*, Pluken Almag. 306. *Arbor ex ſurinamâ, myrti laureæ foliis*, Breyn Prodrom. 2. 19. Kakuria, *myrabolanus zeylanica*, Herman. Muſ. Zeylan 48., *&c.*

C'eſt un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, ſon tronc cependant n'eſt

pas fort gros; ſon écorce eſt liſſe & cendrée; ſes feuilles ſont compoſées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles, terminées à l'extrêmité par une ſeule, ſemblable à celle du poirier, longue de trois doigts; finiſſant en pointe, épaiſſe comme du parchemin, d'un verd gai & luiſant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur, & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la baſe des feuilles compoſées, ſortent pluſieurs petites fleurs ramaſſéees en grapes ou par anneaux; elles ſont fort petites, à quatre pétales verds, en forme d'étoile, bordées d'une ligne blanche; le milieu de la fleur eſt occupé par quelques petites étamines jaunâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits de la groſſeur & de la figure d'une olive, & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la réſine de cet arbre; car ſi l'on fait le ſoir une inciſion à l'écorce, il en découle pendant la nuit une réſine très-odorante, ayant l'odeur de l'anis nouvellement écraſé, & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette réſine a la conſiſtance de la manne, eſt d'une couleur verte un peu jaunâtre, & ſe manie aiſément. *Voyez* ſon article. Si l'on preſſe un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* ſans l'ouvrir; elle donne par la ſeule preſſion une odeur aſſez vive. (*D. J.*)

* ICIDIENS, *ou* DOMESTIQUES, ſubſt. m. pl. (*Mythol.*) il ſe diſoit des dieux lares ou pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de οἰκεῖος, dérivé de οἶκος, *maiſon*.

ICONDRE, (*Géog.*) petit pays d'Afrique dans l'île de Madagaſcar. Il eſt montueux, fertile en bons plantages & pâturages, par la hauteur de 22. 30. (*D. J.*)

ICONE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Cappadoce, dans le département de la Lycaonie, ſelon Ptolomée: Strabon, contemporain d'Auguſte & de Tibere, en parle, *lib. XII, p. 586*, comme d'une petite ville, mais bien bâtie; elle s'aggrandit ſans doute peu de temps après; car nous liſons dans les actes des Apôtres, *chap. xiv*, v. 1. 18. 20. qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il eſt encore queſtion de cette ville dans les mêmes actes des Apôtres, *chap. xiij. v. 51. chap. xvj. v. 2.* & dans la I. à Timothée, *chap. iij. v. 1.* Tout cela s'accorde avec le témoignage de Pline, *liv. V. chap. xxvij.* qui dit que de ſon temps c'étoit une ville célebre, elle fut épiſcopale de bonne heure. Hiéroclès & les autres auteurs des Notices eccléſiaſtiques, la nomment *métropole*.

Icone devint la conquête des Turcs avant qu'ils euſſent paſſé en Europe; ils en formerent le ſiege d'un grand gouvernement, & défirent devant cette ville l'armée des Croiſés d'Allemagne conduits par Conrard; l'empereur bleſſé qui comptoit arriver à Jéruſalem en général d'armée victorieux, s'y rendit en pélerin.

Cogni eſt le nom moderne de l'ancienne *Icone*; elle eſt grande, peuplée, ſituée dans une belle campagne, fertile en bled, en arbre fruitiers, & en toutes ſortes de légumes. Elle eſt la capitale de toute la Caramanie, & le Beglierbeg y fait ſa réſidence ordinaire. Le ſangiac de Coigni a ſous lui dix-huit ziamets & cinq cent douze timars. Rochefort, dans *ſon voyage de Turquie*, en a donné une ample deſcription. (*D. J.*)

ICONIQUE STATUE, (*Antiq. grec.*) on nommoit ainſi dans la Grece les ſtatues que l'on élevoit en l'honneur de ceux qui avoient été trois fois vainqueurs aux jeux ſacrés. On meſuroit exactement ces ſtatues ſur leur taille & ſur leurs membres, & l'on les appella *ſtatues coniques*, parce qu'elles étoient cenſées devoir repréſenter plus parfaitement qu'aucune autre, la reſſemblance de ceux pour qui elles étoient faites. *Voyez* STATUE. (*D. J.*

ICONIUM, (*Géog. anc.*) *Voyez* - *en l'article ſous le nom françois* ICONE.

ICONOCLASTE, ſ. m. (*Théologie.*) briſeurs d'image. Nom qu'on donna dans le vij. ſiecle à une ſecte d'hérétiques qui s'éleva contre le culte religieux que les Catholiques rendoient aux images. *Voyez* IMAGES.

Ce mot eſt grec Εἰκονοκλάστης formé de εἰκὼν, *image*, & κλάσις, *rumpere*, rompre, parce que les *Iconoclaſtes*, briſoient les images.

On a depuis donné ce nom à tous ceux qui ſe ſont déclarés avec la même fureur contre le culte des images. C'eſt dans ce ſens qu'on appelle *Iconoclaſtes* non-ſeulement les réformés, mais encore quelques-unes des égliſes d'orient, & qu'on les regarde comme hérétiques, parce qu'ils s'oppoſent au culte des images de Dieu & des ſaints, & qu'ils en briſent toutes les figures & repréſentations dans les égliſes. *Voyez* LATRIE, *culte*, &c.

Les anciens *Iconoclaſtes* ſoutenus d'abord par les califes ſaraſins, enſuite par quelques empereurs grecs, tels que Léon l'Iſaurien & Conſtantin & Copronyme: remplirent l'orient de carnage & d'horreurs. Sous Conſtantin & Irene le culte des images fut rétabli, & l'on tint un concile à Nicée, ou les *Iconoclaſtes* furent condamnés. Mais leur parti ſe releva ſous Nicephore, Léon l'Arménien, Michel le Begue & Théophile, qui les favoriſerent & tolererent, & commirent eux-mêmes contre les catholiques des cruautés inouies, dont on peut voir le détail dans l'hiſtoire que M. Mainbourg a donnée de cette héréſie.

Parmi les nouveaux *Iconoclaſtes*, on peut compter les Pétrobruſiens, les Albigeois & les Vaudois, les Wiclefites, les Huſſites, les Zuingliens & les Calviniſtes, qui dans nos guerres de religion, ſe ſont portés aux mêmes excès contre les images que les anciens *Iconoclaſtes*. (*G.*)

ICONOGRAPHIE, ſ. f. *iconographia*, (*Antiq.*) deſcription des images ou ſtatues antiques de marbre & de bronze, des buſtes, des demi-buſtes, des dieux pénates, des peintures à freſque, des moſaïques & des miniatures anciennes. *Voyez* ANTIQUE, STATUE, &c.

Ce mot eſt grec, εικονογραφια, & vient d'εικων, *image*, & γραφω, *je décris*.

ICONOLATRE, ſ. m. (*Théologie.*) qui adore les images, eſt le nom que les Iconoclaſtes donnent aux Catholiques qu'ils accuſent fauſſement d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec εικων, *image*, & λατρευω, *j'adore*. *Voyez* IMAGE, IDOLATRIE, &c. (*G.*)

ICONOLOGIE, ſ. f. (*Antiq.*) ſcience qui regarde les figures & les repréſentations, tant des hommes que des dieux.

Elle aſſigne à chacun les attributs qui leur ſont propres, & qui ſervent à les différencier. Ainſi elle repréſente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ſes côtés; Neptune avec un trident, monté ſur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné ſur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau ſur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coëffé d'un chapeau ailé, avec des talonnieres de même; Mars armé de toutes pieces, avec un coq qui lui étoit conſacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirſe & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à ſon char, qui eſt ſuivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une Maſſue; Junon portée ſur des nuages avec un paon à ſes côtés; Vénus ſur un char tiré par des cignes ou par des pigeons; Pallas le caſque en tête, appuyée ſur ſon bouclier, qui étoit appellé *égide*, & à ſes côtés une chouette qui lui étoit conſacrée; Diane habillée en chaſſereſſe, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les Payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les poëtes & les peintres après eux ſe ſont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une eſpece de corps aux attributs divins, aux ſaiſons, aux fleuves, aux provinces, aux ſciences, aux arts, aux vertus, aux vices aux paſſions, aux maladies, &c. Ainſi la Force eſt repréſentée par une femme d'un air guerrier appuyée ſur un cube; on voit un lion à ſes piés. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un ſerpent, ſymbole de cette vertu; à la Juſtice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occaſion un toupet de cheveux ſur le devant de ſa tête, chauve par-derriere; des couronnes de roſeaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Europe une

couronne fermée, un ſceptre & un cheval ; à l'Aſie un encenſoir.

ICONOMAQUE, adj. *(Gramm.)* qui attaque le culte des images. L'empereur Léon Iſaurien fut appellé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* eſt ſynonyme à *Iconoclaſte*. *Voyez* ICONOCLASTE.

ICOSAEDRE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt un corps ou ſolide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entr'eux.

On peut conſidérer l'*icoſaëdre* comme compoſé de vingt pyramides triangulaires, dont les ſommets ſe rencontrent au centre d'une ſphere, & qui ont par conſéquent leurs hauteurs & leurs baſes égales ; d'où il ſuit qu'on aura la ſolidité de l'*icoſaëdre*, en multipliant la ſolidité d'une de ces pyramides par 20, qui eſt le nombre des baſes. Harris & Chambers. *(E.)*

* ICOSAPROTE, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* dignité chez les Grecs modernes. On diſoit un *icoſaprote* ou un *vingt-princier*, comme nous diſons un *cent-ſuiſſe*.

ICREPOMONGA, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* ſerpent marin des mers du Bréſil, qui ſe tient communément immobile ſous les eaux, on lui attribue la propriété d'engourdir comme la torpille ; on aſſure que tous les animaux qui s'en approchent y demeurent ſi fortement attachés, qu'ils ne peuvent s'en débaraſſer, & le ſerpent en fait ſa proie. Il s'avance quelquefois ſur le rivage, où il s'arrange de maniere à occuper un très-petit eſpace ; les mains des hommes qui voudroient le ſaiſir, demeurent attachées à ſon corps, & il les entraîne dans la mer pour les dévorer.

ICTERE, *(médecine.)* *Voyez* JAUNISSE.

ICTERIUS LAPIS, *(Hiſt. nat.)* nom que les anciens ont donné à une pierre fameuſe par la vertu de guérir la jauniſſe qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre eſpeces ; la premiere étoit d'un jaune foncé ; la ſeconde d'un jaune plus pâle & plus tranſparente ; la troiſieme ſe trouvoit en morceaux applatis, & étoit d'une couleur verdâtre, avec des veines foncées ; la quatrieme eſpece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une deſcription auſſi ſeche, il eſt très-difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre ſi vantée. *Voyez* Pline, *Hiſt. nat.* (—)

ICTIAR, ſ. m. *(Hiſt. d'Aſie.)* officier qui a paſſé par tous les grades de ſon corps, & qui par cette raiſon a acquis le droit d'être membre du divan. *Procop. ægypt.* pag. 166. *(D. J.)*

I D

IDA, ſ. m. *(Géogr. anc.)* il y a deux montagnes de ce nom également célebres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade ; & l'autre dans l'île de Crete.

Le Mont *Ida* en Troade, pris dans toute ſon étendue, peut être regardé comme un de ces grands réſervoirs d'eau, que la nature a formé pour fournir & entretenir les rivieres ; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'Æſepe & le Granique ; d'autres dans l'Helleſpont, comme les deux entre leſquelles la ville d'Abidos étoit ſituée ; j'entends le Ximoïs, & le Xante qui ſe joint avec l'Andrius : d'autres enfin vont ſe perdre au midi dans le Golphe d'Adramyte, entre le Satnioeis & le Cilée. Ainſi Horace, *liv. III. ode* 20, a eu raiſon d'appeller l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorſqu'il dit de Ganymede,

Raptus ab aquoſâ Ida.

Diodore de Sicile ajoute que cette montagne eſt la plus haute de tout l'Helleſpont, & qu'elle a au milieu d'elle un antre qui ſemble fait exprès pour y recevoir des divinités ; c'eſt-là où l'on prétend que Pâris jugea les trois déeſſes, qui diſputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les Dactyles d'*Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce ſecret ſi utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux ; ce qui eſt plus sûr, c'eſt que le mont *Ida* s'avance par pluſieurs branches vers la mer, & delà vient qu'Homere ſe ſert ſouvent de cette expreſſion, les montagnes d'*Ida*. Virgile, *Æneid. lib. III. v.* 5. parle de même.

Claſſemque ſub ipsâ
Antandro & Phrygiæ molimur montibus Idæ.

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on ſait, eſt dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Ardinzic*, ou la *petite Aidine*, pouſſe pluſieurs branches, dont les unes aboutiſſent au golphe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'oueſt, & quelques-unes s'avancent au ſud, juſques au golphe de Gueſto, vis-à-vis de l'île de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à préſent du mont *Ida de Crete*, ſitué au milieu de cette île. Virgile, *Æneid. lib. III. v. 104.* l'appelle *mons Idæus.*

Creta Jovis magni medio jacet inſula ponto,
Mons Idæus *ubi, & gentis cunabula noſtræ.*

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-ſeulement par les belles villes qui l'environnoient, mais ſur-tout parce que ſelon la tradition populaire, le ſouverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naiſſance. Auſſi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monte-Giove*, ou *Pſiloriti.*

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que ſon illuſtre nom; cette montagne ſi célebre dans la poéſie, ne préſente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pélé; on n'y voit ni payſage ni ſolitude agréable, ni fontaine ni ruiſſeau; à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de ſoif. On n'y nourrit que des haridelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter juſques à la Tragacantha, ſi hériſſée de piquans, que les Grecs l'ont appellée *épine de bouc.* Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raiſon de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidele.

Au reſte le nom *Ida* dérive du grec ἴδη, qui vient lui-même d'ἰδεῖν qui ſignifie *voir*, parce que de deſſus ces montagnes, qui ſont très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de deſſus le mont *Ida* de la Troade, que deſſus le mont *Ida* de Crete. *(D. J.)*

IDALIUM, *(Géog. anc.)* ville de l'île de Chypre conſacrée à la déeſſe Venus, & qui ne ſubſiſtoit plus déja du temps de Pline. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus*; *Idalis* veut dire le *pays du mont Ida.* J'ai déja parlé de cette montagne. *(D. J.)*

IDANHA-NUEVA, *(Géog.)* petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues S. O. de la vieille *Idanha.* *Longit. 11. 23; latit. 39. 42. (D. J.)*

IDANHA-VELHA, *(Géog.)* c'eſt-à-dire *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira; elle fut priſe d'aſſaut par les Irlandois en 1704; elle eſt ſur le Ponſul, à dix lieues N. E. de Caſtel-Branco, huit N. O. d'Alcantara. *Long. 11. 32; lat 39. 46. (D. J.)*

IDÉAL, adj. *(Gramm.)* qui eſt d'idée. On demande d'un tableau ſi le ſujet en eſt hiſtorique ou *idéal*; d'où l'on voit qu'*idéal* s'oppoſe à réel. On dit c'eſt un homme *idéal*, pour déſigner le caractere chimérique de ſon eſprit; c'eſt un perſonnage *idéal*, pour marquer que c'eſt une fiction, & non un être qui ait exiſté; ſa philoſophie eſt toute *idéale*, par oppoſition à la philoſophie d'obſervations & d'expérience.

IDÉAL, adj. *(Beaux Arts.)* BEAU IDÉAL. *Idéal* dans l'uſage commun ſignifie une choſe qui n'a point de réalité, & qui n'exiſte que dans l'imagination ou dans l'opinion. Mais lorſqu'il s'agit des beaux-arts, cette expreſſion, loin d'être priſe en mauvaiſe part, déſigne ſouvent le plus haut point de perfection auquel ils puiſſent atteindre. C'eſt à la peinture & à la ſculpture qu'elle s'applique particuliérement, quoiqu'elle ne ſoit pas plus étrangere à la poéſie & à la muſique, comme nous aurons occaſion de le voir par la ſuite. Commençons par la peinture, parce que tout ce que nous aurons à dire à ce ſujet n'aura pas un rapport moins immédiat à la ſculpture & même à l'architecture.

La peinture ne connoît que deux genres bien diſtincts, le genre imitatif, & le genre *idéal*; ce qui renferme trois objets différens: imitation exacte de la nature, genre vulgaire & borné qui ne conſiſte proprement

proprement qu'à copier ce qu'on a ſous les yeux ; choix de la belle nature, ce qui demande déja du goût & de l'élévation ; recherche de la beauté abſtraite & *idéale*, ce qui exige plus que du talent, & qui eſt vraiment l'ouvrage du génie. De ces trois opérations de l'art, deux appartiennent au genre imitatif, une ſeulement au genre *idéal*.

Nulle perſonne un peu initiée dans les beaux arts qui croie avec le peuple que le choix de la belle nature ſuffiſe aux peintres ou aux ſtatuaires pour donner naiſſance à un modele de beauté, tel que l'*Apollon* du Belvedere, la *Vénus* de Médicis, la *Madonna della Seggiola*, ou la *Magdelaine de Parme*. Lorſque Zeuxis raſſembla les plus belles filles de Crotone pour copier les beautés particulieres & locales que chacune d'elles poſſédoit éminemment, il ne voulut faire que de ſimples études, & ce fut ſans doute par le ſecours de l'abſtraction qu'il parvint à peindre une figure parfaite. Mais par quel moyen l'artiſte s'éleve-t-il à ce concept admirable qui ſurpaſſe en quelque ſorte le créateur, ſinon dans ſes vues, du moins dans ſes œuvres ? C'eſt ſur cette queſtion embarraſſante que les métaphyſiciens ſe ſont aſſez infructueuſement exercés depuis plus de vingt ſiecles. Obligé de me renfermer dans d'étroites limites, je me contenterai de choiſir parmi leurs opinions celles qui portent du moins quelque caractere de vraiſemblance. Je ne dirai donc pas avec Platon que notre ame émanée de la divinité renferme en elle-même les idées originaires, les modeles de toutes choſes, modeles parfaits auxquels elle rapporte ſans ceſſe les images informes que nos ſens lui tranſmettent. Je ne m'arrêterai pas davantage à la théorie non moins abſtraite de quelques modernes qui, regardant l'idée de la perfection comme déterminée & abſolue, veulent que cette idée ſoit & le principe de nos travaux & la ſource de nos plaiſirs ; j'aime mieux tranſmettre au public quelques réflexions très-ingénieuſes, dont M. Mengs, premier peintre du roi d'Eſpagne, ou plutôt, le premier des peintres de notre âge, a bien voulu me faire part.

Je m'étois trouvé avec lui au milieu des chefs-d'œuvre dont l'Italie abonde, & j'avois remarqué pluſieurs fois l'admiration profonde qu'excitoient en lui les tableaux de Raphaël ; je m'apperçus que plus on étoit ſavant dans l'art de la peinture, plus on découvroit de béautés particulieres dans les ouvrages de ce grand maître, ou pour mieux dire, plus on y reconnoiſſoit la véritable beauté, la beauté *idéale*, ſi ſupérieure à toute beauté d'imitation. Je voulois former mon goût & mon jugement, & je cherchois des échelons pour élever ma penſée au niveau de la ſienne : notre converſation tomba bientôt ſur le beau *idéal* ; il ne fallut que peu de mots pour me convaincre que tout ce qui rappelloit des idées trop individuelles de tel ou tel objet, reſſeroit l'imagination & faiſoit plutot un portrait qu'un tableau. Si la *Galatée*, ſi la *Pſyché* de la *Farneſine* reſſembloient, me diſoit-il, aux actrices que vous avez vues hier à l'opéra ; ſi vous reconnoiſſiez dans les chevaux de Marc-Aurele, de Balbus & de Nonnius, ceux qu'on exerçoit ce matin dans la place publique, auriez-vous éprouvé la ſenſation vive & profonde que ces chefs-d'œuvre ont excitée en vous ? J'avouai ſans peine que le plaiſir qu'ils m'avoient cauſé tenoit à je ne ſais quelle abſtraction dont je ne pouvois me rendre compte ; j'avois peine à concevoir ſur-tout comment les anciens, & Raphaël leur rival, avoient pu trouver ces modeles parfaits dont ils nous retraçoient l'image. Alors M. Mengs continua, & me demanda ſi les idées que nous avions des choſes en général n'étoient pas des idées abſtraites ? ſi lorſque nous nous rappellons celle d'un homme, celle d'un cheval, nous avons tel homme en particulier, tel cheval préſent à notre imagination ? Il ſemble au contraire, ajouta-t-il, que nous ayons rejeté de notre mémoire tout ce qui eſt particulier à telle nation, à telle claſſe d'hommes, à tel objet iſolé. Or, c'eſt cette idée abſtraite que l'artiſte doit conſulter plutôt qu'aucun ſouvenir individuel ; c'eſt elle qu'il doit s'efforcer d'exprimer ou ſur la toile ou ſur le marbre. Rubens, Vandyck, Paul Veroneſe avoient ſans doute des parens, des amis

des domeſtiques même qui reſſembloient aux héros dont leurs tableaux offroient l'image ; mais jamais Raphaël n'avoit vu de têtes ſemblables à celles de la ſainte famille qui eſt à Verſailles : c'eſt l'idée abſtraite & générale d'une belle femme, d'un bel enfant qu'il conçut dans ſa tête, & qu'il traduiſit, pour ainſi dire, avec ſa palette & ſon pinceau. Si l'on veut donc atteindre au beau *idéal*, ce ne ſont pas les choſes qu'il faut copier, mais les idées des choſes qu'il faut exprimer.

Cette maxime renfermant tout le ſyſtême de M. Mengs, il ſuffit de l'énoncer pour faire connoître une théorie que chacun pourra admettre ou rejeter à ſon gré ; c'eſt aux gens de l'art à juger ſi cette idée abſtraite peut jamais être aſſez vive, aſſez déterminée pour qu'il ſoit poſſible au peintre de la tranſporter de ſon imagination ſur la toile, & ſi dans cette reproduction il n'entre pas toujours une eſpece de tâtonnement, une ſorte d'inſtinct de la main & du crayon qui fait le complément du premier concept, à meſure qu'il ſe réaliſe. Un peintre célebre, je crois que c'eſt Carle Maratte, retouchoit ſans ceſſe une tête que tous ſes amis trouvoient parfaitement belle. Quel défaut pouvez-vous donc encore y trouver, lui diſoit-on ? Celui de ne pas reſſembler. — Et à quoi ? — A celle qui eſt là, répliqua-t-il, en mettant la main ſur ſon front. Ce trait paroît confirmer l'opinion de M. Mengs ; mais lorſque Carle Maratte s'exprimoit ainſi, n'étoit-ce pas ſeulement une maniere ingénieuſe de faire entendre à ſes amis qu'il n'étoit pas encore parfaitement content de ſon ouvrage ? Enfin, je trouve dans ce ſyſtême je ne ſais quoi de métaphyſique qui m'inſpire quelque défiance.

Winkelman qu'une mort tragique a trop tôt enlevé aux beaux arts & à M. Mengs ſon ami, le célebre Winkelman qui n'étoit pas non plus ennemi de la métaphyſique, me paroît deſcendre à une théorie plus acceſſible dans ſes *Lettres ſur les Beaux Arts*. L'objet de cet ouvrage eſt de prouver que l'étude de l'antique eſt le plus sûr moyen de former & le goût & la main. S'il faut l'en croire, c'eſt le ſeul aſyle qui reſte à la véritable beauté, & c'eſt-là ſeulement qu'on doit la chercher. Que les anciens aient eu de grands avantages pour la connoître & pour l'apprécier, c'eſt ce qu'il lui eſt aiſé de démontrer. Senſibilité dans les organes intérieurs, perfection dans les formes extérieures, concours du climat, des mœurs, de la légiſlation, tout ſe trouvoit réuni chez les Grecs, mais tant de ſecours ne ſuffiſoient pas encore pour les élever juſqu'à cette beauté *idéale*, au deſſus de toute beauté ſenſible & exiſtante. M. Winkelman penſe donc que la néceſſité de repréſenter à des yeux crédules & prévenus les dieux & les héros de la fable, força les artiſtes à étendre leurs idées, & à rejeter tout ce qui auroit rappellé des objets vulgaires & familiers. Quand même un Apollon eût reſſemblé au chanteur le plus beau, au berger le mieux fait & le plus aimable ; quand même un Jupiter auroit égalé le monarque le plus majeſtueux, le plus redoutable, l'artiſte n'auroit encore fait que des hommes & non pas des dieux. Il fallut donc s'élever par la penſée & par l'abſtraction : il fallut compoſer des figures qui n'euſſent qu'une ſeule expreſſion, qui ne préſentaſſent qu'une idée grande, magnifique, tout-à-fait au deſſus de l'humanité. Tout ce qui n'eut pas été majeſté dans la figure de Jupiter, beauté dans celle de Vénus, grace dans celle de Galatée, auroit été contradictoire à l'objet du peintre ou du ſtatuaire. Ainſi, de l'habitude d'abſtraire & des efforts continuels pour exprimer plutôt la penſée de l'artiſte que les formes vulgaires & connues, ſe forma chez les anciens ce beau *idéal* dont ils nous ont tranſmis l'idée, & que nous n'aurions peut-être jamais trouvé, ſi nous n'avions retrouvé leurs ouvrages. On ſait que Raphaël, après avoir appris la partie la plus élémentaire de ſon art ſous Pierre Perugin, après avoir perfectionné ſon pinceau ſous Léonard de Vinci, après avoir enhardi ſa main près de Michel-Ange, ſe livra tout entier à l'étude des antiques, à quoi il fut merveilleuſement aidé, non-ſeulement par les fouilles qu'on fit alors tant dans les grottes de la ville Adrienne, que dans pluſieurs autres endroits de l'Italie, mais encore

par ſes richeſſes & ſon crédit qui le mirent en état d'envoyer juſqu'au fond de la Grece deſſiner tout ce qui avoit échappé aux ravages du temps ; auſſi doit-on conſidérer cet artiſte admirable comme le reſtaurateur du genre *idéal*, qu'il ſaiſit dans ſon entier, & dont on ne retrouve plus que des parties dans les peintres qui ſont venus après lui.

Maintenant ſi d'après ces réflexions, convaincus qu'il exiſte un beau *idéal*, nous voulons en acquérir une notion plus ſimple & plus exacte, il eſt néceſſaire d'examiner ce que l'on entend par *beauté* dans les ouvrages de l'art. Mais à peine a-t-on entrepris de pénétrer dans cette matiere, qu'on eſt étonné & de la frivolité des théories les plus accréditées, & de l'extrême généralité des principes ſur leſquels on a prétendu les fonder. Les uns veulent que la beauté conſiſte dans la perfection, deſorte qu'à les en croire, une marmite parfaitement faite eſt une très-belle choſe, les autres la placent dans l'imitation de la nature, deſorte que s'il arrive qu'un peintre ou un ſculpteur ait bien repréſenté un âne ou un pourceau, on doit dire, *voilà un bel âne*, *voilà un beau cochon*. Seroit-ce à cauſe de ſa ſimplicité qu'on auroit rejeté cette idée ſi claire & ſi naturelle, que la beauté relative eſt ce qui plaît à nos ſens, & la beauté abſolue ce qui plaît aux ſens exercés & perfectionnés par l'habitude de juger & de comparer. Je ſais que ce qu'on entend par le *beau* proprement dit, a des limites aſſignées ; que cette expreſſion ne doit pas s'appliquer à des choſes communes & triviales qui ne peuvent exciter ni ſurpriſe, ni admiration, & ſur ce point, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'excellent article que M. de Marmontel a inſéré dans le quatrieme volume de ce Dictionnaire. Mais il s'agit ici de définir quel eſt l'objet des arts en général, & c'eſt dans cette vue qu'il eſt néceſſaire d'obſerver : 1°. que lorſqu'on ſuppoſe que la perfection eſt le but des arts & la meſure de la beauté, on fait une étrange mépriſe, en prenant les moyens pour la fin ; car la perfection, dans le ſens ou il faut l'entendre, n'eſt pas une choſe abſolue, mais relative, & la perfection d'un ouvrage quelconque aura toujours pour meſure l'impreſſion qu'il fera ſur nos ſens : 2°. que ce n'eſt pas avec plus de fondement qu'on ſubſtitue à ce principe celui de l'imitation, car avant que l'imitation eut plus ou moins de mérite, la choſe imitée avoit plus ou moins de beauté.

Il eſt des arts qui n'imitent rien, ou qui n'imitent que par accident, & par des rapports très-vagues & très-éloignés : tels ſont l'architecture & la muſique inſtrumentale. J'entends répéter que l'architecture eſt l'imitation des premieres cabanes qu'on faiſoit avec différentes pieces de bois ; que les colonnes repréſentent des troncs d'arbres ; que le fronton, les architraves, imitent l'aſſemblage des poutres de traverſe, *&c* ? Une cabane eſt donc une belle choſe ? Quoi, les temples, les palais ſeront beaux parce qu'ils imitent des chaumieres ? l'harmonie d'un prélude, la mélodie d'une ritournelle vous rappellent, dites-vous, le chant des oiſeaux ou le murmure des ruiſſeaux ? Je ne le crois pas : mais en le ſuppoſant pour un inſtant, je vous demanderai ce que les ruiſſeaux & les roſſignols imitent à leur tour ? La nature, dont les vues ne ſont pas bornées à l'homme, aura donc ſeule le droit de lui offrir des plaiſirs, & l'homme, ſon plus bel ouvrage, l'homme qui l'embellit & la perfectionne, n'aura pas le pouvoir de les augmenter par ſa propre induſtrie, de ſe former de ſes propres mains des objets de ſatisfaction & de jouiſſance ? Vous voulez m'expliquer, pourquoi j'aime à regarder un beau tableau, une belle ſtatue ; pourquoi l'aſpect d'un viſage régulier me flatte plus que celui d'une tête difforme ? & vous n'entreprenez pas de m'expliquer pourquoi je me plais à conſidérer un fleuve qui coule dans une vallée ornée de prairies émaillées, & de côteaux ombragés... Je ſais que les plaiſirs des hommes ſont variés & mixtes comme leurs paſſions ; je ſais que les ouvrages de l'art me font ſouvent plus d'impreſſion que ceux de la nature, parce qu'ils me donnent une haute idée de mes propres facultés, ou de celles de mon eſpece, & qu'ils m'offrent encore avec le plaiſir de juger, de comparer,

la ſatisfaction intérieure de connoître plus qu'un autre, de ſentir mieux qu'un autre. Mais antérieurement à toutes ces impreſſions ſecondaires & ſubordonnées, j'avois, je partageois avec mes ſemblables la premiere impreſſion que la beauté fait ſur nos ſens. L'artiſte admire dans un tableau l'ordonnance & la diſtribution, l'entente & le paſſage des couleurs; il examine, il apprécie; mais à côté de lui eſt un ignorant qui dit auſſi: *Voilà qui eſt beau*; & ce jugement renferme tous les autres.

Nul doute que tous les hommes ne ſoient nés avec le déſir de ſe procurer des ſenſations agréables: leur induſtrie eſt donc conſtamment employée à les multiplier; c'eſt l'occupation habituelle de l'artiſte & même de l'artiſan. Tandis qu'un peintre travaille à décorer un plafond ou une coupole, le menuiſier, le tapiſſier, chargés d'arranger l'appartement le plus ſimple, cherchent encore à lui donner une forme élégante; l'aſſortiment des couleurs dans un meuble, dans un lambris, n'eſt pas ſujet à des loix moins rigoureuſes que la perſpective & le clair obſcur. Rien de ſi ſimple, de ſi groſſier en apparence qui ne puiſſe produire un effet plus ou moins agréable. Un banc, un fauteuil attirent ou repouſſent les regards ſuivant la forme qu'on leur a donné, & cela indépendamment de toute idée de convenance ou d'utile. Or, ſi l'on peut, à force de tâtonnemens & d'eſſais multipliés, parvenir à donner à un vaſe, à une armoire, à une voiture, une forme qui plaiſe généralement, ne pourroit-on pas trouver également quel eſt, dans les traits d'un homme ou d'une femme, le rapport de proportion le plus propre à charmer les regards? D'un autre côté ſi les rapports qu'ont entr'elles les différentes parties qui compoſent un ſeul individu, ne ſont pas moins variés que ceux qui exiſtent entre les différens ſons de la muſique, & qui produiſent tant d'effets oppoſés, pourquoi donc l'art du peintre & du ſculpteur ne ſeroit-il pas un art de création autant que d'imitation? Pourquoi ne pourroit-on pas trouver la *beauté*, comme on trouve le motif d'une ſonate ou d'un menuet.

Abandonnons un moment les ſpéculations métaphyſiques & ſuivons l'homme dans les progrès de ſon induſtrie. Il coupe les arbres d'une forêt & ſe conſtruit une cabane qu'il s'efforce de rendre la plus ſolide qu'il eſt poſſible. S'il a fixé des troncs d'arbres dans la terre pour ſoutenir l'édifice; s'il en a ſçu équarrir d'autres & s'il les a poſés tranſverſalement ſur les premiers pour porter le toit; s'il a compoſé ce toit de deux plans inclinés pour donner de l'écoulement aux eaux du ciel, cette cabane vue par le petit côté offrira l'aſpect d'une eſpece de porche avec un fronton; peut-être même la coupe des pieces de bois qu'il aura employée, préſentera-t-elle quelque légere eſquiſſe d'une architrave & d'une corniche. Mais bientôt, ayant le loiſir de conſidérer ſon ouvrage, il y cherchera une autre choſe que l'utilité; il ſentira, ſans pouvoir s'en rendre raiſon, que ces piliers égaux dans toute leur longueur ont quelque choſe de lourd & de mauſſade; il verra que l'inclinaiſon des ſolives forme un angle trop obtus ou trop aigu; que les rapports de diametre qui exiſtent entre les différentes pieces qu'il a employées, n'offrent pas dans leurs jointures & dans leurs ſéparations des proportions agréables: il fera diſparoître les points de contact, & les indiquera par la ſculpture dans les endroits où ils n'exiſteront pas, & déſormais ces piliers changés en colonnes auront des baſes, des tores, des ſcoties, des aſtragales, des diminutions & des renflemens; l'architrave, la friſe & la corniche ſe diſtingueront & auront des rapports déterminés: enfin la cabane qui n'étoit qu'un aſyle commode, deviendra un palais régulier. Maintenant je demande qui eſt-ce qui a pu conduire l'art à ce point de perfection, ſi ce n'eſt la recherche des ſenſations agréables? je demande encore ſi la beauté à laquelle cet art a donné naiſſance n'eſt pas abſolument *idéale*, & ſi elle n'a pas été produite par le tâtonnement, c'eſt-à-dire, par les différentes tentatives que les hommes ont faites juſqu'à ce qu'ils aient éprouvé cette ſenſation agréable, l'objet de toutes leurs recherches?

Suivons encore les progrès de la muſique; elle eſt compoſée de trois élémens;

la meſure ou le rapport des intervalles que les ſons conſervent entr'eux ; la mélodie ou la ſucceſſion des ſons plus ou moins aigus ; l'harmonie ou le rapport de pluſieurs ſons ſimultanés. Je place la meſure la premiere, parce que l'expérience nous apprend que les payſans ; les ſauvages même, ſont ſenſibles à la meſure avant de l'être à la mélodie ; celle-ci vient immédiatement après, parce que les hommes ont cherché à varier les accens de leur voix ; & qu'ayant trouvé du plaiſir dans la ſucceſſion de ces ſons variés, ils ont peu-à-peu perfectionné la mélodie : l'harmonie n'eſt venue qu'après une longue ſuite de ſiecles, & n'a même été portée à ſa perfection que par les modernes. Or, par combien de nuances n'a-t-il pas fallu paſſer avant de parvenir d'une chanſon pareille au calumet des Iroquois, juſqu'à un morceau de muſique tel que le *finale* de la *Buona Figliola*, ou celui de l'*incognita perſeguitata* ? D'abord on a eſſayé de joindre la mélodie à la meſure ; enſuite on a voulu réunir pluſieurs voix enſemble, & avant que l'harmonie fût connue, on a chanté à l'octave, & puis on a découvert la quinte, & puis la tierce, enfin après avoir trouvé pluſieurs accords, on a exigé qu'ils concouruſſent à embellir la mélodie & à augmenter l'expreſſion. Or, je voudrois bien ſavoir quelle part a eu dans ce progrès, l'imitation de la nature ? Le chant des oiſeaux n'eſt pas meſuré, leurs concerts n'ont point d'harmonie & ſont ſouvent très-diſcordans. Qui ne voit que les beautés de la muſique ſont toutes *idéales* & produite par le tâtonnement, c'eſt-à-dire, par cet inſtinct qui nous fait augmenter & diminuer, retoucher & corriger juſqu'à ce que nous ſoyons contens de notre ouvrage ? Soyons donc plus juſtes envers les beaux arts & rendons-leur les titres de nobleſſe qu'on veut leur ôter. Ils ne ſont pas ſeulement imitateurs, mais créateurs ; & non contens de copier la nature, ils ſavent l'embellir, ils ſavent exprimer la penſée de l'homme, penſée qui n'eſt que le réſultat de ſes déſirs ambitieux, & de l'ardeur avec laquelle il cherche le plaiſir.

Rien de plus admirable en même temps que la délicateſſe qu'il met dans cette recherche. Elle mérite toute notre attention, & nous ne pouvons nous diſpenſer de nous y arrêter quelques inſtans.

La nature, il eſt vrai, auſſi riche que belle, eſt pour nous une ſource féconde de ſenſations vives & intéreſſantes : mais comme les objets qui les excitent ſont ſemés au hazard & variés à l'infini, comme les viciſſitudes des temps, des ſaiſons, des modifications communes à tous les êtres, ou particulieres à notre individu, nous empêchent ſouvent de recevoir des impreſſions profondes & durables, l'art eſt venu à ſon ſecours ; & ſecondé par ces deux grands moyens l'abſtraction & l'exagération, il eſt parvenu à nous intéreſſer & nous toucher plus que la nature même. Développons cette idée. Il eſt arrivé à pluſieurs hommes de voir une amante trahie, une épouſe abandonnée, un pere outragé, un maître irrité, *&c.* mais différentes circonſtances ont pu empêcher les témoins de ces ſpectacles terribles ou attendriſſans d'en être touchés, autant que leur ſenſibilité naturelle pouvoit le permettre. Si la figure de l'épouſe en larmes eſt dépourvue de graces & de beauté ; ſi la douleur du pere outragé eſt aigre ou querelleuſe ; ſi le magiſtrat, ou le prince irrité, manque ou de majeſté dans les traits, ou de force dans l'expreſſion, l'effet doit néceſſairement s'affoiblir, il manque par quelque choſe ; & cette exception, ſi petite qu'elle ſoit, ſuffit pour aliéner notre ame & détruire notre ſenſibilité : que ſeroit-ce encore ſi nous conſidérions l'influence de nos diſpoſitions particulieres & momentanées ? notre ſanté, nos affections, nos craintes, nos eſpérances perſonnelles, tout peut influer ſur l'impreſſion que nous devons recevoir. Maintenant que l'art vienne remplacer la nature, qu'un peintre nous repréſente Ariane abandonnée ; le ſite qu'il aura choiſi, la couleur du ciel, le moment de la journée, la figure de l'amante trahie, ſa taille, ſon habillement ; tout ſera calculé, préparé pour concourir à l'effet total de la ſcène. Qu'un Racine, qu'un Voltaire ait entrepris de peindre la paſſion de l'amour avec cette force & cette énergie dont elle a

beſoin pour être noble & théatrale, tout ce qu'il aura fait entrer dans ſa tragédie ſera dirigé vers cet objet principal ; tout contribuera à rendre Phedre plus intéreſſante, Aménaïde plus touchante : nul détail, nul accident épiſodique, qui ne concoure à l'effet principal, nul acceſſoire qui ne modifie, pour ainſi dire, l'ame du ſpectateur, dans le ton où l'auteur a préludé : & voilà comment le beau *idéal* appartient auſſi à la tragédie. C'eſt auſſi ce qu'il faut bien ſentir avant de répondre aux critiques que les étrangers ont hazardées contre nos poëtes les plus eſtimés. Quiconque ne voudra pas rapporter la plupart de nos belles tragédies à quelque choſe d'abſtrait & d'*idéal*, à certaines beautés de convention & de création, ne ſera jamais en état de réfuter tant d'objections vulgaires ſur l'imitation de la nature & ſur la vérité de l'expreſſion théatrale. Que l'homme ſans imagination qui ne cherchera dans les héros de l'antiquité qu'une reſſemblance exacte avec ſes contemporains & ſes ſociétés habituelles, qui ne regardera pas la poéſie comme un langage particulier, qui ne goûtera aucun plaiſir à voir un roi, un héros n'agir, ne parler que comme un roi, comme un héros ; qui ne ſentira pas enfin l'impreſſion qu'il éprouve s'augmenter par l'abſtraction de tout ſentiment vulgaire ; que cet homme, dis-je, à qui l'admiration eſt interdite, n'entende jamais ni Sémiramis, ni Iphigénie ; qu'il aille voir des drames, ou plutôt qu'il fréquente des académies de jeu ; ou le combat du taureau. Il en eſt de même pour la muſique. Ceux qui veulent qu'un art tout magique, tout *idéal*, ſoit borné à l'imitation & à l'expreſſion, ne ſont pas dignes d'entendre les accens mélodieux dont les Buranello, les Piccini, les Sachini ont rempli toute l'Europe, & qui vont juſqu'à Archangel fondre les glaces du Nord ; tandis qu'on les ſoumet ici à une critique ſtérile & pédantеſque, comme s'il étoit défendu à l'art d'avoir des richeſſes, & qu'il exiſtât des plaiſirs qui fuſſent de contrebande. La paſſion a coutume de proférer des paroles ſans ordre & ſans méthode ; la poéſie les compte & les arrange ; la muſique les prolonge & les répete : ôtez à ces deux derniers leurs privileges, vous n'aurez ni poéſie ni muſique, il ne vous reſtera que de l'eſprit, le meuble du monde le plus inutile, quand il eſt dépourvu d'imagination & de ſenſibilité.

Mais ce n'eſt pas aſſez de faire voir que l'*idéal* entre pour beaucoup dans les plus beaux ouvrages de l'art, il faut aller plus loin, & prouver qu'il en forme la partie la plus noble & la plus précieuſe ; or pour y parvenir, il ſuffit de faire obſerver que le genre *idéal* réunit trois avantages particuliers, qui lui aſſurent la prééminence ſur le genre imitatif ; 1°. il excite des ſenſations nouvelles ; 2°. il inſpire à l'homme une haute idée de ſes propres forces ; 3°. il donne un grand eſſor à l'imagination.

Il excite des ſenſations nouvelles, puiſque la nature ne nous offre rien d'égal à ce qui vient frapper nos regards : tout le monde a vu des vaches pareilles à celles de Berghen ; des chevaux ſemblables à ceux de Wouvermans : mais perſonne n'a vu d'objets ſemblables à ceux que raſſemble ce beau plafond du palais Roſpiglioſi, où le ſoleil eſt repréſenté précédé par l'aurore, & accompagné des heures, qui forment une danſe myſtérieuſe autour de ſon char. Qui a jamais vu douze belles femmes dans un tourbillon de lumiere ; un char s'élancer dans les airs enflammés ; des chevaux reſpirant le feu dont ils ſont environnés, *&c.* ? J'en dirai autant du plafond, non moins agréable, & peut-être plus piquant de la ville Ludoviſi, où le Guercin, digne émule du Guide, a peint l'aurore avec tous ſes attributs. Là, tout eſt imaginé, tout eſt *idéal* ; là, différens tableaux placés dans les angles, dans les voltes, concourent à un effet unique ; là, tout ce qui caractériſe le point du jour, vous place ſi parfaitement au milieu de la ſcene, qu'à peine êtes-vous entré, que vous vous ſentez ſaiſi par le froid du matin. La beauté de la déeſſe eſt telle, qu'elle ne peut être que celle de l'aurore : c'eſt de la fraîcheur ſans éclat ; des graces ſans vivacité ; je ne ſais quoi de vaporeux, d'endormi dans toute la couleur, dans toute la compoſition ; on ſe perſuade qu'on eſt arraché des bras du ſommeil, & l'on croit ne regarder ces peintures enchantereſſes qu'avec des yeux à demi-ouverts,... & cette

femme qui repréſente l'étude, elle s'eſt enfin aſſoupie après avoir veillé toute la nuit; ſa lampe vient de s'éteindre, mais ſon livre eſt encore ouvert; le génie qui eſt à ſes piés paroît plongé dans un profond ſommeil; mais on voit que ce bel enfant ne s'eſt pas couché; qu'il eſt tombé de laſſitude, & qu'il n'a pas changé de place depuis ce moment-là. Oh! ſi le beau *idéal* n'a pas de charme particulier qui trouble l'ame & lui inſpire une ſorte d'ivreſſe, d'où m'eſt venu ce mouvement involontaire qui me faiſoit ſortir du lieu où j'étois pour aller exprimer mon enthouſiaſme & mon admiration à l'auteur de cet ouvrage divin? Pourquoi, lorſque je me ſuis rappellé qu'il étoit mort depuis deux cents ans, ai-je ſenti mes larmes couler, & ſuis-je rentré chez moi avec l'impreſſion d'une mélancolie profonde?

Le genre idéal nous donne une grande idée de nos propres forces. Oui ſans doute, puiſque l'artiſte s'eſt élevé au deſſus de la nature; puiſqu'il a ſu repréſenter & l'action & la penſée; puiſqu'il eſt même parvenu à exprimer une penſée ſupérieure & divine; c'eſt ainſi que l'archange Michel, en terraſſant le prince des démons, annonce par la ſérénité de ſon front & par le calme de ſon viſage, que ſans efforts & ſans colere, il remplit les décrets du ciel & ſert la vengeance du Très-Haut: c'eſt ainſi que l'Apollon du Belvedere, lance ſes fleches avec une ſorte de dédain, qui caractériſe ſi bien la divinité, qu'un païen ne pourroit voir cette ſtatue ſans l'adorer; & pour ne pas emprunter tous nos exemples de l'art du peintre ou du ſculpteur, c'eſt ainſi qu'Homere peint le même Apollon, deſcendant du ciel pour punir les Grecs & marchant ſemblable à la nuit: *ὁ δ' ἴκελος νυκτὶ ἐοικὼς*.

Le genre idéal donne un grand eſſor à notre imagination. Car du moment que notre ame eſt élevée au deſſus des objets vulgaires & familiers, elle reprend toute ſa liberté; de ſorte que le ſujet préſenté, n'étant plus, pour ainſi dire, que le motif de ſes méditations, elle concourt avec l'artiſte & acheve le tableau que celui-ci n'a fait que commencer. Voilà pourquoi les réticences ſont toujours néceſſaires dans les grandes compoſitions. Gardez-vous de me montrer dans une coupole les cieux ouverts & la gloire du paradis: mais ſi la vierge s'éleve vers le firmament pour être reçue dans le ſein même de la divinité; qu'un rayon de lumiere, qu'un ſeul paſſage ouvert me laiſſe entrevoir le ſéjour éclatant qu'elle doit habiter; alors ma penſée n'eſt plus circonſcrite par l'artiſte; je l'étends, je l'exagere à mon gré, & elle eſt d'autant plus grande, qu'elle eſt plus vague & plus indéterminée.

Il ſemble que cet art admirable, de montrer & de cacher, de réveiller l'imagination, & de la laiſſer aller après l'avoir excitée, n'ait été bien connu que dans les beaux âges de la poéſie & de la peinture; & ſi l'on doute que ce ſoit un même eſprit qui regne dans tous les arts, qu'on obſerve d'un côté avec quelle exactitude, quel ſcrupule Ruyſdael, Paul Bril & Rubens lui-même, repréſentoient tous les objets qu'ils avoient ſous les yeux, les plaines de la Flandre, le ciel de la Flandre, les arbres de la Flandre, *&c.* & de l'autre de quels détails minutieux la plupart des étrangers, depuis Thompſon juſqu'à Geſner, ont embarraſſé la poéſie deſcriptive. Ce n'étoit pas ainſi qu'Homere, Virgile, l'Arioſte, Salvator Roſe, Claude Lorrain, Gaſpar & Nicolas Pouſſin, repréſentoient la nature. Ces grands poëtes abondoient en images riches & ſublimes, mais ne deſcendoient pas à des détails topographiques; ces grands peintres ſavoient raſſembler, choiſir, imaginer tout ce qui pouvoit produire un effet impoſant; ils repréſentoient l'aſpect d'une forêt, & ne faiſoient pas le portrait d'un arbre. Oui, je ne crains pas de l'avancer, l'*idéal* entre dans le payſage comme dans les genres hiſtoriques & allégoriques. La nature, il eſt vrai, a donné de grandes idées à Salvator Roſe, à Gaſpar Pouſſin, à Vernet; mais ni l'un ni l'autre n'ont peint exactement ce qu'ils avoient vu. Ce concours des ciels, des effets de lumieres, cet équilibre dans les maſſes, cette dégradation dans les plans, tout cela ne ſe trouve qu'en parties dans les ſites de la nature, & ſi l'on veut s'en convaincre, qu'on compare les tableaux où M. Vernet a peint les ports

du royaume, avec ceux où il a ſuivi ſon imagination.

Il y a plus, l'*idéal* entre encore dans le choix des ombres & des lumieres.

Lorſque Lanfranco, & Michel-Ange de Carravagio, voulant s'élever au deſſus de l'école des Carraches, chercherent des routes juſqu'alors inconnues ? ils imaginerent de nouvelles oppoſitions d'ombres & de lumieres, qui ſont rigoureuſement dans la nature, puiſqu'elles ſont poſſibles & qu'on peut les trouver ; mais qu'ils n'avoient jamais obſervées, & auxquelles ils furent conduits par leur imagination. J'en dirai autant de Rimbrant, de Gherardo Delle-Notte, & de pluſieurs autres qu'il eſt inutile de nommer. Il eſt même temps de terminer cet article, où l'abondance des matieres & le peu de loiſirs que nous avons eu pour l'écrire, ne nous a pas permis de nous renfermer dans de juſtes limites, ni de ſuivre une marche plus didactique. Nous ne nous permettrons donc plus que quelques réflexions ſur l'état actuel de la peinture en France. Ces réflexions ne peuvent offenſer notre école, qui eſt certainement la plus ſavante de l'Europe ; c'eſt même d'après une connoiſſance particuliere du mérite de la plupart de nos profeſſeurs, que nous avons droit d'attendre d'elle des progrès plus diſtingués & plus rapides ; de ſorte que, s'il eſt vrai qu'elle ſoit reſtée dans une eſpece de langueur & d'inertie, c'eſt bien moins aux artiſtes qu'au goût général qu'il faut en imputer la cauſe.

Avouons-le, tous les peuples du Nord, parmi leſquels je compterai les Anglois, les François, les Hollandois & les Allemands, ſont peu ſenſibles aux charmes des beaux arts. S'ils cultivent la peinture, la ſculpture, c'eſt plutôt par magnificence où par déſœuvrement que par un inſtinct particulier. Or cette influence du climat, quoique toujours la même, produit des effets ſi différens les uns des autres, qu'on ne pourroit, ſans le ſecours de la réflexion, les attribuer à une même cauſe.

Lorſque la nature du climat, celle du ſol, des alimens, tendent à rendre les peuples aſſez phlegmatiques pour qu'ils ſoient très-patiens, tous les arts qui exigent de l'adreſſe, de la conſtance & de l'aſſiduité, peuvent être portés à un grand degré de perfection. C'eſt ainſi que les Mieris, le Netcher, les Gerard Dow, ont excellé dans l'art de l'imitation ; c'eſt ainſi qu'en Angleterre les ouvrages d'acier, les inſtrumens de mathématiques, de muſique, *&c.* ſont mieux faits que par-tout ailleurs. Le climat eſt-il un peu plus doux, l'air plus pur, les alimens plus forts, plus ſubſtantiels, il arrive alors que les hommes, ayant des organes plus mobiles que délicats, ont trop de vivacité pour les ouvrages de patience, ſans avoir encore aſſez de ſenſibilité pour les ouvrages d'imagination. Chez un pareil peuple on a plus d'eſprit que de talens ; plus de jugement que d'enthouſiaſme. Il ſe trouvera, à la vérité, quelques hommes, quelques claſſes d'hommes même, qui, formés par la connoiſſance de tous les modeles, & excités par une émulation particuliere, s'éleveront au deſſus de leur nation, & obtiendront la palme du génie ; mais ces diſpoſitions ſeront particulieres & individuelles, & ne ſeront jamais répandues dans le plus grand nombre, dans ce qu'on appelle *le public*. Maintenant approchez de l'équateur ; tranſportez-vous dans ces pays où le ciel eſt toujours ſerein, & la terre toujours brûlante ; où le ſuc des végétaux, où l'influence de l'atmoſphere donnent une grande activité aux organes, tandis que l'extrême chaleur ſemble interdire le mouvement ; vous reconnoîtrez bientôt qu'une force centrale, une eſpece de réaction ſur l'organe intérieur, donne à preſque tous les individus, & une imagination très-vive pour produire la penſée, & une force très-énergique pour la fixer & la méditer. C'eſt donc là que les grands concepts ſeront fréquens ; c'eſt là que la ſenſibilité ſera répandue dans le peuple ; c'eſt là qu'il y aura de grandes vertus, ſi le gouvernement eſt auſtere & guerrier ; & de grands talens, ſi le gouvernement eſt faſtueux & paiſible ; c'eſt-là qu'on accordera une eſtime ſentie aux Régulus & aux Raphaëls ; qu'on applaudira avec tranſport aux triomphes de Marcellus, ou aux opéra de Sachini. Il ſemble que le Midi préſente, à

des

des yeux obſervateurs, l'image d'un feu qu'on n'eſt pas encore parvenu à éteindre; & le Nord, celle d'un feu qu'on n'a pas encore achevé d'allumer. Or, ſi le peuple François n'eſt pas ſenſible aux vraies beautés de la peinture, comment peut-il eſpérer d'avoir de grands peintres? Comparez les honneurs que l'Italie a rendus aux Cimabué, aux Giotto, avec ceux qu'ont obtenu parmi nous les reſtaurateurs de la peinture. Eh quels ſont les citoyens de Paris qui ſavent diſtinguer un original antique d'avec les ſtatues qu'ils voient tous les jours aux Tuileries? Si l'on expoſe aux yeux du public les ouvrages qui ſortent de l'académie, qu'en réſulte-t-il pour la peinture? Du découragement plutôt que de l'émulation. Lorſque vous vous mêlez à cette foule, dont on peut bien dire : *oculos habent & non videbunt*, qu'entendez-vous louer ou critiquer? L'expreſſion, l'expreſſion ſeulement. Qu'un peintre ait exécuté quelques-uns de ces ſujets qu'on appelle ici de *grandes machines*, & que ſe conformant au goût public, il ait fait, au lieu d'un tableau d'hiſtoire, une ſcene de théatre; avec quelle attention on examinera les attitudes, les geſtes, les phyſionomies, ſans que perſonne s'aviſe d'obſerver ſi la couleur eſt fraîche & vraie, ſi le trait eſt pur & hardi, ſi la compoſition eſt grande & ſimple, ſi les têtes ont de la nobleſſe & de la beauté, *&c.* A côté de cette *farce* ſe trouvera peut-être un ſujet moins ambitieux, où les formes ſeront belles & élégantes, où la couleur paroîtra ſoignée, où l'effet total ſera doux & harmonieux; mais on ne le regardera pas, ou ſi l'on veut bien s'y arrêter un moment, on ſe détournera bientôt, en diſant : *c'eſt trop froid, trop droit, trop monotone.* Je ſuis perſuadé que ſi on pouvoit aſſez rajeunir un tableau de Raphaël, ou du Dominiquin, pour qu'il parût ſortir de la palette, il ſeroit mépriſé de nos connoiſſeurs. Pourquoi ces gens d'eſprit qui viennent juger les arts, ont-ils quitté leur bureau ou leur bibliotheque? Pourquoi l'heure n'eſt-elle pas encore venue de courir au théatre applaudir à des mouvemens forcés, des tons emphatiques, & des expreſſions exagérées? La place reſteroit libre, & ne ſeroit plus occupée que par un petit nombre d'amateurs, qui après s'être diſperſés un moment, ſe réuniroient bientôt pour parler entr'eux des ſalles du Vatican & de la galerie Farneſe.... Que s'il arrive des momens heureux, ſi le même zele éclairé qui a ſauvé des injures du temps les chef-d'œuvres de le Sueur, veut encore qu'ils ſoient égalés de nos jours, qu'on ſe garde bien alors de demander aux jeunes gens de grandes compoſitions, avant qu'ils aient bien étudié la nature & les antiques; qu'on ſe rappelle combien d'*études* les Michel-Anges, les Carraches, les Lafrancs, ont deſſinées, avant que d'entreprendre ce qu'on appelle de *grandes machines*; qu'on ſe contente d'abord d'une compoſition d'une ſeule figure, ou de deux ou trois au plus, où l'on exigera l'exactitude du trait, la grace des contours, le choix des proportions, la beauté enfin, la beauté *idéale*, & qu'on éleve ainſi l'art par degrés juſqu'aux plus ſublimes entrepriſes; que les palais de nos rois ſoient ornés de ces grandes compoſitions, mais qu'elles ne ſoient pas commandées ou confiées à telles ou telles perſonnes; qu'elles ſoient livrées au concours & jugées par la partie éclairée du public, avant d'être placées dans ces aſyles reſpectables, où elles doivent atteſter la honte ou la gloire de la nation. *(Cet article eſt de M. le chevalier de* CHATELLUX.

IDÉAL, *(Docimaſt.)* poids *idéal* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IDÉE, ſ. f. *(Philoſ. Log.)* nous trouvons en nous la faculté de recevoir des *idées*, d'appercevoir les choſes, de ſe les repréſenter. L'*idée* ou la perception eſt le ſentiment qu'a l'ame de l'état où elle ſe trouve.

Cet article, un des plus importans de la Philoſophie, pourroit comprendre toute cette ſcience que nous connoiſſons ſous le nom de *Logique*. Les *idées* ſont les premiers degrés de nos connoiſſances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raiſonnemens, la méthode que nous préſente la Logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées*. Il ſeroit aiſé de s'étendre ſur un ſujet auſſi vaſte, mais il eſt plus à propos ici de ſe

reſſerrer dans des juſtes bornes ; & en indiquant ſeulement ce qui eſt eſſentiel, renvoyer aux traités & aux livres de logique, aux eſſais ſur l'entendement humain, aux recherches de la vérité, à tant d'ouvrages de Philoſophie qui ſe ſont multipliés de nos jours, & qui ſe trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous nous repréſentons, ou ce qui ſe paſſe en nous-mêmes, ou ce qui eſt hors de nous, ſoit qu'il ſoit préſent ou abſent ; nous pouvons auſſi nous repréſenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occaſion de l'impreſſion qu'il a fait ſur nos organes, ſe nomme *ſenſation*.

Celle d'un objet abſent qui ſe repréſente ſous une image corporelle, porte le nom d'*imagination*.

Et la perception d'une choſe qui ne tombe pas ſous les ſens, ou même d'un objet ſenſible, quand on ne ſe le repréſente pas ſous une image corporelle, s'appelle *idée intellectuelle*.

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & ſe combinent d'une infinité de manieres ; il n'eſt pas beſoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le ſens le plus étendu, comme comprenant & la ſenſation & l'*idée* proprement dite.

Reduiſons à trois chefs ce que nous avons à dire ſur les *idées* ; 1°. par rapport à leur origine, 2°. par rapport aux objets qu'elles repréſentent, 3°. par rapport à la maniere dont elles repréſentent ces objets.

1°. Il ſe préſente d'abord une grande queſtion ſur la maniere dont les qualités des objets produiſent en nous des *idées* ou des ſenſations ; & c'eſt ſur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame apperçoit en elle-même, la cauſe en eſt l'intelligence, ou la faculté de penſer, ou ſi l'on veut encore, ſa maniere d'exiſter ; & quant à celle que nous acquérons en comparant d'autres *idées*, elles ont pour cauſes les *idées* elles-mêmes, & la comparaiſon que l'ame en fait. Reſtent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des ſens ; ſur quoi l'on demande comment les objets produiſant ſeulement un mouvement dans les nerfs, peuvent imprimer des *idées* dans notre ame ? Pour réſoudre cette queſtion, il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps, ne pas s'en tenir ſeulement à ce que nous préſentent leurs facultés & leurs propriétés, mais pénétrer dans ce myſtere inexplicable, qui fait l'union merveilleuſe de ces deux ſubſtances.

Remonter à la premiere cauſe, en diſant que la faculté de penſer a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer ſimplement que toutes nos *idées* viennent des ſens : ce n'eſt pas aſſez, & c'eſt même ne rien dire ſur la queſtion : outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* ſoient dans nos ſens, telles qu'elles ſont dans notre eſprit, & c'eſt-là la queſtion. Comment à l'occaſion d'une impreſſion de l'objet ſur l'organe, la perception ſe forme-t-elle dans l'ame ?

Admettre une influence réciproque d'une des ſubſtances ſur l'autre, c'eſt encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même ſes *idées*, indépendamment du mouvement ou de l'impreſſion de l'objet, & qu'elle ſe repréſente les objets deſquels par le ſeul moyen des *idées* elle acquiert la connoiſſance ; c'eſt une choſe plus difficile encore à concevoir, & c'eſt ôter toute relation entre la cauſe & l'effet.

Recourir aux *idées* innées, ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ſes *idées*, c'eſt ſe ſervir de termes vagues qui ne ſignifient rien ; c'eſt anéantir en quelque ſorte toutes nos ſenſations, ce qui eſt bien contraire à l'expérience ; c'eſt confondre ce qui peut être vrai à certains égards, des principes, avec ce qui ne l'eſt pas des *idées* dont il eſt ici queſtion ; & c'eſt renouveller des diſputes qui ont été amplement diſcutées dans l'excellent ouvrage ſur l'entendement humain.

Aſſurer que l'ame a toujours des *idées*, qu'il ne faut point chercher d'autre cauſe que ſa maniere d'être, qu'elle penſe lors même qu'elle ne s'en apperçoit pas, c'eſt-à-dire qu'elle penſe ſans penſer, aſſertion dont par cela même, qu'on n'en a ni le

ſentiment ni le ſouvenir, l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on ſuppoſer avec Mallebranche, qu'il ne ſauroit y avoir aucune autre preuve de nos *idées*, que les *idées* mêmes dans l'Être ſouverainement intelligent, & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'inſtant que notre ame les apperçoit en Dieu ? Ce roman métaphyſique ne ſemble-t-il pas dégrader l'intelligence ſuprême ? La fauſſeté des autres ſyſtêmes ſuffit-elle pour le rendre vraiſemblable ? & n'eſt-ce pas jeter une nouvelle obſcurité ſur une queſtion déja très-obſcure par elle-même.

A la ſuite de tant d'opinions différentes ſur l'origine des *idées*, l'on ne peut ſe diſpenſer d'indiquer celle de Leibnitz, qui ſe lie en quelque ſorte avec les *idées innées*; ce qui ſemble déja former un préjugé contre ce ſyſtême. De la ſimplicité de l'ame humaine il en conclut, qu'aucune choſe créée ne peut agir ſur elle; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne; que ce principe eſt la conſtitution même de l'ame, qui eſt formée de maniere, qu'elle a en elle différentes perceptions, les unes diſtinctes, pluſieurs confuſes, & un très-grand nombre de ſi obſcures, qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* enſemble forment le tableau de l'univers; que ſuivant la différente relation de chaque ame avec cet univers, ou avec certaines parties de l'univers, elle a le ſentiment des *idées* diſtinctes, plus ou moins, ſuivant **le plus ou moins de relation. Tout** d'ailleurs étant lié dans l'univers, chaque **partie étant une ſuite des autres parties**; de même l'*idée* repréſentative a une liaiſon ſi néceſſaire avec la repréſentation du tout, qu'elle ne ſauroit en être ſéparée. D'où il **ſuit que, comme les choſes qui arrivent** dans l'univers ſe ſuccedent ſuivant certaines loix, de même dans l'ame, les *idées* deviennent ſucceſſivement diſtinctes, ſuivant d'autres loix adaptées à la nature de l'intelligence. Ainſi ce n'eſt ni le mouvement, ni l'impreſſion ſur l'organe, qui **excite des ſenſations ou des perceptions dans l'ame; je vois la lumiere, j'entends un ſon, dans le même inſtant les perceptions repréſentatives de la lumiere & du** ſon s'excitent dans mon ame par ſa conſtitution, & par une harmonie néceſſaire, d'un côté entre toutes les parties de l'univers, de l'autre entre les *idées* de mon ame, qui d'obſcures qu'elles étoient, deviennent ſucceſſivement diſtinctes.

Telle eſt l'expoſition la plus ſimple de la partie du ſyſtême de Leibnitz, qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion néceſſaire entre une *idée* diſtincte que nous avons, & toutes les *idées* obſcures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, qui ſe trouvent néceſſairement dans notre ame. Or, l'on n'apperçoit point, & l'expérience ſemble être contraire à cette liaiſon entre les *idées* qui **ſe ſuccedent; mais ce n'eſt pas là la ſeule** difficulté que l'on pourroit élever contre ce ſyſtême, & contre tous ceux qui vont à expliquer une choſe qui vraiſemblablement nous ſera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoiſſance, dont **elle n'a pas la *conſcience*** (**pour me ſervir** du terme introduit par M. Locke) ou que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celle **qu'elle apperçoit, enſorte que la perception** ſoit le ſentiment même, ou la conſcience **qui avertit l'ame de ce qui ſe paſſe** en elle; l'un ou l'autre ſyſtême, auxquels **ſe réduiſent proprement tous ceux que** nous avons indiqués, n'explique point la maniere dont le corps agit ſur l'ame, & celle-ci réciproquement. Ce ſont deux ſubſtances trop différentes; nous ne **connoiſſons l'ame que par ſes facultés, & ces** facultés que par leurs effets: ces effets ſe manifeſtent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame ſur le corps; & réciproquement celle du corps ſur l'ame; mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile reſtant ſur la nature de l'ame, nous ne pouvons ſavoir ce qu'eſt une *idée* conſidérée dans l'ame, ni comment elle s'y produit; c'eſt un fait, le comment eſt encore dans l'obſcurité, & ſera ſans doute toujours livré aux conjectures.

2°. Paſſons aux objets de nos *idées*. **Ou ce ſont des êtres réels, & qui exiſtent** hors de nous & dans nous, ſoit que nous

y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas; tels ſont les corps, les eſprits, l'Etre ſuprême, ou ce ſont des êtres qui n'exiſtent que dans nos *idées*, des productions de notre eſprit qui joint diverſes *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une exiſtence idéale; ce ſont ou des êtres de raiſon, des manieres de penſer qui nous ſervent à imaginer, à compoſer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles ſont les relations, les privations, les ſignes, les *idées* univerſelles, *&c*, ou ce ſont des fictions diſtinguées des êtres de raiſon, en ce qu'elles ſont formées par la réunion ou la ſéparation de pluſieurs *idées* ſimples, & ſont plutôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir ſur nos *idées*, & qui, pour l'ordinaire eſt déſignée par le mot d'imagination. *Voyez* IMAGINATION. Tel eſt un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimeres, que nous ne prenons que trop ſouvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni exiſtence réelle, ni idéale, qui n'exiſtent que dans nos diſcours, & pour cela on leur donne ſimplement une exiſtence verbale. Tel eſt un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, & ſi l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aiſément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philoſophes joignent enſemble, ſans avoir produit autre choſe que des mots dénués de ſens & de réalité. Ce ſeroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons ſur ces différens objets; diſons ſeulement un mot ſur la maniere dont les êtres extérieurs & réels ſe préſentent à nous au moyen des *idées*; & c'eſt une obſervation générale qui ſe lie à la queſtion de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui eſt dans l'eſprit avec les qualités du corps qui produiſent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* ſoient des images ou des reſſemblances parfaites de ce qu'il y a dans le ſujet qui les produit; entre la plupart de nos ſenſations & leurs cauſes, il n'y a pas plus de reſſemblance, qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms; mais pour éclaircir ceci, faiſons une diſtinction.

Les qualités des objets ou tout ce qui eſt dans un objet, ſe trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités ſont *premieres* & eſſentielles, c'eſt-à-dire, indépendantes de toutes relations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conſerveroit, quand même il exiſteroit ſeul. Ou elles ſont des qualités *ſecondes*, qui ne conſiſtent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puiſſance qu'il a d'agir ſur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; ſi c'eſt ſur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités *ſenſibles*; ſi c'eſt ſur d'autres, nous les appellons *puiſſances* ou *facultés*. Ainſi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, ſont des qualités ſenſibles, qui ne ſeroient rien s'il n'y avoit des êtres ſenſibles, chez leſquels ce corps peut exciter ces *idées* ou ſenſations; de même la puiſſance qu'il a de fondre le plomb, par exemple, lorſqu'il lui eſt appliqué, eſt une qualité ſeconde du feu, qui excite chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été abſolument inconnues, ſi l'on n'avoit jamais fait l'eſſai de cette puiſſance du feu ſur le plomb.

Diſons que les *idées* des qualités premieres des objets repréſentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* exiſtent réellement; qu'ainſi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, eſt véritablement conforme à l'étendue qui exiſte. Je penſe qu'il en eſt de même des puiſſances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ſes qualités premieres & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé. Quand le feu conſume le bois, je crois que la plupart des hommes conçoivent le feu comme un amas de particules en mouvement ou comme autant de petits coins qui coupent, ſéparent les parties ſolides du bois, qui laiſſent échapper les plus ſubtiles & les plus légeres pour s'élever en fumée tandis que les plus groſſieres tombent en forme de cendre.

Mais pour ce qui eſt des qualités ſenſibles, le commun des hommes s'y trompe beau-

coup. Ces qualités ne ſont point réelles, elles ne ſont point ſemblables aux *idées* que l'on s'en forme ; ce qui influe pour l'ordinaire, ſur le jugement qu'on porte des puiſſances & des qualités premieres. Cela peut venir de ce que l'on n'apperçoit pas par les ſens, les qualités originales dans les élémens dont les corps ſont compoſés, de ce que les *idées* des qualités ſenſibles, qui ſont effectivement toutes ſpirituelles, ne nous paroiſſent tenir rien de la groſſeur, de la figure, ou des autres qualités corporelles : & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir ; comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les ſenſations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités ſenſibles, ſuite du myſtere inexplicable qui regne ; comme nous l'avons dit, ſur la liaiſon de l'ame & du corps. Mais pour cela, le fait n'en eſt pas moins vrai ; & ſi nous en cherchons les raiſons, nous verrons que l'on a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appellons *la chaleur*, nous eſt fidellement repréſentée par la ſenſation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cauſe ; ſi ce n'eſt que nous voyons diſtinctement l'impreſſion que l'aiguille produit chez moi, en s'inſinuant dans ma chair, au lieu que nous n'appercevons pas la même choſe à l'égard du feu ; mais cette différence, fondée uniquement ſur la portée de nos ſens, n'a rien d'eſſentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités ſenſibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou ſenſations ; c'eſt que la même qualité nous eſt repréſentée par des ſenſations très-différentes, de douleur ou de plaiſir ſuivant les temps & les circonſtances. L'expérience montre d'ailleurs en pluſieurs cas, que ces qualités que les ſens nous font appercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps ſont des qualités réelles, qui exiſtent réellement dans les corps, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être conformes à leurs objets ; mais que les qualités ſenſibles n'y ſont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille, qu'il y a dans les corps quelques qualités premieres, qui ſont les ſources & les principes des qualités ſecondes, ou ſenſibles, leſquelles n'ont rien de ſemblable avec celles-ci qui en dérivent ; & que nous prêtons aux corps.

Faites que vos yeux ne voient ni lumiere ni couleur, que vos oreilles ne ſoient frappées d'aucun ſon, que votre nez ne ſente aucune odeur ; dès-lors toutes ces couleurs, ces ſons, & ces odeurs s'évanouiront & ceſſeront d'exiſter. Elles rentreront dans les cauſes qui les ont produites, & ne ſeront plus ce qu'elles ſont réellement, une figure, un mouvement, une ſituation de partie : auſſi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumiere, des couleurs.

Cette diſtinction bien établie pourroit nous mener à la queſtion de l'eſſence & des qualités eſſentielles des êtres : à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous nous formons des êtres extérieurs ; à ce que nous connoiſſons des ſubſtances, & à ce qui nous en reſtera toujours inconnu ; aux modes ou aux manieres d'être, & à ce qui en fait le principe, mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces ſujets traités dans les articles relatifs. Contentons-nous d'avoir indiqué cette diſtinction ſur la maniere de connoître les qualités premieres, & les qualités ſenſibles d'un objet, & paſſons aux êtres qui n'ont qu'une exiſtence idéale. Pour les faire connoître, nous choiſiſſons, comme ayant un rapport diſtinct à nos perceptions, ceux que notre eſprit conſidere d'une maniere générale, & dont il ſe forme ce que l'on appelle *idées univerſelles*.

Si je me repréſente un être réel, & que je penſe en même temps à toutes les qualités qui lui ſont particulieres, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, eſt une *idée* ſinguliere ; mais, ſi écartant toutes ces *idées* particulieres, je m'arrête ſeulement à quelques qualités de cet être, qui ſoient communes à tous ceux de la même eſpece, je forme par-là une *idée* univerſelle, générale.

Nos premieres *idées* ſont viſiblement ſingulieres. Je me fais d'abord une *idée* particuliere de mon pere, de ma nourrice; j'obſerve enſuite d'autres êtres qui reſſemblent à ce pere, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette reſſemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par leſquelles mon pere, ma nourrice, ſont diſtingués de ces êtres; ainſi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également; je juge enſuite parce que j'entends dire que cette *idée* ſe trouve chez ceux qui m'environnent, & qu'elle eſt déſignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'eſt-à-dire, j'écarte de pluſieurs *idées* ſingulieres, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'eſt donc à l'*abſtraction* que ces ſortes d'*idées* doivent leur naiſſance. *Voyez* ABSTRACTION.

Nous avons raiſon de les ranger dans la claſſe des êtres de raiſon, puiſqu'elles ne ſont que des manieres de penſer, & que leurs objets qui ſont des êtres univerſels, n'ont qu'une exiſtence idéale, qui néanmoins a ſon fondement dans la nature des choſes, ou dans la reſſemblance des individus; d'où il ſuit qu'en obſervant cette reſſemblance des *idées* ſingulieres, on ſe forme des *idées* générales; qu'en retenant la reſſemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainſi l'on conſtruit une ſorte d'échelle ou de pyramide qui monte par degré, depuis les individus juſqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui eſt celle de l'être.

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, ſont en même temps eſpece & genre; eſpece, relativement au degré ſupérieur; genre, par rapport à l'inférieur. La reſſemblance entre pluſieurs perſonnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger ſous une même claſſe, déſignée ſous le nom d'*animaux*. Les animaux ont pluſieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme ſous le nom d'*êtres vivans*, l'on peut aiſément ajouter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle préſente l'être vivant, pour le genre, ayant ſous lui deux eſpeces, les animaux & les plantes, qui, relativement à des degrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette expoſition des *idées* univerſelles, qui ne ſont telles, parce qu'elles ont moins de parties, moins d'idées particulieres, il ſemble qu'elles devroient être d'autant plus à la portée de notre eſprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* ſont abſtraites, & plus on a de peine à les ſaiſir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans ſon eſprit par un nom particulier, & dans ſa mémoire, par un emploi fréquent de ce nom; c'eſt que ces *idées* abſtraites ne tombent ni ſous les ſens, ni ſous l'imagination, qui ſont les deux facultés de notre ame, dont nous aimons le plus à faire uſage. Que pour produire ces *idées* univerſelles ou abſtraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, obſerver & retenir celles qui ſont communes; écarter celles qui ſont propres à chaque individu: ce qui ne ſe fait pas ſans un travail d'eſprit, pénible pour le commun des hommes, & qui devient difficile, ſi l'on n'appelle les ſens & l'imagination au ſecours de l'eſprit, en fixant ces *idées* par des noms: mais, ainſi déterminées, elles deviennent les plus familieres & les plus communes. L'étude & l'uſage des langues nous apprennent que preſque tous les mots, qui ſont des ſignes de nos idées, ſont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que preſque toutes les *idées* des hommes ſont des *idées* générales, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé & plus commode de penſer ainſi d'une maniere univerſelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoiſſons? A quoi aboutiroit cette multitude de noms ſinguliers? Nos connoiſſances, il eſt vrai, ſont fondées ſur les exiſtences particulieres, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choſes, rangées pour cela ſous certaines eſpeces, & appellées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire ſur les *idées*

univerſelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceprions, dont l'exiſtence n'eſt qu'idéale ? paſſons à la maniere dont elles nous peignent ces objets.

3°. A cet égard on diſtingue les *idées*, en *idées claires* ou *obſcures*, appliquant par analogie à la vue de l'eſprit, les mêmes termes dont on ſe ſert pour le ſens de la vue. C'eſt ainſi que nous diſons qu'une *idée* eſt *claire*, quand elle eſt telle, qu'elle ſuffit pour nous faire connoître ce qu'elle repréſente, dès que l'objet vient s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet, eſt *obſcure*. Nous avons une *idée* claire de la couleur rouge, lorſque, ſans héſiter, nous la diſcernons de toute autre couleur; mais bien des gens n'ont que des *idées*; obſcures des diverſes nuances de cette couleur, & les confondent les unes avec les autres, prenant, par exemple, la couleur de ceriſe pour la couleur de roſe. Celui-là a une *idée* claire de la vertu, qui ſait diſtinguer sûrement une action vertueuſe d'une qui ne l'eſt pas; mais c'eſt en avoir une *idée* obſcure, que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obſcurité des *idées* peuvent avoir divers degrés, ſuivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les diſcerner de toute autre. L'*idée* d'une même choſe peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obſcure pour ceux-ci, très-obſcure à ceux-là; de même elles peuvent être obſcures dans un temps, & devenir très-claires dans un autre. Ainſi une *idée* claire peut être ſubdiviſée en *idée diſtincte* & *confuſe*. *Diſtincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons obſervé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font reconnoître; rendre compte des différences qui diſtinguent cette *idée* d'autres à-peu-près ſemblables; mais on doit appeller une *idée confuſe*, lorſqu'étant claire, c'eſt-à-dire diſtinguée de toute autre, on n'eſt pas en état d'entrer dans le détail de ſes parties.

Il en eſt encore ici comme du ſens de la vue. Tout objet vu clairement ne l'eſt pas toujours diſtinctement. Quel objet ſe préſente avec plus de clarté que le ſoleil, & qui pourroit le voir diſtinctement à moins que d'affoiblir ſon éclat ? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge eſt une *idée* claire, car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur; mais ſi l'on demande à quelqu'un, à quoi donc il reconnoît la couleur rouge, il ne ſaura que répondre. Cette *idée* claire eſt donc confuſe pour lui, & je crois qu'on peut dire la même choſe de toutes les perceprions ſimples. Combien de gens qui ont une *idée* claire de beauté d'un tableau, qui guidés par un goût juſte & sûr, n'héſiteront pas à le diſtinguer ſur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne, & ce qui en fait la beauté, ils ne ſauront pas rendre raiſon de leur jugement, parce qu'ils n'ont pas une *idée* diſtincte de la beauté. Et voilà une différence ſenſible entre une *idée* ſimplement claire, & une *idée* diſtincte; c'eſt que celui qui n'a qu'une *idée* claire d'une choſe, ne ſauroit la communiquer à un autre. Si vous vous adreſſez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuſe de la beauté d'un poëme, il vous dira que c'eſt l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoutera quelques ſynonymes; c'eſt un poëme qui eſt ſublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.

Ce ne ſont auſſi que les *idées* diſtinctes qui ſont propres à étendre nos connoiſſances, & qui par-là ſont préférables de beaucoup aux *idées* ſimplement claires, qui nous ſéduiſent par leur éclat, & nous jettent cependant dans l'erreur; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que, quoique diſtinctes, elles ſont encore ſuſceptibles de perfection. Pour cela une *idée* diſtincte doit être *complette*, c'eſt-à-dire qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître ſon objet en tous temps & en toutes circonſtances. Un fou, dit-on, eſt un homme qui allie des idées incompatibles; voilà peut-être une *idée* diſtincte, mais fournit-elle des marques pour diſtinguer en tout temps un fou d'un homme ſage ?

Outre cela les *idées* diſtinctes doivent être ce qu'on appelle dans l'école *adéquates*

On donne ce nom à une *idée* diſtincte des marques même qui diſtinguent cette *idée* ; un exemple viendra au ſecours de cette définition. On a une *idée* diſtincte de la vertu, quand on ſait que c'eſt l'habitude de conformer ſes actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'eſt ni complettement diſtincte, ni adéquate, quand on ne ſait que d'une maniere confuſe ce que c'eſt que l'habitude de conformer ſes actions à une loi, ce que c'eſt qu'une action libre. Mais elle devient complette & adéquate, quand on ſe dit qu'une habitude eſt une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice ; que conformer ſes actions à une loi, c'eſt choiſir entre pluſieurs manieres d'agir également poſſibles, celle qui ſuit la loi ; que la loi naturelle eſt la volonté du Légiſlateur ſuprême qu'il a fait connoître aux hommes par la raiſon & par la conſcience ; qu'enfin les actions libres ſont celles qui dépendent du ſeul acte de notre volonté.

Ainſi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquiſe par un fréquent exercice, de choiſir entre pluſieurs manieres d'agir, que nous pouvons exécuter par le ſeul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raiſon & la conſcience nous repréſentent comme conformes à la volonté de Dieu ; & cette *idée* de la vertu eſt non ſeulement diſtincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus diſtincte encore, on pourroit pouſſer cette analyſe plus loin, & en cherchant les *idées* diſtinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on ſeroit ſurpris combien ce mot embraſſe de choſes, auxquelles la plupart de ceux qui l'emploient, ne penſent gueres. Il convient même de s'arrêter quand on eſt parvenu à des *idées* claires, mais confuſes que l'on ne peut plus réſoudre, aller au-delà ce ſeroit manquer ſon but, qui ne peut être que de former un raiſonnement pour s'éclairer ſoi-même, ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'eſprit. Dans le ſecond cas nous rempliſſons nos vues, lorſque nous nous faiſons entendre de celui à qui nous parlons : au premier il ſuffit d'être parvenu à des principes aſſez certains, pour que nous puiſſions y donner notre aſſentiment.

Delà on peut conclure l'importance de ne pas ſe contenter d'*idées* confuſes dans les cas où l'on peut s'en procurer de diſtinctes ; c'eſt ce qui donne cette netteté d'eſprit qui en fait toute la juſtice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & aſſiduement ſur les objets les plus ſimples, les plus familiers, en les conſidérant avec attention ſous toutes leurs faces, & ſous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant enſemble, en ayant égard aux moindres différences, & en obſervant l'ordre & la liaiſon qu'elles ont entr'elles.

Paſſant enſuite à des objets plus compoſés, on les obſervera avec la même exactitude, & l'on ſe fera par-là une habitude d'avoir preſque ſans travail & ſans peine des *idées* diſtinctes, & même de diſcerner toutes les *idées* particulieres qui entrent dans la compoſition de l'*idée* principale. C'eſt ainſi qu'en analyſant les *idées* de pluſieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'eſprit qu'on déſigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un eſprit *ſuperficiel* qui ſe contente des *idées* claires, & qui n'aſpire point à s'en former de diſtinctes ; qui donne beaucoup à l'imagination, peu au jugement, qui ne ſaiſit les choſes que par ce qu'elles ont de ſenſible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abſtrait & de ſpirituel ; eſprit qui peut ſe faire écouter, mais qui pour l'ordinaire eſt un fort mauvais guide.

C'eſt ſur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obſcures ; & comme nous ne pouvons pas toujours conſerver préſens les objets dont nous avons acquis même des *idées* diſtinctes, la mémoire vient à notre ſecours pour nous les retracer ; mais, ſi alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effaçant autant & par les mêmes degrés, par leſquels elles ont été acquiſes & ſe ſont gravées dans l'ame ; enſorte que nous ne pouvons plus nous repréſenter l'objet quand il eſt abſent, ni le reconnoître quand il eſt préſent : des *idées* légé-

rement

rement ſaiſies, imparfaitement digérées, quoique diſtinctes, ne ſeront bientôt plus que claires, enſuite confuſes, puis obſcures, & deviendront ſi obſcures qu'elles ſe réduiſent à rien. L'exemple de la maniere dont un jeune homme tranſporté en pays étranger, vient à oublier ſa langue maternelle appriſe par routine, en ſeroit une preuve, ſi l'on n'en avoit une infinité d'autres.

La maniere de voir, d'enviſager un objet, de le conſidérer avec attention ſous toutes ſes faces, de l'étudier, de ranger dans ſon eſprit ſous un certain ordre les *idées* particulieres qui en dépendent, de s'appliquer à ſe rendre familiers les premiers principes & les propoſitions générales; de ſe les rappeller ſouvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent ſe confondre de ne point paſſer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en ſoit fait une idée diſtincte s'il eſt poſſible. Tout cela forme une méthode de ſe repréſenter les objets, de connoître, d'étudier, ſur laquelle on ne peut preſcrire ici toutes les regles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il eſt des choſes, dont avec toute l'attention & la diſpoſition poſſible, on ne peut parvenir à ſe faire des *idées* diſtinctes; ſoit parce que l'objet eſt trop compoſé, ſoit parce que les parties de cet objet different trop peu entr'elles pour que nous puiſſions les démêler & en ſaiſir les différences, ſoit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, ſoit que l'eſſentiel d'une idée, ce qui la diſtingue de toute autre, ſe trouve enveloppé de pluſieurs circonſtances étrangeres qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop compoſée, le corps humain, par exemple, eſt tellement combiné dans toutes ſes parties, que la ſagacité des plus habiles n'y peut voir la millieme partie de ce qu'il y auroit à connoître pour s'en former une *idée* complettement diſtincte. Le microſcope, le téleſcope nous ont donné à la verité des *idées* plus diſtinctes ſur des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire très-obſcures par la petiteſſe ou l'éloignement de ces objets, & encore combien ſommes-nous éloignés d'en avoir des *idées* nettes! La plupart des hommes n'ont qu'une *idée* aſſez obſcure de ce qu'ils entendent par le mot de *cauſe*, parce que dans la production d'un effet la cauſe ſe trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverſes choſes, qu'il leur eſt difficile de diſcerner en quoi elle conſiſte.

Cet exemple même nous indique un obſtacle à nous procurer des *idées* diſtinctes, c'eſt l'imperfection & l'abus des mots comme ſignes repréſentatifs, mais ſignes arbitraires de nos *idées*. *Voyez* MOTS, SYNTAXE. Il n'eſt que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on eſt dans l'habitude d'employer des mots ſans y joindre d'*idées* préciſes; ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un ſens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la ſignification indéterminée, & de ſuppoſer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées. Comment ſe faire des *idées* diſtinctes avec des ſignes auſſi équivoques? Le meilleur conſeil que l'on puiſſe donner contre cet abus, c'eſt qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes & bien terminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous ſera poſſible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la ſignification de ces mots; qu'en cela nous ſuivions autant qu'on le pourra, l'uſage commun & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux ſens différens. Si cette regle générale dictée par le bon ſens, étoit ſuivie & obſervée dans tous ſes détails avec quelque ſoin, les mots bien loin d'être un obſtacle, deviendroient un aide, un ſecours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* diſtinctes, dont ils doivent être les ſignes. C'eſt à l'article des définitions & à tant d'autres, ſur la partie philoſophique de la Grammaire que nous renvoyons. Quelque étendue que l'on ait donné à cet article, il y auroit encore bien des choſes

à dire ſur nos *idées*, conſidérées relativement aux facultés de notre ame, ſur leurs uſages, comme étant les ſources de nos jugemens, & les principes de nos connoiſſances. Mais tout cela a été dit, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de bons ouvrages ſur l'art de penſer & de communiquer nos penſées, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer ſur ce qui ſe paſſe en lui, lorſqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'inſtruira mieux par lui-même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité.

IDÉE, ſ. f. (*Antiq. grecq. & rom.*) *Idæa*, ſurnom de Cybele, qu'on adoroit particuliérement ſur le mont Ida; par la même raiſon ſes miniſtres les Dactyles, ou les corybantes, étoient appellés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de ſervir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'eſt elle que regardent les inſcriptions avec ces trois lettres *I. M. M. Ideæ magnæ matri.* On célébroit ſolemnellement dans toute la Phrygie la fête ſacrée de la mere *Idéenne*, par des ſacrifices & des jeux, & on promenoit ſa ſtatue au ſon de la flûte & du tympanon.

Les Romains lui ſacrifierent à leur tour, & inſtituerent des jeux à ſa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employerent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la ſtatue de Cybele, en ſautant, danſant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halicarnaſſe remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui ſe mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les myſteres de la déeſſe. (*D. J.*)

IDÉEN, DACTYLE, (*Littérat.*) prêtre de Jupiter ſur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'île de Crete. On n'eſt d'accord ni ſur l'origine des *dactyles idéens*, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les curetes, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut conſulter ſur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p. 473.* le Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes, *lib. 1.* Euſtathe ſur Homere, *Iliad. 2. p. 353.* & Pauſanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir apris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fuſible. La chronique de Paros (*Epoch. 11. Marm. oxon. p. 163.*) met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, ſous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis* & *Damnacé*, *voyez les mémoires de l'acad. des inſcr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act. & neut. (*Gram.*) de deux ou pluſieurs choſes différentes n'en faire qu'une; on dit auſſi *s'identifier*.

IDENTIQUE, adj. *Voyez* ſon ſubſtantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, (*Alg.*) on appelle équation *identique* celle dont les deux membres ſont les mêmes ou contiennent les mêmes quantités; ſous la même ou ſous différentes formes; par exemple, $a = a$, ou $aa - xx = (a+) \times (a - x)$ ſont des équations *identiques*. Dans ces équations, ſi on paſſe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils ſe détruiſent mutuellement, & que tout ſe réduit à $o = o$, ce qui n'apprend rien. Ces ſortes d'équations ne ſervent à rien pour la ſolution des problêmes, & il faut prendre garde dans la ſolution de certains problêmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*; car on croiroit être parvenu à la ſolution, & l'on ſe tromperoit: c'eſt ce qui arrive quelquefois par exemple, on veut transformer une courbe en une autre, on croit avoir réſolu le problême, parce qu'on eſt parvenu à une équation qui en apparence differe de la propoſée, & on n'a fait quelquefois que transformer les axes. (*O.*)

IDENTITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) l'*identité* d'une choſe eſt ce qui fait dire qu'elle eſt la même & non une autre; il paroît ainſi qu'*identité* & unité ne different point, ſinon par certain regard de temps & de lieu. Une choſe conſidérée en divers lieux, ou en divers temps, ſe retrouvant ce qu'elle étoit, eſt alors dite la même choſe. Si vous la conſidériez ſans nulle différence de temps

ni de lieu, vous la diriez ſimplement *une choſe*; car par rapport au même temps & au même lieu, on dit voilà *une choſe*, & non voilà la *même choſe*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres; nous trouvons une ſubſtance intelligente, toujours préciſément la même, à raiſon de ſon unité ou indiviſibilité, quelques modifications qu'il y ſurvienne, telles que ſes penſées ou ſes ſentimens. Une même ame n'en eſt pas moins préciſément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de penſées ou de ſentimens; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matiere n'eſt plus dite préciſément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ſes modifications, telles que ſa figure & ſon mouvement.

Obſervons que l'uſage admet une *identité* de reſſemblance, qui ſe confond ſouvent avec la vraie *identité*; par exemple, en verſant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'eſt le *même* vin; & en faiſant deux habits d'une même piece de drap, on dit que les deux habits ſont de *même* drap. Cette *identité* n'eſt que dans la *reſſemblance*, & non dans la *ſubſtance*, puiſque la ſubſtance de l'un peut ſe trouver détruite, ſans que la ſubſtance de l'autre ſe trouve altérée en rien. Par la *reſſemblance* deux choſes ſont dites auſſi la *même*, quand l'une ſuccede à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-réel, enſorte que ce ſont deux ſubſtances toutes différentes; ainſi la ſubſtance de la riviere de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'eſt toujours la même riviere, bien que la ſubſtance de l'eau qui forme cette riviere, change & s'écoule à chaque inſtant; ainſi le vaiſſeau de Théſée étoit dit toujours le même vaiſſeau de Théſée, bien qu'à force d'être radoubé il ne reſtât plus un ſeul morceau du bois dont il avoit été formé d'abord; ainſi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la ſubſtance qui compoſoit le même corps quand cet homme n'avoit que ſix mois, c'eſt-à-dire qu'il n'y a ſouvent dans les choſes matérielles qu'une *identité* de reſſemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de ſubſtance. Quelque mince que paroiſſe cette obſervation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans ſon Dictionnaire critique, *au mot* Spinoſa, *lettre L.* Il montre que cette équivoque pitoyable eſt le fondement de tout le fameux ſyſtême de Spinoſa.

Séneque fait un raiſonnement ſophiſtique, en le compoſant des différentes ſignifications du terme d'*identité*. Pour conſoler un homme de la perte de ſes amis, il lui repréſente qu'on peut en acquérir d'autres; *mais ils ne ſeront pas les mêmes? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours.* Quand on ſe plaint que de nouveaux amis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont pas de la même humeur, du même âge, *&c.* ce ſont-là des changemens par où nous paſſons; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux ſont des individus différens des anciens.

M. Loke me paroît définir juſte l'*identité* d'une plante, en diſant que l'organiſation qui lui a fait commencer d'être plante ſubſiſte: il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, (*Gramm.*) terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui ſert de fondement à la concordance. *Voyez* CONCORDANCE.

Un ſimple coup d'œil jeté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles. La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plupart des langues, reçoivent à leurs terminaiſons des changemens qui déſignent des idées acceſſoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur ſignification. La ſeconde claſſe renferme les eſpeces de mots indéclinables, c'eſt-à-dire les adverbes, les pré-

poſitions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le diſcours une forme immuable, parce qu'ils expriment conſtamment une ſeule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la premiere claſſe, les unes ſont communes à toutes les eſpeces qui y ſont compriſes, & les autres ſont propres à quelqu'une de ces eſpeces. Les inflexions communes ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes; les temps & les modes ſont des inflexions propres au verbe.

C'eſt entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque corrélation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs, & ce ſont les beſoins réels de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui reglent cette prremiere détermination, conformément aux uſages de chaque langue: les autres mots corrélatifs ſe revêtent enſuite des inflexions correſpondantes, par immitation, & pour être en concordance avec leur corrélatif, qui leur ſert comme d'original: celui-ci eſt dominant, les autres ſont ſubordonnés. C'eſt ordinairement un nom ou un pronom qui eſt le corrélatif dominant; les adjectifs & les verbes ſont ſubordonnés: c'eſt à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, eſt comme une livrée qui atteſte leur dépendance.

Cette dépendance eſt fondée ſur un rapport, qui eſt, ſelon les meilleurs Grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif, qui l'accompagne par oppoſition, ne ſont qu'un, n'expriment enſemble qu'une ſeule & même choſe indiviſible; *la loi naturelle*, *la loi politique*, *la loi évangélique*, ſont trois objets différens, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* eſt un objet auſſi unique que *la loi* en général. C'eſt la même choſe du verbe avec ſon ſujet; *le ſoleil luit*, eſt une expreſſion qui ne préſente à l'eſprit qu'une ſeule idée indiviſible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-diſtinctement une idée attributive, fort différente du ſujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir *identité* entre des idées ſi diſparates?

C'eſt que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, *voyez* NOM & PRONOM, & que les adjectifs & les verbes préſentent à l'eſprit des ſujets quelconques ſous une idée préciſe, applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible; *voyez* VERBE. Or il en eſt, dans le diſcours, de cette idée vague de ſujet quelconque, comme de la ſignification générale & indéfinie des ſymboles algébriques dans le calcul: de part & d'autre, la généraliſation des idées n'a été inſtituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'eſt à la charge de ramener la préciſion dans chaque occurrence par des applications particulieres ou individuelles.

C'eſt la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui déſigne l'application du ſens vague de l'un, au ſens précis de l'autre, & *l'identification* du ſujet vague préſenté par la premiere eſpece, avec le ſujet déterminé énoncé par la ſeconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puiſque M. l'abbé Fromant y a donné lui-même, qu'il me ſoit permis d'inſiſter un peu ſur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui ſert de fondement à la concordance. J'oſe avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte; il la ſuppoſe entre le ſujet d'un mode & ce mode: en voici la preuve dans ſon ſupplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag. 62.* Il rapporte d'abord un paſſage de M. du Marſais, extrait de l'*article* adjectif, dans lequel il aſſure que la concordance n'eſt fondée que ſur l'*identité phyſique* de l'adjectif avec le ſubſtantif; puis il diſcute ainſi l'opinion du grammairien philoſophe.

» S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenance ſans marquer l'*identité phyſique*, il s'enſuit que la concordance n'eſt

» pas fondée uniquement ſur cette *identité*, » comme le prétend M. du Marſais. Or » dans ces expreſſions *meus liber* ; *Evan-* » *drius enſis*, *meus* marque l'appartenance » du livre à moi, *Evandrius* marque l'ap- » partenance de l'épée à Evandre ; ces » deux mots *meus liber*, & ces deux au- » tres *Evandrius enſis*, préſentent à l'eſ- » prit deux objets divers, dont l'un n'eſt » pas l'autre ; & bien loin de déſigner l'*i-* » *dentité phyſique*, ils indiquent au con- » traire une vraie diverſité phyſique. *Meus* » *liber* équivaut à *liber mei*, βιβλος μου, » le livre de moi ; *Evandrius enſis* équi- » vaut à *enſis Evandri*, l'épée d'Evandre ; » par conſéquent le ſentiment qui fonde » la concordance ſur l'*identité phyſique* » n'eſt pas exact, & M. du Marſais n'a » point tant à ſe glorifier d'en être l'au- » teur ; encore s'il eût dit que la concor- » dance eſt fondée ſur l'*identité* phyſique » ou métaphyſique, il auroit rendu ce » ſentiment probable : ce n'eſt pas moi » qui ſuis une même choſe avec mon livre, » *c'eſt la qualité d'être à moi*, *c'eſt la pro-* » *priété de m'appartenir qui eſt une même* » *choſe avec mon livre* ; de même ce n'eſt » pas Evandre qui eſt une même choſe » avec ſon épée, mais c'eſt la qualité d'ê- » tre à Evandre. On peut ſoutenir qu'*il* » *y a rapport d'*identité *métaphyſique entre* » *la qualité d'appartenir & la choſe appar-* » *tenante* ; mais on ne prouvera jamais, ce » me ſemble, qu'il puiſſe s'y trouver un » rapport d'*identité phyſique*, puiſque l'ap- » partenance n'eſt qu'une qualité méta- » phyſique ».

La doctrine de M. Fromant ſur l'*identité* n'eſt point équivoque, mais elle confond poſitivement la nature des choſes. L'*identité* ne ſuppoſe pas deux choſes différentes, il n'y auroit plus d'*identité* ; elle ſuppoſe ſeulement deux aſpects d'un même objet : or une ſubſtance & un mode ſont des choſes ſi différentes, que nous en avons néceſſairement des idées toutes différentes, & conſéquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, ſous quelque dénomination que ce ſoit, entre une ſubſtance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance eſt donc l'*identité* du ſujet, préſenté d'une maniere vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une maniere préciſe & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me ſervir du même exemple, *meus liber*, ne préſentent pas à l'eſprit deux objets divers ; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété : la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le ſujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, eſt l'être particulier déterminé par le nom *liber* : *meus*, par lui-même, exprime un ſujet quelconque ainſi qualifié ; mais dans le cas préſent, il eſt appliqué au ſujet particulier *liber* ; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre ſujet, en vertu même de ſon indétermination. La concordance indique donc l'application du ſens vague d'une eſpece au ſens précis de l'autre ; & l'*identité*, ſi j'oſe le dire, *très-phyſique* du ſujet énoncé par les deux eſpeces de mots, ſous des aſpects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, l'*identité phyſique de l'adjectif avec le ſubſtantif*, comme a fait M. du Marſais, parce que l'adjectif & le ſubſtantif ſont des mots abſolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot : l'*identité* n'appartient pas aux différens ſignes d'un même objet, mais à l'objet déſigné par différens ſignes. Il me ſemble pourtant que l'on pourroit regarder l'expreſſion de M. du Marſais comme un abrégé de celle que la juſteſſe métaphyſique paroît exiger ; mais quand cela ne ſeroit point, ne faut-il donc avoir aucune indulgence pour la premiere expoſition d'un principe véritablement utile & lumineux ? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marſais n'ait à ſe glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe ? M. Fromant lui-même ne doit guere ſe glorifier d'en avoir fait une cenſure ſi peu meſurée & ſi peu juſte ; je dis, *ſi peu juſte*, car il eſt évident que c'eſt pour avoir mal compris le vrai ſens du principe de l'*identité*, qu'il eſt tombé dans l'inconſéquence qui a été remarquée en un autre lieu. *Voy.* GENRE. *Art. de M.* BEAUZÉE.

IDES, LES, ſ. f. plur. (*Calendrier romain.*) *idus*, *uum*, ce terme étoit d'uſage chez les Romains pour compter & diſtinguer certains jours du mois; on ſe ſert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine, & dans le calendrier du bréviaire.

Les *ides* venoient le treizieme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinzieme, parce que ces quatre mois avoient ſix jours devant les nones, & les autres en avoient ſeulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainſi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le ſixieme dans les huit autres; on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant juſqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, ſelon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette maniere de dater, doivent encore ſavoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & ſe reſſouvenir qu'elles durent huit jours : or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le ſixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier ſe datera *tertio idus*, le troiſieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; ſi c'eſt dans les mois de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'eſt que le ſept, on ne commence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cauſe que celui des *ides* n'eſt que le quinze.

Pour trouver aiſément le jour qui marque les dates des *ides* dont ſe ſert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-deſſus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date juſqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, ſelon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, ſi la lettre eſt datée *quinto idus Januarii*, c'eſt-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui eſt le jour des *ides* de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il reſtera neuf; ainſi le cinquieme avant les *ides* eſt le neuf de Janvier. Si la lettre eſt datée *quinto idus Julii*, qui eſt un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez ſeize; ôtez-en cinq, il reſte onze; ainſi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'eſt le onzieme dudit mois.

On obſervera la même méthode quand on voudra employer cette ſorte de date; par exemple, ſi j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf juſqu'à ſeize il y a ſept jours; ainſi je date *ſeptimo idus Julii*, le ſeptieme jour avant les *ides* de Juillet. *Voyez* Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones.*

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que pluſieurs dérivent de l'ancien toſcan *iduare*, qui ſignifioit *diviſer*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties preſqu'égales. D'autres tirent ce mot d'*idulium*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être auſſi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoiqu'il en ſoit, la raiſon pour laquelle chaque mois à huit *ides*, c'eſt que le ſacrifice ſe faiſoit toujours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour omettre peu de choſe en littérature ſur ce ſujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient conſacrées à Mercure; les *ides* de Mars paſſerent pour un jour malheureux, dans l'idée des partiſans de la tyrannie, depuis que Céſar eut été tué ce jour-là; le temps d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient conſacrées à Diane, & les eſclaves les chommoient auſſi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magiſtrats, qui entroient en charge autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent tranſportés finalement aux *ides* de Septembre. (*D. J.*)

IDIOCRASE, ſ. f. (*Méd.*) on entend par ce mot la nature, l'eſpece, le caractere, la diſpoſition, le tempérament propre d'une choſe, d'une ſubſtance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, ſ. f. (*Gramm.*) variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* eſt ſynonyme à *dialecte*; ainſi nous avons l'*idiome* gaſcon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Servez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai

* IDIOMELE, ſ. m. (*Théolog.*) certains verſets qui ne ſont point tirés de l'Ecriture-ſainte; & qu'on chante ſur un ton particulier dans l'office divin ſuivant le rit grec. Le mot *idiomele* vient de ἴδιος, *propre, particulier*, & de μέλος, *chant*.

IDIOPATHIE, ſ. f. (*Méd.*) ἰδιοπάθεια, *proprius affectus*: c'eſt un terme de Pathologie, employé pour diſtinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie, parce que la cauſe phyſique de cette affection a ſon ſiege là où ſe manifeſte la léſion des fonctions.

Ainſi l'apoplexie eſt *idiopathique* lorſqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de ſang qui ſe forme dans les ventricules du cerveau.

La pleuréſie eſt une maladie *idiopatique*, lorſqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la plevre même.

On entend ordinairement par *idiopathie* la même choſe que par *protopathie*, *primarius affectus*, & on attache à ces deux termes un ſens oppoſé à ceux de *ſympathie* & de *deutéropathie*. *Voyez* MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, (*Pathолog.*) ἰδιοπαθικὸς, mot dérivé du grec; il eſt formé de ἴδιος, qui ſignifie *propre*, & πάθος, *paſſion, affection, maladie*; c'eſt comme ſi on diſoit *maladie propre*; ſon ſens eſt parfaitement conforme à ſon étymologie; on l'ajoute comme épithete aux maladies dont la cauſe eſt propre à la partie où l'on obſerve le principal ſymptôme. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phrénéſie *idiopathique* lorſque la cauſe, le dérangement qui excite la phrénéſie, eſt dans le cerveau; ces maladies ſont par-là oppoſées à celles qu'on nomme *ſympathiques*, qui ſont entraînées par une eſpece de ſympathie, de rapport qu'il y a entre les différentes parties; ainſi un délire phrénétique occaſionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, eſt cenſé ſympathique; l'affection ſe communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *eſſentiel*, & qu'il n'eſt point oppoſé à *ſymptomatique*, la même maladie pouvant être en même-temps ſymptômatique & *idiopathique*. *Article de M.* MENURET.

IDIOSYNCRASE, ſ. f. (*Médec.*) particularité de tempérament; ἰδιοσυγκρασία, mot compoſé de ἴδιος, *propre*, σὺν, *avec*, & κρᾶσις, *mélange*.

Comme il paroît que chaque homme a ſa ſanté propre, & que tous les corps different entr'eux, tant dans les ſolides que dans les fluides, quoiqu'ils ſoient ſains chacun; on a nommé cette conſtitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps auſſi ſains, *idioſyncraſe*, & les vices qui en dépendent paſſoient quelquefois pour incurables, parce qu'on penſoit qu'ils exiſtoient dès les premiers inſtans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toujours à une diſpoſition innée, ces maladies des vaiſſeaux & des viſceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la molleſſe & le repos, a le corps foible & languiſſant; une payſanne en venant au monde, ſemblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe, devient forte & vigoureuſe; la débilité de la premiere, & les maladies qui en réſultent, ſont donc priſes mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne ſauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idioſyncraſe* exiſte, il faut y avoir un grand égard dans l'uſage des remedes, ſans quoi l'on riſque de mettre la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'obſervation, confirmée par l'expérience de tous les temps & de tous les lieux. (*D. J.*)

* IDIOT, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui ſervent aux opérations de l'en-

tendement eſt ſi grand, qu'il eſt incapable de combiner aucune idée, enſorte que ſa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille conſiſte, ce me ſemble, en ce qu'on nait *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de ἰδιώτης, qui ſignifie *homme particulier*; qui s'eſt renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'eſt-à-dire celui que nous appellerions aujourd'hui un *ſage*. Il y a eu un célebre myſtique qui prit par modeſtie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne penſoit.

IDIOTISME, ſubſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt une façon de parler éloignée des uſages ordinaires, ou des loix générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particuliere. R. ἴδιος, *peculiaris*, *propre*, *particulier*. C'eſt un terme général dont on peut faire uſage à l'égard de toutes les langues; un *idiotiſme* grec, latin, françois, *&c.* C'eſt le ſeul terme que l'on puiſſe employer dans bien des occaſions; nous ne pouvons dire qu'*idiotiſme* eſpagnol, portugais, turc, *&c.* Mais à l'égard de pluſieurs langues, nous avons des mots ſpécifiques ſubordonnés à celui d'*idiotiſme*, & nous diſons *angliciſme*, *arabiſme*, *celticiſme*, *galliciſme*, *germaniſme*, *hébraïſme*, *helléniſme*, *latiniſme*, &c.

Quand je dis qu'un *idiotiſme* eſt une façon de parler adaptée au génie propre d'une langue particuliere, c'eſt pour faire comprendre que c'eſt plutôt un effet marqué du génie caractériſtique de cette langue, qu'une locution incommunicable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richeſſes d'une langue peuvent paſſer aiſément dans une autre qui a avec elle quelque affinité; & toutes les langues en ont plus ou moins, ſelon les différens degrés de liaiſon qu'il y a ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées. Si l'italien, l'eſpagnol & le françois ſont entés ſur une même langue originelle, ces trois langues auront apparemment chacune à part leurs *idiotiſmes* particuliers, parce que ce ſont des langues différentes; mais il eſt difficile qu'elles n'aient adopté toutes trois quelques *idiotiſmes* de la langue qui ſera leur ſource commune, & il ne ſeroit pas étonnant de trouver dans toutes trois des *celtiſmes*. Il ne ſeroit pas plus merveilleux de trouver des *idiotiſmes* de l'une des trois dans l'autre, à cauſe des liaiſons de voiſinage, d'intérêts politiques, de commerce, de religion, qui ſubſiſtent depuis long-temps entre les peuples qui les parlent; comme on n'eſt pas ſurpris de rencontrer des *arabiſmes* dans l'eſpagnol, quand on ſait l'hiſtoire de la longue domination des Arabes en Eſpagne. Perſonne n'ignore que les meilleurs auteurs de la latinité ſont pleins d'*helléniſmes*: & ſi tous les littérateurs conviennent qu'il eſt plus facile de traduire du grec que du latin en françois, c'eſt que le génie de notre langue approche plus de celui de la langue grecque que de celui de la langue latine, & que notre langage eſt preſque un *helléniſme* continuel.

Mais une preuve remarquable de la communicabilité des langues qui paroiſſent avoir entre elles le moins d'affinité, c'eſt qu'en françois même nous hébraïſons. C'eſt un *hébraïſme* connu que la répétition d'un adjectif ou d'un adverbe, que l'on veut élever au ſens que l'on nomme communément *ſuperlatif*. *Voyez* AMEN & SUPERLATIF. Et le ſuperlatif le plus énergique ſe marquoit en hébreu par la triple répétition du mot; delà le triple *kirie eleiſon* que nous chantons dans nos égliſes, pour donner plus de force à notre invocation; & le triple *ſanctus* pour mieux peindre la profonde adoration des eſprit céleſtes. Or il eſt vraiſemblable que notrès *très*, formé du latin *tres*, n'a été introduit dans notre langue, que comme le ſymbole de cette triple répétition, très-ſaint, *ter ſanctus*, ou *ſanctus*, *ſanctus*, *ſanctus*: & notre uſage de lier *très* au mot poſitif par un tiret, eſt fondé ſans doute ſur l'intention de faire ſentir que cette addition eſt purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'il doit être répété trois fois, ou du moins qu'il faut y attacher le ſens qu'il auroit s'il étoit répété trois fois; & en effet les adverbes *bien* & *fort* qui expriment par eux-mêmes le ſens ſuperlatif dont il s'agit, ne ſont jamais liés de même au mot poſitif

auquel

auquel on les joint pour les lui communiquer. On rencontre dans le langage populaire des *hébraïſmes* d'une autre eſpece : *un homme de Dieu*, *du vin de Dieu*, *une moiſſon de Dieu*, pour dire *un très-honnête homme*, *du vin très-bon*, *une moiſſon très-abondante* ; ou, en rendant par-tout le même ſens par le même tour, *un homme parfait*, *du vin parfait*, *une moiſſon parfaite* : les Hébreux indiquant la perfection par le nom de Dieu, qui eſt le modele & la ſource de toute perfection. C'eſt cette eſpece d'*hébraïſme* qui ſe trouve au *Pſ. 35. v. 7. juſtitia tua ſicut montes Dei*, pour *ſicut montes altiſſimi* ; & au *Pſ. 64. v. 10. flumen Dei*, pour *flumen maximum*.

Malgré les *helléniſmes* reconnus dans le latin, on a cru aſſez légérement que les *idiotiſmes* étoient des locutions propres & incommunicables, & en conſéquence on a pris & donné des idées fauſſes ou louches ; & bien des gens croient encore qu'on ne déſigne par ce nom-général, ou par quelqu'un des noms ſpécifiques qui y ſont analogues, que des locutions vicieuſes imitées mal-adroitement de quelqu'autre langue. *Voyez* GALLICISME. C'eſt une erreur que je crois ſuffiſamment détruire par les obſervations que je viens de mettre ſous les yeux du lecteur : je paſſe à une autre qui eſt encore plus univerſelle, & qui n'eſt pas moins contraire à la véritable notion des *idiotiſmes*.

On donne communément à entendre que ce ſont des manieres de parler contraires aux loix de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotiſmes* qui ſont dans ce cas ; & comme ils ſont par-là même les plus frappans & les plus aiſés à diſtinguer, on a cru aiſément que cette oppoſition aux loix immuables de la Grammaire, faiſoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre eſpece d'*idiotiſmes* qui ſont des façons de parler éloignées ſeulement des uſages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux-ci le nom d'*idiotiſmes réguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont ſuivies, & qu'il n'y a de violé que les inſtitutions arbitraires, & uſuelles : les autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotiſmes irréguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont violées. Ces deux eſpeces ſont compriſes dans la définition que j'ai donnée d'abord ; & je vais bientôt les rendre ſenſibles par des exemples ; mais en y appliquant les principes qu'il convient de ſuivre pour en pénétrer le ſens, & pour y découvrir, s'il eſt poſſible, les caracteres du génie propre de la langue qui les a introduits.

I. Les *idiotiſmes réguliers* n'ont beſoin d'aucune autre attention, que d'être expliqués littéralement pour être ramenés enſuite au tour de la langue naturelle que l'on parle.

Je trouve par exemple que les Allemands diſent, *dieſe gelehrten männer*, comme en latin, *hi docti viri*, ou en françois *ces ſavans hommes* ; & l'adjectif *gelehrten* s'accorde en toutes manieres avec le nom *männer*, le nom comme l'adjectif latin *docti* avec *viri*, ou l'adjectif françois *ſavans* avec le nom *hommes* ; ainſi les Allemands obſervent en cela, & les loix générales & les uſages communs. Mais ils diſent, *dieſe männer ſind gelehrt* ; & pour le rendre littéralement en latin, il faut dire *hi viri ſunt docti*, & en françois, *ces hommes ſont ſavamment*, ce qui veut dire indubitablement *ces hommes ſont ſavans* : *gelehrt* eſt donc un adverbe, & l'on doit reconnoître ici que les Allemands s'écartent des uſages communs, qui donnent la préférence à l'adjectif en pareil cas. On voit donc en quoi conſiſte le *germaniſme* lorſqu'il s'agit d'exprimer un attribut ; mais quelle peut être la cauſe de cet *idiotiſme* ? le verbe exprime l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut. *Voyez* VERBE. L'attribut n'eſt qu'une maniere particuliere d'être ; & c'eſt aux adverbes à exprimer ſimplement les manieres d'être, & conſéquemment les attributs : voilà le génie allemand. Mais comment pourra-t-on concilier ce raiſonnement avec l'uſage preſqu'univerſel, d'exprimer l'attribut par un adjectif mis en concordance avec le ſujet du verbe ? Je réponds qu'il n'y a peut-être entre la maniere commune & la maniere allemande d'autre différence que celle qu'il y auroit entre deux tableaux, où l'on auroit ſaiſi

deux momens différens d'une même action : le *germaniſme* ſaiſit l'inſtant qui précede immédiatement l'action de juger, où l'eſprit conſidere encore l'attribut d'une maniere vague & ſans application au ſujet : la phraſe commune préſente le ſujet tel qu'il paroît à l'eſprit après le jugement, & lorſqu'il n'y a plus d'abſtraction. L'Allemand doit donc exprimer l'attribut avec les apparences de l'indépendance ; & c'eſt ce qu'il fait par l'adverbe qui n'a aucune terminaiſon dont la concordance puiſſe en déſigner l'application à quelque ſujet déterminé. Les autres langues doivent exprimer l'attribut avec les caracteres de l'application ; ce qui eſt rempli par la concordance de l'adjectif attributif avec le ſujet. Mais peut-être faut-il ſous-entendre alors le nom avant l'adjectif, & dire que *hi viri ſunt docti*, c'eſt la même choſe que *hi viri ſunt viri docti* ; & que *ego ſum miſer*, c'eſt la même choſe que *ego ſum homo miſer* : en effet, la concordance de l'adjectif avec le nom & l'identité du ſujet exprimé par les deux eſpeces, ne s'entendent clairement & d'une maniere ſatisfaiſante, que dans le cas de l'appoſition ; & l'appoſition ne peut avoir lieu ici qu'au moyen de l'ellipſe. Je tirerois de tout ceci une concluſion ſurprenante : la phraſe allemande eſt donc un *idiotiſme* régulier, & la phraſe commune un *idiotiſme* irrégulier.

Voici un *latiniſme régulier* dont le développement peut encore amener des vues utiles *neminem reperire eſt id qui velit.* Il y a là quatre mots qui n'ont rien d'embarraſſant : *qui velit id* (qui veuille cela) eſt une propoſition incidente déterminative de l'antécédent *neminem* ; *neminem* (ne perſonne) eſt le complément ou le régime objectif grammatical du verbe *reperire* ; *neminem qui velit id* (ne trouver perſonne qui veuille cela) ; c'eſt une conſtruction exacte & réguliere. Mais que faire du mot *eſt* ? il eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier ; quel en eſt le ſujet ? comment pourra-t-on lier à ce mot l'infinitif *reperire* avec ſes dépendances ? Conſultons d'autres phraſes plus claires dont la ſolution puiſſe nous diriger.

On trouve dans Horace (III. *Od.* 2.) *dulce & decorum eſt pro patriâ mori* ; & encore (IV. *Od.* 12.) *dulce eſt deſipere in loco.* Or la conſtruction eſt facile : *mori pro patriâ eſt dulce & decorum* ; *deſipere in loco eſt dulce :* les infinitifs *mori* & *deſipere* y ſont traités comme des noms, & l'on peut les conſidérer comme tels : j'en trouve une preuve encore plus forte dans Perſe, *Sat.* 1. *ſcire tuum nihil eſt* ; l'adjectif *tuum* mis en concordance avec *ſcire*, déſigne bien que *ſcire* eſt conſidéré comme nom. Voilà la difficulté levée dans notre premiere phraſe : le verbe *reperire* eſt ce que l'on appelle communément le nominatif du verbe *eſt* ; ou en termes plus juſtes, c'en eſt le ſujet grammatical, qui ſeroit au nominatif, s'il étoit déclinable : *reperire neminem qui velit id*, en eſt donc le ſujet logique. Ainſi il faut conſtruire, *reperire neminem qui velit id, eſt* ; ce qui ſignifie littéralement, *ne trouver perſonne qui le veuille, eſt* ou *exiſte* ; ou en tranſportant la négation, *trouver quelqu'un qui le veuille, n'eſt pas* ou *n'exiſte pas* ; ou enfin, en ramenant la même penſée à notre maniere de l'énoncer, *on ne trouve perſonne qui le veuille.*

C'eſt la même ſyntaxe & la même conſtruction par-tout où l'on trouve un infinitif employé comme ſujet du verbe *ſum*, lorſque ce verbe a le ſens adjectif, c'eſt-à-dire lorſqu'il n'eſt pas ſimplement verbe ſubſtantif, mais qu'il renferme encore l'idée de l'exiſtence réelle comme attribut, & conſéquemment qu'il eſt équivalent à *exiſto.* Ce n'eſt que dans ce cas qu'il y a *latiniſme* ; car il n'y a rien de ſi commun dans la plupart des langues, que de voir l'infinitif ſujet du verbe ſubſtantif, quand on exprime enſuite un attribut déterminé : ainſi dit-on en latin *turpe eſt mentiri*, & en françois, *mentir eſt une choſe honteuſe.* Mais nous ne pouvons pas dire *voir eſt* pour *on voit*, *voir étoit* pour *on voyoit*, *voir ſera*, pour *on verra*, comme les Latins diſent *videre eſt*, *videre erat*, *videre erit.* L'infinitif conſidéré comme nom, ſert auſſi à expliquer une eſpece de *latiniſme* qu'il me ſemble qu'on n'a pas encore entendu comme il faut, & à l'explication duquel les rudimens ont ſubſtitué les difficultés ridicules & inſolubles du redoutable *que* retranché. *Voyez* INFINITIF.

II. Pour ce qui regarde les *idiotiſmes ir-*

réguliers, il faut, pour en pénétrer le ſens, diſcerner avec ſoin l'eſpece d'écart qui les détermine, & remonter, s'il eſt poſſible, juſqu'à la cauſe qui a occaſionné ou pu occaſionner cet écart : c'eſt même le ſeul moyen qu'il y ait de reconnoître les caracteres précis du génie propre d'une langue, puiſque ce génie ne conſiſte que dans la réunion des vues qu'il s'eſt propoſées, & des moyens qu'il a autoriſés.

Pour diſcerner exactement l'eſpece d'écart qui détermine un *idiotiſme irrégulier*, il faut ſe rappeller ce que l'on a dit au *mot* GRAMMAIRE, que toutes les regles fondamentales de cette ſcience ſe réduiſent à deux chefs principaux, qui ſont la Lexicologie & la ſyntaxe. La lexicologie a pour objet tout ce qui concerne la connoiſſance des mots conſidérés en ſoi & hors de l'élocution : ainſi dans chaque langue, le vocabulaire eſt comme l'inventaire des ſujets de ſon domaine ; & ſon principal office eſt de bien fixer le ſens propre de chacun des mots autoriſés dans cet idiome. La ſyntaxe a pour objet tout ce qui concerne le concours des mots réunis dans l'enſemble de l'élocution ; & ſes déciſions ſe rapportent dans toutes les langues à trois points généraux, qui ſont la concordance, le régime & la conſtruction.

Si l'uſage particulier d'une langue autoriſe l'altération du ſens propre de quelques mots, & la ſubſtitution d'un ſens étranger, c'eſt alors une figure de mots que l'on appelle *trope*. Voyez *ce mot*.

Si l'uſage autoriſe une locution contraire aux loix générales de la ſyntaxe, c'eſt alors une figure que l'on nomme ordinairement *figure de conſtruction*, mais que j'aimerois mieux que l'on déſignât par la dénomination plus générale de *figure de ſyntaxe*, en réſervant le nom de *figure de conſtruction* aux ſeules locutions qui s'écartent des regles de la conſtruction proprement dite. *Voyez* FIGURE & CONSTRUCTION. Voilà deux eſpeces d'écart que l'on peut obſerver dans les *idiotiſmes irréguliers*.

1°. Lorſqu'un trope eſt tellement dans le génie d'une langue, qu'il ne peut être rendu littéralement dans une autre, ou qu'y étant rendu littéralement il y exprime un tout autre ſens, c'eſt un *idiotiſme* de la langue originale qui l'a adopté ; & cet *idiotiſme* eſt *irrégulier*, parce que le ſens propre des mots y eſt abandonné ; ce qui eſt contraire à la premiere inſtitution des mots. Ainſi le ſuperſtitieux euphémiſme, qui dans la langue latine a donné le ſens de *ſacrifier* au verbe *mactare*, quoique ce mot ſignifie dans ſon étymologie *augmenter davantage* (magis auctare) ; cet euphémiſme, dis-je, eſt tellement propre au génie de cette langue, que la traduction littérale que l'on en feroit dans un autre, ne pourroit jamais y faire naître l'idée de *ſacrifice*. *Voyez* EUPHÉMISME.

C'eſt pareillement un trope qui a introduit dans notre langue ces *idiotiſmes* déjà remarqués au *mot* GALLICISME, dans leſquels on emploie les deux verbes *venir* & *aller*, pour exprimer par l'un des prétérits prochains, & par l'autre des futurs prochains (*voyez* TEMPS) ; comme quand on dit, *je viens de lire*, *je venois de lire*, pour *j'ai* ou *j'avois lu depuis peu de temps* ; *je vais lire*, *j'allois lire*, pour *je dois*, ou *je devois lire dans peu de tems*. Les deux verbes auxiliaires *venir* & *aller* perdent alors leur ſignification originelle, & ne marquent plus le tranſport d'un lieu en un autre ; ils ne ſervent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité ou de la poſtériorité ; & nos phraſes rendues littéralement dans quelque autre langue, ou n'y ſignifieroient rien, ou y ſignifieroient autre choſe que parmi nous. C'eſt une catachreſe introduite par la néceſſité (*voyez* CATACHRESE), & fondée néanmoins ſur quelque analogie entre le ſens propre & le ſens figuré. Le verbe *venir*, par exemple, ſuppoſe une exiſtence antérieure dans le lieu d'où l'on vient ; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-temps qu'on y étoit : voilà préciſément la raiſon du choix de ce verbe, pour ſervir à l'expreſſion des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la poſtériorité d'exiſtence dans le lieu où l'on va ; & dans le temps qu'on y va, on eſt dans l'intention d'y être bientôt : voilà encore la juſtification de la préférence donnée à ce verbe, pour déſigner les futurs prochains. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces verbes, devenus auxiliaires, perdent

réellement leur ſignification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées acceſſoires & éloignées.

2°. Ce que l'on vient de dire des tropes, eſt également vrai des figures de ſyntaxe : telle figure eſt un *idiotiſme irrégulier*, parce qu'elle ne peut être rendue littéralement dans une autre langue, ou que la verſion littérale qui en ſeroit faite, y auroit un autre ſens. Ainſi l'uſage où nous ſommes, dans la langue françoiſe, d'employer l'adjectif poſſeſſif maſculin, *mon*, *ton*, *ſon*, avant un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, eſt un *idiotiſme irrégulier* de notre langue, un *galliciſme* ; parce que l'imitation littérale de cette figure dans une autre langue n'y ſeroit qu'un ſoléciſme. Nous diſons *mon ame*, & l'on ne diroit pas *meus anima* ; *ton opinion*, & l'on ne peut pas dire *tuus opinio* : c'eſt que les Latins avoient pour éviter l'*hiatus* occaſionné par le concours des voyelles, des moyens qui nous ſont interdits par la conſtitution de notre langue, & dont il étoit plus raiſonnable de faire uſage, que de violer une loi auſſi eſſentielle que celle de la concordance que nous tranſgreſſons : ils pouvoient dire *anima mea*, *opinio tua* ; & nous ne pouvons pas imiter ce tour, & dire *ame ma*, *opinio ta*. Notre langue ſacrifie donc ici un principe raiſonnable aux agrémens de l'euphonie (*voyez* EUPHONIE) conformément à la remarque ſenſée de Cicéron, *Orat. n. 47 : impetratum eſt à conſuetudine ut peccare, ſuavitatis causâ, liceret.*

Voici une ellipſe qui eſt devenue une locution propre à notre langue, un *galliciſme*, parce que l'uſage en a prévalu au point qu'il n'eſt plus permis de ſuivre en pareil cas la ſyntaxe pleine : *il ne laiſſe pas d'agir, notre langue ne laiſſe pas de ſe prêter à tous les genres d'écrire ; on ne laiſſe pas d'abandonner la vertu en la louant*, c'eſt-à-dire, *il ne laiſſe pas* le ſoin *d'agir*, *notre langue ne laiſſe pas* la faculté *de ſe prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laiſſe pas* la foibleſſe *d'abandonner la vertu en la louant*. Nous préférons dans ces phraſes le mérite de la briéveté à une locution pleine, qui, ſans avoir plus de clarté, auroit le déſagrément inſéparable des longueurs ſuperflues.

S'il eſt facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotiſmes*, il n'en eſt pas de même de vues particulieres qui peuvent y influer : la variété de ces cauſes eſt trop grande, l'influence en eſt trop délicate, la complication en eſt quelquefois trop embarraſſante pour pouvoir établir à ce ſujet quelque choſe de bien certain. Mais il n'en eſt pas moins conſtant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverſes langues, qu'elles en ſont des émanations, & qu'elles peuvent en devenir des indices. « Il en eſt des peuples » entiers comme d'un homme particulier, » dit du Tremblay, *traité des langues*, » *chap.* 22 ; leur langage eſt la vive expreſſion de leurs mœurs, de leur génie » & de leurs inclinations ; & il ne faudroit » que bien examiner ce langage pour » pénétrer toutes les penſées de leur ame » & tous les mouvemens de leur cœur. » Chaque langue doit donc néceſſairement tenir des perfections & des défauts » du peuple qui la parle. Elles auront chacune en particulier, diſoit-il un peu plus » haut, quelque perfection qui ne ſe » trouvera pas dans les autres, parce » qu'elles tiennent toutes des mœurs & » du génie des peuples qui les parlent : » elles auront chacune des termes & des » façons de parler qui leur ſeront propres, » & qui ſeront comme le caractere de » ce génie ». On reconnoît en effet le flegme oriental dans la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe ; *amen*, *amen* ; *ſanctus*, *ſanctus*, *ſanctus* : la vivacité françoiſe n'a pu s'en accommoder, & *très-ſaint* eſt bien plus à ſon gré que *ſaint*, *ſaint*, *ſaint*.

Mais ſi l'on veut démêler dans les *idiotiſmes* réguliers ou irréguliers, ce que le génie particulier de la langue peut y avoir contribué, la premiere choſe eſſentielle qu'il y ait à faire c'eſt de s'aſſurer d'une bonne interprétation littérale. Elle ſuppoſe deux choſes ; la traduction rigoureuſe de chaque mot par ſa ſignification propre, & la réduction de toute la phraſe à la plénitude de la conſtruction analytique, qui ſeule peut remplir les vuides de l'ellipſe, corriger les redondances du pléonaſme,

redreſſer les écarts de l'inverſion, & faire rentrer tout dans le ſyſtême invariable de la grammaire générale.

» Je ſais bien, dit M. du Marſais, » *Meth. pour apprendre la langue latine*, » *pag.* 14, que cette traduction littérale » fait d'abord de la peine à ceux qui n'en » connoiſſent point le motif; ils ne voient » pas que le but que l'on ſe propoſe dans » cette maniere de traduire, n'eſt que de » montrer comment on parloit latin; ce » qui ne peut ſe faire qu'en expliquant » chaque mot latin par le mot françois » qui lui répond.

» Dans les premieres années de notre » enfance, nous liens certaines idées à » certaines impreſſions; l'habitude con- » firme cette liaiſon. Les eſprits animaux » prennent une route déterminée pour » chaque idée particuliere; deſorte que » lorſqu'on veut dans la ſuite exciter la » même idée d'une maniere différente, » on cauſe dans le cerveau un mouve- » ment contraire à celui auquel il eſt » accoutumé, & ce mouvement excite » ou de la ſurpriſe ou de la riſée, & quel- » quefois même de la douleur: c'eſt pour » quoi chaque peuple différent trouve » extraordinaire l'habillement ou le lan- » gage d'un autre peuple. On rit à Flo- » rence de la maniere dont un François » prononce le latin ou l'italien, & l'on » ſe moque à Paris de la prononciation » du Florentin. De même la plupart de » ceux qui entendent traduire *pater ejus*, » *le pere de lui*, au lieu de *ſon pere*, ſont » d'abord portés à ſe moquer de la tra- » duction.

» Cependant comme la maniere la plus » courte pour faire entendre la façon de » s'habiller des étrangers, c'eſt de faire » voir leurs habits tels qu'ils ſont, & non » pas d'habiller un étranger à la françoiſe; » de même la meilleure méthode pour » apprendre les langues étrangeres, c'eſt » de s'inſtruire du tour original, ce qu'on » ne peut faire que par la traduction » littérale.

» Au reſte il n'y a pas lieu de craindre » que cette façon d'expliquer apprenne à » mal parler françois.

» 1°. Plus on a l'eſprit juſte & net, » mieux on écrit & mieux on parle: or » il n'y a rien qui ſoit plus propre à don- » ner aux jeunes gens de la netteté & de » la juſteſſe d'eſprit, que de les exercer à » la traduction littérale, parce qu'elle » oblige à la préciſion, à la propriété des » termes, & à une certaine exactitude » qui empêche l'eſprit de s'égarer à des » idées étrangeres.

» 2°. La traduction littérale fait ſentir » la différence des deux langues. Plus le » tour latin eſt éloigné du tour françois, » moins on doit craindre qu'on l'imite » dans le diſcours. Elle fait connoître » le génie de la langue latine: enſuite » l'uſage, mieux que le maître, ap- » prend le tour de la langue françoiſe. » *Article de M. de Beauzée.*

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE; *idole* vient du grec εἶδος, *figure*, εἴδωλον, *repréſentation d'une figure*, λατρεύειν *ſervir*, *révérer*, *adorer*. Ce mot *adorer* eſt latin, & a beaucoup d'acceptions différentes; il ſignifie *porter la main à la bouche* en parlant avec reſpect; *ſe courber*, *ſe mettre à genoux*, *ſaluer*, & enfin communément *rendre un culte ſuprême*.

Il eſt utile de remarquer ici que le dictionnaire de Trévoux commence cet article par dire que tous les Payens étoient *idolâtres*, & que les Indiens ſont encore des peuples *idolâtres*: premiérement, on n'appella perſonne payen avant Théodoſe le jeune, ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ pagani*, qui conſerverent leur ancienne religion: ſecondement, l'Indouſtan eſt mahométan, & les Mahométans ſont les implacables ennemis des images & de l'*idolâtrie*: troiſiémement, on ne doit point appeller *idolâtres* beaucoup de peuples de l'Inde qui ſont de l'ancienne religion des Perſes, ni certaines côtes qui n'ont point d'*idoles*.

S'il y a jamais eu un gouvernement idolâtre. Il paroît que jamais il n'y a eu aucun peuple ſur la terre qui ait pris le nom d'*idolâtre*. Ce mot eſt une injure que les Gentils; les Politéiſtes ſembloient mériter; mais il eſt bien certain que ſi on avoit demandé au ſénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perſe,

êtes-vous idolâtres ? ils auroient à peine entendu cette queſtion. Nul n'auroit répondu nous adorons des images, des *idoles*. On ne trouve ce mot *idolâtre*, *idolâtrie*, ni dans Homere, ni dans Héſiode, ni dans Hérode, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des *idoles*, qu'on les ſervît en dieux, qu'on les crût des dieux.

Quand les capitaines romains & carthaginois faiſoient un traité, ils atteſtoient toutes les divinités; c'eſt en leur préſence, diſoient-ils, que nous jurons la paix: or les ſtatues de tous ces dieux, dont le dénombrement eſt très-long, n'étoit pas dans la tente des généraux; ils regardoient les dieux comme préſens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas aſſurément le ſimulacre qui conſtituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les ſtatues de leurs fauſſes divinités dans les temples? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainſi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fauſſe divinité repréſentée par ce bois & par ce marbre. La différence entr'eux & nous n'eſt pas qu'ils euſſent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prieres devant des images, & que nous n'en faiſions point: la différence eſt que leurs images figuroient des êtres fantaſtiques dans une religion fauſſe, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le conſul Pline adreſſe ſes prieres aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'eſt pas à des images qu'il les adreſſe; ces images n'étoient pas immortelles.

Ni les derniers temps du paganiſme, ni les plus reculés, n'offrent pas un ſeul fait qui puiſſe faire conclure qu'on adorât réellement une *idole*. Homere ne parle que des dieux qui habitent le haut olympe: le palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage ſacré de la protection de Pallas; c'étoit elle qu'on adoroit dans le palladium.

Mais les Romains & les Grecs ſe mettoient à genoux devant des ſtatues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: nous avons ſanctifié ces coutumes, & nous ne ſommes point *idolâtres*.

Les femmes en temps de ſéchereſſe portoient les ſtatues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchoient piés nuds, les cheveux épars, & auſſi-tôt il pleuvoit à ſceaux, comme dit ironiquement Pétrone, *& ſtatim urceatim pluebat*. Nous avons conſacré cet uſage illégitime chez les Gentils, & légitime parmi nous. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds piés les châſſes des ſaints pour obtenir les bontés de l'Etre ſuprême par leur interceſſion?

Si un turc, un lettré chinois étoit témoin de ces cérémonies, il pourroit par ignorance nous accuſer d'abord de mettre notre confiance dans les ſimulacres que nous promenons ainſi en proceſſion; mais il ſuffiroit d'un mot pour le détromper.

On eſt ſurpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & enſuite on eſt plus ſurpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*, que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des ſimulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Ephèſe avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ſes temples. La ſtatue de Jupiter Olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puiſqu'il faut toujours oppoſer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fauſſe, n'avons-nous pas eu de pluſieurs ſiecles, plus de dévotion à certains autels qu'à d'autres? Ne ſeroit-il pas ridicule de ſaiſir ce prétexte pour nous accuſer d'*idolâtrie?*

On n'avoit imaginé qu'une ſeule Diane, un ſeul Apollon, & un ſeul Eſculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Eſculape, qu'ils avoient de temples & de ſtatues; il eſt donc prouvé autant qu'un point d'hiſtoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une ſtatue fût une divinité, que le culte ne pouvoit

être rapporté à cette ſtatue, à cette *idole*, & que par conſéquent les anciens n'étoient point *idolâtres*.

Une populace groſſiere & ſuperſtitieuſe qui ne raiſonne point, qui ne ſavoit ni douter, ni nier, ni croire, qui couroit aux temples par oiſiveté, & parce que les petits y ſont égaux aux grands; qui portoit ſon offrande par coutume, qui parloit continuellement de miracles ſans en avoir examiné aucun, & qui n'étoit guere au deſſus des victimes qu'elle amenoit; cette populace, dis je, pouvoit bien à la vue de la grande Diane, & de Jupiter tonnant, être frappé d'une horreur religieuſe, & adorer, ſans le ſavoir, la ſtatue même. C'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois dans nos temples à nos payſans groſſiers; & on n'a pas manqué de les inſtruire que c'eſt aux bienheureux, aux immortels reçus dans le ciel, qu'ils doivent demander leur interceſſion, & non à des figures de bois & de pierre, & qu'ils ne doivent adorer que Dieu ſeul.

Les Grecs & les Romains augmenterent le nombre de leurs dieux par des apothéoſes; les Grecs diviniſoient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Perſée. Rome dreſſa des autels à ſes empereurs. Nos apothéoſes ſont d'un genre bien plus ſublime; nous n'avons égard ni au rang, ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes ſimplement vertueux qui ſeroient la plupart ignorés ſur la terre, s'ils n'étoient placés dans le ciel. Les apothéoſes des anciens ſont faites par la flatterie; les nôtres par le reſpect pour la vertu. Mais ces anciennes apothéoſes ſont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il eſt clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la ſtatue d'Auguſte & de Claudius, que dans leurs médailles. Cicéron dans ſes ouvrages philoſophiques ne laiſſe pas ſoupçonner ſeulement qu'on puiſſe ſe méprendre aux ſtatues des dieux, & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie; mais aucun d'eux n'imagine d'accuſer les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette ſottiſe à perſonne, lui qui reproche tout aux ſuperſtitieux: donc encore une fois, cette opinion n'exiſtoit pas, & l'erreur du polithéiſme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*.

Horace fait parler une ſtatue de Priape; il lui fait dire: *j'étois autrefois un tronc de figuier; un charpentier ne ſachant s'il feroit de moi un dieu ou un banc, ſe détermina enfin à me faire dieu*, &c. Que conclure de cette plaiſanterie? Priape étoit de ces petites divinités ſubalternes, abandonnées aux railleurs; & cette plaiſanterie même eſt la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiſeaux, n'étoit pas fort révérée.

Dacier en digne commentateur, n'a pas manqué d'obſerver que Baruc avoit prédit cette avanture, en diſant, *ils ne feront que ce que voudront les ouvriers*; mais il pouvoit obſerver auſſi qu'on en peut dire autant de toutes les ſtatues; on peut d'un bloc de marbre tirer tout auſſi-bien une cuvette, qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque choſe de plus reſpectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du ſaint des ſaints, auroit pu ſervir également aux fonctions les plus viles. Un tronc, un autel en ſont-ils moins révérés, parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuiſine?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la ſtatue de Priape, & que Baruc l'avoit prédit, devoit conclure que les Romains s'en mocquoient. Conſultez tous les auteurs qui parlent des ſtatues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie*; ils diſent expreſſément le contraire; vous voyez dans Martial.

Qui finxit ſacros auro vel marmore vultus,
Non facit ille deos.

Dans Ovide. *Collitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commiſſa metallo.*
Forma dei montes habitare ac numina gaudet.

Dans Lucain. *Eſt-ne Dei niſi terra & pontus, & aer?*

On feroit un volume de tous les paſſages qui dépoſent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les ſtatues rendoient des oracles, qui ait pu faire penſer que ces ſtatues avoient en elles quelque choſe de divin, mais certainement l'opinion régnante étoit que les dieux avoient choiſi certains autels, certains ſimulacres, pour y venir réſider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homere, & dans les chœurs des tragédies grecques, que des prieres à Apollon qui rend ſes oracles ſur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adreſſée à une ſtatue.

Ceux qui profeſſoient la magie, qui la croyoient une ſcience, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le ſecret de faire deſcendre les dieux dans les ſtatues, non pas les grands dieux, mais les dieux ſecondaires, les génies. C'eſt ce que Mercure Triſmégiſte appelloit *faire des dieux*: & c'eſt ce que S. Auguſtin réfute dans ſa cité de Dieu; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les ſimulacres euſſent rien en eux de divin, puiſqu'il falloit qu'un magicien les animât: & il me ſemble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût aſſez habile pour donner une ame à une ſtatue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux, Jupiter & non pas ſon image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la ſtatue de Neptune qui ſoulevoit les mers, ni celle d'Appollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polithéiſtes, & n'étoient point des *idolâtres*.

Si les Perſes, les Sabéens, les Egyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, de quelle antiquité eſt l'origine des ſimulacres appellés idoles? hiſtoire abrégée de leur culte. C'eſt un abus des termes d'appeller *idolâtres* les peuples qui rendirent un culte au ſoleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-temps ni ſimulacres, ni temples; ſi elles ſe tromperent, c'eſt en rendant aux aſtres ce qu'elles devoient au créateur des aſtres: encore les dogmes de Zoroaſte, ou Zerduſt, recueillis dans le Sadder, enſeignent-ils un être ſuprême vengeur & rénumérateur; & cela eſt bien loin de l'*idolâtrie*. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune *idole*; il a toujours conſervé le culte ſimple du maître du ciel *Kingtien*, en tolérant les pagodes du peuple. Gengis-Kan chez les Tartares n'étoit point *idolâtre*, & n'avoit aucun ſimulacre; les Muſulmans qui rempliſſent la Grece, l'Aſie mineure, la Syrie, la Perſe, l'Inde & l'Afrique appellent les Chrétiens *idolâtres*, *giaour*, parce qu'ils croient que les Chrétiens rendent un culte aux images. Ils briſerent toutes les ſtatues qu'ils trouverent à Conſtantinople dans Sainte Sophie, dans l'égliſe des Saints Apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en moſquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toujours les hommes; elle leur fit croire que des temples dédiés à des Saints qui avoient été hommes autrefois, des images de ces Saints révérés à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étoient des preuves invincibles de l'*idolâtrie* la plus complette: cependant il n'en eſt rien. Les Chrétiens n'adorent en effet qu'un ſeul Dieu, & ne révérent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ſes Saints. Les Iconoclaſtes, & les Proteſtans ont fait le même reproche d'*idolâtrie* à l'Egliſe; & on leur a fait la même réponſe.

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées préciſes, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & ſans équivoque, nous appellâmes du nom d'*idolâtres* les Gentils, & ſur-tout les Politéiſtes. On a écrit des volumes immenſes; on a débité des ſentimens différens ſur l'origine de ce culte rendu à Dieu; ou à pluſieurs dieux, ſous des figures ſenſibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne ſait pas qui inventa les habits & les chauſſures, & on veut ſavoir qui le premier inventa les *idoles*! Qu'importe un paſſage de *Senconiaton* qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le chaos, l'eſprit, c'eſt-à-dire le ſouffle, amoureux de ſes principes, en tira le limon, qu'il rendit

l'air

l'air lumineux, que le vent Colp, & ſa femme Baü engendrerent Eon, & qu'Eon engendra Jenos? que Cronos leur deſcendant avoit deux yeux par derriere, comme pardevant, qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à ſon fils Taut; voilà un des plus reſpectables monumens de l'antiquité.

Orphée antérieur à Senconiaton, ne nous en apprendra pas davantage dans ſa théogonie, que Damaſcius nous a conſervée; il repréſente le principe du monde ſous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un viſage au milieu qu'il appelle *viſage-dieu*, & des ailes dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées bizarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images ſenſibles & hyéroglyphes ſont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philoſophes ont reconnu un premier principe.

Quant au Polithéiſme, le bon ſens vous dira que dès qu'il y a eu des hommes, c'eſt à-dire des animaux foibles, capables de raiſon, ſujets à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont ſenti leur foibleſſe & leur dépendance; ils ont reconnu aiſément qu'il eſt quelque choſe de plus puiſſant qu'eux. Ils ont ſenti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui ſouvent les détruit; une dans le feu qui conſume, & dans l'eau qui ſubmerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui préſident à ces élémens! Quoi de plus naturel que de révérer la force inviſible qui faiſoit luire aux yeux le ſoleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut ſe former une idée de ces puiſſances ſupérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une maniere ſenſible? La religion juive qui précéda la notre, & qui fut donnée par Dieu même étoit toute remplie de ces images ſous leſquelles Dieu eſt repréſenté. Il daigne parler dans un buiſſon le langage humain; il paroît ſur une montagne. Les eſprits céleſtes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le ſanctuaire eſt rempli de chérubins, qui ſont des corps d'hommes avec des ailes & des têtes d'animaux; c'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur groſſiere de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré ſa défenſe de peindre & de ſculpter aucune figure, a donc daigné ſe proportionner à la foibleſſe humaine, qui demandoit qu'on parlât aux ſens par des images.

Iſaïe, dans le *chap. VI.* voit le Seigneur aſſis ſur un trône, & le bas de ſa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend ſa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophete. Ezéchiel au *chap. III.* voit un trône de ſaphir, & Dieu lui paroît comme un homme aſſis ſur ce trône. Ces images n'alterent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les ſtatues, les *idoles*, pour repréſenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perſes, les anciens Egyptiens n'eurent point d'*idoles*; mais bientot Iſis & Oſiris furent figurés: bientôt Bel à Babylone fut un gros coloſſe; Brama fut un monſtre bizarre dans la preſqu'île de l'Inde. Les Grecs ſur-tout multiplierent les noms des dieux, les ſtatues & les temples; mais en attribuant toujours la ſuprême puiſſance à leur *Zeus*, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des dieux & des hommes. Les Romains imiterent les Grecs? ces peuples placerent toujours tous les dieux dans le ciel ſans ſavoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres ſupérieurs habitaſſent dans les nuées qui ne ſont que de l'eau. On en avoit placé d'abord ſept dans les ſept planetes, parmi leſquelles on comptoit le ſoleil, mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'etendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, ſix mâles & ſix femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium*; Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Veſta prit ſa place.

Enſuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Eſculape;

les dieux infernaux, Pluton, Proſerpine; ceux de la mer, comme Thétis, Amphitrite, les Néréïdes, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profeſſion, pour chaque action de la vie, pour les enfans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées, on eut le dieu Pet. On diviſa enfin les empereurs: ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déeſſe Pertunda, ni Priape, ni Rumilia la déeſſe des tetons, ni Stercutius le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples; les petits dieux Pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur *idole*.

C'étoient de petits magots dont on ornoit ſon cabinet; c'étoient les amuſemens des vieilles femmes & des enfans, qui n'étoient autoriſés par aucun culte public. On laiſſoit agir à ſon gré la ſuperſtition de chaque particulier: on retrouve encore ces petites *idoles* dans les ruines des anciennes villes.

Si perſonne ne ſait quand les hommes commencerent à ſe faire des *idoles*, on ſait qu'elles ſont de l'antiquité la plus haute; Tharé pere d'Abraham en faiſoit à Ur en Chaldée: Rachel déroba & emporta les *idoles* de ſon beau-pere Laban; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion préciſe avoient les anciennes nations de tous ces ſimulacres? Quelle vertu, quelle puiſſance leur attribuoit-on? Croira-t-on que les dieux deſcendoient du ciel pour venir ſe cacher dans ces ſtatues? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'eſprit divin? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout? C'eſt encore ſur quoi on a très-inutilement écrit; il eſt clair que chaque homme en jugeoit ſelon le degré de ſa raiſon, ou de ſa crédulité, ou de ſon fanatiſme. Il eſt évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs ſtatues, pour s'attirer plus d'offrandes; on ſait que les philoſophes déteſtoient ces ſuperſtitions; que les guerriers s'en moquoient; que les magiſtrats les toléroient, & que le peuple toujours abſurde ne ſavoit ce qu'il faiſoit: c'eſt en peu de mots l'hiſtoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'eſt pas fait connoître.

On peut ſe faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, & que pluſieurs villes rendirent à un chien, à un ſinge, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblêmes: enſuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé *Anubis*, furent adorés. On mangea toujours du bœuf & des oignons; mais il eſt difficile de ſavoir ce que penſoient les vieilles femmes d'Egypte, des oignons ſacrés & des bœufs.

Les *idoles* parloient aſſez ſouvent: on faiſoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybele, des belles paroles que la ſtatue avoit prononcées lorſqu'on en fit la tranſlation du palais du roi Attale:

Ipſa petì volui, ne ſit mora, mitte volentem,
Dignus Roma locus quo deus omnis eat.

« J'ai voulu qu'on m'enlevât, emmenez-» moi vîte; Rome eſt digne que tout dieu » s'y établiſſe ».

La ſtatue de la fortune avoit parlé; les Scipions, les Cicérons, les Céſars, à la vérité n'en croyoient rien; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux, pouvoit fort bien le croire.

Les *idoles* rendoient auſſi des oracles, & les prêtres cachés dans le creux des ſtatues parloient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux, & de tant de théogonies différentes & de cultes particuliers, n'y eût-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres*? Cette paix fut un bien qui naquit du mal de l'erreur même: car chaque nation reconnoiſſant pluſieurs dieux inférieurs, trouvoit bon que ſes voiſins euſſent auſſi les leurs. Si vous exceptez Cambiſe, à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'hiſtoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion excluſive; & les prêtres ne ſongerent qu'à multiplier les offrandes & les ſacrifices.

Les premieres offrandes furent des fruits; bientôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeoient eux-mêmes; ils devinrent bouchers & cruels: enfin, ils introduiſirent l'uſage horrible de ſacrifier des victimes humaines, & ſur-tout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perſes, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations: mais à Heliopolis en Egypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la Tauride on ſacrifioit les étrangers: heureuſement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette ſuperſtition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion; & Plutarque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois veſtales. Procope, contemporain du roi des Francs, Théodebet, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrerent en Italie avec ce prince: les Gaulois, les Germains, faiſoient communément de ces affreux ſacrifices.

On ne peut guere lire l'hiſtoire, ſans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il eſt vrai que chez les Juifs Jephté ſacrifia ſa fille, & que Saul fut prêt d'immoler ſon fils. Il eſt vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anathême, ne pouvoient être rachetés, ainſi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périſſent: mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut? & ce n'eſt pas aux hommes à ſe mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à uſurper les droits de l'Etre ſuprême.

Pour conſoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux ſacrileges, il eſt important de ſavoir que chez preſque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la Théologie ſacrée, & l'erreur populaire; le culte ſecret, & les cérémonies publiques; la religion des ſages, & celle du vulgaire. On n'enſeignoit qu'un ſeul Dieu aux initiés dans les myſteres; il n'y a qu'à jeter les yeux ſur l'hymne attribuée à Orphée, qu'on chantoit dans les myſteres de Cérès Eleuſine, ſi célebres en Europe & en Aſie.

« Contemple la nature divine, illumine » ton eſprit, gouverne ton cœur, marche » dans la voie de la juſtice; que le Dieu du » ciel & de la terre ſoit toujours préſent » à tes yeux. Il eſt unique, il exiſte ſeul » par lui-même; tous les êtres tiennent » de lui leur exiſtence; il les ſoutient tous; » il n'a jamais été vu des yeux mortels, & » il voit toutes choſes ».

Qu'on liſe encore ce paſſage du philoſophe Maxime de Madaure, dans ſa lettre à ſaint Auguſtin. « Quel homme aſſez » groſſier, aſſez ſtupide, pour douter » qu'il ſoit un Dieu ſuprême, éternel, » infini, & qui n'a rien engendré de ſemblable à lui-même, & qui eſt le pere » commun de toutes choſes »? Il y a mille témoignages que les ſages abhorroient non-ſeulement l'*idolâtrie*, mais encore le polithéiſme.

Epictete, ce modele de réſignation & de patience, cet homme ſi grand dans une condition ſi baſſe, ne parle jamais que d'un ſeul Dieu: voici une de ſes maximes. « Dieu m'a créé, Dieu eſt au dedans » de moi; je le porte par-tout; pourrois-» je le ſouiller par des penſées obſcènes, » par des actions injuſtes, par d'infâmes » déſirs? Mon devoir eſt de remercier » Dieu de tout, de le louer de tout, & » de ne ceſſer de le bénir qu'en ceſſant de » vivre ». Toutes les idées d'Epictete roulent ſur ce principe.

Marc-Aurele, auſſi grand peut-être ſur le trône de l'empire romain, qu'Epictete dans l'eſclavage, parle ſouvent à la vérité des dieux, ſoit pour ſe conformer au langage reçu, ſoit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre ſuprême & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoît qu'un Dieu éternel, infini? *Notre ame*, dit il, *eſt une émanation de la divinité; mes enfans, mon corps, mes eſprits viennent de Dieu.*

Les Stoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & univerſelle; les Epicuriens la nioient: les pontifes ne parloient que d'un ſeul Dieu dans les myſteres; où étoient donc les *idolâtres*?

Au reſte, c'eſt une des grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri, de dire que du temps de Théodoſe le jeune, il ne reſta plus d'*idolâtres* que dans les pays reculés de l'Aſie & de l'Afrique. Il y avoit dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au ſeptieme ſiecle : le nord de l'Allemagne depuis le Vezer n'étoit pas chrétien du temps de Charlemagne ; la Pologne & tout le Septentrion reſterent long-temps après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie* : la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au-delà du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conſervé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques Lapons, quelques Samoïedes, quelques Tartares, qui aient perſévéré dans la religion de leurs ancêtres. *Article de M.* DE VOLTAIRE. *Voyez* ORACLES, RELIGION, SUPERSTITION, SACRIFICES, TEMPLES.

IDOLOTHYTES, ſ. m. (*Théolog.*) c'eſt le nom que S. Paul donne aux viandes offertes aux idoles, & que l'on préſentoit enſuite avec cérémonie, tant aux prêtres qu'aux aſſiſtans, qui les mangeoient couronnés. Il y eut entre les premiers chrétiens difficulté au ſujet de la manducation de ces *idolothytes* ; & dans le concile de Jéruſalem il leur fut ordonné de s'en abſtenir ; cependant comme les viandes qui étoient offertes aux idoles, étoient quelquefois vendues au marché, & préſentées enſuite aux repas des chrétiens, les plus ſcrupuleux n'en vouloient pas, quoiqu'alors ce ne fût plus un acte de religion. S. Paul conſulté ſur cette queſtion, répondit aux Corinthiens que l'on en pouvoit manger, ſans s'informer ſi cette viande avoit été offerte aux idoles ou non, pourvu que cela ne cauſât point de ſcandale aux foibles. Cependant l'uſage de ne point manger des *idolothytes* a ſubſiſté parmi les chrétiens, & dans l'apocalypſe ceux de Pergame ſont repris de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faiſoient manger des viandes qui avoient été offertes aux idoles. Dans la primitive égliſe il eſt défendu aux chrétiens, par pluſieurs canons des conciles, de manger des *idolothytes*. *Actor. j. 15. I. Corinth. j. 8. Apocalypſ. 2.*

IDON-MOULLY, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt le nom malabare d'une eſpece de prunier des Indes orientales, que les Botaniſtes appellent *prunus indica, fructu umbilicato, pyriformi, ſpinoſa, racemoſa*, ce qui ſuffit pour le diſtinguer des autres pruniers ; ajoutez qu'il s'éleve juſqu'à la hauteur de ſoixante & dix piés ; il eſt décrit dans l'*Hort. malab. part. IV. tab. 18. p. 41.* (*D. J.*)

IDOUTHOS, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) eſpece de flûte des Grecs, au rapport de Pollux. (*F. D. C.*)

IDRA, (*Géog.*) ville de Suede, capitale de la Dalécarlie, ſur la riviere d'Elſinam : preſque tous les habitans travaillent aux mines & aux forges.

IDRIA, (*Géog.*) ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célebre par ſa mine de vif-argent, appartient à la maiſon d'Autriche ; elle eſt de tous côtés entourée de montagnes, à 7 lieues N. E. de Goritz, 10 N. de Trieſte. *Long.* 31. 35 ; *lat.* 46. 16.

La riche mine de vif-argent que cette ville poſſede dans ſon propre ſein, eſt une choſe bien curieuſe. L'entrée de cette mine n'eſt point ſur une montagne, mais dans la ville même ; elle n'a pas plus de 120 ou 130 braſſes de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du ſimple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches villes du monde en ce genre ; car il s'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'eſt-à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorſqu'on en tiroit un morceau qui peſoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit rafiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lu.

Etant deſcendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 braſſes de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu, ſeize mille barres de fer qu'on avoit achetées dans la Carinthie ; on employoit auſſi quelquefois au même uſage 800 barres de fer tout à la fois, pour purifier le vif-argent dans ſeize fournaiſes ; on en mettoit 50 dans chaque fournaiſe ; 25 de chaque côté, 12 deſſus & 13 au deſſous ; le pro-

duit étoit tel, que M. Brown vit emporter un jour 40 ſacs de vif argent purifié pour les pays étrangers, objet de 40 mille ducats. On en envoyoit juſqu'à Chremnits, en Hongrie, pour s'en ſervir dans cette mine d'or; chaque ſac peſoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille ſacs de vif-argent purifié en réſerve; enfin, à force d'exploitations précipitées, on a preſque épuiſé la mine & le bois néceſſaire pour le travail. *(D. J.)*

IDSTFIN, *(Géog.)* bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, réſidence d'une branche de la maiſon de Naſſau, à qui elle appartient; elle eſt à 5 lieues N. E. de Mayence. *Long.* 25. 33. *lat.* 50. 9. *(D. J.)*

IDULIE, ſ. f. *(Belles-lettres.)* c'eſt ainſi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides, d'où peut-être elle a pris ſon nom. *(D. J.)*

IDUMÉE, ſ. f. *(Géog. anc.)* pays d'Aſie, aux confins de la Paleſtine & de l'Arabie; l'*Idumée* tire ſon nom d'*Edom* ou *Eſaü*, qui y fixa ſa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Seïr, à l'orient & au midi de la mer Morte; enſuite ſes deſcendans, comme nous le verrons tout-à-l'heure, ſe répandirent dans l'Arabie Pétrée, dans le pays qui eſt au midi de la Paleſtine, & finalement dans la Judée méridionale, lorſque ce pays devint comme déſert durant la captivité de Babylone; ainſi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée*, il faut diſtinguer les temps. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient reſſerrés à l'orient & au ſud de la mer Morte, au pays de Seïr mais dans la ſuite l'*Idumée* s'étendit beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit *Boſra*, & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit *Petra* ou *Jectaël*.

L'*Idumée* dont Strabon, Joſephe, Pline, Ptolomée, & autres auteurs font mention, n'étoit pas le pays d'Edom, ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge, mais une autre ancienne *Idumée*, d'une beaucoup plus grande étendue, car elle comprenoit toute cette région qui fut appellée *Arabie Pétrée* de Pétra ſa capitale Tout ce pays ayant été habité par les deſcendans d'Edom ou d'Eſaü, fut delà nommé le *pays d'Edom*.

Dans la ſuite des temps une ſédition, à ce que prétend Strabon, s'étant élevée parmi eux, une partie ſe ſépara du reſte, & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui ſe trouvoit alors comme déſerte, par l'abſence de ſes habitans captifs à Babylone; ceux-ci conſerverent le nom d'*Iduméens*, & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les Iduméens qui ne ſuivirent pas les autres, ſe joignirent aux iſmaélites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de Nébajoth ou Nabath fils d'Iſmaël, & le pays qu'ils poſſéderent *Nabathée*; c'eſt ſous ce nom qu'il en eſt ſouvent parlé dans les auteurs, tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premierement gouvernés par des chefs ou princes, & puis par des rois; Nabuchodonoſor, cinq ans après la priſe de Jéruſalem, ſubjugua toutes les puiſſances voiſines de la Judée, & en particulier les Iduméens; Judas Maccabée leur fit la guerre, & les battit en plus d'une rencontre: enfin, Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circonciſion; dès-lors ils demeurerent aſſujettis aux derniers rois de la Judée, juſqu'à la ruine de Jéruſalem par les Romains. *(D. J.)*

IDYLLE, *terme de Poéſie*, petit poëme champêtre qui contient des deſcriptions ou narrations de quelques aventures agréables. *Voyez* EGLOGUE. Ce mot vient du grec εἰδύλλιον; diminutif d'εἶδος, *figure*, *repréſentation*, parce que le propre de cette poéſie eſt de repréſenter naturellement les choſes.

Théocrite eſt le premier auteur qui ait fait des *idylles*; les Italiens l'ont imité, & en ont ramené l'uſage. *Voyez* PASTORAL.

Les *idylles* de Théocrite, ſous une ſimplicité toute naïve & toute champêtre, renferment des agrémens inexprimables; elles paroiſſent puiſées dans le ſein de la nature, & dictées par les graces elles-mêmes.

C'eſt une poéſie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit; au lieu que le poëme épique les raconte, & le dramatique les met en action. On ne s'en tient

plus dans les *idylles* à la ſimplicité originale de Théocrite : notre ſiecle ne ſouffriroit pas une fiction amoureuſe qui reſſembleroit aux galanteries groſſieres de nos payſans. Boileau remarque que les *idylles* les plus ſimples ſont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractere dans ce peu de vers, par une image empruntée elle-même des ſujets ſur leſquels roule ordinairement l'*idylle*.

Telle qu'une bergere au plus beau jour de fête.
De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête ;
Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens.
Telle aimable en ſon air, mais humble en ſon ſtyle,
Doit éclater ſans pompe une élégante idylle ;
Son tour ſimple & naïf n'a rien de faſtueux.
Et n'aime point l'orgueil d'un vers préſomptueux.

Art poétiq. chant II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues, elle eſt fort légere ; les auteurs les confondent ſouvent. Cependant il ſemble que l'uſage veut plus d'action, de mouvement dans l'églogue, & que dans l'*idylle* on ſe contente d'y trouver des images, des récits, ou des ſentimens ſeulement. *Cours de belles-lettres, tom. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence, qui n'eſt pourtant pas abſolument générale. Dans l'églogue, dit-il, ce ſont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux, qui racontent leurs propres aventures, leurs peines & leurs plaiſirs, qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les paſſions & les ſoins dont la nôtre eſt traverſée. Dans l'*idylle*, au contraire, c'eſt nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers, & la tyrannie de nos paſſions ou de nos uſages, avec la ſimplicité de leurs mœurs & de leurs ſentimens. Celle-ci même peut rouler toute entiere ſur une allégorie ſoutenue, tirée de l'inſtinct des animaux ou de la nature des choſes inanimées ; tel eſt le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulieres : d'où il eſt aiſé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élévation que l'églogue, puiſque ſous ce rapport elle ſuppoſe un homme qui vit au milieu du monde, dont il reconnoît les dangers & les abus : ſon eſprit peut donc être plus orné, plus vif, moins ſimple & moins uni que le ſeroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poë. tom.*

J É

JÉ *ou* GÉ, ſ. m. (*Commerce*) meſure des longueurs dont on ſe ſert en quelques endroits des Indes. *Voyez* GÉ.

Jé, meſure des liqueurs dont on ſe ſert en quelques lieux d'Allemagne, particuliérement à Ausbourg. Le *jé* eſt de deux muids, ou de douze beſons, le beſon de douze maſſes ; huit *jé* font le féoder. *Voyez* BESON, MASSE, FÉODER. *Dict. de Commerce.*

JEAN-LE-BLANC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau de S. Martin, *pigargus*, oiſeau du genre des aigles. Willughbi a donné la deſcription d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, & de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui peſoit huit livres & demie ; il avoit ſix piés quatre pouces d'envergure ; & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrêmité du bec juſqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu, & la membrane qui recouvroit ſa baſe avoit une couleur jaune ; les yeux étoient grands & enfoncés, les piés avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derriere avoit un pouce de longueur ; la tête étoit blanche, le commencement du cou avoit une couleur rouſsâtre, le croupion étoit noirâtre ; au reſte, le corps avoit une couleur obſcure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aile vingt-ſept grandes plumes noirâtres, elles ſont bonnes pour écrire ; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée ; la queue étoit compoſée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiſeau differe de celui qu'Aldrovande a

décrit ſous le nom de *pigargus*. Willugh. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

JEAN DE GAND, (*Hiſtoire nat.*) nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiſeau qui ſe trouve dans le nord, ſur les côtes de Spitzberg; il a la groſſeur & la forme d'une cygogne, ſes plumes ſont blanches & noires comme les ſiennes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poiſſons, ſur leſquels il s'élance avec une dextérité ſinguliere: cet oiſeau habite les mers du nord, où ſe font les pêches du hareng.

JEAN, (*Evangile de S. Jean.*) nom d'un des livres canoniques du Nouveau-Teſtament, qui contient l'hiſtoire de la vie & des miracles de Jeſus-Chriſt, écrite par l'apôtre S. *Jean*, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrême vieilleſſe, lorſque vers l'an du ſalut 97 les évêques & les fideles d'Aſie lui ayant demandé avec empreſſement qu'il leur écrivît l'hiſtoire de ce qu'il avoit vu & oui de notre Sauveur, il ſe rendit à leurs déſirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui ſert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La ſublimité des connoiſſances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. *Jean* le ſurnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypſe dont nous avons parlé ſous ſon titre, cet apôtre a compoſé trois épîtres que l'Egliſe reconnoît pour canoniques. On lui a ſuppoſé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ſes prétendus voyages; des actes dont ſe ſervoient les Encratites, les Manichéens & les Priſcillianiſtes; un livre de la mort & de l'aſſomption de la Vierge; un ſymbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocéſarée par la ſainte Vierge & par S. *Jean*. Ce ſymbole fut cité dans le cinquieme concile écuménique; mais les actes & l'hiſtoire dont nous venons de parler, ont été de tout temps généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible*.

JEAN, S. (*Hiſt. eccléſ.*) il y a un grand nombre de communautés eccléſiaſtiques & religieuſes inſtituées ſous le nom de S. *Jean*. Les unes ſubſiſtent encore; d'autres ſe ſont éteintes. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait mention des chanoines hoſpitaliers de S. *Jean*-Baptiſte de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva; ils porterent une croix noire ſur leurs robes & ſur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit auſſi des ſœurs hoſpitalieres du même nom. Il eſt parlé des hoſpitaliers & des hoſpitalieres de S. *Jean*-Baptiſte de Dottingam; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte de la pénitence, établis en Navarre ſous l'obéiſſance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte, fondés en France par le frere Michel de Sainte-Sabine, en 1630, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, ſous le titre de S. *Jean* l'évangéliſte; l'ordre de S. *Jean* de Jéruſalem, de S. *Jean* de Latran, *&c.*

JEAN, (*mal de S.*) c'eſt une eſpece de maladie convulſive, qui tient de la nature de l'épilepſie, dans laquelle on tombe de ſon haut, après s'être fort agité, comme en danſant, en ſautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, ſelon le Dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appellée *la danſe de S. Wit*. *Voyez* EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S. (*Géog.*) petite ville de France au Valgau, aux confins de la Lorraine, ſur la Sarre, dans le comté de Sarbruck; elle eſt à 5 lieues. O. de Deux-Ponts. *Long.* 25. 47; *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

JEAN, *riviere de S.* (*Géogr.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Acadie, ou elle coule derriere le cap Rouge, à 45 deg. 40 min. de lat. ſeptentrion. Cette riviere eſt fort dangereuſe, ſi on ne reconnoît bien les baſſes, les rochers, & les pointes qui ſont de deux côtés; elle eſt renommée pour la pêche des ſaumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louiſiane; cette derniere riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & ſe jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (*D. J.*)

JEAN D'ANGÉLY, S. (*Géogr.*) *Angériacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle eſt ſur la Boutonne, à 6 lieues N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. *Long.* 17. 5; *lat.* 45. 55.

Cette ville a été le lieu de la naiſſance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il eſt auteur d'une hiſtoire latine de France, qui s'étend depuis 1602 juſqu'à 1664; il la compoſa dans un eſprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des penſions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette hiſtoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caracteres, car les phraſes de Tacite en fourniſſent preſque toutes les couleurs, & ſemblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraiſemblablement du poiſon à *S. Jean d'Angély*, en 1588, âgé de 35 ans. Le roi de Navarre (Henri IV.) ſon couſin, n'en reçut la nouvelle qu'en verſant un torrent de larmes, *purpureos & ego ſpargam flores*; il les mérite par ſes malheurs & par ſes vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de ſon pere, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de ſa religion; ayant échappé comme on ſait avec le roi de Navarre au maſſacre de la S. Barthélemi, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que ſon autorité ne s'étendoit pas ſur les conſciences, & en même temps il quitta la cour. Il eſt grand-pere du célebre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom) ſi fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Sénef, *&c.* (*D. J.*)

JEAN DE LÔNE, S. (*Géogr.*) petite ville de France, en Bourgogne, dans le Dijonois, chef-lieu du bailliage de même nom, & la ſixieme qui députe aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Eſpagne & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le ſiege en 1635. Louis XIII par reconnoiſſance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres ſubſides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle eſt ſituée; c'eſt ſur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. *Long.* 22. 44; *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

JEAN DE LUZ, S. (*Géogr.*) *Lucius Vicus*; le nom baſque eſt *Loitzun*, petite ville de France en Gaſcogne, la deuxieme du pays de Labour, & la derniere du coté de l'Eſpagne, avec un port. Elle eſt ſur une petite riviere, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Liſle le *Nivelet*, à 4 lieues N. E. de Fontarabie, 4 S. O. de Bayonne, 174 S. O. de Paris. *Long.* 15. 59. 28; *lat.* 43. 23. 15. (*D. J.*)

JEAN DE MAURIENNE, S. (*Géogr.*) petite ville de Savoie, ſans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché de Vienne; elle eſt ſur la riviere d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Moutiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. *Long.* 24. 1; *lat.* 45 118. (*D. J.*)

JEAN-PIED-DE-PORT, S. (*Géogr.*) ville de France en Gaſcogne, à une lieue des frontieres d'Eſpagne, autrefois capitale de la baſſe Navarre, avec une citadelle ſur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenæus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il eſt au pié de cette chaîne de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les paſſages ou défilés par où l'on peut traverſer les Pyrénées, & comme cette ville de S. *Jean* eſt à l'entrée de ces *ports* ou paſſages, on la nomme *S. Jean-pied-de-port*; elle eſt ſur la Nive, à l'entrée d'un des paſſages des Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris, *Long.* 16. 22; *lat.* 43. 8. (*D. J.*)

JEAN D'ULUA, S. (*Géogr.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale ſur la mer du nord, dans la nouvelle Eſpagne, à l'entrée du port de la Véra-Crux; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20; *lat.* 19. (*D. J.*)

JEAN II,

JEAN II, ſurnommé *le Bon*, (*Hiſt. de France.*) Ce prince naquit en 1320, & parvint au trône de France après la mort de Philippe de Valois, en 1350. La France étoit épuiſée d'hommes & d'argent; les ſoldats étoient découragés par tous les échecs que les armes françoiſes avoient reçus. Edouard III, fier de ſes ſuccès, prenoit le titre de roi de France: telle étoit la triſte ſituation de l'état, lorſque *Jean* fut appellé au gouvernement. Il crut devoir effrayer les traîtres par un exemple terrible. Raoul, comte d'Eu, accuſé avec fureur, condamné avec légéreté, porta ſa tête ſur l'échaffaud: toute la France en murmura. *Jean*, pour s'attacher les ſeigneurs, & perpétuer entr'eux une concorde parfaite, inſtitua l'ordre de l'étoile. Cette marque de diſtinction ceſſa d'en être une dès qu'elle devint vulgaire, & la nobleſſe l'abandonna au guet.

Charles-le-Mauvais étoit alors roi de Navarre: le caractere attroce de ce prince n'eſt point encore aſſez peint par le ſurnom odieux qu'on lui donna; cruel par goût, comme les autres par néceſſité, il avoit pour ainſi dire du génie pour créer des crimes nouveaux: il avoit fait aſſaſſiner le connétable Charles de la Cerda. Le roi attira Charles à Rouen, & le fit arrêter; ce coup d'état ne ſe fit pas ſans effuſion de ſang. Les partiſans de Charles (car les tyrans en ont quelquefois) appellerent à leur ſecours le roi d'Angleterre. Déja l'Auvergne, le Limouſin, le Poitou, ſont couverts de cendres & de ruines: *Jean* raſſemble ſon armée, court ſus aux Anglois & les joint à Maupertuis près de Poitiers. Le prince de Galles, fils d'Edouard, craint d'être enveloppé; il demande la paix, il offre la reſtitution de tout ce qu'il a conquis. *Jean* eſt inflexible, il veut venger tous les affronts que la France a reçus depuis tant d'années: la bataille ſe donne le 19 ſeptembre 1356. " Amis, dit-il aux ſeigneurs de ſa ſuite, " lorſque vous êtes tranquilles à Paris, " vous appellez les Anglois, les voilà ces " ennemis que vous avez défiés; faites " voir que vos menaces ne ſont point de " vaines bravades ". Sa valeur impatiente cauſa la perte de la bataille; l'envie de ſe précipiter dans les plus grands périls, l'empêcha de voir ce qui ſe paſſoit loin de lui; il n'y eut nul ordre dans les attaques, nul enſemble dans les mouvemens: le roi long-temps défendu par ſa propre bravoure, par celle de ſes gardes & par Philippe ſon jeune fils, fut contraint de rendre les armes. Le prince de Galles le traita avec tous les égards qu'il devoit à ſon rang, ſur-tout à ſon courage; on le conduiſit à Bordeaux, & de là on le fit paſſer à Londres. Pendant ſa captivité, la régence fut confiée au jeune Charles, dauphin, qui dès lors commençoit à mériter le ſurnom de *ſage*, qu'on lui donna depuis. Ce prince, ſecondé par Dugueſclin, empêcha du moins la chûte entiere de l'état, s'il ne le rétablit pas dans toute ſa ſplendeur. Charles-le-Mauvais échappé de ſa priſon, employoit pour perdre la France, la ruſe & la perfidie, les ſeules armes qu'il connût. Un ſimple bourgeois ſauva Paris de ſa fureur; Edouard s'avança juſqu'aux portes de cette capitale, pillant, brûlant, ſaccageant: c'eſt ainſi qu'il cherchoit à mériter l'affection d'un peuple ſur lequel il vouloit régner. Enfin, le fatal traité de Bretigny rendit la liberté à *Jean II*, en 1360. Il renonçoit à toute eſpece de ſouveraineté ſur la Guienne & ſur les plus belles provinces de France: à peine revenu à Paris, on voulut l'empêcher de remplir ces conditions onéreuſes. " Si la " juſtice & la bonne foi, répondit-il, " étoient bannies du reſte du monde, elles " devroient ſe retrouver encore dans le " cœur & dans la bouche des rois ".

Toutes les provinces qui devoient paſſer ſous la domination angloiſe, s'oppoſerent à l'exécution du traité; quelques-unes même menacerent de ſe révolter, ſi on vouloit les livrer à Edouard, & de déſobéir au roi pour lui être fideles. Cependant Edouard fut mis en poſſeſſion de ſes conquêtes; mais ſes ambaſſadeurs manquerent au rendez-vous où l'on devoit leur remettre les renonciations authentiques de *Jean*. Ce prince permit, en 1360, aux juifs de fixer leur ſéjour dans le royaume pendant vingt ans. La mort de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, lui laiſſa ce duché dont il étoit héritier; il le

donna à Philippe ſon quatrieme fils, comme apanage reverſible à la couronne au défaut d'enfans mâles. Le duché de Normandie, les comtés de Champagne & de Toulouſe furent auſſi réunis à la couronne. Cependant le duc d'Anjou qui étoit reſté à Londres en ôtage, s'échappe & reparoît à la cour. *Jean* eſt indigné de ſa démarche; ſur le champ il prend la réſolution d'aller à la place de ſon fils reprendre ſes fers à Londres: en vain toute la cour s'oppoſe à ce deſſein. Nouveau Régulus, il ferme l'oreille aux prieres de ſes parens, de ſes amis, de ſes ſujets: il part, arrive à Londres, & y meurt le 10 avril 1364. *Jean* n'eut pas aſſez de talens pour rétablir la France dans la ſituation horrible où elle ſe trouvoit: il en auroit eu aſſez pour la rendre heureuſe au ſein de la paix. On ne peut point lui faire un crime des guerres continuelles qui troublerent ſon regne: le droit naturel de la défenſe le rendoit légitime. Meilleur ſoldat que général, meilleur citoyen que roi, plus juſte qu'éclairé, ſi quelque qualité l'éleve au-deſſus du vulgaire des rois, c'eſt ſa bonne foi. *(M. DE SACY.)*

* JEAN SANS-TERRE, (*Hiſtoire d'Angleterre.*) quatrieme fils du roi Henri II, uſurpa la couronne d'Angleterre, en 1199, ſur Arthus de Bretagne, ſon neveu, à qui elle appartenoit, & par un nouveau crime, ôta la vie à ce prince; au moins il fut ſoupçonné de ce meurtre, & ce ne fut pas ſans raiſon, puiſqu'ayant fait enfermer Arthus dans la tour de Rouen, on ne ſait ce qu'il devint. *Jean* ſoutint mal le poids d'une couronne qu'il avoit acquiſe par un double forfait. Philippe le dépouilla de toutes les terres qu'il poſſédoit en France. Il ſe brouilla avec le pape Innocent III, & ce pontife le força de ſoumettre ſa perſonne & ſa couronne au ſaint ſiege, & de conſentir à tenir ſes états comme feudataire de l'égliſe de Rome. Un légat du pape reçut l'hommage de *Jean*, il étoit conçu en ces termes: « Moi » *Jean*, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre & ſeigneur d'Hibernie, pour » l'expiation de mes péchés, de ma pure » volonté & de l'avis de mes barons, je » donne à l'égliſe de Rome, au pape » Innocent & à ſes ſucceſſeurs, les » royaumes d'Angleterre & d'Irlande, » avec tous leurs droits; je les tiendrai » comme vaſſal du pape; je ſerai fidele à » Dieu, à l'égliſe Romaine, au pape mon » ſeigneur, & à ſes ſucceſſeurs légitimement élus. Je m'oblige de lui payer une » redevance de mille marcs d'argent par » an; ſavoir, ſept cents pour le royaume » d'Angleterre, & trois cents pour l'Hibernie ». Ce trait ſuffit pour caractériſer ce prince. Les Anglois outrés de la lâcheté de leur roi, réſolurent de le faire tomber du trône. *Jean*, informé de la diſpoſition des eſprits, aſſembla les barons; & trembla devant eux comme devant le légat du pape. Il jura d'obſerver tous les articles de la grande charte, ajouta de nouveaux privileges aux anciennes prérogatives, & mit la liberté publique au-deſſus de l'autorité royale. Le monarque toujours inconſéquent dans ſa conduite, repentant d'avoir accordé des droits ſi exhorbitans à ſes ſujets, s'en vengea en pillant les biens des barons & en ravageant leurs terres. Ceux-ci ſe révolterent, appellerent Philippe, roi de France, à leurs ſecours, & offrirent la couronne d'Angleterre à Louis, ſon fils. Le dauphin paſſe en Angleterre, y eſt reçu avec acclamation, & couronné en 1216. *Jean* meurt la même année, après avoir erré de ville en ville, portant par-tout ſes inquiétudes, avec la bonté & le mépris dont il étoit couvert.

JEAN I, roi d'Aragon, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) A la toute-puiſſance près qui n'eſt point le partage de la foible humanité, les rois feroient exactement tout ce qu'ils voudroient faire, s'ils ſavoient employer avec art le droit qu'ils ont de commander aux hommes. Cet art pourtant ne paroît pas bien épineux, puiſqu'il conſiſte à ſe faire aimer ſeulement de ceux de qui l'on veut être obéi. J'avoue qu'il faut aux hommes ordinaires bien des talens, de grandes qualités pour être aimés; encore même avec ces grandes qualités, ces talens ſupérieurs, ne parviennent-ils ſouvent qu'à ſe faire des ennemis dans la ſociété. Quant aux rois, avec de la douceur, de l'affabilité, il n'eſt rien qu'ils ne

puiſſent, il n'y a rien qui leur réſiſte ; on ne s'apperçoit même pas des défauts qu'ils peuvent avoir, & qui quelque conſidérables, quelque énormes qu'ils ſoient, ſont rachetés par ces deux qualités. Un prince affable, doux, eſt toujours sûr du zele, du reſpect, de la confiance & de l'amour de ſes ſujets qui mettant ſur le compte de cette douceur de caractere ſes foibleſſes, ſes défauts & ſes fautes même, ne voient en lui que le roi bienfaiſant, le protecteur généreux & l'ami de ſes peuples. Tel fut *Jean I*, roi d'Aragon ; il fut bon, & ne fut que bon : cependant les Aragonois qui, à la vérité, venoient d'être ſoumis à un maître fort dur, impérieux, méchant, l'aimerent & le regarderent comme le meilleur des ſouverains. *Jean* pourtant n'étoit rien moins qu'ambitieux de paſſer pour habile, mais il étoit affable, & la douceur lui tint lieu des talens qu'il n'avoit pas & qu'on lui ſuppoſa, des grandes qualités qu'il n'avoit pas non plus & qu'on voulut lui croire, des éminentes vertus auxquelles il ne prétendoit pas, & que le peuple dont il étoit chéri lui donna libéralement. Il ſe livra tout entier aux plaiſirs, ne chercha qu'à ſe procurer & à goûter tous les agrémens de la vie, & ſe repoſa du gouvernement du royaume ſur la reine Violante ſa femme, princeſſe de beaucoup d'eſprit, ambitieuſe & intrigante ; mais il étoit affable, il étoit doux, & ce fut uniquement à lui qu'on rapporta tout ce qui ſe faiſoit de bien, comme on attribuoit à ſa femme ou au malheur des circonſtances toutes les fautes qui ſe commettoient dans l'adminiſtration. On ne ſuppoſoit pas qu'un roi qui recevoit avec tant de douceur toutes les remontrances qu'on jugeoit à propos de lui faire, fût ſeulement capable de quelque négligence volontaire dans la conduite des plus importantes affaires ; & l'on excuſoit ou l'on feignoit de ne pas voir toutes les fauſſes démarches dans leſquelles l'engageoient ſon inapplication, ou les conſeils de ſon épouſe & de ſes favoris. Ce fut ainſi que régna paiſiblement *Jean I*, fils de don Pedre IV, le plus impérieux des rois, le plus violent des hommes, ſouvent le plus injuſte, & de dona Léonore, infante de Portugal. Il naquit le 27 décembre 1351, & à ſa naiſſance, ſon pere lui donna le titre de *duc de Gironne*, qui dans la ſuite a toujours été celui des fils aînés des rois d'Aragon. Son éducation fut confiée à Bernard de Cabrera, général, miniſtre, favori de don Pedre, & qui par les ſervices les plus importans & les plus ſignalés avoit mérité la confiance de ſon maître & l'eſtime publique ; cependant, par des fautes vraies ou ſuppoſées, Cabrera ſe fit des ennemis, & les accuſations, ou peut-être les calomnies de ceux-ci ayant prévalu, il devint odieux à tout le monde, & ſur-tout à don Pedre qui ſoupçonnoit facilement & condamnoit avec ſévérité, ſur les ſoupçons les plus légers. *Jean* n'avoit pas encore quinze ans, lorſque ſon gouverneur perſécuté par ſes ennemis & haï par ſon maître, fut arrêté, mis en priſon, appliqué à la plus violente torture, &, par ordre de don Pedre, jugé par ſon pupille *Jean* qui le condamna à mort. Mariana raconte que cette cruelle ſentence fut prononcée par don Pedre, & publiquement exécutée par le duc de Gironne. Ce fait n'eſt pas prouvé, & c'eſt aſſez qu'il ne ſoit pas vraiſemblable, pour qu'on ne doive pas y ajouter foi. *Jean* n'étoit pas aſſez cruel pour faire dans cette occaſion l'office de bourreau ; il étoit fort doux au contraire, il aimoit Cabrera, & il fut forcément obligé de prononcer, ſous la dictée de ſon pere, une ſentence qu'il eût été très-dangereux pour lui de refuſer de prononcer : don Pedre ne l'auroit pas plus épargné que Cabrera. Quelque tems après il ſe maria avec dona Marthe, ſœur du comte d'Armagnac, & le roi ſon pere, veuf depuis quelques années, épouſa dona Sybille de Fortia. Le caractere altier, ambitieux & tracaſſier de la reine Sybille, cauſa beaucoup de chagrins au duc de Gironne qu'elle haïſſoit, qu'elle cherchoit à rendre odieux à don Pedre, & avec lequel elle ne garda plus de ménagemens, lorſque étant devenu veuf, il refuſa d'épouſer la reine de Sicile, couſine de Sybille, qui avoit propoſé ce mariage. La reine Sybille éclata, ſe déchaîna violemment contre le duc de Gironne, qui eut enfin la douleur de voir le roi don Pedre

partager la haine de ſa femme, & s'unir avec elle contre lui ; ces démêlés durerent pendant trois années, & *Jean* eut à ſupporter la perſécution la plus dure & la plus amere, juſqu'à la fin du regne de don Pedre ſon pere qui mourut le 5 janvier 1387. Dès la veille, la reine Sybille, coupable de tant d'excès envers le nouveau ſouverain, avoit pris la fuite, & s'étoit réfugiée dans le château de Fortia, chez ſon frere : elle y fut aſſiégée, forcée de ſe rendre & conduite au roi *Jean I*, qui la traita avec une rigueur qui ne lui étoit pas naturelle, mais que Sybille n'avoit que trop méritée. A la ſollicitation du pape, la vie lui fut conſervée ; mais elle fut dépouillée de tous les domaines & de tous les revenus qu'elle tenoit de don Pedre, & que le roi *Jean I* donna ſur le champ à dona Violante ſon épouſe, à laquelle il avoit été marié quelque temps avant la mort de don Pedre. L'Aragon étoit tranquille, & le nouveau ſouverain prit les meſures les plus ſages pour maintenir ce calme & prévenir tout ce qui eût pu le troubler, ſoit au dehors, ſoit au dedans. Le duc de Lancaſtre lui envoya l'archevêque de Bordaux, pour réclamer quelques paiemens auxquels l'Aragon étoit obligé, en vertu d'un traité fait avec l'Angleterre ſous le regne précédent : mais l'archevêque de Bordeaux ſe plaignit avec tant de hauteur & parla avec tant d'inſolence, que, malgré toute ſa douceur, *Jean I* ne pouvant retenir ſon indignation, fit arrêter l'audacieux prélat. Le duc de Lancaſtre fut très-irrité de cet empriſonnement, qu'il regardoit d'abord comme un attentat ; mais informé de la licence de l'archevêque, il ſe radoucit, & cette affaire n'eut aucune ſuite. Par les conſeils de ſon épouſe, *Jean I* ſe rangea ſous l'obédience de Clément VII qui réſidoit à Avignon, & lui fit faire hommage pour la Sardaigne, où don Simon Perez d'Azenos gouvernoit avec beaucoup de ſageſſe en qualité de vice-roi. *Jean* n'avoit qu'un ſeul objet d'ambition, & cet objet étoit de plaire à la reine Violante ſon épouſe qui, aimant beaucoup les plaiſirs, & ſur-tout la muſique & la poéſie, engagea ſon époux à faire venir des maîtres en ce genre, & à en établir une école. Cette inſtitution déplut beaucoup à la nobleſſe, & les ſeigneurs qui ne connoiſſoient d'autre plaiſir que celui de combattre & de maltraiter leurs vaſſeaux, ſe plaignirent hautement. Les prélats hypocrites, ignorans & déſapprobateurs, penſerent & agirent comme la nobleſſe ; enſorte que pour ſatisfaire les mécontens, *Jean* & la reine ſon épouſe renoncerent à ces amuſemens, & renvoyerent les muſiciens & les poëtes qu'ils avoient attirés dans l'état. On applaudit beaucoup à ce ſacrifice, & la tranquillité du regne de ce bon prince ne fut troublée que par le comte d'Armagnac qui, prétendant avoir des droits ſur le royaume de Majorque, y fit une irruption, & ne fut point heureux. Le frere du roi, le duc de Mont-blanc, dont le fils don Martin d'Elſerica avoit épouſé dona Marie, reine de Sicile, fit une expédition auſſi glorieuſe qu'heureuſe en Sicile, & tous ceux qui avoient pris les armes contre l'Aragon furent punis ſévérement. De nouveaux troubles s'éleverent en Sardaigne, & *Jean* réſolut d'y paſſer ; mais les Maures menaçant de faire une irruption dans le royaume de Valence, il ne put exécuter ce projet, & il ſe contenta d'y envoyer des troupes. Quelque temps après le départ de ce ſecours, *Jean* maria ſes deux filles, les infantes dona Yolande & dona Jeanne ; la premiere au duc d'Anjou, la ſeconde à Matthieu, comte de Foix. Il eut ſoin auſſi de fixer les limites qui ſéparoient l'Aragon de la Navarre, & les ſuites prouverent la ſageſſe & la grande utilité de cette précaution. Libre des ſoins qui l'avoient occupé juſqu'alors, *Jean* ſe diſpoſa à paſſer en Sardaigne, où les troubles s'étoient accrus, & où ſon frere, ſon neveu & ſa niece étoient aſſiégés dans Catane par les mécontens : mais les fonds lui manquant, il eût été obligé de différer encore cette expédition, ſi don Bernard de Cabrera, engageant généreuſement ſes biens, n'eût fourni a toutes les dépenſes & hâté les ſecours avec leſquels le roi & la reine de Sicile furent délivrés du danger qui les menaçoit. Toujours fondé ſur ſes prétentions, le comte d'Armagnac ne ceſſoit point ſes hoſtilités, & faiſoit les plus vi-

ves incurſions en Catalogne. La Sardaigne agitée demandoit du ſecours ; la Sicile étoit toujours expoſée aux fureurs de la guerre ; la reine Violante gouvernoit ſous le nom de ſon époux, & celui-ci plus empreſſé de jouir des plaiſirs qu'il pouvoit prendre, qu'ambitieux de régner, écoutoit les remontrances des états, & leur répondoit de la maniere la plus honnête & la plus ſatisfaiſante ; eſtimoit, protégoit, avançoit ceux qui lui parloient avec le plus de force & de vérité des devoirs & des fonctions de la royauté ; ne vouloit mécontenter perſonne, mais auſſi ne vouloit ſe priver d'aucun de ſes plaiſirs : celui qui avoit pour lui le plus d'attraits, étoit la chaſſe, & il lui fut fatal ; un jour qu'il s'y livroit avec ardeur, il tomba de cheval, & ſa chûte fut ſi cruelle, qu'il en mourut le 19 mai 1395, dans la neuvieme année de ſon regne & la quarante-cinquieme de ſon âge. Les éditeurs du *Dictionnaire de Moreri*, toujours profondément inſtruits, & toujours fort prompts à juger, diſent, ſur la foi d'un hiſtorien, Imhoff, que perſonne ne conſulte, & d'un autre hiſtorien, Zurita, que perſonne ne croit, que la foibleſſe de *Jean I* le rendit mépriſable à ſes ſujets, & que les premieres années de ſon regne furent remplies de ſéditions & de troubles. Ces deux aſſertions ſont deux erreurs : il n'eſt pas vrai que les premieres années du regne de ce prince aient été troublées par aucune ſédition, par aucun ſoulevement ; & *Jean*, ſi l'on en excepte les adhérens & les complices de la reine Sybille, n'eut ni rebelles à pourſuivre, ni traîtres à punir. Il eſt plus faux encore que *Jean I* ſe ſoit rendu mépriſable à ſes ſujets : ils l'aimerent, le chérirent & fermerent les yeux ſur ſon extrême confiance pour Violante ſon épouſe. Quand on veut juger les rois d'Eſpagne, je penſe que ce n'eſt ni d'après Imhoff, ni d'après Zurita qu'il faut ſe décider ; je ne voudrois pas même toujours prononcer d'après Mariana. *(L. C.)*

Jean II, roi d'Aragon, *(Hiſtoire d'Eſpagne.)* Suppoſez à un roi les vertus les plus éminentes, les plus brillantes qualités, tous les talens de l'eſprit, l'ame la plus belle, le cœur le plus magnanime ; ſuppoſez-le équitable, courageux, libéral, magnifique, plein de valeur dans les combats, doux, bienfaiſant, aimable dans la ſociété. Avec toutes ces grandes & rares qualités, ne lui ſuppoſez qu'un défaut, une foibleſſe, un penchant irréſiſtible pour les femmes, & trop d'attachement à celles pour leſquelles il s'eſt une fois déclaré ; dès-lors ce roi, modele de toutes les perfections humaines, court grand riſque de ne plus être qu'un prince malheureux, ſi même il eſt poſſible qu'il ne devienne pas un médiocre ou méchant roi, injuſte, efféminé, avare, dur, ſombre, & inacceſſible. Ainſi le plus petit nuage peut obſcurcir le ſoleil le plus radieux. En effet, il eſt bien difficile qu'un roi, quelqu'éclairé qu'il ſoit, ait la force de réſiſter ou de rejeter perpétuellement les conſeils imprudens ou intéreſſés d'une maîtreſſe qui l'enchaîne, qui regne ſur ſes ſens & ſon ame avec plus d'empire qu'il ne regne lui-même ſur ſes peuples. Il me paroît bien mal-aiſé de ſe défendre perpétuellement, & toujours avec ſuccès, des inſpirations d'une maîtreſſe idolâtrée. Ils ſont donnés avec tant d'art ces dangereux conſeils ; ils ſont donnés & répétés dans des momens ſi doux, ſi enchanteurs ; l'amante qui les donne paroît ſi déſintéreſſée, animée de tant de bonne foi, inſpirée elle-même par de ſi bons motifs, qu'on croiroit ſe manquer à ſoi-même, que de ne pas les ſuivre ; & s'ils ſont écoutés & ſuivis, que devient ce roi ſage, courageux, bienfaiſant, libéral, juſte, doux ? Que deviendra l'état lui-même ? A quelle cauſe le ſouverain trop crédule & trop confiant attribuera-t-il les revers qu'il éprouvera ? Et à quelle autre cauſe qu'à ſon aveugle complaiſance pour la reine Jeanne, & pour ſes maîtreſſes qui le trompoient ? *Jean II* put-il rapporter les malheurs de ſon regne, les troubles qui agiterent ſes états, les diſgraces qu'il éprouva lui-même, les injuſtices qu'il fit, quoiqu'il fût par caractere & par principe le plus juſte des hommes ? Il étoit courageux, & en plus d'une occaſion il fut ſurpris lui-même de manquer de fermeté : il aimoit à verſer des bienfaits, & ſans le vouloir, il refuſa plus d'une fois de récom-

penſer des ſervices : il étoit gai, & il tomba ſouvent dans la mélancolie. Il ſuivit trop les conſeils de ſes maîtreſſes ; il écouta ſes favoris, & fut trop facile à prendre les impreſſions qu'ils lui donnerent. Sans ces foibleſſes, qui eurent des ſuites fâcheuſes, il eût été un bon roi, & digne à tous égards de l'eſtime, du reſpect & de l'amour de ſes ſujets. Fils de Ferdinand, infant de Caſtille, roi d'Aragon, & de dona Leonore d'Albuquerque, il étoit fort jeune encore, lorſque ſon pere l'ayant promis en mariage à Jeanne, reine de Naples, & ſigné même le contrat, le fit paſſer en Sicile : mais Jeanne impatiente d'attendre, avoit épouſé Jacques de Bourbon, comte de la Marche, lorſque l'infant don *Juan* arriva en Sicile. Mécontens de cette alliance, les Napolitains offrirent à Ferdinand de prendre les armes en faveur de ſon fils ; mais ce roi ſage leur fit répondre qu'il avoit aſſez de couronnes, & que ſon fils étoit trop heureux d'avoir manqué d'épouſer une reine auſſi inconſtante. L'infant, auſſi peu ſenſible que ſon pere à la légéreté de Jeanne, reſta en Sicile juſques après la mort de Ferdinand : mais alors Alphonſe V, ſon frere, roi d'Aragon, le rappella dans la crainte que les Siciliens, nation turbulente & avide de révolutions, ne vouluſſent le mettre ſur le trône. *Jean* revint à la cour de ſon frere, & peu de temps après, en 1419, il épouſa dona Blanche, reine douairiere de Sicile & héritiere du royaume de Navarre. Elle ne tarda que peu d'années à jouir de ſes droits, & don Carlos *le Noble* étant mort *Jean* monta ſur le trône de Navarre, où il ſe fit aimer de ſes ſujets, autant que les puiſſances étrangeres l'eſtimerent par ſa juſtice & le craignirent par ſa valeur. Le premier acte de royauté qu'il exerça, fut de ſe rendre médiateur entre le roi d'Aragon, ſon frere, & celui de Caſtille, prêts à ſe faire une cruelle guerre. Dans la ſuite, & lorſque par ſes ſoins il fut parvenu à rendre ſes états floriſſans, il accompagna le roi Alphonſe V, ſon frere, dans l'entrepriſe de la conquête du royaume de Naples, où il ſe ſignala par ſa valeur autant que par la prudence & l'utilité des conſeils qu'il donna, & qui furent ſuivis. Ce fut encore lui qui, toujours rempli de zele pour les intérêts du conquérant, vint de Naples en Eſpagne, annoncer aux états d'Aragon aſſemblés, les ſuccès éclatans des armes de leur ſouverain. D'Aragon il paſſa en Caſtille, où d'importantes affaires le retinrent. Ce fut pendant les troubles qui agiterent ce royaume, & auxquels le roi de Navarre prit peut-être trop de part, contre les avis d'Alphonſe, que mourut la reine Blanche, ſon épouſe, dont il avoit eu trois enfans, don Carlos, prince de Viane ; Blanche, qui fut mariée à Henri IV, roi de Caſtille, & qui en fut ſéparée par l'impuiſſance de ſon époux ; & Eléonore, qui dans la ſuite fut appellée au trône de Navarre. La mort de la reine Blanche fut une ſource de malheur pour ſes enfans, & de chagrin pour *Jean*, qui ayant épouſé en ſecondes noces Jeanne Henriquez, fille de l'amirante de Caſtille ; & ne ſe conduiſant plus que d'après les ſuggeſtions de cette femme ambitieuſe, méchante & cruelle marâtre, écouta ſes odieuſes dénonciations ; & d'après ſes calomnies, traita don Carlos, ſon fils, avec tant de rigueur, que les Navarrois ſoulevés prirent les armes, & voulurent le forcer à remettre le ſceptre à don Carlos, qui avoit à la vérité, les droits les plus inconteſtables à la couronne du chef de ſa mere, & en qualité de petit-fils de Charles III, ſurnommé *le Noble*. *Jean*, toujours animé par ſa perfide épouſe, en uſa plus ſévérement encore ; & le prince de Viane, violemment perſécuté, prit les armes, moins dans la vue de détrôner ſon pere, qu'il ne ceſſa jamais de reſpecter, que pour ſe ſouſtraire aux fureurs de ſon implacable marâtre. La Navarre étoit diviſée entre le pere & le fils ; chacun d'eux étoit à la tête d'une armée nombreuſe, impatiente de combattre : la guerre civile éclata, déchira le royaume, dura long-temps, fut malheureuſe pour don Carlos, qui tomba au pouvoir de ſon pere, & fut, à l'inſtigation de l'inflexible Jeanne, renfermé dans une obſcure priſon, d'où, après avoir langui pendant quelques années, il ſe retira à Naples, dans l'eſpérance de trouver auprès d'Alphonſe V, ſon oncle, un repos qu'il eût en vain cherché à la cour de ſon

pere. Alphonſe V, touché des malheurs de ſon neveu, agit ſi puiſſamment & avec tant de zele, qu'il parvint à calmer le reſſentiment de *Jean*, qui rappella le prince de Viane; mais la reine Jeanne, qui avoit depuis long-temps juré la perte de don Carlos, dans la vue de faire monter ſon fils don Ferdinand ſur le trône, recommença ſes intrigues, ſes calomnies, ſes délations, & parvint à brouiller plus que jamais ce jeune prince avec ſon pere. Indignés d'une perſécution auſſi ſoutenue, les Navarrois proclamerent tumultueuſement don Carlos roi. *Jean* prit les armes: déshérita ſon fils, & la guerre civile ſe ralluma avec la plus atroce violence. Le roi d'Aragon ſe rendit encore médiateur entre ſon frere & ſon neveu, & l'envoyé de ce monarque arriva au moment où les Navarrois diviſés étoient ſur le point de remettre à une bataille la déciſion de la querelle. La médiation d'Alphonſe épargna encore à la Navarre le dernier des malheurs: mais il mourut lui-même à Naples, après avoir inſtitué ſon frere *Jean* roi de Navarre, héritier des royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque, de Sardaigne & de Sicile, ainſi que de la principauté de Catalogne. La nouvelle de cette mort ne fut pas plutôt parvenue en Aragon, que *Jean II* fut proclamé à Saragoſſe, le 25 juillet 1458. Le ſceptre Navarrois appartenoit évidemment à don Carlos; mais trop docile aux ſuggeſtions de Jeanne, le roi d'Aragon ſe hâta de nommer la comteſſe de Foix, ſa fille, vice-reine de ce royaume; il donna auſſi un vice-roi à la Sicile, où il craignoit que don Carlos qui y étoit, ne ſuſcitât quelque ſoulévement. Mais bien-loin de ſonger à remuer, le prince Viane offrit à ſon pere de ſe retirer où il voudroit, & le roi lui déſigna Majorque. Don Carlos s'y rendit: ſa prompte obéiſſance déſarma ſon pere, qui lui permit d'aller réſider par-tout où il voudroit, excepté en Navarre ou dans la Sicile, lui promettant de lui rendre la principauté de Viane, & de reſtituer à l'infante dona Blanche, ſéparée de Henri IV, roi de Caſtille, tout ſon apanage. Ce traité paroiſſoit fixer la bonne intelligence, & elle ſe ſeroit ſoutenue, ſi la turbulente Jeanne eût pu conſentir à laiſſer vivre tranquillement le prince de Viane. Elle commença par engager ſon trop facile époux à refuſer aux états d'Aragon & aux états de Catalogne, de déclarer don Carlos ſon ſucceſſeur, & ce refus en effet très-injurieux, aigrit l'eſprit de don Carlos, qui, peu de temps après, fut promis en mariage par ſon pere à dona Catherine, infante de Portugal: mais, tandis qu'on négocioit ce mariage à la cour d'Aragon, les ambaſſadeurs de Henri IV, roi de Caſtille, offrirent ſecrétement au prince don Carlos l'infante dona Iſabelle, ſœur de Henri, & héritiere du trône de Caſtille. Le prince de Viane connoiſſoit les engagemens que ſon pere avoit pris avec le roi de Portugal, & il y avoit lui-même conſenti: mais l'alliance qu'on lui propoſoit étoit pour lui d'une plus grande importance, & d'ailleurs les Caſtillans s'engageoient à le mettre, quoi qu'il arrivât, ſur le trône de Navarre. Quelqu'éblouiſſantes pourtant que fuſſent ces promeſſes, le prince de Viane ne s'engagea point, & ne répondit qu'en termes généraux. Jeanne, informée de cette négociation, la fit ſervir de prétexte à la plus atroce des délations; elle dit à ſon époux que don Carlos avoit conjuré ſa perte, & que d'accord avec les Caſtillans, il vouloit le détrôner. *Jean II.* refuſa d'ajouter foi à cette accuſation. La reine eut recours aux larmes; & *Jean II*, ſe laiſſant perſuader, promit de faire arrêter ſon fils, qu'en effet il fit ſaiſir, & transféra de priſon en priſon, comme s'il eût été coupable des crimes les plus noirs, tandis que ſa perfide épouſe faiſoit courir le bruit que le prince avoit conſpiré contre la vie de ſon pere. Ces délations ne s'accréditerent point, elles ſouleverent au contraire tous les citoyens, qui connoiſſant & déteſtant le caractere de la reine, ſe ſouleverent en faveur de l'innocent opprimé. Les états d'Aragon & ceux de Catalogne, indignés de tant d'injuſtice, demanderent hautement à *Jean II* que le prince fût mis en liberté, & qu'il eût à le déclarer ſon ſucceſſeur: *Jean* refuſa; les états aſſemblerent des troupes & équipperent une flotte pour obtenir ce qu'ils demandoient. Irrité par la réſiſtance, le roi arma de ſon côté, & la guerre civile

alloit bouleverſer l'état, lorſque la reine, après avoir pris les plus criminelles précautions, changeant de ton, parut s'intéreſſer au prince de Viane, conjura ſon époux de le mettre en liberté, & même de le déclarer ſon ſucceſſeur. *Jean II* n'eût point haï ſon fils, s'il n'eût point eu la foibleſſe d'épouſer les paſſions de la reine. Il rendit la liberté à ſon fils, qui mourut; comme Jeanne l'avoit prévu, peu de jours après ſon élargiſſement à Barcelone, après avoir inſtitué par ſon teſtament dona Blanche, ſa ſœur, héritiere du royaume de Navarre; teſtament qui fut auſſi fatal à Blanche, que les prétentions de don Carlos avoient été funeſtes à lui-même, & qui expoſa dona Blanche à la haine & aux noirceurs de la reine d'Aragon. En effet, le prince de Viane eut à peine les yeux fermés, que ſon impatiente marâtre engagea les états de Catalogne à reconnoître ſon fils don Ferdinand pour légitime ſucceſſeur de *Jean II*, & à lui prêter ſerment. Les peuples n'eurent point la facilité des états. ils ſe ſouleverent, & la révolte devint générale par les tracaſſeries de Jeanne, qui irrita contr'elle la nobleſſe, en protégeant les vaſſeaux contre les ſeigneurs. La révolte devint ſi violente, & la haine que l'on avoit pour Jeanne étoit ſi forte, que cette reine craignant pour ſa vie, prit la fuite, & elle s'enferma avec don Ferdinand ſon fils à Gironne, où bientôt les mécontens allerent l'aſſiéger. *Jean II*, ſecouru par la France, fit lever ce ſiege, & délivra ſon épouſe, qui, peu ſatisfaite de la mort de don Carlos, avoit agi avec tant d'art & de ſuccès contre la ſœur, & l'héritiere de ce prince, dona Blanche que le roi d'Aragon, effrayé des complots dont ſa fille étoit accuſée, l'avoit fait arrêter, & la faiſant conduire au-delà des Pyrénées, l'avoit livrée au comte & à la comteſſe de Foix, ſes deux plus cruels ennemis. Accablée des maux que ſes perſécuteurs lui faiſoient ſouffrir Blanche écrivit au roi de Caſtille, implora ſa protection, & lui offrit, s'il vouloit la délivrer de ſon affreuſe priſon, de lui céder ſes droits ſur le royaume de Navarre. Jeanne, informée de cette offre, s'excita à de nouvelles atrocités. Elle fit transférer dona Blanche au château de Béarn, où, après deux années de tourmens, cette infortunée princeſſe mourut de poiſon. *Jean II*, qui ne ſe doutoit point de ces horreurs, & qui regardoit ſa criminelle épouſe comme la plus douce & la plus vertueuſe des femmes, ne concevoit pas les motifs de la haine des Catalans, de leur ſoulévement, du refus qu'ils faiſoient de ſe ſoumettre, de la guerre qu'ils ſoutenoient pour ſe rendre indépendans: ce n'étoit cependant point à l'indépendance qu'ils aſpiroient; mais déterminés à ne jamais rentrer ſous le joug de la cruelle Jeanne, ils offrirent leur principauté au roi de Caſtille, qu'ils proclamerent à Barcelone; & qui, de concert avec le roi d'Aragon, s'en étant rapporté à la déciſion du roi de France, ſe déſiſta de ſes droits à cette principauté, d'après l'arrêt du roi de France, qui prononça que celui de Caſtille renonceroit à cette ſouveraineté. Alors les Catalans appellerent don Pedre, infant de Portugal, & la guerre ſe ranima plus vivement que jamais. Don Pedre mourut, inſtitua don Juan héritier de la principauté de Catalogne, & les troubles continuerent avec la plus grande violence. *Jean II* fit les plus grands efforts pour ſoumettre les habitans de cette ſouveraineté, & il y fut merveilleuſement ſecondé par ſon épouſe, qui, s'étant embarquée avec ſes troupes, alla aſſiéger Rocès, & commanda l'armée avec toute l'intelligence & toute l'autorité d'un général accoutumé au tumulté des armes, exercé dès l'enfance dans l'art meurtrier des combats. Epuiſée cependant de fatigue, elle alla ſe repoſer à Tarragon, ou, après une longue maladie, elle mourut, à la grande ſatisfaction des peuples. On aſſure que dévorée de remords pendant ſa maladie, elle répétoit ſans ceſſe: *Ah! mon fils Ferdinand, que tu coûtes cher à ta mere!* Et en effet, l'ambition de placer ſon fils ſur le trône, lui avoit coûté bien des crimes. Quelques hiſtoriens aſſurent que dans les premiers jours de ſa maladie, ayant avoué qu'elle avoit eu part à la mort du prince de Viane, *Jean II*, ſaiſi d'horreur, & connoiſſant alors toutes les injuſtices qu'il avoit faites par ſes conſeils & ſes délations, l'abhorra

l'abhorra & ne voulut plus la voir. Il reconnut bientôt que c'étoit elle que les peuples déteſtoient ; car ſa mort mit fin à tous les troubles, à tous les mécontentemens qui juſqu'alors avoient agité ſon regne. Mais elle ne mit pas fin à toutes les fautes du roi qui ſe livra dans la ſuite auſſi aveuglement à l'amour de ſes maîtreſſes, qu'il s'étoit laiſſé dominer par la reine. Les Catalans perſiſterent dans leur révolte ; & ce ne fut qu'après avoir perdu Gironne & preſque toutes leurs troupes, qui furent maſſacrées dans une bataille, où l'armée aragonoiſe remporta une éclatante victoire que la Catalogne entiere ſe ſoumit, à l'exception de Barcelone, qui aſſiégée par mer & par terre, & réduite aux dernieres extrêmités, refuſoit encore de ſe rendre. *Jean II*, pénétré lui-même de la ſituation des habitans de cette ville, leur écrivit une lettre remplie de douceur, de tendreſſe, & par laquelle il leur offroit non-ſeulement d'oublier le paſſé, mais de confirmer tous leurs droits, leurs privileges, & de conſerver à chacun des citoyens ſes biens & ſes dignités. Déſarmés par tant de preuves de bonté, les Barcelonois ſe rendirent par capitulation ; & le roi d'Aragon, pour étouffer toute étincelle de mécontentement, voulut bien conſentir à reconnoître qu'ils avoient eu de juſtes raiſons de prendre les armes, & à pardonner à tous les habitans : il fit ſon entrée dans la ville, & dès le lendemain il confirma leurs privileges, ainſi qu'il l'avoit promis. Pendant que les Barcelonois cherchoient à ſe ſouſtraire à la couronne d'Aragon, les habitans de Perpignan & d'Elne tentoient de s'affranchir de la domination françoiſe, pour ſe remettre ſous l'obéiſſance du roi d'Aragon ; & dans cette vue, ils maſſacrerent la garniſon françoiſe. Louis XI aſſembla une puiſſante armée pour châtier ſévérement les auteurs de ce maſſacre. *Jean II* ſe rendit à Perpignan, fit rétablir les anciennes fortifications, & en fit faire de nouvelles. Les préparatifs de la France & la crainte de la vengeance de Louis XI, conſternerent les habitans de Perpignan, que la préſence de leur nouveau ſouverain ne pouvoit raſſurer. *Jean II* les aſſembla dans l'égliſe cathédrale, & leur dit que connoiſſant comme eux le prince qu'ils avoient offenſé, ils n'avoient d'autre moyen d'éviter ſa colere, que celui d'oppoſer à ſes forces la plus vigoureuſe défenſe ; que quant à lui, il leur promettoit & juroit de ne point les abandonner pendant la durée du ſiege : ce ſiege ne tarda point à être formé. Perpignan fut inveſti par l'armée françoiſe, ſous les ordres de Philippe, comte de Breſſe. Les Catalans, ſoumis depuis ſi peu de temps au roi d'Aragon, parurent les plus empreſſés à ſecourir leur ſouverain ; ils prirent les armes, prierent don Ferdinand de venir ſe mettre à leur tête, & ſe mirent en campagne au nombre de vingt-cinq mille. L'armée des aſſiégeans étoit de quarante mille hommes ; mais *Jean II* défendit Perpignan avec tant de valeur, & il fut ſi bien ſecondé, qu'obligés de lever le ſiege, les François étoient déja très-affoiblis, lorſque don Ferdinand, ſuivi de l'armée catalane, paſſa les Pyrénées, & marcha au ſecours de ſon pere. Le ſiege étoit levé alors, & les François ſe retiroient, don Ferdinand les harcela dans leur retraite, & affoiblit encore plus leur armée. Louis XI, irrité contre ſes généraux, renforça de dix mille hommes cette armée, & l'envoya pour la ſeconde fois aſſiéger Perpignan. *Jean II* étoit encore dans cette place, & les attaques furent ſi vives, que le roi d'Aragon, craignant de ſuccomber, eut recours à un ſtratagême ſur lequel il ne comptoit que foiblement, & qui pourtant lui réuſſit. Il fit répandre parmi les aſſiégeans la nouvelle du ſoulévement & de la réunion de toutes les places qu'ils avoient laiſſées ſur leur route & dans le voiſinage. Ce faux bruit s'accrédita & allarma ſi fort les François, que, dans la crainte d'être inveſtis eux-mêmes ſous les murs de Perpignan, ils leverent le ſiege, ſe retirerent en déſordre, & eurent leur arriere-garde fort maltraitée. L'inutilité de cette ſeconde entrepriſe rebuta Louis XI : il propoſa la paix au roi d'Aragon ; celui-ci l'accepta, & le traité fut conclu à des conditions en apparence très-ſatisfaiſantes. Mais *Jean II* qui traitoit de bonne foi, ne s'apperçut que trop tard, que le traité que

Louis XI avoit fait rédiger étoit rempli de clauſes inſidieuſes : il envoya auſſi-tôt deux des principaux ſeigneurs de ſa cour à Paris, avec pouvoir de régler tout & de lever les difficultés, ou plutôt les motifs de guerre qui réſultoient de ce même traité : mais le ruſé Louis XI avoit tout prévu, & ces plénipotentiaires furent par diverſes cauſes ſi long-temps retardés ſur la route, que, lorſqu'ils arriverent à Paris, le roi n'y étoit déja plus : ils ſe diſpoſoient à le ſuivre ; mais ils furent retenus, ſous divers prétextes, par les miniſtres de France ; & pendant qu'ils ſe plaignoient à Paris de la mauvaiſe foi de ces procédés, l'armée françoiſe dévaſtoit la campagne aux environs de Perpignan, & ruinoit la moiſſon, dans la vue d'affamer plus aiſément la ville, lorſqu'ils reviendroient l'aſſiéger. *Jean II* ne pouvoit s'oppoſer à ces violences, trop occupé dans Sarragoſſe, où tout étoit en confuſion, à réprimer la violence des factions qui déſoloient cette ville & le royaume. Il reçut cependant quelque ſecours de Naples, & ravitailla Perpignan autant qu'il lui fut poſſible. Le roi de Sicile, don Ferdinand, ſon fils, vint à la tête de quelques troupes à Sarragoſſe, appaiſa par l'activité de ſes ſoins & la ſévérité de ſa juſtice (*Voyez* FERDINAND V,) le déſordre qui régnoit dans Sarragoſſe, & s'en retourna en Caſtille, où de plus importantes affaires l'appelloient. Tandis que la mort de Henri IV, ſurnommé l'*Impuiſſant*, rempliſſoit la Caſtille & l'Eſpagne entiere de troubles, par l'ambition des prétendans à la couronne, les François, maîtres du Rouſſillon qu'ils ravageoient avec des forces ſupérieures, aſſiégeoient Perpignan pour la troiſieme fois. *Jean II* fit ce qu'il put pour ſecourir cette place, qui, malgré ſes efforts, fut obligée de ſe rendre à Louis XI par capitulation, & après être convenu que les habitans ſeroient libres de ſe retirer où ils voudroient, ils ſe rendirent preſque tous en Catalogne. Louis XI, ayant réuſſi dans une infraction auſſi manifeſte au dernier traité, offrit une treve de ſix mois, que le malheur des circonſtances obligea d'accepter. Elle étoit à peine expirée, que les François recommençant les hoſtilités, eurent les plus grands avantages, ravagerent le pays, s'emparerent des places, s'avancerent preſque ſur les frontieres de la Catalogne, inſulterent la Caſtille, & tenterent, mais inutilement, d'envahir la Biſcaye ; ils furent repouſſés par don Ferdinand, qui paſſant dans cette province, eut quelques conférences avec *Jean II*, ſon pere, dont la ſituation étoit vraiment déplorable. La licence, le déſordre, l'impunité, les crimes déſoloient l'Aragon, dévaſté par une foule de brigands, qui voloient & aſſaſſinoient publiquement dans les villes & ſur les grands chemins : il n'y avoit plus de ſûreté ; & les états allarmés inviterent les citoyens à prendre les armes & à former entr'eux des aſſociations pour défendre le royaume contre ces troupes meurtrieres. Le royaume de Valence étoit dépeuplé par la peſte, qui y faiſoit les plus cruels ravages ; les François, par la fureur & le ſuccès de leurs armes, mettoient le comble à ces calamités : on ne pouvoit leur oppoſer aucune réſiſtance ; & les Catalans accablés étoient dans l'impuiſſance de mettre ſur pié, comme ils avoient fait tant de fois, des troupes aguerries. Dans un état en proie aux horreurs de l'anarchie, le plus cruel des maux eſt la perte totale des mœurs ; l'oubli de l'honneur & l'extinction du patriotiſme : l'amour de la patrie, les mœurs, l'honneur n'exiſtoient plus en Aragon ; & les ſeigneurs les plus diſtingués, étoient ceux qui donnoient l'exemple & le ſignal de la perverſité. Dans le nombre de ces mauvais citoyens d'illuſtre naiſſance, ſe diſtinguoit, ſur-tout par ſes fureurs & ſes atrocités, don Jayme d'Aragon, qui, ſuivi d'une foule de brigands, s'étoit forcément emparé du duché de Villa-Hermoſa. *Jean II*, plus irrité des excès de don Jayme, que de la licence & des vices du reſte de ſes ſujets, donna ordre au vice-roi de Valence de raſſembler autant de troupes qu'il le pourroit, & de pourſuivre à toute outrance ce hardi factieux. Don Jayme, fut aſſiégé dans un fort où il s'étoit retiré ; ſes brigands le défendirent ; mais les troupes du vice-roi, ſupérieures aux ſiennes, prirent la forteresſe & le firent priſonnier. Il fut

conduit à Barcelone, où le roi d'Aragon lui fit trancher la tête ; ſupplicie trop doux pour l'énormité de ſes attentats. Cet exemple de rigueur eut les plus grands effets ; les ſeigneurs renoncerent à fomenter des troubles ; ils rentrerent peu à peu dans le devoir, & le brigandage ceſſa. *Jean II* eſpéroit de voir l'ordre & le calme ſe rétablir : il ſe flattoit de ramener la paix & la tranquillité dans ſes états, & il devoit délibérer avec don Ferdinand, ſur le choix des moyens qu'il y avoit à prendre, le lieu de la conférence étoit fixé à Daroca, & le jour étoit déſigné, lorſqu'accablé ſous le poids des années, *Jean II* s'éteignit à Barcelonne, le 19 janvier 1479, âgé de 82 ans, après avoir régné 21 ans ſur l'Aragon. Il fit de grandes fautes ; il eſſuya de grands malheurs. Ses revers provinrent de ſes fautes, ſes injuſtices en provinrent auſſi ; mais il fut plus foible qu'injuſte ; crédule & non méchant. Il aima trop aveuglement ſes femmes, & ſur-tout dona Jeanne Henriquez, ſa ſeconde épouſe, marâtre cruelle & violente, qui le porta à perſécuter le prince don Carlos, ſon fils, contre lequel il n'eût jamais agi, ſi la perfide Jeanne ne lui eût perſuadé que don Carlos étoit coupable des plus noires trahiſons. Outre ſes deux femmes, *Jean* eut auſſi pluſieurs maîtreſſes & beaucoup de bâtards : ce n'eût encore rien été ; mais par malheur, il eut pour ſes maîtreſſes autant de confiance qu'il en avoit eu pour dona Jeanne Henriquez. Il mourut fort âgé, & à ſa mort encore il aimoit paſſionnément une maîtreſſe catalane. Aimer éperdument les femmes, eſt dans un roi une foibleſſe très-condamnable : mais n'agir que d'après leurs conſeils, croire à leurs délations, les laiſſer gouverner, les laiſſer diſpoſer des charges & des dignités, c'eſt dans un ſouverain le plus pernicieux des vices. (*L. C.*)

JEAN I, roi de Léon & de Caſtille, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) La victoire ne ſuivit pas toujours les étendards de *Jean I*, & cependant il ſe couvrit de gloire, lors même qu'il fut obligé de céder l'honneur du triomphe à la force ou à la ſupériorité de ſes ennemis ; il ne fut point heureux dans toutes ſes entrepriſes, & cependant il eut l'approbation publique, dans celles même qui ne lui réuſſirent point, parce qu'il n'en tenta aucune qui ne fût avouée par la plus exacte juſtice, parce qu'il ne fit rien qu'après avoir conſulté l'équité, & que la plus ſage prudence guidant toutes ſes démarches, il n'étoit reſponſable, ni des caprices de la fortune, ni du hazard des événemens. Engagé, malgré lui, pour la défenſe de ſes peuples dans des guerres cruelles, il ne fatigua point ſes ſujets par des contributions accablantes, & ne ſe ſervit point du prétexte, ſi ſouvent employé, des beſoins de l'état, pour ſurcharger la nation d'impôts ; auſſi le chérit-elle autant qu'il l'aima lui-même ; & peu de ſouverains ont eu pour leurs ſujets l'affection généreuſe & ſolide que *Jean I* eut pour les ſiens. Dévoué preſque dès ſon enfance aux fureurs de Pierre le Cruel ſon oncle, il ſuivit dans leur fuite, dans leurs malheurs, comme dans leur fortune, le roi Henri II ſon pere, & l'infante Eléonore d'Aragon ſa mere, fille de Pierre IV, roi d'Aragon, ſurnommé *le Cérémonieux*. (*Voyez* PIERRE *le Cruel*, & HENRI II). Quand la férocité de Pierre, ſes crimes & ſes aſſaſſinats, la fortune & les vœux de la nation, eurent enfin placé Henri II ſur le trône, ce bon roi, ſecondé par *Jean* ſon fils, répara, fit même oublier les malheurs du regne ſanguinaire, orageux & farouche de Pierre le Cruel. *Jean* alors étoit parvenu à la ſeizieme année de ſon âge ; & les Caſtillans remplis d'eſtime & d'admiration pour ſes vertus, ſes talens, ſa valeur & ſa rare modération, applaudirent aux nœuds qui le lierent à dona Léonore, infante d'Aragon. Quatre ans après cette alliance, une mort imprévue enleva le roi Henri II à la nation qui eût été inconſolable de cette perte, ſi elle eût été moins perſuadée de retrouver dans celui qui alloit prendre les rênes du gouvernement, les talens ſupérieurs & les éminentes vertus du grand roi dont la mort venoit de terminer les jours. Auſſi fut-ce aux acclamations du peuple, que *Jean I*, âgé de vingt ans, monta ſur le trône, & fut ſolemnellement couronné à Burgos, le 25 juillet 1379. Quelques preuves que *Jean* eût données de ſa valeur & de ſon habileté

dans la ſcience des combats, il préféroit la paix à la célébrité que donne l'éclat des conquêtes; & rempli du généreux déſir de rendre ſes ſujets heureux & ſon royaume floriſſant, il employa les premiers temps de ſon regne à étouffer, par de traités heureux, les ſemences de guerre qu'il y avoit encore entre la Caſtille & les nations voiſines. Dans cette vue, il accepta les propoſitions pacifiques que le roi de Grenade, Mohamet-Huadix-Abulhagen lui fit faire par ſes ambaſſadeurs. La treve fut renouvellée entre les deux états, & elle dura pendant tout le cours des regnes des deux monarques. Celui de Caſtille envoya, dans le même temps, des ambaſſadeurs au roi de Portugal, Ferdinand, le plus inconſtant des hommes, le plus inconſéquent des rois. *Jean* lui fit offrir la paix, & elle fut acceptée à des conditions ridicules, & que l'amour de la concorde fit approuver par les états des deux royaumes (*Voyez* FERDINAND, roi de Portugal.) Mais quelques précautions que le roi de Caſtille eût priſes, l'inconſtance de Ferdinand rompit toutes ſes meſures, & *Jean* apprit avec chagrin, mais ſans étonnement, que peu de jours après les concluſions de la paix, le roi de Portugal avoit négocié un traité avec Richard II, roi d'Angleterre, & avec le duc de Lancaſtre, qui formoit depuis long-temps des prétentions ſur la couronne de Caſtille, & qui venoit d'être invité à ſe rendre à Liſbonne avec une flotte aſſez formidable pour faire valoir ſes prétentions. *Jean I* ne perdit point le temps à demander raiſon à Ferdinand de ſa mauvaiſe foi: il mit ſes troupes en état de marcher, fit les plus grands préparatifs, & fit fortifier toutes les places frontieres, menacées de l'invaſion des Portugais. Pendant qu'il ſe diſpoſoit ainſi à repouſſer des agreſſeurs injuſtes, il fut informé que l'infant don Alphonſe ſon frere, entretenoit une correſpondance ſecrete & criminelle avec le roi de Portugal; il voulut s'aſſurer de ſa perſonne; mais prévenu à temps, Alphonſe s'évada, s'enfuit dans les Aſturies, & s'enferma dans Gijon. Le roi l'y ſuivit, & alloit l'aſſiéger, quand Alphonſe prit le ſage parti de venir implorer ſa clémence, & déſavouer les faits, qu'on lui imputoit. *Jean* voulut bien ſe contenter de ce déſaveu, lui rendit ſon amitié; & tournant toutes ſes forces contre Ferdinand, réſolut de l'attaquer par mer & par terre. Le roi de Portugal, enivré de l'eſpérance de conquérir la Caſtille, envoya une puiſſante flotte inſulter le port de Séville. L'attaque ne fut point heureuſe: cette flotte fut battue, diſperſée, & ſon amiral, don Juan Alphonſe, frere de la reine de Portugal, fut fait priſonnier. Encouragé par ce ſuccès, *Jean I* alla former le ſiege d'Almeida, dont il ſe rendit maître. Mais pendant que par ces triomphes il ſe diſpoſoit à de plus éclatantes victoires, la flotte Angloiſe arrivoit devant Lisbonne; enſorte que ces deux puiſſans alliés réunis, paroiſſoient devoir inévitablement l'emporter ſur les Caſtillans; mais bientôt la méſintelligence diviſa les Anglois & les Portugais. *Jean* inſtruit de ce défaut de concorde, forme le projet d'une expédition hardie, & dont le ſuccès termineroit cette guerre à ſon avantage. Il réſolut d'aller bloquer le port de Lisbonne, & d'intercepter tous les nouveaux renforts que les Anglois pouvoient envoyer aux Portugais. Il ſe préparoit à cette expédition, lorſqu'il apprit que l'infant don Alphonſe abuſant de ſes bontés, venoit de paſſer à Bragance avec quelques ſeigneurs, ſujets auſſi infideles que lui. Cette trahiſon ne dérangea rien à ſes opérations, il bloqua Lisbonne: & cette ville fut ſi fort menacée, que Ferdinand alarmé, en ſortit avec toute ſa cour. Après avoir réuſſi au gré de ſon attente dans cette expédition, *Jean* s'en retournant en Caſtille, fit ordonner à don Alphonſe & à ſes partiſans, de rentrer inceſſamment dans le devoir, ſous peine d'être déclarés traîtres à l'état & de perdre leur honneur & leurs biens. Ils obéirent tous, & *Jean* eut encore l'indulgence de pardonner à ſon frere. Cependant les deux rois ſe préparoient avec ardeur à pourſuivre la guerre, & bientôt ils marcherent l'un contre l'autre, étant ſuivis d'une armée formidable. Celle de Caſtille étoit néanmoins infiniment ſupérieure, ſoit par le nombre, ſoit par la valeur des troupes aguer-

ries & accoutumées à vaincre. Bientôt elles ſe rencontrerent, & une bataille ſanglante alloit décider la querelle, lorſque les généraux de Ferdinand lui faiſant ſentir les dangers d'une défaite, & les fâcheuſes ſuites qu'elle auroit, il envoya des plénipotentiaires au camp du roi de Caſtille; & pour obtenir la paix, ſacrifia ſes alliés & les intérêts du duc de Lancaſtre, pour lequel il avoit pris les armes avec tant d'imprudence. Le trait qui fut conclu à cette occaſion, fit autant d'honneur à la ſageſſe & aux lumieres du roi de Caſtille, que ſes ſuccès lui avoient acquis de célébrité. Il ſe félicitoit d'avoir auſſi avantageuſement terminé cette guerre, lorſqu'un événement malheureux & inattendu changea ſa joie en amere douleur. La mort lui enleva la reine, dona Léonore ſon épouſe, qui mourut d'une fauſſe-couche, & fut généralement regrettée comme elle avoit été univerſellement aimée. *Jean I* cependant oublia cette perte plutôt qu'on ne l'eût penſé, & avant le temps même preſcrit par la bienſéance, il épouſa dona Béatrix, infante de Portugal, promiſe depuis quelques années à Ferdinand, infant de Caſtille. Tandis que *Jean* s'uniſſoit étroitement avec le Portugal, par ce ſecond mariage, don Alphonſe ſon frere, toujours inquiet & toujours tracaſſier, ſe révolta ſans ſujet, ſans prétexte; & ſuivi de ſes partiſans, ſe retira à Gijon. Fatigué de tant d'infidélités, le roi pourſuivit vivement ce prince factieux, l'aſſiégea dans ſon château, le contraignit de ſe rendre, lui reprocha ſévérement ſes trahiſons réitérées, ſes révoltes, ſes complots, & fut cependant encore aſſez bon pour ne pas lui ôter la liberté. Ce ſoulévement appaiſé, le roi de Caſtille aſſembla les états; & par ſes ordres, il fut ſtatué, que déſormais on ne compteroit plus les années ſuivant l'ancien uſage & par l'ére de Céſar, mais par l'époque de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. A peu près dans ce temps les Portugais perdirent leur roi Ferdinand, dont le regne orageux avoit plongé l'état dans la plus grande confuſion. *Jean I* avoit épouſé l'infante dona Béatrix, fille unique de Ferdinand; &, du chef de ſa femme, le ſceptre Portugais paroiſſoit lui appartenir inconteſtablement. Mais don Juan, frere de Ferdinand, avoit pour lui les vœux de la nation, l'eſtime & le ſuffrage des grands; il étoit en Caſtille lors de la mort de ſon frere. Et *Jean*, qui n'ignoroit pas combien les Portugais déſiroient ce prince pour roi, le fit arrêter, eſpérant de faire plus aiſément valoir les droits qu'il avoit du chef de ſon épouſe. Il fut trompé dans ſon attente: le grand-maître d'Avis, don Juan, frere naturel de Ferdinand, s'empara, malgré les grands, & appuyé par une partie du peuple, de la ſuprême autorité, dont il exerça les fonctions ſous le titre de *protecteur* & de *régent du royaume*, n'oſant encore prendre le titre de roi. *Jean I*, connoiſſant les diſpoſitions des Portugais, leur fit déclarer qu'il conſentoit que la reine Léonore, veuve de Ferdinand, gouvernât le royaume en qualité de *régente*, & qu'il ne demandoit la couronne, à laquelle ſa femme avoit des droits ſi légitimes, que pour ſes enfans: mais la reine Léonore étoit odieuſe à la nation Portugaiſe, qui l'obligea de ſe réfugier à Santaren, d'où elle implora le ſecours du roi de Caſtille ſon gendre. Il entra en Portugal, bloqua encore le port de Lisbonne, ſe ſignala par mille actions héroïques, & eût peut-être eu le ſuccès qu'il déſiroit, ſi l'armée Caſtillane, affoiblie & ravagée par la peſte, n'eût pas été forcée d'abandonner cette importante expédition. *Jean I*, informé que Henri, comte de Tranſtamare, & amant favoriſé de la reine douairiere de Portugal, étoit dans le camp du protecteur, eut l'aviliſſante & criminelle foibleſſe de lui écrire, & de lui promettre les plus grandes récompenſes, s'il vouloit tuer le grand-maître d'Avis. Le comte de Tranſtamare, aſſez lâche, aſſez bas pour accepter ſes offres, ſe ligua avec deux ſeigneurs, qui lui promirent d'aſſaſſiner le protecteur. Mais celui-ci découvrit le complot, fit arrêter les conjurés, & publia cette odieuſe trame. *Jean* ne pouvoit déſavouer cet inique projet, reçut les plus humiliantes mortifications, & fut encore plus puni, quand il apprit que les états de Portugal venoient d'élire le protecteur & de le pro

clamer roi. Il n'y avoit plus de moyen de pacification entre les deux nations ; & le roi de Caſtille étoit trop fier pour renoncer à ſes prétentions ſur le trône de Portugal ; il étoit trop coupable envers le nouveau ſouverain, pour lui offrir ou lui demander la paix. Auſſi ſe détermina-t-il à faire une irruption en Portugal, & à attaquer en même temps ce royaume par mer & par terre : il fit les plus grands efforts pour réuſſir, mais ſa flotte n'eut aucun avantage, & ſon armée de terre, quoiqu'infiniment ſupérieure à l'armée portugaiſe, fut complettement battue, diſperſée, & tandis qu'il tâchoit d'en raſſembler les débris, les Portugais firent à leur tour une violente irruption en Caſtille, où ils eurent les plus grands ſuccès. *Jean I*, vaincu, mais non déconcerté, envoya des ambaſſadeurs au pape & à Charles VI, roi de France, pour les intéreſſer à ſa cauſe & leur demander du ſecours. Le pape Clément VII n'envoya ni argent ni ſecours ; mais écrivit une fort longue lettre au roi de Caſtille, dans laquelle il lui donnoit ſa bénédiction paternelle, & lui offroit les motifs de conſolation les plus édifians. Charles VI répondit plus efficacement, & promit un ſecours de deux mille lances. Don Juan, roi de Portugal, ſe ligua avec l'Angleterre ; & pendant qu'il pénétroit lui-même dans la Caſtille, & qu'il s'emparoit des places frontieres les plus importantes, le duc de Lancaſtre débarqua en Galice, & entra ſans obſtacles dans la ville de Saint-Jacques, où il fut reçu & proclamé roi de Caſtille, du chef de ſon épouſe, dona Conſtance. Il envoya enſuite un héraut d'armes à *Jean I*, pour le ſommer de lui céder le trône de Caſtille. Dans toute autre circonſtance, *Jean* eût répondu à cette ſommation par les plus violentes hoſtilités, mais il étoit fatigué d'une guerre meurtriere, ruineuſe, & dont le ſuccès même ne pouvoit qu'épuiſer inutilement ſes états. Il envoya au duc de Lancaſtre le prince Jean Serrano, accompagné de deux ſavans juriſconſultes, qui défendirent avec la plus grande chaleur les droits du roi de Caſtille ; mais qui euſſent fort inutilement plaidé la cauſe de leur maître, ſi dans une audience particuliere, Serrano n'eût propoſé au duc un moyen de conciliation, qui parut très-propre à terminer cette conteſtation. Ce moyen fut de marier dona Cathérine, fille du duc, avec l'infant don Henri, fils & héritier du roi de Caſtille. Le duc de Lancaſtre ſe fût hâté d'accepter cette propoſition ; mais ſon alliance avec le Portugal, ne lui permettant point encore de ſe rendre à ces offres, il fit une réponſe honnête, & par laquelle il témoignoit combien il déſiroit de ſuivre cet avis de pacification. Cependant les hoſtilités continuerent encore quelque temps ; les Anglois même, liés avec les Portugais, firent une irruption en Caſtille, ou évitant de leur donner bataille, *Jean I* les harcela ſi vivement, & les fatigua ſi fort, qu'ils ſe retirerent en Portugal, d'où le duc de Lancaſtre retourna en Gaſcogne, après avoir fait prier *Jean I* de lui envoyer ſes plénipotentiaires à Bayonne. Ils s'y rendirent ; & le traité, tel que Jean Serrano en avoit formé le plan, fut conclu : enſorte qu'il fut convenu que l'infant don Henri ſeroit marié à dona Cathérine ; que s'il mouroit avant la célébration du mariage, don Ferdinand ſon frere, la prendroit pour épouſe ; que la Caſtille céderoit cinq villes avec leurs territoires & leurs revenus à dona Conſtance, ducheſſe de Lancaſtre, du chef de laquelle, le duc & dona Cathérine avoient des prétentions à la couronne Caſtillane ; & qu'au moyen de ces conditions, la ducheſſe & ſon époux ſe départiroient de tous les droits qu'ils avoient ſur ce royaume. Ce fut dans ce même traité qu'il fut ſtatué qu'à l'avenir l'héritier préſomptif de la couronne de Caſtille porteroit le titre de *prince des Aſturies*. Vraiſemblablement ce traité déplut au roi de Portugal, qui eût bien déſiré de continuer la guerre ; & qui pourtant, ne pouvant ſeul en ſoutenir le poids, ne conſentit qu'avec beaucoup de peine, & après bien de difficultés, à renouveller la treve qu'il y avoit eu entre les deux nations, & que cette conteſtation avoit interrompue. Cependant quelque ſatisfaction que donnât à *Jean I* la paix qu'il venoit de procurer à ſes ſujets, il ne put ſonger ſans douleur à l'énormité des dépenſes occaſionnées par cette der-

niere guerre ; l'épuiſement de ſes coffres & les abus multipliés & toujours inévitables dans les temps orageux, qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration des finances, lui cauſerent le chagrin le plus amer ; il compara la ſituation actuelle du royaume, avec ſon état floriſſant pendant les dernieres années du regne de ſon pere, & le réſultat de ce parallele l'affligea profondément. Il devint triſte & mélancolique : il aimoit ſes ſujets en pere ; & n'ayant pu les rendre auſſi heureux qu'il l'eût déſiré & qu'il s'en étoit flatté, il convoqua les états ; & quoique l'infant don Henri n'eût encore que dix ans il fit part aux états du deſſein où il étoit d'abdiquer la couronne, & de remettre le gouvernement à un conſeil de régence, dont la ſageſſe & les lumieres puſſent rétablir les affaires. *Jean I* ne conſultoit, en ſe déterminant à ce généreux ſacrifice, que ſa tendreſſe pour ſes peuples ; & il ne connoiſſoit point la force & l'étendue de l'attachement que ſes ſujets avoient pour lui. Les états refuſerent de donner leur conſentement à cette abdication : ils remercierent le roi des motifs qui lui en avoient inſpiré le projet, & ils lui repréſenterent qu'une pareille réſolution étoit communément ſuivie des plus grands inconvéniens ; que la ſituation du royaume n'étoit rien moins que déplorable ; qu'ils ſe chargeroient volontiers, pour ſoulager leur maître, de l'adminiſtration des finances ; qu'il eſpérât mieux de lui-même & du zele, ainſi que de l'inviolable fidélité de ſes ſujets ; qu'ils étoient perſuadés enfin, qu'en très-peu de temps, le bon ordre ſe rétabliroit dans toutes les parties du gouvernement, qui ne pouvoit tarder à fleurir ſous les loix d'un monarque auſſi bienfaiſant. Ces preuves de confiance & d'attachement ranimerent les eſpérances du roi de Caſtille : il ne ſongea plus à quitter les rênes de l'état, & ne s'occupa que des moyens de remédier aux maux que le royaume avoit ſoufferts pendant les dernieres guerres. Deux événemens heureux arrivés en même temps, comblerent les vœux de ce bon monarque : le roi de Grenade lui envoya des ambaſſadeurs, chargés de lui offrir de magnifiques préſens, & de lui demander le renouvellement de la treve, qui fut volontiers accordée pour pluſieurs années. Ces ambaſſadeurs étoient encore à la cour de Caſtille, lorſque le roi de Portugal lui envoya auſſi demander la prolongation de la treve : c'étoit-là tout ce que déſiroit *Jean I* ; & il l'eût demandée lui-même, s'il n'eût craint que cette démarche n'eût été priſe pour un aveu de ſa foibleſſe. Enchanté de ce double événement, & voulant donner aux grands un nouveau motif d'émulation, il inſtitua un nouvel ordre de chevalerie, ſous le nom d'*ordre du Saint-Eſprit*, & dont les attributs étoient une colombe entourée de rayons, ſuſpendue à un collier d'or. La fortune paroiſſoit ſeconder dans leur exécution tous les projets de ce bon ſouverain : les finances étoient ſagement adminiſtrées ; l'agriculture & le commerce avoient déja repris leur ancienne activité, trop long-temps engourdie ; les arts étoient cultivés, les loix reſpectées, la juſtice exactement rendue ; mais la Caſtille paya cher ce bonheur renaiſſant. *Jean I*, informé qu'il y avoit à Maroc pluſieurs chrétiens Eſpagnols, qui, ſoit par mécontentement, ſoit pour d'autres raiſons, avoient quitté leur patrie, où ils déſiroient ardemment de revenir, mais qui n'oſoient demander leur retour, s'intéreſſa pour eux auprès du roi de Maroc, & le fit prier de permettre à ces fugitifs de repaſſer en Eſpagne. Le roi de Maroc conſentit au retour de ces cavaliers Eſpagnols, ils ſe hâterent de s'embarquer, arriverent ſur les côtes d'Andalouſie, où le roi voyageoit alors, & déſirerent de le voir & de lui témoigner leur reconnoiſſance. *Jean*, ſachant que ces cavaliers excelloient dans l'art de l'équitation, fut curieux de leur voir faire l'exercice ; & comme il étoit lui-même excellent cavalier, il ſortit à cheval d'Alcala, ſuivi de l'archevêque de Tolede & de toute ſa cour. Il étoit monté ſur un cheval très-vif ; & à l'exemple des cavaliers Africains, ayant animé ſon cheval, & l'ayant pouſſé imprudemment dans des terres récemment labourées, l'inégalité du terrain & la profondeur des ſillons, firent broncher le cheval, qui tomba ſi rudement, qu'il écraſa le roi par ſa chûte, elle fut ſi cruelle, qu'il mourut à

l'inſtant même : & ce fut par prudence que l'archevêque de Tolede fit dreſſer au plutôt une tente ſur le champ, où il fit tranſporter le corps du monarque, en faiſant publier que le roi n'étoit pas mort, afin de donner à ſon fils le temps de monter ſur le trône. Ainſi périt *Jean I*, à l'âge de trente-trois ans, dans la treizieme année de ſon regne. Il aima ſes ſujets, il en fut adoré, il eût rendu ſes peuples heureux, s'il eût vécu plus long-temps car il ne déſiroit que la félicité publique. Et les peuples peuvent-ils être malheureux, lorſqu'un tel ſentiment anime les ſouverains qui les gouvernent ? (*L. C.*)

JEAN II, roi de Léon & de Caſtille, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Le goût du deſpotiſme eſt la paſſion dominante des rois foibles & ignorans : la cauſe de ce goût ne me paroît pas difficile à découvrir. Les rois foibles & ignorans ſont communément entourés d'adulateurs, de lâches, de dénonciateurs, de cœurs faux, d'ames vénales, de mauvais citoyens. La ſuprême puiſſance, qui a tant de bien à faire, tant de mal à réprimer, flatte les ſouverains éclairés, parce qu'en effet, il n'eſt rien de plus flatteur, de plus délicieux que de ſavoir & d'éprouver qu'on eſt ſoi-même & la cauſe & la ſource de la félicité publique. Les rois foibles & ignorans ne voient au contraire, dans l'autorité ſuprême, que l'excès de la puiſſance, l'abus de la puiſſance ; & une ſeule choſe les flatte, c'eſt que rien ne leur réſiſte, c'eſt que, mal élevés, mal inſtruits, mal formés, ils ſont réellement perſuadés que rien ne leur réſiſte ; que rien ne peut leur réſiſter : environnés, dès le berceau, d'adulateurs qui ne leur parlent que de leur toute-puiſſance, ils ſont de très-bonne heure, immuablement convaincus que tous ſont faits pour eux, & qu'eux ſeuls exceptés de la loi générale, ne ſont nés que pour régner impérieuſement ſur le reſte des mortels. De cette abſurde & très-fauſſe opinion réſultent inévitablement les plus grands maux, & pour ces ſouverains eux-mêmes, & pour les nations ſoumiſes à leurs loix. Le plus grand de ces inconvéniens, & duquel découlent tous les autres, eſt qu'accoutumés à ne voir, à n'entendre que des hommes rampans, de vils flatteurs, de lâches courtiſans, ils regardent la baſſeſſe & l'adulation comme les véritables & ſeules expreſſions du reſpect & du zele ; enſorte que tout ce qui differe des manieres & du langage de cette foule corrompue, eſt à leurs yeux licence, audace ou rébellion puniſſable ; & comme il eſt de l'intérêt de cette vile cohue d'écarter ſans ceſſe d'aupres d'eux tout citoyen aſſez honnête, tout ſujet aſſez fidele & aſſez ferme pour leur montrer la vérité, ils reſtent perpétuellement environnés de cette même eſpece qui a gâté leur enfance, qui a égaré leur jeuneſſe, & qui juſqu'aux derniers momens de leur regne, ne ceſſera de les pervertir, de les éblouir & de les aveugler. Cependant les rois étant les ſouverains diſpenſateurs des graces, des bienfaits, des récompenſes, des dignités, des charges, des emplois ; & tout chez les rois foibles & ignorans ſe vendant, s'achetant, ſe livrant à la vénalité, à l'intrigue, à la corruption, tout ſe proſtituant au vice, au luxe, au faſte, à la perverſité, le déſordre & les abus s'introduiſent, ſe multiplient ; le peuple mal conduit, mal gouverné, peut-être ſurchargé d'impôts, dévoré lui-même par le luxe, ſe plaint, murmure ; c'eſt alors qu'au nom du ſouverain, dont ils ſe ſont audacieuſement rendus les interpretes, ces mêmes adulateurs, ſi bas & ſi rampans aux piés du trône, déploient inſolemment les chaînes du deſpotiſme, & ne ceſſent de répéter au crédule & foible monarque cette fauſſe & monſtrueuſe maxime, qu'une nation ne peut être heureuſe, paiſible ; & que les rois ne regnent véritablement, qu'autant que le peuple eſt eſclave. Mais tandis que d'après ce vicieux principe ; la puiſſance arbitraire cherche à étendre les fers de la ſervitude ; l'amour de la liberté qui s'accroît en raiſon des efforts que l'on fait pour la gêner ou la détruire, fermente, fait naître & fortifie la haine qu'inſpire inévitablement l'oppreſſion, la nation, ſans ceſſer d'être fidele, ceſſe d'être auſſi zélée pour le ſouverain ; & pendant que les citoyens gémiſſent ou murmurent, les auteurs du déſordre mal unis entr'eux, parce qu'il ne peut y avoir que des ligues paſſageres entre

les méchans, ſe diviſent ; leurs intérêts ſont oppoſés, ils cherchent à s'entre-détruire, chacun d'eux ayant ſes partiſans, ſes créatures, il ſe forme des factions ; la cour n'eſt plus occupée que d'intrigues, de cabales ; l'état ſouffre ; le ſouverain trop peu éclairé, trop foible pour connoître & punir également tous ceux qui le trahiſſent & foulent le royaume, prend lui-même parti pour l'un d'entr'eux ; & le reſte des factieux irrités de cette préférence, ſe liguent & portent leur audace juſqu'à faire craindre le monarque lui-même, qui, malgré ſes grandes idées de puiſſance, de deſpotiſme, tombe dans la plus violente & quelquefois dans la plus déplorable ſituation. Telles furent les cauſes qui agiterent preſque perpétuellement le regne malheureux de *Jean II*, qui n'eut ni aſſez de lumieres pour diſcerner les traîtres qui l'entourerent & abuſerent de ſa confiance, ni aſſez de fermeté pour les reprimer, lorſqu'ils ſe furent ſoulevés, & qu'il dépendit de lui de les punir ou de les éloigner. La nation ſouffrit infiniment de la foibleſſe de *Jean II*, & il ſouffrit lui-même preſqu'autant de la licence & des crimes de ſes favoris qu'il avoit enhardis, & en quelque ſorte autoriſés lui-même par ſes imprudences & ſa puſillanimité. Fils d'un illuſtre ſouverain, de Henri III, roi reſpectable par ſa ſageſſe, redoutable par ſa valeur, & de dona Catherine de Lancaſtre, *Jean II* n'avoit que quatorze mois lorſque la mort lui enleva le roi ſon pere : don Ferdinand ſon oncle, fut ſon tuteur, & régent du royaume ; mais don Ferdinand lui-même ayant été appellé au trône d'Aragon, dona Catherine ſa mere reſta ſeule chargée de ſa tutelle & de la régence de ſes états. Dona Catherine avoit d'excellentes intentions ; l'on dit même qu'elle avoit de grandes qualités ; mais les ſoins du gouvernement l'occupoient trop, pour veiller auſſi aſſiduement qu'il eût été néceſſaire, à l'éducation de ſon fils qui fut un peu négligée : d'ailleurs, la reine Catherine ne vécut point aſſez long-temps pour le bonheur du royaume & pour l'utilité de ſon pupille, qui, n'ayant que treize ans, lorſque cette princeſſe mourut, fut proclamé roi par les ſoins trop empreſſés de l'archevêque de Tolede, & de quelques autres ſeigneurs, le 20 octobre 1418. Les premiers jours du regne de ce prince, trop jeune pour ſe douter ſeulement de l'étendue & des bornes de ſon autorité, furent employés aux fêtes de ſes fiançailles avec dona Marie, infante d'Aragon ; époux & roi dans un âge où à peine les hommes commencent à ſe connoître, *Jean II* convoqua les états, & déclara qu'il alloit gouverner par lui-même ; il eût dit plus vrai, s'il eût déclaré que les autres alloient gouverner ſous ſon nom. On lui fit renouveller la treve avec le roi de Grenade ; & la ſeule action qu'il fit alors d'après lui-même, fut de faire de don Alvar de Luna, ſeigneur ambitieux, éclairé, mais fort turbulent, ſon favori : ce choix déplut à don Juan à don Henri fils de don Ferdinand, & infans d'Aragon ; ils vouloient ſeuls & à l'excluſion l'un de l'autre, régner ſur l'eſprit du roi, & ſous ſon nom, régir, ou à leur gré, bouleverſer l'état. Don Juan médita de ſe rendre maître de la perſonne du jeune ſouverain ; mais ſon frere plus heureux, exécuta pour lui-même ce projet pendant l'abſence de don Juan, qui étoit allé en Navarre épouſer l'infante dona Blanche. Don Henri profita de ce voyage, & de concert avec le connétable, l'évêque de Ségovie & quelqu'autres ſeigneurs, il alla à Tordeſillas où le roi étoit, & par le plus inſolent des attentats, ſe rendit maître de ſa perſonne ; ſans doute dans la vue de lui faire oublier ce crime, il lui fit épouſer l'infante dona Marie ſa ſœur, & le roi parut avoir ſi peu de reſſentiment de cet acte de violence, que devant les états aſſemblés par ſon ordre à Avila, il juſtifia tout ce qu'avoit fait don Henri, & déſavoua toutes les démarches que l'infant don Juan faiſoit pour le tirer des mains de ſon raviſſeur. Toutefois, cette complaiſance ne ſe ſoutint pas, & *Jean II* plus ennuyé qu'irrité de ſa captivité, confia à don Alvar de Luna ſon favori, qu'il vit en ſecret, combien il déſiroit d'être délivré de l'oppreſſion de don Henri. Don Alvar ſe ligua avec don Frédéric, comte de Tranſtamare & don Rodrigue Pimantel ; ils prirent ſi bien leurs meſures, qu'ils délivrerent le

roi, qui, paſſant le Tage ſur une barque, gagna le château de Montalban. A peine il y étoit arrivé, qu'il y fut aſſiégé par le connétable & don Henri; mais ces deux hardis factieux, informés que don Juan ſuivi de nombreuſes troupes, venoit au ſecours du roi, leverent le ſiege & ſe retirerent précipitamment l'un & l'autre. *Jean II* ſentoit toute l'obligation qu'il avoit à don Juan; mais n'ayant pas plus d'envie de tomber en ſa puiſſance, que de rentrer ſous l'oppreſſion dont il venoit de s'affranchir, il accueillit avec diſtinction don Juan; mais ne voulut point lui permettre de reſter à ſa cour, & le renvoya, après lui avoir ordonné de licencier ſes troupes. L'infant hors d'état de réſiſter, obéit; mais Henri furieux leva le maſque & excita des troubles; afin de maintenir ſon crédit, il avoit épouſé, pendant la détention du roi, l'infante dona Catherine ſœur de ce monarque, & il s'étoit fait accorder pour dot de ſon épouſe, la ville de Villena avec ſes dépendances, ſous le titre de duché. Cette ville n'ayant point encore été cédée, Henri voulut de force s'en mettre en poſſeſſion, ſuite de ce nouvel attentat; *Jean II* révoqua la donation qu'il avoit faite de Villena, & défendit aux habitans de reconnoître d'autre ſeigneur que lui. Henri continua d'uſer de force; mais ſes entrepriſes ne lui réuſſirent point; la plupart des ſeigneurs l'abandonnerent & s'attacherent au roi, qui, vivement indigné de ſes violences, l'obligea de ſe retirer, & ne voulut pas même le voir, lorſque forcément ſoumis, Henri vint pour lui témoigner ſon repentir & l'aſſurer de ſon obéiſſance. Cette ſévérité qui ne fut à la vérité que momentanée, ne rendit le calme ni à la cour ni à l'état. L'infant Henri toujours inquiet, factieux, perſiſta dans ſes intrigues, ſes cabales & ſes complots; le roi lui ordonna de venir ſe juſtifier; & l'infant après avoir demandé, avant que d'obéir, des ſûretés & des ôtages, apprenant qu'on ſe diſpoſoit à marcher contre lui les armes à la main, fut à Madrid ſe préſenter au roi qui ne voulut lui donner audience qu'au milieu de ſon conſeil. Henri ne pouvant faire autrement, y parut; & ſur les accuſations qui furent portées contre lui, prouvées par ſes propres lettres, il fut arrêté & étroitement renfermé. Sa captivité ne fit que donner plus de violence aux troubles: Henri avoit en Caſtille un grand nombre de partiſans, & ſon frere, don Alphonſe, roi d'Aragon, paroiſſoit diſpoſé à embraſſer ſa cauſe. Car *Jean II* lui ayant fait demander tous les ſeigneurs Caſtillans qui s'étoient retirés à ſa cour, ainſi que la princeſſe ſa ſœur, Alphonſe demanda à ſon tour la liberté de ſon frere; elle ne lui fut point accordée, & les deux rois également mécontens l'un de l'autre, ſe préparerent à la guerre. Ce fut au ſein de ces agitations que naquit l'infant don Henri, que le roi ſon pere fit reconnoître huit jours après pour prince héréditaire, & qui en effet, régna pour le malheur de ſes ſujets. Cependant le roi d'Aragon ſe diſpoſant à employer la force pour délivrer ſon frere, les états de Caſtille aprouverent l'empriſonnement de ce prince, & s'obligerent à fournir aux dépenſes de la guerre que *Jean* avoit à ſoutenir, ſi don Alphonſe exécutoit ſes menaces. Cet orage alloit éclater lorſque don Juan, frere de don Henri fut appellé au trône de Navarre après la mort du roi don Carlos, & du chef de la reine Blanche, épouſe de don Juan, & héritiere de don Carlos. La couronne de Navarre flattoit beaucoup moins don Juan que le crédit preſque ſans bornes qu'il avoit en Caſtille; il n'en méſuſa point dans cette occaſion, & avant que d'aller prendre poſſeſſion du ſceptre il ménagea un accommodement entre les rois de Caſtille & d'Aragon, les conditions de ce traité furent que don Henri ſeroit remis en liberté, & que tous ſes domaines lui ſeroient rendus; qu'il prêteroit un nouveau ſerment de fidélité à *Jean II*, & qu'Alphonſe n'auroit aucun reſſentiment contre tous ceux qui, ſoit pour ſervir leur maître, ſoit pour d'autres motifs, avoient eu part à l'empriſonnement de don Henri. Quand les grands d'un état, ſur-tout ſous un roi foible, ſe ſont livrés une fois à l'eſprit de diſcorde, d'intrigue, de faction, il eſt bien difficile de les engager à rentrer dans le de-

voir & ſous les loix de la dépendance & de la ſubordination. Ce ne fut que pour quelques jours que les troubles parurent ſuſpendus en Caſtille, & ils recommencerent avec plus de violence, ſuſcités par la haine de la plupart des ſeigneurs contre le connétable don Alvar de Luna; qui, à la vérité, abuſoit quelquefois avec trop de licence de la grande puiſſance que lui donnoit ſa dignité, & de la foibleſſe du roi dont il étoit le favori. Celui qui haïſſoit le plus fortement don Alvar, étoit l'infant don Juan, roi de Navarre, que les grands & la nobleſſe regardoient comme leur protecteur & leur appui. Les plaintes & les accuſations portées contre don Alvar furent ſi graves, ſi multipliées, & ces accuſations répétées à grands cris par le peuple, paroiſſoient préſager un ſoulévement ſi prochain, que *Jean II* effrayé, crut devoir, quelque pénible que fût le ſacrifice, conſentir à l'éloignement de ſon favori; & dès ce moment, il parut s'attacher à don Henri par cela même que dans cette occaſion, il n'avoit pris, du moins en apparence, aucune part à cette intrigue. Cependant l'abſence du connétable ne ramena point le calme; au contraire, les ſeigneurs qui s'étoient ſi étroitement ligués contre lui, ſe brouillerent bientôt entr'eux; & comme juſqu'alors ils n'avoient craint que la vigilance & les conſeils ſéveres de don Alvar, & que ſon éloignement ſembloit leur aſſurer l'impunité ils ſe livrerent ſans ménagement aux excès les plus repréhenſibles, & ſe porterent à de ſi grandes violences, que le peuple irrité de leurs vexations & des ſuites cruelles de leurs haines particulieres, qui retomboient ſur lui, éclata, ſe plaignit hautement, & menaça de repouſſer l'oppreſſion par la force. La confuſion & le déſordre furent portés ſi loin, que les ennemis même les plus irréconciliables de don Alvar, prierent le roi de Caſtille de le rappeller à ſa cour; & quand il y revint, ce furent don Juan, roi de Navarre, & don Henri qui le préſenterent au roi. Par cette démarche, les deux freres eſpérerent de s'attacher le connétable, & ils ſe tromperent; don Alvar, qui ne voyoit en eux que les protecteurs & l'appui des ſeigneurs les plus turbulens, les éloigna tous deux de la cour ſous des prétextes honorables, & jouiſſant bientôt lui-même d'une plus grande autorité qu'il n'en avoit eu juſqu'alors, il ſuſcita l'envie & la jalouſie des grands qui ne tarderent point à ſe déchaîner contre lui. Quoiqu'abſens de la cour, les infans don Juan & don Henri étoient l'ame & les auteurs des intrigues & des cabales formées contre le connétable; & le roi d'Aragon, qui pour ſes propres intérêts, agiſſoit de concert avec ſes freres, aſſembla des troupes, tandis que don Alvar en aſſembloit de ſon côté au nom du roi; enſorte que la guerre ſembloit inévitable, & quelques efforts que put faire la reine douairiere d'Aragon, ſecondée par le cardinal de Foix, légat du pape, elle ne put empêcher les ſuites de cette querelle, qui des deux côtés fit répandre beaucoup de ſang. Il eſt vrai que par les ſoins, la valeur & le zele du connétable, *Jean II* eut enfin du ſuccès ſur les mécontens, & qu'il dépoſſéda ſucceſſivement les infans des places qui leur appartenoient. Après beaucoup de ſieges & de combats; *Jean* conclut une treve avec les rois d'Aragon & de Navarre, & les conditions de cette treve furent que les exilés & les mécontens reſteroient dans les lieux où ils étoient, & que don Henri évacueroit le château d'Albuquerque, ſeule place qui lui reſtoit encore. C'étoit-là ſuſpendre ſeulement les troubles & ne rien terminer; mais le roi de Caſtille qui depuis long-temps méditoit de tourner ſes armes contre les Maures, crut gagner beaucoup en ſe procurant le temps & la liberté de remplir ſon projet. Il réuſſit au gré de ſon attente, & après avoir remporté une victoire ſignalée ſur les Maures de Grenade; il détrôna Mahomet le Gaucher, & fit paſſer le ſceptre à Joſeph-Ben-Muley, petit-fils de ce roi de Grenade que Pierre le cruel avoit poignardé à Séville: le nouveau ſouverain Maure, plein de reconnoiſſance, ſe reconnut vaſſal de Caſtille, & par cette ſoumiſſion vraiment glorieuſe pour *Jean II*, les hoſtilités ceſſerent. Mais tandis que le roi de Caſtille diſpoſoit à ſon gré d'un royaume étranger, le ſien étoit

violablement agité par les troubles, l'ambition & la licence des factieux. Le roi y vint, & l'armée qui l'accompagnoit en impoſa aux rebelles; l'infant don Henri ſe ſoumit, évacua toutes les places qu'il tenoit, & parut déterminé à ne plus remuer. Pendant que *Jean II* s'occupoit à ſoumettre les rebelles, il ſe paſſoit à Grenade une révolution qui rendoit inutile la glorieuſe guerre que les Caſtillans avoient faite dans ce royaume; Joſeph-Ben-Muley mourut, & Mahomet le Gaucher, qui depuis ſi peu de temps avoit perdu la couronne, ſe préſenta, fut reconnu, remonta ſur le trône, & le roi de Caſtille fut obligé de diſſimuler, les circonſtances ne lui permettant point d'aller donner aux Maures de Grenade un nouveau ſouverain: car alors il avoit à diſſiper & à punir une conjuration nouvelle. Bienfaiteur de don Frédéric, comté de Luna, & fils naturel de don Martin, roi de Sicile; & qui avoit été l'un des prétendans à la couronne d'Aragon, il ne s'attendoit point à trouver en don Frédéric, un ingrat & un traître. Mais Frédéric, ſans mœurs & ſans principes, épuiſé, appauvri par ſes prodigalités, forma de concert avec quelques ſcélérats, le complot de s'emparer de Séville, d'y porter le fer & la flamme, de piller pendant le tumulte les richeſſes des citoyens & des marchands, enſuite d'équiper une flotte & d'aller infeſter les mers. Cette trame fut découverte peu de temps avant le moment fixé pour ſon exécution. Les complices de Frédéric périrent ſur l'échafaud, & Frédéric lui-même eût expiré dans les ſupplices, ſi la haine que *Jean* lui connoiſſoit pour le roi d'Aragon ne lui eût ſauvé la vie: l'on ſe contenta de l'enfermer à perpétuité. Cette conjuration diſſipée, le roi de Caſtille recommença la guerre contre les Maures de Grenade; & afin de lui donner plus d'autorité & de pouvoir y employer toutes ſes forces, il conclut après bien des difficultés & une longue négociation, un traité de paix avec les rois d'Aragon & de Navarre. L'une des conditions de cette paix étoit que le prince des Aſturies, don Henri, épouſeroit l'infante dona Blanche, fille du roi de Navarre, cette clauſe fut la premiere remplie, & l'infante dona Blanche la plus belle perſonne d'Eſpagne, fut unie au prince des Aſturies, qui ne pouvant également accomplir ce mariage, fut obligé dans la ſuite de conſentir à ſa diſſolution. (*Voyez* HENRI IV, *Hiſt. d'Eſpagne.*) Libre de toute inquiétude, & croyant le calme rétabli dans ſes états, *Jean II* ne ſongea plus qu'à continuer la guerre contre les Maures de Grenade; mais au moment d'entrer en campagne, ſa ſurpriſe & l'étonnement du connétable don Alvar, ſon miniſtre, furent extrêmes, lorſqu'ils apprirent que la plus grande partie des ſeigneurs étoient allés avec leurs troupes joindre les mécontens qui s'étoient raſſemblés & qui avoient à leur ſolde une armée formidable, & à leur tête l'infant don Henri. Le roi de Caſtille irrité de ce nouvel obſtacle, fit les plus grands efforts pour balancer les forces des rebelles; mais le nombre de ceux-ci s'accroiſſoit chaque jour. Au milieu de cet ambarras, *Jean II* reçut une lettre ſignée du roi de Navarre, de l'infant don Henri & des principaux d'entre les rebelles, qui lui marquoient que ce n'étoit point contre lui qu'ils avoient pris les armes, mais contre don Alvar de Luna qu'ils chargeoient des plus grands crimes, des plus odieuſes déprédations. Le roi de Caſtille indigné, & comptant mortifier les mécontens, nomma aux charges de la maiſon du prince des Aſturies & mit le connétable à la tête: mais il étoit bien loin de ſe douter que le prince des Aſturies lui-même alloit, par les conſeils de don Juan Pacheco, ſon favori, prendre des liaiſons ſecretes avec les mécontens, ainſi que la reine ſa mere. Il découvrit bientôt cette trame, & il ne changea rien à la réſolution qu'il avoit priſe de ſurprendre les rebelles & de punir leur audace; mais il fut ſurpris lui-même par les confédérés à Medina-del-Campo, & ſe voyant en leur pouvoir, il fut contraint d'accepter les conditions humiliantes qu'ils lui impoſerent & de jurer que le connétable reſteroit éloigné de la cour pendant ſix ans, après avoir donné ſon fils aîné en ôtage. Les rebelles dont la ligue s'étoit encore fortifiée par le ſuccès, contraignirent

le roi à convoquer les états, où il ne fut rien ſtatué que par eux : il eut même la douleur de voir ſon fils, le prince des Aſturies, venir dans le conſeil, & exiger impérieuſement qu'on chaſſât de la maiſon du roi pluſieurs des principaux officiers, & tous ceux que le connétable y avoit placés. Ces actes d'humiliation ne ſatisfirent point encore les rebelles, & le roi de Caſtille fut gardé à vue par deux d'entr'eux, qui eurent ordre de ne le point quitter : ce dernier trait le jeta dans la plus profonde mélancolie. Mais peu de tems après l'évêque d'Avilla travailla avec tant de zele à lui faire rendre la liberté, qu'il y parvint, & le prince des Aſturies gagné par les conſeils de Pacheco, ſon favori, que l'évêque à force d'argent avoit mis dans ſes intérêts, ſe détachant de la ligue avec autant de légéreté qu'il y étoit entré, prit de ſi ſages meſures avec don Alvar, qu'au moment où les deux partis étoient prêts à combattre, le roi trouva moyen de ſe ſauver, & alla ſe mettre à la tête de ceux qui s'étoient déclarés pour lui ; dès ce moment la fortune abandonna la cauſe des confédérés, qui néanmoins voulant terminer la querelle par une action déciſive, préſenterent la bataille à l'armée royale. Ils furent vaincus, mis en déroute : il en périt une grande partie, & l'infant don Henri, le plus turbulent & le plus dangereux de tous, fut bleſſé, & mourut peu de temps après. *Jean II*, vainqueur des rebelles, envoya ſur l'échafaud les principaux d'entre les priſonniers de guerre, & confiſqua les biens de tous ceux qui avoient été pris les armes à la main. Cette victoire & la ſévérité du roi eût pu rétablir le bon ordre, ſi le prince des Aſturies, ſous prétexte que ſon pere ne lui avoit pas cédé quelques places, qu'il prétendoit lui avoir été promiſes ne ſe fût retiré fort mécontent à Ségovie & n'eût fomenté de nouvelles diſſentions. Quelque temps avant la victoire de *Jean II*, la reine dona Marie ſon épouſe, étoit morte, & les mécontens avoient accuſé don Alvar de l'avoir empoiſonnée. Don Alvar ne jugea pas même à propos de repouſſer cette imputation ; & ſon ſilence, ainſi que la méſintelligence qu'il y avoit entre lui & la reine, ſemble donner du poids à cette grave accuſation. Quoiqu'il en ſoit le connétable, ſans conſulter ſon maître, propoſa à la cour de Portugal de le marier avec dona Iſabelle, fille de don Juan, infant de Portugal ; cette propoſition fut acceptée, & ce ne fut qu'alors que don Alvar en fit part à ſon maître ; *Jean* en fut très-offenſé : mais il n'oſa pourtant le contredire, ni le déſavouer, mais il commença dès cet inſtant, à concevoir pour lui une très-forte haine, & qui ne tarda guerre à devenir fatale à l'ambitieux favori. Cependant le prince des Aſturies, auſſi mauvais fils qu'il fut enſuite méchant roi, ne ceſſoit de cabaler contre ſon pere, blâmoit hautement ſa conduite, & ſe déchaînoit contre lui avec tant de licence, qu'on diſoit publiquement qu'il ne ſe propoſoit pas moins que de le détrôner, ſous prétexte que le roi de Caſtille ſecondoit & protégeoit les déprédations du connétable don Alvar. L'état ſouffroit de cette méſintelligence, & pour comble de malheur, les puiſſances étrangeres profitant de ces diviſions, faiſoient ſur les frontieres de cruelles irruptions. Les Gaſcons ſuſcités par le roi de Navarre, entrerent & porterent la dévaſtation ſur les terres de Caſtille tandis que le roi de Grenade s'emparoit des meilleures places & faiſoit un grand nombre d'eſclaves, appuyé en ſecret par le prince des Aſturies, qui pour rendre ſon pere odieux par les progrès des Mahométans, défendoit aux villes qui dépendoient de lui, de ſecourir aucune place de la frontiere. Pendant cet orage, *Jean II*, qui néanmoins ſentoit vivement ſa ſituation, mais qui craignoit encore une nouvelle guerre, épouſa dona Iſabelle, fille de l'infant don Juan de Portugal, & cette nouvelle épouſe qui eut bientôt toute ſa confiance, travailla de toute ſa puiſſance à hâter la ruine du connétable, quoique ce fût à lui ſeul qu'elle fût redevable de ſon mariage, tant il eſt vrai que l'ambition & la reconnoiſſance ſont deux ſentimens incompatibles ; car dona Iſabelle voulant ſeule régner ſur l'eſprit du monarque, & ne pouvant y parvenir qu'en perdant ſon bienfaiteur, elle ſe décida facilement à ſacrifier le connétable à la

paſſion qu'elle avoit de dominer. Tandis qu'elle cherchoit à aigrir ſon époux contre le favori, celui-ci négocioit la réconciliation du prince des Aſturies avec ſon pere, & il parvint à ménager entr'eux une entrevue. Dans cette conférence, le roi de Caſtille ſe raccommoda avec ſon fils, & ils ſe ſacrifierent l'un à l'autre pluſieurs ſeigneurs qui furent auſſi tôt arrêtés; mais l'un d'entr'eux, le comte de Benevente, s'évada, & excita des troubles qui euſſent eu les plus fâcheuſes ſuites, ſi le pape n'eût enfin interpoſé ſon autorité plus reſpectée alors que la puiſſance royale, & s'il n'eût envoyé aux prélats de Caſtille & de Léon une bulle par laquelle il leur enjoignoit d'excommunier tous les rebelles. Cette bulle produiſit le plus grand effet, les mécontens & le prince des Aſturies même ſe ſoumirent ſincérement: l'infant Henri redoutoit plus la force des foudres du pape, qu'il n'avoit de reſpect pour l'autorité paternelle. Pendant que les rebelles ſe ſoumettoient, le roi de plus en plus irrité par ſon épouſe, contre don Alvar, ne cherchoit que les moyens de s'aſſurer de ſa perſonne, & don Alvar lui-même lui en fournit plus d'une occaſion dont on n'oſa cependant profiter, tant on craignoit de ſoulever le peuple. Cependant après bien des tentatives qui firent enfin connoître à don Alvar le danger qui le menaçoit, on inveſtit ſa maiſon; il s'y défendit avec la plus grande intrépidité, & eût continué à s'y défendre juſqu'à la mort, ſi *Jean II* ne lui eût envoyé dire qu'il ſe rendît priſonnier, & qu'il ne craignît rien. Don Alvar ne ſe contentant point de cette promeſſe, demanda un billet ſigné du roi, par lequel le monarque l'aſſurât qu'on n'attenteroit ni à ſa vie, ni à ſon honneur. *Jean II* eut la perfidie d'écrire & de ſigner cette promeſſe, ſur laquelle don Alvar ne ſe fut pas plutôt rendu, qu'il fut mis en priſon, & livré à douze juriſconſultes aſſiſtés des ſeigneurs du conſeil, qui, après avoir inſtruit ſon procès, le condamnerent unanimement à la mort. Il fut amené à Valladolid, où il fut éxécuté ſur un échafaud. *Jean II*, le matin même de l'exécution, vouloit lui faire grace, & lui eût pardonné, ſi l'ingrate reine ne l'en eût empêché. Ainſi périt un homme qui pendant quarante-cinq années avoit ſervi ſon maître avec le zele le plus rare, & qui pendant trente années avoit gouverné le royaume avec un pouvoir abſolu à la vérité, mais auſſi avec l'intégrité la plus inébranlable & la plus déſintéreſſée. On convient qu'il étoit ambitieux, jaloux de dominer; mais lui ſeul étoit capable de tenir au nom de ſon maître, les rênes de l'état: il étoit très-habile miniſtre, & pendant la longue durée de ce regne orageux, jamais on ne vit don Alvar entrer dans aucune faction; il étoit au contraire l'épouvantail des factieux. *Jean II* le regretta, mais il n'étoit plus temps; il ſe forma des factions nouvelles, & le ſeul homme en état de les réprimer avoit été lâchement ſacrifié à la haine jalouſe de la reine. Quelques jours après cette exécution, le mariage du prince des Aſturies avec l'infante dona Blanche, fut déclaré nul pour cauſe d'impuiſſance. Le roi de Caſtille qui s'étoit privé du ſeul homme ſur la fidélité duquel il pût compter, & qui ſe voyoit perpétuellement environné de ſeigneurs factieux, prit auprès de ſa perſonne huit mille lances, & cette formidable eſcorte produiſit le plus grand effet; les cabales ceſſerent, & il n'eut plus à craindre les complots. Informé des grandes découvertes & des conquêtes faites par le roi de Portugal dans les Indes, il en fut profondément affligé, & croyant arrêter le cours de ces conquêtes, il prétendit que ſes prédéceſſeurs ayant obtenu du pape les îles Canaries avec tout ce qui en dépendoit, les découvertes des Portugais étoient contraires à la ceſſion du pape, & qu'il déclareroit la guerre à la nation portugaiſe, ſi elle ne ſe déſiſtoit point de ces découvertes. Le roi de Portugal ſans inſiſter ſur l'abſurdité de ces prétentions, ſe contenta de répondre que les Indes orientales étoient infiniment étendues, & point du tout une dépendance des îles Canaries; qu'au reſte, il n'empiéteroit point ſur les droits du roi d'Eſpagne, ni ſur les poſſeſſions qu'il tenoit de la libéralité du pape. A-peu-près dans ce temps, la reine d'Aragon dona Marie, ſœur de *Jean II*, étant venue en Caſtille

pour voir ſon frere, ce prince ſe mit en route dans le deſſein d'aller à Medina-del-Campo joindre ſa ſœur ; mais dès la ſeconde journée de ſon voyage, il tomba dans une ſi grande foibleſſe, qu'on crut qu'il alloit expirer ; il revint cependant à lui, & ſe fit tranſporter à Valladolid, où ſa maladie devint ſi violente & fit tant de progrès, qu'il expira, fort dégoûté, dit-on, du trône & de la vie, le 21 juillet 1454. Il ne fut regretté ni de ſes ſujets, ni de ſa famille, & il faut avouer qu'il ne mérita les regrets de perſonne. *(L. C.)*

Jean I, roi de Portugal, *(Hiſt. de Portugal.)* Ce ne fut point à la fortune ſeule que *Jean I* fut redevable du trône ; ce ne fut pas non plus à la naiſſance, qui donne ſouvent aux nations des ſouverains ſi peu capables de gouverner ; ce fut à ſes talens, à ſes vertus, ou ce qui eſt la même choſe relativement aux effets, à l'art qu'il eut d'affecter les vertus les plus néceſſaires au ſuccès de ſes vues & à ſon élévation. *Jean* fut, ſans contredit, le plus ambitieux des hommes : mais il eut ſoin de couvrir ſes deſſeins du voile toujours impoſant de l'amour du bien public. Il fut l'un des plus grands politiques de ſon ſiecle ; mais lui ſeul le ſavoit, tant il étoit attentif à cacher ſes projets ſous les apparences de la plus ingénue franchiſe, de la plus rare candeur. Il connoiſſoit les hommes, les aimoit peu ; les eſtimoit moins encore ; mais il ſavoit les employer, & ſur-tout gagner leur affection. Par ſon aménité, par ſa douceur, ſa bienfaiſance, il s'attacha le peuple autant qu'il lui paroiſſoit attaché lui-même : par ſa valeur il captiva la confiance des militaires : ſon reſpect pour l'Egliſe, & ſur-tout pour les privileges & les immunités des eccléſiaſtiques, lui valut leur ſuffrage & leur condeſcendance. Ce fut par ces moyens, par ces qualités extérieures qu'il parvint enfin à s'aſſeoir ſur un trône d'où l'illégitimité de ſa naiſſance ſembloit devoir l'exclure. En effet, fils naturel de don Pedre le Juſticier & de dona Théreze Lorenzo, Galicienne, d'une maiſon peu illuſtre, il naquit à Lisbonne le 2 avril 1357, & il fit dans la ſuite bien valoir cette circonſtance ; car le peuple imbécile, ſur lequel les plus frivoles minuties font impreſſion, montra l'attachement le plus zélé, le plus inaltérable au parti de *Jean I*, par cela ſeul qu'il étoit né à Lisbonne. Son enfance fut confiée aux ſoins de Laurent de Leiria, citoyen de Lisbonne, qui pria don Nugno-Freiras d'Andrade, grand-maître de l'ordre de Chriſt, de ſe charger de ſa premiere éducation. D'Andrade remplit cette tâche avec zele ; & lorſque ſon éleve eut atteint l'âge de ſept ans, il alla le préſenter lui-même à don Pedre le Juſticier, qui, dit-on, ne l'avoit point encore vu, & qui peut-être avoit déja oublié qu'il avoit eu ſept ans auparavant un enfant d'une demoiſelle de Galice. La nature, ou les graces de cet enfant firent une forte impreſſion ſur don Pedre : il parut s'intéreſſer vivement au ſort de ſon fils, & l'adroit d'Andrade profitant de cette occaſion, demanda librement au roi, pour *Jean* ſon pupille, la grande-maîtriſe de l'ordre d'Avis, vacante depuis quelques jours. Cette dignité étoit très-éminente ; cependant le roi don Pedre ne réſiſta point au plaiſir de faire du bien à ſon fils : il lui accorda la grande-maîtriſe, l'arma chevalier, quoiqu'enfant, & le fit partir pour Tomar, où étoit la principale maiſon de cet ordre. Ce fut dans cette ville que *Jean* fut élevé ; il y reçut une excellente éducation, répondit, au delà même de l'attente de ſes inſtructeurs, aux ſoins qu'ils ſe donnoient pour le former ; & fit des progrès ſi rapides, qu'il étoit déja très-inſtruit à l'âge où la plupart des jeunes gens commencerent à peine à s'inſtruire. Auſſi parut-il de bonne heure avec éclat, ſoit à la tête des armées, ſoit au timon des affaires ſous le regne de Ferdinand ſon frere ; & reconnut-on en lui l'un des meilleurs capitaines, & l'un des hommes les plus habiles & les plus éclairés du Portugal. On ſait combien fut malheureux le regne de don Ferdinand ; on ſait dans quelles fautes tomba ce ſouverain, léger, capricieux, inconſéquent : elles euſſent été irréparables, & quelques-unes euſſent cauſé peut-être la ruine de l'état, ſi le grand-maître d'Avis, tantôt par ſa prudence & ſes négociations, tantôt par ſa

valeur & ſon activité, n'eût arrêté les maux & les déſordres qui devoient naturellement réſulter de l'inconſtante & téméraire conduite du roi ſon frere. (*Voyez* FERDINAND, *roi de Portugal.*) Quelque mépris qu'il eût pour le caractere perfide & les mœurs corrompues de la reine Léonore, il lui reſta ſoumis tant que le roi vécut; & il la ſervit même, quelqu'injuſtes que fuſſent les ordres qu'elle le chargea d'exécuter. Cependant les ſcandaleuſes intrigues de la reine, qui ne gardoit aucune bienſéance, ayant éclaté, *Jean*, par intérêt pour le roi, blâma hautement l'indécence de ſa conduite, & ſans craindre les ſuites de ſa liberté, l'avertit elle-même avec fermeté de garder dumoins plus de retenue dans ſes adulteres amours. Léonore irritée obtint, ou ſuppoſa avoir obtenu de ſon facile époux un ordre d'arrêter le grand-maître, qui fut mis en priſon. Sa captivité ne ſuffiſoit point à Léonore, & quelques jours après elle envoya un nouvel ordre de le faire mourir. Celui à qui cet ordre fut remis, ne crut pas devoir obéir avant que d'avoir parlé à Ferdinand qui parut très-étonné, & n'apprit qu'avec indignation l'abus étrange que l'on avoit fait de ſon nom. Mais bientôt ſa tendreſſe pour Léonore l'emporta, il laiſſa même quelques jours le grand-maître en priſon, lui rendit la liberté au nom de la reine, & comme ſi ce n'eût été qu'à ſa ſollicitation, *Jean* ſe prêta à la foibleſſe de Ferdinand; & feignant d'avoir la plus vive reconnoiſſance pour ſa perſécutrice, dont il connoiſſoit la noirceur & qu'il abhorroit, il alla lui baiſer la main auſſi-tôt qu'il lui fut permis de reparoître à la cour. Cependant la paſſion de Léonore pour Andeiro, comte d'Ourem, devint ſi ſcandaleuſe, ſi publique & ſi deshonorante, que Ferdinand ne pouvant plus l'ignorer, chargea le grand-maître de le défaire de l'audacieux Andeiro à la premiere occaſion qu'il le pourroit. Mais le ſouverain offenſé n'eut pas le temps de voir ſa vengeance remplie, & pour le bonheur de l'état qu'il laiſſoit dans la plus grande confuſion, & qu'il eût entiérement écraſé s'il eût régné plus long-temps, il mourut. Le Portugal étoit dans la plus déplorable ſituation; pour combler ſes maux, le trône étoit l'objet de l'ambition, ou même des prétentions fondées de pluſieurs princes qui, pour s'en exclure les uns les autres, menaçoient le royaume de la plus cruelle guerre. Le premier de ces prétendans étoit *Jean I*, roi de Caſtille, qui ayant épouſé dona Béatrix, fille de Ferdinand, ſembloit avoir au ſceptre les droits les plus inconteſtables du chef de ſa femme; mais ſes droits n'avoient point l'approbation de la nation Portugaiſe, que l'idée ſeule d'obéir au roi de Caſtille, tranſportoit de colere. D'ailleurs quelqu'évidens que paruſſent les titres de *Jean I*, ils s'évanouiſſoient devant ceux de l'infant don Juan de Portugal, fils de don Pedre & d'Inès de Caſtro. Perſonne ne doutoit en Portugal de la validité du mariage de don Pedre. Il eſt vrai que l'infant don Juan étoit alors priſonnier en Caſtille, où le roi *Jean I*, l'avoit fait enfermer auſſi-tôt qu'il avoit appris la mort de ſon beau-pere, afin de ſe délivrer par ce moyen d'un concurrent trop redoutable: mais don Juan étoit adoré par la nation Portugaiſe qui le nommoit hautement, & ne vouloit que lui pour roi. Les droits de ces deux prétendans paroiſſoient ne laiſſer aucune lueur d'eſpérance au grand-maître, qui d'ailleurs n'avoit aucun titre qui lui permît d'aſpirer à la couronne: il y aſpiroit cependant, & ſes vœux ne furent pas vains: ſa prudence & la fortune applanirent tous les obſtacles; ſon adreſſe fut même telle, qu'il parut forcément porté ſur le trône, & non ſe frayer lui-même la route qui devoit lui conduire. Pénétré, en apparence, de reſpect pour les dernieres volontés du roi Ferdinand, le grand-maître, auſſi-tôt que ce ſouverain fut mort, invita le roi de Caſtille à venir prendre le ſceptre, & lui demanda la régence du royaume juſqu'à ce que dona Béatrix eût accouché d'un prince. Le roi *Jean* refuſa fort imprudemment, & dit-on, avec mépris la demande du grand-maître, qui dès ce moment ſe croyant dégagé envers cet impérieux ſouverain, parut craindre dans la vue de connoître l'attachement de ſes partiſans, pour ſa propre ſûreté, & feignit d'être allarmé, lorſque ſur la demande

des

des ambaſſadeurs du roi de Caſtille, ſon épouſe, dona Béatrix, fut tumultuairement proclamée à Lisbonne reine de Portugal. Cependant il s'en falloit bien que cette proclamation eût l'aveu de tous les citoyens, des grands les plus diſtingués ſur-tout, ennemis déclarés de la réunion des deux couronnes, & perſuadés que ſi elle avoit lieu, bientôt le Portugal ne ſeroit plus qu'une province Caſtillane. Le chancelier étoit à la tête de cette puiſſante faction; ils ſe réunirent tous au grand-maître, en qui ſeul ils fondoient leurs eſpérances; mais leur plus grande crainte étoit de voir tous leurs projets déconcertés par la docilité de la reine Léonore aux conſeils d'Andeiro ſon amant, qui, Caſtillan, travailleroit de toute ſa puiſſance en faveur de l'époux de dona Béatrix. Le grand-maître leur promit de prévenir tous les efforts d'Andeiro: & en effet il alla au palais, fit ſigne à Andeiro qu'il avoit à lui parler, l'attira dans une ſalle voiſine de l'appartement de la reine, & là, ſans lui dire un mot, il tira un poignard, le lui plongea dans le ſein, & laiſſant aux grands qui le ſuivoient le ſoin d'achever de mettre à mort ſa victime, il fit fermer les portes du palais; après avoir fait ſortir un de ſes pages & le chancelier, qui allerent répandre & crier par la ville, que le grand-maître étoit dans le plus grand danger, & que peut-être en ce moment on le poignardoit au palais. A ces cris, les habitans de Lisbonne prirent les armes, coururent furieux au palais, enfoncerent les portes, monterent à la tour où s'étoit réfugié don Martin, évêque de Lisbonne, dont tout le crime étoit d'être Caſtillan, & le précipiterent du haut en bas. Le grand-maître jugeant par ces excès de ce qu'il avoit à attendre du zele des Portugais, ſe montra & permit au peuple de le défendre contre un péril qu'il n'avoit point couru. Il alla enſuite juſtifier auprès de Léonore ſa rigueur envers Andeiro, & s'efforça d'en démontrer la néceſſité. La reine l'écouta avec une froide & ſilencieuſe indignation, & lui demanda ſeulement de lui permettre de ſortir de Lisbonne. Il y conſentit, & elle ſe retira à Alanguer. Alors le grand-maître raſſemblant les principaux d'entre ſes partiſans, parut inquiet & très-chagrin d'avoir renoncé, pour la tranquillité publique, à ſa propre tranquillité, affecta la plus grande incertitude ſur le parti qui lui reſtoit à prendre, laiſſant même entrevoir qu'il préféreroit de bon cœur celui de la retraite. Le vieux chancelier don Alvare Paez combattit de toutes ſes forces cette réſolution, & ſoutint que dans la ſituation actuelle le grand-maître ayant pour lui le peuple, devoit tout entreprendre & tout oſer pour la ſûreté de la nation & pour la ſienne. Le grand-maître affectant de ſe faire à lui-même la plus grande violence, promit de ſe ſacrifier au bien général; & tandis qu'il jouoit cette ſcene, le peuple & la nobleſſe aſſemblés par les ſoins de ſes plus zélés adhérans, le proclamoient protecteur de la nation & régent du royaume, firent ſerment de ne l'abandonner jamais, & quelques momens après vinrent en foule le conjurer de ne rien négliger pour la défenſe des Portugais. Cependant le roi de Caſtille, à la tête d'une armée conſidérable, entra dans le royaume, dont il s'étoit flatté de faire aiſément la conquête, & pénétra juſques à Santaren, où il fit ſon entrée publique avec la reine dona Béatrix, ſon épouſe, & ſe fit proclamer roi de Portugal. Mais bientôt ſes hauteurs mécontenterent le petit nombre de ſeigneurs qui s'étoient attachés à lui. Peu occupé de leur maniere de penſer à ſon égard, & toujours perſuadé que le royaume alloit tomber ſous ſa puiſſance, il ne ſongeoit qu'à hâter ſes préparatifs, & joindre à ſon armée aſſez de troupes pour former le ſiege de Lisbonne. Mais il connoiſſoit peu le rival redoutable qu'il avoit à combattre, les reſſources, la valeur & l'habilité du régent qui, par ſon affabilité, ſes bienfaits répandus à propos groſſiſſoit ſon parti, ne cherchant, en apparence, qu'à défendre les intérêts & ſoutenir les droits de l'infant don Juan, priſonnier en Caſtille. L'armée du régent étoit déja preſque aſſez forte pour lutter contre celle du roi don Juan qui forma vainement le ſiege de Lisbonne, que le protecteur l'obligea de lever. Les Portugais étoient pourtant eux-mêmes dans une

violente ſituation ; & les moiſſons ravagées par les Caſtillans, les expoſoient aux horreurs de la famine qui commençoit déja à ſe faire ſentir : mais ce fléau fut détourné par les ſoins actifs du régent qui lui-même, ſuivi d'une foule de jeunes gens, alloit de village en village apporter du ſecours aux habitans, & faiſoit amaſſer à Lisbonne d'abondantes proviſions. Le roi de Caſtille reconnut alors combien il lui ſeroit difficile d'abattre la puiſſance du protecteur ; & déſeſpérant de le vaincre ou de ſe l'attacher, il eut la baſſeſſe de recourir, pour s'en défaire, à la plus odieuſe des voies ; il corrompit le comte de Tranſtamare, qu'il engagea à faire aſſaſſiner le régent ; mais ce complot aviliſſant pour ſon auteur fut découvert, & le régent n'en devenant que plus cher à la nation, les états s'aſſemblerent à Conimbre pour y délibérer en quelles mains on remettroit le ſceptre : pluſieurs, croyant même faire leur cour au régent, paroiſſoient déſirer que ce fût dans celles de l'infant don Juan ; le chancelier prouva que le trône étant vacant, & les Portugais étant les maîtres de ſe choiſir un roi, perſonne ne méritoit plus, ſur-tout dans les circonſtances préſentes, d'être chargé du poids de la couronne que le grand maître d'Avis, qui, pendant ſa régence, avoit fait de ſi grandes choſes pour la nation & contre les efforts des Caſtillans. Le connétable balança les droits des prétendans au trône, & ſans ſe décider pour aucun d'entr'eux, il conclut que, ſans perdre de temps, il étoit de la derniere importance que les états nommaſſent un ſouverain. L'aſſemblée alloit procéder à cette élection, lorſque le régent prenant la parole d'un ton tranquille & modeſte, fit le tableau de la ſituation où le royaume ſe trouvoit ; expoſa avec beaucoup de force les fatigues, les ſoins & les dangers auxquels ſa régence l'avoit expoſé ; ajouta que n'ayant aucun droit, aucune prétention à la couronne que d'ailleurs il étoit très-éloigné d'ambitionner, il étoit, par cela même, d'autant plus impartial dans le jugement qu'il portoit ſur les deux prétendans ; que le roi de Caſtille & ſon épouſe avoient perdu leurs droits en entrant à main armée en Portugal, & que cette démarche devoit donner aux citoyens les plus vives & les plus juſtes appréhenſions d'avoir à obéir à un tel maître ; qu'à l'égard de don Juan, il étoit priſonnier, & qu'il n'y avoit pas d'apparence, ſi on le nommoit, que le roi de Caſtille lui permît de venir régner ; que du reſte s'il réuniſſoit les ſuffrages, il ſeroit le premier à le reconnoître & à lui prêter ſerment ; que pour lui il ne ſe ſentoit point toutes les qualités qu'exigeoit l'exercice des fonctions de la royauté, mais qu'il ſeroit toujours prêt, en zélé citoyen, à riſquer ſes biens & ſa vie pour chaſſer les ennemis, les combattre, défendre la liberté de la nation, & demeurer fidele à celui qui ſeroit déclaré ſon légitime maître. Soit que l'aſſemblée comprît à quoi tendoit ce diſcours adroit, ſoit qu'elle fût ſéduite par la fauſſe modeſtie du régent, la délibération fut courte, & il fut unanimement élu & déclaré roi de Portugal. L'interregne finit, & le grand-maître fut couronné ſous le nom de *Jean I.* Son ambition étoit ſatisfaite, & cependant il ne parut recevoir qu'avec peine le ſceptre. Sa conduite ſur le trône fut la même que celle qui l'avoit diſtingué pendant la régence ; toujours affable, acceſſible, prêt à obliger, & ſur-tout à ſervir l'état, les Portugais lui eurent obligation encore des vues ambitieuſes qui l'avoient fait parvenir à la royauté. Informé de cette élection, le roi de Caſtille furieux, entra en Portugal, dévaſta, autant qu'il fut en lui, tous les lieux par où il paſſa, tant il étoit animé du déſir de ruiner & de détruire ce royaume. Moins entraîné par la colere, le nouveau ſouverain affecta au contraire beaucoup d'incertitude ſur le ſuccès, ſe fit prier par ſon armée, dont il ne cherchoit qu'à irriter la valeur, de la conduire à l'ennemi. Lorſque *Jean I* la vit animée du déſir véhément de combattre, il prit un ton plus aſſuré, la conduiſit à l'ennemi, dont les forces étoient ſi ſupérieures, que, ſuivant la plupart des hiſtoriens, les Portugais n'étoient qu'au nombre de ſix mille ſix cents contre trente mille combattans. Bientôt les deux armées ſe rencontrerent, & ſans faire attention à l'iné-

galité, les Portugais attaquerent avec tant de valeur les Caſtillans, que ceux-ci ne pouvant ſoutenir l'impétuoſité du choc, s'abandonnerent à la fuite & furent mis en déroute, laiſſant plus de dix mille morts ſur le champ de bataille. Le roi de Caſtille lui-même ſe ſauva précipitamment ſur une mule, & ne s'arrêta que la nuit ſuivante à Santaren, à plus de trente milles de la plaine d'Aljubarote, où ce combat s'étoit donné. *Jean I* profita en général habile de ſa victoire : il s'empara ſucceſſivement de toutes les places dont les ennemis s'étoient rendus maîtres dans le royaume ; & ce ne fut qu'après avoir eu ſeul la gloire de délivrer ſes états, que le duc de Lancaſtre, ſon allié, étant arrivé à la Corogne avec dona Conſtance, ſon épouſe, & ſes filles, *Jean I* alla l'y trouver, & peu de jours après arrêta ſon mariage avec l'aînée de ces princeſſes, qu'il épouſa bientôt après à Lisbonne. Ligué avec le duc de Lancaſtre qui prenoit le titre de *roi de Caſtille* du chef de ſon épouſe ; il alla faire une irruption en Caſtille, où il eut peu d'avantage. Plus heureux l'année ſuivante, il fit ſeul avec l'armée Portugaiſe une ſeconde irruption dans le même royaume, s'empara de pluſieurs forts, & ſe rendit maître de la ville de Tuy en Galice. Don Juan, roi de Caſtille, fatigué d'une guerre qui ne lui avoit cauſé que des pertes & de l'inquiétude, & craignant de plus grands revers ; fit propoſer une treve *à Jean I* qui y conſentit d'autant plus volontiers, qu'il attendoit avec impatience que des temps plus tranquilles lui permiſſent de rendre ſes états floriſſans. Le roi de Caſtille mourut, & la longue minorité de ſon ſucceſſeur perpétuant les troubles dans ce royaume, la treve avec le Portugal fut prolongée pour quinze ans. Afin de parvenir au rang qu'il occupoit, le roi, pour s'attacher les grands, avoit verſé ſur eux des bienfaits qui l'avoient épuiſé. Ces libéralités déplurent au chancelier qui remontra à ſon maître qu'il s'étoit réduit à un tel état, que s'il lui ſurvenoit encore quelques enfans, il ſeroit dans l'impoſſibilité de leur faire des apanages ; que le ſeul moyen de remédier à cette prodigalité, étoit de révoquer les donations qu'il avoit faites en dédommageant ceux qui tenoient de lui de ſi vaſtes poſſeſſions. *Jean* ſe rendit à ces repréſentations, & ſe conduiſit d'après ce conſeil : le connétable Alvarès de Péreyra, auquel le roi étoit en partie redevable de la couronne, & qui étoit l'un de ces plus riches donataires, ſe croyant léſé par cette révocation, ſe plaignit amérement, ſe retira dans ſes terres, & parut déterminé à ſortir du royaume. *Jean I*, qui avoit la plus vive reconnoiſſance & la plus tendre amitié pour ce ſeigneur, fut très-affligé du parti qu'il ſembloit voir prendre, lui envoya pluſieurs perſonnes pour l'en diſſuader, & ne pouvant rien gagner, lui ordonna de venir à la cour ; & l'ayant fait entrer dans ſon cabinet, lui expliqua avec tant de franchiſe les raiſons de ſa conduite, lui parla avec tant d'intérêt du projet qu'il avoit formé de marier Alphonſe, ſon fils naturel, avec la fille du connétable, que celui-ci entrant avec chaleur dans les vues de ſon maître, & voyant que la révocation des donations ne venoit d'aucun motif de refroidiſſement, redoubla de zele pour les intérêts de *Jean*, & dit qu'il étoit prêt, non-ſeulement à rendre tous les biens qu'il avoit reçus en donation, mais encore à ſacrifier tous ceux qu'il tenoit de ſes peres. Cependant la jalouſie diviſoit toujours, malgré la treve, les Caſtillans & les Portugais ; le mécontentement & la haine allerent ſi loin, que les premiers ayant manqué à l'exécution de quelqu'une des conditions de la treve, *Jean I* fit une irruption ſur leurs terres, & s'empara de quelques places : mais tandis qu'il y faiſoit des progrès qui lui promettoient des ſuccès plus conſidérables, ſes états étoient menacés d'une révolution à laquelle il ne s'attendoit pas. Don Denis de Portugal, à la tête d'un corps nombreux de Caſtillans, & ſoutenu par quelques ſeigneurs Portugais factieux, s'avançoit des frontieres de ce royaume, y pénétra, & paſſant juſqu'à Bragance, s'y fit proclamer roi. Toutefois cet orage, qui paroiſſoit ſi formidable, fut bientôt diſſipé par l'active valeur du connétable qui mit les factieux & les Caſtillans en fuite, obligea Denis de ſe retirer précipitamment, &

rendit le calme à l'état. Un nouvel événement acheva d'affermir la tranquillité publique ; le roi de Caſtille mourut, & la reine dona Catherine, ſon épouſe, régente & tutrice de don Jean II, ſon fils, fit convertir la treve en paix, à la ſatisfaction des deux royaumes ; de *Jean I* ſurtout, qui ne déſiroit que d'avoir le temps & la liberté de travailler au bonheur de ſes ſujets : il s'y conſacra tout entier : il rétablit l'autorité des loix énervée pendant les derniers troubles, il ramena le bon ordre, encouragea les citoyens utiles, intimida les citoyens pernicieux, & malgré la ſévérité néceſſaire qu'il ſe crut obligé d'employer, il ne ceſſa point d'être aimé, parce que dans aucune circonſtance il ne ceſſa point d'être affable & acceſſible. Les ſeigneurs ſeuls avec leſquels il avoit jadis vécu d'égal à égal, furent toujours reçus dans ſons palais ſur le même ton : il ſupprima la vénalité des charges qui ne furent plus accordées qu'au mérite ; il diminua les impôts ; attira l'induſtrie par les récompenſes & les diſtinctions qu'il accorda aux artiſtes. Lorſqu'il fut parvenu à rendre les Portugais auſſi heureux, & ſon royaume auſſi floriſſant qu'il l'avoit déſiré, ſous prétexte de ſe venger du comte de Flandre qui troubloit le commerce de ſes ſujets, il fit d'immenſes préparatifs de guerre par mer & par terre. Le comte de Flandre informé par *Jean I* lui-même du véritable but de ce grand armement ; feignit de ſon côté de ſe préparer à une vigoureuſe réſiſtance. Les Maures d'Afrique étoient l'unique objet de ces préparatifs ; le roi de Portugal avoit projetté d'aller à la tête de ſes troupes les combattre. Vainement la reine, ſon épouſe, fit tous ſes efforts pour le diſſuader de cette expédition, il s'embarqua ; & la reine conçut de ſon abſence un chagrin ſi profond & ſi vif, qu'elle tomba malade & mourut, auſſi amérement regrettée de la cour & de la nation qu'elle le fut du roi. La flotte Portugaiſe compoſée de cinquante-neuf galeres, de trente-trois vaiſſeaux de ligne & de cent vingt vaiſſeaux de tranſport, montés par cinquante mille hommes, alla débarquer près de Ceuta, qui fut tout de ſuite aſſiégée ; la réſiſtance des Maures fut longue, opiniâtre ; mais la valeur des aſſiégeans l'emporta à la fin, & cette place fut obligée de ſe rendre à *Jean I* qui, après avoir battu les Maures ſur terre & ſur mer, fortifia Ceuta, y laiſſa une forte garniſon, & revint triomphant dans ſes états. La fortune ſecondoit ce ſouverain illuſtre dans toutes ſes entrepriſes ; rien ne manquoit à ſon bonheur : aimé des Portugais, eſtimé & craint des puiſſances étrangeres, il étoit encore plus heureux dans ſa famille. Il avoit pluſieurs fils : ils ſe diſtinguoient tous par de rares talens, d'excellentes qualités, ſur-tout par leurs ſentimens de zele, de reſpect & d'amour pour leur pere. Edouard, l'aîné de ſes enfans, d'une prudence conſommée, étoit, quoique jeune encore, capable de tenir les rênes du gouvernement. Henri, duc de Viſeu, plus jeune encore, avoit la direction des affaires d'Afrique, & elles ne pouvoient être confiées à un directeur plus ſage ni plus éclairé. Ce fut lui qui le premier donna aux Portugais ce goût des découvertes qui, dans la ſuite, s'eſt communiqué au reſte des nations Européennes : ce fut encore lui qui ayant remarqué dans le petit royaume d'Algarve, un terrain ſûr & commode, à-peu-près à deux lieues du cap Saint-Vincent, y fit conſtruire Sagrès, l'une des villes les plus fortes du Portugal ; & la mieux ſituée. *Jean I*, qui lui-même étoit l'un des princes les plus éclairés de ſon ſiecle, ſavoit apprécier le mérite & les talens de ſes enfans ; il les rendoit heureux, & il ne chercha de ſon côté qu'à faire leur bonheur & leur donner des preuves de ſa tendreſſe. Il demanda l'infante dona Léonore, fille de don Ferdinand, roi d'Aragon, en mariage pour le prince Edouard, héritier préſomtif de la couronne ; il obtint cette princeſſe qui apporta en dot à ſon époux deux cent mille florins d'or, ce qui dans ce ſiecle étoit la dot la plus riche qu'une princeſſe pût avoir. Dona Iſabelle d'Aragon, fille du comte d'Urgel, fut mariée à l'infant don Pedre : *Jean* maria auſſi ſa fille dona Iſabelle à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; & ce fut encore lui qui fit le mariage de l'infant don Juan avec dona Iſabelle de Portugal, fille

de don Alphonſe frere naturel du roi & de la fille du connétable. Ce connétable, don Nugno-Alvarez-Pereyra, reſpectable vieillard, ancien ami du roi, & qui avoit rendu à l'état les plus importans ſervices, vivoit dans la retraite depuis quelques années ; il mourut, & cette perte fit ſur *Jean*, dont la ſanté s'affoibliſſoit depuis quelque temps, la plus forte impreſſion : il cacha ſon état d'affoibliſſement, pour ne point alarmer ſes enfans qu'il aimoit comme lui-même, & ſes ſujets qu'il chériſſoit autant que ſes enfans : mais il ſentit bientôt que ſa fin approchoit, & après avoir donné les plus ſages & les plus utiles conſeils à Edouard, il mourut le 14 août 1433, âgé de ſoixante-ſeize ans & dans la quarante-huitieme de ſon regne. Sa mort répandit la conſternation dans le royaume qui lui avoit les plus grandes obligations. La veille de ſa mort, il voulut être tranſporté à Lisbonne, afin de mourir dans le même lieu où il étoit né, tant il fut attentif juſqu'au dernier moment de ſa vie, à captiver la bienveillance des Portugais. Cet art paroît facile ; cependant peu de rois le poſſedent, & ſur-tout à un degré auſſi éminent que le poſſéda *Jean I.*

JEAN II ſurnommé LE PARFAIT, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) La ſévérité portée juſqu'à la plus inflexible rigueur, peut devenir auſſi l'une des perfections humaines ; car les Portugais eux-mêmes donnent à *Jean II*, le ſurnom de *parfait* ; & cependant il fut l'un des rois les plus ſéveres qui euſſent encore occupé le trône. Sa juſtice n'épargnoit aucun coupable, & on le vit porter ce zele pour la juſtice, juſqu'à exécuter lui-même l'arrêt de mort qu'il avoit prononcé. Toutefois, il me ſemble que quand même *Jean II* n'eût point rempli la fonction de bourreau, il n'en eût pas été moins parfait. Il eſt vrai que ce fut parmi les grands, les factieux ; & dans les derniers rangs, les brigands & les ſcélérats qui eurent le plus à ſouffrir de ſon inflexibilité. Du reſte, il ne s'occupa que du ſoin d'aſſurer le bonheur de la nation, & il mit en uſage des moyens qui lui réuſſirent : il fut prudent, très-éclairé ; il fit des loix très-ſages, veilla à leur obſervation ; & ce fut vraiſemblablement à raiſon de cette conduite, qu'on lui donna le ſurnom de *parfait* : mais encore une fois, moins de rigueur en lui n'eût pas été, à mon avis, une imperfection : car, je me trompe fort, ou l'extrême ſévérité touche de bien près à la cruauté ; & ce roi, ne fut rien moins que doux, & indulgent. Redouté avant que de monter ſur le trône, par la dureté du caractere dont il avoit donné des preuves pendant l'abſence du roi Alphonſe V ſon pere, il ne démentit point l'idée qu'on avoit de lui, quand, poſſeſſeur de la couronne, il jouit ſeul de la ſouveraine puiſſance. Fils d'Alphonſe V, & de dona Iſabelle, fille de don Pedre duc de Conimbre, il ſuivit & ſeconda ſon pere dans la guerre d'Afrique, & ſe ſignala par ſa valeur, autant qu'il faiſoit craindre les devoirs de la diſcipline militaire ; ſoumis lui-même aux ordres de ſon pere, il puniſſoit la plus légere infraction aux loix de la ſubordination. Après la mort d'Alphonſe V, peu content d'exécuter le teſtament de ce ſouverain, il récompenſa tous ceux d'entre les officiers & les domeſtiques de ſon prédéceſſeur, dont il n'avoit pas été fait mention dans ce teſtament, ſoit par oubli, ſoit qu'on leur eût rendu de mauvais offices. Il déclara enſuite que c'étoit moins lui que les loix qui alloient régner, & qu'il ne ceſſeroit de veiller à leur obſervation. Dans ſa jeuneſſe, il avoit témoigné la plus vive amitié à un homme, & lui avoit même promis par écrit de le créer comte auſſi-tôt qu'il ſeroit élevé ſur le trône. Cet homme comptant ſur cette promeſſe, s'empreſſa d'aller la préſenter au nouveau ſouverain, qui la lut, & la déchirant, dit que tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'oublier cette obligation, & que les promeſſes faites par de jeunes princes ſans expérience, à leurs corrupteurs, ne doivent point être remplies ; & que même c'étoit dans ce cas, une grande faveur que de ne pas punir les porteurs de pareils écrits. Les états aſſemblés, *Jean II* fit publier de nouvelles loix, & des réglemens de réforme, qui extirpoient tous les abus qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration de la juſtice : il ordonna entr'autres choſes, que déſormais les criminels n'auroient point de refuge, &

ſeroient arrêtés dans tous les lieux du royaume indifféremment. Avant cette ordonnance il y avoit en portugal une foule d'aſyles où les criminels les plus puniſſables étoient en ſûreté. Les palais des grands ſur-tout étoient autant de refuges regardés comme inviolables. L'ordonnance du roi fit murmurer ces grands, qui ſe plaignirent hautement, & dirent que c'étoit attenter au plus ſacré de leurs privileges: ils craignirent des réformes encore plus gênantes; & le duc de Bragance qui ſe croyoit encore plus léſé que les autres, pour arrêter le cours de ces innovations, ſe ligua ſecrétement par un traité, avec don Ferdinand, roi de Caſtille & d'Aragon. *Jean II* fut informé de ce traité & ne voulant point éclater encore contre le coupable, époux de la ſœur de la reine, il ne lui cacha point qu'il étoit inſtruit de tout, l'avertit de renoncer à ces intrigues criminelles; & à cette condition promit de lui pardonner. Cet avis ne corrigea point le duc de Bragance, il continua de cabaler: *Jean* le fit arrêter à Evora, où ſon procès fut fait en très-peu de jours; il eut la tête tranchée. Cet exemple inſpira de la terreur aux ſeigneurs qui ne pouvant plus ſe flatter de l'impunité, ceſſerent de murmurer & ſur-tout de former des complots. L'un d'entr'eux cependant, le duc de Viſeu, frere de la reine, fut aſſez téméraire pour fermer les yeux ſur la ſévérité de cet exemple, & aſſez audacieux pour entrer dans une conſpiration contre la vie de ſon beau-frere. Le ſecret de la conſpiration n'échappa point à la vigilance du roi: il invita le duc à venir à Setubal, ſous prétexte de quelques affaires importantes qu'il avoit à lui communiquer. Le duc s'y rendit. Le roi le tirant à l'écart: *Que feriez-vous*, lui dit-il, *à celui qui en voudroit à votre vie? Je le tuerois de ma propre main*, répondit le duc: *meurs donc*, répliqua le roi en lui perçant le cœur d'un coup de poignard. Le crime du duc de Viſeu étoit atroce; mais l'action de *Jean* n'eſt-elle pas encore plus atroce? Et châtier ainſi, n'eſt-ce pas aſſaſſiner & non punir? Quoi qu'il en ſoit, le roi donnoit dans le même temps les preuves les plus ſignalées de ſon équité & de ſon déſintéreſſement. Il viſitoit les provinces, examinoit par lui-même ſi ſes ſujets n'avoient pas à ſe plaindre de la partialité ou de la prévarication des juges; remettoit au frere du duc de Viſeu tous les biens confiſqués ſur ce dernier, dont les complices périrent tous dans les ſupplices. Il fit auſſi d'excellentes loix ſomptuaires: il ne permit qu'aux femmes de porter de la ſoie, de l'argent & des pierreries: il réduiſit à la moitié les droits du port de Lisbonne, & y attira par ce moyen une foule de vaiſſeaux marchands, qui doublerent le revenu du produit de ces mêmes droits. Il alla à Setubal faire équipper lui-même une flotte contre les Maures d'Afrique, & dont il donna le commandement à don Diegue d'Almeïda, qui eut de grands ſuccès à Anaſe, où les Maures furent battus. A-peu-près dans le même temps, *Jean II* donna ordre à don Pedre de Covillant, & à don Alphonſe Payva, d'aller par terre en Orient, de s'informer exactement des productions de ces pays, des choſes que l'on y trouvoit & d'où on les tiroit. Ces deux voyageurs réuſſirent, & c'eſt à eux que l'on fut redevable de la découverte d'un nouveau chemin par mer pour aller aux Indes Orientales. On reproche avec raiſon au roi *Jean II* d'avoir rejeté les propoſitions que vint lui faire le célebre Génois Chriſtophe Colomb, qui n'ayant point trouvé à la cour de Portugal les ſecours qu'il devoit en attendre, s'adreſſa à Ferdinand & Iſabelle, auxquels il procura la conquête du Nouveau Monde, & l'un des plus vaſtes empires de la terre. La puiſſance de Ferdinand & d'Iſabelle les avoit refroidis ſur le mariage projetté il y avoit pluſieurs années, entre don Alphonſe, prince de Portugal, & dona Iſabelle, infante de Caſtille. *Jean II* déſiroit beaucoup l'accompliſſement de ce mariage; & pour y parvenir, il commença par faire fortifier toutes les places de ſon royaume, ſituées ſur les frontieres de Caſtille; il y fit bâtir auſſi quelques nouvelles forteresſes. Ces précautions alarmerent Iſabelle & Ferdinand, qui avoient trop d'embarras alors pour ſoutenir une nouvelle guerre; *Jean* les laiſſa quelque temps dans l'incertitude; & il leur envoya enſuite des ambaſſa-

deurs chargés de leur dire qu'il avoit embelli ſon royaume autant qu'il l'avoit pu; qu'il l'avoit mis à l'abri de toute incurſion; qu'enfin, il avoit rendu ſes états floriſſans, & qu'il croyoit devoir les informer du ſuccès de ſes ſoins, parce que leur fille étant deſtinée à partager le trône de Portugal, il aimoit à leur apprendre qu'elle recueilleroit le fruit de ſes travaux. Ferdinand & Iſabelle ne voyant pas qu'ils euſſent d'autre parti à prendre, conſentirent à ce mariage, qui peu de temps après fut célébré à Evora avec la plus grande magnificence. Mais les fêtes données à cette occaſion furent terminées par un accident bien funeſte, & qui les changerent en un deuil bien amer. Le jeune époux Alphonſe ayant voulu faire une courſe, ſon cheval s'abattit, & le jeta par terre ſi rudement, qu'il l'y laiſſa bleſſé à mort & ſans ſentiment; il mourut le lendemain. Cette cataſtrophe cruelle pénétra le roi de douleur; & il y eût ſuccombé, ſi on ne lui eût amené don George ſon fils naturel, qu'il avoit eu de dona Anne de Mendoze. La vue de cet enfant calma peu à peu ſa triſteſſe; & ſa tendreſſe paternelle ſe portant toute entiere ſur ce jeune prince, il s'occupa, mais vainement, des moyens de lui aſſurer la ſucceſſion au trône, au préjudice de don Emmanuel, duc de Béja, frere de la reine, & qui par la mort d'Alphonſe, étoit devenu l'héritier préſomptif de la couronne. Dans la vue d'accoutumer la nation à regarder ce jeune prince comme deſtiné à régner, il lui donna, quoique dans l'enfance encore, les grandes-maîtriſes d'Avis & de Saint-Jacques. Bientôt il alla plus loin, & ſollicita du pape Alexandre une bulle par laquelle George fut reconnu pour légitime: mais le conſiſtoire aſſemblé à Rome rejeta unanimement cette demande, qui lui parut trop contraire aux droits de la reine dona Iſabelle de Caſtille, du duc de Béja, & du reſte de la famille royale. *Jean II* ceſſa alors de faire des tentatives, qu'il connut devoir être inutiles; mais il dédommagea, autant qu'il fut en lui, ſon fils George, du rang où il ne pouvoit point l'élever, accumula ſur ſa tête les honneurs, les biens, les dignités, & lui donna le riche prieuré de Crato, premier prieuré Portugais de l'ordre de Malte. La tendreſſe du roi pour George attira à celui-ci l'aſſiduité de pluſieurs courtiſans, juſqu'alors empreſſés auprès du duc de Béja, qui de chagrin & de dépit s'éloigna de la cour, & ſe retira dans ſes terres. *Jean* parut peu ſenſible à ſon éloignement, & continua de prodiguer des bienfaits à ſon fils, & à s'occuper des ſoins du gouvernement, car rien ne pouvoit le diſtraire des fonctions de la royauté, qu'il exerçoit avec l'attention la plus aſſidue. Toujours prêt à défendre l'honneur de ſa couronne, les intérêts de ſes ſujets & la gloire de la nation, il apprit qu'une caravelle Portugaiſe richement chargée & revenant de Guinée, avoit été priſe par quelques corſaires François. Irrité de cette entrepriſe le roi fit arrêter tous les vaiſſeaux François qui étoient dans ſes ports; & Charles, roi de France, informé du ſujet de cette ſaiſie, jugea la répréſaille juſte, & fit rendre la caravelle avec toute ſa charge. Cependant, la reine qui n'oſoit repréſenter à ſon époux la préférence qu'il devoit au duc de Béja ſur George, & qui n'avoit vu qu'avec la plus vive douleur ſon frere s'éloigner, tomba malade, ſoit de chagrin, ſoit par l'inquiétude que l'avenir lui cauſoit, & reſta quelques jours à Setubal dans le plus grand danger. *Jean II* & le duc de Béja ſe rendirent auprès d'elle, & ne la quitterent point qu'elle ne fût rétablie; mais le roi s'étoit ſi fort excédé de fatigue, qu'il tomba lui-même très-dangereuſement malade, & ſon corps s'étant couvert de taches noires & livides, bien des gens imaginerent qu'il avoit été empoiſonné; & les médecins les plus éclairés, regarderent ſa maladie comme incurable. Elle ne l'empêcha cependant point de s'appliquer aux affaires, comme s'il eût encore joui de la plus robuſte ſanté: mais il s'en falloit bien qu'il fût rétabli; il lui ſurvint au contraire une complication de maux qui dégénérerent en hydropiſie. Dans cette ſituation fâcheuſe, il montra la plus grande activité, & ramena l'abondance à Evora où la cour etoit alors, & où l'avarice de quelques perſonnes riches, qui ayant acheté tout le bled, le tenoient à

un prix exhorbitant, avoit mis la famine. *Jean II* inſtruit de la cauſe de ce déſordre, crut y remédier en fixant le prix du bled; mais les perfides monopoleurs refuſerent, pour éluder la loi, de vendre leur grain: *Jean* irrité contre ces mauvais citoyens, défendit ſous peine de mort à qui que ce fût d'acheter du bled des marchands Portugais, & affranchit les marchands étrangers de tout droit d'entrée, quelque quantité de bled qu'ils en vouluſſent amener. En peu de jours Evora fut dans l'abondance, & les monopoleurs reſterent ruinés. *Jean II* étoit encore à Evora lorſqu'il apprit que Chriſtophe Colomb, dont il avoit ſi mal accueilli la propoſition, il y avoit quelques années, étoit à Lisbonne, où il avoit été contraint de relâcher. Le roi le fit venir à ſa cour, l'accueillit avec la plus flatteuſe diſtinction, en uſa envers lui avec une généroſité vraiment royale, & le ſervit de toute ſa puiſſance contre quelques ennemis qui attenterent à ſa vie. Cependant ce grand prince ſe ſentoit affoiblir de jour en jour, & ſon eſprit étoit dans la plus grande inquiétude au ſujet de la ſucceſſion, qu'il voyoit bien devoir paſſer ſur la tête du duc de Béja, & qu'il eût déſiré d'aſſurer à ſon fils. Comprenant qu'il ne lui reſtoit que peu de temps à vivre, il fit ſon teſtament, expliqua ſes dernieres volontés, parla de ſa ſucceſſion, ordonna de laiſſer le nom de ſon ſucceſſeur en blanc, héſita quelques momens, & à la fin, voulut que l'on y mît celui de George. Faria, qui écrivoit ce teſtament ſous la dictée du roi, & qui ayant jadis découvert la conſpiration du duc de Viſeu, avoit tout à craindre, ſi le duc de Béja parvenoit au trône, il fut néanmoins aſſez grand, aſſez généreux, pour repréſenter à ſon maître que cette diſpoſition bleſſoit évidemment les droits de la reine & du duc de Béja; qu'elle ſouleveroit les grands & le peuple; enfin qu'elle perdroit George lui-même, au lieu de le placer ſur le trône. La grandeur d'ame de Faria fit impreſſion ſur *Jean*, qui conſentit enfin qu'on écrivît le nom du duc de Béja, ſe contentant de donner à George, par un codicille, le duché de Conimbre, & tous les biens de don Pedre, jadis poſſeſſeur de ce duché. La violence qu'il s'étoit faite pour dicter ce teſtament, qui coûtoit tant à ſa tendreſſe paternelle, acheva d'épuiſer ſes forces, & il mourut le 25 octobre 1495, dans la quarantieme année de ſon âge, & dans la quatorzieme de ſon regne. C'eſt à lui que le Portugal fut redevable de ſa grandeur, & de la découverte des Indes orientales, pour laquelle Vaſco de Gama étoit prêt à mettre à la voile lors de la mort de cet illuſtre ſouverain. Il fut très-éclairé; mais il fut très-ſévere: il le fut trop, & ſon exceſſive rigueur fait tort, à mon avis, au ſurnom de *parfait* que ſa nation lui donna.

JEAN III, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) Il y a auſſi quelquefois du hazard & ſouvent du caprice dans le choix des ſurnoms que les peuples donnent aux rois: je viens de m'arrêter au regne de Jean II, que l'on trouva parfait, parce qu'il eut une rigueur outrée; & *Jean III*, qui ſans être ſévere, fit aimer la juſtice & reſpecter les loix; *Jean III*, qui philoſophe ſur le trône, fut l'ami, le bienfaiteur, le pere de ſes ſujets, & qui conſacra tous les momens de ſon regne & de ſa vie aux ſoins du gouvernement, ne fut décoré par les Portugais d'aucun ſurnom honorable, lui qui réuniſſoit à un degré ſi éminent tant d'excellentes qualités, tant de rares & utiles vertus. C'eſt à lui que je donnerois volontiers le ſurnom de *parfait*, parce que, ſuivant moi, le plus parfait des rois eſt celui qui contribue le plus à la félicité publique. Il naquit à Lisbonne, le 6 juin 1502, du mariage du roi Emmanuel-le-Fortuné, avec dona Marie, infante de Caſtille: le jour de ſa naiſſance fut marqué par la terreur des habitans de Lisbonne, qui éprouverent une horrible tempête, & qui, ſuivant la maniere de penſer de leur temps, ne manquerent pas de croire que, ſi jamais ce prince venoit à monter ſur le trône, ſon regne ſeroit très-orageux: ce terrible préſage reçut une nouvelle force quelques jours après; car pendant qu'on baptiſoit le nouveau né, le feu prit au palais, fit des progrès, & alarma prodigieuſement l'imagination déja frappée des Portugais. Dans la ſuite le regne de ce prince déconcerta totalement les tireurs d'horoſcope,

d'horoſcope, & démontra la puérilité de cette ſorte de préſage ; cependant ſi les mêmes accidens arrivoient dans ce ſiecle, ſi fort illuminé par le flambeau de la philoſophie, je ne ſerois point du tout étonné que chez la nation la plus éclairée de l'Europe, le peuple penſât tout de même. Quoi qu'il en ſoit, un an après la naiſſance de *Jean*, Emmanuel, ſon pere, le fit reconnoître pour ſon ſucceſſeur. Sa premiere enfance fut confiée aux ſoins de Gonçale Figueyra ; & la reine dona Marie, ſa mere, princeſſe au-deſſus de ſon ſexe par ſes lumieres, ſon mérite & la fermeté de ſon ame, veilla ſur ſon éducation, ſecondée par Emmanuel lui-même, qui déſirant que ſon fils ſe diſtinguât, autant par ſes talens que par ſa naiſſance & ſon rang, ne ſouffrit auprès de lui que des perſonnes illuſtres par leur mérite ; dans cette vue, il voulut que don Diegue Ortiz, évêque de Tanger, lui enſeignât les belles-lettres, que Louis Texeira lui expliquât le droit public, tandis que Thomas de Torrès, médecin & aſtrologue le formeroit dans les autres ſciences. Ce plan parut trop étandu pour la capacité du jeune éleve qui ne répondit point du tout aux ſoins de ſes maîtres, & rendit leurs leçons inutiles. Il étoit parvenu, fort ignorant, à ſa dixieme année, lorſqu'il fit une chûte ſi rude, que l'on déſeſpéra de ſa vie ; cependant, à force de remedes il ſe rétablit, & il ne lui reſta de cet accident, qu'une légere cicatrice au front. Emmanuel voyant que ſon fils manquoit totalement de goût pour l'étude, & qu'il n'étoit capable d'aucune application ſérieuſe, chercha par quels moyens il ſeroit poſſible de fixer ſa légéreté naturelle : il crut enfin que l'expédient le plus ſage ſeroit de n'admettre auprès de lui que de jeunes ſeigneurs, à-peu-près de ſon âge, mais diſtingués par leur eſprit & leurs talens : ce moyen réuſſit, & *Jean* trouva tant d'agrémens dans leur ſociété ; les écouta avec tant d'attention, fit de ſi heureux efforts pour les imiter, que peu de temps après Emmanuel ne balança point à l'admettre lui-même dans ſes conſeils, où il prit de bonne heure la connoiſſance & le goût des affaires. *Jean* ſe forma de jour en jour, & il ne tarda point à ſurpaſſer, en prudence & en ſagacité, les jeunes gens qu'on lui avoit donnés pour inſtructeurs & pour modeles ; mais malheureuſement ſéduit par la déférence de ces jeunes ſeigneurs, ou gâté par les conſeils de quelques-uns d'entr'eux, à meſure qu'il s'éclairoit, il devenoit auſſi fort vain, préſomptueux & très-opiniâtre. Les peres, & ſur-tout les rois, ſont communément les derniers à s'appercevoir des défauts de leurs enfans : Emmanuel, qui ne voyoit que les excellentes qualités de ſon fils, ſe dégoûta de la ſouveraine puiſſance ; & accablé par quelques revers inattendu, il forma, trois ans avant ſa mort, le projet d'abdiquer la couronne en faveur de *Jean*, de ne ſe réſerver que l'Algarve, & de paſſer en Afrique, à la tête d'une puiſſante armée (*Voy.* EMMANUEL.) ; mais quelques précautions qu'il eût priſes pour tenir ce projet caché, juſqu'au jour de l'abdication, ſon ſecret tranſpira ; & les grands, ſuivant l'uſage, ſe rendirent fort aſſidus auprès du jeune prince, pluſieurs même d'entr'eux furent aſſez lâches pour lui faire leur cour aux dépens d'Emmanuel, dont ils traitoient la bienfaiſance de prodigalité ; l'aménité, de timide & baſſe condeſcendance pour le peuple ; l'indulgence & l'affabilité, d'ignorance dans l'art de gouverner les hommes. *Jean* n'avoit que dix-ſept ans ; on lui peignoit ſous des traits ſi brillans les avantages du pouvoir arbitraire, qu'il penſa, comme ſes ſéducteurs, que ſon pere ne ſavoit pas régner ; & il marqua la plus vive impatience de monter ſur le trône, afin d'y déployer toute la puiſſance de l'autorité royale. Emmanuel s'apperçut des déſirs de ſon fils, il découvrit par quels conſeils ſon ambition s'enflammoit, & d'après quelles maximes il s'étoit propoſé de gouverner. Cette découverte le fit changer de réſolution, il abandonna ſon projet d'abdication ; &, dans la vue de s'affermir lui-même ſur le trône, & de détruire les eſpérances de ces lâches courtiſans, il déclara hautement qu'il prétendoit garder le ſceptre, & ſe maria avec dona Léonore, ſœur de Charles-Quint. *Jean* parut fort inquiet, les grands, qui lui avoient donné des conſeils, le furent plus

que lui, & craignant, avec raiſon, l'indignation du roi, la plupart, ſous divers prétextes, ſe bannirent eux-mêmes de la cour, & allerent cacher leur honte dans leurs terres. Le plus dangereux de ces adulateurs étoit don Louis de Silveira, favori de *Jean*, & celui qui, ligué avec les autres flatteurs, lui avoit inſpiré de l'éloignement pour ſon pere, & les plus fauſſes maximes ſur l'autorité royale. Ce fut auſſi celui contre lequel Emmanuel ſévit avec le plus de rigueur; Silveira fut exilé, & *Jean* n'étant plus infecté de ſes mauvais conſeils, ſentit ſa faute, & comprit combien il étoit de ſon intérêt de ſe conformer aux volontés de ſon pere. Cette aventure fut pour lui une excellente leçon ſur le choix des perſonnes qu'il devoit déſormais honorer de ſa confiance; & bien loin de défirer la puiſſance ſuprême, il ne chercha plus qu'à ſe former, ſous les yeux de ſon pere, dans l'art de gouverner; il y fit des progrès ſi heureux, qu'âgé de vingt ans ſeulement, lorſqu'à la mort du roi Emmanuel il monta ſur le trône, en 1521, on le regardoit déja en Portugal comme l'un des ſouverains les plus habiles & les plus éclairés de ſon ſiecle. Il ne démentit point cette idée avantageuſe; il eſt vrai que dès les premiers jours de ſon regne, ſachant que Silveira s'étoit lui-même corrigé, il le rappella, & partagea ſon entiere confiance entre lui & don Antoine d'Ataïde. Silveira méritoit cette faveur, il avoit de l'eſprit, étoit fort éclairé, plein de valeur, & recherché de tous par les agrémens de ſa ſociété, ſon déſintéreſſement & ſes aimables qualités. Ataïde, moins brillant, avoit toutes les connoiſſances & toute la capacité d'un excellent miniſtre, d'un grand homme d'état. Le choix du nouveau roi ne pouvoit être, ni plus prudent, ni plus heureux. La reine Léonore, belle-mere de *Jean*, avoit apporté à ſon époux une dot immenſe, & le roi Emmanuel lui avoit aſſigné un douaire encore plus riche. Le paiement de ce douaire n'étoit pas facile à faire, il abſorboit une partie des tréſors du ſouverain. Le duc de Bragance conſeilla à *Jean III* d'épouſer ſa belle-mere, afin d'être par-là diſpenſé de lui payer ſon douaire; cet expédient, auſſi ſingulier qu'indécent, trouva beaucoup d'approbateurs, qui preſſerent vivement le roi d'épouſer ſa belle-mere, & il parut diſpoſé à prendre ce parti; mais le comte Vimioſo lui fit à ce ſujet de ſi fortes repréſentations, & la ville de Lisbonne de ſi vives remontrances, qu'il renonça tout-à-fait à cette union vraiment inceſtueuſe, paya le douaire de la reine Léonore, & conſentit à ſon retour en Caſtille, auprès de l'empereur Charles-Quint, ſon frere, où elle fut accompagnée par Louis de Silveira qui y reſta huit mois en qualité d'ambaſſadeur, & qui à ſon retour penſa tomber dans la diſgrace de ſon maître, par l'oubli d'une cérémonie que *Jean* regarda comme un manquement de reſpect. Il exiſtoit un ancien démêlé entre les cours de Caſtille & de Portugal, au ſujet des îles Moluques, ſur leſquelles les deux nations prétendoient avoir également des droits. Charles-Quint, peu délicat ſur les moyens de poſſéder & d'acquérir, fit équiper une puiſſante flotte pour les Indes, ſans égard aux proteſtations ni aux prétentions des Portugais: ceux-ci ne pouvoient point alors lutter contre les forces de Charles-Quint; *Jean* ſentit l'embarras de cette ſituation, & s'en tira en politique conſommé; il falloit l'être pour arrêter l'exécution des projets formés par Charles-Quint. Il feignit d'ignorer le plan de cette expédition, & envoya des ambaſſadeurs à la cour de Caſtille pour y traiter de ſon mariage avec l'infante dona Catherine, ſœur de l'empereur. Ce ſouverain avoit alors une guerre très-vive à ſoutenir en Italie, & il avoit des dépenſes énormes à faire: les mêmes ambaſſadeurs lui offrirent de la part du roi de Portugal une ſomme conſidérable, à condition que juſqu'au rembourſement de cette ſomme, l'affaire des îles Moluques reſteroit ſuſpendue. Charles-Quint y conſentit d'autant plus volontiers, qu'il étoit très-embarraſſé pour fournir aux frais de la guerre; il conſentit au mariage de l'infante, & ce mariage fut célébré à Crato avec la plus grande magnificence. Le commerce des Portugais aux Indes étoit fort étendu; mais pour le rendre auſſi floriſſant qu'il pouvoit l'être, il y avoit quelques

obſtacles à applanir, & quelques affaires à terminer avec les princes Indiens : *Jean III* y envoya le célebre Vaſco de Gama, qui, malgré les infirmités de ſon âge avancé, fit ce voyage, régla tout à la ſatisfaction des Portugais, & mourut peu de temps après avoir rendu à ſa nation cet important ſervice. Charles-Quint déſirant de reſſerrer de plus en plus l'union qu'il y avoit entre lui & *Jean III*, demanda en mariage & obtint l'infante dona Iſabelle ; & ce fut pendant les fêtes de cette union, que l'empereur David, qui occupoit le trône d'Abyſſinie, & qui s'étant rendu ſi célebre ſous le nom de *Prêtre-Jean*, étoit connu alors ſous celui de *Grand Negus*, envoya à la cour de Lisbonne un ambaſſadeur qui, après quelque temps de ſéjour, alla à Rome rendre, dit-on, de la part de ſon maître, l'obédience au pape. *Jean III* n'étoit rien moins que ſuperſtitieux ou fanatique ; cependant ſa piété mal entendue, occaſionna, contre ſon intention, bien des maux à ſes peuples : ſous prétexte de quelques excès ſcandaleux, commis par les Juifs, ou que peut-être on leur attribua, le clergé affectant les plus vives alarmes pour la religion qui, pour ſe ſoutenir & ſe venger a ſi peu beſoin du ſecours impuiſſant des hommes, ſollicita vivement le roi d'introduire l'inquiſition dans ſes états, lui promettant que ce tribunal ſeroit un monument de piété qui attireroit perpétuellement la bénédiction du ciel ſur la nation. *Jean III* eut la facilité de céder aux importunités des eccléſiaſtiques ; l'inexorable & ſanguinaire inquiſition fut introduite, & l'on ſait quel genre de bénédiction les Portugais ont retiré de cet horrible tribunal. Des projets plus importans occupoient Charles-Quint en Eſpagne, il y faiſoit d'immenſes prépartifs, & ne négligeoit rien pour s'aſſurer du ſuccès de l'expédition qu'il méditoit contre les Maures d'Afrique. Don Louis, Infant de Portugal, voulut ſervir dans cette guerre, s'embarqua, paſſa la mer avec la flotte Eſpagnole, & ſe diſtingua dans cette expédition, auſſi brillante qu'inutile. Don Louis eût mieux fait d'aller ſervir plus utilement ſa patrie dans l'Inde, où les Portugais étoient menacés d'une ruine entiere par Soliman II, empereur des Turcs : ce violent orage ſe diſſipa pourtant, & la valeur des troupes Portugaiſes l'emporta ſur le nombre & la fureur indiſciplinée des Mahométans. La nouvelle de ces ſuccès remplit de joie la cour de Lisbonne ; mais cette grande ſatisfaction fut bien tempérée par les malheurs qui fondirent ſur la famille royale : le prince don Philippe, âgé de ſix ans, fils aîné de *Jean*, & l'héritier préſomptif de la couronne, mourut ; & le roi n'étoit pas encore conſolé de cette perte, lorſqu'il fit celle de l'impératrice Iſabelle, ſa ſœur : il regrettoit cette princeſſe, quand il eut à pleurer don Antoine, don Alphonſe, & don Edouard, ſes trois fils, qui moururent dans l'enfance, & tous trois preſqu'en même temps : comme ſi cette perte n'eût point encore été aſſez accablante, il eut à ſoutenir la plus noire & la plus imprévue des trahiſons, de la part de l'homme dont il ſe défioit le moins, de Michel de Sylva, évêque de Viſeu, frere du comte de Pontalegre, & ſecrétaire du cabinet. Sylva ambitionnoit la pourpre Romaine, & il négocioit ſecrétement à Rome pour l'obtenir ; elle lui fut promiſe, à condition qu'il révéleroit les ſecrets de ſon maître. L'ambitieux & perfide Sylva ne balança point, il prit quelques papiers très-importans, alla à Rome, & les livra pour le chapeau de cardinal : indigné de tant de noirceur, *Jean III* déclara Sylva traître à l'état ; il lui ôta tous ſes bénéfices, le dégrada de nobleſſe, défendit à tous ſes ſujets d'avoir aucune ſorte de correſpondance avec lui, ſous peine d'encourir ſon indignation, & fit ſévérement renfermer le comte de Pontalegre, pour avoir écrit à ſon frere. *Jean* étoit le plus doux des hommes ; mais dans cette circonſtance, l'indulgence eût pu devenir funeſte ; & cet acte de rigueur fit le plus grand effet parmi les ſeigneurs de la cour. Le calme ſuccéda à ces temps orageux ; le roi de Portugal donna en mariage l'infante dona Marie, ſa fille, à don Philippe, fils de l'empereur. Le commerce Portugais fleuriſſoit dans les Indes, & ſes produits enrichiſſoient le Portugal : le peuple étoit heureux, le roi l'étoit lui-même ; il fit

les plus utiles réglemens pour maintenir, accroître même cette proſpérité ; mais ne pouvant ſuffire à expédier toutes les affaires, comme il l'avoit fait juſqu'alors, il en remit l'expédition à divers conſeils ; & cette méthode qu'il crut très-ſage, penſa cauſer la décadence du royaume. La méſintelligence & la corruption ſe gliſſerent dans ſes conſeils ; les affaires ne s'y terminoient point, ou s'y expédioient trop précipitamment & contre toutes les regles de l'équité : malheureuſement pour la nation, le roi s'apperçut que trop tard de ces abus ; & la découverte qu'il en fit, le pénétra d'un tel chagrin qu'il en mourut. Mais pendant que ces abus régnoient à ſon inſçu dans les conſeils, perſuadé que la plus exacte intégrité y préſidoit, il ne s'occupoit que des plus importantes affaires ; il maria le prince Jean ſon fils, avec dona Jeanne, fille de l'empereur ; & dans le même temps il envoya, pour les former dans l'art de la guerre, dans celui des négociations, & même aux affaires du commerce, pluſieurs jeunes gens dans les Indes, & entr'autres, le célebre Camoëns, qui chanta ſi dignement les exploits de ſes compatriotes. Tandis que ces jeunes militaires alloient porter dans les Indes la terreur des armes Portugaiſes, *Jean III* éprouvoit encore dans ſa famille un revers bien ſenſible à ſon cœur, le mariage de ſon fils étoit heureux, la jeune princeſſe étoit groſſe ; mais ſon jeune époux ſe livra avec tant d'excès aux plaiſirs de l'amour, qu'il fut attaqué d'une fievre lente, devenue en très-peu de jours ſi violente, qu'il en mourut. Cette perte conſterna la cour, *Jean III* en fut inconſolable, mais l'amertume de ſes regrets ne l'empêcha point de s'occuper des ſoins qu'il croyoit devoir aux affaires du gouvernement ; il pourvut à la défenſe du Bréſil par la conſtruction des forts qu'il ordonna d'y bâtir, & beaucoup plus encore par le ſoin qu'il eut d'employer dans ces pays des miſſionnaires intelligens, chargés de travailler à la converſion des naturels. Ces miſſionnaires eurent d'autant plus de ſuccès, qu'ils étoient auſſi attentifs à civiliſer les peuples, qu'à les accoutumer à l'éclat de la lumiere de l'évangile. Don Louis, duc de Beja, infant de Portugal, faiſoit les délices de ſon pere & l'eſpérance de la nation, il mourut auſſi, & renouvella les douleurs encore mal étouffées du ſenſible *Jean III* ; il eſt vrai que l'infant don Louis étoit à tous égards bien digne de l'amour de ſon pere, & des larmes que les Portugais attendris donnerent à ſa mort : on aſſure qu'il ſurpaſſoit tous les princes de ſon temps en lumieres, en pénétration, en piété, en courage & en généroſité. *Jean III* cherchant à ſe diſtraire de la douleur profonde où cet événement l'avoit plongé, réſolut de porter le dernier coup à la réforme très-néceſſaire des ordres religieux qu'il avoit déjà commencée & qu'il importoit beaucoup de terminer. Ce fut en travaillant à cette grande affaire qu'il découvrit les abus multipliés & révoltans qui s'étoient gliſſés dans les conſeils : il vit combien ſes ſujets avoient ſouffert de ces abus, & il y fut ſi ſenſible, que ſa ſanté en fut tout-à-coup altérée : on crut & il penſoit lui-même que le temps le rétabliroit ; mais ſe reprochant trop vivement la corruption de ſes conſeils, & ne pouvant détourner ſa penſée des maux qui en étoient réſultés, il fut attaqué d'une eſpece d'apoplexie qui ne lui laiſſa que le temps de voir que ſon terme approchoit : il s'y prépara ſans crainte, ſans regret ; & quelque raiſon qu'il eût de regretter la vie, il mourut avec autant de tranquillité que de réſignation, le 6 juin 1557, dans la cinquante-cinquieme année de ſon âge, & après un regne auſſi ſage que glorieux de trente-cinq années. Il fut auſſi regretté de ſes ſujets qu'il en avoit été chéri, & nul de ſes prédéceſſeurs n'avoit autant que lui mérité leur tendreſſe ; ſes voiſins le reſpecterent, ils s'empreſſerent tous de rechercher ſon amitié, ſoit par la haute eſtime qu'ils avoient pour ſes vertus, ſoit qu'il fût, quoiqu'ami de la paix, toujours en état de défendre ſes peuples & de faire la guerre.

JEAN IV, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) Lorſque Jean I, fils naturel de don Pedre-le-Juſticier, fut élevé ſur le trône, auquel il n'avoit aucun droit, la nation elle-même regarda ſon avénement à la couronne comme l'ouvrage de la

fortune, plus encore que comme la récompenſe des talens & des ſervices ſignalés rendus à la patrie par cet illuſtre ſouverain. La révolution qui fit monter *Jean IV* ſur le même trône, fut plus étonnante encore, & elle le fut d'autant plus, que ce royaume poſſédé depuis fort long-temps par l'Eſpagne, jalouſe de le conſerver, & régi par les ordres & ſous les yeux d'un miniſtere actif & vigilant, ne paroiſſoit rien moins que prêt à ſe ſouſtraire à la domination Eſpagnole, mais que ne peut l'amour de la patrie, ſur-tout lorſqu'il eſt irrité par la crainte fondée d'une ſervitude accablante? ce fut à ce patriotiſme, bien plus qu'à ſes talens, que *Jean IV* fut redevable de ſon élévation; ce n'eſt pas que, ſi la royauté eût été ſans interruption dans ſa famille, il n'eût eu aſſez de mérite pour recevoir le ſceptre que ſes peres lui euſſent tranſmis, car il avoit beaucoup de connoiſſances, & peu de ſouverains ont été auſſi profondément, auſſi habilement politiques que lui; mais pour paſſer du premier ordre des citoyens au rang ſuprême, il n'avoit par lui-même, ni aſſez d'ambition, ni aſſez de conſtance, ni aſſez d'activité: & ce furent les circonſtances, le vœu de ſes concitoyens, la fidélité de ſes partiſans, la grandeur d'ame, les conſeils, & la noble audace de ſon épouſe, qui firent plus pour lui qu'il n'eût été capable de faire par lui-même. *Jean*, fils de Théodoſe de Portugal, duc de Bragance, & d'Ane, fille de Jean Fernandez, duc de Frias, comptoit parmi ſes ancêtres une longue ſuite de rois; car il étoit petit-fils de Catherine, fille d'Edouard, prince de Portugal, & fils du roi Henri. Mais quelqu'illuſtre que fût ſon origine, elle ne lui donnoit cependant aucune ſorte de droit, ni ſeulement de prétention à la couronne. Les Eſpagnols s'étant rendus maîtres du Portugal, après la mort du cardinal Henri, en 1580, & l'ayant gardé ſous les regnes de Philippe II, Philippe III & Philippe IV, il ne falloit pas moins qu'une révolution auſſi ſubite & auſſi ſurprenante que celle qui ſe paſſa ſous ce dernier monarque Eſpagnol, pour donner de la conſiſtance aux prétentions auſſi foibles qu'éloignées de *Jean*, il naquit à Villaviciosa, le 13 mars 1604: l'hiſtoire ne dit rien des vingt-ſix premieres années de ſa vie; on croit qu'il reçut une excellente éducation; mais on n'a point appris qu'il ſe fût diſtingué par aucun ſervice éclatant, par aucune action bien importante: on ſait ſeulement qu'à cet âge il ſuccéda à ſon pere comme duc de Bragance; & que, quoique trois ans après, il eût épouſé dona Louiſe de Guzman, fille aînée de Jean-Emmanuel Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, il ſouffroit tout auſſi impatiemment que le reſte des Portugais, le joug des Eſpagnols. Son épouſe, née en Eſpagne, étoit alliée aux maiſons les plus illuſtres de cette monarchie; mais par la nobleſſe de ſes ſentimens, par ſon mérite, ſes talens & ſa fermeté, portée juſqu'à l'héroïſme, elle étoit infiniment au-deſſus de ſa haute naiſſance, & ne s'occupa qu'à inſpirer à ſon mari des idées d'élévation, & à fortifier la haine qu'il partageoit avec ſes compatriotes, contre l'altiere dureté de la domination Eſpagnole. Le peu d'ambition du duc de Bragance & ſon indolence naturelle euſſent peut-être & vraiſemblablement rendu ſes conſeils inutiles, ſi les Portugais irrités des vexations auxquelles ils étoient ſans ceſſe expoſés, n'euſſent enfin conçu le déſir le plus véhément de recouvrer leur liberté, & de s'affranchir pour jamais du deſpotiſme qui les opprimoit. La nation étoit mécontente, & les occaſions de ſe ſoulever ne lui manquoient pas, mais elle avoit beſoin d'un chef, & elle jeta les yeux ſur le duc de Bragance, qui étoit à la fleur de ſon âge; d'ailleurs petit-fils de Jean duc de Bragance, qui avoit été l'un des concurrens de Philippe II, lors de la mort du cardinal Henri; mais *Jean* paroiſſoit le moins propre des hommes pour conduire une auſſi grande entrepriſe, & amener une révolution; tranquille & modérée juſqu'à l'indolence, il vivoit à la campagne avec beaucoup de magnificence, mais dans le plus grand éloignement de toute ſorte d'affaires: époux empreſſé, pere tendre, maître généreux, voiſin ſociable, il ſe contentoit de faire les délices de ſa famille & des gentilshommes

des environs, qui n'envioient point ſes richeſſes, parce qu'il ne les employoit qu'à faire du bien : ſa tranquillité empêchoit les Eſpagnols de prendre quelqu'ombrage de l'affection que le peuple lui témoignoit, & ils étoient fort éloignés de le croire capable d'exciter jamais des troubles ; ce n'eſt cependant pas qu'il ignoroit les droits qu'il auroit à la couronne, ſi le royaume venoit à ſe ſéparer de l'Eſpagne ; ce n'eſt pas qu'il ne vît avec douleur la triſte ſituation de ſes concitoyens, & qu'il ne fût très-ſenſible à la conduite arbitraire & aux vues des miniſtres Eſpagnols ; mais il ne témoignoit, ni triſteſſe, ni reſſentiment ; & à ſon humeur égale, on ne lui eût point ſuppoſé le déſir de devenir plus grand qu'il n'étoit. Quelques hiſtoriens prétendent que ſa patience & ſa tranquillité apparentes, étoient alors le voile dont il couvroit ſa prudence conſommée & la plus fine politique : il me ſemble que c'eſt juger fort précipitemment des ſentimens qu'avoit alors le duc de Bragance, par ſa conduite & ſa maniere de penſer lorſqu'il fut ſur le trône ; & c'eſt ſe tromper, ce me ſemble. Le duc de Bragance devenu roi, eut ſans doute moins de peine qu'un autre à couvrir ſes projets politiques des apparences de la plus grande tranquillité, parce que cette eſpece d'indolence lui étoit très-naturelle ; mais avant que de parvenir à la royauté, il me paroît qu'il n'avoit, ni l'ambition de régner, ni le déſir de ſuſciter les mouvemens & les troubles qui le firent régner ; & ce qui le prouve, à mon avis, furent les efforts qu'il fit ſur lui-même, & la peine qu'on eut à le déterminer à ſe laiſſer porter ſur le trône. La ducheſſe de Bragance étoit vive au contraire, prompte, franche, ſans détour, ſans diſſimulation ; la vue la plus éloignée du ſceptre l'enflamma d'ambition, & ce fut elle, en très-grande partie, qui fit prendre à ſon époux la réſolution de ſe laiſſer proclamer. Cependant la rigueur outrée des Eſpagnols révolta les Portugais, ils ſe ſouleverent dans quelques provinces ; il y eut à Evora une ſéduction, le peuple nomma le duc de Bragance, & lui envoya même des députés, qui lui offrirent, s'il vouloit ſe mettre à la tête des mécontens, la vie & les biens de tous les habitans d'Evora ; ſoit que le duc jugeât qu'il n'étoit point temps encore de ſe montrer à découvert, ſoit qu'il fût effrayé de la grandeur & du danger de l'entrepriſe, il rejeta ſes offres, alla lui-même appaiſer le tumulte, s'en fit un mérite à la cour de Madrid, & ſe ſervit du crédit qu'il y avoit pour obtenir la grace des habitans d'Evora, que l'on vouloit punir avec ſévérité. Des vexations nouvelles vinrent bientôt ajouter au mécontentement général : par le plus tyrannique abus de ſa puiſſance, le miniſtere Eſpagnol, ſous le prétexte de la guerre que l'Eſpagne faiſoit aux Catalans révoltés, ordonna aux ſeigneurs Portugais d'aſſembler leurs vaſſaux, de ſe mettre à leur tête, & de ſe tenir prêts à marcher : les ſeigneurs obéirent & furent arrêtés. Cet acte de deſpotiſme fut ſuivi de la création d'une foule d'impôts, plus accablans les uns que les autres. Le peuple murmuroit, une découverte à laquelle il ne s'attendoit pas le rendit furieux : quelques lettres de Vaſconcellos, ſecrétaire d'état Eſpagnol, dévoilerent aux Portugais les projets de la cour de Madrid qui ne s'attendant à cette découverte & aux ſoulévemens qu'elle occaſionneroit, ſe propoſoit de les faire ſervir de prétexte à l'exécution du deſſein qu'elle avoit formée d'accabler les Portugais & de les priver de l'ombre de liberté qu'on leur avoit laiſſée. Les lettres de Vaſconcellos irriterent violemment le peuple ; & ſon reſſentiment fut encore excité par Jean Pinto Ribeyro, qui, intendant de la maiſon du duc, étoit un homme actif, entreprenant, adroit, ingénieux, plein de zele pour ſon maître, dont il avoit l'entiere confiance : par ſes obſervations ſur les excès du deſpotiſme Caſtillan, ſur la réſolution que cette cour paroiſſoit avoir priſe de ruiner entiérement l'état ; d'y précipiter le commerce dans la plus irréparable décadence, & d'y éteindre le génie des ſciences & des arts, il enflamma ceux qui s'intéreſſoient au bien de la patrie ; & de ce nombre furent don Rodrigue d'Acunha, archevêque de Liſbonne, piqué contre la vice-reine qui avoit élevé à la primatie de Brague, Mattos

de Norogna ; don Michel d'Ameida, don Antoine, & don Louis d'Almada, pere & fils ; Mello grand veneur ; don George, frere de Mello ; don Louis d'Acunha, neveu de l'archevêque, don Pedre Mendoza, & pluſieurs autres ſeigneurs & officiers de la maiſon royale. Pinto ſe donna tant de ſoins, que tous ces mécontens ſe raſſemblerent ; & ſous le ſecret le plus inviolable, formerent une conjuration, dont le premier objet fut de détruire en Portugal la puiſſance Eſpagnole, & le ſecond, de placer le duc de Bragance ſur le trône. Pinto, ſoit pour ne pas compromettre ſon maître, ſoit qu'il ne voulût qu'exciter de plus en plus les conjurés, leur dit qu'il ignoroit les ſentimens du duc de Bragance, relativement à la couronne qu'on paroiſſoit diſpoſé à lui offrir ; qu'il le connoiſſoit ſans ambition, & content de ſes vaſtes & riches poſſeſſions ; mais qu'il le connoiſſoit auſſi prêt à ſacrifier & ſes biens & ſa vie pour ſervir ſes concitoyens. Alors les conjurés délibérerent que s'ils ne pouvoient faire autrement, ils forceroient le duc, quand la conjuration ſeroit prête à éclater, d'accepter la couronne. Cependant, quelque ſecrettes que fuſſent les conférences des conjurés, & quoiqu'il ne parût point y avoir aucune ſorte de liaiſon entr'eux & le duc de Bragance, le comte-duc d'Olivarès en eut quelque ſoupçon ; & croyant tout renverſer, il nomma le duc de Bragance général des troupes, avec ordre d'aller viſiter toutes les places ; mais en même temps, il ordonna aux gouverneurs Eſpagnols, de quelques-unes de ces places, de ſe ſaiſir de ce général, celui-ci rendit inutile cet ordre, il viſita les places & ſe fit reſpecter ; il s'attacha les habitans de tous les lieux où il ſéjourna, & marcha ſi bien accompagné, qu'il eût été très-dangereux de ſonger à l'arrêter. Le comte-duc d'Olivarès avoit prévu toute les difficultés, & par ſes ordres, Oſorio, amiral de la flotte Eſpagnole, qui croiſoit ſur la côte du Portugal, invita le duc de Bragance à venir dîner ſur ſon bord ; & s'il y eût été, jamais le Portugal ne ſe ſeroit ſouſtrait à la domination Eſpagnole ; mais par bonheur pour le duc, qui peut-être ſe fût rendu ſur le bord d'Oſoria, une violente tempête ſurvient, fit périr la plupart des vaiſſeaux de cette flotte, & diſperſa le reſte ; ainſi juſqu'aux élémens, tout ſecondoit les conjurés, qui, pour fixer le jour & le moment de l'exécution de leur grand projet, n'attendoient plus que le conſentement du duc de Bragance, ils le lui demanderent, il parut irréſolu, les pria de lui donner du temps pour ſe déterminer, & ſe décida enfin par les avis d'Antoine Paez-Viegas, ſon ſecretaire, & ſur-tout d'après les mâles & généreuſes réflexions de la ducheſſe, ſon épouſe. L'exécution de l'entrepriſe fut remiſe au ſamedi premier décembre 1640 : ce jour arrivé, les conjurés, au nombre de cinq cents, ſe diviſerent en quatre troupes, & ſe rendirent au palais par différens chemins. A huit heures du matin Pinto tira un coup de piſtolet ; à ce ſignal tous les conjurés avancerent bruſquement, chacun du côté qui lui étoit preſcrit ; Mello & ſon frere, ſuivis d'une foule de citoyens armés ſe jeterent ſur la compagnie Eſpagnole qui étoit de garde devant le palais, pénétrerent dans le corps-de-garde, & obligerent l'officier & les ſoldats qui y étoient, à ſe rendre, & à crier comme eux, *vive le duc de Bragance*. D'Almeida & ſa troupe fondirent ſur la garde Allemande, qui fut déſarmée & miſe en fuite, Pinto & les ſiens entrerent dans le palais, & monterent à l'appartement du ſecretaire Vaſconcellos ; Antoine Correa, l'un des commis du ſecrétaire, fut la premiere victime qui tomba ſous les coups de Meneſez : Vaſconcellos effrayé ſe cacha dans une grande armoire ; ſous un tas de papiers ; mais il n'échappa point aux recherches des conjurés qui, l'ayant découvert, le maſſacrerent & le jeterent par la fenêtre, en criant, *le tyran eſt mort ; vive la liberté & don Juan roi de Portugal*. La vice-reine, voulut faire quelque réſiſtance, mais elle fut enfermée dans ſon appartement : tous les Eſpagnols, ſoit dans le palais, ſoit dans la ville, furent arrêtés. Il n'y avoit encore qu'une partie de la conjuration d'exécutée ; les Eſpagnols étoient maîtres de la citadelle, & de là ils pouvoient donner entrée aux troupes Eſpagnoles : les conjurés allerent trouver la vice-

reine, & lui demanderent de ſigner un ordre au gouverneur de livrer la citadelle; la vice-reine refuſa; mais elle fut ſi vivement menacée, qu'elle l'expédia, dans l'eſpérance que le gouverneur Eſpagnol voyant le peuple en armes devant la citadelle, & entendant les menaces qu'on lui faiſoit de le mettre en pieces, lui & la garniſon, s'il ne ſe rendoit pas, n'héſita point; & enchanté d'avoir un prétexte plauſible, il remit la citadelle aux conjurés qui, n'ayant plus rien à faire pour le ſuccès de la révolution, dépêcherent Mendoze & Mello au duc de Bragance, pour lui apprendre la grande nouvelle de ſon élévation au trône: dans le même temps on envoya des couriers dans toutes les provinces, pour rendre graces à Dieu de ce que le Portugal avoit enfin recouvré la liberté, avec ordre aux magiſtrats de faire proclamer roi le duc de Bragance, & de s'aſſurer de tous les Eſpagnols qu'on y trouveroit. Cependant le duc de Bragance arriva à Lisbonne, dont la plupart des habitans étoient ſortis en foule pour aller au devant de leur nouveau ſouverain, qui entra dans la capitale, y fut proclamé au bruit des acclamations, & ſolemnellement couronné. Sa puiſſance ſouveraine fut également reconnue ſans contradiction au Bréſil, dans les Indes, auſſi-tôt que l'on y fut inſtruit de la révolution, ainſi que chez toutes les puiſſances de l'Europe qui n'étoient point dans la dépendance de la maiſon d'Autriche. Quelque paiſible toutefois que parût l'avénement de *Jean IV* à la couronne, ce calme extérieur cachoit les plus pernicieux deſſeins. Les princes du ſang n'avoient vu qu'avec des yeux jaloux l'élévation du nouveau ſouverain; pluſieurs ſeigneurs dont les terres étoient du domaine de la couronne, craignoient d'être dépoſſédés, & cette crainte les rendoit très-mal intentionnés. L'archevêque de Brague fort attaché à la vice-reine & aux Eſpagnols, démêla ces mécontentemens, les aigrit autant qu'il fut en lui, ſe ligua avec pluſieurs ſeigneurs, forma le plan d'une conſpiration, en faveur du rétabliſſement de la domination Eſpagnole; y fit entrer les Juifs, auxquels il promit la tolérance, & prit les plus ſages meſures pour renverſer le gouvernement actuel. Les Juifs à un jour convenu, devoient mettre le feu en différens quartiers de Lisbonne; en même temps les conjurés du palais devoient en ouvrir la porte aux autres: on devoit poignarder le roi, s'aſſurer de la reine & de ſes enfans, tandis que l'archevêque de Brague, accompagné du clergé, marcheroit, précédé de la croix, dans la ville pour appaiſer le peuple, qui ſeroit auſſi réprimé par les troupes Eſpagnoles prêtes à entrer dans la ville. Le jour de l'exécution de cette conjuration approchoit, lorſque *Jean* en fut informé: il feignit de l'ignorer, & prit avec la rare prudence, toutes les précautions qui pouvoient l'empêcher. La veille du jour fixé par les conjurés, il fit entrer, ſous prétexte d'une revue générale, toutes les troupes qui étoient en quartier dans les environs; il appella au conſeil les principaux d'entre les conjurés, ils furent arrêtés ſans éclat; & dans le même temps, on s'aſſuroit dans la ville du reſte des conſpirateurs. Leur procès fut bientôt inſtruit, ils avouerent leur crime: le marquis de Villaréal & ſon fils, le comte d'Armamur & Auguſtin-Emmanuel, furent décapités; le ſecrétaire de l'archevêque de Brague & quatre autres furent pendus: quant à l'archevêque & au grand inquiſiteur, ils furent condamnés à une priſon perpétuelle. Cette conſpiration diſſipée, *Jean IV* convoqua les états, & s'y fit admirer par ſa modération & ſon déſintéreſſement. Le comte-duc d'Olivarès, encore plus furieux que ſon maître de la perte du Portugal, ne reſpiroit que vengeance; les Portugais s'attendant à une guerre auſſi longue que meurtriere, & animés eux-mêmes de la plus violente haine contre les Eſpagnols, ſe préparerent à une vigoureuſe défenſe; & agreſſeurs eux-mêmes, ils entrerent dans l'Eſtramadure Eſpagnole, où don Mathias d'Albuquerque, à la tête d'un corps de ſix mille hommes d'infanterie & de douze cents chevaux, battit complettement une petite armée Eſpagnole de ſept mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux. Cette victoire rallentit beaucoup, ſinon la haine des Eſpagnols, du moins leurs hoſtilités, & il eſt vrai que

la valeur des Portugais, leur zele pour leur roi, & leur ardeur à ſoutenir la révolution qui leur avoit rendu la liberté, ne donnoient pas au roi d'Eſpagne de grandes eſpérances de recouvrer ce royaume. Ne pouvant s'en emparer à force ouverte, le miniſtere Eſpagnol fit propoſer que, ſi le roi *Jean IV* vouloit renoncer à cette couronne, Philippe lui céderoit la Sicile; mais cette propoſition fut reçue & rejetée comme elle devoit l'être. Les Eſpagnols ne pouvant rien gagner, en revinrent à leurs anciennes voies d'intrigue & de complot; ils corrompirent un malheureux qui promit de tuer le roi d'un coup de fuſil; mais qui ayant eu l'indiſcrétion de laiſſer tranſpirer ſon projet, fut arrêté & puni de mort. *Jean IV* délivré des inquiétudes que lui avoient cauſées ces complots, ne s'occupa que des ſoins du gouvernement; il forma la maiſon du prince Théodoſe, ſon fils, dont les rares qualités & les talens ſupérieurs le conſoloient de la perte ſenſible de l'infant Edouard, ſon frere, qui mourut de poiſon ou de chagrin, après un temps conſidérable de captivité à Milan, détenu par les Eſpagnols. Cependant, quelque tendreſſe que le roi eût marquée juſqu'alors pour Théodoſe, il y eut bientôt de la mésintelligence entr'eux, & elle eut de fâcheuſes ſuites. Mal conſeillé par quelques ſeigneurs turbulens, le jeune Théodoſe quitta tout à-coup la cour, & alla ſe rendre à Elvas. *Jean* offenſé de cette démarche, lui envoya ordre de revenir ſur le champ; le prince n'obéit qu'après avoir réfléchi, & il fut froidement accueilli par ſon pere. Quelques mal-intentionnés prirent occaſion de cet accueil pour animer le peuple contre *Jean IV*. On plaignit Théodoſe, on murmura, & le roi pour étouffer ce mécontentement, nomma ſon fils généraliſſime de l'armée; mais il l'écarta des affaires, & ne lui permit plus d'entrer au conſeil. Cette apparente dureté fit murmurer plus hautement; mais *Jean*, qui ne croyoit pas devoir communiquer à perſonne les raiſons de ſa conduite, ſuivit le plan qu'il s'étoit fait, & s'inquiéta peu des fauſſes conjectures qu'on répandoit ſur ſa ſévérité. Son projet étoit de reculer, autant qu'il le pourroit, la guerre contre les Eſpagnols; d'ailleurs, il avoit fait ſecrétement un traité avec pluſieurs grands d'Eſpagne pour réunir le Portugal à la Caſtille, en mettant Théodoſe ſur le trône, & en transférant le ſiege de la monarchie à Lisbonne: mais ces ſecrets n'étant point de nature à être encore confiés à la jeuneſſe du prince, il ne l'avoit exclu du conſeil que par intérêt pour lui même: cependant Théodoſe ne concevant point le motif de cette rigoureuſe froideur, en fut ſi pénétré, qu'il tomba malade; ne put être rendu aux larmes, ni aux vœux de la nation; mourut, & accabla *Jean IV* de douleur; ſon chagrin fut encore aigri par la mort de l'infante dona Jeanne ſa fille aînée: mais quelle qu'eût été la cauſe de la maladie de Théodoſe, & quelqu'empreſſement que les mal-intentionnés témoignaſſent à le rapporter au chagrin qu'on lui avoit donné, *Jean* peu ſenſible à ces injurieuſes imputations, garda le ſilence, & ce ne fut qu'après ſa mort, que l'on découvrit le véritable motif de la conduite qu'il avoit tenue avec ſon fils. Après avoir pris toutes les précautions qui pouvoient lui aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins, *Jean IV* voyant ſes troupes bien diſciplinées, & ſa cavalerie accrue, commença les hoſtilités contre l'Eſpagne, fit des incurſions heureuſes, eut de grands ſuccès, qui furent balancés par la perte de l'île de Ceylan; d'où, par leur propre faute, leur licence & l'avidité de leurs chefs, les Portugais furent chaſſés. *Jean* ſupporta cette perte avec ce ſang froid apparent qu'il montroit dans les circonſtances les plus critiques: il ſongea aux moyens de ſe dédommager de ce déſaſtre, & continua à s'occuper ſans interruption, du bien public; il s'y appliqua ſi aſſidûment qu'il ne paroiſſoit point s'appercevoir de l'affoiblitſement de ſa ſanté; mais bientôt il admit la reine dans tous les conſeils, & ce ne fut qu'à cette démarche que l'on ne douta plus qu'il ne connût lui-même le danger où il étoit: il le cachoit tout autant qu'il pouvoit à ſes peuples, parce qu'il connoiſſoit leur affection; & afin de leur perſuader que ſa maladie n'étoit qu'une indiſpoſition paſſagere, il alloit

tous les jours à la chaſſe dans le peu de momens où il ſe permettoit de ſe diſtraire des affaires : mais ſon eſtomac étoit entiérement ruiné, ſes forces l'abandonnerent, il tomba dans un épuiſement total : & jugeant qu'il touchoit à ſon dernier inſtant, il fit venir ſes enfans, les embraſſa, leur donna les plus ſages conſeils, en donna de très-utiles à la reine, ſur la maniere dont elle devoit exercer la régence ; réconcilia entr'eux pluſieurs ſeigneurs qu'il avoit fait arrêter pour empêcher les ſuites de leurs querelles particulieres, pria & exhorta les miniſtres à reſter fideles à ſes enfans & à l'état ; vit approcher avec tranquillité le moment fatal, & mourut en héros, en grand homme, & ce qui vaut encore mieux, en homme juſte & paiſible ſur ſa vie paſſée, le 6 novembre 1656, âgé de 53 ans, & au commencement du dernier mois de la ſeizieme année de ſon regne. Il fut aimé, il mérita de l'être, & je ne citerai qu'un trait pour prouver à quel point il aimoit ſes ſujets & les remontrances qu'on lui faiſoit. Un jour qu'il ſortoit à cheval de Lisbonne pour aller à la chaſſe, le lieutenant civil ſe préſenta devant lui, & après lui avoir fait une profonde révérence, prit le cheval par la bride & le ramena au palais. *Jean* ſourit, remercia le lieutenant civil, s'occupa d'affaires importantes, &, pour ce jour, renonça au plaiſir de la chaſſe. Il reſpectoit l'égliſe ; mais il ſavoit contenir les eccléſiaſtiques, lorſqu'ils s'oublioient. Il recevoit les confiſcations que l'inquiſition prononçoit en ſa faveur ; mais il ne manquoit pas de les rendre auſſi-tôt aux familles de ceux ſur qui ces biens avoient été confiſqués. Cette bienfaiſance qui n'étoit point du tout analogue au caractere dur & avide des inquiſiteurs, les ulcéra, & ils en firent des plaintes que le roi mépriſa ; ils ſe turent par crainte ; mais à peine, il fut mort, que le ſacré tribunal fit dire à la régente que, par cette conduite, le roi avoit encouru la peine d'excommunication, & qu'on n'eût point à l'enterrer, qu'il n'eût été abſous ; la reine voulut bien ſe prêter à cette ridicule ſcene, & les inquiſiteurs ſe rendirent gravement au palais, où ils donnerent ſolemnellement l'abſolution au corps du roi. Sans doute ils crurent par cet abus de cérémonie triompher du ſouverain après ſa mort, & ſe venger de la ſoumiſſion forcée à laquelle il les avoit contraints durant ſa vie.

Jean V, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) avec des talens médiocres, mais d'excellentes intentions, un roi peut rendre ſes ſujets auſſi heureux & ſes états plus floriſſans qu'ils ne pourroient le devenir ſous le ſouverain le plus recommandable par la ſupériorité de ſes talens, mais qui ſeroit moins empreſſé de faire le bonheur de ſes peuples, qu'ambitieux de ſe rendre célebre par de vaſtes entrepriſes ou des conquêtes éclatantes. *Jean V* ne fut pas animé du déſir d'acquérir de la célébrité ; l'amour du bien public fut le motif de ſa conduite, de ſes actions, l'ame & le but de ſes projets : ils réuſſirent preſque tous, parce que n'en formant aucun qui ne dût concourir à maintenir ou à perpétuer la félicité publique, il en ſuivoit aſſiduement l'exécution, quelques obſtacles qui ſurvinſſent, quelques difficultés qu'il eût à ſurmonter. Sa fermeté parut en plus d'une occaſion opiniâtre ; on ſe trompoit, elle n'étoit que réfléchie & fondée ſur l'eſpérance du ſuccès. Quelquefois il parut inconſtant & léger, on ſe trompoit encore ; ſes démarches étoient guidées par la plus ſage prudence ; les angagemens qu'il avoit contractés étoient pour lui des loix ſacrées : mais il regardoit auſſi comme une obligation plus indiſpenſable encore, de ſe détacher de ſes engagemens lorſqu'ils devenoient nuiſibles à ſes peuples ; & en cela, il eut pour maxime qu'un prince peut être fidele à ſes alliés, ſans cependant préférer leurs intérêts aux ſiens propres. Fils du roi don Pedre & de la princeſſe Marie-Sophie de Neubourg, *Jean V* n'avoit que dix-ſept ans, lorſqu'à la mort de ſon pere il monta ſur le trône de Portugal, en 1706. l'Europe preſque entiere étoit alors embraſée des feux de la guerre, au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne. Le premier ſoin de *Jean* fut de faire avertir les puiſſances maritimes, qu'il tiendroit fidellement les engagemens de ſon pere, & qu'il ne négligeroit rien pour pouſſer la guerre avec la plus grande vigueur ; & en

effet, ſes troupes jointes à celles du roi Charles & des Anglois, entrerent en Caſtille, eurent quelques ſuccès, formerent même le ſiege de Vallena, qu'on abandonna fort inconſidérement, marcherent à la rencontre des François & de leurs alliés, & furent complettement battus. Les Portugais ſouffrirent cependant beaucoup moins de cette défaite que les troupes auxiliaires, parce qu'ils étoient commandés par le marquis Das Minas, qui fit la retraite en très-habile capitaine. Peu allarmé de ce revers, *Jean V* fit déclarer par ſon ambaſſadeur à Londres, qu'il ne regardoit point cet échec comme irrémédiable; & qu'inviolablement attaché à la cauſe du roi Charles, il étoit toujours diſpoſé à faire les plus grands efforts pour la ſoutenir, parce qu'il étoit intimement perſuadé que le commerce Britannique & Portugais avoit tout à craindre, tant que le duc d'Anjou reſteroit en Eſpagne. Le roi de Portugal craignoit alors ſi peu les ſuites de la victoire remportée par ſes ennemis, que s'occupant ſérieuſement à ſouſcrire aux vœux de la nation, qui le preſſoit de ſe donner un héritier, il envoya le comte de Villa-Major à la cour de Vienne, pour demander en mariage l'archiducheſſe Marie-Anne, ſeconde fille de l'empereur Léopold; elle lui fut accordée; & pendant la célébration de ce mariage, les Portugais reçurent du Bréſil la plus riche & la plus nombreuſe flotte qui en fût venue juſqu'alors. L'union de *Jean V* avec l'archiducheſſe reſſerroit les liens qui attachoient ce ſouverain à la cauſe de Charles. La cour de France fit cependant beaucoup de tentatives pour détacher le roi de ſes alliés; mais bien loin de ſe laiſſer gagner, il fit les plus grands préparatifs, remplit les magaſins, fit de nouvelles levées, mit ſur pié une armée nombreuſe, qui, jointe à celle des alliés, étoit formidable, mais par malheur, fort peu diſciplinée; enſorte que la campagne ne fut pas heureuſe; au contraire, cette grande armée fut battue par les Eſpanols, qui pourtant ne profiterent point de leur victoire, autant qu'ils l'euſſent pu, & qu'on s'y attendoit. *Jean* ne ſe découragea point, & il ſongeoit aux moyens de ſe dédommager de cette diſgrace; lorſqu'à Lisbonne il s'éleva une diſpute qui eut des ſuites d'autant plus fâcheuſes, qu'elle jeta beaucoup de méſintelligence entre les Portugais & leurs alliés. Avant le regne de don Pedre, les miniſtres étrangers jouiſſoient en Portugal d'immunités très-étendues; ces prérogatives bleſſant la préémminence de don Pedre; il les abolit, & les réduiſit aux franchiſes dont ſes miniſtres jouiſſoient chez les nations étrangeres. Cette innovation fit murmurer ceux qui s'en crurent léſés; mais par ſa prudence, don Pedre étouffa cette affaire, il n'y avoit eu depuis aucune ſorte de diſpute, ni de prétention à ce ſujet. Malheureuſement l'orgueil de l'évêque & prince de Lamberg renouvella cette affaire: étant à Lisbonne en qualité d'ambaſſadeur de ſa majeſté Impériale, quoiqu'incognito, il trouva fort offenſant que les officiers de juſtice paſſaſſent devant ſon hôtel, tenant dans leurs mains la baguette blanche levée, ce qui en Portugal eſt l'attribut des charges de ces officiers. Le prince de Lamberg donna ordre à ſon ſuiſſe de les chaſſer; le ſuiſſe ne fut pas le plus fort: les officiers de juſtice refuſerent de retourner ſur leurs pas, & il y en eut un qui fut frappé très-rudement. *Jean V* informé de cette aventure, en fut très-irrité, & fit dire à l'ambaſſadeur qu'il eût à renvoyer ſon ſuiſſe, ou à ne plus ſe montrer à la cour. Par la médiation de quelques grands, cette affaire n'eut point alors des ſuites. Mais peu de temps après, l'évêque de Lamberg, toujours ulcéré de l'affront qu'il croyoit avoir reçu, engagea l'ambaſſadeur de Charles III à uſer de voie de fait, & cet ambaſſadeur envoya tous ſes domeſtiques empêcher non-ſeulement cette claſſe d'officiers de paſſer devant ſa porte, mais contraindre les magiſtrats qui paſſoient en caroſſe de prendre un autre chemin. Le roi fit écrire & notifier très-vivement ſes volontés à cet ambaſſadeur, qui ſe ligua avec le reſte des miniſtres étrangers, & ceux-ci faiſant cauſe commune, refuſerent opiniâtrement de ſe conformer aux intentions du roi. Leur reſiſtance devint ſi ſoutenue, & elle fut pouſſée avec tant d'opiniâtreté, que *Jean V* leur envoya

ordre de ſortir dans vingt-quatre heures de Lisbonne, où il fit en même temps entrer quatre régimens de cavalerie. Les miniſtres furent contraints de plier, & le roi très-indigné de leur procédé, ſe refroidit beaucoup pour des alliés dont les ambaſſadeurs prétendoient lui donner des loix dans ſes propres états. C'eſt à cette malheureuſe querelle qu'on attribua le refus conſtant que *Jean* fit, ſous divers prétextes, d'envoyer des ſecours & des troupes au roi Charles, qui avoit eu de très-grands avantages en Eſpagne, & qui en eût eu de beaucoup plus importans, s'il eût été mieux ſecondé. Les alliés ſe plaignirent amérement: le roi de Portugal répondit à leurs plaintes avec beaucoup de fermeté, & prouva même qu'il avoit été au-delà de ſes engagemens, tandis qu'ils n'avoient rempli qu'une partie, encore même très-foiblement, des conditions auxquelles ils s'étoient ſoumis. Et il eſt vrai que, même dans le feu de cette diſpute, *Jean V* combattoit vivement pour le roi Charles contre les Eſpagnols. Le comte de Villaverde agiſſant offenſivement par ordre de ſon maître, prit Mirande, pluſieurs autres places conſidérables, mit le pays à contribution, & eût vraiſemblablement porté ſes conquêtes plus loin, ſi le marquis de Bai n'eût dans le même temps fait une irruption en Portugal, où il alla mettre le ſiege devant Elvas, ce qui obligea l'armée Portugaiſe de revenir, & ſa préſence contraignit les Eſpagnols de ſe retirer. Malgré ces différentes opérations, les alliés ſuſpectoient vivement la bonne-foi des Portugais, & leur défiance n'étoit pas tout-à-fait deſtituée de vraiſemblance. Car, pour les alarmer, les François avoient répandu qu'ils venoient de faire un traité ſecret avec le Portugal; & afin de donner plus de conſiſtance à ce bruit, ils firent en effet quelques propoſitions à la cour de Lisbonne, tandis qu'ils attaquoient les Portugais en Amérique. Mais leurs propoſitions ne furent point accueillies, & leur entrepriſe ſur Riojaneiro fut repouſſée avec beaucoup de perte: ils ſe vengerent cruellement enſuite, & leur ſuccés eut une funeſte influence ſur les affaires de Portugal. En effet, la campagne ſuivante fut plus malheureuſe encore pour les alliés & pour les intérêts de Charles, que ne l'avoient été les précédentes campagnes. Le duc d'Anjou l'emporta ſur ſon concurrent. Les alliés affoiblis & hors d'état de tenir contre la France & l'Eſpagne réunis, entrerent en négociation, & le Portugal ſuivit l'exemple de l'Angleterre; les circonſtances l'y obligeoient d'autant plus, que ſeul & ſans appui, il n'étoit pas en état de réſiſter à l'Eſpagne, gouvernée par un prince de la maiſon de Bourbon, maître de toutes les provinces de ce royaume, & qui venoit d'y établir une ſorte de gouvernement militaire. Mais ſi la paix ſe rétabliſſoit en Europe, *Jean V* reſtoit toujours dans de vives inquiétudes, ſoit par les fâcheuſes nouvelles qu'il reçut de quelques intrigues ſéditieuſes formées au Brésil, cauſées par le mécontetement du peuple, & par les projets factieux de quelques grands, ſoit à cauſe des ſoupçons que lui donnoit la conduite de la cour de France, qui paroiſſoit peu diſpoſée à interpoſer ſes bons offices auprès du nouveau roi d'Eſpagne, pour aſſurer la paix entre les nations Eſpagnole & Portugaiſe. Cependant, à force de ſoins, de fermeté, d'inflexibilité même, *Jean* parvint à conclure la paix, aux conditions, à peu de choſe près, qu'il avoit déſirées; ce traité même fut plus avantageux aux Portugais qu'ils ne l'avoient eſpéré. Parvenu enfin à jouir d'un calme auquel il aſpiroit depuis ſi long-temps, le roi de Portugal ſe livra tout entier au bonheur de ſon peuple: voyant ſon royaume riche par le commerce, il voulut auſſi l'embellir par les arts, & il leur donna des encouragemens ſi flatteurs, que bien-tôt on les y vit cultivés avec le plus brillant ſuccès. *Jean* étoit fort pieux, mais il étoit tout au moins auſſi jaloux de ce qu'on devoit à ſon rang, que zélé pour la religion. Il demanda au pape Clément XI le chapeau de cardinal pour l'abbé de Bichi; malheureuſement cet abbé s'étoit fait de puiſſans ennemis, & ils le deſſervirent tant, que le pape refuſa de lui accorder les honneurs de la pourpre. *Jean* ſe ſentit très-offenſé; & ſi ſon reſſentiment n'éclata

point alors, il n'en eut pas dans la ſuite des effets moins fâcheux : mais lorſque Clément XI rejetoit cette demande ; le roi de Portugal avoit dans ſa famille des ſujets de chagrin qui l'occupoient tout entier ; ſoit par des vues de politique, ſoit par des raiſons d'économie, il preſſoit vivement ſon frere don Emmanuel de prendre les ordres ſacrés ; cet état ne convenoit point du tout à don Emmanuel ; qui après s'être long-temps refuſé aux ſollicitations de ſon frere, fatigué enfin d'une importunité qui ne finiſſoit pas, quitta ſecrettement la cour, s'embarqua pour la Hollande, échappa au vaiſſeau que le roi avoit envoyé à ſa pourſuite, & entra au ſervice de l'empereur contre les Turcs : la fuite précipitée de don Emmanuel n'étoit pas la ſeule affaire qui occupât *Jean V*. **Il venoit d'établir à Lisbonne, des académies** d'arts, de ſciences, de belles-lettres ; l'inquiſition n'avoit vu qu'avec des yeux jaloux ces établiſſemens ſi funeſtes à l'empire de la ſuperſtition. L'inquiſiteur s'étoit plaint amérement ; & ſes plaintes n'ayant fait aucune ſenſation, il s'étoit formellement & très-audacieuſement oppoſé à l'érection de ces académies ; **le roi *Jean V*** traita avec mépris cette oppoſition, menaça **l'inquiſiteur de le punir de ſon inſolence**, & protégea les nouvelles académies, qui n'ont pu cependant encore prévaloir en Portugal contre l'inquiſition. Toutefois, ces tracaſſeries n'empêcherent pas le roi de donner la plus grande & la plus vigilante attention à tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer au progrès du commerce national ; il fit à ce ſujet d'excellens réglemens, des loix ſages, & les inſtitutions les plus utiles ; & ce fut au milieu de ces occupations importantes, qu'il maria don Joſeph, prince du Brésil, avec dona Marie-Anne-Victoire, l'aînée des infantes d'Eſpagne ; & dona Marie infante de Portugal, avec don Ferdinand, prince des Aſturies. *Jean V* n'avoit point oublié **le refus de Clément XI, & il le ſollicita** de nouveau en faveur de l'abbé Bichi ; **mais il eſſuya encore un refus plus marqué** que celui qu'il avoit reçu précédemment. Ce procédé ulcéra profondément *Jean V*, qui défendit toute ſuite à ſes ſujets d'avoir déſormais aucune communication avec le ſaint ſiege ; aux eccléſiaſtiques de s'adreſſer au pape pour en obtenir des bulles, donnant au patriarche de Lisbonne le droit d'accorder des diſpenſes, de juger les affaires eccléſiaſtiques en dernier reſſort, enfin, d'exercer à-peu-près toutes les fonctions de la papauté. *Jean* ne pouſſa plus ſon reſſentiment auſſi loin qu'on croyoit qu'il le porteroit. Benoît XIII, qui avoit ſuccédé à Clément, mourut, le roi de Portugal ſe réconcilia avec le ſucceſſeur de ce pape, & parut déſirer ſi fort ce raccommodement, qu'il ne ſongea pas même à inſiſter ſur l'élévation de Bichi au cardinalat. Le **reſte du regne de *Jean* fut très-pacifique**, à quelques démêlés près, ſoit au ſujet du cérémonial dont il étoit fort rigide obſervateur, ſoit au ſujet des prérogatives de ſon rang, dont il ſe montra toujours extrêmement jaloux. Il s'étoit propoſé de ne jamais entrer dans les différends qui pourroient ſurvenir entre les puiſſances Européennes, & il ne s'écarta point de ſon plan : enſorte que depuis l'époque du traité de paix qui avoit mis fin à la guerre **qui s'étoit élevée au ſujet de la ſucceſſion** d'Eſpagne, le Portugal jouit du calme le plus paiſible pendant toute la durée du regne de ce ſouverain, qui, épuiſé par le travail aſſidu auquel il s'étoit livré **pour le bien de ſes ſujets, mourut le 31** juillet 1750, âgé de 60 ans, après avoir tenu le ſceptre pendant 43 années. Il avoit pour maxime de ne jamais embraſſer un parti qu'après avoir mûrement réfléchi ſur ſes avantages & ſes inconvéniens ; mais il fut dans le conſtant uſage de ne jamais abandonner le parti qu'il avoit pris, & il étoit à cet égard de la plus inébranlable opiniâtreté. Du reſte, *Jean* fut minutieuſement dévot, il n'eût tenu qu'à lui d'anéantir le tribunal de l'inquiſition : mais il ne l'oſa point ; & en cela, ce prince fut d'une malheureuſe puſillanimité. *(L. C.)*

JEAN, *(Hiſt. du Nord.)* roi de Danemarck, de Suede & de Norwege. Il étoit fils aîné de Chriſtiern I. Après la mort de ce prince, arrivée l'an 1481, *Jean* réclama la promeſſe que les états de Suede, de Danemarck & de Norwege avoient ſolemnellement jurée, de placer les trois

couronnes ſur ſa tête, & de rétablir la célebre *union de Calmar*. Il convoqua à Helmſtadt une aſſemblée des députés des trois royaumes : ceux de Danemarck & de Norvvege le proclamerent ; mais ceux de Suede manquerent au rendez-vous. L'adminiſtrateur Steenſture leur avoit ordonné de s'y trouver ; mais ſes ordres ne furent point exécutés, ou plutot cette déſobéiſſance étoit combinée avec lui, parce qu'il craignoit que l'élection de *Jean* ne lui enlevât l'autorité dont il jouiſſoit en Suede. Malgré les efforts de Steenſture, *Jean* fut proclamé à Calmar. Il ne reſtoit à l'adminiſtrateur d'autre reſſource que d'impoſer au nouveau roi des conditions difficiles à remplir, dont l'infraction dégageroit les Suédois du ſerment de fidélité. Ce moyen lui réuſſit. Après bien des débats, Steenſture voyant le roi *Jean* déja maître du Gothland, céda à la fortune, & rendit hommage au nouveau roi, l'an 1487. A peine fut-il retourné en Danemarck, que l'adminiſtrateur reprit le cours de ſes complots, & ſouleva la Suede. *Jean* étoit un de ces eſprits flegmatiques qui ne s'échauffent que lentement & par degrés, mais dont la colere ne peut plus s'éteindre, lorſqu'elle a une fois éclaté. Avant de prendre les armes, il voulut tenter la voie de la négociation : elle ne lui réuſſit pas ; & les délais de Steenſture rendirent inutile une aſſemblée indiquée à Calmar. Cependant *Jean* avoit engagé les Ruſſes à porter le fer & le feu au ſein de la Finlande ; la diſgrace de Steenſture, en 1497, ranima ſes eſpérances. Il parut, fit des conquêtes, gagna une bataille, fut une ſeconde fois reconnu par l'adminiſtrateur, & reçut la couronne des mains de l'archevêque d'Upſal. L'année ſuivante, 1498, le jeune Chriſtiern, ſon fils, fut proclamé l'héritier du trône. L'autorité du roi s'affermiſſoit de plus en plus, lorſqu'une démarche ambitieuſe lui fit perdre le fruit de tant d'efforts ; il voulut aſſervir les Dythmarſes, fut vaincu, s'enfuit dans le Holſtein avec les débris de ſon armée, & fut contraint de demander la paix.

Steenſture ſaiſit des circonſtances ſi favorables à ſes deſſeins. Les Suédois révoltés le mirent à leur tête : une partie des Norwegiens ſe joignirent à eux ; le château de Stockolm fut emporté, & la reine, que *Jean*, ſon époux, y avoit imprudemment laiſſée, fut faite priſonniere. Au milieu de ces troubles, l'un des chefs des rébelles fut aſſaſſiné en Norwege, & Paul Laxmann, maréchal de la cour, eut le même ſort. Ce dernier attentat s'étoit commis à Copenhague, & le roi renvoya les aſſaſſins devant le tribunal des électeurs de l'empire, ce qui fit ſoupçonner qu'il n'étoit pas intéreſſé au châtiment de tous les coupables. Cette conduite étoit d'autant plus dangereuſe, que le roi ſembloit par-là rendre une eſpece d'hommage aux empereurs, qui avoient ſouvent prétendu compter les rois de Danemarck au nombre de leurs vaſſaux. La fortune parut changer ; Chriſtiern, fils de *Jean*, tailla en pieces les rébelles de Norvvege, l'an 1503 : il fit même quelques conquêtes en Suede ; mais Steenſture eut bientôt réparé ces pertes *Jean*, en armant le duc de Mecklembour contre la république de Lubeck, la força à ſe détacher de l'alliance de la Suede. Il lança en même temps un arrêt par lequel il condamnoit les rébelles, c'eſt-à-dire, tous les Suédois, à perdre leurs biens, *&c....* L'empereur Maximilien ratifia cet arrêt, comme ſi la Suede eût été une de ſes provinces. La guerre étoit à chaque inſtant ſuſpendue par les délais de Steenſture, qui propoſoit toujours d'entrer en négociation, & qui n'y entroit jamais. Malgré ſa longue expérience, *Jean* fut toujours la dupe de ces ruſes politiques. Ce fut alors que ce prince pouſſé à bout vengea d'une maniere affreuſe tous les outrages qu'il avoit reçus. Il ravagea la Scanie, & fit un déſert de cette province ſur laquelle il vouloit régner. Steenſture n'étoit plus. Les Suédois, las de défendre leur liberté expirante, s'engagerent à payer une ſomme de treize mille marcs d'argent, juſqu'à ce que le roi ou ſon fils Chriſtiern fût reconnu d'un concert unanime par la nation. *Jean* mourut l'an 1513. On lui pardonnera peut-être le ravage de la Scanie, lorſqu'on ſongera combien de fois il avoit pardonné aux rébelles, combien de négociations il avoit entamé pour les faire

rentrer dans le devoir. Il étoit d'un caractere doux, ſon jugement étoit ſain, ſes intentions droites, ſa généroſité dirigée par un goût épuré. C'étoit parmi les membres de l'académie de Copenhague qu'il choiſiſſoit ſes ambaſſadeurs. Il fit de grandes fautes en politique; il eſſuya de grands échecs dans la guerre; & parmi ſes malheurs, on peut compter celui d'avoir été pere de Chriſtiern II. (*M.* DE SACY.)

JEAN, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede, étoit fils de Guſtave Vaſa & frere d'Eric XIV. A peine Eric étoit-il monté ſur le trône, l'an 1560, qu'il traita ſes freres en ſujets, & peu s'en faut en eſclaves; il leur refuſa une partie de leur apanage, & ne leur céda quelques principautés, qu'en les condamnant à les perdre, ſi jamais ils oſoient lui déſobéir. Leurs vaſſaux devoient relever immédiatement de la couronne. C'eſt ainſi qu'Eric vouloit ſubſtituer le deſpotiſme au gouvernement féodal. Le prince *Jean* étoit ſur-tout indigné d'une ſervitude qui bleſſoit la fierté de ſon caractere. Mais comme il ne trouva pas dans ſes freres le même courage dont il ſe ſentoit animé, il épouſa Catherine, princeſſe de Pologne, & ſe fortifia de l'alliance de cette république. Ce mariage, célébré l'an 1562 malgré le roi Eric, lui donna de juſtes allarmes ſur la fidélité de ſon frere. Il le fit aſſiéger dans le château d'Aboo, l'an 1563. *Jean* ſe défendit avec intrépidité; mais la place fut emportée par ſtratagême. Le duc fut fait priſonnier avec ſa famille: il fut condamné à perdre la tête comme rébelle. Quelque rigoureux que fût cet arrêt, *Jean* auroit dû ſe ſouvenir dans la ſuite, lorſque ſon frere tomba entre ſes mains, que celui-ci lui avoit fait grace de la vie, & avoit changé la peine de mort en une priſon perpétuelle. On prétend qu'Eric, partagé entre les remords & la haine, alloit quelquefois au château de Gripsholm où languiſſoit ſon frere; qu'il y entroit, réſolu de l'aſſaſſiner; que ſa colere expiroit, dès qu'il voyoit ce malheureux prince, & qu'il ſortoit le cœur ſerré & les yeux mouillés de larmes. Enfin l'an 1567, il rendit la liberté au duc qui jura d'être à l'avenir le plus fidele & plus ſoumis de ſes ſujets. Il renonça pour jamais à la couronne, & s'impoſa d'autres conditions dictées par la néceſſité & bientôt violées par l'ambition. Eric avoit accumulé crime ſur crime, le peuple l'avoit en horreur: la révolte n'attendoit qu'un chef pour éclater. Les freres du roi ſe liguerent, leverent des troupes, appellerent l'étranger à leur ſecours, aſſiégerent Eric dans Stockolm, ſe ſaiſirent de ſa perſonne & le jeterent dans une étroite priſon. Il y ſouffrit des maux qu'il n'avoit pas fait eſſuyer au duc *Jean*, lorſqu'il l'avoit tenu dans ſes fers. Celui-ci ſe faiſoit un jeu d'inſulter aux malheurs de ſon frere, & de redoubler ſes tourmens. Ce fut au milieu de ces ſoins cruels, & plus dignes d'un bourreau que d'un prince, que *Jean* fut proclamé, l'an 1568. Il commença par écarter du gouvernement Charles, ſon frere, avec qui il avoit promis de le partager; fit ſa paix avec le czar, & déſavoua la conduite de ſes ambaſſadeurs qui avoient conclu avec le Danemarck un traité ignominieux. En donnant à ſon frere quelques provinces qu'il ne pouvoit lui refuſer, il força les habitans de ces contrées à promettre de ne jamais placer ſur le trône d'autre prince que ſes deſcendans. La guerre ſe ralluma bientôt avec la Moſcovie; la Livonie étoit le tiſon de diſcorde entre les deux puiſſances. *Jean*, attaqué à la fois par les Danois & les Moſcovites, acheta la paix avec le Danemarck aux conditions qu'on voulut lui impoſer. Il renonça à toutes ſes prétentions ſur la Norwege, ſur les provinces de Halland & de Bleckinie, ſur Jemptland & Herſmdaln; enfin il paya les frais d'une guerre que ſon frere avoit fait naître, & dont la Suede avoit eſſuyé tous les échecs. Quelques tentatives pour rétablir en Suede la religion catholique; quelques démarches infructueuſes pour obtenir la couronne de Pologne après la mort de Sigiſmond; le procès de Charles Mornay qui eut la tête tranchée pour avoir plaint le ſort du malheureux Eric; une victoire preſqu'incroyable, remportée ſur les Moſcovites avec des forces inférieures; un formulaire dreſſé ſous le titre de *liturgie de l'égliſe ſuédoiſe conforme à l'égliſe catholique & orthodoxe*; quelques brouilleries à ce ſujet avec la cour de Rome; la per-

ſécution élevée pour le formulaire ; enfin l'empoiſonnement d'Eric ordonné par le roi, approuvé par les principaux ſénateurs, & le cadavre de ce prince donné en ſpectacle au peuple, tels ſont les événemens qui remplirent le regne de *Jean* depuis 1571 juſqu'en 1579.

Après la mort de l'archevêque d'Upſal, le roi voulut lui donner un ſucceſſeur ennemi de l'héréſie & partiſan de l'égliſe romaine. Il envoya Laurent Magnus en Italie pour y prendre le goût du catholicisme, & concerter avec la cour de Rome ſur les moyens de le rétablir dans le Nord. Le clergé ne ſe ſeroit peut-être pas apperçu de ces menées, ſi le duc Charles, intéreſſé à détruire ſon frere dans l'eſprit du peuple, n'eût ouvert ſur ſa conduite les yeux de tous les ordres du royaume. On fit des remontrances au roi ; il fut inflexible. Ce ne fut qu'en 1582 qu'il parvint à faire approuver par le clergé le changement qu'il vouloit établir. Cette révolution lui avoit coûté bien des peines, & il étoit occupé à convaincre des docteurs, tandis que ſes généraux luttoient loin de lui contre toutes les forces de la Moſcovie. Cette guerre ne paroiſſoit point intéreſſer le roi *Jean* : tout entier à la religion, la gloire n'étoit plus rien pour lui, & celle dont les ſoldats ſuédois ſe couvrirent dans cette guerre, n'appartenoit qu'à eux. Une treve de deux ans conclue en 1583, ſuſpendit les hoſtilités. Cependant le duc Charles négocioit avec la plupart des princes proteſtans, & les engageoit à défendre leur religion. Ce n'étoit pas qu'il fût plus attaché à l'une qu'à l'autre ; mais il eſpéroit rendre ſon frere odieux au peuple, s'approcher du trône par degrés, & y monter peut-être à la faveur des troubles qui étoient prêts à naître de ces débats théologiques. Le roi preſſentit le deſſein de l'ambitieux Charles ; & pour appaiſer les nombreux partiſans de la confeſſion d'Ausbourg, il défendit aux catholiques de tenir des aſſemblées. Mais ce qui acheva de renverſer tous les projets du duc, ce fut l'élection de Sigiſmond, fils de *Jean*, au trône de Pologne. On impoſa à ce prince des conditions qui tendoient à maintenir la religion proteſtante en Suede & à la fomenter en Pologne. *Jean*, toujours attaché à l'égliſe romaine, fit de nouveaux efforts pour en rétablir le culte dans ſes états. On vit l'inſtant où toute la Suede alloit prendre les armes pour la défenſe de la confeſſion d'Augsbourg ; Charles s'étoit déclaré chef de ſa révolte. *Jean*, qui ſavoit qu'il avoit plus d'ambition que de zele, crut l'attirer, en partageant avec lui le gouvernement du royaume : il ne ſe trompa point. Dès que Charles eut obtenu les honneurs dont il étoit jaloux, il ne ſe mêla plus des querelles de religion, & vécut en aſſez bonne intelligence avec le roi *Jean*, qui mourut le 17 novembre 1592, victime de l'ignorance des médecins.

C'étoit un homme preſque ſans caractere, d'un tempérament froid, faiſant le mal par foibleſſe & le bien ſans plaiſir ; ne voulant rien avec force ; irréſolu, tremblant, plus ruſé que politique ; catholique ſans enthouſiaſme ; trompant ſes miniſtres comme ſes ennemis ; toujours renfermé dans lui-même ; aimant les hommes ſans les eſtimer. Il ne fit rien de grand, qui put effacer la tache imprimée à ſon nom par le meurtre de ſon frere.

JEAN & *de* SAINT THOMAS (L'ORDRE DE SAINT), en Portugal, inſtitué en l'année 1154. Les chevaliers peuvent ſe marier ; leur croix eſt pattée de gueules & chargée au centre ſur un médaillon des images de S. Jean & de S. Thomas, à côté l'un de l'autre. (*G. D. L. T.*)

JEAN DE LATRAN (L'ORDRE DE SAINT) dit de l'*Eperon*, à Rome, fut inſtitué par le pape Pie IV, en l'année 1560. Ceux qui ſont reçus dans cet ordre, de même que les chevaliers de Notre-Dame de Lorette, ne font aucune preuve de nobleſſe ni de ſervice militaire. La croix eſt à huit pointes ; entre les deux pointes d'en-bas eſt attaché un éperon : au centre de cette croix, ſur un médaillon, eſt l'image de S. Jean-Baptiſte, ſur une terraſſe de ſinople, & entouré de la légende *Ordinis inſtitutio* M. D. L. X. Sur le revers ſe trouvent deux clefs paſſées en ſautoir, ſurmontées d'une thiare, & pour

légende

légende *Præmium virtuti & pietati.* (*G. D. L. T.*)

JEAN-BAPTISTE, (*Hiſtoire ſacrée.*) précurſeur de Jeſus-Chriſt, fils de Zacharie & d'Elizabeth, naquit l'an du monde 4000, environ ſix mois avant la naiſſance du Sauveur, Sa naiſſance, ſon emploi, ſon nom furent prédits à Zacharie ſon pere, lorſqu'il faiſoit ſes fonctions de prêtre dans le temple de Jéruſalem : *Et uxor tua Elizabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannes*, *Luc. j. 13.* Elizabeth ſa mere l'ayant conçu quoique ſtérile & dans un âge très-avancé, fut viſitée par la ſainte Vierge ſa couſine, qui portoit déja dans ſon ſein le verbe incarné. Alors l'enfant d'Elizabeth reconnu ſon maître, & par un treſſaillement de joie tout miraculeux, il adora celui dont il devoit être le précurſeur. En venant au monde, il délia la langue de ſon pere, que ſon incrédulité pour les paroles de l'ange avoit rendu muet. Tant de merveilles qui accompagnoient la naiſſance de cet enfant, firent concevoir de lui de grandes eſpérances. Il étoit en effet l'ange que Dieu avoit promis par le prophête Malachie, d'envoyer devant le Seigneur pour préparer ſes voies : *Ecce ego mitto angelum meum, & præparabit viam ante faciem meam ; & ſtatim veniet ad templum ſuum dominator quem vos quæritis, & angelus teſtamenti quem vos vultis. Mal. iij. 1.* Dès ſon enfance, il ſe retira dans le déſert, où il ne ſe nourriſſoit que de ſauterelles & de miel ſauvage. Son habillement étoit fait de poil de chameau, & tout dans la maniere de vivre, reſpiroit la pénitence qu'il devoit prêcher. En effet, après que ſaint *Jean* eut paſſé plus de 30 ans dans le déſert, l'eſprit de Dieu l'en retira, & il commença à exercer ſon miniſtere en annonçant la venue du Meſſie. Il inſtruiſoit tous ceux qui venoient à lui, & les plongeoit dans le Jourdain pour les baptiſer ; c'eſt ce qui lui fit donner le ſurnom de *Baptiſte*. Il ſe fit un grand nombre de diſciples, & l'éclat de ſa vertu le faiſoit prendre pour le Meſſie ; mais il déclara qu'il ne l'étoit point. Jeſus-Chriſt lui-même ayant voulu être baptiſé de ſa main, *Jean* rendit témoignage à la divinité du Fils de Dieu : *Quia vidi Spiritum deſcendentem, quaſi columbam de cælo, & manſit ſuper eum*, *Jean j. 32.* Le zele de ce ſaint homme pour la juſtice fut la cauſe de ſa mort. Ayant repris avec force & liberté Hérode Antipas, qui avoit épouſé la ſœur de ſon frere, ce prince le fit mettre en priſon au château de Maqueronte, & quelque temps après il eut la foibleſſe de le ſacrifier à la fureur de cette femme qui ſut profiter d'une promeſſe indiſcrette qu'Antipas avoit faite à Salomé, fille d'Hérodiade. Ainſi la vie du plus grand des enfans des hommes fut la récompenſe de l'adreſſe d'une baladine. Saint Jérôme dit, qu'Hérodias lui perça la langue avec une aiguille de tête, pour ſe venger après ſa mort de la liberté de ſes paroles. Les diſciples de *Jean* ayant appris ſa mort, vinrent enlever ſon corps. L'évangile ne marque pas où ils l'enterrerent ; mais du temps de Julien l'Apoſtat on montroit ſon tombeau à Samarie. (+)

JEAN L'ÉVANGÉLISTE, (*Hiſt. ſacrée.*) né à Bethſaïde en Galilée, étoit fils de Zébédée & de Salomé, & frere cadet de ſaint Jacques le majeur. Leur emploi étoit de gagner leur vie à la pêche, & *Jean* étoit dans une barque ſur le bord de Généſareth, lorſque Jeſus-Chriſt fit faire à ſaint André & à ſaint Pierre cette pêche miraculeuſe, dont il eſt parlé dans l'évangile. Il n'avoit que vingt-cinq à vingt-ſix ans, lorſqu'il fut appellé à l'apoſtolat par le Sauveur qui eut toujours pour lui une tendreſſe particuliere, & il ſe déſigne lui-même ordinairement ſous le nom du diſciple que Jeſus aimoit. Il étoit vierge, & c'eſt pour cette raiſon, dit ſaint Jérôme, qu'il fut le bien-aimé du Sauveur, qu'à la cene il repoſa ſur ſon ſein, & que Jeſus-Chriſt ſur la croix le traita comme un autre lui-même, voulant qu'il fût le fils de ſa ſainte mere, & recommandant cette mere vierge au diſciple vierge : *Virginem matrem, virgini diſcipulo commendavit.* Jeſus-Chriſt lui donna des marques particulieres de ſon amour, en le rendant témoin de la plupart de ſes miracles, & ſur-tout de ſa gloire dans le temps de ſa transfiguration. Il le chargea encore d'aller à Jéruſalem, afin d'y préparer ce qui étoit néceſſaire

pour la derniere Pâques. Dans le jardin des oliviers, il voulut l'avoir auprès de lui pendant le temps de ſon agonie. Ce diſciple fut le ſeul qui l'accompagna juſqu'à la croix, où Jeſus-Chriſt lui laiſſa en mourant le ſoin de la ſainte Vierge. Après la réſurrection du Sauveur, *Jean* le reconnut le premier, & fut un de ceux qui mangerent avec lui. Il aſſiſta au concile de Jéruſalem, où il parut comme une des colonnes de l'égliſe; ſelon le témoignage de ſaint Paul. Ce ſaint apôtre alla prêcher l'évangile dans l'Aſie, & pénétra juſques chez les Parthes, auxquels il écrivit ſa premiere épître, qui portoit autrefois ce titre. Il fit ſa réſidence ordinaire à Epheſe, fonda & gouverna pluſieurs égliſes. Dans la perſécution de Domitien, vers l'an 95, il fut mené à Rome, & plongé dans de l'huile bouillante, ſans en recevoir aucune incommodité. Il en ſortit plus fort & plus vigoureux, & fut rélégué dans la petite île de Pathmos, où il écrivit ſon Apocalypſe. Nerva, ſucceſſeur de Domitien, ayant rappellé tous les exilés, *Jean* revint à Epheſe, où il écrivit ſon évangile à la ſollicitation des évêques d'Aſie, pour refuter les erreurs de Cérinthe & d'Ebion, qui ſoutenoient que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un homme; mais l'apôtre établit la divinité & l'éternité du Sauveur, dès les premieres paroles de ſon évangile. Nous avons encore de lui trois épîtres, qui ſont au nombre des livres canoniques: la premiere, citée autrefois ſous le nom de *Parthes*; la ſeconde, adreſſée à Electe, & la troiſieme à Caïus. *Jean* vécut juſqu'à une extrême vieilleſſe; & ne pouvant plus faire de longs diſcours, il ne diſoit aux fideles que ces paroles: *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres.* Ses diſciples ennuyés d'entendre toujours la même choſe, lui en parlerent, & il leur répondit: *C'eſt le précepte du Seigneur, & ſi on le garde, il ſuffit pour être ſauvé.* Enfin ce ſaint apôtre mourut à Epheſe d'une mort paiſible, ſous le regne de Trajan, la centieme année de Jeſus-Chriſt, âgé d'environ quatre-vingt-quatorze ans. On le ſurnomme le *Théologien*, à cauſe de la ſublimité de ſes connoiſſances & de ſes révélations, & ſur-tout du commencement de ſon évangile. Car les autres évangéliſtes ont rapporté les actions de la vie mortelle de Jeſus-Chriſt; mais ſaint *Jean* s'éleve comme un aigle au deſſus des nues, & va découvrir juſques dans le ſein du Pere, le verbe de Dieu égal au Pere; & il rapporte les vérités plus ſpirituelles, qui marquent le myſtere de la Trinité, l'égalité des perſonnes divines, & la gloire de la vie future. (+)

JEAN, *ſurnommé* MARC, (*Hiſtoire ſacrée.*) diſciple des apôtres, étoit fils d'une femme nommée *Marie*, qui avoit une maiſon dans Jéruſalem où les fideles & les apôtres s'aſſembloient ordinairement. *Jean-Marc* s'attacha à ſaint Paul & à ſaint Barnabé, qui étoient venus d'Antioche à Jéruſalem apporter les aumônes des fideles de Syrie, & il les accompagna dans le cours de leurs prédications, juſqu'à ce qu'ils furent arrivés à Perges en Pamphilie, où il les quitta pour retourner à Jéruſalem. Quelques années après, Paul & Barnabé ſe diſpoſant à retourner en Aſie, Barnabé voulut prendre avec lui *Jean-Marc* qui étoit ſon parent; mais Paul s'y oppoſant, ces deux apôtres ſe ſéparent, & *Marc* ſuivit Barnabé dans l'île de Chypre. On ignore ce que fit *Jean-Marc* depuis ce voyage juſqu'au temps qu'il ſe trouva à Rome en l'an 63, & qu'il rendit de grands ſervices à ſaint Paul dans ſa priſon. L'apôtre parle de lui dans l'épître aux Coloſiens, & le recommande à Philémon: *Marc, couſin de Barnabé, vous ſalue: s'il va vers vous, ayez ſoin qu'il ſoit bien reçu*, *j.* 24. On ignore le genre & l'année de la mort de ce diſciple, mais il y a aſſez d'apparence qu'il mourut à Epheſe, où ſon tombeau étoit fort célebre. (†)

JEANNE, L'ÎLE DE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comore, proche l'extrêmité de l'île Madagaſcar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; ſa fertilité engage les vaiſſeaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties ſeptentrionales des Indes, à aller s'y rafraîchir; elle abonde en riz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont

la plupart viennent ſans culture. On y voit auſſi beaucoup de miel & de cannes de ſucre, tous les fruits y ſont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans eſt la mahométane, mêlée des ſuperſtitions; il y a dans cette île de belles moſquées. Les femmes y ſont en quelque maniere eſclaves, car elles cultivent ſeules la terre, ſervent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. mérid.* 12. 30. *(D. J.)*

JEBLE. *Voyez* YEBLE.

JEBUS, *qui mépriſe (Hiſt. ſacrée.)* troiſieme fils de Chanaan, pere des Jebuſéens, fondateur de la ville de *Jebus*, dite depuis *Jéruſalem*. Les Jébuſéens habitoient dans Jéruſalem & aux environs. Ils ne purent être chaſſés de cette ville que du temps de David, & l'on ne ſait où ils ſe retirerent. *Joſ. xviij.* (†)

JEBUSES, ſ. f. pl. *(Hiſt. mod. ſuperſtition.)* eſpece de prêtreſſes de l'île de Formoſa ou de Tay-Van, qui eſt ſituée vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtreſſes, qui font le métier de ſorcieres & de devineresſes, en impoſent au peuple par des tours de forces au deſſus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le ſacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; enſuite, à force de contorſions, de poſtures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une eſpece de frénéſie, à la ſuite de laquelle elles prétendent avoir eu des viſions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le temps qu'il fera, de chaſſer les eſprits malins, &c. Une autre fonction des *jébuſes* ou prêtreſſes de Formoſa, eſt de fouler aux piés les femmes qui ſont devenues groſſes avant l'âge de trente-ſept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'eſt, dit-on, point permis par les loix du pays de devenir mere avant cet âge.

JECHONIAS, *préparation du ſeigneur*, *(Hiſtoire ſacrée.)* fils de Joakim, roi de Juda & de Nohesta, petit-fils de Joſias, naquit vers le temps de la premiere captivité de Babylone, lorſque ſon pere fut pris & emmené dans cette ville. Il n'étoit âgé que de dix ans, lorſque ſon pere, de retour de Babylone, l'aſſocia à l'autorité royale, & il régna dix ans conjointement avec lui. Après ſa mort, *Jéchonias* lui ſuccéda, & ne régna que trois mois & dix jours ſeul; car au bout de ce temps, Nabuchodonoſor étant venu aſſiéger Jéruſalem, *Jéchonias* ſortit de la ville, & vint ſe rendre à ce prince avec tout ce qui lui appartenoit. Nabuchodonoſor l'emmena captif à Babylone, & il y demeura dans cet état juſqu'à la mort de ce prince. Evilmérodach, ſon ſucceſſeur, le tira des fers dans leſquels il étoit depuis trente-ſept ans, & le mit au rang des princes de ſa Cour. Il ne jouit que peu de temps de la faveur du roi de Babylone qui fut tué après un regne de deux ans. On croit même que *Jéchonias* fut enveloppé dans ſon malheur. Ce roi eſt appellé *ſtérile* dans Jérémie, quoiqu'il fût pere de Salathiel & de pluſieurs autres enfans: *Hæc dicit Dominus: ſcribe virum iſtum ſterilem, virum qui in diebus ſuis non proſperabitur, nec enim erit de ſemine ejus vir qui ſedeat ſuper ſolium David, & poteſtatem habeat ultra in Juda, Jerem. xxxij. 30;* mais il faut entendre ce mot d'une ſtérilité relative à une lignée de rois, & non d'une ſtérilité abſolue. Le prophete voulut faire entendre que *Jéchonias* n'auroit point d'enfant qui lui ſuccédât au royaume. En effet aucun de ſes deſcendans juſqu'à Jeſus-Chriſt ne fut aſſis ſur le trône de Juda. Au reſte l'accompliſſement de cette parole ne donne aucun atteinte à celle de Dieu, qui avoit promis à David que ſa maiſon ſubſiſteroit à jamais, & que ſon trône ſeroit éternel: *Et regnum tuum uſque in æternum ante faciem tuam, & tronus tuus erit firmus jugiter, II. Rois, vij.* 16. L'une & l'autre ont une exacte vérité, mais dans deux ordres très-différens. La grandeur temporelle des deſcendans de David dépendoit de leur fidélité à ſervir Dieu & à obſerver ſa loi. S'ils euſſent eu la vertu de ce ſaint roi, le ſceptre auroit paſſé de main en main par une ſucceſſion non interrompue depuis lui juſqu'au Meſſie; mais leur obſtination dans le crime les fit rejeter, & le trône viſible de David fut renverſé ſans eſpérance d'être jamais rétabli: cependant Dieu n'a

pas oublié pour cela ſa promeſſe. Le prophete, qui prononce la dégradation de la poſtérité de *Jéchonias*, s'éleve auſſitôt au véritable objet de la promeſſe divine; le regne ſpirituel & éternel du Meſſie, fils de David, ce roi ſage, qui agira ſelon l'équité, & qui rendra juſtice ſur la terre, & ſous le regne duquel Juda ſera ſauvé, & Iſraël habitera en aſſurance : *Ecce dies venient, dicit Dominus, & ſuſcitabo David germen juſtum, & regnabit rex, & ſapiens erit, & faciet judicium & juſtitiam terrâ : in diebus illis ſalvabitur Juda, & Iſraël habitabit confidenter, & hoc eſt nomen quod vocabunt eum, Dominus juſtus noſter. Jerem. xxiij. 6, 6.* (†)

JÉÇO, (*Géog.*) grande île d'Aſie, au nord de la partie ſeptentrionale de Niphon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle eſt remplie de bois; les habitans ne vivent preſque que de chaſſe & de poiſſon. Quelques cartes mettent ce pays d'Aſie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'eſt une erreur de plus de 50 degrés. Kœmpfer aſſure que cette île eſt à 42 degrés de lat. ſept. N. N. E. vis-à-vis la grande province d'Oſin. (*D. J.*)

JECTIGATION, ſ. f. (*Méd.*) *jectigatio*, ce terme a plus d'une ſignification; il eſt pris pour une eſpece de tremblement, de mouvement convulſif, de palpitation que l'on reſſent dans tout le corps ou dans le cœur ſeulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; enſorte que, ſelon Wanhelmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* eſt une eſpece d'épilepſie. *Voyez* EPILEPSIE, PALPITATION.

Sennert emploie ce mot dans un autre ſens; ſelon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiij.*), on doit le regarder comme barbare, & ſignifie la même choſe qu'*inquiétude*, *anxiété*, *jactation*, qui ſont un ſymptôme de maladie. *Voyez* JACTATION.

JEDBINSK, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendormir.

JEDBOURG, (*Géog.*) ville de l'Ecoſſe méridionale, dans la province de Tiviot ou Roxbourg, ſur la riviere de Jed. Elle eſt grande & bien bâtie, & elle fleurit par ſes manufactures & laines. *Long. 15. 20. lat. 55. 25.* (*D. G.*)

JEDEREN, (*Géogr.*) canton de la Norwege méridionale dans la préfecture de Chriſtianſand : il renferme une prévôté de cinq paroiſſes, & la ville de Stavanger en eſt la capitale. Sa côte maritime a ſept milles de longueur : elle comprend les petites îles d'Egero, de Rot, de Tior & de Haſteen. Elle abonde en ſaumons, en huitres & en homars; l'on en charge une quantité immenſe dans le petit port d'Egerſund : mais les marins doivent être ſur leur garde à l'approche de cette côte : il en part vers le nord-oueſt un roc à fleur d'eau, qui pouſſe juſqu'à un mille en avant dans la mer; & c'eſt un des écueils les plus meurtriers de ces parages. Quant au terroir de ce canton, il eſt fertile en grains, & l'on y voit à la pâture, hiver & été, des bœufs ſauvages, que l'on n'enferme jamais. (*D. G.*)

JEDLINSK, (*Géogr.*) ville de la haute ou petite Pologne, dans le Palatinat de Sandomir. Le college académique dont elle eſt ornée, ſemble la faire ſortir un peu de la grande obſcurité qui enveloppe la plupart des villes de cette contrée. (*D. G.*)

JEGUN, (*Géogr.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, ſur une petite riviere qui peu après ſe jette dans l'Auloux, à 3 lieues, nord-oueſt, d'Auch. C'eſt le chef-lieu d'une collecte de ſon nom, avec un chapitre, une juſtice royale, &c. (†)

IÉDO, (*Géog.*) ville d'Aſie, capitale du Japon, dans l'île de Niphon, avec un ſuperbe palais fortifié, où l'empereur fait ſa réſidence.

Iédo eſt une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle eſt comptée comme la premiere, la plus conſidérable & la plus vaſte de tout l'empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans ſa longueur le nombre de ſes habitans eſt prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverſe, & ſe

jette dans la mer par cinq embouchures. On a conſtruit ſur cette riviere un pont de 42 braſſes de longueur. Les maiſons des particuliers ſont petites, baſſes, & bâties de bois, ce qui occaſionne ſouvent des incendies; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples ſuperbes conſacrés aux dieux de toutes les ſectes & religions établies au Japon. Le château deſtiné pour l'empereur & ſa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, eſt fortifié de toutes parts; la ſtructure des appartemens qui le compoſent, & qui ſont immenſes pour la grandeur, eſt d'une beauté exquiſe ſelon l'architecture du pays, qui n'eſt pas la nôtre, & qui ne connoit ni regle, ni deſſin, ni proportion; les plafonds, les ſolives, & les piliers, ſont de cedre, de camphre, de bois de jeſeri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la deſcription complette d'*Iédo* dans Kœmpfer. *Long.* 157; *lat.* 35, 32. (*D. J.*)

JEDOGAWA-TSUTSUSI, (*Hiſtoire nat. Botan.*) c'eſt un cytiſe fort célebre au Japon; ſes rameaux ſont hériſſés de pointes, ſa feuille eſt couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en diſtingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEGUR, (*Hiſt. nat.*) C'eſt le nom qu'on donne en Tartarie à une eſpece de graine dont la tige reſſemble aſſez à une canne de ſucre, & s'éleve auſſi haut qu'elle; la graine eſt ſemblable à du riz, & forme comme une eſpece de grape au ſommet de la tige. Les habitans du pays la mangent; elle croît abondamment ſur les bords de la riviere d'Amon, qui eſt l'Oxus des anciens.

* JEHOVA, *ou* JEHOVAH, ſubſ. m. (*Gramm. & Hiſt.*) nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, ſa force, ſa ſignification, ſes voyelles & ſa prononciation ont enfanté des volumes; il vient du mot *être*; *Jehovah* eſt celui qui eſt.

JÉHU, *qui excite*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Hanani, prophete du Seigneur qui fut envoyé vers Baaſa, roi d'Iſraël, pour l'avertir de tous les maux qui arriveroient, à ſa maiſon. Le texte de la vulgate ajoute que Baaſa, irrité de la liberté de *Jéhu*, fils d'Hanani, le fit mourir: *ob hanc cauſam occidit eum, hoc eſt Jehu, filium Hanani prophetam*, *III. Rois*, *xvj. 7.* Mais, ſuivant le texte hébreu, on ne ſait ſi c'eſt Baaſa qui fit mourir *Jéhu*, ou ſi c'eſt le Seigneur qui fit mourir Baaſa. Ce qui pourroit faire croire que c'eſt plutôt le dernier, c'eſt que l'on voit trente ans après un *Jéhu*, fils d'Hanani qui vient faire des reproches de la part du Seigneur à Joſaphat, roi de Juda, & qu'il eſt vraiſemblable que c'eſt la même perſonne: *Cui occurrit Jehu, filius Hanani videns, & ait ad eum, impio præbes auxilium*, &c. *II. Par. xix. 2.* Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu deux prophetes de ce nom. (+)

JÉHU, (*Hiſtoire ſacrée.*) fils de Joſaphat, petit-fils de Namſi, & capitaine des troupes de Joram, roi d'Iſraël, fut deſtiné par le Seigneur pour régner ſur Iſraël, & ſacré par un diſciple d'Eliſée l'an du monde 3120. *Jéhu* commandoit l'armée de Joram au ſiege de Ramoth Galaad, lorſque le jeune homme envoyé par le prophete pour le ſacrer entra dans la ſalle du conſeil, où étoit *Jéhu* avec les principaux officiers de l'armée. Il l'appella, le prit en particulier, lui donna, de la part de Dieu l'onction royale, & lui déclara les volontés du Seigneur contre la maiſon d'Achab & s'enfuit. *Jéhu* étant rentré dans la ſalle, les officiers, informés de ce qui s'étoit paſſé, le reconnurent pour roi. Il partit auſſi-tôt pour Iſraël, où étoit Joram, & ce prince étant venu au-devant de lui, il le tua d'un coup de fleche, & fit jeter ſon corps dans le champ de Naboth qu'Achab avoit fait mourir. Il fit auſſi tirer ſur Ochoſias qui étoit avec Joram, & qui ſe ſauva tout bleſſé à Mageddo où il mourut. *Jéhu* étant enſuite entré à Jeſraël, Jeſabel, femme d'Achab, ſe mit à la fenêtre de ſon palais, & ayant inſulté ce prince, il la fit précipiter par les eunuques qui étoient auprès d'elle. Le corps de cette reine impie fut foulé aux piés des chevaux, & dévoré par les chiens, ainſi qu'Elie l'avoit prédit; & quand *Jéhu* voulut la faire enſévelir, on

ne trouva que les os. Après cela il ordonna aux habitans de Samarie de lui envoyer les têtes de ſoixante & dix fils d'Achab qui demeuroient dans cette ville, & cela ayant été exécuté, il fit mourir tous les parens d'Achab, & tous ceux qui avoient eu quelque liaiſon avec ce prince. Etant parti lui-même pour Samarie, il trouva en chemin quarante-deux freres d'Ochoſias qu'il fit maſſacrer; & ayant aſſemblé tous les prêtres de Baal dans le temple de cette fauſſe divinité, ſous prétexte d'une fête qu'il diſoit vouloir célébrer en ſon honneur, il les fit tous égorger, briſa la ſtatue, & détruiſit le temple. Le Seigneur, ſatisfait de la vengeance que *Jéhu* avoit exercée contre la maiſon d'Achab, lui promit que ſes enfans ſeroient aſſis ſur le trône d'Iſraël juſqu'à la quatrieme génération, ce qui fut accompli dans la perſonne de Joachaz, Joas, Jéroboam & Zacharie: *Filii tui uſque ad quartam generationem ſedebunt ſuper tronum Iſrael*, *IV. Rois*, *x.* 30. Mais comme ce prince, qui avoit paru ſi zélé à exécuter les ordres de Dieu ſur la maiſon d'Achab, ne l'avoit fait que par des vues politiques, & pour s'aſſurer à lui & à ſa maiſon la poſſeſſion du trône; qu'il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam, & qu'il eut le malheur de tomber enſuite dans l'idolâtrie, Dieu l'en punit en le livrant à Haſaël, roi de Syrie, qui déſola ſon royaume, tailla en pieces tout ce qu'il trouva ſur les frontieres, & ruina tout le pays de Galaad que poſſédoient les enfans de Ruben, de Gad & de Manaſſé. Il mourut lui-même après un regne de vingt-huit ans, & fut enſeveli à Samarie l'an du monde 3128. (+)

JEJUNUM, ſ. f. (*Anat.*) le ſecond des inteſtins grêles, à qui l'on a donné ce nom parce qu'on le trouve toujours moins plein que les autres. *Voyez* INTESTINS.

JELLE, ſ. m. (*Navigation.*) c'eſt le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la pouppe & par la proue, qui ſont fort en uſage en Norwege & en Ruſſie.

JELLING, (*Géogr.*) lieu jadis très-fameux en Danemarck par le ſéjour que les rois du pays y faiſoient, & par la ſépulture qu'ils y recevoient; quelques-uns de leurs tombeaux conſervés, le rendent encore aujourd'hui remarquable. Il eſt ſitué dans le nord-Jutland, au bailliage de Colding, transformé depuis 700 ans par la révolution commune à toutes choſes, de ville éclatante en village obſcur. (*D. G.*)

JELSAVA, JOLSVA, ALNOVIA, (*Géogr.*) ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Gomor, ſous le canon d'un château aſſez fort, & ſous la ſeigneurie de la famille de Kohar. Les beaux cuirs qui s'y préparent & s'y travaillent la rendent fameuſe en Hongrie, où les bottes & bottines ſont la chauſſure ordinaire de preſque tous les hommes. (*D. G.*)

JEMGUM, (*Géogr.*) bourg conſidérable de l'Oſtfliſe, dans le cercle de Weſtphalie, en Allemagne. Il a un bon port ſur l'Embs, dont la navigation l'enrichit; & il donne ſon nom à l'un des bailliages du Bas-Reiderland. Il y eut ſous ſes murs en 1568 un combat entre les troupes du duc d'Albe & celles du comte de Naſſau; & trente-cinq ans auparavant celles du duc de Gueldres y étoient déja venues aux mains avec celles des comtes d'Oſtriſe. (*D. G.*)

JEMMA *ou* GEMENÉ, (*Géog.*) riviere de l'Indouſtan, qui paſſe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui ſe jette dans le Gange à environ 23 *degrés de latitude ſeptentrionale.*

JEMMA-O, (*Hiſt. mod.*) Xaca, dont la ſecte eſt très-répandue dans le Japon, enſeigne que; dans le lieu du ſupplice que les méchans vont habiter après leur mort, il y a un juge ſévere, nommé *Jemma-o*, qui regle la rigueur & la durée des châtimens, ſelon les crimes d'un chacun. Il a devant les yeux un grand miroir qui lui repréſente fidélement les actions les plus ſecretes des hommes. Il n'y a que l'interceſſion d'Amida qui puiſſe fléchir ce juge inexorable; & les prêtres ont grand ſoin d'inculquer au peuple que, ſi par leurs offrandes, ils peuvent gagner la protection d'Amida, les prieres de ce dieu puiſſant peuvent ſoulager les maux de leurs parens qui ſouffrent dans les enfers, & même les faire ſortir de cet horrible lieu. La pagode de *Jemma-o* eſt ſituée

dans un bois à quelque diſtance de la ville de Méaco. Ce dieu redoutable y eſt repréſenté ayant à ſes côtés deux grands diables plus hideux encore que lui, dont l'un eſt occupé à écrire les mauvaiſes actions des hommes, tandis que l'autre ſemble les lui dicter. On voit ſur les murailles du temple d'effrayans tableaux des tourmens deſtinés, dans les enfers, aux ames des méchans. Les peuples accourent en foule dans cette pagode. C'eſt la crainte, plutôt que la dévotion, qui les y conduit. Il n'y a perſonne qui, par ſes dons & ſes hommages, ne tâche de ſe rendre favorable le terrible *Jemma-o.* (†)

JEMPTERLAND, *Jemptia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans ſa partie ſeptentrionale, entre la Laponie, l'Angermanie, la Médelpadie, l'Helſingie, & la Dalécarlie. Elle eſt pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (*D. J.*)

JEMSÉE, (*Géog.*) ville du royaume de Suede, en Finlande, province de Tahus, près d'un lac fort poiſſonneux.

JENCKAU, (*Géog.*) ville de Bohême, dans le cercle de Czaſlau, ſur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de perroquet du Bréſil, qui eſt de la groſſeur du merle, & a comme cet oiſeau le bec & les jambes noires. Son dos, ſes ailes & ſa queue ſont d'un verd bleuâtre; le bout des ailes eſt noirâtre; ſa tête, le cou & la poitrine ſont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

JÈNE, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maiſon de Saxe-Eiſenac, avec une univerſité qui fait tout ſon luſtre. Elle eſt ſur la Sala, à 2 lieues ſud-eſt de Weimar, 4 ſud-oueſt de Naunbourg, 7 ſud-eſt d'Erford. Schutteus (*Joh. Henr.*) a donné une deſcription de ſes foſſiles & de ſes minéraux, ſous le titre de *Orychtographia Jenenſis.* Lipſiæ, 1720, *in*-8°. *Long.* ſelon Caſſini, 28, 55, 30; *lat.* 54, 25.

Entre les médecins qu'a produit *Jène*, car la médecine y eſt cultivée, je me contenterai de nommer Schelhammer (Gonthier Chriſtophe), qui a publié pluſieurs ouvrages dont les principaux ſont: *In phyſiologiam introductio*, Helmſtad 1681, *in*-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684. *in*-8°. *De tumoribus*, Jenæ 1695, *in*-4°. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*, Amſtel. 1709, *in*-8°. (*D. J.*)

JENÉEN, (*Géog.*) vieille ville d'Aſie, dans la Paleſtine, avec un ancien château & deux moſquées. C'eſt le lieu de la réſidence d'un émir qui leve un caphar ſur tous ceux qui vont de Jéruſalem à Nazareth. On ſeroit tenté de croire que c'eſt la Naïn de l'Ecriture, ſi Maundrel ne les diſtinguoit dans ſon voyage d'Alep à Jéruſalem. (*D. J.*)

JENJAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Indouſtan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, ſur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord-oueſt de Dehly, *long.* 49; *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

JENIPAN *ou* JENIPAPAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de calebaſſe des Indes, de la groſſeur d'un œuf de canard; l'écorce n'en eſt point dure, la chair qui eſt à l'intérieur eſt blanche, mêlée de petits grains applatis; le goût en eſt un peu âpre, ſans cependant être déſagréable; l'arbre qui porte ce fruit reſſemble au frêne; ſon écorce, comme celle du fruit, eſt d'un gris clair. *Dict. de Hebner.*

JÉNISESKOI, autrement JÉNISCÉA, *ou* JÉNISEIK, (*Géog.*) ville aſſez peuplée de l'empire ruſſien dans la Tartarie, en Sibérie, ſur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Oſtiaques & des Tunguſes. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguſes payens qui habitent le long de la riviere, y paient au ſouverain de Ruſſie un tribut de toutes ſortes de pelleteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jenuſcéa*, ſe déborde comme le Nil, l'eſpace de 70 milles, & fertiliſe les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cauſe de neuf poroges ou chûtes d'eau qui étant à quelque diſtance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'île de Gansko à

ſon embouchure, & après un très-long cours, il ſe jette dans la mer Glaciale, au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jéniſeskoi*, ſuivant le P. Gaubil, 100. 42. 45; *lat.* 53.

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit; il n'y croit que des eſpeces de groſeilles ſauvages, rouges & noires, mais ce n'eſt pas tout: il faut ajouter que le plus grand froid obſervé juſqu'à ce jour par le thermometre, l'a été dans cette ville de Siberie, où, le 16 Janvier 1735, le mercure du thermometre baiſſa pendant quelques heures à 70 degrés au deſſous de la congélation.

On ſait que le degré de froid de 1709 à Paris, exprimé par 15 degrés ½ au deſſous de la congélation, a paſſé long-temps pour le plus conſidérable dont on ait eu connoiſſance dans nos climats. On ſait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre, éprouverent un froid tout autrement violent, puiſque lorſqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés, l'air du dehors convertiſſoit en neige la vapeur qu'on exhaloit; le thermometre qui meſuroit ce froid deſcendit au trente-ſeptieme degré de celui de M. de Réaumur; mais 37 degrés comparés à 70 degrés, font qu'on peut regarder ce terrible froid de Torneo comme médiocre, relativement à celui de *Jéniſeskoi* en 1735.

Cependant ſi l'on juge du froid par ſes effets, on en trouvera peut-être d'auſſi cruels rapportés dans pluſieurs voyages. Quand, par exemple, les Hollandois cherchant le chemin de la Chine par la mer ſeptentrionale, furent obligés de paſſer l'hiver à la nouvelle Zemble en 1596, ils ne ſe garantirent de la mort, qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures, dans une hutte qui n'avoit aucune ouverture, & dans laquelle, avec un feu continuel, ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid; leur vin de Chérès y étoit ſi parfaitement gelé en maſſes, qu'ils ſe le diſtribuoient par morceaux. *Voyez encore l'article* HUDSON, *baie de* (*Géog.*) (*D. J.*)

JENKOPING, *Janocopia*, (*Géog.*) ville ouverte de Suede, dans la province de Smaland, ſur le lac Water, avec une citadelle, à 22 lieues nord-oueſt de Calmar, 18 ſud-eſt de Falkoping. *Long.* 31. 55; *lat.* 57. 22. (*D. J.*)

JÉNIZZAR, (*Géogr.*) ville de Grece dans la Macédoine, près du golfe de Salonique, dans le Coménolitari, bâtie ſur les ruines de l'ancienne Pella, patrie d'Alexandre le Grand. Elle eſt à 5 lieues ſud-oueſt de Salonique, 7 nord-eſt de Caravéria. *Long.* 40. 12; *lat.* 40. 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna, & qui eſt l'ancienne *Pheræ* de Theſſalie. (*D. J.*)

JENO, (*Géog.*) ville & château de la haute-Hongrie, vers les frontieres de la Tranſylvanie, ſur la riviere de Keres, entre Gyalay & Temeſvar.

JENUPAR, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, dans la péninſule de l'Inde, endeça du Gange, ſous la domination du Grand-Mogol.

JEN-Y-CÉRIS-EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. Turq.*) officiers des janiſſaires, dont la charge répond à celle de prevôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de légers délits qui peuvent ſurvenir parmi les janiſſaires; s'il s'agit de délits conſidérables, & de choſes très-graves, il en fait ſon rapport à l'aga qui décide en dernier reſſort. *Voyez* JANISSAIRE. (*D. J.*)

JEPHTÉ, *qui ouvre*, (*Hiſt. ſacrée.*) ſucceſſeur de Jaïr, dans la judicature des Hébreux, étoit fils de Galaad, & d'une courtiſanne. Celui-ci ayant des enfans d'une femme légitime, *Jephté* fut chaſſé de la maiſon par ſes freres qui ne vouloient pas qu'il héritât avec eux. Alors, il ſe retira dans le pays de Tob, où il devint chef d'une troupe de brigands. Les Juifs ſe voyant preſſés par les Ammonites, eurent recours au courage de *Jephté*, qui leur offrit ſes ſervices, à condition qu'ils le reconnoîtroient pour chef à la fin de la guerre. Il marcha donc contre les Ammonites, après avoir eſſayé vainement de les porter à la paix, & il fit vœu au Seigneur, de lui ſacrifier la premiere choſe qu'il rencontreroit en retournant à ſa maiſon, s'il lui accordoit la victoire. *Jug.*

xj. 31. La bataille ſe donna, *Jephté* fut victorieux, & ravagea tout le pays d'Ammon. Mais il eut bientôt ſujet de ſe repentir du vœu qu'il avoit fait; car, lorſqu'il revenoit, ſa fille unique, tranſportée de joie, vint au devant de lui. *Jephté* l'ayant vue, déchira ſes vêtemens, lui déclara le vœu qu'il avoit fait, & ſa fille l'exhorta à l'accomplir, en demandant ſeulement un délai de deux mois, qu'elle employeroit à pleurer ſa virginité. Au bout de ce temps elle revint, ce pere infortuné s'acquitta de ſon vœu. Ceux de la tribu d'Ephraïm, piqués de jalouſie de ce que *Jephté* ne les avoit pas invités à la guerre contre les Ammonites, ſe révolterent; mais *Jephté* ayant aſſemblé le peuple de Galaad, leur livra bataille, les vainquit, & en tua 42000. Ce juge, après avoir gouverné les Iſraélites pendant cinq ans, mourut, & fut enterré dans la ville de Maſpha en Galaad, l'an du monde 2823. Saint Paul le met entre les ſaints de l'ancien Teſtament, qui ſe ſont diſtingués par leur foi. *Hebr. xj.* 32. L'opinion la plus raiſonnable eſt que l'immolation de la fille de *Jephté* ne fut que ſpirituelle, que *Jephté* conſacra la virginité de ſa fille au Seigneur, & qu'il l'obligea de paſſer le reſte de ſes jours dans la continence. (+)

JEQUITINGUACU, (*Boton.*) fruit qui croît au Bréſil, & qui reſſemble à nos groſſes fraiſes; ce fruit recouvre un noyau très-dur, noir & luiſant comme du jais, & dont l'écorce eſt très-amere. On écraſe ce noyau qui eſt de la groſſeur d'un pois, pour en tirer une huile dont on fait du ſavon.

JERA, (*Géograph.*) riviere d'Allemagne, dans le duché de Wolfenbuttel, qui prend ſa ſource dans la principauté d'Halberſtadt.

JÉRÉMIE, *grandeur du Seigneur*, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Helcias, de la race ſacerdotale, naquit à Anathoth, ville de la tribu de Benjamin. Dès le ſein de ſa mere il fut deſtiné à l'emploi de prophete, qu'il commença d'exercer vers la quatorzieme année du regne de Joſias, l'an du monde 3375. Il ſe contenta d'abord de prêcher de vive voix, ſans rien écrire, juſqu'à la quatrieme année de Joakim, roi de Juda, qu'il commença à rédiger ſes prophéties, qui roulent preſque toutes ſur les crimes de Juda, & ſur le châtiment que Dieu en devoit faire par les mains de Nabuchodonoſor. Le prophete les fit écrire par Baruch ſon diſciple, qu'il chargea de les aller lire dans le temple, ne le pouvant faire lui-même, parce qu'il étoit dans les liens, où il avoit été mis par les ordres du roi. Le livre ayant été porté à Joakim, ce prince en fit lire trois ou quatre pages en ſa préſence; mais ayant ouï ce qu'il contenoit, il le coupa avec un canif, & le jeta au feu. *Jérémie* reçut ordre d'écrire ces mêmes menaces dans un nouveau volume, & d'y en ajouter pluſieurs autres. Cependant la liberté avec laquelle le prophete invectivoit contre les crimes des Juifs, l'expoſa à leurs perſécutions. Il fut mis pluſieurs fois en priſon, & pendant le ſiege de Jéruſalem, les courtiſans de Sédécias qui régnoit alors, ne pouvant ſouffrir que malgré ſa captivité, il continuât à prédire les malheurs qui alloient fondre ſur la ville, le jeterent dans une citerne remplie de boue, après en avoir arraché le conſentement de ce prince foible, qui, quoique convaincu de l'innocence de *Jérémie*: n'eut pas la force de réſiſter à ſes perſecuteurs. Il y auroit été bientôt étouffé, ſi un Ethiopien, nommé *Abimelech*, n'eut obtenu de Sédécias la permiſſion de l'en retirer. Il reſta cependant toujours en priſon juſqu'à la priſe de la ville, l'an 3416. Alors, Nabuzardan, général de Nabuchodonoſor, à qui ſon maître avoit ordonné d'avoir ſoin de *Jérémie*, lui laiſſa la liberté de le ſuivre à Babylone, ou de demeurer dans la Judée avec le reſte du peuple. Le prophete accepta ce dernier parti, & ſe retira auprès de Godolias à Maſpha, où vinrent auſſi ſe réunir pluſieurs Juifs. Ils y vivoient en paix, lorſque Godolias fut tué en trahiſon par Iſmaël, fils de Nathanias. Alors les Juifs craignant la fureur du roi de Babylone, voulurent chercher leur ſûreté en Egypte. *Jérémie* s'oppoſa avec force à ce deſſein, & les menaça de toute la colere de Dieu, s'ils l'exécutoient: *Omneſque viri qui poſuerunt faciem ſuam ut ingrediantur Ægyptum, & habitent ibi, moriantur gladio, & fame & peſte,*

nullus de eis remanebit, nec effugiet à facie mali quod ego afferam ſuper eos. Jer. xlij. 27. Mais ils s'opiniâtrerent, & forcerent *Jérémie* à les ſuivre avec Baruch ſon diſciple. Là, il ne ceſſa de leur reprocher leurs crimes avec ſon zele ordinaire, & prophétiſa contr'eux & contre les Egyptiens. L'Ecriture ne nous parle point de ſa mort; mais on croit que les Juifs, irrités de ſes menaces continuelles, le lapiderent à Taphnis. C'eſt de lui que pluſieurs interpretes entendent cette parole de ſaint Paul: *ils ont été lapidés. Hebr. xj. 37.* Depuis ſa mort il apparut tout éclatant de gloire & de majeſté à Judas Macchabée, à qui le ſaint pontife Onias dit en lui montrant le prophete, qu'il étoit l'ami véritable de ſes freres & du peuple d'Iſraël: *Jérémie*, le prophete de Dieu, qui prioit beaucoup pour le peuple & pour toute la ville ſainte: *Hic eſt fratrum amator & populi Iſraël: hic eſt qui multum orat pro populo & univerſâ ſanctâ civitate, Jeremias, propheta Dei. II. Mac. xv. 14.* Toute la vie de ce ſaint homme, depuis qu'il eut été appellé à la fonction de prophete, qu'il exerça pendant quarante-cinq ans, porte un caractere admirable de ſainteté, de pénitence, de zele & de fidélité à remplir ſon miniſtere parmi les plus rudes épreuves. Figure de Jeſus-Chriſt dans ſa miſſion, il le fut encore dans l'exercice de ſon miniſtere, où il exprime d'une maniere admirable le zele, les ſouffrances, la douceur & la patience de l'homme-Dieu. Jeſus-Chriſt, comme *Jérémie*, eſt haï des princes, des prêtres, des docteurs de la loi, dont il reprenoit les vices. Saiſi & arrêté comme un malfaiteur, il ſouffre en ſilence les plus indignes traitemens, & ne parle que lorſqu'il eſt néceſſaire de rendre témoignage à la vérité: jugé digne de mort par le conſeil des juifs, traduit devant le magiſtrat romain, & accuſé par les prêtres, qui excitent la populace à demander ſa mort par des cris ſéditieux, il ſuccombe à la calomnie par la timide politique de ce juge, qui à l'exemple de Sédécias, n'a pas la force de ſe déclarer pour ce nouveau *Jérémie*. La prophétie de *Jérémie* contient cinquante-un chapitres; il y en a un cinquante-deuxieme qu'on croit être de Baruch ou d'Eſdras. Le ſtyle de ce prophete eſt majeſtueux & ſublime. Son grand talent étoit de toucher & d'exciter la tendreſſe & la pitié. C'eſt ce qu'il fait admirablement dans ſes *Lamentations*, qui ſont un chef-d'œuvre en ce genre. On croit qu'il les compoſa à l'occaſion des derniers malheurs de Jéruſalem, & de ſa ruine entiere par les Chaldéens: il eſt comme les autres prophetes, rempli d'actions ſymboliques, que nous avons expliquées à leur place. (+)

JÉRÉMIE, (PROPHÉTIE DE) *Théol.* livre canonique de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de *Jérémie* ſon auteur, l'un des quatre grands prophetes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anathoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jéruſalem.

Jérémie étoit de race ſacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiſer, ſur la fin du regne de Joſias, & continua ſes prophéties juſqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de *Jérémie* eſt terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc uſque verba Jeremiæ*, ℣. 64. Le 52 eſt de Baruch ou d'Eſdras.

Outre la prophétie de *Jérémie*, nous avons encore ſes lamentations où il dépeint & déplore d'une maniere pathétique la déſolation & la ruine de Jéruſalem par les Chaldéens. Cet ouvrage eſt écrit en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate, qui ne ſe rencontre ni dans l'hébreu, ni dans le paraphraſe chaldaïque, ni dans le ſyriaque, & qui paroît avoir été ajouté pour ſervir d'argument à ce livre.

Le ſtyle de *Jérémie* eſt moins ſublime & moins véhément que celui d'Iſaïe; mais il eſt plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de *Jérémie*, dont parle Origene, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile; *appenderunt mercedem meam triginta argenteos*, &c. Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont ſe ſervoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérôme dans ſon commentaire ſur S. Matthieu, *chap. XXVII.* Dupin, *diſſert. prélim. ſur la bib. chap. iij. liv. I. §. xviij. pag. 358 & ſuiv. (G.)*

* JEREPE-MONGA, ſ. m. (*Hiſt.*

nat. Zoolog.) ſerpent marin qui ſe trouve au Bréſil, il ſe tient ſous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit : il ſort quelquefois & ſe repoſe ſur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle ; ſi l'on cherche à dégager la main priſe, avec l'autre, celle-ci ſe prend également : alors l'animal ſe deploie, ſe jette dans les eaux & y entraîne ſa proie.

JERICHAU, (*Géogr.*) ville & bailliage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, ſur les frontieres de Brandebourg.

JERICHO, (*Géog. anc.*) appellée par les Arabes *Rihiba*, ville d'Aſie dans la Paleſtine, bâtie par les Jébuſéens, à deux lieues du Jourdain, & à ſept de Jéruſalem ; c'eſt la premiere ville du pays de Chanaam, que Joſué prit & ſaccagea ; on en rebâtit une nouvelle dans ſon voiſinage. Veſpaſien la détruiſit, Adrien la répara. Cette ville fut encore relevée ſous les empereurs chrétiens, & décorée d'un ſiege épiſcopal ; mais finalement les guerres des Sarraſins dans la terre-ſainte ont détruit le ſiege & la ville ; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes ſi gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

La roſe de *Jéricho* louée dans l'Ecriture, eſt une plante qui nous eſt inconnue ; elle ne préſente point celle à laquelle les modernes donnent vulgairement ce nom, & qui eſt une eſpece de *thlaſpi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jéricho* dont il avoit déja fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate ; & Joſephe ſaiſit cette occaſion du campement de Pompée, pour obſerver que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de ſon baume. Pline rapporte d'après Theophraſte, que cet arbriſſeau balſamifere ne ſe trouvoit que dans ce lieu-là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il falloit dire de dix arpens, car il a mal rendu le mot grec πλέθρον), & l'autre de moins encore ; mais ce n'eſt ni *Jéricho*, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Egypte qui ſont le terroir naturel de cet arbriſſeau : c'eſt l'Arabie heureuſe. Apparemment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y proſpéroit. En tout cas les choſes ont bien changé ; il n'y a plus de jardins à *Jéricho*, ni de baume en Judée ; tout celui que nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuſe, & pour dire quelque choſe de plus, le mot hébreu *zori*, que nous avons rendu par *baume*, eſt un mot générique qui ſignifie ſeulement toute gomme réſineuſe ; ainſi le baume de *Jéricho*, de Galaad, de Chanaan, n'étoit qu'une eſpece de thérébenthine dont on ſe ſervoit pour les bleſſures & quelques autres maux.

Joſephe prétend encore que les environs de *Jéricho* reſſembloient au paradis terreſtre, tandis que ſelon Suidas ils étoient pleins de ſerpens & de viperes ; cependant *Jéricho* eſt trés-fameuſe dans l'Ecriture-ſainte ; Moyſe l'appelle *la ville des palmiers*. Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée dont la foi mérita de juſtes louanges ; c'eſt à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un ſuperbe palais dans lequel il finit ſes jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un regne célebre par d'illuſtres & d'horribles actions.

Ce prince eut l'habileté de ſe procurer conſécutivement la faveur de Sextus Céſar, de Caſſius, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat Romain ; il en reçut l'inveſtiture en marchant au capitole entre les deux triumvirs ; il prit Jéruſalem, ſe ſoutint auprès d'Antoine malgré Cléopatre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta ſans ceſſe ſa puiſſance par les bontés d'Octave, & introduiſit dans ſon royaume des coutumes étrangeres ; il réédifia Samarie, conſtruiſit partout des fortereſſes, procura de ſes propres fonds de grands ſecours aux Juifs pendant la famine & la peſte qui les déſoloit, fonda pluſieurs villes & diſſipa les brigands de la Tragonite ; enfin il fut nommé procurateur de Syrie, éleva un ſuperbe temple en l'honneur d'Auguſte, rebâtit celui de Jéruſalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne ſplendeur,

& obtint d'Agrippa toutes ſortes de graces en faveur de ſes ſujets.

Telle a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans ſon domeſtique; on ſait quels troubles ſa ſœur Salomé excita dans ſa famille, & quelles en furent les triſtes ſuites. Il fit mourir le vieillard Hircan dans ſa 80e. année, le grand-prêtre Ariſtobule ſon beau-frere, Joſeph ſon propre oncle, Alexandra mere de Mariamne ſon épouſe, cette belle & vertueuſe Mariamne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reſte de ſa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui ſacrifia trois fils à ſa colere, Alexandre, Ariſtobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier, dans les plus cruels tourmens, dont Joſephe vous donnera les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui reſtoient encore, Archelaus, Herode & Philippe, partagerent ſes états. *(D. J.)*

JERKÉEN, *(Géogr.)* ville d'Aſie, Capitale de la petite Tartarie, ſur les bords de la riviere d'Ilac, elle eſt aſſez grande. C'eſt l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie ſeptentrionale de l'Aſie, de la Chine, de la grande Tartarie & de la Sibérie.

JERIMOTH, *les hauteurs*, *(Géog ſac.)* ville de la tribu de Juda, ſituée entre Enaïm & Adullam, qui avoit pour roi Pharan, que Joſué tua. *Joſ. xij.* Cette ville eſt la même que *Jérimath*, une des premieres que les Iſraëlites habiterent après le retour de la captivité. *II. Eſd. xj.* (+)

JEROBOAM, *qui combat le peuple*, *(Hiſt. ſacr.)* premier de ce nom, fils de Nabath & de Sarva, étoit de Suréda, dans la tribu d'Ephraïm, & fut l'auteur du ſchiſme & de l'idolâtrie des dix tributs. Salomon, qui connoiſſoit les talens de *Jéroboam*, lui avoit donné la commiſſion de lever les tributs ſur toute la maiſon de Joſeph, c'eſt-a dire, ſur les tributs d'Ephraïm & de Manaſſé. Un jour que *Jéroboan* alloit ſeul dans la campagne, le prophete Ahias lui prédit que Dieu diviſeroit le royaume de ſalomon, qu'il lui en donneroit dix tributs, & que la ſeule tribu de Juda reſteroit à ce prince. *Jéroboam*, plein d'ambition, voyant le peuple mécontent des ſubſides & des travaux dont il étoit accablé, chercha à le ſoulager pour avancer ſa fortune. Salomon, informé de ſa démarche, donna ordre de l'arrêter; mais il s'enfuit en Egypte, & y demeura juſqu'à la mort du roi. Roboam qui ſuccéda à Salomon, ayant traité ſon peuple avec une rigueur exceſſive, dix tribus ſe ſéparerent de la maiſon de David, & firent un royaume à part, à la tête duquel elles mirent *Jéroboam*. Ce nouveau roi, craignant que ſi le peuple continuoit à aller à Jéruſalem pour y ſacrifier, il ne rentrât peu-à-peu dans l'obéiſſance de Roboam, ſon prince légitime, fit faire deux veaux d'or, dont il plaça l'un à Béthel, l'autre à Dan, ordonna à ſes ſujets de les adorer, & leur fit défenſe d'aller déſormais à Jéruſalem. Il éleva au ſacerdoce les derniers du peuple, qui n'étoient pas de la tribu de Lévi, il établit des fêtes ſolemnelles à Béthel, comme à Jéruſalem, & il réunit dans ſa perſonne la dignité du ſacerdoce à la majeſté royale. Dans le moment, qu'environné de toute ſa cour, d'une grande multitude de peuple, il faiſoit brûler de l'encens ſur l'autel de Béthel, un prophete vint, de la part de Dieu, prédire à *Jéroboam* que cet autel ſacrilege ſeroit détruit, qu'il naîtroit un fils de la race de David, nommé *Joſias*, qui égorgeroit ſur cet autel tous les prêtres qui y offriroient de l'encens, & il ajouta que pour preuve qu'il diſoit la vérité, l'autel alloit ſe fendre en deux à l'heure même: *Altare, Altare, hæc dicit Dominus: ecce filius naſcetur domûs David, Joſias nomine, & immolabit ſuper te ſacerdotes excelſorum qui nunc in te thura ſuccendunt, & oſſa hominum ſuper te incendet.* *Jéroboam* ayant étendu la main pour faire arrêter le prophete, ſa main ſe ſécha, & l'autel ſe fendit auſſi-tôt. Alors le roi pria l'homme de Dieu d'obtenir ſa guériſon, & ſa main revint à ſon premier état. Ce prodige ne changea pas le cœur de *Jéroboam*; il ne quitta point ſa voie corrompue, il continua d'entretenir le peuple dans l'erreur, & il mourut dans ſon impiété, après vingt-deux ans de regne; an du monde 3050. En

punition de ſon apoſtaſie, ſa maiſon fut détruite & exterminée par Baaſa, ſelon la prédiction d'Abias de Silo, & c'eſt ainſi que ce prince, ingrat juſqu'à l'impiété, quoique comblé des bienfaits de Dieu, fit rentrer ſa famille dans le néant, d'où elle avoit été tirée, en voulant l'affermir ſur le trône aux dépens de la fidélité qu'il devoit à l'auteur de ſon élévation. La vengeance de Dieu s'étendit même ſur tout Iſraël, qui avoit eu la lâche complaiſance d'imiter l'impiété de ſon roi. (+)

JÉROBOAM, (*Hiſt. ſacr.*) ſecond fils de Joas, roi d'Iſraël, ayant ſuccédé à ſon pere, fit le mal devant le Seigneur, & marcha dans les voies de Jéroboam, fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël; cependant ſon regne fut long & heureux, en exécution des promeſſes que Dieu avoit faites à ſon grand-pere Joachaz. Ce prince rétablit le royaume d'Iſraël dans ſon ancienne ſplendeur, reconquit les pays que les rois de Syrie avoient uſurpés & démembrés de ſes états, & réduiſit ſous ſon obéiſſance toutes les terres de-delà le Jourdain juſqu'à la mer Morte. Nous voyons par les prophéties d'Oſée, d'Amos & de Jonas, qui vécurent ſous ce regne, que la molleſſe, la ſomptuoſité & l'impiété, régnoient dans Iſraël, que l'on adoroit non-ſeulement les veaux d'or à Béthel, mais que l'on fréquentoit tous les hauts lieux du royaume, où l'on commettoit toutes ſortes d'abominations. *Jéroboam* mourut l'an du monde 5220, après quarante & un ans de regne. (+)

IÉRONYMITES, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux: autrement appellés *hermites de ſaint Jérôme*. *Voyez* HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de ſaint Jérôme d'Eſpagne*, doivent leur naiſſance au tiers-ordre de St. François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, ſous le nom de *ſaint Jérôme*, qu'ils avoient choiſi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les conſtitutions du couvent de ſainte Marie du Sépulchre, avec la regle de ſaint Auguſtin; & pour habit une tunique de drap blanc, un ſcapulaire de couleur tannée, un petit capuce, & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, ſans teinture & d'un vil prix.

Les *Jéronimites* ſont en poſſeſſion du couvent de ſaint Laurent de l'Eſcurial, où les rois d'Eſpagne ont leur ſépulture; de ceux de ſaint Iſidore de Séville, & de ſaint Juſt, où Charles V ſe retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Eſpagne. Il y a auſſi en Eſpagne des religieux *Jéronymites*, qui furent fondés vers la fin du XVIIe ſiecle. Sixte IV les mit ſous la juriſdiction des *Jéronymites*, & leur donna les conſtitutions du monaſtere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celle de l'ordre de ſaint Jérôme. *Voyez le dictionnaire de Trévoux.*

Les hermites de ſaint Jérôme de l'Obſervance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au dioceſe de Séville, & leur donna une regle compoſée des ſentimens de ſaint Jérôme, approuvée par le pape Martin V, qui diſpenſa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de ſaint Auguſtin.

Pierre Gambacorti fonda la troiſieme congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux ſimples juſqu'en 1568, que Pie V leur ordonna d'en faire des ſolemnels; ils ont des maiſons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéronymites*, dite *des hermites de S. Jérôme de Fieſoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comtes de Montegranelli, ſe retira dans la ſolitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII ſous la regle & les conſtitutions de ſaint Jérôme; mais Eugene IV leur donna en 1441 la regle de ſaint Auguſtin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de ſaint François, il en garda l'habit; mais en 1460 Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient; ce qui occaſionna une diviſion parmi eux. Clément IX ſup-

prima tout-à-fait cet ordre en 1668.

IEROPHILAX, ſ. m. (*Hiſt.*) garde des choſes ſacrées; titre qui déſigne aſſez la fonction de celui qui le portoit dans l'égliſe grecque : il revient à notre ſacriſtain.

IÉROPHORE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui porte les choſes ſacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit ſurtout *iérophores* ceux qui, dans les cérémonies, portoient les ſtatues des dieux.

IEROSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) inſpection des choſes ſacrées, & prédiction par ce moyen. *Voyez* ARUSPICES & ARUSPICINES.

JEROSLAW, (*Géogr.*) M. de l'Iſle écrit *Yéroſlawle*, ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché du même nom, ſur le Wolga. *Long.* 58. 30. *Lat.* 57. 24. (*D. J.*)

JERSEY, (*Géogr.*) île d'Europe, ſituée dans la Manche ou canal de S. Georges, à 5 lieues de diſtance des côtes de Normandie, mais ſoumiſe à la couronne Britanique, & comptée dans le diſtrict de la province de Hamp. On lui donne 12 milles d'Angleterre dans ſa plus grande longueur, & ſix dans ſa plus grande largeur. Les Romains l'appelloient *Cæſarea*: ils y ont laiſſé les traces d'un camp & diverſes médailles. Ses côtes ſont d'un accès fort difficile; elle eſt comme entourée de bancs de ſables & de rochers : il faut le ſecours des pilotes du pays pour y aborder ou pour en ſortir ſans péril. Son ſol très-peu fertile en grains, produit d'excellens pâturages, & nourrit entr'autres des brebis dont la laine eſt d'une extrême fineſſe. Il y croît peu de bois, peu de fruit & peu de légumes. L'on y brûle le *varec* ou *fucus marinus* de Pline, & l'on y ſupplée par le commerce à tout ce dont on y peut d'ailleurs avoir beſoin, & que le terroir ne fournit pas. Il y a dans cette île, en dépit de ſa ſtérilité, près de vingt mille habitans, repartis en douze paroiſſes. Les lieux principaux en ſont ſaint Helier & ſaint Aubin. Chacun s'y livre aux travaux ou de la pêche, ou de la navigation, ou des manufactures. L'on y parle François, l'on y ſuit le droit Normand, & l'on y chérit la domination Angloiſe. Un lord de la famille de Villiers porte le titre de compte de *Jerſey*. (*D. G.*)

Saint Magloire, natif du pays de Galles, établit pendant ſa vie un couvent dans cette île, où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférées au fauxbourg S. Jacques, dans un monaſtere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'eſt aujourd'hui le ſéminaire de ſaint Magloire.

Waice (*Robert*) Poëte, reçut le jour à *Jerſey*, vers le milieu du xij ſiecle. Il eſt l'auteur du roman de *Rou & des Normands*, écrit en vers François; ce livre eſt fort rare, eſt important pour ceux qui recherchent la ſignification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. *Long.* 15d. 15′. 25″. *Lat.* 49. 14.

JERTH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom qu'on donne en Laponie à une eſpece de mouſſe qui y croît, ainſi que dans d'autres pays froid. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit lait des rennes d'heure en heure, pour les faire tranſpirer. Les principales maladies de ce pays ſont les pleuréſies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce ſeul remede. Au défaut de cette racine de *jerth*, on ſe ſert de l'angélique. *Voyez* Scheffer, *Deſcription de la Laponie.*

JERVENLAND, (*Géog.*) *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Eſtonie, ſujet à la Ruſſie; le château de Wittentein, & le bourg d'Oberbalen, en ſont les lieux principaux. (*D. J.*)

JÉRUSALEM, (*Géog.*) ancienne & fameuſe ville d'Aſie, capitale du petit royaume d'Iſraël, après que David l'eut conquis ſur les Jébuſéens. Depuis ce temps-là *Jéruſalem* éprouva bien des événemens, & ſon hiſtoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des viciſſitudes de cette ville, cent fois priſe, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Seſac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amaſias roi d'Iſraël, enleverent conſécutivement les tréſors du temple; mais Nabuchodonoſor ayant pris la ville même

pour la quatrieme fois, la réduiſit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jéruſalem* fut reconſtruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Céle-Syrie & la Judée, aſſiégea & ruina *Jéruſalem*. Enſuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les ſacrifices; elle jouit d'une aſſez grande paix juſqu'aux démêlés d'Hircan & d'Ariſtobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jéruſalem* 63 ans avant J. C. & démolit ſes murailles, dont Jules Céſar permit le rétabliſſement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province ſous l'obéiſſance du gouverneur de Syrie, que les Juifs ſe révolterent, & paſſerent au fil de l'épée la garniſon romaine; Alors l'empereur Titus vint en perſonne dans le pays, aſſiégea *Jéruſalem*, l'emporta, la brûla, & la réduiſit en ſolitude, l'an 70 de l'ére chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire,

Jéruſalem conquiſe, & ſes murs abattus,
N'ont point éterniſé le grand nom de Titus;
Il fut aimé, voilà ſa grandeur véritable.

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jéruſalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit ſon ancien nom ſous Conſtantin, & ſon évêque obtint le ſecond rang des évêques de la Paleſtine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jéruſalem* fut brûlée par les Perſes, & ſon patriarche Zacharie fut emmené priſonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes ſoumirent l'Aſie mineure, la Perſe, & la Syrie. Omar ſucceſſeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Paleſtine, entra victorieux dans *Jéruſalem*, l'an 638 de Jeſus-Chriſt. Comme cette ville eſt une ville ſainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique moſquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi leſquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand enſuite, dit M. de Voltaire, les Turcs déja Mahométans, s'emparerent du pays, vers l'an 1055, ils reſpecterent la moſquée, & la ville reſta toujours peuplée de huit mille ames: c'étoit tout ce que ſon enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de ſubſtance, que le pélerinage des Chrétiens & des Muſulmans; les uns alloient viſiter la moſquée, les autres le ſaint-ſépulchre. Tous payoient un léger tribut à l'emir Turc qui réſidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curioſité des pélerins.

Dans ces conjectures, on vit ſe répandre en Europe cette opinion religieuſe ou fanatique, que les lieux de la naiſſance & de la mort de J. C. étant prophanés par les infideles, le ſeul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces miſérables. L'Europe ſe trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur propoſoit d'expier en ſuivant leur paſſion dominante, ils prirent la croix & les armes. *Voyez* CROISADES.

Les égliſes & les cloîtres acheterent à vil prix pluſieurs terres des ſeigneurs, qui crurent n'avoir beſoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Aſie, Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit ſa terre de Bouillon au chapitre de Liege, & Stenay à l'évêque de Verdun. Les moindres ſeigneurs châtelains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes ſervirent d'écuyers aux autres. Cette foule de croiſé ſe donna rendez-vous à Conſtantinople: moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers partirent auſſi, comptant ne trouver ſur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourriſſant.

La premiere expédition fut d'égorger & de pilier les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jéruſalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut maſſacré. Après ce carnage, les croiſés dégouttans de ſang, allerent à l'endroit qu'on leur dit être le ſépulchre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de

Bouillon fut élu duc de *Jéruſalem*; mais, comme un légat nommé d'*Anberto*, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & ſe contentât du port de Joppé.

En peu de temps, de nouveaux états diviſés & ſubdiviſés entre les mains des chrétiens, paſſerent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits ſeigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céſarée. Cependant la ſituation des croiſés étoit ſi mal affermie, que Baudoin premier roi de *Jéruſalem*, après la mort de Godefroy ſon frere, fut pris preſque aux portes de la ville par un prince Turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoibliſſant, tandis que Saladin s'élevoit pour leur ravir. En vain Guy de Luſignan couronné roi de *Jéruſalem*, marcha contre Saladin, il devint ſon captif, & fut traité comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jéruſalem*, fit laver avec de l'eau roſe la moſquée qui avoit été changée en égliſe; & fit graver ſur la porte: "le roi » Saladin ſerviteur de Dieu, mit cette inſ- » cription après que le tout-puiſſant eut » pris *Jéruſalem* par ſes mains». Il fonda des écoles muſulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'égliſe du ſaint ſépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe ſe troubla; les rois ſuſpendirent leurs querelles pour marcher au ſecours de l'Aſie, & cependant leur armée ſaccagea Conſtantinople, au lieu d'aller reprendre *Jéruſalem*. Saphadin frere du fameux Saladin mort à Damas démolit, en 1218, le reſte des murailles de ce triſte lieu.

En 1244, ſon territoire n'appartenoit déja plus à perſonne. Les Choraſmins, tous idolâtres, égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de muſulmans, de chrétiens & de Juifs. De nouveaux Turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminerent le reſte des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Selim empereur des Turcs, ayant vaincu le ſoudan d'Egypte en 1517, ſe rendit maître du Caire, de l'Egypte, de la Syrie, & par conſéquent de *Jéruſalem*, qui eſt demeuré juſqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, ſous la domination du grand-ſeigneur.

Elkods eſt ſon nom moderne chez les Turcs, les Arabes, & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle eſt à 45 lieues S. O. de Damas, 18 de la mer Méditerranée, 100 N. O. du grand Caire. *Long.* ſuivant de la Hire 58 deg. 29. min. 30 ſec. ſuivant Street, 55 deg. 11 min. 30 ſec. Suivant Caſſini, 52 deg. 51 min. 30 ſec. *Lat.* ſuivant la Hire 31 deg. 38 min. 30 ſec. Suivant Street 32. 10. Suivant Caſſini 31. 50. *(D. J.)*

JÉRUSALEM, *temple de*, (*Hiſt. ſac. & proph.*) autrement nommé *temple de Salomon*: parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes ſolemnités, plus de mille ans avant J. C.

Sa déſcription eſt trop épineuſe pour nous y engager, & les ſavans qui on conſumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder enſemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loiſir de conſulter, de confronter Villalpand dans *ſes commentaires ſur Ezéchiel*, Louis Cappel dans *ſon abrégé de l'hiſtoire judaïque*; Conſtantin l'empereur, dans *ſon ouvrage ſur le traité du thalmud*, intitulé *Middotth*; Jean Lightfoot, dans *le recueil de ſes œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illuſtres d'entre les modernes, qui ont épuiſé cette matiere ſans beaucoup de ſuccès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite maſſe de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre; mais l'embarras de ſa déſcription conſiſte principalement dans ſes décorations, ſes ornemens, ſes portes, ſes portiques, ſes galeries & ſes cours, dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées juſtes, que les détails de l'Ecriture-ſainte, de Joſeph, & du thalmud ſont également confus.

Perſonne n'ignore les triſtes cataſtrophes que ce temple éprouva dans le cours des ſiecles. Après avoir ſubſiſté 424 ans, il

fut

fut ravagé & détruit par Nabuchodonoſor. Zorobabel mit pendant vingt ans tous ſes ſoins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace ſous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, ſouillé, & profané par Antiochus Epiphane. Ce prince recueillit un butin ſacrilege 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cents talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer ſa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richeſſes y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un ſiecle, que le pillage qu'en fit Craſſus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la ſomme de dix mille talens, c'eſt-à-dire, plus de deux millions ſterlings, ou plus de quarante-deux millions de notre monnoie; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la ſplendeur fut de courte durée. Tout le monde ſait qu'il ſubit le ſort de *Jéruſalem*, lorſque Titus aſſiégea cette ville, l'emporta, la brûla & la réduiſit en cendre, l'an 70 de l'ére vulgaire. *(D. J.)*

JESI, *(Géog.)* ancienne ville de l'état de l'égliſe, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne releve que du ſaint ſiege: elle eſt ſur une montagne proche la riviere de *Jéſi*, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. *Long.* 30. 55; *lat.* 43. 30. Il y a auſſi une ville de ce nom au Japon, dans l'île de Niphon au voiſinage de Méneo. *Long.* 157. 40; *lat.* *(D. J.)*

JESILBASCH, ſ. m. *(Hiſt.)* terme de relation; il ſignifie *tête-verte*, & c'eſt le nom que les Perſans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. *Voyez* TURBAN. *Dictionn. de Trévoux.*

JESNITZ, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Deſſau, ſur la riviere de Muldau.

JESRAEL *ou* JEZRAEL, *ſemence de Dieu*, *(Géog. ſacrée.)* ville ſituée dans le grand champ de la tribu d'Iſſachar, autrefois habitée par les Chananéens, étoit le ſéjour ordinaire d'Achab. Cette ville eſt devenue fameuſe par la vigne de Naboth, dont Achab s'empara, & par la vengeance que Dieu tira de ce prince & de ſa famille. (+)

JESSÉ, *(Hiſt. ſacrée.)* pere de David, de la race duquel devoit naître le Meſſie: *Egreditur virga de radice Jeſſe, & flos de radice ejus aſcendet. If. xj.* 1. Ce pays ſe prend auſſi pour le pays méridional de l'Arabie, du côté de l'Egypte: *Nabuchodonoſor miſit ad omnem terram Jeſſe. Jud. xiij.* C'eſt le même que la terre de Jeſſen. (+)

JESSELMERE, *(Géog.)* ville de l'Indouſtan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol, à 75 lieues N. d'Amadabad. *Long.* 90. 15; *lat.* 26. 40. *(D. J.)*

JESSERO, *(Géog.)* nom d'un ruiſſeau de Carinthie, qui eſt près du fameux lac de Cirkniz, qui diſparoît ſous terre pour ſe remontrer de nouveau à quelque diſtance de là, après quoi il ſe perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il reparoît encore de l'autre côté des montagnes.

IESSO, *(Géogr.)* *Voyez* YEÇO, *(Géogr.)*

JÉSUAT, *(Géog.)* contrée de l'Indouſtan, dans les états du grand Mogol, ſur le Gadet qui ſe perd dans le Gange. Elle eſt bornée au nord par le royaume de Népal, à l'E. par le royaume d'Aſſem, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en eſt la capitale, & la ſeule ville. *(D. J.)*

JÉSUATES, ſ. m. *(Théolog.)* nom d'une ſorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apoſtoliques*, ou *jéſuates de S. Jérôme.*

Le fondateur des *jéſuates* eſt Jean Colombin. Urbain V. approuva cet inſtitut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient préſens l'habit qu'ils devoient porter. Ils ſuivoient la regle de S. Auguſtin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendians.

Le nom de *jéſuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de *Jéſus* à la bouche. Ils y ajouterent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux ſiecles les *jéſuates* n'ont été que freres lais ; Paul V. leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plupart de leurs maiſons à la pharmacie ; d'autres faiſoient le métier de diſtillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelques endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient aſſez riches dans l'état de Veniſe, la république demanda leur ſuppreſſion à Clément IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape leur accorda en 1668. *Voyez le Dictionn. de Trévoux.*

JESUITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola, & connu ſous le nom *de compagnie* ou *ſociété de Jéſus*. (*)

Nous ne dirons rien ici de nous-mêmes. Cet article ne ſera qu'un extrait ſuccinct & fidele des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlemens, des différens arrêts, des hiſtoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en ſi grand nombre dans ces derniers temps.

En 1521 Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt-neuf premieres années de ſa vie au métier de la guerre & aux amuſemens de la galanterie, ſe conſacra au ſervice de la mere de Dieu, au Mont Ferrat en Catalogne d'où il ſe retira dans la ſolitude de Manreſe, où Dieu lui inſpira certainement ſon ouvrage des *exercices ſpirituels*, car il ne ſavoit pas lire quand il l'écrivit. *Abrégé hiſt. de la C. D. J.*

Décoré du titre de Chevalier de Jéſus-Chriſt & de la Vierge Marie, il ſe mit à enſeigner, à prêcher, & à convertir les hommes avec zele, ignorance & ſuccès. *Même ouvrage.*

Ce fut en 1538, ſur la fin du carême, qu'il raſſembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choiſis ſelon ſes vues.

Après divers plans formés & rejetés, Ignace & ſes collegues ſe vouerent de concert à la fonction de catéchiſer les enfans, d'éclairer de leurs lumieres les infideles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonſtances, Jean III. roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du Chriſtianiſme, s'adreſſa à Ignace pour avoir des miſſionnaires, qui portaſſent la connoiſſance de l'Evangile aux Japonnois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodriguès & Xavier ; mais ce dernier partit ſeul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choſes merveilleuſes que nous croyons, & que le *jéſuite* Acoſta ne croit pas.

L'établiſſement de la compagnie de Jéſus ſouffrit d'abord quelques difficultés ; mais ſur la propoſition d'obéir au pape ſeul, en toutes choſes & en tous lieux, pour le ſalut des ames & la propagation de la foi ; le pape Paul III. conçut le projet de former par le moyen de ces religieux, une eſpece de milice répandue ſur la ſurface de la terre, & ſoumiſe ſans réſerve aux ordres de la cour de Rome ; & l'an 1540 les obſtacles furent levés ; on approuva l'inſtitut d'Ignace, & la compagnie de Jéſus fut fondée.

Benoît XIV, qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots ; ce pontife, que nous regretterons long-temps encore, regardoit cette milice comme les janiſſaires du ſaint ſiege ; troupe indocile & dangereuſe, mais qui ſert bien.

Au vœu d'obéiſſance fait au pape & à un général, repréſentant de Jéſus-Chriſt ſur la terre, les *Jéſuites* joignirent ceux de pauvreté & de chaſteté, qu'ils ont obſervé juſqu'à ce jour, comme on ſait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jéſuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoît, & qu'ils auroient dû cacher, & peut-être autant qu'on ne connoît pas.

Ces bulles, appellées *lettres apoſtoliques*, leur accordent depuis le moindre privilege de l'état monaſtique, juſqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé un moyen ſingulier de s'en créer tous les

(*) Cette ſociété, fameuſe par ſes ſervices comme par ſes revers, a été détruite par une bulle du Pape Clément XIV.

jours. Un pape a-t-il proféré inconſidérément un mot qui ſoit favorable à l'ordre, on s'en fait auſſi-tôt un titre, & il eſt enregiſtré dans les faſtes de la ſociété à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *vivæ vocis oracula.*

Si un pape ne dit rien, il eſt aiſé de le faire parler. Ignace, élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité ſubordonnée dans ſon origine, devint ſous Lainès & ſous Aquaviva un deſpotiſme illimité & permanent.

Paul III. avoit borné le nombre des profès à ſoixante; trois ans après il annulla cette reſtriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroiſſemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a pris.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le diſtribuent en ſix claſſes, qu'ils appellent des *profes*, *des coadjuteurs ſpirituels*, *des écoliers approuvés*, *des freres lais* ou *coadjuteurs temporels*, *des novices*, *des affiliés* ou *adjoints*, ou *Jéſuites de robe-courte.* Ils diſent que cette derniere claſſe eſt nombreuſe, qu'elle eſt incorporée dans tous les états de la ſociété, & qu'elle ſe déguiſe ſous toutes ſortes de vêtemens.

Outre les trois vœux ſolemnels de religion, les profès qui forment le corps de la ſociété font encore un vœu d'obéiſſance ſpéciale au chef de l'égliſe, mais ſeulement pour ce qui concerne les miſſions étrangeres.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéiſſance, s'appellent *coadjuteurs ſpirituels.*

Les écoliers approuvés ſont ceux qu'on a conſervés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui ſe ſont liés en particulier par trois vœux non ſolemnels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & pourtant empêchement dirimant.

C'eſt le temps & la volonté du général qui conduiront un jour les écoliers aux grades de profès ou de coadjuteurs ſpirituels.

Ces grades, ſur-tout celui de profès, ſuppoſent deux ans de noviciat, ſept ans d'études, qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire d'avoir faites dans la ſociété; ſept ans de régence, une troiſieme année de noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui ou notre Seigneur Jeſus-Chriſt fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ſes écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut ſortir, & il peut être chaſſé par le général.

Le général ſeul, même à l'excluſion du pape, peut admettre ou rejeter un ſujet.

L'adminiſtration de l'ordre eſt diviſée en aſſiſtances, les aſſiſtances en provinces, & les provinces en maiſons.

Il y a cinq aſſiſtans, chacun porte le nom de ſon département, & s'appelle l'*aſſiſtant* ou d'Italie, ou d'Eſpagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un aſſiſtant eſt de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille ſur une province porte le titre de *provincial*; le chef d'une maiſon, celui de *recteur.*

Chaque province contient quatre ſortes de maiſons; des maiſons profeſſes qui n'ont point de fonds, des colleges où l'on enſeigne, des réſidences où vont ſéjourner un petit nombre d'apoſtolizans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité eccléſiaſtique; ils ne peuvent accepter la croſſe, la mitre, ou le rochet que du conſentement du général.

Qu'eſt-ce qu'un *jéſuite*? eſt-ce un prêtre ſéculier? eſt-ce un prêtre régulier? eſt-ce un laïc? eſt-ce un religieux? eſt-ce un homme de communauté? eſt-ce un moine? c'eſt quelque choſe de tout cela, mais ce n'eſt point cela.

Lorſque ces hommes ſe ſont préſentés dans les contrées où ils ſollicitoient des établiſſemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales.*

Ils ont dans tous les temps fait myſtere de leurs conſtitutions, & jamais ils n'en ont donné entiere & libre communication aux magiſtrats.

Leur régime eſt monarchique ; toute l'autorité réſide dans la volonté d'un ſeul.

Soumis au deſpotiſme le plus exceſſif dans leurs maiſons, les *jéſuites* en ſont les fauteurs les plus abjects dans l'état. Ils prêchent aux ſujets une obéiſſance ſans réſerve pour leurs ſouverains ; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéiſſance aveugle au pape ; ils accordent au pape l'infaillibilité de la domination univerſelle, afin que maîtres d'un ſeul, ils ſoient maîtres de tous.

Nous ne finirions point ſi nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des conſtitutions nouvelles, ou d'en renouveller d'anciennes, & ſous telle date qu'il lui plaît ; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improuver, de conſulter ou d'ordonner ſeul, d'aſſembler ou de diſſoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'abſoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de retenir, de rendre innocent ou coupable, coupable d'une faute légere ou d'un crime, d'annuller ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commuer un legs, d'approuver ou de ſupprimer un ouvrage, de diſtribuer des indulgences ou des anathêmes, d'aſſocier ou de retrancher : en un mot, il poſſede toute la plénitude de puiſſance qu'on peut imaginer dans un chef ſur ſes ſujets ; il en eſt la lumiere, l'ame la volonté, le guide, & la conſcience.

Si ce chef deſpote & machiavéliſte étoit par hazard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il ſe trouvât un ſeul fanatique, où eſt le prince, où eſt le particulier qui fut en ſûreté, ſur ſon trône ou dans ſon foyer?

Les provinciaux de toutes les provinces ſont tenus d'écrire au général une fois chaque mois ; les recteurs, ſupérieurs des maiſons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il eſt enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu ſur les maiſons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province ; à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des études, & de la conduite des ſujets ; l'autre, de leur eſprit, de leurs talens, de leurs caracteres, de leurs mœurs : en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conſéquence, le général reçoit chaque année environ deux cents états circonſtanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant pour les choſes temporelles, que pour les choſes ſpirituelles.

Si ce général étoit par hazard un homme vendu à quelque puiſſance étrangere ; s'il étoit malheureuſement diſpoſé par caractere, ou entraîné par intérêt à ſe mêler des choſes politiques, quel mal ne pourroit-il pas faire ?

Centre où vont aboutir tous les ſecrets de l'état & des familles, & même des familles royales ; auſſi inſtruit qu'impénétrable ; dictant des volontés abſolues, & n'obéiſſant à perſonne ; prévenu d'opinions les plus dangereuſes ſur l'aggrandiſſement & la conſervation de ſa compagnie, & les prérogatives de la puiſſance ſpirituelle ; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut ſe défier, quel eſt l'homme ſous le ciel à qui ce général ne pût ſuſciter des embarras fâcheux, ſi encouragé par le ſilence & l'impunité il oſoit oublier une fois la ſainteté de ſon état ?

Dans les cas importans, on écrit en chiffres au général.

Mais un article bizarre du régime de la compagnie de Jéſus, c'eſt que les hommes qui la compoſent ſe ſont tous rendus par ſerment eſpions & délateurs les uns des autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuſe & puiſſante. En un moment elle exiſta en Eſpagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par-tout également ambitieuſe, redoutable & turbulente ; par-tout s'affranchiſſant des loix, portant ſon caractere d'indépendance & le conſervant, marchant comme ſi elle ſe ſentoit deſtinée à commander à l'univers.

Depuis ſa fondation juſqu'à ce jour, il ne s'eſt preſque écoulé aucune année ſans qu'elle ſe ſoit ſignalée par quelque action

d'éclat. Voici l'*abrégé chronologique de ſon hiſtoire*, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 août 1762, qui ſupprime cet ordre, comme une ſecte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, *&c.* . . . . commandés par un chef étranger & machiavéliſte par inſtitut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, eſt chaſſé des états d'Allemagne, pour avoir écrit contre l'*Interim* d'Ausbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria eſt ſupplicié au Monomotapa, comme eſpion du Portugal & de ſa ſociété.

En 1578, ce qu'il y a de *Jéſuites* dans Anvers en eſt banni, pour s'être refuſé à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant ſont mis à mort pour avoir conſpiré contre Eliſabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conſpirations ſont tramées contre ſa vie, par des *Jéſuites*.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henry III.

La même année, Molina publie ſes pernicieuſes rêveries ſur la concorde de la grace & du libre arbitre.

En 1593, Barriere eſt armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le *jéſuite* Varade.

En 1594, les *Jéſuites* ſont chaſſés de France, comme complices du parricide de Jean Chatel.

En 1595, leur pere Guignard, ſaiſi d'écrits apologétiques de l'aſſaſſinat d'Henry IV eſt conduit à la greve.

En 1597, les congrégations *de auxiliis* ſe tiennent, à l'occaſion de la nouveauté de leur doctrine ſur la grace, & Clément VIII. leur dit, *brouillons, c'eſt vous qui troublez toute l'Egliſe.*

En 1598, ils corrompent un ſcélérat, lui adminiſtrent ſon Dieu d'une main, lui préſentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle deſcendant du ciel ſur ſa tête, l'envoient aſſaſſiner Maurice de Naſſau, & ſe font chaſſer des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chaſſe du college de Braida, pour des crimes qui auroient dû les conduire au bûcher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conſpiraton des poudres, ſont abandonnés au ſupplice.

En 1606, rebelles aux décrets du ſénat de Veniſe, on eſt obligé de les chaſſer de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravaillac aſſaſſine Henry IV. Les *Jéſuites* reſtent ſous le ſoupçon d'avoir dirigé ſa main; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur deſſein fût de porter la terreur dans le ſein des monarques, la même année Mariana publie avec ſon inſtitution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jéſuites* ſont chaſſés de Bohême, comme perturbateurs du repos public, gens ſoulevant les ſujets contre leurs magiſtrats, infectant les eſprits de la doctrine pernicieuſe de l'infaillibilité & de la puiſſance univerſelle du pape, & ſemant par toutes ſortes de voies le feu de la diſcorde entre les membres de l'état.

En 1619, ils ſont bannis de Moravie, pour les mêmes cauſes.

En 1631, leurs cabales ſoulevent le Japon, & la terre eſt trempée dans toute l'étendue de l'empire de ſang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querelle abſurde du janſéniſme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute, qui précipite dans la miſere pluſieurs familles. Celle de nos jours n'eſt pas la premiere, comme on voit.

En 1709, leur baſſe jalouſie détruit Port-Royal, ouvre les tombeaux des morts, diſperſe leur os, & renverſe les murs ſacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui ſi lourdement ſur la tête.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a ſervi de prétexte pour cauſer tant de maux, au nombre deſquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de

l'état, ſous le plus doux des miniſteres.

La même année le *jéſuite* Jouvency, dans une hiſtoire de la ſociété, oſe inſtaller parmi les martyrs les aſſaſſins de nos rois; & nos magiſtrats attentifs font brûler ſon ouvrage.

En 1723, Pierre le Grand ne trouve de ſûreté pour ſa perſonne, & de moyen de tranquilliſer ſes états, que dans le banniſſement des *Jéſuites*.

En 1728, Berruyer traveſtit en roman l'hiſtoire de Moyſe, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le ſcandaleux Tournemine prêche à Caën dans un temple, & devant un auditoire chrétien, qu'il eſt incertain que l'évangile ſoit Ecriture-ſainte.

C'eſt dans ce même temps qu'Hardouin commence à infecter ſon ordre d'un ſcepticiſme auſſi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & ſacrilege Girard.

En 1743, l'impudique Benzi ſuſcite en Italie la ſecte des Mamillaires.

En 1745, Pichon proſtitue les ſacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, & abandonne le pain des ſaints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jéſuites* du Paraguay conduiſent en bataille rangée les habitans de ce pays contre leurs légitimes ſouverains.

En 1757, un attentat parricide eſt commis contre Louis XV notre monarque, & c'eſt par un homme qui a vécu dans les foyers de la ſociété de Jéſus, que ces peres ont protégé, qu'ils ont placé en pluſieurs maiſons; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs claſſiques, où la doctrine du meurtre des rois eſt enſeignée. C'eſt comme ils firent en 1610, immédiatement après l'aſſaſſinat de Henry IV. mêmes circonſtances, même conduite.

En 1758, le roi de Portugal eſt aſſaſſiné, à la ſuite d'un complot formé & conduit par les *Jéſuites* Malagrida, Mathos, & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux aſſaſſins eſt chaſſée de la domination portugaiſe.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ſes correſpondans. On réclame en France la juſtice des tribunaux contre le *jéſuite* banqueroutier, & la ſociété eſt déclarée ſolidaire du pere la Valette.

Elle traîne maladroitement cette affaire d'une juriſdiction à une autre. On y prend connoiſſance de ſes conſtitutions; on en reconnoît l'abus & les ſuites de cet événement amenent ſon extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du Jéſuitiſme. Il n'y en a aucune entre leſquelles on n'en pût intercaller d'autres ſemblables.

Combien cette multitude de crimes connus n'en fait-elle pas préſumer d'ignorés?

Mais ce qui précede ſuffit pour montrer que dans un intervalle de deux cents ans, il n'y a ſortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a ſortes de doctrines perverſes qu'elle n'ait enſeignées. L'*Eluci-darium* de Poſa en contient lui ſeul plus que n'en fourniroient cent volumes des plus diſtingués fanatiques. C'eſt-là qu'on lit entr'autre choſe de la mere de Dieu, qu'elle eſt *Dei-pater* & *Dei-mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été ſujette à aucun excrétion naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *ſecundum generalem naturæ tenorem & ex parte mariti & ex parte feminæ*, à la production du corps de Jeſus-Chriſt, & mille autres folies.

La doctrine du probabiliſme eſt d'invention jéſuitique.

La doctine du péché philoſophique eſt d'invention jéſuitique.

Liſez l'ouvrage intitulé les *Aſſertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémiſſez des horreurs que les théologiens de cette ſociété ont débité depuis ſon origine, ſur la ſimonie, le blaſphême, le ſacrilege, la magie, l'irréligion, l'aſtrologie, l'impudicité, la fornication, la pédéraſtie, le parjure, la fauſſeté, le menſonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compenſation occulte, l'homicide, le ſuicide, la proſtitution, & le régicide; ramas d'o-

pinions, qui comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans ſon ſecond compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus ſacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuſe, à rompre tous les liens de la ſociété civile, en autoriſant l'infraction de ſes loix; à étouffer tout ſentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la déſolation dans les empires, par l'enſeignement du régicide, à renverſer les fondemens de la révélation, & à ſubſtituer au chriſtianiſme des ſuperſtitions de toute eſpece.

Liſez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 août 1762, la liſte infamante des condamnations qu'ils ont ſubies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liſte plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera ſans doute ici pour ſe demander comment cette ſociété s'eſt affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour ſe perdre; illuſtrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir: comment elle a obtenu la confiance des ſouverains en les aſſaſſinant, la protection du clergé en le dégradant, une ſi grande autorité dans l'égliſe en la rempliſſant de troubles, & en pervertiſſant ſa morale & ſes dogmes.

C'eſt ce qu'on a vu en même-temps dans le même corps, la raiſon aſſiſe à côté du fanatiſme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigoriſme à côté du relâchement; la ſcience à côté de l'ignorance, l'eſprit de retraite à côté de l'eſprit de cabale & d'intrigue, tous les contraſtes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pu trouver un aſyle parmi ces hommes.

Ils ont eu des poëtes, des hiſtoriens, des orateurs, des philoſophes, des géometres, & des érudits.

Je ne ſais ſi ce ſont les talens & la ſainteté de quelques particuliers qui ont conduit la ſociété au haut degré de conſidération dont elle jouiſſoit il n'y a qu'un moment; mais j'aſſurerai ſans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les ſeuls qu'elle eût de s'y conſerver; & c'eſt ce que ces hommes ont ignoré.

Livré au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangeres à leur état, & indignes de leur profeſſion, il a fallu qu'ils tombaſſent dans le mépris qui a ſuivi, & qui ſuivra dans tous les temps, & dans toutes les maiſons religieuſes, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puiſſance qui pouvoient empêcher une petite ſociété comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au reſpect qu'on doit & qu'on rend toujours à la ſcience & à la vertu, à vous ſoutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace aſſemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'une eſpace libre & vuide que la conſidération forme & réſerve autour de lui. Vous avez perdu ces notions ſi communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troiſieme de vos généraux, s'eſt accomplie ſur vous. Il vous diſoit, ce ſaint & bon-homme: « Il vien-» dra un temps où vous ne mettrez plus de » bornes à votre orgueil & à votre ambi-» tion, où vous ne vous occuperez plus » qu'à accumuler des richeſſes & à vous » faire du crédit, où vous négligerez la » pratique des vertus; alors il n'y aura » puiſſance ſur la terre qui puiſſe vous » ramener à votre premiere perfection, » & s'il eſt poſſible de vous détruire, on » vous détruira ».

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée ſur la même baſe qui ſoutient l'exiſtance & la fortune des grands, paſſaſſent comme eux, la proſpérité des *Jéſuites* n'a été qu'un ſonge un peu plus long.

Mais en quel temps le coloſſe s'eſt-il évanoui? au moment où il paroiſſoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jéſuites* rempliſſoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeuneſſe, qui fait l'eſpérance des premieres familles de l'état, rempliſſoit leurs écoles, il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de ſa femme & de ſes enfans; moins protégés que

protecteurs de notre clergé : ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne ſe croyoient-ils pas ? J'ai vu ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime ; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.

Mais tout événement a ſes cauſes. Quelles ont été celles de la chûte inopinée & rapide de cette ſociété ? en voici quelques-unes, telles qu'elles ſe préſentent à mon eſprit.

L'eſprit philoſophique a décrié le célibat, & les *Jéſuites* ſe ſont reſſentis, ainſi que tous les autres ordres religieux, du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jéſuites* ſe ſont brouillés avec les gens de lettres, au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & triſtes ennemis. Qu'en eſt-il arrivé ? c'eſt qu'au lieu de couvrir leur côté foible, on l'a expoſé, & qu'on a marqué du doigt aux ſombres enthouſiaſtes qui les menaçoient, l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'eſt plus trouvé parmi eux d'homme qui ſe diſtinguât par quelque grand talent ; plus de poëtes, plus de philoſophes, plus d'orateurs, plus d'érudits, aucun écrivain de marque, & on a mépriſé le corps.

Une anarchie interne les diviſoit depuis quelques années ; & ſi par hazard ils avoient un bon ſujet, ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs, & on s'eſt laſſé d'eux.

Leur journaliſte de Trévoux, bonhomme, à ce qu'on dit, mais auteur médiocre & pauvre politique, leur a fait avec ſon livret bleu mille ennemis redoutables, & ne leur a pas fait un ami.

Il a bêtement irrité contre ſa ſociété notre de Voltaire, qui a fait pleuvoir ſur elle & ſur lui le mépris & le ridicule, le peignant lui comme un imbécille, & ſes confreres, tantôt comme des gens dangereux & méchans ; tantôt comme des ignorans, donnant l'exemple & le ton à tous nos plaiſans ſubalternes, & nous apprenant qu'on pouvoit impunément ſe moquer d'un *jéſuite*, & aux gens du monde qu'ils en pouvoient rire ſans conſéquence.

Les *Jéſuites* étoient mal depuis très-long-temps avec les dépoſitaires des loix, & ils ne ſongeoient pas que les magiſtrats, auſſi durables qu'eux, ſeroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes néceſſaires & des moines turbulens, & que ſi l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti, il tourneroit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu ſur eux, dans cet inſtant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie, ils étoient ſi pauvres de talens & de reſſources, que dans tout l'ordre il ne s'eſt pas trouvé un homme qui ſût dire un mot qui fît ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix, & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pu s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études ſe relevoient dans l'univerſité, elles achevoient de tomber dans leur college, & cela lorſqu'on étoit à demi-convaincu que pour le meilleur emploi du temps, la bonne culture de l'eſprit, & la conſervation des mœurs & de la ſanté, il n'y avoit guere de comparaiſon à faire entre l'inſtitution publique & l'éducation domeſtique.

Ces hommes ſe ſont mêlés de trop d'affaires diverſes ; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement perſuadé que ſon bonnet à trois cornes couvroit la tête d'un potentat, & il a inſulté lorſqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couverts d'opprobre.

Ils furent bien imprudens, lorſqu'ils publierent leurs conſtitutions ; ils le furent bien davantage, lorſqu'oubliant combien leur exiſtence étoit précaire, ils mirent des magiſtrats qui les haïſſoient à portée de connoître de leur régime, & de comparer ce ſyſtème de fanatiſme, d'indépendance & de machiavéliſme, avec les loix de l'état.

Et puis, cette révolte des habitans du Paraguay, ne dut-elle pas attirer l'attention des ſouverains, & leur donner à penſer ? & ces deux parricides exécutés dans l'intervalle d'une année ?

Enfin, le moment fatal étoit venu ; le

le fanatiſme l'a connu, & en a profité.

Qu'eſt-ce qui auroit pu ſauver l'ordre, contre tant de circonſtances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice ? un ſeul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût exiſté parmi les *Jéſuites*, mais il falloit en connoître le prix, laiſſer aux mondains le ſoin d'accumuler des richeſſes, & ſonger à reſſuſciter Cheminais de ſa cendre.

Ce n'eſt ni par haine, ni par reſſentiment contre les *Jéſuites*, que j'ai écrit ces choſes : mon but a été de juſtifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magiſtrats qui en ont fait juſtice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de ſe rétablir dans ce royaume, s'ils y réuſſiſſent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent eſpérer de s'y maintenir.

JÉSUITESSES, ſ. f. *(Hiſt. eccleſ.)* ordre de religieuſes, qui avoient des maiſons en Italie & en Flandres. Elles ſuivoient la regle des *Jéſuites*, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le ſaint ſiege, elles avoient pluſieurs maiſons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges* ; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans leſquelles il y avoit une ſupérieure, entre les mains de qui les religieuſes faiſoient leurs vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance ; mais elles ne gardoient point de clôture, & ſe mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloiſes, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandres, leſquelles inſtruites & excitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres Jéſuites, établirent cet ordre ; leur deſſein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt ſupérieure générale de plus de deux cents religieuſes. Le pape Urbain VIII. ſupprima cet ordre par une bulle du 13 janvier 1630, adreſſée à ſon nonce de la baſſe Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII.* Vilſon, *rapporté par* Heidegger. *Hiſt. papatus* §. 35.

JESUPOLIS, *(Géog.)* ville de Pologne, dans la petite Ruſſie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* c'eſt un arbriſſeau du Japon, d'environ trois coudées de haut, qui reſſemble au *phillirea*. Ses feuilles ſont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies ſont de la groſſeur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS-CHRIST, *(Hiſt. & Philoſoph.)* fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *philoſophie par excellence*, ſi l'on veut s'en tenir à la choſe ſans diſputer ſur les mots, a beaucoup influé ſur la morale & ſur la métaphyſique des anciens pour l'épurer, & la métaphyſique & la morale des anciens ſur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'eſt ſous ce point de vue que nous nous propoſons de la conſidérer. *Voyez* ce que nous en avons déja dit à *l'article* CHRISTIANISME. Mais pour fermer la bouche à certains calomniateurs obſcurs, qui nous accuſent de traiter la doctrine de *Jeſus-Chriſt* comme un ſyſtême, nous ajouterons avec ſaint Clément d'Alexandrie, Φιλόσοφοι λέγονται παρ' ἡμῖν μὲν οἱ τοφίας ἐρῶντες τῶν πάντων δημιουργοῦ καὶ διδασκάλου, τουτέστι τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ ; *Philoſophi apud nos dicuntur qui amant ſapientiam, quæ eſt omnium opifex & magiſtra, hoc eſt filii Dei cognitionem.*

A parler rigoureuſement, *Jeſus-Chriſt* ne fut point un philoſophe ; ce fut un Dieu, il ne vint point propoſer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles ; il ne vint point faire des ſyllogiſmes, mais des miracles ; les apôtres ne furent point des philoſophes, mais des inſpirés. Paul ceſſa d'être un philoſophe lorſqu'il devint un prédicateur. *Fuerat, Paulus Athenis*, dit Tertulien, *& iſtam ſapientiam humanam, adſectatricem & interpolatricem veritatis de congreſſibus noverat, ipſam quoque in ſuas hæreſes multipartitam varietate ſectarum invicem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jeroſolymis ? quid academiæ & eccleſiæ ? quid hæreticis & chriſtianis ? nobis curioſitate non opus eſt, poſt* Jeſum Chriſtum, *nec inquiſitione poſt evangelium. Cum credimus nihil deſideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non eſſe quod ultrà credere debemus.* Paul avoit été à Athenes ; ſes diſputes avec ſes philoſophes lui avoient

appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de ſectes oppoſées qui les diviſoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athenes & Jéruſalem? entre des ſectaires & des chrétiens? il ne nous reſte plus de curioſité, après avoir ouï la parole de *Jeſus-Chriſt*, plus de recherche après avoir lu l'évangile. Lorſque nous croyons, nous ne déſirons point à rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la diſtinction d'Athenes & de Jéruſalem, de l'académie & de l'égliſe, bien déterminée. Ici l'on raiſonne; là on croit. Ici l'on étudie; là on ſait tout ce qu'il importe de ſavoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en eſt une infaillible. Le philoſophe dit *amicus Plato, amicus Ariſtoteles, ſed magìs amica veritas.* J'aime Platon, j'aime Ariſtote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus de droit à cet axiome, car ſon Dieu eſt pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1°. que la ſimplicité du chriſtianiſme ne tarda pas à ſe reſſentir de la diverſité des opinions philoſophiques qui partageoient ſes premiers ſectateurs. Les Egyptiens conſerverent le goût de l'allégorie, les pytagoriciens, les platoniciens, les ſtoïciens, renoncerent à leurs erreurs, mais non à leur maniere de préſenter la vérité. Ils attaquerent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philoſophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec les dogmes chrétiens, & l'on vit tout-à-coup éclore de ce mélange une multitude incroyable d'héréſies; la plupart ſous un faux air de philoſophie. On en a un exemple frappant, entr'autres dans celles des Valentiniens. *Voyez l'article* VALENTINIENS. Delà cette haine des peres contre la philoſophie, avec laquelle leurs ſucceſſeurs ne ſe ſont jamais bien reconciliés. Tout ſyſtême leur fut également odieux, ſi l'on en excepte le platoniſme. Un auteur du ſeizieme ſiecle nous a expoſé cette diſtinction, avec ſon motif & ſes inconvéniens, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation ſera longue; mais elle eſt pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & pluſquam par erat, benignè à noſtris ſuſceptus, cum ethnicus eſſet, & hoſtium famoſiſſimus anteſignamus, & vanis tum Græcorum, tum externarum gentium ſuperſtitionibus apprime imbutus, & mentis acumine & variorum dogmatum cognitione, & famoſa illâ ad Ægyptum navigatione. Ingenii ſui, alioqui præclariſſimi vires adeo roboraverit, & patria eloquentiâ uſque adeo diſciplinas adauxit, ut ſive de Deo, & de ipſius una quadam neſcio quâ trinitate, bonitate, providentiâ, ſive de mundi creatione, de cæleſtibus mentibus, de dæmonibus, ſive de anima, ſive tandem de moribus ſermonem habuerit, ſolus è Græcorum numero ad ſublimem ſapientiæ græcæ metam perveniſſe videretur. Hinc noſtri prima mali labes. Hinc hæretici ſpargere voces ambiguas in vulgus auſi ſunt; hinc ſuperſtitionum, mendaciorum, & pravitatum omne genus in Eccleſiam Dei, agmine facto cœpit irruere. Hinc Eccleſiæ parietibus, tectis, columnis ac poſtibus ſanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque ſcelere bellum, hæretici intulerunt: & quidem tanta fuit in captivo Platone ſapientia, tantaque leporis eloquentiæ dulcedo, ut parum abfuerit, quin de victoribus, triumpho ipſe actus, triumpharet. Nam, ut à primis noſtrorum patrum proceribus exordiar, ſi Clementem Alexandrinum inſpicimus, quanti ille Platonem fecerit, pluſquam ſexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri amatorem à primo fere ſuorum librorum limine ſalutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in ejuſdem ſententiam iverit, magno quidem ſui & chriſtianæ reipublicæ documento experimur. Si Juſtinum, gaviſus ipſe olim eſt, ſe in Platonis doctrinam incidiſſe. Si Euſebium, noſtra ille ad Platonem cuncta fere ad ſatietatem uſque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina perculſus eſt, ut cum Græcos affectus curaſſe tentaſſet, medicamenta non ſine Platone præparante, illis adhibere ſit auſus. Si vero tandem Au-*

guſtinum, diſſimulem ne pro millibus unum, quod referere piget. Platonis ille quidem, jam, non dicta, verum decreta, & eadem ſacro-ſancta appellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualeſque viros victus ille græcus ad ſui benevolentiam de ſe triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde artibus ipſemet Plato in multorum animis ſeſe veluti hoſtis deterrimus inſinuaverit; quem tamen vel egregiè corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum ſervari præſtituiſſet. Joan. Bapt. Criſp.

Je ne vois pas pourquoi le Platoniſme a été reproché aux premiers diſciples de *Jéſus-Chriſt*, & pourquoi l'on s'eſt donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun ſyſtême de philoſophie qui ne contînt quelques vérités ? & les chrétiens devoient-ils les rejeter parce qu'elles avoient été connues, avancées ou prouvées par des Payens ? Ce n'étoit pas l'avis de ſaint Juſtin, qui dit des Philoſophes, *quæcumque apud omnes rectè dicta ſunt, noſtra Chriſtianorum ſunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Chriſtianiſme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphyſicien, à force de ſubtiliſer ſes idées, ait ou non rencontré je ne ſais quelle opinion qui lui ſoit analogue ? Qu'en conclure, ſinon que ce myſtere loin d'être impoſſible, comme l'impie le prétend, n'eſt pas tout-à-fait inacceſſible à la raiſon.

2°. Qu'emportés par la chaleur de la diſpute, nos premiers docteurs ſe ſont quelquefois embarraſſés dans des paralogiſmes, ont mal choiſi leurs argumens, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3°. Qu'ils ont outré le mépris de la raiſon & des ſciences naturelles.

4°. Qu'en ſuivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la ſociété, en deviendroit la deſtruction.

5°. Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonſtances des temps & aux paſſions des hommes, & non à la religion qui eſt divine, & qui montre par-tout ce caractere.

Après ces obſervations ſur la doctrine des peres en général, nous allons parcourir leurs ſentimens particuliers ſelon l'ordre dans lequel l'hiſtoire de l'égliſe nous les préſente.

Saint Juſtin fut un des premiers philoſophes qui embraſſerent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du ſecond ſiecle, & ſigna de ſon ſang la foi qu'il avoit défendue par ſes écrits. Il avoit d'abord été ſtoïcien, enſuite péripatéticien, pytagoricien, platonicien, lorſque la conſtance avec laquelle les chrétiens alloient au martyre, lui fit ſoupçonner l'impoſture des accuſations, dont on les noirciſſoit. Telle fut l'origine de ſa converſion. Sa nouvelle façon de penſer ne le rendit point intolerant ; au contraire, il ne balança pas de donner le nom de *Chrétiens*, & de ſauver tous ceux qui avant & après *Jeſus-Chriſt*, avoient ſçu faire un bon uſage de leurs raiſons. *Quicumque*, dit-il, *ſecundum rationem & verbum vixere, Chriſtiani ſunt, quamvis athæi, id eſt, nullius numinis cultores habiti ſunt, quales inter græcos fuere Socrates, Heraclitus, & his ſimiles, inter barbaros autem Abraham & Ananias & Azarias & Miſael & Elias, & alii complures*; & celui qui nie la conſéquence que nous venons de tirer de ce paſſage, & que nous pourrions inférer d'un grand nombre d'autres, eſt, ſelon Brucker, d'auſſi mauvaiſe foi que s'il diſputoit en plein midi contre la lumiere du jour.

Juſtin penſoit encore, & cette opinion lui étoit commune avec Platon & la plupart des peres de ſon temps, que les anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'enſuit que quelques éloges qu'on puiſſe donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuiſent plus à la religion qu'ils ne la ſervent, par l'importance qu'ils ſemblent attacher aux choſes, lorſqu'on les voit occupés à obſcurcir des queſtions fort claires. Saint Juſtin étoit homme, & s'il s'eſt trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir ?

Tatien, ſyrien d'origine, gentil de religion, ſophiſte de profeſſion, fut,

diſciple de ſaint Juſtin. Il partagea avec ſon maître la haine & les perſécutions du cynique Creſcence. Entraîné par la chaleur de ſon imagination, Tatien ſe fit un chriſtianiſme mêlé de philoſophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux ſouilla un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du chriſtianiſme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de ſens. Celui-ci fut l'auteur de l'héréſie des Encratites. *Voyez cet article.* Cet exemple ne ſera pas le ſeul d'hommes transfuges de la philoſophie que l'égliſe reçut d'abord dans ſon giron, & qu'elle fut enſuite obligée d'en rejeter comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ſes opinons, on voit qu'il étoit dans le ſyſtême des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & reſſuſcite avec le corps; que ce n'étoit point une ſubſtance ſimple, mais compoſée de parties; que ce n'étoit point par la raiſon, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit diſtingué, mais par l'image & la reſſemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que ſi le corps n'eſt pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne differe de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le ſecret de ſe faire auteurs de nos maladies, en s'emparant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'eſt par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu, tendance qu'il doit travailler ſans ceſſe à recouvrer, *&c.*

Théophile d'Antioche eut occaſion de parcourir les livres des chrétiens chez ſon ſavant ami Antolique, & ſe convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarraſſa pas entiérement de ſon platoniſme. Il appelle le verbe λογος, & ce mot joue dans ſes opinions le même rôle que dans Platon. Du-moins le ſavant Petaut s'y eſt-il trompé.

Athenagoras fut en même temps chrétien, platonicien & éclectique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot λογος, qui a cauſé tant de querelles, lorſqu'il dit: *à principio Deus, qui eſt mens æterna, ipſe in ſe ipſo* λόγος *habet, cum ab æterno rationalis, ſit;* & ailleurs, *Plato excelſo animo mentem æternam & ſola ratione comprehendendum Deum eſt contemplatus; de ſuprema poteſtate optime diſſeruit.* Le Verbe ou λογος eſt en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raiſonné de toute éternité. Platon homme d'un eſprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit auſſi au commerce des anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à préſent autour du globe, & traverſent autant qu'il eſt en eux, les deſſeins de Dieu. Ils entraînent les hommes à l'idolâtrie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le ſommeil dans nos eſprits, des ſonges & des images qui les ſouillent, *&c.*

Après Athénagore, on rencontre dans les faſtes de l'égliſe, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à expoſer avec ſoin les ſentimens des philoſophes payens, & l'autre à en purger le chriſtianiſme. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'Irenée eût été auſſi inſtruit qu'Hermias fut zélé, il eût travaillé avec plus de ſuccès.

Nous voici arrivés au temps de Tertullien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui ſeroit peut-être à la tête de tous les docteurs du chriſtianiſme, s'il eût pu concevoir la diſtinction des deux ſubſtances, & ne pas ſe faire un Dieu & une ame corporels. Ses expreſſions ne ſont point équivoques. *Quis negabit*, dit-il, *Deum corpus eſſe, & ſi ſpiritus ſit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le ſecond ſiecle. Il avoit été l'éleve de Pantaenus, philoſophe ſtoïcien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de ſa philoſophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quelqu'un au chriſtianiſme, on ſera tenté de la croire un peu pytagorique; & ſi l'on en juge par la diverſité de ſes opinions fort éclectique. L'éclectiſme ou cette philoſophie qui conſiſtoit à rechercher dans tous les ſyſtêmes ce qu'on y reconnoiſſoit de vérités, pour s'en compoſer un particulier, commençoit à ſe renouveller dans l'égliſe. *Voyez l'article* ECLECTIQUE.

L'hiſtoire d'Origene dont nous aurions maintenant à parler, fourniroit ſeule un volume conſidérable; mais nous nous en tiendrons à notre objet, en expoſant les principaux axiomes de ſa philoſophie.

Selon Origene, Dieu dont la puiſſance eſt limitée par les choſes qui ſont, n'a créé de matiere, qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu eſt un corps ſeulement plus ſubtil. Toute la matiere tend à un état plus parfait. La ſubſtance de l'homme, des Anges, de Dieu & des perſonnes divines eſt la même. Il y a trois hypoſtaſes en Dieu, & par ce mot il n'entend point des perſonnes. Le fils differe du pere, & il y a entre eux quelque inégalité. Il eſt le miniſtre de ſon pere dans la création. Il en eſt la premiere émanation. Les Anges, les eſprits, les ames occupent dans l'univers un rang particulier, ſelon leur degré de bonté. Les Anges ſont corporels; les corps des mauvais anges ſont plus groſſiers. Chaque homme a un ange tutélaire, auquel il eſt confié au moment de ſa naiſſance ou de ſon baptême. Les Anges ſont occupés à conduire la matiere, chacun ſelon ſon mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les ames ont été créées avant les corps. Les corps ſont des priſons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commiſes antérieurement. Chaque homme a deux ames; c'étoient des eſprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les ames ont encore un véhicule plus ſubtil qui les enveloppe. Elles paſſent ſucceſſivement dans différens corps. L'état d'ame eſt moyen entre celui d'eſprit & de corps. Les ames les moins coupables ſont allées animer les aſtres. Les aſtres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en viciſſitude, la damnation n'eſt point éternelle; les ames peuvent ſe relever & retomber. Les fautes des ames s'expient par le feu. Il y a des régions baſſes où les ames des pécheurs ſubiſſent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en ſortent libres de ſouillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés de bonheur de l'homme, perdre ſes erreurs, connoître la vérité, être ange, s'aſſimiler à Dieu, s'y unir. L'homme en jouit ſucceſſivement ſur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité ſe remplit dans un eſpace de ſiecles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur ſera général & parfait. A ce monde il en ſuccédera un autre; à celui-ci un troiſieme, & ainſi de ſuite, juſqu'à celui où Dieu ſera tout en tout, & ce monde ſera le dernier. La baſe de ce ſyſtême, c'eſt que Dieu produit ſans ceſſe, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront juſqu'à la conſommation des ſiecles où il n'y aura plus que lui.

Les temps de l'égliſe qui ſuivent, virent naître Anatolius, qui réſuſcita le Péripatétiſme; Arnobe, qui mêlant l'Optimiſme avec le Chriſtianiſme, diſoit que nous prenant pour la meſure de tout, nous faiſons à la nature qui eſt bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les ſectes philoſophiques, qu'il ne put ſouffrir que ni Socrate ni Platon euſſent dit d'eux-mêmes quelque choſe de bien, & qui affecta des connoiſſances de toutes ſortes d'eſpeces, tomba dans un grand nombre de puérilités qui défigurent ſes ouvrages d'ailleurs très-précieux; Euſebe, qui nous auroit laiſſé un ouvrage incomparable dans ſa préparation évangélique, s'il eût été mieux inſtruit des principes de la philoſophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes abſurdes des argumentateurs de ſon temps pour les vrais ſentimens de ceux dont ils ſe diſoient les diſciples; Didyme d'Alexandrie, qui ſçut très-bien ſéparer d'Ariſtote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philoſophe & chrétien, croire avec jugement, & raiſonner avec ſobriété; Chalcidius, dont le Chriſtianiſme eſt demeuré fort ſuſpect juſqu'à ce jour; Auguſtin, qui fut d'abord manichéen; Syneſius, dont les incertitudes ſont peintes dans une lettre qu'il écrivit à ſon frere d'une maniere naïve qui charme. La voici *ego cum me ipſum conſidero, omnino inferiorem ſentio quam ut epiſcopali faſtigio reſpondeam.* Plus je m'examine moi-même, plus je me ſens au deſſous du poids & de la dignité épiſcopale; *ac ſane apud te animi mei motibus diſputabo; neque enim apud alium, quàm amiciſſimum tuum unaque me-*

cum educatum caput, commodius iſtud facere poſſum. Je ne balancerai point à vous dévoiler mes ſentimens; & à qui pourrois-je montrer plus volontiers le fond de mon cœur, qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je ſuis le plus cher? *Te enim æquum eſt & earumdem curarum eſſe participem, & cum noctu vigilare, tum interdiu cogitare, quemadmodum aut boni mihi aliquid contingat aut mali quidpiam evitare poſſim.* Il faut qu'il partage tous mes ſoins; s'il eſt poſſible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien, ou que j'évite quelque mal, il ne s'y refuſera pas. *Audi igitur quæ ſit mearum rerum ſtatus, quarum plerumque, jam, opinor, tibi fuerint cognitæ.* Vous connoiſſez déja une partie de ma ſituation, écoutez-moi, mon frere & fachez le reſte. *Cum exiguum onus ſuſcepiſſem, commode mihi hactenus ſuſtinuiſſe videor, philoſophiam.* Juſqu'à préſent je me ſuis contenté du rôle de philoſophe; il étoit facile, & je crois m'en être aſſez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité; & parce qu'on m'a vu ſoutenir ſans peine un fardeau léger, on a cru que j'en pourrois porter un plus peſant. *Pro eo vero quod non omnino ab ea aberrare videor, à nonnullis laudatus, majoribus dignus ab iis exiſtimor, qui animi facultatem habilitatemque dignoſcere nequeant.* Jugeons-nous nous-mêmes, & ne nous laiſſons point ſéduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poſte plus élévé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, s'il arrive qu'après avoir pour ainſi dire, mépriſé l'un, l'on me reconnoiſſe indigne de l'autre. *Vereor autem ne arrogantior redditus, cum honorem admittent, ab utroque excidam, poſtquam alterum quidem contempſero; alterius vero non fuerim dignitatem aſſecutus.* Dieu, la loi, & la main ſacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme; il ne me convient ni de m'en ſéparer, ni de vivre ſecrettement avec elle, comme un adultere. *Mihi & Deus ipſe & lex & ſacra Theophili manus uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & teſtor neque me ab ea prorſus ſejungi velle, neque adulteri inſtar cum ea clanculum conſueſcere.* Je partage mon temps en deux portions. J'étudie ou j'enſeigne. En étudiant, je ſuis ce qu'il me plaît. En enſeignant, c'eſt autre choſe. *Duobus hiſce tempus identidem diſtinguo ludis, atque ſtudiis. At cum in ſtudiis occupor, tum mihi uni deditus ſum; in ludendo vero, maximè omnibus expoſitus.* Il eſt difficile, il eſt impoſſible de chaſſer de ſon eſprit des opinions qui y ſont entrées par la voie de la raiſon, & que la force de la démonſtration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en pluſieurs points, la Philoſophie ne s'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos décrets. *Difficilè eſt, vel fieri potius nullo pacto poteſt ut quæ dogmata ſcientiarum ratione ad demonſtrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Noſti autem Philoſophiam cum pleriſque ex pervulgatis uſu decretis pugnare.* Jamais, mon frere, je ne me perſuaderai que l'origine de l'ame ſoit poſtérieure au corps; je ne prendrai jamais ſur moi de dire que ce monde & ſes autres parties puiſſent paſſer en même temps. J'ai une façon de penſer qui n'eſt point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine uſée & rebattue de la réſurrection, je ne ſais quoi de ténébreux & de ſacré, que je ne ſaurois digérer. Un ame imbue de la Philoſophie, un eſprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne s'expoſe pas ſans répugnance à la néceſſité de mentir. *Etenim nunquam profecto mihi perſuaſero animum originis eſſe poſteriorem corpore; mundum cæteraſque ejus partes una interire nunquam dixero; tritam illam ac decantatam reſurrectionem ſacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longeque abſum à vulgi opinionibus comprobandis. Animus certe quidem Philoſophiâ imbutus ac veritatis inſpector mentiendi neceſſitati non nihil remittit.* Il en eſt de la vérité comme de la lumiere. Il faut que la lumiere ſoit proportionnée à la force de l'organe, ſi l'on ne veut pas qu'il en ſoit bleſſé. Les ténebres conviennent aux ophtalmiques, & le menſonge aux peuples; & la vérité nuit à ceux dont l'eſprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'eſt pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportione quadam*

reſpondent. Et oculus ipſe non ſine damno ſuo immodica luce perfruitur. Ac uti ophtalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodeſſe arbitror, contra nocere veritatem iis qui in rerum perſpicuitatem intendere mentis aciem nequeunt. Cependant voyez ; je ne refuſe pas d'être évêque, s'il m'eſt permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractere & ma franchiſe, philoſophant dans mon cabinet, répétant des fables en public, n'enſeignant rien de nouveau, ne déſabuſant ſur rien, & laiſſant les hommes dans leurs préjugés à-peu-près comme ils me viendront ; mais le croyez-vous ? *Hæc ſi mihi epiſcopalis noſtri muneris juſſa conceſſerint, ſubire hanc dignitatem poſſim, ita ut domi quidem philoſopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitùs docens, ſi nihil etiam dedocens atque in præſumptâ animi opinione ſiſtens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque ſoit populaire dans ſes opinions, je me décélerai ſur le champ. On me conférera l'épiſcopat ſi l'on veut ; mais je ne veux pas mentir. J'en atteſte Dieu & les hommes. Dieu & la vérité ſe touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à ſes yeux. Non, mon frere, non je ne puis diſſimuler mes ſentimens. Jamais ma bouche ne proférera le contraire de mes penſées. Mon cœur eſt ſur le bord de mes levres. C'eſt en penſant comme je fais, c'eſt en ne diſant rien que je ne penſe, que j'eſpere de plaire à Dieu. *Si dixerint epiſcopum opinionibus popularem eſſe, ego me illicò omnibus manifeſtum præbebo. Si ad epiſcopale munus vocer, nolo mentiri dogmata. Horum Deum, horum homines teſtes facio. Affinis eſt Deo veritas, apud quem criminis expers omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegam, neque mihi ab animo lingua diſſidebit. Ita ſentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror. Voyez les ouvrages de* Synéſius *dans la Collect. des Peres de l'Egliſe.*

Cette proteſtation ne l'empêcha point d'être conſacré évêque de Ptolomaïs. Il eſt incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philoſophe infecté de Platoniſme, & s'en faiſant honneur. On eut égard, dit Photius, à la ſainteté de ſes mœurs, & l'on eſpéra de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour ſur la réſurrection & ſur les autres dogmes que ce philoſophe rejetoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boëtce, Ænéas Gazæus, Zacharie le Scholaſtique, Philopon & Nemeſius, ferment cette ére de la Philoſophie chrétienne que nous allons ſuivre, dans l'Orient, dans la Grece & dans l'Occident, en expoſant les révolutions depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme.

Cette philoſophie des émanations, cette chaîne d'eſprits qui deſcendoit & qui s'élevoit, toutes ces viſions platonico-origénico-alexandrines qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oiſiveté pieuſe de ces contemplateurs inutiles qui rempliſſoient les forêts, les monaſteres & les ſolitudes ; auſſi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatétiſme au contraire, dont la dialectique ſubtile fourniſſoit des armes aux hérétiques, s'accréditoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâcherent de concilier Ariſtote avec Platon ; mais celui-ci perdit de jour en jour ; Ariſtote gagna, & la philoſophie alexandrine étoit preſque oubliée, lorſque Jean Damaſcene parut. Il profeſſa dans le monde le Péripatétiſme qu'il ne quitta point dans ſon monaſtere. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les ſcholaſtiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damaſcene fit-il bien d'aſſocier Ariſtote à *Jeſus-Chriſt*, & l'Egliſe lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ſes dogmes à la mode ſcholaſtique ? c'eſt ce que je laiſſe diſcuter à de plus habiles.

Les ténebres de la barbarie ſe répandirent en Grece au commencement du huitieme ſiecle. Dans le neuvieme la Philoſophie y avoit ſubi le ſort des Lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la ſuite de l'ignorance des empereurs, & des incurſions des Arabes. Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme ; ſous le regne de Michel & de Barda. Celui-ci établit des écoles, & ſtipendia des maîtres. Les connoiſſances s'étendirent un peu ſous Conſtantin

Porphyrogenete. Pſillus l'ancien & Léon Allatius ſon diſciple lutterent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de ſuccès. L'honneur de relever les Lettres & la Philoſophie étoit réſervé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois dépoſé, mit toute l'Egliſe d'orient en combuſtion. Cet homme nous a conſervé dans ſa bibliotheque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'exiſtent plus. Il fit auſſi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a ſurnommé le Sage, & qui a paſſé pour un des hommes les plus inſtruits de ſon temps. On trouve ſous le regne de Léon, dans la liſte des reſtaurateurs de la Science, les noms de Nicetas David, de Michel Epheſius, de Magentinus, d'Euſtratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemmides, qui furent ſuivis de Georgius de Pachemere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Pſellius le jeune, & de quelques autres travaillans ſucceſſivement à reſſuſciter les Lettres, la Poéſie & la Philoſophie ariſtotélique & péripatéticienne juſqu'à la priſe de Conſtantinople, temps où les connoiſſances abandonnerent l'Orient, & vinrent chercher le repos en Occident, où nous allons examiner l'état de la Philoſophie depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme.

Nous avons vu les Sciences, les Lettres & la Philoſophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainſi dire à Boëtce. La haine que Juſtinien portoit aux Philoſophes : la pente des eſprits à l'eſclavage, les miſeres publiques, les incurſions des Barbares, la diviſion de l'Empire romain, l'oubli de la langue grecque, même par les propres habitans de la Grece, mais ſur-tout la haine que la ſuperſtition s'efforçoit à ſuſciter contre la Philoſophie, la naiſſance des Aſtrologues, des Genethliaques & de la foule des fourbes de cette eſpece, qui ne pouvoient eſpérer d'en impoſer qu'à la faveur de l'ignorance, conſommerent l'ouvrage ; les livres moraux de Grégoire devinrent le ſeul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes ; & quand n'y en a-t il plus ? mais les obſtacles étoient trop difficiles à ſurmonter. On compte parmi ceux qui chercherent à ſecouer le joug de la barbarie, Capella, Caſſiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcidius, Auguſtin ; au commencement du ſeptieme ſiecle, Iſidore d'Hiſphale, les moines de l'ordre de S. Benoît ; ſur la fin de ce ſiecle Aldhelme ; au milieu du huitieme Beda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne auquel ni les temps antérieurs, ni les temps poſtérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, ſi la Providence eût placé à côté de lui des perſonnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la ſcience abattue, & la releva. On vit renaître par ſes encouragemens les connoiſſances profanes & ſacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la philoſophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant ; mais la ſuperſtition renverſoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma ſubſiſterent, & c'eſt delà qu'eſt ſortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui eſt-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne ? Qui eſt-ce qui conſacrera à l'immortalité le nom d'Alfrede, à qui la Science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemgne en France ?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme ſiecle, & qui ſe fit diſtinguer dans le neuvieme ; Strabon, Scot, Enginhard, Anleſiſus, Adelhard, Hincmar, Paule-Wenfride, Lupus-Servatus, Herric, Angilbert, Egobart, Clement, Wandalbert, Reginon, Grimbeld, Ruthard, & d'autres qui repouſſerent la barbarie, mais qui ne la diſſiperent point. On ſait quelle fut encore l'ignorance du dixieme ſiecle. C'étoit en vain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des aſyles & des ſecours à la ſcience ; l'ignorance duroit. Ah ! ſi ceux qui gouvernent, parcouroient des yeux l'hiſtoire de ces tems, ils verroient tous les maux qui accompagnent la ſtupidité ; & combien il eſt difficile de reproduire la lumiere, lorſqu'une fois elle s'eſt éteinte !

Il ne faut qu'un homme & moins d'un ſiecle pour hébêter une nation : il faut une multitude d'hommes & le travail de pluſieurs ſiecles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produiſirent en Angleterre Bridferth, Dunſtan, Alfred de Malmesburi ; celles de France, Remy, Conſtantin Abbon ; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Iſraël, Ratgerius, *&c.* . . mais aucun ne ſe diſtingua plus que notre Gerbert, ſouverain pontife ſous le nom de *Sylveſtre ſecond* ; & notre Odon ; cependant le onzieme ſiecle ne fut pas fort inſtruit. Si Guido Arétin compoſa la gamme, un moine s'aviſa de compoſer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux ſiecles ſuivans. Les princes occuppés d'affaires politiques, ceſſerent de favoriſer les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces temps que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anſelmes ſes diſciples, qui eurent pour contemporains ou pour ſucceſſeurs Léon neuf, Maurice, Franco, Willeram, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre, d'Amien, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres tels que Roſcelin.

La plupart de ces hommes, nés avec un eſprit très-ſubtil, perdirent leur temps à des queſtions de dialectique & de théologie ſcholaſtique ; & la ſeule obligation qu'on leur ait, c'eſt d'avoir diſpoſé les hommes à quelque choſe de mieux.

On voit les frivolités du Péripatétiſme occupper toutes les têtes au commencement du douzieme ſiecle. Que ſont Conſtantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adelard, Oton de Friſingue, *&c.* ils traduiſent Ariſtote, ils diſputent, ils s'anathématiſent, ils ſe déteſtent, & ils arrêtent plutôt la Philoſophie qu'ils ne l'avancent. *Voyez* dans Gerſon & dans Thomaſius l'hiſtoire & les dogmes d'Alméric. Celui-ci eut pour diſciple David de Dinant. David prétendit avec ſon maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout ; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature ; que les idées créent & ſont créées ; que Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, *&c.* Ces opinions furent condamnées dans un concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proſcrivit la doctrine d'Ariſtote ; mais tel eſt le caractere de l'eſprit humain, qu'il ſe porte avec fureur aux choſes qu'on lui défend. La proſcription de l'Ariſtotéliſme fut la date de ſes progrès, & les choſes en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit eu à l'être. L'Ariſtotéliſme s'étendit peu-à-peu, & ce fut la philoſophie régnante pendant le treizieme & le quatorzieme ſiecles entiers. Elle prit alors le nom de *ſcholaſtique. Voyez* SCHOLASTIQUE *philoſophie.* C'eſt à ce moment qu'il faut auſſi rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jétés dans les cours du douzieme ſiecle. Du droit canonique, de la théologie ſcholaſtique & de la philoſophie mêlés enſemble, il naquit une eſpece de monſtre qui ſubſiſte encore, & qui n'expirera pas ſi-tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal. Voyez* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie* inſtitué à Avignon par le pape Jean XXII, en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix pattée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Chriſt en Portugal. *Voyez* CHRIST. Favin, *théat. d'honneur & de chevalerie.*

JESUS ET MARIE, *ordre de chevalerie* connu à Rome ſous le nom de *Jeſus & Marie* du temps du pape Paul V, qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il eſt ordonné qu'un chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les ſolemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état eccléſiaſtique. Les chevaliers portoient une croix bleu-celeſte, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jeſus & Marie.* Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape propoſoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre ſans faire preuve de leur nobleſſe,

étoient obligés de fonder une commanderie de deux cents écus de rente pour le moins, dont ils jouiſſoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demeuroit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equeſtr.*

* JET, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit, 1°. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un inſtrument; le *jet* de la pierre avec la fronde eſt plus violent qu'avec le bras : 2°. de l'eſpace qu'il meſure à deux *jets* de pierre : 3°. de la pouſſée d'une branche : 4o. des eſſains d'abeilles : 5°, des eaux jailliſſantes : 6°. du calcul par les jettons : 7°. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en pluſieurs autres arts, *voyez les articles ſuivans.*

JET, *des bombes*, (*Artillerie.*) eſt le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut diſpoſer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une diſtance donnée, &c. Voyez *les articles* BALISTIQUE & PROJECTILE, où ſont expliquées les loix du mouvement des bombes, ou plutôt en général de tout corps peſant lancé avec une vîteſſe & une direction donnée. *Voyez auſſi* JET, *Art milit.* (*O.*)

JET *d'eau*, (*Hydrauſique.*) eſt une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un ſeul ajutage qui en détermine la groſſeur. Les *jets* croiſés en forme de berceaux, ſont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Conſultez *ces articles* à leur lettre. (*K.*)

Mariotte démontre qu'un *jet d'eau* ne peut jamais monter auſſi haut qu'eſt l'eau dans ſon réſervoir. En effet, l'eau qui ſort d'un ajutage devroit monter naturellement à la hauteur de ſon réſervoir, ſi la réſiſtance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. *Voyez l'article* FLUIDE. Mais cette réſiſtance & ces frottemens font que l'eau perd néceſſairement une partie de ſon mouvement, & par conſéquent ne remonte pas auſſi haut. Ce même auteur a auſſi fait voir que lorſqu'un grand *jet* ſe diſtribue en un grand nombre d'autres plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la ſomme de toutes les dépenſes de ſes branches; & que ſi le réſervoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajutage ſix lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces. Les différentes regles pour les *jets d'eau* ſe trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ſes œuvres. *Chambers.* (*O.*)

JET ſe dit, dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenſer l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliſte, la catapulte, &c. étoient des *armes de jet*. Dans l'uſage préſent, les canons, les mortiers, les fuſils, &c. ſont les *armes de jet* qui ont été ſubſtituées aux anciennes.

Jet ſe dit particuliérement de la bombe jetée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la ſcience de les tirer avec méthode pour les faire tomber ſur des lieux déterminés. Cette ſcience fait la principale partie de la *baliſtique*, qui traite du mouvement des corps peſans jetés ou lancés en l'air ſuivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horizon. *Voyez* BALISTIQUE *ou* PROJECTILE.

On a vu *au mot* BOMBE quelle eſt à peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait uſage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient obſervé que le mortier plus ou moins incliné à l'horizon, portoit la bombe à des diſtances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorſqu'il ſurpaſſoit cette valeur, les diſtances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit ſous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoiſſance que la théorie a depuis confirmée, lorſqu'il s'agiſſoit de jeter des bombes, on commençoit à s'aſſurer par quelques épreuves, de la portée ſous l'angle de 45 degrés;

& lorſqu'on vouloit jeter les bombes à une diſtance moins grande, on faiſoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle ſe prenoit au hazard ; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à-peu-près la direction ou l'inclinaiſon qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes ſur les lieux propoſés.

Telle étoit à-peu-près la ſcience des premiers bombardiers ; elle leur ſervoit preſqu'autant que ſi elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & ſolidement le mortier dans la poſition qu'on veut lui donner, ſont des cauſes qui dérangent preſque toujours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit ſur l'Artillerie, comme Tartaglia de Breſce, Diego, Ufano, *&c.* . . . croyoient que la bombe, ainſi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers ; ſavoir, le *violent* ou le droit, le *mixte*, ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, ſelon ces auteurs, tant que l'impulſion de la poudre l'emportoit conſidérablement ſur la peſanteur de la bombe : auſſi-tôt que cette impulſion venoit à être balancée par la peſanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit courbe ; elle redevenoit naturelle ou perpendiculaire, lorſque la peſanteur l'emportoit ſur la force de l'impulſion de la poudre.

C'eſt à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premieres idées exactes ſur ce ſujet. Il conſidéra la bombe comme ſe mouvant dans un milieu non réſiſtant ; & en ſuppoſant que la peſanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bientôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe eſt une parabole. *Voyez* PARABOLE.

Si l'on ſuppoſe qu'un corps ſoit pouſſé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallele à l'horizontale, elle ſera celle de *projection* de ce corps, c'eſt-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à ſe mouvoir ; ſon mouvement le long de cette ligne ſera appellé *mouvement de projection*.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en ſuppoſant qu'il ſoit ſans peſanteur, & que le milieu dans lequel il ſe meut ne réſiſte point), il parcourt des eſpaces égaux dans des temps égaux ; mais ſi l'on conſidere que la peſanteur qui agit toujours ſur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorſqu'il ſe meut librement, on verra bientôt que ſon mouvement ſera compoſé de celui de projection, & de celui que lui imprime ſa tendance au centre de la terre ; qu'ainſi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de peſanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps ſe mouvroit dans une ligne droite qui ſeroit la diagonale d'un parallélograme dont les deux côtés ſeroient entr'eux comme le mouvement de projection eſt à celui de la peſanteur.

Mais comme la peſanteur fait parcourir au corps des eſpaces inégaux dans des temps égaux, la ligne qui réſulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviſer celle de projection en pluſieurs parties égales ; ces parties étant parcourues dans des temps égaux, peuvent exprimer le temps de la durée du mouvement du corps : & comme les eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile ſont comme les quarrés des temps, ces eſpaces ſont donc entre eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainſi *A 6* (*Planc. VIII. fig. 2. de l'Art milit.*) étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en *B* ſur le plan horizontal *A B*, on diviſera cette ligne en pluſieurs parties égales, par exemple en 6, abaiſſant des perpendiculaires de tous les points de diviſion de *A 6* ſur *A B*, l'eſpace 6 *B* parcouru par la peſanteur, ſera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le temps exprimé par *A* 1, comme 36 eſt à 1. C'eſt pourquoi on prendra *D I* de la 36e partie de 6 *B* ; par la même raiſon 2 *E* ſera les $\frac{4}{36}$ de 6 *B*, 3 *F* les $\frac{9}{36}$, 4 *G* les $\frac{16}{36}$,

& 5 *H* les $\frac{11}{18}$; faiſant enſuite paſſer une courbe par les points *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *B*, elle ſera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de ſon mouvement.

Si par le point *A* on mene *A b* égale & parallele à 6 *B*, & que par les points *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *B*, on tire des paralleles à *A* 6, les parties de la ligne *A b*, *A d*, *A e*, &c. ſeront égales aux eſpaces que la peſanteur aura fait parcourir à la bombe ; elles ſeront les abſciſſes de la courbe *A D E F G H B*, & les ordonnées *D d*, *E e*, *F f*, ſeront égales aux diviſions correſpondantes de *A* 6. D'où il ſuit que les quarrés des ordonnées de cette courbe ſeront entr'eux comme les abſciſſes. Mais cette propriété appartient à la parabole : donc la courbe décrite par la bombe eſt une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile ſe meut eſt réſiſtant, la courbe qu'il décrit n'eſt plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit ſavoir quelle eſt la loi ſuivant laquelle l'air réſiſte au mouvement. En ſuppoſant que cette réſiſtance ſoit proportionnelle aux quarrés des vîteſſes, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile eſt une eſpece d'hyperbole dont le ſommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe ; la perpendiculaire abaiſſée de ce point ſur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande eſt celle du côté du mortier. Comme pluſieurs expériences ont fait voir que la réſiſtance de l'air n'opere pas aſſez ſenſiblement ſur le mouvement des bombes, pour cauſer des erreurs ſenſibles dans les calculs où l'on en fait abſtraction ; nous ſuppoſerons, comme on le fait ordinairement, qu'elles ſe meuvent dans un milieu non réſiſtant.

Les lignes de projection des bombes jetées paralleleſment ou obliquement à l'horizon, ſont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent ; car comme la peſanteur agit toujours ſur les corps qui ſe meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection ; par conſéquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On ſait que les bombes ſe tirent avec des eſpeces de canons courts appellés *mortiers*. *Voyez* MORTIER. La poudre dont le mortier eſt chargé eſt la force qu'on emploie pour chaſſer la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impreſſions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en ſuppoſant que la force dont la poudre eſt capable, eſt acquiſe par la chûte de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur ſera grande, & plus la force ou la vîteſſe acquiſe pendant la durée de la chûte, le ſera auſſi. C'eſt pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puiſſe ſe conſidérer comme étant produite par une chûte verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En ſuppoſant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les regles générales & particulieres du *jet* des bombes ; mais comme on peut auſſi les déduire du mouvement des corps peſans, nous allons en donner un précis, en ne ſuppoſant que la connoiſſance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la vîteſſe avec laquelle la bombe eſt pouſſée ſuivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous ſuppoſerons qu'elle a acquiſe cette vîteſſe en tombant d'une hauteur déterminée *B A* (*Fig.* 1. *Planc. VIII. de l'Art. milit. n°.* 2.)

Il eſt démontré que ſi un corps peſant qui a acquis une vîteſſe en tombant d'une hauteur déterminée *B A*, eſt pouſſé de bas en haut avec vîteſſe, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement retardé, dans le même temps que celui de la durée de ſa chûte le long de cette hauteur. *V.* MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on ſuppoſe qu'il ſe meuve d'un mouvement uniforme pendant le même temps, avec la vîteſſe acquiſe en tombant de *B* en *A*, il parcourra un eſpace double de *A B*, c'eſt-à-dire *A C* : dans le temps qu'il employeroit à tomber d'un mouvement accéléré de B en *A*, & à remonter

de *A* en *B* d'un mouvement retardé, il parcourra d'un mouvement uniforme *A E* quadruple de *A B*.

Si le corps peſant eſt pouſſé ſuivant une ligne de direction quelconque *A F*, (*fig.* 1, 2 & 3. *Planc. VIII. n°.* 2.) avec la vîteſſe acquiſe par ſa peſanteur en tombant librement de *B* en *A*, pour avoir la diſtance où ce corps ira tomber, ſoit ſur un plan horizontal *A X*, ou incliné au deſſus de l'horizon *A Y*, ou au-deſſous *A Z*; il faut ſur *A E*, quadruple de *A B*, décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en *F* ou *f*; ſi l'on abaiſſe de ce point la verticale *F f G*, le point *G* où elle rencontrera les plans *A X*, *A Y* & *A Z*, ſera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde *E F*. On aura les deux triangles ſemblables *E A F*, *F A G*; car les angles *E A F*, *A F G* ſont égaux étant alternes: de plus l'angle *F E A* qui a pour meſure la moitié de l'arc *F f A*, eſt égal à *F A G* qui étant formé de la tangente *A G* & de la corde *F A*, a pour meſure la moitié du même arc *F f A*: dont les deux triangles *A E F* & *F A G* ſont ſemblables. C'eſt pourquoi l'on a *E A. A F :: A F. F G*. Mais dans la proportion continue *le premier terme eſt au dernier comme le quarré du premier eſt au quarré du ſecond*. Donc *E A. F G :: E A. A F*. Et √ *E A.* √ *F G :: E A. A F*. Les deux premiers termes de cette derniere proportion expriment les vîteſſes que le mobile acquiert en tombant librement de *E* en *A*, & de *F* en *G*; car les vîteſſes peuvent être exprimées pat les racines quarrées des eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile. Il ſuit delà que les eſpaces *E A* & *A F* étant entr'eux comme les vîteſſes précédentes, ſont parcourus uniformément dans le même temps. Ainſi ils peuvent exprimer ces vîteſſes; mais les eſpaces parcourus par la peſanteur ſont entr'eux comme les quarrés des vîteſſes. Donc, puiſque *E A* & *F G* ſont entr'eux comme les quarrés de *E A* & de *A F*, ces lignes ſont celles que la peſanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le temps qu'il décriroit *E A* & *A F* uniformément, c'eſt-à-dire dans un temps double de celui qu'il emploieroit à tomber de *B* en *A*, d'un mouvement accéléré, ou ce qui eſt la même choſe, dans celui qu'il emploieroit à monter de *A* en *B*, & à deſcendre de *B* en *A*.

Il eſt évident que cette démonſtration s'applique également aux figures 1, 2 & 3 (*Planc. VIII. n°.* 2.) à la ligne de projection *A f* des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de *A* aux différens points de l'arc *A f F E*; que ſi le plan eſt horizontal comme *A X* (*fig.* 1.), l'arc *A f F E* eſt une demi-circonférence dont *A E* eſt le diametre; mais que ſi le plan eſt élevé ſur l'horizon comme *A Y* (*fig.* 2.) l'arc précédent eſt plus petit que la demi-circonférence, & qu'il eſt plus grand quand le plan eſt abaiſſé ſous l'horizon, comme *A Z* (*fig.* 3.)

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point *A* ſur *A Y* & *A Z*, la perpendiculaire indéfinie *A N* (*fig.* 2 & 3.); puis du point *C* milieu de *A E*, élever ſur cette ligne une autre perpendiculaire *C L*, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de *A N*, la coupera dans le point *O* qui ſera le centre de l'arc. C'eſt pourquoi, ſi de ce point pris pour centre, & de l'intervalle *O A* ou *O E* on décrit l'arc *A f F N* terminé en *N* (*fig.* 3.) par ſa rencontre avec *A N* (*fig.* 3.) & prolongée juſqu'en *E* (*fig.* 4.) on aura l'arc demandé.

La diſtance *A G* à laquelle la bombe va tomber du mortier, ſe nomme *la ligne de but*, ou l'*amplitude* de la parabole; *A E* quadruple de *A B*, *la force du jet*; & *F G* ou *f G la ligne de chûte*.

Comme il n'eſt point d'uſage de tirer les bombes parallelement à l'horizon, nous n'entrerons point dans le détail des circonſtances particulieres de ce *jet*; nous donnerons ſeulement la maniere de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la vîteſſe néceſſaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas eſt égale à celle de but, pendant que la peſanteur lui fait décrire la ligne de chûte.

Si l'on ſuppoſe que du point *B* (*fig.* 11), élevé ſur l'horizontal *A X* de la quantité *B A*, on ait tiré une bombe avec une

charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en *G* ſur *A X*, pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la vîteſſe que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection *B F* d'un mouvement uniforme, pendant que la peſanteur lui fera décrire *B A* ou *F G* d'un mouvement accéléré, il faut mener *B F* parallele à *A X*, terminée en *F* par ſa rencontre avec *G F* perpendiculaire à *A X*. On coupera *B F* en deux également en *D*, & l'on tirera *A D*, ſur laquelle on élevera la perpendiculaire *D E*, qui ſera terminée en *E* par ſa rencontre avec le prolongement de *A B*; l'on aura *E B* pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de *B* en *A* acquiert une vîteſſe capable de lui décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du temps de la durée de ſa chûte d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire *B D* moitié de *B F*, dans le même temps; comme *A B* & *B D* ſont ainſi parcourus uniformément dans le même temps, ces deux lignes ſont entr'elles comme les vîteſſes qui les leur font parcourir. Mais à cauſe du triangle rectangle *A D E*, l'on a *A B*. *B D* :: *B D*. *B E*; ce qui donne √ *A B*. √ *B E* :: *A B*. *B D*. Or la vîteſſe par la chûte le long de *A B* eſt égale à la racine quarrée de *A B*; donc la racine quarrée de *E B* exprime la vîteſſe par *B D*: donc *E B* eſt la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une vîteſſe capable de pouſſer la bombe par le mouvement de projection de *B* en D, dans le temps de la moitié de la durée de la chûte accélérée de la bombe le long de *A B*. Or dans un temps double cette même vîteſſe doit lui faire parcourir *B F* double de *B D*; donc elle lui fera parcourir cet eſpace dans le temps que la peſanteur fera parcourir à la bombe la ligne *B A*; donc, *&c.*

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chûte ſont en proportion continue, c'eſt-à-dire que (*Planc. VIII. n°. 2. fig. 1, 2 & 3.*) *A E*. *A F* :: *A F*. *F G*; ce qui eſt évident, puiſque les triangles ſemblables *E A F*, *F A G* donnent cette même proportion.

Il ſuit delà que lorſqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaiſon du mortier, on peut trouver la force du *jet*. Car dans le triangle *F G A* on connoît *A G* par la ſuppoſition, ainſi que l'angle *F A G*. De plus, l'angle *A G F* qui eſt droit *fig.* 1, & qui eſt égal à *G A P*, plus *G P A*, *fig.* 2, & au droit *A P G* moins *P A G fig.* 3. C'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance de *G F* & de *A F*. Ces deux lignes étant connues, on trouvera *A E*, en cherchant une troiſieme proportionnelle à *G F* & *A F*.

On voit par-là que ſi l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on obſerve l'angle d'inclinaiſon du mortier, & la diſtance où la bombe ſera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agiſſant ſur elle dans la direction du mortier, ſoit capable de produire le même effet que l'impulſion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points *f F* (*fig.* 4.) on tire *f d* & *F D* perpendiculaire à *A E*, ces lignes ſeront égales à l'amplitude *A G*. Or comme tous les points de la demi-circonférence *A F f E* terminent les différentes lignes de projection ſelon leſquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber ſur *A X* avec la charge de poudre exprimée par la force du *jet A E*, il s'enſuit que ſi de tous ces points on mene des perpendiculaires à *A E*, ou ſi l'on tire une infinité d'ordonnées à *A E*, elles exprimeront chacune la diſtance où la bombe ira tomber, tirée ſous l'angle d'inclinaiſon formé par l'horizontale *A X*, & par les lignes de projection menées de *A* aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circonférence *A f F E*.

Il réſulte de cette conſidération (*Planc. VIII. n°. 2. fig.* 1 & 4.) 1°. que le rayon *C L* étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande diſtance *A M* où la bombe peut être chaſſée par la charge du mortier; comme l'on a cette amplitude lorſque la ligne de projection eſt *A L* qui donne l'angle *L A M* de 45 degrés, puiſque ſa meſure eſt la moitié de l'arc *A ff L* de 90 degrés, il s'enſuit

que pour avoir la plus grande diſtance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection ſoit de 45 degrés.

2°. Que comme les ordonnées également diſtantes du rayon *CL* perpendiculaire ſur *AE* ſont égales, les inclinaiſons *Af*, *AF* également au deſſus & au deſſous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainſi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même diſtance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3°. Comme les ordonnées *df*, *df*, ſont les ſinus des arcs *Af*, *Af*, & que les angles *fAG*, *fAG* ont pour meſure la moitié de ces arcs, les portées *AG*, *AG* égales aux ordonnées *df*, *df* ſont entr'elles comme les ſinus des arcs *Af*, *Af*, ou ce qui eſt la même choſe, *comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier.*

Ainſi, lorſque l'angle d'inclinaiſon du mortier eſt de 15 degrés, l'arc *Af* eſt à 30; mais comme le ſinus de cet arc eſt la moitié du rayon, *la portée de la bombe tirée ſous l'angle de 15 degrés, eſt la moitié de celle qu'on a ſous l'angle de 45 degrés.*

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'éleve ſur l'horizontal *AX* (*fig. 1. Planc. VIII. n°. 2.*), il faut du point *I* milieu de *AG*, élever ſur cette ligne la perpendiculaire *IR*, prolongée juſqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection *AF*. On ſuppoſe qu'elle le fait en *R*. Si l'on coupe enſuite *IR* en deux également en *K*, ce point ſera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conſéquent *IK* ſera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, conſiderez que *IR* coupant *AG* en deux également, coupe de même *AF* en *R*, & que comme *IR* eſt la moitié de la ligne de chûte *FG*, *IK* moitié de *IR* eſt le quart de *FG*. Or le temps que la bombe emploie à parcourir *AF* par ſon mouvement de projection, eſt double de celui de *AR*; mais les eſpaces que la peſanteur lui fait parcourir, ſont entr'eux comme les quarrés des temps; donc la ligne de chûte *FG* eſt quadruple de *RK* ou *IK*; donc *IK* exprime la plus grande élévation de la bombe ſur l'horizontale *AX*.

Les principes précédens ſuffiſent pour la réſolution des différens problêmes qui concernent le *jet* des bombes, lorſque le plan où elles doivent tomber eſt de niveau avec la batterie. On peut auſſi les appliquer aux plans élevés au deſſus de l'horizon, ou inclinés au deſſous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne ſont point entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problêmes ſuivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, ſoit que le plan ſur lequel elle doit tomber ſoit élevé ſur l'horizon, ou incliné au deſſous.

Soient pour cet effet les *figures 2 & 3. Planc. VIII*, *n°. 2.* Nous ſuppoſerons dans la premiere que le plan *AY* ſur lequel la bombe doit tomber, eſt élevé ſur l'horizontale *AX* de 20 degrés, & dans la ſeconde, que *AZ* eſt au deſſous, de la même quantité.

Cela poſé, l'arc dont *AE* eſt la corde, ſera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence; car l'angle *NAE* eſt égal à *GAX* formé par le plan incliné *AY*, & l'horizontale *AX*: or *EAN* a pour meſure la moitié de l'arc *NE*; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la ſuppoſition le double *EN* doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il reſtera 140 degrés pour l'arc *ALE*, dont *AE* eſt la corde.

La perpendiculaire *CL* qui coupe la corde *EA* en deux également, coupe de la même maniere l'arc *ALE*; c'eſt pourquoi dans cet exemple l'angle *LAG* de la plus grande portée a pour meſure le quart de 140 degrés, c'eſt-à-dire 35 degrés.

Il eſt évident que les angles également au deſſus & au deſſous de cet angle, donneront les mêmes portées, ainſi que ceux qui different également de 45 degrés, lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt horizontale ou de niveau avec la batterie.

Si le plan *AZ*, *fig. 3*, eſt au deſſous de l'horizontale *AX* de 20 degrés, l'arc *ALNE* en aura 180 plus 40, c'eſt-à-dire 220; le quart de ce nombre qui eſt 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe ſur *AZ*.

Il eſt aiſé de tirer delà une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe ſur un plan élevé ſur l'horizon ou incliné au deſſous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reſte : dans le le ſecond, il faut ajouter à 180 degrés le double de l'inclinaiſon du plan, & prendre également le quart de la ſomme qui en réſulte ; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajouter dans le ſecond à 45 degrés la moitié de l'inclinaiſon du plan ſous l'horizon.

PROBLÊMES. I. *Ayant tiré une bombe ſous un angle de projection pris à volonté, & connoiſſant la diſtance où elle aura été tomber ſur un plan horizontal, trouver la force du* jet.

Soit (*fig. 4. Pl. VIII. n°. 2.*) l'angle de projection *FAY*, & *G* le point où la bombe aura tombé ſur le plan horizontal *AY*.

Comme on ſuppoſe que *AG* eſt connue, on trouvera par la Trigonométrie *FG* & *AF*, cherchant enſuite une troiſieme proportionnelle à *FG* & *AF*, on aura la force du *jet AF*.

Si le plan eſt incliné au deſſus ou au deſſous de l'horizon d'une quantité connue *GAX*, (*fig. 5.*) on connoîtra dans le triangle *FAG*, l'angle *AGF*, qui eſt égal à *GAP*, plus *APG*, l'angle de projection *FAG*, & le côté *AG* ; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance des deux autres côtés *AF* & *FG*.

Si le plan eſt incliné au deſſous de l'horizon, (*fig. 6.*) on connoîtra l'angle d'inclinaiſon *XAZ*, & par conſéquent *AGP*, qui en eſt le complément ; l'angle *PAF* formé par l'horizontale *AX*, & la ligne de projection *AF* eſt auſſi connue. Donc *GAF* qui eſt égal à *GAP*, plus *PAF*, le ſera également ; or comme le côté *AG* eſt ſuppoſé connu, on connoît dans le triangle *GAF* un côté & les angles ; c'eſt pourquoi on peut par la Trigonométrie venir à la connoiſſance des deux autres côtés *GF* & *AF*.

Les lignes de chûte & de projection, (*fig. 5. & 6.*) étant connues, on leur cherchera une troiſieme proportionnelle, qui ſera la force du *jet EA*.

II. *La force du jet étant connue, trouver la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque*, *fig. 1. 2. & 3. Pl. VIII. n°. 2.*

Il eſt évident par tout ce que l'on a expoſé précédemment, que la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du *jet AE*, eſt déterminée par la partie *AM* du plan, compriſe entre le point *A*, où l'on ſuppoſe le mortier & la parallele *L*, *M*, à la force du *jet AE*, menée de l'extrêmité *L* de la ligne *CL* qui coupe l'arc *ALE* en deux également. C'eſt pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de *AM* dans les *fig. 1. 2. & 3.* pour la réſolution du problême propoſé.

Lorſque le plan eſt horizontal (*fig. 1.*), on a déja vu que la plus grande diſtance où la bombe peut tomber eſt égale à la moitié de la force du *jet AE*, & qu'elle ſe trouve en tirant le mortier ſous l'angle *LAM* de 45 degrés.

Si le plan *AY* (*fig. 2.*) eſt incliné au deſſus de l'horizon *AX*, d'une quantité connue *YAX*, il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée *LAM*, comme on l'a enſeigné ci-devant, & chercher enſuite la valeur de la ligne de projection *AL*.

Pour cet effet, conſidérez que l'angle *NAY* eſt droit ; qu'ôtant de cet angle les angles connus *NAE* & *LAY*, il reſtera l'angle *EAL* ; or dans le triangle rectangle *ACL*, connoiſſant *AC* égal à la moitié de la force du *jet AE*, & un angle *CAL*, on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de *AL*.

Préſentement dans le triangle *AML*, on connoîtra le côté *AL*, l'angle *LAM*, & *AML* égal à *MAX*, plus l'angle

droit

droit ARM ; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance de la plus grande diſtance AM, où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du *jet*. *A. E.*

Si le plan eſt incliné ſous l'horizon comme AZ (*fig. 3.*) & qu'on connoiſſe l'angle d'inclinaiſon XAZ formé par l'horizontale AX & le plan AZ, on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de projection LAM, de la plus grande portée de la bombe ; on ôtera enſuite de l'angle droit NAZ, l'angle de projection LAZ, il reſtera l'angle NAL, auquel ajoutant NAC égal à celui de l'inclinaiſon du plan XAZ, on aura EAL, ou CAL. Alors dans le triangle ACL, connoiſſant, outre cet angle, le côté CA, égal à la moitié de la force du *jet*, on viendra à la connoiſſance de AL.

La ligne de projection AL étant ainſi connue, de même que les angles de la baſe du triangle LAM, ſavoir LAM & AML (ce dernier eſt égal à APG, moins PAG), il ſera aiſé de venir par la trigonométrie à la connoiſſance de AM, ou de la plus grande portée par la bombe.

III. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver la diſtance où elle ira, tirée ſous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toujours chargé de la même quantité de poudre, ou*, ce qui eſt la même choſe, *la force du* jet *étant toujours la même.*

Lorſque le plan eſt horizontal, les différentes portées ſont entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon de mortier ; c'eſt pourquoi l'on trouvera la diſtance demandée par cette analogie.

Comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de l'inclinaiſon du mortier ; ainſi la plus grande diſtance eſt à la diſtance demandée.

Si le plan donné AY, (*fig. 5.*) eſt incliné ſur l'horizon AX, du centre O de l'arc ALN, on tirera le rayon OF : comme l'arc ALF eſt double de celui de l'inclinaiſon du mortier, l'angle AOF ſera connu ; le rayon AO le ſera auſſi : car connoiſſant dans le triangle rectangle OCA, le côté AC égal à la moitié de la force du *jet*, & l'angle OAC, qui eſt égal à celui de l'inclinaiſon du plan YAX, on viendra aiſément à la connoiſſance de OA. Ainſi dans le triangle AOF, on connoîtra les angles & les côtés OA & OF, qui feront venir à la connoiſſance de la ligne de projection AF. Dans le triangle AFG, on connoîtra le côté AF ; de plus l'angle d'inclinaiſon donné FAG, & l'angle AGF égal à APG, plus PAG ; par conſéquent on trouvera par la trigonométrie la diſtance demandée AG.

Si le plan AZ eſt incliné ſous l'horizon (*fig. 6.*) il eſt évident qu'on viendra de la même maniere à la connoiſſance de ſa ligne de projection AF, & enſuite à celle de la diſtance demandée AG.

IV. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver l'angle de projection ou d'inclinaiſon du mortier pour la faire tomber à une diſtance donnée.*

Si le plan eſt horizontal, on fera cette analogie.

Comme la plus grande diſtance eſt à la diſtance donnée ; ainſi le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double celui de projection.

Ce ſinus étant connu, on cherchera dans les *tables de ſinus* l'angle auquel il appartiendra ; ſa moitié ſera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan eſt incliné au deſſus ou au deſſous de l'horizon comme AY & AZ (*fig. 5. & 6.*), il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit ; voici néanmoins une méthode aſſez facile pour y parvenir.

Nous ſuppoſerons d'abord (*fig. 5.*) que le plan AY eſt élevé ſur l'horizon AX d'une quantité continue YAX ; que EA eſt la force du *jet*, & l'arc ALE décrit du point O, milieu du diametre AN, renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du *jet* peut faire décrire à la bombe. Nous ſuppoſerons auſſi que AG eſt la diſtance donnée. C'eſt pourquoi ſi l'on imagine que par G, on a mené GF parallele à AE, qui coupe l'arc ALE en f, & F tirant du point A, les lignes de projection Af, & AF, elles

donneront l'angle demandé *f A G*, ou *F A G*.

Pour venir à la connoiſſance de cet angle par le calcul, il faut obſerver que dans le triangle *A G F*, on connoît le côté donné *A G*; de plus l'angle *A G F* égal à *G A P* plus *G P A*; qu'ainſi ſi l'on parvient à la connoiſſance de *G F* ou de *A F*, on pourra connoître par la trigonométrie, l'angle de projection *F A G*.

Pour cet effet, ſoit tiré du centre *O* de l'arc *A L F* ſur *A E*, la perpendiculaire *O C*, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de cet arc en *L*, le coupera en deux également, ainſi que *A E* en *C*, & *Ff* en *T*.

On aura le triangle rectangle *A C O*, dans lequel le côté *A C* qui eſt égal à la moitié de la force du *jet A E* ſera connu, ainſi que l'angle *O A C*, égal à celui de l'élévation du plan *Y A X*, ou *G A P*; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance de *O C* & de *O A*, égale à *O L*.

Préſentement ſi l'on prolonge *F G* juſqu'à ce qu'elle rencontre l'horizontale *A X* dans le point *P*, il ſera aiſé, dans le triangle rectangle *A P G*, ſemblable au triangle *A C O*, de venir à la connoiſſance de *A P* & de *P G*.

Comme *C T* eſt égale à *A P*, à cauſe des paralleles *A E* & *F P*, *O T* qui eſt égal à *O C* plus *C T* ſera connue; ſi l'on ôte *O T* de *O L*, il reſtera *T L*.

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoiſſance de *F T* ou *Tf*, en multipliant *O L* plus *O T* par *T L*, & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer *F G* ou *f G*, il faut conſidérer que *C A* moins *P G* eſt égale à *T G*; ajoutant *T F* à cette ligne, on a *F G*, & ôtant *Tf* de cette même ligne *A C*, il reſtera *f G*.

G F ou *G f* étant connue, on connoît dans le triangle *A F G* ou *A f G* deux côtés, & l'angle *A G F* compris par ces côtés; c'eſt pourquoi on viendra par la trigonométrie à la connoiſſance des angles *F A G*, *A F G*.

Lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt incliné ſous l'horizon *A X*; comme *A Z fig. 6.* il eſt clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection *F A G*, pour faire tomber la bombe à la diſtance donnée *A G*.

Remarques. 1°. Il eſt évident que ſi, la diſtance *A P*, priſe du point *A*, où l'on ſuppoſe la batterie, *fig. 5. & 6.* juſqu'à la rencontre de la ligne de chûte *F G* avec l'horizontale *A X*, eſt plus grande que *C L*, le problême eſt impoſſible; car, dans ce cas la ligne de chûte ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc *A L E* dans aucun point. Et 2°. que ſi *A P* ſe trouve égale à *C L*, l'angle cherché ſera celui de la plus grande portée de la bombe.

1°. On peut, par la réſolution des problêmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les diſtances où les bombes iront tomber, ſoit que le plan ſur lequel on les tire ſoit horizontal, ou incliné à l'horizon, ſous tel angle d'inclinaiſon que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaiſon, lorſque les diſtances où les bombes doivent tomber ſont donnés. *M. Bélidor* a rempli cet objet dans le *bombardier françois* pour les plans horizontaux; les deux derniers problêmes qu'on vient de réſoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2°. Il faut obſerver que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe; au deſſus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élévation que le petit, on doit ſe ſervir du premier lorſque l'objet des bombes eſt de ruiner des édifices, le ſecond & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & ſur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élévation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

Deſcription & uſage de l'inſtrument univerſel pour jeter les bombes. Quoique les différens calculs néceſſaires pour tirer les bombes avec regle & principes ſoient fort ſimples, cependant, comme il peut

arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du *jet* des bombes, n'en ſoient pas également capables, on a imaginé différens inſtrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abréger. On peut voir ces différens inſtrumens, & la maniere de s'en ſervir dans *l'Art de jeter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons ſeulement ici la conſtruction & l'uſage de celui qui peut ſervir le plus généralement à ce ſujet, & qu'on appelle par cette raiſon l'*inſtrument univerſel*.

C'eſt un cercle *X*, *fig.* 7. aſſez grand pour être diviſé en degrés; il eſt d'une matiere ſolide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle *A F* tangente à ſa circonférence, attachée fixement à l'extrêmité de ſon diametre *A B*, & de pareille longueur; elle eſt diviſée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle *A F*, un filet *R P*, de maniere qu'on puiſſe le faire couler le long de *A F*, ce filet eſt tendu par un plomb *P*, qui tient à ſon extrêmité.

Pour *trouver*, par le moyen de cet inſtrument, *l'inclinaiſon qu'il faut donner au mortier pour jeter une bombe à une diſtance donnée ſur un plan horizontal, ou de niveau avec la batterie.*

On cherchera d'abord la force du *jet*, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut ſe ſervir, ſous un angle d'inclinaiſon pris à volonté.

La force du *jet A E*, *fig.* 8. étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaiſon ou de projection *F A G*, on fera une regle de trois, dont les deux premiers rermes ſeront la force du *jet A E*, & le diametre *A B* de l'inſtrument univerſel *X*, égal à la regle *A F*, diviſée en 200 parties égales; le troiſieme terme de cette regle ſera la diſtance donnée *A G*, que nous ſuppoſerons ici de 250 toiſes.

Ainſi nommant *x* le quatrieme terme de cette regle, l'on aura 923. 200 :: 250, *x*; faiſant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de *x*, ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet *R P* de l'inſtrument univerſel *X*, *fig.* 7 & 8. depuis *A* juſqu'à la 54e diviſion *R* de la regle *A F*; on mettra enſuite cet inſtrument dans une ſituation verticale, & de maniere que la regle *A F* ſoit paralelle à l'horizon. Alors le filet *R P* coupera l'inſtrument dans deux points *d* & *D*, qui donneront les arcs *A d*, *A D*, dont la moitié ſera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'inſtrument univerſel *X*, placé immédiatement ſous l'horizontale *A G*, *fig.* 8, de maniere que le diametre *A B* ſoit dans le prolongement de la force du *jet A E*. On verra alors que les parties *A d*, *A d D* de demi-cercle de *X* ſont proportionnelles à *A f* & *A f F* de la demi-circonférence *A f F E*, ou que les triangles *A R D*, *A G F* ſont ſemblables, ainſi que *A R d*, *A G f*; d'où il ſuit que les arcs *A d* & *A d D* ſont de même nombre de degrés que *A f* & *A f F*; mais *f A G* & *F A G* ſont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point *G*. Donc, *&c.*

Remarque. Si le filet *R P*, au lieu de couper le demi-cercle de l'inſtrument ne faiſoit que le toucher, l'angle de projection cherché ſeroit de 45 degrés, & la portée donnée ſeroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problême ſeroit impoſſible, c'eſt-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne ſeroit pas ſuffiſante pour chaſſer la bombe à la diſtance donnée.

Si l'angle d'inclinaiſon du mortier, ou de la ligne de projection eſt donnée, & qu'on veuille ſavoir à quelle diſtance la charge du mortier portera la bombe ſur un plan horizontal, ſuppoſant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problême précédent.

On fera couler le filet *R P* le long de la regle *A F*, *fig.* 7 & 8. qu'on tiendra dans une ſituation parallele à l'horizon, juſqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'inſtrument dans un point *d*, qui donne l'arc *A d* double de l'inclinaiſon donnée: après cela on comptera exactement le nombre des parties de *A F*, depuis *A* juſqu'en *R* que nous ſuppoſons être le point auquel le filet *R P* étant parvenu, donne l'arc *A d*

double de l'inclinaiſon du mortier. Suppoſant que le nombre des parties de cette regle, depuis *A* juſqu'en *R*, ſoit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes ſeront toutes les parties de la regle *A E*, & celle de la force du *jet A E*. Le troiſieme ſera *A R*, ſuppoſé de 54 parties; ainſi l'on aura 200. 923 :: 54. *x*: faiſant cette regle, on trouvera 250 toiſes pour la diſtance *A G* où la bombe ira tomber.

Si le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'inſtrument univerſel, l'angle d'inclinaiſon convenable pour la faire tomber à une diſtance donnée.

Soit le plan *A Y*, *fig.* 9. élevé ſur l'horizon *A*, & d'une quantité connue *Y A M*; le point de ce plan, où l'on veut faire tomber la bombe, ſoit auſſi *A G*; la diſtance donnée, & la force *A F* décrite de 923 toiſes, comme dans les problêmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaiſon du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horizontale *A M*. on trouvera enſuite le nombre des parties de la regle *A F* de l'inſtrument univerſel, correſpondant aux toiſes de *A E*, par cette regle de trois.

La force du *jet A E*..... 923 toiſes
eſt à la ſomme des parties de la regle *A F*..... 200.
comme ..... *N M*.
eſt à ..... *A R*.

La partie *A R* de la regle *A F* étant connue, on placera le filet *R P*. en *R*, & l'on fera enſorte qu'il y ſoit attaché fixement. Cela fait on mettra l'inſtrument univerſel verticalement en *A*, *fig*, 10. on le diſpoſera de maniere que le prolongement de la regle *A F*, donne ſur le lieu donné *G*, où la bombe doit tomber. Alors le filet *R P* qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'inſtrument dans deux points *d* & *D*, qui détermineront les arcs *A d*, *A D*, dont la moitié ſera la valeur des deux inclinaiſons du mortier pour jeter la bombe en *G*.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, ſi le lieu où la bombe doit tomber, eſt au deſſus de l'horizon.

Remarque. Il eſt évident que ſi le filet *R P* ne faiſoit que toucher le demi-cercle *A d D B*, la diſtance *A G* ſeroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du *jet* donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problême ſeroit impoſſible.

Pour démontrer cette opération: il faut, comme on l'a fait dans la précédente, ſuppoſer le demi-cercle *A F f E N fig.* 9. qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du *jet A E*, & imaginer que le diametre *A B* de l'inſtrument univerſel, eſt placé dans le prolongement du diametre *N A* de ce demi-cercle: alors la regle *A F* ſera dans le prolongement de *A G*, & l'on verra que le filet *R P* coupe le demi-cercle de l'inſtrument, de la même maniere que la ligne de chûte *F G* coupe *A f F E N*; ainſi les angles *F A G*, *R A D* ſont égaux, de même que *f A G*, *R A D*, *&c.*

Il eſt aiſé d'obſerver que, comme le point *A* du diametre *A B* de l'inſtrument univerſel eſt élevé ſur l'horizon, la direction *A G* n'eſt pas exactement la même, que ſi ce point étoit immédiatement ſur la ligne *B M*; mais comme cette élévation eſt très-petite, par rapport à la diſtance *A G*, la différence qui en réſulte, ne peut être d'aucune conſidération dans la pratique du *jet* des bombes, & c'eſt par cette raiſon qu'on n'y a nul égard.

Pour ce ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. *Voyez* MORTIER *Article de M. Le Blond.*

JET DE VOILES, JEU DE VOILES (*Marine.*) c'eſt l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaiſſeau. Un vaiſſeau bien équipé doit avoir au moins deux *jets* de voile, & de la toile pour en faire en cas de beſoin.

JET DE FEU, (*Artificier.*) on appelle ainſi certaines fuſées fixes, dont les étincelles ſont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jailliſſantes, éclairées le jour par le ſoleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La compoſition des *jets* n'eſt autre choſe qu'un mêlange de poulverain, & de limaille de fer. Lorſqu'elle eſt fine, pour les petits

jets, on en met le quart du poids de la poudre & lorſqu'elle eſt groſſe, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette doſe de force, lorſqu'on ſe propoſe d'imiter des caſcades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chûte de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 juſqu'à 20 pouces de long, & depuis ſix lignes juſqu'à 15 de diametre.

JET (*Braſſerie.*) c'eſt une eſpece de timballe à deux douilles, une au dedans hachée au devant, & une autre ſur le derriere, à-travers leſquelles on paſſe un bâton de ſix à ſept piés de long, dont le bout eſt emmenché dans la douille de devant, & à l'autre bout eſt un contrepoids de plomb. Cet inſtrument ſert à jeter l'eau, ou les métiers dans les bacs. *Voyez l'article* BRASSERIE. *Voyez auſſi l'article* JETER.

JETS (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainſi des tuyaux de cire que l'on poſe ſur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la ſuite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainſi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laiſſent dans le moule repoſé des canaux qui ſervent à trois différens uſages; les uns ſont les égoûts par leſquels s'écoulent toutes les cires; les autres ſont les *jets* qui conduiſent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laiſſent une iſſue libre à l'air renfermé dans l'eſpace qu'occupoient les cires, lequel, ſans cette précaution, ſeroit comprimé par le métal à meſure qu'il deſcendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour ſe faire une ſortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils ſoient plus légers, & de groſſeur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être poſés, & diminuent de groſſeur depuis le haut juſqu'au bas *Voyez à l'article* BRONZE, *la Fonderie des ſtatues équeſtres.*

JET, (*Fondeurs de caracteres d'Imprimerie.*) ce ſont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, qui forment enſemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis ſon entrée juſqu'à l'autre bout oppoſé. Ce *jet* eſt la premiere choſe qui ſe préſente en fondant, & ſert pour ainſi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reſte du moule, juſqu'à la matrice. *Voyez* MOULE.

JET, JETER, (*Jardinage.*) on dit qu'un arbre fait de beaux *jets* qu'il *jette* bien, quand on voit ſortir des branches fortes & vigoureuſes de ſa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont *jeté* de grands bras.

JET DU BOIS, (*Jardinage.*) c'eſt la pouſſe même de l'année qui forme un jet.

JET D'EAU, (*Menuiſerie.*) c'eſt une traverſe des bas des dormans aux chaſſis à verre, qui rejette l'eau lorſqu'il pleut.

JET DE MOUIE, (*à la Monnoie.*) c'eſt l'action de verſer le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or ſe jette dans les moules, avec le creuſet, en le prenant avec des hapes creuſes conſtruites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on ſe ſert de cuilleres, en puiſant dans le creuſet le métal en bain que l'on veut mouler

JET, PICOT, *ou* RETTRAVERSANT, (*Péche.*) ces mots ſont en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville, & la ſorte de *rets* qu'ils déſignent ſe tend entravers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; ſa chûte, deux braſſes & demie à trois braſſes, & ſa longueur, 30 à 35 braſſes. Son pié eſt garni de plaques de plomb qui font caler, & ſa tête eſt ſoutenue de flottes de liége.

Les pêcheurs ſur la Somme ſe ſervent du *jet* autrement que ceux qui l'emploient au-de-là de S. Vallery, plus avant vers la mer. Les premiers frappent ſur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De là ils le filent juſqu'au bord; à l'extrêmité oppoſée, au bout de la piece où eſt frappée l'ancre, ils mettent une groſſe pierre ou cabliere à une braſſe plus du rivage; & comme il ne reſte

pas aſſez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute ſa hauteur, il ſe replie & forme une eſpece de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & ſur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & ſur la cabliere une bouée ou un petit barril; ils reconnoiſſent ainſi l'étendue du filet qui bat la riviere, la follée ou poche expoſée au courant.

Lorſque le *jet* eſt ainſi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quare dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cents braſſes au deſſus du filet, vont & viennent refoulant la marée vers le filet, chantant, faiſant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant ſiflant, & frappant ſur le bord du bateau. D'autres cependant ſe mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poiſſon s'éleve du fond où il eſt enfoui, ſuit le courant, & va ſe jeter dans la follée du filet qu'on releve de temps en temps du côté de la cabliere, par la ligne de la tête & du pié du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une ſeule piece. Le poiſſon pris on replace le filet, & l'on continue la pêche juſqu'à ce que la marée montante la faſſe ceſſer.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en ſeroit pas moins bonne, ſans le fracas qu'ils font; il eſt d'habitude: mais la précaution d'agiter l'eau eſt néceſſaire pour faire ſortir le poiſſon.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu de coloret ſur-tout lorſqu'on le traîne. Sédentaire, il eſt fixé à des pieux, traverſant toute une riviere, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poiſſon renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ſes mailles qui ſont de deux pouces. Il eſt, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

JET, *chez le Plombier*, c'eſt un petit entonnoir de cuivre, qui eſt à un des bouts du moule à fondre les tuyaux ſans ſoudure, & par lequel on verſe le métal fondu dans le moule. *Voyez* PLOMBIER.

JET, *(Juriſprudence.)* ſur mer ſe dit lorſque pour ſoulager le navire, on eſt obligé de jeter une partie de ſa charge.

On entend auſſi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéreſſés au navire doit ſupporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la Marine, *l. III. tit. 8.* ſi par tempête, ou par chaſſe d'ennemis ou de pyrates, le maître du navire ſe croit obligé de *jeter* en mer une partie de ſon chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de ſon équipage; & ſi les avis ſont partagés; celui du maître & de l'équipage doit être ſuivi.

Les uſtenſiles du vaiſſeau, & autres choſes les moins néceſſaires, les plus peſantes & de moindre prix, doivent être *jetées* les premieres, & enſuite les marchandiſes du premier pont; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir regiſtre des choſes *jetées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, ſinon devant le juge ordinaire, la cauſe pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'eſt en pays étranger qu'il aborde, il doit faire ſa déclaration devant le conſul de la nation françoiſe. Après l'eſtimation des marchandiſes ſauvées, & de celles qui ont été *jetées*, la répartition de la perte ſe fait ſur les unes & ſur les autres, & ſur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jeté* eſt payé par contribution ſur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le paiement des effets qui étoient ſur le tillac, s'ils ſont *jetés* ou endommagés par le *jet*, ſauf au propriétaire ſon recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils ſont ſauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, pour raiſon du dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne ſauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandiſes qui peuvent être ſauvées du naufrage, ne ſont point tenues du paiement ni du dédommagement de celles qui ont été *jetées* ou endommagées.

Mais ſi le navire ayant été ſauvé par le *jet*, & continuant ſa route vient à ſe perdre, les effets ſauvés du naufrage, contribuent au *jet*, ſur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils ſe trouvent, déduction faite des frais du ſauvement.

L'ordonnance de la Marine contient encore pluſieurs autres regles pour la contribution qui ſe fait à cauſe du *jet*. (*A*)

JET, *terme de Fauconnerie*, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiſeau; on le nomme autrement *l'attache d'envoi* ou *de réſerve*.

JETIJEUCU, ſ. m. (*Bot.*) plante du Bréſil; dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur eſt celle d'une rave ordinaire. C'eſt un purgatif: écraſée & mêlée avec du vin, cette racine guérit la fievre. Les Portugais la font auſſi confire avec du ſucre, on dit qu'elle a le défaut de donner une grande altération.

JETSCH, (*Géog.*) ville de Tartarie ſur les bords du Dnieper, où réſide le chef des Coſaques de Zaporow.

JETTÉ, ſ. m. (*Danſe.*) c'eſt un pas qui ne fait que partie d'un autre. *Voyez* COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un *jetté* ſeul ne peut remplir une meſure; il en faut faire deux de ſuite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il ſe lie aiſément avec d'autres. Comme ce n'eſt que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légéreté.

Eſt-il queſtion de le faire en avant? je ſuppoſe que l'on ait le pié gauche devant, & le corps poſé deſſus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie ſur la jambe gauche, la droite s'en approche en ſe relevant, ce qui ſe fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureuſement, vous rejtete ſur la droite, & lorſque vous vous relevez en tombant ſur la pointe du pié droit, vous finiſſez le pas en poſant le talon. On en peut faire pluſieurs de ſuite d'un pié comme de l'autre, en obſervant la même regle.

JETTÉS EN CHASSÉ, *terme de Danſe*, il ſe dit des pas formés de la maniere qui ſuit.

Le corps étant poſé ſur le pié gauche, on plie deſſus; on paſſe pardevant la jambe droite qui eſt en l'air en l'étendant; & lorſque l'on ſe releve, elle ſe croiſe en ſe jetant deſſus à la troiſieme poſition; ainſi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de ſe lever derriere, le genou droit ſe plie auſſi-tôt; en ſe relevant on ſe *jette* ſur le gauche, qui tombe derriere à la troiſieme poſition; on chaſſe le droit en le faiſant lever; on plie ſur le pié gauche, & l'on ſe rejette ſur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre ſans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie ſur une jambe, ſon mouvement fait relever l'autre, & en ſe relevant le corps retombe deſſus le pié droit en devant; & en ſe rejetant deſſus le gauche, le corps tombe ſur ce pié. On voit par-là l'équilibre qu'il faut obſerver dans ce pas, & la perfection qui en réſulte.

JETTÉE, ſ. f. (*Architect. maritim.*) digue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jeter une grande quantité de quartiers de pierres, pour ſervir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le reſſerrer à ſon entrée.

Les *jettées* ſont utiles à pluſieurs uſages; 1°. à arrêter le gros galet, ou le ſable, ou la vaſe qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu; 2°. à haller les vaiſſeaux, qui en entrant ne peuvent ſe ſervir de leurs voiles, à cauſe des vents contraires; 3° à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaiſſeaux qui ſont dans le port; 4°. ſouvent auſſi à reſſerrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau ſuffiſante pour tenir les vaiſſeaux à flot. La tête des *jettées* eſt ſouvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaiſſeaux qui entrent dans le port. (*D. J.*)

JETTÉES, (*Fortification*,) ſont des eſpeces de digues, ou larges chauſſées qui avancent dans la mer, à l'extrémité deſquelles on conſtruit des forts qui defendent l'entrée du port. *Voyez l'article* CITADELLE.

JETTER, verbe, dont *jet* eſt le ſubſtantif. *Voyez l'article* JET.

JETTER, *(Marine.)* ce terme s'emploie dans différentes ſignifications par les marins.

Jetter dehors le fond du hunier, c'eſt pouſſer dehors la voile du mât de hune.

Jetter du bled ou autres grains à la bande, c'eſt *jetter* ou pouſſer vers un ſeul côté du vaiſſeau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cale; ce que l'on ne fait que lorſqu'on y eſt contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contrebalancement.

Jetter l'ancre, c'eſt laiſſer tomber l'ancre lorſqu'on eſt dans une rade pour y arrêter le vaiſſeau.

Jetter le plomb ou la ſonde, c'eſt laiſſer tomber la ſonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

Jetter un vaiſſeau ſur des roches ou à la côte, c'eſt aller donner exprès contre un rocher ou ſur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorſqu'on eſpere par ce moyen ſauver l'équipage ou les marchandiſes, dont on voit la perte certaine ſans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance eſt privé pour toujours des fonctions de ſon état, & même ſuivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de deſſein prémédité, *jetté* un navire ſur un banc ou a la côte, il eſt puni de mort, & on attache ſon cadavre à un mât planté près du lieu du naufrage.

JETTER LES SECONDES, *en termes de Braſſerie*; c'eſt après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une ſeconde fois ſur la drège.

JETTER EN SOIE, *en terme de Boutonnier*; c'eſt l'action de couvrir un moule de bouton d'une ſoie tournée ſur la bobine en pluſieurs brins. Cette bobine eſt montée ſur un rochet *(Voyez* ROCHET *)*, ſur lequel elle eſt fixe, quoiqu'en levant la bobine ſur la partie moins groſſe du rochet, l'ouvrier la faſſe tourner à meſure qu'il emploie ſa ſoie; pendant ce jettage, la bobine eſt fixe pour que l'ouvrier puiſſe ſerrer ſa ſoie autour du bouton; on *jette* ainſi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'aſſeoir les cerceaux ou les autres ornemens. *Voyez* CERCEAUX. On dit auſſi *jetter en cerceau*, ce qui n'eſt autre choſe que de les poſer, de les arrêter avec de la ſoie ou de l'or, *&c.*

JETTER *l'or, l'argent ou le cuivre en lames*, *(Monnoie.)* c'eſt remplir de ces métaux quand il ſont en bain, c'eſt-à-dire, quand ils ſont parfaitement en fuſion, les moules ou chaſſis qui ont été préparés avec de la terre à fondeur pour ſervir à cet uſage.

Quand on *jette de l'or en lames*, on le verſe dans le jet du moule avec le creuſet où il a été fondu; mais pour verſer l'argent ou le cuivre, on ſe ſert de grandes cuilleres de fer à manche de bois, avec leſquelles on puiſe les métaux ardens & liquides dans les creuſets de fer, où ils ont été mis en fuſion. (+)

JETTER, *en terme de Cirier*, c'eſt verſer la cire ſur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'eſt la ſeconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voy.* IMPRIMER & CERCEAU.

JETTER LES FIGURES DE PLOMB, *(Fonderie.)* pour les figures que l'on *jette* en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on ſe contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que l'on met de telle épaiſſeur que l'on veut; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un maſtic fait avec du tuileau bien pulvériſé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorſque l'ame eſt achevée, on déſaſſemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaiſſeurs de terre, & enſuite on remet le moule tout aſſemblé à l'entour de l'ame ou noyau; mais enſorte pourtant qu'il en ſoit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas juſqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui ſe trouvent entre les pieces du moule, avec des briques; & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela ſert à cuire l'ame, & à ſecher le plâtre que les épaiſſeurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il

s'eſt

s'eſt éteint de lui-même, on a un ſouflet avec lequel on fait ſortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre; enſuite on coule le plomb fondu dans le moule; ce plomb remplit l'eſpace qu'occupoit la terre ſans qu'il ſoit néceſſaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, ſi ce n'eſt pour de grandes pieces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, (*Plombier.*) c'eſt ſe ſervir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par deſſus pour jetter le plomb en lames très-fines. *Voyez* PLOMBERIE.

Cette maniere de *jetter* le plomb eſt défendue aux plombiers par leurs ſtatuts; cependant il y a de certains ouvrages pour leſquels ces ſortes de tables de plomb *jetté* ſur toile ſont néceſſaires. *Voyez l'article* PLOMBIER, où on a décrit la maniere de *jetter le plomb ſur toile.*

Les facteurs d'orgue *jettent* ordinairement ſur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet inſtrument de muſique. La pratique en eſt ſemblable à celle qu'on met en uſage pour fondre les tables de plomb. *Voyez comme ci-deſſus & l'article* ORGUE.

JETTER EN SABLE, ſe dit en *termes de Fonderie*, de ce qui eſt *jetté* dans de petits moules faits de ſable ou de poudre d'ardoiſe, de piés de mouton, d'os de ſeche, de cendres & autres choſes ſemblables; & on appelle *piſtole ſablée*, celle qu'on a moulée & *jettée en ſable*, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau.

JETTER, on dit *en Peinture & en Sculpture*, *jetter* les draperies, pour en diſpoſer les plis de façon qu'ils annoncent ſans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies ſont bien *jettées*; ce peintre *jette* bien une draperie. Ce mot de *jetter*, dit M. de Pile, eſt d'autant plus expreſſif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on ſe ſert dans le monde; mais il faut que ſuivant le caractere de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis ſe trouvent comme par hazard, autour des membres.

JETTER SUR LA PIECE, *terme de Potier d'étain*; c'eſt *jeter* une anſe en moule ſur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une autre; cela ſe fait par le moyen d'un moule en cuivre compoſé de pluſieurs morceaux qui s'ajuſtent les uns aux autres, les moules ſont percés aux endroits où l'anſe doit s'attacher à la piece. *Voyez* la forme d'un moule d'anſe & ſes différens morceaux *aux figures du métier.*

Pour *jeter ſur la piece*, on remplit les pots de ſable ou de ſon, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, enſuite on met à la bouche du pot en dedans, le linge dans lequel il y a du ſable mouillé qu'on nomme *drapeau à ſable*, puis on prend le moule d'anſe dont les pieces ſont jointes enſemble, & tenues par une ou deux ſerres de fer; on poſe le moule ſur la piece qu'on tient devant ſoi ſur les genoux; enſuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuillere qui eſt ſur le fourneau avec une autre cuillere plus petite; on *jette* de l'étain dans le moule qui ſe ſoude de lui-même à la piece, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même juſqu'à ce que tout ſoit *jeté.*

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules ſéparés dont on rapporte les anſes ou autres choſes qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler*, (*voyez* MOULER LES ANSES), ou on les joint par le moyen de la ſoudure légere. *Voyez* SOUDER A LA SOUDURE LÉGERE.

JETTER SUR LE PIÉ, chez les *Vergettiers*, c'eſt rouler en prenant ſous le pié le chiendent pour le dépouiller de ſon écorce, & le rendre propre à être employé à toutes ſortes d'ouvrages.

JETTER, *terme de Fauconnerie*: on dit *jeter* un oiſeau du poing, ou le donner du poing après la proie qu'il ſuit. *Jeter ſa tête*, c'eſt mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, ſ. m. (*Littérat. anc. & mod.*) j'appelle de ce nom tout ce qui ſervoit chez les anciens à faire des calculs

ſans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choſes de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des Belles-Lettres, l'extrait d'un mémoire inſtructif dont je vais profiter, ſur l'origine & l'uſage des *jettons*. Ils ſont peut-être auſſi anciens que l'Arithmétique même, pourvu qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guiſe de monnoie, qui ſont aujourd'hui ſi communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, ſuffiſoient au calcul journalier de gens qui mépriſoient, ou qui ne connoiſſoient pas l'or & l'argent. C'eſt ainſi qu'en uſent encore aujourd'hui la plupart des nations ſauvages; & la maniere de ſe ſervir de ces coquillages ou de ces petites pierres, eſt au fond trop ſimple & trop naturelle pour n'être pas de la premiere antiquité.

Les Egyptiens ces grands maîtres des arts & des ſciences, employoient cette ſorte de calcul pour ſoulager leur mémoire. Hérodote nous dit qu'outre la maniere de compter avec des caracteres, ils ſe ſervoient auſſi de petites pierres d'une même couleur comme faiſoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient ψῆφοι; & l'art de s'en ſervir dans les calculs, ψηφοφορία. Ils avoient encore l'uſage de l'ἄβαξ, en latin *abacus*. *Voyez* ABAQUE.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées ψῆφοι par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en ſervirent long-temps, c'eſt que le mot *lapillus* eſt quelquefois ſynonyme à celui de *calculus*.

Lorſque le luxe s'introduiſit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'eſt pourquoi Juvenal dit *ſat. xij. v. 132.*

Adeò nulla uncia nobis
Eſt eboris nec Teſſalæ, nec calculus ex hâc
Materiâ

Il eſt vrai qu'il ne reſte aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puiſſe ſoupçonner d'avoir ſervi de *jettons*: mais cent expreſſions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire: delà ces mots *ponere calculos*, pour déſigner une ſuite de raiſons; *hic calculus accedat*, pour ſignifier une nouvelle preuve ajoutée à pluſieurs autres; *calculum detrahere*, lorſqu'il s'agiſſoit de la ſupreſſion de quelques articles; *voluptatum calculos ſubducere*, calculer, conſidérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faiſoient alluſion à l'addition ou à la ſouſtraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere Arithmétique qu'on apprenoit aux enfans de quelque condition qu'ils fuſſent. Capitolin parlant de la jeuneſſe de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus*. Tertulien appelle ceux qui apprenoient cet art aux enfans *primi numerorum arenarii*: les juriſconſultes les nommoient *calculonès*, lorſqu'ils étoient ou eſclaves ou nouvellement affranchis; & lorſqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii*. Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maiſon conſidérable, & le titre de ſa charge étoit *à calculis*, *à rationibus*.

On ſe ſervoit de ces ſortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, ſoit pour les ſcrutins, ſoit pour ſpécifier les jours heureux ou malheureux. Delà vient ces phraſes, *ſignare*, *notare*, *aliquid albo nigrove lapillo*, *ſeu calculo*, *calculum album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une perſonne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des ſuffrages, dans les aſſemblées du peuple & du ſénat. Ces mêmes *jettons* ſervoient auſſi dans les calculs, puiſque l'expreſſion *omnium calculis*, pour déſigner l'unanimité des *ſuffrages*, eſt tirée du premier emploi de ces

ſortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli, & frotté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Caſſia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le ſcrutin, eſt exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées ſur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo*. Les premieres marquoient l'approbation de la loi, & la derniere ſignifioit qu'on la rejetoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les cauſes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'abſolution, *abſolvo*; à la lettre *C* pour la condamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre eſpece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoit ceux dont on ſe ſervoit dans les jeux publics, & par leſquels on décidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jetoit dans une urne d'argent vingt de ces, pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numéros depuis 1 juſqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici*.

Si nous paſſons maintenant aux véritables *jettons*, ainſi nommés proprement dans notre langue, leſquels ſont d'or, d'argent, ou de quelqu'autre métal, c'eſt je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du xiv. ſiecle. On n'oſeroit en fixer l'époque au regne de Charles VII. quoique ce ſoit le nom de ce prince avec les armes de France qui ſe voit ſur le plus ancien *jetton d'argent* du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent ſur une de leurs face, ſont ceux de *getoirs*, *jetoüers*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *gietons*, & depuis plus d'un ſiecle & demi, celui de *jettons*. Or il paroît que tous ces noms, ou pour parler plus juſte, ce nom, varié ſeulement par les changemens arrivés dans la langue & dans l'orthographe, devoit ſon étymologie à l'action de compter, ou de jeter, *à jactu*, comme le penſe Ménage.

Les *jettons* les plus anciens de cette derniere eſpece, que Saumaiſe a latiniſé en les nommant *jacti* ou *jactones*, n'offroient dans leurs inſcriptions que le ſujet pour lequel ils avoient été faits, ſavoir pour les comptes, pour les finances. On lit ſur quelques-uns de ceux qui ont été frappés ſous le regne de Charles VIII, *entendez bien & loyaument aux comptes*; ſous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mès-compter*; ſous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. juſſu, Lud. XII*; & ſous quelques rois ſuivans, *qui bien jetera, ſon compte trouvera*.

L'uſage des *jettons* pour calculer étoit ſi fort établi, que nos rois en faiſoient fabriquer des bourſes pour être diſtribuées aux officiers de leur maiſon qui étoient chargés des états des comptes, & aux perſonnes qui avoient le maniement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainſi dans les légendes, *pour l'écurie de la royne*, ſous Anne de Bretagne; *pour l'extraodinaire de la guerre*, ſous François I; *pro plutco domini Delphini*, ſous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'uſage deſquelles ces *jettons* étoient deſtinés: *pour les gens des comptes de Bretagne*, *gettoirs aux gens de finances*; *pro camerâ computorum Breſſiæ*. Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les deſtinoit. Ainſi nous en avons ſur leſquels ſe trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII, de Jean de Saint-Amadour, maître d'hotel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances ſous Charles VIII; de Jean Teſtu, conſeiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur ſous Henri II.

Les villes, les compagnies & les ſeigneurs en firent auſſi fabriquer à leur nom, & à l'uſage de leurs officiers. Les *jettons* ſe multiplierent par ce moyen, & leur uſage devint ſi néceſſaire pour faire toutes ſortes de comptes, qu'il n'y a guere plus d'un ſiecle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la ſcience

qu'elle avoit dans cette ſorte de calcul.

Les états voiſins de la France goûterent bientôt la fabrique des *jettons* de métal ; il en parut peu de temps après en Lorraine, dans les Pays-Bas, en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoiſes, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, *&c.*

Dans le dernier ſiecle, on s'eſt appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'uſage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des deviſes de toutes eſpeces. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes, on en donne dans ce royaume aux cours ſupérieures & à différentes perſonnes qualifiées par leur naiſſance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il eſt le protecteur.

Voilà l'hiſtoire complette des *jettons*. Depuis les petites pierres employées aux calculs, ils ſe ſont métamorphoſés en pieces d'or ou d'argent, de même forme que la monnoie courante ; mais de quelque nature qu'ils ſoient, ils peuvent également ſervir aux-mêmes uſages ; ſur quoi Charron dit avec eſprit, que les rois font de leurs ſujets comme des *jettons* & les font valoir ce qu'ils veulent, ſelon l'endroit où ils les placent. *(D. J.)*

JETTONS, *(Monnoie.)* L'Angleterre a l'obligation au célebre Jean Locke de l'uſage des *jettons*. Pour nous, nous avons des *jettons* très-anciens ? il y en a du temps des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I, qui expriment par leurs inſcriptions & leurs ſymboles, qu'ils ſervoient à calculer, tant dans les bureaux des rois que chez les ducs de Bourgogne, les ducs d'Orléans, divers officiers, cardinaux, prélats ; on les appelloit *pieces de plaiſirs*. On ne peut douter que ces pieces, ainſi que les monnoies, n'aient été fabriquées avec le marteau juſqu'à Henri II. Un menuiſier, natif de Saint-Geneſt en Auvergne, nommé *Aubin Olivier*, inventa ſous ce regne l'art de monnoyer au moulin : on fut ſurpris de la beauté de ſes eſſais. Henri II établit une nouvelle fabrique de monnoie à Paris. Olivier y prit ſoin des machines ; J. Rondelle & Delaune, excellens graveurs, firent les poinçons & les quarres : & ſous la direction de Marillac, ils firent les *jettons* les mieux monnoyés qu'on verra peut-être jamais. Il y en a du roi Henri II, de François II, de Charles IX & de Henri III. Warin, excellent graveur, ajouta aux machines d'Olivier la balance ; il n'y a rien de comparable à cette machine pour la force, la viteſſe & la facilité d'y frapper des pieces. En 1640, toutes les vieilles monnoies furent fondues & fabriquées de nouveau ; mais avec un tel éclat de beauté, que depuis cette réformation générale les monnoies de France ont été admirées des peuples même de l'Aſie ; les dames de ce pays les entremêlent avec les pierres & les perles pour ſe faire des coliers, des braſſelets. . . . . En 1645, fut ſupprimé l'uſage du marteau ; Warin devint alors directeur des monnoies de France, à M. Warin ſuccéda M. Balin, fameux orfevre du roi qui a orné la galerie de Verſailles de chef-d'œuvres : après lui l'abbé Biron, connu par ſa belle *Hiſtoire métallique de Hollande* : Mr. Petit, ſecrétaire du roi, l'exerça juſqu'en 1696, qu'elle fut érigée en charge ; Mr. de Launai en fut pourvu ; on lui doit des curioſités & des embelliſſemens qu'il a fait à la monnoie des médailles. L'invention de la légende *Domine ſalvum*, eſt de M. Caſtning, ingénieur du roi, qui la mit en œuvre en 1685 dans toute la France. Il n'y a qu'une ſeule monnoie des médailles. Sous M. de Launai furent faites deux ſuites complettes de médailles ; la premiere eſt cette belle hiſtoire métallique de Louis XIV, par les ſoins de M. Colbert ; elle parut en 1702 ; elle contient 286 médailles qui vont juſqu'à l'avénement de Philippe, duc d'Anjou, à la couronne d'Eſpagne ? l'autre ſuite, due à M. de Launai, eſt celle des rois de France depuis Pharamond juſqu'à Louis XIV. *Pour & contre*, 5 *vol.* 1734. *(C)*

JETTON, eſt un petit inſtrument de cuivre ou de fer mince, à l'uſage des *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre inſtrument auſſi de fer ou de cuivre, appellé *juſtification*. L'un &

l'autre ſervent à s'aſſurer ſi les lettres ſont bien en ligne, c'eſt-à-dire de niveau les unes avec les autres, en poſant le *jetton* horizontalement ſur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de ſes côtés bien dreſſé & bien droit en forme de regle, ſe poſe auſſi perpendiculairement ſur pluſieurs lettres qui ſont dans la juſtification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'eſt une marque qu'elles ſont égales en hauteur, & bien par conſéquent. Le contraire ſe fait ſentir lorſque ce *jetton* poſe ſur les unes & non ſur les autres; on s'aſſure également de la juſteſſe du corps avec le même inſtrument. *Voyez* JUSTIFICATION.

JETTONS, REJETTONS, *(Jard.)* *Voyez* TAILLES.

* JETTONNIERS, ſ. m. pl. *(Hiſt. littér.)* ceux qui aſſiſtent réguliérement à l'académie françoiſe, & entre leſquels les jettons deſtinés aux abſens ſe partagent. Les *jettonniers* ſont les travailleurs de cette ſociété littéraire, & ceux qui l'honorent.

JETZE, *(Géog.)* riviere d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg, & qui ſe jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU, ſ. m. *(Droit naturel & Morale.)* eſpece de convention fort en uſage, dans laquelle l'habileté, le hazard pur, ou le hazard mêlé d'habileté, ſelon la diverſité des *jeux*, décide de la perte ou du gain, ſtipulés par cette convention, entre deux ou pluſieurs perſonnes.

On peut dire que dans les *jeux*, qui paſſent pour être de pur eſprit, d'adreſſe, ou d'habileté, le hazard même y entre, en ce qu'on ne connoît pas toujours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il ſurvient quelquefois des cas imprévus, & qu'enfin l'eſprit ou le corps ne ſe trouvent pas toujours également bien diſpoſés, & ne font pas toujours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en ſoit l'amour du *jeu* eſt le fruit de l'amour du plaiſir, qui ſe varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuſer, à ſe délaſſer, à ſe recréer, par toutes ſortes de *jeux*, ſuivant leur génie & leurs tempéramens. Long-temps avant les Lydiens, avant le ſiege de Troye & durant ce ſiege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupoient à différens *jeux*, qui du camp paſſerent dans les villes, à l'ombre du loiſir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les ſeuls qui bannirent entiérement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magiſtrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu*, qu'il s'en retourna promptement, en leur diſant que ce ſeroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens paſſionnés d'un plaiſir qui communément regne dans les états, à proportion de l'oiſiveté, du luxe & des richeſſes. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les loix romaines ne permirent de jouer que juſqu'à une certaine ſomme, mais ces loix n'eurent point d'exécution, puiſque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de mettre tout ſon bien au hazard du *jeu* eſt marqué préciſément dans ſa premiere ſatyre, *vers 88.*

. . . . . *Alea quando*
Hos animos? Neque enim loculis comitantibus
Ad caſum tabulæ, poſita ſed luditur arca.

« La phrénéſie des *jeux* de hazard a-t-elle » jamais été plus grande? Car ne vous » figurez pas qu'on ſe contente de riſ- » quer, dans ces académies de *jeux*, ce » qu'on a par occaſion d'argent ſur ſoi; » on y fait porter exprès des caſſettes » pleines d'or, pour les jouer en un coup » de dé ».

Ce qui paroît plus ſingulier, c'eſt que les Germains mêmes goûterent ſi fortement les *jeux* de hazard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finiſſoient par ſe jouer eux-mêmes, & riſquoient de perdre, *noviſſimo jacta*, pour me ſervir de leur expreſſion, leur per-

ſonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens.

Tant de perſonnes de tout pays ont mis & mettent ſans ceſſe une partie conſidérable de leur bien à la merci des cartes & des dés, ſans en ignorer les mauvaiſes ſuites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les cauſes d'un attrait ſi puiſſant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne riſquant ſon argent qu'aux *jeux* où le ſuccès dépend encore plus de l'habilité des tenans que du hazard des cartes & des dés; cependant il préfere ſouvent les *jeux* où le gain dépend entiérement du caprice des dés & des cartes, & dans leſquels ſon talent ne lui donne point de ſupériorité ſur les joueurs. La raiſon principale d'une prédilection tellement oppoſée à ſes intérêts, procede de l'avarice, ou de l'eſpoir d'augmenter promptement ſa fortune.

Outre cette raiſon, les *jeux* qui laiſſent une grande part dans l'événement à l'habileté du joueur, exigent une contention d'eſprit trop ſuivie, & ne tiennent pas l'ame dans une émotion continuelle, ainſi que le font le paſſe-dix, le lanſquenet, la baſſette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entiérement du hazard. A ces derniers *jeux*, tous les coups ſont déciſifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque choſe; ils tiennent donc l'ame dans une eſpece d'agitation, de mouvement, d'extaſe, & ils l'y tiennent encore ſans qu'il ſoit beſoin, qu'elle contribue à ſon plaiſir par une attention ſérieuſe, dont notre pareſſe naturelle eſt ravie de ſe diſpenſer.

M. de Monteſquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions ſur cette matiere. " Le *jeu* nous plaît en général, » dit-il, parce qu'il attache notre ava» rice, c'eſt-à-dire, l'eſpérance d'avoir » plus. Il flatte notre vanité, par l'idée » de la préférence que la fortune nous » donne, & de l'attention que les autres » ont ſur notre bonheur. Il ſatisfait notre » curioſité, en nous procurant un ſpectacle. Enfin, il nous donne les différens » plaiſirs de la ſurpriſe. Les *jeux* de hazard nous intéreſſent particuliérement, » parce qu'ils nous préſentent ſans ceſſe » des événemens nouveaux, prompts & » inattendus. Les *jeux* de ſociété nous » plaiſent encore, parce qu'ils ſont une » ſuite d'événemens imprévus qui ont » pour cauſe l'adreſſe jointe au hazard ».

Auſſi le *jeu* n'eſt-il regardé dans la ſociété que comme un amuſement, & je lui laiſſe cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fît rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens ſages qui jouent volontiers, c'eſt qu'ils ne voient point quels ſont les égaremens cachés du *jeu*, ſes violences & ſes diſſipations. Ce n'eſt pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de hazard aient rien d'injuſte, à en juger par le ſeul droit naturel; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expoſe ſon argent à un péril égal; chacun auſſi, comme nous le ſuppoſons, joue ſon propre bien, dont il peut par conſéquent diſpoſer. Les *jeux*, & autres contrats où il entre du hazard, ſont légitimes dès que ce qu'on riſque de perdre de part & d'autre, eſt égal; & dès que le danger de perdre, & l'eſpérance de gagner, ont de part & d'autre une juſte proportion avec la choſe que l'on joue.

Cependant, cet amuſement ſe tient rarement dans les bornes que ſon nom promet; ſans parler du temps précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il ſe change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en paſſion funeſte par l'amorce du gain. On connoît à ce ſujet les vers ſi délicats & ſi pleins de vérité de Mme. Deshoulieres:

Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
eſt un dangereux aiguillon:
Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

C'eſt en vain qu'on ſait que les perſonnes ruinées par le *jeu*, paſſent en nombre les

gens robuſtes que les médecins ont rendu infirmes ; on ſe flatte qu'on ſera du petit nombre de ceux que ſes bienfaits ont favoriſé depuis l'origine du monde.

Mais comme le ſouverain doit porter ſon attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes ſortes de contrats, c'eſt à lui qu'il appartient de régler celui-ci, & de voir juſqu'où l'intérêt de l'état & des particuliers exige qu'il défende le *jeu*, ou ſouffre qu'il le permette en général. Les loix des gouvernemens ſages ne ſauroient trop ſévir contre les académies de *Philocubes* (pour me ſervir du terme d'Ariſténete) & celles de tous les *jeux* de hazard diſproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amſterdam en 1709. *in*-12. où cette matiere, enviſagée ſelon les principes de morale & de droit naturel, eſt traitée à fond avec autant de lumiere que de jugement : j'y renvoie les lecteurs curieux. (*D. J.*)

Le *jeu* occupe & flatte l'eſprit par un uſage facile de ſes facultés ; il amuſe par l'eſpérance du gain. Pour l'aimer avec paſſion, il faut être avare ou accablé d'ennui ; il n'y a que peu d'hommes qui aient une averſion ſincere pour le *jeu*. La bonne compagnie prétend que la converſation, ſans le ſecours du *jeu*, empêche de ſentir le poids du déſœuvrement : on ne joue pas aſſez.

JEU DE LA NATURE. (*Anat. Phyſiol.*) On entend par *jeu de la nature* dans le corps humain, une conformation de quelques-unes, ou de pluſieurs de ſes parties ſolides, différentes de celle qui eſt appellée *naturelle*, parce qu'elle ſe préſente ordinairement.

Si l'on n'ouvroit plus de cadavres, dit M. de Fontenelle, les ſingularités des *jeux de la nature* deviendroient plus communes, les différentes ſtructures mieux connues, & par conſéquent les hypothèſes plus rares. Peut-être encore qu'avec le temps, on pourroit, par toutes les conformations particulieres, tirer des éclairciſſemens ſur la conformation générale.

Je n'examinerai point ſi toutes ces conſéquences ſont également juſtes, c'eſt aſſez de remarquer qu'on peut raſſembler un nombre très-conſidérable d'obſervations qui conſtatent les *jeux de la nature* à pluſieurs égards, & qui ſont en même temps fort ſinguliers. J'avois moi-même formé ſur ce ſujet un grand recueil ; que je regrette ; & qui a péri dans un naufrage. Je déſire que quelqu'un plus heureux travaille un plan de cette eſpece, en réuniſſant avec choix les faits épars ſur cette matiere, & ſur-tout en accompagnant ſon ouvrage de réflexions phyſiologiques, dans le goût de celles que M. Hunaud nous a données ſur les *jeux* du crâne. Ce travail ainſi digéré, répandroit, je penſe, des lumieres intéreſſantes ſur l'économie animale. Au pis aller, un tel répertoire contiendroit quantité de faits curieux ; le lecteur en jugera par un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru dignes de lui être communiqués, & dont j'ai conſervé le ſouvenir.

Premier exemple. Jeux *variés* de la nature *dans un même ſujet.* Non-ſeulement l'on a découvert par l'anatomie des *jeux de la nature* dans diverſes perſonnes, ſur quelques parties du corps humain en particulier ; mais il ſe rencontre quelquefois dans un même ſujet pluſieurs conformations différentes du cours ordinaire. Morgagni en a vu de pareilles dans trois ou quatre cadavres qu'il diſſéquoit en 1740.

Savoir, 1°. ſix vertebres lombaires dans un ſujet qui avoit vingt-ſix côtes, dont la premiere ſoutenoit les petites côtes ſurnuméraires, & la derniere étoit continuée à la premiere de l'os ſacrum. 2°. Il a trouvé dans un autre ſujet la veine iliaque droite revenant à ſon origine, après avoir fait quelque chemin au deſſous du tronc de la veine-cave, & formant une eſpece d'île. 3°. Dans une femme de 39 ans, il a vu quatre valvules, au lieu de trois, à l'orifice de l'artere pulmonaire. Comme les autres variétés qu'il trouva dans les mêmes ſujets, portoient ſur des ramifications de vaiſſeaux, ſur des vertebres doubles, ſur des os, &c. nous n'en parlerons pas.

Second exemple de ſemblables jeux. M. Poupart, faiſant la diſſection d'une fille âgée de ſept ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche, ni artere, ni veine émulgente, ni rein, ni ureter, ni artere ni

veine ſpermatiques ; il ne vit même nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais exiſté, & ſe fût flétrie ou détruite par quelque indiſpoſition. Le rein & l'uretere du côté droit étoient ſeulement plus gros qu'ils ne ſont naturellement, parce que chacun d'eux étoit ſeul à faire une fonction qui auroit dû être partagée. *Hiſt. de l'acad. ann.* 1700, *p.* 35.

Troiſieme exemple. Jeux de la nature *tant intérieurement qu'extérieurement.* Voici un troiſieme exemple de *jeux de la nature*, tant en dedans qu'en dehors, dans une petite fille qui vécut peu de jours, & qui fut diſſéquée ſoigneuſement par Saviard & Duverney.

Les mains de cette fille étoient extérieurement ſemblables aux mitaines que l'on met pendant l'hiver aux petits enfans, fort unies au dehors ; elles avoient en dedans pluſieurs replis à l'ordinaire ; il n'y avoit point de doigts à leurs extrêmités, mais elles étoient terminées par un gros bourelet ; les piés étoient comme les mains ſans orteils, & terminés de la même maniere.

L'on remarquoit à l'extrêmité de chaque os du métacarpe & du métatarſe un petit allongement qui ſembloit être diſpoſé à former la phalange d'un doigt ou d'un orteil.

Quant aux vaiſſeaux ombilicaux, il n'y avoit qu'une ſeule artere, au lieu de deux, qui ſont pour l'ordinaire des branches de l'iliaque ou de l'hypogaſtrique ; & cette artere étoit formée du tronc de l'artere, qui auroit dû produire l'iliaque gauche.

Les capſules rénales étoient trois fois plus groſſes qu'elles ne le ſont naturellement ; & leurs vaiſſeaux étoient à l'ordinaire.

Il n'y avoit dans la région lombaire, tant au côté droit qu'au côté gauche, ni rein, ni vaiſſeaux émulgens, ni ureteres ; mais en pourſuivant la diſſection juſqu'à une tumeur qui s'élevoit ſur l'os ſacrum, à l'endroit où il commence ſa courbure pour former le baſſin de l'hypogaſtre, & ayant ouvert la membrane qui enveloppoit cette éminence, on apperçut les deux reins. Ils étoient diſtans l'un de l'autre de deux lignes ou environ, & cependant liés enſemble par le moyen d'un petit uretere, qui ſortant du rein droit, alloit ſe décharger dans un canal commun qui recevoit pareillement un autre petit uretere ſortant du canal gauche ; ce canal commun ſe portoit dans une poche commune.

Le ſouffle introduit dans cette poche donna lieu d'obſerver deux petites matrices, qui avoient chacune une veine & une artere ſpermatiques, leſquelles ſe diſtribuoient de leur côté à un petit teſticule attaché au ligament large.

Ces deux petites matrices avoient chacune leurs ligamens larges & ronds, leurs trompes, leurs franges ou pavillons, leurs vaiſſeaux déférens, & leur vagin fort court ; cependant le droit un peu plus long que le gauche, tomboit un peu plus bas dans la poche commune ; & le petit vagin gauche étoit percé pour recevoir le canal commun de l'uretere, qui déchargeoit la ſéroſité ſéparée par les reins dans cette poche, laquelle n'étoit, à vrai dire, que la fin du boyau droit un peu dilaté.

Il eſt probable, par la deſcription de ces organes, que ſi cet enfant eût vécu juſqu'à l'âge des adultes ; il eût été incapable de génération, par le mélange qu'il y auroit eu de la ſemence avec les excrémens, tant ſtercoraux qu'urinaires, outre que l'urine & les matieres ſtercorales ſeroient ſorties involontairement. Saviard, *obſerv.* 94.

Quatrieme exemple de jeux de la nature *dans la tranſpoſition des viſceres d'un enfant.* J'ai lu les obſervations de deux ou trois exemples bien ſinguliers en ce genre. Je commencerai par citer le fait communiqué en 1742 à l'académie royale des ſciences, par M. Sué, parce que ce fait exclut tout ſujet de doute. L'enfant, dont il s'agit, eſt dans le cabinet du roi : n°. 350. M. Daubenton en a donné la deſcription & la figure dans *l'hiſtoire de ce cabinet, tab. inj. p.* 204, *Planche VIII.*

La poitrine & le bas-ventre de cet enfant, ainſi que les viſceres qui y étoient renfermés, paroiſſent à découvert ; on voit clairement leur tranſpoſition. Voici comme ils ſont ſitués.

La pointe du cœur eſt tournée à droite,

& la baſe eſt inclinée à gauche. Les troncs des gros vaiſſeaux ſont tranſpoſés d'un côté à l'autre ; ainſi la courbure de l'aorte eſt dirigée du côté droit, l'œſophage eſt placé du côté droit, la bifurcation de la trachée-artere ſe trouve au côté gauche de l'aorte, & le poumon a trois lobes de ce même côté.

Le foie eſt à l'endroit où devroit être la rate, qui eſt placée du côté droit ; l'orifice ſupérieur de l'eſtomac eſt à droite, & le pylore à gauche. La direction du canal inteſtinal étoit en ſens contraire, à celui de l'état ordinaire. Le pancréas eſt placé ſous la rate, & ſon conduit eſt dirigé du côté gauche, pour entrer dans le duodenum avec le canal cholidoque. Il n'avoit que le rein gauche, & il étoit plus gros qu'il ne devoit être. Les capſules atrabilaires étoient à leur place.

Les vaiſſeaux étoient tranſpoſés comme les viſceres, & le canal thorachique s'ouvroit dans la ſouclaviere du côté droit. La veine ombilicale étoit dirigée du côté gauche, pour arriver dans la ſciſſure du foie.

L'enfant eſt mort cinq jours après ſa naiſſance ; mais faut-il en attribuer la cauſe au dérangement de ſes parties, qui étoient d'ailleurs très-bien conformées ? C'eſt dont il eſt permis de douter, d'autant mieux que nous avons l'exemple d'un ſoldat qui a vécu 70 ans, quoiqu'il eût un déplacement général de toutes les parties contenues dans la poitrine & dans le bas-ventre. On n'a connu cette ſingularité de déplacement de parties que par l'ouverture de ſon cadavre.

Cinquieme exemple de pareils jeux *dans un vieillard.* Le ſoldat dont il s'agit, étant mort âgé de 70 ans, le 23 Octobre 1688, à l'hôtel des Invalides, M. Morand fit l'ouverture de ſon cadavre en préſence de MM. du Parc, Saviard, & autres chirurgiens.

Après avoir levé les tégumens communs, & découvert la duplicature du péritoine, on y trouva la veine ombilicale couchée au long de la ligne blanche, laquelle, au lieu de ſe détourner enſuite du côté droit pour entrer dans la ſciſſure du foie, ſe trouvoit effectivement placée, ainſi que la rate, au côté droit, contre l'ordre naturel.

Le grand lobe du foie occupoit entiérement l'hypochondre gauche, & la ſciſſure regardoit le derriere du cartilage xiphoïde. Son petit lobe occupoit une partie de la région épigaſtrique, & déclinoit vers l'hypochondre droit.

On remarqua dans la poitrine, que l'œſophage y entroit par le côté droit, & paſſoit au devant de l'uretere ; puis deſcendant & ſe gliſſant du même côté droit, y perçoit le diaphragme, & après l'avoir traverſé, ſe gliſſoit entre le foie & la rate pour entrer dans le bas-ventre.

Le fond de l'eſtomac, ſuivant la même route, étoit ſitué du côté droit, entre le foie & la rate ; le pylore & l'inteſtin duodenum ſe trouvoient au deſſous du foie ; & ce boyau paſſant par-deſſous la veine & l'artere méſentérique ſupérieure, puis faiſant ſa courbure, ſe gliſſoit du côté droit vers la partie lombaire, & formoit le jejunum.

Tous les inteſtins grêles avoient auſſi changé de ſituation ; le cœcum & le commencement du colon étoient placés dans l'île gauche, & le contour de ce dernier boyau paſſoit à l'ordinaire, mais de gauche à droit, ſous l'extrêmité du foie, du ventricule & de la rate, & deſcendoit enſuite dans la région iliaque droite, pour produire le rectum.

La même tranſpoſition s'étoit faite aux reins & aux parties génitales : car le rein droit ſe trouvant au côté gauche, & le gauche étant au côté droit, l'on voyoit la veine ſpermatique droite ſortir de l'émulgente, & la veine ſpermatique gauche ſortir du tronc de la cave contre l'ordre naturel.

De plus, le rein du côté droit étoit plus élevé que celui du côté gauche, & deux ureteres ſortoient du rein droit, l'un du baſſinet à l'ordinaire, & l'autre de ſa partie inférieure.

Les capſules atrabilaires avoient auſſi paſſé d'un côté à l'autre, ce qu'on reconnut par les veines, la capſule gauche recevant la ſienne du tronc de la cave, & la droite de l'émulgente.

Le cœur lui-même prenoit part à ce

changement ; ſa baſe étoit ſituée au milieu de la poitrine, mais ſa pointe inclinoit du coté droit contre ſon ordinaire, qui eſt de ſe porter du côté gauche. De cette façon, le ventricule droit du cœur regardoit le côté gauche de la poitrine, & la veine cave qui en ſortoit du même côté, produiſoit deux troncs à l'ordinaire ; l'inférieur perçoit le diaphragme au côté gauche du corps des vertebres, & l'artere du poumon ſortoit de ce même ventricule, ſe gliſſant du côté droit, & là ſe partageoit en deux branches à l'ordinaire.

Le tronc de l'aorte ſortant du ventricule gauche, & ſe trouvant placé au côté droit de la poitrine, ſe courboit du même côté contre la coutume ; après quoi, perçant le diaphragme au côté droit, & deſcendant juſqu'à l'os ſacrum, il occupoit toujours le côté droit du corps des vertebres.

La veine du poumon ſortant du même ventricule, ſe courboit auſſi un peu du côté droit.

Enfin, la veine azygos ſe trouvoit au côté droit du corps des vertebres, enſorte que la diſtribution des vaiſſeaux ſouffroit un changement conforme à celui qui étoit arrivé aux viſceres. *Voyez l'obſervat. 112 de* Saviard, *ou l'hiſt. de l'acad. royale des Sciences de 1686 à 1699. tom. II. p. 44.*

6°. *Autres exemples confirmatifs.* Ce fait tout étrange, tout ſurprenant qu'il paroiſſe, n'eſt cependant pas unique ; on avoit déja vu à Paris en 1650 un pareil exemple dans le meurtrier qui avoit tué un gentilhomme, au lieu de M. le duc de Beaufort, & dont le corps, après avoir été roué, fut diſſéqué par M. Bertrand, chirurgien, qui en a publié l'hiſtoire avec des remarques, dans un traité particulier. Cette même hiſtoire eſt détaillée plus au long dans les *obſervat. médic.* de M. Cattier, docteur en Médecine. Bonet l'a inſéré dans ſon *ſepulchretum*, liv. IV. ſect. 1. obſ. 7. §. 3. Il en eſt auſſi fait mention dans les mémoires de Joly, qui à cette occaſion rapporte qu'on avoit obſervé la même choſe dans un chanoine de Nantes.

Un ſavant plein d'érudition, ce doit être M. Falconet, m'a encore indiqué le journal de dom Pierre de Saint-Romuald, imprimé à Paris en 1661 ; où il eſt dit qu'on trouva une pareille tranſpoſition de viſceres en 1657, dans le cadavre du ſieur Audran, commiſſaire des gardes françoiſes.

On peut joindre à tout ceci l'obſervation d'Hoffman, imprimée à Leipſick en 1671, *in-4°.* ſous le titre de *Cardianaſtrophe, ſeu cordis univerſi, memorabilis obſervatio*, &c.

Septieme exemple de jeux de la nature *ſur la ſituation des viſceres dans la poitrine.* Les *Tranſactions philoſophiques* de l'année 1602, n°. 275, & les *acta eruditorum*, même année 1702, p. 624, font le détail du cas ſuivant, qui eſt fort extraordinaire.

Charles Holt, en diſſéquant un enfant de deux mois, en préſence de trois témoins experts en Anatomie, ne découvrit ni d'inteſtins hormis le rectum, ni de méſentere dans la cavité du bas ventre ; mais ayant détaché le ſternum, il les trouva dans la cavité de la poitrine, couchés ſur le cœur & les poumons. Pour comble de ſurpriſe, l'omentum & le médiaſtin manquoient. Le pylore étoit retiré vers le fond du ventricule près des vertebres du dos : le gros boyau s'étendoit obliquement depuis l'anus vers un trou particulier du diaphragme, & étoit caché deſſous avec une partie du duodenum. Il paroît que ce trou du diaphragme étoit abſolument naturel, & avoit ſervi au paſſage des inteſtins dans la poitrine, car tout étoit entier ſans aucun déchirement. On ne trouva pas la moindre communication des inteſtins, avec aucune autre partie du corps ; cependant l'enfant avoit vécu, prenoit tous les jours des alimens, & alloit à la ſelle.

Ce petit nombre de faits ſinguliers, tirés de bonnes ſources, ne ſuffit que trop pour conclure qu'aujourd'hui comme du temps de Pline, nous pouvons répéter avec lui, *ignotum eſt quo modo & per quæ vivimus.*

Huitieme exemple de jeux de la nature *ſur le manque des parties de la génération.* Ces parties, qui depuis tant de ſiecles renouvellent continuellement la face de l'univers par un méchaniſme inexplicable,

ſont non-ſeulement expoſées à des vices bizarres d'origine & de conformation ; mais quelquefois même elles manquent abſolument dans des enfans qui viennent au monde. Ainſi Saviard a été le témoin oculaire d'un enfant né à l'Hôtel-Dieu de Paris, manquant des parties de la génération qui appartiennent à l'un ou à l'autre ſexe, & n'ayant d'autre ouverture à l'extérieur que celle du rectum.

Ainſi le docteur Barton témoigne avoir vu dans le comté d'York un enfant qui reſſembloit entiérement à celui de Saviard. Cet enfant n'avoit aucune partie extérieure de la génération, ni mâle, ni femelle, ni aucun veſtige de ces organes. Les autres parties du corps étoient conformes à l'état naturel & ordinaire, excepté que vers le milieu de l'eſpace qui eſt entre le nombril & l'os pubis, ſe trouvoit une ſubſtance ſpongieuſe, nue, ſans prominence, tendre, fort ſenſible, percée de pores innombrables, deſquels pores l'urine ſortoit ſans ceſſe. L'enfant a vécu cinq ans, & eſt mort de la petite vérole. *Mém. d'Edinb. ann. 1740. tom. V. p. 428.*

Exemple de **jeux de la nature** ***qui peuvent être utiles dans la pratique.*** Il eſt poſſible quelquefois de trouver dans les *jeux de la nature* des variations, dont la connoiſſance peut avoir quelque utilité, c'eſt-à-dire, peut ſervir dans l'explication des fonctions de l'économie animale ou des maladies, & peut faire éviter quelque erreur dans la pratique. Je compte au nombre de ces variations les os triangulaires, qu'on trouve quelquefois dans les ſutures du crâne, & plus fréquemment dans la ſuture lambdoïde, que dans aucune autre ; parce que, faute de connoître ces *jeux*, quelqu'un pourroit ſe tromper à l'égard de ceux qui ont de pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture conſidérable.

Obſervation générale. Enfin, perſonne n'ignore les *jeux de la nature* qui s'étendent ſur les proportions des parties du corps d'un même individu, car non-ſeulement les mêmes parties du corps n'ont point les mêmes dimenſions proportionnelles dans deux perſonnes différentes ; mais dans la même perſonne une partie n'eſt point exactement ſemblable à la partie correſpondante. Par exemple, ſouvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes dimenſions que le bras ou la jambe du côté gauche. Ces variétés ſont faciles à comprendre ; elles tirent leur origine de celle de l'accroiſſement des os, de leurs ligamens, de leur nutrition, des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ces parties, des muſcles qui les couvrent, *&c.* C'eſt à l'art du deſſin qu'on doit les idées de la proportion ; le ſentiment & le goût ont fait ce que la méchanique ne pouvoit faire, & comme dit encore M. de Buffon ; on a mieux connu la nature par la repréſentation que par la nature même. *(D. J.)*

A l'article que l'on vient de lire nous en joindrons un nouveau dans lequel Mr. de Haller traite le même ſujet avec la netteté & la profondeur qui le caractériſent.

JEUX DE LA NATURE, & MONSTRES. *(Anat. Phyſiol.)* Nous ne ſéparerons pas ces deux articles, il ſeroit difficile de trouver leurs limites. Nous entendons par *monſtre* tout animal, dont la ſtructure s'éloigne de la ſtructure ordinaire d'une maniere à frapper les yeux, & à s'attirer l'attention du phyſicien. Pour donner au lecteur une idée un peu diſtincte de ces écarts de la nature, il faudra les rapporter à des claſſes, expoſer la ſtructure particuliere des organes, & chercher à la fin la cauſe de cette formation irréguliere. On doit ne recevoir dans cet expoſé que des faits vrais ; car plus que par-tout ailleurs la fable eſt entée ici ſur la vérité.

Il a des difformités légeres, & qui ne paſſent pas la peau. La couleur d'un enfant peut être extraordinaire : on a vu de blancs nés d'une mere noire ou brune : les Negres blancs ſont de cette claſſe : ils ne forment pas des nations, ils naiſſent ou des negres d'Afrique, ou des hommes bruns des îles de l'Aſie auſtrale ; ils ſont aſſez communs dans les îles ſujettes au gouvernement d'Amboine. Il eſt vrai qu'une difformité particuliere accompagne cette couleur blanche ; ces negres blancs naiſſent ſans cette mucoſité noire, qui dans les européens couvre la face poſtérieure de l'uvée & les rayons ciliaires : pareils aux lapins blancs, ils ont l'iris & la choroïde rouge. Le défaut

de cette mucoſité rend leurs yeux tendres, & incapables de ſupporter la lumiere.

Des enfans nés velus ne different que peu de la ſtructure naturelle, l'homme a naturellement du poil preſque à toutes les parties de ſon corps, & ſur-tout au viſage. Quelques enfans ont eu ce poil plus copieux & plus apparent; on les a pris pour des ſatyres, des ſinges, des ours & des lions.

J'ai vu rapporter comme une preuve de la force de l'imagination de la mere, un enfant qui paroiſſoit avoir du poil de biche ſur une bonne partie des flancs & du dos. C'étoit un ſein énorme, mais tout-à-fait ſemblable à des ſeins ordinaires, avec l'épiderme brune & ridée, & un poil qui s'étoit répandue ſur toute l'étendue de cet énorme ſein.

On a vu la peau écailleuſe. On a montré en Angleterre un homme qu'on appelloit *Dorcopic*, parce que ſa peau étoit couverte de verrues.

Des cornes qui, aſſez fréquemment naiſſent de quelques maladies de la peau, ont orné le front des lievres, des biches, des hommes même.

On a vu la grandeur varier dans l'eſpece humaine; des géans s'élever juſqu'à la taille de huit piés, des nains rentrer dans celle de vingt-deux pouces.

Une partie du corps de l'animal a pris des accroiſſemens extraordinaires: on a vu les bras d'une longueur approchante de celle de certaines eſpeces de ſinge: un doigt extraordinaire, & des nez prodigieux, & contournés comme une trompe d'éléphant: cette difformité eſt aſſez commune parmi les cochons.

La gelée, qui naturellement ſe trouve ſous la peau de l'embryon de toutes les eſpeces d'animaux, s'eſt accumulée dans quelques enfans, elle a étendu la peau, formé des capuchons, des caſques, des prétendus penis, des ſauciſſes: répandue ſur toute l'étendue du corps cette gelée en a impoſé ſous la reſſemblance d'un froc & même d'un lion: on a prétendu reconnoître dans un enfant de cette claſſe l'image du lion de marbre du port Pirée.

Il n'arrive que trop ſouvent, que les trois grandes cavités du corps humain conſervent à-peu-près leur ſtructure originaire; dans l'embrion elles n'étoient formées que par une membrane aſſez fine pour avoir été diſputée par d'habiles gens. Au lieu de la boîte oſſeuſe du crâne, de l'enveloppe muſculaire du bas ventre, d'un thorax en partie oſſeux & en partie cartilagineux, des fœtus parvenus à leur plein accroiſſement n'ont eu pour cacher le cœur, les inteſtins & le cerveau qu'une membrane. Alors ces viſceres trop grands, & trop preſſés les uns par les autres, ont forcé leur foible enveloppe. On a vu le cœur tout nud ſe préſenter devant la poitrine comme une médaille: le foie & les inteſtins ſortir avec le nombril, & n'être contenus que par les tégumens, & le crâne manquer de toute ſa partie ſupérieure; & comme la conſiſtance du cerveau eſt preſque fluide dans le fœtus, on l'a vu ſe perdre & diſparoître, & ne laiſſer à ſa place que quelques tubercules médulaires. J'ai vu pluſieurs de ces fœtus, dont la dure-mere ſe continuoit à la peau, & auxquels les os pariétaux, une grande partie des os coronaux & de l'occipital, manquoient entiérement. Ces fœtus ont conſervé la vie, malgré l'énorme perte qu'ils avoient faite, & ils ſont parvenus à leur parfait accroiſſement. On a trouvé dans les trous du crâne les nerfs, qui commençoient par eux-mêmes: ils avoient été conſervés par la ſtructure de ces trous, & ils étoient devenus iſolés, parce que le cerveau étoit détruit. Mais aucun de ces enfans n'a prolongé ſa vie après la naiſſance.

On a vu de ces enfans avoir la poitrine ouverte & le bas-ventre.

L'hernie de l'épine dorſale eſt analogue à ce mal. Les épines des vertebres, des lombes du ſacrum, ne ſe ferment pas dans un fœtus, elles ſont comme elles étoient dans l'embryon, deux cartilages ſéparés. La queue de cheval paroît ſous la peau, & des enfans ſont parvenus à la puberté dans cet état. Il eſt vrai que leurs piés ſe contournoient en dedans, & reſtoient ſans force.

Dans le fœtus, dont la tête eſt ſans crâne, il eſt aſſez ordinaire de voir manquer une partie des vertebres du cou: la tête paroît alors être attachée aux épau-

les, & l'enfant a quelque reſſemblance avec le crapaud.

Un manque de ſolidité dans le diaphragme a cauſé, dans bien des fœtus, un dérangement ſingulier, & qu'on n'a découvert que par la diſſection. L'eſtomac, l'épiploon, une partie des inteſtins remontent alors dans la poitrine.

On a vu des déplacemens extraordinaires dans la ſituation des parties : le cœur placé dans le bas-ventre, & les reins dans le baſſin. Mais le changement le plus important dans la ſituation des parties, eſt celui dans lequel tout ce qui ordinairement eſt placé du côté droit l'eſt du côté gauche, & où les parties du côté gauche ſe ſont trouvées du côté droit. On a vu, & pluſieurs fois, le cœur tourné à gauche, le foie dans l'hypocondre gauche, l'eſtomac & la rate dans l'hypocondre droit, l'azygos faiſant ſon arcade par le côté gauche, le grand arc de l'aorte retourné à la droite : le tout dans l'ordre le plus exact & le plus régulier.

Il ſeroit impoſſible de donner un précis des changemens dans la ſtructure des os & des viſceres, qui ſont conſignés dans les faſtes de l'anatomie : je n'en rapporterai qu'un petit nombre d'exemples.

J'ai diſſéqué un fœtus dont les yeux étoient placés à une hauteur inégale, qui n'avoit qu'une oreille, & qui, du coté qu'elle manquoit, n'avoit ni tympan, ni oſſelets, ni labyrinthe. Il n'avoit point de cloiſon au nez, les os du palais & de la mâchoire ſupérieure laiſſoient entre la partie droite & la gauche un grand intervalle, & l'un & l'autre de ces os étoient plus petits que d'ordinaire : les conques inférieures du nez paroiſſoient à découvert. Un os qui faiſoit la baſe d'une eſpece de trompe, partoit de l'occipital & ſortoit de la bouche. Il n'y avoit ni voile du palais, ni luette. Le troiſieme doigt, l'auriculaire, avoit un doigt ſurnuméraire, greffé par un ligament à ſon articulation mitoyenne. Le penis n'étoit qu'une caroncule ſans orifice.

Les becs-de-lievre ordinaires ſont accompagnés d'une ouverture entre les deux os de la mâchoire & du palais. Le voile du palais y eſt le plus ſouvent fendu, & il y a quelquefois deux luettes.

J'ai diſſéqué un agneau cyclope, dont la mâchoire inférieure, mal conſtruite, n'avoit pas d'articulation avec l'os des tempes. L'œſophage paroiſſoit ſe terminer dans un cul-de-ſac ſous l'os hyoïde. Il y avoit cependant une ouverture très-petite entre deux cartilages particuliers à ce ſujet, & attachés à l'os occipital. La langue étoit petite, elle étoit toute creuſe comme un canal, & s'enfloit par le pharynx. Il n'y avoit que de la graiſſe dans la cavité du tambour, ſans oſſelet ; un os extraordinaire étoit placé entre les deux os des tempes : l'œil unique étoit plus grand que d'ordinaire ; il occupoit la place du nez. La paupiere ſupérieure paroiſſoit compoſée de deux paupieres fondues enſemble ; elle avoit ſes conduits ſébacées. Il n'y avoit point de paupiere inférieure, & la peau du viſage ſe continuoit avec la tunique conjonctive de l'œil. La bouche étoit extrêmement petite ; il y avoit une levre inférieure & deux caroncules aux côtés de la bouche. La fontanelle étoit petite, le nerf optique unique, & les muſcles de l'œil ſimples ; rien n'étoit double dans l'œil ; il n'y avoit aucune trace d'un ſecond œil confondu avec celui qui reſtoit.

Dans un autre fœtus, il y avoit deux veines ombilicales ſans foie : l'une de ces veines s'uniſſoit à la veine-cave pour ſe rendre au cœur ; elle donnoit avec cette veine les branches thorachiques ordinaires : l'autre ombilicale ſe rendoit dans la veine-cave abdominale, & au côté gauche de la poitrine. Le cœur n'avoit qu'un ventricule, ſans aorte & ſans artere du poumon ; ce viſcere manquoit, auſſi-bien que le foie, la rate & le colon tranſverſal. Les inteſtins grêles étoient ſans ouverture par le haut & par le bas ; le rectum & une partie du colon étoient iſolés. Il y avoit deux veines-caves, une à droite & l'autre à gauche ; elles communiquoient près des reins.

Dans un fœtus diſſéqué à Prague, une partie de la dure-mere étoit à découvert : n'y avoit au lieu de nez qu'une éminence oſſeuſe & une fente perpendiculaire au lieu de bouche. Une grande partie des muſcles du viſage manquoit tout-à-fait ; le palais oſſeux étoit fendu, & le voile du

palais n'exiſtoit que du côté gauche. L'œil droit manquoit entiérement, celui du côté gauche étoit imparfait, ſans muſcles, ſans iris, ſans choroïde, ſans rétine. Les os du front, du nez, de l'unguis, du palais, les conques du nez, manquoient. Les os pariétaux, le ſphénoïde & l'os occipital, manquoient auſſi preſqu'entiérement. Il ne reſtoit des os de la face que le grand os de la mâchoire & celui de la pomette. Le cerveau n'étoit pas partagé en hémiſpheres; les trois ventricules du cerveau étoient confondus dans une ſeule cavité. L'entonnoir ſe rendoit à la glande pituitaire par un canal oſſeux particulier. Le conduit artériel produiſoit l'artere ſouclaviere gauche. Ce conduit faiſoit avec l'aorte un anneau, par lequel l'œſophage & la trachée-artere paſſoient.

Une claſſe bien remarquable de monſtres, eſt celle des enfans qui naiſſent avec des parties ſuperflues & ſurnuméraires. Cette claſſe eſt cependant aſſez commune. On a vu, & même dans des familles entieres, ſix doigts aux mains & ſix orteils aux piés. Ces doigts ſont imparfaits quelquefois; mais on les a vu parfaits, avec leurs os & les muſcles néceſſaires. On a vu un doigt ſe ramifier & produire un ſecond doigt.

Un quatrieme os cunéiforme, un neuvieme os du carpe, ont été vus par des obſervateurs.

On a pluſieurs exemples de deux utérus, accompagnés quelquefois de deux vagins, & d'autres fois d'un ſeul. J'ai vu dans une fille de qualité deux vagins, deux utérus, quatre trompes de fallope, quatre ovaires. Ces utérus avoient leur ſtructure naturelle, & les plis calleux de leur col parfaits.

Il faudroit rapporter ici les véritables hermaphrodites, tel que celui dont Mr. François Petit a donné la deſcription. On y voyoit les organes du ſexe mâle, & en même temps une matrice avec ſes trompes.

Il n'eſt point rare de voir des muſcles ſurnuméraires, une troiſieme tête du piceps, un ſtylohyoïdien différent de celui qui ſe trouve conſtamment.

S'il y a des exemples des parties ſurnuméraires, il y en a beaucoup davantage de fœtus mis au jour avec une partie, & pluſieurs parties même de moins. J'ai touché la monſtruoſité fort fréquente, dans laquelle le crâne n'a pas ſes os ſupérieurs. On a des exemples, qu'une partie de la mâchoire ſupérieure, l'inférieure entiere, un œil, deux yeux, le nez, les oreilles, la langue, le larynx & le pharynx, ont manqué.

Il n'eſt point rare de voir manquer un doigt, ſi deux, ſi trois, à la main & aux piés; de voir des enfans auxquels la main ſort de l'omoplate ſans humérus, ſans rayon & ſans cubitus; ou l'humérus comme tronqué ſans avant-bras: on a vu, & même aſſez fréquemment, naître des enfans, auxquels il manquoit les deux bras, & qui ſuppléoient, par le moyen des piés, aux offices de la vie humaine, auxquels la main ſert d'inſtrument. Le même défaut s'eſt trouvé au pié, on l'a vu imparfait: on a vu manquer toute la cuiſſe & les deux cuiſſes, & l'enfant finir comme un terme.

C'eſt peu encore que ces défectuoſités; mais on a vu, & ſouvent même, un des viſceres manquer; on a vu un ſeul rein; on a vu des enfans ſans foie, ſans véſicule du fiel, ſans rate, ſans uretre, ſans vagin, ſans utérus. La veſſie a manqué dans bien des ſujets, & l'urine s'eſt fait jour à travers une tumeur ſpongieuſe, formé entre le nombril & le pubis. J'ai vu le rein gauche manquer entiérement, & le baſſin du rein droit groſſi d'une maniere prodigieuſe; il y avoit deux livres d'urine. Le rein étoit difforme lui-même, & on n'y reconnoiſſoit aucune trace de mamelons ni d'entonnoir.

On a pluſieurs exemples d'une ſtructure preſqu'incroyable; des fœtus ſont nés ſans tête, & par conſéquent ſans cerveau, ſans cœur même; & ces fœtus avoient atteint leur accroiſſement ordinaire. La veine ombilicale fourniſſoit les vaiſſeaux, les arteres même, au défaut du cœur.

Il eſt plus ordinaire de voir la continuité des parties interrompue. Le bec-de-lievre eſt devenu une maladie très commune; elle ne me paroît pas ancienne; je ne la trouve ni dans Celſe, ni dans Paul; car les levres fendues de Celſe paroiſſent une maladie différente. Dans ce mal les deux

os de la mâchoire ſupérieure & les deux os du palais ne ſe rejoignent pas ; un intervalle les ſépare, le voile du palais, la luette même eſt fendue.

Il eſt très-commun de voir le pénis ſans couverture, & de voir l'uretre s'ouvrir ſous le gland ; on voit le ſcrotum fendu, & cette fente imiter même par ſes levres rouges une vulve, & en impoſer aux connoiſſeurs par une apparence d'hermaphrodite.

S'il y a quelquefois des parties diviſées contre l'ordre de la nature, il y en a très-ſouvent de réunies contre les mêmes loix. Il n'eſt que trop commun de voir l'anus fermé, quelquefois par une ſimple membrane, & d'autres, parce que le rectum ſe termine par un cul-de-ſac, ou s'ouvre dans les voies de l'urine. Le vagin, la bouche même & les narines, ſe trouvent ſouvent ſans ouverture, & dans l'homme & dans l'animal.

Les doigts ſe collent enſemble très-ſouvent, & il en réſulte deux maſſes aſſez ſemblables à une patte d'écreviſſe. J'ai vu deux doigts, & trois, collés enſemble, & retenir cependant des traces de l'état naturel, parce qu'il y reſtoit autant d'ongles que de doigts : on a vu d'autres fois les doits réunis & couverts d'un ſeul ongle énorme. Dans le même enfant le grand orteil du pied s'étoit conſervé, mais les quatre petits orteils étoient collés enſemble ; il y avoit cependant quatre ongles. Ces réunions ſe font quelquefois par les tégumens ſeuls ; alors le ſcalpel a pu y remédier ; mais d'autres fois ce ſont les os qui ſe confondent.

Les cyclopes ne ſont pas rares, ni dans l'eſpece humaine, ni dans celle des animaux. Ces yeux uniques paroiſſent ſouvent être formés par deux yeux enſemble : on y a trouvé deux iris, deux nerfs optiques, deux cryſtallins, deux rétines ; & dans d'autres ſujets, deux nerfs optiques avec un ſeul cryſtallin, une ſeule iris, & quelquefois une iris, comme compoſée de deux iris réunies.

Entre les viſceres, ce ſont les reins qui ſe confondent le plus ſouvent. Il m'eſt arrivé plus d'une fois de ne trouver qu'un rein, mais qui paroiſſoit évidemment être compoſé de deux reins originaux.

J'ai vu le rein renfermer deux baſſins, dont chacun avoit des mamelons & des entonnoirs, dont le nombre réuni retenoit aſſez la loi ordinaire.

Dans un autre enfant le rein étoit iſolé & ſéparé des glandes rénales ; ſtructure que preſque tous les auteurs, à l'exception d'Euſtache, ont donné dans leurs planches pour celle de la nature.

Sa figure étoit irréguliere ; il paroiſſoit compoſé de deux reins, l'un plus grand & plus parfait, preſque tranſverſal avec un ſeul baſſin & ſix mamelons. Le petit rein étoit placé dans l'échancrure du grand rein, & n'avoit que deux mamelons. Cette maſſe recevoit pluſieurs arteres, dont l'une y remontoit depuis l'artere hypogaſtrique. Il n'y avoit qu'une ſeule veine qui partoit de la veine-cave : elle ſe ramifioit ſur la ſurface du rein, comme dans les chats.

Dans un autre enfant les deux reins étoient fondés par les extrêmités, & formoient une maſſe en demi-lune, dont la partie moyenne étoit inférieure. Cette partie mitoyenne, qui appartenoit aux deux reins, recevoit une artere commune aux deux reins, qui remontoit depuis le tronc des iliaques. La veine de cette partie mitoyenne du rein remontoit depuis l'hypogaſtrique. La partie ſupérieure & éloignée de chaque rein avoit ſes vaiſſeaux particuliers nés de l'aorte.

Nous approchons des parties du corps animal réunies qui ont frappé les yeux du public, & qui portent le plus particuliérement le nom de *monſtres*. Nous commencerons par ceux dont la tête eſt ſemi-double, & dont les deux têtes paroiſſent confondues pour n'en faire qu'une. Ces monſtres ſont aſſez communs dans la claſſe des animaux. J'aurai occaſion de parler d'un cochon de cette eſpece. Je ne parlerai ici que d'un chat, régulier pour tout le reſte de ſa ſtructure, & dont la partie la plus poſtérieure de la tête étoit ſimple : il n'avoit que deux yeux & deux oreilles. La partie antérieure de la tête étoit double ; il y avoit deux muſeaux, l'un parfait, avec tout l'aſſortiment de la langue, du pharynx & du larynx. Le ſecond mu-

ſeau étoit imparfait : il y avoit une bouche, une langue mal formée, que l'animal remuoit. La branche droite de la mâchoire inférieure de chacun des deux muſeaux n'avoit rien d'extraordinaire ; mais la branche gauche étoit plus épaiſſe, unique, commune aux deux muſeaux, & diviſée poſtérieurement en deux branches : elle avoit deux condyles & deux articulations qui répondoient à des places différentes des deux os des tempes.

Valiſneri parle d'un veau à-peu-près de la même nature ; mais il lui attribue une particularité bien ſinguliere. Il y avoit deux cerveaux avec un corps unique ; chaque cerveau fourniſſoit les nerfs ordinaires, & les nerfs de l'un des cerveaux accompagnoient ceux de l'autre dans leur diſtribution par tout le corps de l'animal.

Avec une ſeule tête & le tronc du corps ſimple, il eſt aſſez ordinaire de voir des bras & des pieds ſuperflus. Cela eſt moins commun dans l'homme : j'en ai vu pluſieurs exemples dans les animaux. Un chien d'une petite eſpece paroiſſoit n'avoir d'extraordinaire qu'un troiſieme pié qui formoit comme une ſeconde queue, je ne trouvai rien de ſingulier ni dans la tête, ni dans la poitrine ; mais le colon ſe diviſoit en deux culs-de-ſac, fermés l'un & l'autre ſans aboutir à l'anus. Il y avoit deux veſſies, l'une plus grande accompagnée des arteres ombilicales, l'autre plus petite. Elles s'ouvroient ſous le nombril, & l'un des culs-de-ſac de l'inteſtin s'abouchoit avec la petite veſſie. Il y avoit deux pénis, l'un & l'autre ſans ouverture. L'os ſacrum étoit unique, il ſe recourboit par ſon extrêmité ſans être attaché à un coccyx. Du côté droit il n'y avoit qu'un ſeul os des îles : il y en avoit deux du côté gauche ; celui qui étoit ſurnuméraire étoit plus grand que dans l'animal bien formé ; il étoit compoſé de deux os iſchions qui, attachés aux os du pubis ordinaire, formoient un baſſin imparfait. L'articulation du fémur étoit placée entre les deux iſchions & l'os des îles : cet os du fémur étoit plus gros, il avoit deux trochanters ; deux tibia lui étoient attachés. Au lieu de péroné, il n'y avoit qu'un ligament qui deſcendoit depuis le fémur. Il y avoit deux piés complets, uniquement attachés par le calcaneum. Les muſcles du fémur étoient complets : ils partoient du baſſin extraordinaire.

Dans un poulet la ſtructure étoit aſſez la même, mais plus imparfaite ; il étoit de tres-petite taille, il n'avoit qu'un ſeul rectum, deux anus. Entre les anus il y avoit un petit os triangulaire, ſuſpendu par une membrane ; à cet os étoit attaché un fémur fort grêle qui ſoutenoit les orteils d'un pied ordinaire.

Rien n'eſt plus commun que de voir des veaux, des agneaux à cinq, ſix, ſept & huit piés. M. Morand a donné une deſcription exacte d'un agneau à ſix piés avec deux reins. L'animal commençoit à être double par les lombes ; il y avoit quatre reins, quatre teſticules ; l'aorte, la veine-cave, l'inteſtin grêle ſe diviſoient ; un os extraordinaire étoit percé de deux grands trous ovales : cet os avec les os pubis formoit les cavités articulaires des fémurs ſurnuméraires qui n'avoient point de muſcles.

D'autres fœtus n'ont qu'une tête, mais tout le reſte du corps, la poitrine, le bas-ventre & les extrêmités doubles. Je n'en donnerai que deux exemples, tirés l'un de la claſſe des animaux, & l'autre de l'eſpece humaine.

Un cochon paroiſſoit compoſé de deux animaux confondus dans un ſeul ; ces deux corps étoient obliquement réunis : les vaiſſeaux ombilicaires étoient doubles ; il y avoit deux ouraques, deux veines, deux paires d'arteres. Il y avoit deux foies inégaux, l'un à droite, l'autre à gauche ; deux véſicules du fiel. Un ſeul inteſtin ſortoit de l'eſtomac unique, ſe partageant en deux après s'être élargi, & avoit formé une cavité triangulaire, dont deſcendoient deux iléons & le reſte de deux ſyſtêmes inteſtinaux. Il n'y avoit qu'un eſtomac poſé tranſverſalement, & terminé par deux culs-de-ſac. Tous les reſtes des viſceres abdominaux étoient doubles, auſſi-bien que les troncs des grands vaiſſeaux. Dans la poitrine, il y avoit quatre médiaſtins, deux thymus, deux péricardes, deux cœurs. Le cœur antérieur recevoit la veine-cave inférieure du fœtus gauche, & donnoit l'aorte du fœtus à droite ; l'arcade de l'aorte, les nerfs même, ſes compagnons, étoient

étoient de la ſtructure ordinaire. Les deux aortes communiquoient par un gros canal derriere la trachée. L'aorte du fœtus droit donnoit une carotide commune aux deux moitiés de tête qui paroiſſoient completter chacune d'elles ſon fœtus. Le cœur poſtérieur du fœtus gauche recevoit la veine-cave intérieure du fœtus droit, & donnoit l'aorte du fœtus gauche. Le col étoit compoſé de deux épines du dos, de deux larynx, & de tout l'attirail nerveux de deux fœtus. Il n'y avoit qu'un ſeul œſophage, une ſeule langue, une ſeule paire de narines. Dans la tête, il y avoit plus de confuſion, ſi ce terme peut convenir à une ſtructure démi-double parfaitement réguliere. Il y avoit un os à cinq angles, compoſé par la réunion de deux pariétaux intérieurs. Un os piéneux intérieur & mitoyen compoſé également, à ce qu'il paroiſſoit, de deux os pierreux intérieurs; mais les os occipitaux étoient doubles, auſſi-bien que l'atlas & les deux épines du dos. Le cerveau étoit ſimple, mais il avoit deux cervelets, deux moëlles de l'épine. Les nerfs poſtérieurs du crâne étoient doubles, auſſi-bien que la glande pituitaire; les nerfs antérieurs étoient ſimples, à commencer par la ſixieme paire. Les deux ſternum étoient communs aux deux fœtus, chacun d'eux étoit attaché d'un côté aux côtes du fœtus droit, & de l'autre aux côtes du fœtus gauche.

Je ne citerai qu'un ſeul exemple de l'eſpece humaine. Cet enfant n'avoit qu'une tête, & deux épines du dos. Les os antérieurs étoient ſimples, les occipitaux doubles, & trois os extraordinaires placés entre les occipitaux. Il y avoit deux cerveaux, deux langues, deux pharynx, deux larynx, la poitrine double & deux cœurs, dont le poſtérieur étoit plus petit & n'avoit qu'un ventricule. Les deux aortes étoient jointes par un canal tranſverſal; l'une des veines pulmonaires ſe terminoit dans la veine ſous-claviere; & le poumon droit tiroit ſon artere du cœur gauche ou poſterieur. Il n'y avoit qu'un diaphragme: deux foies confondus dans une ſeule maſſe, une ſeule vé.icule, dont le conduit ſe partageoit en deux; un ſeul eſtomac formé, comme il paroiſſoit, de la réunion de deux eſtomacs; deux rates, l'inteſtin ſimple à ſon commencement, & diviſé proche du colon. Le reſte étoit double.

Sur un grand nombre de fœtus de cette claſſe, j'ai trouvé que la partie de la tête confondue eſt plus grande dans les uns, & plus petite dans d'autres; qu'il y a tantôt quatre os piéneux, & tantôt trois; que les oſſelets étoient tantôt doubles, & d'autres fois d'une ſtructure tout-à-fait différente; que le cerveau eſt ſimple dans les uns, double dans d'autres; que le cervelet varie de même; que la glande pituitaire étoit originairement double; les nerfs tantôt ſimples & tantôt doubles; qu'on y a trouvé un œil, & deux & trois & quatre. Le larynx ordinairement double, le pharynx quelquefois ſimple, auſſi-bien que la langue. Le cœur quelquefois ſimple, & plus ſouvent double. Il y a aſſez ſouvent un canal particulier de communication entre les deux aortes.

Le ſternum eſt ordinairement double, & il y a deux ſuites de côtes. Le foie eſt double ou ſemi-double: il y a le plus ſouvent deux véſicules, deux rates, quatre reins; quelquefois cependant il n'y a qu'une rate & qu'un rein. L'eſtomac eſt plus ordinairement ſimple; l'inteſtin ſimple & fendu un peu plus haut ou plus bas; les vaiſſeaux ombilicaux doubles & quelquefois ſimples. La poitrine & le bas-ventre ſont doubles le plus ſouvent, quelquefois cependant la diviſion ne commence qu'au nombril.

Les fœtus dont nous allons parler, ſont plus compoſés, c'eſt, du moins, ſi l'on en croit les apparences, un fœtus enté ſur l'autre. On a vu un fœtus imparfait attaché au dos, à l'os pubis, à l'hypochondre, à l'épiploon. On a vu depuis peu d'années quelques exemples de vierges parfaites & reconnoiſſables par la conſervation de l'hymen, avoir des dents, des os, des cheveux dans le méſentere ou dans l'ovaire, & d'autres fois des fœtus entiers.

La maniere cependant la plus commune de cette claſſe, c'eſt un fœtus imparfait attaché à l'épigaſtre d'un fœtus qui parvient à ſa maturité, qui atteint même

l'âge viril, & qui unit une ſanté parfaite à cette ſtructure extraordinaire. C'eſt tantôt la tête du petit fœtus qui s'offre aux yeux avec une partie de la poitrine, d'autrois fois c'eſt ſa partie poſtérieure.

On a vu des monſtres de cette eſpece dans les XVIe. XVIIe. & XVIIIe. ſiecles. Il eſt rare qu'on en ait diſſéqué. Voici l'anatomie d'un enfant de cette eſpece, donné par Trombelli. C'étoit la partie poſtérieure d'un garçon qu'on appercevoit. L'iléon du petit frere naiſſoit de l'iléon du fœtus le plus parfait; il y avoit deux colons, deux foies, deux véſicules du fiel. Le petit fœtus avoit ſon baſſin attaché à celui de l'aîné. Son rein étoit unique & ſa veſſie ſimple, ſes teſticules étoient cachés dans le bas-ventre. Il y avoit deux cœurs, un cœur qui donnoit des arteres; un autre qui recevoit les veines; il faut bien que ces deux cœurs aient eu une communication.

Les fœtus les plus compoſés ſont ceux qui ont deux têtes. Il y en a de pluſieurs claſſes: dans la premiere, deux fœtus oppoſés ſe joignent par leurs baſſins.

On a une très-bonne diſſection d'un monſtre de cette eſpece, faite par M. Duverney. En voici un précis: les os pubis de l'un des enfans étoient attachés à ceux de l'autre par un ligament qui permettoit un peu de mouvement aux deux corps: il y avoit deux pénis. Les muſcles du bas-ventre s'écartoient, ſe rejoignoient & formoient un rhombe. Chaque fœtus avoit ſa tête, ſa poitrine & même ſon bas-ventre complets; mais les inteſtins grêles ſe rejoignoient pour ne former qu'un ſeul canal: il y avoit cependant deux cæcums, & le colon ſe terminoit par un cul-de-ſac énorme formé par deux veſſies, dont chacune étoit placée dans ſon baſſin, & avoit un paquet de fibres particulier. Il y avoit deux uretres & deux muſcles qui ſe croiſoient; il y avoit deux veines ombilicales, trois arteres. Le baſſin étoit formé par deux baſſins.

D'autres fœtus ont deux têtes avec un ſeul corps, & les extrêmités ſimples. Ces fœtus ſont aſſez communs & dans l'eſpece humaine & parmi les brutes.

Un enfant décrit dans les *Tranſactions philoſophiques*, étoit double juſqu'aux lombes; les épines du dos ſe réuniſſoient pour ne former qu'une ſeule colonne. Il y avoit deux cœurs; deux poumons, deux aortes qui s'uniſſoient aux lombes auſſi-bien que les deux veines-caves. Il y avoit deux eſtomacs, les inteſtins ſe réuniſſoient, le foie étoit ſimple, mais fort gros. Il n'y avoit qu'une rate & une véſicule du fiel. Les parties génitales étoient ſimples.

Un veau n'avoit qu'un cœur & qu'un foie, mais deux véſicules du fiel, deux œſophages, & les quatre eſtomacs des animaux ruminans doubles. Les deux aortes ſe réuniſſoient pour former un ſeul tronc, les inteſtins en faiſoient de même: il n'y avoit que deux reins, & un ſeul aſſortiment de parties génitales. Deux cœurs réunis par une veine commune, & les deux aortes communiquoient de même.

D'autres fœtus plus compoſés ont deux piés, mais deux têtes & quatre mains. Tel étoit l'enfant diſſéqué par Louis de Bils. Ils y avoit deux eſtomacs, deux paquets d'inteſtins; l'un etoit ouvert à ſa place ordinaire, l'autre rentroit dans la poitrine & ne ſuivoit que ſa partie la plus ſupérieure. La rate étoit ſimple, auſſi-bien que le foie; mais on y comptoit cinq lobes & deux veſicules du fiel, deux cœurs dont les aortes ſe réuniſſoient, deux veines-caves, trente-quatre côtes, quatre clavicules, deux épines & un ſeul ſacrum.

Entre le fœtus à deux têtes & à trois piés, nous ne parlerons que de celui que Buttner, grand anatomiſte, a diſſéqué. Il avoit quatre bras & trois jambes. Le bas-ventre étoit ſimple; il y avoit cependant un grand foie & un autre plus petit: celui-là avoit deux véſicules; elle manquoit à celui-ci. Il y avoit auſſi deux grands reins & deux petits; deux eſtomacs, deux inteſtins grêles, un colon unique. Il y avoit deux matrices, l'une plus complette, l'autre imparfaite, deux vulves: une ſeule veſſie: & les arteres ombilicales ſimples; deux cœurs dans le même péricarde placés l'un ſur l'autre; deux paires de poumons, deux œſophages, deux aortes: le baſſin étoit plus gros que dans l'état ordinaire, deux ſacrum y étoient réunis par un cartilage. Il y avoit des

vaiſſeaux qui paſſoient de l'un des fœtus à l'autre. Le cœur du côté droit donnoit des arteres à la partie ſupérieure des inteſtins : le cœur gauche à la partie inférieure. Les veines rénales, véſicales & crurales de l'un des fœtus ſe rendoient à l'azygos.

Dans tous ces fœtus à deux têtes, la poitrine & les épines du dos ſont preſque toujours doubles, le diaphragme ſimple, le cœur quelquefois ſimple, & plus ſouvent auſſi il y a deux aortes, qui ne forment inférieurement qu'un ſeul tronc Deux paires de poumons le plus communément deux œſophages, deux eſtomacs, un ſeul foie, mais quelquefois deux, deux véſicules ou bien une ſeule, les inteſtins réunis, le rectum unique, deux, trois ou quatre reins, une ſeule veſſie ou deux veſſies qui communiquent entr'elles. Les parties génitales tantot ſimples & tantôt doubles.

La claſſe cependant la plus commune des monſtres à parties doubles, eſt celle ou deux enfans paroiſſent avoir été réunis, & dans leſquels les deux têtes ſont accompagnées, de quatre bras & de quatre piés. Ce ſont preſque toujours des filles qui ſont collées enſemble. Il ſeroit difficile d'en trouver la raiſon. Voici le précis de ce que j'ai vu dans un *monſtre* de cette claſſe.

Les deux filles réunies étoient portées à terme, & de beaux enfans ; l'une d'elles cependant, c'étoit celle du côté gauche, étoit un peu plus robuſte que l'autre ; elle étoit venue vivante au monde, tandis que ſa petite ſœur avoit perdu la vie en naiſſant. Les deux filles paroiſſoient s'être réunies obliquement, & il y avoit deux bras & deux piés antérieurs, deux bras & deux piés poſtérieurs, deux mammelles antérieures & deux poſtérieures.

Il y avoit deux épiploons de grandeur inégale, un ſeul foie, mais plus grand que dans l'état naturel, & ſoutenu par quelques ligamens extraordinaires : quatre arteres ombilicales, une ſeule veine, deux ouraques. Les inteſtins étoient entiérement doubles, le méſocolom tranſverſal gauche ſéparoit ſeul la partie inférieure du bas-ventre de l'épigaſtre ; le méſocolom du côté droit étoit fort petit. Tout étoit double depuis le nombril, les reins, les utérus, les baſſins, les veſſies. Il n'y avoit qu'un ſeul canal veineux, mais deux véſicules du fiel, deux eſtomacs déplacés l'un à l'autre, deux pancréas, une ſeule rate & du côté gauche. Le diaphragme étoit unique, mais il avoit quatre muſcles inférieurs de chaque côté. Dans le bas-ventre il y avoit deux aortes ; deux veines-caves. La poitrine offroit plus de ſingularités. Il y avoit deux poitrines parfaites, quatre rangs de côtes, deux thymus, un ſeul péricarde, un ſeul cœur d'un volume extraordinaire. Il donnoit deux aortes, dont chacune avoit ſon arcade, & ſes groſſes branches ; deux conduits artériels, deux arteres pulmonaires, une ſeule oreillette extraordinairement grande ; quatre carotides, quatre arteres thyroïdiennes, quatre mammaires, quatre coronaires. Il y avoit deux ſternum, l'un antérieur, l'autre poſtérieur. Le cœur étoit placé entre ces deux os : quatre médiaſtins. Deux veines-caves deſcendantes entroient dans l'oreillette, & trois veines-caves ſupérieures, il y en avoit deux dans le fœtus gauche. Dans le fœtus du côté droit, la veine-cave fourniſſoit les veines pulmonaires antérieures & poſtérieures, l'azygos, & les autres branches. Dans le fœtus du côté gauche, la veine-cave droite donnoit la jugulaire de ſon côté, la ſouclaviere & l'azygos. La veine-cave gauche ne donnoit que la jugulaire, & la ſouclaviere. Les veines pulmonaires du fœtus droit s'inſéroient dans l'oreillette commune. Les cerveaux & tout l'aſſortiment des nerfs étoient parfaitement doubles. En examinant le cœur plus particuliérement, je vis l'oreillette unique qui recevoit cinq veines-caves & une pulmonaire, deux ventricules, chaque fœtus ayant le ſien. Les ventricules recevoient le ſang veineux de l'oreillette commune, & en rempliſſoient l'aorte & l'artere pulmonaire, que l'un & l'autre fourniſſoient. Il n'y avoit rien d'irrégulier dans les valvules. Chaque ſternum étoit attaché aux côtes de l'un & de l'autre enfans.

Dans les nombreuſes diſſections de cette claſſe de fœtus, la diverſité n'a pas été bien grande. Il y a eu des cas, où il y avoit

deux veines ombilicales & deux arteres au lieu de quatre. Il eſt rare que le foie ſoit double, mais il eſt aſſez ordinaire aux vaiſſeaux de l'être. Il eſt rare encore qu'il n'y ait qu'un eſtomac & une véſicule. Les inteſtins ſe réuniſſent quelquefois. Le plus ſouvent il y a deux rates, rarement deux reins. Il eſt plus rare qu'il y ait deux cœurs; mais on y voit un ventricule, & deux, & trois, & même quatre. Il y a eu quelquefois deux oreillettes, & trois même, & quatre. Quand il n'y a eu qu'une oreillette, les veines pulmonaires ſe ſont ouvertes le plus ſouvent dans la veine-cave.

Les animaux à ſang froid ſont ſujets aux mêmes écarts dans leur ſtructure: on a vu des ſerpens à deux têtes, des tortues de la même claſſe. Les Naïades même des eaux ſalées ont été vues dans cet état. Les polypes qui ſe rapprochent les plus des plantes, ont ſouvent un nombre de bras ou extraordinaires ou défectueux.

Il eſt plus rare de voir plus de deux têtes ou plus de deux animaux réunis: on a vu cependant quelquefois pluſieurs petits chats, ou des rats fondus enſemble; & Ruyſch a vu des maſſes compoſées de pluſieurs fœtus humains, dont les bras & les jambes étoient confondus ſans aucun ordre & ſans aucun deſſin apparent.

Les plantes ſont auſſi ſujettes aux monſtruoſités que les animaux: elles le ſont même davantage. Rien de plus commun que des champignons, des trichia, & d'autres plantes des eſpeces les plus ſimples à deux têtes de champignons renverſés, confondus, partagés en branches, ou ſortant d'un autre champignon. Dans les plantes parfaites, le nombre des pétales, des feuilles, & des étamines varie très ſouvent, & ce qui mérite d'être remarqué, c'eſt que ces parties ſurnuméraires ſont aſſorties avec une régularité admirable. Les pétales, les étamines, les loges du fruit, augmentent dans la même proportion. Une julienne dont la fleur aura ſix pétales au lieu de quatre, aura la ſilique à trois loges au lieu de deux. Un paris, qui au lieu de quatre feuilles en aura cinq, aura en même temps cinq pétales, dix étamines, le fruit à cinq loges & à cinq piſtils.

Les fleurs pleines ne ſe forment guere qu'aux dépens des étamines & même des piſtils & des graines. Elles paient ordinairement de la ſtérilité leur beauté apparente. Il y en a cependant où beaucoup de régularité accompagne cette plénitude; telle eſt l'ancolie à cornets concentriques emboîtés l'un dans l'autre. Les pétales ſurnuméraires ſont ſouvent des étamines dégénérées, quelquefois des feuilles du calice, ou des nectariums, comme dans le nigella. D'autres fois la fleur dégénere en feuilles, & les fruits ont le même ſort dans la fraxinelle. Les pétales plats deviennent fiſtuleux dans le chryſanthémum, dans les tagetes; les pétales fiſtuleux deviennent plans dans le même chryſanthémum, dans la paquerette. Les bâles ſtorales des graſmens deviennent ſouvent des feuilles, les fruits changent de figures. La péloria eſt un exemple ſurprenant de monſtruoſité. Cinq fleurs ſe réuniſſent pour en former une, à-peu près campaniforme avec cinq éperons, & même avec ſix. D'autres eſpeces de linéaires ont eu deux éperons, une cinquieme étamine, & la levre inférieure, diviſée en quatre parties. J'ai vu cinq fleurs de veſce ſe confondre, & cinq pétales ſuccéder à cinq drapeaux. Ces ſtructures particulieres paroiſſent analogues aux monſtres par réunion.

Les plantes à larges tiges s'y rapportent d'une autre maniere. Une quantité de branches, de feuilles & de tiges fleuries ſe confondent, & forment un ruban, qui jette de tous côtés des fleurs & des feuilles. Cette eſpece de monſtre eſt fort commune, & la nature ſuffit pour en produire.

Un homme très-eſtimable poſſede une tige de renoncule très-reconnoiſſable, dont la fleur eſt celle de la paquerette. Je l'ai vue & examinée, & n'ai rien reconnu qui ne parût ſortir des mains de la nature.

Dans les œufs il eſt aſſez commun de voir deux jaunes couverts d'une même coquille.

Les fruits des plantes ſont ſujets tout comme les œufs à renfermer dans leur

ſein un ſecond fruit, ou pluſieurs même, de la même eſpece.

Il eſt plus commun encore de voir deux fleurs ou deux fruits adoſſés, collés enſemble, & confondus par une partie de leur chair, des feuilles confondues avec les pétales.

Il n'eſt pas rare de voir diſparoître les pétales; les étamines, les oſſelets qui contiennent le germe du fruit.

Ce précis étoit néceſſaire pour nous conduire dans la recherche de la cauſe qui a pu produire des monſtres, & qui a fait égarer la ſtructure de quelques individus, en l'écartant de la route ordinaire de la nature.

Il y a juſqu'ici deux ſyſtêmes ſur la formation des monſtres. Le premier plus ancien, & qui juſqu'ici a pour lui la pluralité des voix, eſt celui des cauſes accidentelles. Démocrite a le premier expliqué les monſtres compoſés par la réunion des ſemences parvenues à des temps inégaux dans la matrice, & confondus. Ariſtote en réfutant à ſon ordinaire, ce phyſicien, a cependant ſuivi à-peu-près la même route. De nos jours elle a eu des défenſeurs M. Lemery le fils l'a ſoutenue dans pluſieurs *mémoires* donnés à l'académie des ſciences de Paris.

Le ſecond ſyſtême bien expliqué, admet les cauſes accidentelles dans la formation d'un grand nombre de monſtres: mais il en reconnoît d'autres qui paroiſſent au deſſus de la puiſſance des accidens, & qui ne peuvent provenir que d'une ſtructure primitive, différente de la ſtructure ordinaire. Ce ſyſtême ne remonte pas au deſſus de M. Régis, mais il a pour lui Duverney, Mery, Winſlow, M. de Mairan, M. de Haller, M. v. Doeveren, M. Klinkhoſch, le même qui a donné deux diſſections très-détaillées de deux enfans monſtrueux.

Il n'y a aucun différend ſur le plus grand nombre des monſtres. La couleur dépend évidemment du ſoleil, de l'air, des alimens. Les fleurs des plantes reviennent à la blancheur par le défaut de lumiere, ou par le froid des Alpes. Les cheveux un peu plus touffus ſont un effet fort ordinaire d'une circulation plus robuſte. Les cornes ne naiſſant jamais avec les animaux, ne ſont pas des parties originales. La grandeur peut être augmentée par mille circonſtances; elle peut diminuer par le ſeul défaut de nourriture, & par la force de la révulſion.

Le défaut des tégumens du crâne, de la poitrine & du bas-ventre, eſt quelquefois l'effet de l'eau ramaſſée dans ces cavités, qui empêche la formation des os; c'eſt la cauſe générale de la tumeur, qu'on nomme *ſpina biſida*. Une preſſion, un défaut de nourriture ou de particules ſolides dans la maſſe des humeurs, peut empêcher les enveloppes de ces cavités de parvenir à leur ſolidité naturelle.

La ſituation des parties peut changer avec plus de facilité dans l'embrion, tout y eſt mobile & vacillant; les membranes & les ligamens n'y ſont encore qu'un fluide organiſé. Une cauſe légere peut pouſſer l'eſtomac dans la poitrine, ou déplacer le foie.

Il y a cependant des cas où ces cauſes accidentelles nous paroiſſent inſuffiſantes. M. Lémery en eſt convenu lui-même; lui qui n'accordoit certainement à ſon antagoniſte que ce qu'il lui étoit impoſſible de refuſer.

Il naît de temps-en-temps des hommes dont les viſceres & les parties, qui dans l'état ordinaire occupent le côté droit, ſe trouvent du côté gauche. Cette inverſion ne ſauroit être l'effet du hazard, ou de quelque preſſion ſurvenue après la formation du fœtus. J'ai médité la marche que la nature auroit à tenir pour obtenir ce renverſement; je n'en rapporterai ici qu'une ſeule réflection. Pour tranſporter de la gauche à la droite l'arcade de l'aorte, il faudroit dans ce mouvement faire ſuivre l'aorte la partie gauche des vertebres à la droite juſqu'aux lombes. Pour renverſer les côtes, il faudroit que l'iliaque gauche ſe tranſportât à la droite, & les arteres fémorales du pié gauche au pié droit. Pour obtenir ce changement, il faudroit ou tourner le baſſin de gauche à droite, ce qui ſeroit le renverſer de devant en arriere, ou faire ſortir le pié gauche de ſon articulation pour le tranſporter à l'articulation du côté droit. Il y

auroit un autre parti encore ; mais qui ſeroit également mortel pour le fœtus. Ce ſeroit de tordre l'aorte dans les lombes, & d'en forcer le côté gauche à ſe placer au côté droit. Mais comme alors cette aorte auroit tourné vers les vertebres ſa face antérieure, dont ſortent tous ſes vaiſſeaux, & que ſa contorſion en effaceroit la cavité, ce parti ne ſauroit être praticable.

La figure des parties peut être conſidérablement altérée par des cauſes accidentelles. Qu'une partie d'une organe ait ſes accroiſſemens plus rapides que l'autre, elle prendra une figure tout-à-fait différente ; la partie précoce ſera grande, la tardive reſtera petite, & pourra être anéantie par la preſſion des parties voiſines.

Mais on a trouvé dans des fœtus extraordinaires cent autres écarts de la ſtructure ordinaire, qui ne ſauroit naître du hazard : deux veines ombilicales, deux veines-caves, des muſcles nouveaux & particuliers, qui n'ont aucun original dans la nature. Un ſixieme doigt avec ſes os, ſes muſcles, ſes arteres, ſes nerfs. Un ſixieme os du métatarſe. Un neuvieme os du carpe, une treizieme côte. Un ſecond utérus avec ſes trompes, ſes ovaires, ſes vaiſſeaux.

Rien de tout cela n'a pu naître du hazard. Accordez-lui de créer un doigt avec ſes arteres venues de l'aorte, ſes nerfs tirés du cerveau, ſes muſcles attachés à des os dans leur place naturelle ; vous feriez auſſi-bien de lui accorder le pouvoir de créer un enfant.

Qu'on ne nous allegue pas l'exemple des plantes. Leur formation ſuit certainement d'autres loix que celle des animaux. Une étamine ſe peut changer en pétale ; elle a pour ce changement une tendance naturelle. Dans la fleur de nenuphar à fleur blanche, la nature a tracé elle-même les nuances par leſquelles une étamine paſſe pour devenir un pétale ; on y voit l'étamine élargie, l'anthere diſparue, la ſeule étamine dilatée & applanie, qui eſt devenue un pétale. Dans les animaux une côte ne deviendra jamais une vertebre ; une épine même de la vertebre ne deviendra jamais une apophyſe tranſverſale. Le pétale ſubſiſte par lui-même. Pour le produire, il ſuffit d'applanir le filament d'une étamine, & de l'agrandir, en lui procurant une nourriture plus abondante.

Dans les plantes tout eſt à-peu-près homogene, tout eſt celluloſité un peu plus ou moins ſerrée ; une partie un peu plus comprimée, peut prendre la reſſemblance d'une autre. Il n'en eſt pas de même dans les animaux. Leurs organes ont eſſentiellement des nerfs, que rien ne peut remplacer, qui ne peuvent naître que du cerveau. Ils ont des fibres muſculaires, différentes de la fibre cellulaire, par la maniere intime dont la moëlle nerveuſe les pénetre. Ils ont des arteres, qui, à la réſerve de quelques petits vaiſſeaux, ne renaiſſent jamais, parce que leur continuation avec le cœur eſt une condition néceſſaire. Dans un animal, chaque organe differe de l'autre par la quantité, l'arrangement de ſes élémens ; aucun organe ne peut doubler l'autre.

La deſtruction des parties des animaux ſe comprend aiſément ; la preſſion de l'artere, celle d'une humeur épanchée, celle d'un fœtus plus avancé & plus ſolide, la révulſion, le défaut d'humeur nourriciere, peuvent dans le fœtus anéantir un rein, un bras, une jambe.

Je ne refuſerois même pas croyance aux relations, par leſquelles on trouve que le cœur, le cerveau, la cervelle, la moëlle de l'épine ont été détruits, ſans que le fœtus ait péri. La ſeule difficulté que je trouve dans ces cas particuliers, c'eſt la ſtructure ſinguliere qu'on a trouvée dans ces fœtus, dont le cœur étoit aboli, & la veine ombilicale continuée à l'aorte ; deux-veines-caves au lieu d'une, de grands canaux de communication entre ces veines-caves.

Il eſt très-croyable que des cauſes accidentelles peuvent diviſer des parties deſtinées à être réunies, tenir écartés les deux os de la mâchoire ſupérieure, ou les deux os du palais, ou bien fendre l'uretre.

Mais la grande queſtion roule ſur les fœtus formés de la réunion apparente de deux embryons. Rien ne ſauroit être plus probable au premier coup-d'œil. On voit des fœtus légérement attachés par le front, par l'os occipital, par la partie inférieure

du dos. C'étoient évidemment deux fœtus, qu'une preſſion a rapprochés, avant que la peau fût couverte d'épiderme, & qui ſe ſont collés enſemble, comme les doigts de ces fœtus, dont les mains reſſemblent à des pattes d'écreviſſes, ou comme ſe confondent des doigts enſanglantés, que l'on néglige de tenir ſéparés. Les expériences de Tagliacozzo font voir que la peau ſanglante de deux parties quelconques du corps humain ſéparées, ſe réuniſſent aſſez intimément pour que la peau détachée du bras ſe vivifie & ſe nourriſſe par la peau du nez, à laquelle on l'a collée.

Dans les plantes rien n'eſt plus connu. On rapporte de François I, pere de l'empereur régnant, qu'il a collé enſemble deux bulbes de jacinthe, & qu'il en eſt né une tige compoſée de deux tiges naturelles; que cette tige a porté des fleurs blanches d'un côté, & des fleurs rouges de l'autre.

Si ces liaiſons ſuperficielles ſont l'effet d'une preſſion accidentelle, pourra-t-on fixer des limites, au-delà deſquelles la preſſion ceſſe d'exercer ſa puiſſance? Ne pourra-t-il naître des fœtus unis plus profondément par une preſſion plus forte, appliquée à des embryons plus délicats, & continuée plus long-temps? N'a-t-on pas vu dans les yeux uniques de quelques fœtus, tous les degrés d'une union ſucceſſivement plus intime: deux yeux uniquement rapprochés, enſuite confondus, & dans quelques cas les deux cryſtallins même, & les deux iris ne faiſant qu'un même corps.

On ne peut ſe refuſer à cette probabilité: il eſt bon cependant d'examiner dans le détail les différentes ſtructures qui paroiſſent avoir été formées par la réunion de deux corps.

A commencer par les reins réunis, on en a vu, & même le plus ſouvent, de réunis par leur extrêmités inférieures, & l'idée que cette union n'eſt que l'effet de quelque preſſion, nous paroît trop naturelle pour admettre quelque doute.

Il y a cependant dans cette réunion de deux reins, même des circonſtances qui ne paroiſſent pas l'effet du hazard. Les deux reins n'avoient qu'une veine, dont les branches s'étendoient à tout le corps, qu'on ſuppoſe être compoſé de deux reins. Il n'y a pas d'exemple dans la ſtructure ordinaire, qu'une même veine ait fourni des branches aux deux reins; une cauſe accidentelle auroit pu détruire l'une des veines rénales; mais elle n'auroit pas produit des branches, qui ſeroient parties de la veine conſervée pour ramener le ſang du ſecond rein. Cette veine unique paroît donc la preuve d'une ſtructure originairement différente du plan ordinaire.

Il y a plus: les arteres rénales gauches donnoient des branches au rein droit, & les arteres droits au rein gauche. Qu'on réfléchiſſe ſur ce que c'eſt qu'une branche d'artere, ſur le nombre infini des vaiſſeaux qui en naiſſent, ſur les veines auxquelles ces vaiſſeaux ſont intimement liés, on ſe convaincra qu'un artere du rein droit n'a pu naître par aucun hazard d'une artere du rein gauche.

Si les arteres, ſi les veines rénales ont eu originairement une ſtructure différente, les reins auront de même été confondus dès leur premiere origine. Car les deux reins eux-mêmes ſont preſque uniquement des branches d'artere & de veines, & leur formation ne ſauroit être ſéparée de celle de ces vaiſſeaux.

Je paſſe aux fœtus, dont la tête eſt demi-double. Comme ces réunions de deux têtes paroiſſent plus ou moins profondes, on pencheroit à croire qu'une preſſion accidentelle a forcé deux embryons l'un contre l'autre, & que ces têtes ſe ſont confondus plus ou moins profondément, ſelon que la preſſion aura été plus ou moins forte ou durable.

Mais ſi la preſſion a agi ſur les cerveaux & ſur les organes de la tête; ſi elle les a confondus en les réuniſſant ſans détruire entiérement ni ceux du fœtus droit, ni ceux du fœtus gauche, comment le bas-ventre, les piés de l'un des fœtus ont-ils pu être ſi exactement détruits, qu'il n'en ſoit reſté aucun veſtige, & qu'un bas-ventre, un baſſin & des piés uniques ſe ſoient conſervés ſans être endommagés le moins du monde?

Il y a plus. Une partie de ces fœtus à têtes confondues n'ont eu qu'un cœur. Pour expliquer ce phénomene, il ne ſuffit

pas de dire que le ſecond cœur a péri. Il faut réfléchir, que ce cœur unique a fourni ſes carotides néceſſaires, & les vertébrales aux deux têtes. Comment s'eſt-il fait que ce cœur ait eu la précaution de donner de ſon aorte deux branches carotides & deux vertébrales de plus ? Quelle cauſe accidentelle a pu les faire naître ? & s'il y a eu un ſecond fœtus primitif, comment s'eſt-il fait que ſes carotides, ſes vertébrales, ſes jugulaires, détachées de leur extrêmité intérieure détruite par la preſſion, ſe ſoient entés avec une parfaite régularité ſur des bouts d'arteres & de veines préparés primitivement par la nature ?

Il y a d'ailleurs dans les fœtus de cette claſſe, mais doués de deux cœurs; des mélanges inexplicables des parties de l'un & de l'autre fœtus. Dans celui dont M. Klinkoſch a donné le détail, les arteres pulmonaires provenoient de l'aorte, auſſi-bien que les carotides & les ſouclavieres gauches. Il y avoit même une veine de communication entre les deux veines-caves, un canal de communication entre les deux aortes. Dans l'état naturel, il n'y a aucune trace de ces vaiſſeaux; & une preſſion peut-elle en produire ? Dans d'autres exemples la même carotide s'eſt partagée dans les deux têtes.

Winſlow a vu des muſcles particuliers fait exprès pour les uſages d'une ſtructure à deux demi-têtes. Il eſt impoſſible de ſuppoſer que des muſcles avec leurs arteres, nées de leurs troncs, les veines terminées dans d'autres troncs, des nerfs provenus des nerfs du cerveau, aient pu naître par une preſſion, & s'enter enſuite ſur les troncs des vaiſſeaux & des nerfs de la ſtructure primitive.

Je paſſe aux fœtus à deux têtes parfaites ou imparfaites avec un corps unique. Dans les fœtus de cette claſſe, les inteſtins ſe réuniſſent, du moins depuis une certaine diſtance. Comme ces fœtus n'ont qu'un baſſin, ils n'ont qu'un rectum. Qu'on réfléchiſſe préſentement ſur ce qu'exige la réunion de deux inteſtins.

Il faudroit ſuppoſer que la partie inférieure de l'un des paquets inteſtinaux eût été détruite avec ſon méſentere, les vaiſſeaux, ſon aorte, ſa moëlle de l'épine, ſon baſſin, ſes reins, ſes piés, ſans qu'il en ſoit reſté de traces, & que le reſte du fœtus tronqué & coupé par le milieu, par la moëlle de l'épine, l'aorte, la veine-cave, l'eſtomac, ſe fût enté ſur le fœtus conſervé, ſans qu'une ſi énorme deſtruction eût mis fin à ſa vie.

Un autre expédient, ce ſeroit de dire, que la moitié des inteſtins de chaque fœtus, ouverte par le milieu de ſa longueur, s'eſt collée à la moitié également partagée de l'autre. Cette hypotheſe ſeroit encore plus improbable. Ce ſeroit un jeu prodigieux du hazard, que de voir une longue ſuite de tuyaux d'une fineſſe extrême, mobiles & placés à différentes hauteurs, ſe rencontrer ſi exactement avec la moitié analogue d'une autre ſuite d'inteſtins. Il eſt vrai que ce bonheur ne ſuffiroit pas. Il faudroit qu'un hazard bienfaiſant eût collé la moitié de l'aorte, celle de la veine-cave, celle de la moëlle de l'épine d'un fœtus à la moitié analogue de l'autre. Il faudroit que le cœur ſe fût ouvert, & ſe fût fermé par la rencontre d'un autre demi-cœur. Cela ſeroit d'autant plus difficile, qu'un cœur de cette eſpece n'auroit eu que deux ventricules gauches, ſans ventricule droit, ce ventricule n'exiſtant que vers le commencement du ſecond quart du temps de la groſſeſſe.

Il y auroit encore bien des difficultés à ſurmonter. Le ſternum des fœtus à deux poitrines reçoit généralement des côtes des deux fœtus. Il faudroit donc que toutes les douze côtes des deux fœtus ſe fuſſent détachées de leurs ſternum avec leurs muſcles, leurs nerfs & leurs vaiſſeaux, & qu'elles ſe fuſſent collées aux cavités articulaires d'un autre ſternum, ſans que dans cet échange réciproque un bout d'artere intercoſtale eût manqué le bout flottant & déchiré de la mammaire étrangere, à laquelle il devoit s'unir.

On a vu dans cette ſtructure de deux cœurs, l'un donner toutes les arteres des deux fœtus, & l'autre réunir toutes les veines de l'autre. On a vu un carotide ſe partager aux deux têtes, un œſophage avoir des muſcles attachés aux deux larynx, & des muſcles particuliers naître pour gouverner une ſtructure née par la preſſion

ſion, ſuivant l'hypotheſe que nous examinons.

On a vu encore dans la claſſe précédente les deux aortes réunies par un canal mitoyen, une nouvelle artere tranſverſale née de l'aorte, fournir l'axillaire & la carotide, les arteres pulmonaires ſortir de l'aorte.

On a fait voir dans un grand détail, que quelle que fût la poſition des deux fœtus, leurs épines dorſales & leurs poitrines n'auroient jamais donné par leur réunion, la ſtructure qu'on a trouvée dans ces fœtus.

Dans une autre claſſe d'enfans, qui a ſouvent atteint l'âge de raiſon, un fœtus imparfait ſort de l'épigaſtre du fœtus le mieux formé. Dans cette claſſe on a vu le duodenum, les arteres, les veines, les nerfs du petit fœtus nés de l'inteſtin, des arteres, des veines & des nerfs du fœtus le plus complet, & le canal cholédoque du petit fœtus s'eſt ouvert dans le duodénum du fœtus le mieux formé. Ces obſervations ne permettent pas de douter que la ſtructure monſtrueuſe de ces fœtus ne ſoit originale.

Dans la claſſe des fœtus qui ſe rencontrent par leurs baſſins oppoſés l'un à l'autre, M. Duverney a trouvé des raiſons favorables au ſyſtême des monſtres originaux. Les vaiſſeaux inteſtinaux des deux fœtus étoient ſortis des mêmes troncs. Un ligament particulier réuniſſoit les os du pubis des différens fœtus, & produiſoit des muſcles néceſſaires au bien-être de l'un & de l'autre.

La claſſe des fœtus à deux têtes, à quatre mains & à quatre piés, la plus fréquente de toutes, ne paroît pas pouvoir être rapportée à des cauſes accidentelles, par les raiſons que nous avons déja expoſées. Chaque ſternum y reçoit les vingt-quatre côtes, non pas de l'un des fœtus, mais de l'un & de l'autre; Les veines pulmonaires des deux fœtus nées d'une même oreillette; un canal de communication entre les deux aortes, les deux veines-caves; les deux oreillettes; la même artere pulmonaire fourniſſant des branches aux poumons des deux fœtus; les veines pulmonaires nées de la veine-cave; toutes ces particularités dans la ſtructure des organes les plus néceſſaires à la vie, démontrent que le plan de ces fœtus étoit dreſſé dès leur origine, & qu'il n'a pu être l'effet fortuit d'une aveugle preſſion.

Les animaux à ſang froid & à deux têtes, peuvent ſervir à faire rejeter tout ſoupçon de l'influence de l'imagination ſur la formation des deux monſtres. La mere pond les œufs avant qu'ils ſoient fécondés, & après que ces œufs ſont ſortis de ſon corps, ſon imagination n'a plus d'influence ſur eux. (*H. D. G.*)

JEUX DE LA NATURE, *luſus naturæ*. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangere au regne minéral, & qui reſſemblent ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, *&c.* ſans qu'on puiſſe indiquer la cauſe qui a pu leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainſi conformées ne different point dans leur eſſence des pierres ordinaires ce ſont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux ou du grès; *&c.* toute la différence, s'il y en a, vient de la curioſité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'hiſtoire naturelle, & qui attachent ſouvent de la valeur à ces pierres, en raiſon de la bizarrerie de leurs figures. Wallerius a raiſon de dire que dans ces ſortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des reſſemblances groſſieres, que l'imagination des propriétaires ſupplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plutôt les nommer *luſus lithophilorum* que *luſus naturæ*.

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence ſur leſquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herboriſées, les agates & les jaſpes, & les marbres ſur leſquels on remarque différens objets dont la reſſemblance n'eſt formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces ſortes de pierres.

Bruckmann, compilateur d'hiſtoire naturelle, rapporte une diſſertation, intitulée *de papatu à naturâ detecto*; l'au-

teur de cette ridicule diſſertation eſt un nommé Gleichmann. Il y eſt queſtion d'une pierre, ſur laquelle on voyoit, ou du moins on croyoit voir, une religieuſe ayant une mitre ſur ſa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ſes bras. Il dit que la papeſſe Jeanne ſe préſenta auſſitôt à ſon imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papiſme. *Voyez* Bruckmann; *Epiſtolæ itinerariæ centuriâ I. epiſtol. lvj.* On conſerve deux agates dans le cabinet d'Upſal, ſur l'une deſquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & ſur l'autre le paſſage de la mer Rouge par les enfans d'Iſraël. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie tome I.*

Il y a des gens qui connoiſſant le goût de quelques collecteurs d'hiſtoire naturelle pour le merveilleux, ſavent le mettre à profit, & leur font payer cherement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le ſecret d'y former par art, ou du moins dans leſquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des reſſemblances qu'elle n'avoit fait que tracer groſſiérement, avec de la diſſolution d'or, avec celle d'argent, *&c.* On peut tracer des deſſins aſſez durables ſur les agates; il eſt auſſi fort aiſé d'en former ſur le marbre, *&c. Voyez la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. page 272 de la traduction françoiſe, & tome II. page 128.*

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des cauſes connues, telles que ſont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, celles dans leſquelles on voit des empreintes de végétaux & de poiſſons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, *&c.* ce n'eſt point le hazard qui a produit les figures qu'on y remarque. *Voyez* Foſſiles.

Il ne faut pas non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toujours ſous une forme conſtante & déterminée, tels que les cryſtallifations, les marcaſſites, *&c.* & encore moins ceux qui ſont des produits de l'art des hommes. *Voyez* Figurées Pierres. (—)

Jeu de mots, *(Gramm.)* eſpece d'équivoque, dont la fineſſe fait le prix, & dont l'uſage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'eſprit fondée ſur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le ſon, mais qui different à l'égard du ſens. *Voyez* Pointe.

Les *jeux de mots*, quand ils ſont ſpirituels, ſe placent à merveille dans les cris de guerre, les deviſes & les ſymboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorſqu'ils ſont délicats, dans la converſation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Deſtouches,

Auteur ſolide, ingénieux,
Qui du théatre êtes le maître,
Vous qui fites le Glorieux,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces ſortes de *jeux de mots* ne ſont point interdits, lorſqu'on les donne pour un badinage qui exprime un ſentiment, ou pour une idée paſſagere; car ſi cette idée paroiſſoit le fruit d'une réflexion ſérieuſe, ſi on la débitoit d'un ton dogmatique, on la regarderoit avec raiſon comme une petiteſſe frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le ſublime, dans les ouvrages graves & ſérieux, dans les oraiſons funebres, & dans les diſcours oratoires. C'eſt par exemple un *jeu de mots* bien miſérable que ces paroles de Jules Maſcaron, évêque de Tulles, & puis d'Agen, dans l'oraiſon funebre d'Henriette d'Angleterre. « Le grand, l'invincible, le magnanime » Louis, à qui l'antiquité eut donné mille » *cœurs*, elle qui les multiplioit dans les hé» ros, ſelon le nombre de leurs grandes qua» lités, ſe trouve ſans *cœur* à ce ſpectacle.»

Il eſt certain que ce mauvais goût a paru & s'eſt éclipſé à pluſieurs repriſes dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaiſanterie, & du ridicule, ſuccédera à l'amour du bon, du ſolide & du vrai. Si cette réflexion eſt juſte, craignons le retour prochain de ce mau-

vais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas ſi-tôt le retour des *jeux de mots* groſſiers ; nous ſommes encore aſſez délicats pour les renvoyer, je ne dirai point aux gens de robe, comme on le prétend à la cour, mais aux ſpectacles des farceurs, ou aux artiſans qui ſont les plaiſans de leur voiſinage. *(D. J.)*

JEU, *luſus. (Bell. lettr.)* Voyez JOUER & JEUX.

JEUX DE THÉATRE, *(en poéſie.)* Voyez DRAME, TRAGÉDIE, COMÉDIE, &c.

JEUX (SALLE DE). Voyez THÉATRE, AMPHITHÉATRE, &c.

JEUX, ſ. m. *(Antiq. grecq. & rom.)* ſortes de ſpectacles publics qu'ont eu la plupart des peuples pour ſe délaſſer, ou pour honorer leurs dieux ; mais puiſque parmi tant de nations nous ne connoiſſons gueres que les *jeux* des Grecs & des Romains, nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion conſacra chez eux ces ſortes de ſpectacles ; on n'en connoiſſoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier, ou même à pluſieurs enſemble ; il y avoit un arrêt du ſénat romain qui le portoit expreſſément. On commençoit toujours à les ſolemniſer par des ſacrifices, & autres cérémonies religieuſes : en un mot, leur inſtitution avoit pour motif apparent la religion, ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs ſe diviſoient en deux eſpeces différentes, les uns étoient compris ſous le nom de *gymniques*, & les autres ſous le nom de *ſcéniques*. Les *jeux* gymniques comprenoient tous les exercices du corps, la courſe à pié, à cheval, en char, la lutte, le ſaut, le javelot, le diſque, le pugilat, en un mot le pentathle ; & le lieu où l'on s'exerçoit, & où l'on faiſoit ces *jeux*, ſe nommoit *Gymnaſe*, *Paleſtre*, *Stade*, &c. ſelon la qualité des *jeux*. *Voy.* GYMNIQUES, GYMNASE, PALESTRE, STADE, &c.

A l'égard des *jeux ſcéniques* on les repréſentoit ſur un théatre, ou ſur la ſcene, qui eſt priſe pour le théatre entier. *Voyez* SCENE.

Les *jeux* de muſique & de poéſie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs repréſentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire, mais avec cette différence que dans les combats tranquilles, où il ne s'agiſſoit que des ouvrages d'eſprit, du chant, de la muſique, les juges étoient aſſis lorſqu'ils diſtribuoient les prix ; & dans les combats violens & dangereux, les juges prononçoient debout : nous ignorons la raiſon de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre, les loix, les ſtatuts de ces derniers combats, on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choſes préſuppoſées connuës, nous nous contenterons de remarquer, que parmi tant de jeux, les Olympiques, les Pythiens, les Néméens & les Iſthmiens, ne ſortiront jamais de la mémoire des hommes, tant que les écrits de l'antiquité ſubſiſteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* ſolemnels qu'on vient de nommer ; dans ces *jeux* qu'on faiſoit avec tant d'éclat, & qui attiroient de tous les endroits de la terre une ſi prodigieuſe multitude de ſpectateurs & de combattans ; dans ces *jeux*, dis-je, à qui ſeuls nous devons les odes immortelles de Pindare, on ne donnoit pour toute récompenſe qu'une ſimple couronne d'herbe : elle étoit d'olivier ſauvage aux *jeux* Olympiques, de laurier aux *jeux* Pythiques, d'ache verd aux *jeux* Néméens, & d'ache ſec aux *jeux* Iſthmiques. La Grece voulut apprendre à ſes enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Auſſi liſons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perſe, Tigrane entendant parler de ce qui conſtituoit le prix des *jeux* ſi fameux de la Grece, il ſe tourna vers Mardonius, & s'écria, frappé d'étonnement, « Ciel avec quels hommes nous » avez-vous mis aux mains ! inſenſibles » à l'intérêt, ils ne combattent que pour » la gloire ». *Voyez* donc JEUX OLYMPIQUES, PYTHIENS, NÉMÉENS, ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* paſſagers, qu'on célébroit dans la Grece ; tels ſont dans Homere ceux qui furent faits aux funérailles de Patrocle ; & dans Virgile, ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniverſaire de ſon pere Anchiſe. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés ; des

jeux où l'on prodiguoit pour prix des cuiraſſes, des boucliers, des caſques, des épées, des vaſes, des coupes d'or, des eſclaves. On n'y diſtribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient réſervées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne ſont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les diſtingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient compris ſous le nom de *jeux circenſes* & de *jeux ſcéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres ſur la ſcene. A l'égard des *jeux* conſacrés aux dieux, on les diviſoit en *jeux ſacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils ſe faiſoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertiſſans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. *Voyez* CIRCENSES, FUNEBRES, SACRÉS, VOTIFS.

Les rois réglerent les *jeux Romains* pendant le temps de la royauté; mais après qu'ils eurent été chaſſés de Rome, dès que la république eut pris une forme réguliere, les conſuls & les préteurs préſiderent aux *jeux Circenſes*, *Apollinaires* & *Séculaires*. Les édiles plébéïens eurent la direction des *jeux Plébéïens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, ſous le titre de *jeux Mégaléſiens*. *Voyez* APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITOLINS, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de ſpectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit ſpécialement *jeux Romains*, & que l'on diviſoit en grands, *magni*, & très-grands *maximi*.

Le ſénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adreſſe & l'habileté de Camille, la joie fut ſi vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnoiſſance de la tranquillité, dont ils eſpéroient jouir, le ſénat ordonna que l'on fît de grands *jeux* à l'honneur des dieux; & qu'on les ſolemniſât pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les *jeux* publics n'avoient eu lieu que pendant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non-ſeulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient dans les enfers; & les *jeux* inſtitués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois ſortes, connus ſous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. *Voyez* TAURILIENS, *jeux*, COMPITALES & TÉRENTINS.

Les *jeux ſcéniques* comprenoient toutes les repréſentations qui ſe faiſoient ſur la ſcene. Elles conſiſtoient en tragédies, comédies, ſatyres, qu'on repréſentoit ſur le théatre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertiſſemens plus agréables, on les préludoit par des danſeurs de corde, des voltigeurs, & autres ſpectacles pareils; enſuite on introduiſit ſur la ſcene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les temps où la corruption chaſſa les mœurs & la vertu. *Voyez* SCÉNIQUES, *jeux*, SCHENOBATE, MIME & PANTOMIME.

Les *jeux ſcéniques* n'avoient point de temps marqués, non plus que ceux que les conſuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner ſa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéatre environné de loges & de balcons; il ſe donnoit des combats d'hommes ou d'animaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *équeſtres* ou *curules*. Les premiers étoient conſacrés à Mars & à Diane; les autres à Neptune & au Soleil. *Voyez* AGONALES, EQUESTRES, CIRQUE, *&c.*

Les *jeux ſéculaires* en particulier, ne ſe célébroient que de cent ans en cent ans. *Voyez* SÉCULAIRES, *jeux*.

On peut ajouter ici les *jeux Actiaques*, *Auguſtaux* & *Palatins*, qu'on célébroit à l'honneur d'Auguſte; les Néroniens à l'honneur de Néron, ainſi que les *jeux* à l'honneur de Commode, d'Adrien, d'Antinoüs, & tant d'autres imaginés ſur les

mêmes modeles. *Voyez Jeux* ACTIAQUES, AUGUSTAUX, NÉRONIENS, PALATINS.

Enfin, lorſque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plupart des villes qui en demanderent; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inſcription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans *ſon voyage de Grece.*

Comme les édiles au ſortir de charge donnoient toujours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortenſius, C. Antonius & Muræna, à qui porteroit le plus loin la magnificence; l'un avoit fait couvrir le ciel des théatres, de voiles azurés; l'autre avoit couvert l'amphitéatre de tuiles de cuivre ſurdorées, &c. Mais Céſar les ſurpaſſa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de ſon pere; non content de donner les vaſes, & toute la fourniture du théatre en argent, il fit paver l'arêne entiere de lames d'argent; deſorte, dit Pline, « qu'on » vit pour la premiere fois les bêtes marcher & combattre ſur ce métal. » Cet excès de dépenſe de Céſar étoit proportionné à ſon excès d'ambition; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aſpiroient qu'au conſulat, & Céſar aſpiroit à l'empire.

C'en eſt aſſez ſur les *jeux* de la Grece & de Rome, conſidérés d'une vue générale; mais comme ils ſont une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, ſous leurs noms reſpectifs: voici la liſte des principaux, dont il importe de conſulter les articles.

ACTIAQUES, APOLLINAIRES, AUGUSTAUX, CAPITOLINS, CÉRÉAUX, CIRCENSES, JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, COMPITALES, CONSUALES, FLORAUX, FUNEBRES, GYMNIQUES, ISTHMIENS, JEUX DE LA LIBERTÉ, LUCULLIENS, MARTIAUX, MÉGALÉSIENS, NÉMÉENS, NÉRONIENS, OLYMPIQUES, PALATINS, PANHELLENIENS, PANATHÉNÉES, PLÉBÉIENS, PYRRHIQUES, PYTHIENS, ROMAINS, SACRÉS, SCÉNIQUES, SÉCULAIRES, TAURILIENS, TÉRENTINS, TROYENS, VOTIFS, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire. (*D. J.*)

JEUX AUGUSTAUX, *Auguſtales ludi*; (*Antiq. Rom.*) les *jeux Auguſtaux* ou les *Auguſtales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguſte, l'an 735 de la fondation de Rome, lorſque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrieme avant les ides d'octobre, c'eſt-à-dire le 12 de ce mois; & le ſénat par un décret ſolemnel, émané ſous le conſulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fuſſent encore repréſentés le même jour au bout de huit ans. (*D. J.*)

JEUX CARNIENS, (*Antiq. grecq.*) fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut inſtituée dans la xxxvj olympiade, & telle en fut l'occaſion ſuivant Pauſanias, *liv. III, ch. xij.*

Un Arcanien nommé Carnus, devint fameux, inſpiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peſte tout le camp des Doriens; alors ils bannirent le meurtrier, & appaiſerent les manes du devin par des expiations, qui furent preſcrites ſous le nom de *fêtes Carniennes*; d'autres, continue Pauſanias, donnent à ces fêtes une origine differente. Ils diſent que les Grecs, pour conſtruire ce cheval de bois ſi fatal aux Troyens, ayant coupé ſur le mont Ida beaucoup de cornoüilliers (κρανίαι), dans un bois conſacré à Apollon, irriterent ce dieu contre eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en ſon honneur, & lui donnerent le ſurnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faiſoit le ſujet de leur diſgrace.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque choſe de militaire: on dreſſoit neuf loges, en maniere de tentes, que l'on appelloit *ombrages*, σκιάδες; ſous chacun de ces ombrages ſoupoient enſemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours; on y célébroit des jeux, & l'on y propoſoit un prix aux joueurs de Cythare. Terpandre fut le premier qui le remporta, &

Timothée y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre, & avoir par conſéquent introduit dans la muſique le genre chromatique : les Lacédémoniens ſuſpendirent ſa lyre à la voûte d'un édifice, qu'on voyoit encore du temps de Pauſanias. *Mém. des inſcript. tom. XIV.* (*D. J.*)

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, (*Antiq. Rom.*) *jeux* qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros, qui étoient comptés au nombre des grands dieux de la Grece : voici quelle fut l'occaſion de ces *jeux*.

A. Poſthumius, dictateur, voyant les affaires des Romains dans un état déplorable, s'engagea par un vœu ſolemnel, au cas que la victoire les rétablit, de faire repréſenter des *jeux* magnifiques en l'honneur de *Caſtor & de Pollux*. Le ſuccès de cette guerre ayant été favorable, le ſénat, pour remplir le vœu de Poſthumius, ordonna qu'on célébreroit chaque année, pendant huit jours, les *jeux* que leur dictateur avoit voués.

Ces *jeux* étoient précédés du ſpectacle des gladiateurs, & les magiſtrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté, & ſuivis d'une nombreuſe cavalcade, portoient les ſtatues ou les images des dieux en proceſſion, depuis le capitole juſques dans la place du grand cirque. *Voyez* les autres détails dans Hoſpinien, *de feſtis Græcorum*, & dans *le Dict.* de Pitiſcus. (*D. J.*)

JEUX CURULES, (*Antiq. Rom.*) les *jeux curules* ou *équeſtres* conſiſtoient en des courſes de chars ou à cheval, qui ſe faiſoient dans le cirque dédié à Neptune ou au Soleil. (*D. J.*)

JEUX ELEUTHÉRIENS, *voyez* JEUX DE LA LIBERTÉ.

JEUX DES ENFANS DE ROME, (*Hiſt. Rom.*) tous les enfans ont des *jeux* qui ne ſont pas indifférens pour faire connoître l'eſprit des nations. Les *jeux* de nos enfans ſont ceux de la toupie, de cligne-muſette, de colin-maillard, &c. Les enfans de Rome repréſentoient dans leurs *jeux* des tournois ſacrés ; des commandemens d'armées, des triomphes, des empereurs, & autres grands objets. Nous liſons dans Suétone que Néron dit à ſes gens de jeter dans la mer ſon beau-fils Ruſinus Criſpinus, fils de Poppée, & encore enfant, *quia ferebatur ducatus & imperia ludere*.

Un de leurs principaux *jeux* étoit de repréſenter un jugement dans toutes les formes, ce qu'ils appelloient *judicia ludere*. Il y avoit des juges, des accuſateurs, des défendeurs, & des lecteurs pour mettre en priſon celui qui ſeroit condamné. Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, nous raconte qu'un de ces enfans, après le jugement, fut livré à un garçon plus grand que lui, qui le mena dans une petite chambre où il l'enferma. L'enfant eut peur, & appella à ſa défenſe Caton, qui étoit du *jeu* ; alors Caton ſe fit jour à travers ſes camarades, délivra ſon client, & l'emmena chez lui, où tous les autres enfans le ſuivirent.

Ce Caton, depuis ſi grand homme, tenoit déja dans Rome le premier rang parmi les enfans de ſon âge. Quand Sylla donna le tournoi ſacré des enfans à cheval, il nomma Sextus, neveu du grand Pompée, pour un capitaine des deux bandes ; mais tous les enfans ſe mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête, alors tous répondirent à la fois *Caton*, & Sextus lui céda volontairement cet honneur, comme au plus digne. (*D. J.*)

JEUX DE LA LIBERTÉ, (*Antiq. grecq.*) on appelloit ainſi les *jeux* qui ſe célebroient à Platée, en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom, dans la lxxv. olympiade, l'an de Rome 275.

Ariſtide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une aſſemblée générale de la Grece, & que l'on y feroit un ſacrifice à Jupiter, pour lui rendre d'éternelles actions de graces. En même temps il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célebreroit les *jeux de la liberté*, où l'on courroit tout armé autour de l'autel de Jupiter, & il y avoit de grands prix propoſés pour cette courſe.

On célébroit encore du temps de Plutarque, & ces *jeux*, & la cérémonie de l'an-

niverſaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on avoit élevé un autel à Jupiter éléuthérien, c'eſt-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appellerent auſſi *eleutheria*, jeux ou fêtes éléuthériennes. *Voyez* ELEUTHERE. *(D. J.)*

JEU DE FIEF, *(Juriſprud.)* eſt une aliénation des parties du corps matériel du fief, ſans diviſion de la foi dite pour la totalité du fief. *Voyez* ce qui en eſt dit *au mot* FIEF. *(A)*

JEUX DE HAZARD. *Voyez l'article* JOUER.

JEU, *(Marine.)* on dit le *jeu du gouvernail*; c'eſt ſon mouvement.

JEU DE VOILES. *Voyez* JET DE VOILES.

JEU-PARTI; on dit faire *jeu-parti*, quand de deux ou pluſieurs perſonnes qui ont part à un vaiſſeau, il y en a une qui veut rompre la ſociété, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui fera la condition des autres meilleure, ou bien que l'on faſſe eſtimer les parts.

JEU, *(terme d'Horlogerie.)* ſi l'on ſuppoſe une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra ſe mouvoir dans ce trou deçà & delà; c'eſt l'eſpace qu'elle parcourt, en ſe mouvant ainſi, que les horlogers appellent le *jeu*. Ainſi ils diſent qu'un pivot a du *jeu* dans ſon trou, lorſqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorſqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'eſt encore de même qu'ils diſent qu'une roue a trop de *jeu* dans ſa cage, lorſque la diſtance entre ſes deux parties n'eſt pas aſſez grande, & qu'elle differe trop de celle qui eſt entre les deux platines. Il faut que les roues aient un certain *jeu* dans leur cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puiſſent ſe mouvoir avec liberté; ſans cela elles ſont gênées, défaut eſſentiel, dont il réſulte beaucoup de frottemens; & par conſéquent beaucoup d'uſure. *Voyez* ROUE, TIGE, PORTÉE, *&c.*

JEU, en fait d'*eſcrime*; on entend par *jeu*, la poſition des épées de deux eſcrimeurs qui font aſſaut.

L'aſſaut comprend deux *jeux*, qui ſont le *ſenſible* & l'*inſenſible*. Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même aſſaut, en paſſant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un; c'eſt pourquoi je les traiterai ſéparément. *Voyez* JEU *ſenſible* & *inſenſible*.

JEU INSENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait ſans le ſentiment de l'épée. *Voyez* ASSAUT, & SENTIMENT d'ÉPÉE.

Cet aſſaut s'exécute toujours ſous les armes à votre égard, parce que de quelque façon que l'ennemi ſe mette en garde, d'abord qu'il ne ſouffre pas que les épées ſe touchent, vous tenez la garde haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que les eſcrimeurs étant en garde, leurs épées ne ſe touchent point, mais qu'elles ſe rencontrent dans les parades & dans les attaques.

De ce qu'on doit pratiquer dans l'aſſaut du jeu inſenſible. Article I. Dans ce *jeu*, 1°. comme on ne ſent pas l'épée de l'ennemi, on ſe met toujours hors de meſure pour éviter d'être ſurpris. 2°. On tient une garde haute, le bras plus étendu que dans la garde baſſe, la pointe de l'épée vis-à-vis l'eſtomac de l'ennemi, afin de le tenir éloigné; & qu'il ne puiſſe faire aucune attaque ſans détourner cette pointe. 3°. On regarde ſa main droite, afin de s'appercevoir des mouvemens qu'il fait pour frapper votre épée avec la ſienne.

Article II. Les attaques qui ſe font dans ce *jeu* ſont des feintes & doubles feintes. On les peut faire parce qu'on eſt hors de meſure; d'où il ſuit que l'ennemi ne peut pas vous prendre ſur ce temps. Si ces feintes ébranlent l'ennemi, & qu'il aille à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, on les entreprend ainſi.

Exemple. Lorſque vous faites le premier temps de la feinte, ou feinte droite, *voyez* FEINTE, ſi l'ennemi va à votre épée, vous profitez de ſon mouvement pour entrer en meſure en dégageant, & incontinent vous recommencez la feinte. Remarquez que dans cette attaque vous dégagez quatre fois par la feinte, & trois fois par la feinte droite, que le premier

dégagement eſt volontaire, & les autres forcés (*Voyez* DEUXIEME DÉGAGEMENT FORCÉ), & qu'au dernier vous détachez l'eſtocade.

Article III. L'ennemi qui vous attaque, eſt obligé, par votre poſition, de détourner votre épée. *Voyez* ENGAGEMENT. S'il la force, *voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ. Et s'il la veut frapper, dégagez par le deuxieme dégagement forcé.

Article IV. On regarde le pié gauche de l'ennemi; & dès qu'on s'apperçoit qu'il l'avance pour entrer en meſure, on l'attaque ſur ce mouvement par une eſtocade. Ce procédé l'oblige de parer, & on profite de ce défaut. *Voyez* DÉFAUT.

Article V. Quand vous attaquez l'ennemi par une feinte, s'il ne va pas à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, vous entrez en meſure ſans dégager en vous tenant prêt à parer. Si l'ennemi ne vous porte pas l'eſtocade ſur le temps que vous entrez en meſure, incontinent que vous y êtes arrivé, & de la poſition où vous êtes, vous détachez l'eſtocade droite; car il eſt à préſumer que l'ennemi s'attend que vous allez faire une feinte. S'il n'alloit à l'épée que lorſque vous entrez en meſure, alors y étant arrivé, vous lui feriez une feinte. *Voyez* FEINTE.

Article VI. Dans ce *jeu*, on entreprend ni botte de paſſe, ni de volte, ni déſarmement ne faiſant tomber l'épée de l'ennemi en la frappant, quand il porte une eſtocade de ſeconde.

Article VII. Toutes les fois que l'ennemi vous parera une eſtocade, & que vous lui en parerez une, il faut ſuivre ce qui eſt dit aux articles 1, 2, 3 du *jeu ſenſible*. *Voyez* JEU SENSIBLE.

Article VIII. Si en attaquant l'ennemi il ſe défend par la parade du cercle, vous ferez ſous les armes ce qui ſe pratique ſur les armes au 10 article du *jeu ſenſible*. *Voyez* 10 *article du jeu ſenſible*.

JEU SENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait par le ſentiment de l'épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE, & ASSAUT.

Cet aſſaut s'exécute ſur les armes, ou ſous les armes, ſi les eſcrimeurs tiennent une garde baſſe ou ordinaire, & ſous les armes s'ils en tiennent une haute. *Voyez* GARDE ORDINAIRE *ou* GARDE HAUTE.

Si l'ennemi tient une garde haute, il faut abſolument la tenir de même; mais s'il en tient une baſſe, vous pouvez tenir la même, ou bien la garde haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que l'ennemi laiſſe ſentir ſon épée.

Avertiſſement. Pour entendre ce que je dirai ſur ce *jeu*, j'avertis 1°. qu'il ſera toujours ſuppoſé qu'on y tiendra la garde qu'il convient. 2°. Tout ce qui ſe fait dans la garde haute, ſe peut faire dans la garde ordinaire, à moins que je ne faſſe des remarques particulieres. 3°. Quand je ferai tirer de pié ferme, il ſera ſuppoſé qu'on eſt en meſure, & qu'il ne faut pas remuer le pié gauche. 4°. Quand je parlerai d'eſtocade droite, il ſera entendu qu'elle ſe portera ſans dégager. 5°. Quand j'indiquerai un mouvement quelconque, de tirer quarte, ou parer quarte: ou tierce, *&c.* ils ſe feront comme il eſt expliqué en ſon lieu.

De ce qui doit ſe pratiquer dans l'aſſaut du jeu *ſenſible ſur les armes*, ou *ſous les armes*. *Article I.* On fait d'abord attention ſi l'on eſt en meſure ou hors de meſure. *Voyez* MESURE. Si l'on eſt en meſure, on regarde le pié droit de l'ennemi, par le mouvement duquel on connoît s'il faut parer, & l'on ſent ſon épée, parce que ce ſentiment nous en aſſure la poſition, & nous avertit s'il dégage, ou s'il porte l'eſtocade droite, ou s'il fait toutes autres attaques. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE. Suppoſons maintenant que les épées ſoient engagées dans les armes.

La premiere attaque que l'on fait à l'ennemi, eſt d'oppoſer en quarte. *Voyez* OPPOSITION. Ce mouvement vous couvre tout le dedans des armes, & détermine l'ennemi ou à dégager, ou à porter l'eſtocade en dégageant, ou à demeurer en place. 1°. S'il dégage, détachez incontinent l'eſtocade de tierce-droite. 2°. S'il porte l'eſtocade en dégageant, ſon pié droit vous avertit de parer; & vous tâchez de ripoſter. *Voyez* RIPOSTE. Et 3°. s'il demeure en place, vous détachez l'eſtocade de quarte-droite, ou vous faites

un coulement d'épée. *Voy.* COULEMENT D'ÉPÉE DE PIÉ FERME.

Article II. Si dans linſtant qu'on pare l'eſtocade, on ne ſaiſit pas le temps de la ripoſte, *voyez* RIPOSTE; on donne le temps à l'ennemi de ſe remettre en garde, pour le prendre dans le défaut de ce mouvement. Remarquez qu'après avoir pouſſé une botte, il faut abſolument que l'ennemi ſe remette, ou qu'il le feigne, ce qu'il ne peut faire, & porter l'eſtocade; donc, ſi on l'attaque ſur ce temps, on le mettra dans la néceſſité de parer, & on le prendra dans le défaut de ſa parade. *Voyez* DÉFAUT.

Exemple. Pendant que l'ennemi feint de ſe remettre, ſans quitter ſon épée, & en la ſentant toujours également, on lui porte une eſtocade droit, qu'on n'allonge qu'à demi, c'eſt-à-dire, qu'on ne porte le pié droit qu'à moitié chemin de ce qu'il pourroit faire. Sur ce mouvement on doit s'attendre que l'ennemi parera s'il pare, vous dégagez finement, & vous lui détachez l'eſtocade de tierce, tandis qu'il croit parer la quarte, & s'il ne paroit pas votre demi-eſtocade droite, vous l'acheveriez, car il ne ſeroit plus à temps de la parer.

Article III. Si l'ennemi pare l'eſtocade que vous lui portez, il faut remarquer qu'il peut faire, en vous remettant, ce que vous lui avez fait; mais auſſi qu'il peut tomber dans le défaut que voici, qui eſt de ſe remettre avec vous, c'eſt-à-dire, de quitter l'oppoſition, parce qu'il croit que vous vous remettrez en garde.

Exemple. Après que l'ennemi a paré votre eſtocade, vous feignez de vous remettre en garde, & ſi vous vous appercevez, par le ſentiment de l'épée, qu'il ceſſe d'oppoſer, alors, au lieu d'achever de vous remettre, vous profitez de ce défaut, en lui repouſſant la même eſtocade. *Voyez* BOTTE DE REPRISE. Si au contraire l'ennemi réſiſtoit toujours également à votre épée; alors, comme il aura le coté oppoſé à découvert, il eſt certain qu'il ſe portera néceſſairement à parer de ce côté-là; c'eſt pourquoi en finiſſant de vous remettre, vous feindrez une eſtocade en dégageant, *voyez* FEINTE; & dans l'inſtant qu'il ſe portera à la parade, vous dégagerez. *Voyez* SECOND DÉGAGEMENT SERRÉ. Il portera la botte dans le défaut, c'eſt-à-dire qu'il recevra le coup d'un coté, tandis qu'il pare de l'autre. Si l'ennemi n'alloit pas à la parade de cette feinte, vous rompriez la meſure: ſi l'ennemi profite du temps que vous vous remettez en garde pour vous attaquer, faites retraite.

Article IV. Vous pourrez auſſi attaquer l'ennemi par un battement d'épée, *voyez* BATTEMENT D'ÉPÉE; & s'il pare votre eſtocade, obſervez, en vous remettant, ce qui eſt contenu en l'*article III.* Si l'ennemi vous porte une botte, obſervez ce qui eſt contenu à l'*article I.* & *II.* & ſi l'ennemi ne pare pas, & qu'il n'ait pas reçu l'eſtocade, c'eſt ſigne qu'il a rompu la meſure; c'eſt pourquoi portez-lui une eſtocade de paſſe. *Voyez* ESTOCADE DE PASSE. Si l'ennemi pare l'eſtocade de paſſe, vous remettez promptement votre pié gauche où il étoit, & vous reculerez un peu le droit. Vous devez vous attendre que l'ennemi va venir ſur vous; mais remarquez qu'il n'eſt pas alors en meſure: (car vous êtes auſſi éloigné de lui, qu'avant de porter l'eſtocade de paſſe;) c'eſt pourquoi il ne faut pas s'amuſer à parer, mais remarquer ſon pié gauche, & auſſi-tôt qu'il le remue, détacher l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & ſi vous ſentez qu'il la force, vous détacherez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Article V. Si l'on eſt hors de meſure, il faut obſerver le pié gauche de l'ennemi, & ſentir ſon épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE.

Les attaques qu'on doit faire hors de meſure, ſont des coulemens d'épées; & toutes les fois que l'ennemi pare votre eſtocade, & que vous parez la ſienne, il faut ſuivre les maximes des *article I. II. III.*

Article VI. Quelque mouvement que l'ennemi puiſſe faire hors de meſure, vous n'y devez point répondre, à moins que vous ne preniez le temps pour l'attaquer. Obſervez continuellement ſon pié gauche, parce qu'il ne peut vous offenſer qu'en l'avançant; mais auſſi-tôt qu'il l'avance, détachez-lui l'eſtocade droite, s'il ne force

pas votre épée, & s'il la force, portez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Il faut auſſi faire attention que l'ennemi pourroit avoir la fineſſe de forcer votre épée, pour vous faire détacher l'eſtocade, afin de vous la ripoſter; *voyez* RIPOSTE: il n'y a que la pratique qui puiſſe vous faire connoître cette ruſe. Cette remarque ſe rapporte au précepte 21; *voyez* ESCRIME, *précepte* 21, qui dit qu'il ne faut jamais tirer dans un jour que l'ennemi vous donne.

Article VII. Tout ce qui eſt enſeigné aux *articles* 1, 2, 3, 4, 5, 6, peut s'exécuter en tierce, en quarte, en quarte baſſe, & en ſeconde; il n'y a qu'à déterminer une de ſes poſitions, & ſuivre ce qui y eſt enſeigné.

Article VIII. Vous devez connoître par les attaques que vous faites à l'ennemi, qu'il peut vous en faire autant; d'où il eſt clair que s'il vous fait les mêmes attaques, il vous avertit de ſon deſſein, dont vous tâcherez de profiter.

Exemple. Si l'ennemi vous attaque par un coulement d'épée, ou battement d'épée, *&c.* vous feindrez d'en être ébranlé, pour lui faire détacher l'eſtocade, afin de lui ripoſter, ou de le déſarmer; *voyez* RIPOSTE & DÉSARMEMENT; ou pour volter, *voyez* ESTOCADE DE VOLTE. *Nota* que le déſarmement de tierce & de quarte ne s'exécute pas en quarte baſſe, ni en ſeconde; & l'eſtocade de volte ne ſe pratique que dans le *jeu ſenſible*.

Article IX. Quelque variées que puiſſent être les attaques d'un eſcrimeur, elles ſe rapportent toujours à la feinte ou double feinte, à l'appel, ou coulement d'épée, au battement d'épée, ou à forcer l'épée.

Article X. Si l'ennemi ſe défend par la parade du cercle, *voyez* PARADE DU CONTRE; DU CONTRE-DÉGAGEMENT, vous le pourſuivrez dans le défaut de cette parade.

Exemple. Quand l'ennemi pare au contre du contre, il faut 1°. tenir la pointe de votre épée près de la garde, & du talon de la ſienne; 2°. dégager finement cette pointe autour de ſa lame, en ſuivant ſon même mouvement; 3°. pendant ce dégagement vous avancerez à chaque révolution la pointe de votre épée; juſqu'à ce qu'elle ſoit ſi près de ſon corps qu'il ne puiſſe plus parer, & alors vous enfoncerez l'eſtocade.

Nota que l'ennemi ne rencontrera pas votre épée; à moins qu'il ne rétrograde ſon mouvement, (maxime que doivent obſerver tous ceux qui font cette mauvaiſe parade); & que s'il rétrograde, alors il rencontrera néceſſairement votre épée: en pareil cas, vous lui détacherez auſſi-tôt l'eſtocade du même côté que les épées ſe ſeront touchées; c'eſt-à-dire, que s'il rencontre votre épée dans les armes, vous lui porterez une eſtocade de quarte; & ſi c'eſt hors les armes, vous lui porterez une eſtocade de tierce.

Remarquez que je vous fais pouſſer l'eſtocade du même côté où les épées ſe touchent, pour prendre le défaut du mouvement de l'ennemi; car (*voyez* DÉFAUT & ASSAUT) quand il a porté ſon bras du côté de votre épée, pour la détourner de la ligne, il a découvert le côté oppoſé, & il lui eſt naturel de venir le couvrir craignant d'y être frappé. Remarquez encore qu'au lieu de venir parer le côté qu'il découvre par ſon mouvement de rétrograder, il pourroit détacher l'eſtocade au même inſtant, & du même côté que les épées ſe touchent, c'eſt pourquoi j'ai eu raiſon de vous faire détacher cette eſtocade, puiſqu'en la portant avec oppoſition, ainſi que je l'ai enſeigné, *voyez* OPPOSITION, vous vous garantiſſez en même temps de celle de l'ennemi.

JEU, (*Muſiq.*) l'action de jouer d'un inſtrument: on dit *plein-jeu*, *demi-jeu*, ſelon la maniere plus forte ou plus douce de tirer les ſons de l'inſtrument. (*S*)

JEUX, (*Orgue,*) nom que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui ſont rangés ſur le même regiſtre. Tous les tuyaux du même *jeu* rendent des ſons qui ne different que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre *jeu* rendent des ſons qui different encore d'une autre maniere, de même que pluſieurs nuances de bleu, par exemple, different des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obſcur, qui dans cette com-

paraiſon répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les diſtinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en piés de leur plus grand tuyau qui eſt le *c ſol ut*, le plus grave des baſſes. Celui qui répond à la premiere touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiſte, lorſque le clavier n'eſt point à ravalement. Ainſi on dit que le preſtant ſonne le quatre pié, parce que ſon plus grand tuyau (*le c ſol ut*) a quatre piés de long. La doublette ſonne les deux-piés, parce que ſon plus grand tuyau, le même *c ſol ut* au clavier, n'a que deux piés ; de même des autres *jeux*.

On trouve les octaves graves en doublant ſucceſſivement la longueur du tuyau de ton ; pour la premiere 2 piés, pour la ſeconde 4 piés, pour la troiſieme 8 piés, pour la quatrieme 16 piés, & pour la cinquieme 32 piés ; dans laquelle les tuyaux ne deſcendent au plus que juſqu'à la quinte.

Bourdon de 16 piés. Les baſſes c'eſt-à-dire deux octaves, & quelquefois trois ſont en bois, & les deſſus ont ſeulement une octave en plomb bouchés auſſi-bien que les baſſes & à oreilles pour les accorder, *Voyez l'article* BOURDON DE SEIZE PIÉS.

Bombarde d'étain ou de bois, eſt un *jeu* d'anche. *Voyez* TROMPETTE. Elle ſonne le 16 piés. *Voyez* BOMBARDE.

Bourdon de 4 piés bouché ſonnant le 8 piés ; les baſſes de ce *jeu* ſont de bois, les tailles de plomb bouchées à raſe & à oreilles ; & les deſſus à cheminées & à oreilles. *Voyez* BOURDON DE QUATRE PIÉS BOUCHÉ.

Huit piés ouvert, ou *huit piés en reſonnance* : ſonne l'uniſſon de quatre piés bouché : ce *jeu* eſt d'étain & ouvert par le haut. *Voyez* HUIT PIÉS OUVERT.

Preſtant. Le Preſtant ſonne le quatre piés : ce *jeu* eſt d'étain ; c'eſt le premier *jeu* de l'orgue, ſur lequel on fait la partition, & ſur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilege à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui compoſent l'orgue. *Voyez* PRESTANT.

Flûte ſonne l'uniſſon du preſtant, mais eſt de plus groſſe taille ; les baſſes ſont bouchées à raſe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *Voyez* FLUTE, JEU D'ORGUE.

Gros nazard, ſonne la quinte au deſſus du huit piés, & la quarte au deſſous du preſtant ; ce *jeu* eſt fait en pointe ou en fuſeau par le haut, *voyez* GROS NAZARD.

Double tierce, ſonne la tierce au deſſus du preſtant ou 4 piés : ce *jeu* eſt de plomb & fait en pointe par le haut ; on l'accorde par les oreilles. *Voyez* DOUBLE TIERCE.

Nazard. Ce *jeu* qui eſt de plomb & fait en pointe, ſonne la quinte au deſſus du preſtant ou 4 piés, & la tierce mineure au deſſus de la double tierce, l'octave au deſſus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorſqu'il eſt fait en pointe par les oreilles : quelquefois ſur-tout dans les petits cabinets d'orgue les baſſes ſont bouchées à raſe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *Voyez l'article* NAZARD.

Quarte de nazard, ſonne l'octave au deſſus du preſtant, & par conſéquent le deux piés, le *jeu* qui eſt de plomb a les baſſes à cheminées & les deſſus ouverts. Il y a des orgues où ce *jeu* a les deſſus & la moitié des tailles en pointes par le haut. *Voyez l'article 4 de nazard.*

Doublette. La doublette ſonne l'octave au deſſus du preſtant, & l'uniſſon de la quarte de nazard ; elle doit porter 2 piés de long : ce *jeu* eſt d'étain. *Voyez* DOUBLETTE.

Tierce. La tierce eſt de plomb, & forme la tierce au deſſus de la doublette, ou 2 piés, & l'octave au deſſus de la double-tierce. *Voyez* TIERCE, *jeu d'orgue.*

Larigot. Le larigot ſonne l'octave au deſſus du nazard, & la quinte au deſſus de la doublette ou du 2 piés, ce *jeu* eſt de plomb & tout ouvert. *Voyez* LARIGOT.

Grand cornet, compoſé de cinq tuyaux ſur chaque touche, eſt compoſé d'un deſſus de bourdon, c'eſt-à-dire, de deux octaves ſupérieures, ce qui comprend les tailles & les deſſus proprement dits, d'un deſſus

de flûte, d'un deſſus de nazard, d'un deſſus de quarte de nazard, & d'un deſſus de tierce. *Voyez* GRAND-CORNET, ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet de récit, eſt compoſé de même que le grand-cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille. *Voyez* CORNET DE RÉCIT, ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet d'écho, compoſé de même que le grand-cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce *jeu* eſt renfermé dans le pié de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainſi un écho. *Voyez* CORNET D'ÉCHO.

Flûte allemande, la flûte allemande ſonne l'uniſſon des deſſus de huit piés, c'eſt-à-dire le deux piés; ce *jeu* eſt de plomb & de groſſe taille, n'a que les deux octaves des tailles & des deſſus comme les cornets d'écho de récit, grand-cornet, & trompette de récit. *Voyez* FLUTTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

Fourniture, partie du plein *jeu*, eſt compoſée de 4, 5, 6, ou 7, tuyaux ſur chaque touche; elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* FOURNITURE.

Cimballe, partie du plein *jeu*; elle a auſſi pluſieurs tuyaux ſur chaque touche, & elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* CIMBALLE.

Trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du huit piés; ce *jeu* eſt d'étain & en entonnoir par le haut. *Voyez* TROMPETTE.

Voix humaine de l'orgue, ſonne l'uniſſon de huit piés & de la trompette & du cromorne. Ce *jeu* eſt d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, eſt à moitié fermé par une lame de même matiere, que l'on ſoude ſur l'ouverture du tuyau: ce *jeu* eſt un *jeu* d'anche. *Voyez* VOIX HUMAINE.

Cromorne, *jeu* d'anche ſonne l'uniſſon du huit piés; les corps de ce *jeu* ſont cylindriques, c'eſt-à-dire, ne ſont pas plus larges en haut qu'en bas. *Voyez* CROMORNE.

Clairon, *jeu* d'anches de l'orgue, ſonne l'octave au deſſus de la trompette & l'uniſſon du preſtant, & par conſéquent le 4 piés; ce *jeu* eſt d'étain, & eſt plus ouvert que la trompette. *Voyez* CLAIRON.

Voix angélique, ſonne l'uniſſon du preſtant ou le 4 piés, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle eſt ſemblable: ce *jeu* eſt d'étain, & eſt à anches. *Voyez* VOIX ANGÉLIQUE.

Trompette de récit, ſonne l'uniſſon de la trompette & par conſéquent le 8 piés: ce *jeu* qui eſt d'étain n'a que les deux octaves des deſſus & des tailles. *Voyez* TROMPETTE DE RÉCIT.

Tous ces *jeux* de l'orgue ſont accordés entr'eux, comme il eſt dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les *jeux* ſuivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'eſt avec le pié qu'on abaiſſe les touches du clavier de pédale qui les fait parler; ces *jeux* ſont,

La pédale de 4 piés qui ſonne l'uniſſon du preſtant. Lorſqu'il y a ravalement, le ravalement deſcend à l'uniſſon du 8 piés; les baſſes de ce *jeu* ſe font en bois, & le deſſus en plomb tous ouverts. *Voyez l'art.* PÉDALE de 4.

Pédale de clairon, *jeu* d'anche; ce *jeu* qui eſt d'étain, ſonne l'uniſſon de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *Voyez le mot* PÉDALE DE CLAIRON.

Pédale de 8, autrement nommé *pédale de flûte*, ſonne l'uniſſon du 8 piés; les baſſes de ce *jeu* ſont en bois, & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon; les deſſus ſont de plomb. *Voyez* PÉDALE DE 8 *ou* DE FLUTE.

Pédale de trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 piés, & par conſéquent l'uniſſon de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle eſt de plus groſſe taille: ce *jeu* eſt d'étain. *Voyez* PÉDALE DE TROMPETTE.

Pédale de bombarde, *jeu* d'anche, ne ſe met que dans des orgues bien complets: elle ſonne l'uniſſon de la bombarde, & par conſéquent de 16 piés. Ce *jeu* eſt d'étain ou de bois; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 piés. *Voyez* PÉDALE DE BOMBARDE.

Tous ces *jeux* ſont rangés ſur les ſom-

miers ou pieces gravées, en telle ſorte que l'organiſte laiſſe aller le vent à tel *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant le régiſtre qui paſſe ſous les piés des tuyaux, & à tel tuyau de ce *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant la ſoupape qui ferme la gravure ſur laquelle le tuyau répond. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE, *& l'article* ORGUE.

On laiſſe partir ordinairement pluſieurs *jeux* à-la-fois, ce qui forme des *jeux* compoſés : le principal des *jeux* compoſés s'appelle *plein jeu*, qui eſt la montre & le bourdon de 16 piés, le bourdon de 8 piés ouvert, le preſtant, la doublette, la fourniture, la cimballe & la tierce.

Les autres *jeux* compoſés ſont à la diſcrétion des Organiſtes qui les compoſent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre preſque infini de combinaiſons qu'on en peut faire, celles qui leur plaiſent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaiſons poſſibles de ces différens *jeux* pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, *&c.* quelques-unes doivent être exclues : telles, par exemple, que celles dont les ſons correſpondans à une même touche, forment une diſſonance comme les tierces & la quarte de nazard.

JEU, *terme de Fauconnerie.* On dit donner le *jeu* aux autours, c'eſt leur laiſſer plumer la proie.

JEU, *terme de tripot* ; c'eſt une diviſion d'une partie de paume : les parties ſont ordinairement de huit *jeux* ; chaque *jeu* contient quatre coups gagnés ou quinze ; le premier ſe nomme *quinze* ; le ſecond *trente* ; le troiſieme *quarante-cinq* ; & le quatrieme *jeu*. Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils ſont *quinzains* ; quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils ſont *trentains* ; quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux* ; & pour lors il faut encore deux coups gagnés de ſuite pour avoir le *jeu* : le premier ſe nomme *avantage*, & le ſecond *jeu*.

Lorſque les deux joueurs ont chacun ſept *jeux*, ils ſont ce qu'on appelle *à deux de jeu* ; alors la partie eſt remiſe en deux *jeux* gagnés de ſuite, dont le premier ſe nomme *avantage de jeu*.

Cette exception du mot *jeu*, eſt commune à preſque tous les *jeux* qui ſe jouent par parties. La partie eſt compoſée de pluſieurs *jeux*, & celui qui le premier a gagné ce nombre de *jeux*, a gagné la partie.

JEU, *(l'île d',) Géog.* petite île de l'Océan, ſur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme l'*Arbauge* ; c'eſt à tort que quelques-uns appellent cette île *l'île de l'Oie*, d'autres *l'île des Œufs*, d'autres *l'île-Dieu*, d'autres enfin, *l'île de Dieu* ; il faut dire *l'île-d'Jeu*, ſuivant M. de Vallois, dans ſa *not. Gall. p. 390. (D. J.)*

JEUDI, ſ. m. *(Hiſt. & Chron.)* eſt le cinquieme jour de la ſemaine chrétienne, & le ſixieme de la ſemaine judaïque. Ce jour étoit conſacré par les payens à la planette de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voyez* JOUR & SEMAINE. *(G)*

JEVER, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, au pays de Jéverland, auquel elle donne ſon nom. Le *Jéverland* ne s'étend en long & en large que trois milles, & contient 18 paroiſſes, pluſieurs châteaux, monaſteres, & égliſes ; il appartient à la maiſon d'Anhalt-Zerbet. *(D. J.)*

JEUMERANTE, *outil de Charron* ; c'eſt une petite planche de bois plat, formant la ſix ou huitieme partie d'un cercle qui ſert aux Charrons de patron pour faire les gentes des roues.

JEUNE, *voyez l'article* JEUNESSE.

JEUNE, *(Jardinage.)* comme on compte l'âge d'un bois, on dit un *jeune*, un vieux bois, & de même un *jeune* arbre, un viel arbre.

JEUNE, *(Vénerie.)* les *jeunes* cerfs ſont ceux qui ſont à leur deuxieme, troiſieme, & quatrieme tête ; ils peuvent pouſſer juſqu'à huit, dix, & douze andouilleres, ſuivant les pays.

JEUNE, ſ. m. *(Littérat.)* abſtinence religieuſe, accompagnée de deuil & de macération.

L'uſage du *jeûne* eſt de la plus grande antiquité ; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis terreſtre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de-

l'arbre de vie ; mais c'eſt-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une ſeule choſe. Sans faire remonter ſi haut l'établiſſement de cette pratique, & ſans parler de ſa ſolemnité parmi les Juifs, dont nous ferons un article à part, nous remarquerons que d'autres peuples, comme les Égyptiens, les Phéniciens, les Aſſyriens, avoient auſſi leurs *jeûnes* ſacrés ; en Egypte, par exemple, on jeûnoit ſolemnellement en l'honneur d'Iſis, ſuivant le rapport d'Hérodote.

Les Grecs adopterent les mêmes coutumes ; chez les Athéniens il y avoit pluſieurs fêtes, entr'autres celle d'Eleuſine, & des Theſmophories, dont l'obſervation étoit accompagnée de *jeûnes*, particuliérement pour les femmes, qui paſſoient un jour entier dans un équipage lugubre, ſans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triſte des Theſmophories : ceux qui vouloient ſe faire initier dans les myſteres de Cybele, étoient obligés de ſe diſpoſer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours ; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès & les autres divinités du paganiſme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtreſſes, qui rendoient leurs oracles ; comme auſſi de ceux qui ſe préſentoient pour les conſulter ; & lorſqu'il s'agiſſoit de ſe purifier de quelque maniere que ce fût, c'étoit un préliminaire indiſpenſable.

Les Romains, plus ſuperſtitieux que les Grecs, pouſſerent encore plus loin l'uſage des *jeûnes* ; Numa Pompilius lui-même obſervoit des *jeûnes* périodiques, ayant les ſacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous liſons dans Tite-Live, que les Décemvirs, ayant conſulté par ordre du ſénat, les livres de la ſibylle, à l'occaſion de pluſieurs prodiges arrivés coup-ſur-coup, ils déclarerent que pour en arrêter les ſuites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'obſerver de cinq en cinq ans : il paroît auſſi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous paſſons aux nations aſiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires du P. le Comte*, que les Chinois ont de temps immémorial, des *jeûnes* établis dans leur pays, pour les préſerver des années de ſtérilité, des inondations, des tremblemens de terre, & autres déſaſtres. Tout le monde ſait que les Mahométans ſuivent religieuſement le même uſage ; qu'ils ont leur ramazan, & des dervis qui pouſſent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit ſur une pratique ſi généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'eſt établie d'elle-même, & que les peuples s'y ſont d'abord abandonnés naturellement. Dans les afflictions particulieres, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maiſon étoit en deuil, tout le monde s'empreſſoit à lui rendre les derniers devoirs ; on le pleuroit ; on lavoit ſon corps ; on l'embaumoit ; on lui faiſoit des obſeques conformes à ſon rang ; dans ſes occaſions, on ne penſoit guerre à manger, on *jeûnoit* ſans s'en appercevoir.

De même dans les déſolations publiques, quand un état étoit affligé d'une ſéchereſſe extraordinaire, de plaies exceſſives, de guerres cruelles, de maladies contagieuſes, en un mot de ces fléaux où la force & l'induſtrie ne peuvent rien ; on s'abandonne aux larmes ; on met les déſolations qu'on éprouve ſur la colere des dieux qu'on a forgés ; on s'humilie devant eux ; on leur offre les mortifications de l'abſtinence ; les malheurs ceſſent ; ils ne durent pas toujours ; on ſe perſuade alors qu'il en faut attribuer la cauſe aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures ſemblables.

Ainſi les hommes affligés des calamités particulieres ou publiques, ſe ſont livrés à la triſteſſe, & ont négligé de prendre de la nourriture, enſuite ils ont enviſagé cette abſtinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit déſolée, ils pouvoient émouvoir la miſéricorde de leurs dieux ou de leurs idoles : cette idée ſaiſiſſant tous les peuples, leur a inſpiré le deuil, les vœux, les prieres, les ſacrifices, les mortifications & l'abſtinence. Enfin, Jeſus-Chriſt étant venu ſur la terre, a ſanctifié le *jeûne*, & toutes

les ſectes chrétiennes l'ont adopté ; mais avec un diſcernement bien différent ; les unes en regardent ſuperſtitieuſement cette obſervation comme une œuvre de ſalut ; les autres, en ne portant leurs vues que ſur la ſolide piété, qui ſe doit toute entiere à de plus grands objets. *(D. J.)*

JEUNES *des Juifs (Hiſt. ſacrée & profane.)* Ce peuple de col roide, toujours attaché à la lettre de la loi, ſans être capable d'en ſaiſir l'eſprit, a cru de tout temps pouvoir racheter ſes péchés par des rites extérieurs, des macérations, des *jeûnes*. Il en obſerva de lui-même étant en Egypte. De là vint que Moyſe entrant dans le génie de cette nation, lui preſcrivit un *jeûne* ſolemnel pour la purifier dans le déſert.

Diverſes conjonctures engagerent les ſouverains ſacrificateurs à multiplier ces ſortes de cérémonies. L'hiſtoire ſacrée fait mention de quatre grands *jeûnes* réglés que les Juifs de la captivité obſervoient depuis la deſtruction de la ville & du temple, en mémoire des calamités qu'ils avoient ſouffertes.

Le premier de ces *jeûnes* tomboit le 10 du dixieme mois, parce que ce jour-là Nabuchodonoſor avoit mis la premiere fois le ſiege devant Jéruſalem. *II.* Rois, *xxv.* 1. Jérémie, *liv. I.* 4. Zacharie, *VIII.* 19.

Le ſecond *jeûne* arrivoit le 9 du quatrieme mois, à cauſe que ce jour-là la ville avoit été priſe. *II.* Rois *xxv.* 3. Jérémie, *XXIX.* 2. Zacharie, *VIII.* 19.

Le troiſieme *jeûne* ſe célébroit le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour la ville & le temple avoient été brûlés par Nébuzaradan. Jérémie, *LII.* 12. Zacharie, *VII.* 3. & *VIII.* 19.

Le quatrieme *jeûne* ſe ſolemniſoit le 3 du ſeptieme mois, parce que dans ce jour Gnédalia avoit été tué, & qu'à l'occaſion de cet accident le reſte du peuple avoit été diſperſé & chaſſé du pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Jérémie, *XLI.* 1. Zacharie, *VII.* 5. & *VIII.* 19.

Les Juifs obſervent encore aujourd'hui ces quatre grands *jeûnes*, quoiqu'ils ne ſoient pas fixés exactement aux mêmes jours dans leur préſent calendrier, que dans le premier.

Leur préſent calendrier, pour le dire en paſſant, a été fait par R. Hillel, vers l'an 360 de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année lunaire qu'on accordoit avec la ſolaire par le moyen des intercalations ; la maniere en eſt inconnue : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle avoit toujours ſon commencement à l'équinoxe du printemps, ſaiſon à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'uſage étoit requis dans leurs fêtes de Pâques & de Pentecôte, le fixoit néceſſairement.

Outre ces grands *jeûnes* univerſels, il y avoit des *jeûnes* de ſurérogation deux fois par ſemaine, dont ceux qui ſe piquoient de régularité, ſe faiſoient une loi particuliere, & l'on voit qu'ils étoient en uſage du temps de J. C. puiſque le Phariſien de l'Evangile ſe glorifioit de les garder religieuſement, *jejuno bis ſabato*, dit-il.

Ils avoient en outre les *jeûnes* des vieilles & des nouvelles lunes, c'eſt-à-dire des derniers jours de leurs mois lunaires, & des *jeûnes* de l'anniverſaire de la mort de leurs proches parens & intimes amis.

Enfin on a vu des Juifs qui *jeûnoient* un certain jour de l'année, en mémoire de la verſion des ſeptante, pour expier cette lâche condeſcendance de leurs docteurs pour un prince étranger ; & cette prévarication inſigne contre la dignité de leur loi qui dans leur opinion n'avoient été faite que pour eux ſeuls.

Je n'entrerai point dans le détail des obſervances dont ils accompagnoient ces actes d'humiliation ; ce ſont des choſes connues de tout le monde ; on ſait que leurs abſtinences devoient durer 27 ou 28 heures, qu'elles commençoient avant le coucher du ſoleil, & ne finiſſoient que le lendemain quand les étoiles paroiſſoient ; qu'ils prenoient ces jours-là des ſurtous blancs faits exprès, en ſigne de pénitence ; qu'ils ſe couvroient d'un ſac ; qu'ils ſe couchoient ſur la cendre, qu'ils en mettoient ſur leur tête ; & dans les grandes occaſions ſur l'arche de l'alliance ; que pluſieurs paſſoient toute la nuit & le jour ſuivant

dans le temple, en prieres, en lectures triſtes, les piés nuds & la diſcipline à la main, dont ils s'appliquoient des coups par compte & par nombre; qu'enfin pour couronner régulierement leurs abſtinences, ils ſe contentoient de manger le ſoir du pain trempé dans l'eau & du ſel pour tout aſſaiſonnement, y joignant quelquefois des herbes ameres, avec quelques légumes.

Mais ceux qui ſouhaiteront s'inſtruire particuliérement de toutes ces choſes, peuvent conſulter Maimonides, Léon de Modène, Buxtorf, Baſnage, & pluſieurs autres ſavans qui ont traité à fond des **cérémonies judaïques, anciennes & nouvelles.** *(D. J.)*

JEUNE, *(Médecine.)* la privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, eſt ſouvent d'un auſſi grand effet pour préſerver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur uſage eſt utile & néceſſaire pour conſerver la ſanté : ainſi les perſonnes d'un tempérament foible, délicat, ſe trouvent très-bien non-ſeulement de diminuer de temps en temps la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abſtenir entiérement de manger, en retranchant par intervalle quelque repas ; ce qui eſt ſur tout très ſalutaire dans le cas de pléthore, comme lorſqu'on a paſſé quelques temps ſans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorſqu'on a été expoſé par quelque cauſe que ce ſoit, à quelque ſuppreſſion de la tranſpiration inſenſible, ou de toute autre évacuation néceſſaire ou utile, lorſque les humeurs condenſées par le froid & la plus grande action des vaiſſeaux qui en eſt une ſuite, ſe diſpoſent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'eſt pourquoi le *jeûne* que pratiquent les Chrétiens à l'entrée du printemps, ſemble ne devoir être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle eſt une leçon de tempérance, un précepte médicinal, une abſtinence ſalutaire qui tend à préſerver des maladies de la ſaiſon, qui dépendent principalement de la ſurabondance des humeurs.

Le *jeûne* ne convient pas cependant également à toute ſorte de perſonnes, il faut être d'un âge avancé pour le bien ſupporter, parce qu'on fait alors moins de diſſipation : auſſi Hippocrate aſſure-t-il *(aphor. xiij. ſect. 1.)* que les vieilles gens ſe paſſent plus facilement de manger que les autres, par oppoſition aux enfans qui ne ſe paſſent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainſi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens temps de la vie. *Voyez* DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEUNER (FAIRE) *un arbre.* Cette opération eſt encore fort récente dans le *jardinage.* On ſuppoſe un arbre dont un côté pouſſe vigoureuſement pendant que l'autre eſt très-maigre. On fait ſouſtraction des ſucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre juſqu'aux racines, & en lui ſubſtituant de la terre maigre ou un ſable de ravine ; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais néceſſaires. On s'apperçoit quelque temps après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où ſe trouve l'arbre, ſi c'eſt un arbre en eſpalier, on dépaliſſe les branches maigres pour les laiſſer pouſſer en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuſes pour en arrêter la ſeve, ſouvent même on les tord un peu. *(K.)*

JEUNESSE, *juventus*, ſ. f. *(Littérat.)* c'eſt cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adoleſcence, s'étend juſqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'automne, ὀπώρα regardant la *jeuneſſe* comme la ſaiſon de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité, ſont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'Ode II des Iſthmioniques,

Ὅστις ἐὼν καλὸς εἶτεν ἀφροδίτας
Ἐυθρόνου μνάστειραν ἢ δίζαν ὀπώρας.

« De tous les beaux garçons chez qui » l'automne (c'eſt-à-dire le printemps de » la vie) réveille la paſſion de l'amour ».

Les Latins ſuivirent les mêmes idées, ou les empruntèrent des Grecs ; delà vient qu'Horace compare un jeune homme à une grape de raiſin que l'*automne* va peindre de ſes plus vives couleurs.

Jam

Jam tibi lividos.
Diſtinguet autumnus *racemos,*
Purpureo varius colore.

Ode v, lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*automne*, par rapport à l'âge ; & nous ne nous en ſervons qu'au ſujet des perſonnes qui commencent à vieillir. Nos poëtes appellent la *jeuneſſe* le printemps des beaux jours, & en d'autres termes,

Cette agréable ſaiſon
Où le cœur à ſon empire
Aſſujettit la raiſon.

Le Guarini la nomme *verde étade* ; elle porte par-tout avec elle les heureuſes ſaillies de l'imagination, les attraits ſéduiſans, & les graces enchantereſſes.

Cet âge a ſes défauts comme les autres, qui n'ont pas échappé au crayon des grands peintres.

Un jeune homme toujours bouillant dans ſes caprices,
Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices,
Eſt vain dans ſes diſcours, volage en ſes déſirs,
Rétif à la cenſure, & fou dans les plaiſirs.

J'ajoûte que la *jeuneſſe* ſans expérience ſe livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modeles qu'elle auroit beſoin d'imiter. Trop préſomptueuſe elle ſe promet tout d'elle-même quoique fragile, elle croit pouvoir tout, & n'avoir jamais rien à craindre ; elle ſe confie légérement & ſans précaution. Entreprenante & vive elle pouſſe ſes projets au-delà de ſa portée, & plus loin que ſes forces ne le permettent. Elle vole à ſon but par des moyens peu réfléchis, s'affole de ſes chimeres, tente au hazard, marche en aveugle, prend des partis extrêmes & s'y précipite ; ſemblable à ces courſiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeuneſſe*, & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature, c'eſt toujours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie ; n'allons donc pas ridiculement eſtimer le mérite des ſaiſons par leur hiver, ni mettre la plus triſte partie de notre être au niveau de la plus floriſſante. Si l'âge avancé veut des égards & des reſpects, la *jeuneſſe*, la beauté, la vigueur, le génie qui marchent à ſa ſuite, ſont dignes de nos autels.

Ceux qui parlent en faveur de la vieilleſſe, comme ſage, mûre & modérée, pour faire rougir la *jeuneſſe*, comme vicieuſe, folle & débauchée, ne ſont pas de juſtes appréciateurs de la valeur des choſes ; car les imperfections de la vieilleſſe ſont aſſurément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeuneſſe*. L'hiver de nos années grave encore plus de rides ſur l'eſprit que ſur le front. Il ſe voit peu d'ames, diſoit Montagne, qui en vieilliſſant ne ſentent l'aigre & le moiſi ; & quand Montagne parloit ainſi, il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui ſont deux grandes & belles prérogatives, appartiennent à la *jeuneſſe* ; & ſi ſes écarts menent trop loin, ceux de la vieilleſſe froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le ſang qui fermente dans la *jeuneſſe*, la rend ſenſible aux impreſſions de la morale, de la vertu, de l'amour, de l'amitié, & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards, produit le refroidiſſement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur, & porte en eux ſeuls le repli de l'humanité.

La *jeuneſſe* eſt légere par bouillonnement ; la vieilleſſe conſtante par pareſſe. D'un côté la pétulance qui s'abuſe dans ſes projets ; de l'autre une méfiance générale, & des ſoupçons continuels ; défauts qui ſe peignent dans les yeux, dans les diſcours, & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme eſt amoureux de la nouveauté, parce qu'il eſt curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard eſt entêté de ſes préjugés, parce qu'ils ſont les ſiens, & qu'il n'a plus le temps de s'inſtruire, ni la force de ſe paſſionner.

En un mot, on ne peut donner raiſonnablement la préférence au couchant des jours ſur leur midi. Mais ſouvenons-nous que ce midi, ce bel âge ſi juſtement vanté, n'eſt qu'une fleur preſqu'auſſi-tôt flétrie qu'elle eſt éclоſe. Les graces riantes,

les doux plaiſirs qui l'accompagnent, la force, la ſanté, la joie s'évanouiſſent comme un ſonge agréable ; il n'en reſte que des images fugitives ; & ſi par malheur on a conſumé dans une honteuſe volupté cette brillante *jeuneſſe*, il ne lui ſuccede qu'un triſte & cruel ſouvenir de ſes plaiſirs paſſés. On paie cher le ſoir les folies du matin. *(D. J.)*

JEUNESSE, *prince de la (Antiq. Rom.)* *Voyez* PRINCE.

JEUNESSE, *juventus. (Œcon. anim.)* Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les temps de la vie, la différence la plus marquée de ces changemens eſt ce qui détermine celle des âges : ainſi comme on appelle enfance & adoleſcence ou puberté, les deux premieres parties de ſon cours, qui renferment l'eſpace de temps qui s'écoule entre la naiſſance & le terme de l'accroiſſement, on donne le nom de *jeuneſſe* au temps de la vie pendant lequel le corps, après avoir acquis les dimenſions qui lui conviennent, acheve de ſe perfectionner en acquérant toute la force & la ſolidité néceſſaire à ſa conſervation : par conſéquent la durée de la *jeuneſſe* s'étend depuis environ 21 ans juſqu'à 35 que commence la virilité.

Il ſuit donc delà qu'en adoptant la diſtribution des temps de la vie, par ſeptenaires d'années, comme l'ont fait la plupart des auteurs qui ont traité de la diviſion des âges, la *jeuneſſe* ſe trouve compriſe dans le quatrieme & le cinquieme ſeptenaire, après leſquels vient l'âge viril ou de conſiſtance. *Voyez* AGE, VIE, ECONOMIE ANIMALE.

JEUNESSE. *(Maladies de la)* Les changemens qui ſe font dans le corps humain, d'où réſulte la différence des âges, établiſſent auſſi des diſpoſitions à différentes ſortes de maladies : ainſi comme on a obſervé que les mouvemens des humeurs ſont plus déterminés vers les parties ſupérieures, pendant la premiere moitié de la vie ; ce qui donne lieu, pendant le cours de l'enfance & de l'adoleſcence, au flux de ſang, par le nez qui ſont ſouvent habituels, (*voyez* HÉMORRHAGIE), & à pluſieurs autres ſortes d'affections de la tête, dont il a été fait mention en traitant des maladies de l'enfance. *Voyez* ENFANCE & ENFANT, *(maladies des)*

Les parties qui forment la tête ayant acquis les premieres la conſiſtance, la ſolidité qui conviennent à leurs fonctions, elles deviennent ſuſceptibles de réſiſter davantage aux efforts des fluides qui portent enſuite leurs effets ſur celles qui étant les plus voiſines de proche en proche, n'ont pas encore à proportion autant de reſſort, de force ſyſtaltique : conſéquemment les viſceres de la poitrine deviennent plus ſujets à être affectés, comme l'a très-judicieuſement remarqué Hippocrate *(aphor. 29. ſect. 3.)* & à éprouver des engorgemens ; d'où ſuivent des embarras inflammatoires, des dilatations forcées de vaiſſeaux, des ſolutions de continuité dans leurs parois ; d'où ſe forment des angines, des pleuréſies tant vraies que fauſſes, des fluxions de poitrine, des péripneumonies ou hémoptiſies qui deviennent habituelles, & tous les effets qui peuvent s'enſuivre, tels que des toux d'abord peu fatigantes, enſuite ſeches & opiniâtres ; des tubercules, des ulceres dans la ſubſtance des poumons, la phtyſie enfin avec tous les accidens & les dangers qui l'accompagnent.

Sur ces différentes maladies, leur nature & leur traitement, *voyez* les articles de ce Dictionnaire qui leur ſont propres, ainſi que ceux de NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, FLUXION. Conſultez auſſi la diſſertation de Hoffman, *de ætatis mutatione, morborum cauſâ & remedio*, où on trouve admirablement bien établies la théorie & la pratique de la médecine, concernant les maladies propres à chaque âge, & la diſpoſition à ce que certaines maladies puiſſent être guéries par les ſuites mêmes des changemens qui le caractériſent. Sthaal ainſi que ſon diſciple Neuter, ont auſſi traité très-utilement de tout ce qui a rapport au changement d'âge & aux effets qui en réſultent dans l'œconomie animale.

JEVRASCHKA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Zol.)* nom que les Ruſſes donnent à un animal quadrupede qui eſt aſſez commun aux environs de la ville de Jakusk en Sibérie. Cet animal eſt une eſpece de marmot-

te, mais beaucoup plus petit que les marmottes ordinaires. Il y en a qui vivent ſous terre, & leur demeure a une entrée & une ſortie; ils y dorment pendant tout l'hiver. D'autres ſont toujours en mouvement, & vont chercher des grains ou des plantes pour ſe nourrir. Voici comme M. Gmelin décrit le *jevraſchka*: ſa tête eſt aſſez ronde; ſon muſeau eſt très-court; on n'apperçoit point ſes oreilles; il a tout au plus un pié de long; ſa queue qui n'a qu'environ 3 pouces de longueur, eſt garnie de poils fort longs; elle eſt noirâtre, mêlée de jaune en deſſus, & rougeâtre en deſſous; ſon corps eſt renflé comme celui d'une ſouris; les poils en ſont gris mêlés de jaune; le ventre eſt rougeâtre, & les pattes ſont jaunâtres; les pattes de derriere ſont plus longues que celles de devant; ces dernieres ont quatre ergots un peu crochus, & les premieres en ont cinq; ils mordent très-fort, & ont un cri fort clair quand on leur fait du mal; ils ſe tiennent ſur les pattes de derriere, & mangent avec les pattes de devant comme les marmottes; ils engendrent ordinairement en avril, & ont de ſept à huit petits en mai. C'eſt ſuivant M. Gmelin une marmotte en petit. *V.* Gmelin, *voyage de Sibérie.*

JEZABEL, *île du fumier*, (*Hiſtoire ſacrée.*) fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens, fut mariée à Achab, roi d'Iſraël. Cette femme impérieuſe, impie & cruelle, le pouſſa par ſes conſeils, à des excès auxquels, tout méchant qu'il étoit, il ne ſe ſeroit pas porté. Elle introduiſit dans le royaume de Samarie le culte public de Baal, d'Aſtarte, & des autres divinités phéniciennes, & avec ce culte impie, toutes les abominations qui avoient porté le Seigneur à exterminer les Chananéens. *Jézabel* étoit ſi zélée pour l'honneur de ſes faux dieux, qu'elle nourriſſoit de ſa table quatre cents de leurs prophetes; & lorſqu'Elie eut engagé le peuple à mettre à mort les miniſtres de Baal, cette reine, en fureur contre lui, jura ſa mort, & cette menace détermina Elie à s'enfuir. Ce qui attira encore plus la colere de Dieu ſur cette cruelle princeſſe, fut le meurtre de Naboth, qu'elle fit mourir, parce qu'il n'avoit pas voulu céder une de ſes terres à Achab. Elie prédit la vengeance terrible que Dieu tireroit de ce crime ſur *Jézabel*, dont le corps ſeroit mangé des chiens dans la campagne de Jezraël: *Sed & de Jezabel locutus eſt Dominus dicens: canes comedent Jezabel in agro Jezrael. Et erunt carnes Jezabel ſicut ſtercus ſuper faciem terræ in agro Jezraël, ita ut prætereuntes dicant: hæccine eſt illa Jezabel.* Cette prédiction ſe vérifia à la lettre. Jéhu étant venu à Jezraël & ayant apperçu *Jezabel* à une fenêtre, il commanda à quelques eunuques de la jeter en bas: ce qu'ils exécuterent auſſi-tôt, & elle fut mangée par les chiens dans l'enceinte de l'avant-mur. Le nom de *Jézabel* eſt paſſé en proverbe, pour marquer une femme cruelle & impie; & c'eſt le ſens que ſaint Jean donne à ce mot dans l'*Apocalypſe*, où il reproche à l'évêque de Thyatire, de ſouffrir que *Jézabel, qui ſe dit prophéteſſe, ſéduiſe les ſerviteurs de Dieu, pour les faire tomber dans la fornication. Apoc. ij.* 20. Cette *Jézabel* étoit une femme puiſſante, qui favoriſoit l'héréſie des Nicolaïtes. (+)

JÉZIDE *ou* JÉZIDÉEN, ſ. m. (*Théol.*) nom qui ſignifie *hérétique* chez les Mahométans. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Dans ce ſens *jézidéen* eſt oppoſé à *muſulman*. *Voyez* MUSULMAN. Lanclavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali, Haſan & Huſſein, neveu de Mahomet par leur mere, & qui perſécuta la poſtérité de ce prophete. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince, le regarderent comme un impie & un hérétique, & delà vint la coutume d'appeller *jézidéens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *Jézides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du perſan, quoiqu'elle approche de la derniere. Ils diſent qu'il y a deux ſortes des *Jézides*, les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemiſes fendu; il n'a qu'une ouverture ronde pour paſſer la tête, & cela en mémoire d'un cercle d'or & de lumiere deſcendu du ciel dans le cou de leur grand Scheik, ou chef de leurs ſectes. Les *Jézides* noirs ſont *fakuirs* ou religieux. *V.* FAQUIR.

Les Turcs & les *Jézides* ſe haïſſent fort les uns les autres; & la plus grande injure

que l'on puiſſe dire à un homme en Turquie, c'eſt de l'appeller *jézide*. Au contraire les *Jézides* aiment fort les Chrétiens, parce qu'ils ſont perſuadés que *Jézide* leur chef eſt Jeſus-Chriſt, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézide* fit autrefois alliance avec les Chrétiens contre les Muſulmans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circonciſion que quand ils y ſont forcés par les Turcs. Leur ignorance eſt extrême; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'évangile & aux livres ſacrés des Juifs, ſans les lire ni ſans les avoir; ils font des vœux & des pélerinages; mais ils n'ont ni moſquées, ni temples, ni oratoires, ni fêtes, ni cérémonies; & tout leur culte ſe réduit à chanter des cantiques ſpirituels à l'honneur de Jeſus-Chriſt, de la Vierge, de Moyſe & de Mahomet. Quand ils prient ils ſe tournent du côté de l'orient à l'exemple des Chrétiens, au lieu que les Turcs regardent le midi; ils croient qu'il ſe pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la juſtice de Dieu dans l'autre monde. Delà vient qu'ils ſe font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne ſe venge: auſſi quand ils en parlent ils le nomment l'*ange paon*, ou celui que les ignorans maudiſſent.

Les *Jézides* noirs ſont réputés ſaints, & il n'eſt pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne ſont pourtant la plupart que des bergers. Il ne leur eſt pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laiſſent ce ſoin aux *Jézides* blancs. Les *Jézides* vont en troupe comme les Arabes changent ſouvent de demeure, & habitent ſous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roſeaux & d'épines liés enſemble. Ils diſpoſent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achetent leurs femmes, dont le prix ordinaire eſt de deux cents écus, quelles qu'elles ſoient. Le divorce leur eſt permis; pourvu que ce ſoit pour ſe faire faquir. C'eſt un crime parmi eux de raſer ou de couper ſa barbe, quelque peu que ce ſoit. Ils ont certaines coutumes qui ſemblent montrer qu'ils deſcendent de quelque ſecte de Chrétiens, par exemple, dans leurs feſtins d'un d'eux préſente une taſſe pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du ſang de J. C. celui-ci baiſe la main de celui qui lui préſente la taſſe, & la boit. *Diction. de Trévoux.*

I F

IF, ſ. m. en latin *Taxus*, en anglois *Yew-Trée*, en allemand *Taxusbaum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de ſommets, qui, pour la plupart, ont la forme d'un champignon; cette fleur eſt ſtérille, l'embryon devient dans la ſuite une baie concave faite en forme de cloche & pleine de ſuc; elle renferme une ſemence. Il y a de ces fruits qui reſſemblent à un gland, car ils ont une calotte qui embraſſe la ſemence. Tournefort, *Inſtit. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

IF, *taxus*, arbre toujours verd, qui vient naturellement dans quelques contrées méridionales de l'Europe; mais par l'uſage que l'on en fait, & la contrainte où on l'aſſujettit, il ne paroît nulle part que ſous la forme d'un arbriſſeau. Si cependant on le laiſſe croître de lui-même, il prend une tige droite, qui s'éleve, groſſit, & devient un moyen arbre. Son écorce eſt mince, rougeâtre, & ſans gerſures à tout âge; ſes feuilles ſont petites, étroites, aſſez reſſemblantes à celles du ſapin, mais d'un verd obſcur & triſte. L'arbre donne au printemps, aux extrêmités de ſes jeunes rameaux, des fleurs mâles ou chatons écailleux qui ſervent à féconder ſes fruits, ce ſont des baies molles, viſqueuſes, & d'un rouge vif, dont chacune contient une ſemence.

Cet arbre eſt très-robuſte; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on l'y trouve plus volontiers ſur le ſommet des montagnes les plus froides, dans les gorges ſerrées & expoſées au nord, dans des côteaux à l'ombre, dans les lieux ſecs & pierreux, dans les terres légeres & ſtérilles. Il peut venir ſous les autres arbres, & il eſt ſi traitable, qu'on le voit réuſſir dans tous les terrains où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puiſſe le faire échouer.

L'*if* ſe multiplie aiſément de ſemences,

de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen eſt le plus lent, mais le meilleur qu'on puiſſe employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes ſeroient préférables par leur célérité, ſi elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, ſoit parce qu'ils ſont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* eſt mûre au mois de ſeptembre, elle reſte ordinairement ſur les arbres juſqu'en décembre ; mais comme les oiſeaux en ſont fort avides, on court riſque de n'en plus trouver en différant plus long-temps de la faire cueillir : il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'octobre. On peut la ſemer ſur-le-champ, ou attendre le printemps, ou bien l'automne ſuivant, ou même différer juſqu'à l'autre printemps. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printemps ſuivant ; mais le plus grand nombre ne levera qu'au ſecond printemps, & il en ſera de même des graines que l'on aura ſemées dans les trois autres temps ; enſorte qu'il faut que cette graine ſoit ſurannée pour être aſſuré de la voir lever au bout de ſix ſemaines. Comme il n'y a preſque rien à gagner en la ſemant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la premiere année, dans de la terre ou du ſable, en un lieu ſec ; on épargnera l'occupation du terrain, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélerer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer ; il faudra où laiſſer ſuer les graines, où les mettre en fermentation : *voyez* ce qui a été dit à ce ſujet *à l'article* Houx.

Il faut ſemer la graine *d'if* dans un terrain frais & léger, contre un mur expoſé au nord. Bien des gens la ſement en plein champ ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi-pouce de terreau fort léger ; cela donnera plus de facilité pour la culture. La premiere année les plants s'éleveront à un pouce ; la ſeconde, à environ trois ou quatre pouces ; & la troiſieme année, ils auront communément un pié ; c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être mis en pepiniere. Mais comme les racines de cet arbre ſont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la précaution de tranſplanter les jeunes plants tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les diſpoſer à pouvoir être enlevés avec la motte lorſqu'on voudra les placer à demeure : pendant le ſéjour qu'ils font à la pepiniere on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaiſſir, & on les prépare ainſi à prendre les figures auxquelles on les deſtine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printemps ; on ſe ſert pour cela des branches qui ſe trouvent au pié des vieux arbres, & pour en aſſurer le ſuccès il faut marcotter les branches en les couchant ; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pepiniere. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'avril, par un temps humide, dans un terrain frais & bien meuble, contre un mur, à l'expoſition du nord. Les plus jeunes branches ſont les meilleures pour cet œuvre ; le plus grand nombre de ces boutures pouſſera la premiere année, & annoncera du ſuccès ; mais la plupart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra ſe deſſécher & périr par le hâle du printemps ſuivant, ſi on n'a grand ſoin de les couvrir & de les arroſer : il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troiſieme année, qui ſera le temps de les tranſplanter en pepiniere.

Par les précautions que l'on a conſeillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le temps qu'ils ſont en pepiniere, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les tranſplanter à demeure, & c'eſt ſur-tout aux choix de la ſaiſon qu'il faut s'attacher. Le fort de l'hiver & le grand été n'y ſont nullement propres ; tous autres temps ſont convenables, à l'exception toutes fois des commencemens du printemps, & particuliérement de ce temps ſec, vif & brulant, que l'on nomme le *hâle de Mars*. Ce hâle eſt le fléau des arbres toujours verds ; c'eſt l'intempérie la plus à craindre pour les plants

de ces arbres, qui ſont jeunes ou languiſſans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la tranſplantation de l'*if* ſont ceux d'avril & de ſeptembre, encore faut-il profiter pour cela d'un temps doux, nébuleux & humide; garantir les plants du ſoleil en les couvrant de paille, & les arroſer ſouvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de tranſplanter ſont trop forts, il ſera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les precautions poſſibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on ſera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec la motte de terre, & mis en manequin pour en aſſurer le ſuccès. L'*if* eſt un arbre agreſte, ſauvage, robuſte; dès qu'il eſt repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* eſt rougeâtre, veineux & flévible, très-dur, très-fort, & preſque incorruptible; ſa ſolidité le rend propre à différens ouvrages de Menuiſerie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les Tourneurs & les Ebéniſtes.

On ne plante preſque jamais cet arbre, pour le laiſſer croître naturellement; on ne l'emploie au contraire que pour l'aſſujettir à différentes formes, qui demandent des ſoins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il eſt toujours verd, & puis c'eſt tout; mais ſa verdure eſt ſi obſcure, ſi triſte, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art lui impoſe. Autrefois les *ifs* envahiſſoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuſes & ſurchargées qu'on leur laiſſoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût ſoit dominant pour les arbriſſeaux, on n'emploie l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois piés de haut; on le met dans les plates-bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervalles ſymmétriques; on le place auſſi entre les arbres des allées, autour des boſquets d'arbres toujours verds, dans les ſalles de verdure, & autres pieces de décoration; mais le meilleur uſage que l'on puiſſe faire de cet arbre, c'eſt d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de ſéparation, & ſur-tout de hautes paliſſades; ils eſt très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il eſt ſuſceptible. Ces haies & ces paliſſades ſont d'une force impénétrable, par l'épaiſſeur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* eſt peut-être de tous les arbres celui qui ſouffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conſerve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre ſous les ciſeaux du jardinier des figures rondes, coniques, ſpirales en pyramide, en vaſe, *&c.* (*) le mois de juillet eſt le temps le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plupart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns

(*) Cet *if* agreſte a une beauté ſombre & impoſante qu'on a long-temps méconnue: tranſplanté dans nos jardins, ce libre habitant des rochers a été ſoumis en eſclave aux caprices burleſques du ciſeau; il n'eſt point de forme ſi bizarre qu'on ne lui ait fait prendre, juſques-là que ſouvent on a vendu, en Angleterre, un berger, un chien & un troupeau d'*ifs* deſtinés à être jetés ſur un vaſte boulingrin. J'ai vu près de Séden, dans une ſale verte, un grouppe d'hommes taillés dans des *ifs*; ils donnent une idée des ſpectres qui parurent aux yeux de Renaud dans cette forêt enchantée que créa l'imagination du Taſſe.

On n'a pas été plus heureux lorſqu'on a voulu imiter avec des *ifs* des figures de pure fantaiſie, ces figures n'ayant nul rapport ni avec la nature ni avec les arts, formoient la plus froide décoration. Ce qu'on peut imiter le plus agréablement avec les *ifs*, ou avec d'autres arbres ſoumis à la tonte, c'eſt ſans doute l'architecture, encore faut-il choiſir les figures les plus ſimples. Je ne hairois pas de jeter çà & là dans un boſquet d'hiver des *ifs* taillés en obéliſques légers: du reſte il eſt d'autres uſages d'agrément & d'utilité auxquels on peut mettre cet arbre qui eſt de tous, à cauſe de ſes rameaux & de ſes boutons rapprochés, celui qui garnit le mieux ſous le ciſeau, on peut former des haies d'*if* dans les boſquets d'hiver; en les plaçant au nord & au nord-oueſt, on ſe procurera d'excellens abris pour planter en-devant des arbres délicats; on pourroit auſſi entourer de ces haies de petits eſpaces où l'on planteroit les arbres & les arbuſtes les plus frileux, & ceux qui craignent les coups de vent. Des cabinets & des

des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuiſibles, le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, ſon ombre même, tout en eſt venimeux, à ce qu'ils aſſurent; il peut cauſer la mort à l'homme, à pluſieurs animaux quadrupedes, & aux oiſeaux (**); ils citent même quantité de faits à ce ſujet. Mais il paroît que cette malignité ſi exceſſive doit être ſurtout attribuée à une autre eſpece d'*if* qui ne ſe trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luiſantes que celles de l'eſpece que nous cultivons. M. Evelyn, dans ſon *Traité des forêts*, rapporte avoir vu à Piſe en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur ſi forte & ſi active, que les Jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi-heure, ſans reſſentir un grand mal de tête. Il eſt très-certain que le fruit de notre *if* ne cauſe aucun mal; on a vu ſouvent des enfans & des animaux en manger ſans aucun inconvénient; bien des gens ſe ſont trouvés dans le cas de ſe repoſer, & même de dormir ſous ſon ombre, ſans en avoir reſſenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent

---

tonnelles d'*if*, dans ces mêmes boſquets, feroient une aſyle contre le froid & les frimats: toutes ces maſſes procureroient aux oiſeaux des chaudes retraites par leur feuillage touffu, & par leurs baies une nourriture appétiſſante, dont ils nous recompenſeroient au printemps par leur melodie.

Dans les grands maſſifs de ces boſquets, je jeterois des *ifs* pour y former des arbres, d'autres pour y figurer comme buiſſons. J'ai taillé en colonne les rameaux du tronc de quelques-uns, ſans toucher à leur tête, ils font un très-bel effet: les baies, d'un rouge éclatant, dont ces arbres ſont couverts en automne, égaient infiniment leur verd ſombre qui les fait reſſortir. Ce verd noir placé d'une main ſobre & intelligente parmi les autres nuances de verdure perrennes, fait l'effet que les peintres obtiennent de l'oppoſition des nuances obſcures & ternes aux teintes douces & ſuaves.

L'*if* ſe multiplie de graines, de marcottes & de boutures: la graine ſe ſeme, dès qu'elle eſt mûre, avec ſa pulpe, dans des caiſſes enterrées au nord & emplies d'une terre onctueuſe mêlée de terreau, on la recouvre d'un demi-pouce; il en leve une partie le printemps ſuivant, le reſte ne paroît qu'un an après. Les petits *ifs* demeureront deux ans dans le ſemis. Au bout de ce temps, au commencement d'octobre, on les plantera à ſix pouces les uns des autres dans des rangées diſtantes d'un pié dans un monceau de terre expoſé au nord ou ombragé: ils y reſteront deux ou trois ans; au bout de ce temps, dans la même ſaiſon, on les mettra en pépiniere à un pié & demi les uns des autres dans des rangées diſtantes de deux, où ils ſeront convenablement cultivés, élagués & taillés ſuivant leur deſtination. Lorſqu'ils auront acquis la force & la figure qu'on aura voulu leur donner, on les enlevera en motte au commencement d'octobre pour les placer aux lieux où ils doivent demeurer. On peut auſſi, mais avec plus de ſoins & de riſques, planter les *ifs* vers la fin d'avril, un peu avant la pouſſe à la fin de juin: cette opération réuſſit à merveille: c'eſt dans ce mois qu'il convient d'en faire des boutures & des marcottes: les boutures doivent être priſes des branches droites de la cime, afin qu'elles forment des arbres plus droits: il faut enlever la protubérance qui eſt à l'inſertion de ces branches, les ſoulager en coupant quelques bourgeons latéraux, les nettoyer d'environ moitié de leur longueur, & les enfoncer d'avant dans une planche de bonne terre fraiche expoſée au nord, ou ſituée ſous quelque ombrage naturel ou artificiel: on plaquera de la mouſſe entre ces boutures, & on les arroſera par les temps ſecs. Les *ifs* provenus de marcottes ſont les moins droits; ils ne ſont propres qu'à être éparpillés dans le fond des maſſifs ou des remiſes. Les arbres de boutures formeront des haies & pourront même s'élever en tige.

(**) C'eſt à tort ſans doute qu'on accuſe l'*if* de nuire aux autres arbres par ſon voiſinage; cependant j'ai vu périr nombre de fleurs que j'avois placées entre des *ifs* fort rapprochés: ils ont des racines nombreuſes qui deſſechent fort la terre; c'eſt-là vraiſemblablement ce qui a occaſionné la mort de ces plantes; mais j'ai vu croître des *ifs* dans des maſſifs d'autres arbres qui ne paroiſſoient pas ſouffrir de leur ſociété.

Le bois de l'*if* eſt très-dur & très-pliant; il prend un fort beau poli, il eſt d'un très-beau rouge, & nous n'avons pas de bois qui reſſemble plus au bois des Indes. Les jeunes branches forment des liens excellens. On pourroit planter d'*ifs* dans des lieux arides & infructueux dans la vue de l'utilité, ce ſeroit la ſpéculation d'un pere de famille que l'amour fait vivre dans l'avenir le plus reculé.

On a une variété d'*if* qui eſt panachée, c'eſt-à-dire, où l'on voit quelques bourgeons blancs épars ſur ſon feuillage, il n'eſt pas d'un grand effet & ſe dépanache dans les bonnes terres. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

comprendre en même temps le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de ſoupçonner qu'il eſt très-dangereux d'en manger : il y a ſur cela un exemple aſſez récent. Un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit ſur un âne des plantes au jardin du roi à Paris, au mois de ſeptembre 1751, il attacha ſon âne dans une arriere-cour du château, où il y avoit une paliſſade d'*if*; pendant que le conducteur s'occupa à tranſporter dans les ſerres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit preſſé de la faim, brouta des rameaux d'*if* qui étoient à ſa portée, & lorſque le conducteur revint pour prendre ſon âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir ſubitement, malgré les ſecours d'un maréchal qui fut appellé ſur-le-champ, & qui reconnut par l'enflure qui étoit ſurvenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eût mangé quelque choſe de venimeux. Jean Bauhin dans ſon *hiſtoire des plantes* cite un pareil fait d'un âne mort ſubitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoît encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles ſont plus larges & plus luiſantes : l'autre, dont les feuilles ſont rayées de jaune : celle-ci a ſi peu d'agrément qu'on ne s'eſt point encore aviſé de la tirer d'Angleterre, où la curioſité pour les plantes panachées trouve plus de partiſans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette ſorte d'*if* panaché n'a preſque nulle beauté; que pendant l'été, qui eſt le temps où cet arbre pouſſe vigoureuſement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle préſente plutôt une défectuoſité qu'un agrément; qu'il eſt vrai qu'elle eſt plus apparente en hyver, mais qu'il faut beaucoup de ſoin pour empêcher l'arbre de reprendre ſon état naturel.

IF, (*Médecine.*) Dioſcoride, Galien, Pline, preſque tous les anciens naturaliſtes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poiſons; non-ſeulement ſes fruits, l'infuſion ou la décoction de ſes feuilles & de ſon bois, ont, ſelon ces auteurs, une qualité aſſoupiſſante & véritablement venimeuſe, mais encore il eſt dangereux de dormir à ſon ombre, & de s'occuper pendant un certain temps continu à le tailler. Les naturaliſtes modernes s'accordent au contraire aſſez à abſoudre cet arbre de ces qualités pernicieuſes. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonſpects que les modernes ſur les aſſertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroît raiſonnable de pencher vers le ſentiment des derniers. (*b*)

IF, l'*île d'*, *Hyæa*, (*Géog.*) île de France en Provence, la plus orientale des trois qui ſont devant le port de Marſeille. Le fort qui la défend paſſe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*ifs*, dont elle a gardé le nom. (*D. J.*)

IFRAN, (*Géog.*) *ou* UFARAN ſelon Dapper, & OFIN ſelon d'autres, canton d'Afrique ſur la côte de l'Océan, au ſud-oueſt du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habitans ſont tous Mahométans, & n'admettent point de ſupplices par leurs loix; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus ſévere ſe borne au banniſſement, & cette peine ſuffit pour contenir dans le devoir. (*D. J.*)

I G

* IGBUCAMI, ſ. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, dont le fruit eſt ſemblable à la pomme, mais plein de petits grains, qu'on ordonne dans la dyſſenterie. L'*Igbucami* eſt commun dans le gouvernement de S. Vincent.

* IGCIGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil qui produit un maſtic odorant, & dont l'écorce pilée rend une liqueur blanche qui s'épaiſſit & ſert d'encens. On fait une emplâtre de cette liqueur, qu'on applique ſur les parties affectées d'humeurs froides.

Il y a un autre arbre de la même claſſe, qu'on appelle *igraigeica* ou *maſtic dur*; ſa réſine eſt tranſparente comme le verre. Les ſauvages s'en ſervent pour blanchir leurs vaiſſeaux

vaiſſeaux de terre. *Dictionn. de Trévoux.*

IGHUCAMICI, *(Hiſt. nat. Botan.)* arbre du Bréſil, dont le fruit reſſemble aſſez au coing, mais qui eſt rempli de pepins. On dit que c'eſt un remede puiſſant contre le flux de ſang & les diarrhées.

IGLAW, *(Géog.)* ville d'Allemagne, en Moravie, ſur l'Igla, à 16 lieues O. de Brinn, 17 N. de Krem, 30 S. E. de Prague. Elle a été pluſieurs fois priſe & reprise, pendant les guerres civiles de Bohême. *Long.* 33. 40; *lat.* 49. 10. *(D. J.)*

IGLESIAS, *(Géog.)* ville de la partie méridionale de l'île de Sardaigne, avec un évêché ſuffragant de Cagliari. Elle eſt ſituée à l'oueſt, & au fond du golphe, auquel elle a donné ſon nom. *Long.* 26. 28; *lat.* 30. 30. *(D. J.)*

IGLO, *(Géog.)* en allemand Neudorf, ville de Hongrie, dans le comté de Zips.

IGMANUS, *(Géog. anc.)* ou SIGMANUS, ſelon les diverſes éditions de Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* riviere de la Gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir ſon embouchure dans la mer. On conjecture que c'eſt l'Eyre; mais ce ſeroit plutôt le Boucaut de Mémiſan, où ſe portent quelques petites rivieres, qui en font une grande à leur embouchure commune. *(D. J.)*

IGNAMA-CONA, *(Hiſt. nat. Bot.)* fruit des Indes orientales, dont la chair eſt fort blanche; il croît en terre comme les pommes de terre, ſon poids ordinaire eſt de pluſieurs livres; il n'a aucun rapport, ni par la forme, ni par le goût, avec l'*igname* d'Afrique & d'Amérique, & qui ſe trouve auſſi dans les Indes orientales; celui-ci conſerve toujours le goût d'une châtaignes.

* IGNAME, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* plante d'Amérique; c'eſt une eſpece de parate ou de couleuvrée. Elle vient de bouture, ſes tiges ſont quarrées & rampantes, elles s'attachent à la terre & aux haies; les feuilles en ſont plus grandes & plus fortes qu'à la parate, d'un verd plus brun & plus luiſant, & la forme en cœur; elles viennent deux à deux ſur des pédicules quarrés, & laiſſent entr'elles une grande diſtance. Les fleurs ſont jaunâtres, & ramaſſées en épi; les racines groſſes, longues, couvertes d'une petite peau cendrée, obſcure & très-fibreuſe, & d'une chair blanche, ſucculente, farineuſe, & même vineuſe; on les mange cuites, elles tiennent lieu de pain. L'*igname* croît auſſi en Afrique, en Guinée, &c. On a fait d'*igniame* & d'*igname* deux articles dans le dictionnaire de Trévoux, quoiqu'il ſoit évident que ce ſont deux noms de la même plante; qui peut-être en a encore un troiſieme. Cette imperfection de la nomenclature en hiſtoire naturelle, multiplie les êtres à l'infini, & jette beaucoup de confuſion & de difficulté dans l'étude de la ſcience.

IGNARE, ſ. m. *(Gram.)* qui n'a point de lettres. *Voyez* IGNORANCE. Les élus ont été qualifiés en quelques édits de gens *ignares* & non lettrés. *Voyez le Diction. de Trévoux.* Il vient du latin *ignarus*.

IGNÉE, adj. maſc. & fém. *(Phyſ.)* qui appartient au feu. On appelle la matiere du feu, *matiere ignée*. *Voyez* FEU & CHALEUR.

* IGNICOLE, ſ. m. *(Gram.)* adorateur du feu. *Voyez l'article* GUEBRE.

* IGNITION, ſ. f. *(Chymie)* état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brûlant, c'eſt-à-dire capable de porter l'incendie dans pluſieurs matieres combuſtibles.

On emploie quelquefois auſſi le mot d'*ignition*, pour déſigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime aſſez bien le degré extrême d'*ignition*, car la plupart des corps qui ſont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puiſſe leur communiquer, ſont véritablement éblouiſſans, jettent une lumiere très-vive & très-abondante, & par conſéquent paroiſſent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeller en françois *rougiſſement*.

L'uſage ordinaire du mot d'*ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomene qu'il exprime. Cette acception eſt aſſez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en

feu, enſorte qu'il eſt une *ignition* avec flamme, & une *ignition* ſans flamme; mais c'eſt toujours la derniere eſpece que cette expreſſion déſigne, & la premiere eſt toujours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou *communément* dite peut réſider ou dans un corps combuſticle, ou dans un corps incombuſtible; dans le premier cas elle s'appelle auſſi *embraſement*, & elle ne ſubſiſte dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle exiſte, elle y conſume un des principes de ce corps, ſa matiere combuſtible; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-temps par le dégagement & l'*ignition* ſucceſſive de cette ſubſtance, qui fournit, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles, un *aliment* au feu; & ſelon la théorie de ce phénomene, que j'ai propoſée à l'*art. Calcination*, (*Voyez* CALCINATION.) la matiere d'une flamme ſenſible ou inſenſible. L'*ignition* des corps combuſtibles n'a pas beſoin par conſéquent, pour être excitée, de l'application d'un feu extérieure auſſi fort que celui qui la conſtitue elle-même, & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombuſtibles peut ſubſiſter au contraire très-long-temps, même à l'air libre, ſans altération du corps, qu'elle échauffe, & demande néceſſairement pour être excitée & entretenue dans ces corps, l'application *antécédente* & continuelle d'une chaleur extérieure, au moins égale à celle du corps *mis en ignition*, que l'uſage ne permet pas encore d'appeller *igné*.

Ces deux phénomenes ſont ſi réellement diſtincts, & cependant ſi généralement confondus par les plus grands phyſiciens, par Newton lui-même, (*voyez* ſon idée ſur l'*ignition* ou *ſur le feu*, rapportée & réfutée, *art.* CHYMIE, *p.* 419, *col. ij.*) qu'il me paroît néceſſaire de les déſigner par deux noms différens; de conſacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombuſtibles, & de n'employer que celui d'*embraſement* pour les combuſtibles.

La conſommation ou *conſomption* de l'aliment du feu, ou du principe combuſtible par l'*ignition*, demande le concours de l'air, du moins n'a point lieu lorſque ces matieres ſont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmoſphere. *Voyez* CALCINATION & CHARBON. L'eſpece de ſoufre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogiſtique, paroît ſeul excepté de cette loi. *Voyez* NITRE. Les matieres combuſtibles miſes en *ignition* dans les vaiſſeaux fermés, ſont donc exactement alors dans le cas des corps incombuſtibles. Toutes ces notions qui ſont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné, ou du phlogiſtique, ſeront ultérieurement développées à l'*art.* PHLOGISTIQUE. Il faut encore conſulter les *articles déja cités*, CHYMIE, CHARBON & CALCINATION, *& les articles* CHAUX MÉTALLIQUE, CENDRES, CHYMIE, COMBUSTION, FEU, FLAMME, INCOMBUSTIBLE. (*b*)

* IGNOBLE, adj. (*Gram.*) il ſe dit de l'air, des manieres, des ſentimens, du diſcours & du ſtyle. L'air eſt *ignoble*, lorſqu'au premier aſpect d'un homme qui ſe préſente à nous, nous nous méprenons ſur ſon état, & nous ſommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la ſociété. Ce jugement naît apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts méchaniques donnent aux membres, ou de quelques rapports délés que nous attachons involontairement entre les paſſions de l'ame & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'eſtime, a de la confiance en lui-même, ne ſe fait aucun reproche ſecret, & n'en craint point des autres, ſent ſes avantages naturels ou acquis, eſt réſigné aux événemens, & ne fait des dangers & de la perte de la vie, qu'un compte médiocre; il annoncera communément ce caractere par ſes traits, ſa démarche, ſes regards & ſon maintien, & il nous laiſſera dans l'eſprit une image qui nous ſervira de modele. Si la nobleſſe de l'air ſe trouve jointe à la beauté, à la jeuneſſe & à la modeſtie, qui eſt-ce qui lui réſiſtera?

Les manieres ſont *ignobles*, lorſqu'elles décelent un intérêt ſordide; les ſentimens, lorſqu'on y remarque la vérité, la juſtice & la vertu bleſſées par la préférence qu'on accorde ſur elles à tout autre

objet ; le ton dans la converſation, & le ſtyle dans les écrits, lorſque les expreſſions, les comparaiſons, les idées ſont empruntées d'objets vils & populaires ; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puiſſent ennoblir.

* IGNOMINIE, ſ. f. *(Gram. & Morale.)* dégradations du caractere public d'un homme ; on y eſt conduit ou par l'action ou par le châtiment. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtiment. L'*ignominie* de l'action eſt une tache qui ne s'efface jamais ; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui eſt tombé dans l'*ignominie* eſt condamné à marcher ſur la terre la tête baiſſée ; il n'a de reſſource que dans l'impudence ou la mort. Lorſque l'équité des ſiecles abſout un homme de l'*ignominie*, elle retombe ſur le peuple qui l'a flétri. Un légiſlateur éclairé n'attachera de peines *ignominieuſes* qu'aux actions, dont la méchanceté ſera avouée dans tous les temps & chez toutes les nations.

IGNORANCE, ſ. f. *(Métaphyſique.)* l'*ignorance* conſiſte proprement dans la privation de l'idée d'une choſe, ou de ce qui ſert à former un jugement ſur cette choſe. Il y en a qui la définiſſent *privation ou négation de ſcience ;* mais comme le terme de ſcience, dans ſon ſens précis & philoſophique emporte une connoiſſance certaine & démontrée, ce ſeroit donner une définition incomplette de l'*ignorance*, que de la reſtreindre au défaut des connoiſſances certaines. On n'ignore point une infinité de choſes qu'on ne ſauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article, d'après M. Wolf, eſt donc plus exacte. Nous ignorons, ou ce dont nous n'avons point abſolument d'idée, ou les choſes ſur leſquelles nous n'avons pas ce qui eſt néceſſaire pour former un jugement, quoique nous en ayons déja quelque idée. Celui qui n'a jamais vu d'huître, par exemple, eſt dans l'*ignorance* du ſujet même qui porte celui à la vue duquel une huître ſe préſente, en acquiert l'idée, mais il ignore quel jugement il en doit porter, & n'oſeroit affirmer que ce ſoit un mets mangeable, beaucoup moins que ce ſoit un mets délicieux. Sa propre expérience, ni celle d'autrui, dans la ſuppoſition que perſonne ne l'ait inſtruit là-deſſus, ne lui fourniſſent point matiere à prononcer. Il peut bien s'imaginer ; à la vérité, que l'huître eſt bonne à manger, mais c'eſt un ſoupçon, un jugement hazardé ; rien ne l'aſſure encore de la poſſibilité de la choſe.

Les cauſes de notre *ignorance* procedent donc 1°. du manque de nos idées ; 2°. de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui eſt entre les idées que nous avons ; 3°. de ce que nous ne refléchiſſons pas aſſez ſur nos idées ; car ſi nous conſidérons en premier lieu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choſes mêmes, puiſque nous n'avons pas une idée claire & diſtincte de la ſubſtance même qui eſt le fondement de tout le reſte, nous reconnoîtrons aiſément combien peu nous pourrons avoir de notions certaines ; & ſans parler des corps qui échappent à notre connoiſſance, à cauſe de leur éloignement, il y en a une infinité qui nous ſont inconnus à cauſe de leur petiteſſe. Or, comme ces parties ſubtiles qui nous ſont inſenſibles, ſont parties actives de la matiere, & les premiers matériaux dont elle ſe ſert, & deſquels dépendent les ſecondes qualités & la plupart des opérations naturelles, nous ſommes obligés, par le défaut de leur notion, de reſter dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur ſujet, nous étant impoſſible de former aucun jugement certain, n'ayant de ces premiers corpuſcules aucune idée préciſe & diſtincte.

S'il nous étoit poſſible de connoître par nos ſens ces parties déliées & ſubtiles, qui ſont les parties actives de la matiere, nous diſtinguerions leurs opérations méchaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raiſon pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne ſerions point embarraſſés d'expliquer pourquoi l'argent ſe diſſout dans l'eau-forte, & non point dans l'eau régale ; au contraire de l'or, qui ſe diſſout dans l'eau régale ; & non pas dans l'eau-forte. Si nos ſens pouvoient être aſſez aigus pour appercevoir les parties actives de la ma-

tiere, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte ſur celles de l'argent, & cette méchanique nous ſeroit auſſi facile à découvrir, qu'il l'eſt à l'horloger de ſavoir comment, & par quel reſſort, ſe fait le mouvement d'une pendule, mais le défaut de nos ſens ne nous laiſſe que des conjectures, fondées ſur des idées qui ſont peut-être fauſſes; & nous ne pouvons être aſſurés d'aucune choſe ſur leur ſujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réuſſiſſent pas toujours, & dont chacun explique les opérations ſecretes à ſa fantaiſie.

La difficulté que nous avons de trouver la connexion de nos idées, eſt la ſeconde cauſe de notre *ignorance*. il nous eſt impoſſible de déduire en aucune maniere les idées des qualités ſenſibles que nous avons des corps; il nous eſt encore impoſſible de concevoir que la penſée puiſſe produire le mouvement dans un corps, & que le corps puiſſe à ſon tour produire la penſée dans l'eſprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'eſprit agit ſur la matiere & la matiere ſur l'eſprit; la foibleſſe de notre entendement ne ſauroit trouver la connexion de ces idées; & le ſeul ſecours que nous ayons, eſt de recourir a un agent tout puiſſant & tout ſage, qui opere par des moyens que notre foibleſſe ne peut pénétrer.

Enfin notre pareſſe, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, ſont auſſi des cauſes de notre *ignorance*. Nous avons ſouvent des idées complettes, deſquelles nous pouvons aiſément découvrir la connexion; mais faute de ſuivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puiſſent nous apprendre quelle eſpece de convenance ou de diſconvenance elles ont entr'elles, nous reſtons dans notre *ignorance*. Cette derniere *ignorance* eſt blâmable, & non pas celle qui commence où finiſſent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous ſommes, & non pas tels qu'il ſemble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoiſſances que nous n'avons pu nous procurer, & qui ſans doute ne nous ſont pas fort néceſſaires, puiſque nous en ſommes privés. J'aimerois autant, a dit un des premiers génies de notre ſiecle, m'affliger ſérieuſement de n'avoir pas quatre yeux, quatre piés, & deux ailes.

IGNORANCE, (*Morale.*) L'*ignorance*, en Morale, eſt diſtinguée de l'erreur. L'*ignorance* n'eſt qu'une privation d'idées ou de connoiſſance; mais l'erreur eſt la non-conformité ou l'oppoſition de nos idées avec la nature & l'état des choſes. Ainſi l'erreur étant le renverſement de la vérité, elle lui eſt beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui eſt comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, ſimplement pour connoître ce qu'elles ſont en elles-mêmes; notre principal but eſt de les enviſager comme principes de nos actions. Sur ce pié-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement diſtinctes l'une de l'autre, ſe trouvent pour l'ordinaire mêlées enſemble & comme confondues, enſorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer a l'autre. L'*ignorance* eſt ſouvent la cauſe de l'erreur; mais jointes ou non, elles ſuivent les mêmes regles, & produiſent le même effet par l'influence qu'elles ont ſur nos actions ou nos omiſſions. Peut-être même que dans l'exacte préciſion, il n'y a proprement que l'erreur qui puiſſe être le principe de quelque action, & non la ſimple *ignorance* qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées, ne ſauroit rien produire.

L'*ignorance* & l'erreur ſont de pluſieurs ſortes, & il eſt néceſſaire d'en marquer ici les différences. 1°. L'erreur conſidérée par rapport à ſon objet eſt ou de *droit* ou de *fait*. 2°. Par rapport à ſon origine, l'*ignorance* eſt ou *volontaire* ou *involontaire*; l'erreur eſt *vincible* ou *invincible*. 3°. Eu égard à l'influence de l'erreur ſur l'action ou ſur l'affaire dont il s'agit, elle eſt *eſſentielle* ou *accidentelle*.

L'erreur eſt de *droit* ou de *fait*, ſuivant que l'on ſe trompe, ou ſur la diſpoſition d'une loi, ou ſur un *fait* qui n'eſt pas bien connu. Ce ſeroit, par exemple, une erreur de *droit*, ſi un prince jugeoit que de cela ſeul qu'un état voiſin augmen-

te inſenſiblement en force & en puiſſance, il peut légitimement lui déclarer la guerre. Au contraire, l'idée qu'avoit *Abimelec* de Sara, femme d'*Abraham*, en la prenant pour une perſonne libre, étoit une erreur de *fait*.

L'*ignorance* dans laquelle on ſe trouve par ſa faute, ou l'erreur contractée par négligence, & dont on ſe ſeroit garanti, ſi l'on eût pris tous les ſoins dont on étoit capable, eſt une *ignorance volontaire*, ou bien c'eſt une erreur *vincible*. Ainſi le polithéiſme des Payens étoit une erreur *vincible*; car il ne tenoit qu'à eux de faire uſage de leur raiſon pour comprendre qu'il n'y avoit nulle néceſſité de ſuppoſer pluſieurs dieux. Mais l'*ignorance* eſt *involontaire*, & l'erreur eſt *invincible*, ſi elles ſont telles que l'on n'ait pu ni s'en garantir, ni s'en relever, même avec tous les ſoins moralement poſſibles. C'eſt ainſi que l'*ignorance* où étoient les Américains de la religion chrétienne avant qu'ils euſſent aucun commerce avec les Européens, étoit une *ignorance involontaire* & *invincible*.

Enfin, l'on entend par une erreur *eſſentielle*, celle qui a pour objet quelque circonſtance néceſſaire dans l'affaire dont il s'agit, & qui par cela même a une influence directe ſur l'action faite en conſéquence, enſorte que ſans cette erreur, l'action n'auroit point été faite. C'étoit, par exemple, une erreur eſſentielle que celle des Troyens, qui, à la priſe de leur ville, lançoient des traits ſur leurs propres gens, les prenant pour des ennemis, parce qu'ils étoient armés à la grecque.

Au contraire, l'erreur *accidentelle* eſt celle qui n'a par elle-même nulle liaiſon néceſſaire avec l'affaire dont il s'agit, & qui par conſéquent ne ſauroit être conſidérée comme la vraie cauſe de l'action.

A l'égard des choſes faites par erreur ou par *ignorance*, on peut dire en général que l'on n'eſt point reſponſable de ce que l'on fait par une *ignorance invincible*, quand d'ailleurs elle eſt involontaire dans ſon origine & dans ſa cauſe. Si un prince traverſe ſes états, traveſti & *incognito*, ſes ſujets ne ſont point blâmables de ce qu'ils ne lui rendent pas les honneurs qui lui ſont dus. Mais on imputeroit avec raiſon une ſentence injuſte à un juge qui par ſa négligence à s'inſtruire du *fait* ou du *droit*, auroit manqué des connoiſſances néceſſaires pour juger avec équité. Au reſte, la poſſibilité de s'inſtruire, & les ſoins que l'on doit prendre pour cela, ne s'eſtiment pas à toute rigueur dans le train ordinaire de la vie, on conſidere ce qui ſe peut ou ne ſe peut pas moralement, & avec de juſtes égards à l'état actuel de l'humanité.

L'*ignorance* ou l'erreur en matiere de loix & de devoirs, paſſe en général pour *volontaire*, & n'empêche point l'imputation des actions ou des omiſſions qui en ſont les ſuites. Mais il peut y avoir des cas particuliers, dans leſquels la nature de la choſe qui ſe trouve par elle-même d'une diſcuſſion difficile, jointe au caractere & à l'état de la perſonne, dont les facultés naturellement bornées ont encore manqué de culture par un défaut d'éducation, rendent l'erreur inſurmontable, & par conſéquent digne d'excuſe. C'eſt à la prudence du légiſlateur à peſer ces circonſtances, & à modifier l'imputation ſur ce pié-là.

IGUALADA, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur la riviere de Noa.

IGUANA, ſ. m. (*Zoolog.*) ſorte de lézard amphibie, très-commun aux Indes occidentales. Sa couleur eſt dans quelques-uns mi-partie brune & mi-partie griſe; dans quelques autres elle eſt d'un beau verd, marqueté de taches noires & blanches. Du cou à la queue regne une chaîne d'écailles vertes, applaties & dentelées dans les bords. Le cabinet du ſieur Seba donne la deſcription & la figure des plus beaux *iguana*. (*D. J.*)

* IGUARUCU, ſ. m. (*Zoolog.*) animal du Bréſil, c'eſt un amphybie. Il vit ſous l'eau comme les poiſſons, il marche ſur la terre comme les quadrupedes; il grimpe aux arbres comme quelques ſerpens. Il ſe retire dans les broſſailles. Il a la forme du crocodile; il eſt de la groſſeur du bœuf, ſa peau eſt noire; il n'a point d'écailles dures comme le crocodille; ſon corps eſt uni, mais tacheté. Son dos eſt hériſſé d'arêtes en forme de peigne, depuis la tête juſqu'à la queue. L'ouverture de ſa gueule

eſt grande ; ſes dents d'une force médiocre, & plutôt menues que groſſes. Ses ongles, ſemblables aux ſerres des oiſeaux, mais foibles & innocens ; il pond des œufs en grande quantité, & on les mange. Il ſouffre long-temps la ſoif & la faim. Sa chair eſt un mets délicat ; les Eſpagnols s'y ſont faits, & l'exemple des Américains leur a ôté la répugnance qu'ils en avoient d'abord.

I H

IHNA, *(Géogr.)* riviere d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Elle prend ſa ſource à Reetz ; & après avoir traverſé la Poméranie, ſe jette dans la mer Baltique.

IHOR, *(Géogr.)* ville d'un petit royaume de même nom en Aſie, dans le continent de Malaca. Les habitans ſont mahométans ; & trafiquent le long des côtes dans leurs petites barques, qu'ils appellent *prots*, & que les Européens nomment *demi-lunes*, à cauſe de leur figure. Le roi de Siam ſe fait payer tous les ans par ce petit état un tribut de trois cents livres de notre monnoie actuelle. *Long. 121. 30 ; lat. 1. 58. (D. J.)*

JIMBLET, ſ. m. *(Fondeur de caracteres d'Imprimerie.)* eſt une petite partie du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie ; c'eſt un bout de fil de fer de ſix à huit lignes de longueur, qui ſe met au bois de la partie ſupérieure du moule, à l'endroit où ſe met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache*, & qui s'applique par l'autre bout ſur le bois du moule, & paſſe entre le bois & ce *jimblet*, qui ſert à le contenir en cet endroit, afin que la matrice ne s'écarte point. *Voyez* ATTACHE.

JIN *ou* GIN, *(Hiſt. mod.)* nom par lequel les Mahométans déſignent une eſpece de malins eſprits. Il y en a ſelon eux, de mâles & de femelles ; ce ſont les incubes & les ſuccubes. On les regarde comme étant d'une ſubſtance plus groſſiere que *Schaitam* ou *Satan*, le chef des diables. *Cant. hiſt. ott.*

JITO, ſ. m. *(Botan. exot.)* arbre du Bréſil, dont les baies rouges dans leur maturité, & conſtamment attachées à leur pédicule pendant toute l'année, ſont diſpoſées en forme de grapes de raiſin, & reſſemblent à ce fruit par leur figure & par leur couleur ; mais elles ſont ligneuſes en dedans, & ne donnent aucun jus. La vertu médicinale de cet arbre réſide dans l'écorce jaune & âcre de ſa racine, qui purge avec violence, même à la doſe d'un ſcrupule. *Voy.* Piſon. *(D. J.)*

JIYA, ſ. m. *(Zoolog.)* eſpece de loutre amphibie d'Amérique, autrement nommé *carigueibein*, & qui eſt de la groſſeur d'un chien de moyenne taille. Il a la tête d'un chat, le nez plus pointu, les yeux noirs, les oreilles arrondies, placées très-bas, & aux côtés du muſeau, une ſorte de mouſtache de quelques poils roides ; ſes piés ſont compoſés de cinq orteils, dont il y en a un plus petit que les autres ; ſon poil eſt court, doux, tout noir, excepté ſur la tête, où il eſt brun, & tacheté de jaune ſous la gorge. Cet animal vit de carnaſſerie, & a le cri approchant de celui d'un jeune chien. Ray, *ſyn. quadrup. p. 189. (D. J.)*

I K

IKAZINA, *(Géogr.)* ville du grand-duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna. Elle eſt bâtie en bois.

IKEGUO, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi que les Ethiopiens & les Abyſſins nomment les généraux de leurs ordres monaſtiques, dont il n'y en a que deux dans l'empire. L'*ikeguo* eſt élu par les abbés & ſupérieurs des différens monaſteres, qui comme chez nos moines ſont eux-mêmes élus à la pluralité des voix.

* IKENDI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le ſecond mois des Tartares orientaux, & de ceux qui ſont partie de l'empire des Chinois. Il répond à notre Janvier. On l'appelle auſſi *aicundi*. Voyez *le dictionnaire de Trévoux*.

* IKENDIN, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* le midi des Turcs.

I L

ILA, *(Géogr.)* île d'Ecoſſe entre les

Hébridés, d'environ ſept lieues de long ſur cinq de large. Elle abonde en bétail ou bêtes fauves, en poiſſon, & en pierre à chaux. C'eſt ici que Magdonal, roi des Hébrides, tenoit autrefois ſa cour, & l'on voit encore les ruines de ſon palais. *(D. J.)*

ILAMBA, *(Géog.)* vaſte province d'Afrique au royaume d'Angola. Elle eſt diviſée en pluſieurs ſeigneuries fort peuplées, dont chacune a ſon *ſova*, qui commande à ſon village de ſon reſſort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le paſſage à l'ennemi, mais nous n'en ſavons aucun autre détail. *(D. J.)*

ILANTZ, *(Géog.)* ville des Griſons, capitale de la quatrieme communauté de la ligue griſe; elle a à ſon tour les aſſemblées des trois ligues du pays. Elle eſt ſur le Rhin, à 7 lieues S. O. de Coire. *Long. 26. 45; lat. 46. 38. (D. J.)*

* ILAPINASTE, ſ. m. *(Myth.)* ſurnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'île de Chypre. Il vient de Ειλαπινάω, *célébrer par des feſtins.* Ainſi Jupiter *Ilapinaſte*, c'eſt la même choſe que Jupiter honoré par des feſtins.

ILCHESTER, *(Géog.)* ancienne ville à marché d'Angleterre en Sommerſetshire. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur l'Ill, à 30 lieues O. de Londres.

Mais elle doit ſe vanter d'avoir donné naiſſance à Roger Bacon, religieux de l'ordre de S. François, dans le treizieme ſiecle. Il fut ſurnommé le *docteur admirable*, & il l'eſt par ſes découvertes dans l'aſtronomie, dans l'optique, dans les méchaniques & dans la chymie. Depuis Archimede, la nature ne forma point de génie plus pénétrant; il eut la premiere idée de la réformation du calendrier Julien, & à-peu-près ſur le plan qu'on a ſuivi ſous Gregoire XIII. Il a décrit les lunettes, la chambre obſcure, les téleſcopes & les miroirs ardens. S'il n'introduiſit pas la chymie en Europe, il eſt dumoins un des premiers qui l'y aient cultivé. Il a inventé, ou connu certainement, la poudre à canon, comme on en peut juger par la maniere préciſe dont il parle des effets de ſa compoſition. Voici ſes propres termes, ils ſont bien curieux: *modica materia adaptata (ſcilicet ad quantitatem unius pollicis) ſonum facit horribilem, & coruſcationem oſtendit violentam, & hoc ſit multis modis, quibus civitas aut exercitus deſtruatur.* Il mourut à Oxford en 1292, âgé de 78 ans. *(D. J.)*

ILCUSSIIA, *(Géog.)* ville du royaume de Pologne, du Palatinat, de Cracovie, dans la petite Pologne, fameuſe par ſes mines de plomb & d'argent.

ILDEFONSE *(SAINT)*, *Géog.* magnifique maiſon royale d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au territoire de Ségovie. C'eſt le Verſailles d'Eſpagne, & qui a commencé de même par être une maiſon de chaſſe. Philippe V l'a bâtie en 1720, & l'a depuis ce temps-là beaucoup embellie. *(D. J.)*

ILEO-COLIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une branche de l'artere méſentérique ſupérieure, qui ſe diſtribue à l'inteſtin iléon & au colon. Haller, *icon. anat.*

ILER *ou* ILLER, *(Géog.)* riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans les montagnes du Tyrol, & qui va ſe jeter dans le Danube près d'Ulme.

ILERCAONS, *(Géogr. anc.)* *Ilercaones*, *Ilercaonenſium regio*, ancien peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne juſqu'à celle de Valence. *(D. J.)*

ILERGETES, ſ. m. pl. *(Géogr. anc.)* *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe ſur la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par les Ilercaons au ſud, & par les Vaſcons à l'oueſt & au nord-oueſt. *(D. J.)*

ILES, ſ. f. *en Anatomie*, l'os des *îles*, l'os *ileum* ou l'os des hanches, & a été ainſi nommé par les anciens, parce qu'il ſoutient les flancs. *Voyez* FLANC.

C'eſt la plus grande des trois pieces dont les os innominés ſont compoſés dans leurs jeunes ſujets.

Il eſt ſitué à la partie ſupérieure du baſſin: on le diviſe en crête, en baſe, en bord antérieur, en bord poſtérieur, en deux faces; l'une latérale externe, l'autre latérale interne.

La crête eſt la partie ſupérieure arrondie en forme d'arcade, dont la portion poſtérieure qui eſt la plus épaiſſe, eſt appellée *tubéroſité* ; on diſtingue dans ſon épaiſſeur deux levres & deux interſtices.

Le bord antérieur a deux interſtices, appellées *épine antérieure ſupérieure*, & l'autre *épine antérieure inférieure*. Ces deux éminences ſont ſéparées par une échancrure ; on en remarque de même deux au bord poſtérieur, mais elles ſont plus près l'une de l'autre.

La baſe ou partie inférieure eſt la plus épaiſſe de toutes ; elle forme antérieurement la portion ſupérieure de la cavité cotyloïde, & poſtérieurement preſque toute la grande échancrure ſciatique.

La face latérale externe eſt convexe antérieurement & concave poſtérieurement.

La face latérale interne eſt inégalement concave ; elle a en arriere pluſieurs inégalités, parmi leſquelles il y a une grande facette cartilagineuſe de la figure d'un *S* qui ſert à la ſymphiſe cartilagineuſe de cet os avec l'os ſacrum.

ILEUSUGAGUEN, (*Géogr.*) ville forte d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, ſur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long.* 8. 28 ; *lat.* 30. 40. (*D. J.*)

ILFORCOMB, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Devon, ſur le canal de Briſtol. Son port n'eſt pas vaſte, mais il eſt ſûr & commode ; l'on y débarque volontiers au ſortir de la dangereuſe mer d'Irlande ; & les vaiſſeaux deſtinés, ſoit pour la ville de Barnſtaple, ſoit pour Minehead, ſoit pour Bridgewater, ſoit pour Briſtol même, y relâchent ſans difficulté, quand les vents ne leur permettent pas d'entrer dans la riviere de Tau, ou de voguer en avant vers la Saverne. Auſſi cette ville qui n'a qu'une ſeule rue, mais d'un mille de long, eſt-elle pleine de comptoirs à l'uſage des marchands, qui n'y réſident pas, mais qui ont le ſiege de leur négoce dans les lieux que l'on vient de nommer. *Long.* 13. 20 ; *lat.* 51. 15. (*D. G.*)

ILHEOS, (*Géogr.*) ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Bréſil. Elle appartient aux Portugais, & eſt dans un pays fertile. *Long.* 340. 10 ; *lat. mérid.* 15. 40. (*D. J.*)

ILIADE, ſ. m. (*Littérat.*) nom d'un poëme épique, le premier & le plus parfait de tous ceux qu'Homere a compoſés. *Voyez* ÉPIQUE.

Ce mot vient du grec ἰλιας, d'ἴλιον, *ilium*, nom de cette fameuſe ville que les Grecs tinrent aſſiégée pendant dix ans, & qu'ils ruinerent à la fin, à cauſe de l'enlévement d'Helene, & qui fait l'occaſion de l'ouvrage dont le véritable ſujet eſt la colere d'Achille.

Le deſſein d'Homere dans l'*iliade* a été de faire concevoir aux Grecs diviſés en pluſieurs petits états, combien il leur importoit d'être unis & de conſerver entre eux une bonne intelligence. Pour cet effet, il leur remet devant les yeux les maux que cauſa à leurs ancêtres la colere d'Achille, & ſa méſintelligence avec Agamemnon ; & les avantages qu'ils retirerent de leur union. *Voy.* FABLE, ACTION.

L'*iliade* eſt diviſée en vingt-quatre livres que l'on déſigne par les lettres de l'alphabet. Pline parle d'une *iliade* écrite ſur une membrane ſi petite & ſi déliée, qu'elle pouvoit tenir dans une coque de noix.

Pour la conduite de l'*iliade*, *voyez* le P. le Boſſu, Madame Dacier & M. de la Motte.

Les critiques ſoutiennent que l'*iliade* eſt le premier & le meilleur poëme qui ait paru au monde. Ariſtote en a preſque entiérement tiré les regles de ſa poétique ; & il n'a eu autre choſe à faire que d'établir des regles ſur la pratique d'Homere. Quelques auteurs diſent qu'Homere a non-ſeulement inventé la poéſie, mais encore les arts & les ſciences, & qu'il donne dans ſon poëme des marques viſibles qu'il les poſſédoit toutes à un degré éminent. *Voyez* POÉSIE.

M. Barus de Cambridge va mettre un ouvrage ſous preſſe, dans lequel il prouve que Salomon eſt l'auteur de l'*iliade*.

L'*iliade*, dit M. de Voltaire dans ſon eſſai ſur la poéſie épique, eſt pleine de dieux & de combats. Ces ſujets plaiſent naturellement aux hommes ; ils aiment

ce

ce qui leur paroît terrible. Ils ſont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de ſorciers qui les effrayent. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point eu de nation qui n'ait eu les ſiennes.

De ces deux ſujets qui rempliſſent l'*iliade*, naiſſent deux grands reproches que l'on fait à Homere. On lui impute l'extravagance de ſes dieux & la groſſiéreté de ſes héros. C'eſt reprocher à un peintre d'avoir donné à ſes figures les habillemens de leur temps. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'eſt pas un grand mérite de trouver de l'abſurdité dans la théologie payenne; mais il faudroit être bien dépourvu de goût, pour ne pas aimer certaines fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déeſſe de la beauté, ſi la ceinture de Venus ſont de ſon invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainſi orné cette religion que nous lui reprochons? & ſi ces fables étoient déja reçues avant lui, peut-on mépriſer un ſiecle qui avoit trouvé des allégories ſi juſtes & ſi charmantes?

Quant à ce qu'on appelle groſſiéreté des héros d'Homere, on peut rire tant qu'on voudra de voir Patrocle au neuvieme livre de l'*iliade*, mettre trois gigots de mouton dans une marmite, allumer & ſouffler le feu, & préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle n'en ſont pas moins éclatans. Charles XII. roi de Suede, a fait ſix mois ſa cuiſine à Demir-Tocca, ſans rien perdre de ſon héroïſme; & la plupart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, auront bien de la peine à égaler ces héros.

Que ſi on reproche à Homere d'avoir tant loué la force de ſes héros, c'eſt qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Les anciens ſe faiſoient une gloire d'être robuſtes, leurs plaiſirs étoient des exercices violens. Ils ne paſſoient point leurs jours à ſe faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air, pour aller porter languiſſamment d'une maiſon à l'autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à repréſenter un Ajax & un Hector, & non un courtiſan de Verſailles ou de Saint-James. *Eſſai ſur la poéſie épique.*

On peut également excuſer les défauts de ſtyle ou de détail qui ſe trouvent dans l'*iliade*; ſes cenſeurs n'y trouvent nulle beauté, ſes adorateurs n'y avouent nulle imperfection. Le critique impartial convient de bonne foi qu'on y rencontre des endroits foibles, défectueux, trainans, quelques harangues trop longues, des deſcriptions quelquefois trop détaillées, des répétitions qui rebutent, des épithetes trop communes, des comparaiſons qui reviennent trop ſouvent, & ne paroiſſent pas toujours aſſez nobles. Mais auſſi ces défauts ſont couverts par une foule infinie de graces & de beautés inimitables, qui frappent, qui enlevent, qui raviſſent, & qui ſollicitent pour les taches légeres dont nous venons de parler, l'indulgence de tout lecteur équitable & non prévenu.

Madame Dacier a traduit l'*iliade* en proſe, M. de la Mothe l'a imitée en vers. L'une de ces traductions n'atteint pas la force de l'original, l'autre affecte en quelque ſorte de le défigurer.

ILIAQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties relatives à l'ileon. *Voyez* ILEON.

L'artere *iliaque* eſt une des branches de la diviſion de l'aorte inférieure. *Voyez* AORTE.

L'artere *iliaque* ſe porte obliquement vers la partie latérale & ſupérieure de l'os ſacrum, là elle ſe diviſe en deux branches, l'une qu'on appelle *artere iliaque interne*, ou *artere hypogaſtrique*, qui ſe jette dans le baſſin; & l'autre, *artere iliaque externe*, qui rampe le long des parties latérales & ſupérieures du baſſin, ſans jeter de branches conſidérables, & vient paſſer ſous le ligament de fallope, où elle fournit pluſieurs branches, & prend le nom d'*artere crurale*. *Voyez* HYPOGASTRIQUE & CRURALE.

Le muſcle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête, de ſes épines antérieures, de leur intervalle; en deſcendant ſur la partie inférieure de ce même os, ſe joint au grand pſoas, & s'inſere avec lui au petit trochanter.

ILIAQUE *paſſion*, (*Médecine.*) *ileus*,

εἰλεος ; ce nom eſt dérivé du mot grec εἱλίσσω, qui ſignifie *être replié, contourné; circumvolvi, contorqueri*, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus*, *paſſio volvuloſa*; elle eſt décrite dans Cælius Aurelianus ſous le nom de *tormentum*; quelques auteurs grecs l'appellent auſſi κορδαψος, penſant que les inteſtins ſont alors tendus comme ces cordes; ſon nom vulgaire franciſé eſt *miſerere*, nom tiré ſans doute de la compaſſion qu'arrache l'état affreux des perſonnes qui en ſont attaquées. Le ſymptôme qui caractériſe cette maladie eſt un vomiſſement preſque continuel avec conſtipation; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'eſtomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuſes, même des excrémens; quelquefois auſſi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les ſuppoſitoires. S'il en faut croire quelques médecins obſervateurs, en même temps ils reſſentent des douleurs aiguës dans le bas-ventre; la ſoif eſt immodérée, la chaleur exceſſive, la foibleſſe extrême, le pouls eſt dur, vibratil, ſerré, vite, la reſpiration eſt difficile; à ces accidens ſurviennent quelquefois, lorſque la maladie eſt à ſon dernier période, le hoquet, convulſion, délire, ſueurs froides, défaillances, refroidiſſement des extrêmités, *&c.* Cette maladie eſt quelquefois contagieuſe, comme l'a obſervé Schenkhius, *lib. III. obſer.* Amatus Luſitanus (*Obſerv. cap. viij.*) aſſure l'avoir vue épidémique; les malades qui en étoient attaqués rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie eſt au rapport de Bartholin (*Epiſtol. cap. iv. pag. 529.*) endémique dans la Jamaïque, île d'Amérique. On lit dans Foreſtus une obſervation ſinguliere de Dodonée, touchant une *paſſion iliaque* périodique, dont les paroxyſmes revenoient tous les trois jours. *lib. XXI. obſerv. 19.*

Les cauſes de cette maladie ſont extérieures ou internes, on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'obſervation nous découvre les autres; c'eſt par elle que nous ſavons que la *paſſion iliaque* eſt ſouvent excitée par les poiſons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé Guilandius, au rapport de Proſper Alpin (*Method. medend.*) fut attaqué d'une *paſſion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi-once d'*hiera picra*; un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet; Zacutus Luſitanus a obſervé une *paſſion iliaque* déterminée par un arrêt ſubit de la ſueur & de la tranſpiration dans un jeune ſeigneur qui venoit de jouer à la paume; l'abus & l'uſage déplacé des aſtringens, a quelquefois occaſionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramaſſés dans le cœcum, qui en avoit été reſſerré & retréci. On en a vu ſurvenir à la ſuite d'une bleſſure dans le bas-ventre, mais les cauſes les plus fréquentes ſont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait ſouvent appercevoir les cauſes internes, c'eſt-à-dire les vices, les derangemens qui produiſent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de perſonnes mortes de *paſſion iliaque*, on voit le conduit inteſtinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excrémens durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuſes, crétacées, plâtreuſes, *&c.* tantôt par des inflammations conſidérables, très-ſouvent par l'étranglement des inteſtins deſcendus dans le ſcrotum dans les hernies; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'inteſtin. Quelques auteurs ont refuſé de croire que cette cauſe eût lieu, par la ſinguliere & cependant très-ordinaire raiſon, qu'ils ne comprenoient pas comment les inteſtins attachés au méſentere, pouvoient ainſi ſe déranger; mais ce raiſonnement, quelque plauſible qu'il puiſſe être, doit céder à une foule d'obſervations qui conſtatent ce fait: ces replis ſont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a obſervé trois dans l'inteſtin ileon, Henri de Keers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vu juſqu'à ſept. On peut ajouter à cela les obſervations de Plater, de Penarole, d'Hyppolitus Boſcus, & de pluſieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on apperçoit dans les inteſtins des perſonnes qui

ſont mortes de cette maladie, eſt l'intuſſuſception ou invagination d'une portion d'inteſtin dans une autre; on a vu quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cauſe eſt atteſtée par beaucoup d'obſervations de Colombus, de Silvius de le Boë, de Plempius, de Frédéric Ruiſche; c'eſt celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. *Voyez* Barthol. Peyer a obſervé juſqu'à trois ſemblables invaginations dans le même ſujet; Patin traite auſſi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne la jamais vu. Quelquefois ces dublicatures ſe rencontrent ſans qu'il y ait *paſſion iliaque*, comme je l'ai obſervé dans un homme qui mourut ſubitement après avoir pris l'émétique, au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'eſt pas rare de prouver auſſi dans les cadavres les inteſtins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils fuſſent ſerrés par une corde. Le skirrhe du méſentere ou des parties environnantes eſt une des cauſes découvertes par les inſpections anatomiques. Le pancreas groſſi & obſtrué en comprimant l'inteſtin, en a occaſionné l'inflammation, l'ulcere & la *paſſion iliaque*. Kerkingius, *obſerv. anatom.* 42. On trouve ſouvent l'épiploon & les inteſtins gangrenés & ſphacelés; la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'elle empêche d'enlever les viſceres & de pouvoir examiner la cauſe du mal. Baillou, *liv. II. épidem.* Hildan, *de gangren. cap. iv.* Il paroît pourtant par toutes ces obſervations, qu'il ne ſuffit pas que le conduit inteſtinal ſoit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui faſſe ſur les inteſtins le même effet que les émétiques font ſur l'eſtomac. Ces cauſes peuvent agir dans les inteſtins greles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les ſymptômes; lorſque les greles ſont affectés, les douleurs ſont plus vives, les vomiſſemens plus fréquens; les matieres qu'on rend par le vomiſſement ſont chimeuſes ou chyleuſes. Lorſque les gros inteſtins ſont attaqués, les vomiſſemens ſont plus lents, les douleurs moins aiguës; elles ſe font ſentir principalement aux hypocondres & aux reins, le malade vomit les excrémens, *&c.*

Le diagnoſtic de cette maladie n'eſt pas difficile, elle eſt très-bien caractériſée par le vomiſſement joint à la conſtipation totale; mais il eſt très-important d'en bien diſtinguer les cauſes, ſur-tout de reconnoître l'inflammation lorſqu'elle eſt préſente; alors les douleurs ſont vives, la fievre eſt plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls eſt dur & fréquent. La connoiſſance de ce qui a précédé peut auſſi fournir des éclairciſſemens; on peut s'appercevoir facilement, en examinant le malade, ſi la maladie doit être attribuée à quelque hernie; les autres cauſes ſont trop cachées pour qu'on puiſſe même les ſoupçonner, on eſt obligé d'agir en aveugle, & ce n'eſt pas le ſeul cas où l'on ſoit réduit au tâtonnement & à la divination ſouvent funeſtes, mais indiſpenſables.

Prognoſtic. La *paſſion iliaque* eſt une maladie très-dangereuſe, fort aiguë, qui eſt bientôt terminée plutôt en mal qu'en bien: lorſqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en eſt accompagnée, il eſt rare qu'on en réchappe; il y a plus à eſpérer ſi elle eſt la ſuite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'inteſtin, ou du moins on a toujours le pis-aller de l'opération; elle ſe guérit aſſez facilement lorſqu'elle eſt la ſuite d'une conſtipation opiniâtre, d'un rentrement d'inteſtin, *&c.* La guériſon eſt prochaine lorſque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne ſont point fixes ni continues; il n'y a plus de danger lorſque les remedes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les ſelles; mais le péril eſt preſſant, & il ne reſte plus d'eſpérance, lorſque les douleurs qui étoient extrêmement aiguës, viennent à ceſſer tout-à-coup ſans que les autres ſymptômes diminuent; alors l'abattement des forces eſt plus ſenſible, l'haleine eſt puante, la foibleſſe & la vîteſſe du pouls augmentent, les ſincopes ſont fréquentes, la gangrene eſt formée, & la mort eſt prochaine; le hoquet, la convulſion, le délire ſurvenans à la *paſſion iliaque* ſont des ſignes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor.* 10. *liv. VII.*

Curation. Cette maladie eſt une de celles

où la nature n'opere rien pour ſa guériſon ; elle exige les ſecours de l'art les plus prompts & les plus appropriés ; ils doivent être variés ſuivant les différentes cauſes : lorſqu'il y a inflammation ou qu'elle eſt à craindre, il eſt à propos de faire une ou deux ſaignées, de donner des lavemens émolliens, anodins, d'appliquer ſur le bas-ventre des fomentations de la même nature ; intérieurement on doit avoir recours aux remedes rafraîchiſſans, tempérans, anti-orgaſtiques, calmans ; tels ſont les eaux de poulet, tiſanes émulſionnées, le nitre, la liqueur minérale anodine d'Hoffman ; ſi les douleurs ſont trop vives, il faut donner les narcotiques, mais à petite doſe ; on peut eſſayer quelques légers purgatifs en les aſſociant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie, il faut en tenter la réduction, ou en venir de bonne heure à l'opération. *Voyez* HERNIE. Lorſqu'on n'a pas à craindre ni l'inflammation ni l'hernie, on peut donner des lavemens plus actifs, plus ſtimulans ; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'inſtrument de Dekkers, eſt très-convenable ; Hippocrate conſeille d'enfler les boyaux avec de l'air ; il y a des ſoufflets propres à cette opération. Celſe recommande avec raiſon les ventouſes. Les Chinois guériſſent cette maladie par le cautere actuel. On a vu quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds ſur le ventre : il ne faut pas trop perdre de temps à employer ces remedes ; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets, il faut recourir au remede de Vanhelmont, aux balles de plomb, d'argent ou d'or ; avec ce remede, dit-il, *neminem volvulo perire fivi* ; ou ce qui eſt encore mieux, au mercure, dont il faut faire avaler une ou deux livres, & agiter, promener en voiture, s'il eſt poſſible, le malade ; mille obſervations conſtatent l'efficacité de ce remede. Ne ſeroit-il pas à propos de faire marcher ces malades piés nuds ſur un terrain froid & mouillé ? Les perſonnes ſaines à qui il arrive de faire pareille choſe, ſont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces ſecours inutilement employés, quelques auteurs propoſent d'ouvrir le ventre, de dénouer & racommoder les inteſtins ; cette opération eſt cruelle, elle peut être inutile, dangereuſe ; mais c'eſt une derniere reſſource dans des cas abſolument déſeſpérés. *Article de M.* MENURET.

ILIBOBOCA, ſ. m. *(Ophiolog. exot.)* ſerpent du Bréſil nommé par les Portugais, *cobra de coral*. Il eſt de la longueur de deux piés & de la groſſeur du pouce, qui s'aménuiſe encore davantage vers la queue, & ſe termine en pointe ; ſon ventre eſt tout blanc, mais d'un blanc argentin & luſtré, ſa tête eſt couverte d'écailles blanches de forme cubique, bordées de quelques autres écailles noires ; ſon corps eſt tacheté de blanc, de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur, & paſſe pour très-dangereux. Ray, *ſyn. anim. pag.* 327. *(D. J.)*

ILIMSK, *(Géog.)* province & ville de Sibérie, ſituée ſur la riviere, d'Ylim, qui ſe jette dans celle de Tungus, qui elle-même ſe perd dans le fleuve de Jeniſci. Elle eſt habitée par des Tartares Tunguſes & par des Ruſſes, & releve du woinde ou gouverneur d'Irkusk.

ILION, *(Géogr. anc. & littér.)* voilà le nom qui nous eſt ſi cher dans l'ancienne ville de Troye, dans l'Aſie mineure.

Ilion, ton nom ſeul a des charmes pour moi !
Ne verrai-je jamais rien de toi ; ni la place
De ces murs élevés & détruits par les dieux,
Ni ces champs où couroient la fureur & l'audace,
Ni des temps fabuleux enfin la moindre trace
Qui pût me préſenter l'image de ces lieux !

Non, on ne verra rien de tous ces précieux reſtes de l'antiquité ! L'*Ilion* dont il s'agit, fut détruite 850 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade ; il ne trouva qu'un village qui portoit ſon nom, bâti à trente ſtades au-delà. Ce prince fit de riches préſens à ce pauvre village, lui donna le titre de ville, & laiſſa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre, Lyſimaque amplifia le nouvel *Ilion*, & l'environna d'un mur de quarante ſtades ; mais cette ville n'avoit plus de murailles, quand les Gaulois y paſſerent, l'an 477 de Rome, & la premiere fois que les Romains en-

trerent en Aſie, c'eſt-à-dire l'an de Rome 164, *Ilion* avoit plutôt l'air d'un bourg que d'une ville; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla conſola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-Céſar qui ſe regardoit comme un des deſcendans d'Enée, s'affectionna entiérement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non-ſeulement de nouvelles terres à ſes habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit ſi loin ſes bienfaits ſur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le ſoupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y tranſporter les richeſſes de l'empire.

On eut encore la même frayeur ſous Auguſte; qui en qualité d'héritier de Jules-Céſar, auroit pu exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrerent en pluſieurs occaſions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle; le ſecond y établit une colonie avec de nouveaux privileges, & rendit aux Rhétiens la belle ſtatue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait tranſporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, ſont perſuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguſte du deſſein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace compoſa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poéſie lyrique, qui commence par *juſtum & tenacem propoſiti virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce diſcours.

Ilion, Ilion!
Fatalis inceſtuſque judex,
Et mulier peregrina vertit
In pulverem.

Ilion, la déteſtable Ilion! c'eſt par cette répétition qu'il tâche d'imprimer des ſentimens d'averſion pour cette ville; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Paris, ni Hélene; l'une eſt une femme étrangere, l'autre un juge fatal à ſa patrie, un violateur de l'hoſpitalité; Laomédon & les Troyens ſont des perfides, des parjures, livrés depuis longtemps à la colere des dieux. Voilà le ſujet de cette piece lyrique découvert; & vraiſemblablement Horace la fit de concert & par les conſeils de Mécene & d'Agrippa: jamais le poëte n'eut un ſujet plus délicat à manier: & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

Ilion ſubſiſta encore ſous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ſes habitans. Il y en a une de Marc Aurele, qui repréſente Hector ſur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΛΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévere, ſur leſquelles la légende eſt la même; mais le char eſt à quatre chevaux. On en a auſſi à deux chevaux frappées ſous Sévere & ſous Gordien.

C'eſt de l'*Ilion* dont il eſt ici queſtion, que les voyageurs diſent avoir vu les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brûlerent impitoyablement dans une ſeule nuit. *Voyez* TROIE. (*D. J.*)

ILISSIDES, adj. ſém. pl. (*Mythol.*) *Iliſſides*, ou *Iliſſiades* eſt un ſurnom des Muſes, pris du fleuve *Iliſſus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux ſacrées. *Voyez* ILISSUS. (*Géog.*) (*D. J.*)

ILISSUS, (*Géog. anc.*) ville & riviere de Grece dans l'Attique; du temps de Pline on ne voyoit déja plus que les ruines de la ville, c'eſt pourquoi il dit, *locus Iliſſos*; les Athéniens avoient ſur le bord de la riviere un autel conſacré aux Muſes Iliſſiades; c'étoit auſſi ſur les bords de l'*Iliſſus* que ſe faiſoit la luſtration dans les petits myſteres; ſes eaux étoient réputées ſacrées par un ſtatut de religion, *ſacro inſtituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Iliſſus*, pour arroſer leurs jardins, & on n'en voit preſque plus que le lit. (*D. J.*)

ILITHYE, ſ. f. (*Littérat. & Myth.*) divinité de la Fable; *Ilithye* fille de Junon & ſœur d'Hébé, préſidoit comme ſa mere aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement lui promettoient des ſacrifices, ſi elles venoient à être heureuſement délivrées. Cette déeſſe

avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, ſavoir à la naiſſance & à la mort de chaque perſonne. Servius Tullius établit cet uſage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naiſſances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déeſſe *Ilithye* ſur les médailles & dans les inſcriptions antiques, ſous le titre de *Juno Lucina*, ou ſimplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de pluſieurs *Ilithyes* & de pluſieurs Lucines, parce qu'il y avoit pluſieurs déeſſes qui préſidoient aux enfantemens. *Poſt. hæc Ilithyas placato puerperas hoſtiis*, dit l'oracle de la Sibylle. On les appelloit indifféremment *Lucines*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui ſignifient la même fonction. Le premier eſt latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres ſont grecs : *Ilithya* vient de ἰλύθω, *oriri* ; & *genetyllis* de γένεσις, *nativité*. (*D. J.*)

ILIVILIHU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) nom que les habitans des îles Philippines donnent à un oiſeau fort commun dans ce pays-là, & qui a toute l'encolure de nos cailles, d'où vient que quelques écrivains l'appellent *cotturnix parvula montana*, petite caille de montagne, parce qu'elle vit dans des lieux élevés, & qu'elle n'eſt pas plus groſſe qu'un moineau; elle eſt remarquable par le joli mêlange de ſon plumage. (*D. J.*)

ILKUSCH, *Ilcuſſum*, (*Géog.*) ville royale de Pologne, au palatinat de Cracovie, remarquable par ſes mines d'argent, mêlées avec du plomb; il eſt bon d'obſerver ici, que les mines ne ſont point entiérement de droit royal en Pologne; elles appartiennent au ſeigneur ſur la terre duquel elles ſe rencontrent, & ce ſeigneur en fait quelque reconnoiſſance au roi; mais les mines qui ſont ſur les terres de la couronne, comme par exemple, celles d'*Ilkuſch* ſe partagent entre le roi, le palatin & l'évêque; cette ville eſt dans un pays ingrat, au pié de pluſieurs montagnes, à ſix lieues N. O. de Cracovie, *Long.* 37. 35; *lat.* 50. 26. (*D. J.*)

ILL, (*Géogr.*) riviere de France en Alſace, qu'elle traverſe preſque dans toute ſa longueur; elle a ſa ſource à l'extrêmité du Santgaw, & ſe jette dans le Rhin à deux lieues au deſſous du pont de Straſbourg. L'*Ill* arroſe pluſieurs villes, & reçoit dans ſon cours quelques rivieres conſidérables; ſes débordemens ne ſont guere moins nuiſibles que ceux du Rhin. (*D. J.*)

* ILLAPS, ſ. m. (*Théolog.*) eſpece d'extaſe contemplative où l'on tombe par des degrés inſenſibles, où les ſens extérieurs s'alienent, & où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent dans un état fort tendre & fort doux, peu différent de celui qui ſuccede à la poſſeſſion d'une femme bien aimée & bien eſtimée.

* ILLATION, ſ. f. (*Logiq. Théolog. Hiſt.*) ce terme eſt de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure; ainſi connoître par *illation*, c'eſt la même choſe que connoître par *voie de conſéquence*.

L'*illation* eſt dans la meſſe mozarabique ce que nous appellons dans la nôtre la *préface*. L'*illation* & la préface avoient encore pour ſynonymes les mots *conteſtation* & *immolation*.

Illation ſe dit auſſi pour *retour*; ainſi l'*illation* de ſaint Benoît, c'eſt la fête du retour de ſes reliques de l'égliſe de ſaint Agnant d'Orléans, à Fleure.

ILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Rouſſillon, à quatre lieues de Perpignan; elle eſt jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, *tom. VI, p.* 449. *Long.* 21. 20. *Lat*; 42. 26. (*D. J.*)

ILLÉGITIME, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt contre la loi, & oppoſé à quelque choſe de légitime, comme une conjonction *illégitime*, un enfant *illégitime*. *Voyez* BATARD, LÉGITIME. (*A*)

ILLESCAS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, à ſix lieues au ſud de Madrid.

ILLIBÉRAL, adv. (*Gram.*) ſervices bas, méchaniques. *Voyez* LIBÉRAL.

* ILLICITE, adj. (*Gram. & morale.*) qui eſt défendu par la loi. Une choſe *illicite* n'eſt pas toujours mauvaiſe en ſoi, le défaut de preſque toutes les légiſlations, c'eſt d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la bizarrerie des défenſes. On rend les hommes méchans en

les expoſant à devenir infracteurs ; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs, quand la loi leur défendra une choſe vers laquelle l'impulſion conſtante & invincible de la nature les emporte ſans ceſſe ? Mais quand ils auront foulé aux piés les loix de la ſociété, comment reſpecteront-ils celles de la nature ; ſur-tout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux ſoit renverſé, & que le préjugé leur faſſe regarder comme des crimes atroces, des actions preſqu'indifférentes ? Par quel motif celui qui ſe regardera comme un ſacrilege, balancera-t-il à ſe rendre menteur, voleur, calomniateur ? Le concubinage eſt *illicite* chez les chrétiens ; le trafic des armes eſt *illicite* en pays étrangers ; il ne faut pas ſe défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui ſortiroit de ce monde ſans avoir rien fait d'*illicite* ! plus heureux encore celui qui en ſort ſans avoir rien fait de mal ! Eſt-il, ou n'eſt-il pas *illicite* de parler contre une ſuperſtition conſacrée par les loix ? Lorſque Cicéron écrivit ſes livres ſur la divination, fit-il une action *illicite* ? Hobbes ne ſera pas embarraſſé de ma queſtion ; mais oſera-t-on avouer les principes d'Hobbes, ſur-tout dans les contrées où la puiſſance temporelle eſt diſtinguée de la puiſſance ſpirituelle ?

ILLIERS, *(Géog.)* bourg bien bâti, dans une ſituation agréable, du dioceſe d'Evreux, ſur le ruiſſeau de Caudanne. Le vin du canton, appellé *les Châteaux d'Illiers*, ne le cede point aux vins de Champagne en délicateſſe : ce qui fait voir l'erreur des géographes modernes, qui nous diſent hardiment qu'il ne croît point de vin en Normandie : nous pourrions encore les renvoyer à l'excellent vignoble de Méſulles, Vaux, Haidancour, Ecardanville, paroiſſes ſituées à trois lieues d'Evreux.

L'égliſe & la dîme furent poſſédées, au Xe. ſiecle, par Lentgarde, fille de Herbert, comte de Vermandois, qui les donna à Aves Grandus, ſon parent, & celui-ci au chapitre de Chartres, en 906. *Illiers* eſt châtellenie & baronnie ancienne. Philippe Auguſte prit *Illiers* & ſa forteresſe en 1204, ſur Simon d'Anet, & en donna la confiſcation à Pierre de Courtenai ſon couſin. Robert de Courtenai, évêque d'Orléans, le vendit à Philippe de Cahors, évêque d'Evreux en 1273. On voit par une chartre que le fief d'*Illiers* eſt mouvant du duché de Normandie, & que l'évêque d'Evreux en eſt le ſeigneur. *Recherches ſur la France, tom. I, p. 390, imp. 1766. (C.)*

ILLIFONSO DE LOS ZAPOTECAS SANT, *(Géog.)* ville déſerte de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au dioceſe de Guaxaca. Elle eſt ſur une montagne, à 20 lieues N. E. d'Antequera. *Long.* 280 5 ; *lat.* 17. 35. *(D. J.)*

ILLIMITÉ, adj. *(Gram.)* qui n'a point de limite. Il eſt relatif au temps & à l'eſpace. On dit un temps *illimité*, un eſpace *illimité* : il l'eſt auſſi à la puiſſance. Il n'y a point de puiſſance légitime & *illimitée* ſur la terre ; il y a même un ſens très-raiſonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'eſt pas ; elle eſt bornée par l'eſſence des choſes. Les notions que nous avons de ſa juſtice ſont immuables : où en ſerions-nous, s'il en étoit autrement ? Cependant on ne peut être trop circonſpect lorſqu'il s'agit d'élever ſes idées juſqu'à un être d'une nature auſſi différente de la nôtre ; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaiſons, à une conformité bien rigoureuſe. Mais, voulons-nous vivre & mourir en paix, faiſons deſcendre notre juſtice juſqu'à la fourmi, afin que celui qui nous jugera, rabaiſſe la ſienne juſqu'à nous.

ILLINOIS, ſ. m. pl. *(Géog.)* peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, le long d'une grande riviere du même nom. Cette riviere des *Illinois*, qui vient du nord-eſt, ou eſt-nord-eſt, n'eſt navigable qu'au printemps ; elle a plus de cent lieues de cours, qui va au ſud-quart-ſud-eſt, & ſe décharge dans le Miſſipipi, vers le 39 degré de latitude.

Le pays des Illinois eſt encore arroſé par d'autres grandes rivieres : on lui donne cent lieues de largeur, & beaucoup plus de longueur, car on l'étend bien loin le long du Miſſipipi. Il eſt par-tout couvert de vaſtes forêts, de prairies & de colli-

nes. La campagne & les prairies abondent en byſons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute ſorte de gibier, particuliérement en cygnes, grues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux conſiſtent principalement en des eſpeces de néfliers, des pommiers, & des pruniers ſauvages, qu'on pourroit bonnifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne ſe donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un ſi grand pays, on ne connoît que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf cents *Illinois*, eſt à plus de 50 lieues du ſecond.

Les *Illinois* vont tout nuds depuis la ceinture; toute ſorte de figures bizarres, qu'ils ſe gravent ſur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes d'oiſeaux, ſe barbouillent le viſage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverſes couleurs. Ils ont des temps de feſtins & de danſes, les uns en ſigne de réjouiſſance, les autres de deuil; ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes ſont communément grands, & tous très-leſtes à la courſe. La chaſſe fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le bled d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enferment dans des creux ſous terre, pour le conſerver pendant l'été. Le reſte du travail regarde les femmes & les filles; ce ſont elles qui pilent le bled, qui préparent les viandes boucannées, qui conſtruiſent les cabanes, & qui, dans les courſes néceſſaires, les portent ſur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adreſſe de coudre enſemble très-artiſtement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des byſons ou bœufs ſauvages, à en faire des ſacs & des ceintures. Ces bœufs ſont bien différens de ceux d'Europe; outre qu'ils ont une groſſe boſſe ſur le dos vers les épaules, ils ſont encore tout couverts d'une laine, fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion conſiſte à honorer une eſpece de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, ſelon eux, eſt maître de la vie & de la mort. *Voyez* MANITOU.

Je ne conſeille pas au lecteur qui ſera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la relation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage ſuppoſé; mais il y a quelque choſe de mieux ſur les *Illinois*; c'eſt une lettre du P. Gabriel Mareſt, jéſuite miſſionnaire, qui eſt inſérée dans *le Recueil des lettres édifiantes, tom. XI.* (*D. J.*)

ILLOCK, (*Géog.*) petite ville de la baſſe-Hongrie dans l'Eſclavonie. Elle eſt ſur le Danube, à 2 lieues de Peterwaradin, 8 S. E. d'Iſſek, 30 N. O. de Belgrade. *Long.* 37. 45; *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

ILLUMINATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la paſſion d'un corps opaque qui eſt éclairé; il ſe dit au ſimple & au figuré. Au ſimple, de la maniere dont nos temples ſont éclairés à certains jours ſolemnels; des lumieres que le peuple eſt obligé d'entretenir la nuit ſur ſes fenêtres, lorſque quelque événement important & heureux l'exige; & de celles dont les faces des grandes maiſons ſont décorées, dans les mêmes circonſtances, ou dans quelques fêtes particulieres. Nos artiſtes ſe ſont ſouvent diſtingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui conſiſte à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumieres ſymmétriquement diſtribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le ſacrement de baptême l'*illumination*, & nous nous ſervons de la même expreſſion, pour déſigner ces inſpirations d'en-haut, que quelques perſonnes privilégiées ont éprouvées. La foi eſt un don & une *illumination* de l'eſprit-ſaint.

ILLUMINATIONS, ſe dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints ſur des corps tranſparens, comme le verre, la gaſe, le papier, la toile, *&c.* derriere leſquels ont met des lumieres qu'on ne voit point,

point, & qui font appercevoir les objets repréſentés. On s'en ſert dans les décorations de théatre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

ILLUMINÉ, adj. pris ſubſt. (*Théolog.*) c'eſt le nom que l'on donnoit anciennement dans l'égliſe à ceux qui avoient reçu le baptême. *Voyez* BAPTÊME.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui conſiſtoit à mettre dans la main du néophite qui venoit d'être baptiſé, un cierge allumé, ſymbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçu par ce ſacrement. *Voyez* CATHÉCUMENE. *Dictionnaire de Trévoux.*

ILLUMINÉ, nom d'une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Eſpagne, vers l'an 1575, que les Eſpagnols appelloient *Alambrados.*

Leurs chefs étoient Jean de Dillapando, orginaire de l'île de Ténérif, & une carmélite appellée Cathérine de Jéſus. Ils avoient beaucoup de compagnons & de diſciples, dont la plupart furent pris par l'inquiſition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurerent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraiſon ſublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état ſi parfait, qu'ils n'avoient plus beſoin ni de l'uſage des ſacremens, ni des bonnes œuvres; & qu'ils pouvoient même ſe laiſſer aller aux actions les plus infâmes ſans pécher. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

La ſecte des *illuminés* fut renouvellée en France, en 1634, & les *Guerinets*, diſciples de Pierre Guérin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une ſeule ſecte, ſous le nom d'*illuminés*; mais Louis XIII les fit pourſuivre ſi vivement, qu'ils furent détruits en peu de temps.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie ſuréminente, inconnue & inuſitée dans toute la chrétieneté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de temps au même degré de perfection que les Saints & la bienheureuſe Vierge, qui, ſelon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoutoient, que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées; qu'étant parvenus à cette union; il falloit laiſſer agir Dieu ſeul en nous, ſans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'égliſe n'avoient jamais ſu ce que c'étoit que dévotion; que ſaint Pierre étoit un homme ſimple, qui n'avoit rien entendu à la ſpiritualité, non plus que ſaint Paul; que toute l'égliſe étoit dans les ténebres & dans l'ignorance ſur la vraie pratique du *Credo*; qu'il étoit libre de faire tout ce que diétoit la conſcience; que Dieu n'aimoit rien que lui-même; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus beſoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres ſupérieurs eccléſiaſtiques. Sponde. *Virtorio Siri.*

Les Freres de la Roſe-Croix ont auſſi été appellés *illuminés*. *Voyez* ROSE-CROIX.

ILLUSION, ſ. f. (*Gram. & Littérat.*) c'eſt le menſonge des apparences, & *faire illuſion*, c'eſt en général tromper par les apparences. Nos ſens nous font *illuſion*, lorſqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point; ou lorſqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne ſont. Les verres de l'optique nous font *illuſion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur, & la diſtance. Nos paſſions nous font *illuſion* lorſqu'elles nous dérobent l'injuſtice des actions ou des ſentimens qu'elles nous inſpirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on déſire: l'*illuſion* augmente en proportion de la force du ſentiment, & de la foibleſſe de la raiſon; elle flétrit ou embellit toutes les jouiſſances; elle pare ou ternit toutes les vertus: au moment ou on perd les *illuſions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y a-t-il de l'enthouſiaſme ſans *illuſion*? Tout ce qui nous en impoſe par ſon éclat, ſon antiquité, ſa fauſſe importance, nous fait *illuſion*. En ce ſens, ce monde eſt un monde d'*illuſions*. Il y a des *illuſions* douces & conſolantes, qu'il ſeroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour-propre eſt le pere des *illuſions*; la nature a les ſiennes. Une des plus fer-

tes eſt celle du plaiſir momentané, qui expoſe la femme à perdre ſa vie pour la donner; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux, & qui le détermine à vivre. C'eſt le charme de l'*illuſion* qui nous aveugle en une infinité de circonſtances, ſur la valeur du ſacrifice qu'on exige de nous, & ſur la frivolité de la récompenſe qu'on y attache. Portez mon *illuſion* à l'extrême, & vous engendrerez en moi l'admiration, le tranſport, l'enthouſiaſme, la fureur & le fanatiſme. L'orateur conduit la perſuaſion; l'*illuſion* marche à coté du poëte. L'orateur & le poëte ſont deux grands magiciens, qui ſont quelquefois les premieres dupes de leurs preſtiges. Je dirai au poëte dramatique: voulez-vous me faire *illuſion*, que votre ſujet ſoit ſimple, & que vos incidens ne ſoient point trop éloignés du cours naturel des choſes; ne les multipliez point; qu'ils s'enchaînent & s'attirent; ménez-vous des circonſtances fortuites, & ſongez ſur-tout au peu de temps & d'eſpace que le genre vous accorde.

ILLUSION, (*Belles-Lettres Poéſie.*) Dans les arts d'imitation la vérité n'eſt rien, la vraiſemblance eſt tout; & non-ſeulement on ne leur demande pas la réalité, mais on ne veut pas même que la feinte en ſoit l'exacte reſſemblance.

Dans la tragédie, on a très-bien obſervé que l'*illuſion* n'eſt pas complette; 1°. elle ne peut pas l'être; 2°. elle ne doit pas l'être. Elle ne peut pas l'être, parce qu'il eſt impoſible de faire pleinement abſtraction du lieu réel de la repréſention théatrale & de ſes irrégularités. On a beau avoir l'imagination préoccupée; les yeux avertiſſent qu'on eſt a Paris, tandis que la ſcene eſt à Rome; & la preuve qu'on n'oublie jamais l'acteur dans le perſonnage qu'il repréſente, c'eſt que dans l'inſtant même où l'on eſt le plus ému, on s'écrie: *Ah! que c'eſt bien joué*; on ſait donc que ce n'eſt qu'un jeu; on n'applaudiroit point Auguſte, c'eſt donc Briſard qu'on applaudit.

Mais quand par une reſſemblance parfaite il ſeroit poſſible de faire une pleine *illuſion*, l'art devroit l'éviter, comme la ſculpture l'évite en ne colorant pas le marbre, de peur de le rendre effrayant.

Il y a tel ſpectacle dont l'*illuſion* tempérée eſt agréable, & dont l'*illuſion* pleine ſeroit révoltante ou péniblement douloureuſe: combien de perſonnes ſoutiennent le meurtre de Camille, ou de Zaïre & les convulſions d'Inès empoiſonnée, qui n'auroient pas la force de ſoutenir la vue d'une querelle ſanglante ou d'une ſimple agonie? Il eſt donc hors de doute que le plaiſir du ſpectacle tragique tient à cette réflexion tacite & confuſe qui nous avertit que ce n'eſt qu'une feinte, & qui par-là, modere l'impreſſion de la terreur & de la pitié.

Je ſais bien que l'échaffaud eſt la tragédie de la populace, & que des nations entieres ſe ſont amuſées de combats de gladiateurs. Mais cet exercice de la ſenſibilité ſeroit trop violent pour des ames qu'une ſociété douce & voluptueuſe amollit, & qui demandent des plaiſirs délicats comme leurs organes.

Il y a donc deux choſes à diſtinguer dans l'imitation tragique, la vérité abſolue de l'exemple, & la reſſemblance imparfaite de l'imitation. Oroſmane, dans la fureur de ſa jalouſie, tue Zaïre, & l'inſtant d'après ſe tue lui-même de déſeſpoir: voilà l'*illuſion* qui ne doit pas être complette. Un amour jaloux & furieux peut rendre féroce & barbare un homme naturellement bon, ſenſible & généreux: voilà la vérité, dont rien ne nous détrompe, & dont l'impreſſion nous reſte quand l'*illuſion* a ceſſé.

Dans le comique, rien ne répugne à une pleine *illuſion*; & l'impreſſion du ridicule n'a pas beſoin d'être tempérée comme celle du pathétique. Mais ſi dans le comique même l'*illuſion* étoit complette, le ſpectateur, croyant voir la nature, oublieroit l'art, & ſeroit privé par l'*illuſion* même, de l'un des plaiſirs du ſpectacle. Ceci eſt commun à tous les genres.

Le plaiſir d'être ému de crainte & de pitié ſur les malheurs de ſes ſemblables, le plaiſir de rire aux dépens des foibleſſes & des ridicules d'autrui, ne ſont pas les ſeuls que nous cauſe la ſcene? celui de voir à quel degré de force & de vérité peuvent

aller le génie & l'art ; celui d'admirer dans le tableau la ſupériorité de la peinture ſur le modele, ſeroit perdu ſi l'*illuſion* étoit complette ; & voilà pourquoi dans l'imitation même en récit, les acceſſoires qui alterent la vérité, comme la meſure des vers & le mélange du merveilleux, rendent l'*illuſion* plus douce ; car nous aurions bien moins de plaiſir à prendre un beau poëme pour une hiſtoire, qu'à nous ſouvenir confuſément que c'eſt une création du génie.

Pour mieux m'entendre imaginez une perſpective ſi parfaitement peinte, que de loin elle vous ſemble être réellement ou un morceau d'architecture, ou un payſage éloigné ; tout l'agrément de l'art ſera perdu pour vous dans ce moment, & vous n'en jouirez que lorſqu'en approchant vous vous appercevrez que le pinceau vous en impoſe. Il en eſt de même de toute eſpece d'imitation : on veut jouir en même temps de la nature & de l'art ; on veut donc bien s'appercevoir que l'art ſe mêle avec la nature. Dans le comique même il ne faut donc pas croire que la vérité de l'imitation en ſoit le mérite excluſif, & que le meilleur peintre de la nature ſoit le plus fidele copiſte ; car ſi l'imitation étoit une parfaite reſſemblance, il faudroit l'altérer exprès en quelque choſe, afin de laiſſer à l'ame le ſentiment confus de ſon erreur, & le plaiſir ſecret de voir avec quelle adreſſe on la trompe. Il eſt pourtant vrai qu'on a plus à craindre de s'éloigner de la nature que d'en approcher de trop près ; mais entre la ſervitude & la licence il y a une liberté ſage, & cette liberté conſiſte à ſe permettre de choiſir & d'embellir en imitant : c'eſt ce qu'a fait Moliere auſſi bien que Racine. ni le *Miſantrope*, ni l'*Avare*, ni le *Tartuſe*, ne ſont de ſerviles copies : dans les détails comme dans l'enſemble, dans les caracteres comme dans l'intrigue, ce ſont des compoſitions plus achevées qu'on n'en peut voir dans la nature ; la perfection y décele l'art, & l'on perdroit à ne pas l'y voir pour en jouir : il faut qu'on l'apperçoive.

Mais juſqu'à quel point cette imitation peut-elle être embellie, ſans que l'altération nuiſe à la vraiſemblance & détruiſe l'*illuſion* ? Cela tient beaucoup à l'opinion, à l'habitude, à l'idée que l'on a des poſſibles ; & la regle doit varier ſelon les lieux & les temps. La vérité même n'eſt pas toujours vraiſemblable, & à moins qu'elle ne ſoit très-connue, elle n'eſt point admiſe, ſi la vraiſemblance n'y eſt pas. Dans les choſes communes il eſt aiſé de conſerver la vraiſemblance, mais dans l'extraordinaire & le merveilleux, c'eſt une des plus grandes difficultés de l'art. *Voyez* VRAISEMBLANCE.

Quelle eſt cependant cette demi-*illuſion*, cette erreur continue, & ſans ceſſe mêlée d'une réflexion qui la dément ; cette façon d'être trompé, & de ne l'être pas ? C'eſt quelque choſe de ſi étrange en apparence, & de ſi ſubtil en effet, qu'on eſt tenté de le prendre pour un être de raiſon ; & pourtant rien de plus réel. Chacun de nous n'a qu'à ſe ſouvenir qu'il lui eſt arrivé bien ſouvent de dire en même temps qu'il pleuroit ou qu'il frémiſſoit à *Mérope* : *ah ! que cela eſt beau ;* ce n'étoit pas la vérité qui étoit belle : car il n'eſt pas beau qu'une femme aille tuer un jeune homme, ni qu'une mere reconnoiſſe ſon fils au moment de le poignarder. C'étoit donc bien de l'imitation que l'on parloit ; & pour cela il falloit ſe dire à ſoi-même, *c'eſt un menſonge* ; & tout en le diſant, on pleuroit & on frémiſſoit.

Pour expliquer ce phénomene, on a dit que l'*illuſion* & la réflexion n'étoient pas ſimultanées, mais alternatives dans l'ame ? hypotheſe inutile ; car ſans ces oſcillations continuelles & rapides de l'erreur à la vérité, leur mélange actuel s'explique, & l'on va voir qu'il eſt dans la nature.

L'ame eſt ſuſceptible à la fois de diverſes impreſſions, comme lorſqu'on entend une belle muſique, & qu'en regardant une jolie femme on boit d'un vin délicieux : ces trois plaiſirs ſont diſtinctement & ſimultanément goûtés. Ils ſe nuiſent pourtant l'un à l'autre ; & moins les impreſſions ſimultanées ſont analogues, moins le ſentiment en eſt vif ; enſorte que ſi elles ſont contraires, le partage de la ſenſibilité entr'elles eſt quelquefois ſi inégal, que l'une

effleure à peine l'ame, tandis que l'autre s'en ſaiſit & la pénetre profondément.

En vous promenant à la campagne, qu'un objet vous frappe & vous plonge dans la méditation, tous les autres objets que vous appercevrez paſſeront ſucceſſivement devant vos yeux ſans vous diſtraire. Vous les aurez vus cependant, & chacun d'eux aura laiſſé ſa trace dans le ſouvenir. Que ſera-t-il donc arrivé ? Qu'à chaque inſtant l'ame aura eu deux penſées, l'une fixe & profonde, l'autre légere & fugitive. Au contraire, je vous ſuppoſe plus légérement occupé ; l'idée qui vous ſuit ne laiſſe pas d'être continue & toujours préſente ; mais l'impreſſion accidentelle de nouveaux objets eſt d'autant plus vive à ſon tour, que la premiere eſt moins profonde.

C'eſt ainſi qu'au ſpectacle deux penſées ſont préſentes à l'ame ; l'une eſt, que vous êtes venus voir repréſenter une fable, que le lieu réel de l'action eſt une ſale de ſpectacle, que tous ceux qui vous environnent viennent s'amuſer comme vous, que les perſonnages que vous voyez ſont des comédiens, que les colonnes du palais qu'on vous repréſente ſont des couliſſes peintes ; que ces ſcenes touchantes ou terribles que vous applaudiſſez ſont un poëme compoſé à plaiſir. Tout cela eſt la vérité. L'autre penſée eſt l'*illuſion* ; ſavoir que ce palais eſt celui de Mérope, que la femme que vous voyez ſi affligée eſt Mérope elle-même, que les paroles que vous entendez ſont l'expreſſion de ſa douleur. Or, de ces deux penſées il faut que la derniere ſoit la dominante ; & par conſéquent le ſoin commun du poëte, de l'acteur & du décorateur doit être de fortifier l'impreſſion des vraiſemblances, & d'affoiblir celle des réalités. Pour cela le moyen le plus ſûr, comme le plus facile, ſeroit de copier fidélement & ſervilement la nature, & c'eſt-là tout ce qu'on a ſu faire quand le goût n'étoit pas formé. Mais je l'ai dit ſouvent, je le répete encore ; la nature a mille détails qui ſeroient vrais, qui rendroient même l'imitation plus vraiſemblable, & qu'il faut pourtant éloigner, parce qu'ils manquent d'agrément ou d'intérêt ou de décence, & que nous cherchons au théatre & dans l'imitation poétique en général, une nature exquiſe, curieuſe & intéreſſante. Le ſecret du génie n'eſt donc pas d'aſſervir, mais d'animer ſon imitation ; car plus l'*illuſion* eſt vive & forte, plus elle agit ſur l'ame, & par conſéquent moins elle laiſſe de liberté à la réflexion & de priſe à la vérité. Quelle impreſſion peuvent faire de légeres invraiſemblances ſur des eſprits émus, troublés d'étonnement & de terreur ? N'avons-nous pas vu, de nos jours, Phedre expirante au milieu d'une foule de petits maîtres ; N'avons-nous pas vu Mérope, le poignard à la main, fendre la preſſe de nos jeunes ſeigneurs, pour percer le cœur à ſon fils ? & Mérope nous faiſoit frémir, & Phedre nous arrachoit des larmes. C'eſt ſur ces exemples que ſe fondent ceux qui ſe moquent des bienſéances & des vraiſemblances théatrales ; mais ſi dans ces momens de trouble & de terreur l'ame trop occupée du grand intérêt de la ſcene, ne fait aucune attention à ſes irrégularités, il y a des momens plus tranquilles, où le bon ſens en eſt bleſſé ; la réflection reprend alors tout ſon empire ; la vérité détruit l'*illuſion* : or, l'*illuſion* une fois détruite ne ſe reproduit pas l'inſtant d'après avec la même force ; & il n'y a nulle comparaiſon entre un ſpectacle où elle eſt ſoutenue, & un ſpectacle où, à chaque inſtant, on eſt trompé & détrompé.

L'*illuſion* comme je l'ai dit, n'a pas beſoin d'être complette. On ne doit donc pas s'inquiéter des invraiſemblances forcées, & l'on peut ſe permettre celles qui contribuent à donner au ſpectacle plus d'intérêt ou d'agrément.

Mais quoiqu'on faſſe pour en impoſer, il eſt rare que l'*illuſion* ſoit trop forte ; on fait donc bien d'être ſévere ſur ce qui intéreſſe la vraiſemblance, & de n'accorder à l'art que les licences heureuſes d'où réſulte quelque beauté.

Il faut ſe figurer qu'il y a ſans ceſſe dans l'imitation théatrale un combat entre la vanité & le menſonge : affoiblir celle qui doit céder, fortifier celui que l'on veut qui domine, voilà le point où ſe réuniſſent toutes les regles de l'art par rapport à la vraiſemblance, dont l'*illuſion* eſt l'effet.

Quant aux moyens qu'on doit exclure, il en eſt qui rendent l'imitation trop effrayante & horriblement vraie, comme lorſque ſous l'habit de l'acteur qui doit paroître ſe tuer, on cache une veſſie pleine de ſang, & que le ſang inonde le théatre; il en eſt qui rendent groſſiérement & baſſement une nature dégoûtante, comme lorſqu'on produit ſur la ſcene l'ivrognerie & la débauche; il en eſt qui ſont pris dans un naturel inſipide & trivial, dont l'unique mérite eſt une plate vérité, comme lorſqu'on repréſente ce qui ſe paſſe communément parmi le peuple. Tout cela doit être interdit à l'imitation poétique, dont le but eſt de plaire, non pas ſeulement au bas peuple, mais aux eſprits les plus cultivés & aux ames les plus ſenſibles : ſuccès qu'elle ne peut avoir qu'autant qu'elle eſt décente, ingénieuſe, & telle qu'un goût exquis & un ſentiment délicat en chériſſent l'*illuſion*. *Voy.* VRAISEMBLANCE. (*M. MARMONTEL.*)

ILLUSOIRE, adj. m. & f. (*Juriſpr.*) ſe dit de quelque convention ou diſpoſition, qui eſt conçue de maniere que l'on peut s'en jouer, c'eſt-à dire l'éluder, & faire qu'elle demeure ſans effet, comme ſi on ſtipuloit qu'un homme, notoirement inſolvable, payera après ſa mort. (*A*)

ILLUSTRATI, ſ. m. pl. (*Hiſt. littér.*) nom d'une académie ou ſociété littéraire, établie à Caſal en Italie. Elle a pris pour emblême le ſoleil & la lune, avec l'inſcription, *lux indeficiens* : on ignore cependant ce que cette lumiere a produit.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, S'ILLUSTRER, (*Gramm.*) un homme *illuſtre* eſt celui qui a mérité l'eſtime & la conſidération générale de ſa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maiſon *illuſtre*, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes *illuſtres*, grecs & romains. La maiſon de Bourbon eſt la plus *illuſtre* en Europe. On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, Cicéron a été le plus *illuſtre* des orateurs de ſon temps, Virgile le plus *illuſtre* des poëtes : je ne ſais ſi ces deux phraſes ſont d'une grande pureté, il eſt certain que le mot *illuſtre* ne ſe dit pas auſſi bien en pareil cas que le mot *grand*. Cicéron a été le plus grand des orateurs de ſon temps; Virgile le plus *grand* des poëtes. Un peintre, un ſtatuaire, un muſicien, peut *s'illuſtrer* dans ſon art. *Illuſtre* s'applique rarement aux choſes, & je n'aime pas, « les rois d'Egypte ont été ceux qui ont » laiſſé de plus *illuſtres* marques de leur » grandeur. » Il ſe prend toujours en bonne part : un ſcélérat n'eſt point *illuſtre*; il eſt *fameux*, il eſt *inſigne*. Les écrivains hardis ſe jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE, adj. (*Littér.*) en latin *illuſtris*, titre autrefois des plus honorables.

Il y avoit dans la décadence de l'empire trois titres d'honneurs différens, qu'on accordoit aux perſonnes qui ſe diſtinguoient ſur les autres par leur naiſſance, ou par leurs charges. Le premier étoit *illuſtris*, le ſecond, *clariſſimus*, & le troiſieme *ſpectabilis*; mais *illuſtres* marquoit une prééminence eſſentielle, deſorte qu'il ſe donnoit ſeulement aux conſuls, & aux grands officiers de l'empire.

Nos rois même dans la premiere & ſeconde race, ſe trouvoient honorés du titre d'*illuſtris* ou d'*illuſter*. Parmi ce grand nombre d'actes anciens que Doublet a recueillis dans ſon hiſtoire de l'Abbaye de ſaint Denis, il y en a pluſieurs, où Dagobert joint à la qualité de roi de France, celle de *vir illuſter*. Chilpéric, Pépin & Charles I. ont cru ajouter un nouvel éclat à celui de roi, par l'épithete d'homme *illuſtre*. Les maires du palais, après avoir uſurpé peu à peu l'autorité ſouveraine s'arrogerent auſſi la même qualification. Mais Charlemagne devenu empereur, ayant dédaigné ce titre, il paſſa tout de ſuite aux comtes, & aux grands ſeigneurs du royaume, dans les lettres que ſes ſucceſſeurs leur adreſſoient. On en décoroit ſemblablement les évêques & les abbés de haute conſidération; enfin il eſt tombé de mode, & s'eſt changé en ſuperlatif dans le ſeul uſage de la cour de Rome, qui donne le titre de ſeigneurie *illuſtriſſime* aux nonces, aux archevêques, évêques, & principaux prélats romains. (*D. J.*)

ILLUTATION, ſ. f. (*Médic.*) c'eſt l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On ſe ſert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a ſoin de renouveller lorſqu'elle en ſeche, à deſſein d'échauffer, de deſſécher, & de diſcuter, dans le cas de rhumatiſme, de douleur ſciatique, &c.

ILLYRIE L', (*Géog. anc.*) en latin *Illyricum* dans Pline, & il ſouſentend le mot *ſolum*, en grec *Illyris* dans Ptolomée, & *Illyria* dans Etienne le Géographe; contrée de l'Europe qui, ſelon les divers temps, a été différemment bornée par les anciens Géographes; & c'eſt à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à pluſieurs pays, au nombre deſquels on comprenoit la Liburnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faiſoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin; c'eſt, dit le P. Briet, le pays ſitué ſur la mer Adriatique, & que l'on diviſe en Liburnie & en Dalmatie: Ptolomée *livre ij. chap. xvij.* borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Iſtrie, au levant par la haute Myſie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inſcription rapportée dans le recueil de Gruter, que du temps d'Auguſte on diviſoit l'*Illyrie* en haute & baſſe, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivieres; les appydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie*; le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, eſt commun à tout le golfe de Veniſe.

Les Romains eurent de la peine à ſubjuguer les Illyriens; mais Auguſte les ſoumit entiérement après la défaite d'Antoine; la notice de l'Empire ſous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-ſept provinces; & celle de l'Empire, depuis Conſtantin juſqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois dioceſes, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit ſoumis au préfet du prétoire d'Italie; ſavoir la Macédoine & la Dacie, ce qui formoit deux dioceſes; l'empire d'Occident eut pour ſa part le dioceſe de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Pavie, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripenſe.

Chacun de ces trois dioceſes avoit ſon métropolitain; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich, le ſecond dioceſe, ou la Dacie, qui comprenoit les pays ſitués entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Sardique; le troiſieme dioceſe, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Theſſalonique.

La connoiſſance de l'*Illyrie*, priſe dans toute ſon étendue, eſt très-néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, car ſans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Theſſalie, de l'Achaïe & de l'île de Crete, avec l'*Illyrie*, ſi on ſe figuroit ſeulement, ſous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolomée le repréſente dans un coin du golphe Adriatique. (*D. J.*)

ILM, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans le comté de Henneberg, & qui ſe jette dans la Sala au deſſus de Naumbourg.

Il y a une autre riviere appellée *Ilm* ou *Ilme*, qui arroſe le duché de Brunſwick, & qui ſe jette dans la Leine.

ILMEN LAC D', (*Géog.*) lac de l'Empire Ruſſien, dans le duché de la grande Novogorod; il a près de ſoixante werſtes ou lieues Ruſſiennes dans ſa longueur du ſud au nord, & environ quarante dans ſa largeur, qui eſt en général aſſez égale. (*D. J.*)

ILMENAU, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, & dans la portion du pays de Henneberg, qui appartient aux électeurs de Saxe. Elle eſt ſur la riviere d'Ilm, & préſide à un bailliage, conſidérable par ſes mines d'argent & de fer. Elle renferme une école latine; & avant l'incendie qu'elle eſſuya l'an 1752, elle renfermoit un arſenal & un château. (*D. G.*)

ILMENT, (*Géogr.*) grand fleuve d'Aſie, au royaume de Perſe, qui ſe jette dans l'Océan.

ILOIRES, *(Marine.)* *Voyez* HILOIRES.

ILOTES, ſ. m. pl. *(Hiſt. anc.)* nom des eſclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponneſe, ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part des naturels du pays, mais ſur-tout des habitans d'Elos qui, après s'être ſoumiſe, ſe révolta contr'eux. Les Spartiates aſſiégerent cette place, la prirent à diſcrétion, & pour faire un exemple de ſévérité, en réduiſirent en eſclavage les habitans, eux & tous leurs deſcendans à perpétuité. Les *Ilotes*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des eſclaves publics, employés aux miniſteres les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur; mais les magiſtrats les accordoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderoit. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des beſoins preſſans on s'en ſervoit à la guerre, & pluſieurs y ont mérité leur liberté par leur ſervice. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en ſe multipliant ils ne fuſſent tentés de ſe révolter; & par cette raiſon l'on expoſoit les enfans qui naiſſoient d'eux au-delà du nombre fixé; mais cette loi inhumaine dura peu; du reſte on en uſoit très-rigoureuſement avec les *Ilotes*; on les fuſtigeoit cruellement & ſans raiſon en certains temps de l'année ſeulement, pour leur faire ſentir le poids de la ſervitude; on alloit même juſqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu ſurchargés de travaux. Par une autre bizarrerie auſſi condamnable, on les obligeoit à s'enivrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fuſſent par ce ſpectacle détournés du vice de l'ivrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotes* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnaſes, & à les ramener. Ceux-ci étoient des eſpeces d'affranchis, qui ne jouiſſoient pas néanmoins de tous les privileges des perſonnes libres, quoique par leur bonne conduite ils puſſent arriver à ce degré de liberté, puiſque Lyſandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotes* de naiſſance, & qu'en conſidération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté.

ILS, *(Géog.)* riviere d'Allemagne, au couchant de la Baviere; elle a ſa ſource dans un lac des montagnes qui ſéparent la Baviere de la Bohême, & tombe dans le Danube à Ilſtadt, vis-à-vis Paſſaw; elle produit des perles très-rondes & aſſez groſſes, au rapport de Wagenſeil. *(D. J.)*

ILSNA, *(Géog.)* riviere de Lithuanie, dans le Palatinat de Breſſici, qui ſe jette dans le Bug.

ILST, ELZA, *(Géogr.)* petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergoo, à deux lieues du Zuiderſée, à quatre lieues de Leuwarden. *Long.* 23. 8; *lat.* 53. 3.

Quatre freres nommés Popma Auſone, Sixte, Tite & Cyprien, tous quatre nés à *Ilſt*, ont tous quatre cultivé le même goût pour les belles-lettres, ce qui eſt très-rare dans une famille, & ont tous quatre été auteurs, mais l'aîné Auſone Popma paroît s'être le plus diſtingué par ſon érudition, en qualité de grammairien; *voyez*, ſur ces ouvrages, Valere André, Suffridus Petri, Scioppius & Baillet. *(D. J.)*

ILSTADT, *Ilſtadium*, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Baviere, au confluent du Danube & de l'Ills, vis-à-vis de Paſſaw. *Long.* 31. 15; *lat.* 48. 28. *(D. J.)*

ILUANATERRA, *(Hiſt. nat.)* nom donné par quelques auteurs à une terre ferrugineuſe que l'on prétend être bonne contre le ſcorbut. Wallerius donne ce nom à une eſpece de marne, ou à une terre argilleuſe, blanche, de la même nature que la terre cimolée. On ne ſait d'où lui vient ce nom.

ILURO, *(Géog. anc.)* ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe ſelon Pline, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains; c'eſt préſentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca; *Illuro* ayant été détruite par les Maures, fut depuis rebâtie au même lieu; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inſcrip-

tions ; & on a tiré de ſes ruines quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Veſpaſien & de Titus. *(D. J.)*

I M

IMAGE, ſ. f. en *Optique*, eſt la peinture naturelle & très-reſſemblante qui ſe fait des objets, quand ils ſont oppoſés à une ſurface bien polie. *Voyez* MIROIR.

Image ſignifie plus généralement le ſpectre ou la repréſentation d'un objet que l'on voit, ſoit par réflexion, ſoit par réfraction. *Voyez* VISION.

C'eſt un des problêmes des plus difficiles de l'optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à-travers un verre. *Voyez* ce que nous avons dit ſur ce ſujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, *&c.*

IMAGE, *(Hiſt. anc. & mod.)* ſe dit des repréſentations artificielles que font les hommes, ſoit en peinture ou ſculpture ; le mot d'*image* dans un ſens eſt conſacré aux choſes ſaintes ou regardées comme telles. L'uſage & l'adoration des *images* ont eſſuyé beaucoup de contradictions dans le monde. L'héréſie des Iconoclaſtes ou Iconomaques, c'eſt-à-dire, *briſe-images*, qui commença ſous Léon l'Iſaurien en 724, remplit l'empire grec de maſſacres & de cruautés, tant ſous ce prince, que ſous ſon fils Conſtantin Copronyme ; cependant l'égliſe grecque n'abandonna point le culte des *images*, & l'égliſe d'Occident ne le condamna pas non plus. Le concile tenu à Nicée ſous Conſtantin & Irene, rétablit toutes choſes dans leur premier état ; & celui de Francfort n'en condamna les déciſions que pour une erreur de fait & ſur une fauſſe verſion. Cependant depuis l'an 815 juſqu'à l'année 855, la fureur des Iconoclaſtes ſe ralluma en Orient, & alors leur héréſie fut totalement éteinte : mais diverſes ſectes, à commencer par les Petrobruſiens & les Henriciens l'ont renouvellée en Occident depuis le douzieme ſiecle. A examiner tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard, & à juger ſainement des choſes, on voit que ces ſectaires & leurs ſucceſſeurs ont fait une infinité de fauſſes imputations à l'égliſe Romaine, dont la doctrine a toujours été de ne déférer aux *images* qu'un culte relatif & ſubordonné très-diſtinct du culte de latrie, comme on le peut voir dans l'expoſition de la foi de M. Boſſuet. Ainſi tant de livres, de déclamations, de ſatyres violentes des miniſtres de la religion prétendue réformée pour prouver que les catholiques romains idolâtroient & violoient le premier commandement du décalogue, ne ſont autre choſe que le ſophiſme que les dialecticiens appellent *ignoratio elenchi*. Ces artifices ſont bons pour ſéduire des ignorans ; mais il eſt étonnant que l'eſprit de parti ait aveuglé des gens habiles d'ailleurs, juſqu'à leur faire hazarder de pareils écrits, & à les empêcher de diſcerner les abus qui pourroient ſe rencontrer dans le culte des *images*, d'avec ce que l'égliſe en avoit toujours cru, & d'avec le fond de ſa doctrine ſur cet article.

Les luthériens blâment les calviniſtes d'avoir briſé les *images* dans les égliſes des catholiques, & regardent cette action comme une eſpece de ſacrilege, quoiqu'ils traitent les catholiques romains d'idolâtres pour en avoir conſervé le culte. Les Grecs ont pouſſé ce culte ſi loin, que quelques-uns d'entr'eux ont reproché aux Latins de ne point porter de reſpect aux *images* ; cependant l'égliſe d'Orient & celle d'Occident n'ont jamais diſputé que ſur des termes ; elles étoient d'accord pour le fond.

Les Juifs condamnent abſolument les *images*, & ne ſouffrent aucunes ſtatues ni figures dans leurs maiſons, & encore moins dans leurs ſynagogues & dans les autres lieux conſacrés à leurs dévotions. Les mahométans ne les peuvent ſouffrir non plus, & c'eſt en partie pour cela qu'ils ont détruit la plupart des beaux monumens d'antiquité ſacrée & profane, qui étoient à Conſtantinople.

Les Romains conſervoient avec beaucoup de ſoin les *images* de leurs ancêtres, & les faiſoient porter dans leurs pompes funebres & dans leurs triomphes. Elles étoient pour l'ordinaire de cire & de bois, quoiqu'il y en eut quelquefois de marbre

marbre ou d'airain. Ils les plaçoient dans les veſtibules de leurs maiſons, & elles y demeuroient toujours, quoique la maiſon changeât de maître, parce qu'on regardoit comme une impiété de les déplacer.

Appius Claudius fut le premier qui les introduiſit dans les temples l'an de Rome 259, & qui y ajouta des inſcriptions, pour marquer l'origine de ceux qu'elles repréſentoient, auſſi bien que les actions par leſquelles ils s'étoient diſtingués.

Il n'étoit pas permis à tout le monde de faire porter les *images* de ſes ancêtres dans les pompes funebres. On n'accordoit cet honneur qu'à ceux qui s'étoient acquittés glorieuſement de leurs emplois. Quant à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques crimes, on briſoit leurs *images*.

Pouvoir des images ſur les ſens. Un tableau qui repréſente Palamede condamné à mort par ſes amis, jette le trouble dans l'ame d'Alexandre : il rappelle à ce prince le traitement cruel qu'il a fait à Ariſtonicus. Une courtiſanne au milieu d'une joie diſſolue vient par hazard à fixer les yeux ſur le portrait d'un philoſophe, elle a honte tout-à coup de ſes déſordres, & embraſſe la vertu la plus rigide. Un roi Bulgare ſe fait chrétien pour avoir vu un tableau du jugement dernier. Céſar voit à Cadix le portrait d'Alexandre, & ſe reproche de n'avoir encore rien fait de glorieux à l'âge où eſt mort Alexandre.

Amurat IV. voulant réprimer l'inſolence des janiſſaires & des ſpahis, ne leur fait aucun reproche, il ſort à cheval du ſerrail, va à l'hippodrome, y tire de l'arc & lance ſa fagaye ; la dextérité & la force que montre ce prince, étonnent ſes troupes, elles rentrent dans le devoir. On tente de conſoler une femme qui a perdu ſon mari : elle fait ſigne, en mettant la main ſur ſon cœur, que c'eſt-là qu'eſt renfermé ſon chagrin, & qu'il ne peut ſe guérir. Un tel geſte eſt plus expreſſif que tous les diſcours qui ſeroient échappés à ſa douleur.

La mort de Germanicus, par le célebre le Pouſſin, inſpire de l'attendriſſement pour ce prince, & de l'indignation contre Tibere.

Le Pouſſin veut repréſenter toute la douleur que peuvent reſſentir des meres qui voient égorger leurs enfans ſous leurs yeux, & dans leur ſein même ; il ne peint qu'une femme ſur le devant de ſon tableau du maſſacre des innocens ; *plus intelligitur quam pingitur.*

Il eſt remarquable que deux femmes aient rétabli les *images :* l'une eſt l'impératrice Irene, veuve de Léon IV, la premiere femme qui monta ſur le trône des Céſars, & la premiere qui fit périr ſon fils pour y régner. L'autre eſt l'impératrice Théodora, veuve de Théophile. Sous Irene ſe tint, en 786, le dixieme concile de Nicée ſeptieme général, où il y eut trois cents cinquante peres. C'eſt le concile que Charlemagne refuſa de recevoir à Francfort. *(C.)*

Image, *(Belles-Lettres.)* ſe dit auſſi des deſcriptions qui ſe font par le diſcours. *Voyez* Description.

Les *images*, ſuivant la définition qu'en donne Longin, ſont des penſées propres à fournir des expreſſions, & qui préſentent une eſpece de tableau à l'eſprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un ſens beaucoup moins étendu, lorſqu'il dit que les *images* ſont des diſcours que nous prononçons, lorſque par une eſpece d'enthouſiaſme, ou émotion extraordinaire de l'ame, nous croyons voir les choſes dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la Rhétorique, ont un tout autre uſage que parmi les poëtes. Le but qu'on ſe propoſe dans la poéſie, c'eſt l'étonnement & la ſurpriſe ; au lieu que dans la proſe, c'eſt de bien peindre les choſes, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. *Voyez* Poésie.

Ces *images* ou ces peintures ſont d'un grand ſecours pour donner du poids, de la magnificence & de la force au diſcours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles ſont ménagées avec art, dit Longin, elles domptent, pour ainſi dire, & ſoumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poéſie, toute deſcrip-

tion courte & vive, qui préſente les objets aux yeux autant qu'à l'eſprit. Telle eſt dans Virgile cette peinture de la conſternation de la mere d'Euryale, en apprenant la mort de ſon fils :

Miſeræ calor oſſa reliquit,
Excuſſi manibus radii, revolutaque penſa.

Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Cicéron : *Stetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, mulierculâ nixus in littore*; ou cette *image* de Racine dans Athalie :

De princes égorgés la chambre étoit remplie,
Un poignard à la main l'implacable Athalie
Au carnage animoit ſes barbares ſoldats, &c.

D'après Longin on a compris ſous le nom d'*image*, tout ce qu'en poéſie on appelle *deſcriptions* & *tableaux*. Mais en parlant du coloris du ſtyle, on attache à ce mot une idée beaucoup plus préciſe; & par *image* on entend cette eſpece de métaphore, qui, pour donner de la couleur à la penſée, & rendre un objet ſenſible s'il ne l'eſt pas, ou plus ſenſible s'il ne l'eſt pas aſſez, le peint ſous des traits qui ne ſont pas les ſiens, mais ceux d'un objet analogue.

La mort de Laocoon dans l'*Enéide* eſt un tableau; la peinture des ſerpens qui viennent l'étouffer, eſt une deſcription. *Laocoon ardens* eſt une *image*. La deſcription differe du tableau, en ce que le tableau n'a qu'un moment & qu'un lieu fixe. La deſcription peut être une ſuite de tableau; le tableau peut être un tiſſu d'*images*; l'*image* elle-même peut former un tableau. Mais l'*image* eſt le voile matériel d'une idée; au lieu que la deſcription & le tableau ne ſont le plus ſouvent que le miroir de l'objet même.

Toute *image* eſt une métaphore, mais toute métaphore n'eſt pas une *image*. Il y a des tranſlations de mots qui ne préſentent leur nouvel objet que tel qu'il eſt en lui-même, comme, par exemple, la clef d'une voûte, le pié d'une montagne; au lieu que l'expreſſion qui fait *image*, peint avec les couleurs de ſon premier objet, la nouvelle idée à laquelle on l'attache, comme dans cette ſentence d'Iphicrate, *une armée de cerfs conduite par un lion, eſt plus à craindre qu'une armée de lions conduite par un cerf*; & dans cette réponſe d'Agéſilas, à qui l'on demandoit pourquoi Lacédémone n'avoit point de murailles : *voilà* (en montrant ſes ſoldats) *les murailles de Lacédémone*.

L'*image* ſuppoſe une reſſemblance, renferme une comparaiſon; & de la juſteſſe de la comparaiſon dépend la clarté, la tranſparence de l'*image*. Mais la comparaiſon eſt ſous-entendue, indiquée ou développée : on dit d'un homme en colere, *il rugit*; on dit de même, *c'eſt un lion*; on dit encore, *tel qu'un lion altéré de ſang*, &c. *Il rugit* ſuppoſe la comparaiſon; *c'eſt un lion*, l'indique; *tel qu'un lion* la développe.

On demandera peut-être : quelle reſſemblance peut-il y avoir entre une idée métaphyſique, ou un ſentiment moral, & un objet matériel ?

1°. Une reſſemblance d'effet dans leur maniere d'agir ſur l'ame. Si par exemple le génie d'un homme ou ſon éloquence débrouille dans mon entendement le cahos de mes penſées, en diſſipe l'obſcurité, les rend diſtinctes & ſenſibles à mon imagination, m'en fait appercevoir & ſaiſir les rapports; je me rappelle l'effet que le ſoleil en ſe levant produit ſur le tableau de la nature, je trouve qu'ils ſont éclorre, l'un à mes yeux, l'autre à mon eſprit, une foule d'objets nouveaux; & je dis de ce génie créateur & fécond, qu'il eſt lumineux, comme je le dis du ſoleil. Lorſque je goûte de l'abſynthe, la ſenſation d'amertume que mon ame en reçoit, lui déplaît & lui donne pour la même boiſſon, une répugnance preſqu'invincible. S'il arrive donc que le regret d'un bien que j'ai perdu me cauſe une ſenſation affligeante & pénible, & une forte répugnance pour ce qui peut me rappeller le ſouvenir de mon malheur, je dis de ce regret, qu'il eſt amer, & l'analogie de l'expreſſion avec le ſentiment eſt fondé ſur la reſſemblance des affections de l'ame. L'effet naturel des paſſions eſt en nous bien ſouvent le même que celui des impreſſions des ob-

jets du dehors : l'amour, la colere, le déſir violent fait ſur le ſang l'effet d'une chaleur ardente ; la frayeur, celui d'un grand froid. Delà toutes ces métaphores de brûler de colere, d'impatience & d'amour, d'être glacé d'effroi, de friſſonner de crainte. Voilà ce que j'entends par la reſſemblance d'effet. C'eſt ſous ce rapport, que me ſemble auſſi juſte qu'ingénieuſe la réponſe de Marius, à qui l'on reprochoit d'avoir, dans la guerre des Cimbres, donné le droit de bourgeoiſie à Rome, à mille étrangers, qui s'étoient diſtingués. Les loix, lui diſoit-on, défendent pareille choſe. Il répondit que le bruit des armes l'avoit empêché d'entendre ce que diſoient des loix.

2°. Une reſſemblance de mouvement. On vient de voir que la premiere analogie des *images* porte ſur le caractere des ſenſations. Celle-ci porte ſur leur durée, & leur ſucceſſion plus lente ou plus rapide. Si nous obſervons d'abord une analogie naturelle entre la progreſſion de lieu & la progreſſion de temps ; entre l'étendue ſucceſſive & l'étendue permanente, l'une peut donc être l'*image* de l'autre, & le lieu nous peindra le temps. Un ſourd & muet de naiſſance, pour exprimer le paſſé montroit l'eſpace qui étoit derriere lui ; & l'eſpace qui étoit devant, pour exprimer l'avenir. Nous les déſignons à-peu-près de même : *les temps reculés*, *j'avance en âge*, *les années s'écoulent*. Quoi de plus clair & de plus juſte que cette *image* dont ſe ſert Montagne pour dire qu'il s'occupe agréablement du paſſé ſans s'inquiéter de l'avenir, *les ans peuvent m'entraîner, mais à reculons ?*

Cette analogie eſt dans la nature, parce que les objets ſe ſuccedent pour moi dans l'eſpace comme dans la durée, & que ma penſée opere de même pour les concevoir dans leur ordre, ſoit qu'ils exiſtent enſemble en divers lieux ; ou ſoit que dans un même lieu ils exiſtent en divers temps.

Il y a de plus une correſpondance naturelle entre la vîteſſe ou la lenteur des mouvemens des corps, & la vîteſſe ou la lenteur des mouvemens de l'ame, & en cela le phyſique & le moral, l'intellectuel & le ſenſible ont une parfaite analogie entr'eux, & par conſéquent un rapport naturellement établi entre les idées & les *images*. *Voyez* ANALOGIE.

Mais ſouvent la facilité d'appercevoir une idée ſous une *image* eſt un effet de l'habitude, & ſuppoſe une convention. Delà vient que toutes les *images* ne peuvent ni ne doivent être tranſplantées d'une langue dans une autre langue ; & lorſqu'on dit qu'une *image* ne ſauroit ſe traduire, ce n'eſt pas tant la diſette de mots qui s'y oppoſe, que le défaut d'exercice dans la liaiſon de deux idées. Toute *image* tirée des coutumes étrangeres, n'eſt reçue parmi nous que par adoption ; & ſi les eſprits n'y ſont pas habitués, le rapport en ſera difficile à ſaiſir. *Hoſpitalier* exprime une idée claire en françois comme en latin, dans ſon acception primitive : on dit, *les Dieux hoſpitaliers*, *un peuple hoſpitalier* ; mais cette idée ne nous eſt pas aſſez familiere gour ſe préſenter d'abord, à propos d'un arbre qui donne aſyle aux voyageurs : ainſi l'*umbram hoſpitalem* d'Horace, traduit à la lettre par un *ombrage hoſpitalier*, ne ſeroit pas entendu ſans le ſecours de la réflexion.

Il arrive auſſi que dans une langue, l'opinion attache du ridicule ou de la baſſeſſe à des *images*, qui, dans une autre langue, n'ont rien que de noble & de décent. La métaphore de ces deux beaux vers de Corneille,

Sur les noires couleurs d'un ſi triſte tableau,
Il faut paſſer l'éponge, ou tirer le rideau,

n'auroit pas été ſoutenable chez les Romains, où l'éponge étoit un mot ſale.

Les anciens ſe donnoient une licence que notre langue n'admet pas : dès qu'un même objet faiſoit ſur les ſens deux impreſſions ſimultanées, ils attribuoient indiſtinctement l'une à l'autre : par exemple, ils diſoient à leur choix, un *ombrage frais*, ou une *fraîcheur ſombre* : *frigus opacum* ; ils diſoient d'une forêt, qu'elle étoit obſcurcie d'une *noire frayeur*, au lieu de dire qu'elle étoit *effrayante par ſon obſcurité profonde* : *caligantem nigrâ formidine lucum* : c'eſt prendre la cauſe pour l'effet. Nous ſommes plus difficiles ; & ce qui pour eux

étoit une élégance, ſeroit pour nous un contre-ſens.

Telle *image* eſt claire comme expreſſion ſimple, qui s'obſcurcit dès qu'on veut l'étendre. *S'enivrer de louange*, eſt une façon de parler familiere : *s'enivrer* eſt pris là pour un terme primitif; celui qui l'entend ne ſoupçonne pas qu'on lui préſente la louange comme une liqueur ou comme un parfum. Mais ſi vous ſuivez l'*image*, & que vous diſiez, *un roi s'enivre des louanges que lui verſent les flatteurs*, ou *que les flatteurs lui font reſpirer*, vous éprouverez que celui qui a reçu *s'enivrer de louange* ſans difficulté, ſera étonné d'entendre, *verſer la louange*, *reſpirer la louange*, & qu'il aura beſoin de réflexion pour ſentir que l'un eſt la ſuite de l'autre. La difficulté ou la lenteur de la conception vient alors de ce que le terme moyen eſt ſous-entendu : *verſer* & *s'enivrer* annoncent une liqueur; dans *reſpirer* & *s'enivrer* c'eſt une vapeur qu'on ſuppoſe. Que la liqueur ou la vapeur ſoit expreſſément énoncée, l'analogie des termes eſt claire & frappante par le lien qui les unit. *Un roi s'enivre du poiſon de la louange que lui verſent les flatteurs; un roi s'enivre du parfum de la louange que les flatteurs lui font reſpirer :* tout cela devient naturel & ſenſible.

Le nectar que l'on ſert au maître du tonnerre,
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre,
C'eſt la louange, Iris. (La Fontaine.)

Les langues, à les analyſer avec ſoin, ne ſont preſque toutes qu'un recueil d'*images*, que l'habitude a miſes au rang des dénominations primitives, & que l'on emploie ſans s'en appercevoir. Il y en a de ſi hardies, que les poëtes n'oſeroient les riſquer ſi elles n'étoient pas reçues. Les philoſophes en uſent eux-mêmes comme de termes abſtraits, *perception*, *réflexion*, *attention*, *induction*, tout cela eſt pris de la matiere. On dit *ſuſpendre*, *précipiter ſon jugement*, *balancer les opinions*, *les recueillir*, &c. On dit que *l'ame s'éleve*, que *les idées s'étendent*, que *le génie étincelle*, que *Dieu vole ſur les ailes des vents*, qu'*il habite en lui-même*, que *ſon ſouffle anime la matiere*, que *ſa voix commande au néant*, &c. Tout cela eſt familier, non-ſeulement à la poéſie, mais à la philoſophie la plus exacte, à la théologie la plus auſtere. Ainſi à l'exception de quelques termes abſtraits, le plus ſouvent confus & vagues, tous les ſignes de nos idées ſont empruntés des objets ſenſibles. Il n'y a donc pour l'emploi des *images* uſitées, d'autres ménagemens à garder que les convenances du ſtyle.

Il eſt des *images* qu'il faut laiſſer au peuple; il en eſt qu'il faut réſerver au langage héroïque; il en eſt de communes à tous les ſtyles & à tous les tons. Mais c'eſt au goût formé par l'uſage à diſtinguer ces nuances.

Quant au choix des *images*, rarement employées ou nouvellement introduites dans une langue, il faut y apporter beaucoup plus de circonſpection & de ſévérité. Que les *images* reçues ne ſoient point exactes; que l'on diſe de l'eſprit, qu'*il eſt ſolide*, de la penſée, qu'*elle eſt hardie*, de l'attention, qu'*elle eſt profonde*; celui qui emploie ces *images* n'en garantit pas la juſteſſe, & ſi on demande pourquoi il attribue la ſolidité à ce qu'il appelle un *ſouffle* (*ſpiritus*), la hardieſſe à l'action de penſer, (*penſare*) la profondeur à la direction du mouvement (*tendere ad*), car tel eſt le ſens primitif d'eſprit, de penſée & d'attention, il n'a qu'un mot à répondre : *cela eſt reçu; je parle ma langue.*

Mais s'il emploie de nouvelles *images*, on a droit d'exiger de lui qu'elles ſoient juſtes, claires, ſenſibles, & d'accord avec elles-mêmes. C'eſt à quoi les écrivains, même les plus élégans, ont manqué plus d'une fois.

Je viens de lire dans Brumoi, que la comédie grecque, dans ſon troiſieme âge, *ceſſa d'être une Mégere, & devint....* quoi? *un miroir.* Quelle analogie y a-t-il entre un miroir & une Mégere?

Il y a des *images*, qui, ſans être préciſément fauſſes, n'ont pas cette vérité ſenſible qui doit nous ſaiſir au premier coup d'œil. Vous repréſentez-vous un jour vaſte par le ſilence, *dies per ſilentium vaſtus?* Il eſt vrai que le jour des funérailles de Germanicus, Rome dut être changée en une vaſte ſolitude, par le ſilence qui régnoit dans ſes murs, mais

après avoir développé la penſée de Tacite, on ne ſaiſit point encore ſon *image*.

La Fontaine ſemble l'avoir priſe de Tacite :

Craignez le fond des bois & leur vaſte ſilence.

Mais ici l'*image* eſt claire & juſte : on ſe tranſporte au milieu d'une ſolitude immenſe, où le ſilence regne au loin ; & *ſilence vaſte* qui paroît hardi, eſt beaucoup plus ſenſible que *ſilence profond* qui eſt devenu ſi familier.

Lucain avoit dit avant La Fontaine :

Cæſar ſollicito per vaſta ſilentia greſſu,
Vix famulis audenda parat.

Traduiſez, *tibi rident æquora ponti* de Lucrece : *la mer prend une face riante*, eſt une façon de parler très-claire en elle-même, & qui cependant ne peint rien. La mer eſt paiſible, mais elle ne rit point ; & dans aucune langue *rident* ne peut ſe traduire, à moins qu'on ne change l'*image*.

Diſtinguons cependant une *image* confuſe d'une *image* vague. Celle-ci peut être claire quoiqu'indéfinie ; l'*étendue*, l'*élévation*, la *profondeur* ſont des termes vagues, mais clairs : il faut même bien ſe garder de déterminer certaines expreſſions dont le vague fait toute la force. *Omnia pontus erat*, *tout n'étoit qu'un Océan*, dit Ovide en parlant du déluge ; *tout étoit Dieu*, *excepté Dieu même*, dit Boſſuet en parlant des ſiecles d'idolâtrie ; *je ne vois le tout de rien*, dit Montagne ; & Lucrece, pour exprimer la grandeur du ſyſtême d'Epicure :

. . . . . *Extra*
Proceſſit longè flammantia mœnia mundi,
Atque omne immenſum peragravit mente animoque.
Du monde il a franchi la barriere enflammée.
Et ſon ame a d'un vol parcouru l'infini.

N'oublions pas cet effrayant tableau que fait le pere La Rue du pécheur après ſa mort : *environné de l'éternité, & n'ayant que ſon péché entre ſon Dieu & lui.* N'oublions pas non plus cette réponſe d'un moine de la Trape, à qui l'on demandoit ce qu'il avoit fait là depuis quarante ans qu'il y étoit, *cogitavi dies antiquos & annos æternos in mente habui.* C'eſt le vague & l'immenſité de ces *images* qui en fait la force & la ſublimité.

Pour s'aſſurer de la juſteſſe & de la clarté d'une *image* en elle-même, il faut ſe demander en écrivant, que fais-je de mon idée ? une colonne, un fleuve, une plante ? L'*image* ne doit rien préſenter qui ne convienne à la plante, à la colonne, au fleuve, *&c.* La regle eſt ſimple, ſûre & facile ; rien n'eſt plus commun cependant que de la voir négliger, & ſur-tout par les commençans qui n'ont pas fait de leur langue une étude philoſophique.

L'analogie de l'*image* avec l'idée exige encore plus d'attention que de la juſteſſe de l'*image* en elle-même, comme étant plus difficile à ſaiſir. Nous avons dit que toute *image* ſuppoſe une reſſemblance, ainſi que toute comparaiſon ; mais la comparaiſon développe les rapports, l'*image* ne fait que les indiquer : il faut donc que l'*image* ſoit au moins auſſi juſte que la comparaiſon peut l'être. L'*image* qui ne s'applique pas exactement à l'idée qu'elle enveloppe, l'obſcurcit au lieu de la rendre ſenſible ; il faut que le voile ne faſſe aucun pli, ou que du moins, pour parler le langage des peintres, le nud ſoit bien reſſenti ſous la draperie.

Après la juſteſſe & la clarté de l'*image*, je place la vivacité. L'effet que l'on ſe propoſe étant d'affecter l'imagination, les traits qui l'affectent le plus doivent avoir la préférence.

Tous les ſens contribuent proportionnellement au langage figuré. Nous diſons le *coloris des idées*, la *voix des remords*, la *dureté de l'ame*, la *douceur du caractere*, *l'odeur de la bonne renommée*. Mais les objets de la vue, plus clairs, plus vifs & plus diſtincts, ont l'avantage de ſe graver plus avant dans la mémoire, & de ſe retracer plus facilement : la vue eſt par excellence le ſens de l'imagination, & les objets qui ſe communiquent à l'ame par l'entremiſe des yeux vont s'y peindre comme dans un miroir ; auſſi la vue eſt-elle celui de tous les ſens qui enrichit le plus le langage poétique. Après la vue, c'eſt

le toucher ; après le toucher, c'eſt louie ; après l'ouie vient le goût ; & l'odorat, le plus foible de tous, fournit à peine une *image* entre mille. Parmi les objets du même ſens, il en eſt de plus vifs, de plus frappans, de plus favorables à la peinture. Mais le choix en eſt au deſſus des regles, c'eſt au ſens intime à le déterminer.

C'eſt peu que l'*image* ſoit une expreſſion juſte, il faut encore qu'elle ſoit une expreſſion naturelle, c'eſt-à-dire, qu'elle paroiſſe avoir dû ſe préſenter d'elle-même à celui qui l'emploie. Les peintres nous donnent un exemple de la propriété des *images*, ils couronnent les Naïades de perles & de corail, les bergeres de fleurs, les Ménades de pampre, Uranie d'étoiles, *&c.*

Les productions, les accidens, les phénomenes de la nature different ſuivant les climats. Il n'eſt pas vraiſemblable que deux amans qui n'ont jamais dû voir des palmiers, en tirent l'*image* de leur union. Il ne convient qu'au peuple du Levant, ou à des eſprits verſés dans la poéſie orientale, d'exprimer le rapport des deux extrêmes par l'*image* du cedre à l'hyſſope.

L'habitant d'un climat pluvieux compare la vue de ce qu'il aime à la vue d'un ciel ſans nuages. L'habitant d'un climat brûlant la compare à la roſée. A la Chine, un empereur qui fait la joie & le bonheur de ſon peuple, eſt ſemblable au vent du midi. Voyez combien ſont oppoſées l'une à l'autre les idées que préſente l'*image* d'un fleuve débordé à un berger des bords du Nil & à un berger des bords de la Loire. Il en eſt de même de toutes les *images* locales, que l'on ne doit tranſplanter qu'avec beaucoup de précaution.

Les *images* ſont auſſi plus ou moins familieres, ſuivant les mœurs, les opinions, les uſages, les conditions, *&c.* Un peuple guerrier, un peuple paſteur, un peuple matelot ont chacun leurs *images* habituelles : ils les tirent des objets qui les occupent, qui les affectent, qui les intéreſſent le plus. Un chaſſeur amoureux ſe compare au cerf qu'il a bleſſé :

Portant par-tout le trait dont je ſuis déchiré.

Un berger dans la même ſituation ſe compare aux fleurs expoſées aux vents du midi.

Floribus auſtrum perditus immiſi. Virg.

C'eſt ce qu'on doit obſerver avec un ſoin particulier dans la poéſie dramatique. *Britanicus* ne doit pas être écrit comme *Athalie*, ni *Polieucte* comme *Cinna*. Auſſi les bons poëtes n'ont-ils pas manqué de prendre la couleur des lieux & des temps, ſoit de propos délibéré, ſoit par ſentiment & par goût, l'imagination remplie de leur ſujet, l'eſprit imbu de la lecture des auteurs qui devoient leur donner le ton. On reconnoît les prophetes dans *Athalie*, Tacite dans *Britanicus*, Séneque dans *Cinna*, & dans *Polieucte* tout ce que le dogme & la morale de l'évangile ont de ſublime & de touchant.

C'eſt un heureux choix d'*images* inuſitées parmi nous, mais rendues naturelles par les convenances, qui fait la magie du ſtyle de *Mahomet* & d'*Alzire*, & qui manque peut-être à celui de *Bazajet*. Croiroit-on que les harangues des ſauvages du Canada ſont du même ſtyle que le rôle de Zamore ? En voici un exemple frappant. On propoſe à l'une de ces nations de changer de demeure, le chef des ſauvages répond : « Cette terre nous a » nourris, l'on veut que nous l'abandon» nions ! Qu'on la faſſe creuſer, on trou» vera dans ſon ſein les oſſemens de nos » peres. Faut-il donc que les oſſemens de » nos peres ſe levent pour nous ſuivre » dans une terre étrangere » ? Virgile a dit de ceux qui ſe donnent la mort,

Lucemque peroſi projecere animas.

Ils ont fui la lumiere & rejeté leur ame.

Les ſauvages diſent en ſe dévouant à la guerre *je jette mon corps loin de moi.*

On a long-temps attribué les figures du ſtyle oriental au climat ; mais on a trouvé des *images* auſſi hardies dans les poéſies des Iſlandois, dans celles des anciens Ecoſſois, & dans les harangues des ſauvages

du Canada, que dans les écrits des Perſans & des Arabes. Moins les peuples ſont civiliſés, plus leur langage eſt figuré, ſenſible. C'eſt à meſure qu'ils s'éloignent de la nature, & non pas à meſure qu'ils s'éloignent du ſoleil, que leurs idées ſe dépouillent de cette écorce, dont elles étoient revêtues comme pour tomber ſous les ſens.

Il y a des phénomenes dans la nature, des opérations dans les arts qui, quoique préſens à tous les hommes, ne frappent vivement que les yeux des philoſophes ou des artiſtes. Ces *images* d'abord réſervées au langage des arts & des ſciences, ne doivent paſſer dans le ſtyle oratoire ou poétique qu'à meſure que la lumiere des ſciences & des arts ſe répand dans la ſociété. Le reſſort de la montre, la bouſſole, le téleſcope, le priſme, *&c.* fourniſſent aujourd'hui au langage familier des *images* auſſi naturelles; auſſi peu recherchées que celles du miroir & de la balance. Mais il ne faut hazarder ces tranſlations nouvelles qu'avec la certitude que les deux termes ſont bien connus, & que le rapport en eſt juſte & ſenſible.

Le poëte lui ſeul, comme poëte, peut employer les *images* de tous les temps, de tous les lieux de toutes les ſituations de la vie. Delà vient que les morceaux épiques ou lyriques dans leſquels le poëte parle lui-même en qualité d'homme inſpiré, ſont les plus abondans, les plus variés en *images*. Il a cependant lui-même des ménagemens à garder.

1°. Les objets d'où il emprunte ſes métaphores doivent être préſens aux eſprits cultivés.

2°. S'il adopte un ſyſtême, comme il y eſt ſouvent obligé, celui, par exemple, de la théologie, ou celui de la mythologie, celui d'Epicure ou celui de Newton, il ſe borne lui-même dans le choix des *images*, & s'interdit tout ce qui n'eſt pas analogue au ſyſtême qu'il a ſuivi.

Quoique la Dame ait voulu figurer par l'Hélicon, par Uranie & par le cœur des muſes, ce n'eſt pas dans un ſujet comme celui du purgatoire qu'il eſt décent de les invoquer.

3°. Les *images* que l'on emploie doivent être du ton général de la choſe, élevées dans le noble, ſimples dans le familier, ſublimes dans l'enthouſiaſme, & toujours plus vives, plus frappantes que la peinture de l'objet même, ſans quoi l'imagination écarteroit ce voile inutile; c'eſt ce qui arrive ſouvent à la lecture des poëmes dont le ſtyle eſt trop figuré.

4°. Si le poëte adopte un perſonage, un caractere, ſon langage eſt aſſujetti aux mêmes convenances que le ſtyle dramatique, il ne doit ſe ſervir alors pour peindre ſes ſentimens & ſes idées, que des *images* qui ſont préſentes au perſonnage qu'il a pris.

5°. Les *images* ſont d'autant plus frappantes que les objets en ſont plus familiers; & comme on écrit ſur-tout pour ſon pays, le ſtyle poétique doit avoir naturellement une couleur natale. Cette réflexion a fait dire à un homme de goût, qu'il ſeroit à ſouhaiter pour la poéſie françoiſe que Paris fût un port de mer. Cependant il y a des *images* tranſplantées que l'habitude rend naturelles: par exemple, on a remarqué que chez les peuples proteſtans qui liſent les livres ſaints en langue vulgaire, la poéſie a pris le ſtyle oriental. C'eſt de toutes ces relations obſervées avec ſoin que réſulte l'art d'employer les *images* & de les placer à propos.

Mais une regle plus délicate & plus difficile à preſcrire, c'eſt l'économie & la ſobriété dans la diſtribution des *images*. Si l'objet de l'idée eſt de ceux que l'imagination ſaiſit & retrace aiſément & ſans confuſion, il n'a beſoin pour le frapper que de ſon expreſſion naturelle, & le coloris étranger de l'*image* n'eſt plus que de décoration; mais ſi l'objet, quoique ſenſible par lui-même, ne ſe préſente à l'imagination que foiblement, confuſément, ſucceſſivement, ou avec peine, l'*image* qui le peint avec force, avec éclat, & ramaſſé comme en un ſeul point cette *image* vive & lumineuſe éclaire & ſoulage l'eſprit autant qu'elle embellit le ſtyle. On conçoit ſans peine les inquiétudes & les ſoucis dont l'ambitieux eſt agité; mais combien l'idée en eſt plus ſenſible, quand on les voit voltiger ſous des lambris dorés & dans les plis des rideaux de pourpre!

Non enim gazæ neque conſulatis,
Summovet lictor miſeros tumultus
Mentis & curas laqueata circum,
Tecta volantes. Horat.

La Fontaine dit en parlant du veuvage :

On fait un peu de bruit, & puis on ſe conſole ;

Mais il ajoute :

Sur les ailes du temps la triſteſſe s'envole.
Le temps ramene les plaiſirs.

Et je n'ai pas beſoin de faire ſentir ici quel agrément l'idée reçoit de l'*image*. Le choc de deux maſſes d'air qui ſe repouſſent dans l'atmoſphere eſt ſenſible par ſes effets, mais cet objet vague & confus n'affecte pas l'imagination comme la lutte des aquilons & du vent du midi, *precipitem Africum decertantem aquilonibus*. Cette *image* eſt frappante au premier coup-d'œil, l'eſprit la ſaiſit & l'embraſſe. Quelle collection d'idées réunies & rendues ſenſibles dans ce demi-vers de Lucain, qui peint la douleur errante & muette !

Erravit ſine voce dolor,

& dans cette *image* de Rome accablée ſous ſa grandeur,

Nec ſe Roma ferens ;

Et dans ce tableau de Seneque ; *non miror ſi quando impetum capit (Deus) ſpectandi magnos viros colluctantes cum aliqua calamitate !* « Dieu ſe plaît à éprou-» ver les grands hommes par des calami-» tés ». Cette idée ſeroit belle encore exprimée tout ſimplement ; mais quelle force ne lui donne pas l'*image* dont elle eſt revêtue ! Les grands hommes & les calamités ſont aux priſes, & le ſpectateur du combat c'eſt Dieu.

Quand l'*image* donne à l'objet le caractere de beauté qu'il doit avoir, qu'elle le pare ſans le cacher, avec goût & avec décence, elle convient à tous les ſtyles & s'accorde avec tous les tons. Mais pour peu que le langage figuré s'éloigne de ces regles, il refroidit le pathétique, il énerve l'eloquence, il ôte au ſentiment ſa ſimplicité touchante, aux graces leur ingénuité. Les *images* ſont des fleurs, qui pour être ſemées avec goût demandent une main délicate & légere.

La poéſie elle-même perd ſouvent à préférer le coloris de l'*image* au coloris de l'objet. La ceinture de Vénus, cette allégorie ſi ingénieuſe, eſt encore bien inférieure à la peinture naïve & ſimple de la beauté dont elle eſt le ſymbole. Vénus ayant des charmes à communiquer à Junon, ne pouvoit lui donner qu'un voile, & rien au monde n'eſt mieux peint ; mais des traits répandus ſur ce voile, ſe fait-on l'*image* de la beauté, comme ſi le même pinceau l'eût exprimée au naturel & ſans aucune allégorie ?

En général toutes les fois que la nature eſt belle & touchante en elle-même, c'eſt dommage de voiler.

Mais ce n'eſt pas aſſez que l'idée ait beſoin d'être embellie, il faut qu'elle mérite de l'être Une penſée triviale revêtue d'une *image* pompeuſe ou brillante, eſt ce qu'on appelle du *phébus* : on croit voir une phyſionomie baſſe & commune ornée de fleurs & de diamans Cela revient à ce premier principe, que l'*image* n'eſt faite que pour rendre l'idée ſenſible. Si l'idée ne mérite pas d'être ſentie, ce n'eſt pas la peine de la colorer.

En obſervant ces deux regles, ſavoir, de ne jamais revêtir l'idée que pour l'embellir, & de ne jamais embellir que ce qui en mérite le ſoin, on évitera la profuſion des *images*, on ne les emploiera qu'à propos : c'eſt-là ce qui fait le charme & la beauté du ſtyle de Racine, & de la Fontaine. Il eſt riche & n'eſt point chargé c'eſt l'abondance du génie que le goût ménage & répand.

La continuation de la même *image* eſt une affectation que l'on doit éviter, ſurtout dans le dramatique, où les perſonnages ſont trop émus pour penſer à ſuivre une allégorie. C'étoit le goût du ſiecle de Corneille, en lui-même il s'en eſt reſſenti.

En changeant d'idée, on peut immédiatement paſſer d'une *image* à une autre ; mais

mais le retour du figuré au ſimple eſt indiſpenſable ſi l'on s'étend ſur la même idée, ſans quoi l'on ſeroit obligé de ſoutenir la premiere *image* : ce qui dégénere en affectation, ou de préſenter le même objet ſous deux *images* différentes, eſpece d'inconſéquence qui choque le bon ſens & le goût.

Il y a des idées qui veulent être relevées ; il y en a qui veulent que l'*image* les abaiſſe au ton du ſtyle familier. Ce grand art n'a point de regles, & ne ſauroit ſe raiſonner. Entendez Lucrece, parlant de la ſuperſtition : comme l'*image* qu'il emploie agrandit ſon idée !

Humana ante oculos fœde cum vita jaceret
In terris, oppreſſa gravi ſub religione,
Quæ caput à cœli regionibus oſtendebat.

Voyez des idées auſſi grandes préſentées avec toutes leur force ſous les traits les plus ingénus. « C'eſt le déjeûner » d'un petit ver que le cœur & la vie » d'un grand empereur », dit Montagne ; & en parlant de la guerre : « Ce » furieux monſtre à tant de bras & à » tant de têtes c'eſt toujours l'homme » foible, calamiteux & miſérable, c'eſt » une fourmilliere émue. L'homme eſt » bien inſenſé, dit-il encore, il ne ſauroit forger un ciron, & il forge des » dieux par douzaine ». Avec quelle ſimplicité la Fontaine a peint une mort tranquille !

On ſortoit de la vie ainſi que d'un banquet,
Remerciant ſon hôte & faiſant ſon paquet.

Ce qui rend cette familiarité frappante, c'eſt l'élévation d'ame qu'elle annonce ; car il faut planer au deſſus des grand objets pour les voir au rang des petites choſes ; & c'eſt en général ſur la ſituation de l'ame de celui qui parle que le poëte doit ſe régler pour élever ou abaiſſer l'*image*.

Dans tous les mouvemens impétueux, comme l'enthouſiaſme, la paſſion, *&c.* le ſtyle s'enfle de lui-même, il ſe tempere ou s'affoiblit quand l'ame s'appaiſe ou s'épuiſe : ainſi toutes les fois que la beauté du ſentiment eſt dans le calme, l'*image* eſt d'autant plus belle, qu'elle eſt plus ſimple & plus familiere. Les exemples de cette ſimplicité précieuſe ſont rares chez les modernes, ils ſont communs chez les anciens, je ne peux trop inviter les jeunes poëtes à s'en nourrir l'eſprit & l'ame.

Quant à l'abus des *images* qu'on appelle *jeux de mots*, cet abus conſiſte dans la fauſſeté des rapports.

Les rapports du figuré au figuré ne ſont que des relations d'une *image* à une *image*, ſans que ni l'un ni l'autre ſoit donnée pour l'objet réel. C'eſt ainſi que l'on compare les chaînes de l'amour avec celles de l'ambition, & que l'on dit que celles-ci ſont plus peſantes & moins fragiles. Alors ce ſont les idées mêmes que l'on compare ſous des noms étrangers.

Mais c'eſt abuſer des termes que d'établir une reſſemblance réelle du figuré au ſimple : l'*image* n'eſt qu'une comparaiſon dans le ſens de celui qui l'emploie ; c'eſt la donner pour l'objet même que de lui attribuer les mêmes rapports qu'à l'objet, comme dans ces vers.

Brûlé de plus de feu que je n'en allumai.
(Rac.)

Elle fuit, mais en Parthe, en me perçant le cœur.
(Corn.)

De la fiction à la réalité les rapports ſont pris à la lettre : & non pas de la métaphore à la réalité : par exemple, après avoir changé Sirinx en roſeau, le poëte en peut faire une flûte : mais quoiqu'il appelle des lys & des roſes les couleurs d'une bergere, il n'en fera pas un bouquet : Pourquoi cela ? C'eſt que la métamorphoſe de Sirinx eſt donnée pour un fait dont le poëte eſt perſuadé : au lieu que les lys & les roſes ne ſont qu'une comparaiſon dans l'eſprit même du poëte ? c'eſt pour n'avoir fait cette diſtinction ſi facile, que tant de poëtes ont donnés dans les jeux de mots, l'un des vices les plus oppoſés au naturel, qui fait le charme du ſtyle poétique. (*M.* MARMONTEL.)

Voyez HYPOTIPOSE.

IMAGE, (*Gravure*) il ſe dit auſſi de

certaines eſtampes pieuſes, ou autres, groſſiérement gravées. C'eſt delà que vient le ſubſtantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui ſont curieux de livres embellis d'eſtampes, *qu'ils aiment les* images.

On fait des *images* & médailles avec la colle de poiſſon. Pour cet effet, prenez de la colle de poiſſon bien nette & bien claire; briſez-la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraîche, enſuite en eau tiede; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit; faites-la bouillir doucement une heure juſqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura ſuffiſamment, ſi elle fait la goutte ſur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; ſerrez-les à l'entour d'une corde, ou avec un coton, ou d'une meche de lampe, qui ſerve à retenir la colle; frottez-les de miel; verſez deſſus la colle juſqu'à ce que tout le moule en ſoit couvert; expoſez-les au ſoleil; la colle s'égaliſera & ſe ſéchera; quand elle ſera ſeche, l'*image* ſe détachera du creux, d'elle-même; ſera mince comme le papier, ou de l'épaiſſeur d'une médaille, ſelon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés ſeront rendus, & l'*image* ſera luſtrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, ſoit avec le bois de Bréſil, de Fernambouc, ſoit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, *&c.* Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne ſoit pas trop épaiſſe; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

* IMAGINAIRE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt que dans l'imagination; ainſi l'on dit en ce ſens un *bonheur imaginaire*, une *peine imaginaire*. Sous ce point de vue, *imaginaire* ne s'oppoſe point à réel; car un bonheur *imaginaire* eſt un bonheur réel, une peine *imaginaire* eſt une peine réelle. Que la choſe ſoit ou ne ſoit pas comme je l'imagine, je ſouffre ou je ſuis heureux; ainſi l'*imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité eſt toujours dans la ſenſation. Le malade *imaginaire* eſt vraiment malade, d'eſprit au moins, ſinon de corps. Nous ſerions trop malheureux, ſi nous n'avions beaucoup de biens imaginaires.

IMAGINAIRE, adj. on appelle ainſi en *Algebre* les racines paires de quantité négatives. La raiſon de cette dénomination eſt, que toute puiſſance paire d'une quantité quelconque, poſitive ou négative, a néceſſairement le ſigne +, parce que + par +, ou — par — donnent également +; *Voyez* QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'enſuit que toute puiſſance paire, tout quarré, par exemple, qui a le ſigne —, n'a point de racine poſſible (*voyez* RACINE), & qu'ainſi la racine d'une telle puiſſance eſt impoſſible ou *imaginaire*.

Les quantités *imaginaires* ſont oppoſées aux quantités *réelles*. *Voyez* RÉEL & EQUATION.

Non-ſeulement toute racine paire d'une quantité négative, comme $\sqrt{-aa}$, eſt *imaginaire*; mais encore ſi on y joint une quantité réelle b, le tout devient *imaginaire*; ainſi $b+\sqrt{-aa}$ eſt *imaginaire*, ce qui eſt évident; car ſi $b+\sqrt{-aa}$ étoit égal à une quantité réelle c, on auroit $\sqrt{aa}=c-b$, ce qui eſt impoſſible.

Les quantités compoſées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires ſimples*.

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin, au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toujours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des qualités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même propoſition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il eſt aiſé de voir que ſa démonſtration ne differe en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 273 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma diſſertation ſur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes

mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pouvoit toujours ſe réduire à $e + f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a donné de ſon côté, dans les mémoires de 1749, une démonſtration de cette propoſition, qui differe entiérement de la mienne, & qui ne me paroît pas auſſi ſimple. On peut voir les démonſtrations des deux propoſitions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, ſur le calcul intégral.

Un corollaire de cette propoſition, qui eſt démontré fort ſimplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'eſt que ſi $e + f\sqrt{-1}$ eſt une des racines d'une équation, $e - f\sqrt{-1}$ en ſera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toujours en nombre pair. *Voyez* RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes enſemble peuvent former une quantité réelle; par exemple, $\sqrt[3]{a + b\sqrt{-1}} + \sqrt[3]{a - b\sqrt{-1}}$ eſt une quantité réelle. *Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. (O)

IMAGINAIRE, (*Docimaſtique.*) poids *imaginaire* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IMAGINATION, IMAGINER, (*Logique, Métaphyſ. Littérat. & Beaux-Arts.*) c'eſt le pouvoir que chaque être ſenſible éprouve en ſoi de ſe repréſenter dans ſon eſprit les choſes ſenſibles, cette faculté dépend de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins; ces perceptions entrent par les ſens, la mémoire les retient, l'*imagination* les compoſe; voilà pourquoi les anciens Grecs appellerent les Muſes *filles de Mémoire*.

Il eſt très-eſſentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les compoſer, ſont au rang des choſes dont nous ne pouvons rendre aucune raiſon; ces reſſorts inviſibles de notre être ſont dans la main de l'Etre ſuprême qui nous a faits, & non dans la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'*imagination*, eſt-il le ſeul inſtrument avec lequel nous compoſions des idées, & même les plus métaphyſiques.

Vous prononcez le mot de *triangle*, mais vous ne prononcez qu'un ſon ſi vous ne vous repréſentez pas l'image d'un triangle quelconque; vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vu ſi vous avez des yeux, ou touché ſi vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penſer au triangle en général ſi votre *imagination* ne ſe figure, au moins confuſément, quelque triangle particulier. Vous calculez; mais il faut que vous vous repréſentiez des unités redoublées, ſans quoi il n'y a que votre main qui opere.

Vous prononcez les termes abſtraits, *grandeur*, *vérité*, *juſtice*, *fini*, *infini*,; mais ce mot *grandeur* eſt-il autre choſe qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, ſi vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots *vérité*, *menſonge*, ſi vous n'avez pas apperçu par vos ſens que telle choſe qu'on vous avoit dit exiſtoit en effet, & que telle autre n'exiſtoit pas? & de cette expérience ne compoſez-vous pas l'idée générale de vérité & de menſonge? & quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelqu'image ſenſible, qui vous fait ſouvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui étoit, & fort ſouvent ce qui n'étoit pas?

Avez-vous la notion de juſte & d'injuſte autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire ſous un maître; vous aviez envie de bien épeller, & vous avez mal épellé. Votre maître vous a battu, cela vous a paru très-juſte; vous avez vu le ſalaire refuſé à un ouvrier, & cent autres choſes pareilles. L'idée abſtraite du juſte & de l'injuſte eſt-elle autre choſe que ces faits confuſément mêlés dans votre *imagination*?

Le fini eſt-il dans votre eſprit autre choſe que l'image de quelque meſure bornée? L'infini eſt-il autre choſe que l'image de cette même meſure que vous prolongez ſans fin?

Toutes ces opérations ne ſe font-elles

pas dans vous à-peu-près de la même maniere que vous liſez un livre ? vous y liſez les choſes, & vous ne vous occupez pas des caracteres de l'alphabet, ſans leſquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choſes. Faites-y un moment d'attention, & alors vous appercevrez ces caracteres ſur leſquels gliſſoit votre vue ; ainſi tous vos raiſonnemens, toutes vos connoiſſances, ſont fondées ſur des images tracées dans votre cerveau : vous ne vous en appercevez pas ; mais arrêtez-vous un moment pour y ſonger, & alors vous voyez que ces images ſont la baſe de toutes vos notions ; c'eſt au lecteur à peſer cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célebre Adiſſon dans ſes onze eſſais ſur l'*imagination*, dont il a enrichi les feuilles du ſpectateur, dit d'abord que le ſens de la vue eſt celui qui fournit ſeul les idées à l'*imagination* ; cependant, il faut avouer que les autres ſens y contribuent auſſi. Un aveugle né entend dans ſon *imagination* l'harmonie qui ne frappe plus ſon oreille ; il eſt à table en ſonge ; les objets qui ont réſiſté ou cédé à ſes mains, font encore le même effet dans ſa tête : il eſt vrai que le ſens de la vue fournit ſeul les images ; & comme c'eſt une eſpece de toucher qui s'étend juſqu'aux étoiles, ſon immenſe étendue enrichit plus l'*imagination* que tous les autres ſens en emble.

Il y a deux ſortes d'*imaginations*, l'une qui conſiſte à retenir une ſimple impreſſion des objets ; l'autre qui arrange ces images reçues, & les combine en mille manieres. La premiere a été appellée *imagination paſſive*, la ſeconde *active* ; la paſſive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire, elle eſt commune aux hommes & aux animaux : delà vient que le chaſſeur & ſon chien pourſuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors ; que l'un crie, & que l'autre jappe en dormant. Les hommes & les bêtes font alors plus que ſe reſſouvenir, car les ſonges ne ſont jamais des images fidelles ; cette eſpece d'*imagination* compoſe les objets, mais ce n'eſt point en elle l'entendement qui agit, c'eſt la mémoire qui ſe méprend.

Cette *imagination paſſive* n'a pas certainement beſoin du ſecours de notre volonté, ni dans le ſommeil, ni dans la veille ; elle ſe peint malgré nous ce que nos yeux ont vu, elle entend ce que nous avons entendu, & touche ce que nous avons touché ; elle y ajoute, elle en diminue : c'eſt un ſens intérieur qui agit avec empire ; auſſi rien n'eſt-il plus commun que d'entendre dire, *on n'eſt pas le maître de ſon imagination*.

C'eſt ici qu'on doit s'étonner & ſe convaincre de ſon peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en ſonge des diſcours ſuivis & éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en feroit ſur le même ſujet étant éveillé ? que l'on réſoud même des problêmes de mathématiques ? voilà certainement des idées très-combinées, qui ne dépendent de nous en aucune maniere. Or, s'il eſt inconteſtable que des idées ſuivies ſe forment en nous, malgré nous, pendant notre ſommeil, qui nous aſſurera qu'elles ne ſont pas produites de même dans la veille ? eſt-il un homme qui prévoie l'idée qu'il aura dans une minute ? ne paroît-il pas qu'elles nous ſont données comme les mouvemens de nos membres ? & ſi le pere Mallebranche s'en étoit tenu à dire que toutes les idées ſont données de Dieu, auroit-on pu le combattre ?

Cette faculté paſſive, indépendante de la réflexion, eſt la ſource de nos paſſions & de nos erreurs. Loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pouſſe vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, ſelon la maniere dont elle les repréſente. L'image d'un danger inſpire la crainte ; celle d'un bien donne des déſirs violens : elle ſeule produit l'enthouſiaſme de gloire, de parti, de fanatiſme ; c'eſt elle qui répandit tant de maladies de l'eſprit, en faiſant *imaginer* à des cervelles foibles fortement frappées, que leurs corps étoient changés en d'autres corps ; c'eſt elle qui perſuada à tant d'hommes qu'ils étoient obſédés ou enſorcelés, & qu'ils alloient effectivement au ſabat, parce qu'on leur diſoit qu'ils y alloient. Cette eſpece d'*imagination* ſervile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'inſtrument dont l'*imagination* forte de certains hommes s'eſt ſervie

pour dominer. C'eſt encore cette *imagination paſſive* des cerveaux aiſés à ébranler, qui fait quelquefois paſſer dans les enfans les marques évidentes d'une impreſſion qu'une mere a reçue ; les exemples en ſont innombrables, & celui qui écrit cet article en a vu de ſi frappans, qu'il démentiroit ſes yeux s'il en doutoit ; cet effet d'*imagination* n'eſt guere explicable, mais aucun autre effet ne l'eſt davantage. On ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons. Il y a l'infini entre nous & les premiers reſſorts de notre être.

L'*imagination active* eſt celle qui joint la réflexion, la combinaiſon à la mémoire ; elle rapproche pluſieurs objets éloignés, elle ſépare ceux qui ſe mêlent, les compoſe & les change ; elle ſemble créer quand elle ne fait qu'arranger, car il n'eſt pas donné à l'homme de ſe faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette *imagination active* eſt donc au fond une faculté auſſi indépendante de nous que l'*imagination paſſive* ; & une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'eſt que ſi vous propoſez à cent perſonnes également ignorantes d'*imaginer* telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'*imagineront* rien malgré leurs efforts. Si la centieme *imagine* quelque choſe, n'eſt-il pas évident que c'eſt un don particulier qu'elle a reçu ? c'eſt ce don que l'on appelle *génie* ; c'eſt-là qu'on a reconnu quelque choſe d'inſpiré & de divin.

Ce don de la nature eſt *imagination d'invention* dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exiſter ſans la mémoire ; mais elle s'en ſert comme d'un inſtrument avec lequel elle fait tous ſes ouvrages.

Après avoir vu qu'on ſoulevoit une groſſe pierre que la main ne pouvoit remuer, l'*imagination active* inventa les leviers, & enſuite les forces mouvantes compoſées, qui ne ſont que des leviers déguiſés. Il faut ſe peindre d'abord dans l'eſprit les machines & leurs effets pour les exécuter.

Ce n'eſt pas cette ſorte d'*imagination* que le vulgaire appelle, ainſi que la mémoire, l'*ennemie du jugement* ; au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond. Elle combine ſans ceſſe ſes tableaux, elle corrige ſes erreurs, elle éleve tous ſes édifices avec ordre. Il y a une *imagination* étonnante dans la mathématique pratique, & Archimede avoit au moins autant d'*imagination* qu'Homere. C'eſt par elle qu'un poëte crée ſes perſonnages, leur donne des caracteres, des paſſions, invente ſa fable, en préſente l'expoſition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement ; travail qui demande encore le jugement le plus profond, & en même temps le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces *imaginations d'invention*, & même dans les romans ; ceux qui en manquent ſont mépriſés des eſprits bien faits. Un jugement toujours ſain regne dans les fables d'Eſope ; elles ſeront toujours les délices des nations. Il y a plus d'*imagination* dans les contes des fées ; mais ces *imaginations* fantaſtiques, toujours dépourvues d'ordre & de bon ſens, ne peuvent être eſtimées ; on les lit par foibleſſe, & on les condamne par raiſon.

La ſeconde partie de l'*imagination active* eſt celle de détail, & c'eſt elle qu'on appelle communément *imagination* dans le monde. C'eſt elle qui fait le charme de la converſation ; car elle préſente ſans ceſſe à l'eſprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux ; elle peint vivement ce que les eſprits froids deſſinent à peine, elle emploie les circonſtances les plus frappantes, elle allegue des exemples, & quand ce talent ſe montre avec la ſobriété qui convient à tous les talens, il ſe concilie l'empire de la ſociété. L'homme eſt tellement machine, que le vin donne quelquefois cette *imagination*, que l'oiſiveté anéantit ; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment ſe peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes ?

C'eſt ſur-tout dans la poéſie que cette *imagination* de détail & d'expreſſion doit

régner ; elle eſt ailleurs agréable, mais là elle eſt néceſſaire : preſque tout eſt image dans Homere, dans Virgile, dans Horace, ſans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expreſſions pittoreſques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode ; mais la plupart de ces beautés bien ménagées font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui ſans être poëte oſe donner une tragédie, fait dire à Hyppolite,

Depuis que je vous vois, j'abandonne la chaſſe.

Mais Hyppolite, que le vrai poëte fait parler, dit ;

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces *imaginations* ne doivent jamais être forcées, empoulées, giganteſques. Ptolomée parlant dans un conſeil d'une bataille qu'il n'a pas vue, & qui s'eſt donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs ſuprêmes,
Que la nature force à ſe venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents,
De quoi faire la guerre au reſte des vivans.

Une princeſſe ne doit point dire à un empereur,

La vapeur de mon ſang ira groſſir la foudre,
Que Dieu tient déja prête à te réduire en poudre.

On ſent aſſez que la vraie douleur ne s'amuſe point à une métaphore ſi recherchée & ſi fauſſe.

Il n'y a que trop d'exemples de ce défaut. On les pardonne aux grands poëtes ; ils ſervent à rendre les autres ridicules.

L'*imagination active* qui fait les poëtes leur donne l'enthouſiaſme, c'eſt-à-dire, ſelon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'eſprit, & qui transforme l'auteur dans le perſonnage qu'il fait parler ; car c'eſt-là l'enthouſiaſme, il conſiſte dans l'émotion & dans les images : alors l'auteur dit préciſément les mêmes choſes que diroit la perſonne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à ſa vue ;
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue ;
Mes yeux ne voyoient plus, je ne pouvois parler.

L'*imagination* alors ardente & ſage, n'entaſſe point de figures incohérentes, elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps & d'eſprit,

Qu'il eſt flanqué de chair, gabionné de lard.

Et que la nature

En maçonnant les remparts de ſon ame,
Songea plutôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'*imagination* dans ces vers ; mais elle eſt groſſiere, elle eſt déréglée, elle eſt fauſſe ; l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau : c'eſt comme ſi on diſoit qu'un vaiſſeau eſt rentré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'*imagination* dans l'éloquence que dans la poéſie ; la raiſon en eſt ſenſible. Le diſcours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes ; l'orateur parle la langue de tout le monde ; le poëte parle une langue extraordinaire & plus relevée : le poëte a pour baſe de ſon ouvrage la fiction ; ainſi l'*imagination* eſt l'eſſence de ſon art ; elle n'eſt que l'acceſſoire dans l'orateur.

Certains traits d'*imagination* ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la peinture. On cite ſur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile ſur la tête d'Agamemnon dans le ſacrifice d'Iphigénie ; artifice cependant bien moins beau que ſi le peintre avoit eu le ſecret de faire voir ſur le viſage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un pere, de l'autorité d'un monarque, & du reſpect pour ſes dieux ; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards & dans l'attitude de Marie de Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils, & la complaiſance dont elle enviſage cet enfant.

En général les *imaginations* des peintres, quand elles ne ſont qu'ingénieuſes, font plus d'honneur à l'eſprit de l'artiſte qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art ; toutes les compoſitions allégoriques

ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle *imagination* eſt toujours naturelle ; la fauſſe eſt celle qui aſſemble des objets incompatibles ; la bizarre peint les objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraiſemblance ; comme des eſprits qui ſe jettent à la tête dans leurs combats, des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chauſſée dans le cahos. Lucifer qui ſe transforme en crapaud ; un ange coupé en deux par un coup de canon, & dont les deux parties ſe rejoignent incontinent, *&c.* . . . . L'*imagination* forte approfondit les objets, la foible les effleure, la douce ſe repoſe dans des peintures agréables, l'ardente entaſſe images ſur images, la ſage eſt celle qui emploie avec choix tous ces différens caracteres, mais qui admet très-rarement le bizarre, & rejette toujours le faux.

Si la mémoire nourrie & exercée eſt la ſource de toute *imagination*, cette même mémoire ſurchargée la fait périr ; ainſi celui qui s'eſt rempli la tête de noms & de dates, n'a pas le magaſin qu'il faut pour compoſer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuſes, ont d'ordinaire l'*imagination* ſtérile.

Quand elle eſt trop ardente, trop tumultueuſe, elle peut dégénérer en démence ; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau eſt bien plus ſouvent le partage de ces *imaginations paſſives*, bornée à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces *imaginations actives* & laborieuſes qui aſſemblent & combinent des idées, car cette *imagination active* a toujours beſoin du jugement ; l'autre en eſt indépendante.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'ajouter à cet article, que par ces mots *perception*, *mémoire*, *imagination*, *jugement*, on n'entend point des organes diſtincts, dont l'un a le don de ſentir, l'autre ſe reſſouvient, un troiſieme *imagine*, un quatrieme juge. Les hommes ſont plus portés qu'on ne penſe à croire que ce ſont des facultés différentes & ſéparées ; c'eſt cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connoiſſons que par leurs effets, ſans pouvoir rien connoître de cet être. *Cet article eſt de M.* DE VOLTAIRE.

A la ſuite de ce bel article de Mr. de Voltaire le lecteur ne ſera pas fâché de trouver celui de Mr. de Marmontel. IMAGINATION. On appelle ainſi cette faculté de l'ame qui rend les objets préſens à la penſée. Elle ſuppoſe dans l'entendement une appréhenſion vive & forte, & la facilité la plus prompte à reproduire ce qu'il a reçu. Quand l'*imagination* ne fait que retracer les objets qui ont frappé les ſens, elle ne differe de la mémoire que par la vivacité des couleurs. Quand de l'aſſemblage des traits que la mémoire a recueillis, l'*imagination* compoſe elle-même des tableaux dont l'enſemble n'a point de modele dans la nature, elle devient créatrice, & c'eſt alors qu'elle appartient au génie.

Il eſt peu d'hommes en qui la réminiſcence des objets ſenſibles ne devienne, par la réflexion, par la contention de l'eſprit, aſſez vive, aſſez détaillée pour ſervir de modele à la poéſie. Les enfans même ont la faculté de ſe faire une image frappante, non-ſeulement de ce qu'ils ont vu, mais de ce qu'ils ont ouï dire d'intéreſſant, de pathétique. Tous les hommes paſſionnés ſe peignent avec chaleur les objets relatifs au ſentiment qui les occupe. La méditation dans le poëte peut opérer les mêmes effets : c'eſt elle qui couve les idées & les diſpoſe à la fécondité ; & quand il peint foiblement, vaguement, confuſément, c'eſt le plus ſouvent pour n'avoir pas donné à ſon objet toute l'attention qu'il exige.

Vous avez à peindre un vaiſſeau battu par la tempête, & ſur le point de faire naufrage. D'abord ce tableau ne ſe préſente à votre penſée que dans un lointain qui l'efface ; mais voulez-vous qu'il vous ſoit plus préſent ? Parcourez des yeux de l'eſprit les parties qui le compoſent : dans l'air, dans les eaux, dans le vaiſſeau même, voyez ce qui doit ſe paſſer. Dans l'air, des vents mutinés qui ſe combattent, des nuages qui éclipſent le jour, qui ſe choquent, qui ſe confondent, & qui de leurs flancs ſillonnés d'éclairs vomiſſent la foudre avec un bruit horrible. Dans les eaux, les vagues écumantes

qui s'élevent juſqu'aux nues, des lames polies comme des glaces qui réfléchiſſent les feux du ciel, des montagnes d'eau ſuſpendues ſur les abîmes qui les ſéparent, ces abîmes où le vaiſſeau paroît s'engloutir, & d'où il s'élance ſur la cime des flots. Vers la terre, des rochers aigus où la mer va ſe briſer en mugiſſant & qui préſentent aux yeux des nochers les débris récens d'un naufrage, augure effrayant de leur ſort. Dans le vaiſſeau, les antennes qui fléchiſſent ſous l'effort des voiles, les mâts qui crient & ſe rompent, les flancs même du vaiſſeau qui gémiſſent battus par les vagues & menacent de s'entr'ouvrir; un pilote éperdu dont l'art épuiſé ſuccombe & fait place au déſeſpoir; des matelots accablés d'un travail inutile, & qui ſuſpendus aux cordages demandent au ciel avec des cris lamentables de ſeconder leurs derniers efforts; un héros qui les encourage, & qui tâche de leur inſpirer la confiance qu'il n'a plus. Voulez-vous rendre ce tableau plus touchant & plus terrible encore? Suppoſez dans le vaiſſeau un pere avec ſon fils unique, des époux, des amans qui s'adorent, qui s'embraſſent, qui ſe diſent, *nous allons périr*. Il dépend de vous de faire de ce vaiſſeau le théatre des paſſions & de mouvoir avec cette machine tous les reſſorts les plus puiſſans de la terreur & de la pitié. Pour cela il n'eſt pas beſoin d'une *imagination* bien féconde; il ſuffit de refléchir aux circonſtances d'une tempête, pour y trouver ce que je viens d'y voir. Il en eſt de même de tous les tableaux dont les objets tombent ſous les ſens: plus on y réfléchit, plus ils ſe développent. Il eſt vrai qu'il faut avoir le talent de rapprocher les circonſtances, & de raſſembler des détails qui ſont épars dans le ſouvenir; mais dans la contention de l'eſprit la mémoire rapporte, comme d'elle-même, ces matériaux qu'elle a recueilis; & chacun peut ſe convaincre, s'il veut s'en donner la peine, que l'*imagination* dans le phyſique eſt un talent qu'on a ſans le ſavoir.

On confond ſouvent avec l'*imagination* un don plus précieux encore, celui de s'oublier ſoi-même; de ſe mettre à la place du perſonnage que l'on veut peindre, d'en revêtir le caractere, d'en prendre les inclinations, les intérêts, les ſentimens, de le faire agir comme il agiroit, & de s'exprimer ſous ſon nom comme il s'exprimeroit lui-même. Ce talent de diſpoſer de ſoi differe autant de l'*imagination* que les affections intimes de l'ame different de l'impreſſion faite ſur les ſens. Il veut être cultivé par le commerce des hommes; par l'étude de la nature & des modeles de l'art: c'eſt l'exercice de toute la vie, encore n'eſt-ce point aſſez. Il ſuppoſe de plus une ſenſibilité, une ſoupleſſe, une activité dans l'ame que la nature ſeule peut donner. Il n'eſt pas beſoin, comme on le croit, d'avoir éprouvé les paſſions pour les rendre, mais il faut avoir dans le cœur ce principe d'activité qui en eſt le germe, comme celui du génie. Auſſi entre mille poëtes qui ſavent peindre ce qui frappe les yeux, à peine s'en trouve-t-il un qui ſache développer ce qui ſe paſſe au fond de l'ame. La plupart connoiſſent aſſez la nature pour avoir imaginé, comme Racine, de faire exiger d'Oreſte, par Hermione, qu'il immolât Pyrrhus à l'autel; mais quel autre qu'un homme de génie auroit conçu ce retour ſi naturel & ſi ſublime?

Pourquoi l'aſſaſſiner? qu'a-t-il fait? à quel titre?
Qui te l'a dit?

Les alarmes de Mérope ſur le ſort d'Egiſte, ſa douleur, ſon déſeſpoir à la nouvelle de ſa mort, la révolution qui ſe fait en elle en le reconnoiſſant, ſont des mouvemens que la nature indique à tout le monde; mais ce retour ſi vrai, ſi pathétique,

Barbare, il te reſte une mere.
Je ſerois mere encor ſans toi, ſans ta fureur.

Cet égarement où l'excès du péril étouffe la crainte dans l'ame d'une mere éperdue,

Eh bien, cet étranger, c'eſt mon fils, c'eſt mon ſang.

Ces traits, dis-je, ne ſe préſentent qu'à un poëte qui eſt devenu Mérope par la force de l'illuſion. Il en eſt de même du *Qu'il mourût* du viel Horace, & de tous ces mouvemens ſublimes dans leur ſimplicité,

cité, qui ſemblent, quand ils ſont placés, être venus s'offrir d'eux-mêmes. Lorſque le vieux Priam, aux piés d'Achille, dit en ſe comparant à Pélée : « Combien » ſuis-je plus malheureux que lui ? Après » tant de calamités, la fortune impé- » rieuſe m'a réduit à oſer ce que jamais » mortel n'oſa avant moi : elle m'a réduit » à baiſer la main homicide & teinte en- » core du ſang de mes enfans ». On ſe perſuade que dans la même ſituation on lui eût fait tenir le même langage ; mais cela ne paroît ſi ſimple, que parce qu'on y voit la nature ; & pour la peindre avec cette vérité, il faut l'avoir non pas ſous les yeux, non pas en idée, mais au fond de l'ame.

Ce ſentiment, dans ſon plus haut degré de chaleur, n'eſt autre choſe que l'enthouſiaſme ; & ſi l'on appelle *ivreſſe*, *délire* ou *fureur*, la perſuaſion que l'on n'eſt plus ſoi-même, mais celui que l'on fait agir, que l'on eſt plus où l'on eſt, mais préſent à ce qu'on veut peindre ; l'enthouſiaſme eſt tout cela. Mais on ſe tromperoit ſi, ſur la foi de Cicéron, l'on attendoit tout des ſeules forces de la nature & du ſouffle divin, dont il ſuppoſe que les poëtes ſont animés : *Poëtam natura ipſa valere, & mentes viribus excitari, & quaſi divino quodam ſpiritu afflari.*

Il faut avoir profondément ſondé le cœur humain pour en ſaiſir avec préciſion les mouvemens variés & rapides, pour devenir ſoi-même dans la vérité de la nature. Mérope, Hermione, Priam, & tour-à-tour chacun des perſonnages que l'on fait parler & agir. Ce que Platon appelle *manie* ſuppoſe dont beaucoup de ſageſſe, & je doute que Locke & Paſcal fuſſent plus philoſophes que Racine & Moliere. Caſtelvetro définit la poéſie pathétique : *Trovamento e eſſercitamento della perſona ingenioſa e non della furioſa.*

Non, ſans doute : l'enthouſiaſme n'eſt pas une fureur vague & aveugle, mais c'eſt la paſſion du moment dans ſa vérité, ſa chaleur naturelle : c'eſt la vengeance ſi l'on fait parler Atrée ; l'amour, ſi l'on fait parler Ariane ; la douleur & l'indignation, ſi l'on fait parler Philoctete. Il arrive ſouvent que l'*imagination* du poëte eſt frappée, & que ſon cœur n'eſt pas ému. Alors il peint vivement tous les ſignes de la paſſion, mais il n'en a point le langage. Le Taſſe, après la mort de Clorinde, avoit Tancrede devant les yeux, auſſi l'a-t-il peint comme d'après nature,

Pallido, freddo, muto, e quaſi privo
Di movimento, al marmo gli occhi affiſſi,
Al fin ſpargandz un lacrimoſo rivo,
In un languido ohime proruppe.

Mais, pour le faire parler, ce n'étoit pas aſſez de le voir, il falloit être un autre lui-même ; & c'eſt pour n'avoir pas été dans cette pleine illuſion, qu'il lui à fait tenir un langage peu naturel.

L'homme du monde qui peut mieux parler de l'enthouſiaſme, nous dit que l'enthouſiaſme raiſonnable eſt le partage des grand poëtes. Mais comment l'enthouſiaſme peut-il être gouverné par le raiſonnement ? Voici ſa réponſe : » Un poëte » deſſine d'abord l'ordonnance de ſon ta- » bleau, la raiſon alors tient le crayon. » Mais veut-il animer ſes perſonnages & » leur donner le caractere des paſſions, » alors l'*imagination* s'échauffe, l'enthou- » ſiaſme agit, c'eſt un courſier qui s'em- » porte dans ſa carriere ; mais ſa carriere » eſt réguliérement tracée ». Il compare au grand Condé « qui méditoit avec » ſageſſe, & combattoit avec fureur. (*M.* MARMONTEL.)

IMAGINATION *des femmes enceintes ſur le fœtus, pouvoir de l'*. Quoique le fœtus ne tienne pas immédiatement à la matrice ; qu'il n'y ſoit attaché que par de petits mammellons extérieurs à ſes enveloppes ; qu'il n'y ait aucune communication du cerveau de la mere avec le ſien : on a prétendu que tout ce qui affectoit la mere, affectoit auſſi le fœtus ; que les impreſſions de l'une portoient leurs effets ſur le cerveau de l'autre ; & on a attribué à cette influence les reſſemblances, les monſtruoſités, ſoit par addition, ſoit par retranchement, ou par conformation contre nature, que l'on obſerve ſouvent dans différentes parties du corps des enfans nouveaux-nés, & ſur-tout par les taches qu'on voit ſur leur peau, tous les effets, qui, s'ils

dépendent de l'*imagination*, doivent bien plus raiſonnablement être attribués à celle des perſonnes qui croient les appercevoir, qu'à celle de la mere, qui n'a réellement, ni n'eſt ſuſceptible d'avoir aucun pouvoir de cette eſpece.

On a cependant pouſſé, ſur ce ſujet, le merveilleux auſſi loin qu'il pouvoit aller. Non-ſeulement on a voulu que le fœtus pût porter les repréſentations réelles des appétits de ſa mere, mais on a encore prétendu, que par une ſympathie ſingulière, les taches, les excroiſſances, auxquelles on trouve quelque reſſemblance, avec des fruits, par exemple des fraiſes, des ceriſes, des mûres, que la mere peut avoir déſiré de manger, changent de couleur, que leur couleur devient plus foncée dans la ſaiſon où les fruits entrent en maturité, & que le volume de ces repréſentations paroît croître avec eux : mais avec un peu plus d'attention, & moins de prévention, l'on pourroit voir cette couleur, ou le volume des excroiſſances de la peau, changer bien plus ſouvent. Ces changemens doivent arriver toutes les fois que le mouvement du ſang eſt accéléré; & cet effet eſt tout ſimple. Dans le temps où la chaleur fait mûrir les fruits, ces élévations cutanées ſont toujours ou rouges, ou pâles, ou livides, parce que le ſang donne ces différentes teintes à la peau, ſelon qu'il pénetre dans ſes vaiſſeaux, en plus ou moins grande quantité, & que ces mêmes vaiſſeaux ſont plus ou moins condenſés, ou relâchés, qu'ils ſont plus ou moins grands & nombreux; ſelon la différente température de l'air, qui affecte la ſurface du corps, & que le tiſſu de la peau qui recouvre la tache ou l'excroiſſance, ſe trouve plus ou moins compact ou délicat.

Si ces taches ou *envies*, comme on les appelle, ont pour cauſe l'appétit de la mere, qui ſe repréſente tels ou tels objets, pourquoi, dit M. de Buffon, (*Hiſt. nat. tom. IV. chap. xj.*) n'ont-elles pas des formes & des couleurs auſſi variées que les objets de ces appétits? Que de figures ſingulieres ne verroit-on pas, ſi les vains déſirs de la mere étoient écrits ſur la peau de l'enfant.

Comme nos ſenſations ne reſſemblent point aux objets qui les cauſent, il eſt poſſible que les fantaiſies, les craintes, l'averſion, la frayeur, qu'aucune paſſion en un mot, aucune émotion intérieure puiſſent produire aucune repréſentation réelle de ces mêmes objets; encore moins créer en conſéquence de ces repréſentations, ou retrancher des parties organiſées; faculté, qui pouvant s'étendre au tout, ſeroit malheureuſement preſqu'auſſi ſouvent employée pour détruire l'individu dans le ſein de la mere, pour en faire un ſacrifice à l'honneur, c'eſt-à-dire au préjugé, que pour empêcher toutes conformations défectueuſes qu'il pourroit avoir, ou pour lui en procurer de parfaites. D'ailleurs, il ne ſe feroit preſque que des enfans mâles; toutes les femmes, pour la plupart, ſont affectées des idées, des déſirs, des objets qui ont rapport à ce ſexe.

Mais l'expérience prouvant que l'enfant dans la matrice eſt à cet égard auſſi indépendant de la mere qui le porte, que l'œuf l'eſt de la poule qui le couve, on peut croire tout auſſi volontiers, ou tout auſſi peu, que l'*imagination* d'une poule qui voit tordre le cou à un coq, produira dans les œufs qu'elle ne fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu; que l'on peut croire la force de l'*imagination* de cette femme, qui ayant vu rompre les membres à un criminel, mit au monde un enfant, dont par hazard les membres ſe trouverent conformés de maniere qu'ils paroiſſoient rompus.

Cet exemple qui en a tant impoſé au P. Mallebranche, prouve trés-peu en faveur du pouvoir de l'*imagination*, dans le cas dont il s'agit; 1°. parce que le fait eſt équivoque; 2°. parce qu'on ne peut comprendre raiſonnablement qu'il y ait aucune maniere, dont le principe prétendu ait pu produire un pareil phénomene. Soit qu'on veuille l'attribuer à des influences phyſiques; ſoit qu'on ait recours à des moyens méchaniques, il eſt impoſſible de s'en rendre raiſon d'une maniere ſatisfaiſante. Puiſque le cours des eſprits dans le cerveau de la mere, n'a

point de communication immédiate qui puiſſe en conſerver la modification juſqu'au cerveau de l'enfant ; & quand même on conviendroit de cette communication, pourroit-on bien expliquer comment elle ſeroit propre à produire ſur les membres du fœtus les effets dont il s'agit ? L'action des muſcles de la mere mis en convulſion par la frayeur, l'horreur, ou toute autre cauſe, peut-elle auſſi jamais produire ſur le corps de l'enfant renfermé dans la matrice, des effets aſſez déterminés, pour opérer des ſolutions de continuité, plus préciſément dans certaines parties des os que dans d'autres, & dans des os qui ſont de nature alors à plier, à ſe courber, plutôt qu'à ſe rompre ? Peut-on concevoir que de pareils efforts méchaniques, qui portent ſur le fœtus, puiſſent produire aucune autre ſorte d'altération, qui puiſſent changer la ſtructure de certains organes, préférablement à tous autres.

On ne peut donc donner quelque fondement à l'explication du phénomene de l'enfant rompu ; explication d'ailleurs, qu'il eſt toujours téméraire d'entreprendre à l'égard d'un fait extraordinaire, incertain ou au moins dont on ne connoît pas bien les circonſtances qu'en ſuppoſant quelque vice de conformation, qui auroit ſubſiſté indépendamment du ſpectacle de la roue, avec lequel il a ſeulement concouru, en donnant lieu de dire très-mal-à-propos *poſt hoc, ergo propter hoc.* L'enfant rachitique, dont on voit le ſquelette au cabinet d'hiſtoire naturelle du jardin du Roi, a les os des bras & des jambes marqués par des calus, dans le milieu de leur longueur, à l'inſpection deſquels on ne peut guere douter que cet enfant n'ait eu les os des quatre membres rompus, pendant qu'il étoit dans le ſein de ſa mere, ſans qu'il ſoit fait mention qu'elle ait été ſpectatrice du ſupplice de la roue, qui ſe ſont réunis enſuite, & ont formé calus.

Les choſes les plus extraordinaires, & qui arrivent rarement, dit M. de Buffon, *loco citato*, arrivent cependant auſſi néceſſairement que les choſes ordinaires, & qui arrivent très-ſouvent. Dans le nombre infini de combinaiſons que peut prendre la matiere, les arrangemens les plus ſinguliers doivent ſe trouver, & ſe trouvent en effet, mais beaucoup plus rarement que les autres ; dès-lors on peut parier que ſur un million d'enfans, par exemple, qui viennent au monde, il en naîtra un avec deux têtes, ou avec quatre jambes, ou avec des membres qui paroîtront rompus, ou avec telle autre difformité ou monſtruoſité particuliere, qu'on voudra ſuppoſer. Il ſe peut donc naturellement, & ſans qu'on doive l'attribuer à l'*imagination* de la mere, qu'il ſoit né un enfant avec les apparences de membres rompus, qu'il en ſoit né pluſieurs ainſi, ſans que les meres euſſent aſſiſté au ſpectacle de la roue ; tout comme il a pu arriver naturellement qu'une mere, dont l'enfant a été formé avec cette défectuoſité, l'ait mis au monde après avoir vu ce ſpectacle dans le cours de ſa groſſeſſe ; enſorte que cette défectuoſité n'ait jamais été remarquée comme une choſe ſinguliere, que dans le cas du concours des deux événemens.

C'eſt ainſi qu'il arrive journellement qu'il naît des enfans avec des difformités ſur la peau ou dans d'autres parties, que l'on ne fait obſerver qu'autant qu'elles ont, ou que l'on croit y voir quelque rapport avec quelque vive affection qu'a éprouvée la mere pendant qu'elle portoit l'enfant dans ſon ſein. Mais il arrive plus ſouvent encore que les femmes qui croient devoir mettre au monde des enfans marqués, conſéquemment aux idées, aux envies, dont leur *imagination* a été frappée pendant leur groſſeſſe, les mettent au monde ſans aucune marque, qui ait rapport aux objets de ces affections, ce qui reſte ſous ſilence mille fois pour une ; ou le concours ſe trouve entre le ſouvenir de quelque fantaiſie qui a précédé, & quelque défectuoſité qui a, ou pour mieux dire, en qui on trouve quelque rapport avec l'idée dont la mere a été frappée. Ce n'eſt point une *imagination* agiſſante qui a produit les variétés que l'on voit dans les pierres figurées, les agathes, les dendrites ; elles ont été formées par l'épanchement d'un ſuc hétérogene, qui s'eſt

inſinué dans les diverſes parties de la pierre : ſelon qu'il a trouvé plus de facilité à couler vers une partie, que vers une autre ; vers quelques points de cette partie, plutôt que vers quelques autres, ſa trace a formé différentes figures. Or, cette diſtribution dépendant de l'arrangement des parties de la pierre, arrangement qu'aucune cauſe libre n'a pu diriger, & qui a pu varier ; la route de l'épanchement de ce ſuc, & l'effet qui en a réſulté, ſont donc un pur effet du hazard. *Voyez* HAZARD.

Si un pareil principe peut occaſionner dans ces corps des reſſemblances aſſez parfaites avec des objets connus, qui n'ont cependant aucun rapport avec eux, il n'y a aucun inconvénient à attribuer à cette cauſe aveugle, les figures extraordinaires que l'on voit ſur les corps des enfans. Il eſt prouvé que l'*imagination* ne peut rien y tracer ; par conſéquent que les figures défectueuſes ou monſtrueuſes qui s'y rencontrent, dépendent de l'effort des parties fluides, & des réſiſtances ou des relâchemens particuliers dans les ſolides. Ces circonſtances n'ayant pas plus de diſpoſition à être déterminées par une cauſe libre, que celles qui produiſent des irrégularités, des défectuoſités, des monſtruoſités dans les bêtes, dans les plantes, les arbres ; elles ont pu varier à l'infini, & conſéquemment faire varier les figures qui en ſont la ſuite. Si elles ſemblent repréſenter une groſeille plutôt qu'un œillet, ce n'eſt donc que l'effet du hazard. Un événement qui dépend du hazard, ne peut être prévu, ni prédit ; & la rencontre d'un pareil événement avec la prédiction (ce qui eſt auſſi rare qu'il eſt commun d'être trompé à cet égard), quelque parfaite qu'on puiſſe la ſuppoſer, ne pourra jamais être regardée que comme un ſecond effet du hazard.

Mais c'eſt aſſez s'arrêter ſur les effets, dont la ſeule crédulité a fait des ſujets d'étonnement. On peut prédire, d'après l'illuſtre auteur de l'hiſtoire naturelle, que malgré les progrès de la Philoſophie, & ſouvent même en dépit du bon ſens, les faits dont il s'agit, ainſi que beaucoup d'autres, reſteront vrais pour bien des gens, quant aux conſéquences que l'on en tire. Les préjugés ; ſur-tout ceux qui ſont fondés ſur le merveilleux, triompheront toujours des lumieres de la raiſon ; & l'on ſeroit bien peu philoſophe, ſi l'on en étoit ſurpris.

Comme il eſt ſouvent queſtion dans le monde des marques des enfans, & que dans le monde les raiſons générales & philoſophiques font moins d'effet qu'une hiſtoriette, il ne faut pas compter qu'on puiſſe jamais perſuader aux femmes, que les marques de leurs enfans n'ont aucun rapport avec les idées, les fantaiſies dont elles ont été frappées, les envies qu'elles n'ont pu ſatisfaire. Cependant ne pourroit-on pas leur demander avant la naiſſance de l'enfant, quels ont été les objets de ces idées, de ces fantaiſies, de ces envies ſouvent auſſi reſpectées qu'elles ſont impérieuſes, & que l'on les croit importantes, & quelles devront être par conſéquent les marques que leur enfant doit avoir. Quand il eſt arrivé quelquefois de faire cette queſtion, on a fâché les gens ſans les avoir convaincus.

Mais cependant comme le préjugé à cet égard eſt très-préjudiciable au repos & à la ſanté de femmes enceintes, quelques ſavans ont cru devoir entreprendre de le détruire. On a une *diſſertation* du docteur Blondel, *en forme de lettres*, à Paris chez Guérin, 1745, traduites de l'anglois en notre langue, qui renferme de- choſes intéreſſantes ſur ce ſujet. Mais cet auteur nie preſque tous les faits qui ſemblent favorables à l'opinion qu'il combat. Il peut bien être prouvé, qu'ils ne dépendent pas du pouvoir de l'*imagination* ; mais la plupart ſont des faits certains. Ils ſerviront toujours à fortifier la façon de penſer reçue, juſqu'à ce que l'on ai fait connoître, que l'on ait pour ainſi dire démontré qu'ils ne doivent pas être attribués à cette cauſe.

Les mémoires de l'académie des ſciences renferment pluſieurs diſſertations ſur le même ſujet, qui ſont dignes ſans doute de leurs ſavans auteurs, & du corps illuſtre qui les a publiés ; mais comme on y ſuppoſe toujours certains principes connus des ſeuls phyſiciens, elles paroiſſent

peu faites pour ceux qui ignorent ces principes. Les ouvrages philoſophiques deſtinés à l'inſtruction du vulgaire, & des dames ſur-tout, doivent être traités différemment d'une diſſertation, & tels que *legat ipſa Lycoris*. C'eſt à quoi paroît avoir eu égard l'auteur des lettres, qui viennent d'être citées, dans leſquelles la matiere paroît être très-bien diſcutée, & d'une maniere qui la met à la portée de tout le monde; ce qui eſt d'autant plus louable, qu'il n'eſt perſonne effectivement qui ne ſoit intéreſſé à acquérir des lumieres à ce ſujet, que l'on trouve auſſi très-bien traité dans les *commentaires ſur les inſtitutions* de Boerrhaave, § 694. & dans les notes de Haller, *ibid.* où ſe trouvent cités tous les auteurs qui ont écrit & rapporté des obſervations ſur les effets attribués à l'*imagination* des femmes enceintes. *Voyez* ENVIE, MONSTRE.

IMAGINATION, *maladies de l'*, *voyez* PASSION DE L'AME, MÉLANCHOLIE, DÉLIRE.

IMAL, ſ. m. *(Commerce.)* meſure des grains dont on ſe ſert à Nancy. La carte fait deux *imaux*, & quatre cartes le réal, qui contient quinze boiſſeaux meſure de Paris; ce qui s'entend de l'avoine. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de Comm.*

IMAM *ou* IMAN, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* miniſtres de la religion mahométane, qui répond à un curé parmi nous.

Ce mot ſignifie proprement ce que nous appellons prélats, *antiſtes*, mais les Muſulmans le diſent en particulier de celui qui a le ſoin, l'intendance d'une moſquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la priere au peuple, qui la répete après lui.

Iman, ſe dit auſſi abſolument par excellence des chefs, des inſtituteurs ou des fondateurs des quatre principales ſectes de la religion mahométane, qui ſont permiſes. *Voyez* MAHOMÉTISME. Ali eſt l'*iman* des Perſes, ou de la ſecte des Schiaites; Abubeker, l'*iman* des Sunniens, qui eſt la ſecte que ſuivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre ſecte.

Les Mahométans ne ſont point d'accord entr'eux ſur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*. Quelques-uns la croient de droit divin, & attaché à une ſeule famille, comme le pontificat d'Aaron; des autres ſoutiennent d'un côté qu'elle eſt de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croient pas tellement attaché à une famille, qu'elle ne puiſſe paſſer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, ſelon eux, exempt non-ſeulement des péchés griefs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être dépoſé, s'il y tombe, & ſa dignité transférée à un autre.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, il eſt conſtant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Muſulmans, celui qui nie que ſon autorité vient immédiatement de Dieu, eſt un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingere de le contredire, un ignorant: c'eſt par-tout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les diſtingue du commun des Turcs; leur habillement eſt preſque le même, excepté leur turban qui eſt un peu plus large, & pliſſé différemment. Un *iman* privé de ſa dignité, redevient ſimple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le viſir en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du miniſtre font toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la priere, eſt la prédication, qui roule ordinairement ſur la vie de Mahomet, ſa prétendue miſſion, ſes miracles, les fables dont fourmille la tradition muſulmane. Ils tâchent au reſte de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leurs manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & compoſée. Un Turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & ſi le coupable étoit chrétien, il ſeroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il eſt en titre, ne peut être puni de mort; la plus grande peine qu'on lui puiſſe infliger, ne s'étend pas au-delà du banniſſement. Mais les ſultans & leurs miniſtres ont trouvé le ſecret d'éluder ces privileges, ſoit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, diſtinction qui les fait paſſer au rang des gens de guerre, ſoit en les faiſant déclarer *infideles* par une aſſemblée de gens de loi, & dès-lors ils ſont

ſoumis à la rigueur des loix. *Guer. mœurs des Turcs, liv. II. tome I.*

IMARET, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom que les Turcs donnent à une maiſon bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande moſquée; elle eſt ſemblable à un hôpital ou hôtellerie, & eſt deſtinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAUS, *(Géogr. ancienne.)* longue chaîne de montagnes qui traverſent l'Aſie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'*Inde*, & qui envoie une de ſes branches au ſeptentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* ſéparoit l'Inde de la Scythie, comme il ſépare encore aujourdhui l'Indoſtan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt: on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian;* dans la Tartarie déſerte, *Morégha*; dans le Mogoliſtan, *Dalanguer*, & *Naugracut*, vers les ſources du Gange. Une de ſes plus conſidérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* ſe diviſe au ſeptentrion du royaume de Siam, & forme trois nouvelles chaînes, dont nous parlerons au mot *montagne*, où nous décrirons celles qui ſerpentent ſur le globe de la terre, par une eſpece de connexion & d'enchaînement. *(D. J.)*

IMBÉCILLE, ſ. m. *(Logique.)* c'eſt celui qui n'a pas la faculté de diſcerner différentes idées, de les comparer, de les compoſer, de les étendre, ou d'en faire abſtraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Margitès, dont l'*imbécillité* paſſa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne ſavoit pas compter au deſſus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adoleſcence, il demanda à ſa mere, ſi elle & lui n'étoient pas enfans d'un même pere....

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne ſauroient les rappeller, ou les raſſembler promptement, n'ont que très-peu de penſées. Ceux qui ne peuvent diſtinguer, comparer & abſtraire des idées, ne ſauroient comprendre les choſes, faire uſage des termes, juger, raiſonner paſſablement; & quand ils le font, ce n'eſt que d'une maniere imparfaite ſur des choſes préſentes, & familieres à leurs ſens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvriroit aſſez bien juſqu'à quel point leur imbécillité procede du manque ou de la foibleſſe de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles*, & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils ſe trouvent privés de l'uſage de la raiſon. Les fous au contraire, ſemblent être dans l'extrêmité oppoſée; car il ne paroît pas que ces derniers aient perdu la faculté de raiſonner, mais il paroît, qu'ayant joint mal à propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & ſe trompent de la même maniere que ceux qui raiſonnent juſte ſur de faux principes. Ainſi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juſte conſéquence, être ſervi, honoré ſelon ſa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions néceſſaires pour empêcher leur corps d'être caſſé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins conſidérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui conſtitue vraiſemblablement la différence qui ſe trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'eſt que les fous joignent enſemble des idées mal-aſſorties & extravaguantes, ſur leſquelles néanmoins ils raiſonnent juſte, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propoſitions, & ne raiſonnent que peu ou point du tout, ſuivant l'état de leur *imbécillité.*

Je ne ſais ſi certains *imbécilles* qui ont vécu quarante ans ſans donner le moindre ſigne de raiſon, ne ſont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*; ſignifient-ils des eſpeces tellement marquées par des eſſences diſtinctes, que nulle autre eſpece ne puiſſe intervenir entr'elles?

En cas que quelqu'un vînt nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puiſque nous ſommes

portés à en faire une eſpece diſtincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de ſavoir & de rechercher de pareilles choſes. Qu'ils tombent, ou qu'ils ſe ſoutiennent (pour me ſervir d'un paſſage de l'Ecriture, *Rom. xiv. 4.*) cela regarde leur maître. D'ailleurs, ſoit que nous déterminions quelque choſe, ou que nous ne déterminions rien ſur leur état à venir, il ne ſera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* ſont entre les mains d'un créateur plein de bonté, qui ne diſpoſe pas de ſes créatures ſuivant les bornes étroites de nos opinions particulieres, & qui ne les diſtingue point conformément aux noms; & aux chimeres qu'il nous plaît de forger. *(D. J.)*

* IMBIBER, verb. act. & paſſ. *(Grammaire,)* on dit *imbiber*, & *s'imbiber*. L'éponge *s'imbibe* d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere phyſique dont ſe fait l'imbibition ne nous eſt pas toujours diſtinctement connue. Par quel méchaniſme, ſi un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & tombe de l'autre bout au dehors du verre, fera-t-il fonction du ſiphon, *s'imbibera-t-il* ſans ceſſe d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomenes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bientôt la raiſon à de plus importans. L'action d'*imbiber* ou de *s'imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les Alchymiſtes ont tranſportés dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

IMBIBITION, ſ. f. *(Chymie.)* c'eſt une eſpece ou une variété de la macération, dont le caractere diſtinctif conſiſte en ce que le liquide appliqué à une ſubſtance concrete, eſt abſorbé tout entier, ou preſque entier par cette ſubſtance; c'eſt ainſi qu'une éponge eſt *imbibée* d'eau, &c. Cette opération eſt peu en uſage dans les travaux ordinaires de la Chymie. On l'emploie dans quelques arts chymiques; par exemple, dans la préparation de l'orſeil, du tournefol; & de quelques autres fecules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes deſquelles on travaille à les extraire. *(b)*

IMBLOCATION, ſubſt. m. *(Hiſt. des Coutum.)* terme conſacré chez les écrivains du moyen âge, pour déſigner la maniere d'enterrer les corps morts des perſonnes excommuniées; cette maniere ſe pratiquoit en élevant un monceau de terre ou de pierres ſur leurs cadavres, dans les champs, ou près des grands chemins, parce qu'il étoit défendu de les enſevelir, & à plus forte raiſon de les mettre en terre ſainte. *Imblocation* eſt formé de *bloc*, amas de pierres. *Voyez* du Cange, *Gloſſaire latin*, au mot *imblocatus*. *(D. J.)*

* IMBRICÉ, adj. *(Art.)* c'eſt par cette épithete qu'on diſtingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il eſt ſûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

IMBRIM, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom que l'on donne dans les îles de Feroe ou Farroe à un oiſeau de la groſſeur d'une oie, qui, dit-on, ne ſort jamais de l'eau. Cet oiſeau a le cou fort long ainſi que le bec; ſes plumes ſont griſes ſur le dos & blanches ſur la poitrine; ſon cou eſt tout gris à l'exception d'un cercle blanc qui forme comme une eſpece de collier. Il vit dans l'eau parce que ſes piés ſont placés en arriere, & ſont d'ailleurs ſi foibles qu'ils ne pourroient point ſoutenir ſon corps; & ſes ailes ſont trop petites pour qu'il puiſſe voler. Sous chaque aile il a un creux capable de contenir un œuf, & l'on croit que c'eſt là qu'il tient ſes œufs cachés & qu'il les couve, d'autant plus qu'on a remarqué que l'*imbrim* ne fait jamais éclore que deux petits. Ces oiſeaux paroiſſent ſur les côtes à l'approche des tempêtes. On les a mal-à-propos confondus avec les alcyons, dont ils different ſuivant la deſcription qui vient d'être donnée. *Voyez acta Hafnienſia, ann. 1671 & 72, obſerv. 49.*

IMBRIKDAR-AGA, ſubſt. m. *(Hiſt. mod.)* nom d'un officier de la cour du ſultan, dont la fonction eſt de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

IMBROS, *(Géog.)* île vers la Quer-ſonnèſe de Thrace, ſéparée par un petit trajet de mer de la Theſſalie. Philippe de Macédoine ſen rendit maître, & y ex-

exerça un pouvoir abſolu. Le géographe Etienne place une ville de même nom dans cette île de l'Archipel, & dit qu'elle étoit conſacrée à Cérès & à Mercure : quoi qu'il en ſoit, l'île d'*Imbros* ſe nomme aujourd'hui l'île de *Lembro*. *Voyez* LEMBRO. *(D. J.)*

IMI, ſ. m. *(Commerce.)* meſure de liquides en uſage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, *(Géog.)* petit royaume d'Aſie entre les montagnes qui ſéparent la mer Caſpienne & la mer Noire. Il eſt enfermé entre le mont Caucaſe, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Garcil, & la Géorgie. Sa longueur eſt de ſix vingt mille ſtades, ſa largeur de ſoixante mille. Les peuples du mont Caucaſe, avec qui l'*Imirette* confine, ſont les Géorgiens & les Turs au midi ; au ſeptentrion, ces Caracioles ou Circaſſiens noirs, que les Européens ont appellé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les hiſtoriens, & Cédrénus en particulier.

L'*Imirette* eſt un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrélie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieuſes plaines. Il s'y trouve des minieres de fer ; l'argent y a cours, & l'on y bat monnoie. Quant aux mœurs & aux coutumes, c'eſt la même choſe qu'en Mingrélie, qui a été autrefois ſous ſa domination, ainſi que les peuples du Guriel ; ils ſont tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribu du meppe, c'eſt-à-dire du roi d'*Imirette* eſt de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans juſqu'à vingt ; il envoie ſon tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il ſe nomme *le roi des rois* : qu'eſt donc le pacha du grand-ſeigneur vis-à-vis de lui ?

La Turquie ne s'eſt point ſouciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il eſt impoſſible d'obſerver le Mahométiſme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendu par la loi mahométane ; outre que le peuple y eſt épars, errant & vagabond : deſorte que les Turcs ſe ſont contentés de faire enſorte que toutes ces provinces leur ſerviſſent de pépinieres d'eſclaves. On dit qu'ils en tirent ſix ou ſept mille chaque année.

Des égards & des obſtacles à-peu-près ſemblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vaſtes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenſes du mont Caucaſe. C'eſt une obſervation remarquable que cet ancien uſage de tribut d'enfans pour eſclaves. La Colchide le payoit à la Perſe dès les premiers âges du monde ; c'eſt une autre choſe bien ſinguliere, que dans tous les ſiecles, ces régions maritimes de la mer Noire, aient produit de ſi beau ſang, & en ſi grande quantité. *(D. J.)*

IMITATIF, adj. *(Gramm.)* qui ſert à l'imitation ; c'eſt le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur ſignification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue grecque, ſont dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaiſon verbale ἰζειν pour caractériſer l'imitation : ἀττικίζειν, de ἀττικός ; σικελίζειν, de σικελός ; βαρβαρίζειν, de βαρβαρός, *&c.* La terminaiſon ἰζειν pourroit bien venir elle-même de l'adjectif ἶσος, *pareil, ſemblable*, qui ſemble ſe retrouver encore à la terminaiſon des noms terminés en ισμός, que les Latins rendent pas *iſmus*, & nous par *iſmes*, comme *archaiſme*, *néologiſme*, *belléniſme*, *&c.* Il me ſemble par cette raiſon même, que l'on pourroit les appeller auſſi des noms *imitatifs*.

Nous avons conſervé en françois la même terminaiſon *imitative*, en l'adaptant ſeulement au génie de notre langue, *tyranniſer*, *latiniſer*, *franciſer*. Anciennement on écrivoit *tyrannizer*, *latinizer*, *francizer*, comme on peut le voir au *traité de la Grammaire françoiſe* du R. Etienne, imprimée en 1569 *(page 42.)* : & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaiſie l'avons-nous altérée ?

Les Latins ont fait pareillement une altération à la terminaiſon radicale, dont ils ont changé le ζ en *ſſ* : *atticiſſare*, *ſiciliſſare*, *patriſſare*. Voſſius *(Gramm. lat.*

lat. de derivitatis) remarque que les Latins ont préféré la terminaiſon latine en *or* à la terminaiſon grecque en *iſſare*, & qu'en conſéquence ils ont mieux aimé dire *græcari* que *græciſſare*.

Si j'oſois propoſer une conjecture contre l'aſſertion d'un ſi ſavant homme, je dirois que cette différence de terminaiſon doit avoir un fondement plus raiſonnable qu'un ſimple caprice; & la réalité de l'exiſtence des deux mots latins *græciſſare* & *græcari* eſt une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on ſait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet un exacte ſynonymie. Il me paroît aſſez vraiſemblable que la terminaiſon *iſſare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaiſon *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs: *atticiſſare* (parler comme les Athéniens), *patriſſare* (parler en pere); *græcari* (boire comme les Grecs,) *vulpinari* (agir en renard, ruſer.) Les verbes *imitatifs* de la premiere eſpece ont une terminaiſon active, parce que l'imitation de langage n'eſt que momentanée, & dépendante de quelques actes libres qui ſe ſuccedent de loin à loin, ou même d'un ſeul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la ſeconde eſpece ont une terminaiſon paſſive; parce que l'imitation de conduite & de mœurs eſt plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les paſſions qui caractériſent les mœurs, de maniere que le ſujet qui imite eſt pour ainſi dire transformé en l'objet imité: *græcari* (être fait grec), *vulpinari* (être fait renard): deſorte qu'il eſt à préſumer que ces verbes, réputés déponens à cauſe de la maniere active dont nous les traduiſons, & peut-être même à cauſe du ſens actif que les Latins y avoient attaché, ſont au fond de vrais verbes paſſifs, ſi on les conſidere dans leur origine & ſelon le véritable ſens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raiſon de leur ſignification uſuelle, ſont des verbes actifs, abſolus; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter; abſolus, parce que le ſens en eſt complet & défini en ſoi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaiſon latine en *iſſare* ne ſuffit pas pour en conclure que le verbe eſt *imitatif* l'aſſonnance ſeule n'eſt pas un guide ſûr dans les recherches analogiques; il faut encore faire attention au ſens des mots & à leur véritable origine. C'eſt en quoi il me ſemble qu'a manqué Scaliger (*De cauſ. ling. lat. cap. cxxiij.*), lorſqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathiſſare*: ce n'eſt pas qu'il ne ſente qu'il n'y a point ici de véritable imitation: *neque enim*, dit-il, *aut imitamur, aut ſequimur Cyathum*; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaiſon. Le verbe grec qui correſpond à *cyathiſſare*, c'eſt κυαθίζειν, & non pas κυαθίζειν, comme les vrais *imitatifs*, ce qui prouve que l'aſſonnance de *cyathiſſare* avec les verbes *imitatifs* eſt purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

* IMITATION, ſ. f. (*Gramm. & Philoſoph.*) c'eſt la repréſentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imite point; c'eſt l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'*imitation* s'appelle *diſcours*, & le diſcours eſt oratoire ou poétique. *Voyez* ELOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des ſons, l'*imitation* s'appelle *muſique*. Voyez *l'article* MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'*imitation* s'appelle *peinture*. *Voyez l'article* PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelque autre matiere ſemblable, l'*imitation* s'appelle *ſculpture*. Voyez *l'article* SCULPTURE. La nature eſt toujours vraie; l'art ne riſquera donc d'être faux dans ſon *imitation* que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impoſſibilité d'en approcher d'aſſez près. L'art de l'*imitation* en quelque genre que ce ſoit, a ſon enfance, ſon état de perfection, & ſon moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modele que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers; ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie; parce que nous apprécions moins le mérite des ouvrages par la premiere invention & la difficulté des obſtacles ſurmontés, que par le degré de perfection & l'effet. Il y a dans la nature

des objets qui nous affectent plus que d'autres ; ainſi quoique l'*imitation* des premiers ſoit peut-être plus facile que l'*imitation* des ſeconds, elle nous intéreſſera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artiſte ſont bien différens. C'eſt la difficulté de rendre certains effets de la nature, qui tiendra l'artiſte ſuſpendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'*imitation* ; il tient trop au technique qu'il ignore : ce ſont des qualités dont la connoiſſance eſt plus générale & plus commune, qui fixeront ſes regards. L'*imitation* eſt rigoureuſe ou libre ; celui qui imite rigoureuſement la nature en eſt l'hiſtorien. *Voyez* HISTOIRE. Celui qui la compoſe, l'exagere, l'affoiblit, l'embellit, en diſpoſe à ſon gré, en eſt le poëte. *Voyez* POÉSIE. On eſt hiſtorien ou copiſte dans tous les genres d'*imitation*. On eſt poëte, de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace diſoit aux imitateurs, *ô imitatores ſervum pecus*, il ne s'adreſſoit ni à ceux qui ſe propoſoient la nature pour modele, ni à ceux qui marchant ſur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés, cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'*imitation* eſt un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, eſt auſſi un homme de génie. *Voyez l'article ſuivant.*

IMITATION, ſ. f. *(Poéſie. Rhétor.)* on peut la définir, l'emprunt des images, des penſées, des ſentimens, qu'on puiſe dans les écrits de quelque auteur, & dont on fait un uſage, ſoit différent, ſoit approchant, ſoit en enchériſſant ſur l'original.

Rien n'eſt plus permis que d'uſer des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde ; ce n'eſt point un crime de les copier ; c'eſt au contraire dans leurs écrits, ſelon Quintilien, qu'il faut prendre l'abondance & la richeſſe des termes, la variété des figures, & la maniere de compoſer : enſuite, ajoute cet orateur ; on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux ; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne conſiſte dans l'*imitation* adroitement déguiſée.

Laiſſons dire à certaines gens que l'*imitation* n'eſt qu'une eſpece de ſervitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature ; loin d'affoiblir cette nature, les avantages qu'on en tire ne ſervent qu'à la fortifier. C'eſt ce que M. Racine a prouvé ſolidement dans un mémoire agréable, dont le précis décorera cet article.

Stéſychore, Archiloque, Hérodote, Platon, ont été des imitateurs d'Homere, lequel vraiſſemblablement n'a pu lui-même, ſans *imitation* de ceux qui l'ont précédé, porter tout d'un coup la poéſie à ſon plus haut point de perfection. Virgile n'écrit preſque rien qu'il n'imite ; tantôt il ſuit Homere, tantôt Théocrite, tantot Héſiode, & tantôt les poëtes de ſon temps ; & c'eſt pour avoir eu tant de modeles, qu'il eſt devenu un modele admirable à ſon tour.

J'avoue qu'il n'eſt pas impoſſible que des hommes plus favoriſés du ciel que les autres, s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau, & y marchent ſans guides ; mais de tels exemples ſont ſi merveilleux, qu'ils doivent paſſer pour des prodiges.

En effet, le plus heureux génie a beſoin de ſecours pour croître & ſe ſoutenir ; il ne trouve pas tout dans ſon propre fonds. L'ame ne ſauroit concevoir ni enfanter une production célebre, ſi elle n'a été comme fécondée par une ſource abondante de connoiſſances. Nos efforts ſont inutiles, ſans les dons de la nature ; & nos efforts ſont imparfaits ſi l'on n'accompagne ces dons, ſi l'*imitation* ne les perfectionne.

Mais il ne ſuffit pas de connoître l'utilité de l'*imitation* ; il faut ſavoir encore quelles regles on doit ſuivre pour en tirer les avantages qu'elle eſt capable de procurer.

La premiere choſe qu'il faut faire eſt de ſe choiſir un bon modele. Il eſt plus facile qu'on ne penſe de ſe laiſſer ſurprendre par des guides dangereux ; on a beſoin de ſagacité pour diſcerner ceux auxquels on doit ſe livrer. Combien Séneque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de ſon temps & du nôtre ? Lucain a égaré pluſieurs eſprits qui ont voulu l'imiter, & qui ne poſſédoient pas le feu de ſon éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres, a eu la folle ambition

de lui dérober la gloire du ſtyle empoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduiſe ſeul & nous faſſe oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous cotés, & s'enrichir du ſuc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius; & celui qui peint Phedre d'après Eurypide, y ajoute encore de nouveaux traits que Séneque lui préſente.

Le diſcernement n'eſt pas moins néceſſaire pour prendre dans les modeles qu'on a choiſis les choſes qu'on doit imiter. Tout n'eſt pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui eſt bon, ne convient pas également dans tous les temps & dans tous les lieux.

De plus, ce n'eſt pas aſſez que de bien choiſir; l'*imitation* doit être faite d'une maniere noble, généreuſe, & pleine de liberté. La bonne *imitation* eſt une continuelle invention. Il faut, pour ainſi dire, ſe transformer en ſon modele, embellir ſes penſées, & par le tour qu'on leur donne, ſe les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laiſſer ce qu'on ne peut enrichir. C'eſt ainſi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

Mon imitation n'eſt point un eſclavage:

» Je n'emploie que l'idée, les tours & » les loix que nos maîtres ſuivoient eux-» mêmes ».

Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers ſans nulle violence,
Je l'y tranſporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,
J'tâchent de rendre mien, cet air d'antiquité.

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la penſée d'un autre, par l'image ſous laquelle il repréſente le vers ſi connu d'Horace, *pallida mors æquo pulſat pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,
Eſt ſujet à ſes loix;
Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,
n'en défend pas nos rois.

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorſqu'étant prêt de mourir, il trouve ſon fils:

Ω παῖ, γενοῖο πατρὸς εὐτυχέστερος
Τἄλλ' ὅμοιος.

Virgile exprime la même choſe d'une maniere différente.

Diſce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

Fais connoître à mon fils les héros de ſa race:
Autant que tu pourras, conduis-le ſur leur trace;
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.

M. Deſpréaux qui diſoit en badinant, " qu'il n'étoit qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace, » s'eſt ſi fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en eſt fait un tréſor, qui lui appartient juſtement; en imitant toujours, il eſt toujours original. Il n'a pas traduit le poëte latin, mais il a joûté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu ſans honte.

Si Virgile n'avoit pas oſé joûter contre Homere, nous n'aurions point la magnifique deſcription de la deſcente d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de ſon héros. C'eſt ici qu'il faut convenir que le poëte latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour le rendre original en imitant; c'eſt de cette maniere que les grands Peintres & les Sculpteurs imitent la nature, je veux dire en l'embelliſſant. *Voyez* le *mémoire* de M. l'abbé Fraguier ſur les imitations de l'Enéide.

L'approbation conſtante que l'Iphigénie de Racine a reçue ſur le théatre françois, juſtifie ſans doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la piece du même nom, qui a fait les délices du théatre d'Athenes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Eurypide, de l'aveu d'Ariſtote, ne donne pas à ſon Iphigénie, un caractere conſtant & ſoutenu; d'abord elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuſte d'un pere barbare: un moment après elle change de ſentiment, elle excuſe ce pere; & prie Clytemneſtre de ne point haïr Agamemnon,

pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne ſentant la faute d'Eurypide, a pris grand ſoin de l'éviter ; il a peint cette fille toujours reſpectueuſe & toujours ſoumiſe aux volontés de ſon pere.

Ainſi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inſpire le goût, étend le génie, & perfectionne les talens ; c'eſt ce qui fait dire à un de nos meilleurs poëtes :

Mon feu s'échauffe à leur lumiere,
Ainſi qu'un jeune peintre inſtruit
Sous Coypel & ſous l'Argilliere,
De ces maîtres qui l'ont conduit,
Se rend la touche familiere ;
Il prend noblement leur maniere,
Et compoſe avec leur eſprit.

Ne rougiſſons donc pas de conſulter des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils ſoient nos maîtres, la grande diſtance que nous voyons entr'eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carriere dans laquelle ils ont couru ſi glorieuſement eſt encore ouverte ; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modeles & pour rivaux dans nos *imitations* ; ſi nous ne les atteignons pas, du moins nous pouvons en approcher, & après les grands hommes, il eſt encore des places honorables. La réputation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Hortenſius ne rallentit point l'ardeur de Cicéron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à déſeſpérer ſes rivaux que Corneille ? cependant il a trouvé un égal ; & quoiqu'un autre ait mérité la même couronne, la ſienne lui eſt demeurée toute entiere, n'a rien perdu de ſon éclat.

Concluons que c'eſt à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire, & que c'eſt de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur. *(D. J.)*

IMITATION, ſ. f. *(Morale.)* c'eſt, dit Bacon, la traduction des préceptes en exemples. Un jeune homme qui veut s'avancer dans la carriere de la gloire & de la vertu, doit commencer par ſe propoſer d'excellens modeles, & ne pas prendre d'après eux quelques traits de reſſemblance, pour une parfaite conformité ; mais avec le temps, il doit devenir lui-même ſon modele ; c'eſt-à-dire régler ſes actions par ſes actions, & donner des exemples après en avoir ſuivi. *(D. J.)*

IMITATION *en Muſique*, eſt l'emploi d'un même tour de chant dans pluſieurs parties qui ſe font entendre l'une après l'autre. A l'uniſſon, à la tierce, à la quarte, ou à quelqu'autre intervalle que ce ſoit, l'*imitation* eſt toujours bien priſe, même en changeant pluſieurs notes, pourvu que le même chant ſe reconnoiſſe toujours, & qu'on ne s'écarte point des loix d'une bonne modulation. Souvent pour rendre l'*imitation* plus ſenſible, on la fait précéder d'un ſilence. On traite l'*imitation* comme on veut ; on la prend, on l'abandonne, on en commence une autre à ſa liberté ; en un mot les regles en ſont auſſi relâchées que celles de la fugue ſont ſéveres : c'eſt pourquoi les grands maîtres la dédaignent (*),

(*) Comme je ſuis très-perſuadé que le ſentiment de M. Rouſſeau eſt d'un grand poids en muſique, je crois devoir commenter, pour ainſi dire, cette idée.

D'abord que, pour faire une *imitation*, on gâte ou l'on altere un beau ſens, on a tort ; mais ſi l'*imitation* peut avoir lieu ſans cela, pourquoi ne pas en ſaiſir l'occaſion, ſur-tout lorſque le trait de chant imité eſt une des idées principales de la piece. Il en eſt de l'*imitation* comme du *contre-point double* ; ſans elle, on ne peut guere faire une piece à pluſieurs parties récitantes, car chaque partie ne peut pas toujours annoncer un motif nouveau ; & ſi l'on fait répéter le même trait ſucceſſivement à chaque partie & dans la même harmonie, l'ennui s'en mêlera bientôt.

L'*imitation* fournit auſſi le moyen de reproduire ſouvent le même motif ſous un aſpect nouveau, & en diminuant ou augmentant ſon effet, ſuivant l'exigence du cas. Car, par exemple, ſi l'on veut augmenter l'effet du motif, on l'annoncera dans le premier deſſus, on l'imitera dans les autres parties, en lui donnant un accompagnement foible, & d'un chant peu marqué. Mais ſi l'on veut faire reſſouvenir l'auditeur du motif ſans l'en occuper entiérement, on l'annoncera dans les parties inférieures ; on l'imi-

& toute *imitation* trop affectée décele preſque toujours un écolier en compoſition.

IMITATION, (*Muſique.*) La muſique dramatique ou théatrale concourt à l'*imitation*, ainſi que la Poéſie & la Peinture : c'eſt à ce principe commun que ſe rapportent tous les beaux-arts, comme l'a montré M. le Batteux. Mais cette *imitation* n'a pas pour tous la même étendue. Tout ce que l'imitation peut ſe repréſenter eſt du reſſort de la Poéſie. La Peinture, qui n'offre point ſes tableaux à l'imagination, mais aux ſens & à un ſeul ſens, ne peint que les objets ſoumis à la vue. La Muſique ſembleroit avoir les mêmes bornes par rapport à l'ouie, cependant elle peint tout, même les objets qui ne ſont que viſibles : par un preſtige preſque inconcevable, elle ſemble mettre l'œil dans l'oreille, & la plus grande merveille d'un art qui n'agit que par le mouvement, eſt d'en pouvoir former juſqu'à l'image du repos. La nuit, le ſommeil, la ſolitude & le ſilence entrent dans le nombre des grands tableaux de la Muſique. On ſait que le bruit peut produire l'effet du ſilence, & le ſilence l'effet du bruit : comme quand on s'endort à une lecture égale & monotone, & qu'on s'éveille à l'inſtant qu'elle ceſſe. Mais la Muſique agit plus intimement ſur nous en excitant, par un ſens, des affections ſemblables à celles qu'on peut exciter par un autre ; &, comme le rapport ne peut être ſenſible que l'impreſſion ne ſoit forte, la Peinture dénuée de cette force ne peut rendre à la Muſique les *imitations* que celle-ci tire d'elle. Que toute la nature ſoit endormie, celui qui la contemple ne dort pas, & l'art du muſicien conſiſte à ſubſtituer à l'image inſenſible de l'objet celle des mouvemens que ſa préſence excite dans le cœur du contemplateur. Non-ſeulement il agitera la mer, animera la flamme d'un incendie, fera couler les ruiſſeaux, tomber la pluie, groſſir les torrens ; mais il peindra l'horreur d'un déſert affreux, rembrunira les murs d'une priſon ſouterraine, calmera la tempête, rendra l'air tranquille & ſerein, & répandra de l'orcheſtre une fraîcheur nouvelle ſur les boccages. Il ne repréſentera pas directement ces choſes, mais il excitera dans l'ame les mêmes mouvemens qu'on éprouve en les voyant.

---

tera dans une de ces mêmes parties, tandis que le deſſus aura pour accompagnement un chant plein & bien marqué ; il eſt clair que pour que cela ſe puiſſe, il faut que le trait de chant imité ſoit ſimple.

Je ne vois pas comment les *duo*, les *trio*, &c. pourront avoir lieu ſur le théatre ſans *imitation*. Fera-t-on chanter les deux parties enſemble à la tierce ou à la ſixte ? Quel ennui, pour peu que la piece ſoit longue. D'ailleurs ce que j'ai dit à l'*article* FUGUE revient encore ici. Eſt-il plus naturel que deux, trois ou plus de perſonnes commencent à chanter toutes enſemble les mêmes paroles, ſur le même air, ou qu'elles commencent à quelque diſtance l'une de l'autre, & en mettant dans leur chant des différences analogues à leur caractere, ſans que pour cela le chant d'une des perſonnes contrediſe celui de l'autre ? Or, voila préciſément ce que fait & enſeigne l'*imitation* ; par elle on apprend juſqu'à quel point on peut changer un chant, ſans qu'il perde entiérement ſa phyſionomie.

Il y a différentes ſortes d'*imitations*.

L'*imitation renverſée* ou *en rétrogradant*, lorſque la partie imitante répete à reculons les notes de la partie principale, c'eſt-à-dire en commençant par la derniere, & finiſſant par la premiere.

L'*imitation liée* ou *contrainte*, lorſque la partie imitante répete exactement & note pour note le même trait de chant, mais une ſeconde, tierce, &c. plus haut ou plus bas.

L'*imitation par mouvement contraire*, que quelques-uns appellent *renverſée*, quoique Broſſard donne ce nom à celle qui va en rétrogradant, comme nous l'avons déja dit. Cette ſorte d'*imitation* a lieu lorſque la partie imitante répete les notes de la principale par mouvement contraire, c'eſt-à-dire que ſi la premiere procede diatoniquement ou par ſaut en montant, l'imitante procede diatoniquement ou par ſaut en deſcendant, & au contraire.

Enfin l'*imitation* ſimple ou libre, quand on reconnoît le même chant dans la partie imitante, ſans qu'elle obſerve les mêmes intervalles ou les mêmes valeurs des notes que la partie principale. C'eſt de cette derniere ſorte d'*imitation* que j'ai voulu parler. (*F. D. C.*)

IMITATIVE, PHRASE, (*Gram. & Poéſie.*) J'appelle phraſe *imitative* avec M. l'abbé du Bos (qui me fournira cet article de Grammaire philoſophique) toute phraſe qui imite en quelque maniere le bruit inarticulé dont nous nous ſervons par inſtinct naturel, pour donner l'idée de la choſe que la phraſe exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à ſon gré le ſentiment dont il eſt touché, a recours naturellement à l'expédient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ſes ſentimens par des ſons inarticulés. Nous ſommes portés par un mouvement naturel à dépeindre par des ſons inarticulés les fracas qu'une maiſon aura fait en tombant, le bruit confus d'une aſſemblée tumultueuſe, & pluſieurs autres choſes. L'inſtinct nous porte à ſuppléer par ces ſons inarticulés, à la ſtérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les écrivains latins, particuliérement leurs poëtes qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, & dont la langue eſt infiniment plus riche, ſont remplis de *phraſes imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les écrivains du bon temps. Elles ont été louées par les Romains du ſiecle d'Auguſte qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel eſt le vers de Virgile qui dépeint Polipheme.

Monſtrum horrendum informe, ingens, cui lumen ademptum.

Ce vers prononcé en ſupprimant les ſyllabes qui font éliſion, & en faiſant ſonner l'*u* comme les Romains le faiſoient ſonner, devient ſi l'on peut l'exprimer ainſi, un vers monſtrueux. Tel eſt encore le vers où Perſe parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne ſauroit auſſi prononcer qu'en nazillant.

Ranciculum quiddam balbâ de nare locutus.

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, ſuivant les apparences, une partie de ces beautés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Nos poëtes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phraſes imitatives*, n'ont pas réuſſi au goût des François, comme ces poëtes latins réuſſiſſoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un courtier, *le champ piat, bat, abbat.* Nous ne traitons pas plus ſérieuſement les vers où Ronſard décrit en *phraſe imitative* le vol de l'alouette.

Elle guindée du zéphire,
Sublime en l'air, vire & revire,
Et y décligne un joli cri,
Qui rit, guérit, & tire lire
Des eſprits mieux que je n'écris.

Paſquier rapporte pluſieurs autres *phraſes imitatives* des poëtes françois, dans le *chap. x. liv. VIII. de ſes recherches*, où il veut prouver que notre langue n'eſt pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples que Paſquier rapporte, refutent ſeuls ſa propoſition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phraſes imitatives* dans des vers, il ne s'en ſuit pas que ces vers ſoient bons. Il faut que ces *phraſes imitatives* y aient été introduites, ſans préjudicier au ſens & à la conſtruction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poéſie françoiſe, qui ſoient de cette eſpece, & qu'on puiſſe oppoſer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les temps ont loué dans les ouvrages, de poëtes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoiſſoit même en ce genre que la deſcription d'un aſſaut qui ſe trouve dans l'ode de Delpreaux ſur la priſe de Namur; le poëte, dit-il, y dépeint en *phraſe imitative* le ſoldat qui gravit contre une breche, & qui vient le fer & la flamme en main,

Sur les monceaux de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin.

Je n'examinerai pas ſi l'exemple de l'abbé du Bos eſt très-bon; je dirai ſeu-

lement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poëtes anglois ſont plus fertiles que les nôtres en *phraſes imitatives*, comme Adiſſon l'a prouvé par pluſieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve auſſi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaiſir les objets par des *phraſes imitatives*; témoin la deſcription ſuivante du travail des Cyclopes.

One ſtirs the fire and one the bellows blows,
The hiſſing ſteel in the ſmithy drownd;
The grot with beating anvils groans aruund,
By turns their arms advance in equal time,
By turns their and deſcend, and hammers chime.
They turn the glowing maſs with crook'd tongs
The fiery work proceeds with ruſtick ſongs.

(*D. J.*)

IMMACULÉ, adj. (*Théolog.*) qui eſt ſans tache ou ſans péché.

Les Catholiques ſe ſervent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour ſignifier qu'elle eſt née ſans péché originel. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Quand on donne le bonnet à un docteur de ſorbonne, on lui fait jurer qu'il ſoutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La ſorbonne fit ce décret dans le 14e. ſiecle, & quatre-vingts autres univerſités l'ont fait depuis à ſon imitation. *Voyez* SORBONNE.

Au reſte il faut obſerver que dans cette ſavante faculté on ne regarde pas ce point comme un article de foi, mais comme une *opinion pieuſe & catholique*, & c'eſt en ce ſens-là que ſes candidats la ſoutiennent tous les jours dans leurs theſes; mais il leur eſt défendu auſſi-bien qu'aux profeſſeurs de tenir l'opinion contraire.

Les ordres militaires d'Eſpagne ſe ſont obligés à ſoutenir cette prérogative de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

Il y a auſſi une congrégation de l'*immaculée conception* dans la plupart des couvens, de laquelle il y a une ſociété de filles ſéculieres qui ont pour fin d'honorer l'*immaculée conception* de la Vierge. **Elles en font tous les ans une** profeſtation en public, & tous les jours en particulier. (*G*)

IMMANENT, adj. (*Philoſo. Théolog.*) qui demeure dans la perſonne, ou qui n'a point effet au dehors.

Les Philoſophes ont diſtingué les actions en *immanentes* & tranſitoires. Les Théologiens ont adopté la même diſtinction. L'action *immanente* eſt celle dont le terme eſt dans l'être même qui l'a produite. La tranſitoire eſt celle dont le terme eſt hors de l'être même qui l'a produite. **Ainſi Dieu a engendré le Fils &** le Saint-Eſprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions tranſitoires.

IMMATÉRIALISME *ou* SPIRITUALITÉ. (*Métaph.*) L'*immatérialiſme* eſt l'opinion de ceux qui admettent **dans la nature deux ſubſtances eſſentiellement** différentes; l'une qu'ils appellent *matiere*, & l'autre qu'ils appellent *eſprit*. Il paroit certain que les anciens n'ont eu aucune teinture de la ſpiritualité. Ils croyoient de concert que tous les êtres participoient à la même ſubſtance, mais que les uns étoient matériels ſeulement, & les autres matériels & corporels. Dieu, **les anges & les génies, diſent Porphyre** & Jamblique, ſont faits de la matiere; mais ils n'ont aucun rapport avec ce qui eſt corporel. Encore aujourd'hui à la Chine, où les principaux dogmes de l'ancienne philoſophie ſe ſont conſervés, on ne connoit point de ſubſtance ſpirituelle, & on regarde la mort comme la ſéparation **de la partie aërienne de l'homme de la partie terreſtre. La premiere** s'éleve en haut, & la ſeconde retourne en bas.

Quelques modernes ſoupçonnent que puiſqu'Anaxagoras a admis un eſprit dans la formation de l'univers, il a connu la ſpiritualité, & n'a point admis un Dieu corporel, ainſi qu'ont fait preſque tous les autres philoſophes. Mais ils ſe trompent étrangement; car par le mot d'*eſprit* les Grecs & les Romains ont également entendu une matiere ſubtile, ignée, extrêmement déliée, qui étoit intelligente à la vérité, mais qui avoit une étendue réelle

& des parties différentes. Et en effet comment veulent-ils qu'on croie que les philoſophes grecs avoient une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle, lorſqu'il eſt clair que tous les premiers peres de l'égliſe ont fait Dieu corporel, que leur doctrine a été perpétuée dans l'égliſe grecque juſque dans ces derniers ſiecles, & qu'elle n'a été quittée par les Romains que vers le temps de S. Auguſtin ?

Pour juger ſainement dans quel ſens on doit prendre le terme d'*eſprit* dans les ouvrages des anciens, & pour décider de ſa véritable ſignification, il faut d'abord faire attention dans quelle occaſion il s'en faut ſervir, & à quel uſage ils l'ont employé. Ils en uſoient ſi peu pour exprimer l'idée que nous avons d'un être purement intellectuel ; que ceux qui n'ont reconnu aucune divinité, ou du moins qui n'en admettoient que pour tromper le peuple, s'en ſervoient très-ſouvent. Le mot d'*eſprit* ſe trouve très-ſouvent dans Lucrece pour celui d'*ame* ; celui d'*intelligence* eſt employé au même uſage : Virgile s'en ſert pour ſignifier l'ame du monde, ou la matiere ſubtile & intelligente qui, répandue dans toutes ſes parties, le gouverne & le vivifie. Ce ſyſtême étoit en partie celui des anciens Pythagoriciens ; les Stoïciens qui n'étoient proprement que de Cyniques reformés, l'avoient perfectionné ; ils donnoient le nom de *Dieu* à cette ame ; ils la regardoient comme intelligente, l'appelloient *eſprit intellectuel* : cependant avoient-ils une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle ? pas davantage que Spinoſa, ou du moins guere plus ; ils croyoient, dit le P. Mourgues dans ſon plan théologique du pythagoriſme, avoir beaucoup fait d'avoir choiſi le corps le plus ſubtil (le feu,) pour en compoſer l'intelligence ou l'eſprit du monde, comme on le peut voir dans Plutarque. Il faut entendre leur langage ; car dans le nôtre, ce qui eſt eſprit n'eſt pas corps, & dans le leur au contraire on prouveroit qu'une choſe étoit corps parce qu'elle étoit eſprit.... Je ſuis obligé de faire cette obſervation ſans laquelle ceux qui liroient avec des yeux modernes cette définition du dieu des Stoïciens dans Plutarque, *Dieu eſt un eſprit intellectuel & igné, qui n'ayant point de forme peut ſe changer en telle choſe qu'il veut, & reſſembler à tous les êtres*, croiroient que ces termes d'*eſprit intellectuel*, détermineroient la ſignification du terme ſuivant, à un ſeu purement métaphorique.

Ceux qui voudroient ne pas s'en tenir à l'opinion d'un ſavant moderne, ne refuſeront peut-être pas de ſe ſoumettre à l'autorité d'un ancien auteur qui devoit bien connoître le ſentiment des anciens philoſophes, puiſqu'il a fait un traité de leur opinion, qui, quoiqu'extrêmement précis, ne laiſſe pas d'être fort clair. C'eſt de Plutarque dont je veux parler. Il dit en termes exprès que l'eſprit n'eſt qu'une matiere ſubtile, & il parle comme diſant une choſe connue & avouée de tous les philoſophes. « Notre ame, dit-il, qui » eſt air, nous tient en vie ; auſſi l'eſ» prit & l'air contiennent en être tout le » monde, car l'eſprit & l'air ſont deux » noms qui ſignifient la même choſe ». Je ne penſe pas qu'on puiſſe rien demander de plus fort & de plus clair en même temps. Dira-t-on que Plutarque ne connoiſſoit point la valeur des termes grecs, & que les modernes qui vivent aujourd'hui en ont une plus grande connoiſſance que lui ? On peut bien avancer une pareille abſurdité ; mais où trouvera-t-elle la moindre croyance ?

Platon a été de tous les philoſophes anciens celui qui paroît le plus avoir eu l'idée de la véritable ſpiritualité ; cependant lorſqu'on examine avec un peu d'attention la ſuite & l'enchaînement de ſes opinions, on voit clairement que par le terme d'*eſprit* il n'entendoit qu'une matiere ignée, ſubtile & intelligente ; ſans cela, comment eût-il pu dire que Dieu avoit pouſſé hors de ſon ſein une matiere dont il avoit formé l'univers ? Y a-t-il de l'étendue dans une ſubſtance toute ſpirituelle ? Platon avoit emprunté cette idée de Timée de Locre qui dit que Dieu voulant tirer de ſon ſein un fils très-beau, produiſit le monde qui ſera éternel, parce qu'il n'eſt pas d'un bon pere de donner la mort à ſon enfant. Il eſt bon de remarquer ici que Platon, ainſi que Timée de Locre

ſon guide & ſon modele, ayant également admis la coéternité de la matiere avec Dieu, il falloit que de tout temps la matiere eût ſubſiſté dans la ſubſtance ſpirituelle, & y eût été enveloppée. N'eſt-ce pas là donner l'idée d'une matiere ſubtile, d'un principe délié qui conſerve dans lui le germe matériel de l'univers ?

Mais, dira-t-on, Cicéron en examinant les différens ſyſtêmes des philoſophes ſur l'exiſtence de Dieu, rejette celui de Platon comme inintelligible, parce qu'il fait ſpirituel le ſouverain être. *Quod Plato ſine corpore Deum eſſe cenſet, id quale eſſe poſſit intelligi non poteſt.* A cela je réponds qu'on ne peut aucunement inférer de ce paſſage, que Ciceron ou Velleius qu'il fait parler, ait penſé que Platon avoit voulu admettre une divinité ſans étendue, impaſſible, abſolument incorporelle, enfin ſpirituelle, ainſi que nous le croyons aujourd'hui. Mais il trouvoit étrange qu'il n'eût point donné un corps & une forme déterminée à l'eſprit, c'eſt-à-dire à l'intelligence compoſée d'une matiere ſubtile qu'il admettoit pour ce Dieu ſuprême ; car toutes les ſectes qui reconnoiſſoient des dieux, leur donnoient des corps. Les Stoïciens qui s'expliquoient de la maniere la plus noble ſur l'eſſence utile de leur dieu, l'enfermoient pourtant dans le monde qui lui ſervoit de corps. C'eſt cette privation d'un corps matériel & groſſier, qui fait dire à Velleius que ſi ce dieu de Platon eſt incorporel, il doit n'avoir aucun ſentiment, & n'être ſuſceptible ni de prudence ni de volupté. Tous les philoſophes anciens, excepté les Platoniciens, ne penſoient point qu'un eſprit hors du corps pût reſſentir ni plaiſir ni douleur ; ainſi il étoit naturel que Velleius regardât le dieu de Platon incorporel, c'eſt-à-dire uniquement compoſé de la matiere ſubtile qui faiſoit l'eſſence des eſprits, comme un dieu incapable de plaiſir, de prudence, enfin de ſenſation.

Si vous doutez encore du matérialiſme de Platon, liſez ce qu'en dit M. Bayle dans le premier tome de la continuation de ſes penſées diverſes, fondé ſur un paſſage d'un auteur moderne, qui a expliqué & dévoilé le platoniſme. Voici le paſſage que cite M. Bayle. « Le premier dieu » ſelon Platon eſt le dieu ſuprême à qui les » deux autres doivent honneur & obéiſ- » ſance, d'autant qu'il eſt leur pere & » leur créateur. Le ſecond eſt le dieu » viſible, le miniſtre du dieu inviſible, » & le créateur du monde. Le troiſieme » ſe nomme le *monde*, ou l'*ame* qui » anime le monde, à quelques-uns » donnent le nom de *démon*. Pour reve- » nir au ſecond qu'il nommoit auſſi » l'entendement ou la raiſon, il conce- » voit deux ſortes de verbe, l'un qui a » réſidé de toute éternité en Dieu, par » lequel Dieu renferme de toute éternité » dans ſon ſein toutes ſortes de vertus, » faiſant tout avec ſageſſe, avec puiſſance » & avec bonté : car étant infiniment » parfait, il a dans ce verbe interne » toutes les idées & toutes les formes des » êtres créés. L'autre verbe qui eſt le » verbe externe & proféré, n'eſt autre » choſe ſelon lui, que cette ſubſtance » que Dieu pouſſa hors de ſon ſein, ou » qu'il engendra pour en former l'univers. » C'eſt dans cette vûe que le mercure » Triſmegiſte a dit que le monde eſt » conſubſtantiel à Dieu ». Voici maintenant la conſéquence qu'en tire M. Bayle : » Avez-vous jamais rien lu de plus monſ- » trueux ? Ne voilà-t-il pas le monde » formé d'une ſubſtance que Dieu pouſſa » hors de ſon ſein ? Ne le voilà-t-il pas » l'un des trois Dieux, & ne faut-il pas » les ſubdiviſer en autant de dieux qu'il » y a de parties dans l'univers diverſement » animées ? N'avez-vous point là toutes » les horreurs, toutes les monſtruoſités » de l'ame du monde ? Plus de guerres » entre les dieux que dans les écrits des » poëtes ? les dieux auteurs de tous les pé- » chés des hommes ? les dieux qui puniſſent » & qui commettent les mêmes crimes » qu'ils ordonnent de ne point faire ? »

Enfin, pour conclure par un argument tranchant & déciſif, c'eſt une choſe avancée de tout le monde, que Platon & preſque tous les philoſophes de l'antiquité ont ſoutenu que l'ame n'étoit qu'une partie ſéparée du tout ; que Dieu étoit ce tout, & que l'ame devoit enfin s'y réunir par voie de réfuſion. Or il eſt évident qu'un

tel ſentiment emporte néceſſairement avec lui le matérialiſme. L'eſprit tel que nous l'admettons n'eſt pas ſans doute compoſé de parties qui puiſſent ſe détacher les unes des autres ; c'eſt là ce caractere propre & diſtinctif de la matiere. *Voyez l'article de* L'AME DU MONDE.

Comme l'ancienne philoſophie confondoit la *ſpiritualité* & la *matérialité*, ne mettant entr'elles d'autre différence que celle qu'on met d'ordinaire entre les modifications d'une même ſubſtance, croyant de plus que ce qui eſt matériel peut devenir inſenſiblement ſpirituel, & le devient en effet. Les peres des premiers ſiecles de l'égliſe ſe livrerent à ce ſyſtême ; car il eſt indiſpenſable d'en avoir un quand on écrit pour le public. Les queſtions qui roulent ſur l'eſſence de l'eſprit, ſont ſi déliées, ſi abſtraites, les idées en échappent avec tant de légéreté, l'imagination y eſt ſi contrainte, l'attention ſi-tot épuiſée, que rien n'eſt ſi facile, & delà ſi pardonnable que de s'y méprendre. Quiconque n'y ſaiſit pas d'abord certains principes, eſt hors de route ; il marche ſans rien trouver, ou ne rencontre que l'erreur: ce n'eſt pourtant pas tout-à-fait à la peine de découvrir ces principes, la plupart ſimples & naturels, qu'il faut attribuer les mécomptes philoſophiques de quelques-uns de nos premiers écrivains ; c'eſt à leur déférence trop ſoumiſe pour les ſyſtêmes reçûs. Si le ſuccès n'eſt preſque dans tout que le prix d'une ſage audace, on peut dire que c'eſt dans la philoſophie principalement qu'il faut oſer ; mais ce courage de raiſon qui ſe cherche une voie même où il ne voit point de trace, étoit un art d'inventer ignoré de nos peres : appliqués ſeulement à maintenir dans ſa pureté ce dogme de la foi, tout le reſte ne leur ſembloit qu'une ſpéculation plus curieuſe que néceſſaire. Soigneux tout au plus d'arriver juſqu'où les autres avoient été, la plupart très-capables d'aller plus loin, ne ſentirent pas aſſez les reſſources que leur offroit la beauté de leur genie.

Origene ce ſavant ſi reſpectible, & conſulté de toutes parts, n'entendoit par *eſprit* qu'une matiere ſubtile, & un air extrêmement leger. C'eſt le ſens qu'il donne au mot ασωματος, qui eſt l'incorporel des Grecs. Il dit encore que tout eſprit ſelon la notion propre & ſimple de ce terme, eſt un corps. Par cette définition il doit néceſſairement avoir cru que Dieu, les anges & les ames étoient corporels ; auſſi l'a-t-il cru de même, & le ſavant M. Huet rapporte tous les reproches qu'Origene a reçus à ce ſujet ; il tâche de le juſtifier contre une partie ; mais enfin il convient qu'il eſt certain que cet ancien docteur a avoué qu'il ne paroiſſoit point dans l'Ecriture quelle étoit l'eſſence de la divinité. Le même M. Huet convient encore qu'il a cru que les anges & les ames étoient compoſés d'une maniere ſubtile qu'il appelloit *ſpirituelle*, eu égard à celle qui compoſe les corps. Il s'enſuit donc néceſſairement qu'il a auſſi admis une eſſence ſubtile dans la divinité, car il dit en termes exprès que la nature des ames eſt la même que celle de Dieu. Or ſi l'ame humaine eſt corporelle, Dieu doit donc l'être. Le ſavant M. Huet a rapporté avec ſoin quelques endroits des ouvrages d'Origene, qui paroiſſent oppoſés à ceux qui le condamnent ; mais les termes dont ſe ſert Origene, ſont ſi précis, & la façon dont parle le ſavant prélat eſt ſi foible, qu'on connoît aiſément que la ſeule qualité de commentateur lui met des armes à la main pour défendre ſon original. S. Jérôme & les autres critiques d'Origene ont ſoutenu qu'il n'avoit pas été plus éclairé ſur la *ſpiritualité* de Dieu, que ſur celle des ames & des anges.

Tertullien s'eſt expliqué encore plus clairement qu'Origene ſur la corporéité de Dieu qu'il appelle cependant *ſpirituel* dans le ſens dont on ſe ſervoit de ce mot chez les anciens. « Qui peut nier, dit-il, que » Dieu ne ſoit corps, bien qu'il ſoit eſprit ? » tout eſprit eſt corps, & a une forme & » une figure qui lui eſt propre ». *Quis autem negabit Deum eſſe corpus, etſi Deus ſpiritus? ſpiritus etiam corpus ſui generis in ſuâ effigie.* Un livre entier nous reſte de ſa main où il établit ce qu'il penſe de l'ame ; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'auteur y eſt clair, ſans mélange de ténebres, lui qu'on accuſe d'être ailleurs, preſque ſans mélange de clar

C'eſt là qu'il renferme les anges dans ce qu'il nomme la *cathégorie de l'étendue*. Il y place Dieu même, & à plus forte raiſon y comprend-il l'ame de l'homme qu'il ſoutient corporelle.

Ce ſentiment de Tertullien ne prenoit pourtant pas ſa ſource comme celui des autres, dans l'opinion dominante ; il eſtimoit trop peu les Philoſophes, & Platon lui-même, dont il diſoit librement qu'il avoit fourni la matiere de toutes les héréſies. Il ſe trompoit ici par excès de religion, s'il étoit permis de s'exprimer de la ſorte ; parce qu'une femme pieuſe rapportoit que dans un moment d'extaſe, une ame s'étoit montré à elle revêtue des qualités ſenſibles, lumineuſe, colorée, palpable, & qui plus eſt, d'une figure extérieurement humaine ; il crut devoir la maintenir corporelle, dans la crainte de bleſſer la foi. Circonſpection dont on peut louer le motif, mais impardonnable en tant que philoſophe. Ce n'eſt pas qu'il ne diſe quelquefois que l'ame eſt un eſprit ; mais qu'en conclure, ſinon que cette expreſſion n'emporte point dans le langage des anciens ce qu'elle ſignifie dans le nôtre ? Par le mot *eſprit*, nous concevons une intelligence pure, indiviſible, ſimple ; eux n'entendoient qu'une ſubſtance plus déliée, plus agile, plus pénétrante que les corps expoſés à la perception des ſens.

Je ſais que dans les écoles on juſtifie Tertullien, du moins par rapport à la *ſpiritualité* de Dieu. Ils veulent que cet ancien docteur regarde les termes de *ſubſtances* & de *corps* comme ſynonymes ; ainſi lorſqu'on dit, *qui peut nier que Dieu ne ſoit corps ?* c'eſt comme ſi l'on diſoit, *qui peut nier que Dieu ne ſoit une ſubſtance ?* Quant aux mots de *ſpirituel* & d'*incorporel*, ils ont chez Tertullien, ſelon les Scholaſtiques, un ſens très-oppoſé. L'*incorporel* ſignifie le *néant*, le vuide, la privation de toute ſubſtance ; le *ſpirituel* au contraire déſigne une ſubſtance, qui n'eſt point matérielle. Ainſi, lorſque Tertullien dit, que tout eſprit eſt corps, il faut l'entendre en ce ſens, que tout eſprit eſt une ſubſtance.

C'eſt par ces diſtinctions que les ſcholaſtiques prétendent réfuter les reproches que S. Auguſtin a faits à Tertullien d'avoir cru que Dieu étoit corporel, il eſt aſſez ſingulier qu'ils ſe ſoient figurés que Tertullien ne connoiſſoit pas la valeur des termes latins, & qu'il exprimoit le mot de *ſubſtance* par celui de *corps*, & celui de *néant* par celui d'*incorporel*. Eſt-ce que tous les auteurs grecs & latins n'avoient pas fixé dans leurs écrits la véritable ſignification de ces termes ? Cette peine qu'on ſe donne pour juſtifier Tertullien, eſt auſſi infructueuſe que celle qu'ont pris certains Platoniciens modernes, dans le deſſein de prouver que Platon avoit cru la création de la matiere. Le ſavant Fabricius a dit, en parlant d'eux, qu'ils avoient entrepris de blanchir un more.

S. Juſtin n'a pas eu des idées plus pures de la parfaite *ſpiritualité* qu'Origene & Tertullien. Il a dit en termes exprès, que les anges étoient corporels ; que le crime de ceux qui avoient péché, étoit de s'être laiſſé ſéduire par l'amour des femmes, & de les avoir connues charnellement. Certainement, je ne crois pas que perſonne s'aviſe de vouloir ſpiritualiſer les anges de S. Juſtin, il leur fait faire des preuves trop fortes de leur corporéité. Quant à la nature de Dieu, ce pere ne l'a pas mieux connue que celle des autres êtres ſpirituels. « Toute la ſubſtance, dit-il, qui ne » peut être fournie à aucune autre à » cauſe de ſa légéreté, a cependant un » corps qui conſtitue ſon eſſence. Si nous » appellons Dieu *incorporel*, ce n'eſt pas » qu'il le ſoit ; mais c'eſt parce que nous » ſommes accoutumés d'approprier certains noms à certaines choſes, à déſigner le plus reſpectueuſement qu'il » nous eſt poſſible, les attributs de la » Divinité. Ainſi, parce que l'eſſence de » Dieu ne peut être apperçue, & ne » nous eſt point ſenſible, nous l'appellons » *incorporel* ».

Tatien, philoſophe chrétien, dont les ouvrages ſont imprimés à la ſuite de ceux de S. Juſtin, parle dans ces termes de la *ſpiritualité* des anges & des démons : « Ils » ont des corps qui ne ſont point de chair, » mais d'une matiere ſpirituelle, dont la » nature eſt la même que celle du feu &

» de l'air. Ces corps ſpirituels ne peuvent » être apperçus que par ceux à qui Dieu » en accorde le pouvoir, & qui ſont » éclairés par ſon eſprit ». On peut juger par cet échantillon des idées que Tatien a eues de la véritable *ſpiritualité*.

S. Clément d'Alexandrie a dit en termes formels, que Dieu étoit corporel. Après cela, il eſt inutile de rapporter s'il croyoit les ames corporelles; on le ſent bien ſans doute. Quant aux anges, il leur faiſoit prendre les mêmes plaiſirs que S. Juſtin; plaiſirs où le corps eſt autant néceſſaire que l'ame.

Lactance croyoit l'ame corporelle. Après avoir examiné toutes les opinions des Philoſophes ſur la matiere dont l'eſſence de l'ame eſt compoſée, & les avoir toutes regardées comme incertaines; il dit qu'elles ont toutes cependant quelques choſes de véritable, notre ame ou le principe de notre vie étant dans le ſang, dans la chaleur & dans l'eſprit; mais qu'il eſt impoſſible de pouvoir exprimer la nature qui réſulte de ce mélange, parce qu'il eſt plus facile d'en voir les opérations que de la définir. Le même auteur ayant établi par ces principes la corporéité de l'ame, dit qu'elle eſt quelque choſe de ſemblable à Dieu. Il rend par conſéquent Dieu matériel, ſans s'en apperçevoir, & ſans connoître ſon erreur; car ſelon les idées de ſon ſiecle, quoique ce fût celui de Conſtantin, un eſprit étoit un corps compoſé de matiere ſubtile. Ainſi, diſant que l'ame étoit corps, & cependant quelque choſe de ſemblable à Dieu, il ne croyoit pas dégrader davantage la nature divine & la *ſpiritualité*, que lorſque nous aſſurons aujourd'hui que l'ame étant ſpirituelle, eſt d'une nature ſemblable à celle de Dieu.

Arnobe n'eſt pas moins précis ni moins formel ſur la corporéité ſpirituelle que Lactance. On pourroit lui joindre S. Hilaire, qui dans la ſuite penſa que l'ame étoit étendue; S. Grégoire de Naziance, qui diſoit qu'on ne pouvoit concevoir un eſprit ſans concevoir du mouvement & de la diffuſion; S. Grégoire de Nyſſe, qui parloit d'une ſorte de tranſmigration inconcevable ſans matérialité; S. Ambroiſe qui diviſoit l'ame en deux parties, diviſion qui la dépouilloit de ſon eſſence en la privant de ſa ſimplicité; Caſſien qui penſoit & s'expliquoit preſque de même; & enfin Jean de Theſſalonique, qui au ſeptieme concile avance, comme une article de tradition atteſtée par S. Athanaſe, par S. Baſile, & par S. Méthode, que ni les anges, ni les démons, ni les ames humaines ne ſont dégagés de la matiere. Déja néanmoins de grands perſonnages avoient enſeigné dans l'Egliſe une philoſophie plus correcte; mais l'ancien préjugé ſe conſervoit apparemment dans quelques eſprits, & ſe montroit encore une fois pour ne plus reparoître.

Les Grecs modernes ont été à-peu-près dans les mêmes idées que les anciens. Ce ſentiment eſt appuyé de l'autorité de M. de Beauſobre, l'un des plus ſavans hommes qu'il y ait en Europe. Voici comme il parle dans ſon hiſtoire de Manichée & du Manichéiſme: « Quand je conſidere, » dit-il, la maniere dont ils expliquent » l'union de deux natures en J. C. je » ne puis m'empêcher d'en conclure, » qu'ils ont cru la nature divine corporelle. » *L'incarnation*, diſent-ils, *eſt un parfait mélange des deux natures; la nature ſpirituelle & ſubtile pénetre la nature matérielle & corporelle juſqu'à ce qu'elle ſoit répandue dans toute cette nature, mêlée toute entiere avec elle, en ſorte qu'il n'y ait aucun lieu de la nature matérielle qui ſoit vuide de la nature ſpirituelle.* Pour moi, qui connois » Dieu comme un eſprit, je connois auſſi » l'incarnation comme un acte conſtant » irrévocable de la volonté du fils de » Dieu, qui veut s'unir la nature humaine, & lui communiquer toutes les » perfections qu'une nature créée eſt capable de recevoir. Cette explication du » myſtere de l'Incarnation eſt raiſonnable; » mais, ſi je l'oſe dire, ou celles des » Grecs n'eſt qu'un amas de fauſſes idées » & de termes qui ne ſignifient rien, ou » ils ont connu la nature divine comme » une matiere ſubtile ».

Le grand homme que je viens de citer, va nous prouver que dans le quatorzieme ſiecle, il falloit, ſelon le principe des Grecs, qu'ils cruſſent encore que

l'eſſence de Dieu étoit une lumiere ſublime incorporelle dans le ſens des anciens peres, c'eſt-à-dire, étendue, ayant des parties diffuſes; enfin telles que les philoſophes grecs concevoient la matiere ſubtile, qu'ils nommoient *incorporelle*. Il rapporte qu'il s'éleva dans le quatorzieme ſiecle une vive conteſtation ſur une queſtion beaucoup plus curieuſe qu'utile : c'eſt de ſavoir ſi la lumiere qui éclata ſur la perſonne de J. C. lorſqu'il fut transfiguré, étoit une lumiere créée ou incréée. Grégoire Palamas, fameux moine du mont Athos, ſoutenoit qu'elle étoit incréée, & Barlaam défendoit le contraire. Cela donna lieu à la convocation d'un concile tenu à Conſtantinople ſous Andronic le jeune. Barlaam fut condamné, & il fut décidé que la lumiere qui parut ſur le Tabor étoit la gloire de la divinité de J. C. ſa lumiere propre, celle qui émane de l'eſſence divine, ou plutot celle qui eſt une ſeule & même choſe avec cette eſſence, & non une autre. Voyons actuellement les réflexions de M. de Beauſobre. « Il y a » des corps, dit-il, que leur éloigne- » ment ou leur petiteſſe rendent inviſi- » bles, mais il n'y a rien de viſible qui » ne ſoit corps, & les Valentiniens avoient » raiſon de dire que tout ce qui eſt viſible » eſt corporel & figuré. Il faut auſſi que » le concile de Conſtantinople qui décida » conformément à l'opinion de Palamas, » & ſur l'autorité d'un grand nombre de » peres, qu'il émane de l'eſſence divine » une lumiere incréée, laquelle eſt comme » ſon vêtement & qui parut en J. C. » dans ſa transfiguration; il faut, dis-je, » ou que ce concile ait cru que la divinité » eſt un corps lumineux, ou qu'il ait éta- » bli deux opinions contradictoires, car il » eſt abſolument impoſſible qu'il émane » d'un eſprit une lumiere viſible, & par » conſéquent corporelle ».

Je crois qu'on peut fixer dans le ſiecle de S. Auguſtin la connoiſſance de la pure *ſpiritualité*. Je penſerois aſſez volontiers que les hérétiques qu'on avoit à combattre dans ce temps-là, & qui admettoient deux principes, un bon & l'autre mauvais, qu'ils faiſoient également matériels, quoiqu'ils donnaſſent au bon principe, c'eſt-à-dire à Dieu, le nom de *lumiere incorporelle*, ne contribuerent pas peu au developpement des véritables notions ſur la nature de Dieu. Pour les combattre avec plus d'avantage, on ſentit qu'il conviendroit de leur oppoſer l'exiſtence d'une Divinité purement ſpirituelle. On examina s'il étoit poſſible que ſon eſſence pût être incorporelle dans le ſens que nous entendons ce mot, on trouva bientot qu'il étoit impoſſible qu'elle en pût avoir une autre : alors on condamna ceux qui avoient parlé différemment. On avoua pourtant que l'opinion qui donnoit un corps à Dieu, n'avoit point été regardée comme hérétique.

Quoique la pure *ſpiritualité* de Dieu fût connue dans l'égliſe quelque temps avant la converſion de S. Auguſtin, comme il paroît par les ouvrages de S. Jérôme, qui reproche à Origene d'avoir fait Dieu corporel; cependant cette vérité rencontroit encore bien des difficultés à vaincre dans l'eſprit des plus ſavans théologiens. S. Auguſtin nous apprend qu'il n'avoit été retenu ſi long-temps dans le Manichéiſme que par la peine qu'il avoit à comprendre la pure *ſpiritualité* de Dieu. *C'étoit-là*, dit-il, *la ſeule preſqu'inſurmontable cauſe de mon erreur*. Ceux qui ont médité ſur la queſtion qui embarraſſoit S. Auguſtin, ne ſeront pas ſurpris des difficultés qui pouvoient l'arrêter. Ils ſavent que malgré la néceſſité qu'il y a d'admettre un Dieu purement ſpirituel, on ne peut jamais concilier parfaitement un nombre d'idées qui paroiſſent bien contradictoires

Eſt-il rien de plus abſtrait & de plus difficile à comprendre qu'une ſubſtance réelle qui eſt par-tout, & qui n'eſt dans aucun eſpace; qui eſt toute entiere dans des parties qui ſont à une diſtance infinie les unes des autres, & cependant parfaitement unique? Eſt-ce une choſe enfin bien aiſée à comprendre qu'une ſubſtance qui eſt toute entiere dans chaque point de l'immenſité de l'eſpace, & qui néanmoins n'eſt pas auſſi infini en nombre que le ſont les points de l'eſpace dans leſquels elle eſt toute entiere? S. Auguſtin eſt bien excuſable d'avoir été arrêté par ces difficultés, ſur-tout dans un temps où la doctrine de la pure *ſpiritualité* de Dieu

ne faiſoit, pour ainſi dire, qu'éclore. Ce fut lui-même qui dans les ſuites la porta à un point bien plus parfait; cependant il ne put la perfectionner alors ſur l'eſſence de Dieu, il raiſonna toujours en parfait matérialiſte ſur les ſubſtances ſpirituelles. Il donna des corps aux anges & aux démons; il ſuppoſa trois ou quatre différentes matieres ſpirituelles, c'eſt-à-dire ſubtiles. Il compoſa de l'une, l'eſſence des ſubſtances céleſtes; de l'autre, qu'il diſoit être comme un air épais, il fit celle des démons. L'ame humaine étoit auſſi formée d'une matiere qui lui étoit affectée & particuliere.

On voit combien les idées de la pure *ſpiritualité* des ſubſtances immatérielles étoient encore confuſes dans le temps de S. Auguſtin. Quant à celles que ce pere avoit de la nature de l'ame, pour montrer évidemment combien elles étoient obſcures & inintelligibles, il ne faut que conſulter ce qu'il dit ſur l'ouvrage qu'il avoit écrit au ſujet de ſon immortalité. Il avoue qu'il n'a paru dans le monde que malgré ſon conſentement, & qu'il eſt ſi obſcur, ſi confus, qu'à peine entend-il lui-même, lorſqu'il le lit, ce qu'il a voulu dire.

Il ſemble que quelque temps après S. Auguſtin, loin que la connoiſſance de la pure *ſpiritualité* ſe perfectionnât, elle fut peu à peu obſcurcie. La philoſophie d'Ariſtote, qui devint en vogue dans le douzieme ſiecle, fit preſque retomber les théologiens dans l'opinion d'Origene & de Tertullien. Il eſt vrai qu'ils nierent formellement que dans l'eſſence ſpirituelle il ſe trouvât rien de corporel, rien de ſubtil, rien enfin qui appartint au corps; mais d'un autre coté ils détruiſoient tout ce qu'ils ſuppoſoient, en donnant une étendue aux eſprits; infinie à Dieu, & finie aux anges & aux ames. Ils prétendoient que les ſubſtances ſpirituelles occupoient & rempliſſoient un lieu fixe & déterminé: or ces opinions ſont directement contraires aux ſaines idées de la *ſpiritualité*. Ainſi, l'on peut dire que juſqu'aux Carteſiens, les lumieres que ſaint Auguſtin avoit données ſur la pure incorporéité de Dieu, étoient diminuées de beaucoup. Les théologiens condamnoient Origene & Tertullien; & dans le fond, ils étoient beaucoup plus proches du ſentiment de ces anciens que de celui de St. Auguſtin. Ecoutons ſur cela raiſonner M. Bayle *à l'article de* SIMONIDE de ſon *Dictionnaire hiſtorique & critique*: « Juſ-
» qu'à M. Deſcartes, tous nos docteurs,
» ſoit théologiens, ſoit philoſophes, avoient
» donné une étendue aux eſprits, in-
» finie à Dieu, finie aux anges & aux
» ames raiſonnables. Il eſt vrai qu'ils ſou-
» tenoient que cette étendue n'eſt point
» matérielle, ni compoſée de parties, &
» que les eſprits ſont tout entiers dans
» chaque partie de l'eſpace qu'ils occu-
» pent: *toti in toto, & toti in ſingulis*
» *partibus*. Delà ſont ſorties les trois eſpe-
» ces de préſence locale, *ubi circumſcrip-*
» *tivum*, *ubi definitivum*, *ubi repletivum*;
» la premiere pour les corps, la ſeconde
» pour les eſprits créés, & la troiſieme
» pour Dieu. Les Carteſiens ont renverſé
» tous ces dogmes: ils diſent que les
» eſprits n'ont aucune ſorte d'étendue, ni
» de préſence locale; mais on rejette leur
» ſentiment comme très-abſurde. Diſons
» donc qu'encore aujourd'hui preſque tous
» nos philoſophes & tous nos théologiens
» enſeignent, conformément aux idées
» populaires, que la ſubſtance de Dieu eſt
» répandue dans des eſpaces infinis. Or,
» il eſt certain que c'eſt ruiner d'un côté
» ce qu'on bâtit de l'autre. C'eſt redonner
» en effet à Dieu la matérialité qu'on lui
» avoit ôtée. Vous dites qu'il eſt un eſprit,
» voilà qui eſt bien; c'eſt lui donner une
» nature différente de la matiere. Mais en
» même temps vous dites que ſa ſubſtance
» eſt répandue par-tout; vous dites donc
» qu'elle eſt étendue? Or nous n'avons
» point d'idée de deux ſortes d'étendue:
» nous ne concevons clairement que toute
» étendue quelle qu'elle ſoit, a des par-
» ties diſtinctes, impénétrables, inſépa-
» rables les unes des autres. C'eſt un
» monſtre que de prétendre que l'ame ſoit
» toute dans le cerveau & toute dans le
» cœur. On ne conçoit point que l'éten-
» due divine & l'étendue de la matiere
» puiſſent être au même lieu, ce ſeroit
» une véritable pénétration de dimenſions
» que notre raiſon ne conçoit pas. Outre
» cela, les choſes qui ſont pénétrées avec

» une troiſieme, ſont pénétrées entr'elles, » & ainſi le ciel & le globe de la terre » ſont pénétrés entr'eux ; car ils ſeroient » pénétrés avec la ſubſtance divine, qui, » ſelon vous, n'a point de parties ; d'où » il réſulte que le ſoleil eſt pénétré avec » le même être que la terre. En un mot, » ſi la matiere n'eſt matiere que parce » qu'elle eſt étendue ; il s'enſuit que toute » étendue eſt matiere, l'on vous défie de » marquer aucun attribut différent de » l'étendue par lequel la matiere ſoit ma- » tiere. L'impénétrabilité des corps ne » peut venir que de l'étendue ; nous n'en » ſaurions concevoir que ce fondement ; & » ainſi vous devez dire que ſi les eſprits » étoient étendus, ils ſeroient impénétra- » bles, ils ne ſeroient donc point différens » des corps par la pénétrabilité. Après tout, » ſelon le dogme ordinaire, l'étendue di- » vine n'eſt ni plus ni moins ou impénétra- » ble ou pénétrable que celle du corps. Les » parties, appellez-les *virtuelles*, tant qu'il » vous plaira, ces parties, dis-je, ne » peuvent point être pénétrées les unes » avec les autres ; mais elles peuvent l'être » avec les parties de la matiere. N'eſt- » ce pas ce que vous dites de celles de » la matiere ? mais elles peuvent pénétrer » les parties virtuelles de l'étendue divine. » Si vous conſultez exactement le ſens » commun, vous concevrez que lorſque » deux étendues ſont pénétrativement au » même lieu, l'une eſt auſſi pénétrable » que l'autre. On ne peut donc point dire » que l'étendue de la matiere differe d'au- » cune autre ſorte d'étendue par l'impé- » nétrabilité : il eſt donc certain que toute » étendue eſt auſſi matiere ; & par conſé- » quent vous n'ôtez à Dieu que le nom » de corps, & vous lui en laiſſez toute la réa- » lité lorſque vous dites qu'il eſt étendu » ? Conſultez *l'article de l'*AME, où l'on prouve, à la faveur de la raiſon & de quelques étincelles de bonne philoſophie, qu'outre les ſubſtances matérielles, il faut encore admettre des ſubſtances purement ſpiri- tuelles & réellement diſtinctes des pre- mieres. Il eſt vrai que nous ignorons ce que ſont au fond que ces deux ſortes de ſubſtances ; comment elles viennent ſe joindre l'une à l'autre ; ſi leurs propriétés ſe réduiſent au petit nombre de celles que nous connoiſſons. C'eſt ce qu'il eſt impoſ- ſible de décider ; & d'autant plus impoſſi- ble, que nous ignorons abſolument en quoi conſiſte l'eſſence de la matiere, & ce que les corps ſont en eux-mêmes. Les moder- nes, il eſt vrai, ont fait ſur cela quelques pas de plus que les anciens ; mais, qu'il leur en reſte encore à faire !

IMMATRICULATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie inſcription de quelqu'un dans la matricule ou regiſtre ; les nouveaux offi- ciers ſont reçus & *immatriculés* dans le ſiege où ils exercent leur fonction. Les nouveaux propriétaires des rentes aſſignées ſur les revenus du roi, ſe font *immatriculer* par les payeurs pour pouvoir toucher les rentes. *Voyez* IMMATRICULE & MATRI- CULE. (*A*)

IMMATRICULE, adject. (*Juriſprud.*) eſt l'acte contenant l'inſcription de quel- qu'un dans la matricule ou regiſtre com- mun. L'*immatricule* d'un huiſſier ou autre officier eſt l'acte par lequel il a été inſ- crit au nombre des officiers du tribunal. L'*immatricule* d'un nouveau rentier ou propriétaire de quelque partie de rente aſſignée ſur les revenus du roi, eſt l'acte par lequel il eſt inſcrit & reconnu en qua- lité de nouveau propriétaire de cette rente, à l'effet d'en être payé au lieu & place du précédent propriétaire. *Voyez* IMMATRICU- LATION & MATRICULE. (*A*)

IMMÉDIAT, adj. (*Gramm.*) qui ſuit ou précede un autre ſans aucune interpo- ſition. *Voyez* MÉDECINE.

Immédiat ſignifie auſſi, *qui agit ſans moyen, ſans milieu.* On dit dans ce ſens, grace *immédiate*, & cauſe *immédiate*.

On a vu depuis quelques années de gran- des diſputes ſur la grace *immédiate* entre les Théologiens. Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi la grace agit ſur le cœur & ſur l'eſprit par une efficacité *immédiate*, indépendamment des circonſtances externes, ou ſi un cer- tain aſſemblage, ou certain ménagement des circonſtances, jointes au miniſtere de la parole, peuvent produire la converſion des ames. *Voyez* GRACE. *Voyez le dictionn. de Trévoux.*

IMMÉMORIAL, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui paſſe la mé-

moire des hommes qui ſont actuellement vivans, & dont on ne connoît point le commencement. On dit par exemple, que de temps *immémorial* on en a uſé ainſi, ou que l'on a une poſſeſſion *immémoriale* d'un héritage. La poſſeſſion de trente ou quarante ans, & même de cent ans, n'eſt point *immémoriale*, dès que l'on en connoît l'origine. *Voyez* POSSESSION. *(A)*

IMMENSITÉ, ſ. f. *(Métaphyſiq.)* ce terme eſt relatif à l'étendue, comme celui d'*éternité* à la durée. L'éternité eſt un temps ſans limites; l'*immenſité* eſt une eſpace ſans bornes.

On entend par l'*immenſité de Dieu*, la préſence de Dieu par-tout. Or on connoît que Dieu peut être préſent par-tout de trois manieres; 1°. par la connoiſſance, parce que rien ne lui eſt caché; 2°. par ſon opération ou par ſa puiſſance, parce qu'il produit & conſerve tout en tout lieu: 3°. par ſon eſſence ou par ſa ſubſtance, en tant qu'il pénetre tout, & qu'il ſe trouve par-tout ſubſtantiellement.

Parmi les anciens hérétiques qui ont erré ſur l'*immenſité* de Dieu, les Valentiniens, les Gnoſtiques, les Manichéens admettant deux principes de toutes choſes, l'un bon, & l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumiere, & le ſecond dans celle des ténebres, par conſéquent ils nioient l'*immenſité* de Dieu quant à ſa ſubſtance.

Wortius, les calviniſtes & les ſociniens ont renfermé Dieu dans le ciel, & ne veulent point qu'il ſoit préſent ailleurs, autrement que par ſa puiſſance.

Deſcartes & ſes ſectateurs ont nié, ſuivant leurs principes, que Dieu fût préſent quelque part par ſa ſubſtance; ainſi, ſelon eux, Dieu n'eſt immenſe que par ſa connoiſſance & par ſa puiſſance. Il faut mettre ici une grande différence entre le ſentiment de ces derniers & celui des ſociniens; car du ſentiment des ſociniens, il s'enſuit que Dieu eſt renfermé dans un lieu; & que par conſéquent il eſt ſujet au changement, ce qui eſt une grande imperfection; au lieu que dans le ſentiment de Deſcartes, c'eſt au contraire une grande perfection à Dieu de ne pouvoir correſpondre à un lieu, parce qu'autrement il ſeroit étendu & corporel, ce qui eſt abſurde.

Ce qui a trompé les manichéens & les ſociniens, c'eſt qu'ils n'ont pas pris garde qu'on ne peut pas accorder que Dieu ſoit préſent quelque part par ſa ſubſtance, qu'on ne ſoit en même temps forcé d'accorder qu'il eſt par-tout: car ſi Dieu étoit ſeulement quelque part, ou il y ſeroit librement, & par ſa volonté, ou néceſſairement & par ſa nature. On ne peut point dire qu'il y ſoit librement, parce qu'il pourroit paſſer de ce lieu dans un autre, ce qui détruit entiérement l'infinité, la ſimplicité & l'immutabilité de Dieu. On ne peut pas dire non plus que Dieu ſoit borné quelque part par ſa nature, parce qu'il faudroit dire en même temps que par ſa nature il a une maniere d'exiſter finie, ce qui eſt ridicule; & d'ailleurs on n'apperçoit ni dans la nature de Dieu, ni dans celle du lieu, rien par où Dieu doive être plutôt là qu'ici.

Les ſcotiſtes admettent, 1°. deux ſortes d'étendue. L'une qui eſt ſubſtance, l'autre qui eſt modification. La premiere a des parties ſubſtancielles, poſées les unes hors des autres; par conſéquent elle eſt diviſible, mobile & corporelle: la ſeconde eſt propre aux eſprits. Elle a auſſi des parties hors les unes des autres, mais diſtinguées ſeulement d'une maniere formelle, par conſéquent cette étendue eſt indiviſible. 2°. Ils ſoutiennent que Dieu a une étendue éternelle, néceſſaire, infinie, par conſéquent immobile; delà ils concluent que l'*immenſité* de Dieu n'eſt point dans un lieu, mais qu'elle eſt plutôt le lieu univerſel, & que Dieu eſt tout entier ſous chaque partie de l'*immenſité*.

Les thomiſtes rejettent cette étendue formelle pour en ſubſtituer une virtuelle; mais ils admettent avec les ſcotiſtes, que Dieu eſt infiniment répandu hors de ſui-même, & qu'il exiſte tout entier ſous chaque partie de l'étendue créée. Je n'entrerai point dans le détail des raiſons dont les deux partis appuient leur opinion; tout le monde tombe d'accord qu'il y a plus de ſubtilité que de vraie Logique. *Voyez* DIEU & L'ESPACE.

IMMERSION, ſ. f. *(Gramm.)* action par

par laquelle on plonge quelque choſe dans l'eau, & dans tel autre fluide. *Voyez* FLUIDE.

Dans les premiers ſiecles du chriſtianiſme, on baptiſoit par *immerſion*, par trois *immerſions*. On prétend que cette coutume ſubſiſte encore en Portugal & chez les Anabap iſtes. *Voyez* BAPTÊME. Elle a ceſſé dans le treizieme ſiecle dans l'égliſe latine, & on lui a ſubſtitué le baptême par infuſion, comme il ſe pratique aujourd'hui : mais le baptême par *immerſion* eſt encore en uſage dans l'égliſe grecque. *(G.)*

IMMERSION, en *termes d'Aſtronomie*, ſe dit quelquefois lorſqu'une étoile ou une planette eſt ſi proche du ſoleil, qu'on ne peut la voir, parce qu'elle eſt comme enveloppée dans ſes rayons. *Voyez* OCCULTATION HÉLIAQUE.

Immerſion, ſe dit plus ordinairement pour ſignifier le commencement d'une éclipſe de lune, c'eſt-à-dire le moment où la lune commence à être obſcurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre.

On dit la même choſe, mais moins proprement, de l'éclipſe du ſoleil, lorſque le diſque de la lune commence à le couvrir, & à le dérober à nos yeux. *Voyez* ECLIPSE.

Emerſion eſt le terme oppoſé à *immerſion*, & c'eſt le moment dans lequel la lune commence à ſortir de l'ombre de la terre, celui où le ſoleil commence à montrer les parties de ſon diſque que la lune nous cachoit.

Comme la lune n'eſt jamais entiérement obſcurcie dans ſes éclipſes, mais qu'elle conſerve une couleur rougeâtre, le moment précis de ſon *immerſion*, ou de ſon entrée dans l'ombre, n'eſt pas aiſé à déterminer par obſervation ; il en eſt de même du moment précis de l'*émerſion*. Au contraire dans les éclipſes de ſoleil, le moment de l'*immerſion*, ou le commencement de l'éclipſe eſt inſtantané & très-remarquable, parce que la partie éclipſée du diſque du ſoleil n'eſt pas ſimplement obſcurcie, mais entiérement cachée. Le moment de l'*immerſion* ; dans les éclipſes de lune, arrive en même temps pour tous les peuples de la terre, il en eſt de même du moment de l'*immerſion* ; cependant comme ces momens ſont difficiles à déterminer, il eſt très-rare que deux obſervateurs placés dans le même endroit, les déterminent préciſément à la même heure.

Immerſion, ſe dit auſſi en parlant des ſatellites de Jupiter, & ſur-tout du premier ſatellite, dont l'obſervation eſt d'une ſi grande utilité pour la découverte des longitudes. *Voyez* SATELLITES.

On appelle *immerſion* du premier ſatellite, le moment auquel cette petite planette nous paroît entrer dans le diſque de Jupiter ; & *émerſion* le moment auquel elle paroît en ſortir.

On obſerve les *immerſions* depuis la conjonction de Jupiter avec le ſoleil juſqu'à ſon oppoſition, & les émerſions, depuis ſon oppoſition juſqu'à ſa conjonction. La commodité de ces obſervations conſiſte en ce qu'on les peut faire de deux jours l'un au moins, pendant onze mois de l'année.

L'*immerſion* des ſatellites de Jupiter dans l'ombre de cette planette, eſt beaucoup plus aiſée à déterminer avec préciſion que l'*immerſion* de la lune, parce que ces ſatellites étant fort petits, s'obſcurciſſent & diſparoiſſent preſque dans un inſtant. C'eſt ce qui fait que les éclipſes des ſatellites de Jupiter donnent la longitude avec plus de juſteſſe que les éclipſes de lune. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers. (O.)*

IMMEUBLES, ſ. m. pl. *(Juriſpr.)* ſont des biens fixes qui ont une aſſiete certaine, & qui ne peuvent être tranſportés d'un lieu à un autre, comme ſont les terres, prés, bois, vignes, & les maiſons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, ſans avoir de corps matériel ni de ſituation fixe, ſont réputés *immeubles* par fiction, tels que ſont les droits réels, comme cens, rentes foncieres, champart, ſervitude, & tels ſont encore les offices ; tels ſont auſſi dans certaines coutumes, les rentes conſtituées, leſquelles, dans d'autres, ſont réputées meubles.

Les *immeubles* ſe réglent par la loi de leur ſituation : ils ſont ſuſceptibles d'hypotheque.

En cas de vente, le vendeur peut être reſtitué lorſqu'il y a léſion d'outre-moitié du juſte prix.

Si le poſſeſſeur d'un *immeuble* eſt troublé, il peut intenter complainte.

Quand on diſcute les biens d'un mineur, il faut priſer les meubles avant de venir aux *immeubles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles*, fiefs, tels que les cens & rentes foncieres non-rachetables, mais les offices, les rentes conſtituées à prix d'argent, & les rentes foncieres rachetables, ne ſont pas ſujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels venus en fief. *Voyez* MEUBLES. (*A.*)

IMMEUBLES AMEUBLIS, ſont ceux que l'on répute meubles par fiction, ce qui ne ſe pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, ſans cette fiction n'y entreroient pas. *Voy.* AMEUBLISSEMENT, & COMMUNAUTÉ DE BIENS.

IMMEUBLES FICTIFS *ou* PAR FICTION, ſont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, ſont néanmoins conſidérés de vrais *immeubles*.

Tels ſont les meubles attachés à fer & à clou, ou ſcellés en plâtre, & mis dans une maiſon pour perpétuelle demeure.

Les deniers ſtipulés propres, ſont auſſi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reſte ils conſervent leur nature de meubles.

Les matériaux provenans d'un édifice démoli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de ſon héritage, ou du rembourſement d'une rente à lui appertenante, ſont réputés *immeubles* dans ſa ſucceſſion, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes conſtituées dans les rentes, où elles ſont réputées *immeubles*, ſont encore des *immmeubles fictifs*. *V.* FICTION & PROPRES FICTIFS (*A.*)

IMMINENT, adj. (*Gramm.*) qui menace d'une chûte prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond aſſez ſouvent; different, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il eſt proche, & l'autre qu'il eſt grand.

IMMIXTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le maniement des effets d'une ſucceſſion que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne ſe diſoit que par rapport aux héritiers ſiens; lorſque les héritiers étrangers faiſoient acte d'héritier, cela s'appelloit *adition d'hérédité*.

Parmi nous l'adition d'hérédité ſemble s'entendre de tout acte exprès, par lequel on prend qualité d'héritier; & *immixtion* eſt tout acte par lequel un héritier préſomptif agit, comme s'il avoit pris qualité; deſorte que l'*immixtion* opere le même effet que l'adition d'hérédité. *Voy.* HÉRÉDITÉ & SUCCESSION. (*A.*)

IMMOBILE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſe meut point: il ſe dit au ſimple & au figuré. La frayeur le ſaiſit, il reſte *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie ſtoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philoſophe ſouffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne ſouffre pas. Le ſtoïciſme pratique caractériſoit donc des ames d'une trempe bien extraordinaire! Qu'eſt-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que ſeroit-ce qu'une ſociété d'hommes auſſi maîtres d'eux-mêmes? nous reſſemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'eſpace à ſon gré, ſans qu'on puiſſe deviner ce qu'il va devenir, quelle route il ſuivra, où il pourra ſe fixer, ſi un rien l'arrête, un rien le ſépare & l'emporte. Un ſtoïcien eſt un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé, ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la ſecouſſe de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt de la nature des immeubles, ſoit réels ou fictifs.

Il y a des choſes *immobiliaires* tels que ſont les immeubles réels ou fictifs, des dettes *immobiliaires*, telles que ſont les rentes conſtituées des actions *immobiliaires*, ſavoir celles qui tendent à voir quelque choſe d'immobilier. *Voyez* MOBILIAIRE, ACTION, DETTES. (*A.*)

IMMODÉRÉ, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODÉRATION.

IMMODESTE, *(Gramm.)* *Voyez* MODESTIE.

IMMOLATION, IMMOLER, *(Littérat.)* ces termes ne déſignoient point chez les Latins le ſacrifice ſanglant, mais la conſécration faite aux dieux d'une victime, en mettant ſur ſa tête une eſpece de pâte ſalée. *Immolare*, n'étoit autre choſe que *molâ*, ou *farre molito & ſale hoſtiam perſ·ſſam diis ſacrare*, comme Feſtus nous l'apprend. *Mola* ſignifie une eſpece de gâteau d'orge, que l'on aſſaiſonnoit de ſel; on l'émioit ſur le front de la victime, & c'étoit la marque de ſa conſécration, ou de ſon dévouement aux autels? voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils déſignent le ſacrifice ſanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la meſſe que nous appellons la *préface*.

Immoler ſe prend auſſi au figuré. La pratique de la vertu eſt un ſacrifice continuel, où nos paſſions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts ſont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une maniere bien cruelle. Ceux au mépris deſquels on expoſe un de leurs ſemblables, ſont des méchans, s'ils ne ſont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le ſacrifice qu'on leur offre. Que ſeroit-ce s'ils en jouiſſoient avec une joie ſecrette?

IMMONDE, adj. *(Gramm.)* expreſſion inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également ſortis des mains de la nature, cherchent leur bien être, & ſuivent la grande loi de l'intérêt, ſans qu'on puiſſe raiſonnablement les en blâmer. Le pourceau eſt pour le juif un animal *immonde*, le juif eſt preſque pour le chrétien un animal *immonde*. Moyſe avoit diſtingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'eſprit *immonde*.

IMMORTALITÉ, IMMORTEL, *(Gramm. & Métaphyſ.)* qui ne mourra point, qui n'eſt point ſujet à la diſſolution & à la mort. Dieu eſt *immortel*; l'ame de l'homme eſt *immortelle*, non parce qu'elle eſt ſpirituelle, mais parce que Dieu qui eſt juſte, & qui a voulu que les bons & les méchans éprouvaſſent dans l'autre monde un ſort digne de leurs œuvres dans celui-ci, a décidé & a dû décider qu'elle reſteroit après la ſéparation d'avec le corps. Dieu a tiré l'ame du néant: ſi elle n'y retombe pas, c'eſt qu'il lui plaît de la conſerver. Matérielle ou ſpirituelle, elle ſubſiſteroit également, s'il lui plaiſoit de la conſerver. Le ſentiment de la ſpiritualité & de l'*immortalité*, ſont indépendans l'un de l'autre; l'ame pourroit être ſpirituelle & mortelle, matérielle & *immortelle*. Socrate qui n'avoit aucune idée de la ſpiritualité de l'ame, croyoit à ſon *immortalité*. C'eſt par Dieu & non pas par elle-même que l'ame eſt; c'eſt par Dieu, & ce ne peut être que par Dieu, qu'elle continuera d'être. Les Philoſophes démontrent que l'ame eſt ſpirituelle, & la foi nous apprend qu'elle eſt *immortelle*, & elle nous en apprend auſſi la raiſon.

L'*immortalité* ſe prend encore pour cette eſpece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce ſentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, eſt la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'eſtime de nos ſemblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feront un jour de nous, & nous nous immolons. Nous ſacrifions notre vie, nous ceſſons d'exiſter réellement, pour vivre en leur ſouvenir. Si l'*immortalité* conſidérée ſous cet aſpect eſt une chimere, c'eſt la chimere des grandes ames. Ces ames qui priſent tant l'*immortalité*, doivent priſer en même proportion les talens, ſans leſquels elles ſe la promettroient en vain; la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, l'Hiſtoire & la Poéſie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils ſont tombés dans la mer de l'oubli, parce qu'ils n'ont point eu un poëte ſacré qui les ait *immortaliſés*: la tradition altere la vérité des faits, & les rend fabuleux. Les noms paſſent avec les empires, ſans la voix du poëte & de l'hiſtorien qui traverſe l'intervalle des temps & des lieux, & qui les apprend à tous les ſiecles & à tous les peu-

plus. Les grands hommes ne ſont *immortaliſés* que par l'homme de lettres qui pourroit *s'immortaliſer* ſans eux. Au défaut d'actions célebres, il chanteroit les tranſactions de la nature & le repos des dieux, & il ſeroit entendu dans l'avenir. Celui donc qui mépriſera l'homme de lettres, mépriſera auſſi le jugement de la poſtérité, & s'élevera rarement à quelque choſe qui mérite de lui être tranſmis.

Mais, y a-t-il en effet des hommes en qui le ſentiment de l'*immortalité* ſoit totalement éteint, & qui ne tiennent aucun compte de ce qu'on pourra dire d'eux quand ils ne ſeront plus! je n'en crois rien. Nous ſommes fortement attachés à la conſidération des hommes avec leſquels nous vivons; malgré nous, notre vanité excite du néant ceux qui ne ſont pas encore, & nous entendons plus ou moins fortement le jugement qu'ils porteront de nous, & nous le redoutons plus ou moins.

Si un homme me diſoit, je ſuppoſe qu'il y ait dans un vieux coffre relégué, au fond de mon grenier, un papier capable de me traduire chez la poſtérité comme un ſcélérat & comme un infame; je ſuppoſe encore que j'aie la démonſtration abſolue que ce coffre ne ſera point ouvert de mon vivant; eh bien, je ne me donnerois pas la peine de monter au haut de ma maiſon, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui repondrois, vous êtes un menteur.

Je ſuis bien étonné que ceux qui ont enſeigné aux hommes l'*immortalité* de l'ame, ne leur aient pas perſuadé en même temps qu'ils entendroient ſous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorſqu'ils ne ſeront plus.

IMMORTALITÉ, ſ. f. *(terme de Blaſon,)* bûcher du phénix, nommé ainſi du mot *immortel*, parce que, ſelon la fable, il ſe dreſſe lui-même ſon bûcher, bat des ailes deſſus pour l'allumer, s'y conſume, & il y naît un ver de ſa cendre d'où il ſe forme un autre phénix.

On n'exprime l'*immortalité*, en blaſonnant, que lorſqu'elle ſe trouve d'un autre émail que cet oiſeau.

Feyne de Lavanne, à Paris; *d'argent au phénix de ſable, ſur ſon immortalité de gueules.* (*G. D. L. T.*)

IMMORTELLE, ſ. maſ. *elychriſum*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons découpés en forme d'étoile, portés ſur un embrion, & ſoutenu par un calice écailleux, luiſant, & de belle couleur d'or ou d'argent. L'embrion devient dans la ſuite une ſemence garnie d'aigrettes. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

L'*immortelle*, autrement dite bouton d'or ou amarante jaune, eſt nommée par Tournefort, *ſtœchas citrina, anguſtifolia.* Sa racine eſt ſimple, groſſe, ligneuſe, rendant une odeur approchante de celle de la gomme élémi. Ses tiges qui s'élevent à la hauteur d'un ou deux piés, ſont laniigineuſes, blanches, garnies de petites feuilles étroites, velues & blanchâtres. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, ramaſſées en maniere de têtes ou de bouquets, compoſées de pluſieurs fleurons réguliers, découpées ſur le haut en étoiles, de couleur citrine, & ſoutenues par des calices écailleux, ſecs, jaunes & brillans. La graine qui ſuccede à chaque fleuron, eſt oblongue, odorante, âcre, rouſſe, & garnie d'une aigrette. Cette plante croît d'elle-même aux lieux ſecs, ſablonneux, arides des pays chauds, en Eſpagne, en Portugal, en Italie, en Provence, & en Languedoc près de Montpellier; elle paſſe pour incilive, apéritive & emménagogue; mais on ne la cultive dans nos jardins que pour la fleur qui eſt d'une grande beauté, d'une odeur forte & agréable.

Si on la cueille avant qu'elle vienne à décheoir ſur la plante, & qu'enſuite on la tienne dans un endroit ſec, elle ſe conſerve quelques années ſans ſe gâter, peut-être parce que ſon calice écailleux eſt privé de phlegme; quoi qu'il en ſoit, cette prérogative lui a valu dans notre langue le nom d'*immortelle*. Les dames la mettent pour ſe parer dans leurs cheveux, & à cet égard elle eſt de beaucoup préférable aux fleurs artificielles. Les Portugais & les Eſpagnols la chériſſent fort, & en cultivent une grande quantité dans leurs jardins, indépendamment de celles des

champs, pour en orner les chapelles de leurs égliſes ; les curieux ne manquent pas d'avoir dans ce pays-là pluſieurs belles variétés de cette fleur qui ſemble faite pour leur terroir. *(D. J.)*

IMMUABLE, adj. *(Gramm.)* qui ne peut changer. Il n'y a que Dieu qui ſoit *immuable*. La nature eſt dans un état de viciſſitude perpétuelle. C'eſt une ſuite néceſſaire de la loi générale de tous les corps : ou ils ſe meuvent, ou ils tendent à ſe mouvoir.

IMMUNITÉ, en latin *immunitas*, *(Juriſprud.)* eſt définie *vacatio & libertas ab oneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou impoſition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit ſignifie trois choſes différentes, ſavoir ; *don* ou *préſent fait pour cauſe*, *charge* ou *devoir*, & *office* ou *fonction publique*.

Les Romains appellerent leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par ſucceſſion de temps pluſieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des décurions des villes, à cauſe qu'on les chargea de répondre ſur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fiſc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut uſer de contrainte pour obliger d'accepter ces ſortes de places & autres ſemblables, & alors elles furent conſidérées commes des charges publiques, *munera quaſi onera ; munus enim aliquando ſignificat onus, aliquando honorem ſeu officium*, dit la loi *munus*, au digeſte *de verborum ſignific.*

Les tutelles & curatelles furent dans ce même ſens conſidérées comme des charges publiques, *munera civilia*.

Ceux qui avoient quelque titre ou excuſe pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes*, *ſeu liberi à muneribus publicis*. Ainſi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui ſignifie exemption de quelque charge ou devoir ; & le terme d'*immunitas* a été conſacré en droit pour exprimer cette exemption, ainſi qu'on le peut voir dans pluſieurs titres du digeſte & du code.

Le titre *de excuſationibus* au digeſte qui concerne les excuſes que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum*.

Le titre *de vacatione & excuſatione munerum*, concerne les *immunités* par leſquelles on peut s'exempter des diverſes fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuſes ſont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps, de l'exercice, de quelqu'autre fonction ſupérieure ou incompatible.

Le code contient auſſi pluſieurs titres ſur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedendâ*, où il eſt dit que les greffiers des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fauſſes *immunités*, ſeront punis du feu.

Les titres *de decurionibus*, *de vacatione muneris publici*, *de decretis decurionum ſuper immunitate quibuſdam concedendâ*, *de excuſationibus munerum*, & autres titres ſuivans, traitent auſſi de diverſes *immunités*.

Dans notre uſage on joint ſouvent enſemble les termes de *franchiſes*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités*. Ces termes ne ſont cependant pas ſynonymes. La franchiſe conſiſte à n'être pas ſujet à certaines charges ou devoirs ; les libertés ſont auſſi à peu près la même choſe que les franchiſes ; le privilege conſiſte dans quelque droit qui n'eſt pas commun à tous ; les exemptions & *immunités* qui ſignifient la même choſe, ſont l'affranchiſſement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui ſans cette exemption y auroit été ſujet.

L'*immunité* eſt quelquefois priſe pour le droit d'aſyle, quelquefois le lieu même qui ſert d'aſyle, s'appelle l'*immunité* ; quelquefois enfin le terme d'*immunité* eſt pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer* l'immunité *de l'égliſe*.

Les *immunités* peuvent être accor-dé

des particuliers, ou des corps & communautés.

Les proviſions des officiers contiennent ordinairement la clauſe que le pourvu jouira des honneurs, prérogatives, franchiſes, privileges, exemptions & *immunités* attachés à ſon office.

Les villes & communautés ont auſſi leurs *immunités*.

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre ſeigneur ou autre perſonne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée ſur la poſſeſſion.

L'*immunité* eſt perſonnelle ou réelle.

On entend par *immunité perſonnelle* celle qui exempte la perſonne de quelque devoir perſonnel, comme du ſervice militaire de guet & de garde, de tutelle & curatelle, de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle eſt auſſi l'exemption de payer certaines impoſitions, comme la taille, les droits de péages, les droits dus au roi pour mutation des héritages qui ſont dans ſa mouvance.

L'*immunité réelle* eſt celle qui eſt attachée à certains fonds, & dont le poſſeſſeur ne jouit qu'à cauſe du fonds, & non à cauſe d'aucune qualité perſonnelle. Telles ſont les *immunités* dont jouiſſent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés, ſoit pour l'exemption de taille, ſoit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers ſans avoir payé de maîtriſe, ſoit pour n'être pas ſujets à la viſite & juriſdiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ſes *immunités*. La nobleſſe eſt exempte de taille & des charges publiques qui ſont au deſſous de ſa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont auſſi leurs *immunités* plus ou moins étendues; il y en a de communes à tous les citoyens, d'autres qui ſont propres à certaines profeſſions, & qui ſont fondées ou ſur la néceſſité de leur miniſtere, ou ſur l'honneur que l'on y a attaché.

Mais de toutes les *immunités*, les plus conſidérables ſont celles qui ont été accordées ſoit à l'égliſe en général, ou ſingulierement à certaines égliſes, chapitres & monaſteres, ou à chaque eccléſiaſtique en particulier.

Ces *immunités* ſont de trois ſortes; les unes ſont attachées à l'édifice même de l'égliſe, & aux biens eccléſiaſtiques; les autres ſont attachées à la perſonne des eccléſiaſtiques qui deſſervent l'égliſe; d'autres enfin ſont attachées à la ſeule qualité d'eccléſiaſtique.

La premiere eſpece d'*immunités* qui eſt de celles attachées à l'édifice même de l'égliſe, & aux biens eccléſiaſtiques, conſiſte 1°. en ce que ces ſortes de biens ſont hors du commerce. Les égliſes ſont miſes en droit dans la claſſe des choſes appellées *res ſacræ*, & ſont du nombre de celles que les loix appellent *res nullius*, parce qu'elles n'appartiennent proprement à perſonne; elles ſont hors du patrimoine, & ne peuvent être engagées, vendues, ni autrement aliénées.

Nous n'avons pourtant pas là-deſſus tout-à-fait les mêmes idées que les Romains; car ſelon nos mœurs, quoique les égliſes n'appartiennent proprement à perſonne, cependant par leur deſtination elles ſont attachées à certaines perſonnes plus particuliérement qu'à d'autres; ainſi chaque égliſe cathédrale eſt le chef-lieu du diocèſe; chaque égliſe paroiſſiale eſt propre à ſes paroiſſiens; les égliſes monachales appartiennent chacune à quelqu'ordre ou congrégation, & ainſi des autres; deſorte qu'on pourroit plutôt mettre les égliſes dans la claſſe des choſes appellées en droit *res communes*, dont la propriété n'appartient à perſonne; mais dont l'uſage eſt commun à tout le monde.

Les biens d'égliſe ne peuvent être engagés, vendus, ni autrement aliénés, ſans une néceſſité ou utilité évidente pour l'égliſe, & ſans y obſerver certaines formalités qui ſont une enquête *de commodo & incommodo*, l'autoriſation de l'évêque diocéſain, le conſentement du patron s'il y en a un, qu'il y ait des publications faites en juſtice en préſence du miniſtere public, enfin que le contrat d'aliénation ſoit homologué par le juge royal.

2°. La preſcription des biens d'égliſe ne peut être acquiſe que par quarante ans, à

la différence des biens des particuliers, qui, ſelon le droit commun, ſe preſcrivent par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens avec titre, & par trente ans ſans titre.

3°. L'*immunité* des égliſes conſiſte en ce qu'elles ſont tenues en franche-aumône. Le ſeigneur, qui donne un fonds pour conſtruire une égliſe, cimetiere ou autre lieu ſacré, ne ſe réſerve ordinairement aucun droit ni devoir ſur les biens par lui donnés, auquel cas on tient communément qu'il ne reſte plus ni foi ni juriſdiction ſur le fonds, du moins quant à la choſe, mais non pas quant aux perſonnes qui ſont toujours juſticiables du juge du lieu; & même quoique le ſeigneur ne perçoive aucune redevance ſur le fonds, & qu'on ne lui en paſſe point de déclaration ou aveu, il ne perd pas pour cela ſa directe ni ſon droit de juſtice ſur le fonds même, deſorte que s'il eſt néceſſaire de faire quelqu'acte de juriſdiction dans l'égliſe même, ſes officiers ſont conſtamment en droit de le faire.

Le ſeigneur conſerve auſſi ſur le fonds-aumôné le droit de patronage.

On diſtingue la pure-aumône de la tenure en franche-aumône; la premiere eſt quand on donne à l'égliſe des biens temporels, produiſans un revenu ſur leſquels le fief & la juriſdiction demeurent, ſoit au donateur, s'il a le fief & la juriſdiction ſur le lieu, ſoit au ſeigneur, ſi le donateur ne l'eſt pas; les héritages donnés à l'égliſe en pure-aumône ſont tenus franchement, & ſans en payer aucune redevance ni autre droit, ſi ce n'eſt *ad obſequium precum*.

Mais l'égliſe ne poſſede en franche-aumône ou pure-aumône que ce qui lui a été donné à ce titre; ſes autres biens ſont ſujets aux mêmes loix que ceux des particuliers.

4°. Une autre *immunité* des égliſes, c'étoit le droit d'aſyle; mais ce privilege n'appartenoit pas ſinguliérement à l'égliſe, car il tiroit ſon origine de ce que dans la loi de Moyſe, Dieu avoit lui-même établi ſix villes de réfuge parmi les Iſraélites, où les coupables pouvoient ſe mettre en ſûreté, lorſqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos délibéré. Les payens avoient auſſi leurs aſyles; non-ſeulement les autels & les temples en ſervoient, mais auſſi les tombeaux & les ſtatues des héros. Il y a encore des villes en Allemagne, qui ont conſervé ce droit d'aſyle; les palais des princes ont ce même privilege, & tous les ſouverains ont le droit d'aſyle dans leurs états pour les ſujets d'un autre prince, qui viennent s'y réfugier, à moins que l'intérêt commun des puiſſances ne demande que le coupable ſoit rendu à ſon ſouverain.

A l'égard des égliſes, c'étoient les aſyles les plus inviolables; dans leur inſtitution ils ne devoient ſervir que pour les infortunés & ceux que le hazard ou la néceſſité expoſoient à la rigueur de la loi; mais dans la ſuite on en fit un uſage odieux, en les faiſant ſervir à protéger indifféremment & les coupables malheureux & les plus grands ſcélérats.

L'empereur Arcadius fut le premier qui abolit ces aſyles, à l'inſtigation d'Eutrope ſon favori; il fit entr'autres choſes une loi pour aſſujettir les œconomes des égliſes à payer les dettes des réfugiés que les clercs refuſoient de livrer. Eutrope eut bientôt lieu de ſe repentir de ce qu'il avoit fait faire; car l'année d'après il fut obligé de venir chercher dans l'égliſe de Conſtantinople l'aſyle qu'il avoit voulu fermer aux autres. Cependant Arcadius ne pouvant réſiſter aux cris du peuple qui demandoit Eutrope, envoya pour l'arracher de l'autel; une troupe de ſoldats vint aſſiéger l'égliſe l'épée à la main. Eutrope ſe cacha dans la ſacriſtie; S. Jean Chriſoſtome, patriarche de cette égliſe, ſe préſenta pour appaiſer la fureur des ſoldats. Ils ſe ſaiſirent de lui, & le menerent au palais comme un criminel; mais il toucha tellement l'empereur & ceux qui étoient préſens par ſes larmes & par ce qu'il leur dit ſur le reſpect dû aux ſaints autels, qu'il obtint enfin qu'Eutrope demeureroit en ſûreté, tant qu'il ſeroit dans cet aſyle. Il en ſortit quelques jours après dans l'eſpérance de ſe ſauver; mais il fut pris & banni, & dans la même année il eut la tête tranchée. Après ſa mort, Arcadius rétablit l'*immunité* des égliſes.

Théodore le jeune fit en 431 une loi

concernant les aſyles dans les égliſes. Elle porte que les temples dédiés doivent être ouverts à tous ceux qui ſont en péril, & qu'ils ſeront en ſûreté non-ſeulement près de l'autel, mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'égliſe, pourvu qu'ils y entrent ſans armes. Cette loi fut faite à l'occaſion d'une profanation qui étoit arrivée nouvellement dans une égliſe de Conſtantinople; une troupe d'eſclaves s'y étant réfugiée près du ſanctuaire, s'y maintint les armes à la main pendant pluſieurs jours, au bout deſquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

L'empereur Léon fit auſſi en 466 une loi, portant défenſe ſous peine capitale, de tirer perſonne des égliſes, ni d'inquiéter les évêques & les œconomes pour les dettes des réfugiés, dont on les rendoit reſponſables ſuivant la loi d'Arcadius.

Les évêques & les moines profiterent de ces diſpoſitions favorables des ſouverains pour étendre cette *immunité* à tous les bâtimens qui étoient des dépendances de l'égliſe. Ils marquoient même au dehors une enceinte, au-delà de laquelle ils plantoient des bornes pour limiter la juriſdiction ſéculiere. Ces couvens devenoient comme autant de forteresſes où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puiſſance du magiſtrat.

Nous avons d'anciens conciles qui ont fait des canons pour conſerver aux égliſes le droit d'aſyle. L'approbation que les ſouverains y donnoient, contribua beaucoup à faire faire ces décrets.

En Italie & dans pluſieurs autres endroits, les égliſes & autres lieux ſaints ſont encore des aſyles pour les criminels. On y a même donné à ce privilege plus d'étendue qu'il n'avoit anciennement.

En France, ſous la premiere race de nos rois, le droit d'aſyle dans les égliſes étoit auſſi un droit très-ſacré. L'égliſe de S. Martin de Tours étoit un aſyle des plus reſpectables; on ne pouvoit le violer ſans ſe rendre coupable d'un ſacrilege des plus ſcandaleux.

Les conciles tenus alors dans les Gaules recommandoient de ne point attenter aux aſyles que l'on cherchoit dans les égliſes.

L'*immunité* fut étendue juſqu'au parvis des égliſes, aux maiſons des évêques, & à tous les autres lieux renfermés dans leurs enceintes, afin de ne pas obliger les réfugiés de reſter continuellement dans l'égliſe, où pluſieurs actions, néceſſaires à la vie, ne pourroient ſe faire avec bienſéance.

Lorſqu'il n'y avoit point de porche, ou de parvis & cimetiere fermé, l'*immunité* s'étendoit ſur un arpent de terre autour de l'égliſe, comme il eſt dit dans un décret de Clotaire, qui eſt à la ſuite de la loi ſalique, §. *xiij*.

Les réfugiés avoient la liberté de faire venir des vivres, & c'eût été violer l'*immunité* eccléſiaſtique, que de les en empêcher. On ne pouvoit les tirer de cet aſyle ſans leur donner une aſſurance juridique de la vie & de la rémiſſion de leurs crimes, ſans qu'ils fuſſent ſujets à aucune peine.

Charlemagne fit ſur cette matiere deux capitulaires fort différens; l'un en 779, portant que les criminels dignes de mort ſuivant les loix, qui ſe réfugient dans l'égliſe, n'y doivent point être protégés, & qu'on ne doit point les y tenir, ni leur porter à manger; l'autre qui fut fait en 788, porte au contraire que les égliſes ſerviront d'aſyle à ceux qui s'y réfugieront; qu'on ne les condamnera à mort, ni à mutilation de membre.

Mais il faut obſerver qu'on en exceptoit certains crimes, pour leſquels on n'accorde jamais de grace.

L'égliſe ne pouvoit pas non plus ſervir d'aſyle aux criminels qui s'étoient évadés de priſon.

Lorſque le criminel avoit le temps de ſe retirer dans un lieu d'aſyle, avant que la juſtice ſe fût emparée de lui, alors elle ne pouvoit lui faire ſon procès; mais au bout de huit jours elle pouvoit l'obliger de forjurer le pays, ſuivant ce qui eſt dit en l'ancienne coutume de Normandie, *chap. xxiv*.

Philippe-le-Bel défendit de tirer les coupables des égliſes, où ils étoient réfugiés, ſinon dans les cas où le droit l'autoriſoit.

Enfin, François I par ſon ordonnance de

de 1539, *art.* 166, ordonne qu'il n'y auroit lieu d'*immunité* pour dettes ni autres matieres civiles, & que l'on pourra prendre toutes perſonnes en lieu de franchiſe, ſauf à les réintégrer, quand il y aura décret de priſe de corps décerné à l'encontre d'eux ſur les informations, & qu'il ſera ainſi ordonné par le juge; tel eſt le dernier état de l'immunité eccléſiaſtique par rapport au droit d'aſyle.

Pour ce qui eſt des *immunités* qui peuvent appartenir aux eccléſiaſtiques, ſoit en corps, ou en particulier, les princes chrétiens, pour marquer leur reſpect envers l'égliſe dans la perſonne de ſes miniſtres, ont accordé aux eccléſiaſtiques pluſieurs privileges, exemptions & *immunités*, ſoit par rapport à leur perſonne ou à leurs biens; ces privileges ſont certainement favorables; on ne prétend pas les conteſter.

Mais il ne faut pas croire, comme quelques eccléſiaſtiques l'ont prétendu, que ces privileges ſoient de droit divin, ni que l'égliſe ſoit dans une indépendance abſolue de la puiſſance ſéculiere.

Il eſt conſtant que l'égliſe eſt dans l'état & ſous la protection du ſouverain; les eccléſiaſtiques ſujets & citoyens de l'état par leur naiſſance, ne ceſſent pas de l'être par leur conſécration; leurs biens perſonnels, & ceux mêmes qui ont été donnés à l'égliſe (en quoi l'on ne comprend point les offrandes & oblations), demeurent pareillement ſujets aux charges de l'état, ſauf les privileges & exemptions que les eccléſiaſtiques peuvent avoir.

Ces privileges ont reçu plus ou moins d'étendue, ſelon les pays, les temps & les conjonctures, & ſelon que le prince étoit diſpoſé à traiter plus ou moins favorablement les eccléſiaſtiques, & que la ſituation de l'état le permettoit.

Si on recherche ce qui s'obſervoit par rapport aux miniſtres de la religion ſous la loi de Moyſe, on trouve que la tribu de Lévi fut ſoumiſe à Saül, de même que les onze autres tribus, & ſi elle ne payoit aucune redevance, c'eſt qu'elle n'avoit point eu de part dans les terres, & qu'il n'y avoit alors d'autre impoſition que le cens qui étoit dû à cauſe des fonds.

Jeſus-Chriſt a dit qu'il n'étoit pas venu pour délier les ſujets de l'obéiſſance des rois; il a enſeigné que l'égliſe devoit payer le tribut à Céſar, & en a donné lui-même l'exemple, en faiſant payer ce tribut pour lui & pour ſes apôtres.

La doctrine de S. Paul eſt conforme à celle de J. C. Toute ame, dit il, eſt ſujette aux puiſſances. S. Ambroiſe, évêque de Milan, diſoit à un officier de l'empereur : *ſi vous demandez des tributs, nous ne vous les refuſons pas, les terres de l'égliſe payent exactement le tribut.* S. Innocent, pape, écrivoit en 404 à S. Victrice, évêque de Rouen, que les terres de l'égliſe payoient le tribut.

Les eccléſiaſtiques n'eurent aucune exemption ni *immunité* juſqu'à la fin du troiſieme ſiecle. Conſtantin leur accorda de grands privileges; il les exempta des corvées publiques; on ne trouve cependant pas de loi qui exemptât leurs biens d'impoſitions.

Sous Valens ils ceſſerent d'être exempts des charges publiques; car dans une loi qu'il adreſſa en 370 à Modeſte, préfet du prétoire, il ſoumet aux charges des villes les clercs qui y étoient ſujets par leur naiſſance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'euſſent été dix ans dans le clergé.

Honorius ordonna en 412 que les terres des égliſes ſeroient ſujettes aux charges ordinaires, & les affranchit ſeulement des charges extraordinaires.

Juſtinien, par ſa novelle 37, permet aux évêques d'Afrique de rentrer dans une partie des biens, dont les Ariens les avoient dépouillés, à condition de payer les charges ordinaires; ailleurs il exempte les égliſes des charges extraordinaires ſeulement; il n'exempta des charges ordinaires qu'une partie des boutiques de Conſtantinople, dont le loyer étoit employé aux frais des ſépultures, dans la crainte que, s'il les exemptoit toutes, cela ne préjudiciât au public.

Les papes mêmes & les fonds de l'égliſe de Rome, ont été tributaires des empereurs romains ou grecs juſqu'à la fin du huitieme ſiecle. S. Grégoire recommandoit aux défenſeurs de Sicile de faire

cultiver avec ſoin les terres de ce pays, qui appartenoient au ſaint ſiege, afin que l'on pût payer plus facilement les impoſitions dont elles étoient chargées. Pendant plus de cent vingt ans, & juſqu'à Benoît II, le pape étoit confirmé par l'empereur, & lui payoit 20 liv. d'or; les papes n'ont été exempts de tous tributs que depuis qu'ils ſont devenus ſouverains de Rome & de l'exarchat de Ravenne, par la donation que Pepin en fit à Etienne III.

Lorſque les Romains eurent conquis les Gaules, tous les eccléſiaſtiques, ſoit gaulois ou romains, étoient ſujets aux tributs, comme dans le reſte de l'empire.

Depuis l'établiſſement de la monarchie françoiſe, on ſuivit pour le clergé ce qui ſe pratiquoit du temps des empereurs, c'eſt-à-dire que nos rois exemptèrent les eccléſiaſtiques d'une partie des charges perſonnelles; mais ils voulurent que les terres de l'égliſe demeuraſſent ſujettes aux charges réelles.

Sous la premiere & la ſeconde race de nos rois, temps où les fiefs étoient encore inconnus, les eccléſiaſtiques devoient déja, à cauſe de leurs terres, le droit de gîte ou procuration, & le ſervice militaire; ces deux devoirs continuerent d'être acquittés par les eccléſiaſtiques encore longtemps ſous la troiſieme race.

Le droit de gîte & de procuration conſiſtoit à loger & nourrir le roi & ceux de ſa ſuite, quand il paſſoit dans quelque lieu où des eccléſiaſtiques ſéculiers ou réguliers avoient des terres; ils étoient auſſi obligés de recevoir ceux que le roi envoyoit de ſa part dans les provinces.

A l'égard du ſervice militaire, lorſqu'il y avoit guerre, les égliſes étoient obligées d'envoyer à l'armée leurs vaſſaux & un certain nombre de perſonnes, & de les y entretenir; l'évêque ou l'abbé devoit être à la tête de ſes vaſſaux. Quelques-uns de nos rois; tel que Charlemagne, diſpenſerent les prélats de ſe trouver en perſonne à l'armée, à condition d'envoyer leurs vaſſaux ſous la conduite de quelque autre ſeigneur; il y avoit des monaſteres qui payoient au roi une ſomme d'argent pour être déchargés du ſervice militaire.

Outre le droit de gîte & le ſervice militaire, les eccléſiaſtiques fourniſſoient encore quelquefois au roi des ſecours d'argent pour les beſoins extraordinaires de l'état. Clotaire I. ordonna en 558 ou 560, qu'ils payeroient le tiers de leur revenu; tous les évêques y ſouſcrivirent, à l'exception d'Injurioſus, évêque de Tours, dont l'oppoſition fit changer le roi de volonté; mais ſi les eccléſiaſtiques firent alors quelque difficulté de payer le tiers, il eſt du moins conſtant qu'ils payoient au roi, ou autre ſeigneur duquel ils tenoient leurs terres, la dixme ou dixieme partie des fruits, à l'exception des égliſes qui en avoient obtenu l'exemption, comme il paroît par une ordonnance du même Clotaire de l'an 560, enſorte que l'exemption de la dixme étoit alors une des *immunités* de l'égliſe. Chaque égliſe étoit dotée ſuffiſamment, & n'avoit de dixme ou dixieme portion que ſur les terres qu'elle avoit données en bénéfice. Dans la ſuite les exemptions de dixme étant devenues fréquentes en faveur de l'égliſe, de même que les conceſſions du droit actif de dixmes, on a regardé les dixmes comme étant eccléſiaſtiques de leur nature.

Les égliſes de France étoient auſſi dès-lors ſujettes à certaines impoſitions. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Théodebert, roi d'Auſtraſie, petit-fils de Clovis, déchargea les égliſes d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même auteur nous apprend que Childebert, auſſi roi d'Auſtraſie & petit-fils de Clotaire I, affranchit pareillement le clergé de Tours de toutes ſortes d'impôts.

Charles Martel, qui ſauva dans tout l'Occident la religion de l'invaſion des Sarraſins, fit contribuer le clergé de France à la récompenſe de la nobleſſe qui lui avoit aidé à combattre les infideles; l'opinion commune eſt qu'il ôta aux eccléſiaſtiques les dixmes pour les donner à ſes principaux officiers; & c'eſt delà que l'on tire communément l'origine des dixmes inféodées; mais Paſquier, en *ſes re-*

cherches, *liv. III. chap. xxxvij*, & pluſieurs autres auteurs tiennent que Charles Martel ne prit pas les dixmes ; qu'il prit ſeulement une partie du bien temporel des égliſes, ſur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour le donner à la nobleſſe françoiſe, & que l'inféodation des dixmes, ne commença qu'au premier voyage d'Outremer, qui fut en 1096. On a même vu, par ce qui a eté dit il y a un moment, que l'origine de ces dixmes inféodées remonte beaucoup plus haut.

Il eſt certain d'ailleurs que ſous la ſeconde race, les eccléſiaſtiques, auſſi bien que les ſeigneurs & le peuple, faiſoient tous les ans chacun leur don au roi en plein parlement, & que ce don étoit un véritable tribut, plutot qu'une libéralité volontaire ; car il y avoit une taxe ſur le pié du revenu des fiefs, alleux & autres héritages que chacun poſſédoit. Les hiſtoriens en font mention ſous les années 826 & ſuivantes.

Fauchet dit qu'en 833 Lothaire reçut à Compiegne les préſens que les évêques, les abbés, les comptes & le peuple faiſoient au roi tous les ans, & que ces préſens étoient proportionnés au revenu de chacun ; Louis-le-Debonnaire les reçut encore des trois ordres à Orléans, Vorms & Thionville en 835, 836 & 837.

Chaque curé étoit obligé de remettre à ſon évêque la part pour laquelle il devoit contribuer à ces dons annuels, comme il paroît par un concile de Toulouſe tenu en 846, où il eſt dit que la contribution que chaque curé étoit obligé de fournir à ſon évêque, conſiſtoit en un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau ; le tout étoit évalué deux ſous, & l'évêque avoit le choix de le prendre en argent ou en nature.

Outre ces contributions annuelles que le clergé payoit comme le reſte du peuple, Charles-le-Chauve, empereur, fit en 877 une levée extraordinaire de deniers, tant ſur le clergé que ſur le peuple, ayant réſolu, à la priere de Jean VIII. dans une aſſemblée générale au parlement, de paſſer les monts pour faire la guerre aux Sarraſins qui ravageoient les environs de Rome & tout le reſte de l'Italie, il impoſa un certain tribut ſur tout le peuple, & même ſur le clergé. Fauchet, dans la vie de cet empereur, dit que les évêques levoient ſur les prêtres, c'eſt-à-dire, ſur les curés & autres bénéficiers de leur dioceſe, cinq ſous d'or pour les plus riches, & quatre deniers d'argent pour les moins aiſés ; que tous ces deniers étoient mis entre les mains de gens commis par le roi, on prit même quelque choſe du tréſor des égliſes pour payer ce tribut ; cette levée fut la ſeule de cette eſpece qui eut lieu ſous la ſeconde race.

On voit auſſi, par les actes d'un ſynode tenu à Soiſſons en 853, que nos rois faiſoient quelquefois des emprunts ſur les fiefs de l'égliſe. En effet, Charles-le-Chauve, qui fut préſent à ce ſynode, renonça à faire ce que l'on appelloit *præſtarias*, c'eſt-à-dire, de ces ſortes d'emprunts, ou du moins des fournitures, devoirs ou redevances, dont les fiefs de l'égliſe étoient chargés.

On n'entrera point ici dans le détail des ſubventions que le clergé de France a fourni dans la ſuite à nos rois, cela étant déja expliqué aux mots *décimes* & *don gratuit*.

Les eccléſiaſtiques ſont exempts comme les nobles de la taille, mais ils payent les autres impoſitions, comme tous les ſujets du roi, telles que les droits d'aides & autres droits d'entrée.

Ils ſont exempts du logement des gens de guerre, ſi ce n'eſt en cas de néceſſité.

On les exempte auſſi des charges publiques, telles que celles de tutelle & curatelle, & des charges de ville, comme de guet & de garde, de la mairie & échevinage ; mais ils ne ſont pas exempts des charges de police comme de faire nettoyer les rues au devant de leurs maiſons & autres obligations ſemblables.

Une des principales *immunités* dont jouit l'égliſe, c'eſt la juriſdiction que les ſouverains lui ont accordée ſur ces membres & même ſur les laïcs dans les matieres eccléſiaſtiques ; c'eſt ce que l'on traitera plus particuliérement au mot JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 dit que ſi on entreprend quelque

choſe contre les privileges du clergé qui lui appartiennent *de jure vel antiquâ conſuetudine, reſtaurabuntur ad egardum concilii noſtri*; on rappelle par-là toutes les *immunités* de l'égliſe aux regles de la juſtice & de l'équité.

On ne reconnoît point en France les *immunités* accordées aux égliſes & au clergé par les bulles des papes, ſi ces bulles ne ſont revêtues de lettres patentes dûment enregiſtrées.

Les libertés de l'égliſe gallicane ſont une des plus belles *immunités* de l'égliſe de France. *Voyez* LIBERTÉS.

Voyez les conciles, les hiſtoriens de France, les ordonnances de la ſeconde race, les mémoires du clergé.

Voyez auſſi les traités *de immunitate eccleſiaſticâ* par Jacob Wimphelingus, celui de Jean Hyeronime Albanus. (*A*)

IMMUNITÉ, (*Hiſt. grecq.*) les *immunités* que les villes grecques, & ſur-tout celles d'Athènes, accordoient à ceux qui avoient rendu des ſervices à l'état, portoient ſur des exemptions, des marques d'honneurs & autres bienfaits.

Les exemptions conſiſtoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du feſtin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les ſpectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulieres dans les aſſemblées, des couronnes, le droit de bourgeoiſie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le pritanée aux dépens du public, des monumens, des ſtatues, & ſemblables diſtinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui paſſoient quelquefois dans leurs familles. Athènes ne ſe contenta pas d'ériger des ſtatues à Harmodius & à Ariſtogiton ſes libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs deſcendans de toutes charges, & ils jouiſſoient encore de ce glorieux privilege pluſieurs ſiecles après. Ainſi tout mérite étoit ſûr d'être recompenſé dans les beaux jours de la Grece, tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le deſir de la gloire & l'amour de la patrie. (*D. J.*)

* IMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Théologie.*) c'eſt l'attribut de Dieu, conſidéré en tant qu'il n'éprouve aucun changement. Dieu eſt *immuable* quant à ſa ſubſtance, il l'eſt auſſi quant à ſes idées. Il eſt, a été, & ſera toujours de l'unité la plus rigoureuſe.

IMOLA, (*Géog.*) ville d'Italie & de l'état de l'égliſe dans la Romagne, avec un évêché ſuffragant de Ravenne. Cette ville eſt bien ancienne; Cicéron en parle dans une de ſes lettres, *liv. XII. épit. 5.* Strabon l'appelle Φόρου Κορνήλιου. Le poëte Martial nous dit y avoir fait quelque ſéjour; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui eſt reſté à cette ville; elle fut ruinée par Narſès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards; enſuite les Bolonois, les Manfredi, Galéas Sforce en devinrent les maîtres; enfin Céſar-Borgia la prit, & la ſoumit au S. Siege, qui en eſt demeuré poſſeſſeur. Elle eſt ſur le Santerno à trois lieues N. O. de Faenza, huit S. E. de Bologne, neuf S. O. de Ravenne, dix-huit N. E. de Florence, ſoixante-cinq N. de Rome. *Long. 29. 18; lat. 44. 22.*

Imola a produit quelques gens de lettres en divers genres, comme le poëte Flaminio, le juriſconſulte Tartagny, & l'anatomiſte Valſalva.

Flaminio (Marc-Antoine) fut le premier de ſon pays, dit M. de Thou, qui exprima aſſez heureuſement en vers latins la majeſté des pſeaumes de David, & il invita par ſon exemple, François Spinola à prétendre à la même gloire. Il mourut jeune dans la bienveillance du cardinal Farneſe & du cardinal Polus en 1550.

Tartagny (Alexandre) étoit un des habiles juriſconſultes de ſon ſiecle; on le nommoit alors en Italie le *monarque de droit*; ſes conſeils, ſes traités ſur les clémentines, ſur le texte des décrétales, & ſes autres ouvrages qu'on ne lit plus aujourd'hui, ont été ſouvent imprimés, comme à Veniſe en 1571, à Francfort en 1575, à Lyon en 1584, &c. Il mourut à Bologne en 1487 âgé de cinquante-trois ans.

Valſalva (Antoine Marie) mort en 1713 à cinquante-ſept ans, fut diſciple de Malpighi, & s'eſt diſtingué par ſon excellent

traité *de aure humanâ*, dont la meilleure édition eſt *Bononiæ* 1704, in-4°. avec figures. (*D. J.*)

1. IMPAIR, adj. (*Arith.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par oppoſition à *pair*, un nombre qui ne ſe peut exactement diviſer par 2.

2. Tout nombre *impair* eſt eſſentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'eſt de ce chiffre ſeul qu'il prend ſon nom ; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10 = 2 \times 5$, ſont conſéquemment diviſibles par 2 ; & juſques-là le nombre reſte pair.

3. Il eſt évident que l'obſtacle qui ſe rencontre à la diviſion exacte d'un chiffre ſimple par 2, ne réſide que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la ſouſtraction de l'unité, & par une ſuite (*n°*. 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'eſt par *addition* ou par *ſouſtraction*, la ſomme ou la différence ſont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'eſt par *multiplication* ou par *diviſion* (on ſuppoſe celle-ci exacte), le produit ou le quotient ſont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair* donne une puiſſance de même nom, & réciproquement.

5. Telles ſont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général ; mais le caprice & la ſuperſtition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité : *numero Deus impare gaudet*. C'eſt en nombre *impair* que le rituel magique preſcrivoit ſes plus myſtérieuſes opérations ; *necte tribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la Divination ni des augures. Ne s'eſt-il pas aſſujetti juſqu'à la médecine ? L'année *Climactérique* eſt dans la vie humaine une année *impaire* ; entre les jours critiques d'une maladie (*v.* CRISE), les *impairs* ſont les jours dominans, ſoit par leur nombre, ſoit par leur énergie. Au reſte, en rejetant ce qu'il y a de chimérique dans la plupart de ces attributions, nous ne laiſſons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'eſt-à-dire, du genre qui leur convient ; & nous en ferons mention dans leur article particulier. *Voyez* entr'autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la ſuite l'un de l'autre, il réſulte une progreſſion arithmétique indéfinie, dont le premier terme eſt 1, & la différence 2 : c'eſt ce qu'on nomme *la ſuite des impairs*.

Cette ſuite a une propriété remarquable relative à la formation des puiſſances ; mais qui n'a juſqu'ici, du moins que nous ſachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute ſon étendue.

7. A toute puiſſance numérique d'une racine r & d'un expoſant e quelconques, répond dans la ſuite générale des *impairs* une ſuite ſubalterne des termes conſécutifs, dont la ſomme eſt cette puiſſance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme p, & le nombre des termes n.

8. A l'égard des puiſſances d'un *expoſant pair*, la choſe a déja été exécutée. On s'eſt apperçu que le premier terme de la progreſſion ſubalterne ne differe point de celui de la ſuite principale, & que le nombre des termes eſt exprimé par la racine ſeconde de la puiſſance cherchée ; c'eſt-à-dire que pour ce cas-là . . $p = 1$. Faut-il élever 5 à la quatrieme puiſſance, on a . . . . . $n = r^{\frac{e}{2}}$

$p = 1$ } dernier terme 49, ſomme des
$n = 25$ } extrêmes 50 ; ſomme totale $625 = 5^4$.

9. Quant aux puiſſances d'un *expoſant impair*, il n'a juſqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progreſſion ſubalterne dont elles ſont la ſomme, eſt enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la ſuite principale : mais il en ſera toujours tiré & comme montré au doigt par cette

formule . . . . . $p = \overline{r-1} \times r^{\frac{e-1}{2}} \times 1$.
& le nombre des termes
par cet autre . . . . . $n = r^{\frac{e-1}{2}}$.

S'agit-il d'élever 2 à la ſeptieme puiſſance ; on trouve

$p = \overline{2 \times 27 + 1} = 55$ { dernier terme 107 ; ſomme des extr. 162 ; ſomme totale 2187 $= 3^7$.
$n \ldots\ldots\ldots = 27$

10. Les choſes conſidérées ſous ce point de vue ; élever une racine quelconque à une puiſſance donnée, ce n'eſt que chercher la ſomme d'une progreſſion arithmétique, dont, avec la différence conſtante 2, on connoît le premier terme & le nombre des termes (variables l'un & l'autre, mais déterminés par les formules.)

Pour faciliter l'opération ; comme en toute progreſſion arithmétique qui a 2 pour différence (*Voyez* PROGRESSION ARITHMÉTIQUE,) la ſomme eſt

$\overline{2p + 2n - 2} \times \frac{n}{2} = \overline{p + n - 1} \times n$;

en ſubſtituant au lieu de p & de n leurs valeurs indiquées par les formules, le réſultat ſera la puiſſance demandée.

Si $p = 1$, $\overline{p + n - 1} \times n$ ſe réduit à $n \times n = n^2$: mais (n°. 8.) quand l'expoſant eſt pair, on a $p = 1$. Donc quand l'expoſant eſt pair, la ſomme de la progreſſion ſubalterne (égale à la puiſſance cherchée) eſt le quarré du nombre même de ſes termes.

En effet, dans le premier exemple ci-deſſus, $n^2 = 25^2 = 625 = 5^4$.

11. Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver que quand $r^{\frac{e}{2}}$ ou $r^{\frac{e-1}{2}}$ (qui expriment le nombre des termes), ſont des puiſſances elles-mêmes trop élevées, on peut les former par la même méthode, & rabaiſſer tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'expoſant de r, juſqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reſte, il eſt facile de rappeller les puiſſances de l'une & de l'autre claſſe à une formule commune, qui aura même ſur celles qu'on vient de voir, cet avantage, qu'outre la ſolution de tous les cas poſſibles, elle donnera de plus toutes les ſolutions poſſibles de chaque cas. (Car dès que $e > 3$, le problême devient indéterminé ; c'eſt-à-dire, qu'il y a dans la ſuite générale des *impairs* pluſieurs ſuites ſubalternes, dont la ſomme eſt la puiſſance cherchée.)

m, dans la nouvelle formule ci-au-deſſous, eſt un nombre quelconque $< e$ pair, dans les puiſſances d'un expoſant pair, où il peut même être 0, & *impair*, dans celle d'un expoſant *impair*. Autant que m aura de valeurs, autant le problême aura de ſolutions ; & m aura autant de valeurs que $\frac{e}{2}$ (pour les puiſſances de la premiere claſſe), ou $\frac{e-1}{2}$ (pour celles de la ſeconde), expriment d'unités.

$p = \overline{r^m - 1} \times r^{\frac{e-m}{2}} + 1$.
$n = r^{\frac{e-m}{2}}$.

On pourroit même abſolument ſupprimer la formule de n, dont la valeur ſe produit toujours dans la formule de p, où elle eſt le ſecond facteur du premier terme.

13. Plus ſimplement encore & ſans l'attirail d'aucune formule, partagez e en deux parties à volonté, & donnez à r chacune de ces deux parties pour expoſant ; vous aurez deux puiſſances de r. Leur différence augmentée de l'unité ſera la valeur de p ; celle des deux qu'on ſouſtrait de l'autre ſera la valeur de n.

14. Si les deux parties dans leſquelles e ſe trouve partagé ſont les moins inégales qu'il ſe puiſſe ; ou (ce qui revient au même) ſi faiſant uſage de la formule, on y donne à m la plus petite valeur qu'elle puiſſe avoir ; enſorte qu'elle ſoit a pour les puiſſances d'un expoſant pair, & 1 pour celles d'un expoſant *impair* : on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés ſous ces deux articles, pour former la quatrieme puiſſance de 5.

$\left\{\begin{array}{l} m=0 \text{ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.} \\ m=2 \text{ donne } \begin{array}{l} p=\overline{24\times 5}+1=121 \\ n\ldots\ldots\ldots\ldots=5. \end{array} \text{ d'où } \overline{p+n-1}\times n=125\times 5=625=5^4. \end{array}\right.$

Pour former la ſeptieme puiſſance de 3.

$\left\{\begin{array}{l} m=1 \text{ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.} \\ m=3 \text{ donne } \begin{array}{l} p=26\times 9+1=235 \\ n\ldots\ldots\ldots\ldots=9 \end{array} \text{ d'où } \overline{p+n-1}\times n=243\times 9=2187 \\ m=5 \text{ donne } \begin{array}{l} p=242\times 3+1=727 \\ n\ldots\ldots\ldots\ldots=3 \end{array} \text{ d'où } \overline{p+n-1}\times n=729\times 3=2187 \end{array}\right. =3^7.$

16. Si l'on vouloit une démonſtration, on peut s'en procurer une fort ſimple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expreſſion de p & de n pour le premier terme & pour le nombre des termes d'une progreſſion arithmétique dont la différence ſoit 2, & qu'on ſe donne la peine d'en faire la ſomme; on trouvera pour dernier réſultat r^e, c'eſt-à-dire la puiſſance cherchée.

17. Ce qu'on connoiſſoit juſqu'à-préſent de cette propriété de la ſuite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand ſecours, & ne diſpenſoit pas de recourir à la pratique uſitée pour former les puiſſances même d'un expoſant pair, toutes les fois que $\frac{e}{2}$ exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puiſſance de 8, il falloit préalablement trouver 7^5, qui indique le nombre des termes dont la ſomme eſt 7^{10}. En un mot on ne pouvoit ſe paſſer de la méthode ordinaire que dans le ſeul cas (aſſez rare) où e eſt une puiſſance de 2.

De plus, on ne ſoupçonnoit pas que la progreſſion ſubalterne, dont la ſomme eſt la puiſſance d'un expoſant pair cherchée, ſe trouvât ailleurs qu'à l'origine de la ſuite principale. On tenoit, il eſt vrai, une ſolution de cette partie la plus expoſée en vue du problême; mais on ne s'aviſoit pas qu'il y en eût d'autres: or il y en a, comme on l'a vu, autant que $\frac{e}{2}$ exprime d'unités.

18. Nommant s le nombre des termes qui précedent p dans la ſuite générale des *impairs*, & qu'il faut ſauter vers l'origine pour monter juſqu'à lui; on aura (par la nature des progreſſions) $2s+1=p$: & ſubſtituant cette valeur dans $\overline{p+n-1}\times n$, on trouvera la ſomme de la progreſſion ou $r^e=2s+n\times n$. Mais on aura auſſi, comme il eſt évident, $r^e=r^{\frac{e+m}{2}}\times r^{\frac{e-m}{2}}$; & d'ailleurs (n°. 12.) $n=r^{\frac{e-m}{2}}$: donc $\overline{2s+n}=r^{\frac{e+m}{2}}$. C'eſt-à-dire que

" Si au nombre des termes de la ſuite ſubalterne dont la ſomme eſt une puiſſance » quelconque r^e, on ajoute le double du » nombre de ceux qui en précedent le » premier dans la ſuite générale; il en » réſulte une puiſſance complette de r, » dont l'expoſant eſt invariablement $\frac{e+m}{2}$ ».

Théorême aſſez ſingulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais ſimplement de leur nombre.

Dans l'ex. du n°. 9 $\begin{array}{l} n=\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots 27 \\ s=\underline{55-1}=27; \text{ d'où } 2s=54 \end{array}$ or $27+54=81=3^4=3^{\frac{7+1}{2}}$.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

IMPALANCA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui a la forme & la taille d'un mulet, mais dont la peau eſt tachetée & de différentes couleurs. Il a le front armé de deux cornes pointues & recourbées en raiſon de ſon âge. Sa chair eſt très-bonne à manger, excepté dans le temps du rut. On eſtime ſur-tout le bézoard, ou la pierre qu'on en retire, qui eſt regardée comme un excellent antidote contre tou-

tes ſortes de poiſons. Cet animal ſe trouve dans pluſieurs parties de l'Afrique, & ſurtout dans le royaume de Congo.

IMPALPABLE, adj. (*Phyſiq.*) eſt ce dont on ne peut diſtinguer les petites parties par les ſens, & particuliérement par celui du toucher.

IMPANATEURS, ſ. f. (*Théologie.*) nom donné aux Luthériens, qui rejetant le dogme de la tranſubſtantiation, ſoutenoient que dans le ſacrement de l'euchariſtie, après les paroles de la conſécration, le corps de Jeſus-Chriſt ſe trouvoit avec la ſubſtance du pain, qui n'étoit point détruite. *Voyez* CONSUBSTANTIATEURS & CONSUBSTANTIATION. Cette opinion qui avoit paru dès le temps de Berenger, fut renouvellée par Oſiandre, l'un des principaux Luthériens, qui paſſa juſqu'à dire en parlant des eſpeces euchariſtiques, *ce pain eſt Dieu*. Une ſi étrange opinion, dit M. Boſſuet, n'eut pas beſoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par ſa propre abſurdité, & Luther ne l'approuva point. *Hiſtoire des variations, liv. II. n°. 3.* (*G*)

IMPANATION, ſ. f. (*Théol.*) eſt un terme dont les théologiens ſe ſervent pour expliquer l'opinion des Luthériens, qui étoit qu'après la conſécration, le corps de notre Seigneur Jeſus-Chriſt demeure dans l'euchariſtie avec la ſubſtance du pain & du vin. *Voyez* CONSUBSTANTIATION.

IMPANGAZZA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede, d'Afrique, commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, & qui paroit être particulier à ces contrées. Il reſſemble aſſez à un bœuf ou à un buffle; ces cornes ſont faites comme celles d'un bouc, mais très-liſſes. Les habitans font leurs boucliers avec la peau de cet animal, qui devient aſſez dure pour être à l'épreuve des fleches. Il eſt auſſi connu ſous le nom de *dante*. Cet animal eſt d'une grande vîteſſe; quand il a été bleſſé il ſe tourne contre ſon chaſſeur, qui ne peut éviter ſa furie qu'en grimpant promptement à une arbre, au pié duquel l'animal reſte juſqu'à ce que quelque nouveau coup le faſſe tomber mort. Sa chair eſt très-bonne à manger. Les tigres & les lions en ſont auſſi friands que les hommes. Les *impangazzas* pour ſe mettre en défenſe contre les premiers, vont ordinairement par troupeaux de plus d'une centaine; lorſqu'ils ſont attaqués, ils forment un cercle, en préſentant leurs cornes de tous les côtés, ainſi ils ſe défendent avec beaucoup de dextérité. On en trouve de bruns, de gris, de noirs & de différentes couleurs, comme les vaches. On regarde la moëlle de ces animaux comme très-bonne dans la médecine; on en frotte les membres attaqués de paralyſie.

* IMPARDONNABLE, adj. (*Gram.*) une action eſt *impardonnable*, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a point de pardon pour elle. *Voyez* PARDON. Il ſemble que les hommes paitris d'imperfections, ſujets à mille foibleſſes, remplis de défauts, ſoient plus ſéveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'y a point d'action *impardonnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en eſt une fois flétri l'eſt pour toujours.

* IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) à qui il manque quelque choſe. Ainſi un ouvrage eſt *imparfait*, ou lorſqu'on y remarque quelque défaut, ou lorſque l'auteur ne l'a pas conduit à ſa fin. Un livre eſt *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorſqu'un miniſtre eſt déplacé, & que celui qui lui ſuccede a la petiteſſe d'abandonner ſes projets. Il y a dans la muſique des accords *imparfaits*. *Voyez* ACCORDS. Une cadence *imparfaite*. *Voyez* CADENCE. En arithmétique, des nombres *imparfaits*. *Voyez* NOMBRES. En Botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainſi; car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monſtres. Tout y eſt enchaîné, & le monſtre y eſt un effet auſſi néceſſaire que l'animal parfait. Les cauſes qui ont concouru à ſa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à l'éternité des choſes. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele ſubſiſtant dans la nature,

nature, auquel on peut comparer ſes productions. Nous ne ſommes pas dignes de louer ni de blâmer l'enſemble général des choſes, dont nous ne connoiſſons ni l'harmonie ni la fin; & *bien* & *mal* ſont des mots vuides de ſens, lorſque tout excede l'étendue de nos facultés & de nos connoiſſances.

IMPARFAIT, adj. *(Gramm.)* employé quelquefois comme tel en Grammaire, avec le nom de *prétérit*: & quelquefois employé ſeul & ſubſtantivement, ainſi l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'eſt un temps du verbe diſtingué de tous les autres par ſes inflexions & par ſa deſtination: j'*étois* (eram) eſt l'*imparfait* de l'indicatif; *que je fuſſe* (eſſem) eſt l'*imparfait* du ſubjonctif. Voilà des connoiſſances de fait, & perſonne ne s'y mépreud. Mais il n'en eſt pas de même des principes raiſonnés qui concernent la nature de ce temps: il me ſemble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fauſſes; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractériſe moins l'idée qu'il en faut prendre, que la maniere dont on l'a enviſagé. Ceci eſt développé & juſtifié à l'*article* TEMPS. On y verra que ce temps eſt de la claſſe des préſens, parce qu'il déſigne la ſimultanéité d'exiſtence, & que c'eſt préſent antérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole. *Article de M.* BEAUZÉE.

IMPARFAIT, adj. *(Muſique.)* Ce mot a pluſieurs ſens en muſique.

Un accord *imparfait* eſt, par oppoſition à l'accord parfait, celui qui porte une ſixte ou une diſſonnance; & par oppoſition à l'accord plein, c'eſt celui qui n'a pas tous les ſons qui lui conviennent & qui doivent le rendre complet. *Voy.* ACCORD, *(Muſique.)*

Le temps ou mode *imparfait* étoit, dans nos anciennes muſiques, celui de la diviſion double. *Voyez* MODE, *(Muſique.)*

Une cadence *imparfaite* eſt celle qu'on appelle autrement *cadence irréguliere*. *Voy.* CADENCE, *(Muſique.)*

Une conſonnance *imparfaite* eſt celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce ou la ſixte. *Voyez* CONSONNANCE, *(Muſique.)*

On appelle, dans le plein-chant, *modes imparfaits* ceux qui ſont défectueux en haut ou en bas, & reſtent en-deçà d'un des deux termes qu'ils doivent atteindre. *(S)*

IMPARTABLE, adj. *(Juriſprud.)* ſignifie ce qui ne peut pas ſe partager; on le dit auſſi quelquefois de ce qui ne peut pas ſe partager commodément. *Voyez* PARTAGE. *(A)*

* IMPARTIAL, adj. *(Gramm.)* on dit d'un juge qu'il eſt *impartial*, lorſqu'il peſe ſans acception des choſes ou des perſonnes, les raiſons pour & contre. Un examen *impartial*, lorſqu'il eſt fait par un juge *impartial*. Il n'y a guere de qualité plus eſſentielle & plus rare que *l'impartialité*. Qui eſt-ce qui l'a? le voyageur? il a été trop loin pour regarder les choſes d'un œil non prévenu: le juge? il a ſes idées particulieres, ſes formes, ſes connoiſſances, ſes préjugés: l'hiſtorien? il eſt d'un pays, d'une ſecte, *&c.* Parcourez ainſi les différens états de la vie, ſongez à toutes les idées dont nous ſommes préoccupés, faites entrer en conſidération l'âge, l'état, le caractere, les paſſions, la ſanté, la maladie, les uſages, les goûts, les ſaiſons, les climats: en un mot la foule des cauſes tant phyſiques que morales, tant innées qu'acquiſes, tant libres que néceſſaires, qui influent ſur nos jugemens; & prononcez après cela ſi l'homme qui ſe croit ſincérement très-*impartial*, l'eſt en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoiſſances néceſſaires pour bien juger; le partial s'y refuſe.

* IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, *(Gramm. & Théolog.)* qui ne peut éprouver de douleurs. C'eſt un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jeſus-Chriſt après la réſurrection. C'en eſt un de ſon corps dans l'euchariſtie. Les eſprits & les corps glorieux ſeront *impaſſibles*. Si l'ame eſt fortement préoccupée de quelque grande paſſion, elle en devient pour ainſi dire *impaſſible*. Une mere qui verroit ſon enfant en danger, courroit à ſon ſecours les piés nuds à-travers des charbons ardens, ſans en reſſentir de

douleur. L'enthouſiaſme & le fanatiſme peuvent élever l'ame au deſſus des plus affreux tourmens. *Voyez* dans le livre de la cité de Dieu, l'hiſtoire du prêtre de Calame. Cet homme s'aliénoit à ſon gré, & ſe rendoit *impaſſible* même par l'action du feu.

IMPASTATION, ſ. f. (*Pharmacie.*) c'eſt la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre ſubſtance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochiſques, des tablettes, ou autre compoſition de forme ſolide.

IMPASTATION, (*Architecture.*) mélange de divers matériaux de couleur & de conſiſtance différente, qui ſe fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*Impaſtation* eſt quelquefois un ouvrage de maçonnerie; fait de ſtuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de parement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obéliſques & ces groſſes colonnes antiques qui nous reſtent, étoient faites les unes par *impaſtation* & les autres par fuſion. *Dict. de Trévoux.*

IMPATIENCE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de celui qui ſouffre, ou qui attend avec agitation l'accompliſſement de ſes vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procede d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pu ſouvent modérer par les ſecours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient tout pouvoir, & qui ſe livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit avant qu'il ſoit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de ſoi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* ſoit une force & une vigueur de l'ame, c'eſt une foibleſſe & une impuiſſance de ſouffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne ſait pas attendre & ſouffrir, reſſemble à celui qui ne ſait pas taire un ſecret; l'un & l'autre manquent de force pour ſe retenir.

Comme à l'homme qui court dans un char, & qui n'a pas la main aſſez ferme pour arrêter quand il le faut ſes courſiers fougueux, il arrive qu'ils n'obéiſſent plus au frein, briſent le char, & jettent le conducteur dans le précipice: ainſi les effets de l'*impatience* peuvent ſouvent devenir funeſtes. Mais les plus ſages leçons contre cette foibleſſe ſont bien moins puiſſantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers. (*D. J.*)

IMPECCABILITÉ, ſ. f. (*Théologie.*) état de celui qui ne peut pécher. C'eſt auſſi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *Voyez* PÉCHÉ.

Les Théologiens diſtinguent différentes ſortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature; celle de Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, lui convient à cauſe de l'union hypoſtatique; celle des bienheureux eſt une ſuite de leur état; celle des hommes eſt l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*: auſſi les Théologiens diſtinguent-ils ces deux choſes; ce qui eſt ſur-tout néceſſaire dans les diſputes contre les Pélagiens; pour expliquer certains termes qu'il eſt aiſé de confondre dans les peres grecs & latins. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

IMPÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq. & Phyſ.*) qualité de ce qui ne ſe peut pénétrer; propriété des corps qui occupent tellement un certain eſpace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *Voyez* MATIERE.

Quelques auteurs définiſſent l'*impénétrabilité*, ce qui diſtingue une ſubſtance étendue d'avec une autre, ou ce qui fait que l'extenſion d'une choſe eſt différente de celle d'une autre: enſorte que ces deux choſes étendues ne peuvent être en même lieu, mais doivent néceſſairement s'exclure l'une l'autre. *Voyez* SOLIDITÉ.

Il n'y a aucun doute ſur cette proprieté à l'égard des corps ſolides, car il n'y a perſonne qui n'en ait fait l'expérience, en preſſant quelque métal, pierre, bois, *&c.* Quant aux liquides, il y a des preuves qui les démontrent à ceux qui pourroient en douter. L'eau, par exemple,

renfermée dans une boule de métal, ne peut être comprimée par quelque force que ce ſoit. La même choſe eſt vraie encore à l'égard du mercure, des huiles & des eſprits. Pour ce qui eſt de l'air renfermé dans une pompe, il peut en quelque ſorte être comprimé, lorſqu'on pouſſe le piſton en bas; mais quelque grande que ſoit la force qu'on emploie pour enfoncer le piſton dans la pompe, on ne lui pourra jamais faire toucher le fond.

En effet, dès que l'air eſt fortement comprimé; il fait autant de réſiſtance qu'en pourroit faire une pierre.

Les Carteſiens prétendent que l'étendue eſt *impénétrable* par la nature: d'autres philoſophes diſtinguent l'étendue des parties *pénétrables* & immobiles qui conſtituent l'eſpace, & des parties *pénétrables* & mobiles qui conſtituent les corps. *Voy.* ETENDUE, ESPACE & MATIERE.

Si nous n'euſſions jamais comprimé aucun corps, quand même nous euſſions vu ſon étendue, il nous eût été impoſſible de nous former aucune idée de l'*impénétrabilité*. En effet, on ne ſe fait d'autre idée d'un corps lorſqu'on le voit, ſinon qu'il eſt étendu de la même maniere que lorſqu'on ſe trouve devant un miroir ardent de figure ſphérique & concave, on apperçoit entre le miroir & ſon œil d'autres objets repréſentés dans l'air, leſquels perſonne ne pourroit jamais diſtinguer des objets ſolides & véritables, ſi l'on ne cherchoit à les toucher avec la main, & ſi l'on ne découvroit enſuite que ce ne ſont que des images. Si un homme n'eût vu pendant toute ſa vie que de pareils fantômes, & qu'il n'eût jamais ſenti aucun corps, il auroit bien pu avoir une idée de l'étendue, mais il n'en auroit eu aucune de l'*impénétrabilité*. Les philoſophes qui dérivent l'*impénétrabilité* de l'étendue, le font parce qu'ils veulent établir dans la ſeule étendue la nature & l'eſſence du corps. C'eſt ainſi qu'une erreur en amene une autre. Ils ſe fondent ſur ce raiſonnement. Par-tout où il y a une étendue d'un pié cube, il ne peut y avoir aucune autre étendue d'un ſecond pié cube, à moins que le premier pié cube ne ſoit anéanti; par conſéquent l'étendue oppoſe à l'étendue une réſiſtance infinie, ce qui marque qu'elle eſt impénétrable. Mais c'eſt une pure pétition de principe, qui ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, que l'étendue ſoit la ſeule notion primitive du corps, laquelle étant poſée, conduit à toutes les autres propriétés. *Article de M.* FORMEY.

IMPÉNITENCE, ſ. f. (*Théologie.*) dureté, endurciſſement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de ſe repentir. *Voyez* PÉNITENCE & PERSÉVÉRANCE.

L'*impénitence* finale eſt un péché contre le S. Eſprit, qui ne ſe pardonne ni en ce monde ni en l'autre. (*G.*)

IMPENSES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) ſont les choſes que l'on a employées, ou les ſommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une choſe qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On diſtingue en droit trois ſortes d'*impenſes*, ſavoir, les *néceſſaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenſes* néceſſaires ſont celles ſans leſquelles la choſe ſeroit périe, ou entiérement détériorée, comme le rétabliſſement d'une maiſon qui menace ruine.

Les *impenſes* utiles ſont celles qui n'étoient pas néceſſaires, mais qui augmentent la valeur de la choſe, comme la conſtruction d'un nouveau corps de bâtiment, ſoit à l'uſage du maître ou autrement.

Les *impenſes* voluptuaires ſont celles qui ſont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la choſe, comme ſont des peintures, des jardins de propreté, *&c.*

Le poſſeſſeur de bonne foi qui a fait des *impenſes* néceſſaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits juſqu'à ce qu'on lui ait remboursé ſes *impenſes*.

A l'égard des *impenſes* voluptuaires, elles ſont perdues même pour le poſſeſſeur de bonne foi.

Pour ce qui eſt du poſſeſſeur de mauvaiſe foi qui bâtit, ou plante ſciemment ſur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la

perte de ce qu'il a dépenſé ; cependant comme on préfere toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a ſouffert les *impenſes* néceſſaires, à les lui rembourſer, & même les *impenſes* utiles, ſuppoſé qu'elles ne puiſſent s'emporter ſans grande détérioration ; mais le poſſeſſeur de mauvaiſe foi n'eſt jamais traité auſſi favorablement que le poſſeſſeur de bonne foi, car on rend à celui-ci la juſte valeur de ſes *impenſes*, au lieu que pour le poſſeſſeur de mauvaiſe foi, on les eſtime au plus bas prix.

Voyez la loi 38. au ff. *de heredi petit. t.* les loix. 53. & 216 ff. *de reg. jur.* & la loi 38. ff. *de rei vindicat.* Les inſtitut. *liv. II. tit. 1.* § 30. Le Brun de la commun. *liv. III. chap. ij. ſect. 1 diſt. 7.* Le Prêtre, *arrêts de la cinquieme, cent. 2. chap. lxxxix.* Leveſt, *arrêt 17.* Carondas, *liv. V. rep. 10.* Auzannet ſur l'*art. 244. de la cout. de Paris.* (*A.*)

IMPÉRATIF, v. adj. (*Gramm.*) on dit le ſens *impératif*, la forme *impérative*. En grammaire on emploie ce mot ſubſtantivement au maſculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mœuf*, & c'eſt en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito* ; & la plupart des Grammairiens ont cru l'une relative au préſent, & l'autre au futur. Mais il eſt certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puiſqu'on les trouve réunies dans les mêmes phraſes pour y exprimer le même ſens à cet égard, ainſi que l'obſerve la méthode latine de P. R. *Rem. ſur les verbes, chap. ij. art. 5.*

Aut ſi es dura, NEGA ; ſin es non dura, VENITO.
Propert.

Et potum paſtas AGE, Tityre ; & interagendum,
Occurſare capro (*cornu ferit ille*) *CAVETO.*
Virg.

Ce n'eſt donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives* ; & il eſt bien plus vraiſemblable qu'elles n'ont d'autre deſtination que de caractériſer en quelque ſorte l'eſpece de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une ſimple exhortation, un conſeil, un avertiſſement, une priere même, ou tout au plus un conſentement, une ſimple permiſſion ; & que *legito* marque un commandement exprès & abſolu, ou du moins une exhortation ſi preſſante, qu'elle ſemble exiger l'exécution auſſi impérieuſement que l'autorité même : dans le premier cas, celui qui parle eſt ou un ſubalterne qui prie, ou un égal qui donne ſon avis ; s'il eſt ſupérieur, c'eſt un ſupérieur plein de bonté, qui conſent à ce que l'on déſire, & qui par ménagement, déguiſe les droits de ſon autorité ſous le ton d'un égal qui conſeille ou qui avertit : dans le ſecond cas, celui qui parle eſt un maître qui veut abſolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien ſenſible le déſir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne ſouffre point de délai. Ceci n'eſt qu'une conjecture ; mais le ſtyle des loix latines en eſt le fondement & la preuve ; *ad divos ADEUTO caſté* (Cic. iij. *de leg.*) & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les paſſages même que l'on vient de citer.

Aut ſi es dura, NEGA ; c'eſt comme ſi Properce avoit dit : » ſi vous avez de la » dureté dans le caractere, & ſi vous con» ſentez vous-même à paſſer pour telle, » il faut bien que je conſente à votre » refus, *nega* » : (ſimple conceſſion). *Sin es non dura, VENITO* ; priere urgente qui approche du commandement abſolu, & qui en imite le ton impérieux ; c'eſt comme ſi l'auteur avoit dit : " mais ſi vous ne vou» lez point avouer un caractere ſi odieux : » vous prétendez être ſans reproche à cet » égard, il vous eſt indiſpenſable de » venir, il faut que vous veniez, *venito* ».

C'eſt la même choſe dans les deux vers de Virgile. *Et potum paſtas AGE Tityre* ; ce n'eſt ici qu'une ſimple inſtruction, le ton en eſt modeſte, *age*. Mais quand il s'intéreſſe pour Tityre, qu'il craint pour lui quelque accident, il éleve le ton, pour donner à ſon avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité ; *occurſare Capro... CAVETO* : *cave* ſeroit foible & moins honnête, par ce qu'il marqueroit trop peu

d'intérêt ; il faut quelque choſe de plus preſſant, *caveto*.

Trompé par les fauſſes idées qu'on avoit priſes des deux formes *impératives* latines, M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un préſent & un futur : dans ſon ſyſtême le préſent eſt *lis* ou *liſez* ; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* (Gramm. franç. *in-12. Paris 1706, pag. 340*) ; mais il eſt évident en ſoi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne differe en rien de ce qu'il appelle *le futur* ſimple de l'indicatif, & que je nomme le *préſent* poſtérieur (*voyez* TEMPS) ; ſi ce n'eſt, dit-il, *en ce qu'il eſt employé à un autre uſage*. C'eſt donc confondre les modes que de rapporter ces expreſſions à l'*impératif* : & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le préſent poſtérieur, ou ſi l'on veut, le futur de l'indicatif, ſoit jamais employé dans le ſens *impératif*. S'il ſe met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'eſt que les deux modes ſont également directs (*voyez* MODE), & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative*. Mais le ſens *impératif* eſt ſi peu commun à ces deux formes, que l'on ne ſubſtitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire diſparoître le ſens acceſſoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémiſme.

On s'abſtient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle eſt ſi grande, ou quand la juſtice ou la néceſſité de la choſe eſt ſi évidente, qu'il ſuffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution : *Dominum Deum tuum* ADORABIS, *& illi ſoli* SERVIES (*Matth. iv. 10.*), pour *adora* ou *adorato*, *ſervi* ou *ſervito*.

On s'abſtient encore de cette forme par euphémiſme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impreſſion de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reſte le choix entre ces différentes formes eſt uniquement une affaire de goût, & il arrive ſouvent à cet égard la même choſe qu'à l'égard de tous les autres ſynonymes, que l'on choiſit plutôt pour la ſatisfaction de l'oreille que pour celle de l'eſprit, ou pour contenter l'eſprit par une autre vue que celle de la préciſion. Au fond il étoit très-poſſible, & peut-être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au temps de l'indicatif que je nomme *préſent* poſtérieur : *vous* ADOREREZ *le Seigneur votre Dieu, & vous ne* SERVIREZ *que lui*. C'eſt même le ſeul moyen direct que l'on ait dans pluſieurs langues, & ſpécialement dans la nôtre, d'exprimer le commandement à la troiſieme perſonne : le ſtyle des réglemens politiques en eſt la preuve.

Puiſque dans la langue latine & dans la françoiſe, on remplace ſouvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui eſt purement indicative, il s'enſuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur eſt propre, la même dénomination de préſent poſtérieur. Cette conſéquence ſe confirme encore par l'uſage des autres langues. Non-ſeulement les Grecs emploient ſouvent comme nous, le préſent poſtérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'uſer du préſent poſtérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif : οἶσθ' οὖν ὃ δράσεις, pour δρᾶσον (Eurip.) ; littéralement, *ſois ergo quid fac*, pour *fac* (vous ſavez donc ce que vous ferez ?). C'eſt pour la même raiſon que la forme *impérative* eſt la racine immédiate de la forme indicative correſpondante, dans la langue hébraïque ; & que les Grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs : par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *ſecond futur*. Leur penſée revient à la mienne ; mais nous employons diverſes dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui ſont propres au langage didactique ; & j'adopterois volontiers dans ce ſens la maxime de Comenius (*Janua ling. tit. 1. period. 4.*) : *Totius eruditionis poſuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdicit*. J'oſe me flatter de donner à l'*article* TEMPS une

juſtification plauſible du changement que j'introduis dans la nomenclature des temps.

Je me contenterois d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des temps : c'eſt qu'il en eſt de celui que je nomme *préſent* poſtérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui ſont reconnus pour des préſens en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol, il eſt dérivé de la même racine immédiate qui eſt excluſivement propre aux préſens, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raiſon d'inſcrire dans la claſſe des préſens, le temps *impératif* dont il s'agit.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Latin.	*laudo.*	*laudem.*	*laudare.*	*lauda* ou *laudato.*
Allemand.	*ich lobe.*	*daſs ich lobe.*	*loben.*	*lobe.*
François.	*je loue.*	*que je loue.*	*louer.*	*loue* ou *louez.*
Italien.	*lodo.*	*ch'io lodi.*	*lodare.*	*lodà.*
Eſpagnol.	*alabo.*	*que alabe.*	*alabar.*	*alaba.*

Si nos grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent; outre qu'elles auroient ſervi à leur faire prendre des idées juſtes de chacun des temps; elles les auroient encore conduits à reconnoître dans notre *impératif* un prétérit, dont je ne ſache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, ſi ce n'eſt M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ſes tables, mais qui ſemble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne enſuite. *Opuſc. ſur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue grecque & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonſtances, devoit montrer ſenſiblement dans nos verbes ce prétérit de l'*impératif*. Mais Appollone avoit dit (*lib. I. cap. 30.*) *qu'on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes :* chacun a répété cet adage ſans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du préſent ni du prétérit; & il ſemble en conſéquence que perſonne n'ait oſé voir ce que l'uſage le plus fréquent mettoit tous les jours ſous les yeux. *AYEZ LU ce livre quand je reviendrai :* il eſt clair que l'expreſſion *ayez lu* eſt *impérative*, qu'elle eſt du temps prétérit, puiſqu'elle déſigne l'action de *lire* comme paſſée à l'égard de mon retour : enfin que c'eſt un prétérit poſtérieur, parce que ce paſſé eſt relatif à une époque poſtérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai.*

Ce prétérit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le préſent. Il eſt pareillement bien remplacé par le prétérit poſtérieur de l'indicatif; *vous AUREZ LU ce livre quand je reviendrai :* & cette ſubſtitution de l'un des temps pour l'autre a les mêmes principes que pour les préſens; c'eſt énergie ou euphémiſme quand on s'attache à la préciſion; c'eſt harmonie quand on fait moins d'attention aux idées acceſſoires différencielles. Enfin ce prétérit ſe trouve dans l'analogie de tous les prétérits françois; il eſt compoſé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Préſ. auxil.	*j'ai.*	*que j'aye.*	*avoir.*	*aye.*
Prét. comp.	*j'ai lû.*	*que j'aye lû.*	*avoir lû.*	*aye lû.*
Prét. auxil.	*je ſuis.*	*que je ſois.*	*être.*	*ſois.*
Prét. comp.	*je ſuis ſorti.*	*que je ſois ſorti.*	*être ſorti.*	*ſois ſorti.*

M. l'abbé Girard prétend (*vrais princ. Diſc. viij.* du verbe, *pag. 13.*) *que l'uſage n'a point fait dans nos verbes de mode* impératif, parce qu'il ne caractériſe l'idée acceſſoire *de commandement à la premiere & ſeconde perſonne, que par la ſuppreſſion des pronoms dont le verbe ſe fait ordinairement accompagner, & à la troiſieme perſonne par l'addition de la particule* que.

J'avoue que nous n'avons pas de troi-

ſieme perſonne *impérative*, que nous employons pour cela celle du temps correſpondant au ſubjonctif, *qu'il liſe*, *qu'il ait lu*, & qu'alors il y a néceſſairement une ellipſe qui ſert à rendre raiſon du ſubjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il liſe*, je déſire *qu'il ait lu*. En cela nous imitons les Latins qui font ſouvent le même uſage, non-ſeulement de la troiſieme, mais même de toutes les perſonnes du ſubjonctif, dont on ne peut alors rendre raiſon que par une ellipſe ſemblable.

Mais pour ce qui concerne la ſeconde perſonne au ſingulier, & les deux premieres au pluriel, la ſuppreſſion même des pronoms, qui ſont néceſſaires par-tout ailleurs, me paroît être une forme caractériſtique du ſens *impératif*, & ſuffire pour en conſtituer un mode particulier, comme la différence de ces mêmes pronoms ſuffit pour établir celle des perſonnes.

D'après toutes ces conſidérations, il réſulte que l'*impératif* des conjugaiſons latines n'a que le préſent poſtérieur; que ce temps a deux formes différentes, plus ou moins *impératives* pour la ſeconde perſonne tant au ſingulier qu'au plurier, & une ſeule forme pour la troiſieme.

ſing. 2. lege *ou* legito.
3. legito.
plur. 2. legite *ou* legitote.
3. legunto.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'uſage le ſupplée par le ſubjonctif, & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y eſt ajouté fauſſement & mal à propos.

La *méthode latine* de P. R. propoſe une queſtion, ſavoir, comment il ſe peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe paſſif, vu que ce qui nous vient des autres ne ſemble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes: & on répond que c'eſt que la diſpoſition & la cauſe en eſt ſouvent en notre pouvoir, qu'ainſi l'on dira *amator ab hero*, c'eſt-à-dire *faites ſi bien que votre maître vous aime*. Il me ſemble que la définition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponſe plus ſatisfaiſante à cette queſtion. La forme *impérative* ajoute à la ſignification principale du verbe, l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: & de quelque cauſe que puiſſe dépendre l'effet qui en eſt l'objet, il peut le déſirer & exprimer ce déſir: il n'eſt pas néceſſaire à l'exactitude grammaticale, que les penſées que l'on ſe propoſe d'exprimer aient l'exactitude morale; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même temps très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains ſages ne perdent jamais de vue.

Par rapport à la conjugaiſon françoiſe, l'*impératif* admet un préſent & un prétérit, tous deux poſtérieurs; dans l'un & dans l'autre, il n'y a au ſingulier que la ſeconde perſonne, & au pluriel les deux premieres.

Préſent poſt.	*Prétérit poſt.*
ſing. 2. lis *ou* liſez.	*ſing.* 2. aye *ou* ayez lu.
plur. 1. liſons.	*plur.* 1. ayons lu.
2. liſez.	2. ayez lu.

Je m'arrête principalement à la conjugaiſon des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai poſés peuvent ſervir à rectifier les conjugaiſons des autres langues, ſi les grammairiens s'en ſont écartés.

Je terminerai cet article par deux obſervations, la premiere, c'eſt qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui ſoit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les temps qui y ſont d'uſage, ſont véritablement un préſent poſtérieur, ou un prétérit poſtérieur. Quel eſt donc le ſens de la maxime d'Appollone, qu'*on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes*? On ne peut l'entendre que des choſes paſſées ou préſentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque poſtérieure à l'acte de la parole, c'eſt le contraire; *on ne commande que les choſes paſſées ou préſentes*, c'eſt-à-dire que l'on déſire qu'elles précedent l'époque, ou qu'elles coexiſtent avec l'époque, qu'elles ſoient paſſées ou préſentes lors de l'époque. Ce n'eſt point ici une theſe métaphyſique que je prétends poſer, c'eſt le ſimple réſultat de la depoſition combinée des uſages des langues; mais

j'avoue que ce réſultat peut donner lieu à des recherches aſſez ſubtiles, & à une diſcution très-raiſonnable.

La ſeconde obſervation eſt de Mr. le préſident de Broſſes. C'eſt que, ſelon la remarque de Leibnitz (*Otium Hanoverianum*, pag. 427.) la vraie racine des verbes eſt dans l'*impératif*, c'eſt-à-dire au préſent poſtérieur. Ce temps en effet eſt fort ſouvent monoſyllabe dans la plupart des langues: & lors même qu'il n'eſt pas monoſyllabe, il eſt moins chargé qu'aucun autre, des additions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées acceſſoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne diſcerne la racine premiere du mot. Il y a donc lieu de préſumer qu'en comparant les verbes ſynonymes de toutes les langues par le préſent poſtérieur de l'*impératif*, on pourroit ſouvent remonter juſqu'au principe de leur ſynonyme, & à la ſource commune d'où ils deſcendent, avec les altérations différentes que les divers beſoins des langues leur ont fait ſubir. (*B. E. R. M.*)

IMPERATOIRE, ſ. f. *imperatoria*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui devient un fruit compoſé de deux ſemences plates preſqu'ovales, légérement cannelées & bordées; la plupart de ces ſemences quittent leurs enveloppes: ajoutez à ces caracteres que les feuilles de la plante ſont ailées & aſſez grandes. Tournefort, *inſt. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui eſt une des ſept eſpeces de genres de plante, ſe nomme ſimplement *imperatoria* ou *imperatoria major*, & par Dodonée *aſtrantia*.

Sa racine qui ſerpente obliquement eſt de la groſſeur du pouce, & très-garnie de fibres: les feuilles ſont compoſées de trois cotes arrondies: d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagée en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve juſqu'à une coudée, ou une coudée & demie, elle eſt cannelée, creuſe, & porte des fleurs en roſe, diſpoſées en parafol: les fleurs ſont à cinq pétales blancs, échancrés en maniere de cœur, placé en rond à l'extrêmité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, preſqu'ovales, rayées légérement ſur le dos, & bordées d'une aile très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*, ou du moins ils l'ont décrite avec tant d'obſcurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorſqu'on fait une inciſion dans ſa racine, ſes feuilles, & ſa tige, il en découle une liqueur huileuſe, d'un goût très-âcre, qui ne le cede guere en acrimonie au lait du tithymale: ſi l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de véſicules, qui ſont remplies d'une ſubſtance oléagineuſe, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en juillet, & ſe plaît dans les montagnes d'Atriche, de Stirie, d'Auvergne, de pluſieurs endroits des Alpes & des Pyrénées: c'eſt delà qu'on nous apporte la racine ſéche, dont on fait avec raiſon un grand uſage en médecine: celle qu'on cultive dans les jardins & dans les pleines, eſt fort inférieure à la montagneuſe.

La racine d'*impératoire* eſt genouillée, de la groſſeur du pouce, ridée, comme ſillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue. (*D. J.*)

IMPÉRATOIRE, (*Mat. med.*) la racine que l'on trouve dans les boutiques ſous le nom d'*impératoire*, eſt d'une odeur vive & aromatique; & d'une ſaveur âcre & brûlante: elle donne par la diſtillation une grande quantité d'huile eſſentielle, ſelon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmaques & les ſudorifiques. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE & SUDORIFIQUE.

Entre pluſieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, ſon efficacité contre la froideur & l'impuiſſance eſt ſurtout remarquable.

Cette racine eſt preſqu'abſolument inuſitée dans les preſcriptions magiſtrales; elle entre dans les préparations ſuivantes de la pharmacopée de Paris, ſavoir, l'eau thériacale, l'eau *impériale*, l'eau générale, l'eſprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun. (*b*)

IMPERATOR, ſ. m. *(Belles-Lettres.)* titre que les ſoldats déféroient par des acclamations à leur général, après quelque victoire ſignalée. Il ne le gardoit que juſqu'à ſon triomphe ; mais Jules-Céſar l'ayant retenu en s'emparant de l'empire, il devint le nom propre de ſes ſucceſſeurs, & de leur ſouveraine puiſſance. *(D. J.)*

IMPÉRATRICE, ſ. f. *(Hiſt. anc.)* femme de l'empereur : le ſénat, immédiatement aprés l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguſte*, *Auguſta*, à ſa femme & à ſes filles. Entre les marques d'honneur attachées à leurs perſonnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un braſier, & des faiſceaux entourés de lauriers, pour les diſtinguer de ceux des principaux magiſtrats de l'empire. Cependant comme pluſieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou ſont reſtées peu de temps ſur le trône, les plus habiles antiquaires ſe trouvent fort embarraſſés pour ranger quelques médailles ſingulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus ſouvent dans l'hiſtoire. Fauſtine & Lucile ſont les ſeules qui nées de peres empereurs, ont été cauſe en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris. *(D. J.)*

IMPÉRATRICE, *imperatrix*, *auguſta*, *&c. (Hiſt. mod. & droit public.)* c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouſe de l'empereur. Lorſque l'empereur ſe fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de ſa dignité, cette cérémonie doit ſe faire comme pour l'empereur à Aix-la-Chapelle, elle a un chancellier pour elle en particulier ; c'eſt toujours l'abbé prince de Fulde qui eſt en poſſeſſion de cette dignité : ſon grand-aumônier ou chapelain eſt l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les loix d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les Juriſconſultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ſes enfans, & par conſéquent gouverner pendant leur minorité.

La princeſſe qui regne aujourd'hui en Ruſſie, porte le titre d'*impératrice*, qui eſt à préſent reconnu par toutes les puiſſance de l'Europe ; ce titre a été ſubſtitué à celui de *Czarine*, & à celui *d'Autocratrice* de toutes les Ruſſies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

* IMPERCEPTIBLE, adj. *(Gram.)* il ſe dit au ſimple de tout ce qui échappe par ſa petiteſſe à l'organe de la vue ; & & au figuré, de tout ce qui agit en nous & ſur nous d'une maniere fugitive & ſecrette qui échappe quelquefois à notre examen le plus ſcrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps compoſés, des mixtes, des ſur-compoſés, des tiſſus ; mais des corps organiſés, vivans, des animaux qui nous ſont *imperceptibles*, & ces animaux qui ſe dérobent à nos yeux & à nos microſcopes, ſont peut-être une vermine qui les dévore, & ainſi de ſuite. Qui ſait où s'arrête le progrès de la nature organiſée & vivante ? Qui ſait quelle eſt l'étendue de l'échelle ſelon laquelle l'organiſation ſe ſimplifie ? Qui ſait où aboutit le dernier terme de cette ſimplicité, où l'état de nature vivante ceſſe : & celui de nature brute commence ? Nous ſommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'eſprit qui, pour être très-*imperceptibles*, n'en ſont pas moins puiſſants.

IMPERFECTION, ſ. f. *(Gramm.)* *voyez* IMPARFAIT.

IMPERFORATION, ſ. f. *(Chirurgie.)* maladie chirurgicale qui conſiſte dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anus, le vagin & l'urethre, ſont les parties les plus ſujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la ſuite des plaies, des ulceres ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties ; mais il eſt plus ſouvent un vice de premiere conformation.

M. Petit a donné des remarques ſur les vices de conformation de l'anus, qui ſont inſérées dans *le premier tome des Mém. de l'accadém. royale de Chirurgie.* L'auteur diſtingue les différens états de l'inteſtin fermé ; & d'après pluſieurs obſervations, il indique les moyens qui con-

viennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux eſt lorſque la nature a, pour ainſi dire, oublié la partie du *rectum* qui doit former l'anus ; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien ; & il eſt certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous, car il eſt quelquefois poſſible de donner iſſue aux matieres fécales : M. Petit a imaginé à ce ſujet un trocart dont la canule eſt fendue des deux côtés ; il eſt plus gros & plus court que les trocarts ordinaires. *Voyez* TROCART. Il faut ſouvent faire une inciſion entre les feſſes, & porter le doigt dans cette inciſion pour tenter la découverte de l'anus, & pouvoir porter le trocart dans l'inteſtin. Si l'on a réuſſi, on peut aggrandir l'ouverture en introduiſant une lancette ou un biſtouri dans la fente de la canule : on ne riſquera pas que la pointe de ces inſtrumens bleſſe aucune partie, parce qu'elle eſt toujours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opération, le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus, & qui ſe préſente ordinairement ſous la forme d'une corde dure & compacte : car ſi l'on manque de paſſer par l'enceinte du muſcle ſphincter, s'il y en a un, l'enfant guéri aura néceſſairement pendant toute ſa vie une iſſue involontaire de matieres ; ce qui eſt un mal plus fâcheux que la mort n'eſt à cet âge. Malgré ces inconvéniens qui ſont ſouvent inévitables, le chirurgien doit procurer à tout événement l'évacuation des matieres retenues ; ce qui eſt fort facile, lorſque, comme il arrive ſouvent, il ne ſe trouve qu'une membrane à percer, ou qu'il y a ouverture externe & veſtige d'*anus*. *Voyez le Mém.* de M. Petit.

L'urethre n'eſt jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fiſtuleuſe par où les urines ont un cours libre ; c'eſt un fait prouvé par un grand nombre d'obſervations. Si l'ouverture qui donne paſſage à l'urine, ſe trouve au periné ou à la verge, à une diſtance aſſez éloignée de l'extrêmité du gland, il eſt impoſſible de réparer ce défaut, qui eſt un obſtacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein, on pourroit avec cet inſtrument convenable percer le gland juſqu'à l'urethre, & mettre une bougie dans cette ouverture : on pourroit enſuite, à l'aide d'une canule, empêcher les urines de paſſer par l'ancienne ouverture, dont il faudroit conſumer les bords avec quelques cauſtiques, pour, aprés la chûte de l'eſcarre, réunir les parois de l'urethre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner, chirurgien aggrégé au college des Médecins de Londres. *Voyez ſon traité des maladies de la peau.*

Les femmes naiſſent ſouvent avec l'*imperforation* du vagin : cette maladie n'eſt pas ſi dangereuſe que la clôture de l'anus ; les accidens qu'elle cauſe ne ſe manifeſtent que lorſque les regles ſurviennent. Fabrice d'Aquapendente rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée juſqu'à l'âge de 13 ans, commença à ſentir des douleurs autour des lombes, & vers le bas du ventre, qui ſe communiquoient *à la jointure de la hanche & aux cuiſſes* ; les Médecins la traitoient comme ſi elle eût eu une goutte ſciatique. Le corps s'exténua ; il ſurvint une petite fievre preſque continue, avec dégoût, inſomnie, & délire. Il ſe forma enfin une tumeur dure & douloureuſe au bas du ventre, à la région de la matrice : on obſerva que tous ces accidens augmentoient régulierement tous les mois. L'auteur fut appellé à la derniere extrêmité ; & ayant viſité la malade, il fendit d'une ſimple inciſion la membrane hymen ; il ſortit une grande quantité de ſang épais, gluant, verdâtre, & puant, & à l'inſtant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ſes incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près ſemblable ; une femme mariée, d'environ vingt ans, avoit le bas-ventre diſtendu comme ſi elle avoit été enceinte ; à l'examen des parties on trouva l'hymen ſans aucune ouverture & débordant les grandes levres, comme ſi c'eût été une chûte de matrice : il ſortit par l'inciſion qu'on y fit quatre pintes de ſang grumelé de couleurs & de conſiſtan-

ces différentes, qui n'étoit que celui des regles ſupprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an apres. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuſes à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile : Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen ſans être *imperforé* forme quelquefois une cloiſon qu'il eſt néceſſaire d'inciſer ; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui ſuit. Une femme de *Heſſe*, au rapport de *Marcius* & de *Schenckius*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume : elle voulut néanmoins ſe marier, & vécut dans cet état avec ſon mari (fort paiſible ſans doute ſur l'article) pendant huit ans ; mais enfin il plaida pour le divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de *Heſſe*, qui par l'avis des *mages* & de Dryeinder fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée ; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, & laiſſa la jouiſſance de ſon épouſe à un ſecond mari qu'elle épouſa bientôt après, & en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eût la bonté d'être parrain.

Dionis, (*cours d'opérations*), en parlant ſur cette matiere, fait obſerver que l'étendue de l'inciſion dépend de la prudence du chirurgien. Si on conſultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites ; mais ſi on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la ſituation trop ſupérieure du trou de l'hymen eſt un obſtacle au coït. Cet auteur fut conſulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers eſſayerent en vain de dépuceller, ce ſont ſes termes. Moi voyant, continue-t-il, qu'elle avoit le trou de l'*hymen* placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement oppoſé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit paſſage aux menſtrues, je lui dis de me venir trouver lorſqu'elle voudroit ſe marier, lui promettant lui ôter ce défaut ; mais elle n'y eſt point venue : je crois qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiſte que moi, qui lui enfonça ſon hymen. L'auteur ſe propoſoit de lui fendre avec un biſtouri la cloiſon membraneuſe depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à ſouffrir l'accointance d'un mari. (*Y*)

IMPÉRIAL, (*Hiſt. mod.*) ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. *Voyez* EMPEREUR & EMPIRE.

On dit ſa majeſté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. *Voyez* COURONNE. Chambre *impériale* eſt une cour ſouveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. *Voyez* CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. *Voyez aux articles ſuivans* IMPÉRIALES *villes*.

Diete *impériale*, eſt l'aſſemblée de tous les états de l'empire. *Voyez* DIETE.

Elle ſe tient ordinairement à Ratiſbonne ; l'empereur ou ſon commiſſaire, les électeurs, les princes eccléſiaſtiques & ſéculiers, les princeſſes, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y aſſiſtent.

La diete eſt diviſée en trois colleges, qui ſont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs ſeuls compoſent le premier, les princes, les prélats, les princeſſes & les comtes le ſecond, & les députés des villes *impériales*, le troiſieme.

Chaque college a ſon directeur qui propoſe & préſide aux délibérations. L'électeur de Mayence l'eſt du college des électeurs, l'archevêque de Salzbourg & l'archiduc d'Autriche préſident à celui des princes ; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où ſe tient la diete, eſt directeur du college des villes.

Dans les dietes *impériales*, chaque principauté a ſa voix ; mais les prélats, (c'eſt ainſi qu'on appelle les abbés & prevôts de l'empire ;) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colleges ſont d'accord, il faut encore le conſentement de l'empereur, & ſans cela les réſolutions ſont nulles : s'il conſent on dreſſe le *recès* ou

réſultat des réſolutions, & tout ce qu'il porte eſt une loi, qui oblige tous les états médiats & immédiats de l'empire. *Voyez* RECÈS DE L'EMPIRE, DIETE, COLLEGE.

IMPÉRIALES (*villes*), *Droit publiq. german.* en allemand *reichs ſtadt*. On appelle *villes* libres & *impériales*, certaines villes, qui ne reconnoiſſant point de ſouverain particulier, ſont immédiatement ſoumiſes à l'empire & à ſon chef qui eſt l'empereur. Ces villes ſe trouvant exemptes de la juriſdiction du ſouverain, dans les états duquel elles ſont ſituées: ont ſéance & droit de ſuffrage à la diete de l'empire, comme en étant des états immédiats; autrefois les villes médiates y avoient auſſi le même droit, mais elles en ſont excluſes aujourd'hui; c'eſt pour cela que Breme & Hambourg n'en jouiſſent point.

On ne convient pas de l'origine des *villes impériales*, mais elle ne peut remonter que depuis Charlemagne, qui le premier donna lieu à murer les villes en Allemagne. On commença par les monaſteres, afin de garantir des religieux & des religieuſes déſarmés contre les inſultes des barbares. On fit la même choſe pour les cités où demeuroient les évêques, auxquels on permit de faire murer leur réſidence. Henri l'Oiſeleur acheva d'établir l'uſage des villes, en établiſſant des marchés dans les villes, & en les fortifiant pour la défenſe de l'empire.

Le nombre des évêques & des ducs s'augmentant de jour en jour, fit auſſi multiplier les villes; les empereurs qui ſeuls avoient le privilege de donner les droits municipaux à une nouvelle ville, accorderent aux évêques, aux ducs, & aux comtes, la permiſſion d'en bâtir. Enſuite l'abus que pluſieurs ducs & comtes firent de leur autorité, & l'oppreſſion qu'ils exercerent, ayant cauſé des déſordres dans l'empire, donna quelquefois occaſion aux empereurs de ſouſtraire certaines villes à la juriſdiction de ces ſeigneurs.

Les évêques n'eurent pas d'abord la ſouveraineté de leurs métropoles, qui ne reconnoiſſoient que les empereurs & leurs officiers; mais ces prélats ayant avec le temps obtenu des états en ſouveraineté, voulurent l'exercer auſſi ſur leurs métropoles. Delà tant de querelles entre les évêques & les villes métropolitaines, & qui ont été différemment terminées. Quelques-unes de ces villes, comme Cologne, Lubec, Worms, Spire, Augsbourg, ont conſervé leur liberté: d'autres, comme Munſter, Oſnabrug, Treve, Magdebourg, ont été obligées de reconnoître la juriſdiction de leurs évêques pour le temporel.

Les ligues auxquelles donnerent occaſion les interregnes & les troubles de l'empire, telle que fut celle du Rhin, la Hanſe teutonique, la confédération de Suabe, furent cauſe que diverſes villes ſe voyant appuyées par une alliance, devinrent indépendantes. Quoiqu'avec le temps la plupart aient été contraintes de rentrer ſous l'obéiſſance, à meſure que le pouvoir de leurs anciens ſouverains croiſſoit, il s'en trouve néanmoins qui ont tenu tête aux princes qui vouloient les réduire, & qui ont eu le bonheur de conſerver malgré eux leur liberté. D'autres ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de pluſieurs grands privileges; telles ſont les villes de Brunſwick, Roſtock, Wiſmar, Strahlſund, Oſnabrug, Herford.

Il eſt encore arrivé que durant les guerres civiles, des villes ſe ſont attachées au parti de l'empereur, qui pour les récompenſer, les a honorées des privileges de *villes impériales*. Lubec fut redevable de ſa liberté à la proſcription de Henri le Lion. D'autres villes étant riches, & leurs ſouverains dans le beſoin, ou portés de bonne volonté pour elles, ont pu racheter leur liberté pour de l'argent; c'eſt ce qu'a fait la ville de Lindau; Ulme ſe conduiſit de même envers l'abbaye de Reichenaw, racheta d'elle à beaux deniers comptans ſon indépendance, & pour lors Louis de Baviere la déclara *ville impériale*.

Pluſieurs *villes impériales* ont été ſujettes dans le cours des ſiecles à diverſes révolutions; telles, quoiqu'*impériales*, ont été forcées de ſe ſoumettre à leurs évêques, & telles autres ont été enga-

gées par les empereurs; mais aujourd'hui la plupart ont obtenu le privilege de ne pouvoir être engagées. Pluſieurs de ces villes s'étant trouvées plus foibles que les princes contre leſquels elles étoient en guerre, ſont reſtées ſous la domination des vainqueurs : tels ſont Attembourg, Chemnitz, Zuickau, autrefois *villes impériales*; & enfin ſubjuguées par Frédéric, margrave de Miſnie. Conſtance ayant refuſé de recevoir l'*interim*, a été miſe au banc de l'empire par Charles-Quint, & forcée de ſe ſoumettre; d'autres *villes impériales* ont été abſolument perdues pour l'empire, comme Baſle, Berne, Zuric, qui aujourd'hui ſont du corps de la république des Suiſſes. Metz, Toul, & Verdun, par la paix de Munſter; Strasbourg & autres par la paix de Riſwick, ont été cédées à la France.

On partage préſentement les *villes impériales* d'Allemagne ſous deux bancs, qui ſont celui du Rhin, & celui de Suabe. *Voyez* IMPÉRIALES *villes*. *(Géog.)*

Mais il faut lire *Struvii ſyntagma Juris publici*, *Jenæ* 1711, *in*-4°. pour de plus amples inſtructions ſur l'origine, les droits, & les privileges des villes nommées *impériales*. *(D. J.)*

IMPÉRIALE *(ville) Géogr.* ville immédiatement ſoumiſe à l'Empire, & à ſon chef. *Voyez l'article* IMPÉRIALES *(villes.) Droit public german.* On compte préſentement quarante-neuf villes impériales, diviſées en deux bancs, qui ſont ceux du Rhin & de Suabe.

Les villes du banc du Rhin, au nombre de treize, ſont Cologne, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Worms, Spire, Francfort ſur le Mein, Goſlar, Mulhauſen, Nordhauſen, Wetzlar, Gelnhauſen, Dortmund & Friedberg.

Celles du banc de Suabe, au nombre de trente-ſix, ſont Ratisbonne, Auſbourg, Nuremberg, Ulm, Memmingen, Kaufburen, Eſſlingen, Rentlengen, Nortlingen, Dunckelſpihel, Biberach, Aalen, Boſſin, Gihengen, Rotenbourg, Hall, Rotweil, Uberlingen, Pfullendorf, Weil, Hailbron, Buchorn, Wangen, Gemnid, Lindau, Ravensbourg, Winsheim, Wimpfen, Offembourg, Zell, Buchan, Leutkir, Schweinfurt, Kempten, Weiſſembourg, & Gengenbach.

Il y a eu pluſieurs autres *villes impériales* qui ont eté démembrées, ſoit par ceſſion, ſoit par aliénation des empereurs; il y en avoit huit à dix dans l'Alſace ſeule, Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schelſtat, Landau, Keiſersberg, Roshein, Turcheim, *&c.* conquiſes par Louis XIV. & ſur leſquelles l'Empire a cédé ſon droit de ſouveraineté à la France.

Les *villes impériales* ſubſiſtantes ſont le troiſieme college de la diete; mais ce college des villes n'eſt preſque plus aux dietes que le témoin de ce qui ſe paſſe entre les deux autres colleges, celui des électeurs & celui des princes. Il eſt vrai que le college des villes a droit de connoître de toutes les affaires qui concernent l'empire; mais ce droit ne conſiſte guere à conſulter, il conſiſte ſeulement à conclure au point que ſes réſolutions n'ont aucune force, ſi elles ſont différentes de celles des deux autres colleges que je viens de nommer. Le directoire de celui-ci eſt tenu d'ordinaire par le magiſtrat de la *ville impériale* où la diete eſt convoquée; & ſi c'eſt dans une ville qui ne ſoit pas *impériale*, la premiere ville de chaque banc le fait exercer alternativement par ſon ſyndic. *(D. J.)*

* IMPÉRIALES, ſ. f. pl. *(Manufacture d'ourdiſſages.)* ſerges fabriquées de laine fine de toiſon du pays de Languedoc, ou de laine d'Eſpagne de pareille qualité.

Elles auront quarante-trois portées & demi de quarante fils chacune, faiſant dix-ſept cents quarante fils, qui ſeront paſſés dans des peignes larges de quatre pans, pour avoir quatre pans moins un pouce au ſortir du métier, & trois pouces & demi au retour du foulon.

Celles du Gevaudan ſeront de dix-neuf portées de quatre-vingt-ſeize fils chacune, & paſſées en peignes ou rots de quatre pans moins un doigt, pour avoir en toile quatre pans moins deux doigts de large, & au retour du foulon trois pans & demi, meſure de Montpellier, ou trois quarts d'aune, meſure de Paris.

Nous avons douze cannes quatre pans de longueur en toile, pour revenir à douze

cannes foulées, ou vingt aunes de Paris. Libre aux manufacturiers de doubler ou tripler cette longueur, ſauf l'attention de les marquer par des montres placées à chaque douze cannes quatre pans, qu'ils ſeront obligés de couper avant que de les expoſer en vente.

Et les ouvriers mettront à un coin du chef de chaque piece le nom du lieu, avec du fil ou coton, ſi la piece eſt en toile.

Les tonteurs payeront cinquante livres d'amende, ſi pliant quelque piece, ils laiſſent dehors le bout où ſera le nom du lieu de la fabrique. Combien de ſotiſes! ſans compter la défenſe de ſortir ces étoffes de la province, ſans avoir été viſitées & marquées à Montpellier & à Niſmes par les inſpecteurs.

IMPÉRIALE, ſ. f. (*Menuiſerie.*) eſt le chaſſis d'un lit, ou le deſſus de la caiſſe d'un caroſſe.

IMPÉRIALE, (*Jeu.*) nom d'une ſorte de jeu de cartes qu'on croit, avec quelque vraiſemblance, avoir été ainſi nommé, parce que ce fut un empereur qui le mit le premier en crédit. On le joue comme le piquet à deux perſonnes, & à trente-deux cartes, le, roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit & ſept. Il y a quelques provinces où on le joue à trente-ſix cartes, y ajoutant les ſix de chaque couleur.

On convient de ce que l'on veut jouer avant de commencer, & à combien d'*impériales* ſe jouera la partie. Le nombre ordinaire des *impériales*, dont eſt compoſée une partie, eſt de cinq; mais on peut l'augmenter & le diminuer au gré des joueurs, qui peuvent être trois ſi on le juge à propos, en jouant toutefois néceſſairement avec trente-ſix cartes.

C'eſt un avantage pour celui qui donne; celui qui tire la plus haute carte fait, en quoi l'*impériale* eſt différente du piquet où la plus haute carte fait battre & donner les cartes par ſon adverſaire.

Celui qui fait commence donc à donner les cartes alternativement à ſoi-même ou à ſon adverſaire deux à deux ou trois, il tourne enſuite la carte qui eſt immédiatement derriere le talon, & cette carte s'appelle *la triomphe*. *Voyez* TRIOMPHE.

Au jeu de l'*impériale*, les cartes ont toujours la même valeur, & cette valeur eſt auſſi la même qu'à tous les autres jeux de cartes ſelon l'ordre qui ſuit, le roi, la dame, le valet, l'as, le dix, neuf, huit, ſept & ſix, la plus forte enlevant toujours la plus foible.

Lorſque l'on joue à trois, il ne reſte point de cartes; & celui qui fait, tourne la derniere des cartes qu'il ſe donne, & c'eſt la triomphe du coup.

Le premier à jouer aſſemble d'abord toutes les cartes de la même couleur comme au jeu de piquet, & fait ſon point de même. Si ſon adverſaire ne le pare avec un plus haut, il compte quatre points, & en cas d'égalité, c'eſt le premier en cartes qui compte par droit de primauté.

S'il a quelqu'*impériale*, il doit la montrer avant que d'accuſer ſon point, ſans quoi elle ne lui vaudroit rien. *Voyez* IMPÉRIALES.

Celui qui a dans ſon jeu le roi, la dame, le valet & l'as de la couleur dont il tourne, compte pour cela deux *impériales*. Ces *impériales* étalées ſur la table, on compte alors le point, comme on l'a déja dit plus haut; & celui qui eſt le premier à jouer, jette une carte, celle de ſon jeu qu'il juge à propos, forçant ſon antagoniſte de prendre, s'il peut, avec une carte de la même couleur, & de couper s'il n'en a point.

Après que l'on a joué de la ſorte toutes les cartes, celui qui a plus de mains compte quatre points pour chaque levée qu'il a de plus que les ſix qu'il doit avoir, & il les marque pour lui.

Si l'on joue à trois, le premier à jouer eſt obligé de faire atout. Le reſte du jeu ſe joue comme à deux; car ſi l'on fait plus de quatre levées, on marque quatre points pour celle qu'on a de plus.

Quant à la maniere dont on marque ſes points au jeu de l'*impériale*, on le fait avec des fiches & des jettons; les fiches ſervent à marquer les *impériales*, & les jettons tous les quatre points dus à ceux qui font plus de ſix levées à deux, & de quatre à trois; & lorſque l'on a ſix jettons de marqués, l'on les leve & l'on met une fiche à leur place, parce que ſix jettons font 24 points qui valent une *impériale*.

Si celui qui a fait, tourne un honneur, il marque pour lui un jetton.

Celui qui coupe avec le ſix de triomphe, ou avec le ſept à ſon défaut, ou même l'as, le valet, la dame, le roi, ou bien jouant ce ſix ou ce ſept autrement, & faiſant la main, marque autant de jettons qu'il a levé d'honneurs.

Celui qui ne fait point la levée avec un honneur qu'il a joué, ſon adverſaire en ayant un plus fort que le ſien, ne compte point pour l'honneur qu'il a joué; mais celui qui l'a pris, marque pour les deux qu'il a levé. De même, celui qui ayant joué le ſix de triomphe ou le ſept, s'il n'y a point de ſix, perdroit la main que l'autre leveroit par une triomphe qui ne ſeroit pas un honneur, il ne laiſſeroit pas de marquer à ſon avantage l'honneur qu'il leveroit, encore qu'il ne l'ait pas joué. Ayant fini de jouer ſes cartes, un joueur qui en trouve de plus que les douze qu'il doit avoir de ſon jeu, marque quatre points pour chaque levée qu'il a de ſurplus que l'autre.

Nous avons dit que vingt-quatre points faiſoient une *impériale*, mais ces points pris à pluſieurs fois, peuvent être effacés, s'il y en a moins que vingt-quatre. Par exemple, ſi un joueur avoit marqué du coup précédent, dix, quinze ou vingt points, moins ou plus, pourvu que cela n'aille pas à vingt-quatre, & que ſon adverſaire ſe trouve avoir une *impériale* en main le coup d'après, ou retournée, elle rendroit ſes points nuls, & il ſeroit obligé de les démarquer, ſans que celui qui auroit une *impériale* démarquât rien, à moins que ſon adverſaire n'en eût une auſſi.

L'*impériale* que l'on marque pour ſix jettons aſſemblés en divers coups, efface de même les points que l'adverſaire peut avoir.

On doit commencer à compter par la tourne, puis les *impériales* que l'on a en main, ou celles qui ſont retournées & le point, les honneurs ſuivent le point, & enſuite ce que l'on a levé de cartes de plus que celles de ſon jeu.

A l'égard des regles preſcrites dans le jeu de l'*impériale*, elles ſont d'autant moins variables qu'elles ſont fondées ſur la maniere dont il ſe joue, & tirées du fond même de ce jeu, comme on peut le voir dans les ſuivantes. Lorſque le jeu ſe trouve faux, c'eſt-à-dire, lorſque le nombre des cartes n'y eſt pas, le coup où l'on s'en apperçoit eſt nul, mais les précédens ſont bons, & valent de même que ſi le jeu eût été complet.

On doit faire refaire, s'il y a quelques cartes retournées dans le jeu.

Celui qui renonce, c'eſt-à-dire, ne joue pas de la couleur qu'on lui a demandé, en ayant dans ſon jeu, perd deux *impériales*. Les cartes ne ſe donnent que par trois ou par quatre.

Qui oublie de compter ſon point, ne peut le compter après le coup, non plus que les *impériales*.

Pour compter ſes *impériales*, il faut les avoir accuſées devant le point.

On ne peut mêler ſon jeu au talon, ſous peine de perdre la partie.

Qui donne mal, perd ſon tour & une *impériale*.

Le jeu eſt bon, quoiqu'il y ait une carte de retournée au talon.

On compte quatre points pour un honneur qu'on a levé, ſoit qu'on l'ait jété ou non.

On perd une *impériale*, lorſque pouvant prendre une *impériale*, on ne le prend pas, ſoit qu'on ait de la couleur jouée, ſoit qu'on manque à couper quand on le peut.

Une *impériale* en main ou retournée, lorſqu'elle vaut, efface les points que ſon adverſaire a. Il en eſt de même de l'*impériale* faite de ſix jettons aſſemblés à diverſes repriſes.

On profite des fautes que ſon adverſaire fait; & on marque les *impériales* qu'il perd.

Une *impériale* faite des points des cartes qui ſurpaſſent le nombre de celles de ſon jeu, ne laiſſe aucuns points marqués à l'autre joueur; au lieu qu'une *impériale* finie par les honneurs, ne peut point empêcher de marquer ce que l'on gagne de cartes.

La tourne eſt reçue à finir la partie par préférence à une *impériale* en main.

L'*impériale* en main paſſe devant une

impériale tournée, ſi elle a lieu. L'*impériale* tournée devant le point, le point devant l'*impériale* qu'on fait tomber, & celle-ci devant les honneurs, & les honneurs devant les cartes qui font les derniers points du jeu à compter.

L'*impériale* retournée & telle que l'on fait tomber, n'ont lieu que lorſque l'on joue ſans reſtriction. *Voyez* IMPÉRIALE RETOURNÉE & IMPÉRIALE *qu'on fait tomber.*

L'*impériale* qu'on fait tomber n'a lieu que dans la couleur qui eſt triomphe.

L'*impériale* de triomphe en main, en vaut deux ſans compter la marque des honneurs. Celui qui eſt le premier en cartes, marque ſon point par droit de primauté, quand l'autre joueur l'a égal. On ne quitte point la partie ſans le conſentement reſpectif des joueurs, ſous peine de la perdre.

IMPÉRIALE, *en terme du jeu de ce nom*, ſignifie un certain nombre de cartes formant entr'elles une ſéquence réguliere, ou étant toutes d'une même valeur. Il y a pluſieurs ſortes d'*impériales*, comme ſous les noms de *premiere*, *ſeconde impériales*, d'*impériales tournées* ou *retournées*, & d'*impériales qu'on fait tomber*. Voyez *chacun de ces mots à leur article.*

IMPÉRIALE RETOURNÉE, eſt celle qui ſe fait lorſqu'ayant dans ſa main trois cartes de la même valeur ou de la même couleur, on tourne la quatrieme, après avoir donné les cartes qu'il faut donner à chacun.

IMPÉRIALE *qu'on fait tomber* eſt celle qu'on acheve avec des triomphes qu'on leve, n'en ayant dans ſa main qu'une partie de ce qu'il en faut pour faire une *impériale.*

IMPÉRIALE (*premiere*) eſt un aſſemblage de quatre cartes de la même valeur, comme les quatre rois, les quatres dames, les quatre valets, les quatre ſept, ſi le jeu n'a que trente-deux cartes, & les quatre ſix s'il en a trente-ſix.

IMPÉRIALE (*ſeconde*) c'eſt une ſéquence de quatre cartes de la même couleur, comme le roi, la dame, le valet & l'as.

IMPÉRIALE, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, à quatre lieues de la mer du Sud, au bord de la riviere de Cauter. Elle a été fondée par le gouverneur Pierre Valdivia en 1551, à 39 lieues de la conception, où l'évêque s'eſt retiré depuis la priſe de la ville par les Indiens. Elle eſt dans un pays charmant, ſur une roche eſcarpée; mais il lui manque un bon port, à cauſe des bancs de ſable, qui y mettront toujours un obſtacle invincible. *Longit.* 345. *latit. mérid.* 38. 40. (*D. J.*)

* IMPÉRIEUX, (*Gram. & Moral.*) on le dit de l'homme, du caractere, du geſte & du ton. L'homme *impérieux* veut commander par-tout où il eſt; cela eſt dans ſon caractere; il a le ton haut & fier, & le geſte inſolent. Les hommes *impérieux* avec leurs égaux ſont impertinens, ou vils avec leurs ſupérieurs; impertinens, s'ils demeurent dans leurs caracteres; vils, s'ils en deſcendent. Si les circonſtances favoriſoient l'homme *impérieux*, & le portoient aux premiers poſtes de la ſociété, il y ſeroit deſpote. Il eſt né tyran, & il ne ſonge pas à s'en cacher. S'il rencontre un homme ferme, il en eſt ſurpris; il le regarde au premier coup-d'œil comme un eſclave qui méconnoît ſon maître. Il y a des amis *impérieux*; tôt ou tard on s'en détache. Il y a peu de bienfaiteurs qui aient aſſez de délicateſſe pour ne le pas être. Ils rendent la reconnoiſſance onéreuſe, & font à la longue des ingrats. On s'affranchit quelquefois de l'homme *impérieux* par les ſervices qu'on en obtient. Il contraint ſon caractere, de peur de perdre le mérite de ſes bienfaits. L'amour eſt une paſſion *impérieuſe*, à laquelle on ſacrifie tout. Et en effet, qu'eſt-ce qu'il y a à comparer à une femme, à une belle femme, au plaiſir de la poſſéder, à l'ivreſſe qu'on éprouve dans ſes embraſſemens, à la fin qui nous y porte, au but qu'on y remplit, & à l'effet dont ils ſont ſuivis?

Les femmes ſont *impérieuſes*; elles ſemblent ſe dédommager de leur foibleſſe naturelle par l'exercice outré d'une autorité précaire & momentanée. Les hommes *impérieux* avec les femmes, ne ſont pas ceux qui les connoiſſent le plus mal, ces ruſtres-là ſemblent avoir été faits pour

venger

venger d'elles les gens de bien qu'elles dominent, ou qu'elles trahiſſent.

* IMPÉRISSABLE, adj. (*Gram. & Philoſoph.*) qui ne peut périr. Ceux qui regardent la matiere comme éternelle, la regardent auſſi comme *impériſſable*. Rien, ſelon eux, ne ſe perd de la quantité du mouvement, rien de la quantité de la matiere. Les êtres naiſſans s'accroiſſent & diſparoiſſent, mais leurs élémens ſont éternels. La deſtruction d'une choſe a été, eſt & ſera à jamais la génération d'une autre. Ce ſentiment a été celui de preſque tous les anciens Philoſophes, qui n'avoient aucune idée de la création.

IMPÉRIT, IMPÉRITIE, (*Gram.*) ignorance des choſes de l'état qu'on profeſſe. Un juge, un avocat, un eccléſiaſtique, un notaire, un érudit, un médecin, un chirurgien, peuvent être accuſés d'*impéritie*. *Impéritie* eſt un peu plus d'uſage qu'*impérit*. Cependant on lit, *école du monde* ? « le bon prélat Salcidius fut » tellement pénétré de l'eſprit du népo» tiſme, que quoique ſon neveu, très» *impérit* en toutes choſes, eût une femme » vivante & des enfans, il trouva le » moyen de le faire prêtre, chanoine, » official, grand-vicaire, & ſur-in» tendant du temporel & du ſpirituel » de ſon évêché ». *Voyez le diction. de Trévoux.*

IMPERIUM, (*Littér.*) ce mot qu'on ne peut rendre en françois que par périphraſe, & qu'on trouve ſi ſouvent dans les auteurs, mérite une explication. Il faut ſavoir, que lorſqu'il regarde le conſul ou le préteur qu'on envoyoit gouverner les provinces: ce conſul ou préteur partoit avec deux ſortes de puiſſance, dont l'une ſe nommoit *poteſtas*, & l'autre *imperium*; la premiere étoit le droit de juriſdiction ſur les perſonnes; droit qui étoit déféré par un décret du ſénat; mais la ſeconde ſe conféroit par une loi que le peuple aſſemblé faiſoit exprès. Cette derniere puiſſance conſiſtoit dans un pouvoir ſuprême donné au conſul ou au préteur ſur les gens de guerre, comme gens de guerre; enſorte qu'alors ils avoient ſur le militaire pouvoir de vie & de mort, ſans forme de procès, & ſans appel. Cette grande prérogative ſe nommoit en un ſeul mot *imperium*; prérogative dont le peuple romain retint toujours à lui la collation, la continuation, ou prorogation. Quand c'étoient des magiſtrats ordinaires, qu'il falloit envoyer dans les provinces, le peuple aſſemblé par curies, leur conféroit ou leur refuſoit le pouvoir nommé *imperium*. De même ſi c'étoit à quelque perſonne privée que le gouvernement d'une province fût accordé, par la recommandation de ſon rare mérite, le peuple s'aſſembloit par tribus pour lui conférer la puiſſance nommée *imperium*. Il réſulte delà, que *poteſtas ſenatus-conſulto, imperium lege deferebatur.* (*D. J.*)

IMPERSONNEL, adj. (*Gram.*) le mot *perſonnel* ſignifie *qui eſt relatif aux perſonnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux perſonnes*. C'eſt dans le premier ſens, que les Grammairiens ont diſtingué les pronoms *perſonnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois perſonnes: & c'eſt dans le ſecond ſens que l'on peut dire que les verbes ſont *perſonnels*, quand on les enviſage comme ſuſceptibles d'inflexion relatives aux perſonnes. Le mot *impersonnel* eſt compoſé de l'adjectif *perſonnel*, & de la particule privative *in*: il ſignifie donc; *qui n'eſt pas relatif aux perſonnes*, ou *qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux perſonnes*. Les Grammairiens qualifient d'*impersonnels* certains verbes qui n'ont, diſent-ils, que la troiſieme perſonne du ſingulier dans tous leurs temps; comme *libet*, *licet*, *evenit*, *accidit*, *pluit*, *luceſcit*, *oportet*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *miſeret*, *tædet*, *itur*, *fletur*, &c. Cette notion, comme on voit, s'accorde aſſez peu avec l'idée naturelle qui réſulte de l'étymologie du mot; & même elle la contredit, puiſqu'elle ſuppoſe une troiſieme perſonne aux verbes que la dénomination indique comme *privés de toutes perſonnes*.

Les Grammairiens philoſophes, comme Sanctius, Scioppius, & l'auteur de la *Grammaire Générale*, ont relevé juſtement cette mépriſe; mais ils ſont tombés dans une autre: ils ne ſe contentent pas

de faire entrer dans la définition des verbes *impersonnels*, la notion des personnes; ils y ajoutent celle des temps & des nombres : *quod certâ personâ non finitur, sed nec numerum aut tempus certum habet, ut amare, amavisse*, dit Scioppius (*Gram. philos. de verbo*) impersonale *illud omninò deberet esse, quòd personis, numeris, & temporibus careret, quale est amare & amari*, dit Sanctius, (*Minerv. lib. I, cap xij.*) N'est-il pas évident que les idées du nombre & du temps ne font rien à l'*impersonalité*? D'ailleurs, pour donner en ce sens la qualification d'*impersonnels* aux infinitifs *amare*, *amavisse*, *amari*, & semblables, il faut supposer que les infinitifs n'admettent aucune différence de temps, ainsi que le prétend en effet Sanctius (*ibid. cap. xiv.*) mais c'est une erreur fondée sur ce que ce savant homme n'avoit pas des temps une notion bien exacte; la distinction en est aussi réelle à l'infinitif qu'aux autres modes du verbe; (*Voyez* INFINITIF & TEMPS.) & l'auteur de la *Grammaire générale*, (*Part. II. ch. xix.*) semble y avoir fait attention, lorsqu'il attribue au verbe *impersonnel* de marquer indéfiniment, sans nombre & sans personne.

En réduisant donc l'idée de la *personalité* & de l'*impersonalité* à la seule notion des personnes, comme le nom même l'exige; ces mots expriment des propriétés, non d'aucun verbe pris dans sa totalité, mais des modes du verbe pris en détail : de maniere que l'on peut distinguer dans un même verbe, des modes *personnels* & des modes *impersonnels*; mais on ne peut dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

Les modes sont *personnels* ou *impersonnels*, selon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux personnes; & cette différence vient de celle des points de vue sous lesquels on y envisage la signification essentielle du verbe. (*Voyez* MODES.) L'indicatif, l'impératif & le subjonctif, sont des modes *personnels*; l'infinitif & le participe sont des modes *impersonnels*. Les premiers sont *personnels*, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux personnes : l'indicatif, 1. *amo*, 2. *amas*, 3. *amat*; à l'impératif, 2. *ama* ou *amato*, 3. *amato*; au subjonctif, 1. *amem*, 2. *ames*, 3. *amet*. Les derniers sont *impersonnels*, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux personnes; à l'infinitif, *amare* & *amavisse* n'ont de rapport qu'au temps; au participe, *amatus*, *a*, *um*, *amandus*, *a*, *um*, ont rapport au temps, au genre, au nombre & au cas, mais non pas aux personnes.

Or il n'y a aucun verbe, dont la signification essentielle & générique ne puisse être envisagée sous chacun des deux points de vue qui fondent cette différence de modes : on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

On m'objectera peut-être que la signification des mots étant arbitraire, les Grammairiens ont pu donner la qualification d'*impersonnels* à certains verbes défectifs qui n'ont que la troisieme personne du singulier, & qui s'emploient sans application à aucun sujet déterminé; qu'en ce cas, leur usage devient pour une loi inviolable, malgré toutes les raisons d'analogie & d'étymologie que l'on pourroit alléguer contre leur pratique.

Je connois toute l'étendue des droits de l'usage en fait de langue : mais j'observerai avec le P. Bouhours, (*Rem. nouv. tom. ij. pag. 340.*) que *comme il y a un bon usage qui fait la loi en matiere de langue, il y en a un mauvais contre lequel on peut se révolter justement; & la prescription n'a point lieu à cet égard* : j'ajouterai avec M. de Vaugelas, (*Rem. sur la langue franç. tom. I. préf. pag. 20.*) que *le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur*; que *le bon au contraire est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix*; & que *c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues*. Si ces deux écrivains, reconnus avec justice pour les plus sûrs appréciateurs de l'usage, ont pu en distinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le

bon de l'élire, & non de la pluralité des voix ; combien n'eſt-on pas plus fondé à ſuivre la même regle en fait du langage didactique, où tout doit être raiſonné, & tranſmettre avec netteté & préciſion les notions fondamentales des Sciences & des Arts ? *Si l'uſage*, dit encore M. de Vaugelas, (*ibid. pag.* 19.) *n'eſt autre choſe, comme quelques-uns ſe l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le ſiege de ſon empire ; ceux qui y ſont nés & élevés, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domeſtiques pour bien parler la langue de leur pays.* J'en dis autant du langage didactique : s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui ſe mêlent d'expliquer les principes des Arts & des Sciences ; il n'y a plus de choix à faire, les termes techniques ne ſeront plus techniques, par la raiſon même que ſouvent ils ſeront introduits par le hazard, ou même par l'erreur, plutôt que par la réflexion & par l'art.

Tel eſt en effet le mot *impersonnel* ; on l'applique mal, & il ſuppoſe faux. J'ai déja fait ſentir qu'il eſt mal appliqué, quand j'ai remarqué qu'il déſigne comme privés de toutes perſonnes les prétendus verbes *impersonnels*, dans leſquels on reconnoît néanmoins une troiſieme perſonne du ſingulier. Pour ce qui eſt de la ſuppoſition de faux ; elle conſiſte en ce que les grammairiens s'imaginent que ces verbes s'emploient ſans application à aucun ſujet déterminé ; quoiqu'ils ne ſoient pas à l'infinitif, qui eſt le ſeul mode où le verbe puiſſe être dans cette indétermination. *Voyez* INFINITIF.

Mais ne nous contentons pas d'une remarque ſi générale ; peut-être ne ſeroit-elle par ſuffiſante pour les grammairiens qu'il s'agit de convaincre. Entrons dans une diſcuſſion détaillée des exemples les plus plauſibles qu'ils alleguent en leur faveur. Ces verbes prétendus *impersonnels* ſont de deux ſortes ; les uns ont une terminaiſon active, & les autres une terminaiſon paſſive.

I. Parmi ceux de la premiere ſorte, arrêtons-nous d'abord à cinq, qui dans les rudimens ſont ordinairement une figure très-conſidérable ; ſavoir *miſeret*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *tædet*. On a déja indiqué, *article* GÉNITIF, que ces verbes étoient réellement *perſonnels*, & appliqués à un ſujet déterminé : le génitif qui les accompagne pour l'ordinaire, ſuppoſe un nom appellatif qui le précede dans l'ordre analytique, & dont il doit être le déterminatif ; que feroit-on de ce non appellatif communément ſous-entendu, ſi on ne le mettoit au nominatif comme ſujet grammatical des verbes en queſtion ? On trouve à l'*article* GÉNITIF, pluſieurs exemples où l'on a ſuppléé ainſi ce nom ; mais on ne s'y eſt autoriſé pour le faire, que d'un ſeul texte de Plaute, (*ſtich. in arg.*) *& me quidem hæc conditio nunc non pœnitet*, (& à la vérité cette condition ne me peine point à préſent) ; explication littérale, qui fait aſſez ſentir combien eſt poſſible l'application de ce verbe à d'autres ſujets. Voici des preuves de fait pour les autres. On lit dans Valerius Flaccus, (*lib. II. de Vulcano*) *Adelinem ſcopulo inveniunt, miſerentque, foventque* ; où l'on voit *miſerent* au pluriel, & appliqué au même ſujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *fovent*. Plaute nous fournit un paſſage où *piget* & *pudet* tout-à-la-fois ſont appliqués *perſonnellement*, s'il eſt poſſible de le dire : *quod pudet facilius fertur quàm illud quod piget* ; (*in Pſeud.*) Lucain emploie *pudebunt* au pluriel ; *ſemper metuit quem ſæva pudebunt ſupplicia* ; & l'on trouve *pudent* dans Térence, *non te hæc pudent* ? (*in Adelph.*) Pour ce qui eſt de *tædet*, on le trouve avec un ſujet au nominatif dans Séneque, (*lib. I. de irâ*) *ira ea tædet quæ invaſit* : & Aulu-Gelle, (*lib. I.*) s'en ſert même au pluriel ; *verbis ejus defatigati pertæduiſſent*.

S'il s'agit des verbes qu'expriment l'exiſtence des météores & autres phénomenes naturels, comme *pluit*, *fulminat*, *fulgurat*, *luceſcit* ; ils ſont dans le même cas que les précédens. On trouve dans les écrivains les plus sûrs, des exemples où ils ſont accompagnés de ſujets particuliers, comme tous les autres verbes reconnus pour *perſonnels*. *Malum quam impluit cæteris, non impluat mihi* ; (Plaut. *Moſtell.*) *Multus ut in terras deplueritque lapis* ;

(Tib. *lib. III.*) *non denſior aëre grando, nec de concuſsâ tantum pluit ilice glandis ;* (Virg. *Geor. IV.*) *Fulminat Æneas armis;* (Id. *Æn. XI.*) *Antra æthnea tonant* (Id. *Æn. VIII.*) *Et eluceſcet aliquando ille dies ;* (Cic. *pro Mil.*) *Veſperaſcente cælo Thebas poſſunt pervenire* (Corn. Nep. *Pelop.*) Il ſeroit ſuperflu d'accumuler un plus grand nombre d'exemples ; mais je remarquerai que la maniere dont quelques grammairiens veulent que l'on ſupplée le ſujet de ces verbes, lorſqu'il n'eſt pas exprimé, ne me paroît pas aſſez juſte : ils veulent qu'on leur donne un ſujet *cognatæ ſignificationis*, c'eſt-à-dire un nom qui ait la même racine que le verbe, & que l'on diſe par exemple *pluvia pluit*, *fulmen fulminat*, *fulgur fulgurat*, *lux luceſſit*. C'eſt introduire gratuitement un pléonaſme ; ce qu'on ne doit jamais ſe permettre qu'en faveur de la netteté ou de l'énergie. On a voulu indiquer un moyen général de ſuppléer l'ellipſe ; mais ne vaudroit-il pas mieux renoncer à cette vue, que de lui ſacrifier la juſteſſe de l'expreſſion, comme il ſemble qu'on la ſacrifie en effet dans *lux luceſſit* ? *Lux* ſignifie proprement *la ſplendeur du corps lumineux*, *luceſſit* veut dire *acquiert des degrés de ſplendeur* ; car *luceſcere* eſt un verbe inchoatif. *Voyez* INCHOATIF. Réuniſſez ces deux traductions, & jugez ; *la ſplendeur acquiert des degrés de ſplendeur !* Conſultons les bonnes ſources, & réglons-nous dans chaque occurrence ſur les exemples les plus analogues que nous aurons trouvés ailleurs : c'eſt, je crois, la regle générale la plus ſûre que l'on doive propoſer, & qu'il faille ſuivre.

Parcourons encore quelques verbes de terminaiſon active, prétendus *impersonnels* par la foule des grammatiſtes, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des ſujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

Accidit. *Qui dies quàm crebro accidat, experti debemus ſcire ;* (Cic. *pro Mil.*) *En accido ad tua genua ;* (Tacit.)

Contingit. *Nam neque divitibus contingunt gaudia ſolis.* (Hor. *epiſt. I.* 17.)

Decet. *Nec velle experiri quàm ſe aliena deceant ; id enim maximè quemque decet quod eſt cujuſque maximè ſuum.* (Cic. *Offic. I.*)

Libet & lubet. *Nam quod tibi lubet, idem mihi libet.* (Plaut. *Meſtell.*)

Licet. *Non mihi idem licet quod iis qui nobili genere nati ſunt.* (Cic.)

Licet & oportet. *Eſt enim aliquid quod non oporteat, etiamſi liceat ; quidquid verò non licet, certe non oportet.* (Cic. *pro Balbo.*)

Oportet. *Hæc facta ab illo oportebant.* (Terent.) *Adhuc Achillis quæ adſolent, quæque oportent ſigna ad ſalutem eſſe, omnia huic eſſe video.* (Id.)

Si nous trouvons ces verbes appliqués à des ſujets déterminés dans les exemples que l'on vient de voir, pourquoi faire difficulté de reconnoître qu'il en eſt encore de même, lorſque ces ſujets ne ſont pas exprimés, ou qu'ils ſont moins apparens ? *Me liceat caſum miſerari inſontis amici*, (*Æn. V.*) le ſujet de *liceat* dans ce vers, c'eſt *me miſerari caſum inſontis amici* : c'eſt la même choſe dans ce texte d'Horace, *Licuit ſemperque licebit ſignatum præſente nota producere nomen* ; (*art poet.* 58.) le ſujet grammatical de *licuit* & de *licebit*, c'eſt l'infinitif *producere*, le ſujet logique, c'eſt *ſignatum præſente notâ producere nomen.* On lit dans Corn. Nepos, (*Milt.* 1.) *Accidit ut Athenienſes Cherſoneſum colonos vellent mittere ;* la conſtruction pleine montre clairement le ſujet du verbe *accidit* : c'eſt *res accidit ita ut Athenienſes, vellent mittere colonos in Cherſoneſum ;* ou bien, *hæc res, ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum accidit* : ſelon la premiere maniere, le nom ſous-entendu *res* eſt le ſujet d'*accidit*, & *ita ut Athenienſes*, &c. eſt une expreſſion adverbiale, modificative du même verbe *accidit* ; ſelon la ſeconde maniere, le nom ſous-entendu *res*, n'en eſt que le ſujet grammatical, *hæc ut Athenienſes vellent*, &c. eſt une propoſition incidente, déterminative de *res*, & qui conſtitue avec *res* le ſujet logique du verbe *accidit*. On peut, ſi je ne me trompe, choiſir aſſez arbitrairement l'une de ces deux conſtructions, également approuvées par la ſaine logique ; mais il réſulte également de l'une & de l'autre qu'*accidit* n'eſt pas *impersonnel*. Je ne dois pas inſiſter davantage ſur cette

matiere ; il ſuffit ici d'avoir indiqué la voie pour découvrir le ſujet de ces verbes revêtus de la terminaiſon active, & taxés fauſſement d'*impersonnalité*.

II. Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allegue ſous la terminaiſon paſſive, ſoient employés ſans relation à aucun ſujet, cela eſt abſolument contraire à la nature des modes *perſonnels*, qui ne ſont revêtus de cette forme, que pour être mis en concordance avec le ſujet particulier & déterminé auquel on les applique. Mais la méthode de trouver ce ſujet mérite quelque attention, & je ne puis approuver celle que Priſcien enſeigne, & qui a été adoptée enſuite par les meilleurs grammairiens.

Voici comment s'explique Priſcien : *(lib. XVIII.) ſed ſi quis & hæc omnia* impersonnalia *velit inſpicere penitùs, ad ipſas res verborum referuntur, & ſunt tertiæ perſonæ, etiamſi prima & ſecunda deficiant.* Il ajoute un peu plus bas : *poſſunt habere intellectum nominativum ipſius rei, quæ in verbo intelligitur, nam cùm dico* currítur, curſus, *intelligitur ; &* ſedetur, ſeſſio ; & ambulatur, ambulatio ; *ſic & ſimilia ; quæ res in omnibus verbis etiam abſolutis neceſſe eſt ut intelligatur ; ut* vivo ; vitam, & ambulo, ambulationem ; & ſedeo, ſeſſionem ; & curro, curſum.

Sanctius, (Minerv. *lib. III, cap. j.*) donne à ces paroles de Priſcien, le nom de paroles d'or, *aurea Priſciani verba*, tant la doctrine lui en paroît plauſible : auſſi l'adopte-t-il dans toutes ſes conſéquences, & il s'en ſert *(cap. iij.)* pour prouver qu'il n'y a point de verbes neutres, & que tous ſont actifs ou paſſifs. Pour moi je ne ſaurois me perſuader, que pour rendre raiſon de quelques locutions particulieres, il faille adopter univerſellement le pléonaſme, qui eſt en ſoi un vice entiérement oppoſé à l'exactitude grammaticale, & qui n'eſt en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vues particulieres que l'art de la parole ne doit point négliger. « Il y » auroit autant de raiſon, comme l'obſerve » très-bien M. Lancelot, (Gramm. gén. » *part II. ch. xviij.*) de prétendre qu'il » quand on dit *homo canaëus*, il faut » ſous-entendre *candore*, que de s'imagi- » ner que quand on dit *currit*, il faut ſous- » entendre *curſum*, ou currere ». Toute la langue latine deviendroit donc un pléonaſme perpétuel : que dis-je ? Il en ſeroit ainſi de toutes les langues, & rien ne me diſpenſeroit de dire que *je dormois* ; ſignifie en françois, *je dormois le dormir* ; & ainſi du reſte. *Credat Judæus Appella, non ego.*

Tout le monde ſait que l'on dit également en latin, *multi homines reperiuntur*, pluſieurs hommes, ſont trouvés, & *multos homines reperire eſt*, trouver, ou l'action de trouver pluſieurs hommes, eſt ; ce qui ſignifie également, ſelon le tour de notre langue ? *on trouve pluſieurs hommes.* C'eſt ainſi que Virgile *(Æn. VI. 595.)* dit, *Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnum cernere erat*, & qu'il auroit pu dire, n'eût été la contrainte du vers, *Necnon & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur.* Il n'y a plus qu'à ſe laiſſer aller au cours des conſéquences de cette obſervation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plutôt que par des ſuppoſitions arbitraires & peu juſtes. *Itur, ſletur, ſtatur, curritur*, &c. ſont pareillement des expreſſions équivalentes à *ire eſt, ſlere eſt, ſtare eſt, currere eſt ;* ce qui paroît ſans doute plus raiſonnable que *ire*, ou *itio itur ; ſlere* ou *ſletus ſletur ; ſtare*, ou *ſtatio ſtatur ; currere*, ou *curſus curritur ;* quoiqu'en ait penſé Priſcien, & ceux qui l'ont répété d'après lui. Or dans *ire eſt : ſlere eſt, ſtare eſt*, il y a très-nettement un ſujet, ſavoir, *ire, ſlere, ſtare ;* & le verbe perſonnel *eſt : itur, ſletur, ſtatur*, ne ſont que des expreſſions abrégées, qui renferment tout-à-la-fois le ſujet & le verbe, de même à-peu-près que *eo, ſleo, ſto*, ſont équivalens à *ego ſum iens, ego, ſum ſlens, ego ſum ſtans*, renfermant conjointement le ſujet de la premiere perſonne, & le verbe.

On a coutume de regarder comme un latiniſme très-éloigné des loix de la ſyntaxe générale le tour *ire eſt ;* & je ne ſais ſi l'on s'eſt douté que l'équivalent *itur* s'écartât le moins du monde des loix les plus ordinaires ; c'eſt pourtant l'expreſſion la moins naturelle des deux, & la plus difficile à juſtifier. *Ire* eſt l'action d'aller, cela

eſt ſimple, quand on ne veut affirmer que l'action d'aller, ſans aſſigner à cet acte aucun ſujet déterminé. Mais comment le tour paſſif *itur* peut-il préſenter la même idée ? c'eſt que l'effet produit par une cauſe eſt en ſoi purement paſſif, & n'exiſte que paſſivement ; ainſi il ſuffit d'employer la voix paſſive pour affirmer l'exiſtence paſſive de cet effet, quand on ne veut pas en déſigner la cauſe active. Ceci me paroît encore naturel, mais beaucoup plus détourné que le premier moyen ; & par conſéquent le ſecond tour approche plus que le premier de ce que l'on nomme *idiotiſme*.

Cette obſervation me conduit à une queſtion qui y a bien du rapport, & qui va peut-être apprêter à rire à cette foule d'érudits, qui ont garni leur mémoire de tous les mots & de tous les tours matériels de la langue latine, ſans en approfondir un ſeul ; qui en connoiſſent la lettre, ſi l'on veut, mais qui n'en ont jamais pénétré l'eſprit. *Itum eſt*, *flatum eſt*, *ſtatum eſt*, on alla, on pleura, on s'arrêta ; ces tours ſont-ils actifs ou paſſifs ?

Afin de répondre avec préciſion, qu'il me ſoit permis de remarquer en premier lieu que, *ire eſt* eſt au préſent, *itum eſt* au prétérit, & *eundum eſt* au futur ; perſonne apparemment ne le conteſtera. En ſecond lieu que ces trois tours ſont analogues entr'eux, puiſque dans tous trois, l'idée individuelle de la ſignification du verbe *ire* eſt employée comme ſujet du verbe ſubſtantif ; d'où il ſuit que ces trois expreſſions ſont comparables entr'elles, comme parties d'une même conjugaiſon, de la même maniere, quant au ſens, que *docco*, *docui*, *doctaras ſum*. Il en eſt donc du ſens d'*itum eſt*, comme de celui d'*ire eſt*, & de celui d'*eundum eſt*, mais il eſt hors de doute que *ire eſt* eſt un tour actif, & il eſt aiſé de prouver qu'il en eſt de même de *eundum eſt*. On lit dans Virgile (*Ænéide X*. 230.) *pacem trojano ab rege petendum*, il faut demander la paix au prince troyen : *pacem* eſt à l'accuſatif à cauſe du verbe actif *petendum*, qui n'eſt autre choſe que le gerondif de *petere*, & qui n'en differe que par la relation au temps. Nos rudimentaires modernes imagineront peut-être une faute des copiſtes à ce vers de Virgile, & croiront qu'il faut lire *petendam*, afin de ne pas y avouer le ſens actif, mais mal-à-propos. Servius qui vivoit au quatrieme ſiecle, dont le latin étoit la langue naturelle, & qui nous a laiſſé ſur Virgile un commentaire eſtimé, loin de vouloir eſquiver *pacem petendum*, remarque que c'eſt un tour néceſſaire quand on n'emploie le gerondif ; *cum per gerundi modum aliquid dicimus, per accuſativum elocutionem formemus neceſſe eſt, ut petendum mihi eſt equum ;* il ajoute à cela un exemple pris dans Lucrece, *æternas quoniam pœnas in morte timendum*. Min-Ellius, dans ſes annotations ſur Virgile, obſerve ſur le même vers que c'eſt une façon de parler familiere à Lucrece, dont il cite d'abord le même exemple que Servius, & enſuite un ſecond *motu privandum eſt corpora*. Il faut donc avouer que comme *petendum eſt pacem* eſt une locution active, *eundum eſt* à plus forte raiſon doit être pris également dans le ſens actif, devoit aller, *eundum eſt*, eſt ; *devoir aller eſt*, c'eſt-à-dire *on doit aller*, comme *aller eſt*, ire eſt, ſignifie *on va*.

Servius au même endroit déja cité, après l'exemple tiré de Lucrece, en ajoute un autre tiré de Salluſte, *caſtra ſine vulnere introitum*, mettant ainſi ſur la même ligne *petendum*, *timendum* & *introitum*, qu'il déſigne également par la dénomination de *gerundi modus*. Sur le *ſervitum matribus ibo* (*Ænéide II*. 786.) il s'étoit expliqué de même, *modus gerundi eſt*, & à propos de *quis talia fando*, &c. (*ibid*. 6.) *gerundi modus eſt*, dit-il, *ſive pro infinitivo modo dictum accipiunt*. Ce dernier mot eſt important, il prouve que *ire*, *itum* & *eundum*, ſont également du mode infinitif, & qu'apparemment ils ne doivent différer entr'eux que par les relations temporelles ; auſſi n'eſt-ce que par ces mots que different les trois phraſes *ire eſt*, *itum eſt*, *eundum eſt*, que nous traduiſons activement par *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*.

Concluons donc par analogie que *itum* eſt actuellement actif, qu'il ſignifie littéralement *être allé eſt* ; & ſelon le tour françois, *on eſt allé*.

Il faut bien que Varron ait penſé que le ſupin *ſpectatum* avoit le ſens actif, quand il a dit *eſſe in Arcadia ſcio ſpectatum ſuem*

pour *ſpectaſſe*, dit la méthode latine de Port-royal. Et Plaute a dit dans le même ſens (*Amphytr. in prol.*) *juſtam rem & facilem eſſe oratum à vobis volo* : ſur quoi il eſt bon de remarquer que ſans *volo* ce comique auroit dit *juſtam rem & facilem eſſe oratum à vobis*; conformément à l'analogie que j'établis ici, & que lui-même a ſuivie dans le texte dont il s'agit.

Quelques-uns de nos grammairiens françois, par un attachement aveugle à la prétendue *impersonnalité* des verbes latins, ont voulu la retrouver dans notre phraſe françoiſe, *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*; *il faut*, *il pleut*, *&c.* mais il eſt évident que c'eſt fermer les yeux à la lumiere : quelle que puiſſe être l'origine de notre *on*, il eſt conſtant que c'eſt un pronom général qui déſigne par l'idée préciſe de la troiſieme perſonne, un ſujet d'une nature quelconque, & conſéquemment qu'il n'y a point d'*impersonnalité* par-tout ou on le rencontre. Dans les autres exemples notre *il* eſt chargé des mêmes fonctions, avec cette différence que *on* fixe plus particuliérement l'attention ſur les hommes : & que *il* détermine d'une maniere plus générale. *Il pleut*, c'eſt-à-dire, l'eau, *pleut*. *Il faut aimer Dieu*, *il* eſt un pronom appellatif, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, deſorte que le ſujet total eſt *il aimer Dieu*; *faut* manque, eſt néceſſaire, à l'imitation du *deſideratur* latin. *Il y a des hommes*, ou *pluſieurs philoſophes qui le nient*, c'eſt-à-dire *il des hommes*, ou *il* ſavoir *pluſieurs philoſophes qui le nient*, *a* place ici. Dans *il des hommes* le déterminatif de *il* y eſt joint par la prépoſition *de*; dans *il pluſieurs philoſophes* le déterminatif eſt joint à *il* par ſimple oppoſition, comme cela étoit très-commun *al tems Innocent III.* Villehardouin.

IMPERTINENCE, ſ. f. (*Morale.*) l'uſage a changé le ſens de ce mot; il exprimoit autrefois une action ou un diſcours oppoſé au ſens commun, aux bienſéances, aux petites regles qui compoſent le ſavoir vivre. On ne s'en ſert guere aujourd'hui que pour caractériſer une vanité dédaigneuſe, conçue ſans fondement, & montrée ſans pudeur; cette ſorte de vanité eſt aſſez commune. Heureux qui peut en rire! l'homme ſage & ſenſé en eſt plus le martyr que le frondeur. La vanité, l'*impertinence*, le ſot orgueil des rangs, lui paroiſſent les inconvéniens néceſſaires de l'hiérarchie, qui maintient l'ordre de l'amour de la gloire qui vivifie la nation.

IMPERTINENT, (*Gramm. & morale.*) l'*impertinence* ſe dit du caractere de l'homme, & d'une action qu'il aura faite : on dit de l'homme c'eſt un *impertinent*; de l'action c'eſt une *impertinence*. Il faut cependant obſerver qu'il en eſt de l'*impertinence* comme du menſonge, de l'injuſtice, & de la plupart des autres qualités bonnes ou mauvaiſes. Celui qui a dit un menſonge, ou qui a commis une injuſtice, n'eſt pas pour cela un homme injuſte ni un menteur; & celui qui a dit ou fait une *impertinence*, un homme *impertinent*. L'*impertinent* ne diſtingue ni les lieux, ni les circonſtances, ni les choſes, ni les perſonnes. Il parle, il offenſe; il parle encore, & il offenſe encore. Il n'eſt pas toujours ſans eſprit, mais il eſt ſans jugement, ſans délicateſſe; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'eſt un fat outré. Je ne ſais ſi l'*impertinent* eſt fort ſenſible à ſon propre caractere, quand il le rencontre dans un autre : je ne le crois pas. C'eſt le bon eſprit, & un grand uſage du monde qui corrigent de l'*impertinence* qu'on tient de la mauvaiſe éducation. S'il y a des hommes *impertinens*, il ne manque pas de femmes *impertinentes*. Une petite maîtreſſe ou une *impertinente*, c'eſt preſque la même choſe; il y en a d'autres encore.

IMPERTINENT, (*Juriſprud.*) eſt oppoſé à *pertinent*. Ce terme ne s'applique guere qu'en matiere de fait dont on demande à faire preuve, quand les faits ne ſont pas de nature à être admis; pour en ordonner la preuve, on dit qu'ils ſont *impertinens* & inadmiſſibles. *Voyez* FAITS, PERTINENT & PREUVE. (*A.*)

IMPERTUBABLE, IMPERTURBABILITÉ, (*Gramm.*) il ne ſe dit guere que de la mémoire. Ce prédicateur a une mémoire qui ne ſe trouble jamais, *imperturbable*. Cependant, on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il eſt *imperturbable* dans ſes principes;

alors il eſt relatif à la diſpute. C'eſt par l'étude, les connoiſſances acquiſes, la réflexion, l'intérêt, le caractere, que nous nous rendons *imperturbables* dans nos ſentimens, nos projets, nos réſolutions, &c. il faut avoir la raiſon pour ſoi, ſinon d'*imperturbable* qu'on étoit, on devient entêté, opiniâtre.

IMPÉTRABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ſe peut demander; ce terme n'eſt guere uſité qu'en matiere bénéficiale. On dit qu'un bénéfice eſt vacant & *impétrable*, lorſqu'il n'eſt pas rempli de fait ou de droit. *Voyez* BÉNÉFICE, DÉVOLUT, VACANCE. (*A.*)

IMPÉTRANT, adj. (*Juriſprud.*) en termes de chancellerie, ſignifie celui qui obtient des lettres du prince, cependant dans les lettres il n'eſt qualifié que d'*expoſant*, parcequ'il n'eſt *impétrant* qu'après avoir obtenu les lettres. *Voy.* IMPÉTRATION. (*A.*)

IMPÉTRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) en matiere bénéficiale, ſe dit de l'obtention que l'on fait d'un bénéfice en cour de Rome; il ſe dit auſſi en ſtyle de chancellerie, pour exprimer l'obtention de toutes ſortes de lettres: celui qui les obtient eſt appellé l'*impétrant*. *Voyez* IMPÉTRANT. (*A.*)

IMPÉTUEUX, IMPÉTUOSITÉ, (*Gram.*) termes relatifs à la violence du mouvement. Le vent eſt *impétueux*; les flots de la mer ſont *impétueux*; le Rhône eſt *impétueux*. Il ſe dit au figuré de la jeuneſſe, de la colere, du caractere, du zele, du ſtyle, du diſcours, & de preſque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. C'eſt une affaire d'organiſation, à laquelle ni l'éducation, ni la réflexion, ni le malheur, ni l'âge ne remédient pas toujours. Il eſt dangereux de s'oppoſer à l'*impétuoſité*, ſoit au ſimple, ſoit au figuré. Un orateur *impétueux* nous entraîne; un orateur grave nous accable. L'*impétuoſité* eſt communément de courte durée; il faut la laiſſer paſſer.

IMPIE, adj. (*Gram.*) celui qui médit d'un Dieu qu'il adore au fond de ſon cœur. Il ne faut pas confondre l'incrédule & l'*impie*. L'incrédule eſt un homme à plaindre; l'*impie* eſt un méchant à mépriſer. Les chrétiens qui ſavent que la foi eſt le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonſpects que les autres hommes, dans l'application de cette injurieuſe épithete. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une eſpece de dénonciation, & qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, & même la vie de celui qu'on ſe plaît à traduire comme un *impie*. Il y a beaucoup de livres hétérodoxes, il y a peu de livres *impies*. On ne doit regarder comme *impies* que les ouvrages où l'auteur inconſéquent & hérétique blaſphême contre la religion qu'il avoue. Un homme a ſes doutes, il les propoſe au public. Il me ſemble qu'au lieu de brûler ſon livre, il vaudroit beaucoup mieux l'envoyer en ſorbonne, pour qu'on en préparât une édition où l'on verroit, d'un côté les objections de l'auteur, de l'autre les réponſes des docteurs. Que nous apprennent une cenſure qui proſcrit, un arrêt qui condamne au feu? rien. Ne ſeroit-ce pas le comble de la témérité, que de douter que nos habiles théologiens diſperſaſſent comme la pouſſiere toutes les miſérables ſubtilités du mécréant. Il en ſeroit ramené dans le ſein de l'Egliſe, & tous les fideles édifiés s'en fortifieroient encore dans leur foi. Un homme de goût avoit propoſé à l'académie françoiſe une occupation bien digne d'elle, c'étoit de publier de nos meilleurs auteurs, des éditions où ils remarqueroient toutes les fautes de langue qui leur auroient échappé. J'oſerois propoſer à la ſorbonne un projet bien digne d'elle, & d'une toute autre importance; ce ſeroit de nous donner des éditions de nos hétérodoxes les plus célébres, avec une réfutation page à page. D'*impie* on fait *impiété*.

IMPITOYABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt ſans pitié. *Voyez* PITIÉ. On doit être *impitoyable* envers les méchans, toutes les fois que la commiſération qu'on exerceroit envers eux, tourneroit contre les bons. Ce n'eſt pas toujours le juge, c'eſt la loi qui eſt ſourde & *impitoyable*. On dit le fer *impitoyable* ne pardonnoit à perſonne; l'enfer & la mort ſont *impitoyables*. Les pécheurs impénitens trouveront dans le Dieu de la miſéricorde qui les a faits, & qui connoît leur foibleſſe, un arbitre

impitoyable. Voilà le ſeul cas peut-être, où la foi nous empêche de prendre ce mot en mauvaiſe part.

IMPLANTER, verbe actif. (*Gramm. & Anat.*) c'eſt avoir ſon origine & ſon attache profondement en quelqu'endroit. Les cheveux ſont *implantés* ſur la tête. Les oreillettes & les arteres s'*implantent* dans le cœur.

IMPLEXE, adject. (*Littérat.*) Il ſe dit des poëmes épiques, & des ouvrages dramatiques; c'eſt l'oppoſé de ſimple. L'ouvrage eſt ſimple quand il n'y a point de renverſement dans la fortune du héros. *Implexe* ſi la fortune du héros devient mauvaiſe de bonne qu'elle étoit, ou de mauvaiſe devient bonne. On croit que le ſujet *implexe* eſt plus propre à émouvoir les paſſions.

IMPLICITE, IMPLICITEMENT. *Implicite*, adject. *terme de l'école*, eſt le contraire d'*explicite*, & ſignifie *non expliquée*, *non développée.* Volonté *implicite*, foi *implicite.*

Volonté *implicite* eſt celle qui ſe manifeſte moins par des paroles que par des circonſtances & par des faits. Telle clauſe, par exemple, ſans être énoncée dans un contrat, y eſt cenſée contenue, parce qu'elle ſuit de la volonté *implicite* & primitive des contractans, laquelle ſe démontre, tant par la nature de l'acte, que par d'autres clauſes équivalentes, & nettement exprimées.

Foi *implicite* eſt un acquieſcement général & ſincere à tout ce que l'égliſe nous propoſe, ſans que le fidele porte ſa vue ni ſa foi, ſur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus ſouvent.

La plupart des hommes n'ont, comme on ſait, qu'une foi *implicite*; trop occupés de leurs affaires temporelles, ils n'ont ni le temps, ni le génie néceſſaire pour acquérir les connoiſſances que ſuppoſe une foi explicite un peu étendue. Heureuſement ils en ont toujours aſſez pour ſaiſir le principal objet de la foi que Jéſus-Chriſt nous demande, je veux dire la ferme confiance que nous devons avoir en ſa parole. En effet, le Sauveur n'inſiſte pas, comme les théologiens, ſur une adhéſion expreſſe, pas même ſur une adhéſion *implicite* à des opinions controverſées dans l'école, & dont la plupart n'intéreſſent ni la religion, ni les mœurs.

La confiance, la foi invariable en ſa puiſſance & en ſa médiation, eſt preſque le ſeul article qu'il exige de nous; & c'eſt ce qu'il témoigne ſans équivoque dans les divers paſſages où il parle de la foi; en voici quelques-uns pris au hazard & ſans choix, car ils ont tous le même ſens dans la bouche du Sauveur.

Jéſus admirant l'extrême confiance du Centenier, dit en marquant ſa ſurpriſe: « en vérité je n'ai point trouvé une ſi » grande foi, même en Iſraël ». *Matth.* 8. 10.

Dans une autre occaſion, voyant la foi de ceux qui lui préſentoient un paralytique: « mon fils, dit-il au malade, ayez » confiance, vos péchés vous ſont remis ». *Matth.* 9. 2.

Il dit de même à l'hémorroiſſe: « ma » fille ayez confiance, votre foi vous a ſau» vée ». *Matth.* 9. 22.

Saint Pierre marchant ſur les eaux, & paroiſſant effrayé, Jéſus lui tendit la main, en lui diſant: « homme de peu de foi, » pourquoi avez-vous douté »? *Matth.* 14. 31.

Il dit à un aveugle qui demandoit ſa guériſon avec de grands cris: » allez, votre » foi vous a ſauvé ». *Marc*, 10. 52.

Il dit encore à un lépreux qu'il avoit guéri, & qui lui rendoit grace à genoux: « levez-vous, allez, votre foi vous a ſauvé ». *Luc*, 17. 19.

« Dieu a tant aimé le monde qu'il a » donné ſon fils unique, afin que tout » homme qui croit en lui ne périſſe » point, mais qu'il ait la vie éternelle ». *Jean*, 3. 16.

Qu'on examine dans le texte des évangéliſtes tous les paſſages où il eſt queſtion de la foi, & l'on verra qu'ils n'expriment que l'intime perſuaſion de la divinité du Sauveur, que la confiance en ſes mérites infinis. Principe fondamental de la foi néceſſaire à tous les hommes, & qui ſemble ſe réduire à croire l'unité d'un Dieu en trois perſonnes, & la divinité de J. C. unie à l'humanité, pour opérer le ſalut du genre humain; foi efficace & fructifiante,

dont le Sauveur fait dépendre non-ſeulement les guériſons miraculeuſes, & les autres prodiges de la toute-puiſſance, mais encore la rémiſſion des péchés, & les récompenſes de la vie éternelle; foi par conſéquent bien différente d'une adhéſion ſtérile à tant de propoſitions débattues parmi les ſcholaſtiques, & qui n'ont au reſte que peu ou point de rapport au perfectionnement de nos mœurs.

Il réſulte de ces obſervations que la plupart des dogmes énoncés par l'égliſe, bien que ſolidement établis ſur ſon infaillibilité, ne tiennent pourtant que le ſecond rang dans le ſyſtême de notre croyance; & qu'ainſi la connoiſſance expreſſe en eſt moins néceſſaire au ſalut; en un mot, qu'ils peuvent devenir l'objet de la foi *implicite*, ou de ce qu'on appelle *foi du peuple* ou *du charbonnier*.

Implicitement, adverbe, vient d'*implicite*, & ſe prend à proportion dans le même ſens. Telle propoſition qui n'eſt pas en termes exprès dans un livre, y eſt pourtant contenue *implicitement*, parce qu'elle eſt une conſéquence néceſſaire de la doctrine qu'on y établit.

IMPLIQUER, verbe actif, *(Gramm.)* c'eſt engager dans un ſoupçon, une affaire, un ſoupçon, une affaire, une acculation. Cet accuſé a *impliqué* beaucoup de monde dans ſon action. Les plus braves d'entre les Romains ſe trouverent *impliqués* dans les conjurations qu'on forma contre les oppreſſeurs de leur liberté.

On dit encore, cette propoſition *implique* contradiction, lorſqu'en la décompoſant, on y remarque ou des conditions, ou des circonſtances, ou des idées, ou des ſuppoſitions, qui ne peuvent co-exiſter, ou qui s'excluent réciproquement.

IMPLORER, verbe actif, *(Gramm.)* c'eſt demander avec toutes les marques de l'inſtance. On *implore* du ſecours; on *implore* la juſtice; on *implore* le bras ſéculier. Si les eccléſiaſtiques *implorent* le bras ſéculier contre ceux qui refuſent de les écouter avec docilité, ils oublient que leur conduite eſt proſcrite dans l'évangile, qui leur ordonne d'enſeigner, & non de perſécuter; de ſauver, & non de perdre; de s'éloigner, & non de frapper; d'être des hommes de paix, & non des hommes de ſang.

IMPOLI, IMPOLITESSE, *(Gramm.)* c'eſt une ignorance groſſiere, ou un mépris déplacé des égards de convention dans la ſociété. *Voyez l'article* POLITESSE.

IMPORCITOR, ſ. m. *(Myth.)* dieu de la campagne & de l'agriculture, qui préſidoit chez les anciens Romains, à la troiſieme façon que l'on donnoit aux terres, après qu'on leur avoit confié le grain. Ce mot vient de *porcæ*, terme par lequel on déſignoit la forme élevée des ſillons; le Flamine invoquoit le dieu *Imporcitor*, en ſacrifiant à Cérès & à la Terre. *Diction. de Trévoux.*

IMPORTANCE, ſ. f. *(Gramm.)* terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a, ou ſi nous y attachons une grande valeur, il eſt *important*. On dit d'un meuble précieux, un meuble d'*importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entrepriſe, qu'elle eſt d'*importance*, ſi les ſuites en peuvent devenir ou très-avantageuſes, ou très-nuiſibles. Le mal & le bien donnent également de l'*importance*. D'*importance* on a fait *important*, qui ſe prend à peu près dans le même ſens. On dit, il eſt *important* de bien commencer, d'aller vîte, de marcher ſourdement. Il faut que le ſujet d'un poëme épique ou dramatique ſoit *important*. Combien de queſtions futiles qui auroient à peine agité les ſcholaſtiques dans l'ombre & la pouſſiere de leurs claſſes, ſi le gouvernement ne leur avoit donné de l'*importance*, par la part qu'il y a priſe! Qu'il oſe les mépriſer, & bientôt il n'en ſera plus parlé. Qu'il en faſſe un ſujet de diſtinction, de préférence, de grace, & bientôt les haines s'accroîtront, les peuples s'armeront, & une diſpute de mots finira par des aſſaſſinats & des ruiſſeaux de ſang. L'adjectif *important* a deux acceptions particulieres. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, c'eſt un homme *important*; on le dit auſſi de celui qui ne peut rien ou peu de choſe, & qui met tout en œuvre pour ſe faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. Les nouveaux débarqués, ceux qui ſollicitent des graces, des places, ſont à tout moment ici la dupe des *importans*.

La ville & la cour regorgent d'*importans* qui font payer bien cher leur nullité. Les *importans* ſont dans les cours, ce que les prêtres du paganiſme étoient dans leurs temples. On les croyoit en grande familiarité avec les dieux, parce qu'ils ne s'en éloignoient jamais. On leur portoit des offrandes qu'ils acceptoient, & ils s'engageoient à parler au ciel, à qui ils ne diſoient rien, ou qui ne les entendoit pas. En un mot l'*important* eſt ſans naiſſance, mais il voit des gens de qualité; il eſt ſans talens, mais il protege ceux qui en ont; il eſt ſans crédit, mais il ſe met en chemin pour rendre ſervice; il ne fait rien, mais il conſeille ceux qui font mal. S'il a une petite place, il croit y faire de grandes choſes; enfin il voudroit faire croire à tout le monde & ſe perſuader à lui-même, que ſes diſcours, ſes actions, ſon exiſtence, influent ſur la deſtinée de la ſociété.

* IMPORTATION, ſ. f. (*Commerce.*) il ſe dit de tous les objets de commerce que nous recevons de l'étranger. Son correlatif eſt *exportation*, qui ſe dit de tous les objets de commerce que l'étranger reçoit de nous. Si la valeur de l'*importation* eſt égale à la valeur de l'exportation, nous ne perdons ni ne gagnons. Une vue de politique, ce ſeroit d'accroître l'exportation autant qu'il eſt poſſible, & peut-être de diminuer autant qu'il eſt poſſible l'*importation*.

IMPORTUN, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt celui qui embarraſſe, incommode, ennuie, chagrine par ſa préſence, ſes diſcours & ſes actions hors de ſaiſon.

Un *importun* offre avec vivacité ſes ſervices à des gens qui ne veulent pas l'employer; il prend le moment que ſon ami eſt accablé d'affaires pour lui parler de ſciences; il va ſouper chez ſa maîtreſſe, le ſoir même qu'elle a la fievre; il entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage, & qui ne cherchent qu'à ſe repoſer de leurs fatigues; en un mot, il ne ſait jamais diſcerner le temps & les occaſions, & loin d'obliger les autres, il leur déplait, & leur devient à charge. Ce rôle ridicule, qu'il joue dans la ſociété, eſt le vrai rôle d'un ſot; un homme habile, dit la Bruyere, ſent d'abord s'il convient ou s'il ennuie; il fait diſparoître l'inſtant qui précede celui où il ſeroit de trop quelque part. (*D. J.*)

* IMPOSANT, adj. IMPOSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt l'effet de tout ce qui imprime un ſentiment de crainte, d'admiration, de reſpect, d'égard, de conſidération. On en impoſe ou par des qualités réelles, ou par des qualités apparentes. Il ſe dit & des perſonnes & des choſes. La dignité, le ton, le viſage, le caractere, le regard, en impoſent dans la perſonne. La grandeur, l'élévation, la maſſe, le faſte, l'éclat, la dépenſe, l'eſpace, l'étendue, la durée, l'ancienneté, le travail, la perfection, en impoſent dans les choſes. Rien n'en impoſe au ſage que ce qui excite en lui un ſentiment réfléchi d'admiration, d'eſtime ou de reſpect. En *impoſer* ſe prend encore dans un ſens différent; pour tromper, mentir, ſéduire. On *impoſe* auſſi une pénitence, une tâche, un nom, une taxe, les mains, un fardeau, *&c.* acceptions du verbe *impoſer*, aſſez éloignées des précédentes.

IMPOSER, *terme d'Imprimerie* en lettres. *Voyez* IMPOSITION, *terme d'Imprimerie en lettres.*

IMPOSITION, (*Juriſprud.*) ſignifie ſouvent la même choſe qu'*impôt* ou *tribut*: on dit, par exemple, l'*impoſition* des tailles, celle du dixieme ou du vingtieme, *&c.*

Quelquefois par *impoſition*, on entend la repartition qui eſt faite de ces impôts ſur les contribuables. *Voyez* IMPÔT. (*A*)

IMPOSITION. On ſe ſert de ce mot en Lorraine, au lieu de celui de *taille*, pour exprimer les ſommes qui ſe levent ſur les ſujets pour les beſoins de l'état. Les *impoſitions* de cette province pour l'année 1748 montent, ſans y comprendre celle du vingtieme, à près de deux millions neuf cent trente-cinq mille livres au cours de France. La principale *impoſition* eſt appellée *ſubvention*. C'étoit autrefois la ſeule, & elle comprenoit toutes les charges. Elle n'eſt ni réelle, ni perſonnelle; elle eſt mixte. Les autres *impoſitions*, qui ſe répartiſſent ſur les mêmes principes que la ſubvention, ſont pour la dépenſe des ponts & chauſſées; la ſolde de la maréchauſſée; les gages &

appointemens d'officiers militaires, de judicature, de finance, & pour le ſupplément du prix des fourrages aux troupes de cavalerie en quartier dans la province. Le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, fixe chaque année par des arrêts de ſon conſeil des finances, la ſomme impoſée ſur les deux duchés. La Lorraine en ſupporte ordinairement les deux tiers, le Barrois le ſurplus. Ces arrêts ſont adreſſés avec des lettres patentes à la chambre des comptes de Lorraine & à la chambre des comptes de Bar, leſquelles en font chacune dans ſa province la répartition ſur les différentes paroiſſes ou communautés qui en dépendent. Elles adreſſent à chaque communauté un mandement fort étendu, qui explique les principes & la maniere de procéder à la levée des deniers de l'*impoſition*, l'exemption qui en eſt accordée aux nobles, aux eccléſiaſtiques, &c. Auſſi-tôt après la réception du mandement de la chambre des comptes, le maire ou principal officier fait aſſembler la communauté, & on élit trois aſſeyeurs à la pluralité des voix, l'un tiré de la haute claſſe, un autre de la moyenne claſſe, le troiſieme de la baſſe claſſe des contribuables. Ces aſſeyeurs font ſeuls ſur les particuliers la répartition de la ſomme impoſée ſur le corps de la communauté. Le rôle qu'ils en ont formé eſt remis à deux collecteurs choiſis & différens des aſſeyeurs. Ces collecteurs font la levée & le recouvrement des deniers ſans le miniſtere d'huiſſiers ou ſergens, & portent les deniers au receveur particulier des finances en deux termes, Janvier & Juillet. Les ſommes ſe remettent enſuite par le receveur particulier au receveur général des finances en exercice.

L'*impoſition du vingtieme* n'a commencé en Lorraine qu'en 1750. Le ſecond vingtieme au premier Octobre 1756; & les quatre ſous en ſus du premier vingtieme en Janvier 1757. Il s'y perçoit comme en France. *Article de M.* DURIVAL *le jeune.*

IMPOSITION *des mains*, (*Théologie.*) onction eccléſiaſtique par laquelle la miſſion évangélique & le pouvoir d'abſoudre ſont communiqués. *Voyez* CHIROTONIE & MAIN.

L'*impoſition* des mains étoit une cérémonie judaïque qui s'étoit introduite, non par quelque loi divine, mais par la coutume, & toutes les fois que l'on prioit Dieu pour quelqu'un, on lui mettoit les mains ſur la tête.

Notre Sauveur a ſuivi cette coutume, ſoit qu'il fallût bénir des enfans ou guérir des malades, en joignant la priere à cette cérémonie. Les apotres de même *impoſoient* les mains à ceux à qui ils conféroient le S. Eſprit. Les prêtres en uſoient ainſi, lorſqu'ils introduiſoient quelqu'un dans leur corps; & les apôtres eux mêmes recevoient de nouveau l'*impoſition* des mains, lorſqu'ils s'engageoient à quelque nouveau deſſein. L'ancienne égliſe donnoit l'*impoſition* des mains à ceux qui ſe marioient, & les Abyſſins le font encore. *Voyez* MARIAGE.

Mais ce nom qui eſt général dans ſa premiere ſignification, a été reſtraint par l'uſage à l'*impoſition* des mains par laquelle on confere les ordres. Spanheim a fait un traité *de impoſitione manuum*. Tribenhorius & Braunius ont ſon exemple. *Voyez* ORDINATION.

Il eſt auſſi fait mention fréquemment dans les écrits des peres & des auteurs eccléſiaſtiques, d'une *impoſition* des mains par laquelle on recevoit les hérétiques qui, abjuroient leurs erreurs, rentroient dans le ſein de l'égliſe. On ſait que le ſacrement de confirmation ſe confere par l'*impoſition* des mains de l'évêque, jointe à l'onction du ſaint chrême & à la priere. Il y avoit encore une autre *impoſition* des mains pour reconcilier les pénitens, ce qui a fait ſoutenir à quelques théologiens que l'*impoſition* des mains étoit la matiere du ſacrement de pénitence, mais ce ſentiment n'eſt pas ſuivi. Le plus grand nombre penſe que cette *impoſition* des mains uſitée dans la premiere égliſe à l'égard des pénitens, étoit ſeulement cérémonielle & non ſacramentelle.

Impoſition ſe dit auſſi d'une eſpece de tranſplantation qui ſe fait pour la cure de certaines maladies. *Voyez* TRANSPLANTATION.

On prend le plus que l'on peut de la mumie ou de l'excrément de la partie malade ; ou de tous les deux enſemble, on les place dans un arbre ou dans une plante, entre l'écorce & le bois, & on recouvre le tout avec du limon. Au lieu de cela, il y en a qui font un trou de tariere dans le bois pour y placer cette mumie ou cet excrément ; après quoi ils bouchent le trou avec un tampon de même bois, & mettent du limon par-deſſus.

Lorſqu'on ſouhaite un effet durable, il faut choiſir un arbre de longue durée, comme le chêne. Si on le veut prompt, il faut un arbre qui croiſſe promptement ; & dans ce dernier cas, on doit retirer ce qui ſert de milieu à la tranſplantation, ſi-tôt que l'effet s'eſt enſuivi, à cauſe que la trop grande altération de l'eſprit pourroit nuire au malade. *Dict. de Trévoux*

IMPOSITION, *terme d'Imprimerie en lettres* ; c'eſt une des *fonctions* du *compoſiteur* : lorſqu'il a le nombre de pages qu'il lui faut pour *impoſer*, il les arrange ſur le *marbre*, ſuivant les regles de l'art, amplement détaillées dans l'article de la *main d'œuvre de l'*IMPRIMERIE. *Voyez cet article.* Enſuite il confere les folio de ſes pages pour voir ſi elles ſont bien placées, poſe le *chaſſis*, place la *garniture*, délie les pages, & les ſerre dans la garniture, jette les yeux ſur chaque page l'une après l'autre pour voir s'il n'y a point quelques lettres dérangées ; s'il y en a, les redreſſe avec la *pointe*, garnit la forme de *coins*, les ſerre avec la main, *taque* la forme, & la *ferre*. Les pages doivent être placées de maniere que quand les deux côtés du papier ſont imprimés, la ſeconde page ſe trouve au revers de la premiere, la quatrieme au revers de la troiſieme, & ainſi de ſuite. *Voyez tous les mots italiques chacun à leur article.*

IMPOSSIBLE, adj. *(Métaphyſique.)* c'eſt tout ce qui renferme contradiction. Deux idées qui s'excluent réciproquement, forment une aſſemblage qui eſt *impoſſible*, de même que l'aſſemblage qui l'exprime.

Il faut bien prendre garde ici aux notions trompeuſes & déceptrices que l'on prend quelquefois pour des idées claires. Il arrive en effet que nous nous formons de ſemblables idées qui nous paroiſſent évidentes, faute d'attention, parce que nous avons une idée de chaque terme en particulier, quoiqu'il ſoit *impoſſible* d'en avoir aucune de la phraſe qui naît de leur combinaiſon. Ainſi l'on penſeroit d'abord entendre ce que l'on veut dire par *une figure renfermée entre deux lignes droites* ; & l'on croiroit parler d'un corps régulier en parlant d'un corps *à neuf faces égales*, parce qu'on entend tous les termes qui entrent dans ces propoſitions. Cependant il implique contradiction que deux lignes droites renferment un eſpace, & faſſent une figure, & qu'un corps ait neuf faces égales & ſemblables. On a encore un exemple de ces idées déceptrices dans le *mouvement le plus rapide* d'une roue, dont M. Leibnits s'eſt ſervi contre les cartéſiens ; car il eſt aiſé de faire voir que le mouvement le plus rapide eſt *impoſſible*, puiſqu'en prolongeant un rayon quelconque, ce mouvement devient plus rapide à l'infini. On voit par ces exemples, qu'il eſt très-poſſible de croire avoir une idée claire d'une choſe, dont cependant nous n'avons aucune idée.

L'*impoſſible* eſt tel abſolument ou hypothétiquement, ſuivant qu'il repugne au principe de contradiction, ou à celui de la raiſon ſuffiſante. L'*impoſſible abſolu*, c'eſt ce qui ne ſauroit être, quelque ſuppoſition que vous faſſiez, parce qu'il répugne à l'eſſence même du ſujet, dont on voudroit le rendre attribut, comme un triangle à quatre angles, une montagne ſans vallée. C'eſt là l'*impoſſible*, proprement dit ; mais on connoît auſſi une *impoſſibilité conditionnelle*, qui vient de ce qu'une choſe n'a ni n'aura jamais de raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. Un voyage de la terre à la lune implique contradiction, en tant que les hommes ſont deſtitués des moyens requis pour l'exécuter. C'eſt ſur cette diſtinction que MM. Leibnits & Volf fondent leur néceſſité abſolue & hypothétique.

On peut regarder comme *impoſſible* au premier ſens, 1°. tout ce qui contredit ſoi-même ; 2°. tout ce qui contredit à

quelque propoſition démontrée ; 3°. toute combinaiſon d'attributs qui s'excluent réciproquement.

Tout *impoſſible abſolu* eſt un véritable *rien*, à quoi ne répond aucune idée. Car ſi l'on met enſemble deux choſes inalliables, elles ſe détruiſent l'une l'autre, & il ne reſte rien. Des propoſitions qui expriment des combinaiſons abſolument *impoſſibles* ne ſauroient donc être l'objet de la puiſſance de Dieu, qui s'exerceroit en ce cas ſur le *rien*. Ce n'eſt point la borner que dire qu'elle ne s'étend pas juſques-là ; car le néant ne ſauroit être ſon objet, puiſqu'il n'eſt ſuſceptible de rien. De telles propoſitions ne ſauroient être non plus l'objet de notre foi ; car il ne dépend pas de moi de croire qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, qu'elle ſoit ici & ailleurs, qu'elle ſoit une & trois au même ſens & de la même maniere.

IMPOSTE, ſ. f. (*Coupe des pierres.*) du latin *impoſitum*, mis deſſus, eſt le rang ou plutôt le lit de pierre ſur lequel on établit la naiſſance de la voûte, dit le *couſſinet*. *Impoſte* ſignifie auſſi cet ornement de moulures qui couronne un piédroit ſous la naiſſance d'une arcade ; lequel ſert de baſe à un autre ornement cintré, appellé *archivolte*.

* IMPOSTURE, ſ. f. (*Gram. Morale.*) ce mot vient du verbe *impoſer*. Or on en impoſe aux hommes par des actions & par des diſcours. Les deux crimes les plus communs dans le monde, ſont l'*impoſture* & le vol. On en impoſe aux autres, on s'en impoſe à ſoi-même. Toutes les manieres poſſibles dont on abuſe de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, ſont autant d'*impoſtures*. Mais le vrai champ & ſujet de l'*impoſture* ſont les choſes inconnues. L'étrangeté des choſes, leur donne crédit. Moins elles ſont ſujettes à nos diſcours ordinaires, moins on a le moyen de les combattre. Auſſi Platon dit-il, qu'il eſt bien plus aiſé de ſatisfaire, parlant de la nature des dieux que de la nature des hommes, parce que l'ignorance des auditeurs prête une belle & large carriere. D'où il arrive que rien n'eſt ſi fermement cru que ce qu'on ſait le moins, & qu'il n'y a gens ſi aſſurés que ceux qui nous content des fables, comme alchymiſtes, pronoſtiqueurs, indicateurs, chiromanciens, médecins, *id genus omne*, auxquels je joindrois volontiers, ſi j'oſois, dit Montagne, un tas d'interpretes & contrôleurs des deſſeins de Dieu, faiſant état de trouver les cauſes de chaque accident, & de voir dans les ſecrets de la volonté divine les motifs incompréhenſibles de ſes œuvres ; & quoique la variété & diſcordance continuelle des événemens les rejette de coin en coin & d'orient en occident, ils ne laiſſent pourtant de ſuivre leur eſteuf, & du même crayon peindre le blanc & le noir. Les *impoſteurs* qui entraînent les hommes par des merveilles, en ſont rarement examinés de près ; & il leur eſt toujours facile de prendre d'un ſac deux moutures. *Voyez la ſuite du xxxj. chap. du I. livre des eſſais.*

IMPOSTURE, *en maladie*, eſt une ruſe ou artifice qu'on pratique pour paroître attaqué d'une maladie qu'on n'a pas. Les médecins & les chirurgiens, dans les rapports qu'ils ſont obligés de faire en juſtice, doivent être très-attentifs à ne ſe point laiſſer tromper. Il y a dans les ouvrages de Galien un petit traité ſur ce ſujet. Jean-Baptiſte Sylvaticus a compoſé une diſſertation dans laquelle il donne des regles pour découvrir les maladies ſimulées : *de iis qui morbum ſimulant deprehendendis*. Tous les auteurs qui ont écrit avec quelque attention ſur la médecine légale, n'ont point oublié les tromperies imaginées pour paroître malade. Fortunatus Fidelis, qui paſſe pour le premier qui ait écrit des queſtions médicales relatives à la Juriſprudence, a donné ſur cette matiere des principes auxquels Zacchias, médecin de Rome, a ajouté quelques détails. Mais ils ont tous été devancés dans cette carriere par notre fameux chirurgien Ambroiſe Paré, qui a ſpécialement écrit ſur les *impoſtures* des gueux qui feignent d'être ſourds & muets, qui contrefont les ladres, ſur les artifices des femmes qui paroiſſent avoir des cancers à la mammelle ; des deſcentes de matrice, & autres maux, pour exciter la compaſſion du peuple, & en recevoir de plus amples aumônes. Il eſt entré de

l'art & de l'induſtrie juſques dans les moyens d'abuſer le public par les voies les plus honteuſes. En général, il y a trois motifs auxquels on peut rapporter tous les faits dont les auteurs ont fait mention; la crainte, la pudeur & l'intérêt. C'eſt par la crainte du ſupplice qu'un criminel contrefait l'inſenſé; par pudeur, une fille ſe plaint d'hydropiſie, pour cacher une groſſeſſe; par intérêt, une femme ſe dit enceinte, & prend les précautions qui peuvent le faire croire, afin de pouvoir ſuppoſer un enfant, *&c.* Il y a beaucoup de circonſtances delicates où il faut uſer d'une grande prudence, & être capable de diſcernement pour aller à la recherche de la vérité, & rendre aux juges un témoignagne fidele & éclairé. Le motif préſumé conduit à l'examen des différentes *impoſtures* qu'on a rangées ſous trois genres, qui ont chacun leurs regles générales & particulieres. Le premier genre comprend les maladies dont la nature ne ſe manifeſte pas, & qui n'ont d'autres ſignes de leur exiſtence ſuppoſée, que les plaintes & les cris de ceux qui s'en diſent attaqués. On met dans le ſecond genre des maladies réelles, mais factices; & ſous le troiſieme, les apparences poſitives de maladies qui n'exiſtent point, comme des échymoſes artificielles pour s'être frotté de mine de plomb, des crachemens de ſang ſimulés, *&c.* Il faut voir ces détails dans les livres qui en traitent, afin d'être en garde contre de pareilles ſupercheries, par leſquelles on pourroit être l'occaſion de torts fort préjudiciables, par des jugemens portés avec légéreté, faute de connoiſſances ou d'attention ſuffiſante. *(Y.)*

IMPOT, ſ. m. *(Droit politiq. & finances.)* contribution que les particuliers ſont cenſés payer à l'état pour la conſervation de leurs vies & de leurs biens.

Cette contribution eſt néceſſaire à l'entretien du gouvernement & du ſouverain; car ce n'eſt que par des ſubſides qu'il peut procurer la tranquillité des citoyens; & pours lors ils n'en ſauroient refuſer le paiement raiſonnable, ſans trahir leurs propres intérêts.

Mais comment la perception des *impôts* doit-elle être faite? Faut-il la porter ſur les perſonnes, ſur les terres ſur la conſommation, ſur les marchandiſes, ou ſur d'autres objets, chacune de ces queſtions, & celles qui s'y rapportent dans les diſcuſſions de détails demanderoient un traité profond qui fût encore adapté aux différens pays, d'après leur poſition, leur étendue, leur gouvernement, leur produit, & leur commerce.

Cependant nous pouvons établir des principes déciſifs ſur cette importante matiere. Tirons-les ces principes des écrits lumineux d'excellens citoyens, & faiſons-les paſſer dans un ouvrage où l'on reſpire les progrès des connoiſſances; l'amour de l'humanité, la gloire des ſouverains, & le bonheur des ſujets.

La gloire du ſouverain eſt de ne demander que des ſubſides juſtes, abſolument néceſſaires; & le bonheur des ſujets eſt de n'en payer que de pareils. Si le droit du prince pour la perception des *impôts*, eſt fondé ſur les beſoins de l'état, il ne doit exiger de tributs que conformément à ces beſoins, les remettre d'abord après qu'ils ſont ſatisfaits, n'en employer le produit que dans les mêmes vues, & ne pas le détourner à ſes uſages particuliers, ou en profuſion pour des perſonnes qui ne contribuent point au bien public.

Les *impôts* ſont dans un état ce que ſont les voiles dans un vaiſſeau, pour le conduire, l'aſſurer, l'amener au port, non pas pour le charger, le tenir toujours en mer, & finalement le ſubmerger.

Comme les *impôts* ſont établis pour fournir aux néceſſités indiſpenſables, & que tous les ſujets y contribuent d'une portion du bien qui leur appartient en propriété, il eſt expédient qu'ils ſoient perçus directement, ſans fraix, & qu'ils rentrent promptement dans les coffres de l'état. Ainſi le ſouverain doit veiller à la conduite des gens commis à leur perception, pour empêcher & punir leurs exactions ordinaires. Néron dans ſes beaux jours fit un édit très-ſage. Il ordonna que les magiſtrats de Rome & des provinces reçuſſent à toute heure les plaintes contre les fermiers des *impôts* publics, & qu'ils les jugeaſſent ſur le champ.

Trajan vouloit que dans les cas douteux, on prononçât contre ſes receveurs.

Lorſque dans un état tous les particuliers ſont citoyens, que chacun y poſſede par ſon domaine ce que le prince y poſſede par ſon empire, on peut mettre des *impôts* ſur les perſonnes, ſur les terres, ſur la conſommation, ſur les marchandiſes, ſur une ou ſur deux de ces choſes enſemble, ſuivant l'urgence des cas qui en requiert la néceſſité abſolue.

L'*impôt* ſur la perſonne ou ſur ſa tête, a tous les inconvéniens de l'arbitraire, & ſa méthode n'eſt point populaire: cependant elle peut ſervir de reſſource lorſqu'on a un beſoin eſſentiel de ſommes qu'il faudroit indiſpenſablement rejeter ſur le commerce, ſur les terres ou leur produit. Cette taxe eſt encore admiſſible, pourvu qu'elle ſoit proportionelle, & qu'elle charge dans une proportion plus forte les gens aiſés, en ne portant point du tout ſur la derniere claſſe du peuple. Quoique tous les ſujets jouiſſent également de la protection du gouvernement & de la ſûreté qui leur procure l'inégalité de leurs fortunes & des avantages qu'ils en retirent, veut des impoſitions conformes à cette inégalité, & veut que ces impoſitions ſoient, pour parler ainſi, en progreſſion géométrique, deux, quatre, huit, ſeize, ſur les aiſés; car cet *impôt* ne doit point s'étendre ſur le néceſſaire.

On avoit diviſé à Athenes les citoyens en quatre claſſes, ceux qui tiroient de leurs biens cinq cents meſures de fruits ſecs ou liquides, payoient au public un talent, c'eſt-à-dire ſoixante mines. Ceux qui en retiroient trois cents meſures, devoient un demi-talent. Ceux qui avoient deux cents meſures, payoient dix mines. Ceux de la quatrieme claſſe ne payoient rien. La taxe étoit équitable: ſi elle ne ſuivoit pas la proportion des biens, elle ſuivoit la proportion des beſoins. On jugea que chacun avoit un néceſſaire phyſique égal; que ce néceſſaire phyſique ne devoit point être taxé; que l'abondant devoit être taxé; & que le ſuperflu devoit l'être encore davantage.

Tant que les *impôts* dans un royaume de luxe ne ſeront pas aſſis de maniere qu'on perçoive des particuliers en raiſon de leur aiſance, la condition de ce royaume ne ſauroit s'améliorer; une partie des ſujets vivra dans l'opulence, & mangera dans un repas la nouriture de cent familles, tandis que l'autre n'aura que du pain, & dépérira journellement. Tel *impôt* qui retrancheroit par an cinq, dix, trente, cinquante louis ſur les dépenſes frivoles dans chaque famille aiſée, & ce retranchement fait à proportion de l'aiſance de cette famille, ſuffiroit avec les revenus courans pour rembourſer les charges de l'état, ou pour les fraix d'une juſte guerre, ſans que le laboureur en entendît parler que dans les prieres publiques.

On croit qu'en France une taxe impoſée dans les villes ſeulement, ſur les glaces, l'argenterie, les cochers, les laquais, les caroſſes, les chaiſes à porteurs, les toiles peintes des Indes, & autres ſemblables objets, rendroit annuellement quinze ou vingt millions; elle ne ſeroit pas moins néceſſaire pour mettre un frein à la dépopulation des campagnes, que pour achever de répartir les *impôts* de la façon la plus conforme à la juſtice diſtributive; cette façon conſiſte à les étendre ſur le luxe le plus grand, comme le plus onéreux à l'état. C'eſt une vérité inconteſtable que le poids des tributs ſe fait ſurtout ſentir dans ce royaume, par l'inégalité de ſon aſſiette, & que la force totale du corps politique eſt prodigieuſe.

Paſſons à la taxe ſur les terres, taxe très-ſage quand elle eſt faite d'après un dénombrement, une eſtimation vraie & exacte; il s'agit d'en exécuter la perception à peu de frais, comme cela ſe pratique en Angleterre. En France l'on fait des rôles où l'on met les diverſes claſſes de fonds. Il n'y a rien à dire quand ces claſſes ſont diſtinguées avec juſtice & avec lumieres; mais il eſt difficile de bien connoître les différences de la valeur des fonds, & encore plus de trouver des gens qui ne ſoient pas intéreſſés à les méconnoître dans la confection des rôles. Il y a donc deux ſortes d'injuſtices à craindre, l'injuſtice de l'homme, & l'injuſtice de la choſe. Cependant ſi la taxe eſt modique à l'égard du peuple, quelques in-

juſtices

juſtices particuliers de gens plus aiſés ne mériteroient pas une grande attention. Si au contraire on ne laiſſe pas au peuple par la taxe, de quoi ſubſiſter honnêtement, l'injuſtice deviendra des plus criantes, & de la plus grande conſéquence. Que quelques ſujets par hazard ne payent pas aſſez dans la foule, le mal eſt tolérable; mais que pluſieurs citoyens qui n'ont que le néceſſaire payent trop, leur ruine ſe tourne contre le public. Quand l'état proportionne ſa fortune à celle du peuple, l'aiſance du peuple fait bientôt monter la fortune de l'état.

Il ne faut donc point que la portion des taxes qu'on met ſur le fermier d'une terre, à raiſon de ſon induſtrie, ſoit forte, ou tellement décourageante de ſa nature, qu'il craigne de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ſes beſtiaux, ou de montrer une nouvelle induſtrie, de peur de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne pourroit payer. Alors il n'auroit plus d'émulation d'acquérir, & en perdant l'eſpoir de devenir riche, ſon intérêt ſeroit de ſe montrer plus pauvre qu'il n'eſt réellement. Les gens qui prétendent que le payſan ne doit pas être dans l'aiſance, débitent une maxime auſſi fauſſe que contraire à l'humanité.

Ce ſeroit encore une mauvaiſe adminiſtration que de taxer l'induſtrie des artiſans; car ce ſeroit les faire payer à l'état, préciſément parce qu'ils produiſent dans l'état une valeur qui n'y exiſtoit pas: ce ſeroit un moyen d'anéantir l'induſtrie, ruiner l'état, & lui couper la ſource des ſubſides.

Les *impôts* modérés & proportionnels ſur les conſommations de denrées, de marchandiſes, ſont les moins onéreux au peuple, ceux qui rendent le plus au ſouverain, & les plus juſtes. Ils ſont moins onéreux au peuple, parce qu'ils ſont payés imperceptiblement & journellement, ſans décourager l'induſtrie, d'autant qu'ils ſont le fruit de la volonté & de la faculté de conſommer. Ils rendent plus au ſouverain qu'aucune autre eſpece, parce qu'ils s'étendent ſur toutes choſes qui ſe conſomment chaque jour. Enfin ils ſont les plus juſtes, parce qu'ils ſont proportionnels, parce que celui qui poſſede les richeſſes ne peut en jouir ſans payer à proportion de ſes facultés. Ces vérités, malgré leur évidence, pourroient être appuyées par l'expérience conſtante de l'Angleterre, de la Hollande, de la Pruſſe, & de quelques villes d'Italie, ſi tant eſt que les exemples ſoient propres à perſuader.

Mais il ne faut pas ajouter des *impôts* ſur la conſommation, à des *impôts* perſonnels déjà conſidérables; ce ſeroit écraſer le peuple, au lieu que ſubſtituer un *impôt* ſur la conſommation, à un *impôt* perſonnel, c'eſt tirer plus d'argent d'une maniere plus douce & plus imperceptible.

Il faut obſerver en employant cet *impôt*, que l'étranger paye une grande portion des droits ajoutés aux prix des marchandiſes qu'il achete de la nation. Ainſi les marchandiſes qui ne ſervent qu'au luxe, & qui viennent des pays étrangers, doivent ſouffrir de grands *impôts*. On en réhauſſera les droits d'entrée, lorſque ces marchandiſes conſiſteront en des choſes qui peuvent croître, ou être également fabriquées dans le pays, & on en encouragera les fabriques ou la culture. Pour les marchandiſes qu'on peut tranſporter chez l'étranger, s'il eſt de l'avantage public qu'elles ſortent, on levera les droits de ſortie, ou même on en facilitera la ſortie par des gratifications

Enfin les *impôts* ſur les denrées & les marchandiſes qu'on conſomme dans le pays, ſont ceux que les peuples ſentent le moins, parce qu'on ne leur fait pas une demande formelle. Ces ſortes de droits peuvent être ſi ſagement ménagés, que le peuple ignorera preſque qu'il les paye.

Pour cet effet, il eſt d'une grande conſéquence que ce ſoit le vendeur de la marchandiſe qui paye le droit. Il ſait bien qu'il ne les paye pas pour lui, & l'acheteur qui donne le fonds, le paye, le confond avec le prix. De plus, quand c'eſt le citoyen qui paye, il en réſulte toutes ſortes de gênes, juſqu'à des recherches qu'on permet dans ſa maiſon. Rien n'eſt plus contraire à la liberté. Ceux qui établiſſent ces ſortes d'*impôts*, n'ont pas le bonheur d'avoir rencontré la meilleure ſorte d'adminiſtration.

Afin que le prix de la choſe, & l'impoſition ſur la choſe puiſſent ſe confondre dans l'eſprit de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la valeur de la marchandiſe & l'*impôt*; & que ſur une denrée de peu de valeur on ne mette point un droit exceſſif. Il y a des pays où le droit excede de quinze à vingt fois la valeur de la denrée, & d'une denrée eſſentielle à la vie. Alors le prince qui met de pareilles taxes ſur cette denrée, ôte l'illuſion à ſes ſujets; ils voient qu'ils ſont impoſés à des droits tellement déraiſonnables, qu'ils ne ſentent plus que leur miſere & leur ſervitude. D'ailleurs, pour que le prince puiſſe lever un droit ſi diſproportionné à la valeur d'une choſe, il faut qu'il la mette en ferme, & que le peuple ne puiſſe l'acheter que de ſes fermiers, ce qui produit mille déſaſtres.

La fraude étant dans ce cas très-lucrative, la peine naturelle, celle que la raiſon demande, qui eſt la confiſcation de la marchandiſe, devient incapable de l'arrêter; il faut donc avoir recours à des peines japonoiſes, & pareilles à celles que l'on inflige aux plus grands crimes. Des gens qu'on ne ſauroit regarder comme des hommes méchans, ſont punis comme des ſcélérats: toute la proportion des peines eſt ôtée.

Ajoutons que plus on met le peuple dans la néceſſité de frauder ce fermier, plus on enrichit celui-ci, & plus on appauvrit celui-là. Le fermier avide d'arrêter la fraude, ne ceſſe de ſe plaindre, de demander, de ſurprendre, d'obtenir des moyens de vexations extraordinaires, & tout eſt perdu.

En un mot les avantages de l'*impôt* ſur les conſommations, conſiſtent dans la modération des droits ſur les denrées eſſentielles à la vie, dans la liberté de contribution à leur conſommation, & dans l'uniformité d'impoſition. Sans cela, cette eſpece d'*impôt* admirable dans le principe, n'a plus que des inconvéniens. *Voyez* en la preuve dans l'excellent ouvrage intitulé: *recherches & conſidérations ſur les finances*, 1758, in-4°. 2 *vol.*

L'*impôt* arbitraire par tête eſt plus conforme à la ſervitude que tout autre. L'*impôt* proportionnel ſur les terres eſt conforme à la juſtice. L'*impôt* ſur les marchandiſes convient à la liberté d'un peuple commerçant. Cet *impôt* eſt proprement payé par l'acheteur, quoique le marchand l'avance & à l'acheteur & à l'état. Plus le gouvernement eſt modéré, plus l'eſprit de liberté regne, plus les fortunes ont de ſûreté, plus il eſt facile aux négocians d'avancer à l'état & aux particuliers des droits conſidérables. En Angleterre, un marchand prête réellement à l'état cinquante livres ſterling, à chaque tonneau de vin qu'il reçoit de France. Quel eſt le marchand qui oſeroit faire une choſe de ce genre dans un pays gouverné comme la Turquie? Et quand il l'oſeroit faire, comment le pourroit-il avec une forme ſuſpecte, incertaine, ruinée?

La plupart des républiques peuvent augmenter les *impôts* dans les preſſans beſoins, parce que le citoyen qui croit les payer à lui-même, a la volonté de les payer, & en a ordinairement le pouvoir, par l'effet de la nature du gouvernement. Dans la monarchie mitigée, les *impôts* peuvent s'augmenter, parce que la ſageſſe, l'habileté du gouvernement, y peut procurer des richeſſes; c'eſt comme la récompenſe du prince, à cauſe du reſpect qu'il a pour les loix.

Cependant plus il les reſpecte, plus il doit borner les *impôts* qu'il eſt forcé d'établir, les diſtribuer proportionnellement aux facultés, les faire percevoir avec ordre, ſans charges & ſans frais. L'équité de la levée des tributs de la ville de Rome, tenoit au principe fondamental du gouvernement, fondé par Servius Tullius, & ne pouvoit être enfreinte que la république ne fût ébranlée du même coup, comme l'expérience le juſtifia.

L'impoſition miſe par Ariſtide ſur toute la Grece, pour ſoutenir les frais de la guerre contre les Perſes, fut répartie avec tant de douceur & de juſtice, que les contribuables nommerent cette taxe *l'heureux ſort de la Grece*; & c'eſt vraiſemblablement la ſeule fois qu'une taxe a eu cette belle qualification. Elle montoit à 450 talens; bientôt Périclès l'augmenta d'un tiers; enfin ayant été triplée dans la

ſuite, ſans que la guerre fût plus ruineuſe par ſa longueur, ou par les divers accidens de la fortune, cette peſanteur d'*impôt* arrêta le progrès des conquêtes, épuiſa les veines du peuple qui devenu trop foible pour réſiſter à Philippe, tomba ſous le joug de ſon empire.

Ayons donc pour maxime fondamentale de ne point meſurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, mais à ce qu'il doit donner équitablement; & ſi quelquefois on eſt contraint de méſurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, il faut que ce ſoit du moins à ce qu'il peut toujours donner: ſans ce ménagement il arrivera qu'on ſera forcé ou de ſurcharger ce malheureux peuple, c'eſt-à-dire de ruiner l'état, ou de faire des emprunts à perpétuité, ce qui conduit à la ſurcharge perpétuelle de l'impoſition, puiſqu'il faut payer les intérêts; finalement il en réſulte un déſordre aſſuré dans les finances, ſans compter une infinité d'inconvéniens, pendant le cours de ces emprunts. Le principe qu'on vient de poſer eſt bien plus conſtant, d'un effet plus érendu, & plus favorable à la monarchie, que les tréſors amaſſés par les rois.

Le ſouverain doit ôter tous les *impôts* qui ſont vicieux par leur nature, ſans chercher à en réprimer les abus, parce que la choſe n'eſt pas poſſible. Lorſqu'un *impôt* eſt vicieux par lui-même, comme le ſont tous les tributs arbitraires, la forme de la régie, toute bonne qu'elle eſt, ne change que le nom des excès, mais elle n'en corrige pas la cauſe.

La maxime des grands empires d'orient, de remettre les tributs aux provinces qui ont ſouffert, devroit être portée dans tous les états monarchiques. Il y en a où elle eſt adoptée, mais où en même temps elle accable autant & plus que ſi elle n'y étoit pas reçue, parce que le prince n'en levant ni plus ni moins, tout l'état devient ſolidaire. Pour ſoulager un village qui paye mal, on charge de la dette un autre village qui paye mieux; on ne rétablit point le premier, on détruit le ſecond. Le peuple eſt déſeſpéré entre la néceſſité de payer pour éviter des exécutions qui ſuivent promptement, & le danger de payer, crainte de ſurcharges.

On a oſé avancer que la ſolidité des habitans d'un même village étoit raiſonnable, parce qu'on pouvoit ſuppoſer un complot frauduleux de leur part. Mais où a-t-on pris, que ſur des ſuppoſitions, on doive établir une choſe injuſte par elle-même, & ruineuſe pour l'état? Il faut bien, dit-on, que la perception des *impôts* ſoit fixe pour répondre aux dépenſes qui le ſont. Oui la perception des *impôts* qui ne ſeront pas injuſtes & ruineux. Remettez ſans héſiter de tels *impôts*, ils fructifieront immanquablement. Cependant ne peut-on pas faire des retranchemens ſur pluſieurs de ces dépenſes qu'on nomme *fixes*? Ce que l'entente peut dans la maiſon d'un particulier, ne le pourroit-elle pas dans l'adminiſtration d'un état? N'a-t-il point de reſſources pour économiſer dans les temps de paix, ſe libérer s'il eſt endété, former même des épargnes pour les cas fortuits, les conſacrer au bien public; & en attendant, les faire toujours circuler entre les mains des tréſoriers, des receveurs, en prêts des compagnies ſolides, qui établiroient des caiſſes d'eſcompte, ou par d'autres emplois.

Il y a cent projets pour rendre l'état riche, contre un ſeul dont l'objet ſoit de faire jouir chaque particulier de la richeſſe de l'état. Gloire, grandeur, puiſſance d'un royaume! Que ces mots ſont vains & vuides de ſens, auprès de ceux de liberté, aiſance, & bonheur des ſujets! Quoi donc, ne ſeroit-ce pas rendre une nation riche & puiſſante, que de faire participer chacun de ſes membres aux richeſſes de l'état? Voulez-vous y parvenir en France? les moyens s'offrent en foule à l'eſprit; j'en citerai quelques-uns par leſquels je ne puis mieux terminer cet article.

1°. Il s'agit de favoriſer puiſſamment l'agriculture, la population & le commerce, ſource des richeſſes du ſujet & du ſouverain. 2°. Proportionner le bénéfice des affaires de finance à celui que donne le négoce & le défrichement des terres en général; car alors les entrepriſes de finances ſeront encore les meilleures, puiſqu'elles ſont ſans riſque, outre qu'il ne faut jamais ou-

blier que le profit des financiers eſt toujours une diminution des revenus du peuple & du roi. 3°. Reſtraindre l'uſage immodéré des richeſſes & des charges inutiles. 4°. Abolir les monopoles, les péages, les privileges excluſifs, les lettres de maîtriſe, le droit d'aubaine, les droits de franc-fiefs, le nombre & les vexations des fermiers. 5°. Retrancher la plus grande partie des fêtes 6°. Corriger les abus & les gênes de la taille, de la milice & de l'impoſition du ſel. 7°. Ne point faire de traités extraordinaires, ni d'affoibliſſement dans les monnoies. 8°. Souffrir les tranſports des eſpeces, parce que c'eſt une choſe juſte & avantageuſe. 9°. Tenir l'intérêt de l'argent auſſi bas que le permet le nombre combiné des prêteurs & des emprunteurs dans l'état. 10°. Enfin, alléger les *impôts*, & les répartir ſuivant les principes de la juſtice diſtributive, cette juſtice par laquelle les rois ſont les repréſentans de Dieu ſur la terre. La France ſeroit trop puiſſante, & les François ſeroient trop heureux, ſi ces moyens étoient mis en uſage. Mais l'aurore d'un ſi beau jour eſt-elle prête à paroître? *(D. J.)*

IMPÔT *en faveur du Théatre*, c'eſt dans les anciens auteurs un *impôt* qu'on levoit ſur le peuple par voie de taxe, pour payer les frais des repréſentations théatrales, ou d'autres ſpectacles. *Voyez* SPECTACLE.

Il y avoit pluſieurs queſteurs ou tréſoriers particuliers pour cet *impôt*; il fut établi par une loi d'Eubulus, que ce ſeroit un crime capital de détourner à d'autres uſages l'argent deſtiné aux frais du théatre, & même de s'en ſervir pour les beſoins de la guerre.

Parmi nous on tire du théatre même une eſpece d'*impôt* en faveur des pauvres. C'eſt le quart de la ſomme que produit chaque repréſentation, & on l'appelle *le quart des hôpitaux* à l'entretien deſquels cet argent eſt affecté. On accepte l'aumône du comédien, & on lui refuſe des prieres.

* IMPRATICABLE, *(Gramm.)* qui ne peut être pratiqué. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Ces chemins ſont *impraticables*. C'eſt un homme *impraticable*. Tout ce qui fait un obſtacle inſurmontable à l'exercice de nos facultés, ſur-tout corporelles, s'appelle ou peut s'appeller *impraticable*.

IMPRÉCATION, ſ. f. *(Antiq. grecq. & rom.) execratio, devotio, deprecatio, obſecratio*, c'eſt-à-dire malédiction. Ce terme dans l'acception commune, déſigne proprement des vœux formés par la colere ou par la haine.

On appelle de ce mot les expreſſions emportées, que le déſir de la vengeance nous arrache, lorſque nous ſentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïſſons, nous oſons réclamer le ſecours de la divinité, & l'inviter à épouſer nos reſſentimens.

Mais il s'agit ici de ces *imprécations* ſingulieres des anciens, que leur religion & la croyance des peuples autoriſent. Ce ſujet vraiment curieux pour un littérateur philoſophe, a fait la matiere de pluſieurs ſavans mémoires inſérés dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres: il en faut détacher les généralités les plus importantes & les plus aſſortiſſantes au plan de cet ouvrage.

Commençons par diſtinguer les *imprécations* des anciens, en *imprécations* publiques, en *imprécations* des particuliers, & en *imprécations* contre ſoi-même, lorſqu'on ſe dévouoit pour la patrie; mais nous ne dirons rien de ces dernieres, parce que nous en avons déja traité à l'*article* DÉVOUEMENT, *(Hiſt. & Littér.)*

J'entends par *imprécations* publiques, celles que l'autorité publique ordonnoit en certains cas chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques-autres peuples.

Les citoyens impies, mais ſur-tout les oppreſſeurs de la liberté & les ennemis de l'état, furent l'objet le plus ordinaire de ces ſortes d'*imprécations*. Alcibiade en ſubit la peine, pour avoir mutilé les ſtatues de Mercure, & pour avoir profané les ſacrés myſteres de Cérès.

Dès que les Athéniens eurent ſecoué le joug des Piſiſtratides, un décret du ſénat ordonna des *imprécations* contre Piſiſtrate & ſes deſcendans. Un pareil décret en ordonna de plus fortes contre Philippe, roi de Macédoine. Tite-Live nous en a conſervé la teneur que voici.

Le peuple, dit-il, obtint du ſénat un

décret, qui portoit que les ſtatues qu'on avoit élevées à ce prince, ſeroient renverſées; que tous ſes portraits ſeroient déchirés; que ſon nom & ceux de ſes ancêtres de l'un & de l'autre ſexe, ſeroient effacés; que les fêtes établies en ſon honneur ſeroient réputées profanes, & les jours où on les célébroit, des jours malheureux; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à ſa gloire, ſeroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les prêtres dans toutes leurs prieres publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, ſeroient obligés de joindre des malédictions contre la perſonne & la famille de Philippe. On inféra depuis dans le décret, que tout ce qui pourroit être imaginé pour flétrir le nom du roi de Macédoine, ſeroit avoué & adopté par le peuple d'Athènes; & que ſi quelqu'un oſoit s'y oppoſer, il ſeroit regardé pour ennemi de l'état.

Eſchine nous apprend que les Amphictions s'obligerent par une amere *imprécation*, non-ſeulement à ne jamais cultiver, mais même à ne jamais permettre qu'on cultivât les terres des Cyrrhéens & des Acragallides, qui avoient profané le temple de Delphes, & s'étoient gorgés du butin des offrandes dont l'avoit enrichi la piété des peuples: voici les propres termes de l'*imprécation*, ils ſont bien curieux.

" Si quelqu'un; ſoit particulier, ſoit » ville, ſoit nation entiere, viole cet » engagement, qu'on les déteſte comme » criminels de leze-majeſté divine envers » Appollon, Latone, Diane & Minerve, » que leurs terres ne donnent point de » fruits; que leurs femmes n'enfantent » pas des hommes, mais des monſtres; » que leurs troupeaux ne produiſent que » des maſſes contraires à l'ordre de la » nature; que ſans ceſſe de telles gens » ſuccombent dans toute expédition de » guerre, dans tout jugement de tribu- » nal, dans toute délibération de peuple, » qu'eux, leur famille & leur race, pé- » riſſent par une extermination totale; » qu'enfin aucune victime de leur part ne » trouve grace devant les quatre divinités » offenſées, & qu'à jamais elles rejettent » de ſemblables ſacrifices.

Comme toutes les *imprécations* avoient pour but d'attirer la colere des dieux ſur la tête de celui contre qui on les prononçoit, les divinités, qui dans la Mythologie préſidoient à la vengeance, entre leſquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les *imprécations*.

Les vœux qu'on leur adreſſoit ſont appellés indiſtinctement, *execrationes*, *execrationum carmen*, *diræ*, *deprecationes*, *devotiones*, *vota feralia*, termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque choſe de funeſte; & afin de répandre une ſorte d'horreur ſur les ſacrifices qui faiſoient partie de la cérémonie, on les offroit ces ſacrifices, non ſur des autels élevés, mais dans des foſſes profondes que l'on creuſoit exprès.

Le premier but de ces prieres vengereſſes étoit de mettre les divinités infernales en poſſeſſion du coupable, qu'on leur abandonnoit; c'eſt ce qu'on entendoit par les deux mots *devovere diris*. Ceux qui avoient été ainſi dévoués étoient regardés comme des ennemis publics, & comme des hommes exécrables. Bannis de la ſociété, ils n'avoient plus de part aux aſperſions qui ſe faiſoient avec les tiſons ſacrés trempés dans le ſang des victimes. Ils n'avoient plus la liberté d'offrir de libations dans les temples, ni d'aſſiſter aux aſſemblées du peuple. Chaſſés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçus après leur mort: on ne vouloit pas que leurs vêtemens fuſſent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient déshonorée, ſervît à les couvrir; à moins que ſur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fuſſent réhabilités. La réhabilitation ſe faiſoit en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes dieux, dont on avoit imploré l'aſſiſtance par les *imprécations*.

Mais les meurtriers, les aſſaſſins, les parricides ne pouvoient jamais ſe flatter de cet avantage. C'eſt ainſi que le déclare Œdipe dans Sophocle, lorſqu'il prononce ſes violentes *imprécations* contre le meurtrier de Laïus. " Je défends, dit-il, » qu'en aucun lieu de mes états, ce mal-

» heureux ſoit reçu dans les ſacrifices & » dans les compagnies : je défends qu'on » ait rien de commun avec lui, pas même » la participation de l'eau luſtrale ; & » j'ordonne qu'on le banniſſe comme » un monſtre, de toutes les maiſons où » il ſe retireroit. Puiſſe le criminel éprouver » l'effet des malédictions dont je » l'accable aujourd'hui. Qu'il traîne une » vie miſérable, ſans feu, ſans lieu, » ſans ſecours, & ſans eſpoir d'être jamais réhabilité.

Les *imprécations* furent originairement établies par le concours de la religion & de la politique, pour exclure de la ſociété & de la participation aux avantages qui y ſont attachés, ceux qui ſeroient capables d'en détruire l'ordre & l'adminiſtration. On regarda les *imprécations* comme une ſuite naturelle du droit commun, dont jouit tout gouvernement, de pouvoir retrancher de ſon ſein, les membres qui le bouleverſent & les ſujets rebelles.

Je n'examinerai point ſi l'uſage qu'on en a fait dans l'antiquité en divers temps & en pluſieurs pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus; & ſi la paſſion ſe couvrant du voile de la religion & du bien public, ne les a pas quelquefois injuſtement appliquées ; je ſais qu'on les employoit très-rarement, & ſeulement dans des cas extrêmes. Cependant on ne ſauroit nier que les formules n'en fuſſent blâmables, & qu'en même temps elles étoient accompagnées de cérémonies infamantes, qu'il falloit retrancher. Mais les abus des excommunications qui ont ſuccédé aux *imprécations* des Payens, ſont bien autrement condamnables. Il n'y en a que trop d'exemples dans les derniers ſiecles. " Dieu, dit » M. l'abbé de Fleury, a permis les ſuites » affreuſes des fauſſes idées qu'on a eu ſi » long-temps ſur l'excommunication pour » nous en déſabuſer à jamais, du moins » par l'expérience ». *Voyez* EXCOMMUNICATION.

On peut même ajouter, à la décharge des *imprécations* des anciens, qu'elles n'étoient pas toujours mêlées de formalités odieuſes, & qu'elles varioient ſuivant la nature du crime qui y donnoit lieu, & ſuivant les idées que les peuples en avoient. Lorſque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit regardée comme la ſource de tous les déſordres, chaſſoient de leur île un citoyen corrompu ; ils ne formoient contre lui d'autre vœu, ſinon qu'il fut obligé de paſſer ſa vie hors de ſa patrie, dans la compagnie de gens qui lui reſſemblaſſent ; *imprécation* bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour légiſlateur.

L'uſage des *imprécations* paſſa des Grecs chez les Romains ; elles s'étoient gliſſées à Rome, dès la naiſſance de la république, & elles y ſubſiſterent dans les temps poſtérieurs. Valerius Publicola, autoriſé par le peuple, dévoua aux dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oſeroit aſpirer à la royauté. Craſſus, ce Romain ſi fameux par ſes richeſſes, ayant formé le deſſein d'aller conquérir le pays des Parthes, ſurmonta par la faveur de Pompée, l'oppoſition que les pontifes mettoient à cette entrepriſe ; mais le tribun Atéius s'étant fait apporter dans l'endroit par où Craſſus devoit paſſer, un réchaud plein de feu, y jeta quelques parfums, fit des aſperſions, & prononça une formule concue en termes ſi effrayans, qu'on la nomma *carmen deſperatum*.

Telles étoient la plupart des *imprécations* particulieres ; je les définis, des prieres qu'on adreſſe à un être ſuprême, pour l'engager à ſe porter vengeur des injures, dont ſa protection n'a pas garanti, & dont on eſt hors d'état de ſe venger.

Rien n'eſt plus naturel à la foibleſſe accablée, que d'implorer l'aſſiſtance d'un pouvoir ſupérieur à ceux qui l'oppriment. Les hommes dans tous les temps ont adreſſé leurs vœux aux dieux protecteurs de l'humanité. L'idée de tirer vengeance des maux qu'on a ſoufferts par la malice ou la violence des autres, eſt une idée pleine de douceur & de conſolation. Les malheureux ne déſirent guere moins la vengeance de leurs calamités, que la protection des dieux, pour la conſervation de leurs repos. Ils ſe ſont toujours adreſſés à la juſtice divine, pour la punition des offenſes dont ils ne peuvent ſe flatter d'obtenir la ſatisfaction d'une autre maniere,

Les vœux commencent où l'eſpoir vient à ceſſer.

Il eſt beaucoup parlé dans l'antiquité, des *imprécations* célebres, dont l'effet a rempli également de terreur & de pitié, les théatres de la Grece, & quelquefois les nôtres. Il eſt vrai que c'eſt par le canal des poëtes que la connoiſſance de ces *imprécations* eſt parvenue juſqu'à nous; mais il n'eſt pas moins vrai que les poëtes ſont les hiſtoriens des temps les plus éloignés, & les témoins d'une vieille tradition, dont le ſouvenir quand ils écrivoient, n'étoit pas encore effacé de la mémoire des hommes.

Or de toutes les *imprécations*, dont les écrits des poëtes ſont remplis, les plus remarquables ont été celles que les peres irrités ont faites contre leurs enfans.

Il faut d'abord obſerver que ſoit qu'elles euſſent leur fondement légitime dans quelque grand outrage, ſoit qu'elles ne fuſſent que le produit d'un eſprit troublé par des ſoupçons injuſtes, l'événement n'en étoit pas moins funeſte à ceux qui en étoient frappés.

Pour découvrir la cauſe de cette opinion reçue chez les anciens, il faut remonter aux temps du monde, qui ont précédé l'établiſſement des états. Alors un pere de famille, maître abſolu de la deſtinée de ſes enfans, ne voyoit rien au-deſſus de lui que les dieux. Il en étoit en quelque ſorte l'image vivante; & comme les peres par leur ſageſſe, s'attiroient de leurs enfans l'admiration, & le reſpect qui en eſt inſéparable, de même par leur tendreſſe & par leurs ſoins, ils en avoient le cœur & l'attachement. Les enfans ne voyoient donc après les dieux, rien qui fût ſi bon ni ſi grand, que les auteurs de leur naiſſance; auſſi de toute ancienneté, le reſpect dû aux peres par leurs enfans marche à côté du culte des dieux.

Les Furies, nées ſelon Héſiode, du ſang d'un pere outragé par ſon fils, de Célus mutilé par Saturne, étoient les miniſtres infatigables des vengeances paternelles. C'étoit à elles que les peres dans l'excès de leur colere, adreſſoient les *imprécations* contre leur propre ſang; & s'ils appelloient quelque autre divinité à leur vengeance, les Furies étoient toujours prêtes à ſe joindre à elles, pour exécuter leurs ordres. Althée, dit Homere, frappoit à genoux la terre avec les mains, lorſqu'elle proféroit ſon *imprécation* contre ſon fils Méléagre, & demandoit aux dieux des enfers & à Proſerpine la mort de ce fils infortuné, la Furie qui erre dans les ténebres, entendit du fond du Tartare ſa funeſte priere.

L'effet même des *imprécations* paternelles ſur des enfans innocens, ne ſe révoquoit point en doute, parce que le pere étoit regardé comme le ſouverain ſeigneur de ſa famille. La politique fortifia dans l'eſprit des hommes une opinion d'où dépendoit le repos de l'ordre public.

Entre les *imprécations* prononcées par un pere avec juſtice, perſonne ne peut oublier celle d'Œdipe contre Etéocle & Polinice, qui leur fut ſi fatale. C'eſt le principal point de vue des *Phéniciennes* d'Eurypide, & de la tragédie d'Eſchyle, intitulée: *les ſept devant Thebes*.

On ne ſe reſſouvient pas moins des *imprécations* de Thésée, qui toutes injuſtes qu'elles étoient, donnerent la mort à Hypolite ſon fils vertueux, & à lui une douleur mortelle, c'eſt encore le ſujet de la tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hypolite*.

L'hiſtoire moderne rapporte que le malheureux Henri IV. empereur d'Allemagne, trompé par ſon indigne fils, qui le dépouilla de ſa couronne, s'écrioit en mourant, " Dieu des vengeances, vous » vengerez ce parricide ,,. Ainſi de tout temps, les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les *imprécations* des mourans, & ſur-tout celles des peres. Erreur utile & reſpectable, dit M. de Voltaire, ſi elle pouvoit arrêter le crime!

En général, les Romains croyoient que les *imprécations* avoient une telle force, qu'aucun de ceux contre qui elles avoient été faites, n'en pouvoient éviter l'effet. C'eſt en profitant de cette opinion ſuperſtitieuſe, qu'Horace dans une ode ſatyrique contre la magicienne Canidie, lui dit: " vos maléfices ne changeront point » le cours de la juſtice des dieux; mais » mes *imprécations* vont attirer ſur vous » la colere du ciel, & nul ſacrifice n'en

" pourra détourner l'accompliſſement.

Dira deteſtatio
Nullâ expiatur victimâ. Ode V. lib. V.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les anciens, à la priſe & à la deſtruction des villes, qui leur avoient coûté beaucoup de ſang, prononcerent quelquefois des *imprécations* contre quiconque oſeroit les rétablir.

Quelques-uns croient que ce fut-là la principale raiſon, pour laquelle Troie ne put jamais ſe relever de ſes cendres, les Grecs l'ayant dévouée à une chûte éternelle & irréparable.

Ces *imprécations* contre des villes entieres ſaccagées & renverſées, paſſerent chez les Juifs, qui les goûterent avec avidité, & les employerent impitoyablement. Ainſi nous liſons que Joſué à la deſtruction de Jéricho, fit de fatales *imprécations* contre quiconque oſeroit la rebâtir; ce qui fut accompli au bout d'environ 537 ans, dans la perſonne d'Hiel de Béthel; & s'il eſt parlé dans ce long eſpace de temps d'une ville de Jéricho, cette ville n'avoit point été bâtie ſur les fondemens de l'ancienne, mais dans ſon voiſinage. Ce ne fut qu'après la mort d'Hiel, qu'on vint demeurer dans la premiere qu'il avoit réparée.

Mais tous les peuples s'accorderent à lancer des *imprécations* contre les violateurs des ſépulchres, qui par-tout étoient des lieux réputés ſacrés. On chargeoit les tombeaux de diverſes formules terribles: que le violateur meure le dernier de ſa race, qu'il s'attire l'indignation des dieux, qu'il ſoit privé de la ſépulture, qu'il ſoit précipité dans le Tartare, qu'il voie les oſſemens des ſiens déterrés & diſperſés, que les myſteres d'Iſis troublent à jamais ſon repos, que ſes deſcendans ſoient réduits au même état qu'il éprouve. *Deos iratos habeat. . . . oſſa ſuorum eruta atque diſperſa videat, ſi quis de eo ſepulchro violarit*, &c.

Enfin, les *imprécations* furent en uſage chez les Gaulois, mais il n'appartenoit qu'aux druides de les prononcer, & la déſobéiſſance à leurs déciſions étoit au rapport de Céſar, *de bello Gallico*, lib. VI. p. 220, *edit. variorum*, le cas le plus ordinaire où ils les employaſſent. On en peut croire Céſar ſur ſa parole, il avoit vu ce qu'il avançoit, & s'il ne l'avoit pas vu, on pourroit l'en croire encore. *(D. J.)*

IMPRÉCATIONS, ſ. f. pl. *(Littérat.)* *diræ*; ce ſont les déeſſes impitoyables que l'on nommoit *Furies* ſur la terre; *Euménides* aux enfers, & *imprécations* dans le ciel, dit Servius ſur *le quatrieme livre de l'Enéide.*

Quelques-uns croient que leur nom latin *diræ* vient du grec δῖαι, qui ſignifie *terribles.*

Incinctæ igni
Incedunt cum ardentibus tædis.

On les invoquoit toujours dans toutes les prieres qu'on faiſoit contre ſes ennemis, ou contre les ſcélérats.

Ces prétendues déeſſes vengereſſes avoient outre leurs temples & leurs bois ſacrés, des libations qui leur étoient propres, & dans leſquelles on n'employoit que l'eau & le miel, ſans aucun mélange de vin. On ne parloit qu'avec une horreur religieuſe de ces divinités infernales & céleſtes. On évitoit de prononcer leurs deux noms d'*imprécation* & de *Furies*, & l'on leur ſubſtituoit celui d'*Euménides*, qui n'offroit rien d'affreux. *Voyez* EUMÉNIDES.

Enfin, comme on tremble toujours à l'aſpect de la main qui va nous frapper, auſſi n'y avoit il rien qui portât avec ſoi plus d'épouvante que le caractere des Furies, dont Héraclite diſoit qu'elles arrêteroient le ſoleil même, s'il vouloit ſe détourner de ſa route; mais il ne s'agit pas ici de s'étendre davantage, le lecteur peut conſulter leur article, où l'on eſt entré dans de grands détails. *(D. J.)*

IMPRÉCATION, *(Littérat.)* figure de rhétorique par laquelle l'orateur ſouhaite des malheurs à ceux à qui il parle. Elle eſt quelquefois dictée par l'horreur pour le crime & pour les ſcélérats, comme celle-ci du grand-prêtre Joad dans l'Athalie de Racine.

Daigne, daigne, mon Dieu, ſur Mathan & ſur elle
Répandre cet eſprit d'imprudence & d'erreur,
De la chûte des rois, funeſte avant-coureur.

Quelquefois

Quelquefois elle eſt l'effet de l'indignation mais le plus ſouvent celui de la colere & de la fureur. Ainſi dans Rodogune Cléopatre expirante, ſouhaite à ſon fils Antiochus & à cette princeſſe tous les malheurs réunis.

Puiſſe le ciel, tous deux, vous prenant pour victimes,
Laiſſer tomber ſur vous la peine de mes crimes.
Puiſſiez-vous ne trouver dedans votre union,
Qu'horreur, que jalouſie, & que confuſion;
Et pour vous ſouhaiter tous les malheurs enſemble,
Puiſſe naître de vous un fils qui me reſſemble.

IMPRÉGNATION, ſ. f. (*Œcon. anim.*) ce terme eſt proprement ſynonyme de *fécondation*. *Voyez* FÉCONDATION, GÉNÉRATION, GROSSESSE.

IMPREGNER, verb. act. (*Gram.*) *imprégner* un corps d'un autre, c'eſt répandre les molécules de celui-ci entre les molécules du premier, enſorte qu'il y en ait par-tout également : c'eſt ainſi qu'un drap eſt *imprégné* de la liqueur colorante; qu'une eau eſt *imprégnée* de ſel, *&c.* Ainſi l'*imprégnation* ſe fait ou par le mélange; ou par l'imbibition, ou par la combinaiſon, ou par la diſſolution, *&c.*

IMPRENABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être pris, forcé. Il ne ſe dit guere que d'une place fortifiée. Il n'y a aucune place imprenable depuis l'invention de la poudre à canon.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ne peut être preſcrit, comme le domaine du roi. Il y a des choſes qui ſont *impreſcriptibles* de leur nature, de maniere qu'elles ne peuvent jamais être preſcrites; d'autres qui, quoique ſujettes en général à la loi de la preſcription; ne peuvent être preſcrites pendant un certain temps où la preſcription ne court pas. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESCRIPTIBILITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la nature d'une choſe qui la rend impreſcriptible, ou non ſujette à être preſcrite, ſoit activement ou paſſivement. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESSE, adj. (*Philoſoph.*) on dit des eſpeces *impreſſes*, & des eſpeces *expreſſes*. On entend par les premieres, des émanations qui ſe détachant des corps dont elles ſont des ſimulacres légers, viennent frapper nos organes, & ſont tranſmiſes au *ſenſorium commune*, où le principe intelligent s'en occupe & s'en forme des concepts qu'on appelle *eſpeces expreſſes*. Les eſpeces *impreſſes* ſont matérielles, les expreſſes ſont ſpirituelles; les unes & les autres ſont chimériques. *Voyez* les *articles* IDÉES, SENSATION, *&c.*

IMPRESSION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt en général la marque de l'action d'un corps ſur un autre. Les piés des animaux s'impriment ſur la terre molle. Le coin laiſſe ſon *impreſſion* ſur la monnoie. Les objets extérieurs font *impreſſion* ſur nos ſens. Les *impreſſions* reçues dans la jeuneſſe, reſſemblent aux caracteres gravés ſur l'écorce des arbres : ils croiſſent & ſe fortifient avec eux. Ce n'eſt point par les *impreſſions* de détail, qu'il faut juger de la bonté morale d'un ouvrage dramatique, mais par l'*impreſſion* derniere qu'on en remporte. Vous avez cent fois ri du miſanthrope Alceſte; vous l'avez trouvé brutal, opiniâtre, inſenſé, ridicule; mais à la fin, vous prendriez volontiers ſon rôle dans la ſociété, & vous l'eſtimez aſſez pour ſouhaiter de lui reſſembler. Le mot *impreſſion* a cent autres acceptions diverſes, tant ſimples que figurées.

IMPRESSION, ſ. f. c'eſt le produit de l'art de l'imprimeur. La beauté d'une impreſſion dépend de tant de circonſtances différentes, qu'il eſt preſque impoſſible de trouver à cet égard un ſeul livre également bien conditionné : il n'y a guere que du plus ou moins.

L'*impreſſion* d'Hollande a dû la réputation dont elle jouiſſoit, à l'élégance de ſes caracteres, & à la beauté de ſon papier. La fonderie en caracteres a ſurpaſſé ici celle de Hollande; mais il ſeroit encore à déſirer qu'en faiſant l'œil un peu plus creux, il devint moins ſujet à ſe remplir d'encre, & s'écraſât moins promptement. Les caracteres anciens ſont moins beaux, mais ils conſervent plus long-temps l'œil net par cette raiſon.

Il ſeroit encore d'une grande utilité dans l'imprimerie, que tous les carac-

teres, même chez les différens fondeurs, fuſſent exactement de la même hauteur; mais par une politique qui nuit extrêmement à la qualité de l'*impreſſion*, chaque fondeur a preſque des hauteurs particulieres. Et quand dans la même feuille on eſt obligé d'employer différens caracteres, ce qui arrive ſouvent, on a le déſagrement de voir une partie noire, & l'autre blanche. Tout le talent des imprimeurs à la preſſe ne peut y remédier entiérement.

Pour le papier, bien-loin que nos manufactures égalent celles de Hollande, il devient de plus en plus mauvais. Dans la même main de papier, il ſe trouve ſouvent des feuilles de trois épaiſſeurs différentes; du blanc & du gris. Les imprimeurs trempant leur papier, & touchant leur forme ſuivant la qualité du papier, ne peuvent que ſe tromper ſouvent. On voit dans une édition une feuille noire, après une blanche. C'eſt cependant quelquefois la faute des imprimeurs.

IMPRESSIONS *digitales* (*Anatom.*) c'eſt ainſi qu'on nomme quelques enfoncemens ſuperficiels, que préſente la partie de l'os frontal, qui forme la voûte orbitaire. On appelle ces enfoncemens *impreſſions digitales*, parce qu'ils reſſemblent aſſez à ceux qu'on feroit avec l'extrêmité des doigts ſur une matiere molle. Ils ſont formés par les circonvolutions de la ſubſtance corticale des lobes antérieurs du cerveau. *Voyez* FRONTAL *os.* (*D. J.*)

IMPRIMAGE, ſ. m. ſe dit parmi les *tireurs d'or*, de l'action de l'avanceur qui paſſe une fois ſon fil dans chacun de ſes prégarons, ce qui fait le premier & le ſecond *imprimage*.

IMPRIMER, (*Grammaire*) c'eſt porter l'empreinte d'un objet ſur un autre.

Imprimer en lettres, c'eſt porter l'empreinte des lettres ſur du papier, ou quelqu'autre matiere propre à la recevoir.

Imprimer en taille-douce, c'eſt porter l'empreinte d'une planche gravée ſur des ſurfaces propres à la prendre; & auſſi de toutes les autres manieres d'*imprimer*. *Voyez les articles* IMPRIMERIE EN LETTRES, & IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE.

IMPRIMER, *en Architecture*, v. a. c'eſt peindre d'une ou de pluſieurs couches d'une même couleur à huile ou à détrempe les ouvrages de charpenterie, de menuiſerie, de ſerrurerie, & quelquefois les plâtres qui ſont au dedans ou au dehors des bâtimens, autant pour les conſerver, que pour les décorer.

On appelle toutes les peintures de bâtimens *peintures d'impreſſions*.

IMPRIMER, *en terme de Cirier*, c'eſt imbiber la méche d'une premiere couche de cire, pour la rendre plus facile à prendre les autres.

IMPRIMER, ſe dit *en Peinture*, des couches de colle & de celles des couleurs qu'on met ſur les toiles, pour les rendre telles qu'elles doivent être pour y faire quelque tableau. Lorſque les toiles ſont imprimées, il faut qu'elles ſoient bien ſeches avant de peindre deſſus.

Imprimer ſe dit auſſi des couches de couleurs à huile ou en détrempe qu'on donne ſur les ouvrages de charpenterie, de menuiſerie, & de ſerrurerie & de maçonnerie, ſoit pour les conſerver ou les embellir de divers ornemens, de figures, panneaux, &c.

Imprimer ſe dit encore des eſtampes que l'on imprime.

IMPRIMERIE, ſ. f. (*Hiſt. des invent. modern.*) art de tirer ſur du papier l'empreinte des lettres, des caracteres mobiles, jetés en fonte, & qui ſervent de moule. On l'appelle autrement *art typographique*, & c'eſt un fort bon terme. Venons à la choſe.

L'*Imprimerie*, cet art ſi favorable à l'avancement des ſciences, qui acquierent toujours de la perfection à meſure que les connoiſſances ſe multiplient, fut trouvée vers le milieu du quinzieme ſiecle; à-peu-près dans le temps que la gravure fut connue, & les Romains n'avoient qu'un pas à faire pour en avoir la gloire.

Les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere s'accordent aſſez à fixer l'époque de cet art depuis l'année 1440, & à faire honneur à la ville de Mayence de l'avoir vu naître dans ſon ſein. Harlem, qui ſe vante de cette gloire, a des partiſans, & entr'autres Boxhorn. Enfin, la ville de

Strasbourg a les ſiens, & en particulier MM. Mentel & Schefflin.

Toutefois, ſi l'on en juge impartialement, on ne peut guere douter que Guttenberg ne ſoit le véritable auteur de l'*Imprimerie*. Il étoit natif de Mayence, & ſortoit d'une famille patricienne de cette ville, qui paroît avoir porté différens noms, celui de Zumjungen-Aben, & celui de Gensfleiſch. On trouve dans des contrats paſſés à Strasbourg, en 1441 & 1442, qu'il eſt appellé *Joannes* dictus *Gensfleiſch aliàs nuncupatus* Guttenberg *de Moguntia*.

On aſſure que Guttenberg, étant à Strasbourg en 1439, paſſa un acte avec trois bourgeois de cette ville, pour mettre en œuvre pluſieurs arts, & *ſecrets merveilleux qui tiennent du prodige*. Ce ſont, dit Mr. Schefflin, les termes du traité (écrit en allemand) ſans toutefois ſpécifier en quoi conſiſtoient ces arts; cependant il eſt permis de ſoupçonner que l'art d'imprimer étoit du nombre de ces ſecrets qualifiés de *merveilleux*.

En effet, l'invention de l'*Imprimerie* a été regardée, dans les commencemens, comme tenant du prodige, & même du ſortilege. Les parties contractantes n'auront pas jugé à propos de s'expliquer plus clairement, dans l'eſpérance de tirer un profit conſidérable d'un art pour lequel il n'y avoit pas même encore de terme conſacré.

En 1450, Guttenberg étant à Mayence pour chercher des amis qui vinſſent au ſecours de ſes fonds épuiſés, fit dans cette année une nouvelle aſſociation avec Fauſt de Mayence. Voilà pourquoi Pierre Schoeffer, aſſocié & gendre de Fauſt, a mis l'époque de l'origine de l'*Imprimerie* à Mayence dans ladite année 1450.

En 1452, le même Pierre Schoeffer, domeſtique de Fauſt, trouva le ſecret de jetter en fonte les caracteres, & mit par conſéquent la derniere main à la perfection de l'*Imprimerie*; car juſqu'alors Guttenberg & Fauſt n'avoient imprimé qu'avec des lettres ſculptées en relief ſur le bois & ſur le métal: il falloit des lettres mobiles fondues, & c'eſt ce que Schoeffer exécuta.

En 1465, l'électeur de Mayence Adolphe II. honora Guttenberg de ſes bonnes graces, eut ſoin de ſa fortune, & le reçut au nombre des gentilshommes de ſa maiſon, avec une penſion honnête. Guttenberg ne jouit pas long-temps de ces avantages; il mourut trois ans après à Mayence en 1468, & fut enterré dans l'égliſe des cordeliers de cette ville.

Je n'entrerai point ici dans un plus grand détail ſur la vie de trois hommes qui ont les premiers imprimé des livres, & je ne dirai rien de la maniere dont ſe fait l'*Imprimerie*. Voyez *cet article*.

Je remarquerai ſeulement que ceux qui ne ſont pas inſtruits de ce qui conſtitue eſſentiellement cet art admirable, ont fixé ſon origine ou à l'invention des tables gravées en bois, ou à celle des lettres fixes; tandis qu'il eſt aiſé de concevoir que la découverte des lettres mobiles, gravées en relief & jettées en fonte, en eſt la vraie baſe. Si donc la mobilité des caracteres fait le fondement de l'*Imprimerie*, ce ne ſont ni les Chinois qui impriment à-peu-près de la même façon qu'on imprime aujourd'hui les eſtampes, ni ceux de Harlem dont la prétention ne ſauroit s'étendre au-delà des tables de bois gravées, qui peuvent s'attribuer la gloire de l'invention. Ainſi le *ſpeculum humanæ ſalvationis*, gardé précieuſement dans leur ville comme un monument inconteſtable de l'*Imprimerie* inventée chez eux par Laurent Coſter, ne décide rien. Pluſieurs autres ouvrages de cette eſpece, qu'on trouve chez des curieux, ſont imprimés dans le même goût de gravure.

On ſait comment l'*Imprimerie* s'eſt répandue depuis 1462, par la révolution que Mayence éprouva cette même année. Adolphe, comte de Naſſau, ſoutenu par le pape Pie II. ayant ſurpris cette ville impériale, lui ôta ſes libertés & ſes privileges. Alors tous les ouvriers, qu'elle avoit dans ſon ſein, à l'exception de Guttenberg, s'enfuirent, ſe diſperſerent, & porterent leur art dans les lieux & les pays où il n'étoit pas connu. C'eſt à cet événement que tous les hiſtoriens réunis à Jean Schoeffer, fils de Pierre & petit-fils

de Fauſt, placent l'époque de la diſperſion, dont l'Europe profita.

En effet, par cette diſperſion, les ouvriers de Mayence porterent leur induſtrie de toutes parts. Udalric, Han, Suvenheim, & Arnold Pannarts, ſe rendirent à Rome, où l'on les logea dans le palais des Maximes. Ils y imprimerent en 1467 le traité de S. Auguſtin de la cité de Dieu, une Bible latine, les offices de Cicéron, & quelques autres livres. En 1468, on vit un ouvrage ſortir de l'Imprimerie d'Angleterre. A Veniſe, Jean de Sphire & Vandelein publierent les épîtres de ſaint Cyprien en 1471. Dans la même année, Sixtus Rufinger fit paroître à Naples quelques ouvrages pieux. A Milan Philippe de Lavagna mit au jour un Suétone en 1475.

A Paris, Ulric Gering, Martin Grantz, & Michel Fridulger, commencerent à imprimer dans une ſalle de la maiſon de Sorbonne; & quatre ans après, Pierre Mauſer, natif de Rouen, mit au jour dans ſa patrie *Alberti Magni de lapidibus & mineralibus*.

A Strasbourg, ſelon le témoignage de Gebweiler & de Wimpheling, Jean de Cologne & Jean Mentheim ſe diſtinguerent par leurs caracteres de fonte, & eurent pour ſucceſſeur Henri Eggeſtein.

On vit paroître à Lyon en 1478, les pandectes médicinales de Matthæus Sylvaticus. On imprima la même année dans Genève, un traité des anges du cardinal Ximenès.

Abbeville fit voir en 1486, en 2 volumes *in-fol.* l'ouvrage de la cité de Dieu de S. Auguſtin, traduit par Raoul de Preſles en 1375. C'eſt le premier & peut-être l'unique livre qui ait été imprimé dans cette ville.

Jean de Weſtphalie mit au jour à Louvain, *Petrus Creſcentius de agriculturâ*. A Anvers, Gérard Leeuw publia en 1489, *ars epiſtolaris Franciſci Nigri*. A Déventer, Richard Paſraer imprima *itinerarium Johannis de Heſe*.

Enfin, à Seville même, Paul de Cologne, & ſes aſſociés tous Allemands, publierent un *Floretum S. Matthæi* en 1491.

Dans ce temps-là, Jean Amerbach faiſoit imprimer de bons ouvrages à Baſle, en caracteres ronds & parfaits. Mais dix ans auparavant, l'Italie donnoit déja des éditions précieuſes en caracteres grecs. Milan, Veniſe, ou Florence en eurent l'honneur.

Ainſi non-ſeulement l'on eſt parvenu rapidement, par le ſecours de l'impreſſion, à multiplier les connoiſſances, mais encore à fixer & à tranſmettre juſqu'à la fin des ſiecles les penſées des hommes, tandis que leurs corps ſont confondus avec la matiere, & que leurs ames ſe ſont envolées au ſéjour des eſprits.

Tous les autres arts qui ſervent à perpétuer nos idées, périſſent à la longue. Les ſtatues tombent finalement en pouſſiere. Les édifices ne ſubſiſtent pas auſſi longtemps que les ſtatues, & les couleurs durent moins que les édifices. Michel Ange, Fontana & Raphaël ſont ce que Phidias, Vitruve & Appelles étoient dans la ſculpture, & les travaux de ceux-ci n'exiſtent plus.

L'avantage que les auteurs ont ſur ces grands maîtres, vient de ce qu'on peut multiplier leurs écrits, en tirer, en renouveller ſans ceſſe le nombre d'exemplaires qu'on déſire, ſans que les copies le cedent en valeur aux originaux.

Que ne payeroit-on pas d'un Virgile, d'un Horace, d'un Homere, d'un Cicéron, d'un Platon, d'un Ariſtote, d'un Pline, ſi leurs ouvrages étoient confinés dans un ſeul lieu, ou entre les mains d'une perſonne, comme peut l'être une ſtatue, un édifice, un tableau?

C'eſt donc à la faveur du bel art de l'*Imprimerie* que les hommes expriment leurs penſées dans des ouvrages qui peuvent durer autant que le ſoleil, & ne ſe perdre que dans le bouleverſement univerſel de la nature. Alors ſeulement, les œuvres inimitables de Virgile & d'Homere périront avec tous ces mondes qui roulent ſur nos têtes.

Puiſqu'il eſt vrai que les livres paſſent d'un ſiecle à l'autre, quel ſoin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talens à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine? ſi par notre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, diſoit Pline le jeune, tâchons du moins d'en écrire qui ſoient dignes d'être lues.

Les perſonnes qui ſeroient avides de diſcuſſions détaillées ſur l'origine de l'*Imprimerie*, & ſur ſes inventeurs, pourront ſe ſatisfaire dans Baillet, Cheviliere la Caille, Mallinkroot, Mentel, Pancirolle, Polydore, Virgile *de rerum inventoribus*, Michael Mayer, *verba Germanorum inventa*, Almeloveen *de novis inventis*, les Tranſact. philoſoph. *&c.* Schefflin, Fournier.

Mais les perſonnes curieuſes d'acquérir la connoiſſance des premieres & des meilleures éditions des livres en tout genre, doivent feuilleter la plume à la main, la bibliotheque de Fabricius & les annales typogaphriques de Maittaire. Cette étude fait une branche d'érudition, qu'on aime beaucoup dans les pays étrangers, & à laquelle je ne me repens pas de m'être autrefois attaché. Elle eſt du moins indiſpenſable aux bibliothécaires des rois, & aux libraires qui recherchent l'acquiſition des livres précieux, ou qui s'adonnent à en faire des catalogues. *(D. J.)*

IMPRIMERIE, c'eſt l'art de rendre le diſcours, parlé ou écrit, par des caracteres mobiles convenablement aſſemblés & contenus, & d'en attacher l'empreinte ſur des feuilles de papier.

La main d'œuvre de l'*Imprimerie*, en lettres, ou *Typographie*, conſiſte dans deux opérations principales; ſavoir la compoſition ou l'aſſemblage des caracteres, & l'impreſſion ou l'empreinte des caracteres ſur le papier. On appelle, dans l'*Imprimerie*, *compoſiteur* ou *ouvrier de la caſſe* celui qui travaille à l'aſſemblage des caracteres; on appelle *imprimeur* ou *ouvrier de la preſſe* celui qui travaille à l'impreſſion ou à l'empreinte des caracteres ſur le papier par le moyen de la preſſe.

Nous allons commencer par les opérations du compoſiteur, qui ſont la diſtribution, l'aſſemblage des lettres ou la compoſition, l'impoſition, & la correction.

Il prend d'abord dans les rayons ou tablettes de l'*Imprimerie*, deux *caſſes* du caractere deſtiné pour l'ouvrage ſur lequel il doit travailler, une caſſe de *romain* & une d'*italique*. Il dreſſe ces deux caſſes dans le rang ou la place qu'il doit occuper. Le rang le plus clair eſt le plus avantageux; & il doit être arrangé de façon que quand le compoſiteur travaille à ſa caſſe, il préſente le côté gauche à l'endroit d'où il tire ſon jour. Le caractere romain étant ordinairement celui dont il entre le plus dans la compoſition, la caſſe de romain ſe place le plus près du jour, & la caſſe d'italique à coté. S'il y a quelque temps que les caſſes n'ont ſervi & qu'elles ſoient poudreuſes, le compoſiteur prend un ſoufflet, & ſouffle ſous les caſſetins l'un après l'autre pour en faire ſortir la pouſſiere en commençant par le haut de la caſſe. Il regarde enſuite s'il n'y a point dans ſes deux caſſes quelques lettres d'un autre corps; s'il en trouve, il les ôte & les donne au *prote* (qui eſt celui qui a ſoin des caracteres & des uſtenciles de l'Imprimerie) pour les mettre à leur place. S'il y a quelques ſortes de trop, il les ſurvuide & les met dans des cornets. *Voyez l'article* CASSE.

Diſtribution. Après que le compoſiteur a donné à ſes deux caſſes le plus de propreté qu'il lui a été poſſible, il doit *diſtribuer*. Pour cela le prote lui donne des paquets de lettre ſi le caractere eſt en paquet. Le compoſiteur en ote l'enveloppe, les arrange ſur le marbre (*voyez* MARBRE) ou ſur un *ais*, l'œil en deſſus & le cran tourné de ſon côté, prend de l'eau claire avec une éponge, en mouille la quantité qui lui eſt néceſſaire pour emplir ſa caſſe, & délie les paquets à meſure qu'il les diſtribue. Si le caractere eſt en forme, le prote indique au compoſiteur une forme de diſtribution. Il va la prendre, l'apporte, met ſur le *marbre* un grand ais ou le plus ſouvent deux demi-ais, met la forme ſur ces ais, l'œil du caractere en deſſus, prend un marteau, l'y deſſere, mouille le caractere avec l'éponge, ôte le *chaſſis* (*voyez* CHASSIS) ôte auſſi la *garniture* (*voy.* GARNITURE) la met arrangée ſur un autre ais, garde ce chaſſis & cette garniture s'ils doivent lui ſervir, ſinon les donne au prote pour les ſerrer. Le compoſiteur prend une *réglette* (*voyez* RÉGLETTE) qui doit être un peu plus longue que les lignes de diſtribution, & enleve les titres courans des pages, les lignes de *quadrats* (*voyez* QUADRATS), les *vignettes* (*voyez* VIGNETTES), les *réglets* doubles ou ſimples (*voyez* RÉGLETS),

en un mot tout ce qu'il croit pouvoir lui ſervir dans ſa compoſition, & le met dans une *galée*. (*Voyez* GALÉE.)

Enſuite il poſe le plat de ſa réglette contre le corps du caractere du côté du cran, & du côté de la main gauche le bout de la réglette au niveau des lignes de diſtribution; il appuie le doigt annulaire de chaque main contre la réglette; & preſſant les lignes du côté également en ſens contraire avec l'indicateur & le doigt du milieu auſſi de chaque main, & tirant un peu vers lui, il ſépare, puis enleve une quantité de caractere qui s'appelle *une poignée*, plus ou moins groſſe à proportion de la longueur des lignes de diſtribution. La main droite ſoutient ſeule un inſtant cette poignée, pendant lequel la gauche s'ouvre & ſe préſente les doigts écartés pour la recevoir & la ſoutenir ſur le doigt annulaire ou ſur le petit doigt, appuyée contre le pouce dans toute ſa hauteur. Le compoſiteur commence à diſtribuer. Il prend avec le doigt du milieu, l'index & le pouce de la main droite, en commençant par la fin de la ligne qui ſe trouve la premiere en deſſus, un, deux ou trois mots de la diſtribution, à proportion de leur longueur; & ſoutenus ſur le doigt annulaire, il les lit, & par un petit mouvement du pouce, de l'index & du doigt du milieu, en met chaque lettre l'une après l'autre dans le caſſetin (*voyez* CASSETIN) de la caſſe, qui lui eſt deſtiné. Il prend enſuite deux ou trois autres mots; il les diſtribue de même, & encore deux ou trois autres après juſqu'à ce que la premiere ligne ſoit finie. Il entame de même la ligne ſuivante qui ſe trouve la premiere en deſſus, & ainſi ſucceſſivement les autres lignes juſqu'à ce que la poignée ſoit entiérement diſtribuée. Enſuite il prend pluſieurs autres poignées & les diſtribue de même, juſqu'à ce que la caſſe ſe trouve remplie. En diſtribuant, le cran doit être deſſous, & l'œil de la lettre tourné du côté du compoſiteur, à cauſe de la commodité évidente qui en réſulte dans la diſtribution, malgré la méthode contraire de quelques étrangers, qui diſtribuent le cran deſſus, & le pié du caractere tourné de leur côté. Le compoſiteur doit en diſtribuant éviter avec le plus grand ſoin de faire ce qu'on appelle dans l'*Imprimerie des coquilles*, c'eſt-à-dire de mettre dans un caſſetin les lettres qui ſont d'un autre caſſetin. Les lettres de la diſtribution devant entrer dans la compoſition, il arrive du mélange, que le compoſiteur qui porte la main dans un caſſetin pour prendre une lettre, en prend une autre; ce qui charge l'épreuve de fautes & le compoſiteur de corrections. Si en diſtribuant il lui échappe quelque lettre & qu'elle tombe dans un autre caſſetin, il doit la chercher auſſi-tôt, & faire enſorte de la trouver pour la mettre à ſa place. Quand le compoſiteur a fini de diſtribuer, il voit ſi ſa caſſe eſt bien aſſortie; s'il lui manque quelque ſorte, il la cherche dans les autres caſſes du même caractere, s'il en a quelqu'une de trop, il la ſurvuide.

Il prend enſuite la juſtification. *Prendre la juſtification*, c'eſt deſſerrer, avec le dos de la lame d'un couteau, la vis d'un *compoſteur*, & en faire mouvoir les branches, c'eſt-à-dire les avancer ou reculer dans toute la longueur de la lame, en portant la vis & l'écrou d'un trou à un autre, à proportion de la longueur des lignes de l'ouvrage & ſerrer la vis. *V.* COMPOSTEUR, *& les mots marqués en caracteres italiques.* Si l'ouvrage eſt commencé, il faut prendre la juſtification ſur une ligne bien juſtifiée (c'eſt-à-dire ni forte ni foible) d'une nouvelle compoſition. Il ne faut point la prendre ſur une ligne de diſtribution; on riſqueroit de la prendre trop foible, parce que les lignes ſe reſſerrent & ſe rétreciſſent plus ou moins à proportion du plus ou moins de temps qu'elles reſtent en chaſſis, & les lignes de petit caractere plus que les lignes de gros caractere. Si la copie eſt imprimée, & que la réimpreſſion ſe faſſe du même *format* & du même caractere, il faut préſentant le compoſteur ſur une page, prendre la juſtification tant ſoit peu plus large que les lignes, par exemple d'un t, parce que le papier, qui a été trempé pour l'impreſſion s'eſt rétreci en ſéchant: ou bien le compoſiteur choiſit une ligne un peu ſerrée de cette page imprimée, la compoſe, & prend la juſtification ſur cette même ligne. Quand on prend la juſtifica-

tion d'un ouvrage de longue haleine, on termine ordinairement la longueur des lignes ſur un nombre d'm m du caractere; par exemple la juſtification des lignes à deux colonnes de cette Encyclopédie eſt de 17 ☰ ☰ couchées. Au moyen de cette détermination, ſi l'on eſt obligé de déjuſtifier le compoſteur pour un autre ouvrage, on eſt ſûr en reprenant de retrouver juſte la juſtification, & de ne point varier.

La juſtification priſe, le compoſiteur prend une galée ou *in-fol.* ou *in*-4°. ou *in*-8°. ſuivant le format de l'ouvrage ſur lequel il va travailler, & la place ſur les petites capitales de ſa caſſe de romain.

Compoſition. Le prote lui donne une quantité de copie plus ou moins conſidérable, après avoir marqué l'alinéa où il doit commencer; c'eſt une attention à laquelle il ne faut point manquer quand il y a pluſieurs compoſiteurs ſur un ouvrage, pour éviter de compoſer deux fois la même choſe, comme cela arrive quelquefois. Si cette copie eſt in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la plie en deux, en met le bas dans la crenure de ſon *viſorion* (*voyez l'article* VISORION), & en arrête le haut avec le *mordant* (*voy. l'art.* MORDANT), préciſément au deſſus de la ligne où il doit commencer. Enſuite tenant ſon compoſteur de la main gauche, le rebord en deſſus & en dedans de la main, les quatre doigts deſſous, & le pouce dans le vuide que forment le rebord des couliſſes & l'équerre qui eſt au bout du compoſteur, il lit trois ou quatre mots de la copie, puis avec le pouce, le doigt index & le doigt du milieu de la main droite, il leve toutes les lettres de ces trois ou quatre mots, l'une après l'autre dans chaque caſſetin où elle ſe trouve, après avoir donné un coup-d'œil pour en voir le cran, & les arrange dans le vuide du compoſteur ſous le pouce de la main gauche qui les maintient, l'œil de la lettre en haut, & le cran en bas & en deſſous, obſervant de mettre une eſpace moyenne ou deux minces entre chaque mot, & d'avancer le pouce & les doigts de la main gauche vers le bout du compoſteur à meſure qu'il s'emplit. Quand ces trois ou quatre mots ſont compoſés, il en lit trois ou quatre autres, en leve de même toutes les lettres, & les met dans le compoſteur juſqu'à ce qu'il ſoit plein ou à peu de choſe près. Alors le mot qui ſe trouve au bout de la ligne eſt fini, ou il ne l'eſt pas; ſi le mot eſt fini, le compoſiteur juſtifie ſa ligne, c'eſt-à-dire la fait de la longueur déterminée dans le compoſteur par la juſtification qu'il a priſe, en mettant également des eſpaces plus ou moins entre chaque mot, juſqu'à ce que le compoſteur ſoit tout-à-fait plein, & que la ligne s'y trouve un peu ſerrée. Si le mot n'eſt pas fini, le compoſiteur peut le diviſer par ſyllabes, & avant une ſyllabe au moins de deux lettres, en mettant une diviſion au bout de la ligne, plus ou moins forte, ſuivant la place qu'il a. Si la ligne eſt d'un petit format, c'eſt-à-dire in-12, in-16, in-18, *&c.* le compoſiteur peut la mettre dans la galée avec les doigts de la main droite ſeulement, ſans le ſecours de la réglette, en preſſant le commencement de la ligne avec le pouce, preſſant la fin en ſens contraire avec le doigt index, la ligne appuyée ſur le côté du doigt du milieu dans ſa longueur. Si la ligne eſt in-8°. ou in-4°. le compoſiteur prend ſa réglette de la main droite, la poſe à plat ſur la ligne qui eſt dans le compoſteur, appuie un bout de la réglette contre le talon de la couliſſe du compoſteur; & avec le pouce en deſſus ſur la réglette, le doigt annullaire ou le petit doigt qui arrête le commencement de la ligne, le doigt index qui en maintient la fin, & le doigt du milieu qui la ſoutient par le milieu en deſſous, il tranſporte la ligne du compoſteur dans la galée. Si la ligne eſt in-fol. le compoſiteur eſt obligé de ſe ſervir des deux mains pour la mettre dans la galée. Il commence enſuite la ſeconde ligne, la finit, la juſtifie, la met dans la galée de la même maniere, puis la troiſieme, la quatrieme & les ſuivantes de la même maniere, obſervant d'eſpacer également les mots & de bien juſtifier les lignes, à cauſe de l'égal inconvénient qui réſulte d'une ligne trop forte ou d'une ligne trop foible. Une ligne trop foible ne peut pas être ſerrée dans l'impoſition par les bois de garniture, & met

les lettres de cette ligne dans le cas de s'écarter les unes des autres, & même de tomber dans le tranſport qu'on fait de la forme, du marbre ſur la preſſe aux épreuves, & de la preſſe aux épreuves ſur le marbre pour corriger. Une ligne trop forte empêche les lignes de deſſus & les lignes de deſſous d'être ſerrées, & les met dans l'inconvénient des lignes trop foibles. Le compoſiteur doit avoir auſſi l'attention de jeter la vue ſur chaque ligne avant de la juſtifier ou en la juſtifiant, pour voir s'il n'a point en compoſant oublié ou doublé quelque lettre ou quelque mot, s'il n'a point renverſé ou mis quelque lettre pour une autre, comme cela arrive très-ſouvent : alors il ajoutera dans la ligne ce qui ſera oublié, ôtera ce qui ſera doublé, & changera les lettres qui devront être changées avant de mettre la ligne dans la galée. Le compoſiteur n'oubliera pas non plus de baiſſer ſon mordant ſur la copie à meſure qu'il compoſe, pour faire enſorte de ne rien oublier, & pour trouver du premier coup d'œil la ligne & le mot où il en eſt.

Quand il a compoſé le nombre de lignes qu'il faut pour former une page ou un paquet, & même une ligne de plus, qui eſt celle qui doit commencer la page ſuivante, & qu'il laiſſe dans le compoſteur pour ſe retrouver plus facilement ſur la copie, il prend de la main droite une ficelle plus ou moins fine, ſuivant le corps du caractere, & coupée de longueur à pouvoir faire deux tours & demi ou trois tours autour de la page ; il en ſaiſit un bout avec le pouce & le doigt index de la main gauche, pour le mettre au coin que forme le dernier mot de la derniere ligne de la page, & l'y maintient pendant que la main droite après avoir fait avec la ficelle un tour entier autour de la page, vient arrêter ce bout en paſſant par-deſſus, ſerre la ficelle en appuyant contre le rebord de la galée, pendant que la main gauche maintient la page ; fait un ſecond tour entier avec la ficelle au deſſous du premier, en la maintenant de même, & la ſerre encore, & vient l'arrêter en tête de la page, en paſſant par deſſous les tours la partie de la ficelle qui eſt avant l'autre bout, & la ſerrant dans le coin que forme le dernier mot de la premiere ligne. Quand la ficelle eſt plus longue, le compoſiteur fait un tour de plus ; quand elle ne l'eſt pas aſſez, il ne fera que deux tours, & l'arrêtera au bas de la page, au commencement de la derniere ligne. Il évitera de l'arrêter à côté de la page ſi le caractere eſt petit, à cauſe du vuide qui ſe fait en ce cas entre le côté de la page & la ficelle, & qu'il peut s'échapper quelques lettres. En quelque part qu'il l'arrête, il doit toujours faire enſorte qu'il en reſte un bout long d'un pouce ou deux, & qu'en tirant ce bout, la ficelle puiſſe ſe dégager facilement.

Quand la page eſt liée, le compoſiteur la met au milieu de la galée, pour baiſſer la ficelle en tête & au commencement des lignes, un peu plus bas que la moitié du corps de la lettre, le rebord de la galée en ayant empêché. Si la page eſt d'un grand format, par exemple in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la laiſſe ſur la coulifle, & la met ſur les planches qui ſont ſous ſon rang. Si la page eſt in-8°. in-12. in-18, &c. il leve de la main gauche le bout de la galée, pour donner la facilité à la main droite de ſaiſir la page & de la ſoutenir, pendant que la main gauche, après avoir quitté la galée, prend un *porte-page*, & ſe préſente les doigts étendus pour recevoir la page. Le compoſiteur reprend alors de la main droite la page ſoutenue ſur le porte-page, (le porte-page eſt une feuille de papier pliée à-peu-près du format de la page, qui ſert à ſoutenir les pages liées, pour les tranſporter ſans riſque d'un endroit à l'autre), & la met deſſous ſon rang. Il met enſuite la galée à ſa place ſur les petites capitales, prend ſon compoſteur dans lequel il trouve la premiere ligne de la ſeconde page, la met dans la galée, compoſe la ſeconde ligne & les ſuivantes, forme la ſeconde page, la lie avec une ficelle, & la met auſſi ſoutenue ſur un porte-page ſous ſon rang à côté de la premiere. Quand la troiſieme eſt faite, il la met ſur la ſeconde, obſervant de mettre enſuite l'une ſur l'autre, la quatre & la cinq, la ſix & la ſept, la huit & la neuf, &c. juſqu'à la derniere, qui

qui doit être ſeule, ou qu'on poſe ſur la premiere. Cet arrangement eſt néceſſaire pour ne ſe point tromper dans l'impoſition.

Impoſition. Auſſi-tôt que le compoſiteur a, ſoit de ſa compoſition, ſoit de celle des autres compoſiteurs qui travaillent avec lui ſur le même ouvrage, le nombre de pages ſuffiſant pour faire une feuille (*voyez* METTRE EN PAGE, *& tous les mots marqués en lettres italiques*); c'eſt-à-dire quatre pages pour un in-fol. huit pages pour un in-4°. ſeize pages pour un in-8°. vingt-quatre pages pour un in-12. *&c.* il doit *impoſer*, c'eſt-à-dire partager en deux formes (*voyez l'article* FORME) les pages qui doivent entrer dans la feuille, une forme ſervant pour imprimer un coté du papier, & l'autre forme ſervant pour l'autre côté. Ces deux formes ont chacune un nom différent: l'une s'appelle le *côté de la premiere*, parce que la premiere page y entre; l'autre s'appelle la *deux & trois*, ou le *côté de la deux & trois*, parce que la deuxieme & troiſieme pages y entrent.

Suppoſons donc que ce ſoit un in8°. On choiſit ce format comme étant plus compliqué que l'in-fol. & l'in 4°. & l'étant moins que l'in-12. l'in-18. *&c. Voy.* IMPOSITION; Suppoſons que ce ſoit un in-8°. que le compoſiteur ait à impoſer, & qu'il veuille commencer par la deux & trois: il laiſſe la premiere, & prend enſemble deſſous ſon rang, de la main droite, la deux & la trois, qu'il met dans ſa main gauche, laiſſe la quatre & la cinq, & prend la ſix & la ſept: il les apporte ſur le marbre, ôte à chacune ſon porte-page, met la deux ſous ſa main droite, la trois ſous ſa main gauche, le bas de ces deux pages de ſon côté; la ſix, tête contre tête au deſſus de la trois, & la ſept, tête contre tête au deſſus de la deux, enſorte que les quatre coins de la forme ſe trouvent occupés. Il retourne enſuite à ſon rang: laiſſe la huit & la neuf, & prend la dix & la onze; laiſſe la douze & la treize, & prend la quatorze & la quinze. Il vient au marbre, met la dix à côté de la ſept, & la onze à côté de la ſix; met la quatorze à côté de la trois, & la quinze à côté de la deux. Voilà les huit pages de la forme *deux & trois* rangées ſur le marbre comme elles doivent être pour l'impoſition. Le compoſiteur collationne les folio de ces huit pages, & en mouille les bords avec une éponge, pour éviter que les lettres ne tombent étant debout; ce qui peut arriver ſur-tout ſi le caractere eſt petit. Il poſe d'abord ſon chaſſis, dont la barre du milieu étant du haut en bas, partage la forme en deux parties de quatre pages chacune. La partie du coté gauche du compoſiteur, s'appelle le *premier coup*; la partie du côté droit s'appelle le *ſecond coup*. Il place enſuite les *bois de la garniture & les biſeaux*, qui ſe trouvent proportionnés au format & à la grandeur des pages, obſervant de ne point engager ſous les *bois* le bout de la ficelle qui lie chaque page. Il ſerre un peu les pages entre les bois, & délie chaque page l'une après l'autre, en commençant par celles qui ſont le plus près de la barre du milieu du chaſſis. Pour cela il prend de la main droite le bout de la ficelle d'une page, tire un peu pour dégager l'avant-bout de cette ficelle, en appuyant de la main gauche ſur le bord de la page où il trouve quelque réſiſtance, & prenant garde d'enlever aucune lettre, juſqu'à ce que la page ſoit entiérement déliée. Il met cette ficelle à part, approche les bois de la page déliée autant qu'il eſt poſſible; & délie de même celle qui en eſt la plus proche; enſuite il délie les pages qui ſont dans le même côté du chaſſis, les ſerre dans le bois de garniture, en appuyant les doigts contre le dedans du chaſſis, & pouſſant les biſeaux avec le pouce. Puis il redreſſe les lettres qui paroiſſent n'être pas droites, en frappant doucement avec le bout des doigts ſur l'œil de la lettre, & parcourt des yeux toutes les extrémités des pages, pour voir s'il y a quelque lettre dérangée; alors il la redreſſe avec la pointe, ſerre le côté de la forme avec les doigts le plus qu'il peut, & le garnit de *coins*. Enſuite il délie les pages de l'autre côté du chaſſis, avec la même précaution & la même attention, ſerre avec les doigts, & y met les coins. Puis il prend un *taquoir* (*voyez l'article* TAQUOIR), taque la forme, c'eſt-à-dire porte le taquoir ſur toutes les

pages de la forme l'une après l'autre, en frappant doucement deſſus avec le manche d'un marteau, pour abaiſſer les lettres hautes; enſuite en frappant avec la maſſe du même marteau ſur les coins, il les ſerre peu-à peu, & par degrés l'un après l'autre, en commençant par ceux du pié & par les plus petits. Après avoir ſerré, il ſouleve tant-ſoit-peu la forme, pour voir s'il y a quelque lettre qui branle, & qui puiſſe tomber en levant la forme. Si cet inconvénient vient d'un défaut des bois de garniture ou du chaſſis, il eſt facile d'y remédier, en pouſſant un peu avec la pointe les lettres de deſſus ou de deſſous ſur celles qui veulent tomber. Si au contraire l'inconvénient vient de quelque ligne mal juſtifiée, c'eſt-à-dire trop foible par elle-même, ou parce qu'elle ſe trouve précédée ou ſuivie d'une ligne trop forte, qui l'empêche d'être ſerrée par le bois de la garniture, le compoſiteur eſt obligé de deſſerrer, de juſtifier la ligne, ou celle de deſſus ou de deſſous qui cauſe l'inconvénient, de ſerrer, & de ſonder la forme: alors ſi rien ne branle, il la leve, regarde ſur le marbre ſi rien n'eſt tombé, la porte auprès de la preſſe aux épreuves & la met de champ contre un mur ou quelque choſe de ſtable, de façon qu'elle ne préſente que le pié de la lettre.

Il n'y a encore qu'une forme impoſée, qui eſt celle appellée la *deux & trois*; il faut préſentement impoſer le côté de la *premiere*. Le compoſiteur va prendre ſous ſon rang les huit pages qui reſtent, qui ſont la premiere, la quatre & la cinq, la huit & la neuf, la douze & la treize, & la ſeize, qui eſt la derniere, & les apporte ſur le marbre. Il place la premiere ſous ſa main gauche, la quatre ſous ſa main droite, la cinq, tête contre tête au deſſus de la quatre, la huit, tête contre tête au deſſus de la premiere, la neuf à côté de la huit, la douze à côté de la cinq, la treize à côté de la quatre, & la ſeize à côté de la premiere; la premiere & la derniere d'une feuille étant toujours dans l'impoſition à côté l'une de l'autre, excepté dans le cas où la feuille forme pluſieurs cartons ſéparés; alors la premiere & la derniere de chaque carton doivent être placées à côté l'une de l'autre, ainſi qu'à toutes les impoſitions quelconques. Le compoſiteur revoit les folio de ſes pages, les mouille avec une éponge, couche ſon chaſſis, met la garniture, délie ſes pages, garnit de coins un côté, puis en fait autant de l'autre côté, taque la forme, la ſerre, la ſonde pour voir ſi rien ne branle, la leve, la porte où il a mis l'autre, & la met avec elle pié contre pié.

Auſſi-tôt que ces deux formes ſont impoſées, le compoſiteur avertit les ouvriers de la preſſe (*voyez l'article* PRESSE) de faire *épreuve* (*voyez l'article* EPREUVE), leur indique où il a mis les formes, & de quel format elles ſont, & leur en donne la copie (*voyez l'article* COPIE) pour la remettre au prote avec l'épreuve. Celui des deux ouvriers de la preſſe qui doit faire l'épreuve, prend les balles (*voyez l'article* BALLE) & une feuille de papier blanc ramoitie, enveloppée (ſi c'eſt l'été) dans une feuille de papier gris auſſi ramoitie, pour empêcher la feuille blanche de ſecher, va à la preſſe aux épreuves (dans preſque toutes les imprimeries, il y en a une deſtinée à cet uſage); met les balles ſur les chevilles, & les feuilles ramoities ſur le tympan, déroule la preſſe ſi elle eſt roulée, regarde s'il y a deſſus quelques lettres tombées de la forme dont on a fait précédemment épreuve, & les ôte s'il en trouve. Pendant cet intervalle le ſecond ouvrier de la preſſe prend une des formes à faire épreuve, celle qui ſe trouve devant, la met de champ ſur la preſſe de façon que le côté de l'œil ſoit tourné du côté des jumelles, & la préſente au premier imprimeur, qui la reçoit, la couche, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, roule un peu la preſſe pour voir ſi la forme ſe trouve préciſément ſous le milieu de la platine, déroule la preſſe, prend de l'encre, en appuyant légérement une des balles ſur le bord de l'encrier, les diſtribue en les faiſant pluſieurs fois paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les tournant en ſens contraire; touche la forme, c'eſt-à-dire l'empreint d'une couche d'encre très-légere, en appuyant deux ou trois fois les balles ſur l'œil du caractere, &

remet les balles ſur les chevilles. Comme en touchant la forme avec les balles, les bois de la garniture ont été un peu atteints d'encre, & qu'ils pourroient noircir les marges de la feuille deſtinée pour l'épreuve, les deux ouvriers de la preſſe couvrent ces bois avec des bandes de maculature, ou avec une *braie*, qui eſt une maculature découpée ſuivant la grandeur des pages; puis ils regardent avec attention ſi la braie ou les bandes ne portent pas ſur la lettre, ce qui feroit *mordre* l'épreuve, c'eſt-à-dire qu'il y auroit ſur l'épreuve quelqu'endroit qui ne viendroit pas, ou ne paroîtroit pas imprimé; à quoi on remédie facilement en éloignant la bande ou la braie autant qu'il eſt néceſſaire. Celui qui fait l'épreuve, couche ſa feuille de papier blanc ſur la forme, en prenant garde à la bien *marger*; couche auſſi ſur cette feuille la feuille de papier gris, s'il craint que la feuille blanche ne ſoit pas aſſez moite, ou qu'elle ſeche trop tôt; met par-deſſus un *blanchet*, abaiſſe deſſus le *tympan* dégarni pour maintenir le blanchet; roule la *preſſe* à moitié, & tire le *barreau* deux ou trois fois, plus ou moins fort, en raiſon de la grandeur du format & de la petiteſſe du caractere; roule encore la preſſe plus ou moins avant, ſuivant la grandeur de la forme, & tire le barreau deux ou trois fois; déroule aſſez pour que le milieu de la forme ſe trouve ſous le milieu de la platine, & tire encore le barreau deux ou trois fois. L'ouvrier de la preſſe déroule alors entiérement la preſſe, leve le tympan & les blanchets ſeulement, & regarde ſon épreuve. S'il s'apperçoit qu'il y ait quelqu'endroit qui n'ait point été imprimé, il monte ou deſcend, avance ou recule la forme ſur la preſſe, ſans déranger aucunement la feuille qui tient encore à l'œil du caractere, remet le blanchet, abaiſſe le tympan, fait repaſſer ſous la *platine* l'endroit qui n'a point été foulé, & tire le barreau deux ou trois fois. S'il n'y a que quelque inégalité dans le *foulage*, il y ſupplée en appuyant la racine du pouce ſur les endroits qui paroiſſent avoir été moins foulés; puis il leve la feuille de deſſus la forme doucement & avec précaution, crainte de la déchirer, & la remet dans ſon enveloppe pour la maintenir moite & en état de recevoir l'impreſſion de l'autre côté, n'étant encore imprimée que d'un ſeul côté. Il leve la forme deſſus la preſſe, l'y maintient de champ un inſtant avec une main, reçoit de l'autre main l'autre forme qui lui eſt préſentée par le ſecond ouvrier qui ſaiſit celle qui vient de paſſer ſous la preſſe, & la porte auprès du compoſiteur. Le premier ouvrier abaiſſe la ſeconde forme ſous la preſſe, en regarde la ſignature pour voir ſi ſon compagnon ne s'eſt point trompé, & ne lui a point apporté une forme pour une autre, parce qu'en ce cas il faudroit faire une autre épreuve, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, prend un peu d'encre s'il eſt néceſſaire, diſtribue les *balles*, touche la forme, met les bandes ou la braie ſur les bois de garniture, poſe la feuille du côté qu'elle eſt blanche ſur la forme, de façon que les pages à imprimer puiſſent ſe rencontrer juſte ſur celles qui viennent de l'être, & prenant garde de tranſpoſer, c'eſt-à-dire intervertir l'ordre des pages en renverſant la feuille au lieu de la retourner, ou la retournant au lieu de la renverſer; met la feuille de papier gris; met le blanchet par deſſus, abaiſſe le tympan, roule la preſſe, imprime le ſecond coté comme il a imprimé le premier; déroule la preſſe, leve le tympan & le blanchet, obſerve le foulage, remédie aux défauts, leve la feuille, la plie en trois ou quatre, ſelon le format, la preſſe un peu avec la main ſur le tympan pour abaiſſer le foulage, & la porte au prote avec la copie, tandis que le compagnon porte la ſeconde forme auprès du compoſiteur, & la met avec la premiere. Il y a de l'art à faire une bonne épreuve; tous les ouvriers qui travaillent à la preſſe n'y réuſſiſſent pas également, parce qu'ils négligent ſouvent les précautions indiquées ici.

Le prote déploie l'épreuve & la laiſſe ſécher: quand elle eſt ſeche, il la plie & la coupe: alors il fait venir un lecteur, qui eſt ordinairement un apprentif, qui lit la copie, pendant que le prote le ſuit attentivement mot à mot ſur l'épreuve, & marque à la marge, au moyen de dif-

férens ſignes uſités dans l'*imprimerie*, les fautes que le compoſiteur a faites en compoſant, comme les lettres renverſées, les coquilles, les fautes d'orthographe, les fautes de grammaire & de ponctuation, les bourdons ou omiſſions, les doublons ou répétitions; obſervant de rendre ſes corrections intelligibles, de les placer par ordre, & autant que faire ſe peut, à coté des lignes où elles ſe trouvent. Après que l'épreuve a été lue ſur la copie, le prote la repaſſe encore ſeul, s'il en a le temps, & marque les fautes qui lui ont échappé à la premiere lecture. Enfin il vérifie les folio, les ſignatures & la réclame: après quoi il porte l'épreuve au compoſiteur, & lui explique les endroits où par la multiplicité des corrections il pourroit y avoir quelque difficulté, & qui ont beſoin d'explication.

Correction. Le compoſiteur examine ſon épreuve: c'eſt-là qu'il trouve ou la recompenſe de ſa capacité & de ſon application, ou la peine due à ſon impéritie & à ſon inattention. Etant obligé de corriger ſes fautes, moins il y en a ſur ſon épreuve, plutôt il en eſt quitte; au lieu que quand l'épreuve eſt chargée de corrections, il faut y employer un temps conſidérable, ce qui le fatigue beaucoup, la correction étant la fonction la plus pénible du compoſiteur; encore eſt-il preſqu'impoſſible que l'ouvrage n'en ſouffre. Après donc avoir examiné ſon épreuve & bien compris toutes les corrections, il va prendre une de ſes formes à corriger, la premiere qui ſe préſente, s'il n'y a point dans la correction à reporter d'une forme à l'autre: s'il y a à reporter d'une forme à l'autre, le compoſiteur ne commence pas à corriger celle dans laquelle il y aura à reporter, pour éviter de deſſerrer deux fois la même forme. Il prend donc une des deux formes, la met ſur un marbre, l'y couche, & la deſſerre avec le marteau. Il revient enſuite à ſa caſſe, prend un compoſteur, & leve ſa correction, c'eſt-à-dire prend dans ſa caſſe les lettres dont il aura beſoin pour faire les corrections marquées ſur ſon épreuve. En levant ſa correction exactement, le compoſiteur ne peut manquer de tout corriger; car s'il oublie de faire quelque correction, les lettres qu'il trouve dans ſon compoſteur, autres que celles qu'il a ôtées dans la forme corrigée, l'avertiſſent de l'omiſſion. On ſuppoſe encore que l'ouvrage eſt in-8°. & que la forme deſſerrée ſur le marbre eſt le côté de deux & trois. Il commence par lever les lettres qui ſont marquées à la deux, puis il va à la trois; paſſe la quatre & la cinq, leve la correction de la ſix & la ſept; paſſe la huit & la neuf, leve la correction de la dix & la onze; paſſe la douze & la treize; leve la correction de la quatorze & de la quinze, & laiſſe la ſeize. Il met enſuite une pincée ou deux d'eſpaces ſur un papier, prend ſa pointe & va au marbre pour corriger. Il regarde ſi les coins de la forme ſont aſſez deſſerrés pour donner tant-ſoit-peu de jeu au caractere, ſans cependant qu'aucune lettre puiſſe ſe déplacer.

Le compoſiteur tenant donc de la main gauche le compoſteur dans lequel ſont les lettres néceſſaires pour la correction, & la pointe de la main droite, exécute ſur la forme de la façon que nous allons l'expliquer, les corrections marquées ſur ſon épreuve; dans le même ordre qu'il en a levé les lettres: il commence par corriger la deux, puis il va à la trois, à la ſix & à la ſept, à la dix & à la onze, à la quatorze & à la quinze. Chaque ligne où il y a de la correction (à moins que ce ne ſoit ſimplement une eſpace à abaiſſer, ce qui ſe corrige en appuyant ſur cette eſpace le bout de la pointe), il faut l'élever tant ſoit peu au deſſus des autres, en preſſant avec le bout de la pointe une extrêmité de la ligne (le commencement ou la fin, ſelon que la page eſt tournée relativement au compoſiteur) & en preſſant en ſens contraire l'autre extrêmité avec le bout du doigt du milieu ou du doigt annulaire de la main gauche. Au moyen de cette petite élévation, il peut piquer avec ſa pointe les lettres à changer, ſans craindre d'affecter l'œil des lettres qui ſe trouvent au deſſus ou au deſſous. Il eſt cependant mieux d'enlever la lettre que l'on veut ôter avec le pouce & l'index de la main droite; on ne riſque nullement alors de gâter la lettre; les bons compoſiteurs l'exécutent ainſi. Quand donc il n'y a qu'une lettre

à changer, il pique cette lettre du côté du cran ou du côté oppoſé, relativement à la poſition de la page, il l'enleve, la met dans le compoſteur après les lettres de la correction, prend la lettre qui ſe trouve la premiere dans le compoſteur, la met à la place de celle qu'il vient d'ôter, & l'enfonce avec le bout du doigt du milieu de la main droite, ou avec le bout du manche de la pointe, en frappant légérement deſſus. Si cette lettre ſubſtituée eſt préciſément de la même force, il n'y a rien à ajouter ni à diminuer dans la ligne. Si la lettre ſubſtituée eſt plus forte, il faut diminuer à proportion dans les eſpaces de la ligne : ſi au contraire cette lettre ſubſtituée eſt plus foible, il faut ajouter aux eſpaces dans la même proportion; il en eſt de même quand il y a dans la ligne quelque lettre à ajouter ou à ſupprimer. S'il y a à ajouter quelque lettre, il faut autant diminuer dans les eſpaces qui ſont entre les mots : s'il y a queque lettre à ſupprimer, il faut ajouter dans les eſpaces. Quand il y a quelque mot à changer, & que le mot à ſubſtituer eſt à-peu-près égal en nombre de lettres, cette correction eſt très-facile à faire, & s'exécute le plus ſouvent dans la même ligne & ſans aucun remaniement, c'eſt-à-dire ſans aucun mouvement d'une ligne à l'autre. Mais s'il y a quelque mot à ajouter ou à ſupprimer, cela ne peut ſe faire qu'en remaniant pluſieurs lignes, & quelquefois même toutes les lignes, juſqu'à la fin de l'alinéa. S'il y a un mot à ajouter, le compoſiteur enleve la ligne de la forme, la met dans le compoſteur de la juſtification, ôte de la fin de la ligne autant de ſyllabes qu'il eſt néceſſaire pour faire place au mot à ajouter, met ces ſyllabes à part; juſtifie la ligne & la met à ſa place. Il prend enſuite ce qu'il a mis à part, le met d'abord dans ſon compoſteur, enleve de la forme la ligne ſuivante, en met ce qu'il peut dans le compoſteur, diminue dans les eſpaces le plus qu'il lui eſt poſſible, s'il croit par ce moyen pouvoir s'exempter de remanier le reſte de l'alinéa, ôte le ſurplus de la ligne, le met encore à part, juſtifie cette ligne, & la met dans la forme. Il continue ainſi de porter d'une ligne à l'autre ce qu'il a de trop, juſqu'à ce qu'il ne lui reſte plus rien & qu'il tombe juſte en ligne. Quand au contraire il y a quelque mot à ſupprimer, il faut mettre la ligne dans le compoſteur, ôter ce qui eſt à ſupprimer, rapprocher les mots qui doivent ſe ſuivre, tirer de la forme la ligne ſuivante, la mettre couchée ſur le bord du chaſſis, en prendre le nombre de ſyllabes néceſſaire pour remplir la ligne où eſt la ſuppreſſion, juſtifier cette ligne en ajoutant quelques eſpaces de plus entre les mots, & la remettre dans la forme. Il faut enſuite remettre dans le compoſteur le reſtant de la ligne dans laquelle on a pris pour remplir la précédente, tirer de la forme la ligne ſuivante, la mettre de même couchée ſur le bord du chaſſis, en prendre ce qui ſera néceſſaire pour parfaire la ligne qui la précede, la juſtifier en mettant quelques eſpaces de plus entre les mots, la remettre dans la forme, & continuer d'emprunter d'une ligne à l'autre juſqu'à ce qu'il ſoit tombé juſte en ligne. Il eſt preſqu'impoſſible que ces deux inconvéniens ne nuiſent à l'économie de l'ouvrage. Les lignes où l'on a été obligé d'ajouter quelque mot, ſont plus ſerrées que les autres, c'eſt-à-dire qu'il y a moins d'eſpace entre les mots; au contraire dans celles dont on a retranché quelque choſe, les lignes en paroiſſent plus au large. Il vaut mieux dans l'un & l'autre cas remanier quelques lignes de plus, pour éviter toute difformité. Ce ne ſont juſqu'ici que les corrections ordinaires. Quand le compoſiteur a corrigé la premiere forme, que nous avons ſuppoſé être le côté de la deux & trois, il compoſe les lettres qui ſont reſtées de ſa correction, les va diſtribuer, leve la correction de la ſeconde forme, en commençant par la premiere page de la feuille; paſſe la deux & la trois, leve la correction de la quatre & de la cinq, paſſe la ſix & la ſept, leve la correction de la huit & la neuf; paſſe la dix & la onze, leve la correction de la douze & la treize; paſſe la quatorze & la quinze, leve la correction de la ſeize qui eſt la derniere. Il retourne au marbre, regarde s'il n'eſt rien reſté ſur la forme, ſerre les coins avec la main, taque la

forme, la ſerre avec le marteau, la ſonde, la leve ſur le marbre, regarde s'il n'en eſt rien tombé, & la porte aux environs de la preſſe aux épreuves. Enſuite il deſſerre l'autre forme qui eſt le côté de la premiere, & la corrige de même & dans le même ordre qu'il a corrigé l'autre forme qui étoit le côté de la deux & trois.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent, comme nous venons de le dire, que des corrections ordinaires. Quand il y en a d'extraordinaires, c'eſt-à-dire que le compoſiteur a fait quelque bourdon ou omiſſion conſidérable, par exemple de huit lignes, alors, après avoir fait dans les deux formes les corrections ordinaires, telles que celles dont nous venons de parler, il faut compoſer le bourdon tout ſimplement, ſi c'eſt un alinéa qui a été omis: ſi au contraire le bourdon eſt au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut prendre dans la forme la ligne où il eſt marqué, la mettre dans le compoſteur, mettre à part ce qui ne doit aller qu'après le bourdon, le compoſer, & faire enſorte en mettant un peu plus ou un peu moins d'eſpaces entres les mots, de tomber en ligne juſte avec ce qui a été mis à part. Enſuite il faut mouiller les deux formes avec l'éponge, les déſimpoſer, c'eſt-à-dire en ôter la garniture, & remanier en cette ſorte. Suppoſons donc, comme nous avons dit, que le bourdon ſoit de huit lignes, & qu'il tombe à la neuvieme page de la feuille, il faut y placer les huit lignes du bourdon, puis ôter huit lignes du bas de cette page, pour les mettre au haut de la dix, ôter huit lignes du bas de la dix, & les mettre au haut de la onze, & ainſi porter du bas d'une page au haut de la ſuivante, juſqu'à la derniere de la feuille, & même juſqu'à la derniere qui ſera en page, à moins qu'il ne ſe trouve au bas d'une page quelque blanc occaſionné par un titre qui n'a pas pu entrer, ou qu'il a fallu faire commencer en page; en ce cas s'il ſe trouve aſſez de place pour les huit lignes qu'il y a de trop, le compoſiteur ne touchera point aux pages ſuivantes.

Si au contraire le compoſiteur a fait un doublon, c'eſt-à-dire s'il a compoſé deux fois la même choſe, & que ce doublon ſoit d'un alinéa entier, il faut ſéparer la page en deux dans ſa longueur, ſoit avec un couteau, ſoit en preſſant les lignes par les extrêmités en ſens contraire, & enlever le doublon, puis rapprocher les lignes qui doivent ſe ſuivre. Mais ſi le doublon ſe trouve au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut mettre cette ligne dans le compoſteur, ôter de cette ligne ce qu'il y a à ſupprimer, ôter les lignes ſuivantes juſqu'à la fin du doublon, parfaire la ligne qui eſt dans le compoſteur, & faire enſorte en remaniant quelques lignes, s'il eſt néceſſaire, & mettant un peu plus ou un peu moins d'eſpaces entre les mots, de tomber en ligne; enſuite en ſuppoſant toujours le doublon de huit lignes, & qu'il ſe trouve à la neuvieme page de la feuille, il faut prendre huit lignes du haut de la dix, & les mettre au bas de la neuf pour la completter; prendre huit lignes du haut de la onze, & les mettre au bas de la dix, & ainſi prendre du haut d'une page pour porter au bas de la précédente, juſqu'à la derniere de la feuille, dont il faudra remplir le vuide avec de la nouvelle compoſition; à moins, comme nous venons de le dire, qu'il ne ſe trouve au haut d'une page un titre qui ne puiſſe entrer dans le vuide de la précédente, ou qui doive abſolument commencer en page; en ce cas on met un petit *fleuron* au bas de la page qui précede le titre, & les pages ſuivantes reſtent dans le même état. Les mouvemens tant pour l'augmentation que pour la ſuppreſſion, ſe peuvent faire aiſément ſur le marbre quand les pages ne ſont pas additionnées; mais quand elles le ſont, & qu'il y a des additions à porter d'une page à l'autre, il faut mettre les pages dans la galée; il ne ſeroit guere poſſible de juſtifier ſur le marbre les colonnes d'addition.

Quand le bourdon n'eſt que d'une, deux, trois, & même de quatre lignes, le compoſiteur peut s'exempter de remanier la feuille entiérement, en regagnant quelques lignes, s'il eſt poſſible, c'eſt-à-dire en ſupprimant les lignes qui à la fin d'un alinéa ne ſont compoſées que d'une, ou de deux ſyllabes, & en faiſant entre

ces ſyllabes dans la ligne précédente en diminuant les eſpaces. Il peut auſſi faire deux pages longues, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de plus, pourvu que ces deux pages ſe rencontrent l'une ſur l'autre, l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*; mais cela ne peut ſe faire qu'aux pages où il n'y a point de ſignature. Il en eſt de même quand le compoſiteur n'a doublé que deux ou trois lignes; il pourra en alonger quelqu'une, s'il ſe trouve que la fin d'un alinéa rempliſſe juſtement la ligne, & que cette ligne, ou même celle qui la précede ſe trouve un peu ſerrée: alors il ne ſera pas difficile de rejeter une ſyllabe de la pénultieme ligne de cet alinéa dans la derniere, & de prendre dans cette derniere ligne une ſyllabe ou deux pour former une ligne de plus. Il pourra auſſi faire deux pages courtes, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de moins, ſoit qu'il y ait une ſignature, ſoit qu'il n'y en ait point, en obſervant auſſi que les deux pages courtes ſe rencontrent l'une ſur l'autre, c'eſt-à-dire l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*. Au moyen de cette reſſource qui eſt un peu contraire à la régularité de l'ouvrage, le compoſiteur trouve le moyen, ſans remanier beaucoup de pages, de placer un bourdon & de remplir un doublon de quelques lignes.

Voilà enfin la premiere épreuve corrigée. Le compoſiteur ſerre les deux formes, les porte à la preſſe aux épreuves, & avertit les imprimeurs qu'il y a une ſeconde à faire. Les imprimeurs font cette ſeconde épreuve comme nous avons vu qu'ils ont fait la premiere, reportent les formes à la place du compoſiteur, & donnent l'épreuve au prote, qui l'envoye avec la copie à l'auteur ou au correcteur. Cette ſeconde épreuve ne devroit ſervir que pour ſuppléer à ce qui à été omis à la premiere, ſoit de la part du prote en liſant, ſoit de la part du compoſiteur en corrigeant; mais il y a des auteurs qui par négligence ou autrement attendent l'épreuve pour mettre la derniere main à leur ouvrage, & font des changemens, des augmentations, des ſuppreſſions, qui rendent la correction de la ſeconde épreuve beaucoup plus épineuſe que celle de la premiere; enſorte qu'il faut une troiſieme & même quelquefois une quatrieme épreuve. Le compoſiteur eſt obligé de corriger la ſeconde épreuve, mais c'eſt quand il n'y a que quelques lettres à changer & que les corrections ſont légeres: quand elles ſont conſidérables, elles ſe font ordinairement par les compoſiteurs *en conſcience*, qui ſont des ouvriers capables d'aider le prote dans ſes fonctions; ou ſi c'eſt le compoſiteur qui les fait, il en eſt dédommagé à proportion du temps qu'il a employé. La derniere épreuve étant corrigée, il porte les formes aux ouvriers de la preſſe qui doivent les tirer, & ſon miniſtere eſt entiérement rempli pour cette feuille. *Voyez* COMPOSITION, COMPOSITEUR, *& les mots marqués en lettres italiques. Voyez auſſi*, pour tout ce qui entre dans la compoſition, comme *réglets*, *filets*, *vignettes*, *fleurons*, *lettres de deux points*, *&c.* ces articles à leur ordre alphabétique.

Impreſſion. Quoique les opérations du compoſiteur pour la préparation des formes ſoient longues & demandent beaucoup d'attention; cependant ſon travail demeureroit dans l'obſcurité ſans le ſecours des ouvriers de la preſſe; c'eſt la preſſe qui donne pour ainſi dire le jour & la publicité à l'ouvrage du compoſiteur: mais auparavant il y a pluſieurs fonctions à faire, qui ſe partagent entre les deux compagnons, y ayant ordinairement deux ouvriers à chaque preſſe; on les diſtingue par les noms de *premier* & *de ſecond*.

Les fonctions des ouvriers de la preſſe ſont de tremper le papier & le remanier, préparer les cuirs pour les balles, monter les balles & les démonter, laver les formes, mettre en train, &c.

Préparation du papier. L'imprimeur, après avoir mis des *cuirs* dans l'eau, pour l'uſage dont nous parlerons dans la ſuite, doit tremper ſon papier; & il le doit faire avec d'autant plus d'attention, que la bonne préparation du papier eſt une des choſes qui contribuent principalement à la bonté de l'impreſſion. Mais avant de le tremper, il doit s'informer, s'il y en a eu déja d'employé, combien de fois il le faut tremper la main. Si c'eſt la premiere fois qu'on en

emploie, il examinera le format & le caractere de l'ouvrage; parce que ſi le format eſt grand & le caractere petit, le papier doit être plus trempé que quand le format eſt petit & le caractere gros. Il y a même quantité de petits ouvrages, comme billets de mariage, billets de bout-de-l'an, avertiſſemens de communauté, quittances, *&c.* qui s'impriment a ſec. Il examinera enſuite la qualité du papier, s'il eſt collé ou s'il ne l'eſt pas, une main de papier collé devant être trempée plus de fois qu'une main de papier non-collé, parce que le papier collé prend beaucoup moins d'eau, & que l'eau le pénetre peu. Il compte enſuite ſon papier & le partage par dix mains, qui doivent faire quand les mains ſont à 25, deux cent cinquante feuilles ou une *marque*: les quatre marques font un mille. C'eſt un ſoin que l'imprimeur doit prendre pour ſavoir ſi ſon papier eſt juſte, & ſi celui qui le lui a donné ne s'eſt pas trompé. S'il lui manque quelques mains, il doit les demander, pour éviter les *défets*, qui malgré les ſoins ne ſont toujours que trop conſidérables.

Dans toutes les imprimeries il y a une baſſine de cuivre ou un bacquet de bois ou de pierre, qui peut contenir trois ou quatre voies d'eau; l'eau doit être nette: l'eau de fontaine ou de riviere eſt préférable à l'eau de puits. L'imprimeur étend d'abord une *maculature* griſe ſur une table ou ſur un ais à côté de la baſſine. Cette table doit être unie & ne doit pencher d'aucun côté, afin qu'en trempant le papier, l'eau ne ſe porte pas plus d'un côté que d'un autre. Deſſus la maculature griſe l'imprimeur doit mettre une maculature blanche, parce que la feuille blanche ou imprimée qui ſe trouve immédiatement deſſus ou deſſous la maculature griſe eſt preſque toujours gâtée, la maculature griſe lui communiquant des taches. L'imprimeur jette avec la main un peu d'eau ſur ces deux maculatures, plus ou moins ſelon qu'il le juge à propos. Enſuite d'une main il prend une main de papier par le dos, & par la tranche de l'autre main; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins profondement & plus ou moins vîte en raiſon du caractere de l'ouvrage & de la qualité du papier, la retire de l'eau, & avec les deux mains la met vîte ſur la maculature blanche, le dos de la main au milieu, en ſépare ſept à huit feuilles, les étend; reprend par le dos le reſte de la main le plonge dans l'eau, le retire; le met ſur la partie qui vient d'être trempée, en ſepare ſept à huit feuilles & les étend; reprend encore par le dos le reſte de la main, le plonge dans leau, le retire, l'ouvre juſte par le milieu, & l'étend ſur les deux parties qui viennent d'être trempées. Il prend une autre main de papier & la trempe de même, puis encore une autre, & la trempe encore de même, & ainſi de ſuite juſqu'à la quantité de quatre ou cinq marques, qui font mille ou douze cent cinquante feuilles, obſervant à chaque marque de plier une feuille en biais par le coin, de façon que le coin déborde le papier de huit ou dix lignes; cette feuille ainſi pliée ſert à marquer le papier, c'eſt-à-dire à le partager en marques, prenant garde quil ne ſe faſſe un pli au papier, & ayant grand ſoin d'appuyer de temps en temps les deux mains ſur le milieu du papier pour abaiſſer le dos: ſans cette attention il ſe feroit une élévation au milieu qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer & qui la feroit s'écouler uniquement vers les bords d'où il s'enſuivroit que les bords du papier ſeroient plus trempés que le milieu. Nous avons ſuppoſé que le papier devoit être trempé trois fois la main. Quand il ne faut le tremper que deux fois, aprés avoir plongé la main dans l'eau, on en ſépare dix ou douze feuilles, & on les étend; on prend le reſte de la main, on le plonge dans l'eau, on l'ouvre juſte par le milieu, on l'étend, & la main eſt trempée deux fois. Il y a du papier qu'on ne trempe qu'une fois la main; il y en a d'autre qu'on trempe trois fois les deux mains; pour cela on trempe alternativement une main deux fois, & l'autre main une fois. Quand l'imprimeur a trempé ſon papier, il met deſſus une maculature blanche, puis une maculature griſe, ſur laquelle il jette de l'eau avec la main autant qu'il le juge néceſſaire; enſuite il le met ſur un ais aux environs de ſa preſſe, met un autre ais par-deſſus, avec une pierre

pierre ou un poids de quarante ou cinquante livres pour le charger. Si le papier eſt collé, l'imprimeur ne le charge pas tout de ſuite ; il le laiſſe quelque temps pour prendre ſon eau.

Remanier le papier. Sept à huit heures après que le papier a été trempé, il faut le remanier, c'eſt-à-dire changer la poſition des feuilles relativement les unes aux autres, afin que la moiteur du papier ſe diſtribue également dans toutes ſes parties, car c'eſt dans cette égalité que conſiſte la bonne préparation du papier. Pour cela l'imprimeur décharge ſon papier, le tranſporte ſur une table, le découvre, étale d'abord ſur la table la maculature griſe, puis la blanche, prend une poignée de trois ou quatre mains la met à deux mains ſur la maculature blanche, ne la quitte point d'une main, pendant que l'autre paſſe & repaſſe pluſieurs fois ſur le papier pour en ôter les rides. Il coupe ſa poignée à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur la maculature blanche, reprend ce qui reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il coupe encore ſon papier à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur celles qu'il a déja laiſſées, reprend le reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il réitere cette manœuvre de couper ſon papier à ſept à huit feuilles en deſſous, de les laiſſer ſur le tas, de renverſer ou retourner ce qui reſte de la poignée, paſſer la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus pour en ôter les rides, & frapper deſſus s'il y a quelques endroits plus élevés, juſqu'à ce que la poignée ſoit entiérement remaniée. Après cette poignée il en prend une autre, puis encore une autre juſqu'à la fin du papier. S'il s'apperçoit qu'il ſoit trop trempé, il le partage en pluſieurs poignées, & les laiſſe expoſées à l'air dans l'Imprimerie autant de temps qu'il faudra ; enſuite il le remanie. Si au contraire il n'étoit pas aſſez trempé, il pourra jeter de l'eau deſſus avec la main ou avec l'éponge à chaque poignée, plus ou moins groſſe, autant qu'il le jugera à propos, enſuite le charger, puis le remanier. Il y a du papier qu'il faut remanier pluſieurs fois. L'inconvénient eſt égal quand le papier eſt trop trempé, ou qu'il ne l'eſt pas aſſez. Quand il eſt trop trempé il refuſe l'encre, ou reſte deſſus la forme, l'emplit & l'impreſſion eſt pochée. Quand il ne l'eſt pas aſſez, les lettres ne viennent qu'à moitié, & l'impreſſion paroît égratignée. Après que le papier a été remanié, il faut le couvrir avec la maculature blanche, puis avec la maculature griſe, mettre un ais par deſſus, le charger, & le laiſſer encore ſept à huit heures avant de l'employer.

Si la peau du tympan n'eſt pas bonne, l'imprimeur en prend une bien ſaine, ſans tache autant que faire ſe peut, d'égale épaiſſeur par-tout. Il la met tremper une demi-heure ou une heure dans la baſſine, la retire, en exprime l'eau, & la met pliée une heure ou deux ſous du papier trempé ; puis après avoir arraché la vieille peau, il enduit de colle le chaſſis du tympan, & la tringle de fer ; il poſe deſſus la nouvelle peau du côté de la chair, & la queue en bas, l'étend, & l'applique bien tout-autour ; la découpe en haut pour laiſſer ſortir les petits couplets, y paſſe les brochettes, & la laiſſe ſécher. Quand elle eſt ſeche, il la perſe avec la pointe de ſes ciſeaux à l'endroit qui répond aux trous du chaſſis, & y paſſe la vis, qui avec l'écrou, ſert à maintenir les pointures en état.

Quand l'imprimeur veut faire une *braie*, qui n'eſt autre choſe qu'une peau plus petite que celle que l'on vient d'employer, il coupe avec ſes ciſeaux la vieille peau tout-autour du chaſſis en dedans, enduit le chaſſis de colle & y applique la braie. L'imprimeur fait alternativement un tympan & une braie, c'eſt-à-dire qu'il emploie alternativement une grande & une petite peau.

La peau du petit tympan ſe colle comme celle du grand. La différence qu'il y a c'eſt que la peau du petit tympan doit être plus forte & plus épaiſſe, & qu'après l'avoir collée, on met un bois de longueur (on appelle ainſi les bois à l'uſage de l'Imprimerie) au long de chaque bande en dedans, & un autre bois en travers, que l'on fait entrer un peu à force, pour

maintenir ces bandes en état ; ſans cette précaution les bandes n'étant que de fer mince, rentreroient en dedans à meſure que la peau ſe banderoit en ſéchant.

Préparation des cuirs. Il faut auſſi préparer les cuirs pour les balles. Ces cuirs ſont taillés dans des peaux de moutons, que l'on prend chez les Mégiſſiers, après avoir été quelque temps dans le plein pour en faire tomber la laine. Les cuirs ne durent point quand les peaux ont reſté trop long-temps dans le plein, parce que la chaux les conſume. On choiſit ordinairement les plus épaiſſes.

Pour tailler ces cuirs, on met une peau de mouton ſur une table, le côté de la chair en deſſous; on l'étend ; on a un rond de bois ou de maculature, de deux piés & demi de circonférence, que l'on applique ſur le milieu de la peau, en commençant par la tête : on décrit une ligne tout-autour du rond avec la pointe des ciſeaux; on poſe enſuite le rond au deſſous de la ligne ronde que l'on vient de décrire, & on en décrit une ſeconde : on en décrit une troiſieme au deſſous de la ſeconde. Enſuite en coupant avec de bons ciſeaux, dans ces lignes rondes, on a trois cuirs dans chaque peau. Si la peau eſt grande, on coupe dans les côtés des eſpeces de cuirs, qui étant plus minces, ne ſont bons qu'à faire ce qu'on appelle dans l'Imprimerie *des doublures*, qui ſont un double cuir qu'on met ſous le principal. Quand les cuirs ſont coupés, on les étend pour les faire ſécher ; ſans cela ils ſe corromproient, & on ne pourroit pas les garder ; mais quand on les garde trop long-temps ils ſe raccorniſſent & deviennent difficiles à apprêter. Quand on veut s'en ſervir, on les met tremper dans de l'eau nette, comme nous avons dit que l'imprimeur doit faire avant de tremper ſon papier.

Après qu'un cuir a trempé ſept ou huit heures, plus ou moins, à proportion du temps qu'il y a que les cuirs ont été coupés ; l'imprimeur le corroie, c'eſt-à-dire le tire de l'eau, le met ſur une planche, l'arrête avec un pié, & de l'autre le croſſe en appuyant de toute ſa force, pour en exprimer l'eau & le rendre ſouple & maniable. Enſuite il le ramaſſe, l'étend tant qu'il peut avec les deux mains, le frappe pluſieurs fois contre le mur, & le corroie encore. Il le met tremper une ſeconde fois, & le corroie de la même maniere. Il le met tremper une troiſieme fois, s'il eſt néceſſaire, & le corroie, juſqu'à ce que preſque toute l'humidité en ſoit exprimée, & qu'il ſoit doux & ſouple comme un gant. Il enduit enſuite de petit vernis, qui eſt de l'huile de noix ou de lin recuite, le cuir du côté de la laine ; & le laiſſe s'imbiber pendant quelque temps, enveloppé d'une maculature humide ſi c'eſt l'été. Il en faut faire autant à l'autre cuir. En préparant deux cuirs pour les deux balles on a ſoin de préparer auſſi deux doublures, qui ſont ou deux autres cuirs plus minces de même eſpece, & qui ne demandent d'autres préparations que d'être ſouples & ramoitis, ou deux vieux cuirs qu'on fait ſervir en doublures, après les avoir broſſés dans la leſſive pour en ôter l'encre. Cette ſorte de doublure eſt préférable & conſerve mieux les cuirs. La doublure maintient le cuir dans une douce humidité pendant cinq ou ſix heures, plus ou moins ſelon la ſaiſon, & l'empêche de ſe raccornir.

Il faut auſſi de la laine telle qu'on l'achete chez les marchands, on la tire quand elle eſt neuve, ou on la carde quand elle a ſervi quelque temps. Il en faut environ une demi-livre pour chaque pain. On appelle dans l'Imprimerie *un pain de laine*, la quantité de laine qui ſe met dans chaque balle.

Monter les balles. Quand les cuirs ſont bien préparés, & qu'il y a de la laine tirée ou cardée, un des ouvriers de la preſſe monte ſes balles. Pour cela il commence par attacher légerement le cuir & la doublure au bois de balle, avec un clou qu'il met ſur le bord du bois de balle, & au bord du cuir & de la doublure, de façon que le côté de la laine ſe trouve endeſſus ; puis il fait faire un demi-tour à ſon bois de balle, étale bien le cuir & la doublure ; enſuite le bois de balle couché & le manche tourné de ſon côté, il prend avec ces deux mains la quantité de laine qu'il juge néceſſaire pour former ſon pain de laine, & la met dans la capacité du bois de balle appuyé contre ſon eſto-

mac. Il prend l'extrémité du cuir & de la doublure diamétralement oppoſée à celle qu'il a déjà attachée, & l'attache auſſi. Il examine enſuite s'il a pris aſſez de laine pour donner à ſa balle une figure ronde, & qu'elle ſoit un peu ferme ; il attache un troiſieme clou au milieu des deux qui viennent d'être attachés. Ces trois clous ſont ſeulement pour maintenir le cuir & la doublure, pendant que l'imprimeur les attache plus ſolidement ſur le bord du bois de balle, au moyen de dix ou douze clous qu'il met à la diſtance de trois doigts l'un de l'autre en pliſſant les extrémités du cuir & de la doublure l'un ſur l'autre, & en les appliquant le plus ferme qu'il peut deſſus le bord du bois de balle, afin qu'en touchant, la laine ne ſorte pas.

Quand les balles ſont montées, il faut les ratiſſer pour enlever les ordures qui ſe ſont attachées aux cuirs en les corroyant, & en montant les balles : l'imprimeur verſe ſur le milieu du cuir d'une balle environ plein une cuillere à bouche de petit vernis, tourne la balle pour que le vernis ne tombe point, prend l'autre balle, les met l'une ſur l'autre, & les diſtribue comme après avoir pris de l'encre, pour que ce vernis s'étende bien ſur toute la ſurface des cuirs des deux balles, & en détache les ordures. Enſuite il en met une ſur les chevilles de la preſſe, prend un couteau dont la lame ſoit non tranchante, & avec cette lame il enleve le petit vernis & toutes les ordures qui ſe rencontrent ſur la ſuperficie du cuir d'une balle. Il met cette balle aux chevilles, & prend l'autre qu'il ratiſſe de même, puis la ſuſpend au deſſus de la premiere à une corde attachée à la jumelle. L'imprimeur ratiſſe les balles toutes les fois qu'il les a montées ; il doit les ratiſſer auſſi dans le courant de la journée, pour enlever de deſſus les cuirs les ordures qui s'y attachent en travaillant, & qui viennent de l'encre & du papier. En un mot il ne doit rien négliger pour avoir de bonnes balles, car elles ſont l'ame de l'ouvrage ; & il eſt impoſſible de faire de bonne impreſſion avec de mauvaiſes balles.

Pendant la préparation des balles & du papier, un des deux imprimeurs a dû coller une *friſquette*, c'eſt-à-dire coller au chaſſis de la friſquette un parchemin ou deux ou trois feuilles de papier fort, pour l'uſage dont nous allons parler. On ſe ſert ordinairement de vieilles peaux de tympan ; on colle par-deſſus une feuille de papier blanc.

Laver les formes. L'imprimeur doit auſſi laver les formes avant que de les mettre ſous preſſe. Comme il n'y a point de forme prête, ſur laquelle il n'y ait eu deux ou trois épreuves, & même davantage, & qu'il faut plus d'encre pour une épreuve que pour une feuille ordinaire quand la forme eſt en train, l'œil du caractere ſe trouve encré ; ce qui rendroit l'impreſſion pâteuſe, ſi on n'avoit pas le ſoin de laver les formes auparavant. Un des deux imprimeurs prend donc une forme une heure ou deux avant de la mettre ſous preſſe, pour qu'elle ait le temps de ſécher, la porte au bacquet, en bouche le trou avec un tampon, la couche, verſe deſſus une quantité de leſſive pour la couvrir, la broſſe juſqu'à ce que l'œil du caractere ſoit net, & le chaſſis & la garniture propres, débouche le trou pour laiſſer écouler la leſſive, leve la forme, la laiſſe égoutter quelque temps, regarde attentivement s'il n'en eſt rien tombé, la retire du bacquet, la rince avec de l'eau nette, & la laiſſe ſécher. La leſſive dont on ſe ſert pour laver les formes n'eſt autre choſe que de la leſſive de blanchiſſeuſe, dans laquelle on met de la potaſſe ou une eſpece de ſel blanc qu'on appelle *drogue*, qui fond dans la leſſive, & qui la rend plus douce. Quand le tirage d'une forme eſt fini, l'imprimeur eſt obligé de la laver. Il doit y avoir dans toutes les imprimeries un endroit deſtiné à tremper le papier, laver les formes, laiſſer les formes de diſtribution, mettre les cuirs tremper, *&c.* on le nomme *tremperie*. *Voyez ce mot.*

Il doit enſuite préparer ſon encre ; cette fonction n'eſt pas longue ; il ne faut que bien nettoyer l'*encrier*, prendre avec la *palette* une quantité d'encre dans le barril, la mettre dans l'encrier, la bien broyer avec le *broyon*, la ramaſſer avec la pa-

lette, la broyer encore, puis la mettre dans un des coins de l'encrier. Un ouvrier de la preſſe curieux de ſon ouvrage, ne manque pas le matin de broyer toute l'encre qu'il a dans ſon encrier, avant que de ſe mettre au travail, pour l'entretenir dans un état de liquidité convenable.

Nous avons laiſſé les balles, l'une aux chevilles de la preſſe, & l'autre ſuſpendue à la jumelle; il faut leur faire prendre l'encre; l'imprimeur en broie ſur le bord de l'encrier, & en prend avec une de ſes balles, puis avec l'autre, & les diſtribue, c'eſt-à-dire les fait paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les frottant & les appuyant avec force l'une contre l'autre, juſqu'à ce que toute la ſurface des deux cuirs, de griſe qu'elle étoit, ſoit d'un beau noir luiſant, & également noire par-tout. Si l'imprimeur voit qu'il y ait quelque endroit ſur les cuirs qui n'a pas bien pris l'encre, & qu'il s'apperçoive que cela vient de ce que les cuirs ſont humides, il brûle une feuille de papier, & paſſe les cuirs par-deſſus la flamme, en diſtribuant les balles. Si après cela les cuirs refuſent encore de prendre, il les frotte ſur une planche ou dans les cendres, pour en diſſiper l'humidité, puis y met du petit vernis, les ratiſſe, prend de l'encre, & les diſtribue juſqu'à ce que les cuirs paroiſſent bien pris également. Quand les cuirs n'ont pas été bien corroyés, ils ont de la peine à prendre, ſur-tout l'hiver, temps pendant lequel les imprimeries ſont fort humides; de façon que l'imprimeur eſt quelquefois obligé de les démonter, c'eſt-à-dire de les détacher entiérement du bois de balle, & de les corroyer de nouveau. Pour éviter cet inconvénient qui fait perdre du temps, il ne s'agit que de les bien corroyer avant de les monter. Dans les imprimeries où il y a d'autres ouvriers de la preſſe, ceux qui ont des cuirs bien pris, pour faire plaiſir à ceux qui en ont deux nouveaux, prennent une de leurs balles, & leur en donnent une des leurs; au moyen de cet arrangement les deux cuirs neufs ſont bientôt pris, les deux vieux cuirs aidant à faire prendre les nouveaux.

Mettre en train. Après que le compoſiteur a corrigé la derniere épreuve d'une feuille, il porte les formes auprès de la preſſe des imprimeurs qui doivent les tirer, & leur donne en même temps cette épreuve. Le premier des deux ouvriers, qui eſt celui qui doit mettre en train, eſſuie le marbre de la preſſe avec un morceau de papier, prend une forme (on commence ordinairement par le côté de deux & trois), la met ſur la preſſe, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe & ſous le milieu de la platine, & l'arrête avec ſix coins par le moyen des cornieres. Il abaiſſe enſuite le tympan ſur la forme, le mouille en dedans avec une éponge, le laiſſe quelque temps prendre ſon eau, pendant lequel il frotte ſes blanchets, puis après avoir preſſé ſon éponge pour en faire ſortir l'eau, il ramaſſe avec cette éponge toute l'eau qui peut être dans le tympan, met dedans les blanchets bien étendus, & le carton, & par-deſſus le petit tympan pour les maintenir en état.

L'imprimeur leve ſon tympan & fait la marge. Nous continuons de ſuppoſer que la forme eſt *in*-8°. Il prend une feuille de ſon papier, la plie en deux, en marque bien le pli, la porte bien au milieu ſur un côté de la forme, de maniere que le pli de cette feuille ſe trouve au milieu de la barre du milieu du chaſſis, déplie la feuille & l'étend, & tâte avec ſon doigt ſi ſa marge eſt égale tout autour. Il porte enſuite légérement l'éponge ſur le tympan, l'abaiſſe ſur la feuille, paſſe la main ſur le petit tympan en appuyant un peu afin que la feuille s'attache au grand tympan, & enleve la feuille. C'eſt cette feuille qui regle la marge de toutes les autres, c'eſt-à-dire que c'eſt ſur cette feuille que l'on poſe toutes les autres avant que de les imprimer en papier blanc ou du premier côté. Puis il déchire deux doigts de l'angle de cette feuille qui ſe trouve en bas du tympan ſous ſa main gauche, parce que cet angle l'empêcheroit d'enlever de deſſus le tympan les feuilles à meſure qu'elles s'impriment.

Il poſe ſes *pointures* de façon que l'ardillon ſe rencontre juſte ſur le pli du milieu de la feuille, & réponde à la mor-

taiſe de la barre du milieu du chaſſis. Pour en être sûr, il couvre ſa marge d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan ſur la forme, & appuie la main ſur le petit tympan vers le bout des pointures: s'il ne trouve point de réſiſtance, c'eſt ſigne que l'ardillon répond juſte à la mortaiſe du chaſſis. On arrête les pointures ſur chaque côté du tympan au moyen d'une *vis* & d'un *écrou*. Elles ſervent au moyen des trous qu'elles font à chaque feuille qui s'imprime du premier côté, à faire rencontrer les pages de la ſeconde forme exactement ſur les pages de la premiere forme tirée.

Il taille ſa friſquette quand elle eſt ſeche. Il l'attache au tympan par le moyen des *brochettes*, & l'abaiſſe; puis après avoir touché la forme, il abaiſſe le tympan, roule la preſſe, & imprime le parchemin ou le papier collé ſur la friſquette. Il déroule, leve le tympan, & avec des ciſeaux découpe dans la friſquette ce qui doit être imprimé, & laiſſe tout ce qui doit être blanc. Puis il appuie le doigt tout autour des pages découpées, pour voir ſi rien ne mord, c'eſt-à-dire s'il a bien coupé tout ce qui doit être imprimé, & ſi quelque partie de la friſquette ne porte pas ſur le caractere, ce qui l'empêcheroit de venir. Il doit auſſi éviter de couper plus qu'il ne faut, car cela barbouilleroit, & il faudroit en collant la friſquette y remettre ce qu'il en auroit ôté de trop. Au moyen de la friſquettte, les feuilles paſſent ſous la preſſe, & en reviennent ſans avoir la moindre atteinte d'encre dans les marges.

Quand l'imprimeur a taillé ſa friſquette, quelquefois même avant de la tailler, il fait ſon regiſtre en papier blanc. Il prend une feuille de ſon papier, la marge, la couvre d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan, & la fait paſſer ſous preſſe pour l'imprimer, quoique la forme n'ait point été touchée. Il déroule la preſſe, leve le tympan, leve auſſi la feuille, la retourne *in*-8°., c'eſt-à-dire de haut-en-bas & ſans-deſſus-deſſous, la pointe, ou la met dans les mêmes trous, la couvre de la mauvaiſe feuille, & la fait paſſer une ſeconde fois ſous preſſe ſans avoir été touchée; puis il déroule la preſſe, leve le tympan, & voit ſur cette feuille, ſur laquelle il n'y a des deux côtés que l'empreinte en blanc de caracteres, ſi les huit pages de cette même forme ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres. Si les pages ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres, le regiſtre en papier blanc eſt fait; & cela doit être quand le chaſſis eſt juſte, quand les garnitures ſont bonnes, & les pointures bien au milieu. Si les pages ne ſe rencontrent pas, il examine ſi le défaut vient du chaſſis, de la garniture, ou des pointures. Il remédie aux défauts du chaſſis & de la garniture en y ajoutant quelques reglettes, & à l'égard des autres défauts, il y remédie auſſi en faiſant mouvoir les pointures. Après cela il tire une ſeconde feuille en blanc, pour être plus ſûr de la rencontre juſte des pages de ſa forme les unes ſur les autres. Quand l'imprimeur a bien fait ſon regiſtre en papier blanc, ſa forme eſt en train; & il lui eſt beaucoup plus facile de faire le regiſtre de la retiration, c'eſt-à-dire de la ſeconde forme.

Il fait la tierce, jette avec l'éponge de l'eau ſur le tympan, & deſſerre la forme. La *tierce* eſt la premiere feuille qu'il tire après avoir mis ſa forme en train. Il porte cette feuille avec la derniere épreuve au prote, qui examine avec attention ſi rien ne mord ou ſi rien ne barbouille, ſi la marge eſt bonne, ſi toutes les fautes marquées par l'auteur ou le correcteur ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées, & s'il n'y a point dans la forme de lettres mauvaiſes, dérangées, hautes ou baſſes, tombées, *&c.* S'il y a quelque choſe à corriger, le prote le marque ſur la tierce, & le corrige, après quoi il avertit les imprimeurs qu'ils peuvent aller leur train.

Alors l'imprimeur prend le taquoir, taque la forme, la ſerre un peu moins que quand il faut la lever, & décharge le tympan, en mettant deſſus deux ou trois mauvaiſes feuilles de papier ſec, & les tirant comme pour les imprimer. Puis les deux compagnons partagent le travail,

l'un prend le barreau, l'autre prend les balles, & celà pendant le tirage d'une rame, qui contient cinq cents feuilles; après quoi celui qui étoit au barreau prend les balles, & celui qui avoit les balles prend le barreau : quand la preſſe eſt rude, la mutation ſe fait plus ſouvent.

L'office de celui qui a les balles eſt de broyer de l'ancre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, de toucher & de veiller à l'ouvrage. Pour broyer de l'encre, il poſe le bord du broyon ſur le tas d'encre; il s'y en attache un peu qu'il étend ſur le bord de l'encrier. Il vaut mieux en broyer peu à la fois & en broyer plus ſouvent. Quand on en broie peu à la fois, elle s'étend plus facilement ſur l'encrier, & ſe diſtribue mieux. Il prend de l'encre en approchant le cuir d'une des balles du bord de l'encrier. Il en faut prendre plus ou moins ſouvent, en raiſon du format & du caractere; puis il diſtribue les balles, c'eſt-à-dire qu'il les paſſe & repaſſe pluſieurs fois l'une ſur l'autre en les tournant en ſens contraire. C'eſt une fonction qu'il ne doit point ſe laſſer de faire; car rien ne contribue plus à faire une impreſſion égale, que de prendre peu d'encre à la fois, & de diſtribuer ſouvent les balles. Enſuite il touche la forme, c'eſt-à-dire qu'il empreint l'œil du caractere d'une couche d'encre légere, en faiſant paſſer & repaſſer les balles ſucceſſivement ſur toutes les parties de la forme, en obſervant de bien appuyer les balles ſur le caractere, de ne preſque point le quitter en touchant, & de toucher du milieu des balles en les tenant bien droites. Enfin après avoir touché, il doit regarder attentivement l'ouvrage, pour voir ſi la friſquette ne mord point, ou ſi rien ne barbouille, ſi tout vient également, & quand on eſt en papier blanc, ſi la marge eſt bonne. Quand il y a quelque ordure ſur la forme, ce qui arrive ſouvent, auſſi-tôt qu'il s'en apperçoit ſur le papier, il doit la chercher ſur la forme & l'enlever avec la pointe. S'il voit quelque défaut, il doit y remédier, en avertir ſon compagnon. Par exemple, s'il y a quelques endroits ſur la forme qui viennent plus foibles, on met ſur le tympan quelques hauſſes de papier gris, préciſément de la grandeur de l'endroit foible; on les fait tenir avec un peu de ſalive, & on les mouille avec l'éponge. Si au contraire il y a quelques endroits qui viennent trop fort, & qui faſſent ſur la feuille comme une eſpece de bouquet, il faut mettre un ſupport, qui eſt une reglette plus ou moins forte, pour empêcher le trop de foulage.

L'ouvrier de la preſſe qui eſt au barreau eſt celui qui imprime. Il prend la feuille, la porte ſur le tympan, la poſe ſur la marge le plus juſte qu'il peut, en jettant un coup d'œil tout-autour, abaiſſe la friſquette, abat le tympan, roule la preſſe à moitié de la main gauche, prend le barreau de la main droite, tire le premier coup, c'eſt-à-dire imprime la moitié de la forme, laiſſe le barreau s'en retourner ſans le quitter, roule la preſſe tout au fond ou à-peu-près, ſuivant le format de l'ouvrage, tire le ſecond coup, c'eſt-à-dire imprime l'autre moitié de la forme; laiſſe le barreau s'en retourner ſeul & de ſon propre mouvement ſous le *chevalet*, déroule la preſſe, leve le tympan & la friſquette, prend la feuille imprimée avec les deux mains, & la poſe à côté du papier blanc; obſervant, quand il a bien réglé ſon coup, de ne point aller ni plus ni moins avant, & de veiller auſſi à l'ouvrage.

Quand donc les compagnons ſont en train, tout le travail ſe partage de façon qu'ils ſont également occupés tous les deux, & que ni l'un ni l'autre ne perd un moment. Pendant que le ſecond imprimeur touche, le premier prend une feuille, la marge & abaiſſe la friſquette. Après que la forme eſt touchée, il abat le le tympan, roule la preſſe, tire ſon premier & ſon ſecond coup, déroule la preſſe & leve le tympan. Auſſi-tôt que le tympan eſt levé, le ſecond imprimeur touche pour une autre feuille; & pendant qu'il touche, le premier leve la friſquette, prend la feuille imprimée, la met à côté du papier à imprimer, prend une feuille blanche, la marge, & abaiſſe la friſquette, & après que la forme a été touchée, abat le tympan, roule la preſſe, imprime la feuille, déroule la preſſe, & leve le tympan. Pen-

dant que le premier imprimeur abat le tympan, roule la preſſe, imprime la feuille déroule la preſſe, & leve le tympan, le ſecond a alternativement le temps de broyer de l'encre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, & de regarder l'ouvrage; car auſſitôt que le tympan eſt levé, ſi rien n'arrête, le ſecond imprimeur doit toucher, afin que ſon compagnon n'attende pas après lui. Cette manœuvre ſe continue ainſi pendant tout le tirage d'une forme. *Voyez* au mot PRESSE, le détail & la deſcription de toutes ſes parties.

Quand tout le papier blanc eſt tiré d'un côté, le premier imprimeur ſerre la forme, ôte trois coins de regiſtre, ordinairement les deux d'en bas & un des côtés près de la *platine*, leve la forme, & la donne au ſecond imprimeur qui la reçoit, & lui préſente en même temps la *rétiration*, c'eſt-à-dire la forme du côté de la premiere. Le premier imprimeur couche cette forme ſur le marbre de la preſſe, & doit avoir attention à la mettre dans la même poſition que l'autre. Ce qui ſe fait au moyen d'un clou qui eſt au *coffre*, & qui indique le milieu de la preſſe; & au moyen du compas, avec lequel il a dû prendre la hauteur de la premiere forme avant de la lever. Puis il voit ſi l'ardillon de ſes pointures entre dans la mortaiſe du chaſſis en abaiſſant le tympan, & appuyant la main ſur le bout des pointures. Enſuite l'imprimeur retourne ſon papier de haut en bas & ſans-deſſus-deſſous, enſorte que le côté imprimé ſe trouve deſſous, & le côté à imprimer deſſus; puis il fait ſon regiſtre en retiratation. Il prend une feuille de ſon papier imprimé d'un côté, il la pointe, c'eſt-à-dire, il la met dans les mêmes trous qui ont été faits en imprimant le premier côté, la couvre d'une mauvaiſe feuille, & la tire en blanc. Sur cette feuille il voit ſi les pages de la ſeconde forme ſe rencontrent juſtes ſur les pages de la premiere forme. Si elles ſe rencontrent, le regiſtre eſt fait: ſi elles ne ſe rencontrent pas, il faut y remédier, comme nous avons dit au regiſtre en papier blanc, en ajoutant au chaſſis ou à la garniture, & en faiſant mouvoir les pointures. Enſuite il fait la tierce du ſecond côté, & la porte au prote qui la voit comme il a vu la tierce du premier côté, & qui la corrige s'il trouve quelque choſe à corriger. Pendant que le prote voit la tierce, l'imprimeur met une feuille de papier de décharge ou de papier gris ſur ſon tympan, par-deſſous les pointures ſans les remuer; la mouille avec l'éponge, & l'étend bien en paſſant le dos de la main par deſſus, déchire l'angle qui ſe trouve de ſon côté au bas du tympan, & arrête la feuille aux quatre coins avec un peu de colle, comme il a fait à la marge.

Pendant que le premier imprimeur fait les fonctions dont nous venons de parler, le ſecond n'eſt pas oiſif. D'abord il lave la forme qui ſort de deſſous la preſſe; puis ſi les balles ſont ſeches, il les démonte, rafraîchit les cuirs, remonte les balles & les ratiſſe; ou bien il prépare du papier, ſoit en le trempant, ſoit en le remaniant, pour une autre feuille à tirer, après que celle qui eſt ſous preſſe ſera finie. Pour démonter les balles & rafraîchir les cuirs, il prend le *pié-de-chevre*, détache ſeulement quatre ou cinq clous de ſuite, ceux qui paroiſſent le moins bien attachés, ſépare le cuir de la doublure, & paſſe, ſans ôter le pain de laine, l'éponge mouillée ſur l'envers du cuir & ſur le côté de la doublure qui touche au cuir, puis remonte les balles & les ratiſſe.

Le premier imprimeur, dès que la tierce eſt corrigée, taque la forme, la ſerre, & décharge le tympan. Le ſecond touche, & le premier tire; ils font tous deux la même manœvre qui a été expliquée au tirage de la premiere forme, & avec le même ſoin & la même attention. Toute la différence qu'il y a, c'eſt qu'au lieu de marger les feuilles, on les pointe & qu'au lieu de prendre garde à la marge, on prend garde ſi le regiſtre ne ſe dérange point, c'eſt-à-dire ſi les pages du premier & du ſecond côté ſe rencontrent bien les unes ſur les autres; en obſervant de retourner de temps en temps une feuille, pour voir la couleur de l'impreſſion du premier côté, afin de donner au ſecond côté la même teinte: au moyen de cette attention, l'impreſſion ſera égale & ſuivie des deux côtés. Il obſervera auſſi de changer la feuille de décharge à chaque rame plus

ou moins, à proportion que le premier côté décharge ſur cette feuille ; ſans cela l'impreſſion maculeroit.

Tous les ſoirs en quittant l'ouvrage, celui des deux imprimeurs qui eſt au barreau décharge la forme, ſi le tirage n'en eſt pas fini, en mettant ſur le tympan deux ou trois mauvaiſes feuilles ſeches & les tirant, il retourne ces feuilles & les tire une ſeconde fois : ou bien il trempe ſuperficiellement la broſſe dans la leſſive, en donne quatre ou cinq tours à la forme, & la décharge comme nous venons de voir, ou bien, s'il y a encore beaucoup à tirer ſur la forme, il la porte au bacquet ; la lave, la laiſſe ſecher pendant la nuit, & le lendemain matin la met ſur la preſſe.

L'autre imprimeur démonte les balles, mais il y fait un peu plus de façon que pour les rafraîchir pendant la journée. Après avoir détaché cinq ou ſix clous, il ôte le pain de laine, le preſſe entre ſes deux mains en tournant pour le déſapplatir, ſepare le cuir de la doublure, plie le cuir en deux du côté qu'il eſt encré ; prend de l'eau nette dans une jatte, y plonge pluſieurs fois la doublure en la maniant pour la rendre douce ; y plonge auſſi le cuir à l'envers, & le frotte à deux mains principalement quand il eſt neuf ; étale la doublure & le cuir par deſſus, & les roule l'un ſur l'autre juſque ſur l'extrêmité du bois de balle : le cuir & la doublure roulés enſemble font alors comme une eſpece de bourelet, que l'imprimeur plonge pluſieurs fois dans leau & preſſe avec la main. Il en fait autant à l'autre balle ; puis il les met l'une auprès de l'autre à terre dans un lieu humide, & les couvre d'un vieux blanchet ramoiti.

Quand il y a mille ou douze cent cinquante de papier tiré des deux côtés, les imprimeurs le chargent. On le met entre deux ais, ſous un poids de quarante ou cinquante livres, plus ou moins, & on l'y laiſſe pendant cinq ou ſix heures. Après que le papier a été chargé, le foulage étant applati, l'impreſſion paroît plus unie, plus nourrie, & ſort davantage. *Cet article eſt du prote de l'Imprimerie de M.* LE BRETON. (*)

Il nous reſte à parler de l'impreſſion en rouge & noir, c'eſt-à-dire de celle dans laquelle on imprime ſur la même forme avec ces deux couleurs. Pour y procéder, quand les épreuves ont été faites en noir, on doit laver la forme avec une plus grande attention qu'à l'ordinaire, de façon qu'il ne reſte point de noir ſur le caractere ; on doit la laver avec de la leſſive bien chaude. Delà on la met en train ſur la preſſe avec une grande précaution : on ſerre bien les coins de regiſtre, de maniere que la forme ne puiſſe nullement ſe déranger ; on fait enſorte que les couplets du tympan & de la friſquette ne puiſſent vaciller aucunement. On découpe enſuite ſur la friſquette la partie qui doit venir en rouge, & les morceaux de parchemin que l'on en ôte doivent ſe coller ſur le tympan au même endroit où ils étoient à la friſquette ; ou on le met ſous chacun des mots de la forme qui doivent ſe trouver en rouge ; c'eſt ce qu'on appelle *taquonner*, ces morceaux détachés de la friſquette ſe nomment *taquons*. Par ce moyen on donne plus de hauteur au caractere. (Dans les imprimeries où l'on fait ſouvent des livres d'égliſe, & autres où cette impreſſion eſt plus uſitée, il y a des caracteres plus hauts deſtinés à cet uſage). On imprime comme à l'ordinaire la partie rouge ; quand elle eſt finie ſur une forme, on la lave encore fortement pour détacher le rouge, on ôte les mots ou les lignes qui ont été imprimées, on y ſubſtitue des quadrats, on reporte la forme ſur la preſſe, & avec les mêmes précautions on imprime la partie noire. Il n'eſt pas aiſé de faire rencontrer exactement & en ligne cette ſorte d'impreſſion ; le moindre dé-

(*) Voyez Caracteres d'Imprimerie, & dans le Volume de nos Planches, les exemples de tous les Caracteres Romains & Italiques. Nous aurions fruſtré l'impatience de nos Souſcripteurs ſi nous euſſions attendu pour leur livrer notre cinquieme Volume, que les matrices de la Perle, de la Sédanoiſe, &c. euſſent été gravées.

rangement dans le jet du tympan ou de la friſquette, ou dans les pointures, ſuffit pour la gâter. Peu d'imprimeurs y réuſſiſſent; & c'eſt ce qu'ils ont de plus difficile à exécuter.

Les peaux dont on ſe ſert pour les balles à l'impreſſion rouge ſont des peaux blanches. Pour la compoſition de cette eſpece d'encre, *voyez* au mot ENCRE d'*imprimerie*.

IMPRIMERIE EN TAILLE DOUCE, (*Art méchanique.*) c'eſt l'art de porter ſur une feuille de papier, un morceau de ſatin, ou quelqu'autre ſubſtance ſemblable, l'empreinte des traits qu'on a tracés à l'eau-forte, ou au burin, ou autrement ſur une planche de cuivre ou de bois.

Cette opération ſe fait par le moyen de deux rouleaux, entre leſquels on fait paſſer la planche après qu'elle eſt encrée Ces rouleaux ſont partie d'une machine qu'on appelle *la preſſe*.

L'action des rouleaux attache l'encre qui remplit les traits dont la planche eſt gravée, à la feuille de papier, au vélin, ou au ſatin dont on l'a couverte.

La feuille chargée de ces traits, s'appelle une *eſtampe*.

La fonderie en caracteres, & l'*Imprimerie* proprement dite, ont concouru pour multiplier à l'infini les productions de l'eſprit, ou plutôt les copies de ces productions. La gravure & l'*Imprimerie en taille-douce* ont rendu à la peinture le même ſervice; ou à-peu-près. Je dis à-peu-près, parce que l'eſtampe ne conſerve pas tout le mérite du tableau.

Grace à ces deux derniers arts, avec un peu de goût, on peut ſans grande opulence renfermer dans quelques portefeuilles choiſis, plus de morceaux en gravure, que le potentat le plus riche ne peut avoir des tableaux dans ſes galeries. La gloire des grands maîtres ne paſſe pas tout à fait.

Preſſe des imprimeurs en taille-douce. La preſſe des imprimeurs en taille-douce eſt compoſée de deux jumelles de quatre piés de hauteur, chacune ſur un pié d'épaiſſeur, jointe en haut & en bas par des traverſes qu'on nomme des ſommiers. Ces jumelles qui ſont éloignées l'une de l'autre d'environ vingt-ſix pouces, poſent ſur un pié auſſi de bois dont les pieces qui ſont placées de champ & qui ſoutiennent toute la preſſe, ont quatre piés & demi de longueur ſur quatre pouces d'épais.

Quatre eſpeces de petites colonnes qui appuient auſſi ſur le pié & qui tiennent aux jumelles, portent quatre tringles de bois à couliſſe qui ſervent à avancer ou reculer la table de la preſſe lorſqu'on la veut faire paſſer entre les deux rouleaux. Cette table a quatre piés trois pouces de long, deux piés de large, & un pouce & demi d'épaiſſeur.

Les rouleaux ont trois piés deux pouces de long y compris leurs tourrillons, & ont ſix pouces de diametre; ils portent tous deux dans les jumelles, chaque tourillons tournant dans deux boîtes de bois faites en demi-cercle, & garnies de fer poli pour la facilité du mouvement. Les boîtes du rouleau d'en haut ſont miſes par deſſus, & celles du rouleau d'en bas placées au deſſous. On en remplit le deſſus & le deſſous avec du papier ou du carton, afin de les hauſſer & les baiſſer enſorte qu'il ne reſte d'eſpace entre les rouleaux, qu'autant qu'il en faut pour y faire paſſer la table chargée de la planche quon veut imprimer, & du papier & étoffes qui ſont néceſſaires pour cela.

Enfin à un des tourrillons du rouleau d'en haut eſt attachée la croiſée, c'eſt-à-dire, deux pieces de bois qui ſe traverſant en croix, forment une eſpece de moulinet: la croiſée dont les bras ont environ deux piés, ſert à donner le mouvement aux rouleaux, qui le communiquent à la table qui paſſe entre deux; elle tient lieu dans cette preſſe de la manivelle qui dans celles des imprimeurs de livres ſert à avancer ou reculer le chariot & la forme ſous la platine.

Il faut remarquer qu'à côté de la preſſe eſt l'encrier, c'eſt-à-dire une eſpece d'auge de bois avec des bords relevés autour, dans laquelle on met le noir compoſé qui ſert à l'impreſſion; dans l'encrier eſt l'amaſette, & ſur la même table où eſt poſé l'encrier eſt auſſi le tampon qui ſert à donner l'envie aux planches.

Outre la preſſe qui eſt à la vérité l'inſtrument principal, l'attelier de l'imprimeur en taille-douce doit encore être pourvu :

1°. de langes.

2°. de linges ou torchons.

3°. d'un tampon ou d'une balle.

4°. de noir de fumée, ou noir d'Allemagne.

5°. d'une marmite de fer pour cuire l'huile de noix.

6°. d'un marbre & de ſa molette pour broyer le noir.

7°. d'une poële à feu & d'un gril pour chauffer la planche.

8°. de différens ais & de baquets pour la trempe du papier.

Des langes. Ils ſont de laine blanche, d'un bon drap bien foulé ſans aucune inégalité. On en emploie quelquefois de ſerge fine que l'on applique les premiers ſur la planche, & qu'on recouvre de langes plus groſſiers. Ils n'auront ni ourlet ni liſiere. On s'en pourvoira de deux ou trois grandeurs différentes, pour les changer au beſoin ſelon l'étendue des planches & des papiers ; mais comme à force de paſſer ſous le rouleau, ils deviennent durs, & ſe chargent d'humidité, il eſt à propos de les étendre le ſoir & le matin, lorſqu'ils ſeront ſecs, on les maniera, froiſſera ou foulera en tous ſens, pour les bien aſſouplir. Il faut auſſi en avoir de rechange, afin de pouvoir ſans interruption de travail, laver ceux qui ſont devenus trop durs, & les débaraſſer de la colle qu'ils ont priſe du papier mouillé, ſur lequel on les a poſés ſi ſouvent dans le cours du tirage.

Des linges ou torchons. Ce ſont des lambeaux de vieux linges dont on ſe ſervira pour eſſuyer la planche, lorſqu'elle aura été encrée.

Du tampon ou de la balle. On la fait d'un bon linge de chanvre, doux & fin, à demi-uſé; on le coupe par bandes larges de cinq à ſix pouces, on roule ces bandes fort ſerré, comme on rouleroit un ruban, mais le plus fermement poſſible ; on en forme comme une molette de peintre. En cet état on les coud avec du bon fil, en pluſieurs doubles, qu'on fait paſſer à-travers dans tous les ſens. On s'aide dans ce travail d'une alêne. Le tampon ou la balle bien couſue, & réduite a environ trois pouces de diametre, on la rogne avec un couteau bien tranchant ; l'autre côté ſera arrondi en demi-boule, afin que le creux de la main s'y puiſſe appliquer commodément lorſqu'il s'agira d'encrer la planche.

Du noir de fumée ou du noir d'Allemagne. Le meilleur noir qui ſoit à l'uſage des imprimeurs en taille-douce ſe fait par la combuſtion des matieres réſineuſes; c'eſt une véritable ſuie. *Voy. l'article* NOIR DE FUMÉE. Le bon noir doit avoir l'œil velouté ; en le froiſſant entre les doigts, il s'y écraſera comme l'amidon. Le noir commun n'aura pas un œil ſi beau ; au lieu de l'éprouver doux entre les doigts, on le trouvera rude & graveleux. Il uſe fort les planches ; on le tire des lies du vin brûlées.

De la marmite à cuire l'huile. Elle ſera de fer, aſſez grande ; il faut que ſon couvercle s'y ajuſte bien exactement. On y mettra la quantité qu'on voudra d'huile de noix, la meilleure & la plus pure, en ſorte toutefois qu'il s'en manque au moins quatre à cinq doigts qu'elle ne ſoit pleine. On la couvrira, & l'on fera bouillir l'huile ayant attention qu'elle ne ſe répande & ne s'enflame. On la remuera ſouvent, ſoit avec une pince, ſoit avec des cuilleres de fer ; juſqu'à ce que le feu y prenne légérement de lui-même. On pourra l'allumer avec un morceau de papier enflammé qu'on y jetera, lorſqu'elle ſera chaude au point requis ; alors on retirera la marmite de deſſus le feu, on la placera dans un coin de la cheminée, obſervant de remuer l'huile. Cette ignition durera au moins une demi-heure, & l'on aura fait la premiere huile, ce qu'on appelle *huile foible.*

On arrêtera la combuſtion, en fermant la marmite de ſon couvercle, ou en appliquant à la ſurface un linge mouillé qui empêche la communication avec l'air.

Cela fait, on aura un vaiſſeau net, dans lequel on verſera l'huile qu'on conſervera.

On préparera l'huile forte comme on a préparé l'huile foible, on la laiſſera ſeulement brûler beaucoup plus de temps. On pouſſera l'inflammation juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue épaiſſe & gluante, ce qu'on

reconnoîtra en en laiſſant tomber quelques gouttes ſur une aſſiette ; ſi ces gouttes refroidies filent comme un ſirop très-fort, l'huile forte eſt faite.

Il y en a qui jettent dans l'huile bouillante, ou qui font bouillir en même temps & avec elle, une croûte de pain ou de la terre d'ombre.

S'il arrivoit que l'huile eſt trop brûlée, on ajouteroit dans la marmite une quantité convenable d'huile non brûlée.

Il eſt prudent de faire cette opération dans un jardin, une cour, ou quelque lieu découvert.

De la maniere de broyer le noir. On nettoyera bien le marbre & ſa molette, on écraſera la quantité de noir qu'on veut broyer. On aura à côté de ſoi de l'huile foible, on en arroſera peu à peu le noir, on obſervera de ne pas mettre trop d'huile à la fois ſur le noir, qui veut être broyé le plus à ſec qu'il eſt poſſible.

Cette détrempe étant faite, on retirera avec le couteau ou l'amaſſette le noir ſur un des angles de la pierre, & reprenant petite portion à petite portion le noir qui n'a été broyé qu'en gros, on le rétendra ſur toute la pierre, en repaſſant deſſus la molette en tout ſens, juſqu'à ce que le broyement & l'affinage ſoient achevés.

Le broyement & l'affinage parfaits, on relevera de rechef avec le couteau ou l'amaſſette ce noir. On donnera le même apprêt à celui qu'on aura détrempé, puis on reviendra ſur le tout ; on le remettra au milieu de la pierre ; on y ajoutera en deux ou trois tours de molette une certaine quantité d'huile forte.

Il faut moins d'huile forte lorſque l'encre apprêtée doit ſervir à des planches uſées, ou dont la gravure n'eſt pas profonde ; un peu d'uſage & d'expérience dirigeront là-deſſus.

De la poële à feu & du gril. On aura une poële de fer ou de fonte, ſur laquelle on placera un gril ; c'eſt ſur ce gril qu'on poſera les planches pour les échauffer médiocrement. Il doit y avoir un peu d'intervalle entre le gril & la poële, pour donner un libre accès à l'air entre la planche & le feu, qui doit être couvert de cendres chaudes.

De la maniere de tremper le papier. Pour tremper de grand papier, il faut avoir un baquet plein d'eau claire, & deux forts ais barrés par derriere ; que ces ais ſoient de la grandeur du papier déployé. Les barrures fortifieront les ais & les empêcheront de coffiner, & ſeront une commodité lorſqu'il s'agira d'enlever les ais avec le papier dont ils ſeront chargés.

Cela préparé, on prendra cinq ou ſix feuilles de papier avec les deux mains. On les tiendra par les angles, & on les paſſera toutes enſemble, deux ou trois fois, dans l'eau claire du baquet, ſelon que le papier ſera plus ou moins fort, plus ou moins collé ; enſuite on les étendra ſur un des ais, par-deſſus celles-ci, les cinq ou ſix autres qu'on aura trempées, & ainſi de ſuite ; juſqu'à ce qu'on ait épuiſé la quantité de papier qu'on veut tremper.

Le papier trempé mis ſur un des ais on le couvrira de l'autre ais ; ſon côté uni appliqué au papier, & l'on chargera le tout d'un poids peſant, ou l'on ſerrera les ais dans une preſſe ; cette opération produira deux effets contraires, elle fera entrer dans le papier l'eau dont il a beſoin, & elle en chaſſera celle qui eſt ſuperflue.

Il faut laiſſer en cet état le papier juſqu'à ce qu'on veuille tirer. Le papier trempé le ſoir peut ſervir le lendemain, & s'il arrive qu'on en ait trempé plus qu'on n'en pourroit employer, on met ce qui en reſte entre celui qu'on trempe le ſoir, & le lendemain on l'emploie le premier.

On trempera plus long-temps le papier fort & bien collé, moins long-temps le papier foible & le moins collé.

On alune quelquefois le papier ou les étoffes ſur leſquelles on veut imprimer, l'encre s'y attache plus facilement. Pour cet effet, on diſſout de l'alun dans de l'eau bouillante, & l'on trempe le papier de cette eau.

De la maniere d'encrer & d'imprimer. L'ouvrier premier de la vignette imprime ; l'ouvrier ſecond encre.

La planche gravée ayant été limée par les bords, on en poſe l'envers ſur le gril, qui eſt au deſſus de la poële à feu. On la laiſſe modérément chauffer, on a un torchon blanc & net ; on la prend par

un des angles ; on la porte ſur une table bien affermie, & prenant le tampon, & avec le tampon du noir, on applique le tampon & le noir ſur la planche, coulant, preſſant, frappant en tous ſens ſa ſurface, juſqu'à ce que ſes traits ſoient bien chargés de noir.

Si l'on ſe ſert d'un tampon neuf, il faut prendre trois ou quatre fois plus de noir que quand le tampon ſera vieux, aura ſervi, & ſera bien abreuvé.

Une attention qu'il ne faut pas négliger, c'eſt de tenir le tampon & le noir en lieu propre, & où ils ne ſoient point expoſés à la pouſſiere & aux ordures, car en encrant on feroit des rayures ſur la planche.

Lorſque le tampon a beaucoup ſervi, & qu'il eſt devenu dur par le noir qui s'y eſt attaché & ſéché, il faut enlever quelques rouelles ; & le traiter enſuite comme un tampon neuf.

Ayant donc bien rempli de noir les tailles de la planche, on eſſuie légérement le plus gros du noir, le ſuperflu qu'on emporte avec un torchon qu'on paſſe auſſi ſur les bords de la planche. On a un autre torchon blanc, on y eſſuie la paume de ſa main, on paſſe enſuite cette main eſſuyée ſur la planche même, hardiment & en tous ſens, on réitere cette eſſuiement ſur la planche & à chaque fois on eſſuie ſa main au torchon blanc, on parvient ainſi à ne laiſſer à la planche aucun noir ſuperflu : il n'en reſte que dans ſes tailles, & elle eſt diſpoſée à l'impreſſion.

Alors on étendra ſur la table de la preſſe, que l'on aura fait venir par le moyen du moulinet de l'un ou l'autre côté, une feuille du même papier ſur lequel on doit imprimer ; ſur cette feuille de papier on placera un lange fin, ſur celui-ci un plus gros, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier, obſervant que les extrêmités des langes ne répondent pas vis-à-vis les unes des autres ; que, par exemple, ſi le premier lange eſt à ſept ou huit pouces loin du rouleau, le ſecond qui le couvre en ſoit moins éloigné d'un ou deux pouces, ainſi du troiſieme, du quatrieme, *&c.* on la pratique de cette maniere, pour former par les épaiſſeurs graduées de tous ces langes comme un plan meſuré qui facilite leur paſſage ſous le rouleau.

Ayant donc tourné le moulinet du ſens convenable, & fait par ce moyen paſſer les langes bien étendus de l'autre côté de la preſſe, ſans toutefois qu'ils en ſortent tout-à-fait & qu'ils ne ſoient plus ſous le rouleau, on relevera les langes ſur le rouleau, pour découvrir la feuille de papier qui y a paſſé avec eux, & prenant la planche encrée & eſſuyée, comme on l'a preſcrit, & l'ayant modérément réchauffée, on la poſera par l'envers ſur la feuille de papier qui eſt ſur la table, obſervant de laiſſer des marges paralleles & égales aux côtés oppoſés. Sur la planche ainſi placée, on poſera une feuille de papier trempé, on mettra une feuille de maculature, on rabattra ſur celle-ci les langes, & en tournant le moulinet d'un mouvement doux & uniforme, ce qui eſt eſſentiel, le tout ſera entraîné entre les rouleaux. La forte preſſion attachera l'encre dont les tailles de la planche ſont chargées, à la feuille de papier trempé, & l'eſtampe ſera tirée. La feuille qu'on aura miſe deſſous la planche, de même grandeur que la feuille trempée, guidant l'ouvrier, l'eſtampe ſera bien margée. On prend auſſi la maculature de même grandeur que la feuille trempée.

L'*imprimeur* releve enſuite les langes ſur le rouleau pour découvrir l'eſtampe, qu'il enleve de deſſus la planche, & qu'il place ſur la table. Il recommence enſuite à encrer la planche ; il la replace, & il tire une ſeconde épreuve, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ait entiérement employé ſon papier trempé.

On fait quelquefois paſſer & repaſſer pluſieurs fois la planche entre les rouleaux, ſur-tout lorſque le noir a été détrempé avec de l'huile forte. Dans les autres cas, la planche n'y paſſe qu'une ſeule fois.

Alors l'*imprimeur* a deux tables, ſur l'une il met les eſtampes tirées, & ſur l'autre celles qui ſortent de l'autre côté.

Il arrive encore que l'on poſe premiérement les langes ſur la table ; ſur les langes une maculature, enſuite le papier ; ſur le papier, la planche gravée ; ſur la planche gravée, deux ou trois gros langes,

& tout étant ainſi diſpoſé on tire l'eſtampe.

On imprime auſſi les eſtampes en pluſieurs couleurs. *Voyez* là-deſſus l'*article* GRAVURE.

Si la planche eſt inégale, c'eſt-à-dire plus ou moins épaiſſe en un endroit qu'en un autre, on met deſſous, entre la planche & la table, des morceaux de carton ou de gros papier déchiré, ſuivant la forme de ces inégalités, on parvient à rendre par ce moyen la preſſion égale par-tout.

S'il arrive que les tailles d'une planche ſoient remplies de noir ſéché, il faut la faire bouillir dans de la leſſive, ou bien poſer la planche à l'envers ſur deux petits chenets, & couvrir toute ſa ſurface d'environ un doigt d'épaiſſeur de cendres ſaſſées, tamiſées & détrempées avec de l'eau, puis avec de mauvais papier, ou de la paille, faire du feu par deſſous, enſorte que la cendre mouillée ſoit comme bouillante; en bouillant elle diſſoudra & prendra tout le noir des tailles.

Après cela on jettera de l'eau claire ſur la planche, juſqu'à ce qu'on n'y apperçoive aucun veſtige de cendres. Si on eſſuyoit la planche ſans cette précaution; on ne manqueroit pas de la rayer.

La planche étant ainſi nettoyée, on la ſerrera dans un endroit ſec.

C'eſt à l'art d'imprimer, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que nous devons la multiplication des chef-d'œuvres des grands peintres.

Si les anciens qui connoiſſoient l'art de graver avoient ſu tirer des épreuves de leurs planches, il eſt vraiſemblable qu'ils auroient tranſporté cette invention à l'impreſſion des livres; il neût fallu pour cela qu'exercer des écrivains à écrire à rebours une écriture curſive ſur des planches vernies; mais peut-être l'art de forger, laminer & planer les planches de cuivre, celui de préparer l'eau, leur étoient-ils inconnus. Du moins il paroît que la plupart des ouvrages en cuivre qui nous ſont parvenus d'eux ont été fondus. Si cela eſt, ceux qui connoiſſent ces ſortes de travaux, jugeront de la difficulté qu'il y auroit eu à préparer, ſans le ſecours des machines modernes, la quantité néceſſaire des planches pour former l'édition d'un livre un peu conſidérable. Avec ce ſecours même on emploie rarement la gravure à l'impreſſion de la lettre, à moins qu'il ne s'agiſſe que de quelques lignes, ou tout au plus de quelques pages.

IMPRIMERIE, on appelle auſſi de ce nom le lieu où l'on imprime. Ce lieu ne peut être trop clair; il doit être ſolidement bâti: les imprimeries de Paris en général ſont tenues dans des endroits fort incommodes, parce qu'un grand eſpace de terrain de plain-pié eſt fort rare. Les maîtres imprimeurs de Paris ſont obligés par leurs réglemens de tenir leurs imprimeries dans l'enceinte de l'univerſité.

IMPRIMERIE-ROYALE, *(Hiſt. litt.)* elle a été établie par François I. en 1531. Ce prince fit fondre des caracteres hébreux, grecs & latins, dont il confia la garde à Robert Etienne ſon imprimeur ordinaire, auquel ſon fils de même nom ſuccéda en 1559.

L'*imprimerie-royale* fut perfectionnée ſous Louis XIII. placée aux galeries du Louvre, & dirigée par Sebaſtien Cramoiſi. Il eut la garde des poinçons, des matrices & de tout ce qui appartient à l'art d'*imprimerie*. Sebaſtien Marbre, fils d'une de ſes filles, lui ſuccéda; celui-ci mourut en 1687. Sa veuve fut continuée dans ſa place.

En 1690 M. de Louvois appella de Lyon Jean Aniſſon; dans les proviſions expédiées en 1691 à Jean Aniſſon, il eſt qualifié de recteur & conducteur de ſon *imprimerie-royale*, & garde des poinçons, matrices, caracteres, planches gravées, preſſes, & autres uſtenciles ſervant aux impreſſions.

Jean Aniſſon céda ſa place en 1707 à Claude Rigaud ſon beau-frere.

Louis Laurent Aniſſon neveu de Jean Aniſſon obtint le 19 Mars 1723, la concurrence avec Rigaud; & la ſurvivance de celui-ci. Rigaud mourut au mois de Juillet ſuivant.

Le 22 août 1735 Jacques Aniſſon du Perron entra en fonction avec Louis Laurent Aniſſon ſon frere.

C'eſt ce dernier qui préſide maintenant à l'*imprimerie-royale* qui, de quelque côté

qu'on la conſidere, eſt une des mieux diſpoſées, des plus occupées, des plus riches, des plus vaſtes, & des plus belles qu'il y ait au monde.

C'eſt-là qu'on imprime preſque tous les papiers publics qui émanent du miniſtere.

On y a fait, & on y fait encore des éditions très-précieuſes d'auteurs renommés, en toutes langues & en tous caracteres.

Les mémoires des académies, & quelquefois les ouvrages des académiciens s'impriment à l'*imprimerie-royale*.

Lorſqu'il plaît au roi d'honorer & de gratifier ſpécialement un auteur, il ordonne l'impreſſion de ſon ouvrage à ſon *imprimerie*, & lui fait préſent de ſon édition.

Quelquefois lorſqu'un ouvrage important eſt d'une grande exécution & d'une dépenſe conſidérable, le roi, en qualité de protecteur des lettres, s'en charge, & les exemplaires reſtent entre les mains & à la garde de l'imprimeur du roi. On en fait des préſens aux ambaſſadeurs, aux miniſtres, aux grands & aux gens de lettres qui ſollicitent cette grace, & à qui il eſt rare qu'on la refuſe.

IMPRIMERIE *de Conſtantinople*, (*Hiſt. turq.*) elle a été dreſſée par les ſoins du grand-viſir Ibrahim, bacha qui aimoit la paix & les ſciences. Il employa tout ſon crédit auprès de Achmet III. pour former cet établiſſement, & en ayant eu la permiſſion au commencement de ce ſiecle, il ſe ſervit d'un hongrois éclairé, & d'un juif nommé Jones pour diriger l'entrepriſe. Il fit fondre toutes ſortes de caracteres au nombre de plus de deux cent mille, & l'on commença en 1727 par l'impreſſion d'un dictionnaire turc, dont on a vendu les exemplaires juſqu'à 30 piaſtres. Cette *imprimerie* contient ſix preſſes, quatre pour les livres & deux pour les cartes.

La révolution arrivée en 1730 par la dépoſition du grand-ſeigneur, & la mort de ſon viſir qui fut ſacrifié, n'a point détruit cet établiſſement, quoiqu'il ſoit contraire aux maximes du gouvernement, aux préceptes de l'alcoran, & aux intérêts de tant de copiſtes qui gagnoient leur vie à copier.

On ſait auſſi que les juifs ont la liberté d'imprimer en Turquie les livres de leur religion. Ils obtinrent en 1576 d'avoir à Conſtantinople une imprimerie pour cet objet, & dès-lors ils répandirent en Orient les exemplaires de la loi qui y étoient fort peu connus. (*D. J.*)

IMPRIMERIE, c'eſt ainſi que les tanneurs appellent une grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir les cuirs; c'eſt ce qu'on appelle auſſi les mettre en coudrement. *Voyez* TANNEUR.

IMPRIMEUR, ouvrier travaillant à l'imprimerie: le prote, le compoſiteur, & l'imprimeur à la preſſe, ſont compris ſous ce nom. Pour les opérations différentes de chacun d'eux, *Voyez au mot* IMPRIMERIE.

Le prote d'une imprimerie étant celui ſur lequel roule tout le détail, & étant obligé de veiller également ſur les Compoſiteurs & les imprimeurs, il doit connoître parfaitement la qualité de l'ouvrage des uns & des autres, & ſur-tout ne pas trop donner à l'habitude & aux préjugés d'état qui nuiſent ſi fort aux progrès de tous les arts. Pour ce qui regarde la *compoſition*, il doit ſavoir ſa langue, & être inſtruit dans les langues latine & grecque; poſſeder à fond l'orthographe & la ponctuation; connoître & ſavoir exécuter la partie du compoſiteur, pour lui indiquer en quoi il a manqué, & le moyen le plus convenable pour réparer ſes fautes. Quant à l'*impreſſion*, il doit avoir aſſez de goût pour décider qu'elle eſt la teinte, qu'il faut donner à l'ouvrage, avoir l'œil à ce que les étoffes ſoient préparées convenablement; ſavoir par quel endroit peche la preſſe quand l'ouvrage ſouffre, & connoître aſſez toutes ſes parties pour les faire réparer au beſoin & comme il convient. Pour la lecture des *épreuves*, comme c'eſt ſur lui que tombe le reproche des fautes qui peuvent ſe gliſſer dans une édition, il faudroit qu'il connût autant qu'il eſt poſſible, les termes uſités, & ſavoir à quelle ſcience, à quel art, & à quelle matiere ils appartiennent. Il y a de l'injuſtice à lui imputer les irrégularités, quelquefois même certaines fautes d'orthographe; chaque auteur s'en faiſant une à ſon goût, il eſt obligé d'exécuter ce qui lui eſt preſcrit à cet égard. En un mot on exige d'un prote qu'il

joigne les connoiſſances d'un grammairien à l'intelligence néceſſaire pour toutes les parties du manuel de ſon talent. *V.* PROTE.

Il faut au compoſiteur, pour exceller dans ſon état, une grande partie des qualités néceſſaires dans le prote, puiſque c'eſt parmi ſes ſemblables que l'on choiſit ce dernier. Il a beſoin dans ſes opérations d'une grande attention pour ſaiſir le ſens de ce qu'il compoſe, & placer la ponctuation à-propos; pour ne rien oublier, & ne pas faire deux fois la même choſe, fautes dans leſquelles la plus légere diſtraction fait ſouvent tomber. Il doit éviter dans ſa compoſition les mauvaiſes diviſions d'une ligne à l'autre (on ne devroit jamais diviſer un mot d'une page à l'autre;) eſpacer également tous les mots de la même ligne, & tâcher qu'une ligne ſerrée ne ſuive ou ne précede pas une ligne trop au large; mettre de l'élégance dans ſes titres, ſans défigurer le ſens; qu'il prenne garde, en corrigeant ſes fautes, de rendre ſa compoſition auſſi belle & auſſi bien ordonnée que s'il n'y avoit pas eu des fautes; en un mot qu'il exécute ce qui lui eſt preſcrit à l'*article* IMPRIMERIE. *Voyez* auſſi COMPOSITEUR.

Un imprimeur à la preſſe doit joindre à une grande attention ſur la teinte & le bel œil de l'impreſſion, beaucoup de capacité pour juger d'où peuvent provenir les défauts de ſon impreſſion, ſoit dans le dérangement de quelqu'une des parties de la preſſe, ſoit dans le mauvais apprêt de ſes balles, de ſon papier & de ſes étoffes, ſoit enfin dans la façon de manœuvrer. Son talent eſt de faire paroître l'impreſſion également noire & nette, non-ſeulement ſur la même feuille, mais ſur toutes les feuilles du même ouvrage, & de faire que toutes les pages tombent exactement l'une ſur l'autre. *Voyez* IMPRIMERIE.

Il faut pour une belle impreſſion, qu'elle ne ſoit ni trop noire, ni trop blanche; elle doit être d'un beau gris: trop noire, elle vient pochée, le caractere paroît vieux, & ſon œil eſt plein; trop blanche, elle vient égratignée, & fatigue les yeux du lecteur. Au reſte on en juge mieux à la vue que par raiſonnement.

Il n'eſt peut-être pas inutile ici qu'un *imprimeur* faſſe obſerver aux auteurs que c'eſt ſouvent leur faute ſi leurs livres ont beſoin de ſi longs errata. Leur négligence à écrire liſiblement les noms propres & les termes de ſciences ou d'arts qui ne peuvent être familiers à un Compoſiteur, en eſt preſque toujours la cauſe. Il eſt impoſſible qu'un *imprimeur* entende aſſez bien toutes les matieres ſur leſquelles il travaille pour ne pas ſe tromper quelquefois. On engage les gens de lettres à vouloir bien faire attention à cet avertiſſement, pour que leurs œuvres ne ſoient pas deshonorées auſſi ſouvent qu'elles le ſont par des fautes groſſieres.

A l'art d'exprimer & de communiquer nos penſées les plus abſtraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajouter de plus intéreſſant, que celui de répéter cette écriture avec promptitude, avec élégance, avec correction, & preſque à l'infini, par le moyen de l'Imprimerie. Dela vint que bientôt après ſa découverte, les *imprimeurs* ſe formerent & ſe multiplierent en ſi grand nombre.

Mais nous devons parler ici principalement de ceux qui joignirent à la ſcience de l'art une vaſte érudition, & une grande connoiſſance des langues ſavantes; il y en a même pluſieurs qui ſe ſont immortaliſés par d'excellens ouvrages ſortis de leurs mains. Voici les noms des plus illuſtres, à qui tous les peuples de l'Europe doivent de la reconnoiſſance, car ils ont tous profité de leur ſavoir, de leurs travaux & de leur induſtrie.

Amerbach (Jean) Amerbachius, Baſlois, fleuriſſoit ſur la fin du XV. ſiecle. Il publia divers auteurs, entre leſquels il corrigea lui-même les œuvres de ſaint Ambroiſe qu'il mit au jour en 1492, & celles de ſaint Auguſtin qu'il n'acheva qu'en 1506, aidé des ſecours de ſon frere; ne déſirant que la perfection de l'Imprimerie, il fondit de nouveaux caracteres ronds, ſupérieurs à ceux qu'on connoiſſoit en Allemagne: & pour ſoutenir ſon art dans ſa patrie, il y appella Froben & les Pétri. Il étoit extrêmement jaloux de la correction des livres qu'il publioit. Il eut des enfans qui ſe diſtinguerent dans la république des lettres, & il leur fit

promettre en mourant de donner au public les œuvres de ſaint Jérome, ce qu'ils exécuterent avec fidélité.

Badius Joſſe, en latin *Jodocus Badius*, *Aſcenſius*, parce qu'il étoit d'Aſſche, bourg du territoire de Bruxelles : où il naquit en 1462. Il ſe rendit célebre par ſon ſavoir & par ſes éditions : ayant été reçu profeſſeur en grec à Paris, il y établit une belle imprimerie, ſous le nom de *prælum aſcenſianum*, de laquelle ſortirent entr'autres ouvrages, nos meilleurs auteurs claſſiques, imprimés en caracteres ronds, peu connus avant lui dans ce royaume, & qu'il ſubſtitua au gothique, dont on ſe ſervoit auparavant. Cependant ſes caracteres n'ont pas l'agrément de ceux des Etiennes, mais ſes éditions ſont correctes. Il mettoit d'ordinaire ce vers latin à la premiere page de ſes livres.

Ære meret Badius, *laude auctorem*, *arte legentem.*

Il mourut à Paris en 1535. Deux de ſes filles épouſerent de fameux *imprimeurs*, l'une Michel Vaſcoſan, l'autre Robert Etienne. Cette derniere ſavoit très-bien le latin. Son fils Conrard Badius prit le parti de ſe retirer à Genève, où il fut à ſon tour imprimeur & auteur. Les fils, filles & gendres de Joſſe Badius, firent tous à l'envi proſpérer avec zele l'art admirable de l'Imprimerie.

Blaeu (*Guillaume*,) dit *Janſonius Cæſius*, né en Hollande dans le xvij. ſiecle avoit été ami particulier & diſciple de Tycho-Brahé. Ses ouvrages géographiques & ſes magnifiques impreſſions rendent ſa mémoire honorable.

Bomberg (*Daniel*,) natif d'Anvers dans le vx ſiecle, alla s'établir à Veniſe, où après avoir appris l'hébreu, il s'acquit une gloire durable par ſes éditions hébraïques de la bible, en toutes ſortes de formats, & par les commentaires des Rabbins qu'il mit au jour. Il commença ce travail en 1511, & le continua juſqu'à ſa mort arrivée vers l'an 1550. On fait grand cas de ſa bible hébraïque publiée l'an 1525, en quatre volumes in-fol. Il a donné le Thalmud en 11 volumes *in-folio* : il imprima trois fois cet ouvrage, & chaque édition lui coûta cent mille écus. On dit qu'il dépenſa quatre millions d'or en impreſſions hébraïques, & qu'il mourut fort pauvre. Alors l'imprimerie étoit glorieuſe, aujourd'hui ce n'eſt qu'un art lucratif.

Camuſat (*Jean*) ſe diſtingua dans le xvij. ſiecle à Paris, en recherchant par préférence à n'imprimer que de bons livres en eux-mêmes, ſans en enviſager le profit, deſorte qu'on regardoit comme une preuve de bonté pour l'ouvrage lorſqu'il ſortoit de ſon imprimerie.

Colines (*Simon de*,) en latin *Colinæus*, né au village de gentilly près de Paris, dans le xvj. ſiecle ; il épouſa la veuve de Henri Etienne l'aîné, employa d'abord les caracteres d'Etienne, mais dans la ſuite il en fondit lui-même de beaucoup plus beaux, il introduiſit en France l'uſage du caractere italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers ; & ſon italique eſt préférable à celui d'Alde Manuce qui en fut l'inventeur. Les éditions des livres grecs donnés par Coline, ſont d'une beauté & d'une correction admirables. Il y a de lui une édition du teſtament grec, où le fameux paſſage de l'épître de Saint Jean des trois témoins manque. J'ai une fois acheté par curioſité un petit teſtament latin dédié au pape, approuvé & imprimé à Louvain, où ce paſſage ne ſe trouvoit pas mieux. Colines mourut, à ce qu'on croit, vers l'an 1647 ; mais on ignore l'année de ſa naiſſance.

Commelin (*Jérome*) né à Douay, s'établit & mourut à Heidelberg en 1597. Non-ſeulement ſes éditions ſont recherchées des curieux, mais il étoit lui-même très-ſavant dans la langue grecque ; nous en avons pour preuve des notes de ſa façon ſur Héliodore, Apollodore, & quelques autres auteurs.

Coſter (*Laurent*,) natif de Harlem, eſt celui à qui ſes compatriotes attribuent l'invention de l'imprimerie. Ils diſent qu'avant l'an 1440 il forma les premiers caracteres de bois de hêtre, qu'enſuite il en fit d'autres de plomb & d'étain, & qu'enfin il trouva l'encre dont l'Imprimerie ſe ſert encore. En conſéquence de cette opinion on grava ſur la porte de la maiſon de cet homme ingénieux, l'inſcription ſuivante

vante ; *Memoriæ ſacrum, typographia, ars artium omnium conſervatrix, nunc primùm inventa, circa annum* 1440. On conſerve encore ſoigneuſement dans la ville de Harlem le premier livre fait par cet artiſte, & qui porte pour titre, *ſpeculum humanæ ſalvationis* ; mais le lecteur peut voir ce qu'on a lieu de penſer de la découverte de Coſter, au mot IMPRIMERIE.

Cramoiſi (Sebaſtien), né à Paris dont il fut échevin. Il obtint par ſon mérite la direction de l'imprimerie du louvre, établie par Louis XIII. mourut en 1669, & eut pour ſucceſſeur ſon petit-fils. Mais quoique pluſieurs de leurs éditions méritent fort d'être recherchées, elles n'ont ni l'exactitude, ni la beauté de celles qui ſont ſorties des imprimeries des Etienne, de Manuce, des Plantin, & des Froben. Les Martin, Coignard & Muguet ont ſuccédé aux Cramoiſi, & ont à leur tour enrichi la république des lettres, d'éditions très-belles & très-eſtimées.

Creſpin (Jean) en latin *Criſpinus*, natif d'Arras au commencement du xvj. ſiecle, & fils d'un juriſconſulte, étoit fort verſé dans le droit, le grec & les belles-lettres ; il fut reçu avocat au parlement de Paris ; mais s'étant retiré à Genève vers l'an 1548, pour y profeſſer en ſûreté le calviniſme, il y fonda une belle imprimerie dans laquelle il publia entr'autres ouvrages un excellent lexicon grec & latin, *in-folio*, dont la premiere édition vit le jour en 1560. Creſpin mourut de la peſte en 1572. Euſtache Vignon ſon gendre continua & perfectionna l'imprimerie que ſon beau-pere avoit établie.

Dolet né à Orléans dans le xvj. ſiecle, imprimeur & libraire à Lyon, a mis au jour quelques-uns des ouvrages recherchés d'Etienne Dolet, bon humaniſte, & brûlé à Paris, le 3 Août 1546, pour ſes ſentimens ſur la religion. Il auroit encore imprimé la verſion françoiſe de la plupart des œuvres de Platon, du malheureux Etienne Dolet, s'il n'eût été prévenu par ſon ſupplice.

Elzévirs, (les), bien des gens regardent les Elzévirs comme les plus habiles *imprimeurs*, non-ſeulement de la Hollande, mais de toute l'Europe. Bonaventure, Abraham, Louis, & Daniel Elzévirs, ſont les quatre de ce nom, qui ſe ſont tant diſtingués dans leur art. A la vérité, ils ont été fort au deſſous des Etienne, tant pour l'érudition, que pour les éditions grecques & hébraïques ; mais ils ne leur ont cédé, ni dans le choix des bons livres qu'ils ont imprimés, ni dans l'intelligence du métier ; & ils les ont ſurpaſſés pour l'agrément & la délicateſſe des petits caracteres. Leur Virgile, leur Térence, leur nouveau-teſtament grec, & quelques autres livres de leur preſſe, où il ſe trouve des caracteres rouges, ſont des chef-d'œuvres de leur art. Ils ont imprimé pluſieurs fois le catalogue de leurs éditions, qui comprennent entre autres tous les auteurs claſſiques, dont les petits caracteres ſont auſſi jolis, que nuiſibles à la vue.

Etienne (les), je les regarde comme les rois de l'Imprimerie, tant pour l'érudition, que pour les éditions grecques & hébraïques. On nomme huit Etienne, qui ſe ſont illuſtrés dans leur carriere ; mais Robert Etienne, & Henri II. ſon fils ſe ſont immortaliſés par leur goût pour leur art, & par leur ſavoir. Ils tiennent l'un & l'autre un grade ſupérieur dans la république des lettres.

Le célebre Robert Etienne avoit acquis une connoiſſance éminente des langues & des humanités. Il s'appliqua particuliérement à mettre au jour de magnifiques éditions des bibles hébraïques & latines. Il eſt le premier qui les ait diſtinguées par verſet : François I. lui donna ſon imprimerie royale. Claude Garamond, & Guillaume le Bé, en fondirent les caracteres ; mais les traverſes injurieuſes que Robert Etienne eſſuya, l'obligerent de quitter ſa patrie vers l'an 1551, & de ſe retirer à Genève, pour y profeſſer ſa religion en liberté. Là il continua d'enrichir le monde des plus beaux ouvrages littéraires.

Les éditions données par cet homme célebre, ſont celles de toute l'Europe, où l'on voit le moins de fautes d'impreſſion. Mill aſſure que dans ſon Nouveau-Teſtament grec des éditions de 1546, 1549, & 1551, ainſi que dans l'édition de 1549 in-ſeize, il ne s'y trouve pas

une ſeule faute typographique, & qu'il n'y en a qu'une dans la préface latine, ſavoir *pulres* pour *plures*. On ſait par quel moyen il parvint à cette exactitude : il expoſoit à ſa boutique & affichoit ſes dernieres épreuves à la porte des colleges en promettant un ſou aux écoliers pour chaque faute qu'ils découvriroient, & il leur tenoit exactement ſa parole.

Il mourut à Geneve le 7 Septembre 1559, âgé de 56 ans, après s'être comblé de gloire : je dis *comblé de gloire*, parce que nous devons peut-être autant à ſon induſtrie ſeule qu'à tous les autres ſavans & artiſtes qui ont paru en France depuis François I. juſqu'à nos jours.

Son beau tréſor de la langue latine a immortaliſé ſon nom, quoiqu'il ait été ſecouru dans ce travail par Budé, Tuſan, Baif, Jean Thirry de Beauvoiſis & autres. La premiere édition eſt de Paris 1536, la ſeconde de 1542, la troiſieme à Lyon en 1573, & la derniere à Londres en 1734, en quatre volumes in-folio.

Son déſintéreſſement & ſon zele pour le bien public, peignent le caractere d'un digne citoyen. Je ne lui dois point d'éloges à cet égard ; mais dumoins ne falloit-il pas le calomnier, juſqu'à l'accuſer d'avoir volé les caracteres de l'imprimerie du Roi en ſe retirant, & d'avoir été brûlé en effigie pour ce ſujet.

Il entretenoit chez lui dix à douze ſavans de diverſes nations ; & comme ils ne pouvoient s'entendre les uns les autres qu'en parlant latin, cette langue devint ſi familiere dans cette maiſon, que ſes correcteurs, ſa femme, ſes enfans, & les anciens domeſtiques, vinrent à la parler avec facilité. Il laiſſa un frere & deux fils dont il me convient de parler.

Etienne (Charles), frere de Robert I. après s'être fait recevoir docteur en médecine dans la faculté de Paris, eut l'imprimerie du roi & la ſoutint honorablement. Les anatomiſtes lui doivent trois livres *de diſſectione partium corporis humani*, qui ne ſont point tombés dans l'oubli. Cet ouvrage parut en 1545 in-folio avec figures, & l'année ſuivante en françois chez Colinée. Charles Etienne a le premier prouvé contre Galien, que l'œſophage ſe diviſoit ſéparément de la trachée-artere, & que la membrane charnue étoit adipeuſe. Il mourut en 1568, ne laiſſant qu'une fille nommée *Nicole*, auteur de quelques ouvrages en proſe & en vers : elle fut recherchée par Jacques Grévin, médecin & poëte ; & c'eſt pour elle qu'il compoſa ſes *amours d'Olympe* ; mais elle épouſa Jean Liébaud médecin.

Etienne (Robert II.) ne voulut pas ſuivre ſon pere à Geneve, & fut conſervé conjointement avec ſon oncle Charles dans la direction de l'imprimerie royale, où il fit imprimer depuis l'année 1560, divers ouvrages utiles, mais dont les éditions n'égalent pas celles de ſon pere.

Etienne (Henri II.) fils de Robert I. & frere de Robert II. eut la réputation d'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, & des plus érudits dans les langues grecque & latine. Il publia le premier tout jeune encore, les poéſies d'Anacréon, qu'il traduiſit en latin. Il compoſa l'apologie pour Hérodote, eſpece de ſatyre contre les moines, qui lui en firent un procès criminel, dont il échappa par la fuite ; mais il s'eſt immortaliſé par ſon tréſor de la langue grecque, en quatre tomes in-folio, qui parurent en 1572. Il mourut à Lyon en 1598, âgé de 70 ans, laiſſant des fils & une fille qu'Iſaac Caſaubon ne dédaigna pas d'épouſer.

Almélovéen a donné la vie des Etienne, qu'on peut lire : cette famille a produit je ne ſais combien de gens de mérite.

Fauſt (Jean) aſſocié pour l'imprimerie au célebre Guttenberg, qui lui en apprit le ſecret. Ils imprimerent conjointement avec le ſecours de Schoeffer, pluſieurs livres, & entr'autres la bible, dont les facteurs de Fauſt apporterent en 1470, divers exemplaires à Paris, qu'ils vendirent d'abord ſoixante écus piece, au lieu de quatre-vingt ou cent écus, qu'ils en pouvoient tirer. Ce bon marché ſurprit les acheteurs, qui ne ſe laſſoient d'admirer la parfaite reſſemblance qu'ils trouvoient dans l'écriture de toutes ces bibles. ils furent encore plus étonnés de voir ces facteurs en diminuer le prix juſqu'à trente écus ; & n'en pouvant démêler la cauſe, il les accuſerent de magie, enfin, ils ap-

prirent que leurs exemplaires de la bible n'étoient point écrits, mais imprimés ſans aucun ſortilege, par un nouvel art, & à peu de frais, en comparaiſon de l'écriture. Alors ils ſe pourvurent en juſtice contre les facteurs de Fauſte; mais le Parlement mit à néant toutes les démandes de ceux qui avoient acheté des bibles de ces étrangers, & les condamnerent à les payer.

Froben (*Jean*,) natif d'Hammelburg, s'établit à Baſle, & y fit fleurir l'Imprimerie ſur la fin du XV. ſiecle. Il fut le premier dans toute l'Allemagne qui ſut joindre à la délicateſſe de ſon art, le choix des bons auteurs. On lui doit la premiere édition des ouvrages d'Eraſme en neuf tomes in-folio, les ouvrages de S. Jérôme & de S. Auguſtin, & l'on prétend que ce ſont ſes trois chef-d'œuvres pour l'exactitude. Il mourut en 1527, laiſſant à ſon fils Jérôme & à ſon gendre Epiſcopius, le ſoin de maintenir la réputation de ſon imprimerie. Nous devons à ces deux derniers, aidés de Sigiſmond Gélénius pour la correction des épreuves, l'édition des Peres grecs qu'ils commencerent par les ouvrages de S. Baſile; mais quelque exactes qu'elles ſoient, celles du Louvre en ont fait tomber le mérite & le prix.

Géring (*Ulric*,) Allemand, fut un des trois *imprimeurs*, que les docteurs de la maiſon de Sorbonne firent venir à Paris vers l'an 1470, pour y faire les premieres impreſſions: les deux autres étoient Martin Crantz, & michel Friburger. Il paroît en 1477, que Géring reſta le maître des imprimeries établies par la Sorbonne, & qu'il s'aſſocia Meynial en 1479; Rembolts prit la place de ce dernier en 1489, & Géring travailloit encore avec lui en 1508. Il mourut en 1510; & employa les grandes richeſſes qu'il avoit acquiſes dans ſon art, à des fondations conſidérables en faveur des colleges de Sorbonne & de Montaigu. Le premier livre qui ſortit de la preſſe de la maiſon de Sorbonne, ſont les épîtres de Gaſpar nus Pergamenſis. Ce choix ſeul prouve aſſez la barbarie dans laquelle nous étions alors plongés, & que l'art même de l'imprimerie ne put diſſiper de long-temps.

Gravius (*Henri*,) né à Louvain, où il avoit enſeigné la Théologie; mais il ſe rendit à Rome, appellé par le pape Sixte V, qui lui donna l'intendance de la bibliotheque & de l'imprimerie du Vatican. Il y mourut peu de temps après, en 1591, âgé de 35 ans.

Gryphius (*Sébaſtien*,) né à Reutlingen, ville de Souabe, ſur la fin du XV. ſiecle, *vir inſignis litteratus*, dit Majorage. Il s'établit à Lyon où il s'acquit un honneur ſingulier, par la beauté & l'exactitude de ſes impreſſions. On eſtime beaucoup ſes éditions de la bible en hébreu, & même tout ce qu'il a donné dans cette langue. On ne fait pas moins de cas de la bible latine qu'il publia en 1550, en 2 vol. in-folio. Il ſe ſervit pour cette édition latine du plus gros caractere qu'on eût vu juſqu'alors. Elle ne cede pour la beauté qu'à la ſeule bible imprimée au Louvre en 1642, en neuf volumes in-folio.

Son tréſor de la langue ſainte de Pagnin, qu'il mit au jour en 1529, eſt un chef-d'œuvre. Il avoit de très-habiles correcteurs; l'*errata* des commentaires ſur la langue latine d'Etienne Dolet n'eſt que de huit fautes, quoique cet ouvrage forme 2. vol. in-folio. Gryphius mourut en 1556 à l'âge de 63 ans; mais ſon fils Antoine Gryphius continua de ſoutenir la réputation de l'imprimerie paternelle.

Guttembeg (*Jean*,) voilà le citoyen de Mayence, à qui l'opinion générale donne l'invention de l'imprimerie dans le milieu du XV. ſiecle.

Après avoir eſſayé quelque temps l'idée qu'il en avoit conçue, il s'aſſocia Jean Fauſt, riche négociant de la même ville, & avec l'aide de Schoeffer, qui étoit alors domeſtique & qui depuis fut gendre de Fauſt; ils travaillerent à exécuter leur deſſein depuis 1440. Leur ébauche étoit d'abord très-imparfaite, puiſqu'ils ne firent que tailler des lettres ſur des planches de bois, comme on fait quand on veut écrire ſur les vignettes gravées en bois. Mais ayant remarqué la longueur du travail qu'ils avoient mis à imprimer de cette maniere un vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*, ils inventerent des lettres détachées & mobiles qu'ils firent de bois dur,

juſqu'à ce que Schoeffer s'aviſa de frapper des matrices, pour avoir des lettres du métal fondu.

Tritheme qui nous apprend ces particularités, les écrivoit en 1514 dans ſa chronique de Hirshaugen, où il aſſure qu'il les tenoit de Schoeffer lui-même; & ſon témoignage ſur cette matiere, eſt appuyé par l'auteur d'une chronique Allemande, qui écrivoit en 1499, & qui dit qu'il ſavoit ce fait particulier d'Olric Zell hanovrien, imprimeur à Cologne.

Il eſt certain que de toutes les premieres, impreſſions qui portent quelque date, on n'en connoît point de plus anciennes, que celles de Fauſt & de Schoeffer. D'ailleurs, ils ſe ſont toujours donnés pour les premiers *Imprimeurs* de l'Europe, en marquant que Dieu avoit favoriſé la ville de Mayence, de l'invention de ce bel art, ſans qu'on voie que perſonne pendant cinquante ans les ait démentis, ni ait attribué cette decouverte à d'autres. Conſultez l'article IMPRIMERIE, *Hiſt. des inventions modernes.*

Hervogius (*Jean*,) né à Baſle, contemporain d'Eraſme, qui l'eſtimoit beaucoup. Si Alde Manuce, dit-il, a mis le premier au jour le prince des orateurs grecs, nous ſommes redevables à Hervagius, de l'avoir fait paroître dans un état beaucoup plus accompli, & de n'avoir épargné ni ſoin, ni dépenſe, pour lui donner ſa perfection. L'Imprimerie de Baſle établie par Amerbach, ſoutenue par Froben, ne tomba point ſous Hervagius, qui épouſa la veuve de ce dernier.

Jenſon (*Nicolas*,) né en France, alla s'établir à Veniſe en 1486, où il ſurpaſſa par la beauté de ſes carâcteres, les imprimeurs Allemands; que cette ville avoit eu juſqu'alors, & jeta les fondemens de la réputation que l'imprimerie de Veniſe s'acquit depuis par les beaux talens des Manuces.

Juntes (*les*) *Juntæ*, ſont à jamais célebres entre les *Imprimeurs* du xvj ſiecle. Ils s'établirent à Florence, à Rome, & à Veniſe, & tinrent le premier rang dans l'Italie avec les Manuces. Nous ne ceſſons d'admirer les éditions dont on leur eſt redevable; & on a des catalogues qui font voir avec étonnement l'étendue & la multiplicité de leurs travaux.

Maire (*Jean*,) Hollandois, prit le parti de ſe fixer à Leyde, & d'y donner de charmantes éditions de livres latins. Grotius, Voſſius, & Saumaiſe, en faiſoient grand cas.

Manuces (*les*,) ces habiles & laborieux artiſtes d'Italie, ont élevé l'Imprimerie dans leur pays au plus haut degré d'honneur.

Alde Manuce, *Aldus Pius Manucius*, le chef de cette famille, étoit natif de Baſſano dans la marche Tréviſanne. Il a illuſtré ſon nom par ſes propres ouvrages. On a de lui des notes ſur Homere & ſur Horace; qui ſont encore eſtimées; mais il eſt le premier qui imprima correctement le grec ſans abréviations, & grava de même que Colines, les caracteres romains de ſon imprimerie. Il mourut à Veniſe en 1516, dans un âge fort avancé.

Paul Manuce ſon fils, né en 1512, ſoutint la réputation de ſon pere, & fut également verſé dans l'intelligence des langues & des humanités. On lui doit en ce genre la publication d'excellens ouvrages de ſa main, ſur les antiquités grecques & romaines, outre des lettres compoſées avec un travail infini. On lui doit en particulier une édition très-eſtimée des œuvres de Cicéron, avec des notes & des commentaires.

Pie IV. le mit à la tête de l'Imprimerie apoſtolique & de la bibliotheque vaticane. Il mourut à 62 ans en 1574, & eut pour fils Alde Manuce le jeune, qui ſervit encore à rehauſſer ſa gloire.

En effet ce dernier paſſa pour l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. Clément VIII. lui donna la direction de l'Imprimerie du Vatican; mais cette place étant d'un fort modique revenu, il fut contraint pour ſubſiſter, d'accepter une chaire de rhétorique, & de vendre la magnifique bibliotheque que ſon pere, ſon ayeul, ſes grands oncles avoient formée avec un ſoin extrême, & qui contenoit dit-on, quatre-vingt mille volumes. Enfin, il mourut à Rome en 1597, ſans autre récompenſe, que les éloges dus à ſon mérite; mais il laiſſa des ouvrages précieux

tels ſont ſes commentaires ſur Cicéron, Horace, Salluſte, & Velleius Paterculus, de même que ſon livre *dell'antichita delle romane inſcrizioni*. Ses *lettere* ſont écrites avec la politeſſe d'un homme de cour qui ſeroit très-éclairé.

Mentel ? Jean,) gentilhomme allemand de Strasbourg, à qui quelques auteurs attribuent l'invention de l'Imprimerie en 1440. Ils diſent qu'il fit des lettres de buis ou de poirier, puis d'étain fondu, & enſuite d'une matiere compoſée de plomb, d'étain ; de cuivre, & d'antimoine, mêles enſemble. Ils ajoutent que Mentel employa Guttemberg pour faire des matrices & des moules ; & qu'enſuite Guttemberg ſe rendit à Mayence, où il s'aſſocia Fauſt. Mais, outre que tous ces faits ne ſont point appuyés de preuves, on ne produit aucun livre imprimé dans les premiers temps à Strasbourg. Enfin, il eſt certain que Guttemberg & ſes aſſociés, ont paſſé pendant 50 ans, pour les inventeurs de l'Imprimerie, & s'en ſont glorifiés hautement, ſans que perſonne ſe ſoit alors aviſé de les démentir, ni de leur oppoſer Mentel.

Millanges, (*Simon*,) né dans le Limouſin en 1540, après avoir fait ſes études, ſe rendit à Bourdeaux en 1572, pour y dreſſer une belle imprimerie. Les jurats de cette ville ſoutinrent cette entrepriſe de leur argent & de leur crédit. Millanges ſe diſtingua par la correction de ſes éditions, & mourut en 1621 âgé de 82 ans, ayant été un des bons *Imprimeurs* du royaume pendant près d'un demi-ſiecle.

Morel (*les*,) nous devons aux Morels bien des éloges pour leur ſavoir & les beaux livres qu'ils ont publiés.

Morel (Guillaume,) né en Normandie, ſelon la Croix du Maine, & célebre *Imprimeur* de Paris, étoit ſavant dans l'intelligence des langues. Il devint correcteur de l'Imprimerie royale, après que Turnebe ſe fut demis de cet emploi en 1555. Ses éditions grecques ſont fort eſtimées. Il commença lui-même quelques ouvrages, entr'autres un dictionnaire grec, latin, françois. Il mourut en 1564.

Morel (Frédéric,) apparemment parent éloigné de Guillaume, verſé dans les langues ſavantes, fut gendre & héritier de Vaſcoſan, dont il fit valoir l'imprimérie, & mourut à Paris en 1583 ; âgé d'environ 60 ans, laiſſant un fils d'un mérite ſupérieur, nommé ſemblablement *Frédéric*.

Celui-ci après avoir été profeſſeur & interprète du Roi, fut pourvu de la charge d'*Imprimeur* ordinaire de Sa Majeſté, pour l'hébreu, le grec, le latin, & le françois. Le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés & traduits du grec ſur les manuſcrits de la bibliotheque du Roi, avec des notes, ſont des preuves authentiques de ſon érudition. Il mourut en 1630, âgé de 78 ans, & laiſſa deux fils, Claude & Gilles.

Claude Morel donna les éditions de pluſieurs peres grecs, entr'autres de S. Athanaſe. Gilles Morel ſon frere lui ſuccéda, & publia les œuvres d'Ariſtote en quatre vol. in-folio, outre la grande bibliothéque des Peres, qu'il mit au jour en 1643, en dix-ſept volumes in-folio. Gilles Morel eſt devenu conſeiller au grand-conſeil.

Moret (*Jean*,) Flamand, gendre de Plantin, & ſon ſucceſſeur à Anvers. Pluſieurs de ſes éditions ne ſont pas moins belles, ni moins exactes que celles de ſon beau-pere. Le docte Kilien donna ſon temps à les corriger juſqu'en 1607. Moret finit ſes jours en 1610, & laiſſa ſon imprimerie à ſon fils Balthaſar Moret. Celui-ci ſe fit connoître par ſon érudition, & par ſes commentaires géographiques ſur le théatre du monde d'Ortelius. Il mourut en 1641

Nivelle (*Sébaſtien*,) libraire & *imprimeur* de Paris, fleuriſſoit au milieu du xvj. ſiecle. Entre les ouvrages qu'il mit au jour à ſes dépens, on ne doit jamais oublier le corps du droit civil, avec les commentaires d'Accurſe. C'eſt un livre précieux, un chef-d'œuvre que Nivelle fit paroître en 1576, en cinq volumes in-folio ; mais Olivier de Harzy, & Henri Thierry *imprimeurs*, en partagent auſſi la gloire.

Oporin (*Jean*,) natif de Baſle, après d'excellentes études, prit le parti de l'Imprimerie, en s'aſſociant aux Winter. Il faiſoit rouler continuellement ſix preſſes,

avec lequel il a porté l'*imprimerie*, preſque au période de la perfection. Quoique de ſon temps les Hollandois ſemblaſſent être les maîtres de cet art. On croit que Vitré étoit capable de les ſurpaſſer, s'il ſe fût aviſé d'obſerver, comme on a fait depuis, la diſtinction de la conſonne d'avec la voyelle dans les lettres *i* & *j u* & *v*.

Quoiqu'il en ſoit la polyglotte de Guy-Michel le Jay qu'il a imprimée, eſt un chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté & la beauté des caracteres, que par l'induſtrie & l'exactitude de la correction. Sa bible latine *in-folio* & *in-4°*. va de pair avec tout ce qu'on connoît de mieux. En un mot il a égalé Robert Etienne pour la beauté de l'*imprimerie*, mais il a terni ſa gloire en faiſant fondre les caracteres précieux des langues orientales, qui avoient ſervi à imprimer la bible de M. le Jay, pour n'avoir aucun rival après ſa mort.

M. de Flavigny s'étant aviſé de cenſurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la bible magnifique qu'il avoit miſe au jour, & qu'il étoit bien permis de critiquer, celui-ci éprouva des chagrins incroyables, par une ſeule faute d'impreſſion qui n'étoit point dans ſon manuſcrit. Il avoit cité le paſſage de S. Matthieu, *ejice primùm tra-lem de oculo tuo*. Gabriel Sionita prenant un vif intérêt à la défenſe de la bible où il avoit travaillé, ayant lu la critique de M. Flavigny, l'accuſa par ſa réponſe de mœurs corrompues, de ſacrilege, & d'une impiété ſans exemple, d'avoir oſé corriger le texte ſacré, en ſubſtituant un mot infame à la place du terme honnête de l'évangéliſte. Qui croiroit que tous ces ſanglans reproches n'avoient d'autre fondement qu'une inadvertance d'*imprimerie* ? La premiere lettre du mot *oculo* s'étoit échappée fortuitement de la forme, après la revue de la derniere épreuve, lorſque le compoſiteur toucha une ligne mal dreſſée, pour la remettre droite.

Wechels (les) Chrétien & André ſon fils, *imprimeurs* de Paris & de Francfort, ſont très-eſtimés dans leur art par les éditions qu'ils ont miſes au jour. On dit qu'ils poſſédoient une bonne partie des caracteres de Henri Etienne. Mais ce qui a le plus contribué à rendre leurs éditions précieuſes, c'eſt d'avoir eu pour correcteur de leur *imprimerie* Fréderic Sylburge, un des premiers grecs & des meilleurs critiques d'Allemagne. L'*errata* d'un *in-folio* qu'il avoit corrigé, ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Chrétien Wechels vivoit encore en 1552, & André qui ſe retira de Paris après le maſſacre de la ſaint Barthelemy, où il courut le plus grand danger, mourut à Francfort en 1582. Jean Wechels ſon fils lui ſuccéda.

Weſtphole (Jean) « le premier de ma » connoiſſance, dit Naudé, qui ſe ſoit mêlé de l'*imprimerie* dans les Pays-bas, » fut un Jean de Weſtphale, lequel s'éta» blit à Louvain l'an 1475, & commença » ſon labeur par les morales d'Ariſtote. » Cet imprimeur ſe nomma tantôt *Johan*» *nes de Weſtphalia*, tantôt *Johannes Weſt*» *phalia Paderbonenſis* ».

Voilà depuis l'origine de l'*imprimerie* les principaux maîtres qui ſe ſont rendus célebres. Dans cette liſte je n'ai point parlé des Anglois, parce que les noms de leurs habiles artiſtes en ce genre, ne ſont guere connus hors de leurs pays. D'ailleurs, il me ſemble que c'eſt ſeulement au commencement du dernier ſiecle que cet art fut pouſſé en Angleterre au point de perfection où il s'eſt toujours ſoutenu depuis; alors on vit des chef-d'œuvres ſortir de leurs *imprimeries*. Rien dans le monde n'eſt ſupérieur à l'édition grecque de S. Jean Chryſoſtome, en huit volumes *in-folio*, de l'*imprimerie* de Norton, achevée en 1613 dans le college-royal d'Eaton (*Etonæ*) près de Windſor, par les ſoins du docte Henri Saville.

Mais la beauté des caracteres qu'emploient les *imprimeurs* anglois, le choix de leur papier, la grandeur des marges, le petit nombre d'exemplaires qu'ils tirent, & l'exactitude de la correction qu'ils mettent dans les livres importans, ne ſont pas les ſeuls avantages qui peuvent attirer à l'*imprimerie* de la Grande-Bretagne, une attention toute particuliere. (*D. J.*)

Il y a trois corps & communautés d'*Imprimeurs*.

Les *Imprimeurs* de livres, les *Imprimeurs*

avec lequel il a porté l'*imprimerie*, preſque au période de la perfection. Quoique de ſon temps les Hollandois ſemblaſſent être les maîtres de cet art. On croit que Vitré étoit capable de les ſurpaſſer, s'il ſe fût aviſé d'obſerver, comme on a fait depuis, la diſtinction de la conſonne d'avec la voyelle dans les lettres *i* & *j u* & *v*.

Quoiqu'il en ſoit la polyglotte de Guy-Michel le Jay qu'il a imprimée, eſt un chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté & la beauté des caracteres, que par l'induſtrie & l'exactitude de la correction. Sa bible latine *in-folio* & *in-4°*. va de pair avec tout ce qu'on connoît de mieux. En un mot il a égalé Robert Etienne pour la beauté de l'*imprimerie*, mais il a terni ſa gloire en faiſant fondre les caracteres précieux des langues orientales, qui avoient ſervi à imprimer la bible de M. le Jay, pour n'avoir aucun rival après ſa mort.

M. de Flavigny s'étant aviſé de cenſurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la bible magnifique qu'il avoit miſe au jour, & qu'il étoit bien permis de critiquer, celui-ci éprouva des chagrins incroyables, par une ſeule faute d'impreſſion qui n'étoit point dans ſon manuſcrit. Il avoit cité le paſſage de S. Matthieu, *ejice primùm trabem de oculo tuo*. Gabriel Sionita prenant un vif intérêt à la défenſe de la bible où il avoit travaillé, ayant lu la critique de M. Flavigny, l'accuſa par ſa réponſe de mœurs corrompues, de ſacrilege, & d'une impiété ſans exemple, d'avoir oſé corriger le texte ſacré, en ſubſtituant un mot infame à la place du terme honnête de l'évangéliſte. Qui croiroit que tous ces ſanglans reproches n'avoient d'autre fondement qu'une inadvertance d'*imprimerie* ? La premiere lettre du mot *oculo* s'étoit échappée fortuitement de la forme, après la revue de la derniere épreuve, lorſque le compoſiteur toucha une ligne mal dreſſée, pour la remettre droite.

Wechels (les) Chrétien & André ſon fils, *imprimeurs* de Paris & de Francfort, ſont très-eſtimés dans leur art par les éditions qu'ils ont miſes au jour. On dit qu'ils poſſédoient une bonne partie des caracteres de Henri Etienne. Mais ce qui a le plus contribué à rendre leurs éditions précieuſes, c'eſt d'avoir eu pour correcteur de leur *imprimerie* Frédéric Sylburge, un des premiers grecs & des meilleurs critiques d'Allemagne. L'*errata* d'un *in-folio* qu'il avoit corrigé, ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Chrétien Wechels vivoit encore en 1552, & André qui ſe retira de Paris après le maſſacre de la ſaint Barthelemy, où il courut le plus grand danger, mourut à Francfort en 1582. Jean Wechels ſon fils lui ſuccéda.

Weſtphale (Jean) « le premier de ma » connoiſſance, dit Naudé, qui ſe ſoit mêlé de l'*imprimerie* dans les Pays-bas, » fut un Jean de Weſtphale, lequel s'éta- » blit à Louvain l'an 1475, & commença » ſon labeur par les morales d'Ariſtote. » Cet imprimeur ſe nomma tantôt *Johan- » nes de Weſtphalia*, tantôt *Johannes Weſt- » phalia Paderbonenſis* ».

Voilà depuis l'origine de l'*imprimerie* les principaux maîtres qui ſe ſont rendus célebres. Dans cette liſte je n'ai point parlé des Anglois, parce que les noms de leurs habiles artiſtes en ce genre, ne ſont guere connus hors de leurs pays. D'ailleurs, il me ſemble que c'eſt ſeulement au commencement du dernier ſiecle que cet art fut pouſſé en Angleterre au point de perfection où il s'eſt toujours ſoutenu depuis; alors on vit des chef-d'œuvres ſortir de leurs *imprimeries*. Rien dans le monde n'eſt ſupérieur à l'édition grecque de S. Jean Chryſoſtome, en huit volumes *in-folio*, de l'*imprimerie* de Norton, achevée en 1613 dans le college-royal d'Eaton (*Etonæ*) près de Windſor, par les ſoins du docte Henri Saville.

Mais la beauté des caracteres qu'emploient les *imprimeurs* anglois, le choix de leur papier, la grandeur des marges, le petit nombre d'exemplaires qu'ils tirent, & l'exactitude de la correction qu'ils mettent dans les livres importans, ne ſont pas les ſeuls avantages qui peuvent attirer à l'*imprimerie* de la Grande-Bretagne, une attention toute particuliere. (*D. J.*)

Il y a trois corps & communautés d'*Imprimeurs*.

Les *Imprimeurs* de livres, les *Imprimeurs*

en taille-douce, & les *Imprimeurs* imagers, tapiſſiers & dominotiers. *Voyez* DOMINOTIERS.

Avant l'invention des caracteres, le corps des *Imprimeurs* en lettres étoit compoſé d'écrivains, de libraires, de relieurs, d'enlumineurs, & de parcheminiers.

Ce corps tout-à-fait dépendant de l'univerſité & de ſon recteur.

Le parcheminier préparoit les peaux ſur leſquelles on écrivoit.

L'écrivain qu'on appelloit *ſtationnaire*, copioit ſur les peaux l'ouvrage que le libraire fourniſſoit.

Le relieur mettoit en volume les feuilles copiées.

L'enlumineur peignoit, relevoit d'or bruni; en un mot décoroit le volume qui retournoit chez le libraire qui le vendoit

Nos *Imprimeurs* en lettres ont ſuccédé à l'état & aux privileges de ſtationnaires. Ils ſont aggrégés à l'univerſité, & ſoumis aux ordonnances & ſtatuts du recteur; mais le corps ne comprend plus que les *Imprimeurs* & les libraires, que le réglement de 1686 affranchit en grande partie de l'autorité de l'univerſité.

Ce réglement fixe le nombre des *Imprimeurs* à trente-ſix.

Depuis ce réglement il eſt intervenu un grand nombre d'arrêts, d'édits & déclarations relatifs au corps & à la communauté des *Imprimeurs-Libraires*.

On a raſſemblé toutes ces pieces dans un volume conſidérable, qui forme ce qu'on appelle le *code de la Librairie*.

Il eſt traité dans ce code de tout ce qui appartient aux privileges, au nombre, à la demeure, aux preſſes, aux caracteres, au papier, à la marge, à l'apprentiſſage, à la réception, aux viſites, à la maîtriſe, aux connoiſſances, aux permiſſions, aux approbations, à la cenſure, aux ſyndics, aux adjoints, aux correcteurs, aux compoſiteurs, aux preſſiers, *&c.* voyez l'article LIBRAIRIE.

Avant 1694 les *Imprimeurs* en taille-douce n'étoient que de ſimples compagnons que les graveurs & imagers de Paris avoient chez eux.

Ce fut dans cette année qu'ils eurent des ſtatuts, dont les principaux reglent le nombre des ſyndics, l'apprentiſſage, la bourſe commune, le chef-d'œuvre, la réception, *&c.*

Il n'y a que deux ſyndics, dont l'un eſt le tréſorier de la bourſe commune. Le fond de la bourſe conſiſte au tiers du ſalaire. Ce produit ſe diſtribue tous les quinze jours, frais & rentes conſtitués de la communauté déduits. Les veuves des maîtres jouiſſent de la maîtriſe, & ont part à la bourſe. Les apprentifs ne peuvent être obligés pour moins de quatre ans, & chaque maître n'en peut avoir qu'un à la fois. Avant que l'apprentif ſoit admis au chef-d'œuvre, il doit avoir ſervi compagnon deux années depuis ſon apprentiſſage. Il n'y a que les fils de maîtres qui ſoient diſpenſés du chef-d'œuvre. Les maîtres ne peuvent demeurer ailleurs que dans le quartier de l'univerſité, & n'y peuvent avoir ou tenir plus d'une imprimerie. Il eſt défendu expreſſément à toutes perſonnes quelles qu'elles ſoient d'avoir des preſſes, ſoit en lettres, ſoit en taille-douce.

Imprimeur-Libraire ordinaire du roi, (*Hiſt. litt.*) Ce ſont les titres de ceux qui ont été créés ſous Louis XIII le 22 février 1620, pour imprimer les édits, ordonnances, réglemens, déclarations, *&c.* & de ceux qui leur ont ſuccédé.

Ces imprimeurs, de la création de Louis XIII, étoient de ſes officiers domeſtiques, & commenſaux de ſa maiſon, avec attribution, de gages. Leurs ſucceſſeurs ont les mêmes prérogatives.

Il n'y en avoit que deux. L'une de ces charges eſt à préſent poſſédée par André François le Bréton, & l'autre, par Jacques Colombat, dont le pere obtint en 1719 le titre additionnel de prépoſé à la conduite de l'imprimerie du cabinet de ſa majeſté.

Ils ſont aujourd'hui au nombre de ſix. Les quatre de création poſtérieure, n'ont d'abord été que brévetés par chacun des ſecrétaires d'état.

Pluſieurs arrêts conſécutifs les ont tous maintenus dans leurs premiers privileges & anciennes fonctions, & les derniers lettres patentes qu'ils ont obtenues en leur faveur, ſont du 9 décembre 1716, enregiſtrées

enregiſtrées au Parlement le 12 Janvier 1717.

Outre ces *Imprimeurs*, il y en a encore un particuliérement titré Noteur de la chapelle de ſa Majeſté, & excluſivement privilégié à l'impreſſion de ſa muſique. Cette charge fut créée par Henri II. Ce fut un Ballard qui la poſſéda, & c'eſt un de ſes deſcendans qui la poſſede encore aujourd'hui.

Ceux qui ont rangé le code de la Librairie n'ont fait aucune mention de ces places qui ſemblent deſtinées ſpécialement à ceux qui ſe conduiſent avec honneur dans leurs corps.

IMPRIMEUR, ſ. m. (*Peint.*) pour préparer des toiles imprimées à l'huile dont on ſe ſert dans la peinture ordinaire, on à un couteau d'un pié & demi de longueur, qui à le tranchant émouſſé, & dont le manche fait un angle obtus avec le dos; on tend la toile ſur un chaſſis, on la frotte avec la pierre ponce, pour en uſer les nœuds, on lui donne un enduit de colle de poiſſon, lorſqu'elle eſt groſſe & claire; car ſi c'eſt une batiſte, ou une autre toile ſerrée, comme les Peintres d'un genre précieux ont coutume de les prendre, l'enduit de colle devient ſuperflu. On laiſſe ſécher cet enduit; on prepare un gris en délayant à l'huile du blanc & du noir: on jette ce gris ſur la toile; on l'étend & le traîne ſur toute ſa ſurface avec le couteau, ce qui s'appelle *donner une impreſſion*; on laiſſe ſécher cette premiere impreſſion: il faut pour cela quatre à cinq jours ſelon la ſaiſon. Quand cette impreſſion eſt ſeche, on en donne une ſeconde qu'on laiſſe ſécher auſſi, & alors la toile eſt préparée pour la peinture à l'huile.

*IMPROBATION, IMPROUVER, (*Gram.*) il eſt plus court & plus clair de fixer l'acception des mots par des exemples que par des définitions, qui compoſées d'autres mots quelquefois plus abſtraits, plus généraux, plus indéterminés, ne font que promener un lecteur ſur un cercle vicieux. Un prince corrompu par la flatterie qui ſe recrie avec admiration ſur tout, regarde le ſilence d'un homme de bien comme une *improbation* ſecrette, & celui-ci ſe trouve à la longue diſgracié pour s'être tu, comme il l'eût été pour avoir parlé. M. Duguet dit de certains édits qu'on apporte quelquefois aux parlemens pour être enregiſtrés, que les juges n'opinent alors que par un morne & triſte ſilence, & que la maniere dont ils enregiſtrent eſt le ſceau de leur *improbation*. Si vos démarches ſont innocentes, ſoyez tranquille; l'*improbation* paſſagere des hommes prévenus ne les rendra point criminelles, tôt ou tard le public vous connoîtra pour ce que vous êtes, & l'ignominie s'aſſeyera ſur vos ennemis.

IMPROMTU, ſ. m. (*Poéſie.*) ou plutôt IN-PROMPTU, terme latin qui a paſſé dans notre langue: c'eſt une petite piece de poéſie aſſez ſemblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractere propre & diſtinctif eſt d'être fait ſans préparation, ſur un ſujet qui ſe préſente.

L'*in-promptu* a commencé viſiblement par les reparties groſſieres des laboureurs dans leurs noces & fêtes ruſtiques, où ils ne connoiſſent que la joie & les vapeurs du vin. La nature libre a produit l'*in-promptu*, c'eſt ſa premiere ébauche: l'art eſt venu la corriger, la réformer & la polir; ſur quoi Moliere fait dire plaiſamment à une de ſes précieuſes, que c'eſt la pierre de touche du bel eſprit.

Les *in-promptu* que la nature avoit créés ſe tinrent quelque temps dans les bornes d'une raillerie plus divertiſſante que piquante & chagrine, mais peu-à-peu ſes railleries devinrent ameres & mordantes, leur excès excita des plaintes, & ces plaintes attirerent à Rome une loi qui ſévit contre ceux qui bleſſeroient la réputation de quelqu'un par toutes ſortes de vers dits *in-promptu*, ou autres.

Au lieu d'adopter la loi romaine, nous avons donnés des loix aux *in-promptu*; nous voulons que ces ſortes de pieces ſoient le fruit d'un heureux moment, & qu'elles aient toujours un air ſimple, aiſé, naturel qui garantiſſe qu'elles n'ont point été faites à loiſir, c'eſt pourquoi nous permettons quelques licences dans ces ſortes d'ouvrages en faveur de leur amuſement paſſager; le Comte Hamilton en a preſcrit les regles dans les vers ſuivans, où il appelle l'*in-promptu*;

—Un certain volontaire.
Enfant de la table & du vin,
Difficile & peu néceſſaire,
Vif, entreprenant, téméraire,
Etourdi, négligé, badin,
Jamais reveur ni ſolitaire,
Quelquefois délicat & fin,
Mais tenant toujours de ſon pere.

La plupart des jolies pieces de Lainez, madrigaux, chanſons, épigrammes, ont été faites le verre à la main; il partageoit ſon temps entre l'étude & le plaiſir de la table. Un de ſes amis lui témoignant un jour ſa ſurpriſe de le voir à huit heures du matin à la bibliotheque du Roi, & pour ainſi dire au ſortir d'un grand repas de la veille, Lainez lui répondit par cet *in-promptu* ingénieux,

Regnat nocte calix, volvuntur biblia manè
Cum Phœbo, Bacchus dividit imperium

On rapporte que Théophile étant allé diner chez un grand ſeigneur, où tout le monde lui diſoit qu'un de ſes amis étoit fou puiſqu'il étoit poëte, il répondit en riant,

J'avouerai ſans peine avec vous
Que tous les poëtes ſont fous;
Mais ſachant bien ce que vous êtes,
Tous les fous ne ſont pas poëtes.

Non-ſeulement nous voulons que l'*in-promptu* naiſſe du ſujet, mais il faut de plus qu'il renferme une penſée plaiſante, vive, juſte, neuve, agréable; une raillerie ingénieuſe, ou mieux encore, une louange fine & délicate.

Les vers que Gacon dit ſur le champ à ſes amis, qui lui montroient le portrait de Thomas Corneille, ſont plaiſans;

Voyant le portrait de Corneille,
Gardez-vous de crier merveille,
Et dans vos tranſports n'allez pas
Prendre ici Pierre pour Thomas.

On connoit l'*in-promptu* que Poiſſon (Raimond) un de nos meilleurs acteurs comiques, fit à diner chez M. Colbert, qui avoit tenu un de ſes enfans ſur les fonts baptiſmaux. Comme M. Colbert ne devoit arriver qu'au fruit, tout le monde avoit profité de ſon abſcence pour élever ſa gloire, quand Poiſſon prit la parole, & dit,

Ce Grand miniſtre de la paix,
Colbert, *que la France revere,*
Dont le nom ne mourra jamais,
Hé bien, Meſſieurs, c'eſt mon compere.

L'*impromptu* ſuivant eſt de Mademoiſelle Scudery, ſur des fleurs que M. le prince cultivoit.

En voyant ces œillets qu'un illuſtre guerrier
Arroſe d'une main qui gagne des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon élevoit des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars ſoit jardinier.

Mais entre pluſieurs jolis *in-promptu* de nos poëtes, qu'on ne peut oublier, je ne dois pas taire celui que M. de S. Aulaire fit à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, chez madame la ducheſſe du Maine, qui l'appelloit ſon *Apollon*. Cette princeſſe ayant propoſé un jeu, où l'on devoit dire un ſecret à quelqu'un de la compagnie, elle s'adreſſa à M. de S. Aulaire, & lui demanda le ſien; il lui répondit:

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſecret,
Si j'étois Apollon ne ſeroit pas ma muſe,
Elle ſeroit Thétis & le jour finiroit.

C'eſt une choſe très-ſinguliere, dit M. de Voltaire, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, aient été fait lorſqu'il étoit plus que nonagénaire. (*D. J.*)

IMPROPRE, adj. Les Grammairiens uſent de ce mot, comme d'un terme technique; en trois occaſions différentes.

1°. Ils ont coutume de diſtinguer deux ſortes de diphthongues, des propres & des *impropres*. *Voyez* DIPHTHONGUE. Ils appellent diphthongues *propres* celles qui font effectivement entendre deux ſons conſécutifs dans une même ſyllabe, comme *ieu* dans *Dieu*; & ils appellent diphthongues *impropres*, celles qui n'en ont aux yeux que l'apparence, parce que ce ſont des aſſemblages de voyelles qui ne repréſentent pourtant qu'un ſon unique & ſimple, comme *ai* dans *mais*.

La réunion de pluſieurs voyelles repréſente une diphtongue ou un ſon ſimple; dans le premier cas, c'eſt proprement une diphthongue; mais dans le ſecond ce n'eſt point une diphtongue, & il y a une véritable antilogie à dire que c'eſt une diphthongue *impropre*. J'avoue cependant qu'il y a pour les yeux une apparence réelle de diphthongue, puiſqu'il y a les ſignes de pluſieurs ſons individuels; c'eſt pourquoi je penſe que l'on peut donner à ces aſſemblages de voyelles le nom de diphthongues *oculaires*, & alors la dénomination de diphthongues *auriculaires* convient très-bien par oppoſition aux diphthongues propres. Ces dénominations ſemblent préſenter à l'eſprit des notions plus préciſes, plus exactes, & même plus lumineuſes, que celles de *propres* & d'*impropres*.

2°. M. Reſtaut établit ſept ſortes de pronoms, & ceux de la ſeptieme eſpece ſont les indéfinis, qu'on appelle encore, dit-il, (*VII. Ed. pag.* 154.) pronoms *impropres*, parce qu'il y en a pluſieurs qu'on pourroit auſſi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms.

Je ne dis rien ici de la diviſion des pronoms, adoptée par cet auteur & par tant d'autres qui n'ont pas plus approfondi que lui la nature de cette partie d'oraiſon. *Voy.* PRONOM. Je ne veux que remarquer combien leur langage même eſt propre à les rendre ſuſpects de peu d'exactitude dans leurs idées & dans leurs principes. Comment ſe peut-il faire en effet que des mots ſoient tout-à-la-fois pronoms & adjectifs, c'eſt-à-dire, ſelon les notions qu'ils établiſſent eux-mêmes, qu'ils tiennent la place des noms, & qu'ils ſoient en même temps inſéparables d'un ſubſtantif? De quels noms tiennent-ils donc la place, ces prétendus pronoms qui n'oſent paroître ſans être accompagnés par des noms? La dénomination de pronoms *impropres* que leur donnent ces Grammairiens, eſt un aveu réel de leur déplacement dans la claſſe des pronoms, & tous leurs efforts pour les y établir ne peuvent leur ôter cet air étranger qu'ils y conſervent, & qui certifie l'inconſéquence des auteurs dans la diſtribution des eſpeces. Enfin, ces mots ſont pronoms ou ne le ſont pas; dans le premier cas, ils ſont des pronoms propres, c'eſt-à-dire vraiment pronoms; dans le ſecond cas, il faut les tirer de cette claſſe & les placer dans une autre, où ils ne ſeront plus rangés *improprement*.

3°. On appelle encore terme *impropre* tout mot qui n'exprime pas exactement le ſens qu'on a prétendu lui faire ſignifier; ce qui fait, comme on voit, un véritable vice dans l'élocution. Par exemple, il faut choiſir entre *élection* & *choix*: « ces deux » mots dit le P. Bouhours (*Rem. nouv. tome I, pag.* 170.) ne doivent pas ſe » confondre. *Election* ſe dit d'ordinaire » dans une ſignification paſſive, & *choix* » dans une ſignification active. L'*élection* » *d'un tel* marque celui qui a été élu, *le* » *choix d'un tel* marque celui qui choiſit. » L'élection *du doge a été approuvée de* » *tout le peuple de Veniſe*; *le* choix *du* » *ſénat a été approuvé généralement* ». Dans ces exemples les mots *élection* & *choix* ſont pris dans une acception propre; mais ils deviendroient des termes *impropres*, ſi l'on diſoit au contraire *le choix du doge* ou *l'élection du ſénat*. Le puriſme du P. Bouhours lui-même ne l'a pas toujours ſauvé d'une pareille mépriſe. En expliquant (*ibid. pag.* 228.) la différence des mots *ancien* & *vieux*, voici comme il s'énonce: « on dit, *il eſt mon* ancien *dans* » *le parlement*, c'eſt-à-dire qu'*il eſt reçu* » devant *moi*, quoiqu'il ſoit peut-être » plus jeune que moi ». *Devant* eſt ici un terme *impropre*; il falloit dire *avant*. T. Corneille montre bien clairement la raiſon de cette différence, dans ſa note ſur la *remarque* 274 de Vaugelas; & M. l'abbé Girard la développe encore davantage dans ſes *ſynonymes François*. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

Ce n'eſt que dans ce troiſieme ſens que je trouverois convenable que le mot *impropre* fût regardé comme un terme technique de grammaire. Une idée ne laiſſe pas d'être exprimée par un terme *impropre*, quoiqu'il manque quelque choſe à la juſteſſe ou à la vérité de l'expreſſion; mais une diphthongue *impropre* n'eſt point une diphthongue, & un pronom *impropre* n'eſt point un pronom.

IMPROPRIATION, ſ. f. *terme de Juriſprudence canonique*, ſe dit des revenus d'un bénéfice eccléſiaſtique qui ſont entre les mains d'un laïque.

Elle differe de l'*appropriation* par laquelle les profits d'un bénéfice ſont entre les mains d'un évêque, d'un college, *&c.* On emploie aujourd'hui ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre. On prétend qu'il y a 3845 *impropriations* en Angleterre. *Voyez* APPROPRIATION.

IMPROPRIÉTÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui n'eſt pas propre. *Voyez* PROPRE & PROPRIÉTÉ.

Les Grammairiens diſtinguent trois ſortes de fautes dans le langage, ſavoir le ſolécisme, le barbariſme, & l'*impropriété*. Celle-ci ſe commet quand on ne ſe ſert pas d'un mot propre, & qui ait une ſignification convenable; comme ſi on diſoit un *grand ouvrage*, en parlant d'un livre prolixe & diffus; le mot *grand* ſeroit impropre, ou parce qu'il ſeroit équivoque, *grand ouvrage* pouvant ſe dire d'un livre long, mais bien fait & utile; & il ne ſeroit pas auſſi net, auſſi expreſſif que *diffus*, qui caractériſe un défaut. *Voyez* SOLÉCISME & BARBARISME.

IMPROVISER, v. n. (*Muſique*) c'eſt faire & chanter in-promptu des chanſons, airs & paroles, qu'on accompagne communément d'une guitare ou autre pareil inſtrument. Il n'y a rien de plus commun en Italie, que de voir deux maſques ſe rencontrer, ſe défier, s'attaquer, ſe ripoſter ainſi par des couplets ſur le même air avec une vivacité de dialogue, de chant, d'accompagnement dont il faut avoir été témoin pour la comprendre.

Le mot *improviſar* eſt purement italien; mais comme il ſe rapporte à la muſique, j'ai été contraint de le franciſer pour faire entendre ce qu'il ſignifie. (*S*)

*IMPROVISTER, IMPROVISTEUR, (*Gram.*) il ſe dit du talent de parler en vers, ſur le champ & ſur un ſujet donné Quelques italiens le poſſedent à un degré ſurprenant: on a d'eux des pieces qui ont été enfantées de cette maniere miraculeuſe, & qui ſont pleines d'idées, de nombre, d'harmonie, de fiction, de feu, & de chaleur. Après une longue méditation & un long travail, il eſt incertain qu'on eût mieux fait.

IMPROUVER, v. act. (*Gramm.*) ſynonyme de *déſapprouver*. *Voyez* APPROUVER & DÉSAPPROUVER.

IMPRUDENCE, ſ. f. (*Morale.*) manque de précaution, de réflexions, de délibération, de prévoyance, ſoit dans le diſcours, ſoit dans la conduite; car la prudence conſiſte à régler l'un & l'autre. *Voyez* PRUDENCE.

L'*imprudence*, apanage ordinaire de l'humanité, eſt ſi ſouvent la cauſe de ſes malheurs, que le cardinal de Richelieu avoit coutume de dire, qu'*imprudent* & malheureux étoient deux termes ſynonymes. Il eſt du moins certain, que les *imprudences* conſécutivement répétées, ſont de très-grandes fautes en matiere d'état; qu'elles conduiſent aux déſaſtres des gouvernemens, & qu'elles en ſont les triſtes avant-coureurs. (*D. J.*)

IMPUBERES, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, qui eſt de 14 ans accomplis pour les mâles, & 12 pour les filles.

On diſtingue entre les *impuberes*, ceux qui ſont encore en enfance, c'eſt-à-dire au deſſous de ſept ans; ceux qui ſont proches de l'enfance, c'eſt-à-dire qui ſont encore plus près de l'enfance que de la puberté; enfin, ceux qui ſont proches de la puberté.

Suivant le droit romain, les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne pouvoient rien faire par eux-mêmes; ceux qui étoient proche de la puberté, pouvoient ſans l'autorité de leur tuteur, faire leur condition meilleure; au lieu qu'ils ne pouvoient rien faire à leur déſavantage ſans être autoriſés de leur tuteur.

En France même, en pays de droit écrit, les *impuberes* ne peuvent agir par eux-mêmes, & leur tuteur ne les autoriſe point, il agit pour eux.

En matiere criminelle, on ſuit la diſtinction des loix romaines, qui veulent que les *impuberes* étant encore en enfance ou proche de l'enfance, ne ſoient pas ſoumis aux peines établies par les loix parce qu'on préſume qu'ils ſont encore

incapables de dol ; au lieu que les *impuberes* qui ſont proche de la puberté, étant préſumés capables de dol, doivent être punis pour les délits par eux commis : mais en conſidération de la foibleſſe de leur âge, on adoucit ordinairement la peine portée par la loi. C'eſt pourquoi il eſt rare qu'ils ſoient punis de mort ; on leur inflige d'autres peines plus légeres, comme le fouet, la priſon, ſelon l'atrocité du crime. *Voyez* la loi 7. cod. *de pœn. Voyez* la Peirere au mot *Crime* ; Peleus, *queſt.* 16. Soefve, *tome I. cent. 1. chap. lviij.* (*A*)

IMPUDENCE, ſ. f. *Morale.*) manque de pudeur pour ſoi-même, & de reſpect pour les autres. Je la définis une hardieſſe inſolente à commettre de gaieté de cœur des actions dont les loix, ſoit naturelles, ſoit morales, ſoit civiles, ordonnent qu'on rougiſſe ; car on n'eſt point blâmable, de n'avoir pas honte d'une choſe, qu'aucune loi ne défend ; mais il eſt honteux d'être inſenſible aux choſes qui ſont déshonnêtes en elles-mêmes.

Ce vice a différens degrés, & des nuances différentes, ſelon le caractere des peuples. Il ſemble que l'*impudence* d'un françois brave tout, avec des traits qui font rire, en même tems que la réflexion porte à en être indigné : l'*impudence* d'un italien eſt affectueuſe & grimaciere ; celle d'un anglois eſt fiere & chagrine ; celle d'un écoſſois eſt avide ; celle d'un irlandois eſt flatteuſe, légere, & groteſque. J'ai connu, dit Adiſſon dans le ſpectateur, un de ces *impudens* irlandois, qui trois mois après avoir quitté le manche de la charrue, prit librement la main d'une demoiſelle de la premiere qualité, qu'un de nos anglois n'auroit pas oſé regarder entre les deux yeux, après avoir étudié quatre années à Oxford, & deux ans au Temple.

Mais ſous quelque aſpect que l'*impudence* ſe manifeſte, c'eſt toujours un vice qui part d'une mauvaiſe éducation, & plus encore d'un caractere ſans pudeur, enſorte que tout *impudent* eſt une eſpece de proſcrit naturellement par les loix de la ſociété. *Voyez* EFFRONTÉ.

IMPUDENCE, (*Antiq. greq.*) *l'impudence*, ainſi que l'injure ou l'Outrage, eurent dans la ville d'Athènes un temple commun, dont voici l'hiſtoire en peu de mots. Il y avoit à l'Aréopage deux eſpeces de maſſes d'argent taillées en ſieges, ſur leſquelles on faiſoit aſſeoir l'accuſateur & l'accuſé. L'une de ces deux maſſes étoit conſacrée à l'*Injure*, & l'autre à l'*Impudence*. Cette ébauche de culte fut perfectionnée par Epiménides, qui commença par élever à ces deux eſpeces de divinités allégoriques, des autels dans les formes ; & bientôt après, il leur bâtit un temple, dont Cicéron parle ainſi dans ſon II. livre des loix : *illud vitioſum Athenis, quòd Cylonis ſcelere expiato, Epimenide Cretenſi ſuadente, fecerunt contumeliæ fanum & impudentiæ. Virtutes*, ajoute l'orateur romain, *non vitia conſecrare decet.* Sans doute qu'il faut conſacrer les vertus & non pas les vices : mais, quoi qu'en diſe Cicéron, ce que les Athéniens firent ici, ne s'écartoit point de ſon principe ; ils en rempliſſoient parfaitement l'idée ; leur temple à l'Outrage & à l'*Impudence*, n'indiquoit point qu'ils honoraſſent ces deux vices ; il déſignoit tout au contraire, qu'ils les dételloient. C'eſt ainſi que les Grecs & les Romains ſacrifierent à la peur, à la fievre, à la tempête, aux dieux des enfers ; ils n'invoquoient en un mot toutes les divinités nuiſibles, & ne leur rendoient un culte, que pour les détourner de nuire. Au reſte, le temple dont il s'agit préſentement, répondoit à celui qu'Oreſte avoit conſacré aux Furies, qui en l'amenant à Athènes, lui procurerent la protection de Minerve, comme nous l'apprenons de Pauſanias, *in Attic.* (*D. J.*)

IMPUDICITÉ, IMPUDIQUE, (*Gramm.*) qui eſt contraire à la pudeur. *Voyez* PUDEUR.

IMPUISSANCE, ſ. f. (*Méd.*) nom formé du mot *puiſſance*, & de la particule négative *in* ou *im*, qui déſigne cette maladie, dans laquelle les hommes d'un âge requis ne ſont pas propres à l'acte vénérien, ou du moins ne peuvent pas l'accomplir exactement. Il faut pour une copulation complette non-ſeulement l'érection de la partie deſtinée à cette fonc-

tion, mais outre cela ſon intromiſſion dans le vagin; & cet acte n'eſt qu'une peine inutile, s'il n'eſt pas ſuivi de l'éjaculation: ce qui conſtitue trois eſpeces particulieres d'*impuiſſance*, & qui en établit les trois cauſes générales.

1°. L'érection eſt une ſuite & un effet aſſez ordinaire de l'irritation ſinguliere occaſionné par la ſemence; ainſi 1°. le défaut ou la rapidité de cette liqueur peuvent l'empêcher; ce qui arrive à cette eſpece d'homme que l'avarice ou la brutalité ont privé du caractere le plus diſtinctif de la virilité. (*Voyez* EUNUQUE.) Ceux qui ont fait un uſage immodéré de remedes trop froids, tels que ſont principalement le nénuphar, dont l'uſage continué environ douze jours empêche, ſuivant le rapport de Pline, la génération de la ſemence; l'*agnus caſtus* paſſe pour avoir cette propriété; les vierges athéniennes pour conſerver avec moins de peine leur virginité, parſemoient leurs lits de branches de cet arbre: quelques moines chrétiens ont auſſi par le même remede diminué le mérite de leur continence forcée. On aſſure que la ſemence de cet arbre produit le même effet priſe intérieurement à ceux auſſi qui ſont encore convaleſcens d'une maladie aiguë. La matiere de la ſemence eſt employée chez eux à l'accroiſſement & à la nutrition qui ſont alors plus conſidérables; & enfin, aux perſonnes épuiſées & affoiblies par toutes ſortes de débauche.

2°. Une des grandes cauſes d'érection eſt l'imagination remplie d'idées voluptueuſes, frappée de quelque bel objet, bouillante de le poſſéder: le ſang & les eſprits ſemblent alors agités par cette idée; ils ſe portent avec rapidité à la verge, en dilatent & diſtendent toutes les petites cellules, & la mettent en état de remplir les déſirs déja formés. Lorſque cette cauſe vient à manquer, l'érection ne ſe fait que mollement, ou même point du tout: ainſi un mari ſera *impuiſſant* vis-à-vis d'une femme laide, dégoûtante, libertine, gâtée, qui au lieu d'amour excitera chez lui l'averſion, le mépris ou la crainte. La pudeur peut être auſſi un obſtacle à l'érection; elle eſt gravée ſi profondément dans le cœur, que les libertins les plus outrés ne pouvant la ſecouer, il leur eſt impoſſible d'ériger devant beaucoup de monde: c'eſt ce qui fait encore voir l'abſurdité des congrès établis autrefois pour conſtater la virilité. L'étude trop forcée, des méditations profondes, un état permanent de mélancolie, diſſipent les penſées amoureuſes, ſemblent empêcher la génération de la ſemence, rendent *impuiſſant*. Manget rapporte une obſervation d'un jeune homme qui tomba dans cette maladie après avoir paſſé pluſieurs nuits à l'étude *Biblioth. medic. pratic. lib. IX.* La crainte d'un maléfice, l'imagination frappée des menaces des noueurs d'éguillette, a eu très-ſouvent l'effet attendu, & n'a que trop accrédité ce préjugé dans l'eſprit du bas peuple, toujours ignorant, & par conſéquent crédule. Il y a une foule d'obſervations très-bien conſtatées de payſans, qui la premiere nuit de leurs noces, quoique très-bien conformés, n'ont jamais pu ériger malgré le voiſinage, les careſſes, les attouchemens d'une femme jolie, aimable, & aimée, parce qu'ils étoient, diſoient-ils, *enchantés*, *enſorcelés*, parce *qu'on leur avoit noué l'éguillette*. Il eſt à remarquer que ceux qui veulent s'amuſer ou ſe venger de ces gens-là par ce prétendu maléfice, ont toujours ſoin de les en avertir, de les en menacer; ils pratiquent même en leur préſence quelques-uns des ſecrets qui paſſent pour avoir cette vertu; ce qui leur frappe l'imagination, de façon que lorſqu'ils veulent ſe joindre amoureuſement à leurs femmes, ils n'oſent preſque pas; ils ſont triſtes, abattus, languiſſans. Ayant des cauſes auſſi évidentes de ce fait, il ſeroit ridicule de l'attribuer aux effets magiques, ou à la puiſſance du démon: le ſeul magique ou miraculeux tire ſon origine du ſecret des cauſes; mais finiſſons, c'eſt une folie, dit un auteur ancien, de s'arrêter trop à réfuter & approfondir les folles opinions.

3°. Une condition néceſſaire à l'érection, eſt le bon état & l'action des muſcles qui vont de l'os iſchium ſur le dos de la verge ſous le nom d'*érecteurs*; ainſi

la paralyſie de ces muſcles eſt une raiſon ſuffiſante d'*impuiſſance* par défaut d'érection ; elle peut dépendre des cauſes générales de la paralyſie, *voyez* PARALYSIE, ou être une ſuite d'un exercice trop violent, trop continué de cette partie, ou même du non-exercice ; ces muſcles perdent par un trop long repos leurs forces, leur jeu, & leurs actions ; les tuyaux nerveux qui y portent les eſprits animaux s'engorgent ou ſe flétriſſent ; la même choſe arrive aux conduits ſéminaires, aux teſticules, à la verge. Vidus Vidius rapporte qu'on trouva dans un jeune eccléſiaſtique qui avoit toujours gardé la continence propre à ſon état, les teſticules flétris, les vaiſſeaux ſpermatiques deſſéchés, & le membre viril extrêmement diminué. L'équitation trop long-temps continuée produit auſſi quelquefois cette maladie. Jacques Fontanus raconte qu'un jeune ſeigneur devint *impuiſſant* par cette cauſe ; il y a beaucoup d'autres ſemblables obſervations. Les chûtes ſur le dos, ſur l'os *ſacrum*, & autres parties voiſines, peuvent être ſuivies de la paralyſie des muſcles érecteurs, comme il eſt arrivé à une perſonne dont Fabrice de Hilden nous a donné l'hiſtoire, *Cent. vj. obſerv.* 59, qui quoique dans l'impoſſibilité d'ériger, avoit des déſirs extrêmement lubriques, & ſentoit cette douce irritation dans les parties génitales, qui prépare, diſpoſe au plaiſir, & en augmente la vivacité. Il arrive quelquefois même qu'on éjacule dans cet état là ; Raymond-Jean Forns a une obſervation qui le prouve. *Conſult. medic. Tom. I.*

2°. La ſeconde cauſe d'*impuiſſance* eſt le défaut d'intromiſſion qui arrive ordinairement par quelque vice de conformation, lorſque la verge manque tout-à-fait, lorſqu'elle n'eſt pas droite, lorſqu'elle eſt d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une extrême petiteſſe ; quoiqu'elle entre alors dans le vagin, elle eſt incapable d'exciter une femme à l'éjaculation, & il eſt bien difficile que la matrice puiſſe recevoir comme il faut la ſemence qui en ſort quoiqu'elle s'abaiſſe ou s'allonge à un certain point pour la pomper & l'abſorber entiérement. D'ailleurs un homme ſi mal partagé manque de force, de chaleur, d'eſprits & de ſemence. L'intromiſſion peut auſſi être empêchée par la groſſeur du ventre dans les hommes qui ont trop d'embonpoint, ſur-tout s'ils ont affaire à une femme qui ſoit dans le même cas ; ſi ce vice eſt conſidérable, c'eſt inutilement qu'on cherche des ſituations plus avantageuſes & commodes, il eſt ordinairement ſuivi d'*impuiſſance*.

3°. La troiſieme cauſe enfin dépend de l'éjaculation : ſi elle ne ſe fait pas du tout, ou ſi elle ſe fait autrement qu'elle ne doit, l'éjaculation manque totalement, 1°. par l'abſence des arteres ſpermatiques, ainſi que l'a obſervé Riolan, *Anthropogr. lib. II. cap. xxiij.* 2°, par le défaut des teſticules qui peuvent manquer, être obſtrués, deſſéchés, relâchés, *&c.* 3°. par le vice des canaux déférens, qu'on a quelquefois trouvés nuls, dérangés, flétris, deſſéchés, racornis, Platter. *Prax. lib. I. cap. xvij.* Scholizius rapporte que dans un jeune homme mort *impuiſſant* & épileptique, les tuyaux déférens étoient à peine ſenſibles, les vaiſſeaux préparans ou ſpermatiques manquoient d'un côté, & les teſticules étoient retirés dans le ventre. *Journal des curieux, ann.* 1671. *obſerv.* 62. 4°. par la foibleſſe, le relâchement des véſicules ſéminales, ou l'obſtruction de leurs tuyaux excrétoires. Ces conduits qui donnent iſſue à la ſemence peuvent être bouchés par les cicatrices des ulceres qui ſe trouvent dans ces parties à la ſuite des gonorrhées, par des caruncules, par des calculs. Marcus Donatus dit avoir trouvé dans la proſtate une pierre qui empêchoit l'élaboration de l'humeur proſtatique, & l'excrétion de la vraie ſemence. *Hiſtor. mirab. lib. IV. cap. vj.* Il y a une autre obſervation parfaitement ſemblable dans Frédéric Loſſius, *lib. I. obſerv.* 33. Il peut auſſi arriver que la conſtriction dans laquelle ſont ces parties durant l'acte vénérien, ſoit ſi forte qu'elle ferme totalement l'ouverture des conduits excréteurs ; c'eſt ce qui fait que ſouvent le trop d'ardeur empêche l'éjaculation ; c'eſt

le cas d'un jeune homme bien conſtitué, dont le docteur Cockburne rapporte l'hiſtoire, *Eſſai & obſervat. d'Edimbourg.* Lorſqu'il vaquoit aux devoirs & plaiſirs conjugaux avec ſa femme, il ſe tourmentoit inutilement ſans pouvoir éjaculer; cependant en même temps il éprouvoit des pollutions nocturnes, ce qui donna lieu de penſer au médecin que l'érection trop forte, la trop grande vivacité du jeune homme étoient la cauſe de cette *impuiſſance*; l'indication étoit claire; le remede étoit naturel & facile: il réuſſit auſſi; quelques évacuations & un peu de régime guérirent totalement cette maladie. 4°. L'éjaculation de la ſemence ſera interceptée, ſi le trou de l'urethre eſt bouché dans l'imperforation de la verge, ou recouvert par le prépuce dans le phimoſis; il y aura également *impuiſſance* ſi l'éjaculation ne ſe fait pas comme il faut, c'eſt-à-dire par le trou de l'urethre, avec force & vivacité; ſi par exemple la verge eſt percée de pluſieurs trous, ou s'il n'y en a qu'un qui ſoit placé endeſſous, à côté, ou ailleurs; il y a un fait fort ſingulier à ce ſujet rapporté dans la *bibliotheque medico pratique de* Manget, *lib. IX.* touchant un jeune homme qui ne pouvoit jamais éjaculer, quoiqu'il érigeât fortement: il ſe forma après un an dans la région épigaſtrique droite trois petits trous par leſquels la ſemence ſortoit pendant le coït; il l'exprimoit auſſi quand il vouloit comme du lait. Si le canal de l'urethre eſt parſemé de caruncules qui briſent, moderent, & dérangent le mouvement impétueux de la ſemence; ſi les véſicules ſéminales affoiblies n'expriment cette humeur que lâchement, & qu'elle ne ſorte que goutte à goutte, *&c.* toutes ces cauſes d'*impuiſſance* bien conſtatées, ſont des raiſons ſuffiſantes de divorce.

On diſtingue l'*impuiſſance* de la ſtérilité ou infécondité de l'homme, en ce que celle-ci ne ſuppoſe que le défaut de génération peut dépendre de quelques vices cachés de la ſemence & exiſte ſouvent ſans *impuiſſance.* Un homme très-vigoureux, très-*puiſſant*, peut être inhabile à la génération, au lieu que celui qui eſt *impuiſſant* ou peu propre au coït, à l'acte vénérien, eſt toujours ſtérile.

Cette maladie n'eſt accompagnée ordinairement d'aucune eſpece de danger: elle n'entraîne après elle que du déſagrément; elle prive l'homme d'une fonction très-importante à la ſociété, & très-agréable à lui-même; ce qui peut le rendre triſte, le jeter dans la mélancolie; & il y a cependant tout lieu de croire qu'une *impuiſſance* ſubite ſans cauſe apparente, & dans une perſonne qui n'eſt point accoutumée à cet accident, eſt l'avant-coureur de quelque grande maladie; la ceſſation de l'*impuiſſance* à la ſuite d'une maladie aiguë eſt un très-bon ſigne.

Curation. Il y a des cas où il n'eſt pas néceſſaire de donner des remedes; comme par exemple, lorſqu'un homme n'eſt impuiſſant que dans certaines circonſtances, au ſortir d'une maladie aiguë, après des exercices violens, ou vis-à-vis d'une ſeule femme par crainte, par pudeur, par mépris, par haine, ou par excès d'amour; il ſeroit ridicule d'accabler, ainſi que le conſeille un certain Louis Ranneman, le mari & *la femme* de ſaignées, de purgations, de pillules, d'apoſêmes, de vins médicamenteux, de baumes, d'onguens, d'injections, *&c.* Il eſt d'autres cas où les remedes les plus propres à exciter l'appétit vénérien, les plus ſtimulans ſeroient parfaitement inutiles; tels ſont ceux où l'*impuiſſance* dépend d'un défaut de conformation. Ces remedes ſeroient auſſi inſuffiſans, lorſque l'imagination eſt vivement frappée par la crainte & la perſuaſion d'un ſortilege. Je remarquerai ſeulement par rapport à ces gens-là, qu'il ne faut pas heurter leurs ſentimens; les meilleures raiſons ne font aucune impreſſion ſur ceux que donnent tête baiſſée dans ce ridicule; l'opiniâtreté ſuit de près l'ignorance. Ainſi il eſt à propos quand on veut guérir ces imaginations, de flatter ces perſonnes, de paroître perſuadés & touchés de leur accident, & leur promettre des ſecours immanquables pour le diſſiper; les plus extraordinaires ſont toujours les plus efficaces; comme merveilleux, il ſont plus propres à gagner

la confiance, ce qui eſt un point important ; c'eſt une grande partie de la ſanté que de l'eſpérer. C'eſt ainſi que Montagne rétablit par un taliſman d'or la vivacité d'un comte qui l'avoit perdue par la crainte d'un ſortilege. Je ne ſuis pas ſurpris de voir détruire l'effet de ces prétendus maléfices par les teſticules d'un coq pendus aux piés du lit, par la graiſſe de loup, ou d'un chien noir, frottée à la porte, en faiſant piſſer le malade à travers l'anneau conjugal, *&c.* Enfin, l'*impuiſſance* qui exige des remedes, & qui eſt guériſſable, eſt celle qui dépend du relâchement, de la foibleſſe, de la paralyſie des parties deſtinées à la génération, du défaut de ſemence, ou de ſa rapidité, de la froideur du tempérament, de l'indifférence pour les plaiſirs vénériens. C'eſt ici que conviennent ces fameux remedes connus ſous les noms faſtueux de *précipitans*, *aphrodiſiaques*, *&c.* & que l'euphémiſme médicinal a appellé plus pudiquement *remedia ad magnanimitatem*. Il y a lieu de croire que ces remedes procurent une plus grande abondance de ſemence, qu'ils la rendent plus *âcre*, plus active, qu'ils déterminent le ſang & les eſprits animaux vers les parties génitales. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé que ces remedes échauffent, mettent en mouvement, & fouettent les humeurs ; que leur uſage eſt ſuivi d'érections plus fortes & plus fréquentes. La plûpart ſont des alimens, tels ſont les écreviſſes, les chairs des vieux animaux, les artichaux, les truſes, le céleri, la roquette, de qui on a dit avec raiſon : *excitat ad venerem tardos eruca maritos*. A ceux-là on peut ajouter l'ambre, le muſc, l'opium, chez ceux qui ſont accoutumés à ſon action ; mais par-deſſus tout, les mouches cantharides. On uſe de ces remedes intérieurement, & on en fait diverſes compoſitions pour l'uſage extérieur, pour frotter, fomenter les parties malades. Il n'en eſt point qui agiſſe auſſi promptement & avec tant d'efficacité déterminément ſur les parties qui ſervent à l'acte vénérien, que les mouches cantharides priſes intérieurement, ou appliquées ſous forme de véſicatoire. Il eſt inutile d'avertir qu'il ne faut avoir recours à ces remedes qu'après avoir éprouvé les naturels, c'eſt-à-dire l'attrait du plaiſir permis à toute l'énergie licite des embraſſemens, des attouchemens, des careſſes, des baiſers, des doux propos. Parmi les ſecours capables d'animer & d'exciter à l'acte vénérien, il faut compter le *fouet*. Meibomius a fait un traité particulier ſur les avantages & ſur les vertus aphrodiſiaques, dans lequel on peut voir beaucoup d'obſervations qui en conſtatent l'efficacité. C'eſt un expédient uſité chez les vieillards libertins, par lequel ils tâchent de réveiller leur corps engourdi & languiſſant. *Cet article eſt de Mr.* MENURET.

IMPUISSANCE, (*Méd. légale.*) Nos tribunaux étoient plus ſouvent occupés autrefois à décider de la validité de cette imputation ; l'*impuiſſance* prouvée eſt une cauſe de divorce ; & le but du mariage ne pouvant ſe remplir par la difformité de l'un des conjoints, il falloit bien que les loix y portaſſent remede. Le petit nombre de cauſes de cette eſpece, dans ces derniers temps, ſembleroit annoncer que les hommes ſont moins jaloux d'avoir une poſtérité, à moins qu'on ne voulût ſuppoſer que les défauts de conformation ſont plus rares.

On a vu les différentes eſpeces d'*impuiſſance*, ou leurs cauſes reconnues, & pour peu qu'on voulût porter dans cette queſtion le ſcepticiſme raiſonnable qu'inſpirent les connoiſſances poſitives, on s'étonneroit de la confiance de nos peres, & même de quelques-uns de nos modernes.

Il eſt ſingulier que les femmes aient preſque toujours été demanderesſes & les hommes défendeurs dans les procès pour fait d'*impuiſſance* ; on a expliqué cette ſingularité par des moyens qui ne faiſoient pas l'éloge du ſexe, mais ces allégations vagues rapportées par des auteurs qui ſe ſont copiés, ne prouveroient pas plus la dépravation des mœurs d'autrefois, que le ſilence de nos femmes ne feroit l'éloge des mœurs actuelles. Les cauſes du divorce & ſes effets concernent encore plus la politique ou les loix ſociales, qu'elles

n'intéreſſent la religion & la médecine : laiſſons prononcer le légiſlateur qui veut s'éclairer ſur ſes vrais intérêts, & ne relevons que les erreurs dangereuſes qui ſont de notre reſſort.

Parmi ces erreurs, l'une des plus remarquables fut le congrès public qui aſſervit à l'opinion & aux circonſtances, celui de tous les actes des hommes qui devoit le moins en dépendre. *V.* CONGRÈS, *ibid.* Ce moyen ridicule & indécent avoit été précédé par des moyens encore plus abſurdes : les épreuves par le fer & le feu, & les combats des champions en champ clos, avoient été mis en uſage dans des temps barbares, pour atteſter l'impuiſſance des accuſés. Une époque aſſez mémorable, dans notre juriſprudence, fit diſparoître ce monſtrueux aſſemblage de cruautés ridicules.

L'arrêt de 1684, au ſujet de l'affaire du marquis de Langey, éteignit, ſans doute pour toujours, un genre de preuve que le beſoin ſembloit avoir fait imaginer, & s'il eſt permis de le dire, les loix perdirent preſque une reſſource, que l'intérêt de la ſociété rendoit quelquefois utile.

Une autre erreur, non moins abſurde, eſt celle qui compte les maléfices parmi les cauſes d'*impuiſſance* & de ſtérilité. L'empereur Juſtinien ordonna dans la loi premiere, au code *De Repudiis*, que l'on prononceroit la diſſolution du mariage, quand un mari & une femme auroient demeuré enſemble deux ans ſans le conſommer, & bientôt après il prolongea ce terme de deux ans juſqu'à trois. Dans l'uſage de cette loi, les papes ordonnerent que le mariage étant déclaré nul par le défaut du mari, s'il épouſoit une autre femme dont il eût des enfans, il ſeroit obligé de retourner avec la premiere en cas que l'impuiſſance dont il avoit été taxé eût procédé d'une cauſe naturelle ; mais qu'il ne ſeroit pas obligé de la reprendre, ſi ſon impuiſſance avoit été cauſée par maléfice.

Cette eſpece de ſanction, dont l'erreur fut revêtue, la rendit reſpectable, & l'on ceſſa de douter que le maléfice pût avoir un effet. Tous les auteurs, tant juriſconſultes que médecins, ſe copierent à la file. Il ſuffit d'avoir cité cette opinion au tribunal de la bonne phyſique, pour être diſpenſé de la réfuter avec détail. *Cet article eſt de M.* LA FOSSE, *Docteur en Médecine.* Il contredit l'Auteur de l'article *FRIGIDITÉ* : mais ce Dictionnaire deſtiné à rapporter les opinions différentes, n'embraſſe que celles qui intéreſſent les mœurs, l'état & la religion.

IMPUISSANCE, (*Juriſprud.*) eſt une inhabileté de l'homme ou de la femme pour la génération.

Les loix canoniques ne diſtinguent que trois cauſes d'*impuiſſance* ; ſavoir, la frigidité, le maléfice, & l'inhabileté qui vient *ex impotentiâ coëundi.*

Ces cauſes ſe ſubdiviſent en pluſieurs claſſes.

Il y a des cauſes d'*impuiſſance* qui ſont propres aux hommes, comme la frigidité, le maléfice, la ligature ou nouement d'éguillette ; les cauſes propres aux femmes ſont l'empêchement qui provient *ex clauſurâ uteri, aut ex nimiâ arctitudine* ; les cauſes communes aux hommes & aux femmes ſont le défaut de puberté, le défaut de conformation des parties néceſſaires à la génération, ou lorſque l'homme & la femme ne peuvent ſe joindre *propter ſuperabondantem ventris pinguedinem.*

Les cauſes d'*impuiſſance* ſont naturelles ou accidentelles ; celles-ci ſont perpétuelles ou momentanées ; il n'y a que les cauſes d'*impuiſſance* perpétuelles qui forment un empêchement dirimant du mariage, encore excepte-t-on celles qui ſont ſurvenues depuis le mariage.

On diſtingue auſſi l'*impuiſſance abſolue* d'avec celle qui eſt ſeulement reſpective ou relative. La premiere, quand elle eſt perpétuelle, qu'elle a précédé le mariage, le diſſout, & empêche d'en contracter un autre. Au lieu que l'*impuiſſance* reſpective ou relative, c'eſt-à-dire, qui n'a lieu qu'à l'égard de deux perſonnes entr'elles, n'empêche pas ces perſonnes, ou celle qui n'a point en elle de vice d'*impuiſſance*, de contracter mariage ailleurs.

La frigidité eſt lorſque l'homme, quoique bien conformé extérieurement, eſt

privé de la faculté qui anime les organes deſtinés à la génération.

Le défaut de ſemence de la part de l'homme eſt une cauſe d'*impuiſſance* : mais on ne peut pas le regarder comme *impuiſſant*, ſous prétexte que ſa ſemence ne ſeroit pas prolifique ; c'eſt un myſtere que l'on ne peut pénétrer.

La ſtérilité de la femme, en quelque temps qu'elle arrive, n'eſt pas non plus conſidérée comme un effet d'*impuiſſance* proprement dite, & conſéquemment n'eſt point une cauſe pour diſſoudre le mariage.

On met au nombre des empêchemens dirimans du mariage le maléfice, ſuppoſé qu'il provînt d'une cauſe ſurnaturelle (ce que l'on ne doit pas croire légérement), & qu'après la pénitence enjointe & la cohabitation triennale, l'empêchement ne ceſſât point & fût réputé perpétuel : mais ſi l'*impuiſſance* provenant de maléfice, peut être guérie par des remedes naturels, ou que la cauſe ne paroiſſe pas perpétuelle, ou qu'elle ne ſoit ſurvenue qu'après le mariage : dans tous ces cas elle ne forme point un empêchement dirimant.

Quoique le défaut de puberté ſoit un empêchement au mariage, cet empêchement ne ſeroit pas dirimant, ſi la malice & la vigueur avoient précédé l'âge ordinaire de la puberté.

La vieilleſſe n'eſt jamais reputée une cauſe d'*impuiſſance*, ni un empêchement au mariage, ſoit qu'elle précede le mariage, ou qu'elle ſurvienne depuis.

Il en eſt de même des infirmités qui ſeroient ſurvenues depuis le mariage, quand même elles ſeroient incurables, & qu'elles rendroient inhabiles à la génération.

La connoiſſance des demandes en nullité de mariage pour cauſe d'*impuiſſance* appartient naturellement au juge ſéculier ; & pendant les ſix premiers ſiecles de l'égliſe, les juges ſéculiers étoient les ſeuls devant leſquels ces ſortes de cauſes fuſſent portées. Néanmoins, préſentement les juges d'égliſe ſont en poſſeſſion de connoître de ces ſortes de demandes, ſauf en cas d'abus l'appel au parlement.

Les premieres auxquelles on a recours dans cette matiere, ſont l'interrogatoire des parties, le ſerment des parens, la viſite du mari & de la femme. On ordonne auſſi la preuve du mouvement naturel, lorſque le mari eſt accuſé de frigidité.

On ordonnoit auſſi autrefois le congrès, ce qui a été ſagement aboli.

On ordonne ſeulement encore quelquefois la cohabitation triennale pour éprouver les parties, & connoître ſi l'*impuiſſance* eſt réelle & perpétuelle.

Dans le cas où le mariage eſt déclaré nul pour cauſe d'*impuiſſance*, les canons permettent aux contractans la cohabitation fraternelle ; mais alors ils doivent réellement vivre avec la même retenue que des perſonnes qui ne ſont point mariées.

Voyez au code le titre *de frigidis & caſtratis*, & aux décrétales le titre *de frigidis & maleficiatis*, les *conférences* de Caſeneuve, Hotman & Tagerau, *traités de l'impuiſſance*. *Voyez* auſſi le *traité de la diſſolution du mariage pour cauſe d'impuiſſance*, par M. Bouhier. (*A*)

IMPUISSANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt inhabile à faire quelque choſe.

On appelle *impuiſſant* un homme qui eſt inhabile à la génération. *Voyez ci-deſſus* IMPUISSANCE.

On dit auſſi qu'un acte ou un titre & un moyen eſt *impuiſſant* pour prouver telle choſe, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut pas avoir cet effet. (*A*)

IMPULSIF, adj. (*Phyſique.*) qui agit par impulſion. Ainſi on dit *force impulſive*, *vertu impulſive*. *Voyez* IMPULSIVE.

IMPULSION, ſ. f. (*Phyſique.*) eſt l'action d'un corps qui en pouſſe un autre, & qui tend à lui donner du mouvement, ou qui lui en donne en effet. On trouvera *à l'article* PERCUSSION les loix de l'*impulſion* des corps. On verra dans ce même article & aux *articles* COMMUNICATION & ÉQUILIBRE, ce qu'on peut penſer ſur la néceſſité de ces loix. Au reſte, la propriété ou la vertu par laquelle un corps en pouſſe un autre, & lui communique du mouvement, eſt quelque choſe de fort obſcur, & il ſemble qu'on doit être preſque auſſi étonné de voir qu'un corps qui en frappe un autre, le dérange de ſa place, que de voir un morceau de fer ſe précipi-

ter vers une pierre d'aimant, ou une pierre tomber vers la terre. C'eſt donc une erreur de croire que l'idée de l'*impulſion* ne renferme aucune obſcurité, & de vouloir, à l'excluſion de tout autre principe, regarder cette force comme la ſeule qui produiſe tous les effets de la nature. S'il n'eſt pas abſolument démontré qu'il y en ait d'autre, il s'en faut beaucoup qu'il ſoit démontré que cette force ſoit la ſeule qui agiſſe dans l'univers. *Voyez* ATTRACTION, GRAVITATION, *&c.* (*O*)

* IMPUNI, IMPUNITÉ, IMPUNÉMENT, (*Gram. & Morale.*) Les fautes demeurent *impunies*, ou parce que la loi n'a point décerné de châtiment contre elles, ou parce que le coupable réuſſit à ſe ſouſtraire à la loi. Ce qui arrive ou par les précautions qu'il a priſes pour n'être point convaincu, ou par les malheureuſes prérogatives de ſon état, de ſon rang, de ſon autorité, de ſon crédit, de ſa fortune, de ſes protections, de ſa naiſſance, ou par la prévarication du juge; & le juge prévarique, lorſqu'il néglige la pourſuite du coupable ou par indolence ou par corruption. Quelle que ſoit la cauſe de l'*impunité*, elle encourage au crime.

IMPURETÉ, ſ. f. (*Médecine.*) nom entiérement françois, par lequel on déſigne la *non-pureté* des premieres voies, c'eſt-à-dire, l'état de l'eſtomac & des inteſtins infectés, altérés & corrompus, il répond au mot grec ἀκαθαρσις. Il s'annonce par des peſanteurs d'eſtomac, douleurs de tête, diarrhées, vomiſſement, rots, défaut d'appétit; la langue eſt chargée, amere, *&c.* Ce vice eſt fameux en médecine par les diſtinctions minutieuſes & innombrables qu'on en a établi, & par les rôles multipliés qu'on lui a fait jouer dans la production des maladies. En effet, quelques écrivains ſpéculatifs ont diviſé & ſubdiviſé les *impuretés*, ſaburre, crudités, en acide, alkaline, muriatique, inſipide, bilieuſe, pituiteuſe, *&c.* & chaque vice particulier a été cenſé le germe d'une maladie différente; le paſſage des *impuretés* dans le ſang renferme preſque toute la théorie moderne, c'eſt la baſe de toutes les maladies aiguës, la célebre cauſe morbifique à combattre; & dont il faut empêcher l'augmentation pour prévenir les redoublemens; c'eſt auſſi le foyer qu'il faut vuider dans toutes les maladies généralement, parce qu'il n'en eſt point, diſent-ils, qui ne ſoient produites, ou du moins entretenues par un foyer d'*impuretés*, par un levain vicieux placé dans les premieres voies; & c'eſt enfin la ſource de ces indications toujours les mêmes, toujours ſemblables & toujours uniques, de purger & de rétablis les digeſtions dans des maladies eſſentiellement différentes, c'eſt ce qui fait redouter la ſaignée à quelques médecins dans les maladies aiguës, dans la crainte d'augmenter le repompement de ces *impuretés*; car tel eſt le danger de ces théories, qu'elles influent ſur la pratique, & la rendent de plus en plus incertaine, au grand détriment de l'humanité.

Ces *impuretés* ſont le plus ſouvent la ſuite & le réſidu d'une mauvaiſe digeſtion; quelquefois auſſi elles dépendent d'une altération générale des humeurs; elles ſont la cauſe la plus fréquente des indigeſtions. *Voyez ce mot.* Pour le diſſiper, il ne faut ordinairement que du régime, une diete ſévere; car, remarque avec raiſon le divin Hippocrate, aphoriſ. 9, lib. XI, *plus on nourrira un corps impur, & plus on augmentera le mal.* Celſe recommande aux perſonnes chargées d'*impuretés*, de ne pas ſe baigner, *corpora impura non ſunt balneanda.* Si quelques jours de diete ne diſſipoient pas ces mauvais ſucs, il faut donner un purgatif doux, ou un émétique, ſuivant l'indication; mais il faut avoir ſoin de préparer à la purgation par beaucoup de lavages, de délayans, c'eſt un précepte du grand Hippocrate; lorſqu'il s'agit de purger les corps impurs, dit-il, *aphor. 10, lib. XI*, il faut rendre les matieres fluxiles; les purgatifs réuſſiſſent alors beaucoup mieux, & ne ſont ſujets à aucuns inconvéniens. On peut avant & après la purgation faire uſage de quelque léger ſtomachique. On peut parmi ces remedes en choiſir d'agréables, & qui n'en ſont pas moins efficaces; tels ſont les vins robuſtes d'Alicante, de Malaga, de Bordeaux, *&c.* Un mets ou un remede qui plaît, quoique moins bon, doit être pré-

ſéré à ceux qui, avec plus de vertu, ſeroient deſagréables. Hippoc. *aphor. 38, lib. XI.*

IMPURETÉ, ſub. fém. IMPUR, adj. (*Morale.*) le mot d'*impureté* eſt un terme générique qui comprend tous les déréglemens dans leſquels l'on peut tomber, relativement à la jonction charnelle des corps, ou aux parties naturelles qui l'operent. Ainſi la fornication, l'adultere, l'inceſte, les péchés contre nature, les regards laſcifs, les attouchemens deshonnêtes ſur ſoi ou ſur les autres, les penſées ſales, les diſcours obſcènes, ſont autant de différentes eſpeces d'*impureté*.

Il ne ſuffit pas d'être marié pour ne point commettre d'action *impures* avec la perſonne que l'hymen ſemble avoir livrée entiérement à nos deſirs. Si la chaſteté doit régner dans le lit nuptial, l'*impureté* peut auſſi le ſouiller; on ne doit point, comme Onan, tromper les fins de la nature. Les plaiſirs qu'elle nous offre ſont aſſez grands, ſans qu'un rafinement de volupté nous faſſe chercher à les augmenter: il eſt même de temps où elle nous les défend par les obſtacles qu'elle y apporte, & que nous devons reſpecter. L'ancienne loi ordonnoit la peine de mort contre le mari qui dans ces momens-là ne mettoit pas de frein à ſes ſales deſirs, & contre la femme qui ſe prêtoit à ſes honteuſes careſſes.

Au reſte, nous ne prétendons pas ſuivre l'*impureté* dans toutes ſes routes, ni entrer dans des détails que la décence ordonne de ſupprimer. Nous ne diſcuterons pas juſqu'à quel point peuvent aller les attouchemens voluptueux, ſans devenir criminels; nous ne chercherons pas les circonſtances où ils peuvent être permis ou même néceſſaires; nous nous garderons bien de décider, comme l'a fait un honnête jéſuite, que le mari a moins à ſe plaindre, lorſque ſa femme s'abandonne à un étranger d'une maniere contraire à la nature, que quand elle commet ſimplement avec lui un adultere; parce que, dit-il, de la premiere façon on ne touche pas au vaſe légitime ſur lequel ſeul l'époux a reçu des droits excluſifs. Il faut laiſſer toutes ces horreurs enſevelies ſous les cendres des *Filliutius*, des *Eſcobar*, & des autres caſuiſtes leurs confreres, dont le parlement de Paris par arrêt du ſix Août 1761, vient de faire brûler les ouvrages, pour une raiſon plus importante encore.

Il y avoit dans l'ancienne loi une *impureté* légale qui ſe contractoit de différentes façons, comme par l'attouchement d'un mort, *&c.* on alloit s'en purifier par certaines cérémonies. C'eſt encore une des choſes que Mahomet a priſes chez les Juifs, & qu'il a tranſportées dans ſon alcoran.

La religion des Payens étoit remplie de divinités qui favoriſoient l'*impureté*. Vénus en étoit la déeſſe, & les bois ſacrés qu'on trouvoit ordinairement autour de ſes temples, étoient les théatres de ſa débauche. Il y avoit même des pays où toutes les femmes étoient obligées de ſe proſtituer une fois en l'honneur de la déeſſe; & l'on peut juger ſi la dévotion naturelle à leur ſexe, leur permettoit de s'en tenir-là. S. Auguſtin, dans ſa cité de Dieu, rapporte que l'on voyoit au capitole des femmes impudiques qui ſe deſtinoient à ſatisfaire les beſoins amoureux de la divinité; dont elles ne manquoient guere de devenir enceintes. Il eſt à croire que les prêtres s'en aidoient un peu, & deſſervoient alors plus d'un autel. Le même pere dit qu'en Italie, & ſurtout à Lavinium, dans les fêtes de Bacchus, on portoit en proceſſion des membres virils, ſur leſquels la matrone la plus reſpectable mettoit une couronne. Les fêtes d'Iſis en d'autres pays étoient ſemblables à celle-là: c'étoit même relique & mêmes cérémonies.

On trouve encore dans la cité de Dieu, (*lib. VI. cap. ix*,) l'énumération des divinités que les Payens avoient créées pour le mariage, & auxquelles ils avoient donné des fonctions aſſez deshonnêtes, & qui préſentoient des images fort *impures*. Lorſque la fille avoit engagé ſa foi à ſon époux, les matrones la conduiſoient au dieu Priape, qui avoit toujours un membre d'une groſſeur monſtrueuſe, ſur lequel on faiſoit aſſeoir la nouvelle mariée. On lui ôtoit ſa ceinture, en invoquant la déeſſe appellée *Virginienſis*; le dieu *Subigus* ſoumettoit la femme aux tranſports de ſon mari; la déeſſe *Préma* la tenoit

ſous lui pour empêcher qu'elle ne ſe remuât trop ; & venoit enfin la déeſſe *Sertunda*, comme qui diroit *perforatrice*. Son emploi étoit d'ouvrir à l'homme le ſentier de la volupté : heureuſement que cette fonction avoit été donnée à une divinité femelle ; car, comme le remarque très-bien S. Auguſtin, le mari n'eût pas ſouffert volontiers qu'un Dieu lui rendît ce ſervice ; & (pourroit-on ajouter encore) qu'il lui donnât du ſecours dans un endroit où trop ſouvent il n'a guere beſoin d'aide.

IMPUTABILITÉ, ſ. f. (*Droit naturel.*) c'eſt la qualité de l'action *imputable* en bien, ou en mal ; l'*imputation* eſt l'acte du légiſlateur, du juge, du magiſtrat, ou de tout autre ; qui met actuellement ſur le compte de quelqu'un une action de nature à lui être *imputée*. *Voyez* IMPUTATION. (*D. J.*)

IMPUTATION, ſ. f. (*Droit politiq. & Moral.*) Une qualité eſſentielle des actions humaines eſt d'être ſuſceptible d'*imputation* ; c'eſt-à-dire, que l'agent en peut être regardé avec raiſon comme le véritable auteur, que l'on peut les mettre ſur ſon compte ; tellement que les effets bons ou mauvais qui en proviennent, lui ſeront juſtement attribués, & retomberont ſur lui comme en étant la cauſe.

Il ne faut pas confondre l'imputabilité des actions humaines avec leur *imputation* actuelle. La premiere eſt une qualité de l'action ; la ſeconde eſt un acte du légiſlateur, du juge, *&c.* qui met actuellement ſur le compte de quelqu'un une action qui de ſa nature peut être imputée.

L'*imputation* eſt donc proprement un *jugement par lequel on déclare que quelqu'un étant l'auteur ou la cauſe morale d'une action commandée ou défendue par les loix, les effets bons ou mauvais qui s'enſuivent, doivent actuellement lui être attribués ; qu'en conſéquence il en eſt reſponſable, & qu'il doit en être loué ou blâmé, récompenſé ou puni.*

Ce jugement d'*imputation*, auſſi-bien que celui de la conſcience, ſe fait en appliquant la loi à l'action dont il s'agit, en comparant l'une avec l'autre, pour prononcer enſuite ſur le mérite du fait & faire reſſentir en conſéquence à celui qui en eſt l'auteur, le bien ou le mal, la peine ou la récompenſe que la loi y a attachée. Tout cela ſuppoſe néceſſairement une connoiſſance exacte de la loi & de ſon véritable ſens, auſſi-bien que du fait en queſtion & de ſes circonſtances. Le défaut de ces circonſtances ne pourroit que rendre l'application fauſſe & le jugement vicieux

Pour bien établir les principes & les fondemens de cette matiere, il faut d'abord remarquer que l'on ne doit pas conclure de la ſeule *imputabilité* d'une action à ſon *imputation actuelle*. Afin qu'une action mérite d'être actuellement *imputée*, il faut le concours de ces deux conditions, 1°. qu'elle ſoit de nature à pouvoir l'être, & 2°. que l'agent ſoit dans quelque obligation de la faire ou de s'en abſtenir. Un exemple rendra la choſe ſenſible. De deux jeunes hommes que rien n'oblige d'ailleurs à ſavoir les mathématiques, l'un s'applique à cette ſcience, & l'autre ne le fait pas. Quoique l'action de l'un & l'omiſſion de l'autre ſoient pas elles-mêmes de nature à pouvoir être *imputées*, cependant elles ne le ſeront dans ce cas-ci, ni en bien, ni en mal. Mais ſi l'on ſuppoſe que ces deux jeunes hommes ſont deſtinés, l'un à être conſeiller d'état, l'autre à quelque emploi militaire ; en ce cas, leur application ou leur négligence à s'inſtruire dans la juriſprudence, ou dans les mathématiques, leur ſeroit méritoirement *imputée* ; d'où il paroît que l'*imputation actuelle* demande qu'on ſoit dans l'obligation de faire quelque choſe ou de s'en abſtenir.

2°. Quand on *impute* une action à quelqu'un, on le rend, comme on l'a dit, reſponſable des ſuites bonnes ou mauvaiſes de l'action qu'il a faite. Il ſuit de-là que pour rendre l'*imputation* juſte, il faut qu'il y ait quelque liaiſon néceſſaire ou accidentelle entre ce que l'on a fait ou omis, & les ſuites bonnes ou mauvaiſes de l'action ou de l'omiſſion ; & que d'ailleurs l'agent ait eu connoiſſance de cette liaiſon, ou que du moins il ait pu prévoir les effets de ſon action avec quelque vraiſemblance. Sans cela, l'*imputation* ne ſauroit avoir

lieu, comme on le ſentira par quelques exemples. Un armurier vend des armes à un homme fait qui lui paroît en ſon bon ſens, de ſang froid, & n'avoir aucun mauvais deſſein. Cependant cet homme va ſur le champ attaquer quelqu'un injuſtement, & il le tue. On ne ſauroit rien *imputer* à l'armurier, qui n'a fait que ce qu'il avoit droit de faire, & qui d'ailleurs ne pouvoit ni ne devoit prévoir ce qui eſt arrivé. Mais ſi quelqu'un laiſſoit par négligence des piſtolets chargés ſur ſa table, dans un lieu expoſé à tout le monde; & qu'un enfant qui ne connoît pas le danger, ſe bleſſe ou ſe tue; le premier eſt certainement reſponſable du malheur qui eſt arrivé; car c'étoit une ſuite claire & prochaine de ce qu'il a fait, & il pouvoit & devoit le prévoir.

Il faut raiſonner de la même maniere à l'égard d'une action qui a produit quelque bien: ce bien ne peut nous être attribué, lorſqu'on en a été la cauſe ſans le ſavoir & ſans y penſer; mais auſſi il n'eſt pas néceſſaire, pour qu'on nous en ſache quelque gré, que nous euſſions une certitude entiere du ſuccès: il ſuffit que l'on ait eu lieu de le préſumer raiſonnablement; & quand l'effet manqueroit abſolument, l'intention n'en ſeroit pas moins louable.

L'imputation *eſt ſimple ou efficace.* Quelquefois l'*imputation* ſe borne ſimplement à la louange ou au blâme; quelquefois elle va plus loin. C'eſt ce qui donne lieu de diſtinguer deux ſortes d'*imputation*, l'une *ſimple*, l'autre *efficace*. La premiere eſt celle qui conſiſte ſeulement à approuver ou à déſapprouver l'action, en ſorte qu'il n'en réſulte aucun autre effet par rapport à l'agent. Mais la ſeconde ne ſe borne pas au blâme ou à la louange; elle produit encore quelque effet bon ou mauvais à l'égard de l'agent, c'eſt-à-dire, quelque bien ou quelque mal réel qui retombe ſur lui.

Effets de l'une & de l'autre. L'*imputation* ſimple peut être faite indifféremment par chacun, ſoit qu'il ait ou qu'il n'ait pas un intérêt particulier & perſonnel à ce que l'action ſût faite ou non: il ſuffit d'y avoir un intérêt général & indirect. Et comme l'on peut dire que tous les membres de la ſociété ſont intéreſſés à ce que les loix naturelles ſoient bien obſervées, ils ſont tous en droit de louer ou de blâmer les actions d'autrui, ſelon qu'elles ſont conformes ou oppoſées à ces loix. Ils ſont même dans une ſorte d'obligation à cet égard; le reſpect qu'ils doivent au légiſlateur & à ſes loix l'exige d'eux; & ils manqueroient à ce qu'ils doivent à la ſociété & aux particuliers, s'ils ne témoignoient pas, du moins par leur approbation ou leur déſaveu, l'eſtime qu'ils font de la probité & de la vertu, & l'averſion qu'ils ont au contraire pour la méchanceté & pour le crime.

Mais à l'égard de l'*imputation* efficace, il faut, pour la pouvoir faire légitimement, que l'on ait un intérêt particulier & direct à ce que l'action dont il s'agit ſe faſſe ou ne ſe faſſe pas. Or ceux qui ont un tel intérêt, ce ſont 1°. ceux à qui il appartient de régler l'action; 2°. ceux qui en ſont l'objet, c'eſt-à-dire, ceux envers leſquels on agit, & à l'avantage ou au déſavantage deſquels la choſe peut tourner. Ainſi un ſouverain qui a établi des loix, qui ordonne certaines choſes ſous la promeſſe de quelque récompenſe, & qui en défend d'autres ſous la menace de quelque peine, doit ſans doute s'intéreſſer à l'obſervation de ſes loix, & il eſt en droit d'*imputer* à ſes ſujets leurs actions d'une maniere efficace, c'eſt-à-dire, de les récompenſer ou de les punir. Il en eſt de même de celui qui a reçu quelque injure ou quelque dommage par une action d'autrui.

Remarquons, enfin, qu'il y a quelque différence entre l'*imputation* des bonnes & des mauvaiſes actions. Lorſque le légiſlateur a établi une certaine récompenſe pour une bonne action, il s'oblige par cela même à donner cette récompenſe, & il accorde le droit de l'exiger à ceux qui s'en ſont rendus dignes par leur obéiſſance; mais à l'égard des peines décernées pour les actions mauvaiſes, le légiſlateur peut effectivement les infliger, s'il le veut; mais il ne s'enſuit pas de-là que le ſouverain ſoit obligé de punir à la rigueur: il demeure toujours le maître d'uſer de ſon droit ou de faire grace, & il peut avoir de bonnes raiſons de faire l'un ou l'autre.

Application des principes précédens. 1°. Il ſuit de ce que nous avons dit, que l'on *impute* avec raiſon à quelqu'un toute action ou omiſſion, dont il eſt l'auteur ou la cauſe, & qu'il pouvoit & devoit faire ou omettre.

2°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'uſage de la raiſon ne doivent point leur être *imputées*. Car ces perſonnes n'étant pas en état de ſavoir ce qu'elles font, ni de le comparer avec les loix, leurs actions ne ſont pas proprement des actions *humaines*, & n'ont point de moralité. Si l'on gronde ou ſi l'on bat un enfant, ce n'eſt point en forme de peine; ce ſont de ſimples corrections, par leſquelles on ſe propoſe principalement d'empêcher qu'il ne contracte de mauvaiſes habitudes.

3°. A l'égard de ce qui eſt fait dans l'ivreſſe, toute ivreſſe contractée volontairement, n'empêche point l'*imputation* d'une mauvaiſe action commiſe dans cet état.

4°. L'on n'*impute* à perſonne les choſes qui ſont véritablement au-deſſus de ſes forces, non plus que l'omiſſion d'une choſe ordonnée ſi l'occaſion a manqué: car l'*imputation* d'une *omiſſion* ſuppoſe manifeſtement ces deux choſes, 1°. que l'on ait eu les forces & les moyens néceſſaires pour agir; 2°. que l'on ait pu faire uſage de ces moyens ſans préjudice de quelqu'autre devoir plus indiſpenſable. Bien entendu que l'on ne ſe ſoit pas mis par ſa faute dans l'impuiſſance d'agir: car alors le légiſlateur pourroit auſſi légitimement punir ceux qui ſe ſont mis dans une telle impuiſſance que ſi étant en état d'agir ils refuſoient de le faire. Tel étoit à Rome le cas de ceux qui ſe coupoient le pouce, pour ſe mettre hors d'état de manier les armes, & pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre.

A l'égard des choſes faites par ignorance ou par erreur, on peut dire en général que l'on n'eſt point reſponſable de ce que l'on fait par une ignorance invincible, *&c. Voy.* IGNORANCE.

Quoique le tempérament, les habitudes & les paſſions aient par eux-mêmes une grande force pour déterminer à certaines actions; cette force n'eſt pourtant pas telle qu'elle empêche abſolument l'uſage de la raiſon & de la liberté, du moins quant à l'exécution des mauvais deſſeins qu'ils inſpirent. Les diſpoſitions naturelles, les habitudes & les paſſions ne portent point invinciblement les hommes à violer les loix naturelles, & ces maladies de l'ame ne ſont point incurables. Que ſi au lieu de travailler à corriger ces diſpoſitions vicieuſes, on les fortifie par l'habitude, l'on ne devient pas excuſable pour cela. Le pouvoir des habitudes eſt, à la vérité, fort grand; il ſemble même qu'elles nous entraînent par une eſpece de néceſſité à faire certaines choſes. Cependant l'expérience montre qu'il n'eſt point impoſſible de s'en défaire, ſi on le veut ſérieuſement; & quand même il ſeroit vrai que les habitudes bien formées auroient ſur nous plus d'empire que la raiſon; comme il dépendoit toujours de nous de ne pas les contracter, elles ne diminuent en rien le vice des actions mauvaiſes, & ne ſauroient en empêcher l'*imputation*. Au contraire, comme l'habitude à faire le bien prend les actions plus louables, l'habitude au vice ne peut qu'augmenter le blâme. En un mot, ſi les inclinations, les paſſions & les habitudes pouvoient empêcher l'effet des loix, il ne faudroit plus parler d'aucune direction pour les actions humaines; car le principal objet des loix en général eſt de corriger les mauvais penchans, de prévenir les habitudes vicieuſes, d'en empêcher les effets, & de déraciner les paſſions, ou du moins de les contenir dans leurs juſtes bornes.

Les différens cas que nous avons parcourus juſqu'ici n'ont rien de bien difficile. Il en reſte quelques autres un peu plus embarraſſans, & qui demandent une diſcuſſion un peu plus détaillée.

Premiérement on demande ce qu'il faut penſer des actions auxquelles on eſt forcé; ſont-elles de nature à pouvoir être *imputées*, & doivent-elles l'être effectivement?

Je réponds, 1°. qu'une violence phyſique, & telle qu'il eſt abſolument impoſſible d'y réſiſter, produit une action involontaire, qui bien-loin de mériter d'être

d'être actuellement *imputée*, n'eſt pas même *imputable* de ſa nature.

2°. Mais ſi la *contrainte* eſt produite par la crainte de quelque grand mal, il faut dire que l'action à laquelle on ſe porte en conſéquence, ne laiſſe pas d'être volontaire, & que par conſéquent elle eſt de nature à pouvoir être *imputée*.

Pour connoître enſuite ſi elle doit l'être effectivement, il faut voir ſi celui envers qui on uſe de contrainte eſt dans l'obligation rigoureuſe de faire une choſe ou de s'en abſtenir, au haſard de ſouffrir le mal dont il eſt menacé. Si cela eſt, & qu'il ſe détermine contre ſon devoir, la contrainte n'eſt point une raiſon ſuffiſante pour le mettre à couvert de toute *imputation*; car en général, on ne ſauroit douter qu'un ſupérieur légitime ne puiſſe nous mettre dans la néceſſité d'obéir à ſes ordres, au haſard d'en ſouffrir, & même au péril de notre vie.

En ſuivant ces principes, il faut donc diſtinguer ici entre les actions *indifférentes* (*Voyez l'article* MORALITÉ) & celles qui ſont moralement néceſſaires. Une action indifférente de ſa nature, extorquée par la force, ne ſauroit être *imputée* à celui qui y a été contraint, puiſque n'étant dans aucune obligation à cet égard, l'auteur de la violence n'a aucun droit d'exiger rien de lui. Et la loi naturelle défendant formellement toute violence, ne ſauroit en même temps l'autoriſer, en mettant celui qui la ſouffre dans la néceſſité d'exécuter ce à quoi il n'a conſenti que par force. C'eſt ainſi que toute promeſſe ou toute convention forcée eſt nulle par elle-même, & n'a rien d'obligatoire en qualité de promeſſe ou de convention; au contraire elle peut & elle doit être *imputée* comme un crime à celui qui eſt auteur de la violence. Mais ſi l'on ſuppoſe que celui qui emploie la contrainte ne fait en cela qu'uſer de ſon droit & en pourſuivre l'exécution, l'action, quoique forcée, ne laiſſe pas d'être valable, & d'être accompagnée de tous ſes effets moraux. C'eſt ainſi qu'un débiteur fuyant, ou de mauvaiſe foi, qui ne ſatisfait ſon créancier que par la crainte prochaine de l'empriſonnement ou de quelque exécution ſur ſes biens, ne ſauroit réclamer contre le payement qu'il a fait, comme y ayant été forcé.

Pour ce qui eſt des bonnes actions auxquelles on ne ſe détermine que par force, &, pour ainſi dire, par la crainte des coups; elles ne ſont comptées pour rien, & ne méritent ni louange ni récompenſe. L'on en voit aiſément la raiſon. L'obéiſſance que les loix exigent de nous doit être ſincere, & il faut s'acquitter de ſes devoirs par principe de conſcience, volontairement & de bon cœur.

Enfin à l'égard des actions manifeſtement mauvaiſes & criminelles, auxquelles on ſe trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & ſur-tout de la mort; il faut poſer pour regle générale, que les circonſtances fâcheuſes où l'on ſe rencontre, peuvent bien diminuer le crime de celui qui ſuccombe à cette épreuve, mais néanmoins l'action demeure toujours vicieuſe en elle-même, & digne de reproche; en conſéquence de quoi elle peut être *imputée*, & elle l'eſt effectivement, à moins que l'on n'allegue en ſa faveur l'exception de la néceſſité. Une perſonne qui ſe détermine par la crainte de quelque grand mal, mais pourtant ſans aucune violence phyſique, à exécuter une action viſiblement mauvaiſe, concourt en quelque maniere à l'action, & agit volontairement, quoiqu'avec regret. D'ailleurs il n'eſt point abſolument au-deſſus de la fermeté de l'eſprit humain, de ſe réſoudre à ſouffrir & même à mourir, plutôt que de manquer à ſon devoir. Le légiſlateur peut donc impoſer l'obligation rigoureuſe d'obéir, & il peut avoir de juſtes raiſons de le faire. Les nations civiliſées n'ont jamais mis en queſtion ſi l'on pouvoit, par exemple, trahir ſa patrie pour conſerver ſa vie. Pluſieurs moraliſtes payens ont fortement ſoutenu qu'il ne falloit pas céder à la crainte des douleurs & des tourmens, pour faire des choſes contraires à la religion & à la juſtice.

Ambiguæ ſi quando citabere teſtis
Incertæque rei; Phalaris licet imperet, ut ſis
Falſus, & admoto dictet perjuria tauro,
Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere cauſas.

Juvenal, *Sat.* 8.

Telle eſt la regle. Il peut arriver pourtant, comme nous l'avons inſinué, que la néceſſité où l'on ſe trouve fourniſſe une exception favorable, qui empêche que l'action ne ſoit *imputée*. Les circonſtances où l'on ſe trouve donnent quelquefois lieu de préſumer raiſonnablement, que le légiſlateur nous diſpenſe lui-même de ſouffrir le mal dont on nous menace, & que pour cela il permet que l'on s'écarte alors de la diſpoſition de la loi; & c'eſt ce qui a lieu toutes les fois que le parti que l'on prend pour ſe tirer d'affaire, renferme en lui-même un mal moindre que celui dont on étoit menacé.

Des actions auxquelles pluſieurs perſonnes ont part. Nous ajouterons encore ici quelques réflexions ſur les cas où pluſieurs perſonnes concourent à produire la même action. La matiere étant importante & de grand uſage, mérite d'être traitée avec quelque préciſion.

1°. Les actions d'autrui ne ſauroient nous être *imputées*, qu'autant que nous y avons concouru, & que nous pouvions & devions les procurer, ou les empêcher, ou du moins les diriger d'une certaine maniere. La choſe parle d'elle-même; car *imputer* l'action d'autrui à quelqu'un, c'eſt déclarer que celui-ci en eſt la cauſe efficiente, quoiqu'il n'en ſoit pas la cauſe unique; & que par conſéquent cette action dépendoit en quelque maniere de ſa volonté dans ſon principe ou dans ſon exécution.

2°. Cela poſé, on peut dire que chacun eſt dans une obligation générale de faire en ſorte, autant qu'il le peut, que toute autre perſonne s'acquitte de ſes devoirs, & d'empêcher qu'elle ne faſſe quelque mauvaiſe action, & par conſéquent de ne pas y contribuer ſoi-même de propos délibéré, ni directement, ni indirectement.

3°. A plus forte raiſon on eſt reſponſable des actions de ceux ſur qui l'on a quelque inſpection particuliere. C'eſt ſur ce fondement que l'on *impute* à un pere de famille la bonne ou la mauvaiſe conduite de ſes enfans.

4°. Remarquons enſuite que pour être raiſonnablement cenſé avoir concouru à une action d'autrui, il n'eſt pas néceſſaire que l'on fût ſûr de pouvoir la procurer ou l'empêcher, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes; il ſuffit que l'on eût là-deſſus quelque probabilité ou quelque vraiſemblance. Et comme d'un côté ce défaut de certitude n'excuſe point la négligence; de l'autre ſi l'on a fait tout ce que l'on devoit, le défaut de ſuccès ne peut point nous être *imputé*; le blâme tombe alors tout entier ſur l'auteur immédiat de l'action.

5°. Enfin il eſt bon d'obſerver encore, que dans la queſtion que nous examinons, il ne s'agit point du degré de vertu ou de malice qui ſe trouve dans l'action même, & qui la rendant plus excellente ou plus mauvaiſe, en augmente la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine. Il s'agit proprement d'eſtimer le degré d'influence que l'on a ſur l'action d'autrui, pour ſavoir ſi l'on en peut être regardé comme la cauſe morale, & ſi cette cauſe eſt plus ou moins efficace, afin de meſurer pour ainſi dire ce degré d'influence qui décide de la maniere dont on peut *imputer* à quelqu'un une action d'autrui; il y a pluſieurs circonſtances & pluſieurs diſtinctions à obſerver. Par exemple; il eſt certain qu'en général, la ſimple approbation a moins d'efficace, pour porter quelqu'un à agir, qu'une forte perſuaſion, qu'une inſtigation particuliere. Cependant la haute opinion que l'on a de quelqu'un, peut faire qu'une ſimple approbation ait quelquefois autant, & peut-être même plus d'influence ſur une action d'autrui que la perſuaſion la plus preſſante, ou l'inſtigation la plus forte d'une autre perſonne.

L'on peut ranger ſous trois claſſes les cauſes morales qui influent ſur une action d'autrui. Tantôt cette cauſe eſt la principale, en ſorte que celui qui exécute n'eſt que l'agent ſubalterne; tantôt l'agent immédiat eſt au contraire la cauſe principale, tandis que l'autre n'eſt que la cauſe ſubalterne; d'autre fois ce ſont des cauſes collatérales qui influent également ſur l'action dont il s'agit.

Celui-là doit être cenſé la cauſe principale qui, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes, influe tellement ſur l'action ou l'omiſſion d'autrui, que ſans lui cette action n'auroit point été faite, ou cette omiſſion

n'auroit pas eu lieu, quoique d'ailleurs l'agent immédiat y ait contribué ſciemment. Ainſi David fut la cauſe principale de la mort d'Urie, quoique Joab y eût contribué connoiſſant bien l'intention du roi.

Au reſte, la raiſon pour laquelle un ſupérieur eſt cenſé être la cauſe principale de ce que font ceux qui dépendent de lui, n'eſt pas proprement la dépendance de ces derniers, c'eſt l'ordre qu'il leur donne, ſans quoi l'on ſuppoſe que ceux-ci ne ſe ſeroient point portés d'eux-mêmes à l'action dont il s'agit.

Mais celui-là n'eſt qu'une cauſe collatérale, qui en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes, concourt ſuffiſamment & autant qu'il dépend de lui, à l'action d'autrui, en ſorte qu'il eſt cenſé coopérer avec lui, quoique l'on ne puiſſe pas préſumer abſolument que ſans ſon concours, l'action n'ait pas été faite.

Tels ſont ceux qui fourniſſent quelques ſecours à l'agent immédiat, ceux qui lui donnent retraite & qui le protegent, celui par exemple, qui tandis qu'un autre enfonce une porte, prend garde aux avenues, *&c.* Un complot entre pluſieurs perſonnes, les rend pour l'ordinaire également coupables. Tous ſont cenſés cauſes égales & collatérales, *&c.*

Enfin la cauſe ſubalterne eſt celle qui n'influe que peu ſur l'action d'autrui, qui n'y fournit qu'une légere occaſion, ou qui ne fait qu'en rendre l'exécution plus facile, de maniere que l'agent, déja tout déterminé à agir, & ayant pour cela tous les ſecours néceſſaires, eſt ſeulement encouragé à exécuter ſa réſolution. Comme quand on lui indique la maniere de s'y prendre, le moment favorable, le moyen de s'évader, ou quand on loue ſon deſſein, & qu'on l'excite à le ſuivre, *&c.*

Ne pourroit-on pas mettre dans la même claſſe l'action d'un juge, qui au lieu de s'oppoſer à un avis qui a tous les ſuffrages, mais qu'il croit mauvais, s'y rangeroit par timidité ou par complaiſance? Ce mauvais exemple ne peut auſſi être mis qu'au rang des cauſes ſubalternes, parce que ceux qui les donnent ne contribuent d'ordinaire que foiblement au mal que l'on fait en les imitant. Cependant il y a quelquefois des exemples ſi efficaces, à cauſe du caractere des perſonnes qui les donnent, & de la diſpoſition de ceux qui les ſuivent, que ſi les premiers s'étoient abſtenus du mal, les autres n'auroient pas penſé à le commettre, & par conſéquent ceux qui donnent ces mauvais exemples, doivent être conſidérés tantôt comme cauſes principales, tantôt comme cauſes collatérales, tantôt comme cauſes ſubalternes.

L'application de ces diſtinctions & de ces principes ſe fait d'elle-même: toutes choſes d'ailleurs égales, les cauſes collatérales doivent être traitées également; mais les cauſes principales méritent ſans doute plus de louange ou de blâme, & un plus haut degré de récompenſe ou de peine que les cauſes ſubalternes. J'ai dit, toutes choſes étant d'ailleurs égales; car il peut arriver par la diverſité des circonſtances, qui augmentent ou diminuent le mérite ou le démérite d'une action, que la cauſe ſubalterne agiſſe avec un plus grand degré de malice que la cauſe principale, qu'ainſi *l'imputation* ſoit aggravée à ſon égard. Suppoſé par exemple, qu'un homme de ſang froid aſſaſſinât quelqu'un à l'inſtigation d'un autre qui ſe trouvoit animé contre ſon ennemi; quoique l'inſtigateur ſoit le premier auteur du meurtre, on trouvera ſon action faite dans un tranſport de colere, moins indigne que celle du meurtrier qui l'a ſervi dans ſa paſſion, étant lui-même tranquille & de ſens raſſis.

IMPUTATION, (*Théolog.*) eſt un terme dogmatique fort uſité chez les théologiens, quelquefois dans un bon & quelquefois dans un mauvais ſens. Lorſqu'il ſe prend en mauvaiſe part, il ſignifie l'attribution d'un péché qu'un autre a commis.

L'imputation du péché d'Adam a été faite à ſa poſtérité, parce que par ſa chûte tous ſes deſcendans ſont devenus criminels devant Dieu, comme s'ils étoient tombés eux-mêmes, & qu'ils portent la peine de ce premier crime. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

L'imputation, lorſqu'on la prend en bonne part, eſt l'application d'une juſtice étrangere. *Voyez* JUSTIFICATION.

L'*imputation* des mérites de Jeſus-Chriſt ne ſignifie autre choſe chez les réformés, qu'une juſtice extrinſeque, qui ne nous rend pas véritablement juſtes, mais qui nous fait ſeulement paroître tels, qui cache nos péchés, mais qui ne les efface pas.

Luther, qui le premier a voulu expliquer la juſtification par cette *imputation* de la juſtice de Jeſus-Chriſt, prétendoit que ce qui nous juſtifie & ce qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, ne fut rien en nous, mais que nous avons été juſtifiés; parce que Dieu nous *imputoit* la juſtice de Jeſus-Chriſt comme ſi elle eût été la nôtre propre, parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi. A quoi il ajoutoit qu'on étoit juſtifié dès qu'on croyoit l'être avec certitude. Boſſuet, *hiſt. des variat. tom. I. liv. I. pag.* 10.

C'eſt pour cela que les Catholiques ne ſe ſervent point du terme d'*imputation*, & diſent que la grace juſtifiante qui nous applique les mérites de Jeſus-Chriſt, couvre non-ſeulement nos péchés, mais même les efface; que cette grace eſt intrinſeque & inhérente; qu'elle renouvelle entiérement l'intérieur de l'homme; & le rend pur, juſte & ſans tache devant Dieu, & que cette juſtice inhérente lui eſt donnée à cauſe de la juſtice de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire par les mérites de ſa mort & de ſa paſſion. En un mot, diſent-ils, quoique ce ſoit l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt qui nous a mérité la grace juſtifiante, ce n'eſt pas cependant cette obéiſſance qui nous rend formellement juſte. Et de la même maniere, ce n'eſt pas la déſobéiſſance d'Adam qui nous rend formellement pécheurs, quoique ce ſoit cette déſobéiſſance qui nous a mérité & attiré le péché & les peines du péché.

Les Proteſtans diſent que le péché du premier homme eſt *imputé* à ſes deſcendans, parce qu'ils ſont regardés & punis comme coupables à cauſe du péché d'Adam. Les Catholiques prétendent que ce n'eſt pas en dire aſſez, & que non-ſeulement nous ſommes regardés & punis comme coupables, mais que nous le ſommes en effet par le péché originel.

Les Proteſtans diſent auſſi que la juſtice de Jeſus Chriſt nous eſt *imputée*, & que notre juſtification ne ſe fait que par l'*imputation* de la juſtice de Jeſus-Chriſt, parce que ſes ſouffrances nous tiennent lieu de juſtification, & que Dieu accepte ſa mort comme ſi nous l'avions ſoufferte. Mais les Catholiques enſeignent que la juſtice de Jeſus-Chriſt eſt non-ſeulement *imputée*, mais actuellement communiquée aux fideles par l'opération du Saint-Eſprit; en ſorte que non-ſeulement ils ſont réputés, mais rendus juſtes par ſa grace.

IMPUTATION, (*Juriſprudence.*) ſignifie l'acquittement qui ſe fait d'une ſomme dûe par le payement d'une autre ſomme.

Celui qui eſt débiteur de pluſieurs ſommes principales envers la même perſonne & qui lui fait quelque payement, peut l'*imputer* ſur telle ſomme que bon lui ſemble, pourvu que ce ſoit à l'inſtant du payement.

Si le débiteur ne fait pas ſur le champ l'*imputation*, le créancier peut la faire auſſi ſur le champ, pourvu que ce ſoit *in duriorem cauſam*, c'eſt-à-dire ſur la dette la plus onéreuſe au débiteur.

Quand le débiteur ni le créancier n'ont point fait *l'imputation*, elle ſe fait de droit, auſſi *in duriorem*.

Lorſqu'il eſt dû un principal portant intérêt, l'*imputation* des payemens ſe fait ſuivant la diſpoſition du droit *priùs in uſuras*; cela ſe pratique ainſi dans tous les parlemens de droit écrit.

Le parlement de Paris diſtingue ſi les intérêts ſont dûs *ex naturâ rei*, ou *ex officio judicis*: au premier cas les payemens s'*imputent* d'abord ſur les intérêts; au ſecond elle ſe fait d'abord ſur le principal, enſuite ſur les intérêts. *Voyez le recueil des queſtions* de M. Bretonnier, au *mot* INTÉRÊTS. (*A*)

I N

INABORDABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut aborder. *Voyez* ABORD, ACCÈS, ACCUEIL, ABORDER.

INACCESSIBLE, adj. (*Gramm.*) dont on ne peut approcher. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Les torrens qui tombent de cette montagne en rendent le ſommet *inacceſſible*. Les grands ſont *inac-*

ceſſibles. Il y a peu de cœurs *inacceſſibles* à la flatterie.

INACCESSIBLE, (*Géom.*) une hauteur ou une diſtance *inacceſſible* eſt celle qu'on ne peut meſurer immédiatement, à cauſe de quelque obſtacle, telle que l'eau, ou autre choſe ſemblable. *Voyez* HAUTEUR, DISTANCE, *&c.*

INACTION, ſ. f. (*Gramm. & Théolog.*) ceſſation d'agir. On dit il préfere le repos à tout, & les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. Ainſi il eſt ſynonyme tantôt à indolence, tantôt à pareſſe ou à indifférence; trois qualités ennemies de l'action & du mouvement.

Les Myſtiques appellent *inaction* une privation de mouvement, un anéantiſſement de toutes les facultés, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs, & l'on ſe procure une eſpece d'extaſe durant laquelle Dieu parle immédiatement au cœur. Cet état d'*inaction* eſt le plus propre ſelon eux, à recevoir le Saint-Eſprit. C'eſt dans ce repos & dans cet aſſoupiſſement que Dieu communique à l'ame des graces ſublimes & ineffables.

Quelques-uns ne la font pas conſiſter dans cette eſpece d'indolence ſtupide, ou cette ſuſpenſion générale de tous ſentimens. Ils diſent que par cette ceſſation de deſirs, ils entendent ſeulement que l'ame ne ſe détermine point à certains actes poſitifs, & qu'elle ne s'abandonne point à des méditations ſtériles, ou aux vaines ſpéculations de la raiſon; mais qu'elle demande en général tout ce qui peut être agréable à Dieu, ſans lui rien preſcrire.

Cette derniere doctrine eſt celle des anciens Myſtiques, & la premiere celle des Quiétiſtes. *Voyez* MYSTIQUE & QUIÉTISTE.

Il eſt vrai cependant, à parler en général, que l'*inaction* n'eſt pas un fort bon moyen pour réuſſir auprès de Dieu. Ce ſont nos actions qui nous attirent ſes faveurs; il veut que nous agiſſions, c'eſt-à-dire qu'avec ſa grace nous delirions & nous faſſions le bien; & notre inaction ne ſauroit lui être agréable.

INACHUS, (*Géogr.*) petit fleuve du Péloponèſe, dans l'Argolide, dont parle Virgile, *Æn. liv. VII*; il paſſoit à Argos & ſe jettoit dans le golfe voiſin; il prit ce nom d'*Inachus*, qui fonda, vers le temps d'Abraham, le royaume d'Argos, le plus ancien de la Grece: il étoit étranger, & on a lieu de croire qu'il venoit de Phénicie; ſes deſcendans jouirent long-temps de ce royaume, juſqu'à ce qu'ils en furent dépouillés par Danaüs, venu d'Egypte.

Le fleuve auquel *Inachus* avoit donné ſon nom, eut un ſort ſingulier; il fut entiérement deſſéché, ſelon les anciens, de maniere qu'on n'en voyoit aucun veſtige à Argos. Lucien obſerve à cette occaſion que les fleuves même ſont ſujets à la deſtinée qui fait diſparoître les hommes & les villes. On voit cependant encore aujourd'hui dans la plaine d'Argos, un petit fleuve ſous le nom de *Planizza*, qui ſe perd dans un marécage, près de la mer. *Géogr. de Virg. pag.* 135. (*C.*)

INADMISSIBLE, adj. (*Juriſprud.*) c'eſt ce que l'on ne doit pas recevoir; il y a des cas, par exemple, où la preuve par témoins eſt *inadmiſſible*, c'eſt-à-dire qu'elle ne doit pas être ordonnée. Certains faits en particulier ne ſont pas *admiſſibles*; ſavoir ceux qui ne ſont pas pertinens. *Voyez* ENQUETE, FAITS, PERTINENT & PREUVE PAR TÉMOINS. (*A*)

* INADVERTANCE, ſ. f. (*Gramm. & Morale*) action ou faute commiſe ſans attention à ſes ſuites. Il faut pardonner les *inadvertances*. Qui de nous n'en a point commis? Il y a des hommes que la nature a formé *inadvertans* & diſtraits. Ils ſont toujours preſſés d'agir, ils ne penſent qu'après. Toute leur vie ſe paſſe à faire des offenſes & à demander des pardons. L'*inadvertance* eſt un des défauts de l'enfance. C'eſt l'effet en eux de la vivacité & de l'inexpérience.

INALIENABLE, adj. (*Juriſp.*) ſe dit des choſes dont la propriété ne peut valablement être tranſportée à une autre perſonne. Le domaine de la couronne eſt *inaliénable* de ſa nature; les biens d'égliſe & des mineurs ne peuvent auſſi être *aliénés* ſans néceſſité ou utilité évidente. *V.* DOMAINE, EGLISE, MINEURS. (*A*)

* INALLIABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſe peut allier avec. Il ſe dit au ſimple:

& au figuré. Ces métaux ſont *inalliables*. Les intérêts de Dieu & ceux du monde ſont *inalliables*. *Voyez* ALLIER.

* INALTERABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut s'altérer ou être altéré. Il n'y a rien dans la nature qui ſoit *inaltérable*, le froid, le chaud, l'humidité, la raréfaction, le mouvement, la fermentation, &c. ſont des cauſes d'*altération* qui agiſſent ſans ceſſe.

Inaltérable, ſe dit auſſi au figuré; placez le ſtoïcien dans la proſpérité, placez-le dans la diſgrace, ſa grande ame demeurera *inaltérable*.

INAMOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit qui croît ſur un arbre des Indes qui reſſemble à nos pruniers & par le fruit & par la fleur.

INANITION, ſ. f. (*Médecine.*) ce mot exprime dans le langage médecinal populaire, plus encore que dans la vraie langue de l'art, un état de langueur & d'épuiſement preſque abſolu, l'extrême degré de foibleſſe. Il eſt ſpécialement conſacré par l'uſage à déſigner cette eſpece de foibleſſe, la moins grave de toutes, qui provient du défaut de nourriture accoutumée, ſoit qu'on en ait pris moins qu'à l'ordinaire dans un ou pluſieurs repas précédens; ſoit que l'heure accoutumée d'un repas ſoit ſimplement retardée. Ce ſentiment peut à peine être regardé comme une incommodité. Quant aux états de foibleſſe, d'accoblemens plus inhérens, plus graves, qui ſont des objets vraiment médicinaux. *Voyez* FORCE, FOIBLESSE, DÉBILITÉ, EPUISEMENT, ENERVATION, EXTÉNUATION. (*b*)

INAPPERCEVABLE, *voyez* APPERCEVABLE.

INAPPLICATION, INAPPLIQUÉ, *voyez* APPLICATION.

INAPPRETIABLE, *voyez* APPRÉTIER.

INAPPÉTENCE, (*Médecine.*) *V.* DÉGOUT.

INARIMÉ, (*Géog. anc.*) c'eſt un des anciens noms de l'île d'Iſchia, ſituée vis-à-vis de Cumes dans le golphe. *Voyez* ISCHIA.

Les Latins ont ici tranſporté la fable de Tiphoée que les Grecs avoient placé en Aſie, & en ont gratifié cette île, à laquelle ils ont donné ce nom *inarimé*, qui reſſemble un peu à celui des montagnes de Syrie ou de Cilicie. (*D. J.*)

INARTICULÉ, adj. (*Gramm.*) ſe dit des ſons, des ſyllabes ou des mots qui ne ſont pas prononcés diſtinctement. *V.* ARTICULATION & VENT.

* INATTAQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être attaqué. Cette ville eſt *inattaquable*. Ce titre eſt *inattaquable*.

* INATTENDU, adj. (*Gramm.*) auquel on ne s'attend point. Une épithete bien choiſie tient lieu d'une phraſe entiere, & produit une impreſſion vive & *inattendue*. Il fut d'autant plus ſenſible à ſa diſgrace qu'elle fut plus *inattendue*.

INATTENTION, ſ. f. (*Gramm.*) manque d'attention. *Voyez* ATTENTION.

INAUGURATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie qu'on fait au ſacre d'un empereur, d'un roi, d'un prélat, qu'on appelle ainſi à l'imitation des cérémonies que faiſoient les Romains quand ils introiſent dans le college des augures. *Voyez* ROI, COURONNE, CONSÉCRATION, &c.

Ce mot vient du latin *inaugurare*, qui ſignifie *dédier* quelque temple, élever quelqu'un au ſacerdoce, ayant pris auparavant les augures. *Voyez* AUGURES. *Dict. de Trevoux.*

Ce mot eſt plus uſité en latin qu'en françois, où l'on ſe ſert de ceux de *ſacre*, ou *de couronnement*.

INBAB, ſ. f. (*Commerce.*) toiles qu'on vend au Caire. Les grandes *inbabs* n'ont que 30 piés à la piéce, & ſe vendent cent cinquante médaris.

INCA *ou* YNCA, ſ. m. (*hiſt. mod.*) nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois & aux princes de leur ſang.

La chronique du Pérou rapporte ainſi l'origine des *incas*. Le Pérou fut longtemps un théatre de toutes ſortes de crimes, de guerres, de diſſenſions & de déſordres les plus abominables, juſqu'à ce qu'enfin parurent deux freres, dont l'un ſe nommoit Mangocapac, dont les Indiens racontent des grandes merveilles. Il bâtit la ville de Cuſco, il fit des loix & des reglemens, & lui & ſes deſcendans prirent le nom d'*inca*, qui ſignifie *roi* ou *grand*

ſeigneur. Ils devinrent ſi puiſſans qu'ils ſe rendirent maîtres de tout le pays qui s'étend depuis Parto juſqu'au Chili ; & qui comprend 1300 lieues, & ils le poſſéderent juſqu'aux diviſions qui ſurvinrent entre Guaſcar & Atabalipa ; car les Eſpagnols en ayant profité, ils ſe rendirent maîtres de leurs états, & détruiſirent l'empire des *incas*.

On ne compte que douze *incas*, & l'on aſſure que les perſonnes les plus conſidérables du pays portent encore aujourd'hui ce nom. Mais ce n'eſt plus qu'un titre honorable ſans aucune ombre d'autorité, auſſi-bien que celui de *cacique*.

Quant aux anciens *incas* qui régnerent avant la conquête des Eſpagnols, leur nom en langue péruvienne, ſignifioit proprement & littéralement *ſeigneur* ou *empereur*, & *ſang-royal*. Le roi étoit appellé *capac inca*, c'eſt-à-dire *ſeigneur par excellence* ; la reine s'appelloit *pallas*, & les princes ſimplement *incas*. Leurs ſujets avoient pour eux une extrême vénération, & les regardoient comme les fils du ſoleil, & les croyoient infaillibles. Si quelqu'un avoit offenſé le roi dans la moindre choſe, la ville d'où il étoit originaire ou citoyen, étoit démolie ou ruinée. Lorſque les *incas* voyageoient, chaque chambre où ils avoient couché en route étoit auſſi-tôt murée, afin que perſonne n'y entrât après eux. On en uſoit de même à l'égard des lieux où ils mouroient ; on y enfermoit tout l'or, l'argent & les autres choſes précieuſes qui s'y trouvoient au moment de la mort du prince, & l'on bâtiſſoit de nouvelles chambres pour ſon ſucceſſeur.

Les femmes & les domeſtiques du roi défunt étoient auſſi ſacrifiés dans les funérailles ; on les brûloit en même temps que ſon corps, & ſur le même bûcher. *Voyez l'hiſtoire des incas* par Garcilaſſo de la Vega.

INCAS, *Pierre des*, (*Hiſt. nat.*) on nomme ainſi une eſpece de pyrite martiale, très-dure & ſuſceptible d'un très-beau poli ; ſon nom lui vient de ce que les *incas* ou rois du Pérou ſe ſervoient, dit-on, au défaut de miroirs, de ces pyrites, quand elles avoient été bien polies ; d'ailleurs on lui attribuoit un grand nombre de vertus. On fait encore aujourd'hui dans l'Amérique eſpagnole des boutons & des pierres pour les bagues de ces ſortes de pyrites, & l'on eſt dans le préjugé de croire qu'elles changent de couleur, lorſque celui qui la porte eſt menacé de maladie. Quand elles ſont taillées en facettes, elles reſſemblent beaucoup à de l'acier poli, excepté qu'elles tirent un peu ſur le jaune. Nous avons dans toutes les parties de l'Europe un grand nombre de pyrites qu'on pourroit employer aux mêmes uſages, ſi on le jugeoit à propos.

Les plus belles mines connues de cette pierre ſont dans la province de Santafé de Bogora ; on y nomme cette pierre *ſorotché*.

INCAMÉRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt l'union de quelque terre, droit ou revenu au domaine du pape. Ce terme paroît venir de ce qu'anciennement on diſoit *chambre* pour exprimer le domaine du prince ; cela étoit ainſi uſité en France. *Voyez au mot* CHAMBRE. (*A*)

INCANTATION, ſ. f. *Voyez* ENCHANTEMENT.

INCAPABLE, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt celui qui n'a pas les qualités & diſpoſitions néceſſaires pour faire ou recevoir quelque choſe.

Par exemple il y a des perſonnes *incapables* des effets civils, comme les aubains & les morts civilement.

Les enfans exhérédés ſont incapables de ſuccéder.

Certaines perſonnes prohibées ſont *incapables* de recevoir des dons & legs.

Les fils de famille ſont *incapables* de s'obliger ſans le conſentement de leur pere. (*A*)

INCAPACITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſignifie le défaut de pouvoir.

Il y a *incapacité* de s'obliger, & de contracter, de diſpoſer entre-vifs, & par teſtament, de donner à certaines perſonnes, ou de recevoir d'elles, d'eſter en jugement. *Voyez* CAPACITÉ, DONATION, ESTER EN JUGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

INCARNADIN, adj. (*Gramm.*) ſynonyme d'*incarnat*. *Voyez celui-ci*.

INCARNAT, adj. (*Peinture & Teinture.*) couleur de chair fraiche & ver-

meille. L'*incarnat* des roſes. Bouche *incarnate*.

INCARNATIF, IVE, adj. *terme de Chirurgie* qui ſe dit des bandages, des ſutures & des remedes.

On appelle *bandage incarnatif* celui qui eſt capable de procurer la réunion des levres d'une plaie. On donne plus particuliérement ce nom à l'eſpece de bandage qu'on applique pour les plaies en long, & qui ſe fait avec une bande roulée à deux chefs, & fendue dans le milieu. *Voyez Pl. II. fig.* 23. On commence l'application de cette bande ſur la partie du membre qui eſt oppoſée à la plaie. On ramene les deux globes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, juſques ſur les bords de la diviſion qu'on ſe propoſe de réunir. On paſſe un des chefs de la bande par l'ouverture ſuſdite, qui doit ſe trouver préciſément ſur la plaie; on tire également les deux chefs en les portant vers la partie oppoſée, juſqu'à ce que les levres de la plaie ſoient exactement rapprochées, & l'on finit par des circulaires. Ce bandage eſt un moyen curatif, & eſt connu ſous le nom d'*uniſſant*. Le chirurgien avant de l'appliquer, doit prendre toutes les précautions preſcrites par les regles de l'art, pour aſſurer le ſuccès de la réunion, tels que débarraſſer l'intérieur de la plaie des corps étrangers, des caillots de ſang qui empêcheroient la conſolidation. *Voyez* PLAIE. Ce bandage eſt particuliérement fort utile dans l'opérationn du bec-de-lievre. *Voyez* BEC-DE-LIEVRE.

La ſuture incarnative eſt celle qui rejoint les levres d'une plaie, & qui les tient unies enſemble. On la fait de pluſieurs manieres, dont on parlera au *mot* SUTURE. Mais il eſt bon d'avertir que la Chirurgie moderne éclairée par les progrès qu'on a fait dans cette ſcience, va tous les jours avec ſuccès au rabais des opérations; qu'on a des moyens plus doux, plus efficaces, & moins chargés d'inconvéniens que les ſutures, pour la réunion des plaies. On peut voir à ce ſujet un excellent mémoire compoſé par M. Pibrac, & imprimé dans le troiſieme volume des mémoires de l'académie de chirurgie, *ſur l'abus des ſutures*.

Les remedes incarnatifs ſont, ſuivant tous les auteurs, des médicamens qui ont la vertu de faire croître la chair dans les ulceres; on leur a auſſi donné le nom de *ſarcotiques*. Quand on examine avec réflexion la nature des médicamens qu'on donne pour *incarnatifs*, on voit qu'ils n'ont d'autre vertu que celle de déterger & de deſſécher. Les auteurs ſe ſont abuſés dans l'énumération des indications curatives des ulceres, qu'ils diſent être la ſuppuration, la mondification, l'*incarnation*, & l'exſiccation. Il n'y a aucun temps de la cure où il ſoit queſtion de reproduire des chairs, ſi cette régénération eſt un être de raiſon; & c'eſt ce qu'on trouve prouvé dans les livres mêmes qui ont approfondi cette queſtion, quoiqu'on y explique cette prétendue régénération. La plaie qui réſulte d'une amputation, n'offre aucunes indications pour la régénération des chairs; il ſuffit que leur ſurface deſſéchée, ou maſtiquée avec le ſang qui s'y eſt répandu, ſoit humectée & nettoyée par la ſuppuration, & que ces chairs fourniſſent le peu de ſéve qui eſt néceſſaire pour la production de la cicatrice. M. Queſnay premier médecin ordinaire du roi, dont les lumieres & l'expérience garantiſſent la ſolidité de ſa doctrine, rapporte à ce ſujet une obſervation très-importante. « Il me ſouvient, dit-il, que dans les premiers temps que je commençois à pratiquer la chirurgie, je fis l'amputation d'une jambe, & qu'après que la ſuppuration fut établie, je continuai l'uſage du digeſtif ordinaire; les chairs devinrent fort molles & fort gonflées, & il ſurvint une ſuppuration ſi abondante, que le malade tomba dans une eſpece d'épuiſement & de foibleſſe, qui l'auroit peut-être fait mourir, ſi je n'euſſe pas reprimé au plutôt cette grande ſuppuration. » Je me ſervis comme M. Queſnay, pour cet effet de charpie ſeche, ayant reconnu que dans ces plaies il faut, dès que la ſuppuration eſt établie, avoir immédiatement la cicatrice en vue; & qu'auſſi-tôt que cette ſuppuration devient exceſſive, on doit avoir recours ſur le champ à de légers deſſicatifs. *Voyez* ce que nous avons dit des vues générales pour la curation des ulceres, au mot DÉTERSIF.

Si la nature agit ſans régénération de chairs dans la plaie d'une amputation qu'on mene à cicatrice, peut-on ſuppoſer un autre méchaniſme pour la réunion d'une plaie profonde dans un membre que l'on conſerve ? Les parties ſont les mêmes dans l'un & dans l'autre cas : la réunion ne doit pas ſe faire par des loix différentes dans des parties qui ont la même texture, la même organiſation, & à l'action deſquelles la forme ou la figure de la plaie n'apporte ni ne peut apporter aucun changement eſſentiel. Nous tâcherons de donner la preuve de cette vérité au *mot* INCARNATION. (*Y*)

INCARNATION, ſ. f. *terme de Théologie*; union du verbe divin avec la nature humaine, ou myſtere par lequel le verbe éternel s'eſt fait homme, afin d'opérer notre rédemption. *Voyez* TRINITÉ.

Les Indiens reconnoiſſent une eſpece de trinité en Dieu, & diſent que la ſeconde perſonne de cette trinité s'eſt déja *incarnée* neuf fois, & *s'incarnera* encore une dixieme. Ils lui donnent un nom particulier dans chacune de ces *incarnations*. *Voyez Kirc. Chin. illuſt.*

L'ere en uſage chez les Chrétiens, ſuivant laquelle ils comptent leurs années, eſt celle de l'*incarnation*, c'eſt-à-dire de la conception de J. C. dans le ſein de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

C'eſt Denys le petit qui a le premier établi cette ere vers le commencement du vj^e. ſiecle ; car on avoit ſuivi juſqu'à lui la maniere de compoſer les années par l'ere de Dioclétien. *Voyez* ERE & EPOQUE.

On fit refléxion quelque temps après que l'on ne comptoit point les années des hommes du temps de leur conception, mais de celui de leur naiſſance, & on retarda d'un an le commencement de cette ere, en gardant du reſte le cycle de Denys en ſon entier.

A Rome on compte les années de l'*incarnation*, ou de la naiſſance de J. C. c'eſt-à-dire du 25 de Décembre ; c'eſt le Pape Eugene IV. qui le premier, en 1431, a daté ſes bulles de l'*incarnation*. En France, en Angleterre, & dans pluſieurs autres pays, on compte auſſi de l'*incarnation*, mais les uns la prenant de la naiſſance, & les autres de la conception de Notre-Sauveur. Les Florentins ſe fixent au jour de la naiſſance, & commencent l'année à Noël. *Voyez* Petav. *de Doct. temp. Grandamiens, de die nat.* & NATIVITÉ, ANNÉE, CALENDRIER, &c.

INCARNATION, *terme de Chirurgie*, qui ſe dit de la régénération des chairs dans les plaies & dans les ulceres. C'eſt le troiſieme état dans lequel ils ſe trouvent pendant la curation méthodique. Il eſt précédé de la ſuppuration & de la mondification ou déterſion, & ſuivi de la deſſication qui produit la cicatrice. *Voyez* DÉTERSIFS & INCARNATIFS.

Cette doctrine quoique généralement miſe, ne paroit pas fondée ſur les faits. C'eſt un principe certain que les vaiſſeaux ſenſibles, les nerfs remarquables, & les tendons ne ſe réparent pas, lorſqu'ils ont ſouffert une déperdition de ſubſtance ; car on ne trouve jamais aucune de ces parties dans le corps des cicatrices. Les fibres charnues, ou la chair qui forme les muſcles, ne ſe réparent point non plus : on peut s'en convaincre par l'examen des cicatrices qui ſe font aux grandes plaies des muſcles ; car non-ſeulement la ſubſtance de ces cicatrices n'eſt point fibreuſe, mais nous voyons que chaque extrémité de muſcle ſe reſſerre & ſe rabat à l'endroit de la diviſion ; & que la conſolidation étant faite, il reſte toujours à l'endroit de la place, un enfoncement proportionné à la déperdition de la ſubſtance muſculeuſe. Les cicatrices qu'on voit aux membres qui ont reçu des bleſſures profondes par des armes à feu, montrent clairement la vérité du principe poſé.

Suppoſons un ulcere large & profond à la partie antérieure de la cuiſſe, avec déperdition de la ſubſtance des muſcles, & dans lequel l'os ſoit découvert. Il reſtera une fiſtule, ſi l'os n'eſt préalablement recouvert de chairs vives & vermeilles, ſuſceptibles de conſolidation ſemblable à celle qui ſe fait aux parties molles. Mais ſi l'ulcere de l'os eſt mondifié & bien détergé, ainſi que les parois de la ſolution de continuité des parties molles, la cure ſe fera promptement, & s'achevera ſolidement par une bonne cicatrice. On remarque

dans le progrès de la cure une dépreſſion des parties molles qui ſe fera ſucceſſivement de la circonférence vers le centre. La peau s'enfoncera inſenſiblement des deux côtés, en s'approchant du centre de la diviſion. Lorſque les tégumens ſe ſeront avancés autant qu'il leur aura été poſſible, relativement à la dépreſſion des parties ſubjacentes qui forment les parois de la plaie, la cicatrice commencera à ſe former ; elle s'avancera juſqu'à ce qu'elle ſoit entiérement collée immédiatement à l'os, & ſe confonde avec lui. S'il y avoit une ſubſtance qui reparût & reproduisît la ſubſtance détruite, il ne reſteroit pas un creux & un vuide proportionné à la déperdition de la ſubſtance de la partie ; & la pellicule qui forme la cicatrice ne ſeroit pas immédiatement adhérente à l'os auquel elle tient lieu de périoſte. Dans la plaie qui reſte après l'amputation d'une mammelle cancéreuſe, ſi l'on a été obligé pour l'extirpation du mal, de découvrir par une diſſection exacte une portion du muſcle grand pectoral, & même de l'entamer en quelques points, comme cela arrive quelquefois, la cicatrice ſera intimement adhérente & confondue avec la ſubſtance du muſcle dans les endroits qui auront été entamés, ou entiérement privés du tiſſu cellulaire. Ces faits ne prouvent pas la réparation de la ſubſtance détruite, & ils ſont inconteſtables.

M. Van Switen dans ſes commentaires ſur l'*aphoriſme* 168 de Boerhaave, dit poſitivement que la matiere vive & vermeille qui remplit la cavité des plaies, & qui en fait l'*incarnation*, n'eſt pas de la chair muſculeuſe, quoiqu'on lui donne le nom de matiere charnue ; que c'eſt une nouvelle ſubſtance qui croît dans les plaies par un travail merveilleux de la nature, *mirabili naturæ artificio*. Il admire la ſageſſe infinie du créateur dans la prétendue génération de cette ſubſtance reproductive ; & en parlant de la conſolidation, il n'oublie pas de dire qu'après l'extirpation des tumeurs conſidérables, telles que ſont les mammelles, la cicatrice eſt enfoncée, immobile, & adhérente aux parties ſubjacentes. On voit dans l'expoſé de l'illuſtre auteur que je cite, le flambeau de l'expérience qui éclaire une des faces de l'objet ; pendant que l'autre reſte couverte du voile de la prévention. Il eſt facile de le lever. Il y a des obſervations ſans nombre qui prouvent la non-régénération ; je vais en prendre une qui mérite une conſidération particuliere. Les plaies faites pour l'inoculation de la petite vérole paroiſſent fermées le troiſieme & le quatrieme jour, mais le cinquieme la plaie forme une ligne blanchâtre, environnée d'une petite rougeur. Dès le ſixieme jour les plaies s'ouvrent, leurs bords deviennent blancs, durs & élevés, avec une rougeur inflammatoire ou éréſipélateuſe, plus ou moins étendue dans la circonférence. A meſure que la maladie fait du progrès, les levres de la plaie s'écartent davantage, l'inflammation & la ſuppuration avancent d'un pas égal avec l'inflammation & la ſuppuration des puſtules ; de ſorte que ces petites plaies qui n'étoient dans leur origine qu'une ligne ſur la peau ſemblable à une égratignure, forment enſuite des ulceres pénétrans dans le corps graiſſeux, & quelquefois larges d'un demi-pouce. Voilà donc une plaie ſi légere qu'elle en mérite à peine le nom ; une ſimple égratignure, qui par l'engorgement des parties circonvoiſines, ſe montre ſous les apparences d'une plaie large & profonde, qui fournit une ſuppuration abondante. Pour conſolider cette plaie, il ne faut pas que des chairs ſe régénerent & rempliſſent le vuide qu'on apperçoit ; l'affaiſſement des parois, par le dégorgement de la ſuppuration, rapprochera les levres de cette plaie de ſon fond ; tout ſe rétablit dans l'ordre naturel, la légere égratignure ſe deſſeche, à peine en reſte-t-il un veſtige.

Un auteur moderne a admis deux ſortes de ſuppuration dans les plaies ; une ſuppuration primitive & abondante qui opere le dégagement de la partie, & un affaiſſement manifeſte : il l'a appellée *ſuppuration préparante*, pour la diſtinguer de cette ſuppuration louable qui n'eſt plus que l'excrétion du ſuc nourricier des parties diviſées ; il appelle cette ſuppuration ſecondaire, *ſuppuration régénérante*, parce que c'eſt quand elle a lieu qu'on croit voir les

bourgeons d'une nouvelle chair ſe développer pour remplir le vuide que l'affaiſſement ſeul fait diſparoître. Car ce n'eſt jamais le fond des plaies qui s'éleve au niveau de la ſurface; il eſt manifeſte que ce ſont les bords qui s'affaiſſent & ſe dépriment, & qui continuent de le faire à meſure que la ſuppuration opere le dégorgement des vaiſſeaux qui s'ouvrent dans la cavité de la plaie. C'eſt par l'affaiſſement & la dépreſſion des ſolides qu'une légere goutte de ſuc nourricier conſolide les orifices de ces vaiſſeaux de la circonférence au centre, ſucceſſivement de proche en proche. Suppoſons un inſtant que cet affaiſſement ceſſe de continuer, ſuppoſons qu'il ſe faſſe une régénération de chairs, ce ſeroit le plus grand obſtacle à la cicatriſation. Ces chairs en croiſſant dans le fond de la plaie, feroient bâiller ſon ouverture, & en augmenteroient les dimenſions. Jamais l'extenſion des vaiſſeaux qu'on donne pour l'agent de la reproduction des chairs, ne menera au reſſerrement qui eſt de l'eſſence de la cicatrice, puiſque ſans ce reſſerrement il eſt de toute impoſſibilité qu'il ſe faſſe une conſolidation. Nous voyons tous les jours que par l'uſage indiſcret des remedes relachans & huileux dans les plaies, le tiſſu des chairs s'amollit, & qu'elles deviennent pâles & fongueuſes; il faut les affaiſſer par des remedes deſſicatifs; on panſe avec de la charpie ſeche, ſouvent il faut avoir recours à des cauſtiques tels que la pierre infernale pour donner aux chairs engorgées la conſiſtance néceſſaire, & les mettre dans l'état de dépreſſion qui permet la conſolidation. Il eſt certain que la cicatrice n'avancera point ſi la dépreſſion eſt interrompue. Que ſeroit-ce ſi les chairs augmentoient & ſe reproduiſoient? Les ſujets bien conſtitués qui ſur la fin de la guériſon d'une plaie avec déperdition de ſubſtance, ſe livrent à leur appétit, & prennent une nourriture trop abondante, retardent par cette augmentation de ſucs nourriciers, la formation de la cicatrice. La plaie ſe r'ouvre même quelquefois par le gonflement des chairs qui rompt une cicatrice tendre & mal affermie, parce qu'il détruit manifeſtement l'ouvrage de la dépreſſion.

Il y a des cas où la grande maigreur eſt un obſtacle à la réunion des parties diviſées; ceux qui ſont dans cet état doivent être nourris avec des alimens d'une facile digeſtion, qui refourniſſent la maſſe du ſang de ſucs nourriciers. Mais dans ce cas-là même on doit diſtinguer le rétabliſſement de l'embonpoint néceſſaire juſqu'à un certain degré, d'avec la prolongation végétative des vaiſſeaux qui opéroit la régénération d'une nouvelle ſubſtance. Comme la réunion ne peut jamais ſe faire que par l'affaiſſement des parties, c'eſt une raiſon pour qu'on n'en doive pas attendre dans les ſujets exténués: il faut donc leur donner un degré d'embonpoint qui puiſſe permettre aux parties le méchaniſme, ſans lequel la réunion n'auroit jamais lieu.

Le fait de pratique qui m'arrête le plus ſur l'idée de la régénération, c'eſt la réunion d'une plaie à la tête, avec perte de tégumens qui laiſſent une aſſez grande portion du crâne à découvert. On voit dans ce cas les chairs qui bourgeonnent de toute la circonférence des tégumens, & qui gagnent inſenſiblement ſur une ſurface convexe qui ne ſe déprime point. Mais j'ai bientôt découvert l'erreur de mes ſens. Les bourgeons charnus ne croiſſent pas ſur la ſurface de l'os, c'eſt l'exfoliation de ſa lame extérieure, ſi mince qu'on voudra la ſuppoſer, qui découvre la ſubſtance vaſculeuſe par laquelle l'os eſt organiſé & au nombre des parties vivantes. Ce réſeau ſe tuméfie un peu, parce qu'il n'eſt plus contenu pas la lame oſſeuſe dont il étoit recouvert avant l'exfoliation de cette lame. Cette tuméfaction eſt légere & ſuperficielle, & n'eſt qu'accidentelle & paſſagere; car la cicatrice qui ſe forme de la circonférence au centre, ne ſe fait réellement que par l'affaiſſement & la conglutination ſucceſſive de ces bourgeons vaſculeux tuméfiés. S'ils ne s'affaiſſoient point, la cicatrice n'avanceroit pas: il eſt certain qu'ils ſe dépriment, & que la cicatrice bien faite eſt toujours plus baſſe que le niveau des chairs. La cicatrice dans le cas poſé, recouvre l'os immédiatement, & y a de très-fortes adhérences, ſans aucune partie intermédiaire; cela ne peut

être autrement, puiſque cette cicatrice n'eſt elle-même que l'obturation des vaiſſeaux découverts par l'exfoliation, & dont les extrémités qui produiſoient le pus, ſont fermés par une goutte de ſuc nourricier épaiſſi. En dépoſant toute préoccupation, & en conſultant les faits avec une raiſon éclairée, on connoîtra bientôt que dans la réunion des plaies, l'idée de leur *incarnation* n'eſt pas ſoutenable. (*Y*)

INCASSAN, (*Géog.*) petite contrée d'Afrique ſur la côte d'or; les Brandebourgeois y ont formé quelques habitations, mais qui ne ſeront pas vraiſemblablement de durée. (*D. J.*)

INCATENATI, (*Hiſt. littéraire.*) nom d'une ſociété littéraire établie à Vérone en Italie, qui avoit pour objet l'avancement des ſciences & des connoiſſances humaines; ce nom pourroit convenir à preſque toutes les ſociétés de gens de lettres, à qui on cherche toujours à donner des entraves, comme ſi on craignoit que les lumieres ne devinſſent trop communes. Quoi qu'il en ſoit, cette ſociété ne ſubſiſta à Vérone que juſqu'en 1543; elle fut alors réunie à celle des *Philarmonici*.

INCENDIAIRE, ſ. m. (*Gram.*) ſcélérat qui met le feu aux édifices des particuliers. L'incendiaire eſt puni des plus rigoureux ſupplices.

* INCENDIE, ſ. m. (*Gram.*) grand feu allumé par méchanceté ou par accident. Les villes bâties en bois ſont ſujettes à des *incendies*. Les fermes iſolées dans les campagnes, ſont quelquefois *incendiées* par des malfaiteurs. On a des ſeaux & des pompes publics qu'on emploie dans les *incendies*.

Il ſe prend auſſi au figuré. Il ne faut quelquefois qu'un mot indiſcret pour allumer un *incendie* dans une ame innocente & paiſible. Le Dante a renfermé les héréſiarques dans des tombeaux, d'où l'on voit la flamme s'échapper de toutes parts, & porter au loin l'*incendie*. Cette image eſt belle.

INCENDIES, (*caiſſe des*) *Hiſt. mod.* Dans pluſieurs provinces d'Allemagne on a imaginé depuis quelques années un moyen d'empêcher ou de réparer une grande partie du dommage que les *incendies* pouvoient cauſer aux particuliers, qui ne ſont que trop ſouvent ruinés de fond en comble par ces fâcheux accidens. Pour cet effet, dans chaque ville la plûpart des citoyens forment une eſpece d'aſſociation autoriſée & protégée par le ſouverain, en vertu de laquelle les aſſociés ſe garantiſſent mutuellement leurs maiſons, & s'engagent de les rebâtir à frais communs lorſqu'elles ont été conſumées par le feu. La maiſon de chaque propriétaire eſt eſtimée à ſa juſte valeur par des experts prépoſés pour cela; la valeur eſt portée ſur un regiſtre qui demeure dépoſé à l'hôtel-de-ville où l'on expédie au propriétaire qui eſt entré dans l'aſſociation, un certificat, dans lequel on marque le prix auquel ſa maiſon a été évaluée; alors le propriétaire eſt engagé à payer en cas d'accident une ſomme proportionnée à l'eſtimation de ſa maiſon, ce qui forme un fonds deſtiné à dédommager celui dont la maiſon vient à être brûlée.

Dans quelques pays chaque maiſon après avoir été eſtimée & portée ſur le regiſtre, paye annuellement une ſomme marquée, dont on forme le capital qui doit ſervir au dédommagement des particuliers; mais on regarde cette méthode comme plus ſujette à des inconvéniens que la précédente; en effet elle peut rendre les citoyens moins vigilans par la certitude d'être dédommagés, & la modicité de ce qu'ils payent annuellement peut tenter ceux qui ſont de mauvaiſe foi, à mettre eux-mêmes le feu à leurs maiſons, au lieu que de la premiere maniere chacun concourt proportionnellement à dédommager celui qui perd ſa maiſon.

L'uſage d'aſſurer ſes maiſons contre les incendies ſubſiſte auſſi en Angleterre; on peut auſſi y faire aſſurer ſes meubles & effets; on a pris dans ces chambres d'aſſurances des précautions très-ſures pour prévenir les abus, la mauvaiſe foi des propriétaires, & les incendies.

INCÉRATION, ſ. f. (*Pharmac.*) réduction de quelque ſubſtance ſeche, par un mélange inſenſible d'un liquide approprié, juſqu'à ce que le tout forme la conſiſtance d'une cire molle. (*D. J.*)

INCERTAIN, adj. (*Gram.*) *Voyez* INCERTITUDE.

INCERTAIN, (*Maréchalerie.*) ſe dit des chevaux qui ne ſont pas fermes dans le manége dont on les recherche, ou qui ne le ſavent pas bien encore. On dit ce cheval eſt *incertain*, inquiet & turbulent; il faut le confirmer dans tel & tel manége. *Voyez* CONFIRMER.

INCERTITUDE, ſ. f. (*Métaphyſique.*) état d'indéciſion de l'ame, lorſque les ſenſations, les perceptions, ſont ſur elle des impreſſions égales, ou à-peu-près égales. Cet état dure juſqu'à ce que de nouvelles ſenſations ou perceptions liées avec les dernieres qui nous étoient préſentes, viennent rompre l'équilibre, nous entraîner, & nous décider tantôt bien, tantôt mal, mais d'ordinaire aſſez promptement. (*D. J.*)

INCESSIBLE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ne peut être cédé ou tranſporté par une perſonne à une autre. Par exemple, le droit de retrait lignager eſt *inceſſible*. (*A*)

INCESSION, ſ. f. *terme de Médecine*, eſpece de demi-bain ordinairement préparé avec la décoction de différentes plantes propres pour les extrémités inférieures: dans l'inceſſion le malade s'aſſied juſqu'au nombril. *Voyez* BAIN.

Ses uſages ſont d'appaiſer les douleurs, d'amollir les parties, de chaſſer les vents, & d'exciter les regles.

INCESTE, ſ. f. (*Théolog.*) conjonction illicite entre des perſonnes qui ſont parentes juſqu'aux degrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'égliſe.

L'*inceſte* ſe prend plutôt pour le crime qui ſe commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains temps & dans certains cas, n'a pas été conſidérée comme criminelle: car au commencement du monde, & encore aſſez long-temps depuis le déluge, les mariages entre freres & ſœurs, entre tante & neveu & entre couſins-germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pu ſe marier autrement, non plus que les fils & filles de Noé, juſqu'à un certain temps. Du temps d'Abraham & d'Iſaac, ces mariages ſe permettoient encore; & les Perſes ſe les ſont permis bien plus tard, puiſqu'on dit que ces alliances ſe pratiquent encore à-préſent chez les reſtes des anciens Perſes. *Voyez* GAVRES *ou* GUEBRES.

Quelques auteurs penſent que les mariages entre freres & ſœurs & autres proches parens ont été permis, ou du moins tolérés juſqu'au temps de la loi de Moyſe; que ce légiſlateur eſt le premier qui les ait défendus aux Hébreux. D'autres tiennent le contraire; & il eſt mal aiſé de prouver ni l'un ni l'autre ſentiment, faute de monumens hiſtoriques de ces anciens temps.

Les mariages défendus par la loi de Moyſe, ſont 1°. entre le fils & ſa mere, ou entre le pere & ſa fille, & entre le fils & la belle-mere. 2°. Entre les freres & ſœurs, ſoit qu'ils ſoient freres de pere & de mere, ou de l'un & de l'autre ſeulement. 3°. Entre l'ayeul ou l'ayeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4°. Entre la fille de la femme du pere & le fils du même pere. 5°. Entre la tante & le neveu; mais les rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouſer ſa niece. 6°. Entre le beau-pere & la belle-mere. 7°. Entre le beau-frere & la belle-ſœur. Cependant il y avoit à cette loi une exception, ſavoir, que lorſqu'un homme étoit mort ſans enfans, ſon frere étoit obligé d'épouſer la veuve pour lui ſuſciter des héritiers. 8°. Il étoit défendu au même homme d'épouſer la mere & la fille, ni la fille du fils de ſa propre femme, ni la fille de ſa fille, ni la ſœur de ſa femme, comme avoit fait Jacob en épouſant Rachel & Lia.

Tous ces degrés de parenté dans leſquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, ſont exprimés dans ces quatre vers:

Nata, ſoror, neptis, matertera, fratris & uxor
Et patrui conjux, mater, privigna, novercæ,
Uxoriſque ſoror, privigni nata, nuruſque
Atque ſoror patris, conjungi lege vetantur.

Moyſe défend tous ces mariages *inceſtueux* ſous la peine du retranchement. *Quiconque*, dit-il, *aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de ſon peuple*, c'eſt-à-dire, ſera mis à mort. La plûpart des peuples policés ont regardé les *inceſtes* comme des crimes abominables; quelques-uns les ont punis du dernier ſupplice. Il n'y a que des bar-

bares qui les aient permis. Calmet, *Diction. de la bibl.*, *tom. II*, *pag. 368 & 369.*

Parmi les chrétiens, non-ſeulement la parenté, mais encore l'alliance forme un empêchement dirimant du mariage, de même que la parenté. Un homme ne peut ſans diſpenſe de l'égliſe contracter de mariage après la mort de ſa femme avec aucune des parentes de ſa femme au quatrieme degré, ni la femme après la mort de ſon mari, avec ceux qui ſont parens de ſon mari au quatrieme degré. *Voy.* EMPECHEMENT.

On appelle *inceſte* ſpirituel le crime que commet un homme avec une religieuſe, ou un confeſſeur avec ſa pénitente. On donne encore le même nom à la conjonction entre perſonnes qui ont contracté quelqu'alliance ou affinité ſpirituelle. Cette affinité ſe contracte entre la perſonne baptiſée & le parain & la maraine qui l'ont tenue ſur les fonts, de même qu'entre le parain & la mere, la maraine & le pere de l'enfant baptiſé, entre la perſonne qui baptiſe & l'enfant baptiſé, & le pere & la mere du baptiſé. Cette alliance ſpirituelle rend nul le mariage qui auroit été célébré ſans diſpenſe, & donne lieu à une ſorte d'*inceſte* ſpirituel, qui n'eſt pourtant pas prohibé par les loix civiles, ni puniſſable comme l'*inceſte* ſpirituel avec une religieuſe, ou celui d'un confeſſeur avec ſa pénitente.

INCESTUEUX, adj. (*Gramm. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui provient d'un inceſte. On appelle *commerce inceſtueux* le crime d'inceſte. *Voyez* INCESTE. Un mariage *inceſtueux* eſt celui qui eſt contracté entre perſonnes parentes en un degré prohibé, ſans en avoir obtenu diſpenſe.

Un bâtard *inceſtueux* eſt celui qui eſt né de deux perſonnes parentes ou alliées en un degré aſſez proche pour ne pouvoir contracter mariage enſemble ſans diſpenſe.

Ces ſortes de bâtards ne peuvent être légitimés par le mariage ſubſéquent de leurs pere & mere, quand même ceux-ci obtiendroient diſpenſe pour ſe marier enſemble. *Voyez* BATARD. (*A*)

INCESTUEUX, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de ſecte qui s'éleva en Italie vers l'an 1063.

L'héréſie des *inceſtueux* commença à Ravenne. Les ſavans de la ville conſultés par les Florentins ſur les degrés de conſanguinité qui empêchent le mariage, leur répondirent que la ſeptieme génération marquée par les canons devoit ſe prendre des deux côtés joints enſemble, en ſorte qu'on comptât quatre générations d'un côté & trois de l'autre.

Ils prouvoient cette opinion par un endroit de Juſtinien, où il dit « qu'on peut épouſer la petite-fille de ſon frere ou de ſa ſœur, quoiqu'elle ſoit au quatrieme degré » : d'où ils concluoient, ſi la petite-fille de mon frere eſt à mon égard au quatrieme degré, elle eſt au cinquieme pour mon fils, au ſixieme pour mon petit-fils, & au ſeptieme pour mon arriere petit-fils.

Pierre Damien écrivit contre cette opinion, & Alexandre II la condamna dans un concile tenu à Rome. *Dict. de Trévoux.*

INCH, ſ. m. (*Meſure.*) nom d'une meſure applicative, dont on ſe ſert en Angleterre; c'eſt proprement ce qu'on appelle *pouce* en France; mais avec quelque différence; car ſi l'on ſuppoſe le pié diviſé en mille parties, le pié anglois étant mille, le pié royal de Paris ſera 1068, 11 pouces, 8 lignes. Le grain d'orge eſt au-deſſous de l'*inch*, & eſt la plus petite de ces ſortes de meſures angloiſes; il faut trois grains d'orge pour un *inch*; quatre *inchs* font la poignée; trois poignées le pié; un pié & demi fait la coudée; deux coudées ſont un yard ou verge, & un yard & un quart fait une aune de France, ou pour parler exactement, la verge angloiſe fait neuf neuviemes de l'aune de Paris; de ſorte que neuf yards ſont ſept aunes de Paris. (*D. J.*)

INCHOATIF, adj. (*Gram.*) Priſcien, & après lui la foule des grammairiens, ont déſigné par cette dénomination, les verbes caractériſés par la terminaiſon *ſco* ou *ſcor*, ajoutée à quelque radical ſignificatif par lui-même. Tels ſont les verbes,

Augeſco,	*Augeo*,	}	Verbes.
Albeſco,	*Albeo*,		
Caleſco,	*Caleo*,		
Frigeſco,	*Frigeo*,		
Dulceſco,	*Dulcis*,	}	Adjectifs.
Miteſco,	*Mitis*,		
Lapideſco,	*Lapis*, *dis*,	}	Noms ſub.
Iraſcor,	*Ira*,		

dérivé de

Au reſte cette dénomination pourroit avoir été adoptée bien légérement, & il ne paroît pas que dans l'uſage de la langue latine, les bons écrivains aient ſuppoſé dans cette ſorte de verbe, l'idée acceſſoire d'*inchoation* ou de commencement, que leur nom y ſemble indiquer. Le ſtile des commentaires de Céſar devoit avoir & a en effet de l'élégance, de la pureté & de la juſteſſe; celui de Caton (de R. R.) doit encore avoir plus de préciſion, parce qu'il eſt purement didactique; cependant ces deux auteurs ayant beſoin de marquer le commencement de l'événement déſigné par des verbes prétendus *inchoatifs*, ſe ſont ſervis l'un & l'autre du verbe *incipio*: *cùm* MATURESCERE *frumenta incipe-rent*, Cæſ. *Et ubi primum incipiunt* HIS-CERE, *legi oportet*, Cat. Cicéron qui ſavoit louer avec tant d'art, & qui connoiſſoit ſi bien les différences délicates des mots les plus aiſés à confondre, dit à Céſar (*pro Marcel.*) en faiſant l'éloge de ſa juſtice & de ſa douceur, *at verò hæc tua juſtitia & lenitas* FLORESCIT *quotidie magis* : peut-on penſer qu'il ait voulu lui dire que tous les jours il ceſſoit d'avoir de la juſtice & de la douceur pour recommencer chaque jour à en montrer davantage? En ce cas, c'étoit une ſatyre ſanglante plutôt qu'un éloge; & dans Cicéron, une abſurdité plutôt qu'un effet de l'art.

C'eſt donc ſur d'autres titres, que ſur la foi du nom d'*inchoatif*, qu'il eſt néceſſaire d'établir le caractere différentiel de cette ſorte de verbe. Conſultons les meilleurs écrivains. On lit dans Virgile, *Georg. III*, 504.

Sin in proceſſu cæpit CRUDESCERE *morbus*;

Sur quoi Servius fait cette remarque, *crudeſcere, validior fieri, ut dejectâ* CRUDESCIT *pugna camillâ*: & lorſqu'il en eſt à ce vers de l'Enéide, XI. 833, il l'explique ainſi, *crudeſcit, crudelior fit cædes multorum*; ce qui peut ſe juſtifier par l'autorité même de Virgile, qui avoit dit ailleurs dans le même ſens, *magis effuſo* CRUDESCUNT *ſanguine pugnæ*. *Æn.* VII. 788.

Au douzieme livre de l'Enéide (45.), Virgile s'exprime ainſi:

Haud quaquam dictis violentis Turni
Flectitur; exuperat magis, ÆGRESCITQUE medendo.

Et voici le commentaire du même Servius: *indè magna ejus ægritudo creſcebat, unde ſe ei Latinus remedium ſperabat aſferre.*

Il eſt donc évident que *crudeſcere* exprime l'augmentation graduelle de la cruauté, & *ægreſcere* l'augmentation graduelle de la douleur: & c'étoit apparemment d'après de pareilles obſervations que L. Valle (*Elegant. lib. I.*) vouloit que l'on donnât aux verbes de cette eſpece le nom d'*augmentatifs*. Mais ce terme eſt déja employé dans la grammaire grecque & dans la grammaire italienne, pour déſigner des noms qui ajoutent à l'idée individuelle de leur primitif, l'idée acceſſoire d'un degré extraordinaire, mais fixe d'augmentation. D'ailleurs ne paroîtroit-il pas choquant d'appeller *augmentatifs* les verbes *defloreſcere*, *decreſcere*, *deferveſcere*, &c. qui expriment à la vérité une progreſſion graduelle, mais de diminution plutôt que d'augmentation? Ce n'eſt que cette progreſſion graduelle qui caractériſe en effet les verbes dont il s'agit, & c'étoit d'après cette idée ſpécifique qu'il falloit les nommer *progreſſifs*.

Ces verbes ont tous la ſignification paſſive; & c'eſt pour cela que Servius les explique tous par le verbe paſſif *fieri*; il y ajoute un comparatif pour déſigner la gradation caractériſtique: CRUDESCERE, *validior fieri*; & de même AUGESCERE, *fieri major*; CALESCERE, *fieri calidior*; MITESCERE, *fieri mitior*; LAPIDESCERE, *fieri ad lapidis naturam propior*;

DEFERVESCERE, *minùs fervidus fieri*, &c.

Nous avons auſſi en françois des verbes *progreſſifs*, ou ſi l'on veut, des verbes *inchoatifs*, qui ſont pour la plûpart terminés en *ir*, comme *blanchir*, *jaunir*, *vieillir*, *grandir*, *rajeunir*, *fleurir*, &c. (*B. E. R. M.*)

INCIDEMMENT, adv. (*Gramm. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui vient à l'occaſion de quelque choſe, par exemple le défendeur qui eſt aſſigné pour le payement d'une ſomme, & qui prétend que le demandeur lui doit auſſi quelque choſe, ſe conſtitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

Lorſque dans une conteſtation on produit comme titre une ſentence, & que celui auquel on l'oppoſe pour faire ceſſer l'induction que l'on en tire contre lui en interjette appel, c'eſt appeller *incidemment* de cette ſentence. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCIDENCE, ſ. f. *en Méchanique*, exprime la direction ſuivant laquelle un corps en frappe un autre.

On appelle ordinairement en optique, *angle d'incidence*, l'angle compris entre un rayon incident ſur un plan, & la perpendiculaire tirée ſur le plan au point d'*incidence*.

Par exemple, ſi l'on ſuppoſe que *A B* (*Pl. optiq. fig. 26.*) ſoit un rayon incident qui parte du point rayonnant *A* & tombe ſur le point d'*incidence B*, & *H B* une perpendiculaire ſur *D E* au point d'*incidence*, l'angle *A B H* compris entre *A B* & *H B* ſera l'angle d'*incidence*.

Quelques auteurs appellent *angle d'incidence* le complément de ce dernier angle; ainſi ſuppoſant que *A B* ſoit un rayon incident, & *H B* une perpendiculaire, comme ci-devant; l'angle *A B D* compris entre le rayon & le plan réfléchiſſant ou rompant *D E* eſt appellé par ces auteurs l'*angle d'incidence*; mais la premiere dénomination eſt la plus uſitée, ſur-tout dans la dioptrique.

Il eſt démontré en optique 1°. que l'angle d'*incidence A B H* (*fig. 26.*) eſt toujours égal à l'angle de réflexion *H B C*, ou l'angle *A B D* à l'angle *C B E*. *Voyez* RÉFLEXION.

2°. Que les ſinus des angles d'*incidence* & de réfraction ſont toujours l'un à l'autre en raiſon conſtante.

3°. Que dans le paſſage des rayons de l'air dans le verre, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt au ſinus de l'angle de réfraction comme 300 à 193, ou à-peu-près comme 14 à 9; au contraire, que du verre dans l'air, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt à celui de l'angle de réfraction comme 193 à 300, ou comme 9 à 14.

Il eſt vrai que M. Newton ayant démontré que les rayons de lumiere ne ſont pas tous également réfrangibles, on ne peut fixer au juſte le rapport qu'il y a entre les ſinus des angles de réfraction & d'*incidence*; mais on a indiqué ci-deſſus la proportion la plus approchante, c'eſt-à-dire celle qui convient aux rayons de réfrangibilité moyenne. *Voyez* LUMIERE, COULEUR, REFRANGIBILITÉ.

Cathere d'incidence. *Voyez* CATHERE & RÉFLEXION.

Ligne d'incidence dans la catoptrique, eſt une ligne droite, comme *A B* (*Pl. optiq. fig. 26.*), par laquelle la lumiere vient du point rayonnant *A* au point *B* de la ſurface d'un miroir. On l'appelle auſſi *rayon incident*. *Voyez* RAYON.

Ligne d'incidence dans la dioptrique eſt une ligne droite, comme *A B* (*fig. 56*), par laquelle la lumiere vient ſans réfraction dans le même milieu du point rayonnant à la ſurface du corps rompant *H K L I*.

Point d'incidence eſt le point *B* ſur lequ tombe le rayon *AB*. (*fig. 26.*)

Axe d'incidence eſt le perpendiculaire *B H* tiré du point d'*incidence B* ſur la ſurface réfléchiſſante ou rampante. *Chambers*. (*O*)

INCIDENT, adj. (*Phyſiq. & Optiq.*) on appelle *rayon incident* les rayons de lumiere qui tombent ſur une ſurface. *Voy.* INCIDENCE. (*O*)

INCIDENT, ſ. m. (*Gramm.*) événement, circonſtance particuliere. *Incident* dans un poëme eſt un épiſode, ou action particuliere liée à l'action principale, ou qui

qui en eſt indépendante. *Voyez* ACTION & EPISODE.

Une bonne comédie eſt pleine d'agréables *incidens*, qui divertiſſent les ſpectateurs, & qui en forment l'intrigue. Le poëte doit faire choix des *incidens* ſuſceptibles des ornemens convenables au caractere de ſon poëme. La variété d'*incidens* bien amenés & bien ménagés, fait la beauté du poëme héroïque, qui doit toujours embraſſer une certaine quantité d'*incidens* pour ſuſpendre le dénouement, qui ſans cela iroit trop vîte. *Voyez* EPIQUE, *Dict. de Trévoux.*

INCIDENT, (*Juriſpr.*) eſt une conteſtation acceſſoire ſurvenue à l'occaſion de la conteſtation principale : par exemple, ſur une demande en paiement du contenu en un billet, ſi l'on fait difficulté de reconnoître l'écriture ou la ſignature, c'eſt un *incident* qu'il faut juger préalablement ; de même ſi celui qui eſt aſſigné demande ſon renvoi, ou propoſe quelque exception dilatoire, ce ſont autant d'*incidens*.

Toute requête contenant nouvelle demande relative à la conteſtation principale, & formée après que l'inſtance eſt liée, eſt une demande *incidente*.

Si la nouvelle demande a un objet indépendant de la premiere conteſtation, alors on ne la regarde plus comme *incidente*, mais comme une demande principale qui doit être formée à domicile, & inſtruite ſéparément de la premiere.

Les *incidens* ou demandes *incidentes* ſont de deux ſortes ; les uns ſont des préalables ſur leſquels il faut d'abord ſtatuer, comme les renvois & déclinatoires : les exceptions dilatoires, les communications de pieces, & les autres ſont des acceſſoires de la demande principale, & ſe jugent en même temps. *Voyez* DEMANDE, JONCTION, DISJONCTION. (*A*)

INCIDENTE, adj. (*Grammaire.*) on diſtingue en grammaire la propoſition principale & la propoſition *incidente*. La propoſition *incidente* eſt toujours partielle à l'égard de la principale ; & l'on peut dire que c'eſt une propoſition particuliere liée à un mot dont elle eſt un ſupplément explicatif ou déterminatif.

Par exemple, quand on dit, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt une propoſition totale ; *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *ſavans*, dont elle eſt un ſupplément explicatif, parce qu'elle ſert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui juſtifie l'énoncé de la propoſition principale, *les ſavans devroient ſurpaſſer les autres hommes en ſageſſe* ; la propoſition partielle, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, eſt donc une propoſition *incidente*.

Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt une propoſition totale ; *qui vient de la vertu*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *gloire* ; mais elle en eſt un ſupplément déterminatif, parce qu'elle ſert à reſtreindre la ſignification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cauſe particuliere qui la procure, ſavoir *la vertu* ; ainſi la propoſition partielle *qui vient de la vertu*, eſt une propoſition *incidente*.

Il y a donc deux ſortes de propoſitions *incidentes*, la premiere eſt explicative, & elle ſert à développer la compréhenſion de l'idée du mot auquel elle eſt liée, pour en faire ſortir pour ou contre la propoſition principale, une preuve, ſi elle eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pratique ; la ſeconde eſt déterminative, & elle ajoute à l'idée du mot auquel elle eſt liée, une idée particuliere qui la reſtreint à une étendue moins générale.

Lorſque la propoſition *incidente* eſt explicative, on peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que laiſſant dans toute l'étendue de ſa valeur le mot ſur lequel elle tombe, elle peut en être ſéparée ſans qu'il ceſſe d'exprimer la même idée. Mais ſi la propoſition *incidente* eſt déterminative, on ne peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que reſtreignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle

eſt liée, elle ne peut en être ſéparée, ſans qu'il recouvre ſa premiere généralité par la ſuppreſſion de l'idée particuliere exprimée dans la propoſition *incidente*. Ainſi dans le premier exemple, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, la principale conſervera toujours le même ſens dans toute ſon intégrité, parce qu'elle aura toujours le même ſujet & le même attribut, *les ſavans devroient ſurpaſſer en ſageſſe le commun des hommes*. Mais dans le ſecond exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, l'intégrité de la principale eſt altérée au point que ce n'eſt plus la même, parce que ce n'eſt plus le même ſujet; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la *gloire* en général, d'une *gloire* quelconque, ayant une cauſe quelconque, de maniere qu'il en réſulte une propoſition fauſſe, au lieu de la premiere qui eſt vraie.

Quand la propoſition *incidente* eſt explicative, elle eſt toujours liée au mot ſur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c.

Le mot expliqué par la propoſition *incidente* eſt appellé l'*antécédent* du pronom conjonctif & de la propoſition *incidente* même, & c'eſt toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, ſans altérer la vérité, ſubſtituer l'antécédent au pronom conjonctif, pour transformer la propoſition *incidente* en principale, en ſoumettant l'antécédent à la même ſyntaxe que le pronom conjonctif. Ainſi lorſqu'on a la propoſition totale, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, &c. on peut dire, *les ſavans ſont plus inſtruits que le commun des hommes*; & cette propoſition devenue principale, a encore la même vérité que quand elle étoit *incidente*. Ce ſeroit la même choſe de ces autres propoſitions *incidentes*: *l'homme que Dieu a doué de raiſon, la providence par qui tout eſt gouverné, la religion chrétienne dont les preuves ſont invincibles*: après la ſubſtitution de l'antécédent à la place du pronom conjonctif ſelon la même ſyntaxe, on aura autant de propoſitions principales également vraies; *Dieu a doué l'homme de raiſon, tout eſt gouverné par la providence, les preuves de la religion chrétienne ſont invincibles*.

Mais quand la propoſition *incidente* eſt déterminative, quoiqu'elle ſoit amenée par l'un des pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. on ne peut pas la rendre principale, en ſubſtituant l'antécédent au pronom conjonctif, ſans en altérer la vérité. Ainſi dans la propoſition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce ſeroit affirmer que toute gloire en général a ſa ſource dans la vertu, ce que ne diſoit point la propoſition *incidente*, & qui eſt faux en ſoi. *Voyez* la logique de P. R. *Part. I, ch. viij, & Part. II, ch. v & vj.*

M. du Marſais définit la propoſition *incidente*, celle qui ſe trouve entre le ſujet perſonnel & l'attribut d'une autre propoſition qu'on appelle *propoſition principale* (*voyez* CONSTRUCTION); & il ajoute que le mot *incident* vient du latin *incidere* (tomber dans), parce que la propoſition *incidente* tombe en effet entre le ſujet & l'attribut de la propoſition principale. La définition & l'étymologie du mot *incidente* ſont également erronées.

Le mot latin *incidere* ſignifie autant *tomber ſur* que *tomber dans*; & c'eſt aſſurément dans ce premier ſens que l'on a donné le nom d'*incidente* à une propoſition partielle, liée à un mot dont elle développe la compréhenſion, ou dont elle reſtreint l'étendue: toute propoſition *incidente* tombe ſur l'antécédent; elle eſt amenée pour lui dans la propoſition principale; & c'eſt par rapport à lui qu'elle doit prendre un nom qui caractériſe ſa deſtination: pourquoi ſeroit-elle nommée relativement à la propoſition principale, puiſque quand elle eſt ſimplement explicative, elle n'apporte abſolument aucun changement au ſens de la principale?

Pour ce qui regarde l'aſſertion de M. du Marſais, qui prétend que la propoſition *incidente* ſe trouve entre le ſujet

perſonnel & l'attribut de la propoſition principale ; il me ſemble que c'eſt une opinion bien ſurprenante dans ce grammairien philoſophe, pour quiconque a lu ce qu'on a cité ci-deſſus de la *Logique de P. R.* Il y eſt dit, & la choſe eſt évidente, qu'une propoſition *incidente* peut tomber ou ſur le ſujet de la propoſition principale, ou ſur l'attribut, ou ſur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, propoſition dont le ſujet eſt modifié par une *incidente*. *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, propoſition dont l'attribut renferme une *incidente*. *Les grands qui oppriment les foibles ſeront punis de Dieu, qui eſt le protecteur des opprimés*, propoſition qui renferme deux *incidentes*, l'une qui tombe ſur le ſujet, & l'autre qui modifie l'attribut. Ce n'eſt donc pas au ſujet ſeul de la principale qu'il faut rapporter l'*incidente* ; c'eſt à tout mot dont on veut développer la compréhenſion ou reſtreindre l'étendue.

J'ajouterai encore une remarque : c'eſt que les pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *&c.* ne ſont pas, comme on le penſe ordinairement, les ſeuls mots qui ſervent à lier les propoſitions *incidentes* déterminatives à leurs antécédens. Dans cette phraſe, par exemple, *l'état préſent des Juifs prouve que notre religion eſt divine* ; il y a une propoſition *incidente*, ſavoir *notre religion eſt divine* ; elle eſt liée à ſon antécédent ſous-entendu *une vérité*, par la conjonction *que* équivalente à *qui eſt* ; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *l'état préſent des Juifs prouve* une vérité, qui eſt *notre religion eſt divine*. Cette maniere d'analyſer explique auſſi naturellement la phraſe italienne, l'allemande & l'angloiſe : *je crois que j'aime*, c'eſt-à-dire *je crois* une choſe qui eſt *j'aime* : en italien, *credo* che *amo*, c'eſt-à-dire *credo* coſa che è *amo* ; en allemand, *ich glaube daſs ich liebe*, c'eſt-à-dire, *ich glaube* eine dinge daſs iſt *ich liebe* ; en anglois, *i think that i love*, c'eſt-à-dire *i think* a thing that is *i love*. Les Anglois vont même plus loin, ils ſupprimen tout ce qui n'eſt pas la propoſition *incidente*, qu'ils enviſagent alors comme un ſeul mot complément du premier verbe ; *i think i love*, comme ſi l'on diſoit en allemand *ich glaube ich liebe*, en italien *credo amo*, & en françois *je crois j'aime*.

L'incrédulité eſt ſi injuſte qu'elle condamne la religion ſans la connoître, c'eſt-à-dire, *l'incrédulité eſt injuſte* à un point qui eſt *elle condamne la religion ſans la connoître* : la propoſition *incidente* déterminative, *elle condamne la religion ſans la connoître*, eſt donc liée par la conjonction *que* à l'antécédent vague *un point* renfermé dans l'adverbe *ſi* : tout adverbe équivaut comme on ſait, à une prépoſition avec ſon complément, *ſi* (tellement, à un point).

Perſonne ne ſait ſi le lendemain lui ſera donné, c'eſt-à-dire, *perſonne ne ſait* cette choſe incertaine, qui eſt *ſi le lendemain lui ſera donné*. Le génie du latin confirme ce tour analytique ; on s'y ſert du même mot *an* pour le doute & pour l'interrogation, & cet uſage eſt très-raiſonnable.

Ajoutons un exemple latin : *Pauſanias ut audivit Argilium confugiſſe in aram, perturbatus eò venit* (Nep. *Pauſan.* IV) ; il y a de ſous-entendu *ſtatim* (*in tempore ſtante, adſtante, præſente*, dans l'inſtant même) ; quel inſtant ? *ut Pauſanias audivit, &c.* ainſi *Pauſanias audivit Argilium confugiſſe in aram* eſt une propoſition *incidente* déterminative de l'antécédent ſous-entendu *ſtatim*, dont la ſignification eſt en ſoi indéterminée.

On ne doit donc pas avancer généralement & ſans reſtriction, comme a fait l'auteur de la *Logique* ou *l'art de penſer*, que les propoſitions *incidentes* ſont celles dont le ſujet eſt *qui*. Outre que l'on vient de voir qu'une ſimple conjonction eſt ſouvent le lien de la propoſition *incidente* avec ſon antécédent, il eſt certain encore que le pronom conjonctif n'eſt pas toujours ſujet de l'*incidente* : il eſt quelquefois le déterminatif d'un nom qui eſt une partie quelconque de l'*incidente* : *les écrivains dont la foi eſt ſuſpecte, les juges dont on achete les ſuffrages, les philoſophes ſelon l'opinion deſquels l'ame eſt immortelle, &c.* Quelquefois il eſt le

complément du verbe ou d'une prépoſition ; *la juſtice que vous violez, les moyens par leſquels vous vous ſoutenez*, &c.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt eſſentiel d'obſerver 1°. que la propoſition *incidente*, ſoit explicative, ſoit déterminative, forme avec ſon antécédent un tout, qui eſt une partie logique de la propoſition principale; l'antécédent en eſt la partie grammaticale correſpondante. *La religion que nous profeſſons eſt divine ;* dans cette phraſe *la religion* eſt le ſujet grammatical de la propoſition principale, & prendroit en latin la terminaiſon du nominatif pour caractériſer cette fonction que la grammaire lui aſſigne ; *la religion que nous profeſſons* eſt le ſujet logique, parce que c'eſt l'expreſſion totale de l'idée unique dont la propoſition principale énonce un jugement, aſſure qu'elle eſt *divine* : la grammaire n'enviſage comme ſujet que le mot *religion*, pour le revêtir de la livrée relative à cette deſtination ; la raiſon, ὁ λόγος, ſans compter les mots, enviſage une idée totale. *Il faut que je cede ; il* (*illud, illud negotium*, cela, cette choſe), ſujet grammatical de *faut ; il que je cede*, ſujet logique ; *il que je cede faut* (eſt néceſſaire) propoſition totale. Ce que l'on vient de voir de la propoſition *incidente* qui tombe ſur le ſujet, eſt encore le même quand elle tombe ſur le complément d'une prépoſition ou d'un verbe, ou ſur le complément déterminatif d'un nom appellatif.

2°. Il faut reconnoître dans toute propoſition *incidente* les mêmes parties eſſentielles que dans la principale, le ſujet, l'attribut, les divers complémens, *&c.* Par exemple, *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, c'eſt une propoſition totale & principale ; *dont il devoit être le défenſeur*, eſt *incidente ; il* (Céſar) ſujet de l'*incidente ; devoit*, verbe qui renferme l'attribut grammatical, *devant* (étoit devant) ; *devant être le défenſeur dont* ou *de laquelle*, attribut logique ; *dont* (*de laquelle*) complément déterminatif du nom appellatif *le défenſeur :* telles ſont le parties de la propoſition *incidente*, déterminative de l'antécédent *d'une république*. Dans la propoſition principale, *d'une république* eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif *le tyran ; d'une république dont il devoit être le défenſeur*, en eſt le complément déterminatif logique ; *le tyran*, attribut grammatical de la propoſition principale ; *le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, attribut logique : *Céſar* eſt le ſujet de la propoſition totale.

3°. Le mot conjonctif qui ſert à lier la propoſition *incidente* à ſon antécédent, doit toujours être à la tête de la propoſition *incidente*, & immédiatement après l'antécédent, ſoit grammatical, ſoit logique, ſans cela le rapport de liaiſon ne ſeroit pas aſſez ſenſible, & l'énonciation en ſeroit moins claire. Cependant dans notre langue même, dont la marche eſt analogue à l'ordre analytique, le pronom conjonctif peut être après une prépoſition dont il eſt complément, *les amis ſur qui vous comptez*, ou même après le complément grammatical d'une prépoſition, s'il eſt déterminatif de ce complément, *les amis ſur le ſecours deſquels vous comptez*.

4°. En conſéquence de la diſtinction des *incidentes* en explicatives & déterminatives, M. l'abbé Girard (*Vrais principes, diſc. xvj.*) établit une regle de ponctuation qui me paroît très-raiſonnable ; c'eſt de mettre entre deux virgules la propoſition *incidente* explicative, & de mettre de ſuite ſans virgule la déterminative. En effet, l'explicative eſt une eſpece de remarque interjective miſe en parentheſe, que l'on peut ajouter ou retrancher à la propoſition principale ſans en altérer le ſens ; elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaiſon logique bien néceſſaire : mais la déterminative eſt une partie eſſentielle du tout logique qu'elle conſtitue avec ſon antécédent ; ſi on la retranche, on change le ſens de la principale au point d'en altérer la vérité ; ainſi il ne faut pas même la ſéparer de l'antécédent par une virgule, qui indiqueroit fauſſement la ſéparabilité des deux idées. Il faut écrire avec la virgule, *il eſt rare que le mérite ſeul perce à la cour, où rien ne réuſſit ſans protection ;* & ſans virgule, *il eſt rare que le ſeul mérite réuſſiſſe dans une*

cour où tout ſe fait par intrigue : ce ſont les exemples de M. l'abbé Girard.

INCIDENTER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie faire naître des incidens, pour empêcher la fin d'une conteſtation. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCINERATION, ſ. f. (*Chimie.*) l'action de réduire en cendres. *Voyez* CENDRES & CALCINATION.

INCISA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au duché de Montferrat, dans le territoire d'Acqui, ſur la riviere de Belbo.

INCISIF, IVE, adj. (*Anatom.*) ſe dit de quelques dents, de ſix muſcles, & de certains trous qui ont rapport à ces dents.

Les dents *inciſives*, que d'autres nomment *rieuſes* parce qu'elles ſe découvrent quand on rit, ſont au nombre de huit, quatre à chaque mâchoire, ſituées à la partie antérieure & au milieu des autres. *Voyez nos Pl. anat.*

Elles ſont plus courtes & plus tranchantes que les autres, & elles ſont plantées dans leurs alvéoles par des racines ſimples qui ſe terminent en pointes; c'eſt ce qui fait qu'elles tombent aiſément, ſur-tout celles d'en-haut.

On les appelle *inciſives*, parce qu'elles tranchent, qu'elles coupent & qu'elles inciſent les viandes. *Voyez* DENT.

Le grand *inciſif* vient du rebord inférieur de la foſſe orbitaire, paſſe le long des aîles du nez où quelques-unes de ſes fibres ſe terminent, & s'inſere à l'orbiculaire au-deſſus des dents *inciſives*.

Le petit *inciſif* de la lévre ſupérieure s'attache au-deſſus des dents *inciſives*, & ſe termine en partie à l'orbiculaire, & en partie aux aîles du nez.

Le petit *inciſif* de la lévre inférieure s'attache au-deſſous des dents *inciſives*, & ſe termine à la peau du menton, entre les deux portions obliques du quarré.

Le trou *inciſif* ou guſtatif, ou palatif antérieur, eſt l'orifice du canal ſitué à la partie poſtérieure des deux premieres dents *inciſives* antérieures; il eſt percé de bas en-haut & forme une eſpece d'v romain, c'eſt-à-dire qu'il a deux trous par en haut, qui ſe terminent en-bas dans un ſeul. Ce canal eſt formé par les os maxillaires. *Voyez* MAXILLAIRE.

INCISIF, adj. (*Thérapeutique.*) c'eſt un nom générique que les Humoriſtes donnent à certains remedes qu'ils croient propres à diviſer, briſer, atténuer les humeurs épaiſſes, viſqueuſes, tenaces, *&c. Voyez* ATTÉNUANT & VICE DES HUMEURS, *au mot* HUMEURS, (*Médec.*)

INCISION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui exprime génériquement une opération par laquelle on diviſe avec un inſtrument tranchant la continuité des parties. On fait des *inciſions* pour évacuer le pus contenu dans un dépôt purulent, *voy.* ABCE's. Pour aggrandir les plaies, extirper les calloſités des ulceres & des fiſtules, *voyez* PLAIES, ULCERES, FISTULES. Pour extraire les corps étrangers, ou réputés tels, *voyez* CÉSARIENNE, LITHOTOMIE, HAUT APPAREIL. Pour retrancher quelque membre, *voyez* AMPUTATION. Pour ſéparer ce qui eſt uni contre l'ordre de la nature, *voyez* IMPERFORATION. Pour réduire des parties qui ſont hors de leur place, *voyez* RÉDUCTION.

Les *inciſions* different par leur grandeur, par leur ſituation, par la nature des parties qu'on diviſe, & par la direction des *inciſions*; à ce dernier égard les unes ſont longitudinales, les autres obliques, les autres tranſverſales, il y en a de circulaires, de cruciales, de triangulaires, en *V*, en *T*, *&c.*

Le point eſſentiel dans l'ouverture des abcès, eſt de procurer autant qu'il eſt poſſible une iſſue, par laquelle les matieres puiſſent s'écouler facilement & complettement. Le pus qui croupit devient plus nuiſible dans un abcès, lorſque par l'ouverture l'air y a accès, qu'auparavant. Si la ſituation de l'abcès ne permet pas de l'ouvrir de façon que les matieres puiſſent s'écouler par leur propre pente, il y a des cas où l'on ſupplée à ce défaut par une contre-ouverture. Pour la faire, on retient d'un panſement à l'autre la matiere dans le foyer de l'abcès, au moyen d'un tamponnement méthodique, & d'un bandage légérement compreſſif; la fluctuation peut alors indiquer l'endroit où le pus ſe préſente le plus ſuperficiellement.

Quand l'endroit où l'on doit faire la contre-ouverture répond par une ligne droite à la premiere *inciſion*, on peut au moyen d'une ſonde à bouton ſoulever les tégumens, & pénétrer dans le foyer ſur l'extrémité de cette ſonde. La contre-ouverture peut auſſi ſe faire de dedans en dehors, avec un trocart particulier deſtiné à cette opération; *voyez* CONTRE-OUVERTURE. En général les contre-ouvertures ne peuvent ſuffire que lorſqu'elles ſont faites dans les endroits mêmes où le pus ſéjourne, & où la pente l'entraîne le plus. Si la contre-ouverture ne pouvoit pas être aſſez étendue, ou qu'elle ne répondît pas immédiatement au foyer de l'abcès, elle ne laiſſeroit pas de pouvoir être utile en certains cas, au moyen d'un *ſeton*, *voyez* SETON. La compreſſion, le bandage expulſif, & les injections, peuvent remplir les vues du chirurgien, & opérer efficacement l'évacuation du pus, la détenſion des parois du foyer & leur récollement, ſans avoir recours à la contre-ouverture. On doit ménager les *inciſions* le plus qu'il eſt poſſible, & ne ſe déterminer à les pratiquer que dans le beſoin démontré.

La queſtion que l'académie royale de Chirurgie propoſa en 1732 pour le premier prix, à la naiſſance de cette compagnie, demandoit *pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations quels ſont les cas où le cautere eſt préférable à l'inſtrument tranchant, & les raiſons de préférence?* Le mémoire qui a été couronné eſt imprimé à la tête du premier tome du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie; cet ouvrage contient des préceptes excellens ſur la doctrine des *inciſions*, & dont tout chirurgien doit être inſtruit.

L'extraction des corps étrangers & l'ouverture des abcès profonds, demandent une grande connoiſſance de l'Anatomie, parce que les cas qui exigent ces opérations étant ſujets à une infinité de variations, il ne peut y avoir aucune méthode fixée par les préceptes pour la diverſité de chaque cas. C'eſt à la prudence & au ſavoir à guider de concert la main du chirurgien; ce ſont ſes lumieres qui conduiront l'inſtrument avec la fermeté & la préciſion néceſſaire pour ne faire que ce qu'il faut, & inciſer à propos & avec connoiſſance de cauſe les parties qu'il eſt important de ne pas reſpecter.

Il y a peu d'opérations qui n'exigent des *inciſions*; pour leſquelles il y a des regles particulieres.

Les inflammations & les gonflemens conſidérables qui menacent un membre de gangrene, ne viennent ſouvent que de l'étranglement cauſé par quelques fibres aponevrotiques, dont la ſection feroit ceſſer tous les accidens. *V.* GANGRENE.

Les *inciſions* qu'on fait ſuperficiellement pour procurer le dégorgement des parties œdemateuſes, ſe nomment *moucheture*: ſi elles pénétroient dans le corps graiſſeux, telles qu'on en fait dans les engorgemens ſanguins qui menacent de ſuffoquer le principe vital dans la gangrene, s'appellent *ſcarifications*; enfin, on donne le nom *de taillades* aux *inciſions* profondes qui pénetrent quelquefois juſqu'à l'os dans le ſphacele. *Voy. ces mots.* (*Y*)

INCISION, INSÉRER, (*Jardin.*) eſt l'art d'enter, de greffer. *V.* GREFFE.

INCLINAISON, ſ. f. *en terme de Phyſique*, ſe dit de la ſituation mutuelle de deux lignes ou de deux plans l'un par rapport à l'autre, en ſorte qu'ils forment au point de leur concours un angle aigu ou obtus.

L'*inclinaiſon* d'une ligne droite à un plan eſt l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée dans ce plan par le point où il ſe trouve coupé par la ligne inclinée, & par le point où il ſe trouve auſſi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce ſoit de la ligne inclinée. *Voyez* LIGNE.

Quelques auteurs d'optique appellent *angle d'inclinaiſon* ce que les autres appellent *angle d'incidence*, *voyez* INCIDENCE; mais l'uſage le plus commun eſt d'appeller *angle d'inclinaiſon* (*fig. 26 Optiq.*) les angles *A B D*, *C B G*, formés par les rayons *A B*, *B C*, & la ſurface *D E*.

L'*inclinaiſon* de l'axe de la terre eſt le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle

compris entre le plan de l'équateur & celui de l'écliptique, qui eſt d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$.

L'*inclinaiſon* d'une planete à l'écliptique eſt l'angle compris entre l'écliptique & le lieu de la planete dans ſon orbite. La plus grande *inclinaiſon* de Saturne, ſuivant Kepler, eſt de $2^d\ 32'$; celle de Jupiter $1^d\ 20'$, celle de Mars $1^d\ 50'\ 30''$, celle de Vénus de $30^d\ 22'$, celle de Mercure de $6^d\ 54'$.

Suivant M. de la Hire, la plus grande *inclinaiſon* de Saturne eſt de $2^d\ 33'\ 30''$, celle de Jupiter de $1^d\ 19'\ 20''$, celle de Mars de $1^d\ 51'\ 0''$, celle de Vénus de $3^d\ 23'\ 5''$, & celle de Mercure de $6^d\ 52'\ 0''$.

C'eſt une aſſez grande queſtion dans l'aſtronomie phyſique, que de ſavoir la cauſe de l'*inclinaiſon* des orbites des planetes à l'écliptique. Dans le ſyſtême de Newton on n'en rend aucune raiſon, & ce phenomene paroît être du nombre de ceux dont ce philoſophe a dit à la fin de ſes principes qu'ils n'ont point de principe méchanique, *originem non habent ex cauſis mechanicis*. Deſcartes a tenté de l'expliquer: mais ces efforts & ceux de ſes ſectateurs n'ont pas été fort heureux, & cette *inclinaiſon* des orbites eſt même une des principales difficultés qu'on oppoſe au ſyſtême des tourbillons. Car comment concevoir que les planetes ne ſe meuvent pas dans un même plan, ou dans des plans paralleles, ſi les couches du tourbillon ne ſe croiſent pas; & ſi ces couches ſe croiſent, comment peuvent-elles conſerver leur mouvement? L'académie royale des ſciences de Paris propoſa cette queſtion en 1734 pour le ſujet du prix qu'elle donne tous les ans, & elle partagea entre deux pieces, l'une de M. Jean Bernouilli, profeſſeur de mathématique à Baſle, l'autre de M. Daniel Bernouilli ſon fils. La piece de M. Jean Bernouilli eſt intitulée *nouvelle phyſique céleſte*; il y donne un ſyſtême général de l'univers, ſur lequel on pourroit faire beaucoup d'objections, & il y explique conformément à ſon ſyſtême, le phénomene dont il s'agit. A l'égard de M. Daniel Bernouilli, ce que ſa piece a de plus remarquable & de plus ingénieux, c'eſt un calcul qu'il fait, & par lequel il prétend prouver que l'*inclinaiſon* des orbites des planetes n'eſt point l'effet du haſard, & qu'elle doit néceſſairement avoir une cauſe méchanique; voici à-peu-près le précis de ſon raiſonnement, il remarque que les planetes ne s'éloignent pas beaucoup de l'écliptique, & que l'orbite de Mercure, qui eſt celle qui s'en éloigne le plus, ne fait qu'un angle d'environ ſept degrés avec l'écliptique; de ſorte que les orbites des planetes n'occupent ſur la ſphere du monde qu'une zone de la largeur d'environ ſept degrés. Il calcule enſuite combien il y a à parier que ſept corps jettés au hazard ſur la ſurface d'une ſphere y ſeront diſpoſés dans une zone plus grande que ſept degrés, & il trouve qu'il y a 1419856 à parier contre 1, qu'elles n'iroient pas toutes vers le même côté du ciel entre des limites ſi étroites; d'où il conclut que cette *inclinaiſon* a néceſſairement une cauſe. Mais 1°. ne pourroit-on pas répondre que les cometes, qui ſont des planetes véritables, ont des orbites fort élevées au-deſſus du plan de l'écliptique, & qu'ainſi ſur le nombre de toutes les planetes, qui eſt peut-être très-grand, il n'eſt pas ſurprenant qu'il y en ait ſept qui ſoient à peu près dans le plan de l'ecliptique? 2°. Ne pourroit-on pas croire que le calcul des loix du ſort ne doit pas s'appliquer ici? En effet, quand on calcule quelque choſe par ces loix, il s'agit toujours d'un effet qui n'eſt point encore arrivé; & comme tous les effets ſont également poſſibles, on détermine aiſement qu'il y a tant à parier qu'un effet déterminé n'arrivera pas. Mais quand une fois l'effet eſt arrivé, il eſt alors inutile de ſe ſervir des loix du ſort pour ſavoir combien il y avoit à parier qu'il n'arriveroit pas; car tous les effets ſont également poſſibles, comme nous l'avons déja dit, & il faut bien qu'il en arrive quelqu'un; de ſorte qu'il n'eſt pas extraordinaire que tel effet arrive plutôt que tel autre. Par exemple, ſi deux perſonnes jouent enſemble avec deux dez, il y a 35 à parier contre 1, qu'un des joueurs n'amenera pas deux 6 à la fois, mais il y a de même 35 à parier contre 1, qu'il n'amenera pas deux autres nombres quelconques; par

exemple, 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*; par conſéquent ſi le joueur dont il s'agit amene par hazard deux 6, cela n'eſt pas plus ſingulier que s'il amenoit 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*. Nous avons cru devoir nous étendre un peu là deſſus, parce qu'il nous paroit que le calcul des loix du ſort pourroit donner ſouvent lieu à des raiſonnemens de cette eſpece qui ne ſeroient pas concluans, ou qui s'ils l'étoient, donneroient lieu à des doutes très-fondés ſur la maniere dont on calcule les loix du ſort. *Voyez l'article* JEU. De quelque maniere que les planetes ſoient diſpoſées, il y avoit avant la création, l'infini contre 1 à parier qu'elles ne le ſeroient pas ainſi, parce qu'il y avoit une infinité d'autres manieres de les diſpoſer; mais je ne vois pas qu'on en puiſſe conclure que leur diſpoſition préſente eſt plutot qu'une autre, l'effet d'une cauſe méchanique.

Inclinaiſon d'un plan, en *terme de Gnomonique*, eſt l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan & l'horiſon.

Pour trouver cette *inclinaiſon*, prenez d'abord une équerre garnie d'un fil à plomb, & appliquez ſur votre plan un des cotés de cette équerre, de maniere que le fil à plomb s'ajuſte ſur l'autre côté, alors le côté de l'équerre appliqué ſur le plan ſera de niveau, menez le long de celui-ci une ligne horiſontale, & élevez ſur une perpendiculaire, le long de laquelle vous appliquerez de nouveau un côté de votre équerre; ſi le fil à plomb tombe ſur l'autre côté de cette équerre, c'eſt une preuve que le plan eſt horiſontal. Si votre fil ne tombe point ſur l'autre côté de votre équerre, appliquez ſur cette équerre un quart de cercle, dont les côtés s'ajuſtent ſur les côtés de l'équerre, & obſervez ſur le quart de cercle quel eſt l'angle que fait le fil à plomb avec le côté de l'équerre qui n'eſt point appliqué ſur le plan; ce ſera l'angle d'*inclinaiſon* du plan.

L'*inclinaiſon* de deux plans eſt l'angle aigu que forment les deux lignes droites tirées dans chaque plan par un même point de leur commune ſection, perpendiculairement à cette ſection commune.

Ainſi (*Pl. géométr. fig. 98.*) l'*inclinaiſon* du plan *K E G L* au plan *A C D B* eſt l'angle *F H I* ou *f h i* formé par les lignes droites *H F* & *F I*, perpendiculaires à la ligne de ſection *E G* au point *F*. *Chambers.* (*O*)

INCLINAISON, (*Aſtronomie.*) c'eſt l'angle que forme avec l'écliptique l'orbite d'une planete. Cet angle étant meſuré au centre du ſoleil qui eſt à l'interſection & au centre de tous les cercles de la ſphere de l'écliptique & de tous les orbites planétaires, il faut pour déterminer l'*inclinaiſon* par obſervation, connoître la latitude héliocentrique de la planete par le moyen de la latitude géocentrique obſervée, & la plus grande de toutes les latitudes héliocentriques; celle qui a lieu à 90d des nœuds eſt néceſſairement l'*inclinaiſon* de l'orbite, mais pour éviter cette réduction au ſoleil, on choiſit le temps où le ſoleil eſt dans le nœud de la planete, c'eſt-à-dire, nous paroît à la même longitude que la planete quand elle eſt dans ſon nœud, parce qu'alors la terre paſſe en *T'* ſur la ligne des nœuds *N S T* (*fig. 11, pl. d'Aſtron. Suppl. des pl.*): ce qui rend la détermination de l'*inclinaiſon* fort ſimple. Suppoſons que la planete ſe trouve pour lors au point *A* de ſon orbite, de maniere qu'ayant abaiſſé la perpendiculaire *A B* ſur le plan de l'écliptique ou de l'orbite de la terre prolongée juſques vers la planete, la ligne *T B* qui marque ſon lieu reduit à l'écliptique ſoit perpendiculaire à la ligne *T S N* dans laquelle ſe trouvent & le nœud de la planete & le ſoleil; l'angle d'élongation *B T S* étant de 90d, les lignes *A T* & *B T* ſont perpendiculaires à la commune ſection *T N*, l'une dans le plan de l'orbite, & l'autre dans le plan de l'écliptique; elles ſont donc entr'elles le même angle que les deux plans; c'eſt-à-dire, un angle égal à l'*inclinaiſon* que l'on cherche. Or l'angle *A T B* n'eſt autre choſe que la latitude même de la planete vue de la terre. Donc la latitude obſervée ſera elle-même l'*inclinaiſon* de l'orbite. Cependant comme il eſt rare de rencontrer ces deux circonſtances enſemble, c'eſt-à-dire le ſoleil dans le nœud, & la planete à 90d du ſoleil, & que d'ailleurs cette derniere condition ne ſe rencontre

que

que dans les planetes ſupérieures, nous avons beſoin d'une regle plus générale pour la détermination des *inclinaiſons*.

Suppoſons qu'on ait obſervé la latitude d'une planete vue de la terre, quelle qu'elle ſoit, pourvu que le ſoleil ſoit dans le nœud ou à-peu-près. Soit P la planete en un point quelconque p de ſon orbite, la terre étant toujours en T dans la ligne des nœuds TSN; on abaiſſe la perpendiculaire pL de l'orbite de la planete ſur le plan de l'écliptique, on tire des points p & L les perpendiculaires pR & LR ſur la commune ſection des deux plans; l'angle pRL de ces deux perpendiculaires ſera égal à l'angle des deux plans, c'eſt-à-dire, à l'*inclinaiſon* de l'orbite ſur le plan de l'écliptique. L'angle LTp ſera égal à la latitude géocentrique de la planete, l'angle RTL égal à l'élongation de la planete; alors la propriété ordinaire des triangles rectilignes, tels que RTL & pTL rectangles en R & L, donnera les deux proportions ſuivantes, ſuivant les élémens de la trigonométrie rectiligne.

$TL : RL :: R :$ ſin. RTL
$TL : pL :: R :$ tang. LTp

Donc $RL : pL ::$ ſin. $RTL :$ tang. LTp.

Mais dans le triangle pRL rectangle en L on a cette autre proportion $RL : PL :: R :$ tang. pRL: donc en comparant la troiſieme proportion avec cette derniere, on aura ſin. $RTL :$ tang. $LTP :: R :$ tang. PRL, c'eſt-à-dire, que le ſinus de l'élongation obſervée eſt au rayon comme la tangente de la latitude géocentrique eſt à la tangente de l'*inclinaiſon* que l'on cherche.

On emploie ſouvent des obſervations qui ne ſont pas faites dans les circonſtances que nous venons d'expliquer, afin d'avoir un plus grand nombre de déterminations des mêmes quantités. C'eſt après avoir calculé un nombre conſidérable d'obſervations de toutes les planetes, que j'ai déterminé leurs *inclinaiſons* de la maniere indiquée dans la table ci-jointe.

Planetes.	*Angles d'inclinaiſon.*		
Mercure,	7ᵈ	0′	0″
Vénus,	3	23	20
Mars,	1	51	0
Jupiter,	1	19	10
Saturne,	2	30	20

Mais ces *inclinaiſons* qui ſont les latitudes vues du ſoleil, ſont ordinairement fort différentes des latitudes géocentriques que nous obſervons; celle de mercure ne va jamais pour nous à la moitié de l'*inclinaiſon*, & celle de vénus va au double.

Les calculs de l'attraction, par leſquels j'ai recherché les mouvemens des nœuds des planetes produits par leurs attractions réciproques, m'ont fait remarquer, en 1761, une choſe qu'on n'avoit pas encore ſoupçonnée, c'eſt que les *inclinaiſons* ſur l'écliptique ne ſauroient être conſtantes; j'ai trouvé par exemple que l'action de vénus diminue l'angle d'*inclinaiſon* de mercure de 8″ par ſiecle; & que l'action de jupiter diminue de 3″. L'*inclinaiſon* de mercure augmente de 10″ celle de vénus, diminue de 25″ celle de mars, & augmente de 9″ celle de ſaturne. *Voyez* NŒUD.

Les *inclinaiſons* des ſatellites de jupiter ont des variations beaucoup plus conſidérables, plus ſingulieres & plus rapides; les aſtronomes n'en ſoupçonnoient pas même la cauſe, lorſque j'ai fait voir, en 1764, que ces *inclinaiſons* provenoient du mouvement des nœuds produits par les attractions réciproques des ſatellites.

Toutes les fois que le nœud aſcendant de la planete troublante eſt plus avancé que celui de la planete troublée, l'*inclinaiſon* de celle-ci eſt diminuée pourvu que l'excès ne ſoit pas de 180ᵈ ou à-peu-près. Cette regle eſt aiſée à appercevoir en figurant les poſitions de différens orbites les unes par rapport aux autres. Par conſéquent, ſi l'on diſpoſe les planetes dans l'ordre de la longitude de leurs nœuds aſcendans, en commençant par celle dont le nœud eſt le moins avancé, nous aurons l'ordre ſuivant; mercure, mars, vénus, jupiter & ſaturne. Cela nous indiquera que mercure contri-

bue à augmenter les *inclinaiſons* de toutes les planetes, & que ſaturne les diminue toutes ; mars diminue l'*inclinaiſon* de mercure, mais il augmente celles de vénus, de jupiter & de ſaturne, dont les nœuds ſont plus avancés, & ainſi des autres.

Ce fut ces conſidérations que perſonne n'avoit encore faites, qui m'ont donné l'explication des inégalités obſervées dans les *inclinaiſons* du ſecond & troiſieme ſatellite; inégalités ſi ſingulieres, qu'avant moi on n'en ſoupçonnoit pas même la raiſon. (*M.* DE LA LANDE.)

INCLINATION, ſ. f. (*Philoſophie morale.*) penchant, diſpoſition de l'ame à une choſe par goût & par préférence.

Les *inclinations* ſont une pente de la volonté, qui l'entraîne vers certains objets plutôt que vers d'autres, mais d'une maniere aſſez égale & aſſez tranquille pour ne pas troubler ſes opérations, & même pour les faciliter d'ordinaire.

Les *inclinations* naiſſent du méchaniſme particulier de nos organes, qui dépend de la conformation primitive des ſens, & qui nous porte à nous procurer la jouiſſance de certaines choſes que nous enviſageons comme une ſource de félicité; tel eſt le goût naturel que les uns ont pour la muſique, d'autres pour l'étude, *&c.*

Les *inclinations* different des appétits que la nature a établis dans tous les hommes, tels que la faim & la ſoif, leſquels appétits ne tendent qu'à notre conſervation, & ceſſent lorſqu'on a ſatisfait les beſoins corporels; au lieu que les *inclinations* ont pour objet le bonheur de l'ame, qui a ſa ſource dans les ſenſations agréables, & dans la continuation de ces ſenſations.

Les *inclinations* different auſſi des paſſions qui conſiſtent dans des affections violentes, actuelles & habituelles; car les *inclinations* exiſtent avant même que nous ayons été affectés par les ſenſations & perceptions qu'elles nous rendent agréables ou déſagréables.

Enfin, les *inclinations* different de l'inſtinct qui tient lieu dans les animaux de connoiſſance, d'expérience, de raiſonnement & d'art, pour leur utilité & pour leur conſervation. *V.* INSTINCT. (*D. J.*)

INCLINATION, PENCHANT, (*Gram. ſynon.*) L'*inclination* s'acquiert, le *penchant* eſt inné; le *penchant* eſt violent, l'*inclination* eſt douce. On ſuit ſon *inclination*; le *penchant* entraîne. Ils ſe prennent l'un & l'autre en bonne & en mauvaiſe part; on a des *penchans* honnêtes, & des *inclinations* droites & des *inclinations* perverſes, & des *penchans* honteux.

INCLINATION, (*Chimie & Pharmacie.*) l'action d'incliner doucement un vaiſſeau, pour en faire couler une liqueur. *Voyez* DÉCANTER.

INCLINÉ, adj. *plan incliné* en *termes de Méchanique*, eſt celui qui fait un angle oblique avec l'horiſon.

Il eſt démontré qu'un corps, tel que *D* (*Pl. Méc. fig. 58.*) qui eſt appuyé ſur un *plan incliné*, perd toujours une partie de ſa peſanteur; & que la puiſſance ou force *L* néceſſaire pour le ſoutenir dans une direction *AC* parallele au plan, eſt à la peſanteur de *D*, comme la hauteur *BA* du plan eſt à ſa longueur *CA*. Cette propoſition ſe démontre aiſément en décompoſant l'effort abſolu de la peſanteur du corps *D*, ſuivant *QF* en deux efforts *QG*, *QE*, dont l'un *QG* eſt détruit par la réſiſtance du plan auquel il eſt perpendiculaire, & l'autre *QE*, parallele au plan, eſt à l'effort total, comme *QE* eſt à *QF*, c'eſt-à-dire, comme *AB* eſt à *AC*; à cauſe des triangles ſemblables *EQF*, *ABC*; d'où il ſuit que l'inclinaiſon du plan peut être ſi petite, qu'il ne faille qu'une force extrêmement petite pour ſoutenir deſſus un poids conſidérable.

La force avec laquelle un corps peſant deſcend le long d'un *plan incliné*, eſt à la force avec laquelle il deſcendroit perpendiculairement, comme le ſinus de l'angle de l'inclinaiſon du plan eſt au rayon; car le ſinus de l'inclinaiſon eſt au rayon, comme *AB* à *AC*. *Voyez* DESCENTE.

Suppoſons que l'on connoiſſe la peſanteur d'un corps, & qu'il ſoit queſtion de trouver la puiſſance *P* néceſſaire pour le ſoutenir ſur un *plan incliné D*. J'appelle le poids *W*, & la puiſſance *P*. J'ai par la regle précédente ſin. tot. incl. comme *W*

à P, c'eſt-à-dire, comme le rayon eſt au ſinus d'inclinaiſon, ainſi le poids eſt à la puiſſance que l'on cherche; & comme les trois premiers termes ſont donnés, il s'enſuit que le quatrieme l'eſt auſſi.

Les loix du mouvement des corps qui deſcendent ſur des *plans inclinés*, ſont abſolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui deſcendent perpendiculairement; avec cette ſeule différence, que la peſanteur doit être diminuée dans la raiſon de la hauteur du plan à ſa longueur. C'eſt pourquoi ſi on appelle g la peſanteur abſolue, h la hauteur du plan, l ſa longueur, il faudra mettre $\frac{gh}{l}$ au lieu de g dans les calculs, qui du reſte ſeront abſolument les mêmes. *Voyez* les *articles* ACCÉLÉRATION, DESCENTE, FORCE, & l'*article* PLAN, où les loix dont il s'agit, ſeront détaillées.

INCLUSIVEMENT, adv. (*Grammaire & Juriſprudence.*) eſt oppoſé à *excluſivement*; il ſignifie que la choſe dont on parle, eſt compriſe dans la convention ou diſpoſition. Par exemple, quand on dit que le mariage eſt défendu par le droit canon juſqu'au quatrieme degré *incluſivement*, c'eſt-à-dire que le quatrieme degré eſt compris dans la prohibition. (*A*)

INCOGNITI, (*Hiſt. littéraire.*) c'eſt le nom qu'a pris une ſociété littéraire, établie à Veniſe, qui a pour ſa deviſe le fleuve du Nil, avec cette épigraphe, *Incognitò e pur noto.* Si les gens de lettres étoient moins affamés de gloire, & plus curieux de ſavoir que de ſe produire, il régneroit plus d'harmonie entr'eux, les connoiſſances humaines feroient plus de progrès, & on n'attacheroit point un ſi haut prix à des ſuffrages que ſouvent on mépriſe.

INCOGNITO, adv. (*Gramm. & Hiſt. mod.*) terme purement italien, qui ſignifie qu'un homme eſt dans un lieu, ſans vouloir y être connu. Il ſe dit particuliérement des grands qui entrent dans une ville, & qui marchent dans les rues ſans pompe, ſans cérémonie, ſans leur train ordinaire, & ſans les marques de leur grandeur.

Les grands en Italie ont la coutume de ſe promener dans la ville *incognitò*, & ils ne ſont pas bien-aiſes qu'on les ſalue dans ces occaſions. Ce n'eſt pas abſolument qu'ils veuillent qu'on les méconnoiſſe, mais c'eſt qu'ils ne veulent point être traités avec les cérémonies, ni recevoir les honneurs dûs à leur rang.

Quand les chevaux des carroſſes des princes, des cardinaux & des ambaſſadeurs, n'ont point de houppes qu'ils appellent *fiocchi*, & que les rideaux des carroſſes qu'ils nomment *bandinelle*, ſont tirés, ils ſont cenſés être *incognitò*, & l'on n'eſt point obligé de s'arrêter, quand ils paſſent, ni de les ſaluer.

Les cardinaux vont auſſi ſans calotte rouge, quand ils veulent être *incognitò*. *Voyez* CHAPEAU & CARDINAL. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

Quand des princes voyagent, & veulent éviter les formalités & les diſcuſſions du cérémonial, ils gardent l'*incognitò*, & prennent un autre nom que leur titre de ſouveraineté; ainſi quand le duc de Lorraine vint en France, il y parut ſous le nom de comte de Blamont.

INCOLAT DROIT D', (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Bohême un droit que le ſouverain accorde aux étrangers qui ne ſont point nés dans le royaume, en vertu duquel ils jouiſſent des mêmes prérogatives que les autres citoyens. Ce droit s'appelle en Pologne *indigenat*. Les hommes devant être regardés la plus grande richeſſe d'un état, les princes ſont intéreſſés à les attirer chez eux, & la qualité d'étranger ne devroit jamais exclure des avantages d'aucune ſociété.

INCOMBUSTIBLE, adj. m. f. (*Chimie.*) corps incapable du véritable embraſement, parce qu'il ne contient point l'aliment propre du feu, que le phlogiſtique n'eſt point principe, ni immédiat ni médiat de ſa compoſition. *Voyez* COMBUSTION, IGNITION & PHLOGISTIQUE (*b*).

INCOMBUSTIBLE, BOIS, (*Hiſt. nat.*) on aſſure qu'il ſe trouve en quelques endroits d'Italie des arbres ou arbriſſeaux dont le bois ne brûle point, quand même on le laiſſeroit expoſé pendant pluſieurs heures conſécutives dans un braſier ar-

dent. On ajoute même que les miroirs ardens ne font aucun effet ſur lui ; on dit qu'à l'extérieur il reſſemble à du bois de chêne, excepté qu'il eſt plus tendre, & que ſon écorce & ſon intérieur ſont un peu rougeâtres ; il ſe coupe & ſe taille aiſément, ſur-tout quand il a paſſé pluſieurs fois par le feu ; il tombe au fond de l'eau, quelques petits que ſoient les morceaux ; en le mâchant dans la bouche, on n'y trouve point de goût minéral, ni la rudeſſe du ſable.

Vitruve, dans ſon *livre II*, *chap. ix*, attribue ces propriétés au *larix* ; & Pline dit dans le *livre XVI*, *chap. x.* de ſon hiſtoire naturelle, *exceptâ larice*, *quæ nec ardet*, *nec carbonem facit*, *nec alio modo ignis vi conſumitur*, *quam lapides*. Il ſeroit queſtion de ſavoir quel eſt l'arbre que ces auteurs ont appellé *larix*, vu que celui à qui les botaniſtes donnent aujourd'hui ce nom, eſt très-combuſtible. On a auſſi trouvé un bois *incombuſtible* en Eſpagne, près de Séville. *Voyez* les *Voyages de* Keyſeler, & la *Bibliotheque choiſie de* le Clerc, *tom. XII*, *pag.* 57.

INCOMMENSURABLE, adj. (*terme de Géométrie.*) il ſe dit de deux quantités qui n'ont point de meſure commune, quelque petite qu'elle ſoit, pour meſurer l'une & l'autre. *Voyez* COMMENSURABLE, SOURD & IRRATIONNEL.

Le côté d'un quarré eſt *incommenſurable* avec ſa diagonale, comme le démontre Euclides ; mais il eſt commenſurable en puiſſance, parce que le quarré de la diagonale contient deux fois le quarré fait ſur le côté.

On dit auſſi que des ſurfaces ſont *incommenſurables* en puiſſance, lorſqu'elles ne peuvent être meſurées par aucune ſurface commune. (*E*)

On a démontré aux mots FRACTION & DIVISEUR, que ſi deux nombres a, b, n'ont point de diviſeur commun, autre que l'unité, leurs quarrés $a\,a$, $b\,b$, leurs cubes a^3, b^3, *&c.* & ainſi du reſte, n'auront point de diviſeur commun, autre que l'unité ; d'où il s'enſuit que le quarré, le cube, *&c.* d'une fraction $\frac{a}{b}$ eſt toujours une fraction ; j'entends ici par fraction toute quantité dans laquelle a ne ſe peut diviſer exactement par b ; ſoit que a ſoit plus petit ou plus grand que b : donc tout nombre entier, comme 2, 3, 5, 6, *&c.* qui ne ſauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, ne ſauroit avoir pour racine quarrée un entier, plus une fraction ; donc on ne ſauroit exprimer en nombre la racine quarrée de ces ſortes de nombres ; ainſi la racine quarrée de 2, par exemple, eſt *incommenſurable* à l'unité ; & en général on appelle *incommenſurable* à la racine du degré m de tout nombre entier p, dont on ne peut trouver la racine du degré m en nombres entiers ; car il eſt démontré que cette racine ne ſauroit être exprimée par quelque nombre que ce puiſſe être.

A plus forte raiſon, les racines des *incommenſurables* ſont *incommenſurables*, comme le ſeroit, par exemple, la racine de la racine de 2.

Il y a cette différence entre les *incommenſurables* & les imaginaires, 1°. que les *incommenſurables* peuvent ſe repréſenter par des lignes, (comme la diagonale du quarré), quoiqu'ils ne puiſſent s'exprimer exactement par des nombres ; au lieu que les imaginaires ne peuvent ni ſe repréſenter, ni s'exprimer. *Voyez* IMAGINAIRE. 2°. Qu'on approche des *incommenſurables* autant qu'on veut par le calcul ; *voyez* APPROXIMATION, ce qu'on ne peut faire des imaginaires, *voyez* EQUATION. (*O*)

INCOMMODE, adj. (*Grammaire & Morale.*) il ſe dit de tout ce qui nous gêne, de quelque maniere que ce ſoit. Ainſi un forgeron eſt un voiſin *incommode*. Il y a des vertus *incommodes* ; on aimeroit mieux des vices faciles. Il y a d'honnêtes fâcheux, de bonnes gens très-*incommodes*.

INCOMMODÉ, adj. (*Marine.*) ſe dit d'un vaiſſeau à qui il eſt arrivé quelque accident, comme de perdre quelques-uns de ſes mâts, d'avoir ſa manœuvre en déſordre, d'être déſemparé dans un combat, ou d'avoir une voie d'eau. (*Z*)

INCOMMODER, verb. act. (*Gram.*) il ſe prend dans le même ſens qu'*incommode* ; mais il a quelques acceptions particulieres. Ainſi l'on dit d'une batterie de canon placée avantageuſement, que l'en-

nemi en étoit fort *incommodé* ; qu'un commerçant a été *incommodé* par les banqueroutes qu'il a ſouffertes ; qu'on eſt *incommodé* d'une légere bleſſure, *&c.*

INCOMMODITÉ, (*Médecine.*) ſignifie la même choſe que maladie légere. *Voyez* MALADIE.

INCOMMUTABLE, adj. (*Gramm. & Juriſpr.*) eſt ce qui ne peut plus être changé. Un propriétaire *incommutable* eſt celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypotheque, ou autre action. (*A*)

INCOMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) c'eſt lorſque le droit de propriété devient irrévocable en la perſonne d'un acquéreur, lequel ne peut plus être évincé, ſoit par retrait féodal, lignager, ou conventionnel, ou autrement. On dit alors qu'il devient propriétaire *incommutable*. *Voyez* EVICTION. (*A*)

INCOMPARABLE, adj. (*Gramm.*) ce qui eſt ſi parfait dans ſon genre qu'on ne trouve rien qui puiſſe lui être comparé. Combien de choſes qui ont été *incomparables* autrefois, & qu'on ne daigne plus regarder ?

INCOMPATIBLE, adj (*Phyſ.*) qui ne peut ſubſiſter ou demeurer avec un autre ſans le détruire. Ainſi on dit que le froid & le chaud ſont *incompatibles* dans un même ſujet ; de même le mouvement & le repos ſont *incompatibles* dans un même corps. Lorſque les états de deux corps ſont *incompatibles*, il doit néceſſairement arriver du changement dans l'état de tous les deux, ou dans celui de l'un des deux. Ainſi quand un corps en mouvement vient en frapper un autre en repos, il faut néceſſairement que le choc le meuve, ou que s'il reſte en repos ; le choquant perde ſon mouvement, ou change de direction. *Voyez* COMMUNICATION. (*O*)

INCOMPATIBLE, (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui ne peut s'accorder avec quelqu'autre choſe. Les bénéfices & les charges ſont *incompatibles* lorſqu'on ne peut les poſſéder en même temps. *Voyez* BÉNÉFICES & OFFICES. (*A*)

INCOMPATIBILITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt le défaut de pouvoir réunir enſemble certaines fonctions.

Il y a certains bénéfices qui ſont *incompatibles* dans une même perſonne, comme deux bénéfices *ſub eodem tecto*, deux bénéfices-cures, & en général tous bénéfices qui requierent réſidence.

Il y a auſſi *incompatibilité* entre certains offices & emplois, ſoit à cauſe que l'un & l'autre exigent réſidence, ou parce que l'un eſt au-deſſous de la dignité de l'autre, ou d'un état tout différent. *Voyez* INCOMPATIBLE. (*A*)

INCOMPÉTENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de pouvoir & de juriſdiction en la perſonne d'un juge, pour connoître d'une affaire.

L'*incompétence* procede de pluſieurs cauſes, ſavoir :

1°. En matiere perſonnelle, lorſque le défendeur n'eſt pas domicilié dans l'étendue de la juriſdiction où il eſt aſſigné.

2°. S'il a été aſſigné devant le juge ordinaire, & qu'il s'agiſſe de choſes dont la connoiſſance eſt ſpécialement attribuée à certains juges.

3°. S'il a demandé ſon renvoi devant le juge de ſon privilege.

4°. En matiere criminelle, tout juge eſt compétent pour informer & decréter ; mais au-delà de cette inſtruction, chaque juge ne peut connoître que des crimes commis dans l'étendue de ſa juriſdiction.

L'ordonnance de 1667, *tit.* 6, *art.* 3 & 4, veut que les *incompétences* ſoient jugées ſommairement à l'audience, & que les appellations comme de juges *incompétens*, ſoient inceſſamment vuidées par expédient au parquet.

En général l'*incompétence* eſt ou *ratione perſonæ* ou *ratione materiæ*.

La premiere eſt lorſqu'une perſonne aſſignée devant le juge ordinaire, a le pouvoir de demander d'être renvoyée devant le juge de ſon privilege ; le défendeur doit propoſer cette *incompétence in limine litis* ; car dès qu'il a fait le moindre acte, par lequel il a reconnu la juriſdiction, il ne peut plus demander ſon renvoi, parce que l'*incompétence* du juge ordinaire n'eſt pas abſolue ; le défendeur a ſeulement la

faculté de demander ſon renvoi, lorſque les choſes ſont entieres.

Il n'en eſt pas de même, quand l'*incompétence* eſt *ratione materiæ*; il ne dépend pas des parties de procéder devant un juge qui eſt abſolument *incompétent* pour connoître de la matiere. Le juge en ce cas doit renvoyer devant ceux qui en doivent connoître; ou ſi ces juges ſont ſes ſupérieurs, il doit ordonner que les parties ſe pourvoiront; c'eſt ce qui réſulte de l'ordonnance de 1667, *tit. 6.*

On dit quelquefois une *incompétence* pour un appel comme de juge *incompétent*.

Les appels comme de juge *incompétent* ſe portent directement au parlement, *omiſſo medio*. *Voyez* COMPÉTENCE, DÉCLINATOIRE, RENVOI. (*A*)

* INCOMPLEXE, adj. (*Gramm. & Logiq.*) qui n'eſt pas compoſé. On appelle *ſyllogiſmes incomplexes* ceux dont les propoſitions ſont ſimples.

INCOMPOSÉ, (*Muſique.*) Un intervalle *incompoſé* eſt celui qui ne peut ſe reſoudre en intervalles plus petits, & n'a point d'autre élément que lui-même; tel, par exemple, que le dieſe enharmonique, le comma, même le ſemi-ton.

Chez les Grecs, les intervalles *incompoſés* étoient différens dans les trois genres, ſelon la maniere d'accorder les tétracordes. Dans le diatonique le ſemi-ton & chacun des deux tons qui le ſuivent étoient des intervalles *incompoſes*. La tierce mineure qui ſe trouve entre la troiſieme & la quatrieme corde dans le genre chromatique, & la tierce majeure qui ſe trouve entre les mêmes cordes dans le genre enharmonique, étoient auſſi des intervalles *incompoſés*. En ce ſens, il n'y a dans le ſyſtême moderne qu'un ſeul intervalle *incompoſé*; ſavoir, le ſemi-ton. *Voyez* SEMI-TON. (*S*)

* INCOMPREHENSIBLE, adject. (*Gram. & Métaphyſique.*) qui ne peut être compris. Lorſqu'une propoſition eſt *incompréhenſible*, c'eſt ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de reſſource; dans le ſecond, il ſe faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt fauſſe; s'il n'y a ni convenance ni diſconvenance entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt vuide de ſens. Il eſt indécent d'en faire de ſemblable à des gens ſenſés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vue: c'eſt qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y ſoit venu par la voie des ſens, & qui par conſéquent ne doive, en ſortant de l'entendement, retrouver des objets ſenſibles pour ſe rattacher. Voilà en philoſophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot: prenez le plus abſtrait; décompoſez-le; décompoſez-le encore, & il ſe réſoudra en dernier lieu en une repréſentation ſenſible. C'eſt qu'il n'y a en nous que des repréſentations ſenſibles, & des mots particuliers qui les déſignent, ou des mots généraux qui les raſſemblent ſous une même claſſe, & qui indiquent que toutes ces repréſentations ſenſibles, quelque diverſes qu'elles ſoient, ont cependant une qualité commune.

* INCONCEVABLE, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'une maniere abſolue, ou d'une maniere relative. Dans le premier ſens, *inconcevable* eſt ſynonyme à *incompréhenſible* (*Voyez ce mot*); dans le ſecond on a égard au cours ordinaire des choſes, & c'eſt ſous ce point de vue qu'on dit d'une choſe *qu'elle eſt incompréhenſible* ou *inconcevable*. Exemple, ſi un homme fait une action qui le déshonore, qui renverſe ſa fortune, qui ſoit contraire à ſes penchans, en un mot dans laquelle on n'apperçoive rien qui ait pu l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle eſt *inconcevable*.

Inconcevable eſt encore une expreſſion d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonſtances puériles & communes. Ainſi nous diſons d'un poëte, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers.

INCONFIDENS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit dans les royaumes d'Eſpagne, de Naples & de Sicile, au commencement de ce ſiecle, les perſon-

nes peu affectionnées au gouvernement actuel, & ſoupçonnées d'entretenir une correſpondance illicite avec la maiſon d'Autriche qui prétendoit à ces couronnes, & ſes partiſans. Philippe V, roi d'Eſpagne, établit des tribunaux pour rechercher ceux qui étoient dans ces diſpoſitions; ils avoient ordre de s'aſſurer de leurs perſonnes, ou de les éloigner du pays.

* INCONGRU, INCONGRUITÉ, (*Gramm.*) le premier ſe dit des fautes contre la langue ou la logique; & le ſecond, des fautes contre l'honnêteté, la bienſéance & les uſages reçus. Le dictionnaire de Trévoux rend *incongruité* par *inurbanitas*; mais *inurbanitas* marque une habitude, & *incongruité* ne marque qu'une action.

* INCONNU, adj. (*Gramm.*) il ne ſe dit point des choſes qu'on ne connoît point; car on ne dit rien de ce qu'on ne connoît pas, mais des choſes qu'on connoît & des qualités qu'on y ſoupçonne. Ainſi nous voyons des effets dans la nature; nous ne doutons point qu'ils ne ſoient liés, mais la liaiſon nous en eſt *inconnue*. Nous voyons agir un de nos ſemblables, nous lui ſuppoſons un motif bon ou mauvais, mais il nous eſt *inconnu*. L'épithete *inconnu* ſe joint toujours à quelque choſe qu'on connoît.

INCONNUE, adj. *pris ſubſtantivement*, (*terme d'algebre.*) On appelle ainſi la quantité qu'on cherche dans la ſolution d'un problême. *Voyez* EQUATION, PROBLEME, &c. (*O*)

* INCONSÉQUENCE, INCONSÉQUENT, (*Gramm. Logiq. & Morale.*) il y a *inconſéquence* dans les idées, dans le diſcours & dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il penſe ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devroit faire, il eſt *inconſéquent* dans ſon diſcours & dans ſes idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déja tenue, ou contraire à ſes intérêts; il eſt *inconſéquent* dans ſes actions. Il y a encore une troiſieme *inconſéquence*, c'eſt celle des penſées & des actions, & c'eſt la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconſéquences* encore dans la vie que dans les jugemens. Il ne faut cependant pas dire d'un homme qui tremble dans les ténebres, & qui ne croit point aux revenans, qu'il ſoit *inconſéquent*. Sa frayeur n'eſt pas libre. C'eſt un mouvement habituel dans ſes organes qu'il ne peut empêcher, & contre lequel ſa raiſon réclame inutilement.

* INCONSIDÉRÉ, adj. (*Gramm.*) il ſe dit ou des actions ou des diſcours, lorſqu'on n'en a pas peſé les conſéquences. On ſe perd par un propos *inconſidéré*; on s'embarraſſe par une promeſſe *inconſidérée*; on ſe ruine par une largeſſe *inconſidérée*.

Il ſe dit auſſi des perſonnes. Vous êtes un *inconſidéré*; vous vous êtes déchaîné contre la galanterie au milieu d'un cercle de femmes.

* INCONSTANCE, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaiſoit; ſi cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit ſéduit, l'*inconſtance* eſt raiſonnable; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans ſa poſſeſſion le plaiſir qu'il nous faiſoit; s'il eſt le même, mais s'il ne nous émeut plus; s'il eſt uſé pour nous; s'il ne nous fait plus cette impreſſion qui nous enchaînoit; ſi la fée a perdu ſa baguette, il faut que le charme ceſſe, & l'*inconſtance* eſt néceſſaire. Celui qui fait des vœux qu'il ne pourra rompre; celui qui prononce un ſerment qui l'engage à jamais, eſt quelquefois un homme qui préſume trop de ſes forces, qui s'ignore lui-même & les choſes du monde. Je ne connois qu'un remede à l'*inconſtance*, c'eſt la ſolitude & les ſoins aſſidus. Fuir la diſſipation qui nous répandroit ſur trop d'objets, pour que nous puſſions demeurer à un ſeul. Sur-tout multiplier les ſacrifices. Vous vous rendrez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, ſi tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus néceſſaires. Je ne blâme point l'*inconſtance* qui nous fait abandonner un objet de prix pour un objet plus précieux encore, dans toutes ces bagatelles qui ne ſouffrent point, qui ne ſentent point, & qui font notre bonheur ſans le partager. Mais en amitié, en attachement de cœur,

ſi l'on permettoit cette préférence, on quitteroit, on ſeroit quitté, & la porte ſeroit ouverte au plus étrange déréglement.

* INCONTESTABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être conteſté. Il ſe dit d'une rente, d'un fait, d'un titre, d'un droit, *&c.*

INCONTINENCE, ſ. f. (*Morale.*) vice oppoſé à la *pudicité*, à la *continence*. *Voyez* CONTINENCE.

Nous ne décrirons point les diverſes eſpeces d'*incontinence*, elles ne ſont que trop connues, & quelques-unes trop honteuſes pour que la pudeur ne fût pas allarmée d'un pareil détail. Il nous ſuffira donc de quelques remarques ſur ce déréglement dans la recherche des plaiſirs de l'amour.

La corruption qui en réſulte eſt double, parce qu'elle ſe porte d'abord ſur deux perſonnes, & que d'ailleurs ſes mauvais effets ſe répandant enſuite ſur pluſieurs, confondent les droits des familles & ceux des ſucceſſions; par conſéquent tout le corps de l'état en ſouffre, & la dépopulation de l'eſpece s'en reſſent à proportion que le vice prend faveur.

Il la prend néceſſairement avec le luxe qu'il accompagne toujours, & dont il eſt toujours accompagné; c'eſt ce qu'on vit à Rome ſous les empereurs. Comme leurs loix ne tendoient ni à réprimer le luxe, ni à corriger les mœurs, on afficha ſans crainte le débordement de l'*incontinence* publique.

Il n'eſt pas vrai qu'elle ſuive les loix de la nature, elle les viole au contraire; c'eſt la modeſtie, c'eſt la retenue qui ſuit ces loix. Mais l'exemple, les converſations licentieuſes, les images obſcenes, le ridicule qu'on jette ſur la vertu, la mauvaiſe honte qui a tant de force, établiſſent la licence & la corruption des mœurs dans tout un pays : le nôtre en peut être une aſſez bonne preuve.

Cependant perſonne n'ignore à quel point ces ſortes d'excès ſont funeſtes, & le nombre des hommes *incontinens* eſt aſſez grand pour en donner des exemples; pluſieurs ont péri d'épuiſement dans leurs plus beaux jours, tels que de tendres fleurs privées de leur ſéve par le vent brûlant du midi. Combien d'autres qui ont pris dès leur enfance les germes d'une maladie honteuſe, & ſouvent incurable? La nature, qui n'a voulu accorder aux individus que de courts momens pour ſe perpétuer, agit pour leur conſervation avec la plus grande économie, &, pour ainſi dire, avec la derniere épargne; elle n'opere qu'avec regle & meſure. Si on la précipite, elle tombe dans la langueur. En un mot, elle emploie toute la force qui lui reſte à ſe ſoutenir encore, s'il eſt poſſible; mais elle perd abſolument ſa vertu productrice & ſa puiſſance générative. (*D. J.*)

INCONTINENCE D'URINE. (*Médecine.*) L'*incontinence d'urine* eſt une incommodité ſuffiſamment définie par le nom qu'elle porte, & auquel les médecins n'attachent d'autre ſens que ſon ſens naturel.

Cette incommodité eſt propre à la veſſie: elle ne ſuppoſe aucun vice dans les organes deſtinés à ſéparer l'urine, ni dans cette humeur excrémentitielle. Auſſi l'urine répandue par les ſujets attaqués de la maladie dont il s'agit, eſt-elle, tout étant d'ailleurs égal, pareille à celle que rendent les ſujets ſains; à cela près ſeulement qu'elle peut être un peu plus crue, c'eſt-à-dire privée du ton de couleur qu'elle acquiert dans la veſſie par le ſéjour naturel. C'eſt par-là que l'*incontinence d'urine* eſt diſtinguée du diabete ou flux d'urine. *Voyez* DIABETE.

L'*incontinence d'urine* eſt encore appellée *piſſement involontaire*, *mictus involuntarius*. Ce qui ſuit eſt tiré du précis de la médecine-pratique de M. Lieutaud. L'*incontinence d'urine*, ſans cauſe manifeſte, eſt familiere aux enfans & aux vieillards: elle n'a lieu dans les premiers que pendant le ſommeil; mais les vieillards y ſont expoſés dans tous les temps. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, le calcul, les chûtes, l'opération de la taille, le trop long ſéjour dans l'eau froide, l'apoplexie & les affections ſoporeuſes; le plus haut degré de toutes les maladies aiguës, *&c.* peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine. L'âge & l'éducation en délivrent les enfans; mais on la guérit

guérit rarement dans les vieillards, comme dans tous les cas où elle reconnoît pour cauſe un vice dans les organes. Tout le monde ſait encore combien ce ſymptôme eſt redoutable dans les maladies aiguës.

L'*incontinence d'urine* venant le plus ſouvent du relâchement ou de la paralyſie des organes, on juge que l'ouverture des cadavres ne doit pas nous fournir beaucoup de lumieres : on a vu cependant l'hydropiſie de la moëlle de l'épine, la groſſeur des reins démeſurée, des pierres & des ulceres dans ces viſceres (l'auteur de l'article obſerve conſéquemment à l'idée qu'il a donné de l'*incontinence d'urine*, que l'écoulement qui a été occaſionné par ces vices des reins étoit un vrai diabete, dont le piſſement involontaire n'étoit qu'un ſymptôme), on a trouvé la veſſie racornie & incapable de dilatation, ulcérée, livide & gangrenée, contenant des pierres & des abcès, comprimée par la tumeur de la matrice & autres parties voiſines. On a rencontré les uretheres extrêmement dilatés, ſuppléant à la veſſie qui étoit très-reſſerrée, *&c.* ſans faire mention de différens déſordres qui donnent lieu aux urines de couler involontairement par le périnée, par le ſcrotum, par l'anus, l'ombilic, *&c.*

Les aſtringens, tels que l'eau dans laquelle on a éteint des briques rougies au feu, de vin rouge, les roſes de Provins, la grande conſoude, la prêle, la noix de cyprès, le cachou, le maſtic, les martiaux, *&c.* ſont les remedes les plus propres à fortifier les organes relâchés. On peut donner encore dans la même vue les aromatiques, tels que la menthe, le calament, le poivre, le girofle, la noix muſcade, *&c.* C'eſt auſſi pour la même raiſon qu'on préfere la rhubarbe & les myrobolans aux autres purgatifs, lorſque l'état des premieres voies en demande. On propoſe encore les injections aromatiques & fortifiantes, ainſi que les cataplaſmes, les fomentations, les linimens, les demi-bains & les lavemens qui ont la même propriété : on a même vu en cette occaſion de bons effets des bains froids. Tout le monde a entendu parler de la poudre de ſouris & de quelques autres remedes de bonnes femmes que le degré de confiance qu'on y attache peut rendre efficaces. (L'auteur de l'article oſe encore avancer que dans ce cas les médecins doivent avoir peu de confiance à cette confiance.) On ſait enfin qu'on a imaginé divers inſtrumens qui, en comprimant la verge & l'uretre, empêchoient l'urine de couler, mais peu de gens peuvent en ſupporter l'incommodité. On a uſé auſſi pour les femmes d'un peſſaire qui produit le même effet, mais on rencontre de leur part la même difficulté. Je ne parle pas de différens vaſes de cuir, de verre ou d'argent, propres à recevoir l'urine, que ceux qui veulent ſe garantir de la mauvaiſe odeur & de la mal-propreté portent ſans beaucoup de répugnance.

* INCONVENIENT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout obſtacle qui ſe préſente dans la conduite d'une affaire, & de toutes les ſuites déſavantageuſes qui naiſſent de ſa concluſion. Il n'y a preſque rien qui n'ait ſes avantages & ſes *inconvéniens*. L'homme prudent, qui voit dans l'avenir, ſe garde bien de peſer les uns & les autres relativement au moment.

Inconvénient ſe dit auſſi d'une opinion, d'un ſyſtême, d'une démarche, *&c.*

INCORPOREL, adj. (*Gram. & Métaphyſ.*) ſubſtance ſpirituelle qui n'a point de corps. *Voyez* ESPRIT & CORPS.

L'ame de l'homme eſt *incorporelle*, & peut ſubſiſter dans le corps. *Voyez* AME & IMMATÉRIEL.

Les idées indépendantes du corps ne peuvent ni être corporelles, ni être reçues dans un ſujet corporel. Elles nous découvrent la nature de notre ame, qui reçoit ce qui eſt *incorporel*, & qui le reçoit au-dedans de ſoi d'une maniere *incorporelle*, excepté le mouvement que mon ame reçoit quand je me meus, & qu'elle reçoit tout-à-fait à la maniere des corps. Voilà donc une modification diviſible dans un ſujet indiviſible.

INCORPOREL, (*Juriſp.*) ſe dit des choſes non-matérielles, qui conſequemment n'ont point de corps, & que l'on ne peut toucher corporellement, telles que ſont les droits & actions qu'on appelle *droits incorporels*. *Voyez* DROITS. (*A*)

INCORPORER, verbe actif, (*Gram.*)

c'eſt en général unir un corps à un autre; il ſe dit au ſimple & au figuré. Ces ſubſtances *s'incorporent* facilement l'une avec l'autre. On a *incorporé* cette troupe dans celle-ci. Les vaincus furent *incorporés* aux vainqueurs. Le vice *s'incorpore* à l'homme; & il faut plus de temps encore pour l'en ſéparer, qu'il n'en a fallu pour le prendre.

INCORPORER, (*Pharmacie.*) c'eſt lier & donner une certaine conſiſtance à un corps pulvérulant, pour en former un électuaire, un bol, un liniment, un onguent; en un mot un remede interne ou externe ſous forme ſolide, en l'introduiſant peu-à-peu dans un ſyrop, une conſerve, une graine ou tout autre excipient. (*b*)

* INCORRECTION, ſ. f. (*Gram. Littér. Deſſein.*) Si le ſtyle s'écarte ſouvent des loix de la grammaire, on dit qu'il eſt *incorrect*, qu'il eſt plein d'*incorrection*. Si une figure deſſinée péche contre les proportions reçues, on dit qu'elle eſt *incorrecte*. Le reproche d'*incorrection* ſuppoſe un modele connu, auquel on compare l'imitation. *Voyez* CORRECTION.

INCORRIGIBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être corrigé. L'imbécillité, l'opiniâtreté & les paſſions rendent les hommes *incorrigibles*. Ou ils ne conçoivent pas la vérité des conſeils qu'on leur donne, ou ils en conviennent, & n'ont pas la force de les ſuivre. Je ne ſais pas comment on corrige les enfans mal-nés; il y a des vices de l'eſprit qui ſont *incorrigibles*. On ne donne pas de la ſenſibilité à ceux qui n'en ont point: je doute qu'on rectifie le jugement. Si un enfant péche par défaut de ſenſibilité, il faut lui imprimer profondément des idées d'ordre & de juſtice: heureux s'il peut les recevoir & les conſerver! Quand on trouve trop de difficultés à affoiblir une paſſion, il faut en fortifier une autre, & n'abandonner un enfant à ſon ſort, qu'après avoir tout tenté pour le corriger.

INCORRUPTIBLE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt point ſujet à corruption. *Voyez* CORRUPTION. Il n'y a rien dans la nature d'*incorruptible*. Cependant la corruption ne ſe dit guere que des ſubſtances animales & végétales. On regarde les ſels, les pierres, les métaux, *&c.* comme *incorruptibles*. Les ſels ſe diſſolvent, ſe décompoſent, les pierres tombent en poudre, les métaux ſe réduiſent en chaux; encore faut-il en excepter l'or.

Incorruptible ſe dit au figuré. Un juge *incorruptible*. Il y a peu de gens dont la probité ſoit *incorruptible*.

INCORRUPTIBLES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom de ſectes.

Les *incorruptibles* étoient un rejeton des Eutychiens.

Ils diſoient que le corps de J. C. étoit *incorruptible*; par-là ils entendoient que dès qu'il fut formé dans le ſein de ſa mere, il n'étoit ſuſceptible d'aucun chagement, ni d'aucune altération, pas même des paſſions naturelles & innocentes, comme la faim & la ſoif; en ſorte qu'avant ſa mort il mangeoit ſans beſoin, comme après ſa réſurrection. On voit par-là d'où leur venoit ce nom: on les appelloit auſſi *incorrupticoles*. *Dict. de Trévoux.*

INCRASSANT, *ou* EPAISSISSANT, (*Médecine thérapeutique.*) Les médecins appellent *incraſſation*, ou *épaiſſiſſement* procuré aux humeurs par des remedes, le changement de ces humeurs trop fluides, trop ſubtiles, en une conſiſtance plus denſe, plus tenace, plus groſſiere.

La plus grande fluidité, qu'on a auſſi appellé *la diſſolution des humeurs*, a été un vice très-anciennement obſervé; & la vue de la corriger par des remedes, eſt comptée parmi les indications médecinales dès le commencement de la médecine rationnelle. Mais les anciens, les galéniſtes ſurtout n'ont conſidéré ce vice que dans les humeurs excrémentitielles, & principalement dans la bile. Ils le regardoient comme un obſtacle à l'évacuation ſuffiſante & utile de ces humeurs, comme les empêchant de céder à l'action de la force expultrice, ou comme propre à une humeur particuliere, qui étant mêlée à la maſſe du ſang, l'agitoit, le raréfioit, produiſoit l'orgaſme. *Voy.* ORGASME. Wedel & Juncker auteurs modernes, qui ſont mis avec raiſon au premier rang pour la théorie de l'action des médicamens, ne

donnent point d'autre idée de l'état des humeurs qui indiquent l'*incraſſation*.

C'eſt une invention, & vraiſemblablement un préjugé de notre ſiecle, que l'opinion d'une diſſolution de la maſſe entiere des humeurs, du ſang proprement dit, de la lymphe, *&c.* & que le projet de les épaiſſir par les ſecours de l'art.

La médecine moderne emploie à produire l'*incraſſation*, entendue en ce dernier ſens, des remedes de différentes vertus. Les évacuans de toutes les eſpeces, par le moyen deſquels on chaſſe du corps la partie la plus liquide de la maſſe du ſang, l'exercice pour fortifier les organes qui ſont mis par-là en état de condenſer les humeurs; les remedes toniques, acides, acerbes, auſteres dans la même vue; les aſtringens ſtyptiques vulgaires, qu'on croit altérer directement & immédiatement la conſiſtance des humeurs; les anodins & antiſpaſmodiques, antorgaſmiques, qui ſont cenſés agir en calmant leur fougue; & enfin les *incraſſans*, proprement dit, qui ſont le ſujet propre de cet article. *Voyez* ſur l'action des autres remedes que nous venons d'indiquer leurs articles particuliers: EVACUANT, EXERCICE, STYPTIQUE, *&c.*

Les remedes appellés *incraſſans* par excellence ſont des ſubſtances fournies par le regne végétal, & par le regne animal, fades, inodores, collantes, ſolubles dans les liqueurs aqueuſes, qu'elles épaiſſiſſent & qu'elles rendent gluantes ſenſiblement; & qui étant digérées & portées dans la maſſe du ſang, ſont cenſées y produire le même effet par une vraie mixtion, interpoſition, introſuſception de leur ſubſtance entiere & inaltérée, *immediatâ & ſubſtantiali ſui miſcelâ, interpoſitione, introſuſceptione, ſolutione.*

Les médicamens auxquels on accorde éminemment cette propriété, ſont la plûpart des ſubſtances muqueuſes, végétales, & animales, & principalement les émulſions ordinaires ſucrées, le ſuc & les décoctions de réglisſe; les décoctions ou tiſannes de citrouille, de carouge, de racine de guimauve, de grande conſoude, qui eſt bien plus mucilagineuſe que ſtyptique, *&c.* l'orge, le riz, l'avoine, le ſagou, & preſque tous les farineux, *voyez* FARINEUX, ſoit en décoction, ſoit préparés en crême, ou en potage avec l'eau, le lait; les émulſions végétales, comme le lait d'amande, *&c.* ou le bouillon; les décoctions & le ſyrop de chou rouge, & de navet; les châtaignes, le chocolat appellé de *ſanté*, les ſucs gélatineux animaux, tels que la gelée de corne de cerf, les bouillons de limaçons, de grenouilles, & ceux de jeunes animaux; comme poulets & veaux, les brouets, ou bouillons, légers de ces dernieres viandes appellés communément *eau de poulet*, *eau de veau*, les bouillons de veau au bain-marie fort uſités à Montpellier, les œufs, le lait & les laitages, *&c.*

Pour évaluer exactement les vertus réelles de ces ſubſtances, il faut obſerver,

Premiérement, que ce ſont ici des véritables alimens, des alimens purs & proprement dit *exquiſita*, des alimens qui ne ſont point du tout médicamenteux. *Voyez* NOURRISSANT & MÉDICAMENT.

Secondement, que toutes ces ſubſtances, & en général toutes les ſubſtances propres à nourrir les animaux, ſont ſujets à un changement ſpontané, appellé *fermentation* (*Voyez* FERMENTATION.), & que le premier effet de ce changement eſt de détruire la viſcoſité de ces ſubſtances, qui ne leur eſt enſuite jamais rendue par aucune altération ultérieure.

Troiſiémement, que ces ſubſtances éprouvent dans l'eſtomac & dans les inteſtins une altération qui détruit encore plus puiſſamment leur conſiſtance, leur viſcoſité, & qu'elles ne fourniſſent conſtamment au ſang qu'une liqueur toujours très-fluide & très-*ténue*, ſavoir, le chyle, lequel recevant des élaborations ultérieures dans les organes de la ſanguification, eſt abſolument différent, dégénéré de la matiere qui l'a fourni, avant d'être véritablement incorporé, aſſimilé avec le ſang.

Quatriémement, qu'il n'en eſt pas moins vrai que lorſqu'on mange des corps farineux & des doux non fermentés, la ſalive, & vraiſemblablement les humeurs œſophagiene & gaſtrique ſont épaiſſies & rendues gluantes.

Cinquiémement, il eſt obſervé encore

que ceux qui tirent leur nourriture ordinaire des corps farineux non fermentés, comme du blé de Turquie & des chataignes, qui ſont l'aliment commun des habitans de pluſieurs provinces, que ces hommes, dis-je, ſont gros, gras, pour ainſi dire empâtés, & en même temps lourds, pareſſeux, foibles.

On peut tirer de ces obſervations les conſéquences ſuivantes.

Premiérement, que les remedes appellés *incraſſans* ne ſont pas proprement des médicamens; & que puiſqu'ils ſont au contraire de ſimples & véritables alimens, ils doivent être employés à grande doſe, & pendant long-temps, s'ils ſont en effet indiqués quelquefois.

Secondement, qu'on évalue très-mal leur opération ſur les humeurs du corps vivant, dans le ſein deſquelles ils ſont introduits par la route commune du chyle, & après avoir eſſuyé divers changemens conſidérables, en eſtimant cette opération par les effets de ces ſubſtances inaltérées ſur des liqueurs mortes, *inertes*, contenues dans des vaiſſeaux purement paſſifs, *in vitro*, & que s'il n'eſt pas démontrable à la rigueur que ces prétendus *incraſſans* n'operent ſur les humeurs aucun épaiſſiſſement direct & immédiat, du moins cette aſſertion eſt-elle très-vraiſemblable: ſur quoi on peut faire cette remarque ſinguliere, que de tous les moyens d'*incraſſation* artificielle propoſés au commencement de cet article, le plus vain, le plus nul, du moins le plus incertain, c'eſt l'emploi des matieres appellées *incraſſantes* par excellence.

Troiſiémement, que l'épaiſſiſſement réellement cauſé à la ſalive, & les ſucs œſophagien & ſtomacal, par l'uſage des farineux non fermentés, & ſur-tout des doux exquis, n'infirme en rien le ſentiment que nous venons de propoſer, parce que ces ſucs ſont immédiatement imprégnés, chargés de ces ſubſtances immuées, inaltérées. Cette conſidération en fournit une autre qui eſt immédiatement liée à la premiere; c'eſt qu'il n'y a que les ſucs & les organes digeſtifs qui ſoient évidemment affectés par nos *incraſſans*, & qu'ainſi l'on peut raiſonnablement déduire leurs vertus médicinales, s'ils en ont en effet, de leur action ſur les ſucs & ſur ces organes.

Quatriémement enfin, que le mot embonpoint des *alphitophages*, ou mangeurs de farine, ne prouve rien en faveur de la théorie vulgaire, c'eſt-à-dire de celle qui fait agir ces matieres dans le corps comme dans les vaiſſeaux chimiques: car certainement être gros & gras, n'eſt pas la même choſe qu'avoir les humeurs épaiſſes & viſqueuſes.

Mais comme un moyen curatif peut être très-utile, quoiqu'on n'ait qu'une fauſſe théorie de ſon action, & que par conſéquent, après avoir démontré l'inſuffiſance de celle-ci, il reſte à ſavoir encore quels ſont les uſages des corps bien ou mal nommés *incraſſans*. Nous dirons premiérement que l'eſpece d'aliment pur, doux, de facile digeſtion, abondant en matiere nutritive, auquel on a donné le nom d'*incraſſant*, eſt bon, & vraiſemblablement à cauſe des qualités que nous venons d'y remarquer dans les cas ſuivans.

On les donne communément & avec ſuccès aux perſonnes ſeches, exténuées, épuiſées par le travail, ou par un uſage exceſſif de l'acte vénérien; aux phtiſiques, à ceux qui ſont attaqués de toux opiniâtres, qui ſont dans le maraſme, ou dans la fievre hectique; à ceux qui ſont ſujets aux dartres, aux éreſipeles, aux rhumatiſmes; dans les ophtalmies, avec écoulement d'humeurs abondantes & âcres; dans le ſcorbut, les flux de ventre colliquatifs, les ſueurs abondantes, la fievre ardente putride, *&c.*

Il nous reſte à obſerver que nous avons dans l'art, outre ces *incraſſans* généraux, des *incraſſans* particuliers, d'une humeur excrémentitielle particuliere, c'eſt-à-dire des *incraſſans* dans le ſens des anciens; ſavoir, ceux qu'on deſtine à épaiſſir l'humeur bronchique, ou à mûrir la matiere des crachats dans les rhumes. Ces remedes ſont une eſpece de béchique, ou pectoral. *Voy.* PECTORAL, *Méd. th. cap.* (*b*)

INCRÉDULE, INCRÉDULITÉ, (*Gramm.*) L'*incrédulité* eſt définie par le dictionnaire de Trév. une diſpoſition d'eſ-

prit qui nous fait rejetter les choſes, à moins qu'elles ne nous ſoient bien démontrées : en ce ſens l'*incrédulité* eſt une qualité louable, excepté en matiere de foi.

Il y a deux ſortes d'*incrédulité*, l'une réelle & l'autre ſimulée.

L'*incrédulité réelle* ne peut être vaincue que par des raiſons ſupérieures à celles qui s'oppoſent dans notre eſprit à la croyance qu'on exige.

Il faut abandonner à ſon malheureux ſort l'*incrédulité* ſimulée ; il faut attendre cette ſorte d'hypocrite au dernier moment, à ce moment où l'on n'a plus la force de s'en impoſer à ſoi-même ni aux autres.

* INCRÉÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point eu de commencement, & conſéquemment n'aura point de fin. Tous les anciens philoſophes ont dit, rien ne ſe fait de rien ; ainſi la matiere étoit, ſelon eux, *incréée*, éternelle. Pour nous, il n'y a que Dieu qui ſoit *incréé*. *Voyez les articles* DIEU & CRÉATION.

* INCROYABLE, adj. (*Gram. & Métaphyſiq.*) ce qui ne nous paroît pas digne de foi. Il faut avoir égard aux circonſtances, au cours ordinaire des choſes, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils événemens ont été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux paſſions, à l'impoſſibilité phyſique, aux monumens, à l'hiſtoire, aux témoins, à leur caractere ; en un mot, à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité, avant que de prononcer qu'un fait eſt digne ou indigne de notre croyance.

Le mot *incroyable* eſt hyperbolique, comme dans ces exemples : Xerxès fit paſſer dans la Grece une multitude *incroyable* de ſoldats. Alexandre ſe plaiſoit à tenter des choſes *incroyables*.

Celui qui ne trouve rien d'*incroyable* eſt un homme ſans expérience & ſans jugement.

Celui qui ne croit rien, & à qui tout paroît également impoſſible, a un autre vice d'eſprit qui n'eſt pas moins ridicule.

Il y a une telle diverſité dans la conſtitution générale des hommes, qu'il n'y en a pas deux à qui un même fait paroiſſe également croyable ou *incroyable*. Faites-en l'expérience, & vous verrez que celui-ci vous dira que la vraiſemblance que telle choſe eſt, à la vraiſemblance qu'elle n'eſt pas, eſt dans le rapport de 1 à 10, & l'autre dans le rapport de 1 à 1000.

INCRÉMENT, *dans la géométrie* ſe dit de la quantité dont une quantité variable augmente ou croît ; ſi la quantité variable décroît ou diminue, ſa diminution ou ſon décroiſſement s'appelle encore alors *incrément* ; mais l'*incrément* eſt négatif. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

M. Taylor a appellé *incrémens* les quantités différentielles. *Voyez* ſon ouvrage intitulé *Methodus incrementorum*, &c. (*O*)

INCRUSTATION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) On nomme ainſi une croûte ou enveloppe de pierre qui ſe forme peu-à-peu autour des corps qui ont ſéjourné pendant quelque temps dans de certaines eaux. L'*incruſtation* ne doit pas être confondue avec la pétrification ; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connoître la maniere dont elle s'opere. Les *incruſtations* varient avec la nature de la terre qui a été diſſoute, ou du moins diviſée par les eaux ; mais les *incruſtations* les plus ordinaires ſont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui ſoit plus diſpoſée à être miſe en diſſolution que la terre calcaire. Il y a auſſi des *incruſtations* ochracées ou couleur d'ochre, parce que la terre dont les eaux étoient chargées étoit mêlée de parties ferrugineuſes qui ſe ſont dépoſées avec elle ſur les corps qui ſéjournent dans ces eaux, & ont formé peu-à-peu une croûte ou enveloppe autour d'eux : de cette derniere eſpece ſont les *incruſtations* fameuſes qui ſe font dans les eaux thermales des bains de Carlsbade en Boheme ; elles ſe forment très-promptement, & prennent aſſez exactement la figure des plantes, des bois & des autres corps qu'on y laiſſe tremper ; elles ſont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Les eaux d'Arcueil, près de Paris, ont auſſi la propriété de former très-promptement une croûte autour des corps qu'on y laiſſe ſéjourner, & elles bouchent au bout d'un

certain temps les tuyaux de plomb par où elles paſſent.

Il y a auſſi des *incruſtations* métalliques; telles ſont celles que l'on voit ſur certaines pierres, ſur leſquelles on remarque un enduit ou une croûte de pyrite ou de cuivre; mais celles-là ſont formées par les xhalaiſons minérales. *Voyez* MINES.

On appelle auſſi *incruſtations* l'enduit qui ſe forme peu-à-peu ſur les parois des grottes & des cavernes: ces dernieres doivent leur orgine aux eaux chargées de ſucs lapidifiques, qui ſuivent au travers des rochers & y dépoſent la partie terreuſe, qui ſe durcit à l'air, & forme une croûte que l'œil peut aiſément diſtinguer de la roche ou pierre à laquelle elle s'eſt attachée: c'eſt ainſi que ſe forment les ſtalactiques. *Voyez* STALACTITE.

Dans les chambres graduées des ſalines, où l'on fait paſſer l'eau chargée de ſel par-deſſus des fagots ou des épines, il ſe forme auſſi au bout de quelque-temps autour de ces corps des *incruſtations* qui ont exactement la figure du corps autour duquel elles ſe ſont *incruſtées*. L'on voit quelquefois des nids d'oiſeaux, des branches, *&c.* qui ſont ainſi *incruſtés*, & que les perſonnes peu inſtruites regardent comme des pétrifications rares & ſingulieres.

Tout le monde a un exemple familier de l'*incruſtation* dans l'enduit qui ſe forme journellement ſur les parois des vaiſſeaux dans leſquels on fait bouillir de l'eau; on voit que leur intérieur ſe tapiſſe d'une croûte terreuſe, qui à la longue prend la conſiſtance d'une pierre. (——)

INCRUSTATION, (*Archit. rom.*) en latin *incruſtatio*, ou *tectorium opus*, dans Vitruve; ſorte d'enduit dont les murs, les planchers, les toîts les pavés, les friſes & autres parties des temples, des palais & des bâtimens étoient couvertes comme un pain l'eſt de croûte.

On diſtinguoit chez les Romains quatre ſortes d'*incruſtations* principales, qui compoſoient ce genre d'ornement, & dont le lecteur ne ſera pas faché dêtre inſtruit.

La premiere eſpece ſe faiſoit d'un ſimple enduit de mortier; ſi c'étoit de chaux, les architectes romains qui ne s'en ſervoient qu'à blanchir, le nommoient *albarium opus*; s'il y avoit du ſablon, de l'arene mêlée avec de la chaux, *arenatum*; & ſi c'étoit du marbre battu & pulvériſé, *marmoratum*: c'eſt de telles *incruſtations* que Pline parle *liv. XXXVI, chap. xxiij*, quand il dit: *Tectorium, niſi ter arenato, & bis marmorato inductum eſt, non ſatis ſplendoris habet.* Voilà la ſeule *incruſtation* connue dans le ſiecle des Curtius & des Fabricius; mais cette ſimplicité ne dura pas long-temps.

La ſeconde eſpece d'*incruſtation* qui ſuivit de près, s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées ſur la ſurface des murs. Les maiſons des grands en furent parées ſur la fin de la république. Cornelius Népos veut que Mamurra, chevalier romain, ſurintendant des architectes de Jules-Céſar dans les Gaules, ſoit le premier qui revêtit ſa maiſon du mont Cœlius de feuilles de marbre ſciées en grandes & fines tables. Lépide & Luculle l'ayant imité, cette invention s'accrut merveilleuſement par d'autres citoyens également riches & curieux, & ſur-tout par les empereurs.

On ne ſe contenta plus d'expoſer à la vue le marbre en œuvre, on commença ſous Claude à le peindre ou à le teindre, & ſous Néron à le couvrir d'or, & à le mettre en compartimens de couleurs, qu'on diverſifioit, pommeloit, mouchetoit, & ſur leſquels on faiſoit des figures de toutes ſortes de fleurs, de plantes & d'animaux. C'eſt ce que Pline, *liv. XXXV, chap. j.* nous apprend dans ſon ſtile pittoreſque: *Jam verò pictura in totum marboribus pulſa jam quidem & auro: nec tantùm ut parietes toti operiantur, verùm & interraſo marmore, vermiculatis ad effigies rerum & animalium cruſtis. Non placent jam abaci, non ſpatia montis in cubiculo delitentiæ. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum, Neronis verò, maculas, quæ non eſſent, in cruſtis inſerendo, unitatem* variare: *ut ovatus eſſet Numidicus; ut purpurâ diſtingueretur Synnadicus, qualiter illos naſci optarent delitiæ: montium hæc ſubſidia deficientium.*

Pline veut dire dans ce bel endroit, que les eſprits des Romains de ce temps-là

étoient tellement portés par le luxe à ce genre de recherches, qu'ils ne goûtoient plus les grandes tables de marbre quarrées, (*abacos*) ni celles qui décoroient leurs appartemens, ſi elles n'étoient peintes ou teintes de couleurs étrangeres. Les marbres de Numidie & de Synnada en Phrygie, qui étoient les plus précieux de tous, ne leur paroiſſoient plus aſſez beaux, à cauſe de leur ſimplicité. Il falloit marqueter, diaprer, jaſper de pluſieurs couleurs ceux que la nature avoit produits d'une ſeule. Il falloit que le marbre numidien fût chargé d'or, & le ſynnadien teint en pourpre : *ut ovatus eſſet numidicus, ut purpurâ diſtingueretur ſynnadicus* ; on ſous-entend *lapis*, qui précede un peu plus haut. Dupinet transformant, comme un autre Deucalion, des pierres en des hommes, a pris les deux mots *numidicus* & *ſynnadicus* pour deux citoyens romains, l'un décoré du triomphe, qu'on appelloit *ovatio*, & l'autre revêtu de pourpre.

Les marbres numidien & ſynnadien ſont les mêmes que Stace appelle *lybicum, phrygiumque ſilicem*, dont la maiſon de Stella Violantilla étoit toute *incruſtée*, ainſi que du marbre verd de Lacédémone.

Hic libycus phrygiuſque ſilex ; hîc dura Laconum Saxa virent.

Le marbre de Numidie, *ovatus*, ſignifie *auratus*, chargé d'or, parce qu'on doroit le marbre avec du blanc-d'œuf, comme on dore le bois avec de l'or en couleur.

Pour ce qui eſt de la teinture des marbres, cet art étoit déja monté à une telle perfection, que les ouvriers de Tyr & de Lacédémone, ſi ſupérieurs dans la teinture du pourpre, portoient envie à la beauté & à l'éclat de la couleur purpurine qu'on donnoit aux marbres. C'eſt Stace qui nous en aſſure encore.

Rupeſque nitent, queis purpura ſæpe Oebalis, & Tyrii moderator livet ahene.

Le troiſieme genre d'*incruſtation* dont les Romains décoroient leurs bâtimens en dedans & en dehors, s'exécutoit avec de l'or ou de l'argent pur. Cette ſorte d'*incruſtation* ſe pratiquoit en deux manieres ſavoir, ou par ſimples feuilles d'or & d'argent battu, ou par lames ſolides de l'un & de l'autre métal. Les Romains firent des dépenſes incroyables en ce genre.

La dorure en feuilles du temple de Jupiter Capitolin par Domitien, coûta ſeule plus de douze mille talens, c'eſt-à-dire, plus de trente-ſix millions de nos livres. Plutarque, après avoir parlé de cette dorure ſomptueuſe du capitole, ajoute : ſi quelqu'un s'en étonne, qu'il viſite les galeries, les baſiliques, les bains des concubines de Domitien, il trouvera bien de quoi s'émerveiller davantage.

La mode s'établit chez les particuliers de faire dorer les murs, les planchers & les chapiteaux des colonnes de leurs maiſons. *Laquearia, quæ nunc, & in privatis domibus auro teguntur, e templo Capitolino, tranſtire in cameras, in parietes quoque, qui jam & ipſi, tanquam vaſa inaurantur*, nous dit Pline, *liv. XXXV, cap. iij.*

C'étoit une choſe ordinaire à Rome du temps de Properce, de bâtir de marbre de Ténare, & d'avoir des planchers d'ivoire ſur des poutres dorées. Les deux vers ſuivans l'indiquent.

Quod non Tænaris domus eſt mihi fulta metallis,
Nec camera auratas inter eburna trabes,

Propert. *Eleg.* 5.

L'autre *incruſtation* d'or conſiſtoit en lames ſolides de ce métal, paſſées par les mains des orfèvres, & appliquées aux poutres, lambris, ſolives des maiſons, portes des temples, & maçonnerie d'amphitéatres. Ces lames d'or ſont déſignées dans les auteurs par ces mots, *craſſum, vel ſolidum aurum*, pour les diſtinguer des feuilles d'or battu, qu'ils nommoient *bracteas*, & qui ſervoient aux ſimples dorures : il faut bien que cet uſage d'*incruſtation* de lames d'or fût commun ſous l'empire de Domitien, puiſque Stace parlant du temps où l'ancienne frugalité régnoit encore, dit dans *ſa Thébaïde, liv. I.*

Et nondùm craſſo loquearia fulta metallo,
Montibus aut late Graiis effulta nitebant Atria.

Lucain nous aſſure que les poutres du palais de Cléopatre avoient été couvertes de ces *incruſtations* de lames d'or ; ce qu'il met au rang des ſuperfluités des ſiecles les plus corrompus, qui les euſſent à peine ſouffertes dans un temple.

Ipſe locus templi (quod vis corruptior ætas
Exſtruat) inſtar erat ; laqueataque tecta ferebant
Divitias, craſſumque *trabes abſconderat* aurum.

Toutefois rien ne reſſemble en ce genre à la magnificence preſque incroyable que déploya Néron, en faiſant revêtir intérieurement de lames d'or tout le théatre de Pompée, lorſque Tiridate, roi d'Arménie, vint le voir à Rome, & même pour n'y demeurer qu'un ſeul jour: auſſi ce jour, tant à cauſe de la dorure de ce théatre, que pour la ſomptuoſité de tous les vaſes & autres ornemens dont on l'enrichit, fut appellé le *jour d'or*. *Claudii ſucceſſor Nero, Pompeii theatrum opéruit auro in unum diem* quòd Tiridati, *regi Armeniæ oſtenderet*, dit Pline, *liv. XXXIII, cap. iij.* Ce n'eſt donc pas ridiculement que le poëte Aſconius, parlant de la ville de Rome, la caractériſe en ces termes:

Prima urbs inter Divûm domus, aurea *Roma.*

Quant aux lames d'argent, Séneque nous raconte que les femmes de ſon ſiecle avoient leurs bains pavés d'argent pur, en ſorte que le métal employé pour la table, leur ſervoit auſſi de marche-pié. Argento *fœminæ lavantur, & niſi argentea ſint ſolia, faſtidiunt, eademque materia & probris ſerviat, & cibis.*

On en étoit venu juſqu'à enchâſſer dans le parquetage des appartemens, des perles & des pierres précieuſes. *Eò deliciarum pervenimus, ut niſi* gemmas *calcare nolimus.* Et Pline dit à ce ſujet qu'il ne s'agiſſoit plus de vanter des vaſes & des coupes enrichies de pierreries, puiſque l'on marchoit ſur des bijoux, que l'on portoit auparavant ſeulement aux doigts.

Stace n'a point oublié ce trait de luxe effréné, lorſque décrivant une maiſon de campagne appartenante à Manlius Vopiſcus, il ajoute :

Vidi artes, veterumque manus, variiſque metalla
Viva modis : labor eſt, auri memorare figuras :
Aut ebur, aut dignas digitis contingere gemmas.
Dùm vagor aſpectu, viſuſque per omnia duco,
Calcubam, nec opimus opes.

Lib. ſylvar. Manlii Vopiſci.

Le quatrieme genre d'*incruſtations*, ſur lequel je ſerai court, conſiſtoit en ouvrages de marqueterie & de moſaïque, *opera teſſellata, muſiva, lithoſtrata, & ceroſtrata*, dont on décoroit auſſi les palais & les maiſons particulieres. Dans ces ſortes d'*incruſtations*, différentes en forme & en matiere, on employoit aux ouvrages deux ſortes d'émaux, les uns & les autres faits ſur tables d'or, de cuivre ou autre métal, propres à recevoir couleurs & figures par le feu. Quand ces émaux étoient de pieces ou tables quarrées, on les appelloit *abacos*; quand elles étoient rondes, on les nommoit *ſpecula* & *orbes.*

Un homme ſe croyoit pauvre ſi tous les appartemens de ſa maiſon, chambres & cabinets ne reluiſoient d'émaux ronds ou quarrés, d'un travail exquis, ſi les marbres d'Alexandrie ne brilloient d'*incruſtations* numidiennes, & ſi la marqueterie n'étoit ſi parfaite qu'on la prît pour une vraie peinture.

Mais que Séneque avoit raiſon d'apprécier en ſage tous ces ſortes d'ornemens à leur valeur réelle ! C'eſt un beau morceau que celui de *l'épître 115*, dans laquelle il fait la réflexion ſuivante. " Semblables, dit-il, à des enfans, & plus ridicules qu'eux, nous nous laiſſons entraîner à des recherches de fantaiſie, avec une paſſion auſſi coûteuſe qu'extravagante. Les enfans ſe plaiſent à amaſſer, à manier de petits cailloux polis qu'ils trouvent ſur le bord de la mer ; nous, hommes faits, nous ſommes fous de taches & de variétés de couleurs artificielles, que nous formons ſur des colonnes de marbre, amenées à grands frais des lieux arides de l'Egypte, ou des déſerts d'Afrique, pour ſoutenir quelque galerie. Nous admirons de vieux murs que nous avons enduits de feuilles de marbre, ſachant bien le peu de prix

de

de ce qu'elles cachent, & ne nous occupant que du ſoin de tromper nos yeux, plutôt que d'éclaircir notre eſprit. En *incruſtant* de dorures les planchers, les plafonds & les toîts de nos maiſons, nous nous repaiſſons de ces illuſions menſongeres, quoique nous n'ignorions pas que ſous cet or il n'y a que du bois ſale, vermoulu, pourri, & qu'il ſuffiſoit de changer contre du bois durable & proprement travaillé. » (*D. J.*)

* INCUBATION, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. nat.*) il ſe dit de l'action de la femelle des oiſeaux, lorſqu'elle ſe met & demeure ſur ſes œufs pour les couver. La durée de l'*incubation* n'eſt pas la même pour tous les oiſeaux.

INCUBE, ſ. m. (*Divinat.*) nom que les démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme.

Delrio, en traitant de cette matiere, poſe pour premier axiome inconteſtable que les ſorcieres ont coutume d'avoir commerce charnel avec les démons, & blâme fort Chytrée, Wyer, Biermann, Godelman, d'avoir été d'une opinion contraire, auſſi-bien que Cardan & Jean-Baptiſte Porta, qui ont regardé ce commerce comme une pure illuſion.

Il eſt vrai que ſaint Juſtin, martyr, Clément Alexandrin, Tertullien, ſaint Cyprien, ſaint Auguſtin & ſaint Jérôme ont penſé que ce commerce étoit poſſible; mais de la poſſibilité à l'acte il y a encore une grande diſtance. Delrio prouve cette poſſibilité, parce que les démons peuvent prendre un corps & des membres phantaſtiques, les échauffer juſqu'à un certain degré. Quant à la ſemence néceſſaire à la conſommation de l'acte vénérien, il ajoute que les démons peuvent enlever ſubtilement celle que des hommes répandent dans des illuſions nocturnes ou autrement, & en imiter l'éjaculation dans la matrice: d'où il conclut que les *incubes* peuvent engendrer, non pas de leur propre nature, puiſque ce ſont des eſprits, mais parce que la ſemence qu'ils ont ainſi enlevée conſerve encore aſſez d'eſprits vitaux & de chaleur pour contribuer à la génération.

Pour appuyer ce ſentiment, cet auteur cite ſérieuſement ce que les platoniciens ont penſé du commerce des hommes avec les génies; ce que les poëtes ont dit de la naiſſance des demi-dieux, tels qu'Enée, Sarpedon, *&c.* & ce que nos vieilles chroniques racontent de l'enchanteur Merlin. Les faits de ſorcellerie qu'il ne rejette jamais, viennent auſſi à ſon ſecours. On peut juger par la ſolidité de ces preuves, de celle de l'opinion qu'il ſoutient, & que le lecteur peut voir en ſon entier dans les *diſquiſitions magiques* de cet auteur, *liv. II, queſt. 15, pag 159 & ſuiv.*

Il eſt bien plus raiſonnable de penſer que tout ce qu'on raconte des *incubes*, & ce qu'en ont dit elles-mêmes les ſorcieres dans leurs dépoſitions, eſt l'effet d'une imagination ardente & d'un tempérament fougueux. Que des femmes abandonnées à la dépravation de leur cœur, embraſées de deſirs impurs, ayent eu des ſonges & des illuſions vives, & ayent cru avoir commerce avec les démons, il n'y a rien-là de ſi étonnant qu'à s'imaginer qu'on eſt tranſporté dans les airs ſur un manche à balai, qu'on danſe, qu'on fait bonne chere, qu'on adore le bouc, & qu'on a commerce avec lui ou avec ſes ſuppôts. Tout ceci cependant ne paſſe parmi les eſprits ſenſés, que pour des effets d'une imagination vivement frappée; il lui en coûte encore moins d'efforts pour ſuppoſer des *incubes*.

INCUBO, gen. NIS. (*Littérat.*) Ce mot, qu'on ne peut rendre que par périphraſe, ſignifioit chez les Latins, un démon familier, un génie gardien des tréſors de la terre.

Les gens du petit peuple de Rome croyoient que les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, étoient gardés par des eſprits, qu'ils nommoient *incubones*, & qui avoient de petits chapeaux, dont il falloit d'abord ſe ſaiſir, après quoi, ſi on avoit le bonheur d'y parvenir, on devenoit leur maître, & on les contraignoit à déclarer & à découvrir où étoient ces tréſors: on appelloit ce chapeau du génie, *le chapeau de Fortunatus*. Peut-être que les directeurs des mines des Romains avoient répandu ces contes pour

mieux cacher la manœuvre de leurs opérations. (*D. J.*)

* INCULQUER, v. act. (*Gramm.*) enfoncer en frappant avec le pié. Je ne ſais s'il a jamais été uſité au ſimple, mais il ne l'eſt plus qu'au figuré. On dit d'une maxime, qu'on ne peut trop l'*inculquer* aux hommes; d'une vérité, qu'on ne peut l'*inculquer* de trop bonne heure aux enfans.

* INCULTE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt pas cultivé. Des *terres incultes*. Il eſt démontré qu'en tout pays où il reſte des terres *incultes*, il n'y a pas aſſez d'hommes, ou qu'ils y ſont mal employés.

Inculte ſe dit auſſi au figuré; les hommes de cette province ont de l'eſprit, mais *inculte*.

Il y a peu de terres *incultes* en France, mais elles y ſont mal cultivées.

INCURABLE, (*Méd.*) ſe dit d'une maladie, d'une incommodité, d'une infirmité qui ne peut être guérie. *Voyez* aux articles particuliers des diverſes maladies, quelles ſont celles qui ſont *incurables*, ſoit par leur nature, ſoit par leur degré, ſoit par quelqu'autre circonſtance.

Les affections *incurables* admettent encore quelquefois un traitement *palliatif*, (*Voyez* PALLIATIF.) & ne demandent auſſi quelquefois qu'un régime particulier. *Voyez* REGIME. (*b*)

INCURABLES, ſ. m. pl. (*Gouvernement*) maiſon fondée pour les pauvres malades dont la guériſon eſt déſeſpérée.

Ceux qui n'adoptent pas les établiſſemens perpétuels fondés pour les ſecours paſſagers, conviennent néanmoins de la néceſſité des maiſons publiques hoſpitalieres, conſacrées au traitement des malades; & comme dans la multiplicité des maladies, il y en a que l'art humain ne peut guérir, & qui ſont de nature à devenir contagieuſes, ou à ſubſiſter très-long-temps ſans détruire la machine; le gouvernement a cru néceſſaire dans la plûpart des pays policés, d'établir des maiſons expreſſes pour y recevoir ces ſortes de malades, & leur donner tous les ſecours que dictent les ſentimens de la compaſſion & de la charité. Un particulier d'Angleterre a fondé lui ſeul dans ce ſiecle, & de ſon bien, légitimement acquis par le commerce, un hôpital de cet ordre. Le nom de ce digne citoyen, immortel dans ſa patrie, mérite de paſſer les mers & d'être porté à nos derniers neveux. C'eſt de M. Thomas Gay, libraire à Londres, que je parle; l'édifice de ſon hôpital pour les *incurables*, lui a coûté trente mille livres ſterling (690 mille livres tournois); enſuite pour comble de bienfaits, il l'a doté de dix mille livres ſterling de rente, 230 mille livres tournois. (*D. J.*)

* INCURSION, ſ. f. (*Gram.*) entrée bruſque de troupes ennemies dans une contrée qu'elle traverſe en la dévaſtant. L'empire Romain a beaucoup ſouffert des *incurſions* des Barbares. La Pologne eſt expoſée aux *incurſions* des Tartares.

Incurſion ſe prend encore dans un ſens un peu détourné du précédent. On dit d'un homme lettré qu'il s'eſt appliqué à telle ſcience, mais qu'il a fait de grandes *incurſions* dans d'autres.

INCUSE, *numiſma*, (*Médaille.*) *monnoyage*, médaille antique ou moderne, qui ſe trouve ſans revers, où porte en creux la tête qui eſt en boſſe de l'autre côté, parce que le monnoyeur a oublié de mettre les deux quarrés en la frappant.

Cette faute eſt aſſez commune ſur les monnoies modernes depuis Othon & Henri l'Oiſeleur; dans les antiques conſulaires, il ſe rencontre quelquefois des médailles *incuſes*, parmi les impériales de bronze & d'argent. La cauſe en eſt due à la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impreſſion de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible, que celui du quarré. *Voyez* le P. Joubert, *ſcience des médailles*. (*D. J.*)

INDAL, (*Géog.*) riviere de Suede; elle a ſa ſource dans les montagnes de la Norvege, aux confins de ce royaume, & ſe perd après un long cours dans le golphe de Bothnie. (*D. J.*)

INDÉCHIFFRABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être déchiffré. *Voyez* DÉCHIFFRER.

INDE, l' (*Géog. anc. & moderne.*) les anciens donnerent d'abord ce nom au pays ſitué ſur le grand fleuve Indus en Aſie; & c'eſt la ſeule *Inde* des anciens proprement dite. Ils la diviſerent enſuite en *Inde* en-deçà du Gange, *India intrà Gangem*, & en *Inde* au-delà du Gange, *India extrà Gangem*.

Je n'ai garde d'entrer dans le détail des peuples & des villes que Ptolomée & les autres géographes mettent dans les *Indes* en-deçà & en-delà du Gange. Ce détail ſeroit d'autant plus inutile, qu'ils n'en avoient qu'une idée très-confuſe, & que les cartes dreſſées exactement d'après les poſitions de Ptolomée, nous montrent cette partie du monde très-différemment de ſon véritable état; Cellarius a fait un abrégé du tout, qu'on peut conſulter.

Cependant il importe de remarquer ici que les anciens ont quelquefois nommé *Indiens*, les peuples de l'Ethiopie; un ſeul vers le prouveroit.

Ultrà Garamantas & Indos
Proferet imperium.

Ce vers eſt de Virgile, en parlant d'Auguſte, qui ayant effectivement conquis quelques villes d'Ethiopie, obligea ces peuples à demander la paix par des ambaſſadeurs. De plus, Elien met auſſi des Indiens auprès des Garamantes dans la Lybie; & pour tout dire, l'Ethiopie eſt nommée *Inde* dans Procope.

Mais les Indiens dont parle Xénophon dans ſa Cyropédie, ne ſont point les peuples de l'*Inde* proprement dite, qui habitoient entre l'Indus & le Gange, ni les Ethiopiens de Virgile, d'Elien, & de Procope; ce ſont encore d'autres nations qu'il faut chercher ailleurs. M. Freret croit que ce ſont les peuples de Colchos & de l'Ibérie. *Voyez* ſes raiſons dans les *Mém. des belles-lettres, Tome VIII.*

Pour les Indiens de Cornélius Népos jetés par la tempête ſur les côtes de Germanie, ſi le fait eſt vrai, ce ne ſeront vraiſemblablement que des Norvégiens ou des Lapons, qui navigeant ou pêchant ſur le golphe Bothnique, furent pouſſés par la tempête dans la mer Baltique, vers la côte méridionale. Leur couleur étrangere, la ſimplicité des Germains chez leſquels ils aborderent, l'ignorance où l'on étoit alors de la géographie du nord & du levant, purent les faire paſſer pour Indiens. On donnoit ce nom aux étrangers venus des régions inconnues; & même par le manque de lumieres, ſur le rapport de l'Amérique avec les *Indes*, ne lui a-t-on pas donné le nom d'*Indes* occidentales?

Ce ne fut que ſous le regne d'Auguſte que l'on pouſſa la navigation vers le nord de la Germanie, juſqu'à la Cherſonneſe cimbrique qui eſt le Jutland. Ce fut auſſi ſeulement ſous cet empereur, que la navigation d'Egypte aux *Indes* commença à ſe régler; alors Gallus gouverneur du pays, fit partir pour les *Indes*, une flotte marchande de 120 navires, du port de la *Souris*, μυὸς οἱ πος aujourd'hui *Caſir*, ſur la mer Rouge. Les Romains flattés par le profit immenſe qu'ils retiroient de ce trafic, & affriandés à ces belles & riches marchandiſes qui leur revenoient pour leur argent, cultiverent avidement ce négoce, & s'y ruinerent. Tous les peuples qui ont négocié aux *Indes*, y ont toujours apporté de l'or, & en ont rapporté des marchandiſes.

Quoiqu'on ſache aſſez que ce commerce n'eſt pas nouveau, néanmoins c'eſt un ſujet ſur lequel M. Huet mérite d'être lu, parce qu'il l'a traité ſavamment & méthodiquement, ſoit pour les temps anciens, ſoit pour le moyen âge.

Darius, 509 ans avant J. C., réduiſit l'*Inde* ſous ſa domination, en fit la douzieme préfecture de ſon empire, & y établit un tribut annuel de 360 talens cuboïques; ce qui, ſuivant la ſupputation la plus modérée, montoit à environ un million quatre-vingt-quinze mille livres ſterlings. Voilà pourquoi Alexandre vengeur de la Grece, & vainqueur de Darius, pouſſa ſa conquête juſqu'aux *Indes*, tributaires de ſon ennemi. Après les ſucceſſeurs d'Alexandre, les Indiens vécurent aſſez long-temps dans la liberté & dans la molleſſe qu'inſpire la chaleur du climat

& la richeſſe de la terre; mais nous n'avons connu l'hiſtoire & les révolutions de l'*Inde*, que depuis la découverte qui a porté facilement nos vaiſſeaux dans ce beau pays.

Perſonne n'ignore que ſur la fin du xve ſiecle, les Portugais trouverent le chemin des *Indes* orientales, par ce fameux cap des Tempêtes, qu'Emmanuel roi de Portugal nomma *cap de Bonne-Eſpérance;* & ce nom ne fut point trompeur. Vaſco de Gama eut la gloire de le doubler le premier en 1497, & d'aborder par cette nouvelle route dans les *Indes* orientales, au royaume de Calicut.

Son heureux voyage changea le commerce de l'ancien monde, & les Portugais en moins de 50 ans, furent les maîtres des richeſſes de l'*Inde*. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, de curieux, d'agréable, fut porté par eux en Europe : la route du Tage au Gange fut ouverte; Liſbonne & Goa fleurirent. Par les mêmes mains les royaumes de Siam & de Portugal devinrent alliés; on ne parloit que de cette merveille en Europe, & comment n'en eût-on pas parlé? Mais l'ambition qui anima l'induſtrie des hommes à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers, dont on eſpéroit tirer tant d'avantages, n'a pas été moins funeſte que l'ambition humaine à ſe diſputer, ou à troubler la terre connue.

Cependant jouiſſons en philoſophes du ſpectacle de l'*Inde*, & portant nos yeux ſur cette vaſte contrée de l'orient, conſidérons l'eſprit & le génie des peuples qui l'habitent.

Les ſciences étoient peut-être plus anciennes dans l'*Inde* que dans l'Egypte; le terrein des *Indes* eſt bien plus beau, plus heureux, que le terrein voiſin du Nil; le ſol qui d'ailleurs y eſt d'une fertilité bien plus variée, a dû exciter davantage la curioſité & l'induſtrie. Les Grecs y voyagerent avant Alexandre pour y chercher la ſcience. C'eſt-là que Pythagore puiſa ſon ſyſtême de la métempſycoſe; c'eſt-là que Pilpay, il y a plus de deux mille ans, renferma ſes leçons de morale dans des fables ingénieuſes, qui devinrent le livre d'état d'une partie de l'Indouſtan. *Voyez* FABULISTE.

C'eſt chez les Indiens qu'a été inventé le ſavant & profond jeu d'échecs; il eſt allégorique comme leurs fables, & fournit comme elles des leçons indirectes. Il fut imaginé pour prouver aux rois que l'amour des ſujets eſt l'appui du trône, & qu'ils ſont ſa force & ſa puiſſance. *Voyez* ECHECS (*jeu des.*)

C'eſt aux *Indes* que les anciens gymnoſophiſtes vivans dans une liaiſon tendre de mœurs & de ſentimens, s'éclairoient des ſciences, les enſeignoient à la jeuneſſe, & jouiſſoient de revenus aſſurés, qui les laiſſoient étudier ſans embarras. Leur imagination n'étoit ſubjuguée, ni par l'éclat des grandeurs, ni par celui des richeſſes. Alexandre fut curieux de voir ces hommes rares; ils vinrent à ſes ordres; ils refuſerent ſes préſens, lui dirent qu'on vivoit à peu de frais dans leurs retraites, & qu'ils étoient affligés de connoître un ſi grand prince, occupé de la funeſte gloire de déſoler le monde.

L'aſtronomie, changée depuis en aſtrologie, a été cultivée dans l'*Inde* de temps immémorial; on y diviſa la route du ſoleil en douze parties; leur année commençoit quand le ſoleil entroit dans la conſtellation que nous nommons *le Belier;* leurs ſemaines furent toujours de ſept jours, & chaque jour porta le nom d'une des ſept planetes.

L'arithmétique n'y étoit pas moins perfectionnée; les chiffres dont nous nous ſervons, & que les Arabes ont apportés en Europe du temps de Charlemagne, nous viennent de l'*Inde*.

Les idées qu'ont eu les Indiens d'un Etre infiniment ſupérieur aux autres divinités, marquent au moins qu'ils n'adoroient autrefois qu'un ſeul Dieu, & que le polythéiſme ne s'eſt introduit chez eux, que de la maniere dont il s'eſt introduit chez tous les peuples idolâtres. Les Bramines ſucceſſeurs des Brachmanes, qui l'étoient eux-mêmes des gymnoſophiſtes, y ont répandu l'erreur & l'abrutiſſement; ils engagent quand ils peuvent les femmes à ſe jetter dans des bûchers allumés ſur le corps de leurs maris. Enfin, la ſuperſti-

tion & le deſpotiſme y ont étouffé les ſciences, qu'on y venoit apprendre dans les temps reculés.

La nature du climat qui a donné à ces peuples une foibleſſe qui les rend timides, leur a donné de même une imagination ſi vive, que tout les frappe à l'excès. Cette délicateſſe, cette ſenſibilité d'organes, leur fait fuir tous les périls, & les leur fait tous braver.

Par la même raiſon du climat, ils croient que le repos & le néant ſont le fondement de toutes choſes, & la fin où elles aboutiſſent. Dans ces pays où la chaleur exceſſive accable, le repos eſt ſi délicieux, que ce qui réduit le cœur au pur vuide, paroît naturel; & Foé légiſlateur de l'*Inde*, a ſuivi ce qu'il ſentoit, lorſqu'il a mis les hommes dans un état extrêmement paſſif.

Ce qu'on peut réſumer en général du vaſte empire, ſous le joug duquel ſont les pauvres Indiens, c'eſt qu'il eſt indignement gouverné par cent tyrans, ſoumis à un empereur dur comme eux, amolli comme eux dans les délices, & qui dévore la ſubſtance du peuple. Il n'y a point-là de ces grands tribunaux permanens, dépoſitaires des loix, qui protégent le foible contre le fort. On n'en connoît aucun ni dans l'Indouſtan ou le Mogol, ni en Perſe, ni au Japon, ni en Turquie; cependant ſi nous jugeons des autres Indiens par ceux de la preſqu'iſle en-deçà du Gange, nous devons ſentir combien un gouvernement modéré ſeroit avantageux à la nation. Leurs uſages & leurs coutumes, nous préſentent des peuples aimables, doux, & tendres, qui traitent leurs eſclaves comme leurs enfans, qui ont établi chez eux un petit nombre de peines, & toujours peu ſéveres.

L'adreſſe & l'habileté des Indiens dans les arts méchaniques, fait encore l'objet de notre étonnement. Aucune nation ne les ſurpaſſe en ce genre; leurs orfèvres travaillent en filigrame avec une délicateſſe infinie. Ces peuples ſavent peindre des fleurs, & dorer ſur le verre. On a des vaſes de la façon des Indiens propres à rafraîchir l'eau, & qui n'ont pas plus d'épaiſſeur que deux feuilles de papier collées enſemble. Leur teinture ne perd rien de ſa couleur à la leſſive; leurs émouleurs fabriquent artiſtement les pierres à émouler avec de la laque & de l'émeril; leurs maçons carrellent les plus grandes ſalles d'une eſpece de ciment qu'ils font avec de la brique pilée & de la chaux de coquillages, ſans qu'il paroiſſe autre choſe qu'une ſeule pierre beaucoup plus dure que le tuf.

Leurs toiles & leurs mouſſelines ſont ſi belles & ſi fines, que nous ne nous laſſons point d'en avoir, & de les admirer. C'eſt cependant accroupis au milieu d'une cour, ou ſur le bord des chemins, qu'ils travaillent à ces belles marchandiſes, ſi recherchées dans toute l'Europe, malgré les loix frivoles des princes pour en empêcher le débit dans leurs états. En un mot, comme le dit l'hiſtorien philoſophe de ce ſiecle, nourris des productions de leurs terres, vêtus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, inſtruits même par leurs anciennes fables, amuſés par les jeux qu'ils ont inventés, nous leur devons des ſentimens d'intérêt, d'amour, & de reconnoiſſance. (*D. J.*)

INDES, (*Géog. mod.*) les modernes moins excuſables que les anciens ont nommé *Indes*, des pays ſi différens par leur poſition & par leur étendue ſur notre globe, que pour ôter une partie de l'équivoque, ils ont diviſé les *Indes* en *orientales & occidentales*.

Nous avons déja parlé des *Indes* orientales au mot *Inde* (*l'*). Nous ajouterons ſeulement ici, qu'elles comprennent quatre grandes parties de l'Aſie, ſavoir l'Indouſtan, la preſqu'iſle en-deçà du Gange, la preſqu'iſle au-delà du Gange, & les iſles de la mer des *Indes*, dont les principales ſont celles de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Bornéo, les Celebes, les Maldives, les Moluques, auxquelles on joint communément les Philippines & les iſles Mariannes. Lorſqu'il n'eſt queſtion que de commerce, on comprend encore ſous le nom d'*Indes orientales*, le Tonquin, la Chine, & le Japon; mais à parler juſte, ces vaſtes pays, ni les Philippines, moins encore les iſles Mariannes, ne doivent point appartenir aux *Indes* orientales, puiſqu'elles vont au-delà.

Peu de temps après que les Portugais eurent trouvé la route des *Indes* par le cap de Bonne-Eſpérance, ils découvrirent le Bréſil; & comme on ne connoiſſoit pas alors diſtinctement le rapport qu'il avoit avec les *Indes*, on le baptiſa du même nom; on employa ſeulement pour le diſtinguer le ſurnom d'*occidentales*, parce qu'on prenoit la route de l'Orient en allant aux véritables *Indes*, & la route d'Occident pour aller au Bréſil. De-là vint l'uſage d'appeller *Indes orientales*, ce qui eſt à l'orient du cap de Bonne-Eſpérance, & *Indes occidentales*, ce qui eſt à l'occident de ce cap.

On a enſuite improprement étendu ce dernier nom à toute l'Amérique; & par un nouvel abus, qu'il n'eſt plus poſſible de corriger, on ſe ſert dans les relations du nom d'*Indiens*, pour dire *les Amériquains*. Ceux qui veulent parcourir l'hiſtoire ancienne des Indiens pris dans ce dernier ſens, peuvent conſulter Herrera; je n'ai pas beſoin d'indiquer les auteurs modernes, tout le monde les connoît; je dirai ſeulement que déja en 1602, Théodore de Bry fit paroître à Francfort un recueil de deſcriptions des *Indes* orientales & occidentales, qui formoit 18 vol. in-fol., & cette collection complette eſt recherchée de nos jours par ſa rareté.

Le peuple a fait une diviſion qui n'eſt rien moins que géographique; il appelle, *grandes Indes*, les *Indes* orientales, & *petites Indes*, les *Indes* occidentales. (*D. J.*)

Indes, Compagnie Françoise des (*Comm. Droit polit.*) Lorſque la France étoit obligée de recevoir des autres nations les marchandiſes des *Indes*, c'étoit elle qui fourniſſoit à la dépenſe des vaiſſeaux étrangers qui les lui portoient. Voilà la conſidération qui engagea M. Colbert, dont le génie ſe tourna principalement vers le commerce, à former, en 1664, une *Compagnie des Indes occidentales*, & une autre des *Indes orientales*. Le roi donna pour l'établiſſement de cette derniere plus de ſix millions de notre monnoie d'aujourd'hui. On invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer: les reines, les princes, & toute la cour, fournirent deux millions numéraires de ce temps-là; les cours ſupérieures donnerent douze cent mille livres; les financiers deux millions; le corps des marchands 650 mille livres; en un mot, toute la nation ſeconda ſon maître & Colbert.

On conçut d'abord la plus haute idée de cette compagnie orientale, & on en eſpéra les plus grands ſuccès; mais la mort des plus habiles directeurs envoyés aux *Indes*, l'infidélité des autres, leurs diviſions, la faute de M. Colbert d'avoir confié la geſtion à des financiers plus qu'à des négocians, la guerre de 1667 pour les droits de la reine, qui n'étoient rien moins qu'inconteſtables; celle de 1672 contre la Hollande, que Louis XIV vouloit détruire, parce qu'elle étoit riche & fiere; la perte des eſcadres envoyées aux *Indes* dans ce temps-là; enfin, les guerres ruineuſes pour la nation depuis le commencement du ſiecle juſqu'à la paix d'Utrecht, réduiſirent les choſes en un tel état, que ce qui a ſubſiſté de cette compagnie, ou plutôt celles qui ſe formerent de ſes débris en diverſes fois juſques en 1719, n'en ont été proprement que l'ombre & le ſquelette.

Mettons dans ce rang la ceſſion que la Compagnie fit de ſon commerce & de ſes privileges en 1710 à de riches négocians de S. Malo, qui ſe chargerent du négoce des *Indes* orientales, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des marchandiſes qu'ils en rapportoient. Ce commerce languit d'abord dans leurs mains, & il étoit trop foible pour remplir nos beſoins. Il nous falloit toujours acheter de nos voiſins la plus grande partie des marchandiſes qui venoient en Europe des pays orientaux, ſervitude onéreuſe à l'état, dont Colbert avoit voulu l'affranchir.

Dans cette même vue, pour profiter des grandes dépenſes qui avoient été faites à ce ſujet depuis 55 ans, & pour ne pas laiſſer un ſi beau deſſein ſans effet, M. Law, cet illuſtre écoſſois, auquel nous devons l'intelligence du commerce, & qui cependant a été chaſſé de France, & eſt mort dans la miſere à Veniſe; M. Law, dis-je, qui en mai 1716, avoit établi une

banque générale en France, & une compagnie de commerce, ſous le nom de *Compagnie d'occident* avec des actions, ôta la compagnie des *Indes* aux Malouins, & réunit cette compagnie au mois de mai 1719, à celle d'occident. On nomma la nouvelle compagnie, *Compagnie des Indes*. C'eſt celle qui ſubſiſte aujourd'hui; & elle eſt le ſeul veſtige qui nous reſte du grand & noble ſyſtême de M. Law.

Cette réunion fit bientôt monter les anciennes actions de la compagnie d'occident, qui n'étoient qu'au pair, à 130 pour cent. La confiance augmentant, on ſouſcrivit en moins d'un mois pour plus de 50 millions d'actions. Par arrêt du 11 octobre 1719, les 50 millions furent pouſſés juſqu'à 300 millions. En un mot, pour abréger, il y eut ſept créations d'actions, montant à 624 mille, nombre à la vérité prodigieux, mais qui n'auroit pas été au-delà des forces de la compagnie, ſi elle n'avoit promis un dividende de 200 livres par action; ce qui étoit beaucoup au-deſſus de ſon pouvoir: auſſi les actions furent-elles réduites à 200 mille dans la ſuite.

Cependant le crédit de la *Compagnie des Indes*, ſoutenu des progrès de la banque royale, fut ſi ſingulier, qu'en novembre 1719, on vit avec une extrême ſurpriſe les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur premiere valeur), malgré la compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une ſeule ſemaine pour 30 millions ſur la place, ſans pouvoir les faire baiſſer.

Pluſieurs cauſes, comme nous allons le dire d'après M. Dutôt qui a écrit ſur ce ſujet un livre admirable pour la profondeur & la juſteſſe, contribuerent à cette prodigieuſe augmentation. 1°. L'union de la ferme du tabac. 2°. Celle des compagnies. 3°. Celle des monnoies & affinage. 4°. Celle des fermes générales. 5°. Celle des recettes générales. 6°. Le défaut d'emploi des deniers provenans des rembourſemens des rentes ſur la ville & charges ſupprimées. 7°. Le prêt de 2500 livres que faiſoit la banque ſur chaque action, moyennant 2 pour cent par an d'intérêt. 8°. Enfin les gains faits, & le deſir d'en faire, porterent les choſes à cet excès.

La Compagnie des Indes prêta 160 millions à Sa Majeſté pour rembourſer pareille ſomme ſur les 2 milliards 62 millions 138 mille livres en principal, que le roi devoit à ſon avénement à la couronne. La compagnie retenoit par ſes mains ſur les revenus de Sa Majeſté pour l'intérêt de ſon prêt, 48 millions, non compris ſon bénéfice ſur les fermes, ſur le tabac, ſur les monnoies, & ſur ſon commerce des deux *Indes*; de ſorte que ſes bénéfices pouvoient égaler ſa recette au moment que le nombre de ſes actions fut réduit à 200 mille.

Cependant l'union de la banque à cette compagnie qui devoit ce ſemble leur ſervir d'un mutuel appui, devint par la défiance, l'artifice & l'avidité, le terme fatal où commença la décadence de l'une & de l'autre. Les billets de la banque tomberent dans le diſcrédit, de même que les actions de la compagnie, le 10 octobre 1720, temps où les billets de banque furent ſupprimés, & le crédit de l'état bouleverſé. La banque périt entiérement, & la *compagnie des Indes* fut prête à être entraînée par ſa chûte, ſi l'on n'avoit fait des efforts depuis 1721 juſqu'en 1725 pour ſoutenir cette compagnie. Dans ladite année 1725 le roi donna finalement au mois de juin deux édits enregiſtrés au Parlement, l'un portant confirmation des privileges accordés à ladite compagnie pendant les années précédentes, & l'autre ſa décharge pour toutes ſes opérations paſſées.

Ce ſont les deux principaux édits qui ont fixé l'état & le commerce de cette compagnie ſur le pié où elle eſt. Je ne ſuivrai point depuis lors juſqu'à ce jour ſes proſpérités, ſes malheurs, ſes viciſſitudes, ſes traverſes, ſes contradictions, ſes emprunts, ſes améliorations, & ceux dont elle eſt encore ſuſceptible. Tout cela n'eſt point du reſſort de cet ouvrage, & d'ailleurs on ne pourroit guere en dire ſon ſentiment ſans riſquer de déplaire.

Je me contenterai ſeulement de remarquer que c'eſt à tort que dans le temps des adverſités de cette compagnie, on propoſa ſa deſtruction, & l'abolition du com-

merce des *Indes*, comme un établiſſement à charge à l'état; les partiſans de l'ancienne économie timide, ignorante & reſſerrée, déclamoient de même en 1664, ne faiſant pas réflexion que les marchandiſes des *Indes* devenues néceſſaires, ſeroient payées plus chérement à l'étranger. 2°. Si l'on porte aux *Indes* orientales plus d'eſpeces qu'on n'en retire, ces eſpeces qui viennent du Pérou & du Mexique, ſont le prix de nos denrées portées à Cadix. 3°. Il faut encore conſidérer ce commerce par rapport aux épiceries, aux drogues, & aux autres choſes qu'il nous procure, que nos provinces ne produiſent pas, dont nous ne pouvons nous paſſer, & que nous ſerions obligés de tirer de nos voiſins. 4°. La conſtruction & l'armement de nos vaiſſeaux qui les vont chercher, ſe faiſant dans le royaume, l'argent qu'on y emploie n'en ſort point: il occupe du monde, il éleve des hommes à la mer, c'eſt un grand avantage pour l'état. Ainſi, bien loin que ce commerce ſoit à charge à la France, elle ne ſauroit trop le protéger & l'augmenter. Il ne détruit point les autres branches de négoce qui n'ont jamais été ſi floriſſantes. La quantité de vaiſſeaux pour l'Amérique eſt preſque triplée depuis la régence. Quelles autres lumieres voulons-nous pour nous éclairer? 5°. Enfin il eſt de la bonne politique de pouvoir être informé avec certitude de tout ce qui ſe paſſe dans les autres parties du monde, à cauſe des établiſſemens qu'y ont les autres nations, ce qui ne ſe peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert ſentoit bien ces avantages, & le gouvernement préſent connoît de plus en plus cette néceſſité & l'utilité de ce commerce, puiſqu'il le protege puiſſamment.

Concluons que tant que cette compagnie ſera ſoutenue & bien dirigée, elle trouvera toujours en elle-même la conſommation de ſes retours que nous portons même déja chez nos voiſins. Elle a la propriété de Pondicheri qui lui aſſure le commerce de la côte de Coromandel & de Bengale, les iſles de Bourbon & Maurice, la quantité de fonds & de vaiſſeaux néceſſaires, la repréſentation de ſes actions ſur la place qui lui font une ſeconde valeur réelle, circulante, & libre, des fondemens peut-être équivalens à ceux de la *compagnie des Indes* d'Angleterre, & des établiſſemens ſolides, quoique beaucoup moins étendus que ceux de la *Compagnie des Indes* orientales de Hollande. Enfin ſes retours ſont très-conſidérables, puiſqu'ils vont préſentement (1752) à plus de 24 millions par an. (*D. J.*)

INDES, (*Compagnie Hollandoiſe des.*) *Commerce.* Il y a en Hollande deux *Compagnies des Indes*, l'orientale & l'occidentale, dont je vais parler en peu de mots, bien fâché de ne pouvoir m'étendre.

De la Compagnie Orientale. Le déſeſpoir & la vengeance, dit M. Savary, & il dit bien vrai, furent les premiers guides qui apprirent le chemin des *Indes* aux Hollandois, cette nation née pour le commerce. L'Eſpagne leur ayant fermé tous ſes ports, & ſous le prétexte de la religion, les perſécutant avec une rigueur, pour ne pas dire avec une barbarie extrême, ils entreprirent en 1595 d'aller chercher en Aſie le commerce libre & aſſuré qu'on leur refuſoit en Europe, afin d'acquérir des fonds pour entretenir leurs armées, & maintenir leurs privileges & leur liberté.

La néceſſité inſpira en 1594 à quelques Zélandois encouragés par le P. Maurice, le projet de ſe frayer une nouvelle route pour la Chine & les *Indes* orientales par le nord-eſt, comme on vient de le tenter tout récemment avec quelque vraiſemblance de ſuccès; mais d'un côté les froids extrêmes de la nouvelle Zemble, & de l'autre les glaces impénétrables du détroit de Weigatz, ruinerent & rebuterent les eſcadres qui y furent alors envoyées, de même qu'elles rebuterent les Anglois qui dès l'an 1553 avoient travaillé à la même recherche.

Cependant, tandis que les armateurs de Zélande tentoient inutilement & malheureuſement ce paſſage; d'autres compagnies prirent avec ſuccès en 1595 la route ordinaire des Portugais, pour ſe rendre en Aſie. Cette derniere entrepriſe fut ſi heureuſe, qu'en moins de ſept ans divers particuliers armerent juſqu'à dix ou douze flottes qui preſque toutes retournerent avec des profits immenſes.

Les

Les états généraux appréhendant que ces diverſes compagnies particulieres ne ſe nuiſiſſent, leurs directeurs furent aſſemblés, & conſentirent à l'union, dont le traité fut confirmé par leurs H. P. le 20 mars 1602, époque bien remarquable, puiſqu'elle eſt celle du plus célebre, du plus durable, & du plus ſolide établiſſement de commerce qui ait jamais été fait dans le monde.

Le premier fonds de cette compagnie fut de 6 millions 600 mille florins (environ 13 millions 920 mille livres de notre monnoie) & les états généraux lui accorderent un octroi ou conceſſion excluſive pour 21 ans. Par cet octroi déja renouvellé cinq fois (en 1741) & qui coûte à chaque renouvellement environ 2 millions de florins à la compagnie, elle a droit de contracter des alliances, de bâtir des fortereſſes, d'y mettre des gouverneurs & garniſons, des officiers de juſtice & de police, en faiſant néanmoins les traités au nom de leurs H. P. auquel nom ſe prêtent auſſi les ſermens des officiers tant de guerre que de juſtice. Soixante directeurs partagés en diverſes chambres, font la régie de la compagnie, & l'on ſait qu'il n'eſt rien de plus ſage & de plus prudemment concerté que la police & la diſcipline avec laquelle tout y eſt réglé.

Les Hollandois, après avoir été quelque temps ſur la défenſive, attaquerent au fond de l'Aſie ces mêmes maîtres qui jouiſſoient alors des découvertes des Portugais, les vainquirent, les chaſſerent, & devinrent en moins de 60 ans les ſouverains de l'orient. La compagnie formée en 1602 gagnoit déja près de 3 cent, pour cent en 1620. Elle a choiſi le cap de Bonne-Eſpérance pour le lieu des rafraîchiſſemens de ſes flottes; elle a établi dans les *Indes* orientales 40 comptoirs, bâti 25 fortereſſes, entr'autres en 1619, & pour le centre de ſon commerce, la ville de Batavia, la plus belle de l'Aſie, dans laquelle réſident plus de 30 mille Chinois, Javanois, Chalayes, Amboiniens, *&c.* & où abordent toutes les nations du monde.

De plus, cette compagnie a ordinairement dans les *Indes* plus de 100 vaiſſeaux depuis 30 juſqu'à 60 pieces de canon, 12 à 20 mille hommes de troupes réglées, un gouverneur qui ne paroît en public qu'avec la pompe des rois, ſans que ce faſte aſiatique, dit M. de Voltaire, corrompe la frugale ſimplicité des Hollandois en Europe. Heureux! s'ils ſavent la conſerver en rappellant le commerce général qui s'échappe tous les jours de leurs mains par pluſieurs détours, paſſe dans le nord, ou ſe fait ailleurs directement ſans leur entremiſe.

En effet il faut convenir que le commerce & cette frugalité ſont l'unique reſſource des provinces-unies; car quoique leur compagnie orientale ſe trouve la ſeule qui ait eu le bonheur de ſe maintenir toujours avec éclat ſur ſon premier fonds, ſans aucun appel nouveau, ſes grands ſuccès ſont en partie l'effet du haſard qui l'a rendue maîtreſſe des épiceries; tréſors auſſi réels que ceux du Pérou, dont la culture eſt auſſi ſalutaire à la ſanté, que le travail des mines eſt nuiſible, tréſors enfin dont l'univers ne ſauroit ſe paſſer. Mais ſi jamais ce haſard, ou plutôt la jalouſie éclairée, l'induſtrie vigilante, offre à quelqu'autre peuple la culture de ces mêmes épiceries ſi enviées, alors cette célebre compagnie aura bien de la peine à ſoutenir les frais immenſes de ſes armemens, de ſes troupes, de ſes vaiſſeaux, de la régie de tant de fortereſſes & de tant de comptoirs. Déja depuis pluſieurs années quelques nations de l'Europe ſont en concurrence avec elle pour le poivre qu'elle ne fournit preſque plus à la France en particulier. Déja, . . . Mais qu'on jette ſeulement les yeux ſur le ſort de la compagnie occidentale.

De la compagnie occidentale. Elle commença en 1621, avec les mêmes loix, les mêmes privileges que la compagnie orientale, & même avec un fonds plus conſidérable, car il fut de 7 millions 200000 florins, partagés en actions de 6000 florins argent de banque, ce qui fit en tout 1200 actions, & les états généraux pour favoriſer cette compagnie, lui firent préſent de trois vaiſſeaux montés de 600 ſoldats. Ses conquêtes & ſes eſpérances furent d'abord des plus brillantes. Il paroît par les regiſtres de cette compagnie, que depuis

l'an 1623 juſqu'en 1636, elle avoit équipé 800 vaiſſeaux tant pour la guerre que pour le commerce dont la dépenſe montoit à 451 millions de florins, & qu'elle en avoit enlevé aux Portugais ou aux Eſpagnols 545 qu'on eſtimoit 60 millions de florins, outre environ 30 millions d'autres dépouilles. Elle fut pendant les premieres années en état de faire des répartitions de 20, 25 & 50 pour cent. Elle s'empara de la baie de tous les Saints, de Fernanbouc, & de la meilleure partie du Bréſil.

Cependant cette rapide proſpérité ne fut pas de longue durée. Ces conquêtes même ſi glorieuſes & ſi avantageuſes l'engagerent à faire des efforts qui l'épuiſerent : d'autres cauſes qu'il ſeroit inutile de rapporter, concoururent à ſon déſaſtre : il ſuffira de dire qu'elle perdit ſes conquêtes, qu'elle n'a jamais pu ſe relever, & qu'elle fut diſſoute à l'expiration de ſon ſecond octroi, le 20 ſeptembre 1674. Alors il ſe forma une nouvelle compagnie compoſée des anciens participans & de leurs créanciers ; c'eſt cette compagnie qui ſubſiſte aujourd'hui ; mais ſeulement avec quelques médiocres établiſſemens en Afrique, une portion dans la ſociété de Surinam, & le reſte de ſon commerce eſt preſque réduit à une traite de Negres dans le peu de terrein qu'elle poſſede en Amérique. (*D. J.*)

INDES ORIENTALES, *compagnie des..... en Danemarck* (*Commerce.*) Je me propoſe de tracer ici l'établiſſement, les viciſſitudes & l'état préſent de la *compagnie des Indes orientales en Danemarck* : ce ſera l'extrait fort abrégé d'un mémoire très-curieux ſur ce ſujet, que M. le comte d'Eckelbath, ci-devant miniſtre de S. M. D. en France, a bien voulu me communiquer, & pour lequel je lui renouvelle mes remerciemens.

Chrétien IV, roi de Danemarck, voyant les avantages que des puiſſances voiſines tiroient de la navigation de l'*Inde*, réſolut d'encourager ſes ſujets à entreprendre ce même commerce : il y réuſſit, & il ſe forma ſous ſes yeux la premiere compagnie des *Indes Orientales* en Danemarck, à laquelle il donna, par ſa déclaration du 17 Mars 1616, un octroi pour 12 ans, lui accorda un privilege excluſif, lui fit préſent des bâtimens néceſſaires pour ſervir de magaſins, lui permit d'employer des pilotes & des matelots de ſa flotte, s'intéreſſa dans cette compagnie, & engagea les ſeigneurs de ſa cour d'en faire autant, en aſſignant une part ſur leurs appartemens pour être jointe au fonds de la compagnie.

Comme on s'occupoit à équiper trois vaiſſeaux, qui devoient partir pour les *Inde* ſous la conduite de Roland Crape, & pour tenter d'obtenir de quelque prince indien la permiſſion de fonder un établiſſement ſur la côte de Coromandel ; un événement favorable augmenta les eſpérances de l'entrepriſe.

Jean de Weſſeck, directeur du comptoir hollandois de Caliacatta & de la côte de Coromandel, envoya en 1611 Marcellus Boſckhouwer, ſon facteur, à Ceylan, muni de lettres de créance du prince Maurice d'Orange & des états généraux, pour y négocier un traité de commerce avec l'empereur de Candy, le premier & le plus puiſſant des rois de Ceylan. Sa négociation fut heureuſe, il la termina favorablement ; mais quand il voulut s'en retourner, l'empereur, qui l'affectionnoit, lui en refuſa la permiſſion, ſous prétexte qu'il devoit reſter en ſa cour, en qualité de miniſtre ou d'ôtage, juſqu'à ce que la nation eût rempli les conditions du traité, & fourni les troupes & l'artillerie ſtipulées pour chaſſer les Portugais de ſon empire. Cependant les Hollandois, déja aſſez occupés de leurs guerres dans l'*Inde*, négligerent cette affaire, & le ſecours promis n'arriva point.

Pendant ce temps-là Boſckhouwer s'avançoit toujours dans les bonnes graces de l'empereur Cenuwieraat Adaſcyn, qui l'élevoit aux plus grandes dignités. Il fut fait prince de Migomme, de Kokelecor, d'Anangepare & de Mivitigale, chevalier de l'ordre du ſoleil d'or, préſident du conſeil de guerre ; premier miniſtre de toutes les affaires, & amiral général des forces maritimes. Tel eſt le titre faſtueux qu'il ſe donne dans ſa lettre écrite au roi

Chrétien IV, datée du cap de Bonne-Eſpérance le 27 Juillet 1619.

Boſckhouwer paſſa quatre années à la cour de Candy; mais voyant que les Hollandois ne penſoient plus à lui, & s'ennuyant d'un eſclavage honorable, il perſuada l'empereur de lui permettre d'aller lui-même hâter le ſecours promis, & au cas qu'il ne pût l'obtenir des Hollandois, d'en traiter avec d'autres nations. L'empereur lui fit expédier des pleins pouvoirs pour toutes les puiſſances avec leſquelles il jugeroit à propos de négocier, & Boſckhouwer, chargé de ſes lettres, partit de l'iſle de Ceylan en 1615.

Il ſe rendit d'abord aux établiſſemens des Hollandois dans l'*Inde*; mais les trouvant par-tout en guerre, & par conſéquent hors d'état de faire une nouvelle entrepriſe, il paſſa la même année en Europe, & arriva en Hollande. La métamorphoſe d'un facteur en prince, les airs qu'il ſe donnoit, & le cérémonial qu'il exigeoit, déplurent à la *compagnie des Indes* & à ſes anciens maîtres. Il en fut piqué; & apprenant qu'on travailloit en Danemarck à l'établiſſement d'une nouvelle *compagnie des Indes*, il partit pour Copenhague, & y arriva au mois de Juin 1617 avec ſa femme, dite la princeſſe de Migomme. Boſckhouwer fut bien reçu du roi de Danemarck, qui accepta la propoſition d'un traité avec l'empereur de Candy, & le ſigna le 2 d'Août 1618. En conſéquence ſa majeſté fit armer deux vaiſſeaux de guerre, l'Éléphant & le Chriſtian, avec le yacht l'Oreſund, & en donna le commandement à Ove Giedde, alors âgé de 26 ans, qui mourut en 1661 amiral & ſénateur du royaume. La compagnie arma de ſon côté le David, la Patience & le Copenhague. Tous ces vaiſſeaux partirent du Sond le 29 Novembre 1618, & firent route enſemble juſqu'au-delà du cap de Bonne-Eſpérance, où Roland Crape ſe ſépara de M. Giedde, & ſe rendit avec les trois vaiſſeaux de la compagnie, ſur la côte de Coromandel, pour laquelle il étoit deſtiné.

Après une navigation fort pénible, M. de Giedde arriva le 16 Mai 1620 ſur les côtes de Ceylan, & le 12 Juin il jetta l'ancre au port de Cotjares, ſitué dans la baie de Trinquemale. Les Portugais, qui vouloient encore faire les maîtres de la mer de l'*Inde*, lui avoient enlevé le yacht l'Oreſund. Mais ce qui dérangea le plus cette expédition, ce fut le décès de Boſckhouwer, qui, après avoir doublé le cap, mourut à bord de M. de Giedde.

L'empereur de Candy reçut d'abord aſſez bien les Danois, & fit rendre pluſieurs honneurs à leur amiral; mais ayant appris la mort de ſon miniſtre, que ſelon les apparences on avoit eu ſoin de lui cacher en arrivant, il changea de ſentiment, refuſa de ratifier le traité, & accuſa Boſckhouwer d'avoir paſſé les bornes de ſon pouvoir, & d'avoir promis au-delà de ce qu'il étoit poſſible d'exécuter. Les Portugais de leur coté appuyerent ſous main les ſentimens de l'empereur, & lui offrirent leur aſſiſtance en cas que ces nouveaux hôtes vouluſſent entreprendre de le chagriner.

M. de Giedde, après être reſté quatre mois ſans fruit à Ceylan, partit du port de Cotjares, & arriva à Tranquebar, ſur la côte de Coromandel, le 25 d'Octobre 1620. En quittant la rade, il eut le malheur de voir ſon vaiſſeau le Chriſtian toucher & s'engrever tellement, qu'il fut obligé de l'abandonner. Les Portugais en profiterent, & garnirent de canons qu'ils tirerent de ce navire, un fort qu'ils conſtruiſirent dans la baie de Trinquemale immédiatement après le départ des Danois.

Roland Crappe, pendant ce temps-là, avoit fait ſon trajet fort heureuſement. Arrivé à la côte de Coromandel, il s'arrêta devant Carikal, ville maritime du Tanjour, y mit pié à terre, & ſe rendit auprès du Naïcke, ou prince Malabare, nommé Ragonnade, duquel il obtint en propre pour la compagnie, le village de Trangambar, aujourd'hui Tranquebar, à un mille & demi au nord de Carikal. Il fit bâtir des habitations & un comptoir en maçonnerie, qu'il aſſura du côté de la terre par deux baſtions garnis de fauconnaux, & enferma la place d'un bon mur. Il jetta encore les fondemens d'une citadelle à quatre baſtions, & lui donna le nom de Dansborg. Elle a été achevée, & ſe trouve aujour-

d'hui (1758) dans un très-bon état.

Après avoir pris tous ces arrangemens, pourvu à la ſûreté de la colonie, & fait prêter le ſerment à Roland Crape & aux autres officiers, il mit à la voile avec le vaiſſeau l'Eléphant, reſta quelque temps ſous Ceylan, arriva à la rade de Copenhague le 30 mars 1622, & y fut ſuivi un mois après par le vaiſſeau le David, capitaine Niels Roſemkranz, chargé pour le compte de la compagnie.

Ce commerce naiſſant donna d'abord quelque jalouſie aux Hollandois, & les états généraux défendirent à tous leurs ſujets de s'y intéreſſer, ſous peine de confiſcation de leurs biens. Cependant, ſur les repréſentations de M. Cariſius miniſtre du roi de Danemarck, il fut ſurſis à l'exécution de ces ordonnances, & on lui déclara qu'on agiroit là-deſſus d'accord avec les Anglois, & qu'on ſuivroit leur exemple. Le miniſtre réſident du roi à Londres, le ſieur Sinkler, ſoutenu par M. Cariſius, qui y paſſa en 1619, firent ſi bien auprès du roi Jacques I, qu'il donna permiſſion à tous ſes capitaines expérimentés dans la navigation, aux pilotes & aux matelots de s'engager au ſervice de la compagnie danoiſe lorſqu'elle pourra en avoir beſoin.

Toutefois comme le fonds de la compagnie n'étoit encore en 1624 que de 189614 reiſchſdalers, cette ſomme ſe trouva preſque abſorbée par les acquiſitions & les établiſſemens aux *Indes*; de ſorte que le roi ſoutint lui ſeul la dépenſe de ce commerce à ſes propres frais pendant pluſieurs années.

En 1639 il nomma quatre directeurs, du nombre deſquels étoit Roland Crape & Guillaume Leyel, natif d'Elſenoër, qui avoit long-temps parcouru la Perſe & les *Indes*. Cette nouvelle direction expédia deux vaiſſeaux, le Soleil, commandé par Clans Rytter, & le Chriſtianshaven par M. Leyel; mais l'un de ces deux vaiſſeaux périt aux Dunes à ſon retour en 1644, & l'autre fut jeté aux Iſles Canaries, où le gouverneur eſpagnol s'en empara.

Leyel ayant cependant trouvé le moyen de ſe rendre à Tranquebar, acheva les fortifications de Dansborg; continua avec les trois vaiſſeaux qu'il avoit, le commerce de Ceylan & autres endroits de l'*Inde*; accueillit les Portugais, qui, expulſés & pourchaſſés par les Hollandois, ſe réfugioient à Tranquebar, & leur permit d'y bâtir une égliſe. Il manda ces petits ſuccès en cour, & fit dans ſes derniers rapports, datés du 15 novembre 1646, des mémoires qui marquoient beaucoup de connoiſſances & de lumieres. Mais le roi Chrétien IV décéda le 28 février 1648, & les guerres occuperent trop le commencement de Fréderic III pour qu'on penſât à Copenhague aux affaires de Tranquebar.

Leyel mourut peu de temps après. Ses ſucceſſeurs ſe brouillerent avec le Naïck de Tanjour, qui en 1648, mit le ſiège devant Tranquebar, afin de venger un more employé à la douane, & chaſſé pour ſes malverſations. Cependant on trouva le moyen d'appaiſer le Naïck; mais la colonie dépériſſoit ſans reſſource faute de ſecours d'Europe, & ne ſe ſoutenoit que par un petit commerce avec l'intérieur du pays, ayant des démêlés continuels avec les Indiens pour celui de Belleſor; en un mot, les Danois s'y éteignirent peu-à-peu, de ſorte qu'en 1665, il n'en reſta vivant qu'un ſeul homme, Eskild Anderſen, qui de canonnier qu'il avoit été, fut proclamé commandant par les habitans. Celui-ci engagea un ſergent, nommé Gert von Hagen, qui ſervoit alors à Nagaptnam, de porter en Danemarck le triſte tableau de leurs miſeres; c'eſt ce qu'il exécuta fidélement.

Il arriva à Copenhague en 1668, & ſes dépêches diſpoſerent le roi Fréderic III à faire équiper une frégate pour y tranſporter une centaine de perſonnes. Henri Eggers fut envoyé en qualité de commandant. La frégate mouilla heureuſement devant Tranquebar en 1669, & y fut reçue avec une joie inexprimable; mais cette petite recrue ne put rétablir un commerce qui étoit éteint.

Cependant au commencement du regne de Chrétien V, il ſe forma une nouvelle *compagnie des Indes*, qui, le 28 novembre 1670, obtint un octroi pour 40 ans. Le fonds de cette compagnie conſiſtoit en vaiſſeaux & effets, dont S. M. lui fit pré-

ſent, eſtimés 79073 reiſchſdalers. Les intéreſſés y ajouterent pour premier paiement la ſomme de 162800 écus de banque.

En 1673 la compagnie commença à expédier ſes vaiſſeaux pour l'*Inde*. Les premieres années furent aſſez favorables. En 1680 on avoit partagé entre les intéreſſés, tous frais faits, 48840 écus; mais enſuite la perte du vaiſſeau le Dansborg, qui périt ſous les iſles de Ferroë, & qu'on n'avoit pas fait aſſurer, fit tomber ſes actions: les intéreſſés augmenterent néanmoins leur fonds de 12 pour cent, 20963 écus de banque. Enfin leur commerce eſſuya un échec terrible en 1682, par la perte de la loge de Bantam, où les Hollandois avoient tellement gagné le deſſus, qu'ils en avoient expulſé les Danois auſſi-bien que les Anglois.

Le roi, pour relever le courage abattu de la malheureuſe compagnie, lui fit préſent en 1685 de quatre frégates, & envoya à Tranquebar, en qualité de ſon commiſſaire, Wulff Henri de Callnein, lieutenant-colonel d'infanterie. Cet officier remporta de grands avantages dans la guerre que la colonie eut à ſoutenir contre les Mores, & depuis 1688 juſqu'en 1698, les intéreſſés eurent un revenant-bon de 217747 écus. Dans la même année 1698, la paix ſe conclut avec les mores de Bengale; & le roi, pour animer le commerce de l'*Inde*, prolongea pour 40 ans l'octroi donné en 1670; ce qui fut confirmé par Fréderic IV.

Depuis 1699 juſqu'en 1709, le négoce de l'*Inde* rendit encore 189665 écus, enſuite il tomba totalement. La peſte, la guerre, les troubles dans l'*Inde*, le ſecond ſiége que le Naïck de Tanjour mit devant Tranquebar en 1698, la mauvaiſe conduite de pluſieurs officiers & employés, la perte de 13 de ſes vaiſſeaux, & ſur-tout celle de la plûpart de ſes établiſſemens, acheverent de ruiner la compagnie, au point que ne pouvant plus ſe ſoutenir, & ne voyant pas de moyens de ſe relever, les intéreſſés abandonnerent entiérement le négoce de l'*Inde* en 1729, & ſe ſéparerent en 1730, en remettant au roi ſon octroi, qui avoit encore 20 ans à courir. Fréderic IV fut le ſeul qui ne perdit point courage. Il tenta de faire continuer un commerce qu'il ne voyoit abandonné par ſes ſujets qu'avec beaucoup de regret; & quelques particuliers s'étant aſſociés de nouveau par ſes preſſantes ſollicitations, il leur fit expédier une permiſſion d'envoyer deux vaiſſeaux à Tranquebar, & les deux vaiſſeaux mirent à la voile.

Juſqu'ici la compagnie danoiſe s'étoit bornée au commerce de l'*Inde*, ſans avoir eſſayé en droiture celui de la Chine, qui, depuis qu'il eſt connu, a toujours paſſé pour le plus riche de tous ceux de l'Aſie. Cette même année un nommé Piéter Baſchers, natif de Bremen, qui avoit long-temps vécu dans l'*Inde*, vint à Copenhague, & préſenta un plan pour former ce commerce, & le réunir avec celui de Tranquebar. Ses propoſitions furent goûtées, & S. M. accorda à ceux qui s'y intéreſſeroient deux octrois, l'un du 10 février, & l'autre du 15 mars 1730. On dreſſa la maniere de former les ſouſcriptions, & les aſſociés de l'année précédente eurent la préférence d'y prendre telle part qu'il leur plairoit.

Le feu roi de Danemarck, alors prince royal, non-ſeulement s'intéreſſa dans ce commerce, mais, pour l'animer encore davantage, il s'en déclara le directeur. On tint une aſſemblée générale en ſa préſence, & on y élut du nombre des intéreſſés, huit ſyndics (committirſe) pour avoir ſoin de l'intérêt de la ſociété. Les ſouſcriptions s'étant bientôt remplies, on fit partir pour la Chine le Prince-Royal, commandé par le capitaine Tonder, aujourd'hui vice-amiral, & pour Tranquebar les vaiſſeaux Fréderic IV & le Lion d'or. Bientôt après on expédia deux autres vaiſſeaux pour Tranquebar, ſavoir, la Reine Anne-Sophie & la Wendela: tous ces vaiſſeaux revinrent heureuſement à Copenhague, excepté le Lion d'or, qui échoua ſur les côtes d'Irlande.

Ces premiers arrangemens ayant réuſſi; & leur retour ayant juſtifié les avantages qu'on pourroit tirer du commerce de la Chine, le prince royal devenu roi ſous le nom de Chrétien VI, crut devoir former une compagnie plus étendue, & plus en état de continuer la navigation de l'*Inde*

& de la Chine. Pour cet effet S. M. expédia le 12 Avril 1732, un octroi de 40 ans à la compagnie, lui accorda, avec le titre de *compagnie royale des Indes*, des prééminences, privileges & franchiſes, & ordonna que les intéreſſés des ſociétés de l'an 1729, 1730 & 1731 y ſeroient admis préférablement.

Ces anciens intéreſſés & les nouveaux s'unirent, & convinrent d'un réglement, qui preſcriroit les opérations de la compagnie. Enſuite on tint une aſſemblée générale, dans laquelle on élut pour préſident Chrétien-Louis de Pleſſen, miniſtre d'état, & on lui adjoignit quatre directeurs & cinq hauts-participans pour former la direction, pourvoir aux beſoins, & veiller au maintien, à la ſûreté & aux avantages de la ſociété.

C'eſt ainſi que ſe forma en 1732 la *compagnie royale danoiſe des Indes orientales* & de la Chine, continuée juſqu'à préſent. Son commencement conſiſta en 400 actions, chacune de 250 écus courans de Danemarck, pour faire le fonds conſtant de la compagnie; enſuite les intéreſſés fournirent au prorata par action les frais néceſſaires pour l'achat & l'équipement des vaiſſeaux qu'on avoit réſolu de mettre en mer. Le produit du fonds conſtant fut employé en partie à l'acquiſition de maiſons, magaſins & effets que les anciennes compagnies avoient, tant à Copenhague qu'à Tranquebar, & à faire paſſer dans l'*Inde* un fonds qui y reſteroit toujours, pour y ſoutenir les fabriques. A meſure que le commerce a proſpéré, la compagnie a ajouté à ſes bâtimens & magaſins, & a augmenté le fonds continuel de Tranquebar.

Pour donner aux lecteurs une idée juſte de l'état actuel de cette compagnie, je pourrois leur mettre devant les yeux les opérations d'année en année; mais comme ce détail ſeroit également long & ennuyeux, il ſuffira de dire que par le réſultat que j'en ai tiré, il paroît que la nouvelle compagnie, depuis ſa naiſſance en 1732 juſqu'en 1753 excluſivement, a expédié 60 vaiſſeaux, dont 28 pour Tranquebar, & 32 pour la Chine. Elle en a eu de retour 43; ſavoir, 19 de l'*Inde*, & 24 de Canton. Sept de ſes vaiſſeaux ſe ſont entiérement perdus, ſix autres ont échoué, & quatre ont été abandonnés. Malgré ces malheurs, le prix des actions étoit en 1754, tout aſſuré & tout fourni, d'onze mille juſqu'à 11600 écus de Danemarck. Le fonds roulant, c'eſt-à-dire ce que chaque action a contribué à l'achat, équipement & cargaiſon des vaiſſeaux arrivés en 1754, ou en mer, ſe montoit par vieilles actions à 7750 écus 2 marcs 6 ſchelings, qui ajoutés au fonds conſtant, qui eſt de 750 écus, donne 8500 écus 2 marcs 6 ſchelings, prix intrinſeque; le reſte, ſavoir, 2499 écus 3 marcs 10 ſchelings, eſt pour l'aſſurance & le profit de ceux qui vendent des actions au prix de 11600 écus.

Nous ne ferons pas l'énumération des petits établiſſemens & des comptoirs que la compagnie danoiſe poſſede actuellement dans l'*Inde*; nous dirons ſeulement que depuis peu elle a fait un fonds à Tranquebar pour renouveller le commerce du poivre, & bâtir une loge ſur la côte de Travancoor.

Il eſt bien ſingulier qu'après tant de malheurs conſécutifs éprouvés pendant plus d'un ſiecle, cette compagnie, cent fois culbutée, détruite, anéantie, ſe ſoutienne encore au milieu de la rivalité du même trafic par les trois puiſſances maritimes. Mais on ne doit pas douter que la protection conſtante des rois de Danemarck, les ſoins que ſe ſont donnés ceux qui ſucceſſivement en ont été les préſidens; une direction économe, ſage, attentive & déſintéreſſée, une liberté entiere, exempte de gêne dans les aſſemblées générales & annuelles, où toutes les opérations ſe décident, ne ſoient les vraies ſources de la ſubſiſtance & de la proſpérité de cette compagnie, ſupérieure à ce que les intéreſſés oſerent jamais s'en promettre. (*D. J.*)

INDE, ſ. m. (*Commerce.*) drogue fort employée dans la teinture pour le bleu, & qu'on nomme autrement indigo. *Voyez* INDIGO. (*D. J.*)

INDE, *rouge d'* (*Hiſt. nat.*) Les Anglois nomment *indiam red*, ou *rouge d'inde*, une eſpece d'ochre d'un beau pourpre, très-peſante, très-dure & compacte, rem-

plie de particules luiſantes, qui colore fortement les mains, s'attache à la langue, eſt d'un goût auſtere & aſtringent; elle fait une ébullition très-vive lorſqu'elle eſt jettée dans l'eau, mais elle ne s'y diviſe point; elle durcit dans le feu ſans changer de couleur. On trouve une grande quantité de cette terre dans l'iſle d'Ormus, dans le golphe perſique, d'où on la tranſporte dans l'*Inde*, où l'on s'en ſert pour peindre les maiſons. C'eſt une très-bonne couleur. *Voyez* Mender d'Acoſta, *Hiſt. nat. des foſſiles.* (—)

* INDÉCENT, ad. (*Gram. & Morale.*) qui eſt contre le devoir, la bienſéance & l'honnêteté. Un des principaux caracteres d'une belle ame, c'eſt le ſentiment de la *décence*. Lorſqu'il eſt porté à l'extrême délicateſſe, la nuance s'en répand ſurtout, ſur les actions, ſur les diſcours, ſur les écrits, ſur le ſilence, ſur le geſte, ſur le maintien; elle releve le mérite diſtingué; elle pallie la médiocrité; elle embellit la vertu; elle donne de la grace à l'ignorance.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle eſt accompagnée d'une certaine originalité de caractere, d'une gaiété particuliere & cynique, qui les met au-deſſus des uſages: elle eſt inſupportable dans les femmes. Une belle femme *indécente* eſt une eſpece de monſtre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'oſe exiger la *décence*: l'anatomiſte, le médecin, la ſage-femme ſont *indécens* ſans conſéquence. C'eſt la préſence des femmes qui rend la ſociété des hommes *décente*. Les hommes ſeuls ſont moins *décens*. Les femmes ſont moins *décentes* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a preſqu'aucun vice qui ne porte à quelqu'action *indécente*. Il eſt rare que le vicieux craigne de paroître *indécent*. Il ſe croit trop heureux quand il n'a que cette foible barriere à vaincre. Il y a une *indécence* particuliere & domeſtique; il y en a une générale & publique. On bleſſe celle-ci peut-être toutes les fois qu'entraîné par un goût inconſidéré pour la vérité, on ne ménage pas aſſez les erreurs publiques. Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécent* dans les temps de calamité: il ne ſe montre point ſans inſulter à la miſere d'une nation. Il ſeroit *indécent* de ſe réjouir d'un ſuccès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* conſiſte dans une attention ſcrupuleuſe à des circonſtances légeres & minutieuſes, elle diſparoît preſque dans le tranſport des grandes paſſions. Une mere qui vient de perdre ſon fils ne s'apperçoit pas du déſordre de ſes vêtemens. Une femme tendre & paſſionnée, que le penchant de ſon cœur, le trouble de ſon eſprit, & l'ivreſſe de ſes ſens abandonne à l'impétuoſité des deſirs de ſon amant, ſeroit ridicule ſi elle ſe reſſouvenoit d'être *décente*, dans un inſtant où elle a oublié des conſidérations plus importantes. Elle eſt rentrée dans l'état de nature: c'eſt ſon impreſſion qu'elle ſuit, & qui diſpoſe d'elle & de ſes mouvemens. Le moment du tranſport paſſé; la *décence* renaîtra; & ſi elle ſoupire encore, ſes ſoupirs ſeront *décens*.

* INDÉCIS, adj. (*Gram.*) qui ſe prend auſſi quelquefois ſubſtantivement. On laiſſe e philoſophie, en théologie, beaucoup de queſtions *indéciſes*. Il y a des hommes *indécis* ſur leſquels il ne faut pas compter plus que ſur des enfans. Ils voient un poids égal à toutes les raiſons; les inconvéniens les plus réels & les plus légers les frappent également, ils tremblent toujours de faire un faux pas. Ce n'eſt jamais la raiſon, mais la circonſtance qui les détermine. C'eſt le dernier qui leur parle qu'ils croyent. Si l'on pouvoit comparer les mouvemens de l'ame qui délibere à celui d'un pendule, comme on diſtingue dans le mouvement du pendule l'inſtant où il commence à ſe mouvoir, la durée de ſes oſcillations, & l'inſtant où il ſe fixe; dans le mouvement de l'eſprit qui délibere, il y auroit le moment où l'examen commence, la durée de l'examen ou l'*indéciſion*, & le moment où l'*indéciſion* ceſſe, celui de la réſolution ou du repos.

INDÉCLINABLE, adj. *terme de Grammaire*. On a diſtingué à l'article FORMATION deux ſortes de dérivation, l'une philoſophique, & l'autre grammaticale. La dérivation philoſophique ſert à l'ex-

preſſion des idées acceſſoires propres à la nature d'une idée primitive. La dérivation grammaticale ſert à l'expreſſion des points de vue ſous leſquels une idée principale peut être enviſagée dans l'ordre analytique de l'énonciation. C'eſt la dérivation philoſophique qui forme, d'après une même idée primitive, des mots de différentes eſpeces, où l'on retrouve une même racine commune, ſymbole de l'idée primitive, avec les additions différentes deſtinées à repréſenter l'idée ſpécifique qui la modifie, comme *A Mo*, *A Mor*, *A Micitia*, *A Micus*, *A Manter*, *A Matoriè*, *A Micè*, &c. C'eſt la dérivation grammaticale qui fait prendre à un même mot diverſes inflexions, ſelon les divers aſpects ſous leſquels on enviſage dans l'ordre analytique la même idée principale dont il eſt le ſymbole invariable, comme *AMICus*, *AMICi*, *AMICo*, *AMICum*, *AMICorum*, &c. Ce n'eſt que relativement à cette ſeconde eſpece que les grammairiens emploient les termes *déclinable* & *indéclinable*.

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles, mais pourtant eſſentielles, qui ſont la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité*.

La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots qui, dans la plûpart des langues, reçoivent des inflexions deſtinées à déſigner les divers points de vue ſous leſquels l'ordre analytique préſente l'idée principale de leur ſignification; ainſi les mots *déclinables* ſont les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes.

La ſeconde claſſe comprend les eſpeces de mots qui, en quelque langue que ce ſoit, gardent dans le diſcours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur ſignification y eſt toujours enviſagée ſous le même aſpect; ainſi les mots *indéclinables* ſont les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions & les interjections.

Les mots conſidérés de cette maniere ſont *eſſentiellement déclinables*, ou *eſſentiellement indéclinables*; & ſi l'unanimité des uſages combinés des langues ne nous trompe pas ſur ces deux propriétés oppoſées, elles naiſſent effectivement de la nature des eſpeces de mots qu'elles différencient; & l'examen raiſonné de ces deux caracteres doit nous conduire à la connoiſſance de la nature même des mots, comme l'examen des effets conduit à la connoiſſance des cauſes. *Voyez* MOT.

Au reſte, il ne faut pas ſe méprendre ſur le véritable ſens dans lequel on doit entendre la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité eſſentielle*. Ces deux expreſſions ne veulent dire que la poſſibilité ou l'impoſſibilité abſolue de varier les inflexions des mots relativement aux vues de l'ordre analytique; mais la *déclinabilité* ne ſuppoſe point du tout que la variation actuelle des inflexions doive être admiſe néceſſairement, quoique l'*indéclinabilité* l'exclue néceſſairement: c'eſt que la non-exiſtence eſt une ſuite néceſſaire de l'impoſſibilité: mais l'exiſtence, en ſuppoſant la poſſibilité, n'en eſt pas une ſuite néceſſaire.

En effet, les mots eſſentiellement *déclinables* ne ſont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils ſont déclinés, ils ne l'y ſont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné preſque par-tout, ne l'eſt point dans la langue franque, qui ne fait uſage que de l'infinitif; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent déterminent les diverſes applications dont il eſt ſuſceptible. Les noms qui en grec, en latin, en allemand, reçoivent des nombres & des cas, ne reçoivent que des nombres en françois, en italien, en eſpagnol & en anglois, quoique maints grammairiens croient y voir des cas, au moyen des prépoſitions qui les remplacent effectivement, mais qui ne le ſont pas pour cela. Les verbes latins n'ont que trois modes perſonnels, l'indicatif, l'impératif & le ſubjonctif: ces trois modes ſe trouvent auſſi en grec & en françois; mais les Grecs ont de plus un optatif qui leur eſt propre, & nous avons un mode ſuppoſitif qui n'eſt pas dans les deux autres langues.

Il y a dans les diverſes langues de la terre mille variétés ſemblables, ſuites naturelles de la liberté de l'uſage, décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome,

idiome, & quelquefois par le ſimple haſard ou le pur caprice. Que les noms aient en grec, en latin & en allemand des nombres & des cas, & que dans nos langues analogues de l'Europe, ils n'aient que des nombres, c'eſt génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs ſe déclinent, il y en ait que l'uſage a privés des inflexions que l'analogie leur deſtinoit, c'eſt haſard ou caprice.

Il me ſemble que c'eſt auſſi caprice ou haſard, que ces noms ou ces adjectifs anomaux ſoient les ſeuls qu'il ait plû aux grammairiens d'appeller ſpécialement *indéclinables*. J'aimerois beaucoup mieux que cette dénomination eût été réſervée pour déſigner la propriété de toute une eſpece, en y ajoutant, ſi l'on eût voulu, la diſtinction de l'*indéclinabilité* naturelle & de l'*indéclinabilité* uſuelle: dans ce cas, les anomaux dont il s'agit ici, auroient dû plutôt ſe nommer *indéclinés* qu'*indéclinables*, parce que leur *indéclinabilité* eſt un fait particulier qui déroge à l'analogie commune par accident, & non une ſuite de cette analogie.

Quoi qu'il en ſoit de la dénomination, ces anomaux *indéclinables* n'apportent dans l'élocution latine aucune équivoque; & il eſt d'un uſage bien entendu, quand on fait l'analyſe d'une phraſe latine où il s'en trouve, de leur attribuer les mêmes fonctions qu'aux mots *déclinés*. Ainſi en analyſant cette propoſition interjective de Virgile, *cornu ferit ille*, il eſt ſage de dire que *cornu* eſt à l'ablatif comme complément de la prépoſition ſous-entendue *cum* (avec), quoique *cornu* n'ait réellement aucun cas au ſingulier: c'eſt faire alluſion à l'analogie latine, & c'eſt comme ſi l'on diſoit que *cornu* auroit été mis à l'ablatif, ſi l'uſage l'eût *décliné* comme les autres noms. J'avoue cependant qu'il y auroit plus de juſteſſe & de vérité à ſe ſervir plutôt de ce tour conditionnel que de l'affirmation poſitive; & j'en uſe ainſi quand il s'agit de l'infinitif, qui eſt un vrai nom *indéclinable*: dans *turpe eſt mentiri*, par exemple, je dis que l'infinitif *mentiri* eſt le ſujet du verbe *eſt*, & qu'il ſeroit au nominatif s'il étoit *déclinable*: dans *clamare cæpit*, que *clamare* eſt le complément objectif de *cæpit*, & qu'il ſeroit à l'accuſatif s'il étoit *déclinable*, *&c.* *Voyez* INFINITIF.

Mais ce qui eſt raiſonnable par rapport à la phraſe latine, ſeroit ridicule & faux dans la phraſe françoiſe. Dire que dans *j'obéis au roi*, *au roi* eſt au datif, c'eſt introduire dans notre langue un jargon qui lui eſt étranger, & y ſuppoſer une analogie qu'elle ne connoît pas, βαρβαρίζειν. (*B. E. R. M.*)

INDÉFINI, adj. (*Géom.*) *Voyez* INFINI.

INDÉFINI, (*Gramm.*) ce mot eſt encore un de ceux que les grammairiens emploient comme techniques en diverſes occaſions; & il ſignifie la même choſe qu'*indéterminé*. On dit ſens *indéfini*, article *indéfini*, pronom *indéfini*, temps *indéfini*.

1°. *Sens indéfini*. « Chaque mot, dit M. du Marſais (*Tropes*, *part. III*, *art. ij*, *pag. 233*), a une certaine ſignification dans le diſcours, autrement il ne ſignifieroit rien; mais ce ſens, quoique déterminé (c'eſt-à-dire, quoique fixé à être tel), ne marque pas toujours préciſément un tel individu, un tel particulier; ainſi on appelle *ſens indéterminé* ou *indéfini*, celui qui marque une idée vague, une penſée générale, qu'on ne fait point tomber ſur un objet particulier. »

Les adjectifs & les verbes, conſidérés en eux-mêmes, n'ont qu'un ſens *indéfini*, par rapport à l'objet auquel leur ſignification eſt appliquable: *grand*, *durable*, exprime à la vérité quelque être *grand*, quelque objet *durable*; mais cet être, cet objet, eſt-ce un eſprit ou un corps? eſt-ce un corps animé ou inanimé? eſt-ce un homme ou une brute? *&c.* La nature de l'être eſt *indéfinie*, & ce n'eſt que par des applications particulieres que ces mots ſortiront de cette indétermination, pour prendre un ſens *défini*, du moins à quelques égards; *un grand homme*, *une grande entrepriſe*, *un ouvrage durable*, *une eſtime durable*. C'eſt la même choſe des verbes conſidérés hors de toute application.

Je dis que les applications particulieres tirent ces mots de leur indétermination, *du moins à quelques égards*. C'eſt que toute application qui n'eſt pas abſolument indi-

viduelle ou ſpécifique, c'eſt-à-dire qui ne tombe pas préciſément ſur un individu ou ſur toute une eſpece, laiſſe toujours quelque choſe d'*indéfini* dans le ſens : ainſi quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* eſt défini par ſon application à l'eſpece humaine ; mais ce n'eſt pas à toute l'eſpece, ni à tel individu de l'eſpece ; ainſi le ſens demeure encore *indéfini* à quelques égards, quoiqu'à d'autres il ſoit déterminé.

Les noms appellatifs ſont pareillement *indéfinis* en eux-mêmes. *Homme*, *cheval*, *argument*, déſignent à la vérité telle ou telle nature ; mais ſi l'on veut qu'ils déſignent tel individu, ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en faſſent diſparoître le ſens *indéfini* : par exemple, *cet homme eſt ſavant*, *l'homme eſt ſujet à l'erreur*, &c. *Voyez* ABSTRACTION, APPELLATIF, ARTICLE.

2°. *Article indéfini*. Quelques grammairiens françois, à la tête deſquels il faut mettre l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II*, *chap. vij*, ont diſtingué deux ſortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la* ; & l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*, pour lequel on met *de* ou *des* au pluriel.

Non content de cette premiere diſtinction, la Touche vint après M. Arnauld & M. Lancelot, & dit qu'il y avoit trois articles *indéfinis* : « Les deux premiers, dit-il, ſervent pour les noms des choſes qui ſe prennent par parties dans un ſens *indéfini* : le premier eſt pour les ſubſtantifs, & le ſecond pour les adjectifs ; je les appelle articles *indéfinis partitifs* : le troiſieme article *indéfini* ſert à marquer le nombre des choſes, & c'eſt pour cela que je le nomme *numéral* ». *L'art de bien parler françois*, *liv. II*, *ch. j.* Le P. Buffier & M. Reſtaut, à quelques différences près, ont adopté le même ſyſtême ; & tous ont eu en vue d'établir des cas & des déclinaiſons dans nos noms, à l'imitation des noms grecs & latins ; comme ſi la grammaire particuliere d'une langue ne devoit pas être en quelque ſorte le code des déciſions de l'uſage de cette langue, plutôt que la copie inconſéquente de la grammaire d'une langue étrangere.

Je ne dois pas répéter ici les raiſons qui prouvent que nous n'avons en effet ni cas ni déclinaiſons, (*voyez ces mots*) mais j'obſerverai d'abord avec M. Duclos (*Rem. ſur le chap. vij de la II Part. de la Gramm. génér.*) « que ces diviſions d'articles, *défini*, *indéfini*, n'ont ſervi qu'à jeter de la confuſion ſur la nature de l'article. Je ne prétends pas dire qu'un mot ne puiſſe être pris dans un ſens *indéfini*, c'eſt-à-dire dans ſa ſignification vague & générale ; mais loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le ſupprimer. On dit, par exemple, qu'*un homme a été traité avec honneur* ; comme il ne s'agit pas de ſpécifier l'honneur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article ; *honneur* eſt pris *indéfiniment*, parce qu'il eſt employé en cette occurrence dans ſon acception primitive, ſelon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne préſente à l'eſprit que l'idée générale d'une nature commune à pluſieurs individus, ou à pluſieurs eſpeces, mais abſtraction faite des eſpeces & des individus. « Il n'y a, continue l'habile ſecrétaire de l'académie françoiſe, qu'une ſeule eſpece d'article, qui eſt *le* pour le maſculin, dont on fait *la* pour le féminin, & *les* pour le pluriel des deux genres : *le* bien, *la* vertu, *l'injuſtice* ; *les* biens, *les* vertus, *les injuſtices*. »

En effet, dès qu'il eſt arrêté que nos noms ne ſubiſſent à leur terminaiſon aucun changement qui puiſſe être regardé comme cas, que les ſens acceſſoires repréſentés par les cas en grec, en latin, en allemand, & en toute autre langue qu'on voudra, ſont ſuppléés en françois, & dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phraſe, ou par les prépoſitions qui les précedent ; enfin que la deſtination de l'article eſt de faire prendre le nom dans un ſens précis & déterminé : il eſt certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a pluſieurs, ce ſeront différentes eſpeces du même genre, diſtinguées entr'elles par les différentes idées acceſſoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la premiere hypotheſe, où l'on ne reconnoîtroit pour article que *le*, *la*, *les*,

la conſéquence eſt toute ſimple. Si l'on veut déterminer un nom, ſoit en l'appliquant à toute l'eſpece dont il exprime la nature, ſoit en l'appliquant à un ſeul individu déterminé de l'eſpece, il faut employer l'article; c'eſt pour cela ſeul qu'il eſt inutile: *l'homme eſt mortel*, détermination ſpécifique; *l'homme dont je vous parle*, *&c.* détermination individuelle. Si on peut employer le nom dans ſon acception originelle, qui eſt eſſentiellement *indéfinie*, il faut l'employer ſeul; l'intention eſt remplie: *parler en homme*, c'eſt-à-dire *conformément à la nature humaine*; ſens *indéfini*, où il n'eſt queſtion ni d'aucun individu en particulier, ni de la totalité des individus. Ainſi l'introduction de l'article *indéfini* ſeroit au moins une inutilité, ſi ce n'étoit même une abſurdité & une contradiction.

Dans la ſeconde hypotheſe, où l'on admettroit diverſes eſpeces d'articles, l'idée commune du genre devroit encore ſe retrouver dans chaque eſpece, mais avec quelque autre idée acceſſoire qui ſeroit le caractere diſtinctif de l'eſpece. Tels ſont peut-être les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *ſon*, *un*, *deux*, *trois*, & tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots ſervent à faire prendre dans un ſens précis & déterminé, les noms avant leſquels l'uſage de notre langue les place; mais ils le font de diverſes manieres, qui pourroient leur faire donner diverſes terminaiſons. *Tout*, *chaque*, *nul*, articles collectifs, diſtingués encore entr'eux par des nuances délicates; *quelque*, *certain*, articles partitifs; *ce*, article démonſtratif; *mon*, *ton*, *ſon*, articles poſſeſſifs; *un*, *deux*, *trois*, *&c.* articles numériques, *&c.* Ici il faut toujours raiſonner de même: vous déterminerez le ſens d'un nom, par tel article qu'il vous plaira ou qu'exigera le beſoin; ils ſont tous deſtinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom ſoit pris dans un ſens *indéfini*, abſtenez-vous de tout article; le nom a ce ſens par lui-même.

3°. *Pronoms indéfinis.* Pluſieurs grammairiens admettent une claſſe de pronoms qu'ils nomment *indéfinis* ou *impropres*, comme je l'ai déja dit ailleurs. *Voyez* IMPROPRE. On verra au *mot* PRONOM, que cette partie d'oraiſon détermine les objets dont on parle, par l'idée de leur relation de perſonnalité, comme les noms les déterminent par l'idée de leur nature. D'où il ſuit qu'un pronom, qui en cette qualité ſeroit *indéfini*, devroit déterminer un objet par l'idée d'une relation vague de perſonnalité, & qu'il ne ſeroit en ſoi d'aucune perſonne, mais qu'il ſeroit applicable à toutes les perſonnes. Y a-t-il des pronoms de cette ſorte? Non: tout pronom eſt ou de la premiere perſonne, comme *je*, *me*, *moi*, *nous*; ou de la ſeconde, comme, *tu*, *te*, *toi*, *vous*; ou de la troiſieme, comme *ſe*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leurs*, *eux*, *elles*. *Voyez* PRONOM.

4°. *Temps indéfinis.* Nos grammairiens diſtinguent encore dans notre indicatif deux prétérits, qu'ils appellent l'un *défini*, & l'autre *indéfini*. Quelques-uns, entre leſquels il faut compter M. de Vaugelas, donnent le nom de *défini* à celui de ces deux prétendus prétérits, qui eſt ſimple, comme *j'ai aimé*, *je pris*, *je reçus*, *je tins*; & ils appellent *indéfini* celui qui eſt compoſé, comme *j'ai aimé*, *j'ai pris*, *j'ai reçu*, *j'ai tenu*. D'autres au contraire, qui ont pour eux l'auteur de la *Grammaire générale* & M. du Marſais, appellent *indéfini* celui qui eſt ſimple, & *défini* celui qui eſt compoſé. Cette oppoſition de nos plus habiles maîtres me ſemble prouver que l'idée qu'il faut avoir d'un temps *indéfini*, étoit elle-même aſſez peu déterminée par rapport à eux. On verra, *article* TEMPS, ce qu'il faut penſer des deux dont il s'agit ici, & quels ſont ceux qu'il faut nommer *définis* & *indéfinis*, ſoit préſens, ſoit prétérits, ſoit futurs. (*B. E. R. M.*)

INDÉLÉBILE, adj. (*Théologie.*) qui ne ſe peut effacer. Ce mot eſt formé du latin *delere* effacer, avec la prépoſition *in*, priſe dans un ſens négatif. Les ſacremens de baptême, de confirmation & d'ordre impriment un caractere *indélébile*. *Voyez* CARACTERE. (*G*)

INDÉLIBÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui s'eſt fait ſans attention, ſans examen, ſans délibération, preſque machinalement. On dit un jugment *indélibéré*, un mouvement *indélibéré*.

INDEMNE, adj. m. & f. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt acquitté ou dédommagé de quelque choſe par une autre perſonne; celui dont le garant prend le fait & cauſe, doit ſortir *indemne* de la conteſtation. *Voyez* INDEMNITÉ. (*A*)

INDEMNITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général ce qui eſt donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne ſouffre quelque dommage.

Quelquefois par ce terme, on entend un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un indemne. Ce terme eſt ſur-tout employé dans ce ſens pour exprimer un écrit par lequel on promet d'acquitter quelqu'un de l'événement d'une obligation ou d'une conteſtation, ſoit en principal & intérêts ou pour les frais & dépens.

Indemnité eſt quelquefois pris pour diminution; un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de ſon bail, demande au propriétaire une *indemnité*, c'eſt-à-dire, une diminution ſur le prix de ſon bail.

Indemnité eſt auſſi un terme propre pour exprimer la garantie due à la femme par ſon mari, & ſur ſes biens, pour les dettes auxquelles elle s'eſt obligée pour ſon mari, ou qui ſont dettes de communauté, dont elle ne profite pas au cas qu'elle renonce à la communauté. L'hypotheque de la femme pour ces ſortes d'*indemnités* eſt du jour du contrat de mariage en pays coutumier; en pays de droit écrit, elle n'a lieu que du jour de l'obligation de la femme, à moins que l'*indemnité* ne ſoit ſtipulée par contrat de mariage.

Indemnité due au ſeigneur eſt un droit en argent que les gens de main-morte ſont tenus de payer au ſeigneur de qui relevent les héritages qu'ils acquierent, à quelque titre que ce ſoit, pour le dédommager de ce que ces héritages ſont pour ainſi dire hors du commerce, attendu que les gens de main-morte cherchent rarement à aliéner, & qu'ils ne le peuvent faire que difficilement, à cauſe des formalités néceſſaires pour de telles aliénations, au moyen de quoi, le ſeigneur eſt privé des droits qu'il recevroit à chaque mutation, & autres droits caſuels qu'il pourroit avoir ſi les héritages n'étoient pas poſſédés par des gens de main-morte.

Le ſeigneur a néanmoins toujours un droit de relief à chaque mutation d'homme vivant & mourant.

Le droit d'amortiſſement que les gens de main-morte payent au roi, n'empêche pas qu'ils ne doivent auſſi un droit d'*indemnité*, ſoit au roi, ſi l'acquiſition eſt dans ſa mouvance, ou au ſeigneur particulier dans la mouvance duquel eſt l'héritage; & s'il y a un autre ſeigneur qui ait la juſtice, le droit d'*indemnité* ſe partage entr'eux, de maniere que celui qui a la juſtice prend la dixieme partie du droit d'*indemnité*, pour le dédommager des droits de deshérence, confiſcation, & autres droits que donne la juſtice; le ſeigneur de fief prend le ſurplus du droit.

Quant à la fixation du droit d'*indemnité*, elle eſt différente ſelon les pays & les coutumes.

Au parlement de Paris on regle ce droit au cinquieme du prix de l'héritage; on obſerve la même choſe dans toutes les coutumes qui n'ont point de diſpoſition contraire.

La coutume de Sens regle ce droit à la valeur des fruits de trois années de l'héritage, ou au ſixieme du prix de l'acquiſition, au choix & option des gens de main-morte.

En Normandie l'*indemnité* eſt du tiers pour les fiefs & du quart pour les rotures.

En Dauphiné on l'évalue à un droit de lods de vingt ans en vingt ans.

Mais ordinairement les gens de main-morte ont ſoin de prévenir le ſeigneur du deſſein qu'ils ont d'acquérir & de compoſer avec lui.

Ce paiement du droit d'*indemnité* ne peut être demandé aux gens de main-morte qu'après qu'ils ont obtenu des lettres d'amortiſſement, étant incertain juſques-là s'ils reſteront poſſeſſeurs de l'héritage.

Quand un héritage eſt donné par teſtament à des gens de main-morte, c'eſt aux héritiers du teſtateur à payer le droit d'*indemnité*: on ſuppoſe que le teſtateur en leur donnant l'héritage, a eu intention que ſes héritiers fiſſent tout ce qui ſeroit

néceſſaire pour les mettre en état de le poſſéder, ſuivant la regle, *qui vult finem, vult & media*; mais quand l'héritage eſt donné entre-vifs, c'eſt aux gens de main-morte à payer le droit d'*indemnité*: on ne peut pas dans ce cas admettre la même préſomption que dans le précédent, parce que ſi le donateur avoit voulu payer le droit d'*indemnité*, il l'auroit fait lui-même de ſon vivant.

Le payement du droit d'*indemnité* eſt ſujet à preſcription par trente ans contre un ſeigneur temporel, & par quarante ans contre l'égliſe.

Les gens de main-morte qui ont payé le droit d'*indemnité*, ne laiſſent pas d'être tenus d'acquitter les cens & rentes dûs ſur l'héritage.

Il n'eſt point dû d'*indemnité* pour l'acquiſition d'un héritage allodial.

Les gens de main-morte n'en doivent pas non plus lorſqu'ils acquierent de la main du ſeigneur ou de ſon conſentement.

Voyez Dumoulin ſur *l'art. 51 de la nouv. coût. de Paris, gl. xj, n. 68; la déclaration du 21 Novembre 1724; l'arrêt du conſeil du 9 Décembre 1727*; Bacquet, *des amortiſſemens, ch. liij & ljv.* d'Olive, *ch. xij & ſuiv.* Boniface, *tome I, liv. II, tit. 31, ch. xxj.* Salvaing, *de l'uſage des fiefs, ch. ljx.* Hevin-ſur-Frain, *pag. 259*; Dufait, *liv. I, ch. ccxlj, & liv. III, ch. ccxlvj.*

Voyez auſſi AMORTISSEMENT, HOMME VIVANT ET MOURANT, & MAIN-MORTE. (*A*)

INDÉPENDANCE, ſ. f. (*Philoſoph. Morale.*) la pierre philoſophale de l'orgueil humain; la chimere après laquelle l'amour-propre court en aveugle; le terme que les hommes ſe propoſent toujours, & qui empêche leurs entrepriſes & leurs deſirs d'en avoir jamais, c'eſt l'*indépendance*.

Cette perfection eſt ſans doute bien digne des efforts que nous faiſons pour l'atteindre, puiſqu'elle renferme néceſſairement toutes les autres; mais par-là même elle ne peut point ſe rencontrer dans l'homme eſſentiellement limité par ſa propre exiſtence. Il n'eſt qu'un ſeul être *indépendant* dans la nature; c'eſt ſon auteur. Le reſte eſt une chaîne dont les anneaux ſe lient mutuellement, & dépendent les uns des autres, excepté le premier, qui eſt dans la main même du créateur. Tout ſe tient dans l'univers: les corps céleſtes agiſſent les uns ſur les autres; notre globe en eſt attiré, & les attire à ſon tour: le flux & reflux de la mer a ſa cauſe dans la lune; la fertilité des campagnes dépend de la chaleur du ſoleil, de l'humidité de la terre, de l'abondance de ſes ſels, *&c.* Pour qu'un brin d'herbe croiſſe, il faut pour ainſi dire, que la nature entiere y concoure; enfin il y a dans l'ordre phyſique un enchaînement dont l'étrange complication fait un chaos que l'on a eu tant de peine à débrouiller.

Il en eſt de même dans l'ordre moral & politique. L'ame dépend du corps; le corps dépend de l'ame, & de tous les objets extérieurs, comment l'homme, c'eſt-à-dire l'aſſemblage de deux parties ſi ſubordonnées, ſeroit-il lui-même *indépendant?* La ſociété pour laquelle nous ſommes nés nous donne des loix à ſuivre, des devoirs à remplir; quel que ſoit le rang que nous y tenions, la dépendance eſt toujours notre appanage, & celui qui commande à tous les autres, le ſouverain lui-même voit au-deſſus de ſa tête les loix dont il n'eſt que le premier ſujet.

Cependant les hommes ſe conſument en des efforts continuels pour arriver à cette *indépendance*, qui n'exiſte nulle part. Ils croient toujours l'appercevoir dans le rang qui eſt au-deſſus de celui qu'ils occupent; & lorſqu'ils y ſont parvenus, honteux de ne l'y point trouver & non guéris de leur folle envie, ils continuent à l'aller chercher plus haut. Je les comparerois volontiers à des gens groſſiers & ignorans qui auroient réſolu de ne ſe repoſer qu'à l'endroit où l'œil borné eſt forcé de s'arrêter, & où le ciel ſemble toucher à la terre. A meſure qu'ils avancent l'horiſon ſe recule; mais comme ils l'ont toujours en perſpective devant eux, ils ne ſe rebutent point, ils ſe flattent ſans ceſſe de l'atteindre dans peu, & après avoir marché toute leur vie, après avoir parcouru des eſpaces immenſes, ils tombent enfin accablés de fatigue & d'ennui, & meurent avec la douleur de ne ſe voir pas plus près du terme auquel ils s'effor-

çoient d'arriver, que le jour qu'ils avoient commencé à y tendre.

Il eſt pourtant une eſpece d'*indépendance* à laquelle il eſt permis d'aſpirer : c'eſt celle que donne la philoſophie. Elle n'ôte point à l'homme tous ſes liens, mais elle ne lui laiſſe que ceux qu'il a reçus de la main même de la raiſon. Elle ne le rend pas abſolument *indépendant*, mais elle le fait dépendre que de ſes devoirs.

Une pareille *indépendance* ne peut pas être dangereuſe. Elle ne touche point à l'autorité du gouvernement, à l'obéiſſance qui eſt dûe aux loix, au reſpect que mérite la religion, elle n'étend pas à détruire toute ſubordination, & à bouleverſer l'état, comme le publient certaines gens qui crient à l'anarchie, dès qu'on refuſe de reconnoître le tribunal orgueilleux qu'ils ſe ſont eux-mêmes élevé. Non, ſi le philoſophe eſt plus *indépendant* que le reſte des hommes, c'eſt qu'il ſe forge moins de chaînes nouvelles. La médiocrité des deſirs le délivre d'une foule de beſoins auxquels la cupidité aſſujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il ſe détache par raiſon de ce que la malignité des hommes pourroit lui enlever. Content de ſon obſcurité, il ne va point pour en ſortir ramper à la porte des grands, & chercher des mépris qu'il ne veut rendre à perſonne. Plus il eſt dégagé des préjugés, & plus il eſt attaché aux vérités de la religion, ferme dans les grands principes qui font l'honnête homme, le fidele ſujet & le bon citoyen. Si quelquefois il a le malheur de faire plus de bruit qu'il ne le voudroit, c'eſt dans le monde littéraire où quelques nains effrayés ou envieux de ſa grandeur, veulent le faire paſſer pour un Titan qui eſcalade le ciel, & tâchent ainſi par leurs cris d'attirer la foudre ſur la tête de celui dont leurs propres dards pourroient à peine piquer légérement les piés. Mais que l'on ne ſe laiſſe pas étourdir par ces accuſations vagues dont les auteurs reſſemblent aſſez à ces enfans qui crient au feu lorſque leur maître les corrige. L'on n'a juſqu'ici guere vu de philoſophes qui aient excité des révoltes, renverſé le gouvernement, changé la forme des états : je ne vois pas que ce ſoit eux qui aient occaſionné les guerres civiles en France, fait les proſcriptions à Rome, détruit les républiques de la Grece. Je les vois par-tout entourés d'une foule d'ennemis, mais par-tout je les vois perſécutés & jamais perſécuteurs. C'eſt-là leur deſtinée, & le prince même des philoſophes, le grand & vertueux Socrate, leur apprend qu'ils doivent s'eſtimer heureux lorſqu'on ne leur dreſſe pas des échafauds avant de leur élever des ſtatues.

INDEPENDANT, ſ. m. (*Théologie.*) *indépendans*, nom qu'on donne à quelques ſectaires d'Angleterre & des Provinces-unies. Ils ont été ainſi appellés parce qu'ils font profeſſion de ne dépendre d'aucune aſſemblée eccléſiaſtique. *V.* PURITAINS.

Ils prétendent que chaque égliſe ou congrégation particuliere, comme ils parlent, a en elle-même radicalement & eſſentiellement tout ce qui eſt néceſſaire pour ſa conduite & pour ſon gouvernement ; qu'elle a toute la puiſſance eccléſiaſtique & toute la juriſdiction, & qu'elle n'eſt point ſujette à une ou pluſieurs égliſes, ni à leurs députés, ni à leurs aſſemblées, ni à leurs ſynodes, non plus qu'à aucun évêque.

Quoique les *indépendans* ne croient pas qu'il ſoit néceſſaire d'aſſembler des ſynodes, ils diſent que ſi l'on en tient, on doit conſidérer leurs réſolutions comme des conſeils d'hommes ſages & prudens, auxquels on peut déférer, & non comme des déciſions auxquelles on ſoit obligé d'obéir. *Voyez* SYNODE, CONCILE, *&c.* Ils conviennent qu'une ou pluſieurs égliſes peuvent aider une autre égliſe de leurs conſeils & de leurs ſecours ; la reprendre même lorſqu'elle péche, pourvu qu'elle ne s'attribue point le droit d'une autorité ſupérieure qui ait le pouvoir d'excommunier.

Dans les matieres de foi & de doctrine les *indépendans* ſont entiérement d'accord avec les réformés, & leur indépendance regarde plutôt la politique & la diſcipline que le fond de la religion. *Voyez* CALVINISME.

Durant les guerres civiles d'Angleterre, les *indépendans* étant devenus le parti le plus puiſſant, preſque toutes les ſectes con-

traires à l'égliſe anglicane ſe joignirent à eux, ce qui fait qu'on les diſtingue en deux ſectes.

Les premiers ſont presbytériens, & n'en different qu'en matiere de diſcipline. Les autres que M. Spanheim appelle *faux indépendans*, ſont un amas confus d'anabaptiſtes, de ſociniens, d'antinomes, de familiariſtes, de libertins, *&c.* *Voyez* PRESBYTÉRIENS, ANTINOMES, *&c.*

Voici ce que dit le P. d'Orléans de l'origine de cette ſecte. Du ſein même de cette ſecte étoit née depuis quelque temps, ſous prétexte d'une plus grande réforme, une autre ſecte non-ſeulement ennemie du roi, mais de la royauté qu'elle entreprit d'abolir tout-à-fait, pour former une république, au gouvernement de laquelle chacun pût avoir part à ſon tour. On ne peut dire préciſément quand cet étrange deſſein fut formé par la ſecte des *indépendans*; c'eſt le nom qu'on avoit donné à la ſecte dont il s'agit, ſur ce que faiſant profeſſion de porter la liberté évangélique encore plus loin que les puritains, non-ſeulement elle ne vouloit point d'évêques, mais elle rejettoit mêmes les ſynodes, prétendant que chaque aſſemblée devoit ſe gouverner elle-même indépendamment de toute autre, & faiſant conſiſter en cela la liberté des enfans de Dieu.

D'abord on n'avoit diſtingué ces nouveaux ſectaires entre les presbytériens, que comme on diſtingue les fervens des tiedes, & les parfaits des relâchés, par un plus grand éloignement des pompes & des prééminences, ſoit dans l'égliſe, ſoit dans l'état, par un plus grand zele à réduire la pratique de l'évangile à ſa plus grande pureté. Leur maxime ſur l'*indépendance* les fit diſtinguer en leur faiſant donner un nom, & les rendit ſuſpects aux autres; mais ils eurent aſſez d'adreſſe & d'artifice pour avancer leurs affaires, & pour faire un grand nombre de proſélytes.

L'*indépendantiſme* ne ſubſiſte qu'en Angleterre, dans les colonies angloiſes & dans les Provinces-unies. Un nommé Morel voulut l'introduire en France dans le xvj^e^ ſiecle, mais le ſynode de la Rochelle où préſidoit Beze, & celui de Charenton en 1644, condamnerent cette erreur. *Dictionnaire de Trévoux.*

INDÉTERMINÉ, adj. (*Mathémat.*) ſe dit d'une quantité ou choſe qui n'a point de bornes certaines & preſcrites.

On appelle, en mathématique, *quantités indéterminées* ou *variables*, celles qui peuvent changer de grandeur, par oppoſition aux quantités données & conſtantes, dont la grandeur reſte toujours la même, dans une parabole, par exemple, les co-ordonnées x & y ſont des *indéterminées*, & le parametre eſt une quantité conſtante. (*O*)

Un problême *indéterminé* eſt celui dont on peut donner un nombre infini de ſolutions différentes. *V.* PROBLEME, COURBE, LIEU, *&c.*

On demande, par exemple, un nombre qui ſoit multiple de 4 & de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, *&c.* à l'infini, & ainſi du reſte.

On regarde ordinairement un problême comme *indéterminé*, lorſqu'il renferme plus d'inconnues que d'équations, parce qu'alors on ne peut jamais réduire les équations à une ſeule qui ne contienne qu'une inconnue. Cependant il eſt certains problêmes qui par leur nature ſont déterminés, quoiqu'ils renferment moins d'équations que d'inconnues. Un exemple éclaircira & prouvera en même temps ce que nous avançons. Suppoſons que l'on partage 40 ſols à 20 perſonnes, hommes, femmes, & enfans, en donnant aux hommes 4 ſols, aux femmes 2 ſols, aux enfans 1 ſol. On demande combien il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans. Il eſt certain qu'il y a ici trois inconnues, x, y, z, & que l'on ne peut trouver que ces deux équations $x + y + z = 20$; & $4x + 2y + z = 40$. La premiere donne $z = 20 - x - y$, & $4x + 2y + 20 - x - - y = 40$, ou $3x + y = 20$, & $x = \frac{20 - - y}{3}$. Or il ſemble d'abord que l'on puiſſe prendre pour y tout ce qu'on veut; mais on ſera réflexion que comme y exprime un certain nombre de perſonnes, auſſi bien que x, il faut que y & x ſoient chacun des nombres entiers poſitifs. D'où il s'enſuit que y doit être un nombre entier plus petit que 20, & que $20 - - y$ doit être diviſible exactement par 3. On fera donc ſucceſſivement $20 - - y$ égale à tous

les multiples de 3 ; ſavoir $20 - y = 3$, $20 - y = 6$, $20 - y = 9$, $20 - y = 12$, $20 - y = 15$, $20 - y = 18$; & l'on ne ſauroit aller plus loin, parce que ſi on prenoit $20 - y - 21$, on auroit $y = -1$: c'eſt pourquoi on aura toutes les ſolutions poſſibles de ce problême dans la table ſuivante.

$y = 17.\ x = 1.\ z = 2.$
$y = 14.\ x = 2.\ z = 4.$
$y = 11.\ x = 3.\ z = 6.$
$y = 8.\ x = 4.\ z = 8.$
$y = 5.\ x = 5.\ z = 10.$
$y = 2.\ x = 6.\ z = 12.$

ce qui fait en tout ſix ſolutions poſſibles. (*O*)

INDÉTERMINÉS, *problêmes indéterminés.* (*Algebre. Analyſe.*) Le premier auteur qui ait donné un ouvrage ſur cette matiere eſt Diophante, mathématicien de l'école d'Alexandrie. *Voyez l'article* DIOPHANTE. Cette partie de l'analyſe fit peu de progrès juſqu'au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, où Bachet de Mézériac, un des premiers membres de l'académie Françoiſe, célebre par ſon érudition dans la langue grecque, a donné un ſavant commentaire du Diophante, ouvrage excellent dans ce genre, ſelon M. de la Grange. Fermat, Deſcartes, Frénicle, en France, & Wallis en Angleterre, ſe propoſerent réciproquement pluſieurs problêmes de cette eſpece. Le fils de Fermat recueillit les ſolutions de ſon pere, & pluſieurs beaux théorêmes dont elles lui avoient fourni l'occaſion, dans une édition de Diophante qu'il a donnée ; mais les géometres paroiſſoient avoir oublié ces queſtions, & même les mépriſer comme inutiles, lorſque M. Euler qui n'a laiſſé aucune partie des mathématiques ſans l'avoir approfondie & perfectionnée, a réveillé l'attention des géometres par de très-belles recherches ajoutées à celles de Fermat, & par des démonſtrations générales de théorêmes qu'on n'avoit trouvés que par induction. M. de la Grange s'eſt occupé enſuite des mêmes objets, & non-ſeulement il a réſolu des problêmes plus généraux & plus difficiles, mais il a trouvé des méthodes plus directes, plus analytiques ; car juſqu'à lui les analyſtes n'avoient qu'une eſpece de tâtonnement & de divination pour ainſi dire, & c'étoit en partie pour cela que pluſieurs ou les avoient dédaignées, ou n'avoient oſé s'y livrer. Le ſecond volume de la *Traduction françoiſe des Elémens d'Algebre* de M. Euler, renferme un traité élémentaire, & avec les additions de M. de la Grange, une théorie preſque complette de cette partie de l'algebre. Cet article ne ſera qu'un extrait de cet ouvrage.

Problémes indéterminés du premier degré. Ces problêmes ſe réduiſent à trouver les valeurs en nombres entiers que peuvent avoir x & y, lorſque ces quantités ſont données par l'équation $ax - by = c$, a b c étant des nombres entiers poſitifs ou négatifs.

Bachet eſt le premier qui ait donné une ſolution complette de ce problême : on l'a trouvé dans ſes récréations mathématiques, intitulées : *Problémes amuſans.*

Soit $x = a^1$, $y = b^1$ une ſolution de l'équation ci-deſſus, on aura $a^1 a - b^1 b = c = ax - by$; donc $\frac{x - a^1}{y - b^1} = \frac{b}{a}$; or, puiſque (hypotheſe) toutes ces quantités ſont de nombres entiers, & que par conſéquent a & b ne peuvent avoir un diviſeur commun qui ne diviſe également c, & par conſéquent tous les termes, on pourra regarder $\frac{b}{a}$ comme une fraction réduite à ſes plus ſimples termes, & l'on aura $x - a' = mb$, $y - b' = ma$, m étant un nombre entier poſitif au négatif ; donc $x = a' + mb$, $y = b' + ma$; donc connoiſſant une ſolution, on aura toutes les autres ; donc m pouvant être ou poſitif ou négatif à volonté, on aura une valeur de x entre $-\frac{b}{2}$ & $\frac{b}{2}$, & une de y entre $\frac{a}{2}$ & $-\frac{a}{2}$.

Mais puiſque $ax - by = c$ ſoit fait $x = \pm x'c$ & $y = \pm y'c$, nous aurons $ax' - by' = \pm 1$; donc réſolvant cette équation & prenant $x = x'c$ & $y'c$, nous aurons une valeur de x & de y, & par celle-là toutes les autres.

L'équation $ax' - by' = \pm 1$ eſt toujours réſoluble, puiſque réduiſant $\frac{a}{b}$ en fraction continue (*Voyez* FRACTIONS CONTINUES,)

continues,) prenant les valeurs approchées ſucceſſives pour $\frac{a}{b}$ & appellant $\frac{a'}{b'}$ la plus approchée, nous aurons $ab' - a'b = \pm 1$, ainſi $x = \pm ca'$ & $y = \pm cb'$ ſeront une des valeurs cherchées de x & de y.

Problêmes indéterminés dont l'équation eſt telle qu'une des variables ne monte qu'au premier degré. La condition de ces problêmes eſt de trouver pour x & y des nombres entiers, lorſque

$$y = \frac{a + bx + cx^2 + dx^3, \&c.}{f + gx + hx^2, \&c.}$$

donc nous aurons

$$a + bx + cx^2 \ldots\ldots = Ay$$
$$f + gx + hx^2 \ldots\ldots = A$$

éliminant x nous aurons une équation de la forme $C + AB$, où C eſt une quantité donnée en a, b, c & o, f, g, &c. & où B eſt une fonction rationnelle & entiere des mêmes coefficiens de y & de A; donc C doit être diviſible par A; donc prenant pour A un des diviſeurs de C & l'équation $A - f - gx \ldots = o$, les racines rationnelles de cette équation, ſi elle peut en avoir, ſeront les valeurs de x qui ſatisferont au problême.

Sil'on avoit l'équation $y = \frac{a + bx + cx^2}{f}$, &c. & que $x = A$ fût une des ſolutions, il eſt aiſé de voir que $A + mf$ en ſeroit une autre, m étant un entier quelconque: or, on peut ſuppoſer que $A \pm mf$ ſoit entre $\frac{f}{2}$ & $-\frac{f}{2}$ dont eſſayant tous les nombres entiers contenus dans ces limites, on aura toutes les ſolutions premieres, deſquelles il ſera aiſé de déduire toutes les autres.

3. Soit la fonction homogene $\frac{ay^m + by^{m-1}x - \ldots}{f}$ que je ſuppoſe égal à un entier.

D'abord il eſt aiſé de voir que l'on fait $x = ny - fQ$, le numérateur deviendra de la forme $a + bn + cn^2 \ldots y^m + Bf$ qui doit être diviſible par f; donc $a + bn + cn^2 \ldots y^m$ ſera diviſible par f, ſoit $f = f', f'', f''' \ldots$; $f', f'', f''' \ldots$ étant des nombres premiers, il faudra que $a + bn + cn^2 \ldots$ ſoit diviſible ou par f', ou par f'', ou par f', f'', &c. ou par f, parce que y ne peut être ſuppoſé diviſible par f; ainſi nous cherchons d'abord n tel que $\frac{a + bn + cn^2}{f', f'', f'''}$ ſoit un entier, & les valeurs de n trouvées nous donneront les valeurs de y premieres à f, & les autres ſuppoſitions nous donneront les autres juſqu'à y diviſible par f qui donne y^m diviſible par f.

Voilà les ſeules équations qu'on a pu réſoudre juſqu'ici pour un degré quelconque. Je vais maintenant parler de celles du deuxieme degré qu'on a réſolues en général.

Des équations du ſecond degré. On obſervera d'abord que par l'algebre ordinaire on réduira la ſolution de ces équations, ſoit en nombres entiers, à la recherche de $\sqrt{Ax^2 + B}$, égale à une fonction rationnelle ou à un entier.

Pour le premier cas, nous obſervons que (*Voyez* Diophante,) ſi A ou B ſont quarrés ou égaux à l'unité, le problême ſe réſout par la méthode de Diophante; ainſi, c'eſt à rappeller la formule propoſée à ce cas qu'il faut s'appliquer. Soit donc $Ay^2 + B$ qui doit être un quarré A & B n'ayant point de facteurs quarrés; car s'ils en avoient, il n'y auroit qu'à diviſer A & B par les facteurs a^2, b^2, & réſoudre la queſtion $\frac{AQ^2}{a^2} + \frac{B}{b^2}$ égal à un quarré, & faire $y = \frac{aQ}{b}$.

Je fais $y = \frac{p}{q}$, p & q étant des nombres entiers premiers entr'eux $A\frac{p^2}{q^2} + B$ ſera donc un quarré, & l'équation $Ap^2 + Bq^2 = Q^2$ ſera réſoluble en nombres entiers. De ce que p & q ſont premiers entr'eux, p & B le ſeront auſſi; autrement il faudra que le diviſeur rBq^2 fût diviſible par r^2 & B ne l'étant que par r, ce qui eſt impoſſible. Je ferai donc $Q = nq - Aq'$, ou n & q' ſont de nouvelles *indéterminés*, il en réſulte que tous les termes ont A pour facteur, excepté q^2 qui a $n^2 - B$; donc $n^2 - B$ doit être diviſible par A: ainſi, toutes les fois que $n < \frac{A}{2}$ ne

donne pas $n^2 - B$ diviſible par A, le problême n'eſt pas réſoluble.

Mais ſi $\frac{n^2 - B}{A} = A'$, alors ſubſtituant dans l'équation en p, q, Q, ci-deſſus, la valeur de Q, on aura une équation $By'^2 + A^1$ qui ſera un quarré, ſi $A^1 < B$, nous aurons avancé la ſolution, ſinon la mettant ſous la forme $A'' y^2 + B''$ égal à un quarré, & la traitant comme la propoſée, nous aurons $\frac{n'^2 - B''}{A''}$, & ſi $n' < \frac{A''}{2}$ donne une ſolution à cauſe de $B < A'$, nous aurons $A''' = \frac{n'^2 - A'}{B} < A'$, & on cherchera $B''' y^2 + A''$ égal à un quarré; continuant toujours ainſi, il eſt clair que l'on trouvera néceſſairement ou équation impoſſible A 1, ou ^{4} égal à un quarré, ou A 1 $Q_2 + B$ 1 ^{2} égal à un quarré, toutes équations dont on connoît la ſolution; l'on voit que toutes les ſuppoſitions étant linéaires, la ſolution générale de la derniere équation donnera celle de la propoſée.

Des ſolutions en nombres entiers. On trouvera, en faiſant les mêmes ſubſtitutions que dans l'article précédent, que pour que $Q^2 - A y^2 = B$, il faut $\frac{n^2 - A}{B}$ ſoit égale à un nombre entier $n < \frac{B}{2}$, & enſuite il faudra que $C^1 A^1 y^2 - 2 B^1 Q y + C' Q^2 = 1$: tous ces nombres étant entiers, ſi cette équation avoit des facteurs rationnels, il n'y auroit pas de difficulté, ſinon pour ſatisfaire à cette derniere condition; on cherchera la plus petite valeur, en nombres entiers de la fonction égalée à l'unité, & ſi cette valeur eſt un, le problême ſera poſſible, ſinon il ne le ſera pas. Maintenant, pour prouver ces valeurs qui rendent la fonction ci-deſſus la plus petite, on verra que ſoit $+ y^m + B y^{m-1} a \ldots\ldots + Q x^m$, qui doit une quantité moindre, elle ſera $y - a x \times y - b x \ldots\ldots \times y - (b' + e \sqrt{-1}) x \times y - (b - e \sqrt{-1}) x (1 + b' - e' \sqrt{-1})$ &c. $= y - a x \times y - b x \ldots \times y - b' x^2 + e'^2 x^2 \ldots\ldots$ donc il faudra que $y - a x$, $y - b' x x$, $y - b x$ ſoient moindres que $y' - a x'$, $y' - b' x'$, $y' - b' x$, y^1 & x^1 étant des nombres $< y$ & x; il faudra donc ſavoir, a étant un nombre donné non rationnel, quelles valeurs de y & de x donnent à $y - a x$ cette propriété; pour cela on ſuppoſera que ſoit $p - a q$ une fonction & $sp \pm qr = \pm 1$, on aura en général $r < p$, & $s < qp - aq < r - as$, & < que toute fonction $x - ay$ ou x eſt entre p & r, & y entre q & s, faiſant donc $\frac{p}{q} = a$, & réduiſant en fractions continues, on aura les fractions $\frac{p}{q}$, $\frac{r}{s}$, &c. qui jouiront de la propriété ci-deſſus; donc ſi les fractions $\frac{p}{q}$, $\frac{r}{s}$, &c. ou les fonctions $p - aq \times p' - a' q' \ldots$ qu'on ſuppoſe devenir minimum ſont en nombres finis, on connoîtra le vrai minimum, & c'eſt ce qui arrive toutes les fois que a eſt rationnel, ou que la fonction eſt du ſecond degré. *Voyez* FRACTIONS CONTINUES.

Connoiſſant une ou pluſieurs valeurs de Q, de y, on trouvera que les autres ſeront données par l'équation $t^2 - A u^2 = 1$, A étant une fonction des valeurs connues de Q & de y: or, cette équation admet une infinité de ſolutions, ſi A n'eſt pas négatif & eſt quarré, & n'en admet qu'une ſeule, ſi A eſt poſitif & non quarré. Connoiſſant y & Q & toutes leurs valeurs; comme nous avons les quantités cherchées égales à des fonctions linéaires de y & de Q, nous n'aurons à réſoudre que des équations *indéterminées* linéaires, & l'on trouvera que pour le cas où il y a un nombre infini de valeurs de Q & ſatisfaiſant au problême, il ſuffira de voir ſi la ſolution eſt poſſible pour un certain nombre de valeurs, & qu'on pourra d'après cela juger des autres.

Je me ſuis borné à indiquer la ſolution de ce dernier problême, dont les détails demandent des opérations très-épineuſes.

Je m'arrêterai peu aux degrés ſupérieurs, parce que, à l'exception de ce qu'ils réſolvent par la même méthode que ceux de Diophante, il n'y a encore qu'un très-petit nombre d'équations particulieres qui aient été réſolues par des méthodes indirectes. La plus ſuſceptible de généraliſation eſt celle de M. Euler, qui conſiſte à trouver ſucceſſivement qu'il doit y avoir des ſolutions en nombres plus

petits juſqu'à ce qu'on tombe à des équations que les ſuppoſitions les plus ſimples doivent réſoudre ; c'eſt ainſi qu'il démontre qu'on ne peut avoir $x^4 + y^4 = Q^2$, $mx^4 - y^4 = Q^2$, ni $x^3 \pm y^3 = Q^3$. *Voyez* le *tome II* de l'*Algebre* de M. Euler déja cité. (*o*)

Méthode des coëfficiens indéterminés. On regarde Deſcartes comme l'inventeur de cette méthode. Voici en quoi elle conſiſte. Il faut d'abord connoître la forme générale à laquelle doit ſe réduire néceſſairement, ſoit l'équation cherchée, ſoit une équation d'une nature donnée, qui doit avoir lieu en même temps qu'une équation connue. Enſuite on ſuppoſe égale à zéro une fonction indéfinie de cette forme ; & on fait en ſorte qu'en y ſubſtituant la valeur d'une des variables, tirée de l'équation donnée, le reſte ſoit identiquement égal à zéro, ou bien que l'équation indéfinie ſatisfaſſe aux conditions du problême. On a enſuite, entre les coëfficiens, des équations qui ſervent à les déterminer & à marquer le point où la fonction indéfinie s'arrête ; par-là tous les problêmes ſe réduiſent à connoître la forme dont eſt ſuſceptible l'équation définitive qu'on cherche. On voit delà combien cette méthode de Deſcartes a généraliſé les problêmes de l'analyſe. En effet, la recherche de cette forme générale eſt d'une très-grande généralité, & il y a toujours une infinité d'équations à qui elle convient ; au lieu qu'avant cette méthode, on ne pouvoit connoître *à priori*, ni la réunion de tous les problêmes de la même claſſe, ni l'étendue de la méthode qu'on employoit à les réſoudre chacun en particulier. Cette détermination de la forme générale dont eſt ſuſceptible l'équation cherchée, & la réduction de chaque problême à la méthode des coëfficiens *indéterminés*, deviendra d'autant plus importante dans l'analyſe, que celle-ci deviendra plus étendue à la fin. Les géometres ſeront obligés de s'y arrêter dans bien de problêmes compliqués ; & il en naîtra une ſorte d'algebre, auſſi ſupérieure en généralité à l'algebre ordinaire, que celle-ci l'eſt à l'arithmétique. (*o*)

Séparation des indéterminées. On appelle *équation ſéparée*, celle où on a une des variables égale à une fonction donnée des autres, ou une fonction d'une des variables, auſſi égale à une fonction des autres. Toute équation ſéparée, différentielle du premier ordre, eſt intégrale par les quadratures. Auſſi toutes les méthodes d'intégrer de Jean Bernoulli, tendent-elles à faire des ſubſtitutions, telles qu'on puiſſe ſéparer les *indéterminées* dans l'équation transformée. Cette méthode n'eſt pas générale, ſi l'on ſe borne à des ſubſtitutions algébriques. Il y a d'ailleurs des équations qui ne ſont pas intégrales étant ſéparées, & dont on peut avoir cependant l'intégrale algébriquement. Voyez les *Mémoires de Turin*, *tom. IV* ; les *Mémoires* de M. de la Grange.

Quelle que ſoit une équation finie entre x, y, z, on peut toujours regarder z comme une fonction de x, y : mais lorſque l'équation contient des tranſcendantes, il y a une infinité de cas où l'on ne peut exprimer cette fonction par un nombre fini de termes. Et lorſqu'on a deux équations entre trois variables, il peut arriver, dans le même cas, qu'il ſoit impoſſible d'en éliminer une ſans différentier. Cela vient de ce que appellant $= V o$, $V' = o$, les deux équations, & Z la fonction, qui après l'élimination ſeroit égalée à zéro, on a toujours Z égal à une fonction de V & de V'. Mais l'élimination n'eſt poſſible que lorſque cette fonction de V & V' eſt expreſſible en termes finis ; c'eſt-à-dire, lorſque l'équation eſt Z, V, V' eſt ſéparable ; lorſqu'elle ne l'eſt pas, & que dV, dV' ſont algébriques, on peut ſuppoſer que $A\,dV + A'\,dV'$ ſoit une différentielle exacte, telle que l'égalant à zéro, on puiſſe en tirer z en x, y ; & par conſéquent, en ſubſtituant dans les équations $V = o$, ou $V' = o$, l'équation cherchée en x, y, on auroit, par les mêmes moyens, l'équation qui a lieu en x, z, & en y, z, lorſqu'elle eſt poſſible en termes finis. *Voyez* l'*article* INTÉGRAL ci-deſſus ; & les *Mémoires de l'académie*, pour les années 1770 & 1772. (*o*)

INDÉVOT, adj. (*Grammaire.*) qui manque de piété envers les dieux, de vé-

nération envers les choſes ſacrées. *Voyez* DÉVOTION.

INDEX, *terme d'Anatomie*, le ſecond doigt de la main, & celui qui ſuit le pouce. *Voyez* DOIGT.

Il eſt ainſi appellé d'*indico*, j'indique, je montre, parce qu'il ſert ordinairement à cet uſage : delà vient que l'on donne le nom d'*indicateur* à l'extenſeur de l'*index*. *Voyez* EXTENSEUR, ABDUCTEUR, & ADDUCTEUR.

Les Grecs le nomment λιχανος, *lécheur*, parce qu'on le met dans les ſauces pour en goûter, & qu'après on le léche. D'autres prétendent qu'on lui a donné ce nom à cauſe que c'eſt de lui dont les nourrices ſe ſervent pour prendre la bouillie qu'elles donnent à leurs nourriſſons, & de ce qu'ordinairement elles le léchent, pour goûter ſi elle n'eſt point trop chaude.

Index, en terme d'arithmétique, eſt la même que la caractériſtique ou l'expoſant d'un logarithme. *Voyez* LOGARITHME.

L'*index* eſt ce qui montre de combien de rangs le nombre abſolu qui appartient au logarithme conſiſte, & de quelle nature il eſt, ſoit qu'il ſoit un nombre entier ou une fraction.

Par exemple, dans ce logarithme, 2, 521293, le nombre qui eſt au côté gauche du point eſt appellé *index* ; & comme il vaut 2, il montre que le nombre abſolu qui lui appartient doit avoir trois rangs : car il vaut toujours un de plus que l'*index*, à cauſe que l'*index* de 1 eſt 0, celui de 0, 1 ; & celui de 100, 2, &c. comme dans cet exemple,

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
1 2 3 4 5 6 7 8 9

où les nombres de deſſus ſont les *index* de ceux de deſſous. C'eſt pourquoi dans les petites tables des logarithmes de Briggs, où l'*index* eſt omis, il faut toujours le ſuppléer avant d'opérer.

Lorſque le nombre abſolu eſt une fraction, l'*index* du logarithme eſt un ſigne négatif, & on le marque ainſi $\overline{2}$. 562293 : ce qui montre que le nombre correſpondant eſt une fraction décimale de trois rangs, ſavoir 1, 365.

Il y a une maniere particuliere de marquer ces *index*, quand ils expriment des fractions, qui eſt fort en uſage aujourd'hui. Elle conſiſte à prendre, au lieu du vrai *index*, ſon complément arithmétique à 10. Voici comment on écrit le logarithme dont nous venons de parler, $\overline{8}$. 562293.

Voyez au mot LOGARITHME, combien il eſt néceſſaire d'ajouter ou de retrancher des *index*.

INDEX (*Juriſpr.*) terme latin qui eſt uſité dans le langage françois pour ſignifier la table des matieres que l'on met à la fin d'un livre. On a deux *index* des corps de droit civil & canon, qui ſont fort ſimples & fort utiles.

On appelle auſſi *index* le catalogue des livres défendus par le concile de Trente.

Il y a à Rome une congrégation de l'indice ou de l'*index*, à laquelle on attribue le droit d'examiner les livres qui y doivent être inſérés, & dont la lecture doit être défendue, ſoit abſolument, ou *donec corrigantur*. Je ne ſais ſi nous n'avons pas le ſens commun, ou ſi c'eſt la congrégation de l'indice qui en manque, mais il eſt ſûr qu'il n'y a preſque pas un ſeul bon livre de piété, ou de morale dans notre langue, qu'elle n'ait proſcrit. (*A*)

INDEX, (*Commerce.*) nom que les négocians & teneurs de livres donnent à un livre compoſé de vingt-quatre feuillets, qui ſe tient par ordre alphabétique, dont on ſe ſert pour trouver facilement ſur le grand livre ou livre de raiſon les *folio* où ſont débitées & créditées les différentes perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. L'*index* ſe nomme auſſi *alphabeth*, *table* ou *répertoire*. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire de Commerce.*

INDICA GEMMA, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit dans les Indes, & qu'il dit être d'un rouge brun, & dont en la frottant il ſuintoit une liqueur pourpre. Le même auteur dit qu'il y avoit une autre pierre à qui on donnoit le même nom, qui étoit blanche, & paroiſſoit comme couverte de pouſſiere. *Voyez* Pline, *liv. XXXVII, chap. x.*

INDICATEUR, ſ. m. *terme d'Anatomie*, muſcle de l'*index*, ou du ſecond doigt après le pouce. *Voyez* INDEX.

Le premier des muſcles propres de l'*index* eſt l'*indicateur*, ainſi appellé parce qu'il nous ſert à montrer quelqu'un. On l'appelle auſſi *l'extenſeur propre de l'index*. *Voyez* EXTENSEUR.

INDICATIF, adj. (*Grammaire.*) le mode *indicatif*, la forme *indicative*. L'*indicatif* eſt un mode perſonnel qui exprime directement & purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut.

Comme ce mode eſt deſtiné à être adapté à tous les ſujets déterminés dont il peut être queſtion dans le diſcours, il reçoit toutes les inflexions perſonnelles & numériques dont la concordance avec le ſujet, eſt la ſuite néceſſaire de cette adaptation; cette propriété lui eſt commune avec tous les autres modes perſonnels ſans exception.

Mais il exprime *directement*. C'eſt une autre propriété qu'il ne partage point avec le mode ſubjonctif, dont la ſignification eſt oblique. Toute énonciation dont le verbe eſt au ſubjonctif, eſt l'expreſſion d'un jugement acceſſoire, que l'on n'enviſage que comme partie de la penſée que l'on veut manifeſter; & l'énonciation ſubjonctive n'eſt qu'un complément de l'énonciation principale. Celle-ci eſt l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on ſe propoſe de manifeſter, & le verbe qui en fait l'ame doit être au mode *indicatif*. Ainſi ce mode eſt direct, parce qu'il ſert à conſtituer la propoſition principale que l'on enviſage; & le ſubjonctif eſt oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation détournée qui entre dans le diſcours par accident & comme partie dépendante. *Je fais de mon mieux*: dans cette propoſition, *je fais* exprime directement, parce qu'il énonce immédiatement le jugement principal que je veux faire connoître. *Il faut que je faſſe de mon mieux*: dans cette phraſe; *je faſſe* exprime obliquement, parce qu'il énonce un jugement acceſſoire ſubordonné au principal, dont le caractere propre eſt *il faut*. C'eſt à cauſe de cette propriété que Scaliger le qualifie, *ſolus modus aptus ſcientiis*, *ſolus pater veritatis. de cauſ. l. I. v. 116.*

J'ajoute que le mot *indicatif* exprime *purement* l'exiſtence du ſujet, pour marquer qu'il exclue toute autre idée acceſſoire, qui n'eſt pas néceſſairement compriſe dans la ſignification eſſentielle du verbe; & c'eſt ce qui diſtingue ce mode de tout autre mode direct. L'impératif eſt auſſi direct, mais il ajoute à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle. *Voyez* IMPÉRATIF. Le ſuppoſitif que nous ſommes obligés de reconnoître dans nos langues modernes, eſt direct auſſi; mais il ajoute à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire d'hypotheſe & de ſuppoſition. *Voyez* SUPPOSITIF. Le ſeul *indicatif*, entre les modes directs, garde ſans mêlange la ſignification pure du verbe. *Voyez* MODE.

C'eſt apparemment cette derniere propriété qui eſt cauſe que dans quelque langue que ce ſoit, l'*indicatif* admet toutes les eſpeces de temps qui ſont autoriſées dans la langue, & qu'il eſt le ſeul mode aſſez communément qui les admette toutes. Ainſi pour déterminer quels ſont les temps de l'*indicatif*, il ne faut que fixer ceux qu'une langue a reçus. *Voyez* TEMPS. (*B. E. R. M.*)

INDICATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le renſeignement des biens d'un débiteur que le détenteur d'un héritage pourſuivi hypothécairement fait au créancier, afin que celui-ci diſcute préalablement les biens indiqués.

C'eſt à celui qui demande la diſcuſſion à indiquer les héritages qu'il prétend y être ſujets; & ſi par ſon *indication* il induit le créancier en erreur, il eſt tenu de l'indemniſer des ſuites de la mauvaiſe conteſtation où il l'a engagé. *Voyez* DISCUSSION. (*A*)

INDICATION, INDIQUANT, INDIQUÉ, (*Médec.*) *indication* ne ſignifie autre choſe en médecine que *vue*, *deſſein*, *objet* à remplir. *Indiquant* ſe dit de l'état du malade conſidéré comme déterminant le médecin à procéder d'une maniere particuliere, comme lui fourniſſant des *indications*; & enfin on appelle *in-*

diqué le ſecours que le médecin emploie d'après l'*indication*. On diſtingue par exemple les *indications* en vitales, curatives, prophylactiques, ou préſervatives, palliatives, *&c.* c'eſt-à-dire qu'on ſe propoſe en traitant un malade de conſerver ſa vie, de ſoutenir ſes forces, *&c.* ce qui eſt l'*indication* vitale; de lui adminiſtrer les divers remedes qui peuvent opérer ſa guériſon; & c'eſt là l'*indication* curative; de le préſerver des maladies, ou des accidens dont il eſt menacé, ce qui conſtitue l'*indication* prophylactique; enfin d'adoucir, de modérer autant qu'il eſt poſſible les maux qu'on ne peut guérir radicalement, ce qui fait l'*indication* palliative.

Un amas de matieres crues, ou la préſence d'un poiſon dans l'eſtomac, *indiquent* ou ſont *indicans* d'un vomitif; l'ouverture d'une artere indique la ligature, la compreſſion, l'application de l'agaric, *&c.* ce vomitif, cet agaric, ſont *indiqués* par le poiſon, par l'ouverture de l'artere.

Nous n'entendons faire de ce petit nombre de propoſitions qu'un article purement grammatical, expliquer le langage de la médecine en cette partie; car quant à l'art de lier les *indications* aux *indicans*, & de les remplir par les *indiqués* particuliers les plus convenables, ou comme l'on s'exprime plus communément, l'art de ſaiſir & de remplir les *indications*; il n'eſt pas moins fondamental, moins univerſel que l'art même de la médecine, & il eſt au moins exactement la même choſe que la méthode de guérir proprement dite, ou la partie de la médecine appellée *Thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. (*b*)

INDICES, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont des circonſtances en matiere criminelle, qui font penſer que l'accuſé eſt coupable du crime dont il eſt prévenu; par exemple s'il a changé de viſage, & a paru ſe troubler lorſqu'on l'a rencontré auſſi-tôt après le délit; s'il a paru s'enfuir; ſi on l'a trouvé les armes à la main, ou qu'il y eût du ſang ſur ſes habits; ce ſont là autant d'*indices* du crime.

Les contradictions mêmes dans leſquelles tombent les accuſés, forment auſſi une eſpece d'*indice*.

Mais tous ces *indices*, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne forment pas des preuves ſuffiſantes pour condamner un accuſé; ils font ſeulement naître des ſoupçons, & pluſieurs *indices* qui concourent, peuvent être conſidérés comme un commencement de preuve qui détermine quelquefois les juges à ordonner un plus amplement informé, même quelquefois à condamner l'accuſé à ſubir la queſtion s'il s'agit d'un crime capital; ce qui ne doit néanmoins être ordonné qu'avec beaucoup de circonſpection, attendu que les *indices* les plus forts ſont ſouvent trompeurs. On en a vu des exemples bien ſenſibles dans les affaires de Lebrun & du ſieur Langlade. Charondas, *l. IX, chap. I*, rapporte auſſi le cas d'un mari que la cour étoit ſur le point de condamner à mort, comme ayant tué ſa femme, laquelle heureuſement pour lui fut alors repréſentée. (*A*)

INDICTION, ſ. f. (*Littérat. & Chronolog.*) l'*indiction* eſt en chronologie un cercle de quinze années juliennes accomplies. Il faut ſavoir que ce terme a d'abord ſignifié un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, ſous le nom d'*indictio tributaria*. Il eſt vraiſemblable que ce tribut étoit levé pour la ſubſiſtance des ſoldats, & particuliérement de ceux qui avoient ſervi pendant quinze ans la république. Quoi qu'il en ſoit, lorſque l'état de l'empire romain changea de face ſous les derniers empereurs, on conſerva le terme *indictio*, mais on l'employa ſimplement pour marquer un eſpace de quinze années.

On chercheroit inutilement le temps où l'on commença de ſe ſervir de l'*indiction* dans ce dernier ſens, on l'ignorera toujours. Ceux qui diſent que Conſtantin, après avoir aboli les jeux ſéculaires & vaincu Maxence, introduiſit l'époque de l'*indiction* au mois de ſeptembre 312, devinent ſans doute, puiſqu'ils ne peuvent pas en rapporter la preuve.

On n'a pas mieux démêlé l'origine & le commencement de l'*indiction* romaine, ou ſi l'on veut pontificale; ce ſecond point d'hiſtoire eſt encore un des plus obſcurs.

Le P. Mabillon s'eſt donné des peines inutiles pour l'éclaircir, & Ducange n'a pas été plus heureux dans ſon Gloſſaire.

Ce qu'on ſait de vrai, c'eſt que les papes, après que Charlemagne les eut rendus ſouverains, commencerent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction*, qui fut fixée au premier janvier 313 de l'an de J. C.; auparavant ils les datoient par les années des empereurs; & enfin ils les ont datés par les années de leur pontificat, comme le prouve le ſynode que le pape Jean XV tint en 1098.

Aujourd'hui la cour de Rome, pour empêcher les fauſſetés qui pourroient ſe commettre dans les proviſions des bénéfices, dans les bulles & autres expéditions, en y changeant les dates, a imaginé de les multiplier, d'y en ajouter de petites aux grandes, & d'y rappeller cinq ou ſix fois la même date en pluſieurs manieres; ce qui eſt une précaution excellente; car ſi le fauſſaire n'altere qu'une partie des dates, il ſera refuté par toutes les autres, & s'il les altere toutes, il ſera facile de découvrir ſa fourberie, en y regardant de près.

Les grandes dates de la chancellerie ſont l'année courante de N. S. & celle du pape régnant. Les petites dates ſont les années courantes de l'*indiction*, du nombre d'or, & du cycle ſolaire.

Pour entendre la date de l'*indiction* romaine actuelle, il faut ſe rappeller qu'elle a été fixée au premier janvier de l'an 313 de l'ere commune, d'où il ſuit que l'an 312 avoit douze d'*indiction*, car diviſant 312 par 15 il reſte 12; par conſéquent on a ſuppoſé que le cycle de l'*indiction* commenceroit 3 ans avant la naiſſance de J. C. Supputation fictive qui n'a aucun rapport avec les mouvemens céleſtes.

Maintenant donc, ſi vous voulez ſavoir le nombre de l'*indiction* romaine qui répond à une année donnée, ajoutez 3 à l'année donnée, diviſez la ſomme par 15; ce qui reſte après la diviſion, ſans avoir égard au quotient, eſt le nombre de l'*indiction* cherchée.

Si l'on vous demandoit par exemple le nombre de l'*indiction* papale qui répond à l'année 1700, vous ajouterez 3 à 1700, vous diviſerez la ſomme de 1703 par 15, le reſte de la diviſion donnera 8, qui eſt le nombre de l'*indiction* de l'an 1700.

De même pour trouver l'*indiction* de l'an 1759, on ajoutera 3 à 1759 qui feront 1762; on diviſera 1762 par 15, le reſte de la diviſion donnera 7 pour le nombre de l'*indiction* que l'on cherche; même opération à l'égard de toute autre année.

L'*indiction* dans ſon origine ne déſignoit point, comme on l'a déja dit, une époque chronologique. Ce mot vient du latin *indictio*, qui ſignifie *dénonciation*, *ordonnance*. Le temps de l'*indiction* des empereurs romains étoit celui où l'on avertiſſoit le peuple de payer un certain tribut, & cette *indiction* impériale avoit lieu vers la fin de ſeptembre ou au commencement d'octobre, parce qu'alors la récolte étant faite, le peuple pouvoit payer le tribut ordonné, *tributum indictum*. (*D. J.*)

Cet article reſteroit incomplet, ſi nous n'y ajoutions pas une table des indictions, *table abſolument néceſſaire pour l'étude des originaux de l'hiſtoire eccléſiaſtique, & même des diplômes & chartres des papes & des empereurs.*

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.	An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1	4	ſamedi	B	27 mars	50	8	jeudi	D	29 mars
2	5	dimanche	A	16 avril	51	9	vendredi	C	18 avril
3	6	lundi	G	8 avril	52	10	ſamedi	B A	2 avril
4	7	mardi	F E	23 mars	53	11	lundi	G	25 mars
5	8	jeudi	D	12 avril	54	12	mardi	F	14 avril
6	9	vendredi	C	4 avril	55	13	mercredi	E	30 mars
7	10	ſamedi	B	24 avril	56	14	jeudi	D C	18 avril
8	11	dimanche	A G	8 avril	57	15	ſamedi	B	10 avril
9	12	mardi	F	31 mars	58	1	dimanche	A	26 mars
10	13	mercredi	E	20 avril	59	2	lundi	G	1 avril
11	14	jeudi	D	5 avril	60	3	mardi	F E	6 avril
12	15	vendredi	C B	27 mars	61	4	jeudi	D	28 mars
13	1	dimanche	A	16 avril	62	5	vendredi	C	11 avril
14	2	lundi	G	8 avril	63	6	ſamedi	B	3 avril
15	3	mardi	F	24 mars	64	7	dimanche	A G	22 avril
16	4	mercredi	E D	12 avril	65	8	mardi	F	14 avril
17	5	vendredi	C	4 avril	66	9	mercredi	E	30 mars
18	6	ſamedi	B	24 avril	67	10	jeudi	D	19 avril
19	7	dimanche	A	9 avril	68	11	vendredi	C B	10 avril
20	8	lundi	G F	31 mars	69	12	dimanche	A	26 mars
21	9	mercredi	E	20 avril	70	13	lundi	G	15 avril
22	10	jeudi	D	5 avril	71	14	mardi	F	7 avril
23	11	vendredi	C	28 mars	72	15	mercredi	E D	22 mars
24	12	ſamedi	B A	16 avril	73	1	vendredi	C	11 avril
25	13	lundi	G	1 avril	74	2	ſamedi	B	3 avril
26	14	mardi	F	21 avril	75	3	dimanche	A	23 avril
27	15	mercredi	E	13 avril	76	4	lundi	G F	7 avril
28	1	jeudi	D C	28 mars	77	5	mercredi	E	30 mars
29	2	ſamedi	B	17 avril	78	6	jeudi	D	19 avril
30	3	dimanche	A	9 avril	79	7	vendredi	C	4 avril
31	4	lundi	G	25 mars	80	8	ſamedi	B A	26 mars
32	5	mardi	F E	13 avril	81	9	lundi	G	15 avril
33	6	jeudi	D	5 avril	82	10	mardi	F	31 mars
34	7	vendredi	C	28 mars	83	11	mercredi	E	20 avril
35	8	ſamedi	B	10 avril	84	12	jeudi	D C	11 avril
36	9	dimanche	A G	1 avril	85	13	ſamedi	B	3 avril
37	10	mardi	F	21 avril	86	14	dimanche	A	26 avril
38	11	mercredi	E	6 avril	87	15	lundi	G	8 avril
39	12	jeudi	D	29 mars	88	1	mardi	F E	30 mars
40	13	vendredi	C B	17 avril	89	2	jeudi	D	19 avril
41	14	dimanche	A	9 avril	90	3	vendredi	C	4 avril
42	15	lundi	G	25 mars	91	4	ſamedi	B	27 mars
43	1	mardi	F	14 avril	92	5	dimanche	A G	15 avril
44	2	mercredi	E D	5 avril	93	6	mardi	F	31 mars
45	3	vendredi	C	25 avril	94	7	mercredi	E	20 avril
46	4	ſamedi	B	10 avril	95	8	jeudi	D	12 avril
47	5	dimanche	A	2 avril	96	9	vendredi	C B	27 mars
48	6	lundi	G F	21 avril	97	10	dimanche	A	16 avril
49	7	mercredi	E	6 avril	98	11	lundi	G	8 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
99	12	mardi	F	24 mars
100	13	mercredi	E D	12 avril
101	14	vendredi	C	4 avril
102	15	ſamedi	B	24 avril
103	1	dimanche	A	9 avril
104	2	lundi	G F	31 mars
105	3	mercredi	E	20 avril
106	4	jeudi	D	5 avril
107	5	vendredi	C	28 mars
108	6	ſamedi	B A	16 avril
109	7	lundi	G	8 avril
110	8	mardi	F	24 mars
111	9	mercredi	E	13 avril
112	10	jeudi	D C	4 avril
113	11	ſamedi	B	24 avril
114	12	dimanche	A	9 avril
115	13	lundi	G	1 avril
116	14	mardi	F E	20 avril
117	15	jeudi	D	5 avril
118	1	vendredi	C	28 mars
119	2	ſamedi	B	17 avril
120	3	dimanche	A G	1 avril
121	4	mardi	F	21 avril
122	5	mercredi	E	13 avril
123	6	jeudi	D	29 mars
124	7	vendredi	C B	17 avril
125	8	dimanche	A	9 avril
126	9	lundi	G	25 mars
127	10	mardi	F	14 avril
128	11	mercredi	E D	5 avril
129	12	vendredi	C	28 mars
130	13	ſamedi	B	10 avril
131	14	dimanche	A	7 avril
132	15	lundi	G F	21 avril
133	1	mercredi	E	6 avril
134	2	jeudi	D	29 mars
135	3	vendredi	C	18 avril
136	4	ſamedi	B A	9 avril
137	5	lundi	G	25 mars
138	6	mardi	F	14 avril
139	7	mercredi	E	6 avril
140	8	jeudi	D C	25 avril
141	9	ſamedi	B	10 avril
142	10	dimanche	A	2 avril
143	11	lundi	G	22 avril
144	12	mardi	F E	6 avril
145	13	jeudi	D	29 mars
146	14	vendredi	C	18 avril
147	15	ſamedi	B	3 avril
148	1	dimanche	A G	25 mars
149	2	mardi	F	14 avril
150	3	mercredi	E	30 mars
151	4	jeudi	D	19 avril
152	5	vendredi	C B	10 avril
153	6	dimanche	A	26 mars
154	7	lundi	G	15 avril
155	8	mardi	F	7 avril
156	9	mercredi	E D	29 mars
157	10	vendredi	C	11 avril
158	11	ſamedi	B	3 avril
159	12	dimanche	A	23 avril
160	13	lundi	G F	14 avril
161	14	mercredi	E	30 mars
162	15	jeudi	D	19 avril
163	1	vendredi	C	11 avril
164	2	ſamedi	B A	26 mars
165	3	lundi	G	15 avril
166	4	mardi	F	7 avril
167	5	mercredi	E	23 mars
168	6	jeudi	D C	11 avril
169	7	ſamedi	B	3 avril
170	8	dimanche	A	23 avril
171	9	lundi	G	8 avril
172	10	mardi	F E	30 mars
173	11	jeudi	D	19 avril
174	12	vendredi	C	4 avril
175	13	ſamedi	B	27 mars
176	14	dimanche	A G	15 avril
177	15	mardi	F	31 mars
178	1	mercredi	E	20 avril
179	2	jeudi	D	12 avril
180	3	vendredi	C B	3 avril
181	4	dimanche	A	16 avril
182	5	lundi	G	8 avril
183	6	mardi	F	31 mars
184	7	mercredi	E D	16 avril
185	8	vendredi	C	4 avril
186	9	ſamedi	B	27 mars
187	10	dimanche	A	16 avril
188	11	lundi	G F	31 mars
189	12	mercredi	E	20 avril
190	13	jeudi	D	12 avril
191	14	vendredi	C	28 mars
192	15	ſamedi	B A	16 avril
193	1	lundi	G	8 avril
194	2	mardi	F	24 mars
195	3	mercredi	E	13 avril
196	4	jeudi	D C	4 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
197	5	ſamedi	B	24 avril
198	6	dimanche	A	9 avril
199	7	lundi	G	1 avril
200	8	mardi	F E	20 avril
201	9	jeudi	D	5 avril
202	10	vendredi	C	28 mars
203	11	ſamedi	B	17 avril
204	12	dimanche	A G	8 avril
205	13	mardi	F	24 mars
206	14	mercredi	E	13 avril
207	15	jeudi	D	5 avril
208	1	vendredi	C B	24 avril
209	2	dimanche	A	9 avril
210	3	lundi	G	1 avril
211	4	mardi	F	14 avril
212	5	mercredi	E D	5 avril
213	6	vendredi	C	28 mars
214	7	ſamedi	B	17 avril
215	8	dimanche	A	2 avril
216	9	lundi	G F	21 avril
217	10	mercredi	E	13 avril
218	11	jeudi	D	29 mars
219	12	vendredi	C	18 avril
220	13	ſamedi	B A	9 avril
221	14	lundi	G	25 mars
222	15	mardi	F	14 avril
223	1	mercredi	E	6 avril
224	2	jeudi	D C	28 mars
225	3	ſamedi	B	10 avril
226	4	dimanche	A	2 avril
227	5	lundi	G	22 avril
228	6	mardi	F E	6 avril
229	7	jeudi	D	29 mars
230	8	vendredi	C	18 avril
231	9	ſamedi	B	3 avril
232	10	dimanche	A G	25 mars
233	11	mardi	F	14 avril
234	12	mercredi	E	6 avril
235	13	jeudi	D	19 avril
236	14	vendredi	C B	10 avril
237	15	dimanche	A	2 avril
238	1	lundi	G	22 avril
239	2	mardi	F	7 avril
240	3	mercredi	E D	29 mars
241	4	vendredi	C	18 avril
242	5	ſamedi	B	3 avril
242	6	dimanche	A	26 mars
244	7	lundi	G F	14 avril
245	8	mercredi	E	30 mars
246	9	jeudi	D	19 avril
247	10	vendredi	C	11 avril
248	11	ſamedi	B A	26 mars
249	12	lundi	G	15 avril
250	31	mardi	F	7 avril
251	14	mercredi	E	23 mars
252	15	jeudi	D C	11 avril
253	1	ſamedi	B	3 avril
254	2	dimanche	A	23 avril
255	3	lundi	G	8 avril
256	4	mardi	F E	30 mars
257	5	jeudi	D	19 avril
258	6	vendredi	C	11 avril
259	7	ſamedi	B	27 mars
260	8	dimanche	A G	15 avril
261	9	mardi	F	7 avril
262	10	mercredi	E	23 mars
263	11	jeudi	D	12 avril
264	12	vendredi	C B	3 avril
265	13	dimanche	A	23 avril
266	14	lundi	G	8 avril
267	15	mardi	F	31 mars
268	1	mercredi	E D	19 avril
269	2	vendredi	C	4 avril
270	3	ſamedi	B	27 mars
271	4	dimanche	A	16 avril
272	5	lundi	G F	31 mars
273	6	mercredi	E	20 avril
274	7	jeudi	D	12 avril
275	8	vendredi	C	28 mars
276	9	ſamedi	B A	16 avril
277	10	lundi	G	8 avril
278	11	mardi	F	31 mars
279	12	mercredi	E	13 avril
280	13	jeudi	D C	4 avril
281	14	ſamedi	B	27 mars
282	15	dimanche	A	16 avril
283	1	lundi	G	1 avril
284	2	mardi	F E	20 avril
285	3	jeudi	D	12 avril
286	4	vendredi	C	28 mars
287	5	ſamedi	B	17 avril
288	6	dimanche	A G	8 avril
289	7	mardi	F	24 mars
290	8	mercredi	E	13 avril
291	9	jeudi	D	5 avril
292	10	vendredi	C B	24 avril
293	11	dimanche	A	9 avril
294	12	lundi	G	1 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
295	13	mardi	F	21 avril
296	14	mercredi	E D	5 avril
297	15	vendredi	C	28 mars
298	1	ſamedi	B	17 avril
299	2	dimanche	A	2 avril
300	3	lundi	G F	24 mars
301	4	mercredi	E	13 avril
302	5	jeudi	D	5 avril
303	6	vendredi	C	18 avril
304	7	ſamedi	B A	9 avril
305	8	lundi	G	1 avril
306	9	mardi	F	14 avril
307	10	mercredi	E	6 avril
308	11	jeudi	D C	28 mars
309	12	ſamedi	B	17 avril
310	13	dimanche	A	2 avril
311	14	lundi	G	22 avril
312	15	mardi	F E	13 avril
313	1	jeudi	D	29 mars
314	2	vendredi	C	18 avril
315	3	ſamedi	B	10 avril
316	4	dimanche	A G	25 mars
317	5	mardi	F	14 avril
318	6	mercredi	E	6 avril
319	7	jeudi	D	22 mars
320	8	vendredi	C B	10 avril
321	9	dimanche	A	2 avril
322	10	lundi	G	22 avril
323	11	mardi	F	7 avril
324	12	mercredi	E D	29 mars
325	13	vendredi	C	18 avril
326	14	ſamedi	B	3 avril
327	15	dimanche	A	26 mars
328	1	lundi	G F	14 avril
329	2	mercredi	E	6 avril
330	3	jeudi	D	19 avril
331	4	vendredi	C	11 avril
332	5	ſamedi	B A	2 avril
333	6	lundi	G	22 avril
334	7	mardi	F	7 avril
335	8	mercredi	E	30 mars
336	9	jeudi	D C	18 avril
337	10	ſamedi	B	3 avril
338	11	dimanche	A	26 mars
339	12	lundi	G	15 avril
340	13	mardi	F E	30 mars
341	14	jeudi	D	19 avril
342	15	vendredi	C	11 avril
343	1	ſamedi	B	27 mars
344	2	dimanche	A G	15 avril
345	3	mardi	F	7 avril
346	4	mercredi	E	23 mars
347	5	jeudi	D	12 avril
348	6	vendredi	C B	3 avril
349	7	dimanche	A	23 avril
350	8	lundi	G	8 avril
351	9	mardi	F	31 mars
352	10	mercredi	E D	18 avril
353	11	vendredi	C	11 avril
354	12	ſamedi	B	27 mars
355	13	dimanche	A	16 avril
356	14	lundi	G F	7 avril
357	15	mercredi	E	23 mars
358	1	jeudi	D	12 avril
359	2	vendredi	C	4 avril
360	3	ſamedi	B A	23 avril
361	4	lundi	G	8 avril
362	5	mardi	F	31 mars
363	6	mercredi	E	20 avril
364	7	jeudi	D C	4 avril
365	8	ſamedi	B	27 mars
366	9	dimanche	A	16 avril
367	10	lundi	G	1 avril
368	11	mardi	E F	20 avril
369	12	jeudi	D	12 avril
370	13	vendredi	C	28 mars
371	14	ſamedi	B	17 avril
372	15	dimanche	A G	8 avril
373	1	mardi	F	31 mars
374	2	mercredi	E	13 avril
375	3	jeudi	D	5 avril
376	4	vendredi	C B	27 mars
377	5	dimanche	A	16 avril
378	6	lundi	G	1 avril
379	7	mardi	F	21 avril
380	8	mercredi	E D	12 avril
381	9	vendredi	C	28 mars
382	10	ſamedi	B	17 avril
383	11	dimanche	A	9 avril
384	12	lundi	G F	24 mars
385	13	mercredi	E	13 avril
386	14	jeudi	D	5 avril
387	15	vendredi	C	25 avril
388	1	ſamedi	B A	9 avril
389	2	lundi	G	1 avril
390	3	mardi	F	21 avril
391	4	mercredi	E	6 avril
392	5	jeudi	D C	28 mars

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
393	6	ſamedi	B	17 avril
394	7	dimanche	A	2 avril
395	8	lundi	G	25 avril
396	9	mardi	F E	13 avril
397	10	jeudi	D	5 avril
398	11	vendredi	C	18 avril
399	12	ſamedi	B	10 avril
400	13	dimanche	A G	1 avril
401	14	mardi	F	24 avril
402	15	mercredi	E	6 avril
403	1	jeudi	D	29 mars
404	2	vendredi	C B	17 avril
405	3	dimanche	A	2 avril
406	4	lundi	G	22 avril
407	5	mardi	F	14 avril
408	6	mercredi	E D	29 mars
409	7	vendredi	C	18 avril
410	8	ſamedi	B	10 avril
411	9	dimanche	A	26 mars
412	10	lundi	G F	14 avril
413	11	mercredi	E	6 avril
414	12	jeudi	D	22 mars
415	13	vendredi	C	11 avril
416	14	ſamedi	B A	2 avril
417	15	lundi	G	22 avril
418	1	mardi	F	7 avril
419	2	mercredi	E	30 mars
420	3	jeudi	D C	18 avril
421	4	ſamedi	B	3 avril
422	5	dimanche	A	26 mars
423	6	lundi	G	15 avril
424	7	mardi	F E	6 avril
425	8	jeudi	D	19 avril
426	9	vendredi	C	11 avril
427	10	ſamedi	B	3 avril
428	11	dimanche	A G	22 avril
429	12	mardi	F	7 avril
430	13	mercredi	E	30 mars
431	14	jeudi	D	19 avril
432	15	vendredi	C B	3 avril
433	1	dimanche	A	26 mars
434	2	lundi	G	15 avril
435	3	mardi	F	31 mars
436	4	mercredi	E D	19 avril
437	5	vendredi	C	11 avril
438	6	ſamedi	B	27 mars
439	7	dimanche	A	16 avril
440	8	lundi	G F	7 avril
441	9	mercredi	E	23 avril
442	10	jeudi	D	12 avril
443	11	vendredi	C	4 avril
444	12	ſamedi	B A	23 avril
445	13	lundi	G	8 avril
446	14	mardi	F	31 mars
447	15	mercredi	E	20 avril
448	1	jeudi	D C	1 avril
449	2	ſamedi	B	27 mars
450	3	dimanche	A	16 avril
451	4	lundi	G	8 avril
452	5	mardi	F E	23 mars
453	6	jeudi	D	12 avril
454	7	vendredi	C	4 avril
455	8	ſamedi	B	24 avril
456	9	dimanche	A G	8 avril
457	10	mardi	F	31 mars
458	11	mercredi	E	20 avril
459	12	jeudi	D	5 avril
460	13	vendredi	C B	27 mars
461	14	dimanche	A	16 avril
462	15	lundi	G	1 avril
463	1	mardi	F	21 avril
464	2	mercredi	E D	12 avril
465	3	vendredi	C	28 mars
466	4	ſamedi	B	17 avril
467	5	dimanche	A	9 avril
468	6	lundi	G F	31 mars
469	7	mercredi	E	13 avril
470	8	jeudi	D	5 avril
471	9	vendredi	C	28 mars
472	10	ſamedi	B A	16 avril
473	11	lundi	G	1 avril
474	12	mardi	F	21 avril
475	13	mercredi	E	6 avril
476	14	jeudi	D C	28 mars
477	15	ſamedi	B	17 avril
478	1	dimanche	A	9 avril
479	2	lundi	G	25 mars
480	3	mardi	F E	13 avril
481	4	jeudi	D	5 avril
482	5	vendredi	C	25 avril
483	6	ſamedi	B	10 avril
484	7	dimanche	A G	1 avril
485	8	mardi	F	21 avril
486	9	mercredi	E	6 avril
487	10	jeudi	D	29 mars
488	11	vendredi	C B	17 avril
489	12	dimanche	A	2 avril
490	13	lundi	G	25 mars

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
491	14	mardi	F	14 avril
492	15	mercredi	E D	5 avril
493	1	vendredi	C	18 avril
494	2	ſamedi	B	10 avril
495	3	dimanche	A	26 mars
496	4	lundi	G F	14 avril
497	5	mercredi	E	6 avril
498	6	jeudi	D	29 mars
499	7	vendredi	C	11 avril
500	8	ſamedi	B A	2 avril
501	9	lundi	G	22 avril
502	10	mardi	F	14 avril
503	11	mercredi	E	30 mars
504	12	jeudi	D C	18 avril
505	13	ſamedi	B	10 avril
506	14	dimanche	A	26 mars
507	15	lundi	G	15 avril
508	1	mardi	F E	6 avril
509	2	jeudi	D	22 mars
510	3	vendredi	C	11 avril
511	4	ſamedi	B	3 avril
512	5	dimanche	A G	22 avril
513	6	mardi	F	7 avril
514	7	mercredi	E	30 mars
515	8	jeudi	D	19 avril
516	9	vendredi	C B	3 avril
517	10	dimanche	A	26 mars
518	11	lundi	G	15 avril
519	12	mardi	F	31 mars
520	13	mercredi	E D	19 avril
521	14	vendredi	C	11 avril
522	15	ſamedi	B	3 avril
523	1	dimanche	A	16 avril
524	2	lundi	G F	7 avril
525	3	mercredi	E	30 mars
526	4	jeudi	D	19 avril
527	5	vendredi	C	4 avril
528	6	ſamedi	B A	26 mars
529	7	lundi	G	15 avril
530	8	mardi	F	31 mars
531	9	mercredi	E	20 avril
532	10	jeudi	D C	11 avril
533	11	ſamedi	B	27 mars
534	12	dimanche	A	16 avril
535	13	lundi	G	8 avril
536	14	mardi	F E	23 mars
537	15	jeudi	D	12 avril
538	1	vendredi	C	4 avril
539	2	ſamedi	B	24 avril
540	3	dimanche	A G	8 avril
541	4	mardi	F	31 mars
542	5	mercredi	E	20 avril
543	6	jeudi	D	5 avril
544	7	vendredi	C B	27 mars
545	8	dimanche	A	16 avril
546	9	lundi	G	8 avril
547	10	mardi	F	25 mars
548	11	mercredi	E D	12 avril
549	12	vendredi	C	4 avril
550	13	ſamedi	B	24 avril
551	14	dimanche	A	9 avril
552	15	lundi	G F	31 mars
553	1	mercredi	E	20 avril
554	2	jeudi	D	5 avril
555	3	vendredi	C	28 mars
556	4	ſamedi	B A	16 avril
557	5	lundi	G	1 avril
558	6	mardi	F	21 avril
559	7	mercredi	E	13 avril
560	8	jeudi	D C	28 mars
561	9	ſamedi	B	17 avril
562	10	dimanche	A	9 avril
563	11	lundi	G	25 mars
564	12	mardi	F E	13 avril
565	13	jeudi	D	5 avril
566	14	vendredi	C	28 mars
567	15	ſamedi	B	10 avril
568	1	dimanche	A G	1 avril
569	2	mardi	F	21 avril
570	3	mercredi	E	6 avril
571	4	jeudi	D	29 mars
572	5	vendredi	C B	17 avril
573	6	dimanche	A	19 avril
574	7	lundi	G	25 mars
575	8	mardi	F	14 avril
576	9	mercredi	E D	5 avril
577	10	vendredi	C	25 avril
578	11	ſamedi	B	10 avril
579	12	dimanche	A	2 avril
580	13	lundi	G F	21 avril
581	14	mercredi	E	6 avril
582	15	jeudi	D	29 mars
583	1	vendredi	C	18 avril
584	2	ſamedi	B A	2 avril
585	3	lundi	G	25 mars
586	4	mardi	F	14 avril
587	5	mercredi	E	30 mars
588	6	jeudi	D C	18 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
589	7	vendredi	B	10 avril
590	8	ſamedi	A	26 mars
591	9	dimanche	G	15 avril
592	10	lundi	F E	6 avril
593	11	mercredi	D	29 mars
594	12	jeudi	C	11 avril
595	13	vendredi	B	3 avril
596	14	ſamedi	A G	22 avril
597	15	lundi	F	14 avril
598	1	mardi	E	30 mars
599	2	mercredi	D	19 avril
600	3	jeudi	C B	10 avril
601	4	ſamedi	A	26 mars
602	5	dimanche	G	15 avril
603	6	lundi	F	7 avril
604	7	mardi	E D	22 mars
605	8	jeudi	C	11 avril
606	9	vendredi	B	3 avril
607	10	ſamedi	A	23 avril
608	11	dimanche	G F	7 avril
609	12	mardi	E	30 mars
610	13	mercredi	D	19 avril
611	14	jeudi	C	4 avril
612	15	vendredi	B A	26 mars
613	1	dimanche	G	15 avril
614	2	lundi	F	31 mars
615	3	mardi	E	20 avril
616	4	mercredi	D C	11 avril
617	5	vendredi	B	3 avril
618	6	ſamedi	A	16 avril
619	7	dimanche	G	8 avril
620	8	lundi	F E	30 mars
621	9	mercredi	D	19 avril
622	10	jeudi	C	4 avril
623	11	ſamedi	B	27 mars
624	12	dimanche	A G	15 avril
625	13	mardi	F	31 mars
626	14	mercredi	E	20 avril
627	15	jeudi	D	12 avril
628	1	vendredi	C B	27 mars
629	2	dimanche	A	16 avril
630	3	lundi	G	8 avril
631	4	mardi	F	24 mars
632	5	mercredi	E D	12 avril
633	6	vendredi	C	4 avril
634	7	ſamedi	B	24 avril
635	8	dimanche	A	9 avril
636	9	lundi	G F	31 mars
637	10	mercredi	E	20 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
638	11	jeudi	D	5 avril
639	12	vendredi	C	28 mars
640	13	ſamedi	B A	16 avril
641	14	lundi	G	8 avril
642	15	mardi	F	24 mars
643	1	mercredi	E	13 avril
644	2	jeudi	D C	4 avril
645	3	ſamedi	B	24 avril
646	4	dimanche	A	9 avril
647	5	lundi	G	8 avril
648	6	mardi	F E	20 avril
649	7	jeudi	D	5 avril
650	8	vendredi	C	28 mars
651	9	ſamedi	B	17 avril
652	10	dimanche	A G	1 avril
653	11	mardi	F	21 avril
654	12	mercredi	E	13 avril
655	13	jeudi	D	29 mars
656	14	vendredi	C B	17 avril
657	15	dimanche	A	9 avril
658	1	lundi	G	25 mars
659	2	mardi	F	14 avril
660	3	mercredi	E D	5 avril
661	4	vendredi	C	28 mars
662	5	ſamedi	B	10 avril
663	6	dimanche	A	2 avril
664	7	lundi	G F	21 avril
665	8	mercredi	E	6 avril
666	9	jeudi	D	29 mars
667	10	vendredi	C	18 avril
668	11	ſamedi	B A	9 avril
669	12	lundi	G	25 mars
670	13	mardi	F	14 avril
671	14	mercredi	E	6 avril
672	15	jeudi	D C	25 avril
673	1	ſamedi	B	10 avril
674	2	dimanche	A	2 avril
675	3	lundi	G	22 avril
676	4	mardi	F E	6 avril
677	5	jeudi	D	29 mars
678	6	vendredi	C	18 avril
679	7	ſamedi	B	3 avril
680	8	dimanche	A G	25 mars
681	9	mardi	F	14 avril
682	10	mercredi	E	30 mars
683	11	jeudi	D	19 avril
684	12	vendredi	C B	10 avril
685	13	dimanche	A	26 mars
686	14	lundi	G	15 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
687	15	mardi	F	7 avril
688	1	mercredi	E D	29 mars
689	2	vendredi	C	11 avril
690	3	ſamedi	B	3 avril
691	4	dimanche	A	23 avril
692	5	lundi	G F	14 avril
693	6	mercredi	E	30 mars
694	7	jeudi	D	19 avril
695	8	vendredi	C	12 avril
696	9	ſamedi	B A	26 avril
697	10	lundi	G	15 avril
698	11	mardi	F	7 avril
699	12	mercredi	E	23 mars
700	13	jeudi	D C	11 avril
701	14	ſamedi	B	3 avril
702	15	dimanche	A	23 avril
703	1	lundi	G	8 avril
704	2	mardi	F E	30 mars
705	3	jeudi	D	19 avril
706	4	vendredi	C	4 avril
707	5	ſamedi	B	27 mars
708	6	dimanche	A G	15 avril
709	7	mardi	F	31 mars
710	8	mercredi	E	20 avril
711	9	jeudi	D	12 avril
712	10	vendredi	C B	3 avril
713	11	dimanche	A	16 avril
714	12	lundi	G	8 avril
715	13	mardi	F	31 mars
716	14	mercredi	E D	19 avril
717	15	vendredi	C	4 avril
718	1	ſamedi	B	27 mars
719	2	dimanche	A	16 avril
720	3	lundi	G F	31 mars
721	4	mercredi	E	20 avril
722	5	jeudi	D	12 avril
723	6	vendredi	C	28 mars
724	7	ſamedi	B A	16 avril
725	8	lundi	G	8 avril
726	9	mardi	F	24 mars
727	10	mercredi	E	13 avril
728	11	jeudi	D C	4 avril
729	12	ſamedi	B	24 avril
730	13	dimanche	A	9 avril
731	14	jeudi	G	1 avril
732	15	mardi	F E	20 avril
733	1	jeudi	D	5 avril
734	2	vendredi	C	28 mars
735	3	ſamedi	B	17 avril
736	4	dimanche	A G	8 avril
737	5	mardi	F	24 mars
738	6	mercredi	E	13 avril
739	7	jeudi	D	5 avril
740	8	vendredi	C B	24 avril
741	9	dimanche	A	9 avril
742	10	lundi	G	1 avril
743	11	mardi	F	14 avril
744	12	mercredi	E D	5 avril
745	13	vendredi	C	28 mars
746	14	ſamedi	B	17 avril
747	15	dimanche	A	2 avril
748	1	lundi	G F	21 avril
749	2	mercredi	E	13 avril
750	3	jeudi	D	29 mars
751	4	vendredi	C	18 avril
752	5	ſamedi	B A	9 avril
753	6	lundi	G	25 mars
754	7	mardi	F	14 avril
755	8	mercredi	E	6 avril
756	9	jeudi	D C	28 mars
757	10	ſamedi	B	10 avril
758	11	dimanche	A	2 avril
759	12	lundi	G	22 avril
760	13	mardi	F E	6 avril
761	14	jeudi	D	29 mars
762	15	vendredi	C	18 avril
763	1	ſamedi	B	3 avril
764	2	dimanche	A G	25 mars
765	3	mardi	F	14 avril
766	4	mercredi	E	6 avril
767	5	jeudi	D	19 avril
768	6	vendredi	C B	10 avril
769	7	dimanche	A	2 avril
770	8	lundi	G	22 avril
771	9	mardi	F	7 avril
772	10	mercredi	E D	29 mars
773	11	vendredi	C	18 avril
774	12	ſamedi	B	3 avril
775	13	dimanche	A	26 mars
776	14	lundi	G F	14 avril
777	15	mercredi	E	30 mars
778	1	jeudi	D	19 avril
779	2	vendredi	C	11 avril
780	3	ſamedi	B A	26 mars
781	4	lundi	G	15 avril
782	5	mardi	F	7 avril
783	6	mercredi	E	23 mars
784	7	jeudi	D C	11 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
785	8	ſamedi	B	3 avril
786	9	dimanche	A	23 avril
787	10	lundi	G	8 avril
788	11	mardi	F E	30 mars
789	12	jeudi	D	19 avril
790	13	vendredi	C	11 avril
791	14	ſamedi	B	27 mars
792	15	dimanche	A G	15 avril
793	1	mardi	F	7 avril
794	2	mercredi	E	23 mars
795	3	jeudi	D	12 avril
796	4	vendredi	C B	3 avril
797	5	dimanche	A	23 avril
798	6	lundi	G	8 avril
799	7	mardi	F	31 mars
800	8	mercredi	E D	19 avril
801	9	vendredi	C	4 avril
802	10	ſamedi	B	27 mars
803	11	dimanche	A	16 avril
804	12	lundi	G F	31 mars
805	13	mercredi	E	20 avril
806	14	jeudi	D	12 avril
807	15	vendredi	C	28 mars
808	1	ſamedi	B A	16 avril
809	2	lundi	G	8 avril
810	3	mardi	F	31 mars
811	4	mercredi	E	13 avril
812	5	jeudi	D C	4 avril
813	6	ſamedi	B	27 mars
814	7	dimanche	A	16 avril
815	8	lundi	G	1 avril
816	9	mardi	F E	20 avril
817	10	jeudi	D	12 avril
818	11	vendredi	C	28 mars
819	12	ſamedi	B	17 avril
820	13	dimanche	A G	8 avril
821	14	mardi	F	24 mars
822	15	mercredi	E	13 avril
823	1	jeudi	D	5 avril
824	2	vendredi	C B	24 avril
825	3	dimanche	A	9 avril
826	4	lundi	G	1 avril
827	5	mardi	F	21 avril
828	6	mercredi	E D	5 avril
829	7	vendredi	C	28 mars
830	8	ſamedi	B	17 avril
831	9	dimanche	A	2 avril
832	10	lundi	G F	24 mars
833	11	mercredi	F	13 avril
834	12	jeudi	D	5 avril
835	13	vendredi	C	18 avril
836	14	ſamedi	B A	9 avril
837	15	lundi	G	1 avril
838	1	mardi	F	14 avril
839	2	mercredi	E	6 avril
840	3	jeudi	D C	28 mars
841	4	ſamedi	B	17 avril
842	5	dimanche	A	2 avril
843	6	lundi	G	22 avril
844	7	mardi	F E	13 avril
845	8	jeudi	D	29 mars
846	9	vendredi	C	18 avril
847	10	ſamedi	B	10 avril
848	11	dimanche	A G	25 mars
849	12	mardi	F	14 avril
850	13	mercredi	E	6 avril
851	14	jeudi	D	22 mars
852	15	vendredi	C B	10 avril
853	1	dimanche	A	2 avril
854	2	lundi	G	22 avril
855	3	mardi	F	7 avril
856	4	mercredi	E D	29 mars
857	5	vendredi	C	18 avril
858	6	ſamedi	B	3 avril
859	7	dimanche	A	26 mars
860	8	lundi	G F	14 avril
861	9	mercredi	E	6 avril
862	10	jeudi	D	19 avril
863	11	vendredi	C	11 avril
864	12	ſamedi	B A	2 avril
865	13	lundi	G	22 avril
866	14	mardi	F	7 avril
867	15	mercredi	E	30 mars
868	1	jeudi	D C	18 avril
869	2	ſamedi	B	3 avril
870	3	dimanche	A	26 mars
871	4	lundi	G	15 avril
872	5	mardi	F E	30 mars
873	6	jeudi	D	19 avril
874	7	vendredi	C	11 avril
875	8	ſamedi	B	27 mars
876	9	dimanche	A G	15 avril
877	10	mardi	F	7 avril
878	11	mercredi	E	23 mars
879	12	jeudi	D	12 avril
880	13	vendredi	C B	3 avril
881	14	dimanche	A	23 avril
882	15	lundi	G	8 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
883	1	mardi	F	31 mars
884	2	mercredi	E D	19 avril
885	3	vendredi	C	11 avril
886	4	ſamedi	B	27 mars
887	5	dimanche	A	16 avril
888	6	lundi	G F	7 avril
889	7	mercredi	E	23 mars
890	8	jeudi	D	12 avril
891	9	vendredi	C	4 avril
892	10	ſamedi	B A	23 avril
893	11	lundi	G	8 avril
894	12	mardi	F	31 mars
895	13	mercredi	E	20 avril
896	14	jeudi	D C	4 avril
897	15	ſamedi	B	27 mars
898	1	dimanche	A	16 avril
899	2	lundi	G	1 avril
900	3	mardi	F E	20 avril
901	4	jeudi	D	12 avril
902	5	vendredi	C	28 mars
903	6	ſamedi	B	17 avril
904	7	dimanche	A G	8 avril
905	8	mardi	F	31 mars
906	9	mercredi	E	13 avril
907	10	jeudi	D	5 avril
908	11	vendredi	C B	27 mars
909	12	dimanche	A	16 avril
910	13	lundi	G	1 avril
911	14	mardi	F	21 avril
912	15	mercredi	E D	1 avril
913	1	vendredi	C	28 mars
914	2	ſamedi	B	17 avril
915	3	dimanche	A	9 avril
916	4	lundi	G F	24 mars
917	5	mercredi	E	13 avril
918	6	jeudi	D	5 avril
919	7	vendredi	C	25 avril
920	8	ſamedi	B A	9 avril
921	9	lundi	G	1 avril
922	10	mardi	F	21 avril
923	11	mercredi	E	6 avril
924	12	jeudi	D C	28 mars
925	13	ſamedi	B	17 avril
926	14	dimanche	A	2 avril
927	15	lundi	G	25 mars
928	1	mardi	F E	13 avril
929	2	jeudi	D	5 avril
930	3	vendredi	C	18 avril
931	4	ſamedi	B	10 avril
932	5	dimanche	A G	1 avril
933	6	mardi	F	14 avril
934	7	mercredi	E	6 avril
935	8	jeudi	D	29 mars
936	9	vendredi	C B	17 avril
937	10	dimanche	A	2 avril
938	11	lundi	G	22 avril
939	12	mardi	F	14 avril
940	13	mercredi	E D	29 mars
941	14	vendredi	C	18 avril
942	15	ſamedi	B	10 avril
943	1	dimanche	A	26 mars
944	2	lundi	G F	14 avril
945	3	mercredi	E	6 avril
946	4	jeudi	D	22 mars
947	5	vendredi	C	11 avril
948	6	ſamedi	B A	2 avril
949	7	lundi	G	22 avril
950	8	mardi	F	7 avril
951	9	mercredi	E	30 mars
952	10	jeudi	D C	18 avril
953	11	ſamedi	B	3 avril
954	12	dimanche	A	26 mars
955	13	lundi	G	15 avril
956	14	mardi	F E	6 avril
957	15	jeudi	D	18 avril
958	1	vendredi	C	11 avril
959	2	ſamedi	B	3 avril
960	3	dimanche	A G	22 avril
961	4	mardi	F	7 avril
962	5	mercredi	E	30 mars
963	6	jeudi	D	19 avril
964	7	vendredi	C B	3 avril
965	8	dimanche	A	26 mars
966	9	lundi	G	15 avril
967	10	mardi	F	31 mars
968	11	mercredi	E D	19 avril
969	12	vendredi	C	11 avril
970	13	ſamedi	B	27 mars
971	14	dimanche	A	16 mars
972	15	lundi	G F	7 avril
973	1	mercredi	E	23 mars
974	2	jeudi	D	12 avril
975	3	vendredi	C	4 avril
976	4	ſamedi	B A	23 avril
977	5	lundi	G	8 avril
978	6	mardi	F	31 mars
979	7	mercredi	E	20 avril
980	8	jeudi	D C	11 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
981	9	ſamedi	B	27 mars
982	10	dimanche	A	16 avril
983	11	lundi	G	8 avril
984	12	mardi	F E	23 mars
985	13	jeudi	D	12 avril
986	14	vendredi	C	4 avril
987	15	ſamedi	B	24 avril
988	1	dimanche	A G	8 avril
989	2	mardi	F	31 mars
990	3	mercredi	E	20 avril
991	4	jeudi	D	5 avril
992	5	vendredi	C B	27 mars
993	6	dimanche	A	16 avril
994	7	lundi	G	1 avril
995	8	mardi	F	21 avril
996	9	mercredi	E D	12 avril
997	10	vendredi	C	28 mars
998	11	ſamedi	B	17 avril
999	12	dimanche	A	9 avril
1000	13	lundi	G F	31 mars
1001	14	mercredi	E	13 avril
1002	15	jeudi	D	5 avril
1003	1	vendredi	C	28 mars
1004	2	ſamedi	B A	16 avril
1005	3	lundi	G	1 avril
1006	4	mardi	F	21 avril
1007	5	mercredi	E	6 avril
1008	6	jeudi	D C	28 mars
1009	7	ſamedi	B	17 avril
1010	8	dimanche	A	9 avril
1011	9	lundi	G	25 mars
1012	10	mardi	F E	13 avril
1013	11	jeudi	D	5 avril
1014	12	vendredi	C	25 avril
1015	13	ſamedi	B	10 avril
1016	14	dimanche	A G	1 avril
1017	15	mardi	F	21 avril
1018	1	mercredi	E	6 avril
1019	2	jeudi	D	29 mars
1020	3	vendredi	C B	17 mars
1021	4	dimanche	A	2 avril
1022	5	lundi	G	25 mars
1023	6	mardi	F	14 avril
1024	7	mercredi	E D	5 avril
1025	8	vendredi	C	18 avril
1026	9	ſamedi	B	10 avril
1027	10	dimanche	A	26 mars
1028	11	lundi	G F	14 avril
1029	12	mercredi	E	6 avril
1030	13	jeudi	D	29 mars
1031	14	vendredi	C	11 avril
1032	15	ſamedi	B A	2 avril
1033	1	lundi	G	22 avril
1034	2	mardi	F	14 avril
1035	3	mercredi	E	30 mars
1036	4	jeudi	D C	18 avril
1037	5	ſamedi	B	10 avril
1038	6	dimanche	A	26 mars
1039	7	lundi	G	15 avril
1040	8	mardi	F E	8 avril
1041	9	jeudi	D	22 mars
1042	10	vendredi	C	11 avril
1043	11	ſamedi	B	3 avril
1044	12	dimanche	A G	22 avril
1045	13	mardi	F	7 avril
1046	14	mercredi	E	30 mars
1047	15	jeudi	D	19 avril
1048	1	vendredi	C B	3 avril
1049	2	dimanche	A	26 mars
1050	3	lundi	G	15 avril
1051	4	mardi	F	31 mars
1052	5	mercredi	E D	19 avril
1053	6	vendredi	C	11 avril
1054	7	ſamedi	B	3 avril
1055	8	dimanche	A	16 avril
1056	9	lundi	G F	7 avril
1057	10	mercredi	E	30 mars
1058	11	jeudi	D	19 avril
1059	12	vendredi	C	4 avril
1060	13	ſamedi	B A	26 mars
1061	14	lundi	G	15 avril
1062	15	mardi	F	31 mars
1063	1	mercredi	E	20 avril
1064	2	jeudi	D C	11 avril
1065	3	ſamedi	B	27 mars
1066	4	dimanche	A	16 mars
1067	5	lundi	G	8 avril
1068	6	mardi	F E	23 mars
1069	7	jeudi	D	12 avril
1070	8	vendredi	C	4 avril
1071	9	ſamedi	B	24 avril
1072	10	dimanche	A G	8 avril
1073	11	mardi	F	31 mars
1074	12	mercredi	E	20 avril
1075	13	jeudi	D	5 avril
1076	14	vendredi	C B	27 mars
1077	15	dimanche	A	16 avril
1078	1	lundi	G	8 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1079	2	mardi	F	24 mars
1080	3	mercredi	E D	12 avril
1081	4	vendredi	C	4 avril
1082	5	ſamedi	B	24 avril
1083	6	dimanche	A	9 avril
1084	7	lundi	G F	31 mars
1085	8	mercredi	E	20 avril
1086	9	jeudi	D	5 avril
1087	10	vendredi	C	28 mars
1088	11	ſamedi	B A	16 avril
1089	12	lundi	G	1 avril
1090	13	mardi	F	21 avril
1091	14	mercredi	E	13 avril
1092	15	jeudi	D C	28 mars
1093	1	ſamedi	B	17 avril
2094	2	dimanche	A	9 avril
1095	3	lundi	G	25 mars
1096	4	mardi	F E	13 avril
1097	5	jeudi	D	5 avril
1098	6	vendredi	C	28 avril
1099	7	ſamedi	B	10 avril
1100	8	dimanche	A G	1 avril
1101	9	mardi	F	21 avril
1102	10	mercredi	E	6 avril
1103	11	jeudi	D	29 mars
1104	12	vendredi	C B	17 avril
1105	13	dimanche	A	9 avril
1106	14	lundi	G	25 mars
1107	15	mardi	F	14 avril
1108	1	mercredi	E D	5 avril
1109	2	vendredi	C	25 avril
1110	3	ſamedi	B	10 avril
1111	4	dimanche	A	2 avril
1112	5	lundi	G F	21 avril
1113	6	mercredi	E	6 avril
1114	7	jeudi	D	29 mars
1115	8	vendredi	C	18 avril
1116	9	ſamedi	B A	2 avril
1117	10	lundi	G	25 mars
1118	11	mardi	F	14 avril
1119	12	mercredi	E	30 mars
1120	13	jeudi	D C	18 avril
1121	14	ſamedi	B	10 avril
1122	15	dimanche	A	26 mars
1123	1	lundi	G	15 avril
1124	2	mardi	F E	6 avril
1125	3	jeudi	D	29 mars
1126	4	vendredi	C	11 avril
1127	5	ſamedi	B	3 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1128	6	dimanche	A G	22 avril
1129	7	mardi	F	14 avril
1130	8	mercredi	E	30 mars
1131	9	jeudi	D	19 avril
1132	10	vendredi	C B	30 mars
1133	11	dimanche	A	26 mars
1134	12	lundi	G	15 avril
1135	13	mardi	F	7 avril
1136	14	mercredi	E D	22 mars
1137	15	vendredi	C	11 avril
1138	1	ſamedi	B	3 avril
1139	2	dimanche	A	23 avril
1140	3	lundi	G F	7 avril
1141	4	mercredi	E	30 mars
1142	5	jeudi	D	19 avril
1143	6	vendredi	C	4 avril
1144	7	ſamedi	B A	26 mars
1145	8	lundi	G	15 avril
1146	9	mardi	F	31 mars
1147	10	mercredi	E	20 avril
1148	11	jeudi	D C	11 avril
1149	12	ſamedi	B	3 avril
1150	13	dimanche	A	16 avril
1151	14	lundi	G	8 avril
1152	15	mardi	F E	30 mars
1153	1	jeudi	D	19 avril
1154	2	vendredi	C	4 avril
1155	3	ſamedi	B	27 mars
1156	4	dimanche	A G	15 avril
1157	5	mardi	F	31 mars
1158	6	mercredi	E	20 avril
1159	7	jeudi	D	12 avril
1160	8	vendredi	C B	27 mars
1161	9	dimanche	A	16 avril
1162	10	lundi	G	8 avril
1163	11	mardi	F	24 mars
1164	12	mercredi	E D	12 avril
1165	13	vendredi	C	4 avril
1166	14	ſamedi	B	24 avril
1167	15	dimanche	A	9 avril
1168	1	lundi	G F	31 mars
1169	2	mercredi	E	20 avril
1170	3	jeudi	D	5 avril
1171	4	vendredi	C	28 mars
1172	5	ſamedi	B A	16 avril
1173	6	lundi	G	8 avril
1174	7	mardi	F	24 mars
1175	8	mercredi	E	13 avril
1176	9	jeudi	D C	4 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1177	10	ſamedi	B	24 avril
1178	11	dimanche	A	9 avril
1179	12	lundi	G	1 avril
1180	13	mardi	F E	20 avril
1181	14	jeudi	D	5 avril
1182	15	vendredi	C	28 mars
1183	1	ſamedi	B	17 avril
1184	2	dimanche	A G	1 avril
1185	3	mardi	F	21 avril
1186	4	mercredi	E	13 avril
1187	5	jeudi	D	29 mars
1188	6	vendredi	C B	17 avril
1189	7	dimanche	A	9 avril
1190	8	lundi	G	25 mars
1191	9	mardi	F	14 avril
1192	10	mercredi	E D	5 avril
1193	11	vendredi	C	28 mars
1194	12	ſamedi	B	10 avril
1195	13	dimanche	A	2 avril
1196	14	lundi	G F	21 avril
1197	15	mercredi	E	6 avril
1198	1	jeudi	D	29 mars
1199	2	vendredi	C	18 avril
1200	3	ſamedi	B A	9 avril
1201	4	lundi	G	25 avril
1202	5	mardi	F	14 avril
1203	6	mercredi	E	6 avril
1204	7	jeudi	D C	25 avril
1205	8	ſamedi	B	10 avril
1206	9	dimanche	A	2 avril
1207	10	lundi	G	22 avril
1208	11	mardi	F E	6 avril
1209	12	jeudi	D	29 mars
1210	13	vendredi	C	18 avril
1211	14	ſamedi	B	3 avril
1212	15	dimanche	A G	25 mars
1213	1	mardi	F	14 avril
1214	2	mercredi	E	30 mars
1215	3	jeudi	D	19 avril
1216	4	vendredi	C B	10 avril
1217	5	dimanche	A	26 mars
1218	6	lundi	G	15 avril
1219	7	mardi	F	7 avril
1220	8	mercredi	E D	29 mars
1221	9	vendredi	C	11 avril
1222	10	ſamedi	B	3 avril
1223	11	dimanche	A	23 avril
1224	12	lundi	G F	14 avril
1225	13	mercredi	E	30 mars
1226	14	jeudi	D	19 avril
1227	15	vendredi	C	11 avril
1228	1	ſamedi	B A	26 mars
1229	2	lundi	G	15 avril
1230	3	mardi	F	7 avril
1231	4	mercredi	E	23 mars
1232	5	jeudi	D C	11 avril
1233	6	ſamedi	B	3 avril
1234	7	dimanche	A	23 avril
1235	8	lundi	G	8 avril
1236	9	mardi	F E	30 mars
1237	10	jeudi	D	19 avril
1238	11	vendredi	C	4 avril
1239	12	ſamedi	B	27 mars
1240	13	dimanche	A G	15 avril
1241	14	mardi	F	31 mars
1242	15	mercredi	E	20 avril
1243	1	jeudi	D	12 avril
1244	2	vendredi	C B	3 avril
1245	3	dimanche	A	16 avril
1246	4	lundi	G	8 avril
1247	5	mardi	F	31 mars
1248	6	mercredi	E D	19 avril
1249	7	vendredi	C	4 avril
1250	8	ſamedi	B	27 mars
1251	9	dimanche	A	16 avril
1252	10	lundi	G F	31 mars
1253	11	mercredi	E	20 avril
1254	12	jeudi	D	12 avril
1255	13	vendredi	C	28 mars
1256	14	ſamedi	B A	16 avril
1257	15	lundi	G	8 avril
1258	1	mardi	F	24 mars
1259	2	mercredi	E	13 avril
1260	3	jeudi	D C	4 avril
1261	4	ſamedi	B	24 avril
1262	5	dimanche	A	9 avril
1263	6	lundi	G	1 avril
1264	7	mardi	F E	20 avril
1265	8	jeudi	D	5 avril
1266	9	vendredi	C	28 mars
1267	10	ſamedi	B	17 avril
1268	11	dimanche	A G	8 avril
1269	12	mardi	F	24 mars
1270	13	mercredi	E	13 avril
1271	14	jeudi	D	5 avril
1272	15	vendredi	C B	24 avril
1273	1	dimanche	A	9 avril
1274	2	lundi	G	1 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1275	3	mardi	F	14 avril
1276	4	mercredi	E D	5 avril
1277	5	vendredi	C	28 mars
1278	6	ſamedi	B	17 avril
1279	7	dimanche	A	2 avril
1280	8	lundi	G F	21 avril
1281	9	mercredi	E	13 avril
1282	10	jeudi	D	29 mars
1283	11	vendredi	C	18 avril
1284	12	ſamedi	B A	9 avril
1285	13	lundi	G	25 mars
1286	14	mardi	F	14 avril
1287	15	mercredi	E	6 avril
1288	1	jeudi	D C	28 mars
1289	2	ſamedi	B	10 avril
1290	3	dimanche	A	2 avril
1291	4	lundi	G	22 avril
1292	5	mardi	F E	6 avril
1293	6	jeudi	D	29 mars
1294	7	vendredi	C	18 avril
1295	8	ſamedi	B	3 avril
1296	9	dimanche	A G	25 mars
1297	10	mardi	F	14 avril
1298	11	mercredi	E	6 avril
1299	12	jeudi	D	19 avril
1300	13	vendredi	C B	10 avril
1301	14	dimanche	A	2 avril
1302	15	lundi	G	22 avril
1303	1	mardi	F	7 avril
1304	2	mercredi	E D	29 mars
1305	3	vendredi	C	18 avril
1306	4	ſamedi	B	3 avril
1307	5	dimanche	A	26 mars
1308	6	lundi	G F	14 avril
1309	7	mercredi	E	30 mars
1310	8	jeudi	D	19 avril
1311	9	vendredi	C	11 avril
1312	10	ſamedi	B A	26 mars
1313	11	lundi	G	15 avril
1314	12	mardi	F	7 avril
1315	13	mercredi	E	23 mars
1316	14	jeudi	D C	11 avril
1317	15	ſamedi	B	3 avril
1318	1	dimanche	A	23 mars
1319	2	lundi	G	8 avril
1320	3	mardi	F E	30 mars
1321	4	jeudi	D	19 avril
1322	5	vendredi	C	11 avril
1323	6	ſamedi	B	27 mars
1324	7	dimanche	A G	15 avril
1325	8	mardi	F	7 avril
1326	9	mercredi	E	23 mars
1327	10	jeudi	D	12 avril
1328	11	vendredi	C B	3 avril
1329	12	dimanche	A	23 avril
1330	13	lundi	G	8 avril
1331	14	mardi	F	31 mars
1332	15	mercredi	E D	19 avril
1333	1	vendredi	C	4 avril
1334	2	ſamedi	B	27 mars
1335	3	dimanche	A	16 avril
1336	4	lundi	G F	31 mars
1337	5	mercredi	E	20 avril
1338	6	jeudi	D	12 avril
1339	7	vendredi	C	28 mars
1340	8	ſamedi	B A	16 avril
1341	9	lundi	G	8 avril
1342	10	mardi	F	31 mars
1343	11	mercredi	E	13 avril
1344	12	jeudi	D C	4 avril
1345	13	ſamedi	B	27 mars
1346	14	dimanche	A	16 avril
1347	15	lundi	G	1 avril
1348	1	mardi	F E	20 avril
1349	2	jeudi	D	12 avril
1350	3	vendredi	C	28 mars
1351	4	ſamedi	B	17 avril
1352	5	dimanche	A G	8 avril
1353	6	mardi	F	24 mars
1354	7	mercredi	E	13 avril
1355	8	jeudi	D	5 avril
1356	9	vendredi	C B	24 avril
1357	10	dimanche	A	9 avril
1358	11	lundi	G	1 avril
1359	12	mardi	F	21 avril
1360	13	mercredi	E D	5 avril
1361	14	vendredi	C	28 mars
1362	15	ſamedi	B	17 avril
1363	1	dimanche	A	2 avril
1364	2	lundi	G F	24 mars
1365	3	mercredi	E	13 avril
1366	4	jeudi	D	5 avril
1367	5	vendredi	C	18 avril
1368	6	ſamedi	B A	9 mars
1369	7	lundi	G	1 avril
1370	8	mardi	F	14 avril
1371	9	mercredi	E	6 avril
1372	10	jeudi	D C	28 mars

An. de J. C.	*Indictions.*	*Ier. jour de l'an.*	*Lettre Dom.*	*Pâques.*
1373	11	ſamedi	B	17 avril
1374	12	dimanche	A	2 avril
1375	13	lundi	G	22 avril
1376	14	mardi	F E	13 avril
1377	15	jeudi	D	29 mars
1378	1	vendredi	C	18 avril
1379	2	ſamedi	B	10 avril
1380	3	dimanche	A G	25 mars
1381	4	mardi	F	14 avril
1382	5	mercredi	E	6 avril
1383	6	jeudi	D	22 mars
1384	7	vendredi	C B	10 avril
1385	8	dimanche	A	2 avril
1386	9	lundi	G	22 avril
1387	10	mardi	F	7 avril
1388	11	mercredi	E D	29 mars
1389	12	vendredi	C	18 avril
1390	13	ſamedi	B	3 avril
1391	14	dimanche	A	26 mars
1392	15	lundi	G F	14 avril
1393	1	mercredi	E	6 avril
1394	2	jeudi	D	19 avril
1395	3	vendredi	C	11 avril
1396	4	ſamedi	B A	2 avril
1397	5	lundi	G	22 avril
1398	6	mardi	F	7 avril
1399	7	mercredi	E	30 mars
1400	8	jeudi	D C	18 avril
1401	9	ſamedi	B	3 avril
1402	10	dimanche	A	26 mars
1403	11	lundi	G	15 avril
1404	12	mardi	F E	30 mars
1405	13	jeudi	D	17 avril
1406	14	vendredi	C	11 avril
1407	15	ſamedi	B	27 mars
1408	1	dimanche	A G	15 avril
1409	2	mardi	F	7 avril
1410	3	mercredi	E	23 mars
1411	4	jeudi	D	12 avril
1412	5	vendredi	C B	3 avril
1413	6	dimanche	A	23 avril
1414	7	lundi	G	8 avril
1415	8	mardi	F	31 mars
1416	9	mercredi	E D	19 avril
1417	10	vendredi	C	11 avril
1418	11	ſamedi	B	27 mars
1419	12	dimanche	A	16 avril
1420	13	lundi	G F	7 avril
1421	14	mercredi	E	23 mars
1422	15	jeudi	D	12 avril
1423	1	vendredi	C	4 avril
1424	2	ſamedi	B A	23 avril
1425	3	lundi	G	8 avril
1426	4	mardi	F	31 mars
1427	5	mercredi	E	20 avril
1428	6	jeudi	D C	4 avril
1429	7	ſamedi	B	27 mars
1430	8	dimanche	A	16 avril
1431	9	lundi	G	1 avril
1432	10	mardi	F E	20 avril
1433	11	jeudi	D	12 avril
1434	12	vendredi	C	28 mars
1435	13	ſamedi	B	17 avril
1436	14	dimanche	A G	8 avril
1437	15	mardi	F	31 mars
1438	1	mercredi	E	13 avril
1439	2	jeudi	D	5 avril
1440	3	vendredi	C B	27 mars
1441	4	dimanche	A	16 avril
1442	5	lundi	G	1 avril
1443	6	mardi	F	21 avril
1444	7	mercredi	E D	12 avril
1445	8	vendredi	C	28 mars
1446	9	ſamedi	B	17 avril
1447	10	dimanche	A	9 avril
1448	11	lundi	G F	24 mars
1449	12	mercredi	E	13 avril
1450	13	jeudi	D	5 avril
1451	14	vendredi	C	25 avril
1452	15	ſamedi	B A	9 avril
1453	1	lundi	G	1 avril
1454	2	mardi	F	21 avril
1455	3	mercredi	E	6 avril
1456	4	jeudi	D C	28 mars
1457	5	ſamedi	B	17 avril
1458	6	dimanche	A	2 avril
1459	7	lundi	G	29 mars
1460	8	mardi	F E	13 avril
1461	9	jeudi	D	5 avril
1462	10	vendredi	C	18 avril
1463	11	ſamedi	B	10 avril
1464	12	dimanche	A G	1 avril
1465	13	mardi	F	14 avril
1466	14	mercredi	E	6 avril
1467	15	jeudi	D	29 mars
1468	1	vendredi	C B	17 avril
1469	2	dimanche	A	2 avril
1470	3	lundi	G	22 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1471	4	mardi	F	14 avril
1472	5	mercredi	E D	29 mars
1473	6	vendredi	C	18 avril
1474	7	ſamedi	B	10 avril
1475	8	dimanche	A	26 mars
1476	9	lundi	G F	14 avril
1477	10	mercredi	E	6 avril
1478	11	jeudi	D	22 mars
1479	12	vendredi	C	11 avril
1480	13	ſamedi	B A	2 avril
1481	14	lundi	G	22 avril
1482	15	mardi	F	7 avril
1483	1	mercredi	E	30 mars
1484	2	jeudi	D C	18 avril
1485	3	ſamedi	B	3 avril
1486	4	dimanche	A	26 mars
1487	5	lundi	G	15 avril
1488	6	mardi	F E	6 avril
1489	7	jeudi	D	19 avril
1490	8	vendredi	C	11 avril
1491	9	ſamedi	B	3 avril
1492	10	dimanche	A G	22 avril
1493	11	mardi	F	7 avril
1494	12	mercredi	E	30 mars
1495	13	jeudi	D	19 avril
1496	14	vendredi	C B	3 avril
1497	15	dimanche	A	26 mars
1498	1	lundi	G	15 avril
1499	2	mardi	F	31 mars
1500	3	mercredi	E D	19 avril
1501	4	vendredi	C	11 avril
1502	5	ſamedi	B	27 mars
1503	6	dimanche	A	16 avril
1504	7	lundi	G F	7 avril
1505	8	mercredi	E	23 mars
1506	9	jeudi	D	12 avril
1507	10	vendredi	C	4 avril
1508	11	ſamedi	B A	23 avril
1509	12	lundi	G	8 avril
1510	13	mardi	F	31 mars
1511	14	mercredi	E	20 avril
1512	15	jeudi	D C	11 avril
1513	1	ſamedi	B	27 mars
1514	2	dimanche	A	16 avril
1515	3	lundi	G	8 avril
1516	4	mardi	F E	23 mars
1517	5	jeudi	D	12 avril
1518	6	vendredi	C	4 avril
1519	7	ſamedi	B	24 avril
1520	8	dimanche	A G	8 avril
1521	9	mardi	F	31 mars
1522	10	mercredi	E	20 avril
1523	11	jeudi	D	5 avril
1524	12	vendredi	C B	17 avril
1525	13	dimanche	A	26 mars
1526	14	lundi	G	1 avril
1527	15	mardi	F	21 avril
1528	1	mercredi	E D	12 avril
1529	2	vendredi	C	28 mars
1530	3	ſamedi	B	17 avril
1531	4	dimanche	A	9 avril
1532	5	lundi	G F	31 mars
1533	6	mercredi	E	13 avril
1534	7	jeudi	D	5 avril
1535	8	vendredi	C	28 mars
1536	9	ſamedi	B A	16 avril
1537	10	lundi	G	1 avril
1538	11	mardi	F	21 avril
1539	12	mercredi	E	6 avril
1540	13	jeudi	D C	28 mars
1541	14	ſamedi	B	17 avril
1542	15	dimanche	A	9 avril
1543	1	lundi	G	25 mars
1544	2	mardi	F E	13 avril
1545	3	jeudi	D	5 avril
1546	4	vendredi	C	25 avril
1547	5	ſamedi	B	10 avril
1548	6	dimanche	A G	1 avril
1549	7	mardi	F	21 avril
1550	8	mercredi	E	6 avril
1551	9	jeudi	D	29 mars
1552	10	vendredi	C B	17 avril
1553	11	dimanche	A	2 avril
1554	12	lundi	G	25 mars
1555	13	mardi	F	14 avril
1556	14	mercredi	E D	5 avril
1557	15	vendredi	C	18 avril
1558	1	ſamedi	B	10 avril
1559	2	dimanche	A	26 mars
1560	3	lundi	G F	14 avril
1561	4	mercredi	E	6 avril
1562	5	jeudi	D	29 mars
1563	6	vendredi	C	11 avril
1564	7	ſamedi	B A	2 avril
1565	8	lundi	G	22 avril
1566	9	mardi	F	14 avril
1567	10	mercredi	E	30 mars
1568	11	jeudi	D C	18 avril

An. de J. C.	Indictions.	1er. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1569	12	ſamedi	B	10 avril
1570	13	dimanche	A	26 mars
1571	14	lundi	G	15 avril
1572	15	mardi	F E	6 avril
1573	1	jeudi	D	22 mars
1574	2	vendredi	C	11 avril
1575	3	ſamedi	B	3 avril
1576	4	dimanche	A G	22 avril
1577	5	mardi	F	7 avril
1578	6	mercredi	E	30 mars
1579	7	jeudi	D	19 avril
1580	8	vendredi	C B	3 avril
1581	9	dimanche	A	26 mars
1582	10	lundi	G	15 avril

Après pluſieurs années de travail qui ſe firent à Rome pour la réformation du calendrier, que l'on voyoit fort dérangé, la réformation s'en fit par ordre du pape Grégoire XIII, cette année 1582; & pour faire accorder la célébration de la Pâque avec le cours du ſoleil & de la lune, on retrancha dix jours ſur la fin de cette année; ce qui a fait changer les lettres dominicales. Cette correction fut reçue en France la même année, & enſuite à d'autres états catholiques & proteſtans. Cependant les Anglois & quelques autres proteſtans, en haine de la cour de Rome, ont rejetté cette correction, & s'en tiennent au vieux calendrier; ce qui fait à préſent une différence d'onze jours, & par-là ils ſont obligés ſouvent de mettre les deux ſupputations des années, ſavoir, l'ancienne & la nouvelle. Pourſuivons maintenant.

1583	11	ſamedi	B	10 avril
1584	12	dimanche	A G	1 avril
1585	13	mardi	F	21 avril
1586	14	mercredi	E	6 avril
1587	15	jeudi	D	29 mars
1588	1	vendredi	C B	17 avril
1589	2	dimanche	A	2 avril
1590	3	lundi	G	22 avril
1591	4	mardi	F	14 avril
1592	5	mercredi	E D	29 mars
1593	6	vendredi	C	18 avril
1594	7	ſamedi	B	10 avril
1595	8	dimanche	A	26 mars
1596	9	lundi	G F	14 avril
1597	10	mercredi	E	6 avril
1598	11	jeudi	D	22 mars
1599	12	vendredi	C	11 avril
1600	13	ſamedi	B A	2 avril
1601	14	lundi	G	22 avril
1602	15	mardi	F	7 avril
1603	1	mercredi	E	30 mars
1604	2	jeudi	D C	18 avril
1605	3	ſamedi	B	10 avril
1606	4	dimanche	A	26 mars
1607	5	lundi	G	15 avril
1608	6	mardi	F E	6 avril
1609	7	jeudi	D	19 avril
1610	8	vendredi	C	11 avril
1611	9	ſamedi	B	3 avril
1612	10	dimanche	A G	22 avril
1613	11	mardi	F	7 avril
1614	12	mercredi	E	30 mars
1615	13	jeudi	D	19 avril
1616	14	vendredi	C B	3 avril
1617	15	dimanche	A	26 mars
1618	1	lundi	G	15 avril
1619	2	mardi	F	31 mars
1620	3	mercredi	E D	19 avril
1621	4	vendredi	C	11 avril
1622	5	ſamedi	B	27 mars
1623	6	dimanche	A	16 avril
1624	7	lundi	G F	7 avril
1625	8	mercredi	E	30 mars
1626	9	jeudi	D	12 avril
1627	10	vendredi	C	4 avril
1628	11	ſamedi	B A	23 avril
1629	12	lundi	G	15 avril
1630	13	mardi	F	31 mars
1631	14	mercredi	E	20 avril
1632	15	jeudi	D C	11 avril
1633	1	ſamedi	B	27 mars
1634	2	dimanche	A	16 avril
1635	3	lundi	G	8 avril
1636	4	mardi	F E	23 mars
1637	5	jeudi	D	12 avril
1638	6	vendredi	C	4 avril
1639	7	ſamedi	B	24 avril
1640	8	dimanche	A G	8 avril
1641	9	mardi	F	31 mars
1642	10	mercredi	E	20 avril
1643	11	jeudi	D	5 avril

An. de J. C.	Indictions.	Ier. jour de l'an.	Lettre Dom.	Pâques.
1644	12	vendredi	C B	27 mars
1645	13	dimanche	A	16 avril
1646	14	lundi	G	1 avril
1647	15	mardi	F	21 avril
1648	1	mercredi	E D	12 avril
1649	2	vendredi	C	4 avril
1650	3	ſamedi	B	17 avril
1651	4	dimanche	A	9 avril
1652	5	lundi	G F	31 mars
1653	6	mercredi	E	13 avril
1654	7	jeudi	D	5 avril
1655	8	vendredi	G	26 mars
1656	9	ſamedi	B A	16 avril
1657	10	lundi	G	1 avril
1658	11	mardi	F	21 avril
1659	12	mercredi	E	13 avril
1660	13	jeudi	D C	28 mars
1661	14	ſamedi	B	17 avril
1662	15	dimanche	A	9 avril
1663	1	lundi	G	25 mars
1664	2	mardi	F E	13 avril
1665	3	jeudi	D	5 avril
1666	4	vendredi	C	25 avril
1667	5	ſamedi	B	10 mars
1668	6	dimanche	A G	1 avril
1669	7	mardi	F	21 avril
1670	8	mercredi	E	6 avril
1671	9	jeudi	D	29 mars
1672	10	vendredi	C B	17 avril
1673	11	dimanche	A	2 avril
1674	12	lundi	G	25 mars
1675	13	mardi	F	14 avril
1676	14	mercredi	E D	5 avril
1677	15	vendredi	C	18 avril
1678	1	ſamedi	B	10 avril
1679	2	dimanche	A	2 avril
1680	3	lundi	G F	21 avril
1681	4	mercredi	E	6 avril
1682	5	jeudi	D	29 mars
1683	6	vendredi	C	18 avril
1684	7	ſamedi	B A	2 avril
1685	8	lundi	G	22 avril
1686	9	mardi	F	14 avril
1687	10	mercredi	E	30 mars
1688	11	jeudi	D C	18 avril
1689	12	ſamedi	B	10 avril
1690	13	dimanche	A	26 mars
1691	14	jeudi	G	15 avril
1692	15	mardi	F E	6 avril
1693	1	jeudi	D	22 avril
1694	2	vendredi	C	11 avril
1695	3	ſamedi	B	3 avril
1696	4	dimanche	A G	22 avril
1697	5	mardi	F	7 avril
1698	6	mercredi	E	30 mars
1699	7	jeudi	D	19 avril
1700	8	vendredi	C (*)	11 avril
1701	9	ſamedi	B	27 mars
1702	10	dimanche	A	16 avril
1703	11	lundi	G	8 avril
1704	12	mardi	F E	23 mars
1705	13	jeudi	D	12 avril
1706	14	vendredi	C	4 avril
1707	15	ſamedi	B	24 avril
1708	1	dimanche	A G	8 avril
1709	2	mardi	F	31 mars
1710	3	mercredi	E	20 avril
1711	4	jeudi	D	5 avril
1712	5	vendredi	C B	27 mars
1713	6	dimanche	A	16 avril
1714	7	lundi	G	1 avril
1715	8	mardi	F	21 avril
1716	9	mercredi	E D	12 avril
1717	10	vendredi	C	28 mars
1718	11	ſamedi	B	17 avril
1719	12	dimanche	A	9 avril
1720	13	lundi	G F	31 mars
1721	14	mercredi	E	13 avril
1722	15	jeudi	D	5 avril
1723	1	vendredi	C	28 mars
1724	2	ſamedi	B A	16 avril
1725	3	lundi	G	1 avril
1726	4	mardi	F	21 avril
1727	5	mercredi	E	13 avril
1728	6	jeudi	D C	28 mars
1729	7	ſamedi	B	17 avril
1730	8	dimanche	A	9 avril
1731	9	lundi	G	25 mars
1732	10	mardi	F E	13 avril
1733	11	jeudi	D	5 avril
1734	12	vendredi	C	25 avril
1735	13	ſamedi	B	10 avril
1736	14	dimanche	A G	1 avril
1737	15	mardi	F	21 avril
1738	1	mercredi	E	6 avril
1739	2	jeudi	D	29 mars

(*) Par la correction, l'année 1700 n'a qu'une lettre, n'étant pas biſſextile.

An. de J. C.	*Indictions.*	*Ier. jour de l'an.*	*Lettre Dom.*	*Pâques.*
1740	3	vendredi	C B	17 avril
1741	4	dimanche	A	2 avril
1742	5	lundi	G	25 mars
1743	6	mardi	F	14 avril
1744	7	mercredi	E D	5 avril
1745	8	vendredi	C	18 avril
1746	9	ſamedi	B	10 avril
1747	10	dimanche	A	2 avril
1748	11	lundi	G F	14 avril
1749	12	mercredi	E	6 avril
1750	13	jeudi	D	29 mars
1751	14	vendredi	C	11 avril
1752	15	ſamedi	B A	2 avril
1753	1	lundi	G	22 avril
1754	2	mardi	F	10 avril
1755	3	mercredi	E	30 mars
1756	4	jeudi	D C	18 avril
1757	5	ſamedi	B	10 avril
1758	6	dimanche	A	26 mars
1759	7	lundi	G	15 avril
1760	8	mardi	F E	6 avril
1761	9	jeudi	D	22 mars
1762	10	vendredi	C	11 avril
1763	11	ſamedi	B	3 avril
1764	12	dimanche	A G	22 avril
1765	13	mardi	F	7 avril
1766	14	mercredi	E	30 mars
1767	15	jeudi	D	19 avril
1768	1	vendredi	C B	3 avril
1769	2	dimanche	A	26 mars
1770	3	lundi	G	15 avril
1771	4	mardi	F	31 mars
1772	5	mercredi	E D	19 avril
1773	6	vendredi	C	11 avril
1774	7	ſamedi	B	3 avril
1775	8	dimanche	A	16 avril
1776	9	lundi	G F	7 avril
1777	10	mercredi	E	30 mars
1778	11	jeudi	D	19 avril
1779	12	vendredi	C	4 avril
1780	13	ſamedi	B A	26 mars
1781	14	lundi	G	15 avril
1782	15	mardi	F	31 mars
1783	1	mercredi	E	20 avril
1784	2	jeudi	D C	11 avril
1785	3	ſamedi	B	27 mars
1786	4	dimanche	A	16 avril
1787	5	lundi	G	8 avril
1788	6	mardi	F E	23 mars
1789	7	jeudi	D	12 avril
1790	8	vendredi	C	4 avril
1791	9	ſamedi	B	24 avril
1792	10	dimanche	A G	8 avril
1793	11	mardi	F	31 mars
1794	12	mercredi	E	8 avril
1795	13	jeudi	D	5 avril
1796	14	vendredi	C B	27 mars
1797	15	dimanche	A	16 avril
1798	1	lundi	G	8 avril
1799	2	mardi	F	24 mars
1800	3	mercredi	E(*)	13 avril

(*) Cette derniere année, en conſéquence de la correction, n'eſt pas biſſextile, & ainſi n'a qu'une lettre dominicale. Il en ſera de même de l'année 1900; mais 2000 ſera biſſextile & aura deux lettres.

INDIEN, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale, ſituée au-deſſous du ſagittaire, du nombre de celles que les pilotes formerent peu après la découverte du cap de Bonne-Eſpérance & de l'Amérique: elles étoient faites groſſiérement; mais M. l'abbé de la Caille, dans ſon catalogue des étoiles auſtrales, les a reformées, en y ajoutant quatorze nouvelles conſtellations. On y voit que la principale étoile α de l'*indien* eſt de troiſieme grandeur; ſon aſcenſion droite en 1750, étoit de 304° 57′ 57″, & ſa déclinaiſon auſtrale 48° 81′ 15″. (*M.* DE LA LANDE.)

INDIENNES, ſ. f. (*Commerce.*) nom ſous lequel on comprend généralement les toiles peintes qui nous viennent des Indes. *Voyez l'article* TOILE PEINTE.

INDIENS, PHILOSOPHIE DES, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) On prétend que la philoſophie a paſſé de la Chaldée & de la Perſe aux Indes. Quoi qu'il en ſoit, les peuples de cette contrée étoient en ſi grande réputation de ſageſſe parmi les Grecs, que leurs philoſophes n'ont pas dédaigné de les viſiter. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon, Appollonius & d'autres, firent le voyage des Indes; & allerent converſer avec les

brachmanes ou gymnoſophiſtes *indiens*.

Les ſages de l'Inde ont été appellés *brachmanes* de Brachme fondateur de la ſecte, & *gymnoſophiſtes*, ou ſages qui marchent nuds, de leur vêtement qui laiſſoit à découvert la plus grande partie de leur corps.

On les diviſe en deux ſectes, l'une des *brachmanes*, & l'autre des *ſamanéens*; quelques-uns font mention d'une troiſieme ſous le nom de *Pramnes*. Nous ne ſommes pas aſſez inſtruits ſur les caracteres particuliers qui les diſtinguoient; nous ſavons ſeulement en général qu'ils fuyoient la ſociété des hommes; qu'ils habitoient le fond des bois & des cavernes; qu'ils menoient la vie la plus auſtere, s'abſtenant de vin & de la chair des animaux, ſe nourriſſant de fruits & de légumes, & couchant ſur la terre nue ou ſur des peaux; qu'ils étoient ſi fort attachés à ce genre de vie, que quelques-uns appellés auprès du grand roi, répondirent qu'il pouvoit venir lui-même s'il avoit quelque choſe à apprendre d'eux ou à leur commander.

Ils ſouffroient avec une égale conſtance la chaleur & le froid: ils craignoient le commerce des femmes; ſi elles ſont méchantes, diſoient-ils, il faut les fuir parce qu'elles ſont méchantes; ſi elles ſont bonnes, il faut encore les fuir de peur de s'y attacher. Il ne faut pas que celui qui fait ſon devoir du mépris de la douleur & du plaiſir, de la mort & de la vie, s'expoſe à devenir l'eſclave d'un autre.

Il leur étoit indifférent de vivre ou de mourir, & de mourir ou par le feu, ou par l'eau, ou par le fer. Ils s'aſſembloient jeunes & vieux autour d'une même table; ils s'interrogeoient réciproquement ſur l'emploi de la journée; & l'on jugeoit indigne de manger celui qui n'avoit rien dit, fait ou penſé de bien.

Ceux qui avoient des femmes les renvoyoient au bout de cinq ans, ſi elles étoient ſtériles; ne les approchoient que deux fois l'année, & ſe croyoient quittes envers la nature, lorſqu'ils en avoient eu deux enfans, l'un pour elles, l'autre pour eux.

Buddas, Dandanis, Calanus & Iarcha, ſont les plus célebres d'entre les gymnoſophiſtes dont l'hiſtoire ancienne nous a conſervé les noms.

Buddas fonda la ſecte des hylobiens, les plus ſauvages des gymnoſophiſtes.

Pour juger de Dandanis, il faut l'entendre parler à Alexandre par la bouche d'Onéſicrite, que ce prince dont l'activité s'étendoit à tout, envoya chez les gymnoſophiſtes. « Dites à votre maître » que je le loue du goût qu'il a pour la » ſageſſe, au milieu des affaires dont un » autre ſeroit accablé; qu'il fuie la molleſſe; qu'il ne confonde pas la peine » avec le travail, & puiſque ſes philoſophes lui tiennent le même langage, » qu'il les écoute. Pour vous & vos ſemblables, Onéſicrite, je ne déſapprouve » vos ſentimens & votre conduite qu'en » une choſe, c'eſt que vous préfériez » la loi de l'homme à celle de la nature, » & qu'avec toutes vos connoiſſances vous » ignoriez que la meilleure demeure eſt » celle où il y a le moins de ſoins à » prendre ».

Calanus, à qui l'envoyé d'Alexandre s'adreſſa, lorſque ce prince s'avança dans les Indes, débuta avec cet envoyé par ces mots. « Dépoſe cet habit, ces ſouliers, » aſſieds-toi nud ſur cette pierre, & puis » nous converſerons ». Cet homme d'abord ſi fier, ſe laiſſa perſuader par Taxile de ſuivre Alexandre, & il en fut mépriſé de toute la nation, qui lui reprocha d'avoir accepté un autre maître que Dieu. A juger de ſes mœurs par ſa mort, il ne paroît pas qu'elles ſe fuſſent amollies. Eſtimant honteux d'attendre la mort, comme c'étoit le préjugé de ſa ſecte, il ſe fit dreſſer un bûcher, & y monta en ſe félicitant de la liberté qu'il alloit ſe procurer. Alexandre touché de cet héroïſme inſtitua en ſon honneur des combats équeſtres & d'autres jeux.

Tout ce qu'on nous raconte d'Iarcha eſt fabuleux.

Les gymnoſophiſtes reconnoiſſoient un Dieu fabricateur & adminiſtrateur du monde, mais corporel: il avoit ordonné tout ce qui eſt, & veilloit à tout.

Selon eux l'origine de l'ame étoit céleſte; elle étoit émanée de Dieu, & elle y retournoit. Dieu recevoit dans ſon ſein

les ames des bons qui y ſéjournoient éternellement. Les ames des méchans en étoient rejettées & envoyées à différens ſupplices.

Outre un premier Dieu, ils en adoroient encore de ſubalternes.

Leur morale conſiſtoit à aimer les hommes, à ſe haïr eux-mêmes, à éviter le mal, à faire le bien, & à chanter des hymnes.

Ils faiſoient peu de cas des ſciences & de la philoſophie naturelle. Iarcha répondit à Apollonius, qui l'interrogeoit ſur le monde, qu'il étoit compoſé de cinq élémens, de terre, d'eau, de feu, d'air & d'éther. Que les dieux en étoient émanés; que les êtres compoſés d'air étoient mortels & périſſables, & que les êtres compoſés d'éther étoient immortels & divins; que les élémens avoient tous exiſté en même temps; que le monde étoit un grand animal engendrant le reſte des animaux; qu'il étoit de nature mâle & femelle, *&c.*

Quant à leur philoſophie morale, tout y étoit grand & élevé. Il n'y avoit, ſelon eux, qu'un ſeul bien, c'eſt la ſageſſe. Pour faire le bien, il étoit inutile que la loi l'ordonnât. La mort & la vie étoient également mépriſables. Cette vie n'étoit que le commencement de notre exiſtence. Tout ce qui arrive à l'homme n'eſt ni bon ni mauvais. Il étoit vil de ſupporter la maladie, dont on pouvoit ſe guérir en un moment. Il ne falloit pas paſſer un jour ſans avoir fait quelque bonne action. La vanité étoit la derniere choſe que le ſage dépoſoit, pour ſe préſenter devant Dieu. L'homme portoit en lui-même une multitude d'ennemis. C'eſt par la défaite de ces ennemis qu'on ſe préparoit un accès favorable auprès de Dieu.

Quelle différence entre cette philoſophie & celle qu'on profeſſe aujourd'hui dans les Indes! Elles ſont infectées de la doctrine de Xekia, j'entends de ſa doctrine exotérique; car les principes de l'exotérique ſont aſſez conformes à la droite raiſon. Dans celle-ci, il admet la diſtinction du bien & du mal; l'immortalité de l'ame: les peines à venir; des dieux; un dieu ſuprême qu'il appelle *Amida*, &c. Quant à ſa doctrine exotérique, c'eſt une eſpece de ſpinoſiſme aſſez mal entendu. Le vuide eſt le principe & la fin de toutes choſes. La cauſe univerſelle n'a ni vertu ni entendement. Le repos eſt l'état parfait. C'eſt au repos que le philoſophe doit tendre, *&c.* Voyez *les articles* PHILOSOPHIE *en général*, EGYPTIENS, CHINOIS, JAPONOIS, *&c.*

* INDIFFERENCE, ſ. f. (*Gram. & Philoſophie morale.*) état tranquille dans lequel l'ame placée vis-à-vis d'un objet, ne le deſire, ni ne s'en éloigne, & n'eſt pas plus affectée par ſa jouiſſance qu'elle ne le ſeroit par ſa privation.

L'*indifférence* ne produit pas toujours l'inaction. Au défaut d'intérêt & de goût, on ſuit des impreſſions étrangeres, & l'on s'occupe de choſes, au ſuccès deſquelles on eſt de ſoi-même très-indifférent.

L'*indifférence* peut naître de trois ſources, la nature, la raiſon & la foi; & l'on peut la diviſer en *indifférence* naturelle, *indifférence* philoſophique, & *indifférence* religieuſe.

L'*indifférence* naturelle eſt l'effet d'un tempérament froid. Avec des organes groſſiers, un ſang épais, une imagination lourde, on ne veille pas; on ſommeille au milieu des êtres de la nature; on n'en reçoit que des impreſſions languiſſantes; on reſte indifférent & ſtupide. Cependant l'*indifférence* philoſophique n'a peut-être pas d'autre baſe que l'*indifférence* naturelle.

Si l'homme examine attentivement ſa nature & celle des objets; s'il revient ſur le paſſé, & qu'il n'eſpere pas mieux de l'avenir, il voit que le bonheur eſt un fantôme. Il ſe refroidit dans la pourſuite de ſes deſirs; il ſe dit, *nil admirari prope res eſt una, Numici, ſolaque, quæ poſſit facere & ſervare beatum;* Numicius, il n'y a de vrai bien que le repos de l'*indifférence.*

L'*indifférence* philoſophique a trois objets principaux, la gloire, la fortune & la vie. Que celui qui prétend à cette *indifférence* s'examine, & qu'il ſe juge. Craint-il d'être ignoré? d'être indigent? de mourir? Il ſe croit libre, mais il eſt eſclave. Les grands fantômes le ſéduiſent encore.

L'*indifférence* philoſophique ne diffe[illegible] de

l'*indifférence* religieuſe que par le motif. Le philoſophe eſt indifférent ſur les objets de la vie, parce qu'il les mépriſe ; l'homme religieux parce qu'il attend de ſon petit ſacrifice une récompenſe infinie.

Si l'*indifférence* naturelle, réfléchie, ou religieuſe eſt exceſſive, elle relâche les liens les plus ſacrés. On n'eſt plus ni pere attentif, ni mere tendre, ni ami, ni amant, ni époux. On eſt indifférent à tout. On n'eſt rien, ou l'on eſt une pierre.

INDIGENAT, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité en Pologne & dans quelques autres pays pour ſignifier *naturalité*. Donner l'*indigenat*, c'eſt naturaliſer quelqu'un. Ce mot vient du latin *indigena*, qui ſignifie *naturel du pays*. (*A*)

INDIGÈNE, (*Géogr.*) on ne trouve pas dans les dictionnaires le mot *indigene*, mais il devroit, ce me ſemble, être reçu depuis long-temps dans notre langue. On appelloit *indigenæ*, chez les anciens Latins, les premiers habitans d'un pays, que l'on croyoit n'être point venus s'y établir d'un autre lieu. *Indigena* eſt formé d'*indu*, employé anciennement pour *in*, comme on le voit quelquefois dans Lucrece, & de *geno*, au lieu duquel on dit *gigno*, mais d'où *genus* & *genitus* ſont formés. Ce mot s'exprime en grec par αὐτόχθων, *qui a été engendré-là*.

Les payens ignorant leur premiere origine, ſe figurerent que les premiers hommes avoient été engendrés par la terre; & en conſéquence, ils ſe crurent une production de cette terre qu'ils habitoient. Les Germains ne donnoient à leur dieu Tuiſcon, pere de Mannus, l'un & l'autre fondateurs de leur nation, qu'une origine commune avec les arbres de leurs forêts. Les Athéniens, qui affectoient de ſe dire αὐτοχθονες, ou *nés d'eux-mêmes*, ne ſe prenoient pas dans un autre ſens. Mais ſans nous arrêter à réfuter leurs erreurs, c'eſt aſſez de dire que par le mot *indigene* nous entendons les naturels d'un pays, ceux qui y ſont nés, pour les diſtinguer de ceux qui viennent enſuite s'y établir. C'eſt ainſi que les Hottentots étoient *indigenes* par rapport aux Hollandois, qui ont commencé la colonie au cap de Bonne-Eſpérance ; & la poſtérité de ces mêmes Hollandois eſt devenue *indigene* dans ce pays-là par rapport aux nouvelles familles qui iront l'augmenter. (*D. J.*)

* INDIGENT, adj. (*Gram.*) homme qui manque des choſes néceſſaires à la vie, au milieu de ſes ſemblables, qui jouiſſent avec un faſte qui l'inſulte, de toutes les ſuperfluités poſſibles. Une des ſuites les plus fâcheuſes de la mauvaiſe adminiſtration, c'eſt de diviſer la ſociété en deux claſſes d'hommes, dont les uns ſont dans l'opulence & les autres dans la miſere. L'*indigence* n'eſt pas un vice, c'eſt pis. On accueille le vicieux, on fuit l'*indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les ſauvages.

INDIGESTE, adj. (*Diete.*) ſe dit d'un aliment incapable d'être digéré, & qui ſeroit par conſéquent plus proprement appellé *indigeſtible* ou *indigérable*. Un pareil aliment eſt encore appellé, dans le langage ordinaire, *lourd*, *peſant* & *chargeant*.

Ce mot ne ſe prend point à la rigueur & dans un ſens abſolu, parce que les matieres abſolument incapables d'être digérées ſont rejettées de la claſſe des alimens, lors même qu'elles contiennent une ſubſtance nutritive. Ainſi comme on ne s'aviſe point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuſes, &c. quoique ces matieres ſoient *indigeſtes* par excellence, ce n'eſt pas dans celles de cet ordre que les médecins conſiderent cette qualité. Ainſi donc un aliment *indigeſte* n'eſt qu'un aliment de difficile digeſtion.

Il n'y a point d'aliment généralement & abſolument *indigeſte* ; c'eſt-à-dire, dont la digeſtion ſoit difficile pour tous les ſujets. Cette conſidération eſt néceſſairement liée à la précédente : car une matiere qui ſeroit conſtamment & univerſellement difficile à digérer, ſeroit auſſi infailliblement exclue de la claſſe des alimens qu'une matiere abſolument incapable de digeſtion. Un aliment *indigeſte* eſt donc celui qui eſt difficilement digéré par le plus grand nombre de ſujets ſains, ou par un ordre entier de ſujets ſains. *Voyez la fin de cet article.*

On a remarqué à l'*art.* ALIMENT & à l'*art.* DIGESTION (*Voyez ces articles.*), que les divers eſtomacs ne s'accommodoient pas également des mêmes alimens, & qu'on obſervoit communément à cet égard des biſarreries fort ſingulieres. Or comme ces biſarreries ſont telles que les alimens les plus parfaits, les plus généralement propres à une digeſtion aiſée & louable, y ſont ſoumis comme les plus *indigeſtes;* il eſt clair que ces accidens ne doivent point être mis ſur le compte des alimens.

Les alimens réellement *indigeſtes* en ſoi par leur conſtitution propre, ſont de deux eſpeces, ſavoir ceux qui par leur tiſſu denſe, ſerré, membraneux, fibreux, coëneux, coriace, viſqueux, oppoſent aux organes & aux ſucs digeſtifs une réſiſtance trop forte. Ce ſont parmi les alimens qu'on tire des animaux les cartilages, la chair dure des animaux vieux, maigres, ou ſalée, ou fumée, ou trop récente, le goſier des oiſeaux, le cœur de tous les animaux, *&c.* la peau, comme coëne de lard, peau de hure de ſanglier, de groſſe volaille, *&c.* les parties membraneuſes, comme eſtomac, boyaux, *&c.* les piés de cochon, de veau, de mouton, *&c.* les huîtres, les limaçons, les écreviſſes & tous les cruſtacées, la ſeche, la raie & autres poiſſons dont la chair eſt très-fibreuſe; les œufs durs, *&c.* & parmi ceux que fourniſſent les végétaux, le pain bis, gluant, mal levé, mal cuit, la croûte de pâté & autres pâtiſſeries non-fermentées, feuilletées, *&c.* les peaux ou écorces des fruits, & éminemment l'écorce blanche des oranges, des citrons, *&c.* les feuilles de certaines plantes dures, minces, ſéches, comme de pimprenelle, de perſil, *&c.* les racines & bulbes d'un tiſſu fibreux & ſerré, comme le ſont ſouvent celles du panais, des raves qui commencent à monter, *&c.* les oignons, *&c.* des fruits à parenchyme fibreux comme les oranges, ou d'un tiſſu ferme & compacte, comme amande, noix, *&c.* les ſemences légumineuſes entieres, & mal ramollies par la cuite, *&c.*

La ſeconde claſſe d'alimens *indigeſtes* comprend ceux qui par leur conſiſtance molle, égale, douce, *diſſoute*, leur fadeur, leur inertie, & peut-être une qualité laxative *occulte*, n'excitent point convenablement le jeu des organes digeſtifs, & ſont trop tôt & trop facilement pénétrés par les humeurs digeſtives. Ce ſont les viandes graſſes, délicates, fondantes, la graiſſe, les laitages ſur-tout mêlés avec les œufs & le ſucre; les fruits doux, ſucculens & fondans, les vins doux, le moût, le miel, les ſucreries, *&c.* *Voyez les articles* particuliers où il eſt traité des diverſes matieres compriſes ſous les différentes diviſions que nous venons d'aſſigner.

Les alimens *indigeſtes* de la premiere claſſe exercent preſque infailliblement leur opération malfaiſante ſur les ſujets délicats, élevés mollement, peu exercés, *&c.* mais pourtant ſains, du moins à cela près, *Voyez* SANTÉ, & ſont au contraire éminemment convenables aux ſujets vigoureux, menant une vie dure, laborieuſe, *&c.* & réciproquement ceux de la ſeconde claſſe ſont tout auſſi communément funeſtes aux ſujets vigoureux, & utiles aux ſujets foibles. *Voyez* DOUX, DIETE & RÉGIME. (*b*)

INDIGESTION, ſ. f. (*Médec.*) Ce mot compoſé eſt proprement françois, quoiqu'il ſoit formé du ſimple *digeſtio* qui eſt latin, & de la particule privative latine *in.* (Le mot *indigeſtio* que quelques médecins ont employé dans des ouvrages latins, eſt un vrai barbariſme). Notre *indigeſtion* eſt l'affection que les Grecs ont appellée ἀπεψία & δυσπεψία, & les Latins *cruditas* : car les différences attachées à ces divers noms méritant peu de conſidération, peuvent être négligées ſans ſcrupule.

L'*indigeſtion* eſt une eſpece particuliere de digeſtion viciée, vicieuſe ou léſée; ſavoir, la nullité, ou du moins la très-grande imperfection de la digeſtion des alimens; & ce mot ne déſigne pas ſeulement ce vice conſidéré en ſoi & ſtrictement, mais l'enſemble de tous les accidens, c'eſt-à-dire la maladie dont il eſt cauſe. Au reſte, les noms les plus uſités de la plûpart des maladies ſont pris dans la même acception : il eſt tout commun dans le langage de la médecine de prendre

comme ici la cauſe pour l'effet. L'*indigeſtion* eſt donc une incommodité ou une maladie quelquefois très-grave, dont la cauſe évidente eſt la préſence des alimens non digérés dans l'eſtomac.

L'*indigeſtion* ſimple ou légere, celle que nous venons d'appeller une *incommodité*, *Voyez* INCOMMODITÉ, s'annonce par un ſentiment de peſanteur dans l'eſtomac, par des rapports chargés du goût & de l'odeur, ou même de quelques parties des alimens contenus dans l'eſtomac, par des nauſées, par des douleurs d'entrailles, par une gêne quelquefois aſſez conſidérable dans la reſpiration; par la pâleur du viſage, des angoiſſes, & même des défaillances; par un pouls lent, petit, ſerré, frémiſſant, ſtomachal. Tous ces ſymptomes ſe manifeſtent dans un temps plus ou moins éloigné du repas qui les occaſionne, ordinairement quatre ou cinq heures après ce repas; quelquefois beaucoup plus tard, & même après pluſieurs heures d'un ſommeil aſſez tranquille.

L'*indigeſtion* grave & vraiment maladive eſt accompagnée du gonflement de l'eſtomac, des hypochondres, de tout le bas-ventre; de borborygmes ou flatuoſités que les malades tentent en vain de chaſſer par les voies ordinaires; de reſpiration difficile, ronflante, ſifflante ou entrecoupée; d'affection ſoporeuſe, de convulſions, de délire, de fiévre.

Je diviſe l'*indigeſtion* en néceſſaire & en accidentelle.

J'appelle *néceſſaire* ou *infaillible* celle qu'éprouvent des ſujets chez qui la digeſtion des alimens quelconques eſt eſſentiellement impoſſible; comme chez ceux qui ont le pylore fermé ou conſidérablement retréci; l'eſtomac deſſéché, racorni, calleux, ou dans un relâchement abſolu, une eſpece d'atonie, de paralyſie (image ſous laquelle on peut ſe repréſenter l'état de l'eſtomac de certains vieillards qui, après avoir été très-voraces, ont preſque abſolument perdu la faculté de digérer); chez ceux encore dont l'eſtomac eſt comprimé par une tumeur conſidérable des parties voiſines; ou bien bleſſé, abcédé, déplacé, &c.

J'appelle *indigeſtion accidentelle*, celle qui arrive dans les ſujets vraiment ſains, ou qui n'ont point de diſpoſition *maladive* bien décidée; ou bien qui, quoique réellement malades, ne ſont point incapables de digérer ſous certaines circonſtances, comme celles d'une certaine conſiſtance des alimens, d'une certaine quantité, &c. Ainſi, quoique dans les fiévres aiguës & dans les grandes plaies *ſuppurantes*, par exemple, l'*indigeſtion* ſoit une ſuite preſque infaillible de l'uſage des alimens ſolides, cependant les alimens liquides ſe digerent ſuffiſamment dans ce cas, &c.

Nous avons déja ſuffiſamment indiqué les cauſes de l'*indigeſtion* infaillible; celles de l'*indigeſtion* accidentelle ont été diviſées avec raiſon en cauſes extérieures, & en diſpoſitions particulieres du ſujet affecté. Les cauſes de ces deux claſſes peuvent agir ſéparément & indépendamment les unes des autres. Elles peuvent auſſi concourir, agir enſemble, ce qui eſt le cas le plus ordinaire.

Les cauſes extérieures des *indigeſtions* ſont principalement les erreurs de régime que les auteurs de diete réduiſent à ces chefs par rapport aux alimens: manger trop; manger des alimens indigeſtes, *voyez* INDIGESTE, ou des mélanges incongrus d'alimens, *voyez* RÉGIME; manger mal-à-propos, ou lorſqu'il ne faut point, comme lorſqu'on n'a pas encore digéré le repas précédent, ou même pour pluſieurs ſujets très-ſains & bien vigoureux, manger à des heures inſolites. C'eſt encore, ſelon des auteurs, une erreur grave dans l'uſage des alimens d'intervertir l'ordre dans lequel on doit les prendre. Mais les obſervations & les loix qu'ils nous ont laiſſées ſur cet ordre prétendu ſont abſolument précaires & démenties par l'expérience journaliere, *voyez* RÉGIME. Boire exceſſivement pendant le repas, même la liqueur la plus innocente en ſoi, comme l'eau fraiche; & boire peu de temps après le repas, ſont auſſi des cauſes communes d'*indigeſtion*. L'ivreſſe contractée en mangeant, en eſt une cauſe bien plus fréquente encore: quant à l'uſage des autres choſes non-naturelles, l'exercice violent, & même l'exercice modéré chez les uns, le repos & le ſommeil chez les autres, l'acte vé-

nérien, un accès de paſſion violente, un froid ſoudain, *&c.* toutes ces choſes, dis-je, ſurvenant au repas, ſont des cauſes communes d'*indigeſtion.*

Les diſpoſitions particulieres ſont, outre l'état évident de maladie dont nous avons parlé déja, comme la fiévre aiguë & les grandes plaies ſuppurantes, ſont, dis-je, les intempéries, c'eſt-à-dire l'état plus ou moins éloigné de l'état ſain (*voyez* INTEMPÉRIE) de l'eſtomac & des autres organes qui ſervent à la digeſtion, le défaut, l'excès, ou les vices des ſucs digeſtifs, la conſtitution pituiteuſe, humide, lâche, accompagnée d'extrême embonpoint, de pareſſe, de ſtupidité, de penchant au ſommeil, de coup apoplectique, *&c.* la diſpoſition paſſagere de tout le corps acquiſe par une fatigue exceſſive, par une grande contention d'eſprit, par paſſion violente, le dégoût, ou même le manque de faim, l'amas des reſtes de pluſieurs digeſtions imparfaites précédentes, l'écoulement des regles, un accès d'hémorrhoïdes ou de goutte manquée, ou ſe préparant laborieuſement.

Les cauſes extérieures agiſſant ſeules, c'eſt-à-dire ſur les ſujets réellement ſains, ne produiſent jamais que l'*indigeſtion* ſimple ou légere. Les diſpoſitions particulieres, même les plus légeres, peuvent ſans être ſecondées par aucune cauſe extérieure, & par les ſeules révolutions propres à l'économie animale, ou ſi l'on veut par le mauvais effet d'un grand nombre de digeſtions toujours pénibles pour des organes malades; effet cependant long-temps inſenſible, ſourd, caché, peuvent, dis-je, occaſionner de temps en temps de vraies *indigeſtions*, & même de la pire eſpece, & d'autant plus graves, qu'elles ſe ſeront préparées de plus loin. Ces cas ne ſont pas rares; cependant c'eſt communément le concours des cauſes extérieures & des diſpoſitions particulieres qui produit les *indigeſtions* graves. Comme il n'y a que ce concours qui vraiſemblablement puiſſe produire une maladie proprement dite, *voyez* MALADIE.

Les *indigeſtions* que j'ai appellées *infaillibles*, étant comme ce nom même l'exprime, des accidens toujours prévus, elles peuvent toujours être détournées par un régime convenable; & c'eſt preſque à les prévenir, que ſe borne uniquement le ſecours que l'art peut fournir dans ce cas; car ces *indigeſtions* ſurviennent à des ſujets ſi foibles, ou d'ailleurs ſi malades, qu'ils y ſuccombent le plus ſouvent, ou du moins que leur mort en eſt conſidérablement hâtée. Au reſte elles indiquent, lorſqu'elles ne ſont pas abſolument incurables, les ſecours communs aux *indigeſtions* graves en général; ſecours que nous indiquerons dans la ſuite de cet article.

Les *indigeſtions* légeres, celles qu'éprouvent les ſujets ſains & vigoureux, ſe terminent ordinairement d'elles-mêmes par une abondante purgation, ſoit par le vomiſſement & par les ſelles, ſoit par les ſelles ſeulement, ce qui s'appelle *percer*; une pareille *indigeſtion* doit être regardée comme un effort critique, ſuivi de l'effet le plus complet; ou ſi l'on veut, comme l'action d'une forte médecine, comme une ſuperpurgation plus ou moins modérée.

Les malades & les médecins ont coutume de ſeconder cette évacuation ſpontanée par une boiſſon abondante d'une liqueur aqueuſe tiede, ou même par quelques grains de tartre ſtibié donnés ſoit en lavage, ſoit en une ſeule doſe. Ces ſecours abrégent en effet le mal-aiſe ſouvent très-incommode, les angoiſſes, la douleur; mais il eſt ſûr qu'ils ne ſont pas néceſſaires, & qu'une courageuſe expectation ſuffiroit le plus ſouvent. Il eſt plus généralement utile de donner après que les évacuations ſpontanées ont preſque entiérement ceſſé, un purgatif doux, & dont l'effet ſe borne, autant qu'il eſt poſſible, à entraîner le reſte des alimens non digérés, & quelques ſucs, dont l'excrétion a été vraiſemblablement augmentée, forcée pendant l'*indigeſtion.* Les eaux minérales purgatives ſont éminemment propres à remplir cette indication.

Les *indigeſtions* qui ſe préſentent ſous l'apparat le moins effrayant, qui ont d'abord le caractere par lequel nous avons défini les *indigeſtions* légeres, & lors même qu'elles tendent à la ſolution de la maniere la plus avantageuſe, qu'elles percent; ces affections, dis-je, qui ſelon ce

que

que nous venons de faire entendre, méritent à peine le nom d'*incommodité* chez les perſonnes ſaines & vigoureuſes, ne doivent pas être regardées comme une affection d'auſſi peu de conſéquence chez les ſujets mal conſtitués dont nous avons fait mention plus haut. Elles peuvent dans tous les temps de l'attaque dégénérer en *indigeſtion* grave. On ne ſauroit trop ſe hâter, ſur-tout dans les ſujets humides, pléthoriques, lourds, chargés d'embonpoint, ſujets aux affections ſoporeuſes, de dégager l'eſtomac & les inteſtins par le ſecours de puiſſans évacuans, & ſur-tout du tartre émétique donné d'abord à aſſez haute doſe pour vuider l'eſtomac, & enſuite très-étendu & mêlé à la manne, ou aux ſels purgatifs, ou bien diſſous dans une eau minérale, chargée d'un ſel ou de ſels neutres.

L'*indigeſtion* grave eſt relativement à ſa terminaiſon accompagnée de vomiſſement, ou d'évacuation par les ſelles; ou bien elle n'eſt point accompagnée de ces évacuations, & elle s'appelle dans le langage ordinaire *indigeſtion ſeche*. La derniere eſt communément regardée comme plus dangereuſe que la premiere; mais cette opinion n'eſt pas confirmée par l'expérience. Il n'eſt pas rare de voir, ſurtout chez des hommes mélancholiques & chez des femmes vaporeuſes, des *indigeſtions* ſeches, accompagnées de gonflement conſidérable du bas-ventre, de douleurs de colique très-cruelles, de borborygmes énormes, de convulſions, de fiévre, ſe diſſiper en deux ou trois jours ſans aucun ſecours médicinal, ou tout au plus par celui de quelques lavages, & moyennant la diete la plus ſévere; & n'être terminées par aucune évacuation abdominale, mais ſeulement par la voie de la tranſpiration & par l'écoulement de quelques urines troubles: & d'un autre côté des *indigeſtions* qui produiſent de bonne heure le vomiſſement, n'en ſont pas moins ſuivies pour cela des accidens les plus funeſtes, d'affections convulſives ou ſoporeuſes, d'inflammations du bas-ventre, d'une fiévre prolongée, & qui devient une ſeconde maladie ſuſceptible de toutes les diverſes déterminations vers la poitrine, la tête, les viſceres du bas-ventre, & de tous les caracteres de maladie humorale, nerveuſe, maligne, *&c. Voyez* MALADIE.

L'*indigeſtion* grave n'a pas, comme on voit par ce court expoſé, un caractere conſtant & une marche uniforme, d'après quoi on puiſſe établir une méthode curative générale; on peut avancer ſeulement que l'adminiſtration convenable des boiſſons aqueuſes & des divers évacuans, ſoit émétiques, ſoit purgatifs, doit fournir la baſe de la curation dans tous les cas.

C'eſt un ancien dogme en médecine, de ne pas ſaigner dans les *indigeſtions*, non plus que pendant l'effet d'un purgatif, dans les coliques d'eſtomac, & dans les coliques inteſtinales. Les médecins s'en ſont un peu écartés dans le traitement des coliques, vraiſemblablement mal-à-propos: l'obſervation a prouvé que la ſaignée étoit preſque conſtamment funeſte pendant l'action d'un vrai purgatif. Quelques médecins mettent aujourd'hui en problême ſi on doit ſaigner dans les *indigeſtions*, *voyez Journal de Médecine*, *Février* 1759; & la mode paroît même être ſur le point de ſe décider pour l'affirmative. Car la pléthore, les érétiſmes; l'engorgement du cerveau annoncé par l'aſſoupiſſement, le délire, les convulſions, ſont des états que la théorie courante a ſi fort réaliſés, & qu'elle a ſoumis ſi excluſivement, auſſibien que la violence de la fiévre, à l'action victorieuſe de la ſaignée, que certes il eſt difficile de renoncer à la conſéquence pratique qui découle naturellement de ſes principes. Auſſi eſt-il déja écrit qu'il faut ſaigner dans les *indigeſtions*, lorſque la fiévre eſt violente, la pléthore évidente, *&c. voyez Journal de Médecine à l'endroit déja cité*. Mais j'oſe l'avancer avec aſſurance: cette pratique eſt proſcrite par trop d'événemens malheureux. Les raiſons ſur leſquelles on l'a appuyée juſqu'à préſent ſont, s'il eſt permis d'ainſi parler, ſi rationnelles; & la diſtinction des cas qu'on a voulu aſſigner les uns à l'émétique, les autres à la ſaignée, cette diſtinction ſur laquelle on l'établit principalement, conſtitue une diviſion ſi incomplette, puiſqu'on a omis ceux qu'il falloit livrer à

l'expectation ou au rien-faire ; l'utilité de la ſaignée eſt ſi peu manifeſtée par des faits ; d'ailleurs l'analogie des funeſtes effets de la ſaignée pendant l'action réelle d'un purgatif, eſt ſi frappante ; l'induction plus générale à tirer de ce que l'*indigeſtion* eſt un effort critique très-évident, très-actuel, très-préſent, & du trouble dangereux que la ſaignée a coutume de jeter dans un pareil travail ; enfin, le peu de valeur réelle de la ſaignée en ſoi, & comme ſecours véritablement curatif ; toutes ces conſidérations doivent faire prévaloir l'ancienne pratique, rendre la ſaignée ſcrupuleuſement prohibée dans l'*indigeſtion* proprement dite, pendant tout le temps où l'on peut raiſonnablement ſoupçonner l'action des alimens non digérés ſur l'eſtomac & ſur les inteſtins. Or nous penſons que dans les *indigeſtions* graves prolongées, cette cauſe doit être ſoupçonnée au-moins pendant trois jours. Quant à leurs ſuites proprement dites, c'eſt-à-dire ce temps qu'il faut regarder comme une maladie ſecondaire ou ſubſéquente, la circonſtance d'avoir été produite ou déterminée par une *indigeſtion*, ne paroît point influer ſur le caractere de cette maladie, de façon à contre-indiquer les ſecours ordinaires. (*b*)

INDIGETE, ſ. m. & f. (*Littér.*) nom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux : ſans diſcuter ici les différentes opinions des ſavans ſur la ſignification & l'origine de ce mot, je me contenterai de dire, que le ſentiment le plus vraiſemblable eſt de ceux qui le dérivent de *indè genitus*, ou de *in loco degens ;* ou bien encore de *inde*, & *ago*, pris pour *dego*, je vis, je demeure. En effet, on appelloit auſſi ces dieux, *dieux locaux*, *dii locales* ; ou pour m'exprimer avec Servius, *dieux topiques*.

Les dieux *indigetes* étoient communément des mortels diviniſés, qui étoient cenſés des dieux du lieu, des protecteurs des lieux où on les faiſoit dieux. Virgile joint *patrii* avec *Indigetes*, comme étant la même choſe, *dii patrii*, *Indigetes*, Géorg. I. v. 498.

Les dieux auxquels les Romains donnoient le nom d'*Indigetes*, ſont entr'autres Faune, Veſta, Enée, Romulus, ou Quirinus, tous dieux d'Italie ; à Athènes Minerve dit Servius, & Didon à Carthage. Mais parmi les dieux *Indigetes*, il n'y en avoit point de plus célebre & dont le culte fût plus répandu, que celui d'Hercule. La Grece, l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, & la Phénicie, lui avoient élevé des temples & des autels.

Il eſt vrai que l'on trouve *Jupiter indiges ;* mais ce Jupiter *indigete*, eſt Enée, & non le grand Jupiter. Le fils d'Anchiſe ayant perdu la vie dans un combat contre Mézence, comme ſon corps ne ſe trouva point, parce qu'on l'avoit peut-être jeté dans le fleuve Numicus, près duquel s'étoit donné la bataille, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux de cette riviere, l'avoit mis elle-même au rang des dieux. Sur cette tradition, on prit ſoin de lui élever un tombeau dans cet endroit, monument qui ſubſiſtoit encore du temps de Tite-Live ; & là, on lui offrit des ſacrifices ſous le nom de *Jupiter Indigete*. Tout cela paroît inconteſtable par le témoignage de Tite-Live, *liv. I. chap. iij.* & *liv. VI. chap. xij.* C'eſt auſſi ce que confirme Servius, ſur le *I. liv. de l'Enéide, v. 262 ;* où il ajoute que dans ce ſens, *Indiges* vient de *in diis ago*, je ſuis parmi les dieux.

Le lecteur peut conſulter ſur les *Indigetes*, leurs temples & leur culte, Pauſanias & Strabon entre les anciens ; & parmi les modernes, outre Voſſius, l'ouvrage de Meurſius, *de Græciâ feriatâ*, mérite d'être lu. (*D. J.*)

INDIGIRKA, (*Géog.*) fleuve de la partie ſeptentrionale de la Sibérie, qui a ſon embouchure dans la mer glaciale.

INDIGITAMENTA, (*Muſiq. des Anc.*) hymnes à l'honneur des dieux : quelques-uns prétendent que c'étoient particuliérement les hymnes à l'honneur des dieux indigetes. (*F. D. C.*)

* INDIGNATION, ſ. f. (*Gramm.*) ſentiment mêlé de mépris & de colere que certaines injuſtices inattendues excitent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colere paſſe ; l'*indignation* plus réfléchie dure : elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* eſt muette ; c'eſt moins par le propos que

par les mouvemens qu'elle ſe montre. Elle ne tranſporte pas, elle gonfle; il eſt rare qu'elle ſoit injuſte; nous ſommes ſouvent *indignés* d'un mauvais procédé, dont nous ne ſommes pas l'objet. Une ame délicate *s'indigne* quelquefois des obſtacles qu'on lui oppoſe, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenſes qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adreſſe, des préférences même qu'on lui accorde; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'eſtime qu'elle croit mériter.

* INDIGNE, adj. (*Gram.*) qui ne mérite pas une choſe. C'eſt la honte de l'Egliſe d'être gouvernée par des hommes *indignes* du rang où ils ſont élevés. *Dictionnaire de Trévoux.*

Il ſe dit auſſi des actions: il y a des hommes vains qui croient qu'il eſt *indigne* d'eux de parler honnêtement à leurs domeſtiques.

Il eſt *indigne* de la grace qu'il me demande, il s'eſt rendu *indigne* de mon amitié; il a fait une action *indigne* d'un galant homme.

Ce qui n'eſt pas *indigne* d'un pere qui a une femme & des enfans, d'un amant qui eſt ſenſible à la miſere de celle qu'il aime; d'un ami qui parle pour ſon ami, ſeroit quelquefois *indigne* d'un homme libre.

INDIGNES, (*Juriſpr.*) ſont ceux qui pour avoir manqué à quelque devoir envers une perſonne de ſon vivant ou après ſa mort, ont démérité à ſon égard, & en conſéquence ſont privés par la loi de ſa ſucceſſion ou des legs & autres droits qu'ils pouvoient avoir à répéter ſur ſes biens.

Ainſi le donataire qui uſe d'ingratitude envers ſon donateur, ſe rend *indigne* de la donation; & quoiqu'en général elle ſoit irrévocable de ſa nature, néanmoins dans ce cas, elle peut être révoquée par le donateur, mais elle ne l'eſt pas de plein droit.

La femme qui eſt convaincue d'adultere perd ſa dot & toutes ſes conventions matrimoniales; le mari ne lui doit que des alimens dans un couvent.

Celle qui quitte ſon mari ſans cauſe légitime, ou qui étant veuve ſe remarie dans l'an du deuil, ou qui vit impudiquement ſoit dans l'an du deuil ou depuis, ou qui ſe remarie à une perſonne *indigne* de ſa condition, eſt privée, ſelon le droit écrit, de tous ſes gains nuptiaux.

Le conjoint ſurvivant qui a procuré la mort du prédécédé, ou qui n'en a pas pourſuivi la vengeance, eſt auſſi privé comme *indigne* des avantages qu'il auroit pu prétendre en vertu de la loi, coutume, ou uſage ſur les biens du prédécédé.

L'héritier teſtamentaire ou ab inteſtat qui eſt auteur ou complice de la mort du défunt, ou qui a négligé d'en pourſuivre la vengeance, ſe rend *indigne* de la ſucceſſion; la peine s'étend même juſqu'aux enfans du coupable.

Il faut néanmoins obſerver qu'il y a des circonſtances telles que la minorité & autres, qui peuvent excuſer l'héritier de n'avoir pas pourſuivi la mort du défunt.

Celui qui a attenté à l'honneur du défunt, ou qui lui a fait quelque injure grave, ſe rend auſſi *indigne* de ſa ſucceſſion.

On doit appliquer aux légataires ce qui vient d'être dit de l'héritier.

Ceux qui traitent de la ſucceſſion de quelqu'un de ſon vivant, qui ont empêché le défunt de faire un teſtament, qui tiennent le teſtament caché, au préjudice des héritiers, ſont *indignes* de la ſucceſſion, & de toutes les libéralités que le défunt auroit pu leur faire.

Chez les Romains, ce qui étoit ôté aux *indignes*, appartenoit au fiſc: mais parmi nous le fiſc n'en profite point; les biens appartiennent à ceux qui les auroient eu, ſi la perſonne devenue *indigne* ne les eût pas recueillis.

L'indignité eſt différente de l'incapacité, en ce que celle-ci empêche d'acquérir; l'autre empêche bien auſſi d'acquérir, mais elle opere de plus que l'*indigne* ne peut conſerver ce qu'il a acquis. *Voyez le tit. 9 du XXXIV. liv. du Digeſte, & le tit. 35 du VI livre du Code.* (*A*)

INDIGO, autrement appellé INDE, ſ. m. (*Botan. & Comm.*) ſubſtance de couleur bleue ſervant aux teinturiers & aux peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Eſpagnols.

Cette plante eſt très-commune aux Antilles, à S. Domingue, dans preſque tous les pays chauds de l'Amérique, &

dans pluſieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. *Voyez* INDIGOTIER.

La graine de l'*indigo* après avoir été ſemée dans un bon terrein, bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une eſpece d'arbuſte, haut d'environ deux piés & quelquefois plus, diviſé en pluſieurs tiges & branches chargées de petites feuilles ovales, d'un verd foncé par-deſſus, & d'une nuance beaucoup plus pâle en-deſſous.

Aux fleurs qui ſont d'une couleur rougeâtre & très-petites, ſuccedent des ſiliques d'une ligne de groſſeur, longues d'environ un pouce & recourbées en croiſſant, renfermant des ſemences brunes.

L'*indigo* eſt mis au rang des plantes vulnéraires déterſives, en latin *emerus americanus ſiliquâ incurvâ*.

Cette plante étant ſortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois pour en faire uſage; mais il faut prévenir le temps où elle commence d'entrer en fleur; ſix ſemaines après cette premiere récolte, les jets ſont devenus aſſez forts pour en faire une ſeconde, & ſi le temps permet, l'on peut ainſi continuer les coupes, de ſix ſemaines en ſix ſemaines, juſqu'à ce que la plante dégénere; ce qui n'arrive ordinairement qu'à la fin de la ſeconde année; alors on eſt contraint d'arracher les ſouches, & de ſemer de nouvelles graines, obſervant toujours de ne pas le faire pendant un temps de ſéchereſſe.

Les chenilles font de grands dégats dans les champs d'*indigo*; cela oblige ſouvent les habitans de couper la plante avant ſa parfaite maturité. Mais quoique ces inſectes ſoient répandus en grand nombre parmi les branches & les feuilles, on ne laiſſe pas de tranſporter le tout dans les cuves deſtinées aux opérations dont on parlera ci-après, & la teinture qu'on en retire n'en eſt pas ordinairement moins belle. On peut même croire au contraire, que la partie extractive de la plante ayant été digérée par les chenilles, en devient plus parfaite; c'eſt ce que l'on remarque dans les eſpeces de mouches nommées *cochenilles*, qui tirent leur ſubſtance du fruit de la raquette, dont la ſubſtance rouge, après avoir été digérée par ces inſectes, acquiert beaucoup de fixité & devient une marchandiſe précieuſe pour la teinture en écarlate.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il eſt à propos de détailler les inſtrumens & uſtenſiles néceſſaires à ce travail.

L'eau claire étant eſſentielle pour les opérations des indigoteries, on a grande attention de les établir aux environs de quelque ruiſſeau d'eau courante; l'attirail de ces laboratoires conſiſte principalement dans trois grandes cuves en forme de bacs ou baſſins de figure à-peu-près quarrée; ces cuves ſont conſtruites de bonne maçonnerie en bain de mortier, bien enduite de ciment, plus élevées les unes que les autres, & diſpoſées par degrés; de façon que la plus haute de ces cuves qu'on nomme la *trempoire*, puiſſe aiſément ſe vuider par des robinets dans celle de deſſous, nommée la *batterie*, & celle-ci dans *le repaſſoir* ou cuve inférieure. *Voy. Planc. d'Agriculture, une Indigoterie.*

Les proportions de la trempoire ſont à-peu-près dix-huit à vingt piés de longueur, ſur quatorze à quinze de largeur, & trois & demi à quatre piés de profondeur; la batterie doit avoir un peu plus que la moitié de la capacité de la trempoire; quant au repoſoir, il ne contient au plus qu'un tiers de la batterie, ſes bords étant beaucoup moins élevés.

A peu de diſtance de ces bacs eſt un hangard ouvert de tous côtés, ſous lequel on expoſe l'*indigo*, pour le faire ſécher à l'abri du ſoleil & de la pluie, le mettant pour cet effet dans les caiſſons de bois, eſpeces d'augets, longs de 3 piés, ſur environ 20 pouces de large, & 3 ou 4 de profondeur.

Il faut avoir dans une indigoterie pluſieurs ſeaux de bois, percés de trous de tarriere, & attachés à de longues & fortes perches; on les emploie pour battre & agiter la teinture, après l'avoir fait paſſer de la trempoire dans la batterie.

On doit auſſi ſe précautionner d'un nombre ſuffiſant de ſacs de groſſe toile, longs d'un pié & demi, & terminé en pointe comme des capuchons de moine; ce ſont

des eſpèces de chauſſes ſervant à faire égoutter l'*indigo*, avant de le mettre dans les caiſſons.

Le principal artiſte, ou l'*indigotier* (ainſi qu'on le nomme aux iſles) a encore ſoin de ſe pourvoir d'une petite taſſe d'argent, bien polie, dont il ſe ſert à faire des eſſais ſur la teinture, comme on le dira en ſon lieu.

*Procédé pour faire l'*indigo, *ſelon l'uſage pratiqué aux iſles de l'Amérique.* La plante ayant acquis ſon degré de maturité, on la coupe aſſez près de terre avec des couteaux courbés en ſerpettes; on en fait quelquefois des bottes, mais la meilleure façon eſt de la mettre dans des ſacs, afin de la tranſporter plus ſûrement ſans en perdre; on en remplit totalement la trempoire, dans laquelle on fait entrer une ſuffiſante quantité d'eau pour ſubmerger toute la plante, qui ſurnageroit & s'éleveroit au-deſſus des bords de la cuve, ſi on n'avoit pas ſoin de l'aſſujettir, en la chargeant par-deſſus avec des morceaux de bois; le tout ainſi diſpoſé, on laiſſe macérer les ſubſtances, en attendant l'effet de la fermentation, plus ou moins prompte ſelon la température de l'air; mais il eſt fort rare en ces climats que cela paſſe 24 heures.

Alors la plante s'échauffe conſidérablement par l'action de l'eau, aidée de la chaleur de l'air; les principes s'atténuent, & les ſels par leur développement favoriſent l'extraction de la partie colorante dont l'eau ſe charge, acquérant une belle couleur bleue foncée, tirant un peu ſur le violet; lorſqu'elle eſt parvenue au point deſiré par l'artiſte, on ouvre les robinets par où cette eau ainſi colorée coule dans la batterie; on nettoie auſſitôt la trempoire, afin de lui faire recevoir de nouvelles plantes, & par ce moyen le travail ſe continue ſans interruption.

L'eau qui a paſſé de la trempoire dans la batterie, ſe trouve donc imprégnée du ſel eſſentiel de la plante, & d'une huile tenue, intimement liée par la fermentation à une terre très-ſubtile, dont l'aggrégation conſtitue la fécule ou ſubſtance bleue que l'on cherche.

Il s'agit maintenant de ſéparer cette fécule d'avec le ſel; c'eſt ce que doit opérer le travail qui ſe fait dans la batterie.

On agite donc violemment la teinture contenue dans cette cuve, en y plongeant & retirant alternativement les ſeaux percés dont on a déja parlé.

C'eſt ici où la ſcience de l'indigotier peut ſe trouver en défaut, pour peu qu'il manque d'attention; car s'il ceſſe trop tôt de faire agir les ſeaux, il perd beaucoup de la partie colorante qui n'a pas encore été ſéparée du ſel; & ſi au contraire il continue de faire battre la teinture après l'exacte ſéparation, les parties ſe rapprochent, forment une nouvelle combinaiſon, & le ſel, par ſa réaction ſur l'huile tenue & la terre ſubtile, excite une ſeconde fermentation, qui altere la teinture & en noircit la couleur; c'eſt ce que les fabriquans appellent *indigo brûlé*.

Pour prévenir ces accidens l'indigotier obſerve ſoigneuſement les différens phénomenes qui ſe paſſent dans le travail de la batterie, & afin de s'aſſurer du point exact de ſéparation, il prend de temps en temps, avec une taſſe d'argent bien propre, un peu de la teinture; il la regarde attentivement, & s'il s'apperçoit que les molécules colorées ſe raſſemblent en ſe ſéparant du reſte de la liqueur, il fait promptement ceſſer le mouvement des ſeaux, pour donner le temps à la fécule bleue de ſe précipiter au fond de la cuve, où on la laiſſe ſe raſſeoir juſqu'à ce que l'eau ſoit totalement déféquée & éclaircie; alors on débouche ſucceſſivement des trous percés à différentes hauteurs, par leſquels cette eau étant regardée comme inutile, ſe répand en dehors des cuves.

La fécule bleue qui eſt reſtée au fond de la batterie, ayant acquis la conſiſtance d'une boue liquide, on ouvre les robinets, & on la fait paſſer dans le repoſoir; c'eſt dans cette derniere cuve qu'elle ſe repoſe & ſe dégage encore de beaucoup d'eau ſuperflue; on la met enſuite égoutter dans les ſacs en forme de chauſſes, & quand il ne filtre plus d'eau au-travers de la toile, cette matiere, devenue plus épaiſſe, eſt vuidée dans les caiſſons qu'on a eu ſoin de diſpoſer par rang ſous le ban-

gard, en les élevant ſur des planches à quelque diſtance de terre.

L'*indigo* ayant achevé de perdre ſon humidité dans les caiſſons, eſt briſé par morceaux, & lorſqu'il eſt ſuffiſamment ſec, on l'enferme dans des tonneaux, pour le livrer aux marchands.

Il réſulte des opérations dont on vient de parler, que l'*indigo* en maſſe n'eſt autre choſe qu'une ſimple fécule précipitée & dégagée du ſel qui la tenoit ſuſpendue & errante dans l'eau des cuves; ainſi la définition qu'en donne le P. Labat, dans ſon voyage aux iſles de l'Amérique, n'eſt pas exacte, lorſqu'il dit, *page* 178 *du premier volume*, que l'*indigo* eſt compoſé du ſel & de la ſubſtance de la plante. Ce n'eſt pas la ſeule faute à reprendre dans cet auteur.

La mauvaiſe odeur qui s'exhale des cuves, lorſqu'elles ſont miſes en action, fait périr beaucoup d'ouvriers; c'eſt une des principales cauſes de la diminution des indigoteries dans les iſles françoiſes; peut-être ſeroit-il poſſible de remédier à ce danger, en adminiſtrant à propos le ſel eſſentiel de la plante que l'eau entraîne avec elle, & que l'on néglige, faute d'en connoître les propriétés; c'eſt aux médecins qui ſont dans le pays, à faire ſur cela les obſervations qu'ils croiront néceſſaires. On peut aiſément retirer ce ſel au moyen de la cryſtalliſation, ou par évaporation de l'eau juſqu'à ſiccité, s'il n'eſt pas de nature à cryſtalliſer.

Les teinturiers emploient l'*indigo* avec différentes drogues, pour teindre en bleu les étoffes de ſoie & de laine.

*Préparation de l'*indigo *pour la teinture des toiles aux Indes orientales.*

L'ouvrier ayant réduit en poudre une certaine quantité d'*indigo*, la met dans un grand vaſe de terre qu'il remplit d'eau froide; il y joint une quantité proportionnée de chaux, réduite pareillement en pouſſiere; enſuite il flaire l'*indigo*, pour connoître s'il ne ſent point l'aigre; & en ce cas-là, il ajoute encore de la chaux, pour lui faire perdre cette odeur. Prenant alors une ſuffiſante quantité de graines de tavaréi, il les fait bouillir dans un ſeau d'eau pendant vingt-quatre heures: il verſe après cela le tout, eau & graine, dans le vaſe de l'*indigo* préparé. Cette teinture ſe garde pendant trois jours, & l'on a ſoin de l'agiter quatre ou cinq fois par jour avec un bâton de bambou.

Le bleu étant ainſi préparé, on y trempe la toile enduite de cire, après l'avoir pliée en double, en ſorte que le deſſus de la toile ſoit en dehors, & que l'envers ſoit en dedans. On la laiſſe tremper environ deux heures dans la préparation d'*indigo*; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables. On voit par-là que les teintures indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité des opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute; ſavoir, ſi l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs en bleu, ſur-tout quand il y en a peu de cette couleur dans un deſſein. Les Indiens conviennent que cela ſe pourroit, mais ils diſent que ce bleu ainſi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois leſſives, il diſparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue, doit être attribuée à la graine de tavaréi, qui croît aux Indes orientales. Elle eſt d'un brun clair, olivâtre, un peu amere, cylindrique, de la groſſeur d'une ligne, & difficile de rompre avec la dent.

De quelque maniere que l'*indigo* ſoit préparé, on ne s'en ſert en médecine, ni pour l'extérieur, ni pour l'intérieur; on prétend même qu'en Saxe il eſt défendu de l'employer intérieurement: cependant je n'oſerois décider que ce fût un poiſon; c'eſt aſſez de ſavoir que c'eſt une drogue lucrative, dont toutes les nations ſe diſputent le commerce. Il ſemble que les *indigos* des iſles françoiſes conſervent encore l'avantage du bon marché, ruineux pour les *indigos* des colonies angloiſes, qui ſont néanmoins mieux préparés.

Le bon *indigo*, non falſifié avec de l'ardoiſe pilée ou du ſable, brûle entiérement, lorſqu'on le met ſur une pelle rouge. Il eſt léger, flottant ſur l'eau; & ſi on le rompt par morceaux, l'intérieur doit être net, d'un beau bleu, très-foncé, tirant

ſur le violet, & paroiſſant cuivré, ſi on le frotte avec un corps poli, ou le deſſus de l'ongle.

Celui qu'on nomme *guatimalo* eſt fort eſtimé; il ſe fabrique aux environs de Guatimala, ville de la nouvelle Eſpagne.

On fait encore beaucoup de cas de l'*indigo* ſarquiſſe, qui ſe tire d'un village de même nom, ſitué dans les Indes orientales.

Le prix de cette marchandiſe varie beaucoup; on l'a vu pluſieurs fois monter d'un écu à 7 liv. 10 ſ. & même fort au-deſſus d'une piſtole la livre. (*M. L. R.*)

L'article que nous allons tranſcrire eſt de Monſieur Greſſier. Le public éclairé jugera s'il a raiſon de contredire l'auteur de l'article précédent.

§ INDIGO, autrement appellé INDE, ſ. m. (*Botan. & Comm.*) ſubſtance de couleur bleue ſervant aux teinturiers & aux peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Eſpagnols.

Cette plante eſt très-commune aux Antilles, à Saint-Domingue, dans tous les payschauds de l'Amérique & dans pluſieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. Mais de toutes les colonies françoiſes, c'eſt celle de Saint-Domingue où il s'en fabrique le plus & avec le plus de ſuccès. Ce ſera auſſi de ce qui s'y pratique à l'égard de cette plante, qu'il ſera queſtion dans cet article.

On cultive à Saint-Domingue deux eſpeces d'*indigo*, l'un que l'on appelle *indigo* franc, & l'autre *indigo* maron (*a*) guatimale. Celui-ci ſe diviſe en *indigo* maron à graine noire, & en *indigo* maron à graine verdâtre ou couleur de corne. Ces deux dernieres eſpeces auroient peut-être entr'elles quelqu'autre différence que celle de la couleur des graines, aux yeux d'un bon obſervateur. Mais elles ſe reſſemblent par les feuilles qui ſont d'un verd un peu pâle, & par les fleurs qui ſont rougeâtres, très-petites, & qui ſortent raſſemblées en forme d'épi fait comme un cône alongé. L'*indigo* franc a auſſi ſes fleurs rougeâtres & très-petites, mais elles viennent ſéparément & ſans épi (*b*), & ſes feuilles ſont d'un verd plus foncé. Sa graine eſt plus groſſe que celle de l'*indigo* maron: elle eſt d'une couleur jaune aſſez claire lorſqu'elle eſt récemment cueillie. Au lieu d'être cylindriques, comme l'a dit l'auteur de l'article précédent, &c. toutes les graines de ces deux *indigos* ſont de figure cubique à angles arrondis. Elles viennent auſſi dans des ſiliques recourbées en croiſſant; celles de l'*indigo* franc ont bien une ligne au moins d'épaiſſeur, un pouce & demi & quelquefois plus de longueur, & ſont ſéparées comme les fleurs. Mais celles de l'*indigo* maron ont preſque la moitié moins en tout ſens, viennent par grappes, & ne mûriſſent que ſucceſſivement, de même qu'elles ſe développent.

La graine d'*indigo*, ſemée dans un bon terrein bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une eſpece d'arbuſte haut d'environ deux piés, & quelquefois de trois. Le maron s'éleveroit juſqu'à ſix & plus, ſi on le laiſſoit croître. Ces deux eſpeces d'arbuſtes ſe diviſent en pluſieurs branches, mais non en pluſieurs tiges, comme il eſt dit dans l'*article* INDIGO, chargées de petites feuilles qui reſſemblent aſſez à celles de la luzerne.

Si l'*indigo* peut être mis au rang des plantes vulnéraires & déterſives, comme le dit l'auteur de l'article précédent, &c. on l'ignore à Saint-Domingue, où l'on n'en fait aucun uſage en médecine.

Cette plante, étant ſortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois, & quelquefois plus, pour en faire uſage: cela dépend de la ſaiſon & du temps favorable qu'elle a reçus. Mais lorſque l'on n'a planté que de l'*indigo* maron, il eſt bon de prévenir le temps où il entre en fleurs; car, pour ce qui eſt de l'*indigo* franc, c'eſt lorſqu'il commence à fleurir que l'on juge qu'il eſt bon à couper: auſſi lorſqu'on le mêle, ce qui arrive quelquefois, c'eſt la fleuraiſon

(*a*) Le terme de *maron* eſt fort uſité à Saint-Domingue pour ſignifier, ſoit une plante, ſoit un animal ſauvage, comme du *thim maron*, *cochon maron*, &c. On le dit auſſi d'un negre, eſclave, fugitif.

(*b*) Du moins ſi le pédicule commun le long duquel elles naiſſent peut s'appeller *épi*, il n'a pas la même forme que celui de l'*indigo* maron.

du franc, laquelle devance celle du maron, qui décide de la coupe. Six ou ſept ſemaines après cette premiere récolte, les jets ſont devenus aſſez forts pour en faire une ſeconde; & ſi le temps le permet, l'on peut ainſi continuer juſqu'à ce que la plante dégénere; ce qui dépend de la qualité de la terre, c'eſt-à-dire, à la fin de la ſeconde année, dans la terre neuve ou très-bonne, & dès la fin de la premiere, dans les terres vieilles ou médiocres. Alors l'on arrache les ſouches, & l'on replante ſi c'eſt la ſaiſon des pluies. Mais ſi le cultivateur a la faculté d'arroſer, il peut replanter auſſi-tôt que ſa terre eſt préparée.

Ce ſeroit ici le lieu de parler de l'arroſage de l'*indigo*, comme étant une des belles opérations de la culture de l'*indigo*, qui exige des détails très-intéreſſans, & qui eſt aujourd'hui d'une grande importance pour les habitans dont la terre eſt propre à l'arroſage, & qui ont le bonheur de pouvoir diſpoſer d'une portion d'eau ſuffiſante; mais pour en parler convenablement, il faudroit l'avoir mis en pratique; ce que je n'ai pas fait: d'ailleurs, je n'entreprends point de faire un traité complet de la culture & de la fabrique de l'*indigo*. Cet ouvrage, qui eſt encore à deſirer, ſeroit digne du zele & des lumieres de meſſieurs de la chambre d'agriculture.

Les chenilles font de grands, *&c.* comme on l'obſerve dans l'article que l'on vient de lire, *&c.* Mais on peut ajouter que la chenille n'eſt pas le ſeul inſecte nuiſible à l'*indigo*, quoiqu'il le ſoit plus qu'aucun autre: il y en a pluſieurs autres; & l'on peut dire qu'il y a peu de plantes qui aient plus d'ennemis.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il eſt à propos de parler des inſtrumens & uſtenſiles néceſſaires à ce travail.

De l'eau. L'eau (*c*) étant eſſentielle pour les opérations d'indigoteries, lorſque l'on n'eſt pas à portée de les établir aux environs de quelque ruiſſeau, on tâche de ſe procurer de l'eau par le moyen d'une pente ou de pluſieurs. Dans ce cas, le tirage de l'eau eſt un ouvrage pénible pour les Negres des habitans qui ne ſont pas en état de ſe pourvoir d'une machine en bois qui fait à-peu-près le même effet que celle du puits de Bicêtre, par le travail d'un vieux mulet, ou même d'un âne.

Des indigoteries. Après s'être aſſuré de l'eau, on conſtruit les indigoteries le plus à portée qu'il eſt poſſible; elles conſiſtent en quatre vaiſſeaux de maçonnerie bien enduite de ciment, plus élevés les uns que les autres, & diſpoſés en étage.

Du baſſin. Le plus élevé, qui ſe nomme le *baſſin*, eſt un réſervoir fait pour recevoir l'eau du ruiſſeau que l'on a ſu y conduire par un canal, ou celle que l'on tire des puits, & pour la diſtribuer enſuite à tous les vaiſſeaux. Ce réſervoir doit contenir autant d'eau qu'il en faut pour remplir toutes les pourritures (*d*) qui en dépendent, & même quelque choſe de plus. La forme de ce baſſin eſt aſſez arbitraire. Quand on n'eſt pas géné par la nature du terrein, on lui donne ordinairement peu de profondeur & de largeur, ſauf à l'alonger à la demande de la face des pourritures.

Des pourritures. Celles-ci varient pour leurs proportions, ſelon les idées des habitans indigotiers. Les uns les veulent grandes, d'autres préferent les petites. Les plus grandes ſont de douze piés en quarré ſur trois piés de profondeur; les plus petites de huit en quarré ſur un pié & demi à deux piés de profondeur; mais les plus ordinaires ont dix piés en quarré ſur deux piés, ou vingt-ſix pouces de profondeur au-deſſous du baſſin, & deux piés quatre ou ſix pouces aux robinets, parce qu'il faut au-moins quatre pouces de

(*c*) Il eſt inutile de dire l'*eau claire*, comme dans l'*art.* INDIGO; car il ſe fabrique très-bien avec de l'eau trouble: il ſuffit qu'elle ne ſoit pas corrompue.

(*d*) C'eſt ainſi que l'on appelle à Saint-Domingue la cuve où l'on fait macérer l'*indigo*, & non la trempoire. On n'en fait ordinairement que quatre pour un baſſin. Si l'on a beſoin d'un plus grand nombre de pourritures, l'on conſtruit d'autres indigoteries.

pente

pente pour la prompte ſortie de l'eau d'une cuve de dix piés.

Du barrage des cuves. Aux deux côtés de chaque pourriture, l'on plante de gros poteaux de bois dur de quatre à cinq piés en terre, & bien foulés, leſquels dépaſſent le bord de la cuve d'un pié ou plus, & dans cet excédent ſont emmortoiſés des travers de ſix pouces d'équarriſſage. Ces travers ſervent à contenir le barrage que l'on fait ſur chaque cuve, lorſqu'elle eſt pleine d'*indigo*, pour empêcher l'eau de ſoulever l'herbe; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, à proportion de la chaleur de la fermentation qui fait raréfier l'eau de la cuve.

Il y a deux ſortes de barrage, l'ancien eſt celui que l'on appelle aujourd'hui *le barrage à l'angloiſe*. Celui-ci eſt le plus commode: au lieu de quatre poteaux que l'on nomme *clefs*, deux de chaque côté de la pourriture, qui ſont fort incommodes parce qu'ils tiennent le travers au ras du bord de la cuve, l'on n'en met plus qu'un, un peu plus gros de chaque côté au milieu; mais on le fait ſurpaſſer le bord de la maçonnerie de quatre piés & plus, ſi l'on veut. Ces deux clefs portent une traverſe de ſix pouces d'équarriſſage, qui, par ſon élévation de ſix piés au-deſſus du fond de la pourriture, ne cauſe aucun embarras à ceux qui y arrangent l'herbe (*e*). Dans cette traverſe, on pratique à deux piés & demi en dedans du bord de la pourriture, un pas de chaque côté & autant à l'autre bord; ce qui fait quatre pas tels que les charpentiers en creuſent ſur les ſablieres pour y poſer les chevrons. Lorſque l'herbe eſt bien arrangée dans la cuve & dreſſée à-peu-près de niveau, le negre indigotier étend deſſus parallelement à la traverſe dix-huit à vingt lattes de trois pouces de largeur. Il poſe enſuite tranſverſalement ſur les lattes, & perpendiculairement aux pas de la traverſe, deux petits travers de quatre à cinq pouces d'équarriſſage, à chaque extrémité deſquels on a pratiqué trois crans à ſix pouces de diſtance les uns des autres, dans l'un deſquels on fait entrer le bout fait en biſeau d'un petit chevron, dont l'autre bout entre dans le pas de la traverſe. Ces quatre morceaux de bois ſervent à contenir tout le barrage: on les écarte ou on les rapproche par les trois crans, ſuivant qu'il y a plus ou moins d'*indigo* dans la cuve. Lorſqu'elle travaille, les chevalets ſont preſſés, de façon que l'on ne pourroit les faire ſortir des crans qu'à coups de maſſe. Mais quelques minutes après qu'on a ouvert les robinets, ils tombent d'eux-mêmes.

De la batterie. L'eau d'*indigo* ſortant de la pourriture, tombe dans une autre cuve que l'on appelle *batterie*. Celle-ci, qui demande plus de profondeur que la pourriture, à cauſe de l'opération du battage, s'éleve d'environ deux piés au-deſſus du robinet de la cuve ſupérieure, & en a autant au-deſſous que la profondeur de la pourriture. On a ſoin en la conſtruiſant, de pratiquer dans la maçonnerie quelques degrés de chaque côté pour deſcendre au robinet. L'ouverture que ces degrés laiſſent dans le mur ſe nomme *la chapelle*. Une batterie de huit piés en quarré contient ordinairement au-deſſous de la chapelle toute l'eau d'une pourriture de dix piés, l'herbe ayant par ſon volume occupé le ſurplus dans la pourriture.

Autrefois que l'on battoit l'*indigo* avec de grandes perches mobiles montées ſur des chandeliers au bord de la batterie, au bout deſquelles étoient ajuſtés de grands baquets ou caiſſons ſans fonçures, étroits par le bas & larges par le haut, on conſtruiſoit autant de batteries que de pourritures. Les petits habitans qui n'ont pas la faculté de faire des machines à battre, & qui n'ont qu'une indigoterie ſimple, s'en ſervent encore: mais aujourd'hui (en 1774) & depuis pluſieurs années, tous les habitans un peu forts en culture, font battre leur *indigo* par des chevaux ou mulets, ou par une roue à l'eau. Mais, pour ne pas multiplier les machines, au

(*e*) En parlant de la plante *indigo*, on dit l'*herbe*: j'ai de *belle herbe*; mon herbe eſt courte. Lorſqu'elle n'a pas été coupée, on l'appelle de la *grande herbe*, enſuite du *rejeton*.

lieu de deux batteries de huit piés pour deux pourritures de dix, on n'en conſtruit plus qu'une de douze piés en quarré, laquelle contient autant d'eau que les deux de huit, ſans lui donner plus de profondeur.

De la machine à battre l'indigo. La machine que l'on a inventée pour battre l'*indigo* avec un cheval, eſt fort ſimple : elle conſiſte en un grand arbre de ſix pouces d'équarriſſage & d'environ vingt piés de long, lequel traverſe horizontalement la batterie par le milieu, à trois piés au-deſſus du fond. Quatre mortaiſes de quatre pouces ſur deux de largeur, placées à diſtance égale dans la longueur qui domine la batterie, traverſant cet arbre, chacune dans une face différente de celle qui la précede, de ſorte que les huit ouvertures des quatre mortaiſes formeroient un octogone, reçoivent quatre bras de quatre pouces de large, de deux d'épaiſſeur & ſix de longueur, arrêtés au milieu par une cheville. Chaque extrémité d'un bras porte un petit baquet ou caiſſon de dix à douze pouces de longueur, de neuf à dix de profondeur, n'ayant que deux pouces de largeur dans la fonçure, & ſept à huit pouces d'ouverture. Cet arbre, en tournant au-deſſus de la ſurface de l'eau de la batterie, y fait plonger ſucceſſivement chaque baquet qui ſe remplit d'eau en paſſant, & la verſe après l'avoir élevée. Pour faire tourner cet arbre qui a un axe de fer à chaque bout & une gorge ou tourillon vers le milieu, lequel poſe ſur un colet de bois, on ajuſte à l'extrémité extérieure une petite roue verticale de deux piés de diametre, faite d'un madrier de quatre pouces d'épaiſſeur, dans laquelle on a fixé, à deux pouces de la circonférence, douze dents de bois dur de deux pouces d'épaiſſeur, de cinq de longueur & à cinq pouces de diſtance les unes des autres, de ſorte qu'elles ſe trouvent placées horizontalement à égales diſtances. Ces douze dents s'engrenent & ſont pouſſées par la rencontre de vingt-quatre, & quelquefois de trente autres de même proportion, fixées perpendiculairement ſous une roue de quatre piés ou quatre piés & demi de diametre, portée horizontalement par un arbre ou pivot de ſept à huit pouces d'équarriſſage & de ſept à huit piés de longueur, placé verticalement à la demande de la petite roue. Ce pivot ayant un axe, en forme de cul d'œuf, d'acier bien acéré à ſon extrémité inférieure, poſé ſur une platine de fer, un tourillon au tiers de ſa longueur tourne dans une petite charpente faite exprès pour le recevoir & le ſoutenir droit, au moyen d'un grand lévier ou bras chevillé dans la tête du pivot par un bout, & ayant à l'autre un palonier pour y atteler un cheval ou mulet exercé à tirer circulairement. Pour peu que le cheval trotte autour de la machine, dans un eſpace qui n'a guere que ſoixante piés de circonférence, on ſent quelle agitation il doit cauſer dans l'eau de la batterie, en faiſant faire à l'arbre qui la traverſe deux tours, ou deux tours & demi à chaque trou qu'il fait.

Ceux qui ont la commodité de faire paſſer un ruiſſeau à la hauteur du baſſin d'une indigoterie, peuvent faire tourner l'arbre de la batterie par une roue à godets de douze piés de diametre, & même faire conſtruire une batterie double de chaque côté de la roue à l'eau. Par ce moyen elle battra l'*indigo* de quatre pourritures.

Du diablotin. Lorſque l'*indigo* battu eſt repoſé dans la batterie, la fécule ſe trouvant précipitée au fond, l'on fait couler l'eau qui en eſt dépouillée dans un petit vaiſſeau qui ſe trouve au-deſſous, lequel ne contient guere que la quinzieme (*f*) partie de celle qui eſt dans la batterie : on le nomme

(*f*) Ce vaiſſeau appellé le *repoſoir* dans l'article précédent, eſt dit contenir le tiers de la batterie. C'eſt une erreur ; car pour une batterie double de douze piés en quarré qui a deux piés de profondeur au-deſſous de la chapelle & deux piés cinq pouces au robinet, il ſuffit que le diablotin, lequel a la forme du fer à cheval, ait quatre piés de large le long du mur de la batterie, & autant au milieu de la partie ronde ſur quatorze à quinze pouces de profondeur le long des bords, & un pié & demi au milieu.

le diablotin. Ce petit vaiſſeau eſt bientôt rempli, lorſqu'on a ouvert la premiere cheville du robinet de la batterie. Mais lorſqu'il l'eſt, l'eau qui ſurvient s'épanche dans l'entourage du diablotin, & s'enfuit par un canal fait exprès pour recevoir l'eau de l'égouttage des ſacs. Cette partie d'une indigoterie doit être couverte : on y conſtruit en effet un petit hangard pour mettre à l'abri de l'eau du ciel la fécule lorſqu'elle eſt dans le diablotin, & les ſacs dans leſquels on fait égoutter l'*indigo*. Le deſſous de cet hangard, qui a ordinairement huit piés de large ſur l'étendue de la batterie, eſt entouré d'un mur qui s'éleve à quatre piés au-deſſus de la fonçure, & dans ce mur on poſe à trois piés au-deſſus de la même fonçure, en le conſtruiſant, une piece de bois percée de trous de tarriere, à ſept à huit pouces de diſtance les uns des autres, pour recevoir des chevilles ſaillantes de neuf à dix pouces, auxquelles pendront les petits ſacs qui doivent ſervir à égoutter l'*indigo*. Ces ſacs ſont faits avec de la groſſe toile de $\frac{7}{8}$ de large. D'une aune de cette toile l'on fait quatre ſacs de dix-neuf à vingt pouces de longueur. Quelques-uns arrondiſſent (*g*) les angles du fond, d'autres les laiſſent quarrés.

De la fabrique de l'indigo. L'établiſſement d'une indigoterie n'eſt ni difficile ni fort diſpendieux. Mais il s'eſt écoulé bien des années, avant que l'art de fabriquer l'*indigo* ait été auſſi généralement connu qu'il l'eſt depuis quelques années à Saint-Domingue. Il y a trente ans qu'un bon indigotier, ſoit negre ſoit blanc, y étoit fort rare : il ſe perdoit de l'*indigo*, ou s'en fabriquoit de mauvaiſe qualité une aſſez grande quantité, faute de connoiſſances ſuffiſantes. Ceux qui le faiſoient bien, rarement avoient le talent de mettre leur pratique à la portée des apprentifs ; de ſorte que le peu de ſuccès de ceux qui avoient pris des leçons pendant des années entieres, faiſoit croire qu'il falloit, pour faire un indigotier, que le ſujet naquit avec un inſtinct propre à le devenir. Il n'en eſt pas de même aujourd'hui ; il ſe trouve plus de bons indigotiers que d'autres : cependant la méthode de fabriquer l'*indigo* n'a pas encore de regles uniformes. Les uns s'attachent à de certaines remarques, qui ſont négligées par d'autres qui en ont de différentes. Après avoir ſuivi celles de pluſieurs indigotiers pendant quelques années, & les avoir reconnues très-incertaines, j'en ſuis venu à me faire moi-même une méthode d'après mes obſervations. Si elle n'eſt pas la plus ſûre de toutes, ce que j'ignore encore, je la crois du moins la plus facile à ſaiſir ; parce que l'ayant enſeignée à quelques negres de mes voiſins, qui après de longs apprentiſſages ſous des indigotiers qui le faiſoient bien ſans avoir rien appris d'eux, ſont devenus de bons fabriquans après avoir paſſé avec moi le temps de deux coupes d'*indigo*. Voici cette méthode ; elle ne paroît pas beaucoup différer de celle des autres : ce ſont les mêmes procédés, mais plus ménagés.

Lorſque ma cuve commence à travailler, ce que l'on apperçoit, lorſque la ſuperficie de l'eau commence à prendre la couleur verte, qu'elle ſe charge d'écumes (*h*), ſe couvre de cuivrage, & ſurtout qu'elle commence à monter, je la ſonde de même que le font les autres indigotiers. En terme d'indigotiers, *ſonder ſa cuve*, c'eſt prendre un peu d'eau au robinet dans une taſſe d'argent faite exprès pour cet uſage ; & après l'avoir agité, d'obſerver ce qui ſe paſſe dans la taſſe. Or, voici les obſervations : lorſque votre cuve eſt fort éloignée de ſon point de pourriture ſuffiſante, l'eau qui ſort dans le bras eſt blanchâtre & un peu trouble ; en continuant de travailler, elle devient, quelques heures après, d'un jaune clair, & un peu tranſparent ; à meſure qu'elle approche du degré de pourriture que l'on cherche, cette couleur jaune devient plus vive, approchante de l'orangé, & en-

(*g*) Ils ne ſont donc pas faits comme des chauſſes ou capuchons.

(*h*) Il y a cependant quelquefois des circonſtances, où quoique la cuve travaille il ne paroît rien ſur la ſuperficie qui l'annonce, mais elles ſont rares. Alors c'eſt l'expérience qui doit tenir lieu de regle.

core plus tranſparente, tandis que la ſuperficie de la cuve reſte toujours d'un gros (*i*) vert. Mais il ne ſuffit pas pour vous déterminer à lâcher votre cuve, d'obſerver la couleur de l'eau que vous recevez dans votre taſſe. Cette couleur jaune & bien tranſparente, eſt ſeulement un avertiſſement pour l'indigotier que ſa cuve approche de ſon point de perfection, & qu'elle y eſt peut-être. Alors il faut pouſſer plus loin ſa recherche par le battage de la taſſe, & ne pas différer; car ſi cette couleur jaune tranſparente venoit à ſe troubler, infailliblement votre cuve ſeroit trop pourrie. Après donc avoir reçu dans votre taſſe un peu d'eau, ce qui va ordinairement à la moitié, vous l'agitez juſqu'à ce que de jaune elle devienne un peu verte; ayant ſoufflé l'écume qui ſe forme deſſus, vous devez appercevoir dans l'eau un petit grain très-fin qui commence à ſe former: c'eſt le premier développement de la fécule. Balancez doucement la taſſe: ce grain, en roulant, ſe groſſit peu-à-peu; mais s'il ne ſe dégage pas aiſément de l'eau, & qu'au lieu de s'éclaircir à meſure que le grain ſe raſſemble, l'eau prenne au contraire une couleur ſombre & trouble, votre cuve n'eſt pas aſſez pourrie; il faut la laiſſer encore travailler. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe vous apprendre ſi ce ſera dans deux, trois ou quatre heures qu'il faut revenir la ſonder. Ceux qui ne ſont pas encore fort expérimentés, reviennent plus ſouvent que les autres, ſauf à recommencer. Il n'eſt cependant pas à-propos de ſonder trop ſouvent, de crainte que les yeux s'accoutumant à voir toujours à-peu-près la même couleur, ne s'apperçoivent plus du changement qui ſe fait par des nuances ſi délicates, qu'il faut des yeux exercés pour en remarquer la différence. Enfin lorſqu'après avoir ſuivi & obſervé les progrès de la pourriture, vous prenez de l'eau de la couleur déſignée ci-deſſus, qu'après l'avoir battue juſqu'à ce qu'elle commence à ſe changer de jaune en vert, ſans attendre que ce vert ſoit foncé; vous remarquez en balançant doucement votre taſſe, que le grain ſe déclare aſſez promptement dans une eau d'un vert clair, tirant ſur le jaune; & qu'à meſure qu'il ſe groſſit en ſe raſſemblant, l'eau en devient plus claire ou plus tranſparente, il eſt temps d'ouvrir votre robinet, ou pour parler le langage d'indigotier, de larguer votre cuve. La remarque eſſentielle eſt donc celle qui vous fait juger par la couleur & la netteté de l'eau, & par la formation aſſez prompte du grain qui l'accompagne, que la fécule a eu le degré de fermentation ſuffiſant pour ſe détacher de l'eau dans le battage de la batterie & ſe précipiter au fond; ce qu'on appelle *caler*.

C'eſt donc pendant que l'*indigo* eſt dans la pourriture que ſon ſort doit être décidé, & non dans la batterie (*k*), que l'indigotier a beſoin de toute ſa ſcience: elle ne conſiſte plus qu'à le faire bien égoutter; & pour cet effet, à ne le battre ni trop ni trop peu. Mais le battage d'une bone cuve eſt toujours l'opération la moins difficile à apprendre. Ce qu'il y a de plus difficile, eſt de ſavoir proportionner ſon battage au défaut de pourriture, ſoit par le trop ou le trop peu. Lorſqu'une cuve eſt trop pourrie, elle doit être ménagée au battage (*l*), parce qu'elle eſt plus diſpoſée à ſe diſſoudre. Lorſqu'au contraire elle en manque, il faut augmenter le battage, parce que ſans cela, la fécule ne ſe ſépareroit de l'eau qu'imparfaitement. Mais il faut de l'expérience pour ſe conduire dans ces oc-

(*i*) Il eſt dit dans l'article précédent que les ſels par leur développement favoriſent l'extraction de la partie colorante dont l'eau ſe charge, acquérant une belle couleur de bleu foncé tirant un peu ſur le violet. Il faut que l'auteur de cet article n'ait jamais vu faire de l'*indigo*. Car ce n'eſt jamais dans la cuve qu'il nomme *la trempoire*, que cette couleur bleue ſe déclare, mais dans le battage de la batterie commune; on le verra lorſqu'il en ſera queſtion.

(*k*) Ceci eſt contraire à ce qui a été dit dans l'article précédent au ſujet de la fabrique.

(*l*) C'eſt encore une erreur de prétendre que le trop de battage noircit la couleur de l'*indigo*. Il cauſe de la perte, parce qu'il reſte une partie de la fécule dans l'eau. Mais la mauvaiſe couleur de l'*indigo* eſt toujours l'effet du trop de pourriture, qui fait que la cuve égoutte mal.

caſions, & pour tirer le meilleur parti poſſible d'une cuve manquée ; car le plus ſouvent l'indigotier eſt incertain ſi ſa cuve a trop ou trop peu de pourriture.

Du battage de l'indigo. Lorſqu'une cuve d'*indigo* a reçu la pourriture requiſe, vous en avez la preuve dès les premiers jets que font les baquets, en verſant l'eau qu'ils ont puiſée. Si la lame d'eau qui en ſort eſt d'un jaune bien tranſparent, accompagné d'une légere nuance de vert, vous pouvez compter que la cuve eſt bonne. Si cette eau eſt beaucoup plus verte que jaune, elle manque de pourriture; & plus elle eſt verte, plus elle en manque. Si au contraire l'eau eſt d'un jaune trouble, la cuve eſt trop pourrie (*m*) ; & plus le jaune eſt trouble, plus elle eſt pourrie ; lorſqu'elle l'eſt à un certain degré, elle a auſſi une mauvaiſe odeur.

Peu de temps après que vous avez commencé de battre, cette eau jaune & claire devient par degrés totalement verte. Pendant qu'elle prend cette couleur, la batterie ſe couvre d'écumes épaiſſes : un peu d'huile que l'on jette deſſus, la fait raſſembler en s'affaiſſant aux deux côtés de la batterie oppoſés au jet des baquets ; & peu-à-peu cette groſſe écume ſe diſſipant entiérement, il ne reſte ſur la batterie qu'une écume légere, laquelle ſe blanchit d'autant plus que l'eau devient plus bleue. Après que l'eau a pris ſon gros vert, la couleur bleue ne tarde pas à y ſuccéder. L'indigotier n'attend pas que l'eau ſoit à ce période pour examiner dans ſa taſſe ce qu'on appelle *le grain* (la fécule) ; car auſſi-tôt que l'eau commence à paroître toute verte, le grain commence auſſi à ſe manifeſter de la même façon qu'il l'avoit fait lorſque l'on a ſondé pour larguer la cuve. A meſure que le battage s'avance, & que la couleur verte commence à ſe changer en bleue, le grain groſſit de plus en plus ; & en ſe dépoſant au fond de la taſſe, laiſſe voir une eau qui ſe dépouille de ſa verdure dans la même proportion, & devient d'une couleur d'olive claire ; tandis que mêlée avec ſon grain avant qu'il ait dépoſé, elle paroît toute bleue. Lorſqu'elle ne montre plus la moindre nuance de vert, la fécule doit être entiérement extraite de l'eau ; alors le grain au lieu de groſſir par le battage, ſe diviſe & commence à paroître plus fin, & l'eau, à prendre une couleur rouge-pâle ou peau d'oignon. C'eſt alors que l'on fait attention à ce qu'on appelle *la preuve* : elle n'eſt autre choſe qu'une petite vapeur, qui lorſqu'on incline la taſſe (dans laquelle on ne met que très-peu d'eau ſur la fin du battage), fait un cercle ſur ſon fond au bord de l'eau claire. Enfin lorſqu'à force de battre, le grain étant devenu très-fin ; qu'en ſe dépoſant, quoique très-lentement, l'eau reſte bien nette & vermeille ; que la preuve qui l'environne eſt de la fineſſe d'un fil, & ne cherche plus à s'élever, l'on jette encore un peu d'huile dans la batterie pour diſſiper le reſte des écumes légeres, leſquelles alors doivent auſſi avoir commencé à rougir, & l'on fait arrêter le battage. La ſuperficie doit en reſter nette (*n*), lorſque la pourriture eſt dans toute ſa perfection.

Par le détail qui précede, on voit que les différens changemens qui s'operent dans l'*indigo* de la batterie, ſont plus ſenſibles que ceux qui doivent guider pour décider de la bonne pourriture. Ils ſont toujours ſucceſſivement les mêmes quand la cuve eſt bonne, & les nuances n'en ſont pas ſi délicates. Auſſi arrive-t-il toujours que c'eſt le battage d'une bonne cuve que les apprentifs connoiſſent le plutôt.

Du coulage de la cuve, & de l'égouttage de l'indigo. Trois ou quatre heures après que votre cuve eſt battue, la fécule doit être entiérement précipitée au fond de la batterie. Elle s'y amaſſe en conſiſtance d'une boue liquide. Pour faire ſortir toute l'eau claire (*o*) qui eſt au-

(*m*) Je ne me ſuis pas encore apperçu que les indigotiers aient fait cette remarque.

(*n*) Lorſqu'une cuve eſt trop ou trop peu pourrie, il reſte ſur la batterie une craſſe après le battage, laquelle eſt plus ou moins forte, ſelon le trop ou le trop peu.

(*o*) On l'appelle *claire*, quoiqu'elle ſoit ordinairement de la même couleur qu'à la fin du battage, c'eſt-a-dire rouge.

deſſus, le robinet de la batterie eſt percé de trois trous: le premier doit être au ras du fond; le ſecond environ un pouce au-deſſus, & le troiſieme à deux pouces au-deſſus du ſecond. On ouvre d'abord le trou ſupérieur: lorſqu'il n'en ſort plus guere d'eau, on entr'ouvre le ſecond pour n'y laiſſer paſſer d'abord que peu d'eau à la fois, de crainte qu'en ſortant trop rapidement, elle n'entraîne avec elle une partie de la fécule, qui n'en eſt pas éloignée: mais peu-à-peu on ôte toute la cheville, ſi l'on voit qu'à meſure qu'on la tire, l'eau ſorte toujours ſans être bleue. Enfin l'on entr'ouvre auſſi le troiſieme trou, pour faire ſortir un peu d'eau verte, qui étant reſtée enfermée dans l'intérieur du trou, n'a pu être battue, & on le referme auſſi-tôt. Alors l'indigotier vuide le diablotin de toute l'eau inutile dont il a été rempli par l'ouverture de la premiere cheville; après quoi il ſuſpend un panier à anſe, d'un tiſſu fort lâche, à une des groſſes chevilles, qu'il remet à cet effet dans le trou ſupérieur, & tire la derniere cheville. Par le trou de cette derniere cheville, toute la fécule paſſe dans le diablotin au travers du panier, dans lequel elle laiſſe toutes les ordures ou brins d'herbe qui ont pu tomber dans la batterie; & pour achever de faire ſortir le peu de boue épaiſſe reſtée dans le fond, il y deſcend avec un petit balai, & un peu d'eau qu'il a réſervée de celle du diablotin.

La batterie lavée & balayée, l'indigotier remplit auſſi-tôt (*p*) ſes petits ſacs au-deſſus du diablotin; & dès que l'eau qui en ſort ceſſe d'être bleue, il les pend par deux petites cordes qui tiennent au bord du ſac en forme d'anſe, à deux chevilles du ratelier (*q*); & à meſure que l'*indigo* baiſſe dans le ſac, par l'évacuation de l'eau qui filtre par ſes pores, il a ſoin de les ouiller. Lorſqu'il a épuiſé ſon diablotin, & qu'il ne voit plus dans ſes ſacs que la fécule épaiſſe, il les raſſemble par cinq ou ſix pendus à la même cheville, pour achever, par leur preſſion réciproque, d'exprimer le peu d'eau qui y eſt renfermée; & le ſoir, les negres, après avoir enlevé le tas d'herbe que l'on a tiré des pourritures, portent les ſacs à la ſécherie.

De la ſécherie de l'indigo. La ſécherie eſt un bâtiment dont la grandeur ſe regle ſur l'étendue de la culture de l'habitant indigotier. Il conſiſte en un comble, couvert ordinairement de paille, porté ſur des poteaux & petites fourches en terre, qui ont au plus cinq piés & demi à ſix piés dehors, & qui ne ſont point clos de l'un à l'autre, afin que le vent y paſſe librement; on ſe contente de l'entourer de pieux & de gaules pour empêcher les animaux d'y entrer: l'on conſtruit dedans pluſieurs rangs d'établis; c'eſt ainſi que l'on nomme deux rangées de petits poteaux fichés en terre de trois piés d'élévation, & qui portent deux lices paralleles à la diſtance de dix-huit à vingt pouces l'une de l'autre: elles s'étendent non-ſeulement dans toute la longueur du bâtiment, mais encore en dehors du côté du midi (autant que faire ſe peut), à la diſtance de plus de la moitié de la longueur du bâtiment, afin d'y expoſer au ſoleil les caiſſes où l'on a nouvellement vuidé les ſacs. Ces caiſſes, qui ont trois piés à trois piés & demi de longueur, ſur dix-huit à vingt pouces de largeur, & deux pouces & demi de profondeur au-deſſus du fond, ſe pouſſent dehors le matin, & on les fait rentrer le ſoir, & toutes les fois que l'on eſt menacé de la pluie; pendant que l'*indigo* eſt encore mou, on le coupe par carreaux de deux pouces plus ou moins, ſelon la fantaiſie du fabriquant; & lorſqu'ils ont été expoſés aſſez de temps pour être tous détachés du fond de la caiſſe, on ne les expoſe plus au ſoleil, qui, en les faiſant

(*p*) Ce que nous appellons le *diablotin* n'eſt donc pas un vaiſſeau où la fécule acheve de repoſer, comme le dit l'article précédent, au moins ce n'eſt pas ſa deſtination; car ordinairement on ne donne pas à l'*indigo* le temps de s'y repoſer, à moins que l'on ne remette au lendemain à le faire égoutter.

(*q*) C'eſt ainſi que l'on nomme le rang de chevilles deſtiné à l'égouttage des ſacs.

ſondre en tout ſens, les réduiroit en petits morceaux, ce qui dépriſeroit la marchandiſe. Quand l'*indigo* a achevé de ſécher à l'ombre, on le tranſporte au magaſin, & on le garde en barils ou en bariques juſqu'à ce qu'il ſe vende.

C'eſt fauſſement que l'on a attribué à la mauvaiſe odeur qui s'exhale des cuves d'*indigo*, le dépériſſement des ouvriers que l'on y emploie, & par ſuite, la diminution des indigoteries dans les iſles françoiſes de l'Amérique. J'ai fréquenté mes indigoteries pendant vingt ans : j'y ai même été fort aſſidu pendant pluſieurs années, faute d'avoir un bon indigotier negre, & je n'ai rien reſſenti que je penſe attribuer à l'exhalaiſon des cuves : je ne me ſuis même point apperçu que la vapeur de l'*indigo* ait cauſé la moindre incommodité aux negres qui vuidoient l'herbe, qui avoit quelquefois trop pourri dans les cuves. Enfin je n'ai jamais entendu aucun habitant, ni aucun des chirurgiens qui ſervent à forfait les habitations en culture d'*indigo*, ſe plaindre des effets de la vapeur des cuves. La diminution des indigoteries dans pluſieurs de nos colonies, ne vient donc pas de cette cauſe ; mais plutôt du peu de ſuccès de cette culture, & de l'avantage que les habitans ont trouvé à s'attacher à quelques autres plantations. L'odeur qui s'exhale d'une bonne cuve, ne peut être appellée *mauvaiſe* : elle déplaît quelquefois pendant quelques jours à ceux qui n'y ſont pas faits ; mais ils ne tardent pas à reconnoître qu'il n'y a que les cuves trop pourries dont l'odeur ſoit véritablement mauvaiſe, ſans être même inſupportable.

Il ſe peut que le bon *indigo* brûle entiérement ſi on le met ſur une pelle rouge. Mais il n'eſt pas moins utile de ſavoir qu'il y a trois eſpeces d'*indigo* que l'on peut appeller bon, & une quatrieme que l'on appelle *indigo* inférieur. La premiere & la plus chere, eſt le bleu céleſte, que l'on appelle auſſi, *bleu flottant*, parce qu'il reſte ſur l'eau. La ſeconde, le violet, que l'on appelle, en quelques quartiers, *gorge de pigeon*. Ces deux dernieres ſont plus peſantes. Dans une même coupe l'on fait ſouvent de l'*indigo* de ces trois qualités, quoique l'indigotier ait ſuivi à toutes ſes cuves la même méthode. Il n'eſt pas facile de rendre raiſon de cette différence, & l'on ne peut faire ſur cela que des conjectures ſur la qualité de la plante, ſelon les différentes veines de terre où l'on a coupé. Mais quand on parviendroit à découvrir la cauſe qui rend l'*indigo* bleu flottant, cette découverte n'engageroit pas les fabriquans à s'attacher à en faire de cette qualité, parce qu'il n'y a pas de profit à faire de l'*indigo* ſi léger : la différence du prix n'eſt pas aſſez conſidérable pour dédommager du moindre poids. Sous la quatrieme eſpece l'on comprend tout l'*indigo* de qualité inférieure, quoiqu'il le ſoit plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de mauvaiſe fabrique. Car il eſt certain qu'il n'y a de mauvais *indigo* que celui qui eſt mal fabriqué ; & c'eſt une erreur de croire que celui qui eſt de couleur d'ardoiſe, ſoit fabriqué avec de l'ardoiſe pilée ou avec du ſable. Ces matieres ne s'incorporeroient point avec l'*indigo* en le fabriquant. La falſification ne pourroit ſe faire que dans de l'*indigo* en poudre : mais vend-on de l'*indigo* en poudre ? Je l'ignore : je ſais ſeulement que les capitaines de navires marchands qui font valoir l'*indigo* à Saint-Domingue, ne l'acheteroient pas, ou l'acheteroient à ſi vil prix, que l'on ſeroit mal payé de ſa fraude.

Je ne ſais ſi les *indigos* des colonies angloiſes ſont aujourd'hui mieux préparés que ceux des iſles françoiſes ; mais j'ai toujours ouï dire le contraire, & j'ai ſu de bonne part, il y a plus de vingt ans, que les habitans de la Jamaïque cherchoient à ſe procurer des indigotiers de Saint-Domingue.

C'eſt encore une erreur de croire qu'il y a un *indigo* bâtard, extrêmement répandu dans les iſles de l'Amérique, reſſemblant beaucoup au véritable, qui donne une couleur bleue plus parfaite que le véritable, & que les habitans négligent, à cauſe de la petite quantité qu'il rend. L'*indigo* que l'on trouve aſſez fréquemment parmi les herbes le long des chemins dans les quartiers où il a été autrefois cultivé, n'eſt autre choſe que le véritable *indigo*

maron dont il a été mention ci-deſſus. On n'en connoît pas d'autre à Saint-Domingue; & il n'eſt pas ſurprenant que n'étant pas cultivé, il fourniſſe moins de matiere à la teinture. L'on trouve auſſi quelquefois de l'*indigo* franc, mais bien plus rarement. Cependant on a autrefois plus cultivé celui-ci que l'autre: mais l'*indigo* maron doit ſe reproduire plus facilement que l'*indigo* franc; parce que dès que la graine eſt mûre, la ſilique s'ouvre par l'ardeur du ſoleil, & laiſſe tomber la graine. Au contraire, la ſilique du franc ne s'ouvre point; elle tombe entiere, & l'humidité fait plutôt pourrir que germer cette graine, renfermée dans ſa ſilique. Il eſt donc, je crois, inutile de faire un article de l'*indigo* bâtard.

Je ne parlerai point de la préparation de l'*indigo* pour la teinture; cet objet n'eſt pas de la compétence d'un indigotier de Saint-Domingue.

En traitant des différentes eſpeces d'*indigo* que l'on cultive à Saint-Domingue, il m'eſt échappé de parler d'une troiſieme eſpece. Elle eſt encore très-peu connue, & n'a pas même un nom diſtinctif bien décidé. Pluſieurs l'appellent *Guatimale*, ne ſachant peut-être pas que ce nom étoit déja attribué à l'*indigo* maron, du moins à une des eſpeces d'*indigo* maron, avant que celle à qui ils donnent ce nom ait été connue. Cette plante n'eſt pas naturelle au pays, & j'ignore d'où elle a été tirée. Elle reſſemble plus à l'*indigo* franc par les fleurs, qu'à l'*indigo* maron. Mais elle differe des deux par la ſilique & par la forme de la graine. Sa ſilique qui a quelquefois un pouce de longueur, & n'a fort ſouvent que ſix lignes, mais ſans être recourbée en croiſſant comme les autres, eſt diviſée en petites cellules globuleuſes jointes enſemble, leſquelles contiennent chacune une graine ronde de la groſſeur de celle de l'*indigo* maron, & de la couleur de celle de l'*indigo* franc. Il y auroit de l'avantage pour les habitans indigotiers à cultiver cette plante, car ceux qui en ont fait l'eſſai, aſſurent qu'elle rend beaucoup & de très-bel *indigo*: elle fournit auſſi beaucoup à couper, & n'a pas beſoin d'être plantée auſſi près que les deux autres eſpeces, parce qu'elle produit quantité de branches: mais elle eſt ſujette à un grand inconvénient qui dégoûtera apparemment de ſa culture. Ses feuilles tiennent ſi peu, que la pluie un peu forte, ou qui dure trop long-temps, les fait toutes tomber. Or, c'eſt la feuille qui donne la fécule. On remédieroit peut-être à cet inconvénient, en le plantant à de plus grandes diſtances qu'on ne l'a fait: car j'ai vu des piés de cet *indigo*, iſolé dans un terrein non cultivé, dont une très-forte pluie n'avoit pas fait tomber une feuille. Peut-être auſſi que la culture lui fournit une ſeve trop abondante.

INDIGO BATARD, (*Botaniq.*) plante extrêmement répandue dans les iſles de l'Amérique, reſſemblant beaucoup au véritable *indigo*; elle donne auſſi par la fermentation une couleur bleue, eſtimée plus parfaite & très-ſupérieure en beauté, mais en ſi petite quantité, que les habitans la négligent & la regardent comme la mauvaiſe herbe du pays.

INDIGOTIER, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) ſorte de ſous-arbriſſeau étranger, dont on tire la fécule ſi connue ſous le nom d'*indigo*.

Nous allons parler de cette plante & de ſa fécule avec beaucoup d'exactitude, à cauſe de l'utilité que les arts en retirent, & nous nous attacherons à beaucoup d'ordre & de netteté, pour nous garantir des erreurs qui regnent dans quelques ouvrages de botanique, dans tous nos dictionnaires, & plus encore dans les récits des voyageurs.

*Noms latins de l'*indigotier *chez les Botaniſtes.* Nos Botaniſtes, ſoit par ſyſtême, ſoit par fantaiſie, ont fort différentié leurs noms latins de l'*indigotier*. Il eſt appellé *indigo vera, coluteæ foliis, utriuſque Indiæ*, act. philoſ. *Lond. n.* 276. *pag.* 703. *Nil ſive anil glaſtum indicum*, Park. Theat. 600. *Emerus americanus, ſiliquâ incuvâ*, Tourn. Inſt. 666. *Coronilla indica ex quâ* indigo volch. 124. *Caachira prima*, Piſ. (ed. 1658.) 198. *Hervas de anil, uſitanis*, Marcgr. 57. *Xiuhquilith pitzahac, ſive anil tenuifolia*, Hern. 108. *Colutea indica herbacea, ex quâ* indigo, Herm. Cat. Hort. Lugd. Bat. 168. & Hort. Monſp. 61.

Coluteæ

Coluteæ affinis fruticoſa, floribus ſpicatis, purpuraſcentibus, ſiliquis incurvis, è cujus tinctura indigo *conficitur*, Cat. Jamaïc. 141. Hiſt. 2. 34. Tabula 189. fol. 2. *Sban aniliferum indicum, coronillæ foliis*, Breyn. Prodr. 2. 91. *Ami*, Hort. Malab. 1. 926. *Phaſeolus americanus*, vel *Braſilianus ſextus*, C. B. P. 242. *Iſatis indica, foliis roriſmarini glaſto affinis*, ejuſdem 113. *Hin awaru, polygala indica, ex quâ* indigo *minor*, Herm. Muſ. Zeil. 43. *Indicum*, Offic. Dapper appelle cette plante *banquets*. Les Anglois la nomment *the indigo plant*, & les François *indigotier*.

Ses caracteres. Cette plante eſt de courte durée; ſes feuilles ſont rangées par paires, ſur une côte terminée à l'extrémité par une ſeule feuille; ſes fleurs ſont du genre des fleurs légumineuſes, pour la plûpart diſpoſées en épis, & compoſées de cinq pétales; le pétale ſupérieur ou l'étendard eſt plus large que les autres; les pétales inférieurs ſont courts & terminés en pointe. Au milieu de la fleur, eſt ſitué le piſtil, qui devient enſuite une gouſſe articulée, contenant une graine cylindrique dans chaque cellule exactement fermée.

Ses eſpeces. Il y a trois eſpeces connues d'*indigotier*.

1°. *Anil, ſive* indigo *americana, ſiliquis in faculæ modum contortis*. Marchand, *Mém. de l'acad. royale des ſcien. ann.* 1718.

2°. *Anil, ſive* indigo, *americana, fruticoſa, argentea, floribus è viridi purpureis; ſiliquis falcatis, Coluteæ affinis, fruticoſa, argentea, floribus ſpicatis, è viridi purpureis, ſiliquis falcatis*, Sloan. Cat. Jam.

3°. *Anil, ſive* indigo *ſiliquis latis, aliquantulùm incurvis; Emerus, Indicus, ſiliquâ aliquantulùm incurvâ, ex quo* indigo, Breyn.

Deſcription de la premiere eſpece. Comme la premiere eſpece eſt la principale; qu'on lui a vu porter en Europe des fleurs & des graines dans ſa perfection, & qu'elle procure le meilleur *indigo*, j'en vais donner ici la deſcription de M. Marchand, faite d'après nature.

Son port repréſente une maniere de ſous-arbriſſeau, de figure pyramidale, garni de branches depuis le bas juſques vers ſon extrémité, revêtues de pluſieurs côtes feuillées plus ou moins chargées de feuilles, ſuivant que ces côtes ſont ſituées ſur la plante.

Sa racine eſt groſſe de trois à quatre lignes de diametre, longue de plus d'un pié, dure, coriace, cordée, ondoyante, garnie de pluſieurs groſſes fibres étendues çà & là & un peu chevelues, couverte d'une écorce blanchâtre, charnue, qu'on peut facilement dépouiller de deſſus la partie interne dans toute ſa longueur. Cette ſubſtance charnue a une ſaveur âcre & amere; le corps ſolide a moins de ſaveur, & toute la racine a une légere odeur, tirant ſur celle du perſil.

De cette racine s'éleve immédiatement une ſeule tige, haute d'environ deux piés ou davantage, de la groſſeur de la racine, droite, un peu ondoyante de nœud en nœud, dure & preſque ligneuſe, couverte d'une écorce légérement percée & rayée de fibres, de couleur gris-cendré vers le bas, verte dans le milieu, rougeâtre à l'extrémité, & ſans apparence de moëlle en-dedans.

Les branches & les épis de fleurs ſortent de l'aiſſelle du côté feuillé, & chaque côté ſelon ſa longueur eſt garni depuis cinq juſqu'à onze feuilles rangées par paires, à la réſerve de celle qui termine la côte, laquelle feuille eſt unique. Les plus grandes de ces feuilles ont près d'un pouce de long, ſur demi-pouce de large; elles ſont toutes de figure ovale, liſſes, douces au toucher & charnues; leur couleur eſt verd foncé en-deſſous, ſillonnées en-deſſus, & attachées par une queue fort courte.

Depuis environ le tiers de la tige juſques vers l'extrémité, il ſort de l'aiſſelle des côtés des épis de fleurs longs de trois pouces, chargés de douze à quinze fleurs, alternativement rangées autour de l'épi. Chaque fleur eſt compoſée de cinq pétales, diſpoſés en maniere de fleurs en roſe, plus ou moins foiblement teintes de couleur de pourpre, ſur un fond verd blanchâtre; le milieu de la fleur eſt garni d'un piſtil verd.

La fleur n'a point d'odeur, mais les feuilles de la plante étant froiſſées ou mâchées ont une odeur & une ſaveur légumineuſe. Lorſque les pétales ſont tombés, le piſtil s'alonge peu à-peu, & devient une ſilique cartilagineuſe, courbée, longue de plus d'un pouce, articulée dans toute ſa longueur; cette ſilique étant mûre eſt de couleur brune, liſſe, & luiſante en-dehors, blanchâtre en-dedans, & contient ſix à huit graines, renfermées dans des cellules ſéparées par de petites cloiſons membraneuſes. Les graines ſont cylindriques, fort dures, & d'un goût légumineux.

La ſeconde eſpece s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix piés, & peut ſubſiſter deux ou trois ans, miſe en hiver dans une bonne ſerre. On pourroit la cultiver par-tout, où la premiere manqueroit.

La troiſieme eſpece ſe cultive comme la premiere, & eſt employée indifféremment avec elle dans les Indes à la préparation de l'*indigo*.

*Culture de l'*indigotier *en Europe par les curieux*. Cette plante eſt annuelle en Europe. On dit qu'elle dure deux années dans les Indes occidentales, dans le Bréſil & au Mexique, où on la cultive en abondance, ainſi qu'on fait depuis long-temps dans l'Egypte, au Mogol, *&c.*

On ſeme ici cette plante ſur couche au printemps, & quand elle a pouſſé des rejetons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les tranſporte dans de petites caiſſes remplies de bonne terre, & on plonge ces caiſſes dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caiſſes, & au mois de juin elles produiſent des fleurs, qui ſont bientôt ſuccédées par des ſiliques.

Son utilité pour les arts. Quelles que ſoient les prétendues vertus médicinales qu'on lui attribue, ſelon Commelin, aux *Indes*, nous ne les reconnoiſſons point en Europe, & nous contentons d'admirer les uſages réels qu'on a ſu tirer de temps immémorial de la fécule de cette plante.

On appelle ſes feuilles préparées *inde* & *indigo*, drogue qui eſt ſi utile aux peintres & aux teinturiers, qu'ils ne ſauroient s'en paſſer pour leur bleu. L'*inde* donne cette couleur en peinture étant broyé & mêlé avec du blanc, & il donne une couleur verte étant broyé avec du jaune; les blanchiſſeuſes en emploient pour donner une couleur bleuâtre à leur linge, & les teinturiers s'en ſervent avec le voüéde pour faire leur beau bleu.

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'*indigo*. Pline croit que c'eſt une écume de roſeaux, qui s'attache à une eſpece de limon qui eſt noir quand on le broie, & qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioſcoride penſe que c'eſt une pierre, mais aujourd'hui nous ſavons non-ſeulement que l'*indigo* eſt une fécule, ou un ſuc épaiſſi qu'on tire aux Indes par artifice de la tige & des feuilles de l'*indigotier*; nous ſommes encore très-inſtruit de la manœuvre de l'opération.

Comme le détail en eſt fort curieux, & qu'il intéreſſe le commerce, les arts, la phyſique & la chymie, j'ai tâché d'en puiſer quelques lumieres dans les meilleures ſources.

*Culture de l'*indigotier *aux Indes pour le commerce*. Pour éviter toute équivoque, je nommerai *anil* ou *indigotier* la plante; & *inde* ou *indigo* la fécule qu'on en tire, & dont on fait tant d'uſage. Les Eſpagnols nomment cette fécule *anillo*.

Nous connoiſſons deux plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire: l'une eſt l'*iſatis* ou *glaſtum*, qu'on nomme *paſtel* en Languedoc, & *voüéde* en Normandie, où on le cultive & où on le prépare. L'autre eſt l'*anil* qui croît dans les Indes orientales & occidentales, duquel on tire une préparation ſur les lieux, ſous le nom d'*inde* ou d'*indigo*, & que l'on envoie en Europe.

L'*anil* ou *indigotier* demande un bonne terre, graſſe, unie, qui ne ſoit point trop ſeche; il veut être planté ſeul, mangeant & dégraiſſant beaucoup (*) le terrein où on le cultive; auſſi ne peut-on prendre trop de précautions pour arracher les herbes qui

(*) 1°. Ce n'eſt point parce que l'*indigo* mange & dégraiſſe beaucoup la terre que l'on a ſoin de le bien ſarcler, c'eſt pour que les herbes étrangeres ne l'étouffent point; car il ya pluſieurs de ces

croiſſent autour, lorſqu'il commence à pouſſer, & juſqu'à ce qu'il ſoit en parfaite maturité.

On ſarcle & on nettoie pluſieurs fois le terrein où l'on veut planter la graine d'*anil*. Il me ſemble qu'on devroit dire *ſemer*; mais le terme de *planter* eſt conſacré dans les iſles. On pouſſe quelquefois la propreté ſi loin, qu'on balaie le terrein comme on balayeroit une chambre. Après cela on fait les trous où l'on doit mettre les graines: pour cet effet, les eſclaves ou autres qui doivent y travailler, ſe rangent ſur une même ligne à la tête du terrein, & marchant à reculons, ils font de petites foſſes de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux ou trois pouces; éloignées en tout ſens les unes des autres d'environ un pié, & en ligne droite le plus qu'il eſt poſſible.

Quand le terrein a été bien préparé, & les mauvaiſes herbes bien extirpées, on plante la graine de l'*anil* dans les trous dont on vient de parler, qui ſont tirés au cordeau, & éloignés les uns des autres d'un pié en tout ſens; ils mettent onze ou treize graines dans chaque trou; une eſpece de ſuperſtition ayant établi de le ſemer ainſi en nombre impair: la ſuperſtition ſe mêle par-tout.

Ce travail eſt le plus pénible qu'il y ait dans la manufacture de l'*indigo*; car il faut par l'uſage que ceux qui plantent ſoient preſque toujours courbés ſans ſe redreſſer, juſqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la piece ſoit achevée. Lorſqu'ils ſont arrivés au haut de la piece, ils reviennent ſur leurs pas, & recouvrent les foſſes où ils ont mis la graine, en y pouſſant avec le pié la terre qu'ils en ont tirée; & ainſi la graine ſe trouve couverte d'environ deux pouces de terre.

Toute ſaiſon eſt bonne pour ſemer la graine d'*anil*; il faut cependant obſerver que ce ne ſoit pas par un temps trop ſec. On choiſit donc pour l'ordinaire un temps humide & qui promette de la pluie; & alors on eſt sûr de voir la plante

herbes qui s'éleveroient au-deſſus, & le couvriroient: c'eſt auſſi pour que la nourriture qu'il reçoit de la terre ne ſoit point trop partagée, auquel cas il rendroit beaucoup moins. Il eſt pourtant vrai que ſi ce n'eſt pas directement la plante qui uſe la terre, du moins la façon de la culture l'altere conſidérablement: cela vient de ce que le champ où on le cultive étant ſouvent ſarclé; & la plante coupée près de terre, le ſol reſte trop à découvert, & que la ſuperficie expoſée une grande partie de l'année à un ſoleil très-ardent ſe mettant en pouſſiere, les forts grains de pluie que nous nommons *avalaſſes*, & qui ſont fréquens ſous la zone-torride, emportent peu-à-peu la terre franche ou le limon, & ne laiſſent, après quelques années de culture, que le tuf ou la terre aride. Or, la plûpart des terres de Saint-Domingue ont très-peu de profondeur en terre-franche.

2°. Les trous où l'on ſeme la graine d'*indigo* ne ſont point éloignés en tout ſens d'un pié, & tirés au cordeau. A Saint-Domingue on ne laiſſe guere que 5 à 6 pouces entre les trous; & l'on n'oblige point les negres qui les fouillent, à les tirer en droite ligne: on y perdroit ſon temps.

C'eſt encore bien gratuitement qu'il eſt dit dans *l'article* INDIGOTIER, que par ſuperſtition l'on met onze ou treize graines dans chaque trou. L'on a vraiment bien autre choſe de plus important à s'occuper, qu'à faire compter par 50 à 60 negres ſemeurs, des graines auſſi petites que celles d'*indigo*. On ne planteroit pas dans une ſemaine, en faiſant cette opération, ce que l'on plante en un jour. Ce que l'on recommande ſouvent aux negres ſemeurs, eſt de ménager la graine, parce qu'étant fort petite, ils en mettent pour l'ordinaire plus qu'il n'en faut. On dit véritablement planter un jardin en *indigo*, pour ſignifier les deux opérations de faire les trous & y mettre la graine. Mais lorſque les trous ſont fouillés, on ſe ſert du terme de ſemer.

3°. Le travail le plus pénible de la culture de l'*indigo* n'eſt point de ſemer la graine dans les trous. Les negres ſont véritablement obligés d'être courbés pour le faire; mais pour ſarcler & couper, ils le ſont également; par conſéquent, preſque tout le travail d'une habitation à *indigo* ſe fait étant courbé; & les negres ſe ſont à cette poſture. Le plus pénible travail eſt de deſſoucher, de couper & de porter les paquets d'herbes aux indigoteries. En deſſouchant, les negres manient la houe fortement toute la journée; & en coupant, il faut, étant courbés, faire agir la faucille, que nous nommons *couteau à indigo*. Toutes ces opérations ſont plus pénibles que celle de ſemer. Ce n'eſt point auſſi avec les piés que les negres couvrent la graine, mais avec des balais faits de pluſieurs petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, qu'ils paſſent légérement ſur le terrein ſemé, afin de ne pas mettre trop de terre ſur la graine. Car au lieu d'en mettre deux pouces d'épais, comme on le dit au même endroit, on n'en ſauroit mettre trop peu. (*Cet article eſt de M.* GRESSIER.)

levée au bout de trois ou quatre jours.

Quelque précaution qu'on ait priſe pour nettoyer le terrein où les graines ont été plantées, il ne faut pas s'endormir quand l'*anil* eſt hors de terre, parce que la bonté du terrein jointe à l'humidité, à la chaleur du climat, & aux abondantes roſées qui tombent toutes les nuits, fait naître une quantité prodigieuſe de mauvaiſes herbes qui étoufferoient & gâteroient abſolument l'*indigotier*, ſi on n'avoit pas un ſoin extrême de ſarcler dès qu'il en paroît, & d'entretenir la plante dans une propreté extraordinaire ; ſouvent même les herbes ſont en partie cauſe qu'il s'engendre une eſpece de chenilles qui dévorent en moins de rien toutes les feuilles d'*indigotiers*.

Depuis que la plante eſt ſortie de terre, il ne faut que deux mois pour la mûrir entiérement, & la mettre en état d'être coupée ; autrement elle fleuriroit, & ſes feuilles devenant trop dures & trop ſeches, donneroient moins d'*indigo*. Après cette premiere coupe la plante repouſſe, & l'on peut continuer de la couper de ſix en ſix ſemaines, ſuppoſé que le temps ſoit pluvieux ; car lorſqu'on coupe en temps de ſéchereſſe, on perd les chouques, c'eſt-à-dire les piés de la plante qui étant bien ménagée peut durer deux années, après quoi il faut l'arracher.

Quant à la maniere d'en tirer la fécule colorante, *voyez l'article* INDIGO.

* INDIQUER, v. act. (*Gram.*) On *indique* un temps, un lieu, une perſonne, une choſe ; c'eſt la faire connoître & la déſigner : un temps & un lieu, c'eſt le donner & le fixer.

On m'a *indiqué* un ouvrier capable d'exécuter cette machine. Les tailles de l'ouvrage vous *indiqueront* le fait que vous cherchez. Il *indiqua* l'aſſemblée au troiſieme jour des ides de mars. La place publique fut le lieu qu'il m'*indiqua*.

INDIRE, (*Juriſprud.*) ou DROIT D'INDIRE AUX QUATRE CAS, eſt un privilege qui appartient à certains ſeigneurs, de doubler leurs rentes & le revenu de leurs terres en quatre cas différens, leſquels, ſuivant la coutume de Bourgogne, ſont le voyage d'outremer, le cas de la nouvelle chevalerie, ſi le ſeigneur eſt priſonnier de guerre, & le mariage d'une fille du ſeigneur.

Ce terme paroît venir du latin *indicere*, qui ſignifie *aſſigner*, *impoſer* ; on diſoit *indicere veſtigalia*.

M. le Prince fit lever en 1695, pour l'année ſuivante, le droit d'*indire*, dans ſon comté de Charolois, pour le mariage de madame la ducheſſe du Maine.

Ce droit étoit autrefois aſſez commun, mais préſentement il y a peu de ſeigneurs qui en jouiſſent : il reçoit différens noms, ſelon les pays. *Voyez le titre des fiefs* de M. Guyot, *tom. VI, tit. de la taille aux quatre cas, chap. j.* (*A*)

* INDIRECT, adj. (*Gram.*) c'eſt l'oppoſé de *direct*. *Voyez* DIRECT. Il ſe prend au phyſique & au moral. On dit au phyſique une choſe *indirecte*, un mouvement *indirect* ; au moral, un moyen *indirect*, des voies *indirectes*. Il ne faut pas confondre *indirect* avec *oblique*. *Oblique* ſe prend toujours en mauvaiſe part. *Indirect* ne ſe prend ni en bonne ni en mauvaiſe part. Entrer dans un bénéfice par des voies *indirectes*, n'eſt pas y entrer par des voies obliques & illicites. Il faut que la louange ſoit *indirecte*. On peut donner un avis *indirect*.

On diſtingue en logique des modes *indirects* de ſyllogiſme. *Voyez* SYLLOGISME.

Oblique, *indirect*, & une infinité d'autres termes ſemblables, ſont empruntés du mouvement. Un corps pouſſé vers un point, ou ſuit la ligne droite & la plus courte, ou s'en approche par des détours, & le va frapper ou perpendiculairement ou ſous un autre angle. Voilà ce qui a donné l'idée de *direction*, & c'eſt de-là qu'on a formé les mots *directs*, *indirects*, &c.

INDISCIPLINABLE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas ſuſceptible de diſcipline. *Voy.* DISCIPLINE.

INDISCIPLINÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point été ſoumis à la diſcipline, ou qui n'en a pas profité. Un ſoldat *indiſciplné* perd ſon officier par la déſobéiſſance, la débauche, les querelles & la déſertion. Il faut qu'un officier ſe faſſe aimer & craindre.

* INDISCRET, adj. & ſubſt. (*Grammaire.*) qui revele une choſe confiée. L'homme qui ſait penſer, parler & prévoir les ſuites de ſes paroles, n'eſt pas *indiſcret*. Par un excès de confiance on ouvre ſon cœur à des indifférens, on répand ſon ame devant eux; c'eſt une foibleſſe à laquelle on eſt entraîné par l'inexpérience & par la peine. La peine cherche à ſe ſoulager; l'inexpérience nous dérobe le danger de notre franchiſe. Les malheureux & les enfans ſont preſque tous *indiſcrets*. L'indiſcrétion peut devenir un crime. Un geſte, un regard, un mot, le ſilence même eſt *indiſcret*. Fuyez les *indiſcrets*. *Vetabo qui cæteris ſacra*, &c. La vanité rend *indiſcret*. Mais l'indiſcrétion n'eſt pas ſeulement relative à la confiance; elle s'étend à d'autres objets. On dit d'un zele qu'il eſt *indiſcret*; d'une action qu'elle eſt *indiſcrete*. Cette indiſcrétion a lieu dans toutes les circonſtances où nous manquons par étourderie ou par faux jugement. Une femme tendre compte ſur la diſcrétion de l'homme qu'elle favoriſe; c'eſt une condition tacite qu'il ne faut jamais oublier, pas même avec ſon ami. Pourquoi lui confierez-vous un ſecret qui n'appartient point à vous ſeul. Il y a beaucoup d'amans *indiſcrets*, parce qu'il y a peu d'hommes honnêtes. Après l'indiſcrétion des amans heureux, la plus commune eſt celle des bienfaiteurs. Il n'y en a guere qui ſentent combien il eſt doux de ſavoir ſeul l'action généreuſe qu'on a faite. Que celui-même que vous avez ſecouru l'ignore s'il ſe peut. Pourquoi appeller en confidence un tiers entre le ciel & vous? J'aime à me perſuader pour l'honneur du genre humain, qu'il y a eu des ames généreuſes qui ont gardé en elles-mêmes des actions héroïques pendant toute la vie, & qui ſont deſcendues ſous la tombe avec leur ſecret.

* INDISPENSABLE, adj. (*Gram.*) il ſe dit des devoirs & des loix. Un devoir *indiſpenſable* eſt celui qu'on ne peut ni omettre ni oublier ſans être coupable. Une loi *indiſpenſable* eſt celle à laquelle on ne peut ſe ſouſtraire ſans crime. Les ſecours qu'on doit à ſon pere & à ſon ami ſont *indiſpenſables*. L'obſervation des loix naturelles eſt *indiſpenſable*.

* INDISPOSÉ, adj. (*Gram.*) qui ne jouit pas de toute ſa ſanté, dont le corps a ſouffert quelque dérangement léger. Il ne faut pas négliger les *diſpoſitions*, on peut en faire des maladies; mais il y a peut-être plus de danger encore à les écouter. Combien la nature en auroit guéri d'elle-même, ſi le médecin ne s'y étoit pas oppoſé!

Indiſpoſé a une autre acception. Il ſe dit au moral d'un état de l'ame dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous en deſirons. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladreſſe, ou les autres les y placent par méchanceté. S'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a ſur leſquelles il faut fermer les yeux; c'eſt lorſque les châtimens au lieu de rendre les perſonnes meilleures, ne ſerviroient qu'à les *indiſpoſer*. *Dictionn. de Trévoux.*

* INDISSOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être diſſous, rompu. Le mariage eſt un engagement *indiſſoluble*. L'homme ſage frémit à l'idée ſeule d'un engagement *indiſſoluble*. Les légiſlateurs qui ont préparé aux hommes des liens *indiſſolubles*, n'ont guere connu ſon inconſtance naturelle. Combien ils ont fait de criminels & de malheureux!

* INDISTINCT, adj. (*Gram.*) dont toutes les parties ne ſe ſéparent pas bien les unes des autres, & ne font pas une ſenſation claire & nette. On dit que la mémoire ne nous laiſſe quelquefois des choſes éloignées que des notions *indiſtinctes*; mais qu'eſt-ce que cela ſignifie? que nous nous rappellons ſeulement quelques circonſtances d'un fait qui reſtent iſolées, faute d'autres circonſtances dont le ſouvenir eſt effacé. Il en eſt de même des images *indiſtinctes* que le ſommeil nous préſente, & des objets que nous n'appercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures ſe ſéparent; l'enſemble qu'elles formoient diſparoît, & nous n'en pouvons plus juger: c'eſt une machine deſaſſemblée, & à laquelle il manque encore des pieces.

INDIVIDU, ſ. m. (*Métaphyſiq.*) c'eſt

un être dont toutes les déterminations ſont exprimées. Quand il reſte des déterminations à faire dans la notion de l'eſpece, & qu'on les aſſigne toutes d'une maniere qui ne répugne pas à l'eſpece, on parvient à l'*individu*; car l'eſpece n'exprimant que les choſes communes aux *individus*, omet les différences, qui les diſtinguent. Indiquez donc ces différences, & vous dépeindrez par-là même l'*individu*. L'eſpece de *cheval* renferme tout ce qui ſe trouve dans chaque animal de cette eſpece, certaine figure, proportion de parties; & ajoutez-y tel poil, tel âge, telle conformation préciſément déterminée, tel lieu où un cheval ſe trouve, & vous aurez l'idée d'un *individu* de cette eſpece; & voilà le vrai principe d'*individuation*, ſur lequel les ſcholaſtiques ont débité tant de chimeres. Ce n'eſt autre choſe qu'une détermination complette, de laquelle naît la *différence numérique*. *Pierre* eſt un homme, *Paul* eſt un homme, ils appartiennent à la même eſpece; mais ils different *numériquement* par les différences qui leur ſont propres. L'un eſt beau, l'autre laid; l'un ſavant, l'autre ignorant, & un tel ſujet eſt un *individu* ſuivant l'étymologie, parce qu'on ne peut plus le diviſer en nouveaux ſujets qui aient une exiſtence réellement indépendante de lui. L'aſſemblage de ſes propriétés eſt tel, que priſes enſemble elles ne ſauroient convenir qu'à lui. Les ſcholaſtiques expriment les circonſtances d'où l'on peut recueillir ces propriétés par le vers ſuivant,

Forma, figura, locus, ſtirps, nomen, patria, tempus.

Les différentes ſubtilités qu'ils propoſent là-deſſus ne méritent pas de nous arrêter; il vaut mieux lire le chapitre du *Traité de l'entendement humain*, où M. Loke examine ce que c'eſt qu'identité & diverſité. Je rapporterai ici une partie de ce qu'il dit *liv. II, chap. 27, v. 3.* « Il eſt évident » que ce qu'on nomme *principium individuationis* dans les écoles, où l'on ſe » tourmente ſi fort pour ſavoir ce que » c'eſt; il eſt, dis-je, évident que ce » principe conſiſte dans l'exiſtence même, » qui fixe chaque être, de quelque ſorte » qu'il ſoit, à un temps particulier, & » à un lieu incommunicable à deux êtres » de la même eſpece... Suppoſons, par » exemple, un atôme, c'eſt-à-dire un » corps continu ſous une ſurface immuable qui exiſte dans un temps & dans un » lieu déterminé. Il eſt évident que dans » quelque inſtant de ſon exiſtence qu'on le » conſidere, il eſt dans cet inſtant le même avec lui-même; car étant dans cet » inſtant ce qu'il eſt effectivement, & rien » autre choſe, il eſt le même, & doit » continuer d'être tel auſſi long-temps que » ſon exiſtence eſt continuée; car pendant » tout ce temps il ſera le même, & non un » autre. Quant aux créatures vivantes, » leur identité ne dépend pas d'une maſſe » compoſée des mêmes particules, mais » de quelque autre choſe; car en elles un » changement de grandes parties de matiere ne donne point d'atteinte à l'*identité*. Un chêne qui d'une petite plante » devient un grand arbre, eſt toujours le » même chêne. Un poulain devenu cheval, tantôt gras, tantôt maigre, eſt » toujours le même cheval ». *Voy.* IDENTITÉ.

INDIVIS, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque choſe qui n'eſt pas diviſé ou partagé; on dit en ce ſens un héritage *indivis*, une ſucceſſion *indiviſe*.

Quelquefois par le terme d'*indivis*, ſimplement on entend l'état d'*indiviſion* dans lequel les co-propriétaires jouiſſent; on dit en ce ſens que pluſieurs perſonnes jouiſſent par *indivis*, pour dire qu'ils poſſedent en commun.

Indivis eſt oppoſé à *divis*; lorſqu'un héritage eſt partagé, chacun des co-partageans jouit à part & *divis* de ſa portion.

Pour ſortir de l'état d'*indivis*, il y a deux voies; ſavoir, la licitation & le partage. *Voyez ci-après* LICITATION & PARTAGE. (*A*)

INDIVISIBLE, adj. (*Géométrie.*) on entend par ce mot en géométrie ces élémens infiniment petits, ou ces principes dans leſquels un corps ou une figure quelconque peut être réſolue en dernier reſſort, ſelon l'imagination de quelques géometres modernes. *Voyez* INFINI.

Ils prétendent qu'une ligne eſt compoſée de points, une ſurface de lignes paralleles, & un ſolide de ſurfaces paralleles &

ſemblables ; & , comme ils ſuppoſent que chacun de ces élémens eſt *indiviſible*, ſi, dans une figure quelconque, l'on tire une ligne qui traverſe ces élémens perpendiculairement, le nombre des points de cette ligne ſera le même que le nombre des élémens de la figure propoſée.

Suivant cette idée, ils concluent qu'un parallélograme, un priſme, un cylindre, peut ſe réſoudre en élémens ou *indiviſibles*, tous égaux entr'eux, paralleles & ſemblables à la baſe ; que pareillement un triangle peut ſe réſoudre en lignes paralleles à ſa baſe, mais décroiſſantes en proportion arithmétique, & ainſi du reſte.

On peut auſſi réſoudre un cylindre en ſurfaces courbes cylindriques de même hauteur, mais qui décroiſſent continuellement à meſure qu'elles approchent de l'axe du cylindre, ainſi que le font les cercles de la baſe ſur laquelle s'appuient ces ſurfaces courbes.

Cette maniere de conſidérer les grandeurs s'appelle *la méthode des indiviſibles*, qui n'eſt au fond que l'ancienne méthode d'exhauſtion déguiſée, & dont on prend les concluſions comme principes ſans ſe donner la peine de les démontrer ; car toutes les raiſons que les partiſans des *indiviſibles* ont imaginées pour établir leurs élémens, ſont de purs paralogiſmes ou des pétitions de principe, enſorte que l'on eſt abſolument obligé de recourir à la méthode d'exhauſtion pour démontrer à la rigueur les principes des *indiviſibliſtes* ; d'où il ſuit que leur méthode n'en eſt point une nouvelle, puiſqu'elle a beſoin d'une autre pour être démontrée, ainſi que nous le verrons bientôt quand nous aurons donné un exemple de la maniere de procéder dans une démonſtration de géométrie par la prétendue méthode des *indiviſibles*. *Voyez* EXHAUSTION.

Ce qui a gagné des partiſans aux *indiviſibles*, c'eſt que par leur moyen on abrege merveilleuſement les démonſtrations mathématiques ; on peut en voir un exemple dans le fameux théoreme d'Archimede, qu'*une ſphere eſt les deux tiers du cylindre qui lui eſt circonſcrit*.

Suppoſons un cylindre, une demi-ſphere, & un cône renverſé (*Pl. de Géom. fig. 99.*), tous de même baſe & de même hauteur, & coupés par un nombre infini de plans paralleles à la baſe, & que *d g* ſoit un de ces plans ; il eſt évident qu'en quelqu'endroit qu'on la prenne, le quarré de *d h* ſera égal au quarré du rayon de la ſphere, que le quarré *e h* = le quarré *c h* ; ainſi, puiſque les cercles ſont entr'eux comme les quarrés de leurs rayons, & que l'on trouvera par-tout que le quarré de *c k* ou de *h d*, rayon du cylindre, égale la ſomme des quarrés de *h k* & *c h* ou *e h* rayons de la demi-ſphere & du cône, on voit que le cercle du rayon du cylindre vaut la ſomme des cercles correſpondans de rayons de la demi-ſphere & du cône, par conſéquent tous les cercles qui compoſent le cylindre, c'eſt-à-dire tout le cylindre eſt égal à la ſomme des cercles qui conſtituent la demi-ſphere & le cône, c'eſt-à-dire que le cylindre eſt égal à la ſomme de la demi-ſphere & du cône, ainſi le cylindre moins le cône vaut la demi-ſphere ; mais on ſait d'ailleurs que le cône n'eſt que le tiers du cylindre, donc les deux autres tiers du cylindre ſont égaux à la demi-ſphere ; & en prenant le cylindre total & la ſphere entiere, on voit evidemment qu'une ſphere eſt les deux tiers du cylindre qui lui eſt circonſcrit.

Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus aiſé ni de plus élégant que cette démonſtration ; c'eſt dommage qu'elle ait beſoin elle-même d'une autre démonſtration, ainſi qu'on le trouve prouvé d'une maniere invincible (& à laquelle les géometres qui y avoient le plus d'intérêt n'ont oſé répliquer) dans un ouvrage intitulé *Inſtitutions de géométrie*, &c. imprimé à Paris chez Debure l'aîné en 1746, en 2 vol. *in*-8°. voici ce qu'on lit à ce ſujet *pag. 309 du ſecond tome* : " La ſeule » maniere dont on pourroit concevoir que » des ſurfaces viendroient à compoſer un » ſolide, c'eſt qu'elles fuſſent poſées im- » médiatement les unes ſur les autres : or » il eſt impoſſible de diſpoſer de cette » façon plus de deux ſurfaces. Prenez-en » trois ; mettez l'une des trois entre les » deux autres, celle du milieu touchera » l'inférieure par-deſſous, & la ſupérieure

» par-deſſus : elle ſera donc compoſée de » deux ſurfaces, qui auront entr'elles quelque » diſtance ; mais deux ſurfaces attachées enſemble qui laiſſent entr'elles » quelque diſtance, compoſent un vrai ſolide, en regardant comme un tout ces » ſurfaces & la diſtance qui les ſépare. On » a donc ſuppoſé l'impoſſible quand on a » demandé que l'on mît une ſurface immédiatement entre deux ſurfaces : or, ſi » l'on ne peut pas mettre une ſurface immédiatement entre deux ſurfaces, on » n'en pourra jamais faire réſulter un ſolide, qui n'eſt autre choſe, ainſi que le » prétendent les *indiviſibiliſtes*, qu'un aſſemblage de ſurfaces poſées immédiatement les unes ſur les autres ».

Cependant, malgré cette abſurdité & bien d'autres que l'on peut voir dans l'ouvrage même, « les *indiviſibiliſtes* ne ſe rendent pas, pourſuit l'auteur ; au lieu de » tranches ſuperficielles, avec leſquelles » nous prétendons engendrer ou conſtituer les ſolides, vous n'avez qu'à ſuppoſer, diſent-ils, des ſolides d'une » épaiſſeur infiniment petite, & vous » ſerez pleinement ſatisfaits, car des ſolides pourront apparemment compoſer un » ſolide.

» Depuis cette réponſe il paroît que l'on » n'a plus inquiété les partiſans des *indiviſibles*, & que leurs principes ont acquis toute l'autorité des premiers axiomes. Cette autorité s'eſt d'autant plus » fortifiée, que les *indiviſibles* aboutiſſent » à des concluſions qui ſont démontrées à » la rigueur par des voies inconteſtables. » Un rapport ſi juſte pourroit-il être la » production d'un faux principe » ?

Reprenons la méthode des *indiviſibiliſtes*. Quand ils veulent démontrer, par exemple, que les pyramides de même baſe & de même hauteur ſont égales, ils imaginent que ces pyramides ſoient coupées par un nombre infini de plans paralleles à leur baſe, & comme le nombre de ces plans eſt meſuré par la perpendiculaire qui déſigne leur hauteur commune, il s'enſuit que « ces pyramides ont un même nombre de coupes ou de tranches ; on l'accorde. Il eſt démontré géométriquement » que toutes les tranches de l'une ſont » égales à toutes les tranches de l'autre, » chacune à ſa correſpondante ; on en » convient encore : or les pyramides ſont » compoſées de ces tranches. Il eſt bon » de s'expliquer : ſont-ce des tranches ſuperficielles, c'eſt-à-dire, ces tranches » ne ſont-elles que des ſurfaces ? les défenſeurs des *indiviſibles* en ont reconnu » l'impoſſibilité. Il faut donc que ce ſoient » des tranches ſolides qui compoſent les » pyramides ; ainſi il reſte à démontrer » que ces tranches ſolides ſont égales, » chacune à ſa correſpondante : les *indiviſibiliſtes* le ſuppoſent. Leur démonſtration eſt donc une pétition de principe.

» A la vérité ils prouvent à la rigueur » que les baſes entre leſquelles ſont compriſes les tranches élémentaires, ou les » petites pyramides tronquées, ont une » égalité correſpondante ; mais c'eſt changer l'état de la queſtion. Je demande que » l'on m'établiſſe une égalité de ſolide, & » l'on n'aboutit qu'à une égalité de ſurfaces. » Quel paralogiſme !

» Je conviendrai, tant qu'on voudra, » que ces tranches élémentaires correſpondantes ont une épaiſſeur infiniment petite ; mais la difficulté qui étoit d'abord » en grand revient ici en petit, la petiteſſe » ne faiſant pas l'égalité. Que l'on me prouve donc que chaque tranche infiniment » petite eſt égale en ſolidité à ſa correſpondante ; car c'eſt-là préciſément l'expoſé » de la propoſition.

» On voit maintenant pourquoi la méthode des *indiviſibles* fait parvenir à des » vérités démontrées d'ailleurs, c'eſt qu'il » eſt fort aiſé de trouver ce que l'on ſuppoſe.

» Ainſi ceux qui ſe conduiſent par cette » méthode tombent dans une pétition de » principe ou dans un paralogiſme. S'ils » ſuppoſent que les petites tranches élémentaires correſpondantes ont une égale » ſolidité, c'eſt préciſément l'état de la » queſtion. Si après avoir démontré l'égalité des ſurfaces qui terminent ces tranches par-deſſus & par-deſſous, on en » déduit l'égalité de ces petits ſolides, il » y a un paralogiſme inconcevable ; on » paſſe de l'égalité de quelques portions

» de

de ſurfaces à l'égalité entiere des ſolidités ».

S'il n'étoit pas honteux de recourir à des autorités dans une ſcience qui ne reconnoît pour maître que l'évidence ou la conviction qui en naît, on citeroit M. Iſaac Newton, que l'on ne ſoupçonnera pas d'avoir parlé ſur cette matiere d'une maniere inconſidérée : *contradictiones*, dit-il, *redduntur demonſtrationes per methodum* indiviſibilium ; *ſed quoniam durior eſt* indiviſibilium *hypotheſis*, *& propterea methodus illa minus geometrica cenſetur*, *malui*, &c. *Voyez la ſect. prem. du prem. liv. des Princ.* de M. Newton, *au ſchol. du lem. xj.*

Au reſte, Cavalleri eſt le premier qui ait introduit cette méthode dans un de ſes ouvrages intitulé *Geometria indiviſibilium*, imprimé en 1635. Torricelli l'adopta dans quelques-uns de ſes ouvrages, qui parurent en 1644 ; & Cavalleri lui-même en fit un nouvel uſage dans un autre traité publié en 1647, & aujourd'hui même un aſſez grand nombre de mathématiciens conviennent qu'elle eſt d'un excellent uſage pour abréger les recherches & les démonſtrations mathématiques. *Voy.* GÉOMÉTRIE. (*E*)

* INDOCILE, INDOCILITÉ, (*Gramm.*) ils ſe diſent de l'animal qui ſe refuſe à l'inſtruction, ou qui plus généralement ſuit la liberté que la nature lui a donnée, & répugne à s'en départir. Les peuples ſauvages ſont d'un naturel *indocile*. Si nous ne briſions de très-bonne heure la volonté des enfans, nous les trouverions tous *indociles* lorſqu'il s'agiroit de les appliquer à quelque occupation. L'*indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, ou de l'orgueil, ou de la ſottiſe ; c'eſt ou un vice de l'eſprit qui n'apperçoit pas l'avantage de l'inſtruction, ou une férocité de cœur qui la rejette. Il faut la diſtinguer d'une autre qualité moins blâmable, mais plus incorrigible, qu'on pourroit appeller *indocibilité*. L'indocibilité, s'il m'eſt permis de parler ainſi, eſt la ſuite de la ſtupidité. La ſottiſe des maîtres fait ſouvent l'*indocilité* des enfans. J'ai de la peine à concevoir qu'une jeune fille qui peut ſe ſoumettre à des exercices très-frivoles & très-pénibles, qu'un jeune homme qui peut ſe livrer à des occupations très-difficiles & très-ſuperflues, n'eût pas tourné ſa patience & ſes talens à de meilleures choſes, ſi l'on avoit ſu les lui faire aimer.

INDOLENCE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt une privation de ſenſibilité morale ; l'homme *indolent* n'eſt touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du ſang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature ; il jouit de ſon repos qu'il aime, & c'eſt ce qui le diſtingue de l'indifférence qui peut avoir de l'inquiétude, de l'ennui ; c'eſt à ce calme deſtructeur des talens, des plaiſirs & des vertus, que nous amenent ces prétendus ſages qui attaquent ſans ceſſe les paſſions. Cet état d'*indolence* eſt aſſez l'état naturel de l'homme ſauvage, & peut-être celui d'un eſprit étendu qui a tout vu & tout comparé.

INDOMPTABLE, adj. (*Manege.*) ſe dit d'un cheval ou d'un autre animal, qui, quelques moyens qu'on emploie, refuſe abſolument d'obéir à l'homme, & reſte indompté.

Il eſt rare qu'on ne vienne pas à bout d'un animal, quelque féroce qu'il ſoit, par la privation du ſommeil & par le beſoin.

INDOSCYTHE, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aſie aux confins de la Scythie & de l'Inde, vers le confluent du Cophene & de l'Indus. Ptolomée place pluſieurs villes dans l'*Indoſcythie* ; mais il l'étend beaucoup trop loin, quand il l'avance juſqu'à la mer des Indes. (*D. J.*)

INDOUS, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation payenne de l'Inde, qui demeure en-deçà du Gange, & qui profeſſe une religion plus épurée que les Banians qu'ils ont en horreur. Les *Indous* adorent un ſeul Dieu, & croient l'immortalité de l'ame.

INDOUSTAN, (*Géog.*) contrée des Indes orientales, qui forme l'empire du grand mogol, entre l'Inde & le Gange ; auſſi les géographes Perſans l'appellent le pays de *Hend* & de *Send*, c'eſt-à-dire des deux fleuves qu'on veut dénommer.

Les Gaznévides furent les premiers conquérans de l'*Indouſtan*, leur regne commença par Sebekreghin l'an 367 de l'hé-

gire, il ſoumit pluſieurs rajas ou princes des Indes, & les contraignit d'embraſſer le mahométiſme. Les Gaznévides, après 213 ans, eurent pour ſucceſſeurs les Gaurides, qui firent place aux eſclaves Turcs; la poſtérité de ces derniers poſſédoit l'*Indouſtan*, entre l'Indus & le Gange, lorſque les Mogols, ſucceſſeurs de Tamerlan, y formerent le nouvel empire que l'on appelle le Mogol, empire qui a ſouffert vers le milieu de ce ſiecle d'étranges & terribles révolutions. *Voyez* MOGOL. (*D. J.*)

IN-DOUZE, ſ. m. (*Gramm. Imprim.*) forme de livre où la feuille a fourni vingt-quatre pages. L'*in-douze* eſt plus ou moins grand, ſelon l'étendue de la feuille.

INDRE, *Inger*, (*Géogr.*) riviere de France, qui prend ſa ſource dans le Berry, paſſe à Loches en Touraine, & ſerpentant vers le couchant, ſe jette dans la Loire, à deux lieues au-deſſous de l'embouchure du Cher. Grégoire de Tours appelle cette riviere *Anger*, d'autres *Angera*, d'autres *Andria*, & *Endria*, d'où s'eſt formé le nom qu'elle porte aujourd'hui. (*D. J.*)

* INDUBITABLE, adj. (*Gram.*) dont on ne peut douter. Il y a peu de choſes *indubitables*. *Voyez* DOUTE.

INDUCTION, (*Log. & Gramm.*) *Hæc ex pluribus perveniens quo vult, appellatur inductio, quæ græce επαγωγη nominatur, qua plurimum eſt uſus in ſermonibus Socrates.* Cic. in Jop. 10.

C'eſt une maniere de raiſonner, par laquelle on tire une concluſion générale & conforme à ce que l'on a prouvé dans tous les cas particuliers; elle eſt fondée ſur ce principe, reçu en logique. Ce qui ſe peut affirmer ou nier de chaque individu d'une eſpece, ou de chaque eſpece d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'eſpece & de tout le genre.

Souvent & dans le langage ordinaire la concluſion ſeule s'appelle *induction*.

Si l'on peut s'aſſurer d'avoir obſervé tous les cas particuliers, de n'avoir omis aucun des individus, l'*induction* eſt complette, & l'on a la certitude; mais malheureuſement les exemples en ſont rares: il n'eſt que trop aiſé de laiſſer échapper quelques obſervations qui ſeroient néceſſaires pour avoir une énumération entiere.

J'ai fait des expériences ſur les métaux; j'ai obſervé que l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb & le mercure étoient peſans, j'en conclus que tous les métaux ſont peſans. Je puis m'aſſurer que j'ai fait une *induction* complette, parce que ces ſept corps ſont les ſeuls auxquels on donne le nom de métaux.

J'ai été trompé dix fois conſécutivement, ſuis-je en droit de conclure qu'il n'y a point d'homme qui ne ſe faſſe un plaiſir de me tromper? Ce ſeroit-là une *induction* bien imparfaite; cependant ce ſont celles qui ſont le plus en uſage.

Mais peut-on s'en paſſer, & toutes incomplettes qu'elles ſont, ne ſont-elles pas une ſorte de preuve qui a beaucoup de force? Qui peut douter que l'empereur de la Chine n'ait un cœur, des veines, des arteres, des poumons, fondé ſur ce principe, que tout homme ne peut vivre qu'autant qu'il a toutes ces parties intérieures? Et comment s'en eſt-on aſſuré? Par analogie ou par une *induction* très-imparfaite, puiſque le nombre des perſonnes que l'on a ouvertes, & par l'inſpection deſquelles on s'eſt convaincu de cette vérité, eſt incomparablement plus petit que celui des autres hommes.

Dans l'uſage ordinaire, & même ſouvent en logique, l'on confond l'*induction* & l'analogie. *Voyez* ANALOGIE. Mais l'on pourroit & l'on doit les diſtinguer, en ce que l'induction eſt ſuppoſée complette. Elle étudie tous les individus ſans exception; elle embraſſe tous les cas poſſibles, ſans en omettre un ſeul, & alors ſeulement elle peut conclure & elle conclut avec une connoiſſance ſûre & certaine; mais l'analogie n'eſt qu'une *induction* incomplette qui étend ſa concluſion au-delà des principes, & qui d'un nombre d'exemples obſervés, conclut généralement pour toute l'eſpece.

A l'occaſion du rapport que ces deux mots ont l'un avec l'autre, nous pourrons ajouter ici bien des choſes qui nous paroiſſent eſſentielles, & qui ont été omiſes à l'article ANALOGIE, où ce mot ſemble avoir été pris plus particuliérement dans le

ſens grammatical. C'eſt d'ailleurs une des ſources de nos connoiſſances (*Voyez* CONNOISSANCES), & par cela même un ſujet aſſez intéreſſant pour qu'il ſoit permis d'y revenir.

Nous aimons les propoſitions générales & univerſelles, parce que ſous une expreſſion ſimple, elles renferment un nombre infini de propoſitions particulieres, & qu'elles favoriſent ainſi également notre deſir de ſavoir & notre pareſſe. De peu d'exemples, d'un quelquefois, nous nous preſſons de tirer une concluſion générale. Quand on aſſure que les planetes ſont habitées, ne ſe fonde-t-on pas principalement ſur l'exemple unique de la terre? D'où ſavons-nous que toutes les pierres ſont peſantes? Quelle preuve avons-nous de l'exiſtence particuliere de notre eſtomac, de notre cœur, de nos viſceres? L'analogie. L'on ſe mocqueroit de quelqu'un qui douteroit de ces vérités; cependant s'il oſoit demander que l'on expoſât le poids des raiſons que l'on a de penſer ainſi, je crois que l'on pourroit s'y trouver embarraſſé: car cette conſéquence, *cela ſe fait d'une telle maniere chez les uns, donc cela ſe fait de la même maniere chez tous les autres*, n'eſt point une conſéquence légitime; jamais on ne la réduira aux loix d'un raiſonnement ſûr; on n'en fera jamais une preuve démonſtrative. Nous ſavons d'ailleurs que l'analogie peut nous tromper: mais en convenant qu'elle nous conduit très-ſouvent & preſque toujours à la vérité, qu'elle eſt d'une néceſſité abſolue, ſoit dans les ſciences & dans les arts, dont elle eſt un des principaux fondemens, ſoit dans la vie ordinaire, où l'on eſt obligé d'y avoir recours à tous momens, nous cherchons ſeulement à en faire connoître la nature, à la réduire à ce qu'elle eſt, c'eſt-à-dire, à un principe de probabilité, dont il importe d'examiner la force d'où elle tire ſa ſolidité, & quelle confiance on peut & on doit avoir en une preuve de cette eſpece.

Pour cela parcourons les diverſes ſciences où l'on en fait uſage. Nous les diviſons en trois claſſes, relativement à leur objet, (*V.* L'ORDRE ENCYCLOPÉDIQUE.) en ſciences *néceſſaires*, telles que la métaphyſique, les mathématiques, une bonne partie de la logique, la théologie naturelle, la morale: 2°. en ſciences *contingentes*; l'on comprendra ſous ce titre la ſcience des eſprits créés & des corps: 3°. en *arbitraires*, & ſous cette derniere claſſe l'on peut ranger la grammaire, cette partie de la logique qui dépend des mots, ſignes de nos penſées, cette partie de la morale ou de la juriſprudence, qui eſt fondée ſur les meſures & les coutumes des nations.

Il ſemble que les ſciences dont l'objet eſt néceſſaire, & qui ne procedent que par démonſtration, devroient ſe paſſer d'une preuve qui ne va qu'à la probabilité; & véritablement il vaudroit mieux en chercher de plus exactes: mais il eſt pourtant vrai de dire que, ſoit par néceſſité, ſoit par une foibleſſe naturelle; qui nous fait préférer des preuves moins rigides & plus aiſées à celles qui ſeroient plus démonſtratives, mais plus embarraſſées, l'on ne peut guere ſe paſſer ici de l'analogie. Dans la métaphyſique; par exemple, & dans les mathématiques, les premiers principes, les axiomes ſont ſuppoſés, & n'ont d'ordinaire aucune autre preuve que celle qui ſe tire de l'*induction*. Demandez à un homme qui a beaucoup vécu ſans réfléchir, *ſi le tout eſt plus grand que ſa partie*, il répondra que oui, ſans héſiter. Si vous inſiſtez, & que vous vouliez ſavoir ſur quoi eſt fondé ce principe, que vous répondra-t-il, ſinon que ſon corps eſt plus grand que ſa tête, ſa main qu'un ſeul doigt, ſa maiſon qu'une chambre, ſa bibliotheque qu'un livre; & après pluſieurs exemples pareils, il trouveroit fort mauvais que vous ne fuſſiez pas convaincu. Cependant ces exemples & cent autres ne ſont qu'une *induction* bien légere en comparaiſon de tant d'autres cas où l'on applique ce même axiome. Sans nous arrêter à examiner ſi ces principes ſont eux-mêmes ſuſceptibles de démonſtration, & ſi on peut les déduire tous des définitions, il ſuffit pour montrer l'importance de la preuve d'analogie, de remarquer qu'au moins la plûpart, pour ne pas dire tous les hommes, parviennent à connoître ces principes, & à s'en tenir pour aſſurés par la voie de l'*induction*. Combien d'autres vérités dans

la logique, dans la morale, dans les mathématiques, qui ne ſont connues que par elle ? Les exemples en ſeroient nombreux ſi l'on vouloit s'y arrêter. Il eſt vrai que ſouvent l'on pourroit donner de ces vérités des preuves exactes & tirées de la nature & de l'eſſence des choſes ; mais ici, comme ſur les principes, le grand nombre ſe contente de l'expérience ou d'une *induction* très-bornée ; & même l'on peut aſſurer que la plûpart des vérités qui ſe trouvent préſentement démontrées, ont d'abord été reçues ſur la foi de l'*induction*, & qu'on n'en a cherché les preuves qu'après s'être aſſuré par la ſeule expérience de la vérité de la propoſition.

L'uſage de l'analogie eſt bien plus conſidérable dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*, c'eſt-à-dire, dépendant & n'exiſtant que par la volonté du créateur. J'oſe dire que ſi l'on fait attention à la maniere dont nous parvenons à la connoiſſance des choſes placées hors de nous, on pourra aſſurer que toutes les ſciences contingentes ſont fondées ſur l'analogie : quelle preuve a-t-on de l'exiſtence des autres hommes ? L'*induction*. Je ſens que je penſe ; je vois que je ſuis étendu ; je conçois que je ſuis un compoſé de deux ſubſtances, le corps & l'ame ; enſuite je remarque hors de moi des corps ſemblables au mien ; je leur trouve les mêmes organes, du ſentiment, des mouvemens comme à moi, je vis, ils vivent ; je me meus, ils ſe meuvent ; je parle, ils parlent ; je conclus que comme moi ce ſont des êtres compoſés d'ame & de corps, des hommes en un mot. Lorſque nous voulons rechercher les propriétés de l'ame, étudier ſa nature, ſes inclinations, ſes mouvemens, que fait-on autre choſe que deſcendre en ſoi-même, chercher à ſe connoître, examiner ſon entendement, ſa liberté, ſa volonté, & conclure par cette ſeule *induction*, que ces mêmes facultés ſe trouvent dans les autres hommes, ſans autre différence que celle que les actes extérieurs leur prêtent.

En phyſique, toutes nos connoiſſances ne ſont fondées que ſur l'analogie : ſi la reſſemblance des effets ne nous mettoit pas en droit de conclure à la reſſemblance des cauſes, que deviendroit cette ſcience ? Faudroit-il chercher la cauſe de tous ces phénomenes ſans exception ? Cela ſeroit-il poſſible ? Que deviendroit la médecine & toutes les branches pratiques de la phyſique ſans ce principe d'analogie ? Si les mêmes moyens mis en œuvre dans les mêmes cas ne nous permettoient pas d'eſpérer les mêmes ſuccès, comment s'y prendre pour la guériſon des maladies ? Que conclure de pluſieurs expériences, d'une grand nombre d'obſervations ?

Enfin l'uſage de l'*induction* eſt encore plus ſenſible dans les ſciences qui dépendent uniquement de la volonté & de l'inſtitution des hommes. Dans la grammaire, malgré la bizarrerie des langues on y remarque une grande analogie, & nous ſommes naturellement portés à la ſuivre, ou ſi l'uſage va contre l'analogie, cela eſt regardé comme irrégularité ; ce qu'il eſt bon de remarquer pour s'aſſurer de ce que l'on a déja dit, que l'analogie n'eſt pas un guide ſi certain qu'il ne puiſſe ſe tromper quelquefois.

Dans cette partie de la juriſprudence, qui eſt toute fondée ſur les mœurs & les uſages des nations, ou qui eſt de l'inſtitution libre des ſociétés, on voit régner auſſi la même analogie. Rarement arrive-t-il que tout ſoit ſi bien, ſi univerſellement réglé dans la conſtitution des états, qu'il n'y ait quelquefois conflit entre les diverſes puiſſances ; les divers corps, pour ſavoir auquel appartient telle ou telle attribution ; & ces queſtions, ſur leſquelles nous ſuppoſons la loi muette, comment ſe décident-elles, que par l'analogie ? Les juriſconſultes romains ont pouſſé ce principe très-loin ; & c'eſt en partie par cette attention à le ſuivre, qu'ils ont rendu leur juriſprudence ſi belle, qu'elle a mérité le nom de *raiſon écrite* : & qu'elle a été preſqu'uniquement adoptée de tous les peuples.

Il n'y a donc, dira-t-on, que ſimple probabilité dans toutes nos connoiſſances, puiſqu'elles ſont toutes fondées ſur l'analogie, qui ne donne point de vraie démonſtration. Je réponds qu'il faut en excepter au moins les ſciences néceſſaires, dans leſquelles l'*induction* eſt ſimplement utile pour découvrir les vérités qui ſe démontrent enſuite. J'ajoute que quant à nos autres

connoiſſances, s'il manque quelque choſe à la certitude parfaite, nous devons nous contenter de notre ſort, qui nous permet de parvenir, au moyen de l'analogie, à des vraiſemblances telles que quiconque leur refuſe ſon conſentement, ne ſauroit éviter le reproche d'une délicateſſe exceſſive, d'une très-grande imprudence, & ſouvent d'une inſigne folie.

Mais ne nous en tenons pas-là; voyons ſur quoi eſt fondée la confiance que nous devons donner à la preuve d'*induction*; examinons ſur quelle autorité l'analogie vient ſe joindre aux ſens & au témoignage pour nous conduire à la connoiſſance des choſes; & c'eſt ici la partie la plus intéreſſante de cet article.

En faiſant paſſer en revue les trois claſſes de ſciences que nous avons établies, commençons par celles dont l'objet eſt *arbitraire*, ou fondé ſur la volonté libre des hommes: il eſt aiſé d'y appercevoir le principe de la preuve d'analogie. C'eſt le goût que nous avons naturellement pour le beau, qui conſiſte dans un heureux mêlange d'unité & de variété: or l'unité ou l'uniformité, & c'eſt ici la même choſe, emporte l'analogie, qui n'eſt qu'une entiere uniformité entre des choſes déja ſemblables à pluſieurs égards. Ce goût naturel pour l'analogie ſe découvre dans tout ce qui nous plaît: l'eſprit lui-même n'eſt qu'une heureuſe facilité à remarquer les reſſemblances, les rapports. L'architecture, la peinture, la ſculpture, la muſique, qui ſont les arts dont l'objet eſt de plaire, ont toutes leurs regles fondées ſur l'analogie. Qu'y avoit-il donc de plus naturel que de fuir la bizarrerie & le caprice, de faire régner l'analogie dans toutes les ſciences dont la conſtitution dépend de notre volonté? Dans la grammaire, par exemple, ne doit-on pas ſuppoſer que les inventeurs des langues, & ceux qui les ont polies & perfectionnées, ſe ſont plûs à ſuivre l'analogie & à en fixer les loix? On pourra donc décider les queſtions grammaticales avec quelque certitude en conſultant l'analogie? Ajoutons, pour remonter à la ſource de ce goût pour l'uniformité, que ſans elle les langues ſeroient dans une étrange confuſion; ſi chaque nom avoit ſa déclinaiſon particuliere, chaque verbe ſa conjugaiſon; ſi le régime & la ſyntaxe varioient ſans regle générale, quelle imagination aſſez forte pourroit ſaiſir toutes ces différences? Quelle mémoire ſeroit aſſez fidelle pour les retenir? L'analogie dans les ſciences arbitraires eſt donc fondée également & ſur notre goût & ſur la raiſon.

Mais elle nous trompe quelquefois; c'eſt que les langues, pour me ſervir du même exemple, étant formées par l'uſage de ceux dont le goût n'eſt pas le meilleur ni le plus ſûr, ſe reſſentent en quelque choſe du goût que nous avons auſſi pour la variété, ou bien l'on viole les loix de l'analogie pour éviter certains inconvéniens qui naîtroient de leur obſervation, comme quelques prononciations rudes qu'on n'a pu ſe réſoudre à admettre: c'eſt ainſi que nous diſons *ſon ame*, *ſon épée*, au lieu de *ſa ame*, *ſa épée*; & ſi l'on y prend garde, on trouvera ſouvent dans la variété la plus grande une analogie plus grande qu'on ne s'y attendoit: l'exemple cité en fournit la preuve. Puiſque c'eſt le créateur lui-même qui nous a donné ce ſentiment de la beauté & ce goût pour l'analogie, ſans doute il a voulu orner ce magnifique théatre de l'univers de la maniere la plus propre à nous plaire, à nous qu'il a deſtinés à en être les ſpectateurs. Il a voulu que tout s'y préſentât à nos yeux ſous l'aſpect le plus convenable, le plus beau, le plus parfait: je parle de ce qui ſort immédiatement de ſes mains, ſans être gâté par la malice des hommes. Dès-lors il a dû ordonner que l'uniformité & l'analogie s'y montraſſent dans tout leur jour; que les propoſitions, l'ordre, l'harmonie y fuſſent exactement obſervées; que tout fût réglé par des loix générales, ſimples, en petit nombre, mais univerſelles & fécondes en effets merveilleux: c'eſt auſſi ce que nous obſervons & ce qui fonde la preuve d'analogie dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*.

Ainſi tout eſt conduit par les loix du mouvement, qui partent d'un ſeul principe, mais qui ſe diverſifient à l'infini dans leurs effets; & dès qu'une obſervation attentive des mouvemens des corps nous a appris quelles ſont ces loix, nous ſom-

mes en droit de conclure par analogie que tous les événemens naturels arrivent & arriveront d'une maniere conforme à ces loix.

Le grand maître du monde ne s'eſt pas contenté d'établir des loix générales, il s'eſt plû encore à fixer des cauſes univerſelles. Quel ſpectacle à l'eſprit obſervateur qu'une multitude d'effets qui naiſſent tous d'une même cauſe! Voyez que de choſes différentes produiſent les rayons que le ſoleil lance ſur la terre; la chaleur qui ranime, qui conſerve nos corps, qui rend la terre féconde, qui donne aux mers, aux lacs, aux rivieres, aux fontaines leur fluidité; la lumiere qui récrée nos yeux, qui nous fait diſtinguer les objets, qui ſont les plus éloignés. Sans ces rayons point de vapeurs, point de pluies, point de fontaines, point de vents. Les plantes & les animaux deſtitués d'alimens, périroient en naiſſant, ou plutôt ne naîtroient point du tout; la terre entiere ne ſeroit qu'une maſſe lourde, engourdie, gelée, ſans variété, ſans fécondité, ſans mouvement.

Voyez encore combien d'effets naiſſent du ſeul principe de la peſanteur univerſelle; elle retient les planetes dans la carriere qu'elles parcourent autour du ſoleil, comme autour de leur centre particulier; elle réunit les différentes parties de notre globe; elle attache ſur la ſurface les villes, les rochers, les montagnes; c'eſt à elle qu'il faut attribuer le flux & le reflux de la mer, le cours des fleuves, l'équilibre des liqueurs, tout ce qui dépend de la peſanteur de l'air, comme l'entretien de la flamme, la reſpiration & la vie des animaux.

Mais ce n'eſt pas ſeulement pour nos plaiſirs & pour ſatisfaire notre goût que Dieu a créé ce monde harmonique & réglé par les loix ſages de l'analogie, c'eſt ſurtout pour notre utilité & notre conſervation. Suppoſez qu'on ne puiſſe rien conclure d'une *induction*, que ce raiſonnement ſoit frivole & trompeur, je dis qu'alors l'homme n'auroit plus de regle de conduite & ne ſauroit vivre. Car ſi je n'oſe plus faire uſage de cet aliment que j'ai pris cent fois avec ſuccès pour la conſervation de ma vie, de peur que ces effets ne ſoient plus les mêmes; il faudra donc mourir de faim. Si je n'oſe me fier à un ami dont j'ai reconnu en cent occaſions le caractere ſûr, parce que peut-être il aura changé ſans cauſe apparente du ſoir au matin, comment me conduire dans le monde? Il ſeroit aiſé d'accumuler ici les exemples. En un mot, ſi le cours de la nature n'étoit pas réglé par des loix générales & uniformes, par des cauſes univerſelles; ſi les mêmes cauſes n'étoient pas ordinairement ſuivies des mêmes effets, il ſeroit abſurde de ſe propoſer une maniere de vivre, d'avoir un but, de chercher les moyens d'y parvenir; il faudroit vivre au jour le jour, & ſe repoſer entiérement de tout ſur la providence. Or ce n'eſt pas-là l'intention du créateur, cela eſt manifeſte; il a donc voulu que l'analogie régnât dans ce monde & qu'elle nous ſervît de guide.

S'il arrive que l'analogie nous induiſe quelquefois en erreur, prenons-nous-en à la précipitation de nos jugemens & à ce goût pour l'analogie, qui ſouvent nous fait prendre la plus légere reſſemblance pour une parité parfaite. Les concluſions univerſelles ſont admiſes par préférence, ſans faire attention aux conditions néceſſaires pour les rendre telles, & en négligeant des circonſtances qui dérangeroient cette analogie que nous nous efforçons d'y trouver. Il faut obſerver auſſi que le créateur a voulu que ſes ouvrages euſſent le mérite de la variété ainſi que celui de l'uniformité, & que nous nous trompons ainſi en n'y cherchant que ce dernier.

Il nous reſte à examiner la probabilité qui réſulte de l'*induction* dans les ſciences *néceſſaires*. Ici les principes de beauté & de goût ne ſont point admiſſibles, parce que la vérité des propoſitions qu'elles renferment ne dépend point d'une volonté libre, mais eſt fondée ſur la nature des choſes. Il faudroit donc, comme nous l'avons déja dit, abandonner la preuve d'analogie, puiſque l'on peut en avoir de plus ſûres; mais dès qu'elle n'eſt pas ſans force, cherchons d'où elle peut venir.

Dans les ſujets néceſſaires, tout ce que l'on y conſidere eſt eſſentiel; les accidens ne ſont comptés pour rien. Ce que l'eſprit

enviſage eſt une idée abſtraite dont il forme l'eſſence à ſon gré par une définition, & dont il recherche uniquement ce qui découle de cette eſpece, ſans s'arrêter à ce que des cauſes extérieures ont pu y joindre. Un géometre, par exemple, ne conſidere dans le quarré préciſément que ſa figure; qu'il ſoit plus grand ou plus petit, il n'y fait aucune attention; il ne s'attache qu'à ce qu'il peut déduire de l'eſſence de cette figure, qui conſiſte dans l'égalité parfaite de ſes quatre côtés & de ſes quatre angles. Mais il n'eſt pas toujours aiſé de tirer de l'eſſence d'un être mathématique ou métaphyſique tout ce qui en découle; ce n'eſt quelquefois que par une longue chaîne de conſéquences, ou par une ſuite laborieuſe de raiſonnemens, qu'on peut faire voir qu'une propriété dépend de l'eſſence attribuée à une choſe. Je ſuppoſe qu'examinant pluſieurs quarrés ou pluſieurs triangles différens, je leur trouve à tous une même propriété, ſans qu'aucun exemple contraire vienne s'offrir à moi, je préſume d'abord que cette propriété eſt commune à toutes ces figures, & je conclus avec certitude que ſi cela eſt, elle doit découler de leur eſſence. Je tâche de trouver comment elle en dérive; mais ſi je ne peux en venir à bout, dois-je conclure de-là que cette propriété ne leur eſt pas eſſentielle? Non aſſurément; mais que j'ai la vue fort bornée, ou qu'elle n'en découle que par un ſi long circuit de raiſonnemens, que je ne ſuis pas capable de le ſuivre juſqu'au bout. Il reſte donc douteux ſi cette propriété, que l'expérience m'a découverte dans dix triangles, par exemple, appartient à l'eſſence générale du triangle, auquel cas ce ſeroit une propriété univerſelle qui conviendroit à tous les triangles, ou ſi elle découle de quelque qualité particuliere à une ſorte de triangles, & qui par un haſard très-ſingulier, ſe trouveroit appartenir à ces dix triangles ſur leſquels j'en ai fait l'eſſai. Or il eſt aiſé de concevoir que ſi ces dix triangles ſont faits différens les uns des autres, ils n'ont vraiſemblablement d'autre propriété commune que celle qui appartient à tous les triangles en général; c'eſt-à-dire qu'ils ne ſe reſſemblent en rien, qu'en ce que les uns & les autres ſont des figures qui ont trois côtés: du moins cela eſt très-vraiſemblable; & cela le devient d'autant plus, que l'expérience faite ſur ces triangles a été plus ſouvent répétée: & ſur des triangles plus différens. Dès-lors il eſt auſſi très-vraiſemblable que la propriété que l'on examine découle non de quelque propriété commune à ces dix triangles mis en épreuve, mais de l'eſſence générale de tous les triangles; il eſt donc très-vraiſemblable qu'elle convient à tous les triangles, & qu'elle eſt elle-même une propriété commune & eſſentielle.

Ce même raiſonnement peut s'appliquer à tous les cas ſemblables; d'où il ſuit 1°. que la preuve d'analogie eſt d'autant plus forte & plus certaine, que l'expérience eſt pouſſée plus loin, & que l'on l'applique à des choſes plus différentes. 2°. Que plus la propriété dont il s'agit eſt ſimple, & plus l'*induction* eſt forte, ſuppoſant le même nombre d'expériences; car une propriété ſimple doit naturellement découler d'une maniere fort ſimple d'un principe fort ſimple: or quoi de plus ſimple que l'eſſence d'une choſe, ſur-tout que l'eſſence générale d'un être univerſel & abſtrait.

Je trouve donc ici le principe d'analogie fondé ſur l'expérience & ſur la ſimplicité qui approche le plus de la vérité. Cependant que l'on n'oublie jamais que l'*induction* ne nous donne au fond qu'une ſimple probabilité plus ou moins forte; or dans les ſciences néceſſaires on demande plus que la probabilité; on veut des démonſtrations, & elles en ſont ſuſceptibles. Ne nous laiſſons donc pas arrêter par une lâche pareſſe, ou ſéduire par la facilité de la preuve d'analogie. Je conſens que l'on ſe ſerve de ce moyen pour découvrir la vérité, mais il ne faut pas élever ſur un pareil fondement l'édifice des ſciences qui peuvent s'en paſſer.

INDULGENCE, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) rémiſſion donnée par les papes de la peine dûe aux péchés, ſous certaines conditions preſcrites.

M. l'abbé Fleuri, qui ſera mon premier guide ſur cette matiere, commence par remarquer que tous les catholiques con-

viennent que l'égliſe peut accorder des *indulgences*, & qu'elle le doit en certains cas; mais il ajoute que c'eſt à ſes miniſtres à diſpenſer ſagement ſes graces, & à n'en pas faire une profuſion inutile ou même pernicieuſe.

La multitude des *indulgences*, & la facilité de les gagner devint un grand obſtacle au zele des confeſſeurs éclairés. Il leur étoit difficile de perſuader des pénitences à un pécheur qui pouvoit racheter ſes péchés par une aumône légere, ou par la ſeule viſite d'une égliſe; car les évêques du onzieme & du douzieme ſiecles accordoient libéralement des *indulgences* à toutes ſortes d'œuvres pies, comme pour le bâtiment d'une égliſe, d'une chapelle, l'entretien d'un hôpital, un pélerinage à Rome, & même tout ouvrage utile au public, un pont, une chauſſée, le pavé d'un grand chemin. Pluſieurs *indulgences* jointes enſemble rachetoient la pénitence toute entiere.

Quoique le quatrieme concile de Latran qui ſe tint dans le xiij^e^. ſiecle, appelle ces ſortes d'*indulgences indiſcretes*, *ſuperflues*, rendant mépriſables les clés de l'égliſe, & énervant la pénitence; cependant Guillaume évêque de Paris, célebre dans le même ſiecle, ſoutenoit qu'il revient plus d'honneur à Dieu, & d'utilité aux ames de la conſtruction d'une égliſe, que de tous les tourmens des œuvres pénales. Il prétendoit encore qu'on accordoit avec beaucoup de raiſon des *indulgences* pour la fondation des hôpitaux, la réparation des ponts & des chemins, parce que ces ouvrages ſervent aux pélerins & autres perſonnes qui voyagent pour des cauſes pieuſes.

Si ces raiſons étoient ſolides, continue M. Fleury, elles auroient dû toucher tous les ſaints évêques des premiers ſiecles qui avoient établi les pénitences canoniques: mais ils portoient leurs vues plus loin. Ils comprenoient que Dieu eſt infiniment plus honoré par la pureté des mœurs, que par la conſtruction & l'ornement des égliſes matérielles, par le chant, les cérémonies, & tout le culte extérieur; qui n'eſt que l'écorce de la religion, dont l'ame eſt la vertu. Or, comme la plûpart des chrétiens ne ſont pas aſſez heureux pour ſuivre toujours leurs devoirs, ces ſages paſteurs ne trouverent point de meilleurs remedes pour ramener les pécheurs, que de les engager non pas à des aumones, à des viſites d'égliſes, & à des cérémonies extérieures, où le cœur n'a point de part, mais à ſe punir volontairement eux-mêmes en leurs propres perſonnes, par le retranchement de tous les plaiſirs. Auſſi les Chrétiens n'ont jamais été plus corrompus, que quand les pénitences canoniques perdirent de leur vigueur, & que les *indulgences* prirent leur place.

En vain l'égliſe laiſſoit à la diſcrétion épiſcopale de remettre une partie de la pénitence canonique, ſuivant les circonſtances, & la ferveur du pénitent, les *indulgences* plus commodes ſapperent toute pénitence. Mais on vit avec ſurpriſe ſous le pontificat d'Urbain II, qu'en faveur d'une ſeule bonne œuvre, le pécheur fut déchargé de toutes les peines temporelles dont il pouvoit être redevable à la juſtice divine. Il ne falloit pas moins qu'un concile nombreux, préſidé par ce pape en perſonne, pour autoriſer cette nouveauté. Ce concile donc accorda une *indulgence*, une rémiſſion pléniere de tous les péchés à ceux qui prendroient les armes pour le recouvrement de la Terre-ſainte.

On avoit bien déja employé l'invention de racheter en peu de jours par quelques œuvres pies des années de pénitence, par exemple, dans la commutation de pénitence, les pélerinages de Rome, de Compoſtelle & autres lieux, y entroient pour beaucoup. Mais comme la croiſade en Orient étoit un voyage pénible à entreprendre, qu'il étoit accompagné de tous les périls de la guerre, dans un pays éloigné, & contre des infideles, on crut qu'on ne pouvoit rien faire de trop en ſa faveur. D'ailleurs l'*indulgence* tenoit lieu de ſolde aux croiſés; & quoiqu'elle ne donnât pas la nourriture corporelle, elle fut acceptée de tout le monde en payement. On ſe flatta de ſubſiſter aux fraix du public, des riches, des Grecs & des Muſulmans.

Les nobles qui ſe ſentoient la plûpart chargés de crimes, entr'autres de pillages ſur les égliſes & ſur les pauvres, s'eſtimerent heureux d'avoir rémiſſion pléniere de

de tous leurs péchés & pour toute pénitence leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la guerre, outre l'eſpérance, s'ils étoient tués, d'obtenir la couronne du martyre.

La nobleſſe entraîna le petit peuple, dont la plus grande partie étoit des ſerfs attachés aux terres & entiérement dépendans de leurs ſeigneurs. En un mot chacun ſe perſuada qu'il n'y avoit qu'à marcher vers la Terre-ſainte pour aſſurer ſon ſalut. On ſait quelle fut la conduite des croiſés, & le ſuccès de leurs entrepriſes.

Cependant l'idée d'Urbain II fut adoptée, goûtée & perfectionnée par ſes ſucceſſeurs; quelques-uns même étendirent le privilege des *indulgences* aux perſonnes qui ne pouvant, ou ne voulant point s'armer pour les croiſades, fourniroient un ſoldat à leur ſolde.

Bientôt ces faveurs ſpirituelles furent diſtribuées à toutes les perſonnes qui ſe mirent en campagne contre ceux que les papes déclarerent hérétiques en Europe. Le long ſchiſme qui s'éleva ſous Urbain VI engagea même les doubles pontifes de délivrer des *indulgences* les uns contre les autres. Walſingham moine bénédictin de l'abbaye de ſaint Albans, dit là-deſſus; « qu'ils donnerent au monde cette leçon, » qu'un ſtratagême, quelque ſacré qu'il » ſoit, ne devroit jamais être employé deux » fois dans le même ſiecle ».

Néanmoins Alexandre VI s'en ſervoit avec ſuccès pour payer l'armée qu'il deſtinoit à la conquête de la Romagne. Le cardinal Bembo prétend qu'il vendit des *indulgences* en Italie pour près de ſeize cent marcs d'or; & c'eſt le moindre reproche qu'on puiſſe faire à ce pontife.

Après le pontificat déteſté, mais heureux d'Alexandre VI (dit l'auteur de l'hiſtoire générale, dont le tableau terminera cet article), après le regne guerrier, & plus heureux encore de Jules II, Jean de Médicis fut orné de la tiare à l'âge de trente-ſix ans, & prit le nom de Léon X. La religion n'eut rien d'auſtere ſous ſon pontificat; & ce qui l'offenſa le plus, n'étoit point apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaiſirs.

Le prédéceſſeur de Léon X, le pape Jules II, ſous qui la peinture & l'architecture commencerent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, avoit deſiré que Rome eût un temple qui ſurpaſsât ſainte Sophie de Conſtantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encore vu ſur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir.

Léon X ſuivit ardemment ce grand projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ſes magnificences avoient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent deſtiné aux ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force ou par adreſſe. Léon X eut recours, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert quelquefois les coffres des chrétiens, pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la Chrétienté des *indulgences* plénieres, contenant la délivrance des peines du purgatoire, ſoit pour ſoi-même, ſoit pour ſes parens & amis. Il y eut par-tout des bureaux d'*indulgences*; on les affermoit comme les droits de la douane. Pluſieurs de ces comptoirs ſe tenoient dans les cabarets de Rome, & l'on y jouoit publiquement aux dez, dit Guichardin, le pouvoir de tirer les ames du purgatoire. Le prédicateur, le fermier, le diſtributeur, y firent de bons profits; le pape ſur-tout y gagna prodigieuſement. On en peut juger ſi l'on daigne ſeulement ſe rappeller, qu'un de ſes légats qu'il envoya l'an 1518 dans les royaumes de Danemarck, de Suede, & de Norvege, les plus pauvres de l'Europe; y vendit des *indulgences* pour près de deux millions de florins. Léon X toujours magnifique, diſſipoit en profuſions toutes ces richeſſes, à meſure qu'elles lui arrivoient.

Mais le malheur voulut qu'on donna aux Dominicains la ferme des *indulgences* en Allemagne; les Auguſtins qui en avoient été long-temps poſſeſſeurs, en furent jaloux, & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe, deſſilla les yeux des peuples ſur le trafic ſcandaleux des *indulgences*,

& produiſit trois cent ans de diſcordes, de fureurs, & d'infortunes chez trente nations. (*D. J.*)

INDULGENCE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt une diſpoſition à ſupporter les défauts des hommes, & à pardonner leurs fautes; c'eſt le caractere de la vertu éclairée. Dans la jeuneſſe, dans les premiers momens de l'enthouſiaſme, pour l'ordre & le beau moral, on jette un regard dédaigneux ſur les hommes qui ſemblent fermer les yeux à la vérité, & s'écartent quelquefois des routes de l'honnête; mais les connoiſſances augmentent avec l'âge, l'eſprit plus étendu voit un ordre plus général; il voit dans la nature des êtres, leur excellence, & la néceſſité de leurs fautes. Alors on aſpire à réformer ſes ſemblables comme ſoi-même, avec la douce chaleur d'un intérêt tendre qui corrige ou conſole, ſoutient & pardonne.

L'envie plus contrariée par le mérite, qu'offenſée des défauts, voit le mal à côté du bien, & le cenſure dans l'homme qu'on eſtime.

L'orgueil pour avoir le droit de condamner tous les hommes, les juge d'après les idées d'une perfection à laquelle aucun ne peut atteindre.

La vertu toujours juſte, plaint le méchant qui ſe dévore lui-même, & juſques dans les ſévérités on la trouve conſolante.

INDULGENCE, (*Art numiſmatique.*) cette vertu ſi rare chez les hommes, eſt repréſentée dans une médaille de Gordien, par une perſonne aſſiſe entre deux animaux indomptés. Eſt-ce pour marquer que la douceur, que l'*indulgence* peut adoucir les eſprits les plus farouches? Dans une autre médaille, l'*indulgence* d'*Auguſte* eſt caractériſée par une femme aſſiſe, qui tend la main droite, & qui tient un ſceptre de la gauche; pur ouvrage de la flatterie. L'*indulgence* prétendue d'Octave n'étoit qu'une politique adroite, que la conjoncture des temps l'obligeoit d'employer, & le ſceptre qu'il tenoit le rendoit odieux à ſa patrie.

Les Parthes, les Perſans vouloient des ſouverains,
Mais le ſeul conſulat pouvoit plaire aux Romains.

(*D. J.*)

INDULT, ſ. m. (*Juriſprud.*) *indultum*; qui vient du verbe *indulgere*, ſignifie en général une grace accordée par le pape à certaines perſonnes.

Les *indults* ſont actifs ou paſſifs.

On appelle *indults actifs* des graces accordées par le pape aux cardinaux, & à quelques autres collateurs ordinaires, pour pouvoir conférer les bénéfices dépendans de leur collation, librement & ſans pouvoir être prévenus durant les ſix mois accordés par le concile de Latran aux collateurs ordinaires. Ce qui a lieu à l'égard des cardinaux, ſoit qu'ils conferent ſeuls ou avec un chapitre. Ce privilege fut accordé aux cardinaux par Paul IV par une bulle de l'année 1555, & après lui ſes ſucceſſeurs l'ont pareillement confirmé. Il a été auſſi confirmé par des lettres-patentes, enregiſtrées au grand-conſeil.

Du temps du même Paul IV, vers l'an 1560, ſur les grandes plaintes de tout le college des cardinaux, il leur fut encore accordé *per contractum indultum & compactum, juramento ſolemni corroboratum*, que le pape ne dérogeroit point à la regle des 20 jours à leur préjudice, ce que Dumoulin appelle le *compact*. Ces ſortes de graces ne ſont qu'une réduction au droit commun, & conſéquemment elles ſont favorables.

Les *indults paſſifs* ſont auſſi des graces accordées par les papes à certaines perſonnes, pour pouvoir être pourvues de certains bénéfices ſi elles ſont capables de les poſſéder, ou de préſenter des clercs à leur place, pour être enſuite nommés par le roi à un collateur de France; ces ſortes d'*indults* ſont proprement des graces *expectatives*: l'*indult* de MM. du parlement eſt de cette qualité.

On ſubdiviſe l'*indult* actif en *indult ordinaire & extraordinaire*.

L'*indult* actif ordinaire eſt donné aux cardinaux & autres collateurs ordinaires, leſquels en vertu de ces *indults* ont droit de conférer, nommer ou préſenter dans tous les mois, même dans les ſix mois réſervés au pape dans la Bretagne, ſans pouvoir être prévenus, ni être aſſujettis aux réſerves apoſtoliques, excepté celles qui ſont *in corpore juris*, telles que les vacances *in curiâ romanâ*.

Il eſt rare au ſurplus que le pape affranchiſſe les collateurs ordinaires non-cardinaux de la prévention à ſon égard, mais ſeulement à l'égard des légats & vice-légats.

Les *indults* actifs extraordinaires ſont des bulles accordées par les papes aux cardinaux & autres eccléſiaſtiques, même aux princes ſéculiers, comme aux empereurs, rois de France, ducs de Savoie, à l'effet de les confirmer dans le droit de nommer aux bénéfices dans les mois apoſtoliques & autres.

L'*indult* du parlement de Paris eſt un *indult* actif à l'égard du roi, & paſſif à l'égard des collateurs; c'eſt une grace purement expectative accordée au parlement par les papes. Les hiſtoriens diſent que ce fut le pape Eugene IV qui l'accorda en 1431, à la priere de Charles VII. Cependant on ſoutient que la bulle d'Eugene IV ne ſe trouve point, & qu'elle n'a jamais paru; qu'il n'en a point donné de perpétuelle, ou au moins qu'elle n'a point eu d'exécution. Quoi qu'il en ſoit, ce droit fut confirmé par Paul III en 1538, à la priere de François I, & depuis par Clément IX ſur les inſtances de Louis XIV.

En vertu de cet *indult*, chaque roi a droit pendant ſon regne de placer une nomination ſur chaque collateur ordinaire ou patron, de maniere que ſi pendant le même regne il arrive pluſieurs mutations de collateurs ou patrons, chaque ſucceſſeur doit au roi une collation ſur un *indult*.

Les officiers qui participent à ce droit d'*indult* du parlement, ſont au nombre de 352; ſavoir, M. le chancelier & M. le garde des ſceaux. Lorſque ces deux fonctions ſont réunies, on donne deux *indults* à M. le chancelier. Les autres officiers ſont le premier préſident, les neuf préſidens-à-mortier, trente-trois conſeillers de la grand'chambre, trois préſidens, & trente-deux conſeillers de chacune des cinq chambres des enquêtes, trois préſidens & quatorze conſeillers de la premiere chambre des requêtes du palais, trois préſidens & quatorze conſeillers de la ſeconde; le procureur-général & les avocats-généraux; les deux greffiers en chef, civil & criminel; le greffier des préſentations, les quatre notaires ou ſecrétaires de la cour, le receveur & payeur des gages du parlement, le premier huiſſier & greffier en chef des requêtes du palais; les quatre-vingt maîtres des requêtes, le procureur-général & l'avocat-général des requêtes de l'hôtel, & les deux greffiers en chef de cette juriſdiction.

Ce droit d'*indult* du parlement ne s'étend point aux ducs & pairs, ni aux conſeillers au grand-conſeil; quoique ceux-ci deviennent conſeillers honoraires en la grand'chambre du parlement, après 20 ans de ſervice au grand-conſeil. Il ne s'étend pas non plus aux eccléſiaſtiques, auxquels leurs bénéfices donnent le titre & le rang de conſeillers d'honneur du parlement.

L'officier qui a droit d'*indult*, peut en vertu de ce droit requérir un bénéfice pour lui-même, s'il a les qualités néceſſaires pour le poſſéder; s'il ne les a pas ou qu'il ne veuille pas faire uſage de ſon *indult* pour lui-même, il nomme en ſon lieu & place un eccléſiaſtique.

L'eccléſiaſtique nommé par un indultaire préſente un placet au garde des ſceaux, à l'effet d'obtenir du roi des lettres de préſentations ſur tous les bénéfices d'un tel collateur, ou bien il peut laiſſer au roi le choix du collateur; & même ſi la nomination eſt inſcrite avant l'obtention des lettres du roi, on doit laiſſer à ſon choix le collateur.

L'indultaire ayant obtenu les lettres de nomination du roi qui contiennent le choix du collateur, & la préſentation que le roi lui fait de l'indultaire, doit faire ſignifier ces lettres au collateur ou patron eccléſiaſtique, par deux notaires apoſtoliques, ou par un de ces notaires & deux témoins. Il n'eſt pas néceſſaire que ces lettres ſoient ſignifiées dans l'année, la nomination qu'elles contiennent étant perpétuelle elles ne ſont point ſujettes à ſurannation.

Mais lorſque l'indultaire les a fait ſignifier, il doit en faire inſinuer la ſignification dans le mois au greffe des inſinuations

eccléſiaſtiques du dioceſe où ſont les bénéfices des collateurs ou patrons.

L'*indult* ne peut être placé que ſur un ſeul collateur.

Lorſqu'il y a un bénéfice vacant, l'indultaire peut le requérir ſoit en perſonne, ou par procureur ſpécial; les actes de requiſition & de refus, s'il y en a, doivent être reçus & inſinués de même que la ſignification de l'*indult*.

Si les chapitres ou monaſteres ſur leſquels on a placé l'*indult*, ne conferent pas les bénéfices conjointement avec leur chef, il faut ſignifier tant au chef qu'au corps.

La nomination de l'indultaire ne peut être faite, que la place du collateur ou patron ne ſoit remplie; ainſi, lorſque la nomination eſt ſur un évêché, elle ne peut être faite qu'après le brevet de nomination du roi à la prélature qui étoit vacante; mais on n'eſt pas obligé d'attendre les proviſions de Rome.

Deux collateurs qui permutent leurs bénéfices, deviennent ſujets à un nouveau droit d'*indult*.

L'indultaire peut requérir le premier bénéfice vacant après la ſignification de l'*indult*, & même celui qui vient à vaquer dans le temps de la ſignification; & comme le droit des indultaires eſt réputé plus ancien que celui des gradués, ils ſont préférés à ceux-ci, en cas de concurrence. Ils ſont auſſi préférés aux brevetaires de joyeux avénement & autres expectans, bien entendu que les indultaires doivent avoir les qualités & capacités requiſes pour poſſéder le bénéfice qui vient à vaquer.

Les eccléſiaſtiques ſéculiers qui ont un *indult*, ne peuvent pas requérir des bénéfices réguliers, à moins que ce ne ſoient des bénéfices vacans par la mort des commendataires, que le collateur ou un des exécuteurs de l'*indult* peuvent conférer en commende aux indultaires, pourvu que ce ne ſoient pas des prieurés conventuels vraiment électifs, ou des offices clauſtraux.

Si le collateur ordinaire, ou à ſon refus, un des exécuteurs de l'*indult*, a conféré à l'indultaire ſéculier un bénéfice régulier qui n'a pas coutume d'être poſſédé en commende, l'indultaire doit obtenir du pape dans les huit mois une confirmation de la commende, & déclarer dans ſes proviſions qu'elle n'aura lieu que pour cette fois, autrement il y auroit nullité.

Le défaut de requiſition du bénéfice vacant ne fait pas perdre à l'indultaire ſon droit pour les autres bénéfices qui viendront à vaquer; mais ayant une fois requis il ne peut plus ſe déſiſter, & s'il fait quelque paction avec un autre contendant, il eſt réputé rempli de ſon droit.

Les exécuteurs de l'*indult* nommés par la bulle de Paul III étoient les abbés de ſaint Magloire, de ſaint Victor, & le chancelier de l'égliſe de Paris; mais par la bulle ampliative de Clément IX, ce ſont l'abbé de ſaint Denis, celui de ſaint Germain-des-Prés, & le grand archidiacre de l'égliſe de Paris.

C'eſt à l'un de ces exécuteurs que l'indultaire doit s'adreſſer en cas de refus de la part de l'ordinaire de donner des proviſions.

Les exécuteurs de l'*indult* ont ſix mois pour conférer, à compter du jour du refus, attendu qu'ils conferent par devolution.

Les chapitres & communautés, ſoit ſéculiers ou réguliers, ne ſont chargés d'*indult* qu'une fois ſeulement pendant le regne de chaque roi.

Lorſque les religieux ont le droit de conférer pendant la vacance de l'abbaye, ils peuvent être chargés d'un *indult*, à cauſe du changement de regne, ſur-tout ſi la vacance de l'abbaye dure un temps conſidérable.

Les abbayes de filles, qui ont des bénéfices à leur nomination, ſont ſujettes à l'*indult* du parlement.

Les cardinaux n'y ſont pas ſujets, ſoit que l'ampliation qui en a été faite par Clément IX n'ait été accordée qu'à cette condition, ou qu'ils prennent tous des lettres qui les en exemptent.

La promotion au cardinalat ne fait point ouverture à l'*indult*, à moins que le cardinal ne garde pas ſes bénéfices, & qu'il y ait un nouveau collateur nommé, ſur lequel le roi place un *indult*.

Quand le collateur n'a pas rempli la nomination qui lui étoit adreſſée, ſon ſuc-

ceſſeur eſt chargé de deux nominations d'*indult*, une de ſon chef, l'autre pour ſon prédéceſſeur, laquelle doit être remplie la premiere.

Dès que le collateur a donné à l'indultaire un bénéfice de ſa collation, il eſt cenſé rempli, pourvu que l'*indult* fût placé ſur cette collation, & que le bénéfice ſoit de la valeur & qualité requiſes. Cette réplétion a lieu de plein droit, quand même le collateur & l'indultaire auroient ſtipulé que la collation n'étoit pas faite pour remplir l'*indult*.

On n'aſſujettit à l'*indult* que les collateurs qui ont dix bénéfices à leur diſpoſition.

Les bénéfices ſujets à l'*indult* ſont ceux dont la collation appartient au collateur comme ordinaire, & non ceux qu'il confere par dévolution.

L'*indult* du parlement de Paris n'a pas lieu en Artois, ni dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun; le grand-conſeil juge qu'il a lieu en Bretagne, même dans les mois du pape.

On peut nommer ſur un coadjuteur avec future ſucceſſion, afin qu'il confere lorſqu'il ſera titulaire.

Les collateurs étrangers, qui poſſedent des bénéfices dans le royaume, ſont ſujets à l'*indult*.

Il y a certains bénéfices qui ne ſont pas ſujets à l'*indult*, tels que les offices claustraux, la premiere dignité *poſt pontificalem* de l'égliſe cathédrale, lorſqu'elle eſt à l'élection du chapitre & confirmation de l'évêque.

Le premier bénéfice qui vient à vaquer depuis la ſignification faite par l'indultaire, le remplit de droit; bien entendu que ce bénéfice ſoit de la qualité & valeur requiſes. Si le premier ne convient pas, la réplétion ſera opérée par le ſecond, ou, pour parler plus exactement, par le premier qui ſe trouve de la qualité convenable.

Si deux bénéfices ſujets à l'*indult*, vaquent en même temps, l'indultaire doit avoir celui qui eſt de moindre revenu; & s'ils ſont égaux, le collateur a le choix de donner celui qu'il juge à propos, pourvu qu'il ne ſoit pas au-deſſous de 600 livres, & que ce ne ſoit pas un bénéfice-cure.

Depuis la bulle d'ampliation de Clément IX, on ne peut plus obliger les indultaires d'accepter des bénéfices-cures ou à charge d'ames, ni des bénéfices au-deſſous de 600 livres de revenu, au lieu de 200 livres, à quoi leur droit étoit auparavant fixé. Clément IX leur a auſſi accordé le droit de pouvoir être pourvus en commende par les ordinaires de bénéfices réguliers.

Si l'eccléſiaſtique nommé par un officier du parlement décede ou abdique avant d'être pourvu, l'officier peut en nommer un autre, pourvû que cet officier ſoit encore titulaire.

L'officier du parlement peut nommer à la fois deux clercs, l'un ſéculier, l'autre régulier; mais dès que l'un eſt rempli, l'autre ne peut plus requérir.

L'indultaire ne peut tranſmettre ſon droit à un autre, ſans le conſentement de l'officier qui l'a nommé.

Faute par l'indultaire de requérir dans les ſix mois, la collation faite par l'ordinaire devient irrévocable; mais quand la réquiſition eſt faite dans les ſix mois, elle annulle les proviſions données au préjudice de l'*indult*.

La nomination à un *indult* ne peut pas ſervir de titre clérical.

La connoiſſance des conteſtations, au ſujet du droit d'*indult*, eſt attribuée au grand-conſeil.

Le pape peut déroger à la regle des vingt jours contre les indultaires autres que les cardinaux, ce qui opere que le bénéfice n'eſt pas réputé vacant par mort, quoique le titulaire décede dans les vingt jours depuis la réſignation. *Voyez* les traités de l'*indult* par Pinſon; Regnaudin & Cochet de Saint-Valier, & les auteurs qui traitent des matieres bénéficiales. (*A*)

INDULT ACTIF eſt le droit accordé par le pape aux cardinaux & autres collateurs, de conférer les bénéfices de leur collation, ſans pouvoir être prevenus dans les ſix mois. *Voyez* ce qui en eſt dit au commencement de l'article précédent. (*A*)

INDULT EXTRAORDINAIRE eſt une conceſſion faite par le pape à des cardinaux & autres eccléſiaſtiques, même à des princes ſéculiers pour nommer à des bénéfices auxquels ils n'auroient pas droit

de nommer autrement, comme pour nommer dans les mois réſervés au pape dans les pays où cette réſerve a lieu. *Voy. ci-après* INDULT ORDINAIRE & INDULT DU ROI. (*A*)

INDULT, avec la clauſe *liberè & licitè*, eſt la conceſſion faite par le pape à un collateur de pouvoir conférer pendant les ſix mois, ſans être ſujet à la prévention. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE. (*A*)

INDULT ORDINAIRE eſt oppoſé à *indult extraordinaire*; c'eſt un *indult actif* accordé par le pape aux collateurs ordinaires pour conferer librement, & ſans être ſujets à la prévention, même dans les mois réſervés au pape. On y inſere ordinairement la clauſe de pouvoir conférer *liberè & licitè*. (*A*)

INDULT PASSIF, c'eſt le droit accordé par le pape à certaines perſonnes de pouvoir être pourvu à ce titre d'un bénéfice, ou d'y nommer en leur place une perſonne capable; l'*indult* du parlement eſt de cette eſpece. (*A*)

INDULT DU PARLEMENT. *Voyez ce qui en eſt dit dans l'article premier concernant l'*indult *en général.*

INDULT DU ROI ſont différentes bulles accordées au roi par les papes, en vertu deſquelles il nomme à certains bénéfices.

Par exemple, c'eſt en vertu d'*indults* d'Innocent XIII des 29 & 31 août 1722 que le roi nomma aux bénéfices conſiſtoriaux dans les Pays-bas françois & dans la Franche-Comté.

C'eſt auſſi par un bref d'*indult* de Clément IX qu'il nomme aux évêchés de Metz, Toul & Verdun, même à tous les bénéfices que le pape avoit droit de nommer en vertu du concordat germanique; & par une ſuite du même *indult*, les canonicats, prébendes, dignités majeures des cathédrales, & les principales dignités des collégiales, ne peuvent être réſignées dans ces trois évêchés ſans la permiſſion & l'agrément du roi.

Les *indults* d'Alexandre VII & de Clément IX lui ont encore attribué deux différens droits dans les égliſes de Metz, Toul & Verdun, ſavoir l'alternative, & la réſerve. En vertu de l'alternative, il pourvoit aux bénéfices qui vaquent en janvier, mars, mai, juillet, ſeptembre & novembre. En vertu de la réſerve, il nomme aux premieres dignités en quelque temps qu'elles vaquent. *Voyez les loix eccléſiaſtiques, titre de la collation des bénéfices*, & Drapier *des matieres bénéf. tit. des* indults. (*A*)

INDULTAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a droit d'indult, tels que les officiers du parlement de Paris.

On entend auſſi par *indultaire* celui qu'un officier du parlement, ayant droit d'indult, a nommé pour jouir de l'effet de ſon indult, & qui requiert un bénéfice en vertu de cet indult, ou bien qui l'a déja obtenu à ce titre.

Un *indultaire*, c'eſt-à-dire celui qui a droit d'indult, peut ſe nommer lui-même, s'il eſt clerc, ce que ne peut pas faire le patron ni le collateur.

L'*indultaire* peut être prévenu par le pape avant ſa réquiſition.

Mais les *indultaires* ſont préférés aux gradués.

La nomination d'un *indultaire* ſur un collateur qui a déja acquitté l'indult eſt nulle, ſuivant la pauline ou bulle de Paul III.

Si l'ordinaire refuſe de donner des proviſions à l'*indultaire*, celui-ci doit s'adreſſer aux exécuteurs de l'indult. *Voyez* EXÉCUTEURS DE L'INDULT & INDULT. (*A*)

INDURATION, ſ. m. *terme de Chirurgie*, c'eſt une des cinq terminaiſons des tumeurs humorales. *Voyez* APOSTÈME. Quand les parties les plus ſubtiles de l'humeur qui forme une apoſtème ſe diſſipent, les parties les plus groſſieres ſe durciſſent, & l'apoſtème ſe termine par *induration* ou endurciſſement.

Cette terminaiſon n'eſt pas toujours déſavantageuſe; car lorſqu'on n'a pu obtenir la réſolution d'une inflammation intérieure, il eſt plus favorable qu'elle ſe termine par *induration* que de ſuppurer.

La cauſe prochaine de l'*induration* eſt l'indolence de la partie & la diſpoſition que les humeurs ont à s'endurcir; les apoſtèmes ſitués dans les corps glanduleux & dans le voiſinage des articulations s'endur-

ciſſent aiſément, parce qu'ils ſont formés ordinairement par la partie blanche du ſang qui eſt fort ſuſceptible d'*induration*.

Les cauſes éloignées de l'*induration* ſont l'application indue des remedes répercuſſifs & réſolutifs. *Voyez* PHLEGMES.

Lorſqu'on s'apperçoit à la dureté de la tumeur & à la diminution de la chaleur & de la douleur, que la tumeur ſe termine par *induration*, il faut avoir recours aux émolliens. *Voyez* SKIRRHE. (*Y*).

INDUS, ſ. m. (*Géog.*) grand fleuve d'Aſie qui donne ſon nom à l'Inde; Pline dit que les habitans le nommoient *Sindus*, & en effet ſon nom moderne eſt le *Sinde*. *Voyez* SINDE. L'*Indus*, ſelon Ptolomée, prend ſa ſource au mont Immaüs, à quelque diſtance de celle du Gange, pourſuit ſon cours vers le midi occidental, & le Gange ſe porte vers le midi oriental. Pline dit que l'*Indus* reçoit dix-neuf rivieres, dont la plus célebre eſt l'Hydaſpe. Arrien lui donne deux embouchures; mais il ne parle apparemment que des deux grandes embouchures par leſquelles ce fleuve étoit navigable, car Ptolomée lui en donne ſept, dont il marque les noms. (*D. J.*)

INDUSTRIA, (*Géog. anc.*) ancienne colonie romaine dont parle Pline, étoit entiérement oubliée, lorſqu'on en a découvert les ruines en 1745: MM. Ricoloi & Rivautella, ſavans Piémontois, déterrerent à Montédipo, terre ſituée ſur le Pô, à 16 milles de Turin, des médailles, du marbre, des inſcriptions qui citoient des magiſtrats & des prêtres, une pierre dans laquelle il étoit parlé d'une ſtatue décernée à Cocceia, aux dépens du public AB IND. Peu après on leur porta une belle inſcription dont voici le contenu.

Genio & honori Pompeii L. F. pol Herenniani Eq. Rom. Eq. pub. Q. Ær. p. & alim Ædil. II. viro, curatori Kalendariorum reip. collegium paſtophororum Induſtrienſium, patrono ob merita.

On voit que cette inſcription étoit conſacrée à Luc Pompeius, fils de Lucius, ſurnommé Herennianus, qui étoit de la tribu Pollia, chevalier romain, tréſorier de la ville d'*Induſtria*, commiſſaire des vivres, édile & duumvir, dépoſitaire des régiſtres, enfin, patron de la ville, décernée par le college des prêtres paſtofores.

On trouva auſſi en 1745, des veſtiges d'un ancien temple, un pavé moſaïque, beaucoup de médailles, huit inſcriptions, des idoles, & ſur-tout un beau trepied de bronze, une harpie, un vieux ſatyre ou ſilene.

En 1750 on déterra, par ordre du roi, un petit vaſe de bronze, contenant 196 médailles en or, toutes du haut ſiecle, & quantité de médailles d'argent, & pluſieurs petites ſtatues de bronze, dont le cabinet du roi eſt enrichi. Depuis la mort de M. Rivautella, arrivée en 1753, on a diſcontinué les recherches.

Les recherches que nous devons à M. de la Lande dans ſon premier volume du voyage d'Italie, p. 253, font voir combien ſe ſont trompés Baudrand, la Martiniere, Cellarius & Cluvier, en plaçant *Induſtria* à Caſal dans le Monferrat, à huit lieues de l'endroit où l'on a découvert les ruines de cette ville. (*C*).

INDUSTRIE, ſ. f. (*Métaphyſ.*) l'*induſtrie* priſe dans un ſens métaphyſique, eſt, ſuivant M. Queſnay, qui me fournira cet article, une faculté de l'ame, dont l'objet roule ſur les productions & les opérations méchaniques; qui ſont le fruit de l'invention, & non pas ſimplement de l'imitation, de l'adreſſe & de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artiſans.

Quoique l'*induſtrie* ſoit fille de l'invention, elle differe du goût & du génie. Le ſentiment exquis des beautés & des défauts dans les arts, conſtitue le goût. La vivacité des ſentimens, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le génie. L'imagination tranquille & étendue, la pénétration aiſée, la conception prompte, donnent l'*induſtrie*. Ceux qui ſont fort induſtrieux, n'ont pas toujours un goût ſûr, ni un génie élevé. Je dis plus, des génies ordinaires, des génies peu propres à rechercher, à découvrir, à ſaiſir des idées abſtraites, peuvent avoir beaucoup d'*induſtrie*.

Ces trois facultés ne portent pas ſur le même objet. Le goût diſcerne les choſes qui doivent exciter des ſenſations agréables. Le génie, par ſes productions admi-

rables, fournit des ſenſations piquantes & imprévues; mais ces ſortes de ſenſations, que font naître le génie & le goût, ne ſont point l'objet de l'*induſtrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à repréſenter les opérations méchaniques de la nature; à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuſes & d'intéreſſantes par le merveilleux qu'elles préſenteront à l'eſprit.

Les facultés du goût, du génie & de l'*induſtrie* exigent auſſi divers genres de ſciences pour en perfectionner l'exercice. Le goût ſe fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'eſprit philoſophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le génie ſoit un pur don de la nature, il s'étend par la connoiſſance des ſujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caracteres, des paſſions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des eſprits, favoriſe, provoque & échauffe le génie. L'*induſtrie* doit être dirigée par la ſcience des propriétés de la matiere, des loix des mouvemens ſimples & compoſés, des facilités & des difficultés que les corps qui agiſſent les uns ſur les autres peuvent apporter dans la communication de ces mouvemens. L'*induſtrie* eſt l'ouvrage d'un goût particulier décidé pour la méchanique, & quelquefois de l'étude & du temps. Preſque toutes différentes lumieres de l'*induſtrie* ſont bornées à des perceptions ſenſibles, & aux facultés animales. (*D. J.*)

INDUSTRIE; (*Droit polit. & Commerce.*) ce mot ſignifie deux choſes; ou le ſimple travail des mains, ou les inventions de l'eſprit en machines utiles, relativement aux arts & aux métiers; l'*induſtrie* renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choſes, & ſouvent les réunit toutes les deux.

Elle ſe porte à la culture des terres, aux manufactures, & aux arts; elle fertiliſe tout, & répand par-tout l'abondance & la vie: comme les nations deſtructrices font des maux qui durent plus qu'elles, les nations induſtrieuſes font des biens qui ne finiſſent pas même avec elles.

En Amérique, la terre y produit naturellement beaucoup de fruits dont on ſe nourrit; ſi on laiſſoit en Europe la terre inculte, il n'y viendroit guère que des forêts, des chênes, des pins, & autres arbres ſtériles. Ainſi pour faire valoir la terre en Europe, il y falloit beaucoup de travaux, d'*induſtrie*, & de connoiſſances; car l'on voit toujours marcher d'un pas égal les beſoins, l'*induſtrie*, & les connoiſſances. C'eſt pourquoi dans les états européens, l'on doit extrêmement protéger, récompenſer les laboureurs, & les hommes utilement induſtrieux. La raiſon en eſt évidente; tout accroiſſement dans la culture, & toute *induſtrie*, multiplie les denrées, les marchandiſes, & attire dans l'état l'argent qui eſt le ſigne de leurs évaluations.

C'eſt une vérité uſée qu'il eſt preſque honteux de répéter; mais dans certains pays, il y a des gens qui éludent les expediens qu'on leur donne pour la faire fructifier, & ſacrifient conſtamment les principes de cette eſpece, aux préjugés qui les dominent. Ils ignorent qne les gênes impoſées à l'*induſtrie*, la détruiſent entiérement; & qu'au contraire, les efforts de l'*induſtrie* qu'on encourage, la font proſpérer merveilleuſement par l'émulation & le profit qui en réſulte. Bien loin de mettre des impôts ſur l'*induſtrie*, il faut donner des gratifications à ceux qui auront le mieux cultivé leurs champs, & aux ouvriers qui auront porté plus loin le mérite de leurs ouvrages. Perſonne n'ignore combien cette pratique a réuſſi dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. On a établi de nos jours par cette ſeule voie en Irlande, une des plus importantes manufactures de toile qui ſoit en Europe.

Comme la conſommation des marchandiſes augmente par le bon marché du prix de la main-dœuvre, l'*induſtrie* influe ſur le prix de cette main-d'œuvre, toutes les fois qu'elle peut diminuer le travail, ou le nombre des mains employées. Tel eſt l'effet des moulins à eau, des moulins à vent, des métiers, & de tant d'autres machines, fruits d'une *induſtrie* précieuſe. On en peut citer pour exemple les machines inventées par M. de Vaucanſon, celle à mouliner les ſoies connue en Angleterre depuis vingt ans, les moulins à ſcier les planches, par leſquels

leſquels ſous l'inſpection d'un ſeul homme, & le moyen d'un ſeul axe, on travaille dans une heure de vent favorable, juſqu'à quatre-vingt planches de trois toiſes de long; les métiers de rubans à pluſieurs navettes, ont encore mille avantages; mais toutes ces choſes ſont ſi connues, qu'il eſt inutile de nous y étendre. M. Melon a dit très-bien, que faire avec un homme, par le ſecours des machines de *l'induſtrie*, ce qu'on feroit ſans elles avec deux ou trois hommes, c'eſt doubler, ou tripler le nombre des citoyens.

Les occaſions d'emploi pour les manufacturiers, ne connoiſſent des bornes que celles de la conſommation; la conſommation n'en reçoit que du prix du travail. Donc la nation qui poſſédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont es négocians ſe contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif, toutes circonſtances égales. Tel eſt le pouvoir de *l'induſtrie*, lors qu'en même temps les voies du commerce intérieur & extérieur ſont libres. Alors elle fait ouvrir à la conſommation des marchés nouveaux, & force même l'entrée de ceux qui lui ſont fermés.

Qu'on ne vienne plus objecter contre l'utilité des inventions de *l'induſtrie*, que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'inſtant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de ſubſiſter; que les ouvriers ſans emploi deviendront plutôt des mendians à charge à l'état, que d'apprendre un autre métier; que la conſommation a des bornes; de ſorte qu'en la ſuppoſant même augmentée du double, par la reſſource que nous vantons tant, elle diminuera dès que l'étranger ſe ſera procuré des machines pareilles aux nôtres; enfin, qu'il ne reſtera au pays inventeur aucun avantage de ſes inventions d'*induſtrie*.

Le caractere de pareilles objections eſt d'être dénués de bon ſens & de lumieres; elles reſſemblent à celles que les bateliers de la Tamiſe alléguoient contre la conſtruction du pont de Weſtminſter. N'ont-ils pas trouvé ces bateliers de quoi s'occuper, tandis que la conſtruction du pont dont il s'agit, répandoit de nouvelles commodités, dans la ville de Londres? Vaut-il pas mieux prévenir *l'induſtrie* des autres peuples à ſe ſervir de machines, que d'attendre qu'ils nous forcent à en adopter l'uſage, pour nous conſerver la concurrence dans les mêmes marchés? Le profit le plus sûr ſera toujours pour la nation qui aura été la premiere induſtrieuſe; & toutes choſes égales, la nation dont *l'induſtrie* ſera la plus libre, ſera la plus induſtrieuſe.

Nous ne voulons pas néanmoins déſapprouver le ſoin qu'on aura dans un gouvernement de préparer avec quelque prudence l'uſage des machines induſtrieuſes, capables de faire ſubitement un trop grand tort dans les profeſſions qui emploient les hommes; cependant cette prudence même n'eſt néceſſaire que dans l'état de gêne, premier vice qu'il faut commencer par détruire. D'ailleurs, ſoit découragement d'invention, ſoit progrès dans les arts, *l'induſtrie* ſemble être parvenue au point, que ſes gradations ſont aujourd'hui très-douces, & ſes ſecouſſes violentes fort peu à craindre.

Enfin, nous concluons qu'on ne ſauroit trop protéger *l'induſtrie*, ſi l'on conſidere juſqu'où ſes revenus peuvent ſe porter pour le bien commun dans tous les arts libéraux & méchaniques; témoin les avantages qu'en retirent la peinture, la gravure, la ſculpture, l'imprimerie, l'horlogerie, l'orfévrerie, les manufactures en fil, en laine, en ſoie, en or, en argent: en un mot, tous les métiers & toutes les profeſſions. (*D. J.*)

* INDUT, ſ. m. (*Liturg. & Rubriq.*) c'eſt un de ces clercs revêtus d'une aube & d'une tunique, qui aſſiſtent à la meſſe le diacre & le ſoudiacre. Ce terme eſt d'uſage dans l'égliſe de Paris.

* INÉBRANLABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe prend au phyſique & au moral; qui ne peut être ébranlé. On dit ce mur eſt *inébranlable*; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent *inébranlables*; cet homme eſt *inébranlable* dans ſes réſolutions. Cette qualité eſt un effet de caractere ou de réflexion: le ſtoïcien demeureroit *inébranlable* au milieu des ruines du monde: *ſi fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

* INEFFABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il ſe dit des attributs de Dieu, des myſteres de la religion, des douceurs de la vie future, & de la viſion béatifique. Dieu s'appelle quelquefois par emphaſe l'*ineffable*.

* INEFFAÇABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut effacer; il ſe dit au phyſique & au moral: une tache *ineffaçable*; un caractere *ineffaçable*. *Voy.* EFFACER.

INEFFECTIF, *voyez* EFFECTIF.

INEFFICACE, *voyez* EFFICACE.

* INÉGAL, adj. (*Gramm.*) qui eſt plus grand ou plus petit qu'un autre; il ſe dit au phyſique & au moral, des choſes & des perſonnes.

Ces grandeurs ſont *inégales*; ce chemin eſt *inégal*, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas plein & uni; ils ſe ſont battus à forces *inégales*.

Il eſt d'un caractere *inégal*; le commerce des perſonnes *inégales* eſt très-incommode; elles vous ramenent ſans ceſſe ſur vous-mêmes, & l'on ſe tourmente à chercher en ſoi le motif du changement qu'on apperçoit en elles.

INÉGALITÉ, ſ. f. terme fort en uſage dans l'*Aſtronomie* pour déſigner pluſieurs irrégularités qu'on obſerve dans le mouvement des planetes.

On verra dans l'*article* OPTIQUE, en quoi conſiſte l'*inégalité* optique du mouvement des planetes; *inégalité* qu'on nomme ainſi pour la diſtinguer de l'*inégalité* réelle, le mouvement des planetes n'étant point uniforme. On trouvera aux *articles* LUNES, SYZYGIES, QUADRATURES, *&c.* les différentes *inégalités* du mouvement de la lune.

Le mot *inégalité* eſt principalement d'uſage en parlant des mouvemens des ſatellites de Jupiter. On y diſtingue deux *inégalités* principales; la premiere, qu'on a remarquée dans le mouvement des ſatellites, ou ce qui eſt la même choſe, dans le retour de ces ſatellites à l'ombre de Jupiter, dépend de l'excentricité de l'orbite de Jupiter. Elle produit une équation tantôt additive, tantôt ſouſtractive, dont la plus grande monte à $39'\ 8''$ pour le premier ſatellite, & pour les trois autres à $1^h\ 18'\ 35''$; deux $^h\ 38'\ 27''\ \frac{1}{2}$; ſix $^h\ 10'\ 26''\ \frac{1}{2}$. Cette premiere *inégalité* dépendante de l'excentricité, doit répondre à la plus grande équation du centre de Jupiter, laquelle étant de $5^d\ 31'\ \frac{1}{2}$, lorſque cette planete ſe trouve dans les moyennes diſtances, il faut néceſſairement que chaque ſatellite parcoure dans ſon orbe un arc de pareille grandeur, lorſqu'il s'agit de réduire les conjonctions moyennes aux véritables.

Il y a une autre *inégalité*, qu'on appelle *ſeconde inégalité*; elle eſt la même pour tous les ſatellites, & elle dépend du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Ce mouvement fait que les éclipſes des ſatellites de Jupiter paroiſſent arriver plus tard lorſque Jupiter eſt en conjonction, que lorſqu'il eſt en oppoſition avec la terre; parce que dans la conjonction de Jupiter la lumiere des ſatellites a tout le diametre de l'orbe de la terre à traverſer de plus que dans l'oppoſition. *Voyez* LUMIERE.

Cette *inégalité*, lorſqu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible, a été déterminée par M. Bradley de $16'\ 15''$; il eſt viſible qu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible, lorſque Jupiter eſt en conjonction, c'eſt-à-dire dans la plus grande diſtance de la terre, & qu'elle doit être d'autant moindre, que cette planete s'approche davantage de l'oppoſition. *Inſt. aſtr. de M. Le Monier.* (*O*)

INÉLÉGANT, *voyez* ÉLÉGANT.

* INÉNARRABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être raconté. S. Paul tranſporté au troiſieme ciel, vit des choſes *inénarrables*, qu'il n'a pu raconter.

INEPTIE, INEPTE, (*Gramm. & Morale.*) c'eſt l'état d'une ame qui n'a d'aptitude à rien; elle eſt l'effet d'une ſtupidité que ne remue aucune paſſion; elle eſt auſſi l'effet des circonſtances qui placent un homme de mérite dans des poſtes au-deſſous de lui, ou ſeulement oppoſés à ſon génie. Les hommes communs deviennent *inepties* pour avoir trop diſperſé la doſe bornée de ſenſibilité & de talens qu'ils avoient reçu de la nature, ils ont trop eſſayé & trop peu perſévéré; ils finiſſent par n'avoir qu'une ombre d'exiſtence. A la cour & dans la capitale, ils peuvent être encore ce qu'on appelle *hommes de*

bonne compagnie, ou ſe faire *des connoiſſeurs*.

* INÉPUISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſe peut épuiſer : il ſe dit au phyſique & au moral. Cet étang eſt *inépuiſable*; cet ouvrage eſt une mine de connoiſſances *inépuiſables*; ce mot eſt relatif aux fluides.

INERTIE, ſ. f. (*Géom.*) *voyez* FORCE D'INERTIE.

* INESPÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qu'on n'eſpéroit point; un bonheur *ineſpéré*, un coup *ineſpéré*.

* INESTIMABLE, adj. (*Gramm.*) cet adjectif n'eſt pas l'oppoſé de l'adjectif ſimple, *eſtimable*, ou qu'on eſtime; *ineſtimable*, ou qu'on ne peut trop eſtimer. On dit que le roi a dans ſes gardes-meubles des richeſſes *ineſtimables en peinture*, & qu'elles y périſſent ſous la pouſſiere; il ne ſe dit pas des perſonnes.

INÉTENDU, (*Gramm.*) *voy.* ÉTENDU & ÉTENDUE.

INÉVIDENT, (*Gramm.*) *voyez* ÉVIDENCE & ÉVIDENT.

* INÉVITABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut éviter; il ſe dit de la mort, du deſtin, & de toutes ces loix générales & communes de la nature, auxquelles la force & l'induſtrie ne peuvent nous ſouſtraire.

On le tranſporte par exagération à d'autres choſes qui ne ſont pas également néceſſaires.

INEXACT, (*Gramm.*) *voyez* EXACT, EXACTITUDE.

* INEXCUSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut excuſer aux yeux de l'homme qui a médité ſur la foibleſſe humaine; il y a peu de fautes abſolument *inexcuſables*.

* INEXORABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne ſauroit fléchir; il ſe dit des choſes & des perſonnes. Ma gloire *inexorable* à toute heure me ſuit, *Rac.* Cet *inexorable* eſt de génie. Les loix ſont *inexorables* & ſourdes; c'eſt un homme dur & *inexorable*.

INEXPÉRIENCE, (*Gramm.*) *voyez* EXPÉRIENCE.

INEXPIABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expier. *Voyez* EXPIATION.

INEXPLICABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expliquer. *Voyez* EXPLIQUER, EXPLICATION.

INEXPRIMABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut exprimer. *Voyez* EXPRIMER, EXPRESSION.

* INEXPUGNABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut emporter de force; il ſe dit au phyſique & au moral des choſes & des perſonnes. Cette citadelle & cette femme ſont *inexpugnables*.

INEXTINGUIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut éteindre. *Voyez* ÉTEINDRE.

INFAILLIBILITÉ, ſ. f. (*Théolog.*) don d'être infaillible, c'eſt-à-dire de ne pouvoir ni ſe tromper ni être trompé. *Voyez* INFAILLIBLE.

Les théologiens catholiques conviennent tous que l'égliſe a reçu de Jeſus-Chriſt le don d'*infaillibilité* lorſqu'elle eſt aſſemblée dans un concile écuménique; & ceux qui dans ces derniers temps ont conteſté cette prérogative à l'égliſe diſperſée, ſemblent n'avoir pas aſſez fait attention à la promeſſe que Jeſus-Chriſt a faite à ſon égliſe *d'être avec elle*, c'eſt-à-dire de l'aſſiſter de ſes lumieres & de ſon eſprit *tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiecles*. Les proteſtans conteſtent à l'égliſe même aſſemblée ſon *infaillibilité*.

On diſtingue deux ſortes d'*infaillibilités*; l'une paſſive, qui fait que toute la ſociété des fideles ne peut jamais ſuccomber à l'erreur; l'autre active, accordée ſeulement à tous les paſteurs de l'égliſe pris collectivement, & en vertu de laquelle ils décident ſans pouvoir ſe tromper, tous les points qui concernent la foi & la morale. Les proteſtans reconnoiſſent la premiere ſorte d'*infaillibilité* & rejettent la ſeconde, ſur des prétextes qu'eux-mêmes combattent tous les jours dans la pratique, puiſqu'ils déferent à l'autorité de leurs ſynodes & conſiſtoires.

Les théologiens ajoutent encore que l'*infaillibilité* de l'égliſe s'étend aux faits dogmatiques non révélés, c'eſt-à-dire à l'attribution de tel ou tel ſens, à telle ou telle doctrine. Ce point a donné lieu à de vives diſputes dans ces derniers temps au ſujet du livre de Janſenius.

Les principales raiſons qu'on allégue en faveur de l'*infaillibilité* active de l'égliſe, ſont tirées 1°. des promeſſes de Jeſus-

Chriſt & de la doctrine des Apôtres, ſur-tout de ſaint Paul : 2°. de l'obſcurité des écritures : 3°. de l'inſuffiſance du jugement privé & de la difficulté de la méthode de diſcuſſion pour les ſimples en matiere de religion, & par conſéquent de la néceſſité où l'on eſt d'avoir un juge infaillible pour la déciſion des controverſes.

L'*infaillibilité* du pape eſt une opinion particuliere de quelques théologiens, rejettée par le plus grand nombre, & ſur-tout par l'égliſe gallicane.

INFAILLIBILISTE, ſ. m. qui défend l'infaillibilité, nom qu'on donne aux théologiens qui ſoutiennent l'infaillibilité du pape.

INFAILLIBLE, adj. (*Théolog.*) qui ne peut ſe tromper ni être trompé. *V.* TROMPERIE, ERREUR. Ce mot eſt formé de la prépoſition *in*, priſe privativement, & de *fallo*, je trompe.

On peut être *infaillible* ou par nature ou par privilege. Dieu ſeul eſt *infaillible* de la premiere maniere, c'eſt une ſuite néceſſaire de la ſouveraine perfection. L'égliſe eſt *infaillible* de la ſeconde maniere, parce que Dieu lui en a accordé le privilege. *Voyez* INFAILLIBILITÉ.

Les catholiques ſoutiennent que l'égliſe eſt *infaillible*, ſoit qu'elle ſe trouve aſſemblée dans un concile écuménique, ſoit qu'elle ſoit diſperſée, & cela en vertu des promeſſes de Jeſus-Chriſt : *qui vos audit me audit ; ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſommationem ſæculi.* Les proteſtans au contraire, prétendent que l'égliſe, ſoit aſſemblée ſoit diſperſée, eſt ſujette à l'erreur.

Parmi les catholiques, quelques théologiens défendent cette opinion, que le pape quand il prononce *ex cathedrâ*, c'eſt-à-dire après avoir aſſemblé le conclave, eſt *infaillible*. Quelques-uns ont été juſqu'à prétendre que le ſouverain pontife, même, comme perſonne privée, & quand il prononçoit *proprio motu*, étoit *infaillible*. Cette doctrine n'eſt pas reçue en France, où l'on penſe que les jugemens des papes ne ſont point *infaillibles*, ni irréformables, à moins qu'ils ne ſoient appuyés du conſentement de l'égliſe.

Entre ces deux ſentimens, quelques-uns en ont imaginé un mitoyen ; c'eſt de diſtinguer le ſiége de Rome, du pontife qui l'occupe, & de ſoutenir que ce ſiége non-ſeulement n'a jamais erré, mais encore qu'il ne peut errer.

INFAISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être exécuté. *Voyez* FAIRE, EXÉCUTER.

INFAMATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui emporte contre quelqu'un une note d'infamie. En matiere civile les jugemens qui condamnent à quelque aumône, & en matiere criminelle ceux qui condamnent à quelque amende, ou à une peine afflictive, emportent *infamation*, c'eſt-à-dire notent d'infamie celui qui eſt condamné. *Voy.* INFAMIE. (*A*)

INFAMES, adj. pris ſubſt. (*Juriſprud.*) *quaſi ſine fama*, ſont ceux qui ont perdu la réputation d'honneur & de probité.

Tels ſont ceux qui ſont condamnés aux galeres ou au banniſſement à temps, ou dont le banniſſement n'eſt que d'une province, d'une ville, ou d'une juriſdiction.

Tels ſont auſſi ceux qui ont été condamnés à faire amende honorable, au fouet, à la fleur de lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Pour que les condamnations en matiere criminelle emportent infamie, il faut qu'elles aient été prononcées par arrêt ou par ſentence rendus ſur récollement & confrontation, & qu'il n'y ait point eu d'appel, ou que la ſentence ait été confirmée par arrêt.

Ceux qui ont encouru la mort civile ſont auſſi *infâmes*. Il y a encore d'autres perſonnes qui ſont réputées *infâmes* de fait, quoiqu'elles n'aient pas encouru l'infamie de droit. *Voyez ci-après*, & INFAMIE.

Ceux qui ſont ſeulement *infâmes* ſans être morts civilement, ne perdent ni la liberté ni la vie civile, & les droits de cité qui en ſont partie ; ils peuvent en conſéquence faire tous actes entre-vifs & à cauſe de mort, & ſont pareillement capables de ſuccéder, & de toutes diſpo-

ſitions faites à leur profit, ſoit entre-vifs ou à cauſe de mort.

Les *infâmes* ayant perdu l'honneur ſont incapables de toutes fonctions de judicature & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne ſoient réhabilités par lettres du prince.

Ils ne peuvent auſſi poſſéder aucun bénéfice.

Enfin leur témoignage eſt ordinairement rejetté tant en jugement que dehors; ou ſi par défaut d'autres preuves, ou quelques autres circonſtances, on eſt forcé de l'admettre, on y a peu d'égard; il dépend de la prudence du juge de déterminer le degré de foi que l'on peut y ajouter. *Voy. ci-après* INFAMIE. (*A*)

INFAMIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la perte de l'honneur & de la réputation. On diſtingue deux ſortes d'*infamie*, celle de *fait* & celle de *droit*.

L'*infamie* de fait eſt celle qui provient d'une action déshonorante par elle-même, & qui dans l'opinion de tous les gens d'honneur, perd de réputation celui qui en eſt l'auteur, quoiqu'il n'y ait aucune loi qui y ait attaché la peine d'*infamie*.

Cette *infamie* de fait eſt encourue par ceux qui ſont notoirement uſuriers publics, ou qui menent une vie ſcandaleuſe & infâme.

Ceux qui ayant été accuſés d'un crime grave, n'ont été renvoyés qu'avec un *plus amplement informé*, ou un *hors de cour*, ne ſont pas véritablement infâmes; mais ils demeurent toujours notés juſqu'à ce qu'ils aient été déchargés de l'accuſation, & cette note emporte une eſpece d'*infamie* de fait.

Suivant le droit romain, le témoignage de ceux qui étoient infâmes de fait n'étoit point reçu en juſtice; parmi nous ils peuvent être dénonciateurs & témoins; mais c'eſt au juge à donner plus ou moins de foi à leurs déclarations ou dépoſitions, ſelon qu'ils ſont ſuſpects.

Ceux qui ſont infâmes de fait ne peuvent être reçus dans aucun office de judicature, ni dans aucune autre place honorable.

L'*infamie* de droit eſt celle qui provient de la condamnation pour crime, lorſque la condamnation emporte mort naturelle ou civile, ou lorſque l'accuſé eſt condamné aux galeres ou au banniſſement à temps, ou d'un certain lieu ſeulement, où à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Ces ſortes de condamnations excluent ceux contre qui elles ont été prononcées, de toutes dignités & charges publiques; c'eſt pourquoi Livius Salinator étant cenſeur, nota d'ignominie toutes les tribus du peuple romain, parce qu'après l'avoir condamné par jugement public, elles l'avoient fait conſul, & enſuite cenſeur; il n'excepta que la tribu Metia, qui ne l'avoit point ni condamné, ni élevé à la magiſtrature.

L'interdiction perpétuelle d'une fonction publique rend auſſi incapable de toute autre place honorable.

Le decret d'ajournement perſonnel ou de priſe de corps, emporte auſſi interdiction contre l'officier public, & conſéquemment une excluſion de toute autre place honorable; mais cette interdiction & excluſion ceſſe lorſque l'accuſé obtient un jugement d'abſolution, ou qu'il eſt ſeulement condamné à une peine légere & non infamante.

Le témoignage de ceux qui ont encouru l'*infamie* de droit eſt rejetté, excepté pour le crime de leze-majeſté, où l'on reçoit la dénonciation & le témoignage de toutes ſortes de perſonnes.

On reçoit même quelquefois la dépoſition des infâmes de droit, au ſujet de crimes ordinaires; mais le juge n'y a d'égard qu'autant qu'il convient.

Il y avoit certaines actions chez les Romains qui étoient infamantes, telles que celles du vol, de la rapine, de l'injure & du dol, tellement que ceux qui avoient tranſigé ſur une telle action, *acceptâ pecuniâ*, étoient réputés infâmes; il y avoit même quatre actions, qui quoique procédantes de contrats & quaſi-contrats, étoient infamantes, du moins quant à l'action directe.

En France les actions, ni les tranſac-

tions pour cauſe de délit, ne ſont jamais infamantes; il n'y a que les condamnations pour crimes & délits, tendantes à quelque peine corporelle ou ignominieuſe, qui emportent *infamie* de droit. *Voyez* au code, le tit. *ex quibus cauſis infamia irrogatur, & ci-devant* INFAMES. (*A*)

INFANT, adj. qui ſe prend auſſi ſubſt. (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur qu'on donne aux enfans de quelques princes, comme en Eſpagne & en Portugal. *Voyez* PRINCE, FILS.

On dit ordinairement que ce titre s'eſt introduit en Eſpagne à l'occaſion du mariage d'Eléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II, roi de Caſtille, & que ce prince le donna pour la premiere fois au prince Sanche ſon fils; mais Pélage évêque d'Oviédo, qui vivoit l'an 1100, nous apprend dans une de ſes lettres, que dès le regne d'Evremond II, le titre d'*infant* & d'*infante* étoit déja uſité en Eſpagne. *Dict. de Trévoux.*

INFANTADO, (*Géog.*) contrée d'Eſpagne avec titre de duché; elle eſt compoſée des villes d'Algozer, Salmeron, Valdéolivas, & de pluſieurs bourgades. Cette contrée fut nommée *Infantado*, parce que pluſieurs enfans fils de rois l'avoient poſſédée. Ferdinand & Dona Iſabella l'érigerent en duché le 21 Juillet 1475, pour récompenſer les ſervices de don Diégo Hurtado. (*D. J.*)

INFANTERIE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt dans les armées les troupes qui combattent à pié, & qu'on nomme auſſi *fantaſſins & piétons.*

L'*infanterie* fait la partie la plus importante & la plus conſidérable des armées en Europe. Elle combat dans toutes ſortes de terreins; elle ſeule défend & prend les villes; dans les batailles elle n'eſt pas moins utile que la cavalerie, qui agit ſeulement dans les endroits ouverts & ſpacieux. La raſe-campagne, dit Vegece, eſt propre pour la cavalerie; les villes, les plaines & les lieux eſcarpés ſont propres pour l'*infanterie.*

Quelqu'utile que ſoit l'*infanterie* dans toutes les actions de la guerre, nous ne mettrons point en queſtion ſi une armée doit être compoſée ſeulement d'*infanterie* ou de cavalerie. Les armées doivent être par-tout en état de combattre; il ſuit de-là qu'elles ont beſoin des deux eſpeces de troupes néceſſaires à cet effet.

Une armée qui n'auroit que de l'*infanterie* ou de la cavalerie, ſe trouveroit privée de l'avantage qui réſulte du concours de ces différentes troupes. Si dans un pays de bois & de montagnes, la premiere eſt plus utile que la cavalerie, cette derniere a auſſi quelqu'avantage en plaine; car quoiqu'il ſoit poſſible de gagner des batailles en terrein uni avec de l'*infanterie*, comme on l'a vu du temps des Romains, & du temps que les piques étoient en uſage, la victoire ne ſauroit être complette à cauſe de la facilité que la cavalerie a de s'éloigner de l'*infanterie.* C'eſt ce que Xénophon obſerve dans la fameuſe retraite des dix mille: comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, *elle ne pouvoit*, dit cet auteur, *rien gagner dans la victoire, & elle portoit tout dans une défaite.*

La cavalerie eſt encore très-utile pour ſoutenir l'*infanterie.* Si l'on ſuppoſe qu'une ligne d'*infanterie*, derriere laquelle eſt une ligne de cavalerie, ſoit battue ou pouſſée, la cavalerie peut, en tombant ſur les troupes victorieuſes, que la charge ne peut manquer d'avoir dérangé, leur en impoſer, ſi elle ne peut les rompre & arrêter leur pourſuite. Il en eſt de même d'une ligne de cavalerie ſoutenue par de l'*infanterie:* c'eſt ainſi qu'on fortifie une arme par l'autre; mais on ne le fait point lorſqu'on partage la cavalerie également aux aîles, & qu'on met l'*infanterie* au centre. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

Il ne faut pas s'épuiſer en longs raiſonnemens pour démontrer l'utilité de la cavalerie dans les armées; un peu d'attention & de réflexion ſur les différentes actions de la guerre ſuffit pour s'en convaincre; mais on ne doit pas conclure de-là, qu'on ne ſauroit la rendre trop nombreuſe. Ce n'eſt pas ſon uſage que M. le chevalier de Folard a blâmé dans pluſieurs endroits de ſon commentaire ſur Polybe, mais l'abus du trop grand nombre. La cavalerie eſt fort coûteuſe; la dépenſe de

mille hommes à cheval, dit M. le marquis de Santacrux, ſuffit pour payer 2500 hommes à pié. Cette dépenſe n'eſt pas le ſeul inconvénient qui réſulte d'une trop grande quantité de cavalerie. Elle ne peut ſe maintenir long-temps dans un camp qu'il conviendroit quelquefois de conſerver, à cauſe de la diſette & de la difficulté des fourrages; d'ailleurs l'armée ne peut s'éloigner des rivieres, on en a beſoin pour les chevaux; & quand on défend un camp retranché, il peut réſulter de grands inconvéniens d'avoir trop de cavalerie & peu d'*infanterie*. Il faut donc qu'il y ait une juſte proportion entre l'*infanterie* & la cavalerie. Ce qui peut ſervir à la déterminer, c'eſt l'examen des différentes actions propres à chacun de ces corps, les ſecours mutuels qu'ils doivent ſe procurer, la nature du pays où l'on doit faire la guerre, & l'eſpece d'ennemis que l'on a à combattre.

Chez les Grecs, qu'on peut regarder comme les premiers inventeurs de la ſcience militaire, la cavalerie, ſuivant les Tacticiens, étoit la ſixieme partie de l'*infanterie*, c'eſt-à-dire qu'elle étoit à l'*infanterie* comme 1 eſt à 6. La phalange étoit compoſée de 16384 hommes peſamment armés, & de 8192 hommes de troupes légeres. Ces deux nombres font enſemble 24576 hommes. La cavalerie étoit de 4096 hommes; ce qui fait voir qu'elle étoit la ſixieme partie du nombre précédent, & par conſéquent la ſeptieme partie de celui de l'armée. Chez les Romains le rapport de l'*infanterie* à la cavalerie étoit beaucoup plus petit, il étoit à-peu-près comme 1 eſt à 20, ou comme 3 eſt à 50. Ce rapport n'étoit pas ſuffiſant; auſſi les Romains ſe trouverent-ils ſouvent dans des circonſtances fâcheuſes pour l'avoir adopté.

Quoique le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* fût établi de 1 à 6 par les Tacticiens grecs, les généraux ne s'y bornoient pas toujours; ils le varioient ſuivant les occaſions. « Dans l'armée que » les officiers grecs formerent pour le ſervice du roi d'Egypte, il n'y avoit pas » plus de 5000 hommes de cavalerie pour » 70000 hommes d'*infanterie*. Le dernier » Philippe fit la guerre au proconſul Flaminius avec 2000 cavaliers joints à la » phalange; la Theſſalie, dont on fit le » théatre de la guerre, étoit un pays » montagneux, où une cavalerie plus » nombreuſe auroit été inutile. On remarque mieux cette proportion dans l'armée » d'Alexandre le grand; il marcha en » Aſie avec 30000 hommes d'*infanterie* » & 5000 de cavalerie ». *Note de* M. Guiſchardt *ſur la Tactique d'Arrien.*

Les Romains qui dans les temps brillans de la république, avoient peu de cavalerie & beaucoup d'*infanterie*, n'eurent preſque plus que de la cavalerie quand ils furent dans leur décadence, ce qui fournit cette réflexion à M. le préſident de Monteſquieu, « que plus une nation ſe rend ſa» vante dans l'art militaire, plus elle agit » par ſon *infanterie*; & que moins elle le » connoît, plus elle multiplie ſa cavalerie. » C'eſt que, ajoute cet illuſtre auteur, » ſans la diſcipline, l'*infanterie* peſante » ou légere n'eſt rien, au lieu que la cava» lerie va toujonrs dans ſon déſordre même. L'action de celle-ci conſiſte plus » dans ſon impétuoſité & un certain choc; » celle de l'autre dans ſa réſiſtance & une » certaine immobilité; c'eſt plutôt une » réaction qu'une action. Enfin la force de » la cavalerie eſt momentanée; l'*infanterie* » agit plus long-temps; mais il faut de la diſcipline pour qu'elle puiſſe agir long-temps ». *Grandeur des Romains*, &c. *chap. xviij.*

C'eſt en effet la bonne diſcipline qui peut rendre à l'*infanterie* ſon ancienne ſupériorité ſur la cavalerie, & peut-être le renouvellement des piques. Les Grecs ne négligeoient rien pour exercer leur *infanterie*; mais ils ſe ſoucioient fort peu du maniment de la pique; c'étoit les évolutions qu'on enſeignoit aux troupes, comme la choſe la plus eſſentielle, dit un auteur que nous avons cité dans cet article; & M. le maréchal de Saxe eſt, dit-il, entré dans l'eſprit des anciens, quand il met le ſecret de l'exercice dans les jambes & non dans les bras.

Le rapport de la cavalerie à l'*infanterie*, qui paroît être le plus communément ſuivi aujourd'hui dans les armées, eſt à-peu-près celui d'1 à 2, ou de 2 à 5, enſorte

que la cavalerie eſt environ le tiers ou les deux ſeptiemes de l'armée. Ce rapport s'accorde aſſez exactement avec celui que M. le maréchal de Saxe établit dans ſes *réveries* ou mémoires ſur la guerre. Mais cet illuſtre général diſtingue la cavalerie en deux eſpeces; ſavoir, en groſſe cavalerie & en dragons. « De la premiere qui, » dit-il, eſt la véritable, il en faut peu, » parce qu'elle coûte beaucoup ». Il eſtime que quarante eſcadrons de cette cavalerie ſont ſuffiſans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes; mais qu'à l'égard des dragons il en faut au moins le double.

Ces quarante eſcadrons à 150 hommes chacun, font 6000 hommes; ſi on leur ajoute le double de dragons, c'eſt-à-dire douze mille, on aura 18000 hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit. Cette armée étant ſuppoſée de quarante à cinquante mille hommes, on peut par conſéquent la regarder comme de quarante-cinq mille; dans cette ſuppoſition dix-huit mille eſt les deux cinquiemes. On voit par-là que M. le maréchal de Saxe met à-peu-près les deux ſeptiemes de l'armée en cavalerie & dragons. C'eſt le double de la cavalerie des Grecs.

M. le marquis de Santacrux ne demande point une cavalerie auſſi nombreuſe. Il prétend que ſi le pays où l'on fait la guerre eſt un pays de plaines, il ſuffit que la cavalerie, en y comprenant les dragons, ſoit la quatrieme ou la cinquieme partie de l'armée; que ſi l'armée doit agir dans un pays de montagnes, entrecoupé de bois & de ravins, la cavalerie peut être réduite à la ſixieme partie de l'armée. Ce ſentiment paroît mériter d'autant plus d'attention, que cet illuſtre auteur, en diminuant le grand nombre de cavalerie qu'on emploie actuellement dans les armées, ſe rapproche davantage de l'uſage des Grecs, qu'on ne peut ſe diſpenſer de regarder comme nos maîtres dans l'art militaire.

A l'égard des différentes manieres dont on a formé l'*infanterie*, & des différens corps dont on l'a compoſée, *Voyez* PHALANGE, LÉGION, COHORTE, MANIPULE, RÉGIMENT, BATAILLON, BRIGADE, COMPAGNIE, *&c.*

INFANTICIDE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le crime de celui ou celle qui procure la mort à ſon enfant.

Tout homme qui tue en général méritant la mort, à plus forte raiſon celui qui tue ſon enfant, une telle action faiſant frémir la nature.

Les femmes & filles qui font périr leur fruit durant leur groſſeſſe par l'avortement, ſoit par des breuvages & autres mauvaiſes voies, commettent auſſi-bien un *infanticide*, que celles qui font périr leurs enfans par le fer ou autrement après leur accouchement.

La loi de Moyſe diſtinguoit; ſi l'enfant dont la femme ſe faiſoit avorter, étoit formé, ou vivant & animé, elle étoit punie de mort; s'il n'étoit point encore animé, la loi ne prononçoit point de peine contre elle.

Les Romains faiſoient une autre diſtinction entre celles qui défaiſoient leur fruit, étant corrompues par argent, & celles qui le commettoient par haine & averſion contre leur mari, ou par quelque autre motif de paſſion; au premier cas on les condamnoit à mort. En effet Cicéron dans l'oraiſon *pro Cluentio*, fait mention d'une femme miléſienne qui fut punie du dernier ſupplice pour avoir, après le décès de ſon mari, fait périr l'enfant dont elle étoit enceinte, moyennant une ſomme d'argent qui lui avoit été donnée par les héritiers que ſon mari avoit ſubſtitués à ce poſthume; au ſecond cas elles étoient ſeulement bannies pour un certain temps, ſuivant les reſcrits des empereurs.

La religion chrétienne plus pure que les loix des Juifs & des Romains, tient pour homicide celle qui détruit ſon fruit avant qu'il ſoit vivant, auſſi-bien que celle qui le détruit après lui avoir donné la naiſſance; il ſemble néanmoins que dans ce dernier cas le crime ſoit plus grand, parce que l'enfant eſt privé du baptême.

Un ancien arrêt du 22 décembre 1480, condamna une femme qui avoit ſuffoqué ou autrement tué ſon enfant, à être brûlée vive.

La peine n'eſt pourtant pas ſi rigoureuſe ſuivant l'édit d'Henri II, de l'année 1556, donné contre les filles & femmes qui

qui celent leur groſſeſſe & leur enfantement ; cet édit veut que celles qui ſe trouveront dans ce cas ſans en avoir pris témoignage ſuffiſant, même de la vie & de la mort de leur enfant lors de l'iſſue de leur ventre, & l'enfant ayant été privé du baptême & de la ſépulture publique & accoutumée, elle ſoient tenues pour avoit homicidé leur enfant ; & pour réparation publique, punies de mort & du dernier ſupplice, de telle rigueur que la qualité particuliere du cas le méritera.

On renouvelle de temps en temps la publication de cet édit, & depuis il y a eu pluſieurs exemples de femmes pendues pour avoir tué leurs enfans. *Voyez* ENFANT & EXPOSITION D'ENFANT, & SUPPRESSION DE PART. (*A*)

INFANTICIDE, (*Méd. leg.*) On appelle *infanticide* la mort violente & méditée d'un enfant né vivant, ou prêt à naître.

Ce délit conſidéré dans le ſens le plus général, s'étend ſur l'embryon & le fœtus encore renfermés dans la matrice, & conſéquemment tout ce qui a rapport aux avortemens par cauſe violente appartient à l'*infanticide* conſidéré ſous ce point de vue ; mais l'étendue de la matiere & ſa complication m'ont déterminé à n'appeller de ce nom que l'attentat fait ſur la vie d'un enfant à terme, né ou prêt à naître.

Cet attentat differe de l'homicide proprement dit en ce qu'outre le genre de cauſes que des meres dénaturées, ou des ſcélérats, peuvent mettre en uſage pour ôter la vie à ces foibles victimes, la ſeule omiſſion ou la négligence des ſecours néceſſaires peut également leur donner la mort.

Le crime eſt le même dans ces deux cas, ſi la mauvaiſe volonté eſt démontrée ; pluſieurs circonſtances néanmoins en diminuent l'atrocité dans le ſecond cas principalement, & c'eſt ce qu'il importe beaucoup de diſtinguer.

Le malheureux empire du préjugé qui nous aveugle ſur la nature des vices, nous exagere tous ceux qu'il eſt impoſſible de couvrir du manteau de la vertu. Nous réſervons l'infamie à la foibleſſe d'un moment, & nous puniſſons avec la derniere rigueur les triſtes effets que la crainte de cette infamie produit ſur des ames foibles pour la plûpart, & qui ne ſont criminelles que pour être trop vivement frappées de la perte de leur honneur. Le cri de la nature n'eſt pas étouffé dans ces meres criminelles & malheureuſes tout-à-la-fois, mais la force eſt affoiblie par la crainte de l'opprobre qui les attend : doit-on s'étonner que ce mal, dont peu ſupportent l'idée, l'emporte ſur la pitié qu'excite un enfant incapable de ſentir la perte de la vie, lorſqu'elles ſont ſoutenues par l'eſpoir de l'impunité & du ſecret ?

La juſtice civile eſt par-tout occupée des moyens de découvrir le crime & ſes auteurs ; on donne, pour ainſi dire, la torture aux eſprits dans la vue de ne laiſſer aucun nuage qui le cache, les médecins ſont conſultés, les expériences encouragées, les loix multipliées, les punitions fréquentes, on n'oublie que les précautions juſtement néceſſaires pour les prévenir. Je pourrois me diſpenſer d'entrer dans un détail odieux pour tout lecteur ſenſible, humiliant pour l'humanité, & qui coûte beaucoup à mon cœur, ſi l'on eût écouté les vœux de tant d'hommes illuſtres (l'ami des hommes, l'auteur du traité des délits & des peines) les établiſſemens qu'ils ont propoſés n'ont rien de chimérique, l'exécution en eſt facile & les effets très-avantageux. Tant d'autres projets bien moins importans & plus diſpendieux ont été mis en exécution ; mais je ſais que la cauſe publique n'a preſque jamais l'activité requiſe pour perſuader tant qu'elle eſt iſolée ; trop d'intérêts particuliers la croiſent, & tous les reſſorts ſont lâches ou épuiſés lorſqu'il n'eſt queſtion que du bien général.

Je vais donc remplir ma pénible tâche, en faiſant des vœux pour qu'elle ſoit miſe un jour au rang des connoiſſances ſuperflues que le défaut d'emploi fait oublier. Il me ſuffit de dire avec un auteur ami de l'humanité, *qu'on ne peut appeller préciſément juſte ou néceſſaire la punition d'un crime, tant que la loi n'a pas employé pour le prévenir les meilleurs moyens poſſibles.* Dei deliti e delle pene.

Toute femme enceinte qui cache ſa groſſeſſe devient ſuſpecte, & les loix obligent les filles qui ne ſont pas mariées de la déclarer. Il eſt pourtant des ſubterfuges dont le crime ſe ſert pour ſe maſquer, quelquefois même il eſt des circonſtances qui le rendent moins puniſſable.

Quelques auteurs ont prétendu qu'à raiſon de l'incertitude des ſignes de groſſeſſe, une femme enceinte pouvoit ignorer ſon état, ſur-tout ſi cette groſſeſſe n'avoit pas été précédée par d'autres qui puſſent lui donner quelque expérience.

Je conviens que la ſuppreſſion des regles ne conſtitue pas la groſſeſſe aſſez ſpécialement pour qu'on ne puiſſe l'attribuer à quelqu'autre cauſe ; l'enflure où l'élevation du ventre, principalement vers la région de la matrice, peut encore dépendre du ſang ou des ſéroſités épanchées dans la cavité de ce viſcere, il peut y avoir des hydatides conſidérables placées dans cette cavité ou vers les ligamens larges & les ovaires, comme on en trouve aſſez communément, le méſentere peut être ſquirrheux, il peut y avoir aſcite. Les mouvemens de l'enfant peuvent être d'ailleurs ſi imperceptibles, qu'il ſoit aiſé de les confondre avec les borborymes. Toutes ces poſſibilités ne ſuffiſent pas cependant pour excuſer une femme qui porte à terme un enfant vigoureux & bien formé, elle peut-être novice au point de ſe méprendre dans les commencemens de ſa groſſeſſe, ſur-tout ſi ſon éducation & ſa maniere de vivre l'ont miſe hors de portée de s'inſtruire des particularités du ſexe ; quelques circonſtances bien rares ſans doute peuvent encore contribuer à perpétuer cette ignorance (*ſi dormiens, vel convulſa, vel temulenta comprimatur*) ; mais une femme qui a ſouffert le commerce d'un homme qui, ſelon toutes les probabilités, ſavoit qu'elle étoit dans le cas de devenir mere, qui s'eſt apperçue du changement ſucceſſif de ſon état, qui a vu enfin ſon ſein ſe gonfler & le lait s'échapper par les mammelles, une pareille femme, dis-je, ne peut être ſoupçonnée par aucun prétexte d'avoir ignoré ſa groſſeſſe, ſi le fœtus eſt parvenu vers ſon terme & s'il eſt du volume ordinaire. Les conformations extraordinaires du fœtus ne ſont une allégation légitime qu'autant qu'il eſt petit, infirme, exténué, & la mere valétudinaire ou malade.

L'accouchement eſt-il aſſez prompt pour qu'une femme n'ait pas le temps de s'appercevoir qu'elle va enfanter & de prendre les précautions néceſſaires ?

Cette queſtion eſt encore liée aux moyens d'excuſer l'*infanticide* ; pluſieurs obſervations prouvent qu'il eſt des femmes aſſez heureuſement conformées pour que l'enfant s'échappe avec facilité dans les premieres douleurs. Harvée, Bartholin, le crédule Schenckius, Pechlin & pluſieurs autres en rapportent des exemples ; j'ai vu dans un hôpital une femme qui ſentant les premieres angoiſſes de l'accouchement, s'imagina qu'elles dépendoient d'une cauſe différente, & ſe leva pour aller à la ſelle, elle ne fut déſabuſée que lorſque l'enfant fut à demi ſorti, & l'on fut heureuſement aſſez prompt pour le retirer & en prévenir la chûte.

Si c'eſt une premiere groſſeſſe, il paroît difficile d'imaginer que la dilatation des parties ſe faſſe avec cette rapidité : on ſait que les premiers accouchemens ſont beaucoup plus laborieux que les ſuivans, & preſque toujours ils ſont précédés par de vives attaques qui laiſſent des intervalles. Il n'eſt pourtant pas impoſſible que, par des exceptions qui ſans être communes ne laiſſent pas d'avoir lieu, une jeune femme accouche la premiere fois avec la facilité qu'on obſerve dans celles qui ont fait beaucoup d'enfans. La nature n'eſt pas uniforme dans ſes procédés ; dans un corps robuſte, dont les parties ſont avantageuſement conformées, la dilatation eſt pour l'ordinaire facile & prompte.

Une femme qui vient d'accoucher peut-elle être cenſée hors d'état de prendre les précautions abſolument néceſſaires pour conſerver la vie de ſon enfant ?

Cette troiſieme queſtion, dont les meres dénaturées ſe ſervent ſouvent pour pallier leur mauvaiſe foi, ne peut avoir lieu que par le concours de quelques circonſtances : il faut qu'une femme ſe trouve ſeule ou hors de portée de tout ſecours, qu'elle ſoit ſaiſie ſubitement par le travail

de l'accouchement ; & pour rendre l'excuſe plus plauſible, il faut encore qu'elle ſoit incertaine ſur le temps de la groſſeſſe, ou qu'elle l'ignore, ou bien que par défaut d'expérience elle n'ait point connoiſſance du temps de l'accouchement & des dangers qui en réſultent. Ce concours ſuppoſé, il paroît encore très-difficile de croire qu'une mere bien intentionnée ſoit réduite au point d'abandonner ſon enfant après l'avoir mis au monde, & de le laiſſer périr d'hémorrhagie, de froid, par une chûte ou toute autre cauſe ſemblable.

Il arrive quelquefois que l'accouchement eſt accompagné de pertes exceſſives, de ſyncopes, de convulſions qui précedent même l'inſtant de la ſortie de l'enfant; ces accidens perſévérant encore après l'accouchement, il eſt clair que la mere ne jouit point de ſes ſens; elle peut être dans l'impoſſibilité de prendre une ſituation favorable qui prévienne la chûte de l'enfant lorſqu'il ſera ſorti de la matrice; ſi ces défaillances ou ces convulſions durent encore, il pourra s'écouler un temps ſuffiſant pour que l'hémorrhagie ou le froid portent une atteinte mortelle à l'enfant. Mais tous ces cas ſont extraordinaires, & ne doivent être admis qu'avec des preuves ſuffiſantes. Il eſt poſſible de s'aſſurer par l'examen de la mere ſi l'accouchement a été accompagné de pareils accidens; ils laiſſent des veſtiges qui les annoncent : la pâleur, la foibleſſe, l'œdeme, les évanouiſſemens ſont leurs ſuites ordinaires; l'état du pouls, celui des parties de la génération, le volume de l'enfant & de l'arriere-faix, le tempérament de la mere, ſon genre de vie ſur-tout, & la quantité de ſang qu'elle a perdu dans l'accouchement comparée aux pertes ordinaires, portent le plus ſouvent le jour le plus complet dans cette recherche.

Si ces indices manquent, & s'il n'eſt pas clair que les accidens ont été ſuffiſans pour ôter toute connoiſſance à la mere, il me paroît qu'elle eſt criminelle d'avoir réſiſté à l'impulſion ſi naturelle & ſi preſſante qui la portoit à donner des ſecours à l'infortuné qu'elle a mis au monde.

Ce tendre mouvement que la nature excite dans toutes les meres pour la conſervation de leur fruit, eſt une eſpece de néceſſité phyſique inhérente à leur être; l'amour maternel ſe peint avec douleur dans les animaux les plus feroces, leur vigilance eſt extrême, leurs efforts étonnans lorſqu'ils défendent leurs petits, & le déſeſpoir le plus vif les accable lorſqu'ils deviennent la proie d'un aggreſſeur. Nos femmes qui vivent en ſociété & ſous la protection des loix, ſont preſque toujours à l'abri de la cruelle néceſſité de défendre leurs enfans contre de pareilles attaques; les ſecours mutuels qu'elles ſe donnent ſuppléent aux ſoins que chaque mere doit prendre dans l'inſtitution primitive, mais cet arrangement de convention ne détruit point le deſir intérieur qu'elle ſent d'être utile par elle-même. Ce ſentiment eſt auſſi involontaire & auſſi indépendant que celui qui rapproche les deux ſexes. C'eſt en vain que l'uſage force une mere à ſe repoſer des petits ſoins de ſon fruit ſur des femmes mercenaires qui l'entourent, elle veut le contempler, le preſſer contre ſon ſein, & l'arroſer de larmes délicieuſes qui effacent ſa peine paſſée, & ſont le ſceau de l'union qu'elle contracte.

La foibleſſe qu'éprouve une femme qui vient d'accoucher, ne ſuffit pas pour éteindre le charme que procure l'idée d'avoir un enfant, il ſemble au contraire qu'elle reprend ſes forces, & que l'inſtinct qui l'attire vers ce nouvel être eſt en même proportion que la peine qu'il a cauſée.

On me pardonnera de m'arrêter ſur une vérité de ſentiment qui tient de ſi près à l'ordre. Si je paroiſ exagérer ce principe & lui donner trop d'influence dans cette queſtion, n'en accuſons que la funeſte habitude où nous ſommes de ne juger que par le fait & de ne croire aux impulſions naturelles qu'avec les modifications que leur donnent les préjugés de l'éducation.

Dans tous les cas d'*infanticide* on a pour l'ordinaire pluſieurs objets à diſcuter à la fois : 1°. ſi l'enfant étoit capable de vie après la naiſſance; 2°. s'il étoit mort ou vivant avant l'accouchement; 3°. s'il eſt né mort ou vivant, & s'il a vécu après l'accouchement; 4°. quelles ſont les cauſes de ſa mort avant ou après l'accouchement; 5°. depuis quel temps il eſt né; &

6°. ſi la mere qu'on accuſe a réellement accouché dans le temps ſuppoſé.

J'ai déja parlé au *mot* AVORTEMENT des ſignes qui peuvent faire diſtinguer les avortons des fœtus viables; le développement des parties d'un enfant, ſa parfaite organiſation s'annoncent ſuffiſamment par le premier coup d'œil. Tout enfant qui parvient à terme ſans accident durant la geſtation, ſans dépravation dans les organes eſſentiels, & qui étoit vivant dans le ſein de ſa mere à cette époque, doit être cenſé viable.

Les ſignes du fœtus mort avant l'accouchement ſont, ſelon Alberti, la ſoupleſſe & la flexibilité de ſon cadavre, la rugoſité ou la molleſſe de ſa peau, ſa couleur jaune ou même livide, l'affaiſſement du bas-ventre, le changement dans l'enſemble de toutes les parties qui reſſemblent plus à un adulte qu'à un enfant, les commencemens de putréfaction, les taches livides ou de différentes couleurs répandues ſur la peau, les crevaſſes ou les gerçures, la ſanie putride qui s'en écoule ou qui ſort par les autres ouvertures, la putréfaction manifeſte vers le nombril principalement, le cordon ombilical flaſque, jaunâtre, raccorni, livide & comme diſſous, la fontanelle affaiſſée, l'anus béant, l'aſpect cachectique ou œdémateux de tout le corps du fœtus.

L'état du cordon ombilical, dont Alberti ſe ſert pour prouver la mort du fœtus dans le ſein de ſa mere, peut encore induire quelquefois en erreur. La ſeule action de l'air ſur le cordon le deſſeche, le raccornit, le rend jaunâtre ou livide & facile à déchirer.

Il eſt toujours utile de joindre l'examen du placenta & du cordon à celui de l'enfant, ils ajoutent à la certitude des ſignes dont je viens de parler; & de l'enſemble de ces ſignes recueillis ſur un enfant récemment ſorti, on peut conclure qu'il étoit mort avant la naiſſance. On n'eſt pourtant pas en droit de décider par la raiſon des contraires qu'un fœtus qui ne préſente point les ſignes énoncés eſt né vivant.

Preſque tous ces ſignes ſont l'effet de la putréfaction; or il eſt poſſible qu'un fœtus ſoit mort dans l'utérus peu de temps avant l'accouchement, indépendamment de toute cauſe violente & extérieure, & d'ailleurs on a une infinité d'exemples de fœtus qui ont été conſervés morts pendant long-temps dans la matrice, & qui, après leur ſortie, n'ont offert aucun ſigne évident de putréfaction (Heiſter, Mauriceau, Alberti, Hebenſtreit). Ces fœtus nageant dans la liqueur de l'amnios, & enveloppés par leurs membranes, ſont à l'abri de l'air extérieur, & doivent être dans ce cas conſidérés comme des corps étrangers qui, par leur poſition, éludent l'action de l'une des principales cauſes putréfactives. On voit pourtant dans ces fœtus que les enveloppes & le placenta ont une molleſſe qui n'eſt pas ordinaire, on trouve du ſang grumelé dans la veine ombilicale, & tout le corps de ces fœtus eſt ſec ou raccorni.

Il eſt encore eſſentiel d'établir le temps depuis lequel l'enfant eſt né; car ſi l'examen qu'on en fait eſt de long-temps poſtérieur à l'accouchement, & que le climat, la ſaiſon, le lieu où on l'a trouvé, indiquent une chaleur conſidérable, alors cette putréfaction ou les ſignes qui l'annoncent pourront être un accident étranger à la mort dans l'utérus, & ſeront auſſi juſtement imputés à ces cauſes extérieures. L'enfant peut dans ce cas être né vivant, & préſenter tous les ſignes d'un enfant mort avant la naiſſance.

Les épanchemens de ſang qu'on trouve dans quelques enfans ne ſont pas toujours une preuve qu'ils ſont nés vivans, on ſait que la putréfaction dénature peu à peu les parties, elle opere ſur-tout ſur les vaiſſeaux veineux qui contiennent le ſang après la mort; ces vaiſſeaux ſont aſſez ſouvent rompus par l'air qu'elle dégage, le liquide contenu s'épanche par ces ouvertures, & l'on voit quelquefois le ſang des parties les plus éloignées ſe porter inſenſiblement vers l'iſſue qui lui eſt offerte, & rendre l'extravaſation très-conſidérable; il n'eſt pas rare de voir dans des cadavres des hémorrhagies conſidérables ſe faire par le nez, la bouche & les autres orifices. De-là réſultoit jadis l'opinion abſurde de l'hémorrhagie comme indice contre un accuſé.

Dans cette incertitude que les circonſtances rendent ſouvent inévitable, on examine ſi l'enfant préſente des ſignes d'après leſquels on puiſſe conclure qu'il a vécu. Lors, par exemple, qu'on trouve des marques de violence extérieure, comme coups, bleſſures, contuſions, l'examen attentif de ces léſions peut les faire diſtinguer des différens accidens qui peuvent dénaturer un cadavre. Le ſang s'écoule par une plaie faite ſur un corps vivant, les contuſions, les coups procurent des équimoſes plus ou moins étendues, & ſi ces léſions ſont récentes, l'état des chairs annonce facilement qu'elles ont été faites ſur un enfant qui vivoit. Il eſt encore clair que l'enfant a vécu après la naiſſance ſi l'on trouve des preuves qu'il a reſpiré, mais l'abſence de ces preuves ne prouve pas toujours qu'il eſt né mort, comme je le dirai ci-après. Le défaut d'hémorrhagie par les arteres ombilicales, lorſqu'elles ne ſont point liées, eſt l'une des preuves les plus poſitives de la mort du fœtus avant l'accouchement.

On peut joindre à ces conſidérations priſes de l'état de l'enfant le détail des accidens éprouvés par la mere durant la groſſeſſe; les chûtes, les coups, les efforts conſidérables, les ſituations extraordinaires & forcées; les terreurs ſubites & pluſieurs cauſes de ce genre qui agiſſent ſur la mere durant ſa groſſeſſe peuvent attaquer la vie du fœtus, quoique renfermé dans ſon ſein. Le fœtus même avancé peut expirer ſubitement par l'action de ces cauſes, ou bien il peut en contracter des maladies qui deviennent mortelles quelque temps après. Les recueils des conſultations des facultés de Leipſick, de Wirtemberg, d'Helmſtad & autres, préſentent une foule de cas ſemblables. *Voyez* Bohn. *de infanticidio*, Michel Bernard. *Valentini pandecta & novellæ med. leg.* Hebenſtreit, *antropol. forenſ.* Alberti, *ſyſt. Juriſpr. med.*

Quoique l'enfant ne préſente aucune preuve qu'il ait reſpiré, il ne s'enſuit pas toujours de-là qu'il étoit mort avant l'accouchement. Cette opinion s'étoit répandue parmi tous les anciens, & l'on regardoit la reſpiration même dans les nouveaux-nés comme inſéparable de la vie (*Gal. de loc. affect. cap. 5.*), une légere attention ſuffit néanmoins pour indiquer que le fœtus vit dans ſes membranes ſans reſpiration; qu'il ne peut reſpirer que lorſqu'elles ſont rompues & qu'il eſt ſorti de l'utérus; qu'il eſt encore une foule de cauſes qui, après ſa ſortie, peuvent s'oppoſer à ſa reſpiration ſans le faire ceſſer de vivre. On voit naître des enfans ſi foibles, qu'après leur ſortie ils ſont ſans mouvement, ſans ſentiment, ſans reſpiration même durant pluſieurs heures; les fomentations; les lotions avec des ſpiritueux raniment chez eux le principe vital, ils donnent des ſignes de vie, & jouiſſent enſuite d'une aſſez bonne ſanté. Les enfans les plus vigoureux en apparence ne ſont pas à l'abri de cet inconvénient, qui ne dépend pas toujours de la foibleſſe de leur organiſation. Le placenta détaché trop-tôt de l'utérus, la rupture du cordon ombilical donnent lieu à des hémorrhagies qui les affoibliſſent; la preſſion qu'il endurent au paſſage, agit ſur leurs membres délicats, principalement ſur leur tête, leur poitrine, y cauſe des contuſions, intercepte l'action des nerfs & les fait tomber en ſyncope ou dans l'aſſoupiſſement. Tout enfant qui vient de naître par l'accouchement le plus ſimple & le plus naturel, pleure ou crie, ce n'eſt pas ſe méprendre que d'attribuer ces plaintes à la ſenſation incommode qu'il a ſoufferte en paſſant par les voies étroites de l'accouchement. Combien d'accidens encore plus graves ſont la ſuite de cette compreſſion! Zeller, Bohn, Alberti, & pluſieurs facultés conviennent de la poſſibilité de ce que j'avance. Bohn ajoute encore le témoignage de l'expérience à ce que l'obſervation indique: des petits chiens nouvellement mis bas & ſaiſis au paſſage vivent encore long-temps, quoique étranglés, ſans cependant jouir d'aucun mouvement de reſpiration. La circulation du fœtus eſt différente de celle de l'adulte, & ces différences ne diſparoiſſent que par ſucceſſion de temps après la dilatation des poumons par l'abord de l'air. Le ſang qui, dans le fœtus, paſſoit librement par le trou ovale, & le canal artériel, avant cette dilatation, y paſſe encore après la naiſſance tant que

les poumons, par leur expanſion, ne dérangent point cet appareil & n'interceptent point ce paſſage. La circulation perſiſte donc dans ce cas, & la vie, qui lui eſt eſſentiellement liée, ſe continue.

La continuation du battement du cœur & de la circulation du ſang en général eſt un indice bien plus ſûr de la vie de l'enfant après la naiſſance. Cette fonction eſt de toutes celles qui tombent ſous les ſens la plus importante pour l'économie animale. On peut ſoupçonner ſa continuation après la ſortie de l'enfant, ſi, à la ſuite de quelque léſion faite extérieurement & directement ſur ſon corps, on apperçoit quelque équimoſe. On ſait que le ſang s'extravaſe pendant la vie dans les intervalles des fibres du corps à la ſuite des différens coups : ces extravaſations ſuppoſent le mouvement du ſang vers les parties, & conſéquemment la vie. (Bohn, Heiſter, Hebenſtreit) Je crois pourtant qu'elles ne ſont pas toutes indiſtinctement des preuves poſitives de la circulation, il ſe forme auſſi des eſquimoſes ſur les cadavres : j'indiquerai ailleurs les ſignes qui peuvent les différencier.

Quelques auteurs du nombre de ceux qui prétendent que l'enfant ne peut vivre ſans reſpirer, alléguent, en faveur de leur opinion, les cas où l'on voit des fœtus morts par le ſeul entortillement du cordon autour du col, aſſurant que la preſſion de ce cordon ſur la trachée-artere les ſuffoque en interceptant la reſpiration. Cette explication triviale ſuppoſe ce qui eſt en queſtion. Je demande ſi, lorſque le cordon s'entortille autour de bras, du corps ou des jambes, il s'enſuit le même inconvénient pour la reſpiration ? Non, ſans doute : cependant le fœtus n'en meurt pas moins quelquefois (comme le ſavent les ſages-femmes), s'il reſte dans cette ſituation durant quelque temps, & ſur-tout ſi le cordon eſt tendu. Il faut donc recourir à quelqu'autre cauſe. On la trouve dans la ſeule preſſion du cordon ombilical par laquelle les vaiſſeaux de ce cordon étant oblitérés, la circulation de la mere au fœtus ſe trouve interrompue (le cordon ombilical peut encore dans quelques cas rares être noué dans ſon trajet, comme Mauriceau l'a vu pluſieurs fois), ou même les vaiſſeaux du col, lorſqu'il eſt entouré par le cordon, tranſmettant le ſang moins librement vers les parties inférieures, ce ſang s'accumule dans la tête, & peut y procurer les différens effets qui réſultent des engorgemens dans le cerveau. Il paroît d'ailleurs que la circulation de la mere au fœtus ne peut être interrompue ſans la mort de celui-ci, qu'après qu'il a reſpiré & que le ſang a pris d'autres routes.

Il ſuit de tout ce que je viens de dire, qu'une mere mal intentionnée peut avoir attenté à la vie de ſon enfant lorſqu'il étoit encore dans ſon ſein, qu'il étoit ſur le point d'en ſortir, ou même après ſa naiſſance, ſans qu'il ait reſpiré.

Le principal ſigne par lequel on découvre ſi l'enfant a reſpiré avant ſa mort, eſt fondé ſur une expérience comme admiſe par la plûpart des médecins, & connue de tous ceux qui prennent quelque intérêt aux queſtions médico-légales. On jette dans l'eau une partie du poumon de l'enfant qu'on examine ; ſi elle ſe précipite, on conclut que l'enfant n'a point reſpiré ; ſi elle ſurnage, on juge le contraire.

Les poumons dans le fœtus ſont denſes, colorés, ils occupent un très-petit eſpace de la poitrine, & ſont appliqués vers la partie poſtérieure & un peu ſupérieure, de façon que le cœur & ſon péricarde ſe trouvent à découvert. Leur tiſſu, quoique ſpongieux, n'eſt pas développé ; & leur gravité ſpécifique eſt plus grande dans cet état que celle de l'eau. Lorſque l'air les a pénétrés, leurs cellules ſont ouvertes, diſtendues, leur volume augmente & leur légéreté eſt relativement plus grande. Cette expérience eſt déciſive, mais ôte-t-elle tout lieu de doute, & n'y a-t-il point d'accidens qui puiſſent la rendre ſuſpecte ?

On a multiplié les objections contre la certitude de cette expérience, Zeller (*de pulmonum in aquis ſubſidentia*, Hippocrate, Gallien, Vanderwiel, Nymmann ; Camerarius, Boyle, Needham, Lanzoni ſoutiennent cette opinion) prétend que le fœtus peut reſpirer dans la liqueur de l'amnios, parce qu'on y trouve de l'air, il cite l'exemple des enfans qui ont crié ou

parlé dans le ſein de leur mere, Bohn lui-même en rapporte comme témoin; il s'appuie de l'autorité de Boyle, de Senners; mais toutes les autorités poſſibles ſuffiſent-elles pour garantir un fait auſſi extraordinaire? Peu d'auteurs diſent, comme Bohn, qu'ils ont entendu par eux-mêmes; les trois quarts citent des *oui-dire*, & nomment des témoins. L'amour du merveilleux groſſit ſouvent les faits, il en crée, & trouve toujours des approbateurs & des proſélytes. Un ſavant homme, un phyſicien n'eſt pas à l'abri de la ſurpriſe, & s'il n'eſt pas en lui de prendre toutes les précautions poſſibles pour l'éviter, du moins eſt-il inexcuſable d'ajouter foi ſur de ſimples témoignages aux choſes qui ne peuvent exiſter ſans miracle. On peut, ſur le rapport d'un fait atteſté par de graves perſonnages, ſuſpendre ſa déciſion tant qu'il n'a rien de contradictoire; mais la conviction eſt un degré d'aſſentiment bien éloigné, & qui requiert d'autres preuves. Bohn peut avoir été trompé par la femme de ſon miniſtre, il peut avoir entendu quelque gargouillement, & le beſoin ou le deſir qu'il avoit de recueillir des faits en preuve, peut l'avoir ſéduit. On parvient par cette maniere de raiſonner & d'apprécier les faits, à croire fermement que l'enfant, dont parle Tite-Live, cria dans le ventre de ſa mere *io triumphe*. On a pouſſé le ridicule juſqu'à écrire que des enfans avoient ri & pleuré dans le ſein de leur mere.

M. Heiſter prétend que cette expérience eſt ſuſpecte, parce qu'il a vu les poumons ſquirrheux d'un phthiſique ſe précipiter au fond de l'eau, & qu'il eſt poſſible qu'un enfant ait les poumons également viciés. Je conviens qu'un ſquirrhe ou un tubercule pris dans la ſubſtance des poumons ſe précipiteront dans l'eau; mais tous les poumons ſont-ils ſquirrheux? M. Heiſter n'a-t-il pas vu les autres parties des poumons de cet homme ſurnager lorſqu'il n'y avoit pas de ſquirrhe? S'il ne l'a pas fait, il auroit dû le faire. Je ne dirai pas, comme Hebenſtreit (*Antrop. for. p. 405*), que le fœtus ne porte jamais de ſquirrhe ou de tubercule dans les poumons, parce que je crois que toutes les maladies qui nous attaquent hors du ſein de nos meres, peuvent encore nous attaquer dans ce retranchement. Je ſais que nos parens peuvent, en nous donnant l'être, nous faire participer à toutes leurs infirmités, mais on peut répondre à M. Heiſter que ſi l'on prend la précaution de couper le poumon en pluſieurs parties, il pourra s'en trouver quelqu'une qui ſurnage, & que cette ſeule partie ſuffit pour établir le paſſage de l'air dans l'intérieur des poumons. Le même M. Heiſter ajoute qu'il a vu les poumons d'un nouveau-né qui avoit crié & vécu pendant vingt heures, ſe précipiter au fond de l'eau. On eſt en droit de ſe plaindre de ce que M. Heiſter ne parle point de fragmens des poumons, mais des poumons entiers. On ſait qu'il y a une différence bien grande entre l'immerſion des poumons en leur entier & l'immerſion d'une partie qu'on en coupe. La quantité d'eau qu'on emploie, peut encore cauſer, à cet égard, quelques différences.

Ne ſait-on pas que tous les enfans qui naiſſent ne jouiſſent pas dans ces premiers inſtans d'une vigueur égale? On en voit qui ne reſpirent que très-foiblement ou à demi, il eſt poſſible qu'une ſi petite force inſpirante ne ſuffiſe pas pour diſtendre tous les lobes des poumons, mais ſeulement quelques parties; Bohn en rapporte des exemples. On conçoit auſſi qu'un enfant qui, dans l'inſtant qu'il vient de naître, eſt précipité contre le pavé, dans une cloaque, *&c.* n'a pas le temps de faire des inſpirations profondes & ſucceſſives. De-là s'enſuit la néceſſité de couper les poumons & d'en plonger différentes parties.

Les plus fameux auteurs de juriſprudence médicinale ont aſſuré que la putréfaction pouvoit, en dégageant l'air des parties intérieures, diſtendre les cellules pulmonaires au point d'empêcher la précipitation des poumons dans l'eau, d'où ils ont conclu que cette expérience pouvoit encore induire en erreur. Heiſter, Alberti, Bohn ont appuyé cette objection de tout ce que la phyſiologie & l'obſervation ont de plus impoſant. Je ne connois que Hebenſtreit & Theychmeyer qui, en réduiſant cette difficulté à ſes vrais principes, aient démontré ſon inſuffiſance dans les cas dont il eſt queſtion.

L'expérience eſt entiérement contraire à ce que la réflexion paroît rendre concluant. Les poumons des fœtus entiérement pourris dans le ſein de leur mere ſe précipitent toujours au fond de l'eau, & nulle obſervation bien conſtatée & bien faite n'a juſqu'à préſent prouvé le contraire. Je peux citer quelques expériences faites par MM. Faiſſole & Champeaux ſur différens animaux noyés : on y voit la putréfaction la plus développée dans tout le corps laiſſer encore les poumons dans leur état naturel ; enfin j'ai toujours vu dans les cadavres, dont je me ſuis ſervi dans mes recherches anatomiques, les poumons ſe conſerver dans un état très-naturel & très-entier, lorſque la plûpart des autres parties extérieures étoient dénaturées. Quelques circonſtances, dont il eſt inutile de parler, ont pu en impoſer à ceux qui, ayant eu occaſion d'examiner quelques poumons dans des fœtus putriſiés, n'ont pas pouſſé l'examen au point de couper ces poumons & de les plonger dans de l'eau commune.

Si la putréfaction du corps eſt déja aſſez avancée pour que les poumons en ſoient atteints, il vaut mieux alors ne rien conclure, & laiſſer aux magiſtrats le ſoin de trouver d'autres indices.

On oppoſe encore à l'expérience citée les cas où le fœtus enclavé entre le coccix & les eaux du baſſin peut reſpirer après l'écoulement des eaux, & mourir néanmoins par les obſtacles qu'il rencontre à ſon paſſage. On peut répondre que ces cas étant du nombre des accouchemens laborieux ou difficiles, ils exigent, pour l'ordinaire, la main des accoucheurs ou des ſages-femmes ; au lieu que la plûpart des *infanticides* ne concernent que des accouchemens clandeſtins & faciles. Un accoucheur vole bientôt dans ces cas au ſecours d'une mere accuſée, & donne la ſolution des difficultés. Il faut d'ailleurs obſerver que cette ſuppoſition de la reſpiration du fœtus avant ſa ſortie eſt aſſez hazardée, il n'y a qu'un cas aſſez clair dans lequel le fœtus puiſſe reſpirer librement avant ce temps ; c'eſt lorſque la bouche ſe préſente, après la rupture des membranes, à l'orifice de l'utérus : or on ſait que cette maniere de ſe préſenter eſt l'une de celles qui rendent l'accouchement laborieux, & qui exigent des perſonnes inſtruites pour le terminer. Dans toute autre ſituation, tant que le fœtus eſt dans la matrice & lors même que la tête ſe préſente à l'orifice, par ſon ſommet, il me paroît impoſſible que le fœtus reſpire. La bouche porte ſur les parois ou les bords de l'orifice, l'air ne peut point s'inſinuer, & la contractilité de l'utérus, jointe à la preſſion que fait l'enfant, ne laiſſe aucun interſtice pour laiſſer gliſſer l'air, à moins qu'une main étrangere ne vienne augmenter la dilatation de l'orifice.

Si l'enfant a déja paſſé la tête hors du vagin, il paroît très-difficile que le reſte ne vienne pas, & qu'il meure dans cette poſition par le ſeul travail de l'accouchement. Toutes les autres parties ſont moins volumineuſes ; d'ailleurs fût-il retenu dans cette ſituation, la reſpiration ne ſe fait pas par la bouche ſeulement, il faut une dilatation de la poitrine, les côtes doivent s'écarter les unes des autres, & l'eſpace intercoſtal s'aggrandir. Si l'on ſuppoſe la poitrine comprimée par l'orifice de l'utérus ou du vagin, cette dilatation néceſſaire à la reſpiration me paroît impoſſible.

J'avoue cependant qu'il n'eſt pas impoſſible, comme le veut Hebenſtreit, que l'enfant meure dans cette ſituation. Il peut avoir reçu quelqu'atteinte conſidérable dans la matrice, il peut être déja foible dans l'inſtant où il eſt à demi ſorti, le cordon peut s'être coupé dans le travail de l'accouchement, & l'hémorrhagie être conſidérable dans ces circonſtances, je conçois qu'après avoir reſpiré quelques inſtans, ſi la poitrine eſt dégagée, il eſt poſſible qu'il meure avant de ſortir en entier, & dès-lors l'expérience des poumons, en démontrant qu'il a reſpiré, ne prouvera rien contre la mere ; ou même n'établira point la vie de l'enfant après ſa naiſſance. Que réſoudre dans cette extrémité ? Rien d'affirmatif, ſans doute. Il faut une extrême circonſpection dans le jugement que l'on porte ſur ces matieres, & s'arrêter par-tout où les faits nous abandonnent.

Je range cette derniere objection à côté de

de celle qui ſuppoſe qu'une mere alarmée, ou un aſſiſtant touché de pitié, ſouffle dans la bouche d'un enfant qui vient de naître & qui ne donne point de ſigne de vie. Quoiqu'il ne ſoit pas démontré que le ſouffle introduit par la bouche, pénetre aiſément dans la trachée-artere d'un enfant mort à cauſe des viſcoſités qui ſe trouvent aux environs de la glotte, je ſais pourtant qu'en forçant un peu ce ſouffle, ou en ſe ſervant de tuyaux recourbés, l'air peut y parvenir, & d'ailleurs ces viſcoſités qui s'oppoſent à ſon paſſage ne ſont pas toujours accumulées en égale quantité, & la glotte n'a pas toujours le même diametre.

Cette incertitude me fait admirer l'extrême confiance de tant de faiſeurs de rapports qui, ſur de ſimples apparences, ne balancent pas d'aſſeoir le jugement le plus déciſif. Les ſiecles paſſés nous en préſentent mille exemples, & je frémis en diſant que celui-ci m'en a fait voir un très-grand nombre.

La différence de couleur des poumons n'eſt pas un ſigne ſur lequel on puiſſe compter, quoiqu'en général les poumons des fœtus qui n'ont pas reſpiré ſoient très-colorés, tandis qu'ils ſont pâles après la reſpiration. Il eſt pluſieurs cauſes accidentelles qui peuvent produire des variétés; le travail de l'accouchement, les preſſions que l'enfant éprouve, peuvent déterminer une plus grande quantité de ſang dans la ſubſtance des poumons, & leur imprimer une couleur bien plus foncée lors même que l'air les a pénétrés.

La ſituation des poumons dans la poitrine de l'enfant paroît fournir une preuve aſſez concluante pour décider s'il a reſpiré ou non. La connoiſſance de leur poſition dans les fœtus qui n'ont pas reſpiré, eſt alors néceſſaire pour juger des changemens qu'ils ont éprouvés. On peut voir ce que j'ai dit ci-deſſus de cette poſition. Du reſte, quoiqu'on puiſſe parvenir à prouver que le fœtus n'a pas reſpiré, on n'eſt pas en droit d'en conclure qu'il eſt né mort; ces deux conſéquences ne découlent pas l'une de l'autre.

La ſortie du méconium dans les enfans nouveaux nés n'eſt pas une preuve de leur vie après la naiſſance; il eſt vrai que c'eſt une force vitale qui fait deſcendre les matieres juſqu'à l'anus, mais la ſeule preſſion du ventre peut opérer cette ſortie dans les cadavres, & d'ailleurs un commencement de putréfaction peut imiter quelquefois à cet égard l'action vitale des inteſtins. Si l'on remue un animal quelconque qui commence à ſe pourrir, on ſent très-ſouvent l'air s'échapper par les orifices & porter au loin ſon infection; cet air ne s'échappe pas ſeul, il entraîne aſſez ſouvent des matieres dans ſon paſſage, & ſort quelquefois avec exploſion. Cette obſervation eſt très-commune.

Le changement de poſition dans les viſceres du bas-ventre eſt l'un des ſignes les plus clairs pour décider ſi l'enfant a vécu hors du ſein de ſa mere, & s'il a reſpiré. La dépreſſion du foie, de l'eſtomac, la ſaillie ou le bourſouflement des inteſtins, l'abaiſſement des côtes, l'applatiſſement du diaphragme ſuivent de néceſſité la dilatation des poumons lorſque l'air les pénetre.

Lorſqu'il eſt démontré que l'enfant eſt né vivant, & qu'il a vécu aprés l'accouchement, il faut encore décider quelles ſont les cauſes de ſa mort, ſi elles dépendent d'un cas fortuit, ou bien de la malice ou de la négligence de la mere. (L'oblitération précoce du trou de botal par l'application de ſa valvule eſt une cauſe de mort aſſez ſinguliere; cette obſervation qui m'a été communiquée par M. Laborie me paroît même fournir l'explication de pluſieurs morts ſans cauſe évidente, & je croirois cette oblitération bien plus commune que pluſieurs autres cauſes auxquelles on a recours).

Ces cauſes ſont exactement les mêmes que celles qui portent atteinte à la vie des adultes; il n'y en a qu'une ſeule qui eſt particuliere au fœtus ou à l'enfant qui vient de naître; c'eſt l'hémorrhagie par le cordon ombilical, lorſqu'il n'eſt pas lié. On ſait que les deux arteres qui ſuivent le trajet de ce cordon, portent le ſang du fœtus au placenta, tandis que la veine le porte du placenta au fœtus; ſi, après la

naiſſance lorſque le placenta eſt détaché de l'utérus, on n'intercepte pas le cours du ſang à travers le cordon, ces deux arteres verſent le ſang du fœtus, tandis que la veine ombilicale n'en rapporte plus, & l'enfant riſque de périr d'hémorrhagie. Il eſt pourtant bon d'obſerver que cette hémorrhagie n'eſt pas toujours mortelle, ſur-tout lorſque le cordon reſte attaché à l'ombilic, ou qu'il y en a une grande partie. Les circonvolutions de ces deux arteres dans le cordon ombilical ne permettent pas un libre cours au ſang dans leur cavité; d'ailleurs la contractilité de leurs parois, l'action du froid ou de l'air, celle des muſcles droits & la diſtance du cœur font aſſez ſouvent que ce ſang ſe coagule dans le trajet du cordon, & qu'il ſe ferme lui-même le paſſage. Schultze & Rœderer (Schultz. *diſſert. an umbilici deligatio in nuper natis abſolutè neceſſaria*) ont prouvé par pluſieurs obſervations que la ligature de ce cordon n'étoit pas d'une utilité abſolue; l'exemple des animaux eſt un argument concluant en leur faveur; mais ſans adopter là-deſſus l'opinion de la plûpart des phyſiologiſtes, qui penſent que l'omiſſion en eſt toujours, il paroît prudent & même néceſſaire de la faire dans tous les cas, principalement dans ceux où le cordon eſt coupé dans ſon trajet, & ſur-tout près du nombril. Il eſt évident que lorſqu'il n'y a qu'une petite portion du cordon attaché à l'ombilic, alors l'hémorrhagie ſe fait avec beaucoup plus de facilité. Si le cordon eſt coupé net, elle ſera plus facile que dans le cas où il ſeroit déchiré, parce qu'il y a une rétraction des extrémités des arteres déchirées, qui s'oppoſe au cours du ſang. L'exemple des animaux n'eſt pas exactement analogue; leur cordon ombilical commence à ſe deſſécher avant leur ſortie de la matrice, & les meres ne le coupent avec leurs dents qu'après l'avoir mâché, ce qui oblitere la cavité des arteres & empêche l'hémorrhagie.

La veine ombilicale n'eſt pas dans le cas des arteres à cauſe de la valvule qui la bouche à ſon inſertion dans le ſinus de la veine-porte près du canal veineux, & le ſang, s'il pouvoit revenir ſur ſes pas, ne ſeroit pas pouſſé dans ſa cavité avec la même force que dans les arteres, à cauſe de la diſtance du premier moteur.

L'hémorrhagie par le cordon ombilical, peut être la cauſe de la mort de l'enfant lorſqu'on en néglige la ligature, quoiqu'il exiſte pluſieurs cas où ce défaut de ligature n'a produit aucun inconvénient. Cette diverſité d'effets doit donc, comme dit Alberti, faire limiter cette cauſe, & l'on ne peut la regarder comme cauſe évidente de la mort qu'après s'être convaincu qu'il s'eſt fait par le cordon une hémorrhagie mortelle. Le ſang qu'on trouve répandu autour de l'enfant peut provenir des lochies, & appartenir à la mere: mais ſi, en examinant l'intérieur, on trouve les vaiſſeaux veineux vuides de ſang, principalement les veines du bas-ventre, de la poitrine, les ſinus de la dure-mere, les oreillettes, on eſt alors autoriſé à admettre l'hémorrhagie par le cordon comme cauſe de la mort. (Sa ſéparation du placenta avec la matrice eſt toujours ſuivie d'une hémorrhagie plus ou moins conſidérable, qu'il faut bien diſtinguer de celle qui peut ſe faire par le cordon ombilical. Le ſang qui s'échappe des lacunes de l'utérus eſt veineux, noir, grumelé le plus ſouvent; celui du cordon ombilical eſt au contraire un ſang artériel, d'un rouge très-vif, & facilement concreſſible).

Cette hémorrhagie par le cordon ombilical peut ſe faire encore dans l'utérus lorſqu'il ſe coupe avant que l'enfant ſoit ſorti; ce qui peut arriver dans le cas où l'enfant, en entortillant le cordon autour du col ou des membres, tend ce cordon avec force par ſes mouvemens dans la matrice. Les accoucheurs conviennent de la fragilité de ce cordon vers la fin de la groſſeſſe, & quoi qu'en diſent pluſieurs auteurs qui prétendent dans d'autres vues qu'il eſt très-conſiſtant & réſiſte à la rupture, on ſait qu'étant abreuvé par la liqueur de l'amnios, & tiraillé par le travail de l'accouchement, il peut ſe rompre dans quelques cas rares à la vérité, avant même la ſéparation du placenta.

Parmi les cauſe de mort des enfans qui leur ſont communes avec les adultes,

ſont les différentes léſions de la tête ou des autres parties. Ces léſions peuvent s'annoncer ſenſiblement aux yeux & au tact. Mais outre la différence de leurs ſuites, qui ſont quelquefois peu dangereuſes pour les premiers, elles different encore par la difficulté du traitement. Les enfans ne peuvent point être ſoumis à la régularité des moyens que l'art indique, l'opération du trépan n'eſt point praticable pour eux à cauſe de la mobilité des os du crâne.

Les compreſſions violentes du cerveau que les adultes ſupportent difficilement, ſe font très-ſouvent ſans aucun inconvénient ſur les enfans. Dans les accouchemens difficiles, ceux qui ont la tête un peu volumineuſe ſont froiſſés au paſſage, leur tête s'applatit & s'alonge au point de changer de forme, & l'on eſt obligé après l'accouchement, par des compreſſions faites en un autre ſens, de la remettre dans ſa forme primitive. Il faut, pour ainſi dire, pétrir la tête des enfans nouveaux-nés, non pas, comme dit M. Rouſſeau, dans la vue de lui donner une forme à notre fantaiſie, mais ſeulement pour réparer ce que l'accouchement a cauſé de défectueux. La forme extraordinaire de la tête de quelques peuples (tête applatie des Caraïbes, Hunaud, *Mém. de l'acad.* 1740) prouve avec quelle facilité & combien peu d'inconvénient ont fait ſubir au cerveau des enfans les compreſſions les plus conſidérables.

Lorſqu'on trouve pluſieurs coups portés ſur un enfant, comme, par exemple, ſur la tête, la poitrine, le bas-ventre; que le cordon ombilical eſt ſans ligature; il importe de connoître en premier lieu quels ſont les coups mortels (en ſuppoſant toujours que l'enfant ait reſpiré), on examine l'extérieur des plaies pour voir ſi elles ſont accompagnées d'équimoſes, on parvient enſuite dans la cavité du corps qui leur correſpond pour découvrir l'épanchement; ſi l'on n'en trouve aucune part, & qu'on trouve d'ailleurs les vaiſſeaux veineux vuides de ſang, il eſt clair qu'il eſt mort par l'hémorrhagie du cordon. Ce ſang épanché dans la tête, la poitrine ou le bas-ventre, ou même dans les bronches, ſi la plaie eſt portée au goſier, indique bien aiſément que les plaies ont été faites ſur un enfant qui vivoit, & la quantité de l'épanchement, le ſiege de la plaie, les parties ou les viſceres léſés, *&c.* annoncent bientôt ſi la bleſſure étoit mortelle.

L'examen de ces bleſſures exige la plus grande circonſpection pour découvrir ſucceſſivement leur étendue, leur ſiege, leur figure, les équimoſes, les fractures, le ſiege, & la quantité des épanchemens, & ſur-tout pour ne pas confondre les accidens qui ſe font pendant l'ouverture ou la diſſection avec ceux qui ſont la ſuite des coups.

On a vu des ſcélérats aſſez artificieux pour donner la mort à des enfans, en enfonçant une aiguille dans la ſubſtance du cerveau par les tempes, la fontanelle ou la nuque. Gui Patin rapporte qu'on pendit à Paris une ſage-femme qui avoit tué par ce moyen pluſieurs enfans lorſqu'ils étoient encore dans l'utérus, & qu'ils ne préſentoient que la tête à l'orifice. Alberti, Brendelius rapportent de pareils exemples. On trouve dans ces cas, en raſant la tête avec ſoin, une légere équimoſe autour de la piquûre.

Les épanchemens qui facilitent la découverte des cauſes de mort dans les enfans, n'ont lieu que dans les cas où il y a rupture des vaiſſeaux; mais la cruauté de quelques meres, ne laiſſe pas toujours des traces auſſi ſenſibles. Toutes les cauſes de mort qui dépendent des léſions de nerfs ſont dans ce dernier cas. On a vu des enfans qui avoient été tués par la ſeule torſion du cou, ſoit en le pliant avec force, ſoit en le contournant d'avant en arriere. La moëlle épiniere eſt pour l'ordinaire froiſſée ou déchirée par les vertebres, dont les ligamens ſont quelquefois rompus dans ces diſlocations, & l'on ſait que la mort ſuit de près les léſions de cet organe. Dans ces cas, on trouve quelque ſang répandu dans les muſcles du cou, dans le canal vertebral, & il y a même fracture à l'une des deux premieres vertebres, ou à toutes les deux enſemble.

Toutes ces différentes contuſions, ou équimoſes, doivent être diſtinguées avec

ſoin des taches ou des lividités, qui paroiſſent à l'extérieur dans un commencement de putréfaction.

La ſuffocation dans les nouveaux nés peut dépendre de pluſieurs cauſes : celle qui réſulte de l'étranglement, préſente les mêmes ſignes que dans les adultes : on voit des taches livides, des équimoſes ſur le cou ou au goſier, la face eſt livide ou noire, la langue enflée, ſaillante, les vaiſſeaux de la pie-mere & les veines jugulaires ſont engorgées, les poumons livides parſemés de taches, la bouche écumeuſe, &c. quelquefois même on trouve ſur le cou les traces d'une corde. Ces ſignes indiquent aſſez bien que l'étranglement a eu lieu, pourvu que d'ailleurs on ne reconnoiſſe pas qu'ils ont été l'effet d'une ſuffocation accidentelle faite dans la matrice; ainſi, par exemple, il eſt poſſible que l'entortillement du cordon autour du cou du fœtus ait produit dans la matrice l'impreſſion circulaire du cou & les autres ſignes d'étranglement : mais dans ce cas le fœtus n'aura pas reſpiré, il ſera né mort, & ce ne ſera pas la ſuffocation, proprement dite, qui en ſera la cauſe, mais l'apoplexie, ou, pour mieux dire, l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins de la tête; les ſignes de la reſpiration de l'enfant ſont dans ce cas le moyen qui décide ſi la cauſe eſt accidentelle, ou ſi elle eſt l'effet d'une violence extérieure qu'on puiſſe attribuer à la mere ou à d'autres perſonnes. Je ne voudrois pourtant pas trop me fier à ce moyen pour établir que ce genre de violence a été employé; car ſi, par haſard, cet étranglement avoit été fait par le cordon durant le travail de l'accouchement, lorſque le fœtus eſt comme ballotté dans la matrice, ou qu'il y prend différentes poſitions, il me paroît poſſible que l'impreſſion du cordon fut telle qu'elle procurât une apoplexie mortelle, accompagnée de tous les ſignes d'engorgement dont j'ai parlé, & qu'enſuite le fœtus ſorti de la matrice reſpirât encore avant de mourir. Les effets de l'apoplexie ou des engorgemens ſanguins ne ſont pas d'intercepter tout de ſuite la reſpiration; on la voit au contraire égale, profonde, & même libre dans les momens où le mouvement du cœur & des arteres ſouffre les changemens les plus conſidérables. Le pouls eſt preſque imperceptible vers la fin des apoplexies mortelles lorſque la reſpiration eſt encore ſenſible; elle ne fait que devenir moins fréquente juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à-fait ſuſpendue par la mort.

Si le cou ne préſente point de ſignes de violence, il eſt très-difficile d'aſſigner la véritable cauſe des autres ſignes de ſuffocation; ils peuvent être l'effet d'un froid conſidérable, d'un accouchement laborieux, ſur-tout ſi la tête de l'enfant eſt volumineuſe. On trouve encore quelquefois différentes ſubſtances dans la bouche des enfans, comme des pailles, des plumes, de la terre, des matieres ſtercorales même ou des linges lorſqu'ils ſont nés vivans & qu'ils ont été ſuffoqués entre des matelas, dans des tas de paille, de foin, qu'ils ont été jettés dans des cloaques, &c. on connut par la lividité des poumons, au rapport d'Alberti, qu'une femme avoit étouffé ſon fils avec la vapeur de ſoufre allumé.

Ces cauſes de mort, qui ſuppoſent une action criminelle de la part de la mere ou des aſſiſtans, ne ſont pas les ſeules. L'enfant peut auſſi perdre la vie par l'omiſſion des ſecours qu'exige ſa foibleſſe. S'il reſte couché ſur le ventre, & que la bouche porte ſur quelque corps, le paſſage de l'air peut en être interrompu, la dilatation de la poitrine laborieuſe ou incommode; & comme il eſt dans l'impoſſibilité de ſe retourner, il peut ſuffoquer dans cette poſition. S'il reſte couché ſur le dos, les mucoſités, dont ſa bouche & ſes narines ſont remplies, peuvent tomber dans la trachée-artere, l'obſtruer ou même exciter des toux convulſives qui ſont ſuivies de la mort tant que la cauſe n'eſt pas enlevée; les ſages-femmes obſervent auſſi la précaution de les coucher ſur le côté, & comme cette pratique univerſellement reçue eſt à la portée de tout le monde, il peut ſe faire qu'une mere mal-intentionnée profite de cette connoiſſance pour ſe défaire de ſon enfant, & ſe dérober aux pourſuites de la juſtice.

La prompte ſéparation du placenta d'avec le fœtus eſt importante à cauſe du

peu de vie dont il jouit lorſqu'il eſt ſéparé de l'utérus ; le ſang qui va du placenta à l'enfant après l'accouchement, eſt un ſang à demi-coagulé, froid, de mauvais caractere ; & l'on doit blâmer la pratique de quelques ſages-femmes qui voyant des enfans foibles, croient les ranimer en pouſſant avec leurs doigts le ſang contenu dans le cordon vers le fœtus (Spigel & Sennert ont approuvé cette pratique ſur des vues bien peu fondées. Il n'eſt pas difficile de concevoir qu'une maſſe ſpongieuſe, comme l'arriere-faix, expoſée ſans vie & ſans chaleur à l'action de l'air, dégénere bientôt, & ne peut fournir à l'enfant que des ſucs d'un uſage très-pernicieux.

L'habitude où nous ſommes de laver les enfans nouveaux-nés & de les envelopper dans des linges chauds, eſt fondée ſur des vues utiles. L'enfant ſort humide ou couvert de mucoſités, il s'échappe d'un lieu chaud, & le nouvel ordre de fonctions qui ſe développent en lui, exige quelques précautions. Il eſt néceſſaire que ſes pores ſoient libres pour que la tranſpiration s'exécute librement. Il paroît qu'une alternative trop ſubite du chaud au froid bleſſeroit ſon organiſation délicate, faudroit-il néanmoins taxer de crime l'omiſſion de ces précautions, parce qu'elles ſont reçues parmi nous ? Je n'en vois pas la néceſſité, à moins qu'il ne fût évident qu'il en réſulte quelque choſe de funeſte à l'enfant, & qu'il y a eu mauvaiſe intention de la part de la mere ou des autres. Si le froid eſt rigoureux, on ſent bien que l'enfant peut en ſouffrir ; mais outre que notre méthode n'eſt pas eſſentiellement bonne, l'exemple de tant d'autres peuples qui agiſſent différemment nous apprend à ne donner jamais pour regle du bien ce que l'uſage ſeul autoriſe.

On a ſouvent recours aux ſignes qui peuvent indiquer dans une femme, ſi elle a réellement accouché, lorſqu'on eſt dans la néceſſité de rechercher les auteurs d'un *infanticide*. J'ai dit déja au *mot* AVORTEMENT, quels étoient ceux qui pouvoient éclairer dans cette recherche ; il n'y a aucune différence, à cet égard, entre l'avortement & l'accouchement à terme, ſi ce n'eſt que dans ce dernier cas, ces ſignes ſont encore plus ſenſibles, & durent plus long-temps. Il eſt pourtant eſſentiel, comme je l'ai déja dit, de procéder à cet examen auſſi promptement qu'il eſt poſſible : toutes les parties ſe remettent dans leur état primitif quelques jours après l'accouchement, & ce rétabliſſement eſt d'autant plus prompt, que la femme eſt plus vigoureuſe & mieux organiſée. Or on ſait en général que les femmes qui attentent à la vie de leur fruit, ſe raſſurent ſur leur crime par l'eſpoir du ſecret, à la confiance qu'elles ont en la vigueur de leur tempérament & ſa facilité à ſe rétablir.

Lorſqu'on n'a que des préſomptions contre les auteurs d'un *infanticide*, il eſt très-eſſentiel d'établir un rapport entre le temps de la naiſſance de l'enfant qu'on a trouvé mort, & les ſignes de l'accouchement qu'on obſerve ſur la femme ſoupçonnée : la fraîcheur du cadavre de l'enfant, la fermeté des chairs, leur couleur vermeille, l'abſence de la putréfaction indiquent un accouchement très-récent, & conſéquemment l'on doit trouver ſur cette femme, ſi elle en eſt la mere, les ſignes démonſtratifs d'un accouchement fait depuis peu. Si ce rapport manque, & qu'on n'apperçoive que des ſignes équivoques, & qui ſont la ſuite éloignée des accouchemens, il eſt évident que la préſomption eſt détruite. Cette attention, qui me paroît de la plus grande importance, a ſouvent été négligée, ſur-tout dans les cas où les experts nommés, prévenus par la rumeur publique, & jugeans pour ainſi dire, par anticipation, n'ont pas ſu ſe garantir de l'eſprit de vertige qui fait paſſer les apparences pour des preuves. (*Cet article eſt de M.* LA FOSSE, *docl. en méd.*)

INFATIGABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut laſſer. *Voyez* FATIGUE.

INFATUER, *infatuare*, (*Hiſt. anc.*) préoccuper, prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une perſonne ou d'une choſe qui ne le mérite pas, qu'on ait de la peine à l'en déſabuſer.

Ce mot vient du latin *infatuare*, qui ſignifie *rendre fol*, mettre une perſonne

hors de ſon bon ſens. Ce verbe vient de *fatuus* fol, dérivé du verbe *fari*, qui eſt tiré du grec Φαγαμαι, d'où vient Φαγης, qui ſignifie la même choſe que *vates* en latin, & devin en françois; à cauſe que les devins étoient ſaiſis d'une eſpece de fureur ou de folie, quand ils alloient prononcer leurs prédictions & leurs oracles. *Voyez* PROPHÉTIES & ENTHOUSIASME.

Les Romains appelloient *infatués*, *infatuati*, ceux qui croyoient avoir des viſions, qui s'imaginoient avoir vu le dieu Faune, qu'ils appelloient *Fatuos*. *Voyez* FAUAIRES. *Dictionn. de Trévoux.*

INFECOND, *Voy.* FÉCOND & FÉCONDITÉ.

INFECONDI, (*Hiſt. litt.*) c'eſt le nom que prit une ſociété littéraire qui s'établit à Rome en 1650. Ils eurent pour deviſe un terrein couvert de neige avec cette inſcription, *germinabit*.

INFECT, INFECTER, (*Gramm.*) ces mots viennent du latin *inficere*, imprégner, teindre; & nous les avons tranſportés de la couleur aux odeurs. Un lieu, un corps ſont *infects*, lorſqu'ils offenſent l'odorat par une forte odeur de putréfaction.

Infect ne ſe prend qu'au phyſique. *Infecter* ſe prend encore au moral. L'héréſie a *infecté* cette province. L'air du monde eſt infecté, & il faut y être fait pour n'en être pas corrompu.

INFEODATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de mettre en fief une choſe qui ne l'étoit pas.

On entend auſſi par *inféodation* l'acte par lequel le ſeigneur dominant a donné à quelqu'un un héritage, ou autre immeuble, à la charge de le tenir de lui en fief.

L'uſage des *inféodations* eſt, comme on le conçoit, auſſi ancien que l'établiſſement des fiefs, ſi ce n'eſt qu'on veuille dire que les grandes ſeigneuries qui ont formé les premiers fiefs, furent établies ſans acte d'*inféodation*; & que les ducs & les comtes, & autres grands officiers de la couronne, profitant de la confuſion où étoit le royaume vers la fin de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme, ſe rendirent eux-mêmes propriétaires des offices & terres dont ils n'avoient auparavant que l'adminiſtration, ſans en avoir aucun acte de conceſſion du ſouverain.

Mais lorſque les choſes rentrerent un peu dans l'ordre, nos rois obligerent ces ſeigneurs à leur faire la foi & hommage, & donner aveu & dénombrement des terres qu'ils tenoient d'eux; & ce furent là les premieres *inféodations*.

A peu près dans le même temps, les ducs & les comtes, & autres grands ſeigneurs qui tenoient leurs terres directement du roi, voulant avoir auſſi des vaſſaux, firent des *ſous-inféodations* d'une partie de leurs terres.

On inféoda alors non-ſeulement les héritages & droits réels, mais auſſi les offices.

Il ne ſubſiſte guere de ces premiers actes d'*inféodation*; au défaut du titre primitif, il ſuffit de rapporter des actes déclaratifs.

Dans la ſuite des temps les ſeigneurs ont encore fait d'autres *inféodations*, & leurs vaſſaux ont auſſi fait des *ſous-inféodations*; les uns & les autres en font encore quand bon leur ſemble.

Ces *inféodations* & *ſous-inféodations* ſont un contrat ſynallagmatique entre le ſeigneur dominant & le vaſſal, auquel l'un ne peut rien changer ſans le conſentement de l'autre.

Le ſeigneur dominant du vaſſal qui a ſous-inféodé, ne peut empêcher ce jeu de fief, pourvu qu'il n'excede pas ce dont il eſt permis de ſe jouer ſuivant la coutume.

S'il inféode la *ſous-inféodation*, alors le vaſſal ne lui reporte plus que la mouvance qu'il a ſur l'arriere vaſſal; s'il ne l'inféode pas, le vaſſal doit lui reporter tous les domaines comme auparavant, & en cas d'ouverture du fief du vaſſal, le ſeigneur dominant exerce ſes droits ſur l'arriere-fief, comme s'il n'y avoit pas eu de *ſous-inféodation*. *Voyez* FIEF & JEU DE FIEF. (*A*)

INFÉODATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe prend auſſi pour la miſe en poſſeſſion

du fief que le nouveau vaſſal acquiert de la part du ſeigneur dominant, par la réception que celui-ci fait de ſon vaſſal en foi & hommage.

L'*inféodation* priſe en ce ſens, eſt pour les fiefs ce que l'enſaiſinement eſt pour les rotures.

La foi & hommage faite en l'abſence ou au refus du ſeigneur, tient lieu d'*inféodation*, de même que la ſouffrance accordée au vaſſal.

La réception par main ſouveraine a auſſi le même effet.

L'année du retrait lignager ne court à l'égard de fiefs que du jour de l'*inféodation*. (*A*)

Inféodation des rentes, charges ou hypotheques, eſt encore une reconnoiſſance que le ſeigneur dominant fait des rentes, charges, & hypotheques, que le vaſſal a impoſé ſur ſon fief.

Cette *inféodation* eſt expreſſe ou tacite.

L'*inféodation* expreſſe ſe fait lorſque le ſeigneur dominant déclare par un acte formel qu'il approuve le bail à cens ou à rente qui a été fait des héritages tenus de lui en fief, & qu'il reçoit le vaſſal à foi & hommage pour le cens ou la rente.

Elle eſt encore expreſſe lorſque le ſeigneur a reçu un dénombrement dans lequel le vaſſal a énoncé le cens ou la rente, ou bien lorſque le ſeigneur a reçu le quint ou le relief pour le cens ou la rente, ou fait quelque autre acte d'inveſtiture.

Si les officiers du ſeigneur avoient reçu le dénombrement ſans le conſentement du ſeigneur, cela ne pourroit pas lui préjudicier; mais le ſeigneur doit faire réformer le dénombrement.

L'*inféodation* tacite eſt celle qui ſe fait lorſque le vaſſal a employé dans ſon dénombrement le cens ou la rente, avec les héritages qui en ſont chargés, & les noms des détenteurs d'iceux, & que le ſeigneur a reçu le dénombrement dans cette forme ſans le blâmer.

Quand le cens ou la rente eſt inféodé, le vaſſal fait la foi & hommage pour le domaine qu'il a donné à cens ou à rente, mais ſeulement pour le cens ou la rente pour leſquels il paye les droits; & il ne reporte dans ſon aveu que le cens ou la rente au lieu du domaine.

Lorſque le ſeigneur dominant jouit du fief de ſon vaſſal, ſoit par droit de ſaiſie féodale, ou pour ſon relief, il eſt obligé d'acquitter les charges qu'il a inféodées, au lieu qu'il n'eſt pas tenu de celles qui ne ſont pas inféodées. *Voyez les articles 28 & 59 de la Coutume de Paris.* (*A*)

INFÉODER, v. adj. (*Juriſprud.*) c'eſt donner en fief, ou recevoir en foi & hommage, ou reconnoître une rente, ou autre charge impoſée par le vaſſal ſur le fief. *Voyez* INFÉODATION.

INFÉRER, verb. act. (*Logique.*) c'eſt conclure, c'eſt tirer des concluſions d'un raiſonnement. Cette faculté intellectuelle conſiſte dans la perception de la liaiſon qui ſe trouve entre les idées moyennes, dans chaque degré de la déduction d'un raiſonnement. L'eſprit par-là vient à découvrir la convenance, ou la diſconvenance certaine de deux idées; ou bien il vient à avoir ſimplement leur connexion probable.

Inférer, n'eſt donc autre choſe que déduire une propoſition comme véritable, en vertu d'une propoſition qu'on a déja donnée comme véritable. Par exemple, ſuppoſons avec Locke qu'on avance cette propoſition, « les hommes ſeront punis, » ou récompenſés dans l'autre monde »; & que de-là on veuille en *inférer*; donc les hommes peuvent ſe déterminer eux-mêmes dans leurs actions. La queſtion eſt de ſavoir ſi l'eſprit a bien ou mal fait cette *inférence*; s'il l'a faite en trouvant des idées moyennes; & en conſidérant leur connexion dans leur véritable ordre, il a tiré une juſte conſéquence; s'il l'a faite ſans une telle vue, loin d'avoir tiré une conſéquence fondée en raiſon, il a montré ſeulement le deſir qu'il avoit qu'elle le fût, ou qu'on la reçût en cette qualité.

L'acte d'*inférer* eſt un des plus beaux apanages de la faculté raiſonnable, quand elle tire des conſéquences par la ſeule perception de la connexion des idées; mais l'eſprit eſt ſi fort porté à tirer des conſéquences, ſoit par le violent deſir qu'il a d'étendre ſes lumieres, ou par le grand

penchant qui l'entraîne à favoriſer les ſentimens qu'il a une fois adoptés, que d'ordinaire il ſe hâte d'*inférer* avant que d'avoir apperçu la connexion des idées qui doivent lier enſemble les deux extrêmes. (*D. J.*)

INFERIÆ, ſ. f. pl. (*Littérat.*) mot latin conſacré, qu'on ne peut rendre en françois que par une longue périphraſe.

Les *inféries* étoient des ſacrifices ou offrandes que les anciens faiſoient pour les morts, ſur leurs tombeaux.

A la coutume barbare d'immoler en ſacrifice des priſonniers de guerre ſur la tombe des grands capitaines, comme fit Achille ſur celle de Patrocle, ſuccéda l'uſage chez les Romains, de faire battre des gladiateurs autour du bûcher en l'honneur du défunt, & ces victimes humaines ſe nommoient *inferiæ*.

On appelloit du même nom le ſacrifice des animaux pour les morts. On égorgeoit une bête noire, on répandoit ſon ſang ſur la tombe, on y verſoit des coupes de vin & de lait chaud; on y jettoit des fleurs de pavots rouges; on finiſſoit cette cérémonie par ſaluer & par invoquer les mannes du défunt. *Voyez* Servius *ſur Virgile*.

Enfin, ſi l'on ne répandoit que du vin ſur la tombe, le vin deſtiné à cet uſage s'appelloit auſſi *inferium vinum*. (*D. J.*)

INFÉRIEUR, (*Gramm.*) eſt oppoſé à *ſupérieur*. *Voyez* SUPÉRIEUR.

Mâchoire *inférieure*, *V.* MACHOIRE. Oblique *inférieur*. *V.* OBLIQUE. Dentelé *inférieur*. *V.* DENTELÉ. Sous-capulaire *inférieur*. *V.* SOUS-CAPULAIRE. Abaiſſeur de la mâchoire *inférieure*. *V.* ABAISSEUR. Releveur de la levre *inférieure*. *V.* RELEVEUR.

INFÉRIEURE, MER, (*Géog.*) *inferum mare*. Les Romains voyant l'Italie entourée de la mer, excepté du côté des Alpes, diſtinguerent cette mer par rapport à leur pays, en ſupérieure & en *inférieure*; ils appellerent *inférum mare* celle qui bat les côtes occidentales de leur preſqu'île, & *ſuperum mare*, celle qui en lave l'autre côté. La mer *inférieure* s'étendoit depuis la mer Liguſtique, c'eſt-à-dire depuis la côte de Gènes juſqu'à la Sicile; c'eſt la même mer que quelques grecs appelloient méridionale, & tyrrhénienne.

Cette diſtinction en a produit une autre, que les Latins ont employée pour les arbres qui croiſſoient ſur les montagnes de l'Apennin; car comme cette chaîne de montagnes partage l'Italie en deux du nord au ſud, de ſorte qu'un des côtés de l'Apennin envoie ſes rivieres dans la mer *ſupérieure*, & l'autre les ſiennes dans la *mer inférieure*, & qu'en même temps il porte du bois à bâtir, ils ont diſtingué les arbres qui croiſſent du côté de la mer Adriatique, par le nom de *ſupernas*, & ceux qui croiſſent du coté de la mer de Toſcane, par le nom d'*infernas*. Pline, *lib. XVI. cap. XIX.* dit que le ſapin de ce dernier côté étoit préféré à celui de l'autre côté; *Romæ infernas abies ſupernati præfertur*. Vitruve, *lib. II. cap. X.* emploie la même expreſſion, & dit: *infernates quæ ex apricis locis adportantur, meliores ſunt quàm que ab opacis de ſupernatibus advehuntur*. (*D. J.*)

INFERIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) libation d'un peu de vin que les Romains faiſoient à Jupiter, lorſqu'ils perçoient un tonneau de vin; alors ils prononçoient ces mots, *macte hoc vino inferio eſto*. Cette eſpece de ſacrifice étoit d'obligation. Le vin étoit ſujet à confiſcation, ſi l'on étoit convaincu d'y avoir manqué. On s'approprioit l'uſage du tout par la goutte qu'on offroit aux dieux.

INFERNALE, PIERRE, (*Chymie, Mat. Med.*) on nomme auſſi le ſel formé par l'union de l'acide nitreux & de ſon agent dépouillé par la fuſion de toute ſon eau de cryſtalliſation. Voici comme on le prépare d'après l'Emery. *Cours de Chimie*.

Faites diſſoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira, avec deux ou trois fois autant d'eſprit de nitre; mettez votre phiole ſur le feu de ſable, & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité: renverſez le reſtant tout chaud dans un bon creuſet d'Allemagne aſſez grand, à cauſe des ébullitions qui ſe feront. (Une capſule de verre eſt préférable à un creuſet, parce qu'une grande quantité de la matiere pénetre

le

le creuſet ; & s'imbibe dedans, & ſouvent paſſe à travers ; ſur-tout ſi c'eſt la premiere fois qu'on le fait ſervir à cette opération ; note de M. Baron.) Placez-le ſur un petit feu, & l'y laiſſez juſqu'à ce que la matiere qui ſera beaucoup raréfiée, s'abaiſſe au fond du creuſet : augmentez alors un peu le feu, & elle deviendra comme de l'huile ; verſez-la dans une lingotiere un peu graiſſée & chauffée, elle ſe coagulera, après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'eſt un cauſtique qui dure toujours pourvu qu'on ne le laiſſe pas expoſé à l'air : on peut faire cette *pierre* avec un mélange de cuivre & d'argent ; mais elle ne ſe garde pas tant, parce que le cuivre étant fort poreux, l'air s'y introduit facilement, & la fond. Si vous avez employé une once d'argent, vous retirerez une once & cinq dragmes *de pierre infernale.*

On moule la *pierre infernale* en petits crayons pour l'uſage.

Ce cauſtique n'attaque point la peau ; mais il ronge très-promptement & très-efficacement les chairs découvertes, en les touchant ſeulement, plus ou moins légérement. Les chirurgiens n'en employent preſque point d'autre aujourd'hui pour conſumer les bords calleux des ulceres, ou les chairs qui pouſſent trop pendant le traitement des plaies : elle peut ſervir encore auſſi-bien que les cauſtiques préparés avec le mercure, à détruire les chancres & autres excroiſſances vénériennes qui viennent aux parties de la géneration de l'un & de l'autre ſexe, *&c.*

Les chirurgiens portent leur *pierre* à cautere montée ſur un porte-crayon qui ſe déviſſe dans un étui d'argent, pour la préſerver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant aſſez médiocrement. (*b*)

INFERNAUX, ſub. m. pl. (*Théol.*) eſt le nom que l'on donna dans le xvj^e. ſiecle aux partiſans de Nicolas Gallus, & de Jacques Smidelin, qui ſoutenoient que J. C. deſcendit dans le lieu où les damnés ſouffrent, & y fut tourmenté avec ces malheureux. Gautier, *chron. ſec. xvj.* 195.

INFESTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt incommoder, tourmenter, ravager. Cette forêt eſt *infeſtée* de voleurs. Les ennemis *infeſterent* la frontiere. Les mers ſont *infeſtées* de pyrates.

INFESTUCATION, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt une tradition & miſe en poſſeſſion d'un fond, qui ſe faiſoit par le vendeur en faveur de l'acheteur, en remettant à ce dernier en ſigne de tradition, un petit bâton ; ou même une branche d'arbre appellée *feſtuca. Voyez le Gloſſ.* de Ducange, *au mot feſtuca* & *infeſtucare*, & *ci-après* TRADITION.

INFIBULATION, ſ. f. (*Chirurgie.*) opération de chirurgie, que les anciens pratiquoient ſur les jeunes hommes, pour les empêcher d'avoir commerce avec les femmes. *Voyez* FIBULA.

INFIDELE, adj. (*Théolog.*) ſe dit de ceux qui ne ſont baptiſés & qui ne croyent point les vérités de la religion chrétienne. C'eſt en ce ſens qu'on appelle les idolâtres & les mahométans *infideles.*

C'eſt le baptême qui diſtingue un hérétique d'un *infidele.* Celui-ci ne connoît pas même les dogmes de la foi. L'autre les altere ou les combat.

Les Théologiens diſtinguent deux ſortes d'*infideles.* Les *infideles négatifs* & les *infideles poſitifs.* Par *infideles négatifs* ils entendent ceux qui n'ont jamais entendu ni refuſé d'entendre la prédication de l'évangile : & par *infideles poſitifs* ceux qui ont refuſé d'entendre la prédication de l'évangile, ou qui l'ayant entendue ont fermé les yeux à ſa lumiere.

INFIDÉLITÉ, (*Théolog.*) en tant qu'elle eſt un vice oppoſé à la foi, eſt en général un défaut de foi ; en ce ſens, quiconque n'a pas la foi, eſt dans l'*infidélité.*

L'*infidélité* proprement dite eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont jamais fait profeſſion des vérités chrétiennes.

On diſtingue deux ſortes d'*infidélité.* L'une poſitive, l'autre négative. La premiere eſt un défaut de foi dans ceux qui ayant entendu parler de Jeſus-Chriſt & de ſa religion ont refuſé de s'y ſoumettre. La ſeconde eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connoître Jeſus-Chriſt & ſa loi. La premiere eſt un péché très-grave. L'autre eſt un malheur, mais non pas un crime, parce qu'elle eſt fondée

ſur une ignorance invincible qui, ſelon tous les théologiens, excuſe de péché.

INFIDÉLITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) Ce mot ſe prend encore pour l'infraction du ſerment que des époux ou des amans ſe ſont fait, de ne pas chercher le bonheur, l'homme entre les bras d'une autre femme, la femme dans les embraſſemens d'un autre homme. Les loix divines & humaines blâment les époux *infideles*; mais l'inconſtance de la nature, & la maniere dont on ſe marie parmi nous, ſemblent un peu les excuſer. Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſa femme? Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſon époux? Moins il y a eu de conſentement, de liberté, de choix dans un engagement, plus il eſt difficile d'en remplir les conditions, & moins on eſt coupable aux yeux de la raiſon d'y manquer. C'eſt ſous ce coup d'œil que je hais plus les amans que les époux *infideles*. Et qui eſt-ce qui les a forcés de ſe prendre? Pourquoi ſe ſont-ils fait des ſermens? La femme *infidelle* me paroît plus coupable que l'homme *infidele*. Il a fallu qu'elle foulât aux pieds tout ce qu'il y a de plus ſacré pour elle dans la ſociété; mais on dira, plus ſon ſacrifice eſt grand, moins ſon action eſt libre, & je répondrai qu'il n'y a point de crime qu'on n'excuſât ainſi. Quoi qu'il en ſoit, le commerce de deux *infideles* eſt un tiſſu de menſonges, de fourberies, de parjures, de trahiſons, qui me déplaît: que les limites entre leſquels il reſſerre les careſſes qu'un homme peut faire à une femme, ſont bornées! que les momens doux qu'ils ont à paſſer enſemble ſont courts! que leurs diſcours ſont froids! Ils ne s'aiment point; ils ne ſe croient point; peut-être même ils ſe mépriſent. Diſpenſez les amans de la fidélité, & vous n'aurez que des libertins. Nous ne ſommes plus dans l'état de nature ſauvage, où toutes les femmes étoient à tous les hommes, & tous les hommes, à toutes les femmes. Nos facultés ſe ſont perfectionnées, nous ſentons avec plus de délicateſſe; nous avons des idées de juſtice & d'injuſtice plus développées; la voix de la conſcience s'eſt éveillée; nous avons inſtitué entre nous une infinité de pactes différens; je ne ſais quoi de ſaint & de religieux s'eſt mêlé à tous nos engagemens; anéantirons-nous les diſtinctions que les ſiecles ont fait naître, & ramenerons-nous l'homme à la ſtupidité de l'innocence premiere, pour l'abandonner ſans remords à la variété de ſes impulſions? les hommes produiſent aujourd'hui des hommes; regretterons-nous les temps barbares où ils ne produiſoient que des animaux?

INFILTRATION, ſ. f. *terme de Chirurgie* nouvellement en uſage pour exprimer l'inſinuation de quelques fluides dans le tiſſu cellulaire des parties ſolides. L'*infiltration* differe de l'épanchement en ce que les liquides extravaſés abreuvent pour ainſi dire & imbibent les tiſſus cellulaires dans l'*infiltration*, & que dans l'épanchement ces mêmes fluides font une maſſe, & ſont en congeſtion dans un foyer cauſé par la rupture ou l'écartement des parties ſolides. L'anaſarque eſt une hydropiſie par *infiltration*. L'anévriſme faux eſt accompagné d'une *infiltration* de ſang, *&c.*

Il ſe forme ordinairement une œdématie pâteuſe ſur la fin des inflammations qui ſe ſont terminées par ſuppuration; cette *infiltration* qui vient de l'inertie du tiſſu cellulaire, eſt un ſigne indicatif d'un abcès caché & profond. L'*infiltration* œdémateuſe eſt quelquefois l'effet de la contraction des membranes cellulaires du tiſſu adipeux dans le cas où l'inflammation occupe des parties membraneuſes au voiſinage de ce tiſſu. On voit cette bouffiſſure aſſez fréquemment aux éréſipeles de la face. La bouffiſſure peut ſe manifeſter dans des parties éloignées du ſiege de la maladie. Telle eſt par exemple l'enflure des mains dans les ſuppurations de poitrines. On l'attribue à la gêne que le ſang trouve à ſon retour par la compreſſion des matieres épanchées. La circulation devenue plus lente, les ſucs lymphatiques s'*infiltrent* dans les cellules du tiſſu adipeux.

L'*infiltration* ne peut ſe guérir que par la ceſſation des cauſes qui l'ont produite & qui l'entretiennent, ce qui ſoumet la matiere *infiltrée* à l'effet des remedes réſolutifs extérieurs, dont l'action peut être utilement favoriſée par l'uſage des médicamens intérieurs capables de procurer des évacuations par les urines, par les

ſueurs. Si ces moyens ſont inefficaces, la chirurgie opératoire fera ce à quoi la médicale n'a pas ſuffi, en procurant par des mouchetures le dégorgement des cellules *infiltrées*. *Voyez* MOUCHETURES. Quand la bouffiſſure ſera le ſymptome d'un abcès, c'eſt par l'inciſion qu'on en fera, & par la parfaite évacuation du pus, qu'on parviendra à guérir l'*infiltration*.

Les brides que forment les cicatrices profondes à la ſuite de certaines plaies, principalement de celles qui ont pour cauſe les armes à feu, laiſſent des engorgemens pâteux qui ſubſiſtent long-temps. Les bains locaux avec la leſſive de cendres de ſarment, fondent la lymphe viſqueuſe qui ſéjourne dans les cellules affoiblies du tiſſu graiſſeux; ces bains donnent du reſſort aux membranes extérieures, & par leur chaleur & leur humidité ils relâchent & détendent les parties qui font les brides. On prend dans la même intention les eaux de Bourbon, de Barege, de Bourbonne, *&c.* *Voyez* DOUCHES. On fourre la partie dans la ſaignée d'un bœuf, s'il eſt poſſible de le faire, enfin on tâche par tous les moyens poſſibles, de remplir les indications que nous venons d'expoſer.

INFINI, adj. (*Métaphyſiq.*) Ce mot peut ſignifier deux choſes, l'*infini* réel, & l'*infini* qui n'eſt tel que par un défaut de nos connoiſſances; l'indéfini, l'inaſſignable. Je ne ſaurois concevoir qu'un ſeul *infini*, c'eſt-à-dire que l'être infiniment parfait, ou *infini* en tout genre. Tout *infini* qui ne ſeroit *infini* qu'en un genre, ne ſeroit point un *infini* véritable. Quiconque dit un genre ou une eſpece, dit manifeſtement une borne, & l'excluſion de toute réalité intérieure, ce qui établit un être fini ou borné. C'eſt n'avoir point aſſez ſimplement conſulté l'idée de l'*infini*, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il eſt viſible qu'il ne peut ſe trouver que dans l'univerſalité de l'être, qui eſt l'être infiniment parfait en tout genre, & infiniment ſimple.

Si on pouvoit concevoir des *infinis* bornés à des genres particuliers, il ſeroit vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre ſeroit infiniment plus grand que ces *infinis*-là; car outre qu'il égaleroit chacun d'eux dans ſon genre, & qu'il ſurpaſſeroit chacun d'eux en les égalant tous enſemble, de plus il auroit une ſimplicité ſuprême qui le rendroit infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus *infinis*.

D'ailleurs chacun de ces *infinis* ſubalternes ſe trouveroit borné par l'endroit précis où ſon genre ſe borneroit, & le rendroit inégal à l'être *infini* en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres, dit néceſſairement un endroit où l'un finit & où l'autre ne finit pas. Ainſi c'eſt ſe contredire que d'admettre des *infinis* inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un ſeul, puiſqu'un ſeul par ſa réelle infinité exclut toute borne en tout genre, & remplit toute l'idée de l'*infini*. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout *infini* qui ne ſeroit pas ſimple, ne ſeroit pas véritablement *infini*: le défaut de ſimplicité eſt une imperfection; car à perfection d'ailleurs égale, il eſt plus parfait d'être entiérement un, que d'être compoſé, c'eſt-à-dire que n'être qu'un aſſemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection eſt une borne; donc une imperfection telle que la diviſibilité, eſt oppoſée à la nature du véritable *infini* qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'eſt qu'une vaine ſubtilité; mais ſi on veut ſe défier parfaitement de certains préjugés on reconnoîtra qu'un *infini* compoſé n'eſt *infini* que de nom, & qu'il eſt réellement borné par l'imperfection de tout être diviſible, & réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des ſuppoſitions très-ſimples & très-naturelles ſur ces prétendus *infinis* qui ne ſeroient que des compoſés.

Donnez-moi un *infini* diviſible, il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement diſtinguées les unes des autres; ôtez-en une partie ſi petite qu'il vous plaira, dès qu'elle eſt ôtée, je vous demande ſi ce qui reſte eſt encore *infini* ou non. S'il n'eſt pas *infini*, je ſoutiens que le total avant le retranchement de cette petite partie, n'étoit point un *infini* véritable. En voici la preuve: tout compoſé fini auquel vous rejoindrez une très petite partie, qui en auroit été détachée, ne pourra point devenir *infini* par cette réunion; donc

il demeurera fini après la réunion ; donc avant la déſunion il étoit véritablement fini. En effet, qu'y auroit-il de plus ridicule que d'oſer dire que le même tout eſt tantôt fini & tantôt *infini*, ſuivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une eſpece d'atôme ? Quoi donc, l'*infini* & le fini ne ſont-ils différens que par cet atôme de plus ou de moins ?

Si au contraire ce tout demeure *infini*, après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des *infinis* inégaux entr'eux ; car il eſt évident que ce tout étoit plus grand avant que cette partie fût retranchée, qu'il ne l'eſt depuis ſon retranchement. Il eſt plus clair que le jour que le retranchement d'une partie eſt une diminution du total, à proportion de ce que cette partie eſt grande. Or c'eſt le comble de l'abſurdité que de dire que le même *infini*, demeurant toujours *infini*, eſt tantôt plus grand & tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie, fait viſiblement une borne par la partie retranchée. L'*infini* n'eſt plus *infini* de ce côté, puiſqu'il y trouve une fin marquée. Cet *infini* eſt donc imaginaire, & nul être diviſible ne peut jamais être un *infini* réel. Les hommes ayant l'idée de l'*infini*, appliquée d'une maniere impropre & contraire à cette idée même à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre ; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre eſt lui-même une borne, & que toute diviſibilité étant une imperfection qui eſt auſſi une borne viſible, elle exclut le véritable *infini* qui eſt un être ſans bornes dans ſa perfection.

L'être, l'unité, la vérité, & la bonté ſont la même choſe. Ainſi tout ce qui eſt un être *infini* eſt infiniment un, infiniment vrai, infiniment bon. Donc il eſt infiniment parfait & indiviſible.

De-là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un *infini* imparfait, & par conſéquent borné ; rien de plus faux qu'un *infini* qui n'eſt pas infiniment un ; rien de plus faux qu'un *infini* diviſible en pluſieurs parties ou finies ou *infinies*. Ces chimériques *infinis* peuvent être groſſiérement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux *infinis* ; car les deux mis enſemble ſeroient ſans doute plus grands que chacun d'eux pris ſéparément, & par conſéquent ni l'un ni l'autre ne ſeroit véritablement *infini*.

De plus, la collection de ces deux *infinis* ſeroit diviſible, & par conſéquent imparfaite, au lieu que chacun des deux ſeroit indiviſible & parfait en ſoi ; ainſi un ſeul *infini* ſeroit plus parfait que les deux enſemble. Si au contraire on vouloit ſuppoſer que les deux joints enſemble ſeroient plus parfaits que chacun des deux pris ſéparément, il s'enſuivroit qu'on les dégraderoit en les ſéparant.

Ma concluſion eſt qu'on ne ſauroit concevoir qu'un ſeul *infini* eſt ſouverainement un, vrai & parfait.

INFINI, (*Géomet.*) *Géométrie de l'infini*, eſt proprement la nouvelle géométrie des infiniment petits, contenant les regles du calcul différentiel & intégral. M. de Fontenelle a donné au public en 1727 un ouvrage, intitulé *Elémens de la Géométrie de l'infini*. L'auteur s'y propoſe de donner la métaphyſique de cette géométrie, & de déduire de cette métaphyſique, ſans employer preſque aucun calcul, la plûpart des propriétés des courbes. Quelques géometres ont écrit contre les principes de cet ouvrage ; *voyez le ſecond volume du Traité des fluxions* de M. Maclaurin. Cet auteur attaque dans une note le principe fondamental de l'ouvrage de M. de Fontenelle ; *voyez auſſi la Préface de la traduction de la méthode des fluxions* de Newton, par M. de Buffon.

M. de Fontenelle paroît avoir cru que le calcul différentiel ſuppoſoit néceſſairement des quantités infiniment grandes actuelles, & des quantités infiniment petites. Perſuadé de ce principe, il a cru devoir établir à la tête de ſon livre qu'on pouvoit toujours ſuppoſer la grandeur augmentée ou diminuée réellement à l'*infini* ; & cette propoſition eſt le fondement de tout l'ouvrage ; c'eſt elle que M. Maclaurin a cru devoir attaquer dans le traité dont nous avons parlé plus haut : voici le raiſonnement de M. de Fontenelle, & ce qu'il nous ſemble qu'on y

peut oppoſer. « La grandeur étant ſuſcep-
» tible d'augmentation ſans fin, il s'en-
» ſuit, dit-il, qu'on peut la ſuppoſer
» réellement augmentée ſans fin; car il
» eſt impoſſible que la grandeur ſuſcepti-
» ble d'augmentation ſans fin ſoit dans le
» même cas que ſi elle n'en étoit pas ſuſ-
» ceptible ſans fin. Or ſi elle n'en étoit
» pas ſuſceptible ſans fin, elle demeure-
» roit toujours finie; donc la propriété
» eſſentielle qui diſtingue la grandeur
» ſuſceptible d'augmentation ſans fin de
» la grandeur qui n'en eſt pas ſuſceptible
» ſans fin, c'eſt que cette derniere de-
» meure néceſſairement toujours finie,
» & ne peut jamais être ſuppoſée que fi-
» nie; donc la premiere de ces deux eſ-
» peces de grandeurs peut être ſuppoſée
» actuellement *infinie* ». La réponſe à cet argument eſt qu'une grandeur qui n'eſt pas ſuſceptible d'augmentation ſans fin, non-ſeulement demeure toujours finie, mais ne ſauroit jamais paſſer une certaine grandeur finie; au lieu que la grandeur ſuſceptible d'augmentation ſans fin, demeure toujours finie, mais peut être augmentée juſqu'à ſurpaſſer telle grandeur finie que l'on veut. Ce n'eſt donc point la poſſibilité de devenir *infinie*, mais la poſſibilité de ſurpaſſer telle grandeur finie que l'on veut (en demeurant cependant toujours finie) qui diſtingue la grandeur ſuſceptible d'augmentation ſans fin, d'avec la grandeur qui n'en eſt pas ſuſceptible. Si l'on réduiſoit le raiſonnement de M. de Fontenelle en ſyllogiſme, on verroit que l'expreſſion *n'eſt pas dans le même cas* qui en ſeroit le *moyen terme*, eſt une expreſſion vague qui préſente pluſieurs ſens différens, & qu'ainſi ce ſyllogiſme pêche contre la regle qui veut que le moyen terme ſoit *un*. *Voyez l'article* DIFFÉRENTIEL, où l'on prouve que le calcul différentiel, ou la géométrie nouvelle, ne ſuppoſe point à la rigueur & véritablement de grandeurs qui ſoient actuellement *infinies* ou infiniment petites.

La quantité *infinie* eſt proprement celle qui eſt plus grande que toute grandeur aſſignable; & comme il n'exiſte pas de telle quantité dans la nature, il s'enſuit que la quantité *infinie* n'eſt proprement que dans notre eſprit: & n'exiſte dans notre eſprit que par une eſpece d'abſtraction, dans laquelle nous écartons l'idée de bornes. L'idée que nous avons de l'*infini* eſt donc abſolument *négative*, & provient de l'idée du fini, & le mot même négatif d'*infini* le prouve. *Voyez* FINI. Il y a cette différence entre *infini* & *indéfini*, que dans l'idée d'*infini*, on fait abſtraction de toutes bornes, & que dans celle d'*indéfini* on fait abſtraction de telle ou telle borne en particulier. Ligne *infinie* eſt celle qu'on ſuppoſe n'avoir point de bornes; ligne *indéfinie* eſt celle qu'on ſuppoſe ſe terminer où l'on voudra, ſans que ſa longueur ni par conſéquent les bornes ſoient fixées.

On admet en géométrie, du moins par la maniere de s'exprimer, des quantités *infinies* du ſecond, du troiſieme, du quatrieme ordre; par exemple, on dit que dans l'équation d'une parabole $y = \frac{x^2}{a}$, ſi on prend x *infinie*, y ſera *infinie* du ſecond ordre, c'eſt-à-dire auſſi *infinie* par rapport à l'*infinie* x, que x l'eſt elle-même par rapport à a. Cette maniere de s'exprimer n'eſt pas fort claire; car ſi x eſt *infinie*, comment concevoir que y eſt infiniment plus grande? voici la réponſe. L'équation $y = \frac{x^2}{a}$ repréſente celle-ci $\frac{y}{x} = \frac{x}{a}$, qui fait voir que le rapport de y à x va toujours en augmentant à meſure que x croît, enſorte que l'on peut prendre x ſi grand, que le rapport de y à x ſoit plus grand qu'aucune quantité donnée: voilà tout ce qu'on veut dire, quand on dit que x étant *infini* du premier ordre, y l'eſt du ſecond. Cet exemple ſimple ſuffira pour faire entendre les autres. *Voyez* INFINIMENT PETIT.

Arithmétique des infinis eſt le nom donné par M. Wallis à la méthode de ſommer les *ſuites* qui ont un nombre *infini* de termes.

Série ou *Suite*, ſe dit d'un ordre ou d'une progreſſion de quantité, qui croiſſent, ou décroiſſent ſuivant quelque loi: lorſque la *ſuite* ou la *ſérie* va toujours en

approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conſéquent les termes de cette *ſérie*, ou les quantités dont elle eſt compoſée, vont toujours en diminuant, on l'appelle une *ſuite convergente*, & ſi on la continue à l'infini, elle devient enfin égale à cette quantité. *Voy.* CONVERGENTE, *&c.*

Ainſi $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$, *&c.* forment une *ſuite* qui s'approche toujours de la quantité 1, & qui lui devient enfin égale, quand cette ſuite eſt continuée à l'infini. *Voyez* APPROXIMATION, *&c.*

La théorie & l'uſage des *ſuites* infinies, a été cultivée de nos jours avec beaucoup de ſuccès; on croit communément que l'invention en eſt due à Nicolas Mercator de Holſtein, qui paroît néanmoins en avoir pris la premiere idée de l'arithmétique des infinis de Wallis; on fait uſage des *ſuites* principalement pour la quadrature des courbes, parce que cette quadrature dépend ſouvent de l'expreſſion de certaines quantités qui ne peuvent être repréſentées par aucun nombre précis & déterminé; tel eſt le rapport du diametre d'un cercle à ſa circonférence, & c'eſt un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une *ſuite*, laquelle, étant continuée à l'infini, exprime la valeur de la quantité requiſe. *Voyez* QUADRATURE, *&c.*

Nature, origine & uſage des ſuites infinies. Quoique l'arithmétique nous donne des expreſſions très-complettes & très-intelligibles pour tous les nombres rationnels, elle eſt néanmoins très-défectueuſe, quant aux nombres irrationnels, qui ſont en quantité infiniment plus grande que les rationnels; il y a, par exemple, une infinité de termes irrationnels, entre 1 & 2: or que l'on propoſe de trouver un nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, exprimé en termes rationnels, qui ſont les ſeuls que l'on conçoit clairement, la racine de 2 ne préſentant certainement qu'une idée très-obſcure, il eſt certain qu'on pourra toujours approcher de plus en plus de la juſte valeur de la quantité cherchée, mais ſans jamais y arriver; ainſi, pour le nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, ou pour la racine quarrée de 2, ſi l'on met d'abord 1, il eſt évident que l'on n'a pas mis aſſez; que l'on y ajoute $\frac{1}{2}$, on a mis trop: car le quarré de $1+\frac{1}{2}$, eſt plus grand que 2; ſi de $1+\frac{1}{2}$, l'on ôte $\frac{1}{8}$, on trouvera que l'on a retranché trop, & ſi l'on y remet $\frac{1}{16}$, le tout ſera trop grand: ainſi, ſans jamais arriver à la juſte valeur de la quantité cherchée, on en approchera cependant toujours de plus en plus. Les nombres que l'on vient de trouver ainſi, & ceux que l'on peut trouver de la même maniere à l'infini, étant diſpoſés dans leur ordre naturel, font ce que l'on appelle une *ſérie*, ou une *ſuite infinie*: ainſi la *ſérie* $1+\frac{1}{2}-\frac{1}{8}+\frac{1}{16}$, *&c.* continuée à l'infini, exprime la valeur de la racine quarrée de 2; quelquefois les *ſuites* ne procedent pas par des additions & des ſouſtractions alternatives, mais par de ſimples additions ou par une infinité de ſouſtractions; dans toutes les *ſuites infinies* dont tous les termes pris enſemble ne doivent être égaux qu'à une grandeur finie, il eſt viſible que leurs termes doivent aller toujours en décroiſſant; il eſt bon même, autant qu'il eſt poſſible, qu'elles ſoient telles que l'on en puiſſe prendre ſeulement un certain nombre des premiers termes, pour la grandeur cherchée, & négliger tout le reſte.

Mais ce ne ſont pas ſeulement les nombres irrationnels que l'on peut exprimer en termes rationnels, par des *ſuites infinies*; les nombres rationnels eux-mêmes, ſont ſuſceptibles d'une ſemblable expreſſion; 1, par exemple, eſt égal à la *ſuite* $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, *&c.* mais il y a cette différence, qu'au lieu que les nombres irrationnels ne peuvent être exprimés en nombre rationnel que par ces *ſuites*, les nombres rationnels n'ont pas beſoin de cette expreſſion.

Parmi les *ſuites infinies*, il y en a quelques-unes dont les termes ne font qu'une ſomme finie; telle eſt la progreſſion géométrique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, *&c.* & en général toutes les progreſſions géométriques décroiſſantes: dans d'autres *ſuites*, les termes font une ſomme infinie; telle eſt la progreſſion harmonique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, *&c.* *Voyez* HARMONIQUE. Ce n'eſt pas qu'il

y ait plus de termes dans la progreſſion harmonique, que dans la géométrique, quoique cette derniere n'ait point de terme qui ne ſoit dans la premiere, & qu'il lui en manque pluſieurs que cette premiere contient; une pareille différence rendroit ſeulement les deux ſommes infinies, inégales; & celle de la progreſſion harmonique, ſeroit la plus grande: la raiſon en eſt plus profonde; de la diviſibilité de l'étendue à l'infini, il ſuit que toute quantité finie, par exemple un pié, eſt compoſée pour ainſi dire, de fini & d'infini; de fini, en tant que c'eſt un pié; d'infini, en tant qu'il contient une infinité de parties, dans leſquelles il peut être diviſé: ſi ces parties infinies ſont conçues comme ſéparées l'une de l'autre, elles formeront une *ſuite* infinie, & néanmoins leur ſomme ne ſera qu'un pié: or c'eſt ce qui arrive dans la *ſuite* géométrique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, *&c.* décroiſſante: car il eſt évident que ſi vous prenez d'abord $\frac{1}{2}$ pié, enſuite $\frac{1}{2}$ ou la moitié de ce qui reſte, c'eſt-à-dire $\frac{1}{4}$ de pié; & puis $\frac{1}{2}$ ou la moitié du reſte, c'eſt-à-dire, $\frac{1}{8}$ de pié, vous pouvez opérer ſans fin, en prenant toujours de nouvelles moitiés décroiſſantes, qui, toutes enſemble, ne ſont qu'un pié. Quand on dit même que toutes ces parties priſes enſemble ſont un pié, il ne faut pas prendre cette expreſſion à la rigueur, car elles ne feroient un pié que dans la ſuppoſition que l'on eût pris tous les termes de la *ſuite*, & cela ne ſe peut, puiſque la *ſuite* eſt infinie; mais on peut prendre tant de termes de la *ſuite* qu'on veut, plus on en prendra, plus on approchera de la valeur d'un pié, & quoiqu'on n'ait jamais le pié exactement, on pourra en approcher auſſi près qu'on voudra: ainſi cette *ſuite* n'a pas proprement un pié pour la ſomme, car une *ſuite infinie* n'a point de ſomme proprement dite, puiſque ſa ſomme varie ſelon qu'on en prend plus ou moins de termes, & qu'on ne peut jamais les prendre tous; mais ce qu'on appelle la *ſomme d'une ſuite*, c'eſt la limite de la ſomme de ſes différens termes, c'eſt-à dire une quantité dont on approche auſſi près qu'on veut, en prenant toujours dans la *ſuite* un nombre de termes de plus en plus grand. Nous croyons devoir faire cette remarque en paſſant, pour fixer l'idée nette du mot de *ſomme d'une ſuite*. Revenons à préſent à notre *ſuite* $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$.

Dans cet exemple nous ne prenons pas ſeulement les parties qui étoient dans le tout, diſtinguées l'une de l'autre, mais nous prenons tout ce qui y étoit: c'eſt pourquoi il arrive que leur ſomme redonne préciſément le tout ou la quantité entiere; mais ſi nous prenons la progreſſion géométrique $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{9}$, $\frac{1}{27}$, *&c.* c'eſt-à-dire, que nous prenions d'abord $\frac{1}{3}$ de pié, & que du reſte l'on en prenne $\frac{1}{9}$, & que de ce dernier reſte l'on prenne encore $\frac{1}{27}$ de pié, *&c.* il eſt vrai que nous ne prendrions que les parties qui ſont diſtinctes l'une de l'autre dans le pié; mais nous ne prendrions pas toutes les parties qui y ſont contenues, puiſque nous n'y prenons que tous les tiers, qui ſont plus petits que les moitiés; par conſéquent, tous ces tiers qui décroiſſent, quoiqu'en nombre infini, ne pourroient faire le tout; & il eſt même démontré qu'ils ne feroient que la moitié d'un pié; pareillement tous les quarts, qui décroiſſent à l'infini, ne donneroient qu'un tiers pour ſomme totale, & tous les centiemes ne feroient qu'un quatre-vingt-dix-neuvieme; ainſi, non-ſeulement la ſomme des termes d'une *ſuite* géométrique, dont les termes décroiſſent à l'infini, n'eſt pas toujours une quantité finie; elle peut même être plus petite qu'une quantité finie quelconque: car nous venons de voir comment on peut former une *ſuite* de quantités qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, & on peut de même en former qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, *&c.*. $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{100}$, $\frac{1}{1000}$, *&c.* & ainſi à l'infini.

Si une ſuite infinie décroiſſante exprime des parties qui ne puiſſent pas ſubſiſter dans un tout ſéparément les unes des autres, mais qui ſoient telles que pour exprimer leur valeur, il ſoit néceſſaire de ſuppoſer la même quantité priſe pluſieurs fois dans le même tout; alors la ſomme de ces parties ſera plus grande que le tout ſuppoſé, & même pourra être infiniment plus grande, c'eſt-à-dire, que la ſomme ſera infinie, ſi la même quantité eſt priſe une infinité de fois. Ainſi dans la progreſ-

ſion harmonique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c. ſi nous prenons $\frac{1}{2}$ pié ou 6 pouces, enſuite $\frac{1}{3}$ de pié ou 4 pouces, il eſt évident que nous ne pouvons plus prendre $\frac{1}{4}$ de pié ou trois pouces, ſans prendre 1 pouce au-deſſus de ce qui reſte dans le pié. Puis donc que le tout eſt déja épuiſé par la ſomme des trois premiers termes, l'on ne ſauroit plus ajouter à ces trois termes les termes ſuivans, ſans prendre quelque choſe qui a déja été pris; & puiſque ces termes ſont infinis en nombre, il eſt très-poſſible que la même quantité finie puiſſe être répétée un nombre infini de fois: ce qui rendra infinie la ſomme de la ſuite.

Nous diſons *poſſible*; car, quoique de deux *ſuites infinies*, l'une puiſſe faire une ſomme finie, & l'autre une ſomme infinie, il peut ſe trouver une *ſuite* où les termes finis ayant épuiſé le tout, les termes ſuivans, quoiqu'infinis en nombre, ne feront qu'une ſomme finie.

De plus il eſt néceſſaire de faire deux remarques ſur les *ſéries* en général. 1°. Il y a quelques *ſuites* dans leſquelles, après un certain nombre de termes, tous les autres termes, quoiqu'infinis en nombre, deviennent chacun égaux à zéro. Il eſt évident que la ſomme de ces *ſuites* eſt une ſomme finie, & qu'on peut aiſément la trouver. Soit, par exemple, la ſuite $a + m\,a^2 + m.\,m-1\,a^3 + m.\,m-1.\,m-2\,a^4 + m.\,m-1.\,m-2.\,m-3.\,a^5$, &c. il eſt évident que ſi on fait, par exemple, $m = 3$, cette *ſuite* ſe terminera au 4ᵉ terme. Car tous les autres devant être multipliés par $m-3$ qui eſt $= 0$ à cauſe de $m = 3$, ces termes ſeront néceſſairement chacun égaux à zéro, ces *ſuites* n'ayant qu'une apparence d'infinité.

2°. Que la même grandeur peut être exprimée par différentes *ſuites*, qu'elle peut l'être par une *ſuite* dont la ſomme eſt déterminable, & par une autre, dont on ne ſauroit trouver la ſomme.

La géométrie n'eſt pas ſujette, dans l'expreſſion des grandeurs, à autant de difficultés que l'arithmétique: on y exprime exactement en lignes les nombres irrationnels, & l'on n'a point beſoin d'y recourir aux *ſuites infinies*. Ainſi l'on ſait que la diagonale d'un quarré, dont le côté eſt 1, exprime la racine quarrée de 2. Mais en quelques autres cas, la géométrie elle-même n'eſt pas exempte de ces inconvéniens, parce qu'il y a quelques lignes droites que l'on ne peut exprimer autrement que par une *ſuite* infinie de lignes plus petites, dont la ſomme ne peut être déterminée: de cette eſpece ſont les lignes droites égales à des courbes non rectifiables; en cherchant, par exemple, une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle, on trouve que le diametre étant ſuppoſé 1, la ligne cherchée ſera $\frac{4}{1} - \frac{4}{3} + \frac{4}{5} - \frac{4}{7} + \frac{4}{9}$, &c. *Voyez* RECTIFICATION.

Quant à l'invention d'une *ſuite infinie*, qui exprime des quantités cherchées, Mercator, le premier inventeur de cette méthode, ſe ſert pour cet effet de la diviſion. Mais M. Newton & M. Leibnitz ont porté cette théorie plus loin; le premier, en trouvant ſes *ſuites* par l'extraction des racines; & le ſecond, par une autre *ſuite* préſuppoſée. *V.* SÉRIE *ou* SUITE.

INFINIMENT PETIT, (*Géom.*) on appelle ainſi en géométrie les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur aſſignable. Nous avons aſſez expliqué au mot DIFFÉRENTIEL ce que c'eſt que ces prétendues quantités, & nous avons prouvé qu'elles n'exiſtent réellement ni dans la nature, ni dans les ſuppoſitions des géometres. Il nous reſte à dire un mot des *infinimens petits* de différens ordres, & à expliquer ce qu'on doit entendre par-là. Prenons l'équation même $y = \frac{x^2}{a}$ que nous avons déja conſidérée au mot INFINI, on dit ordinairement en géométrie que quand x eſt *infiniment petit*, y eſt *infiniment petit* du ſecond ordre, c'eſt-à-dire auſſi *infiniment petit* par rapport à x, que x l'eſt par rapport à a; l'explication de cette maniere de parler eſt la même que nous avons déja donnée au mot INFINI: elle ſignifie que plus on prendra x petit, plus le rapport de y à x ſera petit, enſorte qu'on peut toujours le rendre moindre qu'aucune quantité donnée. *Voyez* LIMITE, &c. (*O*)

INFINITIF,

INFINITIF, adj. (*Gramm.*) le mode *infinitif* eſt un des objets de la Grammaire, dont la diſcuſſion a occaſionné le plus d'aſſertions contradictoires, & laiſſé ſubſiſter le plus de doutes; & cet article deviendroit immenſe, s'il falloit y examiner en détail tout ce que les Grammairiens ont avancé ſur cet objet. Le plus court, & ſans doute le plus sûr, eſt d'analyſer la nature de l'*infinitif*, comme ſi perſonne n'en avoit encore parlé: en ne poſant que des principes ſolides, on parvient à mettre le vrai en évidence, & les objections ſont prévenues ou réſolues.

Les inflexions temporelles, qui ſont excluſivement propres au verbe, en ont été regardées par Scaliger comme la différence eſſentielle: *tempus autem non videtur eſſe affectus verbi, ſed differentia formalis, propter quam verbum ipſum verbum eſt.* (*De Cauſ. L. L. lib. V. cap. cxxj.*) Cette conſidération, très-ſolide en ſoi, l'avoit conduit à définir ainſi cette partie d'oraiſon: *verbum eſt nota rei ſub tempore*, *ibid.* 110. Scaliger touchoit preſque au but, mais il l'a manqué. Les temps ne conſtituent point la nature du verbe; autrement il faudroit dire que la langue franque, qui eſt le lien du commerce des Echelles du Levant, eſt ſans verbe, puiſque le verbe n'y reçoit aucun changement de terminaiſons, mais les temps ſuppoſent néceſſairement dans la nature du verbe une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes, & cette idée ne peut être que celle de l'exiſtence, puiſque l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du temps qui ſoit à notre portée, comme le temps devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive. *Voyez* VERBE.

Or cette idée de l'exiſtence ſe manifeſte à l'*infinitif* par les différences caractériſtiques des trois eſpeces générales des temps, qui ſont le préſent, le prétérit & le futur; par exemple, *amare* (aimer) en eſt le préſent; *amaviſſe* (avoir aimé) en eſt le prétérit; & *amaſſere* (devoir aimer), ſelon le témoignage & les preuves de Voſſius, (*Analog. III.* 17.) en eſt l'ancien futur; auquel on a ſubſtitué depuis des futurs compoſés, *amaturum eſſe*, *amaturum fuiſſe*, plus analogues aux futurs des modes perſonnels; *voyez* ITEMS. L'uſage, malgré ſes prétendus caprices, ne peut réſiſter à l'influence ſourde de l'analogie.

Il faut donc conclure que l'eſſence du verbe ſe trouve à l'*infinitif* comme dans les autres modes & que l'*infinitif* eſt véritablement verbe: *verbum autem eſſe, verbi definitio clamat; ſignificat enim rem ſub tempore.* (Scalig. *ibid.* 117.) Si Sanctius & quelques autres Grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'*infinitif* pouvoient s'employer indiſtinctement les unes pour les autres; ſi quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas ſe dire que l'*infinitif* eût des temps différens, ni par conſéquent qu'il fût verbe, c'eſt une erreur évidente, & qui prouve ſeulement que ceux qui y ſont tombés n'avoient pas des temps une notion exacte. Un mot ſuffit ſur ce point: ſi les inflexions temporelles de l'*infinitif* peuvent ſe prendre ſans choix les unes pour les autres, l'*infinitif* ne peut pas ſe traduire avec aſſurance, & *dicis me legere*, par exemple, peut ſignifier indiſtinctement *vous dites que je lis*, *que j'ai lu*, ou *que je lirai.*

Il ſemble qu'une fois aſſuré que l'*infinitif* a en ſoi la nature du verbe, & qu'il eſt une partie eſſentielle de ſa conjugaiſon, on n'a plus qu'à le compter entre les modes du verbe. Il ſe trouve pourtant des Grammairiens d'une grande réputation & d'un grand mérite, qui en avouant que l'*infinitif* eſt partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en ſoit un mode; mais malgré les noms impoſans des Scaliger, des Sanctius, des Voſſius, & des Lancelot, j'oſerai dire que leur opinion eſt d'une inconſéquence ſurprenante dans des hommes ſi habiles; car enfin, puiſque de leur aveu même l'*infinitif* eſt verbe, il préſente apparemment la ſignification du verbe ſous un aſpect particulier, & c'eſt ſans doute pour cela qu'il a des inflexions & des uſages qui lui ſont propres, ce qui ſuffit pour conſtituer un mode dans le verbe, comme une terminaiſon différente avec une deſtination propre ſuffit pour conſtituer un cas dans le nom;

mais quel eſt cet aſpect particulier qui caractériſe le mode *infinitif*?

Cette queſtion ne peut ſe réſoudre que d'après les uſages combinés des langues. L'obſervation la plus frappante qui en réſulte, c'eſt que dans aucun idiome l'*infinitif* ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles; & cette unanimité indique ſi ſûrement le caractere différentiel de ce mode, ſa nature diſtinctive, que c'eſt de-là, ſelon Priſcien (*lib. VIII. de modis*), qu'il a tiré ſon nom: *unde & nomen accepit* INFINITIVI, *quod nec perſonas nec numeros definit.* Cette étymologie a été adoptée depuis par Voſſius (*analog. III.* 8.), & elle paroît aſſez raiſonnable pour être reçue de tous les Grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui conſtate la forme extérieure de l'*infinitif*, ce ſeroit proprement nous en tenir à l'écorce des choſes: pénétrons, s'il eſt poſſible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les perſonnelles ont, dans les modes où elles ſont admiſes, une deſtination connue; c'eſt de mettre le verbe, ſous ces aſpects, en concordance avec le ſujet dont il énonce un jugement. Cette concordance ſuppoſe identité, entre le ſujet déterminé avec lequel s'accorde le verbe, & le ſujet vague préſenté par le verbe ſous l'idée de l'exiſtence; (*voyez* IDENTITÉ.); & cette concordance déſigne l'application du ſens vague du verbe au ſens précis du ſujet.

Si donc l'*infinitif* ne reçoit dans aucune langue ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles, c'eſt qu'il eſt dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un ſujet précis & déterminé, & de conſerver invariablement la ſignification générale & originelle du verbe. Il n'y a plus qu'à ſuivre le cours des conſéquences qui ſortent naturellement de cette vérité.

I. Le principal uſage du verbe eſt de ſervir à l'expreſſion du jugement intérieur, qui eſt la perception de l'exiſtence d'un ſujet dans notre eſprit ſous tel ou tel attribut (s'Graveſande, *Introd. à la philoſ. II. vij.*); ainſi le verbe ne peut exprimer le jugement qu'autant qu'il eſt appliqué au ſujet univerſel ou particulier, ou individuel, qui exiſte dans l'eſprit; c'eſt-à-dire à un ſujet déterminé. Il n'y a donc que les modes perſonnels du verbe qui puiſſent conſtituer la propoſition; & le mode *infinitif*, ne pouvant par ſa nature être appliqué à aucun ſujet déterminé, ne peut énoncer un jugement, parce que tout jugement ſuppoſe un ſujet déterminé. Les uſages des langues nous apprennent que l'*infinitif* ne fait dans la propoſition que l'office du nom. L'idée abſtraite de l'exiſtence intellectuelle ſous un attribut, eſt la ſeule idée déterminative du ſujet vague préſenté par l'*infinitif*; & cette idée abſtraite devenant la ſeule que l'eſprit y conſidere, eſt en quelque maniere l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir. *Voyez* NOM.

Dans les langues modernes de l'Europe, cette eſpece de nom eſt employée comme les autres noms abſtraits, & ſert de la même maniere & aux mêmes fins. 1°. Nous l'employons comme ſujet ou grammatical, ou logique. Nous diſons, *MENTIR eſt un crime*, de même que *le menſonge eſt un crime*, ſujet logique; *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme eſt une extravagance inconcevable*, de même que *l'aveuglement volontaire ſur les preuves*, &c. ici *fermer* n'eſt qu'un ſujet grammatical; *fermer les yeux aux preuves éclatantes du chriſtianiſme*, eſt le ſujet logique. 2°. L'*infinitif* eſt quelquefois complément objectif d'un verbe relatif: l'*honnête homme ne ſait pas* MENTIR, comme l'*honnête homme ne connoit pas le menſonge.* 3°. Il eſt ſouvent le complément logique ou grammatical d'une prépoſition: *la honte de* MENTIR, comme *la turpitude du menſonge*; *ſujet à* DEBITER *des fables*, comme *ſujet à la fievre*; *ſans* DEGUISER *la vérité*, comme *ſans déguiſement*, &c.

Quoique la langue greque ait donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point aſſujetti ſes *infinitifs* à ce genre d'inflexion; mais les rapports à l'ordre analytique que les cas déſignent dans les autres noms, ſont indiqués pour l'*infinitif* par les cas de l'article neutre dont il eſt accompagné, de même que tout autre nom neutre de la même langue; ainſi les Grecs

diſent au nominatif & à l'accuſatif τὸ εὔχεσθαι (le prier), comme ils diroient ἡ εὐχή, *precatio*, ou τὴν εὐχήν, *precationem* (la priere) ; ils diſent au génitif τοῦ εὔχεσθαι (du prier), & au datif τῷ εὔχεσθαι (au prier), comme ils diroient τῆς εὐχῆς, *precationis* (de la priere), & τῇ εὐχῇ, *precationi* (à la priere). En conſéquence l'*infinitif* grec ainſi décliné eſt employé comme ſujet ou comme régime d'un verbe, ou comme complément d'une prépoſition ; & les exemples en ſont ſi fréquens dans les bons auteurs, que le *manuel des Grammairiens* (*Traité de la ſynt. gr. ch. j. regl.* 4.) donne cette pratique comme un uſage élégant.

La différence qu'il y a donc à cet égard entre la langue greque & la nôtre, c'eſt que d'une part l'*infinitif* eſt ſouvent accompagné de l'article, & que de l'autre il n'eſt que bien rarement employé avec l'article. Cette différence tient à celle des procédés des deux langues en ce qui concerne les noms.

Nous ne faiſons uſage de l'article que pour déterminer l'étendue de la ſignification d'un nom appellatif, ſoit au ſens ſpécifique, ſoit au ſens individuel ; ainſi quand nous diſons *les hommes ſont mortels*, le nom appellatif *homme* eſt déterminé au ſens ſpécifique ; & quand nous diſons *le roi eſt juſte*, le nom appellatif *roi* eſt déterminé au ſens individuel. Jamais nous n'employons l'article avant les noms propres, parce que le ſens en eſt de ſoi-même individuel ; peut-être eſt-ce par une raiſon contraire que nous ne l'employons pas avant les *infinitifs*, préciſément parce que le ſens en eſt toujours ſpécifique, *MENTIR eſt un crime*, c'eſt-à-dire, *tous ceux qui mentent commettent un crime*, ou *tout menſonge eſt un crime*.

Les Grecs, au contraire, qui emploient ſouvent l'article par emphaſe, même avant les propres. (*Voyez la meth. gr. de P. R. liv. VIII. jv.*) ſont dans le cas d'en uſer de même avant les *infinitifs*. D'ailleurs l'inverſion autoriſée dans cette langue, à cauſe des cas qui y ſont admis, exige quelquefois que les rapports de l'*infinitif* à l'ordre analytique y ſoient caractériſés d'une maniere non équivoque : les cas de l'article attaché à l'*infinitif* ſont alors les ſeuls ſignes que l'on puiſſe employer pour cette déſignation. Nous, au contraire, qui ſuivons l'ordre analytique, ou qui ne nous en écartons pas de maniere à le perdre de vue, le ſecours des inflexions nous eſt inutile, & l'article au ſurplus n'y ſuppléeroit pas, quoi qu'en diſent la plupart des Grammairiens, nous ne marquons l'ordre analytique que par le rang des mots ; & les rapports analytiques, que par les prépoſitions.

La langue latine qui, en admettant auſſi l'inverſion, n'avoit pas le ſecours d'un article déclinable pour marquer les relations de l'*infinitif* à l'ordre analytique, avoit pris le parti d'aſſujettir ce verbe-nom aux mêmes métamorphoſes que les autres noms, & de lui donner des cas. Il eſt prouvé (*article* GÉRONDIF) que les gérondifs ſont de véritables cas de l'*infinitif* ; & *article* SUPIN) qu'il en eſt de même des ſupins : & les anciens Grammairiens déſignoient indiſtinctement ces deux ſortes d'inflexions verbales par les noms de *gerundia*, *participali* & *ſupina* ; (Priſcian. *lib. VIII. de modis.*) Ce qui prouve que les uns comme les autres tenoient la place de l'*infinitif* ordinaire, & qu'elles en étoient de véritables cas.

L'*infinitif* proprement dit ſe trouve néanmoins dans les auteurs, employé lui-même pour différens cas. Au nominatif : *virtus eſt vitium* FUGERE (Hor.) c'eſt-à-dire, *FUGERE vitium* ou *fuga vitii eſt virtus*. Au génitif : *tempus eſt jam hinc* ABIRE *me*, pour *meæ hinc abitionis* (Cic. *Tuſcul. I.*) A l'accuſatif : *non tanti emo* PŒNITERE (Plaut.) pour *pœnitentiam* ; c'eſt le complément d'*emo* : *introit* VIDERE, (Ter.) pour *ad* VIDERE, de même que Lucrece dit : *ad* SEDARE *ſitim fluvii fonteſque vocabant* ; c'eſt donc le complément d'une prépoſition. A l'ablatif : *audito regem in Siciliam* TENDERE. (Saluſt. *Jugurth.* où il eſt évident qu'*audito* eſt en rapport & en concordance avec *tendere* qui tient lieu par conſéquent d'un ablatif. On pourroit prouver chacun de ces cas par une infinité d'exemples : Sanctius en a recueilli un grand nombre que l'on peut conſulter (*Minerv. III. vj.*) Je me contenterai d'en ajouter un plus frappant tiré de Cicéron ; (*ad Attic. XIII.* 28.) *Quam turpis eſt*

aſſentatio, cùm VIVERE ipſum turpe ſit nobis! Il eſt clair qu'il en eſt ici de *vivere* comme d'*aſſentatio*, l'un eſt ſujet dans le premier membre, l'autre eſt ſujet dans le ſecond; l'un eſt féminin, l'autre eſt neutre; tous deux ſont noms.

II. Une autre conſéquence importante de l'indéclinabilité de l'*infinitif*, c'eſt qu'il eſt faux que dans l'ordre analytique il ait un ſujet, que l'uſage de la langue latine met à l'accuſatif. C'eſt pourtant la doctrine commune des Grammairiens les plus célebres & les plus Philoſophes, & M. du Marſais l'a enſeignée dans l'Encyclopédie même, d'après la *méthode latine* de P. R. *Voyez* ACCUSATIF & CONSTRUCTION. C'eſt que ces grands hommes n'avoient pas encore pris, de la nature du verbe & de ſes modes, des notions ſaines: & il eſt aiſé de voir (*articles* ACCIDENT, CONJUGAISON) que M. du Marſais en parloit comme le vulgaire; & qu'il n'avoit pas encore porté ſur ces objets le flambeau de la Métaphyſique, qui lui avoit fait voir tant d'autres vérités fondamentales ignorées des plus habiles qui l'avoient précédé dans cette carriere.

Puiſque dans aucune langue l'*infinitif* ne reçoit aucune des terminaiſons relatives à un ſujet; il ſemble que ce ſoit une conſéquence qui n'auroit pas dû échapper aux Grammairiens, que l'*infinitif* ne doit point ſe rapporter à un ſujet. Ce principe ſe confirme par une nouvelle obſervation; c'eſt que l'*infinitif* eſt un véritable nom, qui eſt du genre neutre en grec & en latin, qui dans toutes les langues eſt employé comme ſujet d'un verbe, ou comme complément, ſoit d'un verbe, ſoit d'une prépoſition, avec lequel enfin l'adjectif ſe met en concordance dans les langues où les adjectifs ont des inflexions relatives au ſujet; tout cela vient d'être prouvé; or il eſt raiſonnable de dire qu'un nom eſt un ſujet? C'eſt une choſe inouie en Grammaire, & contraire à la plus ſaine Logique.

Il n'eſt pas moins contraire à l'analogie de la langue latine, de dire que le ſujet d'un verbe doit ſe mettre à l'accuſatif: la ſyntaxe latine exige que le ſujet d'un verbe perſonnel ſoit au nominatif; pourquoi n'aſſigneroit-on pas le même cas au ſujet d'un mode impersonnel, ſi on le croit applicable à un ſujet? Deux principes ſi oppoſés n'auront qu'à concourir, & il réſultera infailliblement quelque contradiction. Eſſayons de vérifier cette conjecture.

Les ſens formés par un nom avec un *infinitif*, eſt dit-on, quelquefois le ſujet d'une propoſition logique; & en voici un exemple: *magna ars eſt non APPARERE ARTEM*, ce que l'on prétend rendre littéralement en cette maniere: *ARTEM non APPARERE eſt magna ars* (l'art de ne point paroitre eſt un grand art). Mais ſi *artem non apparere* eſt le ſujet total ou logique de *eſt magna ars*; il s'enſuit qu'*artem*, ſujet immédiat de *non apparere*, eſt le ſujet grammatical de *eſt magna ars*: c'eſt ainſi que ſi l'on diſoit *ars non apparens eſt magna ars*, le ſujet logique de *eſt magna ars* ſeroit *ars non apparens*, & cet *ars*, ſujet immédiat de *non apparens* ſeroit le ſujet grammatical de *eſt magna ars*. Mais ſi l'on peut regarder *artem* comme ſujet grammatical de *eſt magna ars*, il ne faut plus regarder *artem eſt magna* comme une expreſſion vicieuſe; quelque éloignée qu'elle ſoit & de l'analogie & du principe véritable de la concordance fondée ſur l'identité. Ceci prouve d'une maniere bien palpable, que c'eſt introduire dans le ſyſtême de la langue latine deux principes incompatibles & deſtructifs l'un de l'autre, que de ſoutenir que le ſujet de l'*infinitif* ſe met à l'accuſatif, & le ſujet d'un mode perſonnel au nominatif.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir montré l'inconſéquence & la fauſſeté de la doctrine commune ſur l'accuſatif, prétendu ſujet de l'*infinitif*: il faut y en ſubſtituer une autre, qui ſoit conforme aux principes immuables de la Grammaire générale, & & ne contrediſe point l'analogie de la langue latine.

L'accuſatif a deux principaux uſages également avoués par cette analogie, quoique fondée diverſement. Le premier, eſt de caractériſer le complément d'un verbe actif relatif, dont le ſens, indéfini par ſoi-même, exige l'expreſſion du terme auquel il a rapport: *amo* (j'aime), eh quoi? car l'amour eſt une paſſion relative à quelque objet; *amo Ciceronem* (j'aime Cicéron). Le ſecond uſage de l'accuſatif eſt de carac-

térifer le complément de certaines propoſitions ; *per mentem* (par l'eſprit) , *contrà opinionem* (contre l'opinion), *&c.* C'eſt donc néceſſairement à l'une de ces deux fonctions qu'il faut ramener cet accuſatif que l'on a pris fauſſement pour ſujet de l'*infinitif*, puiſqu'on vient de prouver la fauſſeté de cette opinion : & il me ſemble que l'analyſe la mieux entendue peut en faire aiſément le complément d'une propoſition ſouſentendue , ſoit que la phraſe qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif tienne lieu de ſujet dans la propoſition totale , ſoit qu'elle y ſerve de complément.

Reprenons la propoſition *magna ars eſt non apparere artem.* Selon la maxime que je viens de propoſer , en voici la conſtruction analytique *circà artem, non apparere , eſt ars magna* (en fait d'art , ne point paroître eſt le grand art ; l'accuſatif *artem* rentre par-là dans l'analogie de la langue ; & la phraſe , *circà artem* , eſt un ſupplément circonſtanciel très-conforme aux vues de l'analyſe logique de la propoſition en général , & en particulier de celle dont il s'agit.

Cicéron , dans ſa ſeptieme lettre à Brutus , lui dit : *mihi ſemper placuit non rege ſolum , ſed regno liberari rempublicam ;* c'eſt-à dire, conformément à mon principe, *circà rempublicam , liberari non ſolum à rege , ſed à regno placuit ſemper mihi* (à l'égard de la république , être délivré non-ſeulement du roi , mais encore de la royauté , m'a toujours plu , a toujours été de mon goût).

Homines eſſe amicos Dei quanta eſt dignitas ! (D. Greg. magn.) *Ergà homines , eſſe amicos Dei eſt dignitas quanta !* (A l'égard des hommes, être amis de Dieu eſt un honneur combien grand !) C'eſt encore la même méthode ; mais je ſupplée la prépoſition *ergà* pour indiquer qu'il n'y a pas néceſſité de s'en tenir toujours à la même ; c'eſt le goût ou le beſoin qui doit en décider. Mais remarquez que *l'infinitif eſſe* eſt le ſujet grammatical de *eſt dignitas quanta ;* & le ſujet logique , c'eſt *eſſe amicos Dei. -micos* s'accorde avec *homines* , parce qu'il s'y rapporte par attribution , ou , ſi l'on veut , par attraction. C'eſt par la même raiſon que Martial a dit , *nobis non licet eſſe tam diſertis* , quoique la conſtruction ſoit *eſſe tam diſertis non licet nobis :* c'eſt que la vue de l'eſprit ſe porte ſur toute la propoſition , dès qu'on en entame le premier mot ; & par-là même il y a une raiſon ſuffiſante d'attraction pour mettre *diſertis* en concordance avec *nobis* , qui au fond eſt le vrai ſujet de la qualification exprimée par *diſertis.*

Cupio me eſſe clementem : (Cic. I. Catil.) c'eſt-à-dire , *cupio ergà me eſſe clementem.* Le complément objectif grammatical de *cupio* , c'eſt *eſſe ;* le complément objectif logique , c'eſt *ergà me eſſe clementem* , (l'exiſtence pour moi ſous l'attribut de la clémence) ; c'eſt-là l'objet de *cupio.*

En un mot, il n'y a point de cas où l'on ne puiſſe au moyen de l'ellipſe , ramener la phraſe à l'ordre analytique le plus ſimple , pourvu que l'on ne perde jamais de vue la véritable deſtination de chaque cas , ni l'analogie réelle de la langue. On me demandera peut-être s'il eſt bien conforme à cette analogie d'imaginer une prépoſition avant l'accuſatif , qui accompagne l'*infinitif.* Je réponds , 1°. ce que j'ai déja dit , qu'il faut bien regarder cet accuſatif, ou comme complément de la prépoſition , ou comme complément d'un verbe actif relatif , puiſqu'il eſt contraire à la nature de l'*infinitif* de l'avoir pour ſujet : 2°. que le parti le plus raiſonnable eſt de ſuppléer la prépoſition , parce que c'eſt le moyen le plus univerſel , & le ſeul qui puiſſe rendre raiſon de la phraſe , quand l'énonciation qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif eſt ſujet de la propoſition : 3°. enfin que le moyen eſt ſi raiſonnable qu'on pourroit même en faire uſage avant des verbes du mode ſubjonctif : ſuppoſons qu'il s'agiſſe , par exemple , de dire en latin , *ſerez-vous ſatisfait , ſi à l'arrivée de votre pere , non content de l'empêcher , d'entrer , je le force même à fuir ;* ſeroit-ce mal parler que de dire , *ſatin' habes , ſi advenientem patrem faciam tuum non modò ne introeat , verùm ut fugiat ?* J'entends la réponſe des faiſeurs de rudimens & des fabricateurs de méthodes : cette locution eſt vicieuſe , ſelon eux , parce que *patrem tuum advenientem* à l'accuſatif ne peut pas être le

ſujet, ou, pour parler leur langage, le nominatif des verbes *introeat* & *fugiat*, comme il doit l'être; & que ſi on alloit le prendre pour régime de *faciam*, cela opéreroit un contre-ſens. Raiſonnement admirable, mais dont toute la ſolidité va s'évanouir par un mot: c'eſt Plaute qui parle ainſi (*Moſtell.*). Voulez-vous ſavoir comme il l'entend? le voici: *Jatin' habes ſi* ergà *advenientem patrem tuum* ſic *faciam* ut *non modò ne introeat, verùm ut fugiat;* & il en eſt de *faciam ergà patrem ſic ut*, &c. comme de *agere cum patre*, *ſic ut*: or ce dernier tour eſt d'uſage, & on lit dans Nepos (*Cimon.* 1.) *egit cum Cimone ut eam ſibi uxorem daret.*

Il réſulte donc de tout ce qui précede, que l'*infinitif* eſt un mode du verbe qui exprime l'exiſtence ſous un attribut d'une maniere abſtraite; & comme l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir; d'où il ſuit que l'*infinitif* eſt tout-à-la-fois verbe & nom: & ceci eſt encore un paradoxe.

On convient aſſez communément que l'*infinitif* fait quelquefois l'office du nom, qu'il eſt nom ſi l'on veut, mais ſans être verbe, & l'on penſe qu'en d'autres occurrences il eſt verbe ſans être nom. On cite ce vers de Perſe (*ſat. I.* 25.) *Scire tuum nihil eſt niſi te ſcire hoc ſciat alter*, où l'on prétend que le premier *ſcire* eſt nom ſans être verbe, parce qu'il eſt accompagné de l'adjectif *tuum*, & que le ſecond *ſcire* eſt verbe ſans être nom, parce qu'il eſt précédé de l'accuſatif *te*, qui en eſt, dit-on, le ſujet. Mais il n'y a que le préjugé qui fonde cette diſtinction. Soyez conſéquent, & vous verrez que c'eſt comme ſi le poëte avoit dit, *niſi hoc ſcire tuum ſciat alter*, ou comme le dit le P. Jouvency dans ſon interprétation, *niſi ab alio cognoſcatur;* en ſorte que la nature de l'*infinitif*, telle qu'elle réſulte des obſervations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipſe pour rendre raiſon de l'accuſatif *te*, & qu'il faut dire, par exemple, *niſi alter ſciat hoc ſcire pertinens ad te*, ce qui eſt la même choſe que *hoc ſcire tuum*

N'admettez ſur chaque objet qu'un principe: évitez les exceptions que vous ne pouvez juſtifier par les principes néceſſairement reçus; ramenez tout à l'ordre analytique par une ſeule analogie: vous voilà ſur la bonne voie, la ſeule voie qui convienne à la raiſon, dont la parole eſt le miniſtre & l'image. (*B. E. R. M.*)

INFIRMER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie *caſſer*, *annuller* une ſentence ou un contrat ou un teſtament.

Ce terme eſt ſur-tout uſité pour les ſentences qui ſont corrigées par le juge d'appel. Le juge qui *infirme*, ſi c'eſt un juge inférieur, dit qu'il a été mal jugé par la ſentence, bien appellé; émendant, il ordonne ce qui lui paroît convenable. Lorſque c'eſt une cour ſouveraine qui *infirme* la ſentence, elle met l'appellation & ſentence dont a été appellé au néant, émendant: & néanmoins dans les matieres de grand criminel, les cours prononcent ſur l'appel par bien ou mal jugé, & non par l'appellation au néant, ou l'appellation & ſentence au néant. (*A*)

INFIRMERIE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt dans les communautés un lieu, un appartement, un bâtiment particulier deſtiné pour les malades.

INFIRMERIE, (*Jardin.*) eſt un lieu deſtiné aux arbres en caiſſes qui ſont languiſſans, ainſi que ceux qui ſont nouvellement plantés, & aux fleurs emportées du jour; ce n'eſt autre choſe qu'un abri qu'on leur choiſit à l'ombre, comme une allée ou un bois, où ils ſoient préſervés des vents & du gros ſoleil.

INFIRMIER, ſ. m. (*Médec. Chirurgie*) eſt un employé ſubalterne dans les hôpitaux, prépoſé à la garde & au ſoulagement des malades; il eſt dans les hôpitaux & maiſons de charité ce que parmi le peuple on nomme trivialement *garde-malade*. Cet emploi eſt auſſi important pour l'humanité, que l'exercice en eſt bas & répugnant; tous ſujets n'y ſont pas également propres, & les adminiſtrateurs des hôpitaux doivent, autant par zele que par motif de charité, ſe rendre difficiles ſur le choix de ceux qui s'y deſtinent, puiſque de leurs ſoins dépend ſouvent la vie des malades: un *infirmier* doit être patient, modéré, compatiſſant; il doit conſoler les malades, prévenir leurs be-

ſoins & ſupporter leurs impatiences.

Les devoirs domeſtiques des *infirmiers* ſont, d'allumer le matin les feux dans les ſalles & de les entretenir pendant le jour; de porter & diſtribuer les portions de vivres, la tiſanne & les bouillons aux malades, d'accompagner les médecins & chirurgiens pendant les panſemens; d'enlever après, les bandes, compreſſes & autres ſaletés; de balayer les ſalles & d'entretenir la propreté dans l'hôpital, parmi les malades, dans les choſes qu'ils leur diſtribuent & ſur leurs propres perſonnes, de vuider les pots-de chambre & chaiſes-percées, de ſécher & changer le linge des malades; d'empêcher le bruit, les querelles & tout ce qui pourroit troubler leur repos; d'avertir l'aumônier de ceux qu'ils apperçoivent en danger, de tranſporter les morts & de les enſevelir; d'allumer les lampes le ſoir, de viſiter les malades pendant la nuit; enfin de veiller continuellement ſur eux, de leur donner tous les ſecours que leur état exige, & de les traiter avec douceur & charité. Voilà en général leurs obligations; les officiers des hôpitaux doivent donner leur attention à ce qu'ils les rempliſſent exactement, & les punir s'ils s'en écartent.

Voici quelques diſpoſitions qui les regardent dans la direction & la diſcipline d'un hôpital militaire.

Ils y ſont aux ordres du commiſſaire des guerres chargé de la police de l'hôpital, aux gages de l'entrepreneur, & nourris aux frais du Roi, à la même portion que les ſoldats malades.

Le nombre en eſt fixé à un pour vingt malades, ou douze bleſſés, ou dix vénériens, ou deux officiers: en cas de maladie ils ſont traités dans l'hôpital ſur le même pié que les ſoldats malades, mais aux frais de l'entrepreneur, qui ne peut les renvoyer qu'après leur guériſon & du conſentement du commiſſaire des guerres: le directeur ne doit dans aucun cas ſe ſervir de ſoldats pour *infirmiers*.

Tout *infirmier* qui ſort de l'hôpital ſans permiſſion, ou qui y rentre ivre, qui eſt convaincu d'avoir vendu des alimens aux malades, ou retranché quelque choſe de leur portion pour en augmenter la ſienne, eſt puni d'amende pour la premiere fois, & chaſſé de l'hôpital en cas de récidive.

Celui qui eſt convaincu de vol, friponnerie ou malverſation, eſt châtié ſévérement pour l'exemple, & même livré à la juſtice, ſi le cas le requiert.

Les *infirmiers* ſont reſponſables des effets gardés par les défunts, qui ſe trouveroient avoir été détournés.

Celui qui étant de garde pendant la nuit, eſt ſurpris endormi, doit être puni d'amende, & chaſſé s'il a abandonné la ſalle.

Celui qui eſt convaincu d'avoir traité les malades avec négligence, dureté ou mépris, d'avoir négligé de les changer de linge après des ſueurs, ou de leur avoir refuſé d'autres ſecours néceſſaires, doit être chaſſé & puni ſuivant l'exigence du cas.

Ces diſpoſitions ſont tirées pour la plupart des réglemens concernant les hôpitaux militaires, du premier Janvier 1747, époque du rétabliſſement de la regle & du bon ordre dans l'adminiſtration de cette partie difficile & intéreſſante du ſervice.

Dans les hôpitaux bourgeois & maiſons de charité; ce ſont des femmes ou des ſœurs hoſpitalieres qui y ſont chargées des fonctions des *infirmiers*, & l'on eſt généralement content de la maniere dont elles s'en acquittent. On ne peut nier que les femmes ne ſoient plus propres à ces fonctions que les hommes; en effet, par la ſenſibilité & la douceur naturelle à leur ſexe, elles ſont plus capables qu'eux de ces ſoins touchans, de ces attentions délicates, ſi conſolantes pour les malades, & ſi propres à hâter leur guériſon. Il eſt peu de nos lecteurs qui n'ait éprouvé par lui-même ce que nous avançons, & qui n'ait préféré, & qui ne préfere encore dans l'état de maladie, les ſervices d'une femme à ceux d'un homme, toutes choſes égales.

Si le ſentiment intérieur de la nature & l'expérience ſe réuniſſent pour nous démontrer cette vérité, pourquoi n'en profitons nous pas pour l'intérêt du ſervice & de l'humanité?

Qui empêche qu'on ne ſubſtitue aux *infirmiers* dans tous les hôpitaux militaires

du royaume des *infirmeries* aux mêmes gages & fonctions, tirées non de l'ordre des ſœurs hoſpitalieres, mais du ſein du peuple indigent? on devroit s'en promettre le même ſervice que de ces ſœurs, & un meilleur que celui des *infirmiers*, premier avantage. Ces hommes ſeroient rendus aux ouvrages de la terre, ou des arts méchaniques, autre avantage: mais nous en appercevons un plus précieux encore dans ce changement, ce ſont les nouvelles occaſions d'emploi & de travail qu'il procureroit à un nombre de femmes ou filles, dans l'énorme quantité de déſœuvrées involontaires qui fourmillent dans nos villes, qui deſirent & cherchent des occupations, & qui faute d'en trouver, reſtent en proie aux dangers & aux malheurs d'une oiſiveté forcée. Cet article eſſentiel & trop négligé parmi nous, ſi important pour la population, pour les mœurs & l'honnêteté publique, mériteroit les plus ſérieuſes attentions de la part du gouvernement.

Au ſurplus nous ne répondrons aux objections qu'on pourroit nous faire ſur le changement propoſé pour les hôpitaux militaires, qu'en préſentant l'exemple de ce qui ſe pratique avec ſuccès dans les hôpitaux bourgeois & les maiſons de charité du royaume, où les ſoldats malades des troupes du roi ſont reçus & traités, comme dans les hôpitaux mêmes de ſa majeſté. *Voyez* GARDE-MALADE. *Art. de M. DURIVAL le jeune.*

INFIRMITÉ, ſ. f. (*Médecine.*) ou plutôt (*Gramm.*) par la force du mot ſignifie *foibleſſe*, & par l'uſage *dérangement habituel* d'une fonction particuliere, & qui n'importe pas eſſentiellement à l'économie générale de la vie & de la ſanté. La privation abſolue, la diminution conſidérable, ou la dépravation de l'action des organes des ſens, de la génération, du mouvement volontaire, lorſque ces vices ſont conſtans, ſont des *infirmités*; ſoit qu'elles dépendent de quelque léſion particuliere dans des ſujets, très-bien conſtitués d'ailleurs. Telle peut être la *ſurdité*, la *cécité*, la *claudication*, l'*impuiſſance*, &c. dans un ſujet jeune & vigoureux; ſoit qu'elles dépendent d'une cauſe plus générale, telles ſont les *infirmités* de la vieilleſſe. Au reſte c'eſt un vice ſenſible dans la fonction immédiate & prochaine des organes, qui s'appelle *infirmité*; car on ne donne pas ce nom aux vices ſecondaires ou cachés. Par exemple la difficulté de mâcher faute de dents eſt une *infirmité* en ſoi, & indépendamment de la digeſtion pénible, qui peut être une ſuite de la maſtication imparfaite. La ſtérilité chez une femme bien conſtituée ſenſiblement, ne s'appelle pas *infirmités*; & on donne ce nom à l'imperforation, ou à la chûte de matrice qui cauſe la ſtérilité, mais ſans égard à cet effet éloigné. (*b*)

INFLAMMABILITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) dans le ſens le plus précis, c'eſt la propriété d'un corps capable d'être enflammé, ou de brûler avec flamme. Mais l'uſage a étendu cette dénomination à la propriété générale de brûler, ſoit avec flamme, ſoit ſans flamme. Dans ce dernier ſens qui eſt le plus ordinaire, *inflammabilité* eſt ſynonyme de *combuſtibilité*. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, adj. (*Gramm.*) qui peut s'enflammer.

INFLAMMABLE, (*Chimie.*) corps doué de l'inflammabilité.

INFLAMMABLE, *principe*, (*Chimie.*) c'eſt un des noms les plus uſités du feu combiné, ou phlogiſtique. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, *ſubſtances.* (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les ſubſtances du regne minéral qui ont la propriété de s'enflammer, & de brûler. Elles ſe trouvent dans l'intérieur de la terre, & quelquefois à la ſurface; on les déſigne quelquefois ſous le nom de *ſoufres*, mais cette dénomination eſt impropre, attendu que le ſoufre eſt lui-même une des *ſubſtances inflammables*, que l'on rencontre dans le ſein de la terre. On compte dans ce nombre les bitumes, le naphte, le pétréole, la poix minérale, l'aſphalte, le charbon foſſile, le jais, le ſuccin, l'ambre, le ſoufre. *Voyez ces différens articles.* (--)

INFLAMMATION,

INFLAMMATION, ſ. f. (*Chimie.*) eſt l'état d'un corps qui brûle avec flamme. *Voyez* FLAMME. (*b*)

INFLAMMATION, MALADIES INFLAMMATOIRES. (*Médecine.*) Quoique ces deux noms paroiſſent au premier coup d'œil ſynonymes, ſi l'on veut les analyſer d'après l'obſervation, on pourra s'appercevoir qu'ils renferment des idées différentes. Toute *maladie inflammatoire* peut bien ſuppoſer l'*inflammation*, mais il me paroît, & j'en donnerai les raiſons plus bas, que toute *inflammation* ne doit pas être regardée comme *maladie inflammatoire*: ainſi je ferai de ces deux mots deux articles ſéparés, traitant d'abord de l'*inflammation* en général ou extérieure, & enſuite des *maladies inflammatoires*. Je donnerai donc d'abord 1°. l'hiſtoire de la maladie, c'eſt-à-dire, l'expoſé de ce que les ſens ou l'obſervation découvrent dans toute *inflammation*, ce qui eſt conſéquemment très-certain & à l'abri de toute diſcuſſion. Je paſſerai enſuite à la théorie, ou à l'examen des cauſes moins évidentes, refuſées aux témoignages de nos ſens, partie féconde en diſpute comme en erreur; enfin j'expoſerai la partie thérapeutique-pratique, qui comprendra les ſignes diagnoſtiques & prognoſtics, & la curation proprement dite.

L'hiſtoire. Symptomes. Inflammation eſt un mot générique employé pour déſigner cette claſſe de maladie fort étendue & très-multipliée, dont le caractere eſt l'augmentation de chaleur dans une partie jointe à une douleur plus ou moins vive.

A ces ſymptomes ſeuls & conſtans, caractériſtiques de toute *inflammation*, ſoit extérieure, ſoit interne, on peut ajouter la tumeur & la rougeur de la partie affectée, qui ne ſont vraiment ſignes, & qu'on n'apperçoit que dans les *inflammations* extérieures, & qui vraiſemblablement n'exiſtent pas moins dans celles qui attaquent les parties internes; lorſque les *inflammations* ſont un peu conſidérables, & ſur-tout lorſqu'elles ſont dolorifiques à un certain point, la fievre ne manque pas de ſurvenir, & il faut remarquer qu'elle eſt plutôt compagne de la douleur, & proportionnée à ſa vivacité, qu'à la grandeur de l'*inflammation*. Ainſi l'on en voit qui ſont très-conſidérables ſans la moindre émotion dans le pouls; tandis qu'une *inflammation* très-peu étendue, mais ſuivie de beaucoup de douleur, un panaris, par exemple, allumera une fievre très-violente. Mais, quoique dans toutes les *inflammations* le mouvement du ſang ne ſoit pas accéléré par tout le corps, on obſerve toujours que les arteres de la partie enflammée battent plus vîte & plus fort que dans l'état ordinaire; & pour s'en aſſurer, l'on n'a qu'à preſſer un peu avec la main la partie enflammée; le malade peut s'en convaincre lui-même en appuyant cette partie contre quelques corps durs: ce mouvement des arteres augmenté, peut paſſer pour une fievre locale. Il n'eſt rien moins que démontré que la circulation du ſang ſoit plus rapide dans cette partie; c'eſt un fait cependant unanimement reçu, & déduit très-peu conſéquemment, de la rougeur & de la chaleur augmentées dans la partie; il ne falloit que voir, & l'on a voulu raiſonner. De ce raiſonnement très-hypothétique, il ſuit encore une conſéquence qui eſt tout au moins une hypotheſe, c'eſt que la chaleur & la rougeur ne peuvent augmenter ſans que la circulation ſoit accélérée, & que par conſéquent elles ſont un effet immédiat & néceſſaire du mouvement du ſang.

Si la fievre qui ſurvient à l'*inflammation* eſt forte, elle entraîne avec ſoi les ſymptomes ordinaires, la ſoif, les inquiétudes, maux de tête, délire, *&c.* & autres dérangemens dans les différentes fonctions.

Variétés ou différences. On a diſtingué les *inflammations* en externes & en internes ſuivant qu'elles ont leur ſiege à l'extérieur, ou dans quelques parties intérieures du corps; celles-ci, à moins qu'elles ne ſoient produites par quelque cauſe externe, conſtituent les maladies inflammatoires; elles ſont toujours accompagnées d'une fievre plus ou moins aiguë, nous en verrons plus bas les différentes eſpeces.

C'eſt aux *inflammations* extérieures que convient uniquement la fameuſe diviſion, en phlegmoneuſes, & en érésipélateuſes, auxquelles on a tenté infructueuſement & fort mal-à-propos, de réduire toutes les

eſpeces d'*inflammations*. La premiere claſſe comprend celles qui ſont marquées par une tumeur dure, d'un rouge obſcur, une douleur vive, ordinairement pulſative, une réſiſtance aſſez forte, & ſur-tout une circonſpection très-ſenſible, on les appelle *inflammations phlegmoneuſes*, ou ſimplement *phlegmon*, qui ſignifie chez les Grecs, *je brûle*, & qu'on employoit du temps d'Hippocrate pour déſigner une *inflammation* quelconque, mais qui fut reſtreint ſous Eraſiſtrate à l'*inflammation* particuliere dont nous parlons; les clous ou furoncelles fourniſſent un exemple aſſez fréquent de cette *inflammation*.

Dans la ſeconde claſſe ſont renfermées les *inflammations* qui ont pour caractere une chaleur très-vive, une rougeur tirant ſur le jaune ou couleur de roſe, une douleur vive & très-aiguë, une tumeur très-peu élevée, nullement circonſcrite, ni rénitente, cédant au contraire très-facilement à la preſſion du doigt, mais ſe rétabliſſant auſſi-tôt, & preſque toujours accompagnée d'œdeme. J'ai dit que cette diſtinction ne peut avoir lieu qu'à l'extérieur; les principaux ſignes qui établiſſent ces différences ne ſont ſenſibles qu'à l'œil, & au tact; ainſi quand même ils exiſteroient réellement à l'extérieur, ils ne ſauroient être ſaiſis, mais en outre l'éréſipele eſt une affection cutanée, dont le ſiege n'eſt que dans le tiſſu de la peau. On l'obſerve principalement aux piés, aux mains, & au viſage; il y en a une eſpece qui eſt fixe aux piés, & qui en empêche les mouvemens: on l'appelle *éréſipele ſcorbutique*. *Voy.* ERÉSIPELE. *Stenal*, & après lui *Neuter*, *Junker*, & autres éclectiques, admettent une troiſieme eſpece d'*inflammation*, qu'ils appellent *apoſtémateuſe*, dont le caractere principal eſt une grande tendance à la ſuppuration.

Il y a auſſi une autre diviſion de l'*inflammation* très-ſcholaſtique, mais peu uſitée, en phlogoſe, *inflammation* proprement dite, *inflammation* iſtrophique; ces différences ont été tirées du degré & de la violence des ſymptomes de l'*inflammation*.

Outre cette variété qu'on obſerve dans les ſymptomes qui conſtituent l'*inflammation*, il y a des différences qu'il eſt très-important de remarquer dans la maniere dont elles ſe terminent. On compte ordinairement quatre terminaiſons différentes, qui ſont la réſolution, la ſuppuration, l'induration, & la gangrene. La réſolution a lieu lorſque l'*inflammation* ſe diſſipe graduellement ſans aucune altération ſenſible des vaiſſeaux; on peut rapporter à la réſolution la déliteſcence, qui n'en differe que par le plus de promptitude. La ſuppuration ſe fait, lorſque le ſang arrêté, & les vaiſſeaux obſtrués ſont changés en une humeur tenace, égale, blanchâtre, douce, qu'on appelle *pus*; au lieu de la tumeur inflammatoire, on trouve un abcès. L'*inflammation* ſe termine par l'induration, lorſqu'elle laiſſe après elle une tumeur dure, indolente, purement lymphatique, connue ſous le nom de *skirrhe*; & enfin la terminaiſon ſe fait par la gangrene: lorſque la partie enflammée meurt, les ſymptomes inflammatoires ceſſent tout à coup, on obſerve une couleur plombée, livide, noirâtre, un ſentiment fort obſcur, & une odeur cadavéreuſe, déſagréable. Le dernier degré de mortification ou de gangrene, s'appelle *ſphacele*; la ſuppuration & l'induration ſont les terminaiſons les plus ordinaires des *inflammations* phlegmoneuſes, elles ſe réſolvent cependant quelquefois, & ſe gangrenent auſſi, mais moins ſouvent que les éréſipeles, à qui ces deux terminaiſons ſont principalement affectées: il peut arriver, & j'ai même vu un exemple, que l'éréſipele ſe termine en œdeme, c'eſt-à-dire, qu'il laiſſe après lui une tumeur molle, inſenſible, cédant à l'impreſſion du doigt, & en conſervant l'empreinte; j'ai vu auſſi beaucoup d'éréſipeles s'ulcérer; cette terminaiſon n'eſt pas rare.

Cauſes évidentes. Les cauſes dont il eſt ici queſtion, connues ſous le nom de principes dans les écrits de nos auteurs minutieuſement exacts, & rigoureux, ſont celles qu'une obſervation conſtante nous a fait voir, produire, concourir à la production de l'*inflammation*; les unes diſpoſent le ſang & les humeurs à cet état; on les appelle *proëgumenes*; les autres ſurvenant excitent & mettent en jeu cette diſpoſition; on les nomme *procatartiques*. Suivant cela il

n'eſt point de cauſe qui ne puiſſe contribuer à produire l'*inflammation* ; quelque erreur qui ſe ſoit commiſe dans l'uſage de ce qu'on appelle dans les écoles, *les ſix choſes non-naturelles*, peut donner occaſion à cette maladie; ainſi l'air froid ou chaud l'excite quelquefois ; ce même air peut auſſi produire cet effet à raiſon des particules hétérogenes, dont il eſt quelquefois rempli, ou par une diſpoſition inconnue. 1°. J'ai obſervé l'automne paſſé à Lyon, que preſque toutes les perſonnes qui reſtoient à la campagne, étoient couvertes de furoncles. 2°. Le mouvement trop rapide, les exercices violens en ſont une cauſe fréquente ; 3°. les erreurs dans le régime diététique y diſpoſent beaucoup ; 4°. la ſuppreſſion des excrétions, ſur-tout ſanguines, eſt très-ſouvent ſuivie d'*inflammation* ; 5°. on a vu quelquefois ſurvenir aux paſſions d'ames, ſur-tout vives, comme la colere, des éréſipeles; 6°. enfin les veilles trop long-temps continuées, ſont très-propres à jeter dans le ſang la diſpoſition inflammatoire. A ces cauſes on peut ajouter l'application topique de tout corps irritant, comme le feu, le froid vif, les cauſtiques, les bleſſures, fractures, luxations, compreſſes, diſtorſions, ligatures, les corps étrangers, *&c.* Les morſures, ou piquûres d'animaux vénimeux, ſont auſſi des cauſes qu'on voit tous les jours produire l'*inflammation*. On obſerve que celles qui agiſſent en irritant, & ſur-tout en arrêtant la tranſpiration, produiſent aſſez communément les éréſipeles; les engelures dépendent principalement de cette cauſe ; ceux qui ſont rebelles & périodiques dépendent d'un dérangement, d'un vice particulier dans les voies biliaires & hémorrhoïdales; les phlegmons ſitués pour l'ordinaire plus profondément dans le tiſſu cellulaire & les glandes, ſont excités par des cauſes moins promptes, & le plus ſouvent internes : ils ſont aſſez ſouvent députatoires, ou critiques.

L'*inflammation* attaque tous les âges, tous les ſexes, tous les ſujets, tous les tempéramens ; perſonne n'eſt à l'abri d'une maladie, dont les cauſes ſont extérieures, ſi multipliées, & ſi *obvies*. Je crois pouvoir aſſurer en général, que les femmes y ſont plus ſujettes que les hommes; que plus on approche de l'enfance, plus l'on en eſt ſuſceptible. (Remarquez que je ne parle ici que de l'*inflammation*, & non des maladies inflammatoires, où l'on obſerve le contraire) ; les enfans y ſont très-ſujets. Ils ſont impreſſionables à la moindre cauſe, & chez eux les *inflammations* ſuivant la pente naturelle des humeurs, ſe portent plus à la tête, on obſerve auſſi des aphtes, des légeres *inflammations* derriere les oreilles, aux tonſilles, aux yeux, des *inflammations* exhanthématiques ſur la tête, au viſage. Après eux viennent les adoleſcens, enſuite les jeunes gens ; & chez eux les *inflammations* s'obſervent principalement au col & à la poitrine.

Après ceux-ci, les adultes, plus diſpoſés aux *inflammations* & aux embarras des viſceres ſitués dans les hypocondres ; enfin dans les vieillards elles ſont très-rares, & attaquent plutôt les parties inférieures, comme les reins, & les articulations. *Voy.* Hippocrate, *Aphor. liv. III.*

Le tempérament ſanguin y eſt plus propre que le phlegmatique ; ceux qui ont un ſang ſec & épais, qu'on appelle *inflammatoire*, reçoivent très-facilement les impreſſions fâcheuſes des cauſes éloignées. Le tempérament bilieux, mélancolique, le plus ſenſible de tous, eſt auſſi ſujet à l'*inflammation*. Les perſonnes hémorrhoïdaires, bilieuſes, hépatiques, ſemblent avoir une diſpoſition particuliere aux éréſipeles périodiques, qui, par le défaut du traitement, deviennent très-opiniâtres.

La théorie. La théorie de l'*inflammation* n'eſt autre choſe que la recherche ou l'examen des cauſes inconnues qui la produiſent, ou plutôt qui la conſtituent. Il s'agit ici de cette cauſe, que les ſcholaſtiques appellent *cauſe prochaine*, *continente*, dont la préſence entraîne néceſſairement l'*inflammation*, & qui ceſſant d'exiſter, termine tout de ſuite l'*inflammation*. Cette cauſe, ce changement intérieur qu'éprouvent alors le ſang & les vaiſſeaux, entiérement dérobé au témoignage des ſens, eſt par-là même fort incertain, très-obſcur ; & c'eſt ce qui l'a rendu la ſource de beaucoup de diſcuſſions, de diſputes, d'hypotheſes, & en conſéquence de beaucoup d'erreurs. Le raiſonnement ſeul peut percer ce myſtere ;

auſſi eſt-il bien difficile de donner ſur cette matiere rien de certain, & c'eſt un grand point d'atteindre le vraiſemblable ; pour s'en convaincre il n'y a qu'à jeter un coup d'œil ſur les différens ſentimens qui ont partagé depuis très-long-temps les médecins.

Les anciens penſoient que l'*inflammation* ſe formoit par une fluxion rapide d'une humeur chaude & agitée, dans une partie, & ſur-tout dans les vaiſſeaux deſtinés à renfermer les eſprits. C'eſt ainſi qu'ils appelloient les arteres, qu'ils ont cru juſqu'à Galien qui combat vivement cette erreur, entiérement vuides de ſang ; ſi c'étoit un ſang pur & médiocrement épais, dit après Galien, Paul d'Egine, l'*inflammation* étoit phlegmoneuſe, le mêlange du ſang & de la bile ſeule ainſi ramaſſée, occaſionnoit les dartres, *&c.*

On voit à travers les fautes qu'entraînoit néceſſairement le défaut d'anatomie, l'ignorance de la circulation du ſang, le mauvais état de la phyſique, *&c.* que les anciens faiſoient conſiſter l'*inflammation* dans l'arrêt & l'accumulation du ſang d'un ſang agité dans les extrémités des arteres. Ce ſentiment a été renouvellé, après avoir été long-temps ridiculiſé & mis en oubli, & on l'a donné comme nouveau, de même que bien d'autres opinions des anciens.

Pendant l'eſpace de dix-huit ſiecles que les médecins ne juroient que par Galien & par Hippocrate, & ne ſavoient pas penſer ſans leur ſecours, on n'a rien innové dans la doctrine des anciens ; & cette théorie, la ſeule qu'il y eût, étoit généralement adoptée de tout le monde.

Lorſqu'au commencement du XVIe ſiecle la chimie, au ſortir du berceau, commença à fleurir & à dominer, elle éblouit alors loin d'éclairer ; tout le monde lui rendit les armes, & la face de la médecine fut entiérement changée ; les écoles ne retentirent plus que des noms impoſans & mal définis de ſel, de ſoufre, d'eſprit, *&c.* On métamorphoſa le corps humain en alembic ; le ſang fut regardé comme un magaſin de différens ſels, de ſoufre, & autres principes chimiques ; on plaça dans toutes les parties & dans tous les couloirs, des fermens particuliers deſtinés à chaque ſecrétion ; en un mot, on penſa que les efferveſcences, fermentations, & autres phénomenes chimiques qu'on obſerve dans les laboratoires, devoient ſe remarquer auſſi dans le corps humain. Il fut décidé que toutes les maladies devoient leur origine à des combinaiſons contre nature des différens principes qui compoſent le ſang ; ainſi Paracelſe déduiſit la fievre de l'*inflammation* d'un principe nitro-ſulfureux qui ſe formoit dans le ſang, lorſque des mucilages, des eſprits ſalins & nitreux ſe mêloient à un ſoufre impur & fétide, lorſque ce mêlange étoit conſidérable & répandu dans tout le corps, fleurs qui réſultoient de ſa progémination, acéteuſes, froides & mercurielles, enſuite graſſes, inflammables & ſulfureuſes, produiſoient ſucceſſivement le froid & le chaud fébril. Ce mêlange reſtreint & concentré dans une partie, & toujours entretenu par un abord continuel des mêmes matieres, formoit l'*inflammation.*

Un ſang abondamment chargé de parties huileuſes & ſulfureuſes, dit Wolfangus Wedelius, venant à s'arrêter dans les pores, cauſera l'*inflammation*, ſur-tout érélipélateuſe, parce que les parties ſalines ſulfureuſes venant à ſe dilater & à ſe raréfier, cauſeront une irritation qui déterminera les efforts de l'archée ſurveillant.

Willis tour-à-tour, fameux anatomiſte, grand médecin, excellent chimiſte, & ſurtout ſi zélé fermentateur, qu'il ſouhaitoit, peut-être pas ſans fondement, que les médecins reſſemblaſſent à des vinaigriers, plaça dans tous les couloirs, dans tous les viſceres, des fermens particuliers ; il compoſa le ſang humain de ſes cinq principes univerſels, ſavoir d'eſprit, de phlegmes, de ſels, de ſoufre, & de terre, ou *caput mortuum* ; & comme s'il opéroit dans ſon laboratoire, il procéde ainſi à cette compoſition, il enchaîne les eſprits dans les corpuſcules groſſiers & terreux ; par cette ſage précaution, il prévient leur diſſipation : d'ailleurs ces eſprits retenus font de continuels efforts pour s'échapper ; ils mettent en mouvement, dilatent, ſubtiliſent leurs liens, volatiliſent les ſels, diſſolvent les ſoufres, les rendent miſcibles à l'eau, briſent la terre, & enfin mêlent

intimement ces principes entre eux. De ce mêlange il réſulte un corps fluide auquel les ſoufres diſſous donnent une couleur rouge ; ce fluide ainſi formé, eſt le ſang dont les parties ſont toujours dans un mouvement inteſtin de fermentation, ou d'effervescence, dit Willis ; car il confond ſouvent ces deux mouvemens que la chimie moderne a réellement diſtingués. Lorſque ce mouvement inteſtin ſemblable à la fermentation vineuſe, eſt réduit à un juſte milieu, il établit la ſanté : arrêté, diminué, ou augmenté par différentes cauſes, il eſt la ſource de différentes maladies ; ſi les parties ſalines & ſulfureuſes ſont plus abondantes, ou plus développées dans une partie, elles embarraſſeront le mouvement du ſang, l'empêcheront de circuler ; d'où il réſultera un choc plus grand & plus ſubit des parties différentes ; & de-là naîtront avec l'*inflammation* tous les différens ſymptomes, la tumeur, la rougeur, la chaleur & la douleur, & la fievre ſurviendra : ſi quelque principe, ſur-tout actif, comme les eſprits & le ſoufre, prend le deſſus, il s'excitera une ſorte d'effervescence, comme il arrive dans un tonneau de vin, lorſque quelque partie, ſur-tout le tartre, prédomine ; cette effervescence ou la fievre durera juſqu'à ce que le ſang enflammé par le feu febril ait déflagré.

Chirac, illuſtre profeſſeur de Montpellier, homme né avec un génie hardi & créateur, doué de talens ſupérieurs, & renommé par les changemens conſidérables qu'il a apportés dans la théorie & la pratique de la médecine, penſoit auſſi que le ſang étoit compoſé de ſels, de ſoufre, de terre & d'eau ; que les ſels qui entroient dans ſa compoſition étoient de différente nature, les uns acides, & les autres alkalis ; ils entretenoient par leur choc mutuel un mouvement de fermentation, ou plutôt d'effervescence, néceſſaire à la coction des humeurs & à leurs différentes ſecrétions ; ſi quelques cauſes augmentoient l'énergie de ces ſels, leur choc devenoit plus fort, la chaleur plus vive, la fermentation augmentoit. Si cette cauſe avoit lieu dans tout le corps, la fievre étoit excitée ; ſi elle étoit reſtreinte à une partie, & ſur-tout le ſang étant déja coagulé par les acides, ce n'étoit qu'une fievre topique, ou *inflammation*.

Quelques ſectateurs de la phyſique de Deſcartes ont trouvé la cauſe de l'*inflammation* dans cette matiere ſubtile éthérée qui, ſelon eux, eſt le premier & le ſeul moteur de toutes choſes : en ſuppoſant auparavant le ſang épaiſſi & arrêté dans quelques parties, la matiere ſubtile qui avant cet épaiſſiſſement parcouroit en liberté les pores du ſang ouverts & diſpoſés en droite ligne, ne ſauroit ſe mouvoir avec la même facilité dans les pores retrécis & tortueux d'un ſang coagulé ; ainſi elle ſera obligée de faire des efforts pour briſer les liens, pour vaincre les obſtacles qui s'oppoſent à ſon mouvement, pour expulſer les matieres hétérogenes qui bouchent les pores ; tous ces efforts, ces mouvemens, ſeront néceſſairement ſuivis de chaleur, de rougeur, de douleur, & en un mot il y aura *inflammation*.

On ne ſauroit nier que tous ces ſyſtêmes ne ſoient imaginés avec beaucoup d'eſprit ; il eſt fâcheux qu'ils n'aient d'autre mérite ; & qu'ils ſoient ſi éloignés de la verité ; une réfutation ſérieuſe me paroît ſuperflue ; les nouvelles analyſes du ſang & des humeurs en ont banni tous ces principes, qui étoient redevables de leur exiſtence à l'imagination bouillante & préoccupée de quelques chimiſtes ; la matiere éthérée ne méritoit pas un traitement plus favorable ; la ſaine phyſique en a reconnu l'inſuffiſance & le défaut, & l'a condamné, ainſi que les loix du mouvement de ce grand homme, à une inaction perpétuelle. Auſſi toutes ces hypotheſes, fruit de l'imagination, ne ſe ſont ſoutenues que peu de temps en faveur de la nouveauté, & ſont tombées dans l'oubli auſſi-tôt qu'elles ont eu perdu ce foible avantage, *opinionum commenta delet dies*.

Les méchaniciens ont ſuccédé aux chimiſtes ; ils ſe ſont élevés ſur les débris de la chimie, dont ils ont renverſé les opinions ; le corps humain changea dans leur main de nature ; il ceſſa d'être laboratoire, & fut transformé en un magaſin de cordes, de leviers, poulies, & autres inſtrumens de méchanique, dont le principal but devoit

être de concourir au mouvement des humeurs; en un mot, le corps fut regardé comme une machine ſtatico-hydraulique ; & on ne balança pas un moment à en expliquer toutes les fonctions par les voies aveugles & démontrées géométriquement de la méchanique inorganique ; mais il eſt arrivé très-ſouvent qu'on a fait une fauſſe application des principes les plus certains; leur théorie de l'*inflammation*, & celle de la fievre, qui eſt preſque la même, eſt fondée ſur ce principe, dont la vérité n'eſt rien moins que démontrée dans la fievre, mais qui eſt aſſurée dans l'*inflammation*; ſavoir que le cours du ſang eſt gêné & preſque nul dans les extrémités capillaires.

M. Didier, ancien profeſſeur en notre univerſité, célebre ſur-tout par les reſſources heureuſes que lui fourniſſoit une imagination vive dans les cas les plus déſeſpérés, le premier qui ait fait jouer la machine dans le corps humain, regardoit la ſtagnation du ſang dans les petites artérioles comme cauſe ſuffiſante de l'*inflammation*. Cela poſé, diſoit-il, le ſang qui continuellement pouſſé par le cœur, vient heurter contre ces obſtructions, rebrouſſe chemin, paſſe plus vîte par les vaiſſeaux collatéraux; parce qu'une plus grande quantité doit paſſer dans un temps donné. Il arrive donc au cœur par un chemain plus court, par conſéquent plus promptement, & en plus grande quantité; d'où s'enſuit encore la fievre générale, qu'il doit regarder dans ſon ſyſtême comme compagne inſéparable de l'*inflammation*. Cette explication n'eſt qu'un enchaînement de principes faux & contraires aux loix du mouvement; car, ſelon ces loix, un corps mu avec un certain degré de vîteſſe, rencontrant un corps de la même denſité en repos, lui communique la moitié de ſa vîteſſe; donc le ſang pouſſé par le cœur contre celui qui eſt arrêté, doit perdre de ſa vîteſſe loin d'en acquérir une nouvelle; loin donc de traverſer plus vîte les vaiſſeaux adjoints, donc il ne doit pas non plus arriver plus promptement au cœur; car ſouvent le paſſage par les vaiſſeaux collatéraux n'abrege point le chemin; d'ailleurs il doit y parvenir en moindre quantité, puiſqu'une partie des extrémités capillaires lui refuſe une iſſue; il eſt démontré que la maſſe d'un fluide qui s'échappe d'un tube par différens orifices, eſt proportionnelle à leur nombre. Si dans une pompe de trois orifices égaux; on en bouche deux, le piſton continuant de jouer avec la même force, la quantité du fluide qui ſortira par le ſeul orifice ſera ſous-triple de celle qui s'échappoit auparavant par les trois. Ainſi les petits vaiſſeaux s'étant bouchés par la ſuppoſition, la maſſe du ſang qui ſera tranſmiſe au cœur diminuera à proportion; donc ces obſtacles ne tendront qu'à diminuer la force & la vîteſſe de contractions du cœur, loin de les augmenter; la grangrene & la ſyncope dans ces circonſtances ſeroient plus à craindre que l'*inflammation* & la fievre.

M. Fizes, auſſi fameux profeſſeur en l'univerſité de Montpellier, ſuit exactement l'opinion de Deidier; il penſe avec lui que la ſtagnation du ſang ſuffit pour augmenter ſa vîteſſe dans les vaiſſeaux voiſins, & même par tout le corps; il ajoute que les parties fibreuſes du ſang embarraſſant l'embouchure des vaiſſeaux lymphatiques, la lymphe ne ſera point ſéparée. Or cette ſecrétion qui, ſelon lui, arrête le cours du ſang, n'ayant pas lieu, le ſang ira d'autant plus vîte, que la vîteſſe dans les extrémités artérielles ſurpaſſe celle de la lymphe dans ſes vaiſſeaux appropriés: citons les propres termes de l'auteur, pour ne pas paroître les avoir obſcurcis: *hinc ſanguinis celeritas in eâ proportione creſcet quâ ſanguinis per vaſa minima projecti celeritas lymphæ perductus exiguos fluentis celeritatem ſuperat*, ce qui donne encore la raiſon ſi cherchée de l'augmentation prétendue dans la vîteſſe du ſang, ſoit dans la partie, ſoit dans tout le corps: c'eſt aſſûrément prendre bien de la peine pour donner la raiſon d'un fait qui n'eſt rien moins qu'évident; il me ſemble voir tous les chimiſtes diſputer, entaſſer des volumes, pour rendre raiſon d'une dent d'or ſuppoſée naturelle à un enfant qui étoit à la cour d'un duc de Toſcane, tandis que le fait étoit faux; ou les phyſiciens ſe mettre à la torture pour expliquer les lampes éternelles de Deſcartes, dont on conſtata la fauſſeté. Cette lymphe qui reſte dans le ſang ſert encore à expliquer la

force des contractions du cœur, qu'on croit devoir être jointes à la vîteſſe pour faire la fievre; car par ſon moyen la maſſe du ſang augmentera. D'où il ſuivroit que la fievre ſera proportionnée à la quantité de lymphe qui reſtera dans le ſang; & qu'ainſi une *inflammation* très-étendue (pour ne pas aller chercher d'autres exemples étrangers, auſſi contraires à cette aſſertion) ſera toujours ſuivie d'une fievre conſidérable; & une *inflammation* qui occupera plus d'eſpace, dans laquelle peu de vaiſſeaux lymphatiques ſeront embarraſſés par ces prétendues parties *fibreuſes*, ne ſera jamais ſuivie de la fievre: mais la fievre aiguë qui ſurvient aux panaris; & mille autres obſervations, font voir tout le faux & l'inſuffiſance de cette théorie.

Le grand Boerhaave & l'illuſtre Swieten, le commentateur de ſes fameux & obſcurs aphoriſmes, admettent auſſi à peu près la même opinion; ils y ajoutent un certain broyement du ſang qui ſe fait dans les vaiſſeaux obſtrués par la contraction de ces mêmes vaiſſeaux, & par l'impulſion du ſang qui aborde continuellement avec la même vîteſſe, ou une plus grande; du moins, c'eſt encore ici un ſang qui va au cœur par des chemins plus courts, dont la maſſe eſt auſſi augmentée. Il faut, diſent-ils, ou que ce ſang ſurabondant reſte dans les vaiſſeaux libres, ou il doit en ſortir avec plus de vîteſſe: l'un des deux eſt aſſurément indiſpenſable; l'obſervation & l'expérience que le commentateur a fait ſur un chien, font voir qu'il n'y reſte pas; donc, concluent-ils, ſa vîteſſe augmente. D'ailleurs la pléthore ſuffit, ſelon qu'ils l'expoſent ailleurs, pour déterminer le cœur à des contractions plus violentes & plus réitérées. Quoique la fauſſeté de cette théorie qui eſt pourtant encore la plus reçue dans les écoles, appuyée du grand nom de Boerhaave, ſoit aſſez demontrée par ce que nous avons dit, je remarquerai que ſon broyement eſt purement imaginaire; que ſa pléthore loin de produire la fievre, doit retarder les contractions du cœur; auſſi voyons-nous que le pouls des perſonnes pléthoriques eſt remarquable par ſa lenteur: concluons auſſi que ſuivant ces ſyſtêmes, une perſonne qui aura la moitié du corps gangrenée, par exemple, devra avoir une fievre extrêmement aiguë, dont la force ſera en raiſon compoſée de l'augmentation des humeurs & la briéveté de leur chemin. Remarquons enfin, pour en déterminer la nouveauté, que cette ſtagnation d'un ſang broyé & en mouvement de nos modernes, ne differe pas beaucoup de la congeſtion d'un ſang agité & bouillant que Galien avoit établi.

Les éclectiques ou animiſtes, avec Stahl, ou plutôt Hippocrate leur chef, voyant ou croyant voir l'impoſſibilité de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchaniſme, ont recouru à une puiſſance hyper-méchanique, qu'ils en ont fait le premier auteur. Cette puiſſance ou faculté motrice eſt connue dans les ouvrages d'Hippocrate, Galien & autres illuſtres peres de la médecine ancienne, ſous les noms de *nature*, d'*ame*, de *chaud inné*, d'*archée*, de *chaleur primordiale effective*, &c. Tous ces noms étoient ſynonymes & indifféremment employés pour déſigner l'ame, comme on peut le voir par une foule de paſſages d'Hippocrate, & comme Galien le dit expreſſément dans le livre intitulé, περι εγκεφαλου τρωσεως, où il s'exprime ainſi: και κατα φυσιν και η ψυχη ουδεν αλλο τουτ' εστι, *la nature & l'ame ne ſont rien autre choſe.* Dans les maladies, les anciens croient reconnoître ſon ouvrage bienfaiſant, αι δε φυσεις, dit Hippocrate, *Epid. liv. VI.* τωνγεσιων ιατροι, & ils la regardoient dans l'état de ſanté comme un principe veillant à la conſervation du corps, attirant ce qui lui paroiſſoit bon, le retenant, aſſimilant ce qui pouvoit contribuer à la nutrition de ſon domicile, & chaſſant ce qui ne pouvoit que lui être nuiſible. Galen. *de diffèr. febr. lib. II, cap. xj.*

Stahl a renouvellé, corrigé, châtié, ou pour mieux dire, habillé à la moderne le ſentiment des anciens qu'on a vu depuis ſe glorifier du beau nom de *ſtahlianiſme*. L'appui d'un ſi grand maître a attiré beaucoup de ſectateurs à cette opinion. On a cru voir l'ame ou la nature, bonne & prévoyante mere, opérer avec choix & ſuccès, quoiqu'à l'aveugle, guérir obligeamment des maladies qu'elle ne connoit pas, & manier avec intelligence des reſſorts dont la ſtructure & le méchaniſme lui ſont auſſi cachés;

qu'importe ? On a obſervé dans l'éternuement une quantité de muſcles mis en jeu & mus d'une façon particuliere très-appropriée pour balayer & emporter les parties acres qui irritoient la membrane pituitaire ; dans le vomiſſement, un méchaniſme très-joliment imaginé pour dégager l'eſtomac ſurchargé, ſans chercher, ſans faire attention que ces effets auroient peut-être pu être exécutés avec moins d'efforts & moins de dépenſe de fluide nerveux. On a crié que ces opérations ſe faiſoient le mieux qu'il fût poſſible dans la plus parfaite des machines, & conſéquemment par la plus ſpirituelle & la plus bienfaiſante des intelligences ; tous les viſceres, tous les vaiſſeaux ſont parſemés de nerfs, qui ſemblent être ſes émiſſaires & ſes eſpions qui l'avertiſſent des irritations, des dérangemens qui demandent ſon action ; ils ſont munis & entourés de fibres muſculaires propres à exécuter les mouvemens que l'ame juge néceſſaires.

Cela poſé, pour expliquer l'*inflammation*, les ſtabliens ſuppoſent la ſtagnation du ſang dans les vaiſſeaux capillaires ou dans les pores, comme parle Stahl ; l'ame dès lors attentive à la conſervation de ſa précieuſe machine, prévoyant le mal qui arriveroit ſi le ſang croupiſſoit long-temps immobile dans les vaiſſeaux, envoie une plus grande quantité de fluide nerveux dans les vaiſſeaux obſtrués & circonvoiſins pour emporter cette obſtruction. Si l'*inflammation* eſt plus conſidérable, ou plutôt ſi la douleur plus vive la lui fait paroître telle, & le danger plus preſſant, l'ame, en général inſtruite, proportionnera le remede à la grandeur du péril ; voyant l'inſuffiſance du premier ſecours, augmentera par-tout le corps (aſſez inutilement) le mouvement du cœur & des arteres ; ce qui quelquefois réſoudra l'*inflammation* ; d'autres fois la fera gangrener, ſi un médecin attentif ne fait pas modérer la fougue & l'ardeur de ce principe impétueux ; ſi le ſort du combat eſt malheureux, que la maladie ait le deſſus, c'eſt au défaut des forces, à la mauvaiſe diſpoſition des organes que le peu de ſuccès doit être attribué, & quelquefois auſſi, remarque fort naïvement Neuter, ſervent animiſte, aux erreurs de l'ame, qui pouvant ſe tromper, & ſe trompant en effet très-ſouvent dans les choſes morales, ne doit pas être cenſée infaillible dans celles qui concernent la conſervation de la vie & de la ſanté.

Cette théorie, qui paroît d'abord très-ſatisfaiſante, & qui eſt ſur-tout aſſez conforme à la pratique, a été miſe dans un très-beau jour, & fort ſavamment expoſée dans une très-belle & très-géométrique diſſertation, que M. de Sauvages a fait ſoutenir il y a quelques années aux écoles de médecine de Montpellier.

Quelles que ſoient cependant les autorités & les apparences de cette opinion, elle eſt fondée ſur un principe dont la vérité ne paroît pas inconteſtable : c'eſt l'ame, dit-on, qui eſt la cauſe efficiente de l'*inflammation*, parce qu'elle eſt le principe des mouvemens vitaux ; quelques effets que les paſſions d'ame font ſur le corps ont d'abord fait haſarder ce paradoxe, & l'on a cru qu'il étoit à-propos de ne pas laiſſer un ſi bel agent ſans ouvrage, d'autant mieux que la matiere ſeule a été jugée incapable de ſe mouvoir par elle-même. Il eſt vrai que ſi notre corps étoit une machine brute, inorganique, il faudroit néceſſairement que quelqu'autre agent en dirigeât, ſoutînt & augmentât les mouvemens ; & les erreurs des méchaniciens ne me paroiſſent partir d'autre principe que de ce qu'ils n'ont pas conſidéré les animaux comme des compoſés, vivans & organiſés. Mais quand même on ſeroit obligé d'admettre une faculté motrice qui agît & opérât dans le corps, elle devroit être cenſée différente de l'ame, & deſtinée à régler les mouvemens vitaux, tandis que l'ame ſeroit occupée à penſer ou à veiller ſur les fonctions animales. Ce qui donneroit occaſion de penſer ainſi, c'eſt en premier lieu le peu de connoiſſance qu'a l'ame de ce qui regarde la nature & ſes opérations ; en ſecond lieu, c'eſt que le corps ſe trouve quelquefois dans certaines ſituations où l'ame ſemble avoir abandonné les renes de ſon empire ; tous les mouvemens animaux ſont abolis ; les demi-animaux, la reſpiration, par exemple, ſont beaucoup affoiblis, & cependant alors les mouvemens vitaux s'exécutent ſouvent

avec

avec aſſez de facilité : la même choſe s'obſerve dans le ſommeil, qui n'eſt qu'une légere image de cet état morbifique ; l'ame ne ſent rien ; des cauſes ſouvent aſſez actives de douleur ne parviennent point juſqu'à elle, n'excitent aucun ſentiment fâcheux : cependant alors les fonctions vitales s'exercent avec plus de force, ce ſemble, & d'uniformité.

Mais, demandera-t-on, cette nouvelle faculté motrice eſt-elle ſpirituelle, matérielle, ou tient-elle un milieu entre ces deux états ? Je réponds 1°. qu'ayant lieu auſſi-bien dans les animaux & les végétaux que dans l'homme, elle ne ſauroit être ſpirituelle : je dis *dans les végétaux*, parce qu'on y obſerve le même méchaniſme, quoique plus ſimple, que dans les animaux, & que je les regarde comme compris ſous la claſſe des corps organiſés, & ne différant que par nuances des animaux irraiſonnables (l'homme doué d'une ame penſante & raiſonneuſe, faiſant ſa claſſe à part). Outre la circulation des humeurs, la nutrition, la génération, la végétation, *&c.* ne voit-on pas, pour choiſir un exemple qui ſoit de mon ſujet, dans quelques arbres ſurvenir des tumeurs après des coups, après la piquûre de certains inſectes ? Pour ce qui regarde les animaux, perſonne ne doute qu'ils ne ſoient ſujets à l'*inflammation* & autres maladies comme les hommes, & que chez eux ces maladies ne ſe guériſſent de même.

2°. Tous ces efforts prétendus opérés par un principe auſſi bienfaiſant qu'intelligent, & toujours dirigés à une bonne fin, ſont trop conſtans & trop ſemblables pour n'être pas l'effet d'un méchaniſme aveugle. Dans tous les temps, dans tous les pays, dans tous les ſexes, les âges, dans tous les animaux (je ne dis pas les végétaux, parce que cette partie de leur hiſtoire, qui traite des maladies, ne m'eſt pas aſſez connue), ces efforts s'exécutent de la même maniere ; ils conſiſtent dans l'augmentation du mouvement vital, lorſque les obſtacles irritans à vaincre ſont dans le ſyſtême vaſculeux ; lorſque les nerfs qui ſervent aux fonctions vitales ſont irrités, ce qui arrive le plus ſouvent ; & le mouvement des muſcles augmente contre ou ſans la volonté de l'ame, & il ſurvient des convulſions univerſelles ou particulieres, lorſque l'irritation porte ſur les autres nerfs, comme il arrive aux enfans & aux hyſtériques. Il eſt auſſi ſimple & auſſi néceſſaire que ces efforts s'exécutent, & qu'à l'irritation ſurvienne l'*inflammation*, qu'il eſt naturel que la preſſion d'un reſſort, dans une montre à répétition, faſſe ſonner les heures. Si une faculté clair-voyante conduiſoit ces efforts, elle devroit les proportionner aux dangers, aux forces, au tempérament & à l'état de la maladie, les varier, les diverſifier ſuivant les circonſtances, & même les ſupprimer lorſqu'ils pourroient être nuiſibles ou infructueux. Si l'on obſervoit ces efforts ainſi dirigés, & conſéquemment toujours ſuivis d'un heureux ſuccès, qu'on les rapporte à l'ame ou à tout autre principe intelligent, rien de plus naturel ; mais voir toujours la même uniformité dans des cas abſolument indifférens, voir des ſymptomes multipliés & dangereux, ſouvent la mort même ſuccéder aux efforts de ce principe, appellé bienfaiſant ; voir des convulſions violentes, quelquefois mortelles, excitées par une cauſe très-légere ; toutes les puiſſances du corps déchaînées, la fievre la plus aiguë animée pour déraciner l'ongle du doigt dans un panaris ; voir au contraire ces efforts modérés & trop foibles dans une *inflammation* ſourde du foie ; ne pouvoir pas prévenir la ſuppuration d'un viſcere ſi néceſſaire à la ſanté & à la vie ; voir enfin des *inflammations* légeres en apparence, ſuivies bientôt de la mort de la partie ou de tout le corps, par le moyen de ces mouvemens prétendus ſalutaires ; voir, dis-je, tous ces effets, & les attribuer à un principe auſſi bienfaiſant qu'intelligent, c'eſt, à ce qu'il me ſemble, raiſonner bien peu conſéquemment.

3°. Dans tout corps vivant & organiſé, on obſerve une propriété ſinguliere, plus particuliérement attachée aux parties muſculeuſes, que Gliſſon a le premier démontré dans les animaux, & appellée *irritabilité*, & qui eſt connue dans divers écrits ſous les noms ſynonymes de *ſenſibilité*, *mobilité* & *contractibilité*. Elle eſt telle, que

lorſqu'on irrite ces parties, elles ſe contractent, ſe roidiſſent, ſe mettent en mouvement, & ſemblent vouloir ſe délivrer de la cauſe qui les irrite; le ſang abonde en plus grande quantité & plus vîte au point où l'irritation s'eſt faite; ce point-là devient plus rouge & plus ſaillant, & il s'y forme une *inflammation* plus ou moins conſidérable: on en voit quelques traces dans les végétaux; quoiqu'elle y ſoit moins ſenſibles, elle y eſt très-aſſurée. Cette propriété entiérement hors du reſſort de l'ame, également préſente, quoique dans un degré moins fort & moins durable dans les parties ſéparées du corps, que dans celles qui lui reſtent unies, eſt le principe moteur, la nature, l'archée, *&c.* elle ſuffit pour expliquer la fievre, l'*inflammation* & les autres phénomenes de l'économie animale qu'on déduiſoit de l'ame ou nature. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, *&c.*

Toutes les expériences faites ſur les parties contractées ou ſenſibles des animaux, démontrent que pour faire naître l'*inflammation* il ne faut qu'augmenter à un certain point la contractilité des petits vaiſſeaux artériels d'une partie ſujette aux loix de la circulation & expoſée à l'action des nerfs. L'irritation qui produit cet effet, eſt cette épine dont parle Vanhelmont, qui attire d'abord à un point le ſang qui s'y accumule peu-à-peu tout-à-l'entour, qui s'arrête enſuite dans les petits vaiſſeaux qui y vont aboutir; ce qui donne lieu aux ſymptomes *inflammatoires*. Cette théorie (ſi ce que nous venons d'avancer mérite ce nom) n'eſt qu'un expoſé ou un corollaire de ce que les expériences offrent aux yeux les moins attentifs. *Voyez* IRRITABILITÉ & SENSIBILITÉ.

Appliquons à préſent à cette cauſe déterminée quelques conſidérations ou propoſitions qui nous conduiront à l'examen des cauſes éloignées évidentes & dont le développement déterminera cette partie.

1°. On croit communément que la ſtagnation du ſang eſt néceſſairement la baſe de toute *inflammation*: cette aſſertion mérite quelqu'éclairciſſement; priſe dans le ſens qui ſe préſente naturellement, elle eſt trop générale; c'eſt-à-dire, ſi l'on penſe, comme c'eſt le ſentiment unanimement reçu, que la ſtagnation du ſang eſt un principe qui doit précéder & produire l'*inflammation*. Cette propoſition ainſi donnée univerſellement eſt fauſſe. Il y a bien des *inflammations* excitées par le feu, les cauſtiques actifs, *&c.* qui ſuivent de trop près l'application de la cauſe, pour qu'on puiſſe ſuppoſer que le ſang a dû s'arrêter avant que les ſymptomes paruſſent: cette ſuppoſition ſeroit d'ailleurs gratuite & démontrée fauſſe, parce que ces cauſes ſuffiſent pour augmenter l'irritabilité & exciter les ſymptomes *inflammatoires*. Il eſt bien vrai que dans ces *inflammations* cet arrêt du ſang ne tarde pas à avoir lieu; ainſi dans certains cas il eſt cauſe, dans d'autres il eſt l'effet de l'*inflammation*. La tumeur préſente dans toute *inflammation*, quoiqu'inobſervable dans celles qui ſont internes, toujours conſtante malgré la ſyncope & la mort même, le ſiege de l'*inflammation* & les cauſes qui la produiſent concourent à fournir des preuves inconteſtables de ce fait. Par ſtagnation, hérence, arrêt du ſang, *&c.* je n'entends pas le repos abſolu, mais ſeulement ſon mouvement retardé de façon qu'il aborde plus vîte à la partie qu'il n'en revient.

2°. L'*inflammation* n'a lieu que dans les petits vaiſſeaux artériels, ſanguins ou lymphatiques. La ſtagnation qui ſe feroit dans les gros troncs ſeroit ſuivie de la ſyncope ou de la mort; ſi par une ligature on intercepte dans un vaiſſeau artériel conſidérable le mouvement du ſang, l'animal ſur qui on fait l'expérience devient inquiet, s'agite & meurt dans les convulſions, & l'on n'apperçoit d'autre *inflammation* que celle des petits rameaux qui rampent dans les parois de l'artere liée, dans leſquels la ligature a gêné ou interrompu le cours des humeurs. La propoſition qui annonce que le ſiege de l'*inflammation* n'eſt que dans les vaiſſeaux artériels, eſt fondée ſur le peu de contractilité ou ſenſibilité des veines, ſur leur diſpoſition, qui eſt telle que le ſang va toujours d'un endroit plus difficile dans un plus large & plus aiſé. Elle eſt cependant trop générale, à moins que ſous le nom d'arteres on ne veuille auſſi comprendre les veines qui en ſont

les fonctions, & dont les ramifications ſe multiplient en convergeant : la veine porte eſt dans ce cas là ; auſſi je penſe que c'eſt dans ſes extrémités qu'eſt le ſiege de l'*inflammation* ſourde du foie, ſi difficile à connoître & à guérir. Nous avons ajouté que les vaiſſeaux ſuſceptibles d'*inflammation* étoient ſanguins ou lymphatiques ; en effet, le ſang peut s'arrêter dans les premiers, ou s'égarer dans les lymphatiques qui naiſſent des vaiſſeaux ſanguins ; ce qui produit l'*inflammation* par erreur de lieu de Boerhaave, le premier qui ait développé cette idée, qui ne lui appartient pas, que Chirac pourroit revendiquer avant lui, mais dont la découverte doit être, avec plus de raiſon, comme l'a déja remarqué M. Fizes, attribuée au célebre Vieuſſens, médecin de Montpellier, le plus grand des anatomiſtes françois. Il expoſe fort clairement cette doctrine dans ſon traité intitulé : *Novum ſyſtema vaſorum.* Il dit avoir vu dans les inteſtins d'un homme mort d'une *inflammation* dans cette partie là, les vaiſſeaux lymphatiques nouvellement découverts, tous remplis de ſang, « qui par leur replis tortueux & leur en-» trelacement réitéré préſentoient un » ſpectacle étonnant & fort agréable ; & » de cette obſervation il ſuit clairement, » ajoute ce grand médecin, que le ſang » trop abondant ou rarérifié peut quelque-» fois s'épancher dans les vaiſſeaux lym-» phatiques dilatés, y arrêter & produire » une nouvelle *inflammation* dont je n'ai » eu aucune idée claire avant d'avoir dé-» couvert l'origine, l'inſertion & les diſtri-» butions des vaiſſeaux ſecrétoires du corps » humain ». Boerhaave n'ignoroit pas la vérité de ce fait, rapporté par Vieuſſens ; cependant ſans lui en rendre de juſtes hommages, il donne cette idée comme lui appartenante. Les anciens avoient eu quelque idée de cette *inflammation.* Galien dit dans un endroit (*Method. med. lib. X, cap. x.*) que l'*inflammation* eſt quelquefois ſi violente, que non-ſeulement les petits vaiſſeaux ſanguins ſont engorgés, mais même les vaſtes eſpaces qui ſont entre ces vaiſſeaux ſont diſtendus par un ſang chaud & abondant : on pourroit croire qu'il veut parler des petites ramifications lymphatiques qui ſont dans le tiſſu cellulaire. On voit un exemple frappant & démonſtratif de cette *inflammation* dans l'ophtalmie, où la cornée opaque arroſée dans l'état naturel des ſeuls lymphatiques tranſparens, paroît alors n'être qu'un tiſſu de vaiſſeaux ſanguins gonflés : l'*inflammation* des tendons, des os, des cartilages, *&c.* offre le même ſpectacle & la même preuve. Il y a d'ailleurs des obſervations qui démontrent que le ſang peut ſe faire jour à travers les plus petits vaiſſeaux ; ainſi on a vu des perſonnes dont la ſueur étoit entre-mêlée de globules rouges ; on voit des crachats teints de ſang, ſans qu'on puiſſe ſoupçonner la rupture des petits vaiſſeaux ; les tuyaux excrétoires de la matrice à travers leſquels il ne ſuinte ordinairement qu'une humeur tenue & lympide, laiſſent dans le temps de la menſtruation paſſer du ſang rouge en quantité ; ſi dans ces vaiſſeaux lymphatiques encore irritables, au lieu du ſang, la lymphe, au tranſport de laquelle ils ſont deſtinés, vient à s'arrêter, il ſe formera une *inflammation* blanche, que Boerhaave appelle du *ſecond genre*, & qui eſt connue ſous le nom d'*œdeme chaud* ; cet auteur s'abandonnant à ſa théorie, penſe qu'il peut y avoir autant de genres d'*inflammation*, qu'il y a de genres décroiſſans de vaiſſeaux ſéreux ; mais il ne fait pas attention que l'obſtruction ne ſuffit pas, il faut outre cela qu'elle ait lieu dans les vaiſſeaux irritables ; ſans cela il ſe forme un skirrhe, ou un œdeme, & non une *inflammation* ſéreuſe ; les expériences apprennent qu'on n'apperçoit aucune trace d'irritabilité dans les vaiſſeaux lymphatiques qui ſont parvenus à une certaine petiteſſe. L'on peut conclure de ce que nous avons dit, que toutes les parties qui ont des vaiſſeaux ſanguins ou lymphatiques du premier & ſecond genre, ſont ſujettes à l'*inflammation*, & conſéquemment il n'y a point de partie à l'abri de cette affection, puiſque les admirables & malheureuſement perdues injections de Ruiſch, nous apprennent que toutes les parties ont des vaiſſeaux aſſez conſidérables ; il n'eſt pas juſqu'aux os qui ne puiſſent être ſuſceptibles d'*inflammation.* Galien aſſure qu'ils peuvent s'enflammer même indépendam-

ment des membranes qui les environnent; les obſervations de Heine (*voyez ſon traité de l'inflammation des os*) confirment cette aſſertion.

Les cauſes qui produiſent l'*inflammation*, peuvent ſe réduire à deux chefs principaux; ſavoir à celles qui augmentent d'abord l'irritabilité dans la partie avant de produire la ſtagnation, & à celles dont l'effet primitif eſt cette ſtagnation qui détermine enſuite & excite l'augmentation de contractilité: ces deux cauſes peuvent agir enſemble & ſe compliquer.

On peut ranger à la premiere claſſe toutes les cauſes irritantes, le feu, les cauſtiques, les véſicatoires, le froid extrêmement âcre, les applications huileuſes, rances, ou ſimplement emplaſtiques, qui agiſſent en arrêtant la tranſpiration, les frictions, l'écoulement ou le dépôt de quelque humeur qui ait une âcreté très-marquée, comme il arrive aux hydropiques, aux jambes deſquels on obſerve des légeres *inflammations* excitées par la ſéroſité qui s'échappe, aux femmes qui ont des fleurs blanches d'un mauvais caractere, ou un flux gonorrhoïque virulent, tout l'intérieur du vagin eſt *enflammé*. L'éréſipele ſcorbutique dépend auſſi de la même cauſe: toutes ces *inflammations* paroiſſent participer davantage de l'éréſipele que du phlegmon. Je crois que dans l'éréſipele le ſang eſt le plus ſouvent mêlé avec la matiere de la tranſpiration, ou avec quelqu'autre humeur ténue, âcre, & ſur-tout bilieuſe. Les éréſipeles qui ſurviennent à des coleres effrénées dépendroient-elles d'un dérangement excité dans le foie? Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que bien des éréſipeles, & ſur-tout celles qui ſont périodiques, méritent ſouvent d'être attribuées à quelque changement opéré dans ce viſcere; c'eſt la pratique & l'obſervation qui ont donné naiſſance à cette idée. Les *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures, luxations, diſtorſions, & en un mot aux affections dolorifiques, doivent être auſſi renfermées dans cette claſſe.

La ſeconde claſſe, établie des cauſes qui excitent l'*inflammation*, comprend celles qui produiſent d'abord l'hérence du ſang ou l'obſtruction des vaiſſeaux, & qui y diſpoſent. Pour que le ſang s'arrête ou coule plus difficilement dans les vaiſſeaux de quelque partie, il faut que ſa maſſe augmente par deſſus la capacité des vaiſſeaux, ce qui peut arriver, ou par l'augmentation abſolue du ſang, ou par la diminution de la capacité des vaiſſeaux, ou enfin par le concours de ces deux cauſes; l'*inflammation* n'ayant lieu que dans les petits vaiſſeaux, où à peine les globules ſanguins peuvent paſſer à la ſuite l'un de l'autre, il eſt évident que ſi les globules ſont trop fortement liés les uns aux autres pour pouvoir ſe déſunir par l'action très-foible de ces petits vaiſſeaux, l'obſtruction ſe formera: or ce vice pourra être produit par le froid, les venins coagulans, les ſpiritueux, abſorbans, acides, auſteres, inviſquans & agiſſans topiquement. Cette diſpoſition ſera engendrée & entretenue dans le corps par l'uſage immodéré des liqueurs ſpiritueuſes, aromatiques, vineuſes, par les exercices violens, la pléthore, la ſuppreſſion des excrétions ſanguines, l'augmentation des ſéreuſes; la maſſe du ſang augmentera encore, eu égard à la capacité de ces petits vaiſſeaux, ſi pluſieurs globules pouſſés avec trop de rapidité ſe préſentent en même temps à l'embouchure d'un vaiſſeau qui n'en peut admettre qu'un; c'eſt le cas de la fievre.

Parmi les cauſes qui peuvent diminuer la capacité des vaiſſeaux, ſe préſente d'abord la compreſſion, qui peut être excitée par des corps étrangers; des tentes, des tampons, par exemple, placés mal à propos dans les plaies par des chirurgiens inhabiles, par des ligatures trop ſerrées, par les parties dures de notre corps déplacées ou rompues, comme il arrive dans les fractures, luxations, par le poids du corps ſur une partie; ainſi il ſurvient des *inflammations* aux coccis, aux trochanters, aux épaules des perſonnes qui reſtent longtemps couchées ſur le dos. La compreſſion peut auſſi être produite par un ſang trop abondant & raréfié, diſtendant certains vaiſſeaux; ceux qui ſont voiſins ſouffrent de cette diſtenſion; leur capacité en eſt par-là diminuée: c'eſt ce qui a lieu dans les fievres ardentes *inflammatoires*.

L'alongement des vaiſſeaux, leur diſtorſion peut, en changeant leur figure, en diminuer le diametre; on ſait que de toutes

les figures iſopérimetres, le cylindre eſt, après la ſphere, celle qui contient le plus de maſſe; ſi cette figure change de capacité, elle diminue néceſſairement: cette cauſe peut avoir lieu dans les luxations, diſtorſions de membres; c'eſt elle qui, de concert avec la douleur violente, produit les *inflammations* qu'on obſerve chez les criminels qui ont ſouffert la torture.

Enfin, la capacité peut être rétrécie par la propre contractilité des vaiſſeaux; leurs parois ont une force qui les fait tendre à ſe rapprocher de l'axe: cette force eſt toujours combattue & empêchée d'avoir ſon effet par le mouvement & la préſence du ſang; ſi cette force augmente, ou que la force qui la contrebalance diminue, alors les parois approchées mutuellement accourciront le diametre, & rendront le paſſage plus étroit. Toutes les cauſes qui rendent l'irritabilité plus forte, augmentent cette tendance: ces cauſes ont été détaillées plus haut; c'eſt ce qui prouve encore que la ſtagnation du ſang ſuit de près l'augmentation de l'irritabilité; le mouvement & la quantité du ſang qui retiennent en équilibre cette tendance venant à diminuer, elle aura auſſi-tôt ſon effet; c'eſt ce qui arrive dans les hemorrhagies; & c'eſt la cauſe la plus fréquente des *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures & aux opérations; les vaiſſeaux coupés obéiſſant à cette force, ſe retirent, ſe cachent dans les chairs, & après que le mouvement & la quantité du ſang ont été diminué par l'hémorrhagie, leurs parois s'appliquent mutuellement, le paſſage eſt preſqu'entiérement bouché; c'eſt ce qui fait que ces *inflammations* ſe terminent toujours par la ſuppuration.

Enfin, ſans que le ſang augmente en maſſe, ou le vaiſſeau diminue en capacité, la proportion peut être dérangée & y avoir obſtruction; c'eſt lorſque le ſang s'*égare* dans les vaiſſeaux lymphatiques; il faut même pour cela que l'embouchure de ces vaiſſeaux ſoit dilatée; la trop grande quantité de ſang, ſon mouvement trop rapide, ſa raréfaction produiſent ſouvent cet effet. Il eſt aſſez ordinaire de voir les vaiſſeaux de la cornée engorgés de ſang dans les perſonnes pléthoriques; la chaleur, & ſur-tout une chaleur humide en eſt la cauſe la plus fréquente; rien n'eſt ſi propre à relâcher, affoiblir les vaiſſeaux & à y attirer le ſang; c'eſt ce qui fait que les ophtalmies ſont ſi communes, & comme épidémiques dans les conſtitutions chaudes & humides ſans vents (Hippocr. *epidem. lib. III.*); mais ces cauſes produiſent encore plus ſûrement cet effet ſi elles ſont ſuivies des cauſes contraires; c'eſt-à-dire, ſi à la chaleur ſuccede le froid, à l'agitation des humeurs leur repos; à la raréfaction du ſang ſa condenſation, parce qu'alors le ſang reſte dans les vaiſſeaux où il étoit entré; c'eſt la raiſon pourquoi il ſurvient des *inflammations* aux perſonnes qui ayant extrêmement chaud, s'expoſent au froid, ou boivent de l'eau extrêmement fraîche.

Telles ſont les cauſes qui peuvent produire la ſtagnation *inflammatoire* du ſang; telle eſt leur différente façon d'agir: j'en paſſe beaucoup d'autres ſous ſilence qui peuvent donner naiſſance à l'obſtruction; je ne parle ici que de celles qui peuvent l'occaſionner promptement, & qui peuvent ſeules produire l'*inflammation*: car une obſtruction qui ſe formeroit peu-à-peu ne feroit aucune violence aux arteres, qui prêteroient inſenſiblement ſans ſouffrir aucune irritation, & ſans entraîner conſéquemment les ſymptomes *inflammatoires*.

Mais de quelque façon que ſoit amenée l'obſtruction; quelque cauſe que ce ſoit (pourvu qu'elle ait agi promptement) qui ait gêné, retardé, empêché le mouvement du ſang dans des vaiſſeaux ſoumis aux loix de la circulation, ce ſang, toujours pouſſé par l'abord continuel de celui qui ſuit, agira contre les parois des vaiſſeaux avec d'autant plus de force, que ſon action, ſelon l'axe, ſera plus empêché, ſon mouvement inteſtin, qui eſt continuellement bridé & retenu par le mouvement progreſſif, augmentera: double cauſe de l'irritation qu'il excitera dans ſes vaiſſeaux; l'irritabilité animée par-là ou par toute autre cauſe irritante étrangere, deviendra plus active; les phénomenes qui en dépendent ſeront plus ſenſibles; ainſi les contractions des arteres étant plus fortes & plus réitérées, le ſang abordera à la partie plus abondamment: effet néceſſaire de

l'action augmentée des vaiſſeaux : ſuite manifeſte & conſtante de toute irritation. Mais 1°. le ſang ne s'en allant pas en même proportion de la partie enflammée qu'il y aborde, il s'accumulera, diſtendra les vaiſſeaux, augmentera le volume de la partie, l'élevera au deſſus du niveau des autres, & produira la tumeur. 2°. La diſtraction des fibres nerveuſes qui forment le tiſſu des vaiſſeau, ſuivant leur diſtenſion trop forte, cauſera la douleur. 3°. La chaleur augmentera dans la même proportion que l'action reciproque des vaiſſeaux ſur le ſang, & du ſang ſur les vaiſſeaux; elle ſera d'autant plus forte, que le mouvement progreſſif ſera plus gêné; elle ſera beaucoup aidée par le mouvement inteſtin, pour lors plus développé, & par un caractere particulier du ſang. *Voyez* CHALEUR. 4°. La rougeur ſera proportionnée à la quantité du ſang arrêté, au nombre de vaiſſeaux lymphatiques engorgés, *&c.* Si un ſang épais, abondant forme la matiere de l'obſtruction, la tumeur ſera dure, la rougeur plus vive, la chaleur & la douleur moindres ; l'*inflamation* ſera phlegmoneuſe; ſi c'eſt un ſang au contraire fluxile, âcre, détrempé de bile ou de matiere perſpiratoire qui ſoit arrêté dans les vaiſſeaux entamés, unique ſiege de l'éréſipelle, la tumeur ſera très-ſuperficielle, molle, la rougeur très-douce, *&c.* l'*inflammation* ſera un éréſipelle.

Si l'irritation eſt peu conſidérable, que la douleur ne ſoit pas trop forte, ces ſymptômes accompagneront ſeuls l'*inflammation* ; & le mouvement des arteres indépendant de celui du ſang, ne ſera augmenté que dans la partie: cette irritation détermine-t-elle une plus grande quantité de fluide nerveux à la partie, ou ne fait-elle qu'augmenter les vibrations des nerfs? Il n'y a que de la probabilité de côté & d'autre : un peu plus de connoiſſance du corps humain pourroit éclaircir la queſtion; mais c'eſt une queſtion qui n'eſt pas de notre ſujet, qui ſeroit inutile & vraiſemblablement infructueuſe ; ne mêlons point d'ailleurs à nos faits rien d'hypothétique. Par la même raiſon qu'une légere irritation n'augmente l'action que des nerfs de la partie, & n'excite qu'une fievre locale, une irritation beaucoup plus vive doit, par la communication des nerfs & de leur ſympathie connue & démontrée par les effets, augmenter le jeu & le mouvement de tous les organes vitaux, c'eſt-à-dire, exciter une fievre générale: auſſi voyons-nous que la fievre ſurvient non pas aux *inflammations* les plus vaſtes, mais à celles qui ſont les plus dolorifiques.

On peut déduire de tout ce que nous avons dit, pourquoi les *inflammations* de la peau, des parties membraneuſes, ſont ſi dolorifiques & ſi vives ; pourquoi au contraire celles qui ont leur ſiege dans le parenchiſme des viſceres, ſont aſſez lentes & ſuivies d'une peſanteur plutôt que d'une douleur ; pourquoi l'*inflammation* du foie, qui dépend de l'obſtruction des extrémités de la veine porte, eſt ſi lourde & ſi opiniâtre ; pourquoi les enfans, les femmes ſont plus ſujets à l'*inflammation*, &c.

Déduiſons enfin de notre théorie, pour terminer cette partie, les différentes iſſues de l'*inflammation*. Nous en avons compté ſix : la réſolution, la ſuppuration, la gangrene, l'induration, la terminaiſon en œdeme, & l'exulcération.

1. La réſolution ſe fait lorſque les phénomenes *inflammatoires* diſparoiſſent ſans qu'on obſerve le moindre dérangement, le plus léger vice dans la partie *enflammée* ; le ſang alors ſuit ſes routes accoutumées & les vaiſſeaux reſtent dans leur entier. Lorſque l'*inflammation* n'a ſon ſiege que dans les extrémités artérielles ſanguines, rien n'eſt plus ſimple ; la ſeule ceſſation des cauſes qui avoient déterminé l'*inflammation* ſuffit à cet effet ; ſi c'eſt une ligature, une compreſſion, un corps étranger, un cauſtique, *&c.* ces cauſes ceſſant d'agir, l'*inflammation* ſe réſout, pourvu que l'obſtruction ne ſoit pas trop forte. L'oſcillation modérée des vaiſſeaux rend le ſang plus fluide, & ſon mouvement inteſtin plus développé par la ſtagnation, concourt auſſi admirablement à ſa fluxilité ; ainſi l'*inflammation* peut être miſe dans la claſſe des maladies qui ſe guériſſent par elles-mêmes. L'impétuoſité modérée des humeurs, une certaine ſoupleſſe dans les vaiſſeaux, la qualité d'un ſang ni trop épais ni trop *âcre*, mais ſuffiſamment détrempé par la ſéroſité, favoriſent beaucoup la ré-

ſolution. On voit par là pourquoi cette terminaiſon eſt plus familiere aux éréſipelles. Si le ſang eſt arrêté dans les vaiſſeaux, il faut, pour la réſolution, ou qu'il rétrograde, ou qu'il paſſe des arteres lymphatiques dans les veines correſpondantes; le mouvement des arteres ſuffit pour faire rétrograder le ſang arrêté, ou pour le diviſer & le rendre capable de paſſer par les petits vaiſſeaux, comme le prouve une obſervation très-curieuſe de Leeuvenhoek. Ce phyſicien obſervateur examinoit avec le microſcope, dans une chauve-ſouris à demi-morte de froid & d'inanition, cette membrane fine & délicate qui fait les fonctions d'aile dans cet animal, il n'apperçut d'abord aucun mouvement; mais cinq à ſix heures après que la chauve-ſouris eut été ranimée par la chaleur, il vit avec le microſcope dans une artere quelques globules de ſang arrêté, qui par les oſcillations de cette artere, alloient & revenoient, rétrogradoient & enſuite avançoient dans ces vaiſſeaux, juſqu'à ce que ſuffiſamment atténués, ils puſſent en ſortir. Si l'obſtruction n'a lieu que dans le commencement des vaiſſeaux lymphatiques, alors la réſolution pourra ſe faire par rétrogradation; mais ſi le ſang trop engagé dans les vaiſſeau lymphatiques ne peut revenir dans les ſanguins, alors il eſt tranſmis de ces arteres dans les veines, & pour qu'il puiſſe les trouver, il eſt aſſez inutile de recourir à la prétendue compoſition & décompoſition d'un globule rouge en ſix globules ſéreux, le ſang peut être atténué par les contractions ſucceſſives des arteres, comme dans l'obſervation de Leeuvenhoek, ſuffiſamment pour pouvoir enfiler les plus petits vaiſſeaux: bien des obſervations prouvent en effet que le ſang peut traverſer, en conſervant ſa maſſe & ſa couleur, tous les différens ordres des vaiſſeaux lymphatiques & ſéreux. Haller dit avoir vu ſortir par intervalles de l'hypocondre droit d'une perſonne, une aſſez grande quantité de ſang ſans la moindre bleſſure. (*Oper. practic. pagin. 584.*) Moor raconte qu'une fille âgée de 22 ans, bien réglée, eut une hémorrhagie très-conſidérable par les joues & les bras, ſans qu'on pût obſerver la plus legere ſolution de continuité. (*Præfat. de medicin. inſtatur.*) M. de Lamure, célebre profeſſeur de Montpellier, m'a rapporté avoir vu le canal thorachique tellement gorgé de ſang, qu'il en impoſoit pour un vaiſſeau ſanguin. Enfin, ſans aller entaſſer d'autres faits auſſi concluans, le chien cruellement & fort à propos fouetté par M. Aſtruc, préſente un exemple inconteſtable d'une ſemblable réſolution.

Si par une paſſion d'ame vive, ou quelqu'autre cauſe ſubite, ou même par l'application de quelques répercuſſifs trop énergiques, ou appliqués à contre-temps, la tumeur *inflammatoire* diſparoît tout à coup; c'eſt le cas de la déliteſcence. Elle ſe fait par la rétrogradation du ſang *inflammatoire* dans les vaiſſeaux plus conſidérables, d'où il ſe jette ſouvent ſur quelqu'autre partie; ce tranſport, ce changement s'appellent μετασταϛις *metaſtaſe.*

2°. Lorſque l'obſtruction eſt trop forte, que la réſolution ne peut avoir lieu, on obſerve dans la partie *enflammée* un battement très-vif & très-ſenſible, une douleur aigue & beaucoup de dureté; bientôt après la tumeur s'amollit, la douleur ceſſe, & il n'y a plus aucun battement; une ouverture naturelle ou pratiquée par l'art, donne iſſue à une liqueur blanchâtre, épaiſſe, égale & ſans caractere d'âcreté, lorſque le pus mérite d'être appellé *légitime & ſincere.* On croit communément que cette liqueur réſulte du mêlange des débris des vaiſſeaux déchirés & rompus avec le ſang, & qu'elle eſt l'effet de l'action méchanique des parties environnantes. C'eſt un ſentiment que M. Fizes a ſoutenu & préſenté ſous le jour le plus favorable dans un très-ſavant & utile traité ſur la ſuppuration; mais qu'il me ſoit permis, malgré une autorité ſi pondérante, de faire obſerver, 1°. que le mêlange des petits filamens vaſculeux eſt aſſez gratuitement ſuppoſé & très-peu néceſſaire pour la formation du pus. L'on voit très-ſouvent des ſuppurations abondantes, ſans qu'on puiſſe même ſoupçonner que la deſtruction des vaiſſeaux y ait la moindre part. J'ai vu dans la poitrine d'un homme mort à la ſuite d'une pleuréſie, plus de douze livres de pus qui rempliſſoit toute la capacité droite de la poitrine, & qui étoit placé entre la plevre & les muſcles inter-

coſtaux ; on ne voyoit dans ces parties que quelques légers déchiremens. Il peut bien ſe faire que dans ces grandes ſuppurations, qui deſſéchent le corps, le tiſſu cellulaire réduit à ſon premier état muqueux, contribue en quelque choſe à la formation du pus ; du moins alors il eſt détruit. 2°. Je penſe avec Stahl que le mouvement oſcillatoire des vaiſſeaux environnans ne ſuffit pas pour la ſuppuration, & qu'il ne ſert qu'à modérer le mouvement inteſtin du ſang ; il eſt très-certain que la ſanguification, la nature du ſang, & bien d'autres phénomenes de l'économie animale, le prouvent ; il eſt certain, dis-je, que le ſang eſt continuellement agité par un mouvement inteſtin de putréfaction, qui, dans l'animal vivant, eſt retardé & prévenu par les excrétions, par l'abord du chyle, par le mouvement progreſſif, & par l'action des vaiſſeaux ; dès que le ſang eſt hors du corps, ces cauſes n'ayant plus lieu, ce mouvement augmente, & le ſang ſe pourrit ; lorſqu'il eſt arrêté dans quelque partie, la même choſe arrive ; ſi dans les parties *enflammées*, le mouvement oſcillatoire ne perſiſtoit pas, la putréfaction auroit ſon effet total ; mais étant retenu en partie, & contrebalancé par le mouvement des vaiſſeaux, ſon action ſe réduit à diſſoudre & détruire le tiſſu mucilagineux du ſang, ou à le réduire en pus.

3°. Il eſt facile par ce que nous venons de dire, d'appercevoir comment & quand la gangrene terminera l'*inflammation* ; ſavoir, lorſque l'obſtruction ſera très-conſidérable, l'engorgement fort grand, alors les arteres diſtendues au-delà de leur ton ceſſeront de battre ; le mouvement progreſſif du ſang & l'action des vaiſſeaux totalement ſuſpendus, la vie ceſſera dans la partie ; elle ne conſiſte, de même que celle de tout le corps, que dans la continuité de ces mouvemens. La fermentation putride déja fort développée dans le ſang altéré qui fait la baſe de cette *inflammation*, n'ayant plus de frein qui la modere, ne tardera pas à avoir ſon effet, la putréfaction totale aura lieu ; la partie qui eſt alors gangrenée devient plombée, brune, livide, noirâtre, perd tout ſentiment, & exhale une odeur putride, cadavéreuſe ; c'eſt alors le ſphacele, dernier degré de mortification.

La partie gangrenée eſt pour l'ordinaire couverte de petites ampoules, cloches, φλυκθαινα, qui ſont formées par l'épiderme, qui ſe ſouleve, & qui renferme une ſéroſité âcre ſéparée du ſang & de l'air, produit ou plutôt dégagé par la fermentation putride. Il paroit encore par-là fort inutile d'aller encore recourir à un déchirement, à une rupture des vaiſſeaux obſtrués. On voit enfin que l'impétuoſité des humeurs vers la partie *enflammée*, leur âcreté, la grandeur de l'obſtruction, doivent concourir beaucoup à faire dégénérer l'*inflammation* en gangrene.

4°. L'induration eſt une terminaiſon familiere aux *inflammations* qui attaquent les glandes conglobées ou lymphatiques, parce qu'alors il y a double obſtruction ; ſavoir celle du ſang & celle de la lymphe : s'il n'y a que l'obſtruction ſanguine de réſolue, & que la lymphe reſte accumulée dans ſes vaiſſeaux, elle y formera une tumeur dure, indolente, skirrheuſe.

5°. Il peut arriver ſur-tout dans les éréſipeles qui ſont formées par l'arrêt du ſang, & de beaucoup de ſéroſité dans les vaiſſeaux cutanés, ſanguins & lymphatiques, que le ſang ſoit diſſipé ſeul ; la tumeur ſéreuſe perſiſtera, elle ſera molle, inſenſible, &c. c'eſt le cas des éréſipeles qui ſe terminent en œdeme.

6°. L'exulcération aura lieu principalement dans les *inflammations* qui ont leur ſiege dans des vaiſſeaux tendres & délicats, expoſés au frottement, à l'impreſſion du froid ; la moindre cauſe déchire ces petits vaiſſeaux, le froid les fait gercer avant que le pus ſoit formé. On peut en avoir des exemples aſſez fréquens dans cette eſpece d'*inflammation* éréſipélateuſe, connue ſous le nom de *mules*, *engelures*.

Partie thérapeutique. Le diagnoſtic. Il ne ſuffit pas de connoître l'*inflammation*, il faut en diſtinguer les différentes eſpeces, & il eſt auſſi très-important d'être inſtruit des cauſes qui l'ont produite ; c'eſt ſur ces trois points principalement que doit rouler le diagnoſtic. L'hiſtoire de l'*inflammation* expoſée au commencement de cet article, répand un grand jour ſur cette partie ; nous ſavons

ſavons en effet que la douleur & la chaleur fixées à une partie, ſont des ſignes qu'il ſuffit d'appercevoir pour être aſſuré que la partie à laquelle on les rapporte eſt *enflammée*. Si cette partie eſt intérieure, la fievre plus ou moins aiguë ſurvient, & l'on obſerve un dérangement dans les fonctions propres à cette partie; ſi l'*inflammation* eſt externe, à la douleur & à la chaleur, on voit ſe joindre, pour confirmer le diagnoſtic, la rougeur & la tumeur de la partie *enflammée*. 2°. Il n'y a pas plus de difficulté pour diſtinguer une *inflammation* phlegmoneuſe d'avec celle qui eſt érésipélateuſe; qu'on ſe rappelle les ſignes que nous avons détaillés plus haut, propres à l'une ou à l'autre de ces *inflammations*, & qui les différentient auſſi de celles qui ne participent ni de l'une ni de l'autre. 3°. Le diagnoſtic des cauſes exige plus de recherches & un examen plus grand, & il eſt plus néceſſaire qu'on ne penſe pour la curation. Il faut dans cette partie que le malade & les aſſiſtans aident le médecin; c'eſt le cas de dire avec Hippocrate : δει δε ε μονον εαυτον (ιητρον) παρεχειντα δεοντα ποιεειντα, κριτον νοσεοντα, καιτες παρεοντες, καιτα εξοθεν. « Il ne ſuffit pas que le médecin faſſe exactement ce qui convient, il faut que le malade, les aſſiſtans & les choſes extérieures y concourent. *Aphor. 1. lib. I.*

Le point principal conſiſte à déterminer ſi les cauſes ſont internes ou extérieures locales; on peut, & par le témoignage & en interrogeant le malade, ſavoir ſi l'*inflammation* eſt due à l'action du feu, du froid, d'un cauſtique, à une luxation, fracture, compreſſion, *&c.* Si aucune de ces cauſes ou autre extérieure quelconque n'a précédé, il y a tout lieu d'aſſurer que c'eſt une cauſe interne, un vice du ſang qui a déterminé l'*inflammation*; l'on peut en outre s'inſtruire quel eſt le vice du ſang, des humeurs, qui mérite d'être accuſé; ſi c'eſt la raréfaction, l'épaiſſiſſement, ou la trop grande quantité de ſang par les ſignes propres à ces différens états. *Voyez* RARÉFACTION, ÉPAISSISSEMENT, PLÉTHORE. Si l'*inflammation* ſurvient à la fin d'une fievre putride, maligne, peſtilentielle, *&c.* & ſur-tout ſi elle eſt accompagnée d'une diminution dans les ſymptômes, elle eſt cenſée critique. Ces *inflammations* ordinairement phlegmoneuſes, ont leur ſiege dans les glandes parotides ou inguinales, d'où leur eſt venu le nom de *parotides* ou *bubons*; ce n'eſt pas qu'il n'en ſurvienne dans d'autres parties, j'en ai vu pluſieurs fois. Quant aux érésipeles, on juge qu'elles doivent être attribuées à un ſang bilieux, ou à quelque dérangement dans le foie, lorſqu'elles viennent ſur-tout au viſage ſous cauſe évidente, qu'elles ſont périodiques & très-opiniâtres.

Le prognoſtic. Les jugemens qu'on peut porter ſur les ſuites de l'*inflammation* ſont extrêmement différens; le ſiege, la grandeur, les cauſes, l'eſpece d'*inflammation*, la vivacité des ſymptômes, des accidens, les terminaiſons, & mille circonſtances, en font varier le prognoſtic à l'infini; c'eſt ce qui fait que les généralités dans ces cas-ci ſont ſouvent ſi fautives, & preſque toujours inutiles; ce qui me donne occaſion de faire obſerver, 1°. que ceux qui ont voulu donner un prognoſtic générique pour toute *inflammation*, & qui ont dit que c'étoit une maladie aiguë, par conſéquent toujours dangereuſe, & qui ont fait ſonner bien haut qu'*elle attaquoit le principe vital*, *&c.* n'ont donné que des mots vuides de ſens & pleins de fauſſetés; car il eſt très-certain qu'il y a des *inflammations* ſans danger, tout comme il y en a avec danger; & bien plus, il y en a qui, loin d'apporter aucune incommodité, ſont ſouvent très-ſalutaires.

2°. Quand je dirai que telle ou telle *inflammation* eſt plus ou moins dangereuſe que telle ou telle autre, je prie qu'on ne prenne pas cela à la lettre, de façon qu'on regarde la propoſition comme rigoureuſement vraie, & à l'abri de toute exception; je ne parle que de ce qui arrive ordinairement, & je regarderois même comme un grand point de rencontrer juſte le plus ſouvent. Il faut, pour réaliſer une pareille aſſertion, un concours de circonſtances, qu'il eſt bien rare, pour ne pas dire impoſſible, de raſſembler : il faut placer deux *inflammations*, dont on compare le prognoſtic dans des cas abſolument ſemblables : ſi l'on veut, par exemple, décider ſur deux *inflammations*, dont l'une eſt à la tête & l'autre aux extrémités, ſuppoſer

le même degré d'*inflammation*, la même cauſe, la même conſtitution de ſang, le même tempérament, le même ſujet, le même ſiege, le même engorgement, *&c.* & quand on aura réuni toutes ces circonſtances, il faudra, pour ne pas courir le riſque de ſe tromper, dire, qu'ordinairement l'*inflammation* à la tête eſt plus dangereuſe que celle qui eſt aux extrémités; & cela arrivera effectivement le plus ſouvent. Il eſt aſſez reçu qu'une *inflammation* intérieure eſt pleine de danger, tandis que celle qui eſt externe, n'a pour l'ordinaire aucune ſuite fâcheuſe; cependant un panaris, un charbon, ſeront ſuivis d'une mort prompte, tandis qu'une pleuréſie ſe terminera heureuſement. Autre exemple, la réſolution eſt communément regardée comme la terminaiſon la plus favorable; cependant elle ſeroit nuiſible dans toutes les *inflammations* critiques, dans celles qui dépendent d'un virus; & enfin je crois que dans toutes celles qui ont quelque cauſe intérieure, la ſuppuration eſt préférable. On voit par-là que ces ſignes généraux qui regardent le prognoſtic, & ſur-tout le prognoſtic comparé, dont tous les traités de médecine regorgent, & moyennant leſquels on prétend s'afficher praticien conſommé, ne ſont ſouvent que des corollaires théoriques qui ne menent pas à grand'choſe. Le véritable prognoſtic ne peut bien ſe ſaiſir qu'au lit du malade; les circonſtances & les accidens qu'on obſerve, *&c.* le décident. Je vais néanmoins, pour me conformer aux uſages reçus, & ſuivre l'ordre propoſé, donner là-deſſus quelques généralités peu rigoureuſes, & dont je ne garantis pas l'utilité dans la pratique.

1°. Les *inflammations* qui attaquent quelque partie conſidérable interne, quelque viſcere, ſont plus dangereuſes que celles qui ont leur ſiege extérieur; parmi celles-ci, celles qui occupent la tête ou le col, comme les éréſipeles qui l'entourent en forment le collier, que les Grecs appellent ἁλυσις, ſont plus à craindre que celles qui ſont aux piés, aux mains, *&c.* Leur ſiege dans les parties tendineuſes, aponévrotiques, glanduleuſes, nerveuſes, dans les membranes tendues, extrêmement ſenſibles, les rend plus fâcheuſes que celles qui ſont dans les cas oppoſés.

2°. Les *inflammations* formées & entretenues par quelque vice général du ſang ſont plus difficiles à guérir, & plus dangereuſes que celles qui ne ſuppoſent qu'un dérangement local dans la partie affectée; & parmi les cauſes extérieures, il y en a qui agiſſent plus violemment, comme le feu, les cauſtiques actifs, fractures, *&c.* & qui augmentent par-là le péril de l'*inflammation*.

3°. La grandeur de l'*inflammation* contribue rarement à la rendre plus fâcheuſe; c'eſt ſur-tout la vivacité de la douleur & la violence des accidens qui la ſuivent, qui peuvent rendre le danger plus ou moins preſſant, comme la fievre, les veilles, convulſions, délire, *&c.*

4°. On croit communément que l'*inflammation* éréſipélateuſe eſt plus dangereuſe que le phlegmon, parce que, dit-on, le ſang eſt plus âcre, la douleur plus vive, la gangrene plus prochaine, *&c.*

5°. La conſtitution du ſujet, le tempérament, l'âge, *&c.* peuvent auſſi faire varier le prognoſtic; chez les perſonnes cacochymes, les ſcorbutiques, hydropiques, *&c.* les *inflammations* ſe réſolvent rarement; elles dégénerent en ſuppuration de mauvais caractere, ou en gangrene, de même que dans les tempéramens phlegmatiques & les vieillards. Dans les jeunes gens d'un tempérament vif & ſanguin, chez les perſonnes extrêmement ſenſibles, les accidens ſont toujours plus graves; la terminaiſon eſt bientôt décidée en bien ou en mal.

6°. De toutes les terminaiſons, la réſolution eſt ordinairement la plus heureuſe, la ſeule qui ſoit vraiment & entiérement curative; les autres terminaiſons ſont des maladies où la mort ſuccede à l'*inflammation*. Il eſt des cas particuliers où la ſuppuration eſt plus avantageuſe; & quoique la gangrene ſoit l'état de mort, la terminaiſon la plus fâcheuſe, il eſt des cas, au moins à l'extérieur, où elle eſt plus à ſouhaiter qu'à craindre; c'eſt lorſque les accidens qui ſurviennent à l'*inflammation* ſont extrêmement violens, le corps eſt prêt à ſuccomber aux efforts trop actifs & trop long-temps ſoutenus d'une fievre opiniâtre; alors la mort d'une partie

eſt néceſſaire pour ſauver la vie de tout le corps.

La partie du prognoſtic la plus certaine & la plus utile dans la pratique, eſt celle qui comprend les ſignes qui préſagent la terminaiſon de l'*inflammation*. 1°. On doit s'attendre à la réſolution lorſque les ſymptomes de l'*inflammation* ſont modérés, que la douleur eſt légere, ou plutôt n'eſt qu'une ſimple démangeaiſon, lorſqu'on commence à voir une diminution graduée & inſenſible dans le volume & la dureté de la tumeur, & qu'on obſerve une humidité ſur la partie *enflammée*. 2°. La ſuppuration s'annonce par l'augmentation des ſymptomes, par le caractere de la douleur, qu'on appelle *pulſative*, par la figure de la tumeur, qui finit en une pointe extrêmement dure, & dans laquelle le battement eſt plus ſenſible. Cette terminaiſon eſt plus fréquente & plus avantageuſe dans les phlegmons que dans les éréſipeles, où la ſuppuration eſt fort rare, & preſque toujours d'un mauvais caractere. 3°. Les *inflammations* qui tendent à l'induration occupent toujours des parties glanduleuſes; elles ſont phlegmoneuſes; la douleur, le volume, la chaleur, diminuent ſenſiblement, & cependant la dureté, la réſiſtance deviennent plus marquées; cette gradation s'obſerve juſqu'à ce que l'*inflammation* ſoit transformée en skirrhe; cette terminaiſon eſt plus incommode que dangereuſe. 4°. Lorſque l'*inflammation* eſt éréſipélateuſe, qu'elle occupe un eſpace aſſez conſidérable, que la tumeur qui l'accompagne eſt fort élevée, molle, facile à recevoir l'impreſſion du doigt, & lente à ſe rétablir, on peut, comme je l'ai obſervé, s'attendre qu'à l'*inflammation* ſurviendra un œdeme. 5°. On doit craindre l'exulcération dans les parties qui ſont foibles, délicates, comme au bout des mamelles, au vagin, aux yeux, dans celles qui ſont expoſées à l'air froid, & ſur-tout quand c'eſt à cette cauſe que l'*inflammation* doit être attribuée, comme on l'obſerve dans les engelures. 6°. Les ſignes qui préſagent la terminaiſon en gangrene, ſont une augmentation conſidérable des ſymptomes, une tenſion exceſſive, une douleur extrêmement vive, mais ſans battement; & lorſqu'elle eſt déjà commencée, la peau ſe flétrit, devient plombée, & la douleur ceſſe preſque entiérement.

La curation. Nous pouvons appliquer ici avec encore plus de raiſon, ce que nous avons dit du prognoſtic de l'*inflammation*; c'eſt qu'il eſt bien difficile, j'oſe même dire dangereux, de donner des méthodes thérapeutiques générales; ainſi ne pouvant entrer dans un détail circonſtancié de tous les cas particuliers, ni ſuivre toutes les indications qui pourroient ſe préſenter, nous nous contenterons d'expoſer quelques conſidérations pratiques ſur l'uſage des remedes qu'on a coutume d'employer dans le traitement des *inflammations* extérieures; telles ſont la ſaignée, les émolliens, anodins, narcotiques, réſolutifs, ſuppuratifs, anti-gangreneux. Il nous ſuffira de faire obſerver qu'on ne doit pas négliger les ſecours intérieurs; lorſque la cauſe qui a produit l'*inflammation* eſt interne, il faut approprier les remedes à la cauſe; dans l'épaiſſiſſement, inſiſter ſur les apéritifs, inciſifs ſalins, ſudorifiques, *&c.* dans la raréfaction, faire principalement uſage des boiſſons abondantes, acides ou nitreuſes; dans les éréſipeles du viſage périodiques, avoir recours aux émétiques, aux antibilieux, hépatiques, fondans, aux eaux minérales, acidules, aux martiaux, & ſur-tout à l'aloès combiné avec le tartre vitriolé; il eſt inutile d'avertir qu'il faut, autant qu'on le peut, faire ceſſer l'action des cauſes évidentes connues, remettre une luxation, rappeller des excrétions ſupprimées, *&c.*

1°. *La ſaignée*. Le plus ſûr, le plus inconteſtable, & peut être le ſeul effet de la ſaignée, eſt de déſemplir les vaiſſeaux, de diminuer la quantité de ſang; cet effet eſt ſuivi d'un relâchement dans le ſyſtême vaſculeux, & d'une diminution très-marquée dans la force des organes vitaux. De ces principes connus & conſtatés par une obſervation journaliere, on peut déduire les cas d'*inflammation* où la ſaignée convient. Toutes les fois que la quantité ou le mouvement du ſang ſont trop augmentés, que l'irritabilité eſt trop animée, que la douleur, la chaleur, la fievre & les autres accidens preſſent un peu trop vivement;

dans d'autres cas elle ſera tout au moins inutile, quelquefois dangereuſe; au reſte, quand je dis que la ſaignée peut être dangereuſe, je ne parle pas d'une ou deux ſaignées, qui de la maniere dont on les fait en quelques lieux, ne ſont le plus ſouvent qu'indifférentes; mais de ces ſaignées copieuſes & multipliées à l'excès, qui ſont aujourd'hui & ici fort à la mode. Boerhaave regarde la ſaignée comme extrêmement avantageuſe dans l'*inflammation* par erreur de lieu. Quant à moi, il me paroît qu'à l'exception de quelque cas très-rare, il n'y a pas de plus mauvais remede; mais voici comment Boerhaave raiſonne (obſervez qu'il raiſonne, & qui pis eſt, théoriquement à ſa coutume): le ſang qui eſt arrêté dans les lymphatiques doit, pour que la réſolution ait lieu, rétrograder; or cette rétrogradation étant empêchée par l'abord continuel du ſang pouſſé par les forces de la circulation, moins il y aura de ſang, moins il ſera pouſſé avec force contre ces petits vaiſſeaux, & plus facilement ſe fera la rétrogradation du ſang engagé: raiſonnement très-lumineux, qui le conduit à ordonner dans ces cas là, de grandes évacuations de ſang, des relâchans & des frictions, légeres ſans doute; *evacuatione magnâ ſanguinis arterioſi, venoſique per ſanguinis miſſionem*; 2, *laxatione fibrarum*; 3, *frictione artificiali*. Qu'il me ſoit permis d'oppoſer à l'autorité du grand Boerhaave, 1°. que les grandes évacuations de ſang, pour me ſervir de ces termes, relâchent & affoibliſſent les vaiſſeaux, & que cependant pour que la rétrogradation ait lieu, il faut des oſcillations un peu fortes de la part de ces vaiſſeaux délicats. 2°. Que rien ne contribue plus à diminuer ces oſcillations, à former & augmenter l'obſtruction par l'erreur de lieu, que la foibleſſe & le relâchement des vaiſſeaux, comme il eſt forcé de l'avouer lui-même, *aph.* 118. 3°. Que dans les cas même où cette obſtruction auroit été produite par le mouvement augmenté du ſang, la ſaignée abondante ſeroit pernicieuſe, préciſément parce qu'elle diminueroit ce mouvement; les cauſes qui font naître l'obſtruction par erreur de lieu, ajoute ce grave auteur dans le même aphoriſme, ne la rendent jamais plus opiniâtre que lorſqu'elles ſont ſuivies des cauſes oppoſées. 4°. Remarquons enfin pratiquement que les ophtalmies, qui offrent un exemple de cette eſpece d'*inflammation*, ſont très-ſouvent augmentées par les ſaignées, qu'on ſe garde bien de les traiter par les émolliens relâchans, *&c.* que les remedes qui ſont les plus appropriés dans ces cas, ſont les roborans, réſolutifs un peu forts, les répercuſſifs, tels que l'eau roſe, l'eau de fenouil, l'alun, *&c.* les relâchans n'y conviennent pas mieux; & les frictions qu'il conſeille auſſi pourroient être d'un grand ſecours ſi on les faiſoit fortes; *dura (frictio), ligat, ſtringit*; elles reſſerrent, produiſent un effet contraire à ſes ſaignées; une friction foible tombe dans l'inconvénient des relâchans, *molli ſolvet.* Hippocr. *de medic. offic.*

Les émolliens narcotiques. 2°. Il en eſt des émolliens relâchans, *&c.* comme de la ſaignée, ils conviennent dans les mêmes cas; leur principal effet eſt de détendre, d'humecter, d'affoiblir, d'efféminer, pour parler avec Hippocrate, les ſolides, d'en diminuer l'irritabilité; vertu que poſſedent éminemment d'une façon ſinguliere les narcotiques pris intérieuremunt, ou ſimplement appliqués à l'extérieur; tous ces remedes ſont évidemment indiqués lorſque la douleur eſt extrêmement aiguë, la tenſion très-conſidérable, la contractilité exceſſive; mais il eſt ſurprenant de voir appliquer ces remedes, ſur-tout les émolliens, dans preſque toutes les *inflammations*, malgré le peu de ſuccès, ou même les inconvéniens qu'on voit en réſulter ſi ſouvent. Les narcotiques ſont plus dangereux, ils exigent auſſi beaucoup plus de circonſpection & de prudence dans leur adminiſtration; ils calment tout de ſuite les douleurs les plus vives, émouſſent & aſſoupiſſent, pour ainſi dire, la ſenſibilité, diminuent le mouvement des arteres, qui en eſt une ſuite, & par conſéquent la vie de la partie; auſſi n'eſt-il pas rare de voir des *inflammations* terminées en gangrene par l'uſage hors de propos de ces médicamens. Ce que nous venons de dire peut auſſi s'appliquer à quelques préparations du plomb, dont l'effet eſt merveilleux dans

les mêmes cas où ces remedes conviennent ; mais ſi on les applique indifféremment à toutes les *inflammations*, à la maniere des charlatans ou des enthouſiaſtes, ils produiſent ſouvent de très-pernicieux effets. J'ai vu, par exemple, une ophtalmie très-légere, augmenter conſidérablement par l'application de la liqueur de ſaturne ; le malade couroit riſque de perdre l'œil ſi l'on n'avoit ôté bientôt cet excellent topique. Je ne ſaurois cependant croire que ce remede agiſſe en répercuſſif, comme on le penſe communément, fondé ſur ſes ſuccès heureux dans les *inflammations* éréſipélateuſes : je me ſuis convaincu du contraire dans la guériſon d'une gale que j'opérai par ce ſeul remede ; je vis avec étonnement que par l'application de la liqueur de ſaturne, les puſtules, loin de rentrer, ſortirent plus abondamment, & ſe multiplierent beaucoup ; après quelques jours d'éruption, elles ſécherent.

Les réſolutifs. Je n'entends pas ici par réſolutifs cette foule de médicamens de différente eſpece, quoique compris ſous le même nom & la même claſſe, qui, ſoit en ramolliſſant, ſoit en ſtimulant, ſoit en calmant les douleurs, peuvent concourir à la réſolution d'une *inflammation*. Je n'appelle de ce nom que ceux qui paſſent pour avoir la vertu de diviſer le ſang épaiſſi, engagé, & de le faire paſſer par les extrémités des petits vaiſſeaux, & qui dans le vrai ne font que reſſerrer, agacer, & ſtimuler les vaiſſeaux. Leur prétendue action ſur le ſang n'eſt rien moins que ſuffiſamment prouvée ; il n'y a que le mercure, & peut-être le plomb, dans qui cette propriété ſoit réelle, ou du moins conſtatée d'une maniere ſatisfaiſante ; ainſi c'eſt en agiſſant ſimplement ſur les vaiſſeaux que les remedes dont il eſt ici queſtion concourent à la réſolution ; cette terminaiſon étant principalement opérée par les oſcillations des vaiſſeaux & le mouvement inteſtin du ſang, on voit par-là que les réſolutifs ſeront très-appropriés dans les cas où les ſymptomes de l'*inflammation* ne ſont pas violens, où il faudra augmenter le ton des vaiſſeaux relâchés, ranimer le mouvement des humeurs engourdies. Dans les éréſipeles œdémateuſes, par exemple, leur principal uſage eſt ſur la fin des *inflammations*, pour aider une réſolution qui s'opere lentement ; & il faut pour les employer en ſureté, que la réſolution commence à ſe faire, ou plutôt qu'elle ſoit à demi faite. La précipitation à cet égard eſt toujours nuiſible ; ſi l'*inflammation* étoit trop conſidérable, la tumeur dure, l'obſtruction trop forte, leur application ne pourroit qu'être très-pernicieuſe. Il en eſt de même, à plus forte raiſon, des répercuſſifs, qui ne different des réſolutifs que par le degré d'adſtriction plus fort ; ils fortifient, reſſerrent, & criſpent davantage les vaiſſeaux. Appliqués à contre-temps, ils font plus ſûrement dégénérer l'*inflammation* en gangrene ; ils doivent être bannis de l'uſage dans toutes les *inflammations* qui dépendent de quelque cauſe interne ; ils riſqueroient d'occaſionner quelque tranſport ou métaſtaſe dangereuſe ; mais dans les *inflammations* occaſionnées par quelque cauſe extérieure, ils produiſent de très-bons effets, ſi on les applique de bonne heure ; le retardement pourroit avoir des inconvéniens fâcheux ; dans les brûlures, l'eſprit-de-vin, un des forts répercuſſifs, appliqué dès le commencement, eſt regardé comme ſpécifique. Ils ont la propriété ſingulere & très-remarquable de prévenir les *inflammations* qu'on a ſujet de craindre à la ſuite d'une chûte, d'une luxation, d'une foulure, *&c.* On ſe trouve très-bien de plonger tout de ſuite, après quelqu'un de ces accidens, la partie affectée dans de l'eau bien froide, ou de l'eſprit-de-vin. En général, ces remedes réuſſiront mieux dans les *inflammations* éréſipélateuſes, que dans les phlegmons ; mais leur ſuccès dépend toujours de la promptitude de l'application.

Suppuratifs. Il y a différens remedes connus ſous le nom de *ſuppuratifs*, *maturatifs*, parce qu'accidentellement & dans quelques cas particuliers, ils ont accéléré ou favoriſé la ſuppuration ; mais, à proprement parler, il n'y a point de vrai ſuppuratif ; la ſuppuration eſt une véritable coction, ouvrage de la nature, c'eſt-à-dire, du mouvement du ſang & de l'action des vaiſſeaux. Ainſi tout remede, eu égard aux conditions où ſe trouveroient le ſang & les vaiſſeaux, peut devenir ſuppuratif. &c.

ceſſer de l'être. On obſerve cependant que l'application de certains médicamens eſt aſſez conſtamment ſuivie de cet effet; mais il paroît que c'eſt plutôt à la forme du remede qu'au remede lui-même, qu'il doit être attribué. C'eſt lorſque ces remedes ſont diſpoſés en forme d'onguens, cataplaſmes, emplâtres, & par-là rendus très-propres à intercepter la tranſpiration, accélérer en conſéquence le mouvement inteſtin, & augmenter l'engorgement, qu'ils peuvent faire tourner à la ſuppuration une *inflammation* qui, ſans cela, peut-être ſe réſoudroit. Ainſi ces remedes conviendront dans les *inflammations* critiques, peſtilentielles, dans celles qui ſont produites & entretenues par un virus ou quelqu'autre cauſe interne; ils ſont plus appropriés aux phlegmons, ſur-tout dans le temps qu'ils s'élevent en pointe, & que les douleurs & les battemens y aboutiſſent, & y ſont plus ſenſibles; ſignes d'une ſuppuration prochaine.

Les anti-gangreneux. On a donné le nom d'*anti-gangreneux*, ou *anti-ſeptiques*, à des médicamens qu'on a cru capables de prévenir la gangrene, de la guérir, ou d'en arrêter les progrès. Ces remedes ne ſont que des réſolutifs très-énergiques, dont l'effet ſe réduit à relever avec plus ou moins d'activité le ton, & augmenter le mouvement des vaiſſeaux. Preſque toutes les *inflammations* qui dégénerent en gangrene tendent à cette terminaiſon à cauſe de l'exceſſive irritabilité, de la roideur, & de la tenſion trop conſidérable des vaiſſeaux qui les empêchent de réagir & de modérer le mouvement inteſtin du ſang: ainſi l'idée d'employer les ſtimulans anti-gangreneux, dans la vue de prévenir la gangrene, eſt une idée purement théorique, & qui n'eſt d'accord avec la pratique que dans quelques cas particuliers très-rares d'*inflammation*, où le mouvement du ſang ralenti joint à un trop grand relâchement, à une eſpece d'inſenſibilité, fait craindre la gangrene. Si elle eſt déja commencée, que la partie ſoit un peu ramollie, la ſenſibilité émouſſée, & les vaiſſeaux flétris & relâchés, on peut en ſûreté les ranimer par les ſpiritueux roborans anti-ſeptiques; le plus sûr, ou pour mieux dire, le ſeul ſecours propre à prévenir la gangrene, qui eſt auſſi très-propre à en arrêter les progrès, conſiſte dans les ſcarifications.

Supplément à l'article précédent.

Dans l'*inflammation* qui arrive au corps animal, il faut que le ſang ſe porte avec plus de vîteſſe dans la partie enflammée: il faut que cette partie en reçoive une plus grande partie dans un temps donné, & que le retour de ce ſang ne ſe faſſe pas avec la même facilité par les veines.

Il ne ſuffit pas pour faire naître une *inflammation*, que l'artere ſoit obſtruée. M. de Sauvages a fort bien remarqué que dans le corps humain, où chaque artere a pluſieurs branches, l'obſtruction ne feroit d'autre effet que de tourner le ſang de la branche obſtruée, & de le dériver dans la branche libre la plus à portée. J'ai bien des fois lié une artere dans l'animal vivant, j'ai ſuivi, le microſcope à la main, les changemens de la circulation qui naiſſoient de cette ligature; j'ai vu le ſang abandonner la branche liée, & enfiler une branche voiſine. Il eſt vrai auſſi, & c'eſt ce qui a échappé à M. de Sauvages, ſi cette artere n'avoit pas de branche à portée, qu'alors la ligature feroit un effet très-différent; l'artere liée s'étendroit, ſe dilateroit, s'alongeroit à chaque pulſation du cœur, & il en naîtroit en gros les ſymptomes de l'*inflammation*.

Pour produire l'*inflammation*, il ne ſuffit pas que le ſang s'accumule dans les vaiſſeaux d'une partie, il faut que ce ſoit avec une certaine ſupériorité de vîteſſe & un effort particulier, ſans laquelle ce ne ſeroit qu'une obſtruction. Cette vîteſſe additionnelle a ſa ſource dans la partie enflammée même; car dans les *inflammations* légeres d'un doigt ou de quelque partie de la peau, le pouls n'eſt pas accéléré & le cœur n'eſt pas affecté; & cependant la chaleur, la rougeur, la pulſation même de la partie enflammée démontrent que le ſang s'y porte avec une vélocité nouvelle.

Il eſt difficile cependant de découvrir ce qui peut être dans la partie même la cauſe de cette célérité additionnelle. C'eſt ſouvent un ſimple ſtimulus, une épine

dans l'exemple de Helmont, une douleur quelconque, la bleſſure d'une partie nerveuſe, une friction trop forte. Je ne haſarderai point de conjectures ſur la maniere dont l'ébranlement des nerfs attire le ſang; car ce n'eſt pas uniquement la douleur: la volupté fait le même effet ſur la circulation.

L'érection me paroît un exemple naturel de l'*inflammation*. La friction des nerfs du gland attire à la partie, dans laquelle réſident les nerfs ébranlés, une affluence de ſang extraordinaire; cette partie en reçoit de la chaleur, de la rougeur, une augmentation de volume. Une irritation même douloureuſe, cauſée par le poiſon âcre d'une femme impure, ou par le poiſon des cantharides, cauſe le même effet que la volupté.

Ce ne ſauroit être l'oſcillation des petits vaiſſeaux; car dans l'exemple de l'érection, l'accélération du ſang ſe fait dans les grandes arteres des corps caverneux, long-temps avant qu'on s'en apperçoive dans le gland, qui cependant eſt le ſiege de l'irritation nerveuſe; le gland ne ſe remplit de ſang que le dernier, & après le corps de la verge. D'ailleurs, ces petits vaiſſeaux en oſcillant n'attireroient pas le ſang du tronc de l'artere commune: leur compreſſion réſiſteroit à ce ſang, & diminueroit la facilité qu'il trouve à les remplir. Elle feroit préciſément le même effet que fait le pouls; elle réſiſteroit alternativement au mouvement imprimé au ſang par le cœur; elle en abſorberoit la preſſion latérale, & elle la rendroit dans l'autre inſtant par ſa compreſſion.

Mais cette oſcillation eſt très-mal conſtatée. Le microſcope, appliqué aux petits vaiſſeaux des animaux vivans, n'y voit jamais de contraction, ni de dilatation; leurs bleſſures ne retirent pas leurs levres, & les poiſons les plus âcres n'y produiſent point de rétreciſſement.

Si l'on veut donner le nom d'*oſcillation* au pouls des petits vaiſſeaux, plus ſenſible ſans doute dans l'*inflammation*, on riſquera de confondre une action attribuée aux vaiſſeaux avec une force augmentée dans l'impulſion du ſang.

Sans diſputer davantage ſur des probabilités, nous continuerons de ſuivre les phénomenes de l'*inflammation*. Pour la faire naître, il faut néceſſairement que le retour du ſang par les veines ſoit devenu plus difficile. Quelle que fût la nouvelle viteſſe imprimée au ſang artériel dans la partie enflammée, elle n'auroit aucune ſuite, ſi ce ſang pouvoit revenir au cœur par les veines avec la même viteſſe; ce ſeroit une fievre, & non pas une *inflammation*. Dans l'exemple analogue de l'érection, le ſang artériel ſe précipiteroit en vain dans les arteres de l'organe de la génération, ſi ſon retour n'étoit arrêté dans les veines.

Le ſang ſe portant avec plus de viteſſe dans les arteres de la partie enflammée, & ne retournant pas avec la même viteſſe au cœur, il s'accumule dans cette partie, elle rougit, ſe gonfle & s'échauffe. Cette accumulation ſe fait principalement dans les petites arteres même; on la voit à l'œil dans les vaiſſeaux artériels de la conjonctive. Boerhaave l'y contemploit le microſcope à la main. Des petites branches, imperceptibles dans l'état naturel, deviennent viſibles alors & rouges par l'accumulation des globules de cette couleur.

Ce phénomene ſi ſimple a donné lieu au ſyſtême célebre de l'*erreur du lieu*, inventé par Eraſiſtrate & renouvellé par Boerhaave, qui l'a enſeigné avant Vieuſſens. Ce grand homme croyoit avoir découvert une décompoſition ſucceſſive des globules du ſang: chacun des globules rouges étoit compoſé, ſelon lui, de ſix globules jaunes, dont chacun à ſon tour étoit formé par la réunion de ſix globules tranſparens: une ſuite de liqueurs toujours plus fine naiſſoit de la décompoſition ſucceſſive des globules. Chaque eſpece de liqueur plus fine que le ſang avoit ſes vaiſſeaux artériels nés de l'artere rouge, l'intermede de l'artere jaune de la tranſparente & des autres claſſes ſupérieures, leur calibre étoit proportionné aux globules, qu'ils étoient deſtinés à recevoir.

L'*inflammation* ſe faiſoit toujours dans l'hypotheſe du grand-homme que nous venons de nommer, quand les globules

pouſſés par une vîteſſe exceſſive, s'ouvroient un accès dans les vaiſſeaux plus fins que les vaiſſeaux rouges. Comme ces vaiſſeaux étoient eux-mêmes des arteres, & ſe rétréciſſoient continuellement, le globule, pouſſé dans la partie la plus large du vaiſſeau jaune, ne trouvoit pas de paſſage dans la partie plus étroite de ce vaiſſeau; il étoit arrêté, il dilatoit ſon vaiſſeau, & le forçoit à recevoir de nouveaux globules rouges, qui tous s'enclavoient dans le vaiſſeau jaune, le dilatoient, s'y engorgeoient, & produiſoient une rougeur nouvelle, une chaleur & un frottement violent, & ſouvent détruiſoit ce vaiſſeau.

L'expérience des vaiſſeaux de la conjonctive ne prouve pas ce que l'on voudroit qu'elle prouvât. Les vaiſſeaux inviſibles dans l'état naturel ne le ſont pas, parce qu'ils ne charient pas des globules rouges; ils le ſont, parce qu'ils n'en tranſmettent qu'une file. Le microſcope découvre très-bien les globules rouges dans les vaiſſeaux, qui ſont inviſibles à l'œil ſimple. J'en ai fait l'expérience dans les vaiſſeaux du méſentere des grenouilles & de la membrane vitrée dans les poiſſons. Les vaiſſeaux de la conjonctive, que l'*inflammation* rend viſibles, ſont des arteres naturellement rouges, préparées pour charier des globules rouges, mais trop fines pour en tranſmettre pluſieurs fils à la fois. Elles deviennent viſibles, lorſque l'*inflammation* y a attiré un plus grand nombre de ces globules, & qu'au lieu d'une file, il s'y en accumule dix files par exemple, car le nombre de globules requis pour rendre viſible un vaiſſeau, ne m'eſt pas bien connu; il doit varier même ſuivant l'épaiſſeur des tuniques du vaiſſeau ou de la membrane qui le recouvre. La pudeur fait rougir les joues, elle ne fait pas le même effet ſur les mains. L'épiderme des joues eſt plus fine, & les vaiſſeaux ſont placés plus ſuperficiellement.

Le ſyſtême même des vaiſſeaux d'un ordre inférieur ſouffre de grandes difficultés. La facilité avec laquelle des liqueurs même colorées enfilent les vaiſſeaux de la perſpiration & des vapeurs exhalantes, ne paroît pas compatible avec une longue ſuite de petites arteres, toutes plus fines les unes que les autres, & dont les plus groſſes ſeroient plus étroites que la plus petite des arteres rouges. Les liqueurs injectées enfilent avec plus de facilité ces vaiſſeaux exhalans que les veines rouges même, évidemment continuées aux arteres rouges. On ne voit pas comment la communication pourroit être plus facile avec des vaiſſeaux qui ne dériveroient des arteres rouges, qu'après une longue ſuite de dégradations, par leſquelles des arteres, toujours plus ſubtiles, produiroient à la fin ces vaiſſeaux exhalans.

On ne refuſe pas d'admettre des vaiſſeaux à liqueurs tranſparentes; ces vaiſſeaux paroiſſent être néceſſaires pour la ſécrétion des liqueurs extrêmement fines, telles que l'eau du cryſtallin & le fluide nerveux. Ce que l'on voudroit retrancher de l'hypotheſe, c'eſt cette longue ſuite de vaiſſeaux graduellement diminuée, dont les derniers ne tiendroient aux arteres rouges que par une longue ſuite d'arteres ſucceſſivement plus fines.

Il eſt d'ailleurs évident que la décompoſition des globules rouges en ſix globules jaunes, n'eſt qu'une obſervation erronée de Leeuwenhoek, qui a pris pour cette décompoſition celle d'un amas de globules rouges, qui ſe détachoient & ſe ſéparoient, après avoir été accumulés en un monceau. J'ai trop ſuivi ces expériences pour avoir le moindre doute là-deſſus.

Un autre effet plus certain de l'*inflammation*, c'eſt le ſuintement du ſang, qui des arteres s'échappe dans le tiſſu cellulaire. Cette eſpece d'*inflammation* a été connue à Galien. Il la regarde cependant, non comme la cauſe de l'*inflammation*, mais comme ſon effet. Elle eſt manifeſte dans preſque toutes les *inflammations*; la rougeur y eſt générale, & toute la partie enflammée eſt d'une couleur uniforme. L'injection d'une colle teinte avec la cochenille fait exactement le même effet. Cette colle s'échappe dans le tiſſu cellulaire, & donne la couleur la plus vive à la peau, à la membrane pituitaire, ou à celle des inteſtins.

Cette exſudation ſe fait ſans que les vaiſſeaux ſe rompent. Quand après l'injection

tion d'une liqueur aqueuſe qui a tranſudé dans la celluloſité, on injecte une matiere plus groſſiere, de la cire, par exemple, mêlée de ſuif, elle ne ſort point des arteres & ne ſuit pas juſques dans la celluloſité la route de la liqueur fine.

La partie cependant la plus gélatineuſe du ſang paroît former avec la graiſſe la matiere du pus, qui eſt la ſuite la plus commune des *inflammations*. Des expériences modernes ont découvert l'analogie du pus avec les humeurs albumineuſes, & la partie adipeuſe ſe trahit aſſez ſouvent par la facilité avec laquelle le pus prend feu.

La cauſe de la tranſudation n'eſt pas difficile à comprendre. Le ſang étant porté avec violence dans les arteres de la partie enflammée, & ne trouvant pas une ſortie proportionnée aux veines, enfile les pores par leſquels la graiſſe & la vapeur gélatineuſe ſe répandent naturellement dans les cellules. C'eſt dans l'*inflammation* que le ſang même ſuinte par ces pores, parce que la force nouvelle du ſang artériel dilate ces pores, dont le calibre naturel n'admettoit pas les globules du ſang.

Dans l'érection, cette infuſion du ſang rouge eſt plus abondante & plus marquée. Dans le temps de l'érection, les pores, par leſquels les arteres s'ouvrent dans les corps caverneux, ſont plus larges & plus couverts.

Dans la réſolution de l'*inflammation*, le ſang épanché dans la celluloſité ſe diſſout & ſe repompe par les veines. Dans le pénis, cette réſorption ſe fait d'abord que l'irritation nerveuſe a ceſſé, & le ſang ne s'y décompoſe pas. Il en eſt de même dans l'*inflammation*, quand l'accélération du ſang artériel a diminué, avant que l'humeur épanchée dans les celluloſités ait contracté ce degré de corruption & de putridité commencé, qui caractériſe le pus. (*H. D. G.*)

INFLAMMATOIRES, MALADIES. (*Médecine.*) *L'hiſtoire. Les maladies inflammatoires* ſont caractériſées principalement par une fievre aiguë, proprement appellée *fievre inflammatoire*, & par les ſignes plus ou moins marqués de l'inflammation, rapportés à une partie qui décide pour l'ordinaire l'eſpece & le nom de la *maladie inflammatoire*. Il n'eſt pas néceſſaire, comme quelques-uns ont penſé, que l'inflammation attaque une partie interne conſidérable ; elle a ſouvent ſon ſiege à l'extérieur ; mais une condition qui me paroît abſolument requiſe, c'eſt que la cauſe ſoit interne, ou qu'elle ait agi ſur-tout intérieurement.

Variété. On peut par rapport au ſiege de l'inflammation, établir deux claſſes de *maladies inflammatoires* : dans les unes l'inflammation eſt extérieure, exanthémateuſe; dans les autres elle occupe quelque partie interne. A la premiere claſſe, on peut rapporter la petite vérole, la rougeole, la fievre miliaire, érélipélateuſe, la porcelaine, les aphthes, la peſte même, marquée pour l'ordinaire par des bubons parotides, charbons, *&c.* La ſeconde comprend l'inflammation du cerveau, appellée fort improprement par Etmuller & Bartholin *ſphacéliſme*, la phrénéſie, l'angine, pleuréſie, péripneumonie, paraphrénéſie, l'inflammation de l'eſtomac, du foie, de la matrice, *&c. Voyez ces mots.*

Ces maladies ſont ordinairement précédées d'un état *neutre* qui dure quelques jours, pendant leſquels la maladie n'eſt pas encore décidée ; on n'eſt pas encore malade ; on n'eſt qu'indiſpoſé ; on ſe ſent un mal-aiſe univerſel, des laſſitudes, peſanteurs de tête, dégout, langueur d'eſtomac, indigeſtion, *&c.* La maladie commence le plus ſouvent par un froid, un tremblement plus ou moins vif, auquel ſuccede la fievre ; les temps auxquels les ſignes d'inflammation commencent à ſe manifeſter ſont fort différens. Pour l'ordinaire le point de coté qui marquera la pleuréſie, paroît dès le premier jour de la fievre, dans l'inſtant du friſſon, l'inflammation varioleuſe paroît le troiſieme ou quatrieme jour, *&c.* La douleur varie auſſi ſuivant la partie enflammée ; elle eſt vive, aiguë, lorſque quelque partie membraneuſe, tendue, eſt affectée : elle eſt au contraire modérée, ſourde, ſouvent n'eſt qu'une peſanteur incommode, lorſque l'inflammation occupe le parenchyme même des viſceres. Le caractere du pouls eſt proportionné à la douleur : dans celles qui ſont vives, il eſt dur, ſerré, tendu ; dans les cas oppoſés, il eſt plus mol

& plus ſouple ; ſes caracteres changent auſſi ſuivant la ſituation de la partie & le temps de la maladie. Dans les inflammations de la tête il eſt plus fort, plus dilaté, plus plein, en un mot ſupérieur ; dans celles qui attaquent les viſceres inférieurs, il eſt plus petit, plus concentré, moins égal. Au commencement de la maladie, dans le temps d'irritation ou de crudité, il eſt dur, ſerré, fréquent : ſur la fin quand l'iſſue eſt ou doit être favorable, il ſe ralentit, ſe développe, s'amollit, devient plus ſouple & rebondiſſant, & enfin prend les modifications propres aux évacuations critiques qui ſont ſur le point de ſe faire, & qui doivent terminer la maladie. *Voyez* POULS. Le ſang qu'on tire des perſonnes attaquées de ces maladies ſe fige d'abord qu'on le laiſſe repoſer, & il eſt recouvert d'une croûte jaune ou verdâtre plus ou moins épaiſſe. Les fonctions propres aux parties enflammées ſont dérangées ; la phrénéſie, paraphrénéſie, ſont ſuivies de délire ; dans la pleuréſie & péripneumonie, la reſpiration eſt gênée ; l'hépatitis produit l'ictere, *&c.* Enfin, on obſerve des différences dans le nombre, la nature, & l'intenſité des ſymptomes, ſuivant la partie enflammée, le degré d'inflammation, l'activité des cauſes, le tempérament du malade, *&c.*

Les terminaiſons des *maladies inflammatoires* peuvent être les mêmes que celles de l'inflammation ; mais avec cette différence qu'il n'y a jamais de réſolution ſimple. Lorſque ces maladies ſe terminent par cette voie, on obſerve que cette terminaiſon eſt précédée ou accompagnée de quelque évacuation ou dépôt critique. Ces évacuation varient dans les différentes eſpeces de *maladies inflammatoires*, & ſuivant la partie affectée. Lorſque la partie qui eſt enflammée a des vaiſſeaux excrétoires, la criſe s'opere plus ſouvent & plus heureuſement par cette voie. Dans les *maladies inflammatoires* de la poitrine, la criſe la plus ordinaire & la plus ſûre ſe fait par l'expectoration ; elle ſe fait auſſi quelquefois avec ſuccès par les ſueurs & par les urines, mais jamais par le dévoiement. Lorſque les parties contenues dans le crâne ſont affectées, l'hémorrhagie du nez ou l'excrétion des matieres cuites, puriformes, par le nez, les oreilles, ſont les plus convenables ; le cours de ventre eſt auſſi fort bon. Lorſque l'inflammation attaque les viſceres du bas ventre, la maladie ſe juge bien par les urines & les ſelles : la matrice a ſon couloir particulier plus approprié pour les excrétions critiques des maladies dont elle eſt le ſiege. Le flux hémorrhoïdal termine auſſi quelquefois les inflammations du foie. Quoique ces criſes s'operent communément de la façon que je viens d'expoſer, il arrive dans des conſtitutions épidémiques, que la nature ſemble ſe choiſir un couloir pour y déterminer toutes les excrétions critiques dans quelque partie que porte principalement la maladie. Le couloir des poumons plus général qu'on ne penſe, eſt très-ſouvent affecté pour cela. J'ai vu pendant toute l'automne de 1748, à Montpellier, toutes les *maladies inflammatoires* de la poitrine, du ventre, de la tête, les fievres malignes, ſe terminer ſinguliérement par l'expectoration. Toute autre excrétion procurée par le défaut de la nature, ou l'inopportunité des remedes, étoit toujours inutile ou pernicieuſe. Les *maladies inflammatoires* exanthématiques ne ſe terminent jamais mieux que par la ſuppuration : il y en a, comme la rougeole, qui ſe deſſechent ſimplement & ne laiſſent que des petites pellicules furfuracées. Auſſi obſerve-t-on que cette terminaiſon ſuperficielle juge très-imparfaitement la maladie ; on lui voit très-ſouvent ſuccéder des petites fievres lentes très-difficiles à diſſiper.

Les cauſes. Les *des maladies inflammatoires* different encore bien ici de l'inflammation ; l'action momentanée des cauſes ne ſuffit pas pour les produire ; il faut non-ſeulement que la cauſe qui diſpoſe à l'inflammation agiſſe pendant long-temps, mais il eſt ſouvent néceſſaire qu'elle ſoit excitée, miſe en jeu par quelqu'autre cauſe qui ſurvienne. Ces maladies ſont travaillées & préparées de loin, & parmi les cauſes qui forment & entretiennent cette diſpoſition, les vices de l'air méritent une conſidération particuliere ; on ne peut attribuer qu'à cette cauſe toutes les *maladies inflammatoires* contagieuſes, épidémiques. Mais quelle eſt la partie, la qualité de l'air, le miniſtre

qui produit ces maladies ? c'eſt ce qu'on ignore : des obſervations chimico - météorologiques qui nous manquent, faites dans différentes ſaiſons, dans différens temps ou circonſtances, pourroient éclaircir cette queſtion qui eſt très-importante. La mauvaiſe nourriture, les travaux immodérés, les veilles, les boiſſons aromatiques ſpiritueuſes, les chagrins peuvent favoriſer cette cauſe, aider à cette diſpoſition, rendre plus ſuſceptibles des fâcheuſes impreſſions de l'air. La ſuppreſſion ou diminution des excrétions qui purifient le ſang, ſur-tout de la tranſpiration, eſt une cauſe aſſez fréquente des *maladies inflammatoires* : il ne faut cependant pas croire que cet arrêt de la tranſpiration produiſe auſſi généralement les pleuréſies, qu'on ſemble le penſer trop communément : il eſt certain que les viciſſitudes d'un air chaud & froid, arrêtent, troublent la ſueur, la tranſpiration ; qu'elles peuvent par-là former la diſpoſition *inflammatoire ;* mais elles n'exciteront une pleuréſie que dans ceux qui y auront une diſpoſition formée. Dans les autres elles produiront des toux, des rhumes, des catarrhes, ſuite fréquente & naturelle de la tranſpiration pulmonaire arrêtée par ces ſortes d'imprudences. D'environ quinze cent perſonnes qui ſortent des ſpectacles de Paris fort échauffées, ſuant même, pour paſſer dans un air glacé, il n'y en a quelquefois pas une ſeule qui éprouve au ſortir une pleuréſie ; pluſieurs en ſont ſeulement enrhumés. Les cauſes qui peuvent exciter une diſpoſition *inflammatoire* déja formée agiſſent promptement ; une paſſion d'ame vive, des excès dans le boire & le manger, l'expoſition du corps chaud à un air froid, des boiſſons trop fraîches, *&c.* peuvent produire cet effet.

Sujets. Les cauſes qui diſpoſent aux *maladies inflammatoires* & qui les produiſent, agiſſant également dans tous les ſujets, ſur-tout dans les conſtitutions épidémiques, il ſemble à raiſonner théoriquement, que tout le monde devroit indifféremment ſubir ces maladies ; & que les perſonnes les plus foibles devroient y ſuccomber d'abord, enſuite celles qui ſont plus fortes, enfin les perſonnes les plus robuſtes. L'on verroit ainſi la force des tempéramens graduée, pour ainſi dire, par ces épidémies L'obſervation, la ſeule qui doive nous conduire ici, nous découvre le contraire, comme Hippocrate l'a déja remarqué. Jetons un coup d'œil ſur les perſonnes qui ſont attaquées des *maladies inflammatoires ;* nous ne pourrons preſque appercevoir que des gens à extérieur toreux, des payſans endurcis par les miſeres & les fatigues, beaucoup d'hommes, très-peu de femmes, d'enfans, de vieillards, mais principalement des adultes, qui paroiſſent jouir de la ſanté la plus forte & la plus durable, & dans qui les forces ſont au plus haut point de vigueur. Auſſi verrons-nous dans ces épidémies des hommes qui par leur tempérament & leur régime devoient ſe promettre une ſanté longue & floriſſante, mourir victimes d'une *maladie inflammatoire ;* tandis qu'un jeune efféminé, amolli par les délices, abattu par les débauches ou une chlorotique délicate & languiſſante ne riſquera pas du tout de l'éprouver. Il ſemble que leur ſang appauvri ne ſoit pas ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions, qu'il ne ſoit pas propre à la *fermentation inflammatoire.* Ces maladies ſuppoſent dans les ſujets qui en ſont attaqués une certaine force, un certain ton dans le ſang & les vaiſſeaux. D'ailleurs les maux de tête, les dégoûts, les indiſpoſitions ou incommodités qui les précedent, ſont des maladies réelles pour des corps délicats ; au lieu que ces révolutions même réitérées, ne ſont que des impreſſions ſourdes & peu ſenſibles ſur des corps vigoureux.

Il eſt à propos de remarquer en outre que certaines perſonnes ſont plus diſpoſées à certaines *maladies inflammatoires*, qu'à d'autres. Ainſi dans une conſtitution épidémique, on verra régner des phrénéſies, des angines, des pleuréſies, des rhumatiſmes, *&c.* Les enfans ſont, par exemple, particuliérement ſujets à la petite vérole & à la rougeole ; maladies qui ſemblent leur être propres. Les jeunes gens, ſur-tout ceux qui ont été pendant leur enfance ſujets à des hémorrhagies du nez, ſont, ſuivant la remarque d'Hippocrate, ſingulièrement diſpoſés aux angines. Les phré-

réſies ſont plus fréquentes dans les tempéramens colériques, très-ſenſibles dans les perſonnes qui s'occupent beaucoup à la méditation & à l'étude. Il paroît qu'il y a dans la partie affectée une diſpoſition antécédente, une foibleſſe naturelle qui y détermine le principal effort de la maladie : ἀτὰρ ἦν, dit Hippocrate, καὶ πρόσθεν τινὰ ἐν τῷ τόπῳ ἔσχεν ἀσθένειαν ἢ πόνος, ſi avant que la maladie ſoit déclarée, on a ſenti quelque gêne dans quelque partie, la maladie y ſera plus forte. *Aph. 33, liv. IV.*

La théorie. La cauſe des *maladies inflammatoires*, diſent preſque tous les médecins, eſt une inflammation de quelque partie interne conſidérable, d'où les méchaniciens font venir à leur façon la fievre & les autres accidens; les animiſtes diſent qu'il n'eſt pas poſſible qu'une inflammation attaque un viſcere néceſſaire à la vie, ſans attirer l'attention bienfaiſante de l'ame qui détermine en conſéquence les efforts tout-puiſſans de ſa machine pour combattre, vaincre, & mettre en déroute un ennemi ſi dangereux.

Pour faire ſentir l'inconſéquence & le faux de cette aſſertion, je n'ai qu'à préſenter, à des yeux qui veuillent voir, le tableau des *maladies inflammatoires*: il ſera facile d'y obſerver 1°. que la fievre commence à ſe manifeſter au moins auſſi-tôt que l'inflammation & pour l'ordinaire quelques jours auparavant; 2°. que cette inflammation eſt ſouvent peu conſidérable, comme on peut s'en convaincre par les ſymptomes, & après la mort du malade, par l'ouverture du cadavre; tandis que la fievre eſt très-aiguë, quelquefois même après des pleuréſies violentes, on n'apperçoit aucune trace d'inflammation; 3°. toute inflammation même des viſceres, n'eſt pas *maladie inflammatoire*. On feroit un aveu manifeſte d'inexpérience, ſi on confondoit une inflammation du poumon, de la plevre, ſurvenue à la ſuite d'un coup d'épée dans ces parties avec une pleuréſie ou péripneumonie; 4°. qu'on faſſe attention aux cauſes qui produiſent l'inflammation & à celles qui excitent les *maladies inflammatoires*, & qu'on examine leur maniere d'agir; 5° qu'on jette un coup d'œil ſur les *maladies inflammatoires* externes, &c. elles ſeules ſoumiſes au témoignage de nos ſens, peuvent nous guider ſurement, & nous éclaircir cette matiere; 6°. enfin, que l'on conſidere l'invaſion, la marche, & les terminaiſons de ces maladies. C'eſt une erreur manifeſte de croire que les pleuréſies ſurviennent après s'être expoſé tout chaud à un air froid, parce que le froid reſſerre les vaiſſeaux, retient la tranſpiration, & donne lieu par-là à un engorgement *inflammatoire*. Si cela arrivoit, les inflammations ſeroient dans la peau, & non pas dans la plevre, par exemple, & ſeroient une engelure, & non pas une *maladie inflammatoire*; alors de toutes ces conſidérations réunies, nous concluons que l'inflammation des viſceres ou les exanthemes *inflammatoires*, ſont plutôt l'effet que la cauſe de la fievre putride, qui fait la baſe & l'eſſence de toute *maladie inflammatoire*.

Au reſte, quand je dis une fievre putride, je ne parle pas de ces fievres putrides imaginaires, prétendues produites par un levain vicieux placé dans les premieres voies dont il s'échappe continuellement quelques parties qui vont épaiſſir le ſang, donner lieu aux redoublemens, &c. Ces fievres ſont bannies de la vraie médecine hippocratique, & n'exiſtent que dans les cayers ou livres de quelques praticiens routiniers. J'entends par fievre putride, une fievre préparée & travaillée de loin par des cauſes qui agiſſant peu-à-peu ſur le ſang & les humeurs, les changent & les altérent. Ainſi les fievres qui méritent le nom de *putrides*, ſont toujours jointes avec une dégénération des humeurs qui eſt réparée & corrigée par les efforts fébrils & par les évacuations critiques, toujours néceſſaires dans ces maladies.

La maniere dont ce changement opéré dans le ſang excite la fievre, eſt encore inconnue; la matiere eſt trop obſcure, & la théoriſomanie trop générale, pour qu'on n'ait pas beaucoup raiſonné, théoriſé, diſputé; mais tout ce que nous avons juſque ici là-deſſus, prouve la difficulté de l'entrepriſe & le courage des entrepreneurs bien plus que leur capacité. Je n'entreprendrai point d'expoſer ni de réfuter tout ce

que cette queſtion a fait éclore de faux, de ridicule, &c. un pareil détail ſeroit trop long; peut-être ennuyeux, & ſurement inutile. Je remarquerai ſeulement que l'idée de Willis ſur la fievre eſt la plus naturelle, la plus ſimple, & la plus pratique. Cet auteur penſe, & preſque tous les médecins en conviennent aujourd'hui, que le ſang eſt dans **un mouvement continuel de fermentation**, ſemblable, dit-il, à celui qui agite les parties du vin. Si ce mouvement augmente & devient contre nature, le ſang bouillonnera, ſe raréfiera, excitera la fievre. Or cette fermentation peut augmenter de deux façons; 1°. par la ſurabondance de quelques principes actifs, des ſoufres & des eſprits; par exemple, comme il arrive dans le vin, lorſque le tartre eſt trop abondant, **il s'excite une fermentation, ou plutôt celle** qui eſt toujours préſente, s'anime, devient plus violente. 2°. Lorſque quelque corps étranger, non miſcible avec les humeurs, troublera la fermentation ordinaire, l'analogie le conduit encore ici; ſi on jette dans un tonneau plein de vin quelque corps hétérogene, du ſuif, par exemple, la fermentation eſt réveillée, & par ſon moyen les parties étrangeres, ou ſurabondantes qui l'avoient excitée, ſont briſées, atténuées, **décompoſées, renvoyées à la circonférence, ou précipitées ſous forme de** lie au fond du tonneau. Ne voit-on pas, ſi l'on veut accuſer juſte, **arriver la même** choſe dans le ſang? Y a-t-il rien de plus conforme à ce qui ſe paſſe dans les fievres putrides ſimples, ardentes, ou *inflammatoires*? C'eſt avec bien de la raiſon que Sydenham qui n'enviſageoit les maladies que pratiquement, conſidéroit la fievre ſous ce point de vue, & l'appelloit *ébullition*, *effervescence*, *mouvement fermentatif*, &c. & il partoit de cette idée dans la pratique ſûre & heureuſe qu'il ſuivoit. C'eſt pourtant là cette théorie qui eſt ſi fort décréditée aujourd'hui; il eſt vrai qu'elle eſt confondue avec des erreurs, ou des choſes moins évidentes; il eſt peut-être ſûr auſſi que le zele pour la fermentation a emporté Willis trop loin; mais n'eſt-on pas tombé dans un excès au moins auſſi condamnable, quand on a voulu la rejetter abſolument? L'eſprit humain dans ſes connoiſſances & ſes opinions, reſſemble à un pendule qui s'écarte de côté & d'autre, juſqu'à ce qu'il revienne après bien des oſcillations, ſe repoſer à un juſte milieu; nous pouſſons d'abord à l'excès les opinions nouvelles; nous les appliquons indifféremment à tous les cas; priſes trop généralement elles deviennent fauſſes, abſurdes; on le ſent, on les abandonne, & au lieu de les reſtreindre, donnant dans l'écueil oppoſé, on les quitte entiérement. Enfin, après bien des diſputes & des diſcuſſions, **on entrevoit la vérité; on revient ſur ſes** pas; on fait revivre les anciennes opinions: ſouvent bien ſurpris de répéter en d'autres mots ſimplement ce qui avoit déja été dit, **on parvient par-là à ce milieu raiſonnable**, juſqu'à ce qu'une nouvelle révolution, dont les exemples ne ſont pas rares en médecine, faſſe recommencer les vibrations. C'eſt ainſi qu'Hippocrate & Galien ont été regardés pendant long-temps comme les légiſlateurs cenſés, infaillibles de la médecine; enſuite ils ont été perſifflés & ridiculiſés; leurs ſentimens, leurs obſervations, ont été regardées comme des fauſſetés, des chimeres, ou tout au moins des inutilités. De nos jours en notant leurs erreurs, on a rendu juſtice à leur mérite, & l'on a vu preſque toutes leurs opinions reparoître ſous de nouvelles couleurs. La circulation du ſang offre une exemple frappant & démonſtratif de cette vérité: depuis qu'Harvey eut fait ou illuſtré par des expériences cette découverte, qui a plus ébloui qu'éclairé, on a été intimément perſuadé que le ſang ſuivoit les routes qu'Harvey lui avoit tracées. On commence cependant aujourd'hui à revenir un peu à la façon de penſer ſur cette matiere des anciens; le peu d'utilité que cette prétendue découverte a apporté, a dû d'abord inſpirer de la méfiance ſur ſa réalité; les ſoupçons ont été principalement confirmés par les mouvemens du cerveau, que le célebre M. *de la Mure* a le premier obſervés & ſavamment expoſés dans un excellent mémoire lu à la ſociété royale des ſciences de Montpellier, & inſéré dans *les mémoires de l'académie royale des ſciences de Paris, année* 1739. On ne tardera pas, je penſe, à revenir de même à l'égard des chimiſtes; le temps de leurs

perſécutions eſt paſſé ; on corrigera les uns, on modérera l'ardeur de ceux qu'un génie trop bouillant ou un enthouſiaſme fougueux avoit emportés trop loin ; & l'on appliquera de nouveau & avec ſuccès, les principes chimiques mieux conſtatés & plus connus au corps humain qui en eſt plus ſuſceptible, que de toutes les démonſtrations géométriques, auxquelles on a voulu infructueuſement & mal à propos le plier & le ſoumettre.

Il y a tout lieu de croire que la diſpoſition *inflammatoire* qui eſt dans le ſang, pouſſée à un certain point, ou miſe en jeu par quelque cauſe procatarctique ſurvenue, réveille ſa fermentation, ou pour parler avec les modernes, ſon mouvement inteſtin de putréfaction ; il n'en faut pas davantage pour augmenter ſa circulation, ſoit, comme il eſt aſſez naturel de le penſer, que la contractilité des organes vitaux, & en conſéquence leur action, ſoit animée par-là, ſoit que l'augmentation de ce mouvement inteſtin ſuffiſe pour faire la fievre, ſans que l'action des vaiſſeaux y concoure, de même lorſque le vin eſt agité par une forte fermentation, & qu'il eſt dans un mouvement rapide, les parois du tonneau n'y contribuent en rien.

Le ſang ainſi enflammé, & mû avec rapidité, ſe portera avec plus d'effort ſur les parties qui ſeront diſpoſées, & s'y dégagera peut-être d'une partie du levain *inflammatoire* ; il ſemble en effet que ces inflammations des viſceres ou d'autres parties, ſoient des eſpeces de dépôts ſalutaires quoiqu'*inflammatoires* ; ce qui prouve que les viſceres ſont dans ces maladies pour l'ordinaire réellement enflammés, c'eſt qu'on y obſerve 1°. tous les ſignes de l'inflammation, les mêmes terminaiſons par la ſuppuration, l'induration & la gangrene. La partie où ſe fera l'inflammation, décidera la qualité & le nombre des ſymptomes, *&c.* Ainſi l'inflammation de la ſubſtance du cerveau ſera accompagnée de foibleſſe extrême, de délire continuel, mais ſourd, tranquille, d'abolition dans le ſentiment & le mouvement, à l'exception d'une agitation involontaire des mains, qu'on nomme *carpoſalgie*, tous ſymptomes dépendans de la ſécrétion troublée & interceptée du fluide nerveux ; celle qui aura ſon ſiege dans les membranes extrêmement ſenſibles qui enveloppent le cerveau, entraînera à la raiſon de la ſenſibilité des ſymptomes plus aigus, un délire plus violent : lorſque la *maladie inflammatoire* portera ſur la poitrine, la reſpiration ſera gênée, *&c.*

Cette croûte blanche, jaune, ou verdâtre qui ſe forme ſur le ſang qu'on a tiré des perſonnes attaquées de ces maladies, paroît n'être qu'un tiſſu des parties lymphatiques, du ſuc muqueux, nourricier, dont la ſécrétion eſt empêchée : on obſerve auſſi cette qualité de ſang chez les perſonnes enceintes & autres, où il y a pléthore de ſuc nourricier ; on pourroit avancer, dit fort ingénieuſement M. Bordeu, que le ſuc muqueux qui nage dans le ſang, a quelque rapport au blanc d'œuf qui clarifie une liqueur troublée dans laquelle on le fait bouillir. Ce ſuc porté dans tous les vaiſſeaux par le moyen de la fievre, entraîne avec lui toutes les parties d'urine, de bile & d'autres liqueurs excrémentielles ; il clarifie, pour ainſi dire, le ſang ; c'eſt ce qui ſe paſſe dans les maladies putrides *inflammatoires.*

Partie thérapeutique. Le diagnoſtic. Le diagnoſtic des *maladies inflammatoires* eſt très-ſimple & tout naturel. 1°. Il eſt facile, en ſe rappellant ce que nous avons dit plus haut ſur la cauſe, l'invaſion, la marche & les terminaiſons de ces maladies, de s'aſſurer de leur préſence. 2°. L'on peut en diſtinguer les différentes eſpeces par les ſignes qui leur ſont propres, & qu'on peut voir rapportés au long dans les articles qui concernent les *maladies inflammatoires* en particulier. *Voy.* PLEURÉSIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* 3°. La connoiſſance des cauſes qui ont diſpoſé, produit, excité ces maladies, eſt aſſez peu néceſſaire pour la curation ; on peut cependant, ſi l'on en eſt curieux, l'obtenir par les rapports du malade & des aſſiſtans ; il eſt peut-être plus important pour la pratique de ſavoir ſi la *maladie inflammatoire* eſt épidémique, dépendante d'une cauſe générale ; un praticien qui voit beaucoup de malades, peut s'en inſtruire lui-même.

Prognoſtic. Les ſymptomes eſſentiels aux *maladies inflammatoires*, ou les accidens qui ſurviennent ordinairement dans leur cours, en rendent le prognoſtic toujours fâcheux; on peut aſſurer avec raiſon que ces maladies ſont dangereuſes. L'inflammation ou le dépôt *inflammatoire* qui ſe fait dans quelques parties, n'en augmente qu'accidentellement le danger; quelquefois, le plus ſouvent, même il le diminue. Ce dépôt débarraſſe, comme nous l'avons déja remarqué, le ſang d'une partie du levain *inflammatoire*. Il y a tout lieu de croire que la *maladie inflammatoire* ſeroit plus dangereuſe s'il n'y avoit point de partie particuliérement affectée. Nous voyons que la fievre ardente ou *cauſus*, eſpece de *maladie inflammatoire* qui n'eſt décidée à aucune partie, eſt très-dangereuſe; Hippocrate la range parmi les maladies mortelles; lorſque les inflammations extérieures ſont formées, la fougue du ſang ſe ralentit, la violence des ſymptomes s'appaiſe, & l'on jette le malade dans le danger le plus preſſant, ſi l'on empêche la formation de ces dépôts *inflammatoires*, comme il eſt arrivé à ceux qui ont voulu, ſacrifiant leurs malades à une aveugle routine, accoutumer la petite vérole à la ſaignée, & comme l'éprouvent encore aujourd'hui ceux qui ſans autre indication veulent guérir les *maladies inflammatoires* par la ſaignée; on ne ſauroit cependant diſconvenir que ces inflammations attaquant des parties conſidérables dont les fonctions ſont néceſſaires à la vie, n'augmentent quelquefois le danger des *maladies inflammatoires*; c'eſt ce qui fait qu'on doit regarder les *maladies inflammatoires* qui ſe portent à l'extérieur, comme les moins dangereuſes: quant à celles qui affectent quelque partie interne, leur danger varie ſuivant la ſituation, la néceſſité, la connexion, la diſpoſition, la ſenſibilité du viſcere enflammé, & ſurtout ſuivant la nature, le nombre & la vivacité des ſymptomes que cette inflammation détermine. Pour porter un prognoſtic plus juſte, il me paroît quoiqu'on en diſe, que l'on peut tirer quelque lumiere de l'examen de la conſtitution épidémique. Si l'on obſerve une certaine uniformité dans les ſymptomes de pluſieurs *maladies inflammatoires* qui regnent en même temps, ou un génie épidémique, on peut régler ſur les ſuites plus ou moins fâcheuſes qu'ont eu les précédentes, les jugemens de celles ſur leſquelles on eſt obligé de prononcer.

Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies très-aiguës, dont le ſort eſt toujours décidé avant le quatorzieme jour, ſouvent le ſept, quelquefois le quatre elles ſe terminent à la ſanté par une réſolution critique, quelquefois par la ſuppuration; la gangrene entraîne toujours avec elle non-ſeulement la mort de la partie, mais celle de tout le corps; il y a une eſpece de *maladie inflammatoire*, l'angine, dont le ſiege eſt dans les parties glanduleuſes du goſier, qu'on a vu quelquefois ſe terminer par l'induration; alors la douleur, la chaleur de la partie enflammée diminuent, la fievre ſe ralentit ſans que la difficulté d'avaler ſoit moindre, & ſans que ce ſentiment incommode que le malade éprouve d'un corps comprimant, ceſſe ſenſiblement. Alors à l'inflammation ſuccede un skirrhe.

On doit s'attendre à voir périr le malade ſi l'on n'obſerve aucun relâche dans les ſymptomes ni le quatrieme ni le cinquieme jour, ſi le pouls conſerve toujours un caractere d'irritation; l'on voit alors ſurvenir différens phénomenes qui par leur gravité ou leur anomalie annoncent la mort prochaine. Ces ſignes varient ſuivant les maladies. *Voyez* leur détail *au mot* SIGNE, FIEVRE, PLEURÉSIE, PÉRIPNEUMONIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* Si à des ſymptomes extrêmement vifs, à une fievre violente, à une douleur aiguë ſuccede tout de ſuite une fievre preſque inſenſible, des défaillances fréquentes, une apathie générale, que le pouls devienne petit, mol & intermittent, la couleur du viſage plombée, *&c.* la gangrene commence à ſe former, le malade ne tardera pas à mourir. La réſolution dans les *maladies inflammatoires* internes, eſt de toutes les terminaiſons la plus favorable; on a lieu de l'attendre lorſque les ſymptomes ſont aſſez modérés, & tout appropriés à la maladie, lorſque le quatrieme ou le ſeptieme jour on voit paroître des ſignes de coction, que les urines ſe char-

geur d'un ſédiment ou d'un nuage blanchâtre, que le pouls commence à ſe développer, que la peau devient ſouple & humide, en un mot que tous les ſymptomes diminuent : à ces ſignes ſuccedent les ſignes critiques qui annoncent la dépuration du ſang, & l'évacuation des mauvais ſucs, par les couloirs appropriés. Si ces maladies ne conſiſtoient que dans l'inflammation d'une partie, il ne faudroit pour leur terminaiſon qu'une ſimple réſolution de cette inflammation; mais ce qui prouve encore mieux ce que nous avons avancé, que le ſang étoit altéré, c'eſt qu'il faut néceſſairement une dépuration & des évacuations critiques. Ces évacuations & l'organe par lequel elles doivent ſe faire, ſont prédits & déſignés d'avance par différens ſignes ; les plus sûrs & les plus néceſſaires ſont ceux qu'on tire des modifications du pouls. *V.* POULS.

La ſuppuration dans les *maladies inflammatoires* extérieures, eſt toujours un grand bien ; mais elle n'eſt pas toujours un grand mal dans celles qui attaquent les parties internes; il n'eſt pas néceſſaire d'avoir blanchi dans la pratique pour avoir vu beaucoup de *maladies inflammatoires* ſe terminer par la ſuppuration ſans aucune ſuite fâcheuſe ; il m'eſt arrivé ſouvent de rencontrer des péripneumonies qui ſuppuroient ſans que le malade courût un danger preſſant ; on ne doit pas s'effrayer autant qu'on le fait de ces ſuppurations internes, pourvu que les viſceres dans leſquels elles ſe forment, aient des tuyaux excrétoires : on peut ſe flatter juſqu'à un certain point, qu'ils donneront paſſage aux matieres de la ſuppuration : ſi cette partie n'eſt point un organe excrétoire, la ſuppuration eſt plus dangereuſe ; mais dans ces cas même, qui ignore les reſſources de la nature ? N'arrive-t-il pas ſouvent des heureuſes métaſtaſes, des tranſports ſalutaires, des abcès d'une partie interne à l'extérieur ? N'a-t-on pas vu des vomiques ſe vuider par des urines, par des abcès aux jambes, *&c* ?

J'ai obſervé un dépôt au cerveau ſe vuider & ſe renouveller juſqu'à trois fois par le nez & les oreilles ; combien n'y a-t-il pas d'obſervations à peu près ſemblables ? On en pourroit conclure qu'il faut ſouvent favoriſer les ſuppurations loin de les détourner ; c'eſt pourquoi il eſt très-important de connoître les cas où la ſuppuration doit terminer l'inflammation.

Lorſque les ſymptomes ſont violens, qu'ils diminuent peu durant le temps de la coction dont on n'obſerve que quelques légers ſignes, & qu'ils reparoiſſent avec plus d'activité, que la fievre eſt forte, que le pouls quoiqu'un peu développé eſt toujours dur, ſur-tout vibratil, & qu'il y a une roideur conſidérable dans l'artere, que les douleurs que le malade éprouve dans la partie affectée deviennent plus aiguës, qu'il y ſent un battement plus vif & plus répété, la ſuppuration eſt à craindre, & l'on peut aſſurer alors que cette iſſue ſe prépare. L'abcès eſt formé lorſque tous ces ſymptomes diſparoiſſent, qu'il ne reſte plus qu'une peſanteur ; il ſurvient alors pour l'ordinaire des friſſons. Si le pouls vient dans ces circonſtances à indiquer un mouvement critique du côté de quelques couloirs, on peut préſumer que le pus s'évacuera par les organes dont le pouls annonce l'action.

On peut pour completter entiérement ce prognoſtic, y rapporter toutes les prédictions, tous les ſignes qu'on trouve dans les ouvrages du divin Hippocrate, concernant les maladies aiguës. Nous ſouhaiterions bien pouvoir entrer dans un détail circonſtancié ſi utile ; mais l'ordre propoſé pour traiter ces matieres ne le comportant pas, nous renvoyons le lecteur aux écrits immortels de ce prince de la médecine, d'autant plus volontiers, que nous ſommes aſſurés qu'outre un prognoſtic excellent & certain qu'on en tirera, on y prendra du goût pour cette véritable médecine d'obſervation, & une haine avantageuſe pour ces practiques théoriques & routinieres.

La curation. Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies qui ſe guériſſent par leurs propres efforts : la fermentation excitée dans le ſang, pour parler avec Willis, ſuffit pour briſer, atténuer, décompoſer, aſſimiler, évacuer les matieres qui l'ont excitée, ou comme dit Vanhelmont, la colere & les efforts de l'archée peuvent ſeuls arracher l'épine incommode qui les a déterminés. Ainſi l'on doit laiſſer à la

nature le ſoin de guérir ces ſortes de maladies; l'art n'offre aucun ſecours vraiment curatif; il en fournit qui peuvent modérer, diminuer la fievre & la violence des ſymptomes, ou même l'augmenter s'il eſt néceſſaire, & favoriſer telle ou telle excrétion critique; mais il n'y a point de remedes qui rétabliſſent & purifient le ſang, & qui emportent les engorgemens *inflammatoires* des viſceres. Mais telle eſt l'inconſéquence & le danger des théories les plus reçues, qu'elles conduiſent leurs adhérens à des pratiques très-erronées & très-pernicieuſes; les uns prenant un ſymptome pour la cauſe, penſent que dans ces maladies l'inflammation des viſceres eſt le point capital, & y dirigent toutes leurs indications; ils mettent tout en œuvre pour prévenir, empêcher, ou faire ceſſer cette inflammation, & en conſéquence entaſſent erreur ſur erreur: ils ont recours à la ſaignée qu'ils répetent douze, quinze, vingt, trente fois, juſqu'à ce que le malade eſt réduit à la derniere foibleſſe. D'autres croient que ces inflammations ſont toujours produites & entretenues par la ſalure, par un levain, par un foyer ſitué dans les premieres voies; ils mettent tout leur ſoin à détruire, épuiſer ce foyer; & pour en venir plutôt à bout, ils réiterent tous les deux jours au moins les purgatifs. Que de funeſtes effets ſuivent l'application des remedes auſſi peu convenables! Que de malades j'ai vu ſacrifiés à de ſemblables pratiques! J'en rappelle le ſouvenir avec douleur.

Qu'on conſidere les effets de ces remedes pour ſe convaincre encore plus de leur importunité, & en premier lieu pour ce qui regarde la ſaignée; il eſt conſtant 1°. qu'elle n'attaque pas la cauſe de la maladie, qu'elle relâche & affoiblit conſidérablement les malades quand elle eſt ſouvent réitérée. 2°. Qu'elle trouble & dérange les évacuations critiques. 3°. D'un autre côté les avantages qu'on prétend en retirer ne ſont rien moins que ſolidement conſtatés. La ſaignée fréquente, publient hautement ſes amis, empêche, prévient, diminue l'inflammation. Quand le fait ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux, elle n'en ſeroit pas plus avantageuſe; elle empêcheroit par-là le ſang de ſe déroger & de ſe purifier en partie. Que penſeroit-on d'un homme qui propoſeroit de prévenir la formation des exanthemes *inflammatoires* dans la petite vérole, ou des bubons dans la peſte? on le traiteroit de charlatan, & cette propoſition feroit hauſſer les épaules, & exciteroit la riſée: la plûpart des rieurs ſeroient dans le même cas. Nous devons raiſonner des *maladies inflammatoires* internes, comme de celles qui ont leur ſiege à l'extérieur. C'eſt la même maladie & le même méchaniſme; mais heureuſement il eſt rare que les ſaignées empêchent l'inflammation; elles produiſent plutôt l'effet oppoſé, en relâchant, affoibliſſant les vaiſſeaux; elles augmentent la diſpoſition de la partie affectée, qui n'eſt probablement qu'une foibleſſe, & elles rendent par-là l'engorgement irréſoluble.

Autre prétendu avantage de la ſaignée, que ſes partiſans font ſonner bien haut, c'eſt de prévenir la ſuppuration. Il conſte, par un grand nombre d'obſervations, que vingt & trente ſaignées n'ont pu dans bien des cas détourner la ſuppuration, quand l'inflammation a pris une fois cette tournure. Je ſerois plus porté à croire que cette terminaiſon eſt amenée & accélérée par les fréquentes ſaignées, ſur-tout ſi on les fait dans le temps qu'une évacuation critique va terminer la *maladie inflammatoire* par la réſolution; j'en ai pour garant plus de cinquante obſervations dont j'ai été le témoin oculaire: je n'en rapporte qu'une. Un jeune homme étoit au neuvieme jour d'une fluxion de poitrine; il avoit été ſaigné quatre ou cinq fois, le pouls étoit ſouple, mou, rebondiſſant, critique, ſans caractere d'irritation; l'expectoration étoit aſſez facile; on ſaigne le malade; les crachats ſont à l'inſtant beaucoup diminués; la fievre, les inquiétudes augmentent; on veut calmer ces ſymptomes; on reſaigne, le malade s'affoiblit, la fievre perſiſte, le pouls ſe concentre, l'artere devient roide, les crachats ſont entiérement ſupprimés; il ſurvient des friſſons, crachement de pus, ſueurs nocturnes; le malade meurt le vingt-unieme jour. Mais je vais plus loin; quand

il ſeroit poſſible de prévenir la ſuppuration, il ſeroit ſouvent dangereux de le tenter : s'eſt-on jamais aviſé de vouloir empêcher la ſuppuration des puſtules varioleuſes ? A-t-on pu y réuſſir, ou ſi on l'a fait, la mort du malade n'a-t-elle pas ſuivi de près une entrepriſe ſi téméraire ? La même choſe doit arriver à l'intérieur ; il vaut mieux laiſſer ſubir au malade l'événement incertain d'une ſuppuration interne, que de l'expoſer à une mort aſſurée ; la nature a mille reſſources pour évacuer le pus, quand même (ce qui eſt le cas le plus fâcheux) le viſcere n'auroit point de tuyau excrétoire. Si la ſuppuration eſt extérieure, il ne faut rien oublier pour la favoriſer ; elle eſt toujours ſalutaire, & n'a aucun inconvénient remarquable ; elle épargne beaucoup de remedes, & procure un prompt & ſûr rétabliſſement. On peut juger par-là que la ſaignée (je parle ſurtout de celle qui eſt ſouvent réitérée) eſt nuiſible & dangereuſe, loin de produire les effets heureux qu'on a coutume d'en attendre. Au reſte quand je blâme ces ſaignées, je n'en blâme que l'abus, qui a fait plus de mal qu'on ne tirera jamais d'utilité des ſaignées modérées. Je n'ignore pas qu'une ſeconde ou troiſieme ſaignée peuvent très-bien convenir dans le temps de crudité ou d'irritation des *maladies inflammatoires*, pour diminuer, calmer la violence de certains ſymptomes, pour ralentir l'impétuoſité trop grande des humeurs ; on peut la placer très-avantageuſement au commencement de ces maladies, ſur-tout dans des ſujets pléthoriques, lorſque le pouls eſt oppreſſé, petit, enfoncé ; mais ayant du corps & une certaine force, la ſaignée alors éleve, développe le pouls, augmente la fievre, & fait manifeſter l'inflammation dans quelques parties ; il ſemble qu'elle favoriſe le dépôt *inflammatoire* ; ainſi lorſque la quantité ou le mouvement exceſſif du ſang retarde l'éruption de quelque fievre exanthématique, nous la facilitons par la ſaignée, & ce ſont les cas où elle eſt le plus favorable. Il importeroit fort peu qu'on tirât le ſang du pié ou du bras, ſi dans la ſaignée du pié on ne le faiſoit tremper dans l'eau chaude ; & c'eſt ſouvent à cette eſpece de bain que méritent d'être rapportés bien des effets qu'on attribue ſans fondement à l'évacuation du ſang faite déterminément par le pié. Cette ſaignée, pratiquée de cette façon, eſt préférable dans les maladies de la tête : deux ou trois ſaignées au plus placées à propos pendant l'irritation, dans les *maladies inflammatoires* ſuffiſent. J'ai vu beaucoup de malades attaqués de ces maladies, il m'eſt rarement arrivé de preſcrire plus de deux ou trois ſaignées ; je n'ai jamais eu lieu de m'en repentir. Les ſaignées ainſi modérées, ſont toujours ſuivies d'un heureux ſuccès ; elles ne peuvent être qu'indifférentes, ſi elles ne ſont pas utiles ; la qualité du ſang coéneux eſt une foible raiſon pour engager à multiplier les ſaignées ; tout le ſang eſt ſemblable ; ſi on le tiroit tout, il offriroit juſqu'à la derniere goutte le même phénomene.

Nous pouvons appliquer aux purgatifs cathartiques dont il eſt ici queſtion, ce que nous avons dit de la ſaignée. Quelques ſignes de putridité aſſez ordinairement préſens dans ces maladies, & qui en ſont plutôt l'effet que la cauſe ; la couleur blanchâtre de la langue ont été ſaiſis auſſi-tôt pour des ſignes indiquant l'adminiſtration des purgatifs. En conſéquence on a purgé ; les digeſtions toujours léſées ont offert les mêmes ſignes, on a cru qu'il y avoit un amas de mauvais ſucs dans les premieres voies, on a voulu l'évacuer, on a repurgé ; le même ſuccès accompagnant l'opération de ces remedes, on les a réitérés ainſi de ſuite, tous les deux jours juſqu'à ce que la ſanté, ou plutôt une convaleſcence longue & pénible, ou la mort terminât la maladie.

1°. Le principe ſur lequel eſt fondé cette adminiſtration fréquente des purgatifs eſt au moins hypothétique, pour ne pas dire démontré faux. 2°. L'action des purgatifs affoiblit. 3°. Elle attire aux inteſtins toutes les humeurs, & les dérive des autres couloirs ; elle détourne principalement la matiere de la tranſpiration. 4°. Ils empêchent par-là les autres évacuations critiques. 5°. Leur uſage réitéré énerve le ton des ſolides & du ſang même, & en épuiſe (pour parler avec les anciens) l'humide radical. Cependant, à parler vrai, ces remedes, à

moins qu'ils ne ſoient extrêmement réitérés, ne ſont pas auſſi dangereux que la ſaignée; la raiſon en eſt, qu'on les donne fort légers; l'on prétend purger, & l'on ne purge point; le remede, heureuſement pour le malade, ne produit pas l'effet que le médecin en attend, auſſi ſouvent ces remedes donnés dans le temps de la crudité, ne changent rien à la maladie; ils ſont ſimplement indifférens. Il n'en eſt pas de même dans le temps que la criſe ſe fait; ſi l'évacuation critique ſe fait par les ſelles, les purgatifs la ſecondent; mais pour un heureux ſuccès, effet du haſard, combien de fois n'arrive-t-il pas que la criſe préparée par un autre couloir, eſt dérangée par l'action du purgatif hors de propos? J'ai vu cependant, ſouvent par un bizarre effet du purgatif, l'expectoration favoriſée, le médecin n'ayant d'autre indication qu'une aveugle routine, vouloir purger. Il ne donnoit que de la manne; elle ne produiſoit aucun effet par les ſelles, pouſſoit alors par les crachats: c'étoit exactement le cas de dire que le remede en ſavoit plus que le médecin. Un nombre infini de malades doivent, ainſi que je l'ai obſervé, leur ſalut au quiproquo fortuné du remede. Un autre purgatif auroit purgé, arrêté les crachats & augmenté la maladie. Il eſt bien heureux que ces praticiens routiniers ne ſe ſervent que des remedes de peu d'activité, & qu'ils ayent entiérement abandonné les purgatifs des anciens. Les purgatifs en général ſont moins contraires dans les *maladies inflammatoires* de la tête, que dans celles qui portent à la poitrine; dans celles-ci *Baglivi*, trop outré, les regarde comme une peſte. Il eſt cependant certains cas où ils pourroient être employés dès le commencement avec fruit, ou du moins ſans inconvénient. Il eſt à propos de balayer les premieres voies lorſqu'elles ſont infectées de mauvais ſucs, & qu'elles ſont comme engourdies ſous leur poids; on eſſaye d'ailleurs par ce moyen à préparer aux alimens & aux remedes un chemin pur & facile qui, ſans cette précaution, paſſeroient dans le ſang, changés, altérés & corrompus. Ces cas doivent être bien examinés; le point principal eſt de bien ſaiſir l'indication; les ſignes ordinaires de putridité ſont ſouvent trompeurs & paſſagers: un purgatif qui ne ſeroit indiqué que par eux, ſeroit ſouvent trop haſardé. Je ſuis perſuadé qu'on pourroit tirer beaucoup de lumieres de la connoiſſance des différentes modifications de pouls; on y peut obſerver certains caracteres qui font connoître lorſque l'eſtomac eſt ſurchargé; les inteſtins ſont infectés de mauvais ſucs, lorſque les humeurs ſe portent vers les premieres voies. *Voyez* POULS. Alors on a tout à eſpérer d'un purgatif placé dans ces circonſtances; il doit être léger ou médiocre; pour peu qu'il fût fort il exciteroit des ſuperpurgations; le développement du pouls ſuccédant à l'opération du remede, en marque la réuſſite. Il n'en eſt pas des purgatifs émétiques comme des cathartiques, les effets en ſont bien différens; les émétiques, loin de détourner, d'arrêter la tranſpiration, la favoriſent, l'augmentent; loin d'empêcher les dépôts *inflammatoires*, ils ſemblent y concourir; ils facilitent l'éruption varioleuſe, languiſſante; ils aident à la déciſion des criſes: on les donne ſouvent moins pour procurer l'évacuation des matieres qui ſont dans l'eſtomac, que pour exciter une ſecouſſe générale, qui eſt preſque toujours très-avantageuſe, & qui ſemble viſer & parvenir au même but que la fievre elle-même; auſſi arrive-t-il ſouvent que la fievre eſt calmée, ſuſpendue, quelquefois totalement emportée par l'action d'un émétique. Je ſuis étonné, dit Sydenham, du ſoulagement que les émétiques procurent dans les maladies; car ſouvent les matieres évacuées ſont en petite quantité, & ne paroiſſent avoir aucun mauvais caractere; les ſymptomes en ſont ſouvent beaucoup diminués, & la maladie parcourt paiſiblement & ſans danger ſes différentes périodes; c'eſt ce qui fait qu'ils conviennent beaucoup au commencement des maladies. Sydenh. *Oper. med. conſtit. epid. an. 1661, cap. iv & v.*

Quelquefois auſſi l'eſtomac eſt réellement affecté, il eſt ſurchargé, & il entraîne l'affaiſſement de toute la machine; il concentre, reſſerre le pouls, il tend l'artere

& la rend vibratile. L'émétique adminiſtré alors produit un effet étonnant. La préſence du pouls ſtomacal, a remarqué fort judicieuſement M. Bordeu, favoriſe l'effet de l'émétique, & peut ſervir d'indication certaine pour le placer. Je crois qu'il eſt toujours à propos de commencer le traitement d'une *maladie inflammatoire* par l'émétique; on pourra, ſuivant l'indication & la vivacité des ſymptomes, le faire précéder d'une ou de deux ſaignées, pour en prévenir les mauvais effets & en faciliter même l'opération; lorſqu'on le donne avec ces précautions, & au commencement de la maladie ſur-tout, il n'y a rien à craindre, mais tout à eſpérer de ſon adminiſtration. Le cas où il ſembleroit le plus contre-indiqué, ſont les *maladies inflammatoires* de la poitrine; ce ſont pourtant celles où il réuſſit le mieux; il n'y a que des médecins inexpérimentés qui puiſſent s'effrayer d'un point de côté ou d'un crachement de ſang; on voit au contraire ces accidens diminuer après l'opération de l'émétique; on peut après, ſi l'indication eſt bien marquée, & ſi le cas l'exige, donner un ou deux cathartiques pris dans la claſſe des médiocres ou des minoratifs; mais rarement on eſt obligé de recourir à ces remedes; je ſerois d'avis que dans leur exhibition on eût un peu plus d'égard au jour de la maladie. Hippocrate, exact obſervateur, a remarqué que les purgatifs étoient plus utiles les jours pairs, & que leur uſage étoit ſouvent dangereux les jours impairs: cette remarque mérite quelque attention. Si après qu'on a fait précéder ces remedes, la fievre *inflammatoire* eſt modérée, qu'on n'obſerve rien de dangereux, d'anomale dans le cours des ſymptomes, le médecin doit reſter oiſif ſpectateur, juſqu'à ce que la coction faite il ſe prépare quelque effort critique à ſeconder, ou, pour s'accommoder aux préjugés reçus, & ſatisfaire l'envie ſinguliere qu'ont quelques malades d'être médicamentés, on peut les amuſer par des riens, par des remedes indifférens dont la médecine abonde, par des petits laits, des tiſanes, des loocs, des lavemens; encore doit-on être plus circonſpect pour ces derniers remedes dans les fievres exanthématiques, dans celles qui portent à la poitrine; ils ſont ſouvent *mauvais*: j'en ai vu de très-pernicieux effets dans la petite vérole. Si la fievre étoit trop forte, ce qui eſt aſſez rare, on pourroit avoir recours aux ſaignées, aux lavages, aux délayans, &c. Si elle eſt trop foible, qu'on apperçoive une langueur, un affaiſſement dans la machine, il faut recourir de bonne heure aux remedes qui animent, ſtimulent les vaiſſeaux, aux cordiaux, plus ou moins actifs, aux élixirs ſpiritueux, aromatiques, aux huiles eſſentielles, à l'éther. Ces remedes employés à propos peuvent ſauver quelquefois la vie aux malades, dans le cas où le dépôt *inflammatoire* ne peut être formé, & qu'il va ſe faire un repompement dangereux de cette matiere dans le ſang; lorſqu'il eſt à craindre qu'un malade ſuccombe dans le froid d'un redoublement, on peut lui faire paſſer ce détroit, & le mettre en état de ſupporter des efforts critiques, & de réſiſter aux évacuations qui doivent terminer la maladie; mais pour donner ces remedes, il ne faut pas attendre que le malade ſoit à l'agonie, hors d'état d'en profiter. Il eſt ſi ordinaire aux médecins de différer l'uſage des cordiaux juſqu'à ces derniers momens, dans la crainte mal entendue d'augmenter la fievre & d'échauffer, qu'il ſemble qu'on porte un arrêt de mort à un malade quand on veut lui prefcrire une potion cordiale. De tous les cordiaux, ceux qui agiſſent le plus vîte & le plus ſûrement, & qui ſont les plus propres à tirer le ſang & les vaiſſeaux de l'engourdiſſement, ſont ſans contredit les véſicatoires; leur application releve le pouls, augmente ſa force & ſa tenſion, fait ceſſer les aſſoupiſſemens, calme ſouvent les délires opiniâtres. On a vu des pleurétiques tirés comme par enchantement des portes de la mort par l'application des véſicatoires ſur le côté affecté; les efforts critiques ſont aidés, & même déterminés par leur moyen; il n'y a pas de remede plus aſſuré pour favoriſer une criſe languiſſante; mais comme ils produiſent de grands biens quand ils ſont appliqués à propos, ils font beaucoup de mal quand ils ſont employés à contre-temps; c'eſt pourquoi ils exigent dans leur uſage beaucoup de circonſpection.

Lorſque la criſe eſt prête à ſe faire, la nature nous en inſtruit par divers ſignes; elle nous fait même connoître le couloir qu'elle deſtine à l'excrétion critique; on peut lui aider dans cet ouvrage, & déterminer les humeurs aux tuyaux excrétoires qu'elle doit choiſir, dit Hippocrate, α δει ωγειν ουκ αν μαλιστα ρεπη η φυσις, ταυτα αγειν δια των ξυμφερονταν χωριων. *Voyez* CRISE. " Il faut » pouſſer aux couloirs que la nature affecte, » les humeurs qui doivent être évacuées » par les endroits les plus convenables. *Aphor. 21, libr. I.* Il eſt très-important de bien examiner les différens ſignes critiques; on n'en doit négliger aucun pour connoître ſûrement par quel endroit ſe fera l'évacuation critique; ſi la maladie doit ſe juger par l'expectoration, on ne peut ſeconder cette excrétion véritablement que par le kermès minéral; tous les autres béchiques ſous forme de looc, de tiſanes, ne font que peu ou point d'effet; ſi la criſe ſe prépare par les ſueurs, on doit donner les ſudorifiques plus ou moins forts, ſuivant la longueur des efforts critiques: les légers purgatifs facilitent la criſe qui doit ſe faire par le dévoiement, ainſi des autres.

Si la maladie ſe termine par la ſuppuration, il faut entiérement laiſſer tout l'ouvrage à la nature, ſans l'affoiblir par les laitages affadiſſans, *&c.* on pourra tout au plus lui aider lorſque les caracteres du pouls indiqueront qu'elle ménage l'évacuation du pus par quelque couloir. Le méchaniſme des métaſtaſes nous eſt totalement inconnu, & nous ne ſommes pas plus inſtruits de ce qu'il faudroit faire pour les déterminer. Je crois cependant, dans les ſuppurations de la poitrine, qu'il ſeroit à propos de tenter l'application des cauteres du feu aux jambes: dans ces maladies la nature affecte ſouvent cette voie. On pourroit auſſi dans certains cas de ſuppuration interne, procurer, par des opérations chirurgicales, une iſſue au pus renfermé dans quelque cavité, par l'empyeme dans les pleuréſies, par le trépan dans les phrénéſies, *&c.* Si la ſuppuration eſt extérieure, le traitement eſt tout ſimple, il n'exige aucune conſidération particuliere. *Article de M.* MENURET.

INFLEXIBILITÉ, INFLEXIBLE, (*Gramm.*) qu'on ne peut fléchir. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des bois *inflexibles*. La plupart des corps foſſiles ſont *inflexibles*, ou ne peuvent être pliés ſans être rompus. On dit un homme *inflexible*, un caractere *inflexible*. Il s'applique donc aux perſonnes & aux choſes. L'*inflexibilité* n'eſt ni une bonne ni une mauvaiſe qualité; c'eſt la circonſtance qui en fait un vice ou une vertu.

INFLEXION, ſ. f. *terme de Gramm.* On confond aſſez communément les mots *inflexion* & *terminaiſon*, qui me paroiſſent pourtant exprimer des choſes très-différentes, quoiqu'il y ait quelque choſe de commun dans leur ſignification. Ces deux mots expriment également ce qui eſt ajouté à la partie radicale d'un mot; mais la *terminaiſon* n'eſt que le dernier ſon du mot modifié, ſi l'on veut, par quelques articulations ſubſéquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. L'*inflexion* eſt ce qui peut ſe trouver dans un mot entre la partie radicale & la terminaiſon. Par exemple, *am* eſt la partie radicale de tous les mots qui conſtituent la conjugaiſon du verbe *amo*; dans *amabam*, *amabas*, *amabat*, il y a à remarquer *inflexion* & *terminaiſon*. Dans chacun de ces mots la *terminaiſon* eſt différente, pour caractériſer les différentes perſonnes; *am* pour la premiere, *as* pour la ſeconde, *at* pour la troiſieme; mais l'*inflexion* eſt la même pour marquer que ces mots appartiennent au même temps, c'eſt *ab* par-tout.

Voilà donc trois choſes que l'étymologiſte peut ſouvent remarquer avec fruit dans les mots, la *partie radicale*, l'*inflexion* & la *terminaiſon*. La *partie radicale* eſt le type de l'idée individuelle de la ſignification du mot; cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions qu'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du mot les idées acceſſoires communes à tous les mots de la même eſpece. Ces additions ne ſe font point témérairement, & de maniere à faire croire que le ſimple haſard en ait fixé la loi; on y reconnoît des traces d'intelligence & de combinaiſon, qui dépoſent qu'une raiſon ſaine a dirigé l'ouvrage. L'*inflexion* a ſa

raiſon ; la *terminaiſon* a la ſienne ; les changemens de l'une & de l'autre ont auſſi la leur ; & ces élémens d'analogie entre des mains intelligentes, peuvent répandre bien de la lumiere ſur les recherches étymologiques, & ſur la proprété des termes. On peut voir article TEMPS, de quelle utilité eſt cette obſervation pour en fixer l'analogie & la nature, peu connue juſqu'à préſent. (*B. E. R. M.*)

INFLEXION, ſ. f. *en Optique*, eſt la même propriété des rayons de lumiere, qu'on appelle autrement & plus communément *diffraction*. *Voyez* DIFFRACTION.

Point d'inflexion d'une courbe, en *terme de Géométrie*, eſt le point où une courbe commence à ſe courber, ou à ſe replier dans un ſens contraire à celui dans lequel elle ſe courboit d'abord ; c'eſt-à-dire, ou de concave qu'elle étoit vers ſon axe elle devient convexe, ou réciproquement.

Si une ligne courbe telle que *AFK* (*Pl. de Géom. fig. 100.*) eſt en partie concave & en partie convexe vers quelque ligne droite que ce ſoit, comme *AB* : le point *F*, qui ſépare la partie concave de la partie convexe, eſt appellé le *point d'inflexion*, lorſque la courbe étant continuée au-delà de *F*, ſuit la même route ; mais lorſqu'elle revient vers l'endroit d'où elle eſt partie, il eſt appellé *point de rebrouſſement*. *Voyez* REBROUSSEMENT.

Pour concevoir ce que l'on vient de dire, il faut conſidérer que toute quantité qui augmente ou qui diminue continuellement, ne peut paſſer d'une expreſſion poſitive à une négative, ou d'une négative à une poſitive, qu'elle ne devienne auparavant égale à l'infini ou à zéro. Elle devient égale à zéro lorſqu'elle diminue continuellement, & égale à à l'infini lorſqu'elle augmente continuellement.

Maintenant ſi l'on mene par le point *F* l'ordonnée *EF* & la tangente *FI*, & d'un point *M* pris ſur la partie *AF*, l'ordonnée *MP*, & la tangente *MT*, pour lors, dans les courbes qui ont un *point d'inflexion*, l'abſciſſe *AP* augmente continuellement, de même que la partie *AT* du diametre compriſe entre le ſommet de la courbe & la tangente *MT*, juſqu'à ce que le point *P* tombe en *E* ; après quoi elle commence à diminuer : d'où il ſuit que la ligne *AT* doit devenir un *maximum AL*, lorſque le point *P* tombe ſur le point *E*.

Dans les courbes qui ont un point de rebrouſſement, la partie *AT* augmente continuellement, de même que l'abſciſſe, juſqu'à ce que le point *T* tombe en *L* ; après quoi elle diminue de nouveau : d'où il ſuit que *AP* doit devenir un *maximum*, lorſque le point *T* tombe en *L*.

Si $AE = x$, $EF = y$, on aura $AL = \frac{y\,dx}{dy} - x$, dont la différence, en ſuppoſant dx conſtante, eſt $\frac{-ddy.\,dy}{dy^2} \times y$, qui étant faite $= o$, pour avoir le cas où *AL* eſt un *maximum* (*V. MAXIMUM*), donnera $ddy = o$; formule générale pour trouver le *point d'inflexion* ou de rebroullement, dans les courbes dont les ordonnées ſont paralleles entr'elles. Car la nature de la courbe *AFK* étant donnée, on peut trouver la valeur de y en x, & celle de dy en dx ; laquelle valeur de dy étant différenciée en faiſant dx conſtante, on aura une équation en x, qui étant réſolue donnera la valeur de $AP = x$, qui portera au *point d'inflexion F*.

Au reſte il faut remarquer qu'il y a des cas où il faut faire $ddy = \infty$ au lieu de o.

M. l'abbé de Gua, dans ſes *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, a fait des obſervations importantes ſur cette regle, pour trouver les *points d'inflexion*, & y a ajouté la perfection qui lui manquoit. *Voyez* cet ouvrage, *p. 268.*

On peut voir *au mot* DIFFÉRENTIEL, ce que nous avons dit ſur la regle pour trouver les *points d'inflexion*, en faiſant $\frac{dy}{dx} = z$, elle conſiſte à trouver le point où z eſt un *maximum* ou un *minimum* : ainſi toutes les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *points d'inflexion*, ſont préciſément les mêmes qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *maxima* & *minima*. Voyez donc l'*art. MAXIMUM*, & remarquez que pour trouver les *points d'inflexion* de la courbe dont x & y ſont les coordonnées, il ſuffit de trouver les *maxima*

& *minima* des ordonnées de la courbe dont x & z ſont les coordonnées. Or puiſqu'on a une équation entre x & y, & une autre entre x, y & z, il eſt aiſé d'en avoir une entre x & z, en faiſant évanouir y. *V.* EQUATION & ÉVANOUIR, *&c.* (*O*)

INFLEXION, (*Aſtron.*) C'eſt le nom que les aſtronomes donnent au phénomene qui leur paroît conſtaté depuis quelques années : les rayons de lumiere ſe rompent dans l'atmoſphere de la terre d'environ 33 minutes. Si la lune a une atmoſphere, & que les rayons y ſoient rompus ; cette réfraction doit produire des effets ſenſibles ſur les éclipſes ; & pour peu qu'elle ſoit ſenſible, elle doit en changer la durée.

L'*inflexion* des rayons qui raſent les bords de la lune, paroît démontrée par les obſervations de l'éclipſe de 1764, que M. du Séjour a diſcutées dans pluſieurs mémoires avec beaucoup d'habileté : il la trouve d'environ $4\frac{1}{2}$ ſecondes, & il l'attribue à une petite réfraction de l'atmoſphere de la lune. Ayant comparé d'abord ſes diſtances des cornes de l'éclipſe du ſoleil à divers inſtans que M. Short avoit obſervées à Londres, il vit qu'on ne pouvoit les concilier. La réfraction dans l'atmoſphere de la lune, & les cauſes phyſiques d'*inflexion* dont M. de la Hire, M. Euler & M. le Nonnier, *&c.* avoient parlé, lui firent naître l'idée de calculer les même phaſes avec une formule, dans laquelle entroit la ſuppoſition d'une *inflexion*, dont la valeur pouvoit ſe déterminer enſuite, en comparant la formule avec les obſervations ; & il trouva qu'il falloit, pour concilier toutes ces obſervations, faire l'*inflexion* d'environ $4\frac{1}{2}$ ſecondes. C'eſt à peu près le même effet, quant au calcul des éclipſes, que ſi l'on diminuoit de 9″ le diametre de la lune. (*M.* DE LA LANDE.)

INFLUENCE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) terme dont on s'eſt ſervi pour rendre raiſon du commerce entre l'ame & le corps, & qui fait la premiere des trois hypotheſes reçues ſur cette matiere. *Voyez* l'examen des deux autres dans les *articles* CAUSES OCCASIONNELLES, & HARMONIE PRÉÉTABLIE. On y prétend que l'ame agit phyſiquement ſur le corps, & le corps ſur l'ame, par une action réelle & une véritable *influence*. C'eſt le ſyſtême le plus ancien & le plus goûté du vulgaire ; cependant il ne réveille abſolument aucune idée : il ne préſente à l'eſprit qu'une qualité occulte : voici les principales raiſons qui empêchent de l'admettre. 1°. On ne fera jamais comprendre, même à ceux qui admettent l'action d'une ſubſtance créée ſur l'autre, que deux ſubſtances auſſi différentes que l'ame & le corps, puiſſent avoir une communication réelle & phyſique, & ſur-tout que le corps puiſſe agir ſur l'ame & l'affecter par ſon action. Suppoſer dans l'ame & dans le corps un pouvoir à nous inconnu d'agir l'un ſur l'autre, c'eſt ne rien expliquer ; on ne peut ſoutenir ce ſyſtême avec quelqu'apparence, qu'en avouant que l'ame eſt matérielle, aveu auquel on ne ſe laiſſera pas aiſément aller crainte des conſéquences. 2°. On a aujourd'hui une démonſtration contre ce ſyſtême ; car M. de Leibnitz & d'autres grands hommes ont découvert pluſieurs loix de la nature qui y ſont entiérement contraires, & que les plus grands mathématiciens ont cependant reconnues pour certaines ; telles ſont celles-ci. 1°. Qu'il n'y a point d'action dans les corps ſans réaction, & que la réaction eſt toujours égale à l'action ; or, dans l'action du corps ſur l'ame, il ne ſauroit y avoir de réaction, l'ame n'étant pas matérielle. 2°. Que dans tout l'univers il ſe conſerve toujours la même quantité de forces vives, ou de la force abſolue. 3°. Qu'il s'y conſerve auſſi la même quantité de force directive, ou la même direction dans tous les corps enſemble, qu'on ſuppoſe agir entre eux de quelque maniere qu'ils ſe choquent. Or il eſt aiſé de voir que la ſeconde loi ne ſauroit ſubſiſter, ſi l'ame peut donner du mouvement au corps, car en ce cas elle augmentera la quantité des forces vives, ou de la force abſolue ; & la troiſieme ne ſera pas moins renverſée, ſi l'ame a le pouvoir de changer la direction de ſon corps, & par ſon moyen celle des autres. *Voyez* VATTEL, *Défenſe du ſyſt. Leib.* 894, 134. Les Carteſiens ont déja ſenti ces difficultés, qui leur ont fait rejetter l'influence phyſique, quoiqu'ils ſe ſoient trompés, en diſant qu'il ſe conſerve toujours la même quantité de mouvement.

La cauſe occaſionnelle n'eſt que l'occaſion ſeulement, & non pas la cauſe directe de l'effet qui s'enſuit.

L'*influence* rejettée a conduit les philoſophes à deux autres ſyſtêmes, ſur l'union de l'ame & du corps. L'un eſt celui des cauſes occaſionnelles du P. Mallebranche, & l'autre celui de l'harmonie préétablie de M. Leibnitz. *Voyez ſon art.*

Ceux qui admettent les cauſes occaſionnelles, conçoivent que Dieu eſt lui-même l'auteur immédiat de l'union que nous remarquons entre l'ame & le corps. Mon ame veut mouvoir mon bras, & Dieu le meut; je veux jeter une boule, Dieu étend mon bras, applique ma main ſur la boule, me la fait empoigner, *&c.* Tous ces mouvemens ſe font exactement pendant que je le veux, & c'eſt pour cette raiſon, que je me crois la cauſe de ces différens mouvemens. Les mouvemens de l'ame & du corps ne ſont donc que l'occaſion de ce qui ſe paſſe dans l'un & dans l'autre. Pareillement lorſque des corps étrangers agiſſent ſur nos nerfs, Dieu eſt l'auteur immédiat des perceptions qui naiſſent de leur action: pendant que ma main s'applique à la boule, je ne ſens point la boule; mais Dieu me donne la perception de cet attouchement.

Ceux dont nous rapportons le ſentiment, étendent même cette action immédiate de Dieu juſqu'à la communication du mouvement, lorſqu'un corps en choque un autre.

Cette opinion eſt fondée, 1°. ſur ce que poſé ce commerce réciproque & occaſionnel, on comprend aiſément que le corps & l'ame ſont une ſeule perſonne; car, puiſque l'ame eſt gouvernée à l'occaſion du corps, & le corps à l'occaſion de l'ame, aucune de ces deux ſubſtances n'eſt totale & complette, aucune par conſéquent n'eſt perſonne. 2°. En ce qu'il eſt vraiſemblable que Dieu eſt la ſeule cauſe efficiente de ce commerce; car l'*influence* mutuelle de l'ame ſur le corps & du corps ſur l'ame, ne ſauroit jamais ſe comprendre.

Mais il y a des philoſophes auxquels les conſéquences de ce ſyſtême paroiſſent ridicules; par exemple, ce n'eſt point un boulet de canon qui tue un homme, c'eſt Dieu qui le fait. Le mouvement du canonnier, dont le bras remue par la puiſſance de Dieu, a porté du feu ſur la poudre d'un canon, a déterminé Dieu à enflammer la poudre, la poudre enflammée a déterminé Dieu à pouſſer le boulet, & le boulet pouſſé juſqu'à la ſuperficie extérieure du corps de l'homme, a déterminé Dieu à briſer les os de cet homme; un poltron qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de ſa glande pinéale agitée par l'impreſſion d'un bataillon ennemi, qui vient à lui hériſſé de bayonnettes au bout du fuſil, détermine Dieu à remuer les jambes de ce poltron, & à le porter du côté oppoſé à celui d'où vient ce bataillon.

On a ſouvent dit dans un ſens moral que le monde eſt un théatre où chacun joue ſon rôle; mais on pourroit dire ici, dans un ſens phyſique, que l'univers eſt un théatre de marionnettes, & que chaque homme eſt un polichinelle, qui fait beaucoup de bruit ſans parler, & qui s'agite beaucoup ſans ſe remuer.

INFLUENCE (*des Aſtres.*) *V.* ASTRES *vol. III, p. 738.*

INFORMATION, *ſ. f.* (*Juriſprud.*) eſt un acte judiciaire contenant les dépoſitions des témoins que l'on fait entendre ſur un crime ou délit dont la partie civile ou publique a rendu plainte.

Anciennement les informations étoient quelquefois qualifiées d'enquêtes; mais pour les diſtinguer des enquêtes qui ſe font en matiere civile, on les appelloit *enquêtes de ſang*, ce qui convenoit principalement à celles que l'on faiſoit en cas de meurtres, homicides, aſſaſſinats: les informations ſe font ordinairement en conſéquence d'une permiſſion accordée par le juge ſur la requête à lui préſentée par celui qui a rendu plainte; cependant lorſqu'un accuſé eſt pris en flagrant délit, & qu'il s'agit d'un crime qui intéreſſe le public, le juge peut informer d'office.

Cette enquête d'office ſe nommoit autrefois appriſe, comme qui diroit ce que le juge a appris; il en eſt parlé dans les coutumes de Beauvoiſis ch. IV, & dans les regiſtres du parlement; il y avoit une grande différence entre appriſe & enquête

ou *information*. L'enquête portoit fin de querelle ; l'appriſe n'en portoit point, c'eſt-à-dire, qu'on pouvoit condamner un accuſé ſur une enquête ou information ; au lieu qu'on ne pouvoit pas juger ſur une ſimple appriſe. Celle-ci, dit Beaumanoir, ſervoit ſeulement à rendre le juge plus ſavant.

Ces ſortes d'appriſes ſe faiſoient tant en matiere civile que criminelle, comme il paroît par une ordonnance de Louis Hutin, du mois de mai 1315, faite à la ſupplication des nobles de Champagne, où le roi ordonne que chacun pris pour crime ſoit ouï en ſes bonnes raiſons, & que ſi aucune appriſe ſe faiſoit contre lui, que par cette ſeule appriſe il ne fût condamné ni jugé.

Les enquêtes ou *informations* étoient publiques en matiere criminelle auſſi bien qu'en matiere civile, & l'on en donnoit copie à l'accuſé, lorſqu'il le demandoit, à ſes frais. Cependant on diſtinguoit quelquefois l'enquête de l'*information* ; l'enquête devoit précéder l'*information*, & alors celle-ci étoit ſecrete. C'eſt ce que nous apprend une ordonnance de Philippe de Valois, du mois de juin 1338, *art.* 22.

Dans la ſuite, au contraire, c'étoit l'*information* ſecrete qui devoit précéder l'enquête ; mais alors par le terme d'enquête on entendoit le procès criminel, comme il paroît par des lettres du roi Jean, du mois de décembre 1362, portant confirmation des priviléges accordés aux habitans de Langres par leur évêque, où il ordonne qu'avant de faire le procès d'office à un criminel, il ſeroit fait une *information* ſecrete, à moins que le fait ne fût notoire, & que l'accuſé ne fût quelqu'un mal-famé ou véhémentement ſoupçonné du fait. Cette *information* ſecrete étoit, à ce qu'il ſemble, un ménagement que l'on gardoit pour ne point diffamer légérement quelqu'un qui jouiſſoit d'une bonne réputation, & qui par l'événement de l'inſtruction pouvoit n'être pas trouvé coupable.

On voit pareillement dans les priviléges accordés à la ville de Sarlat, par Charles V, au mois d'août 1370, *art.* 11, que les juges royaux de Sarlat ne pouvoient mettre en enquête ou *prévention* les habitans de cette ville, ſur les crimes ou délits dans leſquels ils ſeroient compliqués, qu'ils n'euſſent auparavant fait une *information*.

De ces ordonnances & de pluſieurs autres ſemblables, il réſulte que l'*information* ſecrete ſe faiſoit d'abord pour découvrir l'auteur du crime, & que l'enquête ſignifioit les procédures qui ſe faiſoient enſuite contre celui qui étoit prévenu de ce crime.

Préſentement toutes *informations* en matiere criminelle ſont pieces ſecretes du procès, & il n'eſt pas permis aux greffiers d'en délivrer des copies.

On trouve dans quelques anciennes ordonnances que c'étoit des notaires tabellions qui recevoient les enquêtes ; mais ces notaires faiſoient alors la fonction de greffiers.

Anciennement on ne devoit point faire d'*information* ſous le nom du procureur général, s'il n'y avoit à cet effet des lettres du roi ou du procureur général, comme il eſt dit dans une ordonnance de Philippe de Valois, de l'an 1344. Préſentement les témoins peuvent être adminiſtrés ſans lettres, ſoit par le procureur du roi ou par celui du ſeigneur, ou par la partie civile s'il y en a une.

Les enfans de l'un & de l'autre ſexe, quoiqu'au-deſſous de l'âge de puberté, ſont reçus à dépoſer, ſauf en jugeant d'avoir par les juges tel égard que de raiſon à la néceſſité & à la ſolidité de leur témoignage.

Toutes perſonnes aſſignées pour être ouies en *information*, ou pour être récollées ou confrontées, ſont tenues de comparoir, & les laïcs peuvent y être contraints par amende ſur le premier défaut, & par empriſonnement de leur perſonne en cas de contumace, même les eccléſiaſtiques par amende, au paiement de laquelle ils peuvent être contraints par ſaiſie de leur temporel ; les ſupérieurs réguliers ſont tenus d'y faire comparoir leurs religieux à peine de ſaiſie de leur temporel, & de ſuſpenſion de priviléges à eux accordés par le roi.

Les dépoſitions de chaque témoin doi-

vent être rédigées à charge ou à décharge.

Ils doivent être ouis ſecrétement & ſéparément.

Les dépoſitions qui ont été déclarées nulles par quelque défaut de formalité, peuvent être réitérées ſi le juge l'ordonne.

Le juge taxe les frais & ſalaires aux témoins qui le requierent.

Le ſurplus des formalités qui doivent être obſervées dans les *informations*, eſt expliqué dans l'ordonnance criminelle, *tit. VI.* (*A*)

Information par addition, eſt celle qui ſe fait ſur de nouvelles preuves qui ſont ſurvenues après l'*information* faite; elle ſe fait en vertu d'une permiſſion du juge donnée en connoiſſance de cauſe. (*A*)

Information de vie & mœurs, eſt une eſpece d'enquête d'office que le procureur général dans les cours ſouveraines, ou le procureur du roi dans les autres ſieges, fait faire à ſa requête, de la conduite & des mœurs de celui qui ſe préſente pour être reçu dans quelque charge, ſoit de judicature ou autre, qui oblige de prêter ſerment entre les mains du juge. (*A*)

* INFORME, adj. (*Gramm.*) qui n'a pas la forme exigée par les regles de l'art ou de la nature.

Un monſtre eſt une production *informe* de la nature.

Il n'y a aucune ſorte de productions artificielles où l'on n'en rencontre d'*informes*.

INFORME, adj. (*Aſtronom.*) Les étoiles *informes* ſont celles qu'on n'a point réduites en conſtellations. On les appelle encore *ſporades*, mais moins communément.

Les anciens en avoient laiſſé un très-grand nombre de cette eſpece; mais Hévélius & quelques aſtronomes modernes en ont fait des conſtellations nouvelles. *Voy.* ÉTOILES & CONSTELLATIONS. *Chambers.* (*O*)

Supplément à l'article précédent, par M. DE LA LANDE.

INFORMES, (*Aſtr.*) nom que les aſtronomes ont donné aſſez mal à propos aux étoiles *ſparſiles* ou diſperſées, qui n'entrent point dans la forme des grandes conſtellations: ces étoiles ſont ſouvent auſſi brillantes que les autres; mais étant trop éloignées de celles qui ſont la maſſe des conſtellations, elles ne pouvoient s'y rapporter facilement ſans rendre les figures difformes. On a mieux aimé laiſſer les étoiles ſans dénominations ſous le nom d'*informes*. Celles des anciens catalogues ont été employées pour la plûpart à former des conſtellations nouvelles; mais celles-ci n'ayant pu remplir tous les interſtices, il eſt encore reſté des étoiles *informes*. Telles ſont celles du quadrilatere, ſitué au deſſus des poiſſons, dont les aſtronomes font ſouvent uſage, parce qu'elles ſont fort près de l'écliptique.

INFORTIAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) ou DIGESTE INFORTIAT, *infortiatum* ſeu *digeſtum infortiatum*, eſt la ſeconde partie du digeſte ou pandectes de Juſtinien, qui commence au 3e titre du 24e livre, & finit avec le livre 38e. Elle a été ainſi appellée, comme étant la partie du milieu qui ſe trouve, pour ainſi dire, ſoutenue & fortifiée par les deux autres. Quelques-uns penſent qu'on lui a donné ce nom, parce qu'elle traite des ſucceſſions & ſubſtitutions, & autres matieres importantes, & qu'étant d'un plus grand uſage que les deux autres parties, c'étoit celle qui produiſoit le plus d'argent aux juriſconſultes; mais comme cette diviſion du digeſte en trois parties fut faite ſans aucun art, ainſi qu'il paroît par la fin de la premiere partie & le commencement de la ſeconde, il y a apparence auſſi que l'étymologie du nom d'*infortiat* vient, comme on l'a dit, de ce que cette partie eſt celle du milieu. *Voyez au mot* DIGESTE. (*A*)

* INFORTUNE, ſ. f. (*Gramm.*) ſuite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné l'occaſion, & au milieu deſquels il n'a point de reproche à ſe faire. L'*infortune* tombe ſur nous; nous attirons quelquefois le malheur: il ſemble qu'il y ait des hommes *infortunés*; c'eſt-à-dire, des êtres que leur deſtinée promene par-tout où il y a des pertes à ſupporter, des haſards fâcheux à trouver, des peines à ſouffrir. C'eſt ainſi que le monde eſt ordonné pour eux & eux pour le monde. Cette néceſſité ſeule ſuffiroit pour déterminer au refus de la vie un être un peu raiſonnable, ſi

l'on pouvoit ſuppoſer un lieu entre le néant & le monde, & un inſtant avant la naiſſance, où on lui montrât tout ce qu'il a à craindre & à eſpérer, s'il veut vivre.

INFRACTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le violement d'une loi, coutume, ordonnance, privilége, ſtatut, ou de quelque jugement, traité ou autre acte.

INFRALAPSAIRES, ſ. m. pl. (*Théol.*) Les *infralapſaires* ſont des prédeſtinations qui ſoutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, ſans leur donner les ſecours néceſſaires pour ſe ſauver quand même ils le voudroient. *Voyez* RÉPROBATION.

Ils ne ſoutiennent pas cette doctrine de la même maniere, & leur ſecte eſt comme diviſée en deux branches. Les uns diſent que Dieu, indépendamment de tout, & antécédemment à toute connoiſſance, ou préviſion de la chûte du premier homme, a réſolu de manifeſter ſa miſéricorde & ſa juſtice: ſa miſéricorde en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité; & ſa juſtice en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer. *Voyez* PRÉDESTINATION.

D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette réſolution qu'en conſéquence du péché originel, & de la préviſion de ce péché qu'il a vu de toute éternité qu'Adam commettroit. Car, diſent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la juſtice originelle & la grace, il ne mérite plus que des châtimens, tout le genre humain n'eſt plus qu'une maſſe de corruption que Dieu peut punir & abandonner aux ſupplices éternels ſans bleſſer ſa juſtice. Cependant pour ne pas faire éclater ſeulement ſa juſtice, mais auſſi ſa miſéricorde, il a réſolu d'en tirer quelques-uns de cette maſſe pour les ſanctifier & les rendre heureux. *V.* ÉLECTION.

Ceux qui défendent ce ſentiment de la premiere maniere, s'appellent *ſupralapſaires*, parce qu'ils croient que Dieu a pris la réſolution de perdre un certain nombre d'hommes, *ſuprà lapſum*, avant la chûte d'Adam, & indépendamment de cette chûte. *Voyez* SUPRALAPSAIRES.

Les autres ſont nommés *infralapſaires*, parce qu'ils veulent que Dieu ne l'ait priſe qu'après la préviſion de la chûte du premier homme, *infrà lapſum*, & en conſéquence de cette chûte. *Voyez dictionn. de Trévoux.*

INFRUCTUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne rapporte aucun fruit. Il ſe dit au phyſique & au moral. Un temps *infructueux*, des veilles *infructueuſes*.

INFULE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) *infula*, nom que l'on donnoit anciennement aux ornemens des pontifes. Feſtus dit que les *infules* étoient des filamens de laine, des franges de laine dont on ornoit les prêtres & les victimes, même les temples.

Pluſieurs auteurs confondent les *infules* avec la mitre, la tiare, ou le bonnet que portoient les prêtres. Il y avoit cependant beaucoup de différence.

L'*infule* étoit proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvroit la partie de la tête où il y a des cheveux, juſqu'aux tempes, & de laquelle tomboient de chaque côté deux cordons, *vittæ*, pour la lier, ce qui fait que l'on confond ſouvent le nom *vittæ* cordons avec *infulæ*.

L'*infule* étoit aux prêtres ce qu'étoit le diadême aux rois, la marque de leur dignité & de leur autorité. La différence entre le diadême & l'*infule*, eſt que le diadême étoit plat & large, & l'*infule* entortillée & ronde. *Voyez* DIADEME. *Dict. de Trév.*

INFUNDIBULUM, (*Anatomie.*) *V.* ENTONNOIR.

* INFUS, INFUSE, adj. (*Gram.*) On dit ſcience *infuſe*, grace *infuſe*, ſageſſe *infuſe*, c'eſt-à-dire, qu'on n'a point acquiſe par ſes ſoins, mais qu'il a plu à Dieu de verſer dans quelques ames privilégiées.

On a agité & l'on agite encore dans les écoles, ſur toutes ces qualités *infuſes*, beaucoup de queſtions frivoles que la ſaine philoſophie n'a point encore décriées.

C'eſt bien peu de choſe que ce qu'on a par *infuſion*.

INFUSION, (*Chimie & Pharmacie.*) eſpece d'extraction, d'application d'un menſtrue à une matiere dont on ſe propoſe de ſéparer une ſubſtance particuliere ſoluble dans ce menſtrue, d'une autre ſubſtance inſoluble par le même menſtrue. *Voyez* EXTRACTION, *Chimie*. Le carac-

tere particulier de l'*infuſion* eſt déterminé par le degré de chaleur, qui eſt inférieur dans cette opération au degré bouillant d'un menſtrue employé, mais qui eſt dû à un feu artificiel. *Voyez* FEU, *Chimie.* Le menſtrue bouillant employé au même but, tout étant d'ailleurs égal, fait prendre à l'*extraction* opérée à ce degré de feu, le nom de *décoction*; & le menſtrue à froid (*voyez* FEU & FROID, *Chimie.*), celui de *macération.* Lorſque la chaleur artificielle, miſe en œuvre pour l'*infuſion*, eſt celle des rayons directs du ſoleil, l'*infuſion* s'appelle communément *inſolation.* *Voyez* DÉCOCTION, MACÉRATION & INSOLATION. L'*infuſion* long-temps continuée, s'appelle auſſi *digeſtion.* *Voyez* DIGESTION, *Chimie.*

Les ſujets de l'*infuſion* ſont toujours des corps concrets ou conſiſtans, & preſque toujours de l'ordre des tiſſus ou corps organiſés, dont le ſquelette, la baſe, donne par ſa nature peu de priſe aux menſtrues ordinaires, & ſur-tout lorſque ces menſtrues ne ſont animés que par un foible degré de feu; enſorte que les ſucs végétaux & animaux, leurs matieres non organiques, telles que les gommes, les extraits proprement dits, la partie aromatique, le corps doux, les réſines, la lymphe, la graiſſe ſe peuvent paſſer aiſément dans ces menſtrues, ſans que les ſolides, le corps des fibres végétales ou animales, ſoient même ſuperficiellement entamés. Ce corps fibreux, ce tiſſu, qui étant même abſolument épuiſé par les *décoctions*, n'a rien perdu de ſa forme, de ſa ſtructure naturelle, & que les *infuſions* les plus réitérées ne peuvent qu'imparfaitement dépouiller de la matiere ſoluble par le menſtrue appliqué; ce tiſſu, dis-je, s'appelle, après qu'il a eſſuyé l'*infuſion*, *réſidu*, & plus communément *marc.* *Voyez* MARC, *Chim. Pharm.*

On peut employer à l'*infuſion* tous les menſtrues connus dans l'art. Un acide minéral, verſé ſans meſure ſur une argile colorée, dans le deſſein d'en ſéparer les parties métalliques d'où cette couleur dépend, & tenu long-temps ſur cette argile à un léger degré de feu artificiel, eſt alors l'agent d'une véritable *infuſion*; mais l'uſage ordinaire borne l'uſage de ce mot pour déſigner l'application de l'eau, de l'huile, & des liqueurs vineuſes aux végétaux & aux animaux, & même l'*infuſion* par les eſprits ardens, s'appelle plus ordinairement *teinture.* *Voyez* TEINTURE.

On appelle quelquefois *infuſion* la diſſolution légere d'une ſubſtance entiérement ſoluble par le menſtrue appliqué, & qui n'eſt bornée que parce qu'on n'emploie pas une quantité proportionnelle de menſtrue, ou qu'on ne l'applique pas pendant aſſez long-temps: c'eſt ainſi qu'on dit que le vin émétique ſe prépare, en faiſant *infuſer* du verre d'antimoine dans du vin ou du vin dans une taſſe de régule d'antimoine; mais ce n'eſt que très-important qu'on appelle cette opération une *infuſion*, puiſque le réſidu ou marc eſt parfaitement ſemblable, identique à la partie, ou pour mieux dire, à la portion diſſoute.

L'*infuſion* n'a d'autres regles de manuel que les regles très-générales de l'application des menſtrues; ſavoir, de diſpoſer les corps à leur abord, en les diviſant, s'ils ne le ſont naturellement, par une des opérations préparatoires communes (*voyez* OPÉRATIONS DE CHIMIE.) à opérer dans un vaiſſeau convenable tant pour la forme que pour la matiere; à connoître d'après les découvertes précédentes, ou par le tâtonnement, ſi le degré de chaleur propre à l'*infuſion* eſt ſuffiſant ou exceſſif pour le ſujet qu'on y expoſe; par exemple, ſi l'*infuſion* peut faire du bon bouillon (*voy.* FEU, CHIMIE.), ou ſi elle ne retire pas d'une racine extractive & muqueuſe, telle que celle de réglifſe ou de grande conſoude, l'extrait dont on n'a que faire, tandis que la macération ou l'*infuſion* au feu le plus doux, n'eût emporté que le corps doux, *&c.*

L'uſage des *infuſions* n'eſt preſque que pharmaceutique.

On emploie à la préparation d'un remede l'*infuſion*, l'application d'un menſtrue animé d'un foible degré de chaleur, toutes les fois qu'un degré plus fort, celui de l'ébullition diſſiperoit des parties qu'on ſe propoſe de retenir, ou que la macération ſeroit inſuffiſante pour extraire d'une drogue aſſez de parties médicamenteuſes; & on la rejette toutes les fois qu'elle eſt inutile;

c'eſt-à-dire, que la décoction, toujours plus efficace & plus prompte, ne doit diſſiper aucun principe utile, ou qu'elle eſt inſuffiſante. Ce ſont-là les uniques motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'*infuſion* & la macération.

Les animaux qui ne contiennent que peu ou point de parties volatiles médicamenteuſes, & dont les différens matériaux ſont peu ſolubles par les menſtrues aqueux ou huileux foiblement échauffés, ſont preſqu'abſolument exclus de la claſſe des ſujets de l'*infuſion*. Les *infuſions* ou teintures de caſtor, de muſc, de civette, ſont des *infuſions* improprement dites, ſont de vraies diſſolutions. *Voyez le commencement de cet article.*

Les végétaux aromatiques dont on veut faire paſſer dans l'eau la partie aromatique & un léger extrait, ou la matiere colorante, ou enfin une partie très-mobile, quoiqu'inodore, telles que les feuilles de méliſſe, les fleurs de violette, d'œillet, le ſéné, *&c.* doivent ſe traiter par l'*infuſion*; & c'eſt auſſi par cette voie qu'on procede à ces extractions, ſoit qu'on deſtine les liqueurs qu'on obtient par ce moyen à des potions ou à des ſyrops. Quelques ſubſtances végétales, aromatiques, dont l'odeur eſt forte & le parfum abondant, telles que la fleur d'orange & l'excellent thé, ſoutiennent fort bien une légere décoction, & même fourniſſent à ce degré de feu, une liqueur plus agréablement parfumée que celle qu'on obtiendroit par l'infuſion; mais communément cependant les ſubſtances végétales, aromatiques, ne doivent pas être expoſées à la décoction.

Les fleurs, feuilles & racines des plantes qui portent des fleurs en croix, dont Tournefort a fait une claſſe, & qui ſont plus ou moins chargées d'un eſprit alkali volatil, ou d'un principe très-analogue, auſſi-bien que celles qui, comme l'oignon, l'ail, la capucine, *&c.* ſont pourvues d'un principe vif-âcre, très-volatil, juſqu'à préſent indéfini; ces ſubſtances, dis-je, devroient, ſelon la même regle, n'être traitées que par l'*infuſion* toutes les fois qu'on leur appliqueroit un menſtrue étranger; mais ſoit parce qu'elles portent ce menſtrue en elles-mêmes (car elles ſont la plûpart très-ſucculentes), ſoit parce qu'elles ſont très-ſujettes à ſubir un mouvement inteſtin qui les altere promptement, lorſqu'on les expoſe long-temps à une chaleur légere, ſoit enfin parce que le menſtrue non-bouillant ne ſe chargeroit que très-foiblement d'une partie extractive qu'on ſe propoſe d'en retirer, auſſi-bien que le principe volatil; pour ces raiſons, dis-je, on ne prépare communément ces plantes pour l'uſage médicinal, que ſous la forme de ſuc, comme le ſuc de cochléaria, de creſſon, d'oignon, ou ſous celle de décoction, qu'on nomme auſſi *bouillon* dans ce cas, bouillon de navet, de chou rouge, *&c.*

On préfere auſſi l'*infuſion* à la décoction, pour ménager un principe volatil dans le menſtrue employé. C'eſt dans cette vue que les vins & les vinaigres médicamenteux ſe préparent par *infuſion*. *Voyez* VIN & VINAIGRE.

Les *infuſions* pharmaceutiques qui s'exécutent par toutes les différentes eſpeces de feux légers, (*voyez* FEU, *Chimie.*) au bain-marie, ſur les cendres chaudes, au ſoleil, *&c.* & c'eſt encore une eſpece d'*infuſion* que l'effuſion de l'eau bouillante ſur une matiere placée dans un vaiſſeau froid, ſur laquelle on ne laiſſe ſéjourner ce menſtrue que quelques inſtans; on appelle cette eſpece d'infuſion *théiforme*, c'eſt-à-dire, ſemblable à celle qu'on emploie communément à préparer le thé.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que de remedes internes préparés par *infuſion*. On n'emploie preſqu'abſolument à ces *infuſions* proprement dites que l'eau, le vinaigre ou le vin: nous avons déja obſervé que celles où on employoit les eſprits ardens, s'appelloient *teintures*.

On prépare auſſi par *infuſion* pluſieurs remedes externes, principalement des collyres, tel que le vin imprégné de l'extrait & de la partie aromatique des roſes rouges, & des huiles appellées par *infuſion*. *Voyez l'article* HUILE.

Les ſujets des *infuſions* ſont ou ſimples ou compoſés. Les dernieres ſur-tout pour l'uſage interne ſont appellées *eſpeces*. Les poudres groſſieres appellées *trogeæ*, ſont ſous une forme très-propre à donner leur vertu par l'*infuſion*.

Le menſtrue s'applique ou immédiatement au ſujet de l'*infuſion*, ou on enferme ce ſujet dans un petit ſac ou dans un nouet.

Nous n'avons pris juſqu'à préſent le mot *infuſion*, que pour déſigner une opération chimique, l'action de faire *infuſer*; & ce mot eſt également en uſage pour exprimer la liqueur préparée par *infuſion*: il répond dans ce dernier ſens au mot latin *infuſum*; ainſi on dit fort bien boire ou prendre une *infuſion* de capillaire, *&c.* (*b*)

ING

INGELFINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie & dans les états des comtes de Hohenlohe, ſur le Kocher; c'eſt le ſiege d'un bailliage montueux, & elle donne ſon nom à la troiſieme branche des comtes de la ſouche de Neuenſtein. (*D. G.*)

INGELHEIM, (*Géog.*) *Angilæmum* ou *Ingilenheimum*, petite ville d'Allemagne, au palatinat du Rhin, dans le Nahegow, & preſque enclavée dans l'archevêché de Mayence. Elle eſt remarquable par pluſieurs conciles qui s'y ſont tenus, & pour avoir été le ſéjour de divers empereurs; mais elle n'eſt point le lieu de la naiſſance de Charlemagne; ce prince naquit à *Carlsbourg*, château de la haute-Baviere, qui en a pris ſon nom. *Ingelheim* n'a rien conſervé de ſa premiere ſplendeur, c'eſt une ville fort délabrée. Elle eſt ſituée ſur la rive orientale de la Sala, ſur une hauteur, d'où l'on a une vue charmante, à 2 lieues S. O. de Mayence, 2 O. de Bingen. *Long.* 25, 40; *lat.* 49, 59.

Ingelheim eſt la patrie de Sébaſtien Munſter, habile & laborieux écrivain du commencement du xvj^e^ ſiecle. On a de lui un dictionnaire & une grammaire hébraïque, une grammaire chaldaïque, une géographie univerſelle, intitulée *Coſmographie* ſelon l'uſage de ce temps-là, une horologiographie, & pluſieurs autres ouvrages. Il mourut de la peſte à Baſle, en 1552, à 63 ans. (*D. J.*)

INGÉNIEUR, ſ. m. (*Gram.*) Nous avons trois ſortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre; ils doivent ſavoir tout ce qui concerne la conſtruction, l'attaque & la défenſe des places. Les ſeconds pour la marine, qui ſont verſés dans ce qui a rapport à la guerre & au ſervice de mer; & les troiſiemes pour les ponts & chauſſées, qui ſont perpétuellement occupés de la perfection des grandes routes, de la conſtruction des ponts, de l'embelliſſement des rues, de la conduite & réparation des canaux, *&c.*

Toutes ces ſortes d'hommes ſont élevés dans des écoles, d'où ils paſſent à leur ſervice, commençant par les poſtes les plus bas, & s'élevant avec le temps & le mérite aux places les plus diſtinguées.

INGÉNIEUR, c'eſt dans l'*état militaire* un officier chargé de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, & des différens travaux néceſſaires pour fortifier les camps & les poſtes qu'on veut défendre à la guerre.

« Le nom d'*ingénieur* marque l'adreſſe, l'habileté & le talent que les officiers doivent avoir pour inventer. On les appelloit autrefois *engeigneurs*, du mot *engin*, qui ſignifie *machine*, parce que les machines de guerre avoient été pour la plûpart inventées par ceux qui les mettoient en œuvre dans la guerre. Or engin vient d'*ingenium*; on appelloit même en mauvais latin ces machines *ingenia* ».

» *Hi ſe clauſerunt propè ripas ingeniorum*, dit Guillaume le Breton dans l'hiſtoire en vers de Philippe-Auguſte, en parlant du quartier où étoient les machines ».

Et Guillaume Guyart, *lingigneurs engins dreſſent. Hiſt. de la milice franc.* 2, 11, *pag.* 89.

L'emploi d'*ingénieur* exige beaucoup d'étude, de talens, de capacité & de génie. Les ſciences fondamentales de cet état ſont l'arithmétique, la géométrie, la méchanique & l'hydraulique.

Un *ingénieur* doit avoir quelqu'uſage du deſſin. La phyſique lui eſt néceſſaire pour juger de la nature des matériaux qu'on emploie dans les bâtimens, de celle des eaux, & des différentes qualités de l'air des lieux qu'on veut fortifier.

Il eſt très-utile qu'il ait des connoiſſances générales & particulieres de l'architecture civile pour la conſtruction des bâtimens militaires, comme caſernes, magaſins, arſenaux, hôpitaux, logement de l'état-major,

&c. dont les *ingénieurs* ſont ordinairement chargés. M. Frézi recommande aux *ingénieurs* de s'appliquer à la coupe des pierres. « J'ai reconnu par ma propre expérience, dit ce ſavant auteur, (dans l'*ouvrage* qu'il a donné ſur cette matiere) que cette connoiſſance (de la coupe des pierres) étoit auſſi indiſpenſablement néceſſaire à un *ingénieur* qu'à un architecte, parce qu'il peut être envoyé comme moi dans des colonies éloignées, & même dans les provinces où l'on manque d'ouvriers capables d'exécuter certaines parties de la fortification, où il faut de l'intelligence dans cet art ».

Ces différentes connoiſſances & pluſieurs autres que M. Maigret deſire encore dans un *ingénieur*, comme celle de l'hiſtoire, de la grammaire & de la rhétorique, auxquelles on pourroit joindre celle des différentes manœuvres des troupes, ne ſont que l'acceſſoire de ce qui conſtitue le véritable *ingénieur*. C'eſt la ſcience de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, qui ſe caractériſe particuliérement, & qui doit être l'objet le plus ſérieux de ſes études. « Les différentes parties du génie, dit l'auteur de l'*ingénieur de campagne*, ſe rapportent preſque toutes à la fortification. L'on ne peut douter qu'elle n'en ſoit la principale; cependant à parler en général, c'eſt, dit-il, celle à laquelle les *ingénieurs* s'attachent le moins. Cette indifférence, ajoute cet auteur, vient probablement de ce que n'ayant appris qu'une routine ſans principes, qu'un maître peu éclairé rend reſpectable par le nom de l'auteur dont il l'emprunte; on regarde naturellement cet objet comme borné, & comme porté au point de perfection dont il eſt poſſible ». *Preface de l'ingénieur de campagne.*

Il eſt certain qu'en examinant le progrès de la fortification depuis l'invention des baſtions, on s'apperçoit que la diſpoſition de l'enceinte des places a éprouvé peu de changemens; mais doit-on en conclure qu'elle a tout le degré de perfection poſſible? Non, ſans doute; le peu de durée de la défenſe de cette enceinte, lorſque l'ennemi a pu s'en approcher, ſuffit pour le démontrer.

Il eſt donc important de chercher à rendre notre fortification plus parfaite. Il faudroit trouver le moyen de ſe garantir de l'effet du ricochet; de rendre les ouvrages moins expoſés à la nombreuſe artillerie avec laquelle on bat les places; de mettre les dehors plus en état d'être ſoutenus, & repris par l'aſſiégé; de faciliter les communications, de les rendre plus ſûres & plus commodes, & ſur-tout de diminuer l'exceſſive dépenſe de la fortification. Ce ſont les principaux objets qu'on doit avoir en vue dans les nouveaux ſyſtêmes de fortification qu'on peut propoſer. Les *ingénieurs* peuvent ſeuls donner des idées juſtes dans une matiere où la théorie ne peut rien, ou du moins ne peut que très-peu de choſe ſans la pratique des ſieges. C'eſt cette expérience qui a produit le traité de fortification de M. le comte de Pagan, & les vues nouvelles que cet illuſtre *ingénieur* a données pour perfectionner la diſpoſition de l'enceinte des places, & pour rendre la défenſe des flancs plus directe. *Voyez* FORTIFICATION.

Pour perfectionner la fortification, ou rectifier ce qu'elle a de déſavantageux, il faut poſſéder parfaitement tout ce qui a été fait & enſeigné ſur cette matiere. Cette étude, lorſqu'on y fait un peu d'attention, paroît plus vaſte & plus difficile qu'on ne le croyoit d'abord. Bien des gens s'imaginent ſavoir la fortification, parce qu'ils ont appris à tracer l'enceinte d'un plan ſuivant la méthode de M. de Vauban, ou celle de quelqu'autre *ingénieur*; mais ceux qui ont réfléchi ſur cet art, ſentent bien quelles ſont les bornes d'une pareille étude. Elle ſert ſeulement à apprendre les termes de la fortification; mais ſi l'on n'entre point dans l'eſprit des inventeurs des ſyſtêmes, ſi l'on ne fait pas attention aux différens objets qu'ils ont eu dans leur conſtruction, il arrive, comme l'expérience le prouve, qu'après avoir beaucoup copié de plans, & conſtruit beaucoup de ſyſtêmes, on ignore encore la fortification, c'eſt-à-dire, ſon eſprit, ſes regles & ſes préceptes, & qu'on ſe trouveroit très-embarraſſé, s'il falloit appliquer ces regles à une ſituation tant ſoit peu irréguliere.

Les connoiſſances de la fortification, utiles à un *ingénieur*, ſont bien différentes de celles qui conviennent à un officier ordinaire. Le premier doit non-ſeulement

ſavoir diſpoſer les ouvrages d'une place de guerre pour la mettre en état de faire une vigoureuſe réſiſtance ; mais il faut encore qu'il ſache les conſtruire, & remédier aux différens inconvéniens qui arrivent dans la conſtruction. L'officier peut ſe borner au premier objet pour être en état de reconnoître le fort & le foible d'une place. Si avec cela il ſait mettre un village ou un poſte en état de réſiſter à un coup de main, on peut dire qu'il poſſede la fortification néceſſaire à ſon état. Mais l'habileté de l'*ingénieur* doit être portée à un point bien différent. Comme les idées ne ſe préſentent que ſucceſſivement, il faut, pour en trouver d'utiles, s'appliquer très-ſérieuſement à l'objet que l'on veut perfectionner. Ceux qui croient n'avoir plus rien à apprendre dans les choſes de leur état, ne ſont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un eſprit éclairé, ſage & raiſonnable, n'emploie gueres ſon temps à des recherches particulieres, qu'autant qu'il préſume que ſon application ne ſera pas infructueuſe ; il eſt rare qu'avec cette diſpoſition, de l'intelligence, des connoiſſances & un travail aſſidu, on ne parvienne à la fin à quelque découverte utile.

Nous penſons donc que la perfection de la fortification actuelle eſt un objet digne de l'attention & de l'application des plus ſavans *ingénieurs*. On peut tout attendre d'un corps auſſi éclairé & auſſi diſtingué que celui du génie, qui ne voit rien en Europe qui puiſſe lui être comparé dans l'attaque & dans la défenſe des places.

Il eſt établi en France, depuis M. le maréchal de Vauban, de ne recevoir aucun *ingénieur* qui n'ait été examiné ſur les parties des mathématiques néceſſaires à ſon état, c'eſt-à-dire, ſur l'arithmétique, la géométrie élémentaire & pratique, la méchanique & l'hydraulique. Le roi paie pour cet effet un examinateur particulier.

L'intention de M. le maréchal de Vauban étoit, qu'après cet examen, on envoyât les jeunes gens, qui l'avoient ſubi, dans les places où il y avoit de grands travaux, pour les former dans le ſervice des places, & leur faire acquérir les différentes parties de la ſcience du génie. Cette eſpece de noviciat devoit durer un an ou deux, après quoi il vouloit qu'on les examinât de nouveau pour juger de leurs talens & du progrès de leur application avant que de les admettre à l'état d'*ingénieur*. Ceux dont les talens auroient paru trop médiocres pour le génie, devoient être placés dans l'infanterie, où les connoiſſances qu'ils avoient acquiſes ne pouvoient que contribuer à en faire de bons officiers.

Le roi a établi à Mézieres, depuis quelques années, une école particuliere pour le génie. (*a*)

(*a*) A. N. Que ne doit-on pas attendre de l'établiſſement de cette école à Mézieres en 1748. Les jeunes gens, deſtinés à ce corps, n'y ſont admis qu'après avoir ſubi un examen rigoureux ſur toutes les parties des mathématiques ; ils y paſſent enſuite pluſieurs années pour y être inſtruits à en faire des applications à tous les objets importans dont ils doivent être chargés.

Le roi n'a rien négligé pour que cette éducation fût complette : l'on imagine bien que la fortification eſt la baſe de toutes les connoiſſances ſur leſquelles on y reçoit des leçons. Comme elle en exige un très-grand nombre des officiers qui doivent la conſtruire, l'attaquer & la défendre ; les éleves ſont ſucceſſivement appliqués à tous les objets qui ont un rapport plus ou moins direct avec cette partie eſſentielle de leur état.

On les occupe d'abord du tracé de la fortification, en leur faiſant connoître la propriété de toutes les lignes qui la compoſent : ils font en même temps des comparaiſons qui peuvent les éclairer ſur les méthodes particulieres qu'ont employé différens auteurs pour former ce qu'on appelle ſyſtêmes de fortifications ; mais après s'être familiariſé avec des idées particulieres, & avoir diſcuté tous les points intéreſſans qu'elles peuvent offrir, on n'en adopte aucune excluſivement. En effet, les ſeuls ſpéculateurs dans ce genre peuvent épouſer & démontrer les avantages de ce qu'ils imaginent ſur un papier, ſeul théâtre de leurs diſcuſſions ; mais un officier du génie, mais celui qui doit faire des applications réelles du métier, n'adopte aucun ſyſtême de fortification : muni de ſes véritables principes, il ſait qu'une foule de circonſtances doivent déterminer ſon choix & le parti qu'il doit prendre ;

Quoique

Quoique tous les *ingénieurs* doivent être également verſés dans le ſervice des places & dans celui de campagne ; cependant comme il eſt difficile d'exceller en même temps dans chacun de ces deux ſervices, peut-être ſeroit-il à propos de les diviſer en *ingénieurs de place* & en *ingénieurs de campagne*.

Ces deux états dont M. le maréchal de Vauban a réuni les différentes qualités dans le degré le plus éminent, ſuppoſent également la ſcience de la fortification ; mais comme on peut poſſéder le détail de la conſtruction des travaux, qui ne s'apprend point en campagne, & ignorer ou du moins ne point exceller dans ce détail, & être très-habile dans le ſervice de campagne, qui ne donne aucune idée de celui des places, le partage de ces deux fonctions pourroit peut-être donner lieu de former des ſujets plus

---

il connoît l'uſage de toutes les pieces, tant anciennes que modernes, que chaque inventeur veut faire prévaloir, il connoît toutes les reſſources, toutes les chicanes de l'art, mais pour ne les eſtimer que ce qu'elles peuvent valoir, & ne les employer que dans des occaſions où les circonſtances les rendent vraiement utiles.

Aux yeux du véritable ingénieur, l'art de fortifier conſiſte moins dans la ſpéculation oiſive d'un certain jeu de lignes que dans le juſte emploi des moyens que la nature offre d'une maniere ſi diverſifiée dans les différens locals que les circonſtances de la guerre obligent d'occuper offenſivement ou défenſivement. L'art ne doit venir qu'au ſecours de la nature, & oublier les reſſources qu'elle préſente pour n'employer que celles du premier ; c'eſt ordinairement ne ſe procurer qu'à de plus grands frais, de très-petits moyens. Une riviere, un marais, un ravin, un eſcarpement, des inondations, des commandemens de terrein bien obſervés, des points bien choiſis fourniſſent en général, pour l'ingénieur éclairé, plus de moyens efficaces à ſon art que la ſtérile combinaiſon des différens ſyſtèmes dont juſqu'ici on a peut-être tenu trop de compte.

C'eſt ſous ce point de vue que l'on fait enviſager, aux éleves de l'école de Mezieres, l'étude de la fortification pour qu'ils en prennent d'abord les idées les plus juſtes & les plus propres aux applications vraiement militaires, qu'ils feront un jour dans le cas d'en faire.

Mais en écartant d'eux tout eſprit ſyſtématique qui pourroit les concentrer dans des détails qui leur donneroient une fauſſe opinion de leur métier, on ne néglige point ceux dont l'uſage doit leur être familier, pour être en état de pratiquer & d'exécuter toutes les parties du ſervice dont ils doivent être chargés tant dans les places que dans les armées.

C'eſt ici qu'il faut quitter la ſpéculation pour ſe livrer entiérement à des détails de pratique, ſans leſquels l'ingénieur perdroit toute l'utilité qu'on en attend. L'exécution exige de lui toutes les connoiſſances qui y ont rapport, il ne peut en mépriſer aucune ſans que ſes travaux n'en ſouffrent ; maçons, tailleur de pierre, charpentier, forgeron, ſerrurier : tous les métiers deviennent les ſiens tour à tour puiſqu'il doit en employer les ouvriers, les éclairer, ſouvent même les conduire comme architecte militaire ou civil. Mais c'eſt en vain qu'il prétendroit à cette ſomme de connoiſſances de pratique, s'il n'étoit éclairé par celle qui les éclaire toutes, c'eſt-à-dire, le deſſin.

Auſſi cette partie importante de l'inſtruction eſt-elle ſuivie avec le plus grand ſoin à l'école de Mezieres. Les éleves ſont d'abord occupés de celui qui prend ſa ſource dans les principes de la géométrie pratique, le flambeau de tous les arts mécaniques, la ſtéorotomie. Les plans, les profils, les développemens, tout cet exercice de la regle & du compas, qui repréſente un objet dans tous ſes ſens, le retourne ſous tous ſes points de vue, détermine graphiquement tous les rapports & les propriétés de ſa figure, eſt néceſſairement la clé de tout art de conſtruction. Point d'artiſte praticien ſans cette parfaite connoiſſance.

Cependant cette partie du deſſin ſeroit inſuffiſante, les éleves ſont encore exercés au deſſin proprement dit, à celui qui ſans regle & ſans compas met à même, avec le ſeul ſecours du crayon, de copier la nature, ou de rendre rapidement des idées dans des momens où tout inſtrument eſt impratiquable, & où leur uſage n'apporteroit que des retardemens inutiles, & ſouvent dangereux à la guerre.

L'application la plus eſſentielle de cette facilité au deſſin, & ſur-tout deſtinée à l'art topographique qui eſt encore une partie d'inſtruction abſolument néceſſaire aux ingénieurs, & dont les exercices ne ſont pas oubliés à l'école de Mezieres,

habiles dans chacune de ces deux parties du génie.

Le ſervice de campagne demande beaucoup de connoiſſance de l'art de la guerre ; il exige d'ailleurs une grande vivacité d'eſprit & d'intelligence pour imaginer & exécuter en même temps les différens travaux néceſſaires en campagne, pour fortifier les camps & les poſtes qu'on veut défendre: * On n'étudie point cette matiere dans les » places, dit M. de Clairac dans l'*ingénieur* » *de campagne*, parce que ce n'eſt point » l'objet préſent.... D'ailleurs, quel que » ſoit le rapport de la fortification de cam- » pagne avec celles des places, la ſcience » de celle-ci ne ſuffit pas toujours pour dé- » velopper pleinement ce qui concerne » l'autre ». C'eſt pourquoi, dès que les travaux de l'*ingénieur* en campagne exigent une étude particuliere, il ſemble qu'il ſe-

---

En effet, ſi la guerre n'eſt le plus ſouvent que la ſcience des poſitions, de quelle utilité ne ſeront pas des cartes bien exactes, & dont l'expreſſion rendra fidellement la nature d'un pays dont il eſt ſi important de connoître les détails, & ſur-tout les relations.

Sans ce ſecours, quel eſt l'officier général qui oſera prendre un parti décidé, aſſeoir un camp, combiner un projet de campagne, déterminer la marche des colonnes, prendre une poſition, &c. & l'ingénieur lui-même, comment fortifiera-t-il bien un poſte? comment fera-t-il un projet de défenſe appuyé ſur pluſieurs points ? comment ſoumettra-t-il ſes idées aux vues d'un général ſi elles ne ſont établies ſur la connoiſſance la plus particuliere du terrein dont il eſt queſtion ? Comment le maréchal général des logis remplira-t-il ſes fonctions s'il n'eſt éclairé par de bonnes cartes, & enfin comment s'acquitteront de la partie intéreſſante des reconnoiſſances ceux qui en ſeront chargés, s'ils ne joignent au talent de bien ſaiſir un pays celui de l'exprimer rapidement avec cette facilité, & ſes rapports que peut ſeule donner l'habitude du deſſin ?

Par les diſpoſitions d'une nouvelle ordonnance de 1776, dont il ſera queſtion à la fin de cette note, il paroit que l'intention du roi eſt d'affecter en totalité ce ſervice à ſon corps du génie : il ne paroiſſoit pas effectivement être fait pour en être ſéparé non plus que les fonctions de l'état major, néceſſairement liées au méchaniſme de l'art topographique, & dont le ſervice paroit convenir conſéquemment à ceux que le roi a fait conſtruire particuliérement ſur tous les objets qui les mettent en état de le ſi bien remplir.

L'étude de la phyſique vient enſuite à ſon tour occuper les éleves pendant pluſieurs cours, conduits par un profeſſeur qui, également géometre, porte le flambeau du calcul dans tous les faits qui en ſont ſuſceptibles, ne réſervant l'expérience que pour prouver aux ſens les vérités que la théorie a déja démontrées : un très-beau cabinet de phyſique entretenu par le roi fournit tous les moyens de compléter le genre d'inſtruction.

Enfin, celle qui renferme les parties les plus intéreſſantes pour un ingénieur, termine ordinairement toutes les années les différens exercices. L'art de l'attaque, & de la défenſe des places, figuré en grand par des ſimulacres, ne laiſſe rien à deſirer pour repréſenter tous les moyens graduels employés en pareille occaſion. Pluſieurs fronts de fortification ſont choiſis dans différentes poſitions pour répondre à toutes les opérations que leurs circonſtances amenent. Lorſque leur réalité ne renferme pas tous les exemples qui conviennent à une inſtruction complette, des ſuppoſitions viennent remplacer la vérité. Tous les travaux des ſieges, tous les ouvrages qu'ils exigent ſont exécutés avec les différentes ſapes, paralleles, place d'armes, batterie, cavalier de tranchée, couronnement de chemin couvert, paſſage de foſſé, tout eſt figuré par portion, & l'exécution en eſt confiée aux éleves qui ne font ce ſervice qu'aux heures convenables, & avec les précautions que la guerre demande.

C'eſt la partie brillante du métier, c'eſt celle qui a valu à la nation cette ſuperiorité qu'elle doit ſans doute conſerver, puiſque les talens & les connoiſſances de ſes ingénieurs ne peuvent que s'étendre & que ſe développer de plus en plus par les ſoins particuliers que prend le gouvernement de leur éducation militaire.

Une ordonnance de 1744, fixoit le nombre des officiers de ce corps à 300.

Une autre de 1759, le réunit au corps de l'artillerie pour n'en faire qu'un ſeul & même corps ſous la dénomination collective de corps royal de l'artillerie & du génie.

Mais bientôt après, en 1758, ils furent de nouveau ſéparés ainſi que leurs fonctions reſpectives. Une analogie plus apparente que réfléchie avoit fait deſirer la réunion de ces deux corps ; mais on s'apperçut bientôt que les détails d'une troupe à conduire, à exercer dans les

roit très-convenable de s'y appliquer auſſi particuliérement.

Les qualités néceſſaires aux *ingénieurs* de guerre ou de campagne ſont, ſuivant M. le maréchal de Vauban, « beaucoup de » cœur, beaucoup d'eſprit, un génie ſolide, » & outre cela une étude perpétuelle & » une expérience conſommée ſur les prin- » cipales parties de la guerre : mais ſi la » nature raſſemble très-rarement ces trois » premieres qualités dans un ſeul homme, » il eſt encore plus extraordinaire d'en voir » échapper à la violence de nos ſieges, » & qui puiſſent vivre aſſez pour pouvoir » acquérir les deux autres. Le métier eſt » grand & noble, mais il mérite un gé- » nie fait exprès, & l'application de plu- » ſieurs années ». *Inſtr. pour la conduite des ſieges.*

Aux qualités précédentes, « il faut en- » core, dit M. Maigret, joindre l'activité » & la vigilance abſolument néceſſaires » dans toutes les actions de la guerre, » mais ſur-tout dans l'attaque des places » qui eſperent du ſecours. Il ne faut point » donner le temps aux aſſiégés de ſe re- » connoître ; qui y perd une heure, en » perd pour le moins deux ; & un ſeul mo- » ment perdu en ces occaſions eſt quel- » quefois irréparable. C'eſt par l'activité » & la vigilance que les *ingénieurs* con- » traignent ſouvent des aſſiégés de capi-

---

manœuvres multipliées d'une arme dont l'effet ne peut être prépondérant & déciſif que par des écoles ſuivies & habituelles, exigeoient tous les ſoins des officiers qui faiſoient ce ſervice ; que les ingénieurs, obligés de le remplir, ne pouvoient que négliger le leur, & perdre dans les diſtractions d'une activité journaliere cet eſprit de réflexion & de méditation qui ne peut donner des réſultats utiles & multipliés que dans le ſilence du cabinet.

Une ordonnance de 1759, en fixant de nouveau le corps du génie à 300 officiers, régla plus particuliérement leur ſervice dans les places & dans les armées. Il fut diſtribué en 20 directeurs, 90 ingénieurs en chef, 190 ingénieurs ordinaires qui furent tous répartis dans les places du royaume, à proportion des beſoins du ſervice. De plus cette ordonnance réuniſſoit à ce corps les compagnies de mineurs & de ſapeurs ; il parut convenable de ne point ſéparer des parties auſſi eſſentiellement liées par leur nature : ſi l'art des mines n'a pour objet que la deſtruction des ouvrages de fortification ou les emplois particuliers qu'on en fait dans les ſieges, ſoit pour l'attaque ou pour la défenſe ; enfin, ſi cette partie de la guerre n'eſt qu'un moyen ſecondaire & une conſéquence néceſſaire des premieres connoiſſances de l'ingénieur, elle ſembloit devoir lui appartenir ; de même à l'égard des ſapeurs, puiſque lorſqu'ils ſont à la guerre dans une activité réelle, ils ſont néceſſairement aux ordres du corps du génie dont ils ne ſont proprement que les bras. Cependant ces compagnies en furent bientôt ſéparées pour rentrer dans le corps de l'artillerie auquel elles étoient ci-devant attachées.

Une derniere ordonnance du 30 décembre 1776, a donné une nouvelle forme au corps des ingénieurs ; ſa dénomination particuliere ſera *corps royal du génie*, & tous les officiers ſeront déſignés par leurs grades reſpectifs audit corps royal.

Il ſera compoſé de 329 officiers, de ces 329, 13 ſeront directeurs des fortifications avec rang de brigadiers, & les autres en paix comme en guerre ſeront répartis en 21 brigades.

Chaque brigade ſera compoſée d'un chef de brigade, ayant commiſſion de colonel, d'un ſous-brigadier, ayant commiſſion de lieutenant colonel, d'un major, de 4 capitaines en premier, de 5 capitaines en ſecond, & de 3 lieutenans en premier ; le nombre des éleves de l'école de Mezieres ſera proportionné au beſoin du ſervice, ils reſteront deux ans à cette école & avant de faire partie des brigades, pour perfectionner leur inſtruction ; ils paſſeront deux années dans le corps de l'artillerie, attachés aux compagnies de mineurs & de ſapeurs, de là deux années à la ſuite des brigades du corps du génie & deux autres ; enfin, dans des régimens d'infanterie pour ſe mettre au fait des manœuvres des troupes. A cette époque ils ſubiront un nouvel examen qui, juſtifiant leurs connoiſſances générales ſur toutes les parties de la guerre, prouvera qu'ils ſont en état de faire les fonctions d'ingénieurs, avec une ſupériorité qui les rende propres à toutes les circonſtances, alors ils ſeront admis dans les brigades dont ils ſeront partie avec rang de lieutenant en premier.

Cet article eſt de M. FLACHON DE LA JOMARIERE, *capitaine au corps royal du génie.*

» tuler, qui ne le feroient que long-temps » après, ſi ces *ingénieurs* n'avoient pas uſé » d'une grande promptitude dans le pro- » grès des attaques ». *Traité de la ſûreté des états par le moyen des fortereſſes.*

Aux deux diviſions précédentes d'*ingénieur* de place & d'*ingénieur* de campagne, peut-être ſeroit-il encore à propos de faire une troiſieme claſſe pour la fortification des villes maritimes, qui demande une étude particuliere, & dans laquelle il eſt difficile d'exceller ſans beaucoup de travail & d'application. Il ſuffit, pour s'en convaincre, d'une lecture ſérieuſe & réfléchie des deux derniers volumes de l'*architecture hydraulique*, par M. Belidor.

Les appointemens des *ingénieurs*, lorſqu'on les reçoit, ſont de ſix cent livres par an. Ils augmentent enſuite, ſelon le mérite & l'ancienneté. Dans les ſieges & en campagne, les moindres appointemens de ceux qu'on y emploie ſont de cent cinquante livres par mois.

Les *ingénieurs* obtiennent les mêmes grades militaires & les mêmes récompenſes que les autres officiers des troupes. Ainſi ils parviennent à celui de brigadier, de maréchal de camp, de lieutenant général & même de maréchal de France, comme l'a été M. de Vauban. Ils ont auſſi des penſions, des majorités, des gouvernemens de places, *&c.*

Le nombre des *ingénieurs* en France eſt de trois cent. Ils ſont partagés dans les différentes places de guerre du royaume. En temps de guerre, on en forme des détachemens à la ſuite des armées. Ceux qui ſervent dans les ſieges ſont partagés en brigades, à la tête de chacune deſquelles eſt un ancien *ingénieur*, auquel on donne le nom de *brigadier*. Ces brigades ſe relevent toutes les vingt-quatre heures.

Dans les places où il y a pluſieurs *ingénieurs*, le premier eſt appellé *ingénieur en chef*. Il a la direction principale de tous les travaux; les autres agiſſent ſous ſes ordres. Les appointemens des *ingénieurs* en chef ſont de 1800 livres, mais ils ont outre cela des récompenſes & des gratifications. Cette place demande des ſoins infinis, dit M. le maréchal de Vauban, « une activité perpétuelle, beaucoup de conduite, de bon ſens, d'expérience dans tous les ouvrages de terre, de bois & de pierre, avec une parfaite intelligence de toutes les différentes eſpeces de matériaux, de leur prix, & de la capacité des ouvriers. Ces qualités ſont ſi néceſſaires dans la conduite des grands travaux, que par-tout où elles ſe trouvent manquer, on peut s'aſſurer que le moindre mal qu'il en puiſſe arriver ſera un retardement, une longue & ennuyeuſe conſtruction, quantité de mal-façons, & toujours beaucoup de dépenſe ſuperflue; accidens à jamais inſéparables de la médiocre intelligence de ceux qui en ſeront chargés ». *Directeur des fortifications.*

Il y a auſſi des *ingénieurs provinciaux* ou *directeurs des fortifications* dans les provinces. Ce ſont ceux qui ſont chargés de la direction générale de tous les travaux qui ſe font dans les places de leur département. (*Q*)

* INGÉNIEUX, adj. (*Gramm.*) qui montre de l'eſprit, de la ſagacité. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un poëte *ingénieux*. Un machiniſte *ingénieux*. Une penſée *ingénieuſe*; une machine *ingénieuſe*. Les choſes *ingénieuſes* déparent les grandes choſes. Si elles ſont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles ſont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles conſiſtent dans des rapports fins, délicats & petits qui échappent aux hommes de ſens dont l'attention ſe porte ſur les maſſes. Homere, Virgile, Milton, le Taſſe, Horace, Sophocle, Eurypide, Corneille, Racine, ne ſont point des poëtes *ingénieux*. Il n'y a point d'homme à qui ce titre convienne moins qu'à Démoſthene & à Boſſuet. Un auteur qui court après des traits *ingénieux*, ſe peint à mon eſprit ſous la forme de celui qui s'applique à frapper un caillou ſur l'angle pour en tirer une étincelle. Il m'amuſe un moment. Il ſe dit à Paris plus de choſes *ingénieuſes* en un jour que dans tout le reſte du monde. Elles ne coûtent rien à cette nation, qui fait auſſi, quand il lui plaît, s'élever aux plus grandes.

INGÉNU, adj. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit chez les Romains celui qui étoit né de

parens libres, honnêtes, nobles. *Voyez* LIBRE.

Iſidore dit que ceux-là ſont appellés *ingénus* qui naiſſent libres, & qui n'ont que faire d'acquérir la liberté : *ingenui, cui libertatem habent in genere, non in facto. Voyez* MANUMISSION.

Une perſonne paſſoit pour *ingénue*, quand elle étoit née d'une mere libre, quoique ſon pere fût eſclave. *Voyez* ESCLAVE.

Les *ingénus* pouvoient poſſéder des emplois, donner leurs ſuffrages ; priviléges dont les affranchis étoient exclus. *Voyez* AFFRANCHI.

Ingénu ſignifie auſſi quelquefois celui qui eſt originaire du pays, qui n'eſt point étranger. *Voyez* NATIF.

INGÉNUITÉ, ſ. f. (*Gram.*) l'*ingénuité* eſt dans l'ame; la naïveté dans le ton. L'*ingénuité* eſt la qualité d'une ame innocente qui ſe montre telle qu'elle eſt, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à ſe cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, & l'*ingénuité* la franchiſe. On eſt tenté de ſuppoſer toutes les vertus dans les perſonnes *ingénues*. Que leur commerce eſt agréable ! Si elles ont parlé, on ſent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient ſe peindre ſur leurs levres, dans leurs yeux, & dans leur expreſſion. On leur découvre ſon cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avouent d'une maniere qui feroit preſque regretter qu'elles ne l'euſſent pas commiſe. Elles paroiſſent innocentes juſque dans leurs erreurs ; & les cœurs doubles paroiſſent coupables, lors même qu'ils ſont innocens. Il eſt impoſſible de ſe fâcher long-temps contre les perſonnes *ingénues* ; elles déſarment. Voyez Agnès dans l'*école des femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt & de la grace aux choſes les plus indifférentes. Le petit chat eſt mort ; qu'eſt-ce que cela ? rien : mais ce rien eſt de caractere, & il plaît.

L'*ingénuité* a peu penſé, n'eſt pas aſſez inſtruite ; la naïveté oublie pour un moment ce qu'elle a penſé, le ſentiment l'emporte. L'*ingénuité* avoue, révele, manque au ſecret, à la prudence ; la naïveté exprime & peint ; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards ; les réflexions peuvent être naïves, & elles le ſont quand on s'apperçoit aiſément qu'elles partent du caractere. L'*ingénuité* ſemble exclure la réflexion ; elle n'eſt point d'habitude ſans un peu de bêtiſe, la naïveté ſans beaucoup de ſentiment ; on aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait eſpérer de la candeur ; on l'excuſe dans la jeuneſſe, dans l'âge mûr on la mépriſe. L'Agnès de Moliere eſt ingénue ; l'Iphigénie de Racine eſt naïve & ingénue. Toutes les paſſions peuvent être naïves, même l'ambition ; elle l'eſt quelquefois dans l'Agrippine de Racine ; les paſſions de l'homme qui penſe ſont rarement *ingénues*.

INGÉVONS, (*Géog. anc.*) *Ingævones*, ancien peuple du nord de l'Allemagne, vers la mer Baltique ; Pline remarque que les *Ingévons* comprenoient ſous eux les Cimbres, les Teutons, & les Cauques, *Cauchi*, & que toutes ces nations étoient voiſines de la mer. D'un autre côté, Tacite nous apprend que les noms des *Ingévons*, Hermions, & Iſtévons, étoient venus des héros qui avoient été les premiers chefs des familles, leſquelles en ſe multipliant avoient formé ces trois peuples. C'eſt ainſi que Tacite nous prouve l'inutilité des tortures que divers ſavans ſe ſont données dans ces derniers ſiecles pour trouver la ſignification de ces noms. (*D. J.*)

INGO *le Bon*, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede. Ce ſurnom ſeul renferme l'hiſtoire de ſa vie. Entretenir la paix entre ſes voiſins comme entre ſes ſujets ; prêter aux loix l'appui de l'autorité ſuprême ; punir les brigands ; ſoutenir l'innocence opprimée ; remplir enfin dans ſes états les fonctions de premier magiſtrat, telles furent ſes occupations. Il avoit oſé être vertueux chez un peuple corrompu, & fut empoiſonné vers l'an 1100. Sans prendre les armes, il avoit eu l'art de forcer Magnus, roi de Norwege, à lui céder la province de Werinland.

INGO *le Pieux*, roi de Suede, fut la victime de ſon zele pour l'évangile ; ſon peuple, attaché au culte des faux dieux, le détrôna. Il s'enfuit en Scanie ; la haine du

nom chrétien l'y ſuivit ; il y fut aſſaſſiné par ſes ſujets qui, peu contens d'avoir défendu leurs idoles, vouloient encore les venger. Il mourut vers l'an 1060. Son tombeau fut expoſé à la vénération publique dans le couvent de Warnheim. (*M. DE SACY.*)

INGOLSTAD, *Ingolſtadium*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, la plus forte de Baviere, avec une univerſité, fondée en 1410, dont l'évêque d'Aichſtad eſt le chancelier perpétuel comme diocéſain, & établit pour vice-chancelier le premier profeſſeur de théologie. Quelques-uns ont appellé cette ville en latin *Aurcatum* ; mais c'eſt Aichſtad qu'il faut ainſi nommer. Pluſieurs auteurs écrivent *Ingelſtad*, & tirent ſon origine des Angles, ancien peuple Saxon, qui ſe jetterent dans la Suabe, & laiſſerent des traces de leur nom à Ingelheim, *Ingolſtad*, Engelbourg, *&c.* D'autres lui donnant une origine plus moderne, l'attribuent à de véritables Anglois, qui vinrent de leur pays prêcher le chriſtianiſme en Allemagne ; parce que Aichſtad, ville voiſine, leur doit ſa naiſſance. Elle eſt ſur le Danube, à deux lieues N E. de Neubourg, 16 S. O. de Ratisbonne, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28, 45 ; *lat.* 48, 42 ; & ſuivant le P. Nicaiſe Grammatici, 48, 46. (*D. J.*)

INGRANDE, *Igorandis*, (*Géograph.*) petite ville de Bretagne au bord de la Loire, aux confins de l'Anjou ; elle fait la ſéparation de l'Anjou & de la Bretagne. *Longit.* 18, 45 ; *latit.* 46, 34. (*D. J.*)

INGRATITUDE, ſ. f. (*Morale.*) oubli, ou plutôt méconnoiſſance des bienfaits reçus. Je la mettrois volontiers cette méconnoiſſance au rang des paſſions féroces ; mais du moins on ne trouvera pas mauvais que je la nomme un vice lâche, bas, contre nature, & odieux à tout le monde. Les ingrats, ſuivant la remarque de Cicéron, s'attirent la haine générale, parce que leur procédé décourageant les perſonnes généreuſes, il en réſulte un mal auquel chacun ne peut s'empêcher de prendre part.

Quoique l'*ingratitude* ne renferme aucune injuſtice, proprement dite, en tant que celui de qui l'on a reçu quelque bienfait, n'a point droit à la rigueur d'en exiger du retour ; toutefois le nom d'*ingrat* déſigne une ſorte de caractere plus infâme que celui d'injuſte ; car quelle eſpérance auroit-je de toucher une ame, que des bienfaits n'ont pu rendre ſenſible ? Et quelle infamie de ſe déclarer indigne par le cœur de l'opinion favorable qu'on avoit donné de ſoi !

Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, on s'appercevra, qu'outre l'inſenſibilité dont il émane ſi ſouvent, il découle encore de l'orgueil & de l'intérêt. M. Duclos a très-bien dévoilé ces trois ſources de l'*ingratitude*, dans ſon livre ſur les *mœurs*, dont je ne tirerai cependant que le précis.

« La premiere eſpece d'*ingratitude*, dit-» il, eſt celle des ames foibles, légeres, » & ſans conſiſtance. Affligées par le be-» ſoin préſent, ſans vue ſur l'avenir, elles » ne gardent aucune mémoire du paſſé : » elles demandent ſans peine, reçoivent » ſans pudeur, & oublient ſans remords. » Dignes de mépris, ou tout au plus de » compaſſion, on peut les obliger par pi-» tié, & par grandeur d'ame.

» Mais rien ne peut ſauver de l'indigna-» tion celui qui ne pouvant ſe diſſimuler » les bienfaits qu'il a reçus, cherche cepen-» dant à méconnoître ſon bienfaiteur. Sou-» vent après avoir réclamé les ſecours avec » baſſeſſe, ſon orgueil ſe révolte contre » tous les actes de reconnoiſſance qui » peuvent lui rappeller une ſituation humi-» liante ; il rougit du malheur, & jamais » du vice.

» A l'égard de ces hommes moins haïſ-» ſables que ceux que l'orgueil rend inſup-» portes, & plus mépriſables encore que les » ames légeres & ſans principes, dont nous » avons parlé d'abord, ils font de la recon-» noiſſance un commerce intéreſſé ; ils » croient pouvoir ſoumettre à un calcul » arithmétique, les ſervices qu'ils ont re-» çus ; ils ignorent qu'il n'y a point d'é-» quation pour les ſentimens, & que l'a-» vantage du bienfaiteur ſur celui qu'il a » prévenu par les ſervices, eſt en quelque » maniere inappréciable ».

Telles ſont les principales ſources qui font germer l'*ingratitude* de toutes parts.

Ceux qui mettent leur eſpoir dans la reconnoiſſance des gens qu'ils obligent, n'ont pas aſſez réfléchi ſur cette matiere; le ſymbole des ingrats, ce n'eſt point le ſerpent, c'eſt l'homme. En effet, tant de conditions ſont requiſes pour s'acquitter dignement d'un bienfait notable, que cette conſidération fit dire aux Stoïciens, qu'il n'y avoit que leur ſeul ſage qui les ſût dignement remplir.

Celui qui ne rend pas la pareille à ſon bienfaicteur, lorſqu'il le peut, eſt un ingrat. Le manque de reconnoiſſance intérieure d'un plaiſir reçu, eſt une branche d'*ingratitude*. Puiſqu'on a trouvé l'ame prompte & ouverte à obliger, il faut avoir la bouche prompte à publier le bienfait, & l'ame ouverte à le ſentir: c'eſt ainſi que le plus pauvre homme du monde peut dignement s'acquitter. Le romain qui, venant d'obtenir d'Auguſte la liberté de ſon pere, lui dit, les larmes aux yeux, qu'il le réduiſoit à la néceſſité de vivre & de mourir ingrat vis-à-vis de lui, tenoit bien le propos d'une ame reconnoiſſante. On ne tombe point dans l'*ingratitude*, lorſque les moyens extérieurs nous manquent, ſi notre cœur eſt vraiment ſenſible: le cœur meſure les ſervices qu'on rend, & le cœur en meſure auſſi le reſſentiment.

Je croirois que c'eſt une ſorte de méconnoiſſance, quand on s'empreſſe trop de ſortir d'obligation, d'effacer le plaiſir reçu, & de demeurer quitte par une eſpece de compenſation, *munus munere expungendo*; car les loix de la gratitude ſont différentes de celles d'une place de change.

Ceux-là ſont encore plus blâmables, qui pour compenſation, paient avec de la pâte de belles hécatombes, & qui préſentent à Mercure des noyaux pour d'excellens fruits qu'ils ont reçus de ſa main libérale.

Mais que penſer de ces gens d'un naturel ſi dépravé, qu'ils rendent le mal pour le bien; ſemblables à ces mauvaiſes herbes, qui brûlent la terre qui les nourrit. Il arrive quelquefois, dit Tacite, que lorſqu'un ſervice eſt au deſſus de la récompenſe, l'*ingratitude* & la haine même prennent la place de la reconnoiſſance & de l'amitié, *pro gratiâ rependitur odium*. Séneque qui a épuiſé ce ſujet, va plus loin que Tacite; il ajoute que de tels *monſtres* ſont capables de haïr à proportion qu'on les oblige. Quoi donc, ce qui doit le plus porter à la gratitude, produiroit des effets ſi contraires? S'il étoit vrai que la bienfaiſance pût exciter la haine, & qu'une ſi belle mere fût capable de mettre au jour un enfant ſi difforme, il ne faudroit pas s'étonner de voir des caracteres difficiles à recevoir des faveurs. Il eſt vrai qu'on ne doit pas prendre de toutes mains, ni donner de toutes mains; s'il convient de recueillir des graces avec ſentiment, avec jugement, il eſt bon de les diſpenſer de même; mais d'ordinaire, nous ne ſavons faire ni l'un ni l'autre.

Quelques auteurs ont prétendu que les loix d'aucun peuple n'avoient porté de peines contre l'*ingratitude*, non plus que contre le parricide, pour ne pas préſuppoſer des choſes ſi déteſtables, & qu'une voix ſecrette de toute la nature ſemble aſſez condamner; mais l'on pourroit leur nommer les Perſes, les Athéniens, les Medes, ou plutôt les Macédoniens, qui ont reçu dans leurs tribunaux de juſtice l'action contre les ingrats. Les Romains & les Marſeillois avoient autrefois des peines impoſées contre les affranchis ingrats envers leurs anciens maîtres.

Ces ſortes d'exemples avérés par l'hiſtoire, ont fait ſouhaiter à d'honnêtes citoyens, qu'il y eût dans un ſiecle tel que le nôtre, une peine certaine & capitale établie contre ce vice, qui n'a plus de bornes à cauſe de ſon impunité. Hé quoi, répond M. le Vayer, voudroit-on dépeupler le monde? Il n'y a point de priſons aſſez ſpacieuſes pour reſſerrer la multitude de ceux qu'on accuſeroit, ni beaucoup moins de places capables de recevoir le nombre de plaideurs, que cette ſorte d'action feroit éclore. Le Pnyce d'Athenes & les amphithéatres de l'ancienne Rome ne ſuffiroient pas au concours d'accuſateurs & d'accuſés.

Peut-être encore que ſi le nombre d'ingrats étoit reconnu auſſi grand qu'il eſt par les pourſuites judiciaires d'une action de droit reçue, on n'auroit plus de honte de ſe trouver en ſi belle & ſi nombreuſe compagnie, compoſée principalement de gens

du premier ordre, tous couverts de ſoie, d'or, & de pourpre.

Ajoutons que, comme il n'y auroit preſque perſonne qui ne ſe plaignît d'avoir été payé d'*ingratitude*, il ſeroit très-difficile de peſer exactement les circonſtances qui augmentent ou qui diminuent le prix d'un bienfait.

Enfin, le mérite du bienfait ſeroit perdu, ſi l'on pouvoit pourſuivre un ingrat comme on pourſuit un débiteur, ou une perſonne qui s'eſt engagée par un contrat de louage. Le but propre d'un bienfait, c'eſt-à-dire d'un ſervice, pour lequel on ne ſtipule point de retour, c'eſt d'un côté, de fournir l'occaſion à celui qui le reçoit, de juſtifier ſa libre reconnoiſſance par l'amour de la vertu; & de l'autre, de montrer en n'exigeant rien de celui à qui l'on donne, qu'on lui fait du bien gratuitement, & non par des vues d'intérêt.

Quoique rien n'oblige de fournir de beaux habits à des fous qui les déchirent, il faut toujours compter ſur l'*ingratitude* des humains, & plutôt s'y expoſer, que de manquer aux miſérables. L'injure ſe grave ſur le métal; une grace reçue ſe trace ſur le ſable & diſparoît au moindre vent. Il faut moins ſervir les hommes pour l'amour d'eux, diſoit un ſage de la Grece, que pour l'amour des dieux qui le commandent, & qui récompenſent eux-mêmes les bienfaits. C'eſt pourquoi Virgile place les ames bienfaiſantes dans les champs éliſées:

Quique ſui memores alios fecere merendo,
Omnibus hîc niveâ cinguntur tempora vitâ.

On ſait le mot de ce bon religieux rapporté par Philippe de Comines, au ſujet de Jean Galéas, duc de Milan. « Nous nommons ſaints, tous ceux qui nous font du » bien ». Je tiens pour Dieu, tout ce qui me nourrit, diſoit l'ancien proverbe grec. (*D. J.*)

INGRATITUDE, (*Juriſprud.*) l'*ingratitude* du donataire envers le donateur eſt une juſte cauſe pour révoquer une donation entre-vifs, quoique de ſa nature elle ſoit irrévocable.

Le donataire eſt coupable d'*ingratitude*, lorſqu'il a fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu & outragé, qu'il lui a cauſé de deſſein prémédité la perte de ſes biens; s'il a refuſé des alimens au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à ſa vie, ou y a fait attenter par d'autres; enfin, ſi par affection il a perſiſté dans un refus opiniâtre de ſatisfaire aux clauſes de la donation.

Ce droit de révoquer une donation pour cauſe d'*ingratitude*, ne paſſe pas à l'héritier du donateur, ſi lui-même ayant connu l'*ingratitude*, l'a diſſimulée & n'a point agi en juſtice pour faire révoquer la donation. *Voyez la loi derniere* au code *de revoc. donat.*

L'*ingratitude* du vaſſal envers ſon ſeigneur dominant, donne lieu à la commiſe du fief au profit du ſeigneur.

Le vaſſal ſe rend coupable d'*ingratitude*, lorſqu'il y a de ſa part déſaveu ou félonie. *Voyez* COMMISE, DESAVEU, & FÉLONIE. (*A*)

INGRÉDIENT, ſ. m. (*Pharmacie.*) c'eſt par ce nom qu'on déſigne le plus ordinairement une maniere conſidérée comme faiſant partie d'une compoſition pharmaceutique.

Les *ingrédiens* ſolides de quelques-unes de ces compoſitions ſont connus dans l'art ſous le nom d'*eſpeces*. *Voyez* ESPECES (*Pharmacie.*) (*b*)

INGRIE, *Ingria*, (*Géog.*) province de l'empire ruſſien, ſur le fond du golphe de Finlande, abondante en poiſſon & en gibier; on y fait la chaſſe des élans qui y viennent par troupes de Finlande, & traverſent la Niva deux fois l'année, au printemps & en automne. Les *Ingriens* ſont des hommes vigoureux & d'une conſtitution robuſte; ils reſſemblent beaucoup aux Finois & parlent la même langue, qui n'a aucun rapport avec toutes les autres langues du Nord. L'*Ingrie* fut conquiſe par Pierre le Grand ſur la Suede; S. Petersbourg en eſt la capitale. (*D. J.*)

INGWEILER, (*Géog.*) petite ville de la baſſe Alſace, ſur la riviere de Moter.

INGUINAL, ALE, adj. (*Chirurgie.*) qui concerne l'aîne, appellée en latin *inguen*. On appelle en chirurgie *inguinal*, un bandage fait avec une piece de toile coupée en triangle, ſur laquelle ſont attachés trois

bouts

bouts de bande, ſavoir deux aux angles ſupérieurs pour être attachés autour du corps, & l'autre à l'angle inférieur qui s'attache à la ceinture après avoir paſſé de devant en arriere ſous la cuiſſe du côté malade. Ce bandage eſt contentif; on s'en ſert lorſqu'on applique quelque emplâtre, cataplaſme & compreſſes, *&c.* ſur l'aîne. *Voyez planche XXVII, fig. 9 & 10.* On fait un *inguinal* double, lorſque les deux aînes ſont dans le cas d'être panſées. On appelle *hernie inguinale*, la deſcente qui ſe borne au pli de l'aîne. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

I N H

INHABILE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui eſt incapable de faire ou de recevoir quelque choſe.

Un impuiſſant, par exemple, eſt *inhabile* à la génération, & conſéquemment au mariage.

Les enfans exhérédés & ceux qui ont renoncé, ſont *inhabiles* à ſuccéder. *Voyez* HABILE. (*A*)

INHABILETÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de capacité pour faire quelque choſe, comme l'*inhabileté* à ſuccéder, à s'obliger, à donner, diſpoſer, teſter, eſter en jugement. *Voyez* INCAPACITÉ. (*A*)

INHABITABLE, INHABITER, (*Gram.*) *voyez* HABITATION, HABITER.

INHAMBANE, (*Géog.*) royaume d'Afrique ſur la côté orientale de la Cafrerie, ſous la ligne & ſur le golfe de Sophala; les habitans ſont idolâtres. Dapper dit que la ville capitale s'appelle Tongue; mais l'intérieur de tous ces pays-là nous eſt entiérement inconnu, & nous ne connoiſſons que très-peu des côtes. (*D. J.*)

INHARMONIQUE, (*Muſiq.*) On appelle quelquefois *relation inharmonique*, ce que l'on nomme plus communément *fauſſe relation*. *Voyez* RELATION, (*Muſique.*) (*F. D. C.*)

INHÉRENT, adj. *terme de phyſique*, ſe dit d'une qualité qui réſide dans un corps, & qui ne lui vient point d'une action extérieure. On demande, par exemple, ſi la peſanteur eſt une qualité *inhérente* à la matiere; c'eſt-à-dire, ſi c'eſt une qualité qui ne provienne pas de l'impulſion d'un fluide inviſible, comme le prétendent les Carteſiens. *Voyez* ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.* (*O*)

INHIBITIONS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont des défenſes faites à quelqu'un par la loi ou par un jugement, de faire quelque choſe de contraire. (*A*)

* INHUMANITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) vice qui nous ſort de notre eſpece, qui nous fait ceſſer d'être homme; dureté de cœur, dont la nature ſembloit nous avoir rendus incapables. *Voyez* HUMANITÉ.

* INHUMATION, ſ. f. (*Gramm.*) l'action de mettre le corps d'un homme mort dans la ſépulture. Il faut la volonté d'un teſtateur pour *inhumer* un corps hors de ſon égliſe paroiſſiale. On n'a commencé qu'en 1200 d'*inhumer* dans les égliſes, ce qui doit les rendre mal-ſaines. L'*inhumation* s'eſt faite dans preſque tous les temps, & chez preſque tous les peuples, avec plus ou moins de pompe & de cérémonies.

I N J

INJACULATION, *injaculatio*; (*Médecine.*) terme dont ſe ſert Vanhelmont pour déſigner une maladie qui conſiſte dans une douleur ſpaſmodique violente de l'eſtomac, accompagnée de l'immobilité du corps. James, *diction. de médecine.*

INJECTER, verb. act. (*Anatom.*) c'eſt la méthode de remplir les vaiſſeaux des animaux avec une liqueur colorée, qui ſe durciſſant, tient les vaiſſeaux diſtendus & fermes, & laiſſe la liberté d'en obſerver plus exactement la diſtribution, la ſituation & les diametres, de découvrir le nombre de leurs ramifications & de leurs anaſtomoſes, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'appercevoir ſans ce moyen.

La nature des inſtrumens, celle des liqueurs dont on ſe ſert pour les *injections*, la maniere dont on veut faire l'*injection*, enfin la manœuvre même de l'*injection*, ſont autant d'articles dont on va donner l'explication.

C'eſt une découverte qui a beaucoup contribué à éclaircir l'économie animale. Malpighy & Gliſſon ſe ſont ſervi des liqueurs colorées, mais Swamerdam paroît

être le premier qui ait employé une préparation de cire. Il ajoute qu'il apprit cette méthode en 1666 à Van-Horne & à Hade; ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des inſtrumens dont il falloit ſe ſervir, & qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Mais Ruyſch a pouſſé cet art ſi loin, que les plus ſavans hommes ſont auſſi pleins d'admiration que les plus ignorans, à la vue des prodiges qu'a opéré ſon induſtrie. Il faiſoit une eſpece de myſtere de ſon ſecret; mais à préſent les anatomiſtes ſont ſuffiſamment inſtruits de la maniere de remplir les vaiſſeaux.

L'inſtrument dont on ſe ſert ordinairement pour pouſſer la liqueur dans les vaiſſeaux, eſt une forte ſeringue de cuivre, dont le piſton doit couler avec aiſance, & à laquelle peuvent s'adapter différens tuyaux qu'on y fixe par le moyen d'une vis; les extrémités de ces tuyaux ont différens diametres, & ſont ſans vis, afin qu'ils puiſſent entrer dans d'autres tuyaux, & s'emboîter avec eux ſi exactement, que pour peu qu'on les force l'un contre l'autre, rien ne puiſſe paſſer entr'eux. Mais parce que leur cohéſion n'eſt pas aſſez forte pour réſiſter à la force avec laquelle on pouſſe l'*injection*, & qu'il eſt à craindre que ce ſecond tuyau ne ſoit repouſſé, & que la matiere de l'*injection* ne s'échappe & ne faſſe ainſi manquer l'opération; l'extrémité du ſecond tuyau qui reçoit celui qui eſt fixe ſur la ſeringue, doit avoir une partie quarrée terminée devant & derriere par un cercle élevé ou ſaillant, afin d'empêcher la clé qui embraſſe étroitement l'entre-deux de ces cercles ou la partie quarrée, de gliſſer; ou bien elle doit être garnie de deux branches de cuivre, afin de pouvoir la contenir avec deux doigts. L'autre extrémité de cette eſpece de tuyau eſt de différente groſſeur, & il y a vers cette extrémité une hoche ou entaillure qui ſert à arrêter un fil; par le moyen de cette hoche, le fil qui lie ce vaiſſeau par lequel on doit faire l'*injection*, ne ſauroit gliſſer: outre cette forme commune à tous les tuyaux de la ſeconde eſpece, on doit en avoir quelques-uns qui ſoient plus larges & qui ſoient configurés d'une autre maniere pour des cas particuliers. Par exemple, ſi l'on veut *injecter* les gros vaiſſeaux, le tuyau attaché à un grand vaiſſeau doit avoir une valvule ou un robinet, & qu'on puiſſe tourner ſelon le beſoin pour empêcher que l'*injection* ne ſorte du vaiſſeau par le tuyau; autrement il faut que celui qui fait l'*injection* attende pour retirer la ſeringue, que la matiere *injectée* ſoit refroidie; ou s'il retire trop tôt la ſeringue, l'*injection* s'échappe, & les gros vaiſſeaux ſe déſempliſſent. Lorſque la ſeringue n'eſt pas aſſez grande pour contenir toute la matiere néceſſaire pour remplir les vaiſſeaux, il faut la remplir une ſeconde fois; ſi l'on étoit obligé pour cela de retirer la ſeringue du tuyau attaché au vaiſſeau, il ſe perdroit de l'*injection*, & ce qui ſeroit expoſé à l'air ſe refroidiroit & ſe durciroit. Pour éviter ces inconvéniens il faut avoir quelques tuyaux qui aient une branche courbe ſoudée latéralement, & une valvule diſpoſée de maniere que la liqueur ne puiſſe pas paſſer du tuyau droit dans le tuyau courbe, mais qui au contraire la laiſſe paſſer du tuyau courbe dans le tuyau droit. Celui qui fait l'*injection* ayant alors ſoin de tenir l'extrémité du tuyau courbe dans la liqueur qui ſert à l'*injection*, peut, auſſi-tôt qu'il a déſempli la premiere ſeringue, la remplir de nouveau en tirant ſeulement le piſton, & réitérant cette manœuvre avec diligence, il ſera en état de pouſſer dans les vaiſſeaux tout autant de liqueur qu'il en faudra pour les *injecter* parfaitement. Tous ces différens tuyaux ſont ordinairement faits de cuivre jaune; ils peuvent néanmoins l'être de tout autre métal, comme d'étain, *&c.*

Les liqueurs dont on ſe ſert lorſqu'on a deſſein de remplir les vaiſſeaux capillaires, ſont telles qu'elles peuvent ſe mêler ou avec l'eau ou avec les liqueurs graſſes; les unes & les autres ont des avantages & des inconvéniens. Toutes les différentes eſpeces de glues, comme la colle de poiſſon, la colle forte, *&c.* diſſoutes & délayées dans l'eau, ſe mêlent aiſément avec les liqueurs contenues dans les vaiſſeaux des animaux, ce qui eſt un grand avantage; car elles pénetrent juſques dans les plus petits vaiſſeaux d'un ſujet bien choiſi & bien préparé, & ſouvent elles ſuffiſent pour répondre à l'intention de

l'anatomiſte, lorſqu'il n'a d'autre deſſein que de préparer quelque fine membrane, dont les vaiſſeaux ſont ſi déliés, qu'il n'eſt pas poſſible de les appercevoir à la vue, ſi les ſections tranſverſales de ces vaiſſeaux ſont circulaires, ou ſi leurs parois ſont affaiſſées. Mais lorſqu'il faut auſſi *injecter* les gros vaiſſeaux, ces ſortes d'*injections* ont un inconvénient fâcheux, & la préparation en eſt moins utile & moins belle. En effet, ſi l'on n'*injecte* qu'une liqueur glutineuſe, il n'eſt pas poſſible de conſerver un ſujet auſſi long-temps qu'il en faut à la colle pour ſécher & ſe durcir; & comme en diſſéquant la partie *injectée*, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe pluſieurs vaiſſeaux, l'*injection* s'épanchera. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit à la vérité tremper la partie dans l'eſprit-de-vin qui coaguleroit la colle; mais alors elle devient ſi fragile, qu'elle ſe caſſe pour peu qu'on la manie; & ſi l'on veut conſerver la préparation, les gros vaiſſeaux ſe fléchiſſent preſque entiérement lorſque les parties aqueuſes de l'*injection* ſont évaporées. On pourroit auſſi prévenir l'épanchement de l'*injection* en liant exactement chaque vaiſſeau avant que de le couper; mais cela n'empêche pas que les vaiſſeaux ne ſe contractent lorſque la colle ſe deſſéche. Si pour obvier à ces inconvéniens, on commence à *injecter* d'une diſſolution de colle ce qu'il en faut pour remplir les vaiſſeaux capillaires, & que pour remplir enſuite les grands vaiſſeaux, on ſe ſerve de l'*injection* graſſe ordinaire, la cire ne va pas fort loin ſans ſe congeler, & les deux ſortes d'*injections* ne manquent jamais de ſe mêler irréguliérement; de ſorte que les vaiſſeaux paroiſſent interrompus & caſſés par la ſéparation mutuelle de ces deux liqueurs, ce qui devient encore plus ſenſible dans la ſuite à meſure que les parties aqueuſes ſe diſſipent. L'eſprit-de-vin coloré ſe mêle avec les eaux & les huiles, & peut encore pénétrer juſques dans les plus petits vaiſſeaux; mais d'un autre côté il coagule toutes les liqueurs animales qu'il rencontre, & qui quelquefois bouchent les vaiſſeaux de maniere que l'*injection* ne ſauroit paſſer juſqu'aux capillaires; d'ailleurs, l'eſprit-de-vin ne peut tenir qu'avec peine, ſuſpendues quelques-unes des poudres qui communiquent les couleurs les plus durables; & comme il s'évapore à la fin entiérement, les vaiſſeaux deviennent fort petits, & cette petite quantité de poudre colorée qui reſte dans les vaiſſeaux n'ayant rien qui en tienne les parties liées & réunies entr'elles, elle paroît ordinairement interrompue en tant d'endroits, que les petites ramifications de vaiſſeaux ont plutôt l'apparence d'un coup de pinceau, jeté au haſard, que de tuyaux réguliers & continus. Le ſuif fondu & mêlé avec un peu d'huile de térébenthine, peut quelquefois remplir les petits vaiſſeaux, & tient les plus gros ſuffiſamment diſtendus; mais il s'arrête dès qu'il rencontre quelque fluide dans les parties, & ne peut jamais pénétrer auſſi avant que les autres liqueurs; il a d'ailleurs ſi peu de tenacité qu'il ſe caſſe pour peu qu'on le manie, ce qui rend les préparations fort déſagréables. Ce qui réuſſit le mieux pour les *injections* finies, c'eſt l'huile de térébenthine colorée qu'on pouſſe d'abord à la quantité requiſe pour remplir les plus petits capillaires, & immédiatement après on remplit les gros vaiſſeaux avec l'*injection* commune. L'huile de térébenthine eſt aſſez ſubtile pour pénétrer plus avant qu'aucune autre liqueur colorée; ſes parties réſineuſes qui reſtent après l'évaporation des parties ſpiritueuſes, lient aſſez celles de la matiere qui a ſervi à la colorer pour les empêcher de ſe déſunir, & elle s'incorpore intimément avec l'*injection* ordinaire; de maniere que ſi l'*injection* eſt bien faite, il eſt impoſſible à la vue la plus perçante de s'appercevoir qu'on a employé deux ſortes d'*injections*. Toutes les liqueurs dont on ſe ſert pour *injecter* les vaiſſeaux des animaux n'ayant qu'une foible & preſque toutes une même couleur, ne paroîtroient pas du tout dans les plus petits vaiſſeaux, parce qu'elles y deviennent entiérement tranſparentes. Il faut pour les rendre ſenſibles, y mêler quelque matiere capable de les colorer; & lorſqu'on *injecte* différens vaiſſeaux d'une partie, même des plus gros, on a de la peine à diſtinguer les uns, à moins qu'on ne donne différentes couleurs aux *injections*, ce qui rend auſſi les préparations plus belles.

Pour cet effet les anatomiſtes ſe ſervent de pluſieurs matieres pour colorer leurs liqueurs ſelon leurs intentions ; telles, par exemple, que la gomme gutte, le ſafran, l'ivoire brûlé, *&c.* qu'on peut avoir aiſément. L'eſſentiel eſt d'examiner les matieres qui ſont propres à être mêlées avec les liqueurs deſtinées à *injecter* les vaiſſeaux capillaires ; car il eſt rare qu'on ait beſoin d'*injecter* d'autres vaiſſeaux, excepté certaines ramifications principales des arteres, & quelques veines. Les couleurs communément employées par ces deux dernieres ſortes de vaiſſeaux, ſont le rouge, le verd, & quelquefois le bleu. Les anatomiſtes ſans doute, ſe ſont propoſés d'imiter les couleurs naturelles des arteres & des veines de l'animal vivant, en rempliſſant les unes avec une matiere rouge, & les autres avec une matiere bleue ou verte. Il réſulte cependant d'autres avantages de ces couleurs, telle que la vive réflexion des rayons de lumiere, & le peu de diſpoſition qu'elles ont à les laiſſer paſſer ou à devenir tranſparentes, ſans quoi les vaiſſeaux les plus fins ſeroient encore imperceptibles après avoir été *injectés*. Les matieres animales & végétales dont on ſe ſert pour colorer les *injections*, telles que la cochenille, la laque, l'orcanette, le bois de Bréſil, l'indigo, *&c.* ont en général l'inconvénient de ſe grumeler & de boucher ainſi quelques vaiſſeaux. Leurs couleurs auſſi ſe paſſent trop tôt lorſqu'on fait deſſécher les parties pour les conſerver, & elles les communiquent encore aiſément aux liqueurs dans leſquelles on conſerve les préparations, outre qu'elles ont l'inconvénient d'attirer les inſectes ; ainſi quoiqu'on réuſſiſſe aſſez ſouvent en ſe ſervant de ces couleurs, il faut cependant préférer les ſubſtances minérales, telles que la pierre calaminaire, le minium ou le vermillon, pour les *injections* rouges ; & de ces matieres le vermillon eſt encore préférable aux autres, parce qu'il donne une couleur plus vive, & qu'on le trouve ordinairement mieux broyé. La couleur verte qu'on emploie généralement eſt le verd-de-gris, & celui qu'on nomme *cryſta liſé* vaut mieux encore, parce que ſa couleur eſt plus éclatante, qu'il ne ſe grumele jamais, & qu'il ſe diſſout dans les liqueurs graſſes.

Pour les *injections* fines, on prend une livre d'huile de térébenthine bien claire, & l'on y mêle peu à peu une once de vermillon ou de verd-de-gris cryſtalliſé en poudre ſubtile, ou plutôt exactement broyé ſur le porphyre ; il faut les agiter avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que le mêlange ſoit exact, & paſſer enſuite la liqueur par un linge fin. La ſéparation des parties les plus groſſieres ſe fait encore mieux, en ne verſant d'abord ſur la poudre que quelques onces d'eſprit de térébenthine, & agitant fortement avec une ſpatule : laiſſez un peu repoſer, & verſez par inclination dans un autre vaſe bien net l'eſprit de térébenthine & le vermillon ou le verd-de-gris qui y eſt ſuſpendu, & répétez cela juſqu'à ce que l'eſprit de térébenthine n'enleve plus de la poudre, & qu'il n'en reſte que les parties les plus groſſieres. L'*injection* ordinaire ſe prépare ainſi : prenez une livre de ſuif, cinq onces de cire blanche ou jaune, trois onces d'huile d'olive, faites fondre ces matieres au feu de lampe ; lorſqu'elles ſeront fondues, ajoutez-y deux onces de térébenthine de Veniſe ; & quand elle ſera mêlée, vous y ajouterez environ deux onces de vermillon ou du verd-de-gris préparé, que vous mêlerez peu à peu ; paſſez alors votre mêlange par un linge propre & chauffé, pour ſéparer toutes les parties groſſieres ; & ſi l'on veut pouſſer cette matiere plus avant dans les vaiſſeaux, on peut avant que de s'en ſervir, y ajouter un peu d'huile, ou eſprit de térébenthine.

Voici quelques regles générales pour le choix d'un ſujet convenable. 1°. Plus le ſujet que l'on *injecte* eſt jeune, plus auſſi, toutes choſes d'ailleurs égales, l'*injection* ſe portera loin, & ainſi du contraire. 2°. Plus les fluides de l'animal auront été diſſous & épuiſés pendant ſa vie, plus auſſi le ſuccès de l'opération ſera grand. 3°. Moins la partie que l'on a deſſein d'*injecter* eſt ſolide, plus les vaiſſeaux ſe rempliront. 4°. Plus les parties ſont membraneuſes & tranſparentes, plus l'*injection* ſera ſenſible. C'eſt pourquoi, lorſque l'on *injecte* quelque partie ſolide d'un vieux ſujet, qui eſt mort ayant les vaiſſeaux pleins d'un ſang épais, à peine eſt-il poſſible de pouſſer l'*injection* dans quelques vaiſſeaux. Les principales choſes

que l'on doit avoir en vue, lorſqu'on a deſſein d'*injecter* un ſujet, ſont de diſſoudre les fluides épaiſſis, de vuider les vaiſſeaux & de relâcher les ſolides, & d'empêcher que la liqueur *injectée* ne ſe coagule trop tôt. Pour remplir toutes ces fins, quelques auteurs propoſent d'*injecter* par les arteres de l'eau tiede ou chaude juſqu'à ce qu'elle revienne claire par les veines, & les vaiſſeaux par ce moyen ſont ſi bien vuidés de tout le ſang qu'ils contenoient, que les parties en paroiſſent blanches. Ils conſeillent enſuite de pouſſer l'eau, en introduiſant de l'air avec force, & enfin de faire ſortir l'air en preſſant avec les mains les parties où il a été introduit. Après une ſemblable préparation, on peut parvenir, il eſt vrai, à faire des *injections* ſubtiles; mais il y a ordinairement un inconvénient inévitable, qui eſt dans toutes les parties où il ſe trouve un tiſſu cellulaire tant ſoit peu conſidérable; la tunique cellulaire ne marque jamais d'être engorgée d'eau qui gâte les parties qu'on a deſſein de conſerver dans les liqueurs ou de faire deſſécher. Il eſt encore rare qu'il ne ſe mêle avec l'*injection* graiſſe, ſoit dans les grands, ſoit dans les petits vaiſſeaux, quelques parties aqueuſes qui font paroître l'*injection* interrompue; c'eſt pourquoi il vaut mieux ſe paſſer de cette *injection* avec l'eau, ſi on le peut, & faire macérer le ſujet, ou la partie que l'on a deſſein d'*injecter* pendant long-temps dans de l'eau chauffée au degré qu'on y puiſſe facilement porter la main: par le moyen de cette eau chaude, les vaiſſeaux ſeront ſuffiſamment ramollis & relâchés, le ſang deviendra fluide, & l'*injection* ne ſera pas expoſée à ſe refroidir ſi-tôt; mais il faut avoir ſoin que l'eau ne ſoit pas trop chaude, car les vaiſſeaux ſe raccourciroient & le ſang ſe durciroit. On peut, pendant la macération, exprimer de temps à autre, autant qu'il eſt poſſible, les liqueurs de l'animal, & les déterminer vers le vaiſſeau qu'on a ouvert pour pouſſer l'*injection*; le temps qu'il faut continuer la macération eſt toujours proportionné à l'âge du ſujet, à la groſſeur, à la grandeur des parties qu'on veut *injecter*, & à la quantité de ſang que l'on remarque dans les vaiſſeaux, ce qui ne peut guere s'apprendre que par l'expérience. Mais il faut au moins faire ſon poſſible pour que le ſujet ou la partie macérée ſoit bien chaude, & continuer à preſſer en tous ſens avec les mains juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de ſang, dans quelque ſituation qu'on mette le ſujet. Lorſque la ſeringue à *injecter* l'*injection* & le ſujet ſont en état, il faut choiſir un des tuyaux de la ſeconde eſpece, dont le diametre ſoit proportionné à celui du vaiſſeau par lequel doit ſe faire l'*injection*; car ſi le tuyau eſt trop gros, il eſt évident qu'on ne pourra pas l'introduire, & s'il eſt beaucoup plus petit que le vaiſſeau, il ne ſera pas poſſible de les attacher ſi bien que les tuniques des vaiſſeaux, en ſe repliant, ne laiſſent entr'elles & le tuyau quelque petit paſſage par lequel une partie de l'*injection* rejaillira ſur celui qui *injecte* dans le temps de l'opération, & les vaiſſeaux les plus proches ſe vuideront en partie par la perte d'une portion de la liqueur *injectée*: lorſqu'on a choiſi un tuyau convenable, il faut l'introduire dans l'orifice du vaiſſeau coupé, ou dans une inciſion qu'on y fait latéralement; & alors ayant paſſé un fil ciré au deſſous & le plus près du vaiſſeau qu'il eſt poſſible, par le moyen d'une aiguille ou d'une ſonde flexible & armée d'un œil, il faut faire avec le fil le nœud du chirurgien, & le ſerrer autant que le fil le permet, ayant ſoin que le nœud porte ſur la hoche ou entaillure du tuyau, autrement le nœud gliſſeroit, & le tuyau ſortiroit du vaiſſeau dans le temps de l'opération, ce qui la rendroit inutile. S'il ſe trouve de grands vaiſſeaux coupés qui communiquent avec ceux qu'on a deſſein d'*injecter*; ou s'il y en a d'autres qui partent du même tronc, & qu'on ne veuille pas y faire paſſer l'*injection*, il faut les lier tous avec ſoin pour ménager la liqueur, & pour que l'opération réponde mieux à l'intention que l'on a pour lors. Tout cela étant fait, il faut faire chauffer au feu de la lampe les deux ſortes d'*injections*, ayant toujours ſoin de les remuer continuellement, de crainte que la poudre qui leur donne la couleur ne ſe précipite au fond & ne ſe brûle. L'eſprit de térébenthine n'a pas beſoin d'être chauffé

plus qu'il ne convient pour qu'on y tienne le doigt; l'*injection* ordinaire doit preſque bouillir. On aura avant tout cela enveloppé la ſeringue avec pluſieurs bandes de linge qu'on mettra principalement aux endroits où l'opérateur doit la tenir, & qu'on affermira avec un fil; il faut bien échauffer la ſeringue, en pompant à pluſieurs repriſes de l'eau bien chaude; il faut auſſi chauffer le tuyau attaché au vaiſſeau, en appliquant deſſus une éponge trempée dans de l'eau bouillante. Tout étant prêt, & la ſeringue bien vuidée d'eau, l'opérateur la remplit de l'*injection* la plus fine; & introduiſant le tuyau monté ſur la ſeringue dans celui qui eſt lié avec le vaiſſeau, il les preſſe l'un contre l'autre, tient avec une main ce dernier tuyau, prend la ſeringue de l'autre, & portant le piſton contre la poitrine, il le pouſſe en s'avançant deſſus: ou bien il donne à un aſſiſtant le ſoin de tenir fermement le tuyau attaché au vaiſſeau; & prenant la ſeringue d'une main, il pouſſe le piſton de l'autre, & introduit ainſi l'*injection*, ce qui doit ſe faire lentement & ſans beaucoup de force, d'une maniere cependant proportionnée à la longueur, à la maſſe de la partie que l'on *injecte* & à la force des vaiſſeaux. La quantité qu'il faut de cette *injection* fine s'apprend par l'uſage; la ſeule regle que l'on puiſſe ſuivre en cela eſt de continuer à pouſſer l'*injection* fine juſqu'à ce qu'on ſente quelque réſiſtance, qui demanderoit une force conſidérable pour être ſurmontée. Mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on veut *injecter* toutes les branches d'un vaiſſeau; comme, par exemple, ſi l'on veut *injecter* les vaiſſeaux de la poitrine ſeulement; car l'aorte eſt trop grande, eu égard aux branches qui en partent, & il faut moins d'*injection* fine. Auſſi-tôt qu'on a ſenti cette réſiſtance, il faut tirer l'épiploon de la ſeringue, afin de déſemplir les gros vaiſſeaux; on ôte alors la ſeringue, on la vuide de ce qu'elle contient d'*injection* fine, & on la remplit de l'*injection* ordinaire qu'il faut pouſſer promptement & avec force, ayant toujours égard à la grandeur, à la ſolidité des vaiſſeaux & la groſſeur de la partie, &c. on continue à pouſſer le piſton juſqu'à ce qu'on ſente une entiere réſiſtance, ou que la liqueur reflue; on doit s'arrêter alors, & ne plus pouſſer de l'*injection*; autrement on ouvriroit quelques vaiſſeaux, & toute la préparation ou au moins une grande partie ſeroit perdue par l'extravaſation. Il faut boucher le tuyau avant que de retirer la ſeringue pour la nettoyer, & donner à la matiere *injectée* en dernier lieu le temps de ſe refroidir, & de ſe coaguler avant que de diſſéquer aucune partie. C'eſt par ce moyen, & en obſervant les précautions qui viennent d'être indiquées, qu'on parvient à *injecter* les vaiſſeaux les plus déliés du corps, comme ceux de la ſubſtance corticale du cerveau, de la tunique choroïde & vaſculeuſe de l'œil, du périoſte, des os de l'oreille, enfin des vaiſſeaux des dents, de la peau des os & des viſceres. J'ai cru faire plaiſir à mes lecteurs en donnant ce détail ſur un art auſſi curieux que l'eſt celui des *injections*, & je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que j'ai trouvé un guide ſûr en M. Alexandre Monro, profeſſeur d'anatomie en l'univerſité d'Edimbourg, & de la ſociété royale de Londres. En effet, je n'ai eu beſoin que de tranſmettre & rédiger en forme d'article la diſſertation que cet habile profeſſeur a inſérée dans les *Eſſais & obſervations de médecine de la ſociété d'Edimbourg*, & qui ſe trouve dans la traduction françoiſe de cet ouvrage, *tom. I, art. jx, pag. 113. & ſuiv.*

Supplément à l'article qu'on vient de lire, par M. le baron de HALLER.

INJECTION, (*Anatomie.*) C'eſt une invention moderne; elle a beaucoup ſervi à perfectionner l'hiſtoire des vaiſſeaux du corps animal, & pour en découvrir la ſtructure la plus intime. Comme les viſceres ſont compoſés de vaiſſeaux, de pulpe nerveuſe & de celluloſité, & que ces vaiſſeaux deviennent inviſibles, même avant que d'être capillaires, l'*injection* augmentant leur diametre, leur donnant une couleur plus forte, & les préſervant de la pourriture, a révélé une grande partie des parties élémentaires des viſceres: & ſi l'on avoit un moyen de colorer & de groſſir également les nerfs, on feroit ſans doute des découvertes bien importantes encore.

C'eſt Jacques Berenger de Carpi, qui le premier s'eſt ſervi de l'*injection*. Il s'en eſt

tenu à l'eau ſimple, qui peut ſervir à découvrir la communication des vaiſſeaux, mais qui, ne les ſoutenant pas & s'écoulant par la moindre bleſſure, eſt beaucoup plus imparfaite que ne le ſont les *injections* ſolides.

Ce fut Swammerdam, qui aux liqueurs colorées ſubſtitua la cire. Son intention paroît avoir été de conſerver les parties du corps animal ſéchées; les figures des organes de la génération ſont toutes deſſinées d'après des préparations ſéches.

Ruyſch profita de ſon exemple & de ſes leçons; il ſubſtitua une liqueur plus fine à la cire, qui eſt trop dure & trop tenace, & qui ſe prend trop aiſément par le moindre degré de froid. On croit que ce fut le ſuif qu'il injectoit; je croirois que c'étoit une matiere plus fine. J'ai vu chez ce bon vieillard ſes préparations & ſes tréſors: il avoit certainement des ſecrets qu'on a perdus, comme celui de conſerver des enfans entiers & des viſages avec la couleur & l'embonpoint naturels. Cela eſt très-aiſé pour un temps. Une *injection* de colle de poiſſon colorée avec la cochenille, rend au cadavre toutes les graces attachées à la vie, & le coloris le plus flatteur. Mais la colle a le défaut d'avoir beſoin d'eau ou d'eſprit-de-vin pour être rendue fluide: ces liqueurs s'exhalent à l'air, les vaiſſeaux s'affaiſſent, le ſujet ſe ride en ſéchant, & ſe réduit à rien; c'eſt un inconvénient qu'on n'a pas encore ſu éviter. Il faut avouer que les préparations de Ruyſch étoient d'une grande beauté; elles avoient cependant un inconvénient: il rempliſſoit les veines avec les arteres, & il eſt fort difficile de ſéparer les deux claſſes de ces vaiſſeaux dans ſes figures anatomiques. Il les a certainement confondues dans l'anatomie de l'œil.

Albinus imita Ruyſch, & injecta ſupérieurement, ſans révéler la matiere dont il s'eſt ſervi. J'ai diſſéqué avec lui; mais jamais je ne l'ai vu faire les *injections* fines, malgré la familiarité d'une longue ſociété de travail. Il ne travailloit devant moi que pour les démonſtrations, & ſes *injections* étoient des plus communes. Celles qu'il faiſoit pour des préparations, étoient de la plus grande beauté. Je me ſouviens que M. Lieberkuhn ne le goûtoit cependant pas; il y critiquoit l'épanchement de la liqueur injectée dans le tiſſu cellulaire.

Ce dernier anatomiſte étoit fils d'un orfêvre; il étoit doué d'une fineſſe dans la vue preſque unique: ſes talens le mirent en état de perfectionner l'art d'injecter; il fit des préparations que rien n'avoit égalé encore. On ne ſauroit voir ſans admiration le réſeau vaſculeux répandu ſur la ſurface intérieure de la choroïde, les petits vaiſſeaux des rayons ciliaires & d'autres préparations de ce ſavant; & c'eſt une vraie perte pour l'anatomie, qu'il n'ait écrit que ſur la tunique veloutée des inteſtins.

Nicholls avoit inventé l'art d'injecter des vaiſſeaux avec une matiere ſolide, de détruire, par le moyen des eſprits acides, ce qu'il y avoit de cellulaire & de membraneux, & de ne conſerver que la matiere qui s'étoit moulée ſur les vaiſſeaux. M. Lieberkuhn ſuivit cette idée; il injectoit dans les vaiſſeaux de la cire mêlée d'une cinquieme partie de celophonium & d'un dixieme de térébenthine: il coloroit cette matiere; & quand elle étoit refroidie, il détruiſoit, par l'huile de vitriol, la partie membraneuſe de la préparation. Il enfermoit enſuite le tiſſu des vaiſſeaux dans du gypſe; il le mettoit au feu, la cire ſe détruiſoit, & le gypſe ſervoit de moule à l'argent que M. Lieberkuhn y faiſoit couler. M. Hunter travaille à peu près dans les mêmes principes, & détruit également la partie membraneuſe.

Pour des *injections* ordinaires, on peut ſe contenter de ſeringuer dans l'artere de l'huile de térébenthine colorée; elle s'échappe moins dans les celluloſités, elle découvre très-bien les vaiſſeaux de l'iris, de la choroïde & de la rétine. On fait ſuivre cette huile par une *injection* plus groſſiere, compoſée de ſuif, de térébenthine & d'un peu de cire.

Il y a mille petits ſecrets qu'on n'apprend que par l'expérience. Il faut ſur toutes choſes bien réchauffer le ſujet, le plonger dans un bain d'eau chaude, ouvrir le bas ventre & la poitrine pour y admettre la chaleur de l'eau, injecter l'artere dans l'eau même, tenir les tuyaux chauds par le moyen d'un cône de fer fort chaud qu'on y adapte, &

pouſſer la matiere avec lenteur, ſans ſecouſſe & ſans effort.

Il faut des couleurs fortes pour ces *injections*. La cochenille, le cinabre, la cendre bleue, le ſafran & la gomme gutte ſeroient trop foibles, & le verd-de-gris a le défaut de pâlir de lui-même.

Une autre *injection*, qui differe de la précédente, c'eſt celle du mercure. On s'en ſert pour remplir des vaiſſeaux, qu'une liqueur aqueuſe auroit de la peine à pénétrer, & dans leſquels un tuyau capable d'admettre avec facilité de la cire ou du ſuif, ne trouveroit pas d'entrée. Tels ſont les petits vaiſſeaux dont eſt compoſé le teſticule, les cônes des vaiſſeaux excrétoires de cet organe, le canal déférent. On s'en ſert auſſi pour les vaiſſeaux lymphatiques.

Cette *injection* ſe fait par le moyen d'un tuyau de fer, qui ſe termine par un cylindre extrêmement fin. On le lie dans le vaiſſeau que l'on veut injecter, & on y fait couler du mercure. On l'aide en le faiſant arriver dans le tuyau depuis une hauteur de quelques piés. Mais comme cela demande une machine aſſez incommode, on y ſupplée avec un vuide artificiel : il eſt vrai que ce petit ſecret n'eſt gueres praticable que dans le conduit déférent, dont la ſubſtance eſt extrêmement épaiſſe. On comprime le canal ſous le tuyau, on fait avancer le doigt un pouce ou plus, le long du canal, en tenant toujours ce canal ſerré : on arrête le doigt à l'extrémité inférieure de cette portion du canal entiérement vuidée : on ôte enſuite le doigt, le mercure enfile avec force cet eſpace vuide & qui ne réſiſte pas & pénetre avec facilité. C'eſt de cette maniere que j'ai réuſſi à remplir & les cônes déférens & le réſeau vaſculaire, & les vaiſſeaux ſerpentins du teſticule même. (*H. D. G.*)

INJECTION, *en chirurgie*, eſt un médicament liquide qu'on pouſſe au moyen d'une ſeringue dans quelque cavité du corps, ſoit naturelle, ou faite par maladie. Pluſieurs auteurs modernes ſe ſont déclarés contre les *injections*. Ils leur trouvent pluſieurs inconvéniens, comme de dilater les cavités, de preſſer leurs parois, de débiliter les ſolides, d'enlever le ſuc nourricier préparé par la nature pour la conſolidation des plaies, d'introduire dans les cavités des plaies & des ulceres, une certaine quantité d'air qui leur eſt nuiſible ; enfin on leur reproche d'avoir trop peu de durée dans leur action. L'uſage méthodique des *injections* annulle tous ces inconvéniens. Il eſt certain que par leur moyen on eſt parvenu à déterger des ulceres caverneux & fiſtuleux, & qu'elles ont évité aux malades des inciſions, des contre-ouvertures qui ſont des moyens plus douloureux. Les *injections* ont ſouvent entraîné des matieres étrangeres adhérentes aux parois des cavités où leur croupiſſement auroit eu des ſuites funeſtes, & qu'elles ont préparé à l'application ſalutaire d'un bandage expulſif qui auroit été ſans effet, ſans l'uſage primitif des *injections*. Argumenter contre les *injections* de ce qu'elles ne font pas ce à quoi elles ne doivent point être employées, ou les mettre en parallele avec d'autres moyens, qui ne les admettent que préparatoirement ou concurremment, pour les condamner par un jugement abſolu, c'eſt moins décrier les *injections* que les raiſons par leſquelles on voudroit les proſcrire. Elles tranſmettent des médicamens dans des lieux où il ſeroit impoſſible d'en introduire ſous une autre forme. Tous les auteurs ſont remplis d'obſervations ſur leurs bons effets. M. de la Peyronie s'en eſt ſervi avec le plus grand ſuccès dans le cerveau. *Voyez*, dans *le premier volume des mémoires de l'académie royale de chirurgie*, un mémoire de M. Queſnay ſur les plaies de ce viſcere. Dans les épanchemens purulens de la poitrine, l'ouverture eſt néceſſaire pour donner iſſue aux matieres épanchées. L'on donne encore pour regle, de mettre dans les panſemens les malades en une ſituation qui favoriſe l'écoulement du pus, de lui faire faire de fortes inſpirations, de mettre une canule qui empêche le ſéjour des matieres. Malgré toutes ces précautions, on ne ſera pas diſpenſé d'avoir recours aux *injections*, ſi le pus eſt viſqueux, ſi la ſubſtance du poumon en eſt abreuvée. M. Queſnay nous apprend dans ſon *traité de la ſuppuration purulente*, que M. de la Peyronie étant réduit au ſeul ſecours des *injections* dans la cure d'un abcès à la poitrine, qui avoit formé une cavité fort conſidérable, où les matieres qui s'y accumuloient ſe multiplioient prodigieuſement,

ſient ; fut obligé de réitérer les *injections* juſqu'à cinq fois & davantage en vingt-quatre heures. Par cette méthode, ſuivie avec application, il vint à bout d'arrêter la propagation des matieres, de les tarir entiérement, & terminer heureuſement cette cure. Ce que M. de la Peyronie a fait ſi utilement dans les abcès du cerveau & poumon, pourroit-il être exclus raiſonnablement du traitement des abcès au foie ? On dira en vain qu'il faut avoir grande attention à ne pas caverner ce viſcere, dont le tiſſu lâche & tendre peut aiſément ſe laiſſer pénétrer & abreuver. Le cerveau & le poumon ſont-ils d'une texture moins délicate, & deſtinés à des fonctions moins importantes ? Il n'y a pas de réponſe à cette obſervation.

Dans le cas d'épanchement ſanguin dans la cavité du bas-ventre ou de la poitrine, qui exige qu'on faſſe une ouverture, elle ne rempliroit pas la fin qu'on ſe propoſe, à moins qu'on ne parvienne à dégrumeler le ſang épanché qu'on peut trouver adhérent aux parties qui forment les parois du vuide ou eſt l'épanchement. Les *injections* avec le miel & du ſel diſſous dans de l'eau, auront la vertu de décoaguler le ſang épaiſſi.

Dans les épanchemens de pus il faut faire les *injections* à grand lavage, afin d'entraîner, chaque fois qu'on panſe l'abcès, tout le pus qui ſe trouve amaſſé dans la cavité. Il faut que la liqueur ſoit alliée à des remedes qui lui donnent les qualités convenables à l'état des chairs. Elle doit être ſuppurative, émolliente ou digeſtive, ſi ces chairs ſont endurcies ; mondificative, ſi elles ſont relâchées & engorgées de matieres purulentes ; vulnéraire, balſamique & ſans acrimonie, ſi l'on a l'intention d'empêcher ſeulement la dépravation des matieres qui ſuppurent ; vulnéraire, aſtringente & deſſicative, ſi on veut s'oppoſer à l'affluence des humeurs & à la molleſſe des chairs. On les renouvelle pluſieurs fois le jour ſi la ſuppuration eſt fort abondante, & l'on s'aſſurera que la cavité eſt ſuffiſamment lavée & nettoyée, lorſque l'*injection* qui ſort ne paroît plus chargée de matieres.

Les *injections* ſont d'une très-grande utilité dans les maladies des cavités naturelles du corps. On les fait utilement dans la veſſie, & ſuivant la vertu qu'on donne à la liqueur injectée. On remédie par leur moyen à deux maladies directement oppoſées ; à l'atonie des fibres muſculeuſes, par des *injections* vulnéraires & toniques ; & à la corrugation, par des lotions émollientes & relâchantes. Les *injections* ſont d'uſage pour nettoyer & mondifier des veſſies baveuſes ou purulentes, détacher les pierres enkiſtées, & entraîner les ſables & graviers qui ſéjournent dans ſa cavité. *Voyez* BOUTONNIERES. On éprouve quelquefois dans l'opération de la taille, de la difficulté à charger la pierre ſur laquelle la veſſie ſe contracte après la ſortie de l'urine. Dans ce cas, une *injection* émolliente écarte les parois de la veſſie, ramene la pierre en devant, & permet de ſaiſir aiſément avec des tenettes.

Pour faire l'*injection* dans la veſſie pour l'opération de la taille au haut appareil, il eſt commode de ſe ſervir d'une algalie particuliere. *Voyez* ALGALIE & *Planche X, fig. 8. Voyez* HAUT APPAREIL.

Les lavemens ſont des *injections* dans l'inteſtin rectum ; on en fait dans cette partie pour les ulceres dont elle peut être affectée, ainſi que dans le vagin, & dans le canal de l'uretre des hommes. Les *injections* ſont ſuſpectes dans les cas de gonorrhées virulentes ; on peut néanmoins s'en ſervir utilement ſur la fin, lorſqu'on n'a d'autre intention que de deſſécher & de reſſerrer les orifices des vaiſſeaux affoiblis & relâchés : l'uſage des bougies eſt fort approprié à ce cas. *Voyez* BOUGIE.

Le corps de la matrice admet des *injections* ; tous les auteurs qui ont parlé des maladies de ce viſcere les recommandent. Mais M. Recolin, de l'académie royale de chirurgie, paroît démontrer par le texte de pluſieurs auteurs & par des réflexions judicieuſes ſur les cas pour leſquels ils les ont preſcrites, qu'ils n'entendoient par *injections* dans la matrice, que des ablutions faites par le moyen d'une ſeringue dans la cavité du vagin. Cette diſcuſſion termine un mémoire très-utile, imprimé dans le *troiſieme tome des ouvrages de l'académie royale de chirurgie*, par le même M. Recolin, ſur l'efficacité des *injections*

d'eau chaude dans la matrice, lorſqu'il y reſte des portions de l'arriere-faix après des fauſſes couches, l'auteur s'eſt trouvé pluſieurs fois dans le cas de ſecourir des femmes menacées de périr, & qu'il a délivrées par l'*injection* réitérée d'eau chaude dans la cavité de la matrice. Le tableau des accidens auxquels ces femmes étoient prêtes de ſuccomber, comparé avec la ſimplicité du moyen que M. Recolin a employé, donne un grand prix à cette découverte, ſur laquelle l'auteur s'explique néanmoins avec la plus grande modeſtie. M. Neuhoff, dans une theſe de ſa compoſition, ſoutenue à Leipſick en 1755, & qui a les *injections* dans la matrice pour objet, *de enemate uterino*; traite ſon ſujet d'une maniere très-érudite. Il rapporte les paſſages des plus anciens écrivains ſur les cas où ils ont cru les *injections* convenables; mais on ne voit pas bien clairement qu'elles aient été faites dans le corps même de la matrice: Harvey eſt le ſeul qui en parle d'une maniere non équivoque; il a fait la même opération que M. Recolin a faite depuis. Il fut appellé pour voir une femme de qualité qui ſouffroit de la ſuppreſſion des lochies, & qui avoit des accidens que l'auteur avoit vu ſouvent être les avant-coureurs d'une mort prochaine. Après avoir tenté inutilement les moyens ordinaires, il dilata l'orifice de la matrice avec une ſonde, y porta un ſyphon, & fit une *injection* par laquelle il fit ſortir pluſieurs livres d'un ſang noir, grumeleux & fétide; la malade en fut ſoulagée ſur le champ. Harvey rapporte qu'il a fait à une autre perſonne des *injections* dans le corps même de la matrice, pour une ulcération qu'il a guérie par ce ſecours.

Les *injections* ſe font avec fruit dans les maladies des oreilles, pour en déterger les ulcérations, & déraciner les amas de matieres cérumineuſes. On aſſure qu'on a *injecté* les trompes d'Euſtache, & qu'on a guéri la ſurdité par ce moyen: cela mérite confirmation. Perſonne n'ignore l'utilité des *injections* dans les maladies des voies lacrymales; on les fait ou avec les petits ſyphons par les points lacrymaux, à la méthode d'Auel, ou ſuivant la méthode de M. de Forêt, chirurgien de Paris, par le nez, en portant un ſyphon courbe dans la partie inférieure du conduit naſal; *voyez* le mémoire de ce praticien dans le *ſecond volume de l'académie de chirurgie*. Il paroît, par une diſſertation de M. Louis ſur la fiſtule lacrymale, inſérée dans ce *même volume*, que MM. Morgagni & Bianchi ont été en diſpute ſur cet objet, bien avant que M. de la Forêt établît ſa méthode. Les maladies du ſinus maxillaire peuvent être traitées par les *injections*; *voyez au mot* GENSIVES, l'*article* MALADIES DES GENSIVES. On a employé avec ſuccès les *injections* pour faire deſcendre dans l'eſtomac des corps étrangers arrêtés dans l'œſophage. *Voyez* REPOUSSOIR D'ARÊTES.

Les regles à obſerver dans l'uſage des *injections*, ſont de donner à la liqueur un degré de chaleur qui ne ſoit que de quelques degrés au deſſus de celle des parties où on la porte. De ſe ſervir, pour peu que la cavité ſoit conſidérable, d'une ſeringue qui ſoit grande, & qui forme un gros jet, afin que l'*injection* puiſſe détremper & entraîner ſûrement les matieres qui croupiſſent. Pour le cerveau, M. de la Peyronie recommande un conduit large & terminé en forme d'arroſoir, afin que la liqueur s'étende davantage, qu'elle lave mieux & faſſe moins d'effort ſur la ſubſtance du cerveau; il ne faut pas dans ce cas ou ſemblable, pouſſer avec trop de force. On proportionnera la quantité de la liqueur à l'eſpace où elle doit être reçue: on mettra de la promptitude dans l'opération; on favoriſera la ſortie de la liqueur par une poſition avantageuſe, ou bien on la retirera avec une autre ſeringue; enfin on ceſſera l'uſage lorſqu'il en ſera temps. L'académie royale de chirurgie a propoſé en 1757, pour le ſujet du prix, la queſtion ſuivante. Déterminer les cas où les *injections* ſont néceſſaires pour la cure des maladies chirurgicales, & établir les regles générales & particulieres qu'on doit ſuivre dans leur uſage. Le mémoire qui aura été couronné, ſera imprimé dans le troiſieme tome des recueils des prix. M. Berg..., qui a eu connoiſſance du programme de l'académie, a fait une diſſertation latine ſur le même ſujet, qu'il a ſoutenue pour ſon Doctorat en médecine à Leipſick, au mois de juin 1537. (*Y*)

INJECTION, (*Pharmacie.*) L'*injection* eſt une liqueur quelconque deſtinée à être portée dans différentes cavités, ſoit naturelles, ſoit contre nature, telles que les oreilles, les points lacrymaux, les narines, la bouche, l'anus, la veſſie, la vulve, les abcès, les fiſtules, *&c.*

La deſtination de cette liqueur ne demande, de la part de l'artiſte, aucune conſidération particuliere. Une leſſive ou diſſolution ſaline, une décoction, une infuſion, une teinture, une mixture, *&c.* n'exigent aucune circonſtance de manuel particuliere pour être adminiſtrée ſous forme d'*injection.*

L'*injection* deſtinée particuliérement à la bouche, eſt connue dans l'art ſous le nom de *gargariſme. Voyez* GARGARISME. Et celle qui eſt deſtinée à l'anus, ou pour mieux dire aux gros inteſtins, ſont ceux de *clyſtere, de lavement, de remede. Voyez* CLYSTERE & LAVEMENT. (*b*)

* INIMITABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut imiter. *Voyez* IMITATION. La nature a des beautés *inimitables.* Tout ce qui porte un caractere de génie ou d'originalité, ne s'imite point.

INIMITIÉ, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la haine entre des perſonnes faites pour s'aimer. *Voyez* HAINE.

ININTELLIGIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut entendre. L'obſcurité qui rend une choſe *inintelligible*, vient ou de la choſe même, ou de la maniere dont elle eſt préſentée.

INJONCTION, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſignifie *ordre* ou *commandement* donné à quelqu'un par la loi ou par le juge, de faire quelque choſe. (*A*)

* INIQUE, INIQUITÉ, (*Gramm.*) *Voyez* INJUSTE, INJUSTICE. On dit un juge *inique* & un homme *injuſte*; d'où il ſemble que l'acception d'*injuſte* eſt plus étendue que celle d'*inique.*

INISHCORTHY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Wexfort, à 16 lieues N. E. de Roſs. *Long.* 11, 2; *lat.* 52, 30. (*D. J.*)

INIS-OWEN, (*Géog.*) *Avalonia;* petit pays d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Londonderri; c'eſt une petite preſqu'iſle ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle. (*D. J.*)

INITIAL, adj. (*Gramm.*) On appelle lettre *initiale* la premiere lettre de chaque mot, comme on appelle *finale* la derniere. *Initial* vient du latin *initium, entrée, commencement.* L'exactitude de l'ortographe exige que quelques lettres *initiales* ſoient majuſcules: ce ſont,

1°. Dans la Poéſie, la lettre *initiale* de chaque vers, grand ou petit, ſoit qu'il commence un ſens, ſoit qu'il ne faſſe que partie d'un ſens commencé.

Renonçons au ſtérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point ſur eux une eſpérance folle.
Leur pompe indigne de nos vœux
N'eſt qu'un ſimulacre frivole,
Et les ſolides biens ne dépendent pas d'eux.
Rouſſeau.

2°. La lettre *initiale* de toute phraſe qui commence après un point ou un *alinea.*

3°. Les lettres *initiales* du nom de *Dieu*, & des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes ou empires, de fleuves ou rivieres, de ſciences, d'arts, *&c.* comme *Priſcien, Bucéphale, Paris, Bourgogne, France, Allemagne, Tibre, Meuſe, Grammaire, Ortographe, Muſique, Menuiſerie*, &c.

4°. Les lettres *initiales* des noms appellatifs qui déterminent par l'idée d'une dignité, ſoit eccléſiaſtique, ſoit civile. Lorſque ces noms ſont employés au lieu des noms propres, pour déſigner les individus qui ſont revêtus de ces dignités: ainſi on écrit avec une majuſcule: *le Roi reçut alors les preuves les plus éclatantes de l'affection de ſes peuples*, parce qu'il eſt queſtion d'un individu; mais on écrit avec une minuſcule: *un roi doit faire ſon capital de mériter l'affection de ſes ſujets*, parce que le nom *roi* demeure ſans application individuelle. C'eſt la même choſe de tout autre nom appellatif ou de tout adjectif, qui devient le connotatif d'un individu; l'*Apôtre*, en parlant de S. Paul; l'*Orateur*, en parlant de Cicéron, *&c.*

5°. Les lettres *initiales* des noms des tribunaux, des juriſdictions, des compagnies & corps; comme *le Parlement, le Bailliage,*

la Connétablie, *l'Univerſité*, *l'Académie*, *l'Egliſe*, &c. lorſque ces noms ſont pris dans un ſens individuel.

6°. On met quelquefois une lettre majuſcule à la tête de certains mots ſuſceptibles de divers ſens dans l'uſage ordinaire, & alors la majuſcule *initiale* indique le ſens le plus conſidérable : par exemple, *les Grands* (les premiers de la nation), pour diſtinguer ce mot de l'adjectif *grand*; *la jeuneſſe* (âge tendre), *la Jeuneſſe* (les jeunes gens); *les devoirs de votre état*, les loix de l'*Etat*, *&c.*

Eviter de faire majuſcules les lettres *initiales* dans tous ou dans pluſieurs de ces cas, c'eſt une entrepriſe qui a droit de révolter la raiſon autant qu'elle choque les yeux. Outre que cette pratique eſt contraire à l'uſage général de la nation, elle tend à nous priver de l'avantage réel qu'on a trouvé juſqu'à préſent à ſe conformer là-deſſus aux regles qu'on vient de preſcrire, & ne peut être bonne qu'à bannir de notre écriture la netteté de l'expreſſion, qui dépend toujours de la diſtinction préciſe des objets. Conformez-vous à l'uſage reçu, quelque anomalie que vous penſiez y voir; l'uſage univerſel eſt moins capricieux & plus ſage qu'on n'a coutume de le croire; & à s'en écarter, on riſque au moins de choquer le grand nombre. (*B. E. R. M.*)

INITIALE, adj fém. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) On appelloit ainſi les myſteres de Cérès; *Voyez* CÉRÉALES, parce que, pour y aſſiſter, il falloit être *initiés* ou conſacrés par des cérémonies particulieres.

INITIÉ, ſ. m. (*Littérat.*) On appelloit *initiés* dans le paganiſme, ceux qui, après des épreuves & purifications, étoient admis à la célébration des cérémonies & des myſteres.

Les fêtes & les initiations grecques ayant été établies ſur le modele des fêtes & des initiations égyptiennes, les *initiés* s'engagerent pareillement à remplir certains devoirs & certaines formalités preſcrites qu'on exigeoit d'eux; mais nous n'en avons aucune connoiſſance, parce que les *initiés* ſe ſont fait du ſecret une loi de religion inviolable. Ils ſe regardoient au milieu de leur patrie comme un peuple ſéparé par la convenance de leur culte, & comme un peuple choiſi, qui devoit tout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de la pratique des cérémonies des *initiés*, ne conſiſte qu'en des choſes ſimples, légitimes & honnêtes, telles que l'uſage de certaines prieres, des parfums & des fumigations. Leurs offrandes ſur les autels étoient de la mirrhe pour Jupiter, du ſafran pour Apollon, de l'encens pour le ſoleil, des aromates pour la lune, des ſemences de toutes eſpeces, excepté des fèves, pour la terre. Ils reconnoiſſoient en même temps qu'ils rendoient un culte religieux à des hommes morts. « Puiſque vous » êtes *initiés*, dit Cicéron, vous ſavez » que ceux-même d'entre les dieux à » qui on donne le premier rang, ont » vécu ſur la terre avant que de monter au » ciel ».

Pauſanias rapporte que les *initiés* aux myſteres orphiques apprenoient par cœur & chantoient des hymnes compoſés par Orphée. Cet hiſtorien a mieux fait, il nous a conſervé un de ces hymnes, qui méritoit de paſſer à la poſtérité, par la ſageſſe & le bon ſens des idées qu'il renferme. « Accordez à vos *initiés*, diſoit cet hymne, une » ſanté durable, une vie heureuſe, une » longue & ſaine vieilleſſe. Détournez de » vos *initiés* les vains fantômes, les terreurs » paniques & les maladies contagieuſes ». (*D. J.*)

INJURE, ſ. f. (*Juriſprud.*) dans une ſignification étendue ſe prend pour tout ce qui eſt fait pour nuire à un tiers contre le droit & l'équité : *quidquid factum injuriâ, quaſi non jure factum*; c'eſt en ce ſens auſſi qu'on dit, *volenti non fit injuria.*

Pour que le fait ſoit conſidéré comme une *injure*, il ne ſuffit pas qu'il ſoit dommageable à un tiers, il faut qu'il y ait eu deſſein de nuire; c'eſt pourquoi les bêtes, n'étant pas capables de raiſon, le dommage qu'elles commettent eſt ſeulement appellé en droit *pauperies*, c'eſt-à-dire, dommage ou dégât, & c'eſt improprement que parmi nous on l'appelle *délit.*

Injure dans une ſignification plus étroite, ſignifie tout ce qui ſe fait au mépris de

quelqu'un pour l'offenſer, ſoit en ſa perſonne, ou en celle de ſa femme, de ſes enfans ou domeſtiques, ou de ceux qui lui appartiennent, ſoit à titre de parenté ou autrement.

Les *injures* ſe commettent en trois manieres; ſavoir, par paroles, par écrit ou par effet.

Les *injures* verbales ſe commettent, lorſqu'en préſence de quelqu'un ou en ſon abſence, on profere des paroles injurieuſes contre lui, qu'on lui fait quelques reproches outrageans; que l'on chante des chanſons injurieuſes pour lui, ou qu'on lui fait quelques menaces de lui faire de la peine, ſoit en ſa perſonne, ou en ſes biens, ou en ſon honneur.

Les *injures* qui ſe commettent par écrit ſont, lorſque l'on compoſe ou diſtribue des chanſons, & autres vers & libelles diffamatoires contre quelqu'un. Ceux qui les écrivent ou qui les impriment, peuvent être pourſuivis en réparation d'*injure*.

On peut mettre dans la même claſſe les peintures injurieuſes, qui ſont une autre maniere de divulguer les faits, &, pour ainſi dire, de les écrire. Pline rapporte que le peintre Clexides ayant été peu favorablement reçu de la reine Stratonice, pour ſe venger d'elle en partant de ſa cour, y laiſſa un tableau dans lequel il la repréſentoit couchée avec un pêcheur qu'elle étoit ſoupçonnée d'aimer; cette peinture étoit beaucoup plus offenſante qu'un libelle qu'il avoit écrit contre la reine.

Ces peintures injurieuſes ſont défendues à l'égard de toute ſortes de perſonnes. Bouchet rapporte un arrêt qui condamna en des dommages & intérêts un ſerrurier, pour avoir fait peindre un tableau en dériſion de quelques maîtres de ſon métier.

On commet des *injures* par effet en deux manieres; ſavoir, par geſtes & autres actions, ſans frapper la perſonne & ſans la toucher; ou bien en la frappant de ſoufflets, de coups de poings ou de piés, de coups de bâton ou d'épée, ou autrement. Les loix romaines veulent que l'on puniſſe les *injures* qui ſont faites à un homme, en ſa barbe, en ſes cheveux ou en ſes habits; comme ſi on lui tire la barbe ou les cheveux, ſi on lui déchire ſes habits, ou ſi par mépris on jette quelque choſe deſſus pour les gâter.

Les geſtes & autres actions par leſquels on peut faire *injure* à quelqu'un ſans le frapper ni même le toucher, ſont, par exemple, ſi quelqu'un leve la main ſur un autre comme pour lui donner un ſoufflet, ou s'il leve le bâton ſur lui pour le frapper; ſi étant près d'un tiers il lui montre un gibet ou une roue, pour faire entendre aux aſſiſtans qu'il auroit mérité d'y être attaché; ſi en dériſion de quelqu'un on lui montroit des cornes, ou ſi on faiſoit quelqu'autres geſtes ſemblables.

Un jeune homme ayant par gageure montré ſon derriere à un juge de village qui tenoit l'audience, le juge en dreſſa procès-verbal & décréta le délinquant, lequel fut condamné à demander pardon au juge étant à genoux, l'audience tenante, & à payer une aumône conſidérable, applicable aux réparations de l'auditoire; ce qui fait voir que le miniſtere du moindre juge eſt toujours reſpectable.

Il a auſſi été défendu aux comédiens & à toutes autres perſonnes dans les bals, de ſe ſervir d'habits eccléſiaſtiques ou religieux, parce que cela tourneroit au mépris des perſonnes de cet état & des cérémonies de l'égliſe.

M. Le Bret en *ſes queſt. not.* rapporte qu'un homme ayant été pendu en effigie, & la potence s'étant trouvée le lendemain abattue, la partie civile, au lieu de la faire redreſſer comme on le lui avoit permis, la fit porter par un ſergent chez un oncle du condamné, lui ſignifiant qu'il l'en faiſoit gardien comme de biens de juſtice; l'oncle s'en étant plaint, il y eut arrêt qui ordonna, que la partie iroit un jour de marché, avec un ſergent & l'exécuteur, reprendre la potence au lieu où ils l'avoient miſe en dépôt, avec défenſes de récidiver, ſous peine de punition corporelle.

Les *injures* ſont légeres ou atroces, ſelon les circonſtances qui les font réputer plus ou moins graves; une *injure* devient atroce par pluſieurs circonſtances.

1°. Par le fait même, comme ſi quel-

qu'un a été frappé à coups de bâton ; s'il a été griévement bleſſé, ſur quoi il faut obſerver que les témoins ne dépoſent que des coups qu'ils ont vu donner ; mais la qualité des bleſſures ſe conſtate par des rapports de médecins & chirurgiens.

2°. Par le lieu où l'injure a été faite, comme ſi c'eſt en un lieu public : ainſi l'*injure* faite ou dite dans les égliſes, dans les palais des princes, dans la ſalle de l'audience, & ſur-tout ſi l'offenſé étoit en fonction, eſt beaucoup plus grave, que celle qui auroit été commiſe dans un lieu ordinaire & privé.

3°. La qualité de la perſonne qui a fait l'*injure*, & la qualité de l'offenſé, ſont encore des circonſtances qui aggravent plus ou moins l'*injure* ; comme ſi c'eſt un pere qui a été outragé par ſes enfans, un maître par ſes domeſtiques, un ſeigneur par ſon vaſſal, un gentilhomme par un roturier. Plus l'offenſé eſt élevé en dignité, plus l'*injure* devient grave ; comme ſi c'eſt un magiſtrat, un duc, un prince, un eccléſiaſtique, un prélat, *&c.* Telle *injure* qui ſeroit légere pour des perſonnes viles, devient grave pour des perſonnes qualifiées.

4°. L'endroit du corps où la bleſſure a été faite ; comme ſi c'eſt à l'œil, ou autre partie du viſage.

Les *injures* qui ſe font par écrit, ſont ordinairement plus graves que celles qui ſe font verbalement, par la raiſon que, *verba volant, ſcripta manent.*

La loi divine ordonne de pardonner toutes les *injures* en général.

Les empereurs Théodoſe, Arcadius & Honorius, défendirent à leurs officiers de punir ceux qui auroient mal parlé de l'empereur ; *quoniam*, dit la loi, *ſi ex levitate contemnendum, ſi ex inſania miſeratione dignſſimum, ſi ab injuria remittendum.* Ces empereurs ordonnerent ſeulement que le coupable leur ſeroit renvoyé, pour voir par eux-mêmes ſi le fait méritoit d'être ſuivi ou ſeulement mépriſé.

Du reſte, les loix civiles & même canoniques, permettent à celui qui eſt offenſé, de pourſuivre la réparation de l'*injure* ; ce qui ſe peut faire par la voie civile ou par la voie criminelle.

Quoiqu'on prenne la voie civile, l'action en réparation d'*injure* doit toujours être portée devant le juge criminel du lieu où elle a été faite.

On ne peut pas cumuler la voie civile & la voie criminelle, & le choix de la voie civile exclut la voie criminelle ; mais celui qui avoit d'abord pris la voie criminelle peut y renoncer & prendre la voie civile.

La réparation des *injures* particulieres, c'eſt-à-dire, qui n'intéreſſent que l'offenſé, ne peut être pourſuivie en général que par celui qui a reçu l'*injure*.

Il y a cependant des cas où un tiers peut auſſi pourſuivre la réparation de l'*injure*, ſavoir, lorſqu'elle rejaillit ſur lui. Ainſi un mari peut pourſuivre la réparation de l'*injure* faite à ſa femme, un pere de l'*injure* faite à ſon enfant ; des parens peuvent venger l'*injure* faite à un de leurs parens, lorſqu'elle rejaillit ſur toute la famille ; des héritiers peuvent venger l'*injure* faite à la mémoire du défunt ; un maître celle faite à ſes domeſtiques ; un abbé celle qui eſt faite à un de ſes religieux ; une compagnie peut ſe plaindre de l'*injure* faite à quelqu'un du corps, lorſqu'il a été offenſé dans ſes fonctions.

Lorſque l'*injure* eſt telle que le public y eſt intéreſſé, le miniſtere public en peut auſſi pourſuivre la réparation, ſoit ſeul, ſoit concurremment avec la partie civile, s'il y en a une.

Il eſt même néceſſaire dans toutes les actions, pour réparation d'*injures*, lorſque l'on a pris la voie criminelle, que le miniſtere public y ſoit partie pour donner ſes concluſions.

Quoiqu'on ait rendu plainte d'une *injure*, le juge ne doit pas permettre d'en informer, à moins que le fait ne paroiſſe aſſez grave pour mériter une inſtruction criminelle, ſoit eu égard au fait en lui-même, ou à la qualité de l'offenſant & de l'offenſé & autres circonſtances ; & ſi après l'information le fait ne paroît pas auſſi grave qu'on l'annonçoit, le juge ne doit pas ordonner qu'on procédera par recollement & confrontation, mais renvoyer les parties à fin civile & à l'audience.

Pour que des diſcours ou des écrits ſoient réputés injurieux, il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſoient calomnieux, il ſuffit qu'ils

ſoient diffamatoires, & les parties intéreſſées peuvent en rendre plainte quand même ils ſeroient véritables ; car il n'eſt jamais permis de diffamer perſonne. Toute la différence en ce cas eſt, que l'offenſé ne peut pas demander une retractation, & que la peine eſt moins grave ſur-tout ſi les faits étoïent déja publics ; mais ſi l'offenſant a révélé quelque turpitude qui étoit cachée, la réparation doit être proportionnée au préjudice que ſouffre l'offenſé.

On eſt quelquefois obligé d'articuler des faits injurieux, lorſqu'ils viennent au ſoutien de quelque demande ou défenſe, comme quand on ſoutient la nullité d'un legs fait à un femme, parce qu'elle étoit la concubine du défunt. Le juge doit admettre la preuve de ces faits ; & ſi la perſonne que ces faits bleſſe en demande réparation comme d'une calomnie, le ſort de cette demande dépend de ce qui ſera prouvé par l'événement.

L'inſenſé, le furieux, & l'impubere étant encore en enfance ou plus proche de l'enfance que de la puberté, ne peuvent être pourſuivis en réparation d'*injures*, *utpotè doli incapaces*.

Pour ce qui eſt de l'ivreſſe, quoiqu'elle ôte l'uſage de la raiſon, elle n'excuſe point les *injures* dites ou faites dans le vin : *non eſt enim culpa vini, ſed culpa bibentis* : l'*injure* dite par un homme ivre eſt cependant moins grave que celle qui eſt dite de ſang-froid.

Celui qui a repouſſé l'*injure* qui lui a été faite, & qui s'eſt vengé lui-même, *ſibi jus dixit*, il ne peut plus en rendre plainte, *paria enim delicta mutuâ penſatione tolluntur*.

Lorſqu'il y a eu des *injures* dites de part & d'autre, on met ordinairement les parties hors de cour, avec défenſe à elles de ſe méfaire ni médire.

Quand l'*injure* eſt grave, il ne ſuffit pas pour toute réparation de la deſavouer ou de déclarer que l'on ſe rétracte ; il peut encore ſelon les circonſtances, y avoir lieu à diverſes peines.

Il y eut une loi chez les Romains qui fixa en argent la réparation due pour certaines *injures*, comme pour un ſoufflet tant, pour un coup de pié tant : mais on ne fut pas long-temps à reconnoître l'inconvénient de cette loi, & à la révoquer ; attendu qu'un jeune étourdi de Rome trouvant que l'on en étoit quitte à bon marché, prenoit plaiſir à donner des ſoufflets aux paſſans ; & pour prévenir la demande en réparation, il faiſoit ſur le champ payer l'amende à celui qu'il avoit offenſé par un de ſes eſclaves qui le ſuivoit avec un ſac d'argent deſtiné à cette folle dépenſe.

Les différentes loix qui ont été recueillies dans le code des loix antiques, n'ordonnoient auſſi que des amendes pécuniaires pour la plûpart des crimes, & ſingulierement pour les *injures* de paroles qui y ſont taxées ſelon leur qualité avec la plus grande exactitude : on y peut voir celles qui paſſoient alors pour offenſantes.

La loi unique au code *de famoſis libellis*, prononçoit la peine de mort non-ſeulement contre les auteurs des libelles diffamatoires, mais encore contre ceux qui s'en trouvoient ſaiſis. Les capitulaires de Charlemagne prononçoient la peine de l'exil ; l'ordonnance de Moulins veut que ceux qui les ont compoſés, écrits, imprimés, expoſés en vente, ſoient punis comme perturbateurs du repos public.

Un édit du mois de décembre 1704, a déterminé la peine due pour chaque ſorte d'*injure*.

Mais nonobſtant cet édit & les autres antérieurs ou poſtérieurs, il eſt vrai de dire qu'en France la réparation des *injures* eſt arbitraire, de même que celle de tous les autres délits, c'eſt-à-dire, que la peine plus ou moins rigoureuſe dépend des circonſtances & de ce qui eſt arbitré par le juge.

L'action en réparation d'*injures*, appellée chez les Romains *actio injuriarum*, étoit du nombre des actions fameuſes, *famoſæ* ; c'eſt-à-dire, que l'action directe en cette matiere emportoit infamie contre le défendeur ou accuſé, ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Le temps pour intenter cette action eſt d'un an à l'égard des ſimples *injures* ; en quoi notre uſage eſt conforme à la diſpoſition du droit romain, ſuivant lequel cette action étoit annale ; mais s'il y a eu des

excès réels commis, il faut vingt ans pour preſcrire la peine.

Il n'y a point de garantie en fait d'*injures*, non plus qu'en fait d'autres délits; c'eſt pourquoi un procureur qui avoit ſigné des écritures injurieuſes à un magiſtrat, ne laiſſa pas d'être interdit, quoiqu'il rapportât un pouvoir de ſa partie.

Outre le laps de temps qui éteint l'action en réparation d'*injures*, elle s'éteint encore.

1°. Par la mort de celui qui a fait l'*injure*, ou de celui à qui elle a été faite; de ſorte que l'action ne paſſe point aux héritiers, à moins qu'il n'y eût une action intentée par le défunt avant l'expiration du temps qui eſt donné par la loi, ou que l'*injure* n'ait été faite à la mémoire du défunt.

2°. La réconciliation expreſſe ou tacite éteint auſſi l'*injure*.

3°. La remiſe qui en eſt faite par la perſonne offenſée; mais quoique l'action ſoit éteinte à ſon égard, cela n'empêche pas un tiers qui y eſt intéreſſé d'agir pour ce qui le concerne, & à plus forte raiſon, le miniſtere public, avec lequel il n'y a jamais de tranſaction, eſt-il toujours recevable à agir pour la vindicte publique, ſi l'*injure* eſt telle que la réparation intéreſſe le public. *Voyez au digeſte & au code* le titre *de injuriis*, & *au code* celui *de famoſis libellis.* (*A*)

INJURE, TORT, *ſynon.* le *tort* trouble dans la poſſeſſion des biens ou de la réputation; il attaque la propriété. L'*injure* impute des défauts, des crimes, des vices, des fautes; elle nie les bonnes qualités; elle attaque la perſonne. L'homme juſte ne fait pas de *tort*; l'ame élevée ne ſe permet pas l'*injure*; la grande ame pardonne le *tort*, & oppoſe à l'*injure* la ſuite de ſa vie.

INJUSTE, (*l'*) *Droit naturel.* action contraire à la volonté du Créateur, & que la raiſon déſapprouve. *Voyez* JUSTE (*le*,) *droit naturel.* (*D. J.*)

INJUSTICE, ſ. f. (*droit naturel.*) violation des droits d'autrui; il n'importe qu'on les viole par avarice, par ſenſualité, par un mouvement de colere, ou par ambition, qui ſont autant de ſources intariſſables des plus grandes *injuſtices*; c'eſt le propre au contraire de la juſtice, de réſiſter à toutes les tentations par le ſeul motif de ne faire aucune breche aux loix de la ſociété humaine. *Voyez* JUSTICE.

On conçoit néanmoins qu'il y a pluſieurs degrés d'*injuſtice*, & l'on peut les évaluer par le plus ou le moins de dommage qu'on cauſe à autrui: ainſi les actions où il entre le plus d'*injuſtice*, ſont celles qui, troublant l'ordre public, nuiſent à un plus grand nombre de gens.

Hobbes prétend que toute *injuſtice* envers les hommes ſuppoſe des loix humaines, & ce principe eſt très-faux; car, quoique les maximes de la droite raiſon, ou les loix naturelles, ſoient des loix de Dieu ſeul, elles ſont plus ſuffiſantes pour donner à l'homme un vrai droit de faire ce que la raiſon lui dicte, comme permis de Dieu. Une perſonne innocente, par exemple, a droit à la conſervation de ſa vie, à l'intégrité de ſes membres, aux alimens néceſſaires; & ſans toutes ces choſes, elle ne pourroit pas contribuer à l'avancement du bien commun: ainſi on lui feroit certainement une criante *injuſtice* de lui ôter la vie, de lui retrancher quelque membre, parce que toute atteinte donnée aux droits d'autrui, eſt une *injuſtice*, quelle que ſoit la loi humaine, en vertu de laquelle on a acquis ces droits (*D. J.*)

INN (*l'*,) les anciens l'ont nommée *Ænus*, ou *Œnus*, riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource au pays des Griſons, arroſe dans ſon cours la ville d'Inſpruck, & lui donne ſon nom, coule entre la Baviere & le Tirol, ſe joint enſuite à la riviere de Saltz, ſerpente enfin vers le nord, juſqu'à ce que rencontrant le Danube, elle ſe perd dans ce fleuve entre Paſſau & Inſtadt: on appelle *Innthal*, la vallée où elle coule. (*D. J.*)

* INNÉ, adj. (*Gram. & Philoſoph.*) qui naît avec nous; il n'y a d'*inné* que la faculté de ſentir & de penſer; tout le reſte eſt acquis. Supprimez l'œil, & vous ſupprimez en même temps toutes les idées qui appartiennent à la vue. Supprimez le nez, & vous ſupprimez en même temps toutes les idées qui appartiennent à l'odorat; & ainſi du goût, de l'ouie, du toucher. Or toutes ces idées & tous ces ſens ſupprimés, il ne reſte

reſte aucune notion abſtraite; car c'eſt par le ſenſible que nous ſommes conduits à l'abſtrait. Mais après avoir procédé par voie de ſuppreſſion, ſuivons la méthode contraire. Suppoſons une maſſe informe, mais ſenſible; elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher; perfectionnons ſon organiſation; développons cette maſſe, & en même temps nous ouvrirons la porte aux ſenſations & aux connoiſſances. C'eſt par l'une & l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huitre, & élever l'huitre à la condition de l'homme. *Voyez* ce qu'il faut penſer des idées *innées* aux *art.* INNÉ & IDÉE.

INNÉRATA, (*Géog.*) petite ville d'Ecoſſe, capitale de la province d'Argyle; elle eſt ſur le bord du lac Gilb, qui communique avec la baie, qu'on appelle *Lockfin*. Sa poſition eſt à 14 lieues N. O. d'Edimbourg, 112 N. O. de Londres. *Long.* 12, 15; *lat.* 56, 32. (*D. J.*)

INNERKITHING, (*Géog.*) port de mer de l'Ecoſſe méridionale dans le golfe de Forth, à trois lieues N. O. d'Edimbourg, 102 N. O. de Londres. *Long.* 14, 35; *lat.* 56, 22. (*D. J.*)

INNERNESS, *Innernium*, *Voyez* INVERNESS.

I N O

* INNOCENCE, ſ. f. (*Gram.*) il n'y a que les ames pures qui puiſſent bien entendre la valeur de ce mot. Si l'homme méchant concevoit une fois les charmes qu'il exprime, dans le moment il deviendroit homme juſte. L'*innocence* eſt l'aſſemblage de toutes les vertus, l'excluſion de tous les vices. Qui eſt-ce qui, parvenu à l'âge de quarante ans avec l'*innocence* qu'il apporta en naiſſant, n'aimeroit pas mieux mourir, que de l'altérer par la faute la plus légere? malheureux que nous ſommes, il ne nous reſte pas aſſez d'*innocence* pour en ſentir le prix! méchans, raſſemblez-vous, conjurez tous contr'elle, & il eſt une douceur ſecrette que vous ne lui raviréz jamais. Vous en arracherez des larmes, mais vous ne ferez point entrer le déſeſpoir dans ſon cœur. Vous la noircirez par des calomnies; vous la bannirez de la ſociété des hommes; mais elle s'en ira avec le témoignage qu'elle ſe rendra à elle-même, & c'eſt vous qu'elle plaindra dans la ſolitude où vous l'aurez contrainte de ſe cacher. Le crime réſiſte à l'aſpect du juge; il brave la terreur des tourmens; le charme de l'*innocence* le trouble, le déſarme & le confond; c'eſt le moment de ſa confrontation avec elle qu'il redoute; il ne peut ſupporter ſon regard; il ne peut entendre ſa voix; pluſieurs fois il s'eſt perdu lui-même pour la ſauver. O *innocence!* qu'êtes-vous devenue? Qu'on m'enſeigne l'endroit de la terre que vous habitez, afin que j'aille vous y chercher: *ſitis arida poſtulat undam, & vocat unda ſitim.* Je n'attendrai point au dernier moment pour vous regretter.

INNOCENT, adj. (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'eſt point coupable d'un crime. L'accuſé, pour prouver ſon innocence, peut demander d'être admis à la preuve de ſes faits juſtificatifs; mais on ne l'y admet qu'après la viſite du procès.

Il n'eſt pas d'uſage, dans le ſtyle ordinaire, de déclarer *innocent* celui contre lequel il n'y a pas de preuve qu'il ſoit coupable; on le renvoie abſous, ou on le *décharge de l'accuſation*, ce qui ſuppoſe ſon *innocence*; car lorſqu'il y a quelque doute, on met ſeulement hors de cour.

Cependant le roi ayant pardonné au prince de Condé qui avoit pris les armes contre lui, au lieu de lettres de grace, lui accorda des lettres d'*innocentation*, voulant par-là effacer toute idée de crime. *Voyez* ABOLITION, GRACE, PARDON, RÉMISSION. (*A*)

INNOCENS (LES) ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom d'une fête que l'on célebre en mémoire des enfans qu'Hérode fit maſſacrer.

On faiſoit autrefois des danſes dans les égliſes le jour de la fête des *innocens*, & l'on y repréſentoit des évêques en dériſion de la dignité épiſcopale; ou comme d'autres le prétendent avec plus de vraiſemblance, en l'honneur de l'innocence de l'enfance. *V.* EPISCOPUS PUERORUM. Ces danſes furent défendues par un canon du concile de Cognac, tenu en 1260. Malgré ces défenſes, les abus ſubſiſterent encore long-temps, & ne furent totalement abolis,

du moins en France, qu'après l'année 1444, où les docteurs de Sorbonne écrivirent à ce ſujet une fort belle lettre adreſſée à tous les évêques du royaume.

* INNOMBRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne ſe peut nombrer. L'acception de tous ces termes indéfinis varie dans l'eſprit des hommes: pour un ſauvage qui ne peut pas compter juſqu'à cinquante, l'*innombrable* commence au delà de ce nombre.

INNOMINATI (LES), (*Hiſt. littéraire.*) académiciens établis à Parme ſous cette dénomination.

INNOMINÉ, adj. *en Anatomie*, nom de différentes parties du corps humain, auxquelles les anatomiſtes n'avoient point donné de nom.

La glande *innominée*, *voy.* LACRYMAL.
Les os *innominés*, *voy.* HANCHE & ILES.
Les nerfs *innominés*, *voyez* TRIJUMAUX.

INNOVATION, ſ. f. (*Gouvernement politique.*) nouveauté, ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'uſage & les regles de ſa conſtitution.

Ces ſortes d'*innovations* ſont toujours des difformités dans l'ordre politique. Des loix, des coutumes bien affermies, & conformes au génie d'une nation, ſont à leur place dans l'enchaînement des choſes. Tout eſt ſi bien lié, qu'une nouveauté qui a des avantages & des déſavantages, & qu'on ſubſtitue ſans une mûre conſidération aux abus courans, ne tiendra jamais à la tiſſure d'une partie uſée, parce qu'elle n'eſt point aſſortie à la piece.

Si le temps vouloit s'arrêter, pour donner le loiſir de remédier à ſes ravages... Mais c'eſt une roue qui tourne avec tant de rapidité; le moyen de réparer un rayon qui manque, ou qui menace!...

Les révolutions que le temps amene dans le cours de la nature, arrivent pas-à-pas; il faut donc imiter cette lenteur pour les *innovations* utiles qu'on peut introduire dans l'état; car il ne s'agit pas ici de celles de la police d'une ville particuliere.

Mais ſur-tout, quand on a beſoin d'appuyer une *innovation* politique par des exemples, il faut les prendre dans les temps de lumieres, de modération, de tranquillité, & non pas les chercher dans les jours de ténebres, de trouble, & de rigueurs. Ces enfans de la douleur & de l'aveuglement ſont ordinairement des monſtres qui portent le déſordre, les malheurs & la déſolation. (*D. J.*)

INNTHAL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, la *vallée d'Inn*, contrée d'Allemagne dans le Tirol, arroſée par la riviere d'Inn; Inſpruck en eſt la capitale. (*D. J.*)

INOBSERVANCE, *ou* INOBSERVATION, ſ. f. (*Gram.*) mépris, négligence, infraction des loix ou regles préſentes. On dit l'*inobſervation* des commandemens de l'Egliſe, l'*inobſervation* du carême, l'*inobſervance* des conſtitutions d'un état.

INOCULATION, ſ. f. (*Chirurgie, Médecine, Morale, Politique.*) ce nom ſynonyme d'*inſertion*, a prévalu pour déſigner l'opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger & les ravages de cette maladie contractée naturellement.

*Hiſtoire de l'*inoculation *juſqu'en* 1759. On ignore l'origine de cet uſage, dont les premiers médecins arabes ſont peut-être les inventeurs. Il ſubſiſte; de temps immémorial, dans les pays voiſins de la mer Caſpienne, & particuliérement en Circaſſie, d'où les Turcs & les Perſans tirent leurs plus belles eſclaves. La Motraye, voyageur françois, l'y a vu pratiquer en 1712. C'eſt de-là vraiſemblablement que cette coutume a paſſé en Grece, en Morée & en Dalmatie, où elle a plus de 200 ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, ſur les côtes de Barbarie, ſur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Aſie, en divers endroits de l'Inde, particuliérement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particuliere. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, ſur-tout dans la principauté de Galles en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs & le duché de Cleves en Weſtphalie; Bartholin en parle dans une lettre imprimée à Copenhague en 167[illegible]. On en trouve des veſtiges dans quelques

provinces de France, & particuliérement en Périgord.

Il y a plus de 80 ans que l'*inoculation* fut apportée ou renouvellée à Conſtantinople par une femme de Theſſalonique, qui opéroit encore au commencement du ſiecle préſent, à peu près de la même maniere qu'en Circaſſie. Cette femme & une autre grecque de Philippopolis avoient *inoculé* très-heureuſement dans la même capitale pluſieurs milliers de perſonnes. Emmanuel Timoni & Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier médecin du grand-ſeigneur, l'autre qui l'avoit été du czar Pierre, tous deux docteurs en l'univerſité de Padoue, & le premier en celle d'Oxford, témoins l'un & l'autre pendant pluſieurs années des ſuccès conſtans des deux Grecques, adopterent cette pratique, & la firent connoître dans le reſte de l'Europe. Timoni, par divers écrits latins, publiés dans les *tranſactions philoſophiques* au mois de décembre 1713, dans les actes des ſavans de Leipſick en 1714, dans les éphémérides des curieux de la nature en 1717, dont l'un eſt rapporté par la Motraye à la ſuite de ſon voyage, comme l'ayant reçu du même Timoni au mois de mai 1712; & Pilarini, par un petit ouvrage latin, imprimé à Veniſe en 1715. Antoine le Duc, autre médecin grec, né à Conſtantinople, où lui-même avoit été *inoculé*, ſoutint une theſe en faveur de l'*inoculation* à Leyde en 1722, en recevant en cette univerſité le bonnet de docteur, & publia une diſſertation ſur la même matiere. Tous atteſtent unanimement qu'ils n'ont jamais vu d'exemple d'un *inoculé* qui ait depuis repris la petite vérole.

Dès le mois de février 1717, M. Boyer, doyen actuel de la faculté de Paris, dans une theſe ſoutenue à Montpellier, avoit oſé dire & prouver, *qu'il étoit plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conſéquence dans un cas où cette tendre mere ſembloit ſe conduire en marâtre*, &c.

La même année, ladi Vortley Montague, ambaſſadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire *inoculer* à Conſtantinople ſon fils unique, âgé de ſix ans, par Maitland, ſon chirurgien; & depuis, ſa fille à ſon retour à Londres en 1721. Alors le college des médecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite ſur ſix criminels condamnés à mort. Après l'heureux ſuccès de cette tentative, & d'une autre ſur cinq enfans de la paroiſſe de S. James, la princeſſe de Galles fit *inoculer* à Londres, ſous la direction du docteur Sloane, ſes deux filles, l'une depuis reine de Dannemarck, & l'autre princeſſe de Heſſe-Caſſel, & quelques années après, le feu prince de Galles à Hanovre. Mais tandis que les docteurs Sloane, Fuller, Broady, Schadwel, que l'évêque de Salisbury & pluſieurs autres docteurs en médecine & en théologie confioient la vie de leurs enfans à l'*inoculation*, un médecin obſcur & un apothicaire la décrioient dans leurs écrits, & un théologien prêchoit que c'étoit une invention du diable qui en avoit fait le premier eſſai ſur Job. Le docteur Arbuthnot, ſous le nom de *Maitland*, réfuta le premier par un écrit très-fort & très-meſuré. Le mépris & le ſilence répondirent au théologien fanatique.

M. Jurin, docteur en médecine, ſecrétaire de la ſociété royale, recueillit avec ſoin, & publia pendant pluſieurs années, dans les *tranſactions philoſophiques*, & d'une maniere fort impartiale, le réſultat des expériences de la nouvelle méthode, faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la Nouvelle-Angleterre. Rebuté par les contradictions qu'il eſſuya, il ſe déchargea ſur M. Scheuchzer de la continuation de ce travail, qui conſiſte dans une nombreuſe collection de faits recueillis en différens lieux, atteſtés par des témoins connus & ſoigneuſement diſcutés dans de longues liſtes d'*inoculés*, ainſi que de morts & de malades de la petite vérole naturelle, & dans des comparaiſons raiſonnées des unes & des autres. Ces pieces authentiques & le parallele qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une & de l'autre petite vérole, peuvent ſeules fournir des principes fixes, & ſervir de guide dans une recherche où la ſeule théorie pourroit nous égarer. Il n'eſt pas encore temps d'en tirer les conſéquences.

L'écrit déja cité de Timoni ſur l'*inoculation*, avoit été apporté en France en 1718 ou 1719 par le chevalier Sutton, précédemment ambaſſadeur d'Angleterre à la Porte, & la traduction en avoit été lue au conſeil de régence. Mais les ſuccès de la nouvelle méthode ne furent bien connus parmi nous qu'en 1723, par une lettre imprimée que M. Dodart, premier médecin du roi, ſe fit adreſſer par M. de la Coſte, médecin françois, qui arrivoit de Londres. Outre un extrait fort bien fait des rélations & calculs publics juſqu'alors en Angleterre, cette lettre faiſoit mention d'une conſultation de neuf docteurs de ſorbonne en faveur des expériences de l'*inoculation* que l'auteur propoſoit de faire à Paris. L'aveu de M. Dodart, le ſuffrage de MM. Chirac, Helvétius & Aſtruc, cités dans la même lettre, la theſe de M. Boyer, aujourd'hui doyen de la faculté, ſoutenue à Montpellier dès 1717, ſeroient plus que ſuffiſans pour juſtifier les médecins françois du reproche qu'on leur a fait de s'être de tout temps oppoſés à l'*inoculation*, quand on n'auroit pas vu depuis ce temps M. Senac, premier médecin; M. Falconet, médecin conſultant du roi; le célebre M. Vernage; M. Lieutaud, médecin de Mgr. le duc de Bourgogne, & pluſieurs autres, donner à cette méthode, des témoignages publics de leur approbation. De quel droit attribueroit-on à tout un corps l'opinion de quelques-uns de ſes membres, qui ſe croient obligés de proſcrire ſans examen tout ce qui leur paroît nouveau?

Quelques excès commis par de jeunes gens récemment *inoculés*, qui payerent leur imprudence de leur vie en 1723, fournirent un prétexte ſpécieux aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, dont elles arrêterent le progrès à Londres & dans les colonies angloiſes. Le bruit qui s'en répandit en France, & la mort de M. le duc d'Orléans régent, cette même année, empêcherent les expériences qu'on ſe propoſoit de faire. A peine ce prince eut-il les yeux fermés, qu'on ſoutint dans les écoles de médecine de Paris, une theſe remplie d'invectives contre l'*inoculation* & ſes partiſans, & dont la concluſion étoit purement théologique: *Ergo variolas* inoculare *nefas*. Bien-tôt après, M. Hecquet, ennemi juré de toute nouveauté en médecine, publia une diſſertation anonyme, intitulée: *Raiſons de doute contre l'*inoculation. *Paris* 1724. Sous ce titre ſi modéré, l'auteur ſe déchaînoit avec aveuglement contre la nouvelle pratique; ſon reſpect pour l'antiquité eſt ſon plus fort argument; & ſon plus grand grief contre l'opération qu'il proſcrit, eſt *qu'elle ne reſſemble à rien en médecine, mais bien plutôt*, ajoute-t-il, *à la magie*. La rélation des ſuccès de la nouvelle méthode par M. Jurin, étoit la meilleure réponſe qu'on pût faire aux déclamations de M. Hecquet. La traduction de l'ouvrage anglois par M. Noguet, médecin de Paris, ne parut qu'en 1725; elle étoit précédée d'une apologie de l'*inoculation*. Le journal des ſavans n'en donna qu'un extrait très-ſuperficiel & peu favorable, & ne parla qu'avec dédain & en paſſant, cette même année, de la lettre de M. de la Coſte, publiée depuis deux ans. Celui-ci étant mort à-peu-près en ce temps, & M. Noguet ayant été placé médecin du roi à Saint-Domingue, où il eſt encore, l'*inoculation* fut oubliée en France.

Cependant elle faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. Une lettre du P. Dentrecolles, miſſionnaire jéſuite à Pekin, imprimée dans le recueil des lettres édifiantes & curieuſes, *tome XX*, nous apprend qu'en 1724, l'empereur de la Chine envoya des médecins de ſon palais ſemer la petite vérole artificielle en Tartarie où la naturelle faiſoit de grands ravages, & qu'ils revinrent chargés de préſens. M. de la Condamine rapporte, dans ſon voyage de la riviere des Amazones, que vers ce même temps un carme portugais, miſſionnaire ſur les bords de cette riviere, voyant périr tous ſes indiens d'une petite vérole épidémique, preſque toujours mortelle pour ces peuples, eut recours à l'inſertion, qu'il ne connoiſſoit que par les gazettes, & ſauva le reſte de ſon troupeau. Son exemple fut ſuivi non moins heureuſement par un de ſes confreres, miſſionnaire de *Rionegro*, & par un chirurgien de la colonie portugaiſe du

Para, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

En 1728, M. de Voltaire, dans une de ſes lettres ſur les Anglois, traita de l'*inoculation* en peu de mots, avec l'énergie & l'agrément que ſa plume répand ſur tout ce qu'elle effleure. Le moment n'étoit pas favorable: cette opération étoit alors négligée, même en Angleterre.

Une épidémie violente en releva l'uſage dans la Caroline en 1738, & bientôt dans la Grande-Bretagne, où elle a marché depuis à pas de géant.

En 1746, des citoyens zélés de Londres firent une de ces aſſociations qui ne peuvent avoir pour but que l'amour du bien public, & dont juſqu'ici l'Angleterre ſeule a donné l'exemple. Ils fonderent à leurs frais une maiſon de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole naturelle, & pour *inoculer* ceux qui s'offriroient à cette opération. Depuis cette fondation, & depuis qu'on *inocule* les enfans trouvés de cette capitale, les avantages de cette pratique ſont devenus ſi palpables, les ſuccès de M. Ramby, premier chirurgien de S. M. B. & de pluſieurs célebres *inoculateurs*, ſi nombreux & ſi connus, que cette méthode n'a plus aucun contradicteur à Londres parmi les gens de l'art.

En 1748, M. Tronchin, inſpecteur du college des médecins d'Amſterdam, introduiſit l'*inoculation* en Hollande, & commença par la pratiquer ſur ſon propre fils. Il en recommanda l'uſage à Geneve, ſa patrie, où elle fut adoptée en 1750. Deux des premiers magiſtrats de cette république en donnerent l'exemple ſur leurs filles, âgées de ſeize ans. Leurs concitoyens les imiterent, & depuis ce temps la méthode de l'inſertion y devint commune. Le public fut inſtruit de ſes ſuccès en 1725 par le traité de M. Butini, médecin de Montpellier aggrégé à Geneve; & en 1753, par un mémoire de M. Guiot dans le ſecond tome *de l'académie de chirurgie*. Cette même année, au mois d'octobre, M. Gelée, docteur en médecine, ſoutint à Caen une theſe en faveur de la petite vérole artificielle.

Ce fut auſſi en l'année 1750 que l'*inoculation* pénétra dans le cœur de l'Italie. Il régnoit alors une violente épidémie ſur la frontiere de Toſcane & de l'Etat-Eccléſiaſtique. Tous les enfans y ſuccomboient. Le docteur Peverini, médecin de Citerna, haſarda l'*inoculation* ſur une petite fille de cinq ans preſque éthique, couverte de gale, nourrie par une femme infectée du mal vénérien. La matiere avoit été priſe d'une petite vérole confluente, dont le malade étoit mort. La petite fille guérit. Quatre cent enfans du même canton furent préſervés par le même moyen. Leurs meres les *inoculoient* pendant leur ſommeil, à l'inſu de leurs peres, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr. Pluſieurs confreres du docteur Peverini, entr'autres le docteur Lunadei, aujourd'hui premier médecin d'Urbin, imiterent ſon exemple, & ce dernier *inocula* ſes propres enfans.

Au commencement de 1754, le docteur Kirkpatrik mit au jour à Londres ſon analyſe de l'*inoculation*.

Le 24 avril ſuivant, M. de la Condamine, par la lecture qu'il fit à l'aſſemblée publique de l'académie des ſciences de Paris, d'un mémoire ſur cette matiere, la tira de l'oubli profond où elle ſembloit plongée à Paris depuis trente ans.

A-peu-près dans le même-temps, M. Chais, miniſtre évangélique à la Haye, donna ſon eſſai apologétique de l'*inoculation*, imprimé à Harlem; & l'automne ſuivante, M. Tiſſot, de la faculté de Montpellier, publia ſon *inoculation juſtifiée*.

A Lauſanne, quatre ouvrages ſur le même ſujet, dont trois en françois, dans le cours de quelques mois, & leurs extraits répandus par la voie des journaux, réveillerent enfin & fixerent l'attention publique ſur un objet important au bien de l'humanité. L'*inoculation* devint en France la nouvelle du jour. Elle acquit des partiſans; on ſoutint la même année une theſe en ſa faveur à Paris ſur les mêmes bancs où elle avoit été ſi maltraitée en 1723.

Le 30 octobre 1754, deux princeſſes de la maiſon royale électorale de Hanovre furent *inoculées* à Londres. Au mois de novembre ſuivant, le docteur Maty, aujourd'hui garde de la bibliotheque du cabinet

britannique, donna, en s'inoculant lui-même, une nouvelle preuve que l'inſertion ne produit aucun effet ſur ceux qui ont eu la petite vérole naturellement.

La doctrine de l'*inoculation* n'avoit encore été traitée en France que ſpéculativement & par maniere de controverſe; & perſonne juſqu'alors n'avoit fait uſage du nouveau préſervatif. Le premier François qui lui confia volontairement ſa vie, fut M. le chevalier de Chatelus, à l'âge de vingt-deux ans. Il ſe fit *inoculer* au mois de mai 1755. M. Tenon, maître en chirurgie, aujourd'hui de l'académie des ſciences, fit l'opération. Elle avoit été précédée & fut ſuivie de quelques autres, que M. le chevalier Turgot, par zele pour le bien de l'humanité, avoit fait faire par le même chirurgien ſur des enfans du peuple, du conſentement de leurs parens.

Peu de temps après, M. Hoſty, docteur-régent de la faculté de Paris, revint de Londres, où il étoit allé muni de recommandations du miniſtre de France, pour s'inſtruire par lui-même des détails de la préparation & du traitement des *inoculés*. Sa relation, publiée dans pluſieurs journaux littéraires, contenoit un grand nombre de faits nouveaux, propres à diſſiper tous les doutes. Ce fut le moment où les critiques commencerent à s'élever, la plûpart fondés ſur des faits légérement haſardés, & depuis démentis par divers écrits & par le certificat public du college des médecins de Londres.

On continua d'*inoculer* à Paris pendant l'automne de 1755; & déja l'on parloit d'introduire cet uſage dans l'hôpital des enfans trouvés, ſeul moyen de le rendre commun, & d'en faire partager le fruit au peuple, lorſque ces progrès naiſſans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux ſœurs qui ſubirent cette opération; accident d'autant plus malheureux qu'on l'auroit dû prévoir, & qu'il eut pour cauſe une circonſtance dont l'*inoculateur* ne fut pas inſtruit. Cependant le 13 novembre ſuivant on ſoutint même à Paris une nouvelle theſe de médecine, en faveur de l'*inoculation*.

Au commencement de l'année ſuivante 1756, M. Tronchin fut appellé de Geneve par M. le duc d'Orléans, qui ſe détermina de ſon propre mouvement à faire *inoculer* les princes ſes enfans. L'opération faite le 12 mars fut très-heureuſe. Cet exemple illuſtre fut ſuivi d'un grand nombre d'autres, & ſur des ſujets de la premiere diſtinction, tant enfans qu'adultes. Trois dames entr'autres qui avoient un double avantage à recueillir de l'*inoculation*, furent les premieres à en profiter; elles firent un grand nombre de proſélytes dans leur ſexe. Ce fut alors que les *anti-inoculiſtes* redoublerent leurs clameurs; l'un dans une theſe remplie de perſonnalités indécentes; l'autre dans un ouvrage par lequel il déféroit ſérieuſement l'inoculation aux évêques, curés & magiſtrats du royaume. La theſe fut déſavouée par le cenſeur de la faculté; la dénonciation ne parut que ridicule.

La nouvelle méthode a percé dans quelques provinces de France, ſur-tout à Nîmes & à Lyon. Il y a eu plus de cent perſonnes *inoculées* dans cette derniere ville, dont aucune n'eſt morte. Mais les progrès de l'*inoculation* en France ne ſont rien en comparaiſon de ceux qu'elle a faits dans le Nord, depuis que le mémoire de M. de la Condamine, traduit dans la plûpart des langues de l'Europe, a porté la conviction dans les eſprits. On *inocule* à Copenhague, on établit des hôpitaux d'*inoculation* en Suede, & cette pratique n'y a pas plus de contradicteurs qu'en Angleterre; elle eſt aujourd'hui fort répandue en Weſtphalie & dans tout l'électorat de Hanovre. Elle commence à gagner à Berlin depuis qu'on a reconnu par expérience que la petite vérole naturelle n'y eſt pas toujours auſſi bénigne qu'on le ſuppoſoit. Dès 1753, la même méthode avoit paſſé de Geneve en Suiſſe, où M. de Haller & MM. Bernoulli l'ont accréditée par les exemples qu'ils en ont donnés ſur leurs familles, & M. Tiſſot par ſes écrits. M. de la Condamine dans ſon voyage d'Italie en 1755, fit de nouveaux proſélytes à l'*inoculation*. C'eſt à ſa perſuaſion que M. le comte de Richecour, préſident du conſeil de Toſcane, l'établit la même année dans l'hôpital de Sienne, & qu'on en fit à Florence des expériences que le D. Targioni a rendues publiques; elle a depuis été pratiquée avec ſuccès à Lucques. Les négocians Anglois l'avoient portée

depuis long-temps à Livourne, mais la pratique en étoit demeurée enfermée dans le ſein de leurs familles.

Juſqu'en 1757, aucun auteur italien n'avoit écrit contre la petite vérole artificielle. Cette année elle fut attaquée à Rome par deux diſſertations italiennes, morales & théologiques, d'un auteur anonyme, & à Vienne en Autriche par quatre queſtions latines de M. de Haen, médecin hollandois, docteur en l'univerſité de Vienne. Elles ont été réimprimées & traduites en françois à Paris en 1758, à la ſuite du tableau de la petite vérole, nouvelle édition d'une diſſertation publiée dès 1755, par un médecin de la faculté de Paris, qui prétend avoir pratiqué l'*inoculation* très-heureuſement, & qui l'a depuis abandonnée ſur des ouis-dire, la plûpart convaincus de fauſſeté.

Au mois de Novembre 1758, M. de la Condamine lut à l'aſſemblée publique de l'académie des ſciences un ſecond mémoire, depuis imprimé à Geneve, comprenant la ſuite de l'hiſtoire & du progrès de l'*inoculation* depuis 1754. Il y répond ſommairement aux critiques précédentes, & particuliérement aux queſtions du docteur de Vienne, à qui M. Tiſſot a répondu depuis plus au long & très-ſolidement en 1759. Pluſieurs écrits polémiques pour & contre ont paru, & paroiſſent journellement ſur cette matiere, depuis quatre ans dans le mercure de France & dans divers journaux.

Dans l'hiſtoire précédente de l'*inoculation*, nous nous ſommes renfermés dans les faits de notoriété publique, dont aucun ne peut être conteſté, & nous ne nous ſommes permis aucune réflexion.

Pratique de l'inoculation. L'inſertion de la petite vérole ſe fait de différentes manieres en différens pays. La Motraye qui vit faire cette opération en Circaſſie l'année 1712 ſur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice qui étoit une femme âgée, ſe ſervit de trois aiguilles liées enſemble, avec leſquelles elle piqua l'enfant au creux de l'eſtomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, & à la cheville gauche. Les femmes grecques, dont l'une pratiquoit l'*inoculation* à Conſtantinople depuis 30 ans, & qui avoient *inoculé* pluſieurs milliers de ſujets, ſe] ſervoient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faiſoient au patient de petites bleſſures à] différentes parties du corps, en y joignant certaines ſuperſtitions. Le point capital de leur opération conſiſtoit à méler avec le ſang des piquûres, de la matiere liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle & bénigne. A Bengale on perce la peau entre le pouce & l'index, avec une aiguille & un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie, le chirurgien fait une inciſion ſur le dos de la main entre le pouce & l'index, & y introduit un peu de matiere exprimée des boutons les plus gros & les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays des Galles les enfans ſe grattent le deſſus de la main juſqu'au ſang, la frottent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole, & prennent la maladie. M. Tronchin ſe contente d'entamer la peau avec un emplâtre véſicatoire, & de placer ſur la plaie un fil qui a traverſé un bouton mûr de petite vérole.

Tous ces moyens paroiſſent également propres à introduire le virus dans le ſang, ce qui eſt le but de l'opération; mais le contact ſeul ſuffit: la maladie communique en tenant ſeulement dans la main pendant quelque temps, de la matiere des puſtules priſe dans le temps de la ſuppuration. Un chirurgien de Padoue, nommé Bertri, a *inoculé* ſa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matiere ſous les aiſſelles, ſous les jarrets & ſur les poignets. A la Chine on introduit dans le nez du coton parfumé, ſaupoudré de croûtes varioleuſes deſſéchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode étoit dangereuſe: elle fut eſſayée en 1721 ſur une fille de dix-huit ans du nombre des ſix criminels choiſis pour ſubir l'épreuve de l'*inoculation*; elle eut de violens maux de tête, & fut plus malade que tous les autres. L'inciſion que Timoni avoit déja ſubſtituée aux piquûres, a prévalu. L'expérience a fait auſſi connoître qu'il importe peu ou point que la matiere ſoit priſe d'une petite vérole bénigne ou maligne, & qu'une ſeule inciſion ſuffit, quoiqu'on en faſſe ordinairement deux, ſoit aux bras ou aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude, que

l'opération produira ſon effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matiere varioleuſe, & pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre & moins corroſive. On s'eſt encore aſſuré par expérience, & les Chinois l'avoient déja reconnu, que la matiere propre à l'*inoculation* ſe conſerve pluſieurs mois, & que priſe d'une petite vérole, ſoit naturelle, ſoit artificielle, elle n'en produit pas moins ſon effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célebre & le plus heureux des *inoculateurs*. C'eſt celle qu'on a ſuivie le plus communément à Geneve.

Les enfans ont à peine beſoin de préparation : quelques jours de régime & une ou deux purgations ſuffiſent ; rarement on emploie la ſaignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de diſpoſer le corps à une maladie inflammatoire, plus le ſujet eſt ſain & vigoureux, plus, généralement parlant, ſes forces ont beſoin d'être affoiblies par la ſaignée, la diete, l'uſage des remedes rafraîchiſſans. On y joint quelques purgatifs & quelquefois les bains. Il eſt à propos de conſulter un médecin ſage, qui connoiſſe le tempérament de celui qu'il diſpoſe à l'*inoculation*, & qui puiſſe lui preſcrire un régime convenable.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras, dans la partie externe & moyenne, au deſſous de l'inſertion du muſcle deltoïde, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une inciſion de moins d'un pouce de long, & ſi peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On inſere dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & ſans rougeur à ſa baſe, pris d'une petite vérole, ſoit naturelle, ſoit artificielle, d'un enfant ſain ; on couvre le tout d'un plumaſſeau, d'un emplâtre de diapalme, & d'une compreſſe qu'on aſſujettit avec une bande. On leve cet appareil environ quarante heures après, & on panſe la plaie une fois toutes les vingt-quatre heures.

Quoique les premiers jours après l'opération, le ſujet ſoit en état de ſortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime. On le met au lit quand les ſymptomes commencent à paroître ; ordinairement c'eſt le ſix ou le ſeptieme jour ; on lui retranche alors la viande, & on lui preſcrit la même diete que dans les maladies aiguës. Tous les ſymptomes ceſſent par l'éruption ; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere. Le nombre des boutons eſt ordinairement peu conſidérable, & va rarement à deux ou trois cent ſur tout le corps. Ils ne laiſſent point de cicatrices. Le dixieme jour après l'éruption, les plaies commencent à ſe remplir ; le quinzieme à ſe cicatriſer : elles ſe ferment ſouvent le vingtieme. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas ſe hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe preſque tout par les plaies ; enſorte que le malade n'a qu'une ou deux puſtules ; quelquefois même pas une ſeule. On a reconnu qu'il n'en eſt pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'*inoculeroit* de nouveau, ce qu'on a pluſieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'eſt le virus varioleux qui ſort par les inciſions, c'eſt que cette matiere étant inſérée dans un autre corps, y produit une petite vérole ſous la forme ordinaire. M. Maty a été témoin de cette expérience.

On choiſit, pour *inoculer*, une ſaiſon qui ne ſoit ni trop froide ni trop chaude. Le printemps & l'automne y paroiſſent également propres. On préfere ordinairement le printemps, parce que la belle ſaiſon favoriſe la convaleſcence ; mais il y a nombre d'exemples d'*inoculations* qui ont réuſſi en toute ſaiſon. Les opératrices grecques *inoculoient* en hiver à Conſtantinople. L'été eſt, d'un aveu général, la ſaiſon la moins convenable, cependant on *inocule* avec ſuccès à la Jamaïque qui eſt ſituée dans la Zone torride. M. Tronchin vient d'*inoculer* à Geneve au mois d'août 1759, une dame de Paris qui vouloit être en état de revenir au mois de ſeptembre ; il eſt vrai que par des précautions très-recherchées, il a trouvé le moyen d'entretenir le thermometre de Reaumur de quinze à dix-ſept degrés dans la chambre de la malade, tandis qu'à l'air extérieur, il montoit à vingt-trois & vingt-quatre degrés.

Le ſuccès de cette opération eſt ſur-tout ſingulier par les circonſtances qui l'ont précédée. La perſonne qui l'a ſubie étoit d'un tempérament très-délicat, affoibli par dix ans d'infirmités & de remedes; il s'y étoit joint un ulcere aux reins. Il a fallu commencer par la guérir de tous ſes maux. On déſeſpéroit encore de ſa vie quelques mois après ſon *inoculation*. Elle jouit aujourd'hui d'une bonne ſanté.

On n'*inocule* gueres à l'hôpital de Londres les adultes paſſé trente-cinq ans. En quoi l'on a peut-être plus égard à conſerver à la méthode tout ſon crédit, qu'à l'utilité générale.

Avantages de l'inoculation. Danger de la petite vérole naturelle. Certains avantages de l'*inoculation* ſe préſentent au premier aſpect. D'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen & la comparaiſon des faits.

On voit d'abord qu'on eſt le maître de choiſir l'âge, le lieu, la ſaiſon, le moment, la diſpoſition du corps & d'eſprit, le médecin & le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement font tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes: les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une iſſue facile.

Quelle comparaiſon peut-on faire entre une maladie préméditée & celle qui ſe contracte au haſard; en voyage, à l'armée, dans des circonſtances critiques, ſur-tout pour les femmes; dans un temps d'épidémie qui multiplie les accidens, qui tranſporte le ſiege de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déja peut-être épuiſé de veilles & de fatigues?

Quelle différence entre un mal auquel on s'attend & celui qui ſurprend, qui conſterne, que la ſeule frayeur peut rendre mortel; ou qui ſe produiſant par des ſymptomes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, & faire agraver le mal par celui de qui l'on eſpere le remede? Voilà ce que dictent le bon ſens & le raiſonnement le plus ſimple. L'expérience eſt encore plus déciſive: elle prouve que la matiere de l'*inoculation*, fût-elle priſe d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laiſſe pas de communiquer preſque toujours une petite vérole ſimple, diſcrete, exempte de fievre, de ſuppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, ſi ſouvent funeſte; une petite vérole enfin qui ne laiſſe point de cicatrice.

Mais pour eſtimer plus exactement les avantages de l'*inoculation*, il faut connoître la meſure du danger de la petite vérole ordinaire, & le comparer à celui de la petite vérole *inoculée*. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des liſtes du docteur Jurin, le guide le plus sûr & preſque le ſeul que nous ayons ſur cette matiere. La petite vérole exerce fort inégalement ſes ravages. En 1684 à Londres, ſur mille morts, il n'en mourut que ſept de cette maladie, c'eſt-à-dire, 1 ſur 149. En 1681 & 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts, étoit de 125 & de 127 par 1000, ou d'un huitieme; mais année commune elle eſt de 72 par 1000, ou d'un quatorzieme. C'eſt le réſultat des liſtes mortuaires de *Londres* de quarante-deux ans, qui comprennent plus de 900000 morts. Ces mêmes liſtes prolongées pendant vingt-quatre autres années par une ſociété de médecins & de chirurgiens de Roterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombremens de morts & de malades de la petite verole, non à Londres, mais dans diverſes provinces d'Angleterre, où la petite vérole paſſe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, & montant à plus de 14500, il a trouvé que de ſix malades de la petite vérole, il en mouroit communément un. Par ſes premieres énumérations ſur 4600 perſonnes, il avoit d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de 3 à 1, & M. Schultz, médecin ſuédois, qui a écrit depuis deux ans, établit la même proportion. On a eſtimé à Genève, mais aſſez vaguement & ſans produire de liſte, que le danger de la petite vérole n'étoit communément en cette ville que d'1 à 10, par conſéquent la moitié moindre qu'en Suede. Cependant Geneve a précédé Stokolm de

pluſieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à la petite vérole artificielle. Nous écrivons principalement pour Paris, où la petite vérole paſſe pour être très-meurtriere. Nous ſuppoſerons qu'elle enleve un malade ſur ſept, ce qui tient à peu près le milieu entre le réſultat de Geneve & celui de Suede.

On ſeroit mal fondé à dire que les calculs précédens ne ſont bons que pour l'Angleterre. Les limites de la plus grande à la moindre mortalité, cauſée par la petite vérole, variant à Londres depuis 7 juſqu'à 127 ſur 1000, on voit que cette maladie eſt quelquefois moins fâcheuſe en cette ville que dans les pays où elle paſſe pour être la plus bénigne, & d'autres fois qu'elle y eſt auſſi redoutable que dans les endroits où elle eſt réputée la plus dangereuſe; par conſéquent ſon degré moyen de mortalité, tiré des liſtes mortuaires de Londres pendant ſoixante-ſix ans, & qui comprennent plus de quinze cent mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poſerons donc pour principes d'expériences, 1°. que la quatorzieme partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2°. que de ſept malades, attaqués naturellement de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel riſque on court par l'*inoculation*.

Dans le commencement que cette opération fut connue en Angleterre & dans les colonies angloiſes, on s'y livra d'abord après les premieres expériences avec une forte d'enthouſiaſme fondé ſur les ſuccès conſtans qu'elle avoit eus à Conſtantinople, où, de l'aveu de trois médecins, Timoni, Pilarini, le Duc, on connoiſſoit à peine un exemple d'accident; mais la maniere de vivre ordinaire des Anglois qui ſe nourriſſent de viandes ſucculentes, & font beaucoup d'uſage du vin & des liqueurs fermentées, exigeoit ſans doute plus de préparation que la vie ſimple & frugale de la plûpart des Grecs modernes; & cependant on avoit pratiqué l'inſertion à Londres, & ſur-tout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, ſur des gens de tout âge & de tout tempérament; ſur des enfans au berceau, des femmes groſſes, des infirmes, des blancs & des noirs de mœurs très-ſuſpectes, & cela preſque ſans aucune précaution. M. Jurin, par la comparaiſon des liſtes qui lui furent envoyées, & qu'il rendit publiques, trouva qu'il étoit mort en Amérique un *inoculé* ſur ſoixante, & à Londres un ſur quatre-vingt-onze, ſans diſtinguer les accidens étrangers d'avec ceux dont on pouvoit ſoupçonner l'*inoculation* d'être cauſe. Les adverſaires de la méthode prétendirent qu'il en étoit mort un ſur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pié de la lettre, eſt la preuve la plus évidente des avantages de l'*inoculation*; c'eſt un aveu arraché aux *anti-inoculiſtes*, que la petite vérole *inoculée* eſt encore ſept fois moins dangereuſe que la naturelle, à laquelle, ſur un pareil nombre, ſept au moins auroient ſuccombé. Mais depuis que la méthode s'eſt perfectionnée, & qu'on s'eſt rendu plus circonſpect ſur le choix des ſujets, au lieu d'en prendre un ſur cinquante, il y a tel *inoculateur* qui n'en a pas perdu un ſur mille. M. de la Condamine a donc pu dire avec raiſon: *La nature nous décimoit, l'art nous milléſime*. Ce ſuccès n'eſt pas au deſſus de celui qu'on eſt en droit d'attendre aujourd'hui, puiſque dans l'hôpital de l'*inoculation* de Londres, où les malades, quelque attention qu'on ait pour eux, ne peuvent eſpérer les mêmes ſoins qu'un particulier aiſé dans ſa maiſon; ſur cinq cent quatre-vingt treize *inoculés*, la plûpart adultes, il n'en eſt mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 décembre 1755. C'eſt ce que nous apprend la liſte publiée en 1756 par les adminiſtrateurs de cette maiſon; & c'eſt en même temps une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puiſque ſur un pareil nombre de gens, pris au haſard, plus d'un, ſans eſſuyer d'opération, auroit payé le tribut à la nature dans l'eſpace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convaleſcence. Il n'eſt donc pas prouvé qu'on puiſſe légitimement attribuer à l'opération bien dirigée, la mort d'un *inoculé* ſur ſix cent. Cependant, pour éviter toute conteſtation, nous admettrons la poſſibilité d'un accident, non-ſeulement ſur ſix cent opérations, mais d'un ſur deux cent; & c'eſt en par-

tant de cette ſuppoſition réellement fauſſe, c'eſt en accordant aux adverſaires de la méthode trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, que nous ferons la comparaiſon du riſque de la petite vérole naturelle & de l'artificielle.

La premiere, de ſept malades en emporte au moins un. La ſeconde, de 200 en ſauve au moins 199; & ſur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la ſeptieme partie, auroit choiſi plus de vingt-huit victimes. Nous ſuppoſons que l'*inoculation* s'en réſerve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de riſque de la vie que l'*inoculé*, ſans parler des autres avantages que nous avons précédemment expoſés, dont un ſeul, celui de préſerver de la laideur, eſt pour une moitié du genre humain d'un auſſi grand prix que la conſervation de la vie.

Telle eſt la conſéquence directe des deux principes d'expérience que nous avons poſés; mais ce n'eſt pas la ſeule; il en eſt d'autres que nous allons développer, qui ne s'apperçoivent pas au premier coup d'œil; elles porteront un grand jour ſur une queſtion juſqu'à préſent abandonnée aux conjectures, & ſur laquelle les médecins même ſont partagés; ſavoir, ſi la petite vérole eſt univerſelle, du moins preſque univerſelle, ou ſi une grande partie du genre humain ſe dérobe à ce tribut?

Qu'il y ait des gens, des médecins même qui ſe perſuadent que la petite vérole n'eſt pas auſſi fréquente qu'on le croit communément, & qu'un très-grand nombre d'hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir éprouvé cette maladie, c'eſt une erreur que nous allons détruire, mais ſur laquelle on a pu ſe faire illuſion. Qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'eſt pas fort dangereuſe, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes deſquelles preſque perſonne ne meurt; c'eſt une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un médecin; mais qu'on ſoutienne tout à la fois qu'il s'en faut beaucoup que la petite vérole ſoit générale, & d'un autre côté qu'elle n'eſt pas fort dangereuſe, c'eſt une contradiction réſervée à ceux que le préjugé ou la paſſion aveuglent ſur le compte de l'*inoculation*; & le titre de docteur en médecine ne rend cette contradiction que plus humiliante.

Puiſque la petite vérole enleve une quatorzieme partie du genre humain, il eſt clair que plus on ſuppoſera de gens exempts de ce fatal tribut, plus il ſera funeſte au petit nombre de ceux qui reſteront pour l'acquitter. Réciproquement, moins on ſuppoſera la petite vérole dangereuſe, plus de gens en ſeront attaqués ſans en mourir, & plus elle ſera générale. On ne peut donc ſoutenir à la fois que la petite vérole n'eſt pas fort meurtriere, & qu'elle n'eſt pas très-commune, puiſque de quatorze hommes qui naiſſent il en doit mourir un de la petite vérole; ſi treize en étoient exempts, le ſeul des quatorze qui auroit cette maladie en mourroit infailliblement: elle ſeroit donc toujours mortelle; ce qui eſt viſiblement faux. Au contraire, ſi de quatorze petites véroles une ſeule étoit funeſte, aucun n'en mourroit, à moins que treize autres n'en fuſſent malades: or une quatorzieme partie des hommes en meurt; donc les treize autres auroient la maladie; tous les hommes, ſans nulle exception, en ſeroient donc attaqués; ce qui n'eſt pas moins faux, puiſqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. *Accordez-vous donc avec vous-même*, dit à cette occaſion M. de la Condamine aux anti-*inoculiſtes*, *Concevez que ſi la petite vérole eſt moins commune que je l'ai ſuppoſé, elle eſt d'autant plus meurtriere pour le petit nombre de ceux qui l'ont; ſi elle eſt rarement mortelle, concevez que preſque perſonne n'en eſt exempt. Choiſiſſez du moins entre deux ſuppoſitions incompatibles: dites-nous, ſi vous voulez, des injures, mais ne dites pas des abſurdités.*

Il eſt donc démontré que la rareté & la bénignité de la petite vérole ne peuvent ſubſiſter enſemble: mais laquelle des deux opinions eſt la véritable? Si la queſtion n'eſt pas encore éclaircie, c'eſt qu'on n'a pas aſſez médité ſur deux principes d'expérience qui en contiennent la ſolution. Notre but eſt de nous rendre utiles; tâchons de mettre à portée de tout lecteur attentif une vérité importante pour l'humanité.

La petite vérole tue la quatorzieme partie des hommes, & la ſeptieme partie

de ceux qu'elle attaque, dont la quatorzieme partie du total des hommes, & la ſeptieme partie des malades de la petite vérole, ſont préciſément la même choſe : or la quatorzieme partie d'un nombre ne peut être la ſeptieme d'un autre, à moins que le premier nombre ne ſoit double du ſecond ; donc la ſomme totale des hommes eſt double de la ſomme des malades de la petite vérole ; donc la moitié du genre humain a cette maladie ; donc l'autre moitié meurt ſans l'avoir eue. Toutes ces conſéquences ſont évidentes, & elles ſont confirmées par d'autres expériences & dénombremens tout différens des précédens.

En effet, M. Jurin nous apprend que ſelon les perquiſitions ſoigneuſes qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes eſpeces de toux, les convulſions enlevent les deux cinquiemes des enfans dans les deux premieres années de leur vie ; ſi l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé ſans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt avant que d'en être attaquée. C'eſt donc ſur la moitié ſurvivante que ſe doit lever le tribut fatal de la quatorzieme partie du tout ; ainſi de cent enfans qui naiſſent, environ quarante périſſent, ſoit par les avortemens, ſoit par les maladies de l'enfance dans les deux premieres années de leur vie, & la plûpart avant que d'avoir eu la petite vérole. Suppoſons que dix autres meurent dans un âge plus avancé ſans avoir payé ce tribut, il en reſtera cinquante qui tous y ſeront ſujets, & ſur leſquels il faut prendre les ſept, qui ſont la quatorzieme partie du nombre total de cent : voilà donc ſept morts ſur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exempts, & que vous le portiez ſeulement à ſoixante, il n'en reſtera que quarante des cent pour acquitter le tribut des ſept morts ; ce qui feroit plus d'un mort ſur ſix malades. Donc ſi plus de la moitié des hommes meurt ſans avoir eu la petite vérole, elle eſt mortelle à plus d'un malade ſur ſept ; & ſi elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes tôt ou tard ait cette maladie.

Lorſqu'un grand nombre d'auteurs, parmi leſquels on compte la plûpart des médecins Arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole étoit une maladie univerſelle, les autres, que preſque perſonne n'en étoit exempt ; lorſque des médecins célebres plus modernes, entr'autres Riviere & Méad, celui-ci, après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un ſeul ſur mille l'évitoit, ils n'ignoroient pas que beaucoup d'enfans & de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue : donc en ſoutenant qu'elle étoit preſque univerſelle, ils n'ont pu entendre autre choſe ſinon qu'elle étoit preſque inévitable pour ceux qui ne ſont pas enlevés par une mort prématurée ; & c'eſt ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir eu la petite vérole, on doit ſe rappeller qu'on a vu plus d'une fois des gens la contracter à l'âge de 80 ans, que par conſéquent il ne faut pas ſe preſſer de conclure qu'on eſt à l'abri de ce fléau ; il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y ſont ſujets, comme tous les chevaux à la gourme, qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir aſſez vécu.

Il eſt vrai qu'il réſulte des obſervations de M. Jurin, qu'il y a quatre perſonnes par cent ſur leſquelles l'*inoculation* paroît n'avoit pas de priſe ; mais ſur ce nombre on en a reconnu pluſieurs qui portoient des marques de la maladie dont ils ſe croyoient exempts ; d'autres étoient ſoupçonnés de lui avoir payé le tribut ; ajoutons que d'autres pouvoient l'avoir eue ſans éruption apparente, & de l'eſpece de celles qui, après les premiers ſymptomes, prennent leurs cours par les évacuations, & que Boerhaave appelle *morbus varioloſus ſine variolis* ; procédé de la nature dont on connoît quelques exemples, peut-être plus fréquens que l'on ne croit, & que l'art n'a pu encore imiter avec ſûreté. Tout médecin qui n'aura pas vu un de ces exemples, peut dans des cas ſemblables ſe méprendre à la nature de la maladie, & le malade, à plus forte raiſon, ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'inſertion peut ne pas produire toujours ſon effet, tantôt par

la faute de l'*inoculateur*, tantôt par des raiſons qui nous ſont inconnues; accident qui ſeroit commun à l'*inoculation* & à tous les autres remedes les plus éprouvés. On voit donc qu'il eſt très-poſſible, & même très-vraiſemblable que, conformément à la doctrine de pluſieurs grands médecins, tous les hommes, preſque ſans exception, ſont ſujets à la petite vérole s'ils ne meurent pas prématurément, & que parmi les gens d'un certain âge qui paſſent pour n'avoir pas encore payé ce tribut, il y a des déductions à faire qui tendent à en diminuer beaucoup le nombre.

Dans tous les calculs précédens nous avons toujours ſuppoſé que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril, pour éviter de longues diſcuſſions, & il ſuffiſoit en effet de prouver que le riſque, s'il y en a, n'eſt pas ſi grand que ceux auxquels on s'expoſe tous les jours volontairement & ſans néceſſité, ſouvent par pure curioſité, par paſſe temps, par fantaiſie, dans les exercices violens, tels que la chaſſe, la paulme, le mail, la poſte à cheval dans les voyages de longs cours, *&c.* Mais ſi nous n'avons pas écarté l'idée de tout danger dans l'*inoculation* bien adminiſtrée, conformément à ce que penſent d'habiles praticiens, rappellons du moins à nos lecteurs qu'il eſt juſte de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui ſont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'une petite vérole *inoculée* très-benigne, par une convulſion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge qui paroiſſoient jouir d'une ſanté parfaite; ceux qui dans les temps d'épidémie avoient déja reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou d'autres excès, avant que d'être *inoculés*, ont viſiblement cauſé la mort; joignez à toutes ces cauſes étrangeres l'imprudence de quelques *inoculateurs* dans les premiers temps où la méthode s'eſt introduite, il ne reſtera peut-être pas une ſeule mort qu'on puiſſe imputer légitimement à l'*inoculation*.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner quel âge eſt le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant expoſés à la petite vérole dès le moment de leur naiſſance, quelquefois même avant que de voir le jour, il paroît qu'on ne peut trop ſe hâter de les ſouſtraire à ce danger. Mais de cinq enfans, ſuivant les obſervations déja citées de M. Jurin, il en meurt deux dans les deux premieres années des maladies communes à cet âge, & ſur leſquelles tout l'art des médecins échoue le plus ſouvent. Les accès de convulſions, les coliques, les douleurs de dents, *&c.* pourroient ſurvenir dans le cours de la petite vérole artificielle, la rendre dangereuſe & peut-être fatale; ſouvent même ces morts, cauſées par des accidens, ſeroient injuſtement imputées à l'*inoculation*. C'eſt vraiſemblablement pour cette ſeule raiſon qu'on a ceſſé d'*inoculer* en Angleterre les enfans en nourrice, & qu'on attend ordinairement l'âge de quatre ans, mais on ne peut accuſer pour cela les *inoculateurs* d'avoir moins à cœur le bien public que leur honneur ou leur propre intérêt, puiſque le diſcrédit de l'*inoculation* tourneroit au préjudice de l'humanité. Quelques-uns ont penſé que le temps le plus propre à l'inſertion étoit l'âge de trois ſemaines ou d'un mois, temps où les enfans, échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naiſſance, ne ſont pas encore ſujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il reſteroit à ſavoir juſqu'à quel âge il y a de l'avantage à ſe faire *inoculer*. D'un côté la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole, croît avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir, ſi l'on en eſt attaqué, croît pareillement, & peut-être dans un plus grand rapport. Nous manquons d'expériences pour aſſigner exactement le terme où l'*inoculation* ceſſeroit d'être avantageuſe. Il eſt ordinaire qu'il ſe préſente à l'hôpital de Londres des gens de 35 ans pour ſe faire *inoculer*. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le peut avec ſûreté beaucoup plus tard: on a des exemples de gens de 70 ans à qui cette épreuve a réuſſi. Ce ſuccès eſt moins extraordinaire que leur réſolution, puiſqu'on en a vu de plus âgés ſe bien tirer de la petite vérole naturelle,

toujours beaucoup plus dangereuſe que l'*inoculée*.

Le détail où nous ſommes entrés ſur la meſure de la fréquence & du danger de la petite vérole naturelle, & ſur les avantages de l'*inoculation*, prépare la réponſe aux objections que l'on a faites contre cette pratique. Nous ne nous attacherons qu'à celles qui préſentent quelque difficulté réelle, & nous paſſerons légérement ſur celles que les *anti-inoculiſtes* ont eux-mêmes abandonnées.

Objections. Objections phyſiques. *Premiere objection. La maladie que l'on communique par l'*inoculation *eſt-elle une vraie petite vérole ?* Cette objection eſt détruite par une autre, à laquelle nous répondrons en ſon lieu. Nous obſerverons ſeulement ici qu'il eſt ſingulier que Wagſtaffe, qui le premier a révoqué en doute que la maladie communiquée par l'inſertion fût une petite vérole, eſt auſſi le premier qui ait dit que cette opération porteroit la contagion & la mort par-tout où elle ſeroit pratiquée. Il reconnoiſſoit que la maladie *inoculée* peut communiquer une petite vérole ordinaire, & vouloit paroître douter que ce fût une vraie petite vérole dans le ſujet *inoculé*. Cette objection eſt aujourd'hui abandonnée.

Seconde objection. La petite vérole inoculée *eſt-elle moins dangereuſe que la petite vérole naturelle ?* On ne peut plus faire ſérieuſement cette objection ; elle eſt pleinement réfutée par l'hiſtoire des faits & par la comparaiſon faite dans l'article précédent du danger de la petite vérole naturelle au danger de l'*inoculation*. On a prouvé que la petite vérole emportoit communément un malade ſur ſept, & qu'on ne pouvoit, ſans tomber en contradiction, la ſuppoſer, généralement parlant, moins dangereuſe. On a prouvé par les liſtes publiques de l'hôpital de l'*inoculation* à Londres, qu'il n'eſt mort qu'un *inoculé* ſur 593, tandis que dans le même hôpital, il mouroit deux malades ſur neuf, ou plus d'un ſur cinq de la petite vérole naturelle. Quand on ſuppoſeroit, contre la vérité des faits, que celle-ci n'eſt mortelle qu'à un malade ſur dix, & que l'artificielle eſt malheureuſe pour un ſur cent, la petite vérole naturelle ſeroit encore dix fois plus dangereuſe que l'*inoculée*.

*Troiſieme objection. On peut avoir pluſieurs fois la petite vérole. L'*inoculation *ne peut donc empêcher le retour de cette maladie. Donc l'*inoculation *eſt en pure perte.* Cet argument, renouvellé dans ces derniers temps, eſt celui qui fait communément le plus d'impreſſion. Il contient une queſtion de droit & une de fait. Voyons ce que les *inoculiſtes* répondent. 1°. Il n'eſt pas prouvé, & beaucoup de médecins nient encore qu'on puiſſe avoir la petite vérole plus d'une fois. 2°. Quand on pourroit l'avoir deux fois naturellement, il ne s'enſuivroit pas qu'on pût la reprendre après l'*inoculation* ; & l'expérience prouve le contraire. 3°. Quand il y auroit eu quelque exemple, ce qu'on nie, d'un *inoculé* attaqué d'une ſeconde petite vérole, il ne s'enſuivroit pas que l'*inoculation* fût inutile. La diſcuſſion approfondie de ces trois points fourniroit la matiere d'autant de diſſertations. Nous tâcherons de l'abréger.

1°. Il y a douze cent ans que la petite vérole eſt connue en Europe, & il y a douze cent ans qu'on diſpute ſi on peut l'avoir deux fois : ſi ce n'eſt pas une preuve que le fait eſt faux, c'en eſt une au moins qu'il n'eſt pas évidemment prouvé. En effet, la plûpart des médecins Arabes, & un très-grand nombre parmi les modernes, nient qu'on puiſſe avoir deux fois la petite vérole. M. Tiſſot, dans ſa réponſe à M. de Haen, en fait une longue liſte qu'il ſeroit aiſé d'accroître. Parmi les prétendus exemples qu'on allegue d'une ſeconde petite vérole, on n'en cite point où un médecin, non ſuſpect de prévention, ait traité deux fois le même malade, & certifié comme témoin oculaire la réalité de deux vraies petites véroles dans le même ſujet ; circonſtance faute de laquelle le témoignage perd beaucoup de ſon poids. D'un autre côté l'illuſtre docteur Mead, qui a tant écrit ſur cette maladie, aſſure poſitivement, après cinquante ans de pratique, qu'on ne peut reprendre cette maladie. Le grand Boerhaave aſſure la même choſe. Paris eſt encore rempli de témoins vivans, qui ont entendu dire à M^rs. *Chirac* & *Molin*, deux de nos plus grands praticiens, morts dans un âge

très-avancé, qu'ils n'avoient jamais vu le cas arriver. S'il eſt vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. Molin, dans les derniers temps de ſa vie, ait vu un exemple de récidive, c'en ſera un ſur plus de quarante mille petites véroles qui doivent avoir paſſé ſous les yeux de ces quatre célebres docteurs pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes, telles que Londres, Paris, Amſterdam.

Il meurt tous les ans plus de vingt mille perſonnes à Paris, dont la quatorzieme partie 1428 meurt de la petite vérole. Chaque mort de cette maladie exige ſept malades, puiſque nous ne la ſuppoſons mortelle qu'à un ſur ſept; donc 7 fois 1428 perſonnes, c'eſt-à-dire, dix mille ont la petite vérole à Paris année commune. Si de ces dix mille une ſeule étoit attaquée d'une ſeconde petite vérole bien conſtatée, on auroit tous les ans à Paris une nouvelle preuve évidente de ce fait; & pour peu que quelqu'un de connu, pour être maltraité de la petite vérole, vînt à l'avoir une ſeconde fois, la choſe ne ſeroit plus problématique; un pareil cas de notoriété publique n'eſt pas encore arrivé, puiſqu'on diſpute encore. Il n'eſt donc pas évidemment prouvé qu'on ait plus d'une fois en ſa vie une vraie petite vérole.

Un grand nombre d'exemples prouvent au contraire que l'*inoculation* même n'a pu renouveller cette maladie dans ceux qui l'avoient eue une premiere fois ſans équivoque. Richard Evans, l'un des ſix criminels *inoculés* à Londres en 1721, & le ſeul d'entr'eux qui avoit eu la petite vérole, fut auſſi le ſeul ſur qui l'inſertion ne produiſit aucun effet. Beaucoup d'autres expériences ont prouvé la même choſe: la plus célebre eſt celle du docteur *Maty*, que nous avons rapportée dans l'hiſtoire de l'*inoculation*. Paris a été témoin d'un pareil exemple dans mademoiſelle d'*Etancheau* en 1757. Tous les journaux en ont parlé. Si le virus varioleux introduit dans les plaies & porté par la circulation dans toutes les veines, ne peut renouveller la petite vérole dans un corps déja purgé de ce venin, à plus forte raiſon n'y pourra-t-elle être produite par la voie ordinaire du contact & de la reſpiration.

2°. Quand il ſeroit vrai qu'une petite vérole naturelle ne purge pas entiérement un corps du levain varioleux, & qu'il en reſte encore aſſez pour produire une nouvelle fermentation, il ne s'enſuivroit pas que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le ſang par pluſieurs inciſions, ne pût ſe développer ſi complettement qu'il ne reſtât plus de matiere pour un ſecond développement. La petite vérole artificielle pourroit épuiſer le levain que la petite vérole naturelle n'épuiſeroit pas, & alors il n'y auroit rien à conclure d'une ſeconde petite vérole ordinaire contre l'efficacité de l'*inoculation* pour préſerver de la récidive; mais laiſſant à l'écart les raiſonnemens de pure théorie, tenons-nous-en à l'expérience.

On a mis des *inoculés* à toutes ſortes d'épreuves pour leur faire prendre la petite vérole, ſans avoir pu jamais y réuſſir. On a fait habiter & coucher des enfans *inoculés* avec d'autres attaqués de la petite vérole, ſans qu'aucun l'ait repriſe une ſeconde fois. On a répété l'*inoculation* à pluſieurs repriſes ſur divers ſujets; les plaies ſe ſont guéries comme de légeres coupures ſous le fil imbu de virus. C'eſt ce qui arriva au fils du lord *Hardewick*, grand chancelier d'Angleterre, qui ſe fit *inoculer* de nouveau, parce qu'il n'avoit pas eu d'éruption la premiere fois, les plaies ayant ſeulement ſuppuré. Obſervons en paſſant que cette ſuppuration des plaies eſt équivalente à une petite vérole ordinaire, comme pluſieurs expériences l'ont prouvé, & de plus que la matiere qui coule des inciſions, lors même qu'il n'y a point d'éruption, peut être employée avec ſuccès pour l'inſertion, comme M. Maty l'a remarqué.

Le docteur Kirkpatrick rapporte qu'une jeune perſonne de 12 ans *inoculée* & bien rétablie, ſe fit ſecrettement une nouvelle inciſion, qu'elle y mit à trois repriſes, en trois jours différens, de la matiere varioleuſe, & que les nouvelles plaies ſe ſécherent ſans ſuppuration. Un officier, âgé de 28 ans, inoculé tout récemment (1759) à Gotha, par M. Soultzer, premier mé-

decin du duc régnant, avec la matiere de la petite vérole artificielle d'un jeune prince, l'un des fils du duc, a voulu l'avoir une seconde fois avec la matiere d'une petite vérole naturelle. Les nouvelles plates, ajoute la lettre de M. Sotzer à M. de la Condamine, se sont guéries sous le fil. Il y a d'autres exemples semblables & sans nombre, qui prouvent que l'*inoculation* met à l'abri d'une seconde petite vérole, & aucun des prétendus exemples contraires n'a pu soutenir la vérification.

Dans les temps des premieres expériences à Londres, le docteur Jurin invita publiquement, pendant plusieurs années, tous ceux qui auroient avis de quelque rechûte après l'*inoculation*, à les lui communiquer. Aucun ne put être constaté : tous les faits allégués furent niés ou convaincus de faux par le désaveu des parties intéressées. Le docteur Kirkpatrick rapporte dans son ouvrage la lettre du nommé Jones chirurgien, dont on avoit dit que le fils étoit dans ce cas. Le docteur Nettleton démentit publiquement un pareil fait avancé d'un de ses *inoculés*. De pareilles calomnies ont été depuis renouvellées en Hollande au sujet des *inoculés* de M. Tronchin, & de M. Schwenke, & les échos les ont répétées depuis à Paris. On alléguoit, on circonstancioit des récidives ; on faisoit courir le bruit que M. Schwenke avoit *inoculé* la même personne jusqu'à sept fois : on publioit que ses *inoculés* étoient à l'article de la mort ; on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits. *Bibliotheque angloise, septembre & octobre 1758.* Quant aux prétendues rechûtes après l'*inoculation*, ce qui peut servir de fondement à ces bruits, c'est que parmi diverses éruptions cutanées, tout-à-fait différentes de la petite vérole, & dont celle-ci ne garantit point, il y en a qui s'annoncent par des symptomes qui leur sont communs avec la petite vérole ordinaire ; mais la différence essentielle & caractéristique de cette espece d'éruption est que les pustules en sont claires, transparentes, & remplies de sérosité ; qu'elles disparoissent, s'affaissent, & se sechent le troisieme jour & sans suppuration. Cette maladie est connue & caractérisée il y a plus d'un siecle en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre. Elle a été décrite & distinguée de la vraie petite vérole avant qu'on fût dans notre Europe ce que c'étoit qu'*inoculer*. On lui donnoit différens noms, tels que ceux de *vérolette*, petite vérole lymphatique, séreuse, cristalline, volante, fausse petite vérole. Les Allemands l'ont nommée *schaf-blattern*, (pustules de brebis) ; les Anglois *chickenpox*, les Italiens *ravaglioni*. Mais tous conviennent qu'elle n'a rien de commun avec la petite vérole dont elle ne préserve pas, & qui ne garantit pas non plus de cette maladie : celle-ci d'ailleurs n'est nullement dangereuse. Elle est épidémique, & plus ordinaire aux enfans qu'aux personnes âgées. La plûpart des gardes-malades, des chirurgiens, & des apothicaires de campagne, la prennent ou feignent de la prendre pour la vraie petite vérole, pour donner plus d'importance à leurs soins ; quelques médecins faute d'expérience, ont pu s'y méprendre. Il y a des exemples en Angleterre & en Hollande, d'*inoculés*, qui ont eu cette indisposition qu'on avoit voulu faire passer pour la petite vérole. Tel est celui du baron de Look, qui pour détruire ce bruit, se crut obligé de publier dans le journal déja cité, l'histoire de sa maladie. Il ne garda la chambre qu'un jour, & parut aussi-tôt à la cour de la Haie : il en est de même de ses cousines, filles de la comtesse d'Athlone. Tel est encore l'exemple du jeune de la Tour, *inoculé* en 1756 par M. Tronchin, & dont on a tant parlé à Paris. Les *anti-inoculistes* publierent que cet enfant avoit eu en 1758, une seconde petite vérole. Il est prouvé que le quatrieme jour il étoit debout & jouoit avec ses camarades. La nature de sa maladie a été bien éclaircie par un rapport public de quatre médecins, Messieurs Vernage, Fournié, Petit pere, Petit fils ; Messieurs Bourdelin & Bouvart, en ont porté le même jugement. Tels sont les exemples sur lesquels les *anti-inoculistes* s'appuient pour prouver l'inutilité de l'*inoculation*.

Quant à celui de la fille même du célebre Timoni,

Timoni, morte à Conſtantinople en 1741 de la petite vérole naturelle, après avoir été, diſoit-on, *inoculée* par ſon pere; il a été prouvé que Timoni, en partant pour Andrinople, dont il n'eſt jamais revenu, avoit laiſſé ordre à ſa femme âgée de 15 ans, d'*inoculer* ſa fille; mais les témoignages ſur l'exécution de cet ordre ont beaucoup varié, & encore plus ſur l'effet que produiſit la prétendue *inoculation*. Le fait eſt donc reſté douteux & couvert de nuages qui ne peuvent être entiérement diſſipés. M. de la Condamine a reçu depuis peu une lettre datée de Conſtantinople, du ... octobre 1758, qu'il nous a fait voir en original, de M. Angelo Timoni, interprete de S. M. Britannique à la Porte ottomane, frere de la demoiſelle morte en 1741. Elle porte que Cocona Timoni, ſa ſœur, fut *inoculée* en 1717, à l'âge de cinq mois par un apothicaire de Scio qui paſſoit pour être fort ſujet au vin & novice dans la pratique de cette opération; que l'inciſion faite avec une lancette à un ſeul bras n'avoit point laiſſé de cicatrice autre qu'une petite marque comme celle d'une ſaignée, *que ſa mere, âgée alors de quinze ans ſeulement, n'a pu faire aucune obſervation, ſi l'opération a été ſuivie d'une éruption à la peau, ou ſi la plaie s'eſt d'abord ſéchée;* que ſon oncle encore vivant, & frere du célebre Emmanuel Timoni, attribue toute la faute à l'*inoculateur*, & juge qu'il avoit pris la matiere d'une fauſſe petite vérole; que les gens du pays & les médecins, dont M. Angelo Timoni s'eſt informé, n'ont connoiſſance ni avant, ni depuis, d'un accident pareil à celui de ſa ſœur, accident *qui ne ſeroit pas unique*, ajoute-t-il, (dans un pays où depuis un ſiecle il doit y avoir eu plus de cent mille *inoculations*) *ſi les perſonnes* inoculées *étoient ſujettes à avoir deux fois la petite vérole*; qu'auſſi cet événement n'a pas empêché qu'on ne continuât d'*inoculer* à Pera; qu'il a lui-même *fait ſubir cette opération depuis deux ans à ſes cinq enfans*; & qu'il compte la répéter ſur le plus jeune qui n'avoit que 40 jours, & ſur lequel l'inſertion n'a rien produit. Il n'eſt donc pas certain que la demoiſelle Timoni ait été réguliérement *inoculée*, que l'*inoculation* ait produit ſon effet, ni que les plaies aient ſuppuré. Mais en ſuppoſant vrai tout ce qui reſte douteux, voyons quelles conſéquences il en faut tirer par rapport à l'*inoculation*; c'eſt ce qui nous reſte à examiner.

III. Quoique Boerhaave, Mead, Chirac, en 50 ans n'aient jamais obſervé de ſeconde petite vérole dans un même ſujet, & que M. Molin en ait vu tout au plus une dans l'âge où les autres ne voient plus, nous ſuppoſerons qu'il s'en trouve un exemple ſur dix mille petites véroles naturelles. Les récidives, s'il y en a, doivent être encore plus rares après l'*inoculation*, qui de tous les moyens paroît être le plus propre à mettre en fermentation toutes les parties ſuſceptibles de l'action du virus. Mais en n'accordant ſur ce point aucune prérogative à la petite vérole artificielle, il s'enſuivra ſeulement que ſur dix mille *inoculés*, il pourra s'en trouver un capable de contracter une ſeconde petite vérole. Celle-ci, de l'aveu de pluſieurs *anti-inoculiſtes*, doit être d'autant moins dangereuſe, qu'on ne peut nier que le corps n'ait été purgé d'une partie du venin par la précédente. Mais ſuppoſons encore que la ſeconde ſoit auſſi périlleuſe que la premiere, au moins ne le ſera-t-elle pas davantage. Il y en aura donc une mortelle ſur ſept; mais il faut au moins dix mille petites véroles pour rencontrer une rechûte: donc il en faudra ſept fois dix mille, pour qu'il s'en trouve une funeſte: donc ſur ſoixante-dix mille *inoculés*, il en mourra peut-être un d'une ſeconde petite vérole. C'eſt tout ce qu'on peut conclure des ſuppoſitions précédentes gratuitement accordées.

Si l'on ſoutenoit qu'il eſt impoſſible que l'*inoculation* fût jamais ſuivie d'aucun accident mortel, un ſeul exemple contraire ſuffiroit pour détruire cette prétention; mais il ne s'agit entre les deux parties, que de ſavoir ſur quel nombre d'*inoculations* on doit craindre un tel événement; ſi c'eſt, par exemple, un ſur 500, 300, 200, ou cent *inoculés*. Les *anti-inoculiſtes*, pour affoiblir les avantages de la méthode, ont prétendu dans le temps des premieres épreuves, qu'il mourroit un *inoculé* de 50; mais ils n'avoient pas compris dans leur calcul ceux qui meurent, ſelon eux, d'une

ſeconde petite vérole. Nous venons de faire voir qu'on n'en peut faire monter le nombre à plus d'un ſur 70000. Au lieu donc de 1400 morts qu'ils auroient compté ſur 70000 *inoculés*, à raiſon d'un mort ſur chaque 50, il en faudra compter 1401. Veut-on que les *inoculateurs* regardent leur méthode comme pernicieuſe, parce que ſur 70 mille il peut arriver un accident de plus qu'ils n'avoient cru ? Et leurs adverſaires trouveront-ils la queſtion décidée en leur faveur, quand ils auront prouvé qu'au lieu de 1400 morts ſur 70000, il en faut compter 1401 ?

*Quatrieme objection. Le pus tranſmis dans le ſang de l'*inoculé, *ne peut-il pas lui communiquer d'autres maux que la petite vérole, tel que le ſcorbut, les écrouelles, &c ?* Non-ſeulement il n'y a point d'exemple que ni la contagion naturelle, ni l'*inoculation*, aient communiqué d'autres maladies que la petite vérole même ; mais on a des preuves de fait que la matiere varioleuſe priſe d'un corps infecté de virus vénérien, n'a donné qu'une petite vérole ſimple & bénigne. La premiere expérience fut faite par haſard ; le docteur Kirkpatrick en parle dans ſon ouvrage. Elle a été depuis répétée : il ſeroit donc inutile de s'étendre ſur les raiſons de théorie qui réfutent cette objection. D'ailleurs puiſqu'on eſt le maître de choiſir la matiere de l'*inoculation*, rien n'empêche de la prendre d'un enfant bien ſain, & dans lequel on ne puiſſe ſoupçonner d'autre mal que la petite vérole.

Cinquieme objection. L'inoculation *laiſſe quelquefois de fâcheux reſtes, comme des plaies, des tumeurs, &c.* Ces accidens très-fréquens après la petite vérole naturelle, ſont extrêmement rares à la ſuite de l'*inoculation*. Cette derniere eſt ordinairement ſi bénigne, qu'elle a fait douter que ce fût une vraie petite vérole. Les ſymptomes, les accidens, & les ſuites de ces deux maladies, conſervent la même proportion. M. Ranby atteſte que ſur cent perſonnes *inoculées*, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il ſurvienne le moindre clou. Une ſimple ſaignée occaſionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens : il faut donc proſcrire ce remede avant que de faire le procès à l'*inoculation*.

Sixieme objection. L'inoculation *fait violence à la nature.* On en peut dire autant de tous les remedes. Pourquoi ſaigner ou purger ? Que n'attend-on que la nature ſe ſoulage par une hémorrhagie & par une diarrhée. *Voyez* ſur cette objection l'*inoculation juſtifiée de* M. Tiſſot.

Objections morales. *Septieme objection. C'eſt uſurper les droits de la divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y ſouſtraire celui qui dans l'ordre de la providence y étoit naturellement deſtiné.* Si cette objection n'avoit été faite de bonne foi par des perſonnes pieuſes, elle ne mériteroit pas de réponſe. La confiance dans la providence nous diſpenſe-t-elle de nous garantir des maux que nous prévoyons, quand on ſait par expérience qu'on peut les prévenir ? Faut-il imiter les Turcs, qui de peur de contrarier les vues de la providence, périſſent par milliers dans les temps de peſte, ſi commune à Conſtantinople, tandis qu'ils voient les Francs établis au milieu d'eux s'en préſerver en évitant la communication ? Si l'*inoculation*, comme l'expérience le prouve, eſt un moyen de ſe préſerver des accidens funeſtes de la petite vérole, la providence qui nous offre le remede, défend-elle d'en faire uſage ? Tous les préſervatifs, tous les remedes de précaution, ſeront-ils déſormais illicites ? Nous renvoyons ceux ſur qui l'autorité ſemble avoir plus de poids que l'évidence, à la déciſion déja citée des neuf docteurs de Sorbonne, conſultés par M. de la Coſte ; aux diverſes conſultations de pluſieurs théologiens italiens ; aux traités ſur l'*inoculation* approuvés par des inquiſiteurs ; aux argumens du célebre évêque de Worceſter ; à l'ouvrage des docteurs Some & Doddrige, en obſervant que dans le cas préſent, le ſuffrage des docteurs proteſtans doit avoir d'autant plus de poids auprès des théologiens catholiques, que nous ne différons pas d'avec eux ſur les principes de morale, & que leurs opinions ſur la prédeſtination abſolue, prêtent plus de couleur à l'objection que nous réfutons. M. Chais y a répondu de la maniere la plus ſolide & la plus ſatisfaiſante dans ſon *Eſſai apologétique*.

Huitieme objection. Il n'eſt pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuſe à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue. Nous avons prouvé, dans l'article des avantages de l'*inoculation*, que la petite vérole artificielle n'eſt ni cruelle, ni dangereuſe. Il ne reſte donc que la ſeconde partie de l'objection à détruire. Quoique l'*inoculation* ſoit moins douloureuſe qu'une ſaignée, & quelque petit que ſoit le danger qui l'accompagne, il y auroit de l'extravagance à faire ſubir cette opération à quelqu'un qui ſeroit ſûr de n'avoir jamais la petite vérole. Mais comme il n'eſt pas poſſible d'obtenir cette ſécurité, & qu'au contraire quiconque n'a pas eu cette maladie, court grand riſque de l'avoir & d'en mourir, il eſt non-ſeulement permis, mais très-conforme à la prudence, de prendre les moyens les plus ſûrs pour ſe dérober autant qu'il eſt poſſible, à ce danger; & l'on n'en connoît point de plus efficace que l'*inoculation.*

Mais, dira-t-on, c'eſt toujours une maladie: pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais? Premiérement on ne donne point la maladie à celui qui ne l'auroit jamais: l'expérience a fait voir qu'il y a quelques perſonnes qui ne la prennent point par *inoculation*; il eſt plus que probable que ce ſont celles qui ne l'auroient jamais eue. Secondement, *c'eſt moins*, dit l'évêque de Worceſter, *donner une maladie à un corps exempt de la contracter, que choiſir le temps & les circonſtances les plus favorables pour le délivrer d'un mal preſque autrement inévitable, & dont l'iſſue eſt ſouvent ſans cela très-dangereuſe.* Troiſiémement, c'eſt donner un petit mal pour en éviter un beaucoup plus grand. C'eſt convertir un danger, dont rien ne peut garantir, en un danger infiniment moindre, pour ne pas dire abſolument nul.

Si j'avois actuellement la petite vérole, dira quelqu'un, *je conviens qu'il n'y auroit que ſix contre un à parier pour ma vie; mais j'eſpere être du nombre de ceux qui ne l'ont jamais, & cette eſpérance diminue beaucoup le danger que je cours.* Oui, répond M. de la Condamine, l'eſpérance de n'avoir jamais la petite vérole diminue le danger dont vous êtes menacé; mais de ſi peu de choſe que le riſque d'en mourir un jour, vous qui jouiſſez d'une pleine ſanté, differe très-peu du riſque du malade chez qui la petite vérole vient de ſe déclarer. La différence de ces deux riſques eſt à peine d'une ſoixante-dixieme partie, en voici la preuve. Prenons 70 malades actuels de la petite vérole. Nous avons prouvé qu'il en doit mourir au moins la ſeptieme partie, c'eſt-à-dire, dix: prenons 70 autres perſonnes de tout âge en pleine ſanté, qui, n'ayant jamais eu cette maladie, on peut préſumer que trois au plus en ſeront exempts, puiſqu'on ne compte que quatre ſur cent, ſur qui l'*inoculation* ſoit ſans effet, & ce nombre eſt peut-être trop grand de moitié, comme nous l'avons fait voir; mais pour n'avoir point à diſputer, ſuppoſons-en ſix ſur les 70, au lieu de trois, qui n'ayent jamais la petite vérole, ſuppoſons-en même dix, nombre viſiblement trop fort, ceux-ci ne courront aucun riſque, mais les 63 autres auront ſûrement la maladie, un des ſept y ſuccombera; il en mourra donc neuf de 63. Donc de 70 malades actuels, il en mourra dix, & de 70 bien portans il en mourra neuf. La différence des deux riſques n'eſt donc que d'une ſoixante-dixieme partie. Il y a donc ſix contre un à parier que le malade actuel de la petite vérole en réchappera, & un ſoixante-dixieme contre un que l'homme ſain qui attend cette maladie n'en mourra pas. L'eſpérance qu'a celui-ci de l'éviter, ne diminue donc le riſque qu'il court d'en mourrir tôt ou tard que d'une ſoixante-dixieme partie. La différence réelle ne conſiſte guere qu'en ce que le danger de l'un eſt préſent, & que celui de l'autre eſt peut-être éloigné.

Neuvieme objection. Tel qui ne ſeroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, & ſervi ſa patrie utilement, ſera perdu pour la ſociété, s'il meurt dans ſon enfance de la petite vérole inoculée. Cette objection, comme pluſieurs autres des précédentes, emprunte toute ſa force de ce que nous avons accordé gratuitement à nos adverſaires, que l'*inoculation* n'étoit

pas exempte de péril. Mais il n'eſt pas beſoin de nous rétracter pour leur répondre. Les trois quarts de ceux qui ont la petite vérole, eſſuient cette maladie dans l'âge où ils ſont plus à charge qu'utiles à la ſociété. Quant à l'autre quart, comme le danger de la petite vérole croît avec l'âge, ſi l'*inoculé* court un très-petit riſque de mourir plutôt, il ſe délivre d'un riſque beaucoup plus grand de mourir plus tard, ce qui fait plus qu'une compenſation. Enfin, en ſuppoſant qu'un malheureux événement ſur trois cent, ſur deux cent, même ſur un moindre nombre, pût abréger les jours d'un citoyen, l'état ſeroit amplement dédommagé de cette perte par la conſervation de tous ceux dont la vie ſeroit prolongée par le moyen de l'*inoculation*.

Dixieme objection. La petite vérole inoculée *multipliera les petites véroles naturelles, en répandant par-tout la contagion.* On fit ſonner bien haut cette objection à Londres en 1723. L'épidémie étoit fort meurtriere. On prétendit que la petite vérole artificielle en avoit augmenté le danger. M. Jurin prouva que la grande mortalité de cette année-là, qu'on appella l'*année de l'inoculation*, avoit été pendant les mois de janvier & de février, & qu'on n'avoit commencé d'*inoculer* que le 27 mars. Wagſtaffe avoit fait les calculs les plus ridicules pour prouver que l'*inoculation* devoit en peu de temps infecter tout un royaume. Ils furent réfutés par le docteur Arbuthnott ſous le nom de *Maitland*. Ils n'ont pas laiſſé d'être répétés dans la theſe ſoutenue à Paris la même année, & pluſieurs *anti-inoculiſtes* en font encore leur principale objection. Cependant il ſaute aux yeux qu'il eſt beaucoup plus aiſé de ſe préſerver d'une maladie artificielle, donnée à jour nommé, dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indiſtinctement toutes ſortes de ſujets à la fois & en tous lieux. Dans le premier cas, perſonne n'eſt pris de la contagion que celui qui s'y veut bien expoſer. Dans le ſecond, perſonne, avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir. Mais il s'agit d'un fait, & c'eſt à l'expérience à décider. Les médecins de Londres témoignent que l'*inoculation* n'a jamais répandu l'épidémie. On n'a rien obſervé de tel à Paris, à Lyon, à Stokholm, dans le pays d'Hanovre, à Geneve, en diverſes villes de Suiſſe, dans l'Etat-Eccléſiaſtique, où plus de 400 enfans furent *inoculés* en 1750. Le danger prétendu de la contagion de la petite vérole artificielle eſt donc imaginaire.

Onzieme objection. « Quel préſervatif que » celui qui donne un mal qu'on n'a pas, » tandis qu'il n'eſt pas permis de faire le » plus petit mal pour procurer le plus » grand bien ! » On abuſe ici viſiblement des termes, en étendant au mal phyſique ce qui ne peut être vrai que du mal moral. Combien de maux phyſiques tolérés, permis, autoriſés par les loix, & qui ſouvent même ne produiſent pas le bien qu'on ſe propoſe ? On abat une maiſon pour arrêter un incendie ; on ſubmerge une province pour arrêter l'ennemi ; on refuſe l'entrée d'un port à un vaiſſeau prêt à périr, s'il eſt ſuſpect de contagion. Dans de pareilles occaſions, on établit des barrieres, & l'on tire ſur ceux qui les franchiſſent. L'argument, s'il mérite ce nom, tendroit à proſcrire toutes les opérations chirurgicales, & la ſaignée même, mal phyſique plus grand que l'*inoculation*. L'objection ne mérite pas que nous nous y arrêtions plus long-temps. Nous remarquerons ſeulement, d'après M. Jurin, qu'on s'obſtine à regarder comme une ſingularité, dans l'*inoculation*, la circonſtance de donner un mal que l'on n'a pas, bien qu'elle ſoit commune à ce préſervatif & à la plûpart des autres remedes qu'emploie la médecine ; puiſque tous, ou preſque tous, ſont des maux artificiels & quelquefois dangereux, tels que la ſaignée, les purgatifs, les cauteres, les véſicatoires, les vomitifs, *&c.*

Douzieme objection. « L'*inoculation* eſt un » mal moral. Il eſt mort quelques *inoculés* : » le ſuccès de cette méthode n'eſt donc » pas infaillible. On ne peut donc s'y ſou- » mettre ſans expoſer ſa vie, dont il n'eſt » pas permis de diſpoſer. L'*inoculation* » bleſſe donc les principes de la morale. » On feroit tomber l'objection, en prouvant que l'*inoculation* n'eſt jamais mortelle par elle-même, & qu'elle ne peut le devenir que par la faute ou l'imprudence du

malade ou du médecin. On pourroit auſſi rétorquer l'argument contre la ſaignée, dont l'uſage n'eſt pas exempt de péril. Quand on ne compteroit que les piquûres d'arteres, on ne peut nier que la ſaignée n'ait été la cauſe directe d'un aſſez grand nombre de morts. Celui qui ſe fait ſaigner du bras expoſe donc ſa vie. Ce que l'on ne peut évidemment aſſurer de l'*inoculation*. Cependant aucun caſuiſte n'a porté le ſcrupule juſqu'à défendre la ſaignée, même de précaution. Mais venons à la réponſe directe, & combattons l'objection par les principes même qu'elle ſuppoſe.

" Quiconque expoſe ſa vie ſans néceſ-
„ ſité péche, *dites-vous*, contre la morale.
„ Or celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation*,
„ expoſe ſa vie ſans néceſſité. Donc celui
„ qui ſe ſoumet à l'*inoculation*, péche
„ contre la morale. „ Voilà l'argument dans toute ſa force, & dans la forme rigoureuſe de l'école. Examinons-en toutes les propoſitions.

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer que votre principe *qu'il n'eſt pas permis d'expoſer ſa vie ſans néceſſité*, a beſoin d'être reſtreint pour être vrai. La morale ne défend pas à un homme charitable de viſiter des malades dans un temps de contagion, de ſéparer des gens qui ſe battent, de ſauver du feu ſes meubles ou ceux de ſon voiſin, &c. Or dans tous ces cas, il n'y a pas de néceſſité, proprement dite, d'expoſer ſa vie. Contentez-vous donc d'aſſurer qu'il n'eſt pas permis en bonne morale, de l'expoſer inutilement, & nous en conviendrons. Mais, ajoute-t-on, celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation*, expoſe ſa vie inutilement. La fauſſeté de cette propoſition ſaute aux yeux, puiſqu'il ne s'expoſe à un très-petit danger (que nous voulons bien ſuppoſer tel) que pour ſe ſouſtraire à un danger beaucoup plus grand. Loin de pécher contre la morale, il ſe conforme à ſes principes. Il ſait que ſa vie eſt un dépôt, & qu'il doit veiller à ſa conſervation : il prend le moyen le plus ſûr pour la garantir du danger dont elle eſt menacée.

Treizieme objection. " Quelque petit que
„ puiſſe être le riſque de l'*inoculation*, ne
„ fût-il que d'un ſur mille, un pere y
„ doit-il expoſer ſon fils ? Si l'opération
„ n'eût jamais été ſuivie d'aucun accident,
„ le pere ne balanceroit pas, mais il ſait
„ qu'il en arrive quelquefois. Il craint que
„ ſon fils ne ſoit la victime d'un malheu-
„ reux haſard. Peut-on le blâmer de ne
„ vouloir rien riſquer ? „ C'eſt à ce pere ſi tendre & ſi craintif que s'adreſſe M. de la Condamine, dont nous emprunterons les expreſſions.

" Vos intentions ſont très-louables. Vous ne voulez, dites-vous, rien haſarder : je vous le conſeillerois, ſi la choſe étoit poſſible ; mais il faut haſarder ici malgré vous. Il n'y a point de milieu entre *inoculer* votre fils & ne point l'*inoculer* ; il faut ou prévenir la petite vérole, ou l'attendre. Ce ſont deux haſards à courir, dont l'un eſt inévitable : il ne vous reſte plus que le choix. „

" Voilà cent enfans, & votre fils eſt du nombre. On les partage en deux claſſes. Cinquante vont être *inoculés*, les cinquante autres attendront l'événement des cinquante premiers, aucun ne mourra ; mais par le plus malheureux des haſards, il ſeroit poſſible qu'il en mourût un : ſur les cinquante reſtans, la petite vérole ſe choiſira ſix victimes au moins, & pluſieurs autres ſeront défigurés. Il faut que votre fils entre abſolument dans l'une de ces deux claſſes. Si vous l'aimez, le laiſſerez-vous dans la ſeconde ? Haſarderez-vous ſix au lieu d'un, ſur cette vie ſi précieuſe, vous qui ne voulez rien haſarder du tout ? „

Mais quel ſeroit le déſeſpoir de ce pere, ſi malgré des eſpérances ſi flatteuſes, ſon fils venoit à ſuccomber ſous l'épreuve de l'*inoculation* ? " crainte chimérique ! puiſ-
„ que la petite vérole *inoculée* eſt infini-
„ ment moins dangereuſe que la naturelle,
„ & ſur-tout puiſque celui qui ne l'auroit
„ jamais eue naturellement, ne la recevra
„ pas par l'*inoculation* : mais quand ce fils
„ chéri mourroit, contre toute vraiſem-
„ blance, le pere n'auroit rien à ſe re-
„ procher. Tuteur né de ſon fils, il étoit
„ obligé de choiſir pour ſon pupille, & la
„ prudence a dicté ſon choix. En quoi
„ conſiſte cette prudence ; ſi ce n'eſt à
„ peſer les inconvéniens & les avantages,
„ à bien juger du plus grand degré de pro-
„ babilité ? Tandis qu'un inſtinct aveugle
„ retenoit le pere, l'évidence lui crioit :

» *de deux dangers entre leſquels il faut opter*, » *choiſis le moindre*. Devoit-il, pouvoit-il » réſiſter à cette voix ? Le ſort a trahi ſon » attente, en eſt-il reſponſable ? Un autre » pere crie à ſon fils : *la terre tremble, la* » *maiſon s'écroule, fortez, fuyez*... le fils » ſort ; la terre s'entr'ouvre & l'engloutit. » Ce pere eſt-il coupable ? Le nôtre eſt » dans le même cas. Si ſa fille étoit morte » en couche, ſe reprocheroit-il ſa mort ? » Il en auroit plus de ſujet : ce n'étoit pas » pour ſauver la vie de ſa fille qu'il l'a livré » au péril de l'accouchement, & cependant » il a plus expoſé ſes jours en la mariant, » que ceux de ſon fils en le ſoumettant à » l'*inoculation*.

M. de la Condamine préſente diverſes images pour rendre plus ſenſible à ſes lecteurs la différence des riſques des deux petites véroles. Voici les plus frappantes :

» Vous êtes obligé de paſſer un fleuve profond & rapide avec un riſque évident de vous noyer ſi vous le paſſez à la nage : on vous offre un bateau. Si vous dites que vous aimez encore mieux ne point paſſer la riviere, vous n'entendez pas l'état de la queſtion : vous ne pouvez vous diſpenſer de paſſer à l'autre bord, on ne vous laiſſe que le choix du moyen. La petite vérole eſt inévitable au commun des hommes, quand ils ne ſont pas enlevés par une mort prématurée ; le nombre des privilégiés fait à peine une exception, & perſonne n'eſt ſûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point paſſé le fleuve, eſt dans la cruelle attente de ſe voir forcé d'un moment à l'autre à le traverſer. Une longue expérience a prouvé que de ſept qui riſquent de le paſſer à la nage, un, & quelquefois deux ſont emportés par le courant : que de ceux qui le paſſent en bateau, il n'en périt pas un ſur trois cent, quelquefois pas un ſur mille : héſitez-vous encore ſur le choix ?

» Tel eſt le ſort de l'humanité : plus d'un tiers de ceux qui naiſſent ſont deſtinés à périr la premiere année de leur vie par des maux incurables ou du moins inconnus : échappés à ce premier danger, le riſque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable ; il ſe répand ſur tout le cours de la vie, & croît à chaque inſtant. C'eſt une loterie forcée, où nous nous trouvons intéreſſés malgré nous : chacun de nous y a ſon billet : plus il tarde à ſortir de la roue, plus le danger augmente. Il ſort à Paris, année commune, quatorze cent billets noirs, dont le lot eſt la mort. Que fait-on en pratiquant l'*inoculation* ? On change les conditions de cette loterie ; on diminue le nombre des billets funeſtes : un de ſept, & dans les climats les plus heureux, un ſur dix étoit fatal ; il n'en reſte plus qu'un ſur trois cent, un ſur cinq cent ; bientôt il n'en reſtera pas un ſur mille ; nous en avons déja des exemples. Tous les ſiecles à venir envieront au nôtre cette découverte : la nature nous décimoit, l'art nous milléſime ».

A qui appartient-il de décider la queſtion : *ſi l'inoculation en général eſt utile ou ſalutaire ?*

Les médecins d'un côté, les théologiens de l'autre, ont prétendu que l'*inoculation* étoit de leur compétence. Eſſayons de reconnoître & de fixer les bornes du reſſort de ces deux juriſdictions dans la queſtion préſente.

Parmi ceux qui ſont tentés, ſur le bruit public, d'éprouver l'efficacité de la petite vérole artificielle ; les uns pour ſe déterminer, conſultent leur médecin, les autres leur confeſſeur. Pour ſavoir à qui l'on doit s'adreſſer, il faut fixer l'état de la queſtion.

Si l'*inoculation* n'eût jamais été pratiquée, & ſi quelqu'un propoſoit d'en faire le premier eſſai, cette idée ne pourroit manquer de paroître ſinguliere, bizarre, révoltante, le ſuccès très-douteux, l'expérience téméraire & dangereuſe. Le médecin, faute de faits pour s'appuyer, ne pourroit former que des conjectures vagues, peu propres à raſſurer la conſcience délicate d'un théologien charitable qui craindroit de ſe jouer de la vie des hommes. Peut-être le médecin & le théologien s'accorderoient-ils à ne pas même trouver de motifs ſuffiſans pour tenter cet eſſai ſur des criminels. Aujourd'hui que nous avons depuis 40 ans ſous les yeux mille & mille expériences dans toutes ſortes

de climats, ſur des ſujets de tout âge & de toutes ſortes de conditions; l'état des choſes a bien changé; mais avant que d'en venir à la queſtion morale, nous en avons une autre à réſoudre.

Lequel des deux court un plus grand riſque de la vie, ou celui qui attend en pleine ſanté que la petite vérole le ſaiſiſſe, ou celui qui la prévient en ſe faiſant inoculer? Cette queſtion eſt aujourd'hui la premiere qui ſe préſente, & la plus importante de toutes. C'eſt d'elle que dépend la réſolution de toutes les autres. Elle n'appartient, comme on le voit, ni à la médecine, ni à la théologie. C'eſt une queſtion de fait, mais compliquée, & qui ne peut être réſolue que par la comparaiſon d'un grand nombre de faits & d'expériences, d'où l'on puiſſe tirer la meſure de la plus grande probabilité. Le riſque de celui qui attend la petite vérole eſt en raiſon compoſé du riſque d'avoir un jour cette maladie, & du riſque d'en mourir s'il en eſt attaqué. Ce riſque, tout compoſé qu'il eſt, eſt appréciable, & ſa détermination dépend du calcul des probabilités, qui, comme on ſait, eſt une des branches de la géométrie.

Remarquez ſur-tout que dans la queſtion propoſée, l'alternative d'attendre ou de prévenir la petite vérole, n'admet point de milieu. Cette queſtion, une fois réſolue par la comparaiſon des deux riſques (& il n'appartient qu'au géometre de la réſoudre), fera naître une autre queſtion de droit, que nous n'oſons appeller *théologique*, ſavoir, *ſi de deux riſques inégaux dont l'un eſt inévitable, il eſt permis de choiſir le moindre?* Il ne paroît pas qu'il ſoit beſoin de conſulter la théologie pour répondre. La queſtion deviendroit plus ſérieuſe & plus digne d'un théologien moraliſte, s'il s'agiſſoit de décider ſi *de deux périls dont l'un eſt inévitable, la raiſon, la conſcience, la charité chrétienne n'obligent pas à choiſir le moindre, & juſqu'où s'étend cette obligation?* Si l'affirmative l'emportoit, & qu'il fût d'ailleurs démontré qu'il y a plus de riſque, en pleine ſanté, d'attendre la petite vérole, que de la prévenir par l'*inoculation*, on voit que cette opération devroit être non-ſeulement conſeillée, mais preſcrite.

Juſqu'ici nous n'avons conſidéré que l'utilité générale de la méthode: quant à ſon application aux cas particuliers, le médecin rentreroit dans ſes droits. Tel ſujet n'a-t-il pas quelque diſpoſition fâcheuſe qui le rende inhabile au bénéfice de l'*inoculation?* Quelle eſt la ſaiſon, quel eſt le moment les plus favorables? Quelles ſont les préparations & les précautions néceſſaires aux différens tempéramens? Sur tous ces points, & ſur le traitement de la maladie on doit conſulter un médecin qui joigne l'expérience à l'habileté. Le théologien & le médecin auront donc ici chacun leurs fonctions; mais dans le cas préſent, je le répete, c'eſt au calcul à leur préparer les voies en fixant le véritable état de la queſtion.

Conſéquence des faits établis. Nous terminerons cet article par les réflexions qui terminent le premier mémoire de M. de la Condamine, & par les vœux qu'il fait pour voir s'établir parmi nous l'*inoculation*, moyen ſi propre à conſerver la vie d'un grand nombre de citoyens.

La prudence vouloit qu'on ne ſe livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté ſéduiſante; il falloit que le temps donnât de nouvelles lumieres ſur ſon utilité. Trente ans d'expérience ont éclairci tous les doutes, & perfectionné la méthode. Les liſtes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquieme en Angleterre; depuis que la pratique de l'*inoculation* eſt devenue plus commune, les yeux enfin ſe ſont ouverts. C'eſt une vérité qui n'eſt plus conteſtée à Londres, que la petite vérole *inoculée* eſt infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & qu'elle en garantit: enfin dans un pays où l'on s'eſt déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reſte pas un ennemi qui l'oſe attaquer à viſage découvert. L'évidence des faits & ſur-tout la honte de ſoutenir une cauſe déſeſpérée, ont fermé la bouche à ſes adverſaires les plus paſſionnés. Ouvrons les yeux à notre tour; il eſt temps que nous voyons ce qui ſe paſſe ſi près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure & de ce tribut honteux dont Théſée affranchit les Athéniens, ne ſemble-t-il pas de nos jours s'être réaliſé chez les An-

glois ? Un monſtre altéré du ſang humain s'en repaiſſoit depuis douze ſiecles : ſur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'eſt-à-dire, ſur l'élite du genre humain, ſouvent il choiſiſſoit deux cent victimes, & ſembloit faire grace quand il ſe bornoit à moins. Deſormais il ne lui reſtera que celles qui ſe livreront imprudemment à ſes atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec aſſez de précautions. Une nation ſavante, notre voiſine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'inſtruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monſtre & de l'apprivoiſer ; elle a ſu le transformer en un animal domeſtique, qu'elle emploie à conſerver les jours de ceux même dont il faiſoit ſa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ſes ravages, & nous en ſommes les ſpectateurs tranquilles, comme ſi la France, avec plus d'obſtacles à la population, avoit moins beſoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le ſuivre.

Il eſt prouvé qu'une quatorzieme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille perſonnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, eſt donc le nombre des malades de la petite vérole à Paris, année commune. Si tous les ans on *inoculoit* en cette ville dix mille perſonnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raiſon de trois par mille ; mais en ſuppoſant, contre toute probabilité, qu'il mourût deux *inoculés* ſur cent, au lieu d'un ſur trois ou quatre cent, ce ne ſeroit jamais que deux cent perſonnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il eſt donc démontré que l'établiſſement de l'*inoculation* ſauveroit la vie à douze ou treize cent citoyens par an dans la ſeule ville de Paris, & à plus de vingt-cinq mille perſonnes dans le royaume, ſuppoſé, comme on le préſume, que la capitale contienne le vingtieme des habitans de la France.

Nous liſons avec horreur que dans les ſiecles de ténebres, & que nous nommons *barbares*, la ſuperſtition des druides immoloit aveuglément à ſes dieux des victimes humaines ; & dans ce ſiecle ſi poli, ſi plein de lumieres que nous appellons *le ſiecle de la philoſophie*, nous ne nous appercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent ſtupidement à la mort chaque année dans la France ſeule, vingt-cinq mille ſujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conſerver à l'état. Convenons que nous ne ſommes ni philoſophes ni citoyens.

Mais s'il eſt vrai que le bien public demande que l'*inoculation* s'établiſſe, il faut donc faire une loi pour obliger les peres à *inoculer* leurs enfans ? Il ne m'appartient pas de décider cette queſtion. A Sparte où les enfans étoient réputés enfans de l'état, cette loi ſans doute eût été portée ; mais nos mœurs ſont auſſi différentes de celles de Lacédémone, que le ſiecle de Lycurgue eſt loin du nôtre : d'ailleurs la loi ne ſeroit pas néceſſaire en France ; l'encouragement & l'exemple ſuffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vues dans l'avenir. L'*inoculation* s'établira-t-elle un jour parmi nous ? Je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas juſqu'au point de déſeſpérer du progrès de la raiſon humaine ; elle chemine à pas lents : l'ignorance, la ſuperſtition, le préjugé, le fanatiſme, l'indifférence pour le bien retardent ſa marche, & lui diſputent le terrein pas à pas ; mais après des ſiecles de combat, vient enfin le moment de ſon triomphe. Le plus grand de tous les obſtacles qu'elle ait à ſurmonter, eſt cette indolence, cette inſenſibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéreſſe pas actuellement & perſonnellement ; indifférence qu'on a ſouvent érigée en vertu, que quelques philoſophes ont adopté comme le réſultat d'une longue expérience, & ſous les ſpécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverſes qu'on ſe prépare en combattant leurs préjuges, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au riſque de perdre ſon repos, le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions ſont bien

propre à modérer le zele le plus ardent ; mais il reſte au ſage un tempérament à ſuivre, c'eſt de montrer de loin la vérité, d'eſſayer de la faire connoître, d'en jeter s'il peut la ſemence, & d'attendre patiemment que le temps & les conjectures la faſſent éclore.

Quelqu'utile que ſoit un établiſſement, il faut un concours de circonſtances favorables pour en aſſurer le ſuccès ; le bien public ſeul n'eſt nulle part un aſſez puiſſant reſſort.

Etoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'*inoculation* en Circaſſie & chez les Géorgiens ? Rougiſſons pour eux, puiſqu'ils ſont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préſervatif ; ils le devoient à l'intérêt le plus vil, au deſir de conſerver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher, & les proſtituer en Perſe & en Turquie. Quelle cauſe introduiſit ou ramena l'*inoculation* en Grece ? L'adreſſe & la cupidité d'une femme habile qui ſut mettre à contribution la frayeur & la ſuperſtition de ſes concitoyens. J'ai vu des Marſeillois à Conſtantinople faire *inoculer* leurs enfans avec le plus grand ſuccès : de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet uſage ſalutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuſe de l'exemple ? A Geneve, celui d'un magiſtrat éclairé n'eût pas ſuffi, ſans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la déſolation dans les premieres familles. Dans la Guiane, la crainte, peut-être le déſeſpoir de voir tous les Indiens périr l'un après l'autre ſans reſſources, purent ſeulement déterminer un religieux timide à faire l'eſſai d'une méthode qu'il connoiſſoit mal, & que lui-même croyoit dangereuſe. Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuſe qui porta l'*inoculation* en Angleterre : rien ne fait plus d'honneur à la nation angloiſe, au college des médecins de Londres, & au roi de la grande Bretagne, que les vues qui la firent adopter, & les ſages précautions avec leſquelles elle y fut reçue ; mais n'a-t-elle pas eſſuyé trente ans de contradiction ?

Quand toute la France ſeroit perſuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous ſans la faveur du gouvernement ; & le gouvernement ſe déterminera-t-il jamais à la favoriſer ſans conſulter les témoignages les plus déciſifs en pareille matiere ?

C'eſt donc aux facultés de théologie & de médecine ; c'eſt aux académies ; c'eſt aux chefs de la magiſtrature, aux ſavans, aux gens de lettres, qu'il appartient de bannir des ſcrupules fomentés par l'ignorance, & de faire ſentir au peuple que ſon utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'état, que la conſervation des hommes ſont intéreſſés à l'établiſſement de l'*inoculation*. Quand il s'agit du bien public, il eſt du devoir de la partie penſante de la nation, d'éclairer ceux qui ſont ſuſceptibles de lumiere, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule ſur qui l'évidence n'a point de priſe.

Faut-il encore des expériences ? Ne ſommes-nous pas aſſez inſtruits ? Qu'on ordonne aux hôpitaux de diſtinguer ſoigneuſement dans leurs liſtes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque eſpece de maladie, comme on le pratique en Angleterre ; uſage dont on reconnoîtroit avec le temps de plus en plus l'utilité : que dans un de ces hôpitaux, l'expérience de l'*inoculation* ſe faſſe ſur cent ſujets qui s'y ſoumettront volontairement ; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle ; que tout ſe paſſe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, ſous les yeux & ſous la direction d'un adminiſtrateur dont les lumieres égalent le zele & les bonnes intentions. Que l'on compare enſuite la liſte des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public : les moyens de s'éclaircir & de réſoudre les doutes, s'il en reſte, ne manqueront pas, quand, avec le pouvoir, on aura la volonté.

L'*inoculation*, je le répete, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt ; mais quand arrivera ce jour ? Oſerai-je le dire ? Ce ne ſera peut-être que lorſqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de ſi vives allarmes, & qui ſe

convertit en tranſport de joie (la petite vérole de M. le dauphin), réveillera l'attention publique ; ou, ce dont le ciel veuille nous préſerver, ce ſera dans le temps funeſte d'une cataſtrophe ſemblable à celle qui plongea la nation dans le deuil, & parut ébranler le trône en 1711. Alors ſi l'*inoculation* eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus cheres eſpérances, nous euſſent fait recevoir comme un préſent du ciel ce préſervatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais à la honte de cette fiere raiſon, qui ne nous diſtingue pas toujours aſſez de la brute, le paſſé, le futur, font à peine impreſſion ſur nous : le préſent ſeul nous affecte. Ne ſerons-nous jamais ſages qu'à force de malheurs ? Ne conſtruirons-nous un pont à *Neully*, qu'après que Henri IV aura couru riſque de la vie en y paſſant le bac ? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de ſon ſang ?

Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom : mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuſer de n'avoir expoſé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une aſſemblée de gens éclairés. Puiſſe cet écrit ne m'attirer que ce ſeul reproche ! Loin de le craindre, je le deſire : & ſur-tout puiſſe-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois diſpenſé de rappeller, que *ſi l'uſage de l'*inoculation *étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut* inoculée, *on eût déja ſauvé la vie à près d'un million d'hommes, ſans y comprendre leur poſtérité !*

Quoique nous ayons tâché dans cet article de ne rien omettre d'eſſentiel de ce qui concerne l'*inoculation*, nous indiquerons pour la ſatisfaction des lecteurs, quelles ſont les ſources où nous avons puiſé. Nous regrettons que la réfutation de la lettre de Wagſtaffe au docteur Freind par le docteur Arbuthnott, ſous le nom de Maitland (Londres 1724) ; l'analyſe de l'*inoculation*, par le docteur Kirkpatrick, (Londres 1754) ; le traité hollandois ſur les avantages de cette méthode, par une ſociété de médecins & de chirurgiens de Rotterdam, n'aient pas été traduits en françois. Les meilleurs ouvrages ſur l'*inoculation* en notre langue, & dont nous conſeillons la lecture à ceux qui deſirent s'inſtruire plus amplement ſur cette matiere, ſont la *lettre de* M. de la Coſte à M. Dodart, (*Paris* 1723) ; le *recueil de pieces concernant l'*inoculation, (Paris 1756), par M. de Montucla, auteur de l'hiſtoire des mathématiques ; on y trouvera la traduction des écrits latins de Timoni & Pilarini ; celle des relations angloiſes, des ſuccès de la petite vérole artificielle, par meſſieurs Jurin & Scheuchzer, depuis 1721 juſqu'en 1729, & une notice de la plûpart des écrits pour & contre, *&c.* Un autre recueil imprimé à la Haie en 1756 ; le traité de l'*inoculation* de M. Butini, Paris 1752 ; le mémoire de M. Guyot, *tome II des mém. de l'académie de chirurgie* ; l'eſſai apologétique de M. Chais, *la Haie 1754* ; l'*inoculation* juſtifiée de M. Tiſſot, *Lauſanne 1754* ; la lettre du même à M. de Haen, *ibid. 1759* : enfin les deux mémoires & les lettres imprimées de M. de la Condamine, dont nous avons fait le plus d'uſage dans cet article.

Quant aux écrits contre l'*inoculation*, nous les avons indiqués dans l'hiſtoire que nous avons donnée de la méthode ; mais quand on a lu la lettre de Wagſtaffe, doyen des *anti-inoculiſtes*, au docteur Freind, qui a été imprimée pluſieurs fois en françois, on ne trouve plus rien de nouveau dans les ouvrages des autres, qui n'ont fait que répéter ſes objections, & diſſimuler les réponſes qu'on y a faites.

INOCULATION, terme que l'uſage a conſacré à l'opération par laquelle on communique au corps ſain la petite vérole, par application, ou par inſertion.

Les plus anciens monumens de cette opération bien conſtatés, ſe trouvent chez un peuple dénué des arts, & en particulier de celui de la médecine. Il eſt vraiſemblable que les ravages de la petite vérole inſpirent aux Arméniens la crainte qui ac-

compagne & qui ſuit par-tout ſes funeſtes effets. Il ſe joignit un ſecond intérêt à celui de la vie qui ne vaut que quelques ſous par jour pour un million d'Européens. Les Arméniens font un commerce honteux à l'humanité, des femmes de Georgie & de Circaſſie, qui ſont les plus belles de l'Orient; on ſait qu'ils les achetent & les revendent à raiſon de leur beauté. La perte que la petite vérole leur cauſoit, combinée avec une obſervation très-ſimple, que les effets funeſtes de cette maladie ſur la vie & ſur la beauté, augmentoient avec l'âge, fixa leur attention ſur une expérience que quelque heureux haſard vraiſemblablement leur fit faire. L'eſprit de ce calcul, toujours ingénieux, y trouva ſon compte, & conſacra une méthode qui, ſans danger pour les enfans, aſſuroit la valeur, en conſervant la vie & la beauté des adultes. Cette méthode très-ſimple & très-informe dans ſon origine, ſe répandit inſenſiblement à Conſtantinople & à Smyrne. Les Arméniens l'enſeignerent aux Grecs qui y ſont établis, & qui, ſelon les apparences, n'en ont jamais connu ni l'inventeur ni la date. Un Italien nommé *Pilarini*, qui étoit à Conſtantinople au commencement de ce ſiecle, fut le premier médecin qui fit l'heureux eſſai de cette méthode ſur quatre enfans d'un Grec de ſes amis; il en informa la ſociété royale de Londres; & ſa lettre qui eſt pleine de bon ſens & de franchiſe, fut imprimée dans les *Tranſactions philoſophiques*, en 1716. Il aſſuroit dès-lors que le ſuccès de cette méthode n'étoit plus conteſté chez les Grecs; il n'y eſt point queſtion des Turcs qui ne peuvent pas *inoculer*.

Timoni, autre médecin Italien, demeurant à Conſtantinople, avoit adreſſé deux ans auparavant à la même ſociété royale, une relation à-peu-près ſemblable, moins ſage cependant que la précédente. Le peu d'attention qu'il y donne à la préparation, induiſit à erreur bien des gens qui n'imaginent pas que ceux qui vivent pour manger, doivent être tout autrement traités que ceux qui ne mangent que pour vivre. Ce dernier cas étoit celui des Circaſſiens; l'autre malheureuſement n'étoit que trop celui des Anglois & de quantité d'Européens, pour qui les précautions de la préparation ſont d'autant plus néceſſaires que leurs mœurs ſont plus altérées.

Ce fut à la ſollicitation du chevalier Hans-Sloane, & du fameux Sherard, conſul d'Angleterre en Turquie, que Pilarini fit ſa relation. Ce n'étoit juſqu'ici pour les Anglois qu'un objet de curioſité; mais Miladi Wortley-Montaigu, ambaſſadrice à la Porte, y ayant fait *inoculer* en 1717, ſon propre fils âgé de ſix ans, fixa ſur elle les regards de ſa nation; & préparant dès-lors les eſprits, de retour à Londres en 1721, elle les gagna tout-à-fait, en faiſant *inoculer* ſa fille. Le mois d'avril de cette année fut donc l'époque de l'*inoculation* en Angleterre.

L'état dangereux de la princeſſe royale, qui fut alors très-mal de la petite vérole naturelle, donna de l'inquiétude à la princeſſe de *Galles* pour ſes autres enfans; elle fit demander au roi par le chevalier Hans-Sloane, la permiſſion de les faire *inoculer*. Le roi y conſentit, & permit à Charles Maitland, chirurgien de Miladi Montaigu, d'en faire l'expérience ſur ſix malfaiteurs condamnés à mort. Cette opération ſe fit le 9 août 1721, ſur trois hommes & trois femmes d'âge & de tempérament différent.

Marie North avoit	36 ans.
Anne Tompion, ...	25
Jean Canthery, ...	25
Jean Alcock, ...	20
Eliſabeth Harriſſon, . . .	19
Richard Evans, ...	19

Quatre jours après, Maitland inquiet de l'effet de l'opération, la répéta de nouveau ſur les mêmes criminels; *Richard Evans* fut le ſeul qui ne fut pas *inoculé* deux fois; ſes plaies étoient ſeches & fermées le ſixieme jour; il avoit eu dans la priſon la petite vérole naturelle au mois de ſeptembre de l'année précédente. Les cinq autres l'eurent très-heureuſement, & ſortirent bien portans de priſon le ſixieme ſeptembre. Eliſabeth Harriſſon fut la plus malade avant l'éruption; on avoit fait ſur elle une double expérience, outre l'opération ordinaire; on porta dans ſon nez du pus variolique avec un pinceau. Cet eſſai n'ayant pas paru ſuffiſant, on en fit encore un

ſecond ſur cinq enfans de la paroiſſe de Saint-James, l'événement fut également heureux.

Deux des princeſſes furent alors hardiment *inoculées ;* & de 182 perſonnes qui le furent dans le courant de cette année, il n'en mourut que deux. De 897 qui le furent juſqu'en 1728, il en mourut 17, tandis qu'il parut par les billets mortuaires que dans ce même eſpace de temps, la petite vérole naturelle avoit emporté un douzieme du total des morts.

Ces premiers eſſais ne furent guere moins heureux dans la nouvelle Angleterre : il n'en mourut que ſix de 282, qui furent *inoculés* depuis le commencement juſqu'à la fin de 1722. En rapprochant ces deux nombres, on voit que de 1179 perſonnes *inoculées* en Europe & en Amérique, il n'en étoit pas mort deux de cent. De ſi grands ſuccès devoient inſpirer une confiance générale ; mais la mort de deux jeunes ſeigneurs intimida au point, que l'*inoculation* en fut pendant quelque temps ſuſpendue. L'Aſie l'avoit donnée à l'Europe, l'Amérique la lui rendit. Une petite vérole très-meurtriere ayant été portée de l'Afrique dans la Caroline méridionale en 1738, de cent malades il en mourut vingt. On prit le parti d'*inoculer ;* & de 800 malades, il n'en mourut que neuf. On fut tout auſſi heureux en Penſylvanie ; un gentilhomme de S. Chriſtophe, de 300 Negres n'en perdit pas un. De 2109 *inoculés* en 1752, dans la nouvelle Angleterre, il n'en mourut que 31. De 3209 *inoculés* en Amérique, il n'en eſt donc mort que 40, ce qui ne fait qu'un ſur 80.

De tels ſuccès ne pouvoient manquer de faire du bruit en Angleterre ; l'*inoculation* s'y rétablit ; on y donna plus d'attention ; la préparation ſe fit avec plus de ſoin ; l'expérience enfin la rendit plus ſûre. On l'a perfectionnée au point, que de 1500 perſonnes *inoculées*, il n'en eſt mort que trois ; & ſur mille, un maître de l'art (M. Ranby) n'en a pas perdu un ſeul. Il paroît donc que tout dépend du choix des ſujets & de la préparation.

Une méthode devenue auſſi ſûre, & qui réunit en elle tous les avantages poſſibles, devoit naturellement ſe répandre en Europe : ce ne fut pourtant qu'en 1748, que M. Tronchin, inſpecteur du college des médecins à Amſterdam, & depuis profeſſeur de médecine à Geneve, *inocula* à Amſterdam ſon fils aîné. La crainte qu'il avoit eue de perdre le plus jeune, qui paſſa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, l'y détermina. Cette *inoculation* fut la premiere qu'on vit dans l'Europe chrétienne (*a*) hors des iſles britanniques. M. Tronchin la fit ſur neuf autres perſonnes avec un égal ſuccès. La petite vérole ceſſa, & l'année d'après M. Tronchin étant allé faire un voyage à Geneve, il y conſeilla l'*inoculation ;* ſa famille en donna l'exemple, on le ſuivit ; & cette opération s'y eſt ſi bien ſoutenue, que de deux cent perſonnes qui y ont été *inoculées*, il n'en eſt mort qu'une ſeule. La petite vérole ayant reparu à Amſterdam en 1752, l'année ſuivante on *inocula* de nouveau ; les familles les plus reſpectables montrerent l'exemple ; on le ſuivit à la Haye. M. Schwenke, profeſſeur d'anatomie & célebre médecin, donna à cette méthode tout le crédit qu'elle peut avoir. Ses ſuccès répétés la confirmerent, & l'ont enſuite répandue dans les principales villes de la Hollande, où elle a triomphé des préjugés les plus opiniâtres & les plus ſpécieux. Depuis ce temps-là, elle s'eſt répandue en Allemagne, en Suede, & en Danemark. La France réſiſtoit encore malgré la force de l'exemple & des raiſons qu'un de ſes plus célebres académiciens avoit expoſé avec autant de vérité que d'eſprit & de force : mais S. A. S. Monſieur le duc d'Orléans, le plus tendre & le plus ſage des peres, prit enfin la réſolution de faire *inoculer* ſes enfans. Il les confia à M. Tronchin, & donna en 1756 à toute la

(*a*) Ce fait n'eſt pas exactement vrai ; on en avoit fait pluſieurs à Hanovre : le feu prince de Galles y avoit été inoculé. Roncalli parle d'une inoculation faite à Breſcia en 1739, & qui réuſſit.

France un exemple de fermeté & de ſageſſe dont elle lui ſera toujours redevable.

L'*inoculation* du duc de Chartres & de Mademoiſelle, ſera l'époque de cette opération en France.

Les premiers détails de cette opération, avant ce que Timoni & Pilarini en ont dit, ſe ſont perdus dans le ſilence & dans l'obſcurité du temps. Il paroît ſeulement qu'elle étoit dans les mains de quelques femmes Grecques, & que ſes premiers ſuccès ne furent dus qu'à la conſtitution des ſujets, dont les mœurs & le genre de vie très-ſimple & très-uniforme, exigeoient peu de préparation. La charlatanerie preſqu'auſſi ancienne que la peur de la mort, & qui naît par-tout de la crainte des uns, & de la fourberie des autres, ne reſpecta pas cette opération. Une vieille Theſſalienne, plus adroite que les autres, trouva le moyen de perſuader aux Grecs que ce n'étoit pas une invention humaine; la ſainte Vierge, diſoit-elle, l'avoit révélée aux hommes; & pour la ſanctifier, elle accompagnoit ſon opération de ſignes de croix, & de prieres qu'elle marmotoit entre ſes dents, & qui lui donnoit un air de myſtere. Indépendamment de ſon ſalaire, elle exigeoit toujours quelques cierges qu'elle préſentoit à la Vierge. Ce préſent ſouvent répété intéreſſoit les prêtres Grecs en ſa faveur; ils devenoient ſes protecteurs; & pour augmenter l'illuſion, elle faiſoit ſes piquûres au haut du front, au menton & près des oreilles; cette eſpece de croix faiſoit impreſſion ſur le peuple: il lui faut toujours du merveilleux. La préparation ſe réduiſoit alors à un purgatif, à l'abſtinence de viandes, d'œufs & de vin pendant quelques jours, & à ſe défendre du grand air & du froid, en ſe tenant renfermé. Le pus variolique pour l'*inoculation*, ſe prenoit toujours d'un enfant ſain, dont la petite vérole étoit de la meilleure eſpece naturelle ou artificielle, indifféremment. Il paroît que dans ce temps-là on n'employoit point les inciſions, on ſe contentoit de piquûres qu'on faiſoit où l'on vouloit; au moyen d'une aiguille d'argent émouſſée, on mêloit un peu de pus avec le ſang qui en ſortoit, & on couvroit les petites plaies, pour que le frottement ne dérangeât pas l'opération. On ne laiſſoit cet appareil que cinq ou ſix heures, après leſquelles on l'ôtoit. Pendant trois ou quatre ſemaines on nourriſſoit l'*inoculé* de crême, d'orge & de farine, & de quelques légumes: voilà à quoi ſe réduiſoit la premiere opération grecque; il n'en falloit pas davantage. D'autres précautions devenues abſolument néceſſaires, relativement à d'autres mœurs & à une autre façon de vivre, étoient inutiles à un peuple, dont la ſimplicité de la diete égaloit celle des premiers temps; il paroît que dans tous les cas quelques piquûres auroient pu ſuffire.

Timoni le premier imagina les inciſions. Les hommes ſe portent volontiers à imaginer des changemens dans les choſes même où ils ſont le moins néceſſaires. Timoni prétendit, on ne ſait pourquoi, qu'on devoit faire des inciſions dans les parties les plus charnues, il voulut que ce fût aux bras. Maitland adopta cette pratique, il l'apporta à Londres, l'uſage l'y conſacra. Elle avoit cependant d'aſſez grands inconvéniens dans les enfans & dans les adultes; la peur de l'inſtrument tranchant & la douleur de l'inciſion, jette dans l'ame des enfans une terreur qui ſe renouvelle à chaque panſement par la crainte qu'il leur inſpire. On en a vu plus d'une fois qui ont pris des convulſions, toujours à craindre dans un cas où il eſt de la derniere importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale. L'irritation du biceps ſur lequel ſe fait l'inciſion, irritation néceſſairement produite par l'inflammation qui ſuit l'inciſion, augmente très-ſouvent la fievre, & cauſe juſques ſous l'aiſſelle une douleur quelquefois vive, & preſque toujours inquiétante. L'artere & le nerf axillaire en ſont agacés, l'irritation de ce nerf ſe communique au genre nerveux; celle de l'artere, au moyen de la ſous-claviere dont elle eſt la continuation, ſe communique de proche en proche à l'aorte aſcendante, d'où elle prend ſa naiſſance; tous les rameaux donc de l'artere ſous claviere & de l'aorte aſcendante s'en reſſentent plus ou moins, la mammaire interne, la médiaſtine, la péricardine, la petite diaphragmatique, autrement dite la ſupérieure, la thymique, la trachéale, la vertébrale, les cervicales, & quelquefois les intercoſtales ſupérieures, les carotides enfin,

toutes deſtinées à la tête & aux parties ſupérieures, participent à l'irritation. Les rameaux ſupérieurs de l'artere axillaire, qui ſont la mammaire externe, les thorachiques ſupérieures & inférieures, les ſcapulaires internes & externes & l'humérale, y ſont encore plus expoſées.

Ce méchaniſme explique comment l'*inoculation* faite aux bras, augmente l'éruption à la tête & les accidens qui l'accompagnent; il décide par conſequent pour l'*inoculation* aux jambes, dont l'éloignement de la tête & la nature des parties qui en ſont affectées par proximité ou par ſympathie, donnent bien de l'avantage. L'expérience le confirme, & c'eſt elle qui, depuis pluſieurs années, a déterminé M. Tronchin à abandonner l'ancienne méthode, & à *inoculer* aux jambes. Tout l'effort de l'éruption de Mademoiſelle d'Orléans fut aux jambes, & il eſt très-vraiſemblable que ſans les larmes qui coulent ſi facilement à ſon âge, elle n'en auroit pas eu aux paupieres.

Un autre déſavantage de l'*inoculation* aux bras, c'eſt qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché ſur le dos, & de s'y tenir pendant pluſieurs jours; la chaleur des reins en particulier & de l'épine du dos en général, que les maîtres de l'art craignent tant, eſt une raiſon plus que ſuffiſante pour préférer une méthode qui laiſſe au corps la liberté de ſes mouvemens, & qui maintient dans toutes ſes parties une égalité de chaleur, & une température ſi favorable à l'éruption.

Il eſt aiſé de conclure de ce qui a été dit, qu'il eſt indifférent pour les adultes que l'*inoculation* ſe faſſe au moyen des véſicatoires ou par inciſion, pourvu qu'elle ſe faſſe aux jambes. Il n'en eſt pas de même des enfans, la méthode la plus facile & la plus douce eſt non-ſeulement préférable, mais elle paroît néceſſaire. L'application & le panſement des petits véſicatoires eſt, pour ainſi dire, un jeu; ils n'ont rien qui effraye, & le traitement s'en fait ſans douleur: peut-être même que la guériſon en eſt plus prompte, vingt-un jours y ſuffiſent.

Maitland tranſmit à ſes ſucceſſeurs l'opération de Timoni, telle qu'il l'avoit reçue de ſon maître; la préparation lui appartenoit auſſi: la complaiſance avec laquelle on adopta celle-la, ne ſe démentit point dans celle-ci. Timoni étoit un maître avantageux, dont la vivacité, la prévention étoient incompatibles avec l'heureuſe défiance qui caractériſe les bons guides; il eſt même poſſible qu'accoutumé aux Grecs, dont la vie ſimple & frugale eſt un régime, il n'imagina pas que l'*inoculation* portée chez des peuples dont la vie ordinaire eſt un excès, exigeroit plus de précautions, & c'étoit aux Anglois ſur-tout d'en faire la remarque. Mais qui ne ſait que l'exemple ſéduit aiſément la raiſon, que les plus grands médecins en ſont quelquefois les dupes, & que les malades en ſont ſouvent les victimes. On crut qu'il falloit ſuivre Timoni, & on ne tint compte ni de la différence du climat, ni de celle des mœurs & des alimens. C'eſt à ce manque d'attention qu'on doit attribuer les premiers accidens de l'*inoculation*; & ce n'eſt pas la ſeule fois qu'on a mis injuſtement ſur le compte de l'art les fautes des artiſtes. Cette réflexion eſt ſi vraie, que nous avons nommé un maître de l'art, qui de mille *inoculés* n'en a pas perdu un ſeul. Il n'en faut pas tant pour prouver que de ſi grands ſuccès de l'*inoculation* entre les mains des habiles gens, portent avec eux les caracteres de la bénédiction divine.

Ainſi toutes les objections qu'on a élevées contre l'*inoculation* confiée à des yeux éclairés & à des mains ſages, ſe détruiſent par les faits, excepté celles que la malice, l'ignorance, la jalouſie ou l'opiniâtreté, oſent imaginer; on leur donne du prix en y répondant, & c'eſt le ſeul qu'elles puiſſent avoir.

La petite vérole artificielle préſerve de la contagion, tout comme la petite vérole naturelle; & s'il étoit vrai, ce qui n'a pas encore été décidé, qu'il y eût quelques exceptions à cette regle générale, on pourroit tout au plus en conclure, que la prudence prend quelquefois des précautions inutiles. L'*inoculation* ne communique aucune autre maladie, quoique la preuve n'en ſoit que négative; qui eſt-ce qui ne s'en contentera pas? la choſe n'eſt pas

ſuſceptible d'une preuve poſitive. (*a*) Trente années d'obſervations, dont aucune juſqu'à préſent ne l'invalide, doivent nous tranquilliſer; où eſt d'ailleurs le médecin ſage qui n'exige qu'on ſoit attentif ſur le choix du pus dont on ſe ſert pour *inoculer?* Si après tout ce qui a été dit & écrit ſur cette matiere, il étoit beſoin d'encouragemens, la petite vérole naturelle nous les donneroit en foule. C'eſt aux vrais médecins, & le nombre en eſt bien petit, à apprécier les complimens que les adverſaires de l'*inoculation* leur prodiguent; ils avoueront tous d'une voix, que dans les grandes épidémies les reſſources de l'art ſont très-petites, & les billets mortuaires n'en ſont que trop foi. Que ſeroit-ce ſi on ajoutoit, que peut-être l'art même rend la mortalité plus grande, & que la petite vérole eſt de toutes les maladies celle qu'on traite le plus mal? Epargnons au lecteur des réflexions auſſi triſtes, & aux médecins un compte auſſi mortifiant; chacun peut aiſément juger de ce qui ſe paſſe ſous ſes yeux; car quel eſt le pays, la ville, le bourg ou le village dont cette cruelle maladie ne décime les habitans? Montpellier qui paſſe en France pour être un des ſanctuaires de l'art, en a fait de nos jours la triſte expérience; mais tout le monde ne ſait pas qu'au Bréſil la petite vérole eſt mortelle pour le plus grand nombre d'habitans, que dans l'Amérique méridionale, elle fait autant de ravage que la peſte; qu'en Barbarie & au Levant, de cent il en meurt plus de trente. Paſſons ſous ſilence les victimes qu'elle laiſſe languiſſantes & privées de la vue & de l'ouïe, mutilées & couvertes de cicatrices. *Article de M.* TRONCHIN.

INOCULATION, (*Méd. légale.*) Depuis le temps qu'on diſpute ſur l'*inoculation*, il eſt arrivé ce qu'on a toujours vu dans les découvertes utiles; les docteurs ſe diſputoient, les intrigues, les cabales, la mauvaiſe foi étoient tour à tour employées: les obſervateurs ſages évaluoient les faits dans le ſilence, ils n'interrogeoient que la nature, & en ajoutant à ce que la tradition leur avoit appris, ce que leur propre expérience leur enſeignoit, ils marchoient à grands pas dans la carriere, lorſqu'à peine les autres ſe doutoient qu'elle fût ouverte. La vérité qui ne va que lentement, gagne toujours à être examinée ſans paſſion, elle eſt rarement le réſultat des diſputes polémiques.

On ne peut douter que l'enthouſiaſme, peut-être même l'intérêt, n'aient ſéduit de part & d'autre; on n'a vu que fort tard le véritable état de la queſtion, & ce n'eſt pas même aux gens de l'art qu'on en doit la connoiſſance. Un homme de génie, (M. d'Alembert) a ſubſtitué aux déclamations peu raiſonnées, la rigoureuſe analyſe des faits; & l'on a vu l'*inoculation* dépouillée de tout ce qui lui eſt étranger, ſe préſenter comme un moyen utile à l'état & conſolant pour le particulier qui l'adopte.

On a multiplié les calculs & les tables pour indiquer le rapport qu'il y a entre les victimes de la petite vérole naturelle & de l'artificielle: ces premieres conſéquences tirées des faits qu'on avoit ſous les yeux, ſont devenues preſque nulles par les connoiſſances acquiſes; on a ajouté aux choix & à la préparation du ſujet, le choix de la matiere qui doit ſervir à l'*inoculation*, la méthode de s'en ſervir ou d'inoculer, l'eſpece de traitement requis durant la maladie, & par d'heureuſes vues, ſecondées de l'expérience, on eſt parvenu à moins redouter les inconvéniens que l'*inoculation* préſentoit au premier abord.

Pluſieurs accidens ont été l'effet de la précipitation avec laquelle on ſe décidoit: à peu près comme on a vu l'antimoine produire de funeſtes effets dans des mains imprudentes; mais c'eſt la marche des hommes dans la carriere des connoiſſances; peut-on citer un grand remede en médecine dont les premieres épreuves n'aient pas été funeſtes? Sans parler de l'antimoine, il eſt naturel de ſuppoſer que tout remede efficace en petite quantité, a dû ſouvent être funeſte à pluſieurs hommes avant qu'on fût parvenu à en déterminer la doſe & à con-

(*a*) La preuve poſitive n'exiſtoit pas ou n'étoit pas encore devenue publique, quand ce mémoire a été écrit.

noître les circonſtances qui l'indiquoient & celles qui l'excluoient.

Il eſt très-eſſentiel dans la queſtion ſur l'*inoculation*, de diſtinguer l'intérêt général de l'état, de celui des particuliers : lorſqu'il ne s'agit point de ſauver l'état d'un danger preſſant ou de ſa deſtruction, le citoyen n'eſt pas obligé de lui faire le ſacrifice de ſa vie. Il importe peu à l'état que dans un danger commun à tous les hommes, tel ou tel ſe dévoue, pourvu que le plus grand nombre ſe ſauve; mais le particulier n'a pas les mêmes vues; ſon exiſtence eſt pour lui le terme de la nature & des devoirs, il n'apperçoit rien au delà qui puiſſe le dédommager du ſacrifice de ſa vie; & nulle loi, ſans être injuſte ou barbare, ne peut le forcer à ſubir ce ſort s'il ne s'y réſout volontairement.

Pourquoi s'étonner qu'un pere & qu'une mere déliberent ſur l'*inoculation* de leur enfant ? L'amour paternel, de tous les ſentimens le plus profond & le plus vif, ne ſait point calculer. Rien n'eſt comparable au plaiſir d'un pere qui contemple ſon fils, & l'idée qui peut le perdre ſouleve ſon cœur avec indignation. Tant que cette poſſibilité n'eſt liée qu'au haſard ou à la ſomme des choſes contingentes, il ſe flatte qu'il ſera compris dans le nombre de ceux qui ſont épargnés; mais dès qu'il apperçoit quelque apparence de certitude dans la poſſibilité du danger, il s'effraie & rien ne peut le raſſurer contre cette crainte. Il n'en eſt pas des vérités de ſentiment comme des vérités logiques ou métaphyſiques; celles-ci perſuadent l'homme qui réfléchit, lorſqu'elles ſe lient à la chaîne naturelle des rapports, que l'expérience bien vue & ſouvent répétée, a fait ſaiſir : elles n'ont le plus ſouvent d'autre obſtacle à ſurmonter que la froide incertitude; & malgré leur exacte conformité avec la nature des choſes, elles luttent ſouvent en vain contre l'homme bouillant qui ſe paſſionne. Les autres au contraire ne ſont jamais diſcutées avec le ſang froid qui éloigne la préoccupation, le ſentiment dont on eſt pénétré colore tous les objets, un inſtinct involontaire s'oppoſe à la lumiere qui veut percer; & ſi par haſard à travers le choc des raiſons & des ſentimens, on vient à bout de ſe convaincre que la crainte eſt peu fondée, un mouvement dont on n'eſt pas le maître, inſpire toujours la méfiance & fait retomber dans la premiere indéciſion.

Combien d'hommes ſe ſont paſſionnés de bonne foi dans des queſtions purement oiſeuſes & ſyſtématiques ! ils ſe ſont refuſés à l'évidence même lorſqu'il en réſultoit des conſéquences contradictoires avec leur opinion favorite.

La diſtance eſt immenſe entre le degré d'aſſentiment qu'excite l'amour du ſyſtême, & la force qui lie le pere à ſon fils. L'habitude ou les préjugés d'éducation font adopter & chérir l'uſage d'élever les enfans de telle ou de telle maniere; un pere ſe réſout à faire ce que tant d'autres font, parce qu'il ſuppoſe qu'on a bien raiſonné avant lui, & il s'épargne la peine de penſer ſur nouveaux frais, parce qu'il ſe méfie de ſa raiſon. Cette méfiance eſt inévitable dans ces circonſtances, & c'eſt peut-être dans les ſeuls objets de ſentiment que l'homme a la modeſtie de ne s'en pas faire accroire. Le médecin le plus dogmatique & le plus confiant pour les autres, tremble lorſqu'il eſt malade, & ne voit qu'incertitude dans ſes principes, lorſqu'il s'agit d'en faire l'application ſur ſon corps. Il appelle alors ſes confreres à ſon ſecours, il ceſſe de raiſonner pour entendre; & ſi leur avis eſt par bonheur uniforme, il éprouve une joie intérieure que ſes propres lumieres ne lui ont jamais cauſée. Telle eſt la force du témoignage général.

Mais comme parmi les objets de ſentiment, il en eſt beaucoup dont les nuances ſe lient à l'opinion ou au préjugé, il eſt important d'éclairer les hommes ſur leurs vrais intérêts. Cette entrepriſe ſi difficile pour quelques nations, ne doit être l'effet ni de la force, ni du ſimple raiſonnement; elle ne peut réuſſir que par l'exemple & le courage. Préſentez aux hommes un moyen qui améliore leur ſort, détruiſez avec ſoin leurs objections ſpécieuſes, mépriſez les autres & confirmez, par des exemples clairs & ſenſibles, le bien que vous leur annoncez, le temps fera le reſte. Les contradictions ſont un relief pour le vrai, elles engagent dans des

détails dont la perfection eſt l'effet, elles excitent l'attention des hommes indifférens, elles laſſent enfin ou épuiſent le premier obſtacle que l'habitude oppoſoit, & familiariſent avec l'idée d'une nouvelle conduite.

On a ſouvent vu par ce méchaniſme de froides vérités ſubſtituées à d'anciennes erreurs ſcellées par le temps, & qui étoient devenues, par l'habitude, des objets de ſentiment.

Notre légéreté, qui nous fait varier les modes, ne s'étend que ſur les objets indifférens : nous réſiſtons avec force aux nouveautés d'un autre genre; cette frivolité, ſi long-temps reprochée aux François, tient beaucoup à l'extérieur; mais je crois qu'il eſt peu de nation auſſi conſtante ou auſſi uniforme dans tout ce qui concerne les principaux uſages ou les habitudes : il ſeroit aiſé de citer dans notre conſtitution une foule d'objets ſur leſquels nous n'avons jamais varié, tandis que nos voiſins ont ſucceſſivement paſſé par les degrés les plus diſſemblables. Je conviens néanmoins que cette uniformité qui eſt un éloge dans quelques cas, n'eſt pas à beaucoup près auſſi louable dans d'autres; nous avons ſouvent réſiſté au bien qu'on nous offroit, par la ſeule habitude où nous ſommes de réſiſter aux nouvelles opinions. Nous n'avons jamais peut-être placé le courage à créer ou à faire un parti, le ridicule eſt chez nous ſi près de la nouveauté, & nous en ſommes ſi prodigues, qu'il eſt ſans exemple, dans notre hiſtoire, qu'un homme qui débitoit une opinion nouvelle & utile, ait été accueilli avec reconnoiſſance. Il faut donc ſe réſoudre à ſupporter des contradictions inévitables, & nous ne ſommes pas en droit d'exiger qu'un pere ait le courage de ſecouer, ſur un objet auſſi intéreſſant que l'*inoculation*, la prévention qu'il a pour mille choſes qui le touchent de moins près. Nous devons donc borner nos efforts à combattre la puſillanimité des uns par le détail des avantages & la prévention des autres, en détruiſant, autant qu'il eſt poſſible, les objections qu'ils oppoſent.

L'une des cauſes d'allarmes pour les peres de famille, eſt celle qui ſuppoſe qu'en inoculant la petite vérole à un enfant ſain, on peut auſſi lui communiquer les différens virus ou les vices originaires qu'ont ceux ſur leſquels on a pris la matiere de l'*inoculation*. J'aimerois autant qu'on dît qu'un vieillard qui communique la peſte à un jeune homme, lui communique auſſi ſa vieilleſſe, ou qu'un galleux ſcorbutique ou écrouelleux, communique à la fois à ceux qui le touchent la galle & le ſcorbut ou les écrouelles. Cette vaine objection, dont on m'a ſouvent oppoſé la force, peut être conſidérée comme une preuve du peu d'attention des adverſaires de l'*inoculation* dans le choix des obſtacles; on n'a voulu que répandre un effroi général, il ſemble même qu'on eût en vue d'ameuter les eſprits en leur faiſant entrevoir les conſéquences les plus dangereuſes. Je demanderois à ces hommes ſi prévenus ſur l'origine des cauſes des maladies les plus rebelles, s'ils ont vu les maladies vénériennes ſe communiquer d'un ſujet à l'autre, accompagnées de tous les virus qui ſe trouvent compliqués dans quelques ſujets : ſi la goutte, l'épilepſie, les écrouelles paſſent à la fois avec le virus vénérien dans le corps de ceux qui ont commerce avec d'autres perſonnes infectées de ce virus & atteintes de quelqu'une de ces maladies? Qu'on examine avec attention la maniere d'inoculer, le choix qu'on peut en faire, les précautions qu'on eſt le maître de prendre, & je ſuis perſuadé qu'il ne reſtera pas l'ombre de vraiſemblance à cette objection auſſi abſurde que hâtardée. La matiere de la petite vérole ſe porte vers la peau, & toutes les obſervations concourent à prouver qu'elle n'a d'autre qualité que celle de ce virus particulier. La complication de cette maladie avec d'autres eſt ſenſible pour tout médecin éclairé, & c'eſt auſſi pour cette raiſon qu'il importe aux citoyens de ne ſe fier pour ce choix qu'à des hommes qui ſoient accoutumés à diſtinguer les différentes formes ſous leſquelles cette maladie peut ſe produire. La petite quantité de matiere dont on ſe ſert pour l'*inoculation* & ſur-tout le temps où on la recueille, inſpirent une parfaite ſécurité ſur les ſuites. Je me diſpenſe d'entrer dans un détail plus circonſtancié, pour prouver que chaque maladie de l'eſpece de la petite vérole,

porte ſon caractere individuel, que l'humeur qu'elle évacue & qui a déja ſubi ce que les médecins appellent *la coction*, ſortant par le couloir naturel & ſpécialement affecté à cette eſpece de maladie, n'a d'autre vice ou d'autre qualité que celle de la maladie même; & en admettant en leur entier les théories des matieres morbifiques, qui circulent & ne ſe trouvent que dans le ſang ou les humeurs, cette conſéquence n'en eſt que plus lumineuſe & mieux fondée. J'en appelle à la ſimple obſervation & je réclame le témoignage des praticiens qui ont ſu tirer des conſéquences immédiates du ſeul aſſemblage des faits.

On a demandé ſi le peu de boutons qui ſuivent quelquefois l'*inoculation*, conſtituent une vraie petite vérole & ſi elle met à l'abri du retour. Les plus raiſonnables des adverſaires de l'*inoculation*, admettent qu'elle garantit de la petite vérole naturelle, tant que le nombre des boutons eſt conſidérable & que la marche de la maladie s'annonce par les ſymptômes ordinaires. Les peres ſont auſſi raſſurés ſur le ſort de leurs enfans & vivent dans une ſécurité parfaite ſur l'avenir, mais ils ſont allarmés lorſque l'*inoculation* n'a pas été ſuivie d'une petite vérole abondante & manifeſte.

Il eſt vrai qu'aſſez ſouvent on a tenté l'*inoculation* ſur des ſujets réfractaires, pour ainſi dire; &, ſans aſſigner la cauſe de cette ſingularité, l'on s'eſt vu dans la néceſſité de répéter l'opération pluſieurs fois, & même ſans ſuccès: ainſi les inoculateurs ſavent qu'il eſt des cas où l'*inoculation* n'a pas toujours ſon effet, mais un médecin un peu expérimenté les diſtingue. Le petit nombre de boutons n'a rien de commun avec ces cas, il ſuffit d'un ſeul bouton bien reconnu pour mettre à l'abri de la récidive; ceux qui n'ont pas éprouvé d'autre effet de l'*inoculation*, ou qui même n'ont préſenté aucune puſtule à l'extérieur, mais qui ont offert les autres ſymptômes caractériſtiques de la petite vérole, n'ont jamais pris la petite vérole par contagion, quoiqu'ils aient couché dans un même lit avec d'autres ſujets attaqués de la petite vérole naturelle. La matiere d'une petite vérole naturelle n'a pas le moindre degré d'énergie au deſſus de celle qu'on prend dans le ſeul bouton qui paroît dans l'*inoculation*; l'une & l'autre ſont également propres à inoculer, elles ſont également contagieuſes, & l'*inoculation* répétée ſur pluſieurs ſujets, ſur leſquels elle avoit déja réuſſi, a toujours été ſans ſuccès (M. Richard). Enfin, s'il faut recourir aux autorités, qu'on parcoure les écrits & les regiſtres rapportés en faveur de l'*inoculation*, on y verra que ſur pluſieurs milliers d'inoculés, on n'a pas encore une ſeule obſervation bien conſtatée de la récidive. Il faut ſuppoſer au moins le ſens commun dans un peuple auſſi éclairé que les Anglois; il n'eſt pas probable qu'un moyen penicieux ou inutile ſe fût perpétué chez eux & ſe fût même étendu durant une longue ſuite d'années, ſi le ſuccès le plus évident ne l'avoit accompagné. Si la petite vérole qui ſuit l'*inoculation* reſſemble en tout à la petite vérole naturelle, pourquoi ne voudroit-on pas qu'elle eût auſſi le privilege de n'attaquer qu'une fois le même ſujet? « Il y a douze cent ans que la petite vérole eſt connue en Europe, & il y a douze cent ans qu'on diſpute ſi on peut l'avoir deux fois ». Mead, Boerhaave, Chiras, Molin, après une longue pratique dans les trois plus grandes villes de l'Europe, Paris, Londres, Amſterdam, aſſurent n'avoir jamais vu la petite vérole attaquer deux fois le même ſujet. En ſuppoſant même cette récidive poſſible, elle ſeroit d'un ſeul ſur ſoixante & dix mille inoculés, ſelon le calcul de M. de la Condamine, qui d'ailleurs ſuppoſe à cet égard beaucoup plus que le fait ne démontre. (Les exemples rapportés à ce ſujet roulent également ſur des petites véroles naturelles & artificielles, &, en les admettant tous indiſtinctement, on ne voit pas qu'il en réſulte le moindre argument plauſible contre l'utilité de l'*inoculation*). Mais le petit nombre de boutons peut-il être un ſujet d'allarme, lorſqu'au contraire on devroit s'en féliciter? La petite vérole naturelle eſt cenſée bénigne, & l'on eſt tranquille ſur les ſuites lorſqu'elle eſt dans ce cas, pourquoi n'en ſera-t-il pas de même dans l'*inoculation*? Une réflexion de M. Gatti prouve bien évidemment l'inſuffiſance de

cette objection. Lorſqu'il ne ſuccede qu'un ſeul bouton ou une puſtule à l'*inoculation*, à l'endroit même de la piquûre, n'eſt-il pas clair que ſi la piquûre n'eût pas ſuffi pour communiquer le virus, la matiere qui ſe ramaſſe enſuite ſous la peau pour former ce bouton ſuffiroit certainement pour faire une ſeconde *inoculation* plus efficace ? Cette matiere eſt puiſée dans le corps même du ſujet, elle eſt placée le plus avantageuſement poſſible, pour communiquer la contagion, & lorſqu'elle ne s'étend pas au-delà, c'eſt ſans doute parce que le virus eſt épuiſé.

Le nombre conſidérable de récidives de la petite vérole tant naturelle qu'artificielle, rapporté par les auteurs qui ont écrit contre l'*inoculation*, eſt capable de répandre le doute le plus accablant ſur la plûpart des queſtions de médecine ; cette controverſe ſi long-temps agitée, & ſi peu prête à finir, eſt, comme le dit M. d'Alembert, le ſcandale de la médecine ; elle ſuppoſe que cette maladie, malheureuſement ſi commune, n'a pas encore été aſſez bien obſervée pour que les médecins conviennent unanimement de ce qui en fait le véritable caractere. Ce reproche qui n'eſt que trop vrai, à beaucoup d'égards, retombe moins ſur la médecine que ſur les médecins eux-mêmes. Rien de ſi commun que de voir de prétendus obſervateurs décider dogmatiquement dès leur premiere viſite qu'un enfant a la petite vérole lorſqu'il n'a que quelqu'une des maladies cutanées ou éruptives qui lui reſſemblent. Leur déciſion précipitée qui les annonce comme des hommes ſupérieurs en diſcernement, les engage à ſoutenir leur opinion malgré l'évidence qui lui eſt contraire : ils ſe font une eſpece de point d'honneur de ne pas ſe rétracter ; & comme ils n'ont d'autres juges que des témoins ignorans ou inexperts, ils ſont crus ſur leur parole. Delà réſultent les contradictions multipliées dont la médecine fourmille, & c'eſt auſſi par-là qu'il faut expliquer pourquoi dans le déluge d'ouvrages dont nous ſommes inondés, il en eſt & peu qui portent cette empreinte de vérité naïve, qui doit être le ſeul mérite de la bonne médecine d'obſervation. *Je me crois perdu*, me diſoit un des grands hommes de ce ſiecle, *lorſque le médecin qui me ſoigne, baptiſe ma maladie dès ſa premiere viſite.*

Nous n'avons pas aſſez vu, & nous ne ſommes pas aſſez ſûrs de notre jugement, pour oſer nous croire infaillibles ; le médecin qui prononce ſur le ſort de ſon malade à la premiere inſpection & dès le commencement de la maladie, eſt ſemblable à un juge qui condamneroit à mort ſur des indices ſaiſis au premier interrogatoire. Peut-être ſeroit-il utile qu'on introduisît en médecine des formes auſſi détaillées que dans l'exercice de la juſtice criminelle ; elles autoriſeroient le médecin à paroître ignorant ſans expoſer ſa réputation, elles lui fourniroient le temps néceſſaire pour réfléchir & comparer les ſymptômes, elles garantiroient enfin l'eſpece humaine des imprudences meurtrieres des charlatans, & mettroient dans tout ſon jour le médecin philoſophe dont le ſcepticiſme eſt toujours malignement interprété. L'utilité de l'expectation en médecine eſt trop avérée pour qu'on eût à craindre que le délai dans les remedes fût généralement pernicieux.

Si les particuliers pris ſéparément peuvent retirer quelque fruit de l'*inoculation*, à plus forte raiſon l'état doit-il y trouver ſon avantage, & protéger cette pratique par tous les moyens poſſibles. On a quelque peine à ſaiſir le vrai motif de l'arrêt du parlement, qui défend à la partie la plus précieuſe de la nation d'uſer d'une méthode reconnue pour bonne : en effet les particuliers ſont dans l'impoſſibilité de ſe déplacer, ſoit par la nature de leurs occupations, ſoit par le peu d'étendue de leurs facultés : on ne voit d'autre bien dans cette prohibition, que celui de calmer la fermentation qu'avoient excité les clameurs des anti-inoculiſtes, & de raſſurer les crédules citoyens qui s'étoient laiſſés effrayer. Ces raiſons ne ſubſiſtent plus, le public eſt accoutumé aux oppoſitions des uns & aux ſuccès des autres ; il eſt preſque devenu juge par la quantité de faits arrivés ſous ſes yeux, & cette révolution, que les vérités long-temps combattues amenent enfin, eſt ſur le point de ſe terminer.

Les principales raiſons qui troublerent la paix publique, & porterent l'autorité à regarder l'*inoculation* comme pernicieuſe,

furent de deux ſortes ; les unes théologiques, les autres priſes dans la médecine même.

Les premieres ſont de toutes les inconſéquences la plus abſurde ; les miniſtres éclairés de la religion ont avoué que ce qui concerne la ſanté du corps n'a aucun rapport avec leur miniſtre : pluſieurs d'entr'eux ont approuvé & même fait l'apologie de cette méthode, & il ne reſte aux anti-inoculateurs déclarés, que la honte d'avoir voulu abuſer des moyens les plus reſpectables pour étayer leurs opinions. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. d'Alembert ſur ce ſujet ; ceux qu'une conſcience ſcrupuleuſe rend irréſolus ou méfians, peuvent s'y convaincre qu'il n'y a aucun rapport entre l'*inoculation* & la faculté de théologie.

Une objection importante, non en elle-même, mais parce qu'elle a fait bannir l'*inoculation* de l'enceinte de la capitale, eſt celle qui ſuppoſe que l'*inoculation* étend & multiplie la contagion du virus variolique. C'eſt cette objection qui paroît avoir donné lieu à l'arrêt du parlement, & c'eſt auſſi par ce ſeul côté que la queſtion de l'*inoculation* peut trouver place dans un article deſtiné à examiner les rapports de la médecine avec la légiſlation.

Wagſtaff avoit, depuis long-temps, accuſé l'*inoculation* de répandre le virus variolique en même temps qu'il nioit que la maladie donnée par l'inſertion fût une vraie petite vérole ; on réfuta victorieuſement ſes calculs & ſes preuves, & l'on démontra ſurtout ſa mauvaiſe foi. On a renouvellé depuis cette ſinguliere prétention ; on a cité quelques épidémies cruelles dont les ravages s'étoient accrus, on n'a pas manqué de les attribuer aux *inoculations* faites par quelques médecins, comme ſi de deux choſes ſimplement coéxiſtantes, l'une devoit être néceſſairement la cauſe de l'autre. L'*inoculation* préſentée alors comme un attentat à la vie des citoyens & à la tranquillité publique, a été déférée aux magiſtrats dont la vigilance éclairée & alarmée tout à la fois, a cru important d'écarter les cauſes de la contagion, ſans proſcrire une pratique reconnue utile.

On a répondu & prouvé depuis long-temps que les épidémies qu'on avoit citées comme un exemple de la contagion produite par l'*inoculation*, n'étoient rien moins que concluantes ; on a heureuſement reconnu que ces épidémies avoient commencé avant qu'on s'aviſât d'inoculer, & en cela le haſard a fourni une réponſe déciſive ; je dis le haſard, car enfin il étoit poſſible qu'on inoculât avant ces épidémies, & dans cette circonſtance même on n'en eût pas été plus fondé à les regarder comme un effet de l'*inoculation*, puiſque la coéxiſtence ne ſuffit point pour démontrer la relation de deux choſes, mais qu'il faut une liaiſon entr'elles pour l'établir. Combien d'épidémies cruelles n'a-t-on pas vu & ne voit-on pas encore indépendamment de l'*inoculation* ? Plus de deux mille enfans moururent de la petite vérole à Montpellier en 1744, avant même qu'on penſât à l'*inoculation*, & qu'on s'y doutât de ſes avantages. Il n'y a point de partie de l'Europe qui ne préſente, dans ſon hiſtoire, des exemples d'épidémies meurtrieres avant que l'*inoculation* fût connue. La petite vérole ne ceſſe jamais entiérement dans les grandes villes telles que Paris, Londres ; elle ſe ranime par intervalles avec vigueur, & s'étend ſur un grand nombre de ſujets ; mais nous ignorons quelles ſont les cauſes de cette activité nouvelle qu'elle paroît acquérir dans certaines circonſtances ; ces cauſes ne paroiſſent pas dues à la concentration du virus, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, dans un même lieu ; on voit quelquefois dans l'hôtel-dieu de Paris, pluſieurs centaines de petites véroles à la fois, ſans qu'il paroiſſe que le voiſinage de cette maiſon s'en reſſente. Ce quartier de Notre-Dame n'eſt pas plus ſujet à cette maladie que les autres quartiers de Paris, quoiqu'il ſoit certain qu'il y a toujours quelque petite vérole dans l'enceinte de l'hôtel-dieu ; on convient même que cette maladie ne ſe communique pas d'une ſalle à l'autre dans cet hôpital. Perſonne ne s'eſt encore aviſé, dans les petites véroles naturelles, d'interdire toute communication entre ceux qui ſont atteints & ceux qui ne le ſont pas ; les médecins, les chirurgiens, les prêtres, les gardes-malades ſe répandent indifféremment dans tous les quartiers après avoir aſſiſté les perſonnes attaquées

de la petite vérole ; on eſt ſans méfiance ſur cet article, & pourquoi voudroit-on être moins indulgent pour la petite vérole artificielle ? N'eſt-il pas démontré que c'eſt la même maladie, & que s'il y a quelque différence, ce n'eſt qu'en ce que l'artificielle eſt preſque toujours moins conſidérable que l'autre ? La petite vérole inoculée eſt contagieuſe ſans doute, & perſonne ne le conteſte, mais elle ne l'eſt pas plus que la petite vérole naturelle, & une foule de raiſons plauſibles indiquent au contraire qu'elle eſt moins à craindre à cet égard. Il paroît que l'*inoculation* eſt de toutes les barrieres la plus puiſſante que l'on puiſſe oppoſer aux progrès de la contagion naturelle, parce qu'en affranchiſſant à la fois, ſi l'on veut, une partie des citoyens de cette cruelle maladie, elle les met hors d'état de la contracter de nouveau, & conſéquemment de la communiquer.

La plûpart des maladies qui emportent rapidement ceux qu'elles attaquent, ſont, comme l'obſerve M. Bordeu, la preuve d'une contradiction manifeſte dans les principes des médecins anti-inoculateurs. Ils conviennent qu'une ſaignée faite la veille ou le jour même, ſauveroit un apoplectique, qu'une violente pleuréſie peut être guérie par une ſaignée faite à propos, qu'un convaleſcent qui meurt après avoir mangé, auroit échappé, ſi au lieu de manger il eût pris médecine. Ces conſéquences ſont fondées ſur les principes reçus, & la théorie qu'ils admettent leur en démontre la légitimité : il eſt clair que l'*inoculation*, préſentée avec tous les avantages qu'on ne peut méconnoître, eſt à la petite vérole ce que les remedes propoſés ſont aux maladies dont je viens de parler ; on ne peut conteſter l'un, ſans s'expoſer à conteſter les autres, ou ſans tomber dans une contradiction manifeſte.

Par quelle injuſtice les médecins ſe refuſeront-ils à la propagation d'une méthode admiſe unanimement par nos voiſins, approuvée & miſe en pratique par les plus grands médecins de l'Europe, tandis qu'ils ſe permettent tous les jours des eſſais ſur des remedes, douteux, & par-là même ſuſpect ? La ciguë, la juſquiame, la belladona ſont employées ſous différentes formes, & dans une foule de maladies, ſans qu'on s'aviſe de réclamer contre ces remedes dangereux ; on ſuppoſe quelques lumieres aux médecins qui en font uſage. Il n'y a point d'épidémie nouvelle durant laquelle un praticien ne tâtonne, pour ainſi dire, au commencement avant que de ſe décider ſur un traitement régulier & ſuivi ; on varie les remedes, on les combine, on prend conſeil des ſeules circonſtances, on n'écoute que l'obſervation ou l'expérience, & l'on s'obſtinera dans la petite vérole à être uniforme, opiniâtre & aveugle ? Cette inconſéquence eſt digne de la barbarie des ſiecles qui nous ont précédés.

Le traitement de la petite vérole eſt encore un objet de diſcuſſion parmi les médecins : les uns n'emploient que les remedes échauffans, les autres ne veulent que les rafraîchiſſans. Ils s'appuient tous ſur leur expérience, ils ailéguent des théories probables, & ne manquent jamais de raiſons. On laiſſe une entiere liberté au médecin qui exerce ſa profeſſion, il lui eſt permis de s'en tenir à l'une des deux méthodes indifféremment, quoiqu'il paroiſſe évident que l'une des deux eſt eſſentiellement mauvaiſe ; & lorſque dans cette perplexité un inoculateur annonce un troiſieme parti plus favorable & bien moins ſuſpect, on réveille contre lui ſeul une attention que des abus ſans nombre n'avoient pu exciter ; on devient intolérant ſur un bien preſque inconteſtable, ſans s'appercevoir qu'on tolere tous les jours des maux qu'on ne peut conteſter. (*Cet article eſt de M.* LA FOSSE, *docteur en médecine, de la faculté de Montpellier*).

Nouvelle méthode d'inoculer, pratiquée par MM. Sutton, & miſe au jour par M. Dimſdale.

Ce docteur ayant entendu parler de la méthode des nouveaux inoculateurs (les Sutton), ce qu'on en rapportoit lui paroiſſant extraordinaire, il crut devoir prendre tous les moyens honnêtes qu'il pourroit trouver pour s'inſtruire de leurs procédés ; c'eſt le fruit de ſes découvertes, confirmées par une pratique très-étendue qu'il publia dans la brochure indiquée ci-deſſus, & dans laquelle il donne un traité complet de la pratique de l'*inoculation*.

Il traite donc d'abord de l'âge, de la conſtitution du ſujet, & de la ſaiſon de l'année la plus propre à l'*inoculation*. Et, 1°. il croit qu'on peut inoculer des perſonnes de tout âge; il n'en excepte que les enfans au-deſſous de deux ans, parce qu'ils ſont alors expoſés à une foule d'accidens, qui, venant à concourir avec la petite vérole, peuvent les mettre en danger de perdre la vie. Ces accidens ſont, la dentition, les fievres, les devoiemens, les convulſions, *&c.* 2°. Il penſe qu'on a été trop ſévere ſur le choix des ſujets: il ne croit pas que les maladies chroniques ſoient un obſtacle au ſuccès de cette opération. Il n'en eſt pas de même des maladies aiguës ou critiques, non plus que de ceux qui portent des marques évidentes d'une grande acrimonie dans les humeurs, ni de ceux dont la conſtitution a été trop affoiblie par des évacuations exceſſives, *&c.* Il veut qu'on traite ces ſortes de ſujets avant de les *inoculer*. 3°. Quant à la ſaiſon de l'année, il eſt encore perſuadé qu'on a tort de préférer le printemps & l'automne, ayant toujours obſervé que l'éruption étoit beaucoup plus abondante dans le printemps & l'automne, & étant la ſaiſon la plus expoſée aux maladies épidémiques; d'où il conclut qu'elles ſont moins favorables à l'*inoculation* que les autres ſaiſons: il croit cependant qu'on peut inoculer dans toutes les ſaiſons, pourvu qu'on mette les malades à l'abri des chaleurs de l'été, & qu'on les empêche de ſe tenir trop chaudement pendant l'hiver.

Sa préparation conſiſte à affoiblir les conſtitutions trop fortes, à fortifier celles qui ſont trop foibles, à corriger ce qui eſt vicié, & à débarraſſer l'eſtomac & les inteſtins de crudités & de leurs effets. C'eſt par la diete qu'il travaille à produire ces effets & cette préparation: il ne la fait durer que huit à neuf jours, pendant leſquels il fait prendre le ſoir en ſe couchant, à deux jours d'intervalle l'une de l'autre, trois doſes d'une poudre compoſée de huit grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écreviſſes compoſée, & un huitieme de grain de tartre émétique: c'eſt la doſe qui convient aux conſtitutions fortes; il la diminue pour les tempéramens plus foibles: le lendemain il donne une doſe de ſel de glauber dans l'eau de gruau. Il inſiſte moins ſur les purgatifs, dans les conſtitutions foibles; il leur permet quelque peu de viande, & même un peu de vin. Quant aux enfans, il ſe contente de leur nettoyer les entrailles avec quelque préparation mercurielle, qui a l'avantage de les débarraſſer des vers. Lorſqu'il en a le choix, il préfere d'inoculer les femmes immédiatement après leurs regles, afin que tout ſe paſſe dans l'intervalle d'une période à l'autre: cependant on peut, ſans inconvénient, faire l'opération en tout temps. On a *inoculé* avec ſuccès des femmes enceintes: malgré cela, à moins qu'il n'y ait des raiſons bien urgentes, il ne croit pas qu'on doive inoculer les femmes dans cette ſituation.

Voici la maniere de pratiquer l'inſertion qui lui a le mieux réuſſi. Le ſujet qui doit être *inoculé*, étant dans la même maiſon, ou plutôt dans la même chambre qu'une perſonne actuellement attaquée de la petite vérole, on prend, avec la pointe d'une lancette, un peu de matiere variolique dans l'endroit où a été faite l'inſertion, ſi le malade a été inoculé, ou d'une puſtule, s'il a la petite vérole naturelle. Avec cette même lancette, on fait au bras, dans l'endroit où l'on a coutume de faire les cauteres, une petite plaie qui diviſe l'épiderme, & pénetre juſqu'au corps de la peau, ſans l'effleurer: on fait cette plaie la plus petite qu'il eſt poſſible, ne lui donnant qu'un huitieme de pouce de longueur. On écarte les bords de la plaie avec l'index & le pouce; & on frotte le plat de la lancette ſur l'inciſion pour y faire pénétrer la matiere variolique dont elle eſt chargée. On fait cette opération aux deux bras, & quelquefois en deux endroits différens ſur le même bras. Il n'a pas obſervé qu'il y eût aucun inconvénient à multiplier ces piquûres, & il n'applique ni emplâtre, ni bandage, ni rien pour couvrir la plaie.

Il aſſure que cette méthode ne lui a jamais manqué; & l'expérience lui a démontré que le malade ne court aucun riſque de prendre l'infection par la voie naturelle dans ce moment; ainſi il n'y a aucun danger d'approcher la perſonne qu'on veut inoculer du malade: cependant il ſe-

pare enſuite, par un excès de précautions, ſes inoculés de ceux qui ont déja la maladie.

Il regarde comme une choſe indifférente d'inoculer avec une matiere priſe d'une perſonne attaquée d'une petite vérole naturelle ou artificielle : il a employé l'une & l'autre avec le même ſuccès. Il eſt également indifférent de prendre cette matiere avant ou après la criſe de la maladie. Lorſqu'il en a le choix, il préfere de la prendre dans le temps de la fievre d'éruption, parce que c'eſt alors qu'il croit qu'elle a ſa plus grande activité : dans tous les cas, lorſqu'il la prend d'une perſonne inoculée, c'eſt toujours de la partie où a été faite l'inſertion, étant toujours ſûr d'y trouver une matiere propre à produire l'infection, ſi la maladie a pris. Si on n'a ni malade de la petite vérole, ni inoculé ſous la main, on peut ſe ſervir d'un fil, à la maniere ordinaire, pourvu qu'il ſoit récemment imprégné.

Le ſecond jour qui ſuit l'opération, ſi on regarde avec une lentille la petite piquûre qui a été faite, on apperçoit une tache couleur d'orange, & la peau d'alentour paroît ſe retirer. Ce jour, M. Dimſdale fait prendre, le ſoir en ſe couchant, trois grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écreviſſe compoſée, & un dixieme de grain de tartre émétique. Le quatre ou le cinq, en appliquant le doigt ſur la piquûre, on y apperçoit une petite dureté : le malade ſent de la démangeaiſon dans la partie qui paroît légérement enflammée, & on y apperçoit une petite veſſie pleine d'une liqueur claire. Vers le ſix, on ſent le plus ordinairement un peu de douleur & d'embarras ſous l'aiſſelle, qui annonce que l'éruption ne tardera pas à ſe faire, & eſt d'un très-bon augure. Quelquefois le ſept, le plus ſouvent le huit, la fievre d'éruption paroît ; elle eſt accompagnée d'une légere douleur de tête & de reins, à laquelle ſuccedent des alternations de friſſon & de chaleur, qui continuent plus ou moins vivement, juſqu'à ce que l'éruption ſoit complette. Dans le même temps, le malade ſe plaint d'un mauvais goût dans la bouche, & ſon haleine a l'odeur de la petite vérole.

L'inflammation du bras s'étend rapidement ; & en la regardant à la loupe, la piquûre paroît entourée d'un nombre infini de petites puſtules confluentes qui augmentent de volume, & s'étendent de plus en plus, à meſure que la maladie avance. Le dix ou le onze, on apperçoit une efflorescence circulaire ou ovale autour de la piquûre, qui s'étend quelquefois ſur la moitié du bras, mais qui le plus ſouvent n'excede pas la grandeur d'une piece de vingt-quatre ſous : comme cette efflorescence eſt au deſſous de l'épiderme, elle eſt unie au toucher, & n'eſt pas douloureuſe : c'eſt encore un ſigne favorable ; il accompagne l'éruption ; tous les accidens ceſſent, la douleur & l'embarras de l'aiſſelle ſe diſſipent.

La fievre eſt preſque toujours ſi douce, qu'elle n'exige aucun ſecours, qu'une ſeconde priſe du remede preſcrit pour le ſecond jour ; & le lendemain, une potion laxative, compoſée de deux onces d'infuſion de ſéné, demi once de manne, & deux gros de teinture de jalap : ce qu'on fait prendre dès qu'on apperçoit les premiers ſymptômes de l'éruption, ſi l'on peut craindre qu'ils ſoient un peu forts.

Si on apperçoit tous ces ſignes de bonne heure, c'eſt une marque que l'événement ſera favorable. Mais il arrive quelquefois, que quoique l'infection ait pris, la peau qui entoure la piquûre reſte pâle ; ſes bords ne s'élargiſſent point ; ils demeurent applatis ; le malade ne ſent ni démangeaiſon ni douleur. Quelquefois le cinquieme & même le ſixieme jour, les changemens ſont ſi peu ſenſibles, qu'on doute ſi l'infection a pris. Comme cela annonce que la maladie ſera d'une plus mauvaiſe eſpece, M. Dimſdale répete tous les ſoirs la poudre ci-deſſus ; & ſi elle n'agit pas par les ſelles, il faut prendre le lendemain du ſel de Glauber, ou la potion laxative déja décrite ; ce qu'il répete plus ou moins, ſuivant l'exigence du cas. Cette pratique avance l'inflammation qui eſt toujours à déſirer.

Au lieu de confiner le malade dans ſon lit, ou même dans ſa chambre, lorſque les ſymptômes de la fievre éruptive paroiſſent, notre inoculateur ordonne, dès que l'effet

de la médecine eſt paſſé, de ſortir en plein air, quelque froid qu'il faſſe, & de boire de l'eau froide à ſa ſoif, en recommandant ſeulement de ne pas demeurer en place, mais de ſe promener doucement. Dans les commencemens, cela paroît fort dur aux malades; mais M. Dimſdale eſt ſi perſuadé que c'eſt de-là que dépend tout le ſuccès de l'opération, qu'il n'en diſpenſe perſonne, pas même ceux qui ont peine à ſe ſoutenir, & qui ont beſoin qu'on les aide à marcher, à moins que le temps ne fût trop mauvais, ou que le malade ne fût d'une conſtitution trop foible. A peine ont-ils reſpiré l'air frais, que le courage leur revient, ainſi que le goût pour les alimens; il ſurvient une légere ſueur, accompagnée d'une éruption favorable, & la fievre ſe diſſipe.

En général l'éruption eſt très-légere; quelquefois même elle ſe borne à la piquûre. Le malade a rarement beſoin d'aucun ſecours: s'il ſent quelques foibleſſes, on lui donne un peu de bouillon, ou un verre de vin dans le jour, ou un peu de petit lait fait avec le vin, le ſoir en ſe couchant: on permet auſſi de temps en temps ces légers cordiaux aux perſonnes foibles ou âgées: à cela près, le malade obſerve juſqu'à ce moment, le régime qu'on lui a d'abord preſcrit; mais lorſque l'éruption eſt complette, ſi cela eſt néceſſaire, on lui laiſſe manger un peu de quelque viande légere bouillie, comme du poulet, du veau ou du mouton. Si l'éruption a été abondante, pour peu que le malade ſoit conſtipé, on preſcrit quelques doux laxatifs qui accélerent la maturité. Lorſque la deſſication eſt faite, on permet au malade de rendre peu à peu ſon premier régime de vie. On ſent bien que comme on n'a point fait de plaie, il n'y a point d'ulcere à panſer: il arrive cependant quelquefois, quoique rarement, qu'il reſte un peu de ſuintement à l'endroit de la piquûre; on ſe contente d'y mettre du cérat, ou ſi cela étoit trop long-temps à ſe ſécher, par la mauvaiſe diſpoſition du ſujet, on a recours à quelques doux purgatifs.

Les ſymptômes irréguliers qui peuvent ſurvenir, ſont, 1°. des maux de cœur, accompagnés de vomiſſement: ce ſymptôme eſt rare, & un léger vomitif ſuffit pour le calmer: il diſparoît toujours à la premiere apparition de l'éruption. 2°. Une efflorescence érésipélateuſe, plus ou moins étendue, qui paroît par plaques, & ſe diſſipe aiſément. 3°. Quelquefois tout le corps eſt couvert d'une éruption qui reſſemble à la petite vérole confluente la plus maligne, mais qui n'eſt pas accompagnée, comme elle, de cette proſtration de force qui décele la malignité. D'ailleurs, en y regardant de plus près, on diſtingue aiſément quelques puſtules diſtinctes plus grandes que les autres, qui ſont les véritables taches de la petite vérole. Dans ce cas, on empêche les malades de boire froid, & on leur fait garder la chambre, ſans cependant leur permettre de ſe tenir dans leur lit. S'ils ſe ſentent foibles, on leur donne un peu de petit lait au vin, ou quelqu'autre léger cordial; mais au bout de deux ou trois jours la peau ſe brunit, & il ne reſte que quelques puſtules diſtinctes. 4°. L'éruption ſe fait quelquefois plus tôt ou plus tard que nous ne l'avons dit ci-deſſus; & elle ſe borne, dans quelques ſujets, au ſeul endroit où s'eſt faite l'*inoculation*, ou bien il ſurvient un petit nombre de puſtules qui n'ont point l'apparence de petite vérole, ne viennent point à maturité, & ſe ſechent le troiſieme jour; ce qui a fait douter à M. Dimſdale ſi les perſonnes à qui cela eſt arrivé, étoient à l'abri d'une nouvelle infection. Mais, en ayant inoculé pluſieurs une ſeconde fois, & pluſieurs autres s'étant expoſés à l'infection ſans qu'aucun ait repris cette maladie, il croit pouvoir prononcer qu'ils en ſont à l'abri.

Les avantages de cette nouvelle méthode ſont d'être accompagnés de beaucoup moins d'accidens que l'ancienne, & de n'être jamais ſuivie de ces abcès de glandes, de ces ophtalmies, ni de ces ulceres qui ſurvenoient quelquefois aux plaies, & donnoient beaucoup plus de peine que la maladie même. Sur 1500 malades, M. Dimſdale n'a vu qu'un ſeul enfant qui ait eu un abcès ſous l'aiſſelle, & dans quelques autres, deux petits clous à côté de la piquûre: il n'a jamais vu d'ophtalmie véritable: dans deux

ceux cas ſeulement, il a été obligé de faire tirer un peu de ſang aux malades, *&c.*

M. Dimſdale termine ſon ouvrage par vingt-neuf obſervations qui viennent à l'appui des regles qu'il a tracées dans le corps de ſon ouvrage. (*P*)

INOCULATION, ſ. f. (*Jardinage.*) c'eſt l'action d'enter en bouton, en écuſſon, dont parlent aſſez ſouvent Virgile, Pline, Columelle. *Voyez* GREFFE.

INODORE, SUBSTANCE, (*Chimie & mat. med.*) on appelle ainſi toute ſubſtance qui eſt naturellement dépourvue de principe aromatique ou odorant. *Voyez* ODORANT *principe.* (B)

INOFFICIEUX, adj. (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui nuit aux endroits que quelqu'un avoit à eſpérer. On appelle *teſtament inofficieux* le teſtament dans lequel ceux qui ont droit de légitime, ſont exhérédés ou paſſés ſous ſilence.

On appelle *donation inofficieuſe & dot inofficieuſe*, celles qui ſont ſi exceſſives qu'il ne reſte pas de quoi fournir les légitimes. *Voy.* INOFFICIOSITÉ, TESTAMENT, LÉGITIME & QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt tout ce qui ſe fait contre le devoir naturel, *quaſi contra officium pietatis.*

Voyez ci-devant INOFFICIEUX & PLAINTE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ *plainte d'*, *inofficioſi querela*, (*Droit Romain.*) action accordée chez les Romains aux enfans exhérédés, par laquelle action ils faiſoient examiner en juſtice, non ſi le teſtateur avoit eu le pouvoir de donner ſes biens, pour de juſtes cauſes, à d'autres qu'à eux, mais ſeulement ſi les raiſons qui l'avoient porté à faire une diſpoſition auſſi contraire aux ſentimens naturels, étoient ſuffiſantes. Que s'il paroiſſoit qu'il y eût été uniquement pouſſé par quelque ſurpriſe, quelque artifice, quelque fraude, ou qu'il eût agi par pure bizarrerie, la ſucceſſion étoit adjugée d'autorité publique à ceux qui auroient hérité par le teſtament même, ſi le défunt l'eût fait ſans paſſion, ſans prévention, & ſans un travers d'eſprit extraordinaire; cependant, pour adoucir en quelque choſe ce que la *plainte d'inofficioſité* renfermoit d'injurieux à la mémoire du teſtateur, les enfans deshérités prenoient la tournure de ſoutenir que leur pere n'avoit pas eu l'uſage libre de ſon bon ſens, lorſqu'il avoit teſté; mais au fond cette tournure n'étoit qu'un jeu d'eſprit, & la déciſion des juges reſtoit comme parmi nous toujours arbitraire, ce qui eſt un grand défaut dans la juriſprudence. *Voyez* ici Mornacius, *ad leg. II & IV*, ff. *de inoffic. teſtam.* Grotius, dans ſes *ſparſiones florum* ſur ces loix; M. Noodt, ſur *digeſt. lib. V, tit. ij, de inoffic. teſtam.* Domat. *loix civiles, part. II. liv. III, tit. ij:* les obſervations de M. de Bynkerthoek, *lib. II, cap. xij;* Puffendorf. (*D. J.*)

INONDATION, ſ. f. (*Phyſ.*) débordement d'eaux qui ſortent de leur lit.

" Preſque tous les pays arroſés par de grands fleuves, dit M. de Buffon dans le *premier volume de ſon hiſtoire naturelle*, ſont ſujets à des *inondations* périodiques ſur tous les pays bas & voiſins de leur embouchure; & les fleuves qui tirent leurs ſources de fort loin, ſont ceux qui débordent le plus régulierement. Tout le monde a entendu parler des *inondations* du Nil; il conſerve dans un grand eſpace, & fort loin dans la mer, la douceur & la blancheur de ſes eaux. Strabon & les autres anciens auteurs ont écrit qu'il avoit ſept embouchures; mais aujourd'hui il n'en reſte que deux qui ſoient navigables; il y a un troiſieme canal qui deſcend à Alexandrie, pour remplir les citernes, & un quatrieme canal qui eſt encore plus petit; comme on a négligé depuis fort long-temps de nettoyer les canaux, ils ſe ſont comblés: les anciens employoient à ce travail un grand nombre d'ouvriers & de ſoldats, & tous les ans, après l'*inondation*, l'on enlevoit le limon & le ſable qui étoient dans les canaux; ce fleuve en charrie une très-grande quantité. Tout le plat pays de l'Egypte eſt inondé par le Nil; mais ce débordement eſt bien moins conſidérable aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois (*voyez* FLEUVE); car Hérodote nous dit que le Nil étoit cent jours à croître, & autant à décroître; ſi le fait eſt vrai, on ne peut guere en attribuer la cauſe qu'à l'élévation du terrein que le limon des eaux a hauſſé peu-à-peu, & à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de

l'Afrique dont il tire ſa ſource : il eſt aſſez naturel d'imaginer que ces montagnes ont diminué, parce que les pluies abondantes qui tombent dans ces climats pendant la moitié de l'année, entraînent les ſables & les terres du deſſus des montagnes dans les vallons, d'où les torrens les charrient dans le canal du Nil, qui en emporte une bonne partie en Egypte, où il les dépoſe dans ſes débordemens.

» Le Nil n'eſt pas le fleuve dont les *inondations* ſoient périodiques & annuelles ; on a appellé la riviere de Pégu *le Nil indien*, parce que ſes débordemens ſe font tous les ans régulierement ; il inonde ce pays à plus de trente lieues de ſes bords, & il laiſſe comme le Nil un limon qui fertiliſe ſi fort la terre, que les pâturages y deviennent excellens pour le bétail, & que le riz y vient en ſi grande abondance, qu'on en charge tous les ans un grand nombre de vaiſſeaux, ſans que le pays en manque. Quelques autres fleuves débordent auſſi tous les ans (*voyez* FLEUVE) ; mais tous les autres fleuves n'ont pas des débordemens périodiques, & quand il arrive des *inondations*, c'eſt un effet de pluſieurs cauſes qui ſe combinent pour fournir une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordinaire, & pour retarder en même temps le vîteſſe du fleuve ». Voyez *les articles* FLEUVE & DÉBORDEMENT.

INOPINÉ, adj. (*Gramm.*) qui vient ſans être attendu. Un accident *inopiné* ; un bonheur *inopiné* ; ainſi il ſe prend en bonne & en mauvaiſe part.

INOSARCION, (*Hiſt. nat.*) nom donné à une eſpece d'émeraude par les anciens naturaliſtes. On dit que cette pierre n'étoit pas d'une couleur nette & pure comme celle des belles émeraudes ; mais elle avoit des veines qui faiſoient que la lumiere y étoit réfléchie, de maniere qu'on y voyoit des couleurs changeantes comme celles de la queue du paon, & de la gorge des pigeons. *Supplem.* de Chambers.

INOUI, adj. (*Gram.*) dont on a pas encore entendu parler. On dit le cas eſt *inoui* ; l'action eſt *inouie* ; il eſt *inoui* qu'on ait puni deux fois pour la même faute. Il ſe prend encore dans un autre ſens, comme dans ces vers :

Cerbere en eſt ému ; ſes oreilles avides
Savourent des accens aux enfers inouis ;
Et ſur le front des Euménides
Les ſerpens en ſont réjouis.

INOWLADISLOW, *Inniuladiſlovia*, (*Géog.*) ville de Pologne, capitale de la Cujavie, avec un fort & un château où réſide l'évêque de Gneſne ; elle eſt ſituée ſur le bord méridional de la Viſtule, à 32 lieues N. O. de Varſovie, 15 N. O. de Lembourg. *Long.* 37, 15 ; *lat.* 52, 58. (*D. J.*)

IN PACE, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) eſt un mot latin qui ſe dit chez les moines, d'une priſon où l'on enferme ceux qui ont commis quelque grande faute.

On faiſoit autrefois pluſieurs cérémonies pour mettre un religieux *in pace* ; mais elles ne ſont plus d'uſage aujourd'hui. *Voyez* PRISON.

On dit auſſi de ceux qu'on a mis dans une priſon perpétuelle, qu'on les a mis *in pace*.

On dit auſſi quelquefois *requieſcat in pace*, qui ſont des mots latins dont l'égliſe ſe ſert dans les prieres qu'elle fait à Dieu, pour que les ames des fideles défunts repoſent en paix.

On met auſſi ces mots au bas des épitaphes, à la place de ceux dont ſe ſervoient les anciens Romains, S. T. T. L. c'eſt-à-dire, *ſit tibi terra levis*, que la terre vous ſoit légere ; ou *ſit humus cineri non onerosa tuo*. Voyez *Dictionn. de Trévoux.*

IN-PROMPTU, (*Littérat.*) eſt un terme latin fort uſité en françois & en anglois, pour ſignifier un ouvrage fait ſans préparation & ſur le champ, par la force & la vivacité de l'eſprit.

Pluſieurs perſonnes font paſſer pour des *in-promptus* des pieces qu'ils ont faites à loiſir & de ſang-froid.

I N Q

INQUANT, ſ. m. (*Juriſ.*) ancien terme de pratique, qui eſt encore uſité dans quelques provinces, pour exprimer les encheres. Ce terme vient du latin *in quantum* que l'on diſoit pour demander à combien la choſe étoit portée. Les encheres ſe faiſoient anciennement par demandes & par réponſes. L'officier qui faiſoit l'adjudication, deman-

doit à ceux qui ſe préſentoient pour enchérir *in quantum rem dicebant*, & l'enchériſſeur répondoit une ſomme. *Voyez* ENCHERE. (*A*)

INQUART, ſ. m. (*Docimaſ.*) c'eſt le départ par la voie humide, où l'or eſt à la quantité de l'argent, comme un eſt à trois. Voici les conditions requiſes pour que cette opération réuſſiſſe bien. On ſait que l'eau-forte agit bien ſur l'argent, quand il eſt en la quantité relative dont nous venons de parler, & elle agit d'autant mieux qu'il y a plus d'argent; mais ſi l'or n'y eſt pas pour moins d'un tiers, l'eau-forte n'agit pas; il faut ajouter de l'argent, mais il ne faut pas y en mettre plus qu'il ne convient; car alors il s'en détache des paillettes d'or ce qu'on n'a point à craindre avec les proportions requiſes, à moins que la diſſolution ne ſe faſſe trop rapidement; car l'or doit reſter dans ſon entier. *Voyez* CORNET, DÉPART, ROULEAU & GRENAILLER.

IN-QUARTO, ſ. m. (*Imprimerie.*) une des formes qu'on donne aux livres, elle dépend de la maniere dont la feuille a été imprimée. L'*in-quarto* porte huit pages par feuille.

INQUIET, (*Maréchal.*) un cheval *inquiet* eſt la même choſe qu'un cheval qui a de l'ardeur. *Voyez* ARDEUR.

INQUIETATION, (*Juriſprud.* eſt un ancien terme de pratique, qui ſignifie *trouble, interruption.* Il ſe trouve dans quelques coutumes, notamment dans les *articles 113, 114 & 118 de la coutume de Paris. Voyez* INTERRUPTION, TROUBLE. (*A*)

INQUIETUDE, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) c'eſt une agitation de l'ame qui a pluſieurs cauſes; l'*inquiétude*, quand elle eſt devenue habituelle, ſe trouve ordinairement dans les hommes, dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'inſtinct, les goûts, les talens. Ils ſentent fréquemment le beſoin de faire autre choſe que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'*inquiétude* eſt preſque toujours l'effet du mécontentement de ſoi-même, du doute de ſoi-même, & du prix extrême qu'on attache à la poſſeſſion de ſa maîtreſſe, d'une place, de ſon ami. Il y a un autre genre d'*inquiétude*, qui n'eſt qu'un effet de l'ennui, du beſoin, des paſſions, du dégoût. Il y a l'*inquiétude* des remords. *Voyez* REMORDS.

INQUIÉTUDE, (*Med. Pathologie.*) ſymptome de maladie déſigné plus communément dans le langage ordinaire par les noms d'*anxiété*, d'*angoiſſe*, de *jactation*, &c. *V.* ANGOISSE & JACTATION.

INQUISITEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) un officier du tribunal de l'inquiſition. *Voyez* INQUISITION & OFFICE. *Congrégation du S.*

Il y a des *inquiſiteurs* généraux & des *inquiſiteurs* particuliers. Saint Dominique fut le premier *inquiſiteur* général, commis par Innocent III, & par Honoré III contre les hérétiques Albigeois. De là vient que les généraux de cet ordre ont été long-temps comme *inquiſiteurs* nés dans la chrétienté. Le pape même qui les nomme actuellement, laiſſe toujours ſubſiſter à Rome la congrégation du ſaint office dans le couvent de la Minerve des dominicains; & ces moines ſont encore *inquiſiteurs* dans 32 tribunaux de l'Italie, ſans compter ceux de l'Eſpagne & du Portugal.

Les *inquiſiteurs* généraux de la ville de Rome en particulier, ſont les cardinaux membres de la congrégation du ſaint office. Ils prennent le titre d'*inquiſiteurs généraux* dans toute la chrétienté; mais heureuſement ils n'ont point de juriſdiction en France, dont le royaume fait partie de la chrétienté.

Le grand *inquiſiteur* d'Eſpagne eſt nommé par le roi d'Eſpagne, & après avoir été confirmé par le pape il juge en dernier reſſort & ſans appel à Rome. Le droit de confirmation ſuffit à ſa Sainteté pour prouver que l'*inquiſition* releve d'elle immédiatement.

Je finis par une requête inutile, c'eſt de prier MM. les *inquiſiteurs* d'Eſpagne & de Portugal, de vouloir bien lire les très-humbles remontrances qui leur ſont adreſſées dans l'eſprit des loix, *liv. XXV. chap. xiij.* (*D. J.*)

INQUISITEUR D'ÉTAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. de Veniſe.*) membre du tribunal qu'on appelle le tribunal des *inquiſiteurs d'état*, le plus révoltant & le plus formidable qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il eſt ſeulement compoſé de trois membres,

qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & d'un des conſeillers du dôge. Ces trois hommes exercent leur pouvoir abſolu ſur la vie de tous les ſujets de l'état, & même ſur celle des nobles, après avoir ouï leur juſtification, ſans être tenus de rendre compte à perſonne de leur conduite, ni d'en communiquer avec aucun conſeil, s'ils ſe trouvent tous trois de même avis.

Les deux ſeuls *avocadors* ou procureurs généraux ont droit de ſuſpendre pendant trois jours les jugemens de ce tribunal, lorſqu'il ne s'agit pas d'un crime que le tribunal répute poſitif.

Ses exécutions ſont très-ſecretes; & quelquefois ſur la ſimple confrontation de deux témoins ou d'eſpions dont la ville eſt remplie, ils envoient noyer un miſérable pour quelques propos qui lui auront échappé contre le gouvernement. Veniſe ſe ſert de ce terrible moyen pour maintenir ſon ariſtocratie.

Cette magiſtrature eſt permanente, parce que les deſſeins ambitieux peuvent être commencés, ſuivis, ſuſpendus, repris; elle eſt cachée, parce que les crimes qu'elle eſt cenſée punir, ſe forment dans le ſecret. Elle a une inquiſition générale, parce qu'elle doit connoître de tout. C'eſt ainſi que la tyrannie s'exerce ſous le prétexte d'empêcher l'état de perdre ſa liberté; mais elle eſt anéantie cette liberté par tout pays où trois hommes peuvent faire périr dans le ſilence à leur volonté, les citoyens qui leur déplaiſent. (*D. J.*)

INQUISITION, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) juriſdiction eccléſiaſtique érigée par le ſiege de Rome en Italie, en Eſpagne, en Portugal, aux Indes même, pour extirper les Juifs, les Maures, les infideles, & les hérétiques.

Cette juriſdiction après avoir pris naiſſance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouſe en 1229, & confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX, en 1233. Innocent IV étendit ſon empire en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Eſpagne s'y vit entiérement ſoumiſe en 1448, ſous le regne de Ferdinand & d'Iſabelle. Le Portugal l'adopta ſous Jean III l'an 1557, conformément au modele reçu par les Eſpagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III avoit formé la congrégation de ce tribunal ſous le nom du *ſaint-office*; & Sixte V confirma cette congrégation en 1558. Ainſi l'*inquiſition* relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut plantée malgré pluſieurs contradictions dans un grand nombre d'états de la chrétienté.

Parcourons tous ces faits avec M. de Voltaire, & dans un plus grand détail, mais qui certainement n'ennuiera perſonne. Le tableau qu'il en a tracé eſt de main de maître, on ne ſauroit trop en multiplier les copies.

Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, que vers l'an 1200 le pape Innocent III, érigea ce tribunal qui juge les penſées des hommes; & ſans aucune conſidération pour les évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine, la cour de Rome en commit la déciſion à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquiſiteurs avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui extermineroit les condamnés, de reconcilier à l'égliſe, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bizarrerie des événemens qui met tant de contradiction dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus ſévere de ce tribunal.

L'empereur Fréderic II, accuſé par le pape, tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut ſe laver du reproche en prenant ſous ſa protection les inquiſiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par leſquels il mandoit aux juges ſéculiers de livrer aux flammes ceux que les inquiſiteurs condamneroient comme hérétiques obſtinés, & de laiſſer dans une priſon perpétuelle ceux que l'*inquiſition* déclareroit repentans. Fréderic II, malgré cette politique, n'en fut pas moins perſécuté, & les papes ſe ſervirent depuis, contre les droits de l'empire, des armes qu'il leur avoit données.

En 1255 le pape Alexandre III, établit

l'*inquiſition* en France ſous le roi S. Louis. Le gardien des cordeliers de Paris, & le provincial des dominicains étoient les grands inquiſiteurs. Ils devoient par la bulle d'Alexandre III, conſulter les évêques ; mais ils n'en dépendoient pas. Cette étrange juriſdiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïques au point que bientôt le ſoulévement de tous les eſprits ne laiſſa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avoient plus de crédit, parce que tout déſobéis qu'ils étoient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent long-temps, ils étoient toujours à la tête de la faction Guelphe, contre celle des Gibelins. Ils ſe ſervirent de cette *inquiſition* contre les partiſans de l'empire ; car en 1302 le pape Jean XXII fit procéder par des moines inquiſiteurs, contre Mathieu Viſconti, ſeigneur de Milan, dont le crime étoit d'être à l'empereur Louis de Baviere. Le dévouement du vaſſal à ſon ſuzerain fut déclaré héréſie ; la maiſon d'Eſt, celle de Malateſta furent traitées de même, pour la même cauſe ; & ſi le ſupplice ne ſuivit pas la ſentence, c'eſt qu'il étoit plus aiſé aux papes d'avoir des inquiſiteurs que des armées.

Plus ce tribunal prenoit de l'autorité, & plus les évêques qui ſe voyoient enlever un droit qui ſembloit leur appartenir, le reclamoient vivement ; cependant ils n'obtinrent des papes que d'être les aſſeſſeurs des moines.

Sur la fin du treizieme ſiecle en 1289, Veniſe avoit déja reçu l'*inquiſition*, avec cette différence, que tandis qu'ailleurs elle étoit toute dépendante du pape, elle fut dans l'état de Veniſe toute ſoumiſe au ſénat. Il prit la ſage précaution d'empêcher que les amendes & les confiſcations n'appartinſſent pas aux inquiſiteurs. Il eſpéroit par ce moyen modérer leur zele, en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens : mais comme l'envie de faire valoir les droits de ſon miniſtere, eſt chez les hommes une paſſion auſſi forte que l'avarice, les entrepriſes des inquiſiteurs obligerent le ſénat long-temps après, ſavoir au ſeizieme ſiecle, d'ordonner que l'*inquiſition* ne pourroit jamais faire de procédure ſans l'aſſiſtance de trois ſénateurs. Par ce réglement, & par pluſieurs autres auſſi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Veniſe, à force d'être éludée. *Voyez* Fra-Paolo *ſur cet article.*

Un royaume où il ſembloit que l'*inquiſition* dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, eſt préciſément celui où elle n'a jamais eu d'entrée, j'entends le royaume de Naples. Les ſouverains de cet état & ceux de Sicile ſe croyoient en droit, par les conceſſions des papes, d'y jouir de la juriſdiction eccléſiaſtique. Le pontife romain & le roi ſe diſputant toujours à qui nommeroit les inquiſiteurs, on n'en nomma point ; & les peuples profiterent pour la premiere fois des querelles de leurs maîtres. Si finalement l'*inquiſition* fut autoriſée en Sicile, après l'avoir été en Eſpagne par Ferdinand & Iſabelle en 1478, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Caſtille, un privilege de la couronne, & non un tribunal romain ; car en Sicile c'eſt le roi qui eſt pape.

Il y avoit déja long-temps qu'elle étoit reçue dans l'Arragon ; elle y languiſſoit ainſi qu'en France, ſans fonction, ſans ordre, & preſque oubliée.

Mais après la conquête de Grenade, ce tribunal déploya dans toute l'Eſpagne cette force & cette rigueur que jamais n'avoient eu les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Eſpagnols eût alors quelque choſe de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réfléchies qu'ils commirent dans le nouveau monde : on le voit ſur-tout ici par l'excès d'atrocité qu'ils porterent dans l'exercice d'une juriſdiction où les Italiens, ſes inventeurs, mettoient beaucoup de douceur. Les papes avoient érigé ces tribunaux par politique, & les inquiſiteurs eſpagnols y ajouterent la barbarie la plus atroce.

Lorſque Mahomet II eut ſubjugué la Grece, lui & ſes ſucceſſeurs laiſſerent les vaincus vivre en paix dans leur religion : & les Arabes maîtres de l'Eſpagne n'avoient jamais forcé les chrétiens regnicoles à recevoir le mahométiſme. Mais après la priſe de Grenade, le cardinal Ximenès voulut que tous les Maures fuſſent chrétiens, ſoit qu'il y fût porté par le zele, ſoit qu'il

écoutât l'ambition de compter un nouveau peuple ſoumis à ſa primatie.

C'étoit une entrepriſe directement contraire au traité par lequel les maures s'étoient ſoumis, & il falloit du temps pour la faire réuſſir. Ximenès néanmoins voulut convertir les maures auſſi vîte qu'on avoit pris Grenade; on les prêcha, on les perſécuta, ils ſe ſoulevérent; on les ſoumit, & on les força de recevoir le baptême. Ximenès fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce ſigne de religion à laquelle ils ne croyoient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouverent pas plus d'indulgence que les maures. Il y en avoit beaucoup en Eſpagne. Ils étoient ce qu'ils ſont par tout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profeſſion bien loin d'être turbulente, ne peut ſubſiſter que par un eſprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autoriſés par le pape en Italie: il y a près de 280 ſynagogues en Pologne. La ſeule ville d'Amſterdam poſſede environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puiſſe aſſurément faire le commerce ſans leur ſecours. Les Juifs ne paroiſſoient pas plus dangereux en Eſpagne, & les taxes qu'on pouvoit leur impoſer étoient des reſſources aſſurées pour le gouvernement. Il eſt donc bien difficile de pouvoir attribuer à une ſage politique la perſécution qu'ils eſſuyerent.

L'*inquiſition* procéda contr'eux, & contre les Muſulmans. Combien de familles mahométanes & juives aimerent mieux alors quitter l'Eſpagne que de ſoutenir la rigueur de ce tribunal? Et combien Ferdinand & Iſabelle perdirent-ils de ſujets? C'étoient certainement ceux de leur ſecte les moins à craindre, puiſqu'ils préféroient la fuite à la révolte. Ce qui reſtoit feignit d'être chrétien; mais le grand inquiſiteur Torquemada fit regarder à la reine Iſabelle tous ces chrétiens déguiſés comme des hommes dont il falloit confiſquer les biens & proſcrire la vie.

Ce Torquemada dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'*inquiſition* eſpagnole, cette forme juridique qu'elle conſerve encore aujourd'hui, & qui eſt oppoſée à toutes les loix humaines. Il fit pendant quatorze ans le procès à plus de 80 mille hommes, & en fit brûler cinq ou ſix mille avec l'appareil des plus auguſtes fêtes.

Tout ce qu'on nous rapporte des peuples qui ont ſacrifié des hommes à la divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuſes. Les Eſpagnols n'en conçurent pas d'abord aſſez d'horreur, parce que c'étoient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on ſacrifioit; mais bientôt eux-mêmes devinrent victimes: car lorſque les dogmes de Luther éclaterent, le peu de citoyens qui fut ſoupçonné de les admettre, fut immolé; la forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui on vouloit.

Voici quelle eſt cette forme: on ne confronte point les accuſés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne ſoit écouté: un criminel, flétri par la juſtice, un enfant, une courtiſanne, ſont des accuſateurs graves. Le fils peut dépoſer contre ſon pere, la femme contre ſon époux, le frere contre ſon frere: enfin l'accuſé eſt obligé d'être lui-même ſon propre délateur, de deviner, & d'avouer le délit qu'on lui ſuppoſe, & que ſouvent il ignore. Cette procédure inouie juſqu'alors, & maintenue juſqu'à ce jour, fit trembler l'Eſpagne. La défiance s'empara de tous les eſprits; il n'y eut plus d'amis, plus de ſociété; le frere craignit ſon frere, le pere ſon fils, l'épouſe ſon époux: c'eſt de-là que le ſilence eſt devenu le caractere d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile; les plus adroits s'empreſſerent d'être les archers de l'*inquiſition*, ſous le nom de ſes familiers, aimant mieux être ſatellites, que de s'expoſer aux ſupplices.

Il faut encore attribuer à l'établiſſement de ce tribunal, cette profonde ignorance de la ſaine philoſophie, où l'Eſpagne demeure toujours plongée, tandis que l'Allemagne, le Nord, l'Angleterre, la France, la Hollande, & l'Italie même ont découvert tant de vérités, & qui ont élargi la ſphere de nos connoiſſances. Deſcartes philoſophoit librement dans ſa retraite en Hollande, dans le temps que le grand Galilée à l'âge de 80 ans, gémiſſoit dans les priſons de l'*inquiſition*, pour avoir découvert le mouvement de la terre. Jamais la nature

humaine n'eſt ſi avilie, que quand l'ignorance eſt armée du pouvoir ; mais ces triſtes effets de l'*inquiſition* ſont peu de choſe en comparaiſon de ſes ſacrifices publics qu'on nomme *auto-da fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précedent.

C'eſt un prêtre en ſurplis, c'eſt un moine voué à la charité & à la douceur, qui fait dans de vaſtes & profonds cachots, appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'eſt enſuite un théatre dreſſé dans une place publique, où l'on conduit au bûcher tous les condamnés, à la ſuite d'une proceſſion de moines & de confrairies. On chante, on dit la meſſe, & on tue des hommes. Un aſiatique qui arriveroit à Madrid le jour d'une telle exécution, ne ſauroit ſi c'eſt une réjouiſſance, une fête religieuſe, un ſacrifice, ou une boucherie; & c'eſt tout cela enſemble. Les rois, dont ailleurs la ſeule préſence ſuffit pour donner grace à un criminel, aſſiſtent à ce ſpectacle ſur un ſiege moins élevé que celui de l'inquiſiteur, & voient expirer leurs ſujets dans les flammes. On reprochoit à Montézuma d'immoler des captifs à ſes dieux; qu'auroit-il dit s'il avoit vu un *auto-da fé ?*

Ces exécutions ſont aujourd'hui plus rares qu'autrefois ; mais la raiſon qui perce avec tant de peine quand le fanatiſme eſt ſur le trône, n'a pu les abolir encore.

L'*inquiſition* ne fut introduite dans le Portugal, que vers l'an 1557, & même quand ce pays n'étoit point ſoumis aux Eſpagnols ; elle eſſuya d'abord toutes les contradictions que ſon ſeul nom devroit produire : mais enfin elle s'établit, & ſa juriſprudence fut la même à Lisbonne qu'à Madrid. Le grand inquiſiteur eſt nommé par le roi, & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'il nomme *ſaint*, ſont ſoumis en Eſpagne & en Portugal, au tribunal de la capitale. L'*inquiſition* eut dans ces deux états la même ſévérité & la même attention à ſignaler ſa puiſſance.

En Eſpagne, après le décès de Charles-Quint, elle oſa faire le procès à l'ancien confeſſeur de cet empereur, à Conſtantin Ponce, qui périt dans un cachot, & dont l'effigie fut enſuite brûlée dans un *auto-da fé*.

En Portugal, Jean de Bragance ayant arraché ſon pays à la domination eſpagnole, voulut auſſi le délivrer de l'*inquiſition* : mais il ne put réuſſir qu'à priver les inquiſiteurs des confiſcations ; ils le déclarerent excommunié après ſa mort; il fallut que la reine ſa veuve les engageât à donner au cadavre une abſolution auſſi ridicule qu'elle étoit honteuſe : par cette abſolution on le déclaroit coupable.

Quand les Eſpagnols paſſerent en Amérique, ils porterent l'*inquiſition* avec eux. Les Portugais l'introduiſirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autoriſée à Lisbonne.

On ſait l'hiſtoire de l'*inquiſition* de Goa. Si cette juriſdiction opprime ailleurs le droit naturel, elle étoit dans Goa contraire à la politique. Les Portugais n'alloient aux Indes, que pour y négocier. Le commerce & l'*inquiſition* ſont incompatibles. Si elle étoit reçue dans Londres & dans Amſterdam, ces villes ſeroient déſertes & miſérables : en effet, quand Philippe II la voulut introduire dans les provinces de Flandres, l'interruption du commerce fut une des principales cauſes de la révolution.

La France & l'Allemagne ont été heureuſement préſervées de ce fléau ; elles ont eſſuyé des guerres horribles de religion, mais enfin les guerres finiſſent, & l'*inquiſition* une fois établie ſemble devoir être éternelle.

Cependant le roi de Portugal a finalement ſecoué ſon joug, en ſuivant l'exemple de Veniſe; il a ſagement ordonné, pour anéantir toute puiſſance de l'*inquiſition* dans ſes états, 1°. que le procureur-général accuſateur communiqueroit à l'accuſé les articles de l'accuſation, & le nom des témoins : 2°. que l'accuſé auroit la liberté de choiſir un avocat, & de conférer avec lui : 3°. il a de plus défendu d'exécuter aucune ſentence de l'*inquiſition* qu'elle n'eût été confirmée par ſon conſeil. Ainſi les projets de Jean de Bragance ont été exécutés un ſiecle après par un de ſes ſucceſſeurs.

Sans doute qu'on a imputé à un tribunal, ſi juſtement déteſté, des excès d'horreurs qu'il n'a pas toujours commis : mais c'eſt être mal-adroit que de s'élever contre l'*inquiſition* par des faits douteux, & plus encore, de chercher dans le menſonge de quoi la rendre odieuſe ; il ſuffit d'en connoître l'eſprit.

Béniſſons le jour où l'on a eu le bonheur d'abolir dans ce royaume une juriſdiction ſi contraire à l'indépendance de nos rois, au bien de leurs ſujets, aux libertés de l'égliſe gallicane, en un mot à toute ſage police. L'*inquiſition* eſt un tribunal qu'il faut rejeter dans tous les gouvernemens. Dans la monarchie, il ne peut faire que des hypocrites, des délateurs & des traîtres. Dans les républiques, il ne peut former que des malhonnêtes gens. Dans l'état deſpotique, il eſt deſtructeur comme lui. Il n'a ſervi qu'à faire perdre au pape un des plus beaux fleurons de ſa couronne, les provinces-unies; & à brûler ailleurs, auſſi cruellement qu'inutilement, un grand nombre de malheureux.

Ce tribunal inique, inventé pour extirper l'héréſie, eſt préciſément ce qui éloigne le plus tous les proteſtans de l'égliſe romaine; il eſt pour eux un objet d'horreur. Ils aimeroient mieux mourir mille fois que de s'y ſoumettre, & les chemiſes enſoufrées du ſaint office ſont l'étendard contre lequel on les verra toujours réunis. De-là vient que leurs habiles écrivains propoſent cette queſtion: « Si les puiſſances proteſtantes ne pourroient pas ſe liguer avec juſtice pour détruire à jamais une juriſdiction cruelle ſous laquelle gémit le chriſtianiſme depuis ſi long-temps. »

Sans prétendre réſoudre ce problême, il eſt permis d'avancer, avec l'auteur de l'*eſprit des loix*, que ſi quelqu'un dans la poſtérité oſe dire qu'au dix-huitieme ſiecle tous les peuples de l'Europe étoient policés, on citera l'*inquiſition*, pour prouver qu'ils étoient en grande partie des barbares; & l'idée que l'on en prendra ſera telle qu'elle flétrira ce ſiecle, & portera la haine ſur les nations qui adoptoient encore cet établiſſement odieux. (*D. J.*)

Voici comme M. l'abbé Couturier, chanoine de Saint Quentin, en parle dans ſon panégyrique de ſaint Louis, imprimé en 1769.

» Vous rappellerai-je ici, cette guerre funeſte & ſacrée, qui, pendant 20 ans deſola le Languedoc? guerre, où un zele aveugle qui s'armoit au nom de la religion par tant de crimes: guerre, où l'on ſe faiſoit une loi de réduire les villes en cendres, d'égorger les priſonniers, d'arracher les moiſſons, de déraciner les vignes; où l'on voyoit par-tout des échafauds dreſſés ſur le champ de bataille; où les flammes des bûchers ſe mêloient aux embraſemens des villes. C'eſt au milieu de tant de maux que naquit l'*inquiſition*. Miniſtre d'un Dieu de paix & de charité, je puis ſans doute blâmer un tribunal qui combattoit l'erreur par des bourreaux; je puis joindre ma voix à celle de ſaint Martin de Tours, qui s'éleva contre ceux qui firent condamner à mort des hérétiques, qu'il eût fallu inſtruire avec ſaint Ambroiſe, qui rejeta toute communion avec les perſécuteurs; à celle de ſaint Grégoire de Narbonne, qui refuſa toujours de ſe ſervir des mêmes armes; à celle de ſaint Auguſtin, qui conjuroit les magiſtrats de ne pas déshonorer la religion par les ſupplices; à celle d'un auteur reſpectable (M. Fleuri), qui n'eſt pas moins l'oracle de la piété que de la raiſon.

Ce tribunal, né à la fin du douzieme ſiecle dans le comté de Toulouſe, appuyé en Italie par des empereurs, dominant à Rome, reſtreint à Veniſe, combattu avec ſuccès à Naples, autoriſé en Italie, terrible en Eſpagne comme en Portugal, où on le vit auſſi entouré de flammes & de ſang, qui de là s'eſt étendu en Amérique & dans les Indes: oſerois-je le dire, ce tribunal fut quelque temps établi en France ſous ſaint Louis; ne craignons point de l'avouer: où eſt le grand homme qui n'ait pas beſoin quelquefois d'apologie? Mais ce qui prouve la droiture & la bonté de ſon cœur, c'eſt que dès le moment qu'il vit des excès, il les arrêta; c'eſt qu'un homme coupable, qui, ſous le nom d'*inquiſiteur*, commettoit impunément des crimes, fut condamné à des chaînes éternelles ».

Ce beau morceau a ſuſcité des ennemis à l'auteur, qui en a triomphé. Il prouve du moins les progrès de la ſaine philoſophie parmi nous: il eſt étonnant qu'il ſe trouve encore en France des apologiſtes de l'*inquiſition*. (*C.*)

INQUOFFO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante d'Afrique, commune dans les royaumes de Congo & d'Angola. Elle reſſemble à la vigne-vierge, & produit une grande quantité des petites grappes chargées de grains, de la groſſeur des grains de coriandre, mais qui ont le goût des grains de

poivre.

poivre. Les habitans s'en ſervent dans la cuiſine, & leur trouvent même plus de force qu'au poivre ordinaire.

* INRAMO, ſ. f. (*Commerce.*) ſorte de coton en maſſe & non filé, qui ſe tire du Levant & de l'Egypte par la voie du Caire.

INSAG, ſ. m. (*Ornit. exot.*) nom vulgaire que les habitans des iſles Philippines donnent à une eſpece de perroquets communs dans leurs bois. Ces ſortes de perroquets ont tout le corps d'un beau verd luſtré, & la tête d'un rouge vif, éclatant. (*D. J.*)

INSALITA, (*Hiſt. nat.*) Quelques naturaliſtes entendent par ce mot les corps étrangers au regne minéral, qui étant renfermés ſous terre, y ont été pénétrés de quelques ſels minéraux, tels ſont pluſieurs bois foſſiles chargés de vitriol ou d'alun. On prétend qu'on a trouvé dans les mines de ſel qui ſont près de Cracovie en Pologne, une poule avec ſes œufs pénétrée & comme pétrifiée par le ſel. (—)

INSANDA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique, qui ſe trouve abondamment au royaume de Congo. On nous dit qu'il reſſemble beaucoup au laurier d'Europe. Les Negres mettent ſon écorce en macération, & en font une étoffe aſſez fine, dont les plus opulens ſe vêtiſſent.

* INSATIABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être aſſouvi. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des maladies où l'on eſt tourmenté d'une faim *inſatiable*. Les paſſions ſont *inſatiables*.

INSCRIPTION, ſ. f. (*Littérat. Antiq. Médailles.*) caracteres gravés ſur le marbre ou le bronze, pour perpétuer à la poſtérité la mémoire de quelque événement.

La maniere la plus ordinaire chez les anciens peuples du monde, pour conſerver le ſouvenir des faits qu'ils regardoient comme mémorables, étoit l'uſage des monumens matériels. On ſe contenta, dans les ſiecles groſſiers, pour y parvenir, de dreſſer en colonnades des monceaux de pierres. Quand Jacob & Laban ſe réconcilierent, dit la Geneſe, *chap. xxxj, verſ.* 45, le premier prit une pierre qu'il érigea en forme de colonne, pour ſervir de témoignage de cette réconciliation; les freres de Laban prirent à leur tour des pierres, & en firent un monceau. Jacob & Laban donnerent chacun en leur langue, à cet amas de pierres, le nom de *monceau du témoignage*, parce que ce monceau de pierres devoit reſter pour témoignage ſolemnel du traité d'amitié qu'ils contractoient enſemble.

Xénophon rapporte, dans l'hiſtoire de la fameuſe retraite des dix mille, que les ſoldats ayant vu le Pont-Euxin, après avoir eſſuyé beaucoup de fatigues & de dangers, éleverent une grande pile de pierres, pour marquer leur joie, & laiſſer des veſtiges de leurs voyages.

Cependant ces pierres n'avoient rien qui montrât qu'elles ſignifioient quelque choſe, que leur poſition & leur ſituation. Elles remettoient bien devant les yeux quelque événement, mais on avoit beſoin de la mémoire, pour ſe rappeller cet événement.

Dans la ſuite, on fit cenſément parler ces pierres même, premiérement en leur donnant des figures qui repréſentoient des dieux, des hommes, des batailles, & en faiſant des bas-reliefs, où ces choſes étoient dépeintes; ſecondement, en gravant deſſus des caracteres ou des lettres qui contenoient des *inſcriptions* de noms.

Cette coutume de graver ſur les pierres ſe pratiqua de toute ancienneté chez les Phéniciens & les Egyptiens, d'où les Grecs en emprunterent l'uſage, pour perpétuer la mémoire des événemens de leur nation. Ainſi dans la citadelle d'Athenes, il y avoit, au rapport de Thucydide, *Liv. VI*, des colonnes où étoit marquée l'injuſtice des tyrans qui avoient uſurpé l'autorité ſouveraine. Hérodote, *Liv. VII*, nous apprend que, par le decret des amphictions, on érigea un amas de pierres avec une épitaphe, en l'honneur de ceux qui furent tués aux Thermopyles.

On fit plus avec le temps; on écrivit ſur des colonnes & des tables les loix religieuſes & les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le décalogue & le deutéronome furent inſcrits ſur des pierres enduites de chaux. Théopompe prétend que les Corybantes inventerent l'art de dreſſer des colonnes pour y écrire les loix. Sans examiner s'il a tort ou raiſon, cette cou-

tume prit faveur chez tous les peuples de la Grece, excepté les Lacédémoniens, chez leſquels Lycurgue n'avoit pas voulu permettre que l'on écrivît ſes loix, afin que l'on fût contraint de les ſavoir par cœur.

Enfin, l'on grava ſur le marbre, le bronze, le cuivre & le bois l'hiſtoire du pays, le culte des dieux, les principes des ſciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, en un mot tous les faits mémorables ou inſtructifs. Porphyre nous parle des *inſcriptions* que les Crétois poſſédoient, & dans leſquelles ſe liſoit la cérémonie des ſacrifices des Corybantes. Evhémerus, au rapport de Lactance, avoit tiré ſon hiſtoire de Jupiter & des autres dieux, des *inſcriptions* qui ſe trouvoient dans les temples, & principalement dans celui de Jupiter Triphylien. Pline raconte que les aſtronomes de Babylone écrivoient leurs obſervations ſur des briques, & ſe ſervoient de matieres dures & ſolides, pour conſerver les opérations des arts. Aremneſtus, fils de Pythagore, ſelon le témoignage de Porphyre, dédia au temple de Junon, une lame d'airain, ſur laquelle il avoit gravé les principes des ſciences qu'il avoit cultivés. Ce monument, dit Malchus, avoit deux coudées de diametre, & contenoit ſept ſciences écrites. Pythagore, ſelon l'opinion de pluſieurs ſavans, apprit la philoſophie des *inſcriptions* gravées en Egypte ſur des colonnes de marbre. Il eſt dit, dans le dialogue de Platon, intitulé *Hipparque*, que le fils de Piſiſtrate fit graver ſur des colonnes de pierres des préceptes utiles aux laboureurs.

Numa, ſecond roi de Rome, écrivit les cérémonies de ſa religion ſur des tables de chêne. Quand Tarquin révoqua les loix de Tullius, il fit ôter du forum toutes les tables ſur leſquelles elles avoient été écrites. On gravoit ſur de pareilles tables, & quelquefois ſur des colonnes, les traités & les alliances. Romulus montra l'exemple, il avoit fait graver ſur une colonne le traité d'alliance qu'il contracta avec ceux de Véïès; Tullius, celui qu'il fit avec les Sabins; & Tarquin, celui qu'il eut le bonheur de négocier avec les Latins.

Sous les empereurs, on formoit les monumens publics de lames de plomb gravées, dont on compoſoit des volumes en les roulant. L'acte de pacification, conclu entre les Romains & les Juifs, fut écrit ſur des lames de cuivre, afin, dit Pline, que ce peuple eût chez lui de quoi le faire ſouvenir de la paix qu'il venoit d'obtenir. Tite-Live rapporte qu'Annibal médita un autel ſur lequel il fit graver, en langue punique & grecque, la deſcription de ſes heureux exploits.

Thucydide ne parle que des colonnes de Grece qui ſe trouvoient dans les plaines d'Olinthe, dans l'Iſthme, dans l'Attique, dans Athenes, dans la Laconie, dans Amphélie, & par-tout ailleurs, ſur leſquelles colonnes les traités de paix & d'alliance étoient gravés. Les Meſſéniens, dans les conteſtations qu'ils eurent avec les Lacédémoniens touchant le temple de Diane Laménitide, produiſirent l'ancien partage du Péloponneſe, ſtipulé entre les deſcendans d'Hercule, & prouverent par des monumens encore gravés ſur les pierres & ſur l'airain, que le champ dans lequel le temple avoit été bâti, étoit échu à leur roi. Que dis-je, toute l'hiſtoire, toutes les révolutions de la Grece, étoient gravées ſur des pierres ou des colonnes; témoin les marbres d'Arondel, où ſont marquées les plus anciennes & les plus importantes époques des Grecs; monument incomparable, & dont rien n'égale le prix.

En un mot, le nombre des *inſcriptions* de la Grece & de Rome ſur des colonnes, ſur des pierres, ſur des marbres, ſur des médailles, ſur des monnoies, ſur des tables de bois & d'airain, eſt preſque infini; & l'on ne peut douter que ce ne ſoient les plus certains & les plus fideles monumens de leur hiſtoire. Auſſi, parmi toutes les *inſcriptions* qui ſont parvenues juſqu'à nous, ce ſont celles de ces deux peuples qui nous intéreſſent davantage, & qui ſont les plus dignes de nos regards. Les Grecs, cherchant eux-mêmes toutes ſortes de moyens pour mettre leurs *inſcriptions* à l'abri des injures du temps, en écrivirent quelquefois les caracteres ſur la ſurface inférieure d'un marbre, & ſe ſervirent d'au-

tres blocs de marbre qu'ils avançoient par deſſus pour le couvrir & le conſerver.

Mais outre que les *inſcriptions* de ces deux peuples ſont autant de monumens qui répandent la plus grande lumiere ſur leur hiſtoire, la nobleſſe des penſées, la pureté du ſtyle, la briéveté, la ſimplicité, la clarté qui y regnent, concourent encore à nous les rendre précieuſes, car c'eſt dans ce goût là que les *inſcriptions* doivent être faites. La pompe & la multitude des paroles y ſeroient employées ridiculement. Il eſt abſurde de faire une déclamation ſur une ſtatue & autour d'une médaille, lorſqu'il s'agit d'actions, qui étant grandes en elles-mêmes, & dignes de paſſer à la poſtérité, n'ont pas beſoin d'être exagérées.

Quand Alexandre, après la bataille du Granique, eut conſacré une partie des dépouilles de ſa victoire au temple de Minerve à Athenes, on y mit en grec pour toute *inſcription : Alexander Philippi filius, & Græci, præter Lacedemonios, de barbaris Aſiaticis.*

Au bas du tableau de Polygnote, qui repréſentoit la ville de Troie, il y avoit ſeulement deux vers de Simonide qui diſoient : " Polignote de Thaſe, fils d'Aglaophon, „ a fait ce tableau, qui repréſente la priſe „ de Troie „. Voilà quelles étoient les *inſcriptions* des Grecs. On n'y cherchoit ni alluſions, ni jeux de mots, ni brillans d'aucune eſpece. Le poëte ne s'amuſe pas ici à vanter l'ouvrage de Polygnote ; cet ouvrage ſe recommandoit aſſez par lui-même. Il ſe contente de nous apprendre le nom du peintre, le nom de la ville d'où il étoit, & celui de ſon pere, pour faire honneur à ce pere d'avoir eu un tel fils, & à la ville d'avoir eu un tel citoyen.

Les Romains éleverent une ſtatue de bronze à Cornélie, ſur laquelle étoit cette *inſcription :* " Cornélie, mere des Gracques „. On ne pouvoit pas faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie & l'éloge des Gracques.

Cette briéveté d'*inſcriptions* ſe portoit également ſur les médailles, où l'on ne mettoit que la date de l'action figurée, l'archonte, le conſulat ſous lequel elle avoit été frappée, ou en deux mots le ſujet de la médaille.

D'ailleurs les langues grecque & latine ont une énergie qu'il eſt difficile d'attraper dans nos langues vivantes, du moins dans la langue françoiſe, quoiqu'en diſe M. Charpentier. La langue latine ſemble faite pour les *inſcriptions*, à cauſe de ſes ablatifs abſolus, au lieu que la langue françoiſe traîne & languit par ſes gérondifs incommodes, & par ſes verbes auxiliaires auxquels elle eſt indiſpenſablement aſſujettie, & qui ſont toujours les mêmes. Ajoutez qu'ayant beſoin pour plaire, d'être ſoutenue, elle n'admet point la ſimplicité majeſtueuſe du grec & du latin.

Leurs épithaphes, eſpeces d'*inſcriptions*, ſe reſſentoient de cette noble ſimplicité de penſées & d'expreſſions dont on vient de faire l'éloge. Après quelque grande bataille, l'uſage d'Athenes étoit de graver une épitaphe générale pour tous ceux qui y avoient péri. On connoit celle qu'Euripide mit ſur la tombe des Athéniens tués en Sicile : " Ici „ giſſent ces braves ſoldats qui ont battu „ huit fois les Syracuſains, autant de fois „ que les dieux ont été neutres „.

Nos *inſcriptions* funéraires ne ſont chargées, au contraire, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la baſſe flatterie. On voit, on montre à Vienne l'*inſcription* ſuivante du tombeau de l'empereur Fréderic III. " Ci git Fréderic III, „ empereur pieux, auguſte, ſouverain de „ la chrétienté, roi de Hongrie, de Dal„ matie, de Croatie, archiduc d'Autri„ che „ *&c.* cependant ce prince, dit M. de Voltaire, n'étoit rien moins que tout cela ; il n'eut jamais de la Hongrie que la couronne ſemée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans ſon cabinet ſans les renvoyer, ni à ſon pupille Ladiſlas qui en étoit roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédoit à peine la moitié de la province d'Autriche, ſes couſins avoient le reſte ; & quant au titre de ſouverain de la chrétienté, il eſt aiſé de juger s'il le méritoit.

Les moines n'ont pas été moins ridicules dans leurs *inſcriptions* gravées à l'honneur de leurs fondateurs, ou de leurs égliſes. Jean-Baptiſte Thiers, né à Chartres en 1641, mort en 1703, & connu par quan-

tité de brochures, en fit une ſanglante contre cette *inſcription* du couvent des cordeliers de Rheims: " à Dieu, à S. François, „ tous les deux crucifiés „.

Outre que les *inſcriptions* grecques & romaines ſont exemptes de pareilles extravagances, elles ne tendent qu'à nous inſtruire de faits dont les moindres particularités piquent notre curioſité. De-là vient que depuis la renaiſſance des lettres, les ſavans n'ont ceſſé de les raſſembler de toutes parts. Le recueil qu'ils en ont donné contient déja quelques centaines de volumes de prix, & fait une des principales branches de la profonde érudition.

En effet de tout temps les *inſcriptions* ont été précieuſes aux peuples éclairés. Lors du renouvellement des ſciences dans la Grece, Acaſilaüs, natif d'Argos, publia avant la guerre des Perſes, un grand ouvrage, pour expliquer les *inſcriptions* qu'on avoit trouvées ſur de vieilles tables d'airain en creuſant la terre. Nos antiquaires imitent cet illuſtre Grec, & tâchent de deviner le ſens des *inſcriptions* qu'ils découvrent, & dont la vérité n'eſt pas ſuſpecte. Je m'exprime ainſi, parce que toutes les *inſcriptions* qu'on lit dans pluſieurs ouvrages, ne ſont, ni du même titre, ni de la même valeur.

Cependant, puiſque bien des gens les regardent encore comme des monumens hiſtoriques, dont l'autorité doit aller de pair avec celle des médailles qu'on poſſede, il eſt important de diſcuter juſqu'où ce ſentiment peut être vrai.

Un de nos antiquaires, M. le baron de la Baſtie, qui eſt entré dans cet examen, a prouvé judicieuſement, qu'on doit mettre une très-grande différence entre les *inſcriptions* qui exiſtent & celles qu'on ne ſauroit retrouver; entre les inſcriptions que les auteurs éclairés ont copiées fidellement eux-mêmes ſur l'original en marbre & en bronze, & celles qui ont été extraites de pluſieurs collections manuſcrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le temps où on les a trouvées; & enfin, qui ne ſont venues à nous que de copie en copie, ſans qu'il y en ait qu'on puiſſe dire avoir été priſes ſur l'original.

On ſait que vers la fin du xve ſiecle, & au commencement du xvj^e, il y eut des ſavans qui, pour s'amuſer aux dépens des curieux d'antiquités, ſe divertirent à compoſer des *inſcriptions* en ſtyle lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monumens antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'hui.

Un peu de critique auroit bientôt dévoilé la tromperie; car nous voyons par un des dialogues d'Antonio Auguſtino, & par une épigramme de Sannazar, que tous les ſavans n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette eſpece de fraude, & un grand nombre de ces fauſſes *inſcriptions* ont eu malheureuſement place dans les différens recueils qu'on a publiés depuis.

Mazocchi & Smetius ont cité pluſieurs de ces *inſcriptions* fictives ſans ſe douter de leur fauſſeté. Fulvio Urſini, quoique fort habile d'ailleurs, en a ſouvent fourni à Gruter, qui étoient entiérement fauſſes, & qu'il lui donnoit pour avoir été trouvées à Rome même. Antonio Auguſtino, que je citois tout à l'heure, ſavant & habile critique, en eſt convenu de bonne foi, & a eu l'honnêteté d'en avertir le public. Cependant le P. André Schott, jéſuite d'Anvers, avoit ramaſſé ſans choix & ſans diſcernement toutes celles qu'on lui avoit communiquées d'Eſpagne, & il eſt preſque le ſeul garant que Gruter ait cité pour les *inſcriptions* de ce pays-là, qui ſont dans ſon ouvrage.

Outre les *inſcriptions* abſolument fauſſes & faites à plaiſir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils qui ont été défigurées par l'ignorance, ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées: de ſecondes copies, comme il arrive tous les jours, ont multiplié les fautes des premieres, & des troiſiemes copies en ont comblé la meſure.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejeter légérement & ſans de bonnes raiſons l'autorité des *inſcriptions* en général, mais ſeulement à ne la recevoir, cette autorité, qu'après mûr examen, lorſqu'il eſt queſtion de conſtater un fait d'hiſtoire ſur lequel les ſentimens ſont partagés. Les regles d'une critique exacte & judicieuſe doivent toujours nous ſer-

vir de flambeau dans les diſcuſſions littéraires.

Pour ce qui regarde l'art de lire les *inſcriptions*, il ne peut s'apprendre que par l'étude & par l'uſage, car elles ont leurs caracteres particuliers. Par exemple, nous trouvons ſouvent dans les *inſcriptions* romaines, les caracteres CIↃ & ∞ employés pour exprimer mille; c'eſt un I entre deux CC droits ou renverſés, & c'eſt quelquefois un X entre deux CC, dont l'un eſt droit & l'autre renverſé de cette maniere CXↃ. La premiere figure, quand elle eſt fermée par le haut, reſſemble exactement à une ancienne M, qui étoit faite ainſi CIↃ; & la derniere figure, quand elle eſt entiérement fermée, préſente un 8 incliné ∞; mais ſi ces ſortes de caracteres ſe liſent aiſément, il s'en rencontre d'autres très-difficiles à déchiffrer, indépendamment des abréviations, qui ſont ſuſceptibles de divers ſens, & par conſéquent de tous les écarts où les conjectures peuvent jetter nos foibles lumieres. (*D. J.*)

INSCRIPTION, (*Art numiſmat.*) Les antiquaires nomment *inſcriptions* les lettres ou les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la médaille au lieu de figures. Ils appellent *légende* les paroles qui ſont autour de la médaille, & qui ſervent à expliquer les figures gravées dans le champ.

On trouve quantité de médailles grecques, latines & impériales, qui n'ont pour revers que ces lettres, S. C. *Senatus Conſulto*, ou Δ. Ε. Δημαρχικῆς Ἐξουσίας, renfermées dans une couronne. Il y en a d'autres dont les *inſcriptions* ſont des eſpeces d'époques, comme dans M. Aurele. *Primi Decennales Coſ. III.* Dans Aug. *Imp. Cæſ. Aug. ludi ſæculares.* Dans le bas Empire, *Votis V. XXX*, &c.

Quelquefois de grands événemens y ſont marqués, comme *Victoria Germanica Imp. VI, Coſ. III.* Dans Marc Aurele, *Signis Parthicis receptis. S. P. Q. R.* dans Auguſte; *Victoria Parthica Maxima* dans Septieme Sévere.

D'autres expriment des titres d'honneur accordés au prince, comme *S. P. Q. R. Optimo Principi* dans Trajan & dans Antonin Pie. *Adſertori publicæ libertatis* dans Veſpaſien. D'autres *inſcriptions* ſont des marques de la reconnoiſſance du Sénat & du peuple, comme dans Veſpaſien, *Libertate P. R. reſtitutâ ex S. C.* Dans Galba, *S. P. Q. R. Ob cives ſervatos.* Dans Auguſte, *Salus generis humani*, &c.

Quelques-unes de ces *inſcriptions* ne regardent que des bienfaits particuliers accordés en certains temps ou à certains lieux, avec des vœux adreſſés aux Dieux pour le rétabliſſement ou pour la conſervation de la ſanté des princes. Telles ſont ſous Auguſte les médailles ſuivantes, gravées par l'adulation: *Jovi optimo Maximo, S. P. Q. R. Vota ſuſcepta pro ſalute Imperat. Cæſaris Aug. quod Per eum Reſp. in ampliore atque tranquilliore ſtatu eſt. Jovi vota ſuſcepta, pro ſalute Cæſ. Aug. S. P. Q. R. Imperatori Cæſari, quod viæ munitæ ſint, ex eâ pecuniâ, quam is ad ærarium detulit.*

Parmi ces médailles poſtérieures du temps où les empereurs de Conſtantinople quitterent la langue latine pour reprendre la grecque dans leurs *inſcriptions*, il s'en trouve qui pourroient embarraſſer un nouveau curieux; telle eſt le IC XC NIKAIH ΟΥC ΧΡΙCΤΟC ΝΙΚΑ, *Jeſus Chriſtus vincit*; & le Κυριε Βοηθει Αλεξιω. *Domine, Adeſto Alexio.* ΔΕCΠΟΤΗΙ ΠΟΡΦΥΡΟΤΕΝΝΗΤΩΙ. On trouve dans les médailles d'Héraclius, *Deus adjuva Romanis*; & c'eſt ce qu'ils ont voulu exprimer en grec par le Βοηθει, & que l'on auroit peine à deviner lorſque ce mot eſt écrit par les ſeules lettres initiales; car le moyen de ſavoir que C. PEON PAMULO ſur la médaille de Conſtantin Copronyme, ſignifie *Conſtantinus Leoni perpetuo Auguſto, Multos annos*, ſi M. du Cange ne l'avoit heureuſement deviné. Les plus ſavans ont été arrêtés par le Κυ Βο Η Δουλω σου. Κυριε Βο Η Θει Δουλω coΥ, *Domino Adeſto ſervo tuo*, faute de connoître les *inſcriptions* dont nous parlons.

Ces ſortes d'*inſcriptions* peuvent s'appeller des *acclamations* ou des *bénédictions*, qui conſiſtent à ſouhaiter à l'empereur la vie, la ſanté, la victoire. Telle eſt celle qu'on voit dans Conſtantin, *Plura natalitia feliciter.* Celle de Conſtans, *Felicia Decennalia.* Celle de Théophile, Θεοφιλε AUTOVC-TECUNIKAC. Celle de Baduela, BADUELA FLEUREAS ZEMPER. Cela nous fait ſou-

ge de ſurintendant des bâtimens, ne donna pas de moindres marques de ſon affection pour l'académie ; & après en avoir aſſemblé pluſieurs fois les membres chez lui à Paris & à Meudon, il fixa enfin leurs aſſemblées au Louvre, dans le lieu où ſe tiennent celles de l'académie françoiſe, & voulut qu'elles ſe tînſſent le lundi & le ſamedi depuis cinq heures du ſoir juſqu'à ſept. M. de la Chapelle, devenu contrôleur des bâtimens, eut ordre de s'y trouver pour écrire les délibérations, & devint ainſi le cinquieme académicien, & peu après on ajouta M^rs. Racine & Deſpréaux pour ſixieme & ſeptieme, enfin pour huitieme, M. Rainſſant, directeur du cabinet des antiques de ſa majeſté.

Sous ce nouveau miniſtre, l'académie reprit ſon hiſtoire du roi par les médailles, & commença à faire des deviſes pour les jetons de l'extraordinaire des guerres ; & ayant perdu M. Quinault au mois d'octobre 1688, & M. Rainſſant au mois de juin 1689, ces deux places demeurerent vacantes juſqu'en 1691, qu'on nomma pour les remplir M^rs. de Toureil & Renaudot. M. Felibien le pere occupoit depuis quelque temps celle de M. l'abbé Gallois, qui s'en vit exclus par l'inadvertence de M^rs. Charpentier & Quinault, qui, interrogés par M. de Louvois ſur les noms de leurs confreres, lui nommerent pour quatrieme M. Felibien, qui étoit préſent, plutôt que M. Gallois, dont ils ne ſe ſouvinrent point. M. de Villacerf ayant été fait ſurintendant des bâtimens après M. le marquis de Louvois, n'eut pas ſoin des académies, & ſa majeſté en chargea M. de Ponchartrain, alors contrôleur général & ſecrétaire d'état, & depuis chancelier de France. Ce fut ſous lui que l'académie, que l'on n'avoit preſque connue juſques-là que ſous le titre *de petite académie*, le devint davantage ſous celui d'*académie royale des inſcriptions & médailles* ; & afin que M. le comte de Ponchartrain ſon fils pût ſe trouver ſouvent à ces aſſemblées, il les fixa au mardi & au ſamedi. L'inſpection de cette compagnie fut donnée à M. l'abbé Bignon, ſon neveu, dont le génie & les talens étoient déja univerſellement reconnus. On revit avec ſoin toutes les médailles dont on avoit arrêté les deſſins du temps de M. de Louvois. On en réforma pluſieurs ; on en ajouta un grand nombre ; on les réduiſit toutes à une même grandeur. M. Coypel, depuis premier peintre du roi, fut chargé d'exécuter les différens deſſins de médailles que l'académie avoit imaginés ; & l'hiſtoire du roi par les médailles commença enfin à être préſentée à ſa majeſté quelque temps après que M. de Ponchartrain eut été élevé à la dignité de chancelier, dont il fut revêtu au mois de ſeptembre 1699. M. l'abbé Bignon, craignant que cet ouvrage étant fini, l'académie, dont la ſituation n'étoit point encore fixe, ne ſe relâchât, ou ne vînt même à ſe diſſiper, penſa à en aſſurer l'état, le fit propoſer à ſa majeſté ; & le roi ayant goûté cette propoſition, il fut fait, par ordre du roi, un réglement, qui fut envoyé peu après à la compagnie. Ce réglement porte entr'autres, « que l'académie ſera » ſous la protection du roi, comme celle » des ſciences ; qu'elle ſera compoſée de » quarante académiciens, dix honoraires, » dont l'un ſera préſident, & deux pourront être étrangers, & dix éleves ; que » l'un des penſionnaires ſera ſecrétaire, » & un tréſorier ; que les aſſemblées ſe » tiendront au Louvre les mardi & vendredi de chaque ſemaine, depuis trois » heures après midi juſqu'à cinq, *&c.* » Ce réglement, que l'on peut lire en entier dans le premier volume des mémoires de l'académie des belles-lettres, fut fait à Verſailles le 16 juillet 1701, changea la face de l'académie, & ajouta aux occupations de ſes membres l'étude de tout ce qui concernoit la littérature ancienne & moderne.

Ce réglement commença à être exécuté le 19 du même mois, que l'académie tint ſa premiere aſſemblée particuliere dans la forme preſcrite. Cet établiſſement fut confirmé en 1713 par des lettres-patentes données à Marly au mois de février, & qui furent enrégiſtrées au parlement & à la chambre des comptes. L'académie prit pour ſceau les armes de France avec une médaille d'or au milieu, où eſt gravée la tête de ſa majeſté. Le jeton de la même compagnie repréſente une muſe, tenant à

la main une couronne de laurier, & ayant derriere elle des cippes & des obéliſques, & pour ame, ce mot d'Horace : *Vetat mori*. En 1716 feu M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, que l'on ſait avoir toujours eu du goût & des talens pour les arts & pour les ſciences, fit obſerver que le titre d'académie des inſcriptions & médailles n'exprimoit qu'une partie de l'objet de cette compagnie, & il fut rendu un arrêt du conſeil d'état du roi le 4 janvier 1716, par lequel ce titre fut changé en celui d'*académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres* ; & par uſage on nomme plus communément cette compagnie, *académie des Belles-Lettres*, titre plus ſimple, & qui exprime tout ce que le premier renferme. Par le même arrêt le roi ſupprima la claſſe des éleves, dont le nom ſeul rebutoit les perſonnes d'un certain mérite, & ſa majeſté ordonna que la claſſe des aſſociés ſeroit augmentée de dix ſujets, qui lui ſeroient préſentés par l'académie dans la forme ordinaire. Enfin le 23 mars ſuivant il y eut un autre arrêt rendu au conſeil d'état, qui ordonna que le titre de vétérant ne pourroit être déſormais accordé qu'à ceux des académiciens actuellement en place, qui, après avoir travaillé utilement dans l'académie pendant dix années au moins, ſe trouveroient hors d'état & dans une eſpece d'impoſſibilité d'y continuer leurs travaux. On a déja vingt-ſept gros volumes *in-4°* de l'hiſtoire & des mémoires de cette académie, & la ſuite s'imprime à l'imprimerie royale, d'où ce qui a paru eſt ſorti depuis 1733. M. le préſident Durey de Noinville a fondé un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui, au jugement de l'académie, aura mieux réuſſi dans le ſujet qu'elle propoſera. La premiere diſtribution de ce prix s'eſt faite dans la ſéance publique d'après pâques de l'année 1734. *Moréry*.

INSCRIPTION, (*Juriſprud.*) eſt lorſqu'on écrit ſon nom ou quelqu'autre choſe ſur un regiſtre deſtiné à cet uſage.

Dans les univerſités, les étudians *s'inſcrivent* en certains temps ſur les regiſtres de la faculté où ils étudient, & le certificat qu'on leur donne de ces *inſcriptions* pour pouvoir prendre des degrés, eſt confondu dans l'uſage avec les *inſcriptions* même, & s'appelle auſſi *inſcriptions*.

Les dénonciateurs ſont obligés d'*inſcrire* leurs noms ſur le regiſtre du procureur du roi. *Voyez* DÉNONCIATEUR.

Inſcription de faux ou *en faux*, eſt une voie judiciaire que l'on prend pour détruire par la voie du faux incident, une piece que l'on ſoutient être fauſſe. Cette procédure eſt nommée *inſcription de faux*, parce que celui qui attaque une piece, ſoit par la voie du faux incident, eſt obligé de paſſer un acte au greffe, ſoit en perſonne ou par procureur fondé de procuration ſpéciale, contenant qu'il s'*inſcrit en faux* contre la piece. Avant de former cette *inſcription de faux*, il faut conſigner une amende qui eſt de 100 livres dans les cours & aux requêtes de l'hôtel & du palais ; de 60 liv. dans les ſieges reſſortiſſans nuement aux cours, & de 20 livres dans les autres ſieges.

La procédure que l'on doit tenir pour former une *inſcription de faux*, eſt expliquée dans l'ordonnance du mois de juillet 1737, concernant le faux principal & le faux incident.

Quand on prend la voie du faux principal, il n'y a point d'amende à conſigner, ni d'*inſcription de faux* à former au greffe. *Voyez* FAUX. (*A*)

INSECTE, (*Hiſt. nat.*) petit animal qui n'a point de ſang. On a diſtingué les animaux de cette nature en grands & en petits ; les grands ſont les animaux mous, les cruſtacés & les teſtacés ; les petits ſont les *inſectes*. Il y a plus d'eſpeces d'*inſectes*, que d'eſpeces de poiſſons, d'oiſeaux, ou de quadrupedes. Il y a auſſi plus de différences de conformation parmi les *inſectes* que dans tout autre genre d'animaux. Sans ceſſer de conſidérer les *inſectes* en général, tâchons de prendre une idée des différentes parties de leurs corps.

La peau des chenilles, des vers, *&c.* eſt fort tendre & très-foible ; certaines araignées ont pluſieurs peaux l'une ſur l'autre, comme les pellicules d'un oignon. La peau de tous les *inſectes* eſt poreuſe ; dans quelques-uns elle tombe une fois chaque année, & dans d'autres juſqu'à trois fois ; enfin il

y a des *inſectes* qui ont la peau fort dure & même garnie d'écailles.

La tête des *inſectes* eſt fort petite dans les uns, & très groſſe dans d'autres à proportion du corps ; elle a différentes formes dans diverſes eſpeces. On en voit de rondes, de plates, d'ovales, de larges, de pointues & de quarrées, d'unies, de raboteuſes & de velues.

La ſituation de cette partie varie auſſi ; elle eſt droite ou inclinée, fort apparente, ou preſqu'entiérement cachée.

Les *inſectes* qui ont des aîles & des piés, ont auſſi des antennes au front au deſſus des yeux ; dans quelques-uns elles tiennent à la trompe. Ces antennes ont des articulations dont le nombre varie dans les diverſes eſpeces d'*inſectes* ; on en a compté juſqu'à cent dans quelques ſauterelles. Les phalanges qui ſont entre ces articulations, ont différentes groſſeurs & différentes longueurs dans différentes antennes ; il y en a de rondes qui ſe touchent les unes les autres comme des grains de chapelet : quelquefois elles ſont plus éloignées. On en voit qui ſont couvertes de poils, ou qui ont la forme d'un cœur, & qui ſont placées les unes au bout des autres. Les antennes de quelques *inſectes* ſont terminées par un renflement qui leur donne en quelque façon la forme d'une maſſue, ou d'une baguette de tambour ; d'autres antennes ſont fourchues ou diviſées en pluſieurs branches. Le corps des antennes eſt tout uni ou garni de barbe comme une plume, d'un ſeul côté ou des deux côtés ; à l'aide du microſcope on apperçoit ſur celles de quelques antennes d'autres barbes ſecondaires, qui en ſont une plume entiere. Les antennes ſe meuvent ſur des petits tubercules qui leur ſervent de baſes, & ſe fléchiſſent en différens ſens, par le moyen des articulations de leurs phalanges ; pour l'ordinaire elles ſont droites ou recourbées, dirigées en avant ou de côté.

Il y a beaucoup de variété dans la forme & la couleur des yeux des *inſectes* qui ſont pourvûs de cet organe ; ils ſont hémiſphériques ou ſphériques ; ils ſont blancs, noirs, verds comme l'émeraude, de couleur d'or ou de vermillon, bruns, rougeâtres, lorſqu'ils ſont expoſés au ſoleil ; il y en a qui ont preſqu'autant de brillant qu'une pierre précieuſe. Les yeux ſont ordinairement placés ſur le front au devant des antennes, & quelquefois derriere ; ceux des grillons des champs avancent un peu hors de la tête ; ceux des petites demoiſelles aquatiques ſont ſi ſaillans qu'ils ne ſemblent tenir à la tête que par une articulation. Le nombre des yeux varie dans différens *inſectes* ; la plûpart en ont deux ; les mouches en ont cinq ; les araignées huit pour l'ordinaire. Il y a quelques *inſectes* dont les yeux ſont compoſés d'un très-grand nombre d'hexagones diſpoſés comme les alvéoles des abeilles. Chaque hexagone eſt un œil qui a un point de vue particulier, puiſqu'ils ſont tous placés ſur un demi-globe. La ſituation & le grand nombre de ſes yeux ſupplée au mouvement qui leur manque ; quoiqu'ils ſoient fixes, l'animal voit autant d'objets que s'il n'avoit de chaque côté qu'un œil qu'il pût mouvoir. Les yeux des *inſectes* ſont nuds, mais leur cornée eſt dure.

La bouche des *inſectes* a différentes formes ; elle eſt large ou pointue, ou longue comme un groin de cochon ; les uns ont les levres placées en haut & en bas, les autres ſur les côtés. Il y a auſſi ſur les côtés de la bouche de pluſieurs *inſectes* deux ou quatre barbillons qui ont pluſieurs articulations ; deux, trois, quatre, cinq & plus : l'extrémité de ces barbillons eſt le plus ſouvent renflée en forme de maſſue. Cette extrémité eſt cannelée dans les ſcarabés noirs qui viennent des vers du lard. On a ſoupçonné que ces barbillons pourroient être les organes de l'odorat ; au moins les *inſectes* s'en ſervent pour porter les alimens à la bouche. Il y a dans la bouche des ſerres qui tiennent lieu de dents ; quoique très-déliées, elles ſont dures & fortes, & ſi tranchantes qu'elles percent le bois & broyent les alimens les plus durs comme des dents. Ces ſerres ſont unies dans quelques *inſectes*, & reſſemblent aux ergots des coqs ; il s'en trouve qui ont ſur la face intérieure de chaque piece, des dents pointues & courbes ; c'eſt avec ces ſerres que les *inſectes* ſaiſiſſent leur proie : elles leur ſervent auſſi d'armes offenſives & défenſives.

La trompe des *inſectes* leur ſert de lan-

gue ; elle eſt placée entre les ſerres de quelques-uns comme les grillons des champs. Il y en a qui l'étendent & la raccourciſſent à leur gré ; les papillons la roulent entre deux lames barbues qui la mettent à couvert, d'autres la couchent ſous leur ventre dans une petite cannelure qui s'y trouve. La trompe de quelques *inſectes* eſt très-petite & très-peu apparente, d'autres l'ont plus longue que tout le corps. Dans certaines eſpeces d'*inſectes* elle eſt renfermée dans une ſorte de fourreau, dont le bout eſt pointu, & peut percer différentes ſubſtances ; enſuite il s'ouvre, & la trompe en ſort pour ſucer ce qui ſe trouve dans les trous faits par le fourreau.

Le corcelet eſt une partie de l'*inſecte* placée entre la tête & le corps ; il eſt plus ou moins dur, il eſt plat ou renflé, terminé en pointe par derriere ou arrondi, couvert de poils, de tubercules, ou d'éminences qui ont diverſes formes.

Il y a ſur le corps des *inſectes* des inciſions, ou des articulations qui ſe diviſent en pluſieurs anneaux, & c'eſt de ces inciſions qu'eſt venu le mot d'*inſecte*. Les anneaux qu'elles forment, ſont larges ou étroits ; il y en a de quarrés ; ils ſont placés les uns au bout des autres, ou en partie les uns ſur les autres. Certains *inſectes* n'en ont que cinq ; la plûpart en ont un plus grand nombre, le mille-piés long & plat en a cinquante-quatre. Les *inſectes* ſe meuvent en écartant ou en rapprochant ces anneaux ; ils ſe couvrent & ſe découvrent plus ou moins, ſelon le degré de température qu'ils veulent ſe procurer. Il y a preſqu'autant de différences dans la figure du corps des *inſectes*, qu'il y a d'eſpeces de ces animaux. Ceux qui n'ont point de piés, ont ſur le corps des piquans ou de petites pointes, par le moyen deſquelles ils ſe maintiennent en place ; le ver qui ſe trouve dans l'eſtomac du cheval, ſera bientôt entraîné par les matieres qui paſſent de ce viſcere dans les inteſtins, s'il n'avoit de ces pointes pour s'accrocher aux parois de l'eſtomac. Les *inſectes* ont auſſi ſur le corps des éminences unies ou crénelées, ou des tubercules, dont les couleurs ſont quelquefois très-belles.

La partie poſtérieure du corps des *inſectes*, eſt revêtue de poils, ou couverte d'une ſorte d'écuſſon, ou terminée par une membrane roide, qui leur ſert de gouvernail lorſqu'ils volent, ou par des mamelons d'où ſort la ſoie qu'ils filent ; d'autres *inſectes* ont ſur cette partie poſtérieure, des ſoies ou des queues minces, au nombre d'une, deux, trois ou quatre, ou des cornes droites ou courbes, qui ſe raccourciſſent lorſqu'on les touche, ou qui ont des pointes ou des barbillons qui ſont quelquefois articulés, quelques *inſectes* ont ſur cette même partie une queue fourchue, ou une ſerre en forme de pince, avec laquelle ils ſaiſiſſent leur proie.

Les parties de la génération ſont placées à la partie poſtérieure du corps ou ſous le ventre. Il y a des femelles qui ont un long tuyau terminé en forme de maſſe pointue, avec laquelle elles font des trous pour y dépoſer leurs œufs. Ce tuyau tient à l'ovaire, l'œuf en y entrant le fait gonfler ; il ſe reſſerre à l'inſtant pour pouſſer l'œuf en avant ; ainſi en ſe dilatant & ſe reſſerrant ſucceſſivement, le tuyau conduit l'œuf juſque dans le trou qui a été creuſé pour le recevoir. Certains *inſectes* aquatiques ont un tuyau à la partie poſtérieure du corps, par laquelle ils reſpirent en s'élevant à la ſurface de l'eau.

Quelques *inſectes* ont encore dans la partie poſtérieure du corps un aiguillon, qu'ils en font ſortir pour différens uſages ; dans d'autres il eſt toujours au dehors du corps. Lorſque cet aiguillon eſt court, il ſe trouve placé ſous le ventre dans une rainure, lorſqu'il eſt plus long il déborde en arriere, & il eſt renfermé dans un étui, compoſé de deux pieces longitudinales, terminées en pointes très-déliées ; elles s'ouvrent pour donner paſſage à l'aiguillon, dont la pointe reſſemble à celle d'un hameçon, & le retient dans la chair lorſque l'*inſecte* a fait ſa piquûre, en même temps il tire d'une veſſie qui eſt placée près du ventre à la racine de l'aiguillon, une liqueur qui coule le long du tuyau de l'aiguillon, qui s'inſinue dans la plaie, & qui y cauſe de la douleur. Quoique cet aiguillon ſoit très-délié, il perce des ſubſtances dures ; on a éprouvé que celui d'une abeille peut percer un gant de peau de bouc.

Le nombre des jambes varie beaucoup dans les différentes eſpeces d'*inſectes* ; il y a auſſi de grandes variétés dans la longueur des jambes & dans le nombre de leurs articulations ; ordinairement les dernieres jambes ſont les plus longues, quelquefois auſſi elles ſont les plus courtes. Il s'en trouve qui n'ont qu'une ſeule articulation ; d'autres en ont juſqu'à huit : pour l'ordinaire elles ne ſont compoſées que de trois parties ; la premiere eſt une ſorte de cuiſſe, la ſeconde peut être regardée comme la jambe proprement dite, & la troiſieme eſt le pié. Quelques *inſectes* ont la jambe & la cuiſſe revêtues de poils forts & pointus. Le pié eſt ordinairement compoſé de quelques pieces qui ſont rondes, ou qui ont la forme d'un cœur renverſé ; il y en a deux & même juſqu'à cinq dans quelques *inſectes*. La derniere de ces pieces a deux pointes crochues ; d'autres *inſectes* ont entre ces pointes une plante, par le moyen de laquelle ils adhérent aux corps, lorſqu'il ne peuvent pas s'y accrocher par les pointes du pié. Il y a des *inſectes* mâles qui ont aux genoux une eſpece de palette avec laquelle ils ſerrent la femelle dans l'accouplement. Certains *inſectes* ont les jambes très-fortes & font de très-grands ſauts ; on dit qu'une puce peut parcourir en ſautant un eſpace deux cent fois plus long que ſon corps. Les *inſectes* ſe ſervent de leurs jambes & de leurs piés, pour nager & pour eſſuyer leurs yeux, leurs antennes & leurs corps, pour creuſer & déplacer la terre, pour ſaiſir leur proie, *&c.*

Les *inſectes* aîlés ont deux ou quatre aîles, leur ſituation eſt très-différente, car elles ſont horiſontalement, obliques ou verticales. Dans pluſieurs *inſectes*, comme les ſcarabés, elles ont une ſorte de couverture ou de fourreau, dans d'autres elles n'en ont point ; celles-ci ſont liſſes ou garnies d'une eſpece de farine ou de pouſſiere ; telles ſont les aîles des papillons ; celles qui ſont liſſes ont des nervures très-apparentes, elles ſont très-minces & même tranſparentes. La pouſſiere des aîles des papillons vue au microſcope, paroît ſous la forme d'écailles qui ont diverſes figures. Dans les différentes eſpeces de ces *inſectes*, il y en a dont les aîles ſont compoſées de longues plumes, qui ont des barbes comme celles des oiſeaux. Toutes ces aîles varient beaucoup pour la figure & pour les couleurs, qui ſont très-belles dans pluſieurs eſpeces de papillons ; on y voit auſſi des caracteres qui reſſemblent à des lettres. Les fourreaux qui ſe trouvent ſur les aîles de pluſieurs *inſectes*, ont une conſiſtance très-ferme, & ſont plus ou moins durs, plus ou moins épais, & plus ou moins tranſparens, ou entiérement opaques ; ils ſont auſſi plus ou moins longs. Dans quelques *inſectes*, ils ne couvrent qu'une petite partie du corps en-delà du cervelet, dans d'autres ils s'étendent juſqu'au milieu du corps, quelquefois plus loin & même juſqu'à l'extrémité. Il y a beaucoup de variété dans leurs figures & dans leurs couleurs ; il y en a qui ſont garnis de poils, d'autres ſont ſtriés ou couverts de tubercules, *&c.* Les aîles qui ſe trouvent ſous ces fourreaux, ſont très-minces & tranſparentes ; elles ont dans pluſieurs *inſectes* beaucoup plus de longueur que les fourreaux : dans ce cas la partie qui déborderoit au-delà des fourreaux, ſe replie avant que l'*inſecte* n'abaiſſe les fourreaux ſur les aîles.

Il y a pluſieurs *inſectes* qui ont des poils ; ils ſont ſi fins dans quelques-uns, qu'on ne les apperçoit qu'à travers une loupe. Les chenilles en ont ſur la tête, les phalenes ſur le corcelet, les bourdons ſur la partie poſtérieure du corps ; on en voit ſur les aîles & ſur les jambes. Tous ces poils ont différentes couleurs, qui changent lorſque l'*inſecte* vieillit, ou lorſqu'il eſt prêt à former ſa coque. Il y a auſſi ſur différens *inſectes* des touffes de poils diſpoſés en forme de broſſes rondes ou quarrées, & ſouvent terminées en pointe comme un pinceau. Certains *inſectes* ont des poils ſi gros qu'on leur a donné le nom d'*épine*, ils ont quelquefois pluſieurs branches. Ces poils & ces épines ſe briſent lorſqu'on tient l'*inſecte*, & leurs débris entrent dans la peau & y cauſent de la démangeaiſon ; c'eſt ce qui a fait croire que les chenilles étoient venimeuſes : celles qui ſont raſes ne font pas le même effet à ceux qui les manient.

Pluſieurs *inſectes* ont des cornes dures qui ſont mobiles ou immobiles, qui different des antennes, en ce qu'elles n'ont point

d'articulations. Quelques-uns portent ſur la tête une corne recourbée ou droite ; tel eſt le ſcarabé du tan appellé *rhinoceros*, à cauſe de ſa corne. D'autres *inſectes* ont ſur le devant de la tête deux cornes qui s'étendent en haut ou en dehors ; ces cornes ſont courtes, un peu recourbées & unies, ou branchues comme celles du cerf-volant : quelquefois elles ſont plus longues l'une que l'autre. Il y a des *inſectes* qui ont trois cornes perpendiculaires ſur la tête ou ſur les épaules.

Tous les *inſectes* ont les ſens du tact & du goût ; mais il y en a qui ſont privés de la vue, d'autres n'ont point d'odorat ; aucun n'a des oreilles apparentes à l'extérieur ni même à l'intérieur ; cependant il paroît qu'ils ne ſont pas tous privés du ſens de l'ouie.

Pluſieurs *inſectes* ont des qualités fort extraordinaires ; il y en a qui jettent de la lumiere pendant la nuit ; tels ſont les vers luiſans & les portes-lanternes de la Chine & d'Amérique ; la lumiere de ceux-ci eſt ſi vive, qu'ils peuvent ſervir de chandelle pour lire & pour faire différens ouvrages pendant la nuit.

Les *inſectes* n'ont à proprement parler point de voix, mais il y en a pluſieurs qui rendent des ſons & qui font différens bruits, comme les cigales, les grillons, les abeilles, *&c.* Ces ſons viennent du frottement de la nuque du cou contre le corcelet, du frottement des aîles l'une contre l'autre, ou contre le dos, ou d'une conformation particuliere de quelque partie du corps ; c'eſt par ces ſons que les grillons des champs appellent leurs femelles.

Il y a des *inſectes* qui répandent une odeur très-déſagréable ; telles ſont les cantharides, les punaiſes, *&c.* au contraire il y a des ſcarabés qui ſentent le muſc, la violette, la roſe.

Une grande quantité d'*inſectes* offrent aux yeux les couleurs les plus vives & les plus belles, principalement les papillons & même les chenilles, les ſcarabés, les bupreſtes, *&c.*

La plûpart des *inſectes* n'ont pas toujours la même forme ; la plûpart en changent au point de n'être pas reconnoiſſables ; ce changement eſt ce qu'on appelle *traosformation* ou *méthamorphoſe des inſectes*. Swammerdam (*Biblia naturæ*) en diſtingue de quatre ſortes.

Dans la premiere ſorte de métamorphoſe, les *inſectes* ne ſubiſſent d'autre tranſformation que celle qu'ils éprouvent en ſortant de l'œuf : ils croiſſent ; la plûpart changent de peau ; quelques-unes de leurs parties grandiſſent quelquefois un peu plus que d'autres, & prennent une couleur différente de celle qu'elles avoient auparavant ; telles ſont les araignées & les diverſes eſpeces de poux des hommes & des animaux, les vers de terre, les ſangſues, les millepiés, *&c.*

Dans les trois autres ſortes de métamorphoſes, lorſque les *inſectes* ont mué, la plûpart diverſes fois, & qu'ils ſont parvenus à leur point d'accroiſſement, ils prennent la forme de ſémi-nymphe, de nymphe, ou de chryſalide ; après être reſtés quelque temps ſous l'une de ces formes, ils la quittent & deviennent des *inſectes* parfaits & propres à la génération.

La ſeconde ſorte de métamorphoſe eſt une transformation incomplette, car les *inſectes*, tels que les demoiſelles aquatiques, les ſauterelles, les grillons, les punaiſes volantes, *&c.* n'acquierent par ce changement que des aîles qui leur manquoient auparavant ; lorſque ces aîles ſe forment, on donne à l'*inſecte* le nom de *ſémi-nymphe* ; dans cet état on voit ſur le dos au-delà du corcelet, des étuis qui renferment les aîles naiſſantes ; auparavant elles ne paroiſſent que très-peu ou point du tout. Les *inſectes* dans l'état de ſémi-nymphe, mangent, marchent, courent, ſautent ou nagent comme à l'ordinaire. La forme de la plûpart de ces *inſectes* ne differe guere après l'état de ſémi-nymphe de celle qu'ils avoient auparavant, que par les aîles qu'ils ont de plus ; cependant il s'en trouve qui ſont très-différens de ce qu'ils étoient dans leur premier état.

Dans la troiſieme & quatrieme ſortes de métamorphoſe, les *inſectes* perdent l'uſage de tous leurs membres ; ils ne peuvent ni manger ni agir, & ne reſſemblent en rien à ce qu'ils étoient auparavant ; tel de ces *inſectes* qui auparavant n'avoit point de jambes, ou en avoit juſqu'à cinq ou ſix, ſept, huit, neuf, dix & onze paires, n'en

a alors jamais ni plus ni moins que trois paires, qui avec ſes aîles & ſes antennes ſont ramenées ſur ſon eſtomac, & s'y tiennent immobiles.

Dans la troiſieme ſorte de métamorphoſe, les *inſectes*, tels que les abeilles, ſont revêtus d'une fine membrane; on leur donne lorſqu'ils ſont dans cet état, le nom de *nymphe*. Dans la quatrieme ſorte de métamorphoſe, les *inſectes*, tels que les papillons, les phalenes, ſont renfermés dans une enveloppe dure & cruſtacée, qui réunit toutes les parties de l'animal en une ſeule maſſe; dans cet état on les nomme *cryſalides*.

» Les *inſectes* qui ſe changent en chryſalides, ſubiſſent une transformation de plus que les autres *inſectes*; avant de devenir nymphes ils prennent ſous cette peau la forme d'une ellipſoïde, ou d'une boule allongée, dans laquelle on ne reconnoît aucune partie de l'animal; dans cet état la tête, le corcelet, les aîles & les jambes de la nymphe ſont renfermées dans la cavité intérieure du ventre, & dont elles ſortent ſucceſſivement par le bout antérieur, à peu près de la même maniere qu'on feroit ſortir l'extrémité d'un doigt de gant qui ſeroit rentré dans ſa propre cavité. Les *inſectes* de cette claſſe ne ſe diſtinguent pas des autres ſeulement en ce qu'ils ſe changent en nymphes ſous leur peau, mais ſur tout en ce que pour devenir nymphes, ils ſubiſſent une double transformation. Suivant cette idée on pourroit réduire les différences des quatre ordres de transformation à des termes plus aiſés & plus ſimples, diſant que les *inſectes* du premier ordre, après être ſortis de l'œuf, parviennent à leur état de perfection, ſans s'y diſpoſer par aucun changement de forme; que ceux de la ſeconde claſſe s'y diſpoſent par un changement de forme incomplet; ceux de la troiſieme par un changement de forme complet, & ceux de la quatrieme par un double changement de forme.

Indépendamment de ces métamorphoſes, les *inſectes* changent de peau; les uns tels que les araignées une ſeule fois, & les autres pluſieurs fois, par exemple, les grillons des champs & les chenilles du chou en changent quatre fois; d'autres enfin ſe dépouillent juſqu'à ſix fois, & même plus. Les uns fendent leur peau près de la tête pour la quitter, & les autres ſous le ventre; la dépouille de pluſieurs eſpeces d'*inſectes* garde la forme exacte de toutes les parties de leur corps.

Les chryſalides ont différentes formes; il y en a de coniques, d'autres ſont angulaires; il s'en trouve de reſſemblans à des dattes; on leur donne le nom de *fèves*. D'autres reſſemblent en quelque façon à un enfant au maillot, à la tête d'un chien, d'un chat, d'une ſouris, d'un oiſeau, *&c.* On ſe doute bien que ces reſſemblances ſont très-imparfaites. On reconnoît plus aiſément dans la forme de la chryſalide celle des principales parties de l'*inſecte* qui en doit ſortir; tous ſes membres ſont rangés, appliqués, pliés ou étendus contre le corps; on les voit à travers la coque de quelques chryſalides ou au moins on diſtingue leur figure. Les chryſalides ont différentes couleurs quelquefois très-belles; il y en a de dorées, de brunes, de jaunes, de rouges, de vertes, de blanches, de violettes; on en voit qui ont différentes teintes de ces couleurs. Souvent les plus beaux *inſectes* ſortent des chryſalides les moins belles, & les *inſectes* les plus laids viennent des plus belles chryſalides.

Quelques *inſectes* ſont immobiles dans l'état de chryſalides; d'autres font quelques petits mouvemens lorſqu'on les touche; mais aucun ne prend de nourriture durant cet état. Comme ils ne peuvent pas veiller à leur ſûreté, ils ſe placent à l'abri d'une pierre ou d'une racine, & ils rendent le côté de leur coque qui eſt expoſé plus ferme pour réſiſter à la dent des vers; d'autres ſe ſuſpendent à des fils, ou font autour d'eux une ſorte de filet à larges mailles; d'autres enfin ſe revêtent de laine ou de coques de ſoie. Il y a des coques ovales; il y en a de ſphéroïdes, de coniques, de cylindriques, d'angulaires; d'autres ont la forme d'un bateau, d'une navette ou d'une larme de verre, dont le corps ſeroit renflé & la pointe recourbée, *&c.*

Chaque eſpece d'*inſecte* a ſon temps pour ſe transformer en nymphe ou en chryſalide; les uns au mois de mai, d'autres en juin, en juillet, en août, en ſeptembre. Il y en a qui ne demeurent dans cet état que

douze jours, tandis que d'autres y en reſtent quinze, ſeize ou vingt; quelques-uns ne ſortent pas même ſi-tôt de leur priſon; ils y ſont renfermés les uns trois ſemaines & les autres un mois; on en voit qui y reſtent deux mois, d'autres ſix, neuf ou dix; d'autres enfin une année & même plus; par conſéquent on les voit paroître ſucceſſivement dans différens temps de l'année, depuis le mois de février juſqu'au mois de décembre; il y en a même qui ont deux générations en un an.

S'il y a des *inſectes* dont la génération ſoit ſpontanée, comme l'ont cru les anciens, au moins la plûpart des *inſectes* que nous connoiſſons le mieux ſont les uns mâles & les autres femelles; ils s'accouplent & produiſent des œufs d'où il ſort un ver. Les éphemeres ne s'accouplent pas, le mâle fraie ſeulement comme les poiſſons ſur les œufs de la femelle; dans quelques eſpeces, comme celles des limaces, des eſcargots, des vers de terre, chaque individu a les deux ſexes qui ſe joignent réciproquement de part & d'autre dans l'accouplement; dans certaines eſpeces, tels que celles des abeilles, des guêpes, des fourmis, il y a grand nombre d'invididus qui ne ſont ni mâles ni femelles; c'eſt pourquoi on les appelle *mulets*. On a obſervé dans ce ſiecle qu'un puceron produit d'autres puceſons lui ſeul ſans accouplement; enfin différentes parties d'un polype coupées & ſéparées les unes des autres, deviennent chacune des polypes entiers, comme le rameau d'un arbre devient par bouture un arbre complet.

Dans les eſpeces d'*inſectes* qui s'accouplent, les femelles ſont ordinairement plus groſſes que les mâles; cette différence eſt évidente parmi les puces, les grillons, &c. dans pluſieurs eſpeces les antennes des mâles ont des nœuds, des barbes ou des bouquets de poils qui ne ſont pas ſur les antennes des femelles; les mâles de quelques eſpeces d'*inſectes* ont des aîles, & les femelles en manquent, ou n'en ont que d'imparfaites; elles ſont pourvues dans d'autres eſpeces d'un tuyau qui ſert à conduire leurs œufs entre l'écorce des arbres, dans la terre, dans le parenchyme des feuilles, & dans d'autres endroits où ils ne pourroient pas parvenir ſans cet organe. Quelquefois les couleurs du mâle ſont différentes de celles de la femelle.

Il ſe trouve autant de variétés entre les œufs des *inſectes* qu'entre leurs différentes eſpeces, tant par la grandeur & la forme de ces œufs, que par les couleurs. On en voit de ronds, d'ovales, de coniques, &c. de bruns, de verds, de rougeâtres, de jaunâtres, de couleur d'or & de perles, &c. la ponte de quelques *inſectes*, tels que le grand ſcarabé pillulaire, n'eſt que d'un œuf; d'autres en font ſix ou ſept, trente, ſoixante, &c. il en ſort pluſieurs centaines, & même pluſieurs milliers d'une ſeule femelle, telle, par exemple, qu'une mere abeille. Il y a des *inſectes* qui ne prennent d'autre ſoin de leurs œufs que de les dépoſer dans des lieux où les vers trouvent au ſortir de l'œuf une nourriture convenable; pluſieurs les enveloppent de ſoie, les couvrent de poils qu'ils tirent de leurs corps, les enduiſent d'une matiere viſqueuſe, les mettent ſous des arbres, les cachent en terre, &c. la plûpart des meres meurent dès qu'elles ont pondu; d'autres au contraire, n'abandonnent jamais leurs œufs; quelques eſpeces d'araignées les portent toujours avec elles renfermés dans une enveloppe; les abeilles, les guêpes, les frelons, les fourmis ont un ſoin continuel de leurs œufs & de leurs nymphes.

Pluſieurs *inſectes* font des nids avec une ſinguliere induſtrie; ils y emploient différentes matieres. La teigne qui vit au fond de l'eau ſe fait un fourreau avec des brins d'herbe, de petites pierres, des fragmens de bois, d'écorces, de feuilles, &c. elles collent ces différentes matieres les unes contre les autres avec une ſorte de giu, qui rend le fourreau liſſe à l'intérieur tandis qu'il eſt raboteux à l'extérieur. D'autres *inſectes*, tels que les ſcarabés pillulaires, font des petits nids ronds ſemblables à ceux des hirondelles. Il y a des abeilles qui roulent des feuilles pour en faire un étui où elles dépoſent leurs œufs; cet étui a la forme d'un dé à coudre: « elles ſoudent de » leur bouche, par le moyen d'une humeur viſqueuſe, les côtés d'une feuille » fort ſoigneuſement; elles ferment le » fond de leur nid par trois ou quatre mor- » ceaux de feuilles circulaires, appliquées

» les unes ſur les autres pour rendre l'ou-
» vrage plus ſolide ; & comme ces pieces
» circulaires ont un peu plus de circon-
» férence que n'en a l'ouverture qu'elles
» doivent fermer, cela fait que quand le
» bourdon les y colle, elles prennent une
» figure convexe. Le deſſus du nid eſt
» fermé par un couvercle qui a la forme
» d'une aſſiette. Le bourdon le leve quand
» il veut ſortir, après quoi il ſe referme
» de lui-même ». Elles ſe ſervent des feuilles de différentes autres manieres auſſi induſtrieuſes, & font d'autres manœuvres très-ſingulieres, pour ſe loger & pour renfermer leurs proviſions, leurs œufs, leurs nymphes, &c. comme on peut le voir dans cet ouvrage aux articles de pluſieurs *inſectes*, par exemple, *voyez* ABEILLE, RUCHE, GUEPE, GUÉPIER, &c. *Extrait de la Théolog. des inſectes.*

On diviſe les *inſectes* en ſept claſſes.

La premiere claſſe comprend les *inſectes* coléopteres ; ils ont des fourreaux ſur les ailes, & leurs mâchoires ſont poſées l'une à côté de l'autre, & non pas l'une au deſſus de l'autre, comme dans les quadrupedes.

La deuxieme claſſe comprend les hémipteres ; ils ont les aîles croiſées & une trompe recourbée ſous la poitrine.

La troiſieme claſſe comprend les neuropteres ; ils ont quatre aîles parſemées de veines en forme de rézeau.

La quatrieme claſſe comprend les lépidopteres ; la plûpart ont une trompe en ſpirale, & ils ont tous quatre aîles membraneuſes.

La cinquieme claſſe comprend les dipteres ; ils n'ont que deux aîles ; il y a ſous chacune un ſtilet terminé par un bouton.

La ſixieme claſſe comprend les hyménopteres ; ils ont quatre ailes membraneuſes.

La ſeptieme claſſe comprend les apteres ; ils n'ont point d'aîles.

Chacune de ces ſept claſſes eſt ſoudiviſée en pluſieurs genres.

Premiere claſſe : *inſectes* coléopteres, *inſecta coleoptera.* Cette claſſe comprend vingt-deux genres.

1°. Les ſcarabés, *ſcarabæi* ; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces longitudinales.

Les principales eſpeces de ce genre ſont le cerf-volant, le rhinoceros, le hanneton, &c. On diſtingue ces eſpeces par la figure des cornes, des mâchoires, de la poitrine, &c. par leur poil, leurs couleurs, &c.

2°. Les ſcarabés diſſéqueurs, dermeſtes ; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces tranſverſales.

On diſtingue les eſpeces de ce genre par les mêmes caracteres que celles des ſcarabés, & de plus par la forme du ventre, la couleur des yeux, &c.

3°. Les ſcarabés tortues, *caſſidæ* ; ils ont les antennes ſemblables à des fils ; elles ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur ; la poitrine eſt plate, & terminée de chaque côté par un rebord.

4°. Les coccinelles, *coccinellæ* ; elles ont les antennes terminées par un bouton qui n'eſt point diviſé en lames ; la poitrine forme une demi-ſphere avec les fourreaux, dont le côté extérieur & la partie poſtérieure ſont terminés par un rebord.

La plûpart des eſpeces de ce genre ſont caractériſées par les couleurs des fourreaux.

5°. Chriſomeles, *chriſomelæ* ; elles ont les antennes compoſées de grains en forme de chapelet ; ces antennes ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur ; ces *inſectes* ont le corps preſque ovoïde, & la poitrine preſque cylindrique.

6°. Les charenſons ou calendres, *curculiones* ; leurs antennes tiennent à un bec alongé ou une trompe qui a la conſiſtance de la corne.

Quelques eſpeces de ce genre ſont indiquées par la figure de la trompe & des cuiſſes.

7°. Les capricornes, *cerambices* ; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies ; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine preſque cylindrique.

8°. Les leptures, *lepturæ* ; ils ont les

les antennes ſemblables à des ſoies ; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine preſque cylindrique.

9°. Les eſcarbots ou ſcarabés jardiniers, *carabi* ; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies ; la poitrine un peu convexe, terminée ſur les côtés par un rebord fait en forme de cœur, & échancrée par derriere.

10°. Les ſcarabés ſauteurs, *mordellæ* ; ils ont les antennes ſemblables à des fils, la partie poſtérieure du corps eſt arrondie ; la plûpart ont les piés conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

11°. Les cicindelles, *cicindelæ* ; ces *inſectes* ont les antennes menues comme des fils ; les mâchoires ſont ſaillantes & garnies de dents ; la poitrine eſt arrondie, à l'exception de quelques angles qui s'y trouvent.

12°. Les bupreſtes, *bupreſtes* ; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies ; la partie poſtérieure de la tête entre dans la poitrine, qui a une forme cylindrique.

13°. Les ſcarabés d'eau, *ditiſci* ; la plûpart ont des antennes ſemblables à des ſoies ; les piés ſont conformés d'une maniere favorable pour nager, & dégarnis de poil.

14°. Les reſſorts ou les maréchaux, *elateres* ; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies, & le corps oblong ; ils ſautent étant renverſés ſur le dos, & ils ſe retrouvent ſur leurs piés.

15°. Les cantarides, *cantarides* ; elles ont les antennes ſemblables à des ſoies, les fourreaux flexibles, la poitrine preſque plate, & les côtés du ventre pliſſés en forme de mamelon.

16°. Les bavarots, *tenebriones* ; les antennes reſſemblent à des fils ; les fourreaux tiennent l'un à l'autre, & il n'y a point d'aîles.

17°. Les ſcarabés des maréchaux, *meloe* ; les antennes reſſemblent à des ſoies ; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps ; les aîles ſont découvertes.

18°. Les fouilles-terre, *necidalides* ; les antennes reſſemblent à des ſoies ; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps ; les aîles ſont découvertes.

19°. Les perce-oreilles, *forficulæ* ; les antennes reſſemblent à des ſoies ; la queue eſt en forme de pince ; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les aîles ſe replient ſur leurs fourreaux.

20°. Les ſtaphilins ou courtilles, *ſtaphilini* ; les antennes reſſemblent à des fils ; il y a deux véſicules ſur la queue ; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les aîles ſe replient par-deſſous.

21°. Les blattes, *blattæ* ; les antennes reſſemblent à des ſoies ; il y a deux petites cornes ſur la queue ; les fourreaux ſont membraneux ; la poitrine eſt preſque plate, arrondie & terminée par un bord ſur les côtés.

22°. Les grillons, *grilli* ; les antennes reſſemblent à des ſoies ; les fourreaux ſont membraneux, étroits & ſemblables à des aîles ; la poitrine eſt ſerrée par les côtés ; & les piés ſont conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

Les principales eſpeces de ce genre ſont, le grillon-taupe, ou courtiliere, les grillons domeſtiques & ſauvages, les ſauterelles, la mante des Indes, *&c.* On diſtingue quelques-unes de ces eſpeces par la figure des piés & de la queue.

Deuxieme claſſe. *Inſectes* hémipteres, *inſecta hemiptera : cette claſſe comprend huit eſpeces.* 1°. Les cigales, *cicadæ* ; elles ont un bec recourbé, des antennes très-courtes, quatre aîles diſpoſées en forme de croix, la poitrine preſque cylindrique, le dos convexe, & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* ſaute aiſément.

2°. Les punaiſes, *cimices* ; elles ont un bec recourbé, les antennes compoſées de quatre phalanges, quatre aîles diſpoſées en croix, la poitrine terminée par un rebord ſur les côtés, le dos plat & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* court aiſément.

Parmi les eſpeces de ce genre, les unes ſont rondes, & les autres oblongues.

3°. Les punaiſes à aviron, *notonectæ* ; elles ont un bec recourbé, les antennes très-courtes, quatre aîles diſpoſées en forme de croix, & les piés conformés de maniere qu'elles nagent aiſément.

4°. Les ſcorpions aquatiques, ou les

punaiſes de riviere, *hepæ*; ils ont un bec recourbé, des antennes en forme de pince d'écreviſſe, quatre aîles diſpoſées en croix & quatre piés.

Le ſcorpion de marais & le ſcorpion ou la punaiſe aquatique, ſont des eſpeces de ce genre.

5°. Les kermes, *chermes*; ils ont la bouche placée ſur la poitrine, le ventre pointu par derriere, quatre aîles placées ſur les côtés du corps, & les piés conformés de maniere que ces *inſectes* ſautent facilement.

6°. Les pucerons, *aphides*; ils ont un bec recourbé, & quatre aîles qui ſont poſées verticalement, & qui ne paroiſſent qu'avec l'âge; il y a deux cornes ſur la partie ſupérieure de l'avant-dernier anneau du ventre; & les piés ſont conformés de façon que ces animaux marchent très-lentement.

7°. Les cochenilles, *cocci*; elles ont la bouche ſur la poitrine & deux aîles poſées verticalement; la partie poſtérieure du ventre eſt couverte de ſoies: il n'y a que les mâles qui aient des aîles.

La cochenille de Pologne & les gallinſectes de différentes plantes, ſont des eſpeces de ce genre.

8°. Les amafleurs, *thripes*; ils ont le bec peu apparent, le ventre très-mince, étroit, & alongé, quatre aîles qui tiennent au dos & qui ſont étendues obliquement en arriere.

Troiſieme claſſe. *Inſectes* neuropteres, *inſecta neuroptera; cette claſſe comprend ſix genres.* 1°. La mouche-ſcorpion, *panorpa*; le bec eſt de figure cylindrique & de ſubſtance de corne; la queue ne differe de celle du ſcorpion, qu'en ce qu'elle eſt terminée par une pince au lieu d'une pointe.

2°. *Rapidiæ*, mouches dont la tête eſt applatie & de ſubſtance de corne; la queue eſt terminée par une ſoie en forme de piquant.

3°. *Hemerobii*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui eſt ſaillant; les aîles ſont épaiſſes & inclinées en bas; les nymphes courent & ſont voraces.

Le lion puceron, la mouche puante, le fourmillon, &c. ſont des eſpeces de ce genre.

4°. *Phryganeæ*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui eſt ſaillant, & les aîles ſont couchées ſur le corps. Les nymphes de ces *inſectes* ſont aquatiques, & logent dans un tuyau cylindrique.

5°. Les mouches éphémeres, *ephemeræ*; elles ont ſur la tête deux tubercules en forme d'yeux; la queue reſſemble à une ſoie & les antennes ſont courtes.

6°. Les demoiſelles, *libellulæ*; elles ont la bouche compoſée de deux mâchoires; les antennes courtes, & la queue en forme de pince.

On diviſe ce genre en trois genres ſecondaires.

1°. Les grandes demoiſelles; 2°. les demoiſelles moyennnes; 3°. les petites demoiſelles.

Quatrieme claſſe. *Inſectes* lépidopteres, *inſecta lepidoptera; cette claſſe ne contient que deux genres.* 1°. Les papillons du jour, *papiliones*; ils ont les antennes terminées par un bouton.

La plûpart des eſpeces de ce genre ont des noms particuliers; ſavoir, le maure, la grande tortue, la petite tortue, le double *c*, le paon du jour, l'amiral, la belle-dame, l'empereur, le roi, la reine, le prince, la princeſſe, le comte, le faune, le ſatyre, le coridon, l'alexis, le caniculaire, le gazé, l'aurore, l'argus; les autres ſont déſignés par les chenilles qui les ont produits, & par les plantes ſur leſquelles ces chenilles vivent.

2°. Les phalenes ou les papillons de nuit, *phalenæ*; leurs antennes n'ont point de bouton.

Les eſpeces de ce genre ſont en très-grand nombre.

Quelques-unes ont des noms particuliers, comme les papillons de jour; ſavoir, le ſphynx, la cochonne, le léopard, le timide ou le craintif, l'ours, le *lamda*, le *c*, le *pſi*, le double *w*, l'*omicron*, l'*ypſilon*.

Les eſpeces des phalenes étant très-nombreuſes, on a été obligé de diviſer ce genre en cinq genres ſecondaires; 1°. les phalenes qui ont les antennes priſmatiques, 2°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, & qui n'ont point de trompe,

1°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, une trompe contournée en ſpirale, & les aîles horiſontales ou inclinées en bas; 4°. les phalenes qui ont les antennes ſimples, la trompe contournée en ſpirale, & les aîles horiſontales; 5°. les phalenes qui ont les antennes ſimples, le front élevé, & la trompe contournée en ſpirale, ou qui n'ont point de trompe.

Cinquieme claſſe. *Inſectes* himenopteres, *inſecta himenoptera : cette claſſe contient cinq genres.*

1°. Les mouches à ſcie ou à tariere, *teuthredines*; les femelles ont près de l'anus un aiguillon dentelé ſur toute ſa ſurface : les vers qui produiſent ces *inſectes* ont pluſieurs piés.

2°. Les bedegards ou mouches à tariere, *theutredines*, ont l'aiguillon de l'anus de figure conique & recourbé : les nymphes qui les produiſent ſe trouvent dans des galles de plantes.

3°. Les ichneumons, *ichneumones*; ils ont un aiguillon à l'anus renfermé dans un fourreau compoſé de deux pieces.

4°. Les abeilles, *apes*; elles ont à l'anus un aiguillon dont on ne voit pas le fourreau; elles ſe ſervent de cet aiguillon pour piquer.

Ce genre contient non-ſeulement les abeilles, mais encore les guêpes, les frelons & les bourdons.

5°. Les fourmis, *formicæ*; elles ont une écaille élevée entre la poitrine & le ventre : les fourmis ouvrieres n'ont point d'aîles.

Sixieme claſſe. *Inſectes* dipteres, *inſecta diptera : cette claſſe contient ſept genres.* 1°. Aſtri; ils n'ont point de bouche.

Les eſpeces de ce genre ſe trouvent ſur différens animaux : il y en a une qui eſt dans l'eau, & que l'on appelle le *caméléon*.

2°. Les aſiles, *aſilii*; elles ont un bec ſimple, pointu, & fait en forme d'alêne.

3°. Les mouches de cheval, *hippoboſcæ*; ces *inſectes* ont la trompe diviſée en deux parties, obtuſe, & de forme cylindrique; la langue reſſemble à une ſcie.

4°. Les taons, *tabani*; leur bouche a des dents & une trompe terminée par un bouton, comme celle de l'éléphant.

5°. Les mouches, *muſcæ*; leur bouche n'a qu'une trompe ſans aucunes dents.

On a diviſé ce genre en ſix genres ſecondaires.

1°. Les mouches qui ont différentes couleurs ſur les aîles; 2°. les mouches velues; 3°. les mouches qui ont différentes couleurs; 4°. les mouches qui mangent les pucerons; 5°. les mouches dorées; 6°. les mouches communes.

6°. Les couſins, *culices*; leur bouche a la forme d'un ſyphon qui reſſemble à un fil.

7°. Les tipules, *tipulæ*; elles ont aux côtés de la bouche des antenules courbes & compoſées de phalanges.

Septieme claſſe. *Inſectes* apteres, *inſecta aptera : cette claſſe comprend onze genres.* 1°. Les poux, *pediculi*; ils ont ſix piés conformés de maniere qu'ils marchent lentement : ils ont deux yeux ſimples.

Le poux de l'homme, le morpion, les poux de différens animaux, tant quadrupedes qu'oiſeaux. Les poux de bois & le poux de terre ſont des eſpeces de ce genre.

2°. La puce, *pulex*; elle a ſix piés conformés de maniere qu'elle ſaute avec beaucoup de facilité, elle a deux yeux; le bec eſt recourbé & le ventre eſt applati ſur les côtés & arrondi.

3°. Les poux ſauteurs, *poduræ*; ils ont ſix piés conformés de façon que ces *inſectes* peuvent courir : ils ont deux yeux compoſés chacun de huit petits; la queue eſt fourchue, recourbée, & ſert à ces *inſectes* pour ſauter.

4°. Les perroquets d'eau, *monoculi*; les premiers piés ſont diviſés en pluſieurs filets : ces *inſectes* s'en aident pour nager & pour ſauter; ils n'ont qu'un œil, mais il eſt compoſé de trois petits; le corps eſt couvert d'une taie.

5°. Les cirons, *acari*; ils ont deux yeux & huit piés; les jambes ſont compoſées de huit phalanges.

Les cirons de l'homme, des animaux

quadrupedes, des oiſeaux & des *inſectes*; l'un de ces cirons eſt nommé le *poux* des *inſectes*, les cirons des plantes : telle eſt l'araignée faucheur; les cirons du bois, au nombre deſquels eſt le ſcorpion araignée; les cirons de la farine; les cirons qui ſe trouvent ſur la terre & ſur les pierres; les cirons qui ſont dans l'eau, *&c.* ſont des eſpeces de ce genre.

6°. Les ſcorpions, *ſcorpiones*; ces *inſectes* ont huit piés, deux pinces ſur le front, & huit yeux, dont deux ſont placés l'un contre l'autre ſur la partie poſtérieure de la poitrine, & les ſix autres ſur les côtés; la queue eſt terminée par un aiguillon courbe.

7°. Les cruſtacées, *cancerea*; ils ont deux yeux & dix piés, dont les premiers ſont faits en forme de pince; la queue eſt compoſée de pluſieurs lames.

Le crabe, le poupar, l'araignée de mer, le homard, l'écreviſſe, la ſquille, le ſoldat, ou bernard-l'hermite, la puce aquatique, *&c.* ſont des eſpeces de ce genre.

8°. Cloportes, *oniſci*; ils ont quatorze ou ſeize piés, & le corps eſt de figure ovale. Linnæi, *Syſt. naturæ.*

INSECTE AMPHIBIE, (*Hiſt. nat.*) *inſecte* qui peut vivre également ou alternativement dans l'air & dans l'eau; mais M. Lyonnet obſerve très-bien, que les *inſectes* qu'on conſidere comme *amphibies*, ne le ſont pas tous de la même maniere.

Il y en a qui après avoir été aquatiques ſous une forme, changent tellement de nature en la quittant, que s'il leur arrive enſuite de tomber dans l'eau, ils s'y noyent.

D'autres naiſſent, vivent, & ſubiſſent toutes leurs transformations dans l'eau, & vivent enſuite dans les deux élémens.

Quelques-uns après être nés dans l'air, ſe précipitent dans l'eau, & y reſtent juſqu'au temps qu'ils prennent des aîles, pour pouvoir redevenir habitans de l'air.

Pluſieurs eſpeces naiſſent, & croiſſent dans l'eau, ſe changent en nymphes dans la terre, & paſſent leur état de perfection dans l'eau & dans l'air, mais plus conſtamment dans ce premier élément.

Enfin, il y en a qui paſſent leur état rampant ſous l'eau, ſans y être aquatiques que par la tête, le reſte de leur corps ne s'y mouille jamais; il eſt toujours environné d'un volume d'air aſſez conſidérable, pour leur laiſſer la reſpiration libre; & ces ſortes d'*inſectes* après leur dernier changement, ne vivent plus que dans l'air. Quelle diverſité la nature offre à nos yeux dans la maniere d'exiſter des plus petits animaux! (*D. J.*)

INSENSÉ, adj. (*Gramm.*) On donne cette épithete injurieuſe à deux ſortes d'hommes, & à ceux qui ont réellement perdu le ſens & la raiſon, & à ceux qui ſe conduiſent comme s'ils en étoit privés. Un *inſenſé* n'eſt pas toujours un ſot; il eſt capable de donner à un autre un bon conſeil, mais il eſt incapable de le ſuivre : rien n'eſt ſi commun qu'un homme d'eſprit qui ſe conduit comme un fou.

INSENSIBILITÉ, (*Phil. mor.*) L'indifférence eſt à l'ame ce que la tranquillité eſt au corps, & la léthargie eſt au corps ce que l'*inſenſibilité* eſt à l'ame. Ces dernieres modifications ſont l'une & l'autre l'excès des deux premieres, & par conſéquent également vicieuſes.

L'*indifférence* chaſſe du cœur les mouvemens impétueux, les deſirs fantaſques, les inclinations aveugles : l'*inſenſibilité* en ferme l'entrée à la tendre amitié, à la noble reconnoiſſance, à tous les ſentimens les plus juſtes & les plus légitimes. Celle-là, détruiſant les paſſions de l'homme, ou plutôt naiſſant de leur non-exiſtence, fait que la raiſon ſans rivale exerce plus librement ſon empire; celle-ci détruiſant l'homme lui-même, en fait un être ſauvage & iſolé qui a rompu la plûpart des liens qui l'attachoient au reſte de l'univers. Par la premiere enfin l'ame tranquille & calme, reſſemble à un lac dont les eaux ſans pente, ſans courant, à l'abri de l'action des vents, & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier, ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime; & rendue léthargique par la ſeconde, elle eſt ſemblable à ces mers glaciales qu'un froid exceſſif engourdit juſque dans le fond de leurs abîmes, & dont il a tellement durci la ſurface, que les impreſſions de tous les objets qui la frappent, y meurent ſans pouvoir paſſer plus avant, & même ſans y

avoir cauſé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légere.

L'indifférence fait des ſages, & l'*inſenſibilité* fait des monſtres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puiſqu'il eſt eſſentiel à un être animé d'avoir du ſentiment; mais elle peut en ſaiſir quelques endroits; & ce ſont ordinairement ceux qui regardent la ſociété: car pour ce qui nous touche perſonnellement, nous conſervons toujours notre ſenſibilité; & même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'eſt une vérité dont les grands ſe chargent ſouvent de nous inſtruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux qui ſemblent avoir les yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu peut-être leurs ſupérieurs.

L'on croit aſſez généralement que Zénon & les Stoïciens ſes diſciples faiſoient profeſſion de l'*inſenſibilité*; & j'avoue que c'eſt ce qu'on doit penſer, en ſuppoſant qu'ils raiſonnoient conſéquemment: mais ce ſeroit leur faire trop d'honneur, ſur-tout en ce point-là. Ils diſoient que la *douleur n'eſt point un mal*; ce qui ſemble annoncer qu'ils avoient trouvé quelques moyens pour y être inſenſibles, ou du moins qu'ils s'en vantoient; mais point du tout, jouant ſur l'équivoque des termes, comme le leur reproche Cicéron dans ſa deuxieme tuſculane, & recourant à ces vaines ſubtilités qui ne ſont pas encore bannies aujourd'hui des écoles, voici comment ils prouvoient leur principe: *rien n'eſt un mal que ce qui déshonore, que ce qui eſt un crime; or la douleur n'eſt pas un crime*; ergo *la douleur n'eſt pas un mal. Cependant*, ajoutoient-ils, *elle eſt à rejetter, parce que c'eſt une choſe triſte, dure, fâcheuſe, contre nature, difficile à ſupporter.* Amas de paroles qui ſignifie préciſément la même choſe que ce que nous entendons par *mal*, lorſqu'il eſt appliqué à *douleur*. L'on voit clairement par-là que rejettant le nom ils convenoient du ſens que l'on y attache, & ne ſe vantoient point d'être inſenſibles. Lorſque Poſſidonius, entretenant Pompée, s'écrioit dans les momens où la douleur s'élançoit avec plus de force: *Non, douleur, tu as beau faire; quelque importune que tu ſois, jamais je n'avouerai que tu ſois un mal.* Sans doute qu'il ne prétendoit pas dire qu'il ne ſouffroit point, mais que ce qu'il ſouffroit n'étoit pas un mal. Miſérable puérilité qui étoit un foible lénitif à ſa douleur, quoiqu'elle ſervît d'aliment à ſon orgueil. *Voyez* STOÏCISME.

L'excès de la douleur produit quelquefois l'*inſenſibilité*, ſur-tout dans les premiers momens. Le cœur, trop vivement frappé, eſt étourdi de la grandeur de ſes bleſſures; il demeure d'abord ſans mouvement, & s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, le ſentiment ſe trouve noyé pendant quelque temps dans le déluge de maux dont l'ame eſt inondée. Mais le plus ſouvent l'eſpece d'*inſenſibilité* que quelques perſonnes font paroître au milieu des ſouffrances les plus grandes, n'eſt ſimplement qu'extérieure. Le préjugé, la coutume, l'orgueil ou la crainte de la honte empêchent la douleur d'éclater au dehors, & la renferment toute entiere dans le cœur. Nous voyons par l'hiſtoire qu'à Lacédémone les enfans fouettés aux piés des autels juſqu'à effuſion de ſang, & même quelquefois juſqu'à la mort, ne laiſſoient pas échapper le moindre gémiſſement. Il ne faut pas croire que ces efforts fuſſent réſervés à la conſtance des Spartiates. Les Barbares & les Sauvages avec leſquels ce peuple ſi vanté avoit plus d'un trait de reſſemblance, ont ſouvent montré une pareille force, ou, pour mieux dire, une ſemblable *inſenſibilité* apparente. Aujourd'hui dans le pays des Iroquois, la gloire des femmes eſt d'accoucher ſans ſe plaindre; & c'eſt une très-groſſe injure parmi elles que de dire, *tu as crié quand tu étois en travail d'enfant*; tant ont de force le préjugé & la coutume! Je crois que ce uſage ne ſera pas aiſément tranſplanté en Europe; & quelque paſſion que les femmes en France aient pour les modes nouvelles, je doute que celle de mettre au monde les enfans ſans crier ait jamais cours parmi elles.

* INSÉPARABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être ſéparé d'un autre. Je ne connois rien d'*inſéparable* dans la nature: la cauſe peut être ſéparée de l'effet; il n'y a aucun corps qui ne puiſſe être diſſous, analyſé; ſi l'on prétend prouver le contraire par les qualités eſſentielles d'un ſujet, on verra qu'elles n'en ſont *inſéparables* que parce qu'elles ſont le ſujet même. Les formes ſont *inſéparables* de la matiere, parce que c'eſt la matiere modifiée; la penſée de l'eſprit, parce que c'eſt l'être penſant; le ſentiment de l'être ſenſible, parce que c'eſt l'être ſentant; l'eſpace ou l'étendue de l'être qui la conſtitue, parce que c'eſt l'être étendu; le temps ou la durée de l'être qui eſt, parce que c'eſt l'être durant ou exiſtant. On s'embarraſſe dans des difficultés qui n'ont point de fin, parce qu'on transforme en êtres réels des abſtractions pures, & qu'on prend pour des choſes les images qu'on en a.

INSCRIT, adj. on dit en *Géométrie* qu'une figure eſt *inſcrite* dans une autre, quand tous les angles de la figure *inſcrite* touchent la circonférence de l'autre. *Voyez* CIRCONSCRITE.

Hyperbole *inſcrite* eſt celle qui eſt entiérement renfermée dans l'angle de ſes aſymptomes, comme l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & COURBE, *Chambers.* (*E*)

INSERTION, ſ. f. (*Anatomie.*) terme fort uſité parmi les anatomiſtes, pour déſigner la maniere dont une partie eſt engagée dans une autre. On dit l'*inſertion* d'un muſcle. *Voyez* MUSCLE.

L'*inſertion* des muſcles, dans le corps d'un animal, eſt faite avec un article admirable. La veine cave a ſon *inſertion* dans le ventricule droit du cœur.

On ſe ſert auſſi de ce mot dans l'agriculture, pour exprimer ce que nous appellons autrement *enter*. *Voyez* ENTER.

INSERTION *de la petite vérole*, (*Medec.*) *Voyez* INOCULATION. C'eſt la plus belle découverte qui ait été faite en médecine, pour la conſervation de la vie des hommes; & c'eſt aux expériences des Anglois qu'on doit cette méthode admirable, du triomphe de l'art ſur la nature.

O Londres, heureuſe terre,
Ainſi que vos tyrans, vous avez ſu chaſſer
Les préjugés honteux qui nous livrent la guerre!

INSESSION, ſ. f. *ſemi-cupium*, (*Med. Chirurg.*) c'eſt le demi-bain qu'on fait préparer avec des herbes émollientes, ou de toute autre vertu, ſuivant l'indication. On preſcrit le demi-bain pour les affections des reins, de la veſſie, de la matrice, du fondement, & même pour les maladies du bas-ventre, lorſque les malades, par des raiſons particulieres, ne peuvent ſupporter le bain entier. *Voyez* BAIN. (*Y*)

* INSIDIEUX, adj. (*Gramm.*) ce qui eſt ſuggéré par le deſſein ſecret de tromper & de nuire. On tient des diſcours *inſidieux*; on envoye des préſens *inſidieux*; on fait des careſſes *inſidieuſes*.

INSIDIEUX, (*Med.*) c'eſt une des qualités par leſquelles les médecins caractériſent les fievres malignes ou de mauvaiſe eſpece, *mali moris*. *Voyez* FIEVRE MALIGNE *ſous le mot* FIEVRE. Cette dénomination eſt priſe de ce que cette maladie tend des embuches, ou impoſe au médecin peu inſtruit ou peu attentif, en lui cachant ſa nature & ſa marche ſous l'apparence traîtreſſe d'une maladie légere. (*B*)

* INSIGNE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait diſtinguer par quelque qualité peu commune. Il ſe dit des choſes & des perſonnes, & ſe prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaiſe part: ce fut un ſcélérat *inſigne*; après avoir été long-temps mon ami, il inventa contre moi une calomnie *inſigne*, qui lui fit perdre ſes amis, & qui éloigna de lui les indifférens à qui mon innocence fut connue. Céſar s'eſt ſignalé par ſa valeur, Socrate par ſa vertu, Sulli rendit à la nation un ſervice *inſigne*, par le bon ordre qu'il introduiſit dans les finances. Ce fut en lui une marque *inſigne* d'un grand jugement, que d'avoir tout rapporté à la population & à l'agriculture; & ceux qui s'écarterent dans la ſuite de ces principes, & tournerent leurs vues du côté des traitans & des manufacturiers, prirent l'acceſſoire pour le principal.

INSINBA, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on

donne en Afrique à une eſpece de corail ; il y en a de blanc & de noir ; les Negres dans le royaume de Loango, les portent en forme de colliers.

* INSINUANT, adj. (*Gramm.*) qui ſait entrer dans les eſprits, & leur faire agréer ce qu'il leur propoſe. L'homme *inſinuant* a une éloquence qui lui eſt propre. Elle a exactement le caractere que les théologiens attribuent à la grace, *pertingens omnia ſuaviter & fortiter*. C'eſt l'art de ſaiſir nos foibleſſes, d'uſer de nos intérêts, de nous en créer ; il eſt poſſédé par les gens de cour & les autres malheureux. Accoutumés ou contraints à ramper, ils ont appris à ſubir toutes ſortes de formes. *Fiet avis, & cum volet arbor*. Ce ſont auſſi des ſerpens ; tantôt ils rampent à replis tortueux & lents ; tantot ils ſe dreſſent ſur leurs queues, & s'élancent, toujours ſouples, légers, déliés & doux, même dans leurs mouvemens les plus violens. Méfiez-vous de l'homme *inſinuant* ; il frappe doucement ſur notre poitrine, & il a l'oreille ouverte pour ſaiſir le ſon qu'elle rend. Il entrera dans votre maiſon en eſclave, mais il ne tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez ſans ceſſe les volontés pour les vôtres.

Inſinuant ſe dit des perſonnes & des choſes ; cet homme eſt *inſinuant* ; il a des manieres *inſinuantes*.

INSINUATION, ſ. f. (*Juriſprudence.*) appellée en droit *publicatio ſeu in acta relatio*, eſt parmi nous l'enrégiſtrement ou la tranſcription qui ſe fait dans un regiſtre public deſtiné à cet uſage, des actes qui doivent être rendus publics, afin d'éviter toute ſurpriſe au préjudice de ceux qui n'auroient pas connoiſſance de ces actes.

La premiere origine de l'*inſinuation* vient des Romains. Les gouverneurs des provinces avoient chacun près d'eux un ſcribe appellé *ab actis ſeu actuarius*, qui reſſembloit beaucoup à nos greffiers des *inſinuations*. Sa fonction étoit de recevoir les actes de juriſdiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumiſſions, & notamment les contrats & teſtamens qu'on vouloit *inſinuer* & publier. On formoit de tous ces actes un regiſtre ſéparé de celui des affaires contentieuſes.

On faiſoit alors *inſinuer* volontairement preſque tous les contrats & teſtamens, d'autant que les contrats reçus par les tabellions ne faiſoient pas alors une foi pleine & entiere juſqu'à ce qu'ils euſſent été vérifiés par témoins ou par comparaiſon d'écritures ; pour éviter l'embarras de cette vérification, on les faiſoit *inſinuer* & publier *apud acta*.

Cette *inſinuation* ſe faiſoit à Rome & à Conſtantinople *apud magiſtrum cenſus* ; dans les provinces elle ſe faiſoit devant le gouverneur, ou bien devant les magiſtrats municipaux, auxquels, pour la commodité du public, on attribua auſſi le pouvoir de recevoir les actes.

Il falloit que cette publication ſe fît en jugement & en préſence du juge, *actis intervenientibus & quaſi ſub figurâ judicii* ; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *publicum teſtimonium*, & les actes que l'on publioit ainſi, qui n'étoient auparavant qu'écritures privées, devenoient alors écritures publiques & authentiques. *Voyez* Loyſeau, *des offices, liv. II, chap. v. n°. 28, & ſuivans.*

On étoit ſur-tout obligé de faire *inſinuer* les donations. *Voy. ci-après* INSINUATIONS DES DONATIONS.

En France, l'*inſinuation* ſe faiſoit autrefois au greffe de la juſtice du lieu, où l'acte devoit être rendu public ; mais comme les greffiers ordinaires ſe trouvoient trop diſtraits par ces *inſinuations*, on a établi des bureaux particuliers qui ſont comme une annexe du greffe, & des greffiers particuliers pour faire ces *inſinuations*.

Elles ſont de trois ſortes, ſavoir, les *inſinuations* des donations, les *inſinuations* eccléſiaſtiques, & les *inſinuations* laïques.

Les regiſtres des *inſinuations* ſont publics, & doivent être communiqués, ſans déplacer, à tous ceux qui les requierent. *Voyez l'article 3* de la déclaration du 17 février 1731. (*A*)

INSINUATION DES DONATIONS eſt la tranſcription qui ſe fait des donations ſur un regiſtre public deſtiné à cet effet.

On *inſinuoit* volontairement chez les Romains tous les actes que l'on vouloit rendre publics ; mais comme les donations ſont plus ſuſpectes que les contrats à titre onéreux, on étoit obligé de faire *inſinuer* toutes les donations d'une certaine ſomme,

On avoit d'abord fixé cela aux donations, qui montoient à 200 écus; enſuite Juſtinien le réduiſit aux donations qui excédoient 300 écus; enfin il fut réglé qu'il n'y auroit que celles qui excéderoient 500 écus, qui auroient beſoin d'être *inſinuées*, au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les donations pieuſes qui étoient valables juſqu'à cette ſomme ſans *inſinuation*.

Il y avoit encore certaines donations qui étoient exemptes de cette formalité.

Telles étoient les donations faites par le prince ou à ſon profit, celles qui étoient faites pour la rédemption des captifs, celles qui étoient faites pour la reconſtruction des maiſons ruinées par le feu ou autre dommage, les donations rémunératoires, & celles qui étoient faites à cauſe de mort.

Par le droit du code, les donations à cauſe de noces appellées *anténuptiales*, n'étoient pas non plus ſujettes à *inſinuation*, ſi la future étoit mineure, & qu'elle eût perdu ſon pere: par le droit des novelles, elles étoient bonnes pour la femme indiſtinctement, mais non pour le mari.

En France, l'*inſinuation* des donations ſe pratiquoit dans les pays de droit écrit, conformément aux loix de Juſtinien & long-temps avant l'ordonnance de 1529; on trouve en effet dans les privileges que Charles V, en qualité de régent du royaume, accorda au mois d'octobre 1358 au chapitre de S. Bernard de Romans en Dauphiné, qu'une donation qui excédoit 500 florins, n'étoit pas valable ſi elle n'étoit *inſinuée* par le juge.

Mais l'*inſinuation* n'étoit point uſitée en pays coutumier juſqu'à l'ordonnance de François I en 1539, qui porte, *art.* 132, que toutes donations ſeront inſérées & enrégiſtrées ès cours & juriſdictions ordinaires des parties & des choſes données, qu'autrement elles ſeront réputées nulles, & ne commenceront à avoir leur effet que du jour de ladite *inſinuation*.

L'article 58 de l'ordonnance de Moulins veut que toutes donations entre-vifs ſoient *inſinuées* ès greffes des ſieges ordinaires de l'aſſiette des choſes données & de la demeure des parties dans quatre mois, à compter du jour de la donation pour les perſonnes & biens étant dans le royaume, & dans ſix mois pour ceux qui ſont hors le royaume, à peine de nullité, tant en faveur du créancier que de l'héritier du donateur, & que ſi le donateur ou le donataire décédoit pendant ce temps, l'*inſinuation* pourra néanmoins être faite pendant ledit temps.

La déclaration du 17 novembre 1690 ajoute que les donations pourront être *inſinuées* pendant la vie du donateur, encore qu'il y ait plus de quatre mois qu'elles aient été faites, & ſans qu'il ſoit beſoin d'aucun conſentement du donateur, ni de jugement qui l'ait ordonné, & que lorſqu'elles ne ſeront *inſinuées* qu'après les quatre mois, elles n'auront effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers des donateurs que du jour qu'elles auront été *inſinuées*.

L'édit du mois de décembre 1703, appellé communément l'*édit des inſinuations laïques*, veut que toutes donations, à l'exception de celles faites en ligne directe, par contrat de mariage, ſoient *inſinuées* dans les temps & ſous les peines portées par l'ordonnance de 1539, celle de Moulins, & par les déclarations poſtérieures.

Il y a encore eu pluſieurs autres réglemens donnés en interprétation des précédens juſqu'à la déclaration du 17 février 1731, qui forme le dernier état ſur la matiere des *inſinuations*; elle veut que toutes donations entre-vifs de meubles ou immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires, onéreuſes, même à la charge de ſervice & fondations en faveur de mariage, & autres faites en quelque forme que ce ſoit, à l'exception de celles qui ſeroient faites par contrat de mariage en ligne, ſoient inſinuées; ſavoir, celles d'immeubles réels ou d'immeubles fictifs, qui ont néanmoins une aſſiette, aux bureaux établis pour la perception des droits d'*inſinuation* près les bailliages ou ſénéchauſſées royales, ou autre ſiege royal reſſortiſſant nuement en nos cours, tant du domicile du donateur que de la ſituation des choſes données; & celle des meubles ou des choſes immobiliaires qui n'ont point d'aſſiette, aux bureaux établis

blis près leſdits bailliages, ſénéchauſſées, ou autre ſiege royal reſſortiſſant nuement en nos cours du lieu du domicile du donateur ſeulement; & au cas que le donateur eût ſon domicile, ou que les biens donnés fuſſent dans l'étendue de juſtices ſeigneuriales, l'*inſinuation* doit être faite aux bureaux établis près le ſiege qui a la connoiſſance des cas royaux dans l'étendue deſdites juſtices, le tout dans les temps & ſous les peines portées par l'ordonnance de Moulins & la déclaration du 17 novembre 1690; toutes *inſinuations* qui ſeroient faites en d'autres juriſdictions ſont déclarées nulles.

Les donations par forme d'augment, contre-augment, don mobile, engagement, droit de rétention, agencement, gain de noces & de ſur-vie dans les pays où ils ſont en uſage, doivent être *inſinuées* ſuivant la déclaration du 20 mars 1708; mais celles du 25 juin 1729 & du 17 février 1731 portent que le défaut d'*inſinuation* n'emporte pas la nullité de ces donations.

La peine de nullité n'a pas lieu non plus pour les donations des choſes mobiliaires, quand il y a tradition réelle, ou quand elles n'excédent pas la ſomme de 1000 livres, les parties qui ont négligé de les faire *inſinuer* ſont ſeulement ſujettes à la peine du double droit. (*A*)

INSINUATION ECCLÉSIASTIQUE eſt celle qui ſe fait au greffe de la juriſdiction eccléſiaſtique pour les actes qui y ſont ſujets, tels que les proviſions des bénéfices & autres actes qui y ſont relatifs, les lettres de vicariat général, ou pour préſenter aux bénéfices les proviſions d'official, de vice-gérent, de promoteur, de greffier des officialités ou chapitres, les révocations de ces actes, *&c.*

Les fraudes & les abus qui peuvent ſe commettre dans ces ſortes d'actes donnerent lieu à Henri II, de créer par édit du mois de mars 1553, des greffes d'*inſinuations* eccléſiaſtiques en chaque dioceſe, & permit aux archevêques & évêques d'y nommer juſqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Mais l'exécution de cet édit ayant été négligée, Henri IV, par l'édit de juin 1595, érigea ces greffes en offices royaux ſeculiers & domaniaux.

Cependant le clergé obtint de Louis XIII, en 1615, la permiſſion de rembourſer ceux qui avoient acquis ces offices, à la charge d'y commettre des perſonnes laïques capables.

Quelques évêques ayant commis à ces places leurs domeſtiques, l'ordonnance de 1627 enjoignit à ces greffiers de ſe démettre de leurs places.

Le même principe, par ſon édit de 1637, créa dans les principales villes du royaume des contrôleurs des procurations pour réſigner, & autres actes concernant les bénéfices.

Les difficultés qui s'éleverent pour l'exécution de ce dernier édit, donnerent lieu à une déclaration en 1646, qui permit au clergé de rembourſer ces contrôleurs, au moyen de quoi leur charge ſeroit faite par les greffiers des *inſinuations* des dioceſes.

Cette derniere déclaration ayant été interprétée diverſement par les différentes cours, Louis XIV, pour fixer la juriſprudence ſur cette matiere, donna un édit au mois de décembre 1691, par lequel, en ſupprimant les anciens offices de greffiers des *inſinuations eccléſiaſtiques*; & en récréant de nouveaux, il régla les actes qui ſeroient ſujets à *inſinuations*, & la maniere dont cette formalité ſeroit remplie.

Voyez cet édit, & ce qui ſe trouve à ce ſujet dans les *mémoires du clergé*. (*A*)

INSINUATION LAÏQUE eſt oppoſée à *inſinuation* eccléſiaſtique; toute *inſinuation* d'un acte qui n'eſt pas eccléſiaſtique, telle que l'*inſinuation* d'une donation ou d'un teſtament, eſt une *inſinuation* laïque; néanmoins dans l'uſage on diſtingue l'*inſinuation* des donations & ſubſtitutions des *inſinuations* laïques. On entend par celles-ci, l'*inſinuation* qui ſe fait de tous les autres actes tranſlatifs de propriété, & autres auxquels la formalité de l'*inſinuation* a été étendue par l'édit du mois de décembre 1703, appellé communément l'*édit des inſinuations laïques*.

Les actes des notaires ſujets à *inſinuation* doivent être *inſinués* dans la quinzaine, à la diligence des notaires qui les paſſent, à

l'exception des donations & ſubſtitutions, & des contrats tranſlatifs de propriétés de biens immeubles, ſitués hors le reſſort de la juriſdiction où ils ſont paſſés.

Quand l'*inſinuation* doit être faite à la diligence des parties, le notaire doit faire mention dans l'acte, qu'il eſt ſujet à *inſinuation*.

Les nouveaux poſſeſſeurs, par contrats ou titres, doivent les faire *inſinuer* dans les trois mois, & les nouveaux poſſeſſeurs à titre ſucceſſif doivent faire leur déclaration, & payer les droits dans les ſix mois.

Les notaires de Paris ne ſont en aucun cas chargés de faire faire *inſinuation*.

Voyez les édits de 1703, la déclaration du 19 juillet 1704, l'édit d'octobre 1705, celui du mois d'août 1706, la déclaration du 20 mars 1708, & *autres réglemens poſtérieurs*. (*A*)

INSINUATION DES SUBSTITUTIONS a été établie par l'*article 57* de l'ordonnance de Moulins, qui veut que les ſubſtitutions teſtamentaires ſoient enrégiſtrées ou *inſinuées* dans ſix mois, à compter du décès du teſtateur, & à l'égard des autres, du jour qu'elles auront été faites, à peine de nullité.

La déclaration du 17 novembre 1690, permet de les faire publier & *inſinuer* en tout temps, mais avec cette différence que quand ces formalités ont été remplies dans les ſix mois du jour que la ſubſtitution a été faite, elle a ſon effet du jour de la date, tant contre les créanciers que contre les tiers acquéreurs des biens qui y ſont compris; au lieu que ſi la publication & enrégiſtrement ne ſont faits qu'après les ſix mois, la ſubſtitution n'a d'effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers du donateur, que du jour qu'elle a été *inſinuée*.

L'édit des *inſinuations* laïques du mois de décembre 1704, ordonne, *article 10*, que les ſubſtitutions ſeront *inſinuées* & enrégiſtrées ès regiſtres des greffes des *inſinuations*, tant du lieu du domicile des donateurs ou teſtateurs, que de ceux où les immeubles ſeront ſitués, ſans préjudice de la publication des ſubſtitutions preſcrites par les ordonnances.

Toutes ces diſpoſitions ſon rappellées dans l'ordonnance des ſubſtitutions, *titre ij. Voyez* SUBSTITUTION. (*A*)

* INSIPIDE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de tout ce qui n'affecte point les organes du goût d'une maniere diſtinguée.

Il ſe prend au phyſique & au moral. On dit d'un fruit, qu'il eſt *inſipide*; d'un ouvrage, qu'il eſt *inſipide*; d'un éloge, qu'il eſt *inſipide*.

L'*inſipidité* ne ſe pardonne en rien; mais elle choque ſur-tout dans les choſes dont le caractere eſt d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, *&c.*

S'il eſt défendu à un auteur d'être *inſipide*, c'eſt au poëte. Mais de tous les *inſipides* le plus inſupportable, c'eſt le plaiſant *inſipide*.

* INSOCIABLE, adj. (*Gramm.*) c'eſt celui qui ſe refuſe à tout ce qui lie les hommes entre eux. *Voyez* SOCIABLE.

INSOLATION, (*Chimie.*) *inſolatio*, *helioſis*, digeſtion exécutée à la chaleur du ſoleil. *Voyez* DIGESTION.

Quelque chimiſtes ont cru que le ſoleil agiſſoit dans cette opération par une vraie influence matérielle; quelques autres plus circonſpects ont penſé qu'il n'agiſſoit que par la chaleur, & que l'*inſolation* ne différoit en rien de la digeſtion au bain-marie ou à l'étuve, tout étant d'ailleurs égal. Ce dernier ſentiment eſt aujourd'hui le dominant & le plus vraiſemblable: la corporification des rayons du ſoleil n'eſt pourtant point une opinion dépourvue de tout motif de probabilité. *Voyez* PHLOGISTIQUE. (*b*)

* INSOLENT, (*Gramm.*) qui ſe croit & ne cache point qu'il ſe croit plus grand que les autres. Un ſauvage ni un philoſophe ne ſauroient être *inſolens*. Le ſauvage ne voit autour de lui que ſes égaux. Le philoſophe ne ſent pas ſa ſupériorité ſur les autres ſans les plaindre, & il s'occupe à deſcendre modeſtement juſqu'à eux. Quel eſt donc l'homme *inſolent*? c'eſt celui qui dans la ſociété a des meubles & des équipages, & qui raiſonne à peu près ainſi. J'ai cent mille écus de rente; les dix-neuf vingtiemes des hommes n'ont pas mille écus, les autres n'ont rien. Les premiers ſont donc à mille degrés au-deſſous de moi; le reſte en eſt à une diſtance infinie. D'après ce calcul

Il manque d'égards à tout le monde, de peur d'en accorder à quelqu'un. Il ſe fait mépriſer & haïr; mais qu'eſt-ce que cela lui fait? *ſacram metiente viam cum bis ter ulnarum togâ*, la queue de ſa robe n'en eſt pas moins ample : voilà l'*inſolence* financiere ou magiſtrale. Il y a l'*inſolence* de la grandeur; l'*inſolence* littéraire. Toutes conſiſtent à exagérer les avantages de ſon état, & à les faire valoir d'une maniere outrageante pour les autres. Un homme ſupérieur qui illuſtre ſon état, ne ſonge pas à s'en glorifier, c'eſt la pauvre reſſource des ſubalternes.

INSOLITE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui n'eſt point accoutumé. Une clauſe *inſolite* eſt celle qui eſt ſinguliere & contre l'uſage ordinaire; une dîme *inſolite* eſt celle qui, ſuivant l'uſage commun, n'eſt point due. (*A*)

INSOLVABILITÉ, (*Juriſprud.*) c'eſt lorſque tous les biens meubles & immeubles du débiteur ne ſuffiſent pas pour payer ſes dettes. *Voyez* CONTRIBUTION, DÉCONFITURE. (*A*)

INSOLVABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un débiteur dont tous les biens ne ſuffiſent pas pour payer ſes dettes. Diſcuter un homme juſqu'à le rendre *inſolvable*, c'eſt épuiſer tous ſes biens. (*A*)

INSOLUBILITÉ & INSOLUBLE, (*Chimie.*) l'*inſolubilité* eſt la propriété d'un corps incapable d'être diſſout : ou ce qui eſt la même choſe, réſiſtant invinciblement à l'action *menſtruelle*. *Voyez* MENSTRUE.

Cette propriété, ainſi que la propriété oppoſée à la ſolubilité, *voyez* SOLUBLE, ne doit être conſidérée que dans les corps homogenes & inorganiſés, ou dans les vrais agrégés chimiques, les métaux, les ſels, les pierres & terres ſimples, les verres, *&c. Voyez l'article Chimie au commencement*; car une maſſe formée par la confuſion de pluſieurs ſubſtances hétérogenes, eſt de ſa nature, hors de la ſphere des corps dont les chimiſtes conſiderent les affinités, les diffinités & les corps organiſés, comme tels ſont auſſi des objets non chimiques.

Ainſi, quoique les corps de ces deux ordres ſoient de leur nature véritablement & abſolument *inſolubles*; ce n'eſt pas de l'*inſolubilité* de ces ſujets que la Chimie s'occupe; & c'eſt même principalement parce qu'ils ſont invinciblement *inſolubles* : car comme cette propriété dérobe les ſujets qui en ſont doués à la plus grande partie des opérations, & par conſéquent des recherches chimiques; & que le grand but de la chimie, à l'égard des corps qu'elle a trouvés juſqu'à préſent *inſolubles*, eſt de parvenir enfin à les diſſoudre; il eſt clair qu'elle ne doit compter parmi ſes objets que les corps qui ſont conſtitués de façon à ne pas exclure, par leur nature ou eſſentiellement, l'eſpoir de les rendre ſolubles, ou ce qui eſt la même choſe, qui ſont eſſentiellement analogues à d'autres ſubſtances déja reconnues ſolubles : or c'eſt dans l'ordre des vrais agrégés chimiques ſeulement que ſe trouvent les ſubſtances vraiment ſolubles.

Il y a, ou du moins on peut concevoir une *inſolubilité* abſolue, & une *inſolubilité* relative. La premiere ſeroit celle d'un corps qu'aucun menſtrue, de quelque façon & ſous quelque forme qu'il fût appliqué, & de quelque degré de feu qu'il fût animé, ne ſauroit attaquer. L'*inſolubilité* relative eſt celle d'un corps, par rapport à un certain menſtrue ſeulement.

La chimie ne connoît plus d'*inſolubilité* abſolue dans les objets propres; il n'en eſt aucun qu'elle ne ſache véritablement combiner avec une autre ſubſtance. Les pierres & les terres ont été les dernieres ſubſtances que l'art ait parvenu à diſſoudre ou combiner; mais enfin il n'en eſt plus aucune qui n'ait trouvé un diſſolvant dans les divers mêlanges que le célebre M. Pott a tentés, enſorte qu'il n'eſt point de ſubſtance terreuſe qui ne ſoit double par quelque ſel, par quelque ſubſtance métallique, ou par quelque autre ſubſtance terreuſe, ſoit terre proprement dite, ſoit pierre. *Voyez* TERRE & PIERRE.

L'*inſolubilité* relative réſide dans tous les ſujets chimiques, auſſi-bien qu'une ſolubilité relative; ou pour mieux dire, ne faiſant qu'une ſeule propriété avec cette derniere; c'eſt-à-dire, que tout ſujet chimique eſt ſoluble par tout menſtrue approprié, & eſt *inſoluble* par tout menſtrue anomale :

car un alkaheſt, ou une ſubſtance combinable avec tous les ſujets chimiques quelconques (en ne lui accordant même que cette propriété), eſt du moins juſqu'à préſent un être chimérique. Ces expreſſions ſont familieres dans le langage chimique; la réſine eſt *inſoluble* par l'eau, la gomme eſt *inſoluble* par l'huile, l'or par l'eau-forte, la glaiſe pure par les acides, *&c.*

Nous expoſerons la théorie de la ſolubilité & de l'*inſolubilité* à *l'article* RAPPORT, *Chimie. Voyez auſſi* SOLUBILITÉ & MENSTRUE. (*b*)

INSOMNIE, (*Médec.*) *voy.* VEILLE.

INSOMNIE, *fébrile*, (*Médec.*) affection morbifique, qui dans le cours de la fievre tient le malade éveillé, & ſuſpend le ſommeil dont il a beſoin. Cette affection eſt l'oppoſé du *coma fébrile*, c'eſt-à-dire, de l'envie continuelle de dormir, avec ou ſans effet.

Il paroît que l'*inſomnie fébrile* procede ſur-tout des commencemens d'une légere inflammation du cerveau, qui venant à s'augmenter, la fait dégénerer en coma, en délire, en convulſions, & en pluſieurs autres accidens très-dangereux. Il importe donc de travailler à diſſiper promptement l'inflammation commençante du cerveau, & à en arrêter les progrès.

On y parviendra par la ſaignée, les diluans, les atténuans, les relâchans, les remedes propres à diminuer la force, la quantité des humeurs de la circulation, & à les détourner de la tête. On recommande à cet effet les boiſſons légeres du petit lait, d'orge, d'avoine, de riz & autres ſemblables. On conſeille les alimens, les médicamens farineux, un peu huileux, émolliens, humectans, adouciſſans. Ils conviennent en effet, parce qu'ils humectent par leur lenteur farineuſe; ils adouciſſent l'acrimonie par leurs parties huileuſes, & ils nourriſſent en même temps. Telles ſont les décoctions d'orge & d'avoine; telles ſont celles des plantes laiteuſes de chondrille, d'hieracium, de taraxacum, de ſcorſonere, de barbe de bouc, & de laitues potageres. Leur ſuc viſqueux & laiteux, accompagné d'une légere vertu parégorique, diſpoſe merveilleuſement au ſommeil. Telles ſont encore les douces émulſions d'amandes, de ſemences froides, de graines de pavots blancs; voilà pourquoi toutes ces plantes ſe trouvoient à l'entrée du palais de Morphée. La nuit, dit-on, en ramaſſoit les ſucs & les graines, les ſemoit & les répandoit de toutes parts;

Ante fores antri fœcunda papavera florent,
Innumeræque herbæ, quarum de lacte ſoporem
Nox legit, & ſpargit per opacas humidâ terras.

Enfin, en cas de continuation d'*inſomnie*, & lorſque tous les ſignes indiquent qu'on n'a plus à craindre l'inflammation du cerveau, on peut hardiment employer les anodins, les parégoriques, les calmans, en les donnant avec ordre & avec prudence, juſqu'au rétabliſſement du ſommeil néceſſaire.

En même temps qu'on pratiquera les remedes qu'on vient d'indiquer, il eſt permis pour guérir les malades attaqués d'*inſomnie fébrile*, de recourir à pluſieurs des moyens inventés par le luxe, pour endormir les ſybarites en ſanté.

Les moyens dont je parle, conſiſtent à procurer un froid modéré, à humecter l'air de vapeurs aqueuſes, à imaginer quelque murmure doux, égal, continuel & agréable aux ſens. La lyre d'Orphée aſſoupit Cerbere, calma ſa fureur, enchanta les puiſſances infernales, & leur arracha des larmes. Le dieu du ſommeil avoit établi ſa demeure dans le pays des Cimmériens, & le ſeul bruit qu'on y entendoit, étoit celui du fleuve Léthé, qui, coulant ſur de petits cailloux, faiſoit un murmure perpétuel pour inviter au repos.

Saxo tamen exit ab imo
Rivus aquæ Lethes, per quem cum murmure labens
Invitat ſomnos crepitantibus unda lapillis.

Mais un ſecret important pour appaiſer l'*inſomnie fébrile*, ſecret pratiquable chez le pauvre comme chez le riche, c'eſt d'éloigner de la vue & des oreilles du malade tous les objets qui peuvent frapper ſes ſens, les émouvoir & les agiter. Pour y réuſſir immanquablement, imitez en partie le

domicile du fils de l'Erebe & de la Nuit ; Ovide l'a peint d'une main de maître, & je crois que ſon tableau fera plus d'impreſſion ſur l'eſprit du lecteur, que les triſtes ordonnances de la médecine.

« Là, dit cet aimable poëte, eſt une vaſte caverne où les rayons du ſoleil ne pénétrerent jamais. Toujours environnée de nuages obſcurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laiſſe douter s'il eſt jour ou s'il eſt nuit. Jamais les coqs n'y annoncerent le lever de l'aurore ; jamais les chiens, ni les oies qui veillent à la garde des maiſons, ne troublerent ce lieu par leurs cris importuns. Jamais on n'y entendit ni mugiſſemens de bêtes féroces ou domeſtiques, ni querelle, ni ſon de voix humaine ; tel eſt le ſéjour de la taciturnité. De crainte que la porte ne faſſe du bruit en s'ouvrant ou en ſe refermant, l'antre reſte toujours ouvert, & l'on n'y met point de garde. Au milieu du palais eſt un lit d'ébene, dont les rideaux ſont noirs. C'eſt dans ce lit que repoſe le dieu du ſommeil ſur la plume & ſur le duvet ». Liſez vous même ici la deſcription de l'original, ſans avoir beſoin de bouger de votre place, & vous trouverez que c'eſt un des beaux morceaux des métamorphoſes.

Hic nunquam radiis oriens, mediuſve cadenſque
Phœbus adire poteſt. Nebulæ caligine mixtæ
Exhalantur humo, dubiæque crepuſcula lucis.
Non vigil ales ibi criſtati cantibus oris
Evocat Auroram. Nec voce ſilentia rumpunt
Sollicitive canes, canibuſve ſagacior anſer ;
Non fera, non pecudes, non noti flamine rami
Humanæve ſonum reddunt convicia linguæ ;
Muta quies habitat.
Janua quæ verſo ſtridorem cardine reddat,
Nulla domo tota, cuſtos in limine nullus.
At medio torus eſt ebeno ſublimis in antro,
Plumeus, atricolor, pullo velamine tectus,
Quò cubat ipſe deus, membris laſſove ſolutis.
Metam. lib. XI.

Les pronoſtics qu'on peut tirer de l'*inſomnie fébrile*, meritent d'être connus des praticiens. Cette affection morbifique précede quelquefois un ſaignement de nez favorable ; mais s'il eſt accompagné de ſueurs froides, d'excrétions ou d'évacuations crues, ſans ſoulagement du patient, c'eſt un mauvais augure. Si elle eſt jointe à de grandes douleurs de tête, à des vomiſſemens érumineux, elle annonce le délire ou la mort, dit Hippocrate, *lib. I. Prorrhét. 20.* Le coma ſuccédant à une *inſomnie fébrile* qui a été continuelle, eſt d'un dangereux préſage, *&c.* (*D. J.*)

INSONDO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Afrique, dans les royaumes de Congo & d'Angola, un inſecte qui n'eſt guere plus gros qu'une fourmi, qui ſouvent fait périr les éléphans. Il entre dans leur trompe, & y excite un piquotement ſi incommode, que l'éléphant en devient comme fou, & va ſe heurter contre les arbres & contre les rochers, ou contre tout ce qu'il rencontre en ſon chemin, juſqu'à ce qu'il tombe mort.

INSOUTENABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes, & ſignifie qu'on ne peut défendre ou qu'on ne peut ſupporter. Dans le premier ſens une propoſition eſt *inſoutenable* ; dans le ſecond, un homme eſt *inſoutenable* par l'impertinence de ſes propos & de ſes manieres. Les *inſoutenables* les plus cruels, ce ſont ceux qui ont encore des prétentions.

INSPECTEUR, ſ. m. *inſpector* ; (*Hiſt. anc.*) celui à qui l'on confie le ſoin & la conduite de quelque ouvrage. *Voyez* INTENDANT.

On appelloit *inſpecteurs* chez les Romains des perſonnes commiſes pour examiner la qualité & la valeur des biens & effets des citoyens, afin de proportionner les taxes & les impôts aux facultés d'un chacun.

Les Juifs ont auſſi un officier dans leur ſynagogue qu'ils nomment *inſpecteur, magam*. Il eſt chargé d'avoir l'œil ſur les prieres & ſur les leçons, de les préparer & de les montrer au lecteur, & de ſe tenir auprès de lui pour voir s'il lit comme il faut, & le reprendre lorſqu'il manque.

INSPECTEUR, (*Art milit.*) on appelle ainſi en France des officiers, dont les fonctions ſont de faire la revue des troupes, d'examiner les compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui ſont en état de ſervir, & les ſoldats propres aux

travaux militaires; de caſſer ceux qui ne ſont point de la taille qu'on les veut, ou qui ne peuvent pas ſupporter les fatigues. Ils rendent auſſi compte au miniſtre de l'exactitude ou du ſervice des officiers. C'eſt ſur leurs mémoires qu'on les caſſe ou qu'on les avance. Ils retranchent ou réforment dans la cavalerie les chevaux qu'ils jugent mauvais. Ils étoient obligés d'abord de faire leurs revues tous les mois, mais ils ne la font guere qu'une fois l'année. Ces officiers ſont choiſis ordinairement parmi les brigadiers ou les maréchaux de camp; on en a vu qui étoient lieutenans généraux. Ces charges ſont de la création du roi Louis XIV. (*a*)

INSPECTEUR *de manufactures*, (*Commerce & Finances.*) commis ſur la conduite & exécution d'une *manufacture*, conformément aux réglemens.

L'établiſſement des *inſpecteurs* eſt dû à M. Colbert. Si ce fut un bon établiſſement que celui-là, dit l'auteur des conſidérations ſur les finances, dont les remarques orneront cet article; c'eſt un établiſſement bien plus habile d'avoir formé une école à ces mêmes *inſpecteurs*, & de les avoir aſtreints à travailler ſur le métier, ou plutôt c'eſt lui avoir donné le ſeul genre d'utilité qu'il fût poſſible d'en retirer. Il ſeroit déſirable ſans doute qu'ils puſſent avoir voyagé dans tous les pays où ſe conſomment les ouvrages des *manufactures* qu'ils ſont deſtinés à conduire: car c'eſt le goût du conſommateur qui doit régler la fabrication; c'eſt dans le pays de la conſommation que l'on prend connoiſſance des étoffes étrangeres qui ſe pourroient imiter, de l'avantage ou du déſavantage que les uns & les autres ont dans leur concurrence mutuelle, & des cauſes qui y contribuent.

La maniere dont l'opération du commerce s'y fait, influe encore d'une maniere eſſentielle ſur les meſures que les manufacturiers ont à prendre. Enfin, plus les *inſpecteurs* s'approcheront de la fonction des conſultans avec les manufacturiers ou de profeſſeurs des arts, plus ils ſeront utiles.

Mais que penſer des amendes décernées par M. Colbert contre l'impéritie des ouvriers à chaque article de ſes réglemens de *manufactures*? Des amendes ne ſont point des raiſons, c'eſt tout au plus l'indication d'une volonté rigoureuſe, à moins qu'elles ne regardent des choſes faites contre la bonne foi; & peut-être dans ce cas les amendes ne ſuffiſent-elles pas. Celui qui ſe défie de ſa main & de ſon adreſſe, ne peut lire ce réglement de M. Colbert ſans frémir. Sa premiere penſée eſt, qu'on eſt plus heureux en ne travaillant pas qu'en travaillant. Si par malheur le réglement eſt impraticable, comme cela s'eſt vu quelquefois, l'ouvrier ſe dégoûte, & ceſſe au moins ſon travail pendant le temps de la tournée de l'*inſpecteur*.

On demande à tout homme de bonne foi s'il ſeroit bien invité à une profeſſion, en lui diſant: " au cas que vos ouvrages ne » ſoient pas faits conformément au réglement, pour la premiere fois ils ſeront » confiſqués & attachés ſur un poteau avec » un carcan, votre nom au-deſſus pendant » 48 heures; pour la ſeconde fois pareille » peine, & vous ſerez blâmé; pour la troiſieme fois vous ſerez vous-même attaché » au poteau ». On répondroit que cette ordonnance eſt ſans doute traduite du Japonnois. Non; c'eſt le diſpoſitif d'un réglement de 1670, extorqué ſans doute au ſage miniſtre que nous avons nommé, par quelque ſubalterne qui comptoit bien de n'entrer jamais en qualité d'ouvrier dans aucune *manufacture* ſoumiſe à un *inſpecteur*.

INSPECTEUR *des conſtructions*, (*Marine.*) c'eſt un officier commis à la conſtruction & aux radoubs des vaiſſeaux. Il examine les plans & les profils avant qu'on commence de mettre le vaiſſeau ſur le chantier; fait faire un devis exact des bois qui doivent y entrer, & enſeigne aux charpentiers les méthodes les meilleures de

(*a*) Le 25 mars 1776, le roi a ordonné que les charges d'inſpecteurs généraux d'infanterie, de cavalerie, de troupes légeres, & celle d'inſpecteur des huſſards demeureront ſupprimées, à commencer du premier mai de la même année. Sa majeſté s'étant propoſé de former ſes troupes en diviſion, attache à chacune de ces diviſions, des officiers généraux pour les commander, les diriger & les inſpecter.

faire les fonds, les hauts, les ponts, &c. (Q)

INSPIRATION, ſ. f. *en termes de Théologie*, eſt une grace céleſte qui éclaire l'ame & lui donne des connoiſſances & des mouvemens extraordinaires & ſurnaturels. *Voy.* CONNOISSANCE & SCIENCE.

Les prophêtes ne parloient que par l'*inſpiration* divine, & le pécheur ſe convertit quand il ne réſiſte pas aux *inſpirations* de la grace. *Voyez* GRACE, PROPHÉTIE.

Inſpiration ſe dit particuliérement au ſujet des livres de l'Ecriture-Sainte: on la définit un mouvement intérieur du Saint-Eſprit, qui détermine un homme à écrire, & qui lui ſuggere le choix des choſes qu'il doit écrire. L'idée d'*inſpiration* ſuppoſe donc, dans celui qui écrit, un mouvement du Saint-Eſprit qui le porte à écrire ce que la révélation lui a appris, ou ce qu'il ſait par lui-même, & qui lui ſuggere le choix des choſes qu'il doit écrire. Mais comme dans les livres ſaints on diſtingue les choſes ou les matieres, & les termes ou le ſtyle, & que les matieres ſe diviſent en prophéties, en hiſtoires & en doctrines, & que les doctrines ſe diviſent encore en philoſophiques & en théologiques; que ces dernieres enfin ſe ſubdiviſent en ſpéculatives & en pratiques, on demande ſi le Saint-Eſprit a *inſpiré* les auteurs ſacrés & quant aux choſes & quant aux termes dont ils ſe ſont ſervis pour les énoncer.

Les ſentimens des théologiens ſont fort partagés ſur ces deux queſtions. Les uns ſoutiennent que le Saint-Eſprit a dicté aux écrivains ſacrés toutes les choſes dont ils ont parlé, & qu'il leur a même ſuggéré les termes dont ils ſe ſont ſervis. C'eſt le ſentiment des facultés de théologie de Douai & de Louvain dans leur cenſure de 1588.

D'autres prétendent que les écrivains ſacrés ont été abandonnés à eux-mêmes dans le choix des termes; qu'ils n'ont eu ni révélation ni *inſpiration* dans tout ce qu'ils ont écrit, mais que le Saint-Eſprit a tellement dirigé leur plume & leur eſprit lorſqu'ils écrivoient, qu'il a été impoſſible qu'ils tombaſſent dans l'erreur. Leſſius & quelques autres jéſuites ont ſoutenu ce ſentiment, qui occaſionna la cenſure dont nous venons de parler; & M. Simon l'a embraſſé depuis.

Holden, dans ſon ouvrage intitulé *Fidei divinæ analyſis*, ſoutient que les écrivains ſacrés ont été *inſpirés* par le Saint-Eſprit dans tous les points de doctrine, & dans tout ce qui a un rapport eſſentiel à la doctrine, mais qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes dans les mêmes faits, & en général dans toutes les queſtions étrangeres à la religion.

M. le Clerc a été encore plus loin. Il prétend 1°. que Dieu a révélé immédiatement aux écrivains ſacrés les prophéties qu'on trouve dans leurs livres, mais il nie que ce ſoit lui qui les ait portés à les mettre par écrit, & qu'il les ait conduits dans le moment même qu'ils les ont écrits. 2°. Il avance que Dieu n'a point révélées immédiatement aux écrivains ſacrés toutes les autres choſes qui ſe rencontrent dans leurs ouvrages, & qu'ils les ont écrites, ou ſur ce qu'ils avoient vu de leurs propres yeux, ou ſur le récit de perſonnes véridiques, ou ſur des mémoires écrits avant eux, ſans *inſpiration* & ſans aucune aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit; en un mot, il enſeigne que les livres ſaints ſont l'ouvrage de perſonnes de probité qui n'ont pas été ſéduites & qui n'ont voulu ſéduire perſonne. *Sentimens de quelques théologiens d'Hollande, lettre xj & xij.* La Chambr. *traité de la relig. tom. IV. diſſert. iij. pag. 157 & ſuiv.*

Le ſentiment le plus commun eſt, que le Saint-Eſprit a *inſpiré* les écrivains ſacrés quant aux prophéties, aux points d'hiſtoire & aux doctrines relatives à la religion, & que quant au choix & à l'arrangement des termes, il les a laiſſés à la diſpoſition de chaque écrivain.

Les Payens prétendoient que leurs prêtres & leurs ſibylles étoient divinement *inſpirés* lorſqu'ils rendoient leurs oracles. Les poëtes, pour paroître *inſpirés*, invoquent Apollon & les Muſes lorſqu'ils veulent commencer quelque grand ouvrage. *Voyez* INVOCATION.

INSPIRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit de l'élection d'un pape, lorſque tous les ſuffrages ſe ſont réunis en faveur du même ſujet, & principalement quand cela s'eſt fait au premier ſcrutin. Grégoire IX, en

parle dans ſes décrétales, *liv. VI, tit. vj, chap. 42.* (*A*)

INSPRUCK, (*Géog.*) *Œni-pons*, ville d'Allemagne, capitale du Tirol; c'étoit autrefois la réſidence d'un archiduc de la maiſon d'Autriche; ſon nom eſt allemand; il eſt compoſé du mot *Inn*, qui eſt le nom de la riviere ſur laquelle cette ville eſt ſituée; en latin *Œno*, & du mot *bruck*, qui veut dire un *pont*: en changeant le *b* en *p*, on a fait *Inſpruck*; en latin *Œni-pons*, c'eſt-à-dire, Pont-ſur-l'Inn. Elle eſt dans un beau vallon, à 11 lieues N. O. de Brixen, 25 S. de Munich, 95 S. E. de Vienne. *Long.* ſelon Harris, 29, 15, 16, *lat.* 47, 15.

Il y a un jéſuite, nommé le pere Tanner (*Adam*) natif d'*Inſpruck*, qui eſt mis par ſon corps au rang des illuſtres écrivains que la ſociété a produits dans le dernier ſiecle: je laiſſe à juger de ſon mérite par ſa ſomme ſur ſaint Thomas, ſa théologie ſcholaſtique, ſpéculative & pratique, & ſon aſtrologie ſacrée, pour apprendre aux Chrétiens à connoître les choſes ſaintes par le concours des aſtres. (*D. J.*)

* INSTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qui n'eſt pas ſtable, qui eſt ſujet au changement. On dit l'*inſtabilité* du temps, de la fortune, des ſentimens, des paſſions, des goûts, des deſirs, du bonheur & des choſes humaines. Il n'y a preſque rien ſur quoi nous puiſſions compter. Encore ſi l'on meſuroit ſon attachement aux objets, ſur leur *inſtabilité*; mais non, on ſe conduit comme s'ils ne devoient jamais nous manquer: cependant il vient un moment où ils nous échappent, & nous nous plaignons comme s'ils avoient dû changer de nature en notre faveur.

INSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſur le Danube, près de Paſſau, dont elle eſt ſeulement ſéparée par l'Inn, à ſon confluent. *Long.* 31, 15. *lat.* 48, 25. (*D. J.*)

INSTALLATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel un officier eſt mis en poſſeſſion publique de la place en laquelle il doit ſiéger, *quaſi in ſtallum introductio.*

Avant de parvenir à l'exercice d'un office, il y a trois actes différens à remplir; ſavoir, la proviſion qui rend propriétaire de l'office; la preſtation de ſerment & réception qui rend titulaire, & du jour de laquelle on jouit de tous les privileges attachés au titre de l'office; & l'*inſtallation* par laquelle ſeule on entre en exercice & l'on participe aux émolumens qui ſont dûs à cauſe de l'exercice.

Quand l'officier a un ſupérieur, il s'adreſſe à lui pour être *inſtallé*; s'il n'y en a point dans ſon ſiege, celui qui le ſuit immédiatement fait l'*inſtallation*.

Les juges des juſtices ſeigneuriales qui ſont ſeuls, s'*inſtallent* eux-mêmes.

Voyez Loiſeau, *des offices, liv. I, chap. vij, n. 27. & ſuiv.* (*A*)

INSTANCE, ſ. f. (*Juriprud.*) ſignifie en général la pourſuite d'une action en juſtice.

On comprend quelquefois ſous le terme d'*inſtance* toutes ſortes de conteſtations portées en juſtice; c'eſt en ce ſens que l'on dit *être en inſtance avec quelqu'un*; cependant quand on parle d'une *inſtance*, on entend ordinairement une affaire appointée, ſoit ſur une demande, ſoit ſur un appel verbal.

Inſtance appointée, eſt celle où les parties doivent écrire & produire.

Inſtance d'appointé à mettre, c'eſt lorſque le juge ordonne que les parties remettront leurs pieces. *Voyez* Appointement.

Inſtance de licitation, eſt celle qui a pour objet la *licitation* d'un immeuble indivis entre pluſieurs co-propriétaires. *Voyez* Licitation.

Inſtance d'ordre, eſt celle où l'on fait l'ordre & diſtribution du prix d'un immeuble vendu par décret entre les créanciers oppoſans.

Inſtance de partage, eſt celle qui a pour objet le partage d'un immeuble commun & indivis.

Inſtance périe ou périmée, eſt celle qui eſt comme non avenue par le laps de trois années ſans aucune pourſuite de part ni d'autre. *Voyez* Péremption.

Inſtance de préférence, eſt celle où l'on diſcute entre les créanciers ſaiſiſſans & oppoſans leſquels doivent être payés les premiers ſur une ſomme de deniers, ſoit comme privilégiés, ou comme premier ſaiſiſſant. *Voyez* Préférence.

Premiere inſtance ſe dit de la pourſuite qui

qui ſe fait d'une action devant le premier juge.

Inſtance de ſaiſie & arrêt, *voyez* SAISIE & ARRÊT.

Inſtance de ſaiſie-réelle, *voyez* DÉCRET & SAISIE-RÉELLE.

Inſtance ſommaire, c'étoit une inſtruction qui ſe faiſoit en ſix jours à la barre de la cour : ces ſortes d'inſtructions ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit II*, *art. ij*, *voyez* CAUSE & PROCÈS. (*A*)

INSTANT, ſ. m. (*Mét.*) partie de la durée dans laquelle on n'apperçoit aucune ſucceſſion, ou ce qui n'occupe que le temps d'une idée dans notre eſprit. Ce temps eſt le moment le plus court pour nous. *Voyez* MOMENT, DURÉE, *&c.*

C'eſt un axiome en méchanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un *inſtant*. On voit par-là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une perſonne à proportion qu'il le porte vîte, & pourquoi la glace eſt moins ſujette à ſe rompre lorſqu'on gliſſe deſſus avec vîteſſe, que lorſqu'on va plus lentement. *Voyez* TEMPS.

Les philoſophes diſtinguent trois ſortes d'*inſtans*, l'*inſtant* de temps, l'*inſtant* de nature, l'*inſtant* de raiſon.

L'*inſtant* de temps eſt une partie de temps qui en précéde immédiatement une autre : ainſi le dernier *inſtant* d'un jour précéde réellement & immédiatement le premier *inſtant* du jour ſuivant.

L'*inſtant* de nature eſt ce qu'on appelle autrement *priorité* de nature : il ſe trouve dans les choſes qui ſont ſubordonnées pour agir, comme les cauſes premieres & les cauſes ſecondes ; les cauſes & les effets, car la nature des choſes demande qu'il y ait une cauſe premiere s'il y a des cauſes ſecondes ; qu'il y ait une cauſe, s'il y a un effet.

L'*inſtant* de raiſon eſt un *inſtant* qui n'eſt point réel, mais que la raiſon, l'entendement, l'eſprit conçoit avant un autre *inſtant*, avec un fondement de la part des choſes qui donnent occaſion de le concevoir. Par exemple, parce que Dieu a fait pluſieurs choſes librement, & qu'il pouvoit ne pas faire, il y a un fondement raiſonnable de concevoir Dieu tel qu'il eſt en lui-même avant de concevoir les décrets libres qu'il a faits ; mais parce qu'il n'y a jamais eu en effet de temps ou d'*inſtant* réel où Dieu n'eût formé aucun décret, cet *inſtant* s'appelle *inſtant* de raiſon, & non pas *inſtant* de temps.

D'*inſtant* on en a fait *inſtantanée*, qui ne dure qu'un *inſtant*. C'eſt en ce ſens qu'on dit que l'action de la matiere électrique eſt *inſtantanée*, & que la propagation de la lumiere ne l'eſt pas. Cependant l'acception de ce terme n'eſt pas toujours auſſi rigoureuſe ; & on l'applique quelquefois à un phénomene dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commenſurable ; alors il eſt ſynonyme à *prompt* & à *paſſager*.

INSTANTANÉE, adj. (*Gram.*) qui ne dure qu'un inſtant. On dit une douleur *inſtantanée*, un mouvement *inſtantané*, un changement, une révolution *inſtantanés*.

INSTAURATION, ſ. f. rétabliſſement d'un temple, d'une religion dans ſon premier état.

Ce mot eſt dérivé par quelques-uns d'*inſtaurum*, vieux mot latin, qui ſignifie proprement tout ce qui eſt néceſſaire pour l'exploitation d'une terre, d'une ferme, comme les beſtiaux, les harnois, les valets, *&c.* mais le mot *inſtaurum* n'eſt que du moyen âge ; *inſtauratio* eſt d'une bien plus grande antiquité, & quelques-uns le dérivent de *inſtar*, ſemblable, comme s'il ſignifioit qu'une choſe a repris ſa premiere apparence. *Voyez* RESTAURATION.

INSTERBOURG, (*Géog.*) ville, diſtrict & bailliage de Lithuanie, dépendant de la Pruſſe brandebourgeoiſe, arroſé par la riviere d'Inſter. On y fait une biere auſſi forte que de l'eau-de-vie.

INSTIGATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie celui qui excite un autre à faire quelque choſe. L'*inſtigateur* d'un crime eſt complice de celui qui l'a commis, & mérite auſſi punition.

Inſtigateur ſignifie quelquefois un *dénonciateur*. *Voyez* DÉNONCIATEUR. (*A*)

INSTIGATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt lorſqu'on excite quelqu'un à faire quelque choſe, comme à maltraiter quelqu'un, ou à commettre quelqu'autre délit, à intenter un procès, ou lorſqu'on excite le mi-

niſtere public à pourſuivre quelqu'un. *Voy.* DÉNONCIATEUR. (*A*)

INSTILLATION, ſ. f. (*Médecine.*) *terme de pharmacie*, ſignifie l'action d'appliquer quelque remede liquide ſur une partie fort ſenſible par gouttes; cela ſe dit ſurtout des remedes que l'on applique ſur les yeux; tels ſont les eaux ophtalmiques, les différentes eſpeces de collyre. *Voyez* COLLYRE.

INSTINCT, ſ. m. (*Métaph. & Hiſt. nat.*) c'eſt un mot par lequel on veut exprimer le principe qui dirige les bêtes dans leurs actions; mais de quelle nature eſt ce principe? Quelle eſt l'étendue de l'*inſtinct*? Ariſtote & les Péripatéticiens donnoient aux bêtes une ame ſenſitive, mais bornée à la ſenſation & à la mémoire, ſans aucun pouvoir de réfléchir ſur ſes actes, de les comparer, *&c.* D'autres ont été beaucoup plus loin. Lactance dit qu'excepté la religion, il n'eſt rien en quoi les bêtes ne participent aux avantages de l'eſpece humaine.

D'un autre côté tout le monde connoît la fameuſe hypotheſe de M. Deſcartes, que ni ſa grande réputation, ni celle de quelques-uns de ſes ſectateurs n'ont pu ſoutenir. Les bêtes de la même eſpece ont dans leurs opérations une uniformité qui en a impoſé à ces philoſophes, & leur a fait naître l'idée d'automatiſme; mais cette uniformité n'eſt qu'apparente, & l'habitude de voir la fait diſparoître aux yeux exercés. Pour un chaſſeur attentif, il n'eſt point deux renards dont l'induſtrie ſe reſſemble entiérement, ni deux loups dont la gloutonnerie ſoit la même.

Depuis M. Deſcartes, pluſieurs théologiens ont cru la religion intéreſſée au maintien de cette opinion du méchaniſme des bêtes. Ils n'ont point ſenti que la bête, quoique pourvue de facultés qui lui ſont communes avec l'homme, pouvoit en être encore à une diſtance infinie. Auſſi l'homme lui-même eſt-il très-diſtant de l'ange, quoiqu'il partage avec lui une liberté & une immortalité qui l'approchent du trône de Dieu.

L'anatomie comparée nous montre dans les bêtes des organes ſemblables aux nôtres, & diſpoſés pour les mêmes fonctions relatives à l'œconomie animale. Le détail de leurs actions nous fait clairement appercevoir qu'elles ſont douées de la faculté de ſentir, c'eſt-à-dire, qu'elles éprouvent ce que nous éprouvons lorſque nos organes ſont réunis par l'action des objets extérieurs. Douter ſi les bêtes ont cette faculté, c'eſt mettre en doute ſi nos ſemblables en ſont pourvus, puiſque nous n'en ſommes aſſurés que par les mêmes ſignes. Celui qui voudra méconnoître la douleur à des cris, qui ſe refuſera aux marques ſenſibles de la joie, de l'impatience, du deſir, ne mérite pas qu'on lui réponde. Non-ſeulement il eſt certain que les bêtes ſentent; il l'eſt encore qu'elles ſe reſſouviennent. Sans la mémoire les coups de fouet ne rendroient point nos chiens ſages, & toute éducation des animaux ſeroit impoſſible. L'exercice de la mémoire les met dans le cas de comparer une ſenſation paſſée avec une ſenſation préſente. Toute comparaiſon entre deux objets produit néceſſairement un jugement; les bêtes jugent donc. La douleur des coups de fouet retracée par la mémoire, balance dans un chien couchant le plaiſir de courre un lievre qui part. De la comparaiſon qu'il fait entre ces deux ſenſations naît le jugement qui détermine ſon action. Souvent il eſt entraîné par le ſentiment vif du plaiſir; mais l'action répétée des coups rendant plus profond le ſouvenir de la douleur, le plaiſir perd à la comparaiſon; alors il réfléchit ſur ce qui s'eſt paſſé, & la réflexion grave dans ſa mémoire une idée de relation entre un lievre & des coups de fouet. Cette idée devient ſi dominante, qu'enfin la vue d'un lievre lui fait ſerrer la queue, & regagner promptement ſon maître. L'habitude de porter les mêmes jugemens les rend ſi prompts, & leur donne l'air ſi naturel, qu'elle fait méconnoître la réflexion qui les a réduits en principes: c'eſt l'expérience aidée de la réflexion, qui fait qu'une belette juge ſûrement de la proportion entre la groſſeur de ſon corps, & l'ouverture par laquelle elle veut paſſer. Cette idée une fois établie devient habituelle par la répétition des actes qu'elle produit, & elle épargne à l'animal toutes les tentatives

ſnutiles ; mais les bêtes ne doivent pas ſeulement à la réflexion de ſimples idées de relation ; elles tiennent encore d'elle des idées indicatives plus compliquées, ſans leſquelles elles tomberoient dans mille erreurs funeſtes pour elles. Un vieux loup eſt attiré par l'odeur d'un appât ; mais lorſqu'il veut en approcher, ſon nez lui apprend qu'un homme a marché dans les environs. L'idée non de la préſence, mais du paſſage d'un homme, lui indique un péril & des embûches. Il héſite donc, il tourne pendant pluſieurs nuits, l'appetit le ramene aux environs de cet appât dont l'éloigne la crainte du péril indiqué. Si le chaſſeur n'a pas pris toutes les précautions uſitées pour dérober à ce loup le ſentiment du piege, ſi la moindre odeur de fer vient frapper ſon nez, rien ne raſſurera jamais cet animal devenu inquiet par l'expérience.

Ces idées acquiſes ſucceſſivement par la ſenſation & la réflexion, & repréſentées dans leur ordre par l'imagination & par la mémoire, forment le ſyſtême des connoiſſances de l'animal, & la chaîne de ſes habitudes ; mais c'eſt l'attention qui grave dans ſa mémoire tous les faits qui concourent à l'inſtruire ; & l'attention eſt le produit de la vivacité des beſoins. Il doit s'enſuivre que parmi les animaux, ceux qui ont des beſoins plus vifs ont plus de connoiſſances acquiſes que les autres. En effet, on apperçoit au premier coup d'œil que la vivacité des beſoins eſt la meſure de l'intelligence dont chaque eſpece eſt douée, & que les circonſtances qui peuvent rendre pour chaque individu les beſoins plus ou moins preſſans, étendent plus ou moins le ſyſtême de ſes connoiſſances.

La nature fournit aux frugivores une nourriture qu'ils ſe procurent facilement, ſans induſtrie & ſans réflexion : ils ſavent où eſt l'herbe qu'ils ont à brouter, & ſous quel chêne ils trouveront du gland. Leur connoiſſance ſe borne à cet égard à la mémoire d'un ſeul fait : auſſi leur conduite, quant à cet objet, paroît-elle ſtupide & voiſine de l'automatiſme ; mais il n'en eſt pas ainſi des carnaſſiers : forcés de chercher une proie qui ſe dérobe à eux, leurs facultés éveillées par le beſoin ſont dans un exercice continuel ; tous les moyens par leſquels leur proie leur eſt ſouvent échappée, ſe repréſentent fréquemment à leur mémoire. De la réflexion qu'ils ſont forcés de faire ſur ces faits, naiſſent des idées de ruſes & de précaution qui ſe gravent encore dans la mémoire, s'y établiſſent en principes, & que la répétition rend habituelles. La variété & l'invention de ces idées étonnent ſouvent ceux auxquels ces objets ſont les plus familiers. Un loup qui chaſſe ſait par expérience que le vent apporte à ſon odorat les émanations du corps des animaux qu'il recherche : il va donc toujours le nez au vent ; il apprend de plus à juger, par le ſentiment du même organe, ſi la bête eſt éloignée ou prochaine, ſi elle eſt repoſée ou fuyante. D'après cette connoiſſance il regle ſa marche ; il va à pas de loup pour la ſurprendre, ou redouble de vîteſſe pour l'atteindre ; il rencontre ſur la route des mulots, des grenouilles, & d'autres petits animaux dont il s'eſt mille fois nourri. Mais quoique déja preſſé par la faim il néglige cette nouriture préſente & facile, parce qu'il ſait qu'il trouvera dans la chair d'un cerf ou d'un daim un repas plus ample & plus exquis. Dans tous les temps ordinaires ce loup épuiſera toutes les reſſources qu'on peut attendre de la vigueur & de la ruſe d'un animal ſolitaire : mais lorſque l'amour met en ſociété le mâle & la femelle, ils ont reſpectivement, quant à l'objet de la chaſſe, des idées qui dérivent de la facilité que l'union procure. Ces loups connoiſſent pas des expériences répétées où vivent ordinairement les bêtes fauves, & la route qu'elles tiennent lorſqu'elles ſont chaſſées. Ils ſavent auſſi combien eſt utile un relais pour hâter la défaite d'une bête déja fatiguée. Ces faits étant connus, ils concluent de l'ordinaire au probable, & en conſéquence ils partagent leurs fonctions. Le mâle ſe met en quête, & la femelle comme plus foible attend au détroit la bête haletante qu'elle eſt chargée de relancer. On s'aſſure aiſément de toutes ces démarches, lorſqu'elles ſont écrites ſur la terre molle ou ſur la neige, & on peut y lire l'hiſtoire des penſées de l'animal.

Le renard, beaucoup plus foible que le

loup, eſt contraint de multiplier beaucoup plus les reſſources pour obtenir ſa nourriture. Il a tant de moyens à prendre, tant de dangers à éviter, que ſa mémoire eſt néceſſairement chargée d'un nombre de faits qui donnent à ſon *inſtinct* une grande étendue. Il ne peut pas abattre ces grands animaux dont un ſeul le nourriroit pendant pluſieurs jours. Il n'eſt pas non plus pourvu d'une vîteſſe qui puiſſe ſuppléer au défaut de vigueur : ſes moyens naturels ſont donc la ruſe, la patience & l'adreſſe. Il a toujours, comme le loup, ſon odorat pour bouſſole. Le rapport fidele de ce ſens bien exercé l'inſtruit de l'approche de ce qu'il cherche, & de la préſence de ce qu'il doit éviter. Peu fait pour chaſſer à force ouverte, il s'approche ordinairement en ſilence ou d'une perdrix qu'il évente, ou bien du lieu par lequel il ſait que doit rentrer un lievre ou un lapin. La terre molle reçoit à peine la trace légere de ſes pas. Partagé entre la crainte d'être ſurpris & la néceſſité de ſurprendre lui-même, ſa marche, toujours précautionnée & ſouvent ſuſpendue, décele ſon inquiétude, ſes deſirs & ſes moyens. Dans les pays giboyeux où les plaines & les bois ne laiſſent pas manquer de proie, il fuit les lieux habités. Il ne s'approche de la demeure des hommes que quand il eſt preſſé par le beſoin, mais alors la connoiſſance du danger lui fait doubler ſes précautions ordinaires. A la faveur de la nuit il ſe gliſſe le long des haies & des buiſſons. S'il ſait que les poules ſont bonnes, il ſe rappelle en même temps que les pieges & les chiens ſont dangereux. Ces deux ſouvenirs guident ſa marche, & la ſuſpendent ou l'accélerent ſelon le degré de vivacité que donnent à l'un d'eux les circonſtances qui ſurviennent. Lorſque la nuit commence, & que ſa longueur offre des reſſources à la prévoyance du renard, le jappement éloigné d'un chien arrêtera ſur le champ ſa courſe. Tous les dangers qu'il a courus en différens temps ſe repréſentent à lui; mais à l'approche du jour cette frayeur extrême cede à la vivacité de l'appétit : l'animal alors devient courageux par néceſſité. Il ſe hâte même de s'expoſer, parce qu'il ſait qu'un danger plus grand le menace au retour de la lumiere.

On voit que les actions les plus ordinaires des bêtes, leurs démarches de tous les jours ſuppoſent la mémoire, la réflexion ſur ce qui s'eſt paſſé, la comparaiſon entre un objet préſent qui les attire & des périls indiqués qui les éloignent, la diſtinction entre des circonſtances qui ſe reſſemblent à quelques égards, & qui different à d'autres, le jugement & le choix entre tous ces rapports. Qu'eſt-ce donc que l'*inſtinct*? Des effets ſi multipliés dans les animaux, de la recherche du plaiſir & de la crainte de la douleur; les conſéquences & les inductions tirées par eux des faits qui ſe ſont placés dans leur mémoire, les actions qui en réſultent; ce ſyſtême de connoiſſances auxquelles l'expérience ajoute, & que chaque jour la réflexion rend habituelles, tout cela ne peut pas ſe rapporter à l'*inſtinct*, ou bien ce mot devient ſynonyme avec celui d'*intelligence*.

Ce ſont les beſoins vifs qui, comme nous l'avons dit, gravent dans la mémoire des bêtes des ſenſations fortes & intéreſſantes dont la chaîne forme l'enſemble de leurs connoiſſances. C'eſt par cette raiſon que les animaux carnaſſiers ſont beaucoup plus induſtrieux que les frugivores, quant à la recherche de la nourriture; mais chaſſez ſouvent ces mêmes frugivores, vous les verrez acquérir, rélativement à leur défenſe, la connoiſſance d'un nombre de faits, & l'habitude d'une foule d'inductions qui les égalent aux carnaſſiers. De tous les animaux qui vivent d'herbes, celui qui paroît le plus ſtupide eſt peut-être le lievre. La nature lui a donné des yeux foibles & un odorat obtus; ſi ce n'eſt l'ouïe qu'il a excellente, il paroît n'être pourvu d'aucun inſtrument d'induſtrie. D'ailleurs il n'a que la fuite pour moyen de défenſe : mais auſſi ſemble-t-il épuiſer tout ce que la fuite peut comporter d'intentions & de variétés. Je ne parle pas d'un lievre que des lévriers forcent par l'avantage d'une vîteſſe ſupérieure, mais de celui qui eſt attaqué par des *chiens courans*. Un vieux lievre ainſi chaſſé commence par proportionner ſa fuite à la vîteſſe de la pourſuite. Il ſait par expérience qu'une fuite rapide ne le mettroit pas hors de danger, que la chaſſe peut

être longue, & que ſes forces ménagées le ſerviront plus long-temps. Il a remarqué que la pourſuite des chiens eſt plus ardente, & moins interrompue dans les bois fourés où le contact de tout ſon corps leur donne un ſentiment plus vif de ſon paſſage, que ſur la terre où ſes piés ne ſont que poſer; ainſi il évite les bois, & ſuit preſque toujours les chemins; (ce même lievre lorſqu'il eſt pourſuivi à vue par un lévrier, s'y dérobe en cherchant les bois). Il ne peut pas douter qu'il ne ſoit ſuivi par les *chiens courans* ſans être vu: il entend diſtinctement que la pourſuite s'attache avec ſcrupule à toutes les traces de ſes pas. Que fait-il? après avoir parcouru un long eſpace en ligne droite, il revient exactement ſur ſes mêmes voies. Après cette ruſe, il ſe jette de côté, fait pluſieurs ſauts conſécutifs, & par-là dérobe, au moins pour un temps, aux chiens le ſentiment de la route qu'il a priſe. Souvent il va faire partir du gîte un autre lievre dont il prend la place. Il déroute ainſi les chaſſeurs & les chiens par mille moyens qu'il ſeroit trop long de détailler. Ces moyens lui ſont communs avec d'autres animaux, qui, plus habiles que lui d'ailleurs, n'ont pas plus d'expérience à cet égard. Les jeunes animaux ont beaucoup moins de ces ruſes. C'eſt à la ſcience des faits que les vieux doivent les inductions juſtes & promptes qui amenent ces actes multipliés.

Les ruſes, l'invention, l'induſtrie, étant une ſuite de la connoiſſance des faits gravés par le beſoin dans la mémoire, les animaux doués de vigueur, ou pourvus de défenſes, doivent être moins induſtrieux que les autres. Auſſi voyons-nous que le loup qui eſt un des plus robuſtes animaux de nos climats, eſt un des moins ruſés lorſqu'il eſt chaſſé. Son nez qui le guide toujours, ne le rend précautionné que contre les ſurpriſes. Mais d'ailleurs il ne ſonge qu'à s'éloigner, & à ſe dérober au péril par l'avantage de ſa force & de ſon haleine. Sa fuite n'eſt point compliquée comme celle des animaux timides. Il n'a point recours à ces feintes & à ces retours qui ſont une reſſource néceſſaire pour la foibleſſe & la laſſitude. Le ſanglier qui eſt armé de défenſes, n'a point non plus recours à l'induſtrie. S'il ſe ſent preſſé dans ſa fuite, il s'arrête pour combattre. Il s'indigne, & ſe fait redouter des chaſſeurs & des chiens qu'il menace & charge avec fureur. Pour ſe procurer une défenſe plus facile, & une vengeance plus aſſurée, il cherche les buiſſons épais & les halliers. Il s'y place de maniere à ne pouvoir être abordé qu'en face. Alors l'œil farouche & les ſoies hériſſées, il intimide les hommes & les chiens, les bleſſe & s'ouvre un paſſage pour une retraite nouvelle.

La vivacité des beſoins donne, comme on voit, plus ou moins d'étendue aux connoiſſances que les bêtes acquierent. Leurs lumieres s'augmentent en raiſon des obſtacles qu'elles ont à ſurmonter. Cette faculté qui rend les bêtes capables d'être perfectionnées, rejette bien loin l'idée d'automatiſme qui ne peut être née que de l'ignorance des faits. Qu'un chaſſeur arrive avec des pieges dans un pays où ils ne ſont pas encore connus des animaux, il les prendra avec une extrême facilité, & les renards même lui paroîtront imbéciles. Mais lorſque l'expérience les aura inſtruits, il ſentira, par les progrès de leurs connoiſſances, le beſoin qu'il a d'en acquérir de nouvelles. Il ſera contraint de multiplier les reſſources & de donner le change à ces animaux, en leur préſentant ces appâts ſous mille formes. L'un ſe dévoyera des refuites ordinaires à ceux de ſon eſpece, & fera voir au chaſſeur des marches qui lui ſont inconnues. Un autre aura l'art de lui dérober légérement ſon appât, en évitant le piege. Si l'un eſt aſſiégé dans un terrier, il y ſouffrira la faim plutôt que de franchir le pas dangereux; il s'occupera à s'ouvrir une route nouvelle; ſi le terrein trop ferme s'y oppoſe, ſa patience laſſera celle du chaſſeur qui croira s'être mépris. Ce n'eſt point une frayeur automate qui retient alors cet animal dans le terrier, c'eſt une crainte ſavante & raiſonnée; car s'il arrive par haſard qu'un lapin enfermé dans le même trou ſorte & détende le piege, le renard vigilant prendra ſûrement ce moment pour s'échapper, & paſſera ſans héſiter à côté du lapin pris & du piege détendu.

Parmi les différentes idées que la néceſ-

ſité fait acquérir aux animaux, on ne doit pas oublier celle des nombres. Les bêtes comptent ; cela eſt certain, & quoique juſqu'à préſent leur arithmétique paroiſſe aſſez bornée, peut-être pourroit-on lui donner plus d'étendue. Dans les pays où l'on conſerve avec ſoin le gibier, on fait la guerre aux pies, parce qu'elles enlevent les œufs, & détruiſent l'eſpérance de la ponte. On remarque donc aſſiduement les nids de ces oiſeaux deſtructeurs ; & pour anéantir d'un coup la famille carnaſſiere, on tâche de tuer la mere pendant qu'elle couve. Entre ces meres il en eſt d'inquietes qui déſertent leur nid dès qu'on en approche. Alors on eſt contraint de faire un affût bien couvert au pié de l'arbre ſur lequel eſt ce nid, & un homme ſe place dans l'affût pour attendre le retour de la couveuſe ; mais il attend en vain, ſi la pie qu'il veut ſurprendre a quelques fois été manquée en pareil cas. Elle ſait que la foudre va ſortir de cet antre où elle a vu entrer un homme. Pendant que la tendreſſe maternelle lui tient la vue attachée ſur un nid, la frayeur l'en éloigne juſqu'à ce que la nuit puiſſe la dérober au chaſſeur. Pour tromper cet oiſeau inquiet, on s'eſt aviſé d'envoyer à l'affût deux hommes ; dont l'un s'y plaçoit & l'autre paſſoit ; mais la pie compte & ſe tient toujours éloignée. Le lendemain trois y vont, & elle voit encore que deux ſeulement ſe retirent. Enfin il eſt néceſſaire que cinq ou ſix hommes en allant à l'affût mettent ſon calcul en défaut. La pie qui croit que cette collection d'hommes n'a fait que paſſer, ne tarde pas à revenir. Ce phénomene renouvellé toutes les fois qu'il eſt tenté, doit être mis au rang des phénomenes les plus ordinaires de la ſagacité des animaux.

Puiſque les animaux gardent la mémoire des faits qu'ils ont eu intérêt de remarquer : puiſque les conſéquences qu'ils en ont tirées s'établiſſent en principes par la réflexion, & ſervent à diriger leurs actions, ils ſont perfectibles ; mais nous ne pouvons pas ſavoir juſqu'à quel degré. Nous ſommes même preſque étrangers au genre de perfection dont les bêtes ſont ſuſceptibles. Jamais avec un odorat tel que le nôtre, nous ne pouvons atteindre à la diverſité des rapports & des idées que donne au loup & au chien, leur nez ſubtil & toujours exercé. Ils doivent à la fineſſe de ce ſens la connoiſſance de quelques propriétés de pluſieurs corps, & des idées de relation entre ces propriétés & l'état actuel de leur machine. Ces idées & ſes rapports échappent à la ſtupidité de nos organes. Pourquoi donc les bêtes ne ſe perfectionnent-elles point ? Pourquoi ne remarquons-nous pas un progrès ſenſible dans les eſpeces ? Si Dieu n'a pas donné aux intelligences céleſtes de ſonder toute la profondeur de la nature de l'homme, ſi elles n'embraſſent pas d'un coup d'œil cet aſſemblage bizarre d'ignorance & de talens, d'orgueil & de baſſeſſe, elles peuvent dire auſſi : Pourquoi donc cette eſpece humaine, avec tant de moyens de perfectibilité, eſt-elle ſi peu avancée dans les connoiſſances les plus eſſentielles ? Pourquoi plus de la moitié des hommes eſt-elle abrutie par les ſuperſtitions ? Pourquoi ceux-même à qui l'être ſuprême s'eſt manifeſté par la voix de ſon fils, ſont-ils occupés à ſe déchirer entr'eux, au lieu de s'aider l'un l'autre à jouir en paix des fruits de la terre & de la roſée du ciel ?

Il eſt certain que les bêtes peuvent faire des progrès ; mais mille obſtacles particuliers s'y oppoſent, & d'ailleurs il eſt apparemment un terme qu'elles ne franchiront jamais.

La mémoire ne conſerve les traces des ſenſations & des jugemens qui en ſont la ſuite, qu'autant que celles-ci ont eu le degré de force qui produit l'attention vive. Or les bêtes vêtues par la nature, ne ſont guere excitées à l'attention que par les beſoins de l'appétit & de l'amour. Elles n'ont pas de ces beſoins de convention qui naiſſent de l'oiſiveté & de l'ennui. La néceſſité d'être émus ſe fait ſentir à nous dans l'état ordinaire de veille, & elle produit cette curioſité inquiete qui eſt la mere des connoiſſances. Les bêtes ne l'éprouvent point. Si quelques eſpeces ſont plus ſujettes à l'ennui que les autres, la fouine, par exemple, que la ſoupleſſe & l'agilité caractériſe, ce ne peut pas être pour elles une ſituation ordinaire, parce que la

néceſſité de chercher à vivre, tient preſque toujours leur inquiétude en exercice. Lorſque la chaſſe eſt heureuſe, & que leur faim eſt aſſouvie de bonne heure, elles ſe livrent par le beſoin d'être émues, à une grande profuſion de meurtres inutiles; mais la maniere d'être la plus familiere à tous ces êtres ſentans, eſt un demi-ſommeil pendant lequel l'exercice ſpontané de l'imagination, ne préſente que des tableaux vagues qui ne laiſſent pas de traces profondes dans la mémoire.

Parmi nous, ces hommes groſſiers qui ſont occupés pendant tout le jour à pourvoir aux beſoins de premiere néceſſité, ne reſtent-ils pas dans un état de ſtupidité preſque égal à celui des bêtes? Il en eſt tel qui n'a jamais eu un nombre d'idées pareil à celui qui forme le ſyſtême des connoiſſances d'un renard.

Il faut que le loiſir, la ſociété & le langage ſervent la perfectibilité, ſans quoi cette diſpoſition reſte ſtérile. Or, premiérement le loiſir manque aux bêtes, comme nous vous l'avons dit. Occupées ſans ceſſe à pourvoir à leurs beſoins, & à ſe défendre contre d'autres animaux ou contre l'homme, elles ne peuvent conſerver d'idées acquiſes que relativement à ces objets. Secondement la plûpart vivent iſolées, & n'ont qu'une ſociété paſſagere fondée ſur l'amour & ſur l'éducation de la famille. Celles qui ſont attroupées d'une maniere plus durable, ſont raſſemblées uniquement par le ſentiment de la crainte. Il n'y a que les eſpeces timides qui ſoient dans ce cas, & la crainte qui approche ces individus les uns des autres, paroît être le ſeul ſentiment qui les occupe. Telle eſt l'eſpece du cerf dans laquelle les biches ne s'iſolent gueres que pour mettre bas, & les cerfs pour refaire leurs têtes.

Dans les eſpeces mieux armées & plus courageuſes, comme les ſangliers, les femelles, comme plus foibles, reſtent attroupées avec les jeunes mâles. Mais dès que ceux-ci ont atteint l'âge de trois ans, & qu'ils ſont pourvus de défenſes qui les raſſurent, ils quittent la troupe; la ſécurité les mene à la ſolitude; il n'y a donc pas de ſociété proprement dite entre les bêtes. Le ſentiment ſeul de la crainte, & l'intérêt de la défenſe réciproque, ne peuvent pas porter fort loin leurs connoiſſances. Elles ne ſont pas organiſées de maniere à multiplier les moyens, ni à rien ajouter à ces armes toujours prêtes qu'elles doivent à la nature. Et peut-on ſavoir juſqu'où l'uſage des mains porteroit les ſinges, s'ils avoient le loiſir comme la faculté d'inventer, & ſi la frayeur continuelle que les hommes leur inſpirent, ne les retenoit dans l'abrutiſſement?

A l'égard du langage, il paroît que celui des bêtes eſt fort borné. Cela doit être, vu leur maniere de vivre, puiſqu'il y a des ſauvages qui ont des arcs & des fleches, & dont cependant la langue n'a pas trois cent mots. Mais quelque borné que ſoit le langage des bêtes, il exiſte: on peut aſſurer même qu'il eſt beaucoup plus étendu qu'on ne le ſuppoſe communément dans des êtres qui ont un muſeau alongé ou un bec.

Le langage ſuppoſe une ſuite d'idées & la faculté d'articuler. Quoique parmi les hommes qui articulent des mots, la plûpart n'aient point cette ſuite d'idées, il faut qu'elle ait exiſté dans l'entendement des premiers qui ont joint ces mots enſemble. Nous avons vu que les bêtes ont, en fait d'idées ſuivies, tout ce qui eſt néceſſaire pour arranger des mots. Celles de leurs habitudes qui nous paroiſſent le plus naturelles, ne peuvent s'être formées, comme nous l'avons prouvé, que par des inductions liées enſemble par la réflexion, & qui ſuppoſent toutes les opérations de l'intelligence; mais nous ne remarquons point d'articulation ſenſible dans leurs cris. Cette apparente uniformité nous fait croire que réellement elles n'articulent point. Il eſt certain cependant que les bêtes de chaque eſpece diſtinguent très-bien entr'elles ces ſons qui nous paroiſſent confus. Il ne leur arrive pas de s'y méprendre, ni de confondre le cri de la frayeur avec le gémiſſement de l'amour. Il n'eſt pas ſeulement néceſſaire qu'elles expriment ces ſituations tranchées, il faut encore qu'elles en caractériſent les différentes nuances. Le parler d'une mere qui annonce à ſa famille qu'il faut ſe cacher, ſe dérober à la vue de l'ennemi, ne peut

pas être le même que celui qui indique qu'il faut précipiter la fuite. Les circonſtances déterminent la néceſſité d'une action différente : il faut que la différence ſoit exprimée dans le langage qui commande l'action. Les expreſſions ſéveres, & cependant flatteuſes de l'amour, qui ſoumettent le mâle à la réſerve ſans lui ôter l'eſpérance, ne ſont pas les mêmes que celles qui lui annoncent qu'il peut tout permettre à ſes deſirs, & que le moment de jouir eſt arrivé.

Il eſt vrai que le langage d'action eſt très-familier aux bêtes ; il eſt même ſuffiſant pour qu'elles ſe communiquent réciproquement la plûpart de leurs émotions : elles ne font donc pas un grand uſage de leur langue ; leur éducation s'accomplit ainſi que la nôtre en grande partie par l'imitation. Tous les ſentimens iſolés qui affectent les uns, peuvent être reconnus par les autres aux mouvemens extérieurs qui les caractériſent ; mais quoique ce langage d'action ſerve à exprimer beaucoup, il ne peut pas ſuffire à tout. Dès que l'inſtruction eſt un peu compliquée, l'uſage des mots devient néceſſaire pour la tranſmettre. Or il eſt certain que les jeunes renards, en ſortant du terrier, ſont plus précautionnés dans les pays où l'on tend des pieges, que ne le ſont les vieux dans ceux où l'on ne cherche point à les détruire : cette ſcience des précautions qui ſuppoſe tant de vues fines & d'inductions éloignées, ne peut pas être acquiſe dans le terrier par le langage d'action ; & ſans les mots l'éducation d'un renard ne peut pas ſe conſommer : par quel méchaniſme des animaux qui chaſſent enſemble, s'accordent-ils pour s'attendre, ſe retrouver, s'aider ? Ces opérations ne ſe feroient pas ſans des conventions dont le détail ne peut s'exécuter qu'au moyen d'une langue articulée. La monotonie nous trompe, faute d'habitude, & de réflexion. Lorſque nous entendons des hommes parler enſemble une langue qui nous eſt étrangere, nous ne ſommes point frappés d'une articulation ſenſible, nous croyons entendre la répétition continuelle des mêmes ſons. Le langage des bêtes, quelque varié qu'il puiſſe être, doit nous paroître encore mille fois plus monotone, parce qu'il nous eſt infiniment plus étranger ; mais quel que ſoit le langage des bêtes, il ne peut pas aider beaucoup la perfectibilité dont elles ſont douées. La tradition ne ſert preſque point aux progrès des connoiſſances. Sans l'écriture, qui appartient à l'homme ſeul, chaque individu concentré dans ſa propre expérience, ſeroit forcé de recommencer la carriere que ſon devancier auroit parcourue, & l'hiſtoire des connoiſſances d'un homme, ſeroit preſque celle de la ſcience de l'humanité.

On peut donc préſumer que les bêtes ne feront jamais de grands progrès, quoique rélativement à certains arts elles puiſſent en avoir fait. L'architecture des caſtors pourroit être embellie ; la forme des nids d'hirondelles pourroit avoir acquis de l'élégance ſans que nous nous en apperçuſſions ; mais en général les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès des eſpeces ſont fort difficiles à vaincre, & ſes individus n'empruntent point non plus de la force d'une paſſion dominante, cette activité ſoutenue qui fait qu'un homme s'éleve par le génie fort au deſſus de ſes égaux. Les bêtes ont cependant des paſſions naturelles, & d'autres qu'on peut appeller factices ou de réflexion ; celles du premier genre ſont l'impreſſion de la faim, les deſirs ardens de l'amour, la tendreſſe maternelle ; les autres ſont la crainte de la diſette, ou l'avarice & la jalouſie qui conduit à la vengeance.

L'avarice eſt une conſéquence de la faim précédemment ſentie : la réflexion ſur ce beſoin produit une prévoyance commune à tous les animaux qui ſont ſujets à manquer. Les carnaſſiers cachent & enterrent les reſtes de leur proie pour les trouver au beſoin. Parmi les frugivores, ceux qui ſont organiſés de maniere à emporter les grains qui leur ſervent de nourriture, font des proviſions auxquelles ils ne touchent que dans le cas de néceſſité ; tels ſont les rats de campagne, les mulots, *&c.* mais l'avarice n'eſt pas une paſſion féconde en moyens ; ſon exercice ſe borne à l'amas & à l'épargne.

La jalouſie eſt fille de l'amour : dans les eſpeces dont les mâles ſe mêlent indifféremment avec toutes les femelles, elle n'eſt excitée

excitée que par la diſette de celles-ci : le beſoin de jouir ſe faiſant vivement ſentir à tous dans le même temps, il en réſulte une rivalité réciproque & générale. Cette paſſion aveugle fait ſouvent manquer ſon objet à ceux qu'elle tourmente. Pendant que la fureur tient les vieux cerfs attachés au combat, un daguet s'approche des biches en tremblant, jouit & s'échappe. La jalouſie eſt plus profonde & plus raiſonnée dans les eſpeces qui s'accouplent : quels que ſoient les motifs ſur leſquels eſt fondé ce choix mutuel des deux individus, il eſt certain qu'il ſe fait, & que l'idée de propriété réciproque s'établit : dès lors la moralité eſt introduite dans l'amour ; les femelles même deviennent ſuſceptibles de jalouſie : cette union commencée par l'attrait, & ſoutenue par le plaiſir, eſt encore reſſerrée par la communauté des ſoins qu'exige l'éducation de la famille ; mais cet objet étant rempli, l'union ceſſe. Le printemps, en inſpirant à ces animaux de nouvelles ardeurs, leur donne des goûts nouveaux : je n'oſerois cependant pas décider ſi les tourterelles méritent ou non la réputation de conſtance qu'elles ont acquiſe ; mais ſi elles ſont conſtantes, au moins eſt-il ſûr qu'elles ne ſont pas fidelles. J'en ai vu pluſieurs fois faire deux heureux de ſuite ſur une même branche : peut-être leur conſtance ne peut-elle être aſſurée qu'autant qu'elles ſe permettent l'infidélité.

Quoi qu'il en ſoit, on peut dire qu'en général l'amour n'eſt chez les bêtes qu'un beſoin paſſager : cette paſſion, avec tous ſes détails, ne les occupe gueres qu'un quart de l'année, ainſi elle ne peut pas élever les individus à des progrès bien ſenſibles. Le temps du déſintéreſſement doit amener l'oubli de toutes les idées que l'irritation des deſirs avoit fait naître. On remarque ſeulement que l'expérience inſtruit les meres ſur les choſes relatives au bien de leur famille ; elles profitent dans un âge plus avancé des fautes de la jeuneſſe & de l'imprudence. Une perdrix de trois ou quatre ans choiſit pour faire ſon nid une place bien plus avantageuſe que ne fait une jeune ; elle ſe place ſur un lieu un peu élevé, pour n'avoir point d'inondation à craindre : elle a ſoin qu'il ſoit environné d'épines & de ronces qui en rendent l'accès difficile. Lorſqu'elle quitte ſon nid pour aller manger, elle ne manque pas de dérober ſes œufs, en les couvrant avec des feuilles.

Si la tendreſſe maternelle laiſſe des traces profondes dans la mémoire des bêtes, c'eſt que ſon exercice dure aſſez long-temps, & que d'ailleurs c'eſt une des paſſions qui affectent le plus fortement ces êtres ſenſibles. Elle produit en eux une activité inquiete & ſoutenue, une aſſiduité pénible, & lorſque la famille eſt menacée, une défenſe courageuſe qui reſſemble à un abandon total de ſoi-même. Je dis *reſſembler* ; car on ne s'abandonne point entiérement & dans le moment extrême, le moi ſe fait toujours ſentir. Une preuve de cette vérité, c'eſt que dans les différentes eſpeces la témérité apparente de la mere eſt toujours proportionnée aux moyens qu'elle a d'échapper au danger qu'elle paroît braver. La louve & la laie deviennent terribles, lorſqu'elles ont leurs petits à défendre : la biche vient auſſi chercher le péril ; mais ſa foibleſſe trahit bientôt ſon courage ; & malgré ſa tendre inquiétude, elle eſt forcée de fuir. La perdrix & la canne ſauvage qui ont une reſſource aſſurée dans la rapidité de leurs aîles, paroiſſent s'expoſer beaucoup plus pour la défenſe de leurs petits que la poule faiſande : le vol peſant de celle-ci la rendroit victime d'un attachement trop courageux.

Cet amour qui paroît ſi généreux, produit une jalouſie qui va juſqu'à la cruauté dans les eſpeces où il eſt au plus haut degré. La perdrix pourſuit & tue impitoyablement tous les petits de ſon eſpece qui ne ſont pas de ſa famille. Au contraire, la poule faiſande, qui abandonne plus aiſément les petits qu'elle a couvés, eſt douée d'une ſenſibilité générale pour ceux de ſon eſpece ; tous ceux qui manquent de mere, ont droit de la ſuivre.

Qu'eſt-ce donc, encore une fois, que l'*inſtinct* ? Nous voyons que les bêtes ſentent, comparent, jugent, réfléchiſſent, choiſiſſent, & ſont guidées dans toutes leurs démarches par un ſentiment d'amour de ſoi que l'expérience rend plus ou moins éclairé. C'eſt avec ces facultés qu'elles exé-

cutent les intentions de la nature, qu'elles ſervent à l'ornement de l'univers, & qu'elles accompliſſent la volonté, inconnue pour nous, que le Créateur eut en les formant.

Obſervations phyſiques & morales ſur les inſtincts des animaux, leur induſtrie & leurs mœurs, par M. Reimar, profeſſeur en philoſophie à Hambourg, ſa patrie où il mourut en 1768, connu dans toute l'Europe par pluſieurs ouvrages remplis d'érudition.

Ce docteur entend par *inſtinct*, dans le ſens le plus étendu, toute inclination naturelle pour certaines actions. Il diſtingue dans les animaux, des *inſtincts* méchaniques, des *inſtincts* repréſentatifs, & des *inſtincts* ſpontanés ou volontaires.

Les *inſtincts* méchaniques ſont des mouvemens organiques de la machine, communs aux animaux & aux hommes, dans leſquels ils s'exécutent indépendamment de toute réflexion.

Les *inſtincts* repréſentatifs ſe rapportent en partie au préſent qui fait impreſſion ſur l'organe ſenſitif, en partie au paſſé que l'imagination animale confond avec le préſent.

Les *inſtincts* ſpontanés proviennent tous, à la vérité, du plaiſir & de la douleur; ils ne ſont pourtant que de ſimples *inſtincts*, ſoit naturels ou dégénérés. Les *inſtincts* naturels ſpontanés ſe diſtinguent en *inſtinct* univerſel de l'amour de ſoi-même, & en *inſtincts* particuliers, qui ſont, ou des *inſtincts* de paſſions ou des *inſtincts* induſtrieux. Les animaux ont des paſſions, des *inſtincts* aveugles & ſenſuels; & comme ils ſont deſtinés à la ſeule félicité ſenſuelle, ils n'ont beſoin d'autres regles que ces *inſtincts* aveugles & ſenſuels. Leurs ſenſations vives ne les trompent jamais, & leurs *inſtincts* induſtrieux ſuppléent en eux à l'intelligence. Il ne leur ſuffiroit pas de connoître, par un attrait ſenſitif, tout ce qui leur convient, il faut encore qu'ils découvrent les moyens de ſe le procurer, & qu'ils ſachent faire un juſte emploi de ces moyens: c'eſt ici où les *inſtincts* induſtrieux viennent au ſecours des *inſtincts* ſenſitifs & de l'amour de ſoi-même. M. Reimar diſtingue les *inſtincts* induſtrieux en dix claſſes.

I. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux qui concernent le mouvement comme le moyen le plus univerſel pour parvenir à toutes les fins.

1°. L'adreſſe du mouvement du corps en entier, d'un endroit vers un autre dans différens élémens, & de diverſes manieres, ſuivant la conſtitution organique des corps.

2°. La faculté du mouvement des membres en particulier relativement à l'uſage & à l'utilité qui doivent réſulter de ces organes.

II. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux, comme moyens de ſatisfaire aux premiers beſoins principaux; ſavoir, l'air ſalubre, l'élément véritable & la contrée convenable.

3°. L'aptitude avec laquelle les animaux cherchent & trouvent leur véritable élément, quand il arrive qu'ils ſoient nés hors de cet élément.

4°. L'*inſtinct* de riſquer de paſſer dans un élément voiſin de celui où l'animal a pris naiſſance; comme, de l'eau ſur la terre, de la terre dans l'eau, ou de l'un & de l'autre de ces élémens dans l'air.

5°. L'*inſtinct* de quitter l'élément naturel pour ſubir la métamorphoſe qui doit conduire à un autre genre de vie.

6°. L'*inſtinct* d'aller, lors des variations des ſaiſons, dans des climats ou contrées éloignées, & d'en revenir à propos: dans les oiſeaux, dans les quadrupedes, dans les inſectes, dans les poiſſons.

7°. L'art de preſſentir les changemens de ſaiſons, d'où il réſulte tant d'opérations merveilleuſes.

8°. L'*inſtinct* de ſe retirer dans des demeures ſouterraines, & de s'y claquemurer pour y jouir tranquillement du ſommeil pendant l'hiver.

III. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux concernant le ſecond beſoin principal; ſavoir, l'acquiſition d'une nourriture ſaine & ſuffiſante.

9°. L'art de chercher & de choiſir cette nourriture convenable.

10°. L'art de jouir des alimens & de les rendre ſains en les préparant.

11°. L'art de faire uſage de toutes ſes forces & de tous ſes organes pour obtenir les alimens naturels.

12°. La ruſe & l'adreſſe des oiſeaux de proie pour chaſſer, pour pêcher & pour ſaiſir.

13°. L'art d'attendre l'heure du jour la plus favorable pour aller butiner.

14°. La précaution de raſſembler des proviſions pour l'hiver, de les conſerver & d'en faire uſage avec la plus parfaite économie.

IV. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux par leſquels les animaux éloignent le mal que pourroient leur cauſer les objets inanimés.

15°. L'art d'éviter les élémens dangereux & les précipices.

16°. L'adreſſe de ſe délivrer des malpropretés qui ſont adhérentes aux individus, & de rejetter les immondices ou autres corps infectés.

17°. L'art de guérir les bleſſures.

18°. L'art de trouver les remedes propres, & de les appliquer aux maladies qui les affligent.

19°. L'art de s'habiller ou de s'envelopper.

20°. L'art de trouver un lieu propre & commode pour s'y retirer, & de le retrouver après en avoir été éloigné pendant long-temps.

21°. L'art de ſe creuſer ou de ſe conſtruire une demeure commode.

22°. L'induſtrie de ſe dépouiller de ſa peau.

23°. L'art des inſectes, qui, avant leur métamorphoſe, ſe ſuſpendent, ſe forment des enveloppes, ou s'enterrent pour ſe garantir du froid, de l'humidité, des chûtes & autres accidens.

V. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux des animaux, pour éviter, ou repouſſer les attaques des créatures animées.

24°. L'induſtrie de connoître ſes ennemis naturels & de s'en garantir.

25°. La crainte que les animaux ont des hommes.

26°. Leur adreſſe à ſe ſouſtraire aux pourſuites, & à éviter les embuches.

27°. L'uſage qu'ils font de leurs armes naturelles, & l'adreſſe avec laquelle ils prennent l'ennemi par ſon foible.

28°. L'union de leurs forces pour ſe défendre en commun.

VI. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux par leſquels les animaux ſe procurent le bien-être, multiplient & conſervent leurs eſpeces en s'accouplant.

29°. La connoiſſance diſtinctive du ſexe & de l'eſpece.

30°. L'art de former, pour appeller la femelle au temps des amours, certains ſons qui puiſſent être entendus & diſtingués dans un certain éloignement.

31°. L'induſtrie de chercher & de trouver la poſition la plus commode à l'accouplement, & de s'aſſurer des parties ſexuelles.

32°. L'inſtinct de l'accouplement du mâle avec pluſieurs femelles, ou de celle-ci avec pluſieurs mâles.

33°. L'amour & la complaiſance que les animaux accouplés ont mutuellement l'un pour l'autre.

VII. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux qui portent les animaux à prendre les ſoins les plus aſſidus pour leurs couvées & pour leurs petits.

34°. Les diverſes manieres de ſe propager, & les prévoyances des meres en général en dépoſant leurs œufs, pour que les petits qui doivent en éclore puiſſent enſuite ſubſiſter par eux-mêmes.

35°. Prévoyance des poiſſons dans leur frai, & des amphibies dans leur ponte.

36°. Précaution des inſectes en dépoſant leurs œufs.

37°. Prévoyance des oiſeaux dans la conſtruction de leurs nids, ſi variés & toujours proportionnés au nombre d'œufs qu'ils doivent contenir.

38°. L'induſtrie & l'aſſiduité des oiſeaux en couvant leurs œufs, l'art des quadrupedes en coupant avec les dents le cordon ombilical de leurs petits.

39°. Le courage & la ruſe des oiſeaux & autres animaux pour défendre leurs petits.

40°. L'ardeur & l'aſſiduité des animaux à abbécher ou à alaiter leurs petits.

41°. L'induſtrie d'éduquer & de ſévrer les petits.

VIII. Claſſe. Les *inſtincts* induſtrieux des petits en naiſſant.

42°. L'art des petits enfermés dans les œufs, à ronger & à percer la coquille dans l'endroit propre à leur ſortie.

43°. L'induſtrie des quadrupedes & des cétacées pour tetter.

44°. L'*inſtinct* des petits à entendre & à diſtinguer la voix de leur mere lorſqu'elle les appelle, ou qu'elle les avertit du danger; & leur empreſſement à ſe ranger auprès d'elle.

45°. Les différentes ſortes d'induſtries que les petits manifeſtent en naiſſant & en commençant à vivre, en proportion de leurs premiers beſoins.

IX. Claſſe. Les *inſtincts* de ſociété.

46°. L'*inſtinct* pour la ſociété en général, fondé ſur pluſieurs cauſes.

47°. La connoiſſance de ſon eſpece & de ſes concitoyens.

48°. Les langages naturels que les animaux ont entr'eux.

49°. La république des abeilles.

50°. La république des guêpes.

51°. La république des fourmis.

52°. La république des caſtors & autres animaux.

53°. Les ſociétés qui ne durent qu'un certain temps.

X. Claſſe. La détermination & la variation des *inſtincts* naturels.

54°. La détermination exacte des *inſtincts* naturels ſuivant les circonſtances.

55°. Variation des *inſtincts* naturels par des accidens extraordinaires.

56°. Abâtardiſe des *inſtincts*, cauſée par la contrainte des hommes, aux animaux apprivoiſés.

57°. Abâtardiſe & variation des *inſtincts*, occaſionnées par l'art des hommes à inſtruire & à dreſſer les animaux.

Pour mieux faire connoître encore la conſtitution de ces *inſtincts* induſtrieux, M. Reimar en développe les propriétés, qui ſont les ſuivantes.

1. Tous les *inſtincts* induſtrieux en général tendent à la conſervation de chaque animal en particulier, & de ſon eſpece en général.

2. Tous les *inſtincts* des animaux ne s'étendent pas au-delà des bornes de la repréſentation & des deſirs ſenſuels.

3. Ils ont néanmoins en eux quelque choſe de plus que le ſimple empreſſement d'obtenir; ce ſont les moyens de parvenir à ce but.

4. Ces moyens ſont, ſuivant le genre de vie de chaque animal, les plus ſages & les plus adroits qu'il ſoit poſſible d'imaginer.

5. C'eſt dans les beſoins des différens genre de vie que réſide la vraie cauſe des *inſtincts* induſtrieux des animaux, & la raiſon par laquelle ils ont tel ou tel *inſtinct* induſtrieux à l'excluſion de tout autre; de-là vient que les inſectes les plus informes & les plus mépriſés, ont beaucoup plus d'*inſtincts* induſtrieux que les animaux qui paroiſſent plus parfaits par les forces de l'ame & du corps, & par l'expérience.

6. Il n'eſt donc aucun animal qui ne ſoit pourvû des *inſtincts* induſtrieux néceſſaires à ſon bien-être & à ſa conſervation, ainſi qu'à celle de ſon eſpece.

7. Aucune eſpece animale n'a d'*inſtincts* induſtrieux, inutiles & ſuperflus.

8. Aucun animal n'eſt pourvû naturellement d'*inſtincts* induſtrieux, faux & étrangers à ſon eſpece.

9. Les *inſtincts* induſtrieux n'empêchent pas que des milliers d'individus de chaque eſpece animale ne périſſent avant le terme ordinaire de leur vie, mais ils ſervent toujours à en conſerver une quantité dans telle eſpece proportionnellement à telle ou telle autre.

10. Les *inſtincts* des animaux ſont mis en action par la perception externe & ſenſuelle du plaiſir ou de la douleur, & d'après l'impreſſion des corps étrangers, ou par la perception interne de leur nature & de leur ſituation.

11. La repréſentation confuſe du paſſé influe quelquefois ſur les *inſtincts* des animaux.

12. Tous les *inſtincts* communs aux animaux ont leur type dans la repréſentation du paſſé, d'où ſuit le deſir ſenſuel.

13. Le méchaniſme du corps des animaux, ſoit dans les organes des ſens, ſoit dans les organes du mouvement, a la plus parfaite harmonie avec la perception reçue, & les conduit toujours ſûrement à l'accompliſſement ſpontané des deſirs qui en naiſſent.

14. Les parties même de pluſieurs inſectes & de quelques animaux qu'on a privés de la tête & du cœur, paroiſſent encore

témoigner de l'empreſſement à faire uſage de leurs *inſtincts* induſtrieux.

15. Les *inſtincts* induſtrieux des animaux de la même eſpece dans l'état de liberté, agiſſent toujours d'après les mêmes regles & les mêmes méthodes déterminées, au moins en ce qui eſt eſſentiel; les différens accidens peuvent ſeuls donner lieu à d'autres déterminations.

16. C'eſt pourquoi l'on n'apperçoit aucune différence dans les *inſtincts* induſtrieux, en quelque contrée que ce ſoit, dans les points eſſentiels. Les générations préſentes & celles à venir ne perfectionneront point les *inſtincts* des générations paſſées; mais ſi l'on ne voit point les animaux acquérir de nouvelle induſtrie, on ne voit pas non plus que celle qu'ils ont reçue de la nature s'altere ou ſe perde dans aucun cas.

17. Chaque animal ſait exercer les *inſtincts* induſtrieux de ſon eſpece, à la premiere occaſion, ſans leçons, ſans expérience.

18. Les inſtructions & les exemples ne ſont point néceſſaires aux animaux pour exercer avec habileté leurs *inſtincts* induſtrieux, qui par conſéquent leur ſont innés & héréditaires.

19. Une partie des *inſtincts* induſtrieux ne ſe manifeſtent qu'à un certain âge, dans certaines circonſtances; ſouvent même une ſeule fois dans la vie; cependant ils ſe reſſemblent tous, & ſont mis en action avec une égale habileté; ce qui prouve que ces *inſtincts* ne s'acquierent pas par l'exercice, mais ſeulement que leur développement fixé par la nature ne doit avoir lieu qu'à certaine époque.

20. On découvre dans quelques animaux, l'*inſtinct* de faire un emploi déterminé de leurs organes, même avant que ces organes exiſtent réellement: par conſéquent ce n'eſt point la poſſeſſion de ces organes qui les inſtruit à en faire uſage; mais le vif empreſſement de s'en ſervir démontre qu'il eſt de la nature de ces animaux d'en connoître l'emploi même avant que d'en être pourvûs.

21. La foibleſſe de quelques animaux encore jeunes, rend leur *inſtinct* inutile à leur conſervation; auſſi le ſoin de les nourrir & de les élever eſt-il entiérement confié à leurs pere & mere.

22. On ne peut pas nier que quelques animaux, qui d'abord, à cauſe de leur foibleſſe ſont confiés aux ſoins de leurs pere & mere, n'en ſoient guidés & conduits auſſi long-temps qu'il eſt néceſſaire, & juſqu'à ce que devenus aſſez forts, ils puiſſent faire uſage de l'*inſtinct* qui leur eſt propre.

23. Les *inſtincts* induſtrieux ne ſont pas entiérement déterminés par la nature dans tous les points; il arrive que les animaux ſont obligés de les déterminer différemment, d'après leurs notions, & ſuivant les différentes circonſtances.

24. Lorſque les animaux ſont interrompus dans leurs ouvrages, ils cherchent à réparer les dommages, ou ils ſe réſolvent à en conſtruire de nouveaux.

25. S'il arrive quelquefois aux animaux de s'écarter du plan régulier de leurs travaux induſtrieux, ils cherchent bientôt à réparer les défauts, en ajoutant ou en retranchant quelque choſe à leurs ouvrages.

26. Les animaux peuvent ſe tromper; mais cela n'arrive que très-rarement, ſurtout lorſqu'ils jouiſſent d'une entiere liberté.

27. On ne peut pas inſpirer aux animaux d'autres *inſtincts* que ceux dont la nature les a pourvûs. Cependant en faiſant dépendre le bien ou le mal-être des animaux, de certaines opérations ſervant à l'utilité ou au plaiſir des hommes, ces *inſtincts* peuvent être étouffés, dirigés & dreſſés; pourvu toutefois qu'on conſulte l'eſſence de l'*inſtinct* de chaque animal, & qu'on n'exige rien au-delà de ce qui peut s'exécuter par l'effet d'une repréſentation confuſe. Mais toutes les habitudes qu'on fait contracter aux animaux, tous les tours auxquels on les dreſſe, leur ſont inutiles & ſuperflus.

Cette diviſion des *inſtincts* induſtrieux étoit néceſſaire pour écarter toute confuſion, & pour faire voir par la diverſité même des genres de vie & des beſoins des animaux, que tous leurs *inſtincts* induſtrieux tendent au bien-être & à la conſervation de chaque animal & de ſon eſpece, & qu'ils renferment les moyens les plus convenables pour parvenir à ces fins. Il démontre par les forces animales, & par le développement des propriétés que l'on vient d'é-

noncer, que les *inſtincts* induſtrieux ne conſiſtent pas en une adreſſe acquiſe à l'aide de l'expérience, de la raiſon, ou même du moindre degré de raiſon; mais que ces adreſſes innées des animaux ſont les produits de leurs forces de nature déterminées. Voilà très en raccourci ce que contient cet ouvrage, le meilleur & le plus méthodique que nous ayons ſur cette matiere.

INSTINCT, (*Maréchallerie & Manege.*) c'eſt un grand point dans le manege que de connoître l'*inſtinct*, c'eſt-à-dire, le naturel du cheval. Cette connoiſſance s'acquiert plutôt en le faiſant d'abord travailler dans un endroit où il eſt retenu, comme autour d'un pilier, qu'en l'abandonnant à lui-même avec un cavalier ſous lui, & elle épargne à un écuyer beaucoup de temps & de peine.

INSTITOIRE, ſ. m. (*action*) *terme de Juriſprudence*, eſt l'action qu'exerce un commis contre ſon maître, pour raiſon de ce qu'il a fait en ſon nom. Ce mot vient du latin *inſtitor*, facteur, c'eſt-à-dire, celui dont un marchand ſe ſert pour l'aider dans ſon commerce.

INSTITOR, ſ. m. (*Belles-Let.*) ce mot qu'il eſt bon d'entendre, ſe trouve dans Horace, Ovide, Properce, Séneque & Quintilien. Il ſignifioit deux choſes: premiérement, il déſignoit une eſpece de revendeur à gages, à qui des lingers ou des tailleurs donnoient du linge & des habits à vendre dans les rues ou dans les maiſons, & Séneque le prend dans ce ſens; mais *inſtitor* ſignifioit auſſi un commis, un facteur aiſé, ſoit qu'il eût la direction d'un magaſin, ſoit qu'il voyageât en divers pays pour le commerce; les poëtes prennent ordinairement ce mot dans ce dernier ſens. Comme il y avoit à Rome de ces facteurs très-riches, très-bien mis, très-bien nippés, on les appelloit autrement *pretioſi emptores*, & les courtiſannes s'en accommodoient ſouvent mieux que les grands ſeigneurs. Enfin, Quintilien emploie ingénieuſement le mot *inſtitor* au figuré, & l'applique à l'éloquence, *eloquentiæ inſtitor*. (*D. J.*)

* INSTITUER, v. act. (*Gram.*) il y a un grand nombre d'acceptions diverſes. On dit Moïſe a *inſtitué* la circonciſion, Jeſus-Chriſt le baptême, les payens des jeux. On *inſtitue* un ordre, une ſociété, une compagnie: *on inſtitue* des charges & des officiers. *Inſtituer*, c'eſt auſſi élever, inſtruire; on *inſtitue* un ſentier, on *inſtitue* un collateur: *inſtituer* dans ces deux derniers cas eſt ſynonyme à *conſtituer*.

* INSTITUT, ſ. m. (*Gram.*) ſyſtême de regles auxquelles une ſociété d'hommes conſent de s'aſſujettir: tous les ordres religieux ont leur *inſtitut*.

INSTITUT *de Boulogne*, (*Hiſt. mod.*) académie établie à Boulogne en Italie en 1712, pour les ſciences & les arts, par les ſoins & la libéralité du comte Louis Ferdinand de Marſigli, noble Boulonnois, & ſous la protection du pape Clément XI. Le premier ayant ramaſſé un très-grand nombre de raretés, tant naturelles qu'artificielles, offrit ce tréſor au ſénat de Boulogne qui l'accepta & le plaça dans le palais Celeri, qui fut acheté pour le renfermer; & afin que, ſuivant les intentions du comte de Marſigli, ce riche fonds pût être utile à tous ceux qui aiment les ſciences & les arts, & ſervir à ſe perfectionner dans l'étude des uns & des autres, il fut conclu que l'on formeroit une ſociété littéraire qui s'aſſembleroit à certains jours pour ſe communiquer ſes lumieres; que chaque faculté auroit dans le palais Celeri ſa chambre & ſes profeſſeurs particuliers; que l'on diſtribueroit dans chaque chambre les capitaux ou aſſortimens convenables aux ſciences & aux arts qui y ſeroient placés, & qu'on y conſtruiroit un obſervatoire commode avec tous les inſtrumens néceſſaires pour les obſervations aſtronomiques. Il fut auſſi arrêté que cet *inſtitut* auroit ſes loix propres, émanées de l'autorité du ſénat, & qu'à la porte du lieu de ſes aſſemblées, outre les armes du pape Clément XI, on mettroit cette inſcription latine: *Bononienſe Scientiarum & Artium inſtitutum, ad publicum totius orbis uſum.* Ce projet fut exécuté, & le ſénat unit à ce nouvel *inſtitut* l'académie précédemment établie à Boulogne, ſous le nom de *l'académie des philoſophes inquiets*, c'eſt-à-dire, deſtinés à travailler ſans relâche à la perfection des arts & des ſciences. Mais dans cette réunion l'académie quitta ſon ancien nom

pour prendre celui d'*académie du nouvel inſtitut des ſciences*. Les membres qui la compoſent ſont partagés en quatre claſſes : la premiere eſt des *ordinaires*, c'eſt-à-dire, de ceux qui, ſelon les loix de l'académie, s'exercent, travaillent, raiſonnent dans les conférences, ſoit publiques, ſoit particulieres : la ſeconde claſſe comprend *les honoraires*, ou ceux qui ſans aucune charge & ſans aucun travail, jouiſſent néanmoins de tous les avantages & de tous les honneurs de la ſociété : la troiſieme eſt des *numéraires*, deſtinés à remplacer les ordinaires dans les emplois qui viennent à vaquer : la quatrieme eſt celle des *éleves* ou des jeunes gens que les ordinaires ont ſous eux pour les former. Les matieres philoſophiques qui ſe traitent dans l'académie ſont partagées en ſix claſſes ; ſavoir la phyſique, les mathématiques, la médecine, l'anatomie, la chimie, & l'hiſtoire naturelle. Il y a pour chacune un profeſſeur & un ſubſtitut, outre un préſident, un bibliothécaire, & un ſecrétaire pour tout le corps académique. L'*inſtitut* & l'académie ont néanmoins chacun leurs loix & leurs réglemens particuliers, & tout à fait diſtincts les uns des autres ; mais tendant tous au même but. L'ouverture de l'*inſtitut de Boulogne* ſe fit le 13 de mars 1714 ; la cérémonie en fut magnifique & accompagnée de pluſieurs diſcours très-éloquens ſur l'utilité de cet établiſſement, & ſur celle des différentes ſciences qu'il ſe propoſoit pour objet. Quelques années après, on jugea à propos d'unir au nouvel *inſtitut* l'académie clémentine des beaux arts érigée à Boulogne en 1712, ſous le nom & la protection du pape Clément XI, & qui a pour objet la peinture, la ſculpture, & l'architecture. *Moréri.*

INSTITUTAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) le profeſſeur en droit civil & canonique qui explique les inſtituts. M. un tel *inſtitutaire* cette année.

INSTITUTES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) en latin *inſtitutiones*, & que l'on appelle auſſi en françois *inſtituts* ou *inſtitutions*, ſont des abrégés qui renferment les premiers élémens de la juriſprudence ; les plus célebres ſont celles de Caïus, de Juſtinien, & de Théophile.

Inſtitutes de Caïus ſont un abrégé du droit romain qui fut compoſé par le célebre juriſconſulte Caïus ou Gaïus, qui vivoit ſous Marc-Aurele ; ſes *inſtitutes* étoient diviſées en quatre livres. La haute réputation que ce juriſconſulte s'étoit acquiſe, fit que long-temps avant Juſtinien, on donnoit ces *inſtitutes* à lire à ceux qui vouloient s'initier dans la ſcience du droit : cet ouvrage n'eſt point parvenu juſqu'à nous dans tout ſon entier ; nous en avons un abrégé qui en fut fait par Anien, l'un des principaux officiers d'Alaric, roi des Viſigoths en Eſpagne. Cet abrégé eſt diviſé en deux livres ; on y reconnoît en beaucoup d'endroits les mêmes paſſages que Juſtinien emprunta de Caïus ; mais il eut pluſieurs retranchemens & changemens faits par Anien, pour rendre cet ouvrage conforme aux mœurs des Viſigoths. Un juriſconſulte moderne nommé *Oiſelius*, a recherché dans le digeſte & ailleurs, tous les fragmens des *inſtitutes* de Caïus, & les a rétablis en quatre livres, comme ils étoient d'abord ; mais il y manque encore pluſieurs titres, dont il n'a rien pu recouvrer. (*A*)

Inſtitutes de Juſtinien, ſont un abrégé du droit du code, premiere édition, & du droit du digeſte, qui fut compoſé par ordre de cet empereur dans le temps même que l'on travailloit au digeſte ; le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoiſſance ſommaire du droit aux perſonnes qui ne ſont pas verſées dans les loix, & ſur-tout aux commençans.

Il eſt probable que les *inſtitutes* d'Ulpien, celles de Caïus, & de quelques autres juriſconſultes, donnerent à Juſtinien l'idée d'en faire de ſemblables. Quoi qu'il en ſoit, il chargea de cet ouvrage Tribonien, Théophile, & Dorothée, qui le formerent de ce qu'il y avoit de meilleurs dans les *inſtitutes* de Caïus & autres livres des juriſconſultes. Ces *inſtitutes* furent confirmées par Juſtinien, qui leur donna force de loi dans tout l'empire ; & elles furent publiées le 11 des calendes de décembre de l'an 533, avant la publication du digeſte, qui ne fut faite que le 18 des calendes du mois de janvier de la même année.

Les *inſtitutes* de Juſtinien ſont diviſées en quatre livres : Accurſe a imaginé que

c'étoit pour faire alluſion aux quatre élémens, que l'eſprit des jeunes gens ſe nourrit par la lecture de ces quatre livres, de même que le corps humain eſt gouverné par les quatre élémens; mais on ſent aiſément le ridicule de cette idée.

Le *prœmium* des *inſtitutes* eſt une eſpece de préface qui contient le deſſein de l'ouvrage, ſa diviſion, & ſa confirmation.

Chaque livre eſt diviſé en pluſieurs titres, dont la premiere partie s'appelle *principium*; les autres ſont appellées *paragraphes*.

Le premier livre traite du droit des perſonnes; le ſecond & le troiſieme, juſqu'au quatorzieme titre incluſivement, traitent des choſes; le ſurplus du troiſieme livre, & les cinq premiers titres du quatrieme livre, traitent des obligations qui naiſſent des contrats & quaſi contrats, délits & quaſi délits; le reſte du quatrieme livre traite des actions.

Les *inſtitutes* de Juſtinien ſont regardées comme le meilleur des ouvrages publiés ſous ſon nom; elles contiennent en abrégé tout le ſyſtême de la juriſprudence romaine: Cujas & pluſieurs autres célebres juriſconſultes ont penſé que cet ouvrage n'avoit pas beſoin de commentaires; cependant pluſieurs juriſconſultes en ont donné des abrégés; d'autres en ont fait des paraphraſes. *Voyez* Dorcholten, Pacius, Weſembek, Schneidwin, Corvinus, Faber, Mancius, Voet, Regnerus, & pluſieurs autres; le commentaire de Vinnius eſt un des plus eſtimés. (*A*)

Inſtitutes de Lancelot, ſont une inſtitution au droit canonique, compoſée par Jean-Paul Lancelot, qui brilloit à Pérouſe en 1550: cet ouvrage eſt fort eſtimé.

Inſtitutes de Théophile, ſont une paraphraſe des *inſtitutes* de Juſtinien, compoſée en grec par le juriſconſulte Théophile, par ordre de l'empereur Phocas, lequel voulut par-là décréditer l'ouvrage de Juſtinien; & en effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enſeigna plus d'autres *inſtitutes*, que celles de Théophile. Ces dernieres furent même encore longtemps après préférées au texte; Viglius Zuichem fit imprimer la paraphraſe grecque à Bâle en 1534. Il y en eut enſuite pluſieurs autres éditions; Jacques Curtius, juriſconſulte de Bruges, en fit une traduction latine qui fut imprimée à Lyon en 1581. Charles Annibal Fabrot, profeſſeur en droit à Aix en Provence, en donna deux éditions grecques & latines, accompagnées de ſcholies grecques & de notes. Enfin, Jean Doujat, célebre profeſſeur en droit à Paris, donna en 1681, une édition en deux volumes *in*-12 de la *traduction latine de Curtius*, qu'il accompagna de ſes notes & de celles de Cujas & de Fabrot; on fait un grand uſage de cette édition.

Inſtitutes de Vinnius, ſont un commentaire d'Arnold Vinnius juriſconſulte, ſur les *inſtitutes* de Juſtinien: il y en eut pluſieurs éditions, dont la derniere qui eſt de 1747, eſt accompagnée des notes de Jean Got. Heineccius. (*A*)

INSTITUTEUR, (*Gram.*) celui qui inſtruit & forme. On dit d'un homme qu'il eſt un excellent *inſtituteur* de la jeuneſſe; éloge rare qui ſuppoſe de l'eſprit, des mœurs, du jugement, des connoiſſances du monde. On a fait le mot *inſtitution*, qui ſe prend dans le même ſens qu'*inſtituteur*. *Voyez* GOUVERNEUR, GOUVERNANTE, EDUCATION.

INSTITUTION, ſ. f. (*Juriſprudence.*) ſignifie quelquefois établiſſement, quelquefois il ſe prend pour introduction & inſtruction.

On dit l'*inſtitution* d'une compagnie, d'une confrairie, d'une communauté, c'eſt-à-dire, la création, ſon établiſſement.

Quelquefois par le terme d'*inſtitution* on entend l'objet pour lequel une compagnie a été établie, & la regle primitive qui lui a été impoſée; lorſqu'elle fait quelque choſe de contraire, on dit qu'elle s'écarte de ſon *inſtitution*, ou que ce n'eſt pas là l'eſprit de ſon *inſtitution*. Cela ſe dit principalement en parlant des monaſteres & égliſes où le relâchement s'eſt introduit. (*A*)

Inſtitution, en matiere bénéficiale, eſt l'acte par lequel celui qui eſt nommé à un bénéfice, en eſt mis en poſſeſſion par le

ſupérieur

ſupérieur eccléſiaſtique duquel dépend l'*inſtitution*.

Cette *inſtitution* eſt de quatre ſortes ; ſavoir collative, autoriſable, canonique, & corporelle.

L'*inſtitution* collative qui eſt la véritable *inſtitution* proprement dite, eſt la collation canonique & proviſion du bénéfice ; cette collation eſt néceſſaire, parce qu'elle doit être faite à celui qui eſt préſenté par le patron.

L'*inſtitution* autoriſable eſt celle par laquelle l'évêque confere au pourvû, la miſſion pour prêcher & adminiſtrer les ſacremens ; elle a lieu pour les bénéfices à charge d'ames, dont la pleine collation appartient à un autre collateur que l'évêque.

On appelle *inſtitution* canonique des proviſions d'un ſupérieur eccléſiaſtique ; on ne peut prendre poſſeſſion d'un bénéfice ſans avoir une *inſtitution* canonique.

On appelle auſſi *inſtitution* canonique le viſa qui eſt donné par l'évêque aux pourvûs de cour de Rome *in formâ dignum*, & même aux pourvûs *in formâ gratioſâ*, lorſqu'il s'agit de bénéfices à charge d'ames. *Voyez* VISA.

L'*inſtitution* corporelle eſt la miſe en poſſeſſion du bénéfice, elle appartient naturellement à l'évêque auſſi bien que la collation du bénéfice ; & lorſque l'ancienne diſcipline étoit encore en vigueur où l'on ne ſéparoit point les bénéfices de l'ordination, & que par l'ordination même des clercs on les attachoit à certaines égliſes, on ne connoiſſoit point l'*inſtitution* autoriſable, ni l'*inſtitution* corporelle, qui en eſt une ſuite ou de la collation ; mais dans la ſuite les évêques s'étant accoutumés à déléguer aux archidiacres le ſoin de mettre les pourvus en poſſeſſion, cela a été conſidéré comme un droit des archidiacres. *Voyez* ARCHIDIACRE, BÉNÉFICES, POSSESSION, PRISE DE POSSESSION. *Voyez* le *chap. xj, extrà de jure patronatûs*, le *chap. vj, extrà de inſtit.* le concile de Trente, *ſeſſ. 14, chap. xiij de reform. & ſeſſ. 24. chap. xviij*; Van-Eſpen, *juriſ. eccleſ. univ. part. II, tit. 26*; Fagnan, *ad capit. cum eccleſ. extrà de cauſâ poſſeſſionis & proprietatis.* (*A*)

Inſtitution contractuelle, eſt un don irrévocable qui eſt fait d'une ſucceſſion ou de partie par contrat & en faveur de mariage, ſoit par des pere & mere ou même par des étrangers au profit de l'un des conjoints ou des enfans qui naîtront du futur mariage ; ces ſortes d'*inſtitutions* étoient inconnues chez les Romains ; elles ſont reçues tant en pays coutumier qu'en pays de droit écrit.

Elles participent des diſpoſitions à cauſe de mort, en ce qu'il faut ſurvivre pour en recueillir l'effet, & qu'elles ne comprennent que les biens que l'*inſtituant* aura au jour de ſon décès ; mais elles participent auſſi de la nature des donations entre-vifs, en ce qu'elles ſont faites par un acte entre-vifs, qu'elles ſont irrévocables & ſaiſiſſent de plein droit, & que l'on y peut comprendre tout ce dont il eſt permis de diſpoſer entre-vifs, la légitime des enfans du donateur réſervée.

L'*inſtitution* contractuelle n'empêche pas l'inſtituant d'engager & hypothéquer, même d'aliéner ſes biens en tout ou partie, pourvu que ce ſoit ſans fraude ; mais il ne peut faire aucune diſpoſition univerſelle à titre gratuit, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire inſinuer ces ſortes d'*inſtitutions*.

L'héritier contractuel eſt tenu des dettes indéfiniment, c'eſt pourquoi il peut n'accepter la ſucceſſion que par bénéfice d'inventaire, il ne peut pas y renoncer avant le décès de l'inſtituant. *Voyez le traité des inſtit. contract.* de M. de Lauriere, & celui des *conventions de ſuccéder* de Boucheul. (*A*)

Inſtitution coutumiere, eſt un abrégé du droit coutumier, telles que les inſtitutes coutumieres de Loiſel. (*A*)

Inſtitution au droit canonique, au droit civil, au droit françois, & autres ſemblables, ſont des abrégés de droit canonique, civil, françois, telles que l'*inſtitution* au droit eccléſiaſtique, par M. Fleury, & celle de M. Gibert, l'*inſtitution* au droit françois d'Argou. *Voyez* INSTITUTES (*A*).

Inſtitution d'héritier, eſt la nomination que quelqu'un fait de celui qu'il veut être ſon ſucceſſeur univerſel.

Elle peut être faite par contrat de mariage ou par teſtament. Au premier cas, c'eſt une *inſtitution* contractuelle. *Voyez* ci-devant INSTITUTION contractuelle; au ſecond cas, on l'appelle *inſtitution d'héritier* ſimplement.

La plûpart des coutumes portent, qu'*inſtitution d'héritier* n'a lieu, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas néceſſaire pour la validité du teſtament ou codicile; mais s'il y en a une, elle vaut comme legs, ſans être aſſujettie à aucune autre regle que celles qui ſont communes aux legs.

En pays de droit écrit, l'*inſtitution d'héritier* eſt la baſe & le fondement du teſtament; elle ne peut être faite par un ſimple codicile: ſans *inſtitution d'héritier*, il n'y a point de teſtament, tellement que ſi l'*inſtitution* eſt nulle, toutes les autres diſpoſitions tombent, à moins que le teſtament ne contînt la clauſe codicillaire.

On peut donner tous ſes biens à ſon héritier, pourvu qu'ils ne ſoient pas ſitués dans une coutume qui reſtraigne l'effet des diſpoſitions à cauſe de mort.

L'*inſtitution d'héritier* ſe peut faire ſans exprimer préciſément le nom de l'héritier, pourvu qu'il ſoit déſigné d'une façon non équivoque. Pour recueillir l'effet de *l'inſtitution*, il faut ſurvivre au teſtateur, & être né, ou du moins conçu, lors de ſon décès.

Dans les pays où l'*inſtitution d'héritier* eſt néceſſaire, ceux qui ont droit de légitime doivent être *inſtitués* héritiers au moins en ce que le teſtateur leur donne; & lorſqu'ils ſont *inſtitués*, quelque modique que ſoit l'effet ou la ſomme qu'on leur laiſſe, ils ne peuvent oppoſer le vice de prétérition. Il y a néanmoins quelques ſtatuts particuliers dans certaines provinces de droit écrit, qui permettent de laiſſer la légitime à autre titre que celui d'*inſtitution*.

Ceux auxquels il a été laiſſé moins que leur légitime à titre d'*inſtitution*, peuvent demander un ſupplément de légitime.

En cas de prétérition d'aucun de ceux qui ont droit de légitime, le teſtament doit être déclaré nul quant à l'*inſtitution d'héritier*, ſans qu'elle puiſſe valoir comme fideicommis; & s'il y a une ſubſtitution, elle eſt pareillement nulle, le tout encore que le teſtament contînt la clauſe codicillaire: cette clauſe empêche ſeulement la nullité du ſurplus du teſtament. *Voy.* aux inſtitutes le titre *de heredibus inſtituendis*, & aux mots ACCROISSEMENT, FALCIDIE, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUCCESSION, TESTAMENT, LÉGITIME, QUARTE TRÉBELLIANIQUE. (*A*)

INSTITUTION d'AGRICULTURE. C'eſt chez les Anglois que ſe ſont formées les premieres ſociétés qui ont tourné leurs travaux & leurs études vers les objets d'agriculture; c'eſt en Angleterre qu'on a commencé à propoſer des prix aux citoyens qui ſe diſtinguent de ce côté, tant dans la pratique que dans la théorie. Le premier journal ruſtique a paru dans cette iſle. Peu après, Florence vit dans ſon ſein une académie de *Géorgophiles*, pour hâter les progrès des études d'agriculture. Mais la ſociété établie en Bretagne en 1757, a ſervi de modele à celle de Berne & à celles qui s'établirent à Paris & dans pluſieurs provinces de France en 1761. La ſociété de Paris ſe diſtingue parmi toutes les autres, par la réunion d'une ſeule théorie à une pratique éclairée. La ſociété économique de Soleure, la ſociété des arts utiles établie à Zurich, éclairent & dirigent les agriculteurs de leur pays, & cette lumiere ſe répand encore au loin. Les membres ſavans de ces ſociétés s'appliquent avec ſuccès à faire connoître les différentes qualités des terres; combien il y en a de ſortes propres aux différentes ſortes de productions; à quelles marques on doit les reconnoître, relativement à chaque eſpece de production, à la nature du climat, aux intempéries de l'air. Ils s'étendent à fixer les momens des différentes récoltes, la meilleure maniere de les faire & de les conſerver, ainſi que le temps des ſemailles & la meilleure maniere de ſemer; les qualités & les quantités des ſemences néceſſaires; la maniere de les préparer; la meilleure maniere de préparer les terres, de

leur donner les divers engrais qui leur conviennent, ſur-tout de les rendre propres à recevoir les influences de l'atmoſphere, l'engrais le plus naturel, le meilleur de tous les engrais ; de détruire les mauvaiſes herbes, les ennemis les plus redoutables du bon grain : ils nous apprennent la maniere la plus sûre & la plus avantageuſe d'élever des beſtiaux, de les nourrir, de les multiplier ; de rendre la toiſon des moutons d'une meilleure qualité, de reconnoître & de fixer ſon degré de maturité ; l'art de cultiver & de conſerver les arbres de toute eſpece. Ils ſe réuniſſent pour demander des bras au luxe, des bras & des encouragemens à l'adminiſtration de la finance, qui peut trouver dans une ſage économie, de quoi enrichir en même temps l'agriculture & le tréſor public ; elles demandent des cultivateurs aux riches propriétaires, à la nobleſſe oiſive.

Mais il manquoit une école ou *inſtitution d'agriculture*, où de jeunes laboureurs puſſent recevoir, ſans frais, les inſtructions néceſſaires & les élémens d'un art ſi important. Nous venons de voir former en France le premier établiſſement en ce genre par les ſoins de M. Sarcey de Sutieres, & avec l'approbation du gouvernement. Quels éloges ne mérite pas ce citoyen zélé ! Cérès eut des autels, il mérite des ſtatues. Voici le projet ou proſpectus de cette *inſtitution*, tel qu'il a paru imprimé en 1771. (*M. Beguillet.*)

* Les ſociétés d'agriculture ont procuré de grands avantages dans les différentes provinces où elles ont été établies, par l'exemple & l'encouragement qu'elles ont donnés aux cultivateurs. Il reſtoit un bien à faire, c'étoit de s'aſſurer de la meilleure maniere connue juſqu'à ce jour de cultiver les terres, afin de la répandre par-tout ; mais elle ne peut être enſeignée, & les leçons du premier des arts ne peuvent être données que ſur le terrein avec la charrue ou le hoyau dans les mains.

On eſt enfin parvenu à trouver un propriétaire de bonne volonté (M. Panelier) qui veut bien prêter les terreins dépendans de ſa terre d'Annel, près Compiegne, & formant avec ceux de Beſtinval qui la joignent, une étendue de plus de ſix cent arpens, pour ſervir à des enſeignemens de toute eſpece de culture, & qui conſent à fournir gratuitement les logemens & les uſtenſiles néceſſaires pour les jeunes laboureurs qu'on enverra pour recevoir les inſtructions.

D'une autre part, on a reconnu, par les ſuccès multipliés & bien conſtatés dans les provinces où elle a été miſe en uſage depuis pluſieurs années, que la méthode de cultiver les terres du ſieur Sarcey de Sutieres, membre de la ſociété d'agriculture de Paris, eſt la plus sûre & la plus utile ; il veut bien donner gratuitement tous ſes ſoins pour inſtruire chaque année douze laboureurs, de la meilleure maniere de cultiver, qui leur ſera enſeignée conformément aux détails ci-après.

1°. A connoître les principes généraux de la végétation & du développement des plantes, & l'on aura ſoin de ſe mettre à leur portée pour leur apprendre cette opération de la nature.

2°. A bien diſtinguer chaque eſpece de terre par les productions naturelles de chacune, c'eſt-à-dire, que quand la terre ſans culture produit telle plante, telle graine, & pouſſe telle racine, elle eſt propre à la culture de tel ou tel autre grain.

3°. La culture qui doit convenir à chacune de ces terres.

4°. Les différentes eſpeces de charrues, & les raiſons de préférence en faveur de la charrue de Brie rectifiée.

5°. Le nombre des labours, leur profondeur néceſſaire, ſuivant chaque nature de terrein pour une bonne production, & le temps de faire ces labours.

6°. Les engrais convenables à chaque nature de terre & leur quantité. On leur démontrera à cette occaſion, que trop d'engrais nuit aux plantes, & que trop peu ne produit qu'un médiocre effet.

7°. Le temps & la ſaiſon pour appliquer les engrais.

8°. Le bombage des terres labourées plus ou moins fort, ſuivant leur nature ſeche ou humide.

9°. La maniere de former des fangſues ou ſaignées dans des terreins trop humides ; ce qui conduira naturellement à leur appren-

dre les moyens de deſſécher les terres marecageuſes & de les rendre propres à donner de bonnes productions.

10°. La qualité & la quantité des ſemences qui conviennent à tel ou tel ſol, c'eſt-à-dire, que celui-ci peut porter du froment, un autre du blé ramé, un autre du gros, moyen, petit, méteil ou ſeigle. On fera connoître les moyens de rendre les épis plus forts & plus grenés, & de donner plus de qualité aux grains; ce qui leur fait rendre beaucoup plus de farine & de meilleure qualité.

11°. La maniere & la néceſſité d'apprêter les ſemences, la compoſition de ces apprêts, leurs avantages, & les inconvéniens qui réſultent pour les ſemences quand le chaulage en eſt mal fait. On comprend dans cet article l'explication des maladies des blés, de leurs cauſes & les moyens d'en garantir les grains.

12°. Le véritable temps de faire les ſemences, la raiſon de les enterrer plutôt avec la herſe qu'avec la charrue.

13°. Les ſoins qu'il faut donner aux terres enſemencées juſqu'au mois de mai.

14°. La maniere de faire & de ſerrer une récolte.

15°. Les moyens de conſerver, ſans riſque & ſans frais, les blés pendant pluſieurs années.

16°. Quelles ſont les cauſes & l'origine de tous les inſectes & vermines, tant ſur terre que dans les granges & greniers; les précautions pour en garantir les grains, ainſi que des charenſons & autres inſectes.

17°. Les moyens de faire les défrichemens à peu de frais, & de tirer promptement du profit des terres nouvellement defrichées, même de faire rapporter aux plus mauvaiſes les trois premieres récoltes, ſans avoir beſoin d'engrais. On comprendra dans cet article l'explication des défrichemens néceſſaires dans les différens terreins où l'on voudroit planter des bois; on y apprendra aux éleves juſqu'à quel point un ſol doit être défriché plus qu'un autre, puiſque par le défaut de ce ſoin, ſouvent les meilleures plantations déperiſſent.

18°. Les moyens d'améliorer les prés bas & les prés hauts, ſans avoir beſoin d'engrais. En parlant des prés, on traitera des prairies artificielles; on expliquera les terres propres à chacune, & dans quels climats les unes ou les autres doivent être ſemées: on fera voir en même temps le danger de les établir indifféremment dans toutes ſortes de terres & dans tous les climats.

19°. Le moyen de détruire dans les terres les mulots & les autres animaux deſtructeurs.

20°. On apprendra quels ſont les moyens qu'il faut employer pour ſe mettre à l'abri des mauvaiſes herbes, plantes, racines ou graines, ſoit par les labours, herſage, engrais, &c. On y expliquera les trois façons d'appliquer le parc ſuivant les différentes qualités des terres.

21°. On enſeignera la forme de labours, la façon d'appliquer les engrais, les différentes natures de ſemences analogues aux eſpeces & aux qualités des terres: on leur fera voir que l'apprêt appliqué à ces mêmes ſemences, en les enterrant avec la herſe au lieu de la charrue, peut garantir toutes les récoltes de blé d'être verſées, comme il n'arrive que trop ſouvent.

22°. On leur enſeignera une vraie culture économique, à ménager les engrais, les ſemences, les chevaux même pour les labours; & de cette économie néceſſaire, ils retireront de plus fortes productions.

23°. On leur apprendra quelles ſont les productions analogues au pays, aux climats, & ce qu'ils pourroient faire de leurs grains, fourrages & autres productions, dans le cas où ils ne ſeroient pas à portée de pouvoir les tranſporter, ſoit par rapport aux défauts de communication, ſoit à cauſe des mauvais chemins.

24°. On entrera enſuite dans les détails des dépenſes néceſſaires pour monter une ferme avec économie; ſavoir, combien il faut de chevaux pour une charrue, combien d'arpens par charrue, &c. enfin leur produit net. On fera connoître en même temps aux éleves combien la culture par les chevaux eſt ſupérieure à celle qui eſt faite avec les bœufs.

25°. On leur enſeignera les moyens d'élever des chevaux & de ſe procurer des

fourages pour les bien nourrir & les entretenir ſains & vigoureux.

26°. On leur apprendra auſſi à élever d'autres beſtiaux, comme vaches, bœufs, moutons, cochons, volailles, *&c.* & à les garantir des maladies auxquelles ils ſont ſujets par le défaut de ſoin ou de bonne nourriture.

27°. On fera connoître les précautions qu'il faut prendre pour prévenir les maladies du bétail, en leur faiſant obſerver le temps & la qualité des pâturages & des nourritures.

28°. On leur fera connoître quelles ſont les eſpeces de beſtiaux qu'il convient d'avoir dans une ferme, ſoit par rapport au ſol, ſoit par rapport aux climats, & quels ſont les dangers d'en uſer autrement.

29°. On leur enſeignera les moyens de bien connoître les ſols propres aux communes, & ceux qui doivent être défrichés.

30°. On apprendra encore aux éleves à cultiver la vigne par principe; ce qui la garantira d'une grande partie des intempéries auxquelles elle eſt ſujette.

31°. On leur expliquera quelles ſont les terres propres à planter tels ou tels arbres fruitiers, leurs différentes cultures & leurs tailles.

Le roi a daigné approuver cette *inſtitution* d'agriculture, & pourvoir aux autres dépenſes néceſſaires à cet établiſſement.

Conditions. Les laboureurs qui ſeront envoyés au château d'Annel, près Compiegne, pour y recevoir des inſtructions pratiques, ſeront pourvûs de l'agrément de M. Bertin, miniſtre & ſecrétaire d'état.

2°. Ils ſeront âgés de vingt à trente ans, de bonne vie & mœurs; ils donneront de bons répondans de leur fidélité.

3°. Ils ſeront ſous la conduite & direction du ſieur Sarcey de Sutieres, à qui ils ſeront tenus d'obéir, ou à ſes prépoſés, & de ſe conformer en tout à ſes ordres dans les travaux; à peine, en cas de déſobéiſſance ou de mauvaiſe conduite, d'être renvoyés, ſans que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ils puiſſent être admis de nouveau dans l'*inſtitution*.

4°. Les laboureurs ſe rendront, à leurs frais, au château d'Annel, munis de l'agrément du miniſtre; ils ſeront logés, nourris & blanchis gratuitement dans ce lieu d'inſtruction pendant une année, & leurs répondans ſeront tenus ſeulement de leur entretien en habillement & chauſſure.

5°. A la fin de leur année d'inſtruction, il ſera délivré à chaque laboureur qui aura bien mérité, par ſa conduite & par ſon travail, une charrue neuve conſtruite ſuivant les principes de l'*inſtitution*, & une herſe.

6°. Le ſieur Sarcey de Sutieres donnera à chaque laboureur, un certificat de ſa capacité & de ſa bonne conduite, pendant l'année dans laquelle il aura reçu ſes inſtructions.

INSTRUCTION, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui eſt capable de nous éclaircir ſur quelqu'objet que ce ſoit. On nous *inſtruit* par les diſcours, par les écrits, par les raiſons, par les faits, & par les exemples. L'intérêt eſt le grand inſtituteur. Après l'intérêt, c'eſt le temps; après le temps, ce ſont les paſſions.

On appelle encore *inſtruction* les ordres ſecrets qu'on donne à un ambaſſadeur, au commandant d'une flotte, à un capitaine de vaiſſeau.

INSTRUCTION, (*Juriſpr.*) ſignifie les procédures que l'on fait pour mettre une affaire en état d'être jugée.

Inſtruction à la barre de la cour, c'étoient des procédures ſommaires qui ſe faiſoient à la barre de la cour; elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II, art. ij.* (*A*)

INSTRUCTION, *dans le Commerce*, ſe dit de tous préceptes, enſeignemens, ordres donnés, ſoit verbalement, ſoit par écrit, par des ſupérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une choſe.

Ces *inſtructions* peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier.

Du premier genre ſont les *inſtructions* générales, concernant le commerce, données par le roi ou ſes miniſtres aux inſpecteurs des manufactures, ou les mémoires particuliers donnés à chaque inſpecteur par les mêmes miniſtres, & relatifs aux manu-

ſactures de chaque département. En 1680, M. Colbert alors contrôleur général des finances & ſurintendant des arts & manufactures de France, donna aux inſpecteurs deux *inſtructions* admirables, rédigées, l'une en 65 articles, & l'autre en 319 articles, pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures & teintures, regiſtrées en parlement en 1669. Il y a encore des *inſtructions* ſecrettes dont les inſpecteurs ne doivent rendre compte qu'à la cour.

Les *inſtructions* de particulier à particulier, ſont celles que les marchands, négocians, banquiers, &c. donnent par écrit ou de vive voix, à leurs courtiers, commiſſionnaires, correſpondans, commis, &c. ſoit pour les achats, vente & envoi de marchandiſes, ſoit pour les remiſes d'argent, la réception, acceptation & paiement des lettres de change, ſoit enfin pour la conduite des fabricans, maîtres & ouvriers de leurs manufactures ou tout autre objet relatif à leur commerce. Ces *inſtructions* ne peuvent être dreſſées avec trop de clarté pour éviter les difficultés, les fauſſes interprétations, & l'inexécution des ordres qu'on s'eſt propoſé de donner. *Dict. de Comm.*

INSTRUMENT, ſ. m. (*Gram.*) ce qui ſert à une cauſe pour produire ſon effet. *Voyez* EFFET.

Inſtrumens de ſacrifice, (*Hiſt. anc.*) ce ſont des ornemens de l'architecture ancienne; tels que ſont les vaſes, pateres, candelabres, couteaux avec leſquels on égorgeoit les victimes, comme on en voit à une friſe d'ordre corinthien d'un vieux temple qui eſt à Rome derriere le capitole. *Voyez* FRISE.

INSTRUMENT, (*Aſtron.*) en général on appelle ainſi les quarts de cercle, les ſecteurs, les octans, &c. avec leſquels les aſtronomes obſervent.

INSTRUMENT DE HADLEY. *Voyez* OCTANT.

INSTRUMENT, (*Juriſprud.*) ſignifie *titre*. *Inſtrument public* eſt un acte reçu par un officier public, tel qu'un notaire, greffier, ou autre officier. Ces ſortes d'actes ſont authentiques, & font foi lorſqu'ils ſont en bonne forme. Les *inſtrumens* privés ou écritures privées, telles que les cédules ou promeſſes, livres de comptes, lettres miſſives ne ſont point authentiques, & ſont ſujets à reconnoiſſance & vérification.

Ce terme d'*inſtrument* eſt préſentement peu uſité, ſur-tout en parlant des écritures privées. *Voy.* au digeſte le titre *de fide inſtrumentorum.* (*A*)

INSTRUMENT, *en chirurgie*, moyen auxiliaire, dont on ſe ſert pour les opérations. Ils ſont compoſés de différentes matieres; mais l'acier & le fer en fourniſſent la plus grande partie; l'or, l'argent, le plomb & pluſieurs autres matieres y ſont auſſi employées.

Les *inſtrumens* qui doivent réſiſter beaucoup, ou qui doivent inciſer par leur tranchant, doivent abſolument être fabriqués d'acier & de fer, ou des deux enſemble. Les *inſtrumens* plians comme les algalies, les canules, doivent être d'argent, & l'on fait indifféremment d'acier, de fer ou d'argent, pluſieurs autres *inſtrumens*. Quelques-uns donnent la préférence à l'acier bien poli, à cauſe de la propreté; d'autres aiment mieux l'argent, parce qu'il n'eſt point ſujet à la rouille, & que les *inſtrumens* qui en ſont conſtruits exigent moins de ſoins.

On diviſe communément les *inſtrumens* de chirurgie en communs & en particuliers. Les *inſtrumens* communs ſervent à pluſieurs opérations, au pantement des plaies, &c. Tels ſont les ciſeaux, les biſtouris, les ſondes, &c. Les *inſtrumens* particuliers ſont ceux dont l'uſage eſt fixé à certaines opérations, comme les algalies pour la veſſie, les ſcies pour les amputations des membres, le trépan pour le crane, &c. Les *inſtrumens* communs ſont auſſi appellés *portatifs*, parce que le chirurgien eſt toujours obligé de les avoir ſur lui; les autres au contraire ſont nommés *non-portatifs*, parce qu'il ſuffit qu'on les ait chez ſoi en bon état pour le beſoin.

M. de Garengeot a fait un traité ſur les *inſtrumens* de chirurgie, le premier qui ait paru depuis l'arſenal de Scultet. Il en donne des connoiſſances très-diſtinctes, en entrant dans la diſcuſſion de toutes leurs parties; il s'attache principalement aux

circonſtances propres à en faire connoître le jeu ; il déduit la conſtruction & la régularité de leurs dimenſions, & enſeigne la meilleure maniere de s'en ſervir, en parlant de leurs uſages. Les figures en taille-douce rendent toutes ces applications fort intelligibles pour les jeunes chirurgiens qui ne peuvent être trop au fait de la matiere *inſtrumentale*. (*Y*)

INSTRUMENS, (*Chimie.*) L'attirail chimique, l'aſſortiment des meubles du laboratoire, *ſupellex chimicâ*, eſt formé par la proviſion convenable de fourneaux, de vaiſſeaux, & de quelques autres uſtenſiles de différens genres, qui ſervent aux opérations mécaniques, préparatoires ou ſubſidiaires, à manier ou à ſoutenir les vaiſſeaux, ou enfin à procurer diverſes commodités à l'artiſte.

Les *inſtrumens* de cette derniere diviſion n'ont point de nom claſſique ; renvoyant donc aux *articles* FOURNEAU & VAISSEAUX (*Chimie*), pour les deux premieres diviſions, nous nous bornerons à donner dans celui-ci une idée des *inſtrumens* que nous rangeons ſous la troiſieme.

Les opérations que nous appellons *mécaniques*, ſont celles qui ſe bornent à diviſer les maſſes des corps, ou à en raſſembler les parties, & à déplacer ou agiter diverſement les ſujets chimiques par des actions mécaniques. Telles ſont l'action de les limer, de les raper, de les piler, de les laminer, grenailler, former en lingots, en tronchiſques, jeter en moule ; de les détacher, en ratiſſant, d'un vaiſſeau auquel ils adherent, de les projeter, d'en ramaſſer des poudres, de remuer un corps qu'on veut fondre ou diſſoudre ; ſéparer une poudre d'une liqueur où elle n'étoit pas diſſoute, *&c.* *Voyez* OPÉRATION, *Chimie*. Ces opérations exigent donc que le chimiſte ſoit pourvû de hachoirs, de ciſeaux, de limes, de rapes, de pilons & mortiers, de tamis, de laminoirs, de granulatoires, de houſſoirs, de pates de lievre, de lingotieres, de ratiſſoirs, de cuiliers, de ſpatules, de verges de fer, de filtres, *&c.*

Les *inſtrumens* qui ſervent à manier les vaiſſeaux qu'on ne ſauroit toucher avec les mains, ſont les pincettes de différentes eſpeces ; les outils appellés *mains*, des torchons, du gros papier, *&c.* Ceux qui ſervent à les ſoutenir ſont les ſupports de toutes les façons, & des eſpeces de tourteaux de paille, de jonc ou d'oſier, appellés *valets*.

Enfin les *inſtrumens* qui ne ſont que procurer diverſes commodités aux artiſtes, ſont les pincettes, les pelles, & les capſules de fer qui leur ſervent à manier le charbon & à le placer dans les fourneaux, les bancs & les carrelets à ſoutenir des filtres ; les anneaux de fer qu'on rougit pour couper les cous de certains vaiſſeaux ; les ſoufflets, les écrans à fenêtre, & les verres colorés pour regarder des matieres ſujettes à éclater, & vivement embraſées ; les pinceaux à étendre certains luts, les éponges & autres matieres propres à nettoyer les vaiſſeaux, *&c.* Les divers thermometres & pyrometres, qu'on pourroit être tenté de regarder comme des moyens très-propres à déterminer avec juſteſſe les différens degrés de feu, ne ſauroient être mis au nombre des *inſtrumens* chimiques. *Voyez* FEU, *Chimie*.

Outre ces *inſtrumens* qui, bien que communs pour la plûpart à différens arts, ſont pourtant d'un uſage immédiat & prochain dans la pratique de la chimie ; il y en a d'autres qui, quoique d'un emploi plus éloigné, ſont abſolument néceſſaires à l'artiſte. Comme il doit, par exemple, déterminer avec juſteſſe & par le poids, autant qu'il eſt poſſible, les quantités abſolues, mais plus encore les quantités proportionnelles ou reſpectives des différentes matieres qu'il met en œuvre, le laboratoire doit être néceſſairement meublé de balances de toutes les grandeurs, & de poids proportionnés.

Les luts, qui ne ſont pas communément compris ſous la dénomination d'*inſtrument chimique*, méritent pourtant d'y être rapportés, & d'être regardés comme une eſpece de ſupplément ou d'appendix des vaiſſeaux, ſoit qu'ils ſoient employés à les cuiraſſer, ſoit qu'ils ſervent à les unir. *Voyez* LUT & VAISSEAU.

Au reſte il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers pour tous les *inſtrumens* que nous venons de nommer, & même

pour quelques autres pour ainſi dire moins *techniques*, ou d'un uſage moins commun, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention dans cet article, que nous avons deſtiné ſeulement à donner une idée générale, & compoſée du gros de cet attirail chimique qu'on peut regarder comme ſubalterne, en le comparant aux fourneaux & aux vaiſſeaux.

Il faut ſe ſouvenir auſſi qu'il n'eſt ici queſtion que des *inſtrumens* de la chimie philoſophique ou expérimentale. Les différentes branches de la chimie-pratique, ou les différens arts chimiques en ont chacun quelques-uns qui leur ſont propres, & que le chimiſte philoſophe ne tranſporte dans ſon laboratoire, & ordinairement en petit, que quand il veut répéter & étudier les procédés propres à ces arts. On trouvera la liſte de ces *inſtrumens* particuliers dans les articles deſtinés à ces arts, par exemple, à l'*article* DOCIMASTIQUE, à l'*article* MÉTALLURGIE, *&c.*

On emploie, dans le langage philoſophique de la chimie moderne, le mot *inſtrument* dans un ſens bien différent de celui que nous venons de lui donner. Il eſt en uſage comme ſynonyme d'agent, de cauſe, de principe. C'eſt dans ce ſens que les premiers principes ou élémens des corps, ſont appellés *inſtrumens actifs*, *univerſels & primitifs*, & que j'ai dit d'une maniere beaucoup plus préciſe, ce me ſemble, que les deux agens ou *inſtrumens* véritablement premiers & univerſels des chimiſtes, étoient le feu ou la chaleur & les menſtrues. *Voyez l'article* CHIMIE, FEU & MENSTRUES. (*b*)

INSTRUMENS *docimaſtiques*. Les eſſayeurs appellent ainſi des petits parallélipipedes de terre cuite, qu'ils placent diverſement dans les mouffles du fourneau de coupelle, pour gouverner plus exactement le feu employé aux eſſais. *Voyez* ESSAI. Ces *inſtrumens* ſont ſur-tout néceſſaires, lorſqu'on ſe ſert, comme dans quelques endroits de l'Allemagne, de mouffles percées de grands trous. Les mouffles percées de petits trous d'une ligne, ou d'une ligne & demie de diametre, ſont plus commodes, principalement en ce qu'elles diſpenſent de l'emploi de ces *inſtrumens*, qui eſt difficile pour ceux qui ne ſont pas dans l'habitude de les manier. (*b*)

INSTRUMENT, (*Art mécanique.*) il s'étend à tous les outils, dont un ouvrier ſe ſert pour faire plus facilement ſon ouvrage. Ce détail tient une grande place dans ce Dictionnaire, & fournira un grand nombre de planches.

* INSTRUMENS, (*Muſiq. & Luth.*) ce ſont des machines inventées & diſpoſées par l'art du luthier pour exprimer les ſons au défaut des voix, ou pour imiter la voix naturelle de l'homme. La muſique compoſée pour être exécutée ſur ces ſortes de machines, ſe nomme *inſtrumentale*. On range ordinairement ces *inſtrumens* ſous trois claſſes, ſavoir, 1°. les *inſtrumens* à cordes: ils en ont pluſieurs que l'on fait raiſonner ou avec les doigts comme le luth, le théorbe, la guittare, la harpe, *&c.* ou avec un archet, comme le violon, la viole, la trompette marine, *&c.* ou par le moyen de ſautereaux, comme l'épinette, le claveſſin, la vieille, *&c.*

2°. Les *inſtrumens* à vent que l'on fait parler avec la bouche, comme les flûtes, trompettes, haut-bois, baſſons, ſerpens, *&c.* ou avec des ſoufflets, comme les muſettes, les chalemies ou loures, & l'orgue.

3°. Les *inſtrumens* de percuſſion qu'on frappe ſoit avec des baguettes, comme le tambour & les timbales, ſoit avec de petits bâtons, comme le pſalterion, ſoit avec une plume, comme le ciſtre, ſoit enfin avec des marteaux ou des battans, comme les cloches, *&c.* *Voyez ces inſtrumens* à leurs articles, & les figures des planches de Lutherie.

Nous obſervons ſeulement ici que chaque *inſtrument* a ſon étendue propre, ſon expreſſion & ſon caractere que le muſicien doit bien connoître.

S'il porte l'*inſtrument* au-delà de ſa véritable étendue, il le rendra aigu, ſourd ou criard.

S'il ne connoît pas ſon expreſſion, il ne l'appliquera pas dans les circonſtances où il aura le plus d'effet.

C'eſt une partie très-importante de l'étude d'un compoſiteur, que celle du caractere des *inſtrumens*. Ce ſont les voix différentes par leſquelles il parle à nos oreilles.

Mais

Mais ce n'eſt pas aſſez que de connoître chaque *inſtrument* en particulier ; il faut encore avoir l'expérience de l'effet de leurs ſons combinés entr'eux : il ne faut quelquefois qu'une note de cors bien placée, pour cauſer l'émotion la plus violente.

Il n'y a point de phénomenes dans la nature, point de paſſions, point de ſentimens dans le cœur de l'homme, qu'on ne puiſſe imiter avec le même *inſtrument* ; mais on ne peut pas dire qu'ils ſoient tous également propres à toutes ces imitations. Si les ſons aigus des petites flûtes ſe font entendre par intervalles dans la peinture d'une tempête, ils lui donneront beaucoup de vérité. Les ſons bas & lugubres des cors annonceront d'une maniere effrayante l'arrivée des ſpectres & des ombres ; il faut tantôt ſoutenir les ſons des *inſtrumens* à corde, tantôt les pincer, *&c.*

Qui eſt-ce qui fait parmi nous ce que j'appellerois volontiers la *perſpective muſicale ?*

On n'invente plus d'*inſtrumens*, & il y en a aſſez d'inventés ; mais je crois qu'il y a beaucoup de découvertes à faire ſur leur facture.

La facture a pour objet la matiere & la forme. Combien d'expériences à faire ſur l'une & l'autre.

La matiere comprend le choix des bois & leur préparation.

La forme comprend le rapport du plein au vuide, les contours, les ouvertures, les épaiſſeurs, les longueurs, largeurs & profondeurs, les accords, les cordes, les touches, *&c.*

INSTRUMENT BALISTIQUE, (*Méch. Artill.*) C'eſt ainſi que M. Daniel Bernoulli a nommé une petite machine de ſon invention, très-propre à exercer ceux qui ſe vouent au ſervice de l'artillerie, & dont je lui ai vu faire un emploi ſi avantageux dans un petit cours expérimental ſur le jet des bombes, que j'ai lieu de croire qu'on en verra avec plaiſir ici une deſcription, avec quelques remarques, tant de pratique que de théorie, propres à en faciliter l'uſage.

A B & C D (*fig. 1, planche II, de méchanique*, ſupplément des planches), ſont deux planches de bois, dont les dimenſions ſe proportionnent à la force de la machine ſur la piece *A B* eſt couché dans une couliſſe un tube de cuivre qui doit être bien poli en dedans & d'un calibre parfaitement égal. Il eſt attaché à la planche par deux bandes de cuivre en deux endroits *o*, *o*. On introduit dans cette eſpece de canon ou de mortier, un fil d'acier tourné en ſpirale ; il formera un reſſort propre à lui donner une charge plus ou moins grande : on bande ce reſſort par le moyen d'un poids accroché à un fil de fer ou de laiton qui va de l'extrémité *I* juſqu'en *a*, où il eſt viſſé dans une petite piece de bois ou de cuivre faite en forme de tampon, ſur laquelle on met une balle. A la planche *C D*, qui tient à l'autre par une charniere, eſt fixé en *F* un quart de cercle de cuivre diviſé en degrés, & qu'on arrête avec une vis *H*, à telle inclinaiſon qu'on veut donner au canon. Cette piece *C D* doit être poſée verticalement, & attachée à une table ou un établi bien ſolide, en différens endroits, comme en *m*, *m*, &c. pour éviter un ébranlement dans le temps qu'on fait partir le coup. Tout le méchaniſme au reſte de cette décharge, conſiſte à couper promptement le fil par lequel on ſuſpend le poids au fil d'archal en *I* ; mais voici à préſent pluſieurs autres remarques qu'il eſt bon de ne pas perdre de vue.

Le calibre du canon le plus convenable, eſt de 4 juſqu'à 6 lignes ; on perdroit plus qu'on ne gagneroit en le faiſant plus grand & on auroit peine à ſe procurer un reſſort tel qu'il le faudroit : le tube dont mon oncle ſe ſervoit, & qui étoit de verre, n'avoit qu'entre 3 & 3 $\frac{1}{2}$ lignes de diametre ; & en bandant le reſſort avec une livre, nous jettions une balle de plomb à 10 piés ſous un angle de 45°.

L'inſtrument doit être d'une ſolidité proportionnée aux poids dont on peut charger le reſſort juſqu'à ſa plus forte compreſſion. Les planches auront donc environ 1 pouce d'épaiſſeur & 2 de largeur. Comme la charniere ſur-tout qui joint les deux planches l'une à l'autre, ſouffre beaucoup, tant de la preſſion de la vis *H* (cette preſſion devant vaincre tout le poids *P*), que des ébranlemens de la machine quand on coupe le fil, on fera bien de faire appuyer la vis ſur un reſſort plat, & de faire

paſſer le fil ſur une poulie détachée de la machine. Il eſt fort eſſentiel que le reſſort ſe lâche avec la plus grande promptitude ; il faut couper le fil adroitement, ſoit avec des ciſeaux bien tranchans, ſoit en le brûlant avec un fer rougi au feu. Il faut tâcher d'éviter les frottemens, tant en graiſſant d'huile l'intérieur du canon, qu'en obtenant que la poulie tourne librement ſur ſon axe. On fera bien, avant l'obſervation, de donner de petits coups de doigt au tuyau pour obtenir le vrai point d'équilibre, & même de prendre le poids avec la main pour le mettre tantôt un peu au deſſus & tantôt au deſſous du point cherché ; enfin il eſt bon de pincer le fil avec les doigts à l'endroit où on veut le couper, & de prendre cet endroit aſſez près du poids. Il y a encore quelques autres frottemens qu'il faut chercher à éviter ; il importe, par exemple, que la direction du fil ſur la poulie ſoit exactement dans une même ligne avec l'axe de la petite ouverture par laquelle paſſe le fil d'archal. Il faut faire attention que la baſe ſoit bien ronde & qu'elle coule librement dans le tuyau. On ne fera pas mal de donner au tampon, ſur lequel la balle repoſe, un petit rebord d'environ 3 lignes de hauteur, mais en ménageant au reſte la matiere autant que ſa deſtination le permet. Quant à la longueur du canon, elle n'eſt pas non plus indifférente ; pour éviter pluſieurs petites corrections à faire dans le calcul des expériences, ſi on lui donnoit plus de longueur qu'il n'en faut, on ſe contentera de faire cette longueur égale à celle du reſſort dans l'état naturel, augmentée du diametre de la balle. Je ferai remarquer enfin que l'eſpace *IK* doit être exactement diviſé en pouces & lignes, ou en d'autres parties égales, pour qu'on puiſſe toujours meſurer les raccourciſſemens du reſſort.

Venons à la théorie de l'*inſtrument* dont il s'agit. On s'appercevra facilement que le rapport entre les forces du reſſort & ſes raccourciſſemens, eſt un des principaux élémens de cette théorie ; & voici une expérience fondamentale qui déterminera ce rapport : qu'on dreſſe le canon verticalement ; qu'on obſerve avec exactitude le point de la planche auquel répond l'extrémité du fil d'archal, & qu'on examine toujours de combien le point *I* deſcend quand on attache ſucceſſivement au fil les poids p, $2p$, $3p$, $4p$, &c. en commençant par un poids peu conſidérable qui ait ſeulement la force de raccourcir très-peu le reſſort. On connoîtra de cette maniere le rapport qu'on cherchoit ; mais quant à la charge du canon, autre élement important, ce ne ſont pas ces poids ſans doute qui l'expriment ; on le trouvera au moyen du théorême ſuivant :

Soient p, 2 p, 3 p, 4 p, *&c. les poids qu'on pend au reſſort ; que* p *faſſe deſcendre le point* I *de la quantité* a, *& qu'enſuite l'eſpace que le point* I *parcourt à chaque augmentation du poids ; ou bien que chaque nouveau raccourciſſement du reſſort ſoit indiqué reſpectivement par* b, c, d, *&c. la charge ſera exprimée par* p. a, + 2 p. b + 3 p. c. + 4 p. d +, &c. *en continuant juſqu'au point pour lequel on veut ſavoir la charge.* Moyennant ce théorême, les principales queſtions de la théorie de l'*inſtrument baliſtique* pourront facilement être réſolus. Qu'il s'agiſſe, par exemple, de trouver la montée verticale de la balle pour une charge donnée ; ſoit cette hauteur $= s$, la charge $= C$, & la maſſe de la balle $= m$, on aura $ms = C$; donc $s = \frac{C}{m}$. Cela ſuppoſe à la vérité qu'il n'y ait point de frottement ni aucune autre réſiſtance étrangere, & que le reſſort ſoit ſans poids, de même que le tampon ſur lequel repoſe la balle : mais voici comment on pourra corriger de beaucoup la hauteur trouvée, pour mettre enſuite ſur le compte des divers frottemens toute la différence qui ſe trouvera entre les réſultats des expériences & ceux que donnent les formules. D'abord on ſait que le reſſort a autant d'inertie qu'en auroit le tiers de ſon poids mis à l'extrémité immédiatement devant la balle ; en ſecond lieu, le tampon eſt pareillement une maſſe qui ſe trouve à la même extrémité du reſſort, ſi l'on nomme donc π le poids du tampon, & φ celui du reſſort, la hauteur s devra être multipliée par $\frac{m}{m + \pi + \frac{1}{3}\varphi}$. On pourroit encore conſidérer auſſi la petite augmentation de la charge cauſée par le poids de la

ſalle ; mais, pour s'en épargner la peine, on la compenſera en eſtimant la hauteur de la montée verticale depuis l'extrémité du reſſort libre, au lieu de la prendre depuis celle du reſſort bandé.

La même ſuite qu'on a vu exprimer la charge, ſert à doubler, tripler, &c. la charge ; car ayant ſommé, par exemple, les quatre premiers termes de la ſuite pour déterminer la charge ſimple, pour le poids $4p$, il ſuffira d'ajouter autant de termes ſuivans qu'il en faut, juſqu'à ce que l'on trouve une ſomme double ou triple de la premiere.

Ces principes ſuffiſent pour qu'on ſoit en état d'approfondir l'exactitude de l'*inſtrument* baliſtique, & de ſe guider dans le calcul des expériences qui doivent en déterminer le degré ; j'ajouterai ſeulement que pluſieurs expériences que j'ai faites, m'ont appris qu'on peut ſuppoſer auſſi les raccourciſſemens proportionnels aux poids ſuſpendus ; au moyen de quoi, ſi le raccourciſſement entier pour un certain poids P eſt $= a$, on trouve la hauteur du jet vertical exprimée ſimplement par $\frac{Pa}{2m}$. Quant aux expériences mêmes qu'il s'agira de faire pour apprendre à connoître l'*inſtrument* & pour montrer l'application dans les cours ſur le jet des bombes, on ſent bien qu'on peut les varier extrêmement. J'indiquerai donc ſeulement les principales : lorſqu'on aura obſervé quels ſont les raccourciſſemens à meſure qu'on augmente le poids qui tend le reſſort, en allant, par exemple, depuis $\frac{1}{4}$ de ℔, $\frac{2}{4}$ de ℔, &c. juſqu'à 20 ou 24 ℔ quarts de livre, on en formera une table, dans laquelle on fera entrer auſſi une colonne pour les produits des poids multipliés, avec les différences de raccourciſſemens qui répondent à ces poids, & une autre colonne qui indique les charges ou les ſommes des termes de la colonne précédente. Après cela, on pourra commencer par une ſuite de jets verticaux, en mettant une perche graduée à côté du canon, & voir ſi en doublant, triplant, &c. la charge, la hauteur devient double, triple, &c. de ce qu'elle eſt avec le poids qu'on aura employé pour la charge ſimple priſe pour baſe. Ces exercices demanderont qu'on calcule d'avance, de la maniere que je l'ai dit, les poids qui ſont requis pour doubler, tripler, &c. la charge. Il ſera bon auſſi de voir ſi les montées obſervées répondent par elles-mêmes à celles que donnent, tant la théorie pure que la théorie corrigée par la formule $\frac{m}{m+\pi+\frac{1}{3}\varphi}$. Pour cet effet, il faudra calculer les hauteurs auxquelles les différens poids employés auront dû faire monter la balle. Si on veut enſuite paſſer aux jets obliques, on pourra commencer par examiner ſi, ſous un angle de 45°. les amplitudes ſont doubles des hauteurs obſervées précédemment. Il eſt à remarquer ſur-tout, que des expériences faites avec une balle d'ivoire ou de bois, ſerviront, à cauſe de la légéreté de ces balles, à éclaircir quelques points eſſentiels touchant l'art de bien ſervir l'artillerie. Mais, pour ne pas rendre cet article trop long, je vais le finir, en expliquant encore l'uſage d'une piece fort utile, quand on veut appliquer l'*inſtrument* aux jets des boulets de canon ou des balles de mouſquet, qu'on conſidere comme preſque rectilignes : je la nommerai *la mire* ; elle eſt repréſentée par la *fig.* 2. AB eſt un petit cylindre de cuivre qui traverſe la planche AB (*fig.* 1.) en n. CB & AD ſont deux montans du même métal, garnis chacun au bas d'un cylindre de plomb p, & tournant librement autour de la traverſe AB, afin que la mire prenne une ſituation verticale, quelque inclinaiſon que l'on donne au canon. CD eſt une autre traverſe, dans laquelle ſe meut une lame de cuivre EF, diviſée en parties égales ; on peut la monter & la baiſſer, & l'arrêter à telle hauteur qu'il convient par une vis O : le centre de la partie ronde qui la termine, eſt percée d'un petit trou par lequel on viſe : la hauteur de cette lame peut être d'environ 4 pouces.

Pour expliquer l'uſage de cet *inſtrument*, on ſuppoſera les regles de la théorie exactement obſervées. Un corps jeté avec force aura toujours un mouvement compoſé, l'un uniforme dans la direction du canon, en ligne droite, l'autre uniformément accéléré & vertical. De ce double mouvement réſulte l'arc parabolique, qui ne

differe pas beaucoup de la ligne droite, ſi le corps eſt jeté avec force, & ſi on ne prend que les diſtances médiocres. Cela poſé, on conſidérera d'abord le reſſort que le canon renferme, comme tendu dans toutes les expériences avec la même force. Il ſera bon de commencer les eſſais par des jets horizontaux. Suppoſons le petit canon couché horizontalement à la hauteur 6, depuis le plancher ou quelqu'autre plan; que cette hauteur ſoit de 6 pouces, on fait partir le coup, & un autre obſerve l'endroit du plan où la balle ſera tombée. Si la diſtance a entre cet endroit & la bouche du canon eſt $\lambda = 6$ piés, la balle aura décrit, par un mouvement uniforme horizontal, un eſpace de 6 piés, dans le même temps que par ſa peſanteur, elle ſera tombée de la hauteur de 6 pouces. Ce temps ſera égal à peu près à $\frac{1}{11}$ ſeconde, & la balle ſera partie avec une vîteſſe à faire 33 piés dans une ſeconde de temps. Le principal eſt de ſavoir, par cette expérience réitérée, que la diſtance horizontale eſt douze fois plus grande que le baiſſement; & il faudra donc, pour pointer exactement la machine baliſtique, hauſſer la mire de la douzieme partie de la diſtance qui eſt entre le petit trou de la mire & une viſée qu'on appliquera au bout du canon. La mire, ainſi placée, ſervira pour toutes les diſtances de 6 piés, à quelque hauteur ou profondeur que ſe trouve le but; parce que, ſe tenant toujours verticalement par le moyen des contrepoids p, & parallelement au mouvement vertical accéléré de la balle, il y aura toujours deux triangles ſemblables; la balle baiſſera toujours de 6 pouces: c'eſt ici un des grands avantages de la machine baliſtique, &, ſuivant ces regles, nous avons ſouvent réuſſi à donner contre une balle ſuſpendue en l'air, à une diſtance donnée depuis la bouche du canon, pourvu que cette diſtance ne fût que d'un petit nombre de piés. Mais il reſte à faire voir où il faudra placer la mire, lorſque la diſtance du but x n'eſt pas préciſément de 6 piés.

Soit donc $n\,x$ une autre diſtance quelconque, il eſt clair (par la théorie de la chûte des corps qui tombent) que la balle baiſſera dans ſa route de la quantité $n\,n\,6$, parce que les temps ſont ici comme $1 : n$; donc le baiſſement de la balle ſera à la route directe, ou, à peu près, à la diſtance du but, comme $n\,n\,6$ à $n\,x$, ou comme $n\,6$ à x; d'où il ſuit que les hauſſemens du vrai point de la mire ſont en raiſon des diſtances du but. Soit, par exemple, la diſtance entre la mire & la viſée de 8 pouces, le hauſſement de la mire ſera de 8 lignes, lorſque le but eſt éloigné de 6 piés; mais ſi cette diſtance n'étoit que de 3 piés, il ne faudroit plus hauſſer la mire que de 4 lignes. (*J. B.*)

Solution du problême baliſtique, en ſuppoſant la réſiſtance de l'air proportionnelle au quarré de la vîteſſe du projectile, tirée du journal littéraire de Berlin, ann. 1772, *vol. VIII.* C'eſt ſur le jugement d'un des plus grands géometres de l'Europe, que nous mettons ici ſous les yeux des ſavans, cette nouvelle ſolution du problême baliſtique, que M. J. Bernoulli a jugée plus ſatisfaiſante que celles qui ont été données juſqu'à préſent. Elle eſt d'un officier d'artillerie auquel, ſans le connoître, nous donnons le juſte tribut d'éloges qui lui eſt dû.

§. 1. Soit m la gravité ſpécifique de la matiere dont le corps projeté eſt compoſé, n la gravité ſpécifique de l'air, b le diametre du corps ſphérique, M ſon poids s'il eſt plein, & A ſon poids s'il eſt creux, comme les bombes, grenades, &c. & ſoit $M : A = \mu : \nu$, ſoit enfin λ un certain nombre qui indique combien de fois la hauteur de la colonne d'air, dont le poids eſt égal à la réſiſtance, eſt plus grande que la hauteur de laquelle un corps peſant doit tomber pour acquérir la vîteſſe du corps projeté dans un point donné de la courbe qu'il parcourt, & ſoit u cette vîteſſe, la réſiſtance R: on aura

$$R = \frac{u\,u\,A}{2\,a\,y},$$

où j'ai poſé $a = \frac{4}{3}\frac{m\,n\,\nu}{\mu\,\lambda}\,b$.

§. 2. Soit maintenant l'angle d'élévation $= \omega$; la vîteſſe initiale $= c$; l'abciſſe $= x$; l'ordonnée $= y$; l'arc parcouru $= s$; & $p = \frac{dy}{dx}$; & e la baſe des logarithmes hyperboliques.

La nature de la courbe décrite ſera exprimée par cette équation,

$$t = -\frac{cc}{29}\,\frac{25}{a}\,\text{cof. } \omega^2 . \frac{dp}{dx}.$$

Il s'agit maintenant de trouver une équation entre x & y par le moyen de cette équation.

§. 3. Je ſuppoſe la nature de la courbe exprimée par cette ſuite :

$y = A x + \frac{1}{cc} X + \frac{1}{c^4} X' + \frac{1}{c^6} X'' + \frac{1}{c^8} X''' + \&c.$ dans laquelle X, X' &c. ſont des fonctions telles que

$X = a x^2 + \beta x^3 + \&c.$
$X' = a' x^3 + \beta x^4 + \&c.$
$X'' = a x^4 + \beta x^5 + \&c.$

on aura d'abord,

$$\frac{dy}{dx} = p = A + \frac{1}{cc}\frac{dX}{dx} + \frac{1}{c^4}\frac{dX'}{dx} + \frac{1}{c^6}\frac{dX''}{dx} + \&c.$$

d'où l'on tire, en ſuppoſant $x = 0$

$$A = \omega \text{ tang.}$$

enfin $\frac{p\,d}{dx} = \frac{1}{cc}\frac{d\,dX}{dx^2} + \frac{d\,dX'}{c^4\,dx^2} + \&c.$

$$= \frac{-29\,c}{cc\,\text{cof. } \omega^2}\,\frac{25}{a}$$

donc en ſuppoſant $x = 0$, on aura $s = 0$; donc dans ce cas on aura

$$\frac{d\,dX}{dx^2} = -29 \text{ ſec. } \omega^2 = \frac{-29}{\text{cof. } \omega^2}.$$

On peut remarquer qu'en ſuppoſant $x = 0$, on aura

$\frac{d\,dX'}{dx^2} = 0$; $\frac{dX}{dx} = 0$; $X = 0$;
$\frac{d\,dX''}{dx^2} = 0$; $\frac{dX''}{dx} = 0$; $X'' = 0$; &c.

§. 4. Poſons maintenant

$$1 + pp = \text{ſec. } \omega^2 + \frac{1}{cc}\mathcal{Y} + \frac{\mathcal{Y}'}{c^4} + \frac{\mathcal{Y}''}{c^6} + \frac{\mathcal{Y}'''}{c^8} + \&c.$$

nous aurons en ſubſtituant la valeur de pp (§. 3) les équations ſuivantes :

$$\mathcal{Y} = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX}{dx}$$

$$\mathcal{Y}' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX'}{dx} + \left(\frac{dX}{dx}\right)^2$$

$$\mathcal{Y}'' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX''}{dx} + 2\,\frac{dX}{dx}\,\frac{dX'}{dx}$$

$$\mathcal{Y}''' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX'''}{dx} + 2\,\frac{dX}{dx}\,\frac{dX'}{dx} + \left(\frac{dX'}{dx}\right)$$

$$\mathcal{Y}'''' = 2 \text{ tang. } \omega \frac{dX''''}{dx} + 2\,\frac{dX}{dx}\,\frac{dX''}{dx} + 2\,\frac{dX'}{dx}\,\frac{dX''}{dx} \&c.$$

Ces équations ſe continuent aiſément, ſuivant la loi qui eſt évidente. Et puiſque $ds = dx\sqrt{(1 + pp)}$, ſi nous poſons $\frac{ds}{dx} = \mathcal{Z} + \frac{1}{cc}Z + \frac{1}{c^4}Z' + \frac{1}{c^6}Z'' + \&c.$ Nous aurons également les fonctions Z, Z' &c. exprimée par Y, Y' &c. enſorte que

$\mathcal{Z} = \text{ſec. } \omega$.
$Z = \frac{1}{2}\mathcal{Y} \text{ cof. } \omega$.
$Z' = \frac{1}{2}(\mathcal{Y}' - Z^2) \text{ cof. } \omega$.
$Z'' = \frac{1}{2}(\mathcal{Y}'' - 2ZZ') \text{ cof. } \omega$.
$Z''' = \frac{1}{2}(\mathcal{Y}''' - 2ZZ'' - Z'^2) \text{ cof. } \omega$.
$Z'''' = \frac{1}{2}(\mathcal{Y}'''' - 2ZZ''' - 2Z'Z'') \text{ cof. } \omega$.
&c.

La loi qu'obſervent ces fonctions eſt ſi claire, qu'il n'eſt pas néceſſaire de l'expliquer.

§. 5. Maintenant nous avons, en ſuppoſant dx conſtante,

$$\frac{d\,dp}{dx^2} = \frac{1}{cc}\frac{d^3X}{dx^3} + \frac{d^3X'}{c^4\,dx^3} + \frac{d^3X''}{c^6\,dx^3} + \&c. \text{ mais}$$

$$\frac{2}{a}\,e^{\frac{2}{a}}\frac{d\,ds}{dx} = -\frac{cc}{d^9}\,\text{cof. } \omega^2 . \frac{d\,dp}{dx^2} \text{ ou bien}$$

en ſubſtituant la valeur de $e^{\frac{2}{a}}$ (§. 2)

$$\frac{2}{a}\,\frac{dp}{dx}\,\frac{ds}{dx} = -\frac{d\,dp}{dx^2};$$

donc $\left[\frac{2}{a\,cc}\,\frac{d\,dX}{dX^2} + \frac{2}{a\,c^4}\,\frac{d\,dX'}{dx^2} + \frac{2\,dd\,X''}{a\,c^6} + \frac{2\,d\,dX'''}{a\,c^8} + \&c.\right]$

$$\times \left(\text{ſec. } \omega + \frac{1}{cc}Z + \frac{Z'}{c^4} + \frac{Z''}{c^6} + \frac{Z'''}{c^8} + \&c.\right) = \frac{1}{cc}\frac{d^3X}{dx^3} + \frac{d^3X'}{c^4\,dx^3} + \frac{d^3X''}{c^6\,dx^3} + \frac{d^3X'''}{c^8\,dx^3} + \&c.$$

d'où l'on tire les équations ſuivantes :

1) $\frac{2}{a}\,\text{ſec. } \omega\,\frac{d\,dX}{dx^2} = \frac{dX}{dx^3}$.

2) $\frac{2}{a}\,Z\,\frac{d\,dX}{dx^2} + \frac{2}{a}\,\frac{dd\,X'}{dx^2}$. ſec. $\omega = \frac{d^3X'}{dx^3}$.

3) $\frac{2}{a} Z' . \frac{d\,d\,X}{d\,x^2} + \frac{2}{a} . Z . \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2} + \frac{2}{a} \frac{d\,d\,X''}{d\,x^2} \text{ sec. } \omega = \frac{d\,d\,X''}{d\,x^2}$.

4) $\frac{2}{a} Z'' . \frac{d\,d\,X}{d\,x^2} + \frac{2}{a} Z' \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2} + \frac{2\,Z\,d\,d\,X''}{a\,.\,d\,x^2} + \frac{2}{a} \frac{d\,d\,X'''}{d\,x^2} \text{ cos. } \omega = \frac{d^3\,X'''}{d\,x^3}$ &c. suivant la loi qui saute aux yeux.

§. 6. En considérant ces équations, on voit aisément qu'elles sont intégrales. Car la premiere l'est, & connoissant la fonction X, on aura Y & Z, par conséquent la seconde devient aussi intégrale, & ainsi du reste. Posons pour plus de commodité,

$$\frac{2}{a} . Z . \frac{d\,d\,X}{d\,x^2} = U$$

$$\frac{2}{a} Z' . \frac{d\,d\,X}{d\,x^2} + \frac{2}{a} Z . \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2} = U'$$

$$\frac{2}{a} . Z'' \frac{d\,d\,X}{d\,x^2} + \frac{2}{a} . Z' . \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2} + \frac{2}{a} Z . \frac{d\,d\,X''}{d\,x2} = U''$$

& ainsi de suite, on aura ces équations

1) $\frac{2}{a} \text{ sec. } \omega . \frac{d\,d\,X}{d\,x^2} = \frac{d^3\,X}{d\,x^3}$

2) $U = -\frac{2}{a} \text{ sec. } \omega \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2} + \frac{d^3\,X'}{d^3\,x}$

3) $U' = -\frac{2}{a} \text{ sec. } \omega \frac{d\,d\,X''}{d\,x^2} + \frac{d^3\,X''}{d\,x^3}$

4) $U'' = -\frac{2}{a} \text{ sec. } \omega \frac{d\,d\,X'''}{d\,x^2} + \frac{d^3\,X'''}{d\,x^3}$,

&c.

§. 7. Pour intégrer ces équations, posons

$$\frac{d\,X}{d\,x} = P : \frac{d\,P}{d\,x} = Q$$

nous aurons par la premiere

$$\frac{2}{a} \text{ sec. } \omega . Q = \frac{d\,Q}{d\,x}$$

donc $C\, e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} = Q = \frac{d\,d\,X}{d\,x^2}$

mais $\frac{d\,d\,X}{d\,x^3} = -2\,g \text{ sec. } \omega^2$, si $x = 0$ (§. 3)

donc $C = -2\,g \text{ sec. } \omega^2$

& $\frac{d\,d\,X}{d\,x^2} = -2\,g \text{ sec. } \omega^2 . e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}}$

enfin $\frac{d\,X}{d\,x} = -2\,g \text{ sec. } \omega^2 \int e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} d\,x + \text{const.}$

c'est-à-dire $\frac{d\,X}{d\,x} = -a\,g \text{ sec. } \omega\, e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} d\,x + \text{const.}$

mais $\frac{d\,X}{d\,x} = 0$, si $x = 0$; donc const. $= a\,g \text{ sec. } \omega$; donc $\frac{d\,X}{d\,x} = -a\,g \text{ sec. } \omega \left(e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} - 2\right)$

$X = \text{const.} - \frac{1}{2} a^2\, g \left(e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} - \frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}\right)$

si $x = 0$, nous avons $X = 0$; donc ... const. $= +\frac{1}{2} a^2\, g$.

donc enfin $X = -\frac{1}{2} a^2\, g \left(e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} - \frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a} - 1\right)$.

§. 8. Pour la seconde équation, multiplions-la par $e^{\lambda x}$, on aura

$e^{\lambda x} U\,d\,x = e^{\lambda x} \left(-2 \text{ sec. } \omega \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2} + \frac{d^3\,X'}{d\,x^3}\right)$

d'où l'on tire par la méthode connue,

$$\lambda = -\frac{2 \text{ sec. } \omega}{a},$$

& l'intégrale $A + \int e^{\frac{-2 \text{ sec. } \omega}{a}} U\,d\,x = e^{\frac{-2 \text{ sec. } \omega}{a}} \frac{d\,d\,X'}{d\,x^2}$ ou bien $\frac{d\,d\,X'}{d\,d^2} = e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} \left(A + \int e^{\frac{-2 \text{ sec. } \omega}{a}} U\,d\,x\right) \frac{d\,X'}{d\,x} = B \int e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} \left(A + \int e^{\frac{-x \text{ sec. } \omega}{a}} U\,d\,x\right)$ & enfin $X' = C + B\,x + s \left(d\,x \int \left(e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} d\,x \left(A + \int e^{\frac{-2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} U\,d\,x\right)\right)\right)$ ou bien $\frac{d\,X'}{d\,x} = B + \frac{A}{2} a \text{ cos. } \omega\, \beta\, e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} + \frac{1}{2} a \text{ cos. } \omega\, e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} \int e^{\frac{-2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} U\,d\,x - \frac{1}{2} a \text{ cos. } \omega\, s\, U\,d\,x$; ou bien,

$\frac{d\,X'}{d\,x} = B + \frac{1}{2} a \text{ cos. } \omega\, e^{\frac{2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} \left(A + \int e^{\frac{-2\,x \text{ sec. } \omega}{a}} U\,d\,x\right) - \frac{1}{2} a \text{ cos. } \omega \int U\,d\,x$.

$$X = C + Bx + \frac{a^2}{4}\cos.\omega^2 Ae^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} + \tfrac{1}{2}a\cos.\omega,\cos.\omega\int(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}dx\int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}Udx) - \tfrac{1}{2}a\cos.\omega\int dx\,U\,dx$$

c'eſt-à-dire,

$$X' = C + Bx + \tfrac{1}{4}a^2\cos.\omega^2\left(Ae^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}} + e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}\int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}Udx - \int Udx\right) - \tfrac{1}{2}a\cos.\omega\int dx\int U\,dx.$$

§. 9. Il en eſt de même des autres, & nous avons $\frac{d\,d\,X''}{dx^2} = e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}(A' + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}U'dx)\frac{d\,d\,X'''}{dx^2} = e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}(A'' + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}U''dx)$ &c.

$$\frac{dX''}{dx} = B' + \int(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}dx(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}U'dx))\frac{dX'''}{dx} = B'' + \int(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}dx(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}U''dx))\,\&c.$$

$$X^v = C' + B'x + \int(dx\int(e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}dx(A + \int e^{\frac{2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}U'dx)))$$

$$X''' = C^v + B''x + \int(dx\int(e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}dx(A + \int e^{\frac{-2x\,\text{sec.}\,\omega}{a}}U''dx)))\,\&c.\,\&c.$$

§ 10. Toute la difficulté ſe réduit donc à développer ces intégrales; & les ayant trouvées, on aura une ſuite qui exprimera l'ordonnée y par l'abciſſe x. Je n'entre pas à préſent dans ce calcul; il me ſuffit d'avoir levé une grande partie des difficultés qui ſe préſentent dans la ſolution de ce problême.

INSTRUMENS d'*Aſtronomie. De leur diviſion.* (*Aſtron.*) C'eſt une des grandes difficultés de l'aſtronomie, que de pouvoir diſtinguer ſur un quart de cercle, non-ſeulement les degrés & les minutes; mais encore les ſecondes. On a imaginé, pour ces ſubdiviſions, deux ſortes de méthodes que nous allons expliquer; ſavoir, les tranſverſales & le vernier.

La diviſion par tranſverſales droites eſt fort ancienne; elle tire ſon origine de l'échelle géométrique dont on ignore l'auteur. Tycho-Brahé nous apprend qu'avant lui, on s'en ſervoit pour diviſer les fleches, arbalêtes ou bâtons de Jacob. Thomas Digges, *Alæſen, ſcalæ mathem* 1573, l'attribue à un nommé *Cantzler*. Tycho, qui en parla pour la premiere fois dans ſon *Traité ſur la comete de* 1577, dit qu'il la tenoit d'un habile profeſſeur de Leipſick, nommé *Homelius*, qui l'employoit dans ſon échelle géométrique. Tycho s'en ſervit dans preſque tous ſes *inſtrumens*; mais en 1572, il ne l'avoit pas encore employée.

Quant aux tranſverſales circulaires, Hévélius attribuoit cette invention à Benoît Hedræus, auteur ſuédois, qui la donna en 1643, dans un livre intitulé: *Nova & accurato Aſtrolabii geometrici ſtructura*, imprimé à Leyde; mais Morin, dans ſon livre intitulé: *Longitudinum cœleſtium atque terreſtrium ſcientia*, imprimé dès 1634, l'avoit attribuée à Jean Ferrier, artiſte induſtrieux. On ne ſait pas ſi c'eſt le même dont parle Clavius dans la préface d'un petit *Traité* qui eſt à la fin des huit livres de la *Gnomonique*. Celui-ci étoit Eſpagnol, & avoit imaginé une méthode nouvelle & très-ingénieuſe pour tracer les cadrans ſolaires.

Quoi qu'il en ſoit, la méthode des tranſverſales s'emploie encore dans quelques muraux & dans les quarts de cercle mobiles, lorſqu'on n'a ni alidade ni micrometre. Soit *A L D E* (*planche d'Aſtr. fig.* 11, ſupplément des planches) une portion du limbe d'un quart de cercle; *A L*, une portion du rayon, ou l'alidade qui porte la lunette du mural; *L B*, un arc de 5 minutes, qu'il s'agit de diviſer de 10 en 10 ſecondes, c'eſt-à-

dire, en 30 parties; on voit aſſez qu'en diviſant la diagonale ou tranſverſale AB en 30 parties, à commencer du point A, l'alidade AL tombera ſur la premiere diviſion, lorſque le point L aura parcouru la 30e partie de l'arc LB ou 10″, & ainſi des autres portions.

Ce que nous diſons de l'alidade AL, ſe doit dire du fil à plomb dans un quart de cercle mobile: ce fil tombe d'abord ſur 4° 0′, c'eſt-à-dire, ſur les points A & L, en ſuppoſant le quart de cercle dirigé à 4° de hauteur; il coupera la tranſverſale AB ſur le milieu H de ſa hauteur, quand le fil à plomb AL ſera ſur le milieu de l'arc LB ou AC. C'eſt ainſi qu'on ſubſtitue des diviſions d'une ligne AB qui a 2 pouces de long, à celle d'une petite ligne LB, qui, à cauſe de ſon extrême petiteſſe, ne pourroit ſe diviſer facilement.

La hauteur AB devant être diviſée en parties égales auſſi bien que tous les rayons, tels que ED, *&c.* on ſe ſert dans les quarts de cercles mobiles de pluſieurs cercles concentriques & paralleles à CE & à BD; mais dans un mural, il eſt bien plus commode de ne diviſer que la ſeule alidade AL, comme on le voit dans la *fig. 11*: elle peut être diviſée ſur ſa hauteur en 30 parties; ce qui eſt très-facile, en lui donnant 15 à 20 lignes de hauteur, ainſi qu'au limbe du quart de cercle. Les tranſverſales AB de l'*inſtrument* étant tirées de 5 en 5′, l'alidade AL, en parcourant l'eſpace BL de 5 minutes, rencontrera la tranſverſale BA ſucceſſivement dans les points 1, 2, 3, 4; lorſqu'elle ſera au point 1, elle aura fait une minute ou un cinquieme de l'eſpace qu'il y a de L en B, & ainſi des autres minutes. On voit même que chaque intervalle d'une minute étant diviſée en 6 parties égales ſur l'alidade, on pourra appercevoir ſi l'alidade AL, au lieu de rencontrer la tranſverſale AB au point 1, ne la rencontre qu'à un ſixieme de l'intervalle qu'il y a depuis A juſqu'en 1, & ſi elle eſt à $\frac{1}{10}$ de l'intervalle qu'il y a de A en C.

Les tranſverſales AB à la rigueur, ne doivent pas être diviſées en parties égales, parce que AC eſt plus petit que BL, étant une partie d'un cercle de moindre rayon. Cette inégalité eſt inſenſible dans la pratique; car ſi le point H de la ligne AB, eſt celui qui répond à la moitié de LB, la partie AH doit être plus petite que HB d'une quantité égale, ſeulement à la moitié de AB multipliée par $\frac{LB-AC}{LB+AC}$; ce qui ſeroit aiſé à démontrer.

La diviſion, qui eſt aujourd'hui la plus employée, eſt appellée dans pluſieurs auteurs, *diviſion de Nonnius*, quoique Nonnius n'en ſoit pas tout à fait l'auteur; mais il en avoit imaginé une autre qui eut beaucoup de célébrité, & qui pouvoit conduire à celle que nous avons aujourd'hui. *V.* ſon traité *de Crepuſculis*, imprimé en 1542. Le véritable auteur de la nôtre, dans ſon état actuel, fut Pierre Vernier, châtelain de Dornans en Franche-Comté, qui la publia dans un petit ouvrage imprimé à Bruxelles en 1631, intitulé: *la conſtruction, l'uſage & les propriétés du cadran nouveau.* Voyez une *diſſertation* du P. Pézenas, qui renferme beaucoup de choſes curieuſes ſur les *inſtrumens* de mathématiques, *Mémoire rédigé à l'obſervatoire de Marſeille*, année 1755; ſeconde partie, pag. 8. & ſuivantes, & les *notes* de Benjamin Robens, ſur l'*optique de Smith.* Je crois donc qu'il eſt juſte de rétablir le véritable auteur dans ſes droits, & d'appeller *vernier* au lieu de *nonnius*, la piece qui forma la diviſion dont il s'agit.

Le vernier eſt une piece de cuivre CD AB, *fig. 12.* (C'eſt la petite portion KL de la *fig. 1. planche X*, ou la partie EF de la fig. *16. planche XIII. d'Aſtron. Supplem. des pl.* repréſentée ſéparément.) On voit que la longueur CD du vernier eſt diviſée en 20 parties égales; mais elle eſt placée ſous une portion du limbe du quart de cercle qui contient 21 diviſions, c'eſt-à-dire, qu'on a pris la longueur de 21 diviſions du quart de cercle, & qu'on a diviſé cette longueur en 20 parties ſeulement. Ainſi la premiere diviſion de la piece de vernier, qui eſt marquée 15, en commençant au point D, eſt un peu en arriere ou à la gauche de la premiere diviſion du limbe, & cela de la 20e. partie d'une des diviſions de 7 minutes du limbe; ce qui fait 15″. La ſeconde diviſion du vernier eſt à gauche de la ſeconde diviſion du limbe, & cela du double de la premiere

différence ; ou de 30″, & ainſi de ſuite, juſqu'à la 20ᵉ & derniere diviſion à gauche de la piece du vernier, où les 20 différences étant accumulées, chacune de la 20ᵉ partie d'une diviſion du limbe, cette diviſion ſe trouve exactement d'accord avec la 21ᵉ ligne du limbe du quart de cercle.

Il faudra donc pouſſer l'alidade d'une 20ᵉ partie de diviſion ou de 15″ à droite, pour faire concourir la ſeconde diviſion du vernier avec une des diviſions du limbe, de même en la pouſſant de deux 20ᵉˢ ou de 30″, il faudra regarder la ſeconde diviſion de l'alidade, & ce ſera celle qui concourra avec une diviſion du limbe. Ainſi l'on jugera que le commencement *D* du vernier, qui eſt toujours l'index ou la ligne de foi, a avancé de 2 diviſions ou de 30″ à droite, quand on verra que c'eſt la ſeconde diviſion marquée 30 ſur le vernier qui correſpond exactement à une des lignes du quart de cercle.

Par le moyen d'un vernier fait avec ſoin, l'on diſtinguera aiſément un 100ᵉ de ligne ; & ſur le limbe de quart de cercle diviſé de 5 en 5′, l'on voit aiſément 15″ ; l'on eſtime enſuite juſqu'à 2 ou 3″ à la vue. Cette méthode eſt aujourd'hui généralement adoptée, comme la plus parfaite de toutes, & on l'emploie en Angleterre, même pour les quarts de cercles mobiles, à la place de micrometre dont on ſe ſert en France. On trouvera de plus grands détails hiſtoriques ſur cette matiere, dans les *mémoires rédigés à l'obſervatoire de Marſeille*, par le P. Pézenas. Quant à la méthode pratique pour bien diviſer les *inſtrumens*, il faut conſulter l'ouvrage de M. le duc de Chaulnes, publié parmi les arts de l'académie de Paris, & le *mémoire* de M. Bird, publié en anglois par ordre du bureau des longitudes, qui a acheté le ſecret de ſa méthode. (*M. DE LA LANDE.*)

§ INSTRUMENS DE MUSIQUE, (*Muſiq.*) Aucune partie de la muſique n'eſt plus difficile à completer que celle des *inſtrumens* ; auſſi je ne me flatte pas, à beaucoup près, de l'avoir fait : j'ai ſimplement tâché de ramaſſer au moins le nom de beaucoup d'*inſtrumens*.

On peut diviſer les *inſtrumens* en anciens, modernes & étrangers.

Parmi les *inſtrumens* anciens, ſe trouvent ceux des Hébreux, des Grecs, des Egyptiens & des Romains.

Quant aux *inſtrumens* des Hébreux, ils étoient à cordes, à vent & de percuſſion ; & on trouve une deſcription de chaque *inſtrument* dans un ouvrage du rabbin Abraham Arie de Mutina, médecin de profeſſion. Cet ouvrage, intitulé : *Scillte Haggiborin* (le bouclier des vaillans), contient la deſcription de tout ce qui ſe trouvoit dans le temple de Jéruſalem, & par conſéquent, des *inſtrumens* de muſique des Juifs. Kircher, qui attribue le *Scillte* au rabbin Abraham Hannax, s'eſt ſervi des deſcriptions qui s'y trouvent : il donne auſſi les figures de ces *inſtrumens*. Quelques-unes de ces figures ſont ſimplement faites d'après les deſcriptions, & les autres ont été tirées d'un ancien manuſcrit du Vatican. La plûpart de ces *inſtrumens* peut très-bien avoir exiſté réellement, à quelques corrections près, qu'on trouvera à chaque article. Tous les articles ſans citation ſont tirés de Kircher. J'ai eu ſoin d'indiquer aux autres les ſources où j'ai puiſé.

Je n'ai preſque fait aucun uſage des *inſtrumens* des Hébreux de dom Calmet, parce que la plus grande partie me paroiſſent ſuſpects, & ſur-tout, ceux qu'il fait ſemblables aux nôtres. J'ai ſouvent préféré Kircher à ce dernier, parce que, ſans faire tort à dom Calmet, je crois Kircher bien auſſi ſavant, & qu'il étoit ſans comparaiſon meilleur muſicien.

J'ai omis abſolument tous les mots hébreux qui ſignifient quelque choſe de rélatif à la muſique, mais qui ne ſont pas des noms d'*inſtrumens* : j'ai, par conſéquent, omis beaucoup de mots, qui, ſelon quelques auteurs, indiquent des *inſtrumens* ; mais je ne l'ai fait que lorſque le plus grand nombre & les plus ſavans étoient d'un avis contraire. Dom Calmet m'a été d'un grand ſecours dans cette diſcuſſion.

Quant aux *inſtrumens* grecs, égyptiens & romains, je les ai tirés de différens auteurs que j'ai preſque toujours cités. Les figures ont été copiées, autant qu'il m'a été poſſible, d'après de bonnes eſtampes ;

& j'ai choiſi, par préférence, les auteurs qui m'ont paru avoir été eux-mêmes en Italie, & fait deſſiner ſur les originaux mêmes.

Les *inſtrumens* étrangers, c'eſt-à-dire, ceux des Negres, des Chinois, &c. ſont tirés la plûpart de l'*hiſtoire générale des voyages*.

Si les anciens, les Grecs ſur-tout, ont eu réellement tous les *inſtrumens* dont on trouve les noms dans les auteurs, il faut que j'avoue ingénument que je ne comprends pas en quoi pouvoit conſiſter la différence de tous ces *inſtrumens*, quant au principe du ſon. Je crois que pluſieurs de ces noms ſignifioient le même *inſtrument*, & n'étoient que des épithetes données par les écrivains & par les poëtes, & tirées de l'uſage qu'on faiſoit de cet *inſtrument*; du pays d'où il étoit venu; de la matiere dont il étoit conſtruit, &c. on peut voir des preuves de ce que j'avance, à l'article FLUTE, (*Muſiq. des anc.*)

Si je n'ai pas fait les mêmes recherches ſur les *inſtrumens* à corde des anciens, que ſur leurs *inſtrumens* à vent, & ſur-tout les flûtes, c'eſt que la facture de ces derniers m'eſt bien moins connue, & que d'ailleurs il n'y avoit pas, à beaucoup près, la même incertitude ſur les premiers. Je me contenterai ſeulement de remarquer que tous les *inſtrumens* à corde des anciens ſe pinçoient avec les doigts ou avec un *plectrum*, & que l'archet leur étoit inconnu. Aucun de leurs auteurs n'en parle, & l'on n'en trouve point ſur les bas-reliefs authentiques. Montfaucon eſt le ſeul où j'aie trouvé Orphée jouant d'un véritable violon avec un archet. Sous le deſſin ſe trouve le nom de *Maffei*, parce qu'il a été tiré de ce cabinet. Je crois cette figure mal copiée, ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'elle paroît deſſinée d'après un cachet ou gravure en pierre, & que la petiteſſe des figures, jointe au préjugé, a fort bien pu tromper le deſſinateur. (*F. D. C.*)

INSTRUMENTAL, adj. (*Muſique.*) qui appartient au jeu des inſtrumens. Tour de chant *inſtrumental*, muſique *inſtrumentale*. (*S*)

INSTRUMENTALE, (*Muſiq. Beaux-Arts.*) C'eſt une muſique dont le chant conſiſte en tons inarticulés, & qui ne ſe ſert d'aucuns mots pour faire entendre ce qu'elle veut exprimer: par où elle eſt en oppoſition avec la muſique vocale, dans laquelle on emploie les mots. En général la muſique a pour baſe la force qui réſide déja dans les ſons inarticulés; au moyen deſquels on peut exprimer différentes paſſions; car, ſi l'on ne pouvoit ſans le ſecours des mots parler le langage du ſentiment, la muſique ſeroit une choſe impoſſible. On peut inférer que la muſique *inſtrumentale* eſt ce qu'il y a de capital dans ce bel art. Auſſi peut-on fort bien ſe paſſer de la muſique vocale dans les danſes, dans les fêtes ſolemnelles, dans les marches guerrieres; parce que les inſtrumens ſuffiſent d'une maniere complette à exciter & à entretenir les ſentimens qui conviennent à de ſemblables conjonctures. Mais, quand il s'agit de peindre les objets même du ſentiment, & de les rendre reconnoiſſables, alors la muſique eſt obligée d'emprunter le ſecours du langage. Nous pouvons être fort touchés, lorſque nous entendons, dans une langue qui nous eſt inconnue, les accens de la triſteſſe, de la douleur, de la déſolation; mais, quand celui qui pouſſe cet accent, s'explique en même temps d'une maniere intelligible, quand il nous inſtruit des cauſes & des principales circonſtances de ſon infortune, notre émotion devient beaucoup plus forte. Sans tons ni ſons, ſans meſure & ſans cadence, nous ne ſaurions lire les complaintes de la tendre Sapho qu'avec compaſſion; mais lorſque des ſoupirs réitérés, des ſanglots profonds, ou bien des tons harmonieuſement modulés, ſe joignent aux expreſſions de la paſſion; quand une ſuite de mouvemens cadencés & impétueux frappent notre oreille & ébranlent les nerfs de notre corps, le ſentiment prend des accroiſſemens proportionnels à la force de ces impreſſions.

Ceci nous conduit à décider avec une pleine certitude, que la muſique ne parvient à produire tous les effets dont elle eſt ſuſceptible, que quand elle eſt aſſociée à la poéſie, & par la réunion des deux muſiques, l'*inſtrumentale* & la vocale. Ici

l'on peut en appeller au ſentiment de tous les hommes ; le *duo* le plus touchant, joué ſur des inſtrumens, ou chanté par des voix dont nous ne comprenons pas les paroles, perd réellement la plus grande partie de ſa force. Mais, dans le cas où l'ame n'a beſoin d'être remuée que par le ſentiment, ſans la préſence d'aucun objet déterminé, la muſique *inſtrumentale* eſt ſuffiſante. C'eſt pour cela que, dans les danſes & les ſolemnités, la muſique vocale n'eſt pas néceſſaire, parce que les inſtrumens ont autant de force qu'il en faut pour exciter les ſentimens requis.

En conſéquence de cela, on a effectivement borné l'uſage de la muſique *inſtrumentale* aux temps & aux conjonctures que nous avons indiqués. C'eſt-là où elle eſt appellée à déployer toute la force de ſon art. Elle peut auſſi rendre des ſervices dans les ſpectacles dramatiques, en mettant d'avance le ſpectateur, par des ouvertures & des ſymphonies, dans une ſituation qui réponde à la paſſion dominante dans la piece. Enfin, elle eſt utile comme ſimple paſſe-temps, ou amuſement, qui procure une des plus douces récréations, ou même à titre d'exercice, au moyen duquel les compoſiteurs & les joueurs, en donnant des concerts, des trio, des ſolo, des ſonates, ſe diſpoſent à l'exécution des choſes plus importantes.

Quelques-unes de ces pieces ont leurs caracteres déterminés, comme les ballets, les danſes & les marches ; & le compoſiteur a dans ces caracteres, un principe de direction dont il ne doit pas s'écarter ; car plus il ſe tient exactement au caractere de chaque eſpece, plus la réuſſite de ſon ouvrage eſt aſſurée. Les ouvertures & les ſymphonies qu'on joue au commencement du ſpectacle, offrent outre cela une ſource d'invention, en tant qu'elles doivent exprimer le principal caractere du ſpectacle qu'elles précedent. Mais, pour ce qui regarde les concerto, les trio, les ſolo, les ſonates, & d'autres morceaux ſemblables, qui n'ont aucun art fixe, leur compoſition eſt preſqu'entiérement abandonnée au caprice de l'inventeur. On peut comprendre comment un homme de génie peut parvenir à des inventions, lorſqu'il a un point de vue auquel il les rapporte : mais, lorſqu'il ne ſauroit dire proprement ce qu'il veut faire, ou ce qui doit être l'ouvrage à la compoſition duquel il ſe met, il travaille alors à l'aventure, & il n'y a qu'heur ou malheur dans le ſuccès. De-là vient que la plûpart des pieces de cette eſpece ne ſont autre choſe qu'un murmure harmonieux, qui frappe l'oreille avec plus ou moins de vivacité ou de douceur. On peut rappeller ici le mot de M. de Fontenelle : *ſonate, que me veux-tu ?* Pour éviter ces inconvéniens, le compoſiteur feroit bien d'avoir toujours dans l'imagination l'idée de quelque perſonne, de quelque ſituation, de quelque paſſion, & de s'attacher tellement à cette idée, qu'à la fin il lui ſemble entendre la perſonne qui ſe trouve dans cette ſituation parlant elle-même. Cela le mettra en état d'être pathétique, enflammé ou attendri ; & il trouve encore du ſecours à cet égard, en cherchant dans les grands poëtes des morceaux de ce genre, & en les déclamant pour ſe mettre à la compoſition dans l'état de chaleur où cette déclamation l'aura conduit. Sans ces précautions, il doit être bien perſuadé que toute compoſition qui n'eſt propre à exprimer aucune paſſion, qui ne fait point entendre d'une maniere intelligible le langage du ſentiment, ne ſera jamais qu'un vain bruit.

Outre le ſoin de s'approprier à chaque morceau de compoſition un caractere déterminé, & de lui donner une expreſſion convenable, il y a encore divers objets particuliers à conſidérer. Il eſt, par exemple, néceſſaire que le compoſiteur connoiſſe par lui-même & bien exactement les inſtrumens pour leſquels il compoſe, & ce que l'on peut ſe promettre d'exécuter par leur moyen ; car ſans cela, il peut lui arriver de compoſer des pieces qui ne s'accorderont pas avec l'étendue de l'inſtrument, ou avec la maniere dont on en joue. Il faut toujours réfléchir non-ſeulement ſur la poſſibilité de jouer une piece ſur l'inſtrument pour lequel on la compoſe, mais encore ſur la facilité, & ſur ſon véritable rapport à la nature de cet inſtrument. L'attention doit redoubler quand deux voies doivent être jouées par des inſtrumens de la même eſpece, comme par la

premiere & la ſeconde de viole : car comme il arrive ſouvent qu'à l'oreille il ſe fait un échange de voix, de ſorte qu'on attribue à la premiere viole ce que la ſeconde joue, & réciproquement, il peut aiſément réſulter qu'on entende de fauſſes quintes, ou de fauſſes octaves là où le compoſiteur n'en avoit point mis.

Il eſt auſſi fort intéreſſant de ne pas aſſocier immédiatement deux inſtrumens qui different beaucoup en hauteur, ſans y inſérer les voix moyennes requiſes ; car, ſans cela, les voix s'écarteront plus l'une de l'autre qu'il ne convient à la nature de la bonne harmonie. Enfin, ici comme dans tous les autres objets du goût, il faut avoir égard à l'agrément qui réſulte de la combinaiſon de pluſieurs inſtrumens, afin que les tons ſe ſoutiennent réciproquement, ſans former pourtant de contrariété.

De tous les inſtrumens qui peuvent rendre des tons expreſſifs en fait de paſſion, le goſier humain eſt inconteſtablement le principal : d'où l'on peut déduire cette maxime fondamentale, que les inſtrumens l'emportent les uns ſur les autres, ſuivant qu'ils ſont propres à accompagner & à imiter le chant de la voix humaine dans toutes les modificarions de ſes tons. C'eſt ce qui fait que le hautbois tient un des premiers rangs. (+)

INSTRUMENTER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie *exploiter*, recevoir un acte public. Les greffiers, huſſiers, notaires ne peuvent *inſtrumenter* hors de leur reſſort. (*A*)

INSUBRIENS, *Inſubres*, (*Géogr. anc.*) peuples dépendant des Eduens, qui formoient un canton. Tite-Live *liv. V*, les nomme parmi les Gaulois qui firent une irruption en Italie ; ils y fonderent même la ville de Milan, à laquelle ils donnerent le nom de la capitale de leur pays, *condere urbem, Mediolanum appellarunt, omen ſequentes loci.* Pline attribue de même aux *Inſubriens* la fondation de Milan, comme aux Boiens celle nommée depuis, *Laus Pompeia* (*Lodi Vecchio.*)

Mais les géographes ne s'accordent pas ſur la poſition du *Mediolanum* des *Inſubriens* ; les uns le placent en Breſſe ou en Brie, M. d'Anville dans le Forez ; mais M. Bonami ſemble avoir mieux rencontré, en plaçant ce lieu à Mâlain en Bourgogne, entre Aleze & Dijon. *Mém. acad. belles-lettres tom. XXVIII.*

En effet, les chartes du x & xie ſiecles donnent à Mâlain le nom de *Mediolanum*, peu altéré en celui de *Molanum* au xiiie ſiecle, d'où poſtérieurement on a dit *Maelin*, *Maaulin*, enfin Mâlain.

Je me ſuis tranſporté en ce village, où j'y ai vu des mines, du marbre, des figures, des canaux, & une belle inſcription romaine que j'ai découverte ſur un tombeau, qui ſert de piédeſtal à la croix du cimetiere. On m'a montré des médailles du haut-empire en bronze, des pavés à la moſaïque, des briques de 18 pouces de longueur ſur deux large, & des reſtes de murs ſemblables à ceux d'Autun. Le village réduit à 80 feux, ne fait pas la huitieme partie du terrein qu'occupoit autrefois dans la plaine cette ville ancienne ; on y comptoit encore ſous Charles IX, 300 feux, & plus de 150 ſous Henri IV. Tout cela me paroît confirmer la conjecture de M. Bonami ; & la tradition eſt conſtante que ce lieu étoit l'emplacement d'une grande ville : c'eſt ce qui ſera démontré plus amplement dans la deſcription de la Bourgogne que prépare une ſociété de gens de lettres de Dijon, dans l'article du bailliage d'Arnai, dont dépend Mâlain. La Martiniere, ne dit rien de nos *Inſubriens* Gaulois. (*C*)

* INSUFFISANCE, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes. L'*inſuffiſance* conſiſte dans le rapport des moyens employés, & de l'effet à produire. Je connois mon *inſuffiſance*, c'eſt-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, & j'ai reconnu qu'il n'y avoit point d'égalité entre mon talent & la fonction qu'on m'impoſe. Il en eſt de même des moyens, lorſqu'ils ſont *inſuffiſans*. Il ſeroit beaucoup plus ſage de s'avouer à ſoi-même ſon *inſuffiſance*, & de ſe ſouſtraire à des fardeaux qui ſont au-deſſus de nos forces, que de les accepter, que d'en être honteuſement accablé aux yeux du public.

INSUFFLATION, ſ. f. (*Méd.*) action de ſouffler dans quelque cavité du corps, pour tranſmettre à quelque partie affectée le remede qui lui convient, & qui peut

lui être appliqué de cette maniere. Les remedes ou lavemens de fumée de tabac ſont une eſpece d'*inſufflation*.

* INSULAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui habite une iſle. Les *inſulaires* ſéparés des autres hommes, ſont plus long-temps à ſe policer.

Les Romains appelloient *inſulaires*, 1°. ceux qu'on prépoſoit à la garde des machines iſolées; 2°. ceux qu'on employoit pour ſe faire payer des locataires d'une maiſon; 3°. des eſclaves tranſportés dans des iſles, & condamnés aux ouvrages publics.

INSULTE, ſ. f. (*Gram.*) eſpece d'injure accompagnée de mépris. *Voyez* INJURE & MÉPRIS. On *inſulte* ou par une action, ou par un diſcours, ou par un écrit, ou par un regard, ou par un geſte. Il y a même un ſilence *inſultant*. Le ſilence *inſulte* lorſqu'il marque à celui qui a parlé le mépris qu'on fait de ce qu'il a dit. On *inſulte* à la miſere par l'oſtentation de la richeſſe.

Inſulte & *inſulter* ont une acception particuliere à l'art militaire. On *inſulte* une place en l'attaquant bruſquement & à découvert. Cette place n'eſt pas achevée, mais elle eſt hors d'*inſulte*. La diſtance à laquelle nous ſommes de l'ennemi nous met à l'abri de l'*inſulte*.

INSULTER, (*Marine.*) c'eſt attaquer un vaiſſeau & lui cauſer quelque dommage. (*Q*)

* INSUPPORTABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut ſupporter. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Le joug de la tyrannie devient *inſupportable* à force de s'appeſantir. Cet homme eſt *inſupportable* avec ſes mauvaiſes plaiſanteries. Avec beaucoup d'eſprit on ſe rend *inſupportable* dans la converſation, lorſqu'on l'attire à ſoi toute entiere. Avec des talens & des vertus on ſe rend *inſupportable* dans la ſociété par des défauts légers, mais qui ſe font ſentir à tout moment. Si on ne s'occupe ſérieuſement d'alleger aux autres le poids de la ſupériorité qu'on a ſur eux, ils ne tardent pas à le trouver *inſupportable*.

* INSURMONTABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être ſurmonté. Le haſard, la miſere, & d'autres circonſtances nous expoſent à des tentations preſqu'*inſurmontables*. Les projets qui paroiſſent les plus faciles au premier coup, préſentent enſuite des difficultés *inſurmontables*. Lorſque nous jugeons qu'une choſe eſt *inſurmontable*, c'eſt par le rapport des moyens aux obſtacles. Ainſi ce jugement ſuppoſe deux choſes bien connues, la force des moyens & la grandeur des obſtacles.

INSURRECTION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) on nommoit ainſi le droit de ſoulévement accordé aux citoyens de Crete, lorſque la magiſtrature abuſoit de ſa puiſſance & tranſgreſſoit les loix. Alors il étoit permis au peuple de ſe ſoulever, de chaſſer ſes magiſtrats coupables, de les obliger de rentrer dans la condition privée, & d'en nommer d'autres à leur place.

Une inſtitution pareille qui permettoit la rebellion pour empêcher l'abus du pouvoir, ſembloit devoir renverſer quelque république que ce fût; elle ne détruiſoit pas cependant celle de Crete, parce que c'étoit le peuple du monde qui avoit le plus d'amour pour la patrie, & la force de ce grand principe l'entraînoit uniquement dans ſes démarches. Ne craignant que les ennemis du dehors, il commençoit toujours par ſe réunir de ce côté-là, avant que de rien entreprendre au-dedans, ce qui s'appelloit *ſyncrétiſme*, & c'eſt une belle expreſſion.

Les loix de Pologne ont de nos jours leur eſpece d'*inſurrection*, leur *liberum veto*; mais outre que cette prérogative n'appartient qu'aux nobles dans les dietes, outre que les bourgeois des villes ſont ſans autorité, & les payſans de malheureux eſclaves: les inconvéniens qui réſultent de ce *liberum veto*, ſont bien voir, dit M. de Monteſquieu, que le ſeul peuple de Crete étoit en état d'employer un pareil remede, tant que les principes de leur gouvernement reſterent ſaints. *Eſprit des loix, liv. VIII, chap. 9.* (*D. J.*)

I N T

IN-TAKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donnoit autrefois à certains bandits qui habitoient une partie du nord d'Angleterre, & faiſoient ſouvent des courſes juſque dans le milieu de l'Ecoſſe, pour en piller les habitans.

Ceux qui faiſoient ces expéditions s'ap-

pelloient *Out-parterſ*, & ceux qu'on laiſſoit pour recevoir le butin, *In-takerſ. Dict. de Trév.*

* INTARISSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut tarir. Ce mot eſt emprunté de l'amas des eaux. Il ſe prend au ſimple, comme dans cet exemple; cette ſource eſt *intariſſable*. Les plus grandes chaleurs de l'été, les ſéchereſſes les plus longues ne diminuent point la quantité de ſon produit. Au figuré, comme dans celle-ci: le fond des idées de cet homme eſt *intariſſable*.

INTÉGRAL, adj. (*Math. tranſ.*) le calcul *intégral* eſt l'inverſe du calcul différentiel. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Il conſiſte à trouver la quantité finie dont une quantié infiniment petite propoſée eſt la différentielle; ainſi ſuppoſons qu'on ait trouvé la différentielle de x^m qui eſt $mx^{m-1}\,dx$. Si on propoſoit de trouver la quantité $mx^{m-1}\,dx$ eſt la différentielle; ce ſeroit un problême de calcul *intégral*.

Les géometres n'ont rien laiſſé à déſirer ſur le calcul différentiel; mais le calcul *intégral* eſt encore très-imparfait. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Le calcul *intégral* répond à ce que les Anglois appellent *méthode inverſe des fluxions*. *Voyez* FLUXIONS.

Le calcul *intégral* a deux parties, l'intégration des quantités différentielles qui n'ont qu'une variable, & l'intégration des différentielles qui renferment pluſieurs variables. On n'attend point de nous que nous entrions ici dans aucun détail ſur ce ſujet; puiſque ce ne ſera jamais dans un ouvrage tel que celui-ci, que ceux qui voudront s'inſtruire du calcul *intégral*, en iront chercher les regles. Nous nous contenterons d'indiquer les livres que nous jugeons les meilleurs ſur cette matiere, dans l'ordre à-peu-près dans lequel il faut lire.

On commencera par les leçons de M. Jean Bernoulli ſur le calcul *intégral*, imprimées en 1744, à Lauſanne, dans le *tom. II du recueil de ſes œuvres*. On continuera enſuite par la ſeconde partie du *tom. II du traité anglois des fluxions* de M. Maclaurin. Après quoi on pourra lire la *quadrature des courbes* de M. Newton, & enſuite le *traité* de M. Gottes, intitulé: *Harmonia menſurarum*, imprimé à Londres en 1716. On trouvera dans les actes de Leipſic de 1718, 1719, *&c.* & dans le *tom. VI des mém. de l'acad. de Pétersbourg*, des mémoires de Mrs Bernoulli & Herman, qui faciliteront beaucoup l'intelligence de ce dernier traité. On peut auſſi avoir recours à l'ouvrage de Dom Walmeſtey, qui a pour titre, *analyſe des rapports*, &c. & qui eſt comme un commentaire de l'ouvrage de M. Cottes. Dans ces ouvrages on ne pourra guere s'inſtruire que de la partie du calcul *intégral*, qui enſeigne à intégrer ou à réduire à des quadratures les quantités qui ne renferment qu'une ſeule variable. Tout ce que nous avons ſur la ſeconde partie, c'eſt-à-dire, ſur l'intégration des différentielles à pluſieurs variables, ne conſiſte qu'en des morceaux ſéparés, dont les principaux ſe trouvent épars dans le recueil des œuvres de M. Bernoulli, & dans les mémoires des académiciens des ſciences de Paris, de Berlin & de Pétersbourg. M. Fontaine de l'académie royale des ſciences, a compoſé ſur cette matiere un excellent ouvrage qui n'eſt encore que manuſcrit, & qui eſt rempli des recherches les plus belles, les plus neuves & les plus profondes. C'eſt le témoignage qu'en a porté l'académie dont il eſt membre. *Voyez l'hiſtoire de cette academie 1742.*

Au reſte ſans avoir recours aux différens écrits dont nous avons fait mention plus haut, on peut s'inſtruire à fond du calcul *intégral* dans l'ouvrage que M. de Bougainville le jeune a publié ſur cette matiere en deux volumes *in*-4°. Il y a recueilli avec ſoin tout ce qui étoit épars dans les différens ouvrages dont nous avons parlé; il a expliqué ce qui avoit beſoin de l'être, & a réuni le tout en un ſeul corps d'ouvrage qui doit faciliter beaucoup l'étude de cette partie importante des mathématiques. Mademoiſelle Agneſi, ſavante mathématicienne de Milan, avoit auſſi déja recueilli les regles de calcul *intégral* dans un ouvrage italien, intitulé *inſtitution analitiche*, &c. mais l'ouvrage de M. de Bougainville eſt encore plus complet. (*O*)

M. le marquis de Condorcet a cru devoir faire des additions à l'article de M. d'Alembert, & les ſavans ne nous pardonneroient pas d'omettre ce qui ſort de la plume d'un mathématicien à qui l'académie des ſciences a confié la ſienne.

INTÉGRAL (CALCUL), *Math. tranſ.* J'ai tâché de raſſembler ici, & dans les articles auxquels je renverrai dans le courant de celui-ci, ce que les géometres ont fait juſqu'à préſent de plus général & de plus important ſur cette partie de l'analyſe. J'ai indiqué avec ſoin les ſources où l'on trouvera le développement de ce que je ne fais qu'indiquer. J'ai cherché à être à la fois clair pour les commençans, & intéreſſant pour les géometres conſommés. Enfin, j'ai voulu traiter cette matiere de maniere que ſi tous les livres qui en parlent étoient un jour perdus, & qu'il ne reſtât que l'*Encyclopédie*, des hommes de génie puſſent en peu de temps réparer cette perte, & remettre la ſcience au point où elle eſt maintenant.

Hiſtoire abrégée du calcul intégral. Newton & Leibnitz en ſont les inventeurs : mais depuis Archimede juſqu'à eux, on s'étoit occupé de problêmes particuliers que nous réſolvons par ce calcul, & qu'on réſolvoit alors par des équivalens. Archimede avoit découvert le rapport de la ſphere au cylindre, du quarré à la parabole, trouvé le centre de gravité des eſpaces paraboliques & circulaires, & donné des valeurs approchées du rapport du diametre à la circonférence du cercle. Cette partie de l'analyſe ne fit aucun progrès dans dix-huit ſiecles entre Archimede & Deſcartes. Mais ce reſtaurateur des ſciences, ſes diſciples & ſes contemporains quarrerent ou rectifierent quelques autres courbes, déterminerent des ſurfaces de ſolides, & des centres de gravité, ſoit d'une maniere rigoureuſe, ſoit par approximation ; les méthodes de Wallis & de Paſcal ſont très-générales : ils touchoient à l'invention du *calcul intégral*, comme Barrou touchoit à celle du calcul différentiel. La regle fondamentale pour les puiſſances ſimples, la maniere d'intégrer par parties pour les quantités compoſées, ſe trouvent dans ces deux géometres. La méthode de Paſcal eſt le paſſage de l'analyſe des anciens aux nouveaux calculs ; & celle de Wallis, le paſſage de l'analyſe de Deſcartes au *calcul intégral* : auſſi l'ouvrage de Paſcal devenu inutile depuis qu'on connoît des méthodes plus ſimples, ſera-t-il toujours précieux comme un monument ſingulier de la force de l'eſprit humain, & comme liant enſemble Archimede & Newton. Newton n'employa le calcul *intégral*, proprement dit, que dans ſon ouvrage ſur la quadrature des courbes. (*Voyez* QUADRATURE.) Et dans ſes *principes* il préféra ſouvent la méthode des anciens à celle qu'il avoit lui-même inventée. Mais Jean Bernoulli employa toujours le calcul *intégral* : il ajouta aux découvertes de Newton des méthodes particulieres pour des cas très-étendus (*Voyez* HOMOGENE, LINEAIRE, QUADRATURE, SÉPARATION, SUBSTITUTION), & des principes généraux ſur la nature des fonctions différentielles. Alors il ne fut plus queſtion dans le continent de l'analyſe des anciens. MM. Euler & d'Alembert ont été les diſciples de Jean Bernoulli, & ſur-tout les héritiers de ſon génie. Ils ont donné des méthodes plus générales pour des cas plus difficiles, & perfectionné beaucoup la théorie du calcul. M. Fontaine s'eſt preſqu'uniquement occupé de cet objet : il a partagé, avec M. Euler, la premiere découverte des équations de condition (*Voyez l'art. équations poſſibles* au mot POSSIBLE), éclairci & développé la vraie théorie des conſtantes arbitraires, & connu le premier le nombre d'équations *intégrales* de chaque ordre que peut avoir une même équation des ordres ſupérieurs. *Voyez* ci-deſſous *théorie du calcul intégral*. On trouvera aux *articles* HOMOGENE, LINEAIRE, QUADRATURE, RICATI, SÉPARATION, SUBSTITUTION, une autre expoſition des principales méthodes particulieres connues juſqu'ici : j'ai donné à l'*article* POSSIBLE les moyens de reconnoître ſi une équation d'un ordre quelconque eſt poſſible ou non. Il ne me reſte plus qu'à expoſer une méthode générale pour intégrer une équation quelconque, c'eſt-à-dire, pour trouver ſon *intégrale* en termes finis toutes les fois que cette *intégrale* exiſte. Je ne parlerai que d'une équation à deux variables, & j'appellerai *fonction*

de l'ordre n, *équation de l'ordre n*, une fonction ou une équation qui contiendront $d^n y$, $d^n x$: ce degré d'une équation eſt celui où montent dans cette équation les plus hautes différences.

Soit donc une équation différentielle entre x, y, dx, dy . . . . $d^n x$, $d^n y$, & qu'on ſache qu'il y ait une équation finie, qui a lieu en même temps que la propoſée ; il s'agit de trouver cette équation finie.

1°. J'appelle Z la fonction finie, qui étant égalée à zero, eſt l'*intégrale* cherchée. Il eſt clair que la propoſée eſt produite par la comparaiſon des équations $Z=0$, $dZ=0$, $d^2 Z=0$ . . . . $d^n Z=0$. Ces équations ſont au nombre de $n+1$; & comme chacune d'elles contient de nouvelles différences, on ne peut éliminer par ce moyen que n conſtantes, qui par conſéquent ne ſe trouvent plus dans la propoſée, & ſont arbitraires dans l'*intégrale*.

2°. Soit C la premiere de ces arbitraires, qu'on puiſſe faire évanouir, enſorte qu'on ait n équations ſans C : on voit que ſi on ajoute à C la ſomme d'un nombre indéfini de fonction logarithmiques, ou qu'on multiplie la même quantité C par le produit d'un nombre indéfini d'exponentielles, telles que la différentielle des expoſans ſoit algébrique, les logarithmes, ou les exponentielles diſparoîtront en même temps que C ; & il ne reſtera plus dans les équations que la différence, ſoit des expoſans, ſoit des fonctions logarithmiques ; ſoit C' la ſeconde conſtante qu'on puiſſe faire diſparoître pour avoir $n-1$ équations, on trouvera, 1°. que C' peut ſe trouver dans les différences des fonctions diſparues avec C ; 2°. qu'il peut être multiplié comme C par un produit d'exponentielles, ou ajouté à une ſomme de logarithmes, ſans qu'il reſte autre choſe de ces fonctions aprs l'élimination que la différentielle des logarithmes ou des expoſans.

3°. La propoſée peut toujours être miſe ſous la forme $AZ+Bd Z+Cd^2 Z \ldots + Q d^n Z=0$; A, B, C, . . . Q ne devenant point infinis lorſqu'on y fait $Z=0$, on peut donc ſuppoſer que la propoſée eſt de la forme $P.d A' Z + B' d Z \ldots + Q' d^{n-1} Z=0$. En effet, comparant terme à terme cette forme avec la précédente, on a autant de coëfficiens indéterminés que d'équations.

4°. Parmi les équations ſans C du $n°$. 2, il y en a une du premier ordre, une du ſecond . . . . . une du n^e : & parmi les équations ſans C & C', il y en a une du ſecond ordre, une du troſieme, une du n^e, & ainſi de ſuite. Puiſqu'on a une valeur de C' en la ſubſtituant dans celle de C, on aura une valeur de C ſans C' ; de même ſubſtituant la valeur de C'' dans celle de C & de C', on aura une valeur de C ſans C' ni C'', & de C' ſans C'', & ainſi de ſuite ; on aura donc des valeurs de chaque arbitraire C, C', C'', ... telles que les autres arbitraires ne s'y trouvent point, non plus que les fonctions logarithmiques ou exponentielles qui peuvent leur avoir été ajoutées ou les avoir multipliées. Dans les équations qui donnent cette valeur de chacune des conſtantes arbitraires, on peut ſuppoſer qu'elle eſt multipliée par une fonction exponentielle, ou qu'elle eſt ajoutée à une fonction logarithmique, ces fonctions pourront être de l'ordre $n-1$. La différentielle de ces logarithmes ou des expoſans, ſera algébrique ; enſorte que chacune de ces équations étant différentiée, pourra produire la propoſée. La propoſée aura donc un nombre n d'*intégrales* de l'ordre $n-1$, contenant chacune une logarithmique ; & telles qu'éliminant les différences, on en déduiſe l'*intégrale* finie.

5°. Si la propoſée eſt du premier degré, & ne contient pas de radicaux, le facteur qui peut la rendre une différentielle exacte, peut être ſuppoſé ne point contenir de termes de la forme P^m, m P étant rationnel, & un nombre incommenſurable. En effet, dans ce cas, la propoſée ne contenant pas P^m, il faudroit que le coëfficient de P^m fût arbitraire. Or ſi ce coëfficient eſt arbitraire, repaſſant dans l'*intégrale* des logarithmes aux nombres, on verra qu'il y aura toujours une autre valeur du facteur, qui ne contiendra point P^m ; il n'en eſt pas de même des radicaux commenſurables, parce que quoique le coëfficient du $p^{\frac{1}{2}}$, qui pourroit reſter dans la différentielle exacte, ſoit arbitraire, cependant comme P & ſes puiſſances s'y peuvent trouver auſſi,

ſans que leurs coëfficiens ſoient arbitraires, il ne s'enſuit pas que celui de $p\frac{1}{z}$, le ſoit dans l'*intégrale*.

6°. Toute équation du premier degré aura un facteur de l'ordre $n-1$, qui la rendra une différentielle exacte : le facteur ſera algébrique, ſi l'équation propoſée ne contient point de tranſcendantes ; & ſi elle en contient, il ne pourra contenir que ces mêmes tranſcendantes & ſera une fonction algébrique des véritables & des tranſcendantes. Puiſque la propoſée a n *intégrales* différentes de l'ordre $n-1$, il eſt aiſé de voir que ce facteur algébrique a une infinité de valeurs, mais qu'on peut en trouver n qui donnent n différentielles exactes, dont on puiſſe tirer n *intégrales* différentes, & éliminer les différences qui y reſtent, afin d'avoir l'*intégrale* finie.

7°. D'après l'article 5, le facteur peut contenir un radical commenſurable, quand même la propoſée ſeroit du premier degré ; mais ce radical ne ſe trouvant pas dans la propoſée, chacune des racines de l'équation qui donne ce radical doit donner une valeur du facteur : or, comme le facteur ne doit avoir que n valeurs réellement différentes, l'équation qui donnera le radical ne devra pas non plus en donner un plus grand nombre. Si $m <$ ou $= n$, & qu'on ait le facteur par une équation de ce degré qui ait tous ſes termes, on aura à la fois, en réſolvant l'équation au facteur, m différentielles exactes dont chacune donnera une *intégrale* de la propoſée ſi la propoſée miſe ſous une forme linéaire, par rapport aux plus hautes différences, contient des radicaux, ce que je viens de dire a lieu également, mais ces radicaux entrent alors comme de nouvelles variables dans l'équation au facteur, n étant toujours l'ordre de l'équation ; on voit qu'en général on pourra ſuppoſer l'équation algébrique au facteur du degré pn ; mais ne contenant que des puiſſances p du facteur ; p peut être quelconque.

8°. L'*intégrale* finie, outre x, y peut encore contenir la variable z dont la différence eſt conſtante. Cela arrive lorſque faiſant $dy = A\,dx$, $dA = B\,dx\,dB = E\,dx$, &c. la propoſée ne devient pas $V\,dx$, ou bien lorſque après avoir ſuppoſé dans la propoſée dy conſtant, & completté l'équation qui en réſulte en remettant au lieu de $\frac{ddy}{dx}$ $d\frac{dy}{dx}$, $d^2\frac{dy}{dx}$ au lieu de $\frac{d\,ddy}{dx^2}$, &c. on retrouve une équation différente de la propoſée. Dans ce cas, un des facteurs qui rend la propoſée différentielle exacte d'une fonction de l'ordre immédiatement inférieur, la rend en même temps de la forme $d\,d\,B$, B étant une fonction d'un ordre inférieur de deux unités, & peut même dans quelques cas la rendre de la forme $d^3\,B'$, B' étant une fonction de l'ordre $n-3$ & ainſi de ſuite ; mais ſi V étant la propoſée & A le facteur, $AV = d\,d\,B$, $z\,AV$ eſt une différentielle exacte, & ſi $BV = d\,;\,A\,;\,z^2\,AV$ eſt encore une différentielle exacte. Si x avoit eu ſa différence conſtante, alors on auroit A, $x\,A$, $x^2\,A$ qui ſeroient également les facteurs de la propoſée. Cela poſé, ſi on fait dans la propoſée $d\,x$ conſtant & qu'on integre enſuite, on aura ce que devient l'*intégrale* de la propoſée, lorſque $z = x$, & par conſéquent pour avoir la vraie *intégrale*, il n'y aura qu'à mettre z au lieu de x dans toutes les fonctions $a\,x + b$, a & b étant arbitraires.

Ces principes poſés, il n'y a point d'équation qu'on ne réſolve en faiſant les opérations ſuivantes.

Premiere opération. Quelque nombre de tranſcendantes & de radicaux que contienne la propoſée, on la réduira à être une équation algébrique & du premier degré, en la différentiant une fois de plus qu'elle ne contient de tranſcendantes. Il faut en effet une différentiation pour chaque tranſcendante, & une ſeule ſuffit pour tous les radicaux.

Cette premiere opération ne ſeroit néceſſaire que lorſque les plus hautes différences entreroient dans les tranſcendantes, autrement on pourroit intégrer en regardant les radicaux & les tranſcendantes comme de nouvelles variables ; mais j'ai cru devoir préférer ici la méthode la plus ſimple.

Deuxieme opération. La propoſée qui a ſubi la premiere étant de l'ordre n, on ſuppoſera qu'étant multipliée par un facteur A, elle devient une différentielle exacte ; on mettra dans les équations de condition à la place des différences entieres ou par-

tielles de A leurs valeurs tirées de l'équation $a + b A^m + c A^{2m} + e A^{3m}$, &c. ou a, b, c, e, &c. ſont des fonctions rationnelles & entieres de x, y, dy, dx, ddy, ddx, &c. $d^{n-1} y$, $d^{n-1} x$, ou ſeulement de x, y, $\frac{dy}{dx}$, $\frac{d^2 y}{dx^2}$, $\frac{d^{n-1} y}{dx^{n-1}}$. Si dx a été ſuppoſé conſtant, on ſuppoſera enſuite que l'équation hypothétique en A admette l'équation ou les équations qui naiſſent après la ſubſtitution précédente, & cela ſuffira pour déterminer les coëfficiens dans a, b, c, e, &c. & le degré où monte A. Si la propoſée eſt du premier ordre, comme elle ne doit avoir qu'une *intégrale*, l'équation en A ſera de la forme $a + p A^m = 0$, ſi elle eſt du ſecond, l'équation ſera $a + p A^m + q A^{2m} = 0$, & ainſi de ſuite, enſorte qu'elle ſera toujours pour chaque ordre d'un degré déterminé, & pourra être ſuppoſée ou de ce degré ou d'un degré inférieur.

Troiſieme opération. La propoſée étant devenue une différentielle exacte d'une fonction de $x, y, dx, dy, \ldots . d^{n-1} x$, $d^{n-1} y$, ou bien de x, y, $\frac{dy}{dx}$, ... $\frac{d^{n-1} y}{dx^{n-1}}$, & d'un radical de la forme convenable, on la mettra ſous la forme $\frac{dB}{dx} dx + \frac{dB}{dy} dy + \frac{dB}{ddx} ddx + \frac{dB}{ddy} ddy, \ldots .$ & on aura (par l'art. POSSIBLE,) les valeurs de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{dy}$, &c. Si on avoit fait dx conſtant, on ne pourroit avoir par cet article que $\frac{dB}{dy}$, $\frac{dB}{d.\frac{dx}{dx}}$, &c. & pour avoir $\frac{dB}{dx}$, il faudroit retrancher de la propoſée la fonction connue $\frac{dB}{dx} dy + \frac{dB}{d.\frac{dy}{dx}} d.\frac{dy}{dx} \ldots .$ & diviſer le reſte par dx.

Quatrieme opération. On cherchera par la méthode d'autres différences exactes, juſqu'à ce qu'on en ait n qui donnent des *intégrales* différentes. Cela poſé, il faut remarquer 1°. que ſi on a une *intégrale* algébrique, toute fonction de cette *intégrale* étant multipliée par le nombre par le premier facteur, devient elle-même un nouveau facteur qui rend la propoſée différentielle exacte; mais les deux *intégrales* ne ſont pas différentes. Si donc on connoît deux facteurs qui rendent la propoſée une différentielle exacte, & qu'on veuille ſavoir ſi ces deux différentielles donnent deux *intégrales* différentes ſans s'être donné la peine d'intégrer en pure perte, après avoir fait l'opération troiſieme, on verra ſi les deux valeurs qu'on a de $\frac{dB}{dy}$, $\frac{dB}{d.dy}$ ou $\frac{dB}{d.\frac{dy}{dx}}$, &c. ſont proportionnelles aux deux facteurs; lorſque cela arrive, on aura l'*intégrale* immédiatement, en égalant à une conſtante arbitraire un des facteurs diviſé par l'autre. 2°. Si on connoît deux facteurs qui donnent deux *intégrales* différentes, & qu'on veuille ſavoir ſi un troiſieme facteur en donne une différente, on pourra d'abord voir ſi en comparant la troiſieme différentielle complette avec chacune des deux autres, elle n'eſt pas dans le cas dont je viens de parler; enſuite, après avoir fait la troiſieme opération, on verra ſi la premiere différentielle exacte, ajoutée à la ſeconde multipliée par la conſtante n, ne donne pas la troiſieme; ſi elle la donne, il faut alors chercher un nouveau facteur; ſinon, après avoir trouvé les deux *intégrales* qu'on ſait devoir être différentes, & en avoir tiré, ſi cela eſt poſſible, une *intégrale* algébrique, la troiſieme différentielle exacte donnera une nouvelle *intégrale*, ou ſera la différentielle exacte d'une des *intégrales*, plus une fonction de l'*intégrale* algébrique, ou d'une fonction des deux *intégrales*, ſi toutes deux ſont algébriques; ce qu'on pourra connoître après avoir fait la troiſieme opération, ſans avoir intégré la troiſieme différentielle exacte.

En général, il faudra vérifier ſi la différentielle exacte dont l'*intégrale* doit être différente, n'eſt pas différentielle exacte de la ſomme des *intégrales* logarithmiques, multipliées par des coëfficiens indéterminés par une fonction quelconque des *intégrales* algébriques; ce qu'on pourra faire ſans avoir intégré la différentielle exacte qu'on veut examiner; & par conſéquent on

pourra ſe diſpenſer de faire des intégrations en pure perte de différentielles dont les *intégrales* rentrent les unes dans les autres.

Si dx n'avoit pas été ſuppoſé conſtant, & qu'on eût une *intégrale* algébrique, où il faudroit ajouter la conſtante $Nd\zeta$, ce qu'on connoît ſans l'intégration, on chercheroit un facteur qui, multiplié par ζ, rendroit encore la propoſée différentielle exacte; & ſi l'on devoit avoir l'arbitraire $N\zeta d\zeta$, on chercheroit un facteur qui, multiplié par ζ^2, auroit cette même propriété, & ainſi de ſuite.

Cinquieme opération. Puiſqu'on n'a plus à intégrer que des différentielles exactes, des fonctions du premier ordre & de $n+1$ ou $2n$ variables; ſelon que x eſt ou n'eſt pas conſtant, on aura les *intégrales* par la méthode des quadratures. (*Voyez l'art.* QUADRATURE.)

En effet, ſi le facteur ne contient pas des radicaux, on aura l'*intégrale* par la méthode connue pour les fractions rationnelles; s'il en contient, ou on ſuivra celle que j'ai propoſée à l'*article* QUADRATURE, ou bien différentiant après avoir fait évanouir le radical du facteur, on aura une équation entre $n+1$ ou $2n$ variables: elle ſera du ſecond ordre, & on pourra ſuppoſer ſans radicaux le nouveau facteur qu'il faudra chercher; lorſqu'il ſera trouvé, on n'aura plus que des différences rationnelles à intégrer. On obſervera ici que le facteur étant donné par une équation qui en produit pluſieurs valeurs, cela diminue le nombre des facteurs qu'il faut chercher; & que dans le dernier moyen que je propoſe pour intégrer les différentielles exactes qui contiennent les radicaux, l'*intégrale* qui reſte à trouver pour l'équation du ſecond ordre donne toutes les *intégrales* qui répondent aux différentes valeurs du facteur, en y faiſant les ſubſtitutions convenables.

Sixieme opération. Par le moyen des n *intégrales* différentes, il faut trouver l'*intégrale* finie, ce qui ne peut ſe faire qu'en éliminant les différences; il faut donc que les n *intégrales* ſoient telles que cette élimination ſoit poſſible, & ſi celles qu'on a trouvées ne ſatisfont point à cette condition, il faudra en chercher de nouvelles; mais il ne ſera plus queſtion d'examiner ſi elles ſeront différentes. On pourroit ſe diſpenſer de la cinquieme opération, en cherchant d'abord un facteur tel que la propoſée devienne une différentielle exacte & qu'on puiſſe en tirer la valeur de $\frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$ ou $d^{n-1}y$, enſuite en cherchant une différentielle exacte telle qu'on puiſſe, après y avoir mis dans l'*intégrale* pour $\frac{d^{n-1}y}{dx^{n-1}}$ ou $d^{n-1}y$ leur valeur, on puiſſe en tirer la valeur de $\frac{d^{n-2}y}{dx^{n-2}}$, ou $d^{n-2}y$, & que dans ce dernier cas $d^{n-1}x$ ne s'y trouve plus, & ainſi de ſuite; & c'eſt ce qu'on pourra toujours faire, même ſans avoir intégré les différentielles exactes qu'on veut aſſujettir à ces nouvelles conditions; il ſuffira de faire la troiſieme opération, & l'on évitera encore ici l'inconvénient d'avoir intégré en pure perte. Mais ſi on veut, dans les cinquieme & ſixieme opérations, prendre toujours l'*intégrale* des différentielles exactes, à meſure qu'on les trouve, il ſera très facile de diſtinguer celles qu'on doit employer & celles qu'on doit rejeter.

Septieme opération. L'*intégrale* finie étant ainſi trouvée, le problême eſt réſolu ſi dx étoit conſtant dans la propoſée, ou ne l'a point été ſuppoſé dans l'intégration; mais ſi dx étant variable on l'a ſuppoſé conſtant pour intégrer avec plus de facilité, il faut dans les fonctions $ax+b$, ax^2+bx+c, &c, a, b, c, étant arbitraires, mettre à la place de x une variable quelconque ζ dont la différence eſt arbitraire.

L'*intégrale* ainſi trouvée ne contient pas toujours toutes les ſolutions poſſibles de la propoſée, il y en a encore de particulieres.

M. Euler a remarqué le premier, qu'il y avoit des équations qui ſatisfaiſoient à une équation différentielle, ſans cependant être compriſes dans ſon *intégrale* générale. Voici quelques réflexions ſur la cauſe de ce paradoxe, c'eſt ainſi que M. Euler l'a appellé.

1. Soit $AdZ+BZ^m=0$ une équation

différentielle, il eſt clair que $\zeta = 0$ y ſatisfera, mais l'équation ſous cette forme eſt égale à la différentielle exacte de l'*intégrale* multipliée par un facteur, donc il peut arriver que $\zeta = 0$ ſatisfaſſe à la propoſée ſans ſatisfaire à la différentielle exacte de ſon *intégrale*. Il ſuffit pour cela qu'elle ſatisfaſſe au facteur, & que ζ y ſoit à une puiſſance poſitive plus grande que la plus petite puiſſance de ζ dans le dénominateur de la différentielle exacte.

2. Une équation *intégrale* étant ſuppoſée $Q + C = 0$ ou C eſt une conſtante arbitraire, les équations, qui rendent $Q = 0$, ou $Q = \infty$ ſatisfont également à $Q + C = 0$, les unes répondant à l'hypotheſe de $C = 0$, & les autres à celle de $C = -\infty$; donc pour que la ſolution $Z = 0$ ſatisfaſſe à la propoſée ſans ſatisfaire à l'*intégrale*, il faut que non-ſeulement elle multiplie le facteur ſans ſatisfaire à la différentielle exacte, mais qu'elle ne puiſſe pas rendre l'*intégrale* infinie.

3. Soit $\frac{Z^n}{V}$ le facteur, l'*intégral* ſera $\int A V Z^{-n}$ & $dZ + B Z^{m-n}$, & elle eſt égale à $\int A V Z^{-n} dZ$ priſe en regardant Z ſeulement comme variable plus à un terme indépendant de Z; il faudra donc ici que $\int A V Z^{-n} dZ$ priſe par rapport à Z, ne ſoit point infinie lorſque $Z = 0$; donc (comme M. Euler l'a enſeigné dans le chapitre de ſon *calcul intégral* où il traite de ſes ſolutions particulieres) il faut que n ſoit entre 0 & l'unité, mais il faut auſſi que $B Z^{m-n}$ ait un terme ſans Z, ſans quoi Z ſe trouveroit à tous les termes de l'*intégrale*, ce qui eſt contre l'hypotheſe; donc $m = n$ donc m eſt entre zéro & l'unité.

4. Donc ſi on a une équation différentielle d'un ordre quelconque, elle ne pourra avoir des ſolutions particulieres non compriſes dans l'*intégrale*, à moins qu'elle ne renferme des radicaux $\sqrt{Z}$, & que ces radicaux ne s'y trouvent pas multipliés à tous les termes par des puiſſances de Z; & les radicaux qui ſeront dans le cas & qui réſolveront la propoſée donneront les ſolutions particulieres.

5. Soit l'équation $A\,dZ + B\,dx + C\,dy\,Z^m = 0$, à laquelle $Z = 0$ ſatisfait, & que cette équation n'ait pas d'*intégrale* générale, il eſt clair que toutes les fois que m n'eſt pas entre zéro & l'unité, $Z = 0$ ſatisfait à l'équation de condition comme pour l'intégrabilité de ces équations, & que lorſque m eſt entre zéro & l'unité, $\zeta = 0$, n'y ſatisfait pas; donc on pourra avoir dans ce cas pour ſolutions particulieres de la propoſée, non-ſeulement l'équation de condition, mais encore les quantités qui ſe trouveront dans la propoſée ſous le ſigne radical avec la même condition que ci-deſſus, & il ſera facile d'appliquer le même raiſonnement aux équations de tous les ordres pour leſquelles j'ai donné les équations de condition.

M. Euler a remarqué dans les *mémoires* de Pétersbourg, où il recherche la courbe qui décrit un point attiré par deux centres fixés, que ces ſolutions particulieres, non compriſes dans l'équation générale, ne pouvoient être employées à la ſolution des problêmes. Ainſi lorſque l'on a ſu, par des ſubſtitutions ou autrement, qu'une certaine équation ſatisfait à une équation différentielle, il faut avant de l'employer examiner ſi elle n'eſt pas dans le cas de nos ſolutions particulieres, c'eſt-à-dire, ſi la fonction égalée à zéro dans cette équation ne ſe trouve pas dans la propoſée ſous le ſigne radical avec la condition ci-deſſus.

7. La cauſe de ce nouveau paradoxe remarqué encore par M. Euler, ſe peut découvrir en examinant la maniere dont pour chaque problême on parvient à une équation différentielle; en effet on verra qu'elles ſont formées par la comparaiſon des valeurs ſucceſſives des y, des x, & enſorte que ſi au lieu de $y + dy$ on mettoit y, & x au lieu de $x + dx$, elles doivent demeurer identiques; or il eſt aiſé de voir que ſi dans $A\,d\,Z + \sqrt{Z}\,B = AZ + d\,Z - A\,Z + \sqrt{Z}\,B$, on met Z au lieu de $Z + d\,Z$: elle ne devient pas identique.

On voit que dans le cas de $A\,dZ + B\,Z = 0$ la même ſubſtitution ne rend pas la propoſée identique, auſſi $Z = 0$ n'eſt pas même dans ce cas une véritable ſolution de la propoſée, elle ne peut l'être

que dans le cas particulier où elle ſe trouve être la même que ce que devient alors la ſolution générale. En effet, ſoit une équation $a\,y + b\,x^2 - b\,c = 0$, a étant arbitraire, on ne peut pas dire que l'équation $x = c$ ſoit une ſolution de cette équation, puiſqu'il y a une infinité de cas où elle ne réſout pas, & ſi on avoit eu l'équation $\frac{d(b\,x^2 - b\,c^2)}{y} = 0$, on auroit pas pu dire que $x = c$ réſout le problême qui a conduit à cette équation, parce qu'il y a une infinité de cas du problême qu'elle ne peut réſoudre. Ainſi les ſolutions contenues dans l'*intégrale* réſolvent non pas le problême propoſé, mais quelques cas de ce problême, & les autres ſolutions de l'équation différentielle non contenues dans l'*intégrale* n'en réſolvent aucun.

8. Dans le cas des équations abſurdes, on trouvera que ſi ces équations étant entre x, y & z, on cherche les valeurs de z répondant à $y = X$ (X eſt une fonction de x) les ſolutions de la propoſée contenues dans l'équation de condition deviendront en y mettant X pour y des ſolutions contenues dans l'*intégrale* de l'équation en z & x. Au lieu que celles qui ne ſeront pas contenues dans l'équation de condition, ne donneront pas non plus de ſolutions contenues dans l'*intégrale* de l'équation en z & x.

M. de la Place s'eſt occupé particuliérement de cet objet, ſur lequel il a fait un très-beau mémoire, qui doit être inſéré dans le *recueil de l'académie des ſciences de Paris*.

Si on a différentié la propoſée par la premiere opération, l'*intégrale* trouvée ſera trop générale, & il y aura une partie des conſtantes arbitraires qu'il faudra déterminer; on y emploiera la propoſée, qui d'ailleurs donnera immédiatement autant d'*intégrales* qu'on aura différentié de fois. Ce qui diſpenſera d'en chercher d'autres toutes les fois que l'on pourra les employer à l'élimination ſucceſſive des plus hautes différences, & alors les arbitraires ne ſeront plus qu'au nombre néceſſaire.

Il n'y a point pour un plus grand nombre de variables d'autre difficulté, que plus de longueur dans le calcul.

Si on a m' équations entre m variables ($m > m$) on pourra les intégrer ſans éliminer, en ſuppoſant, 1°. qu'elles ont ſubi l'opération premiere; 2°. que chacune étant multipliée par un facteur, comme dans la ſeconde opération, leur ſomme eſt une différentielle exacte; 3°. en prenant m *u intégrales* différentes; 4°. en faiſant enſorte que non-ſeulement les différences, mais m variables quelconques puiſſent s'éliminer. *Voyez* SÉPARATION.

Telle eſt la méthode générale que j'ai propoſée pour intégrer les équations différentielles. On en trouvera le détail dans mes *eſſais d'analyſe*, dans les *mémoires de Turin*, *t. IV*, & dans ceux de l'*académie des ſciences*, *année 1770*.

J'ai déja prévenu que cette méthode ne donnoit que les *intégrales* des équations qui étoient ſuſceptibles d'avoir des *intégrales* finies. Or il n'eſt pas ſûr que toutes les équations poſſibles ſoient dans ce cas en effet (*voyez* l'article *équations poſſibles* au mot POSSIBLE); les équations de condition peuvent avoir lieu, pourvu qu'il y ait une *intégrale* poſſible, même en ſérie infinie.

La méthode précédente ne peut donc être regardée comme vraiment générale, que ſi on a un moyen de s'aſſurer (le nombre de formes dont une *intégrale* finie eſt ſuſceptible étant connu) ſi les fonctions rationnelles qui entrent dans ces formes ſe terminent à un nombre fini de termes.

On y parviendra toujours par la méthode ſuivante que j'applique ſeulement ici au cas où la fonction n'a qu'une ſeule variable x. Soit A une fonction donnée par une équation quelconque, & que je cherche ſi A peut avoir une valeur rationnelle finie. Je remarque d'abord que pour cela il faudroit que A réduit en ſerie fût égal à une ſérie récurrente; 2°. que le terme général d'une ſérie récurrente eſt $A\,e^{f^{(n)}} + B\,e^{f^{(n)}}$, &c. où R eſt l'expoſant de x, A, B des conſtantes arbitraires, & f, f' &c. les racines d'une équation d'un degré égal à l'expoſant de la plus haute puiſſance du dénominateur de la fraction A; 3°. que ſi l'équation en f

avoit deux racines égales, & que f fût cette racine, il faudroit prendre $A\,n\,e^{f\,n} + B\,e^{f\,n}$, &c. & de même pour un ſyſtême quelconque de racines égales. Cela poſé, ſoit A réduit en ſérie & la ſubſtitution faite au lieu de A dans l'équation qui le donne, il eſt clair d'abord que ſi cette équation eſt linéaire, j'aurai le terme général de la ſérie qui exprime A par une équation aux différences finies entre ce terme & n; donc pour que A puiſſe être une fonction rationnelle finie, il faut que mettant $A\,e^{f\,n}$ au lieu de ce terme général, cette ſubſtitution ſatisfaſſe à l'équation: cette condition ſervira alors à trouver les valeurs de f.

Si l'équation en A n'étoit pas linéaire, alors on obſerveroit que ſoit $A = \frac{P}{Q}\,p$; & Q étant des fonctions entieres $A^m = \frac{P^m}{Q^m}$, $A^m\,d\,A\,p = \frac{P^1}{Q^{m+2p}}$, & ainſi de ſuite; donc la ſérie qu'il faudra ſubſtituer pour A^m ou $A^m\,d\,A\,p$ ſera encore une ſérie récurrente, mais dont le dominateur ſera Q^m ou Q^{m+2p}; donc ſi le terme général de la ſérie B eſt $A\,e^{f\,n} + A\,e^{f'\,n}\ldots$, celui de la ſérie A^m, ou $A^m\,d\,A\,p$ ſera

$$\left(A\,a^{m-1} + A\,n^{m-2}\text{ \&c.}\right)e^{f\,n} + \left(B\,n^{m-1} + B\,n^{m-2}\text{ \&c.}\right)e^{f'n}\text{ \&c.}$$

ou

$$\left(A\,n^{m+2q-1} + A\,n^{m+2q-2}\text{ \&c.}\right)e^{f\,n} + \left(B\,n^{m+2q-1} + B\,n^{m+2q-2}\text{ \&c.}\right)e^{f'n}\text{ \&c.}$$

Subſtituant donc dans l'équation propoſée, au lieu de A & de ſes puiſſances, des ſéries infinies, on aura une équation entre les termes généraux de ces ſéries: on y ſubſtituera, au lieu de ces termes généraux, leur valeur hypothétique, & on déterminera f, ou bien la fonction A ne ſera pas ſuſceptible d'une forme rationnelle & finie.

Connoiſſant toutes les valeurs poſſibles de f, on aura le dénominateur de A; mais il n'en réſulte pas néceſſairement que A ſoit ſuſceptible d'une forme finie, car il faut encore que le numérateur ſoit auſſi fini.

Pour y parvenir, ſoit P ce numérateur, on aura P par une équation quelconque. Je fais $P = \frac{1}{P^1}$, j'ai P^1, dont je cherche le dénominateur de la même maniere que j'ai cherché celui de A, & je n'ai plus qu'à voir en lui ſuppoſant pour numérateur ou l'unité, ou un facteur du dénominateur trouvé, ſi je ſatisfais à l'équation.

On pourroit auſſi, pour déterminer cette poſſibilité, ſuppoſer $P = a\,x^m$, car il eſt clair que ſi P a une valeur entiere & finie, le coëfficient du plus haut terme de l'équation rationnelle & entiere en P & x doit être nul.

J'ai traité cette matiere avec beaucoup de détail dans les *mémoires de l'académie royale des ſciences*, *année* 1772. Ce que j'en dis ici ſuffit pour en faire connoître l'eſprit & la méthode, & mettre en état de l'appliquer aux fonctions à pluſieurs variables.

Lorſque l'on a une équation, ſoit du premier ordre qui n'admette aucune *intégrale* en termes finis, ſoit une équation du ſecond ordre qui n'ait pas ou d'*intégrale* du premier ordre en terme finis, ou qui n'en ait qu'une, ou qui en ait deux, mais dont on ne puiſſe pas éliminer la différentielle, ni parvenir à l'*intégrale* finie, & ainſi de ſuite pour les autres ordres; il eſt clair que l'on ne peut avoir de valeur de l'*intégrale* en fonctions finies, ſi l'on ne regarde comme telles que les fonctions algébriques, les tranſcendantes algébriques connues, ou, ce qui revient au même, celles qui naiſſent de la quadrature du cercle, ou de celle des courbes algébriques.

Mais voici une maniere d'avoir ces *intégrales* en ſéries la plus propre à pénétrer dans la nature de ces équations, & que je donne ſeulement ici pour le premier ordre. Soit $B\,x + Q\,d\,y$ une équation en x & y, je fais $x = A + z$ & $y = B + u$; A eſt une valeur de x & B celle de y qui y répond; par la méthode d'approximation, j'ai une ſérie en z & u, qui repréſente l'*intégrale*

cherchée, je mets dans cette ſérie x au lieu de A, y au lieu de B, Δx au lieu de z, & Δy au lieu de u, & j'ai une fonction en ſérie & aux différences finies. *Voyez* ſur ce ſujet les *mémoires de l'académie, année* 1772.

Depuis l'impreſſion de l'*article* INTÉGRAL, M. Fontaine & M. Euler ont donné un recueil de ce qu'ils ont fait de plus important ſur cette matiere. Les PP. Jacquier & Leſueur ont publié, en 1768, une collection des principales méthodes connues juſqu'alors, & qu'ils ont ſouvent expoſées d'une maniere qui leur eſt propre. Cette collection eſt plus complette que l'ouvrage de M. de Bougainville, qui auroit à préſent beſoin d'une continuation où on expoſeroit les progrès qu'a faits depuis 1756 la théorie générale du *calcul intégral*, & ce que Mrs. d'Alembert, Euler & de la Grange ont donné de méthodes ou de réflexions importantes, depuis la même époque, & qu'on trouve diſperſées dans les mémoires des académies de Paris, Berlin, Pétersbourg & Turin, *&c.*

Applications du calcul intégral. Les applications qu'on a faites du *calcul intégral* ſont de trois ſortes; les unes ont pour objet l'analyſe pure; d'autres la ſcience du mouvement; d'autres enfin la connoiſſance des phénomenes de la nature. La meſure des courbes des eſpaces qu'elles renferment, des ſurfaces & des ſolides qu'elles terminent, eſt le premier objet à quoi l'on ait penſé appliquer le *calcul intégral*; M. Euler l'a employé à perfectionner la théorie des ſuites infinies; Mr. d'Alembert s'en eſt ſervi pour celle des imaginaires. *Voyez* les articles QUADRATURE, IMAGINAIRE, *l'ouvrage de M.* de Bougainville, *& le calcul intégral de M.* Euler.

La théorie des *maximum* que j'ai expoſé à cet article, & une des plus brillantes & des plus fécondes applications du *calcul intégral.*

C'eſt par le *calcul intégral* qu'on a déterminé avec la plus grande généralité le centre de gravité, d'oſcillation, ou de percuſſion des corps curvilignes.

La théorie du mouvement curviligne d'un point ou d'un ſolide, une partie de celle du mouvement des fluides n'a été perfectionnée que par le *calcul intégral.* M. d'Alembert eſt le premier qui ait donné d'une maniere rigoureuſe & indépendante de toute hypotheſe arbitraire les loix du mouvement des corps dont chaque partie eſt animée de forces différentes, & qui conſerve toujours ſa figure, & celles du mouvement ou de l'équilibre des corps fluides qui, conſervant toujours la même maſſe, conſervent encore le même volume, ou en changent ſelon une loi donnée. *Voyez l'article* PRINCIPES.

Dès l'année 1686, Newton avoit publié ſa théorie du mouvement des planetes dans des orbites elliptiques, & ébauché le calcul des perturbations & des changemens que pouvoit produire la non ſphéricité des corps céleſtes, & depuis ce temps juſqu'en 1747, que Mrs. d'Alembert, Euler & Clairaut trouverent leurs ſolutions analytiques du problême des trois corps, la connoiſſance du ſyſtême du monde fit très-peu de progrès. Jean Bernoulli ne s'en occupa que pour le combattre; il ne voulut pas être en philoſophie le diſciple de Newton, dont il étoit l'égal en mathématique. Il dédaigna d'aſſervir ſon génie à calculer d'après les principes d'un autre, & le temps qu'il employa à oppoſer des chimeres à la théorie de la gravitation fut perdu pour les ſciences & pour ſa gloire; heureuſement ſes ſucceſſeurs ont bien réparé cette perte; le flux & reflux de la mer, le mouvement des ſatellites, des planetes principales qui s'attirent, des cometes qui s'en approchent, l'effet de la réſiſtance de l'éther ſur tous ces corps, la figure de la terre & des planetes, la préceſſion des équinoxes, la nutation de l'axe de la terre, la libration de la lune, les vibrations des cordes, les oſcillations de l'air ſonore, les cauſes des vents ont été traités d'après des principes nouveaux & plus certains, & des méthodes directes d'intégrer par approximation, plus exactes & moins ſujettes à des erreurs. *Voyez l'article* MÉTHODE, (*Math.*)

Tel eſt l'ouvrage immenſe qu'ont élevé à l'aide du *calcul intégral* & que perfectionnent encore tous les jours les géometres qui ont remplacé Newton, & rendu au continent de l'Europe, & ſur-tout à la France,

la ſupériorité que Newton avoit donnée à l'Angleterre. (*o*)

INTÉGRALE, ſ. f. (*Géom. tranſ.*) on appelle ainſi la quantité finie & variable, dont une quantité différentielle propoſée eſt la différence. Ainſi l'*intégrale* de dx eſt x; celle de $mx^{m-1}dx$ eſt x^m. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & INTÉGRAL. (*O*)

INTEGRER, v. act. (*Géom. tranſc.*) c'eſt trouver l'intégrale d'une quantité différentielle propoſée. (*O*)

INTEGRANT, adj. (*Phyſ.*) ſe dit des parties qui entrent dans la compoſition d'un tout. Elles different des parties eſſentielles en ce que les parties eſſentielles ſont abſolument néceſſaires à la compoſition du tout, enſorte qu'on n'en peut ôter une ſans que le tout change de nature, au lieu que les parties *intégrantes* ne ſont néceſſaires que pour la totalité, & pour ainſi dire le complément du tout. C'eſt ce qu'on entendra facilement par cet exemple: le bras n'eſt qu'une partie *intégrante* de l'homme; le corps & l'ame en ſont des parties eſſentielles. (*O*)

* INTEGRE, INTÉGRITÉ, (*Gram. & Morale.*) la pratique de la juſtice dans toute ſon étendue & dans toute ſa rigueur la plus ſcrupuleuſe mérite à l'homme le titre d'*integre*. *Voyez* JUSTICE. C'eſt la qualité principale d'un juge, d'un arbitre, d'un ſouverain. C'eſt dans le ſacrifice de ſes propres intérêts qu'on montre ſur-tout ſon *intégrité*. L'*intégrité* ſuppoſe une connoiſſance délicate des limites du juſte & de l'injuſte; & ces limites ſont quelquefois bien déliées, bien obſcurcies. Si on rapportoit à la notion du juſte ou de l'injuſte toutes les actions de la vie, & ſi l'on réduiſoit, comme il eſt poſſible, toutes les vertus à la juſtice, il n'y auroit pas un homme qu'on pût appeller *integre*.

Les mots *integre* & *intégrité* ont encore quelques acceptions. Un ouvrage n'a pas ſon *intégrité* lorſqu'il n'eſt pas achevé. Les Juifs prétendent obſerver aujourd'hui même leur religion dans toute ſon *intégrité*. Quelques précautions que l'on prenne pour conſerver les ſubſtances naturelles dans leur *intégrité*, on y réuſſit difficilement; & un cabinet d'hiſtoire naturelle ſeroit moins durable, & ne l'emporteroit guere en utilité ſur un recueil de deſſins peints par d'habiles maîtres. La matiere & la forme ſont requiſes à l'*intégrité* du ſacrement. Que ſert à une vierge d'avoir conſervé l'*intégrité* de ſon corps, ſi elle a négligé l'*intégrité* de ſon ame? Ces exemples ſuffiſent pour fixer l'acception des mots *integre* & *intégrité*.

* INTELLECT, ſ. m. (*Gramm. & philoſoph.*) c'eſt l'ame en tant qu'elle conçoit; de même que la volonté eſt l'ame, en tant qu'elle a le deſir ou l'averſion. Si une ſubſtance eſt capable de ſenſation, elle entendra, elle aura des idées. L'expérience lui apprendra enſuite à lier ces idées, à raiſonner, à aimer, à haïr, à vouloir. L'*intellect* eſt commun à l'homme & à la bête; la volonté auſſi. L'*intellect* de la bête eſt borné, celui de l'homme ne l'eſt pas. La bête ne veut pas librement; l'homme veut librement. L'homme eſt plus raiſonnable; l'animal eſt plus ſenſible. Lorſque l'homme ne ſent pas, il peut réfléchir; lorſque la bête ne ſent pas, elle ne peut réfléchir, elle dort.

* INTELLECTUEL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'intellect, à l'entendement. Les objets *intellectuels* ou ſenſibles. On comprend ſous la claſſe d'*intellectuels* tout ce qui ſe paſſe au dedans de nous; & ſous la claſſe de ſenſibles, tout ce qui ſe paſſe au dehors. Il y a entre les objets ſenſibles & les objets *intellectuels*, la différence de la cauſe & de l'effet.

On dit cependant *intellectuel* dans un ſens oppoſé à matériel. Ainſi les anges ſont des ſubſtances *intellectuelles*; l'ame eſt un être *intellectuel*. Dans le ſommeil, dans l'extaſe, dans le tranſport des paſſions, les puiſſances *intellectuelles* ſont ſuſpendues; elles ſont exaltées dans l'enthouſiaſme. Dans la contemplation des vérités purement abſtraites, les puiſſances *intellectuelles* ſont ſeules en action; elles agiſſent en concurrence avec les puiſſances ſenſibles, dans la contemplation des choſes morales. On conçoit dans le premier cas; on aime ou l'on hait, en même temps que l'on conçoit, dans le ſecond. C'eſt la raiſon pour laquelle il eſt plus doux de s'occuper de certains objets; & lorſqu'on dit que certaines vérités ſont plus intéreſſantes, ſoit à rechercher, ſoit à méditer que d'autres, c'eſt que le cœur ou les organes intérieurs du deſir &

de

de l'averſion ſont agités, dans le même temps que l'eſprit s'en occupe. On réfléchit, & l'on jouit. La ſituation la plus douce eſt celle qui réſulte de l'action combinée de l'entendement, du cœur & des organes deſtinés à la ſatisfaction des deſirs; & il n'y a guere que l'amour capable de nous procurer cet enchantement où tant de cauſes agiſſent d'intelligence.

* INTELLIGENCE, ſ. f. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, que nous allons déterminer par autant d'exemples.

On dit cet homme eſt doué d'une *intelligence* peu commune, lorſqu'il ſaiſit avec facilité les choſes les plus difficiles.

Les rapports infinis qu'on obſerve dans l'harmonie générale des choſes, annoncent une *intelligence* infinie.

Milton nous peint l'Eternel deſcendant dans la nuit, accompagné d'une foule d'*intelligences* céleſtes.

Un mauvais commentateur obſcurcit quelquefois un paſſage, au lieu d'en donner l'*intelligence*.

Un pere de famille s'occupera particuliérement à entretenir la bonne *intelligence* entre ſes enfans.

Un grand politique ſe ménage dans toutes les cours des *intelligences*. Il en avoit dans cette place, lorſqu'il forma le deſſein de l'attaquer.

Comment ne pas ſuccomber, lorſque le cœur & l'eſprit ſont d'*intelligence*?

Sans *intelligence*, comment ſaiſir les principes?

D'*intelligence*, on a fait *intelligent*, *intelligible*; & l'on a diſtingué deux mondes, le monde réel & le monde intelligible, ou l'idée du monde réel.

INTEMPERANCE, ſ. f. (*Morale.*) terme générique qui ſe prend pour tout excès oppoſé à la modération dans les appétits ſenſuels, & ſpécialement pour le vice contraire à la ſobriété. *Voyez* SOBRIÉTÉ.

C'eſt aſſez de dire ici que l'*intempérance* priſe en ce ſens, change en poiſon les alimens deſtinés à conſerver nos jours. Une vie ſobre, réglée, ſimple & laborieuſe, retient ſeule dans les membres de l'homme, la force de la jeuneſſe qui, ſans cette conduite, eſt toujours prête à s'envoler ſur les aîles du temps. L'art de faire ſubſiſter enſemble l'*intempérance* & la ſanté, eſt un art auſſi chimérique que la pierre philoſophale, l'aſtrologie judiciaire & tant d'autres. Enfin, les remedes de la médecine pour la guériſon des maladies qui naiſſent de l'*intempérance*, ne ſont eux-mêmes que de nouveaux maux, qui affoibliſſent la nature, comme pluſieurs batailles gagnées ruinent une puiſſance belligérante.

L'appétit déſordonné des plaiſirs de l'amour, autre ſource de langueur & de dépopulation dans les états, s'appelle *impudicité*, *incontinence*. *Voyez* INCONTINENCE. (*D. J.*)

INTEMPÉRANCE, (*Médecine.*) ce mot eſt employé quelquefois par les médecins, comme par les moraliſtes, pour exprimer l'habitude d'uſer avec excès d'une ou de pluſieurs des choſes non naturelles. *Voyez* NON NATURELLES (CHOSES.) Mais il eſt pris beaucoup plus communément par les uns comme par les autres dans un ſens moins général: il ſignifie ſelon ſon acception la plus ordinaire, un excès habituel dans l'uſage du boire & du manger.

Cette erreur de régime eſt directement oppoſée à la tempérance ou à la ſobriété. *Voyez* TEMPÉRANCE, SOBRIÉTÉ.

L'*intempérance* eſt regardée avec raiſon par les médecins comme la ſource la plus féconde des maladies de toute eſpece; cependant Hippocrate & Sanctorius, qui ſont parmi les médecins anciens & modernes, ceux qui nous ont donné les obſervations & les loix diététiques les plus exactes, ne déſapprouvent point, preſcrivent même que les perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté ſe livrent de temps en temps à quelque excès de débauche; ils prétendent qu'on détermine utilement par ce ſecours des évacuations qui ramenent le corps à un état d'équilibre, de légéreté, de liberté qu'il perd peu à peu, lorſqu'on mene une vie trop uniforme; mais outre que cette loi ne paroît pas fondée ſur des obſervations ſuffiſantes; des excès rares ne conſtituent pas l'*intempérance*. *Voyez* RÉGIME. (*b*)

* INTEMPÉRIE, ſ. f. (*Gram.*) il ne

ſe dit que de la mer, de l'air, du climat, des ſaiſons & des humeurs.

Il y a *intempérie* dans l'air, lorſqu'il eſt trop froid ou trop chaud, rélativement à la ſaiſon. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE.

Dans la mer, lorſque ſon agitation en rend la navigation périlleuſe. *Voyez* MER.

Dans un climat, lorſque les habitans en ſont fatigués. *Voyez* ÉLÉMENT.

Dans les humeurs, lorſqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de ſanté.

Dans les ſaiſons, lorſqu'elles ſont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver ſous le climat.

A proprement parler, il n'y a point d'*intempérie* dans la nature; mais l'homme a imaginé ce terme, & une infinité d'autres, d'après l'habitude où il eſt de ſe prendre pour la meſure & le terme de tout, & louer ou blâmer les cauſes & les effets, ſelon qu'ils lui ſont favorables ou contraires.

Si l'ordre des choſes eſt néceſſaire, il n'eſt ni mal ni bien; & il eſt néceſſaire, s'il eſt d'après les qualités eſſentielles des choſes, ou d'après les deſſeins d'un être immuable, parfait, & un en tout.

INTEMPÉRIE, (*Pathologie.*) ce mot ſignifie dans la doctrine des Galéniſtes un excès dans quelqu'une des qualités premieres du corps animal; ſavoir, la chaleur, la froideur, la ſéchereſſe, & l'humidité. *Voyez* QUALITÉS. (*Médecine.*)

L'*intempérie* eſt ſimple ou compoſée, générale ou particuliere, avec matiere ou ſans matiere.

L'*intempérie* ſimple eſt l'excès d'une ſeule qualité: on en reconnoît par conſéquent autant que de qualités premieres, c'eſt-à-dire quatre; une *intempérie* chaude, une *intempérie* froide, une *intempérie* ſeche, & une *intempérie* humide. Les modernes expriment les mêmes vices dans l'économie animale par les mots plus génériques, plus vagues, & par conſéquent moins théoriques, moins arbitraires de chaleur contre nature. *Voyez ces articles*, FROID, SÉCHERESSE, HUMIDITÉ.

Les *intempéries* compoſées ſont produites par l'excès ſimultané de deux qualités compatibles. On en reconnoît auſſi quatre dans la même doctrine: l'*intempérie* chaude & ſeche, l'*intempérie* chaude & humide, l'*intempérie* froide & ſeche, l'*intempérie* froide & humide.

L'*intempérie* générale eſt celle qui réſide également dans tout le corps; & l'*intempérie* particuliere, celle qui domine dans une partie, ou même qui n'affecte abſolument qu'une partie. Ainſi certaines affections contre nature du cerveau, du foie, des membres, &c. ſont appellées *intempéries* chaudes, froides du cerveau, du foie, des membres, &c. L'*intempérie* générale eſt auſſi quelquefois appellée *égale*, & l'*intempérie* particuliere, *inégale*.

L'*intempérie* avec matiere, eſt celle qui eſt accompagnée de la ſurabondance de quelque humeur, & qui eſt entretenue par cette humeur: l'*intempérie* ſans matiere, eſt celle qui ne dépend d'aucune cauſe humorale. L'excès de chaleur dû, par exemple, à la longue application d'une chaleur extérieure, ou à un exercice violent, eſt une *intempérie* chaude ſans matiere.

Le tempérament conſtitué par l'excès d'une ou de deux qualités premieres, differe de l'*intempérie* analogue ou reſpective, en ce que le premier excès ſubſiſte avec la ſanté, ou pour mieux dire, eſt une eſpece de ſanté; au lieu que le ſecond établit un état contre nature ou de maladie. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Toute cette doctrine des *intempéries* a été abandonnée avec raiſon: elle ne porte que ſur des notions théoriques, non-ſeulement gratuites & frivoles, mais même très-propres à détourner la vue du praticien de la conſidération des vices plus réels qui conſtituent la vraie eſſence des maladies. *Voyez* QUALITÉS & MALADIES, *Médecine.* (*b*)

INTEMPÉRIE DE L'AIR, (*Médecine.*) on ſe ſert quelquefois de ce mot dans le langage ordinaire de la médecine, pour déſigner un vice quelconque de l'atmoſphere conſidéré comme cauſe de maladie. *Voyez l'article* AIR, *pag. 233. colonne 1. & ſuiv. & l'art.* ATMOSPHERE, *pag. 820. colonne 1. & ſuiv.* (*b*)

INTENDANT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) homme prépoſé à l'inſpection, à la conduite, & à la direction de quelques affaires qui forment ſon diſtrict.

Il y en a en France de pluſieurs ſortes. *Voyez les articles ſuivans.*

INTENDANS & COMMISSAIRES *départis pour S. M. dans les provinces & généralités du royaume*; ce ſont des magiſtrats que le roi envoie dans les différentes parties de ſon royaume, pour y veiller à tout ce qui peut intéreſſer l'adminiſtration de la juſtice, de la police & de la finance; leur objet eſt, en général, le maintien du bon ordre dans les provinces qui forment leur département, ou ce qu'on appelle *généralités*, & l'exécution des commiſſions dont ils ſont chargés par S. M. ou par ſon conſeil. C'eſt de là qu'ils ont le titre d'*intendans de juſtice, police, & finance, & commiſſaires départis dans les généralités du royaume, pour l'exécution des ordres de S. M.*

Ce qu'on appelle *généralités*, eſt la diviſion qui a été faite de toutes les provinces du royaume, en 31 départemens, qui forment autant d'*intendances*, & n'ont aucuns rapports avec la diviſion du royaume en gouvernemens ou en parlemens. Outre ces 31 *intendances*, il y en a encore ſix dans les colonies françoiſes.

L'*intendant* fait le plus ordinairement ſon ſéjour dans la ville principale de ſon département; mais il fait, au moins une fois l'année, une tournée dans les villes & autres lieux de ce département, qui eſt auſſi diviſé en élections, ou autres ſieges qui connoiſſent des impoſitions. M. Colbert avoit réglé qu'ils feroient deux tournées par an; l'une dans toute la généralité, l'autre dans une des élections, dont ils rendroient compte en détail au contrôleur général; enſorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ils prenoient une connoiſſance détaillée, & rendoient compte de chaque élection, & par conſéquent de toutes les villes, villages, & autres lieux qui compoſoient leur généralité.

Les *intendans* ſont preſque toujours choiſis parmi les maîtres des requêtes; cependant il y a eu quelquefois des officiers des cours qui ont rempli cette fonction, comme actuellement les *intendans* de Bretagne & de Rouſſillon; elles ont auſſi été réunies d'autres fois à des places de premier préſident. Actuellement les *intendances* d'Aix & de Rouſſillon ſont remplies par les premiers préſidens du parlement de Provence, & du conſeil ſupérieur de Rouſſillon.

Sous la premiere & la ſeconde race, le roi envoyoit dans les provinces des commiſſaires, appellés *miſſi dominici*, ou *miſſi regales*, avec un pouvoir fort étendu pour réformer tous les abus qui pouvoient ſe gliſſer, ſoit dans l'adminiſtration de la juſtice & de la police, ſoit dans celle des finances.

On en envoyoit ſouvent deux enſemble dans chaque province; par exemple Fardulphus & Stephanus faiſoient la fonction d'*intendans* de Paris en 802, ſous le regne de Charlemagne. Cet uſage fut conſervé par les rois ſucceſſeurs de Charlemagne pendant pluſieurs ſiecles; ils continuerent d'envoyer dans chaque province deux *intendans*; & dans les cas extraordinaires, on envoyoit un plus grand nombre de commiſſaires.

Une ordonnance de Charlemagne de 814 porte, que les commiſſaires qui ſont envoyés par le roi dans les provinces, pour en corriger les abus, tiendront les audiences avec les comtes; en hiver, au mois de janvier; au printemps, en avril; en été, au mois de juillet, & en automne, au mois d'octobre.

Louis le Débonnaire ordonna en 819, que les commiſſaires par lui envoyés dans les provinces, ne feroient pas de longs ſéjours, ni aucune aſſemblée dans les lieux où ils trouveroient que la juſtice ſeroit bien adminiſtrée par les comtes.

Ce même prince en 829 enjoignit à ces commiſſaires d'avertir les comtes & le peuple que S. M. donneroit audience un jour toutes les ſemaines, pour entendre & juger les cauſes de ſes ſujets, dont les commiſſaires ou les comtes n'auroient voulu faire juſtice, exhortant auſſi ces mêmes commiſſaires ou les comtes, s'ils vouloient mériter l'honneur de ſes bonnes graces, d'apporter un fort grand ſoin, que par leur négligence les pauvres ne ſouffriſſent quelque préjudice, & que S. M. n'en reçût aucune plainte.

Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, temps où les fiefs & les juſtices ſeigneuriales furent établies, les rois envoyerent auſſi dans

les provinces des commiſſaires choiſis dans leur conſeil, pour y maintenir leur autorité, connoître des cas royaux, & protéger le peuple, recevoir les plaintes que l'on avoit à faire contre les ſeigneurs ou leurs officiers. Ces plaintes ſe devoient juger ſommairement, ſi faire ſe pouvoit, ſinon être renvoyées aux grandes aſſiſes du roi. Les ſeigneurs ſe plaignirent de cette inſpection, qui les rappelloit à leur devoir, & corrigeoit leurs officiers: on ceſſa quelque temps d'en envoyer, & nos rois ſe contenterent d'en fixer quatre ordinaires ſous le titre de *baillis*, qui étoient les quatre grands baillis royaux. Saint Louis & ſes ſucceſſeurs envoyerent néanmoins des enquêteurs, pour éclairer la conduite de ces quatre grands baillis eux-mêmes, & des autres officiers. En Normandie, on devoit en envoyer tous les trois ans: on les appelloit auſſi *commiſſaires du roi*; ils devoient aller prendre leurs lettres à la chambre des comptes, qui leur donnoit les inſtructions néceſſaires, & taxoit leurs gages. Mais ces commiſſaires n'avoient pas chacun à eux ſeuls le département d'une province entiere, comme ont aujourd'hui les *intendans*.

Il y avoit dans une même province autant de commiſſaires qu'il y avoit d'objets différens que l'on mettoit en commiſſion, pour la juſtice, pour les finances, pour les monnoies, pour les vivres, pour les aides, *&c.* mais il ne devoit point y avoir de commiſſaires pour la levée des revenus ordinaires du roi. Chacune de ces différentes commiſſions étoit donnée, ſoit à une ſeule perſonne ou à pluſieurs enſemble, pour l'exercer conjointement.

Ceux qui étoient chargés de l'adminiſtration de quelque portion de finance, rendoient compte à la chambre des comptes, auſſi-tôt que leur commiſſion étoit finie; & elle ne devoit pas durer plus d'un an; ſi elle duroit davantage, ils rendoient compte à la fin de chaque année: il leur étoit défendu de recevoir ni argent, ni autres rétributions pour leurs ſceaux.

Les commiſſaires avoient quelquefois le titre de *réformateurs généraux*; & dans ce cas la commiſſion étoit ordinairement remplie par des prélats & des barons; c'eſt pourquoi l'ordonnance de Charles IV, de mois de novembre 1323, taxe les gages que devoient prendre ceux qui étoient chargés de commiſſions pour le ſervice du roi.

Les maîtres des requêtes auxquels les commiſſions d'*intendans* de province ont depuis été en quelque ſorte affectées, étoient déja inſtitués; mais ils étoient d'abord en très-petit nombre, & ne ſervoient qu'auprès du roi.

Dans la ſuite, la moitié alloit faire des viſites dans les provinces, & l'autre reſtoit auprès du roi. Ceux qui avoient été dans les provinces, revenoient rendre compte au roi & à ſon chancelier des obſervations qu'ils y avoient faites pour le ſervice de S. M. & le bien de ſes peuples; ils propoſoient auſſi au parlement ce qui devoit y être réglé, & y avoient entrée & ſéance.

Les ordonnances d'Orléans & de Moulins leur enjoignirent de faire tous les ans des chevauchées. L'ordonnance de 1629 renouvelle cette diſpoſition; mais ces tournées n'étoient que paſſageres, & ils ne réſidoient point dans les provinces.

Ce fut Henri II qui en 1551, établit les *intendans* de province, ſous le titre de *commiſſaires départis* pour l'exécution des ordres du roi.

En 1635, Louis XIII leur donna celui d'*intendant du militaire*, *juſtice*, *police*, & *finance*.

L'établiſſement des *intendans* éprouva d'abord pluſieurs difficultés. Sous la minorité de Louis XIV, la levée de quelques nouveaux impôts dont ils furent chargés, ayant excité des plaintes de la part des cours aſſemblées à Paris, elles arrêterent en 1648, que le roi ſeroit ſupplié de révoquer les commiſſions d'*intendans*; & par une déclaration du 13 juillet ſuivant, elles le furent pour quelques provinces ſeulement, dans d'autres elles furent limitées à certains objets, mais elles furent enſuite rétablies; elles ne l'ont été cependant en Béarn qu'en 1682, & en Bretagne qu'en 1689.

La fonction d'un *intendant* ne concerne en général, que ce qui a rapport à l'adminiſtration. Il a une inſpection générale ſur tout ce qui peut intéreſſer le ſervice du roi, le bien de ſes peuples. Il doit veiller à

ce que la juſtice leur ſoit rendue ; à ce que les impoſitions ſoient bien reparties ; à la culture des terres, à l'augmentation du commerce, à l'entretien des chemins, des ponts & des édifices publics ; en un mot à faire concourir toutes les parties de ſon département au bien de l'état, & informer le miniſtre de tout ce qu'il peut y avoir à améliorer ou à réformer dans ſa généralité.

Les *intendans* ſont ſouvent conſultés par les miniſtres ſur des affaires qui s'élevent dans leur département, & ils leur envoient les éclairciſſemens & les obſervations dont ils ont beſoin pour les terminer.

Quelquefois ils ſont commis par des arrêts du conſeil pour entendre les parties, dreſſer procès-verbal de leurs prétentions, & donner leurs avis ſur des affaires qu'il ſeroit trop long & trop diſpendieux d'inſtruire à la ſuite du conſeil. Quelquefois même, quoique plus rarement, ils ſont commis par arrêt pour faire des procédures & rendre des jugemens, avec un nombre d'officiers ou de gradués, même en dernier reſſort ; mais leur objet eſt plutôt de faire rendre la juſtice par ceux qui y ſont deſtinés, que de juger les affaires des particuliers.

Une de leurs principales fonctions, eſt le département des tailles dans les pays où elle eſt perſonnelle. Ils font auſſi les taxes d'office, & ils peuvent nommer d'office des commiſſaires pour l'aſſiette de la taille.

Les communautés ne peuvent intenter aucune action, ſans y être autoriſés par leur ordonnance.

Ils font les cottiſations ou répartitions ſur les poſſeſſeurs des fonds, pour les réparations des égliſes & des presbyteres ; mais s'il ſurvient à cette occaſion des queſtions qui donnent lieu à une affaire contentieuſe, ils ſont obligés de la renvoyer aux juges ordinaires.

On leur expédie des commiſſions du grand ſceau, qui contiennent tous leurs pouvoirs. Autrefois elles étoient enrégiſtrées dans les parlemens, & alors c'étoit les parlemens qui connoiſſoient de l'appel de leurs ordonnances ; mais l'uſage ayant changé, l'appel des ordonnances & jugemens des *intendans* ſe porte au conſeil, & y eſt inſtruit & jugé, ſoit au conſeil des parties, ſoit en la direction des finances, ſoit au conſeil royal des finances, ſelon la nature de l'affaire.

Mais comme ces ordonnances ne concernent ordinairement que des objets de police, elles ſont de droit exécutoires par proviſion, & nonobſtant l'appel, à moins que le conſeil n'ait jugé à propos d'accorder des défenſes ; ce qu'il ne fait que rarement & en connoiſſance de cauſe.

Les *intendans* nomment des ſubdélégués dans les différentes parties de leur généralité ; ils les chargent le plus ſouvent de la diſcuſſion & inſtruction des affaires ſur leſquelles ils font des procès-verbaux, & donnent des ordonnances pour faire venir devant eux les perſonnes intéreſſées, ou pour autres objets ſemblables.

Mais leurs ordonnances ne ſont réputées que des avis à l'*intendant* ; & ſi les parties ont à s'en plaindre, elles ne ſe peuvent adreſſer qu'à lui. Il n'eſt permis de ſe pourvoir par appel, que contre celles que l'*intendant* rend ſur les procès-verbaux de ſes ſubdélégués ; il n'y a que les ordonnances d'un ſubdélégué général, dont l'appel puiſſe être reçu au conſeil, parce qu'il a une commiſſion du grand ſceau, qui l'autoriſe à remplir toutes les fonctions de l'*intendant* ; mais ces commiſſions ne ſe donnent que quand l'*intendant* eſt hors d'état de vaquer à ſes fonctions par lui-même, comme en temps de guerre, lorſqu'il eſt obligé de ſuivre les armées en qualité d'*intendant* d'armée. (*A*)

L'autorité des *intendans* eſt, comme on le voit, très-étendue dans les pays d'élection, puiſqu'ils y décident ſeuls de la répartition des impôts, de la quantité & du moment des corvées, des nouveaux établiſſemens de commerce, de la diſtribution des troupes dans les différens endroits de la province, du prix & de la répartition des fourrages accordés aux gens de guerre ; qu'enfin c'eſt par leur ordre & par leur loi que ſe font les achats des denrées, pour remplir les magaſins du roi ; que ce ſont eux qui préſident à la levée des milices, & décident les difficultés qui ſurviennent à cette occaſion ; que c'eſt

par eux que le miniſtere eſt inſtruit de l'état des provinces, de leurs productions, de leurs débouchés, de leurs charges, de leurs pertes, de leurs reſſources, *&c.* qu'enfin ſous le nom d'*intendans* de juſtice, police & finances, ils embraſſent preſque toutes les parties d'adminiſtration.

Les états provinciaux ſont le meilleur remede aux inconvéniens d'une grande monarchie; ils ſont même de l'eſſence de la monarchie, qui veut non des *pouvoirs*, mais des corps *intermédiaires* entre le prince & le peuple. Les états provinciaux ſont pour le prince une partie de ce que feroient les prépoſés du prince; & s'ils ſont à la place des prépoſés, ils ne veulent ni ne peuvent ſe mettre à celle du prince; c'eſt tout au plus ce que l'on pourroit craindre des états généraux.

Le prince peut avoir la connoiſſance de l'ordre général, des loix fondamentales, de ſa ſituation par rapport à l'étranger, des droits de ſa nation, *&c.*

Mais ſans le ſecours des états provinciaux, il ne peut jamais ſavoir quelles en ſont les richeſſes, les forces, les reſſources; ce qu'il peut, ce qu'il doit lever de troupes, d'impôts, *&c.*

En France, l'autorité du roi n'eſt nulle part plus reſpectée que dans les pays d'états; c'eſt dans leurs auguſtes aſſemblées où elle paroît dans toute ſa ſplendeur. C'eſt le roi qui convoque & révoque ces aſſemblées; il en nomme le préſident, il peut en exclure qui bon lui ſemble: il eſt préſent par ſes commiſſaires. On n'y fait jamais entrer en queſtion les bornes de l'autorité; on ne balance que ſur le choix des moyens d'obéir, & ce ſont les plus prompts que d'ordinaire on choiſit. Si la province ſe trouve hors d'état de payer les charges qu'on lui impoſe, elle ſe borne à des repréſentations, qui ne ſont jamais que l'expoſition de leur ſubvention préſente, de leurs efforts paſſés, de leurs beſoins actuels, de leurs moyens, de leur zele & de leur reſpect. Soit que le roi perſévere dans ſa volonté, ſoit qu'il la change, tout obéit. L'approbation que les notables qui compoſent ces états, donnent aux demandes du prince, ſert à perſuader aux peuples qu'elles étoient juſtes & néceſſaires; ils ſont intéreſſés à faire [illegible] peuple promptement; on donne plus que dans les pays d'élection, mais on donne librement, volontairement, avec zele, & on eſt content.

Dans les pays éclairés par la continuelle diſcuſſion des affaires, la taille ſur les biens s'eſt établie ſans difficulté; on n'y connoît plus les barbaries & les injuſtices de la taille perſonnelle. On n'y voit point un collecteur ſuivi d'huiſſiers ou de ſoldats épier s'il pourra découvrir & faire vendre quelques lambeaux qui reſtent au miſérable pour couvrir ſes enfans, & qui ſont à peine échappés aux exécutions de l'année précédente. On n'y voit point cette multitude d'hommes de finance qui abſorbe une partie des impôts & tyranniſe le peuple. Il n'y a qu'un tréſorier général pour toute la province; ce ſont les officiers prépoſés par les états ou les officiers municipaux qui, ſans frais, ſe chargent de la régie.

Les tréſoriers particuliers des bourgs & des villages ont des gages modiques; ce ſont eux qui perçoivent la taille dont ils répondent; comme elle eſt ſur les fonds, s'il y a des délais, ils ne riſquent point de perdre leurs avances, ils les recouvrent ſans frais; les délais ſont rares, & les recouvremens preſque toujours prompts.

On ne voit point dans les pays d'états trois cent collecteurs, baillis ou maires d'une ſeule province, gémir une année entiere & pluſieurs mourir dans les priſons, pour n'avoir point apporté la taille de leurs villages qu'on a rendus inſolvables. On n'y voit point charger de 7000 liv. d'impôts un village, dont le territoire produit 4000 livres. Le laboureur ne craint point de jouir de ſon travail, & de paroître augmenter ſon aiſance; il ſait que ce qu'il payera de plus ſera exactement proportionné à ce qu'il aura acquis. Il n'a point à corrompre ou à fléchir un collecteur; il n'a point à plaider à une élection de l'élection, devant l'*intendant* de l'*intendant* au conſeil.

Le roi ne ſupporte point les pertes dans les pays d'états, la province fournit toujours exactement la ſomme qu'on a exigée d'elle; & les répartitions faites avec équité, toujours ſur la proportion des fonds, n'accable point un laboureur aiſé, pour ſoulager le malheureux que pourtant on indemniſe.

Quant aux travaux publics, les ingénieurs, les entrepreneurs, les pionniers, les fonds enlevés aux particuliers, tout ſe paie exactement & ſe leve ſans frais. On ne conſtruit point de chemins, ou de ponts, qui ne ſoient utiles qu'à quelques particuliers : on n'eſt point l'eſclave d'une éternelle & aveugle avarice.

S'il ſurvient quelques changemens dans la valeur des biens ou dans le commerce, toute la province en eſt inſtruite, & on fait dans l'adminiſtration les changemens néceſſaires.

Les ordres des états s'éclairent mutuellement, aucun n'ayant d'autorité, ne peut opprimer l'autre; tous diſcutent, & le roi ordonne. Il ſe forme dans ces aſſemblées des hommes capables d'affaires; c'eſt en faiſant élire les conſuls d'Aix, & expoſant à l'aſſemblée les intérêts de la Provence, que le cardinal de Janſon étoit devenu un célebre négociateur.

On ne traverſe point le royaume ſans s'appercevoir de l'excellente adminiſtration des états, & de la funeſte adminiſtration des pays d'élection. Il n'eſt pas néceſſaire de faire des queſtions; il ne faut que voir les habitans des campagnes, pour ſavoir ſi on eſt en pays d'état, ou en pays d'élection; de quelle reſſource infinie ces pays d'états ne ſont-ils pas pour le royaume !

Comparez ce que le roi tire de la Normandie, & ce qu'il tire du Languedoc, ces provinces ſont de même étendue, les ſables & l'aridité de la derniere envoient plus d'argent au tréſor royal que les bagages opulens & les fertiles campagnes de la premiere. Que ſeroit-ce que ces pays d'états, ſi les domaines du roi y étoient affermés & mis en valeur par les états mêmes ? C'étoit le projet du feu duc de Bourgogne; & à ce projet il en ajoutoit un plus grand, celui de mettre tout le royaume en provinces d'états.

Si le royaume a des beſoins imprévus, ſubits, & auxquels il faille un prompt remede, c'eſt dans les pays d'états que le prince doit l'attendre. La Bretagne, malgré ſes landes & ſon peu d'étendue, donna dans la derniere guerre, un tiers de ſubſides de plus que la vaſte & riche Normandie. La Provence, pays ſtérile, donna le double du Dauphiné, pays abondant en toutes ſortes de genres de production.

La Provence, dévaſtée par les armées ennemies, ſurchargée du fardeau de la guerre, propoſe de lever & d'entretenir une armée de trente mille hommes à ſes dépens. Le Languedoc envoie deux mille mulets au prince de Conti pour le mettre en état de profiter de ſes victoires & du paſſage des Alpes.

Ce que je dis eſt connu de tout le monde, & chez l'étranger nos provinces d'états ont la réputation d'opulence; elles ont plus de crédit que le gouvernement; elles en ont plus que le roi lui-même.

Souvenons-nous que Gênes, dans la derniere guerre, ne voulut prêter au roi que ſous la caution du Languedoc.

Il y a des *intendans* dans ces provinces, il eſt à déſirer qu'ils n'y ſoient jamais que des hommes qui y veillent pour le prince; il eſt à déſirer qu'ils n'y étendent jamais leur autorité, & qu'on la modere beaucoup dans les pays d'élection.

INTENDANS DU COMMERCE; ce ſont des magiſtrats établis en titre d'office pour s'appliquer aux affaires de commerce, & qui ont entrée & ſéance au conſeil royal du commerce, où ils font le rapport des mémoires, demandes, propoſitions & affaires qui leur ſont renvoyées chacun dans leur département, & pour rendre compte des délibérations qui y ont été priſes au contrôleur général des finances, ou au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, ſuivant la nature des affaires, lorſque leurs emplois ne leur ont pas permis d'y aſſiſter.

Toutes les nations policées ont reconnu la néceſſité d'établir des officiers qui euſſent une inſpection ſur le commerce, tant pour en perfectionner les différentes parties & le rendre plus floriſſant, que pour prévenir les inconvéniens qui peuvent ſe préſenter, réprimer les abus & y faire régner la bonne foi qui en doit être l'ame. On ne voit pas néanmoins qu'il y eût anciennement des officiers établis particuliérement pour avoir inſpection ſur tout le commerce intérieur & extérieur d'une nation; cette inſpection générale étoit réſervée à ceux qui avoient part au gouver-

nement général de l'état ; il y avoit ſeulement dans chaque ville quelques perſonnes chargées de la police, & en même-temps de veiller ſur le commerce, comme étant un des principaux objets de la police.

Chez les Hébreux, dans chaque quartier de Jéruſalem, il y avoit deux préfets ou *intendans* qui, ſous l'autorité des premiers magiſtrats, tenoient la main à l'exécution des loix, au bon ordre & à la diſcipline publique. Ils avoient l'inſpection ſur les vivres & ſur toutes les autres proviſions dont le peuple avoit beſoin, tant pour ſa ſubſiſtance que pour ſon commerce. « Les » Hébreux, dit Arianus *lib. I.*, ont des » préfets ou *intendans* des quartiers de leurs » villes, qui ont inſpection ſur tout ce qui » s'y paſſe ; la police du pain, celle des » autres vivres & du commerce eſt auſſi » de leurs ſoins ; ils regient eux-mêmes » les petits différends qui s'y préſentent, » & des autres ils en réferent au magiſtrat ».

La ville, d'Athenes avoit auſſi des officiers appellés Αγορανόμοι, c'eſt-à-dire, conſervateurs des vivres, des marchés & du commerce. Leur emploi étoit de procurer l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, d'entretenir la perfection des arts & la bonne foi dans le commerce, tant de la part des vendeurs, que de celle des acheteurs, auxquels la fraude & le menſonge étoient entr'autres défendus ſous de très-groſſes peines. Ils tenoient auſſi la main à l'exécution des loix dans les temps de ſtérilité ; faiſoient ouvrir en ces occaſions les magaſins, & ne permettoient pas à chaque citoyen de garder en ſa maiſon une plus grande quantité de vivres qu'il n'étoit néceſſaire pour l'entretien de ſa famille pendant un an. Platon & Théophraſte, en leurs traités *de leg.* Ariſtote, Denis d'Halicarnaſſe, Démoſthenes, Hypérides, Plaute, Ulpien, Poſtel, Polybe & Harpocrate font mention des ces officiers en divers endroits de leurs ouvrages.

Chez les Romains, les préteurs avoient d'abord ſeuls toute inſpection ſur le commerce. On inſtitua dans la ſuite deux préteurs particuliers pour la police des vivres. Jules Céſar établit auſſi deux édiles, qui furent ſurnommés *cereales*, parce que ſous l'autorité du préteur ils veilloient à la police des vivres, dont le pain eſt le plus néceſſaire. Ils prenoient ſoin de l'achat des blés que l'on faiſoit venir d'Afrique pour diſtribuer au peuple, de la voiture de ces blés, de leur dépôt dans les greniers, & de la diſtribution qui s'en faiſoit au peuple. Auguſte après avoir réformé le nombre exceſſif des préteurs & des édiles, établit au-deſſus des préteurs un magiſtrat, qui fut appellé *præfectus urbis*, le préfet de la ville. Il étoit ſeul chargé de toute la police & du ſoin de tout ce qui concernoit le bien public & l'utilité commune des citoyens. Il mettoit le prix à la viande, faiſoit les réglemens des marchés & de la vente des beſtiaux ; il prenoit auſſi le ſoin que la ville fût ſuffiſamment pourvue de blé & de toutes les autres proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance des citoyens. Il avoit l'inſpection ſur tout le commerce, pour le faciliter, le permettre ou l'interdire ; le droit d'établir des marchés ou de les ſupprimer pour un temps ou pour toujours, ainſi qu'il jugeoit à propos pour le bien public. Il faiſoit les réglemens pour les poids & les meſures, & punir ceux qui étoient convaincus d'y avoir commis quelque fraude. Les arts libéraux, & en général tous les corps de métiers étoient ſoumis à ſa juriſdiction pour tout ce qui concernoit leurs profeſſions.

Quelque temps après, Auguſte voulant ſoulager le préfet de la ville, qui étoit ſurchargé de différentes affaires, établit ſous lui un préfet particulier, appellé *præfectus annonæ*, c'eſt-à-dire, préfet des vivres. Celui-ci fut choiſi dans l'ordre des chevaliers ; il fut chargé du ſoin de faire venir du blé & de l'huile d'Afrique, & de tirer de ces provinces éloignées ou d'ailleurs, toutes les autres proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance des citoyens, dans les temps & les ſaiſons convenables. Il donnoit ſes ordres pour faire décharger les grains & les autres vivres ſur les ports, pour les faire voiturer à Rome, & ſerrer les blés dans les greniers publics. C'étoit lui qui faiſoit diſtribuer ces grains aux uns à juſte prix, aux autres gratuitement, ſelon les temps & les ordres qui lui étoient donnés par le premier magiſtrat de police. Il eut auſſi l'inſpection de la vente du pain,

du

du vin ; de la viande, du poiſſon & des autres viandes ; il fut même dans la ſuite mis au nombre des magiſtrats : ſa juriſdiction s'étendoit ſur tous ceux qui ſe mêloient du commerce des vivres.

En France, pendant très-long-temps, les ſeules perſonnes qui euſſent inſpection ſur le commerce, étoient les miniſtres du roi, les commiſſaires du roi départis dans les provinces ; & pour la manutention, les officiers de police, les prévôts des marchands & échevins, chacun en ce qui étoit de leur diſtrict.

Il fut néanmoins créé par édit du mois d'octobre 1626, un office de grand-maître, chef & ſurintendant général de la navigation & commerce de France : le cardinal de Richelieu en fut pourvu. Après ſa mort, arrivée en 1642, cette charge fut donnée à Armand de Mailli, marquis de Brézé, & en 1650 à Céſar, duc de Vendôme ; elle fut ſupprimée par l'édit du 14 novembre 1661, & depuis ce temps il n'y a point eu de ſurintendant du commerce.

Il n'y avoit point eu de conſeil particulier pour le commerce juſqu'en 1700, que Louis XIV, penſant que rien n'étoit plus propre à faire fleurir & étendre le commerce, que de former un conſeil qui fût uniquement attentif à connoître & à procurer tout ce qui pourroit être de plus avantageux au commerce & aux manufactures du royaume, par un édit du 29 juin 1700 il ordonna qu'il ſeroit tenu à l'avenir un conſeil de commerce une fois au moins dans chaque ſemaine. Il compoſa ce conſeil de deux conſeillers au conſeil royal des finances, dont l'un étoit le ſieur Chamillart, contrôleur général, un ſecrétaire d'état & un conſeiller d'état ; un maître des requêtes & douze des principaux négocians du royaume, ou qui auroient fait long-temps le commerce.

Au mois de mai 1708, le roi donna un édit par lequel, après avoir rappellé les motifs qui l'avoient engagé à établir un conſeil de commerce, & l'avantage que l'état avoit reçu & recevoit tous les jours de cet établiſſement, il dit que pour le rendre ſolide & durable, qu'il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus convenable que de créer en titre ſix commiſſions, dont les premiers choiſis entre les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, & engagés par le titre & les fonctions qui y ſeroient attachées, à s'appliquer aux affaires de commerce, puſſent aider à ſa majeſté à procurer à ſes ſujets tout le bien qui devoit leur en revenir.

Le roi créa donc par cet édit, & érigea en titre ſix commiſſions d'*intendans du commerce* pour demeurer unies à ſix offices de maîtres des requêtes, à l'inſtar & de la même maniere que l'étoient ci devant les huit commiſſions de préſidens au grand conſeil, & pour être exercées par ſix des maîtres des requêtes qui ſeroient choiſis par ſa majeſté ſous le titre de conſeillers en ſes conſeils, maîtres des requêtes ordinaires de ſon hôtel, *intendans du commerce*.

Le roi déclare par le même édit qu'il entend que ceux qui ſeront pourvus de ces commiſſions aient entrée & ſéance dans le conſeil de commerce établi par le réglement du conſeil, du 29 juin 1700, pour y faire le rapport des mémoires, demandes, propoſitions & affaires qui leur ſeront renvoyées chacun dans le département qui leur ſera diſtribué ; rendre compte des délibérations qui y auront été priſes au contrôleur général des finances, ou au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, ſuivant la nature des affaires, lorſque leurs emplois ne leur auront pas permis d'y aſſiſter, pour y être pourvu par ſa majeſté ainſi qu'il appartiendra.

L'édit porte qu'ils ſeront reçus & inſtallés dans ces fonctions après une ſimple preſtation de ſerment entre les mains du chancelier, ſans qu'ils ſoient obligés de ſe faire recevoir aux requêtes de l'hôtel ni ailleurs.

Enfin, le roi permet à ceux qui ſeront agréés, après avoir exercé les charges de maîtres des requêtes pendant vingt années, & leſdites commiſſions pendant dix années, de les déſunir, & de garder la commiſſion d'*intendant du commerce*, pour en continuer les fonctions & jouir des gages, appointemens & droits y attribués.

Ces commiſſions d'*intendans du commerce* furent ſupprimées par le roi à préſent régnant lors de ſon avénement à la cou-

ronne, par rapport aux changemens qui furent faits alors dans les différentes parties du gouvernement.

Mais par un édit du mois de juin 1724, les *intendans du commerce* ont été rétablis au nombre de quatre. Le roi déclare que les raiſons pour leſquelles ils avoient été ſupprimés ne ſubſiſtant plus, & le bureau du commerce ayant été rétabli à l'inſtar de celui qui avoit été formé précédemment, il ne reſtoit plus, pour mettre la derniere main à cet ouvrage, que de rétablir les *intendans du commerce*, & à les ériger en titre d'office, au nombre de quatre ſeulement, ce nombre ayant paru néceſſaire & ſuffiſant pour remplir les fonctions qui leur ſont attribuées.

Le Roi a donc rétabli par cet édit ces quatre offices ſous le titre de conſeillers en ſes conſeils, *intendans du commerce*, pour, par les pourvus de ces offices, les exercer aux mêmes fonctions qui étoient attribuées aux *intendans du commerce* créés par l'édit du mois de mai 1708, dans leſquelles fonctions il eſt dit qu'ils ſeront reçus & inſtallés après la preſtation de ſerment par eux fait en la forme preſcrite par l'édit de 1708. Le Roi veut que ces quatre offices ſoient du corps de ſon conſeil, qu'ils jouiſſent des mêmes honneurs, prérogatives, priviléges, exemptions, droit de committimus au grand ſceau, & franc-ſalé, dont jouiſſent les maîtres des requêtes de ſon hôtel. Il ordonne que les pourvus de ces offices poſſéderont leurs charges à titre de ſurvivance, ainſi que les autres officiers de ſon conſeil & de ſes cours, qui ont été exceptés du rétabliſſement de l'annuel par la déclaration du 9 août 1722; lequel droit de ſurvivance, enſemble celui du marc d'or dans les cas où ils ſont dûs, ſera réglé pour leſdits offices ſur le même pié qu'il eſt réglé préſentement pour les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel. Les premiers pourvus de ces offices furent néanmoins diſpenſés du droit de ſurvivance pour cette premiere fois ſeulement. Enfin, pour être plus en état de choiſir les ſujets que ſa majeſté trouvera les plus propres à remplir ces places, il eſt dit qu'elles pourront être poſſédées & exercées ſans incompatibilité avec tous les autres offices de magiſtrature. Cet édit fut regiſtré le 16 des mêmes mois & an.

Les *intendans du commerce* ont, chacun dans leur département, un certain nombre de provinces & généralités; ils ont en outre chacun l'inſpection ſur quelques objets particuliers du commerce dans toute l'étendue du royaume. Préſentement M. de Quincy a les manufactures de bas & autres ouvrages de bonneterie. M. de Montaran a les manufactures de toiles & toileries. M. Pottier, les papeteries & les tanneries. M. Decotte, les manufactures de ſoie: mais ces départemens ſont ſujets à changer ainſi qu'il plaît au roi.

L'*intendance* générale du commerce intérieur du royaume, & extérieur par terre, appartient toujours au contrôleur général des finances.

Le ſecrétaire d'état qui a le département de la marine, a l'*intendance* générale du commerce extérieur & maritime, & en conſéquence il prend connoiſſance de tout ce qui concerne les iſles françoiſes de l'Amérique, & en général de tout ce qui regarde l'Amérique; de la pêche de la morue, du commerce de la méditerranée; ce qui comprend les échelles du levant & tous les états du grand-ſeigneur, la Barbarie, les côtes d'Italie & les côtes d'Eſpagne dans la méditerranée. Il a pareillement inſpection ſur le commerce avec la Hollande, l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande, la Suede, le Danemark, Dantzik, la Ruſſie, & autres pays du nord dans la mer baltique. Il a auſſi l'*intendance* de la pêche du hareng, de celle de la morue & de celle de la baleine. (*A*)

INTENDANS DES FINANCES, (*Finance.*) ce ſont eux qui en ont la direction, chacun dans ſon département. Ils ont été établis par François I. Leurs fonctions ſe faiſoient auparavant par les tréſoriers de France. Ils travaillent ſous le contrôleur général.

INTENDANS DES BATIMENS, (*Hiſtoire mod.*) eſt l'ordonnateur général des bâtimens du roi, des arts & manufactures.

INTENDANS ET CONTRÔLEURS DE L'ARGENTERIE ET DES REVENUS, (*Hiſtoire moderne.*) ces officiers ſont conſtitués pour toutes les dépenſes de la chambre, de la

garde-robe, & autres employés ſur les états de l'argenterie & des revenus.

Il y a auſſi un *intendant* & contrôleur des meubles de la couronne, un *intendant* des deviſes des édifices royaux.

INTENDANT *dans une armée*, c'eſt ordinairement en France un maître des requêtes qui remplit l'*intendance* de la province voiſine du lieu où ſe fait la guerre, que le roi nomme pour veiller à l'obſervation de la police de l'armée; c'eſt-à-dire, au paiement des troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, au réglement des contributions, au ſervice des hôpitaux, à l'exécution des ordonnances du roi, *&c.*

L'*intendant* doit avoir le ſecret de la cour comme le général. Il a ſous lui un nombre de commiſſaires des guerres qu'il emploie aux détails particuliers. Il arrête toutes les dépenſes ordinaires & extraordinaires de l'armée. Il a ſon logement de droit au quartier général. L'infanterie lui fournit une garde de dix hommes, commandés par un ſergent. Lorſqu'un *intendant* a toute la capacité que demande ſon emploi, il eſt d'un grand ſecours au général, qui ſe trouve débarraſſé d'une infinité de ſoins qui ne peuvent que le diſtraire des projets qu'il peut former contre l'ennemi.

INTENDANT DE MARINE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un officier inſtruit de tout ce qui concerne la marine, qui réſide dans un port, & qui a ſoin de faire exécuter les réglemens concernans la marine, pourvoir à la fourniture des magaſins, veiller aux armemens & déſarmemens des vaiſſeaux, faire la revue des équipages, *&c.* L'ordonnance de la marine de 1689, *liv. XII*, *tit. j*, regle les fonctions de l'*intendant*.

INTENDANT DES ARMÉES NAVALES, (*Hiſt. mod.*) officier commis pour la juſtice, police & finance d'une armée navale. Ses fonctions ſont réglées par l'ordonnance de 1689, *liv. I*, *tit. jv.*

INTENDANT DE LA FONTE, (*Monnoie.*) officier chargé de l'alliage des matieres à monnoyer, & de voir à ce qu'elles ne ſoient point altérées, après qu'on les a livrées au fondeur. *Voyez* MONNOIE & COIN.

INTENDANT DE MAISON, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un officier qui a ſoin, dans la maiſon d'un homme riche & puiſſant, de ſon revenu, qui ſuit les procès, qui fait les baux, en un mot qui veille à toutes les affaires.

INTENDIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui vient du latin *intendit*, qui ſignifie *tendre à quelque choſe*, ſe diſoit dans la pratique du palais pour exprimer certaines écritures tendantes à faire preuve de quelques faits; c'étoit proprement l'intention des parties, le fait précis dont il s'agiſſoit de faire preuve. De ces *intendits*, on tiroit les articles ſur leſquels l'enquête devoit être faite; il en eſt parlé dans une ordonnance de Charles V, du 16 décembre 1364, qui porte que l'on conſommoit beaucoup de temps à débattre ces *intendits*.

L'ordonnance de 1667, *titre xxij*, *art. 1*, porte que dans les matieres où il écherra de faire des enquêtes, le même jugement qui les ordonnera, contiendra les faits des parties dont elles informeront reſpectivement, ſi bon leur ſemble, ſans autres *intendits* & réponſes, jugement ni commiſſion.

Cependant les *intendits* ſont encore en uſage au conſeil provincial d'Artois. (*A*)

INTENSE, adj. (*Muſiq.*) Les ſons *intenſes* ſont ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin; ce ſont auſſi ceux qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par-là même plus fortement. Ce mot eſt latin, ainſi que celui de *remiſſe* qui lui eſt oppoſé; mais dans les écrits de muſique théorique on eſt obligé de franciſer l'un & l'autre. (*S*)

INTENSITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un terme fort uſité en phyſique & en méchanique pour déſigner la force d'une action comparée avec la force d'une autre action dans des circonſtances ſemblables. Ainſi on dit, la lumiere du ſoleil a plus d'*intenſité* que celle de la lune à la même diſtance; la lumiere d'un flambeau a plus d'*intenſité* que la lumiere d'une ſimple bougie, à diſtances égales; la réſiſtance d'un fluide a d'autant plus d'*intenſité*, toutes choſes d'ailleurs égales, que ce milieu eſt plus denſe, *&c.* (*O*)

INTENTER, v. act. (*Gramm.*) il ne ſe dit guere qu'au palais; faire ou *intenter* un procès à quelqu'un.

* INTENTION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la fin qu'un homme ſe propoſe en agiſſant. Elle peut être bonne ou mauvaiſe; expri-

mée ou ſecrette. Il n'eſt permis qu'à Dieu de connoître les *intentions* ſecrettes. Souvent c'eſt l'*intention* qui excuſe ou qui aggrave l'action. La loi des hommes, néceſſairement imparfaite, néglige ſouvent l'*intention*, & préſume que celui qui a voulu l'action, en a voulu auſſi toutes les ſuites. Nous devons de la reconnoiſſance à celui qui étoit bien *intentionné*, ſans aucun égard au ſuccès. Il ne faut pas perdre de vue la fable de l'ours & de l'homme qui dort. Un ſot de la meilleure *intention* nous caſſe la tête, pour nous délivrer de l'importunité d'une mouche. Il y a des caſuiſtes qui ont imaginé une certaine direction d'*intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier, en ſûreté de conſcience.

Les logiciens de l'école diſtinguent une *intention* objective & une *intention* formelle. Celle-ci eſt la connoiſſance de l'objet; la premiere eſt l'objet connu.

Ils diſtribuent l'une & l'autre en *intention* premiere, & en *intention* ſeconde. L'*intention* premiere eſt des attributs eſſentiels; l'*intention* ſeconde eſt des attributs accidentels. Il eſt inutile de s'étendre ſur ce ramage vuide de ſens.

INTENTIONNEL, adj. (*Métaph.*) il n'a lieu que dans cette phraſe; eſpeces *intentionnelles*, où il s'oppoſe à *eſpeces expreſſes*. Ce ſont de prétendus ſimulacres qui ſe détachent des objets, & viennent frapper nos ſens.

INTER-ARTICULAIRE, adj. *en Anatomie*, ſe dit d'un cartilage du rayon dans l'articulation du carpe avec l'avant-bras. *Winſlow*.

INTERCADANT, adj. (*Gramm.*) qui tombe entre-deux; que ferez-vous pendant les jours *intercadans?* Il ſe dit auſſi d'un pouls qui ſe fait ſentir & qui diſparoît alternativement, un pouls *intercadant*; des pulſations *intercadantes*. Les mouvemens *intercadans* de l'humeur; l'écoulement *intercadant* d'un fluide.

INTERCALAIRE, adj. (*Chronol. & Hiſt.*) jour *intercalaire*, eſt celui qu'on ajoute au mois de février dans les années biſſextiles, ce qui rend ce mois de 29 jours. *Voyez* BISSEXTILE. Ce mot vient du latin *intercalaris*, formé de *calo*, *calare*, qui ſignifioit anciennement *appeller en hauſſant la voix*. Un jour *intercalaire* étoit chez les Romains un jour qu'on inſéroit entre deux autres; ce que les prêtres publioient à haute voix, le devoir de leurs charges les obligeant à faire de temps en temps ces ſortes d'*intercalations* ou additions de jours, à cauſe du peu d'accord de l'année romaine avec l'année ſolaire. La négligence qu'ils apporterent à ces *intercalations*, obligea Céſar de réformer le calendrier. *Voyez* AN & CALENDRIER.

On appelle auſſi *intercalaires*, par une raiſon ſemblable, les mois emboliſmiques dans les années lunaires. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

INTERCALER, v. a. (*Gram. Chronol.*) ſignifie *inſérer*.

Il ſe dit particuliérement du jour que l'on ajoute au mois de février dans l'année biſſextile, afin que la maniere de compter cadre plus exactement avec le cours du ſoleil. *Voyez* INTERCALAIRE. (+)

INTERCEDER, v. neutre; c'eſt protéger une perſonne auprès d'une autre; c'eſt ſupplier pour elle, l'excuſer, demander grace.

INTERCEPTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſurprendre une choſe en allant à ſa deſtination. On *intercepte* une lettre, un courier, une nouvelle, un ouvrage.

* INTERCESSEUR, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui prie pour un autre. Les ſaints ſont nos *interceſſeurs* auprès de Dieu. *Voyez* INTERCESSION.

INTERCESSEUR *ou* INTERVENTEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donnoit anciennement par honneur dans l'égliſe d'Afrique à quelques évêques, auxquels on confioit le ſoin de quelque évêché vacant juſqu'à ce que le ſiége fût rempli. C'étoit le primat qui nommoit ces *interceſſeurs*, tant pour gouverner le dioceſe, que pour procurer l'élection d'un nouvel évêque. Cette précaution néanmoins ayant donné lieu à deux abus, le premier que ces *interceſſeurs* profitoient de leur commiſſion pour gagner la faveur du peuple, l'autre de paſſer à l'évêché vacant s'il étoit plus riche ou plus honorable; le cinquieme concile de Carthage y remédia, en ſtatuant 1°. que l'office d'*interceſſeur* ne pourroit être

confié plus d'un an de ſuite à la même perſonne, & qu'on en nommeroit un autre, ſi dans l'année il n'avoit pourvu à l'élection d'un nouvel évêque. 2°. Que nul *interceſſeur*, quand même il auroit pour lui les vœux du peuple, ne pourroit être élevé au ſiége épiſcopal, dont on lui avoit confié l'adminiſtration pendant la vacance. Bingham, *Orig. eccléſiaſt. tom. I, liv. II, chap. xv*, §. 1, 2 & 3.

INTERCESSIO, (*Hiſt. rom.*) ce terme latin mérite ici d'être expliqué, non-ſeulement parce qu'on le trouve ſouvent dans les hiſtoires de Rome, mais encore parce qu'il déſigne préciſément le contraire de notre mot françois *interceſſion*.

Interceſſio chez les Romains ſignifioit l'*oppoſition* que tout magiſtrat avoit droit de faire, pour arrêter, s'il étoit poſſible, les propoſitions de ſes collegues ou de ſes inférieurs; mais les tribuns du peuple jouiſſoient ſeuls du privilege d'empêcher réellement, par leur oppoſition, l'effet des propoſitions de tout magiſtrat quelconque, ſans qu'aucun d'eux, excepté un membre de leur corps, pût mettre oppoſition à tout ce qu'ils jugeroient à propos de propoſer à la république.

Le pouvoir & la prérogative des tribuns du peuple, & même d'un ſeul tribun, conſiſtoit en ce ſeul mot, *veto*, je l'empêche, qu'ils mettoient au bas des décrets du ſénat, toutes & quantes fois qu'il leur plaiſoit. Ce *veto* étoit ſi puiſſant dans la bouche de ces magiſtrats plébéiens, que ſans être obligés de motiver les raiſons de leur oppoſition, *interceſſionis*, il ſuffiſoit pour arrêter également les réſolutions du ſénat, & les propoſitions des autres tribuns. *Voy.* Midleton, *of roman ſenate*.

INTERCESSION, ſ. f. (*Morale.*) en latin *interceſſus*, c'eſt-à-dire, *médiation*; entremiſe. L'*interceſſion* eſt une demande, une priere faite en faveur de quelqu'un avec inſtance & avec empreſſement, pour lui obtenir quelque grace, quelque avantage, & plus communément encore, le pardon ou l'adouciſſement de quelque peine. C'eſt le caractere d'une belle ame d'*intercéder* fortement & généreuſement pour les fautes de l'humanité.

L'hiſtoire eccléſiaſtique eſt remplie d'*interceſſions* des évêques auprès des magiſtrats pour les chrétiens accuſés de crimes, ou accablés de dettes. On ſait à ce ſujet, l'effet qu'eurent celles de Flavien auprès de Théodoſe, lorſque les habitans d'Antioche ſe révolterent, & abattirent les ſtatues de l'empereur & de l'impératrice Placille. Théodoſe extrêmement irrité alloit détruire Antioche, ſans les *interceſſions* du prélat qui, par ſon diſcours & par ſes larmes, obtint le ſalut de ſa ville & celui de ſon troupeau. La harangue de Flavien à Théodoſe mérite les plus grands éloges; elle eſt de la main de ſaint Chryſoſtôme qui, dans le même temps, voyant le troupeau de ſon ami juſtement allarmé, tâcha de le conſoler par des homélies que l'on ne peut lire ſans en être ſenſiblement touché.

La lettre que ſaint Auguſtin écrivit à Macédonius, eſt non-ſeulement une piece inſtructive de l'ancien uſage de l'*interceſſion* des évêques, en faveur de ceux qui étoient expoſés à la rigueur de la juſtice, mais c'eſt un des meilleurs morceaux qu'il ait fait. Macédonius lui ayant témoigné que c'étoit approuver le crime que de s'oppoſer à la punition, ſaint Auguſtin lui répondit entr'autres choſes: " Je mets une grande différence entre celui qui défend & celui qui *intercede*; l'un ne travaille qu'à cacher la faute, l'autre demande grace ou une modération de la peine; c'eſt un devoir du chriſtianiſme. Jeſus-Chriſt lui-même a *intercédé* auprès des hommes, pour empêcher qu'on ne lapidât la femme adultere. Nous ſommes bien éloignés d'approuver les pécheurs, puiſque nous exigeons qu'ils ſe corrigent pour éviter leur condamnation à venir; mais en déteſtant le crime, nous devons avoir pitié des criminels. La charité veut que nous aimions les impies, que nous leur faſſions du bien, que nous prions Dieu pour eux, & que nous tâchions de les ramener à leur devoir, non par des ſupplices, mais par nos exemples, par nos conſeils, par nos exhortations, *&c.*" Je n'examinerai point ſi la conduite de ſaint Auguſtin a toujours répondu à cette morale chrétienne, il me ſuffit de dire que rien n'en peut détruire l'excellence & la ſolidité. (*D. J.*)

INTERCIDENCE, (terme de *Plain-chant.*) *Voyez* DIAPTOSE, (*Muſiq.*) (*S*)

INTERCIDONE, ſ. f. (*Mythologie.*) déeſſe des champs, qui préſidoit à la conſervation des femmes groſſes. Elle veilloit ſur elles avec Pilumnus & Dévetra, & leur ſoin commun étoit de les garantir de tout péril, & ſur-tout des inſultes des ſylvains.

INTERCOLONATION, ſ. f. (*Architecture.*) eſt l'eſpace qui eſt entre deux colonnes, & qui ſe meſure au bas du fût. Vitruve en rapporte cinq eſpeces; ſavoir, le picnoſtyle, où les colonnes ſont éloignées de trois modules; le ſtyle, où les colonnes ſont éloignées de quatre modules; l'euſtyle, où les colonnes ſont éloignées de quatre modules & demi; le diaſtyle, où les colonnes ſont éloignées de ſix modules; & l'aréoſtyle, où les colonnes ſont éloignées de huit modules.

Quelques auteurs prennent cet eſpace, de l'axe d'une colonne à l'axe de l'autre. (+)

INTERCOSTAL, adj. *en anatomie*, ſe dit des nerfs, des muſcles & des autres vaiſſeaux qui ſont ſitués entre les côtes. *Voyez* CÔTES.

Les deux nerfs *intercoſtaux*, ou les grands nerfs ſympathiques commencent chacun par un filet de la ſixieme paire de la moëlle alongée, & par deux filets de la cinquieme. Ils accompagnent la carotide dans le canal oſſeux de l'apophyſe pierreuſe de l'os des tempes.

Ces nerfs ſont ſitués tout le long des parties latérales du corps de toutes les vertebres, à la racine de leurs apophyſes tranſverſes. Dès qu'ils ſont ſortis du crâne, ils forment un ganglion, qui eſt ſitué tout le long des parties latérales des trois premieres vertebres; il eſt fort adhérent au tronc de la huitieme paire par pluſieurs filets de communication. Ils communiquent auſſi avec la neuvieme & la dixieme paire de la moëlle alongée, avec la premiere, la ſeconde & la troiſieme des paires cervicales, & même avec la branche que la huitieme paire envoie au larinx. Ce ganglion ſe termine par un cordon fort menu, qui deſcend ſur les muſcles fléchiſſeurs du col, & il eſt enveloppé dans une eſpece de gaîne commune avec la jugulaire, enferme l'artere carotide & la huitieme paire de nerfs. Dans ce trajet, ce cordon communique avec la troiſieme, la quatrieme, la cinquieme & la ſixieme paire cervicale.

Le cordon étant vis-à-vis la derniere vertebre du col, forme un ganglion nommé *le dernier ganglion cervical* ou *cervical inférieur*. Il eſt quelquefois double, après quoi le cordon ſe détourne de dedans en dehors vers la racine de la premiere côte, ou il forme le premier ganglion torachique ou dorſal. Ces deux ganglions communiquent par des branches courtes avec les nerfs vertébraux voiſins; ſavoir, avec la ſixieme & la ſeptieme paire cervicale.

Il part au-deſſus du dernier ganglion cervical & au-deſſous des filets qui, avec la huitieme paire, forment le plexus pulmonaire & le plexus cardiaque.

Depuis le premier ganglion dorſal, le tronc deſcend tout le long des côtes, proche leurs articulations; & lorſqu'il eſt parvenu vers la derniere fauſſe côte, il s'avance plus vers le corps des vertebres. Dans ce trajet il forme entre chaque cote un petit ganglion, qui communique avec le nerf dorſal, voiſin depuis la paire moyenne du thorax juſqu'à la derniere vertebre du dos. Le tronc du nerf jette cinq branches obliques vers la derniere partie antérieure des corps des vertebres, dont les quatre premiers viennent ordinairement du cinquieme, ſixieme, ſeptieme & huitieme ganglion torachique; & la derniere, des ganglions ſuivans. Ces cinq branches s'uniſſent & forment un cordon collatéral qui paſſe entre la portion latérale du muſcle inférieur du diaphragme, auquel il donne quelques filets, & lorſqu'il eſt parvenu au-deſſous, il produit un plexus ganglioforme, nommé *plexus ſemi-lunaire*. Ces deux plexus communiquent enſemble, & avec la huitieme paire. Il ſe forme de leur communication une eſpece de plexus mitoyen, qui embraſſe l'artere cœliaque, & ſe diſperſe au meſocolon.

Le ganglion ſemi-lunaire du côté droit, avec une portion du plexus cœliaque & une portion du plexus ſtomachique, forme le plexus hépatique qui, après avoir commu-

niqué avec le nerf diaphragmatique, ſe diſtribue au foie, à la véſicule du fiel, aux canaux biliaires, au duodenum, au pancréas & aux reins ſuccenturiaux.

Le ganglion ſeulement gauche produit pluſieurs rameaux, qui forment le plexus ſphérique, lequel communique avec le plexus hépatique au moyen du plexus ſtomachique, & ſe diſtribue à la rate.

Chaque ganglion ſemi-lunaire fournit pluſieurs rameaux, qui joints aux filets des premiers ganglions lombaires, forment le plexus rénal qui ſe diſtribue aux reins, dont le droit communique avec le plexus hépathique, & le gauche avec le plexus ſplénique.

Les deux ganglions ſemi-lunaires fourniſſent immédiatement au-deſſous du diaphragme, vis-à-vis la derniere vertebre du dos, pluſieurs filets qui forment par leur entrelacement le plexus ſolaire, duquel il part pluſieurs filets, qui par leur union avec quelques-uns du plexus hépatique & du plexus rénal, forment le plexus méſentérique ſupérieur.

Ce plexus jette pluſieurs filets qui embraſſent l'artere méſentérique inférieure, & forment le plexus méſentérique inférieur; ces deux plexus ſe diſtribuent aux inteſtins.

Le tronc du nerf *intercoſtal*, après avoir fourni ſes cinq rameaux, devient plus menu; étant arrivé à la onzieme vertebre du dos, il s'approche du cordon collatéral, & paſſe comme lui à travers la partie latérale du muſcle inférieur du diaphragme; il s'avance vers le corps des vertebres, & reçoit des filets de communication des deux dernieres paires dorſales. Ces deux nerfs viennent gagner la partie antérieure de l'os ſacrum, s'approchent l'un de l'autre, & forment à l'extrémité de cet os une communication en forme d'arc renverſé; ils forment dans ce trajet, pluſieurs ganglions entre chaque vertebre qui donnent des filets aux parties voiſines, & d'autres qui communiquent avec le plexus méſentérique.

De l'union de ces deux nerfs, il en part pluſieurs filets qui ſe diſtribuent au rectum, au muſcle releveur de l'anus, & au muſcle du coccix.

Les arteres *intercoſtales* ſont toutes celles qui ſont ſituées entre les côtes; la ſupérieure vient quelquefois de la ſouclaviere, d'autres fois de l'aorte inférieure, & elle ſe diſtribue ordinairement dans les trois ou quatre eſpaces des côtes ſupérieures. Les inférieures viennent du tronc inférieur de la groſſe artere, & ſe répandent dans les eſpaces des huit côtes inférieures, & dans les muſcles voiſins.

Les muſcles *intercoſtaux* ſont au nombre de quarante-quatre; vingt-deux de chaque côté, ſitués entre les côtes, & diſtingués en internes & en externes.

Les onze *intercoſtaux* internes viennent ſupérieurement de la levre externe & inférieure d'une côte, & ſe terminent inférieurement à la levre externe & ſupérieure de la côte ſuivante; leur direction eſt oblique de derriere & devant.

Les onze *intercoſtaux* internes ont une direction oppoſée, & s'attachent à la levre interne des côtes.

Addition à l'article précédent, par M. le baron de Haller.

L'origine du grand ſympathique eſt double. Le premier filet vient du nerf de la ſixieme paire, lorſqu'il paſſe le long du bord antérieur de la carotide. Ce filet eſt quelquefois double, il y en a un antérieur & poſtérieur, mais plus ſouvent il eſt ſimple dans ſon origine, & ſes deux filets naiſſent de ſa diviſion. L'angle ſous lequel ce nerf ſort de la ſixieme paire, eſt un peu retrograde, c'eſt-à-dire, qu'en conſidérant le nerf de la ſixieme paire comme le tronc dont ſort l'*intercoſtal*, ce dernier nerf fait avec celui de la ſixieme paire un angle obtus du côté de l'œil, & aigu du côté de la moëlle alongée.

Cet angle ne doit pas nous faire regarder le nerf *intercoſtal* comme une racine acceſſoire de la ſixieme paire, qui partiroit de la moëlle de l'épine, & qui ſe porteroit à l'œil. La groſſeur du nerf de la ſixieme paire, qu'on attribue à l'augmentation qu'il recevoit par l'arrivée du nerf ſympathique, ne commence pas après la jonction des deux nerfs, elle commence avant cette jonction, & paroît l'effet de l'amolliſſement des enveloppes du nerf opéré après la ma-

cération dans le ſang du ſinus caverneux. L'angle retrograde ne prouve rien dans les nerfs, il y eſt fort commun. Bien certainement le nerf recurrent n'eſt pas un nerf qui naiſſe de l'œſophage pour ſe mêler avec la huitieme paire. L'angle du nerf *intercoſtal* eſt d'ailleurs très-peu recurrent, il eſt la ſuite néceſſaire de la direction de la carotide, que le nerf eſt obligé de ſuivre; & ſi cet angle décidoit de la direction d'un nerf, le ſympathique ne ſe porteroit pas uniquement à l'œil, il ſe rendroit également dans les narines & dans la face, puiſque dans cette ſuppoſition le ſympathique ſe joindroit comme une ſeconde racine au nerf palatin.

A la racine du nerf ſympathique, que produit celui de la ſixième paire, ſe joint une ſeconde racine, qui ne provient pas du nerf ophtalmique de la cinquieme paire, comme on l'a cru généralement. Ce que l'on a cru voir à cette place n'eſt qu'une artere ſortie de la carotide, & qui ſe perd dans le nerf de la cinquieme paire. Ce nerf ne ſauroit donner une branche au ſympathique dans ſon trajet à côté du ſinus caverneux: le nerf de la ſixieme paire & l'*intercoſtal* paſſent ſeuls par le ſang du ſinus, & la cinquieme paire eſt ſéparée de ce ſang par une cloiſon fort dure, produite par la dure-mere.

La racine que le nerf ſympathique reçoit de la cinquieme paire, eſt beaucoup plus cachée. Elle ſort de la ſeconde branche & de ſon rameau palatin. Ce rameau enfile le canal ptérygoïdien, & paſſe par deſſus les apophyſes de ce nom, en ſe rendant de devant en arriere. Ses principales branches vont dans les narines.

Le petit tronc du nerf rentre dans le crâne, & l'une de ſes branches va ſous la dure-mere ſe joindre au nerf dur de la ſeptieme paire par une fente de l'aqueduc. L'autre branche plus groſſe & plus inférieure, a été indiquée par Ray, & miſe dans tout ſon jour par M. Mekel. Elle entre dans le canal de la carotide par une ou deux branches, & va ſe joindre au nerf ſympathique, produit par la ſixieme paire ſur la tunique même de la carotide. Il eſt plus gros que le filet ſorti de la ſixieme paire.

Le grand nerf ſympathique ſort avec la carotide, partagé le plus ſouvent en deux petits troncs, qui ſe réuniſſent à la ſortie du canal, par lequel cette artere entre dans le crâne.

Le grand ganglion donne pluſieurs branches, qu'il faut ajouter à la deſcription du nerf ſympathique. Les nerfs mous qui en ſortent ſont très-gros, & méritent beaucoup d'attention; il ſeroit à ſouhaiter qu'on en connût toute la ſuite. Ce ſont des nerfs rougeâtres, fort liſſes, & peu ſolides, qui ſortent conſtamment du ganglion cervical ſupérieur. Ils forment un plexus derriere la carotide, & quelquefois un ganglion. Ce plexus communique avec une branche du tronc de la huitieme paire, avec la branche pharyngienne de la même paire, & avec ſa branche laryngienne. Les branches de ces plexus accompagnent toutes celles de la carotide externe, & ſont intimément attachées à la membrane de ces arteres; elles accompagnent de même & la carotide vertébrale & la carotide commune. On n'a pas encore découvert la fin de ces nerfs; ils donnent à la vérité une branche au pharynx.

Ils produiſent une des racines du nerf ſupérieur du cœur. Ce nerf reçoit des branches du tronc du ſympathique de la huitieme paire & de ſa branche pharyngienne. Il donne des filets au ſtilopharyngien, au hyothyroïdien; il deſcend vers le tronc de l'aorte; il communique en pluſieurs manieres avec le ſympathique, avec les branches inférieures du ganglion moyen, & avec le recurrent; il ſe termine à la fin dans le grand plexus cardiaque. Je ne donne de ce nerf, d'ailleurs fort variable, qu'un précis fort abrégé.

Il faut ajouter encore à la deſcription de l'*intercoſtal*, ou du grand ſympathique, le ganglion cervical moyen, très-différent de l'inférieur, & que j'y ai preſque conſtamment trouvé. Une branche de ce nerf le forme. Il eſt placé plus ſuperficiellement que le ganglion inférieur, ſur l'artere thyroïdienne inférieure; j'en ai vu deux. Il communique quelquefois avec le nerf phrénique, & toujours avec le tronc de l'*intercoſtal*, & donne un grand nombre de branches, qui font des anſes autour de l'artere

thyroïdienne,

thyroïdienne, de la vertébrale, & de la ſouclaviere même. Une partie de ces branches rentre dans le ganglion cervical inférieur; d'autres vont au cœur, & forment conjointement avec les branches de l'*intercoſtal*, ou de ſon ganglion inférieur, & avec celle du recurrent, le plexus cardiaque.

Le ganglion cervical inférieur eſt placé ſur la ſeptieme vertebre du cou, & ſur la premiere côte; il eſt grand & rond, il eſt même double; il communique avec le ganglion moyen, avec le phrénique, avec les nerfs cervicaux inférieurs, avec les coſtaux ſupérieurs, & avec les gros troncs du bras. Il fournit une grande partie des nerfs du cœur, tant des antérieurs, que ſur-tout des poſtérieurs & de ceux du poumon. Quand il eſt double, on peut appeller la partie ſupérieure du nom de *cervical*, & laiſſer celui de *thorachique ſupérieur* à la partie inférieure: un iſthme ſépare alors les deux ganglions.

Le nerf ſplanchnique forme le grand plexus ſémi-lunaire. Mais il y a ordinairement un ſecond ſplanchnique né du ſympathique ſur les trois dernieres côtes; il y a même un troiſieme nerf analogue au ſplanchnique. Ces petits troncs percent le diaphragme, deſcendent dans l'abdomen, & ſe joignent au grand plexus ſémi-lunaire, à celui des reins, & à celui du méſocolon, ils deſcendent même juſqu'aux ovaires & à la matrice.

Les deux ganglions ſémi-lunaires méritent ce nom, parce qu'avec le plexus mitoyen qu'ils produiſent, ils forment effectivement un corps nerveux de la figure d'un croiſſant, dont les cornes remontent. Les ſympathiques, leurs branches ſplanchniques, & quelques branches de la huitieme paire produiſent ces plexus. Il y a beaucoup de variétés dans cette ſtructure; j'ai vu que le plexus étoit mêlé de huit ou neuf petits ganglions, & qu'il n'y en avoit point de grands, comme dans la ſtructure ordinaire.

C'eſt de ce plexus & du huitieme nerf, que naiſſent les nerfs de l'épigaſtre. On ne les a pas encore entiérement développés, & on n'en poſſede aucune figure complette. Elle ſeroit d'ailleurs bien difficile à faire, & on n'y réuſſiroit peut-être qu'en ouvrant le bas-ventre par le dos. On pourroit alors commencer par les troncs, & en ſuivre ſucceſſivement les branches, au lieu que par la préparation ordinaire on eſt obligé de commencer par les branches, & de chercher les troncs derriere les viſceres qui les recouvrent. Ce que je vais en dire ne ſera pas complet, mais vrai du moins, & calqué d'après le corps humain.

Les plexus ſémi-lunaires donnent naiſſance à différens plexus, qui accompagnent les arteres nées de l'aorte ſous le diaphragme. Un de ces plexus ſuit l'artere phrénique, & ſe diſtribue au centre du diaphragme.

Une branche ſe rend au cul-de-ſac de l'eſtomac, communique avec le plexus antérieur de la huitieme paire, & ſuit par un filet l'origine de l'épiploon le long de la grande courbure de l'eſtomac.

D'autres branches ſuivent l'artere cœliaque; quelques-unes d'entr'elles accompagnent la ſplénique juſques dans la rate.

D'autres vont au foie avec la branche hépathique.

D'autres plus antérieures accompagnent la duodénale, & vont au duodénum, au pilore, au pancréas, au foie; quelques-uns de leurs filets ſuivent l'artere gaſtroépiploïque droite le long de l'origine de l'épiploon.

D'autres branches plus poſtérieures accompagnent la veine-porte & vont au foie; tant au lobe gauche qu'au lobe droit, & à la véſicule du fiel. Il y a quelquefois un ganglion dans ce plexus.

Il y a des branches encore plus poſtérieures, & couvertes par la veine-porte, qui vont à la partie la plus poſtérieure du foie, & au lobule de ſpigel.

D'autres poſtérieures auſſi, mais placées à gauche, entrent dans le lobe gauche du foie par la foſſe du conduit veineux. Elles communiquent avec les branches de la huitieme paire.

Un plexus plus conſidérable encore, accompagne & enveloppe l'artere méſentérique; il eſt compoſé par les deux ganglions ſémi-lunaires, le plexus moyen, & les plexus du foie, de la rate & des reins. Quelques filets de ce grand plexus, appellé

ſplaire par Willis., vont au duodénum à travers le pancreas, d'autres au méſocolon & au colon ; d'autres ſuivent la derniere partie du duodénum, lui fourniſſent quelques filets, & ſe rendent au plexus méſocolique. La plus grande partie accompagne l'artere méſentérique, & va aux inteſtins grêles, dont les nerfs ſont petits, mais nombreux.

Le plexus rénal droit & gauche naît des premieres branches des ganglions ſémilunaires, des nerfs ſplanchniques & des nerfs qui lui ſont analogues. Ces nerfs ſont nombreux, & le plexus eſt ſemé de petits ganglions. Quelques filets vont au diaphragme, d'autres enveloppent les vaiſſeaux rénaux, & vont aux reins. D'autres encore accompagnent les vaiſſeaux ſpermatiques & forment un plexus avec des branches du tronc ſympathique, avec d'autres branches fournies par le plexus méſocolique, & par le plexus méſentérique. Ces nerfs vont à l'ovaire & à l'utérus, & dans le mâle aux teſticules.

Le plexus méſocolique enveloppe l'artere de ce nom, il eſt formé par des branches des ganglions & des plexus ſémilunaires, par des branches des plexus méſentériques qui accompagnent l'aorte & donnent des filets au duodénum, & par pluſieurs filets du tronc ſympathique & du plexus rénal. Ce plexus a ſon ganglion. Ses filets vont aux gros inteſtins du côté gauche, avec les arteres.

D'autres branches ſuivent l'aorte, & forment le plexus hypogaſtrique, placé ſur le cartilage de la derniere vertebre des lombes, au devant de l'artere iliaque. Des branches du tronc ſympathique vont s'y joindre. De ce plexus pluſieurs branches conſidérables ſe rendent au rectum, d'autres à la partie inferieure de la veſſie autour de l'uretre ; d'autres vont à l'utérus.

Les muſcles qui ſont entre les côtes, ſont d'une ſi grande importance dans l'économie animale, que nous croyons devoir parler avec quelque étendue de leur ſtructure & de leur action.

Des *intercoſtaux*, les uns ſont ſuperficiels ou externes, les autres profonds ou internes. L'un & l'autre rang eſt imparfait.

Les externes ſe continuent juſqu'au ſternum ; mais ce n'eſt que par une aponevroſe ; les chairs ſont plus courtes, & n'arrivent pas juſqu'au ſternum. J'ai vu cependant le premier de ces *intercoſtaux*, ſe continuer juſqu'au ſternum ſans interruption. Ils me paroiſſent plus forts que les internes. Leur direction eſt oblique ; ils deſcendent de derriere en devant, de maniere que leur extrémité ſupérieure eſt plus proche des vertebres, & l'inférieure plus éloignée. Ils commencent au tubercule poſtérieur des côtes ; ils s'y attachent ſuperieurement, auſſi bien qu'aux ligamens externes & tranſverſaux des apophyſes tranſverſales, & au bord inférieur de chaque côté.

Les lévateurs des côtes ſont de la même claſſe que les *intercoſtaux* extérieurs, & leur direction eſt la même, mais ils ſont attachés ſupérieurement à l'apophyſe tranſverſale, & ils recouvrent les *intercoſtaux* ordinaires. Il y en a onze ou douze de courts qui s'attachent au bord ſupérieur de la côte la plus voiſine : il y en a trois ou quatre de longs qui paſſent une côte, & s'attachent à la ſeconde. On en a vu juſqu'à dix. On les a vus ne compoſer qu'un ſeul muſcle continu.

Les *intercoſtaux* internes n'ont entre le tubercule des côtes & les vertebres, qu'un plan ligamenteux, mais leur partie charnue ſe continue juſqu'au ſternum. Ils deſcendent obliquement de devant en arriere, & leur partie inférieure eſt la plus voiſine des vertebres. Il y a de ces muſcles dans les iſles, que forment quelquefois les cartilages des côtes en s'anaſtomoſant. Le premier s'attache au ſternum même. Ces deux fauſſes côtes ſe confondent ſouvent avec l'oblique intérieur du bas-ventre. Le dixieme & le onzieme manquent quelquefois en tout ou en partie.

En général les muſcles *intercoſtaux* n'agiſſent pas avec beaucoup de vivacité dans une reſpiration tranquille & moins encore dans l'homme que dans la femme, dans laquelle le ſein s'éleve plus évidemment, parce que la nature les ayant formés pour nourrir dans leur ſein le fœtus, a prevu que le diaphragme ſeroit embarraſſé dans une fonction, pour laquelle ce ſexe eſt deſtiné. Dans les animaux vivans on a quelquefois de la peine à voir agir ces muſcles,

& il faut beaucoup d'attention & même de connoiſſance pour en diſtinguer l'action. Pour la voir avec facilité, il faut rendre la reſpiration laborieuſe, percer, par exemple, une des cavités de la poitrine, les muſcles *intercoſtaux* travailleront alors avec plus d'effort, & il ne ſera plus difficile de ſaiſir leur action.

Il n'y a pas beaucoup de difficulté pour les muſcles externes, tout le monde convient aſſez qu'ils élevent les côtes, auſſi bien que les levateurs. Ils ont donc les organes de l'inſpiration de concert avec le diaphragme.

Il n'en eſt pas de même des muſcles internes. Galien a déja cru, qu'ayant une direction contraire à celle de muſcles externes, leur action devoit être contraire à celle de ces externes, il les a regardés comme les organes de l'expiration laborieuſe, & pour des dépreſſeurs des côtes.

Des médecins mathématiciens, & Bayle de Toulouſe le premier, ont rappellé cette opinion, que Borelli avoit réfutée. Ils ont cru pouvoir ſe fonder ſur l'obliquité des *intercoſtaux* internes. Leur attache inférieure étant plus voiſine des vertebres, & la ſupérieure en étant plus éloignée, ils ont regardé les deux côtes comme deux léviers joints par une corde mobile attachée au lévier ſupérieur à une plus grande diſtance du point d'appui, & au lévier inférieur à une moindre diſtance de ce même point. Cette corde en ſe contractant doit tirer le lévier ſupérieur comme plus mobile, vers l'inférieur qui eſt plus ferme.

On ajoute des faits qu'on a cru voir : on a dit que les intervalles des côtes croiſſoient dans l'inſpiration & diminuoient dans l'expiration.

J'ai fait une recherche particuliere ſur les raiſons des deux opinions contraires, & j'y ai joint des expériences nombreuſes faites ſur des animaux vivans, & ſur-tout ſur de gros chiens, dans leſquels l'action des muſcles *intercoſtaux* eſt plus viſible.

La cauſe de l'erreur, dans laquelle ſont tombés les médecins mathématiciens, c'eſt qu'ils ont regardé les côtes comme égales en fermeté, & la poitrine comme une machine qui s'éleve en même temps & uniformément, de maniere que toutes les côtes reſtent paralleles.

Cette ſuppoſition n'eſt pas conforme à la nature. La premiere cote, preſque toujours ſoudée au ſternum, réſiſte infiniment davantage au mouvement que la ſeconde côte, qui, à ſon tour a plus de fermeté que la troiſieme; les dernieres cotes, qui n'atteignent plus au ſternum, & qui ne ſont attachées qu'à des chairs, ſont infiniment plus mobiles encore.

La fermeté ſupérieure de la premiere côte a été prouvée par des poids, qui l'ont déprimée dans une poitrine décharnée, mais humide & flexible. La réſiſtance que la premiere côte oppoſe à ſa dépreſſion, eſt à celle qui oppoſe la ſeconde comme 8 à 1.

On a meſuré enſuite la véritable diſtance des attaches du muſcle *intercoſtal* interne au point d'appui; on l'a trouvé, contre l'opinion de ces mathématiciens, plus grande à l'extrémité inférieure de cette attache, & plus petite à l'extrémité ſupérieure dans la raiſon de 109 à 79. Le fondement de leur calcul eſt donc abſolument contraire aux faits.

Quand même la poitrine entiere s'éleveroit dans l'inſpiration, ce ne ſeroit jamais l'ouvrage des *intercoſtaux*, puiſqu'ils ne ſauroient élever la premiere côte, & que les autres ne ſauroient s'élever ſans elle.

Des raiſonnemens peuvent paroître plauſibles & nous tromper. Il n'en eſt pas de même des expériences. Voilà ce qu'elles m'ont appris.

Il faut découvrir les muſcles *intercoſtaux* internes, & obliger l'animal à faire de grandes inſpirations, par le moyen que j'ai nommé. Il faut alors regarder attentivement les changemens qui arrivent dans les eſpaces *intercoſtaux*, & y appliquer même le compas.

On verra dans l'inſpiration les muſcles internes agir, ſe gonfler, ſe durcir, ſe raccourcir, changer de direction, devenir plus perpendiculaires, & par conſéquent plus courts. Dans le même temps on verra les côtes s'élever, ſe rouler de maniere que leurs extrémités deſcendent, dans le temps que les arcs mitoyens des côtes s'élevent,

& que leur bord inférieur ſe tourne en dehors. Les intervalles des côtes diminuent en même temps, plus conſidérablement au haut de la poitrine, où les intervalles ſe réduiſent aux deux tiers, plus obſcurément au milieu, les côtes y ayant à-peu-près le même degré de mobilité, & s'élevant ſans ſe rapprocher. Ces mêmes intervalles s'alongent entre les parties cartilagineuſes des côtes, cette partie deſcendant dans l'inſpiration d'autant plus évidemment, que l'inſpiration ſera plus laborieuſe.

Dans l'expiration, les *intercoſtaux* internes ſe relâchent; deviennent plus longs, plus obliques, les intervalles s'alongent entre les parties oſſeuſes des côtes qui deſcendent, dont le bord inferieur rentre dans la poitrine, & dont la partie cartilagineuſe ſe releve depuis l'angle de la courbure antérieure, & s'eloigne en même temps de la côte inférieure.

Ces phénomenes ſont conſtans, à l'exception de deux ou trois des dernieres côtes fauſſes, qui dans l'inſpiration violente rentrent dans la poitrine, & dans l'expiration en ſortent. C'eſt l'effet de l'attraction du diaphragme, mais quand les muſcles *intercoſtaux* agiſſent avec toute leur force, ces mêmes côtes s'élevent auſſi bien que les côtes ſupérieures.

INTERDICTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la defenſe qui eſt faite à quelqu un de faire quelque choſe.

Interdiction d'un officier, eſt la ſuſpenſion des fonctions de ſa charge ou profeſſion. Cette ſuſpenſion a lieu lorſque l'officier a manqué aux devoirs de ſon état, ou qu'il s'eſt rendu d'ailleurs indigne d'en remplir les fonctions.

Elle eſt expreſſe ou tacite, expreſſe lorſqu'elle eſt prononcée par un jugement, & dans ce cas elle eſt ou pour un temps limité, ou indéfinie.

L'*interdiction* tacite eſt une ſuite du décret de priſe de corps & décret d'ajournement perſonnel; le décret d'aſſigné pour être ouï n'emporte pas *interdiction*.

Les mineurs, les fils de famille & les femmes en puiſſance de mari, ſont auſſi dans une eſpece d'*interdiction* de s'obliger & de diſpoſer ſans être autoriſés par ceux en la puiſſance deſquels ils ſont; mais ces eſpeces d'*interdictions* ne ſont point conſidérées comme une peine, elles ſont ſeulement la ſuite de l'etat de ces perſonnes.

Il en eſt de même des imbécilles, des furieux & des prodigues, contre leſquels on prononce une *interdiction*, afin qu'ils ne puiſſent faire aucun acte à leur détriment. *Voyez ci-après* INTERDIT. (*A*)

INTERDICTION *de commerce*, défenſes que le prince fait aux négocians marchands & autres de ſes ſujets, de faire aucun commerce avec les nations avec leſquelles il eſt en guerre, ou avec qui il ne trouve pas à propos que ſes peuples aient correſpondance.

Quand l'*interdiction* eſt générale, elle emporte même celle du commerce de lettres.

L'*interdiction* de commerce pour cauſe de guerre, accompagne ordinairement la publication même de la guerre, & ne ſe leve qu'en publiant la paix. Il y a cependant des guerres pendant leſquelles il regne entre les marchands, ſous le bon plaiſir du prince, une eſpece de treve, qu'on appelle *treve marchande*.

Pendant l'*interdiction* de commerce, toute marchandiſe de part & d'autre eſt cenſée de contrebande, & comme telle ſujette à confiſcation, à moins que les négocians n'aient obtenu des paſſeports. *Voyez* PASSEPORT. *Dict. de commerce.*

INTERDICTION *du feu & de l'eau*, (*Hiſt. anc.*) formule de condamnation que l'on prononçoit à Rome contre ceux qu'on entendoit bannir pour quelque crime. *Voyez* BANNISSEMENT, EXIL.

On ne les condamnoit pas directement au banniſſement; mais en donnant ordre de ne les point recevoir, & de leur refuſer le feu & l'eau, on les condamnoit à une mort civile, qu'on appelloit *legitimum exilium*. Tite-Live.

INTERDIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) chez les Romains étoit une ordonnance du préteur qui enjoignoit, ou défendoit de faire quelque choſe en matiere de poſſeſſion, afin de rétablir par proviſion ce qui y avoit été interverti par quelque voie de fait, & d'empêcher les deux contendans d'en venir aux mains, en attendant que l'on ſta-

vuât définitivement ſur leurs prétentions reſpectives.

Il y avoit pluſieurs diviſions des *interdits* ; la premiere, des *interdits* prohibitoires, reſtitutoires & exhibitoires.

Les prohibitoires étoient ceux par leſquels le préteur défendoit de faire quelque choſe ; tels étoient les *interdits* appellés *quod vi, aut clam, aut precario*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient donnés contre toute uſurpation violente, toute poſſeſſion clandeſtine ou précaire : tel étoit auſſi l'*interdit*, *ne in ſacro vel publico loco ædificetur* ; & celui *ne quid fiat in flumine publico quo pejus navigetur*.

Les *interdits* reſtitutoires ſont ceux par leſquels le preteur ordonnoit de rendre ou rétablir quelque choſe, comme la poſſeſſion enlevée.

Par les *interdits* exhibitoires, il ordonnoit d'exhiber quelque choſe, comme de repréſenter un fils de famille, ou un eſclave à celui qui le réclamoit, de communiquer le teſtament à tous ceux qui y étoient intéreſſés.

On diviſoit encore les *interdits* en trois claſſes ; les uns *adipiſcendæ poſſeſſiones*, les autres *retinendæ*, les autres *recuperandæ*.

Les premiers s'accordoient à ceux qui n'avoient pas encore eu la poſſeſſion, & il y en avoit trois de cette eſpece, ſavoir, l'interdit *quorum bonorum*, l'interdit *quod legatorum* & l'interdit appellé *ſalvianum*.

L'interdit *quorum bonorum*, étoit celui qu'on accordoit à l'héritier ou ſucceſſeur, pour prendre la poſſeſſion corporelle des choſes héréditaires au lieu & la place de celui qui les poſſédoit, comme héritier ou ſucceſſeur, quoiqu'il ne le fût pas.

L'interdit *quod legatorum*, ſe donnoit à l'héritier ou ſucceſſeur, contre les légataires qui s'étoient emparés prématurément des choſes à eux léguées, afin que cet héritier ou poſſeſſeur les ayant répétées, fût en état d'exercer la falcidie par rétention, plutôt que par vindication.

On appelloit *interdictum ſalvianum* celui que le préteur accordoit au propriétaire du fond, pour ſe mettre en poſſeſſion des choſes que le fermier lui avoit obligées pour les fermages.

Les interdits *retinendæ poſſeſſionis* étoient ceux où chacun des contendans prétendoit avoir la poſſeſſion de la choſe, & vouloit la garder pendant la conteſtation ſur la propriété : ceux ci étoient de deux ſortes, ſavoir, l'interdit *uti poſſidetur* qui avoit lieu pour les meubles, & qui s'accordoit à celui qui avoit la poſſeſſion au temps que l'*interdit* étoit demandé, & l'interdit *uti ubi* pour les immeubles, à l'égard deſquels on donnoit la poſſeſſion à celui qui avoit poſſédé pendant la plus grande partie de l'année. Il y en avoit un troiſieme conçu en ces termes, *quod ne vis fiat ei qui in poſſeſſionem non eſt*.

Il n'y avoit qu'un ſeul interdit *recuperandæ poſſeſſionis*, qu'on appelloit *unde vi*, par lequel celui qui avoit été dépouillé de la poſſeſſion d'un fonds, demandoit d'y être réintégré.

La derniere diviſion des *interdits* étoit en ſimples & doubles ; les ſimples étoient ceux où l'un des deux contendans étoit demandeur, & l'autre défendeur, tels que les *interdits* reſtitutoires & exhibitoires. Les *interdits* doubles étoient ceux où chacun étoit demandeur & défenſeur ; comme quand tous deux ſe diſoient avoir la poſſeſſion.

Chaque *interdit* avoit ſa dénomination particuliere, ſelon la matiere dont il s'agiſſoit. *Voyez* le titre des *interdits* au code, au digeſte ; & aux inſtitutes, & la juriſprudence de M. Terraſſon, *pag.* 326 & 327.

Dans notre uſage on a ſupprimé toutes les formules des *interdits*, & nous n'en connoiſſons que deux ; ſavoir, celui *retinendæ poſſeſſionis*, & celui *recuperandæ poſſeſſionis*. Le premier eſt connu ſous le nom de *complainte*, l'autre ſous le nom de *réintégrande* ; l'une & l'autre n'ont lieu que pour les immeubles. *Voyez* COMPLAINTE & RÉINTÉGRANDE. (*A*)

INTERDIT, (*Juriſprud.*) eſt auſſi une cenſure eccléſiaſtique ; & une excommunication générale que le pape prononce contre tout un état, ou contre un dioceſe, une ville ou autre lieu, & quelquefois contre une ſeule égliſe ou chapelle ; chaque évêque peut auſſi en prononcer dans ſon dioceſe.

L'effet de l'*interdit* eſt d'empêcher que le ſervice divin ne ſoit célebré dans le lieu qui eſt *interdit*; qu'on n'y adminiſtre les ſacremens, & qu'on n'accorde aux défunts la ſepulture eccléſiaſtique.

Ces ſortes d'*interdits* ſont appellés *réels* ou *locaux*, pour les diſtinguer des *interdits* perſonnels, qui ne lient qu'une ſeule perſonne, ſoit eccléſiaſtique ou laïque.

L'objet de ces ſortes d'*interdits* n'étoit, dans ſon origine, que de punir ceux qui avoient cauſe quelque ſcandale public, & de les ramener à leur devoir en les obligeant de demander la levée de l'*interdit*; mais dans la ſuite ces *interdits* furent auſſi quelquefois employés abuſivement pour des affaires temporelles, & ordinairement pour des intérêts perſonnels à celui qui prononçoit l'*interdit*.

Les dix premiers ſiecles de l'égliſe nous offrent peu d'exemples d'*interdits* généraux.

On trouve néanmoins dans les lettres de St. Baſile quelques exemples de cenſures générales dès le IVe ſiecle. Une de ces lettres eſt contre un raviſſeur; le ſaint prélat y ordonne de rendre la fille à ſes parens, d'exclure le raviſſeur des prieres, & le déclarer excommunié avec ſes complices, & toute ſa maiſon pendant trois ans; il ordonne auſſi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a reçu la perſonne ravie.

Auxilius jeune évêque excommunia la famille entiere de Clacicien; mais St. Auguſtin déſapprouve cette conduite, & St. Léon a établi les mêmes maximes que St. Auguſtin dans une de ſes lettres aux évêques de la province de Vienne.

Ces *interdits* généraux étoient toujours en quelque ſorte perſonnels, parce qu'on ſuppoſoit que tous ceux contre leſquels ils étoient prononcés étoient complices du crime.

Les premiers *interdits* locaux ſe trouvent dans l'égliſe de France. Prétextat, évêque de Rouen, ayant été aſſaſſiné dans ſa propre égliſe en 586, Leu lovalde, évêque de Bayeux, alors la premiere égliſe de cette province, mit toutes les égliſes de Rouen en *interdit*, défendant d'y célébrer le ſervice divin juſqu'à ce que l'on eût trouvé l'auteur du crime.

Le concile de Tolede, tenu en 683, défendit de mettre les égliſe en *interdit* pour des reſſentimens particuliers; celui de Nicée, tenu en 787, défendit pareillement aux évêques d'*interdire* quelqu'un par paſſion, ou de fermer une égliſes & *interdire* l'office, exerçant ſa colere ſur des choſes inſenſibles. Le concile fixe même deux cas ſeulement où l'*interdit* local peut être prononcé, encore n'eſt-ce qu'autant que toute la ville ou communauté eſt coupable ou complice du crime. La pragmatique-ſanction *tit. 20*, & le concordat *tit. 15*, portent la même choſe.

Celui de Ravennes, tenu en 1314, défendit d'en prononcer pour des cauſes purement pécuniaires. Les peres du concile de Baſle *ſect. xx*, ordonnerent que l'*interdit* ne pourroit être jetté contre une ville que pour une faute notable de cette ville ou de ſes gouverneurs, & non pour la faute d'une perſonne particuliere.

Quelquefois l'*interdit* étoit qualifié d'*excommunication*; ce fut ainſi qu'Hincmar, évêque de Laon, excommunia en 870 toute une paroiſſe de ſon dioceſe; ce que l'on peut regarder comme un *interdit*.

Il en eſt de même de l'excommunication qu'Alcuin évêque de Limoges, prononça, au rapport d'Ademar, contre les égliſes & monaſteres de ſon dioceſe; il appelle cette excommunication *une nouvelle obſervance*, ce qui fait connoître que l'*interdit* n'étoit pas une ancienne pratique.

Le concile de Limoges, tenu en 1031, fait mention qu'Oldéric abbé de St. Martial de Limoges, propoſa aux peres du concile un nouveau remede, qui étoit d'excommunier ceux qui n'acquieſceroient pas à la paix de l'égliſe; de ne les point inhumer après leur mort; de défendre le ſervice divin & l'adminiſtration des ſacremens, à la réſerve du baptême pour les enfans, & du viatique pour les moribonds, & de laiſſer les autels ſans ornemens; c'eſt ainſi en effet que l'on en uſa dans les lieux qui furent mis en *interdit*.

Les *interdits* très-communs dans l'onzieme ſiecle, principalement ſous Grégoire VII, ont fait croire à quelques au-

teurs que ce pape étoit l'inventeur de cette eſpece de cenſure. Il ordonna que les portes des égliſes ſeroient fermées par les religieux, & qu'ils ne ſonneroient point leurs cloches : Yves de Chartres en fait mention dans pluſieurs de ſes épîtres.

Pluſieurs évêques, à l'imitation de Grégoire VII, prononcerent de pareils *interdits* en différentes occaſions contre des villes & des communautés de leur dioceſe.

Vers l'an 1120, Calixte II défendit le ſervice divin dans les terres des croiſés qui n'accompliroient pas leurs vœux, permettant ſeulement le baptême aux enfans, & la confeſſion aux moribonds.

Il y eut un grand trouble en France en 1141, à l'occaſion du ſiege de Bourges; le roi ayant refuſé de conſentir à l'élection de Pierre de la Châtre, que le pape Innocent II avoit fait élire à la place de l'archevêque Albéric mort l'année précédente, le pape mit toute la France en *interdit*.

Eugene III, vers l'an 1150, défendit la célébration du ſervice divin dans les égliſes de certaines religieuſes déréglées.

Adrien IV n'épargna pas la ville même de Rome. Le cardinal Gerard y ayant été attaqué & bleſſé par quelques ſéditieux excités par Arnaud de Breſſe, qui ſe maintenoit toujours dans cette ville ſous la protection des nouveaux ſénateurs, le pape mit la ville en *interdit*, & obligea les ſénateurs à chaſſer Arnaud & ſes ſectateurs.

Les *interdits* prononcés par Alexandre III ne furent pas moins rigoureux que ceux de ſes prédéceſſeurs. Il défendit aux prélats d'Angleterre, vers l'an 1169, l'office divin & l'adminiſtration des ſacremens, hors le baptême aux enfans, & la confeſſion aux mourans; le roi d'Angleterre rendit une ordonnance portant, que ſi on trouvoit dans ſon royaume quelqu'un chargé de lettres du pape ou de l'archevêque portant *interdit*, il ſeroit puni comme traître.

Le royaume d'Angleterre fut encore mis en *interdit* en 1208 par Innocent III, parce que le roi Jean avoit fait chaſſer les moines de Cantorbery, & s'étoit emparé des biens de l'archevêché.

Le concile d'York tenu en 1195, laiſſa à la diſcrétion des évêques d'uſer des *interdits* comme ils jugeroient à propos, de peur que les *interdits* généraux & de longue durée ne donnaſſent occaſion aux Albigeois qui étoient répandus dans pluſieurs endroits de la province, de ſéduire les gens ſimples.

Sous Innocent III, en 1198, Rainier, moine de Cîteaux, envoyé par le pape pour rompre le mariage d'Alphonſe, roi de Léon, qui avoit épouſé la fille d'Alphonſe, roi de Caſtille ſon couſin, prononça une excommunication contre ce prince, & mit ſon royaume en *interdit*.

Un de ceux qui firent le plus d'impreſſion, fut celui que le même Innocent III lança en 1200 contre la France. Pierre de Capoue étoit chargé d'obliger Philippe-Auguſte de quitter Agnès & de reprendre Ingerbouge; & n'y ayant pas réuſſi, il publia le 15 janvier la ſentence d'*interdit* ſur tout le royaume, qui avoit été prononcée par le pape. Le roi en fut ſi courroucé qu'il chaſſa les évêques & tous les autres eccléſiaſtiques de leurs demeures, & confiſqua leurs biens; cet *interdit* fut obſervé avec une extrême rigueur.

La chronique anglicane (dans le P. Martene, *tome V, pag. 868*,) dit que tout acte de chriſtianiſme, hormis le baptême des enfans, fut *interdit* en France; les égliſes fermées, les chrétiens en étoient chaſſés comme des chiens, plus d'office divin ni de ſacrifice de la meſſe; plus de ſépultures eccléſiaſtiques pour les défunts; les cadavres abandonnés au haſard, répandoient la plus affreuſe infection, & pénétroient d'horreur ceux qui leur ſurvivoient; il en naquit un ſchiſme entre les évêques.

La chronique de Tours fait la même deſcription; elle y ajoute ſeulement un trait remarquable, confirmé par M. Fleury, *liv. lxxvj, n. 40*, qui eſt que le ſaint viatique étoit excepté, comme le baptême, de cette privation des choſes ſaintes, quoiqu'on refuſât d'ailleurs la ſépulture après la mort : *Nulla celebrabantur in eccleſiâ ſacramenta vel divina officia, præter viaticum & baptiſma.*

Les choſes demeurerent pendant neuf mois dans cette ſituation, excepté qu'au bout de quelque temps Innocent III permit les prédications pendant l'*interdit*, &

le ſacrement de confirmation ; il permit même de donner l'euchariſtie aux croiſés & aux étrangers dans les lieux *interdits*, & d'y célébrer l'office de l'égliſe à deux ou trois, ſans chant. On modéra encore dans la ſuite la grande ſévérité des *interdits*, par rapport au ſcandale qu'ils cauſoient dans l'égliſe ; Grégoire IX, vers l'an 1230, permit de dire une meſſe baſſe une fois la ſemaine, ſans ſonner, les portes de l'égliſe fermées ; Boniface VIII, en 1300, permit la confeſſion pendant l'*interdit*, & ordonna que l'on célébreroit tous les jours une meſſe, & que l'on diroit l'office, mais ſans chant, les portes de l'égliſe étant fermées, & ſans ſonner, à la réſerve des jours ſolemnels de noël, pâques, la pentecôte & de l'aſſomption de N. D. que l'office divin ſeroit chanté les portes ouvertes, & les cloches ſonnantes.

L'archevêque de Strigonie, auquel le pape avoit donné commiſſion de réformer pluſieurs déſordres qui régnoient en Hongrie, n'ayant pu y parvenir, avoit mis en 1232 ce royaume en *interdit*. Pour le faire lever, le roi André donna l'année ſuivante une charte, par laquelle il s'engageoit de ne plus ſouffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarraſins occupaſſent une charge publique en ſes états, ni qu'ils euſſent des eſclaves chrétiens ; promit auſſi de ne contrevenir en rien aux privileges des clercs, & de ne lever aucune collecte ſur eux, même de ne conſulter le pape touchant les impoſitions ſur ſes autres ſujets : l'*interdit* ne fut levé qu'à ces conditions ; mais la charte fut ſi mal exécutée, que le pape en fit des plaintes dès l'année ſuivante.

La croiſade que l'on prêchoit en 1248 contre l'empereur Frédéric, ayant occaſionné un ſoulévement du peuple à Ratiſbonne, l'évêque exécutant les ordres du pape, les excommunia, & mit la ville en *interdit*.

Après le maſſacre des vêpres ſiciliennes en 1282, Martin IV mit le royaume d'Arragon en *interdit*, & prononça par ſentence la dépoſition de Pierre, roi d'Arragon ; cette ſentence ne fut point exécutée, & les eccléſiaſtiques de tous les ordres n'obſerverent point l'*interdit* ; le pape n'en fut que plus animé contre le roi, & fit prêcher la croiſade contre lui.

Il y eut en 1289 un concordat entre Denis, roi de Portugal, & le clergé de ſon royaume ; leurs différends duroient depuis long-temps, & le royaume étoit en *interdit* depuis le pontificat de Grégoire X.

Les Vénitiens en eſſuyerent auſſi un en 1309, pour s'être emparés de Ferrare que l'égliſe romaine prétendoit être de ſon domaine ; ils ne laiſſerent pas de garder leur conquête.

Les Florentins en uſerent de même en 1478, lorſque Sixte IV jeta un *interdit* ſur la ville de Florence pour l'aſſaſſinat des Médicis : cet *interdit* ne fut pas obſervé ; les Florentins obligerent les prêtres célébrer la meſſe & le ſervice malgré la défenſe du pape.

Lorſqu'on avoit fait quelque accord au pape ou à l'évêque qui avoit prononcé l'*interdit*, alors il le levoit par un acte ſolemnel, comme fit Jean XXII, par une bulle du 21 juin de ladite année, par laquelle il leva les cenſures qui étoient jetées depuis quatre ans ſur la province de Magdebourg, à cauſe du meurtre de Buchard, archevêque de cette ville.

Ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que les ſouverains eux-mêmes prioient quelquefois les évêques de prononcer un *interdit* ſur les terres de leurs vaſſaux, s'ils n'exécutoient pas les conventions qui avoient été faites avec eux, comme fit Charles V, alors régent du royaume, par les lettres du mois de février 1356, confirmatives de celles de Guy, comte de Nevers, & de Mathilde ſa femme, en faveur des bourgeois de Nevers ; à la fin de ces lettres, Charles V prie les archevêques de Lyon, de Bourges & de Sens, & les évêques d'Autun, de Langres, d'Auxerre & de Nevers, de prononcer une excommunication contre le comte de Nevers, & un *interdit* ſur ſes terres, s'il n'exécute pas l'accord qu'il avoit fait avec ſes habitans.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race pluſieurs lettres ſemblables du roi Jean, qui autoriſoient les évêques à mettre en *interdit* les lieux dont

le ſeigneur tenteroit d'enfreindre les privileges.

Les *interdits* les plus mémorables qui furent prononcés le xvj^e ſiecle, furent celui que Jules II mit ſur la France en 1512, à cauſe que le roi avoit donné des lettres-patentes pour l'acceptation du concile de Piſe; l'autre fut celui que Sixte V mit ſur l'Angleterre en 1588, pour obliger les Anglois de rentrer dans la communion romaine; mais il n'y en eut point de plus éclatant que celui que Paul V prononça le 17 avril 1606 contre l'état de Veniſe pour quelques loix qui lui parurent contraires à la liberté des eccléſiaſtiques. Mézeray rapporte que cette bulle fulminante fut envoyée à tous les évêques des terres de la ſeigneurie pour la publier, mais que le nombre de ceux qui obéirent fut le plus petit; que le ſénat y avoit donné ſi bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; que le ſervice divin ſe fit toujours dans les égliſes à portes ouvertes, & que l'adminiſtration des ſacremens continua à l'ordinaire; que tous les anciens ordres religieux n'en branlerent pas, mais que preſque tous les nouveaux ſortirent des terres de la ſeigneurie, particuliérement les capucins & les jéſuites, qui étoient tous deux fort attachés au ſaint pere. Ce différend fut terminé en 1607 par l'entremiſe d'Henri IV, & des cardinaux de Joyeuſe & du Perron; le cardinal de Joyeuſe alla à Veniſe lever l'excommunication.

Il y eut encore deux *interdits* qui firent beaucoup de bruit en France; l'un fut mis ſur la ville de Bordeaux en 1633 par l'archevêque, à l'occaſion d'un différend qui s'éleva entre lui & le duc d'Epernon; l'autre fut prononcé en 1634 par l'évêque d'Amiens contre les habitans de la ville de Montreuil pour des excès qu'ils avoient commis ſur lui dans l'égliſe même, pour empêcher qu'il ne donnât à une autre paroiſſe une portion des reliques de S. Vulfi; cette affaire dura juſqu'en ſeptembre 1635, que le prélat rendit une ſentence d'abſolution à certaine charges & conditions, laquelle fut publiée & exécutée le 28 ſeptembre de ladite année.

L'*interdit* doit être prononcé avec les mêmes formes que l'excommunication, par écrit, nommément, avec expreſſion de la cauſe & après trois monitions. La peine de ceux qui violent l'*interdit*, eſt de tom-

(*a*) Le commun des lecteurs ignore la maniere dont on interdiſoit autrefois un royaume. On obſervoit dans cette ſentence des cérémonies qui doivent paſſer à la poſtérité. D'abord on défendoit à tout laïc d'entendre la meſſe, & on n'en célébroit plus au maître autel. On déclaroit l'air impur; on ôtoit les corps ſaints de leurs châſſes, & on les étendoit par terre dans l'égliſe, couverts d'un voile. On dépendoit les cloches, & on les enterroit dans des caveaux. Quiconque mouroit dans les temps de l'*interdit* étoit jeté à la voirie; enfin le royaume appartenoit de droit au premier occupant.

Mais le pape prenoit toujours ſoin d'annoncer ce droit par une bulle particuliere, dans laquelle il déſignoit le prince qu'il gratifioit de la couronne vacante.

On eſt fâché de voir les chanoines d'une égliſe auſſi diſtinguée que celle de Sens, être les premiers à la réception du décret d'Innocent, à obſerver l'*interdit* que ce pape lança ſur le royaume à l'occaſion du divorce de Philippe, roi de France, & d'Ingerburge, ſœur de Canut, roi de Danemarck, au XIIIe ſiecle. Peut-on ainſi punir les peuples des fautes de leurs ſouverains? Quelle pernicieuſe politique, s'écrie le ſage M. de Saint-Marc (*Hiſt. d'Italie tome VII*), de ſemer ainſi la diviſion entre les princes & leurs ſujets, pour s'élever ſur les débris de l'autorité légitime? Croiroit-on que les évêques de Paris, de Senlis, d'Arras, obſerverent conſtamment l'*interdit*? Mais ceux de Rheims, d'Auxerre, de Meaux, de Noyon & d'Orléans, plus inſtruits, défendirent d'exécuter le decret du pape. Quelques-uns écrivirent pour faire leur excuſe au pontife, qui leur ordonna d'obſerver la ſentence, ce qu'ils firent humblement. Ainſi, les égliſes furent fermées; on n'enterroit nulle part les morts dans les cimetieres: ainſi les papes ne ſe faiſoient aucun ſcrupule d'expoſer l'air à s'infecter par la pourriture de ces cadavres; ce qui produiſoit des maladies épidémiques très-meurtrieres. Ils aimoient mieux riſquer de dépeupler le monde chrétien, que de ne pas établir une domination injuſtement uſurpée. *Voyez le cri des nations* 1769, *Hiſt. Ab. d'Italie*, *T. V* 1769. (*C*)

ber dans l'excommunication : mais en finiſſant cet article, il y a deux obſervations eſſentielles à faire ; l'une eſt que comme l'*interdit* a toujours des ſuites très-fâcheuſes, parce qu'il donne occaſion au libertinage & à l'impiété, on le met préſentement très-peu en uſage, & même en France les parlemens n'en ſouffriroient pas la publication, & MM. les procureurs généraux ne manqueroient pas d'en interjeter appel comme d'abus, auſſi tôt qu'ils en auroient connoiſſance. Nos libertés, diſoit M. Talon, portant la parole le 4 juin 1674, dans la cauſe concernant l'exemption du chapitre de ſaint Agnan d'Orléans, ne ſouffrent point que le pape ſe réſerve le pouvoir de prononcer l'*interdit* ; le moyen que l'on a trouvé en France pour empêcher l'uſage de ces ſortes d'*interdits*, eſt qu'ils ne peuvent être exécutés ſans l'autorité du roi.

L'autre obſervation eſt que ſuivant nos mêmes libertés, les officiers du roi ne peuvent être excommuniés ni *interdits* par le pape ni par les évêques, pour les fonctions de leurs charges.

Les preuves de ces deux obſervations ſont conſignées dans les regiſtres du parlement & dans les mémoires du clergé.

On ne doit pas confondre l'*interdit* avec la ſimple ceſſation *à divinis*, laquelle ne contient aucune cenſure, & qui a lieu quand une égliſe, un cimetiere ou autre lieu ſaint eſt pollué par quelque crime. *Voyez cap. ij, extr. de ſponſalib. cap. xlij, extr. de ſentent. cap. excomm. ij, extr. de remiſſ. & pœnit. cap. lvij, extr. de ſent. excom. cap. alma mater eodem in 6°. & extravagante 2 eodem* ; Guymier ſur *la pragmatique ſanction* ; les *loix eccléſiaſtiques* de d'Héricourt, *chap. des peines canoniques* ; Fleury *invit. au droit eccléſiaſt. tom. II, chap. xxj*, & au *mot* ABSOLUTION, CENSURE, EXCOMMUNICATION.

INTERDIT, (*Juriſp.*) ſignifie auſſi celui qui eſt ſuſpendu de quelque fonction ; on *interdit* un homme pour cauſe de démence ou de prodigalité ; il faut en ce cas un avis de parens & une ſentence du juge qui prononce l'interdiction & nomme un curateur à l'*interdit*. L'effet de ce jugement eſt que l'*interdit* eſt dépouillé de l'adminiſtration de ſes biens ; il ne peut les vendre, engager, ni hypothéquer, ni en diſpoſer, ſoit entre-vifs ou par teſtament, ni contracter aucune obligation juſqu'à ce que l'interdiction ſoit levée ; il y a chez les notaires un tableau des *interdits* avec leſquels on ne doit pas contracter.

Lorſqu'un officier public a prévariqué, on l'*interdit* de ſes fonctions, ſoit pour un temps ou pour toujours, ſelon que le délit eſt plus ou moins grave.

Le décret de priſe de corps & celui d'ajournement perſonnel, emportent de plein droit l'interdiction de toute fonction publique.

L'interdiction du lieu chez les Romains revenoit à ce que nous appellons *exil*, *banniſſement*.

Celle que l'on appelloit *aquâ & igne*, étoit une peine que l'on prononçoit contre ceux qui avoient commis quelque violence publique. *l. qui dolo, ff. ad leg. jul. de vi publ.* Le banniſſement a ſuccédé à cette peine. (*A*)

INTERDUQUE, adj. (*Myth.*) ſurnom que les Romains donnoient à Junon. Junon *interduque*, ou Junon *conductrice*, c'eſt la même choſe. C'étoit la déeſſe du mariage & des noces ; & en cette qualité elle étoit cenſée conduire l'épouſe nouvelle à ſon époux.

INTER-EPINEUX *ou* PETITS EPINEUX, *en Anatomie*, nom des muſcles qui ſont ſitués entre les apophyſes épineuſes des vertebres. *Voyez* VERTEBRE.

Les *inter-épineux* du col ſont placés entre la ſeconde, la troiſieme au nombre des cinq paires qui prennent leur attache entre chaque vertebre du col, ſupérieurement à la partie inférieure d'une apophyſe épineuſe, inférieurement à la partie ſupérieure de la ſuivante.

On obſerve quelquefois deux muſcles *inter-épineux* du col, qui viennent de la partie inférieure de l'apophyſe épineuſe de la ſeconde vertebre, & s'inſerent à la partie ſupérieure de l'apophyſe épineuſe de la ſixieme.

Les *inter-épineux* du dos ſont des muſcles ſitués entre les apophyſes épineuſes de chaque vertebre, & qui s'attachent de même que ceux du col.

INTÉRESSANT, adj. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes; au ſimple & au figuré. C'eſt un objet *intéreſſant*. Il a une phyſionomie *intéreſſante*. Il y a des ſituations qui rendent l'homme *intéreſſant*. Ce poëme eſt *intéreſſant*. D'où l'on voit que l'acception de ce terme varie beaucoup; qu'elle eſt tantôt relative à la valeur, tantôt aux idées de bienfaiſance; à l'ordre, aux événemens, aux ſentimens réveillés, aux paſſions excitées. *Voyez* INTÉRÊT.

INTÉRESSANT, (*Beaux-Arts.*) Dans un ſens général l'*intéreſſant* eſt l'oppoſé de l'indifférent, & tout ce qui réveille notre attention, pique notre curioſité, peut être nommé *intéreſſant*. Mais ce nom convient principalement à ce qui nous affecte, non comme un objet de méditation, ou comme le ſouvenir d'une jouiſſance paſſée, mais comme nous fourniſſant une occaſion actuelle de jouir, & excitant en nous un deſir qui dure autant que l'intérêt. C'eſt ainſi que dans un poëme épique ou dramatique, nous appellons *intéreſſante* une ſituation, non-ſeulement parce qu'elle nous plaît ou même parce qu'elle nous cauſe quelque ſentiment agréable ou déſagréable, mais entant qu'elle tient notre eſprit dans un état de ſuſpens & d'attente qui nous fait ſouhaiter d'arriver à une iſſue, à un dénouement.

Il y a des objets que nous conſidérons avec quelque plaiſir, ſans y prendre un véritable intérêt. Nous les voyons comme des tableaux agréables; nous n'obſervons ce qu'ils nous offrent qu'en ſimples ſpectateurs, pour leſquels il eſt égal qu'il arrive ceci ou cela, pourvu qu'il ne réſulte aucun inconvénient à leur égard. C'eſt ainſi qu'un homme oiſif, appuyé ſur ſa fenêtre, voit les paſſans qui vont & viennent, & n'a d'autre envie que de s'amuſer en les regardant. Nous ſommes auſſi quelquefois dans cette diſpoſition d'eſprit, en liſant des deſcriptions de pays, des relations de voyages, des récits hiſtoriques, dans la lecture deſquels nous ne cherchons que de paſſer notre temps. On ne dit jamais de pareilles choſes qu'elles ſoient *intéreſſantes*, puiſqu'on les enviſage comme des choſes qui n'ont aucun rapport à notre perſonne, ni à notre état.

Il peut même arriver que de ſemblables objets faſſent des impreſſions aſſez fortes ſur nous, ſans devenir pour cela *intéreſſans* dans le ſens rigoureux. La plûpart des choſes qui nous font éprouver quelque paſſion, entant qu'elles nous paroiſſent bonnes ou mauvaiſes, ne deviennent pas *intéreſſantes* pour cela. On peut nous rendre triſtes, gais, tendres, voluptueux, & nous entretenir un certain temps dans ces ſituations, ſans nous intéreſſer vivement. Nous nous prêtons en quelque ſorte à ces différentes modifications, parce qu'elles nous occupent & nous tirent de l'ennui ou de l'indolence; mais elles ne nous mettent pourtant pas dans une véritable activité; ce ſeroit la même choſe pour nous que d'autres modifications tinſſent la place de celles qui exiſtent, ou qu'elles ſe ſuccédaſſent d'une maniere différente.

Mais dès qu'il ſe préſente des objets qui excitent notre activité, qui nous font appercevoir qu'il nous manque quelque choſe; enſorte que nous ſentons des deſirs, nous formons des projets, nous avons des craintes & des eſpérances; il ne nous eſt plus égal alors que les choſes tournent d'une maniere ou d'une autre, nous nous occupons des moyens d'arriver à une telle iſſue, de détourner telle autre, & tant que cela nous tient à cœur, l'objet eſt dit *intéreſſant*.

L'*intéreſſant* eſt la propriété eſſentielle de tous les objets eſthétiques; parce que l'artiſte, en le produiſant, remplit d'un ſeul coup toutes les vues de ſon art. D'abord, il eſt aſſuré par-là de plaire. Car bien qu'il ſemble d'abord que la ſituation la plus déſirable ſoit de jouir de ſenſations agréables dans le ſein d'une parfaite tranquillité, on découvre, en y regardant de plus près, que le développement de cette activité intérieure, par lequel nous exerçons librement nos propres forces, eſt ce qui convient le mieux à notre nature, & que nous préférons par conſéquent cette ſituation à toute autre. Cette activité veut toujours être miſe en jeu; c'eſt le premier & le vrai reſſort de toutes nos actions; & elle ne differe point de ce que les philoſophes ont nommé *amour-propre* ou *intérêt*, & dont ils ont fait le grand mobile de notre conduite. Ainſi l'artiſte n'a point de

moyen plus efficace de nous flatter, de s'inſinuer & de nous devenir agréable, qu'en excitant notre activité par la repréſentation d'objets *intéreſſans*. Tout homme eſt obligé d'avouer que les jours les plus heureux de ſa vie, ont été ceux où ſon ame a été miſe en état de déployer le plus grand degré d'activité.

Les objets *intéreſſans* deviennent d'autant plus importans qu'ils ſont plus propres, non-ſeulement à exciter, mais ſur-tout à augmenter cette activité intérieure de l'ame, qui fait le véritable prix de l'homme. Ce ne ſont pas ces ames douces, paiſibles, occupées de jouiſſances calmes, de voluptés où l'enthouſiaſme domine, fût-il pouſſé juſqu'à l'extaſe; ce ne ſont pas, dis-je, ces ames qui répondent au but de la nature & à leur véritable deſtination: ce ſont celles qu'un feu ſecret dévore, qui ſont ardentes, brûlantes, & dont rien ne peut étancher la ſoif de connoître & de jouir. L'excellence de l'homme conſiſte à poſſéder une ſemblable ame, dont les facultés ſoient comme un arc toujours bandé. Or, comme les forces du corps le plus robuſte s'engourdiſſent dans le repos & dans l'oiſiveté, au lieu qu'un homme médiocrement vigoureux ſe fortifie par le travail; les nerfs de l'ame, ſi je peux m'exprimer ainſi, ſe relâchent dans l'inaction & même dans l'état de ſimple jouiſſance. Mais les beaux-arts pourroient prévenir ce relâchement s'ils ſavoient nous préſenter toujours des objets *intéreſſans*. Et par ce ſeul endroit ils ſont déja propres à nous rendre un ſervice très-important.

L'artiſte cependant n'accomplit, de la maniere la plus parfaite, les devoirs de ſa vocation que lorſqu'après avoir excité les forces de l'ame, il leur donne une direction avantageuſe, c'eſt-à-dire, lorſqu'il la porte conſtamment à la juſtice & à la vertu. Au contraire, il agit en traître à l'égard des hommes, quand, ſoit par caprice, ou par mauvaiſe volonté, ou même par une ſimple ignorance, il fait prendre aux forces de l'ame des déterminations nuiſibles. On eſt fondé à faire ce reproche à Moliere & à d'autres poëtes comiques, qui n'intéreſſent que trop ſouvent le ſpectateur en faveur de la fraude & du vice.

Quiconque veut toucher les autres doit être touché lui-même, d'où s'enſuit qu'on peut avec le même fondement exiger de ceux qui aſpirent à faire un ouvrage *intéreſſant*, que leur propre ame ſoit active & capable de s'intéreſſer. En vain prétendroit-on d'un homme froid, ou livré uniquement à la méditation, ou qui ne penſe qu'à ſavourer des objets de jouiſſance, qu'il produiſît quelque choſe d'*intéreſſant*: étant lui-même ſans chaleur, comment parviendroit-il à échauffer notre cœur? Des artiſtes qui ne connoiſſent point d'objets plus *intéreſſans* qu'un beau payſage ou un doux zéphir, & qui les préferent aux grandes entrepriſes où toutes les forces de l'ame entrent en jeu, ne feront jamais naître un grand intérêt. Il faut pour cet effet une ame qui aime à agir elle-même, ou à prendre part aux actions des autres; qui s'occupe ſérieuſement du deſſein de faire régner l'ordre & de bannir le déſordre; qui, dès que la moindre occaſion s'en préſente, prenne aiſément feu en faveur du bien, ou contre le mal; une ame en un mot, pour qui rien de ce qui touche l'humanité, ne ſoit étranger, & ſuivant la belle expreſſion de M. Haller, *qui ſe retrouve en tout autre*. En un mot, l'artiſte qui veut être *intéreſſant*, doit s'intéreſſer à toutes les affaires tant générales que particulieres dont il fait ſon objet, & ſe mettre à la place des perſonnes qu'il fait parler & agir. Alors tout s'anime & ſe vivifie à ſes propres regards; & il entre dans une ſituation qu'il peut communiquer à d'autres. Cela prouve encore que tout grand artiſte doit être philoſophe & honnête homme. (*Cet article eſt tiré de la Théorie des Beaux-Arts, par M.* DE SULZER.)

INTÉRESSÉ, pris ſubſtantivement, eſt celui qui a intérêt dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une ſociété. *Voyez* ASSOCIÉ.

L'un des *intéreſſés* ne ſauroit ſtipuler ni tranſiger ſans le conſentement de tous les autres *intéreſſés*.

On appelle *intéreſſés* dans les fermes du roi ceux qui n'ont intérêt que dans les ſous-fermes, ce qui les diſtingue des *inté-*

reſſés aux fermes générales qu'on appelle *fermiers généraux*.

Un *intéreſſé* dans une compagnie de commerce eſt celui qui en fait ces fonds avec d'autres aſſociés, lorſque les fonds ne ſe font pas par actions: autrement on le nomme *actionnaire*. *Voyez* ACTION & ACTIONNAIRE.

Intéreſſé, pris adjectivement, ſignifie un homme avare qui ne relâche rien de ſes intérêts. *Dictionnaire de commerce.*

INTÉRET, (*Morale.*) ce mot a bien des acceptions dans notre langue: pris dans un ſens abſolu, ſans lui donner aucun rapport immédiat avec un *individu*, un *corps*, un *peuple*, il ſignifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la juſtice & de la vertu, & c'eſt une vile ambition; c'eſt l'avarice, la paſſion de l'argent, comme dans ces vers de la Pucelle:

En l'intérêt, ce vil roi de la terre,
Triſte & penſif auprès d'un coffre fort,
Vend le plus foible au crime d'un plus fort.

Quand on dit l'*intérêt* d'un individu, d'un corps, d'une nation: mon *intérêt*, l'*intérêt* de l'état, ſon *intérêt*, leur *intérêt*; alors ce mot ſignifie ce qui importe ou ce qui convient à l'état, à la perſonne, à moi, *&c.* En faiſant abſtraction de ce qui convient aux autres, ſur-tout quand on y ajoute l'adjectif *perſonnel*.

Dans ce ſens le mot d'*intérêt* eſt ſouvent employé, quoiqu'improprement, pour celui d'*amour-propre*; de grands moraliſtes ſont tombés dans ce défaut, ce qui n'eſt pas une petite ſource d'erreur, de diſputes & d'injures.

L'amour-propre ou le deſir continu du bien-être, l'attachement à notre être, eſt un effet néceſſaire de notre conſtitution, de notre inſtinct, de nos ſenſations, de nos réflexions, un principe qui tendant à notre conſervation, & répondant aux vues de la nature, ſeroit plutôt vertueux que vicieux dans l'état de nature.

Mais l'homme né en ſociété tire de cette ſociété des avantages qu'il doit payer par des ſervices: l'homme a des devoirs à remplir, des loix à ſuivre, l'amour-propre des autres à ménager.

Son amour-propre eſt alors juſte ou injuſte, vertueux ou vicieux; & ſelon les différentes qualités il prend différentes dénominations: on a vu celle d'*intérêt*, d'*intérêt perſonnel*, & dans quel ſens.

Lorſque l'amour-propre eſt trop l'eſtime de nous-mêmes & le mépris des autres, il s'appelle *orgueil*: lorſqu'il veut ſe répandre au-dehors, & ſans mérite occuper les autres de lui, on l'appelle *vanité*.

Dans ces differens cas l'amour-propre eſt deſordonné, c'eſt-à-dire, hors de l'ordre.

Mais cet amour-propre peut inſpirer des paſſions, chercher des plaiſirs utiles à l'ordre, à la ſociété; alors il eſt bien éloigné d'être un principe vicieux.

L'amour d'un pere pour ſes enfans eſt une vertu, quoiqu'il s'aime en eux, quoique le ſouvenir de ce qu'il a été, & la prévoyance de ce qu'il ſera, ſoient les principaux motifs des ſecours qu'il leur donne.

Les ſervices rendus à la patrie, ſeront toujours des actions vertueuſes, quoiqu'elles ſoient inſpirées par le deſir de conſerver notre bien-être, ou par l'amour de la gloire.

L'amitié ſera toujours une vertu, quoiqu'elle ne ſoit fondée que ſur le beſoin qu'une ame a d'une autre ame.

La paſſion de l'ordre, de la juſtice, ſera la premiere vertu, le véritable héroïſme, quoiqu'elle ait ſa ſource dans l'amour de nous-mêmes.

Voilà les vérités qui ne devroient être que triviales & jamais conteſtées; mais une claſſe d'hommes du dernier ſiecle a voulu faire de l'amour-propre un principe toujours vicieux; c'eſt en partant d'après cette idée que *Nicole* a fait vingt volumes de morale, qui ne ſont qu'un aſſemblage de ſophiſmes méthodiquement arrangés & lourdement écrits.

Paſcal même, le grand Paſcal, a voulu regarder en nous comme une imperfection ce ſentiment de l'amour de nous-mêmes que Dieu nous a donné, & qui eſt le mobile éternel de notre être. M. de la Rochefoucault qui s'exprimoit avec préciſion & avec grace, a écrit preſque dans le même eſprit que Paſcal & Nicole; il ne reconnoît plus de vertus en nous, parce que l'amour-propre eſt le principe de nos

actions. Quand on n'a aucun *intérêt* de faire les hommes vicieux ; quand on n'aime que les ouvrages qui renferment des idées préciſes, on ne peut lire ſon livre ſans être bleſſé de l'abus preſque continuel qu'il fait des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, &c. Ce livre a eu beaucoup de ſuccès malgré ce défaut & ſes contradictions ; parce que ſes maximes ſont ſouvent vraies dans un ſens ; parce que l'abus des mots n'a été apperçu que par fort peu de gens ; parce qu'enfin le livre étoit en maximes : c'eſt la folie des moraliſtes de généraliſer leurs idées, de faire des maximes. Le public aime les maximes, parce qu'elles ſatisfont la pareſſe & la préſomption ; elles ſont ſouvent le langage des charlatans répété par les dupes. Ce livre de M. de la Rochefoucault, celui de Paſcal, qui étoient entre les mains de tout le monde, ont inſenſiblement accoutumé le public françois à prendre toujours le mot d'*amour-propre* en mauvaiſe part ; & il n'y a pas long-temps qu'un petit nombre d'hommes commence à n'y plus attacher néceſſairement les idées de vice, d'orgueil, *&c.*

Milord Shafsburi a été accuſé de ne compter dans l'homme l'amour-propre pour rien, parce qu'il donne continuellement l'amour de l'ordre, l'amour du beau moral, la bienveillance pour nos principaux mobiles ; mais on oublie qu'il regarde cette bienveillance, cet amour de l'ordre, & même le ſacrifice le plus entier de ſoi-même, comme des effets de notre amour-propre. *Voyez* ORDRE. Cependant il eſt certain que milord Shafsburi exige un déſintéreſſement qui ne peut être ; & il ne voit pas aſſez que ces nobles effets de l'amour-propre, l'amour de l'ordre, du beau moral, la bienveillance, ne peuvent qu'influer bien peu ſur les actions des hommes vivans dans les ſociétés corrompues. *Voy.* ORDRE.

L'auteur du livre de l'*Eſprit* a été fort accuſé en dernier lieu, d'établir qu'il n'y a aucune vertu ; & on ne lui a pas fait ce reproche pour avoir dit que la vertu eſt purement l'effet des conventions humaines, mais pour s'être preſque toujours ſervi du mot d'*intérêt* à la place de celui d'*amour-propre* : on ne connoît pas aſſez la force de la liaiſon des idées, & combien un certain ſon rappelle néceſſairement certaines idées ; on eſt accoutumé à joindre au mot d'*intérêt*, des idées d'avarice & de baſſeſſe ; il les rappelle encore quelquefois quand on voit qu'il ſignifie *ce qui nous importe*, *ce qui nous convient* : mais quand même il ne rappelleroit pas ces idées, il ne ſignifie pas la même choſe que le mot *amour-propre*.

Dans la ſociété, dans la converſation, l'abus des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, *vanité*, eſt encore bien plus fréquent ; il faut un prodigieux fonds de juſtice, pour ne pas donner à l'amour-propre de nos ſemblables, qui ne s'abaiſſent pas devant nous, & qui nous diſputent quelque choſe, ces noms de *vanité*, *d'intérêt*, *d'orgueil*.

* INTÉRÊT, ſ. m. (*Littérat.*) l'*intérêt* dans un ouvrage de littérature, naît du ſtyle, des incidens, des caracteres, de la vraiſemblance, & de l'enchaînement.

Imaginez les ſituations les plus pathétiques ; ſi elles ſont mal amenées, vous n'*intéreſſerez* pas.

Conduiſez votre poëme avec tout l'art imaginable ; ſi les ſituations en ſont froides, vous n'*intéreſſerez* pas.

Sachez trouver des ſituations & les enchaîner ; ſi vous manquez du ſtyle qui convient à chaque choſe, vous n'*intéreſſerez* pas.

Sachez trouver des ſituations, les lier, les colorier ; ſi la vraiſemblance n'eſt pas dans le tout, vous n'*intéreſſerez* pas.

Or vous ne ſerez vraiſemblant qu'en vous conformant à l'ordre général des choſes, lorſqu'il ſe plaît à combiner des incidens extraordinaires.

Si vous vous en tenez à la peinture de la nature commune, gardez par-tout la même proportion qui y regne.

Si vous vous élevez au deſſus de cette nature, & que vos êtres ſoient poétiques, agrandis ; que tout ſoit réduit au module que vous aurez choiſi, & que tout ſoit agrandi en même proportion : il ſeroit ridicule de mettre une gerbe de petits épis, tels qu'ils croiſſent dans nos champs, ſous le bras d'une Cerès à qui l'on auroit donné ſept à huit piés de haut.

J'ai entendu dire à des gens d'un goût

ſoible & meſquin, & qui ramenant tout à l'imitation rigoureuſe de la nature, regardoient d'un œil de mépris les miracles de la fiction ; jamais femme s'eſt-elle écriée comme Didon ?

At pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi noctemque profondam,
Ante pudor quam te violo aut tua jura reſolvo ;

« Que le pere des dieux me frappe de ſa » foudre ; qu'il me précipite chez les om- » bres, chez les pâles ombres de l'érebe & » dans la nuit profonde, avant, ô pudeur ! » que je renonce à toi, & que je viole tes » loix ſacrées ».

Ils n'entendoient rien à ce ton emphatique, faute de connoître la vraie proportion des figures de l'Enéide ; ils rejetoient de ce morceau tout ce qui caractériſe le génie, le premier & le ſecond vers, & ils ne s'accommodoient que de la ſimplicité du dernier. Ce poëme étoit ſans *intérêt* pour eux.

Article ſur le même ſujet, par M. de MARMONTEL.

INTÉRÊT, ſ. m. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) affection de l'ame qui lui eſt chere, & qui l'attache à ſon objet. Dans un récit, dans une peinture, dans une ſcene, dans un ouvrage d'eſprit en général, c'eſt l'attrait de l'émotion qu'il nous cauſe, ou le plaiſir que nous éprouvons à en être émus de curioſité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, *&c.*

J'ai déja diſtingué ailleurs l'*intérêt* de l'art & celui de la choſe.

L'art nous attache, ou par le plaiſir de nous trouver nous-mêmes aſſez éclairés, aſſez ſenſibles pour en ſaiſir les fineſſes, pour en admirer les beautés ; ou par le plaiſir de voir dans nos ſemblables ces talens, cette ame, ce génie, ce don de plaire, d'émouvoir, d'inſtruire, de perſuader, *&c.* Ce plaiſir augmente à meſure que l'art préſente plus de difficultés & ſuppoſe plus de talens. Mais il s'affoibliroit bientôt s'il n'étoit pas ſoutenu par l'*intérêt* de la choſe ; & tout ſeul, il eſt trop léger pour valoir la peine qu'il donne. Le poëte aura donc ſoin de choiſir des ſujets qui, par leur agrément ou leur utilité, ſoient dignes d'exercer ſon génie ; ſans quoi l'abus du talent changeroit en un froid dédain ce premier mouvement de ſurpriſe & d'admiration que la difficulté vaincue auroit cauſé.

L'*intérêt* de la choſe n'eſt pas moins relatif à l'amour de nous-mêmes, que l'*intérêt* de l'art, ſoit que la poéſie, par exemple, prenne pour objets des êtres comme nous, doués d'intelligence & de ſentiment, ou des êtres ſans vie & ſans ame, c'eſt toujours par une relation qui nous eſt perſonnelle que ce ſentiment nous ſaiſit. Il eſt ſeulement plus ou moins vif, ſelon que le rapport qu'il ſuppoſe de l'objet à nous, eſt plus ou moins direct & ſenſible.

Le rapport des objets avec nous-mêmes eſt de reſſemblance ou d'influence : de reſſemblance, par les qualités qui les rapprochent de notre condition ; d'influence, par l'idée du bien ou du mal qui peut nous en arriver, & d'où naît le deſir ou la crainte.

J'ai fait voir, en parlant des *mouvemens du ſtyle* & des moyens de l'animer, comme la poéſie nous met par-tout en ſociété avec nos ſemblables, en attribuant à tout ce qui peut avoir quelqu'apparence de ſenſibilité, une ame pareille à la nôtre. Il n'eſt donc pas difficile de concevoir par quelle reſſemblance deux jeunes arbriſſeaux qui étendent leurs branches pour les entrelacer, deux ruiſſeaux, qui par mille détours cherchent la pente qui les rapproche, participent à l'*intérêt* que nous inſpirent deux amans. Qu'on ſe demande à ſoi-même d'où naît le plaiſir délicat & vif que nous fait le tableau de la belle ſaiſon, lorſque la terre eſt *en amour*, comme diſent ſi bien les laboureurs ; que l'on ſe demande d'où naît l'impreſſion de mélancolie que fait ſur nous l'image de l'automne, lorſque les forêts & les champs ſe dépouillent, & que la nature ſemble dépérir de vieilleſſe ; on trouvera que le printemps nous invite à des noces univerſelles, & l'automne à des funérailles, & que nous y aſſiſtons à peu près comme à celles de nos pareils.

Lorſque la peinture d'un payſage riant

& paiſible vous cauſe une douce émotion, une revêrie agréable, conſultez-vous, & vous trouverez que dans ce moment vous vous ſuppoſez aſſis au pié de ce hêtre, au bord de ce ruiſſeau, ſur cette herbe tendre & fleurie, au milieu de ces troupeaux, qui de retour le ſoir au village, vous donneront un lait délicieux. Si ce n'eſt pas vous, c'eſt un de vos ſemblables que vous croyez voir dans cet état fortuné; mais ſon bonheur eſt ſi près de vous, qu'il dépend de vous d'en jouir, & cette penſée eſt pour vous ce qu'eſt pour l'avare la vue de ſon or, l'équivalent de la jouiſſance. Mais à ce tableau que vous préſente la nature, le poëte ſait qu'il manque quelque choſe. Il place une bergere au bord du ruiſſeau; il la fait jeune & jolie, ni trop négligée, de peur de bleſſer votre délicateſſe, ni trop parée, de peur de détruire votre illuſion. Il lui donne un air ſimple & naïf, car il ſait que vous aimez un cœur facile à ſéduire. Il lui donne une voix touchante, organe d'une ame ſenſible; & il la peint ſe mirant dans l'eau & mêlant des fleurs à ſes cheveux, comme pour vous annoncer qu'elle a ce deſir de plaire qui ſuppoſe le beſoin d'aimer. S'il veut rendre le tableau plus piquant, il placera non loin d'elle un bocage ſombre, où vous croirez qu'il eſt facile de l'attirer. Il feindra même qu'un berger l'y appelle: vous le verrez entre les arbres, le feu du deſir dans les yeux; & un mouvement confus de jalouſie ſe mêlera, ſi elle ſourit, au ſentiment qu'elle vous inſpire.

Je ſuppoſe au contraire que le poëte veuille vous cauſer une ſombre mélancolie; c'eſt un déſert qu'il vous peindra. Le bruit d'un torrent qui ſe précipite ſur des rochers, qui va dormir dans des gouffres, trouble ſeul dans ce lieu ſauvage le ſilence de la nature. Vous y voyez des chênes briſés par la foudre, mais que la hache a reſpectés; des montagnes couronnées de frimats terminent l'horiſon; de tous les oiſeaux, l'aigle ſeul oſe y dépoſer les fruits de ſes amours. Il vole tenant dans ſes griffes un tendre agneau enlevé à ſa mere, & dont le bêlement timide ſe fait entendre dans les airs; cependant l'aigle aux ailes étendues arrive joyeux de ſa proie; il la dépouille, la déchire & la partage à ſes petits. Plus bas la louve alaite les ſiens, & dans les yeux de cette bête féroce l'amour maternel ſe peint avec douceur. Ces deux actions toutes ſimples, concourent avec l'image du lieu à exciter dans l'ame cette crainte que les enfans aiment ſi fort à éprouver, & dont l'homme, qui eſt toujours enfant par le cœur, ne dédaigne pas de jouir encore.

Le deſir d'être auprès de la bergere vous attachoit au premier tableau; le plaiſir ſecret de n'être pas au bord de ce torrent, au pié de ces rochers, parmi ces animaux terribles, vous attache au ſecond: car il n'eſt pas moins doux de contempler les maux dont on eſt exempt, que de voir les biens dont on peut jouir. Dans l'un & l'autre de ces tableaux on voit la nature intéreſſante; mais lequel des deux eſt celui de la belle nature? C'eſt ce qui n'importe guere au poëte, car la beauté poétique n'eſt autre choſe que l'*intérêt*, & pour lui la belle nature eſt celle dont l'imitation nous émeut comme nous voulons être émus. Et dans quel autre ſens diroit-on que ce déſert eſt un beau déſert, ce payſage eſt un beau payſage? Lorſqu'on lit dans Homere que le prêtre d'Apollon, à qui les Grecs avoient refuſé de rendre ſa fille, *s'en alloit, en ſilence, le long du rivage de la mer, dont les flots faiſoient un grand bruit*; à la ſenſation que fait le vague de cette peinture, chacun s'écrie, cela eſt beau! Et certainement on ne veut pas dire que ce rivage eſt un beau rivage, que cette mer eſt une belle mer; car ſi l'on écarte l'image de ce pere affligé qui *s'en alloit en ſilence*, le reſte du tableau n'eſt plus rien. Il eſt donc vrai qu'en poéſie rien n'eſt plus beau que par les rapports des détails avec l'enſemble, & de l'enſemble avec nous-mêmes.

D'où vient que la nature embellie dans la réalité, devient ſi ſouvent inſipide à l'imitation? D'où vient que la nature inculte & brute nous enchante dans l'imitation, & nous déplaît dans la réalité? Que l'on repréſente ſoit en peinture, ſoit en poéſie, ce palais dont vous admirez la ſymmétrie & la magnificence, il ne vous cauſe aucune émotion: qu'on vous retrace les

ruines

ruines d'un vieil édifice, vous êtes ſaiſis d'un ſentiment confus que vous chériſſez, ſans même en démêler la cauſe. Pourquoi cela? Pourquoi? c'eſt que l'un de ces tableaux eſt pathétique, & que l'autre ne l'eſt pas; que celui-ci ne réveille en nous aucune idée qui vous émeuve, & que celui-là tient à des choſes qui vous donnent à réfléchir. Des générations qui ont diſparu de la terre, les ravages du temps auquel rien n'échappe, les monumens de l'orgueil qu'il a ruinés, la vieilleſſe, la deſtruction, tout cela vous ramene à vous-même. On ne lit pas ſans émotion la réponſe de Marius à l'envoyé du gouverneur de Lybie: " Tu diras à » Sextilius que tu as vu Marius aſſis au » milieu des ruines de Carthage ». Je demandois à un voyageur qui avoit parcouru cette Grece, encore célebre par les débris de ſes monumens; je lui demandois, dis-je, ſi ces lieux étoient fréquentés. " Nous n'y » avons trouvé, me dit-il, que le temps, » qui démoliſſoit en ſilence ». Cette réponſe me ſaiſit.

Examinez tout ce qu'on appelle tableaux pathétiques dans la natnre, il ſemble qu'on y liſe la même inſcription qui fut gravée ſur une pyramide, élevée en mémoire d'une éruption du Véſuve. *Poſteri, poſteri veſtra res agitur.* C'eſt à ce grand caractere qu'on diſtingue ce qui porte avec ſoi un *intérêt* univerſel & durable.

Quæque olim jubeant natos meminiſſe parentes.

En général la nature qui ne dit rien à l'ame, qui n'y excite aucun ſentiment, ou qui la rebute & la révolte par des impreſſions qu'elle fuit, va contre l'intention du poëte, & doit être bannie de la poéſie. Celle au contraire dont nous ſommes émus, comme il veut que nous le ſoyons & comme nous aimons à l'être, eſt celle qu'il doit imiter. Si donc il veut inſpirer la crainte ou le deſir, l'envie ou la pitié, la joie ou la mélancolie, qu'il interroge ſon ame: il eſt certain que pour ſe bien conduire, il n'a qu'à ſe bien conſulter.

Cette regle eſt encore plus ſûre dans le moral que dans le phyſique: car celui-ci ne peut agir ſur l'ame que par des raports éloignés, & qui ne ſont pas également ſenſibles pour tous les eſprits; au lieu que dans le moral l'ame agit immédiatement ſur l'ame: rien n'eſt ſi près de l'homme que l'homme même.

Qu'un poëte décrive un incendie, l'image des flammes & des débris nous affectera plus ou moins, ſelon que nous avons l'imagination plus ou moins vive, & le plus grand nombre même en ſera foiblement ému. Mais qu'il nous préſente ſimplement ſur un balcon de la maiſon qui brûle, une mere tenant ſon enfant dans ſes bras, & luttant contre la nature, pour ſe réſoudre à le jeter, plutôt que de le voir conſumé avec elle par les flammes qui l'environnent; qu'il la préſente meſurant tour-à-tour avec des yeux égarés, l'effrayante hauteur de la chûte, & le peu d'eſpace, plus effrayant encore, qui la ſépare des feux dévorans; tantôt élevant ſon enfant vers le ciel avec les regards de l'ardente priere, tantôt prenant avec violence la réſolution de le laiſſer tomber, & le retenant tout-à-coup avec le cri du déſeſpoir & des entrailles maternelles, alors le preſſant dans ſon ſein & le baignant de ſes larmes, & dans l'inſtant même ſe refuſant à ſes innocentes careſſes qui lui déchirent le cœur; ah! qui ne ſent l'effet que ce tableau doit faire, s'il eſt peint avec vérité.

Combien de peintures phyſiques dans l'Iliade! en eſt-il une ſeule dont l'impreſſion ſoit auſſi générale que celle des adieux d'Hector & d'Andromaque, & de la ſcene de Priam aux piés d'Achille, demandant le corps de ſon fils?

Il arrive quelquefois au théatre qu'un bon mot détruit l'effet d'un tableau pathétique; & le penchant de certains eſprits, de la plus vile eſpece, à tourner tout en ridicule, eſt ce qui éloigne le plus nos poëtes de cette ſimplicité ſublime, ſi difficile à ſaiſir, & ſi facile à parodier. Mais il faut avoir le courage d'écrire pour les ames ſenſibles, ſans nul égard pour cette malignité froide & baſſe, qui cherche à rire où la nature invite à pleurer.

Lorſque pour la premiere fois on expoſa ſur la ſcene le tableau des enfans d'Inès aux genoux d'Alphonſe, deux mauvais plaiſans auroient ſuffi pour en détruire l'illuſion. Un prince qui connoiſſoit la légéreté de

l'eſprit françois, avoit même conſeillé à Lamotte de retrancher cette belle ſcene; Lamotte oſa ne pas l'en croire. Il avoit peint ce que la nature a de plus tendre & de plus touchant; &, toutes les fois qu'on n'aura que les parodiſtes à craindre, il faut avoir comme lui le courage de les braver.

Il en eſt des objets qui élevent l'ame comme de ceux qui l'attendriſſent: la généroſité, la conſtance, le mépris de l'infortune, de la douleur & de la mort, le dévouement de ſoi-même au bien de la patrie, à l'amour ou à l'amitié, tous les ſentimens courageux, toutes les vertus héroïques produiſent ſur nous des effets infaillibles; mais vouloir que la poéſie n'imite que de ces beautés, c'eſt vouloir que la peinture n'emploie que les couleurs de l'arc-en-ciel. Que les partiſans de la belle nature nous diſent donc ſi Racine & Corneille ont mal fait de peindre Narciſſe & Félix, Mathan & Cléopatre dans Rodogune. Il peut y avoir quelques beautés naturelles dans Cléopatre, dont le caractere a de la force & de la hauteur; mais dans l'indigne politique & la dureté de Félix, dans la perfidie & la ſcélérateſſe de Mathan, dans la fourberie, la noirceur & la baſſeſſe de Narciſſe, où trouver la belle nature? Il faut renoncer à cette idée, & nous réduire à l'intention du poëte, regle unique, regle univerſelle & qui ramene tout au but de l'*intérêt*.

Mais l'*intérêt* le plus vif, le plus attachant, le plus fort eſt celui de l'action dramatique. *Voy.* ACTION, INTRIGUE, PATHÉTIQUE, UNITÉ, TRAGÉDIE.

INTÉRÊT, ſ. m. (*Arith. & Algéb.*) 1. L'*intérêt* eſt le profit que tire le créancier du prêt de ſon argent, (ou de tel autre meuble). Il varie ſuivant les conventions faites avec l'emprunteur.

2. Il y a deux manieres d'énoncer l'*intérêt*, ſur leſquelles il eſt important de ſe faire des idées nettes.

tantôt que l'*intérêt* eſt à tant pour $\frac{0}{0}$ On dit par an (ou tel autre terme).

tantôt que l'*intérêt* eſt à tel denier.

Suivant la premiere maniere, on entend aſſez qu'autant de fois que 100 eſt contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'*intérêt* le nombre déſigné pour *tant*.

Suivant la ſeconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier eſt contenu dans le capital, autant de fois on tire *un* l'*intérêt*. Ainſi le denier étant 18, l'*intérêt* eſt 1 pour 18.

3. Il eſt toujours facile de réduire l'une de ces expreſſions à l'autre. Pour cela, prenant 100 pour dividende conſtant des deux autres nombres (ſavoir celui qui exprime à *combien* pour $\frac{0}{0}$ eſt l'*intérêt* & celui qui exprime le denier) l'un étant le diviſeur, l'autre eſt le quotient, par exemple,

Si l'*intérêt* eſt à 4 pour $\frac{0}{0}$, le denier ſera $\frac{100}{4} = 25$.

Le denier étant 20, l'*intérêt* ſera à $\frac{100}{20} = 5$ pour $\frac{0}{0}$.

Si le diviſeur n'eſt pas ſouſmultiple de 100, il eſt clair que le quotient ſera une fraction. Ainſi,

L'*intérêt* étant à 3 pour $\frac{0}{0}$, le denier ſera $\frac{100}{3} = 33\frac{1}{3}$.

Le denier étant 18, l'*intérêt* ſera à $\frac{100}{18} = \frac{5}{9}$ pour $\frac{0}{0}$.

4. On diſtingue deux ſortes d'*intérêts*; le *ſimple*, & celui que j'appelle *redoublé* ou *compoſé*.

Le premier eſt celui qui ſe tire uniformément ſur le premier capital, ſans pouvoir devenir capital lui-même, ni produire *intérêt*.

Le ſecond eſt quand l'*intérêt* échu paſſe en nature de capital, & produit lui-même *intérêt*.

5. Dans toutes les queſtions de l'un & de l'autre genre, il entre néceſſairement cinq élémens.

Le capital, que je nommerai. . . . . *a*.
Le nombre (arbitraire, mais communément 100) ſur lequel on ſuppoſe que ſe tire l'*intérêt* qui ſera déſigné par. . *d*
L'*intérêt* qui ſe tire ſur ce nombre . . . *i*
Le temps que le capital a été gardé . . . *t*
Ce qui revient, tant en capital qu'*intérêt* au bout du temps ſuppoſé. . . . . *f*

6. *De l'intérêt ſimple.* Pour avoir *r*.

1°. Faites . . . $d, i :: a, \frac{a\,i}{d}$, c'eſt l'*intérêt* d'un terme.

2°. Multipliez par t, vient $\frac{ait}{d}$...c'eſt l'*intérêt* total.

3°. Ajoutez a ou $\frac{ad}{d}$, vous aurez $\frac{ad+ait}{d} = a \times \frac{d+it}{d}$.

Ainſi..... $r = a \times \frac{d+it}{d}$.

D'où l'on tire... $\begin{cases} a = r \times \frac{d}{d+it.} \\ i = d \times \frac{r-a}{at} \\ t = d \times \frac{r-a}{ai} \end{cases}$

7. *Exemple I.* Un homme a prêté 1200 liv. à 3 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* : à combien montent *intérêts* & principal au bout de 4 ans ?

$a = 1200$ liv.

Faiſant $d = 100$, & ſubſtituant... $r = 1200$

$i = 3. \times \frac{112}{100} = \frac{134400}{100} = 1344$ liv.

$t = 4.$

Exemple II. Un homme ayant gardé 1200 livres pendant un certain temps, rend 1344 liv. pour principal, & *intérêt* à raiſon de 3 pour $\frac{0}{0}$ combien l'argent a-t-il été gardé ?

Subſtituant dans la quatrieme formule, on trouvera, $t = 100 \times \frac{1344 - 1200}{3600} = \frac{14400}{3600} = 4.$

Quand t eſt une fraction, cette circonſtance n'ajoute (en cette eſpece d'*intérêt*) aucune difficulté réelle : le calcul en devient ſeulement un peu plus compliqué.

8. *De l'intérêt redoublé ou compoſé.* Les appellations reſtant les mêmes que ci deſſus, pour avoir r, raiſonnez ainſi :

Le capital du premier terme étant a, l'*intérêt* ſera $\frac{ai}{d}$; à quoi ajoutant a ou $\frac{ad}{d}$, r pour ce premier terme ſera $\frac{ad+ai}{d}$ $= \ldots\ldots a \times \frac{d+i}{d}$.

Le capital du ſecond terme étant $\frac{ad+ai}{d}$, l'*intérêt* ſera $\frac{aid+ai^2}{d^2}$; à quoi ajoutant le capital (réduit au dénominateur d^2.) l'r du 2^d. terme ſera $\frac{ad^2+2aid+ai^2}{d^2} = a \times \overline{\frac{d+i}{d}}\Big|^2$.

En procédant de la même maniere, on trouvera pour l'r du troiſieme terme $\frac{ad^3+3aid^2+3ai^2d+ai^3}{d^3} = \ldots\ldots a \times \overline{\frac{d+i}{d}}\Big|^3$.

Sans aller plus loin, on voit que les divers réſultats trouvés & à trouver, forment une progreſſion géométrique, dont a eſt le premier terme, & $\frac{d+i}{d}$ (que pour plus de briéveté je nommerai p) l'expoſant. Le terme de la progreſſion où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 1, ſera l'r du temps i ; celui où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 2, ſera l'r du temps 2 ; & en général le terme de la progreſſion où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt t, ſera l'r de ce temps t. D'où naiſſent, pour toutes les manieres différentes dont une même queſtion peut être retournée, les formules ſuivantes.

9. $r = ap^t$... ou bien $\overline{\log.\ r} = \overline{\log.\ a} + \overline{\log.\ p} \times t.$

$a = \frac{r}{p^t}$..... $\overline{\log.\ a} = \overline{\log.\ r} - \overline{\log.\ p} \times t.$

$p = \sqrt[t]{\frac{r}{a}}$..... $\overline{\log.\ p} \frac{\overline{\log.\ r} - \overline{\log.\ a}}{t}$

$t =$ ..... $\frac{\overline{\log.\ r} - \overline{\log.\ a}}{\log.\ p}$

10. *Exemple I.* 1000 livres ont été prêtées à 6 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* redoublé (& c'eſt ainſi qu'il faudra l'entendre dans tout le reſte de cet article) : combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans, tant en capital qu'*intérêts* ?

$a = 1000$ livres.

Faiſant $d = 100$, $i = 6$ $\Big\}$ $\frac{d+i}{d} = p = \frac{106}{100} = \frac{53}{50}$; & ſubſtituant, on trouve

$t = 3.$

$r = 1000 \times \frac{148877}{125000} = \frac{148877}{125} =$ 1191 livres $\frac{2}{125}$.

Exemple II. On rend au bout de 3 ans 1191 livres $\frac{1}{125}$ pour 1000 livres prêtées à *intérêt* : quel étoit cet *intérêt* ?

C'eſt p qu'il faut trouver. Or la troiſieme formule donne . . . $\overline{\log.\ p} = \frac{\overline{\log.\ r} - \overline{\log.\ a}}{t}$.

Subſtituant.... $\overline{\log.p} = \frac{3.0759179 - 3.0000000}{3}$

$= \frac{0.0759179}{3} = 0.0253059$: puiſque 0.0253059 eſt le logarithme de p ou de $\frac{d+i}{d}$, ajoutant le logarithme de d ou de 100, la ſomme 2.0253059 eſt le logarithme de $d+1$. Mais à ce logarithme répond dans la table le nombre 106 : donc $d+i=106$; donc $i=106-d=106-100=6$; donc *l'intérêt* étoit à 6 pour $\frac{0}{0}$.

Comme on peut ſe trouver embarraſſé quand t eſt une fraction, j'ajoute un exemple pour ce cas-là.

Exemple III. 1000 livres ont été prêtées à $7\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* : combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans ſept mois 15 jours ?

$a = 1000$ livres.

$d = 100$, $i = 7\frac{1}{2}$; $\frac{d+i}{d} = p = \frac{107\frac{1}{2}}{100} = \frac{215}{200} = \frac{43}{40}$.

$t = \frac{1320}{365}$ années $= \frac{264}{63}$.

(t a été réduit en la plus petite eſpece, c'eſt-à-dire, en jours ou 365emes d'année, & i la fraction réſultante réduite elle-même à une plus ſimple par la diviſion du numérateur, & du dénominateur par 5).

Le calcul (effrayant & preſque impratiquable par la voie ordinaire) devient très-ſimple & très-facile par les logarithmes... $\overline{\log.\ r} = \overline{\log.\ a} + \overline{\log.\ p} \times t$. Subſtituant, on trouve .... $\overline{\log.\ r} = 3.0000000 + 0.0314085 \times \frac{264}{63} = 3.0000000 + 0.1135869 = 3.1135869$. Or à ce logarithme répond dans la table le nombre $1298\frac{29}{30}$ .... c'eſt en livres la valeur de r.

11. Les queſtions ordinaires qu'on peut faire ſur l'*intérêt*, ſe réſoudront toujours avec facilité par les regles qu'on vient de voir : mais on y pourroit mêler telles circonſtances qui rendroient ces regles inſuffiſantes. Par exemple,

12. Un homme doit une ſomme *actuellement exigible* ; ſon créancier conſent qu'il la lui rende en un certain nombre de paiemens égaux, qui ſe feront, le premier dans un an, le ſecond dans deux, & ainſi de ſuite, & dans leſquels entreront les *intérêts* (ſur le pié d'un denier convenu) à raiſon du retardement de chaque paiement : on demande quel ſera chaque paiement égal ?

(Cette queſtion au reſte n'eſt pas de pure curioſité ; cette maniere de faire le commerce d'argent eſt, dit-on, fort d'uſage en Angleterre).

13. C'eſt l'égalité des paiemens qui fait ici toute la difficulté. Pour la lever (conſervant d'ailleurs les appellations précédentes), à t qui déſignoit le temps, je ſubſtitue n qui exprimera le nombre des paiemens égaux.

Il eſt clair que le premier paiement trouvé, tout eſt trouvé. Or ce premier paiement eſt compoſé de deux parties ; l'une *connue*, c'eſt l'*intérêt* du capital entier ſur le pié du denier donné ; l'autre *inconnue*, c'eſt une certaine portion du capital qu'il faut prendre pour completter le paiement. Le capital étant écorné par le premier paiement, l'*intérêt* ſera moins fort la ſeconde année, & conſéquemment (vu l'égalité des paiemens) la portion qu'on prendra ſur le capital ſera plus grande, & ainſi de ſuite d'année en année. Ce qui donne deux ſuites, l'une décroiſſante pour les *intérêts*, l'autre croiſſante pour les diverſes portions du capital, je m'attache à celle-ci ; & pour découvrir la loi qui y regne, je nomme z, y, x, &c. *dans le même ordre*, les portions du capital compétentes aux premier, ſecond, troiſieme, &c. paiemens, de ſorte que $z + y + x + \&c. = a$.

Le premier paiement ſera .... $\frac{ai}{d} + z$.

Le ſecond ..... $\frac{ai - yi}{d} + y$.

Le troiſieme ..... $\frac{ai - zi - yi}{d} + x$.

14. Comme ces paiemens ſont ſuppoſés égaux, on en peut former diverſes équations, comparant le premier avec le ſecond, celui-ci avec le troiſieme &c.

La premiere équation fait trouver . . . . $y = z \times \frac{d+i}{d}$

La ſeconde . . . . $x = y \times \frac{d+i}{d}$, ou (ſubſtituant au lieu de y ſa valeur) . . $x = z \times \overline{\frac{d+i}{d}}^{2}$ Ce qui ſuffit pour donner à connoître que la ſuite en queſtion eſt une progreſſion géométrique, dont l'expoſant eſt $\frac{d+i}{d} = p$; & dès-là le problême eſt réſolu; car des cinq élémens qui entrent en toute progreſſion géométrique, (*Voyez* PROGRESSION) trois pris comme on voudra étant connus, donnent les deux autres. Or on connoît ici la ſomme a, le nombre des termes n, & l'expoſant p: on connoîtra donc les deux autres, nommément le premier terme dont il s'agit ici principalement . . . il ſera $a \times \frac{p-1}{p^n-1}$; à quoi ajoutant l'*intérêt* du capital entier qui eſt $a \times \overline{p-1}$, on aura $r = a \times \frac{p-1}{p^n-1} + p - 1$, ou (réduiſant tout au dénominateur $p^n - 1$) $r = a \times \frac{p^{n+1} - pn}{p^n - 1}$. Mais comme cette expreſſion de la valeur de r exige dans l'application des réductions pénibles, au lieu de p remettant $\frac{d+i}{d}$ qui lui eſt égal, naît une nouvelle formule qui a cela de commode, que toutes les réductions y ſont faites d'avance, & qu'il n'y a qu'à ſubſtituer. On la voit ci-deſſous avec celles qui en dérivent d'*une part*, & *vis-à-vis* les mêmes par les logarithmes.

15. $r = \frac{ai}{d} \times \frac{\overline{d+i}^{n} - \overline{d}^{n}}{\overline{d+i-d}^{n}}$ . . $\log. r = \log. a + \log. i + \log. \overline{d+i}^{n} - \log. d. - \log. \overline{d+i}^{n} - d^{n}$.

$n = \frac{dr}{i} \times \frac{\overline{d+i-dn}^{n}}{\overline{d+i}^{n}}$ . . $\log. a = \log. d + \log. r + \log. \overline{d+i}^{n} - \overline{d}^{n} - \log. i - \log. \overline{d+i} \times n.$

$n = \ldots\ldots\ldots \frac{\log. dr - \log. dra i}{\log. \frac{d+i}{d}}$.

Envain reſſaſſeroit-on ces formules pour en tirer une qui donnât directement la valeur de $\frac{d+i}{d}$ ou de p; on ſe trouve néceſſairement renvoyé à une équation du degré n.

16. Comme z (ou la portion du capital qui entre dans le premier paiement) eſt la ſeule vraie inconnue de cette queſtion; ſi on veut l'avoir directement, de l'équation ci-deſſus $z + y + x + \&c. = a$ (après avoir préalablement réduit tout en z) on tirera généralement

$$z = a \times \frac{\overline{d}^{n-1}}{\overline{d}^{n-1} + \overline{d}^{n-2} \times \overline{d+i} + \overline{d}^{n-3} \times \overline{d+i}^{2} + \ldots + \overline{d+i}^{n-1}}.$$

C'eſt-à-dire, que pour avoir z, il faut multiplier a par une fraction dont le numérateur étant a^{n-1}, le dénominateur eſt la ſomme des produits des puiſſances ſucceſſives de d (depuis l'expoſant $n-1$ juſqu'à l'expoſant o incluſivement) multipliées terme à terme, *mais dans un ordre renverſé*, par les puiſſances pareilles de $d+i$.

17. Remarquez que cette derniere formule n'eſt la formule particuliere de z (*premier & plus petit terme* de la progreſſion que forment entr'elles les diverſes portions du capital) que parce qu'on a pris pour numérateur de la fraction le *premier & plus petit terme* du dénominateur, ſavoir d^{n-1}. Si, (laiſſant d'ailleurs tout le reſte du ſecond membre dans le même état) on eût pris pour numérateur le ſecond terme du dénominateur, ſavoir $d^{n-2} \times \overline{d+i}$, on eût eu la formule de y; celle de x, ſi on eût pris le troiſieme, *&c.* En un mot, la formule donnera la valeur du terme de la progreſſion correſpondant (quant au rang) à celui du dénominateur qu'on aura pris pour numérateur de la fraction . . . Cette remarque trouvera plus bas ſon application.

18. *Exemple.* Que la ſomme prêtée ſoit 10000 livres, l'*intéret* à 4 pour $\frac{0}{0}$, & qu'il y ait 4 paiemens égaux.

$a = 10000$ livres.

Faiſant $d = 100$, $i = 4$ } $\frac{d+i}{d} = \frac{104}{100} = \frac{26}{25}$; & ſubſtituant on trouvera

$n = 4$

1°. *Par la formule du* N°. 15)

$r = \frac{1000}{25} \times \frac{456976}{66351} = \frac{182790400}{66351} = 2754$ livres $\frac{59746}{66371}$.

2°. Par celle du N°. 16

$z = 10000 \times \frac{15625}{15625+16250+16900+17576}$

$= \frac{156250000}{66351} = 2354$ livres $\frac{59746}{66351}$.

Ajoutant 400 livres pour l'*intérêt* de la 1re année, on a comme ci-devant...

$r = 2754$ livres $\frac{59746}{66351}$.

3°. Par les logarithmes) celui de r ſe trouve 3.4401058: or le nombre qui répond à ce logarithme eſt entre 2754 & 2755, beaucoup plus près de ce dernier.

19. Dans la queſtion qu'on vient de réſoudre (le capital, l'*intérêt*, le nombre & les *termes* des paiemens reſtant d'ailleurs les mêmes) ſi l'on ſuppoſoit que la dette originaire ne fût exigible que *dans un an*, au lieu de l'être *actuellement*, comme on l'avoit ſuppoſé N°. 12: quel ſeroit alors chaque paiement égal?

Ce qui rend l'eſpece du cas préſent différente de celle du précédent; c'eſt que le premier paiement ſe faiſant au même terme que la dette originaire eût dû être payée, n'eſt point ſujet à *intérêt*, & ſera pris en entier ſur le capital. Procédant d'ailleurs comme ci-deſſus, on retrouve encore entre les diverſes portions du capital z, y, x, &c. la progreſſion géométrique dont l'expoſant eſt $\frac{d+i}{d}$; avec cette différence que z (qui en étoit là le premier & plus petit terme, parce qu'il étoit joint au plus fort *intérêt*) en eſt au contraire ici le dernier & plus grand, parce que l'*intérêt* auquel il eſt joint, eſt le moindre qu'il ſoit poſſible ou nul, & qu'il complette ſeul ſon paiement. Pour en avoir donc la valeur, il faut, conformément à la remarque N°. 17. ſubſtituer (dans la formule du N°. 16) $\overline{d+i}^{n-1}$ au lieu de d^{n-1} pour numérateur de la fraction. Ce qui donnera

$z = r = 10000 \times \frac{17676}{66351} = \frac{175760000}{66351} =$ 2648 livres $\frac{62552}{66351}$. Comme on peut le vérifier.

Il ſeroit inutile de pouſſer plus loin cette ſpéculation.

20. Il eſt évident que le calcul de l'*intérêt* & celui de l'eſcompte (*Voyez* ESCOMPTE) ſont fondés ſur les mêmes principes & aſſujettis aux mêmes regles, avec quelque légere différence dans l'application, qui en produit d'eſſentielles dans les réſultats. Que, dans la premiere formule du N°. 6, on renverſe la fraction $\frac{d+it}{d}$, enſorte qu'elle devienne $\frac{d}{d+it}$, on aura la formule de r pour l'*eſcompte ſimple*, & par elle les autres qui en dérivent. De même, que dans les formules du N°. 9, on prenne p non pour $\frac{d+i}{d}$, mais pour $\frac{d}{d+i}$, elles deviendront celles même de l'*eſcompte correſpondante.*

Article de M. RALLIER DES OURMES.

On a vu ci-deſſus que $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m$ eſt l'*intérêt* redoublé ou compoſé pour un nombre m d'années quelconque, en y comprenant le principal; & que $a\left(1+\frac{mi}{d}\right)$ eſt l'*intérêt* ſimple pour un nombre pareil d'années, en y comprenant de même le principal. Or il eſt aiſé de voir, 1°. que ſi m eſt un nombre entier > que l'unité, on a $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > 1 + \frac{mi}{d}$; car $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m = \frac{d^m}{d^m} + \frac{m\,i\,d^{m-1}}{d^m} + \frac{m\,m-i\,i^{m-2}}{2.d^m} + \frac{m.m-1.m-2\,i^3 d^{m-3}}{d^m}$ &c. *Voyez* PUISSANCE & BINOME; or cette quantité eſt évidemment égale à $1 + \frac{mi}{d}$ + une quantité

réelle poſitive; donc elle eſt plus grande que $1 + \frac{m\,i}{d.}$

2°. Si $m = 1$, les deux quantités ſont égales, comme il eſt très-aiſé de le voir.

3°. Si $m = \frac{1}{p}$, on aura $\left(\frac{d+i}{d}\right)^{\frac{1}{p}} < 1 + \frac{m\,i}{d}$ ou $1 + \frac{i}{d\,p}$; car en élevant de part & d'autre à la puiſſance p, on aura d'une part $\frac{d+i}{d}$; & de l'autre, $1 + \frac{i}{d}$ + une quantité poſitive.

4°. Delà il eſt aiſé de voir que ſi m eſt un nombre fractionnaire quelconque plus grand que l'unité, on aura en général $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^{m} > a + \frac{m\,i\,a}{d}$; & au contraire ſi m eſt un nombre fractionnaire quelconque plus petit que l'unité.

Donc en général, quand on en emprunte *à intérêt* compoſé, la ſomme due eſt plus forte s'il y a plus d'un an écoulé, qu'elle ne le ſeroit dans le cas de l'*intérêt* ſimple; & au contraire, s'il y a moins d'un an écoulé, la ſomme due eſt moins forte que dans le cas de l'*intérêt* ſimple.

Pour rendre ſenſible à tous nos lecteurs cette obſervation importante, ſuppoſons qu'un particulier prête à un autre une ſomme d'argent à 3 pour 1 d'*intérêt* par an; cette uſure exorbitante ne peut ſans doute jamais avoir lieu en bonne morale; mais l'exemple eſt choiſi pour rendre le calcul plus facile: il eſt clair qu'au commencement de la premiere année; c'eſt-à-dire, dans l'inſtant du prêt, le débiteur devra ſimplement la ſomme prêtée 1; qu'au commencement de la ſeconde année il devra la ſomme 4, & que cette ſomme 4 devant porter ſon *intérêt* à 3 pour 1, il ſera dû au commencement de la troiſieme année la ſomme 4, plus 12 ou 16; enſorte que les ſommes 1, 4, 16, dues au commencement de chaque année, c'eſt à-dire, à des intervalles égaux, formeront une proportion qu'on appelle *géométrique*, c'eſt-à-dire, dans laquelle le troiſieme terme contient le ſecond comme celui-ci contient le premier. Or, par la même raiſon, ſi on cherche la ſomme due au milieu de la premiere année, on trouvera que cette ſomme eſt 2, parce que la ſomme due au milieu de la premiere année doit former auſſi une proportion géométrique avec les ſommes 1 & 4 dues au commencement & à la fin de cette année; & qu'en effet la ſomme 1 eſt contenue dans la ſomme 2, comme la ſomme 2 l'eſt dans la ſomme 4. Préſentement dans le cas de l'*intérêt* ſimple, le débiteur de la ſomme 4 au commencement de la ſeconde année, ne devroit que la ſomme 7 & non 16 au commencement de la troiſieme: mais au milieu de la premiere année, il devroit la ſomme 2 & $\frac{1}{2}$; car l'argent qui rapporte 3 pour 1 à la fin de l'année dans le cas de l'*intérêt* ſimple, & 6, c'eſt-à-dire, le double de 3 à la fin de la ſeconde année, doit rapporter $\frac{3}{2}$, c'eſt-à-dire, la moitié de 3 au milieu de la premiere année. Donc dans le cas de l'*intérêt* compoſé, le débiteur devra moins avant la fin de la premiere année, que dans le cas de l'*intérêt* ſimple. Donc ſi l'*intérêt* compoſé eſt favorable au créancier dans certains cas, il l'eſt au débiteur dans d'autres cas; la compenſation, il eſt vrai, n'eſt pas égale, puiſque l'avantage du débiteur finit avec la premiere année, & que celui du créancier commence alors pour aller toujours en croiſſant à meſure que le nombre des années augmente: néanmoins, il eſt toujours utile d'avoir fait cette obſervation, ne fût-ce que pour montrer que l'*intérêt* ſimple dans certains cas, eſt non-ſeulement moins favorable au débiteur, mais qu'il peut même être regardé comme injuſte, ſi la convention eſt telle que le débiteur ſoit obligé de s'acquitter dans le courant de l'année de l'emprunt.

Si on repréſente les ſommes dues par les ordonnées d'une ligne courbe dont la premiere ordonnée (celle qui répond à l'abſciſſe = 0) ſoit = à la ſomme prêtée, & dont les ordonnées répondantes à chaque abſciſſe repréſentent les ſommes dues à la fin du temps repréſenté par cette abſciſſe; il eſt aiſé de voir 1°. que dans le cas l'*intérêt* ſimple de cette courbe ſera une ligne droite; 2°. que dans le cas de l'*intérêt* compoſé, elle tournera ſa convexité vers ſon axe; 3°. que dans le cas de l'*intérêt* compoſé ſi on nomme a la premiere or-

donnée, & $a + b$ l'ordonnée qui répond à une abſciſſe $= t$; l'ordonnée qui répondra à une abſciſſe quelconque $p\ t$ ſera $\left(\frac{a+b}{a}\right)^{p-1}$; p étant un nombre quelconque entier ou rompu, plus grand ou plus petit que l'unité. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Donc en général la ſomme due au bout du temps $p\ t$ ſera $a \times \left(1 + \frac{b}{a}\right)^{p}$; & ſi on ſuppoſe p infiniment petit à la différence des quantités a & a $\left(\ + \frac{b}{a}\right)^{p}$ ſera à la quantité a comme la quantité $p\ t$ eſt à la ſoutangente d'une logarithmique, qui ayant a pour premiere ordonnée, t pour abſciſſe, auroit $a + b$ pour l'abſciſſe correſpondante. Or la ſoutangente d'une telle logarithmique eſt facile à trouver. Car nommant x cette ſoutangente, & c le nombre dont le logarithme eſt l'unité, on aura $a\ c^{\frac{t}{x}} = a + b$. *Voyez* LOGARITHMIQUE & EXPONENTIEL. Donc $\frac{t}{x} = \log. c + \log. a = \log. a + b$; ou $\frac{t}{x} = \log. a + b$, parce que $\log. c = 1$, (hyp.) & que $\log. a = 0$ Donc $x = \frac{t}{\log. a + b}$ *Voyez* LOGARITHME. Par ce moyen ſi on nomme d la quantité infiniment petite qui eſt due pour l'*intérêt* à la fin de l'inſtant $d\ t$ on aura $d = \frac{a \times d\ t}{x} = \frac{a \times d\ t \log. a + b}{t}$. C'eſt ainſi que dans le cas de l'*intérêt* compoſé, on trouve quel eſt l'*intérêt*, ſi on peut parler ainſi, à la naiſſance du temps; & cet *intérêt* équivaut à un *intérêt* ſimple, qui feroit $a \log. a + b$, au bout du temps t. *Voyez* aux articles ESCOMPTE & ARRÉRAGES d'autres remarques ſur l'*intérêt*. On nous a fait ſur cet *article* ARRÉRAGES une imputation très-injuſte, dont nous croyons nous être ſuffiſamment juſtifiés par une lettre inſérée dans le mercure de décembre 1757. Nous y renvoyons le lecteur. (*O*)

INTÉRÊT, (*Juriſprud.*) *fœnus*, *uſura*, *ſeu id quod intereſt*; c'eſt l'eſtimation du profit qu'une ſomme d'argent auroit pu produire annuellement à un créancier, ſi elle lui eût été payée dans le temps où elle devoit l'être. Car quoiqu'on diſe communément que *nummus non nummum non parit*, cependant on peut employer l'argent en achat d'héritages qui produiſent des fruits, en conſtitution de rentes, ou à quelque négociation utile; c'eſt pourquoi le débiteur qui eſt en demeure de payer, eſt condamné aux intérêts; il y a auſſi certains cas où il eſt permis de les ſtipuler.

Anciennement les *intérêts* n'étoient connus que ſous le nom de *fœnus* ou *uſura*; le terme d'uſure ne ſe prenoit pas alors en mauvaiſe part, comme on fait préſentement.

La loi de Moïſe défendoit aux Juifs de ſe prêter de l'argent à uſure les uns aux autres; mais elle leur permettoit & même leur ordonnoit d'exiger des *intérêts* de la part des étrangers. Le motif de cette loi fut, à ce que quelques-uns croyent, de détourner les Juifs de commercer avec les autres nations, en ôtant à celles-ci l'envie d'emprunter des Juifs à des conditions ſi onéreuſes. Moïſe parvint par ce moyen à détourner les Juifs de l'idolâtrie & du luxe, pour leſquels ils avoient du penchant; & leur argent ne ſortit point du pays.

S. Ambroiſe remarque que ces étrangers, à l'égard deſquels Moïſe permettoit l'uſure, étoient les Amalécites & les Amorrhéens, ennemis du peuple de Dieu, qui avoit ordre de les exterminer.

Mais lorſque les ſept peuples qui habitoient la Paleſtine, furent ſubjugués & exterminés, Dieu donna aux Juifs par ſes prophêtes d'autres loix plus pures ſur l'uſure, & qui la défendent à l'égard de toutes ſortes de perſonnes, comme on voit dans les *pſaumes* 14 & 54; dans Ezéchiel, *chap. xviij*; dans l'Eccléſiaſtique, *chap. xxix*; enfin, dans S. Luc, *chap. vj*, où il eſt dit *mutuum date nihil inde ſperantes.*

Sans entrer dans le détail des différentes explications que l'on a voulu donner à ces textes, nous nous contenterons d'obſerver que tous les Théologiens & les Canoniſtes, excepté le ſubtil Scot, conviennent que dans le prêt appellé *mutuum*, on peut exiger

les

les *intérêts* pour deux cauſes, *lucrum ceſſans & damnum emergens*, pourvu que ces *intérêts* n'excedent point la juſte meſure du profit que l'on peut retirer de ſon argent.

Les Romains, quoiqu'ennemis de l'uſure, reconnurent que l'avantage du commerce exigeoit que l'on retirât quelqu'*intérêt* de ſon argent; c'eſt pourquoi la loi des douze tables permit le prêt à un pour cent par mois. Celui qui tiroit un *intérêt* plus fort, étoit condamné au quadruple.

Le luxe & la cupidité s'étant augmentés, on exigea des *intérêts* ſi forts, que Licinius fit, en 376, une loi appellée de ſon nom *licinia*, pour arrêter le cours de ces uſures. Cette loi n'ayant pas été exécutée, Duillius & Mænius, tribuns du peuple, en firent une autre, appellée *Duillia-Mænia*, qui renouvella la diſpoſition de la loi des douze tables.

Les uſuriers ayant pris d'autres meſures pour continuer leurs vexations, le peuple ne voulut plus ſe ſoumettre même à ce que les loix avoient réglé à ce ſujet; de ſorte que les tribuns modérerent l'*intérêt* à moitié de ce qui eſt fixé par la loi des douze tables; on l'appella *fœnus ſemiunciarium*, parce qu'il ne conſiſtoit qu'en un demi pour cent par mois.

Le peuple obtint enſuite du tribun Genutius une loi, qu'on appella *Genutia*, qui proſcrivit entiérement les *intérêts*. Ce plébiſcite fut d'abord reçu à Rome, mais il n'avoit pas lieu dans le reſte du pays latin; de ſorte qu'un romain qui avoit prêté de l'argent à un de ſes concitoyens, tranſportoit ſa dette à un latin qui lui en payoit l'*intérêt*, & ce latin exigeoit de ſon côté l'*intérêt* du débiteur.

Pour éviter tous ces inconvéniens, le tribun Simpronius fit la loi *Simpronia*, qui ordonna que les Latins & autres peuples alliés du peuple romain, ſeroient ſujets à la loi *Genutia*.

Mais bientôt l'*intérêt* à 12 pour cent redevint légitime; on ſtipula même de plus forts *intérêts*; & comme cela étoit prohibé, on comprenoit l'excédent dans le principal.

La loi *Gabinia*, l'édit du préteur, & pluſieurs ſenatus-conſultes défendirent encore ces *intérêts* qui excédoient 12 pour cent; mais les meilleures loix furent toujours éludées.

Conſtantin-le-Grand approuva l'*intérêt* à un pour cent par mois.

Juſtinien permit aux perſonnes illuſtres de ſtipuler l'*intérêt* des terres à quatre pour cent par an; aux Marchands & Négocians à huit pour cent, & aux autres perſonnes à neuf pour cent; mais il ordonna que les *intérêts* ne pourroient excéder le principal.

Il étoit permis par l'ancien droit de ſtipuler un *intérêt* plus fort dans le commerce maritime, parce que le péril de la mer tomboit ſur le créancier.

L'empereur Baſile défendit toute ſtipulation d'*intérêts*; l'empereur Léon les permit à 4 pour cent.

Pour le prêt des fruits, ou autres choſes qui ſe conſument pour l'uſage, on prenoit des *intérêts* plus forts, appellés *nemiolæ uſuræ*, ou *ſeſcuplum*; ce qui revenoit à la moitié du principal.

Suivant le dernier état du droit romain, dans les contrats de bonne foi les *intérêts* étoient dus en vertu de la ſtipulation, ou par l'office du juge, à cauſe de la demeure du débiteur.

Mais dans les contrats de droit étroit, tel qu'étoit le prêt appellé *mutuum*, les *intérêts* n'étoient point dus, à moins qu'ils ne fuſſent ſtipulés.

Le mot latin *uſura*, s'appliquoit chez les Romains à trois ſortes d'*intérêts*; ſavoir, 1°. celui que l'on appelloit *fœnus*, qui avoit lieu dans le prêt appellé *mutuum*, lorſqu'il étoit ſtipulé; il étoit conſidéré comme un accroiſſement accordé pour l'uſage de la choſe. 2°. L'uſure proprement dite qui avoit lieu ſans ſtipulation par la demeure du débiteur & l'office du juge. 3°. Celui que l'on appelloit *id quod intereſt* ou *intereſſe*: ce ſont les dommages & *intérêts*.

Les conciles de Nicée & de Laodicée, défendirent aux clercs de prendre aucuns *intérêts*; ceux de France n'y ſont pas moins précis, entre autres celui de Rheims en 1583.

Les papes ont auſſi autrefois condamné les *intérêts*: Urbain III déclara que tout *intérêt* étoit défendu de droit divin: Alexandre III décida même que les papes ne

peuvent permettre l'uſure, même ſous prétexte d'œuvres pies, & pour la rédemption des captifs : Clément V dit qu'on devoit tenir pour hérétiques ceux qui ſoutenoient qu'on pouvoit exiger des *intérêts* ; cependant Innocent III, qui étoit grand canoniſte, décida que quand le mari n'étoit pas ſolvable, on pouvoit mettre la dot de ſa femme entre les mains d'un marchand, *ut de parte honeſti lucri dictus vir onera poſſit matrimonii ſuſtentare.* C'eſt de-là que tous les théologiens & canoniſtes ont adopté que l'on peut exiger des *intérêts*, lorſqu'il y a *lucrum ceſſans*, ou *damnum emergens.*

En France on diſtingue l'uſure de l'*intérêt* légitime ; l'uſure priſe pour *intérêt* exceſſif, ou même pour un *intérêt* ordinaire, dans les cas où il n'eſt pas permis d'en exiger, a toujours été défendue : l'*intérêt* légitime eſt permis en certain cas.

La ſtipulation d'*intérêt* qui étoit permiſe chez les Romains dans le prêt, eſt réprouvée parmi nous, ſi ce n'eſt entre marchands fréquentans les foires de Lyon, leſquels ſont autoriſés par les ordonnances à ſtipuler des *intérêts* de l'argent prêté : il y a auſſi quelques provinces où il eſt permis de ſtipuler l'*intérêt* des obligations, même entre toutes ſortes de perſonnes ; comme en Breſſe, ces obligations y tiennent lieu des contrats de conſtitution que l'on n'y connoît point.

Suivant le droit commun, pour faire produire des *intérêts* à des deniers prêtés, il faut que trois choſes concourent ; 1°. que le débiteur ſoit en demeure de payer, & que le terme de paiement ſoit échu ; 2°. que le créancier ait fait une demande judiciaire des *intérêts* ; 3°. qu'il y ait un jugement qui les adjuge.

Dans quelques pays un ſimple commandement ſuffit pour faire courir les *intérêts*, comme au parlement de Bordeaux.

Les *intérêts* qui ont été payés volontairement ſans être dus, ſont imputés ſur le ſort principal ; on ne peut même pas les compenſer avec les fruits de la terre acquiſe des deniers prêtés.

On autoriſoit autrefois les prêteurs à prêter à *intérêt* les deniers de leurs pupilles par ſimple obligation, & cela eſt encore permis en Bretagne ; mais le parlement de Paris a depuis quelque temps condamné cet uſage.

Hors le cas du prêt, qui de ſa nature doit être gratuit, & où les *intérêts* ne peuvent être exigés que ſous les conditions qui ont été expliquées, on peut ſtipuler des *intérêts* à défaut de paiement ; il y a même des cas où ils ſont dus de plein droit par la nature de la choſe ſans ſtipulation & ſans demande, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Par exemple, l'*intérêt* du prix d'un immeuble vendu, eſt dû de plein droit, & court du jour que l'acquéreur eſt entré en poſſeſſion. Les *intérêts* de la dot ſont dus au mari du jour de la bénédiction nuptiale ; l'*intérêt* de la portion héréditaire ou de la légitime, & d'une ſoulte de partage, court du jour que le principal eſt dû.

Il y a des cas où l'*intérêt* n'eſt pas dû de plein droit, mais où il peut être ſtipulé, pourvu qu'il ne s'agiſſe pas de prêt : par exemple, pour *intérêts* civils, pour vente de droits incorporels, ou de choſes mobiliaires en gros.

On ne peut pas exiger les *intérêts* des *intérêts*, ni des arrérages d'une rente conſtituée, ni former avec les *intérêts* un capital, pour lui faire produire d'autres *intérêts* ou arrérages ; ce ſeroit un anatociſme qui eſt défendu par toutes les loix.

Il eſt néanmoins permis d'exiger les *intérêts* du prix des moiſſons & autres fruits, des fermages & loyers de maiſons, des arrérages de douaire, penſions, & autres choſes ſemblables.

Les tuteurs doivent à leurs pupilles les *intérêts* des *intérêts*.

Quand la caution eſt contrainte de payer pour le principal obligé, les *intérêts* du capital, & même des *intérêts*, lui ſont dus de plein droit du jour du paiement, parce que ces *intérêts* lui tiennent lieu de capital.

Il en eſt de même d'un acquéreur chargé de payer à des créanciers délégués des capitaux avec les arrérages ou *intérêts* ; il doit les *intérêts* du total, parce que c'eſt un capital à ſon égard.

Le taux des *intérêts* étoit fixé anciennement au denier douze juſqu'en 1602, puis au denier ſeize juſqu'en 1634 ; enſuite au

denier dix-huit juſqu'en 1665, que l'on a établi le denier vingt.

L'édit du mois de mars 1730 avoit fixé les rentes au denier cinquante ; mais il ne fut régiſtré qu'au châtelet : l'édit du mois de juin 1724, fixa le taux des rentes au denier trente ; enfin, l'édit du mois de juin 1725, a fixé les rentes & *intérêts* au denier vingt.

On peut ſtipuler des *intérêts* moindres que le taux de l'ordonnance ; mais il n'eſt pas permis d'en ſtipuler qui excedent.

Le taux des *intérêts* n'eſt pas le même dans toutes les provinces du royaume ; cela dépend des différens édits & du temps qu'ils y ont été enrégiſtrés. On peut voir à ce ſujet le mémoire qui eſt inſéré dans les *œuvres poſthumes* d'Henrys, *queſt. 4.*

Suivant le droit romain, les *intérêts* ne pouvoient excéder le principal ; ce qui s'obſerve encore dans la plûpart des parlemens de droit écrit ; mais au parlement de Paris, les *intérêts* peuvent excéder le principal.

L'imputation des paiemens ſe fait d'abord *in uſuras*, ſuivant le droit ; ce qui s'obſerve auſſi dans les parlemens de droit écrit : au lieu qu'au parlement de Paris on diſtingue ſi les *intérêts* ſont dus *ex naturâ rei*, ou *officio judicis*. Au premier cas, les paiemens s'imputent d'abord ſur les *intérêts* ; au ſecond cas, c'eſt ſur le principal.

L'hypotheque des *intérêts* eſt du jour du contrat ; il y a néanmoins quelques pays qui ont à cet égard des uſages ſinguliers. *Voyez le recueil des queſtions* de Bretonnier, au mot *intérêt*.

Pour faire ceſſer les *intérêts*, il faut un paiement effectif, ou une compenſation, ou des offres réelles ſuivies de conſignation.

Voyez les différens titres *de uſuris, au code & au digeſte dans les novelles* ; Salmazius, *de uſuris* ; Dumoulin, en ſon *traité des contrats uſuraires* ; Mornac, *ſur la loi 60, ff. pro ſocio* ; Dolive, *liv. IV, ch. xxj* ; la Peyrere, au mot *intérêts* ; Henrys, *tome I, liv. IV ; ch. vj, queſt. 110 ; le dictionnaire des cas de conſcience ; la diſſertation de* M. Hevin, *tome I.* (*A*)

INTÉRÊTS CIVILS, (*Juriſprud.*) ſont une ſomme d'argent que l'on adjuge en matiere criminelle à la partie civile contre l'accuſé, par forme de dédommagement du préjudice que la partie civile a pu ſouffrir par le fait de l'accuſé. On appelle cette indemnité *intérêts civils*, pour la diſtinguer de la peine corporelle qui fait l'objet de la vindicte publique & des dommages & intérêts que l'on a accordés à l'accuſé contre l'accuſateur, lorſqu'il y a lieu.

L'*intérêt civil* dû pour raiſon d'un crime, ſe preſcrit par vingt ans comme le crime même.

Quand le roi remet à un condamné les peines corporelles & pécuniaires, il n'eſt jamais cenſé remettre les *intérêts civils* dus à la partie.

Les condamnés peuvent être retenus en priſon faute de paiement des *intérêts civils*.

Ces *intérêts* ſont préférés à l'amende due au roi. *Voyez* l'ordonnance de 1670, *titre XIII, article xxjx* ; le journal des audiences, *tom. II, liv. III, chap. xj.* (*A*)

INTÉRÊTS COMPENSATOIRES, ſont ceux qui ſont dus pour tenir lieu des fruits que le créancier auroit retirés d'un fonds, tels que les *intérêts* du prix de la vente, ceux de la légitime, *&c.* (*A*)

INTÉRÊTS CONVENTIONNELS, ſont ceux qui n'ont lieu qu'en vertu de la convention. (*A*)

INTÉRÊTS JURATOIRES : on appelle ainſi en quelques pays ceux qui ſont adjugés en juſtice. *Voyez la diſſertation de* M. Catherinot, *ſur le prêt gratuit, p. 68.*

INTÉRÊTS LUCRATOIRES, ſont la même choſe que les *intérêts* conventionnels : on les appelle *lucratoires*, parce qu'ils ſont ſtipulés comme une eſtimation du profit que l'argent auroit pu produire, s'il eût été employé autrement. (*A*)

INTÉRÊTS LUNAIRES, c'eſt le nom qu'on donne dans les échelles du levant aux *intérêts* uſuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont beſoin de leur argent, ſoit pour commercer, ſoit pour payer les avances que les officiers Turcs de ces échelles ne leur font que trop ſouvent. *V.* AVANCE.

On les appelle *lunaires*, parce que les débiteurs paient à tant pour cent par lune,

& que les mois des Turcs ne ſont pas ſolaires comme ceux des chrétiens, ce qui augmente encore l'*intérêt* de plus d'un tiers par cent.

Pour remédier à cet abus, M. de Nointel, lorſqu'il alla en ambaſſade à la Porte en 1670, fut chargé de ne plus ſouffrir ces *intérêts lunaires*, ni les emprunts que la nation faiſoit aux Juifs pour le paiement des avances, & il fut ſtatué qu'en cas d'une néceſſité preſſante d'emprunter quelque ſomme, les marchands François établis dans les échelles ſeroient tenus d'en faire l'avance, qui leur ſeroit rembourſée & repartie ſur les premieres voiles qui iroient charger dans leſdites échelles. *Dictionn. de commerce.*

INTÉRÊTS MORATOIRES, ſont ceux qui ſont dus à cauſe de la demeure du débiteur. (*A*)

INTÉRÊT DU *ex naturâ rei*, c'eſt celui qui a lieu de plein droit & ſans ſtipulation, comme l'*intérêt* du prix d'une vente, l'*intérêt* de la dot de la part héréditaire, de la légitime d'une ſoute de partage, *&c.* (*A*)

INTÉRÊT *ex officio judicis*, c'eſt celui qui n'a lieu qu'en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, tel que l'*intéret* de l'argent prêté. (*A*)

INTÉRÊT PUNITOIRE, eſt celui qui eſt dû *propter moram debitoris*; c'eſt la même choſe que l'*intérêt* moratoire. (*A*)

INTÉRÊT PUPILLAIRE, ou *intérêt* de deniers pupillaires, eſt celui que le tuteur doit à ſon mineur; ce qui comprend auſſi les *intérêts* des *intérêts*. (*A*)

INTÉRÊTS USURAIRES, ſont ceux qui n'ont pû être ſtipulés, ou qui excedent la taxe de l'ordonnance. (*A*)

INTÉRÊT, (*Œcon. polit.*) L'intérêt eſt une ſomme fixée par la loi, que l'emprunteur s'engage à payer au prêteur. Je dis *une ſomme fixée par la loi*, c'eſt ce qui diſtingue l'*intérêt* de l'uſure.

L'argent n'eſt pas ſeulement une repréſentation des denrées; il eſt & doit être marchandiſe, & il a ſa valeur réelle; ce qui conſtitue ſon prix, c'eſt la proportion de ſa maſſe avec la quantité des denrées dont il eſt la repréſentation, avec les beſoins de l'état & l'argent des pays voiſins.

Lorſqu'il y a beaucoup d'argent, il doit avoir moins de prix, être moins cher & par conſéquent aliéné à un *intérêt* plus modique.

Si un étranger n'avoit ni voiſins à craindre, ni denrées à prendre de l'étranger, il lui ſeroit égal d'avoir peu ou beaucoup d'argent; mais les beſoins des particuliers & de l'état demandent que l'on cherche à entretenir chez ſoi une maſſe d'argent proportionnée à ces beſoins & à celle des autres nations.

L'argent coule de trois ſources dans les pays qui n'ont pas de mines. L'agriculture, l'induſtrie, & le commerce.

L'agriculture eſt la premiere de ces ſources; elle nourrit l'induſtrie; toutes deux produiſent le commerce qui s'unit avec elles pour apporter & faire circuler l'argent.

Mais l'argent peut être deſtructeur de l'agriculture, de l'induſtrie & du commerce, quand ſon produit n'eſt pas proportionné avec le produit des fonds de terre, les profits du commerce & de l'induſtrie.

Si par exemple la rente de l'argent eſt de cinq pour cent, ou au denier 20, & que le produit des terres ne ſoit que de deux, les particuliers trouvent de l'avantage à préférer les fonds d'argent aux fonds de terre, & l'agriculture eſt négligée. Si le chef de manufacture ne tire par ſon travail, le négociant par ſon commerce, que cinq pour cent de leurs fonds, ils aimeront mieux, ſans travail & ſans riſque, recevoir ces cinq pour cent d'un débiteur.

Pour faire valoir les terres & les manufactures, pour faire des entrepriſes de commerce, il faut ſouvent faire des emprunts; ſi l'argent eſt à un trop haut prix, il y a peu de profit à eſpérer pour l'agriculteur, le commerçant, le chef de manufactures.

S'ils ont emprunté à cinq pour cent ou au denier vingt, ils ſeront obligés pour ſe dédommager de vendre plus cher que ceux des pays où on emprunte à trois: de-là moins de débit chez l'étranger, moins de moyens de ſoutenir la concurrence.

L'argent par lui-même ne produit rien, c'eſt le produit du commerce, de l'induſtrie, des terres, qui paye l'argent qu'on emprunte: ainſi les rentes de l'argent ſont

une charge établie ſur les terres, le commerce, l'induſtrie.

Une des premieres opérations du grand Sulli fut de réduire au denier ſeize l'*intérêt* de l'argent qui étoit au denier douze. » *Nous avons*, dit Henri le Grand dans ſon » édit, *reconnu au doigt & à l'œil, que les* » *rentes conſtituées à prix d'argent au denier* » *douze, ont été cauſe de la ruine de pluſieurs* » *bonnes & anciennes familles qui ont été acca* » *blées d'*intérêt, *& ſouffert la vente de leurs biens..... Elles ont empêché le trafic & commerce de la marchandiſe qui auparavant avoit plus de vogue dans notre royaume qu'en aucun autre de l'Europe, & fait négliger l'agriculture & les manufactures. Aimant mieux pluſieurs de nos ſujets ſous la facilité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leurs rentes en oiſiveté parmi les villes, qu'employer leur induſtrie avec quelque peine aux arts, ou à cultiver & approprier leurs héritages.*

On ſentit dans les dernieres années du regne d'Henri IV, & les premieres du regne de Louis XIII, le bien qu'avoit fait la réduction des rentes. Le cardinal de Richelieu obtint de ſon maître un édit pour les réduire au denier 18.

A préſent que ce royaume eſt ſi floriſſant & ſi abondant, dit Louis XIII, *la réduction ci devant faite ne produit plus l'effet pour lequel elle avoit été ordonnée, d'autant que les particuliers trouvent tant de profit & de facilité au revenu deſdites conſtitutions, qu'ils négligent celui du commerce & de l'agriculture, dont le rétabliſſement toutefois eſt ſi néceſſaire pour la puiſſance & ſubſiſtance de cette monarchie.*

Il entra bientôt dans le plan du grand Colbert, de faire baiſſer l'*intérêt* de l'argent dont la maſſe étoit augmentée; il le réduiſit au denier 20 où il eſt encore. Louis XIV donne dans ſon édit les mêmes motifs de réduction qu'avoient donné Henri IV & Louis XIII; il y a de plus ces mots remarquables: *La valeur de l'argent étant fort diminuée par la quantité qui en vient journellement des Indes, il faut pour mettre quelque proportion entre l'argent & les choſes qui tombent dans le commerce*, &c.

On voit que les principes établis au commencement de cet article ont été ceux de ces grands adminiſtrateurs dont la France bénit encore la mémoire. On ſait combien l'agriculture fleurit ſous le miniſtere de Sulli, & à quel point étoient parvenues nos manufactures ſous celui de Colbert. Le commerce prit ſous lui un nouvel éclat, & l'agriculture auroit eu le même ſort ſi la guerre n'avoit pas obligé le miniſtere d'établir des nouveaux impôts, ou ſeulement s'il avoit plus été le maître de la maniere d'établir les impôts, & de leur eſpece. *V.* IMPOTS.

Eſt-il permis d'examiner d'après ces principes & ces faits, ſi le moment d'une réduction nouvelle n'eſt pas arrivé?

Il eſt connu qu'il y a en France à-peu-près le tiers d'argent de plus que ſous le miniſtere de Colbert.

Les Anglois, Hollandois, Hambourgeois ont baiſſé chez eux l'*intérêt* de l'argent, & chez ces nations commerçantes il eſt généralement à trois pour cent, & quelquefois au-deſſous.

Jamais il n'y eut en France plus d'hommes vivans de rentes en argent, & de-là bornés à recevoir, à jouir, & inutiles à la ſociété.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent, pour avoir un plus grand nombre de commerçans qui ſe contentent d'un moindre profit, pour que nos marchandiſes ſe vendent à un moindre prix à l'étranger; enfin pour ſoutenir la concurrence du commerce avec les nations dont je viens de parler.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent pour délivrer l'agriculture, l'induſtrie, le commerce de ce fardeau énorme des rentes qui ſe prennent ſur leur produit.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent pour ſoulager le gouvernement qui fera dans la ſuite les entretiens à meilleur compte, & paiera une moindre ſomme pour les rentes dont il eſt chargé.

Avant la derniere guerre l'argent de particulier à particulier commençoit à ſe prendre à 4 pour cent, & il ſeroit tombé à un prix plus bas ſans les cauſes que je vais dire.

*Premiere raiſon qui maintient l'*intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Il y a en France environ 50 à 60 mille charges vénales, dans le militaire, la robe ou la finance; elles paſſent ſans ceſſe d'un citoyen à l'autre. Dans les pays où cette vénalité n'eſt pas introduite, l'argent s'em-

ploie à l'amélioration des terres, aux entrepriſes du commerce. Parmi nous il eſt mort pour l'un & pour l'autre; il forme une maſſe qui n'entre point dans la circulation de détail, & reſte en réſerve pour ce grand nombre de citoyens néceſſités à faire de gros emprunts, parce qu'il faut acheter des charges.

*Deuxieme raiſon qui maintient l'*intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Les entrepriſes pour l'équipement, l'entretien, les hôpitaux, les vivres des flottes & des armées, ont été faites avec un profit très-grand pour les entrepreneurs; mais ſur-tout les profits de la finance ſont énormes: les particuliers ont trouvé à placer leur argent à un *intérêt* ſi haut, qu'en comparaiſon l'*intérêt* de 5 pour cent a paru peu de choſe. Plus il y a d'argent à placer à un *intérêt* exceſſif, & moins il y a à prêter à l'*intérêt* ordinaire.

*Troiſieme raiſon qui maintient l'*intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Les profits de la finance ont accumulé l'argent dans les coffres d'un petit nombre de particuliers; bientôt eux ſeuls ont eu de l'argent à prêter, & ils l'ont vendu cher à l'état. Il en eſt de l'argent comme des autres marchandiſes; le défaut de concurrence en augmente le prix: les compagnies qui vendent ſeules certaines étoffes, certaines denrées, les vendent néceſſairement trop cher.

*Quatrieme raiſon qui maintient l'*intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Les fortunes énormes ont amené le luxe dans ceux qui les poſſedent; l'imitation l'a répandu dans les claſſes moins opulentes, qui, pour le ſoutenir, ſont forcées à de fréquens emprunts.

*Cinquieme raiſon qui maintient l'*intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

L'état eſt chargé de dettes dont il paie ſouvent une rente uſuraire.

De quelque néceſſité qu'il ſoit en France de faire baiſſer le prix de l'*intérêt* de l'argent, il l'autorité faiſoit tout-à-coup cette reduction, & ſans avoir fait ceſſer une partie des cauſes qui ont fixé l'*intérêt* à cinq pour cent, il y auroit peut-être deux inconvéniens à craindre, la diminution du crédit, l'inexécution de la loi.

Cette loi dans un état chargé de dettes comme l'eſt aujourd'hui la France, paroîtroit peut-être dans ce moment une reſſource d'un gouvernement épuiſé & hors d'état de ſatisfaire à ſes charges.

En jetant de l'inquiétude dans les eſprits, elle feroit baiſſer tous les fonds publics.

Cette loi pourroit n'être pas exécutée; dans la néceſſité où ſe trouve le militaire & une partie de la nation de faire des emprunts, l'argent ne ſe prêteroit plus par contrat, & les billets frauduleux qui n'aſſureroient pas les fonds autant que le contrat, ſeroient un prétexte de rendre la rente uſuraire.

On peut dans la ſuite éviter ces inconvéniens.

1°. En ſupprimant & rembourſant une multitude prodigieuſe de charges inutiles & onéreuſes à l'état.

2°. En rembourſant, ſans les ſupprimer, les charges utiles.

3°. En diminuant prodigieuſement les profits de la finance, & en faiſant circuler l'argent dans un plus grand nombre de mains.

Alors le luxe de tous les états tombera de lui-même.

Alors les emprunts ſeront plus rares, moins conſidérables & plus faciles; alors on pourra ſans inconvénient mettre l'*intérêt* de l'argent au même degré qu'il eſt chez nos voiſins.

Peut-être dès ce moment, ſans altérer le crédit, ſans jeter les citoyens dans la néceſſité d'enfreindre ou d'éluder la loi, pourroit-on mettre l'argent à 4 pour cent.

On pourroit faire procéder cette opération par quelque opération qui aſſureroit le crédit, comme ſeroit une légere diminution des tailles, ou la ſuppreſſion d'un de ces impôts qui ſont plus onéreux au peuple que fertiles en argent.

D'ailleurs la loi étant générale pour les particuliers comme pour le prince, elle pourroit être cenſée faite non à cauſe de l'épuiſement du gouvernement, mais pour le bien du commerce & de l'agriculture, & par-là elle affermiroit le crédit loin de le rabaiſſer.

Il eſt certain & démontré que les avantages de cette opération ſeroient infinis pour la nation dont ils ranimeroient l'agriculture.

le commerce & l'induſtrie ; il eſt certain qu'ils ſoulageroient beaucoup le gouvernement qui payeroit en rentes une moindre ſomme, & cette réduction de l'*intérêt* de l'argent lui donneroit le droit de diminuer peu après les gages d'une multitude de charges inutiles, & de charges néceſſaires, mais dont les gages ſont trop forts ; cette ſeconde opération empêcheroit que ces charges ne fuſſent autant recherchées qu'elles le ſont, & par-là feroit encore un bien à la nation.

INTERJECTION, ſ. f. (*Gram. Eloq.*) L'*interjection* étant conſidérée par rapport à la nature, dit l'Abbé Regnier, (*page 534.*) eſt peut-être la premiere voix articulée dont les hommes ſe ſoient ſervis. Ce qui n'eſt que conjecture dans ce grammairien, eſt affirmé poſitivement par M. le Préſident de Broſſes, dans ſes *obſervations ſur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

« Les premieres cauſes, dit-il, qui excitent la voix humaine à faire uſage de ſes facultés, ſont les ſentimens ou les ſenſations intérieures, & non les objets du dehors, qui ne ſont, pour ainſi dire, ni apperçus, ni connus. Entre les huit parties d'oraiſon, les noms ne ſont donc pas la premiere, comme on le croit d'ordinaire ; mais ce ſont les *interjections* qui expriment la ſenſation du dedans, & qui ſont le cri de la nature. L'enfant commence par elles à montrer qu'il eſt tout à la fois capable de ſentir & de parler.

» Les *interjections*, mêmes telles qu'elles ſont dans nos langues formées & articulées, ne s'apprennent pas par la ſimple audition & par l'intonation d'autrui ; mais tout homme les tient de ſoi-même & de ſon propre ſentiment, au moins dans ce qu'elles ont de radical & de ſignificatif, qui eſt le même par-tout, quoiqu'il puiſſe y avoir quelque variété dans la terminaiſon. Elles ſont courtes ; elles partent du mouvement machinal, & tiennent par-tout à la langue primitive. Ce ne ſont pas de ſimples mots, mais quelque choſe de plus, puiſqu'elles expriment le ſentiment qu'on a d'une choſe, & que par une ſimple voix prompte, par un ſeul coup d'organe, elles peignent la maniere dont on s'en trouve intérieurement affecté.

» Toutes ſont primitives, en quelque langue que ce ſoit, parce que toutes tiennent immédiatement à la fabrique générale de la machine organique & au ſentiment de la nature humaine, qui eſt par-tout le même dans les grands & premiers mouvemens corporels. Mais les *interjections*, quoique primitives, n'ont que peu de dérivés ».

[La raiſon en eſt ſimple. Elles ne ſont pas du langage de l'eſprit, mais de celui du cœur ; elles n'expriment pas les idées des objets extérieurs, mais les ſentimens intérieurs.

Eſſentiellement bornés, l'acquiſition de nos connoiſſances eſt néceſſairement diſcurſive ; c'eſt-à-dire, que nous ſommes forcés de nous étayer d'une premiere perception pour parvenir à une ſeconde, & de paſſer ainſi par des degrés ſucceſſifs, en courant, pour ainſi dire, d'idée en idée (*diſcurrendo*). Cette marche progreſſive & traînante, fait obſtacle à la curioſité naturelle de l'eſprit humain ; il cherche à tirer de ſon propre fonds même des reſſources contre ſa propre foibleſſe ; il lie volontiers les idées qui lui viennent des objets extérieurs:] « il les tire les unes après les autres, comme avec un cordon, les combine & les mêle enſemble.

» Mais les mouvemens intérieurs de notre ame, qui appartiennent à notre exiſtence, y ſont fort diſtincts, y reſtent iſolés, chacun dans leur claſſe, ſelon le genre d'affection qu'ils ont produit tout d'un coup, & dont l'effet, quoique permanent, a été ſubit. La douleur, la ſurpriſe, le dégoût, n'ont rien de commun ; chacun de ces ſentimens eſt un, & ſon effet a d'abord été ce qu'il devoit être : il n'y a ici ni dérivation dans les ſentimens, ni progreſſion ſucceſſive, ni combinaiſon factice, comme il y en a dans les idées.

» C'eſt une choſe curieuſe ſans doute que d'obſerver ſur quelles cordes de la parole ſe frappe l'intonation des divers ſentimens de l'ame, & de voir que ces rapports ſe trouvant les mêmes par-tout où il y a des machines humaines, établiſſent ici, non plus une relation purement conventionnelle,

telle qu'elle eſt d'ordinaire entre les choſes & les mots, mais une relation vraiment phyſique & de conformité entre certains ſentimens de l'ame & certaines parties de l'inſtrument vocal.

» La voix de la douleur frappe ſur les baſſes cordes : elle eſt traînée, aſpirée & profondément gutturale : *cheu*, *hélas*. Si la douleur eſt triſteſſe & gémiſſement, ce qui eſt la douleur douce, ou, à proprement parler, l'affliction ; la voix, quoique toujours profonde, devient naſale.

» La voix de la ſurpriſe touche la corde ſur une diviſion plus haute : elle eſt franche & rapide ; *ah ah*, *eh*, *oh oh* : celle de la joie en differe en ce qu'étant auſſi rapide, elle eſt fréquentative & moins breve ; *ha ha ha ha*, *hi hi hi hi*.

» La voix du dégoût & de l'averſion eſt labiale ; elle frappe au-deſſus de l'inſtrument ſur le bout de la corde, ſur les levres alongées ; *fi*, *væ*, *pouah*. Au lieu que les autres *interjections* n'emploient que la voyelle, celle-ci ſe ſert de la lettre labiale la plus extérieure de toutes, parce qu'il y a ici tout à la fois ſentiment & action ; ſentiment qui répugne, & mouvement qui repouſſe : ainſi il y a dans l'*interjection* voix & figure [ſon & articulation] ; voix qui exprime, & figure qui rejette par le mouvement extérieur des levres alongées.

» La voix du doute & du diſſentement eſt volontiers naſale, à la différence que le doute eſt alongé, étant un ſentiment incertain, *hum*, *hom*, & que le pur diſſentement eſt bref, étant un mouvement tout déterminé, *in*, *non*.

» Cependant il ſeroit abſurde de ſe figurer que ces formules, ſi différentes en apparence, & les mêmes au fond, ſe fuſſent introduites dans les langues enſuite d'une obſervation réfléchie telle que je la viens de faire. Si la choſe eſt arrivée ainſi, c'eſt tout naturellement, ſans y ſonger ; c'eſt qu'elle tient au phyſique même de la machine, & qu'elle réſulte de la conformation, du moins chez une partie conſidérable du genre humain.... Le langage d'un enfant, avant qu'il puiſſe articuler aucun mot, eſt tout d'*interjections*. La peinture d'aucun objet n'eſt encore entrée en lui par les portes des ſens extérieurs, ſi ce n'eſt peut-être la ſenſation d'un toucher fort indiſtinct : il n'y a que la volonté, ce ſens intérieur qui naît avec l'animal, qui lui donne des idées ou plutôt des ſenſations, des affections ; ces affections, il les déſigne par la voix, non volontairement, mais par une ſuite néceſſaire de ſa conformation méchanique & de la faculté que la nature lui a donnée de proférer des ſons. Cette faculté lui eſt commune avec quantité d'autres animaux (mais dans un moindre degré d'intenſité) ; auſſi ne peut-on pas douter que ceux-ci n'ayant reçu de la nature le don de la parole, à quelque petit degré plus ou moins grand » (proportionné ſans doute aux beſoins de leur économie animale, & à la nature des ſenſations dont elle les rend ſuſceptibles ; d'où il doit réſulter que le langage des animaux eſt vraiſemblablement tout *interjectif*, & ſemblable en cela à celui des enfans nouveaux-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs beſoins.)

Si on entend par *oraiſon*, la manifeſtation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame, toute la doctrine précédente eſt une preuve inconteſtable que l'*interjection* eſt véritablement partie de l'oraiſon, puiſqu'elle eſt l'expreſſion des ſituations même les plus intéreſſantes de l'ame ; & le raiſonnement contraire de Sanctius eſt en pure perte. *C'eſt*, dit-il, (*Minerv. I. ij.*) *la même choſe par-tout ; donc les* interjections *ſont naturelles. Mais ſi elles ſont naturelles, elles ne ſont point parties de l'oraiſon, parce que les parties de l'oraiſon, ſelon Ariſtote, ne doivent point être naturelles, mais d'inſtitution arbitraire.* Eh, qu'importe qu'Ariſtote l'ait ainſi penſé, ſi la raiſon en juge autrement ? Le témoignage de ce philoſophe peut être d'un grand poids dans les choſes de fait, parce qu'il étoit bon obſervateur, comme il paroît même en ce qu'il a bien vu que les *interjections* étoient des ſignes naturels & non d'inſtitution ; mais dans les matieres de pur raiſonnement, c'eſt à la raiſon ſeule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'oraiſon de deux eſpeces ; les premieres ſont les ſignes naturels des ſentimens, les autres ſont les ſignes arbitraires des idées : celles-là conſtituent le langage du cœur, elles

ſont affectives : celles-ci appartiennent au langage de l'eſprit, elles ſont diſcurſives. Je mets au premier rang les expreſſions du ſentiment, parce qu'elles ſont de premiere néceſſité, les beſoins du cœur étant antérieurs & ſupérieurs à ceux de l'eſprit : d'ailleurs elles ſont l'ouvrage de la nature, & les ſignes des idées ſont de l'inſtitution de l'art ; ce qui eſt un ſecond titre de prééminence, fondé ſur celle de la nature même à l'égard de l'art.

M. l'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *interjection*, par deux motifs : « l'un de goût, dit-il, parce que ce mot me paroiſſoit n'avoir pas l'air aſſez françois ; l'autre fondé en raiſon, parce que le ſens en eſt trop reſtraint pour comprendre tous les mots qui appartiennent à cette eſpece : voilà pourquoi j'ai préféré celui de *particule*, qui eſt également en uſage ». (*Vrais princ. tom. I, diſc. ij, pag. 80.*) Il explique ailleurs (*tom. II, diſc. xiij, pag. 313.*) ce que c'eſt que les particules. « Ce ſont tous les mots, dit-il, par le moyen deſquels on ajoute à la peinture de la penſée celle de la ſituation, ſoit de l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint. Ces deux ſituations ont produit deux ordres de particules ; les unes de ſenſibilité, à qui l'on donne le nom d'*interjectives* ; les autres de tournure de diſcours, que par cette raiſon je nomme *diſcurſives* ».

On peut remarquer ſur cela, 1°. que M. Girard s'eſt trompé quand il n'a pas trouvé au mot *interjection* un air aſſez françois : un terme technique n'a aucun beſoin d'être uſité dans la converſation ordinaire pour être admis ; il ſuffit qu'il ſoit uſité parmi les gens de l'art ; & celui-ci l'eſt autant en grammaire que les mots *prépoſition*, *conjonction*, &c. leſquels ne ſont pas plus que le premier dans le langage familier. 2°. Que le mot *interjective*, adopté enſuite par cet académicien, devoit lui paroître du moins auſſi voiſin du barbariſme que le mot *interjection*, & qu'il eſt même moins ordinaire que ce dernier dans les livres de grammaire. 3°. Que le terme de *particule* n'eſt pas plus connu dans le langage du monde avec le ſens que les grammairiens y ont attaché, & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des *vrais principes*. 4°. Que ce terme eſt employé abuſivement par ce ſubtil métaphyſicien, puiſqu'il prétend réunir ſous la dénomination de *particule*, & les expreſſions du cœur & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'eſprit ; ce qui eſt confondre abſolument les eſpeces les plus différentes & les moins rapprochées.

Ce n'eſt pas que je ne ſois perſuadé qu'il peut être utile, & qu'il eſt permis de donner un ſens fixe & précis à un terme technique, auſſi peu déterminé que l'eſt parmi les grammairiens celui de *particule* : mais il ne faut ni lui donner une place déja priſe, ni lui aſſigner des fonctions inalliables. *Voy.* PARTICULE.

Prétendre faire un corps ſyſtématique des diverſes eſpeces d'*interjections*, & chercher entr'elles des différences ſpécifiques bien caractériſées, c'eſt, s'il me ſemble, s'impoſer une tâche où il eſt très-aiſé de ſe méprendre, & dont l'exécution ne ſeroit pour le grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il eſt très-aiſé de s'y méprendre, « parce que comme un même mot, ſelon qu'il eſt différemment prononcé, peut avoir différentes ſignifications, auſſi une même *interjection*, ſelon qu'elle eſt proférée, ſert à exprimer divers ſentimens de douleur, de joie ou d'admiration ». C'eſt une remarque de l'abbé Régnier, *Gram. franç. pag. 535.*

J'ajoute que le ſuccès de cette diviſion ne ſeroit d'aucune utilité pour le grammairien : en voici les raiſons. Les *interjections* ſont des expreſſions du ſentiment dictées par la nature, & qui tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe de la parole : la même eſpece de ſentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire conſtamment le même mot ſous la même forme. De-là l'indéclinabilité eſſentielle des *interjections*, & l'inutilité de vouloir en préparer l'uſage par aucun art, lorſqu'on eſt ſûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe & doive enviſager la grammaire, parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage de l'eſprit ; le langage du cœur eſt ſon art, parce qu'il

eſt naturel : or il n'eſt utile au grammairien de diſtinguer les eſpeces de mots, que pour en ſpécifier enſuite plus nettement les uſages ; ainſi n'ayant rien à remarquer ſur les uſages des *interjections*, la diſtinction de leurs différences ſpécifiques eſt abſolument inutile au but de la grammaire.

Encore un mot avant que de finir cet article. Les deux mots latins *en* & *ecce* ſont des *interjections*, diſent les rudimens ; elles gouvernent le nominatif ou l'accuſatif, *ecce homo* ou *hominem*, & elles ſignifient en françois *voici* ou *voilà*, qui ſont auſſi des *interjections* dans notre langue.

Ces deux mots latins ſeront, ſi l'on veut, des *interjections* ; mais on auroit dû en diſtinguer l'uſage : *en* indique les objets les plus éloignés, *ecce* des objets plus prochains ; enſorte que Pilate montrant aux juifs Jeſus flagellé, dut leur dire *ecce homo* ; mais un juif qui auroit voulu fixer ſur ce ſpectacle l'attention de ſon voiſin, auroit dû lui dire *en homo*, ou même *en hominem*. Cette diſtinction artificielle porte ſur les vues diverſes de l'eſprit ; *en* & *ecce* ſont donc du langage de l'eſprit, & ne ſont pas des *interjections* : ce ſont des adverbes, comme *hic* & *illic*.

C'eſt une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accuſatif ; la deſtination de ces cas eſt toute différente. *Ecce homo*, c'eſt-à-dire, *ecce adeſt homo ; ecce hominem*, c'eſt-à-dire, *ecce vide* ou *videte hominem*. Le nominatif doit être le ſujet d'un verbe perſonnel, & l'accuſatif, le complément ou d'un verbe ou d'une prépoſition : quand les apparences ſont contraires, il y a ellipſe.

Enfin, c'eſt une troiſieme erreur que de croire que *voici* & *voilà* ſoient en françois les correſpondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce ſoit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* ſont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* ſont des mots compoſés qui renferment ces mêmes adverbes, & le verbe *voi*, dont il y a ſouvent ellipſe en latin, *voici voi ici ; voilà voi là*. C'eſt pour cela que ces mots ſe conſtruiſent comme les verbes avec leurs complémens : *voilà l'homme, voici des livres ; l'homme que voilà, les livres que voici ; nous voilà, me voici*. Ainſi *voici* & *voilà* ne ſont d'aucune eſpece, puiſqu'ils comprennent des mots de pluſieurs eſpeces, comme *du*, qui ſignifie *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c. (*B. E. R. M.*)

INTERJETER, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) il ne ſe dit guere qu'au palais & dans cette phraſe : on *interjette* appel d'une ſentence rendue. On voit que cette oppoſition doit être formée entre la ſentence & ſon exécution ; c'eſt pour cette raiſon qu'on s'eſt ſervi du mot *d'interjeter*.

* INTÉRIEUR, adj. (*Grammaire.*) Son corrélatif eſt *extérieur*. La ſurface d'un corps eſt la limite de ce qui lui eſt *intérieur* & extérieur. Ce qui appartient à cette ſurface, & tout ce qui eſt placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps eſt extérieur. Tout ce qui eſt au-delà de la ſurface, dans la profondeur du corps, eſt *intérieur*.

Les mots *intérieurs*, *extérieurs*, ſe prennent au phyſique & au moral ; & l'on dit dans l'architecture moderne : on s'eſt fort occupé de la diſtribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout-à-fait négligé l'extérieure. Ce n'eſt pas aſſez que l'extérieur ſoit compoſé, il faut que l'*intérieur* ſoit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ſes ouvrages ſur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne* : ce titre fait frémir.

INTÉRIEURE, VIE, (*Morale.*) c'eſt un commerce ſpirituel & réciproque qui ſe fait au dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres diſtinguent trois différens degrés par leſquels paſſe l'ame fidelle, ou trois ſortes d'amours auxquels Dieu éleve l'homme qui s'eſt occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préférence*, ou *vie purgative* ; c'eſt l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conſcience juſtement allarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui, occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette ſituation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état

l'ame règle ſa conduite ſur ſes devoirs ; & donne toujours la préférence au créateur ſur tout ce qui eſt créé. L'eſprit de pénitence lui fait embraſſer une mortification qui aſſervit en même temps les paſſions & les ſens, alors toutes ſes penſées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui ſeul ; la priere devient habituelle. L'ame n'eſt plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embraſſe, cependant autant que les devoirs particuliers de ſon état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'eſprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la priere. Néanmoins la méditation ſe fait encore par des actes méthodiques. L'ame s'occupe d'une maniere réfléchie des paroles de l'écriture-ſainte, & d'actes dictés pour ſe tenir dans la préſence de Dieu. Dans l'ordre des choſes ſpirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame ; & de ce premier état elle paſſe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appellé *vie illuminative* ou *amour de complaiſance*. En effet l'ame qui a contracté l'heureuſe habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goûte dans ſa pratique une facilité & une ſatisfaction qui lui rend précieuſes toutes les occaſions de ſacrifice ; & quoique les actes de ſon amour ſoient encore diſcurſifs, c'eſt-à-dire, ſentis & réfléchis, elle ne délibere plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu eſt alors ſon plus grand intérêt. Ce n'eſt plus aſſez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, enſorte que de deux actes bons en eux-mêmes, elle accomplit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne ſe regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'eſt ce degré d'amour qui fait chérir aux ſolitaires le ſilence, la mortification, & la dépendance des cloîtres ſi oppoſés à la nature, & en apparence ſi contraire à la raiſon, dans leſquels cependant ils goûtent des ſentimens plus doux, des plaiſirs plus ſenſibles, des tranſports plus réels, que tout ce que le monde offre de plus ſéduiſant ; ces vérités ſont d'expérience, & ceux qui ne les ont pas pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le cardinal Bona ; elles ſont atteſtées par une ſuite conſtante d'expériences, depuis l'apôtre St. Paul juſqu'à St. François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il eſt que la connoiſſance du Dieu qui l'a formé ; la grandeur du Créateur lui donne une juſte idée de la petiteſſe de la créature ; la diſproportion infinie qu'il apperçoit entre l'Etre-ſuprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils ſont, & combien ſont mépriſables les vanités qui les diſtinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainſi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'eſt la diſpoſition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troiſieme degré de la *vie intérieure* appellée *vie unitive* ou *amour d'union*, & à laquelle les épreuves extérieures & intérieures ſervent de préparation. Cet état a été défini, un acte paſſif où il ſemble que Dieu agit ſeul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force impulſive qui la porte vers lui ; mais cet état eſt rarement habituel, & il reſte toujours des actes diſtincts qui ſpécifient les vertus. Dieu n'éleve ſes Saints ſur la terre à ce degré que d'une maniere momentanée par anticipation des biens céleſtes. C'eſt l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans pluſieurs des Saints dont l'égliſe a canoniſé les vertus, ces extaſes, ces raviſſemens, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle ; mais qu'il ne nous appartient pas de demander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques myſtiques, ont donné lieu à bien des illuſions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le ſanctuaire de ces graces de prédilection. Dieu n'en gratifie que celui qui s'en croit vraiment indigne, & dans lequel ces dons divins produiſent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dénuement plus parfait, une pratique plus généreuſe de ce qu'il y a d'héroïque dans toutes les vertus. Les autres chez leſquels ces états ſurnaturels ne ſont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illuſion

bien dangereuſe. Tel eſt l'état de ces femmes prétendues dévotes, dans leſquelles la ſenſibilité du cœur, la vivacité des paſſions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces ſingulieres, & qui ſouvent ont des cauſes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre eſt retombé par une ſuite auſſi ordinaire qu'injuſte ſur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux myſtiques dès le commencement de l'égliſe depuis les Gnoſtiques juſqu'aux Quiétiſtes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir ſe renouveller le ſiecle paſſé. *V.* QUIÉTISME.

INTERIM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom fameux dans l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Allemagne, par lequel on a déſigné une eſpece de réglement pour l'Empire, ſur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* eſt latin & ſignifie *cependant* ou en *attendant*, comme pour ſignifier que ſon autorité ne dureroit que juſqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*interim*, il eſt bon de ſavoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V, qui n'eſpéroit pas voir cette aſſemblée ſi-tôt réunie, & qui vouloit concilier les Luthériens avec les Catholiques, imagina le tempérament de faire dreſſer un formulaire par des Théologiens qui ſeroient envoyés pour cet effet à la diete qui ſe tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entr'eux, laiſſerent à l'empereur le ſoin de le faire dreſſer. Il en chargea trois théologiens célebres, qui rédigerent vingt-ſix articles ſur tous les points controverſés entre les catholiques & les luthériens. Ces articles concernoient l'*état du premier homme avant & après ſa chûte dans le péché; la rédemption des hommes par J. C. la juſtification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres: la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés ſont pardonnés; l'égliſe & ſes vraies marques; ſa puiſſance, ſon autorité, ſes miniſtres, le pape & les évêques: les ſacremens en général & en particulier; le ſacrifice de la meſſe, & la commémoration qu'on y fait des ſaints, leur interceſſion & leur invocation; la priere pour les défunts & l'uſage des ſacremens*, auxquels il faut ajouter la tolérance ſur le mariage des prêtres & ſur l'uſage de la coupe. Quoique les théologiens qui avoient dreſſé cette profeſſion de foi, aſſuraſſent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles; le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V l'eut propoſée comme un réglement par une conſtitution impériale donnée en 1548 dans la diete d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuſerent de ſe ſoumettre à l'*interim* ſous prétexte qu'il favoriſoit le luthéraniſme; & pour rendre cette ordonnance odieuſe, ils la comparerent à l'Hénotique de Zenon, à l'Ecthere d'Héraclius, & au Type de Conſtant. *Voy.* HÉNOTIQUE, ECTHERE & TYPE. D'autres catholiques l'adopterent, & écrivirent pour ſa défenſe.

L'*interim* ne fut guere mieux reçu des proteſtans, la plûpart le rejetterent, comme Bucer, Muſculus, Oſiander, ſous prétexte qu'*il rétabliſſoit la papauté* qu'ils penſoient avoir détruite; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin comme l'empereur agit fortement pour ſoutenir ſa conſtitution juſqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Conſtance qui refuſoient de s'y ſoumettre; les luthériens ſe diviſerent en *rigides* ou oppoſés à l'*interim* & en mitigés, qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du ſouverain; on les nomma *intérimiſtes*; mais ils ſe réſervoient le droit d'adopter ou de rejetter ce que bon leur ſembloit dans la conſtitution de l'empereur. Enſorte qu'on peut regarder cet *interim* comme une de ces pieces dans leſquelles en voulant ménager deux partis oppoſés, on les mécontenta tous deux; & c'eſt ce que produiſit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les catholiques & ſouleva les luthériens.

INTERIM, (*Juriſpr.*) ſe dit quelquefois figurément & par alluſion à l'*interim* de Charles-Quint, pour ſignifier quelque choſe de proviſoire; c'eſt ainſi qu'on dit jouir

par *interim* ou exercer quelque fonction par *interim*, en attendant la déciſion de quelque conteſtation. (*A*)

INTERIMISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. Ec.*) eſt le nom qu'on donna aux luthériens, qui joignirent à leurs erreurs les 26 articles du decret fait à Augsbourg en 1548, dit *interim*, & accordé par l'empereur Charles V aux proteſtans, en attendant un concile général.

INTERLAKEN, (*Géogr.*) bailliage fort étendu du canton de Berne, & un des plus remarquables par les glaciers qu'il renferme, & par mille autres productions de la nature. Il y avoit ci-devant une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St. Auguſtin. Cette abbaye très-conſidérable par l'étendue immenſe de ſes poſſeſſions, fut fondée en 1130 par Selger, baron d'Oberhofen. Elle fut extrêmement enrichie par les donations qu'elle reçut des comtes de Kibourg, de Buchegg, & de la nobleſſe des environs, & elle parvint à avoir le droit de patronage ſur une vingtaine d'égliſes, & la juriſdiction ſur une douzaine de villages, outre une immenſité de revenus en dîmes, en cenſes, en domaines, &c. Les empereurs & les papes concoururent à l'envi à accorder des privileges conſidérables à cette fondation, le droit d'élire ſon avoyer, ſon prévôt, &c. Les maiſons de Zæringen, de Wædenſchwyl, de Strasbourg & autres, exercerent ſucceſſivement cette avoyerie. Peu-à-peu la ville de Berne s'en empara. Cette abbaye fut ſécularisée en 1528, malgré la réſiſtance des habitans des environs & du canton d'Unterwalden. Le monaſtere ſervit long-temps de réſidence au baillif juſqu'à ce qu'on a jugé à propos de lui bâtir un château; les revenus ſont appliqués, la plus grande partie, à l'entretien des égliſes, des écoles, des miniſtres & à des charités conſidérables. A côté de ce monaſtere il y avoit un couvent de religieuſes du même ordre de St. Auguſtin, ſous l'inſpection des chanoines d'*Interlaken*. En 1484, il fut aboli par ordre du pape, & ſes revenus aſſignés au chapitre de St. Vincent à Berne.

Outre ces deux monaſteres il y a encore la fameuſe caverne de St. Beat, le lac de Brinz ſi poiſſonneux; le Kienholz fameux par l'alliance qui y fut conclue en 1352, en vertu de laquelle Berne fut reçue dans la confédération helvétique. Ce même endroit étoit auſſi deſtiné pour décider par arbitrage les difficultés qui pourroient s'élever entre les confédérés. Cette place ſi illuſtre dens notre hiſtoire, a été enſuite ruinée par des chûtes de neiges & par des inondations; la vallée de Lauterbrunnen très-renommée par la beauté des glaciers, par les mines de fer qui s'y trouvent établies, par la belle cataracte nommée *Staubbach*, & par pluſieurs productions du regne minéral, tels qu'une marne noire ſi fine qu'on s'en peut ſervir en place d'encre de la Chine, des terres bolaires très-fines, &c. La vallée de Grindelwald n'eſt pas moins curieuſe par les glaciers qu'elle renferme & qu'on approche de fort près, entre leſquels on remarque le Wetterhorn, le Screkhorn, la Scheidek, le Mettemberg, & ſur-tout le Grindelwald-Gletſcher. On y trouve auſſi des marbres d'une grande beauté, de l'ardoiſe, &c. Malgré toutes ces maſſes énormes de glaces éternelles, ce pays eſt cependant fertile en pâturages. (*H*)

INTERLIGNES, ſ. f. (*Imprim.*) ce ſont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'eſt ſervi long-temps d'*interlignes* de bois, faute d'autres; ce ſont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes: mais l'eau qui les pénetre lorſqu'on lave les formes, les fait bomber en différens ſens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend en peu de temps hors d'uſage. On y a d'abord ſuppléé par des petites parties de métal dites *interlignes briſées*, parce qu'elles ſont en formes d'*eſpaces* fondues ſur différens *corps* pour les avoir de pluſieurs largeurs, afin de les faire ſervir à différens formats de livres. Ces ſecondes ſortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'eſt qu'il arrive ſouvent qu'elles ne ſont pas juſtes d'épaiſſeur entr'elles; comme elles ſe font ſur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux péche en *tête*, en *pié*, ou à une des extrémités du *corps*, il en réſulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en

faire d'une ſeule piece pour chaque format, ce qui rend l'ouvrage plus prompt, plus ſolide & plus propre.

L'épaiſſeur des *interlignes* eſt de deux ſortes; la plus uſitée, & celle qui donne plus de grace à l'impreſſion, eſt de *trois points*, c'eſt-à-dire, que les deux font l'épaiſſeur d'une *nompareille*; l'autre eſt de deux points pu trois *interlignes* pour le corps de ladite nompareille. Celle-ci donne la diſtance juſte qu'il y a d'un caractere à celui qui le ſuit dans l'ordre des *corps*, c'eſt-à-dire, qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font enſemble le *corps* du cicéro; ou une au cicéro font le ſaint-auguſtin.

INTERLINEATION, ſ. f. (*Gram.*) ce qui ſe trouve écrit entre deux lignes. On donne auſſi le nom d'*interligne* à l'eſpace vuide qu'on obſerve entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, ſ. m. (*Gram.*) nom que l'on donne aux différens perſonnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caracteres différens à ſes *interlocuteurs*, les leur conſerver depuis le commencement du dialogue juſqu'à la fin. Ces caracteres ſeront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer ſon génie, beaucoup plus s'ils ſont différens que s'ils ſont contraſtés. Le contraſte donne à tout un ouvrage un tour épigrammatique, petit, factice & déplaiſant.

INTERLOCUTOIRE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un jugement qui n'eſt point définitif, c'eſt-à-dire, qui ne décide pas le fond de la conteſtation, mais ſeulement ordonne quelque choſe pour l'inſtruction ou l'éclairciſſement de cette conteſtation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abréger, un *interlocutoire* ſimplement.

Tout *interlocutoire* eſt un préparatoire & un préalable pour remplir avant le jugement définitif, mais il differe du ſimple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'inſtruction, au lieu que l'autre touche au fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenſes ou que l'on donnera copie ou communication d'une piece, eſt un ſimple préparatoire qui ne préjuge rien ſur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* ou préjuge le fond, ou du moins eſt rendu après avoir examiné le fond, comme quand on ordonne avant faire droit une enquête ou une deſcente, un plan, une viſite. (*A*)

INTERLOPE, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt celui qui empiete ſur les privileges d'une compagnie de marchands, en faiſant ſans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. *Voyez* COMPAGNIE.

On les appelle auſſi *aventuriers*. Il n'y a guere que les Anglois qui aient des vaiſſeaux *interlopes* de cette eſpece, dont le commerce, quoique très-lucratif, eſt une vraie contrebande dont les riſques ſont grands, puiſqu'il ne s'y agit pas ſeulement de la confiſcation des marchandiſes & des vaiſſeaux ou de la priſon des marchands quand ils ſont ſurpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'eſt ſous cette peine qu'il eſt interdit par les Eſpagnols dans tous les états que le roi poſſede aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandois ont auſſi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler font par ce commerce des profits immenſes. *Voyez le Dictionn. de commerce.*

INTERLOQUER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie ordonner quelque choſe de préalable avant de juger le fond d'une conteſtation. *Voyez* INTERLOCUTOIRE. (*A*)

INTER-MAXILLAIRES, (*ligamens*) *en Anatom.* nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament eſt attaché en haut à la face externe de la mâchoire ſupérieure, au-deſſus de la derniere dent molaire, & en-bas à l'extrémité poſtérieure de la ligne ſaillante oblique de la face externe de la mâchoire inférieure au-deſſus de la derniere dent molaire.

INTERMEDE, ſ. m. (*Littérat.*) ce qu'on donne en ſpectacle entre les actes d'une piece de théatre, pour amuſer le peuple, tandis que les acteurs reprennent haleine ou changent d'habits, pour donner le loiſir de changer les décorations. *Voyez* COMÉDIE.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermedes*, pour mar-

quer les intervalles entre les actes. *Voyez* CHŒUR, ACTE, *&c.*

Les *intermedes* conſiſtent pour l'ordinaire chez nous en chanſons, danſes, ballets, chœurs de muſique, *&c.*

Ariſtote & Horace donnent pour regle de chanter pendant ces *intermedes* des chanſons qui ſoient tirées du ſujet principal; mais dès qu'on eut ôté les chœurs, on introduiſit les mimes, les danſeurs, *&c.* pour amuſer les ſpectateurs. *V.* FARCES. *Diction. de Trévoux.*

En France on y a ſubſtitué une ſymphonie de violons & d'autres inſtrumens.

INTERMEDE, (*Belles-lettres & Muſiq.*) c'eſt un poëme burleſque ou comique en un ou pluſieurs actes, compoſé par le poëte pour être mis en muſique; un *intermede* en ce ſens, c'eſt la même choſe qu'un opéra bouffon. *Voyez* OPÉRA.

Nous avons peu de ces ouvrages; Ragonde, Platée, & le Devin de village, ſont preſque les ſeuls que nous nommons. Les Italiens en ont une infinité. Ils y excellent. C'eſt-là qu'ils montrent plus peut-être encore que dans les drames ſérieux, combien ils ſont profonds compoſiteurs, grands imitateurs de la nature, grands déclamateurs, grands pantomimes. Les traits de génie y ſont répandus à pleines mains. Ils y mettent quelquefois tant de force, que l'homme le plus ſtupide en eſt frappé, d'autres fois tant de délicateſſe, que leurs compoſitions ne ſemblent alors avoir été faites que pour un très-petit nombre d'ames ſenſibles & d'oreilles privilégiées. Tout le monde a été enchanté dans la Servante Maîtreſſe de l'air *a Serpina penſerette*; il eſt pathétique, voilà ce qui n'a échappé à perſonne; mais qui eſt-ce qui a ſenti que ce pathétique eſt hypocrite? Il a dû faire pleurer les ſpectateurs d'un goût commun, & rire les ſpectateurs d'un goût plus délié.

INTERMEDE, (*Chymie.*) Les chymiſtes prennent ce mot dans trois ſens différens.

Premiérement ils déſignent par le mot d'*intermede* un corps qu'ils interpoſent entre le feu employé à quelque opération, & le ſujet de cette opération; dans ce ſens le mot *intermede* eſt ſynonyme du mot *bain*, qui eſt pourtant beaucoup plus uſité que le premier. Ainſi appliquer le feu à une cornue chargée d'une matiere quelconque par l'*intermede*, avec ou moyennant l'*intermede* du ſable, des cendres, de la limaille, de l'eau, c'eſt la même choſe qu'expoſer ce vaiſſeau à la chaleur d'un bain de ſable, de cendres, de limaille, ou du bain-marie. (*Voyez* FEU, CHYMIE.)

Secondement, ils appellent *intermedes* certains corps qu'ils mêlent, par ſimple confuſion, à certaines matieres pour leur procurer une diſcontinuité, une aggrégation plus lâche, ou telle autre altération non chimique qui les diſpoſe à éprouver plus efficacement, ou à mieux ſoutenir l'action du feu. Par exemple, ils mêlent à de la cire qu'ils veulent diſtiller, du ſable, du chanvre, de la filaſſe, ou autres corps ſemblables, & la diſtillation de la cire en devient plus aiſée; & même ſon analyſe plus radicale, ſelon la prétention de certains chimiſtes. *Voyez* CIRE. J'appelle les *intermedes* de ce genre *faux* ou *méchaniques*.

Troiſiemement, (& c'eſt ici le ſens le plus uſité & le plus propre) *intermede* ſignifie la même choſe qu'*agent* ou moyen chimique de décompoſition, moyen pris dans l'ordre des menſtrues. C'eſt ainſi qu'on décompoſe le nitre par l'*intermede* de l'acide vitriolique, ou du vitriol; le vitriol, par l'*intermede* de l'alkali fixe, *&c.* Ces *intermedes* ſont les vrais & uniques inſtrumens de l'analyſe menſtruelle; & ils ne ſont autre choſe que des menſtrues, ou précipitans. *Voyez* MENSTRUE, MENSTRUELLE, ANALYSE, & PRÉCIPITATION. (*B*)

INTERMÉDIAIRE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'un objet placé entre deux ou pluſieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les faſſe appercevoir ou qui nous les faſſe toucher des yeux. Si l'on diſpoſe pluſieurs globes de ſuite & qu'on frappe le premier, le mouvement ſemble ſe ſéparer des *intermédiaires* & ſe ramaſſer ſur les derniers, les ſeuls qui ſe ſéparent de la file. Si l'on frappe à l'extrémité d'une poutre, le coup le plus léger ſera entendu d'une oreille placée à l'autre extrémité: quelque compacte que ſoit le corps, quelque longue que ſoit la poutre, quelque grand que ſoit

l'eſpace *intermédiaire*, la tranſmiſſion du bruit n'en eſt point empêchée.

INTERMÉDIAIRES, *cartilages*, (*Anat.*) *Voyez* CARTILAGE.

INTERMÉDIAIRES, *ligamens*, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

* *INTERMELIUM*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) endroit de la viij^e^ région qui nous eſt tout-à-fait inconnu. Ce mot ſe trouve dans Tite-Live; mais au lieu d'*intermelio*, il y en a qui liſent *indemelio*.

* INTERMINABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les diſputes de religion ſont *interminables*. Le mépris ſeroit un moyen bien auſſi ſûr que l'autorité. Les théologiens ne diſputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, (*Médecine.*) c'eſt l'intervalle qui ſignifie deux accès de fievre intermittente. Ce mot eſt ſynonyme d'*apyrexie*. *Voyez* APYREXIE. (*b*)

INTERMITTENT, (POULS.) *Voyez* POULS.

INTERMITTENTE, (FIEVRE.) *Voy. ſous le mot* FIEVRE.

* *INTERMONTIUM*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vallée peu profonde, ſituée entre deux hauteurs, au mont Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu ſacré. Romulus voulut que ce fût un aſyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*intermontium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pié du roc Tarpéien.

INTER-MUSCULAIRE, LIGAMENT, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

* INTERNE, adj. (*Gram.*) qui ne paroît point au dehors. Il eſt difficile d'aſſigner la différence d'*intérieur* & d'*interne*. Ils ſe diſent tous les deux au phyſique & au moral. On dit l'intérieur de l'homme, un homme intérieur, & l'on ne dit pas l'*interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangere ou morte.

INTERNE, (*Géom.*) les angles *internes* ſont tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au dedans de cette figure. *Voyez* ANGLE.

La ſomme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, eſt égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que *K L M* (*Pl. Géométr. fig. 19.*) les angles *L* & *M* ſont dit *internes* & oppoſés par rapport à l'angle *externe I K M* qui eſt égal à tous les deux enſemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui ſont formés entre deux paralleles par l'interſection d'une troiſieme ligne. Tels ſont les angles *z*, *y*, & *x*, *s*, (*Pl. Géom. fig. 36.*) formés entre les paralleles *O P*, *Q R* de chaque côté de la ſécante *S T*. Dans ces paralleles la ſomme de deux angles *internes* du même côté, eſt toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes oppoſés* ſont les deux angles *s* & *y* (*Pl. Géom. fig. 36.*) formés par la ligne qui coupe les deux paralleles. *Voyez* PARALLELE.

Ils ſont reſpectivement égaux aux angles *A*, *u*, qu'on appelle *angles externes oppoſés*. *Chambers.* (*E*)

* INTERNONCE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) envoyé extraordinaire du ſouverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangere, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires ſe font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles. Les *internonces* ne font aucune fonction eccléſiaſtique ni en France ni ailleurs. D'*internonce*, nom du titulaire, on fait *internontiature*, nom du titre.

INTEROSSEUX, adj (*Anatomie.*) on appelle ainſi quelques muſcles qui ſervent à mouvoir les doigts, parce qu'ils ſont ſitués entre les interſtices des os du métacarpe. On donne auſſi ce nom à quelques autres. On en compte ordinairement ſix; ces muſcles ſont ſitués le long des parties latérales de l'os du métacarpe, de façon que deux de ces muſcles ſont ſitués le long des parties latérales de l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt du milieu, & celui qui eſt ſitué le long de la face de l'os du métacarpe du doigt annulaire qui regarde le petit doigt, s'avancent extérieurement & s'attachent par quelques plans de fibres aux

faces

faces des os voiſins, & recouvrent les trois autres. Ces trois muſcles ſont appellés *interoſſeux* externes, & les trois recouverts ſont appellés *internes*.

Ils viennent de la partie ſupérieure des os du métacarpe, près du carpe, & vont s'inſérer à la partie ſupérieure externe du troiſieme os des doigts, en s'uniſſant avec les lombricaux & par différens plans tendineux avec l'extenſeur commun.

L'*interoſſeux* ſitué à la face latérale de l'os du métacarpe qui ſoutient le petit doigt, ſe termine à la partie ſupérieure de la premiere phalange de ce doigt.

Le demi *interoſſeux* de l'index, ou l'abducteur interne vient de la premiere phalange du pouce au côté externe de la baſe de l'os trapeze, & ſe termine à la partie ſupérieure de la premiere phalange du doigt index.

Les *interoſſeux* du pié ſont des muſcles qui meuvent les orteils, & qui correſpondent exactement à ceux des mains par leur nombre, leur uſage, leur inſertion, avec cette différence qu'ils ſe terminent à la partie poſtérieure des premieres phalanges. *Voyez* INTEROSSEUX *de la main.*

INTEROSSEUX, *ligament*, (*Anat.*) *Voy.* LIGAMENT.

INTERPELLATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une ſommation & requiſition qui eſt faite à quelqu'un par un juge, ſergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque choſe.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité ſur un fait.

Un notaire *interpelle* ceux qui ſont parties dans un acte, de le ſigner.

Un huiſſier *interpelle* ceux auxquels il parle dans ſon exploit, de déclarer leur nom, & de ſigner leur réponſe. Il fait mention qu'ils ont été *de ce interpellés ſuivant l'ordonnance*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'ordonnance de 1661. (*A*)

INTERPOLATION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) terme dont ſe ſervent les critiques, en parlant des anciens manuſcrits auxquels on a fait des changemens ou additions poſtérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq regles. Il faut premiérement que la piece que l'on veut donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de bonnes preuves que cette piece a été *interpolée*, ou retouchée; 3°. que les *interpolations* conviennent au temps de l'interpolateur; 4°. que ces *interpolations* ne touchent point au fond de la piece, & ne ſoient point ſi fréquentes, qu'elle en ſoit tout-à-fait défigurée; 5°. que les reſtitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reſte de la piece. *Dict. de Trévoux.*

INTERPOLATION *des ſeries*, voyez *l'article* SERIE *ou* SUITE.

INTERPOLATION, (*Aſtronomie.*) méthode employée, ſur-tout par les aſtronomes, pour remplir les intervalles d'une ſuite de nombres, d'obſervations, de longitudes, *&c.* dont la marche n'eſt pas égale, ni le progrès uniforme. Dans l'uſage des obſervations & des tables aſtronomiques, on emploie continuellement des regles de trois, & des parties proportionnelles, parce qu'on ſuppoſe que les nombres croiſſent uniformément; cependant il y a des cas où cette ſuppoſition ſeroit défectueuſe; on eſt alors obligé d'avoir recours à la méthode des *interpolations*. Le problême général qu'il faut réſoudre eſt celui-ci: étant données deux ſuites des nombres qui ſe répondent l'une à l'autre, ſuivant une certaine loi, & dont l'une s'appelle *la ſuite des racines*, & l'autre, *la ſuite des fonctions*, trouver un nombre intermédiaire entre deux fonctions, qui réponde à un nombre intermédiaire donné entre deux racines. On peut voir cette matiere traitée dans toute ſa généralité par des formules algébriques, dans Newton, dans Côtes, dans Stirling, dans Mayer, *mémoires de Pétersbourg*, & dans l'*aſtronomie* de la Caille. Le pere Boſcovich a fait voir qu'on pourroit, par ces méthodes, dreſſer des tables, même des inégalités de ſaturne, produites par l'attraction. Pour moi, voyant que des formules très-compliquées ne pouvoient jamais être d'un uſage journalier, & que dans l'aſtronomie on avoit toujours à conſidérer des cas beaucoup moins généraux, j'ai traité les *interpolations* d'une maniere plus limitée, mais plus commode par le moyen des différences premieres, ſecondes & troiſiemes.

Je ſuppoſe une ſuite de nombres 0, 1, 3, *&c.* comme dans la table ci-deſſous, dont les

différences ſoient inégales, mais d'une inégalité conſtante & réguliere, par exemple 1, 2, 3, 4, &c. enſorte que les ſecondes différences ſoient conſtantes, par exemple, égales à 1, comme dans la troiſieme colonne. Si l'on ne prend les mêmes nombres que de deux en deux, par exemple, 0, 3, 10, 21, les différences ſeront 3, 7, 11, & leur inégalité ou leur ſeconde différence ſera de 4, c'eſt-à-dire, quatre fois plus grande qu'auparavant, parce qu'en doublant les intervalles, l'on a pour différence premiere d'un côté la ſomme de 1 & 2, de l'autre la ſomme de 3 & 4; enſorte que la ſeconde différence a augmenté à raiſon de la différence qu'il y a entre 2 & 3, & de celle qu'il y a entre 1 & 4, qui eſt trois fois plus grande. Si l'on prenoit les nombres de trois en trois, on trouveroit la ſeconde différence 9, &c.

Nombres.	*Premiere différence.*	*Seconde différence.*
0		
1	1	1
3	2	1
6	3	1
10	4	1
15	5	1
21	6	1
28	7	1
36	8	1

Ainſi, en général, les différences ſecondes croiſſent comme les quarrés des intervalles des nombres. De-là je vais tirer une regle générale pour remplir les intervalles d'une ſuite de nombres qui ſuivroient la même loi.

Je ſuppoſe quatre nombres, comme ſeroient quatre longitudes, obſervées de 12 heures en 12 heures, dont les trois différences ſoient 78, 222, 366, enſorte que l'inégalité de leur marche, ou de leur progrès ſoit 144, c'eſt-à-dire, que la différence ſeconde, ou la différence des différences ſoit conſtamment de 144. Les nombres 0, 78, 300, 666, ne croiſſent pas uniformément, puiſque leurs différences 78, 222, ſont inégales, mais du moins l'uniformité eſt telle que ces différences augmentent également : tel eſt le cas le plus ſimple des *interpolations*; mais ce cas eſt ſuffiſant dans l'uſage de l'aſtronomie, même pour le mouvement de la lune qui eſt la planete la plus irréguliere de toutes.

Heures.	*Nombres.*	*Différences.*	*Secondes différences.*
0	0	78	
12	78	222	144
24	300	366	144
36	666		

Connoiſſant ces nombres, ou ces longitudes de 12 heures en 12 heures, on peut facilement les avoir de 6 heures en 6 heures, en les aſſujettiſſant à cette regle des ſecondes différences conſtantes; il ne s'agit que d'interpoler un nombre dans chacun des intervalles; car on ſait que leur ſeconde différence doit être quatre fois moindre que 144, c'eſt-à-dire, 36; il ſuffira donc de faire une ſuite de nombres dont la ſeconde différence ſoit 36. Pour avoir la différence premiere, on prendra la moitié de la différence 78, c'eſt-à-dire, 39, & l'on en ôtera la moitié de la ſeconde différence 36, c'eſt-à-dire, 18, il reſtera 21; or ayant cette premiere différence 21, il ſuffira de l'augmenter ſucceſſivement de la ſeconde différence 36 pour avoir toutes les autres différences; en effet, la premiere différence jointe à la ſeconde, doit faire 78, & ces deux différences doivent différer de 36; or quand on a la ſomme & la différence des deux nombres, il ſuffit pour trouver le premier de retrancher la demi-différence de la demi-ſomme.

Si au lieu d'avoir un nombre à interpoler entre 0, 78, 300, on en vouloit interpoler 2, on prendroit le tiers de la différence premiere, & on en ôteroit une fois la ſeconde différence trouvée; car les trois différences que l'on cherche doivent faire 78 dans l'exemple précédent, & elles doivent différer de la valeur de la ſeconde différence trouvée; or quand on a la ſomme

de trois quantités, & leur différence, on trouve la plus petite quantité par la regle que je viens d'indiquer.

En général, pour interpoler un nombre 12 de termes entre deux termes d'une ſuite donnée, on diviſera la ſeconde différence de la ſuite donnée par le quarré de 12 + 1 : pour avoir la ſeconde différence de la nouvelle ſuite, on diviſera la différence premiere par 12 + 1, & l'on ôtera du quotient la ſeconde différence de la nouvelle ſuite multipliée par $\frac{1}{2}$, il faudroit l'ajouter ſi les différences premieres alloient en décroiſſant. C'eſt ainſi qu'on trouvera la premiere des différences premieres qui doivent avoir lieu dans le nouvel ordre de termes que l'on cherche ; les ſuivantes ſe trouvent en ajoutant ſucceſſivement la différence ſeconde trouvée pour la nouvelle ſuite.

La ſeule conſidération des ſecondes différences ſuppoſées égales, eſt ſuffiſante dans bien des calculs aſtronomiques, ſur-tout pour conſtruire des tables. M. Sharp qui calcula, en 1695, les tables d'aſcenſion droite, & de déclinaiſon pour chaque degré de longitude & de latitude, qu'on trouve dans l'hiſtoire céleſte de Flemſteed, ne les calcula par la trigonométrie que de 5°. en 5°. & il les étendit par la méthode des *interpolations* à chaque degré. M. Mouton, chanoine de Lyon, qui calcula les déclinaiſons du ſoleil pour chaque minute de longitude en ſecondes & en tierces, ne les calcula que pour chaque degré de la trigonométrie, & chercha les autres nombres par la méthode des ſecondes différences.

Il ſuffit dans ces cas-là de calculer rigoureuſement aſſez de termes pour que leurs ſecondes différences ſoient à-peu-près égales, ou varient inſenſiblement. J'ai publié dans la *connoiſſance des temps*, de 1771, une table fort commode pour abréger ces ſortes d'opérations.

On ſe ſert auſſi des ſecondes différences pour corriger des calculs, ou limiter des obſervations, c'eſt-à-dire, les ramener à une marche réguliere & uniforme. Quand on trouve une ſeconde différence qui eſt trop grande ou trop petite par rapport à la précédente & à la ſuivante, il faut corriger le nombre qui répond à cette ſeconde différence du tiers ſeulement de l'erreur qu'on a remarquée dans la différence. Cette correction eſt de même eſpece que celle de la ſeconde différence elle-même, ſi le progrès eſt de différente eſpece dans les nombres & dans les premieres différences.

En procédant ainſi par induction, il eſt aiſé de trouver une formule pour corriger d'une maniere générale l'inégalité des ſecondes & même des troiſiemes différences, comme je les ai données dans les *mémoires* de l'académie de Paris, pour 1761. Au ſujet des *interpolations* conſidérées plus généralement, *Voyez* SERIE & SUITE. (*M. DE LA LANDE.*)

INTERPOSITION, ſ. f. (*Aſtron.*) ſituation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipſe de ſoleil ne ſe fait que par l'*interpoſition* de la lune entre le ſoleil & nous, & celle de la lune par l'*interpoſition* de la terre entre le ſoleil & la lune ; celles des ſatellites de Jupiter & de Saturne par l'*interpoſition* de Jupiter & de Saturne entre ces ſatellites, &c. *Voyez* ECLIPSES. *Chambers.* (*O*)

INTERPOSITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un terme qui eſt ordinairement avec celui de *décret*. On appelle *interpoſition de décret* un jugement rendu avec la partie ſaiſie, qui ordonne que le bien ſaiſi réellement ſera vendu & adjugé par décret. *V.* CRIÉES, DÉCRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

Il y a auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe trouve placé entre deux autres rélativement à quelqu'acte ou diſpoſition.

On appelle auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe préſente pour un autre qui ne veut pas paroître intéreſſé dans l'affaire, comme dans les ſubſtitutions tacites & dans les tranſports qui ſont faits au profit de perſonnes interpoſées, qui prêtent leur nom à quelque perſonne prohibée. (*A*)

INTERPRÉTATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt l'explication d'une choſe qui paroît ambigue.

Il y a des actes dont on étend les diſpoſitions par des *interprétations* favorables, tels que les teſtamens & autres actes de derniere volonté.

D'autres où l'on s'attache plus à la lettre, comme dans les contrats & autres actes entre-vifs, ou bien ſi l'on eſt forcé d'en venir à l'*interprétation* de quelque clauſe, elle fait contre ceux qui ne ſe ſont pas expliqués aſſez clairement, *in quorum fuit poteſtate legem apertius dicere.*

En matiere criminelle, l'*interprétation* des faits & des actes ſe fait toujours à la décharge de l'accuſé.

On eſt quelquefois obligé d'*interpréter* certaines loix, ſoit parce que les légiſlateurs n'ont pas prévu tous les cas qui ſe rencontrent, ou parce que les termes de la loi préſentent différens ſens.

Il y a néanmoins une maxime qui veut que l'on ne diſtingue point où la loi n'a pas diſtingué; mais cela s'entend qu'on ne doit point admettre d'exception à la loi, ſans une raiſon particuliere, tirée de la loi même ou du motif ſur lequel elle eſt fondée.

C'eſt donc dans l'eſprit de la loi qu'on doit en chercher l'*interprétation.*

Si la diſpoſition eſt contraire au droit commun, elle ne doit point recevoir d'extenſion d'un cas à un autre, ni d'une perſonne à une autre, ni d'une choſe à une autre.

C'eſt au prince qu'il appartient naturellement d'*interpréter* la loi, *ejus eſt legem interpretari cujus eſt legem condere.* C'eſt une maxime tirée du droit romain.

En France nos rois ſe ſont toujours réſervé l'*interprétation* de leurs ordonnances.

Charlemagne ayant trouvé la loi des Lombards défectueuſe en pluſieurs points, la réforma en 801, & ajouta que dans les choſes douteuſes il vouloit que les juges euſſent recours à ſon autorité, ſans qu'il leur fût permis de décider ſuivant leur caprice.

L'ordonnance de 1667, *tit. j, art. iij*, veut que, ſi par la ſuite du temps, uſage & expérience, aucuns articles de cette ordonnance ſe trouvoient contre l'utilité ou commodité publique, ou être ſujets à *interprétation*, déclaration ou modération, les cours puiſſent en tout temps repréſenter au roi ce qu'elles jugeront à propos, ſans que, ſous ce prétexte, l'exécution en puiſſe être ſurſiſe.

L'*art. vij* du même titre porte que, ſi dans le jugement des procès qui ſeront pendans au parlement ou autres cours, il ſurvient quelque doute ou difficulté ſur l'exécution de quelque article des ordonnances, édits, déclarations & lettres, Sa Majeſté défend aux cours de les *interpréter*, mais veut qu'en ce cas elles ayent à ſe retirer par-devers S. M. pour apprendre ſon intention.

Il réſulte de cet article que les cours mêmes ne peuvent *interpréter* la loi, lorſqu'il s'agit de le faire contre les termes & le ſens évident de la loi.

Mais quand l'*interprétation* peut ſe tirer de la loi même, & qu'elle n'a rien de contraire à la loi, les cours ſont en poſſeſſion de la faire ſous le bon plaiſir de S. M.

Ce pouvoir d'*interpréter* les loix eſt une prérogative qui n'appartient qu'aux juges ſouverains, leſquels repréſentent la perſonne du roi, *& vice ſacrâ principis judicant.* Les juges inférieurs ſont obligés de ſe conformer à la lettre de la loi, ou ſe retirer par-devers M. le chancelier pour ſavoir quelle eſt l'intention du roi. *Voyez* au code le tit. *de legibus.*

Lorſqu'il y a contrariété entre deux arrêts rendus en des tribunaux, entre les mêmes parties & pour raiſon du même fait, on peut ſe pourvoir en *interprétation* au grand-conſeil.

Mais ſi les deux arrêts ſont émanés du même tribunal, ou que dans un arrêt il ſe trouve deux diſpoſitions qui paroiſſent contraires les unes aux autres, on ne peut pas ſe pourvoir contre de tels arrêts par ſimple requête en *interprétation* d'iceux; c'eſt le cas de ſe pourvoir par requête civile ſuivant l'ordonnance de 1667; & la déclaration du 21 avril 1671, défend aux parties de ſe pourvoir contre les arrêts par requête en *interprétation*, & aux cours de rétracter les arrêts, & d'en changer les diſpoſitions par maniere d'*interprétation*, ou autre voie.

Cependant s'il ne s'agiſſoit que d'expliquer quelque diſpoſition, & de ſuppléer quelque choſe, ſur quoi l'arrêt auroit omis de prononcer; ſans toucher à ce qui eſt porté par l'arrêt, ni rien ordonner de contraire, on pourroit ſe pourvoir par ſimple requête, & les cours pourroient ainſi ſe ſtatuer ſur ce qui leur ſeroit demandé,

de même que le feroient des juges inférieurs, leſquels, après avoir rendu leur jugement, ne peuvent plus le changer, mais bien ſtatuer ſur les nouveaux incidens que l'exécution du jugement fait naître. (*A*)

INTERPRETE, ſ. m. (*Gramm. & Théologie.*) celui qui fait entendre les ſentimens, les paroles, les écrits des autres, lorſqu'ils ne ſont pas intelligibles. *Voyez* DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, ſuivant Iſidore, eſt compoſé de la prépoſition *inter* & de *partes*, l'*interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux perſonnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs penſées. D'autres le font venir d'*inter* & de *pres*, c'eſt-à-dire, *fidejuſſor*, celui qui ſe porte pour caution entre deux perſonnes qui ne s'entendent point.

L'interprétation de l'Ecriture a donné lieu à des grands débats; les catholiques ſoutiennent qu'elle appartient abſolument à l'égliſe; que la raiſon peut bien en chercher le ſens, lorſque l'égliſe n'a rien prononcé, mais qu'elle doit ſe taire dès que cet oracle a parlé. Les proteſtans veulent que la raiſon ſoit le juge ou l'*interprete* ſouverain des Ecritures, quoique quelques-uns d'entr'eux aient beaucoup d'égard pour les ſynodes, & d'autres pour l'autorité de la primitive égliſe. Quelques-uns enfin diſent que c'eſt le S. Eſprit qui l'*interprete* à chacun au fond du cœur. C'eſt ce que Bochart appelle ἀποδείξις πνευματος. *Voyez* ESPRIT.

Dans la primitive égliſe l'office d'*interprete* étoit une fonction eccléſiaſtique, différente de celle du lecteur: car comme il arrivoit ſouvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue; on n'entendoit pas également la lecture qu'on faiſoit des livres ſacrés, il y avoit dans preſque toutes les égliſes des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le diſcours que l'évêque avoit prononcé. C'eſt ce que les Grecs appelloient ἑρμηνευτας. Ainſi dans les égliſes de la Paleſtine où la moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit ſyriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique étoit encore en uſage parmi les uns, tandis que la latine étoit familiere aux autres, il falloit néceſſairement qu'il y eût de ces *interpretes*. Bingham, *orig. eccléſiaſtique, tom. II, lib. III; chap. xiij*, §. 4.

INTERPRETES du droit, (*Juriſprud.*) ce ſont les juriſconſultes qui ont commenté les loix romaines. *Voyez ci-devant* INTERPRÉTATION, & *ci-deſſus* JUTISCONSULTES. (*A*)

INTERREGNE, ſ. m. (*Droit polit.*) on appelle *interregne* dans un état déja formé le temps qui s'écoule depuis la mort du roi, juſqu'à l'élection de ſon ſucceſſeur.

Pendant cet intervalle, le peuple redevient un corps imparfait, uni ſeulement par l'engagement primordial des états, qui ont jugé néceſſaire de former une ſociété civile.

Cet engagement eſt d'une très-grande force par les ſentimens qu'inſpirent le nom & la vue d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays; c'eſt par de ſi puiſſans motifs que la nation ſe trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem cum imperio*, & en attendant d'entretenir ſoigneuſement la concorde. Il eſt même bien difficile qu'un peuple, tant ſoit peu conſidérable, qui s'eſt accru & ſoutenu longtemps ſous une eſpece de gouvernement, penſe à diſſoudre le lien de la ſociété, pour redevenir une ſimple multitude ſans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les états policés ont toujours eu l'attention de déſigner d'avance les perſonnes qui doivent prendre ſoin de l'adminiſtration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'eſt ainſi qu'en Pologne il eſt réglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gneſne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorſqu'on n'a pas pris d'avance les meſures néceſſaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement ſoit fixe, on y pourvoit d'abord comme on

peut, & de cette maniere on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de ſociété civile. *Voyez la diſſertation* de Puffendorf *de interregnis.*

S'il arrivoit néanmoins une choſe, qui étoit très-poſſible dans le commencement, que les états ſe trouvoient fort petits; s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des peres de famille voulût rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il ſemble qu'ils en ſeroient les maîtres, ſans faire tort aux autres; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de ſociété civile, que pour décider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quel qu'il ſoit, ſubſiſte, ſon autorité maintient la force de la premiere convention à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une ſuite néceſſaire de la ſouveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par proviſion, il ne reſte d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vue duquel toute ſociété civile ſe contracte, que la volonté du plus grand nombre. (*D. J.*)

INTERREX, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) ſénateur qui étoit revêtu par élection pour cinq jours de l'autorité ſuprême, pendant la vacance du trône, & ſous la république, dans le cas de quelque anarchie, au défaut d'un dictateur.

Ce nom eſt proprement latin, mais il faut bien s'en ſervir dans notre langue puiſque nous n'en avons aucun qui lui réponde; gouverneur, régent & même entre-roi, ne rendent point le nom *interrex*, & ne peuvent le rendre, attendu la différence de nos gouvernemens avec celui de Rome.

Toutes les fois que, dans le commencement de cette république, l'élection d'un roi ne ſe faiſoit pas ſur le champ, & qu'il y avoit un interregne, le pouvoir ceſſoit entre les mains des ſénateurs, qui choiſiſſoient un chef pour gouverner l'état avec toutes les marques de la dignité royale; on appelloit le patricien qui en étoit honoré *interrex.* C'étoit lui qui aſſembloit le peuple pour procéder à l'élection d'un nouveau roi; mais ſa charge ne duroit que cinq jours, au bout deſquels on en déclaroit un autre, ſi la vacance du trône n'étoit pas remplie. On diſoit déclarer l'*interrex* plutôt qu'élire: le mot conſacré étoit *prodere interregem.*

Il eſt vrai cependant que les hiſtoriens ne ſont point d'accord ſur la maniere dont les ſénateurs diſtribuerent entr'eux l'exercice de l'autorité ſuprême, dans l'interregne qui ſubſiſta une année entiere après la mort de Romulus. Denys d'Halicarnaſſe aſſure que chaque ſénateur fut *interrex* cinq jours de ſuite. Tite-Live marque que les ſénateurs s'étant partagés en dixaines, chaque dixaine commandoit alternativement durant cinq jours; mais qu'il n'y en avoit qu'un de ces dix qui portât les marques de la ſouveraineté, & qui fît marcher devant lui les licteurs avec les haches & les faiſceaux.

Le commandement de l'armée, après la mort de Romulus, fut prolongé pour un an aux conſuls, & le ſénat nomma pour premier *interrex* Cn. Claudius, fils d'Appius. Ce fut ſur la fin de cet interregne, que celui qui en fit le dernier la fonction, adreſſant la parole au peuple en pleine aſſemblée, lui tint ce diſcours remarquable: " Eliſez donc un roi, Romains, le ſénat y conſent; & ſi vous faites choix d'un prince digne de ſuccéder à Romulus, le ſénat le confirmera ».

Après l'établiſſement de la république ſous les conſuls, quoiqu'il n'y eût plus de rois, on garda le nom & la fonction d'*interrex*; car lorſque les magiſtrats étoient abſens ou morts, qu'ils ne pouvoient tenir les comices, qu'ils avoient abdiqué, qu'il y avoit eu quelque défaut dans leur élection, ou qu'en un mot l'état ſe trouvoit dans une eſpece d'anarchie, qui ne demandoit pas néanmoins qu'on vînt à créer un dictateur, on déclaroit un *interrex* pris au nombre des patriciens; ſa fonction ne duroit, comme ſous la royauté, que cinq jours, au bout deſquels on en créoit un autre.

Il convoquoit le ſénat par ſon pouvoir, faiſoit aſſembler le peuple pour l'élection des conſuls ou des tribuns militaires lorſ-

qu'ils avoit lieu, & veilloit à ce qu'on y procédât dans les regles.

Pendant tout le temps de ſa charge, tous les magiſtrats, excepté les tribuns du peuple, dépoſoient leur autorité. En effet, il arriva que l'an 700 de la fondation de Rome, ils s'oppoſerent ſi fortement à l'élection des conſuls, que l'*interrex* ne pouvant les y contraindre, on fut obligé de déclarer Pompée dictateur : c'eſt-là, je penſe, la derniere fois qu'il eſt parlé de cette magiſtrature proviſionnelle dans l'hiſtoire romaine. Elle tomba d'elle-même avec la république, quand les empereurs ſe rendirent maîtres de tout le gouvernement. Voyez ſi vous voulez, Roſinus, *lib. VII, cap. xvj.* *Pitiſci Lexicon antiq. rom.* & Midleton, *Traité du ſénat romain.* (*D. J.*)

INTERROGAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) *terme de palais*, ſe dit des demandes ou interrogations faites par le juge, ou commiſſaire député, à un accuſé ou à une partie civile, lors d'un interrogatoire. *Voyez* INTERROGATOIRE.

INTERROGATIF, adj. (*Gramm.*) Une phraſe eſt *interrogative*, lorſqu'elle indique de la part de celui qui parle, une queſtion plutôt qu'une aſſertion : on met ordinairement à la fin de cette phraſe un point ſurmonté d'une ſorte de petite *s* retournée en cette maniere (?) ; & ce point ſe nomme auſſi point *interrogatif* : par exemple,

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouis,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis ? Rouſſeau.

Où ſuis-je ? de Baal ne vois-je pas le prêtre ?
Quoi, fille de David, vous parlez à ce traître ?
Racine.

Quoi qu'en diſent pluſieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoiſe aucun terme qui ſoit proprement *interrogatif*, c'eſt-à-dire, qui déſigne eſſentiellement l'interrogation. La preuve en eſt que les mêmes mots que l'on allegue comme tels, ſont mis ſans aucun changement dans les aſſertions les plus poſitives. Ainſi nous diſons bien en françois, *COMBIEN coûte ce livre ? COMMENT vont nos affaires ? Où tendent ces diſcours ? POURQUOI ſommes-nous nés ? QUAND reviendra la paix ? QUE veut cet homme ? QUI a parlé de la ſorte ? Sur QUOI eſt fondée notre eſpérance ? QUEL bien eſt préférable ?* Mais nous diſons auſſi ſans interrogation, *je ſais COMBIEN coûte ce livre ; j'ignore COMMENT vont nos affaires ; vous comprenez OU tendent ces diſcours ; la religion nous enſeigne POURQUOI nous ſommes nés ; ceci nous apprend QUAND reviendra la paix : chacun devine ce QUE veut cet homme ; perſonne ne ſait QUI a parlé de la ſorte ; vous connoiſſez ſur QUOI eſt fondée notre eſpérance ; cherchons QUEL bien eſt préférable.*

C'eſt la même choſe en latin, ſi l'on excepte la ſeule particule enclitique *ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme *audiſne* ou *audin'* ? (entendez-vous) ? *Voyez* PARTICULE. Elle indique que le ſens eſt *interrogatif* dans la propoſition où elle ſe trouve ; mais elle ne ſe trouve pas dans toutes celles qui ſont *interrogatives : Quò te, mœri, pedes ? Quà tranſiviſti ? Quandiù vixit ? An dimicatum eſt ?* &c.

Qu'eſt-ce qui dénote donc ſi le ſens d'une phraſe eſt *interrogatif* ou non ?

1°. Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés *interrogatifs* en eux-mêmes, on y reconnoît ce ſens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & ſe trouvant néanmoins à la tête de la phraſe conſtruite ſelon l'ordre analytique, c'eſt un ſigne aſſuré qu'il y a ellipſe de l'antécédent, & que cet antécédent eſt le complément grammatical d'un verbe auſſi ſouſentendu, qui exprimeroit directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Reprenons les mêmes exemples françois, qui feront aſſez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. *COMBIEN coûte ce livre ?* c'eſt-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre. COMMENT vont vos affaires ?* c'eſt-à-dire, *dites-moi comment (ou la maniere ſelon laquelle) vont vos affaires. Où tendent ces diſcours ?* c'eſt-à-dire, *faites-moi connoître le but où (auquel) tendent ces diſcours.* Il en eſt de même des autres ; *pourquoi* veut dire la *raiſon, la cauſe, la fin pour laquelle ; quand,*

le temps auquel ; avant *que* & *quoi*, on ſous-entend *la choſe* ou un autre antécédent moins vague, indiqué par les circonſtances ; avant *qui*, ſous-entendez la *perſonne*, *l'homme*, &c. *quel*, c'eſt *lequel* dont on a ſupprimé l'article à cauſe de la ſuppreſſion de l'antécédent qui ſe trouve pourtant après ; *quel bien*, c'eſt-à-dire, *le bien*, *lequel bien*.

2°. Dans les phraſes où il n'y a aucun de de ces mots conjonctifs, la langue françoiſe marque ſouvent le ſens *interrogatif* par un tour particulier. Elle veut que le pronom perſonnel qui indique le ſujet du verbe, ſe mette immédiatement après le verbe, s'il eſt dans un temps ſimple ; & après l'auxiliaire, s'il eſt dans un temps compoſé ; & cela s'obſerve lors même que le ſujet eſt exprimé d'ailleurs par un nom ſoit ſimple, ſoit accompagné de modificatifs : *Viendrez-vous ? Avois-je compris ? Serions-nous partis ? Les philoſophes ont-ils bien penſé ? La raiſon que vous alléguiez auroit-elle été ſuffiſante ?* Il faut cependant obſerver, que ſi le verbe étoit au ſubjonctif, cette inverſion du pronom perſonnel ne marqueroit point l'interrogation, mais une ſimple hypotheſe, ou un deſir dont l'énonciation explicite eſt ſupprimée par ellipſe. *Vinſſiez-vous à bout de votre deſſein*, pour *je ſuppoſe même que vous vinſſiez à bout de votre deſſein. Puiſſiez-vous être content !* pour *je ſouhaite que vous puiſſiez être content*. Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au ſuppoſitif, cette inverſion n'eſt pas *interrogative* ; ce n'eſt qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif : *Ainſi conſervons nos droits ; en vain formerions-nous les plus vaſtes projets ; il le ſera, dit-il.*

3°. Ce n'eſt ſouvent que le ton ou les circonſtances du diſcours, qui déterminent une phraſe au ſens *interrogatif* ; & comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'eſt alors le point *interrogatif* qui y décide le ſens de la phraſe. (*B. E. R. M.*)

INTERROGATION, ſ. f. (*Belles-Let.*) figure de rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une choſe par forme de queſtion. L'apoſtrophe qu'il ſe fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en pluſieurs occaſions employer cette figure avec avantage. 1°. Quand il parle d'une choſe d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant ſouffrir aucun doute ; 2°. quand il veut montrer les abſurdités où l'on tomberoit en entreprenant de combattre ſes ſentimens ; 3°. lorſqu'il veut démêler les réponſes captieuſes ou les ſophiſmes de ſon adverſaire ; 4°. quand ſouvent preſſé lui-même, il veut à ſon tour preſſer vivement ſon antagoniſte. De ce dernier genre eſt ce bel endroit de l'oraiſon de Ciceron pour Ligarius, où il s'adreſſe avec une impétuoſité, pour ainſi parler, foudroyante, à l'accuſateur Tubéron. *Quid enim Tubero, tuus ille diſtrictus in acie Pharſicâ gladius agebat ? cujus latus ille mucro petebat ? Qui ſenſus erat armorum tuorum ? Quæ tua mens ? oculi ? manus ? ardor animi ? Quid cupiebas ? quid optabas ?* Il eſt évident que de pareils traits devoient embraſer un homme qui, ayant porté les armes contre Ceſar, faiſoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure eſt très-propre à peindre toutes les paſſions vives, mais ſur-tout l'indignation.

Quoi, Rome & l'Italie en cendres
Me feront honorer Silla ?
J'admirerai dans Alexandre,
Ce que j'abhorre en Atila ?

INTERROGATOIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commiſſaire délégué pour interroger, fait à une partie au ſujet de certains faits, & les réponſes qui y ſont faites par la partie, pour tirer de la bouche de celui qui eſt interrogé l'éclairciſſement de la vérité, & ſervir de preuve dans la cauſe, inſtance ou procès.

Les *interrogatoires* ſont différens des enquêtes & informations, en ce que ce ſont les parties que l'on interroge ; au lieu que ce ſont les témoins que l'on entend dans une enquête ou information : il eſt même défendu pour les informations d'y faire d'autre interrogation aux témoins que ſur leur nom, ſurnom, qualité ; & s'ils ſont parens, ſerviteurs ou alliés des parties.

On fait des *interrogatoires* en matiere civile & en matiere criminelle.

En

En matiere civile, les *interrogatoires* s'appellent ordinairement *interrogatoires ſur faits & articles*, lorſqu'ils ſe font ſur des faits & articles ſignifiés par une partie à l'autre. Il ſe fait cependant auſſi d'autres *interrogatoires* ſur le barreau par le juge aux parties qui ſe trouvent préſentes à l'audience, & ſur-tout dans les juriſdictions conſulaires où la procédure eſt ſommaire : lorſque l'on eſt en doute de la vérité d'un fait articulé en plaidant, les conſuls ordonnent que la partie qui n'a pas comparu à l'audience ſera ouïe par ſa bouche, ainſi qu'il eſt dit en l'*article 4 du tit. 16*, de l'ordonnance du mois d'avril 1667.

En matiere criminelle, il y a pluſieurs ſortes d'*interrogatoires* ; ſavoir, le premier *interrogatoire* qui ſe fait lorſque l'accuſé eſt décrété ; ceux qui ſe font dans le cours de l'inſtruction lorſqu'il y échet, & le dernier *interrogatoire* qui ſe fait derriere le barreau ou ſur la ſellette.

Interrogatoires ſur faits & articles, eſt un acte qui ſe fait en matiere civile, pour découvrir la vérité des faits articulés par une partie. Ces *interrogatoires* ſe font par le juge ou par un commiſſaire délégué à cet effet : au châtelet de Paris, ce ſont les commiſſaires qui font ces ſortes d'*interrogatoires* ; dans les autres tribunaux, on commet un conſeiller qui eſt commiſſaire en cette partie, c'eſt-à-dire, pour faire l'*interrogatoire*.

Il eſt permis aux parties de faire interroger, en tout état de cauſe, ſur faits & articles pertinens, concernant ſeulement la matiere dont eſt queſtion par devant le juge où le différend eſt pendant ; & en cas d'abſence de la partie, par devant le juge qui ſera par lui commis, le tout ſans retardation de l'inſtruction & jugement.

La partie doit répondre en perſonne, & non par procureur ni par écrit ; & en cas de maladie ou empêchement légitime, le juge ou commiſſaire doit ſe tranſporter en ſon domicile pour recevoir ſon *interrogatoire*.

Le juge ou commiſſaire, après avoir pris le ſerment, reçoit les réponſes ſur chaque fait & article, & peut même d'office *interroger* ſur quelques faits, quoiqu'il n'en ait pas été donné copie, & que l'on appelle par cette raiſon *faits ſecrets*.

Les réponſes doivent être préciſes & pertinentes ſur chaque fait, & ſans aucun terme injurieux ni calomnieux.

La forme pour *interroger* les chapitres, corps & communautés, eſt qu'ils doivent nommer un ſyndic, procureur ou officier, pour répondre ſur les faits & articles qui lui auront été communiqués, & à cette fin ils doivent lui donner un pouvoir ſpécial, dans lequel les réponſes ſeront expliquées & affirmées véritables, autrement les faits ſont tenus pour confeſſés & avérés.

On peut auſſi faire *interroger* les ſyndics, procureurs & autres qui ont agi par les ordres de la communauté, ſur les faits qui les concernent en particulier, pour y avoir par le juge tel égard que de raiſon.

Si le tuteur, pourſuivi pour les affaires de ſon mineur, refuſe de répondre, les faits ne ſont pas tenus pour cela pour confeſſés & avérés au préjudice du mineur.

La partie qui fait faire l'*interrogation* ne peut pas y être préſente.

La procédure que l'on doit tenir pour les *interrogatoires* ſur faits & articles, eſt expliquée dans l'ordonnance de 1667, *tit. 10*.

Interrogatoire derriere le barreau, eſt celui que l'on fait ſubir à un accuſé en préſence de tous les juges, lors du jugement du procès, quand les concluſions & la ſentence dont eſt appel, ne tendent pas à peine afflictive.

Les curateurs & les interpretes ſont toujours interrogés derriere le barreau, quand même les concluſions & la ſentence porteroient peine afflictive contre l'accuſé. *Voy. ci-après* INTERROGATOIRE *en matiere criminelle*, & INTERROGATOIRE *ſur la ſellette*.

Interrogatoire en matiere criminelle, eſt celui que ſubit l'accuſé, tant lorſqu'il eſt arrêté ou décrété, que dans le cours de l'inſtruction s'il y échet, & avant le jugement définitif.

Les accuſés pris en flagrant délit, peuvent être *interrogés* dans le premier lieu qui ſera trouvé commode.

Ceux qui ſeront décrétés doivent être *interrogés* au lieu où ſe rend la juſtice, dans la chambre du conſeil ou de la geole.

Les priſonniers pour crime doivent être

interrogés inceſſamment, & les *interrogatoires* commencés au plus tard dans les 24 heures après leur empriſonnement, à peine de tous dépens, dommages & intérêts contre le juge qui doit faire l'*interrogatoire*; & faute par lui d'y ſatisfaire, il doit y être procédé par un autre officier ſuivant l'ordre du tableau.

Il eſt défendu aux geoliers & guichetiers de permettre la communication de quelque perſonne que ce ſoit avec les priſonniers détenus pour crime, avant leur *interrogatoire* ni même après, ſi cela eſt ainſi ordonné par le juge.

Le juge doit vaquer en perſonne à l'*interrogatoire*, lequel ne peut en aucun cas être fait par le greffier, à peine de nullité & d'interdiction contre le juge & le greffier, & de 500 livres d'amende contre chacun d'eux.

Les procureurs du roi, ceux des ſeigneurs, & les parties civiles peuvent donner des mémoires aux juges pour *interroger* l'accuſé, tant ſur les faits portés par l'information qu'autres, pour s'en ſervir par le juge comme il aviſera.

Les accuſés doivent être *interrogés* chacun ſéparément, ſans aſſiſtance d'autre perſonne que du juge & du greffier; mais au dernier *interrogatoire* tous les juges ſont préſens.

L'accuſé doit prêter ſerment avant d'être *interrogé*, & il en doit être fait mention, à peine de nullité.

De quelque qualité & condition que ſoit l'accuſé, il doit répondre par ſa bouche ſans le miniſtere d'aucun conſeil, lequel ne peut leur être donné, même après la confrontation, nonobſtant tous uſages contraires, ſi ce n'eſt pour crime de péculat, concuſſion, banqueroute frauduleuſe, vol de commis ou aſſociés en affaires de finances ou de banque, fauſſeté de pieces, ſuppoſition de part, & autres crimes où il s'agit de l'état des perſonnes, à l'égard deſquels les juges peuvent ordonner ſi la matiere le requiert, que les accuſés, après *l'interrogatoire*, communiqueront avec leur conſeil ou leur commis.

Après *l'interrogatoire*, les juges peuvent permettre à l'accuſé de conférer avec qui bon leur ſemble.

Les hardes, meubles & autres pieces de conviction doivent être repréſentées à l'accuſé lors de ſon *interrogatoire*, & les papiers & écritures paraphées par le juge & par l'accuſé, après quoi l'*interrogatoire* eſt continué ſur les faits & inductions réſultantes des hardes, meubles & autres pieces, & l'accuſé eſt tenu de répondre ſur le champ, ſans qu'il lui en ſoit donné d'autre communication, ſi ce n'eſt dans les cas mentionnés ci-deſſus de péculat, concuſſion, &c.

Quand l'accuſé n'entend pas la langue françoiſe, l'interprete ordinaire, ou s'il n'y en a point, celui qui eſt nommé d'office par le juge, après avoir prêté ſerment, explique à l'accuſé les *interrogations* qui lui ſont faites par le juge, & à celui-ci les réponſes de l'accuſé. Le tout doit être écrit en françois & ſigné par le juge, l'interprete & l'accuſé, ſinon l'on doit faire mention du refus de ſigner.

La minute de l'*interrogatoire* ne doit contenir aucune rature ni interligne; & ſi l'accuſé fait quelque changement à ſes réponſes, il en doit être fait mention dans la ſuite de l'*interrogatoire*.

A la fin de chaque ſéance de l'*interrogatoire*, on en doit faire lecture à l'accuſé; & le juge & l'accuſé doivent cotter & parapher toutes les pages.

Les commiſſaires au châtelet de Paris peuvent *interroger* pour la premiere fois les accuſés pris en flagrant délit; les domeſtiques accuſés par leurs maîtres, & ceux contre leſquels il y a décret d'ajournement perſonnel ſeulement.

On peut réitérer l'*interrogatoire* toutes les fois que le cas le requiert.

Chaque *interrogatoire* doit être mis en un cahier ſéparé.

Il eſt défendu à tous juges de rien prendre ni recevoir des priſonniers pour leur *interrogatoire*, ſauf à ſe faire payer de leurs droits par la partie civile, s'il y en a une.

Les *interrogatoires* doivent être inceſſamment communiqués au procureur du roi ou du ſeigneur, pour prendre droit par iceux, ou requerir ce qu'il aviſera.

On en donne auſſi communication à

la partie civile, de telle nature que ſoit le crime.

L'accuſé d'un crime auquel il n'échet pas peine afflictive, peut prendre droit par les charges après avoir ſubi l'*interrogatoire*. (*A*)

Interrogatoire ſur la ſellette, eſt celui lors duquel les accuſés ſont aſſis ſur une ſellette de bois; au lieu que dans les autres *interrogatoires*, l'accuſé eſt debout derriere le barreau. L'*interrogatoire* ſur la ſellette a lieu devant les premiers juges, lorſque les concluſions du procureur du roi ou du procureur fiſcal, tendent à peine afflictive; & dans les cours, lorſque les ſentences dont eſt appel, ou les concluſions du procureur général tendent pareillement à peine afflictive.

L'*interrogatoire ſur la ſellette*, ſubi devant les premiers juges, doit être envoyé en la cour avec le procès quand il y a appel.

Ceux qui ont impétré des lettres de grace, doivent être *interrogés* ſur la ſellette avant le jugement. *Voyez* l'ordonnance de 1670, *titre des interrogatoires, & titre des lettres d'abolition, art.* 26. (*A*)

INTER-ROI, ſ. m. (*Hiſt. mod. politiq.*) c'eſt le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'eſt-à-dire, à l'archevêque de Gneſne, lorſque la mort du roi a laiſſé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque ſorte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république, jalouſe de ſa liberté. Sa fonction eſt de notifier aux cours étrangeres la vacance du trône; de convoquer la diete pour l'élection d'un nouveau roi; d'expédier des ordres aux généraux, aux palatins, & aux ſtaroſtes, pour veiller à la garde des fortereſſes, des châteaux, & des frontieres de la république, de donner des paſſe-ports aux miniſtres étrangers qui ſont chargés de venir négocier, *&c.* Lorſque la diete de Pologne pour l'élection d'un roi eſt aſſemblée, le primat *inter-roi* expoſe à la nobleſſe les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite; il les exhorte à choiſir le plus digne; & après avoir invoqué le ciel, il leur donne ſa bénediction: après quoi, les nonces procédent à l'élection. Le primat recueille les ſuffrages, il monte à cheval, & demande par trois fois ſi tout le monde eſt content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'effet de quelque acte ou circonſtance qui arrête le cours de la preſcription, ou qui trouble quelqu'un dans ſa poſſeſſion.

Il y a certaines circonſtances, telles que la minorité, qui *interrompent* la preſcription ſans aucun acte judiciaire, ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une *interruption* de la poſſeſſion & preſcription, mais bien le trouble de droit, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a une demande judiciaire; car un ſimple acte extra-judiciaire ne forme pas une *interruption* civile.

L'action en déclaration d'hypotheque eſt auſſi appellée *interruption*. *Voyez* HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TROUBLE. (*A*)

* INTERRUPTION, (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique, dans laquelle l'orateur, ou diſtrait par un ſentiment plus violent, qui s'éleve ſubitement au fond de ſon ame, ou honteux de ce qui lui reſte à dire, s'*interrompt* lui-même, & ſe livre à d'autres idées.

Tu veux que je le fuie; hé bien, rien ne m'arrête.
Allons, n'envions plus ſon indigne conquête:
Que ſur lui ſa captive étende ſon pouvoir;
Fuyons: mais ſi l'ingrat inſtruit dans ſon devoir;
Si la foi dans ſon cœur retrouvoit quelque place;
S'il venoit à mes piés me demander ſa grace;
Si ſous mes loix, amour, tu pouvois l'engager;
S'il vouloit... mais l'ingrat ne veut que m'outrager.

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force; il eſt impoſſible à la paſſion, lorſqu'elle eſt extrême, de ſuivre un long enchaînement d'idées: le trouble de l'ame paſſe dans le diſcours, & il ſe briſe & ſe découd.

INTERSECTION, ſ. f. *terme de géométrie*: on appelle ainſi le point où deux

lignes, deux plans, &c. ſe coupent l'un ſur l'autre. *Voyez* LIGNE & PLAN.

L'*interſection* mutuelle de deux plans eſt une ligne droite : le centre d'un cercle eſt dans l'*interſection* de deux de ſes diametres; le point central d'une figure réguliere ou irréguliere de quatre côtés, eſt le point d'*interſection* de ſes deux diagonales. *Chambers.* (*E*)

INTERSTICE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie l'*intervalle* de temps que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus ſans obſerver ces *interſtices*, ſont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per ſaltum.*

Pour ſe faire promouvoir aux ordres ſans garder les *interſtices* de droit, il faut obtenir une diſpenſe de Rome, appellée *extra tempora.* (*A*)

INTER-TRANSVERSAIRES, *ou* PETITS TRANSVERSAIRES, (*Anatomie.*) nom des muſcles ſitués entre les apophyſes tranſverſes des vertebres : ils viennent de la partie inférieure de l'apophyſe tranſverſe d'une vertebre, & s'inſerent à la partie ſupérieure de l'apophyſe tranſverſe de la vertebre ſuivante.

INTER-TRANSVERSALES DU COU, (*Anat.*) ce ſont certains muſcles ſitués entre les apophyſes tranſverſes des vertebres du cou; ils ſervent aux divers mouvemens de la tête, & ſont de même figure & de même grandeur que les inter-épineux du cou. *Voyez* INTER-ÉPINEUX.

INTERVALLE, ſ. m. (*Gram.*) diſtance, eſpace qui eſt entre deux extrémités de temps ou de lieux. *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne ſignifie autre choſe, ſelon Iſidore, que *ſpatium inter foſſam & murum*, entre le foſſé & le mur : d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appellés *valla*, & l'eſpace d'entre deux, *inter valla. Dictionn. étym. & Chambers.* (*G*)

INTERVALLE, (*Art. milit.*) ſe dit dans l'art militaire, de la diſtance ou de l'eſpace qu'on laiſſe ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit auſſi pour exprimer l'eſpace qui eſt entre deux lignes de troupes, ſoit en bataille ou dans le camp. *V.* DISTANCE.

Ainſi, lorſque des troupes ſont en bataille, la diſtance d'un bataillon à un autre ſe nomme l'*intervalle des bataillons.* Il en eſt de même pour les eſcadrons, & pour la diſtance de la premiere ligne à la ſeconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des eſcadrons, eſt ordinairement égal au front de ces troupes; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée ſont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir ſe ſoutenir réciproquement. *V.* ORDRE DE BATAILLE & ARMÉE.

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des eſcadrons de la premiere & de la ſeconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes ſont rangées ſur une même & ſeule ligne ſans aucune diſtance.

2°. Qu'on faſſe marcher en-avant la moitié, mais de maniere qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exemple à gauche, demeure à la même place; & que celle qui touche la gauche de celle-ci, s'avance auſſi, & ainſi de ſuite.

Il réſulte de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la premiere ſe trouveront oppoſés aux troupes de la ſeconde, & ces *intervalles* ſeront égaux aux fronts des troupes.

Ces *intervalles* ont pour objet de laiſſer paſſer la premiere ligne, ſi elle ſe trouve obligée de ployer derriere la ſeconde ſans déranger l'ordre de cette ſeconde ligne, qui ſe trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la premiere ligne ſe rallie ou ſe réforme à couvert de la ſeconde. Mais cette conſidération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes ayent des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui ſe retire en déſordre n'occupe pas le même front, que lorſqu'elle eſt rangée en ordre de bataille; ainſi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que ſon front. Il ſuit de-là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes; ils le doivent même, ſi l'on veut conſidérer qu'un tout étant d'autant plus ſolide que toutes ſes parties ſe tiennent enſemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée

aura auſſi plus de force, lorſque les troupes qui la compoſent ſe trouveront moins éloignées ou moins ſéparées les unes des autres. Cette obſervation a déja été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puyſegur ne preſcrit dans ſon *Traité de l'art de la guerre*, que dix toiſes pour l'*intervalle* des bataillons, & ſix toiſes pour celui des eſcadrons. Il prétend que ces *intervalles* ſont plus que ſuffiſans, & même qu'il ſeroit à propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'eſt-à-dire, ſans *intervalles*. *Voyez* ARMÉE.

A Leuze en 1691, & à Fredelingue en 1702, la cavalerie françoiſe ou la maiſon du roi, battit les ennemis qui étoient rangés en lignes pleines: à Ramilly les lignes pleines des ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la cavalerie françoiſe, » *mais ces exemples ne prouvent rien*, dit l'il- » luſtre maréchal de Puyſegur; *car outre* » *l'ordre de bataille, il y a d'autres parties* » *qui dans l'action doivent concourir en même* » *temps pour donner la victoire, & qui ont* » *manqué à ceux qui avoient l'avantage de la* » *ligne pleine lorſqu'ils ont été battus par des* » *troupes rangées avec des* intervalles ».

L'*intervalle* des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toiſes; mais dans le combat la ſeconde ligne doit s'approcher davantage de la premiere, pour être plus à portée de la ſoutenir.

A l'égard de l'*intervalle* ou de la diſtance qui eſt entre les deux lignes du camp, il faut la régler ſur la profondeur des camps des bataillons & des eſcadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toiſes; il faut auſſi un eſpace libre en-avant du terrein de la ſeconde ligne, pour qu'elle puiſſe s'y porter en bataille. On peut eſtimer cet eſpace de 30 toiſes ou environ: ainſi l'*intervalle* du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la ſeconde, ſera donc d'environ 150 toiſes, ou trois cent pas; le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois piés.

INTERVALLE, *en Muſique*, eſt la diſtance qu'il y a d'un ſon à un autre, du grave à l'aigu: c'eſt tout l'eſpace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'uniſſon de l'autre. A prendre ce mot en ſon ſens le plus étendu, il eſt évident qu'il y a une infinité d'*intervalles*: mais comme en muſique, on borne le nombre des ſons à ceux qui compoſent un certain ſyſtême, on borne auſſi par-là le nombre des *intervalles* à ceux que ces ſons peuvent former entr'eux. De ſorte qu'en combinant deux à deux tous les ſons d'un ſyſtême quelconque, on aura préciſément tous les *intervalles* poſſibles dans ce même ſyſtême: ſur quoi il reſtera à réduire ſous la même eſpece tous ceux qui ſe trouveront égaux.

Les anciens diviſoient les *intervalles* de leur muſique en *intervalles* ſimples ou diaſtemes, & en *intervalles* compoſés, qu'ils appelloient *ſyſtêmes*. *Voyez ces mots.*

Les *intervalles*, dit Ariſtoxene, different entr'eux en cinq manieres; 1°. en étendue: un grand *intervalle* differe ainſi d'un plus petit; 2°. en réſonance ou en accord; & c'eſt ainſi qu'un *intervalle* conſonnant differe d'un diſſonant; 3°. en quantité, comme un *intervalle* ſimple d'un *intervalle* compoſé; 4°. en genre. C'eſt ainſi que les *intervalles* diatoniques, chromatiques, & enharmoniques, different entr'eux; 5°. & enfin, en nature de rapport, comme l'*intervalle* dont la raiſon peut s'exprimer en nombres, differe d'un *intervalle* irrationnel. Je parlerai en peu de mots de toutes ces différences.

1°. Le plus petit de tous les *intervalles* de muſique, ſelon Gaudence & Bacchius, eſt le dieſe enharmonique. Le plus grand, à le prendre de l'extrémité aiguë du mode hypermixolydien, juſqu'à l'extrémité grave de l'hypodorien, ſeroit de trois octaves & un ton; mais comme il y a une quinte & même une ſixte à retrancher, ſelon un paſſage d'Adraſte, cité par Meibomius, reſte la quarte par-deſſus le diſdiapaſon, c'eſt-à-dire, la dix-huitieme, pour le plus grand *intervalle* du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs diviſoient auſſi bien que nous, tous les *intervalles* en conſonnans & diſſonans: mais leur diviſion n'étoit pas la même que la nôtre. *Voyez* CONSONNANCE. Ils ſubdiviſoient encore les *intervalles* conſonnans en deux eſpeces, ſans y compter l'uniſſon qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de ſons, & dont l'*intervalle* eſt nul. La premiere eſpece étoit l'antiphonie ou oppoſition de ſons qui ſe faiſoit à l'octave

ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une répétique du même ſon, mais pourtant avec oppoſition du grave à l'aigu. La ſeconde eſpece étoit la paraphonie & ſurabondance de ſon, ſous laquelle on comprenoit toute conſonnance autre que l'octave, tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne ſont ni uniſſonnans ni diſſonans.

3°. Quand les Grecs parlent de leurs diaſtemes ou *intervalles* ſimples, il ne faut pas prendre ce terme abſolument à la rigueur; car le dieſe même n'étoit pas ſelon eux exempt de compoſition; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique: par exemple, le ſemiton eſt un *intervalle* ſimple dans le genre chromatique & dans le diatonique, & compoſé dans l'enharmonique; le ton eſt compoſé dans le chromatique, & ſimple dans le diatonique; & le diton même, ou la tierce majeure qui eſt compoſée dans le diatonique, eſt incompoſé dans l'enharmonique. Ainſi ce qui eſt ſyſtême dans un genre, peut être diaſteme dans l'autre, & réciproquement.

4°. Sur les genres, diviſez ſucceſſivement le même tétracorde, ſelon le genre enharmonique, ſelon le diatonique & ſelon l'enharmonique, vous aurez trois accords différens, qui, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les compoſitions & combinaiſons qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles*, qui vous en donneront une multitude d'autres; ſi vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmonique & dans le chromatique mol d'Ariſtoxene, vous aurez d'un côté un quart ou trois douziemes de ton, & de l'autre un tiers ou quatre douziemes; or il eſt évident que les deux cordes aiguës de ces deux *intervalles* feront entr'elles un *intervalle* qui ſera la différence des deux précédens, ou la douzieme partie d'un ton.

5°. Cet article me mene à une petite digreſſion. Les ariſtoxeniens prétendoient avoir bien ſimplifié la muſique par leurs diviſions égales des *intervalles*, & ſe moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me ſemble cependant que toute cette prétendue ſimplicité n'étoit guere que dans les mots, & que ſi les pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la muſique, ils auroient bientôt fermé la bouche à leurs adverſaires.

Pythagore n'avoit point imaginé les rapports des ſons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que tenir regiſtre de ſes obſervations. Ariſtoxene, incommodé de tous ſes calculs, bâtit dans ſa tête un ſyſtême tout différent, & comme s'il avoit pu changer la nature à ſon gré, pour avoir ſimplifié les mots, il crut avoir ſimplifié les choſes; mais il n'en étoit pas ainſi. Comme les rapports des conſonnances étoient ſimples, ces deux philoſophes étoient d'accord là-deſſus. Ils l'étoient même ſur les premieres diſſonances, car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte; mais comment déterminer déja cette différence autrement que par le calcul? Ariſtoxene partoit pourtant delà, & ſur ce ton, dont il ſe vantoit d'ignorer le rapport, il bâtiſſoit, par des additions & des retranchemens, toute ſa doctrine muſicale. Qu'y avoit-il de plus aiſé que de lui montrer la fauſſeté de ſes opérations, de les comparer avec la juſteſſe de celles de Pythagore? Mais, auroit-il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers, cela eſt plutôt fait que tous vos *comma*, vos *limma*, vos *apotomes*. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais dites-moi, comment les prenez-vous ces moitiés & ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit ſur ſon monocorde. Hé bien, eût dit Pythagore, entonnez-moi juſte le quart d'un ton. Si l'autre eût été aſſez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajouté, maintenant entonnez-moi le tiers de ce même ton; puis prouvez-moi que vous avez fait exactement ce que je vous ai demandé: car cela eſt indiſpenſable pour la pratique de vos genres. Ariſtoxene l'eût mené apparemment à ſon monocorde. Si l'autre lui eût encore demandé: mais eſt-il bien diviſé votre monocorde? montrez-moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes ſervi: comment êtes-vous venu à bout d'y prendre le quart ou le tiers d'un ton? J'avoue qu'il m'eſt impoſſible de voir ce

qu'il auroit eu à répondre : car de dire que l'inſtrument avoit été accordé ſur la voix, outre que c'eût été faire le cercle vicieux, cela ne pouvoit jamais convenir à Ariſtoxene, puiſque lui & ſes ſectateurs convenoient qu'il falloit exercer long-temps la voix avec un inſtrument de la derniere juſteſſe, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol, & du genre enharmonique.

Tous les *intervalles* de Pythagore ſont rationnels, & déterminés dans toute leur juſteſſe avec la derniere préciſion ; mais les moitiés, les tiers & les quarts de ton d'Ariſtoxene bien examinés, ſe trouvent être des rapports incommenſurables qu'on ne peut déterminer ; des *intervalles* qu'on ne peut accorder qu'avec le ſecours de la géométrie. C'eſt donc avec raiſon que ſans être dupes des termes ſpécieux des Ariſtoxéniens, Nicomaque, Boëce, & pluſieurs autres hommes ſavans en muſique, ont préféré des calculs faciles & juſtes, à des figures embrouillées & toujours infidelles dans la pratique.

Il faut remarquer que ces raiſonnemens qui conviennent à la muſique des Grecs, ne ſerviroient pas également pour la nôtre, parce que tous les ſons de notre ſyſtême s'accordent par des conſonnances, ce qui ne pouvoit ſe faire également dans le leur, que pour le ſeul genre diatonique.

Il s'enſuit de tout ceci qu'Ariſtoxene diſtinguoit avec raiſon les *intervalles* en rationnels & irrationnels, puiſque, quoiqu'ils fuſſent tous rationnels dans le ſyſtême de Pythagore, la plûpart des diſſonances étoient irrationnelles dans le ſien.

Dans la muſique moderne on conſidere les *intervalles* de pluſieurs manieres : ſavoir, ou généralement comme l'eſpace ou la diſtance quelconque des deux ſons qui compoſent l'*intervalle*, ou ſeulement comme celles de ces diſtances qui peuvent ſe noter, ou enfin comme celles qu'on peut exprimer en notes ſur les degrés différens. Selon le premier ſens, toute raiſon numérique ou ſourde peut exprimer un *intervalle* muſical. Tel eſt le comma ; tels ſeroient les dieſes d'Ariſtoxene. Le ſecond s'applique aux ſeuls *intervalles* reçus dans le ſyſtême de notre muſique, dont le moindre eſt le ſemi ton mineur, exprimé ſur le même degré par un dieſe ou par un bémol. *Voyez* SEMI-TON. Le troiſieme ſens ſuppoſe néceſſairement quelque différence de poſition, c'eſt-à-dire, un ou pluſieurs degrés entre les deux ſons qui forment l'*intervalle*. C'eſt le dernier ſens que ce mot reçoit dans la pratique, de ſorte que deux *intervalles* égaux, tels que ſont la fauſſe quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, ſi l'un a plus de degrés que l'autre.

Nous diviſons, comme faiſoient les anciens, les *intervalles* en conſonnans & diſſonans. Les conſonnances ſont parfaites ou imparfaites. *Voy.* CONSONNANCE. Les diſſonances ſont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* diſſonans par leur nature, ſavoir la ſeconde & la ſeptieme, en y comprenant leurs octaves ou repliques ; mais toutes les conſonnances peuvent devenir diſſonances par accident.

De plus, tout *intervalle* eſt ſimple ou redoublé. L'*intervalle* ſimple eſt celui qui eſt renfermé dans les bornes de l'octave ; tout *intervalle* qui excede cette étendue, eſt redoublé, c'eſt-à-dire, compoſé d'une ou pluſieurs octaves, & de l'*intervalle* ſimple dont il eſt la replique.

Les *intervalles* ſimples ſe peuvent encore diviſer en directs & renverſés. Prenez pour direct un *intervalle* ſimple quelconque ; ſon complément à l'octave en eſt toujours le renverſé, & réciproquement.

Il n'y a que ſix eſpeces d'*intervalles* ſimples, dont trois ſont les complémens des trois autres à l'octave, & par conſéquent auſſi leurs renverſés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs la ſeconde, la tierce & la quarte ; & pour leurs renverſemens, la ſeptieme, la ſixte & la quinte. Que les derniers ſoient directs, les autres ſeront renverſés ; tout eſt réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajouter l'unité au nombre des degrés qui le compoſent ; ainſi l'*intervalle* d'un degré donnera la ſeconde, de deux la tierce, de quatre la quinte, de ſept l'octave, de neuf la dixieme, &c. Mais ce n'eſt pas aſſez pour bien déterми-

ner un *intervalle*, car ſous le même nom il peut être majeur ou mineur, juſte ou faux, diminué ou ſuperflu.

Les conſonnances imparfaites & les deux diſſonances naturelles peuvent être majeures ou mineures, ce qui, ſans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un ſemi-ton. Que ſi d'un *intervalle* mineur on ôte encore un ſemi-ton, il devient *diminué*; ſi l'on augmente d'un ſemi-ton un *intervalle* majeur, il devient *ſuperflu*.

Les conſonnances parfaites ſont invariables par leur nature; quand leur *intervalle* eſt ce qu'il doit être, elles s'appellent *juſtes*: que ſi l'on vient à altérer cet *intervalle* d'un ſemi-ton, la conſonnance s'appelle *fauſſe*, & devient diſſonance; ſuperflue, ſi le ſemi-ton eſt ajouté, diminuée, s'il eſt retranché. On donne mal-à-propos le nom de fauſſe quinte à la quinte diminuée; c'eſt prendre le genre pour l'eſpece.

Voici une table générale de tous les *intervalles* ſimples, praticables dans la muſique.

L'intervalle exprimé en notes.	*Nom de l'intervalle.*	*Degrés qu'il contient.*	*Valeur en tons & ſemi-tons.*	*Rapports juſtes.*
Ut dieſe *ré* bémol,	ſeconde diminuée,	1	0	375 – 384
Si *ut*,	ſeconde mineure,	1	1 ſemi-ton,	15 – 16
Ut *ré*,	ſeconde majeure,	1	1 ton,	8 – 9
Ut *ré* dieſe,	ſeconde ſuperflue,	1	1 ton & demi,	64 – 75
Si *ré* bémol,	tierce diminuée,	2	1 ton,	125 – 144
Mi *ſol*,	tierce mineure,	2	1 ton & demi,	5 – 6
Ut *mi*,	tierce majeure,	2	2 tons,	4 – 5
Fa *la* dieſe,	tierce ſuperflue,	2	2 tons & demi,	96 – 125
Ut dieſe *fa*,	quarte diminuée,	3	2 tons,	75 – 96
Ut *fa*,	quarte juſte,	3	2 tons & demi,	3 – 4
Ut *fa* dieſe,	triton,	3	3 tons,	32 – 45
Fa dieſe *ut*,	fauſſe quinte,	4	3 tons,	45 – 64
Ut *ſol*,	quinte juſte,	4	3 tons & demi,	2 – 3
Ut *ſol* dieſe,	quinte ſuperflue,	4	4 tons,	16 – 25
La dieſe *fa*,	ſixte diminuée,	5	3 tons & demi,	125 – 192
Mi *ut*,	ſixte mineure,	5	4 tons,	5 – 8
Sol *ſi*,	ſixte majeure,	5	4 tons & demi,	3 – 5
Ré bémol *ſi*,	ſixte ſuperflue,	5	5 tons,	72 – 125
Ré dieſe *ut*,	ſeptieme diminuée,	6	4 tons & demi,	75 – 128
Mi *ré*,	ſeptieme mineure,	6	5 tons,	5 – 9
Ut *ſi*,	ſeptieme majeure,	6	5 tons & demi,	8 – 15
Sol bémol *fa* dieſe,	ſeptieme ſuperflue,	6	6 tons,	192 – 375
Ut *ut*,	octave,	7	6 tons,	1 – 2

Il faut remarquer que ce que les harmoniſtes appellent *ſeptieme ſuperflue* n'eſt qu'une véritable ſeptieme majeure avec un accompagnement particulier, la propre ſeptieme ſuperflue n'ayant pas lieu dans l'harmonie.

On obſervera auſſi que la plûpart de ces rapports peuvent ſe déterminer de pluſieurs manieres; nous avons préféré la plus ſimple & celle qui donne les moindres nombres.

Pour compoſer ou redoubler un de ces *intervalles* ſimples, il ſuffit d'y ajouter l'octave autant de fois qu'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel *intervalle*, il faut ajouter au nom de l'*intervalle* ſimple autant de fois ſept qu'on y a ajouté d'octaves. Réciproquement pour connoître le ſimple d'un *intervalle* redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejeter ſept autant de fois qu'on le peut; le reſte donnera le nom de l'*intervalle* ſimple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte doublée, c'eſt-à-dire

dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave ? ajoutez 7 à 5, vous aurez 12 : la quinte redoublée eſt donc une douzieme. Pour trouver le ſimple d'une douzieme, rejettez 7 autant que vous le pourrez de ce nombre 12, le reſte 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conſéquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raiſon ſimple autant de fois qu'on ajoute d'octaves, & l'on aura la raiſon de l'*intervalle* compoſé; ainſi 2. 3. étant la raiſon de la quinte, 1. 3. ou 2. 6. ſera celle de la douzieme, *&c.* ſur quoi l'on doit bien prendre garde qu'en terme de muſique, compoſer ou redoubler un *intervalle*, ce n'eſt pas l'ajouter à lui-même, mais c'eſt y ajouter l'octave; le triple, c'eſt en ajouter deux, *&c.*

Je dois avertir ici que tous les *intervalles* exprimés dans ce dictionnaire, par les noms des notes qui les forment, doivent toujours ſe compter du grave à l'aigu, & non de l'aigu au grave; c'eſt-à-dire, par exemple, que cet *intervalle*, *re ut*, n'eſt pas une ſeconde, mais une ſeptieme. (*S*)

INTERVENTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'un tiers ſe rend partie dans une conteſtation qui étoit déja pendante entre d'autres perſonnes.

On peut *intervenir* ſoit en premiere inſtance, ou en cauſe d'appel.

L'*intervention* ſe forme par requête; on y explique les moyens ſur leſquels on ſe fonde pour être reçu partie *intervenante*, & dans les concluſions on demande acte de ce que, pour moyens d'*intervention*, on emploie le contenu en ladite requête.

Si l'*intervention* eſt réguliere, le juge reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & lui donnne acte des moyens portés par ſa requête; & faiſant droit ſur ſon *intervention*, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, ſelon que l'*intervention* eſt bien ou mal fondée.

Si l'*intervention* n'eſt pas recevable, ou qu'elle ſoit mal fondée, on déclare l'*intervenant* non recevable en ſon *intervention*, ou bien on l'en déboute.

Quand l'affaire eſt appointée, on répond la requête d'*intervention* d'une ordonnance de *viennent*, en conſéquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger ſi l'*intervention* ſera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'*intervention*, & reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*; & pour faire droit ſur l'*intervention*, on appointe les parties en droit & joint. (*A*)

Intervention en faits de contrats, eſt la préſence d'une perſonne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier, ſoit comme caution ou autrement. (*A*)

INTER-VERTEBRAUX, (*Anatomie.*) nom des muſcles ſitués entre les vertebres. Ils viennent de la partie latérale du corps d'une vertebre, & s'inſerent obliquement à la partie poſtérieure de la vertebre ſupérieure voiſine.

INTÉRULA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'eſt la même choſe que l'hypocamiſum, l'éſophorion ou la ſubucula. On l'appelloit *monoloris*, *diloris*, *penteloris*, ſelon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit, au bas de ce vêtement de deſſous, une frange; on voyoit l'*interula*, ſi on levoit la tunique.

INTESTAT, ſ. m (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'il n'y a point de teſtament, ou que celui qui a été fait n'eſt pas valable.

Décéder *inteſtat*, c'eſt lorſqu'on décéde dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle ſucceſſion *ab inteſtat* celle qui ſe trouve ouverte, ſans que le défunt ait fait aucun teſtament valable.

L'héritier *ab inteſtat* eſt celui qui recueille la ſucceſſion en vertu de la loi, & non en vertu d'un teſtament. (*A*)

INTESTIN, adj. (*Phyſ.*) ſignifie la même choſe qu'*intérieur*, c'eſt-à-dire, qui exiſte, ou qui ſe paſſe au-dedans.

Mouvement inteſtin ſe dit du changement de place entre les parties conſtituantes de quelque corps ou maſſe que ce ſoit, ſans que la maſſe totale change de place.

Les Cartéſiens ſuppoſent un mouvement *inteſtin* pour expliquer la fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ. *Chambers.*

INTESTINS, *en termes d'Anatomie*, ſont des parties creuſes, membraneuſes & cy-

lindriques, qui s'étendent depuis l'orifice droit de l'eſtomac juſqu'à l'anus, au moyen deſquelles le chyle paſſe dans les veines lactées, & les excrémens ſe vident. *Voyez* VISCERE, CHYLE, CHYLIFICATION, *&c.*

Les *inteſtins* ne paroiſſent être qu'une continuation du ventricule, car ils ont le même nombre de tuniques, & ſont conſtruits de la même maniere que lui. Ils aboutiſſent par différentes circonvolutions & inflexions à l'anus, par lequel ils déchargent les excrémens. *Voyez* ESTOMAC.

Ils ſont, après qu'on les a ſéparés du méſentere auquel ils adherent, d'une longueur fort conſidérable, ordinairement ſix fois auſſi longs que le corps qui les porte; & quoiqu'ils ne paroiſſent être qu'un tuyau continu, néanmoins comme leur grandeur, leur figure & leur épaiſſeur varient, on les diviſe généralement en gros & en grêles, & chacun de ceux-ci en trois autres. Les *inteſtins* grêles ſont le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ileum*; & les gros le *cæcum*, le *colon*, & le *rectum*.

Ils ont tous en commun une eſpece de mouvement vermiculaire, qui commence à l'eſtomac, & qui ſe continue dans toute leur longueur, auquel on donne le nom de *mouvement périſtaltique*. C'eſt pour faciliter ce mouvement, qu'ils ſont tous humectés d'une grande quantité de graiſſe, principalement les gros, dont la ſurface étant un peu plus inégale, & le contenu moins fluide que celui des grêles, ont beſoin d'en avoir un peu plus pour être plus gliſſans. *Voyez nos Planches d'Anatomie. Voyez* auſſi PÉRISTALTIQUE.

Des *inteſtins* grêles, le premier eſt le *duodenum* qui s'étend depuis le pilore juſqu'à l'extrémité des vertebres du dos du côté droit, & ſe termine à l'endroit où les *inteſtins* forment le premier angle; il a environ douze pouces de longueur, d'où il ſemble avoir tiré ſon nom; il s'en faut de beaucoup que cette meſure ſoit exacte, & que cet *inteſtin* ait cette longueur; il reçoit l'ouverture du conduit choledoque & du pancréatique, qui y conduiſent la bile & le ſuc pancréatique, qui s'y mêlent avec le chyle. *Voyez* DUODENUM.

Le ſecond eſt le *jejunum* qui tire ſon nom de ce qu'il eſt ordinairement plus vide que les autres, ce qui peut venir, tant de la fluidité du chyle qui eſt beaucoup plus grande dans cet *inteſtin* que dans aucun de ceux qui le ſuivent, que de ſa capacité qui étant plus grande que celle du *duodenum*, laiſſe plus aiſément paſſer la matiere, & peut-être auſſi de l'irritation que ſouffre cet *inteſtin* de l'acrimonie de la bile, qui ſe vide dans les *inteſtins* un peu au-deſſus de l'origine de celui-ci, & qui eſt cauſe en partie qu'il ne retient pas les matieres; néanmoins il peut ſe faire que le grand nombre des veines lactées dont cet *inteſtin* abonde plus qu'aucun autre, facilite la deſcente des matieres qui ſont ici privées de leurs parties les plus fluides. Cet *inteſtin* occupe preſque toute la région ombilicale, & a ordinairement douze ou treize palmes de longueur.

L'*ileum*, qui eſt le troiſieme des *inteſtins* grêles, eſt ſitué ſous l'ombilic, & remplit l'eſpace qui eſt entre les os des iles par ſes plis & ſes circonvolutions. Il eſt le plus long de tous les *inteſtins*, car on lui donne vingt-une palmes de longueur; mais cette meſure eſt aſſez arbitraire, parce que les anatomiſtes ne conviennent point de l'endroit où le *jejunum* finit, & où l'*ileum* commence, ce qui importe très-peu. La tunique interne de ces deux *inteſtins* eſt extrêmement ridée, & l'on a cru que les plis lâches du dernier ſont en quelque ſorte l'office de valvules, ce qui les a fait appeller *valvules conniventes*. Elles ſont formées, comme dans l'eſtomac, par la tunique interne qui eſt beaucoup plus grande que l'externe.

Des gros *inteſtins*, le premier eſt le *cæcum* qui s'inſere latéralement dans l'extrémité ſupérieure du colon; il n'eſt point percé à ſon autre extrémité; mais il reſſemble au doigt d'un gant; il a trois ou quatre pouces de longueur. On ne ſait point encore quel eſt ſon uſage; quelques anatomiſtes modernes croient que ce nom ne lui convient point, & prétendent qu'il eſt différent du *cæcum* des anciens, qui, ſuivant eux, n'eſt autre que cette partie ſphérique du colon, qui tient immédiatement à l'*ileum*, ce qui fait qu'ils lui ont donné le nom d'*appendice vermiculaire*. Le *cæcum* ou l'appendice eſt à proportion beaucoup plus groſſe dans les enfans que

dans les adultes, & dans pluſieurs animaux bien plus petite que dans l'homme, & elle tient, par l'extrémité qui eſt fermée, au rein droit. *Voyez* Cæcum.

Le *colon* qui vient après, eſt le plus conſidérable des gros *inteſtins*; il a la même origine que le *cæcum*, & s'attache avec lui au rein droit. Il s'avance de-là vers le foie, où il eſt quelquefois attaché à la véſicule du fiel, qui lui communique une teinture jaune en cet endroit. De-là l'arc du colon ſe porte devant la grande convexité de l'eſtomac, quelquefois plus bas, & vient s'attacher à la rate par des membranes extrêmement minces; il paſſe enſuite par deſſus le rein gauche, où ſa cavité ſe trouve quelquefois très-reſſerrée, juſqu'au bas de l'os des iles, d'où il remonte à la partie ſupérieure de l'*os ſacrum*, où après avoir formé les contours de l's romaine, il vient aboutir au *rectum*. A l'endroit où l'*ileum* s'unit au colon, on trouve une valvule formée par l'alongement de la tunique interne à l'*ileum*, qui ſemblable au doigt d'un gant dont on a coupé l'extrémité, pend dans la cavité du colon, & empêche le retour des excrémens, quoiqu'elle ſoit quelquefois utile pour cet uſage, comme il arrive dans le *miſerere*. On y remarque un grand nombre de cellules ou cavités diſtinctes, leſquelles ſont formées par le reſſerrement de l'*inteſtin* par deux ligamens ou trouſſeaux de fibres membraneux d'environ un doigt de large, qui s'étendent à l'oppoſite l'un de l'autre le long de l'*inteſtin* qu'ils entourent par intervalle, & le font reſſembler à un verre dont les incorporateurs ſe ſervent pour mêler l'huile & le vinaigre.

Le dernier des *inteſtins* eſt le *rectum*, qui s'étend depuis l'*os ſacrum* juſqu'à l'*anus*, & qui eſt ſans cellules. Il eſt attaché à l'*os ſacrum* & au coccyx par le moyen du péritoine, au col de la veſſie dans les hommes, au vagin dans les femmes, auquel il tient fortement par une ſubſtance membraneuſe; il eſt preſque impoſſible de diſtinguer la ſubſtance du vagin de celle de l'*inteſtin*. Sa longueur eſt ordinairement d'une palme & demie ou deux, & ſa largeur de trois doigts. Son extrémité à laquelle on donne le nom d'*anus* eſt munie de quatre muſcles; ſavoir, de deux *ſphincters* & de deux *releveurs*, dont on peut voir la deſcription en leur place.

On trouve encore dans les *inteſtins* un grand nombre de glandes, qui forment dans les grêles comme autant de grappes de raiſin; elles ſont très-petites dans ces derniers, & on les diſtingueroit à peine ſi elles ne formoient pluſieurs amas. Elles ſont plus groſſes dans les gros *inteſtins*, & diſperſées, & on leur donne le nom de *glandes ſolitaires*, malgré leur nombre qui eſt très-conſidérable: ces glandes déchargent une liqueur dans les *inteſtins*; mais on ne ſait ſi elle ſert à quelque choſe de plus qu'à les lubrifier & à délayer les matieres qu'ils contiennent, quoique ce ſoit par ces glandes que ſe fait la plus grande partie de la décharge que l'on a ſouvent occaſion d'obſerver dans les diarrhées extraordinaires, ou dans l'adminiſtration des cathartiques.

Les *inteſtins* reçoivent du ſang des arteres méſentériques, lequel retourne par les veines méſaraïques: mais le *duodenum* reçoit une branche d'artere de la cœliaque, qu'on appelle *duodenale*, à laquelle répond une veine de même nom, qui ramene pareillement le ſang dans la veine-porte. Le *rectum* en reçoit d'autres, auxquelles on donne le nom d'*hémorroïdales*; ſavoir, l'interne de la méſentérique inférieure, & l'externe de l'hypogaſtrique, avec des veines correſpondantes qui ont le même nom, & qui aboutiſſent auſſi à la veine-porte. Ces vaiſſeaux fourniſſent aux *inteſtins* une infinité de ramifications, & varient ſouvent dans pluſieurs ſujets de même eſpece. Il s'en faut de beaucoup auſſi qu'ils ayent une apparence uniforme dans les animaux de différente eſpece. Les *inteſtins* reçoivent leurs nerfs de ceux de l'eſtomac; il leur en vient auſſi du grand *plexus* méſentérique, qui donne des branches à tous les *inteſtins*. Les autres vaiſſeaux des *inteſtins* ſont les conduits lymphatiques & les veines lactées. *Voyez* Lactée & Conduit lymphatique.

M. de Haller a traité le même ſujet avec la profondeur & la clarté qui le diſtinguent.

Intestin, (*Anat.*) L'*inteſtin*, dans ſon ſens le plus étendu, eſt un canal de

l'animal, dans lequel l'aliment eſt reçu & duquel cet aliment eſt diſtribué dans tout le corps. Dans ce ſens l'*inteſtin* eſt la partie la plus eſſentielle de l'animal. Le polype eſt ſans cœur, ſans cervelle, ſans nerfs, ſans muſcles, mais il eſt creux, c'eſt un *inteſtin* animé.

Dans un ſens plus étroit, on appelle *inteſtin* la partie de ce canal alimentaire, qui tient à ſon extrémité, & qui eſt cylindrique & plus étroite que la partie qu'on nomme *eſtomac*, continué au canal par lequel l'aliment eſt reçu, car dans les inſectes, & même dans les quadrupedes à ſang froid, l'eſtomac n'a guere d'autre marque de diſtinction, que l'élargiſſement d'un canal, dont la partie la plus étroite eſt appellée *inteſtin*.

Dans le quadrupede & dans l'homme, l'*inteſtin* eſt plus marqué & plus différent de l'eſtomac. Il eſt aſſez uniforme dans bien des animaux, & ſur-tout dans les animaux qui ſe nourriſſent de chair, comme dans l'ours, le lion, la belette; ſes parties ſont mieux diſtinguées dans l'homme, dans le cheval, & dans les animaux qui ſe nourriſſent de végétaux. La premiere diſtinction c'eſt celle de l'*inteſtin grêle* & du *gros inteſtin*; elle eſt vraie dans l'homme, mais alors l'*inteſtin* vermiforme eſt déplacé.

Il y a plus d'arbitraire dans la diſtinction de l'*inteſtin* grêle en trois *inteſtins*, & plus encore dans la diſtinction du gros *inteſtin* en trois autres *inteſtins*. Il n'y a effectivement qu'un ſeul *inteſtin* grêle, & qu'un ſeul gros *inteſtin* avec l'appendice vermiculaire. Il eſt reçu cependant de donner trois noms à des régions déterminées de l'*inteſtin* grêle, & d'en uſer de même pour le gros *inteſtin*.

Dans les animaux les plus ſimples l'*inteſtin* eſt de la même longueur, que le reſte du corps; tel eſt ſans doute le polype. Dans les animaux plus compoſés il a des anfractuoſités & des plis qui l'alongent. L'*inteſtin* eſt cependant généralement fort court dans les inſectes & dans les poiſſons; il y en a même dans cette claſſe, où l'*inteſtin* ne ſurpaſſe pas la longueur de l'animal. Il eſt aſſez court dans les oiſeaux & plus longs dans les quadrupedes. La pie & la grue-trompette l'ont extrêmement court. Il eſt triple & quadruple de la longueur de l'animal carnivore, comme dans le lion, la belette; ſextuple dans l'homme; extrêmement long dans la gazelle, la renne; & généralement plus long dans ceux des animaux ruminans, qui ſe diſtinguent par leur vîteſſe.

La partie grêle eſt toujours plus longue que la partie la plus groſſe; elle la ſurpaſſe encore plus conſidérablement dans le quadrupede carnivore, dont le gros *inteſtin* eſt toujours fort ſimple & fort court.

Dans l'homme la proportion eſt de 11 à $3\frac{1}{2}$, & même au-delà.

Puiſqu'il eſt reçu de partager l'*inteſtin* grêle & d'en faire trois *inteſtins*, il faut ſuivre l'opinion reçue ou du moins expliquer ce que les auteurs entendent par duodenum, par jejunum & par ileum.

Pour donner au duodenum des bornes préciſes, on entend ſous ce nom la portion de l'*inteſtin* grêle, qui eſt entre l'eſtomac & le méſocolon tranſverſal, elle eſt placée dans la diviſion ſupérieure du bas-ventre, ce méſocolon ſéparant cette diviſion de l'inférieure.

Il commence au pylore, qu'il embraſſe, l'extrémité de l'eſtomac ſe prolongeant dans la cavité de l'*inteſtin* qui renferme cette extrémité; c'eſt ce que l'on nomme *valvule du pylore*.

La direction & les attaches du duodenum ſont aſſez difficiles, les voilà, d'après l'homme. La premiere ligne de cet *inteſtin* eſt à-peu-près tranſverſale, le duodenum s'y porte de gauche à droite juſqu'au cou de la véſicule du fiel; il ſe porte en même temps un peu en arriere, & fait quelques petites courbures qui ſe compoſent. C'eſt la lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal, qui couvre cette ligne du duodenum.

La ſeconde ligne eſt oblique; elle deſcend en arriere & en même temps à droite, & ſe prolonge juſqu'à la partie inférieure du rein droit. C'eſt encore la même lame du méſocolon, qui la couvre. C'eſt au bas de cette ligne que le canal paneréatique, réuni avec le cholédoque, s'ouvre dans cet *inteſtin*.

La troiſieme ligne fait un angle aſſez aigu pour ſe porter à gauche avec la veine rénale de ce côté, & enſuite en devant. Elle eſt appuyée ſur la lame inférieure du

méſocolon tranſverſal. Il ſe contourne enſuite par une ouverture faite par le méſocolon réuni avec l'origine du méſentere, & deſcend dans la région inférieure du bas-ventre.

Ces trois lignes forment enſemble une courbure conſidérable, ouverte du côté gauche & fermée du côté droit.

N'ayant qu'une lame du méſentere pour ſe couvrir, & n'étant pas enfermé entre deux lames, il eſt moins ſerré que les autres *inteſtins*; il eſt plus mou & plus ample.

Le reſte de l'*inteſtin* grêle remplit la cavité inférieure du bas-ventre & une partie du baſſin, & ſe termine dans la cavité des iles du côté droit, où cet *inteſtin* s'ouvre dans le colon.

Il eſt difficile de trouver la raiſon qui a porté les anatomiſtes à partager cet *inteſtin*. Il eſt vrai qu'effectivement la partie la plus voiſine du duodenum eſt plus vaſculeuſe & plus rouge, que ſes valvules en ſont en plus grand nombre, qu'elle a moins de glandes & que la matiere alimentaire y eſt plus fluide, au lieu que la partie qui confine au colon, eſt plus blanche, moins vaſculeuſe, moins riche en vaiſſeaux lactés, mais fournie plus abondamment de paquets glanduleux; que la maſſe des alimens y eſt plus épaiſſe & quelquefois même fétide.

Mais ce n'eſt que l'extrémité ſupérieure de l'*inteſtin* grêle, qui differe bien ſenſiblement de l'extrémité inférieure: les parties du jejunum & de l'iléon, qui s'avoiſinent, different très-peu, & le premier ſe change dans le ſecond par des nuances imperceptibles.

Winſlow a pris un parti tout à fait arbitraire en ſe ſervant de la longueur ſeule pour diſtinguer les deux *inteſtins*: il en attribue deux tiers au jejunum, & trois à l'iléon. Je crois que l'on devroit en bonne logique ne point ſéparer des *inteſtins* que la nature n'a pas diſtingués.

L'*inteſtin* grêle en général eſt un tuyau membraneux, à-peu-près cylindrique, un peu plus étroit cependant à la partie qu'embraſſe le méſentere, & plus large à l'extrémité flottante. Ce tuyau eſt capable d'une grande extenſion; on l'a vu cependant ſe rompre par l'effort des matieres accumulées.

Cet *inteſtin*, à la reſerve du duodenum, n'a point de direction certaine; il eſt replié en mille contours redoublés: il y a des animaux où ces contours ſont plus réglés; ils décrivent une ſpirale dans le cochon.

La membrane extérieure vient du péritoine. Une grande partie du duodenum n'en a point; le méſocolon le couvre antérieurement, & en partie le pancréas. Le reſte de l'*inteſtin* grêle eſt renfermé entre les deux lames du méſentere, qui s'écartent pour l'embraſſer & qui ſe rejoignent ſur la convexité de l'*inteſtin*. C'eſt ce que l'on appelle *membrane* extérieure de l'*inteſtin*. Elle eſt ſimple & blanche; ſes vaiſſeaux ſont fort petits, & quelques expériences nous apprennent qu'elle eſt inſenſible.

A la premiere approche du méſentere il reſte entre ſes deux lames un peu de cellulоſité; peu à peu le méſentere s'attache plus fortement à l'*inteſtin*, & il y eſt collé ſi exactement à la convexité flottante, qu'on a cru y reconnoître des fibres muſculaires; ce n'étoient que celles de l'*inteſtin*. Malgré l'adhéſion du méſentere, on a vu des exemples où l'art, & même la nature, a ſéparé l'*inteſtin* du tuyau que lui prête le méſentere pour l'envelopper.

La celluloſité, dont nous avons parlé, eſt appellée la *premiere*. On y a vu de la graiſſe & des pelotons graiſſeux, que l'on a pris pour des glandes. On a vu cette graiſſe ſe faire jour dans la cavité des *inteſtins*, & ſortir avec les excrémens.

La membrane externe des *inteſtins* a, comme toutes les autres membranes du corps humain, des pores que l'eau pénetre. Quand on renverſe l'*inteſtin*, & que cette membrane eſt devenue ſon enveloppe intérieure, l'eau qu'on y ſeringuera, la pénétrera, & dégouttera par la membrane veloutée devenue extérieure.

Les *inteſtins* de l'homme ont ſous la premiere celluloſité une enveloppe muſculaire: les quadrupedes l'ont généralement plus forte & plus épaiſſe que l'homme. Elle a deux plans de fibres. Les fibres longitudinales ſe continuent depuis l'eſtomac; elles ſont répandues ſur toute la circonfé-

rence de l'*inteſtin*, mais plus preſſées à la convexité flottante de l'*inteſtin*; elles y ſont attachées à la tunique extérieure.

Le plan intérieur, compoſé de fibres annulaires, eſt plus robuſte; elles ſont en général des angles droits avec l'axe de l'*inteſtin*. Elles ne ſont pas ſpirales, mais elles ſont quelquefois un peu obliques & font des angles très-aigus avec les fibres voiſines. Aucune des ces fibres n'acheve un anneau complet; elles ſont compoſées de fibres preſque droites qui, par un détour de leur extrémité un peu recourbée, s'engagent entre les fibres voiſines. Elles forment pluſieurs plans placés les uns ſur les autres.

Sous cette tunique muſculaire il y a une ſeconde celluloſité; elle eſt lâche du côté de la tunique charnue, & plus ſerrée à meſure qu'elle approche de la tunique veloutée. Sa partie la plus interne eſt aſſez ſerrée pour avoir mérité le nom de *tunique nerveuſe*. C'eſt elle qui fait la baſe & la ſolidité de l'*inteſtin*; l'air n'eſt retenu ni par la veloutée, ni par la tunique muſculaire, dès qu'on a détruit la nerveuſe.

Quelque ſolide que paroiſſe la tunique nerveuſe, l'air ſeul la détruit & la diſſout au point qu'il ne reſte qu'un tiſſu cellulaire très-lâche. On y parvient en renverſant l'*inteſtin* & en le ſoufflant; l'air ſuit alors les vaiſſeaux, qui de la premiere celluloſité pénetrent dans la ſeconde; il gonfle celle-ci & la réduit dans une eſpece d'écume; on peut s'y prendre d'une maniere plus ſimple, en faiſant une petite inciſion à la veloutée & à la nerveuſe, par laquelle on y introduiſe de l'air. C'eſt une découverte d'Albinus que nous venons de perdre. Cela ne réuſſit pas dans les animaux carnivores; leur tunique nerveuſe, plus ferme, réſiſte à l'air & conſerve ſa ſolidité.

Albinus a confondu avec cette celluloſité celle qu'on diſtingue de nos jours ſous le nom de *troiſieme cellulaire des inteſtins*: elle eſt placée entre la nerveuſe & la veloutée. C'eſt dans ſes petits eſpaces que ſe trouvent les glandes, & que ſe ramifient les nombreux petits vaiſſeaux de la veloutée; elle ſe continue dans les valvules & s'étend entre les deux feuillets dont elles ſont compoſées, au lieu que la tunique nerveuſe ne s'enfonce que très-légérement dans cet intervalle. On ſouffle la troiſieme cellulaire par une petite ouverture de la veloutée, elle eſt moins copieuſe que la ſeconde, & ſe conſerve moins, parce que la veloutée réſiſte mal à l'air.

On appelle *veloutée* l'épiderme qui deſcend par la bouche, qui ſe continue dans l'eſtomac, & qui tapiſſe la ſurface intérieure du tuyau inteſtinal: la chaleur & l'humidité l'y changent, elles la rendent plus molle & plus ſpongieuſe, & incapable de contenir, comme le fait l'épiderme externe, la matiere de la petite vérole: auſſi eſt-ce une erreur de dire que dans cette maladie on trouve des puſtules dans les *inteſtins*.

Elle retient de la nature de l'épiderme la facilité de ſe réparer: on a de nombreux exemples, que des lambeaux conſidérables de cette tunique ſe ſont détachés & ſont ſortis du corps, & qu'avec le temps le malade ayant été guéri, cette veloutée a été rétablie en entier.

Dans les chenilles, lorſqu'elles vont quitter leur épiderme & développer le papillon caché, cette veloutée ſe fend, une partie ſe retire en-haut, & devient une véſicule pleine d'une liqueur alkaline; l'autre partie demeure attachée à l'*inteſtin*. Auſſi le papillon ne mange-t-il point, & conſacre les jours qui lui reſtent à l'amour.

Il eſt à préſumer que la tunique veloutée eſt inſenſible, tant parce qu'elle eſt l'épiderme même prolongée, que parce qu'expoſée à des alimens âcres, & quelquefois même brûlans, du moins dans l'œſophage & dans l'eſtomac, à des liqueurs ſpiritueuſes, à des corps même étrangers, durs & angulaires, elle ne ſeroit ſenſible que pour redoubler les malheurs de l'humanité.

Elle eſt beaucoup plus ample, que ne l'eſt la tunique nerveuſe: elle occupe cependant un plus petit eſpace étant intérieure; ſon ampleur doit donc néceſſairement la pliſſer, & la faire deſcendre dans la cavité de l'*inteſtin*. Elle le fait par des plis, dont elle fait les deux pages, & qui ſe terminent par un tranchant émouſſé; ce ſont les valvules. Dès que l'on augmente le volume de l'*inteſtin* & que l'on donne à

la tunique veloutée l'étendue naturelle convenable à ſon ampleur, les valvules s'effacent entiérement.

Ces mêmes valvules ne doivent pas être jugées ſur des préparations ſeches, ni ſur des figures deſſinées d'après ces préparations. On les y repréſente comme des anneaux ſolides & tranchans : mais dans l'animal vivant elles ſont molles, flottantes, ſans direction ni ſituation déterminée, elles obéiſſent aux alimens ou à l'air contenu dans les *inteſtins*. Dans le duodenum elles ſont plutôt longitudinales ; dans le reſte de l'*inteſtin* grêle elles ſont aſſez tranſverſales & paralleles. On a déja dit qu'elles ſont beaucoup plus nombreuſes dans la premiere partie de l'*inteſtin* grêle, & plus rares dans la derniere. Elles décrivent des arcs de cercle & jamais des cercles parfaits ; elles ſe réuniſſent avec leurs voiſines par de petites rides obliques ; leur partie moyenne eſt la plus élevée ; leur tranchant va en ſerpentant & par ondes.

La tunique veloutée tire ſon nom des flocons dont elle eſt toute couverte, du moins dans l'*inteſtin* grêle. Ce ſont de petites membranes coniques, flottantes, ſimples ou compoſées, formées par l'épiderme & par la troiſieme celluloſité, extrêmement vaſculeuſes & faciles à colorer par l'injection. Leur ſtructure n'a été découverte pleinement que par M. Liéberkuhn.

Il a trouvé qu'elles enjambent l'une ſur l'autre comme le font les tuiles. La principale partie de ces flocons eſt une ampoule ovale, placée dans la troiſieme cellulaire, & ouverte dans le tuyau de l'*inteſtin* par un ſeul orifice ; ſa cavité paroît remplie d'une celluloſité très-fine. Chaque flocon reçoit une artere, une veine, un nerf. Ces vaiſſeaux forment un réſeau dans la celluloſité, les arteres ſont plus nombreuſes & les veines plus grandes ; les veines & les arteres s'ouvrent dans l'ampoule, & la matiere injectée la remplit & s'y fait jour dans la cavité de l'*inteſtin*.

L'ampoule elle-même eſt l'embouchure abſorbante des vaiſſeaux lactés : elle pompe le chyle qui s'attache de lui-même au velouté de l'*inteſtin*. Les vaiſſeaux lactés en naiſſent. Nous en donnerons ailleurs la deſcription ; & ce que nous venons de dire ſur la ſtructure d'un flocon eſt tiré de Liéberkuhn.

Entre les flocons il y a des pores muqueux. On a cru en pouvoir fixer le nombre à huit pour chaque flocon. On a cru voir dans le fond de ces pores de très-petites glandes, dont le pore ſeroit le canal excrétoire commun. D'autres anatomiſtes n'ont pas trouvé ces glandes réelles.

Elles different des glandes, dont je vais parler, & qui ſont très-viſibles. Il y a dans le duodenum & dans le reſte des *inteſtins* grêles, des glandes ſolitaires nombreuſes, répandues ſur toute la ſurface des *inteſtins*, ſur le bord flottant des valvules & dans les petits vallons entre ces plis, placées entre la tunique nerveuſe & la veloutée, couvertes par cette derniere membrane, qui font boſſe dans la cavité de l'*inteſtin*, & dont les pores apparens paroiſſent fournir une partie de la mucoſité, dont la veloutée eſt toujours enduite.

Il y a dans les *inteſtins* grêles, & ſur-tout à la fin de l'iléon, auſſi-bien que dans le gros des *inteſtins*, d'autres glandes ſolitaires, applaties, percées d'un pore fort viſible, mais compoſées, & dans leſquelles pluſieurs petits follicules réuniſſent leurs petits conduits.

D'autres glandes confluentes forment des amas oblongs & très-conſidérables dans le jejunum ; mais plus fréquemment dans l'iléon, & ſur-tout à ſon extrémité. Leur pore eſt ſouvent caché par les flocons qui les recouvrent ; il exiſte cependant, & la matiere injectée par les arteres, pénetre par cet orifice dans la cavité. Leur ſtructure & leur place dans la troiſieme cellulaire eſt la même ; elles ſont boſſe comme les glandes ſolitaires, & ſéparent apparemment une mucoſité de la même nature. Leur cavité paroît mieux dans le chien & dans le chat que dans l'homme, où on a ſouvent de la peine à la découvrir : elles n'ont point de place affectée ; on a cru cependant remarquer qu'elles ne s'étendent pas ſur les valvules.

Il n'eſt pas aiſé de juger de la nature de l'humeur inteſtinale ; on l'obtient rarement pure ; elle eſt d'ailleurs mêlée de mucoſité & d'eau. Quelques expériences la font albumineuſe ; l'analogie de la liqueur de l'eſto-

mac la rapproche des liqueurs muqueuſes.

Je parlerai des vaiſſeaux des *inteſtins* à l'*article* MÉSENTERE. Je ne dirai qu'un mot des veines, que Ruyſch a cru avoir vu ſe rendre des *inteſtins* à la veine-cave, & former un ſyſtême particulier, analogue, mais différent de celui des branches de la veine-porte. On n'a plus revu ces vaiſſeaux depuis la mort de cet auteur, & on ne ſait pas trop ce qu'en juger. D'un côté, Ruyſch étoit ſans doute trop anatomiſte, pour ne pas en être cru ſur un fait auſſi ſimple & auſſi ſaillant; & d'un autre, on ne voit pas ce qui auroit empêché d'autres anatomiſtes laborieux & éclairés, de revoir ces vaiſſeaux. J'ai cru quelquefois que Ruyſch avoit effectivement injecté les vaiſſeaux des *inteſtins* par la veine-cave, mais que ces vaiſſeaux étoient des branches qu'il croyoit différentes des branches de la veine-porte, ou qui communiquoient avec quelques veines nées de la ſpermatique droite, & qui vont au duodenum.

Quelle que puiſſe être la cauſe de cette opinion particuliere de Ruyſch, les veines inteſtinales ramenent non-ſeulement le ſang artériel, mais une partie du liquide alimentaire. Comme cette qualité leur a été conteſtée de nos jours, il ſera bon d'en rappeller les preuves.

Les petites veines de l'*inteſtin* s'ouvrent dans l'ampoule auſſi-bien que les arteres; elles y dépoſent, & même avec facilité, l'eau colorée & la matiere plus épaiſſe qu'on aura injectée dans l'artere.

On a vu, & M. Kaauw eſt un témoin digne de foi, l'eau verſée dans l'*inteſtin* d'un animal vivant, ſe repomper & arriver à la veine-porte.

Ces preuves directes rendent inutile tout ce qu'on y voudroit oppoſer.

Les vaiſſeaux inteſtinaux, arrivés à l'*inteſtin*, s'y diſtribuent d'une maniere conſtante, mais aſſez peu connue: il faut les ſuivre le ſcapel à la main, après les avoir injectés; car dans un *inteſtin* deſſéché, les vaiſſeaux des différentes enveloppes de l'*inteſtin* ſe confondent & paroiſſent être dans le même plan.

Un petit tronc d'artere arrive à l'*inteſtin* avec la veine, qui ne le quitte guere: deux de ces troncs embraſſent l'*inteſtin*; l'un eſt antérieur & l'autre poſtérieur. Dans la premiere cellulaire, l'artere ou la veine ne donne qu'une très-petite branche à la membrane externe & à la muſculaire; ce ſont des arbriſſeaux, mais extrêmement fins. L'artere même perce la muſculaire, & arrive à la ſeconde cellulaire: le tronc y avance contre la convexité de l'*inteſtin*, ſur le dos d'une valvule, & fait un arbriſſeau, dont le petit tronc va s'anaſtomoſer ſur la convexité de l'*inteſtin* avec l'artere qui a été ſa compagne: elle fait auſſi, par ſes branches, un réſeau très-multiplié avec l'artere du même ordre, ſupérieur à elle avec celle qui lui eſt inférieure. De petites branches reviennent depuis la ſeconde celluloſité à la tunique muſculaire & à l'externe: mais les principales branches pénetrent par la tunique nerveuſe: elles ſont, dans la troiſieme cellulaire & dans les flocons, des réſeaux extrêmement fins, couverts de la veloutée, & leurs extrémités s'ouvrent dans l'ampoule.

Les nerfs de l'*inteſtin* grêle n'ont pas encore été décrits aſſez complettement. Le duodenum en tire des nerfs ſtomachiques & des épathiques, dont l'origine principale eſt la huitieme paire. Le jejunum & l'iléon en reçoivent du grand plexus méſentérique. *Voyez* ci-devant INTERCOSTAL. Les premieres branches au duodenum, les autres traverſent le méſentere; elles ſont petites, mais nombreuſes, & ne donnent preſque point de branches avant leur arrivée à l'*inteſtin*. On y a ſuivi ces nerfs juſqu'à la premiere celluloſité: il n'eſt pas douteux qu'ils pénetrent dans la tunique nerveuſe. Les *inteſtins* étant extrêmement ſenſibles, & la veloutée n'étant qu'un épiderme, il n'y a guere que cette tunique qui puiſſe être le ſiege de cette ſenſibilité, & par conſéquent des nerfs.

On a cru voir, dans l'intérieur de la veloutée, des houpes nerveuſes; Ruyſch les a même fait deſſiner. Albinus les regarde comme de la cire qui a pénétré dans les prolongemens de la tunique nerveuſe qui fait le fondement des flocons.

Les *inteſtins* ayant une tunique muſculaire très-apparente, ſont irritables & ſe contractent avec vivacité; leur irritabilité

ue

ne le cede guere qu'à celle du cœur pour la conſtance. Les *inteſtins* ſe contractent après la mort, c'eſt même alors que leur mouvement eſt le plus vif : arrachés du corps de l'animal, coupés en quatre parties, ils rampent ſur la table, leur veloutée ſe renverſe & devient extérieur, l'*inteſtin* ſe vuide, & fait ſortir de ſa cavité de l'écume.

Comme ce mouvement eſt de la plus grande importance, & qu'il a été conteſté, j'entrerai ſur ce ſujet dans un détail qui ne peut qu'intéreſſer.

L'*inteſtin* eſt irritable dans tous les animaux, & même dans les plus petits & les plus ſimples. Irrité par quelque cauſe que ce ſoit dans ſa place, ou arraché du corps de l'animal pendant la vie ou après la mort, l'*inteſtin* ſe contracte & ſe rétrécit par degrés, juſqu'à ce que ſes parois ſe touchent, que ſa cavité ſoit réduite à rien, & qu'il paroiſſe comme lié avec un fil. Il ſe vuide ſi exactement, qu'on a vu des épingles & des aiguilles avalées, ſuivre toute la longueur des *inteſtins*, & percer leur extrémité voiſine de l'anus. Les calculs, par leſquels on a voulu borner cette force contractive, ſont réfutés par l'expérience ; auſſi les fibres de l'*inteſtin* ne ſont-elles pas circulaires, & n'agiſſent-elles pas comme une veſſie gonflée, dont ſans doute le raccourciſſement a des bornes.

J'ai vu dans l'*inteſtin* d'un chien cette irritabilité agir très-vivement vingt-quatre heures après la mort.

On a vu de même des contractions des *inteſtins* ſe ſoutenir dans les cadavres humains pluſieurs jours après la mort. Cette même force rend ſouvent les *inteſtins* durs, comme ſi c'étoient autant de vers de terre. Elle agit dans l'animal aſſoupi pendant les mois de l'hiver ; les *inteſtins* ſe contractent, ſe vuident & deviennent extrêmement étroits.

Les coliques les plus violentes naiſſent de ces conſtrictions, quand l'air, renfermé entre deux points rétrecis de l'*inteſtin*, ſe dilate par ſa chaleur, & qu'il étend l'*inteſtin* à un degré quelquefois prodigieux.

Cette contraction eſt celle d'un point unique ou d'un anneau de l'*inteſtin* : le mouvement périſtaltique eſt celui d'une ſuite conſidérable de ces anneaux, ou d'une portion conſidérable de l'*inteſtin*, ou même de l'*inteſtin* entier. Ce mouvement eſt, auſſi-bien que l'irritabilité, l'appanage de tous les animaux ſans exception : l'homme en eſt doué évidemment ; on l'a vu dans les deſcentes & dans des fœtus dont le péritoine paroiſſoit à découvert. Il n'eſt pas l'effet d'une violence extérieure ; on l'apperçoit à travers du diaphragme & à travers le péritoine de l'animal vivant, ſans que l'air ait touché l'*inteſtin*. Il eſt vrai qu'il eſt plus violent après la mort, & dans l'*inteſtin* arraché du corps de l'animal. Il eſt plus vif dans les quadrupedes à ſang chaud ; il l'eſt moins dans les poiſſons & dans les oiſeaux.

Pour en parler avec exactitude, il faut diſtinguer le mouvement confus, le mouvement direct & le mouvement rétrograde.

Celui qu'on découvre le plus aiſément, c'eſt le mouvement confus, dans lequel l'*inteſtin* s'agite d'une maniere inégale & inconſtante, ſe contractant d'un côté, ſe dilatant dans d'autres points, ſe retirant de droite à gauche ou de deſſous en deſſus, ſe relevant alternativement, faiſant avancer la maſſe alimentaire, la faiſant reculer, ayant pluſieurs points de contraction dans différentes portions de l'*inteſtin*.

Quand une partie de l'*inteſtin* eſt contractée, elle ſert de point fixe au mouvement de l'*inteſtin* ; il ſe retire contre ce point, & y fait arriver ce qu'il contient. Deux points de contraction retiennent entre eux la maſſe des alimens ou l'air, & l'*inteſtin* ſe gonfle. Une contraction repouſſe quelquefois la maſſe alimentaire, & d'autres fois elle cede ; l'*inteſtin* ſe dilate & reçoit cette maſſe.

Malgré la confuſion apparente du mouvement périſtaltique, le mouvement direct prévaut. Les parties ſupérieures de l'*inteſtin* ſont plus irritables, & ſon extrémité inférieure s'ouvre dans une cavité qui n'oppoſe aucune réſiſtance à ce qu'il contient ; au lieu que les alimens qui deſcendent de l'eſtomac, ſervent de ſtimulus aux premiers *inteſtins*, & les excitent à la contraction.

Ce mouvement direct fait avancer ſucceſſivement les alimens de l'eſtomac au colon : j'ai vu bien des fois des aretes de poiſ-

ſons accumulées dans le cœcum, que le mouvement direct y avoit tranſportées. Il y a lieu de croire que le mouvement direct fait arriver l'aliment de la bouche au rectum, à peu près en vingt-quatre heures; les fluides cependant avancent plus vîte, & les graiſſes plus lentement; elles paroiſſent affoiblir le mouvement périſtaltique, en diminuant l'irritabilité.

Le mouvement renverſé ou antipériſtaltique, eſt plus foible, puiſque les alimens arrivent malgré lui aux gros *inteſtins*; il exiſte cependant, & dans les inſectes, & dans les animaux plus compoſés, & dans l'homme même. C'eſt ce mouvement qui porte à la bouche les lavemens pouſſés dans le rectum, les excrémens même. Cette terrible force de mouvement eſt ordinairement l'effet d'un obſtacle quelconque qu'éprouve la maſſe des alimens dans ſon paſſage. Entre ces obſtacles, il en eſt un que nous avons appris à imiter par l'art; c'eſt l'entrée d'un *inteſtin* dans l'autre: elle eſt très-commune dans l'homme. On a vu de grandes portions d'*inteſtin* s'inſinuer dans le tube de l'*inteſtin* voiſin, l'iléon retomber dans le colon, & le colon dans le rectum. Je l'ai vu moi-même.

Quand la partie ſupérieure de l'*inteſtin* s'engage dans l'inférieure, & que du reſte l'*inteſtin* eſt libre & ſans gonflement, le mal n'eſt pas conſidérable. J'ai vu de ces intus-ſuſceptions dans quantité d'animaux & de ſujets humains, ſans aucun veſtige d'inflammation.

Le mal eſt plus grand, quand c'eſt la partie inférieure de l'*inteſtin* qui rentre dans la partie ſupérieure; ſon épaiſſeur s'oppoſe alors à la marche des alimens; il peut y ſurvenir du gonflement, de l'inflammation & la gangrene même.

J'ai dit qu'on peut produire ces volvulus par l'art; rien n'eſt plus aiſé. On irrite avec le ſcalpel, dans l'animal, dans la grenouille, par exemple, un point de l'*inteſtin*. Il ſe contracte & ſe rétrecit; il rentre auſſitôt dans la cavité de l'*inteſtin* le plus proche & qui n'a point été contracté. La ſection des deux *inteſtins* eſt alors compoſée de deux cercles concentriques, dont la portion la plus étroite eſt l'intérieure. Pour diſſiper cette intus-ſuſception, on ſouffle l'*inteſtin*, on dilate la partie reſſerrée, & elle ſort ſur le champ de l'*inteſtin* qui l'enfermoit.

Un autre effet de la conſtriction de l'*inteſtin*, c'eſt ſon hernie ou ſon appendice. Ce mal eſt aſſez commun; je ne ſais ſi ce n'eſt pas Riolan qui en a parlé le premier. L'*inteſtin*, affoibli dans un de ſes points, pouſſe peu à peu, par la partie qui réſiſte moins, une boſſe qui ſe prolonge peu à peu, & fait à la fin, avec le reſte de l'*inteſtin*, la figure d'un *T*: c'eſt l'effet contractif des fibres annulaires. Les appendices ſont plus communes dans l'*inteſtin* grêle; on en a vu cependant dans le colon, dans le rectum même. On ſait le mauvais effet que font les appendices dans les hernies; elles s'y engagent, l'*inteſtin* reſte libre en quelque maniere, & la matiere alimentaire a ſon cours, & cependant l'appendice peut être étranglée & ſe gangrener.

Un autre effet du mouvement périſtaltique eſt plus ſalutaire; c'eſt le recoquillement de la tunique veloutée.

Quand on ouvre ou que l'on coupe l'*inteſtin* d'un animal vivant; la veloutée ſe retourne ſur elle-même, embraſſe la membrane externe, & forme comme deux levres bombées & rouges: c'eſt là l'artifice par lequel la nature a ſouvent guéri les plaies de l'*inteſtin*. Ces portions de veloutée humides & gluantes ſe ſont collées aux levres de la plaie extérieure, & ces levres ont fermé la plaie de l'*inteſtin*.

Pour connoître encore mieux le méchaniſme par lequel la maſſe alimentaire deſcend par cette longue ſuite des *inteſtins* grêles, il faut ſuivre cette marche dans l'animal vivant. Le duodenum ſe rapproche du pylore; pendant que celui-ci ſe contracte, il va au devant de ce que l'eſtomac lui envoie; il s'en éloigne quand il l'a reçu. Bientôt après, la partie du duodenum la plus dilatée ſe contracte & ſe décharge de ce qu'elle a reçu; elle le renvoie en partie du côté du pylore, & en partie le fait avancer du côté du colon.

La partie la plus voiſine du duodenum, ſe rapproche de la partie contractive, & va au devant de ce que celui-ci lui envoie:

il s'y forme un bourlet; mais la partie ſupérieure ſe contracte, applanit le bourlet, & rend à l'inteſtin ſa figure cylindrique.

Ce qui a été repouſſé contre le pylore, s'avance, par la contraction de l'*inteſtin*, de la partie de l'*inteſtin* qui l'a reçu, & qui le force de reprendre le chemin du colon.

Ce qui a enfilé ce chemin, excite une contraction dans la partie de l'*inteſtin*, qu'il a gonflé; il eſt en partie renvoyé du côté du pylore, & pouſſé en même temps du côté du colon. Ce manege continue juſqu'à ce que tout ſoit arrivé dans ce dernier *inteſtin*.

On comprend que les contractions de l'*inteſtin* & les mouvemens en longueur, ſont l'effet des fibres annulaires; les abbréviations de l'*inteſtin*, l'effet des fibres longues.

Les angles & les plis des *inteſtins* ſont effacés, quand un peu au deſſus de l'angle il naît une contraction. La partie immédiatement placée au deſſous de la contraction, s'en approche comme vers ſon point fixe, l'angle diſparoît, & l'*inteſtin* eſt devenu droit.

Les effets intérieurs du mouvement périſtaltique, ſont dans la contraction, la prolongation des valvules & de la veloutée. Cette membrane avance dans la cavité, & s'offre à la réſorption du chyle, & la même contraction comprime les glandes muqueuſes, & les force à répandre leur liqueur. J'ai vu, & dans l'animal, & dans l'homme vivant, l'*inteſtin*, irrité avec du ſel, ſe contracter, & une humeur muqueuſe ſuinter des pores du colon dans une chûte de l'*inteſtin* par l'anus.

Il eſt probable que la même cauſe preſſe l'ampoule, & que des fibres inviſibles ſe contractent en même temps, enferment le pore, de maniere que le chyle contenu dans l'ampoule, eſt pouſſé dans le vaiſſeau lacté, dont la contraction, née de l'irritation, le fait avancer à travers de la membrane muſculeuſe pendant ſon relâchement.

Il eſt probable que dans le repos de l'*inteſtin*, qui ſuit ſa contraction, les flocons moins preſſés ſe dilatent, que l'ampoule s'ouvre, & que la réſorption ſe fait.

Je parlerai à l'*art.* IRRITABILITÉ, de la cauſe du mouvement des *inteſtins*; elle paroît être dans la fibre même; elle ne dépend pas de la volonté, & s'exécute, indépendamment des nerfs, après la mort, & dans un *inteſtin* arraché du corps de l'animal.

Gros inteſtin. Le plus grand nombre des animaux a un gros *inteſtin* différent de l'*inteſtin* grêle, le plus ſouvent par ſon ampleur, & dans d'autres eſpeces, par ſon épaiſſeur & ſes membranes plus robuſtes.

Le plus grand nombre des animaux a le commencement du gros *inteſtin* terminé par un cul-de-ſac qu'on appelle *cæcum*; il ſe trouve dans tous les quadrupedes: mais ce cul-de-ſac eſt différemment conformé; toute la race des ſouris a le cœcum d'une groſſeur très-conſidérable; il eſt long, conique, & des ligamens particuliers le rétreciſſent en forme de ſpirale. Il eſt gros dans les animaux herbivores & ruminans.

Dans les animaux carnivores, il eſt cylindrique, recourbé & du même diametre que le colon.

Dans l'homme, la différence du cœcum de l'adulte, & du même *inteſtin* dans le fœtus, eſt très-conſidérable. Dans l'adulte, le colon ſe prolonge au deſſous de l'entrée de l'iléon, & ſe termine par un cul-de-ſac très-ample & très-obtus; c'eſt ce que l'on appelle plus particuliérement le *cæcum*.

De l'extrémité de ce cœcum & du côté gauche, ſort un petit *inteſtin*, le plus grêle de tous, & qui mérite bien le nom de *vermiculaire*; ſon orifice eſt un peu plus large, ſa direction eſt incertaine, il remonte ſouvent. Les ſinges d'ailleurs, ſi ſemblables à l'homme, manquent le plus ſouvent de cet appendice, & dans les oiſeaux il y en a généralement deux.

Dans le fœtus humain, la partie du colon, qui eſt ſous l'entrée de l'iléon, ſe prolonge & devient conique: la pointe de ce cône ſe termine dans un petit *inteſtin* cylindrique qui, à cet âge, eſt l'extrémité même du colon.

Il eſt aſſez probable que cette ſtructure devient celle de l'adulte, par l'accumulation des matieres fécales qui, prenant plus de conſiſtance avec l'âge, ſont déterminées

nées par leur propre poids à retomber au fond du cœcum ; elles étendent cet *inteſtin* du côté droit, parce que du côté gauche, l'inſertion de l'iléon attaché au cœcum, donne plus de ſolidité à ce premier gros *inteſtin*, & réſiſte davantage à la dilatation. Le cul-de-ſac du cœcum ſe déprime & s'élargit à la droite de l'*inteſtin* vermiculaire, qui bientôt ne ſort plus du centre du cœcum, mais du côté gauche.

Le cœcum a la même ſtructure que le colon, les ligamens & les cellules. Nous allons en donner le précis, après avoir parlé de la valvule du colon. Voici ſa véritable ſtructure dans l'homme.

L'*inteſtin* grêle atteint le gros *inteſtin*, & ſe colle à ſon côté gauche obliquement, & de maniere qu'il y eſt preſque parallele, ou que l'angle qu'il fait avec le cœcum eſt des plus aigus. Le demi-cylindre ſupérieur de l'iléon s'inſere entre les membranes du colon preſque tranſverſalement ; le demi-cylindre inférieur y entre en remontant. Cette approche inégale de l'*inteſtin* grêle enfoncé dans le gros *inteſtin* produit deux plis ; le ſupérieur eſt tranſverſal & plus court, l'inférieur eſt plus conſidérable & plus profond, & fort oblique.

Quand on ouvre le gros *inteſtin* dans le cadavre, on apperçoit dans ſa cavité un bourlet preſque circulaire, mais plus arrondi à ſon extrémité gauche, plus grêle & plus reſſemblant à une fente à l'extrémité droite, où il forme comme une queue. Le bourlet eſt beaucoup plus long inférieurement. Une fente tranſverſale partage ce bourlet.

En détruiſant la celluloſité qui unit l'*inteſtin* grêle & le cœcum, ce bourlet diminue de volume ; on reconnoît qu'il eſt formé par l'iléon, de maniere que la tunique veloutée, la nerveuſe & la muſculaire du colon ſont comme une gaîne dans laquelle ſont contenues la muſculaire, la nerveuſe & la veloutée de l'iléon.

Pour s'exprimer plus exactement, les tuniques de l'iléon ſe redoublent ſur elles-mêmes, & ſe continuent avec les tuniques analogues du colon. Une partie des fibres charnues de l'iléon ſe continuent avec celles du colon, d'autres de la claſſe des tranſverſales, ſe croiſent avec elles.

En détruiſant les fibres charnues qui uniſſent les deux *inteſtins*, l'iléon ſort tout-à-fait d'entre les tuniques du colon, il fait alors avec cet *inteſtin* un angle droit, & le bourlet diſparoît entiérement.

L'air porte un changement très-conſidérable à cette ſtructure. Quand on ſouffle l'iléon, le cœcum & le colon, que l'on a lié & que l'on a fait ſécher ces *inteſtins*, il y paroît deux vulves au lieu du bourlet. La ſupérieure formée par le demi-cylindre tranſverſal & ſupérieur de l'iléon eſt horizontale, petite & fait moins que le demi-cercle. L'inférieure eſt oblique, ſa figure paroît parabolique, elle remonte en devant, & ſon extrémité droite ſe termine par une queue, auſſi-bien que la valvule ſupérieure. Une fente ſépare les deux valvules ; elle eſt ſouvent entiérement fermée, quand on a pouſſé l'air dans le colon.

Ces deux valvules ſont devenues célebres par les diſputes qu'elles ont excitées. Il y a dans tous les quadrupedes une ſtructure plus ou moins analogue.

Leur uſage n'a rien d'obſcur, la ſtructure eſt d'accord avec les expériences. On ſent aſſez que l'iléon étant terminé par une fente ouverte entre les deux valvules, ſe décharge librement dans la cavité du gros *inteſtin*. Mais ſi du cul-de-ſac du cœcum il s'éleve de la matiere fécale pour remonter par le colon, elle preſſera la valvule inférieure, & bientôt après la ſupérieure, contre les parois extérieures de l'*inteſtin* ; ces valvules ayant ſous la forme d'un bourlet fait boſſe autour de la fente, repouſſées par la matiere, fermeront la fente & ſe couperont le paſſage. L'air même fait ſouvent le même effet, mais une matiere épaiſſe & ſolide le fait plus ſûrement encore. Les valvules du colon empêchent donc la matiere fécale de rentrer dans l'iléon. Il eſt très-poſſible qu'outre cette action méchanique, les fibres muſculaires ſe contractent & agiſſent à la maniere d'un ſphincter : cette action doit avoir lieu ſur-tout dans le chien & dans le cheval, où des fibres muſculaires entourent la fente, comme un anneau applati.

Ce n'eſt pas que la fidélité de cette garde ne puiſſe être trompée. On a vu de l'eau ſéringuée dans le rectum & des lavemens

revenir par la bouche ; dans les expériences ſur le cadavre, l'air & l'eau ſe fait ſouvent jour du colon dans l'iléon. Mais il eſt à préſumer que dans l'homme vivant tout étant plein, la force contractive des fibres étant plus entiere, les valvules du colon s'acquittent avec exactitude de leur fonction. Il eſt rare du moins de trouver de la matiere fécale dans l'iléon.

Le colon dont le cœcum n'eſt que le commencement, eſt aſſez le même dans l'homme & dans le cheval, & même dans les animaux qui ruminent, à l'exception des cellules, moins apparentes dans ces animaux. Il eſt plus court, plus ſimple, moins gros & ſans cellules, dans les animaux qui ſe nourriſſent de chair.

La direction de cet *inteſtin* étant de la plus grande importance pour reconnoître ſes maladies, je ne dois pas l'omettre. Le colon naît ſous le nom de *cœcum* de la cavité des iſles du côté droit, il remonte devant le rein en s'enfonçant contre la partie poſtérieure du corps. Il remonte en général en droite ligne, mais avec quelques inflexions alternatives. Il parvient juſqu'au foie & s'y attache auſſi-bien qu'au rein & au duodenum, par des ligamens.

C'eſt dans un enfoncement particulier de la partie concave du foie, qu'il change de direction ; il y fait un angle droit, & quelquefois une eſpece de lacs ; il paſſe de droite à gauche & de derriere en devant ſous le foie, ſous la véſicule du fiel & ſous l'eſtomac juſques vers la rate, ſous laquelle il s'enfonce en arriere.

Il change encore une fois de direction & fait un angle droit, & plus ſouvent que du côté droit un lacs, en revenant ſur lui-même, il deſcend par les lombes du côté gauche, il y eſt plus étroit & ſon méſocolon plus court.

Arrivé qu'il eſt dans la cavité des iſles gauches, il remonte contre lui-même juſqu'au nombril, ſon méſocolon s'élargit, il arrive juſqu'à la véſicule du fiel, il redeſcend alors avec plus ou moins d'anfractuoſités pour ſe rendre dans le baſſin, où il change de nature & de direction, & va porter le nom de *rectum*.

Ces différentes directions du colon admettent des variétés ; en général, elles ſont telles que je les ai décrites.

Les ligamens du colon ſont des rubans de fibres longitudinales, luiſantes & comme tendineuſes ; il y en a trois dans l'homme, & dans quelques animaux : ils naiſſent de l'*inteſtin* vermiculaire qui étoit originairement le commencement du colon, ils parcourent toute la longueur de cet *inteſtin* juſqu'au rectum. L'antérieur eſt le plus large ; auſſi a-t-il été connu depuis des ſiecles entiers. Le ſecond plus étroit eſt à découvert dans le colon gauche & recouvert de l'épiploon dans le colon tranſverſal ; nous l'appellons *épiploïque* : le troiſieme moins apparent encore eſt placé à la ligne par laquelle le méſocolon s'attache à l'*inteſtin*, il s'étend juſques ſur l'iléon ; c'eſt le méſocolique.

Ces ligamens étant plus robuſtes que le reſte de l'*inteſtin*, & ſe contractant avec plus de force, ramaſſent l'*inteſtin* ſur lui-même, en diminuent ſa longueur, & font rentrer dans la cavité une partie de la tunique veloutée & de la nerveuſe. C'eſt ainſi que naiſſent les valvules du colon, qui deſſéchées deviennent de véritables demi-cloiſons tranchantes ; ſans être abſolument bornées au nom de trois dans un cercle de l'*inteſtin*, elles approchent cependant de cette régularité.

Comme les valvules rétreciſſent l'*inteſtin* en entraînant les membranes dans la cavité du colon, il ſe forme entre ces valvules trois rangs de boſſes apparentes au dehors.

En ſoufflant l'*inteſtin*, on le rend cylindrique ; dès-lors les cellules & les valvules diſparoiſſent, mais les ligamens qu'on violente ſe rompent aſſez ſouvent.

Dans le fœtus, il n'y a point de cellules, les ligamens même n'acquierent que peu à peu cette ſupériorité qui les met en état de raccourcir l'*inteſtin*.

Outre les cellules, il y a des plis conſidérables & plus courts dans l'*inteſtin*, trop variables pour être réduits à un ſyſtême.

Les appendices épiploïques ſe trouvent dans toute l'étendue du colon & même au rectum. La membrane externe de l'*inteſtin* s'en détache, ſe prolonge &

fait une bourſe qui ſe remplit de graiſſe. On peut les ſouffler dans l'enfant ; elles ſont coniques, & quelquefois finies par deux cornes.

Le rectum n'a ni cellules ni ligamens. Ces derniers s'étendent ſur cet *inteſtin*, & forment un plan continu de fibres longitudinales. Il n'eſt pas droit, quoique ſon nom ſemble l'indiquer. Sa premiere ligne ſuit le ſacrum derriere la veſſie.

Sa ſeconde ligne commence au bas de la veſſie, il avance alors plus horizontalement que perpendiculairement ſous la baſe de la veſſie & ſous les véſicules ſéminales. L'angle que fait cette ſeconde ligne avec la premiere, eſt rempli par la veſſie de l'urine.

Il finit à l'anus, & ſa veloutée revient ſe continuer avec l'épiderme, & ſa nerveuſe avec la peau.

Comme cet *inteſtin* ſe termine par un ſphincter annulaire, il part du cercle que cet anneau rétrecit, des plis qui remontent dans le rectum, & dont la partie la plus baſſe forme comme des ſinus ſémi-lunaires. Il y a dans ces ſinus des glandes muqueuſes qui y verſent leur liqueur.

La ſtructure du gros *inteſtin* eſt à peu près la même que celle de l'*inteſtin* grêle. Les tuniques ſont les mêmes, mais en général plus fortes & les muſcles plus robuſtes.

La membrane interne a ſes flocons beaucoup moins apparens ; elle eſt formée en plis réticulaires dans le rectum, & percée d'une infinité de pores qui ſont en abondance dans toute la ſurface interne du gros *inteſtin*.

Les glandes ſolitaires plates & percées d'un orifice évident, ſont fort communes dans toute l'étendue du gros *inteſtin*. L'âcreté, la dureté même de la matiere fécale rend la mucoſité plus néceſſaire.

En renvoyant les vaiſſeaux aux *articles* MÉSOCOLIQUES & MESENTERIQUES, j'obſerve que la direction & la diviſion des vaiſſeaux eſt à peu près la même que dans l'*inteſtin* grêle ; que les petits arbres vaſculaires ſont moins évaſés, & leurs branches plus paralleles aux troncs, & que la tunique muſculaire reçoit plus de vaiſſeaux.

Les arteres exhalent, de même que dans l'*inteſtin* grêle, une liqueur aqueuſe, & les veines repompent auſſi évidemment. C'eſt là qu'on a vu une liqueur colorée ſéringuée dans l'*inteſtin*, repriſe par les veines, teindre le ſang de ſa couleur.

Les nerfs du gros *inteſtin* ont été décrits à l'occaſion du nerf intercoſtal. Il eſt très-ſenſible, & j'ai vu des clyſteres fort ſimples cauſer des douleurs preſque inſupportables.

Il n'y a aucun doute ſur l'exiſtence des vaiſſeaux lactés dans le gros *inteſtin* ; je les ai ſouvent vus & ſuivis. La qualité nourriſſante & febrifuge des lavemens, démontre que les particules nourricieres ſalutaires rentrent dans le ſang & dans le colon même.

On a douté du mouvement périſtaltique du gros *inteſtin* ; il eſt évident dans toute ſorte d'animaux ; on l'a vu même dans l'homme, lorſqu'une bleſſure a découvert l'*inteſtin*. On a vu la force ſeule du rectum faire ſortir la matiere fécale, après que les muſcles du bas-ventre avoient été détruits. (*H. D. G.*)

INTESTINALE, FIEVRE, (*Médec.*) *febris inteſtinalis*, nom donné par Heiſter à une eſpece particuliere de fievre que quelques-uns nomment mal-à-propos *méſentérique*, & que Sydenham appelle *febris nova*. Elle n'eſt cependant pas nouvelle dans le monde. C'eſt une fievre aiguë, toujours accompagnée de diarrhée ſalutaire, & qu'il eſt dangereux d'arrêter ; cette fievre n'étoit pas inconnue à Hippocrate, aux Grecs des derniers âges, à Celſe, & parmi les modernes à Duret, Sennert, Foreſtus, Riverius, Ettmuller, Baglivi, Stahl, Hoffmann, & Lanciſi ; mais ils en ont parlé imparfaitement à tous égards.

La plûpart d'entr'eux l'ont miſe au rang des fievres malignes, à cauſe de la violence de ſes ſymptomes naturels, ou occaſionnés par un mauvais traitement ; mais c'eſt plutôt une ſorte de fievre diarrhétique, dont le ſiege eſt dans les *inteſtins*, ou du moins dont la matiere eſt plus convenable-

ment & plus ſûrement évacuée par cette voie que par toute autre.

Les ſymptomes ordinaires caractériſtiques de cette eſpece de fievre, ſont de fréquens friſſons, qui reviennent irrégulièrement par intervalles au commencement de la maladie; la langue eſt teinte de ſaletés d'un jaune noirâtre; les hypochondres ſont diſtendus, & ſouvent douloureux; le malade éprouve de fréquens tremblemens en dormant; la tête & le col ſouffrent auſſi; la diarrhée d'une très-mauvaiſe odeur, accompagne toujours cet état; les urines ſont troubles, & dépoſent un ſédiment bourbeux.

A ces ſymptomes, ſe joignent quelquefois de violentes anxiétés, de grandes douleurs d'eſtomac, d'hypocondres, une vive chaleur interne, des tremblemens convulſifs, des ſoubreſauts de tendons, la proſtration des forces, le hoquet, les ſueurs froides, & autres triſtes préſages de la mort.

La méthode curative rejette les échauffans, les ſudorifiques; les cathartiques & même les diaphorétiques; elle adopte les minoratifs, qui operent ſans violence & ſans irritation; elle exige les boiſſons délayantes, lubréfiantes, adouciſſantes, d'orge, de gruau, d'avoine & autres ſemblables, le nitre, les aſceſcens tirés des végétaux, & de leurs graines. Les émétiques ſont néceſſaires, lorſque des envies de vomir accompagnent le cours de ventre. En un mot, il faut détacher, évacuer, & corriger entiérement les humeurs dépravées qui ſe portent dans l'eſtomac & dans les entrailles: mais comme la cure de cette maladie eſt la même que celle des fievres cathartiques & ſtercorales, *voyez* ces deux mots, où nous ſommes entrés dans de plus grands détails. (*D. J.*)

INTHRONISATION, ſ. f. (*Gram. & Hiſt.*) l'entrée d'un prélat en poſſeſſion de ſon ſiege épiſcopal. Il y avoit autrefois en orient des droits d'*inthroniſation*; c'étoient des bourſes d'argent qui ſe diſtribuoient au patriarche qui avoit nommé & aux évêques qui avoient célébré la conſécration. Le concile de Latran tenu en 1179 abolit cette ſimonie.

Inthroniſation ſe dit encore d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un roi; c'eſt le moment où le ſouverain couronné ſe place ſur le trône. La priere qui ſe fait alors, eſt appellée le diſcours de l'*inthroniſation*.

INTIENGA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) petit animal quadrupede, qui ſe trouve en Afrique & ſur-tout dans le royaume de Congo. Sa peau eſt ſi belle & tachetée de couleurs ſi vives, qu'il n'eſt permis qu'aux rois de Congo, aux princes de la famille royale & aux grands que le roi veut diſtinguer, de porter cette fourrure. Ce monarque en fait des préſens aux autres princes ſes vaſſaux, qui s'en trouvent très-honorés. Cet animal vit toujours ſur les arbres, & meurt peu après avoir mis pié à terre.

INTIMATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procédure à quelqu'un; mais il ſe prend plus ordinairement pour l'exploit d'aſſignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cauſe devant les premiers juges, pour voir réformer la ſentence par le juge ſupérieur.

Suivant l'ancien ſtyle qui eſt encore uſité dans quelques provinces, on écrivoit *ô intimation* pour dire *avec intimation*.

Folle intimation, c'eſt lorſqu'on *intime* ſur un appel quelqu'un qui n'a pas été partie dans la ſentence.

L'ordonnance de 1667 porte que les *folles intimations* ſeront vuidées par l'avis d'un ancien avocat. *Voyez* le *tit. 6. art. 4. Voyez ci-après* INTIMÉ. (*A.*)

INTIME, adj. (*Gram.*) il ſe dit au phyſique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il eſt ſynonyme à *étroit* & *profond*. Ils ſont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont rien de caché ni de ſecret l'un pour l'autre. Il eſt encore relatif à l'intérieur. C'eſt quelquefois un titre; un conſeiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj. (*Juriſprud.*) eſt celui au profit duquel a été rendue la ſentence dont eſt appel, & qui en ſoutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui ſignifie *déclarer* & *dénoncer*, parce qu'ancien-

nement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir ſoutenir le bien jugé de la ſentence, & on *intimoit* la partie, c'eſt-à-dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujourd'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais ſeulement la partie qui a obtenu gain de cauſe; cependant le nom d'*intimé* eſt demeuré à cette partie.

Dans les appels comme d'abus des ſentences rendues à la requête du promoteur, on *intime* l'évêque; & dans un appel ordinaire d'une ſentence rendue à la requête d'un procureur fiſcal, on *intime* le ſeigneur.

En procès par écrit, c'eſt à l'*intimé* à rapporter la groſſe de la ſentence; mais dans les appellations verbales, c'eſt à l'appellant.

A la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant ſe met en face des préſidens; celui de l'*intimé* eſt près du banc des conſeillers-clercs; cependant la place de l'appellant eſt regardée comme la premiere, & lui eſt donnée parce que c'eſt lui qui ſaiſit la cour; c'eſt pourquoi quand un prince du ſang ou un duc & pair eſt *intimé*, & que l'appellant n'eſt pas du même rang, l'avocat de l'*intimé* prend la place où ſe met ordinairement celui de l'appellant, qui eſt ce que l'on appelle *in loco majorum*.

On appelle *follement intimé* celui qui eſt *intimé* ſur un appel, quoique la ſentence n'ait pas été rendue avec lui. *Voyez ci-devant* INTIMATION. (*A*)

* INTIMIDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger ſimulé; par des menaces ſérieuſes ou feintes. On *intimide* aiſément des ames foibles. Il n'eſt guere moins facile de jetter la frayeur dans ceux qui ont l'imagination vive. Ils voyent tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils ſont doués d'un grand jugement, l'impreſſion paſſe, leur ame ſe raſſure, & ils n'en ſont que plus fermes; en effet, quelle ſecouſſe plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue! Quels ſpectres à leur préſenter plus effrayans que ceux qu'ils ſe ſont faits!

INTITULÉ, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie le titre & les qualités d'un acte: on dit l'*intitulé d'un inventaire*, c'eſt-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précede la deſcription des effets. (*A*)

INTOLÉRANCE, ſ. f. (*Morale.*) Le mot *intolérance* s'entend communément de cette paſſion féroce qui porte à haïr & à perſécuter ceux qui ſont dans l'erreur. Mais pour ne pas confondre des choſes fort diverſes, il faut diſtinguer deux ſortes d'*intolérance*, l'eccléſiaſtique & la civile.

L'*intolérance* eccléſiaſtique conſiſte à regarder comme fauſſe toute autre religion que celle que l'on profeſſe, & à le démontrer ſur les toits, ſans être arrêté par aucune terreur, par aucun reſpect humain, au haſard même de perdre la vie. Il ne s'agira point dans cet article de cet héroïſme qui a fait tant de martyrs dans tous les ſiecles de l'égliſe.

L'*intolérance* civile conſiſte à rompre tout commerce & à pourſuivre, par toutes ſortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penſer ſur Dieu & ſur ſon culte, autre que la nôtre.

Quelques lignes détachées de l'écriture ſainte, des peres, des conciles, ſuffiront pour montrer que l'*intolérant* pris en ce dernier ſens, eſt un méchant homme, un mauvais chrétien, un ſujet dangereux, un mauvais politique, & un mauvais citoyen.

Mais avant que d'entrer en matiere, nous devons dire, à l'honneur de nos théologiens catholiques, que nous en avons trouvé pluſieurs qui ont ſouſcrit, ſans la moindre reſtriction, à ce que nous allons expoſer d'après les autorités les plus reſpectables.

Tertullien dit apolog. ad ſcapul. *Humani juris & naturalis poteſtatis eſt unicuique quod putaverit, colere; nec alii obeſt aut prodeſt alterius religio. Sed nec religionis eſt cogere religionem quæ ſponte ſuſcipi debeat, non vi; cum & hoſtiæ ab animo lubenti expoſtulentur.*

Voilà ce que les chrétiens foibles & perſécutés repréſentoient aux idolâtres qui les traînoient aux piés de leurs autels.

Il eſt impie d'expoſer la religion aux imputations odieuſes de tyrannie, de dureté, d'injuſtice, d'inſociabilité, même

dans le deſſein d'y ramener ceux qui s'en ſeroient malheureuſement écartés.

L'eſprit ne peut acquieſcer qu'à ce qui lui paroît vrai; le cœur ne peut aimer que ce qui lui ſemble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il eſt foible; un martyr, s'il eſt courageux. Foible ou courageux, il ſentira l'injuſtice de la perſécution & s'en indignera.

L'inſtruction, la perſuaſion & la priere, voilà les ſeuls moyens légitimes d'étendre la religion.

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, eſt impie.

Tout moyen qui réveille les paſſions & qui tient à des vues intéreſſées, eſt impie.

Tout moyen qui relâche les liens naturels & éloigne les peres des enfans, les freres des freres, les ſœurs des ſœurs, eſt impie.

Tout moyen qui tendroit à ſoulever les hommes, à armer les nations & tremper la terre de ſang, eſt impie.

Il eſt impie de vouloir impoſer des loix à la conſcience, regle univerſelle des actions. Il faut l'éclairer & non la contraindre.

Les hommes qui ſe trompent de bonne foi ſont à plaindre, jamais à punir.

Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaiſe foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.

Si l'on rompt le lien avec celui qu'on appelle impie, on rompra le lien avec celui qu'on appellera avare, impudique, ambitieux, colere, vicieux. On conſeillera une rupture aux autres, & trois ou quatre *intolérans* ſuffiront pour déchirer toute la ſocieté.

Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui penſe autrement que nous, on pourra diſpoſer de ſa tête, parce qu'il n'y a point de limites à l'injuſtice. Ce ſera ou l'intérêt, ou le fanatiſme, ou le moment, ou la circonſtance qui décidera du plus ou du moins de mal qu'on ſe permettra.

Si un prince infidele demandoit aux miſſionnaires d'une religion *intolérante* comment elle en uſe avec ceux qui n'y croient point, il faudroit ou qu'ils avouaſſent une choſe odieuſe, ou qu'ils mentiſſent, ou qu'ils gardaſſent un honteux ſilence.

Qu'eſt-ce que le Chriſt a recommandé à ſes diſciples en les envoyant chez les nations? eſt-ce de tuer ou de mourir? eſt-ce de perſécuter ou de ſouffrir?

Saint Paul écrivoit aux Theſſaloniciens: *ſi quelqu'un vient vous annoncer un autre Chriſt, vous propoſer un autre eſprit, vous prêcher un autre évangile, vous le ſouffrirez. Intolérans*, eſt-ce ainſi que vous en uſez même avec celui qui n'annonce rien, ne propoſe rien, ne prêche rien?

Il écrivoit encore: *Ne traitez point en ennemi celui qui n'a pas les mêmes ſentimens que vous, mais avertiſſez-le en frere. Intolérans*, eſt-ce là ce que vous faites?

Si vos opinions vous autoriſent à me haïr, pourquoi mes opinions ne m'autoriſeront-elles pas à vous haïr auſſi?

Si vous criez, c'eſt moi qui ai la vérité de mon côté, je crierai auſſi haut que vous, c'eſt moi qui ai la vérité de mon côté; mais j'ajouterai: & qu'importe qui ſe trompe ou de vous ou de moi, pourvu que la paix ſoit entre nous? Si je ſuis aveugle, faut-il que vous frappiez un aveugle au viſage?

Si un *intolérant* s'expliquoit nettement ſur ce qu'il eſt, quel eſt le coin de la terre qui ne lui fût fermé? & quel eſt l'homme ſenſé qui oſât aborder le pays qu'habite l'*intolérant*?

On lit dans Origene, dans Minutius-Felix, dans les peres des trois premiers ſiecles: *la religion ſe perſuade & ne ſe commande pas. L'homme doit être libre dans le choix de ſon culte; le perſécuteur fait haïr ſon Dieu; le perſécuteur calomnie ſa religion.* Dites-moi ſi c'eſt l'ignorance ou l'impoſture qui a fait ces maximes?

Dans un état *intolérant*, le prince ne ſeroit qu'un bourreau aux gages du prêtre. Le prince eſt le pere commun de ſes ſujets; & ſon apoſtolat eſt de les rendre tous heureux.

S'il ſuffiſoit de publier une loi pour être en droit de ſévir, il n'y auroit point de tyran.

Il y a des circonſtances où l'on eſt auſſi fortement perſuadé de l'erreur que de la vérité. Cela ne peut être conteſté que par celui qui n'a jamais été ſincerement dans l'erreur.

Si votre vérité me proſcrit, mon erreur

que je prends pour la vérité, vous proſcrira.

Ceſſez d'être violens, ou ceſſez de reprocher la violence aux Payens & aux Muſulmans.

Lorſque vous haïſſez votre frere, & que vous prêchez la haine à votre prochain, eſt-ce l'eſprit de Dieu qui vous inſpire?

Le Chriſt a dit: *mon royaume n'eſt pas de ce monde*; & vous, ſon diſciple, vous voulez tyranniſer ce monde!

Il a dit, *je ſuis doux & humble de cœur*; êtes-vous doux & humble de cœur?

Il a dit, *bienheureux les débonnaires, les pacifiques, & les miſéricordieux*. Sondez votre conſcience, & voyez ſi vous méritez cette bénédiction; êtes-vous débonnaire, pacifique, miſéricordieux?

Il a dit, *je ſuis l'agneau qui a été mené à la boucherie ſans ſe plaindre*; & vous êtes tout prêt à prendre le couteau du boucher, & à égorger celui pour qui le ſang de l'agneau a été verſé.

Il a dit, *ſi l'on vous perſécute, fuyez*; & vous, chaſſez ceux qui vous laiſſent dire, & qui ne demandent pas mieux que de paître doucement à côté de vous.

Il a dit: *vous voudriez que je fiſſe tomber le feu du ciel ſur vos ennemis: vous ne ſavez quel eſprit vous anime*; & je vous le répete avec lui, *intolérans*, vous ne ſavez quel eſprit vous anime.

Ecoutez S. Jean: *mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres*.

Saint Athanaſe; "s'ils perſécutent, cela » ſeul eſt une preuve manifeſte qu'ils » n'ont ni pitié ni crainte de Dieu. C'eſt » le propre de la piété, non de contraindre, mais de perſuader, à l'imitation du » Sauveur, qui laiſſoit à chacun la liberté » de le ſuivre. Pour le diable, comme il » n'a pas la vérité, il vient avec des haches » & des coignées. »

Saint Jean Chriſoſtome: " Jeſus-Chriſt » demande à ſes diſciples s'ils veulent s'en » aller auſſi; parce que ce doivent être » les paroles de celui qui ne fait point de » violence. »

Salvien: " Ces hommes ſont dans l'erreur, mais ils y ſont ſans le ſavoir. Ils » ſe trompent parmi nous, mais ils ne ſe » trompent pas parmi eux. Ils s'eſtiment ſi » bons catholiques, qu'ils nous appellent » hérétiques. Ce qu'ils ſont à notre égard, » nous le ſommes au leur; ils errent, mais » à bonne intention. Quel ſera leur ſort à » venir? il n'y a que le grand juge qui le » ſache. En attendant, il les tolere.

S. Auguſtin: " Que ceux-là vous maltraitent, qui ignorent avec quelle peine on » trouve la vérité, & combien il eſt difficile de ſe garantir de l'erreur. Que ceux-» là vous maltraitent, qui ne ſavent pas » combien il eſt rare & pénible de ſurmonter les fantômes de la chair. Que » ceux-là vous maltraitent, qui ne ſavent » pas combien il faut gémir & ſoupirer » pour comprendre quelque choſe de » Dieu. Que ceux-là vous maltraitent, » qui ne ſont point tombés dans l'erreur. »

S. Hilaire. *Vous vous ſervez de la contrainte dans une cauſe où il ne faut que la raiſon; vous employez la force où il ne faut que la lumiere*.

Les conſtitutions du pape S. Clément. *Le Sauveur a laiſſé aux hommes l'uſage de leur libre arbitre, ne les puniſſant pas d'une mort temporelle, mais les aſſignant en l'autre monde pour y rendre compte de leurs actions*.

Les peres d'un concile de Tolede. *Ne faites à perſonne aucune ſorte de violence, pour l'amener à la foi; car Dieu fait miſéricorde à qui il veut, & il endurcit qui il lui plaît*.

On rempliroit des volumes de ces citations trop oubliées des chrétiens de nos jours.

S. Martin ſe repentit toute ſa vie d'avoir communiqué avec des perſécuteurs d'hérétiques.

Les hommes ſages ont tous déſapprouvé la violence que l'empereur Juſtinien fit aux Samaritains.

Les écrivains qui ont conſeillé les loix pénales contre l'incrédulité, ont été déteſtés.

Dans ces derniers temps l'apologiſte de la révocation de l'édit de Nantes, a paſſé pour un homme de ſang, avec lequel il ne falloit pas partager le même toît.

Quelle eſt la voie de l'humanité? eſt-ce celle du perſécuteur qui frappe, ou celle du perſécuté qui ſe plaint?

Si un prince incrédule a un droit inconteſtable à l'obéiſſance de ſon ſujet, un ſujet mécroyant a un droit inconteſtable à

la protection de ſon prince. C'eſt une obligation réciproque.

Si le prince dit que le ſujet mécroyant eſt indigne de vivre, n'eſt-il pas à craindre que le ſujet ne diſe que le prince infidele eſt indigne de régner? *Intolérans*, hommes de ſang, voyez les ſuites de vos principes & frémiſſez-en. Hommes que j'aime, quels que ſoient vos ſentimens; c'eſt pour vous que j'ai recueilli ces penſées que je vous conjure de méditer. Méditez-les, vous abdiquerez un ſyſtême atroce qui ne convient ni à la droiture de l'eſprit ni à la bonté du cœur.

Opérez votre ſalut. Priez pour le mien, & croyez que tout ce que vous vous permettez au-delà eſt d'une injuſtice abominable aux yeux de Dieu & des hommes.

INTOLERANT, ſ. m. (*Morale.*) L'*intolérant* ou le perſécuteur, eſt celui qui oublie qu'un homme eſt ſon ſemblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la ſienne. La religion ſert de prétexte à cette injuſte tyrannie, dont l'effet eſt de ne pouvoir ſouffrir une façon de penſer différente de la ſienne, tandis que ſa véritable ſource vient de l'aveuglement, de la préſomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle eſt ſi grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici-bas le repos, doit ſans ceſſe prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne ſont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zélés ne ſont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des états doivent tenir pour bons ſujets tous les habitans pacifiques. Un ſeul eſt notre docteur, ſavoir Jeſus-Chriſt, & nous ſommes tous freres, dit l'écriture. (*D. J.*)

L'*intolérant* doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui ſacrifie l'eſprit & les préceptes de ſa religion à ſon orgueil; c'eſt le téméraire qui croit que l'arche doit être ſoutenue par ſes mains; c'eſt preſque toujours un homme ſans religion, & à qui il eſt plus facile d'avoir du zele que *des mœurs*. *Voyez* INTOLÉRANCE & TOLÉRANCE.

* INTONATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action d'entonner; faire l'*intonation* d'un chant, c'eſt le commencer & donner le ton ſur lequel il doit être pourſuivi. *Voyez* ENTONNER & TON. *Intonation* ſe prend encore dans un autre ſens: on dit d'un muſicien, qu'il a l'*intonation* juſte, lorſqu'il exécute avec préciſion les intervalles de muſique. La juſteſſe de l'*intonation* dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTONATION, (*Muſiq.*) L'*intonation* peut être juſte ou fauſſe, trop haute ou trop baſſe, trop forte ou trop foible, & alors le mot *intonation*, accompagné d'une épithete, s'entend de la maniere d'entonner. *Voyez* ENTONNER & INTONATION, (*Muſiq.*) (*S*)

INTRA-COSTAUX, *en Anatomie*, ſont des muſcles qui paroiſſent auſſi-tôt qu'on a enlevé la plevre; ils ſont ſix, ſept, huit ou neuf de chaque côté, & naiſſent auprès de la tubéroſité des côtes: ils montent obliquement & finiſſent à la premiere côte qui leur eſt ſupérieure, ou à la ſeconde; on les appelle les *intra-coſtaux* de Verrheyen, & les *ſous-coſtaux* de M. de Winſlow. *Voyez* SOUS-COSTAUX.

INTRADOS, (*Coupe de pierres.*) *Voyez* DOELE.

* INTRADUISIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut traduire. Un auteur eſt *introduiſible*, lorſqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la même idée, ou préciſément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur.

* INTRAITABLE, adj. (*Gram.*) Un homme eſt *intraitable* lorſque la dureté de ſon caractere, la férocité de ſon eſprit, l'inflexibilité de ſon humeur, la fierté rude de ſes mœurs repouſſent tous ceux qui ont à traiter, agir, ou converſer avec lui. Les honneurs & la richeſſe rendent quelquefois *intraitables*. La maladie en fait autant.

* INTRANT, ſ. m. (*Litt.*) c'eſt celui qui eſt choiſi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrans*, parce qu'il y a quatre nations dans l'univerſité: ce ſont ces vocaux qui font le recteur; ils votent en particulier. Lorſque leurs voix ſont partagées, c'eſt le recteur en exercice qui débarre.

INTRÉPIDITÉ, ſ. f. (*Morale.*) L'*intrépidité* eſt une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-deſſus des troubles, des déſordres, & des émotions que la vue des grands périls pourroient exciter en elle; & c'eſt par cette force que les héros ſe maintiennent en un état paiſible, & conſervent l'uſage libre de leur raiſon dans les accidens les plus ſurprenans & les plus terribles.

L'*intrépidité* doit ſoutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la ſeule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui eſt néceſſaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrépide* & le furieux il n'eſt de différence viſible que la cauſe qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on acheteroit encore trop cher par un ſimple deſir, ſacrifiera ſes amuſemens, ſa tranquillité, ſa vie même. L'autre au contraire connoît le prix de ſon exiſtence, les charmes du plaiſir, & la douceur du repos: il y renoncera cependant pour affronter les haſards, les ſouffrances, & la mort même, ſi la juſtice & ſon devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui eſt plus chere que ſa vie, que ſes plaiſirs & ſon repos; mais c'eſt le ſeul avantage qu'il préfere à tous ceux là.

Un moyen propre à redoubler l'*intrépidité*, c'eſt d'être homme de bien. Votre conſcience alors vous donnant une douce ſécurité ſur le ſort de l'autre vie, vous en ſerez plus diſpoſé à faire, s'il en eſt beſoin, le ſacrifice de celle-ci. " Dans une bataille, » dit Xenophon, ceux qui craignent le » plus les dieux, ſont ceux qui craignent » le moins les hommes ».

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un ſcélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger: choiſiſſez.

INTRIGUE, ſ. f. (*Morale.*) conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des graces, des honneurs, par la cabale & le manege. C'eſt la reſſource des ames foibles & vicieuſes, comme l'eſcrime eſt le métier des lâches.

INTRIGUE, (*Belles-Lettres.*) aſſemblage de pluſieurs événemens ou circonſtances qui ſe rencontrent dans une affaire, & qui embarraſſent ceux qui y ſont intéreſſés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, ſuivant Nonius, de *triæ*, entrave qui vient du grec θριξ, *cheveux: quod pullos gallinaceos involvant & impediant capilli.* Tripand adopte cette conjecture, & aſſure que ce mot ſe dit proprement des poulets qui ont les piés empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec τρ, Θριξ, *cheveux*.

Intrigue, dans ce ſens, eſt le nœud ou la conduite d'une piece dramatique, ou d'un roman, c'eſt-à-dire, le plus haut point d'embarras où ſe trouvent les principaux perſonnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines perſonnes, & par la rencontre de pluſieurs événemens fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. *Voyez* NŒUD.

Il y a toujours deux deſſeins dans la tragédie, la comédie ou le poëme épique. Le premier & le principal eſt celui du héros; le ſecond comprend tous les deſſeins de ceux qui s'oppoſent à ſes prétentions. Ces cauſes oppoſées produiſent auſſi des effets oppoſés, ſavoir, les efforts du héros pour l'exécution de ſon deſſein, & les efforts de ceux qui lui ſont contraires.

Comme ces cauſes & ces deſſeins ſont le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en ſont le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poëme; elle dure autant de temps que l'eſprit du lecteur eſt ſuſpendu ſur l'événement de ces efforts contraires. La ſolution ou dénouement commence, lorſque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. *Voyez* ACTION, FABLE, *&c.*

Homere & Virgile ont diviſé en deux chacun de leurs trois poëmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La premiere partie de l'Iliade eſt la colere d'Achille, qui veut ſe venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troïens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui ſe donne en l'abſence d'Achille, & conſiſte d'une part dans la réſiſtance d'Agamemnon & des Grecs; & de l'autre,

dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de ſe réconcilier. Les pertes des Grecs & le déſeſpoir d'Agamemnon diſpoſent au dénouement, par la ſatisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offres d'Agamemnon, qui ſeules avoient été ſans effet, levent cette difficulté, & font le dénouement de la premiere partie. Cette même mort eſt auſſi le commencement de la ſeconde partie, puiſqu'elle fait prendre à Achille le deſſein de ſe venger d'Hector; mais ce héros s'oppoſe à ce deſſein, & cela forme la ſeconde *intrigue*, qui comprend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans ſon poëme le même partage qu'Homere. La premiere partie eſt le voyage & l'arrivée d'Enée en Italie; la ſeconde eſt ſon établiſſement. L'oppoſition qu'il eſſuie de la part de Junon dans ces deux entrepriſes, eſt le nœud général de l'action entiere.

Quant au choix du nœud & à la maniere d'en faire le dénouement, il eſt certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du ſujet du poëme. Le P. le Boſſu donne trois manieres de former le nœud d'un poëme; la premiere eſt celle dont nous venons de parler; la ſeconde eſt priſe de la fable & du deſſein du poëte; la troiſieme conſiſte à former le nœud, de telle ſorte que le dénouement en ſoit une ſuite naturelle. *Voyez* CATASTROPHE & DÉNOUEMENT.

Dans le poëme dramatique, l'*intrigue* conſiſte à jeter les ſpectateurs dans l'incertitude ſur le ſort qu'auront les principaux perſonnages introduits dans la ſcene; mais pour cela elle doit être naturelle, vraiſemblable & priſe, autant qu'il ſe peut, dans le fond même du ſujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraiſemblable; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'eſprit ce trouble qu'exige l'action théatrale, n'y porte au contraire que la confuſion & l'obſcurité, & c'eſt ce qui arrive immanquablement, lorſque le poëte multiplie trop les incidents; car ce n'eſt pas tant le ſurprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occaſions, que le vraiſemblable; or rien n'eſt plus éloigné de la vraiſemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'eſt tout au plus ſuppoſée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine ſe paſſer en une ſemaine, ou en un mois. Dans la chaleur de la repréſentation ces ſurpriſes multipliées plaiſent pour un moment, mais à la diſcuſſion on ſent qu'elles accablent l'eſprit, & qu'au fond le poëte ne les a imaginées que faute de trouver dans ſon génie les reſſources propres à ſoutenir l'action de ſa piece par le fond même de ſa fable. De-là tant de reconnoiſſances, de déguiſemens, de ſuppoſitions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne ſuit les pieces qu'avec une extrême contention d'eſprit; le poëte dramatique doit à la vérité conduire ſon ſpectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il eſt encore également vrai que c'eſt par les larmes, par l'incertitude, par l'eſpérance, par la crainte, par les ſurpriſes & par l'horreur, qu'il doit le mener juſqu'à la cataſtrophe; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidens, les reconnoiſſances & les autres machines de cette nature, pour former leur *intrigue*? L'action de Phedre marche ſans interruption, & roule ſur le même intérêt, mais infiniment ſimple, juſqu'au troiſieme acte où l'on apprend le retour de Theſée. La préſence de ce prince, & la priere qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les eſprits en ſuſpens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquiétant dont tous les cœurs ſont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le ſecret du grand-prêtre ſur le deſſein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empreſſement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu, conduiſent & arrêtent par degré l'action principale, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cinna, dans Rodogune, & dans toutes les meilleures pieces de Corneille, que *l'intri-*

gue eſt auſſi ſimple dans ſon principe, que féconde dans ſes ſuites. 2°. Elle doit naître du fond du ſujet autant qu'il ſe peut; car lorſque la fable ou le morceau d'hiſtoire que l'on traite, fournit naturellement les incidens & les obſtacles qui doivent contraſter avec l'action principale, qu'eſt-il beſoin de recourir à des épiſodes qui ne font que la compliquer, ou partager & refroidir l'intérêt? *Princip. pour la lect. des Poëtes. tom. II.*

Supplément à l'article de M. l'abbé MALLET.

Dans l'action d'un poëme on entend par l'*intrigue* une combinaiſon de circonſtances & d'incidens, d'intérêts & de caracteres, d'où réſulte, dans l'attente de l'événement, l'incertitude, la curioſité, l'impatience, l'inquiétude, *&c.*

La marche d'un poëme, quel qu'il ſoit, doit être celle de la nature, c'eſt-à-dire, telle qu'il nous ſoit facile de croire que les choſes ſe ſont paſſées comme nous les voyons. Or, dans la nature les événemens ont une ſuite, une liaiſon, un enchaînement; l'*intrigue* d'un poëme doit donc être une chaîne dont chaque incident ſoit un anneau.

Dans la tragédie ancienne l'*intrigue* étoit peu de choſe. Ariſtote diviſe la fable en quatre parties de quantité: le prologue, ou l'expoſition; l'épiſode, ou les incidens; l'exode, ou la concluſion; & le chœur que nous avons ſupprimé, *otioſus curator rerum.* Il parle du nœud & du dénouement; mais le nœud ne l'occupe guere. Il diſtingue les fables ſimples & les fables implexes. Il appelle *ſimples*, les actions qui étant continues & unies, finiſſent ſans reconnoiſſance & ſans révolution. Il appelle *implexes*, celles qui ont la révolution ou la reconnoiſſance, ou mieux encore toutes les deux. Or, la ſeule regle qu'il preſcrive à l'une & à l'autre eſpece de fable, c'eſt que la chaîne des incidens ſoit continue; qu'au lieu de venir l'un après l'autre ils naiſſent naturellement les uns des autres, contre l'attente du ſpectateur & qu'ils amenent le dénouement. Et en effet, dans ſes principes il n'en falloit pas davantage, puiſqu'il ne demandoit qu'un événement qui laiſsât le ſpectateur pénétré de terreur & de compaſſion. Ce n'eſt donc qu'au dénouement qu'il s'attache. Mais quel ſera le pathétique intérieur de la fable? C'eſt ce qui l'intéreſſe peu.

On voit donc bien pourquoi ſur le théatre des Grecs, la fable n'ayant à produire qu'une cataſtrophe terrible & touchante, elle pouvoit être ſi ſimple; mais cette ſimplicité qu'on nous vante, n'étoit au fond que le vuide d'une action ſtérile de ſa nature. En effet, la cauſe des événémens étant indépendante des perſonnages, antérieure à l'action même, ou ſuppoſée au dehors, comment la fable auroit-elle pu donner lieu au contraſte des caracteres & au combat des paſſions?

Dans l'*Œdipe*, tout eſt fait avant que l'action commence. Laïus eſt mort; Œdipe a épouſé Jocaſte: il n'a plus, pour être malheureux, qu'à ſe reconnoître inceſte & parricide. Peu à peu le voile tombe, les faits s'éclairciſſent, Œdipe eſt convaincu d'avoir accompli l'oracle, & il s'en punit. Voilà le plan du chef-d'œuvre des Grecs. Heureuſement il y a deux crimes à découvrir, & ces éclairciſſemens, qui font frémir la nature, occupent & rempliſſent la ſcene. Dans l'*Hécube*, dès que l'ombre d'Achille a demandé qu'on lui immole Polixene, il n'y a pas même à délibérer: Hécube n'a plus qu'à ſe plaindre, & Polixene n'a plus qu'à mourir. Auſſi le poëte, pour donner à ſa piece la durée preſcrite, a-t-il été obligé de recourir à l'épiſode de Polidore. Dans l'*Iphigénie en Tauride*, il eſt décidé qu'Oreſte mourra, même avant qu'il arrive: ſa qualité d'étranger fait ſon crime. Mais comme la piece eſt implexe, la reconnoiſſance prolongée remplit le vuide & ſupplée à l'action.

Comment donc les Grecs, avec un événement fatal, & dans lequel le plus ſouvent les perſonnages n'étoient que paſſifs, trouvoient-ils le moyen de fournir à cinq actes? Le voici: 1°. On donnoit ſur leur théatre pluſieurs tragédies de ſuite dans le même jour; Dacier prétend qu'on en donnoit juſqu'à ſeize. 2°. Le chœur occupoit une partie du temps, & ce qu'on appelle un acte n'avoit beſoin que d'une ſcene. 3°. Des plaintes, des harangues, des deſcriptions, des cérémonies, des déclamations, des diſ-

putes philoſophiques ou politiques achevoient de remplir les vuides; & au lieu de ces incidens qui doivent naître les uns des autres & amener le dénouement, l'on entremêloit l'action de détails épiſodiques & ſuperflus. L'*Oreſte* d'Euripide va donner une idée de la conſtruction de ces plans.

Oreſte, meurtrier de ſa mere, & tourmenté par ſes remords, paroît endormi ſur la ſcene; Electre veille auprès de lui; ſurvient Hélene qui gémit ſur les malheurs de ſa famille; Oreſte, après un moment de repos, s'éveille & retombe dans ſon égarement; Electre tâche de le calmer, le chœur ſe joint à elle & conjure les furies d'épargner ce malheureux prince. Voilà le premier acte. Dans le ſecond, Oreſte implore la protection de Ménélas contre les Argiens, déterminés à le faire périr; arrive Tindare, pere de Clytemneſtre, qui accable Oreſte de reproches; Oreſte ſe défend & preſſe de nouveau Ménélas de le protéger; mais celui-ci ne lui promet qu'une timide & foible entremiſe auprès de Tindare & du peuple. Pylade arrive, & plus courageux ami, jure de le défendre & de le délivrer, ou de mourir avec lui. Cet acte eſt beau & bien rempli, mais c'eſt le ſeul. Le troiſieme n'eſt que le récit fait à Electre, du jugement qui les condamne elle & ſon frere à ſe donner la mort. Que reſtoit-il pour les deux derniers actes? La ſcene où Oreſte, Electre & Pylade veulent mourir enſemble, & l'apparition d'Apollon pour les ſauver, & dénouer l'*intrigue*. Il a donc fallu y ajouter, & quoi? le projet inſenſé, atroce, inutile, étranger à l'action, d'aſſaſſiner Hélene, &, s'ils manquoient leur coup, de mettre le feu au palais: épiſode abſolument hors d'œuvre, & plus vicieux encore en ce qu'il détruit l'intérêt & change en horreur la pitié.

La grande reſſource des poëtes grecs étoit la reconnoiſſance, moyen fécond en mouvemens tragiques, ſur-tout favorable au génie de leur théatre, & ſans lequel leurs plus beaux ſujets, comme l'*Œdipe*, l'*Iphigénie en Tauride*, l'*Electre*, le *Creſphonte*, le *Philoctete* ſe ſeroient preſque réduits à rien. *Voy.* RECONNOISSANCE.

Nos pemiers poëtes, comme le Séneque des Latins, ne ſavoient rien de mieux que de défigurer les poëmes des Grecs en les imitant; lorſqu'il parut un génie créateur qui, rejettant comme pernicieux tous les moyens étrangers à l'homme, les oracles, la deſtinée, la fatalité, fit de la ſcene françoiſe le théatre des paſſions actives & fécondes, & de la nature livrée à elle-même, l'agent de ſes propres malheurs. Dès-lors le grand intérêt du théatre dépendit du jeu des paſſions: leurs progrès, leurs combats, leurs ravages, tous les maux qu'elles ont cauſés, les vertus qu'elles ont étouffées comme dans leurs germes, les crimes qu'elles ont fait éclorre du ſein même de l'innocence, du fond d'un naturel heureux: tels furent, dis-je, les tableaux que préſenta la tragédie. On vit ſur le théatre les plus grands intérêts du cœur humain combinés & mis en balance, les caracteres oppoſés & développés l'un par l'autre, les penchans divers combattus & s'irritant contre les obſtacles, l'homme aux priſes avec la fortune, la vertu couronnée au bord du tombeau, & le crime précipité du faîte du bonheur dans un abyme de calamités. Il n'eſt donc pas étonnant qu'une telle machine ſoit plus vaſte & plus compliquée que les fables du théatre ancien.

Pour exciter la terreur & la pitié dans le ſyſtême ancien, que falloit-il? On vient de le voir: une ſimple combinaiſon de circonſtances, d'où réſultât un événement pathétique. Pour peu que le perſonnage mis en péril allât au devant du malheur, c'étoit aſſez; ſouvent même le malheur le cherchoit, le pourſuivoit, s'attachoit à lui, ſans que ſon ame y donnât priſe; & plus la cauſe du malheur étoit étrangere au malheureux, plus il étoit intéreſſant. Ainſi, dès la naiſſance d'Œdipe, un oracle avoit prédit qu'il ſeroit parricide & inceſtueux, & en fuyant le crime il y étoit tombé. Ainſi, Hercule aveuglé par la haine de Junon, avoit égorgé ſa femme & ſes enfans: ainſi Oreſte avoit été condamné par un dieu à tuer ſa mere pour venger ſon pere. Rien de tout cela ne ſuppoſoit ni vice, ni vertu, ni caractere decidé dans l'homme jouet de la deſtinée; & Ariſtote avoit raiſon de dire que la tragédie ancienne pouvoit ſe paſſer des mœurs. Mais ce moyen

qui n'étoit qu'acceſſoire, eſt devenu le reſſort principal. L'amour, la haine, la vengeance, l'ambition, la jalouſie ont pris la place des dieux & du ſort: les gradations du ſentiment, le flux & & le reflux des paſſions, leurs révolutions, leurs contraſtes ont compliqué le nœud de l'action, & répandu ſur la ſcene des mouvemens inconnus aux anciens. La néceſſité étoit un agent deſpotique dont les décrets abſolus n'avoient pas beſoin d'être motivés; la nature au contraire a ſes principes & ſes loix; dans le déſordre même des paſſions, regne un ordre caché, mais ſenſible, & qu'on ne peut renverſer ſans que la nature qui ſe juge elle-même, ne s'apperçoive qu'on lui fait violence, & ne murmure au fond de nos cœurs.

On ſent combien la préciſion, la délicateſſe & la liaiſon des reſſorts viſibles de la nature les rend plus difficiles à manier que les reſſorts cachés de la deſtinée. Mais de ce changement de mobiles naît encore une plus grande difficulté, celle de graduer l'intérêt par une ſucceſſion continuelle de mouvemens, de ſituations & de tableaux de plus en plus terribles & touchans. Voyez dans les modeles anciens, voyez même dans les regles d'Ariſtote en quoi conſiſtoit le tiſſu de la fable: l'état des choſes dans l'avant-ſcene, un ou deux incidens qui amenoient la révolution & la cataſtrophe, ou la cataſtrophe ſans révolution: voilà tout. Aujourd'hui, quel édifice à conſtruire qu'un plan de tragédie, où l'on paſſe ſans interruption d'un état pénible à un état plus pénible encore, où l'action, renfermée dans les bornes de le nature, ne forme qu'une chaîne; où tous les événemens amenés l'un par l'autre, ſoient tirés du fonds du ſujet & du caractere des perſonnages! Or, telle eſt l'idée que nous avons de la tragédie à l'égard de l'*intrigue*. Une fable tiſſue comme celle de *Polyeucte*, d'*Héraclius* & d'*Alzire* auroit, je crois, étonné Ariſtote: il eût reconnu qu'il y a un art au-deſſus de celui d'Euripide & de Sophocle; & cet art conſiſte à trouver dans les mœurs le principe de l'action.

Dans la tragédie moderne l'*intrigue* réſulte non-ſeulement du choc des incidens, mais du combat des paſſions; & c'eſt par-là que dans l'attente de l'événement déciſif, l'eſpérance & la crainte ſe ſuccedent & ſe balancent dans l'ame des ſpectateurs.

Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir abſolument de l'intérêt ſans cette alternative continuelle d'eſpérance & de crainte; la ſeule incertitude & l'attente inquiete, prolongées avec art, dans une action d'une grande importance, peuvent nous émouvoir aſſez: Œdipe va-t-il être reconnu pour le meurtrier de ſon pere, pour le mari de ſa mere, pour le frere de ſes enfans, pour le fléau de ſa patrie? Ce doute ſuffit pour remuer fortement l'ame des ſpectateurs. Ainſi tous les grands ſujets du théatre ancien ſe ſont paſſés d'*intrigue*. Mais lorſqu'il n'y a eu rien à attendre du dehors, & qu'il a fallu ſoutenir par le jeu des paſſion & des caracteres une action de cinq actes, l'*intrigue* plus ſimple & mieux combinée, a demandé infiniment plus d'art. *Voyez* TRAGÉDIE.

La comédie grecque, dans ſes deux premiers âges, n'étoit pas mieux intriguée que la tragédie: l'on en va juger par l'eſquiſſe de l'une des pieces d'Ariſtophane, & de l'une des plus célebres; elle a pour titre *les chevaliers*.

Cléon, tréſorier & général d'armée, fils de corroyeur, & corroyeur lui-même, arrivé par la brigue au gouvernement de l'état, actuellement en place & en pleine puiſſance, fut l'objet de cette ſatyre, dans laquelle il étoit nommé, & repréſenté en perſonne.

Démoſthene & Nicias, eſclaves dans la maiſon où Cléon s'eſt introduit, ouvrent la ſcene: « Nous avons, diſent-ils, un » maître dur, homme colere & emporté, » vieillard difficile & ſourd (ce perſon- » nage, c'eſt le peuple); il y a quelque » temps qu'il s'eſt aviſé d'acheter un eſ- » clave corroyeur, intriguant, délateur » fieffé, ce fripon connoiſſant bien ſon » vieillard, s'eſt étudié à le flatter, à le » gagner, à le ſéduire. *Peuple d'Athenes*, » lui dit-il, *repoſez-vous après vos aſſem-* » *blées*, *buvez*, *mangez*, &c. Il s'eſt inſinué » dans les bonnes graces du vieillard, il » nous pille tous, & il a toujours le fouet » de cuir en main pour nous empêcher » de nous plaindre ». Ils veulent donc

s'enfuir

s'enfuir chez les Lacédémoniens, mais trouvant Cléon endormi & dans l'ivreſſe, ils lui volent ſes oracles. Dans ces oracles il eſt dit, qu'un vendeur de boudin & d'andouilles ſuccédera au vendeur de cuir. Nicias & Démoſthene cherchent ce libérateur; Agatocrite (c'eſt le chaircurier), fort étonné du ſort qu'on lui annonce, ne ſait comment s'y prendre pour gouverner l'état. « Pauvre homme! lui dit Démoſ» thene, rien n'eſt plus facile; tu n'auras » qu'à faire ton métier, tout brouiller, » allécher le peuple, & le duper, voilà ce » que tu fais. N'as-tu pas d'ailleurs la voix » forte, l'éloquence impudente, le génie » malin & la charlatanerie du marché? » C'eſt plus qu'il n'en faut, crois-moi, » pour le gouvernement d'Athenes ». Ils l'oppoſent donc à Cléon ſous la protection des chevaliers, & voilà un général d'armée & un marchand de ſauciſſes qui ſe diſputent le prix de l'impudence & de la force des poumons. Il n'eſt point de crimes infâmes qu'ils ne s'imputent l'un à l'autre, & pour finir l'acte ils s'appellent réciproquement devant le ſénat, où ils vont s'accuſer.

Dans le ſecond acte, Agatocrite raconte ce qui s'eſt paſſé au tribunal des juges, où Cléon a été vaincu. Celui-ci arrive; nouveau combat d'impudence; & Cléon en appelle au peuple. Le peuple paroît en perſonne: « Venez, lui dit Cléon, mon cher petit » peuple; venez, mon pere ». Le vieillard gronde & paroît imbécille; les deux concurrens le careſſent. Le peuple incline pour le vendeur de chair. Cléon a recours à ſes oracles: Agatocrite lui oppoſe les ſiens. Le peuple conſent à les entendre.

La lecture de ces oracles fait le ſujet du troiſieme acte. Le peuple paroît indécis. Cléon, pour derniere reſſource, invite le peuple à un feſtin; Agatocrite lui en offre autant. Ce régal, où chacun préſente au peuple ſes mets favoris, remplit le quatrieme acte. Agatocrite propoſe au peuple de fouiller dans les deux mannes où étoient les viandes; la ſienne ſe trouve vuide; il a donné au peuple tout ce qu'il avoit: celle de Cléon eſt encore pleine. Le peuple indigné contre Cléon, veut lui ôter la couronne pour la donner à ſon rival; mais Cléon allegue un oracle de Delphes qui déſigne ſon ſucceſſeur. Il récite l'oracle; & à chaque trait de reſſemblance, il reconnoît qu'il s'accomplit: car, ſelon l'oracle, le digne ſucceſſeur de Cléon, doit être un homme vil, un vendeur de chair, un voleur, un parjure, un impoſteur, &c. Alors Cléon s'écrie: « Adieu chere couronne, » je te quitte à regret, un autre te por» tera, ſinon plus grand voleur, du moins » plus fortuné ».

Dans le cinquieme acte, Agatocrite a rajeuni le peuple: « Il eſt, dit-il, redevenu » tel qu'il étoit du temps des Miltiades, » & des Ariſtides ». Le peuple rajeuni paroît. Il a perdu la mémoire, il demande qu'on l'inſtruiſe des ſottiſes qu'il a faites du temps de Cléon; Agatocrite les lui raconte: le peuple en rougit; Agatocrite l'interroge ſur la façon dont il ſe comportera à l'avenir. Il répond. *En perſonne ſage.* Agatocrite produit deux femmes qui ſont les anciennes alliances de Lacédémone & d'Athenes, que Cléon retenoit captives, & on leur rend la liberté.

Indépendamment de la groſſiéreté, de la baſſeſſe & de l'âcreté ſatyrique de cette farce, très-utile d'ailleurs ſans doute dans un état républicain, on voit combien l'*intrigue* en eſt bizarrement tiſſue; c'eſt la maniere d'Ariſtophane. La comédie du troiſieme âge, celle de Ménandre, étoit mieux compoſée. Il falloit que l'*intrigue* en fût bien ſimple, puiſque Térence, dont les pieces ne ſont pas elles-mêmes fort intriguées, étoit obligé, en l'imitant, de réunir deux de ſes fables pour en faire une, & que pour cela ſes critiques l'appelloient un demi Ménandre.

Plaute, ſi inférieur à Térence du côté de l'élégance, du naturel & de la vérité des mœurs, eſt ſupérieur à lui du côté de l'*intrigue*: ſon action eſt plus vive, plus animée & plus féconde en incidens comiques.

C'eſt le genre de Plaute que les Eſpagnols ſemblent avoir pris, mais avec un fonds de mœurs différentes. Les Italiens, à l'exemple des Eſpagnols, & les Anglois, à l'exemple des uns & des autres, ont chargé d'incidens l'*intrigue* de leurs comédies. Comme eux, nous avons été long-temps plus occupés du comique d'incidens, que

du comique de mœurs : des ſourberies, des mépriſes, des rencontres embarraſſantes pour les fripons ou pour les dupes ; voilà ce qui occupoit la ſcene ; & Moliere lui-même, dans ſes premieres pieces, ſembloit n'avoir connu encore que ces ſources du ridicule.

Mais lorſqu'une fois il eut reconnu que c'étoit aux mœurs qu'il falloit s'attaquer, que la vanité, l'amour-propre, les prétentions manquées & les mal-adreſſes des ſots, leurs foibleſſes, leurs duperies, leurs mépriſes & leurs travers, les maladies de l'eſprit & les vices du caractere, j'entends les vices mépriſables, plus importuns que dangereux, étoient les vrais objets d'un comique à la fois plaiſant & ſalutaire ; ce fut à la peinture & à la correction des mœurs qu'il s'attacha ſérieuſement, ſubordonnant l'*intrigue* aux caracteres, & n'employant les ſituations qu'à mettre en évidence le ridicule humiliant, qu'il vouloit livrer au mépris. Dès-lors l'*intrigue* comique ne fut que le tiſſu de ces ſituations riſibles, où l'on s'engage par foibleſſe, par imprudence, par erreur, ou par quelqu'un de ces travers d'eſprit, ou de ces vices d'ame qui ſont aſſez punis par leurs propres bévues, & par l'inſulte qui les ſuit. C'eſt dans cet eſprit & avec ce grand art que fut tiſſu *l'intrigue* de l'*Avare*, de l'*Ecole des femmes*, de l'*Ecole des maris*, de *George Dandin*, du *Tartuffe*, modeles effrayans, même pour le génie, & dont l'eſprit & le ſimple talent n'approcheront jamais. (*M. Marmontel.*)

INTRINSEQUE, adj. (*Gramm.*) ou appartenant à toute la ſubſtance du corps ; c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre dans les phraſes de philoſophes, où il eſt joint à *vertu*, à *qualité*, & où il eſt vuide d'idée.

Il a un ſens plus déterminé dans les cas où il eſt appliqué à la valeur des objets ; ainſi la valeur *intrinſeque* d'un bijou d'or, c'eſt la matiere même, ſans aucun égard à la façon. La valeur *intrinſeque* d'une piece de monnoie, c'eſt le métal conſidéré relativement au grain de fin, & non au travail.

Ainſi la valeur *intrinſeque* eſt celle des choſes indépendamment de nos conventions, de nos caprices, de nos idées, &c.

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, (*Hiſt. cérémoniale.*) *legatorum admiſſioni præfectus* ; c'eſt celui qui, entr'autres fonctions de ſa charge, reçoit & conduit les miniſtres étrangers dans la chambre de leurs majeſtés & des enfans de France ; ils s'adreſſent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de ſavoir au ſujet du cérémonial.

Cette charge n'eſt établie dans ce royaume que de la fin du dernier ſiecle ; & dans la plûpart des autres cours, elle eſt confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeller *admiſſionales*, les *introducteurs des ambaſſadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troiſieme ſiecle : Lampride, dit d'Alexandre, qui monta ſur ce trône en 208 : *quid ſalutaretur quaſi unus de ſenatoribus, patente velo, admiſſionalibus remotis.* Il en eſt fait mention dans le code Théodoſien, ainſi que dans Ammien Marcellin, *liv. XV, cap. v.*, où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Corippus, *lib. III, de laudib. Juſtini*, qui fut élu empereur en 518, donne à cet officier le titre de *magiſter*.

Lætus uti princeps ſolium conſcendit in altum,
Membraque purpureâ præcelſus veſte locavit,
Legatos . . . . juſſos intrare magiſter.

(*D. J.*)

INTRODUCTIF, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une conteſtation. On l'appelle *exploit introductif*, ou *la demande introductive*, parce que c'eſt ce qui a introduit la conteſtation. (*A*)

INTRODUCTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *commencement* ; quand on dit depuis l'*introduction* de l'inſtance, c'eſt depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire. (*A*)

INTRONATI, (*Hiſt. littéraire.*) nom d'une académie de ſcience en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Les membres de cette académie ſe contenterent d'établir à ſa naiſſance ſix loix fondamentales fort courtes : 1°. prier ; 2°. étudier ; 3°. ſe réjouir ; 4°. n'offenſer perſonne ; 5°. ne pas croire légérement ; 6°. laiſſer dire le monde.

INTRUS, adject. (*Juriſprud.*) eſt celui qui s'eſt emparé de quelque bien ſans titre légitime.

Ce terme eſt principalement uſité en matiere bénéficiale, pour exprimer celui qui s'eſt mis en poſſeſſion d'un bénéfice par voie de fait, ſans inſtitution légitime & canonique, ou ſans avoir obſervé les formalités requiſes, par exemple, s'il n'a pas obtenu le *viſa*.

Cette poſſeſſion vicieuſe eſt qualifiée d'*intruſion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'*intrus* de poſſéder le bénéfice. (*A*)

INTUITIF, adject. (*Théolog.*) il ſe dit de la viſion ou connoiſſance claire & diſtincte d'une choſe. Les Théologiens promettent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils ſont du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la viſion *intuitive* de la majeſté de Dieu, & la connoiſſance des myſteres de la religion.

INTUS-SUSCEPTION, ſ. f. (*Phyſiq.*) *Voyez* JUXTA-POSITION.

I N V

INVALIDE, adject. (*Gramm.*) qui ne peut valoir. On dit, cette ſeule phraſe marque que cet homme ne jouiſſoit pas de ſa raiſon quand il a fait ſon teſtament, & elle ſuffit pour le rendre *invalide*. Voilà une de ces circonſtances ſur leſquelles il a été impoſſible de ſtatuer par la loi : le jugement de l'invalidité eſt en pareil cas tout abandonné au bon ſens du juge.

INVALIDE, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt dans le militaire un officier ou un ſoldat, qui ne peut plus ſervir par ſon âge ou par ſes bleſſures, & qui a été reçu à l'hôtel des *invalides*. *Voyez* HÔTEL DES INVALIDES.

INVALIDES, *Hôtel des* (*Géogr.*) vaſte bâtiment à l'extrémité de Paris, où le roi loge & entretient quantité d'officiers & de ſoldats eſtropiés, qui ne ſont plus en état de ſervir. Ce palais eſt une des inſtitutions de Louis XIV, que pluſieurs nations ont imité. Plus de deux mille ſoldats & un grand nombre d'officiers y peuvent trouver une conſolation dans leur vieilleſſe, & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins. Ce fut en 1671 que l'on jeta les fondemens de cet édifice dans la plaine de Grenelle, aſſez près de la riviere : l'autel & la chapelle ſont magnifiques.

La voûte du ſanctuaire offre des ouvrages de Noël Coypel, au ſujet du myſtere de la trinité, & de l'aſſomption de la ſainte Vierge. Les douze apôtres peints ſur la premiere voûte du dôme, ſont de Jouvenet; la gloire & les évangéliſtes de la ſeconde voûte, ſont de la Foſſe; les quatre chapelles dédiées aux quatre peres de l'égliſe latine, ſaint Jérôme, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & ſaint Grégoire, ſont ornées de tableaux de la main des Boulogne & de Corneile, qui repréſentent les principales actions de la vie du ſaint, dont l'enlévement au ciel ſe voit dans le fond de la voûte. Toutes ces peintures ſont à freſque, & très-eſtimées.

Mais je n'entrerai pas dans les détails, on les trouvera dans Piganiol de la Force, & le temps les engloutira. (*D. J.*)

A. N. *Addition à cet article.* L'hôtel royal des *Invalides*, monument digne de la grandeur du monarque qui l'a fondé, eſt deſtiné à recevoir des ſoldats de deux eſpeces. Ceux qui par leur grand âge & la longue durée de leurs ſervices ne ſont plus en état d'en rendre ; & d'autres auxquels des bleſſures graves, la perte de quelque membre ou des infirmités ne permettent pas de ſoutenir la fatigue des marches, ni de faire le ſervice ſoit en garniſon, ſoit en campagne.

Parmi ceux de cette ſeconde claſſe, on doit diſtinguer les ſoldats dont les bleſſures ſont de nature à les priver de tout exercice, d'avec d'autres qui ne pouvant s'y prêter qu'avec gêne, acquierent cependant par l'habitude & par l'adreſſe qui naît de la néceſſité, cette aptitude que l'on voit ſouvent dans des gens mutilés.

De deux ſoldats l'un a la jambe coupée, l'autre a une ankiloſe au genou ; ils ſont également hors d'état de ſervir : le premier de deux autres a eu le bras emporté, le ſecond a eu le bras caſſé, on l'a guéri ; mais ce bras par déperdition de ſubſtance ou par accident dans la cure, eſt devenu roide ou plus court que l'autre ; il rend donc conſéquemment le ſujet incapable. Voilà quatre hommes que l'on juge dignes

des graces du roi ; ils l'ont également bien ſervi, & pendant le même temps ; ils doivent être recompenſés, cela eſt juſte ; on leur ouvre à tous également la porte de l'hôtel, cela eſt mal.

Il eſt ſans doute de la grandeur du roi d'aſſurer de quoi vivre à ceux qui l'ont ſervi ; mais il eſt auſſi de ſa ſageſſe de diſtinguer les temps, les circonſtances, & de modifier les graces.

Le plus grand des malheurs que la guerre entraîne après elle, eſt la conſommation d'hommes ; le miniſtere n'eſt occupé que du ſoin de remplir par d'abondantes recrues tout ce que le fer, le feu, les maladies, la déſertion laiſſent de vuide dans une armée. Trois campagnes enlevent à la France toute cette jeuneſſe qu'elle a mis vingt ans à élever ; le tirage de la milice, les enrôlemens volontaires ou forcés dépeuplent les campagnes. Pourquoi ne pas employer les moyens qui ſe préſentent de rendre quelques habitans à ces villages, où l'on ne rencontre plus que des vieillards & des filles de tout âge ?

Quel inconvénient y auroit-il de ſtatuer que tout ſoldat, cavalier & dragon de quarante-cinq ans & au deſſous, auquel ſes ſervices ou certaines bleſſures ont mérité l'hôtel, ſe retirât dans ſa communauté ? Pourquoi ne pas faire une loi d'état qui oblige cet homme de s'y marier ?

L'auteur de l'eſprit des loix dit que là où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il s'y fait un mariage ; il ajoute que les filles, par plus d'une raiſon, y ſont aſſez portées d'elles-mêmes, & que ce ſont les garçons qu'il faut encourager.

Le ſoldat avec ſa paie que le roi devra lui conſerver, ſelon ſon grade, & telle qu'il la recevoit à ſon corps, la fille avec le produit de ſon travail & de ſon économie, auront préciſément ce qu'il faut pour vivre commodément enſemble : voilà donc un mariage.

Le ſoldat ſera encouragé par la loi ou par le bénéfice attaché à l'exécution de la loi ; la fille eſt encouragée d'elle-même, par la raiſon que tout la gêne étant fille, & qu'elle veut jouir de la liberté que toutes les filles croient encore appercevoir dans l'état de femme.

Un homme dans un village avec cent livres de rente aſſurée, quelque infirme qu'il ſoit & hors d'état de travailler, ſe trouve au niveau de la majeure partie des habitans du même lieu, tels que manouvriers, bucherons, vignerons, tiſſerands & autres ; on eſtime le produit de leur travail dix ſous par jour, on ſuppoſe avec aſſez de raiſon qu'ils ne peuvent travailler que deux cent jours dans l'année, le ſurplus comme les fêtes, les journées perdues aux corvées, celles que la rigueur des ſaiſons ne permet pas d'employer au travail, les temps de maladie, tout cela n'entre point en compte ; & c'eſt ſur le pié de deux cent jours par an ſeulement que le roi regle l'impoſition que ces ouvriers doivent lui payer. Voilà donc déja l'égalité de fortune établie entre le ſoldat & les habitans de campagne.

On verra dans la ſuite de ce mémoire que le ſoldat, indépendamment du produit de quelque léger travail ou de quelque petit commerce dont il eſt le maître de s'occuper, ſera plus riche & plus en état de bien vivre ſans bras avec ſa paie, que le payſan ſans paie avec ſes bras. Quelle eſt donc la fille qui refuſera un ſoldat eſtropié, qui ne peut dans aucun cas être à la charge de ſa femme ? Et quel eſt le ſoldat qui connoiſſant ſon état, ne croira pas qu'il y aura de la généroſité dans le procédé d'une fille, qui vient ainſi en l'épouſant s'offrir à partager avec lui ſon bien-être & ſes peines ?

Je dis que cela peut faire de très-bons mariages, & voici l'utilité dont ils ſeront à l'état.

Ces gens mariés peupleront ; leurs garçons ſeront ſoldats nés ou miliciens de droit ; *ce ſera la loi*, chaque enfant mâle recevra, à commencer du jour de ſa naiſſance juſqu'à celui de ſeize ans accomplis, une ſubſtance de deux ſous par jour, ou trois livres par mois de la part de la communauté où il eſt né, & pour laquelle il doit ſervir. Ces trente-ſix livres par année que le ſoldat recevra pour chacun de ſes fils, feront ſon bien-être, & le mettront en état de les élever. Il eſt étonnant combien parmi les gens de cette eſpece, deux ſous de plus ou de moins par jour procu-

rent ou ôtent d'aiſance ; l'objet ne ſera point à charge à la communauté, & chaque pere de famille croira voir dans l'enfant du ſoldat, le milicien qui empêchera quelque jour ſon fils de le devenir.

Au reſte, il ſeroit déſirable que cette dépenſe devînt par la ſuite aſſez onéreuſe pour exciter les plaintes de ceux qui la ſupporteront, & qu'elles fuſſent de nature de forcer l'état de venir à leur ſecours.

Toutes les nations ſe ſont occupées de la population, les légiſlateurs ont indiqué les moyens d'encourager les mariages, & on ne ſe ſouvient parmi nous de la loi qui accordoit des privileges aux peres de douze enfans vivans, que parce que ces privileges ne ſubſiſtent plus. Il eſt malheureux que le royaume qui ſe dépeuple viſiblement tous les jours, ne s'apperçoive pas de cette eſpece de pauvreté, la plus funeſte de toutes, qui conſiſte à n'avoir que peu d'habitans ; ou bien ſi on ſent cet état de dépériſſement, pourquoi depuis très-long-temps ne s'eſt-on point occupé du ſoin de ſuſciter des générations nouvelles ? Il ne manque en France, ſi on oſe riſquer l'expreſſion, que des fabriques d'hommes ; il en peut être trop de toutes autres eſpeces. Il faut donc faire des mariages, les multiplier, les encourager. Il faut donc commencer par marier ceux des ſujets du roi, dont les effets de ſa bonté & de ſa juſtice le rendent plus particuliérement le maître ; les autres viendront enſuite, mais ils ne ſont pas de mon ſujet.

Il ne faut pas avoir recours au calcul pour prouver que la dépenſe de l'entretien d'un *invalide*, dans un lieu quelconque du royaume, n'excédera pas celle qu'il occaſionne dans l'hôtel ; ainſi cette nouveauté dans la forme de pourvoir aux beſoins d'une partie des ſoldats, ne ſera point à charge à l'état.

Le grand contredit de l'hôtel royal, eſt que tous les ſoldats qui y ſont admis, ſont autant d'hommes perdus pour l'état ; ils y enterrent en entrant, juſqu'à l'eſpérance de ſe voir renaître dans une poſtérité ; on en voit peu ſe marier, on ſait bien qu'il ne leur eſt pas impoſſible d'en obtenir la permiſſion, mais rien ne les en ſollicite ; d'ailleurs il eſt des cas où il ne ſuffit pas de permettre ; le mariage eſt néceſſaire, ſon effet eſt le ſoutien des empires, il faut donc l'ordonner.

Seroit-il difficile de prouver que parmi tous les ſoldats *invalides*, exiſtans actuellement à l'hôtel, ou détachés dans les forts, il ne s'en trouvât plus d'un tiers en état d'être mariés ? & ſeroit-il plus difficile de ſe perſuader qu'il y a plus de filles encore qui ne ſe marient pas, parce qu'il n'y a plus de maris pour elles, qu'il n'y a d'*invalides* propres au mariage ?

Il eſt donc néceſſaire de rapprocher promptement ces deux principes de vie ; il faut envoyer dans les communautés qui les ont vu naître, les ſoldats qui peuvent être mariés, tant ceux qui ſont actuellement détachés ou à l'hôtel, que d'autres qui ſeront par la ſuite déſignés pour s'y rendre.

Cette attention eſt indiſpenſable : un ſoldat qui tomberoit dans un village éloigné de ſon pays natal, auroit de la peine à s'y établir ; il ne faut laiſſer à combattre aux filles que la ſorte d'antipathie naturelle pour les imperfections corporelles ; il ne faut pas ajouter celle de s'allier à un inconnu.

Il eſt dans les habitations des campagnes une honnêteté publique qui ne ſe rencontre preſque plus que parmi eux ; ils ſont tous égaux en privation de fortune, mais ils ont un ſentiment intérieur qui n'autoriſe les alliances qu'entre gens connus.

La Tulipe en veut à ma fille, dira un payſan, j'en ſuis bien aiſe, il eſt de bonne race, il ſera mon gendre : expreſſion naïve du ſentiment d'honneur.

On n'entre point dans le détail des moyens d'exécution du projet, des privileges à accorder aux *invalides* mariés, de la néceſſité de les établir de préférence dans les villages voiſins de la ville où ils ſont nés, plutôt que dans la ville même ; ces raiſons ſe découvrent ſans les développer. On ſe contente donc d'avoir démontré la néceſſité, la poſſibilité & l'utilité des mariages des ſoldats *invalides* qui peuvent les contracter.

J'ajouterai ſeulement que parmi tous les ſoldats, qui en dernier lieu ſont partis pour aller attendre à Landau les ordres dont ils ont beſoin pour être reçus à l'hôtel, plus de cent m'ont demandé s'il ne me ſe-

roit pas poſſible de leur faire tenir ce qu'ils appellent les *invalides* chez eux.

Si ce projet méritoit l'approbation du miniſtere, l'exécution en pourroit être très-prompte, & je garantirois, ſi la cour m'en confioit le ſoin, d'avoir fait en moins de trois mois la revue de tous les *invalides* détachés dans le royaume, de lui rendre compte de tous ceux qui ſeroient dans le cas du projet, & de les faire rendre promptement à leur deſtination.

On ſent bien qu'il faut une ordonnance du roi en forme de réglement pour cet établiſſement, mais on voit aiſément auſſi que les principales diſpoſitions en ſont répandues dans ce mémoire; au ſurplus, ſi le miniſtre pour lequel ces réflexions ſont écrites, en étoit déſireux, je travaillerois d'après ſes ordres au projet de l'ordonnance, & elle lui ſeroit bientôt rendue.

Objections faites par la cour. *J'ai peine à me perſuader que la claſſe que vous établiſſez depuis quarante-cinq ans & au-deſſous, pût fournir un tiers (d'invalides) qui fût propre au mariage.*

Réponſes aux objections. Dans un arrangement quelconque, la fixation apparente n'eſt pas toujours le terme de ſon étendue; auſſi n'y auroit-il aucun inconvénient à prendre dans la claſſe de quarante à cinquante, ce qui manqueroit dans celle au-deſſous de quarante-cinq; le préjugé qu'un ſoldat eſt plus vieux & plus uſé qu'un autre homme de pareil âge, avoit déterminé à ne pas outre-paſſer quarante-cinq ans; mais ce préjugé eſt comme tous les autres, il ſubſiſte ſans être plus vrai; & l'on voit tous les jours des ſoldats qui ont trente ans de ſervice, plus frais & mieux portans que bien des ouvriers qui n'ont jamais quitté le lieu de leur naiſſance.

La force & la ſanté ſont le partage de l'exercice & de la ſobriété, comme la foibleſſe & la maladie le ſont de l'inaction & de la débauche. Dans tous les états, on trouve des hommes forts & bien portans, de foibles & d'infirmes.

Objection. *Il y en auroit de cet âge, qui accoutumés au célibat, préféreroient d'y reſter, & on ne pourroit charitablement ſe refuſer à leurs déſirs.*

Réponſe. Après avoir poſé pour principe que chaque ſujet eſt à l'état, ce que chaque membre eſt au corps, & que ſans ſe rendre coupable du crime de leze-ſociété, un particulier ne peut ſéparer ſon intérêt de ſa nation, je demande la permiſſion de faire deux queſtions, & d'y répondre. Qu'eſt-ce que le célibat? Qu'eſt-ce que la charité?

Le célibat ne peut être une vertu; car ſon exacte obſervation, loin de contribuer au bonheur public qui eſt le terme de toutes les vertus, prépare ſourdement la ruine d'un empire.

La charité eſt une vertu chrétienne qui conſiſte à aimer Dieu par deſſus tout, & ſon prochain comme ſoi-même. Ce n'eſt pas outrager l'être ſuprême que de forcer le prochain à multiplier le nombre des créatures faites à l'image de la divinité, car ces créatures ainſi multipliées, en préſenteront plus d'objets à la charité.

Au reſte, la légiſlation & la politique n'ayant & ne devant avoir d'autre but que la grandeur de la nation, elles ne peuvent adopter le ſentiment que le célibat ſoit un état plus parfait que le mariage: ſi ce que l'on vient de dire eſt vrai, il ſera donc prouvé que l'on ne bleſſe aucun principe en ſe refuſant au déſir que marque un homme de garder le célibat.

Mais pourquoi n'eſt-il pas de mon ſujet de parler de l'encouragement qu'on lui donne? S'il m'étoit permis de m'expliquer ſur le malheur qui réſulte de ce que l'état veut bien ſe porter héritier des citoyens qui n'en veulent pas connoître d'autres, je dirois que cette funeſte facilité que l'on trouve à doubler ſon revenu en perdant le fonds, énerve le courage, émouſſe tous les traits de l'induſtrie, rend d'abord inutile, & bientôt après à charge à la patrie, celui qui vient de contracter avec elle, & qu'enfin elle étouffe tous les germes de vie, qui heureuſement éclos, peupleroient l'état & le rendroient floriſſant.

Objection. D'autres rendus dans leurs communautés, ne trouveroient point à s'y établir, quelqu'envie qu'ils puſſent en avoir. Ne ſeroit-il pas à craindre qu'une partie de ceux qui s'y marieroient ne s'ennuyaſſent bien vîte d'un genre de vie pour lequel ils n'étoient plus faits, & qu'alors

ils n'abandonnaſſent leurs femmes & leurs enfans.

Réponſe. Par-tout où il eſt des filles, par-tout on les trouve diſpoſées au mariage, parce que tout les en ſollicite en tout temps; l'eſclavage dans l'adoleſcence, l'amour-propre & celui de la liberté dans la jeuneſſe, l'envie d'avoir & de jouir dans l'âge mûr, la crainte du ridicule & de la ſorte de mépris attaché au titre humiliant de *vieille fille*: voilà bien des motifs de quitter un état où la nature ſur les beſoins, eſt perpétuellement en procès avec les préjugés.

Sur quoi ſeroit donc fondé le refus que feroit une fille d'épouſer un ſoldat *invalide* qui ſera du même village ou du hameau voiſin? Ce ſera donc ſur la crainte qu'un pareil mari, accoutumé depuis long-temps à une vie licentieuſe, ne vînt à ſe dégoûter d'un genre de vie trop uniforme, & n'abandonnât ſa femme & ſes enfans.

Si le ſoldat marié renonce aux principes de l'honneur, & s'il devient ſourd aux cris de la nature, qui dit ſans ceſſe d'aimer & de protéger ſa femme & ſes enfans, les diſpoſitions de la loi l'empêcheront de s'écarter de ſon devoir. Dans le cas d'abandon de ce qu'il peut avoir de plus cher, la loi le déclarera déchu des graces du roi; ſa paie lui ſera ôtée en entier, ſans aucune eſpérance d'y pouvoir être rétabli; & la totalité de cette paie ſera dévolue à ſa femme ſi elle a quatre enfans & au-deſſus; les trois quarts, ſi elle a trois enfans; la moitié, ſi elle en a deux, & le quart ſeulement ſi elle n'a point d'enfans: voilà la femme raſſurée, & le mari retenu.

Il n'y a donc pas lieu de craindre que le ſoldat renonce à une vie douce & tranquille pour faire le métier de vagabond & d'homme ſans aveu: genre de vie humiliant par lui-même, & qui le priveroit ſans retour du ſort heureux qu'il tient de la bonté & de la juſtice du roi.

Objection. Ce ſeroit donc une impoſition réelle ſur les communautés, que de les charger de deux ſous qui ſeroient donnés à chaque garçon du moment de ſa naiſſance; & comme vous déſignez par état cet enfant pour le ſervice du roi, ne ſeroit-il pas juſte que S. M. pourvût à ſa ſubſiſtance?

Réponſe. Les villes ou communautés n'ont jamais rien reçu pour le milicien qui leur eſt demandé; non-ſeulement elles le donnent *gratis*, mais elles le fourniſſent de tout à leurs frais, à l'exception de l'habit qui eſt donné par le roi. On a donc par cet uſage été déterminé à propoſer que les deux ſous de ſubſiſtance fuſſent payés par la communauté pour laquelle l'enfant eſt deſtiné à ſervir. Il eſt vrai dans le fait que cette impoſition pourroit être à charge à une communauté; & il eſt conſtant d'ailleurs qu'elle ne ſeroit point égale, car l'exécution du projet peut, par un effet du haſard, conduire pluſieurs ſoldats dans le village où ils ſont nés, & n'en ramener aucun dans un autre.

On parera à l'inconvénient en chargeant la province de pourvoir à cette dépenſe, qu'elle impoſera ſur elle-même: les collecteurs des deniers royaux dans chaque lieu, en feront l'avance *par mois* au ſoldat, & il leur en ſera tenu compte *à chaque quartier* par le receveur des tailles: c'eſt la forme la plus ſimple.

Si le roi ſe chargeoit de cette dépenſe, les particuliers contribuables en ſeroient-ils pour cela déchargés? Quand les beſoins relatifs à l'objet militaire augmentent, l'extraordinaire des guerres demande de plus gros fonds au tréſor royal; ils y ſont portés par les receveurs généraux des finances qui les reçoivent des receveurs des tailles, auxquels ils ont été faits par les collecteurs qui les ont perçus en augmentation ſur chaque habitant de la communauté; on n'a donc propoſé que d'abréger la forme. *Article de M.* COLLOT, *commiſſaire des guerres.*

INVALIDITÉ, ſ. f. (*Gramm. Juriſprud.*) qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontra l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonſtration.

* INVARIABLE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt point ſujet au changement: il ſe prend au phyſique & au moral. On dit ſa ſanté eſt *invariable*. Le cours des aſtres eſt *invariable*. Cela n'eſt pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application

de ce terme à l'homme l'eſt bien moins encore. Il n'y a perſonne qui ſoit *invariable* dans ſes opinions, dans ſes jugemens, dans ſes ſentimens. L'*invariabilité* abſolue ne convient qu'à Dieu, & à la matiere en général, ſi toutefois il y a quelque choſe de réel à quoi ce mot abſtrait puiſſe convenir; c'eſt une queſtion qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en préſente au premier coup d'œil.

* INVASION, ſ. f. (*Gramm. & Art milit.*) c'eſt l'action violente & ſubite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invaſion* vient d'*envahir*. Les colonies deſcendues du nord ont *envahi* ces provinces plus d'une fois.

INVECTIVE, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) diſcours injurieux & violent adreſſé à quelque perſonne. Il ne faut point *invectiver*. Il uſoit d'*invectives* contre les abſens. Il ſe dit auſſi des choſes; tous nos écrivains modernes *invectivent* contre le luxe; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité; mais on les laiſſe dire: on n'en eſt pas moins faſtueux, ni plus croyant.

INVENTAIRE, ſ. f. (*Juriſp.*) ſignifie en général un état & une deſcription de quelque choſe.

On fait un *inventaire* des titres d'un tréſor ou chartrier; ces ſortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une maniere authentique, ou ſimplement comme actes privés.

Inventaire d'une ſucceſſion, eſt une énumération & une deſcription des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un défunt.

Il eſt quelquefois précédé d'une appoſition de ſcellé; mais on peut auſſi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de ſcellé.

Entre majeurs, cet acte peut de leur conſentement être fait ſous ſignature privée.

Mais lorſqu'il y a des mineurs ou des abſens, ou que l'on veut s'en ſervir contre des tiers, il doit être fait ſolennellement & par des officiers publics.

A Paris, on prend deux notaires; hors de Paris, il ſuffit d'un notaire & deux témoins.

Dans quelques endroits ce ſont les juges, ou des commiſſaires qui ont droit de faire des *inventaires* ſolennels.

L'*inventaire* eſt un acte conſervatoire, qui ſe fait pour conſtater les biens & droits d'une ſucceſſion ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt; tels que le ſurvivant des conjoints, les héritiers du prédécédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquiſition des parties, aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, ſi ce n'eſt dans le cas où le roi ou le public y ſeroient intéreſſés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt; mais par le dernier réglement, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'inſtruire des forces de la ſucceſſion, & déterminer enſuite la qualité qu'ils doivent prendre.

L'ordonnance donne à la veuve & aux héritiers trois mois pour faire *inventaire*, & quarante jours pour délibérer, c'eſt-à-dire, que pendant ce temps on ne peut pas les forcer de prendre qualité, mais on provoque quelquefois ce délai ſelon les circonſtances; & quand on n'eſt pas pourſuivi pour prendre qualité, on peut en tout temps faire *inventaire*; il eſt cependant beaucoup mieux de le faire le plutôt qu'il eſt poſſible, & même quand il y a des abſens ou des créanciers, de faire mettre le ſcellé, afin de prévenir tout ſoupçon de recelé & divertiſſement.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers préſomptifs*, ou d'*habiles à ſe dire & porter héritiers*; & la veuve *habile à ſe dire & porter commune*. Cependant, quand on eſt bien ſûr de l'état d'une ſucceſſion ou communauté de biens, & que l'on eſt déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité ſans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il eſt quelquefois libre de faire *inventaire*

ou

ou non, mais il y a des cas où il eſt néceſſaire; ſavoir,

1°. Lorſqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*.

2°. Quand le ſurvivant des conjoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

3°. Quand il y a des mineurs, il eſt à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas de don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le ſurvivant de faire *inventaire*.

5°. Lorſqu'il y a des effets mobiliers ſubſtitués, dont il doit être fait emploi.

Lorſqu'il y a un exécuteur teſtamentaire, c'eſt à ſa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'*inventaire* ſe fait au lieu du domicile du défunt; s'il y a des meubles ailleurs, on les fait inventorier par les officiers des lieux, à moins que l'*inventaire* ne ſoit commencé à Paris, auquel cas les commiſſaires & notaires qui font l'*inventaire*, peuvent le continuer par droit de ſuite par-tout où il y a des meubles.

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie ſeroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & ſi c'eſt devant ou après midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y ſont préſens doivent ſigner ſur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une eſpece de préface qu'on appelle l'*intitulé*, qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquiſitions; enſuite on énonce les meubles, la vaiſſelle d'argent, les titres & papiers.

Il eſt d'uſage de faire priſer les meubles par un huiſſier ou par des experts à meſure qu'on les inventorie, cependant il y a des endroits où l'on ne fait pas de priſée.

On range les titres & papiers par liaſſe & par cote, & on les déſigne de même dans l'*inventaire*.

Les dettes actives & paſſives doivent auſſi être déclarées.

Le ſurvivant des pere & mere qui eſt tuteur de ſes enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'eſt-à-dire, avec le ſubrogé tuteur ou curateur des mineurs, dont la fonction ne conſiſte qu'à aſſiſter à l'*inventaire*.

On fait ordinairement clore l'*inventaire* en juſtice trois mois après qu'il eſt parachevé. Cette formalité eſt néceſſaire dans quelques coutumes pour empêcher la continuation de communauté; dans celles qui n'en parlent point, il ſuffit de faire un *inventaire* fidele.

L'*inventaire* ſe fait aux frais communs de ceux qui acceptent la ſucceſſion & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne ſoit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles, ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de conſtater l'état de la ſucceſſion, on fait un procès verbal de carence. *Voyez* la loi *ſcimus* au code *de jure deliberandi*; *le titre des ſcellés & inventaires*, *livre IV*; *le parfait notaire*, *livre XII*, *chap. j.* (*A*)

INVENTAIRE DE PRODUCTION, (*Juriſpr.*) eſt une piece d'écriture contenant l'énumération & deſcription des pieces que chaque partie produit, en exécution de quelque réglement, dans un procès ou inſtance appointée.

On arrange ces pieces par liaſſes, ſuivant l'ordre qui leur convient, & chaque liaſſe eſt cotée par une lettre de l'alphabet.

L'*inventaire de production* ſe fait dans le même ordre; on commence par tirer les inductions de chaque piece d'une même cote, & enſuite on déclare que, pour juſtifier de ce qui a été dit, on produit tant de pieces; ſavoir, &c. enſuite on déſigne la cote ou lettre, ſous laquelle ces pieces ſont produites.

Cet *inventaire* ſe fait tant par le demandeur que par le défendeur, par l'appellant & par l'intimé. *V. l'ordonn. de 1667*, *tit. XI*, *art. 33*. (*A*)

INVENTION, ſ. f. (*Arts & Sciences.*) terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on

découvre d'utile ou de curieux dans les arts, les ſciences, & les métiers. Ce terme eſt aſſez ſynonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on me permettra de les confondre ici, ſans répéter les choſes curieuſes que le lecteur doit lire préalablement au mot DÉCOUVERTE.

Nous ſommes redevables des *inventions* au temps, au pur haſard, à des conjonctures heureuſes & imprévues, à un inſtinct méchanique, à la patience du travail & à ſes reſſources.

Ce n'eſt point aux recherches des gens qu'on appelle dans le monde *gens d'eſprit*; ce n'eſt point à des philoſophes ſpéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouva dans le xiij^e^ & xive ſiecles. Elles furent le fruit de cet inſtinct de méchanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la philoſophie. L'*invention* de ſecourir la vue affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du xiij^e^ ſiecle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina : les Vénitiens poſſéderent, dans le même ſiecle, le ſecret des miroirs de cryſtal. La faïence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faënza : les meules qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont à peu près du même temps. L'*invention* du papier fait avec du linge pilé & bouilli, eſt du commencement du xive ſiecle. Cortuſius parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la premiere manufacture, plus d'un ſiecle avant l'*invention* de l'imprimerie. C'eſt ainſi que les prémices des arts ont été heureuſement découverts, & ſouvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les arts, n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à préſent. Toutes ces choſes ont été découvertes groſſiérement, ou par parties, & ont été amenées inſenſiblement à une plus grande perfection. C'eſt ce qui paroît du moins des *inventions* dont nous venons de parler; & c'eſt ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la bouſſole, de l'imprimerie, des horloges, des moulins, des téleſcopes, & de tant d'autres.

Je paſſe ſous ſilence les découvertes dans les ſciences, qui ont pu être préparées par les travaux des ſiecles précédens; ce ſujet ſeroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne ſont que des opinions anciennes, préſentées de nouveau ſous des faces plus lumineuſes. De telles diſcuſſions ſeroient d'ailleurs peu ſuſceptibles de démonſtrations; je me contenterai d'obſerver, pour ne point ſortir des arts, qu'il a fallu une ſuite plus ou moins longue de temps pour perfectionner les *inventions*, qui dans des ſiecles groſſiers, étoient originairement le produit du haſard, ou du génie méchanique.

Guttemberg n'imagina que les lettres mobiles ſculptées en relief ſur le bois & ſur le métal. Ce fut Schoëffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le ſecret de jeter en fonte les caracteres; & l'on ſait combien cet art a été perfectionné depuis Schoëffer.

Que ce ſoit Goya, marinier, natif de Melfi, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui aient trouvé l'uſage de la bouſſole dans le xij^e^ ſiecle; cette découverte eſt dans le même cas que celle de l'imprimerie. On ne ſut d'abord qu'étendre l'aiguille aimantée ſur du liége à la ſurface de l'eau; enſuite on vint à la ſuſpendre ſur un pivot dans une boîte qui étoit ſuſpendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une roſe de carton ou de talc, ſur laquelle on a tracé un cercle diviſé en 32 parties égales, pour marquer les 32 airs, avec un autre cercle concentrique, diviſé en 360 degrés, & qui ſert à meſurer les angles & les écarts de la bouſſole.

L'*invention* des moulins à vent (peut-être originaire d'Aſie) n'a fait une fortune brillante, que quand la géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entiérement de la théorie des mouvemens compoſés.

Combien de ſiecles ſe ſont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Teſibius, qui fit vraiſemblablement la premiere horloge à rouage, & qui floriſſoit vers l'an 613 de Rome, juſqu'à la derniere pendule faite en Angle-

terre par Graham, ou en France par Julien le Roi? Les Huyghens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y ſont-ils pas exercés?

J'en pourrois dire preſque autant des lunettes d'approche, depuis Métius juſqu'à Dom Noël, bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par haſard depuis environ trois ſiecles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en roſe ou en brillant, que nos lapidaires exécutent aujourd'hui? L'uſage & la grande pratique les ont inſtruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur ſervent de compas. C'eſt d'après la 47e propoſition du premier livre d'Euclide, qu'ils ſont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuſe en loſanges, triangles, facettes, & biſeaux pour la brillanter, en lui donnant tout enſemble autant d'éclat que de jeu.

Ainſi les hommes heureuſement nés, qui ont eu une parfaite connoiſſance de la méchanique, ont profité des eſquiſſes groſſieres des premieres *inventions*, & les ont portées peu-à-peu par leur ſagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le temps enfante les préſens qu'il nous fait, l'induſtrie peut hâter, ſi j'oſe parler ainſi, le terme de ſon accouchement. Combien de ſiecles ſe ſont écoulés, pendant leſquels les hommes ont marché ſur la ſoie, avant que d'en connoître l'uſage, & en compoſer leur parure? La nature a ſans doute dans ſes magaſins des tréſors d'un auſſi grand prix, qu'elle nous réſerve au moment que nous l'attendrons le moins; ſoyons toujours à portée d'en profiter.

Souvent une *invention* jette de grandes lumieres ſur celle qui la précede, & quelques lueurs ſur celle qui doit la ſuivre. Je ne dis pas que l'*invention* ſoit toujours féconde en elle-même: les grands fleuves ne ſe forment pas toujours les uns des autres; mais les *inventions* qui n'ont point d'analogie enſemble, ne ſont pas pour cela ſtériles, parce qu'elles multiplient les ſecours, & ſe reproduiſent ſous mille moyens qui abregent les travaux de l'homme.

Mais il n'eſt rien de plus flatteur que l'*invention*, ou la perfection des arts qui tendent au bonheur du genre humain. De telles *inventions* ont cet avantage ſur les entrepriſes de la politique, qu'elles font le bien commun, ſans nuire à perſonne. Les plus belles conquêtes ne ſont arroſées que de ſueurs, de larmes & de ſang. L'inventeur d'un ſecret utile à la vie, tel que ſeroit celui de la diſſolution de la pierre dans la veſſie, n'auroit point à redouter les remords inſéparables d'une gloire mêlangée de crimes & de malheurs. Par l'*invention* de la bouſſole & de l'imprimerie, le monde s'eſt étendu, embelli & éclairé. Qu'on parcoure l'hiſtoire: les premieres apothéoſes ont été faites pour les *inventeurs*: la terre les adora comme ſes dieux viſibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils ſoient ſenſibles à l'honneur de leurs découvertes; c'eſt la derniere choſe dont l'homme puiſſe ſe dépouiller. Thalès, après avoir trouvé en quelle raiſon eſt le diametre du ſoleil au cercle décrit par cet aſtre autour de la terre, en fit part à un particulier qui lui offrit pour récompenſe, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda ſeulement de lui conſerver l'honneur de ſa découverte. Ce ſage de la Grece, pauvre & comblé d'années, fut inſenſible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injuſtice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reſte, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, ſauront joindre recherches à obſervations, théorie profonde à expériences, enrichiront ſans ceſſe les *inventions*, les découvertes déja faites, & auront la gloire d'en préparer de nouvelles.

L'Encyclopédie, s'il m'eſt permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (*avert. du tom. III.*) " l'Encyclopédie fera l'hiſtoire des richeſſes de notre ſiecle en ce genre; elle la fera & à ce ſiecle qui l'ignore, & aux ſiecles à venir qu'elle mettra ſur la voie pour aller plus loin. Les découvertes dans les arts n'auront plus à craindre de ſe perdre dans l'oubli: les faits ſeront

dévoilés au philoſophe, & la réflexion pourra ſimplifier & éclairer une pratique aveugle ».

Mais pour le ſuccès de cette entrepriſe, il eſt néceſſaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puiſſante & ſoutenue, contre les injuſtices, les perſécutions, & les calomnies de ſes ennemis. (*D. J.*)

INVENTION, (*Rhétorique.*) c'eſt la recherche & le choix des penſées, des raiſons, dont l'orateur doit ſe ſervir, des lieux qu'il doit traiter. *L'invention* eſt le premier des devoirs de l'orateur : Cicéron qui la regardoit de cet œil, avoit compoſé quatre livres ſur ce ſujet, dont il ne nous reſte que deux, & peut-être les moins intéreſſans.

Quoi qu'il en ſoit, les maîtres de l'art conviennent que l'*invention* ne conſiſte pas à trouver facilement les penſées qui peuvent entrer dans un diſcours. Cette facilité manque à peu de perſonnes, pour peu qu'on ait l'eſprit cultivé par la lecture, & l'on péche beaucoup plus ſouvent par excès, que par défaut d'abondance. Mais l'*invention* proprement dite, conſiſte à choiſir entre les penſées qui ſe préſentent, celles qui ſont les plus convenables au ſujet que l'on traite, les plus nobles, & les plus ſolides, à retrancher celles qui ſont fauſſes ou frivoles, ou triviales; à conſidérer le temps, le lieu où l'on parle; ce qu'on ſe doit à ſoi-même, & ce qu'on doit à ceux qui nous écoutent. (*D. J.*)

INVENTION, ſ. f. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) Pour concevoir l'objet de la poéſie dans toute ſon étendue, il faut oſer conſidérer la nature comme préſente à l'intelligence ſuprême. Alors tout ce qui, dans le jeu des élémens, dans l'organiſation des êtres vivans, animés, ſenſibles, a pu concourir, ſoit au phyſique, ſoit au moral, à varier le ſpectacle mobile & ſucceſſif de l'univers, eſt réuni dans le même tableau. Ce n'eſt pas tout : à l'ordre préſent, aux viciſſitudes paſſées ſe joint la chaîne infinie des poſſibles, d'après l'eſſence même des êtres, & non-ſeulement ce qui eſt, mais ce qui ſeroit dans l'immenſité du temps & de l'eſpace, ſi la nature développoit jamais le tréſor inépuiſable des germes que le Tout-puiſſant a renfermé dans ſon ſein. C'eſt ainſi que Dieu voit la nature; c'eſt ainſi que, ſelon la foibleſſe, le poëte doit la contempler. S'emparer des cauſes ſecondes; les faire agir dans ſa penſée, ſelon les loix de leur harmonie; réaliſer ainſi les poſſibles; raſſembler les débris du paſſé; hâter la fécondité de l'avenir; donner une exiſtence apparente & ſenſible à ce qui n'eſt encore & ne ſera peut-être jamais que dans l'eſſence idéale des choſes : c'eſt ce qu'on appelle *inventer*. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi l'on a regardé le génie poétique comme une émanation de la divinité même, *ingenium cui ſit, cui mens divinior*; & ſi l'on a dit de la poéſie qu'elle ſembloit diſpoſer des choſes avec le plein pouvoir d'un Dieu : *videtur ſane res ipſas velut alter Deus condere.* On voit par-là combien le champ de la fiction doit être vaſte, & combien l'inventeur qui s'élance dans la carriere des poſſibles laiſſe loin de lui l'imitateur fidele & timide qui peint ce qu'il a ſous les yeux.

Ramenons cependant à la vérité pratique ces ſpéculations tranſcendantes. Tout ce qui eſt poſſible n'eſt pas vraiſemblable : tout ce qui eſt vraiſemblable n'eſt pas intéreſſant. La vraiſemblance conſiſte à n'attribuer à la nature que des procédés conformes à ſes loix & à ſes facultés connues; or cette preſcience des poſſibles ne s'étend guere au-delà des faits. Notre imagination dévancera bien la nature à quelques pas de la réalité; mais à une certaine diſtance, elle s'égare & ne reconnoît plus le chemin qu'on lui fait tenir. D'un autre côté, rien ne nous touche que ce qui nous approche; & l'intérêt tient aux rapports que les objets ont avec nous-mêmes : or des poſſibles trop éloignés n'ont plus avec nous aucun rapport, ni de reſſemblance ni d'influence. Ainſi le génie poétique ne fût-il pas limité par ſa propre foibleſſe, & par le cercle étroit de ſes moyens, il le ſeroit par notre maniere de concevoir & de ſentir. Le ſpectacle qu'il donne eſt fait pour nous; il doit, pour nous plaire, ſe meſurer à la portée de notre vue. On reproche à Homere d'avoir fait des hommes de ſes dieux; au moins il ne devoit pas en faire des ſcélérats. Ovide, pour nous rendre

ſenſible le palais du dieu de la lumiere, n'a-t-il pas été obligé de le bâtir avec des grains de notre ſable les plus luiſans qu'il a pu choiſir? Inventer, ce n'eſt donc pas ſe jetter dans des poſſibles auxquels nos ſens ne peuvent atteindre; c'eſt combiner diverſement nos perceptions, nos affections, ce qui ſe paſſe au milieu de nous, autour de nous, en nous-mêmes.

Le froid copiſte, je l'avoue, ne mérite pas le nom d'*inventeur*; mais celui qui découvre, ſaiſit, développe dans les objets ce que n'y voit pas le commun des hommes, celui qui compoſe un tout idéal intéreſſant & nouveau d'un aſſemblage de choſes connues, ou qui donne à un tout exiſtant une grace, une beauté nouvelle, celui-là, dis-je, eſt poëte, ou Corneille & Homere ne le ſont pas.

L'hiſtoire, la ſcene du monde, donne quelquefois les cauſes ſans les effets, quelquefois les effets ſans les cauſes, quelquefois les cauſes & les effets ſans les moyens, plus rarement le tout enſemble. Il eſt certain que plus elle donne, moins elle laiſſe de gloire au génie. Mais en ſuppoſant même que le tiſſu des événemens ſoit tel, que la vérité dérobe à la fiction le mérite de l'ordonnance, pourvu que le poëte s'applique à donner aux mœurs, aux deſcriptions, aux tableaux qu'il imite, cette vérité intéreſſante qui perſuade, touche, captive & ſaiſit l'ame des lecteurs; ce talent de reproduire la nature, de la rendre préſente aux yeux de l'eſprit, ſuffira pour élever l'imitateur au-deſſus de l'hiſtorien, du philoſophe, & de tout ce qui n'eſt pas poëte.

Si la matiere de la poéſie étoit la même que celle de l'hiſtoire, dit Caſtelvetro, *elle ne ſeroit plus une reſſemblance; mais la réalité même*; & c'eſt d'après ce ſophiſme qu'il refuſe le nom de *poëte* à celui qui, comme Lucain, s'attache à la vérité hiſtorique.

Aſſurément ſi le poëte ne faiſoit dire & penſer à ſes perſonnages que ce qu'ils ont dit & penſé réellement, ou ſelon l'hiſtoire; par exemple, ſi l'auteur de *Rome ſauvée* avoit mis dans la bouche de Catilina les harangues même de Salluſte, & dans la bouche du conſul des morceaux pris de ſes raiſons, il ne ſeroit poëte que par le ſtyle. Mais ſi, d'après un caractere connu dans l'hiſtoire ou dans la ſociété, l'auteur invente les idées, les ſentimens, le langage qu'il lui attribue; plus il perſuade qu'il ne feint pas, & plus il excelle dans l'art de feindre. Nous croyons tous avoir entendu ce que diſent les acteurs de Moliere, nous croyons les avoir connus; c'eſt le preſtige de ſa compoſition, & c'eſt à force d'être poëte qu'il fait croire qu'il ne l'eſt pas. Montagne donne le même éloge à Térence. « Je » le trouve admirable, dit-il, à repréſen» ter au vif les mouvemens de l'ame & la » condition de nos mœurs. A toute heure » nos actions me rejettent à lui. Je ne puis » le lire ſi ſouvent que je n'y trouve quel» que beauté & grace nouvelle ».

Ainſi les ſujets les plus favorables, comme les plus critiques, ſont quelquefois ceux que la nature a placés le plus près de nous, mais que nous voyons, comme on dit, ſans les voir, & dont l'imitation réveille en nous le ſouvenir par l'attention qu'elle attire. Je dis, *les plus favorables*, parce que la reſſemblance en étant plus ſenſible, & le rapport avec nous-mêmes plus immédiat, plus touchant, nous nous y intéreſſons davantage: je le dis auſſi, *les plus critiques*, parce que la comparaiſon de l'objet avec l'image étant plus facile, nous ſommes des juges plus éclairés & plus ſéveres de la vérité de l'imitation.

Ce qu'appréhendent les ſpéculateurs, c'eſt que la gloire de l'*invention* ne manque au génie du poëte, & afin qu'il ne ſoit pas dit qu'il n'a rien mis du ſien dans ſa compoſition, ils l'ont obligé à ne prendre des hiſtoriens & des anciens poëtes que les faits, & à changer les circonſtances des temps, des lieux & des perſonnes. C'eſt à ce déguiſement facile & vain qu'on attache le mérité de l'*invention*, le triomphe de la poéſie; & tandis qu'on attribue à un plagiaire adroit toute la gloire du poëte, on refuſe le titre de *poëme* aux géorgiques de Virgile, & à tout ce qui ne traite que des ſciences & des arts. *Non v'havendo il poeta, parte niuna per laquale ſi poſſa vantare d'eſſere poeta*, dit Caſtelvetro, quand même il ſeroit inventeur, ajoute-t-il; « car celui-ci » n'auroit fait que découvrir la vérité qui » étoit dans la nature des choſes, il n'auroit

» artiſte, philoſophe excellent, mais il » ne ſeroit pas poëte ». Voilà où conduit une équivoque de mots, quand les idées n'ont pour appui qu'une théorie vague & confuſe. « La poéſie eſt une reſſemblance; » donc tout ce qui a ſon modele dans » l'hiſtoire ou dans la nature, n'eſt pas » de la poéſie ». Ainſi raiſonne Caſtelvetro. Quintilien avoit le même préjugé, quand il croyoit devoir placer Lucain au nombre des rhéteurs plutôt qu'au nombre des poëtes. Scaliger s'y eſt mépris d'une autre façon, en n'accordant la qualité de poëte à Lucain que parce qu'il a écrit en vers, & en faveur de quelques incidens merveilleux dont il a orné ſon poëme. Ces critiques auroient dû voir que la difficulté n'eſt pas de déplacer & de combiner diverſement des faits arrivés mille fois, comme un maſſacre, une tempête, un incendie, une bataille, & tous ces événemens ſi communs dans les annales de la malheureuſe humanité; mais de les rendre préſens à la penſée par une peinture fidelle & vivante. C'eſt-là le vrai talent du poëte & le mérite de Lucain. Il ne falloit pas beaucoup de génie pour imaginer que la femme de Caton, qu'il avoit cédée à Hortenſius, vînt après la mort de celui-ci ſupplier Caton de la reprendre; mais que l'on me cite dans l'antiquité un tableau d'une ordonnance plus belle & plus ſimple, d'un ton de douleur plus rare & plus vrai, d'une expreſſion plus naturelle & plus ſinguliere en même temps que ce triſte & pieux hymenée.

C'eſt auſſi le talent de peindre qui caractériſe le poëme didactique, & qui le diſtingue de tout ce qui ne fait que décrire ſans imiter.

Le Taſſe ſe laiſſant aller au préjugé que je viens de combattre, définit la poéſie, *l'imitation des choſes humaines*, & ſe trouve par-là obligé d'en exclure un des plus beaux morceaux de Virgile: *ne poëta Virgilio deſcrivendoci i coſtumi, e le leggi, e le guerre dell' api.* Mais bientôt il franchit les limites qu'il vient de preſcrire à la poéſie, & lui donne pour objet la nature entiere. Voilà donc les géorgiques de Virgile rétablies au rang des poëmes. Et le moyen de leur refuſer ce titre, quand même elles ſeroient réduites aux préceptes les plus ſimples, & n'y eût-il que la maniere dont ces préceptes y ſont tracés! Que Virgile preſcrive de laiſſer ſécher au ſoleil les herbes que le ſoc déracine,

Pulverulenta coquat maturis ſolibus æſtas,

d'enlever le chaume après la moiſſon,

Suſtuleris fragiles calamos ſilvamque ſonantem,

de le brûler dans le champ même,

Atque levem ſtipulam crepitantibus urere flammis,

de faire paître les blés en herbe, s'ils pouſſent avec trop de vigueur,

Luxuriem ſegetum tenerâ depaſcit in herbâ.

Quel coloris, quelle harmonie! Voilà cette poéſie de ſtyle, cette invention de détail qui ſeule mériteroit aux géorgiques le nom de *poëme inimitable*; & ſi Caſtelvetro demande à quel titre? Je répondrai, parce qu'elle s'y peint; & ſi ce n'eſt point aſſez des images détachées, je lui rappellerai ces deſcriptions ſi belles du printemps, de la vie ruſtique, des amours des animaux, &c. tableaux peints d'après la nature. Toutefois n'allons pas juſqu'à prétendre que la poéſie de ſtyle, qui fait le mérite eſſentiel du poëte didactique, l'éleve ſeule au rang des poëmes où l'*invention* domine. Il y a plus de génie dans l'épiſode d'Orphée que dans tout le reſte du poëme des géorgiques; plus de génie dans une ſcene de Britannicus, de Miſantrope, ou de Rodogune, que dans tout l'art poëtique de Boileau.

Les divers ſens qu'on attache au mot d'*invention* ſont quelquefois ſi oppoſés, que ce qui mérite à peine le nom de *poëme* aux yeux de l'un, eſt un poëme par excellence au gré de l'autre. D'un côté l'on refuſe à la comédie le génie poétique, parce qu'elle imite des choſes familieres, & qui ſe paſſent au milieu de nous. De l'autre, on lui attribue la gloire d'être plus inventive que l'Epopée elle-même. *Tantum abeſt ut comedia poëma non ſit, ut penè omnium & primum & verum exiſtimem. In eo enim ficta omnia & materia quæſita tota* ((Scal.). Ainſi chacun donne dans l'excès. Je ſuis bien perſuadé qu'il n'y a pas moins de mérite à

ſormer dans ſa penſée les caracteres du Miſantrope & du Tartuffe, qu'à imaginer ceux d'Ulyſſe, d'Achille & de Neſtor; mais pour cela Moliere eſt-il plus vraiment poëte qu'Homere?

Que le ſujet ſoit pris dans l'ordre des faits ou des poſſibles, près de nous ou loin de nous, cela eſt égal quant à l'*invention*; mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt que le fonds en ſoit heureux & riche: delà dépend la facilité, l'agrément du travail, le courage & l'émulation du poëte, & ſouvent le ſuccès du poëme.

Il eſt poſſible que l'hiſtoire, la fable, la ſociété vous préſentent un tableau diſpoſé à ſouhait; mais les exemples en ſont bien rares. Le ſujet le plus favorable eſt toujours foible & défectueux par quelque endroit. Il ne faut pas ſe laiſſer décourager aiſément par la difficulté de ſuppléer à ce qui lui manque; mais auſſi ne faut-il pas ſe livrer avec trop de confiance à la ſéduction d'un côté brillant.

Un poëme eſt une machine dans laquelle tout doit être combiné pour produire un mouvement commun. Le morceau le mieux travaillé n'a de valeur qu'autant qu'il eſt une piece eſſentielle de la machine, & qu'il y remplit exactement ſa place & ſa deſtination. Ce n'eſt donc jamais la beauté de telle ou telle partie qui doit déterminer le choix du ſujet. Dans l'épopée, dans la tragédie, le mouvement que l'on veut produire, c'eſt une action intéreſſante, & qui dans ſon cours répande l'illuſion, l'inquiétude, la ſurpriſe, la terreur & la pitié. Les premiers mobiles de l'action chez les Grecs, ce ſont communément les dieux & les deſtins; chez nous, les paſſions humaines; les roues de la machine, ce ſont les caracteres; l'intrigue en eſt l'enchaînement; & l'effet qui réſulte de leur jeu combiné, c'eſt l'illuſion, le pathétique, le plaiſir & l'utilité. On dira la même choſe de la comédie, en mettant le ridicule à la place du pathétique: ainſi de tous les genres de poéſie, relativement à leur caractere, & à la fin qu'ils ſe propoſent. On n'a donc pas inventé un ſujet lorſqu'on a trouvé quelques pieces de cette machine, mais lorſqu'on a le ſyſtême complet de ſa compoſition & de ſes mouvemens.

Il faut avoir éprouvé ſoi-même les difficultés de cette premiere diſpoſition pour ſentir combien ſont frivoles & puérilement importunes ces regles dont on étourdit les poëtes, d'inventer la fable avant les perſonnages, & de généraliſer d'abord ſon action avant d'y attacher les circonſtances particulieres des temps, des lieux & des perſonnes. Peut-on vouloir réduire en méthode la marche de l'imagination, & la rencontre accidentelle & fortuite des idées? Il eſt certain que s'il ſe préſente aux yeux du poëte une fable anonyme qui ſoit intéreſſante, il cherchera dans l'hiſtoire une place qui lui convienne, & des noms auxquels l'adapter; mais falloit-il abandonner le ſujet de Cinna, de Brutus, de la mort de Céſar, parce qu'il n'y avoit à changer ni les noms, ni l'époque, ni le lieu de la ſcene? Il eſt tout ſimple que les ſujets comiques ſe préſentent ſans aucune circonſtance particuliere de lieu, de temps & de perſonnes; mais combien de ſujets héroïques ne viennent dans l'eſprit du poëte qu'à la lecture de l'hiſtoire? Faut-il, pour les rendre dignes de la poéſie, les dépouiller des circonſtances dont on les trouve revêtus? Je veux croire, avec Leboſſu, qu'Homere, comme Lafontaine, commença par inventer la moralité de ſes poëmes, & puis l'action & puis les perſonnages. Mais ſuppoſons que de ſon temps on fût par tradition qu'au ſiege de Troie les héros de la Grece s'étoient diſputé une eſclave, qu'un ſujet ſi vain les avoit diviſés, que l'armée en avoit ſouffert, & que leur réconciliation avoit ſeule empêché leur ruine; ſuppoſons qu'Homere ſe fût dit à lui-même: *Voilà comme les peuples ſont punis des folies des rois: il faut faire de cet exemple une leçon qui les étonne.* Si c'étoit ainſi que lui fut venu le deſſein de l'Iliade, Homere en ſeroit-il moins poëte, l'Iliade en ſeroit-elle moins un poëme, parce que le ſujet n'auroit par été conçu par abſtraction & dénué de ces circonſtances? En vérité les arts de génie ont aſſez de difficultés réelles, ſans qu'on leur en faſſe de chimériques. Il faut prendre un ſujet comme il ſe préſente, & ne regarder qu'à l'effet qu'il eſt capable de produire. Intéreſſer, plaire, inſtruire, voilà le comble de l'art; & rien

de tout cela n'exige que le ſujet ſoit inventé de telle ou de telle façon.

Il y a pour le poëte, comme pour le peintre, des modeles qui ne varient point. Pour ſe les retracer fidellement, il faut une imagination vive & rien de plus : pour les peindre, il ſuffit de ſavoir manier la langue, qui eſt à la fois le pinceau & la palette de la poéſie. Mais il y a des détails d'une nature mobile & changeante, dont le modele ne tient pas : l'artiſte alors eſt obligé de peindre d'après le miroir de la penſée, & c'eſt là qu'il eſt difficile de donner à l'imitation cet air de vérité qui nous ſéduit & qui nous enchante. Auſſi la peinture & la ſculpture préferent-elles la nature en repos à la nature en mouvement, & cependant elles n'ont jamais qu'un moment à ſaiſir & à rendre ; au lieu que la poéſie doit pouvoir ſuivre la nature dans ſes progrès les plus inſenſibles, dans ſes mouvemens les plus rapides, dans ſes détours les plus ſecrets. Virgile & Racine avoient ſupérieurement ce génie inventeur des détails : Homere & Corneille poſſédoient au plus haut degré le génie inventeur de l'enſemble. Mais un don plus rare que celui de l'*invention*, c'eſt celui du choix. La nature eſt préſente à tous les hommes, & preſque la même à tous les yeux. Voir n'eſt rien ; diſcerner eſt tout : & l'avantage de l'homme ſupérieur ſur l'homme médiocre, eſt de mieux ſaiſir ce qui lui convient.

L'auteur du poëme ſur l'art de peindre a fait voir que la belle nature n'eſt pas la même dans un Faune que dans un Apollon, & dans une Vénus que dans une Diane. En effet, l'idée du beau individuel dans les arts varie ſans ceſſe, par la raiſon qu'elle n'eſt point abſolue, & que tout ce qui dépend des relations doit changer comme elles. Qu'on demande à ceux qui ont voulu généraliſer l'idée de la belle nature, quels ſont les traits qui conviennent à un bel arbre ? pourquoi le peintre & le poëte préferent le vieux chêne briſé par les vents, brûlé, mutilé par la foudre, au jeune orme dont les rameaux forment un ſi riant ombrage ? pourquoi l'arbre déraciné qui couvre la terre de ſes débris ?

Spargendo a terra le ſue ſpoglie ecelſe ;
Monſtrando al ſol la ſua ſquallida ſterpe.
(Dante.)

pourquoi cet arbre eſt plus précieux au peintre & au poëte que l'arbre qui, dans ſa vigueur, fait l'ornement des bords qui l'ont vu naître ? M. Racine le fils diſtingue dans l'imitation deux ſortes de vrai, le ſimple & l'idéal. « L'un, dit-il, imite la nature » telle qu'elle eſt, l'autre l'embellit. » Cela eſt clair ; mais il y ajoute un vrai compoſé, ce qui n'eſt plus ſi facile à entendre ; car chacun des traits répandus dans la nature étant le vrai ſimple, & leur aſſemblage étant le vrai idéal, quel ſera le vrai compoſé ſi ce n'eſt le vrai idéal lui-même ? Un mendiant ſe préſente à la porte d'Eumée, voilà le vrai ſimple : ce mendiant eſt Ulyſſe, voilà le vrai idéal ou compoſé : ces deux termes ſont ſynonymes.

« Le vrai idéal raſſemble des beautés » que la nature a diſperſées ». Je le veux bien. Maintenant à quel ſigne les reconnoître ? Où eſt le beau ? Où n'eſt-il pas ? Voilà le nœud qu'il falloit dénouer. (*Voyez* BEAU.)

L'idée de grandeur & de merveilleux que M. Racine attache au vrai idéal, & la néceſſité dont il eſt, dit-il, dans les ſujets les plus ſimples, ne nous éclaire pas davantage. Il poſe en principe, que le poëte doit parler à l'ame & l'enlever ; & il en conclut qu'on ne doit pas employer le langage de la poéſie à dire des choſes communes.

Il y a des choſes qu'on eſt las de voir, & dont l'imitation eſt uſée : voilà celles qu'il eſt bon d'éviter. Mais il y a des choſes communes ſur leſquelles nos eſprits n'ont jamais fait que voltiger ſans réflexion, & dont le tableau ſimple & naïf peut plaire, toucher, émouvoir. Le poëte qui a ſu les tirer de la foule, les placer avec avantage, & les peindre avec agrément, nous fait donc un plaiſir nouveau ; & pour nous cauſer une douce ſurpriſe, ce vrai n'a beſoin d'aucun mêlange de grandeur ni de merveilleux. Dans le fait, ſi M. Racine le fils exclut de la poéſie les choſes communes & ſimplement décrites, qu'eſt-ce donc à ſon avis que les détails qui nous charment dans les *Géorgiques* de Virgile ? Lorſqu'un

des bergers de Théocrite ôte une épine du pié de ſon compagnon, & lui conſeille de ne plus aller nuds piés, ce tableau ne nous fait aucun plaiſir, je l'avoue; mais eſt-ce à cauſe de ſa ſimplicité? non: c'eſt qu'il ne réveille en nous aucune idée, aucun ſentiment qui nous plaiſe. L'Idylle de Geſner, où un berger trouve ſon pere endormi, n'a rien que de très-ſimple; cependant elle nous plaît, parce qu'elle nous attendrit. Ce n'eſt point une nature priſe de loin, c'eſt la pitié d'un fils pour un pere, & heureuſement rien n'eſt plus commun. Lorſqu'un des bergers de Virgile dit à ſon troupeau :

Ite, meæ, felix quondam pecus, ite capellæ:
Non ego vos poſthac, viridi projectus in antro,
Dumoſâ pendere procul de rupe videbo.

Ces vers, le plus parfait modele du ſtyle paſtoral, nous font un plaiſir ſenſible, & cependant où en eſt le merveilleux? c'eſt le naturel le plus pur; mais ce naturel eſt intéreſſant, & la ſimplicité même en fait le charme.

Le vrai ſimple n'a donc pas toujours beſoin d'être relevé, ennobli par des circonſtances priſes çà & là. Mais en le ſuppoſant, au moins faut-il ſavoir à quel caractere les diſtinguer pour les recueillir; & cette nature idéale eſt un labyrinthe dont Socrate lui ſeul nous a donné le fil. « Penſez-vous, diſoit-il à Alcibiade, que » ce qui eſt bon ne ſoit pas beau? N'avez-» vous pas remarqué que ces qualités ſe » confondent? La vertu eſt belle dans le » même ſens qu'elle eſt bonne.... La beauté » des corps réſulte auſſi de cette forme » qui conſtitue leur bonté; & dans toutes » les circonſtances de la vie le même objet » eſt conſtamment regardé comme beau, » lorſqu'il eſt tel que l'exige ſa deſtination » & ſon uſage. » Voilà préciſément le point de réunion de la bonté & de la beauté poétique, *le parfait accord du moyen qu'on emploie avec la fin qu'on ſe propoſe*. Or, les vues dans leſquelles opere la poéſie ne ſont pas celles de la nature: la bonté, la beauté poétique n'eſt donc pas la beauté, la bonté naturelle. Ce qui même eſt beau pour un art, peut ne l'être pas pour les autres; la beauté du peintre ou du ſtatuaire peut être ou n'être pas celle du poëte, & réciproquement, ſelon l'effet qu'ils veulent produire. Enfin, ce qui fait beauté dans un poëme, ou dans tel endroit d'un poëme, devient un défaut même en poéſie, dès qu'on le déplace & qu'on l'emploie mal-à-propos. Il ne ſuffit donc pas, il n'eſt pas même beſoin qu'une choſe ſoit belle dans la nature, pour qu'elle ſoit belle en poéſie; il faut qu'elle ſoit telle que l'exige l'effet qu'on veut opérer. La nature, ſoit dans le phyſique, ſoit dans le moral, eſt pour le poëte comme la palette du peintre, ſur laquelle il n'y a point de laides couleurs. *Le rapport des objets avec nous-mêmes*, voilà le principe de la poéſie: *l'intention du poëte*, voilà ſa regle, & l'abrégé de toutes les regles.

« Il n'eſt pas bien mal-aiſé, me dira-» t-on, de ſavoir l'effet qu'on veut opérer; » mais le difficile eſt d'en inventer, d'en » ſaiſir les moyens. » Je l'avoue: auſſi le talent ne ſe donne-t-il pas. Démêler dans la nature les traits dignes d'être imités, prévoir l'effet qu'ils doivent produire, c'eſt le fruit d'une longue étude; les recueillir, les avoir préſens, c'eſt le don d'une imagination vive; les choiſir, les placer à propos, c'eſt l'avantage d'une raiſon ſaine & d'un ſentiment délicat. Je parle ici de l'art & non pas du génie; or, toute la théorie de l'art ſe réduit à ſavoir quel eſt le but où l'on veut atteindre, & quelle eſt dans la nature la route qui nous y conduit. Avec le moins obtenir le plus, c'eſt le principe des beaux arts comme celui des arts méchaniques.

L'intention immédiate du poëte eſt d'intéreſſer en imitant: or, il y a deux ſortes d'intérêt, celui de l'art & celui de la choſe, & l'un & l'autre ſe réduiſent à l'intérêt perſonnel. *Voyez* ci-devant INTÉRET, (*M. MARMONTEL.*)

INVERLOCHY, (*Géog.*) petite ville d'Ecoſſe, fortifiée par Guillaume III & où l'on entretient une garniſon. On l'appelle autrement le *Fort-Guillaume*; elle eſt ſituée dans la province de Lochabir, au bord d'un grand lac, à 32 lieues d'Edim-

bourg, 120 lieues N. O. de Londres. *Long.* 12, 26; *lat.* 57, 8. (*D. J.*)

INVERNESS, *ou* INNERNESS, *Neſſum*, (*Géogr.*) ville d'Ecoſſe, avec un havre & un château ſur une colline, où les rois d'Ecoſſe ont fait autrefois leur réſidence. Cromwel y fit bâtir une citadelle pour tenir en bride les Ecoſſois ſeptentrionaux. C'eſt près de cette ville qu'eſt le château de Culloden, fameux par la bataille donnée entre le roi d'Angleterre, & le prince Edouard, prétendant à ce royaume, le 15 avril 1746. Ce dernier, après des prodiges de valeur, fut obligé de céder au nombre, & expoſé aux plus grands dangers. Après avoir paſſé la *Neſſ*, il entra dans d'affreux déſerts, ſans proviſions, toujours ſur le point d'être pris par les ennemis. Il ſe ſauva enfin, déguiſé en fille, dans le Lochabir, où il évita, comme par miracle, d'être découvert par des eſpions qui le virent ſans le connoître. Il profita de deux vaiſſeaux Malouins équipés par le roi de France à ſes dépens, pour favoriſer ſa fuite, & arriva le 29 ſeptembre à Roſcof, près de Saint-Malo, accompagné de pluſieurs compagnons de ſa fortune. Nic. de la Croix, *Tom. II, pag.* 28. *Long.* 13, 58, *lat.* 57, 36, *à* 34 *lieues d'Edimbourg*, 130 N. O. *de Londres.* (*C*)

INVERSE, *ou* CONVERSE, ſ. f. (*Logique & Mathématiques.*) C'eſt ainſi que les logiciens nomment une propoſition qui réſulte d'un échange de fonctions entre le ſujet, l'attribut d'une propoſition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont obſervé que la vérité de la directe n'emportoit pas toujours celle de ſa *converſe*; & ils ont donné là-deſſus quatre regles, relatives à autant d'eſpeces de propoſitions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propoſitions univerſelles affirmatives; parce qu'elles ſont preſque les ſeules qui ayent lieu dans les ſciences exactes, & que les mêmes réflexions pourront s'appliquer aux trois autres eſpeces, à l'aide de quelques changemens aiſés à ſuppléer.

Cette regle porte: que de telles propoſitions ne peuvent ſe *convertir* univerſellement, que quand le ſujet eſt auſſi étendu que l'attribut.

On a élevé dans pluſieurs livres élémentaires de mathématique, différentes queſtions ſur les *converſes*, ſuivies de déciſions, ſouvent oppoſées, & appuyées de part & d'autre ſur des exemples mal développés. La ſource de ces embarras dans une matiere auſſi ſuſceptible de clarté, eſt ſans doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occaſionnellement, ont voulu tirer des conſéquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui ſont ici la *nature* & les *parties* des propoſitions de mathématique pure. Ces propoſitions ſont toutes conditionnelles; c'eſt-à-dire, que leur attribut ne convient au ſujet que ſous une certaine condition, différente de ce ſujet enviſagé plus abſtraitement. Il y a donc trois parties très-diſtinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique: le *ſujet* qui eſt un être exprimé d'une maniere trop univerſelle pour que l'attribut de la propoſition puiſſe lui convenir dans tous les cas poſſibles, mais auquel il ne manque pour cet effet que d'être rendu plus particulier par une ſeule qualité déterminante: l'*hypotheſe*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au ſujet; & la *theſe* enfin ou la qualité qu'on aſſure convenir au ſujet dès que l'hypotheſe l'a rendu aſſez particulier pour cela.

Qu'il me ſoit permis d'illuſtrer cette ſous-diviſion que j'exige dans la premiere partie de toute propoſition, par l'exemple de celle que mettent les métaphyſiciens dans la cauſe complete de tout effet. Un effet eſt toujours exactement ſimultané à ſa cauſe complete, c'eſt à-dire, à la collection de tout ce qui eſt requis pour qu'il parvienne à l'exiſtence: & ſi l'on a accoutumé de regarder l'effet comme poſtérieur à ſa cauſe, c'eſt parce qu'on entend communément par ce dernier terme, une cauſe incomplete, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de ſon effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occaſion*, & qu'on diſtingue expreſſément du reſte. Cette comparaiſon eſt d'autant plus légitime, que, même dans la géométrie, dont les objets ſont des quantités coexiſtentes, on eſt en uſage de commencer ſouvent l'hypotheſe des théoremes par des adverbes de temps, tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorſque*;

& de mettre quelquefois la theſe au futur, *alors on aura*, &c.

Mais voici une conſidération qui fera mieux ſentir encore la néceſſité de diſtinguer trois parties dans toute propoſition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propoſitions viſiblement *converſes* l'une de l'autre, & qu'on les diſtribue ſeulement en deux parties, l'hypotheſe & la theſe, on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propoſitions, à l'aide d'un ſimple renverſement de l'autre; & il faudra toujours conſerver dans leurs deux hypotheſes quelque choſe qui leur eſt commun, & qui ne peut paſſer ni dans la theſe de l'une, ni dans celle de l'autre. Ce ſont ces qualités communes aux deux hypotheſes, que j'en détache, pour former ce que je nomme le *ſujet*.

Nous ſommes à préſent en état de rectifier la définition qui eſt à la tête de cet article, & de dire, que quand deux propoſitions ont un même ſujet, mais que l'hypotheſe & la theſe de l'une ſont un échange mutuel de leurs fonctions pour former l'autre propoſition, elles ſont dites *converſes* l'une de l'autre; & que la plus importante des deux, ou bien celle que l'on met la premiere, parce qu'elle peut ſe démontrer plus aiſément ſans le ſecours de l'autre, que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là, ſe nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propoſitions & de leurs *converſes*.

Sujet commun. Tout ce qui a les qualités *A*, *B*, *C*, *&c.*

Directe.
- *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *R*.
- *Theſe.* Il poſſédera auſſi la qualité *S*.

Converſe.
- *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *S*.
- *Theſe.* Il poſſédera auſſi la qualité *R*.

Je ſerai à préſent beaucoup plus aiſément compris dans ce que j'avois à obſerver ſur les différentes queſtions dont on a embrouillé cette matiere, & ſur quelques autres regles contre leſquelles péchent la plûpart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

Premiere queſtion. Tout théoreme a-t-il une *converſe*?

Je me croirois diſpenſé d'une réponſe, ſi des auteurs très-applaudis d'ailleurs, n'avoient pas prétendu le contraire, en s'appuyant par exemple de la 32e d'Euclide; que par cette raiſon, je vais exprimer ici à ma maniere: *dans toute figure rectiligne, où il y a préciſément trois côtés, la ſomme des angles vaut deux droits.* La *converſe* en eſt à préſent aiſée à trouver: *dans toute figure rectiligne, où la ſomme des angles vaut deux droits, il y a préciſément trois côtés.*

On voit ici, que pour avoir mes trois parties, j'ai été obligé de ſubſtituer la définition au défini, parce que ce dernier renfermoit ſous un ſeul mot, les qualités qui devoient appartenir au ſujet, avec celle qui conſtituoit l'hypotheſe. C'eſt ce que l'on eſt ſouvent obligé de faire, & c'eſt-là ſans doute ce qui a empêché juſqu'à préſent les auteurs d'appercevoir cette diſtinction.

Seconde queſtion. Tout théoreme univerſellement vrai, a-t-il une *converſe* univerſellement vraie?

Oui, pourvu que l'hypotheſe ſoit auſſi étendue que la theſe. Un des principaux auteurs qui ont ſoutenu la *négative*, s'étant fait fort ſur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également ſon parallélogramme, ſans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en ſoit la diagonale: je ferai peut-être plaiſir à ſes lecteurs, en leur indiquant trois manieres de rendre ce théoreme univerſellement *convertible*. Premiérement en *généraliſant l'hypotheſe*, c'eſt-à-dire, en l'étendant à toutes les droites qui paſſent par le point d'interſection des deux diagonales, ou en *particulariſant la theſe*, ce qui auroit lieu ſi on diſoit que le parallélogramme eſt coupé en deux parties égales & ſemblables, ou ſeulement en deux triangles; ou enfin en *décompoſant* l'idée de diagonale, comme nous avons décompoſé dans la premiere queſtion l'idée de triangle, ce qui donneroit l'énoncé que voici: *Toute droite qui paſſe par le ſommet d'un des angles d'un parallélogramme, ſi elle paſſe auſſi par le ſommet de l'angle oppoſé, elle coupera ce parallélogramme en deux parties*

égales. On me propoſa une fois l'exemple ſuivant à convertir : *Tout polygone inſcriptible au cercle, s'il eſt équilatéral, il eſt auſſi équiangle* ; & je le rendis *convertible* en généraliſant l'hypotheſe, c'eſt-à-dire, en diſant : *ſi ces côtés alternatifs ſont égaux*. On remarquera en paſſant, que c'eſt ſeulement dans les théoremes dont la theſe n'eſt pas plus étendue que l'hypotheſe, qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette theſe.

Je dois auſſi un mot à ceux qui donnent dans l'excès oppoſé, & qui répondent à la queſtion préſente par l'affirmative, ſans y mettre aucune reſtriction ſur l'étendue de la theſe relativement à l'hypotheſe ; mais qui croient y ſuppléer en diſtinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les ſavans de tous les ſiecles ayant pris plaiſir à rendre leurs propoſitions auſſi univerſelles qu'il leur étoit poſſible, & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre ſcience que ce fût, il en eſt arrivé que preſque toutes les propoſitions de cette ſcience ont eu des hypotheſes auſſi étendues que leurs theſes, & par conſéquent des *converſes* auſſi vraies qu'elles ; ce qui a porté quelques eſprits peu profonds à conclure par une induction précipitée, qu'il ſuffiſoit qu'une propoſition certaine eût pour objet quelque branche des mathématiques pour que ſa *converſe* fût certaine auſſi ; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théoremes dont la *converſe* étoit fauſſe, ou ils n'y ont pas fait attention, ou ils ont attribué cette fauſſeté à la malhabileté de l'auteur, qui avoit pris pour *converſe* d'une propoſition, ce qui ne l'étoit pas préciſément. Une conſéquence naturelle de leur opinion a été, qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer entiérement de démontrer les *converſes* ; erreur qui leur eſt commune avec toutes les perſonnes qui, n'ayant pas naturellement l'eſprit net, n'y ont pas un peu ſuppléé par l'étude de la philoſophie.

Troiſieme queſtion. La même propoſition a-t-elle pluſieurs *converſes* toutes auſſi vraies qu'elle ?

Je répondrai encore une fois en diſtinguant : le choix des qualités dont on veut compoſer l'hypotheſe & la theſe étant une fois déterminé, il n'eſt plus poſſible de *convertir* la propoſition de plus d'une maniere ; mais, ſi l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la theſe de la directe, on pourroit varier de pluſieurs manieres l'expreſſion de cette directe, & par conſéquent l'expreſſion & le fond même de ſa *converſe* ; ſavoir, en tirant du ſujet pris ſelon l'acception commune, tantôt une qualité & tantôt une autre, pour en former ce que j'appelle l'*hypotheſe*. A préſent, ſi l'on me demande quelles regles doit ſuivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il deſtine à former l'hypotheſe de la directe, je répondrai en général, qu'il doit préférer celle qui, devenue theſe à ſon tour, formera la *converſe* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une regle plus particuliere : quand on a une claſſe de théoremes, qui ne differe qu'à un ſeul égard, on doit choiſir pour hypotheſe la qualité qui conſtitue cette différence, de ſorte que le ſujet ſoit abſolument le même dans toutes ces propoſitions & dans toutes leurs *converſes*. Outre l'uniformité qui réſulte de l'obſervation de cette maxime, ce qui offre plus de commodité à l'attention & à la mémoire, on en retirera encore l'avantage de pouvoir toujours, ſans aucune étude, démontrer les *converſes* de ces ſortes de propoſitions, par une méthode générale qui ſera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je preſcris, ſi dans celui que j'ai allégué à l'occaſion de la premiere queſtion, à la place des nombres *trois* & *deux*, dont l'un eſt dans l'hypotheſe & l'autre dans la theſe, on met les nombres 4 & 4, ou 5 & 6, ou 6 & 8, ou 7 & 10, *&c.* ou généralement a & $2a-4$; ce qui fournira des théoremes ſur la ſomme des angles d'un quadrilatere, d'un pentagone, & généralement d'un polygone quelconque.

Quatrieme queſtion. Convient-il de faire ſuivre chaque théoreme par une *converſe* ?

La ſymétrie le demanderoit : mais premiérement, comme les mathématiques s'étendent tous les jours, ſans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appli-

quent, il faut, dans ce ſiecle ſur tout, ſacrifier cet avantage à celui de la briéveté, quand on prévoit que ces *converſes* n'auroient aucune utilité conſidérable: nous devons imiter la ſage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un temps où l'objet des mathématiques étoit mille fois moins vaſte qu'à preſent, a ſu cependant ſe borner aux *converſes* dont il avoit beſoin pour démontrer ſes principaux théoremes, ſans qu'on ait lieu de ſoupçonner un ſi grand génie d'avoir agi de la ſorte par incapacité. En ſecond lieu, on eſt bien forcé, ſur-tout dans les mathématiques mixtes, d'abandonner ſouvent le projet d'inſérer certaines *converſes* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonſtration. Il eſt bien plus aiſé de deſcendre des cauſes aux effets, que de remonter des effets aux cauſes. Le nombre des cauſes combinées dont on cherche le réſultat, étant arbitraire, ce nombre eſt connu & auſſi petit que l'on veut; au lieu que celui des effets devant être puiſé dans la nature, ſous peine de ſe perdre dans des concluſions chimériques, ce nombre nous eſt ſouvent inconnu par l'imperfection de nos ſens, & même il eſt ſouvent trop conſidérable pour les forces de notre entendement: ſans ces deux obſtacles, rien n'empêcheroit que nous ne puſſions acquérir ſur les cauſes phyſiques des lumieres auſſi certaines que celles dont nous jouiſſons à l'égard de la géométrie pure; ſavoir, en employant la voie d'excluſion pour découvrir les *converſes* en phyſique, comme on le fait ordinairement en géométrie pour les démontrer; mais comment mettre en uſage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations completes, & que la réjection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens? Ceci nous mene tout naturellement à la queſtion ſuivante.

Cinquieme queſtion. Quelle méthode doit-on mettre en uſage pour la démonſtration des *converſes*?

On peut les démontrer d'une maniere qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorſqu'on eſt aſſez heureux pour trouver ſans efforts un moyen conſidérablement plus abrégé ou plus élégant que celui ſur lequel on a fondé la certitude de ces directes; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire uſage ceux qui n'ont pas le génie ou le loiſir néceſſaire pour faire mieux; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité, vu la relation qu'elles mettent entre les démonſtrations des propoſitions *converſes* l'une de l'autre.

Pour rendre la premiere méthode appliquable à un théoreme donné, il faut à ce théoreme en joindre un autre dont le ſujet ſoit le même, mais dont l'hypotheſe & la theſe ſoient préciſément l'oppoſé de celles de ce premier. Cette ſeconde directe étant démontrée, ce qui eſt ordinairement fort aiſé à celui qui a déjà démontré la premiere, il faut démontrer la *converſe* de cette premiere, en diſant ſimplement que ſi elle n'avoit pas lieu, la ſeconde directe ſeroit fauſſe, & démontrer la *converſe* de la ſeconde, en avertiſſant ſeulement que ſi elle n'étoit pas vraie, la premiere directe ne le ſeroit pas non plus. Quoique cette méthode ſoit fort connue, j'eſpere qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule, en conſidération de la regle que j'ai donnée en répondant à la troiſieme queſtion, vu que cette regle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera auſſi aux réflexions que je joindrai à la formule.

Premiere directe. Dans tout ſujet qui a les qualités A, B, *&c.* ſi la quantité p eſt égale à la quantité q, la quantité r ſera égale à la quantité s.

Seconde directe. Dans tout, *&c.* ſi p n'eſt pas égal à q, r ne ſera pas égale à s.

Premiere converſe. Dans tout, *&c.* ſi r eſt égale à s, p ſera égal à q.

Démonſtration. Si p & q étoient inégaux, r & s le ſeroient auſſi par la ſeconde directe; mais r & s ſont ſuppoſées égales, donc p & q ne ſauroient être inégaux.

Seconde converſe. Dans tout, *&c.* ſi r n'eſt pas égale à s, p ne ſera pas égal à q.

Démonſtr. Si p & q étoient égaux, r & s le ſeroient auſſi par la premiere directe; mais r & s ſont ſuppoſées inégales, donc p & q ne ſauroient être égaux.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'iné-

galité priſe abſtraitement, & les raiſonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la diſtribue ſouvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité*; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converſes* au lieu de deux: *Si*, dit-on, $p = q$, *on aura* $r = s$; *ſi* $p > q$, *on aura* $r > s$; *& ſi* $p < q$, *on aura* $r < s$, *& réciproquement.*

On peut même diviſer l'inégalité d'une maniere plus déterminée encore, & en quelque façon plus poſitive, en lui ſubſtituant ſéparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par l'exemple des diverſes valeurs de la ſomme des angles des diverſes polygones: cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit démontrer ſur un même modele & d'une maniere préciſe; mais dont toutes les *converſes* ſe démontrent dans un inſtant par l'idée indéterminée d'inégalité: c'eſt ainſi qu'Euclide auroit ſans doute démontré en un ſeul mot la *converſe* du théoreme favori de Pythagore en la plaçant après les propoſitions 12e & 13e du ſecond livre, dont il auroit pu auſſi démontrer les *converſes* en même temps dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonſtration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine ſon premier.

Par rapport à la ſeconde méthode que j'ai annoncée, elle conſiſteroit à donner, dès le commencement du traité, la *converſe* de chaque axiome, & à démontrer enſuite la *converſe* de chaque théoreme par la même chaîne de conſéquences qu'on auroit employées pour démontrer le théoreme direct, en ſubſtituant à chaque conſéquence ſa *converſe*, & en y faiſant des *converſes* précédentes le même uſage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la derniere directe. C'eſt encore ainſi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 48e propoſition dont nous venons de parler, en citant la 13e propoſition & un corollaire de la 38e au lieu de la 14e & 8d de la 41e, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonſtration de la 47e.

Si je n'ai point fait mention dans tout ceci des *converſes problemes*, c'eſt que j'ai preſumé qu'on préféreroit une ſeule regle générale, quoique plus embarraſſante dans l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulieres ſur les problemes, que j'en ai déjà fait ſur les théoremes. Cette regle eſt aiſée à imaginer & à retenir; réduiſez le probleme que vous avez en main ſous la forme du théoreme, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés ſur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converſes*, & préſentez enfin ces *converſes* ſous la forme de problemes. *Cet article eſt de M.* LE SAGE *fils, citoyen de Geneve, dont il a déjà été parlé au mot* GRAVITÉ.

INVERSE, adj. (*Algebre & Arithm.*) on applique ce mot à une certaine maniere de faire la regle de trois ou de proportion, qui ſemble être renverſée, ou contraire à l'ordre de la regle de trois directe. *Voyez* REGLE.

Dans la regle de trois directe, les termes étant rangés ſuivant leur ordre naturel, le premier terme eſt au ſecond, comme le troiſieme eſt au quatrieme, c'eſt-à-dire, que ſi le ſecond eſt plus grand ou plus petit que le premier, le quatrieme eſt auſſi plus grand ou plus petit que le troiſieme dans la même proportion. Mais dans la regle *inverſe*, le quatrieme terme eſt autant au-deſſus du troiſieme, que le ſecond eſt au-deſſous du premier. Exemple. On dit dans la *regle de trois* directe: ſi trois toiſes de bâtiment coûtent vingt livres, combien en coûteront ſix, c'eſt-à-dire, $3 : 20 :: 6 : x$? on trouvera quarante livres; mais dans l'*inverſe*, on dit: ſi vingt ouvriers font dix toiſes de bâtiment en quatre jours, en combien de temps quarante les feront-ils, c'eſt-à-dire, $20 : 40 :: x : 4$? on trouvera en deux jours. *Voyez* REGLE DE TROIS. *Chambers.* (*E*)

Méthode *inverſe* des FLUXIONS, eſt ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. *Voyez* INTÉGRAL.

Raiſon & proportion *inverſe*. *Voyez* RAISON & PROPORTION.

INVERSE, (*Muſiq.*) *Voyez* RENVERSE. (*Muſiq.*) (*F. D. C.*)

INVERSION, ſ. f. *terme de Grammaire* qui ſignifie *renverſement* d'ordre: ainſi toute *inverſion* ſuppoſe un ordre primitif & fondamental; & nul arrangement ne peut

être appellé *inverſion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit eu juſqu'ici qu'un langage ſur l'*inverſion*; on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Batteux s'eſt élevé contre le ſentiment univerſel, & a mis en avant une opinion, qui eſt exactement le contrepié de l'opinion commune : il donne pour ordre fondamental un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la regle originelle de toutes les langues : il déclare directement ordonnées des phraſes où tout le monde croyoit voir l'*inverſion* ; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'ordre primitif.

La diſcuſſion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle ſe trouve aujourd'hui étayée par les ſuffrages de deux écrivains qui en tirent des conſéquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent ſur cette baſe leur ſyſtême d'enſeignement, l'un dans ſa *Méchanique des langues*, & l'autre dans ſon *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction*.

L'unanimité des Grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobſtant la diverſité des temps, des idiomes & des vues qui ont dû en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue des trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils lui rendent; mais il ne s'agit point ici de compter les voix, ſans peſer les raiſons; il faut remonter à l'origine même de la queſtion, & employer la critique la plus exacte qu'il ſera poſſible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement ſervir comme de bouſſole aux procédés grammaticaux des langues. C'eſt apparemment le plus ſûr & même l'unique moyen de déterminer en quoi conſiſtent les *inverſions*, quelles ſont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produiſent, & quelles conſéquences il en faut tirer par rapport à la maniere d'étudier ou d'enſeigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'uſage ; & cette marche eſt le réſultat de la diverſité des vues que la conſtruction uſuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la ſucceſſion analytique des idées, ſe prêter à la ſucceſſion pathétique des objets qui intéreſſent l'ame, & ne pas négliger la ſucceſſion euphonique des ſons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit ſuivre tout à la fois, s'il eſt poſſible, & qu'elle doit ſacrifier à l'autre avec intelligence, lorſqu'ils ſe trouvent en contradiction ; mais par rapport à la Grammaire, dont on prétend ici apprécier un terme, quel eſt celui de ces trois ordres qui lui ſert de guide, ſi elle n'eſt ſoumiſe qu'à l'influence de l'un des trois ? Et ſi elle eſt ſujette à l'influence des trois, quel eſt pour elle le principal, celui qu'elle doit ſuivre le plus ſcrupuleuſement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il eſt poſſible ? C'eſt à quoi ſe réduit, ſi je ne me trompe, l'état de la queſtion qu'il s'agit de diſcuter : celui de ces ordres qui eſt, pour ainſi dire, le légiſlateur excluſif ou du moins légiſlateur principal en grammaire, eſt en même temps celui auquel ſe rapporte l'*inverſion* qui en eſt le renverſement.

La parole eſt deſtinée à produire trois effets qui devroient toujours aller enſemble : 1, inſtruire ; 2, plaire ; 3, toucher. *Tria ſunt efficienda ; 1, ut doceatur is apud quem dicetur ; 2, ut delectetur ; 3, ut moveatur. Cic. in Bruto, ſive de claris Orat. c. lxix.* Le premier de ces trois points eſt le principal ; il eſt la baſe des deux autres, puiſque ſans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par inſtruire, *docere*, Ciceron n'entend pas éclaircir une queſtion, expoſer un fait, diſcuter quelque point de doctrine, *&c.* Il entend ſeulement *énoncer une penſée, faire connoître ce qu'on a dans l'eſprit, former un ſens par des mots.* On parle pour être entendu ; c'eſt le premier but de la parole ; c'eſt le premier objet de toute langue : les deux autres ſuppoſent toujours le premier, qui en eſt l'inſtrument néceſſaire.

Voulez vous plaire par le rythme, par l'harmonie, c'eſt-à-dire, par une certaine convenance de ſyllabes, par la liaiſon, l'enchaînement, la proportion des mots,

entr'eux, de façon qu'il en réſulte une cadence agréable pour l'oreille ? Commencez par vous faire entendre. Les mots les plus ſonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un inſtrument de muſique : mais alors ce n'eſt plus la parole qui eſt eſſentiellement la manifeſtation des penſées par la voix.

Il eſt également impoſſible de toucher & d'intéreſſer, ſi l'on n'eſt pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre ſoit le motif principal qui me porte à vous adreſſer la parole, je ſuis toujours obligé de me faire entendre, & de me ſervir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous eſt commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en uſage par l'intérêt ; mais ils n'en dépendent en aucune maniere. C'eſt ainſi que l'intérêt engage le pilote à ſe ſervir de l'aiguille aimantée ; mais le mouvement inſtructif de cette aiguille eſt indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole eſt donc l'énonciation de la penſée. Or en quelque langage que ce puiſſe être, les mots ne peuvent exciter de ſens dans l'eſprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne ſont aſſortis d'une maniere qui rende ſenſibles leurs rapports mutuels, qui ſont l'image des relations qui ſe trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la penſée, opération purement ſpirituelle, ſoit par-là même indiviſible, la logique, par le ſecours de l'abſtraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyſer en quelque ſorte, en conſidérant ſéparément les idées différentes qui en ſont l'objet, & les relations que l'eſprit apperçoit entr'elles. C'eſt cette analyſe qui eſt l'objet immédiat de la parole ; ce n'eſt que de cette analyſe que la parole eſt l'image : & la ſucceſſion analytique des idées eſt en conſéquence le prototype qui décide toutes les loix de la ſyntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantiſſez l'ordre analytique, les regles de la ſyntaxe ſont par-tout ſans raiſon, ſans appui, & bientôt elles ſeront ſans conſiſtance, ſans autorité, ſans effet : les mots ſans relation entr'eux ne formeront plus de ſens, & la parole ne ſera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre eſt immuable, & ſon influence ſur les langues eſt irréſiſtible, parce que le principe en eſt indépendant des conventions capricieuſes des hommes & de leur mutabilité : il eſt fondé ſur la nature même de la penſée, & ſur les procédés de l'eſprit humain qui ſont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les temps, parce que l'intelligence eſt dans tous une émanation de la raiſon immuable & ſouveraine, de cette lumiere véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan. I. 9.*

Il n'y a que deux moyens par leſquels l'influence de l'ordre analytique puiſſe devenir ſenſible dans l'énonciation de la penſée par la parole. Le premier, c'eſt d'aſſujettir les mots à ſuivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le ſecond, c'eſt de faire prendre aux mots des inflexions qui caractériſent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner enſuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, ſi l'on veut, des paſſions. Voilà le fondement de la diviſion des langues en deux eſpeces générales, que M. l'abbé Girard (Princ. *diſc. j, tom. I, pag. 23*) appelle analogues & tranſpoſitives.

Il appelle langues *analogues* celles qui ont ſoumis leur ſyntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens poſſibles ; & il les nomme *analogues*, parce que leur marche eſt effectivement analogue, & en quelque ſorte parallele à celle de l'eſprit même, dont elle ſuit pas à pas les opérations.

Il donne le nom de *tranſpoſitives* à celles qui ont adopté le ſecond moyen de fixer leur ſyntaxe d'après l'ordre analytique : & la dénomination de *tranſpoſitives* caractériſe très-bien leur marche libre & ſouvent contraire à celle de l'eſprit, qui n'eſt point imitée par la ſucceſſion des mots, quoiqu'elle ſoit parfaitement indiquée par les livrées dont ils ſont revêtus.

C'eſt en effet l'ordre analytique de la penſée

penſée qui fixe la ſucceſſion des mots dans toutes les langues analogues ; & ſi elles ſe permettent quelques écarts, ils ſont ſi peu conſidérables, ſi aiſés à appercevoir & à rétablir, qu'il eſt facile de ſentir que ces langues ont toujours les yeux ſur la même bouſſole, & qu'elles n'autoriſent ces écarts que pour arriver encore plus ſûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément ſur le ſentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus ſûr. C'eſt l'ordinaire dans toutes ces langues que le ſujet précede le verbe, parce qu'il eſt dans l'ordre que l'eſprit voye d'abord un être avant qu'il en obſerve la maniere d'être ; que le verbe ſoit ſuivi de ſon complément, parce que toute action doit commencer avant que d'arriver à ſon terme ; que la prépoſition ait de même ſon complément après elle, parce qu'elle exprime de même un ſens commencé que le complément acheve ; qu'une propoſition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme diſent les philoſophes, *prius eſt eſſe quàm ſic eſſe*, &c. La correſpondance de la marche des langues analogues à cette ſucceſſion analytique des idées, eſt une vérité de fait & d'expérience ; elle eſt palpable dans la conſtruction uſuelle de la langue françoiſe, de l'italienne, de l'eſpagnole, de l'angloiſe, & de toutes les langues analogues.

C'eſt encore l'ordre analytique de la penſée, qui dans les langues tranſpoſitives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exiſter avant que d'être tel ; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le ſujet avant le verbe, ſans quoi il ſeroit impoſſible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec ſon ſujet : il faut avoir enviſagé le verbe ou la prépoſition, avant que de penſer à donner telle ou telle inflexion à leur complément, *&c. &c.* Ainſi quand Cicéron a dit, *diuturni ſilentii finem hodiernus dies attulit*, les inflexions de chacun de ces mots étoient rélatives à l'ordre analytique, & le caractériſoient ; ſans quoi leur enſemble n'auroit rien ſignifié. Que veut dire *diuturnus ſilentium finis hodiernus dies afferre ?* Rien du tout : mais de la phraſe même de Cicéron je vois ſortir un ſens net & précis, par la connoiſſance que j'ai de deſtination de chacune des terminaiſons. *Diuturni* a été choiſi par préférence, pour s'accorder avec *ſilentii* ; ainſi *ſilentii* eſt antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *ſilentii*, & par la raiſon de la concordance de ſon adjectif *diuturni*, ſont-ils au génitif ? C'eſt que ces deux mots forment un ſupplément déterminatif au nom appellatif *finem* ; ces deux mots ſont prendre *finem* dans une acception ſinguliere ; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du ſilence que l'orateur gardoit depuis long-temps : *finem* eſt donc la cauſe de l'inflexion oblique de *ſilentii diuturni* ; j'ai donc droit de conclure que *finem*, dans l'ordre analytique, précede *ſilentii diuturni*, non parce que je dirois en françois la *fin du ſilence*, mais parce que la cauſe précede l'effet, ce qui eſt également la raiſon de la conſtruction françoiſe : *finem* eſt encore un cas qui a ſa cauſe dans le verbe *attulit*, qui doit par conſéquent le précéder ; & *attulit* a pour raiſon de ſon inflexion le ſujet *dies hodiernus*, dont la terminaiſon directe indique que rien ne le précede & ne le modifie.

Il eſt donc évident que dans toutes les langues la parole ne tranſmet la penſée qu'autant qu'elle peint fidellement la ſucceſſion analytique des idées qui en ſont l'objet, & que l'abſtraction y conſidere ſéparément. Dans quelques idiomes cette ſucceſſion des idées eſt repréſentée par celle des mots qui en ſont les ſignes ; dans d'autres elle eſt ſeulement déſignée par les inflexions des mots qui, au moyen de cette marque de relation, peuvent ſans conſéquence pour le ſens, prendre dans le diſcours telle autre place que d'autres vues peuvent leur aſſigner : mais à travers ces différences conſidérables du génie des langues, on reconnoît ſenſiblement l'impreſſion uniforme de la nature qui eſt une, qui eſt ſimple, qui eſt immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progreſſion des idées & celle des mots qui le repréſentent.

Je dis l'*impreſſion de la nature*, parce que c'eſt en effet une ſuite néceſſaire de l'eſſence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la penſée & en être

l'image ; c'eſt une vérité unanimement reconnue. Mais la penſée eſt indiviſible, & ne peut par conſéquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image; il faut néceſſairement recourir à l'abſtraction & conſidérer l'une après l'autre les idées qui en ſont l'objet & leurs relations, c'eſt donc l'analyſe de la penſée qui ſeule peut être figurée par la parole. Or il eſt de la nature de toute image de préſenter fidellement ſon original; ainſi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la penſée & leurs relations. Ces relations ſuppoſent une ſucceſſion dans leurs termes; la priorité eſt propre à l'un, la poſtérité eſt eſſentielle à l'autre: cette ſucceſſion des idées, fondée ſur leurs relations, eſt donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire, & l'ordre analytique eſt l'ordre naturel qui doit ſervir de baſe à la ſyntaxe de toutes les langues.

C'eſt à des traits pareils que M. Pluche lui-même reconnoît la nature dans les langues. « Dans toutes les langues, dit-il, dès le commencement de ſa *méchanique*, tant anciennes que modernes, il faut bien diſtinguer ce que la nature enſeigne... d'avec ce qui eſt l'ouvrage des hommes, d'avec ce qui eſt d'une inſtitution arbitraire. Ce que la nature leur a appris eſt le même partout; il ſe ſoutient avec égalité: & ce qu'il étoit dans les premiers temps du genre humain, il l'eſt encore aujourd'hui. Mais ce qui provient des hommes dans chaque langue, ce que les événemens y ont occaſionné, varie ſans fin d'une langue à l'autre, & ſe trouve ſans ſtabilité même dans chacune d'elles. A voir tant de changemens & de viciſſitudes, on s'imagineroit que le premier fond des langues, l'ouvrage de la nature, a dû s'anéantir & ſe défigurer juſqu'à n'être plus reconnoiſſable. Mais, quoique le langage des hommes ſoit auſſi changeant que leur conduite, la nature s'y retrouve. Son ouvrage ne peut en aucune langue ni ſe détruire, ni ſe cacher ». Je n'ajoute à un texte ſi précis qu'une ſimple queſtion. Que reſte-t-il de commun à toutes les langues, que d'employer les mêmes eſpeces de mots, & de les rapporter à l'ordre analytique ?

Tirons enfin la derniere conſéquence. Queſt-ce que l'*inverſion* ? C'eſt une conſtruction où les mots ſe ſuccedent dans un ordre renverſé, relativement à l'ordre analytique de la ſucceſſion des idées. Ainſi *Alexandre vainquit Darius*, eſt en françois une conſtruction directe; il en eſt de même quand on dit en latin, *Alexander vicit Darium* : mais ſi l'on dit, *Darium vicit Alexander*, alors il y a *inverſion*.

Point du tout, répond M. l'abbé de Condillac, *Eſſai ſur l'origine des conn. hum. part. II, ſec. j. chap. 12.* « Car la ſubordination qui eſt entre les *idées* autoriſe également les deux conſtructions latines ; en voici la preuve. Les idées ſe modifient dans le diſcours ſelon que l'une explique l'autre, l'étend, ou y met quelque reſtriction. Par-là elles ſont naturellement ſubordonnées entr'elles, mais plus ou moins immédiatement, à proportion que leur liaiſon eſt elle-même plus ou moins immédiate. Le nominatif (c'eſt-à-dire, le ſujet) eſt lié avec le verbe, le verbe avec ſon régime, l'adjectif avec ſon ſubſtantif, *&c.* Mais la liaiſon n'eſt pas auſſi étroite entre le régime du verbe & ſon nominatif, puiſque ces deux noms ne ſe modifient que par le moyen du verbe. L'idée de Darius, par exemple, eſt immédiatement liée à celle de *vainquit*, celle de *vainquit* à celle d'*Alexandre*; & la ſubordination qui eſt entre ces trois idées conſerve le même ordre.

» Cette obſervation fait comprendre que pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées, il ſuffit de ſe conformer à la plus grande liaiſon qui eſt entr'elles. Or c'eſt ce qui ſe rencontre également dans les deux conſtructions latines, *Alexander vicit Darium, Darium vicit Alexander*; elles ſont donc auſſi naturelles l'une que l'autre. On ne ſe trompe à ce ſujet, que parce qu'on prend pour plus naturel un ordre qui n'eſt qu'une habitude que le caractere de notre langue nous a fait contracter. Il y a cependant dans le françois même des conſtructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup mieux après le verbe : on dit par exemple, *Darius que vainquit Alexandre.* »

Voilà peut-être l'objection la plus forte

que l'on puiſſe faire contre la doctrine des *nverſions*, telle que je l'expoſe ici, parce qu'elle ſemble ſortir du fonds même où j'en puiſe les principes. Elle n'eſt pourtant pas inſoluble; & j'oſe le dire hardiment, elle eſt plus ingénieuſe que ſolide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaiſon; & il eſt vrai qu'à partir de-là, les deux conſtructions latines ſont également naturelles, paree que les mots qui ont entr'eux des liaiſons immédiates, y ſont liés immédiatement; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander*; c'eſt la même choſe quant à la liaiſon, & il en eſt de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit*: l'idée vague de liaiſon n'indique ni priorité ni poſtériorité. Mais puiſque la parole doit être l'image de l'analyſe de la penſée, en ſera-t-elle une image bien parfaite, ſi elle ſe contente d'en crayonner ſimplement les traits les plus généraux? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, *&c.* entrez dans le premier attelier, vous y trouverez tout cela: eſt-ce votre portrait? Non, parce que ces yeux ne ſont pas vos yeux, ce nez n'eſt pas votre nez, cette bouche n'eſt pas votre bouche, ce teint n'eſt pas votre teint, *&c.* Ou ſi vous voulez, toutes ces parties ſont reſſemblantes, mais elles ne ſont pas à leur place; ces yeux ſont trop rapprochés, cette bouche eſt trop voiſine du nez, ce nez eſt trop de côté, *&c.* Il en eſt de même de la parole: il ne ſuffit pas d'y rendre ſenſible la liaiſon des mots, pour peindre l'analyſe de la penſée, même en ſe conformant à la plus grande liaiſon, à la liaiſon la plus immédiate des idées. Il faut peindre telle liaiſon, fondée ſur tel rapport; ce rapport a un premier terme, puis un ſecond: s'ils ſe ſuivent immédiatement, la plus grande liaiſon eſt obſervée; mais ſi vous peignez d'abord le ſecond & enſuite le premier, il eſt palpable que vous renverſez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous préſenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre ſe conformeroit autant à la plus grande liaiſon des parties de l'arbre, que vous à celle des idées.

Mais vous demeurez perſuadé que je ſuis dans l'erreur, & que cette erreur eſt l'effet de l'habitude que notre langue nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau ſyſtême, penſe comme vous, *que nous ne ſommes point, nous autres François, placés comme il faudroit l'être, pour juger ſi les conſtructions des Latins ſont plus naturelles que les nôtres* (Cours de Belles-Lettres, éd. 1753, *t. IV*, *p.* 298.) Croyez-vous donc ſérieuſement être mieux placé pour juger des conſtructions latines, que ceux qui en penſent autrement que vous? Si vous n'oſez le dire, pourquoi prononcez-vous? Mais diſons-le hardiment, nous ſommes placés comme il faut pour juger de la nature des *inverſions*, ſi nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de ſyſtême, ſi l'amour de la nouveauté ne nous ſéduit point au préjudice de la vérité, & ſi nous conſultons ſans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'eſt pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoiſſons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures de bons auteurs, nous ne ſommes pas toujours en état de ſentir la différence délicate qu'il y a entre une expreſſion & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'aſſortiment des mots; bien des fineſſes ſans doute nous échappent, & n'ayant plus ſur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines, comment ſerions-nous aſſurés des loix de cette harmonie merveilleuſe dont les ouvrages de Ciceron, de Quintilien & autres, nous donnent une ſi grande idée; comment en ſuivrons-nous les vues dans la conſtruction de notre latin factice? comment les démêlerions-nous dans celui des meilleurs auteurs?

Mais ces fineſſes d'élocution, ces délicateſſes d'expreſſion, ces agrémens harmoniques, ſont toutes choſes indifférentes au but que ſe propoſe la grammaire, qui n'enviſage que l'énonciation de la penſée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des diſſonances dans la phraſe, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la paſſion y ſoit négligé, & que la néceſſité de l'ordre analytique

donne à l'enſemble un air ſec & dur. La grammaire n'eſt chargée que de deſſiner l'analyſe de la penſée qu'on veut énoncer ; elle doit, pour ainſi-dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer ; mais elle n'eſt point chargée de colorier ſon deſſin ; c'eſt l'affaire de l'élocution oratoire. Or le deſſin de l'analyſe de la penſée eſt l'ouvrage du pur raiſonnement ; & l'immutabilité de l'original preſcrit à la copie des regles invariables, qui ſont par conſéquent à la portée de tous les hommes ſans diſtinction de temps, de climats, ni de langues : la raiſon eſt de tous les temps, de tous les climats & de toutes les langues. Auſſi ce que penſent les grammairiens modernes de toutes les langues ſur l'*inverſion*, eſt exactement la même choſe que ce qu'en ont penſé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit ſéduits.

Dans le dialogue *de partitione oratoria*, où les deux Cicérons pere & fils ſont interlocuteurs, le fils prie ſon pere de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même penſée en pluſieurs manieres différentes. Le pere répond qu'on peut varier le diſcours premiérement, en ſubſtituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'eſt ſervi d'abord : *id totum genus ſitum in commutatione verborum.* Ce premier point eſt indifférent à notre ſujet ; mais ce qui ſuit y vient très-à-propos : *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi poteſt* COMMUTATIO, *nec verborum, ſed* ORDINIS *tantummodò ; ut cùm ſemel* DIRECTÈ *dictum ſit, ſicut* NATURA *ipſa tulerit,* INVERTATUR *ordo, & idem quaſi ſurſùm verſus retròque dicatur ; deinde idem* INTERCISE *atque* PERINCISE. *Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere verſatur.* (cap. vij.) Rien de plus clair que ce paſſage ; il y eſt queſtion des mots conſidérés dans l'enſemble de l'énonciation & par rapport à leur conſtruction ; & l'orateur Romain caractériſe trois arrangemens différens, ſelon leſquels on peut varier cette conſtruction, *commutatio ordinis.*

Le premier arrangement eſt direct & naturel, *directè ſicut natura ipſa tulerit.*

Le ſecond eſt le renverſement exact du premier ; c'eſt l'*inverſion* proprement dite ; dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas ; dans l'autre, on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *ſurſùm verſus*, à reculons, *retrò.* On voit que Cicéron eſt plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on ſuivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phraſes, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander* ; il n'y a, ſelon ce grand orateur, que l'une des deux qui ſoit naturelle, l'autre en eſt l'*inverſion* ; *invertitur ordo.*

Le troiſieme arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel ; il en rompt l'enchaînement en violant la liaiſon la plus immédiate des parties, *incisè* ; les mots y ſont rapprochés ſans affinité & comme au haſard, *permiſtè* ; ce n'eſt plus ce qu'il faut nommer *inverſion*, c'eſt l'hyperbate & l'eſpece d'hyperbate à laquelle on donne le nom de *ſynchiſe.* *Voyez* HYPERBATE & SYNCHISE. Tel eſt l'arrangement de cette phraſe, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexander* y eſt ſéparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Cicéron nous a donné lui-même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même penſée. *Legi tuas litteras quibus ad me ſcribis* ; &c. ce ſont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus, (*Ep. ad famil. lib. VII, ep. vij.*). Cette phraſe eſt écrite *directè, ſicut natura ipſa tulit* ; ou du moins cet arrangement eſt celui que Cicéron prétendoit caractériſer par ces mots, & cela me ſuffit. Mais dans la *lettre iv, du liv. III*, Cicéron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente ; *litteras tuas accepi*, c'eſt la ſeconde ſorte d'arrangement, *ſurſùm verſùs, retròque.* Voici la troiſieme ſorte, qui eſt lorſque les mots corrélatifs ſont ſéparés & coupés par d'autres mots, *intercisè atque permiſtè : raras tuas quidem,... ſed ſuaves accipio litteras. Ep. ad famil. lib. II, ep. xiij.*

J'avoue que cette application des principes de Cicéron, aux exemples que j'ai empruntés de ſes lettres, n'eſt pas de lui-

même; & que les défenſeurs du nouveau ſyſtême peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je ſacrifie à l'erreur où m'a jeté l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de l'*eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, des conſtructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius que vainquit Alexandre.*

On peut prétendre ſans doute tout ce que l'on voudra, ſi l'on perd de vue les raiſons que j'ai déja alléguées, pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui eſt le fondement de toutes les ſyntaxes. Cet oubli volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens ſur la derniere obſervation de M. l'abbé de Condillac, & ſur l'exemple qu'il cite. Oui, notre ſyntaxe aime mieux que l'on diſe *Darius que vainquit Alexandre*, que ſi l'on diſoit *Darius qu' Alexandre vainquit*; & c'eſt pour ſe conformer mieux à l'indication de la nature, en obſervant la liaiſon la plus immédiate: car *que* eſt le complément de *vainquit*, & ce verbe a pour ſujet *Alexandre.* En diſant *Darius que vainquit Alexandre*, ſi l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'eſt par une ſimple *inverſion*; & en diſant *Darius qu' Alexandre vainquit*, il y auroit *inverſion* & ſynchiſe tout à la fois. Notre langue qui fait ſon capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de déſordre; mais celui même qu'elle adopte eſt contre nature, & ſe trouve dans le cas de l'*inverſion*, puiſque le complément *que* précede le verbe qui l'exige, c'eſt-à-dire, que l'effet précede la cauſe; c'eſt pour cela qu'il eſt décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot eſt conjonctif par ſa nature, & tout mot qui ſert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaiſon: c'eſt une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues tranſpoſitives. Quand le mot conjonctif eſt en même temps ſujet de la propoſition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la premiere place, & elle lui convient à toute ſorte de titres; alors il garde ſa terminaiſon primitive & directe *qui.* Si ce mot eſt complément du verbe, la premiere place ne lui convient plus qu'à raiſon de ſa vertu conjonctive, & c'eſt à ce titre qu'il la garde; mais comme complément, il eſt déplacé; & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaiſon *que*, qui eſt indiquant. Cette ſeconde eſpece de ſervice certifie en même temps le déplacement, de la même maniere préciſément que les cas des Grecs & des Latins. Ainſi ce qu'on allegue ici pour montrer la nature dans la phraſe françoiſe, ne ſert qu'à y en atteſter le renverſement, & il ne faut pas croire, comme l'inſinue M. Batteux (*tom. iv, pag. 338*), que nous ayons introduit cet accuſatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins; mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la propoſition incidente, lors même qu'il eſt complément du verbe, nous aurions pu nous diſpenſer de lui donner un accuſatif terminé, ſans compromettre la clarté de l'énonciation qui eſt l'objet principal de la parole, & l'objet unique de la grammaire.

Au reſte, ce n'eſt rien moins que gratuitement que je ſuppoſe que Cicéron a penſé comme nous ſur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raiſons dont la philoſophie étaye ce ſentiment, & que Cicéron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philoſophe moderne, des grammairiens de profeſſion, dont le latin étoit la langue naturelle, s'expliquent comme nous ſur cette matiere: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle, étoit ſans doute la doctrine traditionnelle de tous les littérateurs latins.

S. Iſidore de Séville, qui vivoit au commencement du ſeptieme ſiecle, rapporte ces vers de Virgile. (*Æn. II, 348.*)

Juvenes, fortiſſima, fruſtrà,
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi; (quæ ſit rebus fortuna videtis:
Exceſſere omnes adytis, arisque relictis,
Di quibus imperium hoc ſteterat): ſuccurritis urbi
Incenſæ: moriamur, & in media arma ruamus.

L'arrangement des mots dans ces vers

paroît obſcur à Iſidore; *confuſa ſunt verba*, ce ſont ſes termes. Que fait-il? il range les mêmes mots ſelon l'ordre que j'appelle analytique: *ordo talis eſt*, comme s'il diſoit, il y a *inverſion* dans ces vers, mais voici la conſtruction: *Juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſere dii, quibus hoc imperium ſteterat: undè ſi vobis cupido certa eſt ſequi me audentem extrema, ruamus in media arma & moriamur.* Iſid. *orig. lib. I, cap. xxxvj.* Que l'intégrité du texte ne ſoit pas conſervée dans cette conſtruction, & que l'ordre analytique n'y ſoit pas ſuivi en toute rigueur: c'eſt dans ce ſavant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirme en rien l'argument que je tire de ſon procédé; il ſuffit qu'il paroiſſe chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la conſtruction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modele qu'il ſemble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires ſur Virgile ſont ſi fort eſtimés, & qui vivoit dans le ſixieme ſiecle, ſous l'empire de Conſtantin & de Conſtance. Voici comme il s'explique ſur le même endroit de Virgile: *ordo talis eſt: juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, qui exceſſerunt omnes dii. Undè ſi vobis cupido certa eſt me ſequi audentem extrema, moriamur & in media arma ruamus.* Servius ajoute un peu plus bas, au ſujet de ces derniers mots, ὑστερογρὸ τῦτον *nam ante eſt in arma ruere, & ſic mori*; & S. Iſidore a fait uſage de cette remarque dans ſa conſtruction, *ruamus in media arma & moriamur.* L'un & l'autre n'ont inſiſté que ſur ce qui manque dans le total de la phraſe, parce que cela ſuffiſoit aux vues de l'un & de l'autre, comme il ſuffit aux miennes.

Le même Servius fait la conſtruction de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple, ſur ce vers (*Æn. I. 114.*) *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras;* voici comme il s'explique: *ordo eſt, quæ ſaxa latentia in mediis fluctibus, Itali aras vocant;* où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux grammairien du ſixieme ſiecle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, obſerve auſſi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la conſtruction eſt un peu embarraſſée, *ordo eſt*, dit-il; & il diſpoſe les mots ſelon l'ordre analytique.

Priſcien, qui vivoit au commencement du ſixieme ſiecle, a fait ſur la grammaire un ouvrage bien ſec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumieres, & ſur-tout des preuves bien aſſurées de la façon de penſer des Latins ſur la conſtruction de leur langue. Deux livres de ſon ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement ſur cet objet, & ſont intitulés, *de conſtructione, ſive de ordinatione partium orationis*; ce que nous avons vu juſqu'ici déſigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *ſtructura, ordinatio, conjunctio ſequentium*; deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui regle toutes les ſyntaxes; 1°. la liaiſon immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été obſervée plus haut, *conjunctio*; 2°. la ſucceſſion de ces idées liées, *ſequentium.*

Outre ces deux livres que l'on peut appeller *dogmatiques*, il a mis à la ſuite un ouvrage particulier, qui eſt comme la pratique de ce qu'il a enſeigné auparavant; c'eſt ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la conſtruction de chaque premier vers des douze livres de l'Enéide, conformément au titre même, *Priſciani grammatici partitiones verſuum* xij *Æneidos principalium.* Il eſt par demandes & par réponſes; on lit d'abord le premier vers du premier livre: *Arma virumque cano*, &c. enſuite après quelques autres queſtions, le diſciple demande à ſon maître, en quel cas eſt *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accuſatif. Le maître répond qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaiſon équivoque, en un autre dont la définance indique le cas d'une maniere préciſe & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la conſtruction, & qu'elle lui fera connoître que *arma* eſt à l'accuſatif; *hoc certum eſt*, dit Priſcien, *à ſtructurâ, id eſt, ordinatione & conjunctione ſequentium*; il

décide encore le cas de *arma* par comparaiſon avec celui de *virum* qui eſt inconteſtablement à l'accuſatif ; *manifeſtabitur tibi caſus, ut in hoc loco* cano virum dixit (Virgilius.) Ainſi, ſelon Priſcien, *cano virum* eſt une conſtruction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio, conjunctio ſequentium ;* Priſcien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *ſurſùm verſùs*, & que ſon diſciple, pour l'entendre, devoit arranger les mots de maniere à parler *directè*.

Ecoutons Quintilien ; il connoiſſoit la même doctrine. " L'hyperbate, dit ce » ſage rhéteur, eſt une tranſpoſition de » mots que la grace du diſcours demande » ſouvent. C'eſt avec juſte raiſon que nous » mettons cette figure au rang des prin- » cipaux agrémens du langage; car il arrive » très-ſouvent que le diſcours eſt rude, » dur, ſans meſure, ſans harmonie, & » que les oreilles ſont bleſſées par des ſons » déſagréables, lorſque chaque mot eſt » placé *ſelon la ſuite néceſſaire de ſon ordre* » *& de ſa génération*, (c'eſt-à-dire, de la » conſtruction & de la ſyntaxe). Il faut » donc alors tranſporter les mots, placer » les uns après, & mettre les autres devant, » chacun dans le lieu le plus convenable ; » de même qu'on en agit à l'égard des » pierres les plus groſſieres dans la conſ- » truction d'un édifice, car nous ne pouvons » pas corriger les mots, ni leur donner » plus de grace ou plus d'aptitude à ſe » lier entr'eux ; il faut les prendre comme » nous les trouvons, & les placer avec » choix. Rien ne peut rendre le diſcours » nombreux, que le changement d'or- » dre fait avec diſcernement ». Υ'*πέρβατον quoque, id eſt verbi tranſgreſſionem, quam frequenter ratio compoſitionis & decor poſſit, non immeritò inter virtutes habemus. Fit enim frequentiſſimè aſpera, & dura, & diſſoluta, & hians oratio, ſi ad* neceſſitatem ordinis *ſui verba redigantur, &* ut quodque oritur, *ita proximus.... alligetur. Differenda igitur quædam, & præſumenda, atque, ut in ſtructuris lapidum impolitiorum, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere id, nec polire poſſumus, quæ coagmentata ſe magis jungant ; ſed utendum his, qualia ſunt, eligendæque ſedes. Nec aliud poteſt ſermonem facere numeroſum, quàm opportuna* ORDINIS MUTATIO. *Inſt. orat. lib. VIII, c. vj, de tropis.*

Quel autre ſens peut-on donner au *neceſſitatem ordinis ſui*, ſinon l'ordre de la ſucceſſion des idées ? Que peut ſignifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, ſi ce n'eſt la liaiſon immédiate qui ſe trouve entre deux idées que l'analyſe enviſage comme conſécutives, & entre les mots qui les expriment ? *Ordinis mutatio*, c'eſt donc l'*inverſion*, le renverſement de l'ordre ſucceſſif des idées, ou l'interruption de la liaiſon immédiate entre deux idées conſécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des grammairiens latins, poſtérieurs à Quintilien, dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoiſſance de cauſe.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant ? Vous voyez ici qu'il n'eſt point d'avis que l'on ſuive rigoureuſement cette *ſuite néceſſaire de l'ordre & de la génération* des idées & des mots, & que pour rendre le diſcours nombreux, ce qu'un rhéteur doit principalement enviſager, il exige des changemens à cet ordre. Il inſiſte ailleurs ſur le même objet ; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y eſt déſigné par des caracteres auxquels il n'eſt pas poſſible de ſe méprendre ; les ſujets y ſont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs ; rien de plus précis : *Illa nimia quorumdam fuit obſervatio*, dit-il, *ut vocabula verbis, verba rurſùs adverbiis, nomina appoſitis & pronominibus rurſùs eſſent priora : nam fit contrà quoque frequenter, non indecorè. Lib. IX, cap. ij, de compoſitione.*

Quintilien avoit ſans doute raiſon de ſe plaindre de la ſcrupuleuſe & rampante exactitude des écrivains de ſon temps, qui ſuivoient ſervilement l'ordre analytique de la ſyntaxe latine ; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les ſymboles des diverſes relations à cet ordre ſucceſſif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots ſelon cette ſucceſſion ; l'uſage ne les avoit ſoumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille

intelligente, ou d'un goût exquis; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de ſuivre invariablement la marche monotone de la froide analyſe; mais en condamnant ce défaut, notre rhéteur reconnoît très-clairement l'exiſtence & les effets de l'ordre analytique & fondamental; & quand il parle d'*inverſion*, de changement d'ordre, c'eſt rélativement à celui-là même: *Non enim ad pedes verba dimenſa ſunt: ideoque ex loco transferuntur in locum, ut jungantur quo congruunt maximè; ſicut in ſtructurâ ſaxorum rudium etiam ipſa enormitas invenit cui applicari, & in quo poſſit inſiſtere. Id. ibid.* un peu plus bas.

Que réſulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit? Le voici ſommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'eſt-à-dire, pour rendre préſentes à l'eſprit d'autrui les mêmes idées qui ſont préſentes au ſien; le premier objet de toute langue, eſt l'expreſſion claire de la penſée: & de-là cette vérité également reconnue par les grammairiens & par les rhéteurs, que la clarté eſt la qualité la plus eſſentielle du diſcours; *oratio verò, cujus ſumma virtus eſt perſpicuitas, quàm ſit vitioſa, ſi egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I, cap. iv. de grammatica.* La parole ne peut peindre la penſée immédiatement, parce que les opérations de l'eſprit ſont indiviſibles & ſans parties, & que toute peinture ſuppoſe proportion, & parties par conſéquent. C'eſt donc l'analyſe abſtraite de la penſée, qui eſt l'objet immédiat de la parole; & c'eſt la ſucceſſion analytique des idées partielles, qui eſt le prototype de la ſucceſſion grammaticale des mots repréſentatifs de ces idées. Cette conſéquence ſe vérifie par la conformité de toutes les ſyntaxes avec cet ordre analytique; les langues analogues le ſuivent pié à pié; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus ſûrement; les langues tranſpoſitives n'ont pu ſe procurer la liberté de ne pas le ſuivre ſcrupuleuſement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fuſſent relatives; de maniere qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y ſont reſtées aſſujetties dans le fait; cette influence néceſſaire de l'ordre analytique a non-ſeulement réglé la ſyntaxe de toutes les langues, elle a encore déterminé le langage des grammairiens de tous les temps: c'eſt uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs obſervations, lorſqu'ils ont enviſagé la parole ſimplement comme énonciative de la penſée, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils n'ont eu en vue que le grammatical de l'élocution; l'ordre analytique eſt donc, par rapport à la grammaire, l'ordre naturel; & c'eſt par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou proſcrit l'*inverſion*. Cette vérité me ſemble réunir en ſa faveur des preuves de raiſonnement, de fait & de témoignage, ſi palpables & ſi multipliées, que je ne croirois pas pouvoir la rejeter ſans m'expoſer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Cicéron: *Neſcio quomodo nihil tam abſurdè dici poteſt, quod non dicatur ab aliquo philoſophorum. De divinat. lib. II, cap. lviij.*

M. l'abbé Batteux, dans la ſeconde édition de ſon *cours de belles-lettres*, ſe fait, du précis de la doctrine ordinaire, une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites ſur la premiere édition; & voici ce qu'il répond: *tom. IV, pag.* 306. « Qu'il y ait dans l'eſprit un arrangement grammatical, rélatif aux regles établies par le méchaniſme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer; qu'il y ait encore un arrangement des idées conſidérées métaphyſiquement..... ce n'eſt pas de quoi il s'agit dans la queſtion préſente. Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel les idées arrivent chez nous; mais celui dans lequel elles en ſortent, quand attachées à des mots, elles ſe mettent en rang pour aller, à la ſuite l'une de l'autre, opérer la perſuaſion dans ceux qui nous écoutent, en un mot, nous cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui peint, l'ordre qui touche; & nous diſons que cet ordre doit être dans les récits le même que celui de la choſe dont on fait le récit, & que dans les cas où il s'agit de perſuader, de faire conſentir l'auditeur à ce que nous lui diſons, l'intérêt doit régler les rangs des objets, & donner par conſéquent les premieres places aux mots qui contiennent l'objet le plus important. » Qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations ſur cette réponſe de M. Batteux.

1°. S'il

1°. S'il n'a pas enviſagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inverſion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il ſoit poſſible de commettre en fait de langage; il a contredit l'uſage, & commis un barbariſme. Les grammairiens de tous les temps ont toujours regardé le mot *inverſion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre méchanique des mots dans l'élocution grammaticale: on a vu ci-deſſus que c'eſt dans ce ſens qu'en ont parlé Ciceron, Quintilien, Donat, Servius, Priſcien, S. Iſidore de Séville. M. Batteux ne pouvoit pas ignorer que c'eſt dans le même ſens, que le P. du Cerceau ſe plaint du déſordre de la conſtruction uſuelle de la langue latine; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans ſa lettre à l'académie françoiſe (*édit. 1740, pag. 313 & ſuiv.*), exhorte ſes confreres à introduire dans la langue françoiſe, en faveur de la poéſie, un plus grand nombre d'*inverſions* qu'il n'y en a. « Notre langue, dit-il, eſt trop ſévere » ſur ce point; elle ne permet que des » *inverſions* douces: au contraire les anciens facilitoient, par des *inverſions* fréquentes, les belles cadences, la variété » & les expreſſions paſſionnées; les *inverſions* ſe tournoient en grandes figures, » & tenoient l'eſprit ſuſpendu dans l'attente du merveilleux ». M. Batteux lui-même, en annonçant ce qu'il ſe propoſe de diſcuter ſur cette matiere, en parle de maniere à faire croire qu'il prend le mot d'*inverſion* dans le même ſens que les autres. « L'objet, dit-il, (*pag. 295*) de cet examen ſe réduit à reconnoître quelle eſt la » différence de la *ſtructure* des mots dans » les deux langues, & quelles ſont les » cauſes de ce qu'on appelle galliciſme, » latiniſme, *&c.* » Or je le demande: ce mot *ſtructure* n'eſt-il pas rigoureuſement relatif au méchaniſme des langues, & ne ſignifie-t-il pas la diſpoſition artificielle des mots, autoriſée dans chaque langue, pour atteindre le but qu'on s'y propoſe, qui eſt l'énonciation de la penſée? N'eſt-ce pas auſſi du méchaniſme propre à chaque langue, que naiſſent les idiotiſmes? *Voyez* IDIOTISME.

Je ſens bien que l'auteur m'alléguera la déclaration qu'il fait ici expreſſément, & qu'il avoit aſſez indiquée dès la premiere édition, qu'il n'enviſage que l'ordre oratoire; qu'il ne donne le nom d'*inverſion* qu'au renverſement de cet ordre, & que l'uſage des mots eſt arbitraire, pourvu que l'on ait la précaution d'établir, par de bonnes définitions, le ſens que l'on prétend y attacher; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des ſciences & des arts, des mots abſolument nouveaux, & de donner à des mots déja connus un ſens différent de celui qui leur eſt ordinaire, n'eſt pas une licence effrénée qui puiſſe tout changer ſans retenue, & innover ſans raiſon, *dabitur licentia ſumpta pudenter*, Hor. *art. poét. 52*; il faut montrer l'abus de l'ancien uſage, & l'utilité ou même la néceſſité du changement, ſans quoi il faut reſpecter inviolablement l'uſage du langage dialectique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium eſt, & jus, & norma loquendi*, *Ibid.* 72. M. Batteux a-t-il pris ces précautions? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition? Au contraire, quoiqu'il ſoit peut-être vrai au fond que l'*inverſion*, telle qu'il l'entend, ne puiſſe l'être que par rapport à l'ordre oratoire, il ſemble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inverſion* grammaticale; il annonce dès le commencement qu'il trouve ſinguliere la conſéquence d'un raiſonnement du P. du Cerceau ſur les *inverſions*, qui ne ſont aſſurément que les *inverſions* grammaticales (*pag. 298*); & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inverſion* fût chez nous plutôt que chez les Latins. N'eſt-ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & proſélytes de M. Batteux, ont fait de ſa doctrine nouvelle ſur l'*inverſion*, ſous ſes propres yeux, & pour ainſi dire ſur ſon bureau, le fondement de leur ſyſtême d'enſeignement, & de leur méthode d'étudier les langues?

2°. S'il y a dans l'eſprit un arrangement grammatical, *relatif aux regles* établies pour le méchaniſme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce ſont les termes de M. Batteux) il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots,

qui ſoit le renverſement de cet arrangement grammatical qui exiſte dans l'eſprit, qui ſoit *inverſion* grammaticale; & c'eſt préciſément l'eſpece d'*inverſion*, reconnue comme telle juſqu'à préſent par tous les grammairiens, & la ſeule à laquelle il faille en donner le nom: mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'eſprit, veut dire ſans doute un ordre dans la ſucceſſion des idées, lequel doit ſervir de guide à la grammaire: cela poſé, faut-il dire que cet arrangement eſt *relatif aux regles*, ou que les regles ſont *relatives à cet arrangement?* La premiere expreſſion me ſembleroit indiquer que l'arrangement grammatical ne ſeroit dans l'eſprit, que comme le réſultat des regles arbitraires du méchaniſme propre de chaque langue; d'où il s'enſuivroit que chaque langue devroit produire ſon arrangement grammatical particulier. La ſeconde expreſſion ſuppoſe que cet arrangement grammatical préexiſte dans l'eſprit, & qu'il eſt le fondement des regles méchaniques de chaque langue. En cela même je le crois préférable à la premiere, parce que, comme le diſent les juriſconſultes, *regula eſt quæ rem que eſt, breviter enarrat; non ut ex regula jus ſumatur, ſed ex jure, quod eſt, regula fiat.* Paul. juriſconſ. *lib. I, de reg. jur.* Quoi qu'il en ſoit, dès que M. Batteux reconnoît cet arrangement grammatical dans l'eſprit, il me ſemble que ce doit être celui dont j'ai ci-devant démontré l'influence ſur la ſyntaxe de toutes les langues, celui qui ſeul contribue à donner aux mots réunis un ſens clair & précis, & dont l'inobſervation feroit de la parole humaine un ſimple bruit ſemblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue ſe trouve donc l'*inverſion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois, dans les langues tranſpoſitives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Batteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoiſſent que le latin, le grec & les autres langues tranſpoſitives admettent beaucoup plus d'*inverſions* de cette eſpece, que le françois, ni aucune des langues analogues qui ſe parlent aujourd'hui en Europe.

3°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis ſur ce qui concerne l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'expoſer du moins ſommairement quelques réflexions qui me ſont venues au ſujet du ſyſtême de M. Batteux ſur ce point.

« C'eſt, dit-il, (*pag. 301*) de l'ordre & de l'arrangement des choſes & de leurs parties, que dépend l'ordre & l'arrangement des penſées; & de l'ordre & de l'arrangement de la penſée, que dépend l'ordre & l'arrangement de l'expreſſion. Et cet arrangement eſt naturel ou non dans les penſées & dans les expreſſions qui ſont images, quand il eſt ou qu'il n'eſt pas conforme aux choſes qui ſont modeles. Et s'il y a pluſieurs choſes qui ſe ſuivent ou pluſieurs parties d'une même choſe, & qu'elles ſoient autrement arrangées dans la penſée qu'elles ne le ſont dans la nature, il y a *inverſion* ou renverſement dans la penſée. Et ſi dans l'expreſſion il y a encore un autre arrangement que dans la penſée, il y aura encore renverſement; d'où il ſuit que l'*inverſion* ne peut être que dans les penſées ou dans les expreſſions, & qu'elle ne peut y être qu'en renverſant l'ordre naturel des choſes qui ſont repréſentées ». J'avois cru juſqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'eſt la vérité ſeule qui dépend de cette conformité entre les penſées & les choſes, ou entre les expreſſions & les penſées; mais on nous apprend ici que la conſtruction réguliere de l'élocution en dépend auſſi, ou même qu'elle en dépend ſeule, au point que quand cette conformité eſt violée, il y a ſimplement *inverſion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choſes autrement qu'elles ne ſont en elles-mêmes, ou dans le diſcours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà ſans doute la premiere fois que le terme d'*inverſion* eſt employé pour marquer le dérangement dans les penſées par rapport à la réalité des choſes, ou le défaut de conformité de la parole avec la penſée; mais il faut convenir alors que la grande ſource des *inverſions* de la premiere eſpece eſt aux petites maiſons, & que celles de la ſeconde eſpece ſont traitées trop cavaliérement par les moraliſtes qui, ſous le nom odieux de *menſonges*, les ont miſes dans la claſſe des choſes abominables.

Mais ſuivons les conſéquences : il eſt donc eſſentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choſes & de leurs parties, pour bien déterminer celui des penſées, & enſuite celui des expreſſions : tout le monde croit que c'eſt-là la ſuite de ce qui vient d'être dit ; point du tout. Au moyen d'une *inverſion*, qui n'eſt ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve « que dans les cas où il s'agit de perſuader, de faire conſentir l'auditeur à ce que nous lui diſons, l'*intérêt* doit régler les rangs des objets, & donner par conſéquent les premieres places aux mots qui contiennent l'objet le plus important ». Il eſt difficile, ce me ſemble, d'accorder cet arrangement réglé par l'intérêt, avec l'arrangement établi par la nature entre les choſes : qu'importe ; c'eſt, dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y conſens ; mais les déciſions de cet ordre d'intérêt ſont-elles conſtantes, uniformes, invariables ? Vous ſavez bien que telle doit être la nature des principes des ſciences & des arts. Il me ſemble cependant qu'il vous ſeroit difficile de montrer cette invariabilité dans le principe que vous adoptez ; il devroit produire en tout temps le même effet pour tout le monde ; au lieu que dans votre ſyſtême, pour me ſervir des termes de l'auteur de la *lettre ſur les ſourds & muets*, *pag.* 93, « ce qui ſera *inverſion* pour l'un, ne le ſera pas pour l'autre. Car, dans une ſuite d'idées, il » n'arrive pas toujours que tout le monde » ſoit également affecté par la même. Par » exemple, ſi de ces deux idées contenues » dans la phraſe *ſerpentem fuge*, je vous » demande quelle ſera la principale ; vous » me direz, vous, que c'eſt le ſerpent ; » mais un autre prétendra que c'eſt la fuite, » & vous aurez tous deux raiſon. L'homme » peureux ne ſonge qu'au ſerpent ; mais » celui qui craint moins le ſerpent que ma » perte, ne ſonge qu'à ma fuite : l'un s'effraye & l'autre m'avertit ». Votre principe n'eſt donc ni aſſez évident, ni aſſez ſûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le ſentez vous-même, puiſque vous avouez (*pag.* 316) que ſon application « a pour le métaphyſicien même des variations embarraſſantes, qui ſont cauſées par la maniere dont » les objets ſe mêlent, ſe cachent, s'effacent, s'enveloppent, ſe déguiſent les » uns & les autres dans nos penſées ; de » ſorte qu'il reſte toujours, au moins dans » certains cas, quelques parties de la difficulté ». Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent ſouvent la conſtruction prétendue réguliere que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le diſe ; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque, & vous tenez la principale cauſe qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriſer les variations des cas, afin de faciliter les *inverſions* qui pourroient faire plus de plaiſir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la conſtruction naturelle & analytique.

Nous avons lu, vous & moi, les œuvres de rhétorique de Ciceron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoiſſoient ſi profondément les principes & les reſſorts, & qui nous les tracent avec tant de ſagacité, de juſteſſe & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le ſavez, ſur votre prétendu principe de l'élocution oratoire ; mais avec quelle abondance & quel ſcrupule inſiſtent-ils l'un & l'autre ſur ce qui doit procurer cette ſuite harmonieuſe de ſons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium ſatietatem.* Cic. *de Orat. lib. III, cap. xjv.* Ciceron partage en deux la matiere de l'éloquence : 1°. le choix des choſes & des mots, qui doit être fait avec prudence, & ſans doute d'après les principes qui ſont propres à cet objet ; 2°. le choix des ſons qu'il abandonne à l'orgueilleuſe ſenſibilité de l'oreille. Le premier point eſt, ſelon lui, du reſſort de l'intelligence & de la raiſon ; & les regles par conſéquent qu'il faut y ſuivre, ſont invariables & ſûres. Le ſecond eſt du reſſort du goût ; c'eſt la ſenſibilité pour le plaiſir qui doit en décider ; & ces déciſions varieront en conſéquence au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Rerum verborumque judicium prudentiæ eſt, vocum* (des ſons) *autem & numerorum aures*

ſunt judices : & quod illa ad intelligentiam referuntur, hæc ad voluptatem, in illis ratio invenit, in his ſenſus, artem. Ciceron, *Orat. cap. xxij, n. 164.*

Voilà donc les deux ſeuls juges que reconnoît, en fait d'élocution, le plus éloquent des Romains, la raiſon & l'oreille; le cœur eſt compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'eſt avec raiſon; l'éloquence du cœur n'eſt point aſſujettie à la contrainte d'aucune regle artificielle; le cœur ne connoît d'autre regles que le ſentiment, ni d'autre maître que le beſoin, *magiſter artis, ingenique largitor.* Perſ. *prolog. 11.*

Ce n'eſt pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des paſſions ne puiſſe influer ſur l'élocution même, & qu'il ne puiſſe en réſulter des expreſſions pleines de nobleſſe, de graces, ou d'énergie. Je prétends ſeulement que le principe de l'intérêt eſt effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante, pour être le fondement de l'élocution oratoire; & j'ajoute que quand il faudroit l'admettre comme tel, il ne s'enſuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fuſſent leurs places naturelles; les places naturelles des mots dans l'élocution, ſont celles que leur aſſigne la premiere inſtitution de la parole pour énoncer la penſée. Ainſi l'ordre de l'intérêt, loin d'être la regle de l'ordre naturel des mots, eſt une des cauſes de l'*inverſion* proprement dite; mais l'effet que l'*inverſion* produit alors ſur l'ame, eſt en même temps l'un des titres qui la juſtifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques, dont un mot placé à propos, à la faveur de l'*inverſion*, enrichit ſouvent l'élocution? Prenons ſeulement un exemple dans Horace, *lib. I, Od. 28:*

.... Nec quicquam tibi prodeſt
Aërias tentaſſe domos, animoque rotundum
Percurriſſe polum, morituro.

Quelle force d'expreſſion dans le dernier mot *morituro!* L'ordre analytique avertit l'eſprit de le rapprocher de *tibi*, avec lequel il eſt en concordance par raiſon d'identité; mais l'eſprit repaſſe alors ſur tout ce qui ſépare ici ces deux correlatifs: il voit comme dans un ſeul point, & les occupations laborieuſes de l'aſtronome, & le contraſte de ſa mort qui doit y mettre fin; cela eſt pittoreſque. Mais ſi l'ame vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodeſt* qui eſt à la tête, quelle vérité! quelle force! quelle énergie! Si l'on dérangeoit cette belle conſtruction, pour ſuivre ſcrupuleuſement la conſtruction analytique; *tentaſſe domos aërias, atque percurriſſe animo polum rotundum; necquicquam prodeſt tibi morituro;* on auroit encore la même penſée énoncée avec autant ou plus de clarté; mais l'effet eſt détruit; entre les mains du poëte, elle eſt pleine d'agrément & de vigueur: dans celles du grammairien, c'eſt un cadavre ſans vie & ſans couleur; celui-ci la fait comprendre, l'autre la fait ſentir.

Cet avantage réel & inconteſtable des *inverſions*, joint à celui de rendre plus harmonieuſes les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, ſont les principaux motifs qui ſemblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enſeignent la langue latine, de jamais toucher à l'ordre général de la phraſe latine. « Car toutes les langues, dit M. Pluche (*Méth. p. 115, édit. 1751*) & ſur-tout les anciennes, ont une façon, une marche différente de celle de la nôtre. C'eſt une autre méthode de ranger les mots & de préſenter les choſes: dérangez-vous cet ordre, vous vous privez du plaiſir d'entendre un vrai concert. Vous rompez un aſſortiment de ſons très-agréables, vous affoibliſſez d'ailleurs l'énergie de l'expreſſion & la force de l'image.... Le moindre goût ſuffit pour faire ſentir que le latin de cette ſeconde phraſe a perdu toute ſa faveur; il eſt anéanti. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'eſt qu'en déshonorant ce récit par la marche de la langue françoiſe qu'on lui a fait prendre, on a entiérement renverſé l'ordre des choſes qu'on y rapporte; & pour avoir égard au génie, ou plutôt à la pauvreté de nos langues vulgaires, on met en pieces le tableau de la nature». M. de Chompré eſt de même avis, & en parle d'une maniere auſſi vive & auſſi décidée. *Moyens ſûrs, &c. pag. 44, 1757.* « Une phraſe latine d'un auteur ancien eſt

un petit monument d'antiquité. Si vous décompoſez ce petit monument pour le faire entendre, au lieu de le conſtruire vous le détruiſez : ainſi ce que nous appellons *conſtruction*, eſt réellement une *deſtruction* ».

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les jeunes gens à l'étude du latin ou du grec ? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. *Voyez* Méch. *pag. 154 & ſuiv.*

« 1. C'eſt imiter la conduite de la nature de commencer le travail des écoles par lire en françois, ou par rapporter nettement en langue vulgaire, ce qui ſera le ſujet de la traduction qu'on va faire d'un auteur ancien. Il faut que les commençans ſachent de quoi il s'agit, avant qu'on leur faſſe entendre le moindre mot grec ou latin. Ce début les charme. A quoi bon leur dire des mots qui ne ſont pour eux que du bruit ? C'eſt ici le premier degré . . . »

« 2. Le ſecond exercice eſt de lire, & de rendre fidellement en notre langue le latin dont on a annoncé le contenu ; en un mot de traduire ».

« 3. Le troiſieme eſt de relire de ſuite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la converſation ».

« Ces trois premieres démarches ſont l'affaire du maître : celles qui ſuivent ſont l'affaire des commençans ». Diſpenſons-nous donc de les expoſer ici : quand les maîtres ſauront bien remplir leurs fonctions, alors leur zele, leurs lumieres & leur adreſſe les mettront aſſez en état de conduire leurs diſciples dans les leurs. Mais eſſayons l'application de ces trois premieres regles, ſur ce diſcours adreſſé à Sp. Carvilius par ſa mere. Cic. *de Orat. II, 61. Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boiteux d'une bleſſure qu'il avoit reçue en combattant pour la république, & il avoit honte de ſe montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit : *que ne vous montrez-vous, mon fils, afin que chaque pas que vous ferez vous faſſe ſouvenir de votre valeur ?*

J'ai donc imité la conduite de la nature : j'ai rapporté en françois le diſcours qui va être le ſujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du ſecond exercice qui conſiſte, dit-on, à lire & à rendre fidellement en françois le latin dont j'ai annoncé le contenu ; en un mot, de *traduire*. Ce mot *traduire* imprimé en italique, me fait ſoupçonner quelque myſtere, & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la penſée de M. Pluche, avant que j'euſſe vu la pratique de M. Chompré dans l'avertiſſement de ſon introduction ; mais avec ce ſecours, je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas, *prodis* tu parois, *mi* mon, *Spuri* Spurius, *ut* que, *quotieſcumque* combien de fois, *gradum* un pas, *facies* tu feras, *toties* autant de fois, *tibi* à toi, *tuarum* tiennes, *virtutum* des vertus, *veniat* vienne, *in* dans, *mentem* l'eſprit.

Le troiſieme exercice eſt de relire de ſuite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la converſation. On ſeroit tenté de croire que c'eſt effectivement le latin même qu'il faut relire de ſuite, & que ce ton ſi recommandé eſt pour mettre les jeunes gens ſur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras, en me diſant ; « faites-lui redire les mots françois » ſur chaque mot latin ſans nommer » ceux-ci ». Reprenons donc la ſuite de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois, mon Spurius, que combien de fois un pas tu feras, autant de fois à toi tiennes des vertus vienne dans l'eſprit.*

Peut-on entendre quelque choſe de plus extraordinaire que ce prétendu françois ? Il n'y a ni ſuite raiſonnée, ni uſage connu, ni ſens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer : c'eſt M. Chompré qui m'en aſſure (*Avertiſſ. de l'introd.*) « vous verrez, dit-il, à l'air riant des enfans qu'ils ne ſont pas dupes de ces mots ainſi placés à côté les uns des autres, ſelon ceux du latin ; ils ſentent bien que ce n'eſt pas ainſi que notre langue s'arrange. Un de la troupe dira avec un peu d'aide,,: *Pourquoi ne parois-tu pas, mon Spurius ?* . . . Pardon ; j'ai voulu ſur votre parole ſuivre votre méthode, mais me voici arrêté parce que

je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme, & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un inſtant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conſerve ici le littéral de la premiere traduction, & que je le diſpoſe ſeulement ſelon l'ordre analytique, ou ſi vous l'aimez mieux, que je le rapproche de l'arrangement de notre langue? A la bonne heure, je puis le faire, mais votre jeune éleve ne le fera jamais qu'*avec beaucoup d'aide*. A quoi voulez-vous qu'il rapporte ce *que?* où voulez-vous qu'il s'aviſe de placer *des vertus tiennes?* Tout cela ne tient à rien, & doit tenir à quelque choſe. Je n'y vois qu'un remede, que je puiſe dans votre livre même; c'eſt de ſuppléer les ellipſes dès la premiere traduction littérale. Mais il en réſulte un autre inconvénient: avant *ut*, vous ſuppléerez *in hunc finem* (à cette fin); après *tuarum virtutum*, vous introduirez le nom *memoria* (le ſouvenir): que faites-vous en cela? Reſpectez-vous aſſez le petit monument ancien que vous avez entre les mains? Ne le détruiſez-vous pas en le ſurchargeant de pieces qu'on y avoit jugées ſuperflues? Vous rompez un aſſortiment de ſons très-agréables; vous affoibliſſez l'énergie de l'expreſſion; vous faites perdre à cette phraſe toute ſa faveur; vous l'anéantiſſez: par-là votre méthode me paroît auſſi répréhenſible que celle que vous blâmez. Vous n'irez pas pour cela défendre d'y ſuppléer des ellipſes; vous convenez qu'il faut de néceſſité y recourir continuellement dans la langue latine, & vous avez raiſon: mais trouvez bon que j'en diſcute avec vous la cauſe.

L'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe enviſager la grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidelle de la ſucceſſion analytique des idées partielles, que l'on diſtingue dans la penſée par l'abſtraction; cette peinture eſt la tâche commune de toutes les langues: elles ne different entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainſi l'étude d'une langue ſe réduit à deux points qui ſont, pour ne pas quitter le langage figuré, la connoiſſance des couleurs qu'elle emploie, & la maniere dont elle les diſtribue: en termes propres, ce ſont le vocabulaire & la ſyntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire; c'eſt une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la ſyntaxe mérite une attention particuliere de la part de quiconque veut avancer dans cette étude, ou y diriger les commençans. Il faut obſerver tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoiſſance ſeule peut rendre la langue intelligible: ici la marche en eſt ſuivie régulièrement; là la phraſe s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaiſons, qui ſont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la ſucceſſion naturelle; tantôt la phraſe eſt pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y ſoit montrée explicitement; tantôt elle eſt elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y ſont pas, mais ils ſont déſignés par quelques autres circonſtances qu'il faut reconnoître.

Si la phraſe qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible, & qu'elle ſoit diſpoſée ſelon l'ordre de la ſucceſſion analytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne ſoit entendue; elle a le plus grand degré poſſible de facilité: elle en a moins ſi elle eſt elliptique, quoique conſtruite ſelon l'ordre naturel; & c'eſt la même choſe, s'il y a *inverſion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique; la difficulté eſt apparemment bien plus grande, s'il y a tout à la fois ellipſe & *inverſion*. Or c'eſt un principe inconteſtable de la didactique, qu'il faut ſuivre dans la méthode d'enſeigner le plus de facilité qu'il eſt poſſible. C'eſt donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il eſt ſorti des mains des auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle; c'eſt le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien ſenſible la ſucceſſion analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en ſuppléant les ellipſes: pourquoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce qu'on appelle communément la conſtruction? Perſonne n'oſeroit dire que ce ne fût un moyen de plus, très-propre pour faciliter l'intelligence du texte; & l'on eſt

réduit à prétexter, que c'eſt détruire l'harmonie de la phraſe latine ; « que c'eſt empêcher l'oreille d'en ſentir le caractere, dépouiller la belle latinité de ſes vraies parures, la réduire à la pauvreté des langues modernes, & accoutumer l'eſprit à ſe familiariſer avec la ruſticité », *Méchan. des langues, pag. 128.*

Eh ! que m'importe que l'on détruiſe un aſſortiment de ſons qui n'a, ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puiſque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin ? Quand je les connoîtrois ces principes, que m'importeroit qu'on laiſſât ſubſiſter l'harmonie, ſi elle m'empêchoit d'entendre le ſens de la phraſe ? Vous êtes chargé de m'enſeigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conſerver le nombre & l'harmonie. Laiſſez ce ſoin à mon maître de rhétorique ; c'eſt ſon vrai lot : le vôtre eſt de me mettre dans ſon plus grand jour la penſée qui eſt l'objet de la phraſe latine, & d'écarter tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adouciſſez les qualifications odieuſes dont vous flétriſſez leurs procédés : il n'y a point de ruſticité dans des procédés dictés par la nature, & ſuivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues ; & il eſt injuſte de les regarder comme pauvres, quand elles ſe prêtent à l'expreſſion de toutes les penſées poſſibles ; la pauvreté conſiſte dans la ſeule privation du néceſſaire, & quelquefois elle naît de la ſurabondance du ſuperflu. Prenez garde que ce ne ſoit le cas de votre méthode, où le trop de vues que vous embraſſez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous propoſer uniquement.

Servius, Donat, Priſcien, Iſidore de Séville, connoiſſoient auſſi bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarraſſez, puiſque le latin étoit leur langue naturelle. Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'*inverſion* leur ſembloit jeter de l'obſcurité ſur la penſée : *ordo eſt*, diſoient-ils ; & ils arrangeoient alors les mots ſelon l'ordre de la conſtruction analytique, ſans ſe douter que jamais on s'avisât de ſoupçonner de la ruſticité dans un moyen ſi raiſonnable.

Meſſieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés ſur l'analyſe de la penſée. Le ſixieme exercice conſiſte, ſelon M. Pluche, (*Méchan. page 155,*) *à rappeller fidellement aux définitions, aux inflexions, & aux petites regles élémentaires, les parties qui compoſent chaque phraſe latine.* Fort bien : mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction eſt entiérement faite ; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun ſecours. Je ſais bien que vous me repliquerez que ces obſervations prépareront toujours les eſprits pour entreprendre avec plus d'aiſance une autre traduction dans un autre temps. Cela eſt vrai, mais ſi vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phraſe même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand ; plus prompt, parce que vous auriez recueilli ſur le champ dans la traduction, le fruit des obſervations que vous auriez ſemées dans l'exercice préliminaire ; plus grand, parce que l'application étant faite plutôt & plus immédiatement, l'exemple eſt mieux adapté à la regle qui en devient plus claire, & la regle répand plus de lumiere ſur l'exemple dont le ſens en eſt mieux développé. J'ajoute que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, ſi la théorie de vos remarques grammaticales étoit ſuivie d'une application pratique dans une conſtruction faite en conſéquence.

« Parlez enſuite des raiſons grammaticales, dit M. Chompré (*Avert. pag. 7*), des cas, des temps, *&c.* ſelon les douze maximes fondamentales, & ſelon les ellipſes que vous aurez employées : mais parlez de tout cela avec ſobriété, pour ne pas ennuyer ni rebuter les petits auditeurs, peu capables d'une longue attention. La logique grammaticale, quelle qu'elle ſoit, eſt toujours difficile, au moins pour des commençans ». Ce que je viens de dire à

M. Pluche, je le dis à M. Chompré; mais j'ajoute que quelque difficile qu'on puiſſe imaginer la logique grammaticale, c'eſt pourtant le ſeul moyen sûr que l'on puiſſe employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut aſſurément faire quelque fonds ſur leur mémoire, & lui donner ſa tâche; tout le vocabulaire eſt de ſon reſſort: mais les mener dans les routes obſcures d'une langue qui leur eſt inconnue, ſans leur donner le ſecours du flambeau de la logique, ou en portant ce flambeau derriere eux, au lieu de les en faire précéder, c'eſt d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent y faire; & c'eſt d'ailleurs faire prendre à leur eſprit la malheureuſe habitude d'aller ſans raiſonner; *c'eſt*, pour me ſervir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur eſprit à ſe familiariſer avec la ſtupidité*. La logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très-grandes, puiſqu'il y a ſi peu de maîtres qui paroiſſent l'entendre: mais d'où viennent ces difficultés, ſi ce n'eſt du peu d'application qu'on y a donné juſqu'ici, & du préjugé où l'on eſt, que l'étude en eſt ſeche, pénible, & peu fructueuſe? Que de bons eſprits aient le courage de ſe mettre au deſſus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette ſcience, & l'on en verra diſparoître la ſéchereſſe, la peine & l'inutilité. Encore quelques Sanctius, quelques Arnauds, & quelques du Marſais, car les progrès de l'eſprit humain ont eſſentiellement de la lenteur, & j'oſe répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, ſera clair, précis, utile, & ſans difficulté. En attendant, réduiſons de notre mieux les principes qui leur ſont néceſſaires; nos efforts, nos erreurs mêmes ameneront la perfection: mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon abſolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot ſur cette harmonie enchantereſſe, à laquelle on ſacrifie la conſtruction analytique, quoiqu'elle ſoit fondée ſur des principes de logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître sûrs, qu'ils réuniſſent en leur faveur l'unanimité des grammairiens de tous les temps. M. Pluche & M. Chompré ſentent-ils bien les différences harmoniques de ces trois conſtructions également latines, puiſqu'elles ſont également de Ciceron: *legi tuas litteras, litteras tuas accepi, tuas accipio litteras?* S'ils démêlent ces différences & leurs cauſes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumieres ſur un objet ſi intéreſſant; elles en ſeront d'autant mieux accueillies, qu'ils ſont les ſeuls apparemment qui puiſſent lui faire ce préſent; & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie eſt le fondement de leur ſyſtême d'enſeignement, qui ne peut avoir de ſolidité que celle qu'il tire de ſon premier principe: encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie ſont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raiſon & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que, par rapport à la raiſon, toutes les conſtructions ſont bonnes ſi elles ſont claires; que la clarté de l'énonciation eſt le ſeul objet de la grammaire, & la ſeule vue qu'il faille ſe propoſer dans l'étude des élémens d'une langue; que l'harmonie, l'élégance, la parure, ſont des objets d'un ſecond ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ſes dépens; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles ſes efforts, en les étouffant par le concours.

Au ſurplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ſes éleves à l'intelligence du ſens, par l'analyſe & la conſtruction grammaticale, de leur faire remarquer les beautés acceſſoires qui peuvent ſe trouver dans la conſtruction uſuelle? Quand ils entendent le ſens du texte, & qu'ils ſont prévenus ſur les effets pittoreſques de la diſpoſition où les mots s'y trouvent, qu'on le leur faſſe relire ſans dérangement; leur oreille en ſera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'ame prêtera à l'organe ſa ſenſibilité; & l'eſprit, ſa lumiere. Le petit inconvénient réſulté de la conſtruction, s'il y en a un, ſera amplement compenſé par ce dernier exercice; & tous les intérêts ſeront conciliés.

J'eſpere que ceux dont j'ai oſé ici contredire

tredire les aſſertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'eſt pas une leçon que j'ai prétendu leur donner ; *quod ſi facerem, te erudiens, jure reprehenderer.* Cic. III. *de fin.* Je n'ignore pas quelle eſt l'étendue de leurs lumieres ; mais je ſais auſſi quelle eſt l'ardeur de leur zele pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à expoſer en détail les titres juſtificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils déſapprouvent : mais je ne prétends point prononcer définitivement ; je n'ai voulu que mettre les pieces ſur le bureau : le public prononcera. *Nos qui ſequimur probabilia, nec ultrà id quod veriſimile occurrerit progredi poſſumus, & refellere ſine pertinaciâ, & refelli ſine iracundia parati ſumus.* Cic. *Tuſc. II, ij. 5.* (*B. E. R. M.*)

INVESTIR, (*Art milit.*) *Inveſtir* une place, c'eſt en occuper toutes les avenues ; c'eſt le préliminaire d'un ſiege.

Inveſtir une place, c'eſt l'entourer de troupes de tous côtés, comme dans le blocus, de maniere que la ville ne puiſſe recevoir aucun ſecours, ſoit d'hommes ou de proviſions : c'eſt proprement une préparation pour l'aſſiéger dans les formes.

L'*inveſtiſſement* doit être fait de nuit avec de la cavalerie, afin d'empêcher qu'il ne ſorte ou n'entre plus rien dans la place qu'on *inveſtit*. Il faut auſſi le plus promptement qu'il ſe peut, faire arriver l'infanterie, & mettre les troupes hors la portée du canon pendant le jour, pour qu'elles ſoient moins expoſées au feu de la place ; mais les approcher beaucoup plus pendant la nuit.

On ne doit ſe montrer d'abord devant la place, que par des détachemens, qui pouſſant de tous côtés juſqu'aux portes de la ville, enlevent tout ce qui ſe trouve dehors, hommes & beſtiaux. Ces détachemens doivent être ſoutenus par quelques eſcadrons qu'on fait avancer autant qu'il eſt néceſſaire. Il eſt même avantageux d'eſſuyer quelques volées de canon pour avoir lieu d'en remarquer la portée.

Pendant que cette petite expédition ſe fait, on doit ſe ſaiſir de toutes les avenues favorables aux ſecours qui pourroient ſe jetter dans la place. On forme pendant la nuit une eſpece d'enceinte autour de la place, enſorte qu'il ne reſte aucun eſpace par où l'ennemi puiſſe pénétrer. En cet état on tourne le dos à la place, & on diſpoſe de petites gardes devant & derriere pour n'être point ſurpris. Enfin, on fait tête à l'ennemi de quelque coté qu'il puiſſe ſe préſenter, tenant toujours la moitié de la cavalerie à cheval, pendant que l'autre met pié à terre, pour faire un peu repoſer les hommes & les chevaux. Le matin on ſe retire peu-à-peu avec le jour, faiſant ſouvent halte juſqu'à ce que le lever du ſoleil donne lieu de ſe retirer au quartier.

On poſe des gardes ordinaires, qui font tête à la place, & d'autres plus fortes ſur les côtés par où les ſecours pourroient arriver. Après quoi les eſcadrons qui ne ſont pas de garde, ſe retirent au camp pour ſe repoſer, ſans ſe déshabiller, ni déſeller les chevaux, qu'autant de temps qu'il eſt néceſſaire pour les panſer.

Dès le jour même que la place eſt *inveſtie*, l'armée ſe met en mouvement pour arriver devant avec l'artillerie & les autres choſes néceſſaires au ſiege. Lorſque l'armée eſt prête d'arriver, le lieutenant-général qui a fait l'*inveſtiſſement*, va au-devant pour rendre compte au général de ce qu'il a fait, lequel, ſur le rapport de cet officier, regle la derniere diſpoſition pour le campement de l'armée autour de la place.

Le général fait le lendemain de ſon arrivée le tour de la place pour en finir la circonvallation, & diſtribuer les quartiers aux troupes & aux officiers généraux. Il regle auſſi le quartier général, celui des vivres, le parc d'artillerie, *&c.* Ce qui étant fait, les ingénieurs tracent la circonvallation, afin que les troupes puiſſent marquer leur camp & demeure ; ce qui ſe fait en établiſſant le front de bandiere parallelement à la circonvallation & à la diſtance de 60, 80, 100, ou 120 toiſes au plus. *Voyez* CIRCONVALLATION, ATTAQUE DES PLACES du maréchal de Vauban.

INVESTIR, (*Marine.*) ſe dit parmi les matelots de la Méditerranée, pour échouer ou toucher ſur une côte ou ſur un banc de ſable. (*Q*)

INVESTISSEMENT, *dans l'art militaire*, c'eſt l'action d'entourer une place de

troupes pour ſe préparer à en faire le ſiege dans les formes. *Voyez* INVESTIR.

INVESTITURE, ſ. f. (*Juriſprud.*) du latin *veſtire*, ſignifie *tradition*, miſe en poſſeſſion. Ce terme ſe prend quelquefois pour le droit d'*inveſtir*, quelquefois pour l'action même d'*inveſtir*, quelquefois enfin pour l'inſtrument ou acte qui fait mention de cette *inveſtiture*. Il ſe prend auſſi pour la poſſeſſion même, comme on le voit en pluſieurs endroits de la loi des Lombards.

En matiere féodale, le terme d'*inveſtiture* ſe prend quelquefois pour le titre primitif de conceſſion du fief, & plus ſouvent encore pour la réception en foi & hommage.

Anciennement les *inveſtitures* & miſes en poſſeſſion ne ſe faiſoient pas ſimplement de bouche, ni même par écrit; on y ajoutoit certains ſignes extérieurs ou ſymboles, pour exprimer la tranſlation qui ſe faiſoit de la propriété ou poſſeſſion d'une perſonne à une autre.

Ces ſymboles étoient fixés par les loix ou par l'uſage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choſes chez preſque toutes les nations; on ſe ſervoit ordinairement des choſes qui avoient le plus de rapport avec celles dont on vouloit faire la tradition. Ainſi pour l'*inveſtiture* d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts; ſi c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon; ſi c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas ſeulement le fonds & le ſol dont on ſe dépouilloit, mais que l'on cédoit auſſi la ſuperficie, c'eſt-à-dire, tout ce qui étoit ſur le fonds, comme les bâtimens, les bois, les arbres, vignes, les plantes, moiſſons, *&c.*

L'*inveſtiture* ſe faiſoit auſſi *per feſtucam ſeu per baculum & virgam*, c'eſt-à-dire, par la tradition d'un petit bâton appellé *feſtuca*.

On employoit encore pour ſymbole de tradition un couteau ou une épée *per cultellum, vel per gladium*. C'étoit pour déſigner la puiſſance que l'on tranſmettoit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverſer, & faire généralement dans ſon fonds tout ce qu'il jugeroit à propos.

On ſe ſervoit enfin quelquefois encore d'autres choſes en ſigne d'*inveſtiture*, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une piece de monnoie, d'une pierre, & de diverſes autres choſes.

Les ſouverains donnoient l'*inveſtiture* d'une province *per vexillum*, c'eſt-à-dire, en remettant une banniere.

On gardoit avec ſoin ces ſignes d'*inveſtiture*, & ſouvent on les annexoit à l'acte d'*inveſtiture*, comme quand c'étoit une piece de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, *&c.* & afin que ces ſortes de pieces ſymboliques ne puſſent pas ſervir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles, en les coupant ou caſſant par le milieu. *Voyez le Gloſſaire de* du Cange, *au mot inveſtitura*, où l'on trouve près de 80 manieres différentes de donner l'*inveſtiture*. (*A*)

INVESTITURE DES FIEFS, eſt la conceſſion primitive du fief ou acte d'inféodation; c'eſt auſſi la réception du nouveau vaſſal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vaſſal eſt ſaiſi & inveſti de ſon fief.

L'*inveſtiture* du vaſſal empêche le ſeigneur d'uſer du retrait féodal; elle ſert auſſi à faire courir l'anneé du retrait lignager. *Voyez* le *traité des fiefs* de Billecoq, *liv. II, chap. xvij*, & *aux mots* FOI & HOMMAGE. (*A*)

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, eſt un acte par lequel on déclare & on confirme le droit réſultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'inſtitution & la miſe en poſſeſſion réelle d'un bénéfice avec l'*inveſtiture*, quoique ordinairement ce ſoient des choſes différentes.

L'inſtitution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *jus in re*; par l'*inveſtiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la miſe en poſſeſſion on donne l'adminiſtration & jouiſſance des fruits.

L'*inveſtiture* eſt quelquefois priſe pour *collation*, quand celui qui *inveſtit*, a en même temps le pouvoir de conférer; elle

peut auſſi être priſe pour la miſe en poſſeſſion réelle, lorſque celui qui met en poſſeſſion réelle, a auſſi le droit de conférer ; mais en général l'*inveſtiture* eſt différente & de l'inſtitution & de la miſe en poſſeſſion réelle, ainſi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'*inveſtiture* étoit différente ſelon la dignité des bénéfices ; le chanoine étoit *inveſti* par le livre, l'abbé par le bâton paſtoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

L'origine des *inveſtitures* eccléſiaſtiques eſt la même que celle de l'*inveſtiture* pour les fiefs. Sous Pepin & Charlemagne, l'égliſe ayant commencé à poſſéder beaucoup de fiefs, dont ces princes l'avoient enrichie, tant en France qu'en Allemagne, les évêques & les abbés ſe trouverent engagés par-là à prêter entre les mains du prince la foi & hommage des fiefs qu'ils tenoient de lui, & d'en recevoir l'*inveſtiture* par la croſſe & l'anneau, ſans que les princes aient jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puiſſance ſpirituelle aux évêques ni aux abbés.

On prétend que, dans un concile tenu à Rome en 774, le pape Adrien donna à Charlemagne le droit d'élire les papes, & qu'il ordonna que tous les archevêques & évêques de ſes états recevroient l'*inveſtiture* de ſa main, avant que d'être conſacrés ; mais quoique Léon VIII ait renouvellé cette prétendue conſtitution en faveur d'Othon I, elle eſt viſiblement ſuppoſée, parce que ni Eginard qui a fait la vie de Charlemagne, ni aucun autre auteur contemporain, n'ont parlé de cette conceſſion.

Quoi qu'il en ſoit de ce décret, il eſt certain que nos rois & les empereurs donnoient l'*inveſtiture* des évêchés, abbayes, par la croſſe & l'anneau. Les rois d'Angleterre jouiſſoient auſſi de ce droit.

Ce fut en 1078 que commença la fameuſe querelle des *inveſtitures* pour les évêchés & abbayes ; un concile de Rome défendit à tout clerc de les recevoir de la main d'un prince, ou de tout autre laïc.

Grégoire VII fut le premier qui défendit les *inveſtitures* ; il fut ſuivi par Victor III & Urbain II ; ce dernier alla même juſqu'à défendre le ſerment de fidélité des évêques.

Henri, quatrieme du nom, étoit alors empereur, & ſoutenoit les *inveſtitures* ; Grégoire VII appelloit cela *les héréſies henriciennes.*

Cette queſtion excita beaucoup de troubles, ſur-tout en Allemagne & en Angleterre ; Henri IV fut excommunié par trois papes ſucceſſivement ; cela produiſit pluſieurs ſchiſmes & des guerres continuelles, pendant cinquante-ſix ans que dura ce démêlé fameux ſous ſix papes différens ; il y eut à cette occaſion ſoixante batailles ſous Henri IV, & ſoixante-huit autres ſous Henri V, ſon ſucceſſeur ; il y périt plus de deux millions d'hommes. Caliſte II engagea Henri V à renoncer aux *inveſtitures*, ce qu'il fit en 1122.

Lothaire le Saxon entreprit en 1132 de les faire revivre, mais S. Bernard l'en diſſuada.

Au commencement de cette querelle, ce ne fut pas ſeulement la cérémonie extérieure du bâton & de l'anneau qui excita de la difficulté ; on attaqua toutes les *inveſtitures* des bénéfices en général, de quelque maniere qu'elles fuſſent faites par les laïcs. M. de Voltaire, en ſon hiſtoire univerſelle, dit qu'il fut décidé dans un concile à Rome, que les rois ne donneroient plus aux bénéficiers, canoniquement élus, les *inveſtitures* par un bâton recourbé, mais par une baguette. Il paroît rapporter ce concile à l'année 1120 ; on ne voit point cependant qu'il y en ait eu à Rome cette année. Ce fut dans une aſſemblée tenue à Vorms en 1122, que ſe fit l'accommodement ; l'empereur renonça à donner les *inveſtitures* par la croſſe & l'anneau, & le pape lui permit d'accorder l'*inveſtiture* des régales, c'eſt-à-dire, des biens temporels par le ſceptre.

A l'égard de la France, nos rois n'eurent preſque aucuns démêlés avec les papes touchant les *inveſtitures* ; ils en ont joui paiſiblement, même ſous Grégoire VII, qui craignit de s'attirer trop d'ennemis à la fois s'il ſe brouilloit avec la France pour ce ſujet : ſous les papes ſuivans ils ſe départirent de l'*inveſtiture* par le bâton paſtoral & l'anneau, & ſe contenterent de la donner par écrit ou de vive voix ; au moyen de quoi les ſucceſſeurs de Grégoire VII, qui paroiſſoient ne s'attacher qu'à cette

cérémonie extérieure, ont laiſſé nos rois jouir paiſiblement du ſerment de fidélité, qui a ſuccédé aux *inveſtitures*, & des droits de joyeux avénement & de régale.

Par le concordat paſſé entre Léon X & François I, le roi eſt maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes & autres bénéfices de nomination royale.

Voyez *le gloſſ. de* Ducange *au mot* INVESTITURE, où il rapporte pluſieurs manieres différentes de donner l'*inveſtiture* eccléſiaſtique, *per librum*, *per cappellum*, *per candelabrum*, *per grana inceſſi*, & autres ſemblables.

Voyez Covarruvias, Cujas, Guymier, *l'hiſtoire de l'origine des dîmes*, *le traité de la capacité des eccléſiaſtiques* de Duperray. (*A*)

INVÉTÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui ſubſiſte depuis long-temps; il ne ſe prend gueres qu'en mauvaiſe part; il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de ſi difficile à déraciner que les choſes *invétérées*, tant au phyſique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut renverſer, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raiſonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philoſophes que les Athéniens envoyerent à Rome, prouva un jour la diſtinction abſolue du juſte & de l'injuſte par des raiſons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raiſons oppoſées, que Cicéron compare à des bêtes féroces qu'il ne ſe promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il ſeroit trop heureux pour la conſolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'appaiſer, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a paſſé en proverbe. Qu'étoit-ce donc que ces argumens qui effrayoient Cicéron même?

INVIOLABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſera point violé, ou qui ne le doit point être. La liberté de conſcience eſt un privilege *inviolable*. La loi du ſerment eſt ſacrée, ou eſt *inviolable* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj. (*Gramm.*) qui échappe à la vue, ou par ſa nature, ou par la petiteſſe de ſes parties, ou par ſa diſtance; les ſubſtances ſpirituelles ſont *inviſibles*; les particules de l'air ſont *inviſibles*; les corps nous deviennent *inviſibles* à force de s'éloigner. Si une choſe n'a point été ſenſible, on n'en a nulle idée repréſentative. Une queſtion difficile à réſoudre, c'eſt ſi les aveugles ont des idées repréſentatives, & où ils les ont, & comment ils les ont. Il ſemble que l'idée repréſentative d'un objet entraîne l'idée de limite; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans ſa tête ou au bout de ſes doigts?

INVISIBLES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom qu'on donne à quelques rigides confeſſioniſtes, & aux ſectateurs d'Oſiander, de Flactius-Illyricus & de Swerkfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'égliſe viſible. Les freres de Roze-Croix ont été auſſi appellés *inviſibles*. Prateole, *inviſib.* Florimont de Raimond, *liv. II*, *chap. xvj*, &c. *Voyez* CONFESSIONISTES. (*H*)

INVITATEUR, ſ. m. (*Gram. Hiſt. anc.*) domeſtique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux repas qu'on donnoit. On l'appelloit auſſi *vocator*. L'*invitateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, ſ. m. (*Liturg.*) verſet que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*; & à la fin de ce pſeaume, il change ſuivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Epiphanie, ni les trois derniers jours de la ſemaine ſainte.

INVOCATI, (*Hiſt. Litt.*) nom d'une ſociété littéraire, établie à Sienne en Italie, qui a pris pour deviſe une enclume, ſur laquelle eſt poſé un fer rouge & un marteau, avec l'inſcription *in quaſcumque formas*.

INVOCATION, ſ. f. (*Théolog.*) action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à ſon ſecours. *Voyez* PRIERE, ADORATION, *&c.*

Les catholiques romains *invoquent* les ſaints, les priant d'intercéder pour eux auprès de Dieu. L'*invocation* des ſaints eſt un des plus grands ſujets des diſputes entre les Catholiques & les Réformés. *Voyez* SAINT.

INVOCATION, *en terme de Poéſie*, eſt une priere que le poëte adreſſe, en com-

mençant ſon ouvrage, à quelque divinité, ſur-tout à ſa muſe pour en être inſpiré. *Voyez* MUSES.

L'*invocation* eſt abſolument néceſſaire dans un poëme épique, à cauſe que le poëte dit des choſes qu'il ne ſauroit pas, ſi quelque divinité ne les lui avoit inſpirées. D'ailleurs il doit à ſes lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui eſt le fondement de toute la morale & des inſtructions qu'il prétend leur donner dans ſa fable; & puiſqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'eſt pas raiſonnable qu'il oſe les faire agir, ſans leur en avoir demandé la permiſſion. *Voyez* EPIQUE.

L'auteur s'adreſſe ſouvent aux dieux dans le cours d'un poëme épique; ſur-tout lorſqu'il veut raconter quelque choſe de miraculeux, comme lorſque Virgile décrit la métamorphoſe des navires d'Enée en nymphes; mais la principale *invocation* eſt celle du commencement.

Le pere le Boſſu conſidere deux choſes dans l'*invocation*; la premiere eſt ce que le poëte demande; & la ſeconde, quelle eſt la divinité à qui il s'adreſſe. Quant à la premiere, Homere a ſi bien joint la propoſition avec l'*invocation* dans l'Iliade, qu'il *invoque* ſa muſe pour tout ce qu'il propoſe ſans réſerve; Virgile, au contraire, ne prie ſa muſe que de lui fournir une partie de ſon ſujet, & même il détermine préciſément celle qu'il deſire; après avoir aſſez exactement propoſé toute ſa matiere, il s'adreſſe à ſa muſe, & il la prie de lui en apprendre les cauſes. *Voyez* PROPOSITION.

Quant à la divinité qu'il *invoque*, le même auteur obſerve que ce doit toujours être celle qui préſide au ſujet qu'il traite, ou celle qui préſide à la poéſie en général. Ovide, dans ſes métamorphoſes, fait la premiere ſorte d'*invocation*; Lucrece en agit de même dans ſon poëme; celles d'Homere & de Virgile ſont de la premiere eſpece; ils n'*invoquent* que les muſes, & diſtinguent par-là les divinités qui préſident à la poéſie, d'avec celles qui préſident aux actions des poëmes, & qui en ſont les perſonnages.

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités *invoquées* ſoient conſidérées par les poëtes mêmes, comme des perſonnes divines, dont ils attendent un véritable ſecours. Sous ce nom de muſes, ils ſouhaitent le génie de la poéſie, & toutes les conditions & les circonſtances néceſſaires pour exécuter leur entrepriſe. Ce ſont des allégories & des manieres de s'exprimer poétiquement, comme quand on fait des dieux du ſommeil, du calme, de la renommée, de la terreur, & des ſemblables deſcriptions des choſes naturelles ou morales; auſſi les muſes ſont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions; il y en a de païennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoiſes, &c. *Voyez* MUSES.

INVOLONTAIRE, adj. (*Gramm.*) ce à quoi la volonté n'a point eu de part; ce qui n'a point été ou n'eſt pas voulu, conſenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* & des *involontaires* conſiſte à avoir été, ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, & ſous mes piés il ſe rencontre des inſectes que j'écraſe *involontairement*. Je marche, & je vois un ſerpent endormi; je lui appuie mon talon ſur la tête, & je l'écraſe *volontairement*. Ma réflexion eſt la ſeule choſe qui diſtingue ces deux mouvemens, & ma réflexion conſidérée, relativement à tous les inſtans de ma durée, & à ce que je ſuis dans le moment où j'agis, eſt abſolument indépendante de moi. J'écraſe le ſerpent de réflexion; de réflexion Cléopâtre le prend & s'en pique le ſein. C'eſt l'amour de la vie qui m'entraîne; c'eſt la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce ſont deux poids qui agiſſent en ſens contraires ſur les bras de la balance, qui oſcillent & ſe fixent néceſſairement. Selon le côté ou le point où ils s'arrêtent, l'homme eſt bienfaiſant ou malfaiſant, heureuſement ou malheureuſement né, exterminable ou digne de récompenſe ſelon les loix.

I O

IO, (*Myth.*) fille du fleuve Inachus. Jupiter en étant devenu amoureux, la changea pour tromper la jalouſie de Junon. Cette déeſſe trop clair-voyante avoit ſi bien éclairé les pas de Jupiter, qu'elle découvrit ſes allures, & lui demanda cette vache. Après qu'elle l'eut obtenue, elle la mit

ſous la garde d'Argus, qui avoit cent yeux. Jupiter donne ordre à Mercure de ſe défaire d'Argus : Mercure exécuta ſa commiſſion ; mais Junon irritée, envoya contre *Io* des taons qui la piquerent ſans relâche. Pour s'en débarraſſer, *Io* ſe jeta dans la mer, qu'elle traverſa à la nage, & fut aborder en Egypte, où Jupiter lui rendit ſa premiere forme. Ovide dit qu'elle épouſa dans la ſuite Oſtris, roi du pays, & qu'après ſa mort, elle y fut adorée ſous le nom d'*Iſis*. *Voyez les fables égyptiennes & grecques dévoilées, liv. I, chap. 4 ; liv. III, chap. 4.*

JOAB, (*Hiſtoire ſacrée.*) fils de Sarvia, ſœur de David, frere d'Abizaï & d'Azaël, un des plus vaillans hommes de ſon temps, fut toujours attaché au ſervice de David, & commanda ſes armées avec ſuccès. La premiere occaſion où il ſe ſignala, fut le combat de Gabaon, où il vainquit Abner, chef du parti d'Isboſeth, qu'il tua enſuite en trahiſon. Il monta le premier ſur les murs de Jéruſalem, & mérita par ſa valeur d'être conſervé dans l'emploi de général qu'il poſſédoit déjà. Il marcha contre les Syriens qui s'étoient révoltés contre David, les mit en fuite ; & s'étant rendu maître d'un quartier de la ville de Rabbath ſur les Ammonites, il fit venir David pour en achever le ſiege & la prendre, afin qu'on lui en attribuât toute la gloire. Ce fut lui qui réconcilia Abſalon avec ſon pere, & le fit revenir de ſon exil. Mais ce jeune prince s'étant révolté contre ſon roi, *Joab* ſe déclara contre lui, & le tua de ſa propre main dans le combat, malgré la défenſe de David, qui avoit ordonné expreſſément qu'on conſervât ſon fils Abſalon ; & comme le roi faiſoit paroître trop de douleur de la mort de ce fils, *Joab* oſa lui en faire des reproches très-vifs. Quoique les avis de *Joab* fuſſent juſtes, & qu'il convînt que David marquât à ſes troupes victorieuſes la ſatisfaction qu'il avoit de leur ſervice, on ne peut excuſer la hauteur & l'inſolence de ce général, parlant à ſon roi. David y fut ſenſible ; mais il fut contraint de diſſimuler, parce que *Joab* étoit devenu redoutable par ſon grand crédit dans les troupes. Lors de la révolte de Séba, David ayant donné le commandement de l'armée à Amaſa, *Joab*, pouſſé par ſa jalouſie, tua ce général ; ſe mit lui-même à la tête des troupes, & termina heureuſement la guerre ſans effuſion de ſang. *Joab*, ſi fidele à ſon roi, ſi zélé pour ſes intérêts & pour ſa gloire, attaché au bien de l'état ; mais impétueux & violent, faiſant de ſes ſervices un titre pour ſe rendre redoutable, même à ſon ſouverain ; coupable d'ailleurs d'un double aſſaſſinat, ne pouvoit plus long-temps échapper à la juſtice divine. David, en conſidération de ſes ſervices & par la crainte de ſa puiſſance, l'avoit toléré ; mais en mourant, il recommanda à ſon fils Salomon de l'en punir ; & ce jeune prince, miniſtre de la vengeance de ſon pere, fit tuer le coupable qui avoit pris parti contre lui pour Adonias, aux piés de l'autel où il s'étoit réfugié, croyant y trouver un aſyle, l'an du monde 2290. (+)

JOACHAZ, *qui poſſede*, (*Hiſt. ſacrée.*) roi d'Iſraël, ſuccéda à ſon pere Jéhu, l'an du monde 3148, & régna pendant 17 ans. Ayant mérité la colere du Seigneur par le monſtrueux mêlange du culte du veau d'or avec celui du vrai Dieu, il fut livré à la fureur d'Azaël & de Benadab, rois de Syrie, qui ravagerent cruellement ſes états. Ce prince, dans cette extrémité, eut recours à Dieu, qui l'écouta favorablement. Il ſuſpendit encore pour cette fois les derniers coups de ſa vengeance, & lui envoya un ſauveur que l'Ecriture ne nomme point, mais qu'on croit être Joas, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Ce jeune prince rétablit les affaires d'Iſraël, & remporta, pendant ſon regne, pluſieurs victoires ſur les Syriens. (+)

JOACHAZ, *autrement* SELLUM, (*Hiſtoire ſacrée.*) fils de Joſias, roi de Juda, fut élu roi après la mort de ſon pere, contre le droit de ſon frere aîné Eliacim. Il avoit 23 ans lorſqu'il monta ſur le trône, & il ne régna qu'environ trois mois à Jéruſalem, & ſe ſignala par ſes impiétés, l'an du monde 3395. Néchao, roi d'Egypte, au retour de ſon expédition contre les Babyloniens, rendit la Judée tributaire ; & pour faire un acte de ſouveraineté, ſous prétexte que *Joachaz* avoit oſé ſe faire déclarer roi ſans ſa permiſſion, au

préjudice de ſon frere aîné il le fit venir à Rabbatha en Syrie, le chargea de chaînes & l'envoya en Egypte, où il mourut, ainſi que Jérémie l'avoit prédit. *Jérém. xxij, 11 & 12.* (+)

JOACHIM, *ou* JOACHIN, *ou* ÉLIACIM, *la fermeté du ſeigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) frere & ſucceſſeur de Joachaz, que Néchao, roi d'Egypte, détrôna pour mettre celui-ci en ſa place. Ce prince fit le mal devant le Seigneur, & Jérémie lui reprocha *de bâtir ſa maiſon dans l'injuſtice, d'opprimer injuſtement ſes ſujets, d'avoir le cœur & les yeux tournés à l'avarice & à l'inhumanité. Jérém. xxij.* Auſſi Dieu le menace d'une fin malheureuſe par la bouche du même prophète: *Il mourra, & ne ſera ni pleuré ni regretté. Sa ſépulture ſera comme celle d'un âne mort: on le jettera tout pourri hors des portes de Jéruſalem. Ibid. xix.* Cette prophétie ayant été montrée à *Joachim*, il la déchira avec un canif & la jeta au feu. Ce prince, après avoir demeuré environ quatre ans ſoumis au roi d'Egypte, tomba ſous la domination de Nabuchodonoſor, roi des Chaldéens, qui, après l'avoir chargé de chaînes, le remit ſur le trône. Il mourut la onzieme année de ſon regne: l'Ecriture ne dit pas quel fut le genre de ſa mort. Le texte ſemble ſuppoſer qu'il mourut à Jéruſalem; & l'on peut juger que s'étant rendu odieux à ſes ſujets, qui le regardoient comme la cauſe des miſeres qu'ils ſouffroient depuis plus de trois ans, il fut tué dans quelque ſédition, & ſon corps jetté à la voirie, ſelon la parole du prophète. (+)

JOACHIM, (*Hiſt. ſacrée.*) époux de Ste. Anne, pere de la ſainte Vierge, ayeul de Jeſus-Chriſt ſelon la chair, eſt peut-être le même qu'Héli, marqué dans S. Luc. Le nom de *Joachim* ne ſe trouve point marqué dans l'Ecriture, non plus que les circonſtances de ſa vie; mais on l'a adopté dans l'égliſe grecque & latine. (+)

JOACHIMITES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) diſciples de Joachim, abbé de Flore en Calabre, qui paſſa pour un prophète pendant ſa vie, & laiſſa après ſa mort beaucoup de livres de prophétie, & pluſieurs autres ouvrages qui furent condamnés avec leur auteur en 1215 par le concile de Latran, & par celui d'Arles en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés de certains nombres ternaires. Ils diſoient que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde juſqu'à l'avénement du Fils; que l'opération du Fils avoit duré juſqu'à leur temps pendant 1260 ans; qu'après cela le Saint-Eſprit devoit opérer auſſi à ſon tour. Ils diviſoient ce qui regardoit les hommes, les temps, la doctrine, la maniere de vivre en trois ordres ou états, ſelon les trois perſonnes de la ſainte Trinité: ainſi chacune de ces trois choſes comprenoit trois états qui devoient ſe ſuccéder, ou s'étoient déjà ſuccédé les uns aux autres, ce qui faiſoit qu'ils nommoient ces diviſions *ternaires*.

Le premier ternaire étoit celui des hommes, il comprenoit trois états ou ordres d'hommes: le premier étoit celui des gens mariés, qui avoit duré, diſoient-ils, du temps du Pere éternel, c'eſt-à-dire, ſous l'ancien teſtament. Le ſecond, celui des clercs qui a régné par le Fils du temps de la grace. Le troiſieme, celui des moines qui devoit régner du temps de la plus grande grace par le Saint-Eſprit. Le ſecond ternaire étoit celui de la doctrine, qu'ils diviſoient auſſi en trois; l'ancien teſtament qu'ils attribuoient au Pere; le nouveau qu'ils attribuoient au Fils, & l'évangile éternel qu'ils attribuoient au Saint-Eſprit. Dans le ternaire des temps, ils donnoient au Pere tout celui qui s'étoit écoulé depuis le commencement du monde juſqu'à Jeſus-Chriſt, temps auquel, diſoient-ils, régnoit l'eſprit de la loi moſaïque. Ils donnoient au Fils les 1260 ans depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à eux, pendant leſquels avoit régné l'eſprit de grace. Enfin le troiſieme, qui devoit ſuivre, & qu'ils nommoient le temps de la plus grande grace & de la vérité découverte, étoit pour le Saint-Eſprit. Un autre ternaire conſiſtoit dans la maniere de vivre. Dans le premier temps, ſous le Pere, les hommes ont vécu ſelon la chair; dans le ſecond, ſous le regne du Fils, ils ont vécu entre la chair & l'eſprit; dans le troiſieme, qui devoit durer juſqu'à la fin du monde, ils vivront ſelon l'eſprit. Les *Joachimites* prétendoient que dans le troiſieme temps, les

ſacremens, toutes les figures & tous les ſignes devoient ceſſer, & que la vérité paroîtroit à découvert. *Dictionnaire de Trévoux.*

Margré l'autorité des conciles qui ont condamné les viſions de l'abbé Joachim, & ſur-tout ſon évangile éternel, il s'eſt trouvé un abbé de ſon ordre, nommé Grégoire Laude, docteur en théologie, qui ayant entrepris d'écrire ſa vie, & d'éclaircir ſes prophéties, a tenté de le juſtifier du crime d'héréſie dans un ouvrage imprimé à Paris en 1660 en un vol. *in-folio.* Dom Gervaiſe, ancien abbé de la Trappe, a auſſi donné depuis peu au public une hiſtoire de l'abbé Joachim, dans laquelle il entreprend de juſtifier cet abbé.

JOACHIMS-THAL, (*Géogr.*) c'eſt-à-dire, la vallée de ſaint Joachim, ville & vallée de Bohême dans le cercle d'Elnbogen, joignant les frontieres du Voigtland; on y découvrit au commencement du xvj^e^ ſiecle de riches mines d'argent, & l'an 1519 on y frappa déja des écus d'argent du poids d'une once, avec l'image de S. Joachim: comme cette monnoie ſe répandit dans toute l'Allemagne, on l'appella *Joachim-thaler*, en latin *Joachimici nummi*, & par abbréviation *thaler*; tous les écus frappés enſuite ſelon les loix monétaires de l'Empire, ont été nommés *reichs-thaler*, écus de l'Empire, que les François appellent par corruption *riſdale.*

Je vois en parcourant le P. Niceron, qu'il met au rang des hommes illuſtres dans la république des lettres, Michel Néander, médecin, né à *Joachims-thal* en 1529, & mort en 1581: cependant tous ſes ouvrages ſont depuis long-temps dans la pouſſiere de l'oubli, d'où je ne crois pas qu'on s'aviſe de les tirer. (*D. J.*)

JOAILLERIE. *V.* JOUAILLERIE.

JOAILLER. *V.* JOUAILLIER.

* JOANNITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom dont on appella dans le ve ſiecle ceux qui demeurerent attachés à ſaint Jean Chryſoſtome, & qui continuerent de communier avec lui, quoiqu'il eût été exilé par les artifices de l'impératrice Eudoxie, & dépoſé dans un conciliabule par Théophile d'Alexandrie, enſuite dans un ſecond tenu à Conſtantinople. Ce titre de *Joannites* fut inventé pour déſigner ceux à qui on le donnoit & qu'on ſe propoſoit de deſſervir à la cour. La méchanceté des hommes a toujours été la même, elle n'a pas même varié dans ſes moyens.

JOAS, *le feu du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Ochoſias, roi de Juda, ayant échappé par les ſoins de Joſabeth, ſa tante, à la fureur d'Athalie, ſa grand'mere, qui avoit fait égorger tous les princes de la maiſon royale, fut élevé dans le temple, ſous les yeux du grand-prêtre Joïada, mari de Joſabeth. Quand le jeune prince eut atteint ſa ſeptieme année, Joïada le fit reconnoître ſecrétement pour roi par les principaux officiers de la garde du temple, & Athalie, qui avoit uſurpé la couronne, étant accourue aux acclamations du peuple, le grand prêtre la fit tuer hors du temple. *Joas*, conduit par le pontife Joïada, gouverna avec ſageſſe, & ſe rendit agréable à Dieu; mais lorſque ce ſaint homme fut mort, ce jeune roi, après avoir régné pendant plus de trente ans en prince juſte & religieux, changea tout d'un coup de conduite, & ſéduit par les flatteurs, adora les idoles, & commit des abominations qui attirerent la colere de Dieu ſur lui & ſur le royaume de Juda. *II. Par. xxiv. 17.* Zacharie, fils de Joïada, le reprit de ſes impiétés; mais *Joas*, oubliant ce qu'il devoit à la mémoire de ſon bienfaiteur qui lui avoit ſauvé la vie & mis la couronne ſur la tête, fit lapider ſon fils dans le parvis du temple. Dieu, pour punir ce crime, rendit la ſuite de la vie de ce prince auſſi triſte, que le commencement avoit été heureux. Il ſuſcita encore contre lui les Syriens, qui, avec un petit nombre de gens, défirent ſon armée, & le traiterent lui-même avec la derniere ignominie. Après être ſorti de leurs mains, accablé de cruelles maladies, il n'eut pas même la conſolation de mourir paiſiblement; car trois de ſes ſerviteurs l'aſſaſſinerent dans ſon lit, pour venger le ſang du fils de Joïada qu'il avoit répandu. Ce prince régna quarante ans, & mourut l'an du monde 3166. (+)

JOAS, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Joachas, roi d'Iſraël, ſuccéda à ſon pere dans le royaume

royaume qu'il avoit déja gouverné deux ans avec lui. Il fit le mal devant le Seigneur, & imita l'impiété de Jéroboam. Eliſée étant tombé malade de la maladie dont il mourut, *Joas* vint le voir, & parut affligé de le perdre, le regardant comme le plus puiſſant protecteur du royaume d'Iſraël. L'homme de Dieu, pour le récompenſer de ſon bon office, lui dit de prendre des fleches, & d'en frapper la terre; & comme il ne la frappa que trois fois, le prophête en témoigna du déplaiſir, & lui dit que s'il fût allé juſqu'à la ſeptieme, il auroit entiérement ruiné la Syrie. *Joas* gagna contre Bénadad les trois batailles qu'Eliſée avoit prédites, & réunit au royaume d'Iſraël les villes que les rois d'Aſſyrie en avoient démembrées. Amaſias, roi de Juda, lui ayant déclaré la guerre, *Joas* le battit, prit Jéruſalem, & fit le roi lui-même priſonnier. Il le laiſſa libre, à condition qu'il lui paieroit un tribut, & il revint triomphant à Samarie, chargé d'un butin conſidérable. Il y mourut en paix peu de temps après cette victoire, & un regne de ſeize ans, l'an du monde 3179, & il eut pour ſucceſſeur Jéroboam, ſon ſecond fils (+).

JOATHAN, *achevé*, (*Hiſt. ſacrée.*) le plus jeune des fils de Gédéon, qui s'échappa du carnage qu'Abimelech fit de ſoixante-dix de ſes freres, ayant appris que ceux de Sichem avoient établi roi ce même Abimelech, monta ſur le mont Garizim, d'où il éleva ſa voix pour leur reprocher leur ingratitude envers la famille de Gédéon qui les avoit garantis de la ſervitude des Madianites. Il uſa du diſcours figuré des arbres d'une forêt qui, pour élire un roi, s'adreſſerent d'abord à l'olivier, puis au figuier, & enſuite à la vigne, ſans que ces arbres excellens vouluſſent accepter cette offre. Ils s'adreſſerent enfin au buiſſon, qui leur promit hardiment de les cacher ſous ſon ombre. Il finit, en priant Dieu de venger l'outrage qu'ils avoient fait à Gédéon, & de permettre, s'il déſapprouvoit le choix d'Abimelech, que de ce buiſſon ſortît un feu qui dévorât les Sichimites & Abimelech lui-même. *Jug. ix, 18, 20.* Cette malédiction eut ſon effet; Abimelech & les Sichimites furent cauſe de leur perte mutuelle, & Dieu détruiſit l'ouvrage & les ouvriers d'iniquité par leurs propres mains.

On apperçoit aiſément le ſens caché ſous l'apologue de *Joathan*. L'olivier, le figuier & la vigne figuroient Gédéon & ſes enfans, & le buiſſon repréſentoit Abimelech. Gédéon & ſes enfans, images des bons paſteurs, auroient pu faire la félicité des Iſraélites; mais, préférant les délices de la vie privée & d'une ſainte retraite aux dangers du gouvernement, ils n'avoient formé aucune intrigue pour y parvenir. Abimelech au contraire, image des mauvais paſteurs, qui n'enviſagent dans les dignités eccléſiaſtiques que les honneurs & les revenus, avoit recherché la royauté avec ardeur, l'avoit acceptée avec avidité, & régnoit en tyran (+).

JOATHAN, (*Hiſt. ſacrée.*) fils d'Oſias ou Azarias, roi de Juda, qui fut chargé du gouvernement du royaume, lorſque ſon pere eut été frappé de lepre pour avoir entrepris d'offrir l'encens, fonction qui n'appartenoit qu'aux prêtres. Il avoit vingt-cinq ans, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere. L'écriture dit qu'il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & qu'il imita la piété d'Oſias ſon pere; mais il ne détruiſit point les hauts lieux où le peuple continuoit d'offrir de l'encens & des victimes. Il s'appliqua avec zele à embellir Jéruſalem; il fit refaire le parvis & les portes du temple, & relever une partie des murailles qui étoient tombées, y ajoutant de très-fortes tours. Les Ammonites, qui avoient été aſſujettis par ſon pere, s'étant ſoulevés, il les vainquit, & leur impoſa un tribut. Ce prince pieux mourut l'an du monde 3262, après avoir régné ſeul ſeize ans (+).

JOB, (*Théologie.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien teſtament, ainſi appellé de *Job*, prince célebre par ſa patience & par ſon attachement à la piété & à la vertu, qui demeuroit dans la terre d'Hus ou dans l'Amite, dans l'Idumée orientale aux environs de Bozra, & qu'on croit communément être l'auteur de ce livre qui contient ſon hiſtoire.

On a formé une infinité de conjectures diverſes ſur le livre de *Job*; les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit lui-même en ſyriaque ou en arabe, & qu'enſuite Moïſe ou quelqu'autre iſraélite l'avoit mis en hébreu;

d'autres l'ont attribué à Eliu, l'un des amis de *Job*, ou à ſes autres amis, ou à Moïſe, ou à Salomon, ou à Iſaïe, ou à quelqu'écrivain encore plus récent. Il eſt certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve déciſive pour en reconnoître l'auteur. Ce qui paroît inconteſtable, c'eſt que celui qui l'a compoſé étoit Juif de religion & poſtérieur au temps de *Job*, qu'on croit avoir été contemporain de Moïſe. Il y fait de trop fréquentes alluſions aux expreſſions de l'écriture pour penſer qu'elle ne lui ait pas été familiere.

La langue originale du livre de *Job* eſt l'hébraïque, mais mêlée de pluſieurs expreſſions arabes & chaldéennes, & de pluſieurs tours qui ne ſont pas connus dans l'hébreu, ce qui rend cet ouvrage obſcur & difficile à entendre. Il eſt écrit en vers libres quant à la meſure & à la cadence, vers dont la principale beauté conſiſte dans la grandeur de l'expreſſion, dans la hardieſſe & la ſublimité des penſées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, & dans la variété des caracteres, parties qui s'y trouvent toutes réunies dans le plus haut degré.

Quant à la canonicité du livre de *Job*, elle eſt reconnue généralement dans les égliſes grecques & latines, elle y a toujours paſſé comme un article de foi, & ce ſentiment eſt venu de la ſynagogue à l'égliſe chrétienne. Les Apôtres l'ont cité. Théodore de Mopſueſte le critiquoit, mais ſur une verſion grecque, qui faiſant quelques alluſions à la fable ou à l'hiſtoire poétique, n'étoit par exactement conforme au texte hébreu. Quelques-uns accuſent Luther & les Anabatiſtes de rejetter le livre de *Job*, mais Scultet & Spanheim tâchent d'en juſtifier Luther. On peut conſulter ſur ce livre le commentaire de Pineda, celui de Dom Calmet, & l'hiſtoire de *Job* par M. Spanheim. Calmet, *Dictionn. de la Bible, tom. II, lettre J au mot* JOB, *pag. 386.*

IOBACCHUS, (*Muſiq. des anc.*) chanſons à l'honneur de Bacchus, que les anciens chantoient dans les fêtes & dans les ſacrifices. On repétoit ſouvent dans ces chanſons les mots *io* & *Bacchus*, & c'eſt d'où leur vient le nom de *iobacchus*. (*F. D. C.*)

JOBET, ſ. m. (*Fond. en caract. d'Imp.*) eſt un petit morceau de fil de fer plié en équerre qui ſe met au moule à fondre les caracteres d'imprimerie, entre le bois de la piece de deſſus & la platine. Ce *jobet* fait entre lui & le bois du moule un petit vuide quarré dans lequel paſſe la matrice. Cela eſt pour empêcher cette matrice de s'éloigner trop de ſa place lorſque l'ouvrier ouvre ſon moule. *Voyez* MOULE, MATRICE.

JOCELIN, (*Géogr.*) petite ville de France en Bretagne, dans l'évêché de ſaint Malo; elle députe aux états, & eſt à 8 lieues N. E. de Vannes, 18 S. O. de Rennes, 29 N. O. de S. Malo. *Long. 14, 56; lat. 48, 2.* (*D. J.*)

JOD, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt la dixieme lettre de l'alphabet hébraïque. *V. l'article* HÉBREU. Le *jod* prend la place du *hé* dans les verbes qui ont un *hé* pour derniere radicale; trois *jods* poſés en triangle, ou deux *jods* avec un *kamits* deſſous, déſignent en chaldéen le nom de Dieu. Communément on prononce *jod*, comme ſi l'*i* étoit conſonne; mais cette prononciation n'eſt pas la véritable. Le *jod* des Hébreux a la valeur de l'*iota* grec.

JOD, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt en Angleterre le quart du quintal, autrement 27 livres d'avoir du poids. *Voyez* HUNDRED *ou* LIVRE.

Jod eſt auſſi une des meſures de diſtances & longueurs, dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Vingt-cinq *jods* font le roé-neug ou lieue ſiamoiſe, d'environ deux mille toiſes françoiſes. Chaque *jod* contient quatre ſen, le ſen vingt voua, le voua deux ken, qui eſt l'aune ſiamoiſe de trois piés de roi moins un demi-pouce. *Voyez* SEN, VOUA, KEN, *&c. Dictionn. de commerce.*

JODORE, (*Hiſt. d'Allemagne*) 26e empereur d'Allemagne depuis Conrad I. Ce prince ſuccéda à Robert: il ne fit que paroître ſur le trône. Son regne, qui ne fut que de trois mois, n'offre rien à l'hiſtoire. On peut croire qu'il avoit des vertus, puiſque Venceſlas, qui lui diſputoit le trône impérial, n'en fut écarté que par rapport à ſes vices. Il avoit gouverné avec aſſez de ſageſſe la Moravie, dont il avoit le Margraviat, & Venceſlas l'avoit ſouvent employé en Italie; il lui avoit même donné

le titre de vicaire-perpétuel de l'empire dans cette contrée. (*M-Y.*)

JODELLE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

JODUTTE, ſ. f. (*Myth.*) idole des Saxons; ce fut d'abord une ſtatue que Lothaire, duc de Saxe, avoit fait placer aux environs de la forêt de Weſps, après la victoire qu'il remporta en 1115 ſur Henri V. Cette ſtatue étoit un homme tenant de la main droite une maſſue, & de la gauche un bouclier rouge & aſſis ſur un cheval blanc.

JOEKUL, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Iſlande aux hautes montagnes perpétuellement couvertes de glaces & de neiges dont le pays eſt rempli; le mont Hecla eſt dans ce cas, ainſi que les autres volcans qui s'y trouvent, & lorſqu'il leur arrive des éruptions, les neiges & les glaçons en ſe fondant, cauſent aux environs des débordemens épouvantables. *Voyez* Horrebon, *deſcription d'Iſlande.*

JOEL, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Phatuel, le ſecond des douze petits prophêtes, étoit de la tribu de Ruben, & de la ville de Bétharon. Il prophétiſa dans le royaume de Juda; mais on ne ſait pas diſtinctement en quel temps, quoiqu'il ſoit probable que ce ne fut qu'après le tranſport des dix tribus & la ruine du royaume d'Iſraël. Sa prophétie contient trois chapitres. Il repréſente, ſous l'idée d'une armée ennemie, une nuée de ſauterelles qui, de ſon temps, vint fondre ſur la Judée, y cauſa un dégât infini, & occaſionna une grande famine. *j*, 4. Dieu, touché des malheurs & des prieres de ſon peuple, diſſipa les ſauterelles, & fit ſuccéder la fertilité à la diſette. Après cela, le prophête prédit le jour du Seigneur, & la vengeance qu'il doit exercer dans la vallée de Joſaphat. *iij*, 12. Il annonce au royaume de Juda ſa deſtruction, & les fléaux dont la colere de Dieu devoit punir les péchés de ce peuple, qu'il conſole enſuite par l'eſpérance de ſon rétabliſſement. Il parle du docteur de la juſtice que Dieu doit envoyer, du ſaint eſprit qui doit deſcendre ſur toute chair, & dit que Jéruſalem ſera éternellement habitée; que de là ſortira le ſalut; que quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé. *ij*, 32. Tout cela regarde la nouvelle alliance & le temps du meſſie. Le ſtyle de ce prophête eſt véhément, expreſſif & figuré. Il y a de ce nom quelques autres perſonnages moins connus. (+)

* Il eſt encore parlé dans l'écriture ſainte, d'un autre JOEL, fils aîné du prophête Samuel.

JOERKAU *ou* BORECK, (*Géograp.*) ville de Bohême dans le cercle de Satz, renommée par ſa biere.

JOGUE, ſ. m. (*Théolog.*) eſpece de religieux payens dans les Indes orientales qui ne ſe marient jamais, ne poſſedent rien en propre, mais vivent d'aumônes & pratiquent de grandes auſtérités.

Ils ſont ſoumis à un général qui les envoie prêcher d'un lieu à l'autre. Ce ſont proprement une eſpece de pelerins que l'on croit être une branche des anciens Gymnoſophiſtes. *Voy.* GYMNOSOPHISTES.

Ils fréquentent ſur-tout les lieux conſacrés par la dévotion du peuple, & prétendent pouvoir paſſer pluſieurs jours ſans manger & ſans boire. Après avoir gardé la continence pendant un certain temps, ils s'eſtiment impeccables, & croient que tout leur eſt permis, ce qui fait qu'ils ſe plongent dans les débauches les plus infames.

JOHANSBURG, (*Géog.*) ville de Pologne dans la Sudavie, canton de la Pruſſe ducale, avec une citadelle ſur la Pyſch. *Long.* 40, 34; *lat.* 53, 15. (*D. J.*)

JOIADA, *ou* JOAD, *ſcience du Seigneur*, (*Hiſt. ſacrée.*) qui ſuccéda à Azarias dans la grande ſacrificature, étoit un homme de bien, craignant Dieu. Il éleva avec un grand ſoin, dans le temple, le jeune Joas, que Joſabeth, ſa femme, avoit dérobé à la cruauté d'Athalie; & au bout de ſept ans, il le rétablit ſur le trône de David, après avoir fait périr cette reine impie, au du monde 3126. Le grand-prêtre fit ruiner le temple de Baal, & rendit au culte de Dieu ſon ancienne ſplendeur. Le royaume, conduit par ſes ſoins, changea entiérement de face; & tandis que *Joïada* vécut, tout réuſſit à Joas. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, âgé de cent trente ans, l'an du monde 3160, & fut enterré dans le tombeau des rois à Jéruſalem, par une diſtiction qui étoit

bien due aux ſervices qu'il avoit rendus au roi & à l'état. Son fils Zacharie lui ſuccéda dans la ſouveraine ſacrificature. Ce nom eſt encore donné à quelques autres. (+)

JOIE, ſ. f. (*Philoſ. morale.*) émotion de l'ame cauſée par le plaiſir ou par la poſſeſſion de quelque bien.

La *joie*, dit Locke, eſt un plaiſir que l'ame goûte, lorſqu'elle conſidere la poſſeſſion d'un bien préſent ou à venir comme aſſurée; & nous ſommes en poſſeſſion d'un bien, lorſqu'il eſt de telle ſorte en notre puiſſance que nous pouvons en jouir quand nous voulons. Un homme bleſſé reſſent de la *joie* lorſqu'il lui arrive le ſecours qu'il deſire, avant même qu'il en éprouve l'effet. Le pere qui chérit vivement la proſpérité de ſes enfans, eſt en poſſeſſion de ce bien auſſi long-temps que ſes enfans proſperent; car il lui ſuffit d'y penſer pour reſſentir de la *joie*.

Elle differe de la gaieté; *Voyez* GAIETÉ. On plaît, on amuſe, on divertit les autres par ſa gaieté; on pame de *joie*, on verſe des larmes de *joie*, & rien n'eſt ſi doux que de pleurer ainſi.

Il peut même arriver que cette paſſion ſoit ſi grande, ſi ineſpérée, qu'elle aille juſqu'à détruire la machine; la *joie* a étouffé quelques perſonnes. L'hiſtoire grecque parle d'un Policrate, de Chilon, de Sophocle, de Diagoras, de Philippides, & de l'un des Denis de Sicile, qui moururent de *joie*.

L'hiſtoire romaine aſſure la même choſe du conſul Manius Juventius Thalna, & de deux femmes de Rome, qui ne purent ſoutenir le raviſſement que leur cauſa la préſence de leur fils après la déroute arrivée au lac de Traſymene; mes garants ſont Aulugelle, *livre III, chapitre xv*; Valere Maxime, *liv. IX, chap. xij*; Tite-Live, *liv. XXII, chapitre vij*; Pline, *liv. VII, chap. liij*, & Ciceron dans ſes *Tuſculanes*.

L'hiſtoire de France nomme la dame de Château-briant que l'excès de *joie* fit expirer tout d'un coup, en voyant ſon mari de retour du voyage de Saint Louis.

J'ai lu d'autres exemples ſemblables dans les écrits des médecins, comme dans les mémoires des curieux de la nature, *décur. 2, ann. 9, obſerv. 22*; dans Kornman, *de mirac. mortuor. part IV, cap. cvj*, & dans le journal de Leipſick, *année 1686, p. 284*.

Mais ſans m'arrêter à des faits ſi ſinguliers, & peut-être douteux en partie, il y a dans les actes des apôtres un trait plus ſimple qui peint au naturel le vrai caractere d'une *joie* ſubite & impétueuſe. Saint Pierre ayant été tiré miraculeuſement de priſon, vint chez Marie, mere de Jean, où les fideles étoient aſſemblés en prieres; quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhode, ayant reconnu ſa voix, au lieu de lui ouvrir, courut vers les fideles avec des cris d'allégreſſe, pour leur dire que S. Pierre étoit à la porte.

Si la gaieté eſt un beau don de la nature, la *joie* a quelque choſe de céleſte; non pas cette *joie* artificielle & forcée, qui n'eſt que du fard ſur le viſage; non pas cette *joie* molle & folâtre dont les ſens ſeuls ſont affectés, & qui dure ſi peu; mais cette *joie* de raiſon, pure, égale, qui ravit l'ame ſans la troubler; cette *joie* douce qui a ſa racine dans le cœur, enfin cette *joie* délectable qui a ſa ſource dans la vertu, & qui eſt la compagne fidelle des mœurs innocentes; nous ne la connoiſſons plus aujourd'hui, nous y avons ſubſtitué un vernis qui s'écale, un faux brillant de plaiſir, & beaucoup de corruption. (*D. J.*)

JOIE, GAIETÉ, (*Synon.*) ces deux mots marquent également une ſituation agréable de l'ame, cauſée par le plaiſir ou par la poſſeſſion d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* eſt plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres; la *joie* conſiſte dans un ſentiment de l'ame plus fort, dans une ſatisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractere, de l'humeur, du tempérament; l'une ſans paroître toujours au dehors, fait une vive impreſſion au dedans, l'autre éclate dans les yeux & ſur le viſage: on agit par *gaieté*, on eſt affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne ſont ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce ſont alors des tranſports, des raviſſemens, une véritable ivreſſe. Une humeur enjouée jette de la *gaieté* dans les entretiens; un événement heureux répand de la *joie* juſques au fond du cœur; on plaît aux autres par la *gaieté*; on peut tomber malade & mourir de *joie*. (*D. J.*)

JOIEUX AVENEMENT, (*Juriſprud.*) *Voyez* droit de JOYEUX avénement *vol. XI.*

JOIEUSE, (*Géogr.*) *Gaudioſa*, petite ville de France dans le bas Vivarais, avec titre de duché-pairie, érigée en 1581 par Henri III, en faveur de ſon mignon Anne, vicomte de Joyeuſe. Elle eſt ſur la riviere de Beaune, à 9 lieues ſud-oueſt de Viviers, 16 nord oueſt de Niſmes, 134 ſud-eſt de Paris. *Long.* 21, 55; *lat.* 44. 26. (*D. J.*)

JOIGNY; *Joviniacum*, (*Géogr.*) petite ville de Champagne ſur l'Yonne, n'eſt pas ſi ancienne que le diſent la Martiniere & d'Anville. M. Bourdois, pere du lieutenant général au bailliage, qui a fait l'hiſtoire manuſcrite de *Joigny*, dit que ce ne fut d'abord qu'un château fort, clos de murs, qui, en 1144, prit ſa forme actuelle, & que d'un château ſimple on fit une ville. Le pont n'exiſtoit pas en 978, & la forêt occupoit le terrein planté aujourd'hui en ville. M. Paſumot, qui a examiné le local, fait voir que ce n'eſt pas le *Bandritum* de la *Table Théod.*; il place ce lieu entre Baſſou & Bonnard, à l'embouchure du Serain dans l'Yonne, & démontre que le grand chemin de Paris à Lyon ne paſſoit point à *Joigny*, comme l'indique la *carte de la Notice des Gaules*, de M. d'Anville; *Voyez Mém. Géogr.* de Paſumot, *1765*, *page 138*. La voie romaine paſſoit de Sens à Villefole, delà à Baſſou, à Apoigny & à Auxerre. *Ibid. p. 154.*

En 1075, une partie des reliques de S. Thibaud, apportées d'Italie, reſta une nuit à *Joigny*, que l'hiſtoire appelle *Joviniacum in Burgundiâ*. Geoffroi en étoit comte en 1060. Le comté de la maiſon de Sainte-Maure paſſa en celle de Laval en 1576, de laquelle le cardinal Pierre Gondi, frere du maréchal de Retz, l'acquit. Le duc de Villeroy en a hérité de la ducheſſe de Leſdiguieres, morte en 1716. Le comte Jean affranchit *Joigny* en 1300, moyennant de groſſes ſommes. On a percé depuis peu un grand chemin le long de l'Yonne, & on n'eſt plus obligé d'entrer dans la ville, qui a trois paroiſſes & qui eſt fort peuplée. Les vins en ſont renommés, auſſi bien que les langues fourrées. La ſeigneurie de *Joigny* a vingt-ſept terres dans ſa mouvance.

M. Bourdois, pere du lieutenant général du bailliage de *Joigny*, a laiſſé une hiſtoire manuſcrite de cette ville; il exiſte une autre hiſtoire manuſcrite de *Joigny*, par M. Davier, avocat, qui en fixe la fondation en 999: elle eſt entre les mains de M. Bourdois, médecin. *Voyez Géogr.* de Paſumot, *1765*, *page 138*, *&c. ad finem*, *longitude 21*, *latitude 47*, *56'*, à 6 lieues d'Auxerre, du diocèſe de Sens, dont elle eſt éloignée de 7 lieues. (*C*)

* JOINDRE, v. act. (*Gramm.*) il eſt ſynonyme à *aſſembler*, faire un tout de pluſieurs parties ſéparées; ainſi l'on *joint* deux planches, ou l'on en fait un tout en les approchant & en les tenant approchées ou par des rainures, ou de quelqu'autre maniere; on *joint* deux tomes en un volume, en les reliant enſemble; on *joint* pluſieurs ſommes enſemble, ou l'on en fait un tout par l'addition, *&c.*...

On dit encore les armées combinées ſe ſont *jointes* en tel endroit; alors le mot eſt relatif au mouvement; notre général a *joint* l'ennemi, & il le défera ſans doute. Je ne ſaurois *joindre* cet homme.

Joindre ſe dit auſſi de pluſieurs inſtances. *Voyez* JOINDRE, (*Juriſp.*)

Joindre ſe prend au moral dans cette phraſe & beaucoup d'autres. Il faut *joindre* l'expérience au raiſonnement. *Joignez* vos vœux aux miens.

Il eſt quelquefois neutre; cette menuiſerie *joint* mal.

JOINDRE, (*Juriſp.*) deux inſtances ou procès, ou une inſtance avec un procès, c'eſt les unir pour être jugés conjointement. Cette *jonction* ne ſe fait quelquefois que ſauf à diſjoindre, c'eſt-à-dire, que ſi l'on reconnoît dans la ſuite qu'il y ait lieu de juger une affaire avant l'autre, on les diſjoint pour les juger ſéparément. *Voyez* JONCTION. (*A*)

JOINT, ſ. m. (*Architecture & coupe de pierres.*) a différentes ſignifications; c'eſt 1°. l'intervalle plein ou vide qui reſte entre deux pierres contigues; dans ce ſens on dit *petit joint*, *grand joint*. 2°. Il ſe prend pour les lignes de diviſion des voûtes en claveaux. Ainſi on dit *joint en coupe*, *joint de tête*, *joint de lit*, *joint de douelle*, où il faut remarquer que quoique les *joints* de lit ſoient des diviſions longitudinales de la douelle, on n'entend par *joints* de douelle,

que les *joints* tranſverſaux, autrement dits *joints* de tête, & que les *joints* de lit ſont ainſi nommés parce que le délit naturel de la pierre doit leur être parallele, ou partager l'angle du claveau en deux également, comme la *fig. 16* repréſente. *A B C D* eſt un bloc de pierre vu par un bout qui ſera un *joint* de tête, *M N* la direction du délit naturel de la pierre, laquelle doit paſſer par le ſommet *o* de l'angle *a o c* formé par les *joints* de lit *a b*, *c d* du claveau, & le couper en deux également.

On ne doit jamais mettre de *joint* au milieu de la voûte; c'eſt pourquoi les claveaux ou vouſſoirs doivent être en nombre impair.

Voici donc les différens *joints*, & la définition qu'il en faut donner.

Joints de lit, ceux qui ſont de niveau, ou ſuivant une pente donnée.

Joints montans, ceux qui ſont à-plomb.

Joints quarrés, ceux qui ſont d'équerre en leurs retours.

Joints en coupe, ceux qui ſont inclinés & tracés d'après un centre.

Joints de tête ou *de face*, ceux qui ſont en coupe ou en rayons au parement, & ſéparent les vouſſoirs & claveaux.

Joints de douelle, ceux qui ſont ſur la longueur du dedans d'une voûte, ou ſur l'épaiſſeur d'un arc.

Joint de recouvrement, celui qui ſe fait par le recouvrement d'une marche ſur une autre.

Joint recouvert, c'eſt le recouvrement qui ſe fait de deux dalles de pierre, par le moyen d'une eſpece d'ourlet qui en cache le *joint*.

Joint feuillé, c'eſt le recouvrement qui ſe fait de deux pierres l'une ſur l'autre, par une entaille de leur demi-épaiſſeur.

Joint gras, celui qui eſt plus ouvert que l'angle droit; & *joint maigre*, le contraire.

Joints ſerrés, ceux qui ſont ſi étroits, qu'on eſt obligé de les ouvrir avec le couteau à ſcie pour les pouvoir couler ou ficher avec plâtre ou mortier.

Joints ouverts, ceux qui à cauſe de leurs cales épaiſſes ſont hauts & faciles à ficher.

On appelle auſſi *joints ouverts* ceux qui ſe ſont écartés par mal-façon, ou parce que le bâtiment s'eſt affaiſſé plus d'un côté que de l'autre.

Joints refaits, ceux qu'on eſt contraint de retailler de lit ou de *joint* ſur le tas, parce qu'ils ne ſont ni à-plomb ni de niveau.

Ce ſont auſſi les *joints* qu'on fait en ragréant & en ravalant avec mortier de même couleur que la pierre.

Joint à onglet, celui qui ſe fait de la diagonale d'un retour d'équerre, comme il s'en voit dans les ouvrages de marbre, & les incruſtations.

JOINT, (*Menuiſerie.*) il ſe dit de la maniere d'aſſembler une ou pluſieurs pieces. Il y a le *joint* quarré, le *joint* à queue d'aronde, *&c.*

On *joint* à plat *joint*, quand on tient deux pieces approchées ſans rainure ni languette.

A pointe de diamant, lorſque de quatre pieces d'aſſemblage, toutes les quatre coupées en angle, la pointe des quatre angles ſe réunit au même ſommet, comme on voit aux friſes, au parquet dans les appartemens, & aux petits bois des croiſées. Il n'y a point à l'endroit où ils ſe croiſent, le petit quarré qui s'appelle *plainte* en termes de *menuiſerie*; mais les petits bois y forment quatre angles qui ſe réuniſſent au même point

JOINTE, (*Maréch.*) *V.* JOINTURE.

* JOINTE, ſ. f. (*Manufacture en ſoie.*) c'eſt une partie d'organſin devidée ſur des rochets pour nouer les fils qui caſſent. La *jointe* eſt de la couleur de la chaîne ou du poil.

JOINTÉ, LONG JOINTÉ, COURT JOINTÉ, (*Maréch.*) *Voyez* LONG & COURT.

JOINTÉE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece de meſure qui ſe dit de ce qui peut tenir de grains ou de légumes ſecs dans le creux des deux mains, quand on les joint enſemble. Une *jointée* de froment, une *jointée* de poids. *Dict. de Comm.*

JOINTÉE, (*Maréch.*) Une *jointée* de ſon, une *jointée* de froment, une *jointée* d'orge; c'eſt autant qu'il peut en tenir dans les deux mains lorſqu'elles ſont jointes.

Si l'on veut faire venir du corps à un cheval eſtrac, il faut mettre tous les matins une *jointée* de froment dans ſa mangeoire. *Voyez* ESTRAC.

JOINTOYER, v. a. (*Architect.*) terme uſité dans l'art de bâtir ; c'eſt après qu'un bâtiment eſt élevé, & qu'il a pris ſa charge, remplir les ouvertures des joints des pierres d'un mortier de la même couleur de la pierre.

On dit auſſi *rejointoyer*, lorſqu'il s'agit de remplir les joints d'un vieux bâtiment ou d'un ouvrage conſtruit dans l'eau, avec mortier de chaux & de ciment.

* JOINTURE, ſ. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) l'endroit où deux corps approchés ſe touchent & ſe lient. Quand un ouvrage eſt bien travaillé, on ne diſcerne pas la *jointure*. *Junctura fallit unguem.*

JOINTURE, (*Anatomie.*) tout endroit du corps humain où les os ſont joints enſemble pour l'exécution de pluſieurs ſortes de mouvemens.

Quoique les mouvemens des extrémités du corps ſoient circulaires, le centre de ces mouvemens ne ſe réunit pas dans un point ; car outre que les *jointures* ſeroient trop foibles, il arriveroit que les deux os s'uſeroient, & ſe pénétreroient l'un l'autre; mais ces *jointures* ſe font par de larges ſurfaces, les unes convexes, les autres concaves, quelques-unes cannelées & ſillonnées; d'autres ſemblables à une tête ronde qui s'emboîte dans un creux ſphérique ; toutes ont les qualités requiſes pour contribuer au mouvement & à la force; toutes ſont couvertes de cartilages, liſſes, polis, qui forment l'union des os, les collent & les étendent de toutes parts. Ces cartilages ſont arroſés d'une humeur onctueuſe, qui eſt ſéparée de la maſſe du ſang par le ſecours des glandes mucilagineuſes.

Remarquez que les conduits excréteurs de ces glandes mucilagineuſes, ont quelque longueur dans leur paſſage, juſqu'à leur orifice ; cette ſtructure empêche l'effuſion inutile de la ſubſtance huileuſe, tend à en fournir un quantité ſuffiſante, & à en procurer une plus grande lorſqu'il en eſt beſoin pour les mouvemens violens ou long-temps continués.

Ajoutez qu'on trouve pour y ſuppléer des pelotons de graiſſe qui concourent au même but. Le manque ou les vices de l'humeur mucilagineuſe, cauſent diverſes maladies dans les *jointures*, comme le cliquetis, la luxation, l'anchyloſe, & l'impuiſſance des mouvemens.

Mais ces cas rares ne détruiſent point le merveilleux appareil des organes de notre charpente ; conſidérez ſeulement pour vous en convaincre, l'inſertion des muſcles à l'aide deſquels les *jointures* ſe peuvent tirer de différens côtés, ſelon les fonctions particulieres de leur deſtination ; la fabrique curieuſe des os, la variété de leurs articulations pour exécuter tous les mouvemens de flexion, d'extenſion, de reſſort, de genou, de charniere, de couliſſe, de pivot & de roue.

Conſidérez la force des ligamens pour maintenir les os en reſpect ; conſidérez ſurtout les cartilages placés aux extrémités des *jointures*, leur périchondre, leurs vaiſſeaux vaſculeux, leurs glandes mucilagineuſes & huileuſes, qui diſtillent perpétuellement une humeur lubréfiante, pour arroſer, nourrir, prévenir les frottemens, & faciliter en toute occaſion les mouvemens que nous voulons exécuter.

Enfin la ſoupleſſe, la flexibilité à laquelle on peut amener les *jointures* par un conſtant exercice mis en uſage dès la plus tendre enfance, eſt une choſe ſi ſurprenante, qu'on auroit de la peine à l'imaginer ſi l'on n'en avoit pas le ſpectacle dans ces perſonnes qui le donnent aux yeux du peuple pour de l'argent, & à ceux du phyſicien pour confondre ſes connoiſſances.

Les tranſactions philoſophiques, *n.* 242, *p.* 262, parlent d'un Anglois nommé *Clarck*, qui avoit trouvé ſur la fin du dernier ſiecle le ſecret de déboiter, de tordre, de luxer, de diſloquer la plûpart des *jointures* de ſon corps, à un degré de ſingularité qu'on croyoit impraticable. Il eut une fois le talent de pouſſer ſi loin ſes diſtorſions, qu'un fameux chirurgien appellé pour le traiter, après l'avoir attentivement examiné, refuſa de l'entreprendre, & déclara que le cas étoit incurable ; mais à peine eut-il prononcé cet arrêt, qu'à ſon grand étonnement il vit le prétendu malade effacer de lui-même toutes ſes diſtorſions, & lui prouver combien le pouvoir de la

nature l'emporte ſur celui de l'art. (*D. J.*)

JOINTURE, (*Ecriture.*) ſe dit auſſi dans l'écriture des différentes ſituations de plume; à la premiere & ſeconde *jointure* du doigt index.

JOINTURE, *chez les cordonniers*, c'eſt la couture qui *joint* les deux quartiers du ſoulier.

JOINTURE & JOINTE, (*Maréchal.*) ſe dit pour paturon dans les occaſions ſuivantes; *la jointure groſſe*; c'eſt-à-dire, le paturon gros, ce qui eſt une bonne qualité; *la jointure menue* eſt une mauvaiſe qualité, ſur-tout lorſqu'elle eſt pliante, c'eſt-à-dire, que le bas du paturon eſt fort en devant; la *jointure* longue ou courte fait dire d'un cheval, qu'il eſt long ou court jointé. *Voyez* JOINTÉ.

JOINTURE, (*Peinture.*) on appelle *jointure* en peinture le lieu où ſe joignent deux parties différentes de la même figure, comme la jambe avec la cuiſſe, le bras avec l'avant-bras, *&c.*

JOINVILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, capitale du Vallage, avec titre de principauté érigée en 1552.

Ceux qui donnent à cette ville une grande ancienneté, & qui en font remonter l'origine à Jovin, lieutenant de Valentinien, empereur d'Occident, l'ont nommée *Jovini villa*; ceux au contraire qui rapprochent ſon origine au ſiecle de Louis le Gros, c'eſt-à-dire, au 12e ſiecle, & je crois qu'ils ont raiſon, l'appellent *Johannis villa.* Elle eſt ſur la Marne, à 6 lieues de S. Dizier, 28 S. E. de Rheims, 10 S. O. de Bar-le-Duc, 28 S. E. de Paris. *Long.* 22, 45; *lat.* 48, 20.

Charles de Lorraine, cardinal, naquit à Joinville le 17 fév. 1529; on ne peut s'empêcher de vouloir le connoître, quand on conſidere que cette connoiſſance fait celle de trois regnes conſécutifs, les plus intéreſſans de notre hiſtoire; ainſi j'eſpere qu'on m'excuſera, ſi je m'étends un peu à peindre un homme qui a joué ſous ces trois regnes un ſi grand rôle, & dont la naiſſance a été ſi funeſte à l'état.

Doué par la nature de grandes qualités, il ne chercha qu'à ſatisfaire ſon ardeur inſatiable d'acquérir des biens & des honneurs; il s'inſinua par de baſſes complaiſances dans la faveur de la ducheſſe de Valentinois, maîtreſſe de Henri II, & qui menoit tout à ſa volonté; ſon crédit devint ſans bornes ſous François II, car lui & le duc de Guiſe, ſon frere, gouvernoient le royaume à leur fantaiſie; en 1558, ils entamerent des conférences ſecrettes à Péronne avec Granvelle, évêque d'Arras, pour la ruine des Colignis & de leur parti.

La crainte qu'eut le pape d'un concile national en France, l'obligea d'aſſembler en 1562 un concile général à Trente; le cardinal de Lorraine s'y rendit avec un train d'une magnificence incroyable; les légats, les évêques de l'aſſemblée, les ambaſſadeurs des miniſtres étrangers, allerent au devant de lui pour le recevoir; ſa puiſſance, ſon cortege, ſon génie, cauſerent de l'ombrage & de la jalouſie au pontife de Rome; il ramaſſa ſes forces, & ſaiſi de crainte, il pria Philippe de le ſoutenir dans le concile.

Le rang & le pouvoir du cardinal de Lorraine étoient portés ſi loin, que le connétable Anne de Montmorency lui écrivoit *Monſeigneur*, & ſignoit, *votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*; & le cardinal écrivoit *Monſieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* A la mort de ſon frere le duc de Guiſe, qu'il apprit étant à Trente, il ne ſongea qu'à s'accommoder avec le pape, ne ſoutint plus les libertés de l'égliſe gallicane, & trouva convenable, pour les intérêts de ſa maiſon, de s'humaniſer avec ſa ſainteté.

A ſon retour de Trente, on lui accorda des gardes, qui non-ſeulement eurent ordre de l'accompagner juſques dans le Louvre, mais encore de ne le pas quitter à l'autel, & de mêler ainſi l'odeur de la mêche parmi l'odeur de l'encens & des parfums ſacrés; privilege aſſez ſemblable à celui qu'obtint depuis le cardinal de Richelieu.

En 1572, il ſe rendit à Rome pour entretenir le pape des grands projets qu'il avoit concertés avec la reine-mere, dont le principal étoit le maſſacre de la S. Barthélemi; il fit compter mille écus d'or à un gentilhomme du duc d'Aumale, qui lui en apporta la nouvelle, & ſe rendit en proceſſion à l'égliſe de S. Louis, où il célébra

célébra la meſſe à ce ſujet avec une pompe ſuperbe. Il revint en France en 1574, aſſiſta à une des proceſſions de pénitens, établie par Henry III, y prit du froid, de la fievre, & mourut le 25 décembre, âgé de 55 ans.

Plongé dans la galanterie pendant tout le cours de ſa vie, il ſéduiſoit les femmes par ſa figure, par ſon eſprit, & plus encore par ſes préſens. " J'ai oui conter, dit Brantôme, que quand il arrivoit à la cour quelque fille ou dame qui fût belle, il la venoit accoſter, & lui diſoit qu'il la vouloit dreſſer; auſſi y en avoit-il peu qui ne fuſſent obligées de céder à ſes largeſſes, & peu ou nulles ſont-elles ſorties de cette cour femmes ou filles de bien . . . »

Il n'eut pas ſon égal en dépenſes faſtueuſes, qui accompagnoient toutes ſes actions, & s'étendoient même ſur les pauvres & les mendians. Son valet de chambre, qui manioit ſon argent des menus plaiſirs, portoit une grande gibeciere qu'il rempliſſoit tous les matins de trois ou quatre cent écus, & les diſtribuoit aux pauvres qu'il rencontroit; & ce qu'il en tiroit, le donnoit ſans y rien trier. . .

La fierté avec laquelle il traita la ducheſſe de Savoie, en la baiſant par force, peint ſon orgueil & ſon amour-propre. " Eſt-ce avec moi, lui dit-il, qu'il faut uſer de cette mine & façon, je baiſe bien la reine ma maîtreſſe, qui eſt la plus grande reine du monde, & vous, je ne vous baiſerois pas, vous qui n'êtes qu'une petite ducheſſe crottée. . . . . »

La violence de ſon caractere s'exerça contre les proteſtans de France, tandis qu'il penſionnoit par politique les proteſtans d'Allemagne; l'inſulte qu'il reçut en ſortant de la maiſon d'une courtiſanne, l'obligea à faire aller toute la cour à Saint-Germain, malgré l'ancienne coutume, & la ridicule prédiction d'un aſtrologue, qu'il ſeroit tué d'une arme à feu, l'engagea à faire défendre tout port d'armes ſous le regne de François II. Ajouterai-je ici qu'on a trouvé dans les archives de *Joinville*, une indulgence expectative pour ce cardinal & douze perſonnes de ſa ſuite, laquelle indulgence remettoit à chacun d'eux par avance trois péchés à la fois? (*D. J.*)

Henri II décora cette ville du titre de principauté, en faveur des ducs de Guiſe; mais aujourd'hui cette terre, dont dépendent 82 villages, appartient à M. le duc d'Orléans.

L'égliſe collégiale de Saint-Laurent, où l'on voit les tombeaux de pluſieurs ducs de Guiſe & des ſeigneurs de *Joinville*.

Il y a des fabriques de draps, de ſerges, de droguets & boges: il s'y fait beaucoup de toiles de chanvre & de treillis avec des fils du pays ou de Lorraine; on y compte environ 60 tiſſerands, 8 bonnetiers & 8 ou 10 tanneurs. Le terroir eſt montagneux & difficile pour les voitures. Il y a quantité de vignobles, & de mines de fer qui fourniſſent les forges des environs. (*C*)

IOL, ſ. m. (*Comm.*) nom d'une eſpece de petits vaiſſeaux légers, dont les Ruſſes & les Danois ſe ſervent pour naviger.

IOLCOS, (*Géog. anc.*) c'étoit une ville de Theſſalie, dans le canton de Magnéſie, à un quart de lieue de Démétriade, ſur le golphe Pélaſgique: c'eſt Strabon qui le dit, & qui ajoute enſuite qu'elle étoit démolie depuis long-temps; Pline, *liv. VII, chap. lvij*, nous apprend que ce fut à *Iolcos*, qu'Acaſt inventa les jeux funebres; le pays de *Iolcos* étoit eſtimé par les magiciens pour la vertu de ſes plantes; voilà pourquoi, ſelon les poëtes, Médée s'y rendit en venant du Pont. (*D. J.*)

IOLÉES, ſ. f. pl. (*Littér.*) c'eſt le nom des fêtes ou des jeux que les Athéniens conſacrerent à Iolas, fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule & compagnon de ſes travaux. La ville d'Athenes éleva des monumens à ce héros, lui dreſſa un autel, & inſtitua les *Iolées* en ſon honneur. (*D. J.*)

JOLI, adj. (*Gram.*) notre langue a pluſieurs traités eſtimés ſur le beau, tandis que l'idole à laquelle nos voiſins nous accuſent de ſacrifier ſans ceſſe, n'a point encore trouvé de panégyriſtes parmi nous. La plus *jolie* nation du monde n'a preſque rien dit encore ſur le *joli*.

Ce ſilence reſſembleroit-il au ſaint reſpect qui défendoit aux premiers Romains d'oſer repréſenter les dieux de la patrie, ni par des ſtatues, ni par des peintures, dans la crainte de donner de ces dieux des idées trop foibles & trop humaines:

car on ne ſauroit penſer que nous rougiſſions de nos avantages ; le plaiſir d'être le peuple le plus aimable, doit nous conſoler un peu du ridicule qu'on trouve aux ſoins que nous prenons de le paroître. Eh! qu'importe aux François l'opinion fauſſe qu'on peut ſe faire de leurs charmes? Heureux ſi par une légéreté trop peu limitée, ils ne détruiſoient par cette eſpece d'agrémens qui leur ſont ſi propres, en croyant les multiplier! L'affectation eſt à côté des graces, & la plus légere exagération fait franchir les bornes qui les ſéparent.

Les philoſophes les plus auſteres ont approuvé le culte de ces divinités ; leurs images enchantereſſes étoient ſorties des mains du plus ſage de tous les Grecs. Il eſt vrai que le ciſeau de *Socrate* les avoit enveloppées d'un voile que peut-être nous avons laiſſé tomber comme firent les Athéniens.

Speuſippe, diſciple & ſucceſſeur de *Platon*, embellit auſſi du portrait des graces la même école où ſon maître avoit éclairé le paganiſme par les lumieres de la plus haute raiſon. Eh! qui ne ſait le conſeil que donnoit ſouvent *Platon* même à *Zénocrate*, dont il ſouffroit avec peine la triſte & pédante ſévérité?

Je ne crois pourtant pas que le projet de *Platon* fût de rendre ſon diſciple auſſi *joli* que nous ; quoi qu'il en ſoit, c'eſt la nature elle-même qui nous a donné l'idée des graces, en nous offrant des ſpectacles qui ſemblent être leur ouvrage. Elle ne veut pas nous aſſervir toujours ſous le joug de l'admiration ; cette mere tendre & careſſante cherche ſouvent à nous plaire.

Si le beau qui nous frappe & nous tranſporte, eſt un des plus grands effets de ſa magnificence, le *joli* n'eſt-il pas un de ſes plus doux bienfaits? Elle ſemble quelquefois s'épuiſer (ſi je l'oſe dire) en galanteries ingénieuſes, pour agiter agréablement notre cœur & nos ſens, & pour leur porter le ſentiment délicieux & le germe des plaiſirs.

La vue de ces aſtres qui répandent ſur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere, la voûte immenſe à laquelle ils paroiſſent ſuſpendus, le ſpectacle ſublime des mers, les grands phénomenes ne portent à l'ame que des idées majeſtueuſes ; mais qui peut peindre le ſecret & le doux intérêt qu'inſpire le riant aſpect d'un tapis émaillé par le ſouffle de Flore & la main du printemps? Que ne dit point aux cœurs ſenſibles ce bocage ſimple & ſans art, que le ramage de mille amans aîlés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruiſſeaux ſavent rendre ſi touchant? Tel eſt le charme des graces, tel eſt celui du *joli* qui leur doit toujours ſa naiſſance ; nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous ſéduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* ſuppoſe un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux brillantes prétentions de l'héroïſme, que de ces ames naturelles, délicates & faciles, à qui la ſociété doit tous ſes attraits. Peut-être les raiſons du climat & du gouvernement, que le Platon de notre ſiecle, dans le plus célebre de ſes ouvrages, donne ſouvent pour la ſource des actions des hommes, ſont-elles les véritables cauſes de nos avantages ſur les autres nations, par rapport au *joli*.

Cet empire du nord, enlevé de notre temps à ſon ancienne barbarie par les ſoins & le génie du plus grand de ſes rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des graces & la ceinture de Vénus? Le phyſique y mettroit trop d'obſtacles ; cependant il peut naître dans cet empire quelque homme inſpiré fortement, qui nous diſpute un jour la palme du génie, parce que le ſublime & le beau ſont plus indépendans des cauſes locales.

Ce fantôme ſanglant de la liberté, qui avoit cauſé tant de troubles chez les Romains, & qui par-tout ſubſiſte ſi difficilement par d'autres voies, avoit diſparu ſous l'héritier & le neveu de Céſar. La paix ramena l'abondance, & l'abondance ne permit de ſonger au nouveau joug, que pour en recueillir les fruits ; l'intérêt de la choſe publique ne regardoit plus qu'un ſeul homme, & dès-lors tous les autres purent ne s'occuper que de leur bonheur & de leurs plaiſirs. Otez les grands intérêts,

les vaſtes paſſions aux hommes, vous les ramenez au perſonnel. L'art de jouir devient de tous les arts le plus précieux; delà naquirent bientôt le goût & la délicateſſe : il falloit cette révolution aux vers que ſoupira Tibule.

Tel eſt à peu près le tableau de ce qui ſe paſſa ſous le ſiecle de Louis le grand. Tandis que Corneille étonne & ravit, les graces & le dieu du goût attendent pour naître des jours plus ſereins. Voiture paroît les annoncer; ſes contemporains croient les voir autour de lui; cet écrivain en obtient même quelquefois un ſourire : mais les jours heureux des plaiſirs délicats, les jours de l'urbanité françoiſe, n'étoient qu'à leur crépuſcule. Le rétabliſſement de l'autorité, d'où dépend la tranquillité publique, les vit enfin dans tout leur éclat.

Les François acquirent alors un ſixieme ſens, ou plutôt ils perfectionnerent les leurs; ils virent ce qui juſques-là n'avoit point encore fixé leurs yeux; une ſenſibilité plus fine, ſans être moins profonde, remplit leurs ames : leurs talens de plaire & d'être heureux, une douce aiſance dans la vie, une aménité dans les mœurs, une attention ſecrete à varier leurs amuſemens, & à diſtinguer les nuances diverſes de tous les objets, leur firent adorer les graces. La beauté ne fut plus que leur égale; ils ſentirent même que les premieres les entraînoient avec plus de douceur, ils ſe livrerent à leurs chaînes : Bachaumont & Chapelle les firent aſſeoir à côté des muſes les plus fieres, tandis que la bonne compagnie de ce temps faiſoit de tout Paris le temple que ces divinités devoient préférer au reſte de la terre.

C'eſt à de certaines ames privilégiées que la nature confie le ſoin de polir celles des autres. Tous les ſentimens, tous les goûts de ces premieres ſe répandent inſenſiblement, & donnent bientôt le ton général. Telle étoit l'ame de cette Ninon ſi vantée; telles étoient celles de pluſieurs autres perſonnes qui vécurent avec elle, & qui l'aiderent à dépouiller les paſſions, les plaiſirs, les arts, le génie, les vertus mêmes de ce reſte de gothique qui nuiſoit encore à leurs charmes. L'intérêt le plus léger, & ſurtout l'intérêt du plaiſir viennent - ils ſe joindre au beſoin d'imiter qu'apportent tous les hommes en naiſſant, tout leur devient facile & naturel, tout s'imprime facilement chez eux; il ne leur faut que des modeles.

Peut-on être ſurpris que les François qui vivoient ſous Henri II aient été ſi différens de nous? Les graces pouvoient-elles habiter une cour qui, pendant l'hyver, s'amuſoit (comme dit Brantome) *à faire des baſtions & combats, à pelotter de neige, & à gliſſer ſur l'étang de Fontainebleau?* Le *joli* ſe bornoit alors tout au plus à la figure.

Le germe de cette qualité diſtinctive étoit ſans doute dans le ſein de cette nation toujours portée naturellement vers le plaiſir; il s'étoit annoncé quelquefois dans une fête brillante, ou ſous la plume de quelques-uns de ſes poëtes, mais le feu d'un éclair n'eſt pas plus prompt à diſparoître; ce germe étoit enfoui ſous les obſtacles que lui oppoſoient ſans ceſſe l'ignorance, la barbarie ou le ſouffle corrupteur des guerres inteſtines : l'influence du climat cédoit à cet égard aux circonſtances.

Tout concouroit au contraire, ſous Louis le grand, à répandre ſur ſes ſujets cette ſérénité, cette fleur d'agrémens qui en firent la plus *jolie* nation de l'univers. *Quelle rage aux Meſſinois* (dit madame de Sévigné) *d'avoir tant d'averſion pour les François qui ſont ſi aimables & ſi* jolis!

Ils auroient payé trop cher cet avantage, s'il les eût conduits à lui ſacrifier entiérement leur goût eſſentiel pour le beau; il triomphe encore parmi eux, peut-être n'y fait-il pas un effet ſi général que le *joli*, parce qu'il n'eſt pas toujours aiſé de s'élever juſqu'à lui. Eh le moyen, dit-on, de ne pas raſſembler toute ſa ſenſibilité ſur les objets qui l'avoiſinent & qui la ſollicitent.

C'eſt à l'ame que le beau s'adreſſe, c'eſt aux ſens que parle le *joli*; & s'il eſt vrai que le plus grand nombre ſe laiſſe un peu conduire par eux, c'eſt delà qu'on verra des regards attachés avec ivreſſe ſur les graces de *Trianon*, & froidement ſurpris des beautés courageuſes du *Louvre*. C'eſt delà que la muſique altiere de *Zoroaſtre* entraî-

vera moins de cœurs que la douce mélodie du ballet du *Syphe*, ou les concerts charmans de l'acte d'*Æglé* dans les *talens lyriques*. C'eſt par-là qu'un chanſonnier aimable, un rimeur plaiſant & facile trouveront dans nos ſociétés mille fois plus d'agrément, que les auteurs des chefs-d'œuvres qu'on admire. C'eſt enfin par-là que le je ne ſais quoi dans les femmes effacera la beauté, & qu'on ſera tenté de croire qu'elle n'eſt bonne qu'à aller exciter des jalouſies & des ſcenes tragiques dans un ſerrail.

Un auteur, dont on vantoit le goût dans le dernier ſiecle, prétend qu'on doit entendre par *jolie* femme, *de l'agrément, de l'eſprit, de la raiſon, de la vertu, enfin du vrai mérite.* Ces deux dernieres qualités ne ſont-elles pas ici hors de place ? eſt-on *joli* par la raiſon & la vertu ?

M. l'*Abbé Girard* dit de ſon côté que juger d'un tel qu'il eſt *joli* homme, *c'eſt juger de ſon humeur & de ſes manieres.* Cependant il ſe trouve à cet égard en contradiction abſolue avec le P. *Bouhours*, qui dit qu'*on n'entend au plus par* joli *homme qu'un petit homme propre & aſſez bien fait dans ſa taille.* C'eſt que ces deux écrivains ſe ſont arrêtés à de petites nuances de mode, qui n'ont rien de réel qu'un uſage momentané.

Quelqu'un a dit de l'agrément, que *c'eſt comme un vent léger & à fleur de ſurface, qui donne aux facultés intérieures une certaine mobilité, de la ſouplеſſe & de la vivacité ;* foible idée du *joli* en général : c'eſt le ſecret de la nature riante : il ne ſe définit pas plus que le goût, à qui peut-être il doit la naiſſance & dans les arts & dans les manieres.

Les oracles de notre langue ont dit que c'étoit un *diminutif du beau ;* mais où eſt le rapport du terme primitif avec ſon dérivé, comme de *table* à *tablette ?* L'un & l'autre ne ſont-ils pas au contraire phyſiquement diſtincts ? Leur eſpece, leurs loix & leurs effets ne ſont-ils pas entiérement différens ? On me préſente une tempête ſortie des mains d'un peintre médiocre, à quel degré de diminution ce ſujet pourroit-il deſcendre au *joli ?* eſt-il de ſon eſſence de pouvoir l'être ? Qu'on ſe rappelle le ſot qui trouvoit la mer *jolie*, ou le fat qui traitoit M. de Turenne de *joli homme.*

Le *joli* a ſon empire ſéparé de celui du beau ; l'un étonne, éblouit, perſuade, entraîne ; l'autre ſéduit, amuſe & ſe borne à plaire : ils n'ont qu'une regle commune, c'eſt celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il ſe détruit & devient maniéré, petit ou groteſque ; nos arts, nos uſages & nos modes ſur-tout ſont aujourd'hui pleins de ſa fauſſe image. (*M. B.*)

IOLITE, (*Hiſt. nat.*) en latin *iolithus* ou *lapis violaris.* C'eſt le nom que quelques naturaliſtes ont donné à une pierre qui a l'odeur de la violette. *Voyez* VIOLETTE (*pierre de*).

JOMBARDE, ſ. f. (*Lutherie.*) nom vulgaire de la flûte de tambourin, ou flûte à trois trous, parce que cette flûte effectivement n'a que trois trous ; celui par où on l'anime, celui de la lumiere, & celui du pavillon. On couvre celui par où on l'embouche, d'un cannepin de cuir fort délié. On peut concerter avec la *jombarde*, quand on en a pluſieurs de différentes grandeurs proportionnées ; mais *voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*D. J.*)

JOMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt un fruit qui, ſuivant Knox, eſt particulier à l'iſle de Ceylan ; il a le goût d'une pomme, ſa couleur eſt d'un blanc mêlé de rouge ; on le dit fort ſain, fort agréable & plein de jus.

JOMPANDAM, (*Géographie.*) ville maritime & forte, ſituée dans l'iſle de Macaſſar ou de Celebes en Aſie ; elle appartient aux Hollandois.

FIN du dix-huitieme Volume.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02269 5632

B 485937